DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

42 Élisabeth II

VOLUME XIII, 1993

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-HUITIÈME JOUR DE FÉVRIER 1993
AU VINGT-TROISIÈME JOUR DE MARS 1993, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à six pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au nom de mon collègue, le président du Comité de la gestion de la Chambre, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le 65e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la question de privilège déférée au comité le 4 décembre 1992.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI NO 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir lancer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Il a fallu présenter un nouveau projet de loi, car la pratique parlementaire ne nous aurait pas permis d'apporter les précisions que nous voulions à l'ancien projet de loi, le C-105.

Le projet de loi C-113 vise à mettre en oeuvre un certain nombre de mesures de compression des dépenses que j'avais annoncées dans l'exposé économique et financier que j'ai fait à la Chambre en décembre dernier. Il remplace le projet de loi C-105 et précise les dispositions concernant essentiellement les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ces mesures sont essentielles à nos efforts pour contenir le déficit et maintenir un climat favorable à la croissance économique et à l'augmentation de l'emploi. Ce sont très précisément les objectifs de notre gouvernement, les emplois et la croissance.

Ce sont les buts et les objectifs à la base de la philosophie de ce gouvernement; les buts que l'on retrouve dans les politiques et programmes présentés à la Chambre des communes pour la population canadienne et les buts qui constituent le fil directeur de cette initiative gouvernementale.

Avant de décrire ces mesures, je voudrais attirer votre attention sur des signes très encourageants qui nous donnent l'espoir d'une reprise durable et soutenue.

Ce matin même, Statistique Canada nous a donné les derniers chiffres de 1992 sur les marchandises canadiennes et, comme le disait mon collègue libéral, ce sont des chiffres impressionnants.

Les exportations ont atteint un niveau annuel record de 157,5 milliards de dollars. C'est une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1991 et la plus forte augmentation annuelle depuis 1984.

Nos exportations à destination des États-Unis ont atteint le niveau également record de 122,3 milliards, soit 14,7 milliards de plus qu'en 1991 et quelque 20 milliards de plus qu'en 1988, l'année précédent l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

La balance commerciale du Canada avec les États-Unis a atteint 17,7 milliards de dollars, soit le montant le plus élevé depuis 1985 et 3,9 milliards de plus qu'en 1988.

Cela signifie clairement que les orientations que nous avons adoptées fonctionnent: la restructuration, l'accroissement de la productivité, la TPS, qui a rendu les exportateurs canadiens, notamment les fabricants, plus concurrentiels, la réforme fiscale, la compression des dépenses. Les mesures budgétaires, celles que nous avons prises pour améliorer la déduction pour amortissement dans le secteur de la fabrication et de la transformation, toutes ces mesures commencent à donner des résultats.

En outre, le 16 février, nous avons reçu les dernières statistiques mensuelles concernant le secteur de la fabrication. Là encore, nous avons de bonnes nouvelles pour le député d'en face. Les livraisons de marchandises ont connu une forte relance pendant la deuxième moitié de 1992, augmentant à un taux annuel de 17,2 p. 100 depuis juillet. Cela signifie réellement que certaines mesures que nous avons incorporées dans le budget de février 1992 commencent à donner des résultats. La philosophie fondamentale du gouvernement fonctionne effectivement, préparant les Canadiens à tirer profit de la mondialisation de l'économie et à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

Les députés d'en face ne devraient pas être étonnés de savoir que l'emploi aussi a connu une amélioration. Il s'est accru au cours de huit des neuf derniers mois, le nombre d'emplois à plein temps ayant augmenté de 35 000 en janvier, ce qui porte le total cumulatif à 161 000 depuis août dernier. Il s'agit là d'un progrès manifeste.

Je sais que les députés d'en face n'aiment pas les bonnes nouvelles. Ils sont les prêcheurs et les défenseurs du négativisme. Or, il y a bel et bien de bonnes nouvelles, et ce n'est pas à leur honneur mais à l'honneur de nos entrepreneurs et de nos petites entreprises. Ceux-ci tirent profit des orientations qu'ils savent nécessaires pour accroître leur compétitivité et pour livrer concurrence dans une économie mondiale.

Les efforts du gouvernement pour freiner l'inflation ont aussi porté fruit. Le taux d'inflation pour 1992 se situe à 1,5 p. 100, le taux le plus bas en 30 ans, ce qui a un effet très positif sur les prix, sur les coûts unitaires et sur les taux d'intérêt. Ainsi, les taux d'intérêt ont baissé considérablement. Le taux préférentiel, qui se situe actuellement à 6,75 p. 100, représente 300 points de base de moins qu'en novembre dernier, où il avait atteint un sommet.

Comme je l'ai indiqué, la productivité de la main-d'oeuvre s'est accrue fortement, passant à 2,6 p. 100 au cours des trois premiers trimestres de 1992.

Il y a aussi les mises en chantier dues, encore une fois, à un certain nombre d'initiatives que nous avons prises en ce qui concerne l'industrie du bâtiment ainsi qu'au fait que les logements sont maintenant plus abordables grâce à un faible taux d'inflation et à certaines mesures adoptées par le gouvernement dans le budget de février, comme la proposition concernant les REER. Certes, les députés d'en face ont approuvé ces mesures.

M. Milliken: Nous les avons proposées.

M. Mazankowski: Ce ne sont pas eux qui les ont proposées, mais les constructeurs d'habitations. Rendons à César ce qui appartient à César. La réduction du premier versement, qui est passé de 10 à 5 p. 100, a eu d'excellentes répercussions sur l'industrie du bâtiment. On a enregistré en 1992 une augmentation de 7,7 p. 100 des mises en chantier, d'après la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On espère voir une augmentation de 5 à 6 p. 100 en 1993.

Examinons notre produit intérieur brut qui est l'indicateur général de notre situation en ce qui concerne la croissance économique. Nous avons eu sept trimestres consécutifs de croissance au Canada. Si on compare ce résultat avec ce qui se passe en Grande-Bretagne, on voit que ce pays a connu neuf trimestres consécutifs de décroissance économique. Il y a l'Allemagne qui a eu deux trimestres consécutifs de décroissance économique et qui

s'attend à une décroissance en 1993. Le Japon a enregistré un trimestre de décroissance économique.

Autour de nous, nous ne voyons pas une reprise vigoureuse et cela a aussi des répercussions sur le Canada parce que nous sommes un pays commerçant.

• (1020)

Nous dépendons du commerce pour un tiers de notre produit intérieur brut. Quand la situation économique mondiale est en crise, alors manifestement le Canada en souffre. Malgré cette situation, nous progressons.

Tous ces facteurs ont soutenu une croissance modeste mais solide de notre PIB, comme je l'ai indiqué. Nous avons connu cette croissance modeste mais solide malgré l'existence d'une récession mondiale persistante.

L'activité économique des grands pays industrialisés a été freinée par la restructuration des entreprises, par l'incertitude du commerce extérieur et par un énorme endettement. Ce sont les réalités de la vie. La croissance économique plus faible que prévu que nous avons connue dans notre pays a eu pour conséquence que les recettes du gouvernement ont été inférieures aux prévisions.

M. Milliken: En dépit des 32 augmentations d'impôt.

M. Mazankowski: Je sais que les députés d'en face vont appuyer pleinement les mesures de M. Clinton qui constituent la plus grande razzia fiscale de l'histoire de l'Amérique. Il sera assez intéressant de voir comment ils vont réagir.

M. Milliken: Le premier ministre a dit que les Américains suivent votre exemple.

M. Mazankowski: Juste pour mémoire, je n'ai pas augmenté les impôts dans l'exposé économique de décembre, ni dans le budget de février. En fait, nous les avons réduits et cela irrite le député d'en face. Il n'aime pas ce qui est bon et constructif parce qu'il a une attitude négative.

Les recettes du gouvernement constituent un problème, dont j'ai parlé dans l'exposé économique. C'est pourquoi nous examinons ce projet de loi aujourd'hui. Cela a exercé de graves pressions à la hausse sur le déficit. Nous devons donc prendre des mesures énergiques pour contrôler notre situation financière.

Nous savons tous, et même les députés d'en face commencent à s'en rendre compte, que nous avons besoin de bonnes politiques financières pour favoriser la croissance économique qui protège les emplois existants et en crée de nouveaux.

Dans l'exposé économique que j'ai présenté à la Chambre en décembre, j'ai énoncé les mesures que nous prenions pour faciliter la reprise économique en cours et favoriser une meilleure croissance.

Nous avons pris des mesures pour stimuler la création d'emplois, surtout par l'intermédiaire du secteur des petites entreprises. Nous obtenons d'ailleurs de ce secteur une réaction très positive. Cela montre clairement, je pense, que dans ce pays, les petites entreprises sont le principal moteur de l'activité économique.

Nous avons pris des mesures pour améliorer notre programme de recherche et de développement, l'un des plus généreux du monde. Nous prenons d'autres mesures pour encourager les exportations, grâce à un meilleur accès aux marchés étrangers, et pour accroître la compétitivité du Canada.

Nous avons augmenté les fonds consacrés à la formation des travailleurs et mis en place des mesures pour encourager le gouvernement, le secteur des affaires, la main-d'oeuvre et les établissements d'enseignement à travailler de concert afin de nous permettre d'améliorer nos compétences, d'en acquérir de nouvelles et de faire de l'apprentissage une priorité permanente. Une somme de 3,8 milliards de dollars a été prévue à cette fin.

Nous avons prévu une aide supplémentaire pour les investissements stratégiques dans l'infrastructure du Canada, et non un programme d'infrastructure mi-figue mi-raisin comme celui que proposent les députés d'en face. Il s'agit d'un programme d'infrastructure de nature stratégique qui nous aidera à accroître notre productivité et notre compétitivité, et qui supprimera les goulets d'étranglement de l'économie, ce qui nous permettra de commencer sans plus tarder à travailler en collaboration avec les provinces et le secteur privé.

Même si ces importants investissements dans notre économie sont nécessaires, nous ne pouvons nous permettre de faire ces dépenses sans veiller à avoir des sources de recettes et sans surveiller la dette et le déficit pour qu'ils n'atteignent pas des proportions incontrôlables. À ce stade, nous ne pouvons nous contenter de dire «Portez-le à mon compte» sans prévoir les sommes nécessaires pour acquitter la note des mesures que nous avons annoncées.

Les dettes des gouvernements à tous les niveaux dans ce pays et les déficits qui les alimentent constituent un lourd fardeau qui nuit à la croissance économique et à la création d'emplois.

Comme je l'ai déclaré dans l'exposé économique: «Des déficits excessifs—au niveau tant fédéral que provincial—ont engendré un endettement net envers l'étranger qui est beaucoup plus élevé au Canada que dans tous les autres pays du G-7. Cette importante dette extérieure nette—des secteurs public et privé—a entraîné l'an dernier la sortie nette de plus de 22 milliards de dollars d'intérêts destinés aux prêteurs étrangers. C'est de l'argent dont les Canadiens ne peuvent se servir pour développer leur économie.»

Ces paroles sont aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient en décembre dernier, et c'est vraiment ce que l'Institut C.D. Howe a déclaré dans le rapport qu'il a présenté au début de la semaine.

Depuis que nous sommes au pouvoir, nous travaillons à remettre de l'ordre dans les finances de notre pays. Nous avons pris des mesures difficiles pour réduire les dépenses gouvernementales et les libéraux et les néo-démocrates se sont opposés à chacune d'elles, sans exception.

Je pense que ces mesures sont au nombre de douze. Nous avons privatisé des sociétés d'État. Ils s'y sont opposés. Nous avons adopté une loi sur le contrôle des dépenses. Nous avons ouvert le Compte de service et de réduction de la dette, qui ajoutait une notion de responsabilité financière à la législation fédérale. Nous avons réduit la croissance des dépenses de programme de 14 p. 100 à quelque 3,8 p. 100, un taux inférieur à celui de l'inflation. Le taux d'augmentation des frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental a été ramené bien au-dessous de celui de l'inflation. Ils se sont opposés à chacune de ces initiatives.

Malgré ces mesures qui représentent des compressions de l'ordre de 118 milliards de dollars, je crois, la récession influe de telle façon sur les recettes du gouvernement que nous devrons faire de plus en plus pour réduire le déficit. Nous devrons aussi réduire davantage les dépenses du gouvernement. Autrement dit, nous devrons apporter d'autres compressions. Deux raisons précises nous forcent à agir ainsi.

Premièrement, si les déficits augmentent encore, les perspectives d'une reprise économique durable diminueront. Les déficits croissants rivalisent avec les initiatives productives du secteur privé pour obtenir des emprunts sur le marché canadien des capitaux d'investissement dont les fonds sont limités. Cela entraîne une hausse des taux d'intérêt du pays et force les emprunteurs à aller chercher des fonds à l'étranger, ce qui fait augmenter la dette extérieure du pays et sa vulnérabilité à la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt.

Deuxièmement, si nous ne faisons rien maintenant, nous serons aux prises avec des déficits encore plus importants dans les années à venir. Les Canadiens devront donc subir des conséquences encore plus pénibles le jour où il faudra rétablir la situation financière. Il faudra alors hausser fortement les impôts. En outre, notre compétitivité et notre capacité de créer et de soutenir des emplois à long terme diminueront.

Au lieu de restreindre les dépenses, on pourrait augmenter les impôts, mais ce ne serait pas la solution, à mon avis. Un éditorial récent du *Halifax Chronicle Herald* faisait valoir un point très intéressant au sujet de la reprise économique en cours, et je cite: «La reprise n'est pas encore assez solide pour résister à toute augmentation d'impôts.» Je suis absolument d'accord.

Comme je le disais il y a quelques minutes, certains indices économiques sont actuellement très prometteurs. On voit clairement que nous sommes en voie de sortir de cette mauvaise passe, mais nous devons nous abstenir de faire délibérément quoi que ce soit qui puisse ébranler cette fragile reprise.

Chose certaine, la solution la plus sensée consiste à comprimer davantage les dépenses gouvernementales. Les mesures que nous avons proposées, y compris celles que prévoit ce projet de loi, vont réduire le montant des crédits de quelque 8 milliards de dollars au cours des deux prochaines années, soit une partie des crédits autorisés pour le présent exercice. Il s'ensuivra donc une réduction considérable de l'élément structurel du déficit.

Le projet de loi touche un grand nombre de domaines bien précis. Il imposera, entre autres, un gel de la rémunération des représentants élus et des fonctionnaires. Il apporte des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage de façon que les prestations moyennes versées soient maintenues aux niveaux moyens de 1992. Il prévoit également que les prestataires qui quittent leur emploi volontairement et sans motif valable ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Il prévoit une réduction de 10 p. 100 de certaines subventions au transport régional, ce qui exige une modification législative, et, enfin, il mettra en oeuvre une réduction de 10 p. 100 des paiements fédéraux versés en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

C'est en résorbant notre déficit que nous allons stimuler les investissements et assurer la compétitivité, la croissance économique et la création d'emplois au Canada. Lorsqu'il a été question de mettre de l'avant des mesures de compression des dépenses, nous savions que le gouvernement devait commencer par donner l'exemple. Ainsi, entre 1984-1985 et 1991-1992, nous avons limité les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental à une augmentation moyenne de 2,2 p. 100 par

an. C'était moins que la moitié du taux d'inflation à l'époque et bien inférieur au taux de croissance annuel de l'ensemble des dépenses liées aux programmes fédéraux, soit 4,1 p. 100. Dans le cadre de cet autre exercice de compression des dépenses, nous allons encore plus loin pour comprimer les dépenses de fonctionnement en tablant sur les efforts accomplis ces dernières années.

• (1030)

Le projet de loi C-113 propose de geler le traitement de quelque 390 000 employés du secteur public. Ce gel s'étendra sur les deux prochains exercices et devrait permettre au gouvernement d'économiser 800 millions de dollars. Cette mesure s'applique notamment au gouverneur général, au lieutenant-gouverneur de chaque province ainsi qu'au personnel du système judiciaire fédéral. Tous les fonctionnaires fédéraux verront aussi leurs traitements gelés, tout comme le premier ministre, les ministres, les députés de la Chambre des communes et les sénateurs, et ce, pendant deux ans, comme le laissait d'ailleurs entendre l'exposé économique. Il est intéressant d'entendre les néo-démocrates hurler à ce propos.

Le député là-bas dit de ne pas s'en faire avec le déficit, qu'il suffit d'imprimer plus de billets et le tour est joué. C'est la vieille recette des néo-démocrates et il est assez intéressant de noter que même le chef du Nouveau Parti démocratique parle maintenant de restreindre les dépenses budgétaires et de réduire le déficit. Nous aimerions bien savoir quelle est sa solution.

De plus, les employés des sociétés d'État qui comptent sur les crédits et qui ne sont pas en concurrence avec le secteur privé verront leurs salaires maintenus aux niveaux actuels. Les sociétés d'État qui comptent sur les crédits mais qui sont en concurrence avec le secteur privé seront financées comme si les salaires de leurs employés étaient gelés.

En outre, les budgets de fonctionnement des ministères vont être réduits de 3 p. 100, ce qui s'ajoute à la diminution de 2 p. 100 décrétée l'automne dernier.

Ces deux mesures, soit le gel des salaires et la compression des dépenses de fonctionnement, vont avoir pour effet d'abaisser de 5 p. 100 les niveaux des coûts prévus au cours des deux prochains exercices. Il s'agit là, à mon avis, d'un élément important qu'il ne faut pas oublier, car on sait que la période difficile que nous traversons a forcé les entreprises à se restructurer. Les familles ont également dû se restructurer et réduire leurs dépenses, et il appert clairement que les gouvernements doivent faire la même chose. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent suivre cet exemple. Ils doivent réduire leurs coûts généraux, pour donner l'exemple. C'est d'ailleurs précisément ce que nous faisons. Le président des États-Unis lui-même en reconnaît le bien-fondé.

Une voix: Il suit votre exemple. Même le premier ministre l'a dit.

M. Mazankowski: Si le président nous imite et qu'il obtient d'aussi bons résultats que nous, il s'engage, comme je viens de le dire, sur la bonne voie. La seule différence, c'est qu'il croit pouvoir s'en tirer en ayant recours à la fiscalité, alors que nous avons choisi une autre voie.

M. Milliken: Vous ne pouvez plus taxer, vous l'avez trop fait depuis huit ans.

M. Mazankowski: Ce député qui nous fait la leçon appartient au parti qui, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, dépensait 1,33 $ pour chaque dollar de recettes. N'importe qui, même un écolier de maternelle, comprendrait qu'on ne peut pas continuer de dépenser 1,33 $ dans des programmes pour chaque dollar de recettes. C'est dire à quel point les gens d'en face manquent du bon sens le plus élémentaire.

On bavarde beaucoup chez eux, madame la Présidente, mais les idées concrètes font défaut. Il est intéressant de rappeler qu'à l'occasion du dépôt de notre exposé économique, nous avons débattu la question trois ou quatre jours pour voir ce que l'opposition avait à proposer. Mais il n'en est rien sorti, absolument rien. On nous a proposé de dépenser 15 milliards dans des travaux d'infrastructure. Et où allons-nous trouver l'argent? Auprès des contribuables, bien sûr, les contribuables municipaux, provinciaux et fédéraux.

Mme Feltham: Qui sont les mêmes.

M. Mazankowski: Effectivement, ce sont les mêmes personnes.

Je devrais sans doute m'en prendre au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario. Ma collègue serait d'accord avec moi.

Je vais maintenant parler des changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage. Comme vous le savez, l'exposé économique de décembre contient un certain nombre de mesures visant à stimuler la création d'emplois, et nous avons notamment pris à cet égard des initiatives très positives.

Par exemple, dans le cas des petites entreprises qui créent des emplois, le gouvernement s'engage à payer en 1993 l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage de l'employeur par rapport à 1992, jusqu'à concurrence de 30 000 $. Il s'agit d'une très bonne mesure qui donne de très bons résultats.

Le gouvernement a également décidé de ne pas hausser les cotisations d'assurance-chômage de l'employeur et de l'employé, en dépit du montant élevé des prestations d'assurance-chômage, qui devrait se chiffrer à quelque 22 milliards de dollars en 1993.

L'augmentation du déficit représente cependant un danger, ce qui signifie que nous devons contenir les coûts du programme d'assurance-chômage. Puisque les cotisations en 1993 seront maintenues au niveau de 1992, nous proposons de maintenir les prestations moyennes des deux prochaines années au niveau de 1992.

Le taux des prestations, qui se situe actuellement à 60 p. 100 de la rémunération assurable, sera fixé à 57 p. 100 durant les deux prochaines années. Cette réduction compensera la croissance des salaires qui autrement aurait fait grimper les prestations moyennes durant cette période.

Le nouveau taux s'appliquera aux demandes faites après le 1er avril de cette année ou à partir du jour d'entrée en vigueur du projet de loi. Les travailleurs qui commenceront à recevoir des prestations avant cette date ne seront pas touchés par cette réduction.

Nous proposons aussi d'établir une nouvelle règle selon laquelle les demandeurs qui quittent leur emploi volontairement et sans motif ou qui sont renvoyés pour mauvaise conduite seraient exclus. On évalue à 850 millions de dollars les économies totales qui seraient réalisées en 1993-1994 et à 1,6 milliard de dollars celles de l'année suivante.

Ces mesures ont donné lieu à beaucoup de discussions, d'hystérie et de désinformation, mais il est clair que le motif à l'origine de ces changements est notre engagement à traiter tous les Canadiens de manière aussi équitable que possible.

Dans la situation économique actuelle, nous croyons qu'il ne serait pas juste de continuer à subventionner ceux qui quittent leur emploi sans motif valable. Toutefois, bon nombre de personnes, y compris les travailleurs et leurs représentants, se sont dits inquiets de la mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions.

Pour les assurer que la mise en oeuvre de cette mesure sera conforme aux mêmes normes de justice que celles qui ont motivé cette décision de principe, nous apportons quelques clarifications à la Loi sur l'assurance-chômage, qui sont en grande partie déjà intégrées dans les procédures administratives du régime d'assurance-chômage. La majeure partie de la jurisprudence et de la politique de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada déjà en vigueur sera maintenant énoncée explicitement dans la loi.

Au fil des ans, de nombreuses protections ont été intégrées au système afin que ceux qui avaient un motif valable de quitter leur emploi reçoivent le plein montant des prestations auxquelles ils avaient droit. Tous les cas sont examinés, et continueront de l'être, de manière objective et compatissante.

La définition du motif valable est donnée en détail dans la Loi sur l'assurance-chômage en vigueur et elle s'applique à une vaste panoplie de situations individuelles. Par exemple, l'exclusion ne s'applique pas à ceux qui quittent leur emploi à cause de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, ou à cause de discrimination pour des raisons interdites dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

La loi protège aussi ceux qui doivent quitter leur emploi pour suivre un conjoint ou un enfant à charge dans une autre lieu de résidence ou parce qu'ils travaillent dans des conditions qui mettent leur santé ou leur sécurité en danger. Ces gens ne seront pas exclus. Les travailleurs qui doivent quitter un emploi pour prendre soin de leurs enfants ne sont pas touchés.

La liste de définitions des motifs valables sera allongée afin que les situations déjà reconnues dans la jurisprudence soient décrites explicitement dans la loi révisée. La loi reconnaîtra maintenant les situations suivantes comme motifs valables: garantie raisonnable d'obtenir un autre emploi dans un avenir immédiat; obligation de travailler pendant un nombre excessif d'heures supplémentaires ou non-rémunération de celles-ci; changement important dans les fonctions ou le salaire; conflit personnel entre un employé et un surveillant, dont l'employé n'est pas le principal responsable; pratiques de l'employeur qui sont contraires à la loi; discrimination à cause de la participation aux activités d'un syndicat et pression indue de la part de l'employeur en vue de forcer l'employé à quitter son emploi.

Nous exposons aussi explicitement dans la loi les besoins spéciaux des travailleurs et de leurs familles en développant la définition du motif valable pour soins aux enfants afin d'y inclure les soins à un membre de la famille immédiate.

Ceci vise à combattre une partie de la désinformation, des distorsions et de la confusion engendrées par les critiques et certes par les gens d'en face. Nous croyons que c'est un pas dans la bonne direction et que la plupart des Canadiens vont l'appuyer. D'autres aspects de la politique en matière d'assurance-chômage sont explicitement consignés dans cette mesure législative. Par exemple, les travailleurs qui quittent leur emploi pour cause de harcèlement sexuel ou autre pourront présenter leur cas à huis clos devant un jury réceptif sans avoir à confronter leur agresseur.

• (1040)

Je veux tout simplement souligner à nouveau ce point. Le système de traitement des demandes qui est déjà en place est juste et efficace; il garantit que les demandes des personnes qui quittent volontairement leur emploi sont étudiées sans préjugés. De par cette mesure législative, nous inscrivons explicitement dans la Loi sur l'assurance-chômage de nombreux éléments de la jurisprudence et des directives de la CEIC, à la fois pour rassurer les Canadiens que le système est juste dans la pratique et en principe, et pour mieux informer les travailleurs de leurs droits.

Je passe maintenant aux subventions au transport et à ce que nous nous proposons de faire à cet égard par le biais de cette mesure législative. J'aimerais aborder la question des subventions au transport régional aux termes de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique et de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Ces programmes seront réduits de 10 p. 100 au cours des deux prochains exercices financiers, conformément à l'engagement que nous avons pris.

Il en est de même des subventions au transport du grain de l'Ouest. Le projet de loi dont nous sommes saisis propose une nouvelle formule pour calculer les paiements effectués par le gouvernement fédéral aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest; le tarif pour le transport des marchandises sera modifié de façon à ce que les dépenses fédérales diminuent de 10 p. 100 en 1993-1994 et en 1994-1995.

Cette mesure législative propose de réduire de 10 p. 100 les paiements effectués en vertu de la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En vertu de cette loi, 95 p. 100 des impôts fédéraux sur le revenu payés par les compagnies privées de gaz et d'électricité sont transférés aux provinces. Les budgets de février 1990 et de février 1991 ont gelé ces paiements à leur niveau de 1989-1990. Toutefois, cette mesure n'a produit aucune économie étant donné que les paiements des deux derniers exercices ont été bien inférieurs au plafond que nous avions fixé. Nous avons par conséquent décidé d'imposer une modeste réduction pour respecter le principe de la compression de l'ensemble des subventions et des contributions. Nous prévoyons donc une réduction de 10 p. 100 des subventions qui seront accordées dans le cadre de ce programme en 1993-1994 et en 1994-1995.

En prenant ces mesures, nous lançons on ne peut plus clairement le signal qu'il faut absolument réduire le déficit. La fiscalité, les dépenses et les taux d'intérêts sont intimement liés et les politiques que nous suivons dans ces domaines ont une profonde influence sur la vigueur de la reprise économique qui, comme je l'ai dit, montre des signes encourageants.

Nous savons que seule une croissance économique durable peut assurer la prospérité des Canadiens et nous n'avons nullement l'intention de menacer la croissance que nous voyons poindre en laissant le déficit prendre des proportions hors de toute commune mesure. Ce projet de loi est une arme clé dans notre lutte contre le déficit. J'exhorte donc tous les députés à l'appuyer avec enthousiasme, d'autant plus que le chef de l'opposition s'est dit convaincu de la nécessité de réduire le déficit et que le Nouveau Parti démocratique est aussi en train d'adopter cette position. C'est ce que le Canadiens veulent. Ils veulent que nous agissions de façon responsable en contenant le déficit. L'avenir les inquiète. Ils sont inquiets pour leurs enfants et leurs petits-enfants.

Cela ressortait nettement du programme économique que le président Clinton a présenté, hier soir, aux chambres réunies du Congrès. Nous nous réjouissons évidemment de l'initiative de M. Clinton, car elle prouve qu'il reconnaît ce que nous, au Canada, reconnaissons depuis des années déjà. M. Clinton a décidé de relever le difficile défi de contenir la croissance effrénée des déficits et de la dette.

Conformément au programme que le président a présenté hier soir, le gouvernement américain va réduire plutôt qu'accroître sa consommation de l'épargne internationale. Cela devrait contribuer à faire baisser les taux d'intérêt et à stimuler l'investissement dans la productivité et la croissance et cela, non seulement aux États-Unis, mais dans tous les pays. Nous nous réjouissons que le président n'ait pas essayé de dorer la pilule aux Américains. Il a été direct et franc quant à l'énorme défi que pose la réduction du déficit. Il n'a pas tenté d'atténuer la

dure réalité que nous, Canadiens, connaissons bien. La réduction du déficit est une tâche pénible. C'est une tâche qui ne fait pas gagner des votes. La réduction du déficit touche tous les Canadiens. Nous voulons manifestement appuyer et garder les programmes qui sont en place, mais nous ne pouvons plus le faire avec de l'argent emprunté. Nous devons vivre selon nos moyens.

Il est intéressant de remarquer que le programme économique que M. Clinton a présenté hier soir est très similaire à celui que notre gouvernement applique depuis que nous sommes au pouvoir. M. Clinton a insisté sur la nécessité d'investir dans l'infrastructure publique et dans la formation, et sur le rôle important que le secteur de la petite entreprise peut jouer pour stimuler l'investissement dans les emplois. Ce sont précisément là les thèmes de notre budget de février 1992 et de notre exposé économique du 2 décembre dernier.

En décembre dernier, j'ai exposé un plan de modernisation de l'infrastructure au coût de deux milliards de dollars sur les cinq prochaines années. À l'échelle américaine, cela équivaut à une vingtaine de milliards de dollars. Notre plan concerne les routes, les ponts, les voies ferrées et la technologie de pointe dans le domaine des communications, toutes choses dont a parlé hier soir le président américain.

Nous, au Canada, avons aussi insisté sur la formation et l'éducation. Nous avons doublé ces dernières années le financement des programmes fédéraux de formation professionnelle. Le secteur privé bénéficiera d'allégements fiscaux en contrepartie de la création de conseils de la formation sectorielle.

Au Canada, nous avons reconnu l'importance des petites entreprises. En décembre, j'ai lancé un programme de crédit d'impôt à l'investissement afin que les petites entreprises puissent améliorer leur compétence technologique, leur productivité et leur compétitivité, grâce à l'acquisition de nouvel équipement et à leur détermination.

Des programmes ont été mis sur pied pour encourager la création d'emplois grâce à la réduction du coût d'embauchage, tel le blocage des cotisations à l'assurance-chômage pour les petites entreprises.

En examinant certaines propositions précises du plan de reprise économique du président, on constate qu'il y a des similitudes évidentes avec le plan canadien. Par exemple, dans le budget de février 1992, nous avons introduit un supplément au revenu gagné qui prévoit des prestations supplémentaires pour les travailleurs à faible et à moyen revenu qui ont des enfants. Le président Clinton a déclaré qu'un tel programme permettrait à beaucoup de familles qui ne pouvaient s'intégrer entièrement à la population active de le faire. En outre, les prestations pour enfants que nous avons introduites aideront les travailleurs pauvres à demeurer au sein de la population active.

Le président Clinton a proposé de réduire le déficit en réduisant sensiblement les dépenses surtout pour la défense et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons toujours suivi un programme de compression des dépenses. Aux États-Unis, le président a proposé de geler les salaires des fonctionnaires pendant un an. Au Canada, les salaires des fonctionnaires seront gelés pendant trois des quatre années qui vont de 1991 à 1994. À bien des égards, nous prenons des mesures plus rigoureuses et plus énergiques que celles annoncées par le président hier soir.

Grâce à ses propositions financières, le président espère faire passer le déficit fédéral d'environ 5,2 ou 5,3 p. 100 du PIB qu'il est aujourd'hui à 2,7 p. 100 en 1997, soit une réduction de moitié environ. Les structures financières étant déjà en place au Canada, notre déficit en 1997 représentera un pourcentage de notre PIB nettement inférieur à l'objectif visé aux États-Unis.

Il importe de noter que la réduction marquée du déficit canadien découlera en majeure partie de la compression des dépenses. En fait, dans le budget de février 1992 et l'énoncé de décembre, nous avons réussi à réduire les impôts des Canadiens. Nous ne les avons pas augmentés.

Le président des États-Unis a proposé d'augmenter les impôts des citoyens les plus riches. Le régime fiscal canadien est déjà beaucoup plus progressif que le régime américain et les propositions d'hier soir rendront celui-ci plus semblable au nôtre.

Nous savons tous que les États-Unis accordent beaucoup d'attention à la réforme de leur système de santé. Au Canada, nous reconnaissons qu'il nous faut mieux contrôler les coûts des services de santé tout en maintenant des normes d'excellence. Cependant, nous ne sommes pas confrontés à des difficultés aussi graves que les États-Unis.

Lorsque j'ai rencontré le secrétaire au Trésor, M. Bentsen, il m'a dit qu'actuellement, les coûts des services de santé représentaient environ de 13 à 14 p. 100 du PIB. Au Canada, ces coûts ne représentent que 9 p. 100 environ ou même moins, de notre PIB. Il m'a dit que si rien n'était fait, ces coûts absorberaient à la fin du siècle

près de 20 p. 100 du PIB et qu'il était donc impérieux de réagir.

Les États-Unis sont donc confrontés à une énorme tâche s'ils veulent réduire le pourcentage du PIB que représentent les coûts des services de santé et, à côté de cela, ils reconnaissent qu'il y a entre 35 et 40 millions d'Américains qui n'ont aucune forme d'assurance-maladie. Au Canada, nous avons un régime universel et nous tenons à le maintenir tel quel.

• (1050)

Nous allons donc unir nos efforts à ceux des provinces pour essayer de voir comment empêcher les coûts d'augmenter, afin de nous permettre d'offrir les meilleurs soins possibles de la manière la plus efficace et efficiente possible. Les ministres de la Santé et des Finances des deux paliers de gouvernement ont tenu une réunion très fructueuse en cette matière. Il est clair que nous allons collaborer avec le secteur des soins de santé, car ce dernier a lui aussi des recommandations et des points de vue fort importants à faire valoir en ce domaine.

En guise de conclusion, je dirai que nous faisons bon accueil au plan économique réaliste établi par le président. À bien des égards, ce plan oriente l'économie américaine dans la même direction que nous avons imprimée à notre économie. Comme je l'ai observé au début de mon discours, plusieurs indicateurs nous signalent sans l'ombre d'un doute que le plan donne des résultats. En effet, nous sommes en train de sortir d'une récession très tenace. La récession n'est certes pas terminée dans d'autres pays, mais l'économie est repartie.

Nous espérons que le plan économique dévoilé par M. Clinton hier soir va favoriser la tendance vers la croissance économique et la création d'emplois aux États-Unis et que l'économie nord-américaine s'en trouvera du même coup renforcée.

Nous croyons fermement que l'économie canadienne progressera au même rythme que l'économie américaine, parce que nous avons établi les bases essentielles, nous avons pris les décisions déchirantes et nous avons réalisé les réformes structurelles qui s'imposaient: la réforme de la fiscalité, la libéralisation des échanges, l'établissement d'un régime fiscal plus équitable, des investissements dans les ressources humaines par le perfectionnement et le recyclage et des investissements accrus dans la R-D. Toutes ces mesures commencent à porter fruit sous forme de coûts de production et de main-d'oeuvre réduits ainsi que d'une hausse de la productivité et de la compétitivité de nos industries.

Ce sont des signes encourageants, mais nous sommes toujours aux prises avec un déficit et une dette qui hypothèquent l'avenir du pays, et nous devons nous en occuper. C'est précisément le but de ce projet de loi. J'exhorte donc nos vis-à-vis à reconnaître la gravité de la situation et à nous aider à y remédier, comme le réclament les Canadiens.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui sur une question extrêmement importante pour des millions de Canadiens. Les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage figurant dans le projet de loi C-113 auront de graves répercussions pour un grand nombre de Canadiens. Il est très important que nous en discutions à la Chambre.

Si le projet de loi C-113 est adopté, les gens qui quittent leur emploi sans avoir ce que le gouvernement considère une justification ou qui sont licenciés pour mauvaise conduite ne seront pas admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Cette modification est extrêmement importante. On dit à tout Canadien qui occupe un poste difficile ou qui a des conditions de travail injustes qu'il doit prendre garde, car s'il quitte son emploi ou s'il est licencié, il devra prouver qu'il mérite des prestations d'assurance-chômage.

Le projet de loi C-113 dit à tout Canadien qui se trouve dans cette situation qu'il est coupable jusqu'à preuve du contraire. Le fardeau de la preuve incombe désormais au prestataire qui est souvent une personne placée dans une situation extrêmement délicate. C'est injuste et c'est la principale raison pour laquelle le projet de loi C-105—prédécesseur honni du projet de loi C-113—a soulevé un tel tollé.

Le projet de loi C-113 est une tentative du gouvernement pour parer les attaques venant de toutes parts, notamment de son propre caucus. Étant donné qu'il a été placé quotidiennement dans l'embarras à la Chambre et que le ministre défendait de façon très maladroite son projet de loi, le gouvernement n'a pas eu le choix que de faire marche arrière d'un air penaud dans l'espoir de reprendre la lutte à une autre occasion.

C'est pour cela que nous sommes saisis du projet de loi C-113, qui reprend fondamentalement le projet de loi C-105 en termes plus voilés. Il s'agit là d'une tactique de relations publiques. On présente les modifications mineures apportées au projet de loi C-113 comme de grandes concessions. Cependant, le ministre de l'Emploi a précisé clairement qu'il n'était pas question de faire des compromis sur le fond du projet de loi C-105, que vise à punir ceux qui quittent volontairement leur emploi.

Par le projet de loi C-113, on veut apporter des modifications constructives et éclaircir la situation des gens qui acceptent de prendre une préretraite. On étend la définition du terme «justification» et on essaie d'être plus sensible aux problèmes de harcèlement sexuel.

Il ne s'agit que de corriger les erreurs commises dans le projet de loi C-105 qui était mal conçu. Il n'y a rien dans ce projet de loi pour atténuer le caractère arbitraire des modifications proposées. En fait, le ministre semble presque fier de la dureté arbitraire du projet de loi.

Tout le monde sait que le ministre de l'Emploi est très peu compréhensif à l'égard des chômeurs. En qualifiant sans ambages les gens qui quittent volontairement leur emploi de resquilleurs qui partent pour la Floride ou les pentes de ski, il a dévoilé le mépris qu'il leur porte en général. Le projet de loi C-113 montre bien comment le gouvernement entend aborder la crise du chômage au Canada. On met l'accent sur les gens qui quittent volontairement leur emploi, mais on fait fi du sort du 1,6 million de Canadiens qui ne peuvent trouver un emploi.

On a eu un exemple de l'attitude du gouvernement face à cette question il y a deux semaines lorsqu'un certain nombre de ministériels sont intervenus dans le cadre d'une journée d'opposition portant sur le projet de loi C-105. La plupart des attaques contre la motion étaient à peu près ce à quoi on peut s'attendre de la part des conservateurs. Leurs discours étaient décousus et leurs observations, parfois peu pertinentes.

Cependant, il y a un discours qui est ressorti du lot, celui prononcé par la ministre d'État à l'Emploi et l'Immigration. Je suis heureux qu'elle ait jugé cette question assez grave pour y donner une réponse cohérente, même si elle pouvait induire en erreur.

La ministre a paru résumer de façon assez exacte la position du gouvernement dans le débat sur ces modifications, en posant la question très simpliste qui suit: Est-il juste que ceux qui contribuent à l'assurance-chômage fassent vivre ceux qui ont décidé par caprice de quitter leur emploi pour prendre des vacances? La question est futile puisque, évidement, ce n'est pas juste. Personne n'en doute.

Aux fins du compte rendu, je dirai qu'il est inacceptable de quitter un emploi par caprice pour prendre quelques mois de vacances aux dépens du programme d'assurance-chômage. J'ajouterai même avec plaisir que je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui l'ait fait. Parmi tous les chômeurs que j'ai rencontrés, je n'en ai jamais vu un seul qui était satisfait de son sort. Tous, sans exception, voulaient un emploi sans tarder.

En réalité, les chômeurs cherchent à tout prix un emploi. Malgré le découragement et le désespoir de 1,6 million de chômeurs et de 2,2 millions d'assistés sociaux au Canada, le gouvernement a décidé qu'il n'avait pas à chercher sérieusement une solution aux problèmes du chômage. Il préfère s'en tenir à cette ignoble histoire selon laquelle le problème le plus grave de notre société, c'est qu'une armée de parasites encaissent leurs chèques d'assurance-chômage en Floride ou à Jasper.

Quand le ministre de l'Emploi et ses collègues ne mènent pas une campagne de diffamation contre les Canadiens qui quittent leur emploi, ils essaient de nous garantir que la loi protégera tous ceux qui quitteront leur emploi avec justification.

Je rappelle qu'au cours du débat, la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration avait dit:

> Les modifications aux dispositions sur l'assurance-chômage ne touchent que ceux qui quittent leur travail volontairement, sans raison valable, ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite.

C'est inexact. Les changements visent peut-être ceux qui quittent leur emploi sans justification ou qui sont congédiés avec justification, mais, ils toucheront aussi bien d'autres personnes. Il faudrait que la ministre soit incroyablement naïve pour penser autrement. Plus loin dans son discours, elle a fait allusion aux protections spéciales que comportent les directives destinées aux agents locaux sur la question du harcèlement sexuel.

> En l'absence de preuves dans un sens ou dans l'autre, on donnera le bénéfice du doute au demandeur, faisant ainsi pencher la balance en sa faveur.

• (1100)

La ministre croit fermement que le bénéfice du doute sera accordé dans ce cas aux femmes qui demanderont des prestations d'assurance-chômage. Je dois toutefois lui demander ce que signifie l'expression «bénéfice du doute». Est-ce que cela veut dire que toute femme qui présente une demande et qui indique avoir quitté un emploi parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel recevra des prestations?

Si l'on répond par la négative, comme la raison l'exige, on ouvre la porte aux erreurs. On reconnaît que des femmes qui ont été harcelées mais qui ne peuvent le prouver ne recevront pas de prestations. On accepte automatiquement que des femmes qui devraient y avoir droit seront lésées. Le Parti libéral ne peut accepter cela. Nous, libéraux, trouvons ces changements trop impitoyables, trop inhumains. Ils défavorisent les plus vulnérables de notre société et lèsent les innocents.

Le gouvernement pense que la lettre et l'esprit de cette mesure législative protégeront les innocents. Nous savons, de ce côté-ci de la Chambre, qu'en réalité, il y des décalages. Nous savons qu'il arrive que des décisions soient prises par erreur. Nous savons qu'il y aura malheureusement des victimes.

Il est clair, d'après cette mesure législative et l'attitude du gouvernement qui s'acharne contre les personnes qui quittent volontairement leur emploi, que les conservateurs ignorent totalement ce qu'est réellement le milieu de travail. Il n'y a qu'à voir la manifestation qui a eu lieu à Montréal, il n'y a pas longtemps. Quarante-mille personnes ont manifesté dans les rues par une température de 25° au-dessous de zéro pour protester contre le gouvernement qui abandonne les chômeurs.

Les gens à Montréal ont défilé en scandant les mots: «On veut travailler!» Nous voulons du travail. Il ne réclamaient pas une augmentation des prestations d'assurance-chômage. Ils demandaient des emplois au gouvernement qui les a laissés tomber.

Ce n'était ni des fainéants, ni des resquilleurs. Ils n'étaient pas tranquillement assis à la maison devant leur vidéo ou en train de faire du ski dans les Laurentides. Ils protestaient contre une politique injuste du gouvernement et contre l'absence de mesures pour les aider à retrouver du travail.

Cette manifestation nous a fait voir la réalité: un monde de frustration, de colère et de désespoir. Le gouvernement a réagi de façon méprisante et insultante. Il a traité les manifestants de séparatistes. Il a menacé de créer une brigade de l'assurance-chômage et d'établir une ligne téléphonique spéciale pour les mouchards. L'attitude manifestée par le gouvernement au cours des derniers mois est vraiment une tragi-comédie. Voilà trop longtemps que le gouvernement fait l'autruche.

Le 2 décembre, le ministre des Finances a dit dans son exposé économique quelque chose qui selon moi est très ironique. Il a dit et je cite: «Il y en a qui voudraient suivre une politique fondée sur le monde tel qu'ils le rêvent et non tel qu'il est.» Je trouve cela ironique, car le ministre était en train de rabaisser le premier groupe, ceux qui voudraient suivre une politique fondée sur le monde tel qu'ils le rêvent, alors que lui et son gouvernement en font de toute évidence partie.

Replaçons ces propos dans le contexte du débat actuel et pensons au ministre et à ses fonctionnaires qui ont conçu ces changements. On voit bien qu'ils sont éloignés de la réalité. Ils sont là, assis dans leurs bureaux de l'Esplanade Laurier, dans ce qui à Ottawa se rapproche le plus d'une tour d'ivoire. Ils conçoivent ces mesures bien à l'abri dans des bureaux bien tenus et climatisés—le milieu de travail idéal à de nombreux égards.

Il est compréhensible que ces gens ne soient pas tout à fait au courant de la réalité plus vaste, n'ayant aucun contact avec les petites usines, les restaurants, les bureaux et les lieux où travaillent la majorité des Canadiens. C'est pourquoi le ministre de l'Emploi peut déclarer avec conviction que les changements proposés dans le projet de loi C-113 ne poseront aucun problème à qui que ce soit, sauf à ceux qui quittent leur emploi. Il ne sait pas de quoi il retourne.

Malheureusement, «dans le monde tel qu'il est», pour reprendre l'expression du ministre des Finances, la réalité est complètement différente. Déjà, les employeurs commencent à se servir des modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur l'assurance-chômage pour imposer à leurs employés de nouvelles conditions de travail plus restrictives. *Le Devoir* donnait récemment l'exemple de la société Litho Montérégie, une petite imprimerie de Longueuil. Dans ce cas, l'employeur impose une réduction salariale de 30 p. 100 à la moitié de son effectif, soit celle constituée des travailleurs plus âgés qui gagnent plus cher. Les gens visés par cette réduction sont des travailleurs hautement qualifiés qui ont joué un rôle clé dans l'informatisation de l'entreprise, une des premières à s'informatiser dans cette industrie. Ces employés étaient bien rémunérés. Le président de la société a dit: «J'étais à la merci de leurs compétences, mais la situation est bien différente maintenant.»

Les gens qui sont dans de telles situations devraient peut-être quitter leur emploi et demander des prestations d'assurance-chômage. C'est facile à dire, mais c'est une décision qui est parfois difficile à prendre, spécialement lorsqu'on n'est pas certain d'être admissible aux prestations d'assurance-chômage. Pensons au travailleur qui quitte son emploi ou qui est congédié. Tout d'abord, il est stressé et n'a probablement pas une attitude très positive lorsqu'il se rend au centre d'emploi pour demander des prestations d'assurance-chômage. S'il doit justifier sa situation avant qu'une décision soit prise quant à son admissibilité, sa tension augmente.

Et qu'arrive-t-il s'il ne s'exprime pas aussi bien qu'il le pourrait? Il a peut-être de la difficulté à convaincre l'agent d'emploi que sa demande est justifiée. Son ancien patron est peut-être plus convaincant que lui. On refusera peut-être de lui donner des prestations même s'il les mérite.

Y a-t-il une garantie dans le projet de loi C-113 qu'une telle personne sera traitée de façon juste et équitable? Quelle protection cette personne a-t-elle contre les dangers du monde d'aujourd'hui? Le fait est que ce projet de loi ne peut pas protéger tout le monde, et c'est pourquoi il devrait être retiré.

Le gouvernement devrait peut-être écouter l'Association du Barreau du Québec et le Conseil du patronat, qui ont tous deux exprimé de sérieuses réserves au sujet des modifications proposées. Il aurait peut-être dû écouter le commissaire aux droits de la personne, Max Yalden, et le

sénateur Solange Chaput-Rolland, qui se sont dits inquiets des conséquences que cette mesure législative pourrait avoir.

Le gouvernement aurait peut-être dû écouter les suggestions faites par les membres de son caucus québécois au lieu de les rejeter de façon aussi cavalière. Ces quelques braves députés qui ont osé exprimer leurs opinions l'ont fait au nom de leurs électeurs et méritaient un certain respect. Au lieu de cela, le ministre a d'emblée rejeté leurs idées.

Ces députés conservateurs qui ont critiqué le projet de loi C-105 comprennent que ces changements mettront beaucoup de Canadiens dans une situation très précaire. Notre parti comprend cela aussi. Nous savons que le problème, ce n'est pas la paresse, mais bien le manque d'emplois et les mises à pied. Nous savons que le problème, ce n'est pas l'indolence de nos travailleurs, mais bien l'insolence de nos ministres.

Comme nous l'avons vu lors des manifestations à Montréal, les Canadiens sont en colère contre le gouvernement et ne toléreront plus qu'on les néglige et qu'on les induisent en erreur.

À ce propos, il y a une chose que je veux tirer au clair. Les personnes qui laissent leur emploi ne posent pas un problème grave, comme le prétend le gouvernement.

Un rapport publié par le Conseil économique du Canada en 1991 révélait que les gens qui quittent leur emploi ne sont pas un fardeau pour le régime d'assurance-chômage. D'après ce rapport, la moitié d'entre eux avaient réussi à trouver un autre emploi immédiatement, et 43 p. 100 en avaient trouvé un dans un délai de 10 semaines. Le plus lourd fardeau de la caisse d'assurance-chômage, ce sont les centaines de milliers de Canadiens qui ont été mis à pied dans le secteur manufacturier, ceux que le gouvernement a négligés au cours de cette récession et qui attendent toujours les programmes de réadaptation de la main-d'oeuvre qui leur ont été promis.

Le gouvernement dit qu'il doit pénaliser ceux qui quittent leur emploi afin de réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Il dit que, parce que celui-ci s'est élevé à 4,9 milliards de dollars en 1992, il ne peut se permettre de venir en aide à ceux qui quittent leur emploi. Il est vrai que le déficit de la caisse d'assurance-chômage est un problème très grave, mais je pense que le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il peut pour le réduire. Il a choisi un moyen inefficace pour le faire, alors qu'il aurait pu opter pour une solution plus productive. Le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il peut pour réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Le gouvernement prend en effet des mesures contre ceux qui quittent leur emploi sans raison valable et ceux qui sont congédiés pour inconduite, mais il ne s'occupe pas de ceux qui abusent du régime d'assurance-chômage en en faisant un mauvais usage ou en le fraudant carrément.

• (1110)

Il y en a beaucoup qui demandent de l'assurance-chômage, alors qu'ils gagnent plus que le montant autorisé, en faisant du travail au noir. Beaucoup touchent de l'assurance-chômage alors qu'ils étudient à plein temps, et bon nombre fraudent le régime en présentant des demandes bidon. Ces gens, que l'on pourrait appeler des fraudeurs, coûtent aux contribuables canadiens plus de 200 millions de dollars par année. N'est-il pas curieux qu'un gouvernement qui dit vouloir freiner ceux qui abusent du Régime d'assurance-chômage ait décidé d'axer ses efforts sur ceux qui quittent leur emploi plutôt que sur les fraudeurs? Je crois que le gouvernement devrait, avant toute chose, s'employer à enrayer ces fraudes.

Je le répète, en s'en prenant à ceux qui quittent volontairement leur emploi, le gouvernement a choisi une façon inefficace de réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Pour illustrer cela, je voudrais exposer brièvement l'état actuel de la caisse d'assurance-chômage.

En 1990, le gouvernement a cessé de financer la caisse d'assurance-chômage en puisant dans les recettes générales. À partir de ce moment-là, la caisse a commencé à être entièrement financée grâce aux cotisations versées par les employeurs et les employés. Depuis, le coût du Régime d'assurance-chômage a augmenté de 7 milliards de dollars.

À cause de cette augmentation, les cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés ont été haussées à deux reprises. Elles ont d'abord augmenté de 24 p. 100 en juillet 1991, puis de 7,1 p. 100 en janvier 1992. Malheureusement, les recettes n'ont pas augmenté au même rythme que les demandes de prestations d'assurance-chômage. À cause du chômage chronique, la caisse d'assurance-chômage est encore déficitaire. Le déficit cumulatif s'élève actuellement à 4,9 milliards de dollars.

Voulant désespérément réduire le déficit de la caisse d'assurance-chômage, le gouvernement a conclu qu'il n'avait que deux choix: augmenter à nouveau les cotisations ou réduire les prestations. Il a choisi la dernière solution. Malheureusement, on s'attend à ce que les compressions prévues ne permettent d'économiser que 2,5 milliards de dollars sur deux ans. Cela aura un effet négligeable sur le déficit de la caisse d'assurance-chômage. D'ici la fin de 1993, le déficit atteindra le montant faramineux de 7,6 milliards de dollars, malgré les compressions.

Voilà pourquoi je dis que le gouvernement a choisi une solution inefficace pour réduire le déficit de la caisse

d'assurance-chômage et qu'il aurait pu choisir un moyen plus efficace. À mon avis, la meilleure façon de réduire les coûts du régime d'assurance-chômage, c'est de redonner du travail aux Canadiens.

Chaque point de pourcentage de chômage coûte environ 2 milliards de dollars. Cela signifie que, si le gouvernement décidait de venir en aide aux chômeurs en ramenant le taux de chômage à 8 p. 100, le déficit de la caisse d'assurance-chômage baisserait de 6 milliards de dollars.

Le gouvernement pourrait agir, mais il refuse de le faire. Il attend toujours, il essaie de tenir bon en espérant que, tôt ou tard, le revirement économique remettra naturellement les choses en place, comme cela a toujours été le cas. Il prend ses désirs pour la réalité.

Le gouvernement s'illusionne s'il croit que le cycle conjoncturel sauvera notre économie de huit années de négligence sous le régime conservateur. Autrefois, le chômage était cyclique. Il résultait d'un ralentissement de l'économie. Les entreprises mettaient des employés à pied à la suite d'une baisse de la demande. Lorsque, après un certain temps, la demande augmentait à nouveau, les travailleurs réintégraient des emplois comme ceux qu'ils avaient quittés.

Le chômage cyclique constituait un problème épineux, mais le défi que nous devons relever actuellement est beaucoup plus décourageant. Nous faisons maintenant face au chômage non pas cyclique, mais structurel. Le chômage n'est plus causé par des ralentissements temporaires, mais par des fermetures permanentes. Notre économie est en transition. Aujourd'hui, les usines ferment définitivement. Des sociétés bien établies comme GM et IBM annoncent régulièrement des mises à pied massives, et des pans entiers de l'économie se contractent et réduisent leurs effectifs. Plus aucune des vieilles vérités ne tient.

Selon l'OCDE, le Conference Board du Canada, le département du développement économique des Nations Unies et d'autres institutions, le taux de chômage restera très élevé au Canada pendant une bonne partie de l'année prochaine et probablement encore plus longtemps en dépit d'une forte croissance économique. Nous entrons dans une période de reprise qui ne créera pas d'emplois; 460 000 personnes ont perdu leur poste au cours des deux dernières années et les analystes croient que beaucoup de ces emplois ne réapparaîtront jamais.

Ces gens, et d'autres Canadiens réduits au chômage, ont le droit d'attendre de leur gouvernement assistance et leadership. Ils ont le droit de penser que le gouvernement tiendra ses engagements en matière de création d'emplois, de programmes d'adaptation pour les travailleurs mis en disponibilité et de développement d'une culture du savoir.

Mais le gouvernement n'a pas honoré ses engagements. Pendant plus de huit ans, il a fermé les yeux sur le problème du chômage, laissant des millions de Canadiens à la merci du marché du travail. Il met toute sa foi dans les théories économiques au détriment de tout le reste.

Au lieu d'un gouvernement actif qui se soucie vraiment des citoyens, nous avons un gouvernement insensible qui parle froidement de mettre en place des conditions fondamentales favorables. Il a laissé passer d'excellentes occasions pendant les bonnes années et n'a rien fait pour aider les nécessiteux pendant les années les plus maigres que nous ayons connues depuis la grande crise.

Nous avons un gouvernement qui ne comprend pas que, même si les déficits coûtent très cher, la misère humaine a aussi son prix, qui est très élevé. Toute la société souffre lorsqu'une période de chômage important se prolonge, parce que le chômage se traduit par des pertes de production, de salaire et de potentiel humain.

Selon un organisme, l'économie tourne en ce moment à 9 p. 100 en deçà de son potentiel, ce qui veut dire que nous perdons 60 milliards de dollars par an. En fait, on prévoit que, entre 1991 et l'an 2000, le Canada va perdre environ 400 milliards de dollars d'exportations, de recettes fiscales et de salaires.

Outre ses coûts financiers, un chômage élevé entraîne d'énormes coûts sociaux, car de plus en plus de gens doivent faire appel à l'aide sociale ou se mettre carrément en marge du système. Dans l'agglomération torontoise, par exemple, les fonctionnaires prévoient que le nombre des assistés sociaux va dépasser les 200 000 cette année. C'est une augmentation catastrophique de 75 p. 100 par rapport à 1990. Au cours de l'année écoulée, toutes les provinces ont vu augmenter de façon dramatique le nombre de ceux qui, pour survivre, doivent recourir à l'aide sociale. Toute cette souffrance humaine résulte de la récession la plus pénible que nous ayons connue depuis 50 ans.

Mais aussi mauvaise que soit la situation à l'heure actuelle, elle ne fera qu'empirer si les modifications proposées dans le projet de loi prennent force de loi. Si les gens qui quittent leur emploi ou qui sont congédiés ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage, comme ces mesures le proposent, ils devront se tourner vers l'aide sociale. Cependant, à cause de certaines distinctions subtiles, certaines personnes ne seraient peut-être même pas admissibles aux prestations de bien-être social. Voilà encore un autre élément injuste du projet de loi et encore une autre raison pour laquelle le gouvernement devrait le retirer.

Finalement, je voudrais parler des répercussions que ces modifications auront pour les jeunes Canadiens. Je crois qu'ils ont beaucoup à craindre de ces mesures. On compte présentement plus de 400 000 jeunes chômeurs

au Canada. Le taux de chômage chez les jeunes est de 17,2 p. 100, comparé à la moyenne nationale de 11 p. 100. Bien que les jeunes soient généralement privés de représentation dans notre société, ils sont surreprésentés dans la population des chômeurs. En effet, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ne forment que 29 p. 100 de la population totale, mais ils représentent 38 p. 100 des Canadiens en chômage. De nombreux commentateurs parlent en effet de génération perdue à l'égard de ces jeunes qui sont condamnés à une vie de dépendance à l'assurance-chômage, entrecoupée de périodes de travail dans des emplois peu spécialisés et peu rémunérateurs. Beaucoup de jeunes Canadiens au milieu de la vingtaine n'ont même jamais eu un premier emploi et, parmi ceux qui en ont eu un, leur entrée dans la population active constitue souvent un gaspillage de leurs compétences.

• (1120)

J'ai lu récemment un article à propos d'une jeune femme de 23 ans, titulaire d'un diplôme en anglais, qui vend des dinausaures en plastique et des livres à colorier dans une boutique pour enfants. Elle gagne 7 $ l'heure et a du mal à joindre les deux bouts. Sa situation est légèrement meilleure que celle d'un de ses anciens camarades de classe qui met ses études à profit derrière le comptoir de charcuterie dans un supermarché.

Voilà le genre d'emplois réservés aux étudiants les meilleurs et les plus brillants qui sortent de nos universités. Voilà le genre d'emplois auxquels le ministre encourage nos jeunes à s'accrocher avec ce projet de loi. Les jeunes sont pris dans un cercle vicieux. Ils veulent aller à l'université pour améliorer leurs perspectives d'emploi, mais, pour financer leurs études, ils sont forcés de trouver du travail.

De plus en plus de jeunes Canadiens trouvent difficile d'acquérir une formation postsecondaire. Les frais de scolarité ont augmenté de 58 p. 100 depuis cinq ans. Les prix des livres ont grimpé plus vite que le taux d'inflation et les frais de subsistance continuent d'augmenter. Beaucoup d'étudiants universitaires doivent faire alterner travail et études pour obtenir un diplôme. Leur premier emploi est souvent peu rémunérateur, comporte peu de responsabilités sinon aucune et n'est pas très stimulant. Souvent, la seule façon pour ces jeunes travailleurs d'améliorer leur situation consiste à passer d'un emploi à un autre à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience.

Le projet de loi C-113 décourage cette mobilité ascendante et refroidit l'ambition chez les jeunes. Cela ne me paraît pas bon pour notre société.

Nous avons besoin des jeunes pour entrer dans l'économie nouvelle. Il faut les encourager à avancer, non à s'immobiliser. Le Canada n'occupera jamais une place de premier plan dans le marché mondial s'il cultive les emplois à temps partiel peu rémunérateurs. Nous avons au contraire besoin d'emplois très spécialisés et très rémunérateurs pour entrer dans le XXIe siècle.

Je veux conclure en résumant pourquoi je pense que ce projet de loi est mauvais. Premièrement, il est trop arbitraire. Malgré les belles promesses faites par le ministre de l'Emploi, la ministre d'État à l'Emploi et d'autres membres du gouvernement, cette mesure législative ne fournit pas la protection nécessaire aux travailleurs. De par sa nature, ce projet de loi fait porter le fardeau de la preuve au prestataire et le prive de prestations d'assurance-chômage tant que le bien-fondé de sa demande n'a pas été établi.

Comme on l'a déjà mentionné, cette façon de procéder va à l'encontre de l'un des principes les plus importants de notre système démocratique, à savoir qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire.

Je crois aussi que ce projet de loi est mauvais parce qu'il ne permettra pas d'atteindre le but visé. En effet, les économies de 2,5 milliards de dollars que cette mesure doit permettre ne changeront rien au déficit de 7,6 milliards de dollars du Régime d'assurance-chômage. Si le gouvernement veut vraiment contenir les dépenses, pourquoi ne renonce-t-il pas à dépenser 4,4 milliards de dollars pour se doter d'une flotte d'hélicoptères de détection des sous-marins, ou du moins pourquoi ne réduit-il pas la somme affectée à ce projet? Si le gouvernement veut vraiment mettre de l'ordre dans ses finances, pourquoi ne récupère-t-il pas les 16,1 milliards de dollars cachés par des compagnies canadiennes dans des paradis fiscaux comme la Barbade, Chypre et d'autres refuges semblables?

La vérité c'est que le gouvernement n'a aucune stratégie précise pour contenir ses dépenses et, en un sens, le fait que les Canadiens les plus vulnérables soient maintenant forcés de payer pour cette mauvaise gestion économique constitue la plus grande lacune de la mesure proposée.

Le projet de loi C-113, tout comme le projet de loi C-105 avant lui, révèle le manque flagrant de vision du gouvernement. En cette difficile période économique, le gouvernement aurait pu proposer des mesures pour aider les chômeurs et les jeunes à se trouver des emplois, ou pour aider les décrocheurs au niveau secondaire à recevoir une formation spécialisée.

Au lieu de prendre des mesures concrètes, le gouvernement se contente de rester sur la touche. S'il veut procéder à une réforme de l'assurance-chômage et met-

tre en oeuvre de nouvelles initiatives, le gouvernement devrait s'y prendre d'une façon plus réfléchie. Ce projet de loi n'est qu'une timide demi-mesure qui ne fait rien pour régler le problème du chômage au Canada.

Le gouvernement a la responsabilité morale de dire aux Canadiens comment il compte préparer notre nation à relever les défis de l'avenir. Or, cette mesure législative montre qu'il a abdiqué cette responsabilité. Les Canadiens ont désespérément besoin d'aide afin d'acquérir les compétences nécessaires dans le contexte de la nouvelle économie mondiale.

Compte tenu de l'urgence d'agir, il est regrettable que le gouvernement dépose une mesure aussi moche. Les Canadiens doivent de nouveau avoir confiance en l'avenir afin d'amorcer le processus de reconstruction.

J'exhorte la Chambre à rejeter ce projet de loi.

Je propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots à la suite du mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je tiens aujourd'hui à exprimer mon opposition au projet de loi C-113, mesure omnibus qui couvre bien des domaines, y compris l'assurance-chômage.

En effet, le projet de loi C-113 a trait aux tarifs du Nid-de-Corbeau, aux subventions au transport des céréales, au gel des salaires des fonctionnaires de même que des députés et du gouverneur général, etc. Je laisse le soin à d'autres orateurs d'aborder certaines de ces questions. Je m'intéresse, quant à moi, à un aspect particulier du projet de loi omnibus, soit l'assurance-chômage.

L'ancien projet de loi, le C-105, comportait de nombreuses lacunes. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà déclaré à la sortie de la Chambre: «Si des gens croient que j'ai fait machine arrière, ils ne connaissent pas le sens de cette expression.»

Je tiens simplement à préciser au député que nous connaissons bien le sens de cette expression et qu'il a réellement fait machine arrière, puisqu'il a dû réviser le projet de loi dont nous sommes saisis pour y apporter certains changements omis dans la mesure législative précédente, et ce à la suite de pressions que l'opposition a exercées sur le ministre et son ministère. Si nous n'avions pas signalé les lacunes, le ministre n'aurait pas fait machine arrière et révisé le projet de loi.

Il faut se demander quelles sortes de consultations ont eu lieu avant et après le projet de loi C-105. Où le ministre a-t-il pris les renseignements nécessaires pour proposer ces changements?

Le projet de loi C-105 n'a fait l'objet d'aucune consultation. Le gouvernement pensait le faire adopter à toute vapeur et sans trop d'opposition, parce qu'il croyait avoir l'appui nécessaire des partisans de la droite. Il croyait réussir à recueillir des voix en présentant une mesure très populaire.

• (1130)

Les journaux ont publié de nombreux articles expliquant clairement les motifs du gouvernement. Selon ces articles, 50 p. 100 des gens de la droite ont dit: «Oui, c'est très bien, c'est une excellente mesure.» Le Parti conservateur a donc conclu: «Nous pouvons aller chercher des voix dans l'Ouest, reprendre ce que nous avons perdu aux mains du Parti réformiste.» C'est le genre de jeu qu'il aime. Il a l'impression que les travailleurs sont des êtres inférieurs qui ne demandent qu'à être exploités. Voilà à quoi se résume son attaque contre les chômeurs.

Au sujet des statistiques, nous avons demandé au gouvernement: sur quoi se fonde votre projet de loi? Quelles statistiques avez-vous utilisées? Nous avons communiqué avec le ministère pour obtenir ces renseignements et on nous a répondu: «Nous avons énormément de mal à rassembler les chiffres que vous désirez.» J'ai demandé au ministre de déposer à la Chambre les statistiques sur lesquelles il s'était fondé pour proposer cette mesure, les statistiques qui montraient clairement que des milliers et des milliers de Canadiens quittaient leur emploi sans aucune raison, autre qu'ils voulaient rester chez eux à se la couler douce.

Le ministre m'a répondu que je devais inscrire ma question au *Feuilleton*, que je savais que c'était la procédure normale. Si le ministre avait été totalement honnête et avait voulu prouver que ce que j'avançais était faux, il n'avait qu'à déposer ces documents. Mais il ne les avait pas, tout simplement parce qu'ils n'existent pas. Le principal problème avec cette mesure législative, c'est que la décision de s'en prendre aux chômeurs a été prise uniquement et manifestement à des fins politiques. Elle n'a rien à voir avec la réduction du déficit ou le contrôle des dépenses.

J'ai ici un article paru dans *The Ottawa Citizen* dans lequel figurent des chiffres fournis par Statistique Canada. J'en cite un extrait:

> Les données de Statistique Canada montrent que relativement peu de demandes de prestations d'assurance-chômage sont différées ou refusées.

Les statistiques révèlent qu'en septembre 1992, 16 710 personnes avaient quitté leur emploi, que 2 740 personnes avaient été congédiées pour mauvaise conduite, et que 132 800 demandes avaient été différées ou refusées.

Toujours selon cet article, voici ce qu'ajoute Statistique Canada:

> Les principales raisons pour lesquelles on refuse d'accorder des prestations d'assurance-chômage sont l'incapacité du demandeur de prouver qu'il est au chômage, son incapacité de travailler ou sa non-disponibilité pour travailler, et les dossiers incomplets.

Cela ne nous dit pas que des milliers de personnes quittent leur emploi parce qu'elles en ont envie. Tout ce que cela nous dit, c'est que les personnes qui quittent leur emploi se voient, dans la plupart des cas, refuser l'assurance-chômage et qu'il n'y a pas vraiment de problème en ce qui concerne les personnes qui quittent leur emploi.

Où veut donc en venir le gouvernement? On doit se le demander. Il cherche à donner l'impression que si nous pouvons convaincre ces personnes de ne plus quitter leur emploi, la caisse d'assurance-chômage ne sera plus déficitaire. Il conseille aux travailleurs de ne pas quitter leur emploi simplement pour se la couler douce et compter sur les autres pour les aider.

Étant donné la situation actuelle et l'échec économique de ce gouvernement, ceux qui ont un emploi s'estiment très chanceux et ne veulent vraiment pas quitter leur emploi. Ils veulent travailler.

Je peux vous apporter des milliers de noms de personnes qui veulent travailler, mais qui ne peuvent trouver d'emploi. Ne me dites pas que ces gens quittent leur emploi comme cela, sans bonnes raisons, car ce n'est pas vrai. Cela ne se produit pas. Le gouvernement n'a d'ailleurs aucun chiffre pour prouver ce qu'il avance. Il n'en existe pas.

Examinons la situation actuelle au Canada et les modifications proposées à l'assurance-chômage. Je voudrais me reporter à un autre article extrait cette fois du *Hamilton Spectator*. Voici ce que l'on peut lire:

> Réduire les prestations d'assurance-chômage est idiot et stupide. On nous dit qu'en réduisant les prestations hebdomadaires d'assurance-chômage on va économiser des milliards. Bien sûr, les économies serviront à réduire le déficit. C'est ce même déficit qui est passé de 27 à 34 milliards, l'an dernier, sous ce même gouvernement. Comment peut-on se tromper de 7 milliards et garder son emploi, pour ne rien dire de son amour propre?

Ce n'est pas moi qui dis cela, c'est le *Hamilton Spectator*, et c'est la perception qu'a la population du Canada en ce moment.

Le gouvernement essaie de rejeter sur d'autres la responsabilité de ses échecs économiques, il essaie de créer le mythe que ce sont les chômeurs qui causent le problème et que c'est de leur faute s'ils ne travaillent pas. Il prétend que les chômeurs ne sont pas victimes de la politique économique, qu'ils veulent être en chômage, qu'ils aiment bien souffrir.

Je ne comprends pas comment le gouvernement peut présenter une mesure de ce genre en gardant son sérieux. Il espère que les Canadiens vont croire que ce qu'il fait est pour le bien de tous.

Le gouvernement n'avait pas prévu qu'il y aurait autant de protestations de la part des Canadiens d'un océan à l'autre. Il a vu le début du mouvement à Montréal. Il en a vu le début organisé par les clients du Mouvement Action chômage que j'ai invités ici hier. Nous avons pu personnifier le problème. Ceux qui sont directement touchés, ce sont les femmes victimes de harcèlement sexuel au travail ou les conjoints qui veulent suivre leur famille, parce que le principal salarié doit déménager en raison de son emploi.

Nous avons vu des personnes réelles qui sont venues ici nous dire: «Je dois rester à la maison pour m'occuper des enfants, mais on vient de m'en empêcher.» Nous avons vu des employés de maison qui n'ont même pas le droit d'utiliser le téléphone, de quitter la maison sans être accompagnés de leur employeur ou d'écrire des lettres sans les faire approuver. Pourtant, on est censé protéger les droits de ces personnes, si jamais elles réussissent à faire la demande de prestations d'assurance-chômage.

Un des grands problèmes de la mesure législative est la question du harcèlement sexuel. Je n'aime pas vraiment cela, mais je pense que c'est mon devoir d'en parler. Nous devons imaginer ce que la victime de harcèlement sexuel doit endurer. Selon la nouvelle formule améliorée du projet de loi C-113, le gouvernement essaie de dire: «Nous avons rallongé la liste des raisons pour lesquelles les employés peuvent quitter.» Il y a certainement des motifs valables pour quitter un emploi, mais dans le cas du harcèlement sexuel, par exemple, c'est au demandeur de prouver ce qu'il avance. Il doit se présenter devant un agent dont le salaire est gelé pour trois ans, qui est sous le coup d'une loi de retour au travail et qui travaille dans des conditions qui laissent à désirer, parfois pendant des heures supplémentaires non rémunérées, moyennant des crédits de congé à la place. Ces agents écoutent des

personnes qui viennent leur demander de l'aide et ils doivent prendre une décision même s'ils n'ont pas toute la latitude voulue pour les contre-interroger. On leur impose des restrictions dans la façon dont ils peuvent tenter de les aider.

• (1140)

La victime de harcèlement sexuel doit se présenter devant cet agent et expliquer dans tous les détails ce qui s'est passé. Selon le nouveau projet de loi amélioré, la rencontre aura lieu à huis clos, ce qui n'était pas prévu dans l'ancien projet de loi. On ne fait pas marche arrière, car cette disposition figure dans le nouveau projet de loi. C'est très bien et nous en sommes très reconnaissants.

Le problème, c'est que, désormais, l'agent ne peut pas croire le demandeur sur parole. Il doit aussi interroger l'employeur, le responsable du harcèlement sexuel. L'agent demandera à l'employeur si le demandeur a bel et bien fait l'objet de harcèlement sexuel. Quel employeur sensé dira: «Oui. J'ai effectivement harcelé sexuellement cette personne. Qu'on lui accorde les prestations»? Je ne connais pas beaucoup d'employeurs qui le feront.

M. Heap: L'employeur va le nier.

M. Samson: Bien sûr que l'employeur va le nier. À qui donner le bénéfice du doute? Il s'agit de la parole du demandeur contre celle de l'employeur. Supposons maintenant qu'il y ait un témoin. Toutes les parties en cause ne pourront pas être présentes à l'entrevue. L'agent sera seul avec le demandeur.

Si j'étais le demandeur, je voudrais certainement être présent si quelqu'un disait quelque chose à mon sujet. J'en ai le droit. Or, je ne serai pas le seul à obtenir ces renseignements, mais l'employeur et les témoins pourront aussi les recevoir par écrit. Ils recevront des transcriptions.

Supposons qu'on fait venir un témoin qui travaille pour l'employeur et qui était présent au moment où le harcèlement a eu lieu. Étant donné les conditions dans lesquelles nous travaillons aujourd'hui, pensez-vous que le témoin mettra son emploi en jeu en prenant position pour le demandeur et qu'il dira: «Oui, l'employeur a harcelé sexuellement le plaignant.»

M. Heap: C'est peu probable.

M. Samson: C'est fort peu probable. Le témoin prendra position pour l'employeur afin de protéger son emploi, car les emplois sont rares. Il n'y en a pas. Bien sûr, il dira: «Je n'ai rien vu» ou «Je ne m'en souviens pas. Non, je ne crois pas que c'était aussi grave.» Il dira peut-être même: «Écoutez, cette personne court après le patron depuis je ne sais combien de temps. Ce n'est pas lui, mais elle qui est à blâmer.»

C'est un projet de loi biaisé. C'est le demandeur qui sera perdant. L'agent n'a aucune marge de manoeuvre. Le projet de loi précise que l'agent ne fait aucun contre-interrogatoire pour déterminer qui a raison et qui a tort.

Quand un agent doit se faire policier, avocat et juge, comment peut-il s'acquitter de sa tâche et trancher une question, s'il ne peut même pas faire d'enquête et de contre-interrogatoire? Comment peut-il déterminer qui a raison et qui a tort? Comment peut-il déterminer si le demandeur a droit aux prestations ou non? Comment peut-il lui accorder le bénéfice du doute? Il ne peut pas. C'est impossible.

C'est un mauvais projet de loi. Il n'y a aucun doute là-dessus. Il exige implicitement qu'une victime de harcèlement sexuel tolère sa situation le plus longtemps possible. Elle doit épuiser toutes les autres options, y compris celle de demander une mutation. Elle est bonne, celle-là! La victime de harcèlement sexuel demandera un transfert, ce qui mettra son conjoint dans une situation embarrassante. Elle doit aller jusqu'à déménager avec son conjoint, même s'il travaille également. Elle doit prouver qu'elle a tout essayé pour éviter de déménager. Elle doit chercher un autre moyen de transport. Elle doit trouver un moyen de s'arranger. Ce processus est ridicule, vraiment.

Le gouvernement déclare que les chômeurs doivent participer à l'effort de réduction du déficit pour relancer l'économie, cependant, une conclusion s'impose: il faut redonner du travail aux gens.

Nous parlons maintenant d'offrir une formation aux chômeurs avec l'argent de la caisse d'assurance-chômage. On prend beaucoup d'argent dans cette caisse. Les frais d'administration sont entièrement payés avec l'argent de cette caisse. La formation est assurée grâce aux fonds de cette même caisse. Tout ce qui a trait au chômage est payé avec cette caisse. Le gouvernement a cessé de contribuer à la caisse d'assurance-chômage en 1990, avec l'adoption du projet de loi C-21. Il ne contribue plus à la caisse, mais il veut continuer à régir et à contrôler son utilisation.

M. Heap: Il réduit aussi ses propres programmes de formation.

M. Samson: Franchement, je pourrais continuer pendant encore une heure. J'ai d'innombrables raisons de dénoncer ce projet de loi. C'est une mesure draconienne.

Je conclus en disant que cette attaque perpétrée contre les chômeurs, dont la situation est due aux politiques économiques du gouvernement, —ne fait rien pour régler les problèmes des chômeurs.

Le ministre prétend que nous devons éliminer les fraudes. Il n'y a pas un fraudeur de l'assurance-chômage qui reçoit le moindre soutien de ma part. Ceux qui trichent et reçoivent de l'assurance-chômage tout en travaillant ont une amende à payer. C'est normal. Mais quand on parle de pénaliser les gens parce qu'ils quittent leur emploi, rien ne va plus. Tâchons d'imposer des peines proportionnées au crime. N'imposons pas la prison à vie pour le vol d'une tablette de chocolat.

La pénalité en vigueur actuellement est tout à fait juste. Les gens ont jusqu'à 14 semaines de pénalité pour avoir quitté leur emploi, plus le délai de carence de deux semaines, et la diminution de moitié de leurs prestations. C'est une pénalité suffisante. C'est assez dissuasif. La mesure proposée est draconienne, à mon avis. Elle est beaucoup plus à droite et elle mérite d'être rejetée.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je veux poser une question au député de Timmins qui fait parfois de très intéressants énoncés de principes.

Je veux lui poser une seule question: pense-t-il qu'il est juste qu'une personne qui quitte son travail sans raison valable touche des prestations d'assurance-chômage destinées aux chômeurs qui ont perdu leur emploi sans que ce soit de leur faute, prestations qui leur permettraient de vivre pendant un certain temps jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un autre travail?

Pense-t-il que les gens, les travailleurs syndiqués, qui versent des cotisations d'assurance-chômage et qui gardent leur emploi devraient entretenir ceux qui quittent leur emploi volontairement pour rester chez eux et ne pas travailler? Appuie-t-il cette attitude? Je veux qu'il me réponde par oui ou par non.

Est-il aussi d'avis qu'une personne qui met le feu à sa voiture ou à sa maison devrait toucher l'assurance?

Une voix: Il s'agit d'incendie criminel.

M. McDermid: C'est le même principe.

• (1150)

M. Samson: Madame la Présidente, je voudrais remercier le ministre pour cette question. Quand il commencera à répondre à nos questions par oui ou par non, alors je ferai de même pour les siennes.

En attendant je vais lui dire la chose suivante. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'assurance-chômage destinée à des gens qui ne travaillent pas. Oui, ces gens sont chômeurs. Il existe maintenant une pénalité pour les personnes qui quittent leur emploi, soit une période d'attente de deux semaines, une période de pénalité de 7 à 12 semaines plus une réduction de 50 p. 100 de leurs prestations.

En outre, à la fin de ces 14 semaines, ils doivent prouver à l'agent qu'ils sont prêts à travailler et qu'ils cherchent activement un emploi. S'ils ne le font pas, ils ne touchent pas un sou et je mets au défi le ministre de me dire que ce n'est pas une pénalité suffisante pour décourager les gens de quitter leur emploi sans raison valable.

Les gens qui mettent le feu à leur maison ou à leur véhicule sont coupables d'incendie criminel, et c'est puni par la loi. Est-ce qu'on les condamne à l'emprisonnement à perpétuité? Non. Est-ce qu'ils doivent payer une amende? Est-ce qu'il perdent leur logement et leur assurance? Oui, c'est une pénalité suffisante.

Mais ce n'est pas suffisant pour les chômeurs, d'après le ministre. Pour eux, non, il faut être plus sévère. Il faut les faire mourir de faim et les envoyer s'inscrire à l'aide sociale des provinces; au Québec, ils n'y sont même pas admissibles. Ils doivent faire un emprunt qui doit être remboursé au Québec. Ils ne touchent pas les prestations d'aide sociale. Voilà à quoi vous condamnez ces gens avec ce projet de loi.

Personne ne va me convaincre que c'est une pénalité juste pour quelqu'un qui quitte son emploi parce qu'il a peut-être une raison de le faire, mais qu'il ne peut pas la prouver ou la justifier à l'agent, qui se trouve lui-même dans une situation de stress parce que, dans ce même projet de loi, son salaire est bloqué pour deux ans. Ses conditions de travail sont touchées.

D'après le nouveau document amélioré, une personne a une raison valable de quitter son emploi en cas de modification importante de ses conditions de rémunération. C'est l'une des conditions pour quitter un emploi avec une raison valable. Ces agents peuvent le faire d'après ce document parce que le gouvernement a bloqué leur salaire. Maintenant dites-moi où est la justification.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, mon collègue a raison de dénoncer la mesure que prend le gouvernement au sujet de l'assurance-chômage. Il n'y a pas à en sortir. Le gouvernement a lui-même reconnu que le projet de loi sur l'assurance-chômage comporte des lacunes. J'espère qu'avant l'adoption du projet de loi, le gouvernement va voir à ce qu'il soit équitable.

Je voudrais demander à mon collègue du Nouveau Parti démocratique s'il est d'accord avec le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a décidé d'imposer un gel des salaires des employés de la fonction publique provinciale. S'il s'oppose, comme nous, à ce qu'un gouvernement gèle les salaires de ses employés, ou limite les hausses salariales en deçà du taux d'inflation, je voudrais demander à mon collègue s'il déplore la décision du gouvernement néo-démocrate ontarien de geler les salaires dans la fonction publique en Ontario.

M. Samson: Madame la Présidente, je prends bonne note de la question du député libéral. Personne n'aime voir un gel des salaires, ni une baisse de la qualité de vie.

Je rappellerai cependant à mon collègue que, si le gouvernement fédéral transférait les fonds qu'il doit à l'Ontario, le gouvernement de la province n'aurait pas besoin d'avoir recours à ce genre de mesure.

Le ministre hausse encore le ton et affirme que ce n'est pas vrai, mais les chiffres sont là pour le prouver. Vérifiez les dossiers, vérifiez les livres. Voyez les limites imposées au Régime d'assistance publique du Canada. Vérifiez le montant des paiements de transfert à l'Ontario. Que peuvent faire les gouvernements provinciaux s'ils n'ont pas les revenus suffisants?

Je voudrais souligner au député que, durant son discours, le porte-parole du Parti libéral n'a pas du tout parlé de la réduction des prestations, faisant passer le taux de 60 à 57 p. 100. Je me demande bien pourquoi. Serait-ce parce qu'il s'agit de la partie du projet de loi que les libéraux appuient? Est-ce dû au fait qu'en 1978, ces derniers ont réduit les prestations de six et deux tiers pour cent? Je voudrais que le Parti libéral nous fasse part de sa position au sujet de la réduction des prestations. Je voudrais qu'il nous dise quelles seront, selon lui, les conséquences pour les économies locales, quand on sait que, dans la ville de Timmins d'où je viens, une réduction de 3 p. 100 représente une diminution de 195 000 $ par mois du pouvoir d'achat des chômeurs.

L'assurance-chômage a été conçue pour être un filet de sûreté devant aider à stimuler l'économie en période de chômage. Elle doit aider à stimuler l'économie.

M. McDermid: Aider à stimuler l'économie?

M. Samson: Oui, stimuler l'économie.

M. McDermid: Allons donc!

M. Samson: Comment cela, allons donc? Enlevez tout l'argent aux chômeurs et vous verrez ce qu'il adviendra de l'économie. N'est-ce pas une idée fantastique? Quand j'entends les libéraux nous interroger au sujet de notre gouvernement provincial, je réponds: «Qu'on donne à l'Ontario les paiements de transfert qui lui sont dûs et il saura très bien se tirer d'affaire.»

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au député dont les efforts à ce sujet m'ont fait une forte impression, je dois l'avouer. Il se fait l'écho du mouvement syndicaliste et de Radio-Canada, mais il est complètement déphasé par rapport à ce que disent les Canadiens.

Lorsque le député parle de pénalité, il révèle qu'il ne sait pas que toute la question est là. Il ne s'agit pas de pénalité mais d'admissibilité. Ce que dit le ministre, et il reflète alors l'opinion publique, c'est que les Canadiens honnêtes et travailleurs estiment, surtout quand il est difficile de trouver du travail comme en ce moment, que les gens qui décident tout simplement de ne plus travailler, sans motif valable, ne devraient pas avoir droit à l'assurance-chômage. C'est la même chose avec l'assurance automobile, il faut que sa voiture soit démolie

avant de pouvoir faire une réclamation. On ne peut pas tout simplement décider que c'est un dû et que, puisqu'on a cotisé, on peut se faire payer.

Mon ami sait-il ce que c'est une assurance?

M. Samson: Madame la Présidente, c'est un tampon en cas de besoin. Si vous perdez votre maison, votre assurance paye et c'est la raison d'être des cotisations que vous versez. Vous perdez votre emploi, vous touchez des prestations. Vous quittez votre emploi parce que les conditions vous sont insupportables, l'assurance à laquelle vous avez cotisé vous verse des prestations. C'est simple comme bonjour.

Ce que ce gouvernement essaye de faire, c'est d'intimider les gens pour qu'ils restent dans des situations intolérables dont ils ne peuvent se sortir autrement, ce qu'ils doivent prouver. Il faut qu'ils se déshabillent devant tout un tas de témoins pour défendre leur cas. Ces types sont malades.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer à ce débat sur le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

La discussion au sujet du projet de loi a été très intéressante. Les deux derniers orateurs ont certainement manifesté beaucoup de passion, mais ils nous ont peu éclairés. J'aimerais pouvoir traiter de certains des véritables enjeux de ce projet de loi.

Comme le ministre des Finances l'a déjà déclaré ce matin, le principal objectif de ce projet de loi est, bien sûr, la réduction des dépenses du gouvernement et la mise en oeuvre de mesures très exigeantes; aucune d'entre elles n'est facile et dans un monde idéal, nous n'aurions pas à poser de tels gestes, mais nous devons le faire. La situation financière de ce pays est grave et nous devons commencer par agir chez nous. Il nous faut tous contribuer à cet exercice. En fait, en notre qualité de députés et de ministres, nous contribuons déjà puisque nous gelons nos propres salaires. De nombreuses autres mesures ont été prises dans ce projet de loi et dans tous les ministères du gouvernement afin que nous puissions réaliser des économies et ce projet de loi nous permettra d'économiser 8 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

• (1200)

Le ministre des Finances l'a déjà indiqué, l'économie donne des signes de reprise. Puisque je viens de l'ouest du Canada, je peux confirmer que c'est certainement le cas en Colombie-Britannique.

Cela ne signifie pas que nous pouvons relâcher notre vigilance et cesser de comprimer nos dépenses. Que ce soit à l'intérieur des ministères où nous diminuons nos dépenses de fonctionnement ou dans les subventions que nous réduisons, nous devons tous admettre que ces changements sont essentiels.

Je veux cependant, moi aussi, m'attarder à un aspect particulier de ce projet de loi qui a généré beaucoup de discussions et de débats au cours des deux dernières semaines, soit les dispositions relatives aux modifications de l'assurance-chômage.

En écoutant le débat ce matin, j'ai pris conscience que les points de vue sont vraiment très différents sur la raison d'être de la caisse d'assurance-chômage. Certaines personnes semblent croire qu'elle existe pour renflouer l'économie. Je n'ai jamais compris cela de cette façon. D'autres semblent croire que c'est un droit. Peu importe ce qui vous arrive, vous avez contribué et vous avez le droit de retirer votre argent.

Permettez-moi de dire, malgré tout le respect que je porte à mes collègues, que l'assurance-chômage n'a pas été créée dans cette optique, ni d'ailleurs la plupart des autres régimes d'assurance. Pour toute assurance, on paie des cotisations et puis, si la maison brûle, si l'on a un accident de voiture ou si l'on meurt sans avoir absolument rien fait pour que cela arrive, on obtient l'indemnisation prévue dans la police d'assurance.

La même chose vaut pour l'assurance-chômage. On paie des cotisations et, si l'on perd son emploi sans avoir fait quoi que ce soit pour que cela arrive, on peut effectivement toucher des prestations selon les conditions prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage. Le versement des prestations n'est pas automatique et ne l'a jamais été.

Je voudrais passer maintenant à un autre aspect de cette affaire, à savoir la question du harcèlement sexuel. Ces deux dernières semaines, on a beaucoup dit dans les médias et ici même, à la Chambre, que ces nouvelles dispositions concernant l'assurance-chômage pénaliseraient en quelque sorte les femmes, car une femme qui

quitterait son emploi pour des raisons de harcèlement sexuel ne pourrait pas retirer de l'assurance-chômage.

Je tiens à dire officiellement que ce n'est tout simplement pas vrai. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et ce ne le sera pas à l'avenir. En fait, je me permets de rappeler à mes collègues—dont beaucoup étaient ici à l'époque—que, en octobre 1989, nous avons tenu un débat sur l'assurance-chômage et que des modifications ont été apportées à la loi afin qu'elle prévoie précisément des raisons valables de quitter son emploi sans perdre son droit de retirer de l'assurance-chômage. On avait alors ajouté à la loi une disposition prévoyant très précisément que le harcèlement, sexuel ou autre, constituait l'une de ces raisons valables. C'était une modification très importante.

Ce qui est intéressant, très surprenant même, c'est que si l'on examine les résultats du vote qui a eu lieu ce jour-là— j'étais ici cet après-midi-là et j'ai certes voté en faveur de la modification, tout comme mes collègues du NPD—, on se rend compte que les députés de l'opposition officielle, les libéraux, ont voté contre la modification en question. Je n'ai jamais vraiment compris pourquoi.

C'est donc ainsi que le harcèlement sexuel est et continue d'être une raison valable de quitter son emploi sans perdre son droit de retirer de l'assurance-chômage. En fait, ce projet de loi ne change évidemment rien à cela.

Le débat entourant la question du harcèlement sexuel est intéressant aussi. Tout compte fait, il s'avérera peut-être très productif s'il ne fait qu'attirer l'attention de la population sur l'existence de ce problème. Il y a longtemps que je pense qu'une des difficultés à ce sujet c'est que pour plusieurs—je parle surtout des femmes, pas uniquement d'elles, car les hommes peuvent eux aussi être victimes de harcèlement sexuel dans certaines circonstances—c'est bien sûr quelque chose de terrible et c'est très traumatisant. Souvent les femmes ne veulent pas en parler. Elles ne veulent plus en attendre parler; tout ce qu'elles souhaitent, c'est de s'en sortir et de reprendre une vie normale.

Je comprends parfaitement le point de vue de ces femmes. L'ennui, c'est que ça ne fait que perpétuer le problème, car l'affaire n'apparaît pas au grand jour, si bien que l'employeur visé ou la société en général n'y peuvent rien.

À mon avis, si nous voulons vraiment nous attaquer au harcèlement sexuel—au travail notamment—nous devons en débattre sur la place publique. Nous devons demander à ces femmes, à ces victimes d'en parler franchement. C'est ordinairement ce dont il s'agit quand nous parlons de la violence faite aux femmes. La situation ne s'améliorera pas tant que nous ne l'aborderons pas ouvertement.

Le harcèlement sexuel est évidemment une infraction à la loi. C'est défendu par la loi. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada ne laisse planer aucun doute là-dessus. L'idéal dans bien des cas serait que les employeurs appliquent des lignes de conduite et des procédures bien précises afin que, le cas échéant, un employé puisse obtenir réparation ou que la situation puisse être réglée sur place. Ce que nous souhaitons tous évidemment, c'est que tous les employeurs adoptent cette ligne de conduite et désignent une personne indépendante que les victimes puissent aller voir, quand bien même il ne s'agirait pas de gestes mais de simples propos déplacés, pour en discuter. On peut ensuite réunir les gens et s'assurer que tout le monde comprend la situation. Les employeurs devraient avoir mis en place des programmes de formation et d'orientation afin que les gens comprennent comment certaines paroles ou certains actes peuvent empoisonner le milieu de travail et offenser autrui.

La question est très délicate. Il arrive que ce qui est du harcèlement pour une personne ne l'est pas pour une autre. On n'arrivera à rien tant qu'on n'en parlera pas.

Je signale que nous avons fait quelque chose dans ce sens-là au ministère que je dirigeais auparavant. C'était très intéressant de réunir les gens pour en parler. Certains disaient: «Je ne savais pas que ça pouvait être offensant pour quelqu'un d'autre. Je ne recommencerai plus, bien sûr.» C'est évidemment la façon idéale de résoudre ce genre de situation. Mais ce n'est pas toujours possible. Certaines petites sociétés par exemple n'ont pas mis en place de telles procédures.

Je veux qu'il soit bien clair que personne, homme ou femme, ne devrait être tenu de garder un emploi si il ou elle est victime de harcèlement sexuel. Si quelqu'un, une victime de harcèlement sexuel au travail, regarde le débat d'aujourd'hui ou en lit la transcription et ne trouve aucun

moyen, à son lieu de travail ou ailleurs, d'y mettre fin, j'affirme que cette personne a parfaitement le droit de quitter son emploi et, évidemment, de demander des prestations d'assurance-chômage.

Mais comment ces cas seront-ils traités? Comment se sentira une femme victime de harcèlement sexuel qui doit se rendre au bureau d'assurance-chômage? Je crois que l'une des véritables améliorations de la nouvelle mesure législative c'est qu'il y aura—et c'est d'ailleurs déjà commencé—une meilleure orientation et une meilleure formation des agents responsables de ces cas. La mesure législative contient en effet des dispositions visant à protéger la vie privée des personnes qui portent plainte.

Mon propre ministère, le ministère de la Situation de la femme, a participé aux discussions et a travaillé en étroite collaboration avec le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre du Travail à l'élaboration des lignes directrices. Des programmes de formation sont déjà lancés et, je crois, 83 p. 100 des agents qui s'occuperont de ces cas sont des femmes. On veille à ce que ces agents soient sensibilisés au harcèlement sexuel, sachent dans quels contextes il se produit et connaissent certains des problèmes que peuvent vivre les victimes, pour examiner ces cas de façon très sensible. Je crois que notre initiative a suscité beaucoup d'appui et de coopération.

• (1210)

Il est très clairement dit dans les lignes directrices que le bénéfice du doute doit être accordé au demandeur. Cet aspect de la question est très important et je ne crois pas qu'on l'ait bien fait ressortir jusqu'à maintenant. Dans le cas du harcèlement sexuel, il est évident que nous parlons des victimes. C'est très clair. Les agents de l'assurance-chômage ne sont évidemment pas des juges, mais en cas de renseignements contradictoires, le travailleur a le bénéfice du doute. Je crois que cela devrait rassurer quelque peu les personnes qui craignent de demander des prestations d'assurance-chômage; elles peuvent être certaines qu'on sera sensible à leurs problèmes.

En fait, si, pour une raison quelconque, une demande n'est pas acceptée au premier niveau, elle est alors soumise à un conseil arbitral et comme nous le voyons maintenant dans le projet de loi, il y a plusieurs dispositions bien précises qui prévoient que l'employeur et l'employé n'ont pas à être dans la même pièce. Ils pourront être séparés. Les audiences pourront avoir lieu sans être entourées de toute une publicité et je crois que c'est essentiel pour les victimes. On renforce énormément les dispositions pertinentes, ce qui est tout à fait sensé et permettra aux intéressés, surtout des femmes, de porter plainte dans ces circonstances.

Les lignes directrices inviteront également les agents de l'assurance-chômage à écouter les demandeurs en adoptant une position neutre et objective et à reconnaître que des situations comme le harcèlement sexuel peuvent conduire les employés à agir de telle ou telle façon, poussés par la panique ou la tension énorme à laquelle ils sont soumis. Il est prévu que dans les cas de harcèlement sexuel, les demandeurs pourront s'adresser à un agent du même sexe. Manifestement, cela les mettra plus à l'aise. L'entrevue en question devrait avoir lieu dans un bureau fermé afin de s'assurer de respecter le caractère privé des renseignements.

Je voudrais à nouveau souligner que les lignes directrices précisent très clairement que les agents d'assurance-chômage ne sont pas là pour déterminer qui a raison ou tort, qui est innocent ou coupable et qu'on doit donner le bénéfice du doute au demandeur. Dans le cas où les renseignements fournis par les deux parties sont contradictoires, on doit se prononcer en faveur du demandeur. Cela permet certes de régler ces problèmes.

Je voudrais ajouter qu'en plus du harcèlement sexuel, il y a d'autres justifications précisées dans la loi qui sont extrêmement importantes. La nécessité de prendre soin d'un enfant était déjà prévue dans l'ancienne loi. Cependant nous avons ajouté «ou d'un proche parent». Nous sommes au courant de la situation où un conjoint ou une personne doit quitter son emploi pour offrir ce type de soins, ce qui est tout à fait justifié.

Il y a, en outre, la question des relations conflictuelles entre un employé et un supérieur dont la cause n'est pas essentiellement imputable à l'employé. Cela répond aux préoccupations soulevées par certains collègues de mon caucus. Cela rassurera également les employés de savoir que dans ces situations aussi, ils peuvent avoir de bonnes raisons de quitter leur poste. On donne toute une liste de justifications dans le projet de loi et on précise également qu'il faut ajouter à cela toute autre circonstance raisonnable prescrite par le gouverneur en conseil. C'est donc tout à fait équitable.

À l'instar d'un grand nombre de mes collègues, je me fais dire par mes électeurs que les gens sont très surpris d'apprendre que, jusqu'à maintenant, une personne pouvait quitter son emploi sans raison particulière tout simplement parce qu'elle voulait le faire et toucher, après une certaine période, des prestations d'assurance-chômage. La plupart des gens trouvent cela tout à fait inacceptable. En principe, personne ne le ferait et idéale-

ment personne ne le fera. Nous aurons alors la meilleure situation possible.

En ce qui concerne les personnes dans cette situation, je ne vois pas comment un député ou un membre du public qui a un peu de bons sens peut dire que ça ne fait rien, qu'elles n'ont qu'à partir et toucher l'assurance-chômage. Ce n'était pas le but du régime de l'assurance-chômage et je ne crois pas non plus que ce soit juste pour les personnes qui cotisent à ce programme—les employés, les employeurs et la population en général. L'assurance-chômage a un but bien précis et très important. Ce régime est en place depuis des années et le restera.

Les changements proposés dans ce projet de loi sont en fait un progrès car ils reconnaissent des problèmes comme le harcèlement sexuel et ils sont encourageants pour les personnes qui pourraient être victimes de harcèlement d'ordre sexuel, verbal ou physique. Il existe une bonne définition du harcèlement. Les personnes qui sont victimes de harcèlement ne sont pas tenues de garder leur emploi dans ces circonstances. Elles seront traitées de façon équitable à tous les stades du processus.

Elles continueront d'avoir droit à l'assurance-chômage et pourront continuer de vivre normalement. Pour commencer, nous pouvons nous attaquer au problème du harcèlement sexuel en milieu de travail. Le gouvernement estime qu'il s'agit d'un grave problème, un problème que nous devons chercher à régler ensemble.

Nous voulons former des partenariats avec les employeurs, les employés et les syndicats afin d'éradiquer le harcèlement sexuel en milieu de travail de sorte que tous les individus soient productifs sans avoir à redouter le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, qu'il s'agisse seulement d'une crainte ou d'une réalité.

Cet élément du projet de loi combiné à d'autres mesures destinées à contrôler les dépenses du gouvernement sont une bonne nouvelle pour les femmes du Canada. Dans notre pays, les femmes qui prennent une part de plus en plus active aux affaires peuvent tirer parti de certaines dispositions nouvelles prévues dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Une période de grâce a été prévue, durant laquelle elles n'auront pas à cotiser à l'assurance-chômage. Cela les encouragera à embaucher plus de personnel. Et tout ça mis ensemble nous permettra de remettre l'économie sur les rails. Ce sera un encouragement pour les femmes et pour tous les Canadiens qui verront leur situation s'améliorer.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement l'intervention de la ministre. Sachant l'intérêt qu'elle porte a la question à l'étude, je pense, sans crainte de me tromper, qu'il est possible de supposer qu'elle ait eu son mot à dire sur les dispositions de ce projet de loi particulier. Bien sûr, je fais allusion aux dispositions sur le harcèlement sexuel.

La ministre est responsable de la situation de la femme et ma première question concerne la formation du personnel. Comme la ministre a été saisie de la question à l'étude, pourrait-elle dire à la Chambre combien d'argent a été affecté à la formation des employés, pour leur faire mieux comprendre les problèmes que pourraient éventuellement présenter des personnes qui font des demandes de prestations lorsqu'elles ont quitté leur emploi après avoir été victimes de harcèlement sexuel? Je suis certain que la ministre possède ces données dans son cahier d'information.

La deuxième question que je pose à la ministre se rapporte au texte de la page 2 du communiqué, car j'ai entendu la ministre dire que le conseil d'arbitrage avait reçu un mandat clair. La ministre a dit: «un mandat clair concernant le respect de la vie privée des victimes».

En fait, voici ce que dit le communiqué à la page 2:

> Les conseils arbitraux auraient le mandat clair de protéger la vie privée des victimes de harcèlement sexuel ou autre.

Voilà ce qu'a dit la ministre et c'est également ce que dit le communiqué, mais ce n'est pas ce que disent les dispositions du projet de loi qui sont les suivantes:

> [. . .] Le président du conseil peut [. . .]ordonner le huis clos ou interdire toute forme de publication ou de diffusion des détails relatifs au harcèlement [. . .]

Cela relève aussi d'une libre décision de la personne qui fait la demande. La ministre n'a pas à rendre une décision tout de suite, mais envisagerait-elle la possibilité d'amender cette disposition? Pourrait-elle déclarer sans équivoque que, sur la demande de prestation, il serait écrit «doit» et non «peut»? Je fais remarquer à la ministre qu'il y a une contradiction ici.

Un conseil arbitral de la Colombie-Britannique peut rendre une décision tout à fait différente de celle rendue par un conseil arbitral de Terre-Neuve.

• (1220)

À mon avis, l'uniformité dont a parlé la ministre serait inexistante à cet égard. La ministre pourrait peut-être répondre en détail à ces deux questions.

Mme Collins: Madame la Présidente, je voudrais informer le député qui a soulevé la question de la formation que je considère cela important. C'est un domaine où nous avons établi une collaboration entre nos deux ministères. Nous sommes en train de mettre au point un programme de formation national, qui devrait même être prêt maintenant. Ce programme servira à former quelque 17 000 employés du secteur de l'assurance-chômage affectés à plus de 440 centres de main-d'oeuvre d'un bout à l'autre du pays.

En outre, tous les employés qui auront affaire aux demandeurs participeront à un atelier de formation comprenant des séances de discussion et de vidéo. Seront invités à cet atelier des groupes de femmes et des personnes de la région en cause ayant de l'expérience en matière de discrimination et de harcèlement sexuel.

Des ateliers semblables se tiendront dans toutes les régions du pays. L'élaboration de ce programme de formation est le fruit d'une étroite collaboration. Le programme sera prêt dès le mois d'avril, soit dès l'entrée en vigueur de la loi.

Nous travaillons de plus à la mise au point de mécanismes d'évaluation parce que c'est important aussi. Il faut tenir un suivi de la formation et de son efficacité afin que le programme soit maintenu. Il y aura une évaluation initiale qui portera sur l'ensemble du programme; par la suite, on n'évaluera que certains secteurs pour déterminer lesquels doivent être améliorés.

C'est une mesure des plus avantageuses. Honnêtement, je pense même que c'est une première. C'est la première fois que nous nous engageons à ce point, et nous nous réjouissons d'en avoir l'occasion. Nous avons beaucoup d'expérience dans ce domaine ainsi que de nombreux liens avec la collectivité.

Je ne sais pas quel sera le coût exact du programme parce qu'il sera, pour une bonne part, appliqué localement. On fera appel à des gens de la région alors que le programme national sera financé par Emploi et Immigration.

En ce qui concerne la question du conseil arbitral, celui-ci aurait toute discrétion. Il y aurait des circonstances où cela ne conviendrait pas. Mais il est dit clairement dans le projet de loi que les audiences peuvent, à la demande des prestataires, se tenir à huis clos et à l'abri des médias. C'est très important. Cependant, d'après mon expérience, il est très rare que les cas de ce genre se rendent jusqu'au conseil arbitral et qu'ils ne soient pas réglés au premier palier.

Compte tenu de la question du bénéfice du doute, dont je viens tout juste de parler, il est peu probable qu'un grand nombre de cas se rendent jusqu'au conseil arbitral. C'est à espérer.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je voudrais revenir à un scénario type que mon collègue de Timmins—Chapleau a évoqué lorsqu'il a pris la parole et dont le député de Cap-Breton—Richmond-Est a aussi parlé.

Ce scénario concerne les motifs légitimes, notamment lorsqu'il est question de harcèlement sexuel. Je connais actuellement une jeune femme qui, il y a environ deux mois, a finalement dû quitter son travail parce que son employeur lui faisait constamment des remarques sur son apparence.

Il lui attribuait quotidiennement une note sur une échelle de 1 à 10. Un jour, il lui accordait un 9, le lendemain, elle obtenait un 7. Cela a duré pendant six mois. Même si elle lui a demandé de cesser, il a continué d'agir ainsi. Elle a finalement quitté son emploi. Elle a immédiatement été jugée inadmissible aux prestations d'assurance-chômage.

Par la suite, elle a interjetée appel de cette décision auprès du conseil arbitral. Elle a obtenu une audience. Je lui ai recommandé de raconter exactement ce que son employeur lui disait, la façon dont il le lui disait et tout le reste. Le conseil a renversé la décision d'exclusion, et elle est redevenue admissible.

Je veux maintenant reparler du niveau acceptable. Le conseil arbitral communique sa décision à l'employeur. Je ne crois pas que cela change dans le projet de loi. Dans le cas qui nous intéresse, l'employeur a à son tour interjeté appel, et un juge-arbitre est actuellement saisi de la question. L'employeur ne nie absolument pas la version de la jeune femme.

Je voudrais que vous m'expliquiez en quoi cela changera. L'employeur ne nie pas la version de l'employée, mais cette jeune femme de 21 ans a subi un affront en premier lieu. Elle a dû expliquer cela au conseil arbitral. Ils ont renversé la décision et en ont informé l'employeur qui interjette maintenant appel. Il s'agit d'un milieu de travail restreint, et l'employeur a convaincu d'autres jeunes femmes qui y travaillent d'écrire au juge-arbitre pour lui dire qu'il ne les a pas harcelées sexuellement. C'est un cas vécu et, sous le couvert de la confidentialité, je suis

prêt à fournir à la ministre une copie des décisions, des lettres, etc.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, il est difficile de parler d'un cas en particulier, mais je crois que nous avons toutes les raisons de croire que, grâce à la formation dont bénéficieront les agents du premier palier, ils seront peut-être davantage sensibilisés à la question du harcèlement.

Permettez-moi de vous expliquer en quoi consiste le harcèlement, car il arrive que les gens ne comprennent pas très bien les définitions qui sont utilisées. Le harcèlement, sexuel ou autre, est un comportement inconvenable. La personne qui a ce comportement doit avoir été informée que ce comportement est importun. Le harcèlement peut être verbal, physique, délibéré et non sollicité. Il peut s'agir d'un incident ou d'une série d'incidents qui abaissent, diminuent, humilient ou embarrassent la victime.

Le harcèlement comprend aussi l'abus de pouvoir en vue de menacer l'emploi de quelqu'un. L'intimidation, les menaces, le chantage ou la coercition sont aussi des formes de harcèlement. Qu'il soit de nature sexuelle ou non, qu'il se soit produit une ou plusieurs fois, le harcèlement est inacceptable.

Voilà le genre de lignes directrices qui sont actuellement fournies, qui, à mon avis, permettront à tous les agents de mieux comprendre le harcèlement et qui, je l'espère, permettront de traiter ces cas plus rapidement au premier niveau et sans qu'il soit nécessaire d'interjeter appel.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, nous sommes saisis aujourd'hui du projet de loi C-113 qui traite, entre autres choses, d'assurance-chômage. La mesure législative vise à corriger de nombreuses erreurs que le gouvernement a faites, il y a quelques semaines, en présentant le projet de loi C-105 qui portait, lui aussi, sur l'assurance-chômage.

En réalité, en présentant le projet de loi C-113, le gouvernement avoue qu'il s'y est mal pris avec le projet de loi C-105, agissant avec maladresse et trop d'empressement. En réaction aux politiques du Parti réformiste qui menace certains candidats conservateurs de l'ouest, il a inscrit dans le projet de loi C-105 des dispositions réactionnaires touchant l'assurance-chômage. S'étant aperçu qu'il a eu tort, il tente aujourd'hui de corriger la situation.

Même si les changements proposés dans le projet de loi C-113 améliorent quelque peu la situation, ils laissent encore à désirer, et je m'explique. Dans le projet de loi C-105, le gouvernement proposait premièrement de ramener les prestations d'assurance-chômage de 60 à 57 p. 100 des gains assurables, jusqu'à concurrence de $447 par semaine.

Deuxièmement, le gouvernement voulait priver de prestations d'assurance-chômage ceux qui quittaient leur emploi sans motif valable ou qui perdaient leur emploi en raison de leur mauvaise conduite.

Dans le projet de loi C-113, le gouvernement propose toujours de ramener les prestations de 60 à 57 p. 100 du revenu, mais seulement pour deux ans, jusqu'au mois d'avril 1995. On peut se demander pourquoi le gouvernement décrète cette réduction au beau milieu de la pire récession de notre histoire.

• (1230)

Tandis que plus d'un million de Canadiens sont sans emploi et se débattent pour nourrir leurs enfants, payer le loyer et subvenir aux besoins essentiels de leur famille, le gouvernement réduit leurs prestations de 60 à 57 p. 100 de leurs gains assurables pour deux ans, en déclarant qu'il espère pouvoir les rétablir à 60 p. 100 lorsque la conjoncture sera meilleure. Cette mesure est inadmissible et nous continuerons de la contester.

Dans le cas du deuxième volet, probablement tout aussi controversé, de sa politique, c'est-à-dire les dispositions privant de prestations les travailleurs qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui perdent leur emploi en raison de leur mauvaise conduite, le gouvernement a apporté quelques améliorations. Par exemple, il va énoncer dans la loi des motifs additionnels constituant une justification. C'est bien. Il est bon de les inscrire dans la loi. Il est notamment prévu que dans les cas de harcèlement, de nature sexuelle ou autre, les audiences se tiendront à huis clos. C'est une bonne chose, car parfois les demandeurs ne veulent pas parler de questions de harcèlement, notamment sexuel, en public. Prévoir que cela se fera à huis clos constitue donc une amélioration.

Le gouvernement prévoit également dans le projet de loi C-113 que ceux qui quittent un emploi afin de protéger celui d'autres employés de la société ou de l'entreprise ne seront pas exclus du bénéfice de l'assurance-chômage.

Malgré ces améliorations mineures, mais améliorations tout de même, le projet de loi reste inacceptable parce que la pénalité est encore excessive. Elle est encore excessivement sévère quand on considère que la justification n'est pas toujours claire. Il existe très souvent une zone grise. Il est très difficile de le prouver et cela prend beaucoup de temps. Le processus d'appel exige au moins deux à trois mois pour prouver que le demandeur était fondé à quitter son emploi.

Il y a eu un cas à Montréal où le processus d'appel a pris jusqu'à deux ans avant que le demandeur gagne sa cause et réussisse à prouver qu'il avait une justification.

Nous avons en effet une situation où le demandeur, l'employé, est présumé coupable jusqu'à ce qu'il prouve son innocence. Quand il quitte son emploi, on présume qu'il le fait sans justification, qu'il veut tout simplement tirer au flanc, et que la plupart des gens qui quittent leur emploi ne veulent tout simplement pas travailler. On les présume coupables, que telle est leur motivation, et ils doivent entreprendre tout le processus pour prouver qu'ils ne voulaient pas tout simplement ne pas travailler et qu'ils avaient une justification. Ce n'est pas tâche facile.

Le demandeur doit réunir la preuve, trouver des témoins et comparaître devant un conseil arbitral ou un arbitre pour démontrer qu'il était fondé à quitter son emploi. Ça prend du temps, ça coûte cher et c'est extrêmement difficile. Entre temps, le demandeur n'a aucun revenu, même s'il a une justification, durant toute la période où il tâche de prouver qu'il était fondé à quitter son emploi.

Refuser toute prestation d'assurance-chômage à ces travailleurs constitue à nos yeux une pénalité excessivement et déraisonnablement sévère que jamais nous n'avions eue dans la loi auparavant. Nous, du Parti libéral, ne disons pas qu'il ne devrait pas y avoir de pénalité pour ceux qui quittent leur emploi sans justification. La loi a toujours prévu une pénalité. C'est le Parti libéral qui a institué le régime d'assurance-chômage. La loi prévoit depuis longtemps une pénalité de une à six semaines, à établir selon la gravité du cas.

Les fonctionnaires du ministère pouvaient imposer jusqu'à six semaines de pénalité. Elle s'établissait en moyenne à deux ou trois semaines, qui s'ajoutaient au délai d'attente de deux semaines, dans le cas des travailleurs qui quittaient leur emploi sans justification. C'était une pénalité raisonnable, étant donné que le manque de justification est difficile à prouver dans de nombreux cas et ainsi de suite.

En 1990, le gouvernement faisait passer cette pénalité à une période d'une durée de sept à douze semaines. À l'époque, nous nous étions opposés à cette mesure parce qu'elle était excessive. Nous avions dit que, selon nous, il aurait été acceptable de prévoir des pénalités allant de une à douze semaines, mais qu'il ne fallait pas fixer un minimum de sept semaines, parce qu'il y a des cas où une pénalité de deux ou trois semaines serait jugée suffisante. Le gouvernement ne nous a pas écoutés et il a fait passer les pénalités, dont la durée allait alors de une semaine à six semaines, à des périodes allant de sept à douze semaines.

Je vous rappelle que tout cela se passait il y a seulement deux ans. Or, voilà que tout à coup le gouvernement veut refuser de verser toute prestation; il n'y aura pas de gamme de pénalités puisqu'on rejettera tout simplement les demandes de prestations présentées par des personnes qui auront quitté leur emploi sans motif valable.

On aurait pu croire que le gouvernement avait décidé une fois de plus d'étendre la gamme des pénalités, par exemple d'un minimum de sept semaines jusqu'au rejet d'une demande de prestations, la décision étant prise par les agents responsables et le conseil arbitral.

Pourtant, ce n'est pas ce qui va se passer. Le gouvernement a éliminé tout pouvoir discrétionnaire et il n'a pas laissé au conseil arbitral du ministère la possibilité de dire: «Effectivement, vous avez quitté votre emploi mais il existe une sorte de zone grise dans votre cas. Vous n'avez pu prouver hors de tout doute que vous aviez un motif valable d'agir de la sorte; par conséquent, nous vous imposons une pénalité de cinq ou de huit semaines.»

Non. Le gouvernement a complètement supprimé la possibilité pour une personne de toucher des prestations lorsque sa situation n'est pas transparente Or, il est parfois très difficile d'établir clairement les faits; cela peut exiger beaucoup de temps et d'argent, sans compter que, dans l'intervalle, l'intéressé ne peut toucher de prestations.

Dans ce débat, le gouvernement a complètement oublié que la Loi sur l'assurance-chômage renfermait une autre règle, à savoir que, pour continuer à toucher des prestations, une personne doit toujours être prête à travailler et être disponible. Si l'on constate que vous n'êtes pas disponible et prêt à travailler, vous cessez d'avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Nous, du Parti libéral, ne contestons pas cette règle qui, en fait, est dans la loi depuis nombre d'années. Toutefois, le gouvernement présume que si une personne quitte son emploi pour de bonnes raisons, elle va rester à la maison sans tenter de se trouver un autre emploi. Ce n'est pas le cas. La loi dit que si une personne touche des prestations d'assurance-chômage, c'est qu'elle a été jugée admissible. Par exemple, si l'on vous a imposé une pénalité temporaire et que par la suite vous touchez des prestations, vous devez vous chercher un emploi. Vous devez être disponible et prêt à travailler. Vous ne pouvez dire: «J'ai pris ma retraite. Je ne veux pas travailler. Je

m'en vais en vacances en Floride ou je vais rester à la maison pour écrire des livres.»

On doit être disponible et prêt à travailler. Si l'on constate que ce n'est pas le cas ou que vous refusez des emplois dans votre domaine de compétence, on cesse de vous verser des prestations.

Pourquoi prévoir une pénalité aussi dure et excessive à l'endroit de ceux qui quittent un emploi sans que l'existence d'un motif valable ne soit clairement établie?

Je répète que nous sommes d'accord avec l'imposition d'une pénalité dans le cas de ceux qui quittent leur emploi sans motif valable. La loi a toujours prévu une pénalité dans ces cas, mais cette pénalité était raisonnable. Au début, celle-ci allait de une à six semaines, puis elle est passée à une période de sept à douze semaines.

L'autre jour j'ai demandé au ministre ici à la Chambre pourquoi, deux ans plus tard, celui-ci avait décidé qu'une pénalité de sept à douze semaines n'était pas assez sévère et qu'il fallait éliminer complètement le versement de prestations dans ces cas. Le ministre n'a jamais répondu à ma question. Est-ce qu'une évaluation a été faite de la pénalité insérée dans la loi en 1990? Et une évaluation qui montre que les chômeurs restent à la maison à perdre leur temps ou s'en vont en Floride? Pas du tout. Il ne nous a présenté rien de tel. Pas d'études, pas d'évaluations, pas d'études d'impact.

Nous savons bien de quoi il retourne. Il y a en ce moment dans l'Ouest le Parti réformiste qui a sur ces choses-là une politique excessivement réactionnaire. L'existence de ce parti amène les candidats conservateurs des provinces de l'Ouest et d'une partie de l'Ontario à réagir aux électeurs tentés par ce parti. Sans réfléchir, sans vraiment étudier la question de très près, le gouvernement nous jette cette proposition. Il vient d'admettre son erreur en faisant marche arrière, mais il ne va pas assez loin.

Ce que le gouvernement a oublié dans tout ce débat, je le répète, c'est que si un chômeur n'est pas toujours prêt à travailler et disponible lorsqu'il touche ses prestations, il peut, même s'il est admissible, perdre ses prestations.

• (1240)

Chaque année, des milliers de chômeurs perdent leurs prestations parce qu'ils ne sont pas disponibles. C'est là une règle de notre régime. Le Parti libéral ne s'oppose pas à ce principe. C'est lui qui l'a fait inscrire dans la loi. Nous avons dit dans la loi qu'il doit y avoir des pénalités, mais nous croyons qu'elles doivent être raisonnables, compte tenu de la gravité de la situation, et que les motifs valables ne sont pas toujours ni faciles à prouver ni clairement définis.

Le gouvernement a dit qu'il agissait de la sorte parce que, ces derniers mois et ces dernières années, la caisse de l'assurance-chômage a subi des ponctions énormes. Quelle blague!

Qu'est-ce que le gouvernement a fait en 1990? Avant cette année-là, il y avait trois groupes qui contribuaient à la caisse. Les travailleurs et les employeurs cotisaient à la caisse, et l'État contribuait à la caisse lorsque le taux de chômage dépassait 6 p. 100. Avant 1990, la contribution de l'État se chiffrait à 2,8 milliards de dollars. Qu'est-il arrivé en 1990? À son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement actuel a commencé à réduire les paiements consacrés à la formation et au recyclage. Tous les ans, de 1984 à 1990, il a réduit les fonds disponibles pour le recyclage.

Le gouvernement s'est mis soudain à faire l'objet de beaucoup de critiques parce qu'il ne consacrait pas suffisamment d'argent à la formation. Le rapport de la Commission de Grandpré a recommandé de dépenser davantage pour la formation. L'Accord de libre-échange venait d'être approuvé et le besoin se faisait sentir d'investir davantage dans la formation. Le gouvernement s'est donc mis à chercher un peu partout pour trouver plus d'argent à cette fin. Il a constaté que la caisse d'assurance-chômage avait un excédent de 3 milliards de dollars.

Il a donc modifié la loi, au moyen du projet de loi C-21. Il a ainsi cessé de contribuer à la caisse d'assurance-chômage et pris les 3 milliards de dollars pour les consacrer à la formation. Il s'est servi de l'argent qui aurait normalement dû aller aux Canadiens en chômage pour financer la formation et s'est ensuite vanté d'être un gouvernement extraordinaire parce qu'il contribuait au financement des programmes de formation dans notre pays.

Lorsqu'il a fait cela en 1990, lorsqu'il a détourné 3 milliards de dollars de la caisse d'assurance-chômage pour financer la formation, il s'est trouvé à simplement ramener les budgets de formation à ce qu'ils étaient avant d'être considérablement réduits par les conservateurs entre 1984 et 1990.

C'était plutôt drôle d'écouter la ministre de la Colombie-Britannique qui disait tout à l'heure que nous sommes d'avis que la caisse d'assurance-chômage devrait servir à d'autre chose qu'à verser des prestations aux chômeurs. C'est son gouvernement, appuyé par elle-même et par d'autres, qui a détourné 3 milliards de

dollars de la caisse d'assurance-chômage pour financer la formation.

Voici comment fonctionnait la caisse d'assurance-chômage avant 1990. Lorsque le chômage était bas, la caisse affichait un excédent. C'est pourquoi il y avait un excédent de 3 milliards de dollars en 1989-1990. Lorsque la situation se détériorait, comme c'est le cas depuis deux ans, la caisse utilisait cet excédent et allait même jusqu'à accuser un déficit, mais elle restait plutôt stable à long terme. Donc, un excédent dans les périodes prospères, un déficit dans les périodes difficiles et, à long terme, les cotisations au régime et la contribution du gouvernement maintenaient la caisse à un niveau raisonnable.

Maintenant, le gouvernement dit que la caisse accuse un terrible déficit et qu'il faut donc réduire les prestations, et ainsi de suite. Si la caisse est en difficulté aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement a décidé en 1990 d'utiliser une grande partie de ces fonds pour financer la formation.

Nous, les députés de l'opposition, étions tous en faveur de la formation, mais nous étions d'avis que la formation, comme l'éducation, devrait être payée par l'ensemble des contribuables du pays, et non seulement par les travailleurs qui cotisent à un régime d'assurance-chômage. Ils ne devraient pas financer à eux seuls les programmes de formation.

Nous nous sommes opposés au projet de loi C-21 à ce moment-là. Nous nous opposons toujours au principe sur lequel il était fondé.

Le projet de loi C-113 contient certaines améliorations mais il ne corrige pas ce problème. Le gouvernement transfère le fardeau aux provinces et aux municipalités, de qui relève l'aide sociale.

Les gens qui ne seront pas admissibles à l'assurance-chômage à cause de ce projet de loi auront besoin d'argent pour vivre. Nous ne sommes pas un pays qui laisse les gens mourir de faim dans les rues. Ces gens seront pris en charge par le régime provincial d'aide sociale et, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, par les régimes municipaux d'aide sociale. Leur déficit dans ces domaines augmente chaque année dans des proportions importantes parce que le gouvernement leur refile ce fardeau.

Lorsque j'ai soulevé cette question il y a quelques jours, pendant la journée réservée à l'opposition, un ministériel m'a pris à partie et a dit que mes propos n'étaient pas exacts. Il a dit que le gouvernement donnait des montants accrus aux provinces et aux municipalités. Il est probablement exact que, en dollars, les montants qu'il leur donne en 1992-1993 sont supérieurs à ceux qu'il leur a donnés en 1990-1991. Toutefois, en termes de pourcentages, le gouvernement a réduit les montants qu'il devrait accorder aux provinces et aux municipalités, de sorte qu'il leur impose un fardeau beaucoup plus lourd que par le passé.

Nous sommes dans une situation très grave. Plus de un million de Canadiens sont en chômage depuis maintenant plus d'un an. On penserait que le principal objectif des lois et des politiques du gouvernement serait de redonner du travail à ces personnes. Mon collègue de Toronto qui a pris la parole précédemment a souligné la situation déplorable des jeunes Canadiens qui sortent des universités et des collèges avec des diplômes et qui ne peuvent pas trouver un emploi ou qui travaillent au salaire minimum dans des restaurants-minute, etc. On penserait que la plus haute priorité du gouvernement serait de créer des emplois pour les Canadiens.

Mais non. Que fait-il? Il réduit les prestations d'assurance-chômage, les faisant passer de 60 à 57 p. 100 des gains assurables en cette période de chômage élevé et il multiple les difficultés de ceux qui quittent leur emploi pour un motif valable—je le répète, pour un motif valable—qu'il s'agisse de harcèlement ou quoi d'autre encore. Même si la loi indique qu'ils recevront des prestations d'assurance-chômage s'ils ont un motif valable de quitter leur emploi, ils devront prouver que leur situation a été intolérable pendant une longue période, ce qui constitue un lourd fardeau de preuve. C'est ce qu'il fait, alors qu'il devrait faire quelque chose de positif pour remettre les Canadiens au travail.

Les emplois disponibles pour les Canadiens sont de plus en plus des emplois mal rémunérés, non syndiqués, sans avantages sociaux, des emplois dans les services qui ne se comparent pas avec les emplois dans l'industrie que beaucoup de Canadiens avaient il y a quelques années.

L'assurance-chômage a été créée en 1941, après la grande dépression des années 1930. À cette époque, il n'y avait pas d'assurance-chômage et pratiquement pas d'assistance sociale, ce qui fait que les milliers de personnes en chômage n'avaient pour seul recours que les soupes populaires, les distributions de pain et leurs économies éventuelles. Beaucoup ont perdu leur maison et vendu leurs meubles parce qu'ils n'avaient aucun revenu. Dans toutes les provinces, les Canadiens ont dit: «Nous ne voulons plus revoir cela.» Ils ont accepté une modification donnant au gouvernement fédéral la responsabilité de créer un programme d'assurance-chômage, ce qui a été fait.

C'était un grand pas en avant pour le Canada, par comparaison avec la période précédente. Non seulement c'est une bonne chose pour les travailleurs qui perdent leur emploi, mais cela sert à mettre du pain sur la table, à payer le loyer, et à subvenir aux besoins des enfants pendant l'absence de travail. C'est bon aussi pour la collectivité, parce que cela fait circuler l'argent. C'est bon pour l'épicerie du coin, c'est bon pour la personne qui loue des logements, l'empêchant de faire faillite. On évite ainsi l'effet boule de neige que nous avons eu dans les années 1930, où des communautés entières pouvaient disparaître faute d'assurance-chômage, car il faut reconnaître que c'est ce qui retient la communauté à flot, économiquement, en période de chômage.

Ce projet de loi, même s'il représente une amélioration par rapport au projet de loi C-105, n'est pas encore acceptable. À moins que le gouvernement ne l'améliore davantage, nous nous y opposerons.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de notre collègue. Il a terminé son exposé en disant que l'assurance-chômage, lorsqu'elle a été créée, c'était bon pour ceux qui perdaient leur emploi. Ce l'est toujours! À notre connaissance, ceux qui perdent leur emploi pourront toujours bénéficier de l'assurance-chômage. Je déplore les propos du député qui en fait tout un plat et j'oserais même dire de la démogagie.

• (1250)

Dans le projet de loi actuel, on ajoute huit raisons valables pour quitter son emploi, qui sous-tendent plus de 40 situations qui sont considérées comme étant valables pour quitter son emploi sur une base volontaire, que l'on parle d'adoption, de grossesse, d'activités syndicales, de se lancer en affaires ou de travailler à son propre compte, de déménagement en vue d'un mariage prochain, d'un travail loin de sa famille, et ainsi de suite. Après avoir passé à travers tout cela, la personne qui décide de son propre chef, aujourd'hui, de quitter son emploi, sans motif valable, sans provocation, ce que le projet de loi dit, c'est qu'elle crée sa propre situation, elle crée son propre malheur, et les travailleurs canadiens n'ont pas à payer pour une personne qui crée sa propre situation.

Finalement, ce que le député nous dit ici, c'est qu'il accepte volontairement, sans ambages, que l'on puisse financer des gens qui quittent volontairement leur emploi, qui abusent du système. Et, compte tenu du déficit de la caisse d'assurance-chômage, on sait fort bien que c'est le gouvernement fédéral présentement qui doit emprunter sur les marchés internationaux pour pouvoir financer le déficit de la caisse d'asurance-chômage et le déficit canadien. Et qu'est-ce qu'on a comme résultat? C'est qu'on fera payer à vos enfants, à mes enfants, aux générations suivantes, encore une fois, une dette qui aura été créée parce qu'on n'aura pas eu le courage de mettre de la discipline dans le système.

Donc ma question au député est très simple. Est-ce qu'il est vraiment sérieux, lui et son parti, lorsqu'il se lève à la Chambre et se dit en désaccord avec le fait que l'on veuille discipliner le système et faire en sorte que ceux qui créent leur malheur, ceux qui créent leur situation, doivent en assumer le coût? Donc c'est une assurance. Avez-vous déjà vu, madame la Présidente, une personne foutre le feu à sa maison, à sa résidence, et obtenir des dédommagements de la part des assureurs? Donc ce que l'on dit, c'est que la personne qui fout le feu volontairement à sa maison, qui quitte volontairement son emploi, sans raison valable, celle-ci ne doit pas s'attendre que l'ensemble des travailleurs et travailleuses de ce pays paient pour lui. Est-ce que le député est vraiment sérieux lorsqu'il affirme qu'on doit maintenir le statu quo, fermer les yeux là-dessus, continuer à endetter le pays et compromettre les générations futures?

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, comme je l'ai dit à maintes reprises dans mon discours et comme les députés de ce parti l'ont souvent déclaré, nous croyons au bien-fondé d'une pénalité pour les personnes qui quittent leur emploi sans motif valable. Cette pénalité doit cependant être raisonnable et tenir compte du fait que souvent les motifs valables ne sont pas clairement définis et qu'ils sont très difficiles à prouver. Cela peut prendre beaucoup de temps, etc.

Nous croyons donc au bien-fondé d'une pénalité raisonnable. Nous croyons à de telles pénalités parce que nous savons, et le député devrait le savoir aussi même si ça ne semble pas être le cas, que même si une personne touche l'assurance-chômage après, disons, une pénalité de cinq ou six semaines, cette personne doit être prête à travailler et disponible. Une personne qui n'est pas prête à travailler et disponible pour travailler peut se voir refuser totalement l'assurance-chômage.

Je voudrais poser une question au député. Je doute qu'il puisse y répondre, mais certains députés de son parti pourront peut-être le faire plus tard, au cours de ce débat. En 1990, il y a donc deux ans, le gouvernement ne semblait pas percevoir ainsi le régime d'assurance-chômage. Tout ce qu'il a fait, c'est étendre la période de pénalité applicable aux personnes qui quittent leur emploi sans motif valable. À l'époque, je parle d'il y a deux ans, le gouvernement ne semblait pas estimer nécessaire de refuser complètement les prestations d'assurance-chômage aux personnes qui, se trouvant dans une situation très difficile, pouvaient quitter leur emploi. Il savait que ces personnes devaient être prêtes à travailler et

disponibles pour travailler faute de quoi, elles pourraient se voir refuser les prestations.

Le député pourrait-il me dire, comme je le lui ai demandé dans mon intervention, où sont les études d'évaluation ou les études d'impact du gouvernement montrant que les mesures prises il y a deux ans ne fonctionnent pas? Le gouvernement ne nous a pas remis ces études. Il ne s'est fondé sur aucune étude pour proposer les changements qu'il a prévus dans le projet de loi C-105 et aujourd'hui le projet de loi C-113, à savoir le refus total de prestations.

En 1979, le député de Yellowhead était à la tête d'un gouvernement conservateur. Il n'avait pas adopté le point de vue, contrairement au gouvernement Mulroney, qu'il faut refuser toute prestation d'assurance-chômage à ceux qui démissionnent. Le gouvernement Diefenbaker, à la fin des années 50 et au début des années 60, n'a jamais non plus adopté un tel point de vue.

Depuis des années, nous imposons des pénalités raisonnables à ceux qui démissionnent sans raison valable. N'oublions pas qu'une autre règle exige que le prestataire soit disponible et disposé à travailler.

La politique de notre parti est fondamentalement celle de tous les partis depuis un certain nombre d'années, y compris le Parti conservateur. Les conservateurs ont exécuté un revirement spectaculaire, par rapport à leur attitude d'il y a deux ans, en présentant cette mesure qui enlève tout droit à l'assurance-chômage aux personnes qui quittent leur emploi sans raison valable.

Nous sommes d'accord pour dire que ceux qui démissionnent sans raison valable méritent d'être pénalisés, mais la pénalité ne devrait pas être aussi excessive. Il faudrait les pénaliser raisonnablement en tenant compte du fait que ces personnes doivent être disponibles et disposées à travailler.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement le député de Notre-Dame-de-Grâce.

J'aimerais dire en exergue à mes observations et à ma question que j'ai beaucoup de respect pour ce député. Je le considère comme l'un des députés d'expérience, quelqu'un qui a assisté à de nombreux débats à la Chambre et qui a vu défiler de nombreuses modifications législatives.

J'aimerais lui poser une question. En parlant de la réduction des prestations de 60 à 57 p. 100, il a dit que l'assurance-chômage était un tampon, un stimulant pour l'économie dans les communautés durement touchées par le chômage. Elle aide les gens à payer le loyer, à nourrir leur famille, etc.

Il a absolument raison. J'aimerais que le député me dise, s'il le peut, quelle est la position de son parti. Nous connaissons la sienne puisqu'il s'est prononcé contre la réduction. Je voudrais savoir quelle est celle de son parti. Je rappellerais au député que c'est le Parti libéral qui, en 1978, alors qu'il faisait probablement partie du Cabinet, a fait passer les prestations de 66,66 à 60 p. 100. L'honorable Bud Cullen était alors ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il avait dit: «L'un des buts de cette réduction est d'encourager les gens à garder leur travail, de façon qu'ils ne quittent pas leur emploi pour se retrouver à l'assurance-chômage à se tourner les pouces.»

J'aimerais que le député de Notre-Dame-de-Grâce nous explique quelle va être la position de son parti en ce qui concerne la réduction des prestations. Personnellement j'en doute fort, mais ces députés semblent croire qu'ils vont former le prochain gouvernement. Au cas où cela arriverait par enchantement, j'aimerais savoir s'ils rétabliraient les prestations à 66,66 p. 100 afin que les gens ne se retrouvent pas dans le besoin du fait qu'ils sont au chômage.

M. Allmand: Madame la Présidente, les observations que j'ai faites dans mon discours correspondent à la politique de mon parti.

Nous nous opposons à une réduction de 60 p. 100 à 57 p. 100. Je souligne que la réduction prévue dans le projet de loi C-113 devait, au départ, s'appliquer de façon permanente, mais que sa durée a été réduite à deux ans. Mon parti s'oppose à cette réduction. Si nous formions le gouvernement, nous rétablirions le taux à 60 p. 100. Il est évidemment possible que tôt ou tard nous devions revoir le système d'assurance-chômage et apporter d'autres changements. Pour l'instant, je dois honnêtement le reconnaître, mon parti n'entend pas rétablir le taux à 66 p. 100. Il resterait sujet à discussion.

Il va sans dire qu'aucun système d'assurance-chômage ne versera à un chômeur 100 p. 100 du salaire qu'il touchait en tant que travailleur. Le taux peut être de 75 p. 100, 60 p. 100, 66 p. 100, etc. Il est vrai qu'en 1978 mon parti a réduit le taux des prestations de 66 p. 100 à 60 p.

100. Je puis dire à mon collègue que je n'ai pas toujours été pleinement d'accord avec les décisions prises par mon parti, mais dans l'ensemble ses programmes sont meilleurs que ceux de n'importe quel autre parti.

Le député vient de l'Ontario. Je ne serais pas étonné qu'il n'appuie pas toutes les mesures prises par le gouvernement néo-démocrate en Ontario. Il peut croire que ce gouvernement est le meilleur gouvernement possible pour sa province, mais je serais étonné qu'il soit d'accord avec tout ce qu'il a fait récemment. Le gouvernement néo-démocrate n'a pas fait tout ce que j'attendais de lui en tant que gouvernement provincial. Il a imposé ici et là des réductions qui n'étaient pas prévues et dont il n'avait jamais parlé quand il était dans l'opposition.

La politique de notre parti, c'est que le taux devrait être d'au moins 60 p. 100. Une fois au gouvernement, nous consentirions peut-être à examiner le dossier afin de trouver un taux plus raisonnable, plus juste. Toutefois, nous ne nous engageons pas à revenir aux 66 p. 100. Certes, 66 p. 100, ça représente plus d'argent dans les poches du chômeur, mais le ministre devait sans doute chercher à trouver un juste milieu, à l'époque.

Nous sommes contre cette réduction qui intervient au moment précis où nous avons plus de un million de chômeurs. À notre avis, c'est le comble du ridicule.

Une voix: Dans la cinquième annnée de son mandat.

M. Allmand: Oui, dans la cinquième année de son mandat. Il est clair que le gouvernement agit ainsi pour contrer les politiques du Parti réformiste qui menace ses candidats dans l'Ouest. Il n'y a pas de doute possible. La mesure est inconsidérée, précipitée, et maintenant le gouvernement fait machine arrière et tente de corriger les erreurs qu'il a commises dans le projet de loi C-105.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de questions et observations est maintenant terminée.

Puisqu'il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il semble qu'une annonce récente à l'effet que 1 200 fonctionnaires ont été mis à pied à Approvisionnements et Services Canada sera suivie d'une annonce semblable portant sur 1 700 autres emplois à disparaître dans ce même ministère.

Ce gouvernement conservateur fait des économies de bouts de chandelles. Depuis neuf ans qu'il est au pouvoir, il ne fait que démoraliser les fonctionnaires canadiens. Il a mis fin à une longue histoire de fierté et de bons services rendus aux Canadiens. Les conservateurs ne réalisent aucune économie par des mesures de ce genre.

Leur but est simplement d'utiliser les fonctionnaires comme boucs émissaires. Les conservateurs veulent privatiser les services publics afin de confier les fonctions à leurs amis qui profitent déjà beaucoup trop du favoritisme gouvernemental et des fonds publics.

Nous demandons à ce gouvernement de mettre fin à de telles pratiques qui détruisent la fonction publique du Canada.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, dans un communiqué émis par le *National Media Archive* du mardi 16 février 1993, on peut lire ceci: «Le réseau anglais de la Société Radio-Canada a induit la population en erreur au sujet des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage annoncées dans l'exposé économique et financier de décembre dernier. Telle est la conclusion principale d'une étude du *National Media Archive* à paraître sous peu au sujet de la couverture nationale réservée par les réseaux CBC et CTV au mini-budget de Don Mazankowski».

On peut y lire également: «Lors de son reportage du 2 décembre 1992, CBC a cité les fausses informations de Judy Rebick selon lesquelles les victimes de harcèlement, sexuel ou autre, ne seraient pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage en vertu des modifications proposées. Non seulement CBC a-t-elle évité de réfuter ces allégations pendant le reste de son reportage, mais elle a continué de les faire valoir comme si elles étaient véridiques.» Voilà ce qu'on retrouve dans le communiqué.

Le réseau CBC—Radio-Canada est financé par les taxes des citoyens canadiens pour près de 1,3 milliard. Il

Article 31 du Règlement

m'apparaît que la conclusion de cette étude s'avère très importante quant à la qualité de l'information que se doivent de diffuser Radio-Canada et CBC. Je demande donc au CRTC et à M. Keith Spicer de se pencher sérieusement sur la question. Les Canadiens et les Canadiennes sont en droit de s'attendre, de nos réseaux nationaux, à une information non biaisée, de qualité et qui rapporte les faits.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je demande aujourd'hui à la Société canadienne des postes d'abandonner sa politique de fermeture de tous les bureaux de poste des régions rurales du Canada.

En vertu de la politique actuelle de la société sur les circonstances favorables, tous les bureaux de poste ruraux sont fermés lorsqu'une circonstance favorable se présente, soit la retraite, la démission ou le décès du maître de poste.

Cette politique est bien imparfaite et à courte vue. Elle ne laisse aucune place à l'analyse de la situation particulière d'une localité. Lorsqu'il se présente une circonstance favorable, la société prend les mesures nécessaires pour fermer le bureau de poste.

[*Français*]

Dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur, la Société canadienne des postes a annoncé la fermeture du bureau de poste de Pointe-Verte. La Société continue d'avancer avec cette politique désastreuse.

Je m'oppose à cette politique et à la fermeture du bureau de poste de Pointe-Verte. Je presse le gouvernement d'ordonner à la Société canadienne des postes d'abandonner, sur-le-champ, sa politique de fermeture des bureaux de poste.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, il me fait plaisir de vous informer qu'une organisation de mon comté, la Société de coopération pour le développement international, a développé plusieurs initiatives originales dans le cadre de la Semaine du développement international, activité parrainée par l'Agence canadienne de développement international.

Pour bien faire comprendre aux Canadiens et Canadiennes les enjeux du développement et de la coopération internationale, SOCODEVI a réalisé diverses actions d'information et de sensibilisation dans le comté de Québec-Est, ainsi que dans plusieurs autres régions du Québec.

Également, grâce à la collaboration de la coopérative Agropur, un message sur la Semaine du développement international est diffusé durant tout le mois de février sur plus de 7 millions de cartons de lait à travers le Québec.

Cette initiative démontre l'intérêt des organisations privées de travailler en étroite collaboration avec des sociétés de développement international pour assurer un meilleur avenir à tous.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE TORONTOISE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, depuis deux ans, la région de Toronto a perdu plus de 100 000 emplois, bien souvent, pour toujours. Des millions de mètres carrés d'espace à bureaux sont inoccupés. Les entreprises qui ont fait faillite doivent près de 200 millions de dollars en taxes foncières.

Demain, à l'occasion du sommet économique du Grand Toronto, il est probable que le président Tonks et les six maires de la région demanderont à Ottawa de faire de Toronto un centre bancaire international comme Vancouver et Montréal, de lever le gel sur les paiements de transfert à l'Ontario, d'investir dans la recherche et le développement de la technologie liée au transport en commun rapide, d'aider à remettre en valeur les zones ferroviaires abandonnées pour stimuler la densification urbaine, de nettoyer le port de Toronto pollué par des produits toxiques et, espérons-le, d'améliorer le réseau d'égouts vieillissant.

Nous exhortons le gouvernement à donner un élan à la reprise économique du Grand Toronto. Quand Toronto va, tout le Canada va. Quand Toronto va mal, tout le Canada va mal.

* * *

[*Français*]

LES MINES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, Ressources MSV, du Groupe Corpomin, a annoncé hier la conclusion d'une entente de principe avec la minière Westminer, selon laquelle MSV achète ses mines Copper Rand et Portage, ainsi que son usine de traitement, situées à Chibougamau.

Avec cette acquisition, MSV, qui possède une concession minière à Eastmain, au nord du lac Mistissini, devient productrice de 45 000 onces d'or et de 11 millions de livres de cuivre par année, en plus d'être propriétaire en titre d'une usine de traitement d'une capacité de 3 000 tonnes par jour.

MSV annonce que la transaction a été précédée d'une entente sur la réduction des salaires des quelque 300 mineurs qui avaient perdu leur emploi lors de la fermeture des deux usines le 26 novembre dernier.

Au nom des travailleurs du secteur minier, je tiens à remercier le maire de Chibougamau, M. Ronald Blackburn, la SDBJ, une ministre d'action du Québec, M^me^ Lise Bacon, ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour leur travail dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

LE SECTEUR DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, l'importance de l'industrie forestière pour l'économie canadienne est vraiment le secret le mieux gardé au Canada. L'industrie forestière, y compris la production de papier journal, de papier kraft, de papiers fins, de cartons-caisses et de bois d'oeuvre, allant du 2 sur 4 au contreplaqué le plus fin destiné à l'ébénisterie, est la principale industrie du Canada.

Elle emploie plus de 750 000 Canadiens d'un océan à l'autre. Plus de 8 000 entreprises, depuis les petites scieries familiales jusqu'aux grandes sociétés forestières, ont ce secteur pour principale raison d'être.

L'industrie forestière est le principal employeur dans plus de 350 localités du Canada. Il crée de la richesse pour plus de 35 milliards de dollars au Canada, dont près de 20 milliards grâce à ses exportations. Est-il utile que je continue?

Je demande au gouvernement fédéral et à tous les gouvernements provinciaux et territoriaux de protéger cette précieuse ressource canadienne qu'est la forêt, de protéger cette industrie et de l'aider à élargir ses horizons et, partant, à créer d'autres emplois pour tous les Canadiens.

* * *

LE JEÛNE DE VISION MONDIALE

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je demande votre appui en faveur d'un projet

Article 31 du Règlement

méritoire appelé le «jeûne de 30 heures» que parraine Vision mondiale Canada.

Depuis 15 ans, cet organisme invite les adolescents de partout au Canada à s'abstenir d'aliments solides pendant 30 heures, afin de prendre conscience des problèmes de la faim dans le tiers monde.

Au Parlement aujourd'hui, j'invite tous les Canadiens à appuyer cette activité méritoire. L'an dernier, 100 000 élèves ont participé au jeûne de 30 heures et recueilli plus de 2 millions de dollars.

Vision mondiale a pour mission de distribuer des secours d'urgence, des aliments, des médicaments et des fournitures en cas de désastre et de famine due à des causes naturelles. L'organisme est également engagé envers le développement durable.

Les jeunes qui jeûneront demain et toute la journée samedi apprendront ce que signifie être tenaillé par la faim, comme le sont quotidiennement en réalité des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sur la terre. Ils sauront qu'ils peuvent prendre des mesures pour y remédier. En invitant leurs familles et leurs amis à les appuyer, ils découvrent aussi la satisfaction que procure le fait de défendre les démunis. La participation au jeûne de 30 heures permet aux jeunes de devenir proactifs dans le programme qui consiste à vivre une expérience, à apprendre et à partager.

L'organisme Vision mondiale est fier des jeunes qui appuient et encouragent le jeûne de 30 heures. Ces leaders de demain ont déjà commencé à faire une différence.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, au Centre national des Arts, on a hissé une carte du Canada portant plus de 200 000 signatures de Canadiens de toutes les régions qui exigent qu'on mette un terme aux compressions dans les arts et la culture.

Depuis l'élection du gouvernement actuel, on assiste à une diminution constante de l'appui apporté aux arts. Le monde des arts comprend la situation financière très difficile du Canada, mais il s'interroge sur la gestion économique et la sagesse du gouvernement. On maintient des programmes comme l'achat de 50 hélicoptères au montant de 4,4 milliards de dollars et on continue de consacrer d'énormes sommes à des mégaprojets fort coûteux, mais le gouvernement sabre dans les crédits consacrés aux arts et à la culture.

Article 31 du Règlement

• (1410)

Le secteur des arts et de la culture offre des emplois à plus de 346 000 Canadiens, il injecte 17 milliards de dollars dans l'économie canadienne et il représente 1,3 milliard de dollars annuellement en exportations culturelles.

Du fait que le gouvernement ne met pas ses priorités aux bons endroits, des orchestres, des compagnies théâtrales et des musées d'art devront fermer leurs portes, ce qui entraînera des suppressions d'emplois et une baisse de la productivité du secteur des arts et de la culture.

Les Canadiens qui ont signé la plus importante pétition jamais présentée par le monde des arts exigent qu'on rétablisse le financement des arts et de la culture à son niveau précédent.

Le Canada peut compter sur un secteur des arts et de la culture fort et dynamique, et les Canadiens invitent le gouvernement à ne pas le détruire.

* * *

LES FORCES ARMÉES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'interviens pour signaler à la Chambre la chose la plus inhabituelle qui soit arrivée à nos forces armées.

Étant donné que nous n'avons pas suffisamment de troupes régulières pour remplacer celles qui sont en Yougoslavie et dans d'autres régions, nous formons des réservistes.

La Chambre sait pertinemment que depuis près de deux ans, les gens des comtés d'Annapolis et de Digby, ainsi que les élus provinciaux et fédéraux de l'endroit, demandent que l'entraînement au maintien de la paix soit donné à la Base des Forces canadiennes Cornwallis.

Or, qu'a donc fait le gouvernement pour permettre à nos forces armées de former ces 824 réservistes? Il a permis que des Canadiens soient envoyés du Manitoba en Californie pour y recevoir l'entraînement au maintien de la paix.

Imaginez ce que pense le reste du monde de la capacité du Canada de former des casques bleus. Imaginez ce que pensent les membres des forces armées et les gens de BFC Cornwallis où on entraîne les recrues. Pensez à la réaction des chômeurs et des entreprises de la région.

Il est tout à fait insensé d'envoyer 824 réservistes canadiens en Californie pour qu'ils reçoivent la formation voulue pour s'acquitter d'opérations de maintien de la paix alors que nous avons les installations voulues au Canada.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes ont aujourd'hui l'exemple d'un gouvernement qui a écouté leurs représentations après le dépôt du projet de loi C-105.

Un comité spécial du caucus PC a transmis au ministre de l'Emploi et de l'Immigration les préoccupations légitimes exprimées par les Canadiens et les Canadiennes. Ces députés ont de plus formulé des recommandations précises non seulement sur les amendements proposés par le projet de loi, mais sur plusieurs autres points relatifs à l'administration du régime d'assurance-chômage.

Le ministre a écouté le comité, et il a tenu compte de ses recomandations. C'est pourquoi nous avons déposé le nouveau projet de loi C-113 qui répond adéquatement aux représentations sérieuses que nous avons reçues.

Voilà le résultat du travail sérieux d'un comité de députés progressistes-conservateurs et de l'ouverture d'esprit du ministre.

* * *

[*Traduction*]

L'IMPÔT FONCIER

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est littéralement par milliers que des habitants de ma circonscription de York-Ouest ont pris part aux manifestations massives organisées pour protester contre l'augmentation de l'impôt foncier et surtout contre la décision du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario de bloquer l'évaluation de l'impôt foncier en fonction de la valeur marchande.

Une telle évaluation aurait signifié une réduction de l'impôt foncier pour plus de 80 p. 100 des ménages dans ma circonscription.

Il est absolument irresponsable de la part d'un gouvernement néo-démocrate comme celui de l'Ontario, qui prétend être le parti de la classe ouvrière canadienne, ce même parti qui ne cesse de dire qu'il est prêt à réformer le système, de bloquer cette évaluation.

Je demande au premier ministre de la province et à son gouvernement de réétudier la question et d'accorder un répit bien mérité aux Canadiens de la classe ouvrière et de la classe moyenne de ma circonscription et des nombreuses autres collectivités dans la région de Toronto. Ils ont payé trop d'impôts pendant des années et voilà à présent que le Nouveau Parti démocratique les oblige à continuer de payer ces montants illégitimes.

* * *

L'ÉCONOMIE TORONTOISE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le niveau d'emploi dans la région de Toronto se situe aujourd'hui à un peu plus de 90 p. 100 de ce qu'il était avant la récession. Dans le reste du Canada, il est remonté à 99 p. 100.

La région de Toronto représente un sixième de la population du Canada et environ un cinquième de son économie. Il est donc important que l'économie reprenne à Toronto si l'on veut que le Canada connaisse de nouveau la prospérité.

Le ralentissement économique a cependant eu ses avantages. Étant donné la chute des prix des immeubles commerciaux et industriels, cette région est maintenant beaucoup plus compétitive sur le plan mondial qu'elle ne l'était à la fin des années 1980. L'agglomération urbaine de Toronto veut tirer parti de cette situation pour construire un nouveau centre de commerce international, comme celui qui a été construit à Taipei et qui a permis de stimuler l'économie de Taïwan. Un nouveau centre de commerce à Toronto pourrait avoir le même effet sur l'économie canadienne.

Espérons que le gouvernement sera prêt à venir en aide à Toronto et par là au Canada.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ce qui est juste est juste, et certaines questions ne devraient jamais être partisanes.

Tout comme on a dénoncé les propos de Jean Pelletier, dont le jugement sur la politique et la race était erroné, il faut condamner le point de vue de ceux qui l'ont explicitement appuyé, comme le soi-disant pontife néo-démocrate au réseau CTV.

Il faudrait également condamner le secrétaire parlementaire. Rappelez-vous que le député d'Athabasca et ses collègues conservateurs membres du Comité de l'emploi et de l'immigration ont non seulement empêché, d'une façon inhabituelle, la divulgation d'un témoignage relatif à la discrimination à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais ont aussi traité les témoins de la manière inconvenante dont se plaignent trop souvent les réfugiés.

Ils ont tous tort. Ils ont tous terni l'image du Canada que j'aime, et j'espère. . .

M. le Président: Je n'enlève rien à la question soulevée par le député, mais même s'il n'a mentionné aucun nom, je ne doute pas qu'il soit très facile d'identifier les intéressés. Le procès d'intention qu'il a fait dans sa déclaration était très évident.

J'ai écouté attentivement, mais je demanderais aux députés de bien se garder, dans leurs déclarations, d'enfreindre la disposition du Règlement voulant que les déclarations des députés ne contiennent pas d'attaques personnelles.

* * *

LES LOBBYISTES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, mardi, le Earnscliffe Strategy Group a comparu devant le Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales.

Le représentant de cet organisme a mis en doute l'objectivité d'un journaliste. Il a allégué que Mark Kennedy, journaliste au *Ottawa Citizen*, avait contacté Gordon Ashworth, le directeur de campagne du Parti libéral, au sujet de certains articles que M. Kennedy avait écrits récemment sur les relations entre les groupes de lobbyistes et le gouvernement.

Sur un ton plein de sous-entendus, M. Kennedy a demandé à M. Ashworth si Michael Robinson, membre du Earnscliffe Group et lié également au Parti libéral, avait été contrarié par les articles qui avaient paru dans *The Ottawa Citizen*.

Lorsque M. Ashworth a répondu qu'en effet Michael Robinson n'était pas très heureux de ce reportage, le journaliste du *Ottawa Citizen* a répliqué que M. Robinson ne devrait pas s'en trouver contrarié car, et je cite: «Ces articles n'avaient pas pour objet de s'attaquer au Parti libéral mais plutôt d'embarrasser le gouvernement conservateur.»

Il n'est pas étonnant que les Canadiens soient déçus de la classe politique quand les journalistes écrivent ou fabriquent des articles dans l'intention explicite d'embarrasser le gouvernement.

J'exhorte *The Ottawa Citizen* à effectuer une enquête interne à la suite de cette dénonciation des procédés journalistiques de M. Kennedy.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ma question s'adresse au vice–premier ministre. Hier, on a vu un contraste extraordinaire. Le président Clinton a introduit des mesures pour créer jusqu'à 500 000 emplois pour stimuler l'économie, pour surtaxer ceux qui gagnent au–dessus de 100 000 $ et épargner les familles qui gagnent moins de 30 000 $. Ici, au Canada, le même jour, le gouvernement conservateur, usé et fatigué, ne crée aucun emploi et s'attaque aux chômeurs qui reçoivent en moyenne 253 $ par semaine.

Le ministre pense–t–il vraiment qu'il peut duper les gens du Canada aussi facilement qu'il a dupé le caucus conservateur?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme d'habitude, l'interprétation et les allégations de la députée sont absolument fausses.

Ce que j'ai retenu du discours que le président Clinton a fait hier, c'est qu'il a annoncé à la population un programme visant à renforcer l'économie, un programme axé sur des investissements dans la main–d'oeuvre, la formation, les infrastructures, la technologie et l'équipement.

• (1420)

C'est justement ce que nous avons annoncé dans l'exposé de décembre. Nous avons pris des mesures afin d'investir dans la main–d'oeuvre et les infrastructures et d'encourager les petites entreprises, ainsi que le commerce et la recherche et développement. Nous avons parlé d'un partenariat entre les travailleurs, les entreprises et les provinces. Nous avons gelé les salaires et nous poursuivons le dégraissage et la réduction de l'appareil gouvernemental, la rationalisation des organismes ainsi que le programme de réduction du déficit.

De toute évidence, le président des États–Unis croit que le déficit et la dette ont des répercussions capitales sur la croissance économique, la réduction des taux d'intérêt et les investissements. De ce point de vue, les mesures qu'il a présentées hier ressemblent beaucoup à celles que nous avons annoncées en décembre. La seule différence, c'est qu'il propose de très lourds impôts. Nous avons proposé un allégement fiscal.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Il y a eu 34 augmentations d'impôt depuis 1984, monsieur le Président. J'aimerais que le ministre demande à la population de juger les réalisations du gouvernement au chapitre fiscal. Le président Clinton a dit très clairement hier soir que les gens qui gagnent moins de 30 000 $ par année seront épargnés.

Dans le projet de loi dont la Chambre a été saisie cette semaine, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration demande à ceux qui gagnent en moyenne 253 $ par semaine d'accepter une réduction de 3 p. 100 à cause du déficit gouvernemental.

Comment le gouvernement peut–il s'en prendre aux chômeurs qui, actuellement, reçoivent en moyenne 253 $ par semaine? Comment peut–il justifier cela? Pourquoi le président des États–Unis donne–t–il un coup de pouce à l'économie, alors que le premier ministre du Canada porte un coup bas aux chômeurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Encore une fois, la députée confond tout. Elle parle d'horribles hausses d'impôt. Il y a effectivement eu certaines augmentations. Cependant, elle ne s'attend certainement pas à ce que le Canada poursuive le genre de politique que son parti a mise en place et qui s'est traduite par des dépenses de 1,33 $ pour chaque dollar de rentrée fiscale, ce qui a entraîné un déficit de 38 milliards de dollars.

La députée parle des personnes à faible revenu. Je lui signale que, par suite de la réforme fiscale, un certain nombre de familles—850 000, si je ne m'abuse—ont été rayées du rôle d'imposition. Les gens qui gagnent moins de 30 000 $ obtiennent un remboursement au titre de la TPS. Le programme de prestations pour enfants aide les travailleurs à faible revenu. Le gouvernement prendra désormais l'argent des riches et le distribuera aux travailleurs à faible revenu, afin de les aider à élever leur famille et à rester sur le marché du travail. Ce sont des mesures très positives et progressistes.

La députée devrait réexaminer certains des plans et programmes que nous avons mis en place.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien qu'une famille sur quatre à Montréal vit actuellement de prestations de bien–être social grâce à ses politiques économiques. On sait que le président Clinton, hier soir, a proposé un programme pour lancer un minimum de 500 000 emplois; par contre, ici au Canada, malgré les demandes du Parti libéral depuis un an, il n'y a aucun programme d'infrastructures

municipales qui pourrait, justement, donner une relance à l'économie canadienne.

Je demande donc au vice-premier ministre, encore une fois, comment il peut justifier une coupure de bénéfices à ceux qui gagnent 253 $ par semaine, pendant qu'il laisse aller ceux qui gagnent au-dessus de 100 000 $?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, dans ses projets à court terme, M. Clinton a annoncé des investissements de 3 milliards de dollars dans le réseau routier, des subventions globales de 2,5 milliards de dollars au titre du développement communautaire, l'octroi de 845 millions de dollars pour des projets d'épuration des eaux usées ainsi qu'un nouveau crédit d'impôt à l'investissement qui sera temporaire.

Nous avons prévu un programme d'infrastructure qui permettra des investissements de quelque 2 milliards de dollars ainsi que la création de 4 000 à 5 000 emplois par année dans des secteurs d'investissement stratégique. Compte tenu de la taille des deux économies en cause, nous avons contribué davantage au programme d'infrastructure que le président Clinton ne l'a fait. En outre, les autres investissements dans la recherche et le développement, l'autoroute électronique, l'investissement dans les systèmes d'atterrissage hyperfréquences sont autant d'investissements dans les infrastructures. Ce sont des investissements qui créeront de nouveaux emplois et offriront de nouvelles perspectives aux Canadiens.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Seul le caucus conservateur du Québec s'est laissé duper par bon nombre des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage proposées par le ministre. Il n'en reste pas moins que ces modifications ne garantissent pas qu'une personne qui mérite des prestations d'assurance-chômage les obtiendra. C'est le défaut le plus fondamental de cette mesure législative.

Le ministre abandonnera-t-il cette façon ridicule d'aborder la réduction du déficit et la réforme de l'assurance-chômage et retira-t-il immédiatement ce projet de loi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut dire que les gens qui quittent volontairement leur emploi devraient être admissibles aux prestations versées dans le cadre du régime d'assurance-chômage financé par les travailleurs et les employeurs du Canada, si c'est là sa position, je dois lui dire que, non, nous n'accepterons pas la position du Parti libéral.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est que pendant que les conservateurs essaient de déterminer si les manifestants à Montréal étaient des séparatistes, pendant qu'ils essaient de décider s'ils créeront une ligne de dénonciation ou une police de l'assurance-chômage, 1,6 million de Canadiens attendent que le gouvernement fasse preuve de leadership et leur redonne des emplois.

Pourquoi ne vous penchez-vous pas sur le plus grave problème de notre pays, le chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que nous avons fait dans ce projet de loi, c'est clarifier un certain nombre de points qui avaient été soulevés.

Nous avons apporté des précisions, en particulier pour rétablir les faits qui étaient déformés continuellement par les députés d'en face et d'autres opposants au régime d'assurance-chômage. Nous avons donc clarifié certains points et espérons que le député appuiera la nouvelle mesure législative.

Il y a actuellement des signes très encourageants en ce qui concerne les échanges commerciaux, ce qui est bon pour les emplois. Dans le secteur manufacturier. . .

M. Nault: Qu'allez-vous dire maintenant?

M. Mazankowski: Je sais que les députés d'en face n'aiment pas les bonnes nouvelles, mais les ventes ont augmenté de 17,2 p. 100 au cours des six derniers mois dans le secteur manufacturier.

Les exportations canadiennes ont atteint un niveau annuel record de 157,5 milliards de dollars. Cela représente une hausse de 11 p. 100 par rapport à 1991, et c'est la hausse annuelle la plus importante depuis 1984. Les exportations aux États-Unis ont atteint un niveau record de 122,3 milliards, soit 14,7 milliards de plus qu'en 1991. L'augmentation totale a été de 20 milliards de dollars depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange en 1988.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, les députés d'en face ne réussiront pas à me faire taire à force de crier. Ils acceptent très mal les bonnes nouvelles. Je vous le dis, ainsi qu'à tous les Canadiens, voilà ce qu'il en est.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Les gens d'en face essaient de s'opposer à l'Accord de libre-échange, à la TPS et à toutes ces mesures qui ont contribué à relancer notre économie.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce matin, le chef du Nouveau Parti démocratique a dévoilé un plan quinquennal visant à créer un demi-million d'emplois et à ramener le taux de chômage. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

M. Langdon: Comme je le disais, ce matin, le chef du Nouveau Parti démocratique a dévoilé un plan visant à créer 500 000 emplois et à ramener le taux de chômage à 7 p. 100 au Canada. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, un plan de ce genre est accompagné d'une évaluation indépendante effectuée par une firme de prévisionnistes professionnels et impartiaux.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon l'évaluation indépendante, contrairement à la politique actuelle du gouvernement, le plan des néo-démocrates contribuera à créer des milliers d'emplois, à réduire le déficit de 8 milliards de dollars et à baisser les impôts de 80 p. 100 des Canadiens. Le gouvernement laissera-t-il tomber ses préjugés et envisagera-t-il sérieusement d'adopter ce programme de plein emploi, de relever le défi et de redonner du travail à 500 000 Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, selon certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, ce plan nous vient du monde merveilleux de Disney. À bien des points de vue, il ressemble à la version II de la politique économique de Chrétien, puisque les néo-démocrates proposent un programme national d'infrastructure et des dépenses atteignant environ 25 milliards de dollars, sans nous dire toutefois de qui ils emprunteront l'argent ou qui ils taxeront.

Ils croient pouvoir créer 50 000 emplois en abolissant la TPS. Demandez à l'Association des manufacturiers canadiens ce qu'elle en pense. Elle nous dit que la TPS a permis à ses membres d'accroître leur compétitivité, progrès qu'elle évalue à 3 ou 4 milliards de dollars. Voilà pourquoi les ventes ont grimpé de 17 p. 100 dans le secteur manifacturier, au cours du deuxième semestre de 1992. Ils veulent abroger l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: C'est merveilleux! Nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de près de 20 p. 100 depuis la ratification de l'Accord de libre-échange. Chacune des provinces a pu profiter de cet accord et les néo-démocrates veulent l'abroger. Pourquoi s'en prennent-ils aux mesures qui créent de l'emploi, stimulent l'activité économique, relancent l'économie et permettent à la population de profiter. . .

M. le Président: Le député d'Essex-Windsor peut poser une question supplémentaire.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre ferait bien de prendre connaissance du plan avant de le commenter. Il constaterait que les chiffres qu'il a cités. . .

M. le Président: Pour poser une question, le député peut faire un préambule et ensuite formuler la question. Pour répondre, il faut s'en tenir le plus possible à la question et essayer de donner une réponse. Que le député pose sa question.

M. Langdon: Merci, monsieur le Président, de ce rappel que vous nous faites à tous les deux. Nous avons un plan à proposer qui prévoit l'élimination de la TPS parce qu'il créera des emplois et permettra de réduire les impôts pour 80 p. 100 des contribuables.

[*Français*]

Nous avons un plan d'action réaliste, un plan d'action visant à créer 500 000 emplois de plus et réduire le déficit de façon plus importante que la proposition gouvernementale.

Le ministre est-il prêt à laisser de côté la partisanerie? Est-il prêt à considérer soigneusement notre plan d'action et créer ces *jobs* qui sont si importants pour les Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait se faire une idée. D'après le document dont j'ai pris connaissance, l'objectif du NPD est de contenir le déficit, pas de le réduire. Mais le député vient de parler de réduction.

Le député dit aussi que le NPD a un plan pour créer des emplois. Il prévoit la création de 1,6 million d'emplois en cinq ans, je crois.

Le Conference Board du Canada a estimé que, avec la politique économique en place et les politiques monétaire et budgétaire du gouvernement, 1 651 000 emplois seraient créés au cours des cinq prochaines années. C'est ce que dit le Conference Board du Canada. C'est environ 51 000 de plus. Pourquoi faites-vous toute une histoire?

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre doit reconnaître qu'au moins nous avons un plan, contrairement au Parti libéral du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: J'aimerais que le ministre des Finances jette un coup d'oeil sur l'une de ces propositions précises. La création de 70 000 nouveaux emplois au pays par le biais d'un programme national de garderies est une promesse maintes fois répétée par le gouvernement conservateur d'en face mais qui n'a jamais été tenue. Le ministre envisagera-t-il dès maintenant la mise en oeuvre d'un programme national de garderies afin de donner du travail à 70 000 personnes dans un secteur où il existe un besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a effectivement une ressemblance frappante entre le plan des néo-démocrates et celui des libéraux. C'est pourquoi je dis que c'est le plan Chrétien II.

Nos amis d'en face proposent la mise en oeuvre d'un programme national d'infrastructure. Toutefois, ils ne disent pas où ils trouveraient les fonds nécessaires. Ils parlent de réduire ou de contenir le déficit, mais en même temps ils sont prêts à dépenser de 6 à 10 milliards de dollars à la mise en place d'un programme national de garderies. Ils parlent d'éliminer la TPS, ce qui aurait comme conséquence de replacer encore une fois notre secteur de la fabrication et de la transformation dans une position non compétitive. Là encore, nos amis d'en face ne disent pas par quoi ils remplaceraient cette taxe.

Ils veulent aussi supprimer l'Accord de libre-échange. Pourquoi veulent-ils éliminer cet accord commercial alors qu'il est l'un des éléments les plus importants de notre succès économique? C'est là que les emplois sont créés. C'est là qu'existent les possibilités de croissance, et c'est la raison pour laquelle la réforme fiscale, y compris l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants, l'Accord de libre-échange, l'Accord de libre-échange nord-américain, la politique fiscale et la politique en matière d'investissements commencent, collectivement, à donner des résultats, ce que le Conference Board du Canada a d'ailleurs reconnu.

* * *

LES ARTS ET LA CULTURE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, notre gouvernement a créé une crise en réduisant le financement de l'industrie canadienne des arts et de la culture. Cette crise touche plus de 400 000 travailleurs. Aujourd'hui, des centaines d'artistes se sont rassemblés par un temps glacial. Ils ont affiché une pétition sur le mur du Centre national des arts et ont demandé qu'on cesse de couper les fonds au domaine des arts. Ils réclament en outre une réponse favorable et tournée vers l'avenir au rapport que le comité de la culture a publié il y a quatre mois, intitulé *Les liens qui nous unissent*.

Le premier ministre suppléant peut-il nous promettre qu'il n'y aura plus de compressions dans le domaine des arts? S'engagera-t-il à présenter une réponse favorable aux recommandations du comité de façon à assurer un financement suffisant à l'industrie culturelle et à contribuer ainsi à renforcer notre identité nationale? Peut-il prendre cet engagement dès aujourd'hui envers les artistes du Canada?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, les crédits totaux redressés des portefeuilles des communications et de la culture pour 1992-1993 s'élèvent à 2,3 milliards de dollars. Malgré les compressions du budget de février 1992 et l'examen opérationnel, ils sont en augmentation de 8,5 p. 100 ou de 178,8 millions de dollars en 1992-1993, ce qui est nettement supérieur au taux d'inflation, établi à 2,3 p. 100 pour la même période.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, c'est la méthode comptable la plus imaginative qu'on ait connue depuis longtemps, dans le monde des arts et de la culture, au Canada.

[*Français*]

Le Parlement a adopté la Loi sur le statut de l'artiste prévoyant, entre autres, la création d'un tribunal sur les conditions de travail, il y a de cela huit mois. Malheureusement, le gouvernement refuse toujours de mettre en oeuvre cette loi, niant ainsi le droit à la négociation collective des artistes.

Ma question s'adresse au premier ministre, ou sinon au ministre du Travail. Quand rendra-t-il cette loi exécutoire? Quand mettra-t-il ce tribunal en place? Ce gouvernement est-il capable de tenir parole? Ou va-t-il garder

la même attitude, qui est d'abandonner tous les artistes du Canada?

• (1440)

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je prends note de la question de mon honorable collègue. Je sais que le projet de loi qui concerne le statut de l'artiste a effectivement été adopté par la Chambre des communes et par l'autre endroit. Je suis en discussion actuellement avec l'honorable ministre des Communications et dès que nous aurons une décision, il nous fera plaisir de la confirmer à mon honorable collègue.

* * *

[*Traduction*]

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au solliciteur général.

Bon nombre de Canadiens sont choqués par le nombre de crimes avec violence commis par des personnes en liberté conditionnelle. Ils estiment que le régime de libération conditionnelle fait courir des risques inutiles aux citoyens respectueux de la loi.

Le solliciteur général pourrait-il me dire si la protection du public est le facteur qui compte le plus dans toutes les décisions prises relativement au traitement et à la libération des détenus?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que je partage les préoccupations de la députée.

Le projet de loi C-36, qui a été adopté en décembre, indique clairement que la protection de la société est le premier principe qui guide la commission des libérations conditionnelles au moment d'accorder toute forme de libération conditionnelle.

Dans le projet de loi C-36, nous avons également allongé la période de détention des personnes condamnées pour un crime violent ou une infraction grave liée à la drogue en retardant leur admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Mais ce qui est encore plus important, c'est de s'assurer que la société sera bien protégée peut-être en gardant plus longtemps en prison les personnes qui constituent une menace. Nous comprenons ça et le projet de loi C-36 en tient compte également. Mon collègue et moi étudions encore la question.

* * *

LES REVUES

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, j'adresse ma question au ministre des Finances.

La revue *Sports Illustrated* pense qu'elle a trouvé une échappatoire dans les lois du Canada qui sont protégées dans l'Accord de libre-échange et dans l'ALENA. Cette revue entend détourner de l'industrie canadienne des revues d'importantes recettes provenant de la publicité, à un moment où cette industrie souffre des mesures économiques prises par les conservateurs.

Je pose la question suivante au ministre: Va-t-il dire non à *Sports Illustrated* et à tous les autres éditeurs étrangers qui cherchent à violer les lois canadiennes et à ruiner l'industrie des revues de notre pays?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, si le député avait suivi le débat entre les éditeurs de revues américains et le gouvernement, il aurait remarqué la semaine dernière que, comme l'indique cet article: «Ottawa met en garde les revues américaines au sujet des cartes-annonces.» Cela continue à être le cas.

Nous avons lutté avec acharnement au nom du Canada pour garder les questions culturelles dans l'Accord de libre-échange. Je peux assurer au député et à la Chambre que nous garderons cette position.

Nous discutons avec les représentants de Time Warner à propos de la revue *Sports Illustrated*. Nous les avons avertis des règles existantes qui sont en place. Nous leur avons dit qu'ils doivent les respecter, sinon le gouvernement prendrait les mesures qui s'imposent.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre n'a pas été jusqu'à dire que, s'il y a des échappatoires dans la loi actuelle, le gouvernement va proposer une nouvelle loi pour les supprimer.

J'ai une autre proposition à faire au ministre. Comme il le sait, la société américaine Time Warner possède à la fois *Sports Illustrated* et la revue *Time*. Cette société est celle qui continue à violer les lois canadiennes et à s'emparer des recettes canadiennes provenant de la publicité.

Je propose au ministre d'envisager de mettre fin aux privilèges spéciaux dont jouit maintenant la revue *Time* au Canada, qui consistent à déverser dans notre pays un

contenu américain et à expédier des millions de dollars canadiens aux États-Unis.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a dit en préambule à sa question qu'il y avait des échappatoires dans la loi. Cela relève du domaine hypothétique et c'est une affirmation à laquelle il est très difficile de répondre parce que nous ignorons à ce stade ce que Time Warner a l'intention de faire avec *Sports Illustrated*.

Dans les discussions avec les représentants de Time Warner, nous leur avons demandé de nous remettre un mémoire détaillé pour nous indiquer leurs projets. À la réception de ce document, nous étudierons ce qu'ils ont l'intention de faire, sinon nous attendrons que la première publication arrive au Canada, puis nous prendrons les mesures qui s'imposent, conformément aux règles actuellement en place.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Je lui ai souvent demandé, ainsi qu'à ses prédécesseurs, d'envisager de rendre l'imposition sur le revenu des particuliers plus progressive, notamment en créant de nouvelles tranches d'imposition dans les hauts revenus, c'est-à-dire ceux qui sont dans les six chiffres. La réponse que l'on m'a donnée le plus souvent, c'est que ce n'était pas possible parce qu'il fallait rester compétitif avec les États-Unis.

Étant donné que le président Clinton s'est engagé à créer une telle taxe et une nouvelle tranche d'imposition aux États-Unis, est-ce que le ministre des Finances va maintenant envisager de rendre le régime fiscal canadien plus progressif, en faisant ce que demande le NPD depuis longtemps et ce qui a été rappelé aujourd'hui par notre chef dans sa déclaration?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si l'on prend en considération les impôts fédéraux et provinciaux, la proposition qu'a faite M. Clinton, hier soir, réduirait en effet la différence entre les taux marginaux les plus élevés au Canada et aux États-Unis. La proposition américaine conduirait à un taux marginal de 40 à 47 p. 100, alors que le taux marginal canadien est de l'ordre de 46,1 à 51,9 p. 100, en 1993.

En fait, à ce niveau, nos impôts sont encore beaucoup plus élevés qu'aux États-Unis.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le président Clinton a demandé aux Américains aisés de faire quelques sacrifices pour relancer l'économie et réduire le déficit, des sacrifices qui n'ont pas été demandés aux riches du Canada.

Je demande au ministre des Finances de reconsidérer la réponse qu'il vient de me donner et de reconsidérer aussi une chose que j'ai déjà demandée à maintes reprises, la suppression de la déduction des frais de représentation des sociétés, déduction qui coûte au pays 1 milliard par an. Il semblerait que le président Clinton veuille réduire ce genre de dégrèvement, ce qui enlèverait au ministre des Finances l'excuse, qu'il a souvent invoquée, qu'il faut rester compétitif.

Envisagera-t-il la suppression de ce dégrèvement au Canada, dégageant ainsi 1 milliard de dollars pour créer des emplois?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, lorsque le député parle d'échappatoires et déclare que les riches ne paient pas de taxes, il vise en fait, à bien des égards, l'utilisation par ces gens de l'exemption à vie sur les gains en capital. C'est ce qui réduit leur fardeau fiscal, il n'y a pas de doute là-dessus.

Ce que propose le député de façon indirecte, ou peut-être même de façon directe, c'est que nous supprimions l'exemption à vie sur les gains en capital. Ce n'est pas la position du gouvernement.

Il voudrait que l'exemption à vie sur les gains en capital. . .

M. le Président: Nous devons poursuivre. Le député de Moncton.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale ou à la personne qui la remplace en son absence. Il s'agit de la fermeture de la base et du dépôt de Moncton.

J'ai été heureux d'apprendre que, la semaine dernière, dans une déclaration que la ministre a faite aux médias à Charlottetown et à Halifax, elle acceptait de revoir la décision de fermer le dépôt de Moncton.

Promettra-t-elle qu'un comité populaire pourra participer à ce réexamen et, étant donné que ceux qui travaillent au dépôt sont sur des charbons ardents, se demandant s'ils ont ou non un emploi, nous dira-t-elle quand le réexamen sera terminé?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, malheureusement, la ministre de la Défense nationale n'est pas à Ottawa aujourd'hui. Elle indique qu'elle est bien consciente des préoccupations de ses collègues représentant cette collectivité, mais il n'en demeure pas moins que la rationalisation des structures du MDN est indispensable si nous voulons avoir suffisamment d'argent pour fournir le matériel dont les forces militaires ont besoin. Comme elle l'a indiqué, elle discutera de cette question avec la collectivité intéressée. Si le député désire de plus amples détails, il pourra s'entretenir avec la ministre, j'en suis sûr, à son retour à Ottawa.

• (1450)

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la ministre actuelle et le ministre précédent ont tous deux indiqué que la fermeture du dépôt de Moncton devait se faire rapidement. La ministre a-t-elle délivré un ordre d'arrêt des travaux liés à la fermeture du dépôt de Moncton en attendant le résultat de son réexamen ou, à la lumière de sa lettre du 4 février, cette promesse de réexamen est-elle aussi creuse que la promesse d'expansion d'une valeur de 100 millions de dollars qu'ont faite trois ministres conservateurs précédents?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je présume que le député avait écrit sa question supplémentaire avant que je ne réponde à sa première question. Je ne crois pas avoir autre chose à ajouter.

* * *

LES PEUPLES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les peuples autochtones du Canada, y compris les Innu de Davis Inlet, se sont fixé comme objectifs premiers le contrôle de leurs propres vies et la préservation et la mise en valeur de leurs langues et de leurs cultures.

Étant donné les conditions sociales désespérées dans lesquelles vivent les communautés autochtones partout au Canada, pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il, en cette année internationale des peuples autochtones, à imposer des réductions allant jusqu'à 10 p. 100 aux programmes autochtones dans le domaine des langues, de la culture et des communications?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, j'apprécie la question de mon collègue, et je pense qu'il doit également être conscient de la situation globale générale canadienne. C'est dans cette optique que les décisions gouvernementales sont prises, et non pas par rapport à un secteur particulier. C'est ce qu'il doit garder à l'esprit, je pense, lorsqu'il pose sa question.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, en ce qui a trait au contrôle, les Innu ont exprimé le désir d'établir des liens bilatéraux avec le gouvernement fédéral, sans l'intermédiaire de la province.

Le premier ministre de Terre-Neuve s'est dit prêt à en discuter. Le gouvernement fédéral est-il disposé à tenir des négociations bilatérales directes avec les Innu en vue de leur permettre de prendre eux-mêmes en main leur destinée?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, nous avons, de même que le premier ministre, je pense, accompli un travail extraordinaire en 1990 au niveau de la gent autochtone. Le premier ministre a, par la suite, en 1992 particulièrement, travaillé énormément pour faire en sorte que les autochtones au Canada aient leur place dans la Constitution canadienne. Et, encore une fois, il a accompli un travail remarquable.

Cela dit, pour répondre de façon plus précise à la question de mon collègue, il faut bien comprendre que la Constitution canadienne et les lois régissant le Canada au moment où on se parle sont faites de façon telle que l'on se doit de travailler en équipe, de travailler dans certains cas de concert avec les provinces. C'est dans cette philosophie que le gouvernement et mon ministère travaillent pour le bien-être des autochtones et des Innu à travers le pays.

* * *

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, étant donné que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce extérieur sont absents, les deux intéressés dans ce dossier, je

pose directement ma question au vice-premier ministre, car elle concerne les relations internationales et le risque imminent qu'une catastrophe ne survienne si le gouvernement ne prend pas des mesures plus vigoureuses que celles qu'il a prises aujourd'hui.

Je veux parler de la barrière non tarifaire que le Marché commun européen impose à l'importation du bois d'oeuvre canadien.

Je sais qu'une délégation européenne était à Ottawa l'autre jour et j'espère qu'elle s'est entretenue avec des membres du caucus conservateur et que la question a été discutée au caucus.

Le vice-premier ministre n'est pas sans savoir que cette barrière non tarifaire, qui touchera pour 1,4 milliard de dollars de notre commerce, entrera en vigueur le 1er juin.

Qu'est-ce que le gouvernement entend faire maintenant qu'un avertissement verbal, qu'une note de protestation envoyée le 4 septembre est restée sans réponse?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a protesté au sujet de ce dont se plaint le député.

Des pourparlers intensifs sont en cours, et je m'attends à une réaction favorable des Européens à notre proposition.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre des Petites entreprises ou qui sais-je encore.

Nous parlons de commerce. La Chambre se préoccupe de l'ALENA, de l'assurance-chômage et d'autres choses importantes. Des emplois sont présentement menacés dans des régions à fort taux de chômage, soit la région de l'Atlantique, l'est du Canada et en Ontario. Comment le gouvernement peut-il rester à ne rien faire lorsqu'une note de protestation qu'il a envoyée, il y a cinq mois, par la voie mystérieuse de la diplomatie est restée sans réponse? Si je comprends bien, cela a à voir avec le fait que cinq ministères sont visés à Ottawa. . .

M. le Président: Je crois que le député a posé sa question. Le ministre voudra peut-être y répondre.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le ministre du Commerce extérieur dirige l'équipe et des progrès sont accomplis. Je tiens à ce que le député sache que nous avons confiance de régler cette affaire.

Je tiens aussi à lui rappeler que les statistiques sur les exportations qui ont été publiées aujourd'hui indiquent que non seulement l'excédent que nous affichons dans notre commerce avec les États-Unis atteint un niveau record, soit 8,8 p. 100 ou 17 milliards de dollars, mais que celui que nous affichons dans notre commerce avec le reste du monde est, à plus de 9,6 milliards de dollars, le plus élevé de toute l'histoire du Canada.

* * *

L'EMPLOI

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. L'exposé économique du Nouveau Parti démocratique reconnaît notamment que, dans une économie axée sur les connaissances, le chômage et l'habilitation des travailleurs canadiens dépendent d'une plus grande importance accordée à la formation et à l'éducation, depuis la garderie jusqu'au doctorat; c'est essentiel pour que nous puissions prospérer et créer des emplois dans le contexte économique moderne actuel où le Canada doit se montrer compétitif.

Ma question pour le ministre est la suivante: ce gouvernement est-il prêt à reconnaître qu'il doit accorder une plus grande importance à la création d'un contexte où les travailleurs du pays seront mieux formés et mieux scolarisés et où ils auront plus facilement accès à l'apprentissage, de même qu'à la création d'emplois comme première mesure à adopter dans la lutte contre le déficit au lieu d'utiliser le déficit pour justifier son inertie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le député. C'est pourquoi, dans l'enveloppe des sciences et de la technologie, nous consacrons 5,9 milliards de dollars à la recherche et au développement par le truchement des universités et des conseils subventionnaires. C'est pourquoi nous dépensons 3,8 milliards en programmes de formation, de perfectionnement et de recyclage. C'est pourquoi nous avons établi le réseau des centres d'excellence. C'est pourquoi nous augmentons le financement du Programme d'aide à la recherche industrielle. C'est pourquoi nous nous sommes engagés à dépenser 250 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour mettre en place un grand projet national de formation mené par le secteur privé. C'est pourquoi le gouvernement met au point des encouragements fiscaux qui pourront compenser le coût de la formation des travailleurs jusqu'au niveau des normes professionnelles établies par les conseils. C'est pourquoi nous engageons. . .

M. le Président: Tout cela est fort intéressant; le ministre voudra sans doute envoyer une note. Le député peut poser une brève question supplémentaire.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Le fait est que les dépenses en formation, en éducation, en recherche et en développement ne sont pas suffisantes au Canada. Dans son exposé économique présenté hier soir, le président des États-Unis indiquait qu'il allait sabrer profondément dans les dépenses du programme spatial.

M. le Président: Je demande aux députés et aux ministres de bien vouloir faire preuve de coopération. La fin de la période des questions approche. J'ai demandé que les questions soient aussi concises et brèves que possible et qu'il en soit de même des réponses.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Ma question, monsieur le Président, est la suivante: Au cours de la prochaine décennie, des centaines de millions de dollars vont être économisés grâce à la réduction du programme spatial. Va-t-il utiliser cet argent et l'argent économisé en abandonnant le programme d'achat des hélicoptères pour doubler les investissements dans le Programme d'aide à la recherche industrielle et pour doubler les subventions de recherche accordées aux universités et aux collèges afin que les activités de recherche augmentent au Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le programme spatial canadien est probablement le joyau de la couronne en ce qui concerne les sciences au Canada. Il fournit de nombreux emplois hautement techniques. Je suis surpris d'apprendre que le député veut s'en débarrasser. Je suis choqué même. Des dizaines de milliers d'emplois!

Dans son discours d'hier soir, le président a réaffirmé trois choses avancées par son conseiller scientifique. Premièrement, le programme demeure; il va être rationalisé et cela se fera en consultation avec tous les partenaires, y compris le Canada.

* * *

• (1500)

LES FORÊTS

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a annoncé dernièrement qu'il allait sabrer dans son programme de semis d'arbres, le faisant passer de 170 millions de dollars à 110 millions de dollars par an. C'est une baisse soudaine de 35 p. 100. C'est un geste inqualifiable.

Qu'est-ce que le gouvernement fédéral entend faire pour remédier à cette situation déplorable?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est absolument terrible. Nous allons nous pencher sur ce dossier sans délai.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, en 1989, c'est le premier ministre lui-même qui a déposé à la Chambre le projet de loi portant création du ministère des Forêts.

Il a également beaucoup insisté sur le développement durable. Comment le gouvernement actuel peut-il rester à ne rien faire pendant que le gouvernement de l'Ontario met la hache dans son programme de reboisement?

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue que le ministre des Forêts de notre gouvernement a un profond respect des champs de compétence, et mon collègue sait très bien que le reboisement est de compétence provinciale. Cependant, en 1991, on a signé une entente de 50 millions de dollars avec la province de l'Ontario pour justement mettre en valeur le développement durable des forêts. Le gouvernement de l'Ontario avec le gouvernement fédéral, par le biais du ministère des Forêts, ont mis plus de 30 millions de dollars dans le transfert des technologies et je pense que c'est un apport considérable de notre gouvernement à la province de l'Ontario.

* * *

LES EMBÂCLES

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis plusieurs jours, un embâcle sur le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Tracy, menace d'inondation les propriétaires riverains de plusieurs municipalités dont ceux de la ville de Repentigny. De plus, certains commentaires laissent entendre que l'origine de ces problèmes serait due aux estacades qui n'ont pas été installées cette année.

Est-ce que le ministre pourrait nous donner quelques indications sur l'évolution de la situation à ce moment-ci, et des explications concernant l'absence des estacades cette année?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais informer mon collègue que la question est importante puisque plusieurs municipalités le long du fleuve Saint-Laurent sont affectées par cette situation. Je dois lui dire que nous avions, il y a quelques jours, au moins cinq brise-glace qui étaient à l'oeuvre pour briser l'embâcle, ce qui a été réussi. La situation devrait se rétablir maintenant très rapidement.

En ce qui concerne les estacades, nous ne les avons pas installées parce que des observations effectuées par la Garde côtière au cours des dernières années ont démontré qu'elles n'avaient pas d'effet.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Varaztad Avonyan, député du Parlement de la République d'Arménie et secrétaire général du Parlement.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je veux profiter de l'occasion pour corriger une fausse impression qu'on aurait produit par inadvertance durant la période des questions.

Au début de son intervention, le député de York-Nord a laissé entendre que les modifications apportées à ce qui est devenu le projet de loi C-113 étaient une concession à un caucus québécois.

M. le Président: Je suis désolé. C'est peut-être un point important et juste. Toutefois, il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le 12 février dernier, le ministre de l'Agriculture a annoncé la nomination de Ken Beswick au sein de la Commission canadienne du blé.

Depuis, M. Beswick a donné des interviews en sa qualité de commissaire. Aucun décret du gouverneur en conseil n'a encore été déposé à la Chambre pour annoncer sa nomination. Il y a quelques minutes à peine, mes adjoints ont vérifié auprès du Conseil privé et aucun décret n'a encore été émis.

Je voudrais savoir ce qui se passe. À quoi joue-t-on? Un homme se promène partout en se disant le nouveau commissaire de la Commission canadienne du blé, mais il n'existe aucun décret le confirmant. Comme vous le savez, certains députés s'occupent tout particulièrement de la Commission canadienne du blé, mais nous avons de la difficulté à nous acquitter de nos responsabilités en raison de l'incompétence du gouvernement.

Pourquoi le ministre a-t-il annoncé. . .

M. le Président: J'ai bien compris l'essentiel de l'argument du député. Je suis prêt à examiner ce rappel. Y a-t-il une réponse?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Oui, monsieur le Président, il y a bien sûr une réponse.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Les allégations du député n'ont rien à voir avec le Règlement de la Chambre. M. Beswick n'a rien fait, en tout cas rien qui ait été porté à ma connaissance, qui puisse nuire à la conduite des travaux de la Chambre ou qui déroge au Règlement de la Chambre, soit les motifs pouvant justifier un rappel au Règlement.

Cependant, d'après ce que j'entends dire de M. Beswick, j'en déduis qu'il ferait un commissaire remarquable et je suis convaincu que le député de Winnipeg attend sa nomination avec autant d'impatience que moi.

M. le Président: Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse bien d'un rappel au Règlement, mais j'examinerai les arguments présentés et je ferai rapport à la Chambre.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre voudra peut-être nous expliquer les travaux pour le reste de la semaine ainsi que la semaine prochaine. Du même coup, il pourrait peut-être également nous préciser la date du prochain jour désigné.

Enfin, pourrait-il confirmer à la Chambre que c'est bien jeudi prochain, le 25 février, qu'on déposera le Budget des dépenses. Étant donné le congé prévu au calendrier de la Chambre, pourrait-il nous signaler la date et l'heure du discours du Trône qui a été annoncé par un grand nombre de nos vis-à-vis.

Travaux de la Chambre

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en ce qui concerne les travaux de cet après-midi, nous allons procéder à la deuxième lecture du projet de loi S-8, la Loi sur la sécurité automobile, que nous espérons pouvoir étudier et adopter à toutes les étapes, en fait. Sauf erreur, il y aurait consensus à ce sujet. Quoi qu'il en soit, j'entends ensuite passer au projet de loi C-88, cette mesure importante que tous les partis auraient accepté, si je ne m'abuse, d'adopter à l'étape du rapport et en troisième lecture cet après-midi.

Demain, nous terminerons l'étude en troisième lecture du projet de loi C-76, la Loi budgétaire de 1992. Lundi, j'espère terminer l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-110, Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, qui est si important pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard du fait des emplois créés par cet important programme d'infrastructure. Étant donné que tous les partis sont en faveur d'investissements dans les infrastructures, je suis persuadé qu'ils s'empresseront d'adopter ce projet de loi pour bien montrer qu'ils pensent vraiment ce qu'ils ont dit au sujet de la nécessité d'investir dans les infrastructures et que ce n'était pas simplement pour produire de l'effet.

Mardi matin, nous entreprendrons le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-92, un projet de loi d'ordre administratif touchant la Loi de l'impôt sur le revenu. Dans l'après-midi, nous espérons terminer la deuxième lecture du projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail. Si le temps le permet, nous aimerions également passer à la deuxième lecture du projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, qui porte sur les radiocommunications, la protection de la vie privée et le reste.

Comme d'habitude, j'aurai des entretiens avec les leaders parlementaires au sujet des autres travaux.

En ce qui concerne les jours désignés, étant donné la façon dont celui d'hier a été utilisé, je suis surpris qu'on soit intéressé à en obtenir un autre, mais le Règlement prévoit le nombre de jours désignés. Cependant, j'ai également bien des mesures qui, faute d'être adoptées, coûtent beaucoup d'argent aux contribuables. J'aimerais obtenir la coopération des partis d'opposition pour les adopter afin d'épargner de l'argent aux contribuables et ensuite, nous pourrons bien entendu nous pencher sur les jours désignés et, en fait, sur d'autres débats intéressants relativement à des questions d'intérêt. Cependant, nous devons d'abord et avant tout nous préoccuper des contribuables qui paient inutilement la note à cause des retards dans l'adoption de certaines mesures.

Le gouvernement a toujours l'intention de présenter le Budget des dépenses principal le jeudi 25 février.

En ce qui concerne le discours du Trône, restez à l'écoute, vous allez être captivés et vous allez applaudir les mesures que nous proposerons.

M. Dingwall: Monsieur le Président, pour l'édification du leader parlementaire du gouvernement et des députés, je tiens à dire que le leader parlementaire du gouvernement sait parfaitement bien que nous, députés de l'opposition, sommes disposés à collaborer avec le gouvernement chaque fois que c'est possible. Cependant, nous ne sommes pas à blâmer si le gouvernement tarde tellement à présenter divers projets de loi, dont le C-110 qui serait, à son avis, très important. Si le projet de loi est effectivement adopté en deuxième lecture, j'espère que nous aurons amplement l'occasion de l'étudier à fond à l'étape du comité. D'après moi, il faut absolument garantir aux Canadiens un débat complet sur ces questions. J'espère obtenir du leader parlementaire du gouvernement l'engagement qu'il donnera cette directive à ses collègues.

• (1510)

M. Andre: Pour répondre au député, je dirais que, s'il y a une critique que nous n'avons pas entendue de la part de ceux qui observent la Chambre à l'oeuvre et qui désapprouvent tellement sa conduite, c'est bien que les débats ne sont pas assez longs. Ce qu'ils reprochent aux débats c'est trop souvent leur manque de pertinence.

Le député peut être certain que, de ce côté-ci, nous nous intéressons toujours aux débats, aux suggestions, aux idées ou aux observations qui sont productifs et constructifs. À un moment donné, il faut toutefois en venir au vote et tout ce que je demande, c'est qu'on y arrive au moment opportun, de manière à pouvoir consacrer le reste du temps prévu à l'étude de divers sujets proposés par les députés de l'opposition et de questions qui ne sont pas directement liées au programme législatif du gouvernement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au sujet du projet de loi S-8, quand le leader parlementaire du gouvernement a fait connaître les travaux de la Chambre, il a laissé entendre qu'il pourrait y avoir une entente pour faire franchir aujourd'hui toutes les étapes à cette mesure.

Je cumule les fonctions de whip et de critique, et, à ma connaissance, il n'y a pas eu de discussion pour qu'aujourd'hui on aille au-delà de l'adoption en deuxième lecture et du renvoi du projet de loi au comité des transports pour l'examen habituel, même si ce n'était pas pour longtemps. Je voudrais que les députés comprennent que l'entente, pour autant que je sache, se limitait à franchir l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui.

M. Andre: Monsieur le Président, il est évident que nous ne pouvons pousser l'étude plus loin sans l'accord de tous les députés. Comme nous n'avons pas cet accord, les choses en resteront là.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai appris, par l'opération du Saint-Esprit, que les leaders parlementaires s'étaient entretenus, mais comme je n'ai pas participé à cette discussion je voudrais savoir, à cette tribune publique que constitue la Chambre des communes, où en est le projet de loi sur la réforme électorale.

Comme le leader parlementaire du gouvernement le sait—et il suffit de lire le rapport de la commission pour le savoir—il y a dans la loi électorale actuelle une injustice fondamentale qui fait du tort aux indépendants en leur interdisant de recueillir des fonds et de donner des reçus d'impôt, ce qui constitue un élément assez fondamental du processus électoral. Franchement, j'aurais dû porter cette question devant la Cour suprême l'an dernier. J'aurais sûrement gagné, mais je ne disposais pas des fonds nécessaires à ce moment-là.

Je pense que le gouvernement a l'intention de faire adopter le projet de loi en bloc et qu'il tente d'obtenir l'agrément des parties. Je tiens à ce que le leader du gouvernement sache qu'à l'instar d'autres députés je m'intéresse de très près à ce projet de loi.

Va-t-il être présenté avant ou après le congé de mars? Je voudrais savoir à quel moment il sera déposé.

M. Andre: Monsieur le Président, j'espère pouvoir en obtenir une version provisoire dans quelques minutes. Je dis bien que j'espère, car je n'en suis pas sûr.

En ce qui touche la question que soulève le député, le comité de la Chambre a étudié les modifications proposées à la loi électorale pendant quelques mois. Les partis se sont entendus sur un certain nombre d'idées qui pourraient être utiles, mais dont la mise en oeuvre par le directeur général des élections est très longue. Le premier projet de loi qui sera présenté traitera en fait de ces questions.

Les dispositions relatives aux fonds, aux déductions d'impôt, aux plafonds autorisés, notamment, pourraient être arrêtées à la veille des élections et mises en oeuvre pendant les élections.

À ma connaissance, le comité travaille maintenant là-dessus et s'attend à déposer son rapport dans les semaines, et non les mois, qui viennent. Ce serait cette deuxième tranche de modifications qui serait présentée dans un projet de loi.

Nous avons certes l'intention de faire adopter ces modifications avant les prochaines élections. Nous avons investi beaucoup d'argent dans la Commission royale Lortie sur la réforme électorale, et les députés y ont travaillé très fort pendant des mois. Il me semble que ce serait rendre un bien mauvais service à tous les intéressés que de ne pas faire adopter ces modifications avant les prochaines élections.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Sur le même projet de loi, monsieur le Président, j'ai les mêmes interrogations que mon confrère, surtout si je m'en tiens à un article du journal *Le Soleil*. On y dit que les amendements proposés au projet de loi, loin d'être une réforme globale de ce projet de loi, sont plutôt dirigés contre les membres du Bloc québécois, de même que les indépendants, en ce sens qu'ils perdraient le droit de surveiller le déroulement de l'opération de recensement à titre de candidats ayant reçu le plus de votes. Également, en n'entamant pas la deuxième phase du projet de loi, on perdrait également du temps d'antenne à la télévision et à la radio.

Le ministre peut-il confirmer que, s'il fait une réforme, il la fera globalement? C'était d'ailleurs une promesse formelle de son parti qui visait à améliorer les moeurs électorales. Cet engagement était surtout dans la limitation des dépenses des grosses corporations, etc., et non pas une mini-réforme qui irait dans la basse partisanerie ou une forme de dictature, comme on voit dans certains pays, pour que certains partis gardent le contrôle sur le fonctionnement électoral et non pas les personnes ayant été élues démocratiquement.

[*Traduction*]

M. Andre: Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, toute cette série de réformes vient de la Commission Lortie et a été examinée par un comité de la Chambre.

Le gouvernement n'est pas arrivé avec une série de propositions en disant: «voilà ce que nous proposons.» Ce qui s'est passé, c'est qu'un comité de la Chambre a examiné les recommandations et en a fait rapport. Le gouvernement a simplement vérifié ce rapport pour voir si le ministère de la Justice serait d'accord sur certains amendements concernant la Charte des droits.

Il ne faut donc pas accuser le gouvernement. Je sais que certains ont prétendu que le premier ministre était derrière cette volonté de limiter les dépenses, etc. Le

premier ministre ne m'a jamais dit ce qu'il en pensait. J'ignore quelle est son opinion à ce sujet.

C'est une initiative de la Chambre des communes prise avec l'adhésion de tous les partis. Je ne puis garantir qu'à la fin de la journée elle aura été approuvée à 100 p. 100 par chacun des députés de la Chambre. Ce que je peux dire avec certitude, c'est que si un nombre substantiel de députés s'y opposent, cette initiative ne passera probablement pas. Ce genre de choses fait partie des règles auxquelles quiconque veut se présenter à des élections doit se conformer. Cette initiative doit être approuvée par les députés et c'est ce que nous visons.

Je me permets de rappeler au député ce que j'ai dit à son collègue d'Annapolis Valley—Hants, à savoir qu'il y a là trois questions. Le gros problème en ce qui concerne la première, c'est de savoir si l'on doit autoriser les Canadiens absents de leur circonscription ou du pays le jour des élections à se prononcer par scrutin spécial. Il faut environ six mois au directeur général des élections pour organiser un tel scrutin. C'est pourquoi cette question et la deuxième qui concerne la limite des dépenses etc., et sur laquelle se penche actuellement le comité, sont examinées séparément. Le comité devrait me faire parvenir son rapport sous peu.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je soulève la même objection et je voudrais faire quelques remarques sur certaines questions qui ont été soulevées. Le député à ma gauche a parlé de la restriction des dépenses et de la nécessité de veiller à ce que le temps d'antenne à la radio et à la télévision soit payé et réparti équitablement. Ce dossier m'intéresse beaucoup et je sais que les Canadiens le suivent de près. Il semble que quelqu'un de très influent. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il s'agit de la suite du débat et je ne crois pas que nous devrions aller plus loin. Si la députée a une question à poser au leader à la Chambre, qu'elle veuille bien le faire.

Mlle Grey: Ma question porte sur le volume 6 du rapport de la Commission sur la réforme électorale. Je ne l'ai pas apporté. Il s'agit du volume qui traite des femmes et du plafonnement des dépenses des assemblées de mise en candidature. Certains membres du comité m'ont dit qu'un texte de loi avait été rédigé.

De toute évidence, sachant à quel point il est difficile de rédiger une mesure législative, la commission a pris le temps de le faire. Je voudrais savoir où en sont ces travaux et si le texte sera utilisé. Sera-t-il étudié ou tout simplement abandonné?

M. Andre: Monsieur le Président, la députée devrait s'adresser au comité chargé d'étudier ce dossier, car elle pose des questions très précises.

Je suis incapable de lui répondre. Je ne siège pas au comité. Je commente simplement le rapport du comité. La première tranche ne traite pas de ce genre de question, si je ne m'abuse.

Toutefois, si elle veut en savoir plus long sur le rapport Lortie et les activités du comité, elle devrait assister aux réunions du comité.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à ce sujet.

[*Français*]

C'est au sujet de ce projet de loi.

Mes droits et privilèges de député indépendant seront attaqués dans le rapport qu'on a l'intention de déposer. Les journaux l'ont mentionné. Ce dont je veux m'assurer, c'est que dans le projet de loi, avec la complicité des trois principaux partis. . . Il n'a jamais parlé du Bloc québécois, il a parlé des trois principaux partis. Ils se sont mis d'accord pour brimer les droits des députés indépendants et des députés du Bloc. Ça, c'est grave! Vous avez la responsabilité, monsieur le Président, de vous assurer de cela.

• (1520)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, personne n'a d'objection à ce que les députés posent des questions au leader du gouvernement sur les travaux de la Chambre. Mais le fait est que le leader du gouvernement a donné une réponse complète aux questions qui lui ont été posées.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Les réponses ne plaisent peut-être pas, mais ce sont des réponses.

Deuxièmement, le député a parlé de complicité. Nous connaissons tous les connotations de ce terme. Il prête des intentions à tous les députés membres de différents partis politiques.

J'espère, monsieur le Président, que vous reviendrez sur cette intervention de mon collègue, parce qu'elle me semble inutile, déplacée et injuste pour les députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis d'accord.

Je demande au député de laisser tomber le débat et de se rétracter. Le député souhaite-t-il se rétracter?

[*Français*]

M. Plamondon: Si le mot «complicité» a pu choquer mon ami, je vais vous expliquer dans quel sens je l'ai utilisé, mais je le retire pour en utiliser un autre. Laissez-moi terminer pour une minute, monsieur le Président. Vous êtes très patient avec les autres et vous semblez très impatient avec moi. Si j'ai utilisé le mot. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois avoir été très patient avec le député. Je voudrais qu'il en vienne au fait. S'il a une autre question à poser au leader du gouvernement à la Chambre, qu'il la pose.

[*Français*]

M. Plamondon: Ma question est la suivante: Est-ce que, dans le projet de loi, mes droits comme député et comme candidat ayant remporté les élections vont être brimés en m'enlevant le droit de surveiller le recensement et en le donnant au parti qui a eu le plus de voix? Ce sont mes droits et c'est dans ce sens-là que je dis que, comme au dernier référendum. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas une question. L'intervention tient plutôt du débat. Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SÉCURITÉ AUTOMOBILE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi S-8, Loi régissant la fabrication et l'importation des véhicules et équipements automobiles en vue de limiter les risques de mort et de dommages corporels, matériels et environnementaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant que le ministre ne se lève pour prendre part au débat sur ce projet de loi, je tiens à signaler qu'il y a eu des discussions entre les trois partis et que, comme le Comité des transports siège en même temps que la Chambre étudie ce projet de loi, le député de Davenport, qui prendra la parole au nom du Parti libéral, a gracieusement accepté de changer de place avec moi, à condition d'avoir le temps de parole qui lui aurait normalement été alloué, aux termes du Règlement, s'il avait été le deuxième orateur.

Je vais parler dix minutes tout au plus. Alors ce serait donc le ministre des Transports d'abord, suivi de moi-même, suivi du député de Davenport.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'ouvre le débat qui s'inscrit dans le cadre de la deuxième lecture du projet de loi S-8, la Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles. Ce projet de loi constitue une mise à jour de textes législatifs actuels et regroupe deux lois en vigueur, notamment la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles et la Loi sur la sécurité des pneus de véhicule automobile.

J'aimerais mettre ce projet de loi en contexte en signalant que depuis l'adoption des lois initiales il y a environ 20 ans le nombre d'accidents mortels de la route a baissé, ce qui est assez incroyable quand on sait que le nombre de véhicules immatriculés a doublé. Mais malgré ces progrès remarquables, les accidents de la route coûtent aux Canadiens plus de six milliards de dollars chaque année en temps de travail perdu, en soins de santé, en dommages matériels et en poursuites judiciaires. Cette réalité économique ne tient pas compte des douleurs et des souffrances des victimes. La nouvelle Loi sur la sécurité des véhicules automobiles jouera un rôle important dans l'amélioration de la sécurité à l'avenir. Elle comporte des perspectives intéressantes pour les concepteurs et les constructeurs de véhicules, notamment en ce qui a trait aux systèmes d'antiblocage de freins, aux systèmes de retenue à coussin d'air et à la protection accrue en cas de collisions latérales.

Un programme réglementaire efficace permettra aux Canadiens et aux Canadiennes, à l'échelle du pays, de profiter de ces mesures et bien d'autres encore le plus rapidement possible.

Le projet de loi vise à rendre le processus d'élaboration de la réglementation plus sensible aux changements dans

l'industrie et dans les normes internationales. Cet aspect ressort principalement dans les secteurs qui touchent à nos préoccupations environnementales. La nouvelle loi nous permet d'incorporer des normes techniques complexes à l'intention d'une industrie dynamique et à la fine pointe de la technologie à mesure qu'elles sont adoptées ailleurs dans le monde.

Les émissions nocives des véhicules automobiles ont fait l'objet de beaucoup d'attention à l'intérieur des restrictions du cadre législatif actuel. La nouvelle loi nous donnera plus de souplesse.

L'amélioration de la combustion grâce à des capteurs complexes et une commande électronique, l'amélioration du traitement après combustion avec de nouveaux genres de convertisseurs catalytiques et des systèmes de diagnostic de bord pour signaler les défaillances du système de contrôle des émissions sont tous des éléments qui nous donneront des véhicules plus propres à l'avenir.

Ce projet de loi prévoit l'adoption progressive des normes et un système de points, ce qui donne à l'industrie canadienne la même souplesse qui est offerte aux États-Unis en vue de planifier la conformité.

Le système de points proposé dans le projet de loi permettra d'établir des normes qui poussent l'industrie de façon plus équitable à respecter les objectifs les plus rigoureux en matière d'émission. Le calcul de moyennes, l'accumulation et l'échange de points ainsi que les amendes sont des éléments du système de points et sont prévus dans le projet de loi. Grâce à ces mécanismes, le Canada pourra appliquer des normes parallèles avec le même pouvoir que celles des États-Unis et d'autres administrations.

Au cours des audiences du comité à l'autre endroit, des témoins ont aussi discuté des véhicules achetés aux États-Unis à des fins d'importation au Canada.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je tiens à assurer la Chambre que les pouvoirs prévus dans ce projet de loi serviront à établir un processus efficace pour veiller à ce que tous ces véhicules respectent l'ensemble des normes de sécurité au Canada.

Deuxièmement, les règlements pris en vertu de ce projet de loi seront conformes à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et viseront à faire en sorte qu'il n'y ait pas de répercussions anti-concurrentielles pour l'industrie canadienne des véhicules automobiles, notamment pour les constructeurs et les concessionnaires.

Troisièmement, Transports Canada veillera à la mise sur pied d'un système permettant de faire en sorte que les avis de défaut des constructeurs s'appliquant à des véhicules américains soient également envoyés aux propriétaires de ces véhicules au Canada.

J'ai dû être très bref aujourd'hui. Néanmoins, je crois que vous trouverez que le projet de loi contient les changements détaillés nécessaires pour que la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles puisse prévoir des règlements techniques efficaces qui répondront aux besoins des Canadiens et leur permettront d'avoir accès à la meilleure technologie en matière de sécurité des véhicules automobiles et de contrôle des émissions.

Je me réjouis à l'avance des discussions qui se tiendront au sujet de ce texte législatif important, qui, à mon avis, sera avantageux pour nous tous.

J'aimerais conclure en demandant le consentement de la Chambre pour modifier la motion initiale de manière à soumettre ce projet de loi à l'examen du Comité permanent des transports. J'espère que j'obtiendrai ce consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu l'énoncé de la motion. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je remercie encore une fois le député de Davenport d'avoir accepté de changer l'ordre d'intervention pour me permettre de participer au débat avant de partir pour le Comité permanent des transports, où le projet de loi sera renvoyé.

Je veux remercier également les membres de la section de Thunder Bay de la National Association of Automotive Trades qui m'ont aidé à examiner le projet de loi. Je tiens à remercier tout particulièrement Glen Harmer, président de la section de Thunder Bay et également le président national et un policier de Thunder Bay qui s'y trouvait à ma demande et avec la permission du chef de police. Le projet de loi S-8 apporte un certain nombre de modifications mineures mais importantes à la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles, pour remédier à certaines lacunes dans le système que le gouvernement a pris la sage décision de corriger.

• (1530)

Il y a une nouvelle réglementation concernant les ensembles de retenue pour enfants de sorte qu'on puisse contrôler cet équipement ajouté au véhicule. En cas de rappel, le registre des consommateurs permet de rejoindre tous les intéressés. Une autre mesure positive permettra au gouvernement de vérifier le respect des normes concernant les véhicules de plaisance tout-terrain.

Trop souvent, nous voyons utiliser sur les routes un véhicule acheté pour la brousse. Il peut être dans un état non sécuritaire et, qu'on s'en serve illégalement ou non, il convient d'en contrôler la fabrication. Il est également juste de hausser les amendes qui passent de 200 000 $ à un millions de dollars pour les sociétés et de 5 000 $ à 10 000 $ pour les particuliers. Ces amendes correspon-

dent ainsi à celles qui sont prévues dans certaines autres lois que nous avons adoptées à la Chambre.

Nous pourrions examiner au comité la possibilité d'ajouter une disposition liée à la hausse du coût de la vie ou à l'indice des prix à la consommation de sorte que nous n'ayons pas à modifier cette partie de la loi plus tard.

Il y a aussi toute la question du système réglementaire de points relatifs aux émissions et d'établissement de la moyenne des émissions. Je n'entrerai pas dans les détails, mais nous avons examiné ces dispositions. Nous pensons qu'elles sont raisonnables dans le contexte de l'industrie de l'automobile. Ce n'est pas nécessairement la solution pour les industries à rejets atmosphériques polluants, mais dans le secteur de l'automobile, cela permettra de mettre en application des mesures de lutte contre la pollution de l'air sans nuire à la viabilité économique des entreprises ni les forcer à mettre au rebut de l'équipement déjà en exploitation mais qui doit être éliminé graduellement dans un délai d'un an ou deux.

En outre, le projet de loi permet d'assurer un suivi si une pièce d'automobile qui servant à la dépollution comporte un défaut de fabrication et que le fabricant pourrait rappeler. Je crois savoir que la loi actuellement en vigueur ne permet pas cela.

Je voudrais parler de quelques questions que l'on a abordées avec moi; elles concernent non seulement ce projet de loi, mais aussi la nécessité de s'assurer que tous les véhicules sur nos routes sont sécuritaires.

Je veux d'abord parler de ce que j'appelerai les automobiles-épaves ou guimbardes. Il s'agit d'automobiles qui ont été déclarées perte totale. Elles aboutissent normalement à la ferraille. Au Canada, et aux États-Unis aussi, j'imagine, il y a bien des gens qui prennent ces voitures pour les recycler, en quelque sorte, et souvent, ces voitures recyclées ne sont pas aussi sécuritaires que les nouvelles automobiles. On m'a dit que si l'on soude le châssis d'un véhicule et qu'on ne le fait pas convenablement, lors d'un impact, on met en danger la vie des occupants du véhicule et de l'autre avec lequel il est entré en collision.

En vertu de la Constitution, la réglementation de la fabrication d'un produit relève du gouvernement fédéral. La réglementation du véhicule fini relève ensuite des provinces. Nous devons trouver une façon d'imposer des normes nationales aux provinces. Dans le projet de loi, il est question d'une marque nationale de sécurité garantissant qu'un pneu ou un véhicule construit conformément aux normes fédérales prévues dans ce projet de loi est sécuritaire. De la même façon, la CSA appose une étiquette sur nos appareils qu'elle a approuvés.

Il faudrait, et c'est là une question que je veux examiner au comité, que l'on puisse retirer la marque nationale d'un véhicule qui a été lourdement accidenté et mettre sur pied un système permettant de vérifier que le véhicule, avant d'être remis sur la route, n'est pas seulement en état de fonctionner, mais que son châssis est également sécuritaire.

Je crois savoir que le Québec a prévu un tel système. Si un véhicule est lourdement accidenté et que quelqu'un veut le remettre sur la route, lorsqu'il va au bureau d'immatriculation, il doit présenter une photographie du véhicule sur ce que l'on appelle un marbre, ce qui garantit qu'il n'a pas été réparé dans une cour, mais par un établissement autorisé qui utilise de l'équipement de pointe, qui a vérifié le châssis et qui, par conséquent, peut garantir au bureau d'immatriculation que le véhicule est conforme aux normes du Québec. J'aimerais que nous fassions de même à l'échelle nationale.

Nous avons tous vu dans nos localités, au moins dans les localités rurales et du Nord, des personnes qui décident qu'il est vraiment formidable de mettre sur une voiture ou un camion des pneus cinq ou dix fois plus grands que ceux fournis par le fabricant. Autrement dit, ces véhicules sont modifiés par leur propriétaire et ne sont pas conformes aux règles de sécurité ni assurément aux exigences du fabricant. Nous pouvons utiliser, je pense, la marque nationale de sécurité pour empêcher cela. Dès que ces personnes ajouteraient ces gros pneus, la marque de sécurité serait annulée et, par conséquent, le véhicule ne serait pas homologué par les provinces.

Ce projet de loi réglemente aussi le commerce des voitures d'occasion entre le Canada et les États-Unis. Aux termes de l'Accord de libre-échange, les voitures d'occasion américaines peuvent être vendues au Canada. Avant cet accord, très peu de ces voitures entraient dans notre pays. Ce projet de loi indique les conditions requises pour ces véhicules. Ceux-ci doivent se conformer aux normes canadiennes. C'est une manière de réglementer ce commerce, jusqu'à ce que l'ALE soit abrogé, mais cela fera l'objet d'un autre débat.

Ce projet de loi doit donc faire en sorte que tous les véhicules importés soient conformes aux normes canadiennes, que les véhicules rappelés par les États-Unis pour des questions de sécurité le soient effectivement et qu'il y ait une uniformité dans l'étiquetage.

Mais j'estime qu'il y a une lacune, parce que si j'allais à Duluth, au Minnesota, pour y acheter une voiture d'occasion, tout ce que j'aurais à faire en me présentant à la frontière canadienne, c'est signer une déclaration où je me m'engagerais à effectuer toutes les modifications nécessaires. Il n'existe aucune disposition pour garantir que ces modifications soient apportées par le personnel qualifié. Je pourrais exécuter le travail moi-même ou simplement dire qu'il a été fait. Je pense que nous avons besoin d'un amendement prévoyant que toute personne qui importe un véhicule passe par un garage ou par un

atelier de carrosserie s'il faut, par exemple, remplacer un pare-chocs.

En Ontario, les mécaniciens agréés ont divers types de licences et je pense que c'est un peu la même chose dans d'autres provinces. Il faut s'assurer que le véhicule est inspecté par une tierce partie qui pourra attester que le travail a été fait et que le véhicule est sûr.

Le dernier point que je voudrais soulever est celui de l'importation de guimbardes des États-Unis. En vertu de cette loi elles pourraient entrer au Canada, mais pour la même raison que je voudrais que les vieilles voitures canadiennes soient inspectées, je voudrais que les vieilles voitures importées des États-Unis le soient également. Ce serait peut-être une autre façon de fixer des normes nationales qui seraient facilement adoptées par les provinces.

Ce sont là les points que je soulèverai en comité. Nous voudrons peut-être demander la comparution d'un ou deux témoins. Je pense que ce projet de loi est important et je n'ai pas l'intention de faire traîner les choses en comité. Je crois néanmoins que nous devons examiner ces éléments pour améliorer le projet de loi.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous voudrions remercier les sénateurs d'avoir pris l'initiative de cette mesure. De toute évidence, ce projet de loi va aider à assainir l'air des villes et des régions rurales du Canada. Cette mesure aurait dû être prise il y a longtemps. On nous la promettait, je crois, depuis 1989.

Dans notre exposé aujourd'hui, nous voudrions tout d'abord faire un examen général de la question et expliquer, en les plaçant dans leur contexte, en quoi consistent les substances émises par les voitures.

• (1540)

On a généralement tendance à penser que tant qu'elles sont diluées, les substances émises par les voitures ne nuisent pas à la santé. On se dit que laisser tourner le moteur d'un véhicule, par exemple, ou accélérer, ce qui a pour effet de consommer plus de carburant, sont des choses auxquelles il ne faudrait pas trop porter attention parce que l'essence se dissout et s'évapore dans l'air.

Il faut cependant se pencher là-dessus parce que, comme vous le savez probablement, les émanations provenant d'une voiture contiennent des substances extrêmement dangereuses. Par conséquent, un véhicule automobiles est un moyen de transport très pratique qui consomme des substances extrêmement nocives et dangereuses pour la santé et aussi pour certains types de cultures dont je parlerai tout à l'heure.

Quand on regarde les dommages causés à l'environnement, on constate que la combustion de carburants fossiles a tout d'abord des répercussions sur le changement climatique, surtout à cause de la production de l'ozone. Il y a aussi la production de métaux lourds et la pollution causée par les substances toxiques contenues dans l'essence et les autres carburants utilisés dans les transports.

La contribution à la formation de smog de l'essence et des produits du pétrole consommés par les moteurs des véhicules automobiles, surtout des voitures, est bien connue. La formation de smog dans les villes de même que dans les régions à forte densité de population peut causer, et on l'a déjà vu, des dommages aux récoltes. Cela contribue également à la piètre qualité de l'air de nos centres urbains, à tel point qu'on en arrive maintenant, l'été, à mesurer dans les villes la pollution qui est en grande partie attribuable à l'ozone et à d'autres formes de pollution dues aux véhicules automobiles.

Les substances en question sont le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote, l'ozone, les produits chimiques toxiques, le plomb et le benzène, le formaldéhyde et les hydrocarbures aromatiques polycycliques. Essentiellement, le monoxyde de carbone entrave l'activité sanguine puisqu'il réduit la capacité du sang d'absorber l'oxygène. En outre, il trouble la perception et la capacité de raisonnement des êtres humains. Il peut ralentir les réflexes. Comme vous le savez probablement, il peut causer la somnolence et même, à une concentration élevée, entraîner la mort.

Le dioxyde d'azote peut augmenter la sensibilité aux infections virales comme la grippe, irriter les poumons et causer des bronchites et des pneumonies.

Dans le cas de l'ozone, qui fait partie des polluants formés par la combustion de l'essence et de substances connexes, au niveau du sol il peut irriter l'appareil respiratoire, occasionnant la toux et une sensation d'étranglement, un mauvais fonctionnement des poumons, une moins bonne résistance aux rhumes et peut-être aussi à la pneumonie. Dans certains cas, les médecins ont associé les maladies cardiaques chroniques, l'asthme et la bronchite et même l'emphysème aux composés libérés par la combustion de l'essence et de substances connexes.

Dans le cas des émissions toxiques et des métaux, il faut souligner l'importance de la présence du plomb dans l'essence. Le Canada a réduit la teneur en plomb de l'essence, au cours des dernières années, mais nous pourrions la réduire encore davantage pour atteindre la norme américaine. Ainsi, nous améliorerions la qualité de l'air et la santé de notre population, surtout des enfants. On trouve d'autres produits chimiques contenus dans l'essence, notamment le cadmium et l'amiante, qui s'accumulent sur les routes à cause de l'usure des pneus ainsi que de l'utilisation des freins et de l'embrayage, en raison de l'usure des garnitures de disques d'embrayage.

Comme vous le savez, ces produits peuvent endommager le système nerveux des enfants et même des femmes enceintes. On soupçonne le cadmium de causer le cancer. L'amiante donne lieu à un âpre débat sur la question de savoir s'il peut aussi causer le cancer du poumon.

Je voulais simplement mettre le projet de loi dans son contexte et faire valoir à la Chambre que nous débattons d'activités dangereuses pour la santé et pour l'environnement. Analysons maintenant brièvement la teneur du projet de loi.

Les nouvelles normes qui seraient établies en vertu de ce projet de loi nous obligeraient à réduire les émissions dans une proportion pouvant atteindre 60 p. 100 par kilomètre parcouru. Bien sûr, cette mesure est la bienvenue. Selon les dispositions prévues dans le projet de loi, les nouveaux véhicules produiraient 0,25 gramme d'oxyde d'azote le kilomètre, comparativement à 0,62 à l'heure actuelle. Il s'agit là d'une réduction de plus de la moitié.

La production d'hydrocarbures sera réduite pour passer de 0,25 à 0,16 gramme. Toutefois, les niveaux de monoxyde de carbone demeureront les mêmes.

Le point litigieux n'est pas tant la réduction des émissions, quoi qu'elle puisse être améliorée, mais bien le calendrier. Malheureusement, dans son discours préliminaire, le ministre n'a pas dit quand cette mesure entrera en vigueur.

En 1989 le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports de l'époque avaient promis de faire insérer ces normes dans ce même projet de loi avant la fin de 1994. Or, nous constatons aujourd'hui que ces mesures n'entreront en vigueur que d'ici 1996, ce qui est très inquiétant. Autrement dit, après s'être engagé à fixer la date limite d'entrée en vigueur de ces mesures à 1994, le gouvernement la reporte à 1996 à cause de sa lenteur à présenter ce projet de loi. Bien sûr, c'est fort regrettable, car c'est la santé publique qui en souffre.

Un autre aspect de ce projet de loi qui suscite de l'inquiétude, c'est que le gouvernement, qui avait promis d'adopter un règlement obligatoire, a établi un accord volontaire au moyen d'un protocole d'entente avec l'industrie. Ce protocole n'est pas légalement exécutoire. Par conséquent, il est possible que les dispositions prévues dans le projet de loi et, par la suite, dans le règlement soient appliquées, mais cela dépendra du bon vouloir des parties intéressées.

À mon avis, cette attitude laisse beaucoup à désirer. Le Parlement du Canada devrait plutôt adopter, dans l'intérêt de la santé publique, un projet de loi rédigé de façon à garantir aux Canadiens que les mesures qui y sont contenues seront effectivement appliquées et non pas éventuellement appliquées. Comme vous le savez, il peut y avoir une grande différence entre les deux.

• (1550)

Le troisième point qu'il importe de soulever concerne la possibilité de permettre à l'industrie d'établir des moyennes en ce qui a trait aux émissions polluantes. Autrement dit, certaines flottes ou certains modèles de véhicules pourraient dépasser la norme de pollution et d'autres seraient en deçà, pourvu que de façon générale la norme soit respectée. Bref, certains types de véhicules pollueraient plus et d'autres pollueraient moins.

Je dois reconnaître que cette approche n'est pas la plus brillante et qu'elle n'est pas très bonne pour la santé et pour l'environnement. Cette question a été soulevée dans un mémoire présenté par les représentants du programme Air Watch de la Canadian Acid Precipitation Fondation de Toronto. Ils ont porté la question à l'attention du Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles lors de leur comparution en juin l'an dernier.

Je voudrais citer un extrait qui expose la position de l'organisation, à laquelle je souscris:

> Ce projet de loi est un tour de passe-passe législatif qui permettra au ministère et à l'industrie d'accroître leurs émissions en employant des méthodes d'établissement de moyennes, lesquelles ont déjà été rejetées aux États-Unis.

Cette organisation non gouvernementale a porté un intérêt particulier au problème de la méthode d'établissement de moyennes, problème qu'elle expose dans les termes suivants:

En vertu de normes établies selon les types de véhicules, chaque véhicule doit respecter une certaine norme en matière d'émissions. Pour arriver à cette fin, il doit y avoir un écart entre la quantité réelle d'émissions produites par chaque véhicule et la norme qui s'y applique pour veiller à ce qu'il y ait conformité et pour éviter les rappels. En vertu du système d'établissement de moyennes, la même norme doit s'appliquer à certains véhicules, alors que d'autres, comme je le disais plus tôt, pourront dépasser la norme. Selon l'endroit où les véhicules non conformes seront vendus, le nombre fabriqué et la marge de dépassement de la norme, il risque d'y avoir un accroissement de pollution et une aggravation des problèmes liés à la qualité de l'air.

Il nous apparaît vraiment important, au lieu de permettre le recours à une méthode d'établissement de moyennes, comme le fait le projet de loi, que le gouvernement établisse plutôt des normes qui seraient établies en fonction des types de véhicules. Ce serait un moyen beaucoup plus efficace et beaucoup plus satisfaisant en ce qui trait au respect de la santé du public et de l'environnement.

Il faudrait aussi aborder, relativement au projet de loi, la question controversée de l'importation de véhicules d'occasion sur le territoire visé par l'Accord de libre-échange nord-américain. Supposons que le Canada importe des voitures d'occasion du Mexique et des États-Unis. Ces voitures auraient déjà un certain âge. Quelles normes les régiraient? Il s'agirait probablement de véhicules bon marché, attrayants. Ces véhicules pourraient être de gros pollueurs et leur présence chez nous pourrait représenter une menace grave pour la qualité de l'air et pour la santé du public.

Le point délicat en l'occurrence, c'est, bien entendu, qu'il faut équilibrer toute une variété d'intérêts. Autre point important, quant à l'aspect économique de cette question, le gouvernement a décidé d'accorder, selon l'article 8 proposé du projet de loi, la possibilité de payer un montant déterminé pour obtenir la permission d'augmenter les émissions au niveau des tuyaux d'échappement.

En d'autres mots, le gouvernement propose l'adoption du principe du pollueur-payeur. En soi, ce principe ne serait pas mauvais si nous savions ce que le pollueur aurait à payer et à quoi serviraient les sommes recueillies en vertu de ce principe. Seraient-elles exclusivement réservées à une réduction accrue de la pollution, à la recherche et à d'autres initiatives qui permettraient de combattre la pollution dans cette industrie en particulier?

Je dirais, et c'est un point qui doit être soulevé durant le présent débat, que le principe du pollueur payeur est excellent si les droits exigés sont assez élevés pour décourager les pollueurs. Si les droits sont tels que le pollueur n'aura qu'à les payer pour pouvoir continuer à polluer, ils ne seront pas dissuasifs. Le principe ne sera donc pas mis à exécution comme prévu à l'origine par ceux qui en ont lancé l'idée il y a quelque temps.

Il doit être évident pour tous qu'en exigeant des droits trop faibles, on accorde tout simplement au pollueur la permission de continuer à polluer. En vertu de ce projet de loi, si l'on exige plutôt des droits dissuasifs, on mettra en application l'objectif premier du principe du pollueur-payeur.

Par conséquent, il nous revient à nous de l'opposition de faire valoir ce point dans l'espoir que, lorsque le comité étudiera ce projet de loi après l'étape de la deuxième lecture, il analysera cet élément en profondeur. Il devra aussi examiner adéquatement l'article traitant des permis relatifs aux émissions des véhicules. Les droits qui seront imposés à ceux qui polluent seront de nature à les décourager et non à les inciter à polluer.

Je suis persuadé que des députés de tous les partis représentés ici approuvent cela et qu'ils voient la différence de démarche.

Bref, nous avons toujours été à la remorque des États-Unis pour ce qui est de mettre graduellement en place des normes concernant l'émission de substances polluantes par les véhicules automobiles. Il est grandement temps et souhaitable que nous nous décidions à le faire. En outre, nous regrettons beaucoup que la date limite de mise en vigueur de toutes les normes ait été reportée de 1994, tel que promis, à 1996.

Enfin, l'établissement d'émissions moyennes proposé dans ce projet de loi entraînerait une hausse et non une baisse des émissions des véhicules. La solution de rechange réside dans l'application de normes véhicule par véhicule.

• (1600)

Ce projet de loi confère à un fabricant d'automobiles le pouvoir de payer des droits pour avoir le droit de produire des véhicules émettant une pollution excessive et, si ce doit être là le résultat de ce projet de loi, celui-ci n'aura malheureusement pas atteint le but fixé dans son préambule.

Ayant présenté ces points de la manière la plus concise possible, je me rends compte que vous voulez entendre d'autres intervenants et je vous remercie donc de votre patience et de votre attention.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais d'abord toucher un mot sur le processus qui nous a valu ce projet de loi très progressiste dont le Sénat a saisi la Chambre des communes. Je tiens à rendre hommage aux efforts des sénateurs Murray et Oliver qui ont fait en sorte que ce projet de loi soit étudié au Sénat, renvoyé à un comité, puis adopté au Sénat le 19 juin 1992, à temps pour mon anniversaire de naissance.

J'espère que d'ici mon prochain anniversaire, le 19 juin, les règlements seront fin prêts et la loi déjà en vigueur, et ce, afin que l'air que les Canadiens respirent soit plus pur.

Il s'agit d'un domaine qui m'intéresse énormément. La qualité de l'air, ça ne concerne pas seulement la vallée du Fraser où j'habite—et où c'est un enjeu très important—, mais également le monde entier, comme en témoigne le fait que c'est un dossier prioritaire pour les parlementaires du monde entier qui se penchent sur les établissements humains, particulièrement en vue de l'élaboration de programmes de développement durable pour les grandes villes.

Cette mesure législative reflète les préoccupations contemporaines au sujet des changements climatiques et du développement durable. Elle arrive donc à point nommé, et ce, pas seulement pour le Canada, mais également dans le cadre d'une initiative de coopération internationale, comme celle lancée à Rio.

Elle revêt un intérêt particulier dans les grandes villes du Canada, comme Toronto, Montréal et surtout Vancouver parce que cette agglomération est située dans le bassin du détroit de Géorgie, ce qui la rend comparable à Los Angeles. En effet, ces deux villes se trouvent dans une vallée à croissance démographique rapide, coincées entre des montagnes qui produisent des inversions d'air et aux prises avec un problème grandissant, le gaz d'échappement de voiture—plus d'un million de voitures traversent chaque jour les ponts de Vancouver.

Compte tenu de tous ces facteurs, il faut faire quelque chose si l'on ne veut pas que la vallée du Fraser devienne un Los Angeles-Nord. C'est donc parce que le jeu vaut la chandelle que je prends la parole à la Chambre des communes aujourd'hui.

La qualité de l'air que nous respirons et la qualité de l'eau que nous buvons sont d'une importance vitale. Or, la qualité du bassin atmosphérique de la région biographique du bassin du détroit de Géorgie, qui compte actuellement 4,5 millions d'habitants, est chaque jour très menacée, car la population va doubler au cours des 20 prochaines années, passant de 4,5 millions à 10 millions d'habitants.

La région du Grand Vancouver a donc tout intérêt à ce que ce projet de loi soit présenté, adopté et, plus important encore, appliqué. Les oxydes d'azote qui jouent un grand rôle dans la création de l'ozone troposphérique sont libérés dans l'environnement sous l'effet de la combustion de carburants fossiles, y compris l'essence, le diesel, le gaz naturel et le charbon. À l'échelle nationale, on prévoit que les oxydes d'azote et les composés organiques volatils, qui sont les principaux agents de création de l'ozone vont augmenter d'environ 6 p. 100 entre 1985 et l'an 2005. Si on ne développe pas de nouvelles méthodes de lutte contre ce problème, d'autres problèmes vont émerger ailleurs au Canada et sur toute la planète.

Il faut rendre justice à la Californie qui a pris conscience du problème et qui a mis en place des lois pour le régler, rendant obligatoire la vente d'un pourcentage minimum de véhicules sans gaz d'échappement et obligeant les stations service à vendre le genre de carburant nécessaire à de tels véhicules.

La Californie a également un système crédible de points négociables lorsque les émissions dépassent les normes. Ce système permet d'atteindre les objectifs de la politique globale à moindres frais pour la société en raison des gains réalisés en négociant ces points. Je suis heureux de voir que cette mesure législative reprend cette même idée.

Le Canada doit suivre cet exemple avant qu'il ne soit trop tard pour la qualité de l'air que nous respirons, particulièrement dans les villes. Toutefois, notre approche doit être différente étant donné les réalités administratives et les différences constitutionnelles qui existent entre nos pays.

Non seulement devons-nous agir au niveau national comme nous le faisons maintenant, mais aussi prendre des mesures conjointes avec les provinces pour aborder le problème d'une façon plus globale; telle est l'approche la plus efficace que nous devrions adopter.

Nos villes ne seront vivables que si nous parvenons à combiner les compétences administratives et les responsabilités constitutionnelles du gouvernement national, des provinces, des gouvernements locaux et régionaux.

Ces changements sont indispensables mais, en attendant, nous devons respecter les sphères de compétence comme, je pense, le fait ce projet de loi.

Je suis fermement convaincu que l'une des solutions à ce problème serait pour le Canada d'encourager la mise au point et la vente de véhicules à l'éthanol ou de

voitures électriques. Je suis heureux que la recherche dans ce domaine fasse des progrès spectaculaires.

Qu'on pense aux voitures électriques; toutes les grandes compagnies automobiles du monde en ont des prototypes. La recherche sur ces prototypes est importantes et doit être encouragée par le biais d'incitatifs mais aussi en adoptant des lois et des règlements.

Pour ce qui est de la recherche sur les véhicules à faible émission, que ce soit des véhicules sans émission de gaz nocifs ou des véhicules électriques, les résultats sont encourageants comme le prouve la voiture mise au point à Los Angeles et qui fonctionne à la fois à l'essence et à l'électricité. Il y a aussi les toutes nouvelles technologies qui font appel aux carburants de remplacement, comme le prototype que la compagnie Mazda a dévoilé au salon de l'automobile d'Ottawa et à celui de l'est du Canada. Cette voiture a un moteur rotatif et un réservoir à hydrure métallique, c'est-à-dire qu'elle fonctionne à l'hydrogène.

Nissan et d'autres entreprises testent un carburant à l'hydrogène liquide et de nombreuses autres possibilités. Bien sûr, tous ces carburants posent des problèmes particuliers d'approvisionnement, qu'il s'agisse, pour les véhicules électriques du rechargement des piles à une résidence privée ou, pour les autres prototypes, de la disponibilité du carburant.

Le projet de loi S-8 préconise un système de points relatifs aux émissions qui serait, à mon avis, particulièrement utile pour renforcer les normes sur les émissions. En Californie, un tel système s'est avéré très efficace pour inciter les fabricants à produire des véhicules sans aucune émission.

La possibilité de vendre des points encouragerait également la mise au point du véhicule idéal, c'est-à-dire sans émissions, en permettant à un fabricant de recouvrer une partie des coûts de R-D auprès de ses concurrents.

Le député de Davenport a soulevé une question qui mérite d'être approfondie lorsqu'il a demandé comment un tel système de points pourrait être mis en oeuvre. Faudrait-il établir une moyenne pour tous les véhicules d'un même fabricant ou appliquer les points à chaque véhicule? Si cette dernière solution était adoptée, le système varierait d'une province à l'autre en fonction du nombre de postes de vérification des véhicules à moteur et d'autres facteurs semblables. Peut-être le système devrait-il être mis en oeuvre en collaboration avec les provinces. Mais au départ, l'établissement de moyennes est acceptable et serait probablement l'idéal dans un premier temps. Il reste que nous devrions envisager de nous diriger vers un système où chaque véhicule serait évalué.

• (1610)

Il a également été question des possibilités que nous offrait l'accord de libre-échange nord-américain. Le président Clinton est censé signer l'ALENA, mais il a donné à entendre qu'il négocierait une entente parallèle sur l'environnement. Le vice-président Gore a été un grand champion de cette cause. Avec le projet de loi, nous ferions preuve de leadership. En effet, il nous laisse la souplesse voulue pour nous adapter aux normes de certification d'autres pays et aux normes internationales. Il s'agit là d'un domaine où nous pouvons nous entendre.

Au moment où il est question d'une entente sur l'environnement parallèle à l'ALENA, nous affirmons qu'il faut rationaliser les lois et les règlements des trois pays—Mexique, Canada et États-Unis. Une telle entente pourrait prendre deux tangentes: elle pourrait être fondée sur le plus petit commun dénominateur ou sur le plus grand. En d'autres mots, nous pourrions prendre les règlements les plus sévères du Canada, des États-Unis et du Mexique, et à partir de là, fixer la norme pour tout le continent nord-américain.

J'espère que c'est ce que nous ferons et que nous choisirons les règlements les plus rigoureux pour les trois pays. J'espère qu'elles seront établies dans un accord signé parallèlement à l'accord de libre-échange. Je demande instamment que l'on procède ainsi.

J'espère par ailleurs que les accords parallèles à l'accord de libre-échange signifieront bien sûr que la concurrence entre pays se fera sur un pied d'égalité puisque nous devons tous nous conformer aux mêmes normes.

J'espère enfin qu'il sera conclu parallèlement à l'accord de libre-échange un accord concernant l'application des normes en matière de pollution et d'émission de substances toxiques provenant des véhicules. Il ne sert à rien en effet de rédiger une loi si nous ne sommes pas capables de la faire appliquer en obtenant la coopération des fabricants et en faisant subir des essais aux véhicules. C'est comme une constitution: elle ne vaut rien si elle n'est pas appliquée.

Donc, les règlements qui accompagnent cette loi sont extrêmement importants. J'espère qu'ils pourront être examinés à l'étape de l'étude en comité de ce projet de loi. Car adopter une loi quand les règlements ne sont pas assez rigoureux, c'est seulement faire une déclaration de principe ou d'intention, pratiquement rien d'autre. Si on me demandait mon avis, je crois que j'indiquerais dans ce projet de loi que les règlements doivent être connus au moment de son adoption, parce que de toute évidence le gouvernement est en train de se fonder sur le projet de loi qu'il a produit pour élaborer les règlements. J'aimerais donc qu'on envisage d'incorporer certains des principaux règlements dans le projet de loi.

Nous ne voulons pas bien sûr, je le reconnais, que les règlements manquent de souplesse au point de nous empêcher de procéder à une modification des normes qu'autorise l'évolution de la technologie, mais je pense que c'est une chose que le comité devra examiner.

Ce projet de loi n'est pas une fin, mais seulement un début, une première étape. En outre, il y a le processus de mise en oeuvre du projet de loi; on part de prototypes de chacune des automobiles expérimentales et on applique cela à une flotte pour en faire l'essai sur un nombre important d'automobiles et enfin, on en arrive au marché grand public. Le gouvernement peut être utile à cet égard.

En plus de ce projet de loi, je vais proposer deux projets de loi d'initiative parlementaire aux termes desquels, par exemple, lorsque le gouvernement fédéral et une société d'État achètent de nouvelles automobiles, un certain pourcentage devrait être des véhicules dont les émissions sont faibles ou nulles. Si nous achetons pour des milliards de dollars d'automobiles, pourquoi le gouvernement ne voudrait-il pas établir des normes, acheter des automobiles de ce genre et se servir du système de flotte comme cela s'impose pour nous permettre de passer à la prochaine étape?

Lorsqu'on achète, par exemple, une automobile fonctionnant à l'hydrogène, il faut qu'il y ait des stations service où faire le plein. Lorsqu'on fait usage d'hydrogène pour les flottes des sociétés d'État et des gouvernements, on peut alors créer un dépôt central, ce qui serait peut-être le stade intermédiaire. On a besoin de la coopération du gouvernement et je vais donc présenter un projet de loi d'initiative parlementaire à cet effet.

Ensuite, le projet de loi prévoit une taxe sur les véhicules qui permettra, on peut l'espérer, de percevoir certaines recettes. Cette taxe aura un effet dissuasif. Je pense que nous devrions également prévoir des encouragements même si le gouvernement juge peut-être que c'est un peu un sacrilège, par exemple les véhicules électriques ou les véhicules à l'hydrogène et le reste pourraient donner droit à une exemption de la TPS.

Si nous pouvions accorder ce type d'exemption très voyante, ce serait une façon de dire aux gens qu'il est important pour le gouvernement de protéger la qualité de l'air et qu'ils devraient acheter l'une de ces automobiles. Nous offririons des encouragements directement aux acheteurs sur le marché.

En outre, pour les entreprises, il faut prévoir un amortissement rapide. Si un chef d'entreprise pouvait amortir son véhicule en un an, deux ans ou trois ans plutôt que cinq ou dix ans, les entreprises participeraient au projet avec les des sociétés d'État, et ensuite les particuliers. Cela accélérerait considérablement le passage du prototype à la mise sur le marché, ce qui profiterait à la qualité de notre air.

Ce sont là certaines de mes idées. Or, nous devons explorer de nouvelles idées pour le siècle qui vient. Même si beaucoup d'entre nous venons de milieux ruraux et en gardons les valeurs, lorsque nous venons nous établir dans des villes, nous voulons de l'air pur, de l'eau saine et quelques espaces verts. Nous souhaitons néanmoins un réseau de transport efficace.

Je voudrais pouvoir renoncer à mon désir de posséder une voiture, mais je suis un Nord-Américain, or, le souhait le plus cher de tout Nord-Américain, homme ou femme, dès l'âge de 16 ans est d'avoir une voiture. C'est le cas de vos enfants, des miens, nous sommes tous conditionnés en quelque sorte à vouloir une voiture parce que c'est le symbole de la liberté. On aura beau essayer de combattre cette passion chez nos jeunes de 16 ans et leur dire de prendre l'autobus, ce sera peine perdue. On peut bien s'habituer aux transports en commun, y compris les autobus et les transports urbains rapides, et j'estime que ces derniers ont besoin de beaucoup de soutien, mais il y aura toujours cette passion pour les voitures. C'est une passion nord-américaine, canadienne, voire mondiale. Prenons la Chine d'aujourd'hui, par exemple. Après la bicyclette et la motocyclette, la télévision et le réfrigérateur, c'est l'automobile qui est le produit de consommation le plus convoité. C'est vrai partout dans les pays développés.

On peut bien combattre cette passion, inciter les gens à prendre leur bicyclette ou les transports urbains rapides, mais on n'y réussira que partiellement. Il faut donc s'attaquer au problème des voitures, c'est-à-dire mettre au point des voitures électriques, des voitures qui fonctionnent à l'hydrogène, à l'hydrogène liquéfié, à l'éthanol. Prenons l'exemple de la compagnie Mohawk dont les

efforts méritent d'être soulignés. À Vancouver, on peut avoir une voiture qui fonctionne à l'éthanol et faire le plein à une station Mohawk. C'est ce genre d'initiative très intéressante que le gouvernement devrait encourager. Nous ne pourrons jamais nous défaire des automobiles, à notre époque du moins, car pour nos jeunes elles sont le symbole même de la liberté, de la prospérité, de la richesse, et j'en passe. Il va donc falloir trouver des solutions de rechange.

• (1620)

C'est ainsi que ce projet de loi est en quelque sorte futuriste. Il mérite que nous l'appuyons tous. Nous devrions le considérer non sous l'angle de la sécurité, comme il était libellé auparavant—c'est une partie seulement du projet de loi—mais en fonction de la question suivante: Pouvons-nous continuer de vivre dans les villes, dans les 21 mégalopoles du monde, dont l'air est pollué à cause surtout des émissions de gaz carbonique des voitures?

Chers collègues des Communes et du Sénat, c'est un excellent projet de loi qu'il nous faut adopter. Nous devons adopter des règlements rigoureux afin de pouvoir vivre plus tard dans un monde plus propre, plus vivable.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.)

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de passer à l'ordre du jour, en conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: Le député de Fredericton—York—Sunbury, le Vieux Palais du gouvernement; le député de Parkdale—High Park, la formation professionnelle; le député de Notre-Dame-de-Grâce, l'emploi; le député de Cap-Breton—Richmond-Est, la santé; le député de Moose Jaw—Lake Centre—l'agriculture.

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, modifié, soit approuvé.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre des Communications) propose: Que le projet de loi soit lu une troisième fois et adopté.

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-88, qui a été déposé à la Chambre le 18 juin dernier et qui vise à modifier la Loi sur le droit d'auteur.

L'objectif principal de la Loi sur le droit d'auteur, qui consiste à protéger l'activité créatrice, se trouve au coeur même du projet de loi. Quand on pense au droit d'auteur, on ne réfère plus exclusivement aux oeuvres imprimées. Aujourd'hui, les oeuvres créatrices sont transmises d'une multitude de façons grâce aux innovations technologiques incroyables dont nous avons été témoins ces 20 dernières années.

En modifiant la Loi sur le droit d'auteur, nous cherchons à l'adapter à la réalité. Or, la réalité a changé de façon radicale ces dernières années, contrairement au libellé de la loi qui est resté à peu près inchangé entre 1921 et 1988.

Le projet de loi C-88 modifie plusieurs des définitions contenues dans la Loi sur le droit d'auteur. Plus précisément, il remplace la définition désuète du terme «oeuvre musicale», redéfinit une «représentation», «exécution» ou «audition» et clarifie la définition du terme «réseau» afin de déterminer qui paie quoi à qui. Par exemple, la définition juridique actuelle d'une oeuvre musicale, soit «toute combinaison de mélodie et d'harmonie, ou l'une ou l'autre, imprimée, manuscrite ou d'autre façon produite ou reproduite graphiquement» est en cause.

En effet, seules les partitions répondent aux critères actuels d'une oeuvre musicale. En vertu de la modification que nous proposons, toute forme de composition musicale, accompagnée ou non de paroles, constituera une oeuvre musicale au sens de la Loi sur le droit d'auteur.

La Société canadienne des compositeurs, auteurs et éditeurs de musique du Canada, la SOCAN, perçoit des droits au nom des auteurs et compositeurs, à la fois pour la transmission d'oeuvres musicales au public au moyen des télécommunications et pour l'exécution de ces oeuvres en public.

Ce sont les compositeurs, auteurs et éditeurs de musique qui sont les plus touchés par les changements technologiques qui ont modifié l'utilisation des oeuvres musicales. Jusqu'à maintenant, la définition d'une oeuvre musicale, ou plutôt d'une partition, empêchait la SOCAN de percevoir des droits pour la transmission d'oeuvres musicales par des services spécialisés et des services payants.

Une transmission de ce genre est visée par le droit de communiquer au public par télécommunication. Le projet de loi C-88 établit une nette distinction entre le droit de communiquer une oeuvre musicale au public par télécommunication et le droit d'exécuter une oeuvre en public, distinction qui ne figure pas dans le libellé actuel de la Loi sur le droit d'auteur.

Ce faisant, le projet de loi détermine qu'il devra y avoir paiement pour l'exercice de chacun de ces droits. Le projet de loi C-88 donne l'assurance que tous ceux qui transmettent des oeuvres musicales et tous ceux qui prennent une part active à leur transmission, programmateurs et câblodistributeurs, sièges sociaux de réseau et leurs stations affiliées, sont conjointement et individuellement responsables de tout paiement se rattachant aux droits de communiquer au public par télécommunication.

Cela facilitera une répartition équitable des paiements requis en vertu de ce droit. Plus nous tarderons à clarifier la situation et à nous assurer que l'esprit des modifications à apporter à la Loi sur le droit d'auteur en 1989 est mis en oeuvre intégralement, plus il y aura de droits non perçus.

Pour les artistes qui forment l'un des groupes les moins bien nantis au pays, cette situation est grave. Le gouvernement est déterminé à veiller à ce que les auteurs et les compositeurs d'oeuvres musicales soient équitablement rémunérés pour toutes les utilisations de leurs oeuvres. Je sais que les députés des deux côtés de la Chambre appuient cet objectif.

L'adoption du projet de loi C-88 satisfera à un engagement pris à l'égard des titulaires de droits d'auteur. Cette mesure indiquera clairement à ces derniers que la révision et la clarification du droit d'auteur, qui a des répercussions profondes sur la viabilité économique de ce groupe, est une priorité.

En terminant, j'aimerais remercier, au nom du ministre des Communications, tous les membres du comité législatif pour l'étude qu'ils ont faite du projet de loi C-88. Leur travail a permis de faire avancer ce projet de loi de façon constructive et opportune. J'aimerais également remercier tous les députés de la Chambre pour leur collaboration.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai eu beaucoup de plaisir à écouter la députée qui a été un bon témoin des intérêts artistiques et surtout des intérêts des artistes qui ont comparu devant nous au comité. C'est avec plaisir que je vous ai écoutée. Vous avez fait votre discours au nom du ministre, parce que vous êtes fidèle au comité et il me fait plaisir de le reconnaître aujourd'hui.

• (1630)

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, que nous étudions en troisième lecture, apporte une amélioration qui est attendue avec impatience. En effet, l'absence d'un droit a privé les artistes, en particulier les compositeurs et les auteurs, d'un gagne-pain équitable, par suite d'une erreur commise au cours des négociations menant à l'Accord de libre-échange. Cet accord a eu des effets négatifs dans bien d'autres domaines, mais il a certainement nui aux artistes et aux auteurs, aux réalisateurs et aux compositeurs. Source d'ennuis, cet accord a causé de nombreux problèmes financiers inutiles qui nous concernent tous, je crois.

Ceux qui s'intéressent au domaine des arts, aux auteurs et aux compositeurs de chansons, savent vraiment quelle pression ils ont dû exercer constamment sur le gouvernement, par l'intermédiaire de la SOCAN qui a exposé de façon convaincante leurs problèmes graves et compliqués. Il a fallu beaucoup de temps, ainsi qu'un ami solide du gouvernement, pour arriver finalement à une mesure corrective.

Nous sommes heureux aujourd'hui d'avoir trouvé une solution à ces problèmes et, en même temps, de reconnaître qu'au fond, le droit d'auteur est un mécanisme qui sert à établir un juste équilibre entre les droits des créateurs et ceux des utilisateurs.

Le Parti libéral et moi appuyons ce projet de loi parce que, dans sa forme actuelle, il représente vraiment ce que nous considérons comme un juste équilibre entre les droits des chansonniers et des compositeurs et ceux des gens qui utilisent leurs oeuvres à des fins commerciales. Des droits n'ont pas été reconnus et, même s'il faut attribuer cette absence de reconnaissance à une erreur commise pendant l'élaboration de la Loi sur la mise en oeuvre du libre-échange, je crois qu'il n'est pas trop tard. J'espère que nous réparerons en partie le tort très grave qui a été causé.

Je dois faire une observation concernant le droit d'auteur. Mes collègues m'entendent trop souvent dire que je déteste traiter ce genre de mesure législative. La plupart des gens ne comprennent sans doute pas ce que sont les droits d'auteur et ne connaissent pas leur importance vitale pour de nombreuses personnes dont ils protègent la propriété intellectuelle. Ils sont particulièrement importants pour les artistes et les créateurs canadiens de tous les modes d'expression. Ils deviennent aussi de plus en plus importants pour le bien-être de l'économie canadienne. La même chose vaut sur la scène internationale, grâce aux conventions multilatérales.

Je voudrais signaler au ministre des questions multilatérales très importantes qui vont être soulevées à Stockholm sous peu, au début de juin, je crois, et qui auront de sérieuses conséquences pour les producteurs de l'audio-visuel et les auteurs de chansons, si nous ne prenons pas une position ferme afin de protéger leurs droits en vertu des conventions de Berne et de Rome et pour veiller à ce que nos voisins américains soutiennent les intérêts des arts.

Nous avons déjà négligé ces intérêts une fois. Nous nous sommes battus pour protéger nos industries culturelles dans l'accord de libre-échange. Nous avons des préoccupations qui nous sont propres.

C'est aujourd'hui un jour très important dans la vie des artistes, et ils sont venus ici exprimer leurs profondes inquiétudes au sujet du sous-financement des arts et des coupes que le gouvernement a pratiquées dans les subventions et contributions depuis huit ans.

Les artistes ont dressé devant les murs du Centre national des arts une carte fantastique du Canada couverte de 200 000 signatures recueillies aux quatre coins du Canada. C'est l'expression de Canadiens qui appuient les arts, achètent des billets de théâtre, achètent des disques et des chansons, voient nos pièces et sont conscients que nos films, nos vidéos, nos séries télévisées se vendent très bien dans le monde entier. Ils savent que nous avons, nous qui formons un petit pays, d'incroyables trésors de talents.

Aujourd'hui est la journée idéale pour aller de l'avant dans un domaine où la protection accordée n'était pas adéquate, ce qui était la cause de la faiblesse des revenus de nos artistes. Essentiellement, ce sont les artistes qui soutiennent le plus les arts. Ce sont eux qui non seulement produisent, mais aussi renoncent à bien des choses dans leur vie pour que leur créativité puisse s'exprimer.

Nous leur devons une grande reconnaissance, car ils affirment la présence du Canada dans le monde. Dans le grand mouvement de la mondialisation, ils affirment le caractère distinct et unique des Canadiens. Il est très important que nous nous exprimions les valeurs que nous défendons par le film, la chanson, la danse et d'autres formes d'art. Nous devrions rémunérer et respecter les artistes de notre mieux.

Aujourd'hui, des recettes très importantes découlent des représentations que donnent un peu partout au Canada et à l'étranger nos artistes, qui font notre fierté. Je me demande combien de gens connaissent le nombre de personnes qui oeuvrent dans ce domaine. Elles sont plus de 400 000.

Ces travailleurs rapportent plus de 17 milliards de dollars en recettes au pays. Parmi les secteurs contribuant au PIB, le domaine des arts se classe au quatrième rang. Il représente entre 2,3 et 3 p. 100 du PIB, tout cela grâce au succès que remportent des artistes comme Roch Voisine, Bryan Adams et Céline Dion, qui vendent leurs produits partout dans le monde. Nous prélevons une bonne part de leur revenu en impôt. Les arts donnent un coup de pouce à l'économie du Canada. C'est une industrie et une forme d'expression. C'est sérieux. Il s'agit bien d'une industrie, même si elle est un peu différente des autres.

Je pourrais vous citer des centaines de noms, des gens dont le travail est acclamé par les critiques et les spectateurs partout dans le monde, des artistes qui figurent parmi les plus grands. Ces artistes chantent, jouent, écrivent et composent. Pouvez-vous croire qu'à cause d'une erreur dans la loi, ils ne touchent rien lorsque leur oeuvre est diffusée par les câblodistributeurs ou nos réseaux?

Les artistes perdent plusieurs millions de dollars et c'est tout à fait injuste. Voilà la lacune que le ministre et le gouvernement tentent de combler avec ce projet de loi. Ils cherchent à réparer l'erreur qu'ils ont commise en négociant l'Accord de libre-échange. Nous sommes heureux d'appuyer leur démarche.

Le droit d'auteur dont je parlais protège les intérêts de nos artistes et préserve la souveraineté culturelle du Canada. Je n'ai pas à insister là-dessus. Sans ces formes d'expression de notre culture, qui serions-nous et que serions-nous? Ne serions-nous pas portés davantage à nous américaniser? Cela se produit déjà assez rapidement. Nous devons réellement conserver notre identité, et le travail de nos artistes est indispensable à cette fin. Comme je l'ai dit, le droit d'auteur est important pour le commerce.

La propriété intellectuelle est la pierre angulaire sur laquelle nous édifions notre société axée sur l'information. Elle revêt une importance capitale pour l'avenir de notre pays. Le rythme effréné des changements technologiques exige plus d'ingéniosité et plus de créativité pour soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Ce sont nos connaissances qui ajoutent de la valeur aux produits et services que nous vendons.

Les Canadiens ont besoin d'un cadre législatif leur permettant de s'adapter à ces changements et de défendre les droits des créateurs canadiens.

Le projet de loi C-88 est une autre mesure qui s'inscrit dans la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur. Pour certains paroliers et compositeurs canadiens, c'est une mesure très importante. C'est loin d'être la révision majeure qui s'impose dans la deuxième étape de la réforme du droit d'auteur. Cette mesure était promise avant l'entrée en vigueur de la première étape. Même si je me réjouis de cette révision, elle ne constitue absolument pas la modification dont nous avons vraiment besoin pour protéger toutes les formes du droit d'auteur. Les entreprises et les artistes canadiens peuvent être pleinement protégés.

Dans un bulletin récent, la *Canadian Independent Record Production Association* demande au gouvernement d'entreprendre la deuxième étape de cette réforme du droit d'auteur. Celle-ci tient compte de la réalité actuelle et permet aux créateurs de recevoir une juste rétribution pour leur travail. À mon avis, ce projet de loi comble une grande partie des lacunes qui ont été soulignées.

• (1640)

J'aimerais lire ce que l'association a déclaré, car j'estime que c'est important. L'association a dit ceci : «Il est extrêmement difficile de faire fonctionner une entreprise efficacement et d'une manière rentable si la loi permet aux utilisateurs et aux consommateurs d'utiliser notre propriété librement tout en niant les efforts de nos membres et leur sens aigu des affaires. Il semble incroyable qu'une injustice aussi flagrante ait pu continuer pendant plus de deux décennies, non seulement parce que c'est immoral et que cela porte atteinte aux principes fondamentaux de justice et d'équité qui sont sous-entendus et que tous les Canadiens sont censés avoir à coeur, mais aussi parce que cette attitude à l'égard de la propriété intellectuelle ne reconnaît pas l'importance que revêt, pour la société canadienne, une industrie à valeur ajoutée qui soit forte et qui contribuera, dans une large mesure, à la prospérité future du Canada. Nous pouvons seulement espérer qu'en 1993, le gouvernement apportera un changement que l'on attend depuis longtemps pour remédier à cette situation déplorable et qu'il permettra à notre secteur de contribuer à la culture canadienne et aux recettes d'exportation qu'elle est capable d'engendrer si elle peut se prévaloir des fameuses règles du jeu équitables dont elle devrait bénéficier depuis longtemps.»

Même si le projet de loi réglera une petite partie du problème, il ne s'appliquera certainement pas à l'enregistrement d'émissions à domicile, aux droits d'exécution, aux droits voisins et à beaucoup d'autres droits dont il reste à discuter.

J'ai demandé aujourd'hui à la Chambre pendant la période des questions si nous nous intéressions vraiment à nos arts, à nos institutions culturelles et à nos artistes. Le projet de loi que nous avons adopté le 8 juin de l'année dernière donnait aux artistes le droit de s'adresser à un tribunal, que l'on devait constituer, pour y négocier en bonne et due forme. Or, le gouvernement n'a pas jugé bon de constituer le tribunal. Il n'a pas encore promulgué la loi l'établissant, même si le projet de loi a été adopté par le Sénat et a reçu la sanction royale. Il faut de la volonté politique pour nommer les membres de ce tribunal. Tout ce qui manque, c'est la volonté politique.

Même si nous discutons du projet de loi pour l'adopter aujourd'hui, je demande au gouvernement de comprendre qu'il a beau se donner bonne conscience et protester de sa bonne volonté, la mesure que nous adoptons maintenant ne sera peut-être qu'une illusion si elle n'est pas promulguée et mise en application. On n'a qu'à songer au fait qu'il n'a pas encore constitué le tribunal pour les artistes jusqu'à présent.

Les câblodiffuseurs qui offrent des services spécialisés de télévision, comme MuchMusic, MusiquePlus, YTV, Vision et Arts and Entertainment, et qui ne diffusent pas d'émissions sur les ondes utilisent les oeuvres de musiciens canadiens sans les payer. Est-ce juste? Aimeriez-vous qu'on utilise vos oeuvres sans vous rétribuer? Cela ne met pas de pain sur la table ni ne paie le loyer. Des auteurs de chansons comme Gordon Lightfoot ou Roch Voisine peuvent toucher des redevances lorsque leurs chansons passent à la radio ou dans le cadre d'émissions de télévision diffusées par des réseaux comme CTV, TVA ou Radio-Canada, mais ils ne touchent pas de rémunération quand leurs oeuvres passent sur des canaux comme MuchMusic, MusiquePlus, Nashville Network ou d'autres services spécialisés qui sont offerts uniquement grâce au câble.

Cela est uniquement attribuable à une négligence parmi bien d'autres au cours des négociations qui ont donné lieu à l'Accord de libre-échange. Je n'entrerai pas dans ce débat. Je vous vois sourire, monsieur le Président. Ce n'est peut-être pas le moment, mais j'aimerais vraiment engager un véritable débat sur le libre-échange.

Une voix: Faite-le!

Mme Finestone: Faites-le, hein! D'accord, pourquoi ne venez-vous pas parler à ma place ici?

C'est une injustice. Tout ce que je demande pour l'instant c'est de nous occuper de ce projet de loi et de faire en sorte que les erreurs qui étaient sur le point d'être commises ne soient pas répétées par un ministre mal conseillé par son personnel. Ce ministre a presque commis une erreur qui aurait touché les maisons de repos, les hôpitaux, les dépanneurs et les petites entreprises où l'on fait jouer la radio ou des cassettes, parce que ces endroits auraient été visés par les dispositions sur les phonographes qui avaient été incluses.

Je peux vous dire que nous nous sommes débarrassés de l'exemption visant les phonographes. Nous avons ensuite clarifié la question du droit d'auteur relativement au réseau CTV. Monsieur le Président, j'espère qu'on peut nous assurer que nous n'aurons pas à nous préoccuper de quelque forme de chevauchement que ce soit et que les responsabilités seront examinées solidairement.

Il est à espérer que la Commission du droit d'auteur se penchera sur la question du tarif fiscal par opposition au tarif spécial actuellement en place. Nous examinerons cette question en veillant aux intérêts des artistes touchés.

J'espère que ce projet de loi sur le droit d'auteur annonce pour bientôt la deuxième étape de cet exercice qui s'impose désespérément. Je vais certainement appuyer le projet de loi.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je suis très heureux moi aussi de prendre part à ce débat qui, je crois comprendre, sera assez court. Il y a une histoire intéressante qui se cache derrière le fait que ce soit un court débat et que tous les partis s'entendent sur ce projet de loi d'initiative ministérielle. C'est une histoire qui mérite d'être racontée.

Lorsque le Comité permanent de la culture et des communications a tenu l'an dernier des audiences sur la situation des industries culturelles au Canada, audiences qui ont mené à la présentation de notre rapport unanime intitulé *Les liens qui nous unissent*, nous avons entendu les témoignages de représentants de la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Ils nous ont dit comment une erreur de forme dans la rédaction de la Loi sur le droit d'auteur leur coûte des millions de dollars chaque année.

Comme les porte-parole du gouvernement et du Parti libéral l'ont signalé, le problème était que, dans l'ancienne loi, une oeuvre musicale était définie comme quelque chose d'écrit. Les câblodistributeurs disaient: «Nous ne transmettons rien d'écrit; nous transmettons des sons.»

De plus, selon les définitions de l'ancienne loi, la transmission se faisait par ondes. Les câblodistributeurs disaient: «Mais nous ne transmettons pas par ondes, mais bien par câbles.»

Ils utilisaient les oeuvres des paroliers, des auteurs et des compositeurs sans payer de redevances. Je suppose que les autres réseaux de télévision comme Radio-Canada, CTV et Global auraient pu également dire qu'ils ne transmettaient rien d'écrit, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont respecté l'esprit de la loi, mais pas les câblodistributeurs.

Lorsque j'ai entendu cela, j'ai dit à mes collègues au comité: «Pourquoi ne proposerions-nous pas une petite modification à la loi pour régler ce problème?» Il était évident que tous les députés qui participaient à cette séance du comité, quelle que soit leur affiliation politique, étaient tous convaincus que c'était là une situation inacceptable, que c'était stupide. Alors pourquoi ne pas proposer une petite modification à la loi pour corriger la situation?

Nous avons invité le gouvernement à présenter ce projet de loi, celui-là même que nous examinons aujourd'hui. À vrai dire, pas tout à fait celui-là. Même s'il y a eu entière coopération de la part de tous les partis politiques et de tous les membres de notre comité, même si nous avons travaillé en collaboration et même si c'est un exemple de la façon dont le Parlement peut et devrait fonctionner, ce que nous avons accompli montre bien ce dont est capable un système vraiment représentatif.

Ce qui est intéressant également, ce sont les interventions du ministère et des fonctionnaires. Je ne parle pas ici du ministre. Je voudrais faire la distinction, même si je n'étais pas au courant de toutes les communications. Ce sont les fonctionnaires du ministère que j'ai critiqués. Au lieu de nous présenter un projet de loi qui faisait ce qu'il était censé faire, c'est-à-dire combler les lacunes, ils nous ont présenté un projet de loi qui non seulement faisait ça, mais bien plus encore.

• (1650)

Ils voulaient également que nous réglions toute la question de ce qu'on appelle communément l'exemption du phonographe. Cette exemption, qui est prévue dans la loi actuelle, permet l'utilisation d'un phonographe dans un restaurant ou un lieu public sans que des droits ne

soient exigibles. Cette disposition est désuète et doit être examinée, cela ne fait aucun doute, mais il ne convenait pas de le faire dans ce projet de loi.

Des organismes, comme l'Association canadienne des restaurateurs, ont présenté à notre comité un mémoire valable dans lequel ils demandaient le statu quo. Nous devons discuter de tout cela à la deuxième étape de la réforme des droits d'auteur. Il ne faut pas tenter de modifier la partie de la loi qui doit être modifiée, mais la laisser de côté, car elle soulève d'autres questions intéressantes.

J'ai déjà eu un restaurant. Il m'arrivait, quand je me trouvais dans la cuisine, d'allumer la radio. Toutes les personnes qui se trouvaient alors dans la cuisine écoutaient la musique. Peut-on parler d'exploitation commerciale? Doit-on acquitter des droits pour ça? Je ne le pense pas. Cependant, si j'exploitais un restaurant chic et que je réglais ma radio sur un poste MF diffusant le genre de musique nécessaire pour créer une certaine ambiance et si, ce faisant, je gagnais de l'argent sur le dos de quelqu'un d'autre, je devrais effectivement payer des droits.

Ce sont là des principes fondamentaux que nous devons examiner. Je demande instamment au gouvernement de procéder à la deuxième étape de l'étude des droits d'auteur. C'est urgent. Je trouve que le gouvernement aurait dû le faire il y a très longtemps, mais j'estime qu'il ne convient pas qu'il le fasse dans le projet de loi actuel.

Enfin, le ministère a proposé d'autres amendements qui, à leur tour, ont créé tout un tas d'autres problèmes. Nous avons commencé à entendre des producteurs de films, de films éducatifs, parce que les amendements que les fonctionnaires avaient proposés touchaient tout un groupe d'autres personnes. Finalement, nous avons réussi à convaincre les fonctionnaires et le gouvernement de laisser tomber cet article du projet de loi.

J'ai alors pensé que tout était réglé, mais juste avant le congé de Noël, le dernier mercredi de séance, alors que le comité se préparait à étudier la mesure article par article, le gouvernement nous arrive avec toute une autre série d'amendements.

On commençait alors à se demander si c'était vraiment ce que voulaient le gouvernement et les fonctionnaires, parce que chaque fois qu'ils ont présenté de nouveaux amendements, ils ont créé une nouvelle impasse. Ce nouvel amendement propose une définition du réseau. Je leur ai demandé s'ils avaient mené des consultations à cet égard. Ils m'ont dit que oui, mais quand j'ai posé la question aux diffuseurs, j'ai reçu la réponse contraire.

On doit se poser la question. Pourquoi les fonctionnaires ont-ils présenté à la dernière minute une nouvelle série d'amendements qui ne changeait ni l'intention ni le fond du projet de loi? Mon expérience des droits d'auteur m'a appris que le moindre changement à la loi peut avoir une portée tellement grande que beaucoup d'entreprises et de groupes de différentes sphères d'activité dont on ne soupçonne même pas l'existence peuvent en être touchés.

La seule façon acceptable de traiter ces questions est de mener une consultation et de tenir des audiences, pour que toutes les parties puissent témoigner devant notre comité et nous expliquer les conséquences qu'auront, pour leur entreprise, les changements proposés. Ce n'est pas ce qu'on a fait. Comme le gouvernement nous est arrivé à la dernière minute avec une nouvelle série d'amendements, nous n'avons pas eu le temps d'écouter les diffuseurs.

Dans ce cas particulier, la mesure touche assez directement le réseau CTV. Nous n'avons rien su de ce que CTV envisageait comme conséquences de cet amendement, qui est maintenant inscrit dans le projet de loi. Je trouve que c'est inacceptable, que c'est injuste et que ce n'est pas la bonne façon de procéder. Je ne peux pas être sûr que nous comprenons bien la mesure et que nous savons ce qu'elle représente tant que nous n'avons pas entendu toutes les parties intéressées.

Je suis tout de même très heureux que ce projet de loi soit présenté et je ne m'y opposerai pas. Je ne m'oppose d'ailleurs à aucune de ses dispositions, parce que je soupçonne que, lorsque j'aurai compris les raisons et les conséquences de l'amendement que le gouvernement a préparé à la toute dernière minute, j'aurai tendance à l'approuver. J'aurais préféré ne pas être bousculé et je ne voulais pas prendre de décision avant d'avoir entendu toutes les parties visées, mais le gouvernement ne nous a pas laissé cette chance.

Le projet de loi C-88 est un exemple de collaboration efficace entre tous les partis politiques, entre les députés du gouvernement et de l'opposition, mais c'est aussi un exemple d'ingérence des fonctionnaires dans le processus. C'est une autre chose que je voulais signaler à la Chambre, car il y a une leçon à tirer de cette affaire.

Je suis heureux que nous puissions procéder à l'étude du projet de loi C-88 et l'adopter à toutes les étapes dès cet après-midi, car il permet de corriger une injustice. Il indique aux créateurs, ces citoyens importants de notre société, ces créateurs d'oeuvres musicales que nous écoutons et qui sont un miroir de notre société, qu'au moins nous avons pris des mesures pour assurer un peu d'équité et de justice.

Bien sûr, ce projet de loi ne règle pas tous les problèmes du milieu artistique, qui fait face à de graves difficultés en cette période de récession et de compressions gouvernementales croissantes. Au ministère des Communications, les réductions globales de 10 p. 100 cette année et d'autant l'année prochaine auront des conséquences désastreuses.

Lorsque des organismes subventionnaires comme le Conseil des arts du Canada devront comprimer leur budget, certains orchestres, certaines troupes de théâtre et certains musées d'art ne pourront pas poursuivre leurs activités, ce qui est déplorable. Non seulement cette situation est déplorable pour la vie culturelle, pour l'image que projette notre pays et pour notre conscience collective, mais elle a également des répercussions économiques négatives.

La députée du Parti libéral, la porte-parole pour la culture, a mentionné quelques-uns des facteurs économiques qui entrent en ligne de compte. Plus tôt aujourd'hui, dans ma déclaration à la Chambre, j'ai également mentionné quelques-uns de ces facteurs. Le secteur des arts et de la culture emploie près de 350 000 personnes—certains disent près de 400 000 personnes—et rapporte quelque 17 milliards de dollars à l'activité économique au Canada, soit environ 2,5 p. 100 de notre produit intérieur brut. Ce sont là des réalités économiques importantes.

Les arts, la culture, les artistes, les musiciens, les écrivains, les acteurs, tous apportent une contribution énormément importante, non seulement à la vie culturelle du pays, mais également à son économie. Les arts rapportent au Canada plus de devises étrangères que tout autre secteur. Si je ne me trompe, quelque 1,7 milliards de dollars sont injectés au Canada par des étrangers—ceux qui achètent nos disques, nos réalisations cinématographiques, nos livres, etc. À mon avis, réduire cette importante activité économique va à l'encontre du but recherché.

Ce sont là d'autres arguments, d'autres débats, d'autres batailles qu'on livrera certainement à la Chambre, en d'autres occasions et pendant la campagne électorale, quel que soit le moment où elle aura lieu. Mais ici, aujourd'hui, tous les députés de la Chambre s'entendent pour demander l'adoption de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, comme il ne reste qu'une minute et que l'on voudrait adopter ce projet de loi aujourd'hui, je voudrais également dire que le Bloc québécois appuie entièrement ce projet de loi, et même félicite tous les partis à la Chambre d'avoir collaboré autant à faire en sorte que les auteurs puissent vivre de leur métier. Nous sommes donc prêts à procéder au vote.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose: Que le projet de loi C-336, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (absence de responsabilité dans le cas d'un enfant de moins de dix ans et définition d'un enfant et d'un adolescent) soit lu pour une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire qui, je pense, corrige un défaut de notre appareil judiciaire.

Regardons l'objet du projet de loi. Il s'agit de réduire l'âge auquel la Loi sur les jeunes contrevenants commence à s'appliquer et de le faire passer de 12 ans à 10 ans. Cela exige deux modifications aux lois.

Il faut d'abord modifier l'article 13 du Code criminel pour ramener l'âge de la responsabilité criminelle de 12 ans à 10 ans. Il faut ensuite modifier la définition d'adolescent que donne la Loi sur les jeunes contrevenants pour qu'elle couvre la période 10 à 17 ans, au lieu de 12 à 17 ans comme c'est le cas actuellement, et la définition d'enfant pour qu'elle ne s'applique qu'aux moins de dix ans.

Pour qu'on comprenne pourquoi je demande cela, il faudrait peut-être quelques explications. La Loi sur les jeunes contrevenants a été adoptée en 1984. Avant cela, les infractions commises par les jeunes étaient jugées en vertu de la Loi sur les délinquants juvéniles qui visait les

jeunes de 7 à 18 ans. La réforme de 1984 a eu pour effet de faire disparaître du système les jeunes de 7 à 11 ans. On pensait alors que les lois sur la protection de l'enfance suffiraient à régler les problèmes, mêmes s'ils allaient jusqu'à la criminalité.

Le public sait maintenant que la Loi sur les jeunes contrevenants présente plus d'un problème. Beaucoup proposent que l'on change son titre, mais soyons honnêtes, un changement de titre ne suffira pas à l'améliorer. Il faut s'attaquer aux vrais problèmes.

À mon sens, il y a au moins deux défauts. Curieusement, il y a juste un an que la Chambre a adopté une modification à la Loi sur les jeunes contrevenants. Le gouvernement nous avait dit alors que cela réglerait les défauts de la Loi. Eh bien, ce n'est pas vrai. Cette loi n'a pas remédié aux lacunes et elle n'a été qu'une réponse superficielle. Il nous reste encore du travail à faire.

La justice pénale exclut actuellement les crimes commis par des jeunes de moins de 12 ans. Non seulement nous avons le problème que ces actes commis par ces jeunes échappent au système, mais pour bien des personnes cette loi semble être impuissante. Elle est inefficace. Ce n'est pas qu'une impression, c'est une réalité.

Si on regarde les principes qui sous-tendent la Loi sur les jeunes contrevenants, et je vais simplement en prendre au hasard, on mentionne que les adolescents ont des besoins spéciaux qui exigent conseils et assistance; qu'il y a lieu d'envisager, s'il est décidé d'agir, la substitution de mesures de rechange aux procédures judiciaires, compte tenu de la protection de la société; que les adolescents doivent avoir des garanties spéciales de leurs droits et libertés; que le droit des adolescents à la liberté ne peut souffrir qu'un minimum d'entraves commandées par la protection de la société; que la loi devra être interprétée libéralement pour que les adolescents soient traités conformément aux principes. Je viens d'en mentionner quelques-uns. Finalement, on peut voir que la loi ne contient absolument aucun principe général ou particulier pour dissuader les jeunes contrevenants. Si elle n'a pas de but, ni d'effet dissuasif, la loi est impuissante pour les jeunes de cet âge.

Parlons maintenant de l'amendement que je propose, qui consiste à abaisser l'âge des jeunes contrevenants de 12 à 10 ans. Voyons ce qui s'est passé dans le groupe de jeunes de moins de 12 ans au cours des dernières années.

En 1991, j'ai reçu une lettre d'un directeur d'école de ma circonscription de Scarbourough—Rouge River et je vais en lire un extrait parce qu'elle est très instructive. Il écrit: «Un garçon de 10 ans de ma classe d'adaptation a agressé sept petites filles» et il décrit l'aggression qui était de nature sexuelle. «Lorsqu'on a discuté de ce problème avec lui, il s'est mis en colère, a donné des coups de pied et de poing et a mordu mon directeur adjoint, l'assistante sociale et moi-même. Il a menacé de revenir avec un revolver et de m'abattre. Il a été renvoyé temporairement. La semaine suivante, il est revenu avec un fusil à plombs. J'étais absent de l'école parce que j'assistais à une réunion, aussi il a menacé de son arme plusieurs écoliers et a suivi jusque chez elles deux des petites filles mentionnées précédemment.»

Il décrit les mesures prises par l'école, notamment le renvoi temporaire et la décision de signaler le cas à la Société d'aide à l'enfance. Il continue: «Mon problème est l'impossibilité de régler cet incident dans ses répercussions sur la société. La police nous a informés qu'elle ne peut rien faire à cause de la Loi sur les jeunes contrevenants. Les policiers ont ajouté qu'ils ne pouvaient probablement pas saisir l'arme. La Société d'aide à l'enfance peut difficilement intervenir si l'enfant lui-même n'est pas en danger. Le danger qu'il présente pour les autres ne relève pas de son mandat.»

En 1992, j'ai reçu une lettre de deux enseignants d'une autre école, qui m'écrivaient ce qui suit: «Le nombre de vols commis par des élèves va en augmentant. Les enfants volent aussi bien leurs camarades que des adultes, et n'éprouvent aucun regret. Certains récidivent régulièrement, si bien que nous faisons maintenant face à des cas de dommages matériels, fabrication d'armes artisanales, abus verbaux, agressions physiques, harcèlement et actes d'intimidation. Si nous continuons de fermer les yeux sur ce genre de comportement, nous donnerons aux étudiants le message que leurs actes ne sont pas graves et qu'ils n'ont pas à en rendre compte. Selon nous, les étudiants qui choisissent de commettre des actes criminels doivent en assumer la responsabilité et subir en conséquence les rigueurs de la loi au même titre que n'importe quelle autre personne.»

Ce cas concerne ma circonscription, mais je puis vous assurer que Scarborough n'est pas seule dans cette situation. L'inefficacité de la Loi sur les jeunes contrevenants soulève beaucoup de déceptions partout au pays.

En août 1992, l'Association canadienne des chefs de police a adopté, lors de sa conférence annuelle, une résolution exhortant la ministre de la Justice à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin qu'elle puisse s'appliquer aux jeunes de moins de douze ans.

Nous avons obtenu d'un organisme appelé Canadian Centre for Justice Statistics des données recueillies auprès de 10 p. 100 des services de police au Canada. Si on extrapole ces données, bien que la méthode ne soit pas scientifique, on peut supposer que quelque 14 000 actes criminels ont été commis par des jeunes de moins de 12 ans. Pour moi, ces jeunes sont des contrevenants même s'ils ne le sont pas en vertu de la loi actuelle et même si, aux yeux de la loi, les actes qu'ils commettent ne sont pas des actes criminels.

J'ai d'autres exemples. En février dernier, *The Ottawa Citizen* rapportait le cas d'une fillette de cinq ans qui ne pouvait plus se rendre à l'école parce qu'un garçon de dix ans l'avait giflée et menacée avec un couteau. En septembre 1991, deux incidents graves se sont produits, également dans la région d'Ottawa. Quatre élèves du niveau primaire, tous âgés de moins de 12 ans, ont kidnappé, bâillonné et agressé un jeune de sept ans. Dans l'autre cas, un garçon de dix ans a été blessé au bras et à la jambe par des balles tirées par un garçon de 11 ans.

• (1710)

Au cours de l'année 1989-1990, l'Ontario English Catholic Teachers Association a mené une enquête sur les voies de faits subies par des enseignants et des élèves. Voici quelques chiffres: 664 voies de fait simples, 73 voies de fait avec arme, tels menaces, blessures graves, harcèlement, et 570 actes de vandalisme.

Le nombre de ces incidents va en augmentant. Je ferai observer que bien des policiers ne se donnent pas la peine de signaler les actes criminels commis par des jeunes de moins de 12 ans ou d'intervenir parce que: «Ce n'est pas un crime. Il ne s'agit pas d'une infraction criminelle. Nous ne sommes pas en face d'un criminel. On ne peut pas porter d'accusation. On ne peut intenter un procès. On ne peut pas procéder à une arrestation. On ne peut pas intervenir. On ne peut pas détenir le jeune. L'affaire est close.» C'est ainsi que bien des statistiques se perdent.

Selon un rapport préparé en 1990 pour le compte du ministère de la Justice, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont tous recommandé que l'âge pour être assujetti à la Loi sur les jeunes contrevenants soit abaissé à neuf ou dix ans. Je signale que mon projet de loi fixerait le seuil à dix ans.

Un des problèmes cités dans cette étude concerne l'incapacité de la législation face aux infractions commises par des jeunes de moins de 12 ans. Je ne dispose pas d'assez de temps pour passer en revue la législation de chacune des provinces en la matière, mais en gros elle permet aux autorités d'intervenir uniquement dans le but de protéger l'enfant. C'est pour protéger l'enfant et non le public que les autorités peuvent intervenir.

En cas d'intervention, il faut s'en tenir à des règles rigoureuses. Il faut ramener l'enfant chez ses parents ou le mettre en lieu sûr. Il s'agit simplement de le protéger. Dans bon nombre des cas que j'ai mentionnés, l'enfant n'était pas en danger. Au contraire, l'enfant constituait un danger ou avait commis un acte criminel au détriment de quelqu'un d'autre.

Dans les cas où s'applique la législation sur la protection de l'enfance, il n'y a donc aucune sanction. Que fait-t-on quand on ramène un jeune contrevenant dans une famille qui n'en est pas vraiment une et que les parents ne se soucient de rien ou ne savent pas quoi faire? On se contente de retourner l'enfant dans son milieu, sans la moindre sanction.

Dans cette étude menée pour le compte du ministère de la Justice, on donne un certain nombre de raisons pour lesquelles l'âge devrait être abaissé. Encore là, je me contenterai de n'en citer que quelques-unes. Il y a des enfants de moins de 12 ans qui sont responsables de leurs gestes et qui profitent du fait qu'ils ne peuvent pas être poursuivis en justice. Leurs intentions sont criminelles.

On pourrait abaisser l'âge afin d'empêcher, ou de réduire la possibilité, que des adultes aient recours à des enfants de moins de 12 ans pour commettre des délits, afin de protéger la population et de montrer un certain respect à l'égard des victimes, de punir les enfants qui enfreignent la loi et de prévoir les mesures dissuasives générales et particulières qui n'existent tout simplement pas dans le système actuel, pas même dans la Loi sur les jeunes contrevenants, qui vise pourtant tous les jeunes de moins de 18 ans. Cette loi ne prévoit aucune mesure dissuasive générale ou particulière à l'intention des jeunes, sans parler des enfants, auxquels elle ne s'applique pas.

Il faut prévoir une intervention vraiment efficace, plus efficace que le simple renvoi de l'enfant au système de protection de l'enfance. Il faut trouver une solution de compromis entre le renvoi de l'enfant à ses parents sans autre forme de sanction et son renvoi au système de

protection de l'enfance. Les enfants doivent bénéficier des services que leur offre l'appareil judiciaire ainsi que des mesures de contrôle qui peuvent être ordonnées par le tribunal, telles que couvre-feu, liberté surveillée et défense de fréquenter telle ou telle personne.

Beaucoup de raisons amènent nombre d'observateurs à croire que cette loi devrait être modifiée dans le sens que j'ai proposé. Je ne préconise pas que des enfants de dix et onze ans soient traînés devant des tribunaux pour adultes, non. Je demande simplement qu'ils comparaissent devant un tribunal pour enfants. Je ne propose pas qu'on les enferme dans des prisons à sécurité maximale, mais seulement qu'on s'en occupe dans le cadre de l'apareil judiciaire déjà en palce pour jeunes contrevenants, c'est-à-dire avec les mêmes moyens que pour les enfants de 12, 13 et 14 ans.

Mettez-vous à la place des parents d'un enfant de 11 ans qui se fait voler ou attaquer physiquement ou sexuellement par un autre de son âge ayant des intentions criminelles et qui voient ce dernier ramené chez lui après une simple réprimande.

On ne peut rien faire avec un tel enfant. La société est impuissante à son égard. Aucune loi ne permet d'intervenir ou de sévir. Ce n'est tout simplement pas acceptable alors que nous disposons déjà de la Loi sur les jeunes contrevenants. Celle-ci prévoit le recours à des services pour les jeunes, une intervention, des sanctions, la liberté surveillée, le couvre-feu, des conditions, une surveillance et des services de psychologues.

La Loi sur les jeunes contrevenants prévoit un tel système dans toutes les provinces. Et pourtant, on n'y a pas recours pour les jeunes de 10 et 11 ans. Ceux-ci ne sont tout simplement pas visés par le système. Ils passent à travers les mailles du système. Les Canadiens veulent, je crois, que les jeunes contrevenants de cette catégorie soient traités dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ces enfants n'ont peut-être pas de véritable famille. C'est souvent le cas des jeunes contrevenants. Personne n'est là pour leur demander des comptes. Ces jeunes de 10 et 11 ans ne font d'excuses à personne et ne sont punis par personne.

Qu'est-ce que le jeune contrevenant de cet âge en déduit? Que comprend-il? Il ne sait absolument pas où se situe la limite, puisqu'il n'est pas puni et que la société ne dénonce pas vraiment son geste.

Hier, nous avons appris une triste nouvelle en provenance du Royaume-Uni. Ce n'était pas au Canada, mais à des milliers de milles. Un enfant de deux ans a été assassiné à coup de gourdin puis laissé sur la voie ferrée. Ces détails étaient déjà horribles, mais j'ai été atterré lorsque j'ai appris que la police recherchait deux suspects âgés de 10 et de 12 ans.

Si ce crime avait été commis au Canada, ces deux jeunes auraient tout simplement été ramenés chez eux. La loi nous obligerait à les ramener chez leurs parents. C'est ainsi. Il n'y aurait pas de sanction. La cause serait entendue. Un travailleur social interviendrait dans le dossier. On ne peut rien faire d'autre que de protéger les enfants qui commettent ces actes. Rien ne protège la société. Cela est inacceptable.

Les lois sur la protection de la jeunesse visent à protéger les jeunes enfants, pas la population. Il nous faut une loi qui protège la population. Où est la justice aujourd'hui? Comment peut-on se sentir protégé? Comment la société peut-elle se protéger elle-même? Comment peut-on envoyer un jeune contrevenant de dix ou onze ans suivre un programme de traitement? Les procédures n'existent tout simplement pas.

Il faut modifier les catégories d'âge de la loi sur les jeunes contrevenants. Je sais que mes vis-à-vis le savent. L'âge doit être abaissé. J'exhorte les députés à adopter une modification en ce sens parmi les autres modifications qu'il faut apporter à cette loi. Les électeurs de ma circonscription comme tous les autres Canadiens réclament ces modifications.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat sur les jeunes contrevenants.

Je dois dire dès le départ que je ne suis pas en faveur de ramener l'âge minimum de 12 à 10 ans. Avant que la Loi sur les jeunes contrevenants ne soit adoptée en 1984, l'âge minimum d'un jeune contrevenant a certainement fait l'objet de discussions non seulement ici à la Chambre des communes, mais dans tout le pays, dans chacune des provinces et dans les deux territoires.

• (1720)

On a pris de nombreux éléments en considération. D'abord, il faut tenir compte du développement mental d'un jeune de 10 ans. Quelqu'un peut bien avoir 10 ans d'âge chronologique, mais la capacité intellectuelle varie énormément d'une personne à l'autre en fonction des individus et du milieu familial où ils ont grandi.

Examinons le développement mental d'un jeune de 10 ou 11 ans. Est-ce qu'il comprend le droit criminel? Sait-il ce que signifie comparaître devant un tribunal et connaît-il ses droits juridiques? Je crois que nous tiendrions trop d'éléments pour acquis si nous pensions un jour à diminuer l'âge minimum.

Certaines dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants doivent être modifiées, j'en conviens. Je sais que mon collègue l'a mentionné dans ses observations finales. Toutefois, abaisser l'âge minimum ne fait certainement pas partie des dispositions à modifier.

Prenons par exemple un jeune en difficulté. Un enfant de 10 ou 11 ans commet un crime. Pourquoi? Très souvent, la cause se trouve dans la famille qui est dysfonctionnelle d'une manière ou d'une autre. L'enfant vit dans une famille monoparentale, ou alors les deux parents sont là, mais ils travaillent tous les deux et le jeune manque de surveillance, ou encore il est victime d'abus. Lorsque je parle d'abus, je ne pense pas seulement à l'abus sexuel; on peut parler aussi de violence psychologique, affective ou physique; il existe toutes sortes de mauvais traitements. Bon nombre de jeunes grandissent aujourd'hui dans des milieux de ce genre et nous devons accorder plus d'importance à la famille afin d'abolir la violence familiale et les mauvais traitements infligés dans les familles.

Il est évident que c'est un problème grave. Je comprends ce qu'a déclaré mon collègue relativement aux deux ou trois cas qu'il a décrits. Dans un cas, il s'agissait d'un jeune qui avait commis une agression sexuelle à l'école et qui, une fois chassé, était revenu à la charge. Il avait 10 ans lorsqu'il a agressé sexuellement un autre enfant et il est ensuite revenu à l'école avec un fusil à plombs.

Tout d'abord, je me poserais des questions sur le directeur et les conseillers pédagogiques de cette école. Ils devaient bien savoir quelque chose. Ensuite, lorque des jeunes sont appréhendés par la police, ils sont emmenés chez eux.

M. Lee: On ne peut pas les arrêter.

Mme Sparrow: Non, je ne demande pas qu'on les arrête mais pour commencer, il doit bien y avoir quelque chose qui les pousse à commettre un tel crime. Je pense que c'est à nos services sociaux d'aider ces jeunes. Si c'est la famille qui est le problème, il faut les soustraire au milieu familial. C'est faisable. Ce sont les services sociaux ou le système de protection de l'enfance qui s'en occupent. C'est malheureux mais parfois c'est ce qu'il y a de mieux pour les jeunes.

Il est tellement évident que les besoins d'un enfant de 10 ou 11 ans doivent être déterminés et examinés. Déterminés par le service de protection de l'enfance et par le service de la santé mentale, mais non pas en le traînant devant un tribunal de la famille et en le trouvant coupable d'un crime. Incarcérer un enfant de 10 ans, ça ne se fait pas. Pas du tout.

Ce qu'il faut faire au contraire, c'est renforcer nos services sociaux de façon qu'ils puissent intervenir auprès des familles, dans les communautés et qu'ils leur enseignent comment vivre ensemble. Les besoins sont criants.

Parlons de la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est un sujet qui enflamme les passions dans ma circonscription et un peu partout au pays.

Tout d'abord, la loi de 1984 porte sur les jeunes âgés de 12 à 17 ans inclusivement. Je dirais sans ambages que les jeunes de 16 et 17 ans devraient être traduits devant les tribunaux pour adultes. Ce ne sont plus des jeunes contrevenants. J'aimerais voir un amendement qui limiterait l'application de la loi aux jeunes de 12 à 15 ans. À cet âge, ce sont des jeunes contrevenants. Mais les jeunes de 16 et 17 ans qui peuvent travailler, abandonner l'école, conduire et prendre des responsabilités devraient être traités comme des adultes.

Je suis convaincue qu'il y a des récidivistes qu'il faut les traiter plus sévèrement. Tout jeune contrevenant qui a été deux fois reconnu coupable d'un acte criminel et qui se retrouve devant les tribunaux une troisième fois devrait être automatiquement traduit devant un tribunal pour adultes.

Il y a des failles dans le système et je suis convaincue qu'il a des modifications à y apporter, mais je ne suis pas prête à dire qu'un jeune de 10 ou 11 ans devrait être assujetti à la Loi sur les jeunes contrevenants. C'est aux services sociaux de s'en occuper. Je sais que ces responsabilités relèvent pour la plupart des provinces. Je sais aussi que par le biais du programme Grandir ensemble, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté il y a quelque mois, nous pouvons certainement améliorer le système en travaillant, entre autres, en collaboration avec les autochtones.

Et c'est en sensibilisant le public, en l'éduquant et en offrant des services de counselling que nous améliorerons la situation.

Quand les deux parents travaillent, ce n'est pas facile. Combien de députés ici ont des enfants à clé? Combien de députés dans cette Chambre sont en fait des parents seuls qui ont l'entière responsabilité de leurs enfants en plus de leur travail? Il n'y en a pas beaucoup. Or, c'est une énorme responsabilité: Il n'est pas question simplement d'envoyer en prison des jeunes âgés de dix ans.

Penchons-nous sur le cas des jeunes contrevenants. Il y a bien des mesures que nous pouvons prendre. Voyons. Nous adoptons des lois, les provinces les administrent de concert avec les tribunaux et, bien entendu, les corps policiers décident de porter des accusations ou non. Des problèmes se posent, notamment et surtout au niveau des tribunaux. Ces derniers sont débordés et il y a certains délits dont ils ne devraient même pas être saisis, comme les excès de vitesse, à moins qu'il ne soit question de conduite dangereuse. Il y a certaines contraventions que je peux payer en envoyant un chèque, par exemple, en cas d'excès de vitesse ou de stationnement interdit. Ces causes ne devraient plus être entendues par les tribunaux de la famille.

Que penseriez-vous de sentences fixes dans tout le pays afin que tous les jeunes contrevenants reconnus coupables d'un délit semblable et condamnés reçoivent le même type de sentence. À l'heure actuelle, les sentences varient énormément de Calgary à Vancouver.

Il y a également des façons de préparer les jeunes à la vie; on pourrait les faire travailler à l'extérieur des grandes villes pour qu'ils comprennent ce que veut dire une journée de huit heures, soit dans le secteur forestier ou dans le secteur des parcs et de la récréation. Nous pourrions également leur enseigner en même temps un métier afin qu'ils puissent occuper un emploi satisfaisant à l'avenir. En ce qui concerne l'éducation, il faut savoir que beaucoup de ces jeunes ont abandonné l'école. Ils n'ont pas suffisamment d'instruction pour leur permettre de se débrouiller dans la vie dans les années à venir.

Je pense qu'il est très important d'établir certains types de camps de travail pour les jeunes contrevenants récidivistes et de leur enseigner un métier.

Qu'en est-il de la responsabilité financière de certains de ces jeunes contrevenants? Il y a des jeunes contrevenants qui volent des automobiles pour faire une virée et qui les endommagent tellement qu'il faut les déclarer des pertes totales. On pourrait trouver dans le régime d'assurances ou même dans le régime d'impôt sur le revenu une façon de les forcer, une fois qu'ils auront un travail, à rembourser lentement sur une période de 10 à 12 ans leur dette financière à l'égard de la société. On devrait prévoir cela.

Je crois fermement qu'il y a bien des façons d'améliorer la Loi sur les jeunes contrevenants, de la renforcer, pour que les jeunes âgés de 16 à 17 ans soient traités comme des adultes et pour régler la question des jeunes récidivistes qui représentent 6 p. 100 de tous les jeunes contrevenants, mais qui commettent 80 à 90 p. 100 des délits. C'est à eux qu'on devrait s'en prendre et non pas aux jeunes enfants âgés de 10 à 11 ans qui viennent de foyers brisés et de familles à problèmes. Ces derniers ont besoin d'être conseillés et aidés. Je suis d'accord là-dessus.

S'il existe des problèmes familiaux, on devrait alors les retirer de la famille, comme le propose mon collègue d'en face, mais il y a certainement des façons d'aider la famille sans mettre ces jeunes en prison.

• (1730)

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat. Le projet de loi dont la Chambre est saisie propose de ramener de 12 à 10 ans l'âge à partir duquel un enfant peut être jugé coupable d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants. Bien que je comprenne les préoccupations du député et les arguments avancés par le députée conservatrice, je ne pense pas—et les membres du Nouveau Parti démocratique seront, je crois, d'accord avec moi—que l'on devrait ramener cet âge de 12 à 10 ans.

À l'heure actuelle, notre pays consacre plus de 8 milliards de dollars par an à l'appareil judiciaire. Or, les Canadiens ne se sont probablement jamais moins sentis en sécurité qu'à présent. Aux États-Unis, le gouvernement a décidé de construire plus de prisons et de prendre des mesures plus sévères envers les délinquants. Or, la situation est pire là-bas que chez nous.

La solution n'est ni de renforcer les lois et ni encourager la mise en place d'autres mesures de dissuasion; le problème est ailleurs. En ce qui concerne ce projet de loi, il faut reconnaître que certains enfants de 10 ou 11 ans, voire de 7 ou 8 ans, souffrent de graves problèmes qui leur nuisent ainsi qu'à leur entourage. Néanmoins, il n'y a pas lieu de changer la Loi sur les jeunes contrevenants, à moins que ces changements ne soient liés à l'augmentation des services psychiatriques et sociaux, et au partage des coûts de ces services entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il faut voir les choses sous un angle plus vaste.

Un enfant qui pose de sérieux problèmes comme celui dont nous a parlé le député, un enfant qui menace d'utiliser un fusil à plombs, ça c'est grave. Un enfant qui pose de tels problèmes nécessite un traitement à long terme, un traitement permanent. Les peines prévues dans la Loi sur les jeunes contrevenants ne peuvent tout simplement pas régler ce problème. Criminaliser le comportement n'est pas une bonne façon de s'y prendre avec un enfant qui a de graves problèmes de comportement.

Le Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général se penche actuellement sur l'application de la loi et sur l'avenir de l'ordre public au Canada. L'Association canadienne de police a déclaré récemment devant le comité qu'en tant que société, nous devons aussi reconnaître que la solution à la criminalité chez les jeunes n'est pas de réduire l'âge à partir duquel un jeune peut être jugé coupable d'une infraction en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants, mais plutôt d'accepter la réalité, à savoir que si nous n'intervenons pas dans certains cas, nous rendons à long terme un mauvais service au jeune en question et à la société. Cette approche, soit l'intervention des autorités provinciales pour assurer la protection de l'enfant pose manifestement d'immenses difficultés. Ce n'est cependant pas une raison pour nous empêcher d'avoir le courage de rendre les jugements qui s'imposent, aussi sévères soient-ils. Ce ne sera certes pas facile. Méconnaître ces problèmes, c'est probablement condamner les enfants à un avenir encore pire.

Ces gens-là travaillent en première ligne. Ce sont ces agents de police qui font face à ces problèmes de façon quotidienne, et ils ont adopté cette approche. Ils reconnaissent qu'il y a un problème et qu'il faut s'y attaquer. Il faut reconnaître aussi que la Loi sur les jeunes contrevenants suscite des problèmes à certains égards et qu'il faut s'en occuper.

Pour les régler d'une manière efficace, il va falloir adopter une approche plus globale. Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui étudie cette question, recommandera, à ma connaissance, d'axer les efforts de prévention du crime sur la famille et sur la société. Telle est l'approche que va adopter le comité, à la fin de ses travaux. Tel est le principe sur lequel nous devrons nous fonder pour examiner cette question et toute autre question concernant l'ordre public.

Je comprends certes les préoccupations des députés et je reconnais avec eux qu'il y a un problème, mais la solution à ce problème réside davantage dans la prévention du crime et dans une collaboration étroite avec les provinces. Dans biens des cas, la dissuasion ne va pas aider un enfant de 10 ou 11 ans. Si on abaisse l'âge à 10 ans, qu'arrivera-t-il si un enfant de 8 ou 9 ans commet un crime? Va-t-on l'abaisser à 8? Non.

Pour régler ce problème, il faut l'envisager sous un angle plus vaste. C'est comme ça qu'il faut faire. Sauf le respect que je dois au député, j'estime que ce serait préférable.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, si le député qui parraine ce projet de loi veut ainsi exprimer sa préoccupation pour l'ordre public au Canada, je l'appuie de tout coeur parce que tous les Canadiens cherchent justement à renforcer l'ordre public dans leurs collectivités. S'il veut ainsi déclarer clairement que l'ordre public s'est détérioré au point où, non seulement des adultes et des jeunes, mais aussi des enfants sont impliqués dans des activités criminelles, je suis également d'accord avec lui.

Or, il faut se demander comment faire pour renforcer l'ordre public et pour réduire les infractions et les actes criminels. Je ne suis pas certain que la mesure que propose le député soit vraiment une solution, encore moins la bonne.

Nous nous sommes déjà penchés sur cette question de l'âge, par exemple, quand il a été question de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'ai fait partie du comité qui, dans les années 1970, a étudié la première révision de cette loi, qui date de 1911 ou 1921, je ne sais plus très bien. Nous étions arrivés à ce même problème qui fait appel à une décision subjective ou arbitraire: Quel âge aurait un jeune contrevenant? À ce moment-là, il était question de fixer un plafond: 19, 18 ou encore moins.

En fait, c'est un membre conservateur du comité, Allan Lawrence, l'ancien Solliciteur général de l'Ontario, qui a proposé de fixer l'âge à 16 ans. Je crois que les néo-démocrates avaient recommandé la limite de 21 ans. Pour ma part, j'avais proposé 17 ans, qui est l'âge adopté par plusieurs provinces maintenant.

Or, c'était aussi une question de compétence. Certaines provinces avaient établi 16 ans, d'autres 17 et d'autres 18. On pouvait donc se demander qui allait être responsable des jeunes contrevenants: le gouvernement fédéral ou les provinces? La mesure que le gouvernement fédéral avait adoptée obligeait les provinces à multiplier leurs établissements et leurs effectifs.

Comme les provinces devaient accroître leurs effectifs pour prendre soin des jeunes, leurs établissements ne suffisaient plus. Comme ces derniers étaient remplis, des jeunes ont été remis en liberté trop tôt ou alors il n'y avait pas assez de places pour en accueillir d'autres; ce sont toutes ces répercussions qui ont contribué à nuire davantage à l'ordre public.

Le problème consistait à fixer arbitrairement un âge. Or, à quel âge devient-on adulte? Bien sûr, tous les arguments qu'on a fait valoir étaient ceux-là mêmes que l'on entend dans ce cas-ci. Il est vrai que certains deviennent adultes à 14 ou 15 ans. D'autres ne le deviennent jamais. D'autres encore arrivent à l'âge adulte à 25 ou à 30 ans. Il est vrai qu'il s'agit d'une décision subjective et arbitraire qui n'est pas la même pour tous au sein de notre société.

• (1740)

De même, le fait de fixer l'âge à 12, 11, 10, 13, 14 ou 15 ans est une décision subjective qui varie selon chaque personne, chaque enfant, chaque famille et chaque situation. Il n'y a pas de réponse parfaite.

D'une façon générale, il est admis que le jeune contrevenant devient un adulte lorsqu'il devient indépendant de ses parents ou qu'il ne vit plus avec eux. C'est en fonction de cette notion que nous avons essayé de trancher la question de l'âge. Avec le recul, je pense que nous avons probablement fixé un âge trop avancé. J'ai proposé un amendement portant que cet âge aurait dû être moins avancé et correspondre à l'époque où une personne devient un adulte.

Le même raisonnement vaut dans l'autre sens relativement aux enfants. D'une façon générale, je pense qu'on estime qu'un enfant devient une jeune personne vers l'âge de la puberté, parce que c'est à ce moment, c'est-à-dire à peu près à l'âge de 12 ans, que les changements commencent réllement à se produire.

Il est exact que certaines jeunes personnes atteignent l'âge de la puberté à 10 ans, à 11 ans ou à un autre âge, mais il faut choisir un âge qui corresponde à la majorité des cas. Je pense que 11 ans ou moins, c'est probablement trop jeune. Lorsque les enfants ont 12 ans, ils entrent dans une nouvelle catégorie.

La Loi sur les jeunes contrevenants a donc tenu compte du fait qu'à 12 ans une personne pouvait commettre des actes criminels violents. Par conséquent, dans les révisions apportées, nous avons prévu qu'un jeune de 12 ans soit, au besoin, traduit devant un tribunal pour adultes, selon la nature du crime commis. Cette modification était appropriée et assurait une certaine souplesse.

Ainsi, il est possible d'imputer un certain degré de culpabilité ou d'autoriser une forme de jugement portant que cette personne, c'est-à-dire cet enfant, doit être considéré comme un jeune contrevenant, compte tenu de sa maturité et d'autres facteurs. Je ne pense pas que ce soit ce qui importe quant à la façon dont nous voulons nous occuper de nos enfants, des jeunes contrevenants ainsi que des contrevenants adultes.

On a l'impression que chacun de ces groupes est vu d'un oeil différent. Dans le cas du contrevenant plus âgé on peut penser en termes de réinsertion sociale, d'incarcération afin de protéger cette personne ainsi que la société ou les victimes, et de punitions pouvant aller d'un châtiment d'ordre émotif jusqu'aux châtiments corporels ou à la peine capitale, qui ont été éliminés dans notre système et qui constituent un autre sujet de discussion.

Au niveau des adultes, nous voulons appliquer toutes ces mesures, peut-être, jusqu'à un certain point, à des fins de correction. Lorsqu'on parle de mesures de correction, nous entendons par là des mesures visant à assurer un comportement social, par opposition à un comportement antisocial.

Tout au sommet de la hiérarchie se trouve le criminel qui a le moins de possibilités de réadaptation, par exemple un meurtrier violent qui aurait une dépendance aux drogues et à l'alcool. Je parle ici d'une personne qui aurait été rejetée par la société et qui aurait vraiment très peu de chances de la réintégrer. Dans ce cas, une peine d'emprisonnement maximale s'imposerait afin de protéger le public, parce que nous ne pouvons laisser cette personne réintégrer la société.

Dans le cas du deuxième groupe, soit celui des jeunes contrevenants, il va de soi qu'il faut insister davantage sur la réinsertion sociale, qui doit alors être une préoccupation primordiale.

Pour ce qui est des enfants, ceux-ci constituent le groupe qui offre les meilleures chances de réadaptation. Il va de soi que nous ne perdons pas tout espoir de réhabiliter un jeune qui a moins de 11 ans ou 12 ans. L'enfant, espérons-le, est quelqu'un auquel on peut donner de l'attention et qu'on peut corriger, car les comportements n'ont pas encore été si profondément enracinés qu'on ne puisse les redresser.

Or nous rendons presque impossible le processus de correction d'un enfant de moins de 12 ans. Les soins de l'enfant de doivent d'abord provenir du foyer et de la famille. La famille nucléaire disparaît. Nos valeurs sont différentes, les circonstances sont différentes et ainsi de suite, ce qui entraîne la perte des valeurs familiales qui guidaient habituellement le soin et l'éducation des enfants. C'est dans la famille que ces valeurs s'épanouissent par excellence, c'est là où elles donnent les meilleurs

résultats, mais comme notre système a changé, et elles sont souvent disparues.

C'est alors qu'apparaissent les problèmes. Ces problèmes ne sont pas identifiés quand l'enfant atteint l'âge de 12 ans. N'importe quel instituteur de première année peut dire quel enfant présente déjà des problèmes ou va en présenter vers 12 ans. Cependant, les instituteurs ont-ils les ressources ou la capacité pour y remédier?

C'est une question importante. Je ne pense pas que les considérations d'âge constituent la solution. La solution consiste à reconnaître les symptômes du problème d'un enfant et à trouver les ressources au sein de la collectivité, au sein de la famille, à accepter cet enfant, à l'aimer, à s'en occuper, à le réhabiliter et à lui donner une chance de s'intégrer à la société, dans sa jeunesse comme dans sa vie adulte.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme aucun autre député ne désire intervenir, le temps prévu pour l'étude des affaires d'initiative parlementaire est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, cette affaire est rayée du *Feuilleton*.

Y a-t-il consentement unanime pour passer à la motion d'ajournement?

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous sommes peut-être prêts à passer à la motion d'ajournement, mais je me demande si nous ne pourrions pas obtenir le consentement des députés pour changer l'ordre d'intervention. Certains de nos collègues sont en route pour la Chambre. En fait, l'un de nos plus éminents collègues vient d'arriver, et si vous vouliez bien lui donner 30 secondes pour reprendre son souffle, nous serions alors en mesure de commencer.

Le président suppléant (M. Paproski): Il sera le deuxième à prendre la parole de toute façon. Le député de Moose Jaw—Lake Centre sera le cinquième. Nous tâcherons de changer l'ordre d'intervention si les autres députés ne sont pas ici.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE VIEUX PALAIS DU GOUVERNEMENT

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président. . .

Une voix: Eh, le frisé!

M. Bird: Je vais essayer de ne pas tenir compte de cette remarque désobligeante qui vient d'en face, parce que le député me ressemble, même s'il n'est pas aussi bien coiffé et si ses cheveux ne sont pas aussi gris.

Je me réjouis de pouvoir revenir sur une question que j'ai posée au ministre des Travaux publics, le 10 septembre, au sujet du Vieux Palais du gouvernement, dans ma circonscription, Fredericton—York—Sunbury.

Le Vieux Palais du gouvernement est un édifice historique national et probablement le meilleur symbole qui puisse exister de l'histoire triculturelle de notre pays, à laquelle ont participé les autochtones, les anglophones et les francophones.

Cette résidence figure maintenant sur la liste des propriétés excédentaires du ministère des Travaux publics et, depuis quatre ans, grâce aux efforts des trois ordres de gouvernement, nous avons élaboré, au niveau local, un plan et un dossier pour la restauration de cette propriété qui pourra abriter les bureaux du lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. La propiété pourrait abriter les services du protocole du Nouveau-Brunswick, un musée triculturel au deuxième étage, ainsi que les services d'entretien et du mobilier historique au troisième étage. Un vaste parc serait aménagé autour de la résidence, sur les rives de la rivière Saint-Jean que la ville de Fredericton s'est engagée à embellir et à entretenir.

• (1750)

En gros, le projet prévoit que le gouvernement du Canada céderait le terrain et la résidence à la province du Nouveau-Brunswick, qui s'occuperait ensuite de l'entretien.

Le coût de la restauration est évalué à environ 10 millions de dollars, ce qui ne comprend pas la valeur de la propriété. Le comité directeur trilatéral a proposé que le gouvernement fédéral assume environ 70 p. 100 de ces coût et la province environ 30 p. 100, tandis que la ville de Fredericton assurerait, à long terme, l'entretien du terrain et l'embellissement des environs.

Dans ma correspondance avec le ministre des Travaux publics, j'ai proposé que la contribution fédérale d'environ 7 millions de dollars se répartisse ainsi: Travaux publics Canada fournirait un million de dollars sous forme de travaux d'entretien. La résidence a grandement besoin de réparations, et les coûts d'entretien que cela occasionne actuellement sont énormes. Ils augmenteront au fil des ans. Environnement Canada, par l'entremise du Service canadien des parcs et de la Direction générale des lieux historiques nationaux, fournirait un million de dollars. Communications Canada fournirait 2 millions de dollars, par l'entremise du Programme d'appui aux musées et du Programme d'initiatives culturelles. Quant à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, elle fournirait les 3 derniers millions de dollars au titre de la participation fédérale.

Comme je l'ai dit, la province du Nouveau-Brunswick fournirait les 3 millions de dollars manquant pour la restauration des immobilisations. D'après notre proposition, la province assumerait les coûts d'entretien annuels d'environ 350 000 $, tandis que la ville de Fredericton assurerait l'entretien du terrain dont le coût s'élèverait à 30 000 $ par année. La province n'a toutefois pas confirmé son engagement à cet égard.

Nous proposons que ce projet soit réalisé sur cinq ans. Du côté fédéral, c'est le ministre des Travaux publics qui s'occupe du dossier, tandis qu'au niveau provincial, c'est le ministre des Approvisionnements et Services.

Le ministre des Travaux publics peut-il me dire ce qu'il en est des propositions que je lui ai soumises? Est-il prêt à nous dire aujourd'hui clairement et catégoriquement que nous assisterons, avant la fin du siècle, à l'inauguration du vieux Palais du gouvernement remis à neuf, dans la circonscription de Fredericton—York—Sunbury?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, au nom du ministre des Travaux publics, je voudrais répondre à la question du très honorable député de Fredericton.

Le député a consacré beaucoup de temps à ce projet, tant dans sa circonscription qu'à Ottawa. Il n'y a pas que lui et moi qui trouvions le projet valable. Le ministère et le gouvernement sont aussi de cet avis. Le projet est excellent. Il n'y a pas tellement d'immeubles au Canada qui aient autant d'importance historique. Si j'ai bien compris le député, une partie des premiers entretiens qui ont abouti à la Confédération de notre grand pays se sont déroulés dans ce bâtiment.

Comme le député l'a expliqué, un comité tripartite a été formé dont il a assumé la coprésidence. Le comité, constitué de représentants municipaux, provinciaux et fédéraux, a rédigé un rapport et des recommandations. Ce rapport disait essentiellement qu'il fallait procéder aux rénovations et faire de cet immeuble un lieu historique permanent.

Donnant suite au rapport, le ministère des Travaux publics a rédigé un document qui précise les travaux à effectuer, comme le député l'a dit, et la répartition des coûts. Aux termes de la formule qui est proposée, le gouvernement fédéral serait invité à donner du terrain et à faire d'autres contributions par l'entremise des ministères déjà mentionnés, ce qui représente environ 65 p. 100 des coûts.

Bien qu'il y ait accord général, il reste quelques questions en suspens et les négociations se poursuivent. Nous espérons qu'elles aboutiront bientôt, car nous avons hâte de réaliser ce projet que nous appuyons de tout coeur.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 15 septembre dernier, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada ce qu'il comptait faire pour aider les chômeurs de toutes les régions du Canada, particulièrement ceux de la région métropolitaine de Toronto, où le taux de chômage s'élevait à 11,7 p. 100 à l'époque. Aujourd'hui, cinq mois plus tard, la situation ne s'est guère améliorée; le taux de chômage est encore supérieur à 11 p. 100, ce qui veut dire que 212 000 personnes cherchent du travail dans le Grand Toronto.

L'an dernier, à la même époque, 202 000 personnes cherchaient du travail dans cette région. Il y a donc 10 000 chômeurs de plus que l'an dernier dans le Grand Toronto.

Le chef de l'opposition officielle a annoncé que la formation professionnelle sera la principale priorité des libéraux lorsqu'ils seront au pouvoir. Pourquoi le gouvernement actuel ne peut-il pas faire des Canadiens sa principale priorité également?

Toronto a déjà été la ville, monsieur le Président, où les gens d'autres régions du Canada venaient pour trouver du travail. S'il n'y avait pas d'emplois dans la région de l'Atlantique ou dans les provinces de l'Ouest, les gens venaient à Toronto et y trouvaient des emplois. Aujourd'hui, le taux de chômage est plus élevé à Toronto qu'à Halifax, qu'à Saint John, au Nouveau-Brunswick, ou qu'à Québec.

J'ai, dans ma circonscription, des Canadiens qui n'ont jamais été chômeurs de leur vie et qui, à 55 ans, se retrouvent soudainement sans emploi et trop jeunes pour prendre leur retraite. Le recyclage est souvent le seul espoir de ces travailleurs âgés. Ces gens ont besoin d'aide dans notre nouvelle économie, et pourtant, l'an dernier, le gouvernement a manqué d'argent à cause d'une mauvaise planification. Il a manqué d'argent en mai ou en juin.

Beaucoup de mes électeurs ont versé des cotisations au régime d'assurance-chômage toute leur vie et, lorsqu'ils ont eu besoin d'aide, le gouvernement leur a dit: «Nous nous excusons, mais nous avons gaffé, nous avons mal géré l'économie et nous ne pouvons pas vous aider.» En fait, beaucoup d'entre eux n'ont même eu droit à des excuses; ils ont été traités de façon très cavalière lorsqu'ils sont allés présenter des demandes pour participer aux programmes de recyclage.

Mes électeurs ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Ils ont besoin d'aide. Le gouvernement peut-il garantir aux Canadiens qu'il ne manquera pas d'argent pour la formation professionnelle comme c'est arrivé l'an dernier? J'étais heureux que le ministre promette 2,2 milliards de dollars de plus pour 1993. Mais, encore une fois, cet argent aura-t-il déjà tout été dépensé en mai ou en juin de sorte que, pendant six mois, les gens iront se plaindre au bureau de leur député parce qu'il n'y a plus d'argent pour leur donner de la formation dont ils ont besoin?

J'ai fait un peu de recherches et j'ai découvert que le budget de la formation professionnelle ne suffit pas pour répondre à la demande. Si les fonds sont épuisés avant la fin de l'exercice financier, les Canadiens n'auront vraiment pas de chance, même au beau milieu de cette récession. Est-ce là une bonne façon de gérer l'économie?

Le gouvernement n'a jamais été capable de gérer l'économie. Les chiffres sont assez révélateurs: 3 millions d'assistés sociaux, 1,5 million de chômeurs. Le ministre lui-même a dit que ceux qui pouvaient se recycler réussissaient ensuite à obtenir de meilleurs emplois. Si c'est le cas, cessons de parler et passons aux actes. Pourquoi faudrait-il que ce soit seulement les employés et les employeurs qui paient pour le recyclage? Tous les Canadiens ne devraient-ils pas payer? Lorsque quelqu'un s'en va faire son cours de médecine, ce ne sont pas l'association médicale et les patients qui paient. Lorsque quelqu'un s'en va étudier pour devenir enseignant, ce ne sont pas les membres de la profession qui paient, mais bien le Trésor public, ce qui veut dire toute la population. La formation professionnelle devrait être traitée de la même façon.

Qu'on n'oblige pas les chômeurs à financer toute la formation. Ils souffrent déjà suffisamment. J'espère que le gouvernement aura une réponse adéquate aujourd'hui.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais repasser tout cela en revue. Lorsque le projet de loi C-21 a franchi une première fois toutes les étapes à la Chambre, lorsqu'il a fait l'objet d'obstruction à l'autre endroit avant de passer d'une chambre à l'autre, nos vis-à-vis ne nous ont pas tellement appuyés. C'est pourtant à ce moment-là que nous avons prévu pour la première fois des dépenses au titre de la formation dans le cadre du régime d'assurance-chômage, et c'est ainsi que nous avons consacré 500 millions de dollars à la formation des prestataires d'assurance-chômage en 1990.

• (1800)

Le projet de loi C-21 nous a vraiment prouvé que nous étions dans la bonne voie et nous avons continué, en 1993, de subventionner la formation des chômeurs en consacrant 2,21 milliards de dollars à cette fin. En tout, les dépenses d'Emploi et Immigration Canada au chapitre de la formation et de l'assistance à l'emploi atteindront 3,8 milliards de dollars en 1993-1994. Pour répondre à mon collègue, je signale que, grâce à cette somme, nous aiderons plus d'un million de Canadiens, car une somme de 300 millions de dollars sera prélevée des fonds de l'assurance-chômage utilisés à des fins productives pour répondre aux besoins des travailleurs déplacés ou des travailleurs âgés ayant perdu leur emploi.

Une formation sera dispensée à quelque 326 000 Canadiens. De plus, 162 000 Canadiens pourront accroître leurs compétences dans le cadre du Programme des stagiaires payants. Le gouvernement consacrera 110 millions de dollars à l'aide au travail indépendant et 15 millions aux travailleurs qui devront déménager pour obtenir un emploi, et ce dans le cadre d'un programme dont profiteront plus de 11 000 Canadiens.

En 1993, 120 millions de dollars seront réservés à la création d'emplois, ce qui permettra probablement de

redonner du travail à environ 31 000 chômeurs. Nous verserons également 130 millions en prestations pour travail partagé et croyons qu'environ 160 000 Canadiens voudront participer à ce programme.

À l'instar de mon collègue, je crois que la formation, l'éducation et le perfectionnement sont extrêmement importants. Comme le marché du travail évolue partout dans le monde, pas seulement au Canada, mais partout en Europe, en Angleterre, au Japon, aux États-Unis, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, les travailleurs auront de plus en plus besoin de formation.

Je sais que les entreprises, les syndicats et les établissements d'enseignement collaborent avec divers niveaux de gouvernement, non seulement le fédéral, mais aussi les provinces, pour souligner l'importance de la formation. Il se peut que la somme de 3,8 milliards soit insuffisante, mais compte tenu des compressions budgétaires, nous ne pouvons faire mieux pour l'instant. Nous devons dépenser l'argent dont nous disposons le plus efficacement possible et chercher à obtenir le meilleur rendement sur nos investissements.

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le 1er février, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question au premier ministre. Elle découlait d'une rencontre du premier ministre avec son homologue de la Saskatchewan qui a eu lieu l'automne dernier. Le premier ministre a dit que si, en fait, le besoin s'en faisait sentir, le gouvernement serait disposé à envisager d'autres solutions pour l'agriculture.

Je tiens à revenir sur la réponse que j'ai reçue. J'ai demandé au premier ministre ce que son gouvernement prévoyait faire au juste au sujet de l'agriculture en Saskatchewan, étant donné les mauvaises récoltes et les difficultés qui existent en ce moment dans la province. Voici la réponse du premier ministre: «Le gouvernement a mis en oeuvre le régime d'assurance du revenu brut ainsi que le compte de stabilisation du revenu net. Ces deux programmes soulèvent l'admiration des agriculteurs de la Saskatchewan.»

Le RARB ne soulève pas l'admiration des agriculteurs de la Saskatchewan. Ils n'aiment pas plus le RARB de 1991 que celui de 1992. Ils ne prisent pas le RARB de l'Alberta ni celui du Manitoba. Ils n'aiment pas ce programme. C'est ce qui est ressorti on ne peut plus clairement d'un rassemblement qui a eu lieu moins d'une semaine avant le jour où j'ai posé ma question. Il crevait les yeux que les 13 000 agriculteurs et autres personnes présentes au rassemblement n'aimaient pas ce programme.

Alors que le gouvernement et le parti prétendent si bien gérer l'économie, je trouve étrange que le premier ministre connaisse si peu l'agriculture de l'Ouest, d'autant plus que son gouvernement a dépensé plus de 16 milliards en paiements directs à l'agriculture au cours des sept ou huit dernières années.

Peut-être que si le premier ministre connaissait un peu mieux l'agriculture de cette région, l'argent serait dépensé plus judicieusement.

Si le premier ministre se souciait davantage des agriculteurs et des Canadiens de l'Ouest, il n'aurait peut-être pas évincé un des ministres chargés de l'agriculture dernièrement ni demandé à l'autre ministre de l'Agriculture d'assumer aussi les fonctions de ministre de la Justice. Comme le ministère de la Justice est une très lourde responsabilité, cela signifie que le ministre n'aura pas le temps de s'occuper de l'agriculture. Il ne sera ministre de l'Agriculture que sur papier. En réalité, nous n'avons plus qu'un seul ministre de l'Agriculture.

Il semble clair que le gouvernement a abandonné ce secteur, qu'il ne s'y intéresse plus. Les Canadiens de l'Ouest vont en souffrir.

Nous ne voulons pas entendre la litanie de toutes les mesures qu'il a prises, car elles n'ont pas fonctionné. Les agriculteurs et les gens des milieux ruraux, en fait, tous les Canadiens de l'Ouest, veulent savoir quelle approche le gouvernement compte adopter à l'égard de l'agriculture dans l'avenir.

Nous savons qu'il doit y avoir des consultations avec les provinces. Nous savons qu'il faut élaborer de nouveaux programmes. Le gouvernement devra toutefois faire preuve de leadership afin de lancer ces programmes.

Que compte faire le gouvernement en ce qui concerne l'avenir du secteur agricole? Souvent, lorsque les gouvernements n'ont pas de réponse, ils se reposent simplement sur leurs lauriers et se targuent d'avoir pris telle ou telle mesure.

J'espère que le gouvernement ne fera pas cela cette fois. Je le supplie de dire aux Canadiens de l'Ouest, à ceux qui regardent la chaîne parlementaire actuellement et à ceux qui lisent le hansard ce qu'il compte faire pour le secteur agricole? Quelles sont les orientations futures que notre pays adoptera à l'égard de l'agriculture?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a accordé une aide sans précédent à nos agriculteurs et il continuera de le faire. Nous allons continuer d'utiliser tous nos régimes de sécurité du revenu, dont le RARB et le CSRN.

Ces programmes ont été mis au point par les producteurs en consultation avec le ministre de l'Agriculture et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Il ne s'agit absolument pas d'une entente unilatérale, mais trilatérale.

De 1985 à 1992, le gouvernement fédéral a effectué des paiements directs de près de 17 milliards de dollars aux agriculteurs. De ce montant, 6,6 milliards sont allés aux agriculteurs de la Saskatchewan. Le gros de cette aide a servi à atténuer les effets de la sécheresse et de la guerre internationale des subventions à l'exportation dans le secteur des grains.

Cette année, les paiements aux titres de l'assurance-récolte et du RARB devraient à eux seuls totaliser entre 800 millions et 1,1 milliard de dollars en Saskatchewan, à quoi nous ajouterons 170 millions de dollars en vertu de l'entente conclue il y a quelques semaines. Je pense que mon collègue a mentionné l'entente conclue avec cette province.

De plus, nous avons offert 63 millions de dollars à la Saskatchewan, en vue de partager les frais. Cela représente beaucoup d'argent pour une seule province, à une époque où nous devons tous, à tous les niveaux, limiter nos dépenses et où d'autres programmes sont amputés.

Notre gouvernement reconnaît qu'il y a des problèmes. Nous le savons. Nous faisons en sorte que nos programmes en tiennent compte le plus possible, mais ces problèmes ne peuvent être résolus par un accroissement de l'aide fédérale. L'agriculture a également besoin de solutions à long terme, et nous souhaitons tous un redressement des prix mondiaux. Nous souhaitons de meilleurs débouchés et des possibilités de diversification économique et de développement rural. Ce sont des domaines où nous allons poursuivre nos efforts.

Nous pourrons recourir davantage au GATT pour faire cesser la guerre des subventions entre les États-Unis et la Communauté européenne. Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest a également un rôle à jouer à cet égard.

Je pense que le député reconnaîtra que nous avons fait beaucoup.

LA SANTÉ

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 8 novembre 1992, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il pouvait instituer une commission d'enquête indépendante du gouvernement, des fonctionnaires et des politiciens sur la très grave question du sang contaminé.

Au début des années 1980, les stocks de sang de nombreux pays, dont le Canada, ont été contaminés par le VIH. La Société canadienne de l'hémophilie a fait une étude qui nous fournit des motifs raisonnables—et j'insiste sur les mots «motifs raisonnables»—de croire que des centaines de personnes ayant reçu des transfusions sanguines au Canada n'ont pas encore été informées qu'elles étaient porteuses du VIH.

• (1810)

Malheureusement, le ministre de la Santé a rejeté ma demande en prétextant qu'une telle commission n'était pas nécessaire. Cependant, soyons juste envers lui, il a dit qu'il envisagerait la tenue d'une enquête si elle était nécessaire pour que les Canadiens continuent de se fier au système de gestion du sang et si la Croix rouge et la Société canadienne de l'hémophilie la demandaient.

Le 3 décembre 1992, la Société canadienne de l'hémophilie a réclamé une enquête indépendante complète sur notre système de gestion du sang. En outre, cinq des six témoins entendus par le sous-comité de la santé et du bien-être social ont aussi réclamé une enquête.

J'espère que la secrétaire parlementaire, femme très compétente et très renseignée sur le sujet, réussira à convaincre le ministre et le ministère de la nécessité de cette enquête. Pour bien faire ressortir la sincérité de la demande, je tiens à dire au Président et aux députés que l'enquête que nous réclamons remonterait certainement des années en arrière, à l'époque où mon parti formait le gouvernement. Il ne s'agit pas de lancer une chasse aux sorcières. Il s'agit de faire toute la lumière sur cette affaire pour qu'elle cesse de nous hanter.

J'espère que la secrétaire parlementaire répondra que ma requête sera à nouveau étudiée attentivement compte tenu des éléments de preuve obtenus de personnes fiables, sincères et responsables qui se penchent sur ce dossier depuis quelque temps déjà.

J'espère que la secrétaire parlementaire, fidèle à son habitude, pourra donner la réponse rassurante qu'attendent ces gens qui se voient aujourd'hui dans une situation désespérée.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la contamination des stocks de sang par le virus de l'immunodéficience humaine, dans les années 80, a eu des conséquences tragiques pour de nombreuses personnes partout dans le monde et le Canada n'a pas été épargné.

En effet, selon le régime fédéral d'aide extraordinaire aux receveurs de sang ou d'un produit sanguin contaminé par le VIH, 928 Canadiens ont ainsi été infectés par le VIH entre 1978 et 1985, année de mise en oeuvre du programme de dépistage du sang contaminé.

D'autres personnes ont été infectées à la suite de transfusions sanguines reçues entre 1985 et 1989, année de l'entrée en vigueur du régime d'aide extraordinaire. Pour autant que nous sachions, ces cas sont associés à des donneurs qui auraient donné de leur sang au cours de la brève période de latence pendant laquelle ils ne montraient aucun signe décelable de l'infection au VIH.

Certes, il est déplorable que tout ne soit pas toujours parfait. Aujourd'hui, les normes du système canadien d'approvisionnement en sang en matière de sécurité et de contrôle de la qualité sont d'un niveau supérieur. J'aimerais passer en revue les diverses composantes du rôle qui incombe au gouvernement fédéral dans ce système. Il y a d'abord la réglementation. En vertu de la Loi sur les aliments et drogues, Santé et Bien-être social Canada est responsable, depuis leur entrée sur le marché, de la réglementation des produits sanguins manufacturés, tels que les facteurs VIII et IX qui sont utilisés pour le traitement des troubles de la coagulation, comme l'hémophilie.

Au Canada, c'est en 1969 qu'a été délivré un permis de vente pour le premier facteur VIII. En vertu de la loi susmentionnée, depuis novembre 1984, le ministère exige que les fabricants des facteurs VIII et IX chauffent tous les produits mis en vente au Canada en suivant une méthode qui permet d'inactiver le VIH.

Le rôle du ministère comporte un deuxième volet, celui de conseiller national en matière de santé pour tous les Canadiens. Dès le mois d'août 1982, le ministère a commencé à publier les données de la surveillance du SIDA et, depuis, il fournit régulièrement de l'information complète à cet égard.

La troisième composante du rôle joué par le ministère en ce qui concerne l'approvisionnement en sang est celle de membre consultatif, sans voix délibérante, du Comité canadien du sang. En 1989, le gouvernement fédéral a renoncé à ce rôle par suite de la décision prise par les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé de mettre sur pied l'Agence canadienne du sang.

Comme mon collègue l'a mentionné, le sous-comité du Comité permanent de la santé nationale et du bien-être social étudie la question des maladies transmises par le VIH dans le sang au cours d'une période bien précise, principalement antérieure à 1985.

Je sais que de nombreux témoins n'ont pas encore été entendus, mais je peux affirmer que, sous la direction de notre président, le député de Delta, en Colombie-Britannique, lui-même médecin, le comité formulera des recommandations dans ce dossier.

Je suis moi-même membre de ce comité et j'espère que nous pourrons entendre le plus grand nombre de témoins possible et présenter des recommandations satisfaisantes à tous les députés de la Chambre.

L'EMPLOI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 12 février, j'ai posé une question au ministre de l'Emploi. Je lui ai demandé pourquoi il priverait d'assurance-chômage tous ceux qui quittent leur emploi sans justification valable, quand on sait qu'en 1990 son gouvernement a institué une pénalité de sept à douze semaines pour la même chose.

Je lui ai demandé pourquoi il voulait imposer cette nouvelle peine excessive. La pénalité instituée de sept à douze semaines en 1990 n'était-elle pas assez sévère? Si elle ne l'était pas, où sont les études qui le prouvent? Où sont les études d'évaluation? Où sont-elles?

Pourquoi, après deux ans d'application de cette pénalité plutôt sévère de sept à douze semaines, a-t-il cru bon de créer cette nouvelle exclusion lorsque, le plus souvent, le motif d'exclusion n'est pas clair et net. Il est très difficile et très long de prouver que la personne en cause est fondée à quitter son emploi. Il faut compter deux ou trois mois en moyenne. Il y a même eu un cas à Montréal qui a pris jusqu'à deux ans.

À quoi sert cette exclusion totale de l'assurance-chômage quand on sait que la Loi sur l'assurance-chômage renferme une autre disposition qui prévoit qu'on ne peut continuer de toucher des prestations d'assurance-chômage que si on est disponible et prêt à travailler?

Autrement dit, j'estime que cette nouvelle pénalité est disproportionnée par rapport à l'infraction. En vertu de la loi actuelle, quiconque abuse du système en quittant son emploi sans motif valable pour prendre des vacances est passible d'une pénalité de douze semaines, après quoi il devient admissible. Mais s'il n'est pas disponible et prêt à travailler, il est complètement exclu et, partant, ne touche pas de prestations d'assurance-chômage.

Par ailleurs, une personne qui veut travailler, mais qui quitte son emploi pour un motif valable qu'elle ne peut prouver parce que cela est difficile à faire, se voit actuel-

lement imposer une pénalité de 12 semaines, mais peut ensuite toucher des prestations et commencer immédiatement à se chercher un emploi. Cette personne peut toucher des prestations parce qu'elle est disponible et prête à travailler. Elle s'efforce de se trouver un nouvel emploi.

Toutefois, en vertu de la mesure proposée, cette même personne n'aurait absolument aucune possibilité de toucher des prestations d'assurance-chômage. Je le répète: Cette personne quitte son emploi, elle estime avoir un motif valable pour agir de la sorte, mais elle ne peut le prouver. Sa demande est rejetée, de sorte que cette personne n'a droit à aucune aide même si elle se cherche un nouvel emploi.

Cette personne ne veut pas rester à la maison. Elle ne veut pas non plus aller en Floride: Elle veut travailler. Pour une raison ou pour une autre, cette personne ne pouvait plus tolérer la situation à son travail. Même en vertu des nouvelles règles proposées hier dans le projet de loi C-113, cette personne ne peut réunir les preuves justifiant son départ, parce qu'il s'agit d'une zone grise ou d'une situation qui n'est pas claire. Il reste néanmoins que cette personne veut travailler.

Je voudrais que le ministre m'explique pourquoi la pénalité qui a été adoptée en 1990 dans le projet de loi C-21, et qui prévoit un délai de sept à douze semaines avant qu'une personne visée ne puisse commencer à toucher des prestations, n'est pas assez sévère. Pourquoi faut-il maintenant rejeter toute demande de prestations dans les mêmes circonstances, alors qu'une autre disposition de la loi précise que le prestataire doit être disponible et prêt à travailler à tout moment, sans quoi il se voit retirer toute aide de toute manière. Je suis d'accord avec le fait que la prestataire doit être disponible et prête à travailler.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à cette question. Le député a raison. En 1990, j'ai siégé à un comité qui a consacré beaucoup de temps au projet de loi prévoyant un certain nombre d'améliorations, un certain nombre de réformes, dont une consistait à assurer un meilleur équilibre entre, d'une part, la formation et le recyclage des travailleurs et, d'autre part, le versement à ceux-ci de prestations d'assurance-chômage sans les préparer le moindrement à réintégrer le marché du travail.

Compte tenu des restrictions que doit imposer le gouvernement, le coût de l'assurance-chômage constitue manifestement un élément important de l'économie canadienne. Cela représente plus de 20 milliards de dollars par année. La caisse de l'assurance-chômage accuse à l'heure actuelle un déficit de plus de quatre milliards de dollars.

Certaines personnes reçoivent des prestations d'assurance-chômage après avoir quitté leur emploi sans raison valable, et le gouvernement ne croit pas que les travailleurs canadiens doivent, par leurs cotisations, soutenir ceux qui quittent leur emploi sans motif valable.

Au moment où nous essayons d'appliquer les restrictions qui s'imposent, nous avons l'occasion de redéfinir l'assurance-chômage selon les règles normales d'un régime d'assurance, afin de protéger les personnes qui, sans que ce soit leur faute, ont perdu leur emploi; quant aux autres, le gouvernement estime qu'il n'appartient pas à l'ensemble des travailleurs de les soutenir.

La nouvelle version du projet de loi comporte des changements. Nous avons entendu le point de vue des députés d'en face et celui des citoyens un peu partout au pays. Les gens s'interrogent sur les modalités d'application du projet de loi et le gouvernement devra faire extrêmement attention à la façon dont il appliquera les huit principales raisons valables qu'il a ajoutées. Ces règles, qui existaient déjà, visent à faire en sorte que les personnes qui ont des raisons valables de quitter leur emploi se rendent compte que ces règles ne visent pas à les pénaliser et que le programme d'assurance-chômage continuera de protéger les chômeurs canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis heureux d'entamer aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-76, loi de mise en oeuvre du budget de 1992.

Je souligne par la même occasion qu'il y a maintenant presqu'un an que le budget a été déposé. Comme pour tous les budgets, le budget actuel a fait l'objet d'un débat et d'une approbation de principe, ce qui a permis au Parlement de faire connaître sa volonté. Suite à l'approbation de principe, nous en sommes, presqu'un an plus tard, à la mise en oeuvre des dispositions législatives qui découlent du budget.

Je trouve qu'il est embarrassant pour le Parlement, mais davantage pour ceux d'en face que pour le gouvernement, que nous en soyons encore à débattre de cette question un an plus tard. Il est regrettable que le gouvernement doive avoir recours à la clôture pour un projet de loi aussi simple, dont les éléments fondamentaux ont été approuvés par le Parlement il y a près d'un an.

Il semble bien, en effet, que ce soit ce qui s'est produit ici, et je trouve regrettable pour la démocratie parlementaire canadienne que le gouvernement ne puisse pas faire adopter une mesure législative relativement simple et fondamentale sans avoir recours à l'attribution de temps et à la clôture.

Le gouvernement est néanmoins déterminé à faire adopter les compressions nécessaires. Il est déterminé à donner suite aux mesures visant à maîtriser le déficit, et j'ose espérer que ceux d'en face l'ont enfin compris.

M. Blenkarn: Non, ils n'ont pas compris.

M. McCreath: Je ne sais pas. J'ai écouté parler leurs chefs. Mon collègue de Mississauga-Sud affirme qu'ils n'ont pas compris.

Pourtant, j'ai remarqué, pas plus tard qu'hier, que le chef du Nouveau Parti démocratique du Canada s'est rallié à cette idée et est maintenant en faveur du contrôle du déficit. Nous n'avons pas nécessairement tout compris, mais nous avons entendu ce qu'a dit récemment le chef de l'opposition au sujet de la maîtrise du déficit.

• (1010)

Je suppose qu'on peut même espérer que, un jour peut-être, mes collègues d'en face ne se contenteront plus de parler de maîtrise du déficit, mais qu'ils appuieront ici des mesures visant à l'assurer. Nous avons confiance que cela arrivera un jour.

Si vous voulez bien, je ferai valoir deux points, ce matin, dans le cours de mes observations. Comme toujours, je ferai très attention de ne pas prendre plus de temps que je n'en dispose et je n'abuserai pas de votre patience, madame la Présidente. J'ai toujours bénéficié de votre extrême indulgence à cet égard.

Je veux d'abord parler un peu des particularités de ce projet de loi. Puis, je veux traiter de restriction financière et de maîtrise du déficit en général. Étant donné que mes collègues d'en face se sont convertis à cette idée, je voudrais les aider à comprendre comment notre gouvernement a réussi à accomplir un tel progrès au cours des huit dernières années et demie.

Le projet de loi C-76, la Loi budgétaire de 1992, était évidemment prévue dans le budget qui, je dois le dire, était empreint de prudence au plan financier, de sensibilité au plan social et de bon sens au plan économique.

Le budget prévoyait des mesures pour stimuler la compétitivité des entreprises et des travailleurs canadiens. Il est intéressant de remarquer qu'il est en train de porter fruit. Notre compétitivité a augmenté de 2 p. 100 au cours de la dernière année alors que celle de nos voisins du Sud s'est améliorée de 1,2 p. 100 seulement.

En dépit des grincements de dents de nos collègues d'en face, le budget, les mesures et les gestes de notre gouvernement semblent effectivement donner d'excellents résultats.

Le budget prévoyait en outre des moyens de réduire les dépenses gouvernementales afin que nous puissions abaisser éventuellement les impôts. Je rappelle aux députés que le budget de l'an dernier a permis de réduire les impôts.

Lorsque notre gouvernement dit qu'il va réduire les impôts, il tient parole. La preuve en est dans le budget de 1992. Les Canadiens s'en rendront compte lorsqu'ils rempliront cette année leur déclaration de revenus. Ils vont constater qu'ils ont un peu moins d'impôt à payer, ce qui est déjà quelque chose.

Ce budget prévoyait un certain nombre de mesures d'allégement fiscal à l'intention des familles, des étudiants et des Canadiens souffrant de handicaps. Ces mesures font aussi partie de la stratégie globale qu'a adoptée le gouvernement pour stimuler la relance économique, renforcer la compétitivité internationale du Canada et comprimer davantage ses dépenses.

À l'origine, le projet de loi C-76, comportait quatre éléments. Il faisait référence à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, à la Loi sur les traitements, à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

Depuis le dépôt du projet de loi C-76, le gouvernement a présenté en décembre son exposé économique dans lequel il accordait des avantages encore plus généreux, des avantages qui seront plus encourageants pour les petites entreprises de ce pays.

Le projet de loi a été présenté grâce à la diligence du ministre d'État aux Petites entreprises. À cet égard, je dois reconnaître la bonne volonté de mes collègues d'en face qui n'ont pas retenu ce projet de loi en ce qui a trait à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cette loi est capitale pour des milliers de petites entreprises canadiennes.

J'aimerais les remercier d'avoir collaboré avec le gouvernement à l'étude de ce projet de loi. Il est maintenant devant le comité. Nous espérons le voir revenir très bientôt à la Chambre en vue de son adoption. Les petites entreprises d'un océan à l'autre pourront alors en profiter.

Il reste donc les trois autres éléments, les modifications à la Loi sur les traitements. Ces modifications réduisaient les salaires du premier ministre et des ministres du Cabinet de 5 p. 100 à compter du 1er avril 1992. J'ai hâte de voir si mes collègues d'en face vont appuyer ce projet de loi car ne pas l'appuyer signifierait qu'on croit que les compressions salariales ne devraient pas toucher le premier ministre et les ministres du Cabinet.

Je suppose que s'ils votent contre, cela signifiera que selon eux, le premier ministre et les ministres de ce gouvernement font tellement du bon travail qu'on ne devrait pas réduire leurs salaires.

Malheureusement, certains d'entre eux pourraient se laisser entraîner à croire qu'ils occuperont peut-être les banquettes ministérielles d'ici l'année prochaine; deux ou trois d'entre eux devraient laisser tomber cette idée. Je tiens à leur dire, même s'ils ne l'apprécieront peut-être pas, qu'ils devraient plutôt songer à voter en faveur de ce projet de loi pour montrer qu'ils apprécient l'excellent travail accompli par ceux qui occupent ces banquettes à l'heure actuelle.

Néanmoins, ce gouvernement croit aux vertus de l'exemple. «Faites ce que je fais et non pas seulement ce que je dis.» Voilà la motivation du premier ministre, du ministre des Finances, du ministre des Forêts, du ministre des Pêches et des Océans et d'autres ministres que je vois ici ce matin; ils prêchent par l'exemple. Compression bien ordonnée commence par soi-même. C'est donc une décision très louable, et ces mesures indiquent l'exemple à suivre.

Au moment où il a présenté son budget, le ministre des Finances a mentionné que le gouvernement allait mettre davantage l'accent sur le recouvrement des frais. Un domaine qui devrait contribuer à la réalisation de cet objectif, c'est, à notre avis, l'enregistrement des lobbyistes. En effet, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes revêt une très grande importance pour les députés de cette Chambre.

Les lobbyistes doivent être tenus d'acquitter des droits pour couvrir les coûts liés à ce processus. Le principe «paie qui profite» sous-tend un bon nombre des politiques du gouvernement actuel. C'est bien joli, comme plusieurs l'ont fait ici aujourd'hui, on peut demander au gouvernement de dépenser davantage, mais pour cela il faut bien que quelqu'un paie. Il est très rare que mes collègues d'en face et d'ailleurs se disent en faveur des ponctions fiscales.

Si on n'applique pas le principe «paie qui profite» lorsque cela s'y prête, comme c'est le cas pour l'enregistrement des lobbyistes qui sont manifestement en affaires pour faire de l'argent, il convient tout à fait d'exiger le remboursement des coûts de prestation de services, après avoir consulté les intéressés bien sûr, comme le veut la pratique en honneur dans le gouvernement actuel. Cette question a été soulevée au comité qui se penche sur le dossier de l'enregistrement des lobbyistes.

Certaines personnes ou certains groupes, comme les associations d'étudiants ou les organismes de lutte contre la pauvreté par exemple, pourraient être pénalisés par cette mesure parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires pour acquitter ces droits. Or, ces gens ne sont tenus de s'enregistrer que s'ils sont des lobbyistes en bonne et due forme. Quant aux représentants permanents, ils peuvent continuer de faire des démarches auprès du gouvernement, comme ils le font depuis des années. Il faut donc être un lobbyiste professionnel. Il y a toute une différence entre défendre une cause et faire du lobbying. Cette différence doit être établie, et il appartient au lobbyiste de le faire.

Les modifications proposées à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants dans le projet de loi C-76 visent, premièrement, à éliminer la période de six mois sans intérêt à la fin des études à compter de l'année de prêt 1993-1994; deuxièmement, à mettre à jour les formules de paiement compensatoire pour les provinces qui décideraient de se désengager du programme, et à prolonger la période d'avis à cet égard; troisièmement, à faciliter l'administration du programme en autorisant le ministre à prescrire les formulaires à utiliser.

Ces mesures suppriment la grâce de six mois sans intérêt après la fin des études. De façon générale, les emprunteurs sont alors en mesure de commencer à payer leurs dettes. Il est évident que l'on fait des études pour s'enrichir intellectuellement, mais aussi pour se préparer à travailler et, en dépit des grincements de dents de certains de mes vis-à-vis, il faut dire que le Canada vient au premier rang des pays du G-7 pour la création d'emplois. Donc, la mesure est très sensée.

J'échappe mes notes, madame la Présidente. Veuillez m'excusez.

Quoi qu'il en soit, ces mesures. . .

M. Boudria: Échappez-les donc à nouveau.

M. McCreath: Le député me demande d'échapper à nouveau mes notes. Elles sont empreintes de tant de sagesse que je ne voudrais rien en perdre car je sais à quel point vous brûlez d'entendre ce que j'ai à dire.

Le projet de loi éliminera la période de six mois sans intérêt sur les prêts qui suit maintenant la fin des études de l'emprunteur, c'est-à-dire lorsqu'il est habituellement en mesure de commencer à rembourser. Il mettra à jour la formule de calcul des montants compensatoires pour que soient déduits des montants compensatoires ultérieurs tous les prêts autorisés dans une province et il rationalisera le programme.

Depuis sa mise en vigueur en 1964, le Programme de prêts aux étudiants du Canada a permis à plus de 2,5 millions d'étudiants de faire des études postsecondaires, contribuant ainsi à la formation et à la polyvalence de notre population active.

Je parie que si l'on demandait aux députés qui ont bénéficié de ce programme de lever la main, il y en aurait quelques-uns.

En 1991-1992, un montant supplémentaire de 100 millions de dollars a été injecté dans le programme pour les étudiants dans le besoin. Cela représente une augmentation de 16 p. 100 des fonds disponibles pour les étudiants.

• (1020)

Toutefois, en dépit de l'importance que continue d'avoir le Programme canadien de prêts aux étudiants en rendant accessible le système d'apprentissage postsecondaire, il doit être modernisé pour qu'il puisse continuer à aider les étudiants dans le besoin.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-76 doivent donc être considérées comme faisant partie d'une série de mesures prises par le gouvernement pour renforcer et améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Dans le budget de février 1992, le gouvernement faisait part de son intention de réformer le programme, intention qui a été confirmée dans l'énoncé économique du mois de décembre. Le gouvernement a entrepris des négociations avec les prêteurs en vue de doter le programme d'une nouvelle structure de financement. L'objectif est de réduire les coûts élevés dus au non-remboursement des prêts et d'améliorer l'efficacité générale du programme. Le partage des risques avec les prêteurs, une nouvelle tarification et la simplification de l'administration font partie des résultats escomptés des nouveaux arrangements financiers.

En outre, en réduisant les coûts imputables au non-remboursement et en rendant le programme plus efficace, il sera possible d'améliorer l'aide aux étudiants dans le besoin. On s'attend en particulier à ce que la restructuration financière permette d'éliminer la commission de garantie de 3 p. 100 prélevée sur les nouveaux prêts et d'augmenter l'aide aux étudiants dans le besoin, ce qui prouve une fois de plus que ce gouvernement sait écouter. Lors de l'introduction de la commission de 3 p. 100, mes amis d'en face ne se sont pas privés de la critiquer. Je suis sûr qu'aujourd'hui ils vont se lever pour féliciter le gouvernement d'avoir bien écouté ce qu'eux et d'autres avaient à lui dire et d'avoir réagi de la sorte.

J'aimerais souligner qu'aux termes des nouveaux arrangements financiers, le gouvernement continuera à s'assurer que les étudiants nécessiteux ont accès à l'aide financière dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études postsecondaires, ce qui est la raison d'être du programme et qui le demeurera aux termes des nouveaux arrangements. Les changements législatifs nécessaires pour donner force de loi aux nouveaux arrangements financiers devraient être présentés sous peu.

J'aimerais parler de certaines préoccupations qui ont été exprimées en comité au sujet du Programme canadien de prêts aux étudiants. Les membres du comité se sont inquiétés de l'endettement croissant des étudiants et de l'augmentation du nombre des faillites, deux problèmes qui sont liés.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'endettement croissant des étudiants, bien que l'endettement des étudiants de dernière année ait augmenté au cours des cinq dernières années, seul un petit pourcentage de ceux qui ont un prêt, moins de 5 p. 100, ont plus de 15 000 $ de dettes. Près de 85 p. 100 des emprunteurs ont emprunté moins de 10 000 $. Les plus endettés sont les étudiants universitaires dont les chances de se trouver un emploi bien rémunéré sont les meilleures. En fait, les prêts de la plupart des emprunteurs qui ne remboursent pas s'élèvent à moins de 15 000 $. Cela dit, je tiens à assurer à la Chambre que les fonctionnaires du Secrétariat d'État vont continuer de suivre la situation de près.

On remarque aussi que les étudiants plus endettés risquent davantage de faire faillite. En effet, le nombre de faillites d'étudiants liées au remboursement de prêts étudiants a fortement augmenté, mais il faut dire que cette hausse est principalement attribuable à la faiblesse de l'économie depuis deux ans, une situation que nous connaissons bien. En outre, comme le nombre d'étudiants adultes ayant recours au régime des prêts étudiants s'accroît, on commence à déceler une augmentation des faillites où les prêts étudiants ne représentent qu'une portion relativement faible de la dette.

Le Programme de prêts aux étudiants du Canada a rendu de bons services au pays pendant ses 28 années d'existence. Il a mis 7,6 milliards de dollars à la disposition de plus 2,5 millions de Canadiens, leur permettant de poursuivre leurs études dans des milliers d'établissements désignés. Cependant, le gouvernement reconnaît qu'il faut moderniser le programme et améliorer son efficacité en offrant des possibilités d'apprentissage. Il est clair que les propositions en vue de la modernisation du programme vont garantir qu'il répondra mieux aux besoins des étudiants, aujourd'hui comme demain. Le Canada tout entier en profitera.

Je voudrais maintenant parler brièvement de la question de la dette et de sa réduction en termes généraux parce que c'est là-dessus que porte le projet de loi: la réduction de la dette et du déficit.

La dette fédérale s'est accumulée rapidement comparativement au produit intérieur brut entre le milieu des années 1970 et le début des années 1980, à mesure que des déséquilibres structurels se sont manifestés entre les recettes et les dépenses. J'estime qu'il est important de le comprendre.

J'ai remarqué, en suivant les débats plus tôt cette semaine, que le ministre des Finances a déclaré que son gouvernement, depuis les huit années et demie qu'il est pouvoir, n'avait pas ajouté un rouge liard—remarquez que je n'ai jamais vu le liard—à la dette nationale. Et c'est vrai. Par ailleurs, le porte-parole du Parti libéral pour les finances a dit ceci: «Oui, certes, mais la dette a doublé depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.»

Maintenant, tout Canadien raisonnable est en droit de se demander qui dit la vérité. C'est bien simple: Ils disent tous deux la vérité. Mais pour que les Canadiens le comprennent, il importe à mon sens de leur expliquer en termes clairs en quoi consiste le problème de la dette. Il y a trois éléments en cause: la dette, le déficit et l'excédent.

Dit le plus simplement possible, vous êtes en déficit si vous dépensez plus que vous ne gagnez. Ainsi, lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, en septembre 1984, il a hérité d'une situation en vertu de laquelle le gouvernement dépensait 1,33 $ pour chaque dollar de recettes. Il faisait donc un déficit de 33 cents par dollar. C'est ce qu'il dépensait en plus de ce qu'il gagnait.

Par contre, vous avez un excédent budgétaire si vous dépensez moins que vous gagnez. C'est le cas actuellement. Lors de la dernière année, en dépit de la récession, le gouvernement a économisé aux contribuables canadiens plus de 6 milliards de dollars, en dépensant pour ses programmes 6 milliards de moins qu'il n'avait eu de recettes. C'est cela un excédent.

Maintenant, si vous additionnez ces 33 cents dépensés en plus de chaque dollar perçu, vous avez ce qu'on appelle la dette. La dette c'est quelque chose qui s'accumule.

C'est comme avoir une carte de crédit; c'est magnifique, vous n'avez pas à vous préoccuper de ce que vous dépensez. Vous pouvez dépenser jusqu'à ce vous n'ayez plus un sou en poche. Or, si vous avez une carte de crédit, vous continuez à dépenser.

Ce qui se produit si on continue à dépenser chaque mois plus que l'on gagne, c'est qu'on accumule une dette. Éventuellement, il faut la payer, mais le problème c'est que tant qu'elle existe, il y a des intérêts qui s'ajoutent.

Lorsque l'on place de l'argent à la banque, on s'attend à ce qu'elle nous paie des intérêts, parce que c'est de l'argent qu'on lui prête. La même chose s'applique lorsque l'on emprunte. Si j'emprunte de l'argent en utilisant ma carte de crédit, la banque s'attend à ce que je lui verse des intérêts. C'est la même chose pour le gouvernement.

Il est intéressant de remarquer que lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, en septembre 1984, le gouvernement de l'époque dépensait ce 1,33 $ que j'ai mentionné, ce qui représentait un déficit annuel de 16 milliards. En plus, il y avait une dette accumulée de 206 milliards de dollars.

Lorsque notre gouvernement est entré en fonction, l'État fédéral avait besoin pour fonctionner de 16 milliards de plus que ce qu'il percevait. Il y avait en plus une dette déjà accumulée de 206 milliards pour laquelle les paiements d'intérêt atteignaient 22 milliards.

Alors, devinez quoi? Il faut ajouter le déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars à la dette de 22 milliards accumulée cette année-là. C'est la raison pour laquelle les comptes globaux enregistraient un déficit de 38 milliards de dollars lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir.

Qu'a fait le gouvernement? Il a adopté une attitude différente. Il estimait qu'on ne peut pas faire fonctionner une entreprise de cette façon, car le gouvernement est une entreprise. Il estimait qu'il fallait corriger la situation, et il l'a fait graduellement en réduisant les dépenses.

On peut noter avec intérêt que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a réduit les dépenses, contrairement à son prédécesseur, d'un total cumulatif de 118 milliards de dollars. C'est l'équivalent de tout l'argent qui est dépensé pour faire fonctionner le gouvernement cette année.

La première année, le gouvernement est parvenu à réduire les dépenses de 4,8 milliards, puis de 7,9 milliards, de 9,4 milliards, de 11,3 milliards, de 14,2 milliards, de 20,2 milliards, de 23,3 milliards et, au cours de la dernière année financière, contrairement à ce qu'auraient fait les libéraux, de 26,9 milliards. C'est un montant très considérable.

Que serait-il arrivé sans mesures de contrôle du déficit? Où en serions-nous aujourd'hui? À défaut des mesures d'austérité que le gouvernement a appliquées, le déficit de 38,5 milliards de dollars que nous a légué le gouvernement libéral atteindrait aujourd'hui—imaginez cela—82,5 milliards de dollars. Le déficit atteindrait 82,5 milliards aujourd'hui. Je ne sais pas si, même avec un ordinateur, il serait possible de calculer quelle serait la dette dans ces circonstances. Bien sûr, notre gouvernement s'est employé à résorber le déficit. Or, il ne pouvait y arriver d'un seul coup, il devait y mettre le temps. Il a donc procédé graduellement en ayant recours à des programmes de réduction du déficit.

• (1030)

Malgré tout, la dette de 206 milliards de dollars, que M. Trudeau a léguée aux Canadiens, a entraîné des intérêts composés qui s'élèvent aujourd'hui à 237 milliards de dollars, de sorte que si on les ajoutait à la dette, le montant totaliserait maintenant à peu près 443 milliards de dollars. Voilà l'héritage qu'a laissé M. Trudeau aux Canadiens. En fonctionnant en situation non déficitaire depuis 1987, c'est-à-dire avec un excédent, le gouvernement a en fait empêché la croissance de cette dette, de sorte qu'elle est plutôt de l'ordre de 420 milliards de dollars aujourd'hui. Il n'en reste pas moins que c'est un montant scandaleux que des générations devront rembourser, mais au moins nous y avons mis un frein.

J'entends les gens d'en face qui font des gorges chaudes, mais ils savent fort bien que tout cela est vrai. Le gouvernement a adopté de nombreuses mesures pour maîtriser la dette. Il est intéressant de noter que chacune de ces mesures a soulevé l'opposition des tout derniers adeptes de la réduction de la dette. En effet, les gens d'en face, tant des libéraux que des néo-démocrates, se sont convertis au contrôle de la dette. Nous avons pris des mesures pour ralentir le taux de croissance des transferts aux provinces. Ils trouvent cela honteux. Ils accusent le gouvernement de refiler sa dette aux provinces. Les provinces font des dépenses et on s'attend à ce que le gouvernement les finance, que ces dépenses soient exagérées ou pas.

Lorsque nous avons présenté les projets de loi C-32, concernant le Régime d'assistance publique du Canada, et C-60, concernant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, les députés d'en face s'y sont opposés. Le gouvernement a pris des mesures pour rationaliser ses opérations. Depuis que je suis à la Chambre, six projets de loi en ce sens ont été présentés: La Loi d'exécution du budget de 1991, la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette, la Loi sur le contrôle des dépenses, la Loi autorisant la dissolution de sociétés d'État et la Loi sur la compression des dépenses publiques de 1990. Au demeurant, la Loi de mise en oeuvre des dispositions du budget, le projet de loi C-93, est à l'étude au comité à l'heure actuelle. Chacune de ces mesures a soulevé l'opposition des députés d'en face; chaque fois que nous essayons de rationaliser les activités du gouvernement, parce que nous croyons qu'un gouvernement organisé est plus efficace, ils nous font obstacle.

Nous avons privatisé des sociétés d'État. Les députés d'en face sont d'avis que chaque fois qu'on met sur pied des organismes gouvernementaux, c'est pour l'éternité. Nous croyons qu'il faut établir un organisme, un conseil, une commission ou un ministère quand il le faut, mais, une fois que le besoin est disparu, il n'est pas nécessaire de garder en place toute la bureaucratie et de la financer. S'il existe une meilleure solution et que, grâce à une fusion ou une rationalisation, il est possible de préserver ou même d'accroître l'efficacité du service à la population, il faut le faire. Ou encore, si la solution consiste à confier le service au secteur privé, nous sommes d'avis que le gouvernement doit se retirer.

Nous avons privatisé des sociétés d'État et, dans chaque cas, nous avons affronté l'opposition des députés d'en face. Nous avons introduit des mesures afin de freiner l'augmentation des salaires des fonctionnaires, en commençant par celui de premier ministre, que ce soit dans cette mesure législative, dans la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les normes des prestations des pensions et la Loi budgétaire, toutes ces lois auxquelles les députés d'en face se sont opposés.

Nous avons limité les subventions et contributions et avons réduit chaque budget de 10 p. 100. Ça fait mal. Personne n'aime voir son budget réduit. Comme mes collègues et moi-même l'avons souvent fait remarquer aux témoins qui ont comparu devant les comités pour nous demander de ne pas supprimer tel programme parce qu'il était important, chaque programme est important aux yeux de quelqu'un, et venir dire au gouvernement de s'attaquer à un autre programme, ça ne marche pas.

Un gouvernement juste, responsable et compétent est un gouvernement qui essaie de vivre selon ses moyens et qui a donc dirais-je le courage et l'intégrité de réduire les dépenses quand c'est nécessaire.

Qu'ont donné ces mesures? Des résultats impressionnants. Chacun sait à présent que le monde entier a ces deux dernières années traversé une grave récession qui a fait du tort à beaucoup de gens. Elle en a fait à des gens dans notre pays à des gens dans ma circonscription de South Shore à des gens dans le monde entier

Mes collègues d'en face voudraient adopter une approche simpliste, prétendre que le public n'en savait rien et faire croire que tout cela est dû à l'accord de libre-échange, à la TPS ou à autre chose du genre. Cependant, si nous comparons la performance du Canada avec celle d'autres pays durant cette période difficile, nous nous en sommes extrêmement bien tirés.

Oublions l'effet inflationniste et regardons l'augmentation des dépenses au titre des programmes au Canada. Entre 1984 et 1990, l'augmentation de ces dépenses a été de 0,1 p. 100 au Canada alors que dans les pays du G-7 elle a été supérieure. Elle a été, par exemple de 1,8 p. 100 aux États-Unis, de 2,5 p. 100 au Royaume-Uni, et a même atteint 4 p. 100 en Italie. Avouez que la performance du Canada est plutôt impressionnante.

Comme je l'ai dit plus tôt, la productivité au Canada est en train de croître. En 1992, elle a augmenté de 2 p. 100 par rapport à 1,2 p. 100 aux États-Unis. Ce n'est pas mal.

La création d'emplois au Canada—nous entendons constamment les gens rouspéter, se plaindre de l'accord de libre-échange, dire que nous devrions redouter les Mexicains à présent qu'il va y avoir l'ALENA. Regardons les statistiques. De tous les pays du G-7, le Canada est le pays où le taux de création d'emplois est le plus élevé—12,9 p. 100 par rapport à 11,3 p. 100 aux États-Unis, 10,5 p. 100 au Japon, voire aussi faible que 3,6 p. 100 en France. Ce n'est pas du tout mauvais.

Quelle est la solution? Cette année, nous allons avoir des élections. Les Canadiens sont furieux contre les gouvernements. En général, tout gouvernement qui fait preuve de responsabilité et prend des décisions pénibles perd automatiquement toute sa popularité. Comme le premier ministre l'a dit à plusieurs occasions, rien ne retient plus l'attention que la publication d'un décret de convocation des électeurs.

Dès que ce décret est adopté on ne se demande plus ce que l'on pense du gouvernement en question, mais à qui on va vouloir confier l'avenir du pays, qui a les compétences voulues pour prendre en main la situation. Je n'ai aucun doute quant à la façon dont les Canadiens vont voter aux prochaines élections. Ils vont donner un mandat à un premier ministre et à un gouvernement qui leur ont dit sans détour: «Telle est la réalité. Il faut avoir le courage de l'affronter.» Les Canadiens ne vont pas élire un autre parti.

Nous savons quelle est la politique du Nouveau Parti démocratique. Celui-ci a présenté son plan économique. Depuis quelques années, nous constatons les effets dévastateurs de leur stratégie en Ontario. Nous commençons aussi à voir les conséquences de leur politique économique dans des provinces comme la Colombie-Britannique.

J'ai remarqué que le chef du Nouveau Parti démocratique a présenté hier un énoncé économique intitulé *Vers une économie de plein emploi*. J'ai lu ce document hier soir et j'ai été surpris de lire que cette stratégie allait permettre de créer 1 601 000 nouveaux emplois d'ici 1998. C'est ce que prévoit le plan des néo-démocrates, qui suppose aussi des dépenses accrues.

On mentionne dans le document que l'objectif du NPD est de contenir le déficit au cours du prochain mandat parlementaire, mais non de le réduire. Les néo-démocrates prévoient augmenter les impôts et les dépenses. On estime que ces mesures auront pour effet de créer une plus grande instabilité au niveau des fonds et de la politique budgétaire, ainsi qu'un fardeau fiscal sensiblement plus lourd pour les Canadiens. Tout cela pour créer 1 601 000 nouveaux emplois, le plein emploi, en 1998.

Pourtant, si nous jetons un coup d'oeil à une analyse semblable faite par le Conference Board du Canada quant à la façon de contenir le déficit, et je fais ici allusion à l'étude à laquelle le Nouveau Parti démocratique s'est si vivement opposé, les résultats sont différents. En effet, alors que le NPD avance le chiffre de 1 601 000 nouveaux emplois en vertu de sa politique, le Conference Board dit que la stratégie du gouvernement permettra de créer 1 651 000 nouveaux emplois, soit 50 000 de plus; en outre, le gouvernement parviendra à contenir le déficit et la dette, au lieu de les laisser augmenter à vue d'oeil.

Je pense que personne ne se laissera duper par la récente conversion du Nouveau Parti démocratique, dont la politique est maintenant axée sur le déficit. Les néo-démocrates auraient mieux fait de s'en tenir à leur discours habituel. Au moins pouvait-on croire qu'ils étaient de bonne foi, même si aucune personne ayant des notions d'économie ne pouvait prendre leurs politiques au sérieux.

• (1040)

Parlons maintenant de nos amis en face, ceux qui croient qu'à la prochaine occasion, ils seront portés au pouvoir. Rappelez-vous qu'au moment des élections générales, la population canadienne aura à choisir entre le chef de l'opposition et le premier ministre. Celui-ci a peut-être été impopulaire et il n'a peut-être pas la cote d'amour des Canadiens—je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs, car, à mon avis, c'est un être exceptionnel, mais de toute façon, il n'est pas nécessaire d'aimer quelqu'un pour reconnaître ses compétences—mais il reste que les Canadiens savent que le premier ministre a le courage de faire preuve de leadership au Canada, comme il l'a prouvé depuis huit ans et demi.

Lorsqu'ils regardent nos amis d'en face, les Canadiens se demandent: «Quelle est la position des libéraux?» Quelle position ont-ils adoptée lorsque les Nations Unies et le Canada ont envoyé des troupes? Quelle a été leur position alors? Que comptent-ils faire pour réduire le déficit? Quelle position ont-ils adoptée à l'égard de toutes les mesures qui ont été présentées à la Chambre afin de réduire les dépenses et le déficit du Canada? Ils se sont opposés à ces mesures. Dans toute liste de dépenses qu'ils ont présentée, jamais ils n'ont dit où ils prendraient l'argent pour les financer.

Finalement, nous avons été à même d'évaluer la nouvelle philosophie économique du chef de l'opposition et de son parti lorsqu'il a déclaré récemment qu'il allait abolir la TPS, qui rapporte 15 milliards de dollars de rentrées fiscales. Le chef de l'opposition compte abolir cette taxe, mais c'est seulement une fois que les Canadiens l'auront élu qu'ils sauront par quoi il remplacera les recettes fiscales qu'elle procurait.

Vous n'êtes pas obligée de me croire, madame la Présidente. Certains diront que, à ce chapitre, je ne suis pas un observateur objectif. Écoutez plutôt ce que le journal *Ottawa Sun* a à dire sur la politique économique du Parti libéral. Voici un extrait de l'édition du 4 février de *l'Ottawa Sun*: «Jean Chrétien a présenté une politique économique libérale, qui tient de la magie noire, en promettant aux contribuables qu'un gouvernement libéral ferait disparaître la vilaine TPS d'un coup de baguette magique. Les libéraux comptent remplacer cette taxe impopulaire par une nouvelle taxe de leur cru, une taxe sur les opérations commerciales, une sorte de taxe TOC. Cette escroquerie n'est rien de plus qu'une taxe cachée, destinée à duper les contribuables.» Cela résume bien la situation, n'est-ce pas?

Voici toutefois un autre exemple savoureux qui provient d'un article du *Sudbury Star* et qui est signé par Claire Hoy: «Pour trouver une mesure de remplacement, de dire M. Chrétien, il faut savoir ce que l'on doit remplacer. Nous devons connaître les chiffres et nous ne les connaissons pas. C'est un mensonge. M. Chrétien sait exactement combien le gouvernement perçoit grâce à la TPS. Ce n'est un secret pour personne. Le gouvernement publie un aperçu économique trimestriel que même lui peut lire.»

À mon avis, tout est très clair. J'en aurais long à dire. Je sais que vous aimeriez vraiment que je continue encore un peu, madame la Présidente, mais je dois donner aux autres la chance de participer à ce débat.

Dans mon esprit, il ne fait pas l'ombre d'un doute que le projet de loi C-76 sera adopté à la Chambre aujourd'hui, car c'est une mesure sensée pour le Canada. Lorsque les Canadiens prendront connaissance de la politique économique des libéraux et des propositions financières farfelues des néo-démocrates, je sais où ils inscriront leur X. Lorsque les Canadiens auront une chance d'examiner ce que leur propose le chef du Nouveau Parti démocratique, le chef du Parti libéral ou le premier ministre qui a si bien servi notre pays pendant huit ans et demi, ils sauront à qui accorder leur vote. Ils me l'accorderont à moi ainsi qu'au gouvernement, afin que les progrès réalisés depuis huit ans et demi se poursuivent.

Mes collègues d'en face devraient se prononcer en faveur de la réduction des traitements ministériels, car cela ne les touchera absolument pas puisqu'ils n'en bénéficieront pas.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je n'ai jamais entendu autant de bêtises débitées en aussi peu de temps. . .

Des voix: Et avec autant enthousiasme.

M. Boudria: Effectivement. Et je ne vais pas commenter les caractéristiques physiques du député comme il vient lui-même de le faire.

En un mot comme en mille, le peu que nous avons appris aujourd'hui est exact, objectivement.

Tout d'abord, parlons du projet de loi C-76. Aux dernières nouvelles, c'est la mesure dont nous devions débattre. Le député d'en face prétend que la Chambre n'a pas réagi assez vite et n'a pas adopté ce projet de loi assez promptement.

Je dois répondre que je n'ai aucune excuse à présenter pour le fait que je n'ai aucunement l'intention d'en faciliter l'adoption. Il devrait être rejeté. Quoi qu'il en soit, cette allégation, comme bien d'autres, est sans fondement.

Pour commencer, le député a dit que nous avions invoqué cette disposition en février dernier et que les députés devraient avoir honte d'avoir tellement retardé l'adoption de ce projet de loi.

S'il est vrai que quelqu'un doit avoir honte, c'est le leader du gouvernement à la Chambre. Première chose, si ce projet de loi était si urgent en février dernier, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu jusqu'au 1er mai 1992 pour le déposer à la Chambre? Il s'en prend à l'opposition parce qu'il a négligé de présenter son projet de loi.

Deuxièmement, au cas où je n'aurais pas encore convaincu les députés, ce qui serait étonnant, je vais rappeler quand le gouvernement a décidé de mettre ce projet de loi à l'étude. Il l'a fait pour la première fois le 16 novembre. C'est pourtant un projet de loi qui était censé être urgent, à en croire le député d'en face.

Après trois heures de débat ce jour-là, le gouvernement a décidé d'imposer la clôture au bout de trois autres heures. Il rejette le blâme sur l'opposition. Ensuite, le gouvernement a complètement oublié le projet, qui a été mis en veilleuse. Le 5 février, après un jour de débat au comité, il a imposé la clôture et renvoyé le projet de loi à la Chambre.

M. Blenkarn: Nous n'avons pas imposé la clôture.

M. Boudria: Le député d'en face ne sait pas comment on impose la clôture au comité. Je me rappelle pourtant que, lorsqu'il présidait le comité qui a étudié la TPS, il savait très bien s'y prendre.

Le 12 février, le projet de loi a été étudié pendant une journée à la Chambre et le gouvernement a de nouveau imposé le bâillon. Voilà où nous en sommes. Tout cela serait ridicule même si le projet était excellent. Mais il ne vaut rien. Le point de vue du député d'en face ne tient pas debout.

Le député a un peu parlé d'économie. J'ignore dans quel domaine il s'est spécialisé, mais ce n'est probablement pas en économie. Voici comment il a expliqué la réduction du déficit. Il a dit: «Lorsque les libéraux ont perdu le pouvoir, le déficit était élevé, mais nous l'avons réduit depuis.» Cette année-là, le déficit s'établissait à 34 milliards de dollars et il est passé de 34 à 35 milliards. Selon le député d'en face, cela équivaut à une réduction.

Chaque année, dans chacun de ses budgets, le gouvernement prévoit une réduction de déficit, qui se maintient pourtant toujours à 34 milliards de dollars. Comment peut-on parler de réduction?

Parlons de la dette nationale qui est l'accumulation de tous les déficits enregistrés les années précédentes. Le député affirme que son parti, son gouvernement, n'a pas fait augmenter la dette nationale. À qui la faute, alors? Aux néo-démocrates de l'Ontario?

M. Mifflin: Ils font tout ce qu'ils peuvent pour cela.

M. Boudria: Ils font tout ce qu'ils peuvent. Qui diable a pu forcer le gouvernement à agir ainsi? De 168 milliards de dollars en 1984, la dette nationale est passée à 450 milliards cette année.

M. Mifflin: C'est arrivé tout seul.

M. Boudria: C'est arrivé tout seul et il ne faudrait pas blâmer le député d'en face. Le projet de loi C-76 est l'une de ces mesures législatives devant contribuer à résorber le déficit.

Je voudrais aborder certaines dispositions particulières du projet de loi. À quoi sert-il? À deux choses. Premièrement, à imposer des droits aux lobbyistes; deuxièmement, à imposer des frais sur les prêts aux étudiants. Permettez-moi d'examiner ces deux points l'un après l'autre.

Premièrement, en ce qui concerne l'enregistrement des lobbyistes, il est vrai que certains lobbyistes sont riches. Il est vrai que certaines de leurs activités nous ont portés à nous demander ce qu'ils faisaient au juste. Il y a actuellement un rapport de comité qui porte sur cette question. Or, il existe bel et bien des lobbyistes de la deuxième catégorie, des groupes de pressions, des groupes d'agriculteurs, d'organisations de la santé publique, etc. Ces groupes sont aussi enregistrés comme des lobbyistes. Dans notre système, on les appelle les lobbyistes de la deuxième catégorie.

Je connais un peu la mesure législative, puisque j'ai contribué à la rédaction du rapport en 1987 et à l'élaboration du projet de loi en 1988 et que je participe à l'examen actuellement en cours.

• (1050)

De nombreux groupes, très divers, agissent comme lobbyistes. À mon avis, peu importe qu'on soit riche ou pauvre, personne ne devrait avoir à payer pour pouvoir s'adresser à un député. C'est injuste. C'est contraire à la morale.

Il en est question dans l'ouvrage de Erskine May, intitulé *Parliamentary Practice*, qui dicte la procédure que doit respecter notre Parlement. Cet ouvrage fait autorité depuis des centaines d'années. Permettez-moi de vous citer un extrait de la 20e édition.

L'extrait porte sur le droit de présenter une pétition à la Couronne et au Parlement, autrement dit sur le droit de faire des démarches pour défendre ses intérêts. Il mentionne les personnes qui exercent les pressions, que ce soit de grands lobbyistes, comme GCI, des organisations, comme la Fédération de l'agriculture de ma circonscription, ou tout autre groupe.

Les lobbyistes ont ce qu'on appelle:

> Le droit de présenter une pétition à la Couronne en vue du redressement d'un grief. Il s'agit d'un principe constitutionnel fondamental appliqué sans interruption depuis très longtemps, qui a profondément influé sur les grandes questions de procédure parlementaire.

On ajoute ensuite:

> Le droit des pétitionnaires et le pouvoir de la Chambre des communes en matière de pétitions font l'objet de résolutions depuis 1669.

C'est donc dire que depuis 324 ans, les gens ont le droit de faire des démarches auprès de leurs représentants élus. Peu importe que les frais soient de 1 ou de 1 000 $, personne ne devrait avoir à payer pour me voir ou pour rencontrer le premier ministre, le député d'en face ou quelqu'un d'autre. C'est injuste.

Je sais que ceux qui sont en faveur de cela disent: «Et après? Les lobbyistes sont riches.» Peut-être que certains le sont. Là n'est pas la question. La question est que cette institution existe pour tout le monde, et tous les Canadiens devraient avoir le droit de faire des démarches auprès de leurs députés.

Je ne suis pas le seul à être de cet avis. Le député d'Etobicoke—Lakeshore, un conservateur, est d'accord avec moi sur ce point. Il s'est exprimé de façon fort éloquente sur cette question à la Chambre des communes et au comité.

Il y a également d'autres personnes qui partagent cet avis. Toute personne qui étudie la procédure parlementaire comprendrait cela. Si ce débat avait lieu à la Chambre des communes britannique, il serait jugé anticonstitutionnel. Le député d'en face traite cette question comme une plaisanterie, mais c'est loin d'en être une.

À propos de l'autre point. . .

M. Blenkarn: Et le projet de loi C-76?

M. Boudria: Je parle justement du projet de loi C-76. Le député d'en face devrait peut-être le lire.

Nous parlons d'imposer des droits aux Canadiens pour avoir le privilège d'adresser leurs griefs au Parlement. Il est question de cela dans le projet de loi C-76, mais le député d'en face ne l'a peut-être pas lu. C'est bien. Il n'a qu'à se familiariser avec le sujet et il verra que c'est exactement ce que prévoit cette mesure législative.

L'autre partie du projet de loi porte sur l'imposition de frais relativement aux prêts étudiants. Nous avons des jeunes qui travaillent pour nous. Ce sont nos pages. Certains d'entre eux ont peut-être dû emprunter de l'argent pour faire leurs études. Il n'y a rien de mal à cela.

C'est toujours mieux de ne pas avoir à emprunter car, de cette façon, on n'a pas besoin de rembourser. Toutefois, pourquoi ceux qui sont obligés d'emprunter seraient-ils obligés de payer une taxe de 3 p. 100 pour avoir le privilège d'emprunter?

Si un établissement financier obligeait ses clients à payer une taxe pour avoir le privilège d'emprunter, nous, les députés de la Chambre des communes, interviendrions immédiatement pour empêcher cela. Nous dirions que c'est de l'usure. Nous trouverions toutes sortes d'autres qualificatifs. Nous inventerions probablement un nouvel article du Code criminel pour corriger la situation.

Aucun établissement privé n'oserait évidemment faire cela. Il se ferait tellement critiquer par la presse qu'il n'oserait tout simplement pas le faire.

Qu'est ce que le gouvernement obtiendra en imposant une taxe de 3 p. 100 sur les prêts étudiants?

Je dois reconnaître ceci: le gouvernement obtiendra 23,4 millions de dollars grâce à cette taxe. Il ira chercher 23,4 millions de dollars dans les poches des jeunes Canadiens qui essaient de faire des études postsecondaires et d'acquérir des compétences techniques en espérant se faire une vie meilleure et contribuer ainsi à réduire le taux de chômage. Et comment les récompensons-nous? En leur faisant payer 23,4 millions de dollars de plus.

Si vous pensez que les choses ne pourraient être pires, permettez-moi de vous parler d'une autre disposition de ce projet de loi. Le gouvernement ira chercher encore 35 millions de dollars de plus en faisant adopter cette disposition selon laquelle les étudiants ne bénéficieront plus d'une période de six mois sans intérêt à partir du moment où ils terminent leurs études. Autrement dit, quand il terminait ses études en avril ou en mai, selon qu'il fréquentait un collège ou une université, en sortant de l'école en même temps que tout le monde, en pleine ruée pour les emplois d'été, alors qu'il se trouvait en concurrence avec tout le monde, sans grand espoir de trouver un emploi avant septembre quand tous les autres retourneraient aux études et qu'il pourrait enfin se placer, l'étudiant pouvait compter sur une période de grâce de quelques mois pendant lesquels il cherchait un emploi, mais cette période de grâce a été supprimée. Il commencera maintenant à payer des intérêts tout de suite.

Le député de Mississauga-Sud dit que c'est juste. Je ne sais pas s'il veut dire par là que c'est exactement ce que prévoit le projet de loi ou qu'il approuve cette disposition. J'espère vraiment qu'il ne l'approuve pas. J'espère que ce député, qui a la réputation d'être un libre-penseur, comprendra que ce n'est pas juste. Il le comprendrait sûrement.

Quoi qu'il en soit, mes collègues et moi n'allons pas rester sans réagir. Nous ne donnerons pas notre consentement au projet de loi. Nous allons continuer de nous y opposer parce que nous estimons qu'il est mauvais, pour les deux raisons que j'ai déjà évoquées. Les députés d'en face peuvent bien dire que nous devrions l'accepter, aussi mauvais soit-il, parce qu'il comporte une disposition visant à réduire le traitement du premier ministre, de quelqu'un qui n'est même pas compétent pour faire son travail. Cette justification pour adopter le projet de loi est un peu difficile à avaler.

Si le premier ministre pense qu'il ne mérite pas son traitement, c'est son problème. La plupart des Canadiens seraient d'accord de toute façon pour trouver qu'il ne vaut pas le traitement que nous lui payons, et ses ministres non plus. Si on les jugeait d'après leurs résultats, leur traitement ne serait pas très élevé.

Mais laissons cela de côté pour le moment, car ils n'en ont plus pour longtemps de toute façon. Ils ont entamé la cinquième année de leur mandat de quatre ans, et le premier ministre et son gouvernement devront tôt ou tard prendre leur courage à deux mains pour déclencher des élections. À ce moment-là, les Canadiens porteront un jugement sur eux et le feront de telle façon que ce n'est pas une réduction de 5 p. 100 de son traitement que le premier ministre devra accepter, mais de 100 p. 100, quand il sera chassé du pouvoir par les Canadiens. C'est en effet le sort qu'ils lui réservent, à lui et à ses collègues.

Mon collègue de Saint-Boniface a traité avec éloquence de cette question des prêts aux étudiants, comme il le fait sur plusieurs sujets. Il a publié un communiqué de presse le 18 février pour plaider à nouveau la cause des étudiants auprès du gouvernement. Ce député est un éducateur, il a enseigné à l'université, il y a obtenu la permanence et y est professeur émérite; il connaît donc le sujet mieux que bien d'autres députés. Il connaît le tort que cette mesure causera.

Je ne puis comprendre que le gouvernement ait pris une telle mesure après avoir lancé un programme—et je le sais, j'ai participé à son application dans ma circonscription—appelé «L'école avant tout», pour tâcher de convaincre les jeunes de ne pas décrocher, de rester à l'école, qui est gage d'un meilleur avenir pour eux. Quel genre de message contradictoire donnons-nous aux jeunes lorsque, d'une part, nous leur disons de ne pas abandoner leurs études et, d'autre part, s'ils les poursuivent, on va leur imposer des frais d'utilisation et on va supprimer les dispositions visant à les aider?

Quel genre de message est-ce là? Il est stupide et néfaste. Je sais que nous avons un gouvernement majoritaire et qu'aujourd'hui, quand le moment viendra, on arrêtera l'étude de ce projet de loi et que lundi il y aura un vote parce que le gouvernment a demandé la clôture pour ce projet de loi.

Je dis aux députés d'en face: Ne vous occupez pas de ses sottises, votez contre ce projet de loi. Cela ne fera pas tomber le gouvernement. C'est faux, c'est de la foutaise. Même s'il s'agit d'un soi-disant projet de loi budgétaire, on rejette seulement le projet de loi. Ce serait un dur coup pour le ministre des Finances, mais il faudrait pourtant le lui asséner.

Mme le vice-président: Le député voudra peut-être poursuivre plus tard aujourd'hui quand nous reprendrons l'étude des initiatives ministérielles.

Comme il est 11 heures, en vertu du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, il y a plus d'un an, le gouvernement a reconnu l'indépendance de la Croatie, mais il n'a pas encore établi de relations diplomatiques avec ce pays en dépit du fait qu'il a un consulat à Zagreb.

La Chambre saura que notre consulat à Zagreb relève de notre ambassade à Belgrade et un état de guerre existe pratiquement entre la Croatie et la Serbie.

Je demande à la ministre des Relations extérieures de nouer immédiatement des relations diplomatiques avec la Croatie, de transformer en ambassade notre consulat à Zagreb et d'arrêter de prétendre que Zagreb est vraiment un consulat relevant de notre ambassade auprès de la République de Yougoslavie qui en fait n'existe plus.

* * *

LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, à la fin de l'année dernière, la Commission des plaintes du public contre la GRC a publié un rapport recommandant, entre autres, que le commissaire de la GRC présente des excuses à Kitty Nowdluk-Reynolds.

Kitty, les Canadiens s'en souviendront, est une jeune femme inuk qui a été deux fois victime en 1990. Elle a subi une brutale agression sexuelle, puis elle a été soumise à un traitement terriblement cruel et inhumain de la part du système judiciaire canadien.

En janvier, le commissaire a présenté à Kitty ses excuses pour la conduite inconsidérée et inadmissible de certains membres de la GRC. Il a déclaré regretter leur manque de professionnalisme et leur mépris des principes élémentaires de la compassion. Je remercie le commissaire pour ses excuses, mais il y a bien d'autres recommandations dans le rapport de la commission qu'il faudrait suivre afin d'améliorer le système de la justice pénale.

Pour Kitty et pour toutes les victimes, j'exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre ces recommandations qui concernent les besoins spéciaux des personnes qui sont victimes d'actes criminels. L'épreuve subie par Kitty ne doit jamais plus se reproduire.

Article 31 du Règlement

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, je voudrais dire un mot ce matin sur la question de la population mondiale et de l'échec de la CNUED, à Rio, en juin dernier, qui ne s'est pas attaquée aux vrais problèmes.

Récemment, le 30 décembre 1992, Anita Gordon, conseillère médiatique de Maurice Strong, qui était secrétaire général à la CNUED à Rio et qui, soit dit en passant, est Canadienne et coauteure de l'ouvrage *It's a Matter of Human Survival*, a dit, en discutant de l'ordre du jour et de l'échec du Sommet de la terre à la CNUED:

> En fait, si vous examinez attentivement Action 21, vous constaterez qu'il traite des symptômes, mais pas de notre problème fondamental. Il traite de la qualité de l'eau, de la déforestation et de la disparition de certaines espèces. Mais il ne traite pas du problème fondamental, de ce qui, en quelque sorte, détruit tout sur notre planète, c'est-à-dire l'espèce humaine.
>
> Il ne traite pas de l'accroissement démographique sur la planète. Il ne parle pas de la surpopulation et certainement pas de la surconsommation, qui constitue le grand problème en Occident. Et, comme il ne parle pas de ces deux choses fondamentales, il ne s'attaque réellement pas à la cause du problème.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'une plus grande aide étrangère destinée à l'éducation et aux soins de santé.

* * *

[*Français*]

L'ARMÉNIE

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, hier, le jeudi 18 février, en compagnie de plusieurs collègues, j'avais l'honneur de rencontrer M. Varaztad Avoyan, député et secrétaire-général du parlement de la République arménienne. Monsieur le Président Fraser l'a d'ailleurs présenté à la Chambre. Plus tard dans la journée, il rencontrait des responsables des affaires extérieures de mon parti pour les renseigner sur la situation terriblement pénible en Arménie.

Nous souhaitons vivement, et ce, sans partisanerie, que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada demande instamment que cette question soit soumise à l'agenda du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous demandons que le Canada soulève la question de l'accessibilité de l'envoi de convois humanitaires auprès de notre allié de l'OTAN, la Turquie, et que des initiatives soient entreprises auprès de la République de Russie pour envisager conjointement un pont aérien afin de venir en aide à ces gens désespérés.

Madame la Présidente, la situation est grave et je souhaite que les honorables députés de cette Chambre, ainsi que les distingués représentants de la presse nationale informent la population canadienne de la gravité de la situation.

* * *

[*Traduction*]

LE SOCIALISME

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, au cours des quelques dernières années, nous avons vu des gouvernements socialistes dans le monde se débattre, s'avouer vaincus et tomber au moment où les gens qui vivent sous ces régimes surannés luttent pour survivre. Ce sont là les résultats de décennies d'idéologie socialiste.

Toutefois, ici, au Canada, le chef fédéral du NDP nous a présenté une litanie d'idées socialistes qui sont exposées dans encore un autre plan quinquennal voué à la ruine économique.

Au Canada, nous voyons les gouvernements néo-démocrates de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qui essayent de surnager en blâmant le gouvernement fédéral pour leur mauvaise gestion. Mais la simple vérité, c'est que le socialisme ne fonctionne pas. Ne me croyez pas sur parole; vérifiez les annales de l'histoire, où les preuves sont abondantes.

* * *

LA CAMPAGNE «PENNY PROJECT»

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, que fait-on avec un million de cents? Demandez à Ernie Penny. C'est le président de la campagne *Penny Project*, lancée par la *Foundation for Centre in the Park*. Son objectif est de recueillir une fraction de la part de financement assumée par cette fondation pour l'agrandissement et la rénovation de la bibliothèque et du musée des beaux-arts de Moose Jaw, soit 262 000 $.

Vouloir accumuler 10 000 $ en pièces de cuivre, c'est un projet ambitieux, mais les pièces continuent à s'accumuler dans un coffre-fort du centre-ville de Moose Jaw. Je précise que le coffre-fort est doté d'un plancher solide.

Ernie Penny, Al McEwan et tous les autres qui travaillent pour cette fondation méritent des félicitations pour avoir eu cette merveilleuse idée, une idée dont on a parlé d'un bout à l'autre du pays, entre autres à l'émission *What on Earth* de la SRC.

Nous sommes même parvenus à leur recueillir quelques sous à Ottawa. Ernie Penny et son équipe peuvent être fiers de cette réussite. Depuis mon arrivée sur la Colline, j'ai connu beaucoup de groupes qui n'ont jamais réussi à obtenir un sou d'Ottawa. Cette fondation en a quant à elle obtenu un pot complet.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, n'y a-t-il donc aucune limite à l'ingéniosité de Postes Canada quand il s'agit de trouver des moyens d'enrager la population du Canada et de faire sonner le téléphone dans les bureaux des députés?

La Société canadienne des postes a déclaré que lorsqu'une lettre est livrée par erreur à notre domicile, nous avons la responsabilité de placer cette lettre dans une nouvelle enveloppe qu'il faut adresser, affranchir et mettre à la poste.

C'est insensé. C'est un affront que les Canadiens n'accepteront pas, et qu'ils n'ont pas à accepter d'ailleurs. Cette mesure ne permettra pas à la Société canadienne des postes de mettre de l'ordre dans ses finances. Elle entraînera simplement la mise au rebut d'un grand nombre de lettres qui auraient dû parvenir à leur destinataire.

Je demande à la Société canadienne des postes d'annuler immédiatement cette consigne ridicule.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais dire aujourd'hui que je suis déçu de la décision du gouvernement de faire une étude sur la meilleure façon de percevoir des taxes sur les fonds en fidéicommis pour les préarrangements funéraires.

En imposant une nouvelle taxe, ce gouvernement montre son manque de compassion envers les personnes âgées. À l'heure actuelle, les Canadiens doivent payer la TPS sur tous les frais funéraires, y compris sur les pierres tombales et les cercueils. Les frais des préarrangements funéraires ne devraient certes pas faire l'objet d'impôts injustes.

Les gens prennent des préarrangements funéraires pour avoir l'esprit tranquille. Si l'on perçoit des taxes sur ces fonds en fidéicommis, plus personne ne voudra faire d'arrangements préalables pour ses funérailles.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement a tout taxé, des livres jusqu'aux articles de d'hygiène féminine, et il essaie maintenant de taxer les préarrangements funéraires.

Je lui demande de cesser de s'en prendre aux personnes âgées qui ont contribué à l'édification de ce pays. Ces personnes ont droit à la tranquillité d'esprit.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, j'ai été déçu d'apprendre, l'autre jour, que le comité parlementaire chargé d'étudier l'Accord de libre-échange nord-américain avait décidé d'annuler une audience qui devait avoir lieu en Saskatchewan.

• (1110)

J'ai ici une lettre de M. Paul Brossard, coordonnateur du groupe Rural Life Ministry, dans laquelle il m'écrit ceci:

> Le voyage en Saskatchewan a été annulé. On nous a laissé tomber en avril dernier, et maintenant encore. Qu'arrive-t-il à notre processus démocratique? Nous faisons partie du Canada, et nous tenons à exprimer notre point de vue sur l'ALENA.

C'est ce que dit Paul Brossard, coordonnateur du groupe Rural Life Ministry, un groupe très respecté de la Saskatchewan.

Les habitants de la Saskatchewan ont le droit de se faire entendre. Ils ont le droit d'exprimer leur point de vue sur l'ALENA. J'insiste pour qu'un comité parlementaire se rende dans notre province afin de recueillir leur opinion. Je ne sais pas de quoi le gouvernement ou l'opposition a peur, mais ces gens ont le droit d'exprimer leur point de vue.

* * *

LES COMMUNICATIONS ET LA CULTURE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, hier, au Centre national des arts, à Ottawa, on a dressé une immense carte du Canada portant 200 000 signatures de personnes appuyant les recommandations du rapport du Comité permanent de la culture et des communications intitulé *Les liens qui nous unissent*.

Cette cérémonie marquait le début d'une active campagne de la communauté culturelle du Canada pour donner une plus grande priorité aux activités artistiques et culturelles dans le prochain budget fédéral.

Article 31 du Règlement

Même si cela est un objectif raisonnable, je pense que le but à plus long terme est de sensibiliser tous les Canadiens, à quelque niveau qu'ils soient, aux aspects culturels et à susciter un esprit d'appréciation et une plus grande participation aux activités culturelles.

C'est dans l'esprit des gens que la place de la culture doit monter pour que cela se reflète éventuellement dans les budgets et les politiques des gouvernements. Cette mission est poursuivie depuis longtemps par la Conférence canadienne des arts et on espère que le lancement du projet des *Liens qui nous unissent*, hier, sera le catalyseur d'une campagne culturelle nationale qui pourra se poursuivre et durer.

Les activités artistiques et culturelles au Canada méritent une meilleure place, à la fois parmi la population et dans les préoccupations des gouvernements.

* * *

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, je prends la parole pour exprimer mon profond mépris face aux propos du premier ministre qui a entrepris de défendre le ministre des Pêches et ses remarques au sujet du harcèlement sexuel. Le premier ministre n'a fait qu'ajouter à la douleur des femmes qui vivent chaque jour avec l'ignoble comportement que le premier ministre a endossé en n'exigeant pas du ministre qu'il s'excuse.

Soyons clairs. Le harcèlement sexuel n'est pas une chose dont on peut rire. C'est quelque chose qui détruit les femmes, détruit les familles, empoisonne les conditions de travail et maintient les femmes dans l'infériorité. Le harcèlement sexuel n'est pas un compliment. Ce n'est pas une chose qui fait plaisir. C'est quelque chose d'humiliant, de dégradant, de terrifiant et de déshumanisant.

Quelques douzaines ou quelques centaines de nominations n'aident pas les milliers de femmes qui sont détruites moralement et économiquement par l'obscénité du harcèlement. C'est maintenant le premier ministre qui doit des excuses aux Canadiennes.

* * *

LA STRATÉGIE DE PÊCHE DES AUTOCHTONES

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, l'industrie de la pêche en Colombie–Britannique risque de connaître un autre été difficile à cause de la stratégie adoptée par les autochtones. Si nous voulons assurer l'application de certaines mesures de conservation et empêcher un affrontement sérieux entre blancs et autochtones, certaines mesures s'imposent.

Premièrement, consultation de toutes les parties concernées, notamment l'industrie de la transformation, les pêcheurs commerciaux et sportifs, les autochtones, la province et le gouvernement fédéral. Le ministre entame le processus de consultation cette semaine à Vancouver.

Deuxièmement, application rigoureuse de la réglementation tant pour les blancs que pour les autochtones.

Troisièmement, définition claire de l'énoncé de la décision de la cause Sparrow.

Quatrièmement, prise de toutes les mesures possibles pour préserver le niveau élevé de qualité du saumon en Colombie–Britannique et faire de la conservation une priorité.

Mais surtout, il faut que toutes les parties concernées fassent preuve de bonne volonté et de coopération, afin de préserver et de mettre en valeur cette industrie précieuse qu'est la pêche en Colombie–Britannique et au Canada.

* * *

LA COMMISSION D'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, le 31 mars 1991, 500 travailleurs ont perdu leur emploi lorsque l'usine d'Abitibi à Thunder Bay a fermé ses portes définitivement. Un an plus tard, 245 employés de l'usine Domtar de Red Rock ont perdu leur emploi lorsque cette usine a réduit sa production. Au cours des deux dernières années, des centaines d'employés de plus de Provincial Papers d'Abitibi et d'autres papeteries de Thunder Bay et de la région ont perdu leur emploi suite à la réduction de leurs effectifs.

Et la liste s'allonge; 200 employés de Canadian Pacific Forest Products risquent de voir leur papeterie kraft de Thunder Bay fermer ses portes et 100 ouvriers de plus sont menacés à la Provincial Papers par la restructuration qui s'y poursuit.

En vertu de la loi actuelle sur l'assurance–chômage, toute personne qui perd son emploi et qui reçoit une indemnité de départ doit attendre qu'elle soit épuisée avant d'avoir droit à l'assurance–chômage. Conformément à cette même loi, les travailleurs qui se trouvent dans cette situation et qui ont cotisé à l'assurance–chômage pendant des décennies ne reçoivent plus de prestations deux ans après leur mise à pied.

Dans certains cas, des soutiens de famille qui ont cotisé à l'assurance–chômage toute leur vie active et qui n'ont jamais réclamé de prestations ne recevront pas un sou de ce gouvernement.

Je demande instamment au gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que les travailleurs reçoivent toutes les prestations du programme d'assurance-chômage auquel ils ont contribué.

* * *

VISION MONDIALE CANADA

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, depuis 15 ans, Vision mondiale Canada encourage les adolescents de tout le pays à s'abstenir de nourriture solide pendant 30 heures afin de se sensibiliser au problème de la faim dans le tiers monde.

Si nous songeons, ne serait-ce qu'un instant, à nos amis du tiers monde, nous fournirons le petit effort qui peut contribuer à améliorer le sort de ces moins favorisés que nous. Nous, Canadiens, pouvons faire quelque chose pour eux. Ce jeûne de 30 heures sera pour nous une grande leçon de partage.

Dans ma circonscription, les élèves de l'école St-Alphonsus, à Chapeau, et ceux de la Cité étudiante, à Maniwaki, notamment, vont participer à ce jeûne de 30 heures. Je tiens à féliciter les élèves et leurs instituteurs.

J'exhorte les Canadiens de tout le pays à participer à cet effort valable en vue de se sensibiliser à la faim dans le tiers monde et de montrer qu'ils ne restent pas indifférents. Nous pouvons seulement espérer que notre contribution pourra assurer un avenir meilleur à ces moins fortunés que nous.

Je remercie les élèves au nom de ceux qui bénéficieront des efforts qu'ils vont déployer cette fin de semaine.

* * *

LA RÉSERVE DES FORCES CANADIENNES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je prends la parole afin de faire connaître mon inquiétude et celle de l'opposition officielle quant aux accusations portées par le vérificateur général dans son rapport de novembre dernier à l'égard de la Réserve des Forces canadiennes.

Le vérificateur affirme que le système de la réserve dans son état actuel présente des capacités militaires limitées. Il fait aussi remarquer que le ministère de la Défense nationale doit réviser ses politiques afin de mettre en place une formule fiable pour l'entraînement des réservistes ainsi que leur utilisation en cas d'urgence.

Dans le contexte de la politique établie en 1987 visant l'application du concept de la force totale, la Réserve des Forces canadiennes représente un élément essentiel des forces armées. Les réservistes forment une partie de plus en plus importante de nos troupes de maintien de la paix; ils servent dans des régions où le danger est sans cesse plus grand. À l'heure actuelle, ils représentent 10 p. 100 de toutes nos forces de maintien de la paix, mais ils constitueront plus de la moitié du bataillon de relève qui prendra en charge les opérations de maintien de la paix à compter du printemps prochain.

Je demande au gouvernement de répliquer à ces affirmations sérieuses, soit en les niant, soit en les confirmant et en expliquant alors comment il compte corriger immédiatement cette lacune.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports suppléant.

Le gouvernement ne possède pas de lignes directrices sur le nombre de places maximal des transporteurs aériens canadiens. À la veille du sommet économique de Toronto, le gouvernement annonce le prolongement de pistes, mais admet qu'il n'a pas les fonds. Il affirme qu'il créera 6 000 emplois, mais se ravise et moins de dix minutes plus tard ramène ce chiffre à 2 000. Le gouvernement n'a pas adopté de position sur les problèmes de Nationair. Il se peut qu'il encourage les fusions de sociétés aériennes, mais il se peut aussi qu'il ne les encourage pas. Improvisation, réunions secrètes et annonces bidons.

Pendant ce temps, les travailleurs des sociétés aériennes ignorent s'ils conserveront leur emploi, les consommateurs sont laissés dans l'incertitude et le gouvernement est paralysé. Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé la situation du secteur aérien se détériorer à ce point?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, le gouvernement a une politique du transport aérien et elle est efficace. Cependant, cette politique s'inscrit dans la droite ligne de la politique proposée par un ministre libéral des Transports, c'est-à-dire la déréglementation.

Partout dans le monde des sociétés aériennes éprouvent des difficultés. Depuis un an ou deux, elles connaissent toutes de lourdes pertes. C'est vrai des sociétés aériennes canadiennes, c'est vrai des américaines, c'est vrai des européennes et c'est aussi vrai des sociétés d'Extrême-Orient. Ce sont elles qui doivent régler leur problème. Elles appartiennent au secteur privé. Elles doivent faire leur possible pour régler elles-mêmes leurs problèmes.

Quant à la situation au Canada, le gouvernement discute avec les Lignes aériennes Canadien, un de nos deux grands transporteurs nationaux, du moyen d'aider cette entreprise à sortir de la crise qu'elle traverse en ce moment. Nationair aussi discute de ses problèmes financiers depuis un certain temps avec le ministre des Transports.

Nous continuerons d'examiner chaque cas individuellement en tenant compte de la situation propre à chaque transporteur.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Je désire poser une question supplémentaire au même ministre, madame la Présidente. On a un ministre des Transports, mais personne n'a la moindre idée de ce qu'il fait. On a une ministre d'État aux Transports, mais personne n'a la moindre idée de ce qu'elle fait.

• (1120)

C'est bien beau que ces ministres aient leur belle limousine et l'accès aux jets du gouvernement, mais les travailleurs et les travailleuses de l'industrie aérienne ont peur pour leur emploi et le public craint de perdre le service.

Est–ce que le gouvernement comprend que son incapacité de régler les problèmes aériens menace l'industrie et mine la confiance du public encore plus?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je ne tiendrai pas compte des petits coups bas pour ne m'occuper que de la substance de la question—s'il m'est permis d'exagérer un peu et de parler de substance.

M. Hollis Harris, d'Air Canada, a très bien résumé la situation il y a quelques jours en déclarant: «La direction de la société aérienne doit reconnaître qu'elle a fait des erreurs et que tout n'est pas de la faute des autres.» Telle est la situation.

Les sociétés aériennes qui éprouvent des problèmes doivent en assumer la responsabilité si elles ont pris trop d'expansion ou si elles ont commis d'autres erreurs. Ce n'est pas le gouvernement qui doit assumer la responsabilité, mais il tente d'aider ces sociétés, parce qu'il est dans l'intérêt du Canada qu'il y ait deux sociétés aériennes nationales qui se font concurrence.

Quant au reste de la question de la députée, il est préférable que je n'y réponde pas et d'ailleurs, aujourd'hui, je ne me sens pas d'humeur à lui répondre.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à un ministre qui connaît le moindrement le dossier. J'aimerais poser ma question au ministre des Sciences et ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme qui a annoncé hier que le gouvernement a décidé d'agrandir l'aéroport international Pearson.

Dans un premier temps, le ministre a dit que ce projet allait créer 6 000 emplois; dix minutes plus tard, il a ramené ce chiffre à 2 000. De plus, il a dit ignorer d'où proviendrait l'argent.

Le ministre pourrait–il nous expliquer qui va faire les frais de ce projet d'agrandissement de 500 millions de dollars? Combien d'emplois va–t–on ainsi créer: 6 000, 2 000 ou aucun, car ce projet ne verra jamais le jour?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, j'aimerais savoir si la députée est en faveur de l'agrandissement de l'aéroport Pearson. Elle ne l'a pas dit.

Ce qui a été annoncé hier, c'est l'adoption du rapport du groupe d'étude. Nous allons entreprendre immédiatement la construction de la piste nord–sud et, par la suite, des pistes est–ouest. Les trois pistes vont créer 6 000 emplois directs, soit 2 000 pour la première et 6 000 en tout.

L'important dans l'annonce d'hier, c'est qu'on peut planifier. Il est possible d'attirer des entreprises à l'aéroport Pearson. Les compagnies aériennes peuvent compter sur des pistes et un service impeccables.

Avec cette annonce, nous avons voulu renforcer le rôle de l'aéroport Pearson. C'est un des plus gros aéroports de l'Amérique du Nord. Il est très important pour notre économie et pour notre compétitivité au niveau international.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports suppléant.

Hier, le président du conseil d'administration de PWA Corporation, société mère des Lignes aériennes Canadien, a déclaré au comité: «Le ministre des Transports doit montrer l'exemple en remettant de l'ordre dans l'industrie des lignes aériennes qui continue à perdre de l'argent à cause de sa capacité excédentaire.»

L'inaction acculera à la faillite au moins un de nos deux transporteurs nationaux, dont les pertes s'accumulent de jour en jour. Quand le gouvernement arrêtera-t-il de proférer des menaces inutiles pour prendre des mesures concrètes en vue de régler les problèmes qu'affronte cette industrie essentielle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, s'il y a une capacité excédentaire dans l'industrie des lignes aériennes au Canada, comme les députés de tous les partis le savent bien, on ne peut blâmer ni le ministre des Transports ni le gouvernement canadien. Nous n'avons jamais forcé qui que ce soit dans l'industrie des lignes aériennes à acquérir de nouveaux appareils ou plus de matériel. Ce sont des décisions que les lignes aériennes elles-mêmes ont prises.

Aujourd'hui, elles sont mal placées pour faire appel au leadership du gouvernement pour régler leurs problèmes, notamment celui qu'elles ont causé—d'ailleurs faut-il le résoudre maintenant et complètement? Le gouvernement a établi un cadre de réglementation qu'elles devraient observer. Si leur exploitation n'est pas rentable, qu'elles fassent leur propre examen de conscience.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, le gouvernement doit faire face à la réalité. S'il ne veut pas s'attaquer aux problèmes existants—problèmes qui sont réels et sont en train de coûter leurs emplois aux Canadiens, pourquoi ne laisse-t-il pas la place à quelqu'un d'autre?

Il ne s'agit pas seulement des compagnies aériennes. Le ministre des Transports n'a rien fait au sujet du rapport de la Commission Rivard qu'il a pourtant depuis la fin de janvier et dans lequel il est dit que le même problème se pose dans le cas des chemins de fer.

Le gouvernement va-t-il se croiser les bras et laisser les chemins de fer péricliter comme il l'a fait en ce qui concerne les compagnies aériennes? Existe-t-il une politique des transports?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, si les chemins de fer ont un problème c'est à causes des disparités tant économiques que géographiques et de la façon dont les biens sont transportés. Ce problème vient de ce que des milliards de dollars sont consacrés au réseau routier. Si les chemins de fer se trouvent actuellement dans une situation très difficile, c'est à cause de l'industrie du camionnage qui leur fait concurrence. Voilà pourquoi les chemins de fer ont un problème.

Pour ce qui est de la question de surcapacité, que veut le député? Il parle d'emplois. Veut-il qu'on ordonne aux compagnies aériennes de licencier des milliers de gens? Est-ce là ce qu'il veut pour réduire la capacité? Pourquoi ne nous dit-il pas exactement quels emplois doivent être supprimés et comment? La capacité de qui veut-il au juste voir réduite?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le chef du Nouveau Parti démocratique a rendu public un document de politique économique énonçant des propositions précises pour remplacer les politiques du gouvernement. Le Nouveau Parti démocratique était prêt à exposer son programme par écrit tandis que les libéraux cachent encore leur position sur toutes les grandes questions.

Hier, en réaction au document de notre parti, le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il s'opposait à notre intention d'abroger l'ALENA et l'Accord de libre-échange. Cependant, nous ne connaissons toujours pas la position des libéraux à ce sujet.

Quand il a fait cette déclaration, le leader savait-il que nous avions perdu encore 250 emplois à l'usine de radiateurs d'Oshawa en conséquence directe de cet accord de libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis encore en train de lire le plan économique du NPD.

Une voix: C'est une bonne lecture de chevet. Elle donne sommeil.

M. Mulroney: Ça ne va pas trop mal. Je vais me rendre jusqu'au bout.

Je dois dire, en toute déférence pour le chef du NPD et pour mon honorable collègue qui vient de parler, que le plan comporte de nombreux points sur lesquels je ne pourrais pas être d'accord en tant que progressiste conservateur. Je félicite le chef du NPD d'avoir eu le courage et l'honnêteté intellectuelle de proposer un plan, contrairement aux libéraux qui s'adonnent à des tours de passe-passe idéologiques et pratiquent l'hypocrisie et la fuite des responsabilités.

Il se trouve malheureusement que le chef du NPD a publié des recommandations, concernant par exemple l'annulation de l'ALENA, le jour même où l'on annonçait que la valeur des exportations canadiennes avait grimpé à 157 milliards de dollars, un sommet historique. Le surplus de notre balance commerciale avec les États-Unis atteint 17,7 milliards, et la valeur de nos exportations chez nos voisins du sud dépasse de 20 milliards ce qu'elle était au moment de la conclusion de l'Accord de libre-échange.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, ce n'est pas d'un grand réconfort pour les 250 personnes qui ont perdu leur emploi à Oshawa. Ce n'est pas réconfortant non plus pour les 2 millions de personnes qui, toutes les semaines, font la queue dans les banques d'alimentation, pas plus que pour le million et demi de personnes qui sont au chômage depuis que le gouvernement a été élu et tolère ce chômage chronique.

Je ne m'attends pas à des réponses trompeuses du premier ministre. Nous ne savons pas s'il reste à son poste, mais ce n'est pas ce qui préoccupe les Canadiens. Ce que nous voulons savoir, c'est comment remettre les Canadiens au travail alors que les emplois fuiront vers les États-Unis et le Mexique si nous maintenons cette politique commerciale insensée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue pose une question qui est tout à fait cruciale. Comment conserver et créer des emplois d'excellente qualité? En ayant un faible taux d'inflation. Il n'y pas d'autre réponse.

• (1130)

Le taux d'inflation est maintenant à 1,5 p. 100, ce qui est notre taux le plus bas en 30 ans. Selon moi, il y a un rapport étroit entre ce résultat et le fait que, en 1992, la moyenne des taux d'intérêt a été à son plus bas niveau en 20 ans.

Plus important encore, ce résultat est aussi lié à un accroissement de la productivité, qui a augmenté de 2,6 p. 100, et à l'abaissement de nos coûts de revient unitaires par rapport à ceux des États-Unis. Au cours des trois premiers trimestres de 1992, nos coûts unitaires ont fléchi de 6,6 p. 100. L'ensemble de ces données montrent clairement que le Canada est devenu beaucoup plus compétitif et qu'il est donc en mesure de vendre davantage à l'étranger et de créer des emplois plus intéressants pour les Canadiens.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, j'imagine qu'on n'a pas tellement le temps de s'étendre sur un sujet pendant la période des questions. Cependant, je voudrais faire valoir un point avant de poser ma question.

Les coûts unitaires ont diminué simplement parce que le fardeau de la taxe sur les ventes des fabricants a été transféré des entreprises aux contribuables canadiens, et ce, grâce à la TPS. Voilà pourquoi les coûts unitaires ont baissé et comment les Canadiens se sont retrouvés à payer la subvention.

Le taux de chômage s'élève à 11 p. 100 au Canada et atteint jusqu'à 16 p. 100 dans certaines régions. Le premier ministre pense-t-il que les Canadiens devraient se contenter du vide que leur offrent les libéraux et des sophismes que leur débite le gouvernement, alors qu'ils tentent de planifier leur avenir en fonction de toutes ces promesses qui ne se sont pas encore concrétisées?

Au lieu de belles promesses, quelles solutions concrètes peut-il offrir aux Canadiens qui ont besoin d'emplois maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je répondrai au nom des sophistes, car je ne peux pas me faire le porte-parole des faux jetons.

Environ 57 000 emplois ont été créés en décembre et quelque 45 000 autres, en janvier. On prévoit la création d'à peu près 350 000 nouveaux emplois cette année.

Selon l'OCDE, le Canada affichera en 1993-1994 le taux de croissance de l'emploi le plus élevé de tous les pays membres de l'OCDE et du Groupe des Sept. L'emploi sera fort et durable si nous parvenons à maintenir l'inflation et les coûts unitaires à un faible niveau et à accroître notre productivité ainsi que nos échanges commerciaux sur les nouveaux marchés auxquels l'Accord de libre-échange et l'ALENA nous donnent accès. Voilà comment on crée des emplois au Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je veux poser une question au premier ministre.

Hier, le ministre de l'Emploi a prononcé un discours qu'on pourrait qualifier de scandaleux devant l'Empire Club, à Toronto. Encore une fois, il s'en est pris aux chômeurs et au régime d'assurance-chômage. Il a dit que le régime social du Canada était comme un filet dans lequel on attrape des poissons. Ce n'est pas une comparaison très flatteuse pour les milliers de Canadiens et de Canadiennes qui sont sans emploi.

Dans le peu de temps qu'il reste au premier ministre, essaiera-t-il de trouver un ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui s'occupera de redonner des emplois aux Canadiens et de créer des programmes de formation au lieu de miner le régime d'assurance-chômage, qui est l'élément fondamental du marché du travail dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, c'est précisément le rôle que joue le régime d'assurance-chômage, à condition que ses objectifs ne soient pas déformés. Il s'agit d'une assurance pour les chômeurs et non d'une assurance pour quiconque choisit de quitter son emploi sans raison valable.

C'est vers 1971-1972 qu'on a commencé à détourner l'assurance-chômage des objectifs visés à l'origine, qui étaient valables.

En ce qui concerne le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, il est au courant de la situation. Il vient du nord du Nouveau-Brunswick et est très sensible aux questions soulevées par mon collègue. Il connaît la valeur de ces programmes sociaux, qui jouent un rôle vital dans la région du nord du Nouveau-Brunswick.

En tant que Canadien et en tant que ministre, il est également conscient des importants dommages que cela cause lorsque les ressources financières du pays sont drainées par des abus et que ce sont les contribuables ordinaires qui sont obligés de payer la note. Il est en train d'essayer d'empêcher certains de ces abus et espérait pouvoir compter sur l'appui de mon collègue. Il n'est peut-être pas trop tard.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais soumettre cette question au premier ministre. Celui-ci parle de distorsions dans le système. Existe-t-il des distorsions plus graves que le fait qu'à l'heure actuelle la période de prestations de centaines de milliers de Canadiens est déjà expirée, de sorte que ceux-ci doivent maintenant compter sur l'aide sociale?

Dans ma propre ville de Winnipeg, le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 400 p. 100 ces dernières années, tout simplement parce que le gouvernement a laissé le système d'assurance-chômage se détériorer.

Le gouvernement est-il conscient qu'un problème très précis existe, à savoir qu'il y a des personnes qui veulent travailler, qui ne peuvent plus toucher de prestations, mais qui ne peuvent non plus se trouver un emploi parce que les politiques gouvernementales les ont coincées dans le ghetto du chômage? Quand aurons-nous un ministre de l'Emploi qui s'occupera vraiment de ce problème?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce serait bien si les libéraux cessaient de critiquer et proposaient un plan. À part critiquer, qu'est-ce que notre collègue peut proposer de concret?

Nous avons déjà mentionné que les programmes en place sont bons. Ceux-ci peuvent être modifiés et renforcés en fonction de notre cadre budgétaire.

Mon collègue a peut-être remarqué que, dans l'allocution qu'il a prononcée l'autre soir, le président Clinton a dit vouloir mettre en oeuvre un programme permettant de réduire le déficit de 400 ou 500 milliards de dollars au cours des cinq ou six prochaines années, parce qu'il est horrifié à l'idée que 20 cents de chaque dollar versé en impôt aux États-Unis pourraient devoir être affectés au service de la dette. Le président a dit: «Nous devons intervenir. L'économie des États-Unis en souffrirait si nous devions un jour consacrer 20 cents de chaque dollar au service de la dette.»

Le jour où je suis devenu premier ministre, j'ai hérité d'une situation en vertu de laquelle 32 cents de chaque dollar étaient consacrés au service de notre dette. En 1984, pour chaque dollar de recettes fiscales, nous devions dépenser 1,33 $ en services, ce qui est inacceptable. Que mon collègue ait fait partie du gouvernement, de l'opposition, ou qu'il ait été un citoyen ordinaire, celui-ci sait pertinemment qu'il ne doit pas faire preuve d'un tel esprit partisan lorsque nous discutons des besoins budgétaires du Canada.

* * *

L'EMPLOI

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, à Toronto, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a continué de s'en prendre aux victimes du chômage d'une manière brutale, au lieu de parler des causes du chômage.

Compte tenu du taux de chômage qui atteint des niveaux sans précédent dans certaines régions du Canada—notamment au Cap-Breton, où il s'élève à 26,4 p. 100—le premier ministre peut-il nous expliquer en quoi ces modifications, ces nouvelles mesures aideront les chômeurs à se trouver de véritables emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, mon collègue parle du chômage qui atteint des niveaux sans précédent au Canada. Si je ne m'abuse, le mois dernier, le taux de chômage était effectivement trop élevé et atteignait 11 p. 100, mais lorsque les libéraux nous ont cédé le pouvoir en 1984, il atteignait 11,7 p. 100.

Le député devrait utiliser l'expression sans précédent avec plus de circonspection, car le taux de chômage a déjà été nettement plus élevé. Soit dit en passant, il était aussi plus élevé lorsque le taux d'inflation était de 12,9 p. 100 et que les taux d'intérêt atteignaient 22,75 p. 100. Les modifications structurelles que nous avons apportées ont permis de remédier à tout cela.

Comment crée-t-on des emplois? En faisant en sorte que les taux d'intérêt et les emprunts de l'État n'exercent pas de trop fortes pressions sur le secteur privé, en stabilisant notre taux d'inflation et en renforçant la capacité financière de notre pays de générer une nouvelle prospérité économique—ce qui se fait seulement s'il y a des gains réels au chapitre de la productivité. Tout le reste n'est qu'un mythe. Notre pays ne connaîtra une nouvelle prospérité que si nous améliorons notre productivité.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Mercredi et jeudi de cette semaine, nous avons écouté le vice-premier ministre vanter sa politique économique et dire qu'un jour—le fameux jour magique à venir—nous serons dans une bien meilleure situation.

Si le premier ministre est aussi confiant, aussi rassuré et aussi convaincu du bien-fondé de sa politique économique, pourquoi refuse-t-il de se soumettre à la véritable épreuve en demandant aux Canadiens de se prononcer sur ce gouvernement fatigué, usé et incompétent? Le premier ministre ira-t-il rencontrer le gouverneur général?

• (1140)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je suis loin d'être fatigué; je me sens frais comme une rose. Je me sens certainement jeune et fringant comparativement à certaines personnes que je connais.

J'ai déjà dit au député que les néo-démocrates et les conservateurs sont prêts à se lancer dans une campagne électorale en tout temps, mais que nous ne pouvons le faire tant que le chef du Parti libéral ne se sera pas acquitté de son obligation en expliquant aux Canadiens sa position sur la TPS. C'est une question importante. Que pense-t-il du libre-échange?

Ma conclusion sera simple. Je déteste faire cela un vendredi, mais je vous signale que la dernière fois que j'ai entendu le député de Winnipeg dire: «Déclenchez des élections et donnez-nous une chance», c'était en 1988.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier le ministre des Finances a prétendu que le Conference Board du Canada prévoyait une grande augmentation des emplois en conséquence de la politique du gouvernement actuel. Eh bien, ce mois-ci, le Conference Board a témoigné au Comité des finances que ses prévisions concernant la politique du gouvernement actuel montraient encore un taux de chômage de 9,3 p. 100 d'ici quatre ans. Le Conference board a dit: «C'est un tableau très sombre.»

Pourquoi le gouvernement appuie-t-il une politique économique qui a ces conséquences néfastes sur les emplois? Ne va-t-il pas étudier sérieusement et dans un esprit d'impartialité le plan de création d'emplois du NPD qui amènerait 7,5 p. 100 de chômage de seulement dans quatre ans, une diminution d'impôt pour 80 p. 100 des Canadiens et une baisse du déficit?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il serait intéressant de savoir où le député se procure ses chiffres et ses faits.

Le Conference Board, dans son rapport, a déclaré que 1 651 000 nouveaux emplois seraient créés en une période de cinq ans.

M. Harb: C'est de la propagande.

M. McDermid: Le député libéral dit que c'est de la propagande. En fait, Grimm n'aurait pas pu écrire un plus beau conte de fée que celui-ci, je vous le dis. C'est incroyable.

De toute façon, avec leurs projets de création de travail et leurs autres plans qu'ils ont proposés, les néo-démocrates prévoient seulement 1 600 000 emplois, ce qui est moins que ce qu'a annoncé le Conference Board.

Si cet organisme dit que notre taux de chômage va baisser à 9 p. 100 et que le NPD annonce que le taux de chômage atteindra 7,5 p. 100 et si vous vous fiez aux chiffres du Conference board, alors vous feriez mieux de modifier le rapport que vous avez publié hier parce qu'il est manifestement erroné.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le ministre compare des choses différentes. Il devrait plutôt regarder quel est le taux de chômage que le Conference Board annonçait pour ce mois-ci dans son exposé au Comité des finances de la Chambre des communes. Voici ce que disait textuellement M. Frank, économiste en chef au Conference Board: «Dans quatre ans, le taux de chômage s'élèvera à 9,3 p. 100, au Canada.»

Dans son plan de création d'emplois, le Nouveau Parti démocratique prévoit plutôt 7,5 p. 100, un taux beaucoup plus bas.

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à accepter ce sombre tableau pour les Canadiens en matière d'emploi? Pourquoi ne pas abandonner sa politique économique à la Dracula et entrer dans les années 90?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, parlons-en de cette période de quatre ans. Le député nous dit qu'en appliquant religieusement leur plan économique, les néo-démocrates feront baisser le taux de chômage à 7,5 p. 100 dans quatre ans. Il cite un représentant du Conference Board qui annonce un taux de chômage d'environ 9,3 p. 100 dans quatre ans. Dans le même rapport, le Conference Board déclare que la politique économique actuelle du gouvernement aura créé 1 375 000 nouveaux emplois dans quatre ans. Le plan du NPD en prévoit 25 000 de moins.

Le député aurait mieux fait d'examiner plus attentivement ce rapport qui comporte tellement d'erreurs graves qu'il ne vaut pas vraiment la peine de le lire. J'estime...

Mme le vice-président: Nous poursuivons.

* * *

SHAMATTAWA, AU MANITOBA

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Dans la collectivité de Shamattawa, au nord du Manitoba, la violence liée à l'inhalation de vapeurs d'essence connaît des proportions considérables. Plus de 80 p. 100 de la population de cette collectivité inhale des vapeurs d'essence. Les abus d'alcool et de drogue sont également des problèmes importants. Les enfants souffrent du fait du manque de services d'électricité qui les prive de chauffage adéquat et d'eau potable.

La ligne terrestre de transport d'électricité dont a tant besoin la collectivité de Shamattawa devait être financée par un projet de partage de coûts entre Hydro Manitoba et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pourquoi le ministre a-t-il manqué à sa promesse dans cette affaire? Pourquoi a-t-il retiré son appui à ce projet?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je ne peux faire de commentaires précis sur le projet dont vient de parler la députée, mais je promets de lui fournir une réponse.

La députée soulève un autre point que j'estime très important, à savoir la situation très grave que vivent les enfants et les familles autochtones dans tout le pays, notamment au Manitoba.

Depuis le mois d'août l'an dernier, le ministère des Affaires indiennes tente, en collaboration avec un certain nombre de groupes, de régler ces problèmes particuliers. Depuis septembre l'an dernier, le Manitoba, de concert avec le ministère des Affaires indiennes et l'Assemblée des chefs du Manitoba, a créé un groupe de travail chargé d'examiner tous les organismes d'aide aux enfants et aux familles autochtones dans cette province. J'estime qu'il est important, pour tous les autochtones du Manitoba, qu'il soit établi entre toutes les parties un partenariat qui fonctionne réellement. J'espère que ce sera là un exemple pour le reste du pays.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Même s'il dit qu'un groupe de travail a été créé, cela ne change rien au fait que le ministre des Finances exerce sur lui des pressions pour l'amener à réduire son budget de 40 millions de dollars.

Cela dit, comment le gouvernement peut-il prétendre qu'il veut aider les Premières nations quand il envisage de réduire de 28,8 p. 100 le programme de développement économique des autochtones, ce qui représente des réductions de 20 millions de dollars et va coûter 8 700 emplois à ces collectivités qui sont déjà aux prises avec le marasme économique et la pénurie d'emplois?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je pense que la députée fait allusion, du moins en partie, à un article paru hier dans le *Winnipeg Free Press*. Qu'il suffise de dire que le *Winnipeg Free Press* se lance parfois dans des spéculations et que tant que le Budget des dépenses n'aura pas été déposé, il faut être vigilant pour distinguer les rumeurs de la vérité.

Il est important, je pense, de reconnaître que les Canadiens, par l'intermédiaire du gouvernement du Canada, ont pris à l'égard des autochtones l'engagement ferme—non seulement au niveau des fonds, mais aussi au niveau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la santé et du bien-être social, de la SCHL, de l'environnement dans le Plan vert, et également au niveau de divers autres ministères—de veiller à ce que toutes les décisions prises par le gouvernement tendent à renforcer le partenariat que veulent créer les autochtones pour garantir leur participation à leur avenir.

* * *

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre n'ignore sans doute pas qu'il existe un jeu de société qu'on appelle jeu du tueur en série et dont le but est de s'amuser en simulant le meurtre d'enfants.

Je voudrais demander au premier ministre s'il est prêt à faire tout en son pouvoir pour interdire l'importation de ce jeu monstrueux au Canada et à en prendre l'engagement formel.

• (1150)

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, nous sommes au courant de cette question. Je voudrais remercier le député de nous avoir fournir un exemplaire de la pétition ainsi que du communiqué à ce sujet.

J'ai appris que le ministre de la Justice a déjà demandé à ses collaborateurs d'étudier la question et de recommander la solution qui conviendra.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'aimerais remercier le ministre. Le premier ministre apprendra que j'ai aujourd'hui en main une pétition portant 14 222 signatures. Cette pétition a été signée en grande partie grâce à une commettante, M^me^ Léna Cléroux, qui est ici à Ottawa.

J'aimerais demander au premier ministre si je pourrais avoir son engagement personnel à l'effet qu'il pourrait utiliser les mesures prévues au Code tarifaire, pour interdire immédiatement l'importation de ce jeu au Canada, lequel, il sera d'accord avec moi j'en suis sûr, est des plus répugnants pour notre société?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis informé que le ministre du Revenu national a effectivement utilisé cette méthode. Cependant, on doit quand même vérifier de nouveau la situation avec le ministère de la Justice afin de s'assurer que c'est non seulement en vertu des mesures tarifaires, mais que s'il y a d'autres moyens d'intervention, que tout soit mis en place pour effectivement éliminer cette situation qui prévaut présentement.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, en réponse au plan de compressions budgétaires annoncé le 2 décembre par le ministre des Finances, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a décidé unilatéralement, semble-t-il, de sabrer surtout dans le programme de développement économique des autochtones.

La Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan a écrit au premier ministre pour lui faire connaître les résultats de son étude sur les conséquences qu'aura la coupe de 28 p. 100 que l'on s'apprête à effectuer. Selon elle, cela va ruiner l'économie naissante des premières nations, entraîner des faillites chez les commerçants et les industriels autochtones et donc avoir des effets néfastes sur les communautés autochtones actuelles et à venir.

Le gouvernement est-il prêt à faire en sorte que le programme de développement économique des autochtones du MAIN échappe au couperet budgétaire afin d'honorer les engagements déjà pris et d'appuyer les efforts accomplis par les bandes en vue de l'autodétermination et de l'autarcie économique?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je me suis réjoui plus tôt cette semaine en constatant que même le Nouveau Parti démocratique reconnaissait que la réduction du déficit était l'affaire de tous les Canadiens.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord doit aussi faire sa part. Comme tous les autres ministères, il devra voir comment il peut contribuer à cet objectif collectif qu'est la réduction du déficit.

Déjà, certains programmes du MAIN à l'intention des autochtones ont été exemptés. C'est le cas de l'habitation par exemple. Je peux donner au député l'assurance que le ministre responsable et le gouvernement, en dressant la liste des compressions budgétaires à effectuer, vont prendre des décisions justes, appropriées et qui tiennent compte du fait que la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones est un moyen efficace pour inciter les autochtones et les non-autochtones à investir dans les communautés autochtones.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'espère que le secrétaire parlementaire du ministre jettera un oeil sur la lettre de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan adressée au premier ministre dans laquelle le chef Rowland Crow soutient qu'il faut reconnaître que les autochtones sont le groupe le plus défavorisé du Canada et que le développement économique constitue l'une des plus importantes préoccupations pour leur avenir.

Je veux aussi demander au gouvernement s'il peut faire quelque chose qui ne lui coûterait pas un sou de plus et donner aux autochtones un coup de pouce en stimulant leur développement économique. Aux États-Unis, il existe un programme de mise de côté qui sert aux autochtones à faire leurs achats et leurs acquisitions.

Le gouvernement est-il prêt à adopter une mesure législative qui permettrait de réserver aux bandes autochtones une part de ses marchés d'achat de fournitures?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je serai bref. Je suis convaincu que mon collègue des Approvisionnements et Services pourrait mieux que moi parler des détails. Il est question ici de deux choses.

Je crois que nous avons beaucoup appris récemment, notamment que l'on ne réglera pas nécessairement nos problèmes en dépensant davantage, mais plutôt en dépensant mieux. C'est le message que je reçois des collectivités autochtones et de l'ensemble des Canadiens.

Deuxièmement, je dirai que la suggestion du député, même si nous ne pouvons pas l'adopter telle quelle, est le genre d'idées créatrices que, dans le passé, le gouvernement a mises en pratique avec la collaboration des autochtones et d'autres groupes pour essayer de tirer le maximum d'activités comme les achats par le gouvernement ou la construction de maisons et l'établissement de collectivités.

* * *

LA PÊCHE AU FILET MAILLANT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, ma question qui s'adresse au ministre des Pêches et des Océans ne vise qu'une saison donnée mais est néanmoins sérieuse.

Comme le sait le ministre, la pêche au filet maillant est une façon destructrice de prendre le saumon de l'Atlantique et dans l'ensemble, les parties intéressées à la pêche à la ligne estiment que dans l'intérêt de la conservation cette pratique devrait être interdite.

Le ministre serait-il prêt à interdire la pêche au filet maillant en 1993 et à faire respecter cette interdiction par l'entremise de son ministère une fois cette interdiction devenue officielle?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, le député s'intéresse beaucoup à la pêche au saumon de l'Atlantique, et à juste titre, connaissant personnellement les qualités extraordinaires de cette bête magnifique. C'est avec grand plaisir que je vais essayer de répondre à sa question. Il est également un ardent défenseur de l'industrie de la pêche au saumon.

Comme le sait le député, nous gérons les pêches conformément à la décision Sparrow et de façon à ne pas gêner la pêche de subsistance, y compris la pêche pratiquée par les autochtones avec les moyens de leur choix, à moins qu'on ne les en empêche par souci de conservation ou pour des motifs valables.

L'été dernier, nous avons négocié des accords avec un certain nombre de bandes indiennes du Nouveau-Brunswick pour qu'elles renoncent de leur plein gré à utiliser des filets maillants. À la fin de la saison, on a enregistré une nette diminution de l'utilisation de ces derniers. Les Indiens ont opté pour les nasses et le recours aux garde-pêche et aux programmes de restauration de l'habitat. Nous espérons continuer sur notre lancée la saison prochaine et réduire le problème de la pêche au filet maillant.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, depuis longtemps le ministère des Pêches et des Océans fonde la réglementation des méthodes de pêche sur la décision Sparrow comme point de référence juridique. Et pourtant les filets maillants sont très destructeurs.

Dans l'intérêt de la conservation, le ministère des Pêches et des Océans ne va-t-il pas contester la décision Sparrow?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, la solution consiste à bien gérer les pêches et non à contester la décision Sparrow et à essayer de s'assurer que la stratégie en matière de pêche autochtone, qui tient compte de la conservation et, nous croyons, des besoins des autochtones, de s'assurer, dis-je, que cette stratégie soit appliquée dans sa totalité et soit acceptée de tous dans l'industrie des pêches. Tel est notre but. C'est en concluant des accords qu'on fait de réels progrès, pas nécessairement en menaçant d'appliquer les règles et en portant devant les tribunaux des centaines de milliers d'affaires.

Nous espérons que la façon dont nous nous y prenons recevra l'appui de tout un chacun.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de l'Agriculture, ma question s'adresse au premier ministre.

Un nombre record d'agriculteurs canadiens perdent leurs fermes, alors qu'un fonds constitué par la Société du crédit agricole afin d'aider les agriculteurs à se restructurer pour ne pas perdre leurs terres demeure inutilisé. En fait, seulement 20 p. 100 des agriculteurs qui ont fait une demande à l'échelle nationale, et 14 p. 100 en Ontario ont pu bénéficier de l'aide du fonds.

Pourquoi 80 p. 100 des agriculteurs canadiens qui font une demande se voient-ils refuser l'accès à ce fonds qui a pourtant été créé pour leur permettre de garder leurs terres?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis très heureux de répondre à la question. Le fonds existe depuis plusieurs années et il sert bien les intérêts des agriculteurs. Il a permis à bon nombre d'entre eux de conserver leurs terres et de redevenir concurrentiels.

Quoi que puisse en penser le député, nous avons aidé les agriculteurs et nous continuerons de le faire.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je crois que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le nombre d'exploitations agricoles acquises par la Société du crédit agricole a connu une augmentation de 300 p. 100 au cours des cinq dernières années et la valeur des terres acquises a augmenté de 1 700 p. 100. Mon bureau, comme ceux de nombreux autres députés, a été inondé d'appels d'agriculteurs qui se sont vu refuser l'accès au fonds et dont les terres sont sous-évaluées en raison de la politique de la Société du crédit agricole.

• (1200)

Quel espoir le ministre peut-il donner aux milliers d'agriculteurs qui risquent de perdre leurs fermes qu'ils pourront les conserver? Le ministre va-t-il ordonner à la Société du crédit agricole de faciliter l'accès au fonds afin de permettre aux agriculteurs de conserver leurs exploitations agricoles?

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le fonds fonctionne. Le Bureau d'examen de l'endettement agricole, un organisme indépendant, après avoir rencontré les agriculteurs, fait ses recommandations à la Société du crédit agricole. Ce système a donné jusqu'ici de bons résultats et il continuera de bien fonctionner.

Le financement constitue un moyen de permettre aux agriculteurs de conserver leurs fermes, mais ce moyen à lui seul ne suffit pas. Le Canada doit posséder une politique agricole qui intègre les accords du GATT. Nous continuerons de collaborer avec les agriculteurs afin de leur assurer un avenir grâce à nos programmes de soutien du revenu et autres, ainsi que les autres programmes que nous avons créés au cours des années. Nous entendons continuer d'utiliser les programmes agricoles existants.

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant des Transports.

La pierre angulaire de la politique gouvernementale du transport aérien se résume à ceci: aucune réglementation, liberté totale aux forces du marché. Et voici qu'on entend dire que Nationair demande humblement une aide financière au gouvernement fédéral.

Pour être conséquent avec sa politique, le gouvernement ne refusera-t-il pas de renflouer le moindrement la société Nationair, d'autant plus que celle-ci a fait un pied de nez au ministre des Transports lorsqu'il a demandé à ce secteur de l'industrie de réduire sa capacité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, la société Nationair a eu des entretiens avec le ministre des Transports. Je crois qu'elle demande une certaine forme d'aide financière. On n'a pas encore décidé d'agréer à cette demande ni à quelles conditions ce serait possible. Le ministre des Transports n'a pas encore fait rapport au gouvernement ni recommandé de ligne de conduite.

Pour ce qui est du pied de nez, il est difficile de trouver quelqu'un au Canada qui n'en a pas encore fait un au gouvernement.

* * *

[*Français*]

LES IMPÔTS FONCIERS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, plusieurs ministres et députés de la région de Montréal ont reçu une lettre de la ville de Montréal qui demandait au gouvernement fédéral de respecter son engagement pour ne pas déstabiliser un exercice budgétaire municipal en modifiant son système d'octrois d'en-lieu de taxes aux municipalités.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de retirer ce gel? De plus, il pourrait maintenir la promesse qu'il avait faite à la Fédération des municipalités canadiennes en 1986. Pourquoi refuse-t-il et continue-t-il à pénaliser une région qui compte plus de 225 000 citoyens sans emploi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je pense que le ministre responsable de l'habitation a déjà répondu à cette question avant-hier et qu'il se proposait d'y apporter une réponse supplémentaire la semaine prochaine.

Mais moi, je pensais que le député de Montréal se levait pour féliciter le gouvernement d'avoir provoqué cet investissement de 400 ou 500 millions de dollars dans le nord de Montréal annoncé hier et qui va créer plusieurs milliers d'emplois dans le domaine touristique à Montréal. Je pensais que le député allait souligner cette bonne nouvelle pour la région métropolitaine. Il a donc une occasion supplémentaire de féliciter le gouvernement et le Canada de cette grande réussite.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Ma collègue, la députée de Western Arctic m'a posé tout à l'heure, concernant la localité de Shammatawa, une question à laquelle je n'ai pas pu répondre. Je tiens maintenant à la rassurer.

La question du financement conjoint de la ligne électrique a fait l'objet de discussions. Malheureusement, ces discussions ne se sont pas très bien déroulées, mais je tiens à assurer à ma collègue que le gouvernement fédéral ne revient pas sur son engagement de participer au financement de cette ligne.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA CULTURE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai une pétition dont je voudrais citer une partie.

Il y est question de la culture qui reflète les valeurs des Canadiens ainsi que des diverses activités qui servent à enrichir et à exprimer ces valeurs. Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada d'adopter les recommandations qu'a faites le comité permanent dans son rapport intitulé *Les liens qui nous unissent* et surtout que le Parlement accorde une plus grande priorité aux activités culturelles en élaborant ses budgets à l'avenir, afin de garantir qu'il n'y ait pas d'autres réductions du financement.

J'ai un document officiel dûment signé par 26 Canadiens, accompagné d'une feuille manuscrite qu'on m'a présentée hier et qui porte la signature de plusieurs milliers de Canadiens.

Sur les murs du Centre national des Arts, on peut voir le reste de ces signatures et le tracé d'une carte du Canada où figurent plus d'un quart de million de signatures. J'ai été heureux de faire cette présentation.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'aimerais présenter une pétition portant la signature de 14 222 Canadiens qui demandent au Gouvernenment du Canada et à la Chambre d'interdire l'importation au Canada du jeu de société du tueur en série.

[*Français*]

Madame la Présidente, vous serez au courant du fait que le jeu de société *Serial Killer* a pour but de divertir les gens en prétendant tuer des enfants. Les pions de ce jeu ont la forme de bébés morts; le jeu est présenté dans un sac de cadavre. Il est des plus morbides. Nous n'avons certainement pas besoin de ce produit au Canada.

Madame la Présidente, avec votre permission, j'en profite pour remercier une commettante qui m'a aidé à faire circuler la pétition: M^me^ Léna Cléroux, qui est présente à Ottawa aujourd'hui.

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter au nom des habitants de ma circonscription une pétition concernant les enfants victimes de la pauvreté.

Si je présente cette pétition à la Chambre des communes, c'est parce que le problème de la pauvreté chez les enfants ne fera qu'exercer de nouvelles pressions sur le coût de l'administration des services de santé, la justice et le bien-être social, et aussi parce que c'est un problème qui nuit à l'instruction des enfants qui, mal préparés, ne peuvent devenir des citoyens productifs.

LA VIOLENCE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai en main une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de la Colombie-Britannique qui ont constaté qu'il y a un lien entre les divertissements et la violence ainsi que la banalisation de la violence.

Ces pétitionnaires se disent également inquiets du fait que nous vivons dans une société de plus en plus violente et que la violence fait maintenant partie de la vie quotidienne de nos enfants.

Ils ajoutent que le jeu du tueur en série constitue un élément de cette culture de la violence; on sait que le but de ce jeu, dont un des accessoires est un sac contenant 25 bébés, est de tuer le plus possible d'enfants et d'adultes sans défense.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada de manière que soit interdite au Canada la vente d'articles dégradants comme le jeu du tueur en série et les cartes de tueur en série.

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des membres de ma communauté d'Ottawa-Centre. Comme vous le savez, le dernier budget fédéral a réduit de 34 p. 100 les engagements prévus en matière de logement social pour 1992. Alors cela élimine la forte présence fédérale dans le domaine du logement, qui était la garantie de l'égalité d'accès à tout logement convenable et abordable auquel les Canadiens ont droit.

Mes commettants et moi-même demandons au Parlement de presser le gouvernement de réétablir ses engagements prévus en matière de logement social et en restaurant tous les programmes dans ce domaine.

• (1210)

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui deux pétitions différentes à présenter. La première peut s'ajouter à celles que mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, a présentées afin que le gouvernement modifie certaines lois canadiennes de manière à interdire l'importation, la distribution et la vente des cartes de meurtriers et du jeu du tueur en série.

LA JUSTICE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, les signataires de ma deuxième pétition demandent au Parlement de reconnaître que les crimes violents contre les personnes sont graves et odieux pour la société.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondrons aujourd'hui aux questions nos 444 et 445.

[*Texte*]

Question no 444—**M. Mifflin:**

Le ministère de la Défense nationale a-t-il terminé ou prévu des études concernant l'efficacité de nos opérations sous-marines?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Aucune étude n'a été complétée récemment, ni n'est prévue afin de déterminer l'efficacité de nos opérations sous-marines actuelles.

Question no 445—**M. Mifflin:**

Le ministère de la Défense nationale va-t-il rendre publics l'idée de manoeuvre prévue ainsi que l'énoncé de besoins de la corvette comme il est envisagé dans le document de politique de défense du 22 avril 1992?

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le projet de corvettes a été formellement nommé au Ministère comme le Navire Canadien de Surveillance et de Protection de la Souveraineté (NCSPS). L'idée de manoeuvre prévue ainsi que l'énoncé de besoins sont présentement en développement. L'Énoncé d'Insuffisance des Capacités a été approuvé par la haute direction. Ce document est classifié Confidentiel.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

M. Bellemare: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Lorsque les députés présentent des questions par écrit, on voit, à l'article 39(1) du Règlement, que les députés peuvent faire inscrire au *Feuilleton* des questions adressées à différents ministres. On peut également indiquer, en posant la question, qu'on désire recevoir la réponse à l'intérieur de la période de 45 jours.

Ceci ne s'est pas produit pour deux des questions que j'ai posées et je dois vous dire, avec chagrin, que ces deux questions, portant les nos 203 et 204, ont été posées le 11 décembre 1991, mais qu'on y a répondu plus de quatorze mois plus tard—et je dis bien quatorze mois. Dans un cas, j'avais demandé que tous les ministères qui étaient impliqués dans la question y répondent. Les ministères des Approvisionnements et Services, de la Justice et Statistique Canada n'ont pas encore répondu.

À titre de député, on pose des questions afin d'être mieux renseigné et de pouvoir mieux participer à des comités. L'autre jour, j'ai siégé au Comité des comptes publics et le sujet portait justement sur ces deux questions. J'avais reçu la réponse la journée précédente, chose tout à fait étrange.

Si nous avons des règlements mais qu'ils ne sont respectés en Chambre, c'est sûrement l'anarchie. Et dans ce cas-ci, l'anarchie, c'est que moi, comme député, je n'ai pas pu me préparer avec soin et à temps pour ma réunion de comité de l'autre jour. De plus, c'est une insulte envers les députés de ne pas recevoir une réponse à une question qui a été soumise selon les règles et de façon très polie.

M. Langlois: Je voudrais simplement rajouter, madame la Présidente, que les représentations du député sont reçues aujourd'hui et que dans les prochains jours, nous verrons à accélérer le processus de réponse à ses questions.

Mme le vice-président: Un autre député désire invoquer le Règlement, mais je le prierais d'attendre un moment.

Je comprends très bien l'honorable député de Carleton—Gloucester. Je pense qu'une attente de quatorze mois est une attente absolument indue, quand on est en droit de recevoir cette réponse et à plus forte raison, quand la réponse aurait dû venir en-dedans de 45 jours.

Malheureusement, la Présidence ne dispose d'aucun moyen tangible pour agir à ce moment-ci. Je ferai toutefois remarquer à l'honorable secrétaire parlementaire que la Présidence l'enjoint de soumettre aux différents ministres et ministères que cette façon d'agir est totalement inacceptable. Je pourrais peut-être suggérer au député de discuter de cette question au Comité de la gestion. Il y aurait peut-être lieu de changer le Règlement s'il est impossible de le suivre.

Mais je pense qu'il faut définitivement qu'il y ait un changement à cette situation, qui est inacceptable.

Donc je poursuis avec la même rubrique. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-110 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Il a été impossible de nous entendre, en vertu des dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement, relativement à la deuxième lecture du projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland et, conformément aux dispositions du paragraphe 78(3), je donne avis que, à une séance ultérieure, je proposerai une motion attribuant un certain nombre de jours ou d'heures pour terminer l'étape de la deuxième lecture.

* * *

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992 soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je vous signale que je partagerai le temps qui m'est accordé aujourd'hui avec le député de Saskatoon—Humboldt. Je parlerai pendant les dix premières minutes, et mon collègue conclura.

Le projet de loi C-76 dont nous sommes saisis aujourd'hui prévoit des modifications au Programme canadien de prêts aux étudiants. J'ai consacré beaucoup de temps à ce programme pendant les années où j'ai été un organisateur au sein du mouvement national étudiant et depuis que je suis député fédéral.

Je vais aborder de nombreuses questions durant les quelques minutes qui me sont accordées, mais, d'entrée de jeu, je veux faire certaines observations relativement au document sur la création d'emplois que le Nouveau Parti démocratique a rendu public hier, à Ottawa. Grâce à ce programme, le nombre d'emplois créés au Canada au cours des cinq prochaines années, passerait à 1,6 million, ce qui permettrait de ramener le taux de chômage à 7,1 p. 100, de réduire le déficit ainsi que l'inflation, tout cela sans que les Canadiens à faible et à moyen revenus ne subissent de hausses d'impôt. Quatre-vingts pour cent des Canadiens en bénéficieraient sans que leurs impôts soient augmentés.

Je suis fier de ce que mon parti a accompli et je ferai tout ce que je peux pour expliquer à la population canadienne ce plan fort valable. Si nous voulons vraiment remédier au problème du chômage au Canada, il faut nous occuper de l'éducation et il nous faut par conséquent un programme canadien de prêts aux étudiants solide, adéquat et équitable qui assure à tous les Canadiens, sans égard à leur revenu, l'accès à l'éducation et à la formation.

J'aimerais citer brièvement un passage du plan de création d'emplois du NPD, à la page 23 de ce document de 60 pages, détaillé et bien conçu: «Les compétences et les connaissances de la population active sont essentielles pour développer notre économie, et pas moins importantes que l'infrastructure physique et sociale de notre pays, les stratégies d'investissement et les résultats de la recherche et du développement. En nous occupant mieux de la formation et du développement des ressources humaines, nous rendrons notre économie plus compétitive, améliorerons la sécurité d'emploi et la sécurité économique pour les Canadiens moyens et contribuerons à faire régner la justice sociale en faisant disparaître les inégalités dans les revenus et l'emploi.»

À la page 24, on ajoute: «Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont la responsabilité cruciale de veiller à ce que les écoles puissent s'acquitter au mieux de la tâche d'enseigner les compétences de base et de préparer les élèves pour l'enseignement supérieur et le marché du travail. Il faut élaborer des stratégies pour réduire sensiblement le taux de décrochage. Bon nombre des problèmes de nos écoles sont liés à la pauvreté. Une stratégie économique de plein emploi constitue une des meilleures contributions que le gouvernement fédéral puisse apporter au système scolaire canadien.»

Le député d'en face demande ce que cela peut bien avoir à voir avec la mesure à l'étude. Il est très clair que cela a énormément à voir avec la mesure à l'étude. Une stratégie de plein emploi assure également que les étudiants aient la chance de trouver un emploi une fois diplômés, ce qu'ils n'ont aucun espoir de faire maintenant. Le taux de chômage chez les jeunes Canadiens est épouvantable, et il faut faire quelque chose pour y remédier.

• (1220)

Je m'inquiète vivement du manque de débouchés pour les jeunes Canadiens et je m'inquiète encore davantage du manque d'intérêt du gouvernement à l'égard de leurs difficultés. Les emplois sont rares et, à cause de cette mesure, le jeune diplômé chômeur se voit imposer une pénalité financière additionnelle.

En tant que pays, nous avons une responsabilité beaucoup plus grande envers les jeunes Canadiens, qui doivent s'attendre à beaucoup mieux du gouvernement actuel. J'invite tous les députés à étudier le projet de loi attentivement. Il faut le rejeter et procéder à une véritable réforme du financement de l'éducation.

À notre avis, le Programme canadien de prêts aux étudiants est très important, comme le prouvent les statistiques. Il est très utilisé et pourrait l'être encore davantage dans d'autres circonstances. Ceux que le projet de loi inquiète devraient se pencher sur la question.

Le programme est important, car, selon le dernier rapport annuel qui porte sur l'année de prêts 1989–1990, de 1964, année de création du programme, jusqu'au 31 juillet 1990, environ 1,9 million d'étudiants à plein temps ont négocié des prêts totalisant 6,3 milliards de dollars dans le cadre des programmes canadiens de prêts aux étudiants.

Il s'agit donc d'un programme imposant et, de toute évidence, très important pour les jeunes Canadiens. Il faut savoir que 23 p. 100 des étudiants d'université à plein temps au Canada qui se sont inscrits à des programmes menant à un grade ont reçu des prêts canadiens aux étudiants. Il faut donc s'attaquer aux problèmes inhérents au système.

La partie la plus controversée du projet de loi C-76 semble être les dispositions concernant le Programme canadien des prêts aux étudiants. Trois aspects du programme sont abordés: de petites questions administratives touchant les formulaires, l'abolition de la période de six mois pendant laquelle les prêts ne portent pas intérêt et des modifications à la formule de partage des frais s'appliquant aux provinces ne participant pas au programme, comme le Québec et les Territoires du Nord–Ouest, qui, d'après mes renseignements, n'ont pas tellement contesté ces dispositions.

Une fois en vigueur, la disposition abolissant la période de grâce de six mois coûtera aux étudiants entre 30 et 35 millions de dollars par année. Cet argent sera directement retiré aux jeunes Canadiens qui viendront de terminer leurs études et qui n'auront pas encore trouvé leur premier emploi.

De nos jours, le chômage frappe un très grand nombre de nouveaux diplômés, surtout chez les étudiants de moins de 25 ans. Tout à l'heure, j'ai parlé brièvement du taux de chômage de 16 à 20 p. 100 qu'on enregistre dans ce groupe de personnes.

Même si les étudiants n'ont pas à faire de versement avant six mois après l'obtention de leur diplôme, les intérêts vont continuer de courir pendant six mois de plus, ce qui ne peut avoir d'autre résultat que de faire augmenter le nombre de cas de non-remboursement. C'est là un problème qui est déjà grave: 150 millions de dollars par année. Si on augmente le coût de l'aide aux étudiants, le problème va tout simplement s'aggraver et moins d'étudiants dans le besoin vont demander de l'aide, ce qui va à l'encontre de la raison d'être du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Plus tôt ce mois-ci, nous avons reçu des pétitions à la Chambre portant la signature de plus de 3 000 étudiants de la Saskatchewan exigeant le maintien de la période d'exonération de six mois. Qui vaut-il mieux écouter dans ce cas? Le gouvernement d'en face qui dit que cette mesure est nécessaire ou bien les étudiants qui nous ont dit avoir besoin de cette exonération de six mois?

Les pétitions signées par ces étudiants réclament aussi l'annulation de la taxe de 3 p. 100 et des éléments que le gouvernement propose dans le programme de prêts d'étude qu'il impose. Les pétitionnaires invitent le Parlement à réévaluer et à modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants pour en améliorer l'accessibilité, garantir 100 p. 100 des prêts et faciliter les prêts aux étudiants à temps partiel.

Ces questions sont d'une importance cruciale pour ces étudiants et nous leur devons de les étudier à fond. Puisqu'ils ont pris le temps de les étudier à la lumière de leur propre expérience, nous devrions les écouter.

Lorsque le projet de loi C-76 a été renvoyé au comité, les députés ministériels ont refusé d'entendre le témoignage des étudiants et insisté pour passer directement à l'étude détaillée du texte. Un député a donné un bel exemple du mépris que les conservateurs peuvent avoir pour les étudiants en citant le cas d'une étudiante qui aurait utilisé son prêt de 3 000 $ pour acheter des vêtements. Ce député et un de ses collègues qui est présent à la Chambre aujourd'hui ont réclamé des mesures plus rigoureuses pour recouvrer les prêts consentis aux étudiants.

À cette séance, l'opposition a quitté la salle et les conservateurs ont procédé à l'étude article par article en moins de cinq minutes sans faire attention aux questions que leur avaient signalées les étudiants.

Pour ce qui est des recouvrements, il y a dans ma circonscription des cas de prêts remontant à 20 ans et que Revenu Canada tient à recouvrer. Les étudiants en cause sont aujourd'hui des adultes et ils affirment avoir remboursé leur prêt. Les banques ont détruit les dossiers de tous ces remboursements tandis que Revenu Canada et le Secrétariat d'État insistent pour dire que ces prêts sont en souffrance.

Le gouvernement doit s'occuper du problème. Nous devons modifier le programme. Je l'accepte. Je le reconnais. J'insiste. Nous devons modifier le Programme canadien de prêts aux étudiants. Il y a un certain nombre de réformes à faire. Le projet de loi ne les apporte pas. Nous devons rejeter le projet de loi C-76 et présenter une mesure qui traitera en profondeur de ce programme.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Nord): Le député a parlé du programme économique du Nouveau Parti démocratique, et il saura que ce programme prévoit un impôt minimum de 14 p. 100 pour les sociétés. Il saura également, s'il se tient au courant de la situation, que les profits des sociétés ont atteint cette année le niveau le plus bas dans l'histoire du Canada, plus bas que dans les années 1930, et que plus de 50 p. 100 des sociétés canadiennes ont enregistré des pertes.

Je me demande combien d'emplois se trouveraient à disparaître, selon lui, si nous décidions de faire payer 14 p. 100 d'impôt aux sociétés qui ne font absolument aucun profits. Je crois que le chômage atteindrait des proportions inimaginables. Je me demande s'il voudrait bien faire quelques remarques à ce sujet.

M. Taylor: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à la question soulevée par le député de Mississauga-Sud. Je sais que le député faisait partie du comité qui a examiné le projet de loi sur les prêts étudiants et qui a réussi à en faire l'étude article par article en cinq minutes, sans même écouter ce que beaucoup d'étudiants avaient à dire.

Le député sait certainement que l'impôt minimum pour les sociétés existe déjà aux États-Unis, et c'est quelque chose dont nous parlons depuis assez longtemps ici, au Canada. En fait, à un certain moment, son gouvernement envisageait lui aussi la possibilité d'établir un impôt minimum pour les sociétés afin de s'assurer qu'elles paient leur juste part.

Une des choses que je trouve extraordinaires dans ce pays, c'est que, malgré certains des chiffres que le député nous a cités récemment, l'Association des manufacturiers canadiens affirme qu'elle connaît une de ses meilleures années, mais qu'elle emploie quand même moins de travailleurs et qu'elle prévoit la perte d'autres emplois d'ici à la fin de 1993.

Nous sommes dans une situation où les sociétés, poussées principalement par les forces de l'Accord de libre-échange aux États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain au Mexique, réalisent des profits au détriment de la main-d'oeuvre canadienne.

Pendant qu'elles se préparent à se tailler une place dans une économie mondiale où les gagnants sont ceux qui ont les coûts les moins élevés, les sociétés ont oublié que nous avons, au Canada, une économie fondée sur des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés. C'est le genre d'objectif que nous devrions viser dans notre pays. . .

Je suis fier du travail effectué par le Nouveau Parti démocratique, par mes collègues et moi-même, relativement à l'élaboration de cette stratégie d'emploi pour le Canada, et j'espère que le gouvernement ne mettra pas ses oeillères et qu'il ne continuera pas de dire toutes sortes d'absurdités au sujet de ce programme. Qu'il le lise et qu'il l'étudie, tout comme le feront le reste des Canadiens, car il sera certainement mis en oeuvre après les prochaines élections.

• (1230)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je me demande si le député qui propose des changements au Programme canadien de prêts aux étudiants est au courant des mesures prises par le premier ministre de l'Ontario dans cette province. Je me demande si le député est en faveur de la réforme instaurée par le premier ministre de l'Ontario, qui a éliminé toute la portion «subvention» du programme, de sorte que les étudiants doivent maintenant rembourser le montant intégral obtenu, au lieu de recevoir une partie de cette somme sous forme de subvention. Est-ce cet aspect de la réforme que le député souhaite voir appliqué au Programme canadien de prêts aux étudiants?

M. Taylor: Madame la Présidente, avant de devenir membre du caucus du Nouveau Parti démocratique et d'être élu par les résidants de la circonscription The Battlefords—Meadow Lake, j'ai travaillé très fort durant quatre années au sein de l'organisme national des étudiants afin de faire en sorte que les étudiants puissent avoir accès au Parlement et au Programme canadien de prêts aux étudiants, afin de faire valoir la notion de subventions plutôt que de prêts, dans le cadre de ce programme national.

Nous disons depuis le début des années 1970 que les provinces n'ont pas les moyens de financer elles-mêmes ces programmes. J'ajoute que, compte tenu du fait que l'accord de libre-échange a un effet dévastateur sur l'économie de l'Ontario, les provinces ont une capacité extrêmement limitée pour ce qui est de financer de tels programmes. Le gouvernement fédéral a une responsabilité relativement au Programme canadien de prêts aux étudiants, à l'enseignement ainsi qu'à la formation, et il doit l'assumer.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, moi aussi je voudrais traiter principalement de la partie du projet de loi C-76 qui concerne les prêts aux étudiants.

Beaucoup de campus ont mis sur pied des banques d'alimentation pour les étudiants affamés. Parmi les universités qui ont dû le faire, il y a l'Université de Toronto, l'Université Simon Fraser, l'Université du Manitoba, l'Université de l'Alberta et l'Université Dalhousie. À mon avis, c'est là une très bonne indication de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les étudiants qui tentent de faire des études dans un grand nombre des universités et des collèges du Canada.

Les étudiants demandent des prêts car, à moins de trouver un financement ailleurs, il est peu probable qu'ils auront les moyens de poursuivre des études postsecondaires.

Elle est révolue l'époque où un emploi d'été permettait de financer une bonne partie de l'année scolaire. Les étudiants n'empruntent pas pour avoir de l'argent de poche supplémentaire. La plupart font tout ce qu'ils peuvent pour avoir le moins de dettes possible lorsqu'ils terminent leurs études. Ils ne veulent pas se retrouver avec une dette de 30 000 $ ou 50 000 $ au moment d'entreprendre une carrière, c'est-à-dire quand leur salaire est au plus bas.

Dans ces circonstances, les changements apportés à la loi sur les prêts aux étudiants semblent incroyables. Tout d'abord, ce projet de loi porte de 60 à 80 p. 100 la proportion d'une charge de cours à temps plein qu'un étudiant doit prendre pour être admissible à un prêt. Or, cette mesure causera le plus de tort à l'étudiant qui travaille, car c'est justement lui qui a le plus besoin d'une aide financière.

Beaucoup d'étudiants ne peuvent fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaires que s'ils peuvent travailler à temps partiel. Dans bien des cas, ils doivent également loger, vêtir et nourrir leur famille. Il devient presque impossible de travailler et de suivre des cours s'il faut s'inscrire à un programme complet ou à au moins 80 p. 100 d'une charge de cours à temps plein.

Si les étudiants qui sont dans cette situation doivent à la fois emprunter et travailler pour financer leurs études, avec ce projet de loi, le gouvernement leur dit: «Si vous ne pouvez pas travailler, vous ne méritez pas d'aller à l'école. Si vous ne pouvez pas travailler, vous ne pouvez pas obtenir un prêt.» Ainsi, dans bien des cas, un étudiant éventuel qui pourrait devenir un travailleur compétent et instruit se trouve dans l'impossibilité de faire des études.

Ensuite, comme je l'ai dit plus tôt, la plupart des étudiants tentent d'entreprendre leur carrière en ayant le moins de dettes possible. L'une des choses qui allégeait le poids de la dette, c'est qu'au moins les intérêts ne commençaient pas à s'accumuler avant que l'étudiant ait eu le temps de s'établir.

Avec l'adoption de ce projet de loi, l'intérêt commencera à courir au moment de l'obtention du diplôme, ce qui ne laisse aucune chance à l'étudiant de se trouver du travail. Celui-ci aura donc une dette encore plus élevée quand il commencera à payer. De nos jours, les chances de se trouver du travail immédiatement sont plutôt minces. Les politiques du gouvernement provoquent une migration de nos industries vers le Sud, ce qui rend les emplois encore plus rares.

Personnellement, je peux vous dire qu'il a fallu deux ans à mes deux fils après l'obtention de leur diplôme pour qu'ils se trouvent du travail dans leur domaine d'études. Ma fille, qui est diplômée chef cuisinier, a été plus chanceuse, mais de toute façon elle n'avait pas droit à un prêt pour ce type de cours.

On voit que le gouvernement veut se retirer de la garantie des prêts aux étudiants et laisser les banques assumer le risque. Il ne veut pas maintenir la garantie qu'il offre actuellement. Comment les banques réagiront-elles? Probablement de la même façon que pour toute transaction risquée, dans n'importe quel domaine, en haussant les taux d'intérêt ou en prêtant à taux variable.

C'est donc d'autant plus difficile pour les étudiants d'abord d'obtenir un prêt, puis de le rembourser le moment venu. Cela fait augmenter encore davantage le coût des études et ne peut qu'encourager les étudiants à éviter de s'endetter en renonçant tout simplement à étudier.

En Saskatchewan, on a accueilli plus de 7 000 étudiants au niveau postsecondaire. J'ai remarqué que mon collègue avait dit 3 000. Ces étudiants ont signé une pétition demandant instamment au gouvernement fédéral de laisser tomber les dispositions de ce projet de loi qui portent sur les prêts aux étudiants. Le gouvernement a fait grand cas, ces derniers temps, de l'importance des études et de la nécessité que nos travailleurs aient des compétences et une scolarité élevées.

Tous les changements qui touchent les prêts aux étudiants dans le projet de loi C-76 auront pour effet de réduire le nombre d'étudiants qui seront en mesure de poursuivre leurs études après le secondaire.

Tracy Sletto, qui est vice-présidente des affaires extérieures de l'Université de la Saskatchewan, a mentionné un autre problème qui n'est pas directement lié à cette mesure législative, mais qui reste néanmoins un problème à régler. Elle souligne que le programme de prêts ne tient pas compte des différences de coût entre les domaines d'études.

Un étudiant de troisième année en médecine dentaire doit débourser 9 660 $ pour les droits de scolarité et l'achat d'instruments, tandis qu'un étudiant de troisième année en arts doit payer 2 200 $. Ces deux étudiants ont droit au même montant de prêt en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Les étudiants veulent que les évaluations des frais de subsistance soient distinctes de celles du coût des études, tels que les droits de scolarité, les livres et les instruments. Si cela continue, et M^me^ Sletto le fait remarquer, finalement seuls les étudiants des familles riches auront les moyens de fréquenter les écoles les plus chères comme celles de médecine et de dentisterie.

Si les étudiants paient davantage, ils devraient pouvoir emprunter davantage. Les obstacles financiers signifient que certains ne peuvent pas faire d'études dans certaines écoles.

Les changements apportés dans ce projet de loi constituent un pas en arrière. Nous étions fiers au Canada de dire que tous ceux qui voulaient et pouvaient faire des études postsecondaires auraient la possibilité de les faire. Ce projet de loi nous rapproche davantage de l'époque où seuls les enfants de parents riches et les rares boursiers pouvaient prétendre faire des études postsecondaires. Cette époque n'est pas si lointaine.

Le gouvernement, ce parti, devrait changer cette situation. Il devrait adopter une attitude plus progressiste pour essayer d'encourager davantage de gens à faire des études et il devrait peut-être changer son nom de Parti «progressiste» en «Parti régressif conservateur».

• (1240)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je pense qu'il est ridicule que nous ayons ce débat aujourd'hui. Il faisait déjà partie du débat sur le budget du ministre des Finances, il y a environ un an, dans lequel figurait toutes les dispositions de ce projet de loi. Ce n'est qu'une simple mise en oeuvre du budget et le projet de loi aurait simplement dû faire l'objet d'un vote à l'automne dernier. L'opposition, comme à son habitude, a retardé le projet de loi comme tant d'autres qui ont été présentés.

Laissez-moi vous dresser une liste des projets de loi pour lesquels l'opposition a forcé le gouvernement à invoquer la clôture. Il y a le projet de loi C-32, le Régime d'assistance publique du Canada, plafonnant la croissance des contributions du fédéral; le projet de loi C-60, sur les arrangements fiscaux, qui visait à rationaliser le fonctionnement du gouvernement; la Loi d'exécution du budget, de février 1991; la Loi concernant le compte de service et de réduction de la dette; le projet de loi C-56, la Loi sur le contrôle des dépenses; le projet de loi C-63, la Loi autorisant la dissolution de sociétés d'État; le projet de loi C-69, la Loi de 1990 sur la compression des dépenses publiques; le projet de loi C-93, la Loi budgétaire de 1992 qui est actuellement devant un comité. On a dû invoquer l'attribution de temps pour ce projet de loi, la semaine dernière.

En ce qui concerne la privatisation, il y a eu le projet de loi C-8, restructurant des sociétés d'État; le projet de loi C-13, sur la cession de Nordion et le projet de loi C-38, sur la cession de Télésat deux lois visant à se retirer des affaires et à apporter de l'argent dans les coffres. En ce qui concerne la limitation des salaires des fonctionnaires, il y a eu le projet de loi C-26, la Loi sur l'emploi dans la fonction publique; le projet de loi C-55, sur les pensions; et le projet de loi C-76, qui nous occupe aujourd'hui. Comme vous le savez, nous avons la clôture en troisième lecture.

Il a fallu imposer la clôture en deuxième lecture et encore à l'étape du rapport, et nous devons l'imposer de nouveau en troisième lecture. Cela est ridicule. Bien sûr, il y a aussi le projet de loi C-113 qui devra probablement subir le même sort. C'est clôture, après clôture, après clôture et l'opposition nous dit sans cesse qu'il faut

réduire les dépenses, s'attaquer au déficit, rendre le gouvernement plus efficace. C'est ce que nous faisons.

Chaque fois que nous présentons une mesure pour essayer d'accroître l'efficacité, pour essayer de mieux gérer les choses, intervient ce groupe qui prétend à qui veut l'entendre que le déficit est important. Il pense que la dette est importante. Il veut l'augmenter. Il ne veut rien supprimer, rien changer. Laissons les choses telles qu'elles sont. Chaque jour, à la période des questions, l'opposition demande: «Pourquoi ne consacrez-vous pas plus d'argent à ceci ou à cela.»

Ce sont des faux jetons. Ils disent qu'ils ont un programme, mais leur programme ne consiste qu'à dépenser et à emprunter toujours plus et, je suppose, à toujours imprimer des billets. Avant que nous n'ayons pu nous en rendre compte, nous serons dans une situation semblable à celle de l'Argentine.

Voyons un peu ce projet de loi. Je l'ai examiné en comité. Des fonctionnaires du gouvernement, venus témoigner, ont parlé de l'argent qu'ils espéraient faire épargner aux contribuables grâce à ce projet de loi. Pas tellement, mais un peu. Comme on le mentionne dans la partie sur les prêts aux étudiants, on cherche à faire courir plus tôt les intérêts sur les prêts aux étudiants. Ces intérêts ne courent pas immédiatement, mais seulement quand les étudiants ont terminé leurs études. Les étudiants ne bénéficient plus d'une période de grâce de six mois. Ils doivent payer les intérêts sur leurs emprunts. Ils ne remboursent rien pendant six mois, mais ils accumulent des intérêts. Il y a là des coûts, et cela représente une économie importante pour le gouvernement. Nous ne pouvons continuer d'assurer gratuitement des programmes et espérer réduire les coûts du gouvernement.

Ce projet de loi porte également sur certains droits à payer. Le comité étudie actuellement le projet de loi sur les lobbyistes, qui prévoit l'imposition, aux lobbyistes professionnels, de droits qui seront fixés par règlement.

Administrer un programme de lobbying coûte environ 450 000 dollars par an. Ce n'est que faire preuve de réalisme que d'exiger des lobbyistes professionnels qu'ils assument les frais de supervision du programme de lobbying. Nous nous attendons à ce que les banques paient les frais de supervision des banques, tout comme nous nous attendons à ce que les syndicats qui veulent être supervisés assument les frais correspondants, que les compagnies aériennes paient les droits d'atterrissage, etc. Quelqu'un doit assumer ces coûts, et je ne vois pas pourquoi les personnes qui gagnent leur vie en faisant du lobbying auprès du gouvernement n'assumeraient pas les frais nécessaires pour la réglementation de leurs services.

La réduction des coûts est un autre aspect de ce projet de loi, qui réduit les coûts pour le gouvernement en diminuant les traitements du premier ministre et des autres ministres. Il ne s'agit pas d'une somme énorme, mais de 80 000 ou 90 000 $ par année et c'est ça qui importe compte tenu de la situation économique de ce pays.

Permettez-moi de parler quelques instants de la section du projet de loi qui touche les prêts aux étudiants. On a laissé entendre que les étudiants n'ont pas pu défendre leur position. Ce n'est pas le cas. Toutefois, je voudrais préciser, que pas une seule organisation étudiante n'a produit un mémoire, n'a fait une suggestion ou présenté une idée quant aux amendements qui pourraient être apportés, dans les limites des contraintes financières de ce gouvernement et des dispositions du budget adopté par cette Chambre, afin que le projet de loi soit éventuellement modifié par le comité et qu'il soit plus conforme à leurs préférences lorsqu'il serait à nouveau présenté à la Chambre. Pas un seul mémoire, pas une suggestion, aucun écrit sauf quelques lettres où l'on disait: «Nous aimerions témoigner.» Pourquoi voulez-vous vous présenter devant le comité? Dites ce que vous voulez faire valoir; vous avez eu un an pour vous préparer. Nous avons présenté le budget il y a un an déjà.

Ils n'ont rien présenté; pas un seul document, aucune idée, aucune explication, rien. Par conséquent, puisqu'il n'avait rien reçu, le comité a décidé qu'il avait autre chose à faire et qu'il devait adopter le projet de loi et c'est ce qu'il a fait.

L'opposition n'a pas apprécié cette motion et elle est sortie; elle a quitté le comité. Elle n'a pas proposé d'amendement au comité, jamais de la vie. Elle n'a présenté aucun amendement qui aurait changé le projet de loi. Elle n'a fait aucune suggestion. Nous sommes donc allés de l'avant et avons adopté le projet de loi. Nous n'avions rien vu de fautif dans ce projet; il nous a fallu peu de temps pour l'adopter. Il est bien évident que nous l'avons adopté; c'était notre travail, c'est la raison pour laquelle nous participions aux travaux du comité et c'est ce que nous devions faire. Nous avons étudié le projet de loi point par point et nous l'avons adopté.

Nous n'avons pas adopté un article du projet de loi qui portait sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous n'avons pas adopté cet article du projet car un autre projet de loi devant la Chambre traitait aussi de la Loi sur les prêts aux petites entreprises; par conséquent, nous avons omis d'adopter cette partie du projet de loi. Nous avons simplement refusé de le faire. Cet article ne fait donc plus partie du projet de loi qui se trouve maintenant devant la Chambre.

Cette façon de dire que nous les avons exclus du comité, que nous avons en quelque sorte enfreint leur droit de témoigner, que nous avons refusé d'entendre leurs déclarations est tout à fait spécieuse. Elle ne vaut rien. Ils laissent entendre devant cette Chambre qu'on a d'une certaine façon abusé de leurs droits, qu'on leur a nui, mais c'est tout à fait faux. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ne sont pas restés pour l'étude du projet de loi article par article; ils sont partis. Ils pensaient sans doute: «Nous allons quitter le comité; nous sommes en grève, nous ne représentons plus le Canada; nous ne participons plus aux travaux du comité; nous partons.»

Ensuite, ils déclarent à la Chambre qu'ils ont quitté le comité parce qu'ils n'avaient aucune chance de faire valoir leur opinion. Eh bien, ils avaient la possibilité de rester, d'apporter des amendements, de faire des suggestions, mais ils ne l'ont pas fait, ils sont partis. Évidemment qu'ils ont quitté le comité; c'est leur façon de procéder, ils se défilent.

• (1250)

Une voix: Ils sont sortis aujourd'hui.

M. Blenkarn: Ma foi, je ne suis pas censé le dire, mais il ne fait aucun doute qu'ils sont sortis. Continuons de parler des problèmes qui nous assaillent en tant que gouvernement.

Cette année, les gouvernements provinciaux, les sociétés hydroélectriques provinciales et le gouvernement fédéral vont emprunter 60 milliards de dollars sur les marchés internationaux. À la fin de l'année, la dette cumulative des sociétés hydroélectriques, des provinces et du gouvernement fédéral excédera nettement les 650 milliards de dollars. À l'heure actuelle, les provinces, les sociétés hydroélectriques, le gouvernement fédéral et les sociétés canadiennes doivent plus de 300 milliards de dollars à l'étranger.

Le Canada est probablement le pays le plus endetté au monde, par habitant du moins. L'Italie serait-elle plus endettée? Certainement pas à l'égard de l'étranger. Nous sommes terriblement endettés. À tel point qu'il a été dit par beaucoup, dont la semaine dernière par l'Institut C.D. Howe, que nous risquons de ne plus pouvoir emprunter du tout.

L'automne dernier, en septembre, nous n'avons tout à coup plus été capables de vendre nos bons du Trésor et les taux d'intérêt ont dû monter, de deux bons points de pourcentage, presque trois. Nos bons du Trésor, qui se vendaient jusque-là 5,5 p. 100, se sont vendus soudainement 8,5 p. 100.

On a mis cela sur le compte du référendum. On a dit que les marchés avaient décidé de ne plus s'occuper du Canada par suite des bouleversements causés par le référendum. Ils ne nous faisaient plus confiance. Le référendum y était probablement pour quelque chose, mais il n'était pas le seul responsable car, en novembre, après le référendum—le débat référendaire était bel et bien terminé en novembre—le tout s'est répété, à la seule exception que, cette fois-là, c'est monté à 9 p. 100.

Petit à petit, nous avons réussi à faire baisser les taux à nouveau, mais la situation est précaire, très précaire même. Notre situation financière n'est pas bonne. Nous avons emprunté beaucoup plus que ce que nous pouvons rembourser. Il faut que nous remettions de l'ordre dans nos affaires et nous ne pouvons pas hausser davantage les impôts. Nous ne pouvons pas imposer les sociétés qui ne font pas de profits, comme le propose le Nouveau Parti démocratique, car ce serait les acculer à la faillite. Le fait est que les profits sont beaucoup trop limités.

Notre collègue, le député de Windsor, a commenté la déclaration que M. Frank a faite devant le Comité des finances au sujet du Conference Board. Plusieurs personnes sont venues devant le comité. La plupart du temps, le député du Nouveau Parti démocratique ne voulait pas être là parce qu'il ne voulait pas entendre ce qui se disait—il n'était pas là et personne d'autre ne représentait le NPD. Ce parti ne veut pas entendre.

Nous avons étiré notre crédit à la limite. Nous en sommes là. Nous ne pouvons pas emprunter davantage et nous ne pouvons plus augmenter les impôts.

Il ne sert à rien d'augmenter les impôts des riches, ils quitteront le pays comme beaucoup l'ont fait pour aller investir dans des paradis fiscaux. Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour trouver le moyen d'éviter de payer des impôts sur le revenu au Canada lorsque vous avez beaucoup d'argent. Les néo-démocrates voudraient faire payer des impôts si lourds aux riches qu'ils les feraient quitter le pays. Plutôt que de les attirer pour de bon au Canada où ils viendraient investir, ils veulent les envoyer ailleurs. Et cela est censé créer des emplois. Probablement des emplois pour les conseillers fiscaux, pour les déménageurs et pour les sociétés aériennes. Bref, des emplois sans lendemain.

Ils parlent de réduire le déficit. Nous ne pouvons plus continuer d'accumuler les déficits. Il nous faut établir des priorités dans les activités gouvernementales et ne poursuivre que celles pour lesquelles nous avons les moyens de payer.

Je peux le dire en tant que député de ce côté-ci, nous n'avons pas été assez radicaux dans la réduction des dépenses gouvernementales. Nous n'avons vraiment pas assez coupé dans les dépenses et les activités. Madame la Présidente, nous en sommes au point où nous ne pouvons pas dépenser plus que ce que nous rapportent les taxes en revenus. Lorsque nous n'aurons plus d'argent, nous ne pourrons plus en emprunter. Nous ne pouvons plus faire marcher la planche à billets pas plus que nous ne pouvons taxer davantage. Nous avons asséché le puits.

Il faut donc que nous apprenions à nous serrer la ceinture. Ce que cette Chambre devrait faire au lieu de débattre de ce projet de loi, c'est débattre des activités du gouvernement dont nous devrions nous défaire et établir la liste des priorités.

À un moment donné, il faudra bien que nous réduisions la taille du gouvernement. Que ce soit dans le domaine des spectacles, que ce soit à l'Office national du film, que ce soit dans l'assurance-chômage qu'il faudra modifier encore plus radicalement que nous venons de le faire, que ce soit dans les transferts au titre de l'éducation ou autre, il va falloir que nous sabrions car nous n'avons plus les moyens. Il n'y a plus d'eau dans le puits. Nous ne pouvons plus continuer à accroître le déficit et la dette et ne pas la rembourser.

Je regrette que nous soyons en train de participer à ce débat car c'est un débat stupide, un débat qui porte sur des dépenses. Le gouvernement a mis de l'avant un plan qui réduit de façon très minime les avantages auxquels les gens sont habitués. Les lobbyistes vont devoir payer des droits. Le premier ministre et les ministres de son Cabinet vont devoir accepter une diminution de leur traitement. Les étudiants vont voir les intérêts s'accumuler sur leurs prêts à partir du moment où ils ont fini leurs études bien qu'ils aient six mois avant de devoir commencer à rembourser.

Autrement dit, il va falloir que nous fassions des coupes ici et là. Ils disent que non et nous, nous disons qu'il est grand temps de s'attaquer aux problèmes. Je dirais que ce projet de loi ne va pas assez loin étant donné notre situation financière. Mais s'opposer à ce projet de loi comme ils le font, c'est faire preuve d'une parfaite incompréhension de la situation du Canada.

M. Edmonston: Madame la Présidente, je voudrais apporter deux brèves rectifications avant de poser ma question au député.

Mon collègue a déclaré que les députés du Nouveau Parti démocratique n'avaient pas voulu entendre les témoins, mais je crois qu'il devrait vérifier le compte rendu des débats. Les députés néo-démocrates et d'autres ont quitté la salle de réunion du comité parce qu'ils estimaient que le comité lui-même n'était pas vraiment disposé à entendre et à consulter les étudiants et les personnes les plus directement concernées.

Il est important qu'on le sache. On ne peut pas se permettre de prêter des intentions aux autres afin de leur faire perdre la face. Je donne ce conseil à mon collègue parce que les gens qui nous écoutent apprécieront que nous indiquions au moins que l'opposition a quitté les lieux. Mais c'est parce qu'elle estimait qu'elle avait été provoquée, principalement parce que le parti ministériel n'était pas vraiment prêt à entendre les personnes qui sont le plus directement visées.

Mon collègue a employé plusieurs expressions pour dire que le débat d'aujourd'hui est stupide. Je ne suis pas de cet avis. Il s'agit d'un débat important au cours duquel mon parti s'opposera au projet de loi C-76 parce que nous croyons, avant de permettre au gouvernement de modifier les règles concernant les prêts aux étudiants par des modifications à la loi, devoir le forcer à faire ce qu'il a promis de faire.

• (1300)

Nous voulons simplement que le gouvernement annule le droit de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, qu'il hausse les limites de prêts hebdomadaires, qui l'ont été pour la dernière fois en 1984, avant que nous appuyions, et j'espère que mon collègue m'entend, les autres mesures proposées par le gouvernement. Cela m'amène à la question qui suit, et je crois que mes collègues seront d'accord avec moi.

Avant de parler de hausser les impôts, d'alourdir le fardeau des contribuables canadiens, le gouvernement peut-il nous indiquer clairement, après ce qu'il a dit en comité, que la raison d'être du projet de loi est de réduire ou de supprimer le droit de 3 p. 100 et d'accroître le montant des prêts? Le gouvernement pourrait-il d'abord le confirmer?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, mon collègue de Chambly dit que son parti est prêt à appuyer notre projet de loi si nous abolissons les frais de 3 p. 100.

Ces frais de 3 p. 100 ne diffèrent pas de ceux que nous exigeons par l'entremise de la SCHL pour un prêt accordé par une banque et garanti par le gouvernement par le truchement de la SCHL. Dans ce cas, nous imposons des frais de 2 p. 100 sur le montant total du prêt et dans le cas des étudiants, nous demandons 3 p. 100. C'est un taux uniforme, des frais administratifs rattachés à chaque prêt. Il s'agit d'un montant tout à fait raisonnable car il couvre le coût de l'assurance assumée par le gouvernement. En fait, c'est un droit exigé en échange de l'assurance. Vous n'êtes pas obligé de demander un prêt étudiant; vous pouvez vous rendre directement à la banque et emprunter à votre propre compte si vous le désirez.

Je crois que l'offre est excellente; nous vous accordons un prêt, vous ne payez aucun intérêt tant que vous demeurez aux études. Bien sûr, on ajoute 3 p. 100 au montant du prêt pour payer les frais administratifs reliés à l'assurance du prêt, mais vous commencez à rembourser six mois seulement après avoir terminé vos études.

C'est une offre très intéressante.

Le député se plaint et souhaite qu'on hausse les montants en vigueur depuis 1984. Nous aimerions bien répondre affirmativement à cette demande, mais je le répète, où trouverons-nous l'argent? Où pouvons-nous obtenir tout cela? À qui nous en prendre pour trouver les sommes? Où? L'argent ne pousse pas dans les arbres. Pouvons-nous en trouver derrière l'édifice? Il y a de merveilleux arbres là derrière, il suffit de cueillir les billets. Voilà leur façon de penser. Pour ma part, je n'y vois qu'une rivière large et profonde; aucun arbre à billets.

C'est un non-sens de suggérer ainsi que les droits de 3 p. 100 soient tout simplement supprimés, que le plafond des prêts soit relevé.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, il me semble qu'il y a contradiction entre ce que le député dit à propos des frais d'administration de 3 p. 100 et ce que le ministre des Finances a dit le 25 février 1992 lors de la présentation de son budget. Je cite: «De plus, mon collègue, le Secrétaire d'État, négociera avec les institutions financières de nouvelles modalités à l'égard des prêts aux étudiants. Les économies attendues devraient permettre d'améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants ainsi que d'éliminer les frais d'administration de 3 p. 100 sur ces prêts.»

Le député est-il d'accord avec le ministre des Finances ou sommes-nous en présence deux points de vue différents sur la même politique? Le député est-il pour le maintien de ces frais qui équivalent à 3 p. 100 du prêt ou bien abonde-t-il dans le sens du ministre des Finances, c'est-à-dire leur abolition?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, c'est très simple. Si on arrive à convaincre les banques d'assumer une partie du risque inhérent au prêt, le gouvernement supprimera ces frais.

L'ennui, c'est que le gouvernement voulait que les banques assument 10 p. 100 du risque. En d'autres termes, nous ne garantirions que 90 p. 100 du risque. Les banques ont refusé: elles tiennent à une protection absolue. On ne peut pas gagner sur les deux tableaux. On voudrait pouvoir s'arranger avec les banques pour qu'elles consentent ces prêts aux étudiants sans risque de leur part. Certes, nous offririons une protection de 90 p. 100, mais elles seraient prises avec le 10 p. 100 qui reste. Elles ne veulent pas en entendre parler.

Force nous est donc de trouver un compromis. Je comprends parfaitement votre intention, mais je dois vous rappeler que pour négocier il faut être deux. Or, nous comptons sur les banques pour fournir les fonds, car nous ne les avons pas. Il nous faut amener les banques à prendre en charge le programme de prêts aux étudiants. Nous voudrions qu'elles assument une partie du risque, mais elles s'y opposent. C'est probablement pour la bonne raison que les étudiants se sont révélés de très gros risques commerciaux. Ce n'est pas très gentil de parler ainsi de beaucoup de nos jeunes qui vont à l'université et qui font des emprunts en vertu de ce programme, mais c'est que le nombre de ceux qui manquent à leurs engagements est impressionnant. C'est la triste vérité.

Nous en sommes donc là: des frais sont exigés pour couvrir le risque et nous n'avons pas réussi à trouver une solution négociée.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je serai bref. J'ai écouté ce que le député a dit tout à l'heure au sujet de la cote de crédit du Canada. Je sais qu'il est nationalement reconnu comme un spécialiste des marchés et de toutes ces choses.

J'aimerais lui demander si, au cas bien improbable où les marchés monétaires, les milieux de la finance, etc. venaient à penser qu'il est fort possible que le prochain gouvernement élu soit un gouvernement libéral, quel serait l'impact sur le dollar canadien et sur les marchés en général?

M. Blenkarn: Au cours des réunions qu'a eues le Comité des Finances il y a deux semaines, M. Neufeld de la Banque royale a dit que ce qui l'inquiétait le plus, c'était les discours que pourraient prononcer les personnalités politiques clés au cours de l'an prochain. Il a déclaré que selon lui, la situation est tellement précaire, qu'un discours—quelle que soit la personne qui le prononce, un leader du gouvernement le chef du Parti libéral, ou quelqu'un d'autre du genre pas nécessairement un politicien—risque d'entraîner un rejet de notre dette.

C'est un problème extrêmement sérieux car, ainsi qu'il l'a fait remarquer, il a été suggéré que les déclarations faites par le premier ministre au cours du débat référendaire étaient peut-être à l'origine d'une partie des problèmes que nous avons connus en septembre. Mais ce n'est pas la cause des autres problèmes que nous avons eus en novembre.

Quand on arrive à la limite de son crédit, il suffit de peu de chose pour qu'on vous refuse de nouveaux prêts.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-76, et surtout de l'amendement qu'il est proposé d'apporter à la loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

Contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure mon collègue qui estime que ce débat est un peu stupide, je pense que c'est l'un des débats les plus importants que nous ayons eus à la Chambre depuis bien longtemps. C'est le débat le plus important en ce sens non seulement qu'il a trait à l'éducation, mais aussi qu'il va au fond de la question. Si la Chambre passait plus de temps à débattre de la question de l'éducation et de l'alphabétisation au Canada, nous n'aurions pas à nous inquiéter du type de problèmes dont fait état le député, je veux parler des problèmes du déficit et de la dette.

Chacun sait comme moi que le monde entier est conscient du fait que si nous nous concentrions sur la question de l'éducation, nous serions à même d'aider les personnes qui ont reçu une éducation à trouver du travail et à faire en sorte qu'elles occupent des emplois qui engendreraient des recettes, qui engendreraient des fonds, qui permettraient de réduire la dette et finalement d'éliminer le déficit. Il ne faut pas être un génie, pour voir le lien entre la création d'emplois et l'éducation.

• (1310)

Qu'il s'agisse de l'Organisation nationale anti-pauvreté, du Conseil économique du Canada ou du Conference Board, notamment, tous sont d'accord jusqu'à maintenant pour dire que pour régler cet incroyable problème de la dette et des déficits, le Canada va devoir se pencher sur la question de l'éducation et de l'élimination de l'analphabétisme.

Compte tenu de l'état lamentable dans lequel se trouve l'économie, on s'attendrait à des efforts conjugués de la part de tous les intervenants, qu'ils soient premiers ministres provinciaux, directeurs de banques, représentants du gouvernement fédéral ou membres de telle ou telle formation politique. On constate au contraire un manque total de coordination et l'éparpillement des efforts.

La dette et le déficit, c'est l'affaire de tout le monde. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont, comme l'a précisé le député de Mississauga, emprunté des milliards, voire des centaines de milliards de dollars à l'étranger, plaçant le Canada dans une position extrêmement difficile.

La fonction principale de tout gouvernement consiste à fournir des services essentiels à la population. Pour ma part, je suis d'avis que le principal objectif de tout gouvernement est de faire en sorte que les gens aient accès aux services d'éducation, à tous les outils dont ils ont besoin pour rendre leur vie plus agréable et confortable.

Dans cette optique, j'ai toujours pensé, et je le crois encore, que le système d'éducation devait viser deux objectifs: préparer les jeunes au changement dans le domaine des sciences humaines, dans le domaine de la technologie et de l'information, qui est celui de l'avenir, et leur permettre de devenir des membres à part entière de la société.

Or, on constate que tous les paliers de gouvernement ont lamentablement failli à leur tâche de préparer les jeunes, sur qui repose l'avenir du pays, à devenir des citoyens à part entière. Pour s'en convaincre, il suffit de penser au nombre astronomique de jeunes qui ne finissent pas leurs études secondaires.

Selon Statistique Canada, plus de 30 p. 100 des étudiants inscrits dans les écoles primaires et secondaires ne finissent pas leurs études secondaires. Ces décrocheurs ne trouvent que des emplois mal rémunérés ou doivent s'en remettre à l'aide sociale. Certains vont même jusqu'à commettre des actes que réprouve la société et à faire de la prison.

En outre, plus de la moitié de ceux qui réussissent à se rendre à l'université, qu'ils soient étudiants à temps plein, à temps partiel ou spéciaux, ne terminent pas leurs études universitaires, comme le montrent des statistiques maintes fois répétées.

Qui plus est, le niveau d'alphabétisme—soit de la capacité de lire et d'écrire—est très inquiétant. Selon un étonnant rapport de Statistique Canada paru en juillet 1992, 71 p. 100 des jeunes âgés de 16 à 24 ans ont de la difficulté à lire et à écrire. De plus, et c'est encore plus scandaleux, 56 p. 100 des jeunes de 16 à 24 ans ont de la difficulté à résoudre les problèmes de mathématique ou de calcul de la vie courante.

Voilà qui devrait alarmer tout autant le gouvernement fédéral que les provinces, car ils devraient se rendre compte que le problème est extraordinaire et qu'il exige une solution extraordinaire.

Dire que nous n'avons tout simplement pas d'argent ou que nous n'en avons pas assez pour en dépenser dans le secteur de l'éducation, c'est de la folie pure. Nous ne pouvons pas resserrer ces dépenses. Nous ne pouvons pas considérer l'argent consacré au secteur de l'éducation comme étant une dépense, c'est un investissement! La seule façon de faire de l'argent, c'est d'investir.

Peut-on faire mieux que d'investir dans l'avenir du Canada, dans les jeunes Canadiens? Il ne faut pas être un génie pour comprendre les analyses réalisées par Emploi et Immigration, par Statistique Canada ou par des analystes indépendants partout au pays. On nous dit que, d'ici l'an 2000, il viendra un temps où, à moins d'avoir un diplôme d'études secondaires, un Canadien n'aura aucune chance de dénicher un emploi bien rémunéré.

Qu'à cela ne tienne, on ne trouvera même pas d'emploi. Donc, d'ici l'an 2000, il sera beaucoup plus difficile à quelqu'un de trouver un emploi s'il ne possède pas un diplôme d'études secondaires. Nous devons prioritairement faire en sorte que chaque personne, surtout chaque jeune, qui veut étudier puisse s'inscrire dans un établissement.

C'est que la situation sera deux fois plus difficile. D'une part, la population diminue. Il y a un déclin de la population canadienne et non une hausse. D'ici l'an 2010 ou 2020, notre population se composera en grande partie de gens plus âgés, soit de 55 ans et plus, et il y aura moins de jeunes de 16 à 24 ans.

En d'autres termes, nous allons constater qu'une pression plus forte s'exercera sur les travailleurs pour qu'ils fournissent les ressources et l'assistance nécessaires au maintien de nos programmes sociaux et à la vie de ceux qui ne travailleront plus.

Statistique Canada a même indiqué que, d'ici l'an 2000, notre population ne comptera plus que 1,1 million de jeunes de 16 à 19 ans. Cette simple prévision nous incite fortement, en tant que gouvernement et que société, à prendre toutes les mesures possibles pour faire en sorte que des jeunes reçoivent l'éducation dont ils ont besoin pour pouvoir, d'ici l'an 2000 et par la suite, alimenter tous les merveilleux programmes sociaux que nous avons mis en place.

Non seulement cela, ces mêmes étudiants, ces mêmes jeunes seront appelés à rembourser la dette que nous avons déjà contractée et que continuent de contracter le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et, dans une large mesure, les administrations municipales. Ces étudiants ressentent cette pression et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour les aider.

Voilà pourquoi mes collègues du Parti libéral et moi insistons depuis quatre ans pour que la politique du gouvernement et toutes les mesures qu'il prend soient axées sur les jeunes, l'économie, la création d'emplois et tout ce qui est nécessaire pour aider les jeunes, les étudiants et les travailleurs à continuer de payer pour tous ces merveilleux services offerts à la population.

Nous ne pouvons plus faire le genre de choses que nous faisions autrefois. Nous devons faire les choses différemment, car nous entrons dans un régime de libre-échange nord-américain. Nous venons de connaître le libre-échange avec les États-Unis.

Nous avons appris qu'à moins de nous adapter rapidement aux changements technologiques et à la nouvelle ère de la technologie à base d'informatique, nous ne pouvons soutenir la concurrence. Peu importe ce que font nos voisins du Mexique, des États-Unis ou d'Asie, nous ne pouvons soutenir la concurrence nulle part à moins de prendre ce virage radical et de donner la priorité à l'éducation.

Voilà pourquoi nous avons souvent exhorté le gouvernement à s'engager dans un plan national stratégique et concret qui s'attaque aux questions de l'éducation et de l'alphabétisation.

Jusqu'à maintenant, nous l'avons vu seulement publier rapports sur rapports. Il a déposé un certain nombre de rapports, mais il nous reste encore à voir un plan d'action qui s'en inspire et se traduise par des mesures bénéfiques pour notre pays, et spécialement les jeunes.

Mon parti a suggéré certaines mesures concrètes. Le député de Mississauga a demandé ce que nous faisions. Nous avons notamment suggéré d'établir un programme national d'apprentissage. Cela donnerait d'excellents résultats, je crois.

En fait, si l'on demande l'avis de la population, des institutions d'enseignement, des professeurs d'université, du monde des affaires et de tous ceux qui se préoccupent de la question, ils sont en faveur. C'est la façon la meilleure et la plus efficace d'obtenir de bons résultats avec nos jeunes. C'est aussi l'une des meilleures façons d'aider nos jeunes étudiants à poursuivre leur formation et à préparer leur avenir.

• (1320)

Nous avons demandé au gouvernement de mettre fin au processus de consultation, de mettre en oeuvre un plan d'action, et nous continuons de demander au gouvernement de cesser de sabrer dans les paiements de transfert, lorsque cette mesure touche nos institutions d'enseignement.

Nous avons donc demandé au gouvernement de cesser de s'en prendre aux institutions d'enseignement et que s'est-il passé? De 1986 jusqu'à maintenant, le gouvernement a réduit de plus de 4,9 milliards de dollars le montant des paiements de transfert aux provinces dans des secteurs comme l'enseignement postsecondaire. Ces compressions imposent un fardeau énorme aux gouvernements provinciaux et aux universités.

Qui plus est, nous avons assisté à un véritable assaut contre les jeunes. Par exemple, le gouvernement taxe maintenant les livres, les revues et les journaux; on peut aussi songer au projet de loi sur l'assurance-chômage et aux conséquences de telles mesures sur nos jeunes étudiants et travailleurs.

Ce sont là certains des points que je veux porter à l'attention de la Chambre et du député d'en face qui a pris la parole un peu plus tôt.

Nous nous y opposons pour de nombreuses raisons. L'une d'entre elles est le fait que, le 25 février 1992, le ministre des Finances avait promis qu'il allait éliminer les frais administratifs de 3 p. 100 liés aux prêts aux étudiants. Or, qu'a fait le gouvernement? Nous sommes au 19 février 1993, soit presqu'un an plus tard, et cette promesse n'a toujours pas été remplie.

Le gouvernement n'a absolument rien fait pour régler la question et éliminer les frais de 3 p. 100. Un engagement a été pris, monsieur le Président. Qu'attend-on pour le respecter?

L'autre problème en ce qui a trait à ce projet de loi est le fait que le gouvernement veut supprimer la période de six mois qui ne porte pas intérêt. Cette mesure entrera en vigueur le 1er août 1993. Si le gouvernement est disposé à garantir à chaque étudiant un emploi dès que celui-ci obtient son diplôme universitaire, j'imagine que personne n'aura de difficulté à rembourser son prêt.

Tous ceux qui ont emprunté pendant qu'ils étaient aux études, qu'il s'agisse de collègues ici à la Chambre ou d'autres personnes, ont dû rembourser leurs prêts une fois qu'ils ont accédé au marché du travail. J'estime qu'il est tout à fait injuste de dire aux étudiants qu'ils doivent commencer à rembourser les intérêts sur leurs prêts, peu importe qu'ils aient ou non trouvé du travail. Ce sont là les deux principales raisons pour lesquelles nous nous opposons au projet de loi.

Notre parti dénonce aussi le fait que le gouvernement n'a pas apporté de solutions aux problèmes qu'il doit régler et qui concernent l'éducation au Canada ainsi que la jeunesse.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont eu l'audace de prendre la parole à la Chambre pour se porter à la défense des étudiants et des jeunes, alors qu'en Ontario, le gouvernement néo-démocrate s'est fait élire en promettant de réduire, voire de supprimer les frais de scolarité. C'était un élément de leur programme. Les néo-démocrates devraient avoir honte de leur prise de position des dernières années.

Ils s'en sont d'abord pris à la population étudiante en augmentant les frais de scolarité dès la première année. Puis, coup sur coup, la deuxième année, ils ont encore augmenté les frais de scolarité et, la troisième année, ils ont retiré une aide aux étudiants qui en avaient désespérément besoin. Je dis cela parce que je sais que certains députés néo-démocrates ont déjà pris la parole à la Chambre pour dénoncer publiquement les mesures prises par le Nouveau Parti démocratique à l'égard de la population étudiante et parce que je sais que certains d'entre eux ne sont pas en faveur de ces mesures; ils doivent toutefois le dire clairement, autrement, la population canadienne, notamment celle de l'Ontario, ne leur pardonnera jamais.

C'est là un des problèmes. L'attitude en est un autre. Malheureusement, je ne sais pas qui s'inspire de qui. Je ne sais pas si le gouvernement de l'Ontario s'inspire du gouvernement fédéral ou vice-versa. C'est à croire que la province et le gouvernement fédéral se sont concertés lorsqu'ils ont décidé de s'en prendre aux jeunes du Canada, de cette province et de ce milieu.

Tout ce que je puis dire, c'est que, dans ma région, dans ma ville et dans ma collectivité, il y a plus de 25 p. 100 de jeunes qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Nous n'avons pas à aller très loin pour nous en convaincre. Il suffit de traverser la rue Wellington et de voir les quatre ou cinq tentes qui y sont installées. Régulièrement, de jeunes sans-abri viennent y dormir, des jeunes qui veulent une vie meilleure, des jeunes qui n'ont aucune aide et aucun appui du gouvernement provincial néo-démocrate ou du gouvernement fédéral.

Nous devons faire de ces jeunes notre priorité, car ils sont les seuls qui pourront nous permettre d'évoluer comme société; nous devons trouver une solution à un problème que nous n'avons pas su résoudre dans le passé parce que ces jeunes sont le meilleur investissement de notre pays, sa meilleure garantie pour l'avenir.

Mes collègues et moi-même nous opposons farouchement au projet de loi C-76 parce que nous considérons qu'il est une attaque contre la jeunesse.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'étais très heureux d'entendre mon collègue qualifier notre parti, le Nouveau Parti démocratique, d'audacieux. Je partage son avis. Je crois que nous avons fait preuve de beaucoup d'audace, surtout hier, lorsque notre chef a proposé une stratégie économique de plein emploi. Le programme est véritablement audacieux et je suis fier d'avoir l'audace nécessaire pour être membre du Nouveau Parti démocratique.

J'entends marmonner mes collègues libéraux qui n'aiment pas tellement entendre parler de l'audace des néo-démocrates, mais permettez-moi simplement de leur rappeler à quoi se résume le manque d'audace. Il se résume à l'absence de programmes, à l'absence de solutions de rechange et à une mauvaise gestion.

Chaque fois que les libéraux parlent de l'Ontario, ils oublient, non par audace, mais plutôt par manque d'audace, de mentionner le fait que le NPD a véritablement été élu en Ontario. J'espère que les libéraux ne seront pas trop malheureux d'apprendre qu'il y a eu des élections. Nous n'avons pas simplement été nommés. Cependant, lorsque nous avons ouvert les livres, nous nous sommes aperçus que le gouvernement de David Peterson nous avait laissé une dette énorme.

Une voix: De combien?

M. Edmonston: D'environ 300 millions de dollars à l'époque. C'est la dette qu'il nous a laissée. En tout, 80 p. 100 du déficit total est attribuable à la dette dont nous avons héritée des libéraux.

Parfois, j'entends les conservateurs d'en face dire: «Ne soyez pas trop durs à notre endroit, car nous avons hérité d'une dette énorme.» Je les comprends, parce que nous avons connu la même situation en Ontario. Nous avons hérité de la dette des libéraux.

J'associe l'audace au courage et, à mon avis, notre parti a été courageux de proposer des solutions de rechange. J'aimerais que les libéraux nous disent quelles solutions ils proposent pour les enfants. Quelles solutions proposent-ils pour les étudiants? Par quoi veulent-ils remplacer le régime actuel?

• (1330)

M. Harb: Monsieur le Président, j'espère que mes collègues ont entendu exactement ce que j'ai dit. J'ai dit que mes collègues ne manquaient pas d'audace. Certains, pas tous. Il y a une grande différence.

Voici ce que je tiens à dire. Indépendamment de ce que le député veut raconter au sujet de ce fameux plan du NPD sur l'ensemble de l'économie, je n'y ai rien vu à propos des jeunes. Je n'y ai rien vu qui puisse ranimer notre économie. Je n'y ai rien vu qui se rapporte vraiment à l'ensemble de cette question.

Plus important encore, les députés parlent de la dette de l'Ontario. Savez-vous que, en deux ans, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a fait passer le déficit de la province de 800 millions à près de 11 milliards? Près de 11 milliards, 10,7 milliards environ, si on calcule bien.

Mon collègue devrait peut-être rafraîchir ses notions d'arithmétique pour vérifier l'exactitude de ces chiffres. Si on calcule la dette par habitant, il est possible que l'Ontario ait été la province qui avait le plus lourd déficit.

Cela nous a mis dans une position extrêmement bizarre. En deux ans, ce gouvernement a accumulé plus de dettes qu'on ne l'avait fait pendant toute l'histoire de la province depuis la Confédération. Il a fait volte-face dans tous les dossiers, à commencer par l'assurance-automobile, ce qui doit scandaliser le député, mais aussi sur l'éducation et tout le reste. Il n'y a pas un dossier où le gouvernement de l'Ontario n'a pas changé son fusil d'épaule.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue d'Ottawa-Centre, et j'ai particulièrement apprécié ce qu'il avait à dire au sujet de nos jeunes et de notre avenir.

Je suis père de cinq enfants et j'ai regardé ce que nous allons laisser à nos jeunes en héritage. Aujourd'hui, nous avons plus de 1,5 million de chômeurs. Le problème du déficit et de la dette du pays est aggravé par les autres difficultés auxquelles mes enfants sont confrontés à cause du gouvernement de M. Rae en Ontario.

Je suis découragé de voir que mes enfants devront probablement travailler pendant des années et des années avant que nous parvenions à nous sortir de cette situation précaire dans laquelle le gouvernement conservateur et le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario nous ont placés.

La question que je veux poser à mon collègue est la suivante: n'est-il pas d'accord avec moi pour dire que, si nous ne demandons pas au gouvernement de mettre en oeuvre les programmes nécessaires dès aujourd'hui, ce sont nos enfants qui devront payer la note? Ils devront probablement travailler comme des esclaves pour nous sortir de ce pétrin dans lequel le gouvernement conservateur et le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario nous ont mis. La cote de notre pays est tombée à BB.

M. Harb: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je sais qu'il travaille fort pour ses électeurs et qu'il essaie de soulever des questions importantes à la Chambre.

Pour ajouter à ce que vient de dire le député, dans le moment, nous avons des étudiants qui font la file devant les banques d'alimentation. Je le remercie beaucoup de ses remarques.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je sais que le temps file. Je serai bref.

Il faudrait inventer un nouveau slogan disant de ne pas suivre les libéraux, parce qu'ils entraînent la mort dans leur sillage. J'ai été sidéré d'entendre les paroles du député de Scarborough-Ouest. C'est incroyable.

Je veux revenir à ma question. Le député a parlé de l'éducation, un sujet qui m'intéresse beaucoup. Sa solution au problème consiste à dépenser encore plus d'argent. C'est l'approche qu'avait adoptée son parti à l'époque où il était au pouvoir.

Le député reproche au gouvernement d'avoir réduit ses dépenses de plus de 4 milliards de dollars, et mon collègue, ici, se plaint de la dette. Je ne sais pas ce qu'ils veulent au juste, mais quand il parle du système scolaire dans ce pays et de sa performance, il semble dire qu'on n'a qu'à dépenser plus d'argent pour régler le problème.

J'ai passé 17 ans dans le secteur de l'éducation avant d'être élu député. Je voudrais dire au député que les gens qui s'attaquent au système scolaire et le contestent ignorent complètement que nous subissons actuellement les conséquences de la Loi sur les jeunes contrevenants, de la drogue, de la télévision et de la violence à la télévision, des enfants venant de foyers désunis et des enfants dont les parents sont absents quand ils rentrent à la maison. Le député suggère-t-il, croit-il, que nous devrions créer un bureau national de l'éducation et que nous devrions établir des normes nationales pour les examens scolaires? S'agit-il là de la politique du Parti libéral?

M. Harb: Monsieur le Président, nous avons toujours consulté tous les intervenants du système d'éducation afin de présenter un plan d'action vraiment efficace pour régler la question de l'éducation et la question de l'alphabétisation.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi C-76. Ce projet de loi omnibus a pour objet de mettre en oeuvre des mesures annoncées dans le budget du 25 février 1992. En particulier, j'aimerais vous entretenir des mesures touchant la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

L'instruction réduit les risques de chômage et augmente les chances de toucher un revenu individuel plus élevé. Depuis 1984, le gouvernement fédéral insiste sur l'importance capitale pour accroître la productivité et la compétitivité du Canada et améliorer la qualité de vie des Canadiens, de pouvoir compter sur une main-d'oeuvre instruite, compétente et capable d'adaptation.

Le rapport *Innover pour l'avenir: Un plan d'action pour la prospérité du Canada*, publié en octobre 1992 par un groupe indépendant de Canadiens et de Canadiennes en vue, est d'ailleurs venu confirmer le solide consensus qui existe déjà quant au rôle crucial du savoir pour atteindre une compétitivité internationale.

Le gouvernement a fait part de son intention de procéder à la modernisation et au renforcement du Programme canadien des prêts aux étudiants afin qu'il puisse continuer à apporter une aide financière aux étudiants qui en ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires. En réduisant les coûts liés aux défauts de remboursement et en améliorant l'efficacité du programme, il sera possible d'accroître l'aide aux étudiants nécessiteux. Le ministre des Finances a promis, dans le budget de février 1992, que les frais de 3 p. 100 seraient abolis et les plafonds de prêts ajustés, sous réserve de conduite à bonne fin des négociations avec les établissements financiers quant à un nouvel arrangement financier pour le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Il faut souligner que l'objectif fondamental du programme est, et demeurera, d'apporter une aide financière aux étudiants nécessiteux pour la poursuite d'études postsecondaires. Le gouvernement a à coeur d'offrir un Programme de prêts d'études, qui assure des prêts subventionnés aux emprunteurs encore aux études, ainsi que des coûts et des modalités raisonnables de remboursement.

Ces négociations sont déjà pas mal avancées. En fait, le ministre des Finances annonçait dans son exposé économique de décembre 1992 que le gouvernement avait l'intention de déposer sous peu un projet de loi pour autoriser ce nouvel arrangement financier.

Outre la nouvelle structure financière, diverses propositions ont été élaborées et communiquées aux provinces, propositions qui portent sur la mission du programme, les critères d'admissibilité et la reddition de comptes au sujet des dépenses liées au programme. De façon concrète, ces propositions répondent à bon nombre de préoccupations soulevées au fil des ans par le grand public, les provinces, les étudiants et le vérificateur général.

De façon générale, ces mesures ne feront pas qu'encourager l'accès; elles mettront aussi l'accent sur les résultats en liant le versement d'une aide à la réussite des études et à leur parachèvement dans les délais prévus. Elles fixeront des normes justes et uniformes pour régir l'exécution du programme partout au pays, simplifier l'évaluation des besoins, assurer l'optimisation des ressources et améliorer l'aide offerte à ceux qui en ont le plus besoin.

Il a été expliqué que ces modifications proposées dans le projet de loi C-76 porteraient sur trois grandes questions, et je les cite: le retrait de la période d'exemption d'intérêts de six mois qui suit la fin des études à partir de l'année de prêt 1993 et 1994; la mise à jour de la formule de paiements compensatoires pour les provinces qui choisissent de se retirer du programme, y compris le prolongement du délai qui leur est imparti pour signaler leur intention de se retirer; et, troisièmement, l'attribution au ministre du pouvoir de prescrire le formulaire à employer pour l'administration du programme.

• (1340)

J'aimerais aborder chacune de ces questions en particulier. Tout d'abord, le projet de loi propose l'élimination de la période d'exemption d'intérêts de six mois qui suit la fin des études. À l'heure actuelle, le gouvernement garantit les prêts par les établissements prêteurs aux étudiants à temps plein et subventionne ces prêts en assumant le coût des intérêts pendant que les étudiants sont aux études et durant six mois par la suite.

Dans ce délai de six mois après la fin de leurs études, les emprunteurs doivent conclure un accord avec le prêteur afin de rembourser leur prêt. Les emprunteurs doivent rembourser le principal et les intérêts courus à compter du premier jour du septième mois suivant la fin de leurs études. Selon le montant total emprunté, le remboursement peut s'étendre sur une période de neuf années et demie.

La bonification d'intérêts consentis sur les prêts d'études représente plus de 40 p. 100 du coût du programme. Chaque année, il coûte environ 200 millions de dollars aux contribuables canadiens. Il s'agit donc d'une mesure très coûteuse, d'un investissement direct et substantiel dans nos ressources humaines.

Ces deux dernières années, il a été recommandé que le gouvernement supprime carrément la bonification d'intérêts, même dans le cas des emprunteurs encore aux études. Notre gouvernement ne propose pas de changement aussi radical. Nous continuerons à payer les intérêts courus sur les prêts pendant la durée des études des emprunteurs. Les étudiants à temps plein continueront de bénéficier de la bonification d'intérêts tant qu'ils fréquenteront un établissement d'enseignement.

De plus, ils auront encore jusqu'à six mois après la fin de leurs études pour négocier des modalités de remboursement avec les établissements prêteurs. De plus, les emprunteurs qui auront un endettement moyen de 6 100 $ à la fin de leurs études, verront leurs mensualités augmenter de moins de 3,50 $ s'ils décident de capitaliser les intérêts courus sur leurs emprunts.

Moins de 5 p. 100 de tous les bénéficiaires de prêts d'études accumulent des dettes de plus de 15 000 $. En fait, 85 p. 100 des emprunteurs doivent moins de 10 000 $ et 60 p. 100, moins de 5 000 $. Ceux dont le niveau d'endettement est plus élevé sont, dans la majeure partie, des cas d'étudiants qui fréquentent une université et qui ont, par conséquent, de meilleures chances d'obtenir un emploi à plein temps et très bien rémunéré. Tout bien considéré, les obligations financières de la majorité des diplômés semblent raisonnables.

Je tiens à souligner que même s'ils ne bénéficient plus de la bonification d'intérêts, une fois leurs études terminées, les emprunteurs demeureront admissibles à une exemption d'intérêts s'ils sont en chômage, parce qu'ils n'arrivent pas à se trouver un emploi ou en raison d'une maladie ou d'une incapacité temporaire. En vertu de ce régime d'exemptions d'intérêts, les emprunteurs incapables de rembourser leurs prêts d'études canadiens pour cause de chômage peuvent demander—et je tiens à le préciser et à le souligner—peuvent demander au gouvernement de payer les intérêts à leur place et ce, pendant une période de dix-huit mois.

De plus, la loi actuelle est suffisamment souple pour permettre à l'emprunteur de négocier ou de renégocier avec le prêteur les modalités de remboursement correspondant à sa capacité de payer.

J'aimerais maintenant toucher un mot sur les changements proposés aux paiements compensatoires à verser aux provinces qui pourraient décider de se retirer du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Je m'empresse de préciser que le Québec et les Territoires du Nord-Ouest se sont déjà retirés du programme. Ils ont choisi de mettre en oeuvre leur propre programme d'aide aux étudiants grâce au montant qu'ils reçoivent en vertu de la formule de paiements compensatoires. Ils continueront de bénéficier de ces paiements, ce qui totalise 87 millions de dollars en 1991-1992, soit environ 20 p. 100 du coût du programme.

La formule actuelle, qui est en vigueur depuis 1964, pose un véritable problème. En fait, elle ne tient pas rigoureusement compte du fait que si une province participant présentement au programme venait à s'en retirer, le gouvernement fédéral continuerait d'y supporter des frais en raison de prêts d'études canadiens précédemment consentis.

Les changements proposés à la formule de paiements compensatoires garantiront au programme la capacité financière requise pour venir en aide aux étudiants nécessiteux des provinces et des territoires, tout en compensant les provinces qui mettent en oeuvre leur propre programme d'aide aux étudiants.

De plus, les modifications prévues auront pour effet d'obliger toute province qui a l'intention de se retirer du programme à avertir par écrit le secrétariat général au moins 12 mois avant le début de l'année de prêt pendant laquelle elle compte se retirer.

La troisième et dernière modification proposée à la loi vise à simplifier l'administration du programme. Elle nous offrira une plus grande latitude pour prévoir et adopter des changements au formulaire et coordonner les changements avec les prêteurs et les provinces.

Il est clair que les modifications proposées au projet de loi C-76 et la modernisation du Programme canadien de prêts aux étudiants ont pour objectif d'amener ce dernier à mieux servir les générations actuelles et futures dans l'intérêt de tout le pays. Maintenant que je leur ai expliqué en quoi consistent les modifications en question, j'aimerais demander aux députés, monsieur le Président, sous votre bonne garde, de bien vouloir sanctionner ce texte de loi que je crois et que tous les Canadiens croient fort à propos.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon collègue. Il a formulé des commentaires avec beaucoup de soin et je trouve qu'il a bien préparé son discours. Je voudrais juste lui poser certaines questions parce que, même si son exposé est complet, il suscite toutefois quelques questions auxquelles il pourrait répondre pour qu'il puisse compléter ce qu'il a dit.

Le projet de loi C-76 prévoit que la période de six mois dont bénéficie l'étudiant pour rembourser son prêt n'existerait plus. Par un tel geste, le gouvernement tente d'économiser de 35 à 40 millions de dollars. Mais il faut tenir compte du fait que l'étudiant, je crois, devra toujours payer l'intérêt sur le principal. Cela est toujours en vigueur, je crois. Donc, même si l'intérêt continue, il n'a pas besoin de le rembourser avant six mois.

Ma question est la suivante: En comité, la raison d'un tel arrêt des subsides était surtout un échange, peut-être, et c'est ce que j'ai compris. En échange, le comité était d'accord d'enlever la taxe de 3 p. 100 sur ce montant-là. Est-ce que mon collègue a compris la même chose, qu'il y aurait un échange? Parce que la taxe de 3 p. 100 est l'équivalent, je pense, de 35 à 40 millions de dollars. Est-ce qu'on peut couper un certain fardeau aux étudiants tout en leur en ajoutant un autre, ou devraient-ils plutôt assumer ces deux fardeaux ensemble?

M. Ricard: Monsieur le Président, je n'ai pas siégé au comité qui a étudié le projet de loi. Je n'ai pas participé aux discussions. Je ne peux pas dire aujourd'hui si je comprends le projet de loi de la même façon que les membres du comité l'ont compris à l'époque.

• (1350)

Ce que je peux dire à mon honorable collègue, c'est qu'il est vrai que l'on veut demander à toute la population canadienne de participer. Maintenant, on dit, et je viens de le dire textuellement, que si un étudiant n'a pas les moyens financiers, parce qu'il n'a pas d'emploi, ou qu'il est malade ou handicapé, ou pour d'autres raisons, il peut négocier avec le gouvernement une période de 18 mois pour payer les intérêts dont mon honorable collègue vient de faire mention.

Ce n'est pas que l'on veuille mettre les intérêts des étudiants sur la place publique et leur dire «eh bien, vous n'étudiez plus, on ne veut plus vous aider». C'est tout simplement que l'on demande à tout le monde en ce pays de participer avec nous à trouver des solutions et des façons de redresser l'économie, de relancer les jeunes sur le marché du travail, essayer d'empêcher le plus possible le décrochage scolaire, inciter le plus possible ceux qui veulent s'instruire et parfaire leurs études, à y retourner. C'est ce genre de mesures que l'on essaie de mettre sur pied, et je crois que mon collègue voit de la même façon le but de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours raisonnable du député, en particulier, lorsqu'il a dit que le Canada a besoin de dépenser davantage d'argent pour l'enseignement et les étudiants de sorte qu'il y ait de meilleures possibilités de trouver un emploi et aussi que nous puissions être plus concurrentiels à l'échelle internationale.

Le député a compris que c'est une nécessité absolue. Il a aussi proposé qu'on devrait s'attendre à ce que tous les Canadiens aident à résoudre les problèmes financiers du Canada, mais il y a peu de temps, son collègue a indiqué que le NPD était déraisonnable dans ses propositions économiques en demandant une taxe minimum pour les sociétés. Comme le député le saura, il y a quelques années, 100 000 sociétés de notre pays faisant des bénéfices de 27 milliards de dollars ne payaient aucun impôt.

C'est largement dû au fait qu'on consent des allégements fiscaux aux entreprises, par exemple, la déduction pour frais de représentation qui permet que les entreprises achètent pour leurs clients des copieux déjeuners d'affaires et même les services de prostituées aux frais du contribuable.

Comment le député justifie-t-il ce genre de politique fiscale qui permet à 100 000 entreprises faisant des bénéfices de 27 milliards de dollars d'être exonérées d'impôt? Pourquoi ne seraient-elles pas obligées de partager le fardeau des problèmes financiers du Canada alors que, par exemple, nous imposons un impôt sur le revenu sur les bourses gagnées par des étudiants brillants?

Pourquoi le gouvernement conservateur croit-il par exemple que l'argent gagné aux loteries, dans certains cas des millions de dollars qui n'ont pas été obtenus par le travail, devrait être exonéré d'impôt et pourtant nous devrions rendre plus sévères les conditions d'obtention et de remboursement des prêts aux étudiants?

N'y a-t-il pas une légère contradiction dans les propos du député quand il dit que nous avons besoin que ces gens fassent des études. Nous avons besoin qu'ils s'instruisent dans l'intérêt de tous les Canadiens. Pourtant, nous semblons accorder des exonérations d'impôt à des entreprises pour, notamment, des déjeuners d'affaires et des prostituées. Pourtant, nous imposons les bourses et nous rendons plus difficile l'obtention des prêts aux étudiants.

M. Ricard: Monsieur le Président, je pense que, idéalement parlant, le député a raison. Dans notre pays, tout le monde devrait payer sa juste part d'impôt sur le revenu.

Aussi, nous devons encourager les industries à créer de l'emploi. Je pense que nous devrions avoir des politiques qui donnent à tous les Canadiens une chance de trouver du travail et qui permettent aux industries de rester concurrentielles, non seulement au Canada, non seulement à l'intérieur des frontières provinciales ou entre les provinces, mais aussi à l'étranger, partout dans le monde.

Je crois que la politique du gouvernement conservateur serait probablement la meilleure au monde si elle permettait à nos entreprises de se mesurer à d'autres.

Je ne veux pénaliser ni les étudiants ni les entreprises ni personne au Canada, mais pour l'amour de Dieu permettons à nos entreprises d'acquérir une certaine compétitivité, donnons-leur la possibilité de se mesurer à leurs concurrents.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, il y a tellement de questions que j'aimerais aborder, dans le débat d'aujourd'hui, que je crains fort de ne pas pouvoir tout dire à cause de la contrainte de temps.

Je veux d'abord parler du fait que le gouvernement a encore une fois eu recours à l'attribution de temps pour ce projet de loi. Je veux simplement signaler aux députés et à la population du Canada l'attitude rigide de ce gouvernement face aux débats à la Chambre. Depuis les élections de novembre 1988, ce Parlement a imposé la clôture 15 fois.

Une voix: Il nous faut des élections.

M. Milliken: Je suis tout à fait d'accord avec le député.

La 14e fois que le gouvernement a imposé la clôture, c'était pour une mesure qui modifiait le Règlement. Ainsi, le gouvernement n'allait plus avoir besoin de l'invoquer aussi souvent. La 15e fois, c'était au sujet d'une motion, parce qu'on ne peut pas attribuer une période de temps pour une motion. Cette disposition ne s'applique qu'aux projets de loi.

Les attributions de temps se sont multipliées depuis que le Règlement a été modifié en 1991. En fait, je pourrais compter le nombre de fois où c'est arrivé depuis la modification du Règlement. Plus de la moitié des motions d'attribution de temps ont été présentées après la modification du Règlement qui permettait au gouvernement d'avoir recours facilement à l'attribution de temps au lieu d'avoir à respecter la bonne vieille règle de clôture.

Ce gouvernement nous a maintenant imposé 20 fois l'attribution de temps, ce qui est un record inégalé. Aucun autre gouvernement n'a approché ce nombre. Si l'on compte toutes les étapes auxquelles ces attributions s'appliquaient, le nombre d'attributions de temps s'élève à 31. Par exemple, la motion d'aujourd'hui s'applique à deux étapes de l'étude de ce projet de loi: l'étape du rapport et la troisième lecture. Cette façon de faire est dangereuse. Aujourd'hui, on nous avise qu'un autre projet de loi sera soumis à une attribution de temps, lundi.

C'est un véritable scandale. Cela montre bien que le gouvernement n'est pas disposé à écouter les représentants du peuple à la Chambre des communes. Jamais auparavant nous n'avons eu un gouvernement si peu enclin à discuter des projets de loi qu'il présente à la Chambre.

Ce ne sont pas des projets de loi populaires. Ce ne sont pas des projets de loi destinés à s'attirer la faveur des foules. Ces projets de loi sont souvent des mesures très impopulaires qu'un gouvernement ayant des chances d'être réélu ne présenterait pas.

Le gouvernement sait qu'il n'a guère de chances, il poursuit donc sans répit son adoption de mesures impopulaires. Un gouvernement qui croirait à ses chances de réélection hésiterait et chercherait une voie plus raisonnable.

Je voudrais regarder les événements, simplement pour ce projet de loi. Il a été débattu en deuxième lecture au mois de novembre. Il a été renvoyé au comité le 30 novembre 1992 et les délibérations du comité se sont déroulées de la façon cavalière à laquelle le gouvernement nous a habitués. Le député de Mississauga-Sud a refusé que les étudiants ne viennent se faire entendre et défendre leur cause. Ils sont pourtant gravement touchés par cette mesure. Les députés de la majorité se vantent tout le temps qu'ils consultent, qu'ils consultent toutes les parties intéressées, mais lorsque les étudiants ont voulu faire connaître leur opposition à ce projet de loi, on n'a pas pu les entendre.

Vous ne consultez pas. Vous n'écoutez pas. Vous progressez comme un char d'assaut, en écrasant tout sur votre passage. Vous écrasez les étudiants et vous écrasez l'opposition en imposant l'attribution de temps pour ce projet de loi. C'est ainsi que vous fonctionnez.

Le projet de loi a été à la Chambre des communes, pour l'étape du rapport, quelque chose comme 42 minutes, le 12 février. Nous savons pourquoi. Il fallait commencer le débat pour pouvoir demander l'attribution de temps, et nous l'avons eue, un total de quatre heures et quinze minutes à l'étape du rapport, puis une journée, une courte journée, en troisième lecture.

J'estime que l'attitude du gouvernement face à l'élaboration des lois est franchement honteuse. Il réduit le temps dont la Chambre dispose pour siéger, puis il applique la clôture pour faire cesser le débat.

M. McCreath: Qu'on débatte de ce projet de loi.

M. Milliken: J'ai entendu le député parler ce matin, et il a à peine dit un mot au sujet du projet de loi. Dans son introduction, le ministre des Finances. . .

M. McCreath: Pourquoi le député n'a-t-il pas écouté mon discours?

M. Milliken: Je l'ai fait. J'ai écouté son discours. Il s'agissait des observations les plus ridicules que j'aie jamais entendues. J'ai également écouté le ministre des Finances prononcer son discours, hier matin, lorsqu'il a présenté ce projet de loi.

Une voix: Il s'agissait d'un autre projet de loi.

M. Milliken: Il s'agissait d'un autre projet de loi, mais son discours n'avait rien à voir avec ce projet de loi-là. Il a presque éclaté. Je voudrais citer ses propos un instant. Je pensais que le ministre des Finances allait éclater, tant il était excité d'avoir obtenu de nouveaux chiffres sur le commerce et sur les exportations. Il a dit que ces chiffres étaient très élevés et qu'ils représentaient une hausse énorme, soit de 11 p. 100 par rapport à 1991, ou la plus forte augmentation sur douze mois depuis 1984. Bien sûr, comme l'année 1991 n'a pas été formidable pour l'économie canadienne, une augmentation de 11 p. 100 peut sembler très appréciable, et elle l'est fort probablement. Toutefois, le taux de référence était probablement très faible.

• (1400)

Évidemment, le député de Mississauga-Sud connaît tous ces chiffres. Pourtant, hier, son ministre n'a pas osé les consigner au compte rendu, malgré mes exhortations répétées pour qu'il le fasse. En effet, à maintes reprises, j'ai mis le ministre au défi de le faire au cours de ses observations.

Si quelqu'un était venu de l'espace et avait écouté le discours du ministre, il aurait cru que l'économie canadienne se portait à merveille. On n'avait jamais entendu discours plus optimiste. Le ministre a cité tous ces chiffres pour montrer combien ses orientations avaient fonctionné, combien on avait jugulé l'inflation, combien le commerce était florissant et combien tout se passait exactement comme le gouvernement l'avait prévu.

Le ministre n'a pas mentionné les 1,5 million de Canadiens qui sont au chômage, ni les souffrances que son gouvernement a infligées aux Canadiens. Il a critiqué le président Clinton de faire une énorme ponction fiscale, mais a omis de dire que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement du Canada a retranché de l'économie canadienne 50 milliards de dollars supplémentaires par année en haussant les impôts.

Je demande au député de Mississauga-Sud de me corriger et de me dire qu'il s'agit d'au moins 50 milliards de dollars. Ne s'agit-il pas maintenant de 60 ou 70 milliards? Il connaît peut-être les chiffres. Je suis certain que non, et je sais pourquoi il ne veut pas les citer. Il en a honte. Le gouvernement a pris tout cet argent. Pendant huit ans, il a extorqué tout cet argent aux Canadiens et le déficit s'élève quand même à 30 milliards de dollars. Pour de l'incompétence, ça c'est de l'incompétence! Au moins le président Clinton, lui, a promis de réduire quelque peu le déficit. Ce qu'avait promis ce gouvernement mais qu'il n'a jamais fait. Il a prélevé tous ces impôts mais il n'a jamais réduit le déficit. Quelle gestion!

Mais je ne veux pas m'appesantir là-dessus. Malheureusement, c'est un à-côté du but principal de ce projet de loi. Mais lorsque le ministre des Finances présente ce projet de loi en passant sous silence les dispositions qu'il renferme et en parlant de sa gestion économique en termes louangeurs, on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a quelque chose qui ne va pas avec ce ministre. Il ignore les souffrances que les politiques de ce gouvernement ont infligées aux Canadiens dans tout le pays.

Malheureusement, c'est de ces souffrances que nous voulons parler ici. C'est de ça que nous voulons parler à propos des mesures de mise en oeuvre du budget, mais le gouvernement refuse d'écouter. Il veut imposer son bras de fer et forcer la clôture du débat. Il ne veut pas écouter les gens qui sont touchés. Il ne veut pas écouter leurs représentants qu'ils ont élus à cette Chambre. Il veut seulement faire ce qui lui plaît et imposer sa volonté au peuple canadien.

J'aimerais citer un bref passage du discours prononcé par le président-directeur général de la Banque de Montréal, Matthew Barrett, à la réunion annuelle des actionnaires, le 18 janvier de cette année. Le député de Mississauga-Sud est probablement un ami de M. Barrett, je n'en suis pas certain. En tout cas, je crois qu'il le connaît bien. J'imagine qu'il lui a demandé de comparaître devant le Comité des finances lorsqu'il en était président.

Quoi qu'il en soit, j'ai pensé qu'une ou deux citations aideraient les députés à voir dans quel marasme nous nous trouvons grâce aux politiques du gouvernement. M. Barrett a dit ceci, et je cite: «Du point de vue du pourcentage de ses revenus, le Canada doit plus à l'étranger que tout autre grand pays industrialisé. Et ne vous faites pas d'illusions: des taux d'intérêt élevés sont le prix à payer pour obtenir et retenir ces emprunts.» Bien sûr, le ministre des Finances s'est vanté de ce que les taux d'intérêt sont faibles au Canada. Il a raison de dire qu'ils sont plus faibles qu'avant, mais ils ne sont pas vraiment faibles. Et c'est là le véritable prix de l'endettement pour les Canadiens. Cela coûte cher aux Canadiens. Même si les taux d'intérêt ont baissé, ils sont beaucoup plus élevés au Canada que dans d'autres pays.

M. Barrett a aussi parlé ici de l'endettement du Canada par habitant. Je n'arrive pas à trouver la citation exacte. Je viens de la voir à l'instant. La voici: «La dette publique continue de s'accroître et de s'étendre insidieusement. En 1976, nous devions près de 9 000 $ par ménage au Canada.» À la fin de 1992, cette dette par ménage était passée à 60 000 $, dont plus de la moitié est attribuable très directement à la mauvaise gestion du présent gouvernement pendant les huit dernières années.

Je ne peux pas m'en prendre au gouvernement sans m'en prendre aussi à ses amis, les néo-démocrates. Ces deux derniers jours, les néo-démocrates n'ont cessé de promouvoir leur nouveau plan quinquennal. Les Russes ont abandonné les plans de ce genre, je crois, mais voici que le NPD essaie d'en implanter un ici. J'eus cru qu'ils auraient eu le bon sens de les abandonner aussi, mais ce n'est apparemment pas le cas. Ces exemplaires sont difficiles à dénicher. Ce plan a été publié hier seulement et, lorsque j'ai téléphoné ce matin pour en avoir un exemplaire, je n'ai pas pu en obtenir un. Je tiens à remercier le député de Chambly de m'avoir fourni celui-ci. Je remarque que le NPD ne donne pas, mais vend ce plan. Je peux comprendre pourquoi. Cela fait partie de son programme de réduction du déficit.

J'y ai jeté un coup d'oeil. Je dois dire qu'il comporte de superbes photographies. Je ne sais pas qui les a faites, mais c'est un excellent photographe. Il y a une magnifique photo de la députée de Yukon au début et des photos de personnes distribuant des dollars et de la monnaie au centre. Cela m'impressionne. C'est absolument magnifique.

Il importe, je crois, de considérer le plan quinquennal du NPD dans une certaine perspective. Je soupçonne évidemment les néo-démocrates d'avoir publié ce plan aux frais du Parti conservateur. Tous les jours je vois à quel jeu jouent la députée de Yukon et le premier ministre. Comme l'a fait ce matin le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, la députée de Yukon lance une balle lente au premier ministre durant la période des questions, par exemple en lui demandant ce qu'il entend faire au sujet des libéraux. Le premier ministre vient au bâton et voilà: ça semble être un coup de circuit.

Lorsqu'on se trouve en tête du peloton, on peut s'attendre à ce genre de chose. On ne s'attendrait cependant pas à voir le Nouveau Parti démocratique, qui se vante d'être le plus vertueux et d'éviter le plus souvent de faire preuve d'esprit partisan, lancer des balles lentes à ce premier ministre partisan pour lui permettre de taper sur le chef de l'opposition. C'est pourtant ce qui se produit chaque jour à la Chambre. Comme le disait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, on fait de la politique ici. Je lui donne raison sur ce point.

Quoi qu'il en soit, j'ai apprécié le contenu de ce document, et j'ai aimé encore plus lire les commentaires de certains journaux à son sujet. Je sais que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca voudra les connaître. Il semble que le chef de son parti, qu'il a presque réussi à battre lors de la course à la direction, ait eu quelques difficultés à répondre aux questions des journalistes au sujet de ce document.

D'après le document, les politiques du Nouveau Parti démocratique permettraient de réduire le déficit de huit milliards de dollars. Or, Informetrica, un groupe de recherche indépendant qui travaille pour les conservateurs, parle plutôt de 11 milliards, et les néo-démocrates ne se sont pas aperçus de cet écart. Les trois milliards constituaient peut-être un fonds secret destiné à Bob Rae pour l'aider à tirer l'Ontario des difficultés financières où il l'a entraîné. Je l'ignore. On ne dit pas clairement où ira cet argent, mais il semble y avoir un écart.

Comme on peut le lire dans l'article de journal:

> M[me] McLaughlin et M. Langdon. . .

Je suppose qu'il était là pour lui aider

> . . .ont répété à plusieurs reprises que le plan du NPD réduirait le déficit du gouvernement fédéral de 8 milliards de dollars. En fait, l'analyse indépendante effectuée par Informetrica Ltd. montre que le déficit serait plutôt réduit de 11 milliards de dollars. Aucun des représentants du NPD n'avait relevé cet écart; c'est un journaliste qui l'a fait remarquer.

Je ne sais pas, mais il me semble que la députée de Yukon amorce une tournée durant laquelle elle compte présenter ce plan au public; elle doit prononcer des allocutions à Winnipeg, Ottawa, Kingston et Toronto. J'espère pouvoir aller l'entendre lorsqu'elle sera à Kingston.

J'aimerais ajouter qu'à la fin de cet article de journal, on trouvait une remarque très intéressante. Le journaliste citait le vice-président d'Informetrica:

> Durant la conférence de presse du NPD, M. Sonnen a dit aux journalistes que les conservateurs seraient sans doute heureux des résultats et que toute la perception des gens à l'égard du NPD en serait modifiée.

Le député de Mississauga-Sud voudra peut-être joindre les rangs du NPD maintenant. Je me demande s'il fait partie des conservateurs heureux de ce plan. Je ne l'ai pas entendu en vanter les mérites, mais peut-être que si les deux partis veulent se réunir, les Canadiens réaliseront ce que nous disons depuis toujours, soit qu'il n'y a aucune différence entre ces deux partis.

De toute façon, les Canadiens s'endettent lorsque l'un ou l'autre de ces partis est au pouvoir. Tous les jours, on entend la même plainte de la part des conservateurs et des néo-démocrates: si nous sommes endettés, c'est à cause de ces terribles libéraux. Mais à l'arrivée au pouvoir des néo-démocrates en Ontario, lorsqu'ils ont eu fini de jouer dans les livres, le déficit s'élevait à environ 3 milliards de dollars; ensuite, il a fait une ascension vertigineuse, jusqu'à 10 milliards et maintenant 11 milliards de dollars. Ils disent toujours que c'est la faute des libéraux.

Le déficit a grimpé à 38 milliards de dollars durant la première année de mandat des conservateurs; en six mois, il avait augmenté encore plus. En septembre 1984, lorsqu'ils ont pris le pouvoir, le déficit n'était pas aussi élevé, mais ils ont tout utilisé au maximum, ils ont dépensé et, bien entendu, ils ont réussi à atteindre 38 milliards de dollars. Depuis ce temps, il semble que ce soit leur point de référence.

Peu importe qu'ils aient déclaré, dans leur budget de 1985, que le déficit descendrait à 15 milliards de dollars environ en 1993. Oubliez tout cela. Ce n'est pas le cas. Le chiffre réel est deux fois plus élevé. Mais les prévisions les plus optimistes allaient bon train: «Deux ou trois ans encore et le déficit sera chose du passé.» Le miracle ne s'est pas produit. Le député de Mississauga-Sud pourrait peut-être nous en donner la raison. Pourquoi les prévisions budgétaires des ministres des Finances ont-elles toutes été démenties?

• (1410)

Je vais vous le dire, monsieur le Président. Je vais lever quelques voiles du mystère. Le gouvernement n'a pas limité les dépenses comme il l'avait promis. Certes, il a sabré à gauche et à droite, mais partout ailleurs il a accru les dépenses. Voilà les faits.

Personne n'est dupe. Nous pouvons citer des tas d'exemples de dépenses inutiles et extravagantes. Nous avons déjà fait observer comment le gouvernement aurait pu économiser des millions de dollars s'il avait comprimé son budget publicitaire. Nous savons combien le gouvernement a gaspillé de l'argent en publicité.

J'ai le sentiment que les néo-démocrates de l'Ontario en font autant en ce moment. Ce joli plan quinquennal tout frais paru en dit long sur ce que le parti est prêt à dépenser pour convaincre les Canadiens qu'il avance en faisant du surplace.

Je voudrais faire une autre observation au sujet de ce document. J'invite mon collègue qui en a parlé plus tôt à faire preuve de la plus grande prudence en disant qu'il s'agit d'un plan de plein emploi. Oui, il est bel et bien question d'une stratégie économique de plein emploi. C'est possible, mais l'ennui, d'après les journalistes—bien que je n'aie pas vu les chiffres qui y sont mentionnés—, il semble que le chef du Nouveau Parti démocratique a admis que ces mesures auraient pour effet d'abaisser le taux de chômage de 11 à 7,5 p. 100 en cinq ans.

J'admets que c'est un bon départ. Je le reconnais et je suis heureux que le NPD adopte cette position même si les arguments sont faibles et s'il peut y avoir des problèmes en cours de route en raison de certains facteurs, mais je ne m'étendrai pas plus longtemps là-dessus. Le but est louable, mais ce n'est pas le plein emploi. Un taux de chômage de 7 p. 100 n'est pas, ni pour moi ni, je crois, pour les autres députés de mon parti, le plein emploi.

Il faudrait plutôt parler de tendre vers le plein emploi, mais malheureusement, ce n'est pas formulé ainsi. Je sais que les députés ne veulent pas induire les Canadiens en erreur en laissant croire que si ces mesures étaient mises en oeuvre, tout deviendrait rose, comme le ministre des Finances dépeint les choses en ce moment.

Nous savons que tout n'est pas pour le mieux. Nous savons que le ministre des Finances se trompe. Il s'est déjà trompé avant et son prédécesseur au portefeuille des Finances se trompait à tout coup. Le ministre actuel n'a pas encore fait ses preuves. Il soutient que c'est grâce aux mesures qu'il a prises en décembre que tout va si bien maintenant. Bien sûr, nous savons que ce n'est pas le cas.

Le ministre soutient également que l'accord de libre-échange et la TPS ont fait des merveilles pour l'économie canadienne, mais pratiquement tous les économistes du Canada le démentent. En fait, je crois que l'on pourrait défendre avec succès la théorie voulant que l'économie soit en train de se remettre de l'accord de libre-échange mis en oeuvre en 1989. Il a fallu tout ce temps pour s'en remettre.

C'est dommage qu'il ne me reste plus de temps, j'avais tant de sujets à aborder qu'il est difficile de tout dire. Je voulais parler de la politique de croissance économique de mon parti.

Le premier ministre, provoqué par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, essaie de démontrer que les libéraux n'ont pas de politique, mais nous en avons bel et bien une. Elle a été présentée à l'occasion de deux discours prononcés récemment par le chef de notre parti, dont un à Toronto. Le chef de mon parti a souligné l'importance de la croissance économique pour le développement de notre pays et le fait qu'à défaut de croissance, nous ne pourrons créer des emplois au Canada.

L'idée des libéraux est, s'ils arrivent au pouvoir, d'arrêter de concentrer l'attention sur une politique monétaire rigoureuse qui a pour effet de resserrer le crédit, mais au contraire sur une politique monétaire ayant pour effet d'assurer la croissance de l'économie et de créer des emplois et des industries. Nous avons également dit que nous nous engagions à faire preuve de responsabilité sur le plan financier, autrement dit à contrôler les dépenses, mais pas nécessairement à essayer de réduire le déficit de 8 milliards de dollars. Huit milliards de dollars en cinq ans sur un total de 30 milliards, ce n'est pas beaucoup. C'est pourtant je crois le chiffre prévu dans le plan quinquennal. L'endettement du Canada est un grave problème. Le gouvernement n'a fait que le rendre critique.

Il faut changer la politique monétaire de façon à permettre une approche plus équilibrée de la croissance. Même si ça doit signifier un taux d'inflation un peu plus élevé, au moins tout le monde ne perdra pas son emploi.

M. Blenkarn: Oh, non!

M. Milliken: Le député de Mississauga-Sud n'est pas d'accord. Les conservateurs ont comprimé l'économie pour ramener le taux d'inflation à 1,5 p. 100, mais il faut voir le prix qu'ont payé les travailleurs canadiens. Cela a été dur, extrêmement dur. Les temps sont durs sous les conservateurs, et pires encore sous les néo-démocrates.

Une plus grande coopération entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux s'impose en matière financière. C'est une chose qui malheureusement fait défaut sous ce gouvernement. Quand la TPS a été introduite, l'idée était de l'harmoniser avec les taxes provinciales. Mais ça n'a pas été fait. Le gouvernement n'a pas fait preuve d'une souplesse suffisante pour y arriver.

S'il y était parvenu, les Canadiens ne se seraient pas vu imposer deux taxes à la fois quand ils vont faire des achats et les marchands n'auraient pas eu deux taxes à percevoir sur tous les articles. C'est vraiment un problème. Ça représente un coût considérable pour les entreprises. Le gouvernement se vante de ce que la TPS nous a aidés—les seules personnes que cette taxe ait aidées sont les exportateurs. Les fabricants qui vendent leurs produits sur le marché national font face à toutes sortes de difficultés à cause du régime fiscal.

Nous croyons également important de changer notre politique commerciale pour tenir compte des réalités du GATT. Nous sommes impatients de régler les problèmes au GATT et de faire aboutir l'accord.

Je constate que mon temps de parole est maintenant écoulé. Je le regrette sincèrement car j'aurais pu parler encore longtemps des mesures que le Parti libéral entend appliquer quand il arrivera au pouvoir, dès que le gouvernement aura le courage de déclencher des élections.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le député, qui est un remarquable parlementaire et historien, aurait probablement pu rappeler, mais comme il ne l'a pas fait, j'ai pensé le faire à sa place, qu'au cours de la législature de 1980-1984, le gouvernement libéral a employé l'attribution de temps 25 fois pour 18 projets de loi et la clôture dans le cas de deux motions. Au cours de la législature de 1984-1988, on a utilisé l'attribution de temps 20 fois pour 16 projets de loi et il y a eu deux motions de clôture, ce qui est bien inférieur au record établi par les libéraux.

Or, jusqu'à maintenant, au cours de la législature de 1988-1992, on a eu recours à l'attribution de temps 18 fois pour 13 projets de loi et trois fois pour des motions.

C'est intéressant, parce que je remarque que le Parti libéral, qui tient à accélérer les travaux du gouvernement, à en améliorer la procédure et à en réduire le coût—et le député a prononcé tout un discours sur les efforts de M. Matthew Barrett de la Banque de Montréal—mais sans prendre la peine de mentionner que le Parti libéral avait collaboré avec les néo-démocrates pour qu'il soit nécessaire d'invoquer la clôture dans le cas des projets de loi C-32, sur le Régime d'assistance publique du Canada, et C-60, sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pendant la session en cours, les libéraux et les néo-démocrates ont collaboré pour s'opposer aux projets de loi C-20, C-21, C-56, C-63, C-69, C-93 et C-76, qui avaient tous pour objet d'effectuer des coupes et de rationaliser les coûts du gouvernement.

Le député n'a pas dit que les néo-démocrates et les libéraux s'étaient opposés au gouvernement qui voulait se défaire de sociétés d'État. Pour les projets de loi C-8, C-13 et C-38, lui et ses collègues néo-démocrates ont voté de concert pour que le gouvernement soit obligé d'invoquer la clôture et dissoudre des sociétés d'État. Ensuite, il y a évidemment le blocage des salaires dans la fonction publique; comme ils sont d'avis que la fonction publique doit toucher des salaires élevés, ils ont de nouveau collaboré avec les néo-démocrates relativement aux projets de loi C-26, Loi sur la réforme de la fonction publique, C-55, sur les prestations de retraite, et maintenant C-113, Loi nº 2 de 1993 sur la compression des dépenses publiques. Je me demande s'il faudra recourir à l'attribution de temps. Je pense que oui.

Je veux toutefois lui poser une question, étant donné qu'il a abordé le sujet. Nous voulons tous entendre sa réponse. Il a dit: «Il y aura de l'inflation, s'il le faut.» Je voudrais savoir quelle inflation les Canadiens connaîtront avec le Parti libéral. Selon lui, que signifie une inflation nécessaire?

M. Milliken: Monsieur le Président, je vais d'abord répondre directement à la question, après quoi je ferai une mise au point sur certaines observations du député. J'ignore ce que serait un niveau raisonnable d'inflation. Ce serait un niveau plutôt bas. J'estime cependant qu'on ne licenciera pas 500 000 travailleurs afin de ramener l'inflation de 4 à 1,5 p. 100. Ce n'est pas ainsi que nous

procéderons. Cette méthode a coûté des millions de dollars à l'économie canadienne.

• (1420)

Non seulement ces gens-là ne paient pas d'impôt actuellement, et rappelez-vous que c'est le gouvernement en place qui a précipité le pays dans une récession, mais ils touchent de l'assurance-chômage. Voilà que le gouvernement a décidé de prendre des mesures pour les empêcher de toucher de l'assurance-chômage, alors qu'ils ont payé des primes exorbitantes que le gouvernement a doublées, voire triplées. C'est absolument scandaleux et honteux. Franchement, si les conservateurs avaient raisonnablement bien fait leur travail depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1984, s'ils avaient tenu toutes leurs promesses, ils ne se trouveraient pas dans le pétrin maintenant.

Je voudrais maintenant faire une mise au point sur ses observations au sujet de la clôture. Il dit que nous avons participé à l'obstruction visant ces projets de loi, de sorte que la clôture a dû être imposée.

Examinons donc le cheminement de certains de ces projets de loi. Le député constatera que les débats ont été très courts. Prenons le projet de loi C-110 auquel l'attribution de temps a été demandée pour lundi. Ce projet de loi porte sur l'ouvrage de franchissement permanent du détroit de Northumberland. Cinq députés ont pris la parole et le débat a duré une heure et 39 minutes jusqu'à ce que le gouvernement donne avis d'une attribution de temps. Tel est le dossier du gouvernement.

Ce n'est pas comme si le débat s'était prolongé et que le gouvernement soit intervenu pour l'interrompre en imposant la clôture. Au contraire, le débat n'a duré que très peu de temps. En fait, le gouvernement en a assez d'entendre l'opposition et il veut la bâillonner. C'est ça qu'il fait. Qu'on ne s'y trompe pas.

Le député aura beau parler du recours à la clôture et citer tous les chiffres qu'il voudra, aucune de ces données n'est semblable, de près ou de loin, à celles qui s'appliquent au gouvernement. Il peut citer tous les chiffres qu'il voudra. S'il se reporte au compte rendu, il verra que les gouvernements précédents ont eu recours à la clôture et l'attribution de temps seulement si le débat avait duré assez longtemps. La Chambre siégeait plus longtemps durant l'année qu'elle ne le fait maintenant. Nous avons moins de temps pour débattre des projets de loi, d'autant que le gouvernement impose constamment la clôture depuis quatre ans pour faire adopter ses projets de loi à toute vapeur.

Il ne veut pas que ses projets de loi soient discutés publiquement.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Il a mentionné, au début de son intervention, que nous devrions tenir des élections, et je partage son avis.

Avant la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis de ne pas réduire les programmes sociaux et nous avons vu ce qu'il a fait. Il a promis à sa mère de ne pas toucher à ces programmes. Pourtant, le régime d'assurance-chômage et les programmes sociaux ont été réduits. De nos jours, il s'attaque aux paiements de péréquation aux provinces et aux prêts aux étudiants.

Aujourd'hui, au bout du rouleau le gouvernement tente de forcer l'adoption de ses projets de loi. Je siégeais à la Chambre en 1984, lorsque les libéraux étaient sur le point de rendre l'âme. Ils avaient quand même attendu quatre ans et demi avant de déclencher des élections. Les taux d'intérêt s'élevaient à 22 p. 100. Le Nouveau Parti démocratique a finalement proposé un programme qui devrait, selon nous, stimuler l'économie et redresser la situation et tout ce que nous entendons des deux côtés, c'est que celui-ci ne veut pas dévoiler les mesures qu'il prendra et celui-là nous décrit les initiatives qu'il prend.

J'aimerais que le député nous dise quand le Parti libéral nous dévoilera son programme. Il a déclaré qu'ils harmoniseraient la TPS. La population canadienne ne veut rien savoir à ce sujet. Selon le député, si le gouvernement avait pris la bonne décision et collaboré avec la population, il aurait harmonisé la TPS. Est-ce là ce que le Parti libéral entend faire s'il est élu?

M. Milliken: Monsieur le Président, je crois que le député proteste trop. Il a mal interprété mes paroles. Ce que j'ai dit, c'est que le gouvernement est allé de l'avant avec la TPS sans qu'il y ait harmonisation avec les provinces. C'était une erreur.

Nous allons mettre en place une nouvelle taxe, et notre chef a promis d'établir, après les prochaines élections, un comité parlementaire qui sera formé de représentants de tous les partis et qui sera chargé de consulter. . .

Une voix: C'est une guerre contre la TPS.

M. Milliken: Le député a raison; c'est effectivement une guerre contre la TPS.

Nous établirons donc un comité qui effectuera une étude et qui déterminera quel genre de taxe serait raisonnable, peut-être pas acceptable, mais au moins raisonnable pour les Canadiens. Il consultera les gouvernements provinciaux afin qu'ils aient aussi leur mot à dire sur l'application de cette taxe. Ce que nous ne voulons pas, c'est un gouvernement fédéral qui prend d'assaut le domaine fiscal et qui met les Canadiens en chômage et les entreprises en faillite. C'est ce que la politique du gouvernement actuel a donné comme résultat.

La TPS était un des principaux éléments de cette politique. Le ministre des Finances s'en vantait encore hier dans son discours. N'est-ce pas là une preuve suffisante? Évidemment, le député de Mississauga-Sud a été un loyal défenseur de la TPS. Je suis certain que ses électeurs l'en remercieront aux prochaines élections.

Le NPD dit: «Nous allons nous débarrasser de la TPS et faire payer les riches.» Comme disait M. Simpson: «Il y a de bonnes raisons d'accroître le taux d'imposition pour certaines tranches de revenu au Canada.» Je suis d'accord avec lui sur ce point, mais regardons un peu ce que Jeffrey Simpson disait dans son article publié dans le *Globe and Mail*. M. Simpson sait que j'aime le citer.

Voici ce qu'il a dit au sujet de l'analyse du plan quinquennal des socialistes par la firme Informetrica: «Le parti veut abolir l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Informetrica n'a pas pu évaluer les conséquences très néfastes de la politique commerciale du NPD. Elle n'a pas pu non plus évaluer la baisse presque certaine de la confiance des entreprises qui serait causée par des impôts plus élevés pour les sociétés et les particuliers, par une taxe remboursable de 2 p. 100 sur la formation et par l'abrogation des accords commerciaux. Enfin, on ne peut pas accorder beaucoup de crédibilité aux engagements financiers du NPD.» Le parti prévoit des réductions dans le secteur de la défense sans préciser où ni comment. Il prévoit de nouvelles dépenses au titre des services de garde d'enfants, de l'infrastructure ainsi que de la recherche et du développement, mais il nomme aussi d'autres secteurs où les dépenses pourraient être accrues, sans prévoir de réductions pour compenser.»

Les réponses ne sont donc pas toutes là. On parle de ce document comme si c'était un cadeau du ciel, mais je crois que le député de Mississauga-Sud et moi-même sommes d'accord au moins sur un point, soit que ce document est plutôt faible.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je signale avant de commencer que je vais partager mon temps de parole avec mon collègue de Comox—Alberni. Ce sera donc une intervention de dix minutes, suivie d'une période de questions, je crois.

J'ai suivi le débat toute la matinée avec un vif intérêt parce que nous avons quelques orateurs très hauts en couleurs. Des deux côtés de la Chambre siègent des députés qui ont fait partie du gouvernement pendant de longues années. Il est très instructif de prêter attention à la substance de leurs interventions, qui n'est pas toujours absente, mais il est aussi intéressant et divertissant d'observer les jeux politiques.

J'aurais dû savoir comment la journée se passerait lorsque je suis arrivé. Vers 10 h 30, j'ai vu, là où siègent les conservateurs, une quarantaine d'élèves de l'école fréquentée par le fils du premier ministre. Ils voulaient savoir ce que nous allions faire aujourd'hui, quel projet nous étudierions et adopterions. C'était rafraîchissant de voir des élèves, de voir des enfants qui se comportent en enfants au lieu d'adultes qui se conduisent en enfants.

J'ai vraiment l'impression, lorsque nous nous lançons dans des débats comme ceux-ci, que nous entrons dans un monde étrange où le Parti conservateur a un programme—ce qui ne fait aucun doute dans le cas du projet de loi C-16—mais un programme que nous n'aimons pas. Le Nouveau Parti démocratique dit que ce n'est pas une solution de pénaliser les étudiants comme le projet le fait. Ce n'est pas une solution. Pour ce qui est des mesures sur les lobbyistes, nous ne croyons pas que ceux-ci soient encadrés ou contrôlés comme il le faudrait. C'est pourquoi nous étudions la question au comité.

Au moins, les conservateurs ont un programme contre lequel nous pouvons nous opposer, et nous avons nous aussi un programme que les libéraux et les conservateurs peuvent attaquer, ce que, bien entendu, ils ne manquent pas de faire. Je suis très fier du programme du NPD, car il comporte d'excellents éléments. J'en ai d'ailleurs donné un exemplaire au député du Parti libéral pour qu'il puisse s'en inspirer pour son intervention. Je n'ai pas encore vu de programme du Parti libéral. En préambule à ce que j'ai à dire au sujet du projet de loi C-76, j'espère que nous verrons quelque chose de substantiel, quelque chose de sérieux et de non contradictoire.

Une voix: Les libéraux vont jouer à cache-cache.

M. Edmonston: Mon collègue d'en face dit que les libéraux vont jouer à cache-cache. Nous verrons, mais il nous reste encore quelque temps avant les prochaines élections. J'espère bien que les libéraux nous en donneront autant que nous leur en avons donné, c'est-à-dire un programme dont ils peuvent discuter, dont ils peuvent se moquer ou avec lequel ils peuvent être d'accord, mais au moins quelque chose de substantiel.

• (1430)

Je vais maintenant passer aux éléments du projet de loi C-76 que nous trouvons inacceptables. Le projet de loi comporte plusieurs éléments. Je m'intéresse aux dispositions concernant les lobbyistes et aux dispositions concernant le remboursement au gouvernement des prêts aux étudiants.

J'ai entendu mon honorable collègue de Laval-Ouest dire que le gouvernement n'avait vraiment pas le choix, qu'il fallait rendre les règles plus sévères. Il existe plusieurs règles concernant les étudiants et le remboursement des prêts. L'une représente plus ou moins une subvention de six mois entre le moment où le remboursement du prêt devient exigible et celui du début du remboursement comme tel.

Le projet de loi C-76 rend cette règle plus sévère dans le sens où il supprime cette période de grâce. Je dois dire que durant cette période les étudiants auront quand même à payer. Le député de Mississauga me corrigera si je fais erreur, mais ils auront à payer l'intérêt sur le principal. Si le projet de loi est adopté, ils devront commencer à payer dès que le remboursement devient exigible. Il n'y aura plus de période de grâce de six mois.

Je ne trouve absolument rien à redire au fait que les étudiants devraient rembourser leur dette. Cela ne fait aucun doute pour moi. Je ne crois pas que l'éducation soit gratuite. Il faut payer pour cela, que ce soient les étudiants en partie, leurs parents, moi-même ou les citoyens en général. Je pense que les Canadiens veulent vraiment payer pour les étudiants, car ils représentent leur avenir.

Ce sont probablement ces étudiants qui paieront les pensions de nombreux conservateurs qui n'occuperont plus ces fauteuils après les prochaines élections. Ils ne le feront pas de gaieté de coeur, mais ils le feront. Nous avons donc intérêt à nous assurer que ces étudiants ont de bons emplois bien rémunérés.

Quand j'examine les répercussions du projet de loi C-76, je constate que celui-ci n'est pas assorti des compensations auxquelles je m'attendais et au sujet desquelles, sauf erreur, les membres du comité s'étaient entendus après en avoir discuté. Pour compenser le fait que les étudiants allaient devoir commencer à rembourser leurs prêts dès l'obtention de leur diplôme, sans période de grâce de six mois, le gouvernement devait éliminer la taxe de 3 p. 100 sur le prêt.

C'est une question que j'ai posée à bien des personnes qui ont pris la parole, mais je n'ai pas encore eu de réponse jusqu'à maintenant. Je n'en obtiendrai peut-être pas une aujourd'hui, mais je finirai bien par en avoir une tôt ou tard. Cela signifie qu'une taxe de 3 p. 100 est imposée sur les prêts étudiants, ce que j'estime un peu exagéré, tandis que la période de grâce de six mois pendant laquelle les étudiants sont à la recherche d'un emploi est supprimée. À mon avis, c'est une façon de les taxer à nouveau d'une façon détournée.

Je comprends que, comme l'a dit le député de Mississauga, nous devons réduire le déficit. Je le crois. Je lis les articles financiers autant que n'importe qui et j'estime que c'est un grave problème. Voici en quoi il consiste. Nous allons devoir—et je ne parle pas uniquement des conservateurs, mais aussi des libéraux et des néo-démocrates—donner l'exemple au chapitre des dépenses. Or, nous n'avons pas beaucoup donné l'exemple.

Je sais que le gouvernement peut dire qu'il a fait quelque chose et qu'il l'a fait mieux que les libéraux. Cependant, les Canadiens, en général, ceux qui sont à l'extérieur de cette enceinte, en ont assez d'entendre ce discours: «Nous avons fait un peu mieux que les libéraux, que le NPD, que le Parti québécois ou que le Bloc québécois. Ils sont pires que nous.»

Les gens en ont assez de ces comparaisons stériles. Les Canadiens souhaiteraient, du plus profond de leur coeur, nous voir dire, pour une fois, que nous allons donner rigoureusement l'exemple et que nous allons faire telle et telle compression dans tel et tel secteur.

J'aimerais faire une comparaison avec le président Clinton. Dans son discours, il a dit que le gouvernement devait faire d'énormes compressions. Il a parlé des avantages sociaux. Il a parlé de la question de l'universalité et des programmes sociaux. Nous venons de recevoir les résultats d'un sondage sur le discours qu'il a prononcé ce soir-là. Plus de 70 p. 100 des Américains étaient disposés à accepter une hausse des impôts pour autant que le président les accompagne de compressions rigoureuses.

Voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi C-76. Nous estimons qu'il n'est pas équitable, alors que l'équité est l'une des priorités de notre parti. Voilà pourquoi nous avons proposé une solution de rechange aux Canadiens. Cette solution vise le plein emploi. Il s'agit d'un plan de création d'emplois très important.

En conclusion, on peut dénoncer les conservateurs ou les libéraux, mais il vaut mieux avoir une solution de rechange à proposer. Notre parti en a une.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue pour connaître son opinion.

Au Québec, actuellement, il se gagne 2 millions de dollars par semaine à la loterie. Est-ce qu'il serait possible, à son avis, d'imposer une taxe spéciale aux gagnants de la loterie qui pourraient ainsi participer à l'évolution de notre pays et former une banque pour qu'on puisse donner à nos étudiants la possibilité de s'instruire un peu plus? J'aimerais savoir si mon collègue appuierait une telle suggestion.

M. Edmonston: Monsieur le Président, je trouve cette idée excellente. À mon avis, ce serait une façon de vraiment investir dans notre jeunesse. Je peux également vous faire part d'une autre proposition ou suggestion semblable.

Une des raisons pour lesquelles je m'oppose à la TPS, c'est qu'elle n'est pas appliquée aux transactions dans les institutions financières. J'investis beaucoup dans le marché boursier et, que je gagne ou que je perde, je ne serais pas contre le fait que mes transactions soient taxées, parce que ce sont tout de même des transactions financières qui devraient être taxées.

Donc, voilà le genre de suggestion d'un Conservateur de l'autre côté—et je dis bien «un» Conservateur—qui fait du sens; il fait preuve de gros bon sens et je l'en félicite.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Chambly de partager son temps de parole avec moi. Je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-76 qui, comme vous le savez, énonce un certain nombre de mesures budgétaires visant à réduire les dépenses gouvernementales.

J'accepte sans problème certaines de ces mesures. En ce qui a trait à la question d'imposer des frais aux lobbyistes, je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell s'inquiète un peu trop du fait que cette mesure pourrait empêcher le public de communiquer avec les députés.

S'il y a des tierces parties qui présentent des citoyens canadiens au gouvernement ou aux députés et qui en tirent une rémunération, je suis tout à fait d'accord pour que ces personnes assument les frais liés à la réglementation de cette activité. Je n'ai vraiment rien contre cette disposition.

J'ai toutefois plus de difficulté à accepter que l'on réduise le traitement des ministres et autres intéressés, parce que je ne suis pas convaincu qu'une telle mesure aura une incidence sur le déficit ou la dette. Comme l'a mentionné Mike Harcourt, premier ministre de la Colombie-Britannique, dans son message d'avant-budget aux citoyens de sa province, la somme consacrée au fonctionnement de l'Assemblée législative provinciale représente quelque chose comme 1,82 p. 100 des dépenses totales de la province. C'est une somme minuscule et le fait de diminuer le traitement des ministres ou d'autres personnes n'a vraiment qu'un caractère symbolique. Ce serait tromper les Canadiens que de laisser entendre que cette mesure contribue de quelque façon que ce soit à réduire le déficit, même si cette initiative peut avoir une certaine valeur symbolique.

Si nous voulons vraiment nous attaquer au gaspillage qui se produit dans le secteur de l'administration publique qu'est le Parlement, nous devrions nommer une commission indépendante qui serait chargée d'étudier les traitements et les avantages afin de s'assurer que ceux-ci sont appropriés, tant pour les députés que pour les ministres et le premier ministre, compte tenu des responsabilités et des dépenses liées aux fonctions occupées par ces personnes. Je ne pense pas qu'on devrait le faire d'une manière arbitraire. Comme mesure symbolique, à mon avis, cela devrait avoir de vraies répercussions et les gens devraient pouvoir en connaître les raisons et quelle rémunération légitime devrait être versée à un ministériel et au premier ministre.

• (1440)

Je ne considère vraiment pas que cet article du projet de loi soit très important. J'espère que le gouvernement envisagera un système du genre d'un tribunal des salaires et des avantages qui soit indépendant et impartial et qui étudiera les salaires des députés et s'assurera qu'ils correspondent bien à leurs fonctions.

En outre, on a fait certaines observations sur l'augmentation des prêts consentis aux petites entreprises aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je ne pense pas que ce soit vraiment un passage important de ce projet de loi. En fait, toutes ces mesures ne servent, à mon avis, qu'à alléger le poids réel de ce projet de loi qui est une attaque contre les étudiants à cause des changements apportés au système des prêts à ces derniers.

Si nous essayons de réduire l'endettement et le déficit de notre pays, nous ne devrions pas le faire aux dépens des étudiants. J'entends le gouvernement dire qu'il faut que nous soyons plus instruits pour être plus concurrentiels et pour permettre aux jeunes Canadiens d'être plus employables et plus souples de sorte qu'ils puissent participer à l'économie de pointe orientée vers l'information que nous aurons dans l'avenir.

Le gouvernement n'a pratiquement rien fait pour aider les Canadiens à réaliser la promesse d'une meilleure éducation jugée si nécessaire. Il y a peu de temps, il parlait des programmes d'alphabétisation pour les adultes et pourtant presque aucun crédit n'a été débloqué pour financer ces programmes. Il a parlé du coût énorme que représente l'analphabétisme pour l'économie canadienne et combien on pourrait augmenter notre produit intérieur brut si on pouvait améliorer le taux d'alphabétisme. Cependant, il a consacré très peu d'effort et d'argent pour la réalisation de cet objectif. Il ne joint pas le geste à la parole quand il s'agit d'alphabétisation et d'enseignement.

Le gouvernement a aussi critiqué le fait que les entreprises canadiennes dépensent moins pour le perfectionnement des travailleurs et du personnel que dans pratiquement n'importe quel autre pays industrialisé. Les entreprises canadiennes se classent parmi les pires pour ce qui est des fonds qu'elles dépensent pour rehausser le niveau d'instruction de leurs employés. Qu'a fait le gouvernement pour changer cette situation, pour amener les entreprises canadiennes à s'aligner sur les normes internationales, plus élevées, de sorte que nos entreprises et nos travailleurs soient plus compétitifs et aient plus de chances de réussir, à l'échelle mondiale? Absolument rien.

Encore une fois, dans cette mesure législative, il fait porter le fardeau du déficit et de la dette aux étudiants en proposant de rendre le système de prêts aux étudiants encore plus sévère, de faire en sorte qu'il soit plus difficile pour les étudiants d'obtenir des prêts et de rembourser ces prêts une fois qu'ils ont terminé leurs études. Pourquoi le gouvernement fait-il assumer le fardeau de la dette et du déficit par les personnes qui sont le moins en mesure de payer?

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à un ministériel pourquoi il existe un tel manque de logique de la part du gouvernement dans sa façon de traiter les étudiants, comparativement à la façon dont il traite les entreprises. J'ai fait remarquer que le pays compte 100 000 entreprises très prospères qui font des profits de 27 milliards de dollars. Pourtant, ces 100 000 entreprises ne paient absolument aucun impôt. Le député de Mississauga-Sud a critiqué le document économique du NPD faisant remarquer que nous voulions imposer un impôt minimum à ces entreprises.

Par ailleurs, les bourses qui sont décernées aux étudiants talentueux, brillants et intelligents sont assujetties à l'impôt en vertu du régime fiscal alors que 100 000 entreprises de ce pays, qui font des profits de 27 milliards de dollars, ne le sont pas. Comment expliquez-vous cela? Simplement parce qu'elles ont droit de déduire les frais de représentation. Elles peuvent déduire les frais de repas bien arrosés et de services d'hôtesses, au détriment des contribuables.

Quel genre de pays peut avoir de telles priorités: d'une part, laisser les sociétés déduire de leurs impôts les frais d'escorte et de lunch à trois martinis et, d'autre part, taxer les bourses aux étudiants qui les ont gagnées par leur talent et leurs capacités. Cela n'a aucun sens.

Comme le faisait remarquer le député de Laval-Ouest. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 h 45, conformément à l'ordre adopté le lundi 15 février 1993, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je dois interrompre le débat pour mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture du projet de loi à l'étude.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 22 février 1993.

Je pense qu'il y a consentement unanime pour passer à l'heure des initiatives parlementaires.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires, selon l'ordre du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA CHARTE DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer une Charte des droits environnementaux.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole cet après-midi à la Chambre au sujet de ma motion d'initiative parlementaire portant: Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer une Charte des droits environnementaux. Cette charte servirait à préserver la santé de notre planète et imposerait des amendes sévères à toute personne ou société qui violerait les dispositions de la charte.

Les Canadiens ont peut-être parfois de la difficulté à garder leur pays uni, mais une chose est certaine: ils s'entendent sur le fait que notre qualité de vie dépend de la préservation de l'environnement. Il ne fait aucun doute que les valeurs et les attitudes des Canadiens ont changé radicalement et de façon permanente sur cette question. Malgré nos origines linguistiques et culturelles très diverses, tous les Canadiens sont très attachés à leur coin de pays et veulent le protéger.

Cela étant dit, tous les Canadiens devraient avoir droit à un environnement propre et sain. Ils méritent de l'air, de l'eau et des terres propres, et que justice soit faite quand on met ces ressources en danger. Malheureusement, un tel droit n'existe pas au Canada. En fait, la plupart des Canadiens sont exclus du processus d'application des lois sur l'environnement, dans notre pays. Il n'est même pas nécessaire qu'on leur demande leur avis avant d'établir de telles lois.

Le Canadien moyen n'a pas le pouvoir, en tant qu'individu, d'intenter des poursuites contre les grandes sociétés ou le gouvernement pour atteinte à l'environnement. L'industrie se plaint que les règles du jeu changent selon les tendances politiques à la mode et les environnementalistes s'inquiètent de constater qu'il n'y a pas de règles environnementales ou, quand elles existent, qu'on ne les fait pas respecter. L'adoption d'un projet de loi sur les droits environnementaux permettrait d'établir légalement que tous les citoyens ont des droits égaux relativement à l'environnement et garantirait à la population son droit à un environnement sain.

Le droit des futures générations doit aussi être protégé. En effet, il ne suffit pas de régler la situation à court terme, pour nous protéger nous-mêmes. Un tel projet de loi rendrait aussi plus démocratique le processus de prise de décision sur les questions environnementales, puisqu'il garantirait le droit de la population à y prendre part, ce qui obligerait le gouvernement à être plus attentif à son obligation de rendre des comptes à ses électeurs.

• (1450)

En outre, une charte des droits environnementaux pourrait traiter des problèmes environnementaux actuels et obliger le gouvernement à s'attaquer à la question du leadership et de l'environnement dans un domaine où le besoin de leadership n'a jamais été aussi grand qu'aujourd'hui.

Je regarde ce qui se passe au sud du Canada, et je dois dire qu'il me fait chaud au coeur de voir des gens comme ce grand environnementaliste, le vice-président Al Gore, montrer le chemin et faire oeuvre de pionnier au sujet de l'environnement et de la nouvelle taxe sur les BTU qui a été établie dans le dernier discours du président.

Une charte fédérale des droits environnementaux serait analogue à la Charte canadienne des droits. Elle l'emporterait sur toutes les lois fédérales, à l'exception de la Charte des droits et libertés. Toutefois, elle ne lierait pas les assemblées législatives des provinces.

Un certain nombre de provinces et de territoires ont déjà adopté des lois sur l'environnement. Le Québec a adopté en 1977 une loi sur la qualité de l'environnement qui comporte des éléments d'une charte des droits environnementaux.

Les Territoires du Nord-Ouest ont été les premiers à adopter une charte exhaustive des droits environnementaux en novembre 1990. Les éléments d'une charte des droits environnementaux sont également compris dans la loi sur l'environnement du Yukon de mai 1991.

En juillet 1992, l'Ontario a soumis à un examen public une charte des droits environnementaux. En outre, plusieurs États américains ont l'équivalent d'une charte des droits environnementaux, la plus connue étant la Michigan Environmental Protection Act de 1972.

Le concept de la charte des droits environnementaux est très fascinant. Une charte des droits environnementaux comporterait d'importantes dispositions prévoyant la mise en place de certains mécanismes pour atteindre des objectifs bien précis dans ce domaine. Ainsi, le droit du public à un environnement sain serait établi. Le public devrait pouvoir faire valoir son droit grâce à un plus grand accès aux tribunaux. Le fardeau de la charge devrait incomber au demandeur et reposer sur des probabilités. Il faut accroître la participation du public au processus décisionnel touchant l'environnement et créer un programme d'aide financière à l'intention des intervenants. Il faudrait informer obligatoirement la population en cas d'approbations importantes au point de vue environnemental.

Il faut protéger davantage les employés qui dénoncent les employeurs qui polluent. Si c'est bon pour l'assurance-chômage, on peut aussi mettre une ligne à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent dénoncer les pollueurs de l'environnement.

Il faut créer un registre électronique facilement accessible et peu coûteux qui fournirait à la population divers renseignements émanant du gouvernement et de l'industrie au sujet des normes environnementales concernant l'utilisation, l'entreposage et la destruction des polluants. Un système d'information ultra-perfectionné transmettrait régulièrement des nouvelles sur ce qui se passe dans notre environnement. Ce serait en quelque sorte un programme de surveillance de l'environnement.

Je crois que l'on devrait nommer un commissaire indépendant ou un ombudsman de l'environnement qui verrait à ce que les principes de la charte de l'environnement soient appliqués comme il se doit.

En outre, on devrait créer le poste de vérificateur général de l'environnement. Il relèverait directement du Parlement et il aurait le pouvoir de faire enquête comme l'actuel vérificateur général. Ce bureau pourrait produire un rapport annuel public afin de présenter les objectifs du gouvernement fédéral pour tout ce qui touche à l'environnement—programmes, dépenses, mise en oeuvre de mesures diverses et moyens de les faire respecter.

Auparavant, le gouvernement devait rendre rigoureusement compte publiquement de ses réalisations, mais surtout sur le plan financier; ce n'est plus le cas. L'économie n'est plus le seul indicateur de progrès de nos jours.

Les gouvernements doivent devenir plus responsables et rendre des comptes en matière d'environnement. Après des décennies, voire des siècles de croissance économique, l'état de l'environnement s'est détérioré. La santé des Canadiens a été mise en danger et le fondement biologique de notre économie, c'est-à-dire notre précieux stock de capital naturel, soit le poisson, la forêt, la terre, l'air et l'eau, s'est dégradé. En fait, nous sommes en train d'accumuler un déficit écologique qui est tout aussi dangereux à long terme que le déficit budgétaire, bien que ce dernier soit un peu plus visible.

Ce pays et ses dirigeants doivent se donner un plan d'action axé sur l'environnement. Le Canada doit élaborer une politique industrielle qui souligne le fait qu'une bonne gestion de l'environnement va de pair avec une bonne gestion des affaires en intégrant l'économie et l'environnement.

Nous devons encourager l'expansion du secteur industriel qui produit les biens et services qui contribuent à protéger l'environnement. Le problème du Canada tient en partie à son manque d'innovation en matière de gestion de l'environnement. Au lieu de se borner à suivre la trace de pays comme l'Allemagne, le Japon et d'autres, le Canada devrait ouvrir la voie. Le Canada doit assurer une participation plus grande de toutes les couches de la société, et notamment celle des Premières nations.

L'année 1993, qui a été proclamée Année internationale des peuples autochtones, a pour thème *Populations autochtones—un nouveau partenariat*. Je crois que le temps est venu pour la science occidentale d'harmoniser ses efforts dans le domaine de l'environnement avec le savoir traditionnel.

Pour les autochtones, l'environnement est source de bien-être spirituel, économique et physique. Une des conséquences les plus graves du progrès est d'ordre spirituel: un sentiment d'aliénation devant la nature. Pour beaucoup d'entre nous, le fait d'avoir été physiquement déracinés des terres de nos ancêtres, et l'adoption de la technologie moderne nous ont infligé un sentiment de perte mais aussi, en partie, un sentiment de désorientation, de confusion et d'impuissance.

Désireuses de réagir de façon créatrice, les communautés autochtones ont rallumé les pratiques religieuses et les philosophies traditionnelles qui reconnaissent la terre comme notre mère. Le savoir traditionnel est l'accumulation de la connaissance et de la compréhension du rôle des humains dans l'univers. Il comporte des liens spirituels avec l'environnement naturel et l'utilisation des ressources naturelles.

Le savoir traditionnel offre des possibilités considérables dans les domaines de l'environnement, des ressources renouvelables et de l'énergie durable. Dans un rapport qu'il a publié pour le compte du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le groupe de travail sur le savoir-faire traditionnel recommande notamment que le gouvernement ait recours au savoir-faire traditionnel lorsque vient pour lui le temps de prendre des décisions dans un certain nombre de domaines, dont celui de l'environnement.

Les efforts de recherche et de développement de l'institut culturel dené, à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, contribuent à faire davantage reconnaître à quel point il est important et utile de préserver le savoir-faire traditionnel au profit des scientifiques, des gouvernements et des peuples autochtones d'aujourd'hui et de demain.

À la Conférence de Rio, en juin 1992, on a reconnu un certain nombre de principes et d'objectifs autochtones, y compris la nécessité pour le monde de mieux comprendre le savoir-faire et l'expérience de gestion des peuples autochtones en ce qui a trait à l'environnement et la nécessité d'appliquer cette information aux défis de développement d'aujourd'hui.

Le chapitre 26 d'Action 21 reconnaît les valeurs, le savoir-faire traditionnel et la gestion des ressources des autochtones dans la promotion d'un développement sûr et durable. Il reconnaît aussi que le gouvernement doit, si nécessaire, travailler en parfaite collaboration avec les peuples et les localités autochtones.

L'environnement est, à mon avis, un domaine qui se prête extrêmement bien à une cogestion entre tout ordre de gouvernement et les Premières nations. Le Canada pourrait faire oeuvre de chef de file à cet égard.

Toutefois, il ne suffit pas que des représentants des Premières nations siègent à des conseils de cogestion pour promouvoir le savoir-faire traditionnel. Il faut appuyer les autochtones dans la recherche et la documentation fouillées de leurs connaissances environnementales. Sans cela, les décideurs vont continuer à compter sur la science occidentale et ne s'inspireront pas des leçons et des croyances du savoir-faire traditionnel.

Alors, que faut-il faire maintenant? Je termine en disant qu'il nous incombe d'élaborer un plan d'action détaillé pour protéger notre environnement pour l'avenir. Le Canada doit diriger la lutte qui a pour but de protéger la couche d'ozone. Nous devons protéger la salubrité et la richesse de nos océans. Nous devons immédiatement nous efforcer de protéger les sources d'aliments qu'utilisent depuis toujours les peuples autochtones du monde, lesquelles sont contaminées par des substances toxiques et des BPC. La contamination de la chaîne alimentaire cause beaucoup de problèmes et de souffrances aux populations indigènes. On devrait adopter le principe moral des Dénés pour guider l'interprétation et la mise en oeuvre de cette charte.

En effet, Bella T'seleie de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, a déclaré: «Ce qui arrive à la terre et aux animaux, c'est la responsabilité de chacun, pas seulement celle des garde-chasse.» C'est la clé du succès des Dénés. Celui qui n'observe pas ce principe est considéré comme un innocent et la collectivité ne le respecte pas. La pression sociale est donc très forte sur celui qui n'observe pas ce principe, parce que notre survie dépend de la terre et des animaux.

• (1500)

Nous devons trouver des façons d'évaluer les efforts que nous déployons pour protéger l'environnement. Nous devons établir des écoles de survie culturelle et des centres d'étude sur l'environnement à l'échelle régionale et mondiale, peut-être même un centre mondial de biodiversité si possible dans les Territoires du Nord-Ouest qui sont considérés dans bien des parties du monde comme étant la frontière ultime où l'on trouve encore de l'air pur et de l'eau propre. Même si ce n'est pas tout à fait exact, nous voudrions qu'on continue de nous voir ainsi.

Nous devons aussi faire en sorte que nos lois soient mieux ciblées et plus sévères. Une charte des droits environnementaux serait un bon début. Chacun pourrait ainsi vivre dans un environnement sain; les pollueurs et les gouvernements seraient tenus de rendre des comptes s'ils contrevenaient à ces droits.

Certains refusent cette initiative parce qu'ils craignent vraiment que les règles du processus décisionnel en matière d'environnement soient remises entre les mains des individus, alors qu'en fait, une charte des droits environnementaux garantirait que les individus, les groupes, les sociétés et les gouvernements observent tous les mêmes règles. À mon avis, c'est là un objectif raisonnable pour une société démocratique.

M. Peter L McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur la Président, je suis heureux de pouvoir participer à cet important débat sur l'environnement.

J'aimerais, pour commencer, féliciter la députée de Western Artic d'avoir porté cette importante question devant le Parlement. Je sais que c'est une question qui la préoccupe vivement, étant donné surtout à cause de ses électeurs et de la vulnérabilité de l'environnement dans cette région du pays. Je représente moi-aussi des électeurs qui ont la chance de vivre dans une région comblée par la nature, mais une région aussi très menacée sur le plan de l'environnement. Je partage les préoccupations de la députée à cet égard.

De là à dire que la situation qu'elle propose est idéale, c'est une autre histoire. Je ne suis pas sûr en fin de compte qu'il soit approprié ou souhaitable que la protection de l'environnement canadien soit confiée aux tribunaux plutôt qu'aux représentants élus qui en fait doivent rendre des comptes à leurs électeurs.

Je sais que quand il y a un problème environnemental dans ma région, mon téléphone n'arrête pas de sonner. C'est normal. Ce qui m'inquiète, c'est que je ne suis pas sûr qu'une autre charte des droits que les gens pourraient invoquer serait le meilleur moyen de protéger notre environnement. Sauf tout le respect que j'ai pour ma collègue, je pense que la préoccupation qui l'anime, à savoir la préservation et la protection de notre environnement, est partagée par tous les députés de la Chambre. Selon moi, la meilleure façon de protéger l'environnement et les intérêts des générations futures, c'est-à-dire de mes enfants et, j'espère, de mes petits-enfants, si je vis assez vieux pour en avoir, consiste à préserver la responsabilité pertinente du gouvernement. Les actes parlent plus fort que les paroles.

J'aimerais prendre quelques minutes pour rappeler certaines initiatives prises par notre gouvernement. La première qui nous vient à l'esprit, et certainement la plus visible, est le Plan vert déposé par le gouvernement en 1990, dans lequel est énoncé le plus important engagement financier pris par un gouvernement en ce qui a trait à l'environnement.

Je ne veux pas m'arrêter uniquement à l'aspect monétaire de cette initiative, parce que le Plan vert est beaucoup plus qu'un engagement financier. L'une des principales caractéristiques du Plan vert est la présentation d'un plan d'action tout à fait conforme aux principales recommandations de la commission Bruntland relativement au développement durable.

Je rappelle à la Chambre qu'un développement économique qui réponde aux besoins actuels sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins est le principe qui sous-tend la notion de développement durable, telle que celle-ci a été définie par la commission Bruntland. C'est évidemment le fondement de la politique environnementale de notre gouvernement, mais aussi de l'exploitation de nos richesses naturelles, ce qui est très important.

En fait, le Plan vert est un plan d'action concertée qui englobe de nombreuses questions liées à l'environnement, notamment les pluies acides, les changements climatiques, les parcs, la faune, les ports et les eaux le long des côtes, et ainsi de suite. Je serai heureux de fournir à ma collègue ou à tout autre intéressé une liste de toutes les dépenses englobées par cette initiative.

Ce n'est pas qu'une question de dépenses. Il y aussi l'approche du partenariat proposée dans le Plan vert. L'idée est que le gouvernement fédéral ne fait pas que dépenser de l'argent pour régler un problème mais qu'il fait un effort de concertation avec tous les intéressés: les autres ordres de gouvernement, l'industrie, des particuliers, les citoyens qui se soucient de l'avenir et cherchent à préserver leur environnement. Il faut aussi que le gouvernement fasse régulièrement rapport aux Canadiens, par l'entremise du Parlement, sur l'état de notre environnement.

Le Plan vert établit des objectifs et des calendriers. Prenons par exemple la réglementation récente sur l'industrie des pâtes et papiers. Ce n'est pas facile pour l'industrie. Je sais que l'usine de Bowater Mersey, à Liverpool, en Nouvelle-Écosse, par exemple, aura du mal à trouver les 37 millions de dollars nécessaires pour se conformer à cette réglementation.

De toute évidence, le gouvernement doit faire preuve de souplesse pour s'assurer que les exigences réglementaires se traduiront par une amélioration de la qualité de l'environnement. Il faut étudier ces choses-là avec le plus grand soin.

Ce qui est important, c'est que cette réglementation soit là. Le gouvernement ne recule pas devant les dépenses nécessaires. Cette démarche nous garantira exactement l'avenir que mon collègue souhaite.

Bien sûr, le processus d'examen environnemental que le gouvernement actuel a mis en place en faisant adopter la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, en juin 1988, est extrêmement important. Par la même occasion, le gouvernement a décidé que le Cabinet n'adopterait aucune nouvelle politique et ne prendrait aucune nouvelle initiative avant qu'il n'y ait eu une évaluation de l'impact sur l'environnement. Il veillerait ainsi à ce que les programmes de développement du Canada soient conformes à de bonnes pratiques environnementales.

D'autres se contenteraient de belles paroles, mais le gouvernement passe à l'action. Je connais bien des gens qui débitent des platitudes quand ils parlent d'environnement, et je ne fais pas allusion, ici, à la députée de Western Arctic. Si nous voulons léguer à la prochaine génération de Canadiens un pays propre et sain, nous devons adopter des normes et des lignes directrices que nous devons, en tant que gouvernement, respecter.

Le bilan de notre gouvernement est fort éloquent. Nous devons envisager la croissance et le développement économique dans une perspective environnementale.

Ma collègue a mentionné la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio, l'an dernier. Même si c'est le volet environnemental de la conférence qui a surtout retenu l'attention des médias, le fait que les Nations Unies aient associé les deux concepts, l'environnement et le développement, est digne de mention.

Il convient également de rappeler ce que mon collègue d'Oxford a déjà mentionné, soit que le Canada a joué un rôle de premier plan à cette conférence internationale, la plus grande assemblée de chefs d'État de toute l'histoire, non seulement parce qu'un citoyen canadien agissait à titre de commissaire de la conférence, mais aussi parce que les participants considéraient la délégation canadienne comme leur chef de file et le Plan vert comme un modèle à suivre par tous les pays du monde.

Le succès remporté à cette conférence nous encourage, mais les Canadiens ne doivent pas se reposer sur leurs lauriers. Ils doivent demeurer vigilants. Je crois que je peux dire que mes collègues du parti ministériel, tout comme mes collègues d'en face, j'en suis certain, sont heureux de voir que les États-Unis semblent vouloir accorder une plus grande priorité à l'environnement.

Je sais qu'on parle beaucoup de l'Accord nord-américain de libre-échange et que certaines personnes se demandent si les dispositions prévues dans cet accord sont adéquates sur le plan de la protection de l'environnement et du maintien des normes environnementales. Je suis ravi de voir que le président Clinton a dit qu'il aimerait qu'un genre d'accord parallèle soit négocié pour régler cette question. La position que le gouvernement du Canada adoptera à cet égard sera claire. Évidemment, comme M. Clinton l'a lui-même signalé, notre bilan dans ce domaine est déjà parmi les plus respectés dans le monde entier.

Il est extrêmement important que tous les députés et tous les Canadiens ne perdent pas de vue le fait que nous ne pouvons pas assouplir notre position sur cette question. Notre avenir dépend de ce que nous faisons avec notre environnement. Par conséquent, nous ne pouvons pas reculer de quelque manière que ce soit.

En terminant, monsieur le Président, car je ne veux pas abuser du temps à ma disposition, je dois encore une fois féliciter mon collègue d'avoir porté ce sujet à notre attention, mais je crois vraiment que c'est le Parlement qui doit assumer toute responsabilité à cet égard. C'est pourquoi je ne pense pas qu'une charte des droits environnementaux serait utile aux Canadiens.

Toutefois, nous devons regarder vers l'avenir. L'environnement est quelque chose que nous allons laisser à nos enfants en héritage. Nous devons nous assurer que c'est un héritage que nous sommes fiers de leur laisser.

• (1510)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je me réjouis de participer aujourd'hui à ce débat lancé par la députée de Western Arctic. Dans sa motion, elle propose ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer une Charte des droits environnementaux.

Je suis très heureux que nous soyons à nouveau saisis de cette motion. Monsieur le Président, vous vous souviendrez sans doute que, moi aussi, j'avais présenté une motion très semblable à celle-ci en juin 1991. Pour vous rafraîchir la mémoire et rafraîchir celle des députés, je vais vous la rappeler. La motion que j'ai présentée à l'époque disait ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une déclaration des droits environnementaux pour donner aux Canadiens la possibilité de lutter contre les pollueurs et pour garantir à tous les Canadiens le droit de vivre dans un environnement salubre.

Les deux motions se ressemblent beaucoup, et je suis très heureux de prendre à nouveau la parole aujourd'hui afin de discuter de cette question extrêmement importante pour nous tous.

Comme l'a dit la députée qui a présenté cette motion, tous les Canadiens savent fort bien que notre environnement est sur le point d'être irrémédiablement détruit. Les efforts risibles que les gouvernements ont déployés pour essayer d'amortir les répercussions des activités des grandes entreprises qui continuent de sacrifier nos terres, notre air et nos cours d'eau, dans leur quête de profits réalisés facilement et à bon compte, sont sans effet et équivalent seulement à vendre le droit de nos enfants à un avenir dans un environnement sain.

Cette question revêt une importance capitale, à un moment où le monde entier se demande quelles mesures les gouvernements devraient prendre à l'égard de la destruction environnementale qui s'est déjà produite et comment ils pourraient empêcher celle qui sera inévitable si nous n'y voyons pas.

L'élaboration d'une déclaration ou d'une charte des droits environnementaux est très importante, car elle permet à la population de participer au processus du début à la fin, en surveillant les sociétés, les gouvernements et ceux qui participent à des activités environnementales.

Il y a eu un certain ralentissement dans le processus visant à définir les droits de la population au chapitre de l'environnement ainsi que les pouvoirs des provinces, des citoyens, des municipalités et du gouvernement fédéral en matière environnementale parce que, vers le mois d'octobre 1992, le gouvernement a présenté une motion visant à modifier la Constitution canadienne. La Charte des droits sociaux, qui incluait le droit à un environnement sain, était l'un des principes énoncés dans cet amendement.

Cet article seul nous donne des raisons de croire que le gouvernement était prêt à prendre certaines mesures afin de nous donner quelque chose qui ressemblerait à une déclaration des droits en matière d'environnement. Par conséquent, le débat pour déterminer si la question relève de la compétence du gouvernement fédéral, des provinces ou d'un autre palier a cessé pendant une courte période.

Il ne fait aucun doute qu'au moment où nous nous demandons si nous allons ou non construire un pont entre le continent et l'Île-du-Prince-Édouard et ce que nous allons faire au sujet des barrages dans l'ouest du Canada, de l'environnement fragile des Territoires du Nord-Ouest et de l'Arctique et d'autres questions similaires, il est très important que nous ayons un contexte pour étudier ces questions.

Je suis vraiment outré de lire aujourd'hui dans le *Globe and Mail* de Toronto un article qui me dit que l'orientation prise par le gouvernement est exactement à l'opposé de celle que souhaite notre pays. Je veux citer brièvement cet article paru dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui:

> Le *Globe and Mail* a appris que le gouvernement fédéral examine tous ses règlements concernant l'environnement dans le but de supprimer ceux qui pourraient nuire à la compétitivité nationale ou saigner à blanc le Trésor public.

Autrement dit, le gouvernement essaye de trouver un moyen de permettre aux pollueurs de faire plus facilement des affaires dans notre pays et de renoncer à protéger l'environnement de notre pays et les Canadiens contre leurs activités.

Je continue la citation:

> Le Conseil du Trésor a demandé au ministère de l'Environnement à l'automne dernier «d'examiner les règlements existants et de déterminer ceux qui gênent nettement la compétitivité du Canada ou qui imposent des frais inutiles aux consommateurs».

Cela provient d'une note de service destinée au personnel émanant d'un sous-ministre, Len Goode. C'est simplement incroyable.

On dit que cet examen serait lié à *L'initiative de la prospérité* du gouvernement canadien, un rapport publié en octobre dernier qui contient 54 recommandations en vue d'augmenter la compétitivité des industries canadiennes dans le monde.

Le Sous-comité des pluies acides, qui relève du Comité de l'environnement, a déposé un rapport à la Chambre, il n'y a pas très longtemps. Intitulé *De la parole aux actes*, ce rapport présente les conclusions détaillées de notre étude sur la façon dont les États-Unis ont réglé cette question de contrôle des pluies acides. L'une des choses que nous avons découvertes en examinant le système américain, c'est que George Bush—qui n'est pas connu comme un grand environnementaliste, à l'encontre du vice-président Al Gore—a mis sur pied un bureau de la concurrence dont le local est juste à côté du bureau du président. Ce bureau de la concurrence était sous la direction de Dan Quayle, pour qui nous avons tous beaucoup de respect, j'en suis sûr.

Quoi qu'il en soit, ce bureau de la concurrence éliminait les règles environnementales pour rendre les entreprises américaines plus compétitives. Ce faisant, il mettait l'environnement en danger. De notre côté, en examinant la question des pluies acides, nous avons constaté que les règles déjà établies à cet égard n'étaient pas appliquées, à la demande de ce même bureau de la concurrence.

En vertu de son initiative de la prospérité, qui est l'équivalent du comité présidé par Dan Quayle aux États-Unis, notre gouvernement se prépare à faire exactement la même chose que les Américains. Cette attitude avait empêché la question des pluies acides de progresser au Canada.

Si ce sont là les mesures que le gouvernement du Canada s'apprête à prendre, alors même qu'il parle de protéger l'environnement pour l'avenir du Canada, je crois qu'il faut nous montrer très circonspects face à tout ce qu'il dit parce que, de toute évidence, l'engagement qu'il a pris à l'égard de l'environnement équivaut à des paroles en l'air.

L'Accord de libre-échange nord-américain doit lui aussi faire l'objet d'une certaine évaluation environnementale. Une charte des droits environnementaux permettrait grandement à la population de s'assurer qu'on examine plus attentivement certaines de ces questions.

Le gouvernement a accepté qu'on fasse une évaluation environnementale de l'Accord de libre-échange nord-américain. Or, cette évaluation n'a pas eu lieu selon les règles que la Chambre avait établies tout juste l'année dernière avec l'adoption du projet de loi C-13, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'évaluation de l'Accord de libre-échange nord-américain n'a pas été faite par l'organisme qui avait été créé pour mener des évaluations environnementales, anciennement le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ou BFEEE. Elle a été faite par un comité de sous-ministres créé par le gouvernement. En substance, le comité a dit que l'Accord de libre-échange nord-américain passait l'examen d'évaluation environnementale. Eh bien, il n'a passé aucun examen établi par le gouvernement.

Je faisais partie d'un comité qui a aidé à réécrire l'ancienne Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui comportait des lacunes. Lorsque le projet de loi C-13 a été adopté à la Chambre, malgré certaines de mes objections sur la façon dont le règlement serait établi, j'étais tout à fait d'accord avec la majeure partie de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale que le Parlement avait adoptée. Nous devrions nous inspirer de cette loi et de l'Accord de libre-échange nord-américain lorsque nous examinons tous les programmes, les projets et les orientations que nous proposerons à l'avenir. Nous devrions également les appliquer au projet de lien fixe, une mesure législative qui sera débattue à la Chambre la semaine prochaine.

En conclusion, je tiens à féliciter la députée d'avoir présenté cette motion afin que le débat puisse se poursuivre sur cette question des plus importantes. Je voudrais exhorter le gouvernement à s'efforcer d'oublier l'idée que les entreprises peuvent s'occuper de l'environnement et à redonner aux citoyens le pouvoir de le protéger et de l'assainir.

Je conviens avec la députée que les autochtones du pays, ceux du Nord, ceux des plaines, les Cris et d'autres, ont une réputation très solide dans ce domaine. Nous avons beaucoup à apprendre sur la façon dont on a protégé et amélioré l'environnement par le passé. Nous devons renverser la vapeur de façon à laisser à nos enfants un monde meilleur que celui que nous avons hérité de nos parents.

• (1520)

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion de l'honorable députée qui stipule: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait élaborer une Charte des droits environnementaux». Cette charte habiliterait tous les Canadiens et Canadiennes à lutter contre les pollueurs et elle leur garantirait le droit de vivre dans un environnement sain.

J'affirmerais, sans ambages, que la protection de l'environnement et l'assainissement du milieu se rangent parmi les toutes premières priorités de notre gouvernement. Notre feuille de route témoigne clairement de notre engagement à cet égard. Le 11 décembre 1990, nous avons publié notre plan d'action pour l'environnement que nous avons intitulé le Plan vert du Canada. Ce plan repose sur une vision que partagent les Canadiens et Canadiennes: assurer aux générations présentes et futures un environnement sûr et sain et une économie forte et prospère.

Or, c'est exactement la perspective du Plan vert. L'engagement que le gouvernement a pris vis-à-vis l'environnement a été enchâssé dans un texte de loi. Il s'agit de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui est la loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. On peut y lire, dans le préambule:

> Que le gouvernement fédéral vise au développement durable par des actions de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que de promotion d'une croissance économique de nature à contribuer à la réalisation de ces fins.

Aux termes de cette loi, tous les ministères et organismes fédéraux doivent soumettre à une évaluation environnementale tous les projets qu'ils se proposent de réaliser et pour lesquels ils ont un pouvoir de décision. En outre, cette loi confère au ministre de l'Environnement des pouvoirs considérables pour qu'il puisse veiller à ce que cette opération soit juste, efficace et transparente et pour que le public puisse, dans une large mesure, influer sur les décisions relatives aux projets qui peuvent avoir des répercussions importantes sur le milieu naturel.

Outre ce fondement législatif que nous nous sommes donné, le premier ministre a clairement engagé le gouvernement à considérer l'environnement comme priorité dans toutes les décisions qu'il est appelé à prendre pour l'application de ses politiques et de ses programmes.

Notre gouvernement sait bien que tout ce qu'il fait a des répercussions sur les Canadiens et les Canadiennes de bien des façons qui ne sont pas directement liées aux projets. C'est pourquoi le gouvernement a adopté comme politique d'exiger qu'une déclaration environnementale accompagne toute proposition que le Cabinet doit étudier, qui se rattache aux politiques et aux programmes du gouvernement et qui peut avoir des répercussions appréciables sur l'environnement canadien.

Bien que nous commencions à peine à évaluer l'effet de l'environnement des politiques gouvernementales, on peut, d'ores et déjà, affirmer que nous avons fait beaucoup de progrès. Par exemple, le ministère de la Défense nationale a modifié sa politique relative au mouillage dans nos ports de navires à énergie nucléaire. Il a également évalué la question du passage des sous-marins américains par l'entrée Dixon.

Agriculture Canada a annexé un examen environnemental à son programme de protection du revenu agricole. De plus, le ministère des Affaires extérieures a vérifié, dans une perspective écologique, le texte de l'Accord de libre-échange nord-américain et il a rendu publics les résultats de cet examen. C'était la première fois qu'une importante initiative à caractère économique subissait un examen de cette nature.

C'est le ministre de l'Environnement qui est chargé d'appliquer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cette loi confère au ministre d'abondants pouvoirs pour réglementer la protection de l'air, de l'eau et des sols du Canada. Qui plus est, cette loi oblige le ministre à présenter à la population canadienne, à intervalles réguliers, des rapports sur l'état de l'environnement canadien.

Par ailleurs, elle garantit au public des droits très étendus pour qu'il puisse participer aux décisions qui touchent l'environnement. Elle prévoit même que le public pourra intenter des poursuites judiciaires contre tout pollueur qui contrevient à la loi.

Le gouvernement attache aussi beaucoup d'importance à l'information en matière d'environnement. Au cours des consultations que nous avons menées auprès des Canadiens et des Canadiennes au moment d'élaborer le Plan vert du gouvernement, on nous a sans cesse répété que le gouvernement devrait mettre au rang de ses grandes priorités de diffuser largement et régulièrement une information facile à comprendre sur l'état et l'évolution de l'environnement.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient être bien renseignés pour être capables de prendre leurs propres décisions en matière d'environnement. Ils voulaient avoir en main l'information voulue pour comprendre si leurs gestes, en tant qu'individus, contribueraient à réduire la dégradation de l'environnement. Ils veulent pouvoir être en mesure de juger si le gouvernement fait sa part pour léguer à nos enfants un environnement sain et durable. Puis, naturellement, ils veulent disposer des données nécessaires pour pouvoir juger du rendement de l'industrie sur le plan de l'environnement.

La diffusion régulière d'une information de haute qualité en matière d'environnement, voilà un des engagements importants du Plan vert.

De l'avis du gouvernement, les mesures que nous avons déjà prises constituent la meilleure façon de transmettre aux Canadiens et Canadiennes la capacité voulue pour combattre les pollueurs et veiller à ce que le gouvernement respecte ses engagements. Nous disposons déjà du nécessaire pour garantir à tous les Canadiens et Canadiennes le droit de vivre dans un milieu sain. La Charte des droits environnementaux ferait double emploi avec bien des dispositions législatives actuelles; elle ne représenterait pas un bon substitut pour permettre à l'électorat, déjà conscient de la dimension écologique, de prendre des décisions en toute connaissance de cause au sujet du rendement du gouvernement. Voilà ce qui s'appelle rendre des comptes. La population canadienne jugera si nous avons réussi à atteindre nos buts en matière d'environnement.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cette motion qui a été présentée par ma collègue de Western Arctic et qui porte sur l'élaboration d'une Charte des droits environnementaux.

Tout à l'heure, le député de South Shore a dit souhaiter pour ses petits-enfants un environnement sain. De la façon dont fonctionne son parti, ses petits-enfants n'auront pas d'environnement du tout.

Il a parlé du Plan vert, qu'il a qualifié d'historique. C'est certes de l'histoire ancienne. Ce plan ne fait pas grand-chose pour les habitants de l'est de l'Arctique, la région que je représente.

J'ai dit tout à l'heure, en inuktitut, que les autochtones n'ont jamais détruit l'environnement de quelque façon que ce soit, qu'ils n'ont jamais agi de manière à causer la disparition d'un groupe d'animaux.

En inuktitut, il n'existe aucun mot pour désigner la pollution, parce que les Inuit n'en ont jamais créé. Il n'y a pas de mot non plus pour désigner la radiation, pas plus qu'il n'y en a pour désigner le cadmium ou les BPC. Il y a des mots pour désigner la poussière ou la saleté, mais ça ne va pas plus loin. Quand on veut parler de pollution ou de radiation, on parle de choses qui nous rendent malades, c'est tout ce qu'on peut faire.

Quand je dis au gouvernement du Canada qu'il aurait intérêt à écouter ce que ma collègue de Western Arctic et moi disons en matière de protection de l'environnement, je sais de quoi je parle. Quand nous parlons de préserver la qualité de l'environnement, nous ne nous contentons pas d'en parler parce que c'est la question à la mode. Nous disons ces choses parce que nous nous soucions depuis toujours de l'environnement.

• (1530)

Dans les Territoires du Nord-Ouest, région que ma collègue et moi représentons, le gouvernement a été le premier, en 1990, à adopter un projet de loi global sur les droits relatifs à l'environnement. En 1991, le gouvernement du Yukon a adopté une mesure législative reprenant certains éléments de ce projet de loi, qui portait notamment sur le droit des gens à participer à la protection de l'environnement et leur droit à un environnement sain.

Puisque l'on parle de pollution et d'éviter d'en produire, je voudrais simplement mentionner quelques exemples de cas où des groupes extérieurs ont causé de la pollution et des dommages environnementaux dans la partie du pays que je représente, Nunatsiaq, «le bon pays».

Les stations de la DEW line, c'est-à-dire de la ligne de détection avancée, ont été laissées sur place par les Américains. Il reste des milliers de barils de je ne sais quoi, ainsi que de barils vides, qui causent des dommages considérables. Un bon exemple est la station de Horton River entre les communautés de Polutuk et Tuktuyaktuk. Cet emplacement est jonché de quelque 10 000 barils d'essence, 10 000 barils de 45 gallons, ainsi que de divers bâtiments et appareils abandonnés. Cette station est sur les terres des Inuvialuit, les Inuit de la région en bordure de la mer de Beaufort.

Le gouvernement fédéral avait décidé, dans le cadre de son Plan vert, de nettoyer un minimum de 21 stations de la DEW line, mais à ce jour la station de Horton River n'a pas été touchée, alors que trois années se sont déjà écoulées depuis que les Inuvialuit ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour le nettoyer. L'entente reconnaissait que le gouvernement avait l'obligation d'enlever tous les débris, tous les barils et toutes les tours et structures qui ne sont plus nécessaires. Je répète, que trois ans après l'entente entre les Inuvialuit et le gouvernement du Canada, rien n'a encore été fait.

Il semble maintenant qu'il n'y ait plus assez d'argent dans la stratégie environnementale pour l'Arctique que le ministre de l'Environnement avait bruyamment présentée, à Iqaluit il y a deux ans, comme la solution au problème du nettoyage de l'Arctique. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas donné suite. Je demande instamment au gouvernement d'essayer de coopérer avec les Inuvialuit pour parvenir au but désiré, à savoir l'assainissement de l'environnement dans une région considérée comme vierge et encore intacte. Malheureusement, les dégâts qui ont été causés à l'environnement ne sont pas le fait des populations qui habitent dans cette région, mais de facteurs externes.

Lorsque je parle de la dépollution de l'environnement, il est entendu que les Inuvialuit doivent participer à tous les aspects de cette opération. Le gouvernement doit aller de l'avant et arrêter de revenir sur ses promesses en la matière et prendre immédiatement les mesures nécessaires pour corriger la situation.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons des ressources que les gens veulent exploiter. Nous n'avons rien contre les sociétés minières ou pétrolières et les autres entreprises qui veulent extraire des ressources et des minéraux des Territoires du Nord-Ouest et je peux mentionner, en passant, le développement de la mine Izok, dans la région de Kitikmeot, dans l'Arctique central où on veut construire un très grand complexe.

Je le répète, nous n'avons pas vraiment d'objections à ce que les gens viennent exploiter nos ressources minérales, mais nous voulons la garantie que l'environnement ne sera pas détruit par cette exploitation. C'est pourquoi il faut que les autochtones, que ce soit les Inuit, les Dénés ou d'autres groupes, aient leur mot à dire. C'est pourquoi nous devons être présents à toutes les étapes, de la planification à la fermeture, en passant par le développement parce que, je le répète, nous n'avons jamais été responsables de la disparition d'une espèce animale pour cause de pollution. Nous n'avons jamais détruit une partie de nos terres. C'est pourquoi il faut que nous soyons présents dans les projets d'exploitation des ressources.

Je voulais citer une étude récente qui démontre que l'on retrouve un fort taux de cadmium dans le caribou dont se nourrissent beaucoup des électeurs de ma circonscription. Cela nous fait mal de nous faire dire que nous devrions peut-être manger moins de caribou, de phoque ou de muktuk.

Il y a quelques années, on nous a déconseillé de manger du foie de phoque parce qu'il est contaminé par du mercure. Nous n'avons pas cessé d'en manger parce que nous croyons que le foie est très bon pour la santé. Moi, je n'ai pas arrêté. En fait, j'aime beaucoup aller dans ma région natale, au bord des glaces, pour chasser un phoque et en manger le foie.

Nous n'allons pas arrêter de manger du foie de phoque cru, frais, parce que c'est excellent pour notre santé. Nous n'allons pas arrêter non plus de manger du caribou parce qu'on nous demande de le faire.

En fait, j'ai déjà entendu un Inuit dire qu'il n'arrêterait pas d'en manger même s'il perdait ses cheveux. Pour nous, vivre en symbiose avec la nature, c'est aussi manger les animaux que nous chassons dans le Nord.

Nous voudrions que le gouvernement fasse plus d'efforts pour prévenir la pollution dans le Nord. Nous voudrions que le gouvernement donne suite à certaines propositions du Plan vert, qu'il pense plus aux gens, aux mères. Dans une étude réalisée sur un certain nombre d'années, on a constaté que le lait des mères inuit contenait de fortes concentrations de PCB; c'est malheureux que des mères aient décidé de ne pas allaiter leurs enfants quand on pense que c'est encore ce qu'il y a de meilleur pour les enfants.

J'en connais une qui a dû remplacer le lait maternel par autre chose, et c'est bien triste quand les mères doivent s'y résoudre.

Je presse le gouvernement de donner suite à la proposition de ma collègue, la députée de Western Arctic, et d'élaborer une charte des droits écologiques afin que nous sentions que nous faisons vraiment partie de la société canadienne et que les gens nous écoutent.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat de cette motion d'initiative parlementaire. Je félicite certes la députée pour l'esprit dont s'inspire sa motion.

La mise en valeur et la protection de l'environnement naturel constituent un objectif auquel notre gouvernement et tous les députés à la Chambre tiennent fermement. C'est un objectif qui exigera des changements dans la façon dont nous prenons les décisions à tous les niveaux de la société, aussi bien en tant que particuliers dans notre vie au travail que comme gouvernement.

Nous avons fait une priorité de l'élaboration d'un cadre global visant à prendre de meilleures décisions en matière environnementale. Voilà pourquoi notre gouvernement a mis au point un plan d'action environnementale qu'il a appelé le Plan vert.

Le gouvernement a entrepris une série de vastes consultations auprès des Canadiens de tous les secteurs de la société. Nous avons amorcé les consultations en publiant un document intitulé *L'environnement à l'heure de la concertation*. Dans le document, le gouvernement décrivait sa stratégie environnementale et proposait des solutions à certains problèmes environnementaux particuliers. Nous avons demandé aux Canadiens ce qu'ils pensaient de l'optique et des priorités qu'envisageait le gouvernement.

Les participants aux consultations nous ont transmis des messages très clairs. Malgré les grandes questions qui pouvaient retenir leur attention, comme la Constitution, l'économie, les affaires des autochtones et le développement international, les Canadiens s'inquiétaient toujours de l'environnement et estimaient que la qualité de l'environnement se détériorait.

Les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements prennent les choses en main. Ils reconnaissent que tous les citoyens ont un rôle important à jouer et sont convaincus que nous pouvons régler les problèmes environnementaux si nous conjuguons nos efforts.

Les Canadiens veulent des mesures concrètes dans une vaste gamme de domaines, et notamment en ce qui concerne le réchauffement atmosphérique, les produits toxiques, l'élimination des déchets, les parcs, la faune et, bien sûr, le Nord. Dans la même ligne de pensée, les gens privilégient les activités qui permettent de régler de nombreux problèmes environnementaux. Ainsi, on a mis l'accent, de façon générale, sur l'importance d'améliorer les sciences, l'information et l'éducation.

Les observations que nous ont faites les Canadiens durant les consultations sont compatibles avec ce que nous savons maintenant au sujet de l'environnement, à savoir que l'air, l'eau et la terre ne sont pas des entités séparées, mais qu'ils constituent des écosystèmes qui doivent faire l'objet d'une gestion intégrale systématique.

Le Plan vert reflète à la fois les préoccupations dont les Canadiens nous ont fait part et l'évolution de notre propre pensée. Il faut adopter une approche globale. C'est un ensemble de mesures touchant un large éventail d'aspects, depuis les changements climatiques jusqu'à la vie des animaux en passant par les parcs. Ceci correspond à ce que souhaitent les Canadiens et, ce qui importe tout autant, à ce que nous savons de notre écosystème et des liens existant entre les êtres qui l'habitent.

Le Plan vert témoigne de l'importance que nous attachons au fait de prendre des mesures qui soient de nature à s'attaquer à l'ensemble des questions environnementales. Ainsi, le Plan vert insiste sur une meilleure connaissance afin de mieux comprendre les problèmes environnementaux et de leur trouver une solution. Il insiste sur la diffusion d'une meilleure information à tous les Canadiens afin de les rendre plus en mesure de prendre des décisions judicieuses et de rendre les gouvernements, l'industrie et les citoyens eux-mêmes plus responsables. Il insiste sur une meilleure éducation afin que la population se soucie davantage de l'environnement et participe de plus en plus à la prise de décisions en la matière.

Le Plan vert, c'est du concret. Il fixe des cibles et établit des échéanciers précis; il engage le gouvernement à des consultations permanentes de même qu'à la présentation de rapports complets sur l'environnement. Voilà les objectifs du Plan vert en matière d'environnement. Toutefois, nous atteindrons ces objectifs uniquement si nous modifions notre comportement envers la nature. C'est pourquoi le Plan vert insiste aussi sur la responsabilité en matière d'environnement par le truchement d'un meilleur processus de prise de décision.

Le Plan vert donne aux Canadiens la possibilité d'agir sur la prise de décision à tous les niveaux. Grâce à une meilleure information et à une sensibilisation accrue aux phénomènes environnementaux, les Canadiens pourront porter des jugements mieux fondés sur les performances de l'industrie. Grâce aux rapports réguliers sur l'évolution du Plan vert, les Canadiens pourront tenir les gouvernements, les entreprises et les autres Canadiens responsables des progrès réalisés ou du contraire.

La législation fédérale donne aussi aux personnes le pouvoir de protéger l'environnement. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, la LCPE, définit de nombreux droits permettant au public de participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement. La LCPE donne aussi au public le pouvoir d'intenter une action en justice contre tout pollueur qui contrevient à cette loi.

Le Plan vert reconnaît aussi à quel point il est important que le gouvernement fédéral prenne de bonnes décisions dans le domaine environnemental.

La Loi canadienne sur les évaluations environnementales, qui sera promulguée plus tard cette année, va garantir que tous les projets qui dépendent d'une décision fédérale soient évalués soigneusement du point de vue de leur incidence sur l'environnement.

En outre, nous sommes allés au-delà de l'évaluation des projets et, depuis juin 1990, nous exigeons, dans le cadre de notre politique gouvernementale, que toutes les initiatives et tous les programmes qui doivent faire l'objet d'une décision du Cabinet soient soumis à des évaluations environnementales.

De plus, notre politique prévoit que soient rendues publiques les évaluations environnementales de toute politique et de tout programme.

Le Plan vert met au défi tous les Canadiens de prendre de meilleures décisions en ce qui concerne l'environnement. Nous, le gouvernement, nous sommes prêts à donner l'exemple. C'est une façon efficace de protéger l'environnement et de le mettre en valeur. Il faut que les comportements changent à tous les niveaux de la société. Il faut adopter et coordonner une stratégie nationale donnant aux gens la garantie que leurs actions individuelles s'intègrent dans une approche coordonnée du changement.

Il faut que les individus, les sociétés et les gouvernements sachent qu'ensemble, ils peuvent faire changer les choses.

Enfin, les priorités de notre gouvernement sont les suivantes: une attaque globale contre la dégradation de l'environnement menée par une société écologique dont les membres possèdent les connaissances, les compétences et les valeurs nécessaires pour passer à l'action. Il ne s'agit pas d'initiatives dont on saisit les tribunaux, une par une.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 15 h 46, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 février 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: initiatives parlementaires.

Le 1er décembre 1991

Deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du Secteur ministériel du projet de loi C-348, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée de Don Valley-Nord n'est pas présente à la Chambre pour proposer l'ordre selon l'avis publié dans le *Feuilleton des Avis* d'aujourd'hui. Par conséquent, l'ordre sera porté au bas de la liste de priorités des initiatives parlementaires en application de l'article 42(2) du Règlement. En conséquence, la séance sera donc suspendue jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 7.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La Chambre reprend ses travaux à 12 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-110 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, en conformité avec le paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que relativement au projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 417)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Bosley
Brightwell	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Fee	Ferland
Fontaine	Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Hudon
Hughes	Johnson
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Mazankowski
McDermid	Merrithew
Monteith	Moore
Oberle	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sparrow
Stevenson	Tardif
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilson (Swift Current—Maple
Winegard	Creek—Assniboia)
Worthy—88	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett	Black
Boudria	Brewin
Catterall	Clancy
Dingwall	Dionne
Duceppe	Ferguson
Finestone	Foster
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Harb
Hovdebo	Hunter
Jordan	Lee
Manley	Marleau
Mifflin	Milliken
Mitchell	Nault
Nowlan	Nystrom
Parker	Pickard
Rocheleau	Samson
Simmons	Stewart
Stupich	Walker—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Cadieux
Danis	Maheu
Shields	Turner (Vancouver Quadra)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 8 février, de la motion de M. MacKay: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Fulton (p. 15586).

Le président suppléant (M. DeBlois): Au moment de la suspension du débat, il restait encore sept minutes à la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la possibilité de terminer mes remarques au sujet de ce projet de loi et de réaffirmer mon opposition au projet d'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

Ce qui me préoccupe surtout, c'est la protection du milieu marin dans le détroit de Northumberland. Ce pont sera construit en plein sur un habitat qui assure à l'Amérique du Nord et au monde entier pour 100 millions de dollars par an de homards Ce pont passerait aussi à travers l'une des zones les plus réputées pour ses fonds de pétoncles.

Ce pont est une menace tant pour le cadre de vie de l'île que sur le plan social. Il menace le revenu de nombreuses personnes et collectivités—y compris les pêcheurs, les employés des services de traversiers, les détaillants, les personnes travaillant dans l'industrie alimentaire et fruitière et dans l'industrie du tourisme.

En 1988, le gouvernement fédéral avait promis qu'aucun pont ne serait construit avant qu'une évaluation complète de son impact sur l'environnement n'ait été réalisée. Il avait fait cette promesse en réponse aux préoccupations exprimées à propos du concept générique d'un pont. À présent, il semble prétendre qu'un plan de gestion de l'environnement, une description brève et vague des mesures de surveillance des travaux, constitue une évaluation environnementale. Adieu la promesse

qu'il avait faite en 1988. Adieu la crédibilité du Canada en ce qui concerne sa volonté de protéger l'environnement.

J'aimerais revenir au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Tout projet important auquel le gouvernement fédéral participe et qui pourrait avoir des conséquences pour l'environnement doit être assujetti à ce processus.

Le projet de construction d'un pont destiné à relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent est considéré comme un de ces projets et le 28 avril 1989, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a réuni un groupe d'experts indépendant, composé de six membres, et l'a chargé d'examiner publiquement trois propositions en vue de la construction d'un pont. On n'a jamais su pourquoi il n'avait pas été envisagé au moment de l'examen des coûts de construire un tunnel ou d'améliorer les services de traversiers.

On a demandé au groupe d'experts—sans leur fournir les plans ou un devis précis—d'examiner les effets environnementaux et socio-économiques d'un pont imaginaire. On a également demandé à ce groupe d'experts de déterminer quels pourraient être les effets des travaux de construction et d'entretien du pont ainsi que des installations connexes.

Il y a eu des audiences publiques dans les trois provinces maritimes du 12 au 30 mars 1990. Plus de 1 500 personnes ont assisté aux 21 séances. La forte participation du public aux audiences a montré qu'après avoir été sceptiques au départ, les habitants de l'île ont fini par avoir confiance dans le processus.

Après ce débat public très large, ainsi que des consultations exhaustives sur les plans technique et bureaucratique, le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales a publié son rapport final en août 1990 dans lequel il rejetait à l'unanimité le concept générique d'un pont que le ministère des Travaux publics leur avait soumis. Ce rejet était attribuable à un certain nombre de craintes importantes.

Voyons ce qui s'est produit. On a procédé à une évaluation environnementale du concept lui-même.

• (1250)

Le groupe d'étude a recommandé de ne pas donner suite au projet de pont pour les raisons suivantes: les répercussions possibles sur les écosystèmes marins et les microclimats agricoles découlant de retard dans le dégel printanier; les dommages pouvant être causés aux frayères le long des côtes; la mauvaise connaissance de l'écosystème du détroit de Northumberland, rendait difficile de prévoir les répercussions, de les surveiller, de les atténuer et d'établir le montant approprié d'indemnités à verser aux pêcheurs; l'incompatibilité du projet avec le développement durable; une étude insuffisante des impacts cumulatifs; la difficulté de trouver des solutions acceptables sur le plan social pour les travailleurs des services de traversiers qui perdraient ainsi leur emploi, ainsi que les pêcheurs; l'examen insuffisant des conséquences écologiques sur le type de tourisme et la croissance prévus dans l'île; la nécessité de régler un grand nombre de problèmes relatifs à l'utilisation des terrains dans l'Île-du-Prince-Édouard.

En conclusion, le groupe d'étude a fait remarquer qu'il fallait améliorer les services de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, mais après avoir étudié attentivement la question, il a conclu cependant que le projet de pont faisait courir un risque trop grand et il a recommandé de ne pas entreprendre le projet.

Or, que fait le gouvernement maintenant? Il a formé un autre groupe d'étude qui réfute les conclusions du BFEÉE et il essaie maintenant de faire adopter ce concept de pont sans procéder à des évaluations environnementales. Il n'est pas surprenant alors que les Canadiens soient cyniques à l'égard du gouvernement et de sa façon de procéder.

Je voudrais également signaler qu'il y a des considérations autres qu'environnementales. Dans un article du 17 février publié dans le *Financial Post*, on dit ce qui suit:

> Le gouvernement fédéral n'a pas fait les calculs nécessaires pour justifier la construction d'un pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.
>
> Dans le rapport de septembre 1992 de la société Gardner Pinfold Consulting Economists, établie à Halifax, on affirme qu'une évaluation clé effectuée en 1987 sur la faisabilité économique d'un lien fixe comportait plusieurs lacunes.
>
> Si la viabilité économique est un critère important pour donner suite à ce projet, il serait alors souhaitable de procéder à une analyse plus rigoureuse.

En conclusion, le projet de pont proposé n'est pas acceptable ni du point de vue environnemental ni du point de vue économique. Il devrait être mis de côté tant qu'on n'aura pas procédé à une évaluation complète de son impact écologique. Faute de quoi le gouvernement se trouvera à désavouer son propre processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. remettre en question tout ce processus proposé par le gouvernement.

J'exhorte la Chambre à ne pas appuyer le projet de loi C-110.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le projet de loi C-110 est la mesure législative qui permettra la mise en oeuvre d'un important projet d'infrastructure, projet qui est non seulement d'une vaste envergure, mais qui est aussi unique au regard de l'approche. Ce projet sera évidemment très avantageux pour la population des Maritimes et de la région de l'Atlantique. Toutes les provinces de cette région en bénéficieront, mais plus particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard.

Ce projet sera avantageux non seulement pour les gens des Maritimes, mais pour l'ensemble des contribuables. Ce que la plupart des Canadiens ne savent pas, c'est que, aux termes de la Constitution, le gouvernement fédéral est tenu de subventionner ou d'aider les gens de l'Île-du-Prince-Édouard à maintenir un service reliant l'île au continent.

En vertu de la Constitution, il en sera ainsi tant que le service de traversiers sera maintenu, mais si le projet visé dans la mesure législative à l'étude est mis en oeuvre, une subvention équivalant à ce qu'il en coûte pour maintenir le service de traversiers sera versée pendant 35 ans. Après cela, le gouvernement cessera de verser cette subvention.

Les contribuables canadiens ne seront plus obligés de maintenir un service de traversiers pour relier le continent à l'Île-du-Prince-Édouard puisque c'est ce que fera le lien fixe. Il y a un autre aspect de ce projet qui est assez exceptionnel et qui devrait intéresser tous les contribuables canadiens: le projet ne sera pas financé par les contribuables du Canada. Dès qu'ils songent à d'importants projets, les contribuables pensent immédiatement qu'ils vont être fortement mis à contribution. En fait, les recettes fiscales nécessaires pour ce projet équivaudront au montant qui aurait été versé pour le service de traversiers durant les 35 prochaines années.

Pour les 35 prochaines années, ce projet sera financé, mis en oeuvre et administré par trois entreprises. Si le projet est couronné de succès, bon nombre de personnes pourraient s'en inspirer pour d'autres importants travaux d'infrastructure. Les contribuables canadiens ne seront pas les seuls à en bénéficier. Il en sera de même de ceux qui utilisent le service de traversiers actuel et de ceux qui emprunteront le nouveau raccordement.

Je le répète, ce que la plupart des gens ne savent pas au sujet de ce projet, c'est que les frais de péage exigés de ceux qui emprunteront l'ouvrage de franchissement pour se rendre du continent à l'île ou vice-versa ne pourront augmenter dans une proportion supérieure à trois quarts du taux d'inflation. Cela signifie que, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, les générations à venir bénéficieront de tarifs moins élevés que cela n'aurait été le cas autrement. Pour situer les choses dans une juste perspective, disons que, si au cours de la dernière décennie, il y avait eu une entente interdisant que les tarifs de traversiers augmentent dans une proportion supérieure à trois quarts du taux d'inflation, les tarifs actuels auraient connu une augmentation représentant moins du tiers de la hausse qu'ils ont enregistrée en réalité. C'est un avantage considérable pour ceux qui utilisent régulièrement le service.

Il y aura aussi d'autres avantages économiques. Certains viseront directement les Maritimes. Je vais parler des deux principaux avantages que présente l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland. Le premier, c'est que la mise en oeuvre de cet important projet créera des emplois et des perspectives commerciales dès le début et pendant les quatre ou cinq années suivantes.

Le deuxième avantage est à plus long terme. Une fois construit, l'ouvrage de franchissement favorisera l'essor de l'industrie touristique en pleine croissance dans la province et il permettra de rentabiliser davantage l'agriculture et de nombreux autres secteurs. À elle seule, la construction devrait créer des emplois représentant de 3 500 à 4 000 années-personnes au cours des cinq prochaines années.

Une condition sur laquelle l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres provinces de l'Atlantique ont insisté était la création d'un maximum de débouchés pour les travailleurs de la région pendant la réalisation du projet.

On estime que 95 p. 100 des emplois reviendront à des Canadiens et plus de 80 p. 100 aux travailleurs des provinces de l'Atlantique. L'effet sera phénoménal sur cette région du pays qui a l'habitude des conditions difficiles et mérite une amélioration de son sort. Ainsi, on estime que le taux de chômage, à l'Île-du-Prince-Édouard, diminuera de plus de 1,3 points comme conséquence directe de la construction de ce pont. En tout, la construction de l'ouvrage se traduira par des dépenses directes d'environ 850 millions de dollars. Si l'on tient compte de l'effet d'entraînement normal dans l'économie de l'île, le projet représentera une injection d'environ 1,3 milliard de dollars dans l'ensemble de l'économie canadienne. Il y aura également des occasions extraordinaires non seulement pour l'Île-du-Prince-Édouard, mais aussi pour le Nouveau-Brunswick et même tout le Canada. Il reste que, comme je l'ai déjà dit, les provinces qui profiteront le plus du projet seront les Maritimes.

• (1300)

Étant donné la conception qui a été retenue, près de 95 p. 100 des matériaux de construction et des services pourront provenir du Canada. Mieux encore, 80 p. 100 pourraient être achetés aux fournisseurs locaux. C'est dire qu'il y aura des débouchés pour toute une gamme de produits et de services: béton, agrégats, acier, vente et location de matériel lourd, fabrication et finition d'acier d'armature, construction de routes d'accès au pont et toute une série de services, dont bon nombre sont une occasion idéale pour de petites entreprises locales.

La réaction initiale, à l'Île-du-Prince-Édouard en particulier, a été extrêmement positive. Fin-janvier, près de 400 entreprises de l'île avaient manifesté leur intérêt pour les travaux, et la plupart l'ont fait par l'entremise de l'office de développement des entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard.

Un certain nombre d'entreprises ont déjà communiqué directement avec la société qui réalise le projet et la réaction a également été positive.

L'une des exigences clés, dans la réalisation du projet, est qu'il faut faire appel au maximum aux fournisseurs du Canada atlantique. En fait, la SCI est actuellement en train d'élaborer un plan de retombées industrielles qui doit être présenté au gouvernement fédéral et approuvé par lui avant que les contrats ne soient définitivement attribués.

Il ne fait aucun doute que la construction de ce pont aura d'importantes retombées économiques immédiates pour toutes les Maritimes et le reste du Canada. Ce serait toutefois négligence que de ne pas s'interroger sur le long terme. Quelles seront les retombées, à long terme? Lorsque le pont sera utilisé, il y aura des retombées substantielles. Le pont réduira sensiblement le temps nécessaire pour faire traverser les véhicules, les passagers et les marchandises entre les deux provinces. Le temps de traversée passera de la moyenne actuelle de plus d'une heure et demie à une quinzaine de minutes. Ce sera extrêmement avantageux pour tous les usagers.

Ce projet présente aussi un avantage auquel je n'avais pas pensé tout de suite jusqu'à ce qu'on me le signale: il permettra une très importante économie d'énergie. La consommation d'énergie sera en effet réduite à moins de un sixième de ce qui serait nécessaire si les traversiers étaient toujours en activité. Bien sûr, beaucoup d'autres secteurs de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard seront touchés, notamment le tourisme.

Le tourisme constitue la deuxième industrie en importance de la province, et on prévoit qu'il augmentera grâce à la relative facilité d'accès. Le pont lui-même, comme tant d'autres grands ouvrages qui ont été construits en Amérique du Nord, deviendra une attraction. Les touristes viendront en effet pour voir le pont et le traverser. Il attirera des visiteurs non seulement du Canada mais du monde entier.

Les autres principaux bénéficiaires seront les industries qui transportent leurs produits hors de l'île: l'agriculture, la pêche et tous les établissements de transformation connexes en bénéficieront sous forme de réduction des coûts de production, d'efficacité accrue et, très important, de plus grande fiabilité de livraison.

L'industrie du camionnage de l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré publiquement qu'elle prévoit économiser jusqu'à 10 millions de dollars par année en conséquence directe de la construction du pont.

Il ne fait aucun doute que les arguments économiques en faveur du raccordement permanent sont solides et convaincants. À un coût minimum pour le contribuable, ce projet procurera des avantages à court et à long termes et un espoir de renouveau pour les citoyens de la plus petite province du Canada.

Il y a bien sûr des insulaires qui s'y opposent, craignant que le pont ne change le style de vie et le caractère unique de la province. Les habitants du Cap-Breton avaient exprimé des craintes similaires avant la construction de la chaussée de Canso. Or, le caractère distinctif de cette région n'a pas diminué depuis toutes ces années. Le tourisme et ses autres industries en ont clairement bénéficié.

Le pont constituera bien sûr un changement pour l'Île-du-Prince-Édouard, mais je pense que ce sera un changement pour le mieux.

Je crois que les générations à venir d'habitants de la province auront tout lieu de remercier ceux qui auront eu la prévoyance et la détermination de tout faire pour assurer la réalisation de ce grand ouvrage technique.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le secrétaire parlementaire.

Comme à l'habitude, celui-ci, dont la circonscription se trouve en Colombie-Britannique, c'est-à-dire de l'autre côté du continent, s'est acquitté de sa tâche avec compétence. J'ai été très intéressé par plusieurs de ses observations.

Je voudrais d'abord lui faire part de certaines préoccupations. De toute évidence, le milieu des affaires de l'Île-du-Prince-Édouard est très en faveur de la création d'un lien. Quant à la population en général, celle-ci est partagée. Sauf erreur, lors du référendum tenu, la proportion était de 60-40 en faveur d'un raccordement, qui ne serait pas nécessairement un pont.

J'en arrive aux chiffres pertinents, et c'est cet aspect qui me préoccupe vraiment. Comment le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre que les contribuables ne seront pas touchés? La subvention annuelle, qui a baissé à environ 21 millions de dollars par année, est établie à 29 millions de dollars par année par Marine Atlantique pour la période de 35 ans. Par conséquent 29 millions de dollars par année pendant 35 ans font, en tout, 1,05 milliard de dollars. Or, avec la subvention annuelle prévue maintenant de 42 millions de dollars par année nous obtenons le chiffre de 1,47 milliard de dollars sur la même période.

Comment le secrétaire parlementaire et le gouvernement peuvent-ils dire que les contribuables canadiens ne vont pas participer au financement de ce projet? Pourquoi le secrétaire parlementaire persiste-t-il à dire, comme l'a fait le ministre lorsqu'il a lancé le débat, que ce projet coûtera 800 ou 850 millions de dollars? Ces questions nous viennent immédiatement à l'esprit.

D'autre part, le secrétaire parlementaire est certainement au courant des récents communiqués qui ont été diffusés relativement au pont Lions Gate en Colombie-Britannique. Notre collègue a parlé d'un grand projet de construction-exploitation-transfert, c'est-à-dire un CET. Il s'agit d'un projet unique. Il n'y a pas de précédent relativement à un tel contrat de construction-exploitation-transfert.

Supposons que tout ce passe comme prévu et qu'au bout de 35 ans l'ouvrage est rétrocédé au gouvernement ou aux contribuables qui ont contribué à payer la note. Le secrétaire parlementaire n'est-il pas conscient des problèmes d'entretien d'un pont au-dessus de l'eau salée?

Un rapport publié cette semaine au sujet du pont Lions Gate faisait état de frais d'entretien de 18 millions de dollars pour cette année seulement. Le secrétaire parlementaire et moi-même savons, pour avoir tous deux vécu en Colombie-Britannique, que les ponts, notamment ceux qui sont au-dessus de l'eau salée, nécessitent un entretien permanent. Au bout de 35 ans, le gouvernement ne va-t-il pas seulement obtenir une relique en métal déjà payée par les contribuables?

Troisièmement, indépendamment de tous les avantages économiques auxquels il a fait allusion, comment le secrétaire parlementaire rationalise-t-il les observations faites par la députée de Saanich-Les Îles-du-Golfe? Celle-ci a fait mention d'une étude environnementale prévue par les lois du Canada.

Il y a eu des audiences. Le secrétaire parlementaire sait sans doute que les conclusions du rapport auquel a fait allusion la députée de Saanich-Les Îles-du-Golfe révélaient que le projet comportait plus d'inconvénients que d'avantages. Les auteurs de l'étude ont clairement dit qu'il ne faut pas construire un pont.

Ils proposent plutôt une étude plus appronfondie de la possibilité de construire un tunnel ou d'améliorer le système de traversiers afin que les insulaires aient encore un lien avec le continent.

M. Worthy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je tenterai d'être bref et d'aborder les trois points qu'il soulève.

Lorsque je dis que les contribuables profiteront de ce projet, je suis très sincère. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais le coût permanent du service de traversiers s'élève à environ 30 ou 32 millions de dollars. Si le service est maintenu, le gouvernement fédéral n'aura pas seulement à assumer les frais associés aux traversiers en usage. À un moment donné, il faudra construire de nouveaux traversiers et cette responsabilité lui incombera.

• (1310)

La subvention couvre donc la responsabilité à long terme du gouvernement fédéral, évaluée à 42 millions de dollars par année. À mon avis, le projet profitera aux contribuables parce que la construction de l'ouvrage sera financée par l'entreprise privée. Lorsque le service de traversiers sera aboli, la subvention qui lui était versée sera transférée à l'ouvrage de franchissement pour une durée de 35 ans.

Il s'agit de la subvention que le gouvernement fédéral aurait quand même versée. Nous ne faisons que fournir les fonds nécessaires pour respecter les engagements qui auraient été les nôtres de toute façon. Au bout de 35 ans, nous ne serons plus liés par cet engagement.

J'estime, en tant que contribuable canadien et à l'instar de mon collègue, contribuable d'une autre région du pays, que cet objectif est louable.

Le cas du pont de Lions Gate est différent de bien des points de vue. Je tiens à préciser au député que, à mon avis, s'il fallait revenir au service de traversiers, la situation serait intenable. Ce qui distingue le pont de Lions Gate, c'est sa conception et sa structure qui est faite

d'acier, comme le mentionnait le député. Le pont actuellement à l'étude sera conçu de façon à durer au moins 100 ans et doté d'une structure de béton; il ne sera pas exposé aux mêmes conditions climatiques.

Le troisième point portait sur l'étude environnementale. Les auteurs de l'étude se sont prononcés contre le projet, en se fondant sur l'hypothèse que le pont pourrait créer des embâcles de plus de deux jours. Toutefois, au cas où il serait possible de dégager les glaces en moins de deux jours, ils ont fait un certain nombre de recommandations. Depuis, le gouvernement, les entrepreneurs et les provinces ont poursuivi leurs travaux en suivant ces recommandations à la lettre.

Aucun projet n'a fait l'objet d'autant d'évaluations environnementales, que l'on continue d'ailleurs d'effectuer. Si le projet n'est pas sans danger pour l'environnement, il ne sera pas mis à exécution.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je veux demander au secrétaire parlementaire comment le gouvernement peut entreprendre ce projet sans faire d'évaluation environnementale.

M. Worthy: Monsieur le Président, une évaluation est actuellement en cours. Il s'agissait au départ d'une évaluation générale mais, à mesure que le projet avance, on en évalue chaque étape de façon plus précise.

On continue d'examiner tous les aspects environnementaux de ce projet. Comme l'a signalé un des orateurs de la région de l'Atlantique, si on prenait tout ce qui a été rédigé, imprimé et publié au sujet du lien routier jusqu'à maintenant, on aurait assez de papier pour relier les deux rives du détroit.

Donc, chacune des étapes de ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale sérieuse.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce très important débat aujourd'hui, surtout compte tenu du fait que je viens du Nouveau-Brunswick, une des provinces qui participera directement à la construction de ce lien routier.

On a déjà beaucoup parlé des retombées économiques et autres que ce lien routier aura à l'Île-du-Prince-Édouard, mais il ne faut pas oublier de dire que ce n'est pas seulement l'Île-du-Prince-Édouard qui bénéficiera de ce projet, mais aussi le Nouveau-Brunswick, l'ensemble de la région de l'Atlantique et, comme l'a signalé le secrétaire parlementaire, le Canada tout entier. Je vais essayer d'aborder certaines de ces questions.

À mon avis, les retombées de ce projet sont importantes et évidentes. Je crois que nous devons examiner l'ensemble du projet d'un point de vue beaucoup plus général et voir l'impact qu'il aura sur nous et sur notre réputation en tant que Canadiens.

Le Canada jouit d'une réputation enviable dans le monde entier pour ses projets grandioses. On n'a qu'à penser au Skydome et à la tour du CN, à Toronto, et nous aurons maintenant ce magnifique lien routier entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Que ce soit en Inde, en Chine, aux Philippines ou ailleurs, les Canadiens ont participé à d'importants projets tels que des barrages, des installations de production d'énergie, des routes, des réseaux de télécommunications et ainsi de suite. En réussissant à mener à bien ce genre de projets, nous nous sommes bâti une excellente réputation dans le monde entier.

Les Canadiens sont très respectés par la communauté internationale en raison de leur capacité d'exécuter des projets de grande envergure, et c'est quelque chose dont ils peuvent être fiers. Et, quels que soient les critères sur lesquels on se base, soyez assurés que ce lien routier peut être considéré comme un projet de grande envergure.

En fait, ce pont sur le détroit de Northumberland sera le plus grand pont jamais construit en Amérique du Nord.

Pour avoir une idée de l'ampleur de ce projet, regardons un peu les machines et les matériaux qui serviront à la construction du pont. La grue qui servira à mettre les pièces en place sera haute de 325 pieds; ce sera l'une des plus grosses grues à n'avoir jamais été construites dans le monde.

Le pont nécessitera 200 000 tonnes de béton, 53 000 tonnes d'acier d'armature et 130 000 tonnes d'asphalte. Il sera construit en 183 pièces distinctes. Une fois terminée, la structure sera dix fois plus longue que le pont Golden Gate, à San Francisco. Ce projet sera suivi, étudié et envié par des entreprises de génie et des gouvernements de partout dans le monde.

La Strait Crossing Incorporated est une entreprise canadienne qui s'est déjà acquise une réputation internationale dans la conception de ponts et d'autres structures semblables. Qu'un tel projet soit dirigé par une entreprise ayant une réputation internationale ne fera que renforcer la réputation d'excellence en génie des Canadiens.

Je crois que des gens viendront de partout dans le monde, tout comme ils l'ont fait pour d'autres projets canadiens dont le Sky Dome et la tour du CN que j'ai mentionnés plus tôt.

Les gens viendront de loin pour voir la réalisation de ce grand projet canadien qui, comme d'autres projets, contribue à faire notre réputation.

Les ponts ont quelque chose qui frappe l'imagination. Il est vrai que les écrivains et les poètes prennent rarement les égouts ou les pipelines comme sujet, mais pour les ponts, c'est différent. Les ponts frappent l'imagination. Nous l'avons constaté dans le passé. De tout temps, les ponts ont inspiré des poètes, des écrivains et des chanteurs.

Peut-être est-ce parce que les ponts symbolisent bien la volonté humaine d'atteindre des objectifs et des buts apparemment hors de portée, ou peut-être est-ce parce qu'ils symbolisent le rapprochement des gens par le franchissement des obstacles. Il ne fait aucun doute que ce pont, lorsqu'il sera construit, se classera parmi les plus grands ponts du monde et aura été l'un des plus grands projets de génie de la fin du XX^{e} siècle.

• (1320)

Il est évident, que certains habitants de l'Île-du-Prince-Édouard continuent à s'inquiéter des conséquences de ce projet. C'est tout à fait compréhensible que les gens se demandent si un projet de ce genre ne va pas changer leur vie et leur culture. C'est une inquiétude normale et elle n'est pas la seule.

Prenons le cas du pont qui relie l'île Oland au continent, en Suède. Ce pont traverse la mer Baltique. Il y a environ 25 ans, sa construction a suscité la même controverse dans cette localité de Suède. Le pont a été construit, et c'est maintenant le plus long d'Europe, mais il est deux fois moins grand que celui qu'on construirait au-dessus du détroit de Northumberland. Comme pour le lien routier entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, on en parlé et discuté pendant des décennies avant que la construction ne commence. Les conséquences de ce projet ont suscité bien des débats passionnés, tout comme pour le lien routier au-dessus du détroit de Northumberland.

Il y a quelques années, un comité du gouvernement du Canada, qui s'est penché sur les circonstances entourant la construction du pont Oland et sur quelques autres projets, a conclu qu'aucun insulaire, de nos jours, ne s'opposait à ce projet.

J'admets que tout grand projet demande, jusqu'à un certain point, un acte de foi. Ce projet a évidemment été soigneusement mis au point. On l'a étudié attentivement et on a fait toutes les consultations possibles auprès du gouvernement du Canada et de celui de l'Île-du-Prince-Édouard. Je sais qu'on a aussi consulté le gouvernement du Nouveau-Brunswick et qu'on a beaucoup recherché la participation de la population. C'est un projet valable et économiquement rentable.

Comme je le mentionnais dans mon introduction, je prévois d'intéressantes retombées économiques pour l'Île-du-Prince-Édouard et l'autre province en cause, le Nouveau-Brunswick. J'ai mentionné certains chiffres relativement à la quantité de béton et d'acier et d'autres matérieux qui seront nécessaires pour construire ce pont, ainsi que la taille des grues. À court terme, et sans parler du long terme, cela représente beaucoup d'emplois d'une importance capitale pour l'économie de notre pays, surtout à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, en cette époque critique.

Ce projet de loi représente enfin, après des années de débat, l'établissement d'une liaison de transport. Avant de la réaliser, on aura scruté à la loupe tous les détails en envisageant tous les problèmes qui pourraient survenir et qui inquiètent la population. Nous avons maintenant l'assurance que nous pouvons écarter ces hypothèses. Je suis heureux de donner mon appui à ce projet de loi.

Cette mesure législative ne porte pas directement sur la construction du lien routier. Elle établit plutôt les détails de sa mise en oeuvre afin que nous puissions allouer le financement nécessaire. Néanmoins, je suis très heureux que notre gouvernement ait pris les moyens pour assurer la réalisation de ce projet.

Je tiens à le remercier au nom des habitants du Nouveau-Brunswick, qui apprécieront grandement les emplois qu'engendrera sa construction. Je sais que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard exprimeront la même

satisfaction. C'est un projet d'avenir qui profitera aux Canadiens, et sa réalisation est pour très bientôt.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai trouvé intéressants les propos du député, qui est président du Comité des transports et lui-même marin assez réputé. Je trouve quelque peu bizarre qu'il propose qu'on remplace une entreprise maritime par un pont.

Je voudrais soulever la question des emplois. Nul doute qu'il sait que la construction du pont, qui s'échelonnera sur cinq ans, entraînera, si jamais le projet est mis en oeuvre, la création de 1 000 emplois. Le député, qui a pris la parole avant moi, a parlé de 2 000 à 5 000 années-personnes.

Peut-il nous expliquer pourquoi il est préférable de créer ces emplois plutôt que de conserver les 600 emplois maritimes qui existent à l'heure actuelle et qui sont des emplois permanents pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick? Essaie-t-il de nous faire croire qu'il vaut mieux créer ces 1 000 emplois aujourd'hui, qui ne dureront que quelques années, au lieu de conserver les 600 emplois permanents qui existent actuellement et qui donnent à 600 personnes la chance de gagner leur vie et de faire vivre leur famille pour plus longtemps que quatre ou cinq ans?

C'est ça le choix qu'il faut faire. Veut-il nous dire qu'il est en faveur de la disparition de 600 emplois maritimes afin que 1 000 travailleurs de la construction puissent travailler pendant quelque temps?

M. Corbett: Monsieur le Président, compte tenu de mon amour pour la mer et de tout ce qui s'y rattache, ainsi que de l'excellent service que la société Marine Atlantique a fourni au fil des ans tant à la population de l'Île-du-Prince-Édouard qu'aux voyageurs, les travailleurs de cette société sont conscients de tous les efforts que j'ai déployés pour assurer le maintien de leurs emplois.

J'ai grandement confiance que Marine Atlantique veillera à ce qu'un nombre appréciable des 600 emplois dont a parlé le député—quoique je trouve ce chiffre un peu élevé—soient conservés dans les autres phases, qu'il s'agisse d'activités qu'elle prendra elle-même en charge ou de l'infrastructure de l'entretien du pont, une fois qu'il sera construit.

Il n'y a pas de doute que nous allons tourner une page d'histoire. C'est certain. Le pont va ouvrir de nouvelles perspectives, entraîner la construction de nouvelles infrastructures pour le tourisme ou autres secteurs à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Il est possible qu'une toute nouvelle agglomération s'établisse juste au nord de Cap-Tourmentin, favorisant du même coup la création d'autres emplois.

En dernière analyse, si on tient compte des retombées économiques, je pense que la majorité des travailleurs dont s'inquiète le député—je sais qu'il s'inquiète vraiment du sort de ces travailleurs puisque j'ai siégé avec lui au Comité des transports et que je connais son dévouement envers ses électeurs—vont être intégrés au projet et qu'ils trouveront des emplois encore plus intéressants. Qui plus est, des centaines d'autres emplois vont être créés au fur et à mesure que les travaux avanceront.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais poser une question. Je félicite le député de ses prouesses en haute mer. Je sais également que sa réputation l'a déjà précédé et qu'il est, sur le plan financier, un politicien très prudent qui ne dore pas la pilule aux gens avec des chiffres inexacts sur les impôts et sur les coûts de travaux publics.

Nous reconnaissons parfaitement la myriade de possibilités dont il a parlé au sujet de cet ouvrage. Personne ne nie cela. De toute évidence, beaucoup d'insulaires estiment que sa construction constituera un atout. Elle permettra sans aucun doute de créer des emplois. Or, en cette période d'austérité financière, lorsque le gouvernement dit ne pas avoir d'argent à consacrer à beaucoup de programmes qui sont louables, le député ne voit-il pas d'un oeil suspect le fait que la différence entre la subvention accordée au secteur privé et le coût pour les traversiers est de près de 220 millions de dollars?

• (1330)

Le député est président du Comité des transports, dont j'ai déjà fait partie. Je sais que la subvention s'élève en moyenne entre 21 et 29 millions de dollars et qu'elle diminue. Elle se situe en moyenne à 29 millions et, pourtant, elle s'élèvera à 42 millions de dollars sur 35 ans. Sans vouloir m'attarder sur la subvention, je voudrais que le député dise clairement et honnêtement ce que cela signifie pour ses contribuables. Une des raisons pour lesquelles je vois un inconvénient à cet ouvrage, c'est qu'on dissimule ses coûts réels et que les contribuables devront payer non seulement les coûts de construction, mais également les frais d'exploitation.

Le ministre qui a déposé le projet de loi a dit que cet ouvrage coûterait 800 millions de dollars. Le secrétaire parlementaire a dit ici aujourd'hui qu'il se chiffrait à 850 millions de dollars. Comme je présume que le député est au courant de l'étude menée par le cabinet Woods Gordon, en 1987, selon laquelle l'ouvrage coûterait 1,3 milliard de dollars, pense-t-il honnêtement que, six ans plus tard, il coûte moins cher? Pourquoi nous arrêtons-nous à ces chiffres de 800 à 850 millions de dollars? Dans la principale étude qui justifiait ces travaux et qui avait été menée par la maison Woods Gordon en 1987, et je pourrai vous donner le devis, je l'espère, pendant mon discours, on estimait qu'il coûterait 1,311 milliard de dollars.

Si nous voulons faire face à la réalité et être honnêtes avec les Canadiens, ne leur disons pas que ces travaux ne coûteront rien. Comment peut-on dire qu'ils ne coûteront rien alors qu'on n'admet pas qu'il y a une telle erreur dans le coût estimatif de l'ouvrage?

M. Corbett: Monsieur le Président, la question posée par le député d'Annapolis Valley—Hants exige une réponse assez longue. Comme je ne vois plus d'horloge en face de moi, je ne sais pas si j'aurai le temps de donner une réponse complète. Je vérifierai donc auprès de vous pour savoir le temps de parole qu'il me reste.

Tout d'abord, je n'ai aucune raison de douter les chiffres présentés par l'entreprise soumissionnaire relativement au coût définitif de ce projet.

J'ai déjà dit à la Chambre combien j'étais heureux que cette entreprise d'ingénieurs de renommée internationale ait été retenue par le gouvernement fédéral pour construire ce mégaprojet. C'est l'aboutissement d'un long processus au cours duquel un nombre considérable d'études et d'enquêtes ont été faites par les responsables des deniers publics.

Je pense que nous devons prêter attention aux observations du secrétaire parlementaire qui a rappelé au député d'Annapolis Valley—Hants que nous devons tenir compte non seulement des subventions versées chaque année pour l'exploitation des traversiers, mais aussi de la capitalisation de ces ouvrages particuliers d'infrastructure existants, notamment les installations de carénage, les quais, les navires et toute autre infrastructure requise actuellement, les cabines de péage et les aires de stationnement, qu'il faut non seulement entretenir mais aussi qu'il faudra remplacer avant longtemps. Il ne s'agit pas de coûts insignifiants. Il s'agit de remplacer un navire qui va coûter des dizaines de millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte des garanties intégrées que représentent non seulement les titres de garantie exigés de l'entrepreneur mais aussi l'argent comptant qui se trouve réellement dans la caisse, cet ouvrage particulier sera, pendant 35 ans, non seulement entretenu et exploité pour la somme d'argent qui a été prévue, mais aussi, après cette période, il sera cédé aux contribuables de ce pays avec la garantie qu'il sera en assez bon état pour durer plus de 100 ans.

Le député a parfaitement raison. Je suis inquiet. Je suis prudent sur le plan des finances. Je pense que dans l'ensemble, ce sera pour les contribuables une bénédiction et non un fardeau.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Je prends la parole parce que je crois sincèrement que la solution du gouvernement n'est pas la bonne. Je me base non seulement sur mon évaluation en tant que critique des transports, mais aussi sur des discussions que j'ai eues avec des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, avec les néo-démocrates de l'île, avec des amis de l'île, avec des représentants syndicaux et avec d'autres véritablement inquiets d'un certain nombre d'éléments de cette proposition.

Laissez-moi replacer cela dans un contexte très personnel. Il y a un moment j'ai soulevé la question des emplois pour que le président du Comité des transports puisse en parler. Lorsqu'on parle d'emplois, on en parle en général. On ne parle pas de Joe Smith ou de Mary Smith, mais je voudrais néanmoins ramener cela au niveau local.

En ce qui concerne les emplois de Marine Atlantique à l'Île-du-Prince-Édouard voici les collectivités intéressées et les salaires versés. Voyons l'effet sur ces collectivités qui ne sont pas simplement au débouché du pont.

Wilmot a 14 employés gagnant 436 000 $; Wellington, 11 employés, 432 000 $; Summerside, 89 employés amenant 2,6 millions de dollars; St. Eleanors, 30 employés, 895 000 $; Miscouche, 13 employés, 513 000 $; Kinkora, 26 employés, 750 000 $; Kensington, 19 employés,

646 000 $; Crapaud, 14 employés, 513 000 $; Cornwall, 29 employés, 1 037 000 $; Charlottetown, 42 employés, 1,4 million; et Borden, 115 employés, 3 millions de dollars de salaires.

Voila qui donne une idée juste de la situation. Ce sont de vraies personnes et de vraies collectivités qui vont perdre des emplois parce que ces gens ne travaillent pas dans le bâtiment. Même si certains de ces employés perçoivent de l'argent et vendent des billets, et pourraient logiquement trouver de l'emploi avec l'exploitant du pont, je ne connais aucun document écrit, signé et vérifié, autrement dit aucun document légal garantissant des emplois aux travailleurs actuels.

Du côté de la pêche, même si l'on parle d'un fonds—on a avancé un chiffre de 10 millions—il n'y a aucune garantie que cela fonctionnera et que les pêcheurs auront quelque chose à faire si jamais la pêche est détruite.

Regardons les chiffres. Je désire vous les rappeler. Les estimations que nous avons eues, à la Chambre et ailleurs, indiquent que la construction durera cinq ans et créera 2000, 3000 ou 5000 années-personnes d'emploi, soit en gros 1000 emplois de construction. Il est certain que cela crée aussi des emplois indirects, puisque les fournisseurs d'acier, de gravier ou de béton ont aussi un rôle à jouer. Franchement, je ne suis pas sûr si c'est inclus dans le chiffre de 1000 qu'on nous donne ou si c'est en plus.

Toutefois, il faut comparer cela à la situation actuelle. Nous avons entre 500 et 600 employés pour le service de traversiers, des travailleurs qui ont des emplois bien rémunérés, surtout des emplois syndiqués, mais d'autres aussi, des emplois qui nourrissent ces gens et leur famille, des emplois qui devaient leur assurer une retraite dans 5, 10 ou 20 ans, selon leur ancienneté. Une fois le pont construit ces emplois disparaîtront. Nous savons que le taux de chômage dans l'Île-du-Prince-Édouard est l'un des plus élevés de nos provinces et, par conséquent, nous pouvons comprendre pourquoi le gouvernement cherche des possibilités d'emploi, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou du gouvernement de cette province. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici, pour essayer de contribuer à élargir les possibilités d'emploi des habitants de cette île.

• (1340)

Nous voyons que ces emplois permanents disparaissent à cause de ce projet. Il y aura des emplois provisoires de remplacement pendant les cinq ans que durera la construction. Je ne sais pas quels sont les chiffres pour l'exploitation, mais je dirais qu'ils n'atteignent pas 600, ni 500, ni 400. C'est peut-être l'une des questions auxquelles nous pourrions obtenir une réponse au comité pour que nous disposions de tous les éléments et que nous puissions décider en toute connaissance de cause.

La province de l'Île-du-Prince-Édouard ne va pas être elle-même la grande bénéficiaire de ces emplois de construction. Les prévisions que j'ai vues montrent que 9 à 35 p. 100 de ces emplois vont être occupés par des habitants de cette province. Les autres emplois seront répartis, je pense, au Nouveau-Brunswick, mais aussi ailleurs dans le Canada atlantique, et je ne sais où dans notre pays. Très franchement, il y a des gens qui voudront ces emplois parce que les temps sont durs partout.

L'Île-du-Prince-Édouard ne va pas être aussi avantagée que d'autres parties de notre pays. C'est la question des emplois et je n'ai même pas parlé des travailleurs de l'industrie de la pêche ni des répercussions que cela aura sur eux, ni des chiffres et des familles. Je n'ai pas non plus abordé la question de l'environnement. Les orateurs qui m'ont précédé ont parlé de ces questions, je vais donc aborder d'autres aspects du processus.

Examinons la question financière. Nous avons déjà eu des questions et des réponses à ce sujet, mais je voudrais comparer ce qu'on paye maintenant et ce que nous serons payés si ce projet est réalisé.

Actuellement le coût d'exploitation des traversiers s'élève à environ 41 millions de dollars. Environ 17 millions de dollars sont payés par les usagers. C'est ce que payent les gens qui utilisent les traversiers pour traverser le détroit avec leurs véhicules.

La subvention de l'État est d'environ 24 millions de dollars. Très franchement, la société Marine Atlantique s'est très bien débrouillée en ce qui concerne la réduction des subventions. En 1988, par exemple, les subventions étaient de 24,4 millions de dollars. En 1989, elles étaient tombées à 22,6 millions de dollars. En 1990, elles étaient remontées légèrement à 23,8 millions de dollars.

Les recettes augmentent. En 1988, les recettes totales provenant du prix de la traversée pour les deux services s'élevaient à 13,9 millions de dollars. Elles sont passées à 15,1 millions de dollars en 1989 et en 1990 elles atteignaient 17,1 millions de dollars pour un coût total de 40,9 millions de dollars. Marine Atlantique fait de bonnes affaires et a vu augmenter ses recettes.

On a donc 24 millions de dollars du gouvernement fédéral et 17 millions des passagers, soit un total de 41 millions de dollars. Selon nos informations, cette proposition de raccordement permanent de pont exigerait, en plus des capitaux privés, une subvention fédérale de fonctionnement de 42 millions de dollars par an pendant les 35 prochaines années.

Le secrétaire parlementaire a expliqué comment cela permettrait de réaliser des économies à long terme. Même si nous devrons payer plus, en fait nous paierons l'équivalent de ce que payent à l'heure actuelle les utilisateurs du traversier, soit un montant additionnel de 17 millions de dollars par année, et cette subvention s'arrêtera après 35 ans. Je suppose que c'est à ce moment que le pont appartiendra enfin aux contribuables canadiens dans le contexte de l'entente de construction-exploitation-transfert dont parlait mon collègue d'Annapolis Valley—Hants. C'est une façon de voir les choses.

Mais, pendant ces 35 années, nous verserons une somme additionnelle de 600 millions de dollars. Nous économiserons en dépensant 600 millions de dollars de plus. C'est un point de vue très intéressant, monsieur le Président. En fait, si nous gardions plutôt les traversiers, ce montant de 600 millions de dollars permettrait de verser les subventions au même niveau pendant 17 années supplémentaires; 17 ans de plus après la période de 35 ans.

Je ne pense pas être encore ici à ce moment-là. Ce serait agréable d'être encore là dans 50 ans environ, mais c'est fort peu probable. Cette somme assurerait donc le service des traversiers à l'Île-du-Prince-Édouard bien après que j'aurai quitté cette terre.

L'autre aspect de ce financement, c'est qu'il faudra éventuellement renouveler la flotte; les ministériels l'ont mentionné dans leurs discours. La flotte n'est pas neuve et à un moment donné, il faudra remplacer les traversiers. Le groupe Friends of the Island vous dirait qu'on devrait dès maintenant ajouter des traversiers neufs à la flotte afin d'améliorer le service, d'éliminer les files d'attente et de réduire les délais; ce sont là certains aspects négatifs du système actuel.

On a calculé que si on remplace ce matériel maintenant, d'ici 35 ans, les coûts ne dépasseraient pas 25 millions de dollars par an, à condition d'acheter à l'étranger, c'est-à-dire en Corée, au Brésil ou au Japon. Au Canada, il ne reste malheureusement plus beaucoup d'endroits où on construit encore des navires et ceux-ci, dans leur immense majorité, sont construits grâce à l'aide financière du gouvernement. Il en coûterait 1,2 million de plus, car l'amortissement s'étendrait sur les 35 ans que dure la période de récupération. Si on pouvait le construire au Canada, la subvention nécessaire s'élèverait à 28,5 millions de dollars.

Oui, il en coûterait davantage, mais une subvention de 28,5 millions de dollars, c'est encore bien peu par rapport aux 42 millions que le gouvernement actuel est prêt à verser pendant les 35 prochaines années pour doter l'Île-du-Prince-Édouard d'un raccordement permanent. Ce montant ne tient pas compte des frais que nous devrons assumer par la suite.

On a fait allusion ici et là au fait qu'il s'agit d'un pont en béton et non d'un pont métallique, d'où l'impossibilité de faire des comparaisons. J'ai été entre autres choses inspecteur en construction pour le ministère des Transports de l'Ontario. Je surveillais la construction des ponts, certains en béton, d'autres en acier.

J'ai surveillé notamment la construction d'un pont à Thunder Bay aux environs des années 1968-1969, soit il y a à peu près 22 ans. Or, depuis deux ans, on procède à l'enlèvement du vieux béton. On a dû remplacer les parois et refaire le tablier. Savez-vous pourquoi, monsieur le Président? À cause du sel de voirie. À Thunder Bay le sel de voirie a rongé le béton et l'acier d'armature au bout de 21 ou 22 ans, et encore le pont se dresse au-dessus d'eau douce.

Qu'en coûtera-t-il aux contribuables d'ici à 35 ans? Ce pont aura été géré par une entreprise privée, avec le souci de réduire l'entretien, et notamment l'entretien des structures, au minimum, car elle sait bien que d'ici 5 ou 10 ans ce ne sera plus son problème? Celle-ci ne va pas se donner la peine de remplacer les murs de culée, les parapets ou la chaussée et ce sera ensuite à nous de payer la note, nous, les contribuables.

On ne saurait s'en tenir aux coûts actuels. Il faut voir plus loin. Tel est notre rôle, celui pour lequel nous avons été élus. Il faut prévoir ce qu'il en coûtera aux contribuables. Si on n'y prête pas garde, si on ferme les yeux sur le coût en disant: «Allons de l'avant, nous avons besoin d'un petit coup de pouce, tout juste avant les élections il nous faut faire quelque chose à court terme pour l'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs», c'est qu'on fait peu de cas, très peu de cas des contribuables.

Par ailleurs, je suis peut-être mal placé pour le dire, étant donné que je suis originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, mais je suis d'avis qu'un lien permanent va modifier le mode de vie des habitants de l'île.

• (1350)

Au point de vue psychologique et sociologique, il y a une transition quand on va à l'Île-du-Prince-Édouard du fait de la raison d'être et du mode de vie de cette province. Qu'on s'y rende en avion ou en traversier, ce n'est pas avec la même précipitation qu'on retrouve ailleurs au Canada où on se déplace en voiture à toute vitesse.

Je suis allé plusieurs fois à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une région tout à fait remarquable du pays. Je pense qu'un lien fixe en détruira le caractère. Seul le temps nous dira ce qu'il adviendra, mais ce ne sera plus jamais la même chose. Nous devons en prendre conscience. Et pour reprendre une citation extraite du courrier des lecteurs: «N'oubliez pas que si cette province s'appelle l'Île-du-Prince-Édouard, c'est bien pour quelque chose.» Nous devons être conscients de ce fait.

L'autre chose dont j'aimerais parler brièvement est le plébiscite qui a eu lieu; un peu plus de la moitié des électeurs ont voté en faveur d'un lien fixe. Ils ne se sont pas prononcés en faveur d'un pont. Ils ne se sont pas prononcés en faveur d'un tunnel. Ils se sont prononcés en faveur d'un lien quelconque permanent.

Dans ma communauté, nous avons fait une expérience similaire en ce qui concerne la façon dont un plébiscite peut être utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu, à savoir faire ce que l'on veut. En 1969, l'Ontario a obligé les villes de Port-Arthur, Fort William, Neebing et McIntyre à s'amalgamer. Il y a eu un plébiscite pour trouver un nouveau nom. Bien que cet exemple soit très différent et d'une importance bien moindre que la construction d'un pont entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, il n'en est pas moins valable.

Nous avions le choix entre Lakehead, The Lakehead et Thunder Bay. Comme nombre d'entre nous le savent, lorsqu'on a le choix entre trois éléments, il n'y a pas de claire majorité. Ensemble, Lakehead et The Lakehead obtinrent plus de voix que Thunder Bay, mais comme ce nom était en tête de liste, c'est ainsi que s'appelle notre ville.

De même, le plébiscite était ambigu car on ne demandait pas aux électeurs s'ils étaient en faveur d'un pont ou d'un tunnel ou encore s'ils étaient contre toute forme de lien fixe, ce qui aurait été une question juste et équitable.

Les néo-démocrates de l'île ont continué de réclamer la tenue d'un deuxième référendum afin de voir si l'opinion publique appuyait ou non le projet de lien fixe sous forme de pont. Je soupçonne que la vaste majorité de la population répondrait par la négative.

Il sera important que le comité entende des témoins. Je reconnais que cette façon de faire est plutôt inusitée pour un comité législatif, mais nous avons, envers les populations de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, l'obligation morale de tenir des audiences dans ces provinces. C'est leur mode de vie qui est en jeu. Peu importe mes sentiments ou mon point de vue, car je ne suis pas concerné directement en tant que résident de Thunder Bay, mais les habitants de ces deux provinces sont visés et le comité a donc la responsabilité de tenir des audiences dans l'île et au Nouveau-Brunswick afin de connaître les deux côtés de la médaille. Nous pourrons ensuite revenir à Ottawa et examiner la question du texte de loi en soi ainsi que tout amendement nécessaire à son adoption à la Chambre.

La question est importante et je crois qu'il incombe à la Chambre de suivre cette ligne de conduite. Je crois aussi que nous devrons rejeter le projet de loi au moment du vote ce soir, et écarter une fois pour toutes cette idée.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, c'est certes un plaisir pour moi de participer au débat. J'attends cette occasion depuis des années.

Le projet de loi C-110 permet de conclure des accords pour la construction et le financement d'un lien fixe entre la province du Nouveau-Brunswick et celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Mon point de vue à cet égard est unique, car je vis exactement au point de rencontre des provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je compte des parents, des amis et des relations d'affaires dans chacune de ces provinces et je vais souvent de l'une à l'autre. Les barrières commerciales interprovinciales me dérangent beaucoup.

Le détroit de Northumberland est probablement la pire barrière commerciale interprovinciale des Maritimes.

Beaucoup de gens voient ce lien fixe comme un projet isolé. En tant que député de la région de l'Atlantique, qui souhaite vraiment le bien-être de cette région et qui a foi en elle, j'estime que cette région ne peut pas être concurrentielle à l'heure actuelle. Elle n'arrivera jamais à parti-

ciper à la vigueur de l'économie canadienne sans un bon réseau de transport. Et un bon réseau de transport comprend absolument un lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

Je veux signaler quelque chose la Chambre et demander aux députés d'y réfléchir. D'un côté du détroit de Northumberland, il y a l'Île-du-Prince-Édouard, et de l'autre se trouve le Nouveau-Brunswick. Ces provinces partagent une même éthique professionnelle, les mêmes ressources et les mêmes possibilités.

D'un côté de ce plan d'eau, toutefois, soit à l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de chômage atteint 16,2 p. 100. De l'autre côté, soit au Nouveau-Brunswick, il est de 12,1 p. 100. Toute la différence vient du manque d'un bon réseau de transport à l'Île-du-Prince-Édouard.

Des députés se plaignent des emplois perdus dans les Prairies et parlent des emplois que créera la construction du lien fixe. Pour moi, ce n'est que la pointe de l'iceberg. Faute d'être concurrentielle, l'Île-du-Prince-Édouard a perdu non pas des centaines, mais des milliers d'emplois. La construction du lien fixe créera des centaines d'emplois.

Le fait est que, avec un taux de chômage de 16,2 p. 100, l'Île-du-Prince-Édouard compte des milliers de chômeurs qu'elle ne compterait pas si ses habitants bénéficiaient des mêmes possibilités que ceux du Nouveau-Brunswick. En tant que notion générale et projet pour la région canadienne de l'Atlantique, le lien fixe fait partie intégrante de notre réseau de transport.

J'ai comparé le taux de chômage de l'Île-du-Prince-Édouard avec celui du Nouveau-Brunswick, et je sais qu'il ne fera qu'empirer. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ont déclaré que les transports, en particulier la construction d'autoroutes, sont leur meilleur instrument de développement économique.

On peut mettre de côté tous les incitatifs de développement économique, les programmes d'expansion régionale et tout le reste. Tant qu'il n'aura pas un système de transport viable, le Canada atlantique ne pourra atteindre ses objectifs, peu importe les sommes d'argent qu'on investira dans la région. Sans moyens de transport satisfaisants, nous ne pourrons tout simplement pas soutenir la concurrence.

La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick l'ont reconnu. Grâce à leurs efforts, elles vont investir des centaines de millions de dollars dans les autoroutes transcanadiennes. Sans le raccordement fixe, l'Île-du-Prince-Édouard restera isolée et prendra encore plus de retard. L'écart entre le taux de chômage de l'Île et celui de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswich ne correspondra plus à la différence entre 16,1 et 12,1 p. 100; il sera bien plus grand, à mesure que l'économie s'améliorera dans ces deux provinces.

De plus, dans les Maritimes, c'est à l'Île-du-Prince-Édouard que le revenu moyen est le plus bas. La seule province qui a un taux de chômage plus élevé et un revenu moyen plus bas est celle qui est le plus éloignée du continent, c'est-à-dire Terre-Neuve. Il y a peut-être un lien entre la durée du trajet en traversier, le taux de chômage et le revenu moyen.

Pour que l'Île-du-Prince-Édouard participe à notre économie et prenne la place qui lui revient, il faut un raccordement fixe. En fait, je répète que le raccordement fixe n'est qu'un seul élément de notre stratégie globale en matière de transports. Nous passons beaucoup de temps ici à demander au gouvernement fédéral d'aider à financer les autoroutes en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, parce que nous savons que notre avenir en dépend.

En l'absence du raccordement fixe, notre système de transport ne nous permettra jamais de faire face à la concurrence mondiale qui s'annonce pour la décennie à venir.

En tant qu'homme d'affaires du Canada atlantique qui se trouve au carrefour des trois provinces, je peux attester que le service de traversiers nous désavantage. Ce service est peut-être le meilleur au monde, mais pour livrer un produit ou pour donner un service, il entraîne néanmoins des retards de plusieurs heures. Il y est synonyme surtout d'irrégularité.

Il y a parfois une heure d'attente pour prendre le traversier. On vous dit que le prochain traversier sera là dans une heure. Or, ce n'est pas le cas. Il arrive souvent que l'attente soit de trois ou quatre heures. Dans un contexte de concurrence, si on expédie des produits ou donne des services, on ne peut y arriver. La situation est imprévisible et un retard est toujours possible.

J'ai parlé au représentant d'un grand fabricant de la région centrale du Canada cet été. Il avait communiqué avec moi au sujet d'un projet de développement régional et arrivait de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le cadre d'une visite des trois provinces. Il a dû attendre dans l'une de ces longues queues pour prendre le traversier.

Sans la moindre évaluation et sans en discuter avec des responsables provinciaux ou qui que ce soit, il savait d'instinct qu'il ne pourrait affronter la concurrence s'il était aux prises avec un tel handicap en matière de transports. Il a quitté l'île sans même consulter qui que ce soit. Il s'est rendu au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. À mon avis, c'est dans l'une de ces deux provinces qu'il construira une usine. Voilà une autre occasion qui nous échappe à cause de l'absence de lien fixe entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

En résumé, il est certain que dans l'intérêt de l'économie du Canada atlantique, toute la région doit être dotée d'un système de transport moderne, dont un raccordement fixe fait partie intégrante.

Je voudrais revenir sur certains arguments qu'ont soulevés des députés en ce qui concerne l'environnement. Un député a notamment demandé qu'on réalise une étude environnementale de ce projet particulier. Sauf erreur, ce projet a donné lieu à sept études environnementales. La principale étude. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette mais comme il est 14 heures, en vertu de l'article 30(5) du Règlement, la Chambre doit maintenant passer aux déclarations des députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES DU DÉPUTÉ D'ABITIBI

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, au début de février 1993, j'ai été avisé par lettre par la Chambre des communes que mon budget principal pour l'année 1993-1994 serait augmenté de 3,16 p. 100, suite à l'exposé économique et financier du 2 décembre 1992 du ministre des Finances. Cela représente un montant de 5 290 $ d'augmentation que je refuse au nom des contribuables canadiens.

Selon les notes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration concernant le projet de loi C-113, les modifications visent à contenir les dépenses de l'assurance-chômage, qu'une somme égale à 57 p. 100 de la rémunération hebdomadaire, soit une coupure de 3 p. 100 pour les travailleurs.

Aujourd'hui, ma décision vise à contenir les dépenses de mon budget au nom des contribuables canadiens.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, selon un rapport publié aujourdu'hui dans le *Journal de Montréal*, les changements apportés par le gouvernement à la Loi sur l'assurance-chômage devraient entraîner entre 1990 et 1994 une perte de 490 millions de dollars sur le plan de l'économie, rien que pour la région de Montréal. Cette baisse du pouvoir d'achat va avoir un effet catastrophique sur les petites entreprises et provoquer des pertes d'emplois, notamment chez les femmes et les jeunes.

Le ministre prétend que le fait de réduire de 60 à 57 p. 100 les prestations d'assurance-chômage et de refuser l'assurance-chômage à quiconque quitte son emploi ou est licencié va permettre aux contribuables d'épargner de l'argent.

Le gouvernement ferait bien de prendre conscience du fait que, s'il ne revient pas sur sa décision, ces réductions irréfléchies vont coûter plus cher aux contribuables.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, en 1987, la Chambre s'est penchée sur une motion tendant à permettre à l'État d'avoir recours à la peine capitale. Je me suis prononcé en faveur de cette motion, car je croyais que l'État devait avoir la possibilité d'exécuter toute personne condamnée pour meurtre au premier degré. Aujourd'hui, ma position demeure la même.

La loi actuelle prévoit que toute personne reconnue coupable d'un meurtre au premier degré doit être condamnée à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans. Cependant, il est difficile d'accepter qu'une personne condamnée pour plusieurs meurtres au premier degré ait également droit à une libération conditionnelle après seulement 25 ans.

Ainsi, j'exhorte le gouvernement à présenter des modifications au Code criminel afin de s'assurer que toute personne trouvée coupable de plusieurs meurtres au premier degré purge une peine minimale de 25 ans pour chaque crime et que toutes les sentences dans le cas de meurtre de ce genre ne peuvent pas faire l'objet d'un examen judiciaire.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes semble avoir oublié sa raison d'être. La prestation de services aux

Article 31 du Règlement

Canadiens a toujours été et devrait continuer d'être la principale mission de cette société d'État.

Cependant, la dernière décision malencontreuse de la société amène les Canadiens à croire que son souci du profit lui a fait perdre tout bon sens. Si une lettre est envoyée à une mauvaise adresse, la Société canadienne des postes ne permettra pas aux Canadiens de simplement changer l'adresse et de la remettre au courrier. Au lieu de cela, nous devrons payer pour une nouvelle enveloppe et un timbre de 43c. afin d'acheminer cette lettre, sinon elle sera renvoyée à l'expéditeur.

Si la Société canadienne des postes avait tant soit peu de bon sens, elle permettrait qu'on distribue la lettre à la bonne adresse, au lieu de la renvoyer à l'expéditeur. Cela ne ferait aucune différence dans les coûts quelle que soit la destination de la lettre. La politique actuelle tend à estamper les Canadiens plutôt qu'à les servir.

* * *

[*Français*]

LE TRAITEMENT DES MALADIES CARDIO-VASCULAIRES

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, février est le mois du coeur. Trois millions de Canadiens souffrent de maladies cardio-vasculaires. Chaque année, environ 75 000 Canadiens perdent la vie en raison d'une maladie du coeur ou d'un accident cérébro-vasculaire.

Ce gouvernement est fier que des scientifiques canadiens aient été à l'avant-garde des progrès réalisés sur le plan du traitement des maladies cardio-vasculaires. Grâce à leurs découvertes et aux progrès réalisés en matière de prévention, le taux de décès dus aux cardiopathies et aux accidents cérébro-vasculaires chez les Canadiens et Canadiennes de moins de 65 ans a baissé de 36 p. 100 depuis 1955.

Dans le cadre du Programme national de recherche et développement en matière de santé, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance l'initiative en matière de santé cardio-vasculaire. Cette initiative de recherches conjointes a été lancée de concert avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires tels que la Fondation des maladies du coeur du Canada et des organismes bénévoles et professionnels du domaine de la santé. Le gouvernement fédéral injectera près de 13 millions de dollars dans cette initiative sur une période de cinq ans.

De plus, le Conseil de recherches médicales a octroyé environ 79 millions de dollars à la recherche cardio-vasculaire durant les cinq dernières années.

Il y a encore d'importants défis à relever. Ces maladies sont la première cause de décès au Canada. Je suis certaine, monsieur le Président, que vous vous joignez à moi pour leur souhaiter bonne chance au cours de ce mois du coeur.

* * *

[*Traduction*]

LES RAYONNEMENTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): L'un de mes électeurs m'a signalé que le gouvernement de Suède était en train d'élaborer une nouvelle réglementation sur l'exposition aux rayonnements. La norme devrait se situer entre deux et dix milligauss. Cette initiative donne suite à des études qui ont permis de constater que les risques de cancer, chez les enfants exposés aux rayonnements des lignes de transmission, sont multipliés par trois lorsque l'exposition est de deux milligauss et par quatre lorsqu'elle est de trois milligauss.

Au Danemark, une autre étude a permis de constater que l'exposition à des rayonnements de trois milligauss faisait augmenter de 64 p. 100 les risques de leucémie.

Bref, les faits montrent qu'une exposition chronique à des champs électromagnétiques de deux ou trois milligauss peuvent provoquer des maladies mortelles.

Le gouvernement du Canada applique en ce moment des lignes directrices élaborées par l'Association internationale de radioprotection. La norme est de 1 000 milligauss pour le grand public et de 5 000 milligauss pour l'exposition professionnelle.

Sans commenter les mérites des études européennes, j'invite le gouvernement à examiner ces constatations et, au besoin, à élaborer de nouvelles normes pour protéger les Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ GOODYEAR

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, encore des emplois, toujours des emplois, des emplois. Plus de 550 nouveaux emplois ont été créés depuis 1990 à l'usine de la société Goodyear, à Napanee. Ces emplois de haute technologie bien rémunérés ont été créés pour approvisionner les marchés nord-américain et européen en pneus de conception d'avant-garde.

Goodyear veut agrandir encore son usine et créer 450 emplois de plus. Toutefois, ses projets d'agrandissement sont menacés à cause du coût élevé de l'électricité, qui s'est accru de plus de 40 p. 100 depuis quatre ans. Non seulement cette hausse du coût de l'électricité nuit à notre compétitivité sur le plan des exportations, mais elle

met aussi en péril toutes nos petites entreprises et alourdit sérieusement le fardeau des propriétaires de maison.

Je prie instamment le gouvernement de l'Ontario et sa société d'État, Hydro-Ontario, de respecter leur engagement verbal envers Goodyear, soit que les tarifs n'augmenteraient pas plus vite que le taux d'inflation.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): À mesure qu'approche la date prévue de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, le boniment du gouvernement actuel s'épanouit comme une fleur sauvage. Si le nez collectif des membres du Cabinet conservateur s'allongeait comme celui de Pinocchio, on n'aurait pas besoin de raccordement fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Un examen complaisant et superficiel effectué par la bureaucratie fédérale passe maintenant pour une évaluation environnementale complète. C'est faux. Le libellé de l'ALENA prétend maintenant garantir que les pays signataires ne feront pas baisser leurs normes environnementales pour attirer des investissements. C'est faux. Le dossier vient de prendre une tournure nouvelle, car on est en train d'examiner la réglementation environnementale pour s'assurer qu'elle ne nuira pas aux échanges ni n'excédera celle de nos autres partenaires commerciaux. Bref, cessez de nous encombrer, nous révisons à la baisse les règles du jeu.

Chose incroyable, la réglementation en cours d'examen s'applique à des domaines aussi délicats que les substances responsables de la diminution de la couche d'ozone, le transport et l'entreposage des produits chimiques dangereux, les effluents des usines de pâte à papier et le rejet de déchets en mer.

Le gouvernement n'a tout simplement pas compris les inquiétudes des Canadiens moyens qui souhaitent une réglementation plus sévère en matière de sécurité et de santé, au lieu de laisser un dangereux cocktail chimique polluer notre air, nos terres et nos eaux.

* * *

LE PROJET DE LOI S-8

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'ai raté le débat sur le projet de loi S-8 en raison d'une présentation dans ma circonscription. Je voudrais énoncer clairement certaines préoccupations au sujet de cette mesure législative.

Je suis préoccupé par le fait que le projet de loi S-8 ne traite pas des normes différentes visant les véhicules à moteur au Canada, selon que ces véhicules sont des produits américains ou canadiens. Une automobile fabriquée au Canada doit satisfaire aux normes canadiennes, mais les automobiles construites aux États-Unis doivent répondre aux normes américaines et à certaines autres, mais qui ne sont pas les mêmes que celles qui s'appliquent aux véhicules canadiens.

En principe, je ne pense pas que les Américains devraient pouvoir vendre chez-nous des produits que les Canadiens ne peuvent légalement vendre. Pour le consommateur, une telle situation se traduit par une procédure de rappel moins rigoureuse et non uniforme. Quant à l'industrie de l'automobile au Canada, celle-ci est assujettie à des normes plus coûteuses à respecter que ses concurrents américains. Je vais m'efforcer, par l'entremise de contacts au ministère des Transports, de faire adopter les mêmes normes de sécurité pour tous les véhicules au Canada, peu importe où ceux-ci ont été construits.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le président de la Société canadienne des postes, Don Lander, qui gagne près de 300 000 $ par année, a trouvé une nouvelle façon d'enrager les Canadiens quand il est question de la distribution du courrier.

La Société canadienne des postes a établi que, lorsqu'une lettre est livrée par erreur à notre domicile, nous avons la responsabilité de placer cette lettre dans une nouvelle enveloppe qu'il faut adresser, affranchir et mettre à la poste.

À ce sujet, le député de South Shore a déclaré ce qui suit:

> C'est insensé. C'est un affront que les Canadiens n'accepteront pas, et qu'ils n'ont pas à accepter d'ailleurs. Cette mesure ne permettra pas à la Société canadienne des postes de mettre de l'ordre dans ses finances. Elle entraînera simplement la mise au rebut d'un grand nombre de lettres qui auraient dû parvenir à leur destinataire.

Je partage l'avis de mon collègue d'en face. Le projet lui-même devrait être mis au rebut ou renvoyé à l'expéditeur.

* * *

LA JUSTICE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Stratchcona): Monsieur le Président, mes électeurs s'inquiètent de leur sécurité dans nos localités. Comme bon nombre de Canadiens, ils ne croient plus au système de justice pénale. Ils estiment qu'à leur avis, en vertu de ce système, les droits des contrevenants ont préséance sur la protection de la société.

Article 31 du Règlement

Il convient de féliciter le ministre de la Justice et le solliciteur général des réformes qui ont été apportées au sujet des libérations conditionnelles. Ces réformes ont été bien accueillies par beaucoup d'électeurs, y compris ceux de ma circonscription.

Généralement, la réadaptation et la réinsertion sociale des contrevenants qui en sont à leur premier crime avec violence sont couronnées de succès. Mes électeurs s'inquiètent toutefois des récidivistes violents qui ont perpétré des crimes de nature sexuelle. Il arrive qu'un contrevenant soit libéré même si les autorités de l'établissement pénitentiaire savent qu'ils présentent encore un danger pour la société.

J'exhorte le solliciteur général à étudier sérieusement la possibilité de garder incarcérés, au-delà de leur peine, les contrevenants considérés comme dangereux et à élargir la définition des préjudices graves ainsi que le recours aux dispositions qui en traitent.

Le gouvernement protégera ainsi la population des quelques individus fort dangereux qui ne peuvent tout simplement pas se réadapter.

* * *

LES SUBVENTIONS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, la ville de Sudbury a adopté une résolution dans laquelle elle demande au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision de geler les subventions en remplacement d'impôts aux municipalités.

Les municipalités canadiennes dénoncent vigoureusement le fait que le gouvernement essaie encore et toujours de leur transférer sournoisement la dette.

Le gouvernement fédéral a, arbitrairement et sans consulter personne, décidé de geler ces subventions au niveau de 1992 et il propose aussi de modifier la formule de calcul de ces subventions.

En conséquence, la ville de Sudbury et toutes les autres municipalités canadiennes essuieront une perte globale de 80 millions de dollars au cours des deux prochaines années, tandis que le gouvernement fédéral inscrira celle-ci à titre d'économie dans son bilan.

Un palier de gouvernement ne peut se targuer d'avoir réduit la dette en la transférant à un autre niveau, quand bon lui semble. La dette du Canada, c'est celle de tous les Canadiens, quel que soit le niveau. Le moment est venu que le gouvernement assume sa part de responsabilité en ce qui concerne la dette et qu'il coopère avec tous les autres ordres de gouvernement, de manière à régler le grave problème que représente la dette totale pour l'ensemble des Canadiens.

LE TRÈS HONORABLE DÉPUTÉ DE YELLOWHEAD

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs de Cariboo—Chilcotin, je voudrais rendre hommage à un très grand Canadien.

Je me souviens de la première fois que j'ai rencontré Joe Clark, au début des années 70, à l'occasion de l'une de ses quelques visites à Cariboo. Nous nous accoudions tous les deux sur la barrière entourant le terrain du stampede. Ce fut la première des nombreuses conversations que nous avons eues. Plus j'ai appris à le connaître, plus j'ai eu de respect pour lui.

Joe Clark est un homme qui, par son amour du pays, s'est gagné le respect des Canadiens d'un océan à l'autre, mais ça va plus loin que ça. À une époque où presque toute la classe politique est discréditée, Joe Clark est un rare politique que la population du Canada considère encore comme honnête et intègre.

Il nous manquera au Parlement, tout comme il manquera aux nombreux Canadiens qu'il a su toucher. La population de Cariboo—Chilcotin lui souhaite bonne chance!

* * *

LES EXPORTATIONS

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui contredire le gouvernement qui a annoncé un accroissement de nos exportations vers les États-Unis.

Le gouvernement soutient, en effet, que nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de 11 p. 100 et qu'il s'agit là de la plus forte augmentation depuis 1984.

Je ne peux m'empêcher de faire remarquer que le dollar canadien a perdu 10 p. 100 de sa valeur par rapport à la devise américaine, soit sa plus forte chute annuelle depuis 1970.

Évidemment, cela veut dire qu'un produit canadien vendu sur le marché américain en dollars américains a rapporté 10 p. 100 de plus en décembre 1992 qu'en décembre 1991. C'est dire qu'un exportateur canadien peut voir la valeur de ses ventes augmenter de 10 p. 100 sans qu'il n'y ait augmentation du volume de ses ventes.

Ce genre d'accroissement de nos exportations n'apporte aucun emploi pour les Canadiens et ne fait pas augmenter leur niveau de vie. La hausse des exportations annoncée est irréelle, tandis que les pertes d'emploi, les fermetures d'entreprises et la fuite des capitaux sont bien réelles pour des millions de Canadiens. Nous ne pouvons pas attribuer tous les maux du Canada au libre-échange,

mais nous pouvons constater que pendant que des Canadiens ne travaillent pas, le libre-échange ne fonctionne pas, pas plus que les partis conservateur et libéral qui y souscrivent.

* * *

LES CARTES SUR LES TUEURS EN SÉRIE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, un grand nombre d'électeurs m'ont écrit au sujet de la vente de cartes sur les tueurs en série. On autorise l'entrée de ces cartes au Canada, et mes électeurs s'opposent vigoureusement à leur distribution.

Les jeunes collectionnent les cartes depuis plusieurs décennies, mais les cartes sur les tueurs en série font l'éloge de ceux qui prennent plaisir à infliger des blessures et à tuer. Beaucoup de Canadiens considèrent que ces cartes peuvent nuire au développement de leurs enfants.

J'ai écrit au ministre du Revenu national à ce sujet et j'ai été très déçu de la réponse que j'ai reçue aujourd'hui. Il me dit qu'une seule des trois séries de cartes sur les tueurs en série que son ministère a examinées répond aux critères d'obscénité du Code criminel du Canada et sera interdite en conséquence.

Je presse le gouvernement de réviser ces critères manifestement périmés afin qu'ils correspondent à l'opinion de la majorité des gens, c'est-à-dire que ces cartes sont obscènes et que leur importation au Canada devrait être interdite.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, nos chiffres de 1992 pour le commerce extérieur ont été publiés et ils sont très bons. En fait, ils le sont tellement qu'on devrait les faire figurer au compte rendu.

Comme l'indiquait l'article figurant à la première page du *Financial Post* de vendredi, les exportations ont atteint un niveau sans précédent en 1992, soit 157 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1991.

De même, nos exportations aux États-Unis ont augmenté comme notre excédent commercial avec ce pays. En fait, notre excédent commercial général a augmenté de 1,8 milliard de dollars par rapport à 1991 et les chiffres sont encore plus favorables pour cette année.

Je pense que nos orientations donnent de bons résultats.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon une étude indépendante obtenue par Mouvement action-chômage et faite pour la ville de Montréal, les effets combinés des deux réformes de l'assurance-chômage par ce gouvernement en 1990 et en 1993 priveront l'économie de Montréal de plus de 490 millions de dollars. Encore une fois, le gouvernement impose le fardeau de la dette sur le dos des chômeurs et des moins bien nantis.

Comment le vice-premier ministre peut-il justifier d'enlever près de 500 millions de dollars de l'économie d'une région qui compte 225 000 sans-emploi et où le taux de chômage est plus élevé que 14 p. 100?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, on n'a pas le bénéfice d'avoir examiné l'étude à laquelle le député se réfère. J'imagine que l'alternative est de poser la question autrement. Qu'en coûte-t-il aux contribuables montréalais d'avoir gelé leurs cotisations d'assurance-chômage? Qu'en coûte-t-il aux contribuables montréalais de se voir épargnés, à cause des mesures annoncées par mon collègue, des primes d'assurance-chômage qu'ils devront payer de surcroît en 1993 pour des employés supplémentaires ou à cause d'une charge de paiements supplémentaires?

Toutes ces mesures bénéficient non seulement aux gens de Montréal, mais à toute la province de Québec et ailleurs au Canada. Je sais que le député n'est pas préoccupé par le taux de taxation des gens, ou de la dette nationale, mais il y a beaucoup de Canadiens et de Montréalais qui s'en préoccupent.

Une voix: Cela est faux!

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre oublie peut-être qu'en 1990 son gouvernement, avec le projet de loi C-21, s'est retiré du financement de l'assurance-chômage, ce qui a laissé un manque dans le système de plus de deux milliards de dollars.

J'aimerais lui poser la question suivante: Comment pense-t-il relancer l'économie à Montréal quand il retire presque un demi-milliard seulement dans l'assurance-chômage? Comment va-t-il relancer l'économie montréalaise?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, sûrement, je sais que le Parti libéral du Canada ne peut s'accorder avec ce fait parce qu'il argumente le contraire. Ils sont d'avis qu'en termes de renouveau économique, il aurait fallu traiter de la récession globale qui a affecté tous les pays du monde, comme eux l'ont fait en 1981-1982, avec, au sortir de la récession, des taux d'intérêt à 22 p. 100, avec une dette galopante et avec un taux de chômage supérieur à celui d'aujourd'hui. Ça, c'est la recette du Parti libéral. Des taux d'intérêt de 22 p. 100, c'est très peu pour aider les petites entreprises et les entreprises de Montréal à créer des emplois, et cette recette-là, on l'a rejetée à la faveur des gens de Montréal.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, selon une étude indépendante commandée par la ville de Montréal, la réforme du programme d'assurance-chômage par le gouvernement fédéral aura pour effet de priver Montréal de 490 millions de dollars.

À supposer que le gouvernement a déjà examiné les effets de sa propre mesure législative, le ministre de l'Emploi pourrait-il nous dire combien d'argent sera retiré de l'économie de Toronto ou d'autres villes importantes à cause de ce projet de loi? Les grandes villes et les centres urbains ont beaucoup de chômeurs. Combien d'argent le gouvernement retire-t-il de l'économie urbaine?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Que la question soit posée en anglais ou en français, la réponse est la même, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Comment pouvions-nous faire en sorte que les petites entreprises puissent créer des emplois sans payer des impôts supplémentaires en 1993? En gelant leurs cotisations à l'assurance-chômage ou en leur offrant un crédit d'impôt pour ces cotisations? Comment pouvions-nous dépenser 260 millions de dollars supplémentaires pour former les chômeurs dans les centres urbains du Canada? Comment pouvions-nous puiser 300 millions de dollars dans la caisse d'assurance-chômage pour aider les travailleurs déplacés?

Il y avait une solution: accroître le déficit ou augmenter les impôts des contribuables. C'est celle du Parti libéral que nous avons rejetée.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre que ce n'est pas l'argent du gouvernement mais l'argent des Canadiens qui est dépensé.

Montréal, avec ses 250 000 chômeurs, a été baptisée la capitale du chômage au Canada. Dans notre économie, ce sont les femmes et les jeunes qui sont les plus durement touchés par la politique du ruissellement que suit le gouvernement.

Comment ce gouvernement peut-il retirer 490 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage quand les jeunes et les femmes veulent avoir la possibilité de travailler? Que leur répondez-vous avec votre politique du ruissellement?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce n'est pas drôle. Quand nous avons eu le débat sur le libre-échange, les libéraux ont parlé d'américanisation du mode de vie des Canadiens. Maintenant, ils ont entendu le mot ruissellement aux États-Unis et l'utilisent au Canada. C'est ça, le Parti libéral.

Chaque jour, le secteur privé crée des emplois dans notre pays. Avec notre politique économique et les mesures que nous proposons, quelle est la meilleure façon pour le gouvernement d'aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail? Leur donner une formation.

En ce qui concerne l'argent des contribuables, nous consacrons 3,8 milliards de dollars à la formation des Canadiens, mesure à laquelle s'est constamment opposé le Parti libéral du Canada.

Qu'il ait le courage de se lever et d'être franc envers les Canadiens. Qu'il ait le courage de leur dire sa position concernant l'assurance-chômage.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, cette réponse me rend malade. Elle rend malades aussi les Canadiens, qui sont fatigués d'un gouvernement qui ne prend pas la responsabilité des mesures qu'il a adoptées et qui créent des situations semblables à celle qui existe actuellement à Montréal.

Le fait est, et c'est la triste réalité, qu'il y a à Montréal 250 000 chômeurs et que vous avez pris 490 millions de dollars. . .

M. le Président: Je sais que ces questions tiennent beaucoup à coeur aux députés. Je prierais ceux qui veulent faire des interventions de le faire par l'entremise de la présidence.

Mme Finestone: Le ministre est-il prêt à aller dans l'est de Montréal pour voir toute l'ampleur de la pauvreté? Est-il prêt à aller dans le quartier Côte-des-Neiges pour voir la désolation dans laquelle se trouve ce quartier? Est-il prêt à aller aux banques d'alimentation pour

voir les gens qui ont faim? Son gouvernement et lui réinvestiront-ils dans l'économie 490 millions de dollars afin de redonner du travail aux hommes, aux femmes et aux enfants du Canada, particulièrement à ceux de Montréal?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quelle importance peut-on accorder à ce que dit le Parti libéral du Canada au sujet du chômage à Montréal quand on sait que ce parti s'est constamment opposé à une mesure permettant que des centaines de millions de dollars soient investis à Montréal pour la création d'emplois, et je parle ici du projet de loi sur les brevets pharmaceutiques?

Comment la députée ose-t-elle dire ici aujourd'hui que nous ne faisons rien pour les chômeurs quand nous savons, et les Canadiens le savent, tout comme les habitants de l'est de Montréal, que la meilleure façon d'aider les chômeurs est de leur donner une formation et des programmes qui leur permettront de réintégrer le marché du travail?

Pourtant, quand nous avons proposé d'augmenter les sommes d'argent consacrées aux programmes visant à faciliter la réintégration des chômeurs sur le marché du travail, les libéraux n'ont absolument rien voulu savoir. Je pense que la députée devrait réfléchir aux mesures qui sont prises actuellement.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans sa dernière déclaration économique, le gouvernement acceptait un taux de chômage de 11 p. 100, un déficit qui va en augmentant et une croissance lente.

Nous savons que le chômage coûte cher et que la seule façon de relancer l'économie est de mettre les gens au travail. C'est fondamental. Le gouvernement peut-il dire combien il en coûte de maintenir un taux de chômage à 11 p. 100?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que j'étais satisfait d'un taux de chômage de 11 p. 100. Il faut être réaliste au sujet de ce qui se passe.

Non seulement nous sortons d'une période de ralentissement économique, mais en plus nous traversons une période de restructuration économique massive du fait de l'évolution de l'économie mondiale. Les chiffres de l'emploi ne sont peut-être pas aussi bons que la députée le voudrait, et que je le voudrais aussi, mais il n'en reste pas moins que 161 000 nouveaux emplois ont été créés depuis le mois d'août. Il y a eu une augmentation de l'emploi pendant huit des neuf derniers mois.

Ce que je trouve étrange, c'est que la proposition du chef du NPD réduirait les possibilités d'emplois, en raison de la suggestion que le Canada pourrait se retirer dans l'isolement, refusant de commercer avec les autres nations. Le NPD se retirerait de l'accord de libre-échange, il se retirerait de l'ALENA. Le Canada est une nation commerçante. Chaque milliard de dollars d'exportations produit 15 000 emplois, et c'est pour cela que nous estimons que le commerce est la voie de la prospérité. Il a assuré le succès du Canada par le passé et il l'assurera à l'avenir.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la différence entre les mesures commerciales que propose mon parti et celles du gouvernement, c'est que les nôtres créeraient des emplois et non pas du chômage.

Je tiens à dire au ministre des Finances que si le chômage atteint 11 p. 100 et plus, c'est à cause de la politique commerciale, de la politique de taux d'intérêt qu'applique le gouvernement. Cette situation coûte quelque 27 milliards de dollars par année aux contribuables.

Le ministre parle souvent de l'importance de tenir compte de l'essentiel. En ce qui concerne la politique économique, l'essentiel c'est la création d'emplois. Est-ce que le ministre va s'attaquer à cette question dans son prochain budget et proposer l'application d'une stratégie de plein emploi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais le succès qu'a connu la stratégie de création d'emplois de son ami, le premier ministre de l'Ontario. Il a proposé d'affecter 1 milliard de dollars à la création d'emplois, et je crois que cela a permis de créer 675 emplois. Quel gaspillage d'argent!

J'ai fait le compte de ce que propose la députée. Elle envisage de dépenser quelque 100 milliards de dollars au cours des cinq ou six prochaines années, et de réduire par la même occasion le déficit, au moyen de sa baguette

magique, de quelque 8 à 11 milliards de dollars—je ne connais pas le montant exact— selon qu'on se fonde sur le discours économique du chef néo-démocrate ou sur celui de son économiste, M. McCracken.

En fait, le Conference Board du Canada a indiqué que la politique actuelle permettrait de créer plus d'emplois que celle que propose le Nouveau Parti démocratique, et cela pour beaucoup moins cher.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la politique du gouvernement actuel a engendré un taux de chômage, un nombre de faillites et un endettement sans précédent. Les Canadiens méritent un changement, ils méritent une nouvelle orientation économique.

Nous savons qu'un budget va bientôt être déposé. Le ministre a demandé aux Canadiens de faire des suggestions. Le ministre des Finances envisage-t-il sérieusement de prévoir une stratégie de plein emploi dans son budget? Va-t-il proposer des mesures qui vont créer et préserver les emplois au lieu d'en supprimer? Entend-il adopter une nouvelle orientation économique qui réponde aux intérêts du pays et des Canadiens?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis évidemment toujours prêt à recevoir des propositions valables, sensées, pas des propositions conçues à Disneyworld mais des idées qui sont vraiment adaptées aux réalités contemporaines, aux changements que nous connaissons.

Une voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: La députée de Yukon sait aussi bien que n'importe qui que l'économie est en mutation. Nous devons nous ajuster, nous adapter, nous recycler, améliorer la formation scolaire. C'est précisément l'objectif de l'exposé économique de décembre.

Si la députée a des solutions intelligentes à proposer, je suis tout à fait disposé à les entendre, mais le train de mesures qu'elle a présenté la semaine dernière est fantaisiste, je vous prie de me croire.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Vendredi, le Conseil de sécurité, préoccupé par la sécurité des forces de maintien de la paix, a adopté une résolution autorisant toutes les troupes de l'ONU se trouvant dans l'ancienne Yougoslavie à recourir à la force en vertu de l'article VII de la Charte et il a chargé le secrétaire général de discuter avec les États participants, dont le Canada, de «mesures visant à renforcer la sécurité des troupes de la Force de protection des Nations Unies en les dotant des moyens défensifs nécessaires».

Quelles mesures concrètes la ministre de la Défense nationale va-t-elle prendre pour accroître l'équipement et la sécurité des soldats canadiens servant dans les forces des Nations Unies en Bosnie et en Croatie afin qu'ils puissent remplir ce mandat élargi tout en les protégeant comme l'exige le Conseil de sécurité des Nations Unies?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je signale au député que le 2e Bataillon du Royal Canadian Regiment est actuellement un des bataillons les plus puissamment armés en Yougoslavie. On me dit que pour l'heure il est suffisamment armé et protégé pour faire face aux menaces prévisibles de toutes sortes. Je reste néanmoins en consultation constante avec le personnel de notre état-major militaire.

Notre politique fondamentale consiste à ne pas mettre des Canadiens dans des situations où ils ne seraient pas en mesure de se protéger. Telle est notre politique fondamentale, et nous nous en remettons à nos experts militaires du soin d'équiper nos forces en conséquence.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. La semaine dernière, à la réunion du comité parlementaire, j'ai demandé à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'expliquer l'écart grandissant entre nos engagements sans cesse croissants dans le domaine du maintien de la paix et la réduction substantielle, pour ne pas dire la pénurie, des effectifs et de l'équipement de nos forces armées. La ministre m'avait répondu alors que ce n'était pas à elle qu'il fallait poser la question mais à la ministre de la Défense.

Je m'adresse donc à la ministre de la Défense nationale pour lui poser la question très précise que voici: comment se fait-il qu'une semaine elle rejette toute proposition d'amélioration des installations canadiennes où se fait l'entraînement du personnel affecté au maintien de la paix et que la semaine suivante, des milliers de réservistes

soient envoyés en Californie pour se préparer à de nouvelles missions dangereuses en remplacement des troupes régulières des forces armées canadiennes qui ne sont pas assez nombreuses? Quand cette ministre va-t-elle interrompre ses déplacements politiques qui n'ont rien à voir avec son poste et présenter au Canada un énoncé de principes concernant les nouveaux besoins en matière de sécurité et de maintien de la paix?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, cette question, on ne peut plus claire et directe, présente de nombreuses facettes et je vais essayer d'y répondre directement.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'entraînement de nos troupes affectées au maintien de la paix—le député sait très bien d'où vient ce personnel—nous suivons une politique qui met à contribution l'ensemble des forces et qui modifie l'équilibre entre les forces régulières et les forces de réserve. Cela fait partie de la politique de défense du Canada et vise à répondre aux besoins des forces armées canadiennes.

La raison d'être des réservistes est qu'ils sont disponibles lorsqu'on a besoin d'eux pour des missions n'importe où dans le monde. Ils forment 10 p. 100 de nos effectifs affectés au maintien de la paix. Ils sont envoyés à l'étranger après une période d'entraînement de 90 jours, ce sont donc des militaires hautement qualifiés. Un grand nombre d'entre eux possèdent des compétences et des connaissances professionnelles importantes auxquelles nous faisons appel de temps en temps selon les besoins. Cela fait partie d'une planification raisonnable des forces armées, comme le sait le député.

Et si des membres de nos forces armées sont en entraînement en Californie, ce n'est pas parce que les installations manquent ici. Malheureusement, le temps qu'il fait actuellement au Canada n'est pas propice à l'entraînement de militaires qui doivent être prêts fin mars à partir en mission de maintien de la paix en Croatie. Quand ils arriveront là-bas, ce sera le printemps. Hélas, le printemps n'arrivera pas au Canada avant la fin de leur période d'entraînement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, les réservistes dont vient de parler la ministre reçoivent effectivement un entraînement de 12 semaines et ils forment bien 10 p. 100 de nos troupes de maintien de la paix. Or, ils constitueront 55 p. 100 du bataillon de relève qui se rendra en Croatie.

La semaine dernière, la ministre des Affaires extérieures a déclaré devant le comité permanent que le système menace de déborder non seulement sur le plan de la gestion de toutes ces crises, mais aussi en matière de personnel et de ressources financières requises pour y faire face sur le terrain.

Je voudrais demander à la ministre de la Défense nationale ce qu'elle fait pour relever ce défi de taille et répondre à l'avertissement servi par sa collègue du Cabinet.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je crois qu'en toute justice, il faudrait citer ma collègue avec plus de précision.

Tous les membres du gouvernement ont été très clairs à ce sujet; le pays ayant déployé 4 700 soldats de maintien de la paix dans 15 endroits différents à travers le monde, nous progressons graduellement vers le point où le Canada ne pourra plus acquiescer aux demandes des Nations Unies.

Dans certains cas, nous avons redéployé nos militaires dans des régions où, selon les Nations Unies, nos services étaient plus essentiels que là où nous nous trouvions déjà.

Cette question est en grande partie fonction des sommes que les Canadiens sont prêts à dépenser. Nos forces armées ont été conçues pour répondre à nos besoins à l'échelle nationale et pour assurer notre sécurité. Lorsqu'elles ne sont pas requises pour des missions, nous les mettons à la disposition des Nations Unies. Il en résulte des coûts pour le peuple canadien.

Le budget de la défense a subi des compressions importantes au cours des deux dernières années dans le cadre des objectifs financiers du gouvernement. Si les Canadiens sont prêts à consacrer beaucoup plus aux Forces armées canadiennes, nous pourrons assumer d'autres engagements.

Au Canada, nous ferons tout ce qui est possible afin de remplir nos obligations internationales et de fournir aux hommes et aux femmes qui nous servent à l'étranger tout l'entraînement et le matériel adéquat dont ils besoin.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la raison d'être de ce débat et de ces questions, c'est qu'on est fort préoccupé par la façon dont sont déployées à l'heure actuelle nos troupes de maintien de la paix.

La ministre n'ignore pas que davantage d'opérations de maintien de la paix ont été approuvées depuis cinq ans que durant les 40 années qui ont précédé. Et cela, au moment même où le gouvernement a pour politique de réduire nos effectifs réguliers de 4 000 militaires. On

critique publiquement le commandement suprême des Nations Unies et la ministre n'est pas sans savoir que non pas un, mais deux de nos généraux en exercice ont critiqué publiquement la manière dont nos forces sont déployées.

La ministre me dira-t-elle quelle incidence cela peut avoir sur le moral de nos troupes de maintien de la paix à l'étranger?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, encore là, je crois que le député ne rend pas justice aux officiers supérieurs des forces armées qui ont parlé publiquement de notre rôle de maintien de la paix.

En réalité, des Canadiens et des Canadiennes servent avec distinction en 15 endroits du globe afin de satisfaire à nos obligations internationales. Le monde change considérablement et rapidement.

Au ministère de la Défense nationale et à celui de ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui travaille inlassablement sur ce dossier, on cherche à participer à la création d'un nouvel ordre mondial. On veut mettre au point des règles d'engagement qui permettront au monde de réagir promptement aux problèmes qui surgissent par suite de la fin de la guerre froide et de la discipline que celle-ci supposait.

Les Forces armées canadiennes doivent être bien entraînées et bien équipées. On ne peut accroître leurs effectifs sans accroître d'autant leur équipement. Voilà pourquoi nous voulons consacrer une plus grande proportion du budget de la défense à l'acquisition d'équipement, un exercice pour lequel nous n'avons guère la collaboration des députés d'en face.

Nous allons continuer en ce sens. La question est, en fait, de savoir ce que les Canadiens croient pouvoir consacrer à des opérations de maintien de la paix dans le monde entier. Je dois dire que, à cet égard, le Canada joue un rôle beaucoup plus important que son économie ne le laisserait supposer, ce qui est tout à l'honneur de tous les Canadiens.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

La semaine dernière, M. Rhys Eyton, président des Lignes aériennes Canadien International, a lancé un appel au ministre, lui demandant de l'appeler et d'appeler M. Hollis Harris, pour les forcer au besoin à voir ensemble ce qu'on peut faire pour régler le problème de surcapacité.

Des milliers d'emplois sont en jeu dans l'industrie du transport aérien. Le ministre a-t-il fait ces appels?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis extrêmement surpris que le député puisse demander au gouvernement de faire ce que la direction de la compagnie sait qu'elle doit faire. Pourquoi ne le fait-elle pas?

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre sait parfaitement que nous ne nous serions pas confrontés à ce problème de surcapacité si le gouvernement n'avait pas laissé le soin aux compagnies aériennes de réglementer cette industrie et ne nous avait pas ainsi mis dans cette situation.

Le gouvernement a une responsabilité envers les dizaines de milliers de personnes qui travaillent pour les compagnies aériennes ainsi qu'envers les collectivités que ces compagnies desservent et il doit faire quelque chose pour régler ce problème de surcapacité. Le ministre a dit à la Chambre qu'il veut que les compagnies aériennes règlent le problème de la surcapacité. Or, elles ne l'ont pas fait.

• (1440)

J'aimerais savoir, de même que les employés des Lignes aériennes Canadien International et d'Air Canada, et en fait tous les Canadiens, quelles mesures le ministre a l'intention de prendre pour veiller à régler ce problème de surcapacité qui est en train de conduire ces deux compagnies à la ruine?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sans nul doute que l'industrie du transport aérien traverse actuellement une période très difficile, et ce dans le monde entier. Cette situation ne se limite pas au Canada. American Airlines, une des plus grosses compagnies aériennes américaines, a annoncé qu'elle prévoyait cette année un déficit de 1 milliard de dollars.

La surcapacité est un problème connu dans l'industrie du transport aérien et des dirigeants de cette industrie. Les compagnies aériennes sont libres de prendre elles-mêmes les mesures qui s'imposent. Elles n'ont pas à demander au ministre des Transports de faire ce qu'elles peuvent très bien faire sans son intervention.

LE PORT DE CHURCHILL

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, porte sur l'avenir de Churchill.

On a appris récemment que le gouvernement fédéral n'allait plus utiliser Churchill comme un port important d'approvisionnement des Territoires du Nord–Ouest. Si c'est bien vrai, cela va coûter à l'économie manitobaine 100 millions de dollars et mettre en péril tous les itinéraires aériens qui se rendent dans les Territoires du Nord–Ouest.

Le ministre va–t–il nous garantir que le gouvernement n'envisage pas la solution en question et que Churchill demeurera le principal port d'approvisionnement du Nord?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question du port de Churchill inquiète le ministère des Transports depuis un certain nombre de mois. Le coeur du problème, c'est de savoir si des grains seront manutentionnés au port de Churchill.

Nous avons entrepris un certain nombre d'études, de concert avec les intéressés, et ce qui importe, en définitive, c'est de savoir si les céréales passeront par ce port à l'avenir. Si nous pouvons établir que des volumes suffisants de céréales peuvent être manutentionnés à Churchill, le problème ne se posera pas. Sinon, nous devrons bien entendu, examiner toutes les possibilités.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je suis très surpris par la réponse du ministre. Il sait pertinemment que l'avenir de Churchill est entre les mains du gouvernement, car c'est lui qui contrôle le CN, le transport du grain, l'achat de combustible lourd pour le Nord par l'entremise du ministère des Transports et enfin, les achats effectués par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le ministre va–t–il nous donner ces garanties? Depuis huit ans, les gens de Churchill, les habitants du Manitoba, le gouvernement de la province et les députés de ce côté–ci de la Chambre demandent au gouvernement ce qu'il va faire au sujet de Churchill.

Le ministre va–t–il nous garantir sans équivoque que l'avenir de Churchill est assuré sous son gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que depuis deux ans, nous maintenons le port de Churchill ouvert en attendant de voir s'il est capable, de façon viable, de manutentionner des marchandises, notamment et surtout des céréales.

Nous continuons d'examiner la situation très sérieusement. Nous n'avons pas l'intention de fermer le port de Churchill dans un avenir immédiat, mais nous cherchons une solution à long terme.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention de mon honorable collègue, le ministre des Pêches.

Lorsqu'il en est arrivé à une entente en décembre dernier avec la Communauté européenne pour mettre fin à la surpêche des stocks de poisson qui chevauchent la zone de 200 milles au large de Terre–Neuve, beaucoup d'entre nous étions sceptiques et avec raison.

Nous apprenons maintenant que les Espagnols et les Portugais en sont revenus à leur petit jeu. Ils sont en train de piller les stocks de morue de petite taille et d'écouler des centaines de tonnes de filets d'une ou deux onces sur les marchés mondiaux.

Le ministre se rend–il compte que toutes les amabilités auxquelles il s'est livré, toute la diplomatie qu'il a déployée n'ont pas donné et ne donneront pas de résultats? Est–il maintenant prêt à se montrer sérieux à cet égard et à prendre des mesures pour mettre fin une fois pour toutes à cette piraterie au large de la côte est du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous nous rendons sûrement tous compte que les paroles du député sont plutôt exagérées.

Le bruit court que des Portugais écoulent de la morue de très petite taille sur les marchés internationaux. Nous vérifions pour voir si c'est bien le cas.

Je puis dire à la Chambre que les pays de la Communauté européenne, l'Espagne et le Portugal notamment, n'ont pas pêché de morue du Nord dans la zone 3L à l'extérieur de notre zone de 200 milles depuis le début de

l'année dernière. Ils observent le moratoire. S'il s'agit de poisson capturé par les Portugais, il a tout probablement été pêché dans la zone du Bonnet Flamand, à 280 milles au large de nos côtes. Nous demandons à la CE d'examiner ce cas et de prendre des mesures à cet égard, car s'il s'agit de poisson de petite taille que les Portugais ont pêché dans cette zone, cela est contraire au règlement et devrait faire l'objet d'une pénalité.

Je note que le chef de l'opposition, qui se trouvait à St. John's il y a quelques jours, a déclaré: «Un gouvernement libéral à Ottawa étendrait son autorité à la zone contestée des deux extrémités des Grands Bancs s'il le pouvait ou si c'était possible. Le difficile, c'est de trouver le moyen de le faire légalement.»

Personne d'en face ne m'a encore suggéré une façon d'étendre notre autorité sur les deux extrémités des Grands Bancs, légalement ou autrement, car tous les autres pays du monde s'y opposeraient, y compris les États-Unis, la Russie, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne et la Communauté européenne. Je pourrais nommer à peu près n'importe quel pays du monde. Si telle est la solution du chef libéral, qu'il nous donne un peu plus de détails. Il le ferait s'il le pouvait. Le peut-il ou ne le peut-il pas? Voilà la question.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre s'y connaît aussi en phrases ronflantes. Sa valse lente avec la Communauté européenne a coûté à Terre-Neuve des millions de livres de poisson et des milliers d'emplois.

L'idée ne vient pas du chef de l'opposition. Le ministre l'a lui-même colportée à St. John's au cours de la dernière année: s'il le fallait vraiment, il serait disposé à se charger de la gestion de cette zone. C'est peut-être à lui de répondre à la question, puisqu'il fait partie du gouvernement. Comment s'y prendrait-il? Est-il prêt à étendre le territoire géré par le Canada si la prochaine conférence de l'ONU ne règle pas le problème?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, avec votre permission je vais citer les propos du chef de l'opposition rapportés dans le *Evening Telegram* du 19 février 1992. M. Chrétien a dit: «Un gouvernement libéral voudrait étendre l'autorité du Canada pour englober les Grands Bancs. Le problème est de trouver le moyen de le faire légalement.»

C'est une merveilleuse politique. Elle est très précise. Nous voudrions étendre notre autorité si nous pouvions le faire, si nous pouvions trouver le moyen de le faire légalement, si le reste du monde nous laissait faire.

Pendant que le chef de l'opposition essaie de tromper les électeurs par ces non-sens spécieux, nous avons fait organiser une conférence de l'ONU sur la surpêche. Nous avons tenu une rencontre à St. John's il y a plusieurs semaines réunissant 58 pays qui pensent comme nous et prennent des mesures pour limiter la pêche en haute mer. Nous avons conclu un accord avec la Communauté européenne. Nous avons communiqué avec la Corée du Sud et nous lui avons demandé de retirer ses navires de la zone de l'OPANO. Voilà ce que nous faisons pendant que le chef de l'opposition essaie de leurrer les Terre-Neuviens.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts. Les 11 et 12 février, un groupe spécial chargé de déterminer si le Canada subventionne ou non ses exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis a entendu les arguments présentés par les deux pays. D'après des discussions avec des représentants des deux parties en cause, il semble maintenant certain que les Américains prévoient une contestation extraordinaire si le groupe spécial rend une décision en faveur du Canada.

Le gouvernement Clinton a-t-il assuré à notre gouvernement qu'il n'y aura pas de contestation extraordinaire et que ce harcèlement continuel au sujet de nos exportations de bois d'oeuvre cessera?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, le fait de savoir que notre mécanisme spécial de règlement des différends est actuellement engagé pour résoudre ce problème nous rassure. Grâce à ce processus, nous sommes convaincus que notre position finira par prévaloir.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre et porte sur le même problème que nous avons relativement à nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis. Le harcèlement se poursuit depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange et est une preuve flagrante de l'échec de cet accord.

Le ministre peut-il confirmer à la Chambre que le groupe spécial du GATT chargé de régler ce différend a présenté son rapport final vendredi dernier? Ce rapport sera-t-il rendu public? Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement continuera ses démarches auprès du GATT pour se faire confirmer que les Américains ne peuvent pas importer nos billes de bois, que celles-ci doivent être débitées ici, au Canada?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait, le harcèlement a commencé bien avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange et bien avant qu'on ait même entrepris les négociations relatives à cet accord. L'accord de libre-échange apportera une solution au problème du harcèlement.

• (1450)

Pour ce qui est du groupe spécial du GATT, certaines de ses conclusions sont avantageuses au Canada, d'autres le sont moins, et elles sont évidemment toutes du domaine public.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, chaque année, dans le cadre du Programme Bourses Canada, des bourses d'études sont accordées à des diplômés du secondaire qui se sont distingués et qui désirent poursuivre des études en sciences à l'université. Il s'agit d'un excellent programme; toutefois, il n'existe aucune façon de comparer les candidats qui viennent de diverses régions du pays.

Le ministre des Sciences songe-t-il à administrer aux étudiants qui s'inscrivent au Programme Bourses Canada un examen qui nous aiderait à évaluer l'efficacité de nos systèmes d'éducation au Canada?

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom du ministre des Sciences, car je sais que 2 500 étudiants canadiens, de toutes les régions du pays, s'inscrivent à ce programme chaque année, sans compter les 800 étudiants des collèges désormais admissibles au programme.

L'idée du député est bonne. Le gouvernement entend l'étudier, car elle pourrait lui permettre de régler le problème qu'à signalé le député.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et elle concerne la relance économique, plus précisément l'exploration minière en Abitibi—Témiscamingue et au Québec. Depuis plusieurs années, les abris fiscaux, les actions accréditives, sont à leur plus bas. Je demande au ministre quels gestes le gouvernement va poser lors du budget fédéral pour la relance économique, soit au Québec, soit au Canada?

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais d'abord féliciter le député de l'excellent travail qu'il a fait en ce qui concerne l'entente Canada-Québec sur l'exploitation minérale, qui a été signée le mois dernier.

Lors de la conférence des ministres des Mines qui a eu lieu en septembre dernier, à Whitehorse, le ministre fédéral, son homologue provincial ainsi que l'industrie se sont entendus pour étudier ensemble l'orientation générale ainsi que les problèmes de notre industrie.

Des rencontres ont eu lieu. À Toronto, à la fin de mars, il y aura aussi l'assemblée annuelle des prospecteurs et des entrepreneurs, au cours de laquelle il sera question de l'utilisation des sols, des impôts, de l'environnement et du financement d'une industrie très importante.

* * *

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a un an cette semaine, 40 000 agriculteurs se sont réunis sur la colline du Parlement parce qu'ils craignaient que le gouvernement ne les laisse tomber et ne renonce aux offices de commercialisation institués pour assurer la gestion de l'offre, dans le cadre des négociations du GATT.

Lors de rencontres privées avec les journalistes et d'autres Canadiens, les principaux négociateurs du Canada disent maintenant que notre pays assouplit sa position et qu'en réalité, il perd des appuis.

Est-ce à dire que le gouvernement va laisser tomber les agriculteurs qui comptent sur les offices de commercialisation et la gestion de l'offre? Sinon, que fait le gouvernement pour les appuyer dans le cadre des négociations du GATT?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, dans le cadre des négociations du GATT, la position du Canada au sujet de l'article XI et de l'industrie assujettie à la gestion de l'offre n'a pas changé. Le député sait fort bien que rien n'a changé.

Il y a toutefois eu un certain fléchissement de nos appuis à l'échelle internationale. Plusieurs pays appuyaient la position du Canada. Il semble qu'ils soient maintenant moins nombreux à le faire, mais le Canada n'en demeure pas moins déterminé à essayer de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

L'industrie fondée sur la gestion de l'offre est une composante fondamentale du secteur agricole canadien. Le député le sait comme moi, et le gouvernement a l'intention de suivre la même ligne de conduite.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion dans laquelle elle se disait favorable à la gestion de l'offre et demandait au premier ministre de rencontrer le président des États-Unis afin d'obtenir son appui dans le cadre des négociations du GATT.

Comme le premier ministre a récemment rencontré le président Clinton, je me demande s'il a réussi à obtenir son appui en ce qui concerne le système de gestion de l'offre plus solide et le renforcement de l'article XI que préconise le Canada, etc. Le premier ministre a-t-il réussi à obtenir cet appui, comme le lui avait demandé la Chambre des communes, en adoptant une motion à l'unanimité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le gouvernement du Canada a essayé de respecter, sous toutes ses formes, l'esprit de cette résolution. Le premier ministre du Canada a non seulement abordé la question avec le président des États-Unis, mais il l'a aussi fait avec les chefs de tous les États membres du G-7.

Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté à Munich, en juillet, il a été abondamment question des négociations du GATT et de la façon d'en arriver à une entente. Le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et, bien entendu, le premier ministre ont énoncé clairement la position du Canada et continuent de le faire.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Le ministre se souvient sans doute que son gouvernement a annoncé le 2 décembre un gel des subventions versées en remplacement des taxes. Cette décision était non seulement unilatérale mais survenait aussi à un moment où, dans bien des cas, les budgets municipaux avaient déjà été adoptés.

Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement annulera cette mesure qui coûtera 80 millions de dollars aux municipalités au cours des deux prochaines années, ou si, à tout le moins, il retardera celle-ci d'une année afin de permettre aux municipalités de s'organiser en conséquence?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député, qui est bien informé, sait que le montant des subventions en question versées par le gouvernement fédéral a grimpé en flèche. C'est à regret que je dois dire à mon collègue et à tous les députés que nous ne pouvons faire droit à cette demande.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le président de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a écrit dans une lettre adressée au ministre des Finances que la mesure prise par le gouvernement constituait «une ingérence sans précédent dans le secteur de compétence municipale qu'est l'établissement des taxes foncières».

[*Français*]

Je veux maintenant poser ma question supplémentaire au ministre des Finances. Compte tenu que les municipalités souffriront d'un manque à gagner de 80 millions de dollars en deux ans, comment le ministre peut-il expliquer aux municipalités canadiennes qu'il transfère aux municipalités le déficit de son gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui est sans précédent en ce qui a trait à ces subventions, c'est qu'elles ont doublé depuis 1987. Une certaine discipline s'impose. Tous les Canadiens doivent faire des sacrifices, et il en est de même des provinces et des municipalités. Nous devons tous participer à cet exercice et faire notre part. Je sollicite l'appui du député.

Si celui-ci désire obtenir tous les détails relatifs à la croissance dans ce secteur particulier, je serai heureux de les lui fournir. Peut-être qu'ensuite le député appuiera le gouvernement du Canada dans ses efforts afin de trouver une solution responsable aux problèmes budgétaires que nous éprouvons.

* * *

LA JUSTICE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

En 1989, dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue, le Parlement a adopté une mesure législative autorisant les services de police à saisir les profits liés au trafic de la drogue. Cependant, la loi ne prévoit rien de cohérent pour la gestion de ces fonds. Plus important encore, les services de police locaux n'ont pas les ressources nécessaires pour combattre efficacement les réseaux

hautement complexes de trafiquants prospères et impitoyables.

Le solliciteur général peut-il garantir à la Chambre et aux habitants de ma circonscription, Kitchener, qui souhaitent que leurs services de police aient toutes les ressources nécessaires pour lutter contre le trafic de la drogue, que les profits réalisés par les trafiquants de drogue seront versés aux municipalités dans une proportion de 90 p. 100?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je félicite le député pour l'énergie qu'il met à combattre ce grave problème qui assaille notre population.

Le gouvernement poursuit activement des consultations auprès des municipalités et des provinces dans le but de déterminer comment devrait se faire le partage des profits résultant d'activités criminelles entre les trois ordres de gouvernement. Je précise que ces profits seraient versés aux autorités financières, et non aux services de police.

Parallèlement, nous sommes en train de mettre sur pied un bureau de gestion des actifs qui sera chargé de voir au traitement de l'argent saisi. Nous prévoyons présenter très bientôt une mesure à la Chambre sur cette question.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Dans sa réponse à la question du député de Bonavista—Trinity—Conception, elle a, à mon avis, dévoilé le talon d'Achille de la politique de défense actuelle.

Elle a tenté de justifier le maintien du versement de milliards de dollars au programme de la réserve qui, d'après le vérificateur général, est un désastre total. D'autre part, elle continue de justifier l'accroissement des dépenses consacrées à l'achat de matériel de la guerre froide, qui n'a plus aucune raison d'être au moment où le gouvernement commence à réduire le budget de la défense. Il faut savoir ce qu'on veut. C'est un ou l'autre.

• (1500)

La ministre de la Défense nationale ne conviendra-t-elle pas que c'est la capacité de maintien de la paix du Canada qui en souffre et que la politique de défense de son gouvernement doit être complètement réexaminée?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Non, monsieur le Président.

M. John Brewin (Victoria): Eh bien, monsieur le Président, cela ne fait qu'un mois qu'elle est en poste et elle n'est déjà plus la même. Lorsqu'elle a été nommée ministre de la Défense, elle a dit notamment qu'il y aurait un réexamen public de la politique de défense. La ministre a-t-elle changé d'idée?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Non, monsieur le Président. Je n'accepte tout simplement pas l'hypothèse de son introduction, relativement à la réponse à la deuxième partie de la question.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, selon des rapports en provenance de Montréal, il est clair que la réforme de l'assurance-chômage coûtera plus de 490 millions de dollars à cette ville.

Le ministre des Finances va-t-il déposer à la Chambre les rapports des études qui ont été faites sur les répercussions de la réforme de l'assurance-chômage non seulement dans le Grand Montréal, mais dans tous les centres urbains du Canada? Le ministre des Finances va-il déposer ces rapports?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà répondu aujourd'hui à des questions semblables.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle a trait au système SPEC applicable aux ingénieurs et aux architectes qui veulent obtenir des marchés du gouvernement.

Apparemment, le système SPEC favorise les grandes entreprises et défavorise les plus petites lorsqu'il ne les exclut pas.

Le ministre peut-il examiner ce système pour donner aux petites entreprises le moyen d'obtenir des marchés du gouvernement au même titre que les grandes? C'est grâce à ces marchés que les petites entreprises peuvent acquérir l'essentiel de leur expérience pour pouvoir croître et progresser.

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député soulève une bonne question.

Après consultation des associations de constructeurs et de professionnels, il y a environ quatre ans, notre département a adopté un système où la sélection des contractuels se fait par ordinateur si le marché a une valeur inférieure à un million de dollars. Nous voudrions continuer de rendre le système plus juste, plus transparent et plus efficace.

Nous serons heureux d'examiner toute suggestion que pourrait nous faire le député. Il est parfois difficile d'atteindre l'équilibre qu'il souhaite, mais nous serions heureux de travailler avec lui pour y parvenir.

M. le Président: Le ministre d'État aux Finances invoque le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il est logique de présenter une mesure de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, le Mexique et les États-Unis qui a été conclu par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis du Mexique et le gouvernement des États-Unis d'Amérique et signé le 17 septembre 1992, et en particulier: 1) d'imposer des droits de douane conformément aux chapitres trois et sept de l'accord; 2) d'autoriser l'imposition de droits de douane provisoires sur les denrées agricoles conformément au chapitre sept; 3) d'autoriser l'imposition de droits de douane pour des mesures d'urgence conformément à l'annexe 300-B du chapitre trois et au chapitre huit de l'accord; et 4) de réviser les dispositions de la Loi sur les mesures spéciales d'importation en ce qui concerne l'imposition de droits anti-dumping, compensateurs et provisoires sur les produits importés du Mexique et des États-Unis.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) demande la permission de déposer un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Andre propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona) demande à présenter le projet de loi C-407, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (radiodiffusion religieuse).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je suis sincèrement heureux de déposer ce projet de loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion. Au cours des quelques dernières années, de petites stations de radiodiffusion religieuse

étaient exploitées dans plusieurs localités canadiennes. Le CRTC les a récemment fermées. Leur seul crime, c'est qu'elles fonctionnaient sans licence de radiodiffusion.

Malheureusement, ces stations ne peuvent pas obtenir une licence de radiodiffusion. Par définition, la programmation de stations de radiodiffusion religieuse d'une seule confession est contraire à l'objectif de la Loi sur la radiodiffusion et aux lignes directrices subséquentes du CRTC concernant l'équilibre, l'équité, la propriété publique et l'expression de l'identité canadienne.

En octobre 1992, le CRTC a entrepris des consultations publiques au sujet de sa politique de radiodiffusion religieuse. À mon avis, le CRTC reconnaît que les conditions ont tellement changé depuis l'élaboration de cette politique qu'un examen de cette dernière s'impose maintenant.

La modification proposée dans ce projet de loi permettrait aux stations de radiodiffusion religieuse d'une seule confession d'obtenir des licences de radiodiffusion. Elle reconnaîtrait également un droit fondamental dont bénéficient les Canadiens dans tous les autres moyens de communication: le droit à la liberté d'expression.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Thorkelson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS LA SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Val-d'Or, Sullivan, Sainte-Gertrude et Amos en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision, sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui une pétition qui a été certifiée conforme quant à sa forme et à son contenu.

Les pétitionnaires déclarent que, le 24 novembre 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion déclarant, et je cite:

> Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

La pauvreté empêche les enfants de s'instruire et de se préparer à un emploi, ce qui nuit à la future productivité nationale. Une bonne gestion financière nationale exige la prévention de la pauvreté; la pauvreté des enfants est une réalité fondamentale de la pauvreté des familles. Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et a l'obligation morale de chercher à ce qu'il n'y ait plus d'enfants pauvres dans notre pays. Un engagement politique de supprimer la pauvreté chez les enfants de notre pays exige un engagement public et une initiative dans les grands secteurs de la population canadienne au niveau local et national.

• (1510)

Les pétitonnnaires demandent humblement au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement à chercher à supprimer la pauvreté chez les enfants de notre pays d'ici l'an 2000 et à élaborer un plan pour mettre en oeuvre cet engagement.

LA VIOLENCE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai trois séries de pétitions à présenter aujourd'hui.

La première exhorte le Parlement à comprendre que de nombreuses études montrent qu'il existe un lien entre les divertissements et la violence, ainsi que la banalisation de la violence dans notre société; que des centaines de femmes, d'hommes et d'enfants, notamment des personnes âgées et des handicapés, sont tués chaque année par un nombre croissant de gens qui disent avoir pris l'idée dans une émission qu'ils ont vue ou qui n'ont pas compris et respecté l'humanité de leurs victimes; que nous devenons de plus en plus une culture de la violence qui fait maintenant partie intégrante de la vie quotidienne de nos enfants; que le jeu du tueur en série s'inscrit

dans la culture en question; et que les lois du pays ne permettent pas de s'attaquer à ce matériel qui présente la torture, le viol, le meurtre comme des divertissements.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le Parlement à envisager de modifier le Code criminel du Canada afin que les matériels violents et dégradants ne puissent être distribués au Canada.

Cette pétition est signée par près de 500 personnes de ma circonscription de New Westminster—Burnaby.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): La deuxième pétition, monsieur le Président, est signée par des gens de tout le pays.

Elle porte près de 1 200 signatures de Canadiens qui invitent le gouvernement à maintenir la période d'exemption de six mois pour le remboursement des prêts étudiants à partir de l'obtention du diplôme et qui exhortent le Parlement à revenir sur sa décision au sujet des exigences relatives au statut d'étudiant à temps plein et à décider qu'un étudiant à temps plein est celui qui suit 60 p. 100 des cours prescrits.

Les pétitionnaires invitent également le Parlement à ne pas éliminer la période d'exemption de six mois dans le cas des prêts étudiants, à suprimer plutôt les dispositions pertinentes en ce qui concerne l'application des principes de la Loi sur les allocations familiales et à ne pas faire de discrimination à l'endroit des parents qui sont étudiants et qui ont également recours au programme fédéral de prêts aux étudiants.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Enfin monsieur le Président, j'ai en main une pétition de gens de ma circonscription de New Westminster—Burnaby, en Colombie-Britannique. Quelque 200 personnes ont signé cette pétition exhortant le gouvernement et le Parlement à rejeter la loi tendant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain.

Elles ne veulent pas de l'ALENA.

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition de la part des électeurs de ma circonscription qui demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce de façon à empêcher que—sauf motif grave—un père ou une mère ne puisse faire obstacle aux relations entre un enfant et ses grands-parents, autrement dit de modifier la Loi de façon à ce qu'il soit illégal pour un parent d'entraver les relations entre un enfant et ses grands-parents.

Les pétitionnaires demandent que soit apportés à la Loi d'autres changements qui conféreraient à un grand-parent—qui s'est vu accorder le droit de voir l'enfant—le droit de demander et d'obtenir des renseignements sur la santé, l'éducation et le bien-être de l'enfant.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition concerne la SRC.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître qu'il a négligé les instruments pouvant permettre de faire du Canada un meilleur pays, que d'importantes institutions nationales ont été insuffisamment financées, et qu'elles ont été ensuite privatisées; que le gouvernement a réduit de 140 millions de dollars les fonds qui seront accordés à la SRC au cours des quatre prochaines années, entraînant par là une perte de 1 200 emplois et la fermeture de dix stations régionales, notamment celles de Calgary, Corner Brook, Goose Bay, Sydney, Sept-Îles, Toronto, Saskatoon et Windsor.

Je m'intéresse particulièrement à cette question car la ville la plus proche de ma circonscription, Victoria, est la seule capitale au Canada qui n'ait pas accès aux services radiophoniques de la SRC.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires qui demandent instamment au gouvernement d'envisager de rétablir un niveau de financement suffisant de la SRC pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et de son rôle vital pour le Canada.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai une longue pétition que je voudrais résumer.

Les pétitionnaires font remarquer qu'au Canada, un grand nombre de jeunes issus de familles à revenu moyen ou peu élevé abandonnent leurs études prématurément à cause de leur situation financière qui est actuellement difficile.

Ils exhortent le gouvernement à investir dans l'avenir du Canada en améliorant le programme d'études des jeunes et en préparant ces derniers à faire face à la concurrence mondiale.

Les pétitionnaires formulent des recommandations que je vais tenter de résumer brièvement. Ils veulent une réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour que les

parents dont le revenu est moyen ou peu élevé puissent déclarer leurs enfants comme personnes à charge dans certains cas.

Ils recommandent le retrait de la taxe sur les produits et services qui est imposée sur les manuels et les fournitures scolaires. Ils demandent que l'on subventionne davantage les études de niveau postsecondaire. Ils demandent un meilleur contrôle du prix des manuels et des fournitures scolaires essentiels. Ils souhaitent que les futurs diplômés aient plus de possibilités de faire des stages ou de suivre des programmes de formation professionnelle.

Il demandent que l'on encourage la création d'emplois et la mise en oeuvre de programmes d'aide. Ils veulent que l'on offre plus d'incitatifs aux jeunes pour se perfectionner, tant par des études que par de la formation. Ils invitent la secrétaire d'État à se montrer indulgente envers les étudiants qui sont incapables de rembourser leurs prêts qui sont dus, parce qu'ils n'ont pas d'emploi.

Enfin, ils recommandent à la secrétaire d'État de faire participer les étudiants à l'élaboration de toutes les mesures qui les concernent ainsi que tous les Canadiens.

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom d'un grand nombre de mes électeurs de Vancouver-Est et d'autres citoyens très préoccupés, surtout dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires se disent préoccupés par un grand nombre des modifications proposées à la Loi sur l'immigration dans le projet de loi C-86. En particulier, ils s'opposent avec force aux dispositions autorisant des décisions à effet rétroactif qui auraient de graves conséquences pour beaucoup de particuliers et de familles qui ont réglé leur conduite sur une décision antérieure.

Par conséquent, ils demandent au Parlement et prient le gouvernement de retirer ces modifications.

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me joins à mes électeurs qui s'opposent aux coupes que le gouvernement a imposées, lors de son dernier budget, dans le domaine du logement.

Comme vous le savez, il y a environ 164 000 ménages qui vivent à loyer et cherchent un logement à prix abordable. Ces électeurs et moi demandons au Parlement d'exhorter le gouvernement à rétablir immédiatement tous les programmes de logements sociaux qui ont été supprimés dans le dernier budget.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 432.

[*Texte*]

Question nº 432—**M. Stupich:**

En ce qui concerne la politique d'invalidité prolongée administrée par les compagnies d'assurance-vie La Nationale ou Sun Life à l'intention des fonctionnaires, pendant les dix dernières années, *a*) quelle a été la part des cotisations versées par le Conseil du Trésor et celle versée par les employés, *b*) quelles sommes ont été versées en pensions d'invalidité, *c*) combien d'employés se sont vus retirer leurs prestations d'invalidité après avoir repris un travail à temps partiel, *d*) en sa qualité d'employeur, le Conseil du Trésor surveille-t-il le programme de pension d'invalidité prolongée, *e*) comment règle-t-on les écarts entre les prestations «méritées» et les prestations «reçues» par l'employé, *f*) tous les dossiers médicaux et les documents pertinents contenus dans le dossier de l'employé sont-ils automatiquement accessibles aux gestionnaires du programme et, dans l'affirmative, selon quelle procédure, *g*) quelle est la durée moyenne des invalidités prolongées, h) à combien se situent en moyenne les prestations d'invalidité prolongée en termes de pourcentage du salaire au moment de l'invalidité?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)):

a) Année	Part Employé	Employeur
1970	50 %	50 %
1989	33 1/3 %	66 2/3 %
1990	25 %	75 %
Mars 1993	15 %	85 %

b) Année	Assurance-invalidité (milliers de dollars)	Invalidité prolongée (milliers de dollars)
1982	31 054,8 $	5 180,3 $
1983	38 635,6	5 969,1
1984	45 954,8	6 771,5
1985	53 881,2	7 635,7
1986	61 571,7	8 878,6
1987	66 953,6	9 288,0
1988	73 195,6	9 980,1
1989	79 549,4	11 161,8
1990	85 190,7	12 383,7
1991	95 845,6	13 570,5

c) Année	Assurance-invalidité	Invalidité prolongée
1982	0	0
1983	0	0
1984	1	0
1985	1	0
1986	1	0
1987	1	0
1988	2	0
1989	2	0
1990	2	0
1991	3	0

d) Oui.

	Assurance-invalidité	Invalidité prolongée

e) On suppose que cette question concerne le recouvrement des paiements versés en trop aux bénéficiaires qui n'ont pas déclaré les autres revenus déductibles. C'est-à-dire les prestations versées en vertu du RPC et les prestations d'invalidité versées en vertu de la LPFP, à l'assureur en temps opportun, en raison de quoi les prestations d'assurance-invalidité de longue durée et d'assurance-invalidité n'ont pas été diminuées en conséquence comme il se devait.

Une fois les rajustements nécessaires calculés, l'employé peut choisir le mode de remboursement du trop-payé. Cela peut dépendre de la mesure dans laquelle il connaît à l'avance le montant du trop-payé imminent ou du type d'entente qu'il peut avoir conclue par écrit au préalable avec l'assureur pour rembourser le paiement en trop. Le fardeau financier que le remboursement peut représenter pour le bénéficiaire est aussi pris en compte. Tous les versements insuffisants sont rapidement remboursés aux bénéficiaires.

f) Non. Tous les documents médicaux appartiennent à l'assureur. Cependant, à la demande du bénéficiaire ou de son représentant légalement désigné, l'assureur doit: a) en vertu du régime d'assurance-invalidité, transmettre les dossiers médicaux au bénéficiaire ou à un tiers désigné par ce dernier ou, b) en vertu du régime d'assurance-invalidité de longue durée, transmettre les dossiers médicaux au(x) médecin(s) traitant(s) du bénéficiaire.

g) Durée moyenne de toutes les invalidités en cours à la fin de l'année, exprimée en mois:

Année	Assurance-invalidité	Assurance-invalidité prolongée
1982	51,42	0
1983	50,84	0
1984	51,62	0
1985	53,19	0
1986	55,65	0
1987	58,66	0
1988	61,21	0
1989	63,91	0
1990	65,70	50,4*
1991	67,69	51,6

* Les données applicables à l'assurance-invalidité prolongée ont été fournies pour la première fois en 1990.

Prestations d'invalidité moyennes en termes de pourcentage du salaire (prestation brute de 70 p. 100 du salaire moins les prestations d'invalidité en vertu du RPC ou de la LPFP)

Année	Assurance-invalidité
1982	51,3 %
1983	52,8
1984	52,4
1985	51,8
1986	50,4
1987	48,3
1988	47,6
1989	45,7
1990	47,3
1991	47,6

En utilisant la même formule que pour le régime d'assurance-invalidité, l'assureur du régime d'assurance-invalidité de longue durée a établi les prestations moyennes versées en vertu de ce régime à 46 p. 100 du salaire au mois de septembre 1992.

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacKay: Que le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du Secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Fulton (p. 15586).

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque le débat a été interrompu, il restait 13 minutes au député de Cumberland—Colchester.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, lorsque j'ai terminé mes observations avant la période des questions, je parlais des aspects économiques du raccordement permanent.

En résumé, je voulais simplement dire qu'une fois construit, le raccordement permanent éliminera un obstacle au commerce entre les trois provinces, soit l'Î.-P.-É., la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Actuellement, il existe certainement un obstacle au transport et au développement économique.

Je soulignais que le détroit de Northumberland sépare l'Î.-P.-É. du Nouveau-Brunswick et que, d'un côté de celui-ci, le taux de chômage est de 16,2 p. 100, alors que de l'autre, il est de 12,1 p. 100. C'est toutefois l'Î.-P.-É. qui fait les frais du piètre système de transport qui existe entre les deux provinces.

J'ai parlé de certaines des préoccupations environnementales qui ont été soulevées au sujet de ce projet, au fil des ans. J'ai dit que le projet avait fait l'objet de sept études environnementales, dont la plus complète traitait du problème du dégagement des glaces. Ayant évaluer qu'il faudrait plus de sept jours pour dégager les glaces, les auteurs de cette étude ont recommandé de ne pas mettre en oeuvre le projet.

• (1520)

Une étude traitant plus particulièrement de ce problème a été effectuée et a permis d'évaluer la situation en partant de l'hypothèse d'un raccordement fixe comme celui qui est actuellement proposé. Cette étude a conclu que ce genre de pont respecterait parfaitement le délai de deux jours prévu pour le dégagement des glaces. En fait, dans le cas du projet actuellement proposé, il faudrait beaucoup moins que les deux jours exigés conformément au processus environnemental.

Le plan de construction du raccordement permanent est intéressant. On compte le construire le plus possible sur la terre ferme, puis transporter l'assemblage dans l'eau et l'y mettre en place. Il faudra effectuer certains travaux de dragage durant la construction, mais ceux-ci seront moins importants que ce qui se passe actuellement dans le détroit de Northumberland sur une période de deux ans. La construction du pont nécessitera cinq ans. En conséquence, le dragage aura beaucoup moins de répercussions que les activités qui perturbent actuellement les pêcheries ou l'environnement.

Je le répète, la conception de ce projet est unique. Il est très intéressant qu'on réussisse à construire presque tout le raccordement permanent l'Île-du-Prince-Édouard.

Les répercussions sur la pêche seront prises en considération et, durant la construction, elles seront infimes. Des compensations ont été prévues pour les pêcheurs. D'ailleurs, personne ne parle des avantages que ce projet aura sur le secteur des pêches, lorsqu'il sera terminé. Il y a fort à parier que la pêche s'en trouvera améliorée. Le poisson se concentre autour des ouvrages érigés par l'homme, comme le raccordement permanent qui exige de grands travaux de construction sous l'eau, comme ce fut le cas à Canso ou à Bar Harbour, dans le Maine, car ces structures, une fois achevées, créent un habitat naturel pour le homard et d'autres espèces et ne menacent pas le poisson, contrairement à ce que certains peuvent prétendre.

Par ailleurs, les gens ne se rendent pas compte que les traversiers desservant le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard empruntent un corridor qui leur est réservé et où la pêche est actuellement interdite. Il s'agit d'un grand secteur qui ne sera plus utilisé et auquel les pêcheurs auront de nouveau accès, dès que le pont sera construit.

Il faut s'attendre à de faibles répercussions négatives sur le stock de poisson pendant la construction du pont. Toutefois, à l'instar de bien des gens, je crois que le projet, une fois terminé, aura des répercussions positives considérables. En fait, certains vont même jusqu'à prévoir que les pêcheurs se disputeront les 44 culées du pont. Ils voudront tous en vouloir une ou deux. Il sera intéressant de suivre la procédure d'attribution.

J'ai assisté à de nombreux exposés donnés par le président de la société Strait Crossing Incorporated. M. Giannellia a multiplié les démarches pour rencontrer les habitants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est disposé à rencontrer tout le monde, à répondre à toutes les questions, à apaiser toutes les craintes et à écouter les conseils qui lui sont offerts au cours de ces rencontres. La façon dont il répond aux questions m'a impressionné. Il n'est jamais pressé. Il prend le temps qu'il faut et ne craint pas d'aborder tous les sujets. De toute évidence, il a bien réfléchi à la question et est déterminé à aller de l'avant et à respecter les délais. Chacun des aspects du projet a fait l'objet d'un examen environnemental et sera pris en considération au moment de la construction.

J'habite l'une des localités situées tout près du site de construction, sur la partie continentale, en fait, à Amherst, en Nouvelle-Écosse. Le projet est très important pour nous. Bien des gens croient qu'il ne verra jamais le jour, parce qu'on nous en a promis beaucoup d'autres auparavant. Cependant, il semble bien que le projet ira de l'avant et nous en sommes très heureux, c'est le moins qu'on puisse dire. Les gens d'affaires ont conjugué leurs efforts pour nous doter des meilleures installations qui soient, afin de répondre aux besoins des travailleurs et des sociétés chargés de construire le pont.

Le projet satisfait à toutes les normes environnementales de même qu'à toutes les normes du gouvernement fédéral et des gouvernements de l'Î.P.-É., du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Il a été approuvé au cours d'un référendum tenu à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'un programme extrêmement important pour les habitants de cette région. C'est une situation où tout le monde est gagnant.

Un député a dit il y a quelque temps que le projet avait deux grands avantages. Je voudrais en faire ressortir quelques autres. Il a dit que cela présentait un grand avantage en tant que projet de construction, c'est vrai, et un deuxième grand avantage en tant qu'attraction touristique.

L'avantage probablement le plus important qu'il aura, c'est qu'il sera un élément clé de notre infrastructure des transports dans la région de l'Atlantique. Ce pont fera partie intégrante du système global de transport et nous aidera en tant que région, et plus particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard, à être compétitifs.

Les retombées économiques globales seront certainement substantielles. Nous avons entendu mentionner aujourd'hui les chiffres de 800 et 850 millions de dollars, et même davantage. Une fois le projet réalisé, les retombées périphériques et tous les logements, les fournitures, les biens et les services qui doivent être fournis aux gens feront grimper ce chiffres à plus d'un milliard de dollars. C'est très intéressant pour nous dans notre région.

Les habitants de la région sont très excités et impatients de voir réaliser ce projet. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet et j'espère certainement que cela se fera aussi rapidement que possible et que l'entreprise sera aussi couronnée de succès que nous le pensons.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, au cours de son intervention, l'orateur précédent a parlé à plusieurs reprises d'une évaluation environnementale et a même dit que le projet avait subi un certain nombre d'évaluations environnementales.

C'est vrai. La conclusion de l'évaluation environnementale a été qu'on ne devrait pas entreprendre ce projet. Comment le député justifie-t-il son appui à l'égard de ce projet de loi lorsque les résultats de l'évaluation environnementale sont négatifs?

M. Casey: Monsieur le Président, la conclusion de l'évaluation environnementale était qu'on ne devrait pas aller de l'avant avec ce projet si le dégagement des glaces devait prendre sept jours, comme prévu.

Lorsque l'évaluation environnentale portant spécifiquement sur le dégagement des glaces a été effectué, on a établi comme critère que le dégagement des glaces devait se faire en deux jours. Si le groupe chargé de l'évaluation environnementale avait recommandé de ne pas aller de l'avant avec le projet au départ, c'est parce qu'il avait prévu que le dégagement des glaces prendrait sept jours. Ce n'était qu'une évaluation. Le groupe a ensuite dit que si les glaces pouvaient être dégagées en deux jours, on pouvait aller de l'avant avec le projet, et le plan actuel répond certainement à ce critère.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis présent depuis le tout début du débat. Je viens de la région atlantique et je m'intéresse particulièrement à cette discussion mais je n'ai aucune objection à patienter et à attendre mon tour selon le principe d'alternance entre le gouvernement et l'opposition.

Toutefois, on atteint un point de non retour lorsque des députés qui n'étaient même pas au pays lorsque le débat a commencé, et encore moins ici à la Chambre, ont priorité sur un député qui est présent depuis le tout début de la discussion.

Sauf tout le respect que j'ai pour ma collègue de la Colombie-Britannique, celle-ci est le quatrième député néo-démocrate à qui vous avez accordé la parole. Vous avez aussi laissé parler trois ou quatre membres du gouvernement ainsi que deux libéraux. Or, je suis ici depuis le tout début.

J'aimerais savoir pourquoi vous ne m'avez pas autorisé à prendre la parole. Serait-ce que vous suivez l'ordre d'une liste? Ce n'est sans doute pas le cas parce qu'en théorie cela ne se fait pas à la Chambre.

J'aimerais obtenir une explication.

Le député à qui vous venez de céder la parole n'était même pas présent à la Chambre lorsque le débat. . .

M. Barrett: Allons donc!

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants et je comprends fort bien qu'il soit très intéressé par ce projet de loi qui touche la région dont il est le représentant. Mais la Présidence, dans l'octroi du droit de parole, doit tenir compte du nombre de représentants de chacun des partis.

J'ai eu l'honneur de présider depuis le début de ce débat; il y a quatre députés du côté ministériel, deux députés libéraux et deux députés néo-démocrates qui ont pris la parole sur le fond. Par ailleurs, j'ai donné la parole au député à deux reprises durant la période des questions et commentaires. Alors si je tiens compte de la tradition de cette Chambre, je pense que je dois encore donner la parole à des députés des partis reconnus avant de passer à un député indépendant. Mais cela dit, j'assure le député que je note avec beaucoup de soin son intérêt dans ce débat et qu'aussitôt que la première occasion se présentera, je donnerai, avec plaisir, la parole à l'honorable député sur la question de fond.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous êtes aimable, mais la suggestion que vous faites revèle le caractère fallacieux de toute la procédure. Vous parlez de l'octroi du droit de parole aux partis. Si vous jetez un coup d'oeil au Règlement, vous constaterez qu'il n'est pas fait mention des députés individuels et des partis comme tel. Sauf votre respect, les chiffres que vous avancez sont incorrects. Trois députés néo-démocrates ont eu la parole avant que vous ne laissiez parler le dernier.

Je suis sérieux lorsque je dis que des députés ayant participé au débat n'étaient même pas au pays lorsque ce débat a commencé. Je comprends comment fonctionne le système. Je suis ici depuis un certain temps.

Je n'ai rien contre le fait d'attendre mon tour lorsque les députés sont ici et que l'on suit le système de roulement habituel. Peu importe que vous vous serviez ou non d'une liste ou de quoi que ce soit, un certain ordre doit être respecté. Je vous demande de me dire, monsieur le Président, si le temps passé à siéger ici à la Chambre durant un débat intervient pour ce qui est d'obtenir de la présidence le droit de prendre la parole?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne crois pas que le Règlement dise que le droit de parole est accordé au pourcentage du temps que les députés passent à la Chambre. Je pense que je respecte la tradition parlementaire en reconnaissant, en autant que les députés des différents partis reconnus se lèvent durant un certain temps, des représentants ou des députés de partis reconnus. Quant aux députés indépendants, je pense que je suis très équitable en attendant qu'un certain nombre de députés se soient exprimés pour leur donner la parole. Cela étant dit, j'ai reconnu jusqu'à présent l'intérêt que porte le député en lui accordant la parole à plusieurs reprises au cours de la période de questions et commentaires, et je pense être très juste en reconnaissant à nouveau l'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca. Aussitôt que la première occasion se présentera, il me fera plaisir de donner la parole à l'honorable député de Annapolis Valey—Hants.

[*Traduction*]

M. Barrett: Monsieur le Président, tout d'abord, je dois dire que j'ai un profond respect pour le député d'Annapolis Valley—Hants. Je sais qu'il participera au débat et j'en suis heureux. Cependant, il a rapporté incorrectement les faits lorsqu'il a parlé de personnes qui n'étaient pas à la Chambre.

Cela étant dit, il est. . .

M. Nowlan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député lui-même vient tout juste de présenter incorrectement les faits. Le député de Fundy—Royal, qui a pris la parole ce matin, n'était pas à la Chambre lorsque le débat a commencé. Le secrétaire parlementaire n'y était pas non plus.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! L'honorable député a beaucoup trop d'expérience parlementaire pour ignorer qu'un député ne doit pas faire état à la Chambre de la présence ou de l'absence d'un collègue.

[*Traduction*]

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole pour la troisième fois. J'espère que je réussirai à dire ce que j'ai à dire et que d'autres pourront aussi avoir la parole, selon ce que décidera la présidence.

Dès le départ, sachez que je m'oppose à ce que l'on engloutisse des deniers publics dans ce projet inutile. J'ajouterai que le gouvernement veut dépenser 42 millions de dollars par année pendant 35 ans pour une liaison malheureuse. Cette liaison malheureuse est censée rapprocher l'Île-du-Prince-Édouard du reste du Canada, mais nous dépensons en ce moment 21 millions de dollars par année pour fournir un service de traversiers.

Tout cela est typique de la façon de penser des libéraux et des conservateurs. Si vous voulez économiser 21 millions de dollars par année, dépensez-en 42 millions. Faut-il qu'ils soient bêtes? Ils veulent dépenser 42 millions par année pour éliminer un problème qui leur en coûte 21 millions chaque année. Pourtant, les libéraux et les conservateurs nous disent constamment qu'il n'y a pas assez d'argent pour les sans-emploi et pour l'assurance-chômage et qu'il n'y a plus d'argent dans l'arbre à billets

pour créer des emplois. Cependant, ils nous proposent un mégaprojet qui engloutira 42 millions de dollars par an pour régler un problème qui nous en coûte 21 millions. La situation est aussi simple que cela, et je pense que le député d'Annapolis Valley—Hants est d'accord avec ses collègues.

Chaque jour, les conservateurs et le ministre des Finances nous disent qu'ils sont responsables des questions financières du Canada. Ils affirment que le pont de l'Île-du-Prince-Édouard est nécessaire pour économiser de l'argent. Je répète qu'ils consacrent 21 millions de dollars par année à un service de traversiers et qu'ils dépenseront dorénavant 42 millions par année pendant 35 ans en pensant épargner deux fois plus que ce qu'ils perdent.

M. Lewis: Les ponts ne font pas la grève.

M. Barrett: Voilà qui est intéressant. Le solliciteur général. . .

M. Lewis: Les ponts ne tombent pas en panne.

M. Barrett: Les ponts ne font pas la grève. N'est-ce pas intéressant? C'est dans le plus pur style du génie conservateur.

M. Lewis: Merci.

M. Barrett: Les ponts ne font pas la grève. Ainsi, en dépensant 42 millions de dollars par année pour épargner 21 millions, nous éviterons d'éventuelles grèves. Attention, les génies conservateurs sont à l'oeuvre et ils ont l'appui des libéraux.

Écoutez les conservateurs parler d'économie. En Colombie-Britannique, nous avons le pont Lions Gate, qui nécessite des travaux d'entretien tous les ans. En fait, après 50 ans, les travaux d'entretien ont probablement coûté cinq fois sa valeur en capital.

Mes bons amis, soyons sérieux. Comment peut-on qualifier de sérieux des gens assez fous pour dépenser 42 millions de dollars par année dans le but d'en épargner 21 millions? Vous croyez que j'exagère? Vous n'avez qu'à regarder les chiffres et les motifs invoqués. Le député dit que les ponts ne font pas la grève. C'est le même genre de stupidité qui amène le gouvernement à fournir autant d'argent pour le projet Hibernia, de façon que les pétrolières américaines puissent en bénéficier.

Qui forme le consortium à qui l'on versera cet argent? Ce consortium est composé à 70 p. 100 de sociétés britanniques et américaines.

L'Île-du-Prince-Édouard compte 125 000 habitants. Si l'on donne à ces habitants la possibilité de choisir le versement d'une somme de 8 000 $ comptant chacun avec la promesse que ce pont ne sera pas construit, ils prendront l'argent. Pourquoi donnerait-on cet argent à un consortium qui n'est même pas de chez nous pour construire un pont. . .

M. Crosbie: Est-ce là la politique du NPD? Est-ce votre politique?

M. Barrett: Mon cher collègue, votre politique consiste à dépenser 42 millions de dollars par an pour en épargner 21. Vous étiez libéral, vous êtes maintenant conservateur. Vous dites d'abord une chose, puis une autre, toujours pour le même parti politique. Pourquoi? Parce que les libéraux comme les conservateurs appuient ce projet de loi ridicule, cette politique du chaînon manquant qui ne va rien faire pour les aider à dépasser le stade du chaînon manquant.

Voici que ces ministres qui se disent calmes, intelligents, réfléchis et prudents sur le plan des finances s'en prennent à moi simplement parce que je dis qu'il est ridicule de dépenser 42 millions de dollars par an pour en épargner 21. Je n'ai jamais vu le ministre des Pêches aussi emballé que depuis la dernière fois où il a embrassé une morue. Le ministre des Pêches, qui trouve toujours de nouveaux moyens de se mettre dans des situations impossibles, en a trouvé un autre aujourd'hui. Pour changer, il n'attaque personne, mais ne fait que jeter de l'argent par les fenêtres.

Je trouve intéressant que ces conservateurs qui se disent responsables parcourent le pays pour dire qu'ils n'ont pas d'argent pour les garderies. Non, cela profiterait aux enfants. Ou encore, qu'ils n'ont pas d'argent pour créer des emplois, même si cela profiterait aux hommes et aux femmes. Qu'effectivement, ils aimeraient bien aider les autochtones, mais qu'ils n'ont pas d'argent pour le faire. En ce qui concerne la sécurité de la vieillesse, ils leur faut une disposition de récupération. Oh oui, ils doivent épargner tout cet argent, pour pouvoir dépenser 42 millions de dollars par an afin d'en épargner 21. Quand P.T. Barnum parlait du taux anormal de natalité, il faisait sûrement allusion à des imbéciles comme eux. Il s'agit d'un projet ridicule proposé par le gouvernement avec l'appui des libéraux. Il s'agit de l'entente tacite qui existe dans ce pays. Les libéraux et les conservateurs n'ont pas de monopoles en ce qui concerne le ridicule, mais ils partagent des intérêts communs.

• (1540)

Pourquoi dépensent-ils cet argent? Où sont les avantages économiques? Qu'on nous montre les études environnementales. La société à qui cela va rapporter appartient, dans une proportion de 70 p. 100, à la

Grande-Bretagne et aux États-Unis. Si on veut dépouiller les contribuables canadiens, qu'on les dépouille au moins au profit de sociétés canadiennes. Mais le gouvernement ne fait même pas ça.

J'entends les Américains qui disent: «Savez-vous ce que nous avons fait faire à ces imbéciles de Canadiens? Ils vont construire ce pont pour relier le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard, ils vont dépenser 42 millions de dollars par an et nous avons des intérêts dans cette société.» Dans les salles de conférence de la même société de construction en Grande-Bretagne, on dit la même chose: «Nous aurions pu leur donner la technologie pour un tunnel, mais non, ils voulaient un pont. Quoi qu'ils demandent, nous leur donnerons, si ces idiots veulent dépenser des sommes pareilles.»

Il s'agit de 8 000 $ par habitant dans l'Île-du-Prince-Édouard. Si nous donnons aux habitants de cette province la possibilité de voter pour dire s'ils préfèrent 8 000 $ par personne ou ce pont, devinez ce qu'ils vont choisir. Faites-les voter, voyons ce qu'ils décideront.

Mme Sparrow: Ils ont déjà voté.

M. Barrett: Ils n'ont pas voté au sujet des 8 000 $. Ils n'ont pas voté sur l'argent qu'ils pourraient obtenir. Ils ne possèdent pas la société dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ils ne tireront aucun profit de cette entreprise dans cette île, sauf la possibilité de vendre des cartes postales de ce pont de 13 kilomètres de long qui probablement lorsqu'il sera terminé n'aura qu'une seule voie à sens unique étant donné le prix qu'il va coûter et les frais qui augmentent.

Une voix: Oh, cela suffit.

M. Barrett: Elle me dit que cela suffit au sujet de ce pont. Vous expliquerez aux Albertains pourquoi on va dépenser 42 millions de dollars par an pour régler un problème de 21 millions de dollars. J'irai en Alberta avec vous et nous monterons sur une estrade ensemble avec le député d'Annapolis Valley—Hants. Nous prendrons la parole pour déclarer: «Bon, dites-nous pourquoi nous devrions dépenser l'argent des contribuables pour ce projet.»

C'est si stupide, les ministériels prennent cela au sérieux. Je pensais que c'était une plaisanterie qui avait commencé le 1er avril et qui s'était prolongée. Mais ils sont sérieux. Ils ont vraiment l'intention de le faire.

Madame la Présidente, vous avez entendu parler de postes fictifs au budget et des dépenses inutiles que le gouvernement a effectuées au cours des années, et que me disent-ils? «Oh, vous allez perdre des voix dans l'Île-du-Prince-Édouard.» Si le gouvernement veut acheter des votes, il peut le faire beaucoup mieux et à bien meilleur marché qu'avec ce genre d'opération. Combien de voix va-t-il obtenir en Grande-Bretagne grâce à la société de construction? Combien de voix va-t-il gagner aux États-Unis? S'il veut acheter des voix, qu'il le fasse ouvertement, qu'il leur donne l'argent franchement et qu'il soit honnête à ce sujet.

S'agit-il d'acheter des voix ou de faire preuve de bonne gestion financière? Les ponts ne font pas grève, a dit le ministre. Bien entendu, cela ne veut rien dire.

Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui a des projets coûtant 42 millions de dollars par an qu'il voudrait voir réaliser dans sa circonscription? Que cette personne se fasse connaître.

Une voix: Et le déficit?

M. Barrett: Peu importe le déficit, mon ami. Nous parlons ici de politique. Le déficit ne compte pas lorsque nous parlons des voix dans les régions. Si nous dépensons de l'argent pour le pont, ils voteront peut-être pour nous. J'estime que c'est insulter les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et pour ceux du Nouveau-Brunswick. C'est assurément une insulte pour les habitants du Canada, qui doivent payer la note pour ce projet superfétatoire.

Mme Dobbie: Vous harcelez la petite Île-du-Prince-Édouard.

M. Barrett: Oh, je harcèle l'Île-du-Prince-Édouard. Les insulaires pensent que c'est une farce. Ils pensent qu'il est vraiment marrant de faire accroire aux Canadiens que nous pouvons dépenser 42 millions de dollars par année pour en économiser 21 millions par année. C'est là la nouvelle mentalité des libéraux-conservateurs.

Je mets au défi les députés du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard de monter à la tribune et de dire: «Voilà comment nous allons sortir le pays du marasme financier. Nous allons dépenser deux fois plus pour économiser la moitié.» Pensez-vous qu'ils monteront à une tribune et expliqueront les choses ainsi? Non. Mais c'est la réalité.

C'est la pure réalité. Comment peut-on justifier que 70 p. 100 du consortium appartient à la Grande-Bretagne et aux États-Unis? Pourquoi dépensons-nous cet argent? Pour enrichir les entrepreneurs de la Grande-Bretagne? Je ne le sais pas. Pour enrichir les entrepreneurs des États-Unis? Je ne le sais pas.

Je voudrais vous révéler un secret. Je sais que ce projet est stupide. Je sais qu'on y mêle la politique et je sais que beaucoup de députés cherchent à s'assurer des voix, mais le gouvernement ne pourra pas en recueillir en Angleterre. Ces députés n'ont même pas compris cela. Le gouvernement ne pourra pas recueillir de votes aux États-Unis. Ils n'ont pas compris cela non plus.

Si le gouvernement veut vendre à perte, s'il veut agir pour des motifs politiques, qu'il le fasse au moins là où il pourra recueillir des voix! Vous insultez l'intégrité de l'honneur traditionnel en allant acheter des voix à l'étranger. Vous achetez des voix en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ça, c'est stupide.

Et les libéraux, pourquoi êtes-vous d'accord avec cela? Est-ce que vous pensez que cela va vous rapporter des voix? Vous avez déjà des sièges à l'Île-du-Prince-Édouard. Qu'est-ce que vous allez en retirer? Allez-vous dire: «Regardez-nous. Nous avons contribué à construire ce pont. Nous pouvons avoir notre nom sur une plaque en bronze, juste au niveau où l'eau de mer la corrodera le plus vite.»

Le nom de tous les députés sera cimenté dans le pont. Ces noms seront là pour la postérité, tous. Saviez-vous cela? Ils espèrent que tous les habitants de l'île viendront, regarderont les noms et diront: «Ah, je vais voter pour celui-là.»

Vous insultez les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Vous insultez les habitants du Nouveau-Brunswick et vous insultez le reste des Canadiens. C'est le genre de politique de l'assiette au beurre que je pensais terminée.

Mme Dobbie: Qu'est-ce que vous proposez, John?

M. Barrett: Si vous êtes capables de trouvez 21 millions par an, je propose que vous commenciez par nourrir ceux qui ont faim.

Dépensez-les pour les enfants, pour qu'ils puissent allez à l'école avec un repas chaud dans l'estomac. Dépensez-les à instruire la population de l'Île-du-Prince-Édouard. Dépensez 42 millions par an pour les universités et les écoles techniques des provinces atlantiques. Améliorez donc ces écoles dont vous parlez tout le temps.

Dépensez pour les personnes âgées. Dépensez pour les pionniers qui ont bâti ce pays, mais ne donnez pas 42 millions par an à quelque société étrangère pour économiser 21 millions par année.

Qu'est-ce que je propose? Je vais vous le dire. Vos mathématiques sont stupides. Le projet est absolument insensé. Quiconque soutient à la Chambre qu'on peut régler un problème de 21 millions de dollars par année en en dépensant 42 millions a besoin d'être examiné par le vérificateur général.

Je mets le gouvernement et l'opposition au défi de convoquer le vérificateur général et de lui soumettre ce problème. Je les mets au défi de dire que le vérificateur général peut nous montrer comment on peut épargner 21 millions de dollars par année en en dépensant 42.

C'est la même chose que d'engouffrer tout cet argent dans le projet Hibernia pour fournir du pétrole produit en mer aux Américains. Même les navires et les infrastructures sont construites à l'étranger. C'est incompréhensible. Si c'est de la bonne politique, qu'on laisse la population du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve décider si elle veut avoir l'argent directement dans ses poches. Croit-elle que l'argent devrait aller au consortium qui appartient à des sociétés britanniques et américaines?

Quelles sont les conclusions des études sur les retombées économiques? Qui a fait ces études? Quelles sont les conclusions des études environnementales? Il faudrait en faire davantage. Qu'en est-il du mode de vie de l'Île-du-Prince-Édouard qui est le même qu'en Colombie-Britannique? Nous avons l'île de Vancouver. Voulez-vous dépenser 45 millions de dollars par année pour régler nos problèmes de traversiers? Vous n'avez pas donné à la Colombie-Britannique un seul cent pour payer le transport entre le continent et Victoria, pas un traître cent.

Depuis que W.A.C. Bennett a établi le système de traversiers entre l'île de Vancouver et le continent, le gouvernement canadien n'a pas versé le moindre cent à la Colombie-Britannique pour l'aider à payer le service de traversiers. Ces traversiers ont été construits en Colombie-Britannique par des travailleurs syndiqués de la Colombie-Britannique. Ces travailleurs ne font pas la grève.

Je ne suis pas ici pour me lamenter des échecs des gouvernements libéraux et conservateurs précédents. Je tiens à le dire mais comment le gouvernement peut-il continuer à agir de la sorte alors qu'il refuse au reste de la population canadienne de jouir des mêmes largesses. Est-ce de la politique? Non, c'est de la stupidité, de l'absolue stupidité.

• (1550)

Je défie tout ministre du Cabinet conservateur représentant une circonscription du Manitoba et à l'Ouest de cette province de se présenter en public avec moi pour justifier financièrement ce projet dans l'ouest du Canada.

Je défie les ministres du Cabinet de la Colombie-Britannique d'organiser une réunion publique à Vancouver et de déclarer: nous avons trouvé une nouvelle façon d'économiser. Nous dépenserons 42 millions de dollars par an afin d'économiser 21 millions de dollars à l'Île-du-Prince-Édouard et vous ne recevrez pas un sou ici en Colombie-Britannique.

Depuis 1960, nous construisons et exploitons des traversiers appartenant au gouvernement de la Colombie-Britannique et leur coût est entièrement payé par les contribuables de la province; Ottawa n'a jamais contribué un seul sou. Nous n'avons jamais déploré les subventions versées aux provinces atlantiques. Maintenant, nous protestons parce que les subventions sont mal réparties.

Mme Mitchell: Et ils ont enlevé le *Polar 8*.

M. Barrett: Le *Polar 8*, nous ne l'avons jamais eu.

Je suis d'accord avec ces critiques, mais mon motif est beaucoup plus simple. Cette façon de procéder équivaut à acheter des voix de la manière la plus stupide possible. Si vous voulez acheter des voix, versez l'argent directement aux gens et non à un consortium étranger et non pour un lien fixe qui vient corriger une lacune et qui n'est conforme ni à la pensée des libéraux ni à celle des conservateurs.

Il est impossible de justifier cette idée financièrement. Vous devriez tous, chacun d'entre vous, avoir honte d'appuyer une telle idée.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député d'Esquimalt—Juan de Fuca qui insulte les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard dans ses observations, que la majorité des insulaires ont voté en faveur du raccordement permanent avec le Nouveau-Brunswick.

Il y a longtemps que nous écoutons les néo-démocrates nous faire leurs déclarations moralisantes; l'orateur précédent a laissé entendre à quel point ce vernis était mince.

Permettez-moi de citer le hansard du 8 février; à la page 15591, la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe déclare au début de son discours: «. . .l'Île-du-Prince-Édouard compte 129 800 habitants. D'après le recensement de 1991, on dénombre 122 051 personnes dans ma circonscription, Saanich—Les Îles-du-Golfe. Mes électeurs pourraient bien se demander où est leur projet d'un milliard de dollars, quand on parle du partage des recettes du gouvernement fédéral par habitant.»

Cela signifie donc que si une société privée désirait dépenser un milliard de dollars pour construire un pont jusqu'à l'île de Vancouver, ces gens seraient entièrement en faveur de l'idée. Ils ne s'y opposeraient pas en déclarant que ce n'est qu'une façon d'acheter des voix. Il y a quatre sièges pour l'Île-du-Prince-Édouard; c'est une grande proportion des 295 sièges, n'est-ce-pas?

Il n'en demeure pas moins que si le gouvernement fédéral ou une société privée voulait construire un pont jusqu'à l'île de Vancouver, ce parti serait tout à fait d'accord. En Colombie-Britannique, ils disent que c'est terrible de voir que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent avoir d'excellentes infrastructures de transport, mais que dans le reste du Canada, on doit s'assurer qu'elles sont économiquement viables. Quelle hypocrisie.

M. Barrett: Monsieur le Président, si le représentant veut dire que ce projet ne vise pas à gagner la faveur de l'électorat de l'Île-du-Prince-Édouard, s'il veut dire que quatre sièges n'ont pas d'importance, je lui rappellerai que, en politique, tous les sièges comptent. Si les conservateurs craignent d'avoir du mal à remporter les élections, ceci est une bonne affaire pour mousser leur popularité auprès des électeurs du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cela ne règle pas le point précis que j'ai soulevé. Pourquoi dépenser 42 millions de dollars par année pour résoudre un problème qui n'en demanderait que 21 par année? Le député est libéral et il approuve cela. Tous les jours, des députés des premières banquettes libérales reprochent au gouvernement de ne pas investir dans la création d'emplois, dans l'éducation ni dans la protection de l'environnement, mais l'opposition officielle approuve cette affaire. Cela n'a aucun sens au plan financier et cela montre bien le peu de sérieux du Parti libéral.

Les libéraux manquent tellement de sérieux qu'ils en sont superficiels. Quarante-deux millions de dollars. Ce n'est pas très sérieux, mais ils approuvent. Le parti qui mène dans les sondages et qui demande aux Canadiens de lui accorder leur confiance est prêt à approuver cette farce stupide qui consiste à dépenser 42 millions de dollars pour régler un problème qui n'en demanderait que 21 millions.

Venez en Colombie-Britannique et j'irai à l'Île-du-Prince-Édouard. Puis nous ferons valoir nos positions respectives. Que le député me dise, par votre entremise, monsieur le Président, comment il peut justifier d'exiger des contribuables de la Colombie-Britannique qu'ils paient tous les frais du traversier qui fait la navette entre la terre ferme et l'île de Vancouver qui, en tant que

colonie britannique, a complété le Canada en entrant dans la Confédération.

On parle du chemin de fer et de la façon dont les conservateurs et les libéraux ont respecté ce qu'ils ont signé il y a plus d'un siècle et de la façon dont ils ont subventionné cela aussi.

Vous vous êtes déchargé de toute responsabilité sur le secteur privé, et vous voulez maintenant utiliser les fonds publics pour ce projet bidon.

Je suis émerveillé de voir les moyens que peuvent trouver les libéraux et les conservateurs pour gaspiller les deniers publics dans des choses aussi stupides. Si vous croyez que vous avez raison, allez expliquer aux habitants de la Colombie-Britannique pourquoi nous devrions contribuer au financement de cette idée stupide, alors que nous ne recevons pas un sou pour les coûts de transport entre la ville de Vancouver et l'île de Vancouver. Venez nous le dire. Et venez nous dire pourquoi il faudrait doubler le montant.

Mme Dobbie: Est-ce que ce sont de vraies larmes?

M. Barrett: Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on chahute, cela m'amuse en fait, mais à un certain point la stupidité devient tellement criante qu'elle jette le ridicule même sur les libéraux et les conservateurs.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le président, je suis subjugué par la logique du député.

Depuis des années, la Colombie-Britannique réclame la construction d'un chemin de fer sur l'île de Vancouver, alléguant que l'entente qui est à l'origine de l'entrée de cette province dans la Confédération prévoyait justement la construction d'un chemin de fer.

Le député doit bien savoir que l'entente qui est à l'origine de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération lui garantissait un moyen d'accès au continent. Nous essayons justement de faciliter l'accès des habitants de l'île au continent, par un moyen d'accès qui ne soit jamais interrompu.

Mon collègue n'habite pas en Ontario, dont les habitants visitent régulièrement l'Île-du-Prince-Édouard et pour qui le problème le plus important est justement l'attente d'un traversier. Mon collègue ignore tout de ce problème. Dans votre parti, vous n'avez sans doute pas à attendre le traversier, mais c'est le cas des gens de notre parti.

Une voix: En Colombie-Britannique, il faut parfois attendre des heures.

M. Lewis: Que mon collègue se rende à l'évidence: s'il entend appliquer le principe à la Colombie-Britannique, il doit aussi l'appliquer à l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Barrett: Pensez-vous que les conservateurs ont reconnu le principe du chemin de fer E and N lorsque le CPR l'a supprimé?

Une voix: Non.

M. Barrett: Non. Il a fallu que nous allions devant les tribunaux. Nous n'avons obtenu aucune aide du gouvernement fédéral. C'est vous qui avez permis le démantèlement des chemins de fer. On nous avait promis un service voyageurs lors de l'arrivée de CPR; ce sont les libéraux et les conservateurs qui ont tiré le CPR du pétrin et qui n'ont jamais exigé le remboursement de la moindre concession. Ils lui ont donné des droits de coupe, des droits miniers, une bande de terrain de 10 milles de chaque côté de la voie ferrée et dès que la compagnie a dit qu'elle courrait à la ruine, le gouvernement est intervenu en disant: «Vous nous faites pitié, pauvre de vous. Nous allons vous prendre en charge et faire payer les contribuables.»

Arrêtez de me raconter des bobards et de prétendre que ce gouvernement ou que les libéraux ont pris le parti du peuple canadien lors de l'accord original sur les chemins de fer. Il a fallu que nous allions jusqu'à la Cour suprême de Colombie-Britannique pour avoir le droit de récupérer notre chemin de fer.

Les libéraux et les conservateurs ont fait leur preuve; ils ne cessent de trahir non seulement l'Ouest mais tous les contribuables du pays. Prétendre qu'il existe une différence entre ce gouvernement et les libéraux n'est que pure imagination. Le peuple canadien est une fois encore en train de se faire passer un sapin en étant forcé d'accepter des marchés stupides qui ne rapportent rien de raisonnable aux petites gens du pays.

Je ne peux pas être plus clair. Je mets au défi mes bons amis d'aller dans n'importe quelle ville canadienne et de prendre en public la défense de cette idée stupide. Je m'inscrirai en faux et on verra bien ce qu'en pensera l'auditoire.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis très surpris de la véhémence dont le député fait preuve aujourd'hui à propos du projet de lien de transport terrestre avec l'Île-du-Prince-Édouard.

Il ne saurait s'agir de gratitude politique de la part du gouvernement puisque celui-ci n'a pas reçu d'appui de l'Île-du-Prince-Édouard sous forme de sièges lors des dernières élections et qu'il ignore quel sort les habitants de l'île lui réservent aux prochaines élections. Nous appuyons et mettons de l'avant ce projet parce que ça fait 100 ans que ce besoin se fait sentir pour l'Île-du-Prince-Édouard en particulier et pour les Maritimes en général

et que c'est maintenant chose possible. C'est possible économiquement parlant parce qu'une fois réalisée, cette structure ne coûtera pas plus cher à exploiter que ce que les Canadiens paient déjà pour le service de traversier qui assure actuellement la navette entre le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. C'est une proposition on ne peut plus sensée.

• (1600)

M. Barrett: Vous ne nous donnez jamais rien.

M. Crosbie: Alice au Pays des merveilles serait étonnée d'entendre le député de l'autre bout du Canada exprimer une fausseté et condamner un projet destiné à une autre région du pays parce que nous ne construisons pas en ce moment un pont pour relier Vancouver à l'île de Vancouver. C'est pure mesquinerie de sa part.

C'est pour cela que ça va mal chez nous. Il y a tant de gens qui, comme le député, sont jaloux de ce que reçoit une autre région du pays. À l'instar du député, ils essaient de fomenter des troubles.

Vous êtes un ennemi de l'unité nationale avec les arguments que vous faites valoir à la Chambre. C'est faire preuve de jalousie, d'étroitesse d'esprit, de mesquinerie et d'égoïsme que de prétendre que vous n'obtenez rien en Colombie-Britannique. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. En toute justice je dois accorder deux minutes au député.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Non seulement, monsieur le Président, je demanderais au député de retirer ses insultes personnelles, mais j'ai le sentiment que le ministre de Terre-Neuve me complimente. Je ne suis pas une femme et il n'a pu aller jusqu'au bout.

Permettez-moi de dire ceci. Il peut m'attaquer personnellement tant qu'il veut. Il peut dire tout ce qu'il souhaite à mon sujet. Cela ne me blesse pas. Je fais de la politique depuis aussi longtemps que lui.

Nos vis-à-vis doivent encore nous dire pourquoi ils dépensent 42 millions de dollars par année pour résoudre un problème de 21 millions de dollars. Si cela fait de moi un mauvais Canadien, la logique de mon collègue est alors des plus fautives. Je me bats pour les contribuables et non par chauvinisme.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne d'abord la parole à la députée de Calgary-Sud-Ouest et ensuite au député d'Annapolis Valley—Hants.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en tant qu'Albertaine, je suis heureuse d'être en mesure d'intervenir et de participer au débat sur le projet de loi C-110. Je tiens à dire que l'intervention du député qui m'a précédé au sujet de la façon dont le Canada aide ses diverses régions m'a consternée.

Ce projet de loi nous fait entrer dans l'avenir. Nous n'allons pas continuer de vivre dans le passé. Nous allons aller de l'avant afin de devenir plus compétitifs et de donner aux gens de la région de l'Atlantique la capacité d'améliorer leurs infrastructures pour favoriser leur agriculture, leur tourisme et, en fait, leur permettre d'obtenir les choses que vous et moi, monsieur le Président, tenons pour acquises, car nos provinces en profitent depuis pas mal de temps déjà.

Les avantages économiques de ce projet de loi sont nettement supérieurs aux inconvénients dont mon collègue d'Esquimalt parle. En fait, c'est probablement l'une des plus grandes chances que l'Île-du-Prince-Édouard ait jamais eue et je félicite les habitants de l'île et l'ancien premier ministre, Joe Ghiz, ainsi que l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas ménagé leurs efforts et qui ont collaboré avec le gouvernement fédéral pour que ce projet devienne réalité.

J'ai deux ou trois questions au sujet de l'évaluation environnementale et je tiens à dire que ce type d'évaluation est très important dans le cas de tous les projets. Ce projet a été soumis à une évaluation environnementale et certaines réserves ont été émises au sujet de l'écoulement glaciaire. En toute déférence, le gouvernement a nommé un comité très spécial d'experts des glaces qui ont déclaré que, si on pouvait construire un pont ou un lien fixe qui serait dégagé des glaces en moins de deux jours par année, on respecterait la recommandation de la commission d'évaluation environnementale, ce qui a été fait, bien entendu.

Revenons un petit peu en arrière. Ce n'est rien de nouveau. Voilà bien sept ans que ça dure et ce projet a déjà fait l'objet de plusieurs évaluations environnementales. Je dois dire aussi que lors d'un plébiscite tenu je crois en 1988 à ce sujet dans l'Île-du-Prince-Édouard, la majo-

rité des habitants de l'île s'étaient prononcés en faveur du projet de raccordement permanent.

Certains, nous le reconnaissons, avaient voté contre et ce pour diverses raisons. Beaucoup en raison de la crainte de devenir trop à la page ou par refus de se voir entraînés contre leur volonté dans le siècle prochain. Reste que le vote a été équitable, qu'il a rallié la majorité des voix et que nous avons l'intention d'aller de l'avant avec ce projet. Comme je l'ai dit, le problème du dégagement des glaces a été réglé, ce qui veut dire que l'examen environnemental est approuvé.

En ce qui concerne la subvention de 21 millions de dollars dont le député de la Colombie-Britannique a parlé il y a quelques minutes, sachez qu'il faut compter de 21 à 22 millions de dollars chaque année pour exploiter les services de traversiers reliant le Nouveau-Brunswick à l'Île-du-Prince-Édouard.

Une voix: 27 millions de dollars.

Mme Sparrow: 27 millions de dollars en 1988. Merci. Il y a également un problème en ce qui concerne l'âge des traversiers existants et les travaux d'entretien et de réparation nécessaires. Des documents ont été présentés dans lesquels on démontrait la nécessité d'acquérir quatre autres traversiers au moins, peut-être cinq. Chaque nouveau traversier va coûter entre 110 et 140 millions de dollars. Si on calcule le coût d'exploitation au prorata des dépenses en capital, on arrive en dollars de 1992 à un chiffre de 42 millions de dollars en 35 ans. Il ne s'agit pas d'un cadeau des contribuables du Canada. En fait, nous intégrons les dépenses en capital aux dépenses de fonctionnement et nous vous donnons les chiffres tels qu'ils sont.

Je voudrais parler un peu de l'appel d'offres. On a accepté trois offres et, finalement, on a retenu la firme Strait Crossing Incorporated, dont le siège social est à Calgary, qui est ma ville. Bien que ce soit un consortium, il s'agit bien d'une société canadienne qui a son siège social au Canada et, même si ce n'est pas la totalité, 95 p. 100 des travaux seront réalisés par des Canadiens, la plupart de la côte atlantique, comme il se doit. Bien sûr, les travaux d'ingénierie et de conception seront effectués à Calgary.

La responsabilité incombe au secteur privé. C'est l'entreprise privée qui se charge de la conception, de l'ingénierie et du financement du projet. Le secteur privé se charge de construire et d'exploiter le raccordement fixe pendant 35 ans, date à laquelle l'ouvrage sera remis au gouvernement.

Le projet est la responsabilité totale du secteur privé, qui en assume absolument tous les risques, et la subvention du gouvernement, qui, comme nous l'avons dit, s'élève à 42 millions de dollars, correspond aux paiements annuels que nous aurions versés de toute façon au prorata pendant 35 ans. Le projet ne menace pas l'environnement et il s'est révélé conforme aux recommandations du comité d'étude sur les glaces. Il y aura moins de deux dégagement par an. Il y aura beaucoup de retombées pour la région, tant dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Les coûts tiendront compte des droits de péage. Nous utiliserons les coûts du raccordement fixe une fois terminé et les droits de péage calculés en fonction de ceux du service de traversiers, plus un montant indexé sur l'IPC ou l'inflation. Tous ces calculs sont prévus de façon précise dans les contrats.

• (1610)

Srait Crossing Incorporated, de Calgary, a aussi tenu compte des coûts que nécessite un entretien constant, ce qui nous évitera d'avoir à faire face à des problèmes dans 10, 20 ou 30 ans, comme cela pourrait fort bien se produire. Ces coûts étant déjà prévus, ils seront payés grâce aux droits de péage qui seront imposés dès que les travaux seront terminés.

Srait Crossing Incorporated a aussi déposé une garantie de bonne exécution et fourni des assurances concernant les pêches. J'ai trouvé très intéressant d'entendre certains députés d'en face s'inquiéter des effets négatifs que les travaux pourraient avoir sur cette industrie, qui, comme nous le savons tous, revêt une grande importance pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour d'autres provinces.

On n'a qu'à considérer les plates-formes de forage installées dans le golfe ou les cas d'activité en mer de divers types d'industrie; on sera étonné de voir à quel point l'industrie de la pêche n'en a pas vraiment souffert. Le bilan est très positif en ce qui concerne l'habitat et la disponibilité accrue du produit. Il n'y a donc pas de preuve tangible que cette industrie en souffrira, mais une caution a été déposée au cas où un problème surgissait.

Quant au choix d'une entreprise de Calgary, je dois dire que le projet produira des retombées d'un bout à l'autre du pays. Oui, il y aura des dessinateurs et des ingénieurs à Calgary qui travailleront à ce projet. Il nécessitera cependant tout un éventail de produits et de services.

Il y aura la fourniture de ciment, qui viendra probablement surtout des provinces de l'Atlantique, et des armatures d'acier. Il y aura la vente et la location du matériel lourd. Il y aura la construction de routes ainsi que des installations pour les rampes d'accès. Il y aura toute une

variété d'autres services qui viendront de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Nouveau-Brunswick. Certaines petites entreprises locales déjà existantes dans la région de l'Atlantique pousseront de l'avant. Nous avons reçu une réaction extrêmement positive de la part des entreprises de l'Î-P-É. qui exécuteront le gros du travail.

L'une des exigences essentielles pour le projet, c'est que le promoteur utilise au maximum les ressources de la région de l'Atlantique. Pourquoi pas? Cela devrait bénéficier à la région. Je sais que mon collègue du NPD sera intéressé d'apprendre que la SCI est en train de préparer un plan des retombées industrielles qui sera soumis au gouvernement, au ministre des Travaux publics en fait, et qui doit répondre à certains critères déjà établis, avant que le gouvernement ne donne son approbation finale pour signer le contrat et donner le feu vert au projet.

Il y aura des emplois pour l'Île-du-Prince-Édouard. Il y aura des retombées pour l'Î-P-É., pour le Nouveau-Brunswick, pour la Nouvelle-Écosse de même que pour les provinces de l'Ouest. Voilà ce que c'est que bâtir le Canada, quand l'Est aide l'Ouest, ou vice-versa. C'est ainsi que notre pays s'est bâti depuis le début: ceux qui ont un peu plus que les autres partagent. Cela représente non seulement un progrès économique pour l'Î-P-É., cela montre aussi ce que les Canadiens peuvent faire d'un bout à l'autre du pays.

Quant à la période d'exploitation, une fois que le raccordement permanent sera construit et en exploitation, quels seront les droits de péage? Le montant en sera établi d'après le coût de la traversée en bateau, comme je l'ai dit, et en fonction de l'IPC ou du taux d'inflation. Il y aura un montant convenu pour les réparations et l'entretien. Cela fera l'objet d'un examen indépendant par un organisme extérieur à l'État, pour veiller à ce que le plan réponde aux critères. Aucun paiement ne sera versé au promoteur tant que tous les critères n'auront pas été établis et respectés.

Je trouve très intéressant de voir des collègues, des deux côtés de la Chambre, paraître s'entendre sur un projet qui est tellement nécessaire pour faire entrer l'Î-P-É. dans le XXI^{e} siècle. Cela permettra également à la province de profiter de certains des accords visant à accroître les échanges commerciaux.

Quand je pense au secteur de l'agriculture de même qu'à ceux de la pêche et du tourisme, je trouve que l'I-P-É. mérite certainement tout cela. Nous allons surveiller la situation de très près au fil des années précédant l'ouverture du pont.

À titre de députée ministérielle de l'Alberta, j'appuie vraiment le projet de loi. Il contribuera à rapprocher les Canadiens. Il nous fera progresser. Nous n'allons pas rester assis à regretter le passé. C'est un projet auquel tout le monde peut travailler de concert pour faire avancer notre pays.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai essuyé des critiques de la part de citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard qui ne prisent guère qu'une représentante de la Colombie-Britannique «s'immisce dans leurs affaires».

Je récuse cette analyse. J'habite dans une île. J'estime qu'il existe une union des insulaires. Il y a à l'Île-du-Prince-Édouard des pêcheurs et des employés de traversiers et le groupement Friends of the Island, qui me considèrent comme leur porte-parole. Ce ne sont certainement pas leurs représentants libéraux qui vont se porter à leur défense.

Je pense aussi que c'est mon devoir de députée de m'occuper de la question puisque 42 millions de dollars par année seront consacrés au projet. Ce n'est pas de l'ingérence. En critiquant le projet, je fais mon travail. Je fais aussi mon travail parce que le gouvernement, soucieux de faire accepter ce projet, menace l'intégrité de l'évaluation environnementale. Cela fait partie de mon travail de députée.

Ce qui se passe en fait, c'est que les libéraux et le gouvernement veulent adopter ce projet parce qu'ils pensent ainsi se gagner des appuis électoraux dans les Maritimes. Comme députée de la Colombie-Britannique et représentante d'une circonscription insulaire, j'ai le devoir de réagir et de dénoncer ce projet.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, la députée, comme tous ses collègues, a été élue par les habitants de sa circonscription et elle a indéniablement le droit d'exprimer à la Chambre leurs points de vue et leurs aspirations. J'espère cependant qu'elle tient compte de l'opinion de tous les Canadiens, car nous sommes élus comme députés pour représenter le Canada dans son ensemble.

Il est très important de connaître et de faire connaître les vues et les préoccupations de ses électeurs, mais il faut tenir compte de tout le Canada dans un grand nombre des décisions que nous devons prendre. Il est vrai que certaines régions sont mieux pourvues que d'autres

en certaines ressources. Depuis le tout début, bien avant 1867, l'entraide a sa place dans la tradition canadienne.

J'accepte sans aucune difficulté que la députée expose les opinions et les préoccupations de ses électeurs, mais j'espère aussi qu'elle est consciente de ne pas représenter uniquement les habitants de l'île de Vancouver, mais aussi de devoir prendre des décisions qui touchent tout le Canada.

Il est crucial que la députée tienne compte des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick et accepte de leur donner l'infrastructure nécessaire à leur progrès, à la promotion de leurs industries, qu'il s'agisse de la pêche, du tourisme, de l'exploitation forestière, de la culture des pommes de terre ou de l'agriculture en général.

Il incombe à la députée, selon moi, de parler au nom de tous les Canadiens, et pas uniquement au nom de ses seuls électeurs.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'exposé de mon ami. Il n'y a pas longtemps, nous avons eu l'occasion d'entendre le député d'Esquimault—Juan de Fuca, dont j'aimerais bien écrire les discours, parce que celui-ci n'a dit que trois choses, de sorte qu'il ne me faudrait guère de temps pour écrire ce qu'il veut dire.

Le député a d'abord dit que tous ceux qui appuyaient cette mesure législative étaient de toute évidence stupides. Nous ne sommes pas assez intelligents pour voir ce qui est l'évidence même. Notre collègue a ensuite dit que nous devions être en train d'essayer d'acheter des votes.

• (1620)

Enfin, la seule information qu'il nous a communiquée durant tout son discours, que j'ai trouvé fort intéressant, est qu'à l'heure actuelle il en coûte environ 21 millions de dollars par année pour transporter les gens entre l'île et le continent, alors qu'il en coûterait à peu près le double, soit 42 millions de dollars dans le cadre du projet, et ce tout au long de la durée de celui-ci.

Toutefois, ce que le député a omis de mentionner devrait être communiqué à la Chambre. Par conséquent, j'aimerais que la secrétaire parlementaire nous fournisse plus de précisions à cet égard. Quelles sont certaines des autres retombées économiques qui découleront d'un tel projet qui aiderait évidemment les insulaires en assurant un meilleur accès à l'île et en attirant les entreprises qui veulent s'installer sur celle-ci en raison de cet accès garanti?

Il importe que ces précisions soient apportées afin que l'on n'ait pas l'impression que nous sommes stupides et que nous nous contentons d'essayer d'acheter des voix. Il faut que l'on sache que nous avons aussi une certaine compréhension des aspects économiques de ce projet.

Mme Sparrow: Je remercie mon collègue de ses remarques et de sa question.

Pour ce qui est de la subvention de 42 millions de dollars par année sur 35 ans, cela comprend à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital.

Le député d'Esquimalt, qui a pris la parole un peu plus tôt, n'a pas cessé de répéter que nous payons actuellement 21 millions de dollars par année et que nous allons maintenant dépenser pour rien 21 millions de plus de l'argent des contribuables. Ce n'est pas vrai. Lorsqu'on exploite un service de traversiers, on a des dépenses de fonctionnement, mais on a aussi des dépenses en capital. Chaque année, on a des frais d'entretien et de réparation à payer et, une fois de temps en temps, il faut remplacer le traversier. La subvention de 42 millions de dollars par année sur 35 ans comprend à la fois les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital. Cela est très juste et légitime.

Deuxièmement, on a dit que le projet n'avait pas subi avec succès le PEEE, c'est-à-dire le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ce n'est pas vrai. Le groupe chargé de l'évaluation a signalé certaines conditions relatives au dégagement des glaces. On a alors formé un comité spécial qui a examiné la question et qui a établi certains critères. L'entrepreneur qui a obtenu le contrat a répondu à ces critères précis.

En ce qui concerne l'infrastructure, c'est un élément extrêmement important pour l'Île-du-Prince-Édouard. C'est important pour chaque ville et chaque province, mais particulièrement pour l'Île-du-Prince-Édouard et toute la région de l'Atlantique. On pense surtout au secteur agricole et au secteur des pêches, pour lesquels le temps et les conditions météorologiques sont des facteurs clés. Si on veut vendre des produits frais, on doit les expédier le plus rapidement possible, et un lien routier est certainement le moyen le plus fiable.

Je crois que l'industrie du tourisme est la deuxième en importance à l'Île-du-Prince-Édouard, et c'est certainement plus facile pour les gens s'ils peuvent traverser pour se rendre dans l'île et en revenir à leur guise.

Pour ce qui est de l'amélioration du réseau routier des deux côtés, que ce soit au Nouveau-Brunswick ou à l'Île-du-Prince-Édouard, c'est un point dont on a tenu compte. En fait, c'était une des dix conditions que l'ancien premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard avait fixées avant de signer une entente.

Bien sûr que nous améliorons l'infrastructure pour nous préparer à entreprendre le siècle qui vient. Cela rendra l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et même Terre-Neuve plus

compétitifs. N'est-ce pas là une des caractéristiques fondamentales de notre pays?

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai une question toute simple à poser à la députée qui vient d'intervenir. Elle a mentionné que les pêcheurs appuient la construction d'un lien routier, pourtant elle n'est pas sans savoir que la P.E.I. Fishermen's Association s'est prononcée contre le projet à sa dernière assemblée annuelle et qu'elle préconise une évaluation environnementale complète des répercussions de l'ouvrage de franchissement.

Compte tenu de l'opposition unanime exprimée par les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard, la députée voudra peut-être reformuler son allégation relative à l'appui que manifestent les habitants de l'Î.-P.-É. envers le projet.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, les répercussions sur la pêche ont été prises très au sérieux, car il s'agit d'un secteur important pour l'île, et nous le reconnaissons.

Si vous examinez les travaux de construction ou les travaux techniques effectués à l'étranger, dans des régions où l'industrie de la pêche est en pleine prospérité, vous verrez qu'ils ont eu beaucoup plus de répercussions positives que négatives.

De plus, le fonds créé par la société Strait Crossing Incorporated comprend une somme de 10 millions de dollars réservée tout particulièrement à l'industrie de la pêche. C'est donc dire que nous ne prenons pas la situation à la légère, mais très au sérieux. Aucun détail n'a été négligé. Par conséquent, soyez assurés que l'industrie de la pêche a été considérée comme un secteur important et prise en considération.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Conformément au paragraphe 83(2) du Règlement, je voudrais désigner un ordre du jour portant examen d'une motion de voies et moyens déposée un peu plus tôt aujourd'hui.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de m'avoir donné la parole. Je me réjouis de participer aujourd'hui à ce débat.

Malheureusement, nous avons assisté tout à l'heure à une sorte de débat régional entre l'Est et l'Ouest. Ayant exercé le droit dans l'Ouest, et ayant des enfants qui habitent dans l'Ouest alors que je représente une circonscription de l'Est je peux situer le débat dans une perspective vraiment canadienne.

Je viens de l'Est. Je viens des Maritimes, je suis un Canadien de l'Atlantique et un député de la Nouvelle-Écosse. Je vais annoncer, d'entrée de jeu, ma position. Par principe, je suis contre un raccordement permanent reliant l'Î.-P.-É. au continent. Je suis contre par principe.

Je crois connaître suffisamment le Canada atlantique ou l'Î.-P.-É. pour savoir qu'un raccordement permanent modifiera le caractère de l'Île. À mon avis, ceux qui voient là une bénédiction pour l'île sont très mal renseignés.

De toute évidence, le continent bénéficiera de la création d'emplois. Les régions d'Amherst, de Moncton et la partie continentale bénéficieront peut-être d'emplois dans d'autres secteurs que celui de la construction. C'est là que certains bureaux secondaires seront installés. On pourra gagner rapidement l'île en empruntant le pont. On pourra s'y rendre et en revenir le même jour.

À mon avis, cela pourrait perturber profondément l'ordre social de l'île au point que la célèbre Anne de la Maison aux pignons verts pourrait fort bien devenir la sorcière de Cavendish, à cause des changements qui se produiront.

J'ai dit quelle était ma position. Nous somme toujours sincères lorsque nous débattons des questions à la Chambre, même si, parfois, nous nous laissons un peu emporter par des considérations politiques. Ce que bien des gens ne saisissent pas, à mon avis, c'est que la commission d'évaluation environnementale instituée en vertu du projet de loi fédéral a évalué les répercussions.

Le plébiscite réalisé sur l'île ne portait pas sur le pont dont il est question dans ce projet de loi. Il portait sur un vague «lien fixe» qui pouvait être un pont ou un tunnel. L'étude environnementale a finalement pris fin. Nous en avons déjà parlé. La commission d'évaluation environnementale chargée d'étudier le projet de chaussée dans le détroit de Northumberland a présenté son rapport en août 1990.

Les auteurs de l'étude ont évalué les avantages et les inconvénients et ont finalement conclu en ces termes: «La commission reconnaît la nécessité d'améliorer le service de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Cependant, après un examen détaillé, la commission conclut que le projet de pont risque d'avoir des répercussions préjudiciables inacceptables. Aussi, elle recommande de ne pas mettre en oeuvre le projet.»

C'est ce qui est ressorti de la dernière étude effectuée par une commission d'évaluation environnementale fédérale. Par la suite, un groupe auxiliaire, qui a été chargé d'étudier la question des glaces, mais qui ne relevait pas de la loi fédérale, a fait tous les levés nécessaires.

La commission environnementale fédérale a donc reconnu elle-même qu'il fallait améliorer l'accès. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on améliore l'accès à l'Î.-P.-É., mais le projet de pont n'a pas été approuvé.

• (1630)

Le groupe d'experts a conclu, dans le résumé, que, sous réserve d'une étude environnementale indépendante qui soit satisfaisante, un tunnel pourrait être une solution acceptable comme raccordement de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick. Il a conclu aussi qu'un service de traversiers amélioré pourrait être également acceptable.

La construction d'un pont n'est pas la seule solution acceptable pour améliorer l'accès de l'île au continent et maintenir le lien découlant de la constitution avec le Canada. C'est ce qu'on oublie dans cette campagne en faveur du projet de pont.

Monsieur le Président, vous êtes trop jeune, tout comme le sont certains députés, pour savoir que l'idée d'un raccordement permanent pour l'île est aussi vieille que le canal Chignecto. Elle est aussi vieille que celle de produire d'énormes quantités d'électricité avec les marées de la baie de Fundy.

Ce n'est pas nouveau. En fait, je pense que c'est l'ex-députée de Moncton et la mère du député de Moncton actuel qui a dans son sous-sol la pelle dorée ayant servi à la première pelletée pour la construction de la chaussée en 1966. On peut encore voir une partie des travaux de remblayage de ce qui était censé devenir une chaussée.

En m'opposant au projet de loi, je veux souligner que les études doivent être terminées même si cela prend du temps. Je sais qu'il y a eu des centaines d'études, mais non en cette époque moderne dominée par la technologie. En fait, même le groupe d'experts fédéral s'est opposé au pont et à d'autres solutions. Par principe, je suis contre le raccordement. Je ne suis pas un insulaire, mais j'aime cette île et je pense qu'un très grand nombre de personnes y viennent parce qu'elle est comme elle est. Un raccordement permanent, surtout s'il s'agit d'un pont, changera le visage de l'île.

J'ai essayé de me montrer accommodant à cet égard parce qu'en tant qu'originaire des provinces atlantiques, je suis évidemment en faveur de la création d'emplois dans une région qui est en détresse sur bien des plans. De toute évidence, n'importe quel projet de construction amorcera toute une chaîne de création d'emplois. C'est peut-être pour des raisons politiques qu'on veut réaliser ce projet. Ce n'est pas impossible et ce ne serait pas surprenant. C'est peut-être la raison.

J'ai vraiment essayé de rester aussi rationnel que possible. J'ai donné le bénéfice du doute au gouvernement et j'ai tenté de mettre mon parti pris de côté pour déterminer si le projet de pont ou de raccordement permanent était financièrement et économiquement réalisable.

C'est l'autre argument défavorable à l'ensemble du projet. J'admets que j'ai un parti pris, mais j'essaie de le surmonter. La principale critique que j'aie à formuler à l'endroit du gouvernement a trait à son honnêteté. Je ne m'opposerais pas aussi foncièrement à ce projet de loi et je pourrais même appuyer son renvoi à un comité si le gouvernement était honnête, s'il ne prétendait pas que le projet ne coûtera que 800 millions de dollars, alors que nous savons tous qu'il en coûtera beaucoup plus.

Il n'y a qu'à regarder l'étude la plus révélatrice qu'on ait commandée à propos du raccordement permanent. Cette étude a été réalisée par Woods Gordon en 1987. En fait, selon cette estimation, un pont devait coûter 1,3 milliard de dollars, et non pas 800 millions de dollars comme l'a prétendu le ministre en présentant le projet de loi, le 8 février dernier. Avec une telle estimation en 1987, nous savons ce que cela doit représenter aujourd'hui. Les députés qui appuient ce projet de loi devraient être honnêtes envers les contribuables qui les ont élus. C'est pour des choses de ce genre que la Chambre est aussi discréditée. Nous jouons avec les chiffres et nous cherchons à jeter de la poudre aux yeux. Comment peut-on dire que le pont ne coûtera que 800 millions de dollars! J'ai vérifié ce chiffre pendant que j'attendais que vous me donniez la parole, monsieur le Président. Le 8 février, le ministre parlait de 800 millions de dollars. C'est dans le communiqué.

Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a parlé de 850 millions. Mais que peuvent bien représenter 800 ou 850 millions? Nous sommes à des centaines de millions de dollars du 1,3 milliard de dollars prévus en 1987.

Les députés favorables à l'idée devraient admettre que les coûts ne seront pas de 800 millions de dollars, mais plutôt de 1,5 milliard. On peut parler de 1,5 milliard puisque l'on prévoyait des coûts de 1,3 milliard en 1987. Soyons logiques. Prenons l'exemple d'un autre projet semblable, celui du tunnel sous la Manche, entre la France et l'Angleterre.

Il est intéressant de savoir qu'en 1987, on estimait le coût du tunnel à neuf milliards de dollars. Pourtant, aujourd'hui, le coût réel de ce tunnel est déjà de 16 milliards de dollars. Il s'agit là aussi de l'entreprise privée. Les gouvernements ne sont pas censés verser un sou. Les promoteurs éprouvent de véritables difficultés en raison des conflits entre entrepreneurs, mais je n'ai pas le temps d'entrer dans le détail.

L'important, c'est que le projet évalué à neuf milliards de dollars en 1987 en a coûté 16 milliards jusqu'à maintenant. Qui pourrait croire que le 1,3 milliard de dollars estimés par Woods Gordon en 1987 n'augmenteront pas de la même manière? À mon avis, les coûts se rapproche-

ront davantage des deux milliards de dollars, si jamais ce projet se concrétise.

La députée de Calgary-Sud-Ouest a parlé un peu de l'autre aspect de la question où il y a beaucoup de désinformation. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a également fait une de ses contributions typiques et très grandiloquentes au débat. Ses propos étaient certes très intéressants. On peut jouer avec les chiffres et dire que la subvention de 42 millions de dollars par année sur 35 ans est raisonnable par rapport à une subvention de 21 millions de dollars qui est versée pendant certaines années pour les traversiers. En réalité, selon les estimations faites par la société Marine Atlantique et d'après les coûts d'immobilisation et de fonctionnement que la députée de Calgary-Sud-Ouest a mentionnés, la subvention amortie sur 35 ans s'élève à 29,5 millions de dollars, autrement dit, à 30 millions.

Présumons que les chiffres de Marine Atlantique sont exacts. Nous ne devrions donc pas tenir compte du montant de 21 millions de dollars, qui constitue la subvention pendant certaines années. Marine Atlantique a fait un excellent travail, car la subvention a diminué et, au cours des quelques dernières années, elle s'est située entre 21 et 22 millions de dollars. En tenant compte des coûts de fonctionnement et d'immobilisation et des propres chiffres de Marine Atlantique, nous obtenons 29,5 millions ou, disons, 30 millions de dollars. Même 30 millions, c'est toujours 12 millions de moins que 42 millions. Il faut donc débourser plus de 400 millions de dollars de plus pour aider le secteur privé.

Encore une fois, il faut faire preuve de franchise et d'honnêteté dans tout cela. Que les députés qui appuient ce projet admettent que l'estimation est carrément trop faible, qu'en dollars de 1987 elle se situait à 1,3 milliard de dollars, qu'elle est encore plus élevée six ans plus tard et que le contribuable devra débourser en fait 42 millions de dollars sur 35 ans, dont au moins 12 millions de plus que le montant de la subvention pour les traversiers, de sorte que le contribuable devra payer la note.

Que se passe-t-il en fin de compte? Après 35 ans, après que le pont aura été construit et exploité par le consortium, il sera rendu au contribuable canadien. Je ne suis pas ingénieur, mais je suis certes au courant du pont Lions Gate de Vancouver, en Colombie-Britannique. D'autres députés ont peut-être d'autres idées et d'autres renseignements au sujet d'autres ponts. Quand on construit un pont au-dessus d'une étendue d'eau salée, on a de terribles problèmes d'entretien, sans parler du sel provenant des véhicules qui vont emprunter ce pont. Trente-cinq ans après la construction de ce pont, qui devrait normalement durer 100 ans, les frais d'entretien annuel se rapprocheront du montant de la subvention accordée aujourd'hui au service de traversiers. Mais à ce moment-là, nous serons morts depuis longtemps. Ce sera le problème de ceux qui nous succéderont.

C'est une chose dont nous devrions tenir compte dans notre examen de ce projet de loi.

Ce pont me fait penser au cheval de Troie. On en dit beaucoup de bien. Il va créer des emplois. Il va également accélérer la circulation. Nous devrions accueillir ce projet, tout comme les Troyens ont accueilli le cheval de Troie, avant que leur ville ne succombe. Il ne s'agit pas ici d'un cheval, mais d'un pont de Troie. Je crois que ce pont nous apporte également sa part de tromperies. Il ne procurera pas tous les avantages qu'il est censé procurer et auquels croient honnêtement bon nombre de députés.

• (1640)

Un point dont personne n'a parlé au sujet de ce lien qui vise à faciliter la circulation dans les deux sens, c'est la façon dont ce pont va fonctionner. Une partie seulement de toutes les études qui ont été faites à ce sujet traitent de cette question.

Le ministère des Travaux publics a publié un document sur l'effet du vent sur la circulation des véhicules. Je crois que certains chiffres feront réfléchir les gens quand ils sauront qu'ils ne gagneront pas beaucoup de temps avec le pont compte tenu du vent qui souffle sur le détroit, comparativement au temps qu'ils passent à attendre les traversiers.

Le document des Travaux publics fait remarquer qu'étant donné la hauteur du pont—63 mètres ou 200 et quelques pieds à son point le plus élevé—et le fait qu'il franchit une grande étendue d'eau au-dessus de laquelle soufflent la plupart du temps des vents violents à 50 mètres, il soufflera 84 p. 100 du temps un vent d'une vitesse de 40 kilomètres à l'heure; un vent d'une vitesse de 40 à 50 kilomètres à l'heure obligera la circulation à ralentir à 40 kilomètres à l'heure, ce qui fera passer de 13 à 22 minutes le temps nécessaire pour traverser le pont; lorsque la vitesse du vent passera de 50 à 70 kilomètres à l'heure, il sera nécessaire de prendre des mesures plus draconiennes, notamment faire traverser les camions vides à faible vitesse, ce qui ralentira toute la circulation. Il souffle plus de 40 p. 100 du temps un vent ayant une vitesse de plus de 50 kilomètres à l'heure; un vent soufflant de 70 à 100 kilomètres à l'heure fera ralentir la circulation à 30 kilomètres à l'heure et les camions vides ne seront pas autorisés à traverser le pont avant que le vent ne tombe. Un vent de plus de 100 kilomètres à l'heure fera ralentir toutes les voitures à 20 kilomètres à l'heure qui prendront 39 minutes pour traverser le pont si on décide de ne pas le fermer.

Le temps de traversée de 13 minutes qui a été cité dans ce débat jusqu'à présent pour montrer l'avantage d'un pont n'est vrai que dans des conditions idéales. Quand le vent soufflera à plus de 50 kilomètres à l'heure, ce qui se

produit la moitié du temps, des bouchons commenceront à se former derrière les voitures qui s'engageront sur le pont. Aussi ce ne sera pas une traversée éclair, même si un pont est manifestement un peu plus permanent qu'un traversier.

Je pensais que le député d'Egmont le saurait, mais le service de traversiers, à ma connaissance, n'a vraiment été interrompu—je reconnais que le traversier a été retardé—pendant toute la journée qu'environ cinq jours par an en moyenne. Je ne sais pas si c'est même cinq jours, mais je crois que c'est à peu près ce chiffre. Manifestement, il y a une attente en été. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a fait remarquer qu'il faut aussi attendre les traversiers en Colombie-Britannique pour se rendre dans l'Île de Vancouver. Il faut quelquefois attendre deux ou trois traversiers.

Mais de toute façon, c'est là où intervient le principe du cheval de Troie. Après tout ce débat, il n'en reste pas moins que c'est une énorme structure et que personne ne sait exactement quel sera l'effet du vent sur la glace du détroit, ni dans quelle mesure cela ralentira la circulation.

En essayant d'être raisonnable et d'avoir d'autres justifications, j'ai eu connaissance d'un professeur d'économie de chez nous qui est spécialisé en mégaprojets et qui a fait une étude du pont et une étude de l'étude des Travaux publics qui sert de justification pour procéder à la construction du pont. Il s'agit de l'étude Fiander-Good de 1987.

Le professeur Townley, de l'Université Acadia, met en doute les bases économiques justifiant la construction du pont. Il prétend que la principale étude de faisabilité réalisée pour les Travaux publics par Fiander-Good en 1987 comporte de sérieuses lacunes. Il dit en particulier que: «La faisabilité économique de l'ouvrage de franchissement n'a pas été démontrée.» Il ajoute: «La construction d'un ouvrage de franchissement représenterait une perte nette pour la société. Dans cette perspective, un débat sur l'importance des dommages environnementaux semble plutôt discutable. Le moindre dommage ne ferait qu'ajouter à la perte sociale.» C'est ce que dit le professeur Townley à la page 18 de son article intitulé «The Weakest Link», dans *Policy Options* de juillet-août 1992.

À la suite de l'étude du professeur Townley, il y a eu une autre étude économique commandée pour déterminer la faisabilité économique du pont et, tout récemment, un autre groupe s'est prononcé en accord avec les conclusions du professeur. Je n'habite pas dans l'île, mais je pense que l'ordre social va en être fondamentalement modifié, et pas pour le mieux. Par ailleurs, cela pourrait aussi avoir des conséquences négatives sur le tourisme qui attire les visiteurs en masse pendant l'été. Je dis qu'Anne de la maison aux Pignons verts va devenir la sorcière de Cavendish si l'on n'y prend pas garde. On ne peut pas réellement évaluer ces conséquences-là. Il y a aussi des éléments extérieurs, comme les résultats de l'étude d'impact environnemental qui sont fondamentaux si l'on en croît nos lois. Si vous faites ce genre d'analyse, il devient évident qu'il ne faut pas procéder et qu'il faut plutôt examiner d'autres possibilités. Elles n'ont pas toutes été envisagées. Ensuite, vous prenez le chiffre fictif de 800 millions de dollars cité par le ministre. En 1987, il y a six ans, ce chiffre s'élevait déjà à 1,3 milliard de dollars. Comparez cette situation à ce qui s'est produit par rapport au tunnel sous la Manche en 1987. Le coût est passé de 9 milliards à 16 milliards de dollars. Le rythme d'augmentation sera le même dans le présent cas. Enfin, il y a aussi une donnée qu'on peut manipuler à volonté: la subvention de 42 millions de dollars par année.

Je conclurai en disant qu'on pourrait être très raisonnables à l'égard des 42 millions. On ne peut nier le fait que la subvention, une fois amortie, s'élèvera en réalité à 29,5 ou 30 millions de dollars. Il reste donc 12 millions de dollars. Sur un plan politique, sans entrer dans le domaine de l'achat des votes, une chose m'inquiète sérieusement en ma qualité de Canadien de l'Atlantique, tout comme les autres Canadiens, qu'ils soient de la Colombie-Britannique ou d'ailleurs, qui ont été très généreux à l'égard du Canada atlantique, une région de disparités régionales et économiques; si j'étais un simple contribuable ouvrant son téléviseur pour écouter les informations à l'heure de grande écoute, je crois que c'est l'expression employée maintenant, et que je constatais qu'en ces temps de restrictions budgétaires, à une époque où nous sommes tous censés nous serrer la ceinture, le gouvernement du Canada décidait de construire le raccordement permanent dont on parle depuis les débuts de la Confédération je crois, et qu'il le faisait à l'encontre des conclusions de certains de ces rapports, j'aurais du mal à croire à toutes les autres déclarations du gouvernement. À mon avis, du point de vue du Canada atlantique qui a tant besoin de l'aide de tous les Canadiens, c'est un élément dont il faudrait tenir compte avant de continuer à faire avancer ce dossier.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le raccordement permanent devant relier l'Île-du-Prince-Édouard au continent, nous en avons beaucoup parlé ces dernières années. Quand la province de l'Île-du-Prince-Édouard est entrée dans la Confédération, on lui avait promis ce lien. Ç'a d'abord été les bateaux à vapeur qui ont assuré la navette entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, c'est-à-dire la province du Nouveau-Brunswick, et voilà maintenant que l'idée

refait surface. Comme je l'ai mentionné, ce n'est pas la première fois que nous en parlons à la Chambre. Il en a été question bien avant mon arrivée.

Nous proposons un projet qui, nous l'espérons, fonctionnera. Je suis persuadé que la plupart d'entre nous pourrons l'accepter une fois que nous aurons analysé les coûts et examiné la situation actuelle et ce que nous allons proposer, car on saura alors s'il s'agit, oui ou non, d'une véritable solution de rechange.

Pour commencer, je voudrais signaler que, dans la circonscription de Carleton—Charlotte que je représente, on dénombre trois îles dans la baie de Fundy. Comme tout député qui a des îles dans sa circonscription, il m'est très difficile de les visiter aussi souvent que je le voudrais. Il s'agit de l'île de Campobello, de l'île Deer et de l'île Grand-Manan. Une d'elles a maintenant un lien permanent. En effet, l'île de Campobello est reliée au territoire continental des États-Unis, si bien que, si un Canadien veut s'y rendre en voiture, il doit passer nécessairement par les États-Unis.

Je me souviens de l'époque où le pont a été construit. Cela a donné lieu à un débat semblable à celui qui se déroule aujourd'hui à la Chambre. On peut établir d'intéressants parallèles entre le débat sur la construction d'un pont pour relier l'île de Campobello il y a 30 ans et le débat d'aujourd'hui. À l'époque, les opinions étaient partagées sur la question de savoir s'il fallait relier Campobello par un pont. Naturellement, quelques-uns des arguments que nous avons entendus aujourd'hui ont également été utilisés à l'époque, comme les répercussions que cela aurait sur la pêche et la faisabilité d'un pont reliant l'île de Campobello. Le pont a néanmoins été construit. Comme je l'ai mentionné, on ne s'entendait pas sur la question de savoir si les gens accepteraient ce projet ou non.

• (1650)

J'étais bien jeune à l'époque, il y a 30 ans, mais je me souviens qu'il y avait une opposition énergique au projet. De toute évidence, ce sont les arguments les plus forts qui ont fini par l'emporter.

Il est intéressant de noter que le député qui appuyait la construction du pont à l'époque a été battu aux élections. Cette constatation réconfortera peut-être les députés de l'opposition. Le projet soulevait alors des passions. À la réflexion, une visite à l'île de Campobello aujourd'hui permet de constater qu'au moins 95 p. 100 des habitants approuvent le projet. Les travaux étaient nécessaires et se sont révélés bénéfiques pour l'île.

Le projet concernant l'Île-du-Prince-Édouard suscite pratiquement le même débat aujourd'hui. Or, il y a une chose que nous avons faite dans ce cas-ci: nous nous sommes assurés que les insulaires étaient en faveur du projet. La plupart d'entre nous reconnaissons l'appui donné au projet. Si ma mémoire est fidèle, 60 p. 100 des habitants veulent un raccordement fixe.

L'argument concernant les coûts est intéressant. Je crois déceler un peu de mauvaise foi chez certains députés qui prétendent que, si nous construisons ce projet, les coûts en incomberont au gouvernement fédéral. Nous devons clarifier ce point, car il y a effectivement un coût pour le gouvernement canadien aujourd'hui. Quand je parle du gouvernement, je parle évidemment des contribuables, puisque ce sont eux qui effectivement règlent les factures.

Aujourd'hui, les traversiers qui assurent le lien avec la terre ferme entraînent des coûts, qui sont d'ailleurs de l'ordre de 27,5 millions de dollars par an. Ce montant représente simplement la subvention annuelle pour maintenir le lien aujourd'hui, mais il ne représente pas le coût total. Il faut tenir compte dans le coût total de facteurs comme le remplacement des traversiers. Comme vous le savez, comme chacun le sait à la Chambre, quand on exploite un service de bateau ou de traversier, il arrive un moment où le bateau ou le traversier doit être remplacé.

On nous dit que pour remplacer ces traversiers au cours des prochaines années—et le député à côté de moi est en mesure de clarifier ce point car je sais qu'il a fait des recherches à ce sujet—il en coûtera environ 50 millions de dollars.

M. Casey: Cinq cent millions de dollars.

M. Thompson: Cinq cent millions de dollars, 50 millions par traversier.

M. Casey: Par demi-traversier.

M. Thompson: Par demi-traversier, autrement dit 100 millions de dollars par traversier.

Cela signifie un coût de remplacement de 500 millions de dollars, un demi-milliard de dollars. Ce sont effectivement des dépenses qu'il faut envisager une fois que les traversiers actuels auront atteint la limite de leur durée de vie, ce qui va bientôt arriver.

J'aimerais revenir sur un point dont a parlé le ministre des Pêches en réponse à certaines questions qui lui avaient été posées par le député de la Colombie-Britannique en face.

Il s'agit là d'un projet qu'applaudirait normalement l'opposition. Combien de fois l'opposition n'a-t-elle pas dit à la Chambre qu'il faut investir dans l'infrastructure? Combien de fois ne l'a-t-elle pas dit? Elle ne cesse pas de parler à la Chambre de la nécessité de relancer l'économie. Entreprenons certains projets de travaux publics afin de relancer l'économie au Canada, notamment au Canada atlantique.

C'est exactement ce que nous faisons avec ce projet. C'est en quelque sorte une façon de relancer l'économie. J'ai horreur de ce mot relancer. On dirait qu'on est en train de brancher des câbles de démarrage à l'économie pour la remettre en marche comme on le fait avec une voiture en plein coeur de l'hiver. C'est n'est pas si facile. En tous cas, ce projet va coûter aux alentours de 800 millions de dollars. Ce n'est pas une somme négligeable mais c'est de l'argent qui viendra du secteur privé et qu'on ferra travailler. Ce n'est pas comme si le gouvernement canadien allait faire un chèque de 800 millions de dollars. Ce montant viendra du secteur privé et le projet sera autofinancé.

Il n'en coûtera pas plus annuellement au gouvernement canadien qu'il ne lui en coûte à l'heure actuelle, à savoir 27,5 millions de dollars, étant donné qu'il y aura des frais d'entretien et autres frais du genre associés avec une telle structure.

Je ne comprends pas pourquoi l'opposition s'élève contre ce projet, elle qui veut des mégaprojets, et qui aimerait que nous injections de l'argent dans l'économie locale, tout particulièrement dans les régions les plus pauvres du Canada. Il s'agit d'un gros projet auquel, à mon avis, elle ne devrait pas s'opposer.

Je le répète, c'est de l'argent qui viendra du secteur privé et non du gouvernement canadien. Il est important qu'il n'y ait aucune équivoque à ce sujet. Nos coûts ne dépasseront pas ce que nous coûte le service de traversiers actuel.

Passons à l'argument suivant que j'estime très injuste, comme je l'ai dit avant que le ministre des Pêches prenne la parole à ce sujet et a répondes à l'argument clinique qui voudrait que ce projet soit politique et qu'il soit dicté par des motifs politiques, à savoir la réélection de députés conservateurs au Parlement.

De ce côté de la Chambre, il n'y a aucun député de l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais bien qu'il y en ait. Par contre, je vois en face des députés libéraux qui représentent l'île. Comme vous le savez, l'Île-du-Prince-Édouard a quatre sièges et le gouvernement n'en détient pas un. Un de ces sièges est vacant et peut-être avons une chance maintenant, mais ce n'est pas pour cette raison que nous le faisons.

Une voix: Vous n'avez pas la moindre chance.

M. Thompson: Le député d'en face suggère que nous n'avons aucune chance. Il a peut-être raison, le temps nous le dira. C'est comme au base-ball. On ne peut pas se réjouir avant la fin du match. Ou, pour reprendre Yogi Berra, ce n'est jamais fini avant la fin.

Cet argument politique ne tient pas. Je vois que le député d'en face acquiesce. Il convient que cet argument ne tient pas. Nous entreprenons ce projet parce que c'est la chose à faire pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour le Canada atlantique. Et nous, au Nouveau-Brunswick, sommes très intéressés par ce projet et aimerions qu'il se réalise.

Je veux passer en revue dix points, des points clés auxquels a souscrit le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Il voulait que la question soit réglée et qu'il y ait un accord avant de donner son aval au projet. Je vais énumérer ces dix points. Je crois que j'ai le temps.

Une voix: Les dix commandements.

M. Thompson: Le député de la Nouvelle-écosse fait allusion aux dix commandements sur lesquels le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a particulièrement insisté, et nous avons rassuré le gouvernement et les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard à l'égard de chacune de ces dix conditions, que voici:

Premièrement, il faut que le réseau routier de l'Île-du-Prince-Édouard puisse accommoder le trafic additionnel qu'entraînera sûrement le raccordement avec la terre ferme. Cela devrait être une véritable bénédiction pour l'économie de l'île.

Deuxièmement, il faut que le service de traversiers de Wood Island soit maintenu, et il le sera.

Troisièmement, il faut que les droits de péage soient déterminés en consultation avec le gouvernement de l'île, et ils le seront.

Quatrièmement, il faut que les travailleurs à bord des traversiers qui seront déplacés soient traités équitablement et qu'ils bénéficient absolument de cours de recy-

clage, d'une aide à la mobilité et de prestations de retraite anticipée, car ils sont nombreux à s'inquiéter et cela, à juste titre. Étant donné que l'économie de l'île n'offre pas beaucoup de possibilités, il est bon d'avoir cette assurance.

Cinquièmement, il faut que le gouvernement fédéral examine d'autres possibilités de développement pour la région de Borden afin de l'indemniser pour les effets néfastes que le projet aura sur cette région, dont l'économie dépend beaucoup de l'exploitation du traversier.

• (1700)

Sixièmement, il faut que la région canadienne de l'Atlantique profite au maximum des retombées économiques de la construction du lien. Nous le souhaitons tous, monsieur le Président.

Septièmement, il faut que le projet respecte scrupuleusement les critères prévus par le processus fédéral d'évaluation et d'examen environnementaux. Nous y travaillons.

Huitièmement, il faut que les pêcheurs dont le mode de vie sera perturbé par la construction du lien soient indemnisés, et ils le seront.

Neuvièmement, il faut que le raccordement permanent comprenne un corridor destiné aux services publics et cela, à un coût raisonnable pour la province.

Enfin, dixièmement, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard tient à s'assurer que les intérêts de ses administrés sont pleinement pris en compte avant de donner son feu vert. Le gouvernement provincial a bel et bien donné son accord en décembre 1992, car il a estimé que ses conditions—celles que je viens de citer—avaient été respectées. En ce qui me concerne, elles ont été respectées, et c'est un feu vert pour la réalisation du projet.

Tout ce que je puis dire, pour terminer, c'est que, si l'on est pour contester ce projet—et on ne proteste pas trop énergiquement en face, surtout pas parmi les députés de la région de l'Atlantique—qu'on ait au moins l'obligeance de s'en tenir au projet en tant que tel. Qu'on ne se laisse pas aller à citer toutes sortes de montants farfelus quant à ce que cela coûtera au gouvernement fédéral, car cela ne reviendra pas plus cher que ce qu'il en coûte aujourd'hui pour exploiter les traversiers.

Je suis fier d'appuyer ce projet. Nous espérons tous qu'il ira de l'avant.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, si le député appuie le projet de loi, comme il l'a indiqué, je me demande s'il a consulté les Micmacs du Nouveau-Brunswick afin de savoir s'ils sont en faveur du projet de lien fixe; d'après ce que je sais, ils sont contre.

Je voudrais également lui demander s'il sait que l'étude d'impact écologique du projet général recommandait de ne pas donner suite au projet. Si le député croit dans les lois canadiennes, pourquoi est-il d'avis que le gouvernement doit donner suite au projet?

M. Thompson: Monsieur le Président, je n'ai échangé aucune correspondance avec les Micmacs au sujet du projet. Si la députée a en sa possession des lettres dans lesquelles les Micmacs font état de préoccupations, je pourrais mieux comprendre son point de vue si elle me permettait de les consulter. Pour ma part, je n'ai reçu aucune lettre à ce sujet.

En ce qui concerne la question environnementale, je crois qu'elle est mal informée au sujet des risques que représenteront les glaces durant la construction et l'utilisation du pont. Je crois que le gouvernement fédéral et les experts de l'environnement qui ont examiné le projet ont tiré cette question au clair.

Les dossiers montrent clairement qu'on a tenu compte de cet aspect. Je ne crois pas que les glaces représentent une menace pour la structure. En fait, la structure proposée, je crois utile de le rappeler, est conçue pour durer cent ans. Il est important de le mentionner, car le coût de remplacement d'un pont représente un facteur important. Il est rassurant de penser que le pont aura une durée de vie utile de cent ans et que nous n'aurons pas à dépenser pour la construction d'une nouvelle structure dans 25 ou 30 ans, comme le prétendent certaines personnes.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, alors que j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat, je tiens à dire que j'appuie les efforts tendant à s'assurer que les régions les plus faibles du pays profitent d'investissements dans leurs infrastructures et leurs économies.

J'ai également passé 12 ans de ma vie dans les Maritimes où j'ai vécu et travaillé et je comprends donc assez bien les problèmes de la région. J'étais dans l'île-du-Prince-Édouard la semaine dernière et j'ai notamment entendu des gens ordinaires de l'île dire qu'ils s'opposaient à la construction d'un raccordement permanent.

Je suis heureux d'appuyer la proposition de mon collègue, le député de Skeena, selon lequel, étant donné qu'on n'a pas procédé à l'évaluation environnementale voulue dans le cas de ce raccordement, il faudrait renvoyer cette question au Comité permanent de l'environ-

nement afin de pouvoir bien se pencher sur les répercussions environnementales de ce projet.

On dit au moins deux faussetés aux Canadiens et aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Je vais vous en parler plus en détail tout à l'heure, mais la première, c'est l'affirmation selon laquelle on a procédé à une étude d'impact écologique efficace, alors qu'en réalité, il n'en est rien. En fait, lorsque des organismes indépendants ont procédé à une évaluation environnementale, on s'est aperçu que ce raccordement permanent ne constituait pas une solution écologique appropriée au problème de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.

On nous assure ensuite, ce qui est faux, que ce projet est avantageux sur le plan économique pour le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard. Comme on l'a déjà dit, là encore c'est loin d'être le cas.

On nous dit que les gens de l'Île-du-Prince-Édouard veulent de ce projet. Si on se penche sur la question qu'on a posée aux habitants de l'île au sujet des problèmes de transport entre l'île et le continent, on s'aperçoit que ce n'est absolument pas le raccordement permanent que les insulaires ont choisi.

Comme c'est si souvent le cas, les députés libéraux, en l'occurrence de l'Île-du-Prince-Édouard et d'ailleurs, appuient un projet proposé par le gouvernement conservateur. Les libéraux et les conservateurs, qui se ressemblent comme deux gouttes d'eau, font valoir les mêmes points sans tenir compte, comme je l'ai dit, des répercussions environnementales et économiques d'un projet d'une telle envergure. Ceux-ci ne tiennent même pas compte des mises en garde faites par leurs propres collègues de l'Île-du-Prince-Édouard quant aux conséquences d'un tel lien.

Le Nouveau Parti démocratique, mes collègues ainsi que les personnes avec qui j'ai parlé à l'Île-du-Prince-Édouard la semaine dernière s'opposent à la construction d'un lien fixe parce qu'il ne s'agit que de la construction d'un pont. Nous nous opposons à ce projet parce qu'aucune étude environnementale appropriée n'a été faite. Nous nous y opposons parce que la compagnie qui a le plus intérêt à ce que le projet se concrétise, la SCI, a tenu des séances d'information bidon un peu partout dans la province, de façon à obtenir l'appui qu'elle souhaitait à l'égard du projet.

Je veux dire un mot sur le fond de la question, soit les problèmes liés au service de traversiers, dont les sept cents emplois sont en jeu. En effet, si le service de traversiers disparaît, au moins 700 personnes seront directement touchées; en outre, si l'on ajoute les autres emplois liés à ce service, jusqu'à 1 200 personnes pourraient perdre leur emploi en raison de ce projet.

Même si environ un millier d'emplois pouvaient être créés au moment de la construction du lien fixe, ces emplois n'existeront que temporairement. Ce ne seront pas des emplois à long terme.

Beaucoup ont proposé d'améliorer le service de traversiers plutôt que de construire un lien fixe. Il y a partout dans le monde des hydroglisseurs et des aéroglisseurs, de même que des traversiers conventionnels, qui assurent un service rapide et confortable à des fins commerciales et récréatives, souvent sur des distances plus longues que celle qui sépare l'Île-du-Prince-Édouard du continent. Ainsi, les intéressés se débrouillent sans gaspiller des milliards de dollars à la construction et à l'entretien d'un pont.

Il est admis que l'achat de deux autres bateaux réglerait le problème des retards dans le service de traversiers. L'achat de deux nouveaux traversiers coûterait infiniment moins cher, soit environ quatre millions de dollars, et assurerait un service dans le cadre duquel il n'y aurait guère d'attente pour ceux qui se déplacent entre l'île et le continent. C'est un bien meilleur investissement que le 1,5 milliard et plus proposé pour l'ouvrage de franchissement.

• (1710)

Si nous tenions vraiment à régler les problèmes de transport de l'Île-du-Prince-Édouard, nous pourrions mettre en service un ou deux traversiers de plus. Nous préserverions ainsi 1 200 emplois et assurerions un service satisfaisant aux insulaires.

Je voudrais maintenant dire un mot de l'impact environnemental. Il est évident que les effets sur l'environnement seront plus importants à bien des égards. Si toutes les voitures empruntent ce pont, l'impact environnemental sera déjà bien supérieur à celui des traversiers. Cela suffit à susciter des préoccupations.

Les études sur l'environnement ont fait surgir de graves questions auxquelles le gouvernement fédéral n'a jamais répondu; il n'en a pas tenu compte et les a simplement mises de côté. Il n'a jamais donné d'information supplémentaire, présenté de nouveaux faits ni étayé son argumentation à l'égard des préoccupations soulevées par l'évaluation environnementale.

Il y a le problème des glaces emprisonnées et celui des pêches. On ne peut pas fermer les yeux là-dessus. D'après toutes les recherches qui ont été faites, il n'est pas du tout clair que les problèmes causés par les glaces

peuvent se résoudre et qu'ils ne causeront pas un tort grave à l'environnement.

Les études qui ont été commandées ont décelé de sérieux problèmes. Tout ce que le gouvernement fédéral a donné comme réaction au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, qui avait recommandé de ne pas construire le pont, a été de dire que les problèmes des glaces pouvaient se gérer. Aucune justification réelle n'a été avancée pour étayer cette conclusion.

Nous ne devrions pas perdre de vue que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard se sont unanimement opposés au raccordement permanent parce que, à leur avis, celui-ci nuira à la pêche. À maintes occasions aujourd'hui, nous avons entendu dire que le projet de raccordement permanent ne sera pas préjudiciable à la pêche. Pourquoi alors les représentants des 773 pêcheurs de l'île ont-ils décidé, à leur assemblée annuelle du 6 février, de s'opposer à la construction du pont tant que des évaluations environnementales sérieuses n'auront pas été effectuées et que les véritables répercussions du pont n'auront pas été évaluées?

Nous ne pouvons certainement pas faire fi de l'opinion de ceux qui vivent de la pêche à proximité de la région où l'on compte construire le raccordement permanent. Pourquoi ferions-nous cela? Pourquoi voudrions-nous écarter du revers de la main leur opinion sur les problèmes qui risquent de s'ensuivre dans le secteur des pêches?

En 1990, le gouvernement fédéral a créé sa propre commission d'évaluation environnementale. Celle-ci a rejeté le projet de raccordement permanent pour diverses raisons, notamment à cause des répercussions qu'il risquait d'avoir sur les écosystèmes marins et les microclimats agricoles, du fait d'une fonte des glaces qui pourrait être retardée au printemps. Le projet pourrait avoir des répercussions préjudiciables sur les frayères et, parce qu'on connaît mal l'écosystème du détroit de Northumberland, il est difficile de prévoir les répercussions environnementales que pourrait avoir pareil raccordement.

La commission d'évaluation s'est opposée à la construction d'un raccordement parce qu'elle considère que ce projet va à l'encontre du développement durable et que l'on n'a pas suffisamment étudié l'ensemble des répercussions que pourrait avoir la construction de ce raccordement.

La commission s'est aussi opposée au projet parce qu'il est difficile de trouver, sur le plan de l'emploi, des solutions de rechange socialement acceptables pour les pêcheurs et les employés des services de traversiers qui perdront leur travail. Elle s'est aussi opposée au projet parce qu'on n'a pas suffisamment étudié les répercussions environnementales et écologiques que pourrait avoir sur l'Île-du-Prince-Édouard l'accroissement de l'afflux touristique. La question de l'utilisation des terres à l'Île-du-Prince-Édouard posait aussi des problèmes.

En conclusion, la commission a reconnu la nécessité d'améliorer le système de transport entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ce que nous acceptons tous. Cependant, après une étude approfondie, la commission a conclu que le projet de pont risquait d'avoir des répercussions préjudiciables inacceptables.

La commission a donc recommandé de ne pas mettre en oeuvre le projet. Au lieu de tenir compte de l'avis du bureau d'examen, le gouvernement fédéral a essentiellement décidé de rédiger son propre rapport et d'affirmer que les inquiétudes que nourrit le bureau au sujet de la construction et de l'utilisation du pont sont erronées, déraisonnables ou faciles à apaiser.

Il est faux de prétendre que le lien routier a fait l'objet d'une véritable évaluation environnementale. Il semble que le gouvernement provincial libéral et le gouvernement fédéral conservateur soient tous deux disposés à fermer les yeux sur les dangers pour l'environnement.

Il est évident que les données et les renseignements dont nous disposons sont loin d'être suffisants et que nous comprenons mal cette région du pays. Il serait tout à fait inadmissible d'aller de l'avant sans procéder à une évaluation environnementale plus efficace. Sur le plan environnemental, le projet de lien routier ne tient pas, et les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard méritent d'être mieux traités par leur gouvernement provincial libéral et leur gouvernement fédéral conservateur ainsi que par leurs députés libéraux qui ne semblent pas parler au nom des simples citoyens, mais plutôt au nom des gens d'affaires, et qui ne semblent pas tellement s'inquiéter des véritables répercussions du projet sur la vie à l'Île-du-Prince-Édouard et sur l'écosystème autour du pont.

En terminant, je voudrais faire quelques observations sur l'aspect économique du projet. À l'heure actuelle, la société Marine Atlantique, responsable du service de traversiers, est l'un des plus grands employeurs de la province et sa masse salariale s'élève à près de 17 millions de dollars. C'est donc dire que, au cours de la période de 35 ans pendant laquelle le gouvernement fédéral, au lieu de subventionner le fonctionnement des traversiers, versera une subvention à la société chargée de construire et d'entretenir le pont, l'Île-du-Prince-Édouard perdra environ 588 milliards de dollars, somme qui ne comprend aucune augmentation de salaire pour toute la période visée.

C'est dans le comté de Prince, à l'Île-du-Prince-Édouard, que l'on trouve le taux de chômage le plus élevé de tous les comtés de la province. En construisant ce lien routier au lieu de continuer à exploiter un service de traversiers—ce qui, comme je l'ai dit, serait tout à fait faisable et économique—on fera perdre à ce comté 422

emplois ou quelque 430 millions de dollars au cours de cette période. Donc, les conséquences économiques de ce projet sur la région la plus vulnérable seraient à tout le moins catastrophiques.

Si on améliorait le service de traversiers, cela deviendrait un moyen de transport viable sur le plan économique. Si on élargissait ce service, on pourrait répondre aux besoins des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres personnes qui veulent se rendre là-bas pour affaires ou pour une visite touristique.

Il est également clair, d'après une étude effectuée par le ministère des Travaux publics, que la viabilité économique de ce projet est un problème grave. On pouvait lire dans un rapport de Gardner Pinfold présenté en 1992 que, si la viabilité économique du projet était un critère important, il valait mieux alors procéder à une analyse plus rigoureuse avant d'aller de donner suite au projet.

Un autre rapport, celui du professeur Townley de l'Université Acadia dont mon collègue a parlé plus tôt, concluait que les évaluations économiques qui ont été faites ne confirment pas la viabilité économique d'un lien routier.

Certaines questions sérieuses se posent quant à la viabilité de ce lien routier du point de vue économique et environnemental. Lorsqu'on a demandé aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard s'ils étaient ou non en faveur d'un lien entre l'île et le continent, on ne leur a pas posé une question précise au sujet d'un pont. On leur a plutôt parlé d'un pont ou d'un tunnel et on leur a demandé si on devait ou non faire plus de recherche sur ce projet.

• (1720)

La réponse des habitants de cette province quant à l'acceptabilité du projet est ambiguë. Si les députés se rendent à l'Île-du-Prince-Édouard, ils constateront que beaucoup d'habitants de cette province sont contre ce projet pour les raisons que j'ai mentionnées, soit surtout pour des raisons environnementales mais aussi parce qu'ils craignent que leur mode de vie ne soit détruit à jamais.

C'est malheureux qu'aucun des députés libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard ne veuille s'exprimer au nom de ceux qui ont de sérieux doutes quant à l'impact de ce projet.

En terminant, ce que nous avons ici, c'est une tentative en vue d'améliorer la situation économique de l'île-du-Prince-Édouard. C'est un objectif qui mérite d'être appuyé. Cependant, nous ne pouvons pas construire dans tous les coins du pays des mégaprojets qui nuisent à l'environnement. Nous ne pouvons pas continuer de menacer l'environnement comme si cela ne comptait pas, comme si cela ne coûtait rien et comme si cela ne risquait pas d'avoir des conséquences graves sur notre mode de vie dans les années à venir.

Nous savons que notre environnement est en danger. Pourtant, le gouvernement et le Parti libéral sont prêts à mettre ce projet à exécution en dépit de toutes les préoccupations environnementales qui ont été soulevées.

Ce serait imprudent d'éxécuter ce projet qui est dangereux pour l'environnement et insensé du point de vue économique.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je me demande vraiment pourquoi le NPD s'oppose tellement au développement économique de la région atlantique et spécialement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ils débarquent de temps à autre pour quelques heures dans ma province pendant l'année et deviennent soudain des spécialistes des affaires de la province. Ils savent très bien que les syndicats dans l'île sont en faveur du raccordement permanent. J'ai à mon bureau des lettres des syndicats de la province qui appuient le projet de pont.

Officiellement, les associations de pêcheurs aimeraient avoir une évaluation environnementale. Mais le fait est que de très nombreux pêcheurs de l'Î.-P.-É. sont en faveur du raccordement permanent. Les néo-démocrates peuvent intervenir et énumérer toutes les raisons pour lesquelles nous ne pouvons avoir de développement dans l'île. Ils peuvent parler en faveur de la voie maritime du Saint-Laurent qui a ruiné nos ports de l'Atlantique il y a de nombreuses années et continuer de soutenir cette voie maritime qui permet aux navires d'aller jusqu'à Thunder Bay pour amener les céréales des Prairies vers la région de l'Atlantique. Ils peuvent parler en faveur de subventions pour le transport du grain vers les ports de la Colombie-Britannique, mais les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard ne peuvent pas avoir un raccordement avec le continent pour faciliter le transport de leurs produits vers les marchés.

Je trouve vraiment incroyable que les députés néo-démocrates nous rabâchent ainsi leurs raisonnements au sujet du projet de pont sur le détroit de Northumberland. Il est temps de nous prononcer sur ce projet de loi et de lui faire franchir l'étape de la deuxième lecture pour pouvoir examiner le travail qu'on a déjà fait à ce sujet. Nous pourrons examiner les 92 études environnementales effectuées depuis sept ans. Nous pourrons examiner le côté économique de ce projet.

J'en ai vraiment assez d'entendre comme nous l'avons fait tout l'après-midi ce genre de critiques du Nouveau Parti démocratique. Nous devrions nous prononcer sur la mesure à l'étude et la renvoyer au comité où nous pourrons convoquer nos témoins, les témoins experts pour ou

contre le projet. Nous pourrons nous assurer en tant que députés qu'il s'agit ou non d'un projet réalisable.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il est évident que le député n'a pas suivi très attentivement les activités de la Chambre aujourd'hui parce qu'il est clair que les néo-démocrates ne s'opposent pas au développement économique de l'une ou l'autre des régions du Canada. Nous appuyons sans réserve les efforts déployés pour améliorer la situation économique de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cependant, il serait imprudent de construire ce pont. À long terme, ne pas tenir compte de ses répercussions sur l'environnement serait nuisible à l'Île-du-Prince-Édouard et aux insulaires.

Il serait imprudent d'appuyer le projet de loi visant à construire un lien routier entre l'île et le continent sans étudier à fond toutes ses répercussions possibles. On ne peut pas foncer sans tenir compte des conséquences économiques et environnementales d'un projet d'une telle envergure. Il serait beaucoup plus logique de faire nos évaluations avant de donner notre accord de principe.

Je ne veux pas montrer aux députés libéraux représentant l'île-du-Prince-Édouard comment faire leur travail même s'ils n'aiment pas nous entendre dénoncer les répercussions environnementales et économiques négatives de ce lien routier. Ils devraient adopter une vue plus globale de la question et se soucier un peu plus de l'ensemble des répercussions d'une construction d'une telle envergure. Ils devraient poser des questions plus pointues au sujet des répercussions du pont.

Le député a parlé des syndicats de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a sans aucun doute entendu parler d'une lettre envoyée récemment aux journaux de l'île par la fédération des travailleurs de l'île-du-Prince-Édouard qui soulevait de graves questions au sujet des conséquences économiques et environnementales du pont. Il me paraît un peu téméraire de dire que les syndicats de l'Île-du-Prince-Édouard appuient le projet étant donné qu'on peut lire dans cette lettre le passage suivant: «J'espère seulement que les insulaires qui font la promotion du pont ont raison parce que, s'ils se trompent, beaucoup de gens souffriront énormément.»

Arrêtons-nous un moment pour réfléchir aux répercussions économiques et environnementales. Ne fonçons pas tête baissée dans un tel projet sans réfléchir à ses conséquences.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat de cet après-midi. Je pense qu'il est important qu'un habitant du milieu du pays prenne le temps d'expliquer à la Chambre la pertinence de ce projet de loi.

Je le fais parce que je sais que le gouvernement, et surtout le ministre des Travaux publics, s'intéressent de très près aux questions liées au transport public. Le ministre n'a pas ménagé ses efforts pour régler un très grave problème de transport dans ma circonscription.

Je pense que le NPD fait preuve d'une certaine hypocrisie parce qu'au moment où le gouvernement tentait de résoudre le problème de transport dans ma circonscription, le NPD le critiquait pour ne pas aller assez vite. Voici maintenant qu'il le critique pour aller trop vite.

Je voudrais entrer un peu plus dans les détails. D'abord, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé à faire la recherche pour cet exposé, qui est assez détaillé pour étoffer le débat.

Je commencerai par faire un bref historique des liens de transports de l'Île-du-Prince-Édouard, pour ensuite montrer dans quelle mesure cet incroyable projet peut profiter à la population de l'île, voire de l'ensemble des provinces atlantiques.

Au moment de l'entrée de l'Île-du-Prince-Édouard dans la Confédération en 1873, le gouvernement s'était engagé à maintenir un service de vapeurs efficace pour le transport du courrier et des voyageurs.

Dès les débuts de la Confédération, le gouvernement fédéral a voulu en priorité remplir son engagement consistant à raccorder l'île au continent.

Je voudrais vous expliquer comment nous avons rempli cet engagement au fil des ans.

Avant 1917, le service maritime de transport des passagers et des marchandises variait avec les saisons. On a construit des gares maritimes à Borden et à Cap-Tourmentin au moment où l'on mettait en service un nouveau traversier brise-glace, le navire à vapeur *Prince Edward Island*. Ce traversier, mis en service en 1917, a été le premier à pouvoir transporter des wagons de chemin

de fer jusque dans l'île.

En 1923, le Canadien national a repris l'exploitation de ce service. Le navire à vapeur *Charlottetown* a été mis à l'eau en 1923 pour seconder le *Prince Edward Island*. Le *Charlottetown* s'est cependant échoué en 1941, et ce fut une perte totale.

Le premier navire à moteur diesel, le *Abegweit*, mis en service en 1947, était le premier à pouvoir transporter à la fois des autos et des wagons de chemin de fer. En 1962, le navire à moteur *Confederation* venait s'ajouter à la flotte, mais il a par la suite été transféré sur la voie navigable Wood Island–Caribou.

En 1968, le navire à moteur *John Hamilton Gray* a été construit pour ce service au coût de 14 millions de dollars. C'est alors qu'on a désarmé le *Prince Edward Island*. Les principaux navires qui desservent l'Île-du-Prince-Édouard, le *Holiday Island* et le *Vacationland*, assurent ce service depuis 1971. Ces navires améliorent l'efficacité des opérations de navigation parce qu'ils sont dotés d'un système de propulsion unique qui s'est révélé rentable et efficace pour cet usage. En 1982, le vieux *Abegweit* a été remplacé par un nouveau *Abegweit*, un gros brise-glace moderne. Je sais que la construction de ce dernier a coûté très cher au gouvernement.

• (1730)

Quand Marine Atlantique S.C.C. s'est constituée en société, au milieu des années 1980, elle a assumé la responsabilité du service de traversiers Borden–Cap-Tourmentin au nom du gouvernement fédéral. Alors que cette société dépend financièrement du gouvernement fédéral, ces dernières années Marine Atlantique Inc. a enregistré un meilleur recouvrement des coûts pour son service de traversiers, dans les limites possibles, étant donné les réalités économiques du Canada atlantique. Elle y est parvenue en réduisant les coûts et en augmentant les recettes chaque fois que c'était possible.

Il faut se souvenir, pourtant, que les dépenses d'investissement sont élevées pour un service de traversiers. On a récemment évalué qu'il faudrait investir 95 millions de dollars pour remplacer un des traversiers de la flotte assurant le service de l'Île-du-Prince-Édouard. Certains députés ont, je crois, mentionné ici au début du débat le coût élevé des investissements; en fait on a parlé d'une des plus récentes acquisitions de la flotte qui avait coûté plus de 200 millions de dollars. Il s'agit donc d'une entreprise très coûteuse.

Le gouvernement fédéral a fourni aussi une aide financière au service de traversier reliant Woods Islands, dans l'Île-du-Prince-Édouard et Caribou, en Nouvelle-Écosse. Ce service existe depuis 1938. Il est exploité depuis 1941 par la société Northumberland Ferries Ltd.

La Chambre se souvient peut-être que le gouvernement est en train d'investir plus de 60 millions de dollars dans la construction d'un nouveau traversier pour le service de Wood Islands. Cela comprend la construction des gares maritimes et de toute l'infrastructure nécessaire pour assurer la bonne marche de cette entreprise. Cette initiative a permis la création d'emplois à Pictou et à Caribou, en Nouvelle-Écosse et à Wood Islands, dans l'Île-du-Prince-Édouard, tout en apportant une importante contribution au service de traversiers reliant cette île à la Nouvelle-Écosse.

Le gouvernement estime que le secteur des transports fait partie de l'infrastructure de base du Canada. Les transports sont essentiels à la vie économique et sociale quotidienne de notre grand pays en reliant les nombreuses régions et en transportant les marchandises et les gens d'une côte à l'autre. La construction d'un pont pour franchir les neuf milles séparant Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, du Cap-Tourmentin, sur le continent, est l'un des plus grands défis techniques que le secteur privé ait jamais relevé dans notre pays.

Je viens du Manitoba où l'hydroélectricité représente une part très importante de nos infrastructures et je connais les conséquences de tels projets sur l'économie provinciale. Le fait qu'un nouveau projet hydroélectrique soit en marche a un effet notable sur toutes les collectivités du Manitoba, et j'imagine que ce projet aura le même effet sur l'ensemble des provinces de l'Atlantique.

Je suis heureux de rendre hommage au travail de mon collègue, le ministre des Travaux publics, qui a su amener cet important projet jusqu'ici. Il a relevé les défis d'un processus public complexe d'évaluation environnementale et il a étudié les stricts critères environnementaux exigés d'un tel pont et s'y est conformé.

Ce qui est unique dans ce projet, c'est que le pont sera financé, construit, exploité et entretenu par le secteur privé, qui en sera propriétaire, et que tout le projet a été conçu pour minimiser les dépenses du gouvernement. Le promoteur assumera tous les risques normaux de la construction, de l'exploitation et de l'entretien, moyennant le versement d'une subvention annuelle du gouvernement pendant 35 ans.

Il est important de remarquer que ce paiement d'une subvention pendant 35 ans laissera un pont n'exigeant aucune dépense de l'État pendant les 65 autres années de son espérance de vie. Pour l'avenir, cela représente des économies importantes pour les contribuables canadiens. En outre, l'exploitation et l'entretien du pont seront financés selon la formule du paiement par l'usager, au moyen de la perception de droits de péage.

À un certain nombre de reprises, ces derniers temps, on a débattu à la Chambre la théorie du paiement par l'usager que le gouvernement a proposée. J'estime que ce projet constitue un autre excellent exemple où cette théorie est tout indiquée et permet de financer certaines activités gouvernementales.

Il est important de noter qu'on évalue à 3 500 années-personnes le nombre d'emplois qui seront créés dans la région de l'Atlantique au cours de la période de cinq ans que durera la construction du pont. Nous pouvons également mentionner les retombées économiques considérables de ce projet.

Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du fait que le projet aura des conséquences énormes sur les employés actuels des traversiers de Marine Atlantique. Nous espérons qu'on mettra sur pied un programme d'indemnisation et d'adaptation acceptable pour aider ces employés, qui ont rendu un grand service à leurs collectivités.

Néanmoins, nous entreprenons ce projet, car nous croyons fermement que le pont contribuera énormément à moderniser l'accès des moyens de transport à l'île. Nous sommes optimistes et nous prévoyons que l'amélioration radicale de l'accessibilité à l'île aura des répercussions très positives sur l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard.

Un réseau moderne de transport est important pour les consommateurs canadiens et pour les secteurs industriels. Un accès efficace des moyens de transport est directement lié à la compétitivité des produits et des services canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers. Pour ces raisons, le gouvernement fédéral s'est toujours engagé et continuera de s'engager à assurer l'avenir de l'industrie des transports au Canada.

En terminant, j'ai bon espoir que tous les députés se joindront à moi pour appuyer le projet de loi C-110, afin que nous puissions mener à bien cette importante et historique entreprise nationale. J'ai hâte qu'on mette ce projet de loi aux voix.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur le projet de construction d'un raccordement permanent.

Ce pont de 900 millions de dollars que l'on se propose de construire au-dessus du détroit remplacerait le service de traversiers qui relie les deux provinces et qui est subventionné par le gouvernement fédéral. Le gouvernement est prêt à accorder au promoteur, au cours des 35 prochaines années, une subvention annuelle qui, autrement, irait au service de traversiers. Cette subvention serait alors éliminée, et le gouvernement deviendrait propriétaire du pont qui est conçu pour durer 100 ans.

Ce projet de 900 millions de dollars n'a pas fait l'objet des études environnementales et des études socio-économiques qui s'imposent. Les employés des traversiers se disent mécontents du manque d'information, de la part du premier ministre, au sujet d'indemnités qui leur seraient versées s'ils venaient à perdre leur emploi à cause de la construction du pont. Ils veulent des réponses, et tout de suite. Ce sont des choses que l'on fait avant qu'un projet ne soit entrepris, pas après.

Je viens de la Colombie-Britannique où il y a bon nombre de grands projets, de mégaprojets comme celui-ci. J'étais maire de la ville de Revelstoke, quand les grands barrages hydroélectriques ont été construits. Nous avons eu presque trois ans pour étudier les répercussions socio-économiques et l'impact sur les collectivités. D'où viendra le gravier pour toute cette masse de béton qui va être mise en place? Quelles seront les conséquences environnementales pour ces régions du pays? Quelles seront les conséquences pour les collectivités voisines? Quelles seront les conséquences sociales pour ces collectivités? Il n'a été répondu à aucune de ces questions.

En novembre, le ministre des Finances a présenté un mégaprojet, juste avant les élections, un projet de 900 millions de dollars pour l'île-du-Prince-Édouard, le projet de construction d'un raccordement permanent qui relierait cette île au continent. Il a présenté cet important projet avec l'un des principaux entrepreneurs, qui a son siège à Calgary. Quelqu'un a parlé de ce que ce projet rapportera, sur le plan politique, à ces quatre députés.

• (1740)

Je vais poser une questions à caractère politique: les partis fédéraux ont-ils reçu des dons? Le parti au pouvoir en a-t-il reçus? Un projet de cette ampleur est intéressant. Mais nous n'aurons la réponse qu'après les élections lorsqu'en vertu de la Loi sur les dépenses électora-

les, nous apprendrons qui a contribué au Parti conservateur et qui a fourni ces fonds. La liste est longue.

Je veux parler de ce qui se passe lorsqu'un projet de cette taille est mis à exécution, et des ramifications qu'il a pour la communauté, pour les hôpitaux, pour les services d'ambulance et pour tous les autres services nécessaires.

La communauté a besoin de temps pour déterminer d'où viendra le gravier, d'où viendra la base sociale, d'ou viendront les services éducatifs et où installer la structure permettant la réalisation d'un tel projet. De toute évidence, les libéraux et les conservateurs ne se préoccupent nullement de tout cela. La seule chose qui les intéresse, c'est de mettre le projet en route.

Il y a déjà un service de traversiers qui assure le transport. Il n'est absolument pas nécessaire que le gouvernement précipite ainsi les choses. Il faut donner du travail aux gens et s'occuper de l'impact social que cela aura. Nous réclamons la création de programmes conjoints avec les municipalités concernant l'infrastructure. Nous réclamons que les employés reçoivent une formation pour retrouver du travail. Pourquoi le gouvernement ne considère-t-il pas de tels programmes au lieu de se lancer dans une idée aussi farfelue que ce lien fixe avec le continent? Si le gouvernement s'intéressait à ce genre de programmes, j'en aurais un à lui indiquer.

Il y a un bout de route entre le parc national de Banff et Golden, en Colombie-Britannique, qui n'est guère mieux qu'un sentier à vaches. J'ai communiqué avec le ministre des Travaux publics et le ministre des Finances pour leur dire qu'il serait possible d'améliorer ce tronçon. Il y a une autoroute à quatre voies de Calgary à Banff; elle rétrécit ensuite à deux voies puis, lorsqu'elle atteint Field en Colombie-Britannique, elle n'est guère mieux qu'un sentier à vaches.

Les tribunaux de Golden ou du district de Kootenay sont actuellement saisis d'une affaire relativement aux accidents graves qui se sont produits sur ce tronçon de route. Elle n'a jamais été construite selon les normes de première classe de la Transcanadienne. Le taux de chômage s'élève à 18 p. 100 dans la vallée de Kootenay. C'est un projet que le gouvernement aurait pu entreprendre s'il avait voulu réaliser des programmes dans le but d'améliorer notre système de transport et de répondre aux besoins de l'avenir.

Je ne veux pas dire à l'Île-du-Prince-Édouard qu'elle ne devrait pas avoir ses propres projets et ses propres méthodes, mais il me semble évident que, vu l'endettement actuel du pays, dont le gouvernement parle sans cesse, il existe certainement des façons d'améliorer nos services de traversiers, comme nous l'avons fait en Colombie-Britannique, et de répondre à ce genre de besoins tout en examinant les autres programmes qui s'offrent à nous.

Les infrastructures du Canada, nos systèmes d'égouts et d'approvisionnement en eau et les autres systèmes de nos municipalités sont en piteux état dans de nombreuses régions. Les municipalités veulent entreprendre des travaux, les provinces aussi, mais le gouvernement fédéral dit non. Il refuse de participer à ce genre de programmes.

Il y a là un problème. À la veille des élections, le gouvernement essaie de lancer des mégaprojets, pas seulement pour concrétiser un de ses rêves dans une autre région du pays, dans ce cas-ci les provinces atlantiques, mais aussi pour obtenir, en vue de sa prochaine campagne électorale, de l'argent des grands entrepreneurs en construction qui vont soumissionner pour ce projet et qui vont lui donner de l'argent. Le gouvernement pourra ainsi se faire réélire et continuer d'échafauder de tels projets grandioses.

Le projet ne lui permettra pas de remplir ses responsabilités financières comme devrait le faire une loi sur les transports. Il ne permettra pas de créer les emplois nécessaires aux Canadiens. Il ne renforcera pas notre compétitivité, au sens où l'entendent les députés d'en face, lorsqu'ils disent: «Il nous faut un gouvernement compétitif si nous voulons être compétitifs sur les marchés mondiaux.» En quoi ce projet va-t-il favoriser notre compétitivité? Au moment où ce projet se réalise, le Canadien Pacifique parle de démanteler ses voies ferrées.

Le gouvernement subventionne la construction d'un pont alors que le transporteur ferroviaire annonce qu'il va démanteler ses voies ferrées. Cette compagnie, si elle donne suite à son intention, devrait payer pour la construction du pont. Si la compagnie ferroviaire se départit de sa voie ferrée, quand on songe aux terres et aux avoirs qui lui ont été donnés, c'est elle qui devrait payer pour la construction du lien fixe, afin que le transport puisse être effectué par camion.

Pourquoi le gouvernement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, aux termes du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les

questions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote N° 418)

POUR

Députés

Althouse
Barrett
Brewin
Gardiner
Hunter
Mitchell
Parker
Stupich
Waddell—17

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Black
de Jong
Grey (Beaver River)
Karpoff
Nystrom
Robinson
Taylor

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Côté
Crawford
Della Noce
Dick
Dobbie
Dorin
Duplessis

Andre
Attewell
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Boudria
Browes
Cardiff
Chadwick
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
de Cotret
Desjardins
Dingwall
Domm
Duceppe
Edwards

Fee
Ferland
Fontaine
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harb
Hawkes
Hogue
Horning
Hughes
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Larrivée
Lee
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Masse
McDermid
McLean
Mifflin
Monteith
Nault
Oberle
Paproski
Porter
Prud'homme
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Sparrow
Stewart
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Walker
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy

Ferguson
Finestone
Foster
Friesen
Gauthier
Guilbault
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
Johnson
Jordan
Kaplan
Keyes
Koury
Langlois
Layton
Lewis
Loiselle
MacAulay
MacKay
Marleau
Mazankowski
McGuire
Merrithew
Milliken
Moore
Nicholson
Pagtakhan
Pickard
Proud
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Simmons
Stevenson
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Weiner
Winegard
Young (Acadie—Bathurst)—140

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Catterall
Danis
Manley
Soetens

Cadieux
Charest
Maheu
Shields
Turner (Vancouver Quadra)

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que la Chambre consentira de façon unanime à ce que le résultat du vote qui vient d'être pris soit appliqué à l'inverse à la motion principale.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Duceppe: Monsieur le Président, je vais voter contre la motion principale.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 419)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bernier
Bevilacqua	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Boudria
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Chrétien	Clancy
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crawford	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Dingwall
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferguson	Ferland
Finestone	Fontaine
Foster	Fretz
Friesen	Gagliano
Gauthier	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harb
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Holtmann	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kaplan	Kempling
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lee
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacAulay	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Marin
Marleau	Masse
Mazankowski	McDermid
McGuire	McLean
Merrithew	Mifflin
Milliken	Monteith
Moore	Nault
Nicholson	Oberle
Pagtakhan	Paproski
Pickard	Porter
Proud	Prud'homme
Redway	Reimer
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Siddon
Simmons	Sparrow
Stevenson	Stewart
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Vanclief
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Walker
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy	Young (Acadie—Bathurst)—139

CONTRE

Députés

Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett	Black
Brewin	de Jong
Duceppe	Gardiner
Grey (Beaver River)	Hunter
Karpoff	Mitchell
Nystrom	Parker
Robinson	Stupich
Taylor	Waddell—18

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Catterall
Charest	Danis
Maheu	Manley
Shields	Soetens
Turner (Vancouver Quadra)	

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, le projet de loi est déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.

(La motion est adoptée, le projet est lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au pragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion portant troisième lecture du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

* * *

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 420)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Browes
Cardiff
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Couture
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Fontaine
Friesen
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacKay
Masse
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Porter
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Andre
Attewell
Bjornson
Blenkarn
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Côté
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horning
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Mazankowski
McLean
Monteith
Nicholson
Paproski
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—107
Weiner
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bevilacqua
Boudria
Chrétien
Crawford
Dingwall
Ferguson
Foster
Gardiner
Harb
Jordan
Karpoff
Kilgour (Edmonton Southeast)
MacAulay
McGuire
Milliken
Nault
Pagtakhan
Pickard
Prud'homme
Simmons
Stupich
Vanclief
Walker
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Black
Brewin
Clancy
de Jong
Duceppe
Finestone
Gagliano
Gauthier
Hunter
Kaplan
Keyes
Lee
Marleau
Mifflin
Mitchell
Nystrom
Parker
Proud
Robinson
Stewart
Taylor
Waddell
Young (Acadie—Bathurst)—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Catterall
Danis
Manley
Soetens
Cadieux
Charest
Maheu
Shields
Turner (Vancouver Quadra)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 22, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 22 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Sous-comité du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général sur la recodification de la partie générale du Code criminel.

[*Traduction*]

Conformément aux alinéas 108(1)*a*) et 108(1)*b*) du Règlement, à l'ordre de renvoi du 13 juin 1991 du Comité permanent de la justice et du solliciteur général et à l'ordre de renvoi du 17 février 1993 de la Chambre, votre sous-comité a étudié les questions liées à la recodification de la partie générale du Code criminel et a convenu de faire des recommandations à ce sujet.

Conformément à l'article de 109 du Règlement, le sous-comité demande une réponse globale dans les 150 jours.

• (1010)

Monsieur le Président, vous savez sans doute que nous avons travaillé très fort à ce rapport pendant plus d'un an. Je voudrais remercier, entre autres, notre excellent greffier, Richard Dupuis, le greffier adjoint, Nancy Hall, leur secrétaire, Georgette Dubeau, le conseiller juridique du comité, M. James O'Reilly, l'analyste principal de la Bibliothèque du Parlement, M. Philip Rosen, et l'attachée de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Marilyn Pilon.

* * *

LE PROJET DE LOI C-289

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-289, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (congé de maternité pour adoption).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, ce projet de loi accorderait aux femmes qui adoptent des enfants le même droit au congé de maternité dont jouissent les femmes enceintes. Il autoriserait aussi une prestataire à prolonger son congé pour prendre soin d'un enfant souf-

frant de troubles physiques, psychologiques ou émotifs si cet enfant est âgé de moins de six mois lorsqu'il arrive dans son nouveau foyer.

À l'heure actuelle, le système désavantage les parents adoptifs sur le plan financier même s'ils rendent un grand service au pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Pagtakhan propose que le projet de loi soit lu maintenant pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES SUR LES TUEURS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente la pétition que voici, qui a été jugée correcte quant à la forme et au contenu. Elle comporte 28 signatures, mais elle représente plus de 3 000 personnes qui s'opposent à l'importation des cartes sur les tueurs en série.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants du centre de la Colombie-Britannique qui s'opposent fermement au projet de dérivation d'une partie du cours de la rivière Thompson-Nord pour en vendre l'eau à la région de San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires croient que l'accord de libre-échange nord-américain ne peut que faciliter la réalisation de ce projet. Cette mesure les touche bien sûr directement et ils demandent au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les eaux canadiennes ne soient jamais dérivées vers les États-Unis.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de Val-d'Or, Sullivan, Barraute, La Motte, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Félix, Villemontel, Senneterre, et du Club de l'âge d'or de Val-Senneville, en Abitibi. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les quelques milliers de signatures que j'ai ici portent à plus de 1,4 million les pétitionnaires de partout au Canada qui ont exprimé leur soutien aux parents de Nina de Villiers. Ils disent que beaucoup de Canadiens se sentent vulnérables parce que le système de justice pénale et le Code criminel leur offrent peu de protection et que les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes violents contre la personne sont graves et répugnants pour la société. Ils demandent au gouvernement de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je présente une pétition au nom de Canadiens de Winnipeg, des Maritimes et d'autres régions. La méningococcie a entraîné la mort de beaucoup d'enfants au pays. Il existe actuellement une trousse de dépistage précoce de toutes les maladies provoquées par le méningocoque.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'exhorter le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à veiller à ce que la trousse de dépistage soit parfaitement au point pour que nos citoyens puissent en profiter.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter ce matin. La première émane d'un groupe de personnes de ma circonscription qui s'inquiètent vivement de la question de la pauvreté chez les enfants de notre pays.

Dans leur pétition, ils font remarquer que la Chambre des communes a adopté à l'unanimité en 1989 une motion témoignant de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent actuellement dans la pauvreté et qu'elle s'est fixé pour objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires indiquent ensuite certaines des réalités permanentes de la pauvreté pour les enfants de notre pays et concluent en demandant au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement, pris en 1989, de chercher à supprimer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000 et pour élaborer un plan pour mettre en oeuvre cet engagement.

L'UNITÉ NATIONALE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'un groupe de personnes de la ville d'Essex, dans ma circonscription, qui ont organisé une série de manifestations, notamment une pétition, l'an dernier, pour promouvoir la fierté d'être Canadiens.

Ils indiquent dans la pétition qu'ils estiment normal d'inciter les Canadiens à se montrer fiers d'un Canada uni, fort et indépendant. Ils proposent que l'on utilise le projet «Fier d'être Canadien» mis de l'avant par les Kinsmen et les Kinettes pour nourrir chez les Canadiens une intense relation avec notre patrimoine et notre drapeau, et pour encourager des liens étroits entre tous les Canadiens de façon à promouvoir le Canada comme un leader mondial et à promouvoir notre grande fierté d'être Canadiens.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureuse de présenter une pétition qui vient de ma circonscription et qui rappelle à la Chambre que, le 24 novembre 1989, nous avons adopté à l'unanimité une résolution pour faire connaître notre inquiétude pour les plus d'un million d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et notre engagement et à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

La pétition nous rappelle à tous que la pauvreté chez les enfants représente des coûts croissants pour le régime de santé, le système pénal et l'assistance sociale, et entraîne le décrochage scolaire, la perte de productivité et, ce qui est plus important, la perte de potentiel humain.

En vertu de la convention des Nations Unies, nous avons une obligation morale et légale de répondre à la requête présentée dans la pétition et de mettre sur pied des programmes visant à éliminer la pauvreté chez les enfants au cours des sept prochaines années, comme nous nous étions engagés à le faire.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'aimerais également présenter deux pétitions afin de rappeler à la Chambre la résolution qu'elle a adoptée à l'unanimité le 24 novembre 1989, à savoir que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

• (1020)

Les pétitionnaires rappellent à la Chambre ce qu'il en coûte au Canada de ne rien faire pour supprimer la pauvreté. Ils nous demandent de faire en sorte d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter à l'étape de la deuxième lecture le projet de loi C-92, qui tend à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu et diverses autres lois.

Le projet de loi met en oeuvre un certain nombre de mesures importantes annoncées dans le budget de 1992. Il donne suite à un engagement fondamental du gouvernement: réduire les dépenses de manière à pouvoir abaisser les impôts et favoriser la croissance et la compétitivité. Le projet comprend aussi un certain nombre de modifications de forme de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Mon collègue d'en face sourit parce que nous proposons sans cesse des modifications de forme. Celles qui sont proposées cette fois-ci sont très complètes, et nous espérons résorber ainsi une grande partie de l'arriéré qui s'est accumulé avec le temps.

À bien des égards, les mesures budgétaires reflètent le point de vue exprimé par les contribuables à l'occasion des consultations qui ont précédé le budget de février 1992. Le message très clair que j'ai reçu, c'est que les gouvernements devaient réduire leurs dépenses. Les Canadiens veulent que nous réduisions le déficit, que nous prenions des mesures pour stimuler la croissance et encourager la création d'emplois. Ils réclament des investissements productifs, qui accroissent la richesse, qui stimulent la croissance, et qui relancent l'économie.

Par-dessus tout, les Canadiens veulent un allégement de la charge fiscale parce qu'ils estiment avoir été écrasés d'impôts. Les dispositions proposées ici reflètent ce point de vue, ainsi que les principes du budget de 1992.

Les modifications de forme figurant dans le projet de loi tiennent compte de l'apport constructif des contribuables et de leurs conseillers au cours des dernières années. Elles ont pour but de maintenir et d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal. C'est là un élément important du régime et de notre engagement à renforcer l'économie canadienne en éliminant les obstacles et les distorsions du régime fiscal.

Je le répète, ces modifications forment un ensemble assez important, mais elles permettent de résorber l'arriéré qui s'est accumulé sur une assez longue période. Nous espérons proposer plus régulièrement des modifications comme celles-là pour éviter d'avoir à en étudier en même temps un nombre aussi considérable. Ces mesures, si elles étaient plus fréquentes, seraient plus faciles à mettre en place.

Je voudrais, dans ma description des dispositions du projet, commencer par les réductions d'impôt que nous proposons. Tout d'abord, le projet de loi C-92 donnerait force de loi à la réduction d'un point de la surtaxe appliquée à l'impôt sur le revenu des particuliers, réduction qui est entrée en vigueur le 1er juillet 1992.

À ceci s'ajoute la réduction d'un autre point qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1993. Grâce aux mesures annoncées dans le budget, la surtaxe diminuerait en deux étapes, de 5 p. 100 de l'impôt fédéral de base à 3 p. 100.

Les 14,6 millions de contribuables canadiens bénéficieront de ces réductions. Par exemple, un contribuable seul dont le revenu est de 30 000 $ bénéficierait d'une réduction d'impôt fédéral de 76 $ en 1993. Un couple à revenu unique ayant deux enfants et dont les gains sont de 50 000 $ bénéficierait d'une réduction de 162 $ cette année.

Ces mesures devraient réduire les recettes fédérales de quelque 500 millions de dollars au cours du présent exercice. De 1992-1993 à 1996-1997, l'impact total devrait être de 6,6 milliards de dollars. Permettez-moi de souligner que nous assumons ces réductions grâce à des diminutions de dépenses à d'autres chapitres, conformément à ce que les Canadiens nous ont demandé lorsque nous les avons consultés dans toutes les régions du pays.

En outre, ces réductions d'impôt reflètent un aspect essentiel de la philosophie de ce gouvernement sur la façon de mieux favoriser la croissance. Nous pensons que les Canadiens peuvent utiliser leur argent de manière plus productive que le gouvernement. Par conséquent, nous estimons que plus nous en laisserons dans les poches des gens, mieux ce sera pour notre économie. C'est là un thème dont nous nous sommes toujours inspirés et dont nous continuerons à nous inspirer du mieux que nous le pourrons.

De plus, nous proposons un certain nombre de modifications du régime fiscal des entreprises canadiennes. Ces initiatives ont pour but d'aider les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation à se restructurer de manière à tirer profit des possibilités qui s'offrent à elles par suite du phénomène de la mondialisation et des défis posés par le concurrence accrue sur les marchés internationaux.

Comme nous le savons tous, le secteur de la fabrication et de la transformation compte pour près du cinquième du produit intérieur au Canada. La santé économique de

ce secteur est par conséquent essentielle à celle de l'économie canadienne dans son ensemble. C'est aussi un secteur qui a peut-être été plus exposé à la concurrence internationale et à la restructuration que tout autre.

Tous les secteurs ont évidemment été exposés, mais celui-ci l'a été d'une façon particulière. Pour cette raison, on pense qu'il faudra que le secteur de la fabrication et de la transformation devienne plus productif et plus compétitif, ce qui suppose qu'il devra relever le défi de produire plus de produits avec une main-d'oeuvre moins importante.

C'est un rajustement que nous avons constaté dans le secteur de l'agriculture. Celui-ci survient maintenant dans le secteur de la fabrication, ce qui est un signe de l'évolution vers une économie mondiale dynamique. Notre objectif est de fournir une aide qui facilitera ce processus d'adaptation. Nous voulons aussi faire en sorte que l'industrie canadienne soit compétitive sur les marchés internationaux. En effet, la vitalité de notre économie repose dans une large mesure sur le secteur des exportations.

Cette exposition à la concurrence internationale ne peut que prendre de l'ampleur au fur et à mesure que les barrières au commerce et aux investissements tomberont, et au fur et à mesure que les progrès technologiques permettront aux entreprises de disposer d'une plus grande marge de manoeuvre dans le choix de l'endroit où installer leurs usines de production.

Cette situation crée à la fois des défis et des occasions pour les entreprises canadiennes désireuses de prendre de l'expansion et de croître, de renforcer les succès obtenus jusqu'à présent, et d'exploiter davantage leur capacité de soutenir la concurrence. À l'heure actuelle, environ 40 p. 100 de la production des entreprises de fabrication et de transformation est exportée, ce qui illustre bien l'importance du marché des exportations. Cette situation impose aussi une discipline à l'industrie et aux gouvernements canadiens pour assurer la mise en place d'une structure appropriée ainsi que d'un contexte adéquat au niveau des finances et des investissements. Les compagnies qui oeuvrent dans ce très important secteur seront ainsi en mesure d'atteindre une productivité et une efficience optimales.

C'est en tenant compte de ce facteur que nous proposons de réduire le taux d'imposition du revenu. Ainsi, ce taux pour le revenu que les sociétés tirent d'activités de fabrication et de transformation passerait de 23 p. 100 à 21 p. 100, et ce, en deux étapes. La première baisse entrerait en vigueur le 1er janvier 1993. La deuxième est prévue pour le 1er janvier 1994. Cette réduction d'impôt s'ajoute à deux autres mesures annoncées dans le budget. La première constitue un engagement pris par le gouvernement de négocier avec d'autres pays la façon dont ils effectuent les retenues d'impôt. La deuxième est une augmentation de la déduction pour amortissement permise en ce qui concerne l'équipement de fabrication et de transformation.

• (1030)

Dans ce dernier cas, la déduction est passée de 25 p. 100 à 30 p. 100, et cette augmentation est entrée en vigueur le 25 février, soit le jour de la présentation du budget. Réunies, ces trois mesures touchant l'impôt des sociétés signifieraient qu'une entreprise manufacturière canadienne non assujettie à la retenue d'impôt aurait un taux d'imposition beaucoup moins élevé au Canada que sa concurrente aux États-Unis, soit 35 p. 100 contre 39 p. 100. Encore une fois, cela montre bien l'un des buts visés dans ce budget, améliorer la compétitivité du secteur manufacturier canadien.

Pour une filiale d'une société mère américaine, l'impôt total sur le revenu et la retenue d'impôt seraient encore inférieurs au Canada par rapport aux États-Unis.

Ces changements offrent des incitatifs qui encouragent les investissements nécessaires à l'édification d'une économie solide et à la création d'emplois, qui donnent plus de stabilité et de force aux sociétés existantes et qui encouragent d'autres entreprises à tirer parti de la nouvelle économie.

Nous savons que, à l'occasion, nous devons ajuster ces incitatifs de manière qu'ils tiennent compte de la situation financière du gouvernement et qu'ils répondent à l'évolution de la conjoncture économique. Nous devons nous assurer que les Canadiens profitent au maximum de ces encouragements offerts grâce à leurs impôts.

À cette fin, le projet de loi C-92 propose de cibler davantage l'exonération cumulative des gains en capital vers des investissements productifs. Autrement dit, nous voulons encourager les investissements dans des entreprises qui sont productives, qui créent des emplois et qui stimulent l'activité économique.

La Loi de l'impôt sur le revenu sera modifiée de manière à ce que l'exonération cumulative de 100 000 $ des gains en capital ne s'applique plus aux biens immobiliers acquis après février 1992 et à la limiter aux biens immobiliers acquis avant mars 1992.

Pour le bénéfice de mes collègues à la Chambre, permettez-moi de préciser certains points importants. Premièrement, ce changement ne s'applique pas aux biens immobiliers utilisés dans le cadre d'une entreprise exploitée activement. Deuxièmement, il ne touche pas l'exonération de 500 000 $ concernant les actions admis-

sibles de petites entreprises et les biens agricoles admissibles. Troisièmement, il ne touche pas l'exonération des gains en capital résultant de la vente de résidences principales, et je crois que cela est très important. Le principe qui sous-tend l'exonération cumulative des gains en capital ne change pas. Ce que nous faisons, c'est prévoir une mesure qui, nous l'espérons, encouragera les investissements dans des entreprises productives qui créent des emplois et stimulent la croissance économique.

Le projet de loi propose aussi de modifier les règles concernant les sociétés à capital de risque de travailleurs, qui sont des fonds de placement établis par des organisations de travailleurs pour acheter des actions de petites entreprises. Les changements comprennent une augmentation du crédit maximal au titre des investissements dans ces fonds, crédit qui passera de 700 $ à 1 000 $, un accroissement de la taille de la société dans laquelle les fonds peuvent être investis et un assouplissement des critères d'admissibilité concernant le parrainage des fonds.

Je dois dire que cette mesure, qui donne aux travailleurs plus de chances d'investir dans leurs propres entreprises, a été très utile et encourageante.

Il y a d'autres mesures dont je voudrais parler, comme le régime d'accession à la propriété. Comme nous l'avons vu, ce régime annoncé dans le budget de 1992 a contribué à renforcer la croissance économique. Cette mesure permet aux acheteurs d'habitation de retirer jusqu'à 20 000 $ de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'utiliser cet argent pour financer l'achat d'habitations nouvelles ou existantes.

Lorsque la maison sert de résidence principale à l'acheteur, aucun impôt ne s'applique au retrait. La somme retirée doit être remboursée au REÉR de l'acheteur en versements égaux sur 15 ans.

Depuis l'annonce de cette nouvelle mesure, la réponse des Canadiens a été impressionnante. Jusqu'à présent, quelque 130 000 retraits ont été effectués dans le cadre du régime. Cette initiative et la réduction de la mise de fonds exigée par la SCHL, qui est passée de 10 p. 100 à 5 p. 100, ont contribué à faire augmenter les mises en chantier de quelque 7,7 p. 100 en 1992 par rapport à 1991.

Les Canadiens ont profité de cette initiative. Elle a certes aidé bien des gens à accéder à la propriété. L'industrie de la construction domiciliaire est peut-être celle qui a obtenu le plus de retombées économiques de cette mesure, car, non seulement on construit une maison, mais il faut aussi la doter de meubles et d'appareils électroménagers, ce qui a des répercussions très positives sur l'accroissement de la demande intérieure. Dans l'exposé économique de décembre, le gouvernement a annoncé qu'il prolongeait d'un an l'application de cette mesure; le projet de loi permettant cette prolongation sera déposé sous peu.

Dans ce projet de loi, nous proposons aussi de modifier le régime fiscal de manière à ce qu'il traite les conjoints de fait de la même façon que les couples mariés. La définition plus large de «conjoint», actuellement utilisée dans les dispositions relatives aux pensions et autres régimes de retraite, de la Loi de l'impôt sur le revenu, s'appliquera à toutes les autres fins prévues dans la loi. En vertu de cette définition plus large, un «conjoint» comprendra à la fois un conjoint marié et un conjoint de fait.

Je voudrais maintenant parler de certaines des modifications de forme que le projet de loi C-92 propose d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu. Tout d'abord, nous proposons d'inverser l'ordre d'application du crédit qui touche actuellement la surtaxe des grandes sociétés et l'impôt spécial de la partie VI sur les institutions financières. Cela permettra aux sociétés mères étrangères d'entreprises canadiennes de faire reconnaître à l'étranger une plus grande part des impôts canadiens dont elles sont redevables, et cela les encouragera davantage à continuer d'investir dans l'économie canadienne.

Deuxièmement, nous proposons de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à ce qu'une fois le projet de loi entré en vigueur, le gouvernement puisse percevoir une partie des impôts dans les cas où il y a litige. La disposition ne s'appliquera qu'aux impôts contestés des sociétés assujetties à l'impôt sur les grandes sociétés. Autrement dit, les particuliers et les petites sociétés ne seront pas tenus de payer les impôts contestés tant que le tribunal n'aura pas rendu sa décision.

Aussi, nous proposons certains changements à la règle des 21 ans concernant les fiducies. Ces changements ont été annoncés pour la première fois le 11 février 1991. Une disposition assurera que la période de 21 ans ne puisse être renouvelée par le simple transfert des avoirs à de nouvelles fiducies. D'autres modifications garantiront que les conséquences au titre des gains en capital seront sensiblement les mêmes, que les particuliers fassent un don directement à leurs enfants ou à une fiducie, au profit des enfants.

Je voudrais aborder un certain nombre de questions et dissiper certains malentendus, car, même à la Chambre des communes, les députés ont soulevé des questions à ce sujet et fait certaines interprétations qui sont inexactes. En gros, les malentendus concernent trois points. Tout d'abord, on a laissé entendre que les riches peuvent se dérober à l'impôt grâce à l'établissement de fiducies. Ce n'est pas le cas. Lorsque des biens sont transférés à une

fiducie, les gains en capital accumulés sur les biens doivent être déclarés à ce moment-là.

En outre, les fiducies ou leurs bénéficiaires sont imposés chaque année sur le revenu accumulé dans la fiducie, tout comme n'importe quel autre contribuable. Les gains accumulés pendant que les biens sont détenus en fiducie sont traités comme s'ils s'étaient accumulés au profit des bénéficiaires de la fiducie, une solution qui tient compte de la réalité juridique de ces arrangements.

Deuxièmement, on a laissé entendre que la remise des biens de fiducie aux bénéficiaires pendant la période de 21 ans entraîne un report d'impôt non intentionnel. Encore une fois, il n'en est rien. Ce n'est pas le cas. Ces remises sont traitées conformément à des dispositions de «roulement» qui reconnaissent que les biens de fiducie sont détenus pour les bénéficiaires et qu'ils devraient être traités de la même façon que s'ils leur avaient été transférés directement. La règle des 21 ans n'a jamais visé à empêcher de traiter ainsi ces répartitions de biens de fiducie.

Troisièmement, on a prétendu que le manque à gagner fiscal résultant de ces changements sera important, et ce n'est pas le cas non plus. La plupart des biens de fiducie, faute de ces changements, auraient été distribués aux bénéficiaires avant la fin de la période de 21 ans et, dans ces cas, l'impôt sur les gains en capital serait payable par les bénéficiaires à la vente des biens ou, en fin de compte, au décès. Les changements proposés ne modifieront pas la situation.

À mon avis, il s'agit d'un mécanisme très important pour ce qui est de l'administration de la succession et de l'avoir des gens; certaines personnes n'ont peut-être pas la capacité de le faire elles-mêmes, de sorte que l'établissement d'une fiducie de cette nature est très important.

• (1040)

Il y a aussi un certain nombre de modifications de forme que je voudrais vous énumérer brièvement sans entrer dans les détails, puisque les députés qui désireront en savoir plus long pourront consulter les notes explicatives préparées par le ministère des Finances. Ces mesures comprennent le programme des comptes de stabilisation du revenu net établi en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole; la disposition des biens en immobilisation au décès; l'évaluation des options d'achat d'actions d'employés après leur décès; le statut fiscal des employés des Nations Unies et de leurs organismes; la production de déclarations de renseignements par les organismes sans but lucratif; les règles concernant les athlètes amateurs; les fiducies et enfin, les règlements permettant que les régimes supplémentaires de retraite soient traités comme des conventions de retraite.

En conclusion, je dois dire que les mesures fiscales annoncées dans le budget de février 1992, y compris celles que nous présentons aujourd'hui, constituent un élément essentiel du plan d'action adopté par le gouvernement pour mettre en oeuvre un programme économique appuyé par les Canadiens de toutes les régions du pays. Ce plan comprend des mesures pour stimuler l'activité économique grâce à la réduction des impôts sur le revenu des particuliers, des mesures pour stimuler l'industrie du logement grâce au Régime d'accession à la propriété et des mesures pour encourager les investissements productifs qui créeront des emplois, stimuleront le secteur de la fabrication-transformation, relanceront la recherche et le développement et offriront de nouveaux modes de placement aux gens susceptibles d'investir dans des entreprises productives, gages d'emplois et de prospérité.

Ce projet de loi donne force de loi à des mesures qui bénéficieront directement aux Canadiens et qui renforcent la reprise économique actuelle. Aussi, nous procédons à la deuxième lecture de ce projet de loi à ce moment-ci afin de donner aux contribuables et à leurs conseillers l'assurance que le gouvernement s'engage à adopter ces mesures. Voilà le message très important que nous voulons leur transmettre.

Ainsi, dans l'intérêt de tous les Canadiens, j'invite et j'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-92 qui, comme vous pouvez le constater, est un texte législatif très complexe et volumineux. Il comporte un grand nombre de modifications techniques et de dispositions que, dans l'ensemble, nous appuyons. Nous croyons en effet qu'il y a de très bonnes choses dans ce projet de loi.

L'ennui avec ce projet de loi, c'est sa complexité et sa longueur sans oublier ses innombrables mesures. Je vais être franche avec vous, monsieur le Président, ça devient une question de confiance. Lorsqu'on regarde un projet de loi comme celui-ci et qu'on prend conscience de toutes les conséquences que peuvent avoir certaines de ces mesures, il est à se demander si on peut croire le gouvernement actuel sur parole. Pour être franche, je dois dire que les Canadiens ont perdu une bonne partie

de leurs illusions. Ils ne sont pas très empressés à souscrire à toutes ces initiatives. Moi non plus d'ailleurs. Si j'avais beaucoup confiance, il en serait peut-être autrement.

Je voudrais rappeler aux gens qui siègent à la Chambre aujourd'hui qu'en 1982, quand un gouvernement libéral a présenté un projet de loi aussi complexe que celui-ci, l'opposition conservatrice d'alors avait fait de l'obstruction. Comme vous vous en souvenez, les cloches ont sonné pendant deux semaines entières à la Chambre parce que les conservateurs estimaient ne pas pouvoir appuyer une projet de loi traitant de tant d'aspects tous aussi complexes les uns que les autres. Le projet de loi a alors été scindé en plusieurs parties plus facilement assimilables.

Je tiens à rappeler le fait au gouvernement qui a pris des mesures aussi spectaculaires pour que tout soit fait dans la clarté et la transparence, qui a insisté là-dessus, au point de paralyser la Chambre pendant deux semaines entières. Étant porte-parole pour les questions relatives aux finances, je suis les projets de loi traitant de ces questions plus étroitement que d'autres. Je suis persuadée que c'est ainsi que le gouvernement procède avec beaucoup d'autres projets de loi dont la Chambre est saisie en ce moment.

Ces mesures financières, le gouvernement a tendance à les présenter pêle-mêle, malgré l'extrême complexité de certaines d'entre elles. Tantôt, ce sont des projets de loi dignes d'être appuyés, ce que nous faisons d'ailleurs volontiers, tantôt il ne s'agit que de stratagèmes pour convaincre la population canadienne que le gouvernement a tout fait pour plaire à l'opposition mais que celle-ci a quand même voté contre, alors qu'en réalité il est de notre devoir de nous opposer aux mesures que nous estimons franchement mauvaises.

Le gouvernement a pris l'habitude de mettre de l'avant un certain nombre de mesures qui n'obtiendraient pas l'appui de la plupart des Canadiens, mais qui, regroupées dans un projet de loi, comme celui-ci par exemple, auraient l'aval d'un certain nombre d'entre eux.

Que les Canadiens sachent que ce projet de loi comporte bien des éléments auxquels je souscris. Toutefois, j'ai besoin de plus amples explications avant de l'appuyer sans réserve. Cette mesure législative comporte également bien des choses dont j'aimerais connaître les conséquences à long terme, conséquences que je ne verrais peut-être pas d'un bon oeil.

C'est pourquoi je me vois forcée de m'opposer à ce projet de loi. À mon avis, c'est une question d'intégrité et il faudrait que tout soit absolument transparent et ne vise que le bien de tous les Canadiens.

Certaines mesures proposées dans ce projet de loi, nous avons nous-mêmes poussé le gouvernement à les présenter. Je rappellerais à tous les Canadiens que ça fait un bon moment que nous réclamons que les Canadiens aient le droit de se servir de leur REÉR pour acheter une maison, mesure qui figure dans ce projet de loi. C'est une chose en laquelle nous croyions, qui a été introduite et qui a eu des effets positifs. Elle a quelque peu stimulé le marché, sans doute pas autant que nous l'aurions aimé. Nous pensons que la récession a pris une ampleur telle que certaines de ces mesures n'ont pas été aussi efficaces qu'elles auraient pu l'être si la récession n'avait pas été aussi prononcée, si les gens n'avaient pas été aussi angoissés ne sachant pas s'ils auraient du travail le lendemain; c'est cette incertitude qui leur fait remettre à plus tard l'achat d'une maison. Dans le cas particulier, j'espère que la date limite va être repoussée de façon à ce que les gens puissent se servir de leur REÉR pour acheter leur première maison.

Pour ce qui est de la réduction de 5 à 3 p. 100 de la surtaxe des particuliers, je crois réellement que ce gouvernement voulait en toute honnêteté donner un répit aux Canadiens. Seulement, l'une des choses que ce gouvernement n'a pas prises en considération lorsqu'il a décidé d'introduire une telle mesure est le fait que, plus souvent qu'autrement, les autres ordres de gouvernement viennent occuper l'espace dont il se retire.

Au cours des dernières années, ce gouvernement a constamment réduit les paiements de transfert aux provinces, lesquelles ont maintenant elles aussi de terribles problèmes de trésorerie. En Ontario, cette réduction n'était pas sitôt annoncée que le gouvernement néo-démocrate en a profité pour se substituer au fédéral.

En réalité, les Canadiens n'ont eu aucun répit, en Ontario du moins; je ne sais pas ce qu'il en est dans les autres provinces bien que je soupçonne fort que la situation y soit très similaire. L'Ontario a immédiatement récupéré le lest jeté par le fédéral et les Ontariens n'en ont absolument pas bénéficié. Je me demande si d'autres provinces ont fait la même chose.

Une voix: La Colombie-Britannique.

Mme Marleau: La Colombie-Britannique a fait la même chose.

Ce que je voulais demander, pendant que le ministre des Finances est parmi nous, c'est s'il y aurait moyen, lorsqu'il introduit des mesures de ce genre, de travailler en collaboration avec les provinces pour s'assurer qu'elles profitent bien à ceux à qui elles sont destinées.

• (1050)

Il est de la plus haute importance, lorsque nous introduisons ce genre de mesures, de s'assurer qu'elles ont bien les effets désirés, ce qui ne s'est pas produit dans le cas présent. Il est vrai que notre caisse va perdre ce montant mais il va aller dans la caisse des provinces. Ce n'est pas qu'elles n'aient pas besoin de cet argent. Je suis sûre qu'elles en ont autant besoin que nous.

Nous sommes tous aux prises avec un déficit. Peut-être aurions-nous dû conserver cette marge fiscale au lieu de la céder aux provinces. Il faudrait y penser puisqu'elles se substituent immédiatement à nous. Je sais qu'il est extrêmement difficile de négocier avec les provinces. Je pense qu'à un moment donné, il faudra bien que nous accordions nos violons et que nous décidions que lorsque nous prenons une décision à un palier, elle doit être appuyée par les autres ordres de gouvernement.

Je vais m'écarter légèrement du sujet car j'aime bien ces chiffres. Je réalise que le NPD vient juste de faire connaître sa politique sur le remplacement de la TPS. Il avait dit notamment qu'il augmenterait l'impôt des Canadiens riches.

Je note que les Canadiens qui profiteront de la réduction de la surtaxe au cours d'une période de cinq ans réaliseront des économies, selon les chiffres que j'ai ici, de 6,6 milliards de dollars. Cela signifie, selon moi, que si vous augmentez de 2 p. 100 la surtaxe, cette soi-disant manne, l'impôt des riches, vous encaisserez peut-être moins qu'il n'en faudrait pour remplacer la TPS.

Si une telle mesure devait occasionner une rentrée de fonds, de 6,6 milliards de dollars dans le présent cas, et si vous deviez la rétablir, les seules sommes que vous pourriez recueillir au cours des cinq prochaines années seraient ces 6,6 milliards de dollars. Par ailleurs, la TPS permet d'encaisser des recettes nettes de près de 16 milliards de dollars et ce, pour un an seulement.

Une voix: C'est 15,4 milliards.

Mme Marleau: Le montant s'élève à 15,4 milliards pour 1991-1992. J'aimerais simplement rappeler au NPD que l'écart est énorme entre ce qu'il propose et ce qu'il doit remplacer. Je crois qu'il est capital que les gens en prennent conscience.

Une autre des mesures proposées par le NPD est le retour de l'impôt sur les successions. Je ne suis pas certaine que mes chiffres soient exacts, mais je sais que ce genre d'impôt existe aux États-Unis, mais la population là-bas est beaucoup plus nombreuse que la nôtre. En bout de ligne, leur impôt sur la richesse, ou impôt sur les successions rapporte environ 500 millions de dollars par année. Si je ne me trompe, c'est à peu près tout ce qu'il rapporte.

J'aimerais à nouveau rappeler au NPD qu'il est fort peu probable qu'on puisse, au Canada, obtenir des sommes importantes à partir d'un impôt sur les successions. Cette mesure avait été mise de côté parce que les coûts de perception de ces impôts dépassaient les sommes recueillies, particulièrement lorsque l'impôt sur les gains en capital est venu s'y greffer.

Il s'agit essentiellement d'un impôt sur la richesse. Je ne dis pas que l'impôt sur les successions ne rapporterait rien, bien au contraire; toutefois, les montants n'atteindraient certainement pas 15,4 milliards de dollars. Vous devez donc regarder plus loin pour trouver ce genre de recettes en une année.

En instituant un impôt sur les successions ou sur la richesse, vous créez entre autres un grand nombre d'emplois pour les spécialistes en planification successorale. Si les membres du NPD ont des amis chez les spécialistes en planification successorale et chez les avocats, ils devraient alors aller de l'avant avec cette mesure. Ils conserveront leurs amis pendant longtemps.

Je ne crois pas que ce soit ce que les néo-démocrates ont à l'esprit. Je crois qu'ils veulent plutôt créer un impôt afin de générer des recettes.

Je survole ces divers éléments car, à mon avis, il est important de réaliser que vous devez évaluer logiquement les sommes qui seront encaissées. Nous avons une dette énorme et, en tant que Canadiens, nous devons chercher à la réduire.

Les membres du NPD ont aussi déclaré que leur première mesure serait de colmater toutes les échappatoires fiscales. Il est bien évident que cela rapporterait des milliards de dollars, mais je ne sais pas exactement combien, je ne peux vraiment pas le dire.

Je dois reconnaître un certain mérite aux conservateurs, bien qu'il m'en coûte beaucoup. En effet, ils ont essayé de supprimer les échappatoires. Il existe toute une industrie de juristes et de comptables qui, dès qu'une nouvelle mesure fiscale entre en vigueur, trouvent un moyen de la contourner. Il s'agit presque d'une véritable industrie. Les échappatoires sont difficiles à contrôler, mais nous devons absolument continuer d'essayer d'y parvenir.

Par ailleurs, je ne crois pas que la suppression des échappatoires rapportera 15,4 milliards de dollars en recettes fiscales. Je me trompe peut-être, mais cela m'étonnerait beaucoup. En fait, si vraiment la suppression des échappatoires pouvait rapporter autant au fisc, je crois que le gouvernement, qui est tellement à court de liquidités, aurait déjà tenté de trouver un moyen de récupérer cet argent.

Malgré son dévouement pour la cause des grandes entreprises et des multinationales, je crois que le gouvernement est préoccupé par la dette publique. C'est du moins ce qu'il prétend. Je suis obligée de lui accorder foi, car en fin de compte, la dette nous concerne tous.

Si j'ai fait cette brève digression, c'est que je croyais important d'expliquer la chose.

Le plan du Nouveau Parti démocratique traite, à ce qu'il me semble, de la règle des 21 ans applicable aux fiducies familiales. Je tiens à remercier le ministre d'avoir expliqué cette règle et d'avoir bien fait comprendre qu'il n'y a pas véritablement de sommes considérables cachées.

J'ai pris connaissance d'un bulletin parlementaire traitant de cette question. Le document indique qu'une fiducie d'un montant de 70 millions de dollars qui aurait été constituée pour une personne en 1969, et il s'agit ici d'un exemple, vaudrait aujourd'hui plus de 600 millions de dollars. Cette fiducie, si elle avait été investie de façon très conservatrice dans les obligations d'épargne du Canada par exemple, aurait été non imposable durant toutes ces années. Cette information était contenue dans un envoi postal d'un député néo-démocrate à ses électeurs. Je dois m'inscrire en faux contre cette information. Les explications données par le ministre visaient à bien faire comprendre que les fiducies sont assujetties à l'impôt. Il ne faut donc pas induire le public en erreur. Les fiducies sont bel et bien assujetties à l'impôt.

En fait, ce sont les gains en capital que nous visons. L'impôt sur les gains en capital s'applique, par exemple, à un immeuble ou à des actions de société qu'une personne peut détenir pendant 20 ans. Cet immeuble ou ces actions peuvent évidemment acquérir de la valeur.

Une maison payée 20 000 $ pourra valoir 200 000 $ dix ans plus tard, et 150 000 $, 15 ans après, mais son propriétaire n'aura pas à payer d'impôt sur sa valeur tant qu'il ne vendra pas la maison; il ne devra pas non plus payer d'impôt s'il s'agit de sa résidence principale. Par contre, une personne pourrait être propriétaire d'un édifice à logements qui acquerrait de la valeur, mais elle n'aurait pas à payer d'impôt sur la plus-value tant qu'elle ne vendrait pas l'immeuble.

Il en va de même dans le cas des fiducies. Je m'interroge toutefois au sujet de la prolongation de la règle des 21 ans, car tout cela n'est pas clair dans mon esprit. Si je pouvais faire confiance au gouvernement, je serais tentée de croire que c'est simplement pour permettre aux fiducies de subvenir, par exemple, aux besoins de personnes handicapées. Mais il doit y avoir plus que ça.

Je sais notamment que si la règle des 21 ans n'avait pas été prolongée, si nous n'avions pas annoncé cette mesure, les fiducies auraient été partagées et dispersées. Je souligne en passant que l'impôt sur les gains en capital ne se serait pas appliqué dans ce cas car ce type d'impôt ne vise pas les gains en capital provenant d'une fiducie dont le montant est partagé entre les bénéficiaires. Tout se passe comme si chacun avait toujours été en possession de sa part, comme s'il avait toujours détenu les titres.

L'impôt sur les gains en capital ne s'appliquerait à ces avoirs qu'au moment du décès des bénéficiaires, ou si l'actif est conservé en fiducie plus de 21 ans. Je ne crois pas que les gens qui ont la charge de ces fonds en fiducie veuillent payer des impôts. Par conséquent, si l'on n'avait pas prolongé la limite des 21 ans, ces fonds auraient été distribués aux bénéficiaires. Peu d'entre eux auraient insisté pour garder leurs biens et payer l'impôt sur les gains en capital.

• (1100)

J'ai suffisamment d'expérience dans le domaine pour vous dire que personne, riche ou pauvre, n'aime payer des impôts. Qui que l'on soit, on fera tout son possible pour planifier de façon à ne pas payer d'impôt là-dessus.

La question est de savoir pourquoi on repousse la limite de 21 ans. Je me rends compte que c'est une limite arbitraire. Les raisons pour lesquelles on le fait ne sont pas très claires pour moi. Je me demande vraiment s'il ne s'agit pas d'une question de droit de regard.

Je vais poser la question au comité. J'ai de sérieuses réserves quant au maintien de cette limite. En fait, on l'a repoussée d'une période équivalant presque à ce qu'il reste à vivre au dernier bénéficiaire, soit 40 années peut-être. Je me demande seulement pourquoi on fait cela.

Je vous rappelle à nouveau que si les fonds en fiducie sont distribués aux bénéficiaires et que ceux-ci vivent encore 40 ans, aucun impôt sur les gains en capital ne leur sera réclamé à cet égard pendant les 40 prochaines années, soit tant qu'ils ne vendront pas ces biens ou tant qu'ils resteront en vie. J'estime très important de bien préciser ces choses afin qu'on le comprenne et qu'on n'induise pas les Canadiens en erreur en leur laissant croire que des sommes considérables ne sont pas imposées, car ce n'est pas le cas, à moins, je le répète, que le gouvernement ne nous cache quelque chose, ce qui est toujours possible. J'ai déjà dit que c'est une question de confiance.

Une voix: C'est une déclaration malheureuse.

Mme Marleau: Ma foi, je dois convenir que c'est une déclaration malheureuse, monsieur le Président. Toutefois, je dois dire que les affaires de notre pays sont dans un piètre état. On ne fait plus confiance à nos institutions parlementaires. Je ne leur fais plus confiance. Mes électeurs m'ont envoyée ici pour les représenter et je crains

les subterfuges. Cela m'inquiète toujours compte tenu de la complexité des choses que j'ai déjà examinées.

Pourquoi avoir regroupé tout cela dans un seul projet de loi? Pourquoi avoir attendu si longtemps après la présentation du budget pour présenter ce projet de loi? Je ne peux m'empêcher de me demander si ce n'est pas parce qu'on espère que nous oublierons ce qu'il contient et que nous serons tellement occupés à d'autres choses que nous l'adopterons simplement, sans autre forme de procès. On se trompe. Je peux assurer au gouvernement que cet espoir est absolument vain.

Je tiens à signaler d'autres aspects de ce projet de loi que nous devrions examiner, telle l'extension de la définition du mariage aux unions de fait aux fins de l'impôt sur le revenu. Oui, je suis en faveur de cette extension. Toutefois, il n'y a aucun moyen de vraiment savoir si elle se fera ou pas. On dit aux conjoints de fait qu'ils peuvent désormais se considérer comme mariés aux fins de l'impôt sur le revenu et que c'est à eux de le faire. Toutefois, bien sûr, beaucoup ne le feront pas parce que, notamment, ils ne seront peut-être pas au courant des modifications qui auront été apportées à la loi. J'estime que le projet de loi ne prévoit pas de façon suffisamment certaine la façon dont il sera appliqué. Ce sont là d'autres questions que je vais devoir approfondir.

Il y a ici des mesures qui visent à aider les Canadiens handicapés. Je crois que cela témoigne d'un effort très louable. Je crois qu'il faut aider les Canadiens qui souffrent d'un handicap.

La réduction du taux d'imposition des sociétés. Je crois que c'est une bonne idée. Nos entreprises ont été décimées. Elles ont besoin de toute l'aide que nous pouvons leur donner. J'espère que les gouvernements provinciaux ne viendront pas contrecarrer les mesures que l'on a proposées à ce niveau. Cela dans l'espoir que nous aiderons le secteur manufacturier à devenir compétitif et même à étendre sa base et ses opérations, car nous avons désespérément besoin d'emplois au Canada. Mieux notre base industrielle et manufacturière se porte, mieux nous nous portons.

Le fait qu'on refuse l'exemption pour biens en capital accumulés à compter de 1992 sur des biens immobiliers détenus à des fins d'investissement est une autre mesure qui m'irrite réellement. On ne pourra plus utiliser les 100 000 dollars de gains en capital pour ce genre d'achat particulier.

Une personne qui investit dans des obligations étrangères ou achète des actions de compagnies étrangères pourra utiliser l'exemption. Nous devons veiller à ce que ces 100 000 $ de gains en capital soient investis en totalité au Canada exclusivement, de façon que cette politique particulière ne pénalise pas les Canadiens qui investissent au Canada dans l'achat d'un immeuble ou autre chose du genre par opposition à ceux qui investissent à l'étranger. À mon avis, il est absolument essentiel que nous continuions par tous les moyens d'encourager les Canadiens à investir au Canada.

J'espère que quand nous allons examiner ce projet de loi, nous pourrons y apporter certains changements pour nous assurer qu'il encourage effectivement les investissements dans notre pays. Encore une fois, nous voulons veiller à ce que les Canadiens investissent leur argent ici. C'est à mon avis la seule façon d'assurer à notre pays une infrastructure industrielle viable. En effet, si nous n'investissons pas dans nos propres sociétés et dans nos propres entreprises, comment pouvons-nous nous attendre à ce que d'autres investissent dans des entreprises canadiennes? Il est essentiel que nous nous penchions sur cette question.

Le rétablissement du programme d'obligations pour le développement de la petite et moyenne entreprise est certes une bonne idée dont je suis tout à fait en faveur. Nous nous demandons quelle forme va lui donner le gouvernement. Comme je l'ai dit, il y a tellement de modifications techniques dans ce projet de loi que je suis vraiment inquiète. Il suffit de lire n'importe quelle page, voire les explications. Le ministre des Finances nous a dit de lire les explications. Je vais vous en lire quelques-unes. Elles sont très complexes.

Prenons celle-ci qui concerne les fiducies. «Toute fiducie est réputée avoir disposé, à chaque jour indiqué ci-dessous, de chacun de ses biens qui était un bien en immobilisation (à l'exception d'un bien amortissable) ou un fonds de terre compris dans l'inventaire de la fiducie, pour un produit égal à la juste valeur marchande du bien ce jour-là, et avoir acquis ce bien de nouveau immédiatement après pour un montant égal à cette juste valeur marchande; pour l'application de la présente loi, voici ces jours. . .»

Et ainsi de suite. C'est écrit en très petits caractères et c'est extrêmement complexe.

Il y a dans ce projet de loi, toujours à propos des fiducies, une autre mesure visant à resserrer les règles de façon à interdire le transfert des actifs d'une fiducie à une autre.

J'aimerais savoir une chose, car c'est pour moi extrêmement important. J'avais l'impression qu'avant cette mesure législative, avant ce projet de loi, une fiducie ne pouvait disposer des actifs en les transférant à une autre fiducie sans réaliser des gains en capital. Peut-être s'agit-il d'une échappatoire que le gouvernement cherche à combler. En tout cas, j'avais l'impression que ça n'était pas possible. Tout transfert d'actifs entraînerait la réalisation présumée. Autrement dit, c'est comme si ces actifs étaient vendus et les gains en capital réalisés sur leur vente seraient imposés. Je crois que c'est important.

Non seulement les fiducies sont-elles assujetties à l'impôt, mais celles qui sont établies par une personne de son vivant, je ne parle pas d'une succession, le sont aussi.

• (1110)

Leurs revenus sont imposés aux plus hauts taux. Il n'est pas question de taux progressifs dans ce cas-là. Seules les successions seront assujetties à des taux progressifs. C'est le cas lorsqu'on établit une fiducie parce que la personne décédée l'avait demandé dans son testament.

J'ai très hâte d'examiner en détail ce projet de loi et de m'assurer que tout ce qu'on nous dit est bien ce qui est prévu dans cette mesure. Le processus va être extrêmement long et difficile. Je crains que, comme d'habitude, on n'adopte cette mesure en toute hâte, comme on le fait toujours à la Chambre. On attend jusqu'à la dernière minute pour présenter un projet de loi, puis on applique la clôture. Le gouvernement nous dit qu'il a absolument besoin de ce projet de loi le jour même, qu'il ne peut pas nous accorder cinq minutes de plus. Même si cette mesure a été présentée dans le budget de février 1992 et nous sommes rendus à la fin de février 1993, soit un an plus tard, le gouvernement va vouloir adopter ce projet de loi très rapidement sous prétexte que c'est absolument essentiel.

Là encore, c'est une question de confiance. On peut se demander pourquoi le gouvernement attend si longtemps avant de nous présenter un projet de loi comme celui-ci s'il ne renferme que de bonnes choses. Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il attendu ainsi? Il n'aurait même pas à presser les gens si cette mesure était aussi bonne qu'on le dit.

Je suis persuadée que les membres du comité seraient tout à fait heureux de faciliter le débat et d'accélérer l'étude de ce projet de loi s'il est bel et bien excellent comme on le prétend.

Le gouvernement attend à la dernière minute. Le projet de loi a été lu pour la première fois le 26 novembre 1992. Les modifications pertinentes ont été présentées dans le budget de février 1992, et la Chambre n'a été saisie du projet de loi qu'à la fin de novembre 1992. Le gouvernement pourrait avancer que nous n'avons pas siégé durant la campagne référendaire.

Nous aurions pu le faire. Rien ne nous empêchait de siéger une, deux ou trois journées par semaine. Nous n'aurions peut-être pas pu siéger à plein temps, mais nous aurions certes pu consacrer plus de temps aux affaires de la nation durant cette campagne référendaire. C'était tout à fait possible. L'opposition aurait été disposée à passer un certain temps à la Chambre des communes à cette époque-là. Cependant, ce n'est, bien entendu, pas nous qui décidons de ce qui se passe à la Chambre. C'est toujours au parti au pouvoir que cela revient. En l'occurrence, c'est le gouvernement conservateur qui assume cette responsabilité.

Pourquoi avons-nous attendu si longtemps? Je prie le gouvernement de ne pas appliquer la clôture, de ne pas réduire au minimum l'étude au comité. Encore récemment, j'ai siégé à un comité où exactement la même chose s'est produite. On nous a dit qu'il fallait s'empresser d'adopter le projet de loi au comité en deux jours. On ne nous donne pratiquement pas de temps pour entendre des témoins et on sabre dans tout, car on est très pressé et il faut absolument adopter ce projet de loi rapidement. Le gouvernement menace d'appliquer la clôture et de forcer l'adoption de toutes les mesures qu'il souhaite car après tout, comme il le dit lui-même, il contrôle tout.

Si ce projet de loi est bien aussi bon qu'il le prétend, je l'invite à ne pas brusquer les choses. Il faudrait qu'il nous laisse le temps d'étudier quelque peu certaines des dispositions afin que nous connaissions exactement leurs répercussions.

Parfois, nous nous posons bien des questions. Nous nous demandons si nous devrions aller de l'avant avec certaines des réductions d'impôt proposées étant donné l'attitude qu'adopte les gouvernements provinciaux. Peut-être que non. Nous devrions peut-être remettre cela en question. Il se peut qu'il soit trop tard, mais je le répète, il y a des choses que nous devons vraiment étudier de plus près. Nous ne pouvons agir de façon indépendante comme si nous vivions en vase clos à Ottawa. Bien des choses se produisent dans tout le pays pendant que nous sommes en train de délibérer dans cette enceinte ou d'écouter ce que nos collègues ont à dire.

Nous devons travailler la main dans la main. Je le répète sans cesse. J'ai travaillé comme comptable la majeure partie de ma vie et je me suis occupée des affaires financières de nombreuses organisations, notamment un gouvernement municipal. J'ai toujours été très consciente du fait que l'endettement est une mauvaise chose. Au niveau municipal, j'ai déjà aidé à mettre en oeuvre des mesures qui ont vraiment permis d'améliorer le sort de notre municipalité. C'est pourquoi ce genre de problèmes me touche de près mais je veux à tout prix que le gouvernement fédéral cesse d'agir unilatéralement.

Il a récemment annoncé qu'il gèlerait les subventions versées en remplacement d'impôts aux municipalités. Or, ces dernières comptent vraiment sur ces subventions en remplacement d'impôts et le gouvernement va les bloquer à leur niveau de 1992.

Monsieur le Président, on peut toujours se désintéresser de ce qui se passe autour et dire: «Eh bien, ça ne sera pas si mauvais. Après tout, nous réduisons les dépenses.» Cependant, les municipalités ne sont pas seulement confrontées aux réductions du gouvernement fédéral, mais aussi à celles des provinces. Les municipalités ne peuvent

s'adresser à personne d'autre. Il n'y a qu'un seul contribuable canadien en fin de compte.

Si nous effectuons une réduction en disant: «Regardez comme nous avons réussi à réduire notre endettement», mais qu'au même moment, les municipalités croulent sous le fardeau de taxes excessives et de responsabilités trop lourdes, dont s'acquitteront de plus en plus difficilement bon nombre d'entre elles d'ailleurs, aurons-nous agi dans l'intérêt des Canadiens?

Non, monsieur le Président. Nous devons collaborer avec les autres ordres de gouvernement. Je ne peux m'empêcher de parler de ce qui s'est produit en Ontario et en Colombie-Britannique, et qui continuera probablement de se produire dans d'autres provinces: dès que l'on consent une réduction fiscale à un groupe qui la demande et qui en a besoin à tout prix, l'autre ordre de gouvernement intervient. Si le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert, la province n'a pas le choix et doit réduire les montants qu'elle verse aux municipalités ou ses propres dépenses.

En Ontario, on n'a évidemment pas réduit les dépenses, même si le Trésorier de l'Ontario soutient que le déficit serait inférieur à 10 milliards de dollars cette année. Je dis bien le déficit et ce n'est que pour un an, mesdames et messieurs. Un déficit, c'est l'argent qu'on dépense mais qu'on ne reçoit pas sous forme d'impôts.

J'ai lu récemment que l'Ontario envisageait un déficit de l'ordre de 13,9 milliards de dollars. C'est une honte, monsieur le Président. D'après moi, c'est une dette épouvantable à infliger aux Ontariens et aux Canadiens qui sont déjà grevés au maximum, parce qu'en fait tout le monde paie, pas seulement les Ontariens. L'économie du pays tout entier en souffre.

Je sais que le gouvernement consulte beaucoup de gens représentant des groupes n'ayant qu'un seul intérêt à défendre. Ces gens disent: «Accédez à nos demandes et laissez faire les autres!» Le gouvernement devrait consulter non seulement ces groupes-là, mais bien tous les Canadiens et les autres paliers de gouvernement pour faire en sorte que son prochain budget ne comporte pas de mesures susceptibles de perpétuer la situation actuelle.

La dette incombe à tous les Canadiens, qu'elle soit au niveau fédéral, provincial ou municipal. On pourrait dire: «Eh bien, les municipalités n'ont pas le droit d'accumuler un déficit.» C'est exact, mais elles empruntent aux fins de projets d'immobilisations. De nombreuses municipalités ont contracté d'assez lourds emprunts pour entreprendre des projets d'immobilisations. Il est important de s'en rappeler.

On ne peut plus se permettre d'agir unilatéralement sans tenir compte des autres ordres de gouvernement. Nous devons travailler de concert pour trouver des solutions à cette crise économique.

Je vous remercie de m'avoir écoutée patiemment. Je conclus en disant que j'aimerais bien que la situation soit différente. Je voudrais pouvoir faire confiance au gouvernement et croire tout ce qu'il dit, mais je dois avouer, comme tous mes compatriotes, que le gouvernement a perdu la confiance de tous les Canadiens. Il m'est donc impossible, à l'heure actuelle, d'appuyer ce projet de loi.

• (1120)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, nous venons d'entendre une intéressante intervention qui illustre bien ce que nous reprochons au Parti libéral quand il s'agit de connaître sa position sur certaines questions. La députée qui vient de parler des modifications à la fiscalité des fiducies familiales a commencé par féliciter le ministre d'avoir démontré bien clairement que ce que le NPD avait dit au sujet de ces modifications n'était pas vrai, pour ensuite dire qu'elle ne faisait pas confiance au gouvernement et qu'elle doutait elle-même que ce soient des modifications opportunes à la loi.

Quelque position que l'on ait, si on est du côté du gouvernement, cette intervention comportait des éléments qu'on pouvait emprunter aux libéraux et avec lesquels on pouvait être d'accord; et si l'on soupçonne le gouvernement et qu'on se méfie de ces modifications, il y avait aussi des éléments avec lesquels on pouvait être d'accord. Voilà qui est bien sûr très typique de l'attitude que nous observons encore et toujours chez le Parti libéral à propos de cette question comme de beaucoup d'autres. Je songe particulièrement à celle-ci, mais on a pu l'observer dans bien d'autres cas, à propos par exemple de l'accord de libre-échange canado-américain et de l'accord de libre-échange nord-américain, et de la nécessité d'abolir l'un et de ne pas signer l'autre.

Le projet de loi C-92 propose des modifications à la législation fiscale, et je voudrais parler de certaines de ses dispositions. Je me concentrerai d'abord sur les modifications à la fiscalité des fiducies. Le ministre des Finances avait d'abord proposé des modifications à la fiscalité des fiducies familiales sous forme d'avant-projet de loi le 11 février 1991. Malgré de vives critiques de la part des fiscalistes, ces changements ont ensuite été inclus dans un avant-projet de loi proposant des modifications de forme, rendu public en décembre 1991. Le projet de loi

dont nous sommes saisis a été présenté à la Chambre le 19 juin 1992 sous la forme d'un avis de motion de voies et moyens.

Les dispositions législatives actuelles concernant les fiducies familiales remontent à il y a 21 ans, à la réforme fiscale de 1972 qui avait supprimé l'impôt fédéral sur les successions et institué l'impôt sur les gains en capital. Ce changement a cependant créé une échappatoire fiscale potentiellement énorme: les impôts sur les gains en capital ne sont prélevés que lorsque les gains sont réalisés, habituellement lors de la vente d'une propriété ou au moment du décès. Étant donné que les fiducies ne meurent jamais, cela a fait que les fiducies familiales pouvaient éviter complètement de payer des impôts sur les biens en fiducie. Le gouvernement libéral a donc établi une règle de 21 ans exigeant une évaluation des gains en capital présumés réalisés après 21 ans par les fiducies familiales qui devaient alors payer l'impôt sur l'accroissement de leur richesse. Les bénéficiaires paient évidemment l'impôt sur le revenu lorsque les biens en fiducie leur sont distribués.

Aucun impôt sur les gains en capital n'a jamais été prélevé sous le régime de cette règle de 21 ans. Toutes les fiducies familiales qui existaient en 1972 devaient être assujetties à l'impôt pour la première fois en janvier 1993.

Ce que le gouvernement propose maintenant revient essentiellement à supprimer la règle de 21 ans. Les fiducies seront autorisées à reporter l'application de la règle de 21 ans jusqu'au décès de tous les bénéficiaires exemptés. La définition de bénéficiaire exempté englobe l'enfant, le conjoint ou un parent du particulier qui a établi la fiducie, mais personne appartenant aux générations subséquentes à celle de l'enfant. Cela veut dire qu'une fiducie établie aujourd'hui en faveur d'un jeune enfant pourrait rester à l'abri du fisc jusqu'au décès de cet enfant, ce qui pourrait survenir 80 ans plus tard. Cela veut dire que les milliards de dollars à l'abri dans des fiducies familiales ne seront pas assujettis à l'impôt tant que le dernier bénéficiaire exempté ne sera pas décédé.

Cela représente une perte de milliards de dollars d'impôt, car tandis que les fiducies pourront accumuler de la richesse à l'abri du fisc pendant plusieurs décennies encore, le gouvernement sera privé de ces recettes pour réduire la dette et le déficit.

Qu'est-ce qu'une fiducie familiale? Je suis d'accord avec la députée libérale qui est intervenue tout à l'heure pour dire qu'il y a beaucoup de confusion et d'incertitude sur cette question, et que c'est parfois difficile à comprendre. Je voudrais donc débrouiller la question dans toute la mesure du possible et expliquer à la Chambre ce que je crois y comprendre.

Qu'est-ce qu'une fiducie familiale privée? Une fiducie familiale privée est un instrument juridique servant à transférer des actifs aux bénéficiaires de la fiducie qui sont souvent des conjoints, des enfants ou des petits-enfants. On m'a dit que même l'institution d'une fiducie privée simple coûtait des milliers de dollars. Personnellement, je n'en sais rien parce que je ne connais personne qui en ait établi une.

Combien d'actifs sont détenus dans des fiducies familiales privées? Il n'existe pratiquement aucune donnée du domaine public à ce sujet. La législation sur la confidentialité des renseignements fiscaux interdit à Revenu Canada de fournir des données sur une fiducie particulière et c'est probablement ainsi que doivent être les choses. Revenu Canada ne publie pas non plus de données sur le montant total des actifs de l'ensemble des fiducies privées.

De telles données seraient certainement très utiles pour le public et pour le Parlement, surtout lorsque nous devons discuter de questions se rapportant à ces fiducies. Nous n'avons pas d'idée précise des sommes dont nous parlons.

Selon certaines sources du secteur financier, la valeur totale des actifs détenus dans des fiducies privées serait de 70 milliards de dollars. Cette estimation paraît raisonnable puisqu'elle ne représente que 3 p. 100 des 2,4 billions de dollars détenus par des personnes et par des entreprises non constituées en corporation au Canada.

La députée a mentionné le bulletin parlementaire des néo-démocrates où il était question de ces 70 milliards de dollars. Il est évident que nous ne voulons pas dire qu'il s'agit là de 70 milliards de dollars que le gouvernement pourrait encaisser en recettes. Cet argent, je le répète, représente une estimation de la valeur des actifs détenus dans ces fiducies.

Peut-on donner quelques exemples de fiducies familiales privées? Encore là, nous ne pouvons pas vraiment répondre en raison de la confidentialité des données fiscales sur ces fiducies. On m'a dit que, selon les archives judiciaires, la fiducie établie par M. Bronfman pour sa fille valait 70 millions de dollars en 1969.

Il s'agit là de la fiducie dont il était question dans les documents cités par la députée et qui vaudrait aujourd'hui 600 millions de dollars si elle avait été administrée au moyen de placements très conservateurs depuis.

Combien d'impôt les modifications feront-elles perdre au gouvernement? Étant donné le peu de données disponibles, il est difficile d'évaluer ces pertes. Une estimation très prudente nous permet de nous faire une idée.

Si seulement 1 p. 100 des 70 milliards de dollars placés dans des fiducies étaient assujettis à l'impôt l'an prochain, un taux marginal d'impôt de 30 p. 100 générerait plus de 200 millions de dollars. Ce n'est pas à dédaigner, surtout lorsque les temps sont durs.

Que disent de cette modification les fiscalistes spécialisés dans les fiducies? «Il est évident que cela représente une manne généreuse pour les fiducies existantes.» Ces paroles sont de Sydney Goldstein, de Goldstein et Goldstein d'Ottawa.

Voici une citation de Katherine Bush de Blake Cassels: «Les cyniques diront que la pression exercée par des partisans politiques influents devrait compter parmi les raisons expliquant la présentation de ce projet de loi.»

Neil Brooks, le doyen adjoint de la Faculté de droit Osgoode Hall, estime pour sa part que «le gouvernement a avisé les familles les plus riches riches du Canada qu'il allait leur faire cadeau de plusieurs milliards de dollars».

Selon Arthur Drache, de Fraser et Beatty, «si le projet de loi à l'étude du Parlement n'est pas adopté avant la fin de l'année, des milliers de fiducies pourraient avoir à payer beaucoup d'impôts.»

Pourquoi le gouvernement propose-t-il ces modifications? Il prétend qu'elles sont nécessaires pour un certain nombre de raisons. D'abord, il soutient que la règle actuelle des 21 ans pourrait contrecarrer les fiducies établies par des parents au profit de leurs enfants handicapés.

C'est témoigner d'un cynisme inouï que d'exploiter les besoins des enfants handicapés et cela n'a aucun sens dans le contexte actuel. Quiconque établit une fiducie pour un enfant handicapé s'arrange pour que l'enfant touche un revenu périodique et non un paiement forfaitaire à un certain moment dans l'avenir, comme ce serait le cas de la plupart des fiducies touchées par la règle des 21 ans.

Comme l'ont dit les fiscalistes Sydney Goldstein et Katherine Bush, si le gouvernement se préoccupait vraiment du sort des enfants handicapés, il aurait choisi une bien meilleure solution qui consiste à créer une exemption spéciale pour les enfants handicapés. Le gouvernement tente de nous attendrir avec cet argument trompeur afin de justifier ce qu'il est en train de faire pour d'autres raisons.

Ensuite, le gouvernement prétend que si la règle en question n'est pas modifiée, certaines fiducies pourraient ne pas être en mesure de payer les impôts sans vendre des éléments d'actif qui pourraient éventuellement être un bloc majoritaire d'actions dans une société privée.

• (1130)

C'est un argument qui se tient, mais il me semble que c'est encore loin de la réalité. Les fiducies privées ont eu 21 ans pour planifier ces impôts. C'est beaucoup plus que ce qu'on accorde aux contribuables ordinaires. Par ailleurs, les contribuables touchés par cette mesure peuvent toujours utiliser l'exemption de 500 000 $ sur les gains en capital des petites entreprises. Ils éviteraient ainsi d'avoir à vendre des éléments d'actif.

Le gouvernement prétend que ce projet de loi élimine une échappatoire en interdisant les transferts libres d'impôt d'une fiducie à une autre. C'est vrai qu'une disposition du projet de loi élimine une échappatoire possible, et nous appuyons cette disposition, mais cela ne justifie pas que le gouvernement crée une autre échappatoire énorme. Il y aurait eu d'autres moyens de régler cette difficulté.

On peut se demander pourquoi la règle des 21 ans a été fixée précisément à 21 ans. Apparemment, cette période a été déterminée de façon à être compatible avec les dispositions fiscales concernant les fiducies et avec l'âge de la majorité établi à l'époque.

L'application de cette règle des 21 ans ne risque-t-elle pas d'être dure pour les veuves qui n'ont pas de réserves pour payer les impôts sur, par exemple, des revenus de biens immobiliers placés en fiducie? Il peut sembler difficile pour les bénéficiaires de certaines fiducies de payer les impôts d'un coup sur leurs gains en capital accumulés pendant 21 ans, mais il est possible de le faire en dix versements annuels en fonction d'une disposition sur la valeur présumée après 21 ans, en vertu des paragraphes 159(7) et 159(6.1) de la loi. Cela donnera une chance aux bénéficiaires de fiducies qui ont un revenu modeste et qui ne veulent pas disposer tout de suite de leurs biens.

Encore une fois, je le répète, ce n'est pas rare que les Canadiens de toutes les couches de la société aient de la difficulté à payer leurs impôts. Ce que je me demande, c'est pourquoi il faut régler ce problème alors qu'on ne fait aucun cas des difficultés qu'éprouvent tellement de Canadiens moyens à payer leurs impôts.

Cette période a été établie arbitrairement à 21 ans. Ces changements ne rendent-ils pas l'impôt des fiducies plus conforme à l'impôt sur les gains en capital qui n'est perçu qu'au moment de la disposition des biens ou du décès du bénéficiaire? Les gens pourraient nous demander ce que nous pensons de cette facette du projet de loi.

Il est vrai que la règle des 21 ans est insatisfaisante et relativement arbitraire, qu'elle n'est pas compatible avec l'imposition des gains en capital et qu'elle était probablement vouée à l'échec. Ce n'est pas difficile d'imaginer qu'au moment où les libéraux ont adopté cette mesure en 1972, ils savaient bien qu'après un certain temps, les personnes touchées soulèveraient des objections et réclameraient qu'elle soit modifiée. Si l'on cherche à harmoniser davantage l'impôt sur les fiducies avec l'impôt sur les gains en capital, il faudrait imposer les gains en capital au moment du décès de la personne qui a établi la fiducie ainsi qu'au moment du décès du dernier bénéficiaire. Cependant, un tel changement éliminerait bon nombre

des avantages fiscaux que présente l'établissement de fiducies familiales.

Ce qui est peut-être plus important encore, c'est que tous les changements de fond qui touchent l'impôt sur la fortune privée des familles ont permis des allégements fiscaux considérables parce qu'ils n'ont pas été rétroactifs. Il se pourrait que des changements soient nécessaires pour améliorer les lois existantes, qui comportent des lacunes, mais pourquoi les transitions découlant des changements ont-elles toujours permis d'importants allégements fiscaux en vertu de clauses relatives aux droits acquis?

Les fonctionnaires des Finances soutiennent que cela n'entraînera pas de pertes de recettes et disent que si ces changements ne se concrétisent pas, la plupart des fiducies aliéneront leurs avoirs au moyen de transferts libres d'impôt ou d'autres mesures permettant d'éviter l'impôt de toute façon. Est-ce vrai? Il s'agit là d'une pure supposition parce que ces mesures pourraient être ou pas facilement accessibles selon le type de fiducie. Cependant, le fait qu'il existe des mécanismes permettant d'éviter l'impôt ne signifie pas que le gouvernement devrait rester les bras croisés devant cette grande échappatoire.

Le gouvernement devrait plutôt recourir aux dispositions anti-évitement de la loi de l'impôt ou faire en sorte de remédier à ces échappatoires. Il ne suffit pas simplement de dire que ces personnes trouveront d'autres moyens d'échapper à l'impôt. C'est triste à dire mais effectivement, certaines personnes trouveront toujours un moyen d'échapper à l'impôt et des avocats trouveront toujours des moyens de tirer profit des changements apportés, quels qu'ils soient. Cela a plus à voir avec le péché originel et avec les avocats qu'avec le droit fiscal. Le gouvernement pourrait certes trouver un moyen de régler ces problèmes sans simplement s'avouer vaincu comme il l'a fait dans ce projet de loi.

Les fonctionnaires des Finances disent que les gens ne recourent pas aux fiducies pour éviter l'impôt parce que très souvent ils peuvent utiliser autre chose que des fiducies pour payer seulement l'impôt sur les gains en capital au moment de la vente d'un bien ou du décès du propriétaire et, par conséquent, se soustraire à la règle des 21 ans. Que vaut cet argument?

Les fiducies présentent de nombreux avantages que ne présentent pas ces autres moyens. Si la règle des 21 ans est si lourde et si injuste comparativement à d'autres moyens et si elle présente de tels inconvénients sur le plan de l'impôt, pourquoi des milliers de personnes ont-elles établi des fiducies depuis 1972 et avant que ces changements ne soient proposés? Cet argument défie la logique et ce que nous savons de cette disposition particulière.

J'espère que la députée libérale a entendu ce que j'ai dit, car je pense avoir bien expliqué la situation. Pour toutes ces raisons donc, le NPD a délibérément tenté d'attirer l'attention des députés sur ce changement particulier qui, à notre avis, fait ressortir la lacune fondamentale, sur le plan moral, de l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de la réduction du déficit, à savoir que l'on ne demande pas à tous les Canadiens de partager équitablement le fardeau du déficit et que certains Canadiens ont un accès spécial au gouvernement pour lui exposer leurs problèmes particuliers en matière d'impôt.

Dans ce cas-ci, nous constatons que ceux qui étaient préoccupés par la règle des 21 ans sont parvenus à se faire entendre par le gouvernement et à faire prolonger cette exonération au moyen de la mesure législative dont nous sommes actuellement saisis, le projet de loi C-92.

Nous nous en offusquons, car nous estimons que c'est typique de la façon dont le gouvernement procède à sa réforme fiscale. La réforme fiscale des conservateurs signifie des impôts plus élevés pour les travailleurs ordinaires, pour les Canadiens à revenus faibles ou moyens, et des allégements fiscaux pour les grosses entreprises et pour les riches. Cette mesure précise que nous débattons ici aujourd'hui est plus éloquente que toute autre mesure que le gouvernement a prise.

Je voudrais parler de quelques-uns des autres éléments du projet de loi. Un des aspects qui me frappent au sujet de l'impôt sur les gains en capital, mais dans un autre contexte, c'est qu'on supprime l'exonération de l'impôt sur les gains en capital de 100 000 $ à l'égard des biens immobiliers et qu'on la conserve pour les placements en actions.

Nous ne sommes favorables à l'exonération de l'impôt sur les gains en capital de 100 000 $ dans aucun cas, sauf, bien sûr, celui des résidences principales. Nous continuons d'être favorables à l'exonération plus élevée de l'impôt sur les gains en capital provenant de la vente d'exploitations agricoles, par exemple.

Il est possible que ce changement ait pris beaucoup de Canadiens par surprise. Je ne crois pas que le NDP ait une politique précise à ce sujet. Quant à cela, je n'ai entendu personne d'autre en parler. Le seul placement que possèdent beaucoup de travailleurs canadiens que je connais, mis à part leur résidence principale, c'est peut-être leur maison d'été ou leur chalet au bord du lac. Ce projet de loi assujettit la vente de leur chalet à un impôt sur les gains en capital.

Je me demande si c'était bien là l'intention du gouvernement. Je sais qu'il a reçu beaucoup de courrier à ce sujet de la part de propriétaires de chalet, mais il n'a pas jugé bon de modifier ce projet de loi. Dans le contexte plus vaste de notre régime fiscal, cela m'apparaît injuste.

• (1140)

Le gouvernement ne traite pas de façon égale tous les gains en capital, car il ne touche pas aux placements en actions, de sorte que des gens peuvent investir dans des entreprises et réaliser des bénéfices qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur les gains en capital, tandis qu'il s'attaque sournoisement à beaucoup de travailleurs ordinaires dont le seul autre placement est peut-être leur chalet d'été. Il faut corriger cette injustice en essayant de traiter de façon plus égale tous les gains en capital, sans prévoir des exceptions en assujettissant certaines choses à l'impôt et d'autres non. Ou bien, il faudrait étudier ce problème et trouver un moyen d'accorder un allégement fiscal à beaucoup de Canadiens qui ne font pas de spéculation dans des biens immobiliers de loisir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné le temps de parole dont ont disposé les deux premiers orateurs des autres partis, je me demande si je pourrais demander à la Chambre d'être assez indulgente pour m'accorder encore quelques minutes pour me permettre de terminer mes observations.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour prolonger le temps de parole du député?

M. Danis: Monsieur le Président, nous n'avons aucune objection à accorder au député quelques minutes supplémentaires. Cependant, nous ne voudrions pas que cela soit interprété comme la permission de parler indéfiniment. Je suis certain qu'il comprend ce que je veux dire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député dispose de quelques minutes de plus.

M. Blaikie: Monsieur le Président, vous savez naturellement que quand le temps de parole est prolongé, il n'y a pas de limite fixée, mais je ne vais pas abuser de ce privilège. J'ai seulement certaines choses que je voudrais ajouter.

Je veux en terminer avec ce que je disais au sujet de la manière dont cette modification de l'impôt sur les gains en capital contenue dans ce projet de loi concerne un grand nombre de mes électeurs, par exemple, ceux qui possèdent des résidences secondaires et qui s'inquiètent vivement de ce changement. Quand on compare cette modification aux allégements fiscaux que le gouvernement consent à ceux qui ont d'importantes fiducies, il est très difficile de défendre cette position et je n'ai aucune intention de le faire.

J'estime devoir réagir sur un autre point parce que la députée du Parti libéral a attaqué longuement le NPD, ne voulant manifestment pas prendre trop de temps pour expliquer la politique de son parti sur ces questions parce que celui-ci a tendance à ne pas en avoir. Il semble qu'il n'est que justice que je puisse répondre à nos accusateurs.

La députée a pris une attitude qui, à mon avis, est typique des gens qui ont critiqué notre position générale au sujet de la réforme fiscale et de la réduction du déficit, en particulier en ce qui concerne la suppression de la TPS, à savoir choisir une seule chose que nous avons incluse dans un ensemble qui devrait être adopté pour remplacer la TPS et dire: «Eh bien, cela ne va pas remplacer les 15,4 ou les 15,6 milliards de dollars de recettes que rapporte la TPS.»

Les libéraux n'aiment pas parler de la TPS, sauf dans le contexte du NDP, parce qu'ils n'ont pas de programme pour la remplacer. Ils en ont eu un pendant environ 48 heures quand ils ont envisagé la taxe sur les transactions commerciales et une taxe sur la nourriture, mais ils y ont renoncé maintenant et nous sommes seulement censés attendre qu'un gouvernement libéral soit élu et qu'il y ait des consultations pour savoir enfin ce qui va remplacer la TPS.

Cependant, nous avons proposé un plan pour remplacer cette taxe et il comporte de nombreux éléments. Comme la députée l'a reconnu à juste titre, une seule mesure ne va pas permettre de percevoir tout cet argent. Lorsque l'on considère les échappatoires qui pourraient être éliminées et la croissance économique que pourrait susciter l'élimination de la TPS ainsi que d'autres mesures de stimulation de l'emploi, provoquant une augmentation des revenus et une réduction de l'aide sociale et de l'assurance-chômage, lorsque l'on considère ce que la TPS coûte au gouvernement, à la fois en frais de perception et en remboursements, ce n'est pas négligeable. Nous estimons que cela suffirait, avec les autres mesures fiscales que nous avons proposées, à couvrir le coût de l'élimination de la TPS.

Il y a une ou deux choses que je soulève à la Chambre de temps à autre, mais pour lesquelles je n'ai jamais de réponse. En fait, lorsque j'en parle, c'est comme si j'étais dans le triangle des Bermudes du Parlement. J'ai posé une question précise au ministre des Finances sur certaines échappatoires et il a répondu à une autre question que je n'avais jamais posée. Je ne peux pas réussir à lui faire comprendre le contenu ou la substance de ma question. Cela m'est encore arrivé la semaine dernière, après la déclaration de M. Clinton sur la réforme fiscale. J'ai demandé au ministre des Finances s'il n'envisagerait pas d'éliminer ou de réduire la déduction fiscale pour les frais de représentation. Je lui ai déjà demandé cela souvent mais, que ce soit lui ou son prédécesseur, la réponse a toujours été la même, il semblerait que nous devions rester compétitifs avec les États-Unis. C'est donc impossible.

En ce moment, les États-Unis envisagent l'élimination de cette exemption. Je pensais que ce serait une bonne occasion pour le ministre des Finances d'y réfléchir et de voir si le Canada ne pourrait pas s'acheminer dans cette voie et percevoir une partie du 1,1 milliard de recettes non perçues, chaque année, du fait de cette échappatoire.

Qu'a fait le ministre? Il s'est levé et il a dit: «Je sais ce que veut le NPD, il veut élininer l'exemption de 100 000 $ sur les gains en capital pour les petites entreprise.» Quel est le rapport avec la question que je posais? Est-ce que cela avait un rapport avec ma question? Absolument aucun.

Je suppose que nous connaissons notre place, vu que le ministre des Finances a écouté la réponse des libéraux à son discours, mais que lorsque le tour du NPD est venu, il est parti. Pas étonnant que la députée libérale ait été aussi sympathique envers le ministre des Finances, en disant qu'il avait répondu à toutes les interrogations au sujet de cette exemption d'impôt pour les fiducies. Pas étonnant que le ministre soit resté pour écouter. Cela a dû lui faire chaud au coeur. Il n'attendait pas la même chose du NPD.

Il y a des moyens qui permettraient d'éliminer la TPS et nous les avons indiqués noir sur blanc dans un document que nous allons mettre à la disposition de la population canadienne, parce que nous voudrions enfin avoir un débat sur la politique économique de ce pays, pas seulement des spéculations sur la popularité révélée par les sondages. Nous voudrions avoir un débat sur certaines des solutions possibles à nos problèmes.

Cela dit, je ne vais pas abuser davantage de la bonne volonté de la Chambre et je remercie les députés de leur attention.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai entendu beaucoup de choses dans ce discours, mais il est une chose qui m'a fait sursauter, et je voudrais savoir quelle est exactement la position du NPD à ce sujet.

Le député a dit que son parti s'est opposé à ce que l'exonération de 100 000 $ sur les gains en capital soit accordée aux Canadiens, mais il a ajouté qu'il voulait vraiment que cette exonération s'applique aux propriétaires de chalets. Maintenant qu'elle est supprimée, il voudrait qu'elle soit maintenue parce que, par le passé, si on était propriétaire d'un chalet et qu'on le vendait, on pouvait profiter d'une partie de l'exonération de 100 000 $ sur les gains en capital. Ce projet de loi met fin à cette échappatoire.

Je pense avoir entendu le député dire qu'il voulait vraiment que l'exonération en cause soit maintenue. Est-ce à dire qu'il approuve cette exonération? Je voudrais qu'il éclaire ma lanterne parce qu'il me semble que le NPD n'y a jamais été favorable. Je crois qu'il était en faveur de l'exonération de 500 000 $ sur les gains en capital à la vente de fermes familiales ou de choses du genre, mais non de l'exonération de 100 000 $ sur les gains en capital. Pourrait-il clarifier ce point?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Le Règlement de la Chambre a cette particularité—et c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait examiner un jour—qu'il n'y a pas de période de questions après les interventions des orateurs du gouvernement et de l'opposition officielle. Nous, par contre, nous sommes interrogés. Mais nous sommes heureux de répondre aux questions parce nous aimons que nos propos soient bien clairs.

Je suis désolé que la députée m'ait mal compris. Ce que j'essayais d'expliquer, c'est que, dans un sens, le gouvernement ne fait que rendre encore plus injuste cette exonération de 100 000 $ sur les gains en capital—que nous critiquions, comme la députée l'a fait remarquer à juste titre—en la modifiant ainsi.

• (1150)

Nous nous opposions en principe à cette politique, mais après une telle modification, nous nous y opposerons en pratique parce qu'elle est trop sélective dans le choix de ceux qui peuvent en bénéficier.

Nous avons toujours été plus favorables à l'impôt sur les gains en capital que tout autre parti à la Chambre. Ce n'est pas un secret. Nous avons toujours été disposés à accorder des exemptions quand nous croyions que c'était juste. Entre autres, nous avons toujours défendu

l'exemption relative aux fermes familiales et aux résidences principales.

Je demande au gouvernement de réévaluer la question, comme je demande aux autres qui défendent un point de vue sur l'impôt sur les gains en capital d'en faire autant, car l'élimination de l'exonération du chalet familial avec cette modification est contraire à l'esprit des exemptions préconisées par le NPD relativement aux propriétés familiales.

C'est peut-être impossible de faire autrement, je ne sais pas. Ce que je dis, c'est qu'en examinant cette modification, il me semble évident que c'est injuste pour les gens qui doivent payer ce genre d'impôt sur un chalet familial quand ceux qui investissent dans des actions ou d'autres valeurs que le gouvernement considère comme productives pour l'économie n'ont pas à payer ce genre d'impôt.

Comme pour tant d'autres choses, tâchons d'établir un régime où l'impôt s'applique à tout également, dans la mesure du possible. Si nous devons choisir ce qui sera exempté et ce qui ne le sera pas, je dis simplement que beaucoup de Canadiens trouvent injuste que les chalets ne fassent pas partie des exemptions, et je ne peux pas les blâmer.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une question sérieuse à poser au député. Je n'arrive pas à en croire mes oreilles. Je veux un éclaircissement.

En écoutant le député, j'ai compris qu'en 1977, le gouvernement libéral avait présenté un projet de loi qui, en un sens, accordait un traitement fiscal préférentiel aux familles les plus riches du Canada. Le gouvernement supposait qu'en leur évitant de payer des impôts, elles investiraient, ce qui aiderait indirectement les autres Canadiens. On appelle communément cette théorie la théorie du ruissellement, ce que j'appelle la théorie des grandes eaux.

Les libéraux sont à l'origine de la mesure. Depuis des années, les familles les plus riches du Canada profitent de cette mesure. C'est ce que j'ai compris. La disposition devait prendre fin en 1993, mais le gouvernement actuel a décidé qu'il fallait la maintenir, que cette échappatoire fiscale incroyablement généreuse devait être conservée encore quelque temps.

Le gouvernement veut la prolonger jusqu'au décès de la personne bénéficiaire de la fiducie, en d'autres mots, pendant toute une génération pour les riches familles canadiennes. Je suis convaincu que les gens qui suivent le débat ont du mal à croire ce qu'ils entendent.

Je voudrais que le député, qui a de toute évidence étudié soigneusement le projet de loi, qui connaît bien la disposition dont nous parlons, nous dise s'il est vrai que les libéraux, suivis par les conservateurs, ont créé l'échappatoire fiscale la plus idiote qui se puisse imaginer et dont seuls les plus riches des Canadiens peuvent profiter.

M. Blaikie: Monsieur le Président, c'est vrai et ce qui est intéressant, comme le député de Kamloops le fait remarquer, c'est qu'il y a une certaine collaboration entre les libéraux et les conservateurs sur ce sujet, comme c'est souvent le cas lorsqu'il est question de mesures législatives ou de politiques qui profitent à l'élite économique du pays, que le terme s'applique aux particuliers ou aux sociétés. Lorsqu'on en arrive à un certain point, il y a peu de différence entre les libéraux et les conservateurs. De temps à autre on fait semblant qu'il y en a une, à des fins électorales. C'est particulièrement vrai du Parti libéral qui aime à faire croire qu'il se situe un peu à gauche du centre avant les élections, pour donner l'impression de se démarquer des conservateurs. La réalité, c'est que lorsqu'on en vient au concret, comme l'accord de libre-échange, l'ALENA, l'exemption fiscale pour les fiducies ou autre chose, il n'y a pas de différence. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Pour les Canadiens qui s'offusquent de cette extension d'une exemption de 21 ans, je dirais que cette question n'a pas été soulevée une seule fois par les libéraux à la Chambre des communes. Pas une seule fois cette exemption n'a-t-elle été mentionnée par un député libéral jusqu'à aujourd'hui, où elle est pratiquement considérée comme un fait accompli. La députée qui a parlé pour les libéraux a même félicité le ministre des Finances conservateur d'avoir rectifié les renseignements trompeurs que le NPD aurait propagés dans son bulletin parlementaire au sujet de cette mesure législative.

Que pourrions-nous demander de plus pour nous aider à comprendre où chacun se situe et de quel côté sont les différents partis? Nous l'avons vu clairement aujourd'hui devant cette sorte de—je cherche un mot poli pour qualifier cette relation entre un député libéral et le ministre des Finances—cette sorte de société d'admiration mutuelle face à la version néo-démocrate des faits.

Je peux vous dire que la réalité, c'est que les libéraux et les conservateurs, et ce n'est pas la première fois dans l'histoire, s'associent pour être sûrs que ceux qui dirigent réellement le pays, c'est-à-dire ceux qui ont de l'argent, restent confortablement installés.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–92, je dois commencer par dire que ce projet de loi présenté par le gouvernement est un exemple de la manière dont les conservateurs gouvernent l'État, qui ne peut qu'engendrer que du cynisme et de la méfiance à leur égard et, malheureusement, envers une grande partie du système.

Si on étudie cet énorme projet de loi, on peut voir qu'il contient des mesures qui peuvent justifier un large appui de la part du public—et je vais parler de certaines d'entre elles. Mais il y en a d'autres, une en particulier, la règle de 21 ans concernant les fiducies, dont le gouvernement n'a pas expliqué le bien–fondé et qui, à mon avis, ne peuvent pas bénéficier du même appui du public.

Dans le programme d'urgence de renouveau économique que nous avons annoncé en janvier 1992, les libéraux ont demandé qu'on modifie la loi afin que les gens puissent utiliser leurs REÉR pour la mise de fonds quand ils achètent un logement. L'objet évident de cette mesure était d'encourager la construction de nouveaux logements et de contribuer à stimuler l'économie. À cette fin, nous avons aussi demandé qu'on autorise une mise de fonds plus faible pour les logements.

Dans ce programme d'urgence de renouveau économique, les libéraux ont demandé la création immédiate d'un grand programme national d'infrastructures par lequel le gouvernement fédéral en collaboration avec les provinces et les municipalités fournirait des crédits pour permettre à nos villes d'un bout à l'autre de notre pays de commencer immédiatement des milliers de projets de renouvellement de l'infrastructure nationale et locale, des projets pour améliorer les systèmes d'égout et d'adduction d'eau, la lutte contre la pollution, les routes et les ponts, des programmes et des projets pour réparer et améliorer la structure de notre pays afin de contribuer à améliorer notre compétitivité générale tout en remettant des milliers de gens au travail.

• (1200)

Dans le budget de février 1992, nous avons constaté que le gouvernement avait accepté quelques–unes de ces propositions des libéraux. Nous avons remarqué que, dans ce budget, le gouvernement a dit qu'il demanderait au Parlement de modifier la loi de façon à permettre l'utilisation de fonds versés dans des REÉR pour acheter une première maison, ce qui encouragerait la relance des travaux de construction domiciliaire dans notre pays. En outre, l'exposé budgétaire disait que le gouvernement autoriserait une réduction des mises de fonds pour une première maison.

Il y a d'autres mesures qui auraient dû figurer dans ce budget, mais qui n'y étaient malheureusement pas, et que nous avions proposées dans notre programme d'urgence de renouveau économique. Ce budget ne renfermait pas de programme national d'infrastructure. Si ce programme avait été énoncé dans le budget de février 1992, il serait déjà en cours maintenant. Il y aurait des dizaines de milliers de travailleurs de plus qu'à l'heure actuelle s'affairant à des projets de modernisation de l'infrastructure dans les villes du pays, petites et grandes. Il y aurait des milliers de travailleurs de plus qui produiraient les matières premières et le matériel nécessaires pour mener à bien ces programmes de travaux communautaires et de modernisation de l'infrastructure.

Cela ne s'est pas produit, car le gouvernement a refusé catégoriquement d'insérer dans son budget de février 1992 le programme national d'infrastructure et les programmes nationaux de travaux communautaires que nous avions demandés dans le programme d'urgence de renouveau économique que nous avions annoncé en janvier 1992.

Dans l'exposé économique de décembre dernier, le gouvernement a adopté un peu de la forme, mais malheureusement pas la substance du programme d'infrastructure demandé par les libéraux dans leur programme de renouveau de janvier 1992. Les libéraux en avaient parlé même avant cela, en 1988, dans leur programme électoral.

Dans l'exposé économique de décembre, le gouvernement a parlé d'adopter certains programmes dont on avait discuté des mois auparavant, des programmes qui auraient pu être appliqués plus tôt, mais au sujet desquels rien n'avait été fait, tel l'agrandissement de l'aéroport Pearson. La réfection et la modernisation des routes du Canada atlantique, notamment du Nouveau–Brunswick, en sont un autre exemple.

Encore l'autre jour, le ministre des Transports a annoncé qu'on agrandirait les pistes existantes et qu'on aménagerait d'autres pistes à l'aéroport Pearson, mais aucune date n'a été fixée pour le commencement des travaux et, ce qui est encore plus étonnant, aucune indication n'a été donnée quant à l'origine des fonds requis pour ces travaux.

En fait, en ce qui concerne la réfection, très nécessaire, des autoroutes au Nouveau–Brunswick, autant que je sache, aucune entente définitive n'a encore été signée pour donner suite à ces projets. Aucune entente définiti-

ve n'a été conclue par le gouvernement conservateur en vue de fournir l'aide financière nécessaire au gouvernement provincial du premier ministre McKenna. Quant aux projets dont il a été question dans l'exposé économique de décembre, aucun de ces projets, à ma connaissance, n'a vraiment été mis en route, en ce sens que la première pelletée de terre n'a pas encore été levée, que les travaux initiaux n'ont pas encore été entamés et qu'il n'y a pas plus de gens qui travaillent aujourd'hui.

Si, en décembre, le gouvernement avait adopté le projet libéral de travaux communautaires, à l'heure actuelle, bon nombre des projets dont j'ai parlé, des projets que les collectivités de tout le pays ont mis en veilleuse, auraient été entrepris, ce qui aurait redonné du travail à des gens qui, malheureusement, sont condamnés par les conservateurs à ne rien faire de plus que de grossir les rangs des chômeurs, des assistés sociaux et des personnes qui font la queue aux banques d'alimentation. Nos villes ont, en veilleuse, des milliers de projets qui ont été élaborés et qui ont fait l'objet d'évaluations environnementales mais qui n'ont jamais pu démarrer, faute de fonds. Si nous avions eu un programme communautaire, comme je l'ai déjà dit, il y aurait des gens au travail, des projets seraient en cours de réalisation, la sortie de la récession créée par les conservateurs serait maintenant une réalité et la reprise économique serait beaucoup plus vigoureuse qu'elle ne l'est aujourd'hui et qu'elle ne le sera pour bien des mois à venir.

Dans ce projet de loi, le gouvernement essaie de mettre en oeuvre certaines réductions d'impôt dont il a parlé dans le budget, mais elles sont très modestes, c'est le moins qu'on puisse dire. Voilà pourquoi, en réponse au budget de février 1992, j'ai dit que les réductions d'impôt proposées par le ministre des Finances ne valaient pas plus d'un deux dollars à l'effigie de Maz, compte tenu de ce qu'elles représentaient pour les citoyens ordinaires.

Ces réductions d'impôt n'ont aucunement contrebalancé les dizaines d'augmentations d'impôt, plus de 36 pour être précis, décrétées par le gouvernement conservateur depuis 1984.

Naturellement, les familles moyennes à revenu moyen ont été durement touchées par les augmentations d'impôt totalisant près de 2 000 $ que le gouvernement conservateur a imposées depuis 1984. Certes, il y avait bien de très minimes réductions des impôts dans le budget de février, budget que ce projet de loi est censé mettre en oeuvre, mais elles ont été neutralisées par les augmentations d'impôts décidées par les provinces. Ces augmentations au chapitre des impôts ont été entraînées par les compressions budgétaires, le gel des paiements de transfert aux provinces pratiqué par le gouvernement conservateur. Les provinces auraient pu utiliser tous ces fonds pour assurer une éducation, des soins de santé et autres services de base de qualité.

En refilant ses responsabilités aux provinces, le gouvernement conservateur les a forcées soit à réduire les services, soit à majorer leurs impôts, soit les deux. Ce sont assurément les Canadiens moyens qui en souffrent le plus, par la faute du gouvernement conservateur.

Le projet de loi C-92 vise entre autres à prolonger la période d'exemption des gains en capital des biens appartenant à des fiducies, période fixée à l'origine à 21 ans.

Monsieur le Président, si vous vous arrêtez à la façon dont cette mesure a été introduite dans la projet de loi C-92, vous constaterez, je crois, que le gouvernement a affiché une conduite très discutable. Cette mesure, la prolongation des 21 ans, ne figurait pas dans le budget de février 1992 que le projet de loi C-92 est pourtant censé mettre en oeuvre.

Cette mesure a plutôt été annoncée toute seule dans un communiqué de presse publié en février 1991, qui n'a pas fait grand bruit à l'époque. Comme je l'ai dit, on ne parle pas de cette mesure dans le budget de février 1992, mais on la trouve dans ce projet de loi C-92 dont l'objectif est justement la mise en application du budget de février. Elle est présentée de telle sorte qu'elle est cachée sous les très nombreuses autres mesures de ce projet de loi C-92, dont certaines que j'ai déjà mentionnées et qui, à mon avis, méritent notre appui.

Si vous examinez le communiqué de presse émis au moment de la présentation de la motion des voies et moyens à la base de ce projet de loi C-92, vous trouverez une bizarrerie. Ce communiqué intitulé «Notes explicatives sur l'avis de motion de voies et moyens» traite brièvement des dispositions des mesures budgétaires contenues dans la motion des voies et moyens et précise que celle-ci vise à mettre en oeuvre le budget du 25 février 1992. Le communiqué dit ensuite que l'avis de motion de voies et moyens touche aussi un grand nombre de mesures fiscales, surtout de nature technique et diffusées publiquement sous forme de projet le 20 décembre 1991 et dans un certain nombre d'autres communiqués au cours de la dernière année, sans doute 1992 en l'occurrence.

• (1210)

On n'y mentionne absolument pas cette proposition complexe et de grande envergure visant à prolonger au-delà de la période initiale de 21 ans la règle spéciale concernant l'impôt sur les gains en capital visant des biens placés dans certains types de fiducies.

Nous devons nous demander pourquoi cet élément n'est pas mentionné. Qu'est-ce que le gouvernement

tente de cacher? Il ne mentionne pas cette proposition dans le budget, il n'en parle pas dans le communiqué de presse décrivant la motion de voies et moyens. Cette proposition, citée pour la première fois dans un communiqué séparé émis en février 1991, apparaît soudainement dans le projet de loi C-92 cachée derrière des douzaines d'autres mesures.

Si cette proposition sur les fiducies avait été incluse dans le budget, à mon avis, elle aurait fait l'objet d'une plus grande attention et d'un examen beaucoup plus minutieux. Si cette mesure avait été présentée dans le budget, et je parle ici du budget de février 1992, le gouvernement aurait été forcé de donner des renseignements sur les répercussions budgétaires de la prolongation de cette règle.

Le ministre des Finances n'a donné aucune précision, ni dans le communiqué de presse de février 1991, ni dans l'avis accompagnant la motion de voies et moyens, ni même dans son discours d'aujourd'hui, sur le montant des recettes que le gouvernement comptait encaisser grâce à l'impôt sur les biens des fiducies familiales si la règle de 21 ans n'était pas prolongée. Aucune information n'a été fournie concernant les sommes que le gouvernement pourrait perdre si les dispositions spéciales relatives aux fiducies familiales étaient maintenues au-delà de la période de 21 ans.

Il me semble que ce sont là des précisions fondamentales et essentielles pour que le Parlement et que les Canadiens en général déterminent si cette mesure est vraiment dans l'intérêt public. En l'absence de ces renseignements, je ne vois pas comment la Chambre pourrait approuver cette mesure.

Nous essayons d'obtenir cette information directement du ministère des Finances. Il n'a pas pu ou n'a pas voulu nous la fournir. Je le répète, comme elle ne paraissait pas dans le budget, elle n'a pas été publiée à l'instar de celle concernant les répercussions fiscales de toutes les autres modifications prévues dans le budget de février 1992.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait cela? Qu'a-t-il à cacher? Le gouvernement veut-il nous faire accroire qu'il n'a pas examiné cet aspect, qu'il n'y a pas réfléchi lorsqu'il a décidé d'aller de l'avant avec cette mesure? L'information est publiée là-dedans. Elle est parfois difficile à trouver, mais elle est là en ce qui concerne toutes les propositions contenues dans ce projet de loi à l'exception de la prolongation de l'exonération des gains de capital à l'égard des biens figurant dans ces fiducies familiales.

Pourquoi? Le gouvernement donne certes l'impression de vouloir cacher quelque chose. Il donne l'impression d'essayer de nous passer quelque chose en évitant tout examen approfondi.

Le gouvernement n'agit pas de façon à mériter la confiance de la Chambre ou des Canadiens. Nous devons connaître les implications fiscales de cette mesure. Comme je l'ai déjà dit, je ne vois pas comment, sans cela, nous pourrions appuyer cette mesure.

Le gouvernement n'a pas fait ce qu'il fallait pour que la Chambre appuie cette mesure. Et cela, même si cette mesure fait partie d'un volumineux projet de loi omnibus dont les autres propositions méritent peut-être à un degré ou à un autre l'appui de la Chambre ou de la population.

En agissant de cette façon, le gouvernement conservateur a corrompu le projet de loi C-92 dans son ensemble. C'est une simple question d'équité. À l'endroit des gens qui n'ont pas pu se prévaloir des dispositions concernant les fiducies familiales. À l'endroit des contribuables ordinaires qui ont vu leurs impôts haussés quelque 36 fois depuis que les conservateurs sont au pouvoir. À l'endroit des chômeurs dont les prestations et le droit aux prestations ont été réduits par le gouvernement conservateur. À l'endroit des Canadiens qui ne bénéficient pas, au niveau provincial, de tous les services auxquels ils ont droit à cause de la réduction, par le gouvernement conservateur, des paiements de transfert aux provinces. Au nom de l'équité, le gouvernement nous devait des réponses qu'il ne nous a pas données.

Nous avons entendu parler aussi de modifications apportées à l'exonération pour gains de capital. Le gouvernement ne nous a pas expliqué pourquoi il avait modifié cette exonération de telle façon que certains doivent payer de l'impôt sur les gains de capital pour un chalet, alors que d'autres, qui sont en mesure de réaliser des gains de capital en vendant des actions étrangères, bénéficient toujours de l'entière exonération de 100 000 $.

Je le répète, le projet de loi C-92 invite au cynisme et à la suspicion. Certaines dispositions méritent peut-être d'être appuyées; mais je ne vois pas comment on peut l'adopter dans son ensemble. Ce qu'il faut plus que toute autre chose, ce sont des élections qui donnent un nouveau et un meilleur gouvernement à notre pays, un gouvernement qui, je vous le dit, sera libéral.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter mon collègue de son intervention au sujet du projet de loi C-92.

Je crois honnêtement qu'il a absolument raison, les Canadiens ne peuvent plus et ne veulent plus croire que ce gouvernement est toujours ouvert et qu'il nous donne l'information nécessaire pour que nous sachions exactement ce qu'il est en train de faire.

Il a tendance à nous raconter ce que j'appelle des tas de boniments ou à faire de la «comptabilité créative» qui, dans certains cas, éveille notre inquiétude et nous donne à penser qu'en quelque sorte il nous a servi un tour de passe-passe et que nous n'avons pas la moindre idée de ce qu'il fait vraiment.

Nombre des dispositions de ce projet de loi seront préjudiciables à certains Canadiens ordinaires. Comme l'a fait remarquer mon collègue, la suppression de l'exonération des gains en capital sur les chalets familiaux en est un exemple. Pour beaucoup de gens, cela représente toutes leurs économies et, lorsqu'ils vendent leur chalet, ils ne peuvent plus déduire la première tranche de 100 000 dollars. Cela affecte un grand nombre de Canadiens moyens.

Soyons justes. La plupart des Canadiens fortunés ont déjà profité de cette exonération de 100 000 dollars. Cette disposition ne les touche pas. Elle touche les familles moyennes et les Canadiens qui ont un chalet qui appartient à leur famille depuis 20 ou 30 ans et ils vont le payer cher, alors que d'autres dont ce n'est pas le cas pourront réclamer cette exonération. Mon collègue aura peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

En outre, l'un des points que j'ai soulevés est que ce gouvernement doit commencer à coopérer avec les autres ordres de gouvernement et cesser d'agir comme s'il opérait dans le vide et que les problèmes auxquels il faisait face ne se retrouvaient pas ailleurs. Le député voudra peut-être ajouter quelque chose là-dessus.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je pense que ma collègue a fait des remarques très pertinentes. Le gouvernement agit de telle manière que même lorsqu'il dit vouloir aider les Canadiens ordinaires, il finit par les gifler.

Je ne pense pas que les gens qui voulaient voir les riches porter leur part du fardeau fiscal s'imaginaient qu'en répondant à leur souhait, le gouvernement allait taxer leurs gains en capital sur leur chalet familial. Par ailleurs, ils ne s'attendaient pas non plus à ce que, sous prétexte de rendre la situation plus juste, d'importantes fiducies familiales puissent servir de refuge fiscal à de grosses sommes qui, autrement, auraient été imposables.

• (1220)

Comme je le disais, même lorsque ce gouvernement prétend agir de manière à rendre le système plus juste, si on gratte un peu la surface, on s'aperçoit qu'il n'en est rien.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, le discours du député de Windsor. Je voudrais poser une question à mon collègue qui, je présume, s'est intéressé de près au dépôt, en 1977, des dispositions fiscales concernant l'exemption de 21 ans. Ma question est on ne peut plus sérieuse. Je n'essaie pas d'en faire une affaire politique, je veux seulement connaître les faits.

Sauf erreur, lorsqu'elle a été proposée, cette mesure visait à permettre aux familles riches de soustraire à l'impôt l'argent qu'elles plaçaient dans une fiducie, jusqu'à l'expiration d'une période de 21 ans. Cette mesure, qui pour moi constitue une échappatoire ou un allégement fiscal, profitait, je le répète, à certaines des familles les plus riches au Canada. Ces familles étaient évidemment les mieux placées pour tirer avantage de cette mesure.

Est-ce bien le cas? Dans l'affirmative, comment le député peut-il soutenir que cette mesure était justifiée à l'époque? Selon moi, cette mesure de 1977 était du bidon, mais il devait y avoir des motifs sérieux à l'origine de son dépôt.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je regrette de ne pouvoir aider le député autant qu'il le voudrait, mais je n'étais pas membre du Cabinet en 1977; je ne me suis donc pas intéressé à la question d'aussi près que j'aurais pu le faire autrement.

La question est maintenant de savoir ce que nous allons faire. Quelles qu'aient pu être les raisons justifiant l'adoption de la règle initiale des 21 ans, j'estime que le gouvernement n'a pas suffisamment justifié la prolongation de cette mesure. Je présume que les personnes qui se sont prévalues de la règle des 21 ans s'attendaient à devoir payer de l'impôt à l'expiration de la période réglementaire. Je répète qu'à mon avis le gouvernement n'a pas fourni toutes les justifications voulues.

Il s'agit maintenant de décider ce que nous allons faire à l'expiration de la période initiale. Je répète simplement que le gouvernement n'a pas donné toutes les justifica-

tions qu'il aurait dû fournir au sujet d'une mesure qui peut avoir des conséquences importantes.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je remercie mon collège de Windsor pour sa contribution à ce débat. Dans le contexte historique qu'il a mentionné, je crois qu'il faut remonter à la Commission royale Carter, établie par le gouvernement libéral dans les années 1960, qui visait à traiter un dollar comme étant un dollar. On voulait donner à certains le temps de s'adapter à ce principe.

Bien sûr, vers la fin de la décennie 1960 et au début des années 1970, il y a eu des luttes mémorables contre les conservateurs pour rendre la fiscalité plus équitable et peut–être aussi pour être plus tolérants envers les familles, de façon à leur permettre de s'adapter au nouveau régime fiscal. Comme mon collègue l'a fait remarquer bien à propos, nous en sommes maintenant au point où les familles financièrement aisées ont eu l'occasion de s'adapter. Le temps est venu d'intégrer la question des gains en capital à l'ensemble de notre régime fiscal.

Compte tenu de son expérience dans l'opposition et au gouvernement, le député pourrait–il faire des observations sur le principe voulant qu'en fiscalité, un dollar soit un dollar? Un certain nombre de questions nous confrontent en tant que Canadiens au sujet des taux d'imposition élevés. Il me semble qu'au cours des discussions sur les crédits pour enfant, les ministériels ont été très heureux de faire remarquer qu'il était juste de cibler certains afin de n'accorder des crédits qu'à ceux qui en avaient besoin. Par contre, il y a eu ce projet de loi qui a amené l'opposition officielle à faire beaucoup de bruit et à manifester une grande détermination. Le gouvernement a cédé à propos du principe selon lequel l'argent imposable de ces familles pouvait être assujetti aux impôts au même titre que l'argent des autres familles. Je suis d'avis qu'il faudra suivre l'évolution de cette question pour veiller à ce que le régime fiscal soit équitable envers tous les Canadiens.

Le député ferait–il des observations sur l'équité du régime fiscal à l'égard des familles aujourd'hui?

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, mon collègue vient d'aborder une question dont je pourrais traiter abondamment d'une façon que vous n'approuveriez peut–être pas.

Lorsqu'il est question du régime fiscal et de la réforme fiscale, il faut constamment penser au principe de l'équité, c'est–à–dire de l'équité entre les familles qui ont pu recourir à ces fiducies et celles qui ne l'ont pas fait ou qui n'ont pas pu le faire.

Dans ce contexte, nous parlons d'une forme d'impôt sur les successions ou sur la richesse qui entraînerait un impôt sur les gains en capital présumés au décès. Les députés savent qu'en vertu de notre législation fiscale, lorsque quelqu'un décède, on fait comme si tout son avoir en capital avait été vendu à cette date à sa juste valeur marchande; il y a donc un impôt à payer même si les biens n'ont pas été vraiment vendus et même si la succession de cette personne ne renferme pas assez de liquidités pour acquitter cet impôt. En pareil cas, les biens doivent être vendus dans des conditions qui placent les héritiers dans une situation difficile.

Compte tenu de l'existence de cet impôt sur les gains en capital présumés au décès, je pense qu'il faut se demander ce que voudra dire l'acceptation de la proposition du gouvernement pour ceux qui se sont prévalus des dispositions sur les fiducies et ceux qui ne l'ont pas fait ou qui n'ont pas pu le faire, et se rappeler qu'en ce qui concerne tous les aspects de l'imposition, une question fondamentale est celle de l'équité.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, alors que je siégeais aujourd'hui dans cette enceinte et que j'assumais ainsi les fonctions qui incombent à la plupart des députés au moins une fois par semaine, certaines pensées me sont venues à l'esprit au sujet des renseignements fournis par nos vis–à–vis.

J'ai jugé nécessaire de prendre quelques instants pour mettre les choses au point et répondre à ceux qui ont dit que le gouvernement n'aurait, depuis 1984, pas fait grand–chose pour modifier notre régime fiscal.

Je voudrais commencer par revenir sur une observation formulée par le député précédent au sujet des infrastructures.

Avant de venir à Ottawa en 1982, j'ai eu la chance d'être conseiller municipal dans une localité de 2 000 habitants environ, de travailler pour une commission industrielle pendant un certain nombre d'années et d'être membre d'une chambre de commerce. Alors que des élections vont être déclenchées cette année, je trouve intéressant d'entendre nos collègues d'en face redécouvrir tout à coup les problèmes d'infrastructure du Canada.

Je trouve cela très intéressant, car si on remonte dans le temps à l'époque où ils siégeaient de ce côté–ci, on s'aperçoit que ce sont eux qui ont annulé l'entente tripar-

tite entre les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral.

Si on se penche sur certains des moyens qu'ils ont utilisés pour stimuler l'économie au début des années 1980, on constate qu'on a construit des parcs industriels auxquels on a consacré beaucoup d'argent car ils étaient censés stimuler les industries et favoriser la diversification de l'économie dans tout le pays.

Nous pouvons voir maintenant les raisons d'être du déficit actuel. Ces parcs qui ont été créés avec l'argent destiné aux infrastructures demeurent inoccupés. La seule croissance qu'ils aient connue ces dix dernières années, c'est celle des arbres, des arbustes et de l'herbe.

C'est l'une des raisons pour lesquelles tous les Canadiens paient maintenant pour le déficit et la gabegie du gouvernement précédent et je peux vous dire que les Canadiens ne veulent plus rien entendre de ce type de dépenses.

En fait, je souhaiterais que le Parti libéral soit franc envers les Canadiens. Les libéraux devraient vraiment essayer de nous dire où ils vont prendre les centaines de millions de dollars qu'on doit affecter aux infrastructures. Je crois que si les municipalités et les provinces veulent établir leurs priorités et que celles-ci concernent les infrastructures, elles devront alors mettre de côté certaines autres questions qui les préoccupent.

• (1230)

Je veux simplement signaler aujourd'hui certaines des mesures législatives que nous avons été en mesure de présenter avec le concours du ministre précédent des Finances et du ministre actuel et avec la collaboration de nos collègues. Lorsque nous avons commencé en 1984, même si la majeure partie des initiatives tendant à réduire le déficit visaient à s'attaquer aux dépenses, plus des deux tiers de l'amélioration du budget de fonctionnement entre 1984 et 1991 sont attribuables aux restrictions dans les dépenses de programmes.

Nous avons augmenté toutes les assiettes fiscales afin d'équilibrer le budget. Dans l'ensemble, les impôts fédéraux représentaient 16 p. 100 du produit intérieur brut en 1984 et 17,6 p. 100 en 1993.

Je voudrais pendant quelques instants mentionner quelques augmentations d'impôt précises dans certains domaines. Du côté de l'impôt des particuliers, on se dirige vers une indexation partielle, l'application d'une surtaxe générale, l'imposition d'une surtaxe supplémentaire aux gens à revenu élevé, l'élimination de certaines déductions d'impôt au niveau fédéral et ainsi, les recettes qui représentaient 6,6 p. 100 du produit intérieur brut en 1984 en représenteront 8,2 p. 100 en 1993.

Du côté de l'impôt des sociétés, on tire de l'élargissement en cours de l'assiette fiscale par suite de la réforme, des recettes supérieures au coût de la réduction des taux; on perçoit un milliard de dollars de plus par année grâce à l'impôt sur les grandes sociétés versé par les grandes entreprises quels que soient leurs profits. Les recettes qu'on en tire, qui représentaient 2 p. 100 du produit intérieur brut en 1984, n'en représentent plus que 1,3 p. 100 en 1993 à cause d'une baisse des profits des sociétés.

En ce qui concerne l'augmentation de la taxe d'accise et de la taxe sur les ventes des fabricants avant l'arrivée de la TPS, cette taxe sans incidence sur les recettes, il faut noter que les recettes nettes perçues grâce à la TPS doivent, aux termes de la loi, servir directement à réduire la dette publique.

Permettez-moi pendant un instant de vous dire à quel point cela est important. On a tendance, au gouvernement, à dire que les particuliers aiment échapper au fisc s'ils en ont la possibilité. Espérons que dans les mois qui viendront, on pourra poursuivre le même type de gestion. Ce qui nous ennuie le plus, c'est qu'un autre parti vienne au pouvoir et agisse à la façon de marins en permission. Qu'au lieu de se servir des recettes engendrées par la TPS—qui rapporte en gros 15 milliards de dollars—pour rembourser la dette, il ne les gaspille à des choses qui pour l'instant ne présentent aucun intérêt pour les contribuables, lesquels préféreraient que l'on consacre cet argent à d'autres fins.

Venons-en maintenant au remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS. Le Parti libéral nous dit qu'il va éliminer la TPS. Parfait. Que va-t-il faire? Revenir à la taxe sur les ventes des fabricants?

Je puis vous dire car je travaillais dans le secteur des produits industriels—dont l'avenir dépend des exportations et des importations—que depuis l'introduction de la TPS et des avantages que cela a procuré à nos fabricants, nos concurrents étrangers ont été amenés à investir dans la fabrication de produits au Canada. Cela s'est traduit dans le secteur manufacturier par une augmentation de

nos exportations qui a sans aucun doute été avantageuse pour les Canadiens.

Outre cela, je crois que les Canadiens en ont assez de l'ancienne taxe fédérale sur les ventes et qu'un gouvernement vienne leur dire qu'il va augmenter cette taxe de 1 p. 100. Les premiers jours après la présentation du budget, les gens se plaignent et puis ils ont tendance à oublier.

Avec la TPS qui est visible, les Canadiens ont la possibilité de voir si le gouvernement gère ou non leur argent comme il le devrait. Il est possible que la vaste majorité des Canadiens soient mécontents de la TPS. Mais ils savent en tous cas ce à quoi ils ont affaire. Les députés de l'autre côté n'arrêtent pas de nous dire que deux ans après qu'ils auront été élus ils seront en mesure de voir ce qu'ils peuvent faire.

Qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers, c'est toujours la même incertitude. Les Canadiens ne veulent pas vivre dans l'incertitude.

Il y a quelques années, alors que notre parti siégeait dans l'opposition, nous avions dit qu'il était peut-être temps que les Canadiens envisagent le contrôle des prix et des salaires. La plupart des Canadiens se souviennent assurément de ce qu'avait dit M. Stanfield, alors chef de notre parti, lorsqu'il avait parlé de limiter l'augmentation des prix et des salaires à 6 et 5 p. 100.

Ce même groupe de l'autre côté avait déclaré aux gens de ne pas s'inquiéter, qu'il ne ferait jamais rien de tel. Que s'est-il passé en quelques mois très brefs après que les libéraux ont repris le pouvoir? Ils ont imposé un contrôle des prix et des salaires.

Je me souviens aussi qu'en 1980, le prix de l'essence a été un enjeu important de la campagne électorale fédérale. Le ministre de l'époque, qui venait de Terre-Neuve, a autorisé une augmentation de 18c. le gallon. Un vent de fureur a déferlé sur le pays; comment le gouvernement pouvait-il songer à augmenter le prix de l'essence de 18c.? Je pense que si l'on revenait en arrière, on constaterait que l'augmentation n'était pas de 18c., ni de 20c. ou 25c., mais qu'elle dépassait nettement les 30c.

Aujourd'hui, le parti d'en face dit d'un océan à l'autre qu'il fera quelque chose au sujet de la TPS, mais je m'inquiète, à l'instar des électeurs de ma circonscription et de nombreux Canadiens, parce que nous savons parfaitement comment s'est comportée la bande d'en face et que nous savons aussi que ce parti imposera une taxe dissimulée ou plus élevée encore. À mon avis, les Canadiens ne veulent pas entendre pareil discours.

J'aimerais maintenant parler de certains autres aspects de l'efficacité économique accrue. Toute réforme fiscale vise à augmenter l'efficacité économique et, de ce fait, à accroître la croissance et le rendement.

La suppression de la taxe de vente dissimulée dans les intrants d'entreprise et du désavantage fiscal qui favorisait les importations améliore la capacité des entreprises canadiennes d'être concurrentielles au pays aussi bien que sur les marchés étrangers.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des sociétés, la suppression des crédits d'impôt à l'investissement et l'amortissement accéléré de certains investissements, ces mesures permettent de bénéficier d'un taux d'imposition moins élevé, ce qui constitue le meilleur de tous les encouragements. Il s'ensuit une plus grande neutralité entre les différents types d'entreprises, ce qui permet à ces dernières de prendre, à propos des investissements, des décisions fondées davantage sur les conditions du marché et moins sur des considérations fiscales.

Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, la suppression d'avantages fiscaux, la transformation de nombreuses déductions en crédits et des taux d'imposition marginaux moins élevés entraînent la prise de décisions fondées sur les conditions du marché et non pas sur le régime fiscal.

Pour ce qui est de l'équité, l'établissement d'un impôt minimum de remplacement garantit que les riches paient de l'impôt; l'établissement d'un impôt sur le revenu des grandes sociétés garantit que toutes les grandes entreprises paient de l'impôt indépendamment de leurs bénéfices; les taux d'imposition sont réduits par suite de la réforme fiscale; de nombreuses déductions d'impôt sur le revenu des particuliers sont transformées en crédits d'impôt; le régime de prestations pour enfants est restructuré.

Le député d'en face a dit tout à l'heure qu'une personne à la retraite qui a des revenus supérieurs à 120 000 $ par année ne devrait pas payer d'impôt. J'ai beaucoup de difficulté à accepter cela. À mon avis, le système devrait venir en aide à ceux qui en ont besoin; au Canada, nous essayons justement d'aider ceux qui ont besoin d'aide. À mon avis, c'est là le genre d'équité que les Canadiens souhaitent voir dans le régime fiscal; ils veulent que le régime soit équitable pour ceux qui ont besoin d'aide.

Avec l'entrée en vigueur de la TPS en 1991, les Canadiens à revenu modeste ont bénéficié des améliorations apportées au crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente. Les électeurs de ma circonscription et les Canadiens en général ne sautent certainement pas de joie, mais ils savent qu'ils ont la possibilité de recevoir un

chèque du gouvernement tous les trimestres, chèque qu'ils attendent avec impatience. Je puis vous dire qu'ils téléphonent à mon bureau si le chèque n'est pas arrivé le jour prévu.

Il faut toutefois se montrer réaliste lorsqu'il est question d'améliorer la compétitivité. Il semble que ce soit là un des problèmes des députés d'en face. Ils ne semblent pas vraiment se préoccuper de la compétitivité. En fait, s'ils étaient portés au pouvoir, ils continueraient d'appliquer leurs anciennes politiques.

De nos jours, il faut soutenir la concurrence d'un monde en évolution, qu'il soit question des États-Unis ou des pays d'Europe ou d'Asie. Or, c'est ce que le gouvernement garantit par l'entremise de la réforme fiscale. Il permet d'améliorer notre compétitivité au moyen de la réforme fiscale, en abaissant les taux d'imposition prévus dans la loi, de manière que la réduction de nos taux soit comparable à la baisse des taux dans les autres pays.

Dans son budget de 1992, le gouvernement a annoncé une réduction du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation et une augmentation du taux d'amortissement des machines de fabrication et de transformation, afin de faciliter l'adaptation de l'industrie.

• (1240)

Je veux en parler un instant, car c'est un des facteurs essentiels dont nous devons tenir compte dans notre pays, c'est-à-dire la restructuration de nos industries par la modernisation et son adaptation aux nouvelles technologies. Venant du nord de l'Ontario, une région d'exploitation des ressources naturelles, je puis vous dire que nous avons traversé une période de restructuration très difficile.

C'est indispensable pour devenir compétitifs, par exemple dans le secteur forestier—mon collègue qui siège derrière moi porte un très vif intérêt à l'industrie forestière dans son coin de la Colombie-Britannique. C'est important, car une scierie peut soudain avoir à acheter une nouvelle écorceuse pour lui permettre de réduire son coût global d'exploitation.

Voilà à quoi se résume réellement la mesure à l'étude: pouvoir aider les particuliers, mais aussi les sociétés, à faire des bénéfices. Certains à la Chambre trouvent que «bénéfices» est un mot obscène et qu'une société ne devrait pas faire de bénéfices.

Il faut que les entreprises fassent des bénéfices pour demeurer viables et prendre de l'expansion; il faut qu'elles puissent réinvestir leurs bénéfices en achetant du matériel neuf et en créant des emplois permanents. C'est un aspect très important dont nous devrions nous soucier.

Il s'agit également d'encourager les particuliers à prendre des risques en offrant une exonération cumulative des gains en capital.

En agriculture comme dans le secteur de la petite entreprise, la plupart des gens travaillent sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Ces entreprises constituent un facteur essentiel de l'avenir de notre pays. Qu'elles comptent deux, cinq ou 25 employés, les petites entreprises constituent le ferment de l'activité économique de notre pays.

Après des années de travail acharné, les propriétaires de ces entreprises devraient pouvoir réaliser un gain en capital pour les récompenser de toutes les heures de travail qu'ils y ont consacrées. Il s'agit bien souvent d'entreprises familiales où le mari et la femme ont passé des années à travailler tout en élevant leurs enfants. Puis, à l'âge normal de la retraite ou à cause de problèmes de santé ou pour quelque raison que ce soit, ils décident de passer la main pour commencer une vie nouvelle.

Nous devrions nous préoccuper d'un facteur essentiel pour les Canadiens, c'est-à-dire la possibilité de faire ce qu'ils jugent pertinent de faire en investissant, eux et les gouvernements, dans la petite entreprise.

L'autre élément consiste dans l'établissement de crédits d'impôt pour les sociétés à capital de risque de travailleurs. Nous reconnaissons tous que nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir les travailleurs, les dirigeants d'entreprise et le gouvernement chacun dans leur coin.

De nos jours, il est essentiel que nous regardions bien où nous allons afin de donner toutes les chances possibles à nos petits-enfants. Il faut que tous les secteurs unissent leurs efforts. Si nous examinons ce qui se passe dans d'autres pays, nous voyons que cela se fait déjà, que les travailleurs, les dirigeants d'entreprise et les gouvernements examinent ensemble la possibilité de créer des partenariats.

Nous en avons déjà vu des exemples dans le nord de l'Ontario et dans d'autres régions du pays. Il deviendra essentiel d'envisager ce genre de collaboration entre les travailleurs, l'industrie et le gouvernement afin d'assurer une certaine stabilité et de protéger nos emplois au Canada.

Ainsi, il y a l'aide fiscale aux petites entreprises. Le Canada continue d'avoir un des régimes fiscaux les plus avantageux pour les petites entreprises parmi les pays industrialisés. L'énoncé économique et financier présenté en décembre 1992 contenait des mesures à court terme visant à aider les petites entreprises à créer des emplois et à stimuler les investissements.

Un des points litigieux auxquels nous semblons être confrontés ici, c'est le fait que nous ayons décidé soudainement d'apporter d'importantes modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ma circonscription, Timiskaming, traverse une période très difficile. Le taux de chômage atteint environ 30 p. 100 dans cette région. Depuis le moment où ces mesures ont été annoncées, en décembre, jusqu'à vendredi dernier, je n'ai reçu qu'un seul appel. La grande majorité des chômeurs sont des personnes qui cherchent de l'emploi, et ils disent: «Enfin, il était temps qu'on fasse quelque chose.»

Il était temps qu'on apporte des changements parce que nous ne pouvons plus nous permettre de payer pour les gens qui se prélassent en Floride, de payer pour les gens qui décident de ne pas travailler pendant un moment pour aller à la chasse à l'orignal, ou de payer pour ceux qui sont simplement fatigués de faire ce qu'ils font et qui préfèrent rester à la maison et recevoir des prestations d'assurance-chômage.

L'assurance-chômage n'a pas été prévue comme mesure de compensation pour des gens qui décident de ne plus travailler. C'est une mesure de protection sociale qui est là pour les Canadiens qui ont vraiment besoin d'aide. C'est cela, au fond. Nous essayons de secourir ceux qui ont besoin de notre assistance.

C'est une autre affaire que celle d'une personne employée dans une petite entreprise qui décide, un beau matin, qu'elle n'a pas envie de travailler et qu'elle va quitter son emploi. C'est une perte sèche pour le chef de petite entreprise qui a payé la formation de ce travailleur.

Ce genre d'attitude explique aussi une grande réticence à engager de nouveaux travailleurs. Les entrepreneurs ont pu avoir une ou deux mauvaises expériences: ils ont embauché des gens et dépensé des milliers de dollars en formation. Et tout à coup, le type décide que le travail ne lui plaît plus et il s'en va. Voilà le message que nous recevons.

Si on examine les dispositions fiscales sur les investissements dans la petite entreprise, les dispositions relatives aux REÉR et les modifications apportées à l'exonération cumulative de 500 000 $ de gains en capital, on constate que ces mesures ont aidé les entreprises et le grand public.

J'ai essayé donner aux députés une vue d'ensemble de ce que le gouvernement a essayé de faire. Ce n'est pas facile de se retrouver dans une position comme celle qui était la nôtre en 1984. Les coffres étaient vides. Tout le monde se demandait comment nous allions pouvoir donner une aide quelconque.

Il faut que les Canadiens se serrent les coudes s'ils veulent que leur pays prospère. Personne n'aime payer des impôts. Personne ne veut le faire. Mais tous les députés à la Chambre aujourd'hui et la vaste majorité des Canadiens ont bien de la chance. Nous avons un excellent niveau de vie. Si nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants aient le même, nous devons obligatoirement remettre de l'ordre dans nos affaires.

J'espère vraiment que les Canadiens vont interroger au cours des deux prochains mois ceux qui vont partir en campagne et faire miroiter toutes sortes de promesses. Combien coûteront-elles aux Canadiens? Y aura-t-il de nouvelles coupes ou de nouveaux impôts? C'est la question que les Canadiens devront poser à tous les candidats qui leur feront des promesses.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le député de Timiskaming a parlé plus du projet de loi sur l'assurance-chômage que du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui traite de l'impôt sur le revenu.

Je connais bien la circonscription qu'il représente, puisque j'y suis née et que j'y ai grandi. Je suis au courant du taux de chômage qui sévit dans cette région. En toute franchise, je me demande si beaucoup de gens sont prêts à quitter leur emploi parce qu'ils ont le goût de passer l'hiver en Floride tout en touchant leurs prestations d'assurance-chômage.

De plus, les fraudeurs sont passibles d'une amende extrêmement sévère, qui peut atteindre jusqu'à 200 ou 300 p. 100 du montant des prestations qu'ils ont touchées.

En plus de l'amende, les fraudeurs doivent rendre l'argent qui leur a été versé. Ne tentons plus de faire croire aux Canadiens que des centaines et des milliers de travailleurs quittent leur emploi parce qu'ils ont les moyens d'aller en Floride.

Il y a effectivement des gens qui ont les moyens d'aller en Floride, et c'est leur choix. Je connais toutefois peu de gens, surtout dans la circonscription de mon collègue, qui quittent leur emploi pour aller passer des vacances en Floride. Les gens très riches ne sont pas légion dans cette circonscription. Les temps sont très durs dans cette ré-

gion depuis 20 ou 30 ans. Il ne faut pas croire que les gens connaissent des difficultés depuis seulement quelques années.

Dans un autre ordre d'idées, je me demande si le député a songé au fait que le gouvernement dont il fait partie a décidé que les simples citoyens canadiens qui ont acheté un chalet il y a vingt ans, peut-être pour une somme dérisoire, ne pourront plus réclamer l'exemption pour gains en capital de 100 000 $ s'ils le vendent.

Je sais que les habitants de sa circonscription sont pour la plupart de simples citoyens canadiens. Certains riches se sont acheté un chalet, mais la plupart des gens de sa circonscription n'ont pas tellement d'argent. Ils ont payé et continuent de payer beaucoup d'impôts.

Ces gens ont peut-être eu l'occasion d'acquérir un chalet à prix dérisoire, car il y en a beaucoup à vendre dans ces régions. Je connais des citoyens qui ont acheté un chalet il y a vingt ans pour la somme de 400 dollars. Aujourd'hui, ces chalets valent entre 25 000 $ et 75 000 $. Les propriétaires n'auront plus droit à l'exemption pour gains en capital lorsqu'ils vendront leur chalet. Pourtant, ces gens n'ont pas amassé beaucoup d'argent ni fait de gros profits dans d'autres entreprises et n'ont donc pas eu l'occasion de réclamer l'exemption pour gains en capital de 100 000 $, tandis que les bien nantis ont, pour la plupart, déjà pris les arrangements nécessaires pour profiter de cette exemption.

• (1250)

Que dit le député à ses électeurs qui portent le plus gros du fardeau fiscal? Que leur dit-il?

M. MacDougall: Monsieur le Président, il n'y a pas beaucoup de résidents de ma circonscription qui ont un chalet de 100 000 $. Par conséquent, je ne pense pas que ce soit un problème.

Il y a effectivement des personnes qui ont un chalet—elles sont parfois la deuxième ou la troisième génération à en être propriétaire—et il est possible qu'elles aient payé 8 000 $ ou 12 000 $ pour ce chalet. Certaines de ces personnes sont effectivement bien chanceuses que leur chalet vaille aujourd'hui 50 000 $ ou 60 000 $.

Ces personnes n'aiment peut-être pas payer des impôts, mais elles doivent aussi reconnaître que le gouvernement n'a pas tellement de latitude sur le plan fiscal. Par conséquent, ces personnes n'aiment peut-être pas devoir payer des impôts, mais je pense que les Canadiens reconnaissent aussi que notre gouvernement, et en fait n'importe quel gouvernement, n'a guère d'autres options à l'heure actuelle. Il serait évidemment possible d'imposer le chalet comme un bien de 75 000 $; ce sera encore profitable pour la personne qui l'aura payé 12 000 $. C'est un fait qu'un grand nombre de chalets dans notre région sont cédés à des membres de la même famille.

Je pense que l'on ne devrait pas perdre son temps avec cette question. Dans l'ensemble, les Canadiens reconnaissent que le gouvernement est dans une situation difficile. Ils reconnaissent que nous ne pouvons plus hypothéquer notre avenir. À l'heure actuelle, nous payons les erreurs commises au cours des vingt-cinq dernières années.

Je pense que telle est la véritable préoccupation des Canadiens. Ils veulent s'assurer que la gestion budgétaire dans notre pays est saine; qu'on commence à s'y mettre. Qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux des conseils scolaires ou des municipalités, tous doivent mettre de l'ordre dans leur fiscalité. Les Canadiens n'ont pas les moyens de vivre avec une dette comme celle que nous avons actuellement. C'est ce qui préoccupe le plus les Canadiens. C'est un fait qu'ils ne veulent pas payer encore plus d'impôts mais, d'autre part, ils veulent s'assurer que leurs enfants jouiront des mêmes avantages qu'eux.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce sont des réponses fascinantes que nous donne le député de Timiskaming. Il soutient que ce projet de loi vise en quelque sorte à réduire le déficit.

Or, au coeur de projet de loi se trouve un don colossal que d'aucuns, des fiscalistes, estiment à des milliards de dollars qui auraient été versés cette année au Trésor fédéral si le gouvernement n'avait pas présenté ce projet de loi, qui vise à permettre aux fiducies familiales d'être exonérées d'impôt pendant des années et des années encore.

J'aimerais poser au député une question qui ne vient pas de moi, mais d'un journal plutôt favorable au gouvernement en général, le *Financial Post*. Ce journal n'a pas mâché ses mots au sujet de ce cadeau scandaleux d'impôts que le gouvernement devrait normalement recevoir, ce qui entraînera une hausse des impôts pour le reste des contribuables. Des montants appréciables pourraient être perdus si les fiducies pouvaient reporter encore le paiement de l'impôt sur leurs gains en capital. Le journal précise: «Les contribuables devraient savoir à combien s'élèvent les recettes en question et qui profitera le plus du report du paiement des impôts sur les gains en capital pour de nombreuses années après les 21 ans qui sont autorisés actuellement.»

Article 31 du Règlement

Je demande au député qu'il dise à la Chambre à combien s'élèvent les recettes que va perdre le ministère des Finances. Combien les Canadiens auront-ils à payer en impôts supplémentaires à cause de ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui fera en sorte que le paiement de l'impôt sur les gains en capital sera reporté de 80, de 90, voire de 100 ans de façon que les fiducies familiales n'auront pas à payer un cent d'impôt sur les gains en capital, quelle que soit la plus-value de leurs éléments d'actif pendant cette période. À combien s'élèvera le cadeau du gouvernement?

M. MacDougall: Monsieur le Président, pour commencer, je n'ai pas ces chiffres en main. Je peux cependant dire à mon collègue qu'en 1985-1986, à l'époque où mon collègue de Mississauga présidait le Comité des finances, nous avons entendu des contribuables des quatre coins du Canada—représentants d'entreprises, représentants syndicaux et autres—au sujet de la réforme fiscale. Je crois que, depuis 1984, les ministres des Finances ont certainement fait tout ce qui était en leur pouvoir pour faire échec aux évasions fiscales et limiter les rajustements d'impôt.

J'ajoute que le député était membre du Comité des finances. Je suppose, par conséquent, qu'il possède cette information quelque part dans ses notes.

J'estime que le ministère fait tout ce qu'il peut pour trouver des moyens d'augmenter ses recettes fiscales. J'imagine qu'il a certainement eu le temps d'examiner tout cela et qu'il n'a pas jugé bon d'appliquer cette mesure pour le moment.

M. Simmons: Monsieur le Président, pourrions-nous déclarer qu'il est 13 heures?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 12 h 56.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, Ottawa et Québec viennent de signer une entente de 40 millions de dollars pour promouvoir le développement durable dans le secteur agro-alimentaire.

L'entente permet de financier divers programmes touchant, entre autres, la recherche, l'innovation technologique et la formation. «Il reste maintenant aux agriculteurs à présenter leurs projets aux comités régionaux. Les problèmes, vous les connaissez. . .» déclarait le ministre et député de Bellechasse.

Le ministre québécois Yvon Picotte a déclaré: «Les régions seront les maîtres d'oeuvre des programmes, parce que la réalité agricole diffère d'une région à l'autre». Le ministre déclarait: «C'est un exemple de fédéralisme coopératif, avec un minimum de dédoublement. L'administration est limitée au minimum afin que le budget prévu pour l'entente soit consacré au projet soumis par les agricultrices et les agriculteurs».

Monsieur le Président, voilà l'action que les agriculteurs québécois réclamaient des gouvernements fédéral et provincial.

* * *

[*Traduction*]

LE PRIVILÈGE POSTAL

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, selon un document du Parti conservateur ultra secret qui circule en ce moment parmi les travailleurs de la campagne électorale, les grands stratèges du parti encouragent les députés conservateurs à abuser de leur privilège postal.

Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui cite en ces termes le document: «En se prévalant de leur privilège postal, les députés pourraient entrer en contact direct avec tous les électeurs de leur circonscription au cours des prochains mois. Nous disposons d'encore un peu de temps, aussi je vous invite à encourager vos députés à faire tout ce qu'ils peuvent dès maintenant.»

Il s'agit là d'un usage absolument dégoûtant et immoral des deniers publics. Le privilège postal, comme son nom le dit, est un privilège et non pas un droit que peuvent exercer les ministériels pour mener leur propre campagne électorale.

Les Canadiens en ont assez des manigances ignobles de ce gouvernement qui s'en met constamment plein les poches au détriment des contribuables. Je ne doute pas un seul instant qu'aux prochaines élections, le peuple canadien punira sévèrement le Parti conservateur pour cette escroquerie.

* * *

LE CENTRE D'IMMIGRATION

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, il n'est un secret pour personne que, dans notre pays, nous avons un navire qui coule, le gouvernement de M. Mulroney.

À bord de ce navire se trouve le second, le vice-premier ministre, qui vient de Végréville, en Alberta. Tout à fait par hasard, Végréville sera également le domicile du tout récent centre national d'immigration, une énorme chaloupe de sauvetage électorale.

Ce type de politique officielle inspirée par des intérêts politiques est la pire assiette au beurre qui soit.

Le transfert des centres d'immigration du Canada à Végréville réduirait l'accès direct des citoyens et de leurs défenseurs à un service gouvernemental et mettrait en péril la sûreté et la sécurité du système d'immigration, à cause de l'envoi des demandes par la poste. Il déracinerait les employés et imposerait des souffrances inutiles à leurs familles.

Je demande au gouvernement d'annuler ce projet mal élaboré. La politique d'intérêt public devrait reposer sur ce qui est bon pour les citoyens et non pas sur ce qu'il faut politiquement pour réélire le vice-premier ministre.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à insister, dans les discussions concernant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, pour que le gouvernement du Mexique adopte un plan vert environnemental acceptable de sorte que le développement économique futur de ce pays soit en harmonie avec tout ce qui est considéré nécessaire et souhaitable pour le bien-être futur de tout le continent nord-américain.

De cette manière, le Mexique calmerait des inquiétudes sincères qui sont exprimées ici et aux États-Unis au sujet de l'éventuelle exploitation indue du peuple, des ressources et de l'écologie du Mexique.

L'Accord de libre-échange nord-américain offre un meilleur avenir à tous les pays membres, mais il doit aller de pair avec des engagements en matière d'environnement qui assureront un développement durable approprié.

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le lock-out de 15 mois qui avait été décrété par Nationair vient d'être levé. À ce moment même, les membres visés du Syndicat canadien de la fonction publique sont en train de voter.

L'engagement et la solidarité manifestés par les membres du SCFP face à un employeur qui préfère l'action antisyndicale à la négociation d'une convention collective équitable sont louables et méritent d'être applaudis.

On se demande si ce conflit de travail n'aurait pas pu être réglé plus tôt si Nationair n'avait pas été autorisée à recourir à des briseurs de grève. Quatre cent cinquante agents de bord sur les piquets de grève ont vu des briseurs de grève venir faire leur travail.

Des mois de négociations et de conciliation n'ont pas réussi à convaincre Nationair que la négociation collective reposait sur l'équité et non l'action antisyndicale. De toute évidence, le recours à des briseurs de grève a fait durer le conflit plus longtemps et l'a envenimé.

Le conflit actuel à la mine Royal Oak de Yellowknife montre également que si on n'interdit pas le recours à des briseurs de grève dans ce pays, des employeurs sans scrupules ne se présenteront jamais à la table pour négocier une entente équitable.

Le recours à des briseurs de grève ne peut que mener à une détérioration des relations de travail.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, les étudiants des universités et autres établissements d'enseignement postsecondaire du Canada se trouvent, depuis quelques années devant des problèmes financiers difficiles en raison de l'augmentation constante des frais.

De plus, les possibilités qu'ils avaient traditionnellement pour financer leurs études, à savoir les emplois d'été, se font de plus en plus rares en raison de la

récession qui frappe de nombreux pays. Beaucoup d'étudiants, si ce n'est la majorité, dépendent dans une large mesure de prêts garantis par l'État pour poursuivre leurs études. Ces prêts, augmentés des intérêts, doivent être remboursés après l'obtention du diplôme.

Malheureusement, le montant maximal qui peut être emprunté annuellement n'a pas augmenté depuis 1984, en dépit de l'augmentation considérable des frais.

En conséquence, je prie ceux qui revoient actuellement le programme d'aide aux étudiants d'augmenter notablement le montant maximal qui peut être prêté aux étudiants de niveau postsecondaire. Je demande également que l'on abolisse les frais d'administration de 3 p. 100.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, dans l'introduction au Plan vert le premier ministre a dit, et je cite: «Nous, Canadiens, sommes fiduciaires de vastes espaces d'une beauté et d'une richesse exceptionnelles.»

Qu'en est-il de ce principe sacré au moment où le gouvernement s'apprête à diluer, à atténuer, voire à supprimer même les normes environnementales si elles nuisent à la compétitivité ou diminuent les bénéfices? Qu'advient-il de la promesse faite dans le Plan vert de 1990 de revoir et de mettre à jour les normes qui ne protégeaient pas suffisamment l'environnement?

La protection de l'air, de l'eau et de la terre, c'est important pour les Canadiens. Or, il est évident que l'environnement cède actuellement le pas à l'appât du gain, à des objectifs économiques à court terme, sans égard au devoir que nous avons envers les générations à venir.

Le gouvernement actuel montre clairement qu'il ne comprend pas le concept de développement durable, qu'il ne se rend pas compte que nos ressources constituent notre seul gage de prospérité. Il ne sait même pas lire les bilans des sociétés qui économisent des millions de dollars en réduisant leur consommation d'eau, d'énergie et en se débarrassant de produits chimiques grâce au système du tout-à-l'égout.

Le gouvernement s'est efforcé de réduire la portée des normes environnementales plutôt que de l'accroître.

LES PAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, hier soir, 10 des députés les plus athlétiques ont mis de côté leurs divergences politiques et se sont mesurés aux pages qui les avaient mis au défi de les battre au basket-ball.

En dépit de la jeunesse, de la force et de la bien meilleure condition physique des pages, l'expérience, l'honneur et le désir de gagner ont permis aux députés de leur tenir tête. En fait, les députés auraient même gagné si l'un d'entre eux, qui restera anonyme, n'avait été intimidé par l'enthousiasme verbal des supporters des pages et n'avait raté deux lancés francs à la fin du match qui s'est terminé 38 partout.

Monsieur le Président, votre bureau a toujours fait un travail remarquable en sélectionnant les jeunes Canadiens qui servent de pages. Autant que je puisse m'en souvenir, ils ont toujours fait honneur à cette Chambre et à eux-mêmes. Ils sont intelligents, travailleurs et s'expriment avec aisance. Et cette année, ils semblent en plus être des athlètes remarquables.

Au nom de tous les députés, j'aimerais dire quel privilège c'est de les connaître et combien il est satisfaisant de participer à une compétition sportive sans perdre.

* * *

[*Français*]

UNITEL

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, je désire féliciter nos amis de Madawaska—Victoria du fait que la ville d'Edmundston ait été choisie par Unitel pour y établir son Centre de services à la clientèle.

Je tiens à remercier M. Bob DeGrâce et le Groupe de travail qui ont préparé et présenté à Unitel la soumission de la région Chaleur et de la Péninsule acadienne.

[*Traduction*]

Il y a eu Purolator, Federal Express, Camco, et maintenant Unitel ajoute un nouveau chapitre à l'histoire de réussite du Nouveau-Brunswick.

La création de 400 emplois dans le secteur des télécommunications représente une percée remarquable, qui témoigne de la compétence et de la grande motivation des travailleurs bilingues du nord du Nouveau-Brunswick.

Comme le disait le maire de Bathurst, M. Ken Frenette, tous les candidats ont beaucoup appris auprès d'Unitel. L'expérience que nous avons acquise nous aidera

grandement à continuer de faire la preuve que le Nouveau-Brunswick est prêt à faire des affaires.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, j'aimerais vous faire part d'un projet de développement dans ma circonscription, qui générera 1 000 emplois permanents. Intrawest Corporation, propriétaire du centre de ski Blackcomb, en Colombie-Britannique, le plus important développeur canadien de centres de villégiatures, propriétaire de la station Mont-Tremblant depuis août 1991, investira 413 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, pour transformer la station en centre touristique international quatre saisons.

Je suis heureux d'annoncer aux gens de ma circonscription de Laurentides que ce projet créera 5 500 emplois à plein temps pendant les travaux de construction qui débuteront en avril prochain, et 1 000 emplois permanents par la suite.

Je termine en soulignant l'esprit d'entreprise des gestionnaires et la participation de 20 millions de dollars des gouvernements en vertu de l'entente Canada-Québec sur le développement touristique, projet qui stimulera l'économie dans la région et la circonscription de Laurentides.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSFERTS DE FONDS FÉDÉRAUX

M. David A. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral ne fait pas preuve d'une bien grande honnêteté lorsqu'il affirme vouloir réduire ses dépenses en diminuant les transferts de fonds fédéraux aux provinces. La majeure partie de ces paiements de transfert est destinée à l'enseignement postsecondaire, aux soins de santé et à l'aide sociale.

• (1410)

Tous ces programmes sont importants. Ils sont comparables dans toutes les provinces canadiennes, même si les paiements ne sont pas forcément égaux, et ils jouent tous un rôle important dans l'identité canadienne.

Il est malhonnête de la part du gouvernement d'affirmer qu'il économise l'argent des contribuables alors qu'il sait très bien que pour chaque dollar qu'il soustrait aux provinces, ces dernières doivent augmenter d'autant le fardeau de leurs contribuables ou trouver d'autres sources de financement.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement sait que les provinces n'ont pas la latitude voulue pour réduire leurs dépenses. Le gouvernement fédéral est loin d'être franc lorsqu'il affirme économiser l'argent des contribuables en agissant de la sorte.

* * *

LE PONT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, durant le débat d'hier sur le lien fixe, l'un des membres de l'opposition a laissé entendre que tous les bénéfices découlant de la construction iraient à d'autres pays.

En fait, le pont sera construit principalement sur l'Île-du-Prince-Édouard et dans une aire de montage sera établie à Borden. Il sera fait de ciment et construit par pièces que l'on fera flotter jusqu'à destination; la majorité de la main-d'oeuvre et du matériel proviendra des provinces maritimes.

Les principaux avantages se feront toutefois sentir lorsqu'il sera terminé, alors que le taux de chômage devrait atteindre dans l'île le même niveau que celui des provinces continentales de l'Atlantique.

À l'heure actuelle, le taux de chômage du côté de l'Île-du-Prince-Édouard est de 35 p. 100 supérieur à celui qui prévaut de l'autre côté du détroit, au Nouveau-Brunswick. Cette réalité changera lorsque le pont sera terminé, que les obstacles au commerce seront disparus et que des milliers de nouveaux emplois seront créés.

* * *

LES TAXES MUNICIPALES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, la ville de Nepean dénonce le ministre des Finances qui a annoncé que le gouvernement conservateur ne reconnaîtrait désormais plus la formule municipale des subventions versées aux municipalités canadiennes en remplacement des taxes pour les services municipaux dont bénéficient les installations fédérales.

Voici ce que dit le président de la MROC: «Non seulement ce changement de politique viole-t-il la pratique fédérale établie depuis longtemps qui consiste à respecter les taux d'imposition municipaux, mais il constitue aussi une intrusion dans le domaine municipal d'établissement des taux de l'impôt foncier. Cela va à l'encontre du principe fondamental voulant qu'on impose de façon juste et égale tous les propriétaires qui bénéficient de services municipaux identiques. En tant que propriétaire, le gouvernement fédéral propose de ne plus prendre la responsabilité de payer sa juste part des coûts associés à la fourniture des services municipaux. Il s'en-

Article 31 du Règlement

suivra que le fardeau fiscal sera transféré aux autres propriétaires de la municipalité.»

En refusant de respecter les taux fixés par les municipalités, le gouvernement fait certes preuve de malhonnêteté, de perfidie et d'arrogance. Le gouvernement fédéral devrait payer ses impôts fonciers comme tous les autres propriétaires.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, l'évaluation environnementale du projet d'aménagement de l'aéroport international Lester B. Pearson qui est terminée depuis novembre 1992, n'a été rendue publique que la semaine dernière.

Le ministre a alors fait savoir qu'il rejetait pratiquement toutes les recommandations du groupe d'experts, lequel a notamment suggéré qu'on aménage une courte piste de 4 500 pieds parallèlement à la piste 33 pour les petits appareils.

Le ministre a rejeté cette suggestion. Au lieu de cela, on va construire une piste de taille normale. Le groupe d'experts a suggéré d'insonoriser les résidences, les écoles et autres édifices du genre. Le ministre a également rejeté cette recommandation. En fait le ministre a refusé d'indemniser qui que ce soit pour les inconvénients causés par une augmentation substantielle du bruit.

À quoi sert-il de financer une étude d'impact écologique d'un projet si le gouvernement du Canada refuse de tenir compte des conclusions qui en découlent.

* * *

LE PROGRAMME BOURSES CANADA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mardi dernier, un ministériel est intervenu pour louanger le gouvernement du succès que remporte le Programme Bourses Canada.

Emporté par l'enthousiasme et peut-être sous le coup de l'émotion, il semble avoir confondu certains faits. Il a passé sous silence le fait que, non seulement les étudiants seront-ils désormais tenus de payer de l'impôt sur leurs bourses, mais ils n'auront plus droit à la période de six mois sans intérêt. Les étudiants qui ont des difficultés financière et qui doivent emprunter pour poursuivre des études postsecondaires auront donc six mois d'intérêt de plus à payer.

[*Français*]

Par-dessus le marché, l'honorable député, évidemment dans un état de délire incontrôlable, a oublié de mentionner que son gouvernement a décidé de rompre sa promesse d'abolir la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants en échange des six mois d'intérêt supplémentaires.

Le gouvernement conservateur va puiser près de 60 millions de dollars dans les poches des étudiants à revenu modeste.

[*Traduction*]

Le gouvernement va-t-il cesser de dresser des obstacles aux étudiants, aux jeunes et aux femmes et va-t-il se décider à faire quelque chose dès maintenant?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. A.H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, les scientifiques affirment que les activités humaines accélérant l'effet de serre naturel pourraient entraîner de futurs changements climatiques qui se feraient sentir 100 fois plus rapidement que durant la dernière période glaciaire. Nous pouvons remédier à cela en utilisant l'énergie de façon plus efficace.

Il s'agit là d'un message lancé par le ministère de l'Environnement dans le cadre de son Programme canadien d'écocivisme. La journée d'hier marquait le début du projet de messages dans le cadre du Programme canadien d'écocivisme.

Ce nouveau programme annoncé dans le Plan vert utilise le réseau actuel canadien de 60 bureaux météorologiques et le Centre météorologique du Canada pour transmettre quotidiennement aux médias et au grand public des messages éducatifs sur des questions comme le réchauffement de la planète, la réduction des déchets et la conservation de l'eau, des espaces et des espèces.

Je sais que les Canadiens tiendront compte de ces messages.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le gouvernement actuel et son prédécesseur libéral ont créé un régime fiscal qui favorise les nantis et les privilégiés. Ainsi, le gouvernement a décidé d'étendre l'échappatoire fiscale la plus célèbre parmi celles que nous ont laissées les libéraux, celle qui protège les familles les plus riches du pays qui ont une fiducie familiale.

Cela signifie que les milliards de dollars abrités à l'heure actuelle dans des fiducies familiales privées ne seront pas assujettis à l'impôt jusqu'à ce que la dernière

personne bénéficiaire meure. Ainsi, une fiducie créée aujourd'hui pour un jeune enfant ne sera pas imposée pendant 70 ou 80 ans. Nous trouvons cela tout à fait répréhensible. C'est là un autre cas où les libéraux ont créé une échappatoire et les conservateurs l'ont élargie. Feignant l'ignorance, les libéraux crient maintenant au scandale.

Contrairement aux deux vieux partis, le Nouveau Parti démocratique croit que les Canadiens méritent un régime fiscal équitable. Notre programme devrait permettre de percevoir les recettes nécessaires à des investissements gouvernementaux dans les services sans imposer à outrance les travailleurs canadiens. Il apportera les encouragements voulus pour stimuler l'économie.

Il est inadmissible de prévoir un régime spécial qui n'aide que les familles les plus riches du pays. Il est temps de mettre en oeuvre un régime fiscal équitable pour tous les Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. On nous informe que, demain, le gouvernement a l'intention de présenter le projet de loi concernant l'accord de libre-échange nord-américain, alors que les négociations parallèles avec les États-Unis et le Mexique ne doivent commencer que le mois prochain.

Est-ce que le premier ministre suppléant pourrait dire à la Chambre pourquoi se presser autant, alors que le gouvernement américain n'a pas l'intention de procéder avec ce projet de loi tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas obtenu des accords parallèles concernant l'environnement et l'emploi?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, au Canada, de même qu'aux États-Unis, nous avons entamé le processus de la législation concernant les accords parallèles. Nous avons des opportunités de discuter des accords parallèles avec les Américains et les Mexicains. Ce processus devra commencer à la mi-mars, et je pense que les deux processus vont procéder en parallèle et vont se terminer peut-être seulement qu'à l'été.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, pourquoi le gouvernement est-il si pressé de présenter un projet de loi qui devra de toute évidence être amendé? Dans le discours qu'il a prononcé la semaine dernière devant le Congrès, le président Clinton a confirmé ce que M. Kantor avait déjà dit. Les Américains n'adopteront pas l'accord à moins d'avoir obtenu des accords parallèles sur le travail et l'environnement.

Pourquoi le gouvernement voudrait-il que la Chambre des communes entreprenne l'étude d'un pareil projet de loi et l'adopte dès maintenant alors que nous savons tous qu'il faudra y apporter des changements, car faute de changements, les Américains n'adopteront pas l'accord et nous aurons perdu tous nos atouts à la table de négociation.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon honorable collègue doit comprendre qu'il y a trois pays en cause et qu'ils ont tous signé l'accord de libre-échange nord-américain. Mon honorable collègue parle de ce qui figurera dans les accords parallèles.

Les trois pays légiféreront pour donner force de loi à l'accord de libre-échange lui-même, tel qu'il a été signé en décembre dernier. Il peut exister des divergences quant à ce que les différents pays souhaiteraient voir dans les accords parallèles. Ce processus, je le répète, débutera à la mi-mars et se déroulera parallèlement aux délibérations devant aboutir à l'adoption d'une mesure donnant force de loi à l'accord lui-même

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux poser une question supplémentaire au ministre.

Celui-ci reconnaît que des négociations seront amorcées le mois prochain. La semaine dernière, le ministre a lui-même laissé entendre qu'une commission environnementale nord-américaine devrait être créée afin de s'occuper des problèmes liés à l'environnement. Le ministre a aussi constaté que la position des États-Unis avait changé par suite du changement de gouvernement dans ce pays.

Il y a maintenant de fortes chances qu'avant que les Américains n'approuvent ce projet de loi, nous aurons au Canada un nouveau gouvernement qui voudra modifier les politiques en cause.

Ne serait-il pas juste que, dans la cinquième année de son mandat, le gouvernement mette la pédale douce et attende de voir ce que l'électorat décidera? Si vous êtes réélus, vous irez jusqu'au bout, mais nous savons que vous ne serez pas reportés au pouvoir et que des changements importants seront apportés à cette entente.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue salive d'anticipation, mais il ne va pas gagner les prochaines

élections. Il n'aura pas, contrairement à ce qu'il pense, la possibilité de renégocier les ententes conclues.

Comme je l'ai déjà dit, je me demande bien ce que le chef de l'opposition va renégocier. Si on veut renégocier, on doit donner pour obtenir. Les Américains veulent que l'on modifie notre système de la gestion de l'offre ainsi que l'exemption que nous avons négociée relativement au secteur de la culture.

Lequel de ces secteurs mon ami est-il prêt à sacrifier, car il faudra bien qu'il fasse des concessions s'il veut en obtenir?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, les États-Unis n'hésitent pas à insérer leurs valeurs et leurs idées dans les accords parallèles.

Les trois accords parallèles mentionnés par le ministre ne changeront peut-être pas le texte de l'ALENA lui-même, mais ils influeront certainement sur l'application de l'accord.

Le gouvernement canadien profitera-t-il, à son tour, de l'occasion pour proposer un accord parallèle relatif aux subventions et aux droits antidumping, de façon à protéger les intérêts canadiens et à prévenir le harcèlement que nous infligent les Américains depuis quelques mois?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mon collègue qu'il y a un an, au mois de février, c'est le gouvernement canadien qui, dans le cadre des négociations tenues à Montréal, a proposé certains accords trilatéraux bien précis dans les domaines de la main-d'oeuvre et de l'environnement. C'est le gouvernement canadien qui a pris cette initiative.

Nous n'avons pu obtenir l'appui des autres parties à ce moment-là, mais maintenant que les Américains reviennent sur ce dossier dans une plus grande ouverture d'esprit, nous avons une autre occasion de mener à bien les propositions que nous avons soumises il y a un an.

Mon collègue me parle de droits compensateurs et de droits antidumping. Il sait qu'une bonne proposition est actuellement à l'étude dans le cadre de l'Uruguay Round. Il espère, tout comme moi, que ces négociations seront très bientôt couronnées de succès. Cela devrait répondre à sa question.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la meilleure solution qui s'offre au gouvernement est d'insérer les dispositions du GATT sur les subventions dans l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le ministre sait que son gouvernement a tiré des documents produits dans le cadre de l'Uruguay Round les dispositions concernant la propriété intellectuelle, particulièrement celles concernant les brevets pharmaceutiques, afin de les insérer dans l'ALENA.

Pourquoi n'est-il pas sage de faire de même avec les dispositions du GATT relatives aux subventions et de les inscrire dans l'Accord de libre-échange nord-américain, que ce soit dans l'accord lui-même ou dans un accord parallèle?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans un monde où tout serait parfait, je serais enclin à partager l'avis de mon collègue. Cependant, il faut obtenir l'accord des deux autres parties, et ces deux parties nous disent pour l'instant: «Réglons cette question dans le cadre de l'Uruguay Round.» Ainsi, ce qui aura été conclu dans l'Uruguay Round fera partie des conventions que devront respecter les États signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain. Voilà la ligne de conduite que nous avons adoptée.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous connaissons la position des conservateurs au sujet de l'ALENA. Dans le cadre du débat, il serait vraiment utile que les libéraux nous expliquent la leur.

Ma question s'adresse au ministre des Finances, qui doit savoir. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Personne ne se soucie de votre position. C'est sans rapport avec la question.

M. Riis: Ils semblent un peu contrariés. Je me demande pourquoi?

Le ministre se souviendra que lorsqu'il prenait place de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire en 1972, le

gouvernement libéral avait inclus dans le régime fiscal une échappatoire concernant les fiducies familiales. Pendant des jours et des jours, il a dénoncé cette disposition injuste.

Maintenant qu'il y a probablement 70 milliards de dollars dans les fiducies familiales et que le gouvernement a étendu le programme libéral accordant un report temporaire d'impôt aux familles les mieux nanties du Canada, le ministre peut-il expliquer pourquoi ce qui était répréhensible en 1972 serait maintenant légitime?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devrait vraiment se renseigner davantage sur cette question.

Dans le projet de loi, nous supprimons une échappatoire qui permettait de soustraire à l'impôt les gains en capital. Cette mesure nous permettra justement de rendre le régime plus juste et équitable, ce que souhaite certainement le député.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le fait demeure que bien des observateurs qui s'y connaissent ont dit que c'était un très important allégement fiscal, représentant des millions de dollars, pour certaines des familles les plus riches du Canada. Pourtant, les conservateurs entendent maintenir cette échappatoire créée par les libéraux, comme cela arrive pour bien d'autres choses, ce qui montre à quel point les conservateurs et les libéraux se ressemblent lorsqu'il s'agit des mesures touchant les Canadiens très influents.

Je reviens à la question que j'ai posée la semaine dernière au ministre des Finances, question qu'il a laissée sans réponse. Il s'agit de la déduction pour frais de représentation des entreprises, autre échappatoire dont beaucoup de contribuables se servent pour financer la location de loges aux matchs de hockey, des Expos, etc.

Le ministre m'a déjà dit par le passé qu'il ne pouvait rien modifier à cet égard parce que nous devions demeurer concurrentiels. Il sait que les Américains songent à modifier cette déduction. Je lui ai demandé à la Chambre, la semaine dernière, s'il va envisager de le faire. Il n'a pas répondu.

Va-t-il le faire maintenant? Va-t-il étudier la possibilité de modifier cette déduction?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, puisque le député se laisse influencer par ce que font les Américains, est-il maintenant en faveur d'une taxe de vente nationale, d'une TPS ou d'une taxe à la valeur ajoutée, puisque les Américains étudient cette possibilité?

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, on n'arrive tout simplement pas à obtenir de réponse du ministre des Finances au sujet de la déduction fiscale pour frais de représentation.

Pourquoi ne pas lui poser de nouveau la question? Le gouvernement envisage-t-il de changer cette déduction maintenant qu'il peut le faire sans nuire à notre compétitivité par rapport aux États-Unis?

Pendant qu'il y est, si le ministre des Finances s'inquiète vraiment au sujet des échappatoires, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada a voté contre la création d'Interfirpol, organisation qui devait examiner comment certains pays deviennent des paradis fiscaux et nuisent ainsi à d'autres pays comme le Canada? Pourquoi le gouvernement du Canada a-t-il voté contre la création d'une telle organisation?

M. le Président: Le député a posé sa question.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je sais que le député n'est pas un fidèle partisan du secteur de la petite entreprise ni de l'Association canadienne des restaurateurs.

Une voix: Répondez à la question.

M. Mazankowski: Il n'a qu'à attendre pour voir ce que renfermera le budget.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, en réponse au rapport selon lequel Transports Canada ne percevrait pas les droits d'atterrissage que doivent certains transporteurs, le président d'Air Canada a dit:

> Si c'est comme ça, je veux que les mêmes règles s'appliquent à mon entreprise.

Des milliers de Canadiens qui éprouvent des difficultés financières voudraient sûrement surseoir eux aussi au paiement de leurs impôts. Pourquoi le gouvernement fait-il de la discrimination parmi les transporteurs aériens dans la perception de ces droits et depuis quand le gouvernement a-t-il pour pratique d'accorder un sursis aux entreprises pour le paiement des droits et des impôts dus au Trésor?

• (1430)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement n'a jamais délivré un transporteur du paiement de ses impôts.

Comme l'industrie aérienne est cyclique, nous avons de temps à autre pris des arrangements avec certaines compagnies aériennes qui éprouvaient des difficultés. Nous avons aidé des transporteurs d'autres façons. Tous les transporteurs sont traités équitablement.

Nous allons continuer de le faire avec prudence et compassion afin de préserver les milliers d'emplois de ce secteur.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, nombre de Canadiens voudraient que le gouvernement fasse preuve d'un peu de compassion quand vient le temps de percevoir les impôts.

[*Français*]

Les politiques de ce ministre sont en complet désarroi. Il les réduit au niveau de mots vagues concernant la capacité et l'aide financière donnée par la porte arrière. S'il est lui–même incapable de formuler une politique, pourquoi hésite–t–il à présenter le rapport de la Commission de révision qui est entre ses mains depuis le 30 janvier?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est assez difficile de suivre le raisonnement du député d'en face dans ce dossier. Il s'inquiétait il y a quelque temps sur ce que nous allions faire pour s'assurer qu'une entreprise importante ne fasse pas faillite avant d'avoir examiné toutes ces possibilités. Nous avons pris les positions nécessaires pour que cette compagnie ait l'espace nécessaire pour examiner la situation. Je pense que jusqu'à maintenant cela a donné des résultats satisfaisants.

En ce qui concerne le rapport de la Commission de révision que nous avons mise sur pied pour la Loi nationale sur les transports, le rapport nous a été remis. Nous sommes en train de l'examiner afin de pouvoir le remettre à la Chambre des communes le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte–Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre des Transports parle de résultats satisfaisants. Pourtant, il est en train d'assister à la désintégration de l'industrie du transport aérien au Canada.

Le président des Lignes aériennes Canadien International demande à Ottawa d'exiger une réduction du nombre de sièges. Le président d'Air Canada demande un report des droits d'atterrissage. Le président de Nationair réclame de l'aide financière du gouvernement fédéral.

Voici la question que tous les Canadiens se posent: mais que fait donc ce ministre? Quand se décidera–t–il à produire un plan pour stabiliser l'industrie du transport aérien au Canada, la tirer de cette mauvaise passe où l'a acculée le gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que nous pouvons être très fiers de notre industrie du transport aérien quand on voit les difficultés que connaît cette industrie partout dans le monde.

Dans d'autres pays, comme aux États–Unis, plusieurs sociétés ont fait faillite et beaucoup d'emplois ont été perdus. Jusqu'à maintenant, le Canada a réussi à conserver toutes ses sociétés aériennes en se montrant compréhensif tout en restant prudent sur le plan financier.

[*Français*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte–Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, les politiques de ce gouvernement sont en train de tuer les lignes aériennes. Ce ministre se prend–il pour Ponce Pilate? N'est–il pas prêt immédiatement à prendre les actions nécessaires pour empêcher un désastre dans cette industrie?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, alors que les compagnies aériennes du monde entier subissent actuellement une période très difficile, qu'il y a eu plusieurs faillites de compagnies aériennes dans plusieurs pays et que de nombreux emplois ont été perdus, je dois répéter que le Canada est très fier d'avoir réussi à tenir en vie avec difficulté toutes ses compagnies aériennes et d'avoir préservé autant d'emplois dans cette importante industrie qui est en train de se restructurer avec difficulté, mais qui est en train de le faire.

On a vu les positions qui ont été prises au cours des derniers jours par les plus importantes compagnies, qui commencent à comprendre qu'elles ont elles–mêmes à décider de réduire leur capacité puisqu'elles admettent qu'il y en a trop actuellement.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Nos enfants hériteront d'un pays malade si on le compare au pays dont nous avons hérité. Les Canadiens ne veulent pas voir ce déficit environnemental croître comme le déficit financier. L'an dernier, sous la pression, le gouvernement a adopté une loi sur les évaluations envi-

ronnementales mettant en place un processus juste, efficace, transparent et largement ouvert au public.

Pourquoi le gouvernement a-t-il opté pour un petit examen interne superficiel de l'accord de libre-échange nord-américain qui n'est pas à la hauteur des critères du processus d'évaluation environnementale? Pourquoi le gouvernement est-il prêt à mettre de côté ses propres lois de protection de l'environnement pour se précipiter tête baissée dans l'ALENA?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, depuis un certain temps déjà, il y a des discussions gouvernementales internes et des discussions avec des députés de l'opposition sur la façon d'effectuer l'évaluation environnementale. Je crois même que nos vis-à-vis, y compris le député qui siège à côté de la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, ont participé à des discussions très approfondies sur le moyen de procéder.

Il a été précisé dès le départ que l'élaboration de la politique gouvernementale serait abordée séparément. En fait, le gouvernement a annoncé, en 1990, je crois, un processus d'évaluation environnementale.

L'ALENA est probablement le premier programme d'envergure à être examiné selon ce processus et les résultats dont nous avons fait part à la députée et à tous les Canadiens ont été excellents et très complets.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Nous avons entendu maintes fois les assurances du gouvernement. Il est évident que le gouvernement n'ose pas entreprendre une véritable évaluation environnementale de l'accord de libre-échange nord-américain.

Le bilan du gouvernement est éloquent: des promesses rompues, des coupes dans le Plan vert, une législation environnementale contournée et maintenant, au nom de la compétitivité et avec la volonté impitoyable de mettre tout le monde sur le même pied, un examen de la réglementation environnementale qui ne vise qu'à adoucir cette réglementation pour qu'elle n'entrave pas le commerce.

Quel mandat permet au gouvernement de faire disparaître les rares garde-fous environnementaux dont disposent les Canadiens qui demandent à être mieux protégés, pas moins protégés, contre le dangereux cocktail chimique. . .

M. le Président: Je crois que la députée a formulé sa question.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il y a un point avec lequel je suis d'accord, c'est que le bilan du gouvernement en matière d'environnement est éloquent: il est l'un des meilleurs au monde, comme l'a déclaré Mostafa Tolba, du PNUE dont il était directeur avant d'être remplacé par un Canadien, et comme l'a aussi déclaré il y a quelques semaines le président Clinton.

L'examen de la réglementation environnementale entrepris dans environ 20 ministères, y compris Environnement Canada, est un examen que les gouvernements doivent effectuer de temps à autre. Notre but est de maintenir les normes de protection de la santé et de l'environnement et c'est ce que j'ai déclaré clairement dès le départ.

Pour placer les choses dans une juste perspective, je peux dire à la députée, comme je l'ai déjà dit à l'occasion d'une réunion des cadres de l'association canadienne des producteurs de pétrole, que le gouvernement prévoit que la réglementation sera renforcée au cours des années à venir. Elle ne sera pas affaiblie. Nous voulons cependant agir efficacement et, en un sens, cela contribue à la compétitivité du Canada dans le domaine environnemental, à sa compétitivité globale.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du Montréal métropolitain. Hier, à la Chambre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a admis que, dans la ville de Montréal, les changements touchant l'assurance-chômage vont couper quasiment de un demi-milliard de dollars l'économie montréalaise. J'aimerais donc poser une question directement au ministre responsable. Quelles actions envisage-t-il face à cette situation intolérable pour une population dont 250 000 personnes n'ont pas d'emploi?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la prémisse de la question de l'honorable députée est complètement erronée. Elle est basée sur les conclusions d'une étude erronée qui ne tient pas compte, par exemple, que les Montréalais recevront—parce qu'on attribue aux projets de loi C-21 et C-113 les changements proposés—ce manque à gagner.

• (1440)

Or, la réalité, c'est que les Montréalais recevront plus de 4 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage entre la période allant de 1990 à 1994. Des montants d'argent supplémentaires de 800 millions de dollars seront accordés à Montréal pour financer les activités de formation et de réemploi pour cette période

de temps. Cela, sans parler, par exemple, des prestations parentales payées aux Montréalaises.

Les nouvelles dépenses de formation profiteront davantage à l'économie de Montréal que des dépenses passives d'assurance-chômage privilégiées par le Parti libéral. On n'a pas tenu compte de toutes ces mesures et la prémisse de sa question est fausse.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la prémisse de ma question repose sur le fait que les modifications proposées au régime d'assurance-chômage et clamées par le ministre auront pour effet de priver de 2 milliards de dollars les Canadiens en chômage qui ont besoin d'aide.

Le maire de Welland est ici à la Chambre aujourd'hui pour demander de l'aide au gouvernement, car le taux de chômage s'élève à 25 p. 100 dans sa localité. Il y a des collectivités un peu partout dans le pays qui sont sur le point de disparaître et qui demandent au gouvernement: «Pourquoi prenez-vous de l'argent directement des mains de Canadiens au chômage qui sont le moins en mesure de payer?»

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le 1er janvier, le maximum des gains assurables selon la Loi sur l'assurance-chômage, a augmenté de 5 p. 100. Trouvez-moi beaucoup de Canadiens dont la rémunération augmente de 5 p. 100 de nos jours.

En décembre dernier, le gouvernement a bloqué les traitements des parlementaires, des juges, du gouverneur général et des ministres du Cabinet. En tentant de freiner le déficit de la caisse d'assurance-chômage, et je sais que les déficits importent peu aux libéraux—ils en ont accumulé un que nous devons encore rembourser aujourd'hui—le fait est que, même avec ces modifications, les employeurs et les travailleurs du Canada auront d'ici la fin de 1993 un déficit cumulatif de plus de 7 milliards de dollars qu'ils devront rembourser en fin de compte.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, hier, en réponse à ma question sur le maintien de la paix, la ministre de la Défense nationale me disait que je devrais citer correctement sa collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je suis sûr qu'elle a eu l'occasion de vérifier les «bleus» et le compte rendu du Comité permanent des affaires extérieures et qu'elle sait maintenant que les renseignements qu'on lui a donnés étaient faux, que la citation était correcte et qu'elle avait tort.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, je voudrais demander ceci à la ministre de la Défense nationale: pourquoi le gouvernement, à un moment où il prétend avoir trop de bases de toutes sortes au Canada, juge-t-il bon d'envoyer 800 soldats en formation, pendant un mois, dans une base de Californie qui, me dit-on, doit être fermée prochainement?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je pense que le général Mackenzie a fait remarquer lorsqu'on lui a posé la question—je le cite, car il semble être l'autorité à laquelle l'opposition fait le plus confiance—que des installations comme celles de Fort Ord n'existent pas au Canada. Elles ont deux avantages pour cette mission de formation.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Elles sont en Californie.

M. Chrétien: Il y a de belles plages.

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je ne pense pas que la sécurité des militaires canadiens qui vont en mission soit un sujet humoristique.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, si le député s'intéresse à cette question, que je pense importante, il devrait peut-être écouter.

Les installations de Fort Ord ont deux avantages. Elles permettront aux militaires canadiens, entraînés en vue de servir en Croatie, de se familiariser avec un milieu urbain. Ce sont des installations reproduisant un paysage urbain semblable à celui où ces militaires seront déployés. Ils pourront ainsi acquérir les compétences requises.

De plus, nous n'avons pas au Canada, en ce moment, d'installations où l'on trouve des conditions climatiques ressemblant à celles qu'ils rencontreront lorsqu'ils seront là-bas, c'est-à-dire celles du printemps. Je dois l'avouer, même en Colombie-Britannique, ce n'est pas encore le printemps.

Il est important que lorsque nous envoyons des Canadiens et des Canadiennes dans un milieu dangereux, nous nous assurions qu'ils soient familiers avec les conditions qu'ils rencontreront et non avec celles qui peuplent l'imagination des députés d'en face, qui n'ont pas la moindre idée de ce qu'implique une mission de maintien de la paix.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la ministre a raison. Il s'agit d'un sujet sérieux, et je pense que certains, de ce côté, ont une idée de ce qui se passe.

Des voix: Oh, oh!

M. Mifflin: Parlant d'idées, je voudrais poser à la ministre une question sur les opérations de maintien de la paix, qui ont atteint un niveau sans précédent au Canada.

Deux généraux, qui ont une vaste expérience des opérations de maintien de la paix, se sont dits inquiets de la nature et de l'ampleur de nos opérations. En novembre dernier, le chef de l'état-major de la défense s'est dit fort préoccupé à ce sujet, et voilà qu'une de ses collègues du Cabinet, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a déclaré, dans le témoignage qu'elle a livré au comité mercredi dernier, qu'elle craignait que l'on n'exerce trop de pressions sur nos ressources humaines.

Quand la ministre arrêtera-t-elle de cacher qu'elle ignore ce qui se passe dans son ministère, quand cessera-t-elle de donner ces réponses vagues et arrogantes, et quand cherchera-t-elle à savoir exactement ce qui se passe afin de gérer comme il se doit la défense au Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député, qui a été membre des Forces canadiennes, sait que le Canada ne s'est jamais fondé sur les besoins en matière de maintien de la paix pour déterminer la taille de ses forces.

La taille des Forces canadiennes et le volume de matériel sont fonction de nos propres besoins en matière de sécurité et de notre capacité de satisfaire à nos besoins nationaux, par exemple, l'appui du pouvoir civil.

Que faisons-nous quand les Nations Unies nous demandent de participer aux opérations de maintien de la paix? Nous examinons le genre de services qu'elles recherchent et, si nous disposons de personnel pour ces services, nous le mettons à leur disposition.

Il y a définitivement une limite à ce que nous pouvons faire, et je suis d'accord avec les nombreux députés qui ont dit, à propos de cette question, que nous atteignions les limites quant aux ressources que nous pouvons mettre à la disposition des Nations Unies.

Le fait est que les Canadiens doivent décider s'ils veulent accroître la taille des Forces canadiennes et augmenter notre budget de défense pour satisfaire aux besoins additionnels en matière de maintien de la paix.

Je voudrais savoir si le parti du député estime que c'est ce que nous devrions faire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le vérificateur général a trouvé en 1989 qu'on n'appliquait pas uniformément dans tout le pays les pénalités prévues dans le cadre du régime d'assurance-chômage. C'est une grande injustice a toujours cours quand une raison de quitter un emploi est considérée comme valable dans un centre d'emploi, mais pas dans un autre.

Avant de passer à l'étude du projet de loi C-113, je demande au ministre des Finances s'il va charger le vérificateur général d'examiner les opérations de la CAC en s'intéressant particulièrement aux départs volontaires et aux renvois.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous essayons d'administrer équitablement le régime d'assurance-chômage afin de protéger les contribuables canadiens ainsi que les travailleurs et les employeurs qui cotisent à cette caisse.

Je sais que le NDP a pour position que nous devrions verser des prestations à une personne qui volontairement, sans raison, quitte son travail, mais ce n'est certainement pas la position du gouvernement.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'apprécie assurément la position du ministre qui veut être juste envers tous les Canadiens, mais il faudrait s'assurer qu'il traite équitablement tous les Canadiens, ceux qui travaillent comme ceux qui ne travaillent pas.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous n'avons pu obtenir de statistiques de la CAC sur les motifs invoqués à l'appui des départs volontaires ou des renvois. Nous soupçonnons que le gouvernement n'a jamais établi ces statistiques qui sont si pertinentes pour le projet de loi C-113.

Je voudrais demander au ministre comment il peut prévoir, à partir de renseignements aussi vagues que le programme d'assurance-chômage va faire des économies, et je voudrais demander à nouveau s'il envisagerait d'autoriser une vérification de cet aspect du programme d'assurance-chômage.

• (1450)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-113.

Conformément à notre procédure parlementaire, le projet de loi sera envoyé à un comité législatif. À ce stade, les députés auront la possibilité de poser des questions aux fonctionnaires compétents en ce qui concerne la situation du compte d'assurance-chômage, le projet de loi et tout ce qui s'y rapporte. J'invite le député à le faire.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les sociétés canadiennes connaissent à l'heure actuelle les plus petites marges de profit de toute notre histoire, y compris lors de la grande crise. En fait, environ la moitié de nos entreprises fonctionnent à perte.

Récemment, le NPD proposait d'accroître l'impôt minimum sur les sociétés. Le ministre des Finances pourrait-il expliquer quelle serait l'incidence d'une telle hausse d'impôt sur le climat actuel des affaires et sur la situation du chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que les profits des sociétés n'ont jamais été aussi bas. Il importe effectivement de garder en place un régime fiscal concurrentiel qui soit conforme aux normes de compétitivité du monde industrialisé. Même si le Canada se situe au milieu par rapport aux pays membres du Groupe des sept, sa fiscalité est toujours un peu plus élevée que celle des États-Unis.

Je comprends que la députée s'inquiète des répercussions d'une hausse de l'impôt sur les sociétés. Je ne peux que citer le cas de l'Ontario.

Le *Stoney Creek News* publie un article intitulé: «Ron Foxcroft déménage temporairement son entreprise aux États-Unis». En voici un extrait:

> «Nous déménageons à North Tonawanda et nous y resterons tant que le gouvernement de Bob Rae ne perdra pas le pouvoir», déclare M. Foxworth.
>
> Celui-ci est scandalisé de ce qu'il appelle les pratiques néfastes pour le commerce du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.
>
> «Je reviendrai lorsque le gouvernement de Bob Rae aura été vaincu», dit-il.

* * *

LES TRANSPORTEURS AÉRIENS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre se souviendra qu'avant Noël une avance a été versée aux Lignes aériennes Canadien International, ce qui n'a pas empêché cette société de réduire ses services. D'autre part, la société Nationair, un transporteur aérien qui ne paie même pas ses droits d'atterrissage et qui, apparemment, doit plus de 7 millions de dollars au gouvernement, a reçu l'autorisation d'assurer la liaison entre Toronto et Ottawa et entre Toronto et Montréal.

Pourquoi le ministre a-t-il permis la création de ce service alors que Nationair doit déjà de l'argent au gouvernement, et pourquoi permet-il au transporteur aérien de continuer d'offrir ce service alors qu'il doit de l'argent au Trésor public?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député est certainement au courant que le gouvernement a pour politique d'assurer la concurrence dans le transport aérien.

Le public voyageur a bénéficié de la réduction des tarifs. On ne peut pas savoir à l'avance si un transporteur fera des profits sur telle ou telle ligne.

* * *

LE PROJET DE LOI C-91

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Les habitants de Winnipeg ont découvert ce matin le sens véritable du projet de loi C-91. En lieu et place des investissements nouveaux tant promis dans le secteur de la recherche, ils ont appris que la société Apotex, un fabricant canadien de produits pharmaceutiques génériques, annulait un important projet au Manitoba.

Le ministre va-t-il enfin reconnaître que cette mesure législative a des effets dévastateurs sur les entreprises canadiennes de produits génériques, et qu'il faut modifier la loi sans tarder afin de protéger ces entreprises?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue ferait bien de lire attentivement l'annonce faite par la société Apotex.

La société n'a pas annulé le projet, elle l'a mis de côté temporairement. Ce n'est pas la première fois que cette entreprise agit de la sorte; nous avons appris à lire attentivement ce genre de déclaration et c'est pourquoi nous avons bon espoir que le projet ira de l'avant.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, j'adresse ma question au vice–premier ministre.

La société Apotex a reçu pour ce projet une subvention de 6,2 millions de dollars du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Comment le ministre peut–il, d'une part, recommander un projet qui coûtera 6,2 millions de dollars au Trésor public, tandis qu'un autre ministre présente à la Chambre un autre projet de loi qui va à l'encontre de ce projet? Quels sont les projets du gouvernement pour assurer le développement d'une économie de technologie de pointe à Winnipeg?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le président, je crois que le député a mal compris, encore une fois. Le projet de loi dont il parle a permis de réaliser des investissements de quelque 650 millions de dollars dans diverses régions du pays.

Au Manitoba seulement, un projet de 100 millions de dollars va contribuer de façon importante à l'économie de la province. Mon collègue devrait regarder la situation dans son ensemble et ne pas sauter rapidement à des conclusions qui ne se sont encore jamais concrétisées.

* * *

[*Français*]

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Vendredi, le Canada participera à une réunion de l'OTAN pour discuter d'un pont aérien pour la Bosnie. Mais d'autres pays sont aussi en crise. Par exemple, le premier ministre a reçu une demande urgente d'aide du président de l'Arménie. Malheureusement, notre réponse est très limitée.

Aussi, je demande au premier ministre suppléant d'augmenter l'aide canadienne. De plus, va–t–il charger notre ambassadeur à l'OTAN de soulever cette question pour que la communauté internationale établisse un pont aérien pour transporter des vivres et des énergies en Arménie?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Je vais prendre note de la question de mon collègue et je suis certaine que la ministre donnera une réponse au député aussitôt que possible.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je dis au vice–premier ministre et à la ministre de la Défense nationale que l'Arménie est un pays oublié. Les gens y meurent de faim et de froid. La CSCE n'a pas réussi à mettre un terme à la guerre; les Nations Unies ne s'y intéressent d'aucune façon.

Je voudrais demander aux membres du gouvernement si ce pays a l'intention d'exercer un certain leadership, de porter cette question à l'attention du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le cadre d'une réunion d'urgence afin de demander qu'on mette fin au blocus économique. Parlez à nos alliés les Turcs et dites–leur qu'ils doivent ouvrir un corridor. Nous devons trouver un moyen pour en arriver à un cessez–le–feu.

N'est–il pas temps que le Canada prenne la défense des pauvres habitants de l'Arménie et qu'il montre qu'il est prêt à offrir son leadership aux pays du monde?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je vais simplement répéter en anglais ce que j'ai déclaré en français au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je ne sais pas quelles mesures elle a prises pour soulever cette question auprès des Nations Unies ou dans d'autres pays. Vous savez qu'elle se trouve aujourd'hui au Japon. Elle voyage beaucoup dernièrement. Je sais qu'elle sera heureuse de répondre à la question du député dès qu'elle le pourra à son retour.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le ministre compte–t–il prendre toutes les mesures nécessaires pour persuader le gouvernement du Mexique d'adopter un plan vert en matière d'environnement afin d'assurer que sa participation à l'accord de libre–échange nord–américain n'entraînera pas une exploitation indue des gens, des ressources et de l'environnement du pays?

Présence à la tribune

De plus, le Canada entend-il offrir au Mexique une partie du financement proposé au Sommet de la Terre, par le truchement du Fonds de développement des Nations Unies, afin que ce pays puisse mettre en oeuvre ce plan vert?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je crois savoir que le gouvernement du Mexique a déjà instauré un programme national pour la protection de l'environnement et qu'il s'est fixé un certain nombre d'objectifs.

En fait, les députés de cette Chambre seront peut-être intéressés de savoir que le Canada a signé une entente bilatérale avec le Mexique, en mars 1990 je crois, dans le domaine de la protection de l'environnement. Depuis cette date, nous avons consacré un million de dollars à la collaboration avec ce pays dans différents secteurs, notamment pour la formation qui doit nous ouvrir de nombreuses possibilités dans le domaine des technologies de l'environnement.

Pour répondre entièrement à la question du député, j'ajoute que le Canada participera avec de nombreux autres pays à l'élaboration de plans verts partout au monde puisque le Mexique en a déjà un et que nous avons une entente bilatérale en ce sens. Nous n'utiliserons pas le Programme des Nations Unies pour le développement à cette fin.

* * *

[*Français*]

LE SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture.

Une entente de 40 millions de dollars vient d'être signée avec le Québec pour promouvoir le développement durable dans le secteur agro-alimentaire.

De quelle façon le ministre peut-il garantir que les régions seront les maîtres d'oeuvre des programmes de l'entente Canada-Québec pour un environnement durable et comment pourra-t-il assurer un minimum de dédoublement quant à la mise en oeuvre des programmes de cette entente fédérale-provinciale?

• (1500)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, la question du député est intéressante parce que, en effet, notre gouvernement a signé une entente de 40 millions de dollars avec le gouvernement du Québec. Ce qui est surtout important, c'est que cela couvre les secteurs de l'environnement et de l'agriculture, qui sont importants pour toutes les provinces de même que pour le Québec. C'était d'ailleurs, en fait, la cinquième province canadienne à conclure une entente avec le gouvernement fédéral.

Les décisions ne seront prises ni à Ottawa, ni à Québec, mais dans chacune des régions. Dans chacune des régions du Québec, il y aura des comités formés de représentants du gouvernement provincial, fédéral et des producteurs agricoles de l'UPA; ce sont ces gens-là qui vont recevoir des projets des groupes de producteurs agricoles, et qui vont les approuver. Je pense que c'est un plus: ce sont 40 millions de dollars pour l'agriculture et l'environnement.

* * *

[*Traduction*]

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social.

Le 13 janvier 1993, le ministre a retiré les prothèses mammaires au silicone du marché. Toutefois, le ministre a dit que pour des raisons humanitaires, certaines femmes pourraient se faire poser de tels implants.

Est-ce agir de façon humanitaire que d'implanter dans le corps d'une femme un objet que l'on sait dangereux? Le ministre voudrait-il nous dire quelle est sa définition de raison humanitaire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la seule réponse que je peux donner à la députée, c'est celle que je lui ai déjà donnée lors d'un entretien que j'ai eu avec elle.

Les motifs humanitaires ont été très strictement définis par la profession médicale et l'on procédera au cas par cas en la matière. En effet, chaque cas sera soumis au ministère, qui appliquera des règles très rigoureuses. Si le cas ne corresond pas aux exigences, la demande sera rejetée.

Encore une fois, je crois que nous pouvons répondre rapidement à toutes les demandes de renseignements au sujet des règles qui seront appliquées. Je ne me soucierais aucunement de la façon de procéder du ministère de la Santé national et du Bien-Être social.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable George Archibald, ministre des Transports et des Communications de la Nouvelle-Écosse, et de l'honorable Ken Streatch,

ministre du Développement économique de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable John Ostashek, leader du gouvernement du Yukon.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose. Qu'une motion de voies et moyens visant à instaurer une mesure en vue de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis d'Amérique, soit adoptée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 421)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
Crosby (Halifax West)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Moore
Oberle
Porter
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Siddon
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—132

Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
Paproski
Redway
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Breaugh
Butland
Catterall
Clancy
Crawford
Dingwall
Duceppe
Ferguson
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Brewin
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Copps
de Jong
Dionne
Duhamel
Finestone

Flis	Foster
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harb	Harvard
Heap	Hovdebo
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Karygiannis	Keyes
Kindy	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Mitchell	Murphy
Nault	Nowlan
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Peterson	Phinney
Pickard	Plamondon
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rodriguez	Rompkey
Samson	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Tobin
Vanclief	Waddell
Walker	Wappel
Wood	Young (Acadie—Bathurst)—102

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

• (1550)

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'adresser aux députés à l'occasion de la deuxième lecture de cette mesure législative fédérale sur le travail qui réduira le fardeau administratif et financier, accroîtra l'efficacité et la compétitivité et améliorera la coopération patronale-syndicale.

Les modifications au Code du travail qui sont proposées constituent un ensemble équilibré de mesures tout à l'avantage des employeurs, des employés et du gouvernement. Elles arrivent à point et, avec l'appui de cette Chambre, nous pouvons ensemble aller de l'avant et accroître nos investissements humains et donner les moyens aux entreprises canadiennes de devenir plus compétitives.

La majorité des modifications que je propose concerne les normes de travail fédérales contenues dans le Code canadien du travail. Ces propositions ont été élaborées sur une période de deux ans en collaboration avec les employeurs relevant du fédéral et les représentants des employés, soit les parties qui sont touchées par les modifications. Quelque 700 000 travailleurs canadiens bénéficieront de ces changements aux normes de travail fédérales.

Les questions visées par ces propositions comprennent la simplification de la procédure permettant de modifier les normes de travail, la clarification de la relation entre les normes de travail minimum et les conventions collectives, l'amélioration du recouvrement des salaires impayés, la protection du salaire et de l'emploi des travailleurs victimes d'accidents du travail et une plus grande souplesse quant à la durée des congés parentaux et à la réaffectation liée à la maternité.

Je propose également qu'on ajoute une nouvelle disposition au Code canadien du travail et à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Ces modifications serviront les intérêts du public en prévoyant un mécanisme supplémentaire de règlement des différends lors de la négociation des conventions collectives.

[*Français*]

Permettez-moi de donner quelques exemples de la manière dont les modifications proposées au Code canadien du travail profiteront aux employeurs et aux employés. La simplification de la procédure permettant de modifier les normes du travail, telles que la durée du travail, les congés annuels et les jours fériés, sera à l'avantage de l'employeur.

La clarification des pouvoirs fédéraux concernant la protection du salaire et de l'emploi des travailleurs blessés ainsi que celle du rapport entre les normes de travail minimales précises et les conventions collectives permettront d'économiser temps et argent et d'éviter le double emploi et le chevauchement des activités.

Les travailleuses enceintes et allaitantes auront le droit de demander une réaffectation, une modification de leurs tâches ou même un congé si leur santé est en jeu. Les employés blessés au travail profiteront des dispositions qui garantissent la protection de leur salaire, le maintien de leurs avantages sociaux et leur réintégration. Les nouveaux parents pourront prendre le congé parental au moment de leur choix dans la première année où ils auront charge d'enfant. Toutes ces modifications sont clairement avantageuses pour les travailleurs et les travailleuses du Canada. Elles démontrent l'engagement

pris par le gouvernement canadien d'investir dans les ressources humaines du pays.

Les modifications favoriseront grandement l'harmonisation des lois du travail. La compatibilité entre le Code canadien du travail et les normes provinciales du travail s'en trouvera accrue, et les employés, où qu'ils soient au Canada, auront droit à un traitement et à des avantages similaires.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ces profondes modifications ont pour but de moderniser la législation fédérale du travail et d'aider le Canada à se préparer à relever les défis de la mondialisation de l'économie. Je voudrais maintenant fournir à mes collègues quelques précisions, qui illustreront l'ampleur des progrès que ce projet de loi nous permettra de réaliser tous ensemble.

[*Traduction*]

À titre d'exemple, permettez-moi de décrire les modifications que nous proposons à l'égard des conventions collectives et des normes de travail minimum. Les dispositions du Code du travail concernant les congés annuels, les jours fériés, les congés pour deuil ou le salaire minimum ne s'appliqueront pas aux employés syndiqués dont la convention collective contient des dispositions au moins équivalentes à ces dernières.

À l'heure actuelle tout plaignant visé par une telle convention collective peut avoir recours au processus de grief ou au Code du travail pour obtenir satisfaction. Les nouvelles modifications permettront de s'assurer que seule la convention collective s'applique dans le cas des employés pouvant faire intervenir une tierce partie dans le règlement de leurs griefs. Cela éliminera tout chevauchement inutile.

J'ai mentionné au débat les modifications proposées au Code canadien du travail et à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique dans le domaine des relations industrielles. Ces modifications protégeront l'intérêt public en prévoyant un mécanisme supplémentaire permettant de favoriser le règlement des conflits relatifs aux conventions collectives qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. Elles permettront la tenue d'un scrutin parmi les employés membres d'une unité de négociation sur les dernières offres d'un employeur lorsqu'il y va de l'intérêt public.

Des modifications d'ordre administratif au Code canadien du travail seront aussi apportées afin de faire disparaître certains écarts entre les versions française et anglaise. On parviendra ainsi à une certaine clarté et uniformité dans les dispositions.

En conclusion, je pense qu'il est manifeste, à partir de l'exposé de la situation que je viens de faire aux députés, que les modifications dont la Chambre est saisie amélioreront grandement l'efficacité en milieu de travail tout en favorisant une plus grande coopération entre employeurs et employés.

Elles permettront également d'établir au Canada un climat économique plus progressiste et de favoriser un climat de travail plus équitable et plus harmonieux. Je suis persuadé qu'avec l'appui des deux Chambres et celui de mes collègues de l'opposition, nous pourrons adopter ce projet de loi rapidement.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre du Travail qui parraine le projet de loi C-101, afin d'apporter les très nombreuses modifications qu'exige le Code canadien du travail.

J'ai déjà fait parvenir au ministre, pour qu'il les examine, les amendements que je me propose d'apporter à la mesure qu'il présente. Mes collègues libéraux qui interviendront à cet égard auront aussi des propositions à faire. Dans l'ensemble, je crois que mes collègues et moi sommes disposés à appuyer le projet de loi, en espérant que nos recommandations seront acceptées avec la même ouverture d'esprit.

Les entreprises assujetties à la réglementation fédérale et visées par le Code comprennent des industries privées ou publiques responsables des chemins de fer interprovinciaux ou internationaux, des transports routier et par pipeline, de la navigation et des services connexes, des transports aériens, des communications interprovinciales et internationales et de la radiodiffusion, ainsi que des banques et diverses sociétés d'État.

Je ne m'arrêterai qu'aux articles du projet de loi qui, à mon avis, pourraient être améliorés. L'article 42 modifie la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en ajoutant un titre et le paragraphe 19.1. J'aimerais proposer qu'on modifie cet article en supprimant la ligne 5, à la page 28, et en la remplaçant par ce qui suit: «s'il estime dans les intérêts des em-».

Il faudrait ajouter, après la ligne 20, à la page 28, ce qui suit: «(1.1) Pour définir les intérêts des employés en conformité avec le paragraphe 90.1(1), le ministre peut tenir compte des conditions suivantes: a) si les règles syndicales donnent au employés l'occasion de se prononcer sur les offres de l'employeur, de les accepter ou de les refuser, et, en l'absence de ces règles, si la tenue d'un scrutin semble préjudiciable pour les employés; b) s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un grand

nombre d'employés veulent la tenue d'un scrutin; c) si la tenue d'un scrutin est susceptible de mettre un terme à un conflit de travail qui, selon le ministre, dure depuis trop longtemps.»

Je laisserais ce jugement sur la durée à la discrétion du ministre et de ses conseillers.

L'article 2 vise à modifier la partie I du Code canadien du travail en insérant un titre et le paragraphe 108.1 proposé concernant un scrutin ordonné sur les dernières offres de l'employeur. Dans ce cas, le problème semble plus aigu que dans les autres articles du projet de loi, parce qu'on n'en a pas discuté en détail avec ceux qui participent aux négociations depuis le commencement. Une fois l'avis de négociation collective donné, si le ministre du Travail estime que l'intérêt public serait mieux servi par un tel scrutin, il peut envisager ou ordonner la tenue d'un scrutin parmi les employés membres de l'unité de négociation visée. Les employés peuvent accepter ou rejeter les dernières offres que l'employeur a faites à l'agent de négociation sur toutes les questions faisant toujours l'objet d'un différend.

• (1600)

Ce que je propose, c'est que l'article 2 du projet de loi C-101 soit modifié comme suit: en supprimant, à la page 1, les lignes 16, 17 et 18 et en les remplaçant par ce qui suit: «de l'intérêt des employés membres de l'unité de négociation visée de donner à ces employés l'occasion. . .»; en ajoutant ce qui suit après la ligne 10, à la page 2: «(1.1) aux fins de décider des intérêts des employés visés au paragraphe (1) le ministre peut envisager ce qui suit: a) voir si le règlement du syndicat donne aux employés l'occasion d'accepter ou de rejeter les offres de l'employeur et, en l'absence d'un tel règlement, voir si cela risque de porter préjudice aux employés; b) s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un nombre négligeable d'employés veulent la tenue d'un scrutin; et c) si un scrutin est susceptible de régler un différend qui, de l'avis du ministre dure depuis trop longtemps».

Certes, l'idée que les employés membres de l'unité de négociation puissent accepter ou rejeter les dernières offres de l'employeur n'est pas nouvelle dans le système canadien des relations de travail. Il existe sur ces questions des lois et règlements dans plusieurs ordres de gouvernement. En Alberta, une fois les offres échangées, l'une ou l'autre partie peut à tout moment demander durant un conflit que la commission des relations de travail tienne un scrutin sur les dernières offres.

Si la plupart des personnes qui votent acceptent les dernières offres, celles-ci lient les parties et doivent être incluses dans la convention collective.

En Colombie-Britannique, la Loi sur les relations indutrielles prévoit que l'employeur peut demander, avant qu'une grève ou un lockout ne soit déclenché, la tenue, parmi les employés membres de l'unité de négociation, d'un scrutin secret sur ses dernières offres. Le commissaire du conseil des relations industrielles ordonne alors la tenue d'un scrutin.

La loi permet en outre au commissaire d'ordonner, pendant une grève ou un lockout, la tenue d'un scrutin secret s'il estime dans «l'intérêt public» de le faire.

Enfin, la loi 84 de la Colombie-Britannique comporte une disposition autorisant le ministre du Travail à ordonner la tenue d'un scrutin sur les dernières offres de l'employeur, et je ferai remarquer ici que c'est un gouvernement néo-démocrate qui a fait adopter cette loi. Or, les néo-démocrates semblent être le groupe qui va le plus faire obstacle à l'adoption de cet article.

Je vois que ma collègue est prête à bondir sur ses pieds, et je suis impatient d'entendre ce qu'elle a à dire. Elle aura sûrement beaucoup à dire, et j'espère que ce sera en grande partie substantiel.

En Ontario, une province dirigée elle aussi par un gouvernement néo-démocrate, après le début d'une grève, le ministre du Travail peut ordonner la tenue d'un scrutin parmi les employés faisant partie de l'unité de négociation sur les dernières offres de l'employeur, s'il estime que cela est d'intérêt public.

En 1991, par exemple, une grève légale des employés de la Commission de transport de Toronto a pris fin lorsque le ministre du Travail de l'Ontario, membre du Nouveau Parti démocratique, a ordonné la tenue d'un scrutin parmi les employés en grève et qu'une majorité de ceux-ci ont accepté les dernières offres de l'employeur. De plus, en vertu de la loi ontarienne sur les relations de travail, avant ou après le début d'une grève ou d'un lock-out, le ministre, en réponse à une demande de l'employeur, peut ordonner la tenue d'un scrutin sur les dernières offres parmi les employés faisant partie de l'unité de négociation.

Finalement, la *Trade Union Act* de la Saskatchewan, adoptée sous un gouvernement néo-démocrate, permet d'imposer une limite à toute grève que se poursuit depuis 30 jours. Le syndicat, l'employeur ou un groupe d'employés en grève représentant au moins 100 employés ou 25 p. 100 des membres du syndicat, ou le moindre des deux, peuvent demander au Conseil des relations de travail de faire tenir un scrutin sur les dernières offres de l'employeur.

Tout employé concerné qui n'a pas trouvé d'emploi permanent ailleurs a droit de voter. C'est au conseil de décider de tenir un scrutin. Il ne peut cependant y avoir qu'un scrutin par grève.

Le ministre dit que les modifications proposées dans le projet de loi C-101 serviront l'intérêt public en donnant, en plus de la conciliation et d'autres mécanismes prévus par la loi, un moyen de faciliter le règlement des différends dans les négociations. Je suis d'accord avec lui.

Je crois que son interprétation du projet de loi concorde très bien avec la mienne et celle de mon parti. Néanmoins, il n'est précisé dans aucune des dispositions quelle personne ou quel organisme autre que le Conseil canadien des relations de travail ou la Commission des relations de travail dans la fonction publique, selon le cas, doit tenir le scrutin sur les dernières offres. Pour quelle raison, sur quelle base, une entité autre que la commission compétente serait-elle choisie?

Les modifications proposées devraient être bien exposées pour qu'il n'y ait aucun malentendu d'un côté ou de l'autre. Voici une citation:

> Partie B: Modifications proposées aux normes minimums d'emploi.
>
> 1. La relation entre les conventions collectives et la Partie III du Code canadien du travail, article 13.
>
> L'article 13 modifierait l'article 168 du Code canadien du travail en ajoutant l'article 168(1.1). Cette proposition exigerait que les sections II, IV, V et VIII portant respectivement sur le salaire minimum, les congés annuels, les jours fériés et le congé de deuil ne s'appliquent pas aux parties à une convention collective qui procure aux employés des droits et des avantages au moins aussi favorables que ceux de ces divisions du code relativement à la longueur des congés, au taux de rémunération et à la période de travail donnant droit aux avantages. De plus, les employés pourront se prévaloir des dispositions de leur convention collective concernant les griefs et l'arbitrage des droits pour régler les désaccords dans ces domaines.
>
> Il est notoire que les normes minimales d'emploi ne sont effectivement que des normes minimales. Il est également entendu que ces normes ne représentent que le plancher, et non le plafond, à partir duquel les syndicats tentent souvent de négocier des avantages relativement plus généreux. La modification établit clairement que les dispositions de la convention collective l'emportent sur certains dispositions prévues dans la partie III du Code canadien du travail, lorsque la convention collective respecte au moins les conditions précisées dans le code en ce qui a trait aux droits aux congés annuels, aux jours fériés, aux congés pour décès et au taux de salaire minimal. En général, les dispositions des conventions collectives sont plus généreuses que celles du code dans ces domaines.
>
> Les employés auraient recours à la procédure de grief pour obtenir réparation ou régler un désaccord portant sur les avantages susmentionnés. Toutefois, les employés non syndiqués qui ne disposent d'aucune procédure de grief pourront s'adresser à Travail Canada ou aux tribunaux pour demander réparation.

Le projet de loi prévoit également des modifications au congé de maternité qui toucheraient environ 700 000 Canadiens et Canadiennes. Nous, du Parti libéral, pensons qu'un groupe relativement important, à savoir près de 200 000 autres femmes, serait englobé par un amendement à l'article 26 du projet de loi en ajoutant simplement ce qui suit immédiatement après la ligne 7, à la page 17: «206.2 Nonobstant toute disposition de la présente partie, les articles 204 à 206.1 s'appliquent à un ministère au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques.»

• (1610)

Mes collègues, les députés d'Ottawa-Ouest et de Kenora-Rainy River participeront à ce débat. Ma collègue d'Ottawa-Ouest, qui est le porte-parole du Parti libéral en ce qui a trait à la fonction publique, traitera plus en détail de cette question.

Le ministre a dit que le projet de loi C-101, dans sa forme originale, vise à améliorer l'efficience, la compétitivité et la prospérité des travailleurs canadiens, de même qu'à élargir le rôle du gouvernement fédéral pour ce qui est de favoriser un climat productif et propice à la collaboration patronale-syndicale. Ce sont là des objectifs louables que j'appuie sans réserve.

En ce qui a trait aux propositions, dont la plupart ont été élaborées sur une période de deux ans dans le cadre de consultations entre les employés, l'employeur et le Congrès du travail du Canada, qui s'est exprimé au nom des syndicats, elles sont acceptables dans l'ensemble. Je veux dire par cela qu'elles sont généralement acceptables pour toutes les parties.

Toutefois, les milieux syndicaux estiment qu'il aurait dû y avoir des consultations sur la question du scrutin sur les dernières offres d'un employeur. Je pense que, s'il y avait eu plus de consultations, nous aurions peut-être pu en

arriver à une entente semblable à ce que l'on a ici, mais nous avons été privés de cette possibilité.

Les syndicats, par l'entremise du Congrès du travail du Canada, ont fait savoir aussi que la directive ministérielle relative au scrutin sur les dernières offres constituerait une ingérence injustifiée dans les relations patronales-syndicales et les affaires internationales du syndicat. Ma collègue expliquera plus en détail l'existence possible d'un conflit d'intérêts.

Quoi qu'il en soit, à l'étape de la deuxième lecture nous trouvons, le projet de loi de façon générale acceptable et notre parti estime que son étude devrait être confiée à un comité pour clarification et, si possible, inclusion des amendements que mon parti, mes collègues et moi-même proposons au ministre aujourd'hui.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je me réjouis que la Chambre soit saisie de ce projet de loi, mais je voudrais d'abord apporter une rectification.

Mon collègue, le porte-parole libéral en matière de travail, a dit que le CTC s'inquiétait des répercussions des modifications prévues à l'article 1 sur les affaires internationales du syndicat. Je crois qu'il voulait parler du fonctionnement interne du syndicat affilié.

Le ministre a présenté des modifications au Code canadien du travail qui, dans l'ensemble, pourront certainement être accueillies favorablement par notre caucus et, comme l'a dit mon collègue, le critique libéral en matière de travail, par le Congrès du travail du Canada.

Ce qui nous réjouit surtout, c'est la proposition de consultations et de concertation en vue d'élaborer des modifications au Code canadien du travail qui seront avantageuses pour les travailleurs, pour les employeurs et certainement pour le ministre du Travail. Lorsque deux groupes se réunissent et arrivent à un consensus, les chances que les deux parties acceptent de travailler dans le cadre du système établi et que ce dernier fonctionne sont nettement accrues.

Malheureusement, les modifications apportées à la partie I du code et à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ne sont pas le résultat de consultations. Alors qu'il a demandé et obtenu l'aval pour toutes les autres modifications, le ministre a ajouté, sans prévenir, les modifications proposées à la partie I du code à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le député qui a pris la parole avant moi a expliqué en quoi elles consistaient. J'aurais vraiment aimé pouvoir consulter les notes explicatives qui sont normalement incluses dans un projet de loi, car elles auraient probablement été rédigées simplement et auraient sans doute été beaucoup plus faciles à comprendre pour les Canadiens que le jargon juridique d'un projet de loi, mais malheureusement, dans ces notes, on dit simplement qu'il s'agit d'un nouvel article, ce qui me donne à penser qu'il s'agit d'un ajout de dernière minute au projet de loi, ajout qu'on n'a pas eu le temps d'expliciter.

En gros, le projet de loi dit, sous «Scrutin sur les offres de l'employeur»:

> 108.1 (1) Une fois l'avis de négociation collective donné aux termes de la présente partie, le ministre peut, s'il estime d'intérêt public de donner aux employés qui font partie de l'unité de négociation visée l'occasion d'accepter ou de rejeter les dernières offres que l'employeur a faites au syndicat sur toutes les questions faisant toujours l'objet d'un différend entre les parties:

Il y a ensuite une liste des mesures que le ministre peut prendre. Certains ont dit que cette disposition existait déjà dans les lois de plusieurs provinces. Le député qui a pris la parole avant moi a dit que c'était le cas de l'Alberta, ce que je trouve très intéressant, car l'Alberta est probablement la province qui possède, au chapitre du travail, la loi la plus rétrograde et la plus ancienne de tout le pays. Les travailleurs de l'Alberta peuvent apercevoir une lueur au bout du tunnel, et je m'en réjouis.

Il a ensuite parlé de la Colombie-Britannique, et je crois qu'il faisait allusion au code du travail dont l'opposition libérale a retardé l'adoption pendant sept mois à l'assemblée législative provinciale parce qu'elle trouvait qu'il n'était pas juste. Pourtant, 94 p. 100 des dispositions de ce code étaient le fruit d'un consensus entre les syndicats et les employeurs, mais il était beaucoup trop progressiste pour les libéraux.

Le fait que le député a mentionné ces codes est intéressant. Évidemment, il y a le Code du travail de l'Ontario, qui est l'oeuvre d'un gouvernement néo-démocrate et qui, de l'avis de bien des experts en relations de travail, est l'une des lois les plus progressistes dans le monde entier dans le domaine du travail. J'ajouterai que la Colombie-Britannique et l'Ontario ont toutes deux des mesures législatives interdisant le recours aux briseurs de grève, de même que le Québec.

Je suis convaincue, monsieur le Président, que vous ainsi que les Canadiens comprendrez que, bien que la Colombie-Britannique et l'Ontario aient toutes deux cette disposition dans leur code du travail respectif, la différence est que, dans leur cas, les syndicats et les

employeurs ont été consultés au sujet du libellé et de l'application de cette disposition.

Nous avons ici une disposition qui n'a fait l'objet d'aucune consultation. Ce n'est pas tellement le bien-fondé de cette disposition qui nous préoccupe, mais plutôt le fait que le gouvernement l'a imposée sans même aviser le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne du travail ni les syndicats de la CSC qu'il avait l'intention de le faire—et je suis certaine que l'idée ne venait pas du ministre. Nous avons nos doutes à cet égard.

Il ne faut pas oublier que, s'il y avait eu le même genre de discussions que pour les modifications à la Partie I, nous aurions eu un bien meilleur projet de loi parce qu'il aurait répondu aux besoins des employeurs et des syndicats.

Tout comme les modifications proposées par son collègue, le ministre de l'Emploi, relativement à l'assurance-chômage, nous avons ici une disposition qui est déficiente. Le porte-parole du Parti libéral a proposé qu'on modifie cette disposition—et qu'on me corrige si je fais erreur—en supprimant les mots «d'intérêt public», aux lignes 17 et 18, et en les remplaçant par les mots «dans l'intérêt de l'unité de négociation visée».

Non seulement l'employeur peut-il intimider les travailleurs, mais nous disons maintenant que, au lieu de tenir compte de l'intérêt public, ce sera à ces travailleurs effrayés et peut-être même harcelés par l'employeur de décider si c'est dans leur intérêt d'examiner cette convention collective. Quiconque a été à la table de négociations sait que les négociateurs ne se laissent pas facilement intimider. J'ajoute, pour ceux qui ne savent pas ce qui se passe à la table de négociations, que certains employeurs ont la réputation de recourir de temps à autre à des tactiques d'intimidation des travailleurs.

• (1620)

Je veux certes que ce projet de loi soit renvoyé au comité pour qu'on puisse discuter des modifications proposées, mais j'ose croire que mon collègue peut nous expliquer pourquoi il estime que sa modification est sans lacune. Cela me préoccupe au plus haut point.

Revenant à la modification de la partie I, qui porte sur la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, il est très évident qu'elle ne vient pas du groupe de l'employeur. C'est pourquoi on se demande à qui elle peut bien servir.

Le gouvernement fédéral a abandonné les négociations avec ses propres employés en adoptant le projet de loi C-29 il y a un an et demi. Nous sommes maintenant saisis du projet de loi C-113, qui mettrait fin à l'obligation du gouvernement de négocier avec ses employés et imposerait un gel de deux ans. Ce n'est pas ça des négociations collectives. Cette mesure donne la main haute au gouvernement. Il n'a qu'à feindre de négocier, puis à attendre tout bonnement que la loi entre en vigueur.

Cela n'est pas de nature à améliorer le processus de négociations collectives. Cela ne fait qu'aggraver la méfiance des employés envers leur employeur. Au moment où le moral des troupes n'a jamais été aussi bas au sein de la fonction publique fédérale, on s'attendrait à ce que le gouvernement cherche des moyens d'accroître la productivité et d'améliorer le processus de négociation collective plutôt que d'empirer les choses.

Les syndicats forment une partie intégrante du processus de négociation collective, particulièrement en ce qui a trait aux modifications proposées à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Par les modifications qu'il propose dans ce projet de loi, le gouvernement laisse entendre, par l'entremise du Conseil du Trésor, qu'il ne fait pas confiance aux représentants des employés ou qu'il ne les respecte pas.

Il me semble que le gouvernement se place en position de conflit d'intérêts en fixant les paramètres des négociations collectives tant dans la loi qu'à la table de négociations. On en arrivera à la situation où le Cabinet déterminera la meilleure offre à faire aux travailleurs et demandera ensuite au ministre de la faire voter par les syndiqués.

Cette disposition ouvre la porte à de nombreux abus, dans le secteur public en particulier. Mais elle ne sera pas confinée au secteur public. Quand le ministre a déposé le projet de loi, il a dit qu'il n'en abuserait pas, et je le crois. Le ministre du Travail n'est pas le ministre responsable du Conseil du Trésor. Un autre député pourrait prendre la place de l'actuel ministre du Travail. Le ministre du Travail pourrait, un jour pas si lointain, devenir vice-premier ministre et quelqu'un d'autre pourrait le remplacer à son poste. C'est inquiétant.

En autorisant ce genre de scrutin, le gouvernement donnera à l'employeur un autre moyen de faire essuyer un revers au syndicat et de manquer à son obligation de négocier avec les travailleurs. C'est là le principal motif d'inquiétude, le fait qu'il présente cette modification à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. On imagine aisément le genre de campagne de relations publiques qu'un employeur pourrait mener pour persuader les employés qu'il ne peut pas faire mieux que sa dernière offre. Nous en avons eu des exemples. Le meilleur qu'on puisse citer, c'est le cas de Nationair, pas plus

tard que la semaine dernière: on y affirmait qu'on ne pouvait faire mieux, que le syndicat n'était pas raisonnable, que le comité de négociation ne représentait pas vraiment les intérêts des membres. Pourtant, en fin de compte, Nationair est parvenue à conclure un accord.

Le gouvernement intervient sans raison dans le processus de négociation collective. Si l'on doit en arriver là, je demande qu'il y ait au moins des consultations et des discussions avec les employeurs et les syndicats qui sont régis par le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

En ajoutant la modification proposée à la Partie I du code, le ministre a miné le processus de consultation et a semé le doute quant à sa promesse de réformer le régime des relations patronales-syndicales au niveau fédéral.

Le ministre a également manqué une bonne occasion de mettre fin à l'un des facteurs les plus perturbateurs dans les relations de travail, le recours aux briseurs de grève. Nous sommes en train de modifier le Code canadien du travail pendant que deux conflits majeurs se déroulent dans notre pays et que ces conflits ont été exacerbés par le recours à des briseurs de grève. La situation a dégénéré et a tourné à la violence, mais le ministre n'a pas inscrit de mesure interdisant le recours à des briseurs de grève dans ce projet de loi. Dans notre pays, trois gouvernements ont adopté des lois interdisant le recours aux briseurs de grève. Nous n'avons aucune preuve que l'existence d'une telle loi nuise ou complique de quelque façon le processus de négociation collective.

La principale modification que les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Ontario aient apportée à leur code du Travail a été l'interdiction du recours aux briseurs de grève. Le ministre est pleinement conscient des conséquences que peut avoir le recours aux briseurs de grève. Tant dans le conflit CASAW-Royal Oak, à Yellowknife, où neuf personnes sont mortes parce que des briseurs de grève avaient été embauchés pour travailler dans la mine, que dans celui entre le SCFP et Nationair, à Montréal, le recours à des briseurs de grève n'a servi qu'à prolonger ces conflits et à détériorer de façon permanente les relations entre l'employeur et les employés. En outre, dans l'affaire de Yellowknife, on a ruiné les relations entre les habitants d'une localité très isolée et où les gens étaient très près les uns des autres.

Selon moi, pour une vraie réforme, il faudrait suivre l'exemple de l'Ontario et de la Colombie-Britannique et ajouter un article à la partie I qui interdirait le recours aux briseurs de grève.

Dans la partie III, le ministre a traité des conditions de travail, des heures de travail, du salaire minimum, des vacances et des congés de maladie ou autres, de la cessation d'emploi et du renvoi sans motif. Tous ces éléments sont fondamentaux dans l'objectif qui consiste à créer un milieu de travail plus équitable.

Cette partie du Code du travail est la convention collective des travailleurs qui ne sont pas syndiqués. Il n'y a que ces dispositions pour leur garantir un milieu de travail sûr. C'est la norme minimale. Le Code du travail garantit à tous les Canadiens que des employeurs à courte vue et peu scrupuleux ne pourront pas—je le répète, ne pourront pas—profiter d'une période économique trouble pour exploiter des travailleurs.

Le code proclame que le Canada tient au respect de normes minimales de sécurité et de dignité en milieu de travail. Ces normes sont nécessaires à l'existence d'une population active bien formée, en santé, motivée et productrice.

Essentiellement, le projet de loi témoigne de notre conviction qu'il est nécessaire d'atteindre un juste équilibre des pouvoirs entre les travailleurs et les employeurs. Pour cette raison, je félicite le ministre. Le projet de loi améliore les dispositions existantes et les harmonise un peu mieux aux réalités de l'économie canadienne moderne.

Les congés parentaux seront mieux adaptés à la vie des familles de travailleurs et aux besoins de nombreuses femmes qui travaillent.

Les dispositions sur la réaffectation et les congés liés à la maternité feront passer le droit des travailleuses de continuer de travailler avant le droit de l'employeur de les contraindre à prendre un congé non payé. Si, à notre avis, ces dispositions ne vont pas assez loin, ne couvrant que les 24 semaines suivant l'accouchement, elles constituent tout de même une percée très importante. La reconnaissance en droit des effets du milieu de travail sur le foetus et sur le nouveau-né est très importante et nous nous en réjouissons.

Le salaire et l'emploi des travailleurs blessés au travail seront mieux protégés. Nous en sommes très heureux.

Et chose bizarre, ce projet de loi contient une déclaration disant que les dispositions des conventions collectives l'emportent sur le code lorsqu'elles lui sont plus favorables. C'est la partie que nous trouvons assez étrange, à savoir que ce projet de loi parle de conventions collectives, qui sont l'aboutissement du processus de négociation collective et qui l'emporteront lorsqu'il s'agit de congés, de taux de salaire et de périodes d'admissibilité. Mais ce même projet de loi contient des modifications au code et à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique qui permettent effectivement au ministre de supprimer le processus de négociation collecti-

ve. Ce sont des modifications qui donnent plus de pouvoir à l'employeur.

D'une part, le ministre reconnaît que, certes, le processus de négociation collective peut protéger les droits des travailleurs et des employeurs. D'autre part, il dit qu'il peut s'ingérer dans ce processus n'importe quand.

Les modifications concernant le recouvrement des salaires établissent une procédure non judiciaire qui sera, espérons-le, plus efficace du point de vue administratif que d'engager des poursuites devant les tribunaux. Les administrateurs d'une personne morale seront responsables du paiement des salaires dus. C'est une bonne modification apportée à ce code et une importante reconnaissance que la contribution du travailleur est aussi précieuse que celle de l'administrateur et que ce dernier ne devrait pas pouvoir quitter une société en faillite avec une indemnité de départ qui n'est pas offerte aux autres travailleurs.

• (1630)

C'est à notre grand regret que mon caucus et moi-même sommes obligés de nous opposer à ce projet de loi qui repose principalement sur un consensus. Après que le ministre eut fait son travail, et qu'il l'a fait très bien, à notre avis, quelqu'un d'autre est venu avec un autre programme et a préparé des modifications à apporter à la partie I du Code canadien du travail et à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, sans procéder à des consultations et, en fait, a pris ce qui était une bonne initiative positive dans les relations du travail sous la direction du ministre du Travail et l'a rendue beaucoup moins constructive, dans la mesure où, d'une part, on dit qu'on veut procéder à des consultations et, d'autre part, on déclare vouloir renoncer à cette consultation, puis on met le ministre dans la position où il doit présenter un projet de loi qui était censé être fondé sur la consultaiton.

J'exhorterais le gouvernement à envisager la possibilité constructive de consulter les syndicats et les employés de notre pays, pour que nous puissions modifier la partie I et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et que nous arrivions à l'étape de la troisième lecture avec un projet de loi sur lequel tout le monde a été consulté et dont tout le monde est satisfait et qui, effectivement, ouvre une nouvelle ère dans les relations de travail dans notre pays.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant la reprise du débat, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Cap-Breton Islands—Canso—Les pêches; l'honorable député de Don Valley-Est—Les réfugiés; l'honorable député de Kenora—Rainy River—La fiscalité; l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing—L'économie; et l'honorable député de Saint-Boniface—Les transports.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député d'Abitibi.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui avec une grande satisfaction. En effet, mon honorable collègue, le député de Verchères et ministre vient de déposer un projet de loi qui propose, entre autres, des modifications au Code canadien du travail qui permettront la réaffectation temporaire des employées enceintes ou allaitantes, lorsque leur état de santé l'exigera.

J'aimerais rappeler à mes collègues que j'ai moi-même proposé un tel changement à la Chambre il y a quelques années, grâce à l'intervention faite par M^me^ Joanne Moisan à mon bureau de Val-d'Or en novembre 1989.

Actuellement, le cadre régissant tous les travailleurs et travailleuses sous la compétence fédérale permet à l'employeur d'imposer, unilatéralement, un congé à une employée enceinte qui n'est plus en mesure de remplir l'une des fonctions de son poste.

Ainsi, une employée enceinte qui souhaite continuer de travailler ne jouit pas présentement du droit de demander la modification de ses tâches ou une réaffectation. Elle peut se voir contrainte de quitter son emploi, à moins qu'elle n'ait droit à des congés de maladie ou à des congés annuels payés, ou encore qu'elle ne puisse commencer son congé de maternité.

La province de Québec est la seule au Canada qui applique des mesures législatives spécifiques concernant la protection des employées enceintes au travail. Certaines conventions collectives prévoient également cette protection. Ce projet de loi rencontre les dispositions du programme québécois et va même au-delà.

En 1988, on se rappellera que la Cour suprême du Canada a décrété que le programme québécois ne s'appliquait pas aux entreprises sous la compétence fédérale. Par conséquent, les employées enceintes ou allaitantes qui travaillent dans des industries de compétence fédérale situées au Québec ne peuvent profiter du programme québécois.

Alors, je pose la question suivante: Pourquoi les femmes qui relèvent de la compétence fédérale et qui travaillent au Québec n'ont-elles pas droit au même privilège de réaffectation qui leur permettrait de rester au travail pendant leur grossesse?

Les modifications proposées permettront de corriger le déséquilibre entre les droits de l'employeur et ceux d'une travailleuse. L'employeur sera tenu de prendre toutes les mesures raisonnables pour d'abord modifier les tâches d'une employée enceinte ou qui allaite ou de la réaffecter si le médecin de cette dernière est d'avis que son état de santé actuel le requiert.

Le projet de loi propose aujourd'hui un assouplissement des conditions stipulant quand un employé peut prendre le congé parental. Ainsi, les employés pourront choisir quand un congé parental leur convient le mieux. Cela bien sûr, dans le but d'aider les parents à trouver un équilibre entre le travail et les responsabilités familiales.

En outre, d'autres modifications assureront la protection du salaire, le maintien des avantages sociaux et le retour au travail des employés blessés, lorsque c'est possible, tout en clarifiant les pouvoirs du gouvernement fédéral et en libérant les employeurs de l'obligation d'engager des poursuites judiciaires coûteuses contre les provinces.

Comme on le sait, la plupart des employeurs participent déjà à des régimes provinciaux d'indemnisation des accidents du travail ou à des régimes d'assurance privés. Ces employeurs n'auront pas à assumer de coûts additionnels.

Ceux qui ne participent à aucun régime d'assurance risquent des poursuites de la part de l'employé blessé au travail. La proposition fera en sorte qu'il y ait de l'argent de disponible pour dédommager l'employé accidenté.

Pour conclure, j'aimerais ajouter que la population de ma circonscription, ainsi que celle de bien d'autres au Canada, soutient ce projet de loi qui bénéficiera, tout compte fait, à la population canadienne. J'ai moi-même appuyé à plusieurs reprises le ministre du Travail dans ses démarches pour concrétiser ce projet de loi.

Je tiens à dire aux députés du Parti libéral et du NPD, que c'est à notre gouvernement que revient la responsabilité de mieux protéger la femme enceinte ou allaitante employée dans une entreprise fédérale. Il nous faut, par conséquent, légiférer à cet effet. Encore une fois, je réitère mon appui aux modifications proposées et demande aux députés des deux côtés de la Chambre de les favoriser.

En terminant, je remercie toutes les femmes qui, depuis plusieurs années au Canada, ont su intervenir auprès du gouvernement canadien dans le but d'obtenir justice. Je remercie M^me^ Renée Godmer et son personnel; je remercie les employeurs canadiens et les syndicats canadiens pour leur implication dans ce dossier; un remerciement tout particulier s'adresse au premier ministre canadien et au ministre du Travail.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, l'honorable ministre du Travail.

* * *

[*Traduction*]

LOI N^O^ 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-113 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Il n'a pas été possible de s'entendre, conformément aux paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement, à propos de la deuxième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques. En vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis de mon intention de présenter une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre, afin d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures pour l'étude de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Danis: Que le projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité du secteur Ressources humaines.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue d'Abitibi avant de prendre la parole sur ce projet de loi.

Je sais qu'il a beaucoup travaillé sur la question de la place des femmes enceintes dans la population active et des difficultés qu'elles rencontrent du fait de leur état et parfois de la présence d'un nourrisson.

Peut-il nous donner l'analyse de son gouvernement de la raison pour laquelle le ministre a mis dans le projet de loi la dernière offre des employeurs qui constitue une grave atteinte au droit des travailleurs à la négociation collective et peut-il nous donner aussi un synopsis? Comme vous le savez, on ne peut poser de question au ministre après son discours. Le député d'Abitibi pourra

peut-être nous expliquer les raisons qui ont amené le gouvernement à proposer cette modification?

[*Français*]

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, nous savons tous depuis plusieurs années que plusieurs personnes, autant au Québec, surtout au Québec, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, savaient que le Québec était la seule province qui avait ce que l'on appelle le retrait préventif. On sait que dans nos bureaux depuis plusieurs années, depuis 1984, mais surtout vers les années 1989, des femmes travaillant dans le secteur des banques de même que dans certains secteurs de la radio et des communications, dans le secteur des transports, au Canada et au Québec, où souvent il n'y avait pas de syndicat, nous appelaient pour nous demander ce que l'on pouvait faire pour essayer d'obtenir le retrait préventif du gouvernement canadien dans le Code canadien. L'on sait, pour répondre à la question de mon collègue libéral qui s'est impliqué depuis plusieurs mois dans ce dossier, depuis qu'il est arrivé à la Chambre et qui représente très bien sa circonscription, que cela n'a pas été facile.

Il y a eu des discussions avec le gouvernement canadien et avec les syndicats concernant le Code canadien du travail. L'on sait aujourd'hui que plusieurs choses peuvent arriver. Il peut y avoir des changements, il peut y avoir des amendements. Mais c'est surtout de la part des femmes de chez nous, ce sont surtout des femmes qui n'étaient pas représentées par un syndicat à l'intérieur des banques et dans le secteur des transports.

Je tiens à vous dire que si le ministre se présente au Comité législatif, il pourra élaborer plus sur le sujet puisqu'il a participé aux négociations concernant le Code canadien avec les syndicats. Je tiens à dire à mon collègue que l'on va suivre cela de très près, et je le remercie de sa question.

• (1640)

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député d'Abitibi. J'imagine qu'il réalise que les conditions salariales ou de rémunération lorsqu'une femme utilise le droit au retrait préventif seront différentes selon que cette femme relève du Code provincial ou du Code fédéral. Au Québec, qui est la seule province à avoir le retrait préventif, une travailleuse, une employée reçoit aux environs de 95 p. 100 de son salaire, sans déductions, ce qui revient finalement à avoir 100 p. 100 du salaire qu'elle a habituellement. Ce qui ne sera pas le cas avec les prescriptions proposées dans le cas du projet de loi C-101. Donc, il y aura toujours deux types de citoyennes quant au droit au retrait préventif, celles qui dépendront du Code québécois et celles qui dépendront du Code fédéral. J'aimerais lui demander s'il ne pense pas qu'il aurait mieux valu adopter entièrement les prescriptions du Code du Québec et donc, dans les faits, de ne pas pénaliser une travailleuse parce qu'elle est enceinte ou parce qu'elle allaite. C'est ma première question.

Deuxièmement, j'aimerais savoir également du député s'il ne croit pas que l'insertion d'une prescription portant sur la loi antibriseurs de grève aurait dû se retrouver à l'intérieur de cette réforme du Code du travail avec, entre autres, l'exemple tout récent du long lock-out chez Nationair. La loi a prouvé au Québec, d'ailleurs les Libéraux ne l'ont pas remise en question, le Conseil du patronat ne la remet plus en question, que les relations de travail se sont améliorées énormément au Québec, entre autres, à cause de l'adoption de ce projet de loi il y a maintenant 15 ans et plus. Donc, j'aimerais avoir ses commentaires sur ces deux aspects.

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, il me fait plaisir de voir le député du Bloc québécois qui a toujours été absent depuis que j'ai déposé une motion au Parlement. Il me fait plaisir de vous rencontrer ce soir, monsieur le député.

Quand il parle des 95 p. 100, si je me souviens. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Duceppe: Monsieur le Président, il me semble que le débat commence aujourd'hui et que l'honorable député est le quatrième député à prendre la parole à l'intérieur de ce débat. Je pense que de telles remarques sont un peu burlesques.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois tout simplement rappeler aux deux côtés de la Chambre qu'il est contre la tradition parlementaire et le Règlement de signaler l'absence ou la présence d'un honorable député en cette Chambre.

L'honorable député d'Abitibi a la parole.

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, vous êtes un bon président, mais j'ai toujours dit qu'il me faisait plaisir de le revoir. Je ne parlais ni d'absence ni de présence.

Monsieur le Président, comme le député le mentionnait tantôt, il parlait de 95 p. 100. Si je me souviens bien, au Québec, les prestations de la CSST étaient de 90 p. 100; cela donne à peu près 353 $ par semaine et cela est non imposable pour les bénéficiaires. On sait qu'au Québec, en 1990, les coûts pour les employeurs ont été à peu près de 78,4 millions de dollars canadiens. Je sais qu'il y a toujours des choses qui peuvent s'appliquer actuellement. On sait que la réaffectation de l'employé peut dépendre de deux ou trois programmes. Ce sont toutes des choses qui vont être discutées en Comité législatif, et

j'aimerais bien voir le député du Bloc québécois présent au comité, s'il peut venir faire son tour.

Concernant la question des *scabs*, dernièrement, j'ai justement déposé une motion concernant les briseurs de grève. Je ne connais pas trop à fond le dossier de Nationair parce que Nationair ne se rend pas en Abitibi. Mais, concernant la question des briseurs de grève, j'ai déposé une motion et j'ai hâte de gagner le tirage au sort pour en parler plus en profondeur. On se souvient toujours de celui qui avait amené le débat concernant les briseurs de grève, c'était un député conservateur qui était avec nous depuis plusieurs années. Il ne l'a pas présenté une deuxième fois et moi je l'ai présenté au nom des travailleurs des Postes canadiennes parce que, lors des grèves, je suis contre les briseurs de grève.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-101.

Tout d'abord, je voudrais faire quelques observations générales, puis aborder certains détails. Ensuite, je parlerai en termes généraux de quelques-uns des problèmes que je constate dans le projet de loi.

Le gouvernement, sourtout le ministre du Travail, nous a mis dans une situation difficile. Le ministre a déposé un projet de loi, ce qui, bien sûr, n'est pas inhabituel à la Chambre. La plupart des parties du projet de loi constituent de bonnes modifications à une mesure législative et nous voudrions tous qu'elles soient appliquées. Il a également inséré dans le projet de loi des modifications que nous avons du mal à accepter. J'en traiterai également.

Je voudrais parler précisément des bonnes parties du projet de loi: les relations de travail, la sécurité et la santé du personnel, et la durée normale du travail, les salaires, les congés et les jours fériés. Je reviendrai plus tard aux relations de travail.

Dans les deux premières parties, le gouvernement a mis de l'avant de bonnes mesures législatives et de bonnes modifications au Code canadien du travail. Si je dis cela, c'est qu'il est évident pour tous ceux qui écoutent depuis une heure que la majeure partie des modifications qui sont proposées sont le fruit d'une consultation et d'une entente entre tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce projet de loi.

Plus précisément, au chapitre des heures de travail, on peut étaler ces heures sur une période de deux semaines ou plus, lorsque la nature de l'emploi nécessite une répartition irrégulière de ces heures de travail. Une consultation a eu lieu au sujet de cette modification. Tous les intéressés conviennent qu'elle est bonne.

La substitution des jours fériés permet de substituer un jour férié à un autre dans certaines circonstances, à la condition de s'entendre par écrit avec l'employeur et le syndicat. Une consultation a eu lieu à cet égard.

La réaffectation et le congé liés à la maternité constituent une proposition que le député d'Abitibi présente à la Chambre depuis de nombreuses années, depuis aussi longtemps que je siège ici. Bien sûr, j'en ai parlé au cours de l'examen de sa motion d'initiative parlementaire, il n'y a pas très longtemps.

Il s'agit là d'une bonne modification pour les femmes qui travaillent car elle protège les femmes enceintes qui désirent être réaffectées pendant leur grossesse ou pour répondre aux besoins de leurs enfants. C'est une bonne modification. C'est une modification dont on a beaucoup parlé, qui a fait l'objet de consultations dans tous les mouvements syndicaux et que nous avons acceptée ici à la Chambre.

En outre, il y a la question des accidents de travail et des maladies professionnelles, une question très intéressante que nous devrions examiner soigneusement en comité. Les accidents de travail et les maladies professionnelles ont toujours fait l'objet de litiges. Je vous donnerai l'exemple de ce qui se passe dans l'industrie des chemins de fer, que je connais très bien.

Il est bien connu que tout employé de l'industrie des chemins de fer qui se blesse ou contracte une maladie professionnelle peut faire l'objet de sanctions. Il est très facile, dans l'industrie des chemins de fer, d'attribuer les accidents de travail et les maladies professionnelles à l'imprudence de l'employé. L'employé qui a occasionné un accident de travail ou une maladie professionnelle se voit attribuer des points de pénalité puis congédier, s'il dépasse un certain nombre.

Dans la modification proposée, la réglementation de la proposition sur les accidents de travail et les maladies professionnelles est extrêmement importante. Les règlements d'application du code que le ministre du Travail propose que nous examinions sont importants. Bien sûr, nous devons examiner très attentivement la possibilité, pour les employés, d'être réaffectés et la façon dont ces mesures sont prises dans certaines industries comme les chemins de fer.

De ce côté de la Chambre, nous nous demandons sérieusement si le ministre du Travail a consulté les syndicats et les associations professionnelles de ce pays avant de proposer cette modification du Code canadien du travail. De ce côté de la Chambre, nous trouvons très difficile d'appuyer ce projet de loi sans qu'il y soit apporté certains amendements très importants. Nous sommes de cet avis, parce que nous avons l'impression que le minis-

tre du Travail nous a laissés tomber, étant donné qu'il n'a pas fait de consultations avant de proposer cette modification sur la tenue, parmi les employés qui font partie d'une unité de négociation, d'un scrutin sur les dernières offres de l'employeur.

• (1650)

Permettez-moi de parler plus précisément des dernières offres de l'employeur et de cette modification qui a trait au processus de négociation collective. La négociation collective est une science très précise. Il arrive que cette démarche échoue.

Je peux comprendre la frustration ressentie par le ministre si on regarde ce qui s'est produit à Yellowknife, dans l'industrie minière. Le ministre avait permis à cette situation explosive de couver pendant des mois et des mois. Nous savons tous ce qui est arrivé. Des mineurs sont morts dans le puits ce jour-là faute de loi régissant les briseurs de grève et parce qu'on avait autorisé des remplaçants à y travailler.

Ce dont il est question ici, c'est d'abord de l'empiétement excessif sur le processus de négociation collective, puis de ce qui sert le mieux l'intérêt public en cas de grève et de lock-out dans des secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Quant à moi, j'ai du mal à comprendre pourquoi le ministre prétend qu'il n'a pas les outils nécessaires, qu'il n'a pas le pouvoir, en vertu du système actuel, de laisser l'actuel processus de négociation collective se poursuivre normalement; car, si les négociations échouent, il y a encore la médiation et la conciliation; en cas de grève, il a encore le pouvoir, en vertu du système actuel, de présenter à la Chambre, comme nous l'avons vu à maintes occasions, une loi imposant le retour au travail.

En définitive, ce qui compte, c'est l'intérêt public et le bien-être de tous les Canadiens. Ce dont il est question ici, c'est de la volonté collective des députés de cette Chambre d'intervenir dans cette grève, dans ce lock-out, parce que l'intérêt de l'ensemble des Canadiens est en jeu, d'où la nécessité de prendre une décision.

Comme il a été fait mention à la Chambre, il y a des provinces qui peuvent ordonner un vote sur l'offre finale de l'employeur et d'autres scénarios possibles. Permettez-moi de citer deux bons exemples, à mon sens, de la façon dont nous pouvons traiter la question de l'offre finale de l'employeur dont le ministre nous a saisis aujourd'hui.

En Ontario, lorsqu'il y a grève, le ministre peut intervenir en demandant que les employés se prononcent sur l'offre finale de l'employeur. Cette mesure législative de l'Ontario fait en sorte qu'on ne se mêle pas d'une offre faite par l'employeur tant que le processus se poursuit. Le but de cette mesure législative, c'est de permettre d'invoquer l'intérêt public lorsqu'une grève se prolonge, que les négociations sont définitivement rompues, que le public souffre indûment de la situation et qu'une intervention du gouvernement s'impose.

En vertu de la Saskatchewan Trade Union Act, la Commission de travail autorise un vote sur l'offre finale de l'employeur 30 jours après le déclenchement d'une grève. Ce n'est pas de cela dont il est question ici. Il s'agit de savoir si le ministre a le pouvoir de contourner la convention collective au cours du processus de négociation collective, alors que l'employeur peut lui tenir ces propos: «Voici mon offre finale. Nous n'irons pas plus loin. Nous vous demandons de la proposer aux employés afin de voir quelle sera leur réaction.» Le gouvernement risque de créer un dangereux précédent.

Les relations de travail vont régresser de 20 ans au Canada si le ministre a le pouvoir de s'ingérer dans le processus de négociation collective, qui a pourtant fait la preuve de son efficacité jusqu'ici. Rien ne justifie que le ministre ait des pouvoirs plus étendus que ceux que lui confère la législation actuelle en matière de relations de travail.

Comme je le disais, c'est une question fort délicate et il est très risqué de pousser le pendule d'un côté ou de l'autre. On pourrait faire valoir, dans la province d'Ontario, que le NPD a poussé le pendule trop loin du côté des employés, ce qui est une mauvaise chose. Par contre, en Alberta, au chapitre des relations de travail, le pendule oscille un peu trop dans la direction de l'employeur, et cette situation n'est pas bonne non plus.

Une bonne politique de relations de travail doit faire en sorte que le système soit équitable pour les deux parties. Si le ministre détient ce genre de pouvoir—non pas que je croie que le ministre actuel l'utiliserait, mais d'autres pourraient être amenés à le faire—c'est tout le système qui en souffrirait. Avant que mon parti puisse

appuyer ce genre de projet de loi, je crois qu'il faudra examiner de très près la modification qui est proposée.

En terminant, j'estime que le ministre du Travail devrait, avant que l'ensemble des députés ne lui accorde son appui, nous expliquer clairement pourquoi il juge nécessaire d'adopter cette modification.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur ce projet de loi. Comme les députés et le public s'en seront aperçus, je suppose, ce projet de loi modifie le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Cette mesure législative renferme de nombreuses modifications louables au Code canadien du travail. Malheureusement le gouvernement a choisi de suivre une voie qui lui semble de plus en plus coutumière en ce qui concerne les projets de loi, c'est–à–dire qu'il a inclus des dispositions admirables qui sont le fruit de longues discussions entre toutes les parties intéressées et, à la dernière minute, sans avertissement et sans en avoir parlé à personne, il a ajouté quelque chose qu'il sait être inacceptable avec l'espoir que les parties concernées, ceux que touche le projet de loi, avaleront le poison avec le miel.

Je ne pense pas que nous soyons prêts à l'accepter et c'est regrettable car cette mesure législative, qui modifie deux lois, touche un million de travailleurs canadiens. C'est une portion importante de notre main–d'oeuvre et cela mérite que les députés s'y arrêtent un moment.

Avant que le gouvernement ne décide d'ajouter sa goutte d'arsenic au projet de loi, nous avions un modèle de l'approche coopérative que prêche le ministre du Travail, dans le secteur privé du moins. C'était un exemple du genre d'approche qui devrait s'appliquer aux relations de travail au Canada.

À l'issue de deux ans de consultation avec les syndicats et les employeurs, nous étions parvenus à un consensus absolu sur le genre de modifications qui étaient nécessaires, particulièrement en ce qui concerne les conditions minimum de travail.

Il est à espérer que c'est ce genre de relations de travail que nous essayons d'encourager au Canada pour améliorer notre compétitivité, dans un climat de travail sain et productif, afin que le Canada puisse tenir ses engagements, que ce soit vis–à–vis du secteur privé ou au sein du gouvernement.

Je veux féliciter tout particulièrement ceux qui ont participé aux discussions dont sont issues ces parties du projet de loi qui, espérons–le, deviendront un modèle sur lequel seront calquées à l'avenir toutes les relations de travail dans ce pays.

[*Français*]

Je veux féliciter le ministre et les autres, en particulier pour les modifications proposées qui assoupliront les dispositions concernant le congé parental qui vont aider les parents à trouver un équilibre entre le travail et. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre du Travail invoque le Règlement.

M. Danis: Monsieur le Président, comme je crois que mon honorable collègue d'Ottawa–Ouest. . .

[*Traduction*]

. . .sera le dernier intervenant sur ce projet de loi et que nous voulons tous, j'en suis convaincu, entendre son discours, je me demande si je pourrais prier la Chambre d'accorder son consentement unanime afin qu'elle puisse terminer son allocution aujourd'hui; nous pourrons peut–être procéder au vote après. Je le demande en pensant aux 6 400 femmes qui pourraient profiter de ce projet de loi cette année s'il était adopté le plus tôt possible. Toutefois, je laisse, bien entendu, les députés de la Chambre en décider.

M. Flis: Monsieur le Président, quelle hypocrisie! C'est le même ministre qui a demandé une attribution de temps il y a quelques minutes à peine. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois qu'il n'y a pas consentement unanime.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

M. Harb: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons consulté les partis et les députés indépendants des deux côtés de la Chambre et je crois que vous pourriez constater que tous s'entendent pour

adopter, à cette étape de nos travaux, mon projet de loi d'initiative parlementaire C-371, Loi instituant la journée nationale de l'enfant, à toutes les étapes, y compris celle du comité plénier, sans débat.

M. Danis: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant, donc je ne peux pas accorder mon consentement. Je suis prêt à voir ce qu'il en est. Toutefois, pour le moment, je ne peux donner mon consentement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le consentement unanime n'a pas été accordé.

M. Flis: Monsieur le Président, le député m'avait demandé s'il pouvait empiéter sur le temps réservé à l'étude de ma motion d'initiative parlementaire pour présenter ce projet de loi puisque les trois leaders parlementaires étaient d'accord. Par conséquent, je me demande si le côté du gouvernement ne pourrait pas revoir sa position et respecter son engagement à accorder son consentement unanime.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Au moment où la question est posée, il n'y a pas consentement unanime. Mais plus tard, si le même député veut demander le consentement unanime à nouveau, la Présidence recevra la demande.

* * *

[*Traduction*]

LES SUBSIDES POSTAUX

LE RETRAIT DES SUBVENTIONS À LA PUBLICITÉ POSTALE DIRECTE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'enlever les subsides postaux à toutes les entreprises qui font de la publicité directe et qui ne se servent pas de papier recyclé.

—Conformément à l'intérêt qu'a le Canada de mettre en oeuvre des programmes de développement durable, je propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'enlever les subsides postaux à toutes les entreprises qui font de la publicité directe et qui ne se servent pas de papier recyclé.

Cette motion fait suite aux plaintes que j'ai reçues de nombre de mes électeurs à l'égard de l'énorme quantité de publicité importune qui est déposée dans leur boîte aux lettres. Le Règlement de la Chambre m'interdit d'utiliser des accessoires, mais je n'ai pas vraiment besoin de vous montrer l'énorme quantité de publicité qui est déposée chaque semaine sur le seuil de ma porte ou dans ma boîte aux lettres: circulaires, coupons, concours. M. Ed McMahon se vante de pouvoir prendre une retraite confortable grâce aux millions qu'il avait gagnés de maisons d'édition.

J'ai encore reçu de l'un de mes électeurs, M. Alan Upton, un paquet de publicité importune accompagné de la lettre suivante: «Monsieur, voici la quantité de circulaires que reçoivent presque tous les ménages canadiens en dix jours, quels que soient le mois ou l'année. Le gaspillage d'arbres et de sites d'enfouissement que cela représente est monumental et criminel. Quand va-t-on se décider, au nom de la raison, à faire quelque chose? Ou est-ce au-delà des pouvoirs de la Chambre? Comment peut-on laisser continuer quelque chose d'aussi manifeste et d'aussi facile à corriger?» Et c'est signé: Allan Uptown. Comme il l'écrit, cette publicité est livrée à tous les ménages du Canada.

Cela constitue un défi très important que doivent relever tous les ministères, et plus particulièrement Postes Canada. Les Canadiens craignent qu'on décime leurs forêts, et pour quoi? On exploite inutilement de précieuses ressources forestières. Ne devrait-on pas se servir plutôt de papier recyclé?

Je ne préconise pas de supprimer les imprimés publicitaires. Si l'on considère toutes les circulaires qui sont insérées dans les quotidiens et les hebdomadaires du pays, près de 200 000 emplois dépendent de la publicité écrite qui fait partie intégrante de la libre entreprise.

Ce que je dis, c'est que nous devons revoir nos priorités. En quelques brèves années seulement, on a déployé des efforts considérables pour convertir les consommateurs canadiens aux trois R du développement durable, à savoir réduire, réutiliser, recycler. Il faudrait ajouter un autre R à cette liste, repenser.

L'un de mes électeurs, un citoyen soucieux de l'environnement nommé David Alexander, m'a fait penser que, en examinant cette motion, nous devrions repenser notre façon de concevoir la publicité, repenser notre façon de la distribuer. Il nous faut innover, inventer.

Pourquoi ne pas récompenser les annonceurs qui utilisent du papier recyclé? La Société canadienne des postes devrait offrir de meilleurs tarifs aux entreprises qui utilisent du papier recyclé pour leurs documents publicitaires. Mes électeurs de Parkdale—High Park croient qu'on devrait encore aller plus loin et offrir le meilleur tarif postal possible aux entreprises n'utilisant que du papier recyclé, un tarif un peu plus élevé lorsqu'il ne s'agit pas

que de papier recyclé et le tarif le plus élevé qui soit pour les produits qui ne renferment aucun produit recyclé.

À l'heure actuelle, le secteur canadien du recyclage du papier qui est en pleine expansion doit importer du papier usagé des États-Unis pour répondre à la demande de produits finis en papier recyclé. La population appuie fermement ce type d'activité.

En toute justice, je dois mentionner que la Société canadienne des postes est souvent désignée comme la seule distributrice de publicité importune. Or, il n'en est rien. Selon la société, elle ne distribue que 25 p. 100 de tous documents publicitaires avec adresse envoyés par la poste. Les autres 75 p. 100 sont distribués à nos portes par des services privés. Cela peut paraître injuste à l'égard de la Société canadienne des postes, mais l'un des plus importants distributeurs au Canada doit donner l'exemple!

Cette motion représente une chance en or pour la Société canadienne des postes de devenir un chef de file, une entreprise consciente de ses responsabilités sociales dans le domaine du développement durable.

D'aucuns affirment qu'on devrait dire à la Société canadienne des postes qu'elle ne doit absolument pas livrer de la publicité importune. Ainsi, de nombreux groupes écologiques ont lancé des campagnes contre ces envois. Ces groupes encouragent les foyers à refuser ces envois en plaçant des autocollants directement sur leur boîte aux lettres. C'est là une solution pratique, car ce qui est de la publicité importune pour un foyer peut être attendu avec impatience par un foyer voisin.

Malheureusement, la Société canadienne des postes continuera de distribuer ces envois malgré la présence d'autocollants. La société maintient qu'il lui incombe de distribuer le courrier et non de vérifier son contenu.

Je tiens alors à dire à la Société canadienne des postes que j'ai le choix de recevoir ou pas ce qu'on m'envoie et si je place cet autocollant sur ma boîte aux lettres, j'ai manifestement pris une décision. Je ne veux pas d'envois de troisième classe ou de publicité importune. Les employés de la société n'ont pas à s'inquiéter de prendre cette décision. Ces faits ne font que bien montrer la nécessité de cette motion.

• (1710)

Je dois féliciter la société, cependant, d'avoir pris l'initiative de créer le comité multipartite sur la publicité imprimée en juin 1992. Ce comité regroupe des représentants de l'industrie, de la société et des autorités municipales. Selon mes sources, il n'y aurait pas de représentant des consommateurs. Ce comité a pour mandat d'examiner l'impact environnemental des déchets reliés à la publicité importune. C'est là un effort louable, mais le moment est venu d'agir.

Avec cette motion, disons clairement à tous les Canadiens que la Chambre entend bien prendre des mesures pour préserver notre environnement.

Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote. J'ai avisé les trois leaders parlementaires de mes intentions.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Une voix: Non.

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable député de Parkdale—High Park de cette occasion de confirmer l'engagement du gouvernement vis-à-vis la longue tradition canadienne de soutien public de la distribution des périodiques canadiens.

Cependant, en ce qui a trait à la motion de l'honorable député qui porte sur l'opportunité de rendre inadmissibles aux subsides postaux toutes les compagnies qui font de la publicité postale directe et qui ne se servent pas de papier recyclé, je vous répondrai sans détour que les subsides postaux ne s'appliquent pas à la publicité postale directe.

Permettez-moi de vous indiquer à quoi sert au juste le Programme des subsides postaux. Créé il y a plus de 100 ans, son titre officiel le plus récent est Programme d'aide à la distribution des publications. Il sert à subventionner les tarifs postaux des journaux, des périodiques et des livres.

En vertu d'une entente, le ministère des Communications verse des subventions à la Société canadienne des postes pour lui permettre d'offrir des tarifs moins élevés que les tarifs commerciaux à certaines publications canadiennes.

En d'autres termes, les tarifs postaux préférentiels accordés pour les périodiques canadiens entraînent pour les postes canadiennes des pertes que compense le gouvernement.

Ces subventions remontent au début du service postal, quand le gouvernement a établi des tarifs préférentiels pour les journaux et, peu après, pour les périodiques. À l'époque, ces publications comptaient parmi les rares moyens de communication et d'instruction, et le gouvernement voulait que les imprimés soient abordables pour l'ensemble des Canadiens. De fait, les tarifs préférentiels existent depuis avant la Confédération. Au fil des ans, les

catégories et les tarifs sont devenus de plus en plus complexes.

Dans le cadre d'une vaste série de compressions entreprises en décembre 1989, afin de réduire le déficit, le gouvernement a décidé d'éliminer graduellement le Programme des subsides postaux—220 millions de dollars par année—et de le remplacer par des programmes d'aide financière directe d'une valeur de 110 millions de dollars.

Le 27 juin 1990, le ministre des Communications de l'époque, a annoncé la décision du gouvernement d'éliminer complètement, à la fin du mois de mars 1994, le Programme d'aide à la distribution des publications. Par la suite, les tarifs postaux des publications en cause rejoindront les tarifs commerciaux. Toutefois, de nouveaux programmes administrés par le ministère des Communications remplaceront les tarifs préférentiels.

La décision alors prise comprenait deux volets: en premier lieu, concentrer le soutien sur les secteurs les plus vulnérables de l'industrie de l'édition, soit les périodiques financés par les abonnements, les hebdomadaires des petites collectivités et le secteur du livre; en second lieu, éliminer le soutien dont bénéficient les publications de propriété étrangère, les quotidiens et les périodiques à diffusion restreinte.

Lors de l'annonce faite en 1990, le ministre a décrit deux importantes dimensions du programme de remplacement: d'abord, il n'y aurait plus de distinction entre les périodiques à tirage payés sur la base de leur contenu. De plus, les maisons d'édition ne seraient plus obligées de faire appel aux services de la Société canadienne des postes puisqu'elles pourraient employer le système de distribution de leur choix. Nous consultons actuellement l'industrie afin d'établir la structure exacte et les critères d'admissibilité des programmes de remplacement.

L'industrie canadienne du périodique est en bonne santé du point de vue culturel. Elle continue toutefois d'avoir besoin de l'aide des politiques de l'État pour la soutenir financièrement. En raison du milieu favorable créé à son intention depuis 15 ans, l'industrie canadienne a su accaparer une part croissante de notre marché. Aujourd'hui, elle en occupe 40 p. 100.

Le programme des subsides postaux bénéficie aux maisons d'édition de notre pays, aux annonceurs, aux détaillants et, bien entendu, aux lecteurs. C'est pourquoi on ne peut le modifier qu'après avoir bien songé aux objectifs culturels, industriels et sociaux visés. Que sont ces objectifs? Faire en sorte que les périodiques, les hebdomadaires des petites collectivités et les livres restent à la portée de tous les Canadiens, et maintenir des conditions favorables à l'épanouissement de l'industrie canadienne de l'édition. Les nouveaux programmes seront destinés aux entreprises qui appartiennent et sont contrôlées par des Canadiens et qui publient des livres, des périodiques financées par abonnement ou des hebdomadaires desservant de petites collectivités.

Grâce à ces programmes, les éditeurs canadiens auront le soutien qu'il leur faut pour survivre et même pour prospérer pendant les années 1990.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre part à ce débat cet après-midi. Je suis tout à fait en faveur de cette motion.

L'an dernier, les bureaux de postes au Canada ont traité 3,743 milliards d'articles de publicité importune. Cela représente plus de 140 envois par personne—homme, femme, enfant, bébé—dans notre pays.

La publicité importune saccage nos forêts. C'est un gaspillage effroyable et inexcusable de l'une de nos ressources les plus précieuses. Ce qui est pire, c'est que la Société canadienne des postes mène actuellement une active campagne visant à encourager les entreprises à envoyer encore et toujours plus de publicité importune, et ce avec la bénédiction du gouvernement fédéral.

En juin 1990, mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a écrit au ministre responsable de la Société canadienne des postes pour le prier instamment de faire en sorte que le gouvernement introduise une mesure législative visant à n'offrir des tarifs préférentiels qu'aux annonceurs publicitaires qui utiliseraient des matériaux recyclés à 100 p. 100.

Il n'y a pas de raison que le gouvernement ne puisse insister afin que seuls les annonceurs utilisant des matériaux recyclés se voient accorder des tarifs préférentiels. C'est seulement une question de volonté politique.

Rien que pour vous donner une idée, contrairement à ce que le député conservateur a dit tout à l'heure, il existe une subvention pour la publicité importune. Nous savons tous que le tarif d'affranchissement pour une lettre de première classe au Canada est de 43c. Or, la Société canadienne des postes fait payer aux entreprises seulement 8,3c. pour la distribution d'un prospectus à la porte de chaque domicile, dans la même collectivité. Si ce n'est pas une subvention, je ne sais pas ce que c'est. Il s'agit d'une réduction de 80 p. 100, ce n'est pas une mince subvention.

La question met directement en cause le rôle que la Société canadienne des postes joue au sein de notre

société. Le gouvernement conservateur soutient que la Société canadienne des postes devrait fonctionner comme une entreprise privée et voir avant tout les profits. Les néo-démocrates disent que la Société canadienne des postes devrait assurer les meilleurs services possibles aux Canadiens, dans un but d'autonomie et non de profit.

Pour vous donner un exemple, j'ai appris tout récemment que, dans ma collectivité, le courrier posté à Victoria le vendredi ou le samedi n'est pas trié. Non. Il est envoyé à Vancouver pour être trié, puis renvoyé à Victoria. Nous ne pouvons même pas avoir une distribution le lendemain du courrier posté dans notre propre collectivité. On réduit les services, on réduit les emplois au détriment des services à la collectivité.

Comme dans le cas du député qui, a présenté cette motion, c'est une question qui dans ma circonscription, me vaut beaucoup de plaintes de la part d'électeurs mécontents, surtout en Colombie-Britannique, où nos forêts sont anéanties pour cette publicité importune qu'on dépose dans nos boîtes à lettres.

Il existe des solutions. À l'heure qu'il est, 60 p. 100 des recettes de la Société canadienne des postes proviennent de la publicité importune. Si le gouvernement voyait les choses de la même façon que mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake qui, en avril 1990, a publié un document de 55 pages sur la façon dont il envisageait le nouveau rôle que pouvait jouer la Société canadienne des postes au sein de la société canadienne de manière à engendrer plus de recettes, il ne réduirait pas les services, il les augmenterait.

• (1720)

Il a fait quelques propositions. Pour que la société offre de nouveaux services aux Canadiens, nous recommandons que de nouveaux types de points de service soient établis, que de nouveaux produits soient vendus au détail à tous les points de service situés dans des commerces et que des services financiers soient proposés à tous les comptoirs, notamment dans les zones rurales et les localités éloignées.

Ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales se font fréquemment rappeler par leurs électeurs la dégradation des services de Postes Canada. La médiocrité de ces services leur donne l'impression d'être des citoyens de second rang.

Postes Canada pourrait aussi offrir des services d'emballage dans ses succursales et bureaux. La société pourrait avoir des services de courrier électronique, élargir le réseau de distribution de colis à contrat et prolonger les heures d'ouverture des bureaux fédéraux.

La motion dont nous sommes saisis est importante. Nous l'appuyons parce que c'est un moyen d'encourager Postes Canada à prendre une mesure, si modeste soit-elle, pour qu'arrête le saccage des forêts qui ne sert qu'à emplir de pacotille nos boîtes de courrier. Si ce n'est pas une idée farfelue, je me demande ce qui peut l'être.

Ce n'est qu'un début. J'invite tous ceux qui suivent nos délibérations aujourd'hui à écrire aux néo-démocrates pour connaître leur point de vue sur la manière dont Postes Canada pourrait non seulement améliorer les services aux consommateurs canadiens, mais aussi accroître ses recettes de manière à être autonome et vraiment satisfaire les besoins des Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme aucun autre député ne demande à participer au débat, la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est terminée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, la motion est rayée du *Feuilleton*.

M. Harb: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Il y a eu entente avec le leader associé à la Chambre, le leader parlementaire de l'opposition officielle et le leader parlementaire du NPD et tous les députés indépendants. Après consultation avec tous, il y a accord pour que, à ce moment-ci des initiatives parlementaires, le projet de loi C-371, Loi instituant la journée nationale de l'enfant, soit adopté sans débat à toutes les étapes, y compris celle du comité plénier.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce qu'il y a consentement unanime pour prendre en considération la demande faite par l'honorable député d'Ottawa-Centre?

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je me retrouve dans une position plutôt inconfortable.

J'ai travaillé longtemps sur cette question en toute bonne foi avec le député d'Ottawa-Centre et mon collègue, le secrétaire parlementaire. Personne n'a manifesté plus de bonne foi que le député d'Ottawa-Centre. Il souhaite sincèrement, comme tous les autres députés sans doute, que cette motion soit adoptée.

Le problème, c'est qu'on me donne à entendre qu'il n'y a pas eu de consultations officielles sur cette question. Je croyais encore il y a un instant qu'il y en avait eu. Je dois

dire à mon collègue et aux autres députés que je ne peux pas donner mon consentement tant que ces consultations n'auront pas eu lieu.

La déception doit être amère pour mon collègue, mais je puis l'assurer que je vais faire tout en mon pouvoir pour que ce projet soit remis à l'étude le plus tôt possible.

M. Harb: Monsieur le Président, hier, j'ai parlé au whip du gouvernement et au leader associé à la Chambre, et tous les deux m'ont donné l'assurance. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Je pense que tout ce que la Présidence a besoin de savoir, c'est s'il y a consentement unanime. Je constate qu'il n'y a pas consentement unanime.

Quant aux autres propos souhaitant une meilleure collaboration, etc., j'invite les honorables députés à tenir des consultations et, lorsqu'elles seront mûries, d'en prévenir la Présidence, et l'honorable député pourra saisir à nouveau la Chambre de sa demande.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suspens donc les travaux jusqu'à 18 heures, à la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 heures.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une question que j'ai posée au ministre des Pêches, il y a exactement trois mois aujourd'hui.

Cette question concernait les recommandations que les scientifiques du MPO ont rendues publiques au sujet de la situation critique des stocks de poisson de fond de l'Atlantique. Les scientifiques ont recommandé de réduire d'une manière draconienne, de 70 p. 100 et, dans certains cas, de 82 p. 100, les contingents de morue dans les zones du golfe Saint-Laurent et dans la partie orientale du plateau Scotian, au large du Cap-Breton, zones qui entourent la circonscription que je représente, celle de Cap-Breton Highlands—Canso.

Les recommandations rendues publiques en novembre ont fait suite à d'autres recommandations semblables qui avaient été annoncées au début de 1992 et qui, à l'époque, avaient amené le ministre des Pêches à imposer un moratoire sur la pêche à la morue du Nord au large de la côte nord-est de Terre-Neuve et à annoncer l'établissement d'un généreux programme d'indemnisation pour les 20 000 pêcheurs et travailleurs d'usines des localités touchées.

Peu après la publication des recommandations en novembre, le ministre des Pêches a réduit de manière draconienne les contingents dans le golfe Saint-Laurent et sur la partie orientale du plateau Scotian; parce que les contingents ont été réduits d'environ 70 p. 100, des centaines de Néo-Écossais qui habitent la partie est de la province n'auront plus de travail, et l'avenir de plusieurs localités de pêche de ma circonscription sera menacé.

Le 23 novembre, j'ai demandé au ministre d'expliquer en détail le programme d'indemnisation qu'il comptait mettre en place pour aider les gens et les localités touchées par ces réductions de contingents; le ministre n'avait alors pas prévu de programme d'indemnisation, et il n'en a toujours pas aujourd'hui.

En annonçant le plan de gestion de 1993, le 18 décembre, il a dit aux personnes touchées qu'elles devraient se contenter des programmes déjà en place, essentiellement l'assurance-chômage, en attendant que l'on connaisse mieux la gravité de la situation.

Les programmes en place ne permettaient pas de résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes occasionnés par le moratoire sur la pêche à la morue et la situation catastrophique des stocks de morue du Nord à Terre-Neuve et ils ne constituent pas une solution satisfaisante à la crise dans le golfe et dans la partie est de la Nouvelle-Écosse. Ils ne permettent pas de résoudre d'une manière satisfaisante les problèmes du pêcheur de Chéticamp qui, à 50 ans, perd son gagne-pain, après avoir investi toutes ses économies dans son bateau et dans un quota qui ne vaut maintenant plus rien.

Ces programmes ne constituent pas une solution satisfaisante pour le pêcheur en règle de Ballantyne's Cove, dans le comté d'Antigonish, pêcheur qui a respecté les lignes directrices de bonne foi, qui constate que celles-ci ne sont plus valables et qui perd maintenant son permis et son gagne-pain.

Ces programmes ne constituent pas une solution satisfaisante pour les travailleurs d'usine ni pour les entreprises qui embauchent des employés à bord de chalutiers et qui doivent maintenant élaborer tant bien que mal les plans d'exploitation que le ministre leur a demandé d'établir, mais à propos desquels ils n'ont reçu aucune ligne directrice.

Le programme d'indemnisation n'est pas une solution satisfaisante pour les travailleurs d'usine qui ont 50 ans et qui doivent maintenant prendre une retraite prématurée parce que les stocks de poisson sont décimés, conséquence d'une mauvaise gestion des ressources de la part du gouvernement.

Ce qu'il faut pour le secteur des pêches, c'est un programme global d'indemnisation et de réadaptation qui comportera un certain nombre d'éléments, dont le remplacement du revenu des pêcheurs et des travailleurs d'usine qui essuient une perte de revenu. Monsieur le Président, si j'avais plus de temps, je parlerais de nombreux autres éléments.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député de Cap-Breton Highlands—Canso a posé un certain nombre de questions. Je vais répéter ce que le ministre des Pêches et des Océans lui a déjà dit en réponse à cette même question.

Le gouvernement fédéral a déjà répondu et continue de répondre aux besoins urgents de la région de l'Atlantique. Conjointement avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, il a financé un programme de retraite anticipée pour les travailleurs d'usine plus âgés qui ont été mis à pied pour de bon à cause de la fermeture de leur usine.

Le programme d'adaptation des employés d'usine prévoit une aide au revenu pour les travailleurs qui ont habituellement plus de difficulté à trouver du travail, c'est-à-dire ceux qui sont âgés de 50 à 64 ans. Des programmes similaires existent avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et avec celui du Nouveau-Brunswick.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a débloqué des fonds d'urgence pour les travailleurs qui sont incapables d'accumuler un nombre suffisant de semaines de travail pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Il est clair cependant que des solutions à long terme s'imposent pour établir un meilleur équilibre entre les ressources halieutiques et les travailleurs qui en font l'exploitation pour gagner leur vie.

Pour réaliser cet équilibre, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'à partir de 1994, seuls les pêcheurs professionnels qui vivent vraiment de la pêche seront admissibles à des permis. Pour cette année, les permis au poisson de fond qui n'ont pas été exploités en 1991 et en 1992 seront gelés, mais pourront être émis de nouveau dans les années à venir selon les conclusions des consultations sur les nouveaux critères d'octroi de permis. Ces mesures d'octroi de permis sont conçues pour faire en sorte que les pêcheurs professionnels dont la pêche constitue la principale source de revenu ne soient pas privés de leur gagne-pain.

Ce printemps, les fonctionnaires du ministère entreprendront des consultations avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, avec les organismes du secteur de la pêche et avec les professionnels de la pêche pour définir les critères relatifs au statut professionnel sur lesquels seront fondées les règles d'octroi des permis à compter de 1994.

Ceux qui abandonnent la pêche pourront compter sur des programmes gouvernementaux offerts par le truchement de la CEIC pour les aider à passer à un autre emploi. Il faut reconstruire l'industrie de la pêche au poisson de fond de l'Atlantique. Notre gouvernement veille à ce que cela se fasse de manière à répondre aux besoins des travailleurs touchés.

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, vous avez probablement reçu, tout comme moi, un grand nombre d'appels et de lettres concernant le projet de loi C-105 sur l'assurance-chômage, qui a fait l'objet d'un débat ici récemment.

J'ai reçu beaucoup plus d'appels et de lettres au sujet d'une Somalienne qui revendique le statut de réfugié et qui vit actuellement à Toronto. Je parle ici d'une certaine Kadinga Guran, la femme du général Mohammed Farrah Aidid.

Selon certains reportages présentés à la télévision, le général est l'un des plus puissants et des plus cruels chefs militaires en Somalie à l'heure actuelle. Toujours selon ces reportages, celui-ci serait en fait l'un des principaux responsables de la tragique situation qui prévaut actuellement en Somalie. Selon ce qu'on nous dit, le général, ce seigneur de la guerre, a deux épouses; l'une d'elles est la personne qui vit actuellement à Toronto et qui revendique le statut de réfugié au Canada. L'autre vit en Californie, aux États-Unis.

La famille qui se trouve à Toronto comprend l'épouse en question et quatre des enfants du général. La famille qui est en Californie est composée de l'autre femme et de quatre autres enfants du général, dont l'un ferait partie des fusiliers marins des États-Unis et remplirait actuellement les fonctions d'interprète en Somalie.

Selon un des reportages télévisés que j'ai vus, *Current Affairs*, le général, ce seigneur de la guerre, serait un contribuable aux États-Unis où il aurait acheté une résidence en Californie dès 1983. Par contre, la femme de ce général qui vit à Toronto et qui revendique le statut de réfugié vit avec ses quatre enfants dans un appartement subventionné de trois chambres à coucher, et touche environ 1 700 $ par mois en prestations sociales payées par les contribuables canadiens. Toujours selon les reportages présentés à la télévision, la femme qui revendique le statut de réfugié à Toronto, qui est ici semble-t-il parce qu'elle craint pour sa vie si elle retourne en Somalie, serait en fait retournée voir son mari en Somalie durant une période d'environ quatre mois tout en continuant à toucher de l'assistance sociale du Canada. Pendant que cette revendicatrice du statut de réfugié se trouvait en Somalie, des journalistes ont enregistré des discours qu'elle a prononcés, dans lesquels elle s'opposait à la présence des Nations Unies en Somalie.

• (1810)

Peut-on se surprendre que mes électeurs et moi-même demandions au ministre comment il se fait que l'argent de nos impôts soit dépensé de cette façon? Serait-ce une autre affaire Al-Mashat? Comment se fait-il qu'une telle personne ne puisse être immédiatement déportée, renvoyée dans son pays?

Le ministre peut-il vraiment garantir à tous les Canadiens, comme il a essayé de le faire lorsque j'ai posé la question en Chambre, de façon absolue et sans équivoque que la nouvelle mesure législative, c'est-à-dire le projet de loi C-86, empêchera ce genre de situation de se reproduire? Écoutons le ministre. Tous les Canadiens sont curieux d'entendre sa réponse.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en tant qu'ex-ministre, le député sait sûrement, j'en suis convaincu, que la loi en matière de protection des renseignements personnels interdit au gouvernement de commenter une affaire précise en public. Il le sait fort bien. Il cherche à marquer des points, ce qu'il devrait se garder de faire.

Le député sait également que les allégations relatives au statut des immigrants installés au Canada sont examinées par les agents d'immigration.

Quant aux allégations concernant les prestations d'assistance sociale, je ne peux que dire au député que cette question relève des autorités municipales et provinciales.

LA FISCALITÉ

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je veux profiter de cette occasion pour revenir sur une question que j'ai posée à la Chambre le 10 février dernier au sujet des subventions tenant lieu d'impôt.

Le gel annoncé le 2 décembre 1992 dans l'exposé économique est une mesure qui a été prise sans que les municipalités canadiennes soient consultées. La plupart des municipalités avaient déjà établi leur budget pour 1993. Ce gel leur fera perdre 80 millions de dollars de recettes fiscales, ce qui veut dire évidemment que ce sont les contribuables municipaux qui devront payer la différence.

La Fédération canadienne des municipalités reconnaît qu'il faut faire quelque chose pour limiter l'augmentation rapide des subventions tenant lieu d'impôt. Évidemment, l'argument avancé par le gouvernement fédéral est que le coût des subventions tenant lieu d'impôt est passé de 215 millions de dollars en 1987 à 438 millions de dollars en 1992.

Tout changement relatif à la façon de calculer les subventions tenant lieu d'impôt doit se faire de concert avec les municipalités. En attendant, je voudrais que le gouvernement lève le gel et enlève aux municipalités ce fardeau supplémentaire qu'il leur impose jusqu'à ce que soient réglés toute la question de la restructuration de la formule et les problèmes que cette formule crée pour le gouvernement fédéral.

À la Chambre, le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation a laissé entendre que ce n'est pas ce que les municipalités voulaient. Il était évidemment mal informé, et je voudrais tirer les choses au clair en lisant le communiqué de presse publié par les municipalités canadiennes. Voici ce qu'elles disent:

> La Fédération canadienne des municipalités continuera de pousser le gouvernement à lever le gel sur sa part de l'impôt municipal applicable aux propriétés fédérales.

Cela étant dit, le gouvernement fédéral a l'obligation juridique et morale de payer sa juste part d'impôt. Il a rompu avec une tradition vieille de 40 ans en gelant de façon arbitraire les subventions tenant lieu d'impôt. Par le passé, le gouvernement fédéral avait recours à la consultation et à la négociation pour régler ses différends avec les municipalités canadiennes. Je voudrais aussi demander au gouvernement pourquoi il n'a pas présenté

de mesure législative visant à modifier la Loi sur les subventions aux municipalités même si, d'après l'avis juridique de son propre ministère, des modifications devront être apportées pour que le gel puisse entrer en vigueur.

Le gouvernement se trouve dans une situation très intéressante. D'une part, il impose un gel aux municipalités et leur dit qu'il ne paiera pas plus que ce qu'il estime nécessaire—ce qui, évidemment, fera perdre 80 millions de dollars aux municipalités. D'autre part, il a l'obligation juridique de modifier la Loi sur les subventions aux municipalités pour mettre en oeuvre tout ce processus.

Afin que nous revenions à la réalité, je demande encore une fois au gouvernement de lever le gel sur les subventions tenant lieu d'impôt pour prouver sa bonne foi et de travailler de concert avec les municipalités canadiennes.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pendant plus de 40 ans, le gouvernement a volontairement versé des subventions en remplacement d'impôts pour toute une série de terrains et d'immeubles fédéraux. Toutefois, ces dernières années, le montant de ces subventions a tellement grimpé que nous ne parvenions plus à faire face à nos obligations, difficulté que connaissent la plupart des ménages canadiens.

Au cours des sept dernières années, les dépenses globales du gouvernement ont augmenté de 32 p. 100, tandis que le coût du programme des subventions aux municipalités a affiché une hausse vertigineuse de 78 p. 100. Il est évident que, dans la conjoncture actuelle, comme nous cherchons à restreindre les dépenses gouvernementales, ce genre de majoration constante ne peut plus continuer.

Voilà pourquoi le ministre des Finances s'est cru obligé d'annoncer, dans l'exposé économique de décembre dernier, que les subventions totales pour 1993 seraient maintenues au niveau actuel, soit à 424 millions de dollars.

Le ministre des Travaux publics, chargé d'administrer le programme de subventions, rencontre actuellement les dirigeants des municipalités pour discuter de la possibilité de restructurer le programme afin qu'il soit appliqué de façon plus équitable partout au Canada.

L'ÉCONOMIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il y a quelque temps, j'ai demandé au premier ministre de me préciser la politique économique de son gouvernement et j'ai signalé alors qu'après presque neuf ans de pouvoir conservateur, il y avait plus de 1,6 million de chômeurs, plus de 1 million d'enfants vivant dans la pauvreté et plus de 2,6 millions de Canadiens qui essaient de survivre grâce à l'assistance sociale.

En outre, les faillites de particuliers et d'entreprises n'ont jamais été aussi élevées et leur nombre continue de grandir, et le secteur agricole traverse la pire crise qu'on ait vue de mémoire d'homme.

J'ai dit alors, et cela demeure, que les choses ne tournaient pas rond lorsque 16 p. 100 des Canadiens étaient incapables, à cause de la politique du gouvernement, de jouer un rôle dans l'économie et de gagner décemment leur vie.

On nous parle d'une relance de l'emploi. Qu'est-ce que cela signifie pour les 4,2 millions de Canadiens qui n'ont pas d'emploi et qui, à l'heure actuelle, n'ont aucun espoir d'en obtenir un? Que doit-on penser d'un gouvernement qui parle sans sourciller de relance dans le secteur de l'emploi?

Tous ces chiffres sont pires que ceux de tout autre pays industrialisé. Les États-Unis sont peut-être le seul pays avec lequel nous nous comparons avantageusement mais ce n'est certainement pas le cas pour ce qui est du chômage. Cependant, on s'aperçoit que les pays européens, surtout ceux qui ont une tradition sociale-démocrate comme la Suède, l'Autriche et la Norvège, s'en sortent beaucoup mieux que le Canada. Leur taux de pauvreté est nettement inférieur au nôtre puisqu'il est parfois cinq fois moindre. Leurs taux d'inflation et d'intérêt sont plus bas que les nôtres. Leurs devises sont fortes. Ils éprouvent des problèmes, mais, dans l'ensemble, le bilan de tous ces pays est infiniment supérieur au nôtre.

En réponse à ma question, le premier ministre a déclaré que le gouvernement poursuivrait sur la même voie et c'est ce que nous avons fait; le gouvernement s'en est tenu à ses idées dépassées, désuètes. Le gouvernement a hérité des libéraux une dette de 160 milliards de dollars accumulée en grande partie en période de vaches grasses et il l'a pratiquement triplée. Bien entendu, les libéraux n'en ont pas tiré une leçon en Ontario puisque, durant les quatre années où ils ont été au pouvoir, ils ont accumulé un énorme déficit également alors qu'il s'agissait des quatre meilleures années dans l'histoire économique de la province.

• (1820)

Le gouvernement conservateur a hérité d'une dette et l'a presque triplée et d'un régime fiscal inéquitable que lui laissaient les libéraux, qui avaient d'ailleurs commencé à le modifier, afin de soulager les riches au détriment des Canadiens à moyen et à faible revenu, de privilégier les taxes à la consommation plutôt que les impôts sur le revenu et de s'en prendre aux individus plutôt qu'aux sociétés. Ils ont rendu ce régime encore plus inéquitable

en alourdissant de quelque 4 000 $ le fardeau fiscal des familles canadiennes.

Ils ont modifié les arrangements entre le gouvernement fédéral et les provinces, de manière à réduire radicalement le financement de la santé et de l'éducation dont bénéficient les Canadiens, ce qui était aussi une stratégie que les gouvernements libéraux avait commencé à appliquer dans les années 1970 et 1980.

Nous sommes aux prises avec des déficits accrus, des impôts plus élevés, des services réduits, des faillites individuelles et commerciales plus nombreuses, et des problèmes plus aigus chez les agriculteurs. Pourtant, le premier ministre dit qu'il va maintenir le cap.

Nous savons bien que ce sont des problèmes graves qui n'ont pas de solutions faciles. Or, le gouvernement tient à ses méthodes qui ont pourtant donné des résultats désastreux. Mais les conservateurs ont au moins un plan, ce qui est loin d'être le cas des libéraux. Nous ne sommes peut-être pas d'accord avec celui du gouvernement, mais au moins il fait connaître ses vues en s'inspirant d'un plan.

Celui des néo-démocrates accorde la priorité aux Canadiens. Tout ce que je demande, c'est que nous ayons un système économique et un gouvernement qui, lorsqu'il prend des décisions dans le domaine économique, pense avant tout aux Canadiens.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est important de reconnaître que le gouvernement a établi un plan d'action concret afin de promouvoir la croissance économique et de surveiller rigoureusement les finances publiques.

Nous continuons de suivre ce plan. Le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques appuient fermement la structure que le gouvernement a mise en place. Dans ses dernières prévisions, l'OCDE prévoit que le Canada sera, parmi les pays du G-7, celui qui connaîtra la plus grande croissance en 1993 et en 1994.

Le Canada sort à peine d'une longue récession d'envergure mondiale qui a ébranlé et qui, dans bien des cas, continue de secouer l'économie des grandes nations industrialisées. La restructuration industrielle, la libéralisation des échanges et les changements technologiques qui se bousculent ont aggravé la récession, et la façon de mesurer la réussite économique s'en est trouvée changée à jamais. Le Canada n'est pas imperméable à ces changements.

Pour relever les défis de la mondialisation des marchés, nous devons absolument accroître notre productivité économique. Pour ce faire, nous devons continuer d'investir dans des immobilisations modernes, dans de nouvelles technologies et dans la formation de la main-d'oeuvre. Pour cela, il faut continuer d'appliquer des politiques qui favorisent une conjoncture macro-économique stable propice à des investissements qui permettent d'accroître la productivité.

Par exemple, le faible taux d'inflation actuel est le résultat, entre autres choses, d'une politique monétaire et de restrictions budgétaires rigoureuses. Il a permis une baisse des taux d'intérêt et il ouvre de nouvelles perspectives de travail, d'investissement et d'innovation pour les gens. Nous devons aussi poursuivre nos efforts afin de surveiller de près notre situation financière.

Au Canada, on a clairement démontré que ce n'est pas en augmentant les dépenses et les déficits qu'on créera des emplois durables. Cela n'entraîne qu'une augmentation des taux d'intérêt à court terme et une hausse des impôts au bout du compte. Nous restons déterminés à réduire la dette que nous a léguée le gouvernement précédent.

En conséquence, nous poursuivrons une politique budgétaire prudente. Le budget de février 1992 et le dernier exposé économique témoignent de notre engagement à réduire le déficit grâce à des compressions et à une réaffectation des ressources.

C'est seulement en contrôlant rigoureusement les dépenses de l'État que nous pourrons établir un climat économique propice à des investissements rentables. Je voudrais toutefois donner à la Chambre l'assurance que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais le temps de parole du député est écoulé.

LES TRANSPORTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, si je prends la parole ici ce soir, c'est pour interroger le gouvernement au sujet d'une affaire que j'ai soulevée il y a quelque temps à la Chambre des communes à l'égard des travailleurs du système Gemini, à Winnipeg.

Je soutiens que le gouvernement n'a pas de démarche vraiment sûre en matière de transports. Il n'a aucune politique logique et bien définie des transports. Nous savons tous que les compagnies aériennes sont en crise. Notre secteur ferroviaire éprouve aussi de graves difficultés.

Ma question concernait les 800 travailleurs du système Gemini d'Air Canada, pour la plupart employés à Winnipeg, dont les emplois rémunérateurs de technologie de pointe étaient menacés par le fusionnement alors propo-

sé. Cette affaire n'a pas vraiment été réglée et ces gens-là se demandent toujours ce qui va leur arriver.

En tant que parlementaires, en tant que gouvernement, nous devons nous rendre compte, je crois, que l'une de nos principales tâches ne consiste pas seulement à scruter les dépenses du gouvernement, mais encore à essayer de nous assurer que les travailleurs conservent leur emploi ou sinon, qu'ils en occupent un semblable ailleurs ou qu'ils soient recyclés de façon à pouvoir s'intégrer à la société canadienne.

Il me semble que, ce jour-là, le ministre a montré par sa réponse qu'il n'y avait pas que ma question qu'il ne comprenait pas. Que va-t-il arriver à ces employés d'Air Canada, à ces travailleurs du système Gemini, à ces travailleurs canadiens? Quelles mesures le gouvernement doit-il prendre pour s'assurer de régler cette affaire à l'avantage de tout le monde?

Cela soulève d'autres questions tout aussi importantes. Que peut faire le gouvernement pour protéger les travailleurs—et je ne l'entends pas dans un sens péjoratif ni négatif—pour protéger les pères et les mères de famille qui veulent garder leur emploi ou occuper un emploi similaire ailleurs ou se recycler dans un autre genre d'emploi qui leur permette de gagner de quoi vivre et faire vivre leur famille?

[*Français*]

Donc, monsieur le Président, voilà en essence le principe le plus important pour moi, c'est-à-dire qu'est-ce qui attend ces travailleurs? Est-ce que le gouvernement fait quelque chose? Et dans le cas où le gouvernement n'a pas encore réussi à apporter une solution, a-t-il l'intention d'y voir sous peu?

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le député d'en face rêve de sauver d'un seul coup toutes les lignes aériennes. Si seulement les choses étaient aussi simple! Il suffit de leur dire comment gérer leurs entreprises sinon nous accroîtrons encore l'intervention du gouvernement.

Le député d'en face voudrait que toute société qui a des difficultés financières n'aie pas à se faire de souci. Les sociétés n'auraient qu'à demander l'aide du gouvernement, qui arrangerait tout ça.

Les députés d'en face n'aiment pas qu'on cite des chiffres, mais ceux-ci parlent d'eux-mêmes. La déréglementation des transports est bonne pour le Canada. La déréglementation a eu pour effet d'améliorer les services et d'en créer d'autres pour le plus grand bien des consommateurs et des collectivités canadiennes.

Les lignes aériennes subissent les effets de la guerre du Golfe qui a fait grimper les prix et d'une récession qui touche le monde entier. On ne prend plus aussi souvent l'avion qu'on le faisait avant la récession.

Certes, l'aviation commerciale traverse actuellement une crise dans le monde entier et pas seulement au Canada. Certes, nous, de ce côté-ci de la Chambre, étudions les cas particuliers des transporteurs individuels.

Le député connaît très bien le nombre de programmes que les gouvernements ont établis au cours des années pour aider les sociétés et les particuliers s'ils rencontrent des difficultés avec leur emploi.

Il est clair que le ministère des Transports et le gouvernement du Canada ont une politique des transports qui donne de bons résultats dans notre pays. Nous rencontrons certaines difficultés avec la récession. Ces problèmes ne vont pas durer non plus.

Je voudrais rappeler pour conclure ce que le ministre dit depuis le début. Il faut que nous étudiions ensemble les problèmes auxquels sont confrontés l'industrie et il faut que nous collaborions avec elle pour l'aider à trouver des solutions.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée.

La Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 24 février 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Français*]

HOMMAGE AU TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce n'est pas sans émotion que je me lève en cette Chambre aujourd'hui. Je me demande bien ce que les tempêtes de neige peuvent faire aux premiers ministres de ce pays!

[*Traduction*]

Lorsqu'il y a une tempête de neige, il arrive toujours quelque chose au premier ministre de ce pays. C'est la deuxième fois que j'assiste à un tel phénomène.

• (1405)

Je connais le premier ministre depuis longtemps. Nous nous connaissons depuis le début des années 80. Maintenant qu'il annonce sa démission, ce n'est pas sans émotion que je tiens à le saluer.

Il est évident qu'il a accompli de grandes choses pour son parti. Le fait de remporter deux victoires électorales d'affilée avec majorité mérite certainement des félicitations car c'est un exploit extrêmement difficile à réaliser. C'est un objectif que j'espère atteindre un jour.

Le mandat du premier ministre a été remarquable à plusieurs égards. Il a apporté de nombreux changements au pays. L'histoire est toujours le meilleur juge de ce genre de chose. Nous n'étions pas toujours d'accord avec lui. Le premier ministre était fidèle à sa doctrine politique et il a essayé autant que possible de mettre en oeuvre les principes qu'il prônait dans ce pays modéré qui est le nôtre.

Je sais ce que c'est que de démissionner et de revenir à la Chambre des communes, je dois donc être assez prudent aujourd'hui. Cependant, je me souviens que le premier ministre avait dit quand je suis parti, en 1986, que ses cicatrices étaient assez nombreuses pour témoigner de ses qualités de combattant. J'ai moi-même assez de cicatrices pour prouver à mon tour qu'il est un adversaire redoutable.

La nature même de la politique nous met très souvent en désaccord, mais il nous est arrivé d'être d'accord, particulièrement au sujet du Canada lors du référendum de 1980, du rapatriement de la Constitution en 1982 et, l'automne dernier, du dossier de l'entente de Charlottetown. Puisqu'il nous quitte, nous devons lui rendre hommage pour l'énorme travail qu'il a accompli et le dévouement dont il a fait preuve, car il n'est pas facile d'être un premier ministre de nos jours, non seulement pour la personne en cause, mais aussi pour sa famille.

Je vois M^me^ Mulroney et les enfants à la tribune. Ils se trouvent aujourd'hui dans une situation difficile où ils doivent non seulement nous faire face, mais aussi subir le regard insistant des autres. Je veux dire au premier ministre et à sa famille qu'ils ont agi avec énormément de distinction et de classe.

Au nom de mon parti, j'aimerais souhaiter au premier ministre et à sa famille la meilleure des vies possible ensemble. C'est une famille remarquable. Ils partagent les valeurs des grandes familles et ils seront heureux que le premier ministre puisse leur consacrer plus de temps et jouir d'une plus grande tranquillité d'esprit.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chrétien: Je voudrais particulièrement dire aux gens qui, dans la région de Baie-Comeau, sa ville natale, l'ont appuyé, que je tiens à les féliciter d'avoir montré leur confiance dans un fils de la ville qui est devenu le chef de son parti et qui a réussi quelque chose qui est très difficile à accomplir au Canada: remporter deux élections, avec deux majorités consécutives.

Nous n'avons pas toujours été d'accord, comme je le disais tantôt, mais ce qui importe et ce que nous trouvons dans des journées comme aujourd'hui, c'est que nonobstant les différences que nous pouvons avoir au point de vue politique, tous les gens qui siègent en cette Chambre ne veulent qu'une seule chose: essayer d'améliorer la vie de leurs concitoyens. Et, lorsque quelqu'un a assumé les responsabilités pendant 10 ans comme chef de parti et premier ministre d'un pays durant huit ans et demi et qu'il décide de tirer sa révérence, nous devons le remercier pour les efforts qu'il a accomplis, pour son parti, pour sa circonscription et pour son pays.

Alors, au nom des Libéraux, je voudrais offrir au premier ministre ainsi qu'à sa famille nos meilleurs voeux, et ayez de très bonnes années ensemble!

• (1410)

J'espère également, à la suite des élections qui se tiendront dans les prochains mois, que M^me^ Mulroney dira au premier ministre de ne pas faire ce que j'ai fait, revenir. Même si le premier ministre et moi, depuis des années, rêvions d'entreprendre «la grande bataille», elle demeurera toujours entre les mains de ceux qui spéculeront. On n'aura pas eu l'occasion de le faire, mais, malgré cela, je voudrais lui transmettre nos hommages et nos meilleurs voeux de bonne santé afin qu'il puisse, avec sa famille, avoir de très nombreuses années de bonheur ensemble.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que nous mettons de côté aujourd'hui nos divergences politiques. Je profite de l'occasion pour souhaiter au premier ministre, en mon nom personnel et au nom de mon parti, de réussir dans ses projets futurs.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme McLaughlin: Bien que nous n'ayons que rarement été d'accord, je tiens à souligner les années qu'il a consacrées à la vie publique. Ces années n'ont pas été faciles et les défis ont été nombreux, j'en suis certaine, mais il les a souvent affrontés avec courage et humour.

La Chambre des communes ne sera plus la même. La contribution que le premier ministre peut encore apporter, dans d'autres domaines, sera appréciée.

[*Traduction*]

Tous ceux d'entre nous qui oeuvrent dans la vie publique savent qu'ils doivent faire de grands sacrifices, non pas pour servir le public, ce que le premier ministre a fait avec beaucoup de fierté et une grande dignité, mais sur le plan de leur vie personnelle.

Je tiens à offrir mes meilleurs voeux de bonheur à M^me^ Mulroney et aux membres de sa famille. Je sais que la politique a occupé une grande place au sein de la famille de M. Mulroney, et sa présence en politique a apporté une grande dignité au peuple canadien.

En préparant mon discours aujourd'hui, je songeais que les premiers ministres passent souvent à la postérité pour les grandes décisions qu'ils ont prises, alors que leurs simples actes de bienveillance passent souvent inaperçus. Je voudrais justement souligner ici l'amabilité dont le premier ministre a fait preuve durant la maladie de notre collègue, M^me^ Pauline Jewett, en prenant le temps de lui téléphoner.

Je sais l'importance qu'elle y a accordée. Je sais que le premier ministre a aussi témoigné de cette amabilité à l'endroit d'autres personnes. Ces marques de gentillesse, qui démontrent qu'un politicien est aussi un être humain, passent souvent inaperçues du public.

Sur un plan plus personnel, aucun député ne refuserait de reconnaître que malgré les différends qui ont pu nous opposer, le premier ministre a toujours agi, selon sa propre conception politique, dans l'intérêt du pays.

En terminant, je tiens à offrir mes meilleurs voeux au premier ministre. Ma seule déception est qu'il n'ait pas déclenché des élections aujourd'hui même. Cela me déçoit, monsieur le premier ministre. Les députés de mon parti tiennent cependant à vous offrir, ainsi qu'aux membres de votre famille, nos meilleurs voeux et nos remerciements pour les services que vous avez rendus aux Canadiens au cours des dix dernières années.

Des voix: Bravo!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, moi aussi je veux rendre hommage, au nom de mes collègues de ce côté de la Chambre, à cet homme remarquable, à cette personne étonnante, à ce visionnaire et à ce chef dynamique qu'est le premier ministre du Canada.

Nous exprimons notre plus profonde gratitude au premier ministre pour avoir consacré une décennie d'efforts inlassables à la cause de notre parti et pour avoir mené la nation de main de maître en ces temps tumultueux et éprouvants.

On s'attarde toujours à l'aspect personnel de ces défis et à la manière dont vous les avez relevés. Ceux d'entre nous qui connaissent le premier ministre personnellement savent que c'est un homme chaleureux, spirituel, plein de charme et de compassion.

• (1415)

Toujours de bonne humeur, il n'a jamais perdu son sens de l'humeur, même lorsqu'il a été confronté à des défis difficiles et à la tâche épuisante de diriger et de gouverner le pays.

Ceux d'entre nous qui le connaissent savent qu'en cas de crise ou de besoin, ils pouvaient toujours compter sur son appui; d'un mot aimable ou d'un geste généreux, il

prodiguait réconfort et encouragement à ses amis ou même à ses ennemis politiques. Les commentaires du chef du Nouveau Parti démocratique nous vont droit au coeur, car tel est bien le style du premier ministre.

À ses amis, à ses collègues et à son personnel, il inspire un sentiment d'entière confiance et de loyauté totale. Il touche les gens au plus profond d'eux-mêmes, y laissant une impression durable, car il reconnaît la valeur de chacun. Il respecte leurs opinions et leurs idées et il s'intéresse vraiment et sincèrement à leur sort.

Pour lui, la famille vient et viendra toujours en premier; ses enfants font sa joie et sa fierté et Mila est son épouse, sa confidente et son alliée la plus loyale. Nous savons tous que sa famille a toujours été à ses côtés, dans la gloire comme dans les revers. Son amour pour sa famille est intimement lié à son attachement aux valeurs familiales qu'il considère être le fondement de notre société.

En sa qualité de chef, et plus particulièrement de chef du Parti progressiste conservateur du Canada, il a réussi à rassembler hommes et femmes sous sa férule. Jamais personne avant lui n'avait aussi bien dirigé un caucus représentant toutes les régions de notre pays; il avait le don unique de mettre à contribution les talents des membres du caucus lors de la prise de décisions. La facilité avec laquelle il pouvait diriger et unifier ses troupes lui venait du profond respect qu'il avait pour chaque membre de notre caucus.

Parce qu'il se souciait sincèrement de leur bien-être et de celui de leurs proches, de leur région et de leur localité, il a fait du caucus une véritable petite famille, ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

Aucun des chefs successifs de notre parti n'a eu autant de succès que lui depuis sir John A. Macdonald. Notre premier ministre a parcouru le pays dans tous les sens afin d'en connaître de première main toutes villes et les gens merveilleux qui peuplent ce magnifique pays qu'est le Canada.

Il a souvent dit que le Canada est fait de petites villes et de grands rêves. Comme on l'a déjà signalé, le Canada a toujours été sa principale préoccupation et sa passion.

Sous sa direction extraordinairement compétente, notre parti a connu sa période la plus productive. L'assise populaire du parti s'est étendue à toutes les régions du pays et à toutes les sphères de la société, de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud. Il a donné une portée vraiment nationale à notre parti. Sous sa présidence, notre parti a toujours été bien rodé, bien financé et bien organisé.

C'est un chef audacieux; ses réalisations le prouvent et l'Histoire en témoignera, j'en suis sûr.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Cinquième premier ministre de l'histoire du Canada pour la durée du mandat, il a présidé aux affaires de notre pays en des temps difficiles et incertains. Il a suscité des changements clés en une période de transition au plan international et dans un pays qui s'efforce de se faire une place dans un nouvel ordre mondial.

Ces changements sont aussi logiques qu'ils ont été difficiles à apporter. Le premier ministre n'a jamais hésité à agir dans tous les domaines intéressant notre pays.

En ce qui concerne l'unité nationale, il a su s'aventurer en terrain dangereux comme personne avant lui et il a fait plus que quiconque pour la promotion de l'unité canadienne.

Il a aussi veillé à consolider notre économie en apportant des modifications fiscales progressistes et en ouvrant des marchés commerciaux absolument essentiels aux intérêts canadiens. Il s'est attaqué au déficit fédéral en réduisant les dépenses du gouvernement et a empêché les taux d'intérêt de grimper en jugulant l'inflation.

• (1420)

Il a favorisé l'humanisation de la société, grâce à la mise en oeuvre de nouvelles initiatives visant à protéger les enfants et à cibler l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin.

Les mesures qu'il a prises pour garantir aux handicapés l'égalité d'accès et l'intégration économique et pour assurer aux autochtones une plus grande justice ont permis à l'ensemble de la société canadienne d'atteindre de nouveaux sommets. Ses efforts en vue d'élaborer la Stratégie nationale sur le SIDA, la Stratégie nationale antidrogue, la Stratégie nationale pour la prévention de la violence familiale, l'initiative de dépistage du cancer du sein et la Stratégie nationale de lutte contre le tabac témoignent de sa bienveillance infinie envers les Canadiens et de sa volonté d'assurer la santé et la sécurité de leurs familles.

Comme certains l'ont dit, il a créé un modèle pour le monde entier, en prenant des mesures en matière d'environnement qui ont abouti au Plan vert du Canada et en concluant l'accord sur la qualité de l'air avec les États-Unis.

Sur la scène mondiale, il n'a cessé grâce à ses qualités de chef de favoriser la paix, en faisant participer le Canada à quelque 16 opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il a lutté contre l'agresseur en ordonnant aux militaires canadiens d'unir leurs efforts à ceux de nos alliés pour chasser l'Irak du Koweït. Il a toujours joué un rôle de premier plan au sein du Groupe des 7, dans les réunions du Commonwealth et de la Francopho-

nie, où il a assuré la souveraineté et la sécurité du Canada.

Il a guidé l'élection du Canada au Conseil de sécurité de l'ONU et son entrée à l'OEA, ainsi que son rôle actif à Haïti. Selon tous les critères, c'est un chef que ses homologues du monde entier respectent et à qui ils demandent avis et conseils.

Si la politique est un débat sur l'avenir, alors le leadership est le courage de faire des choix et de savoir les défendre.

Monsieur le premier ministre, vous avez fait tout cela et nous vous en sommes reconnaissants. Nous vous remercions, vous, Mila et votre famille. Vous nous avez servis extraordinairement bien et nous vous offrons nos souhaits les meilleurs, les plus chaleureux et les plus sincères.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, «C'était un député plein d'esprit et de compassion. Il était fidèle à son parti et dévoué. Il aime le Québec, croit très sincèrement au Canada et possède une façon bien à lui d'exprimer ses sentiments». Pouvez-vous croire que j'ai dit cela de Jean Chrétien?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Parce qu'il devait nous quitter.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En fait, monsieur le Président, j'ai dit cela de lui, mais il m'avait promis de quitter la scène politique. C'était le 27 février 1986 et je remarque donc l'éloquence de ses observations d'aujourd'hui pour lesquelles je le remercie et son importante mise en garde au sujet d'un retour en politique.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Au chef de l'opposition, j'adresse mes remerciements les plus sincères pour ses commentaires des plus généreux, surtout auprès de mon épouse et des enfants, ma famille. Je tiens à le remercier sincèrement. Effectivement, nous sommes des amis, et nos familles entretiennent des liens d'amitié depuis un bon moment. Mais il a mentionné cette spéculation à l'effet que, malheureusement, on ne pourrait pas livrer, lui et moi, «la grande bataille».

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition a dit regretter que nous ne participerions pas ensemble à la grande bataille électorale.

• (1425)

Je voudrais simplement lui signaler que je m'attends à ce que, à l'été de 1993, mon parti organise un congrès pour choisir mon successeur à la tête du parti. Je tiens à lui préciser que l'un de ses collègues, Mackenzie King, a démissionné en 1948 en tant que chef du Parti libéral, puis a décidé de demeurer premier ministre pendant encore des mois. Alors, qui sait?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je ne voulais pas refroidir l'enthousiasme de nos vis-à-vis.

Je tiens également à remercier ma collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique, pour ses observations bienveillantes et la gentillesse qu'elle a eue de se rappeler un certain nombre d'incidents, notamment un au sujet d'une personne que nous aimions tous deux beaucoup, Pauline Jewett, et les moments importants qui ont entouré la nomination de Pauline au Conseil privé, chose dont cette femme merveilleuse, qui a toujours été prête à lutter de toutes ses forces, était très fière.

Le chef du NPD s'est non seulement acquitté de toutes ses tâches, mais elle s'est également occupé de Pauline en même temps. Cela fait partie également de ses remarquables qualités humaines.

Je n'offenserais personne, je pense, en disant qu'en ce qui concerne ma collègue, le chef du NPD, une des conclusions à laquelle je suis arrivé après une décennie dans cette enceinte, c'est qu'en fait, la politique n'est pas chose facile, comme le chef de l'opposition l'a signalé. On ne peut pas compter sur beaucoup de gratitude. Bien entendu, dans mon cas, la presse a été merveilleuse à mon endroit, mais je sais que tous mes autres collègues se font rudement malmener.

Lorsque je songe au chef du NPD qui a été élu à la suite d'une élection partielle et qui a pu se hisser à la tête de son parti, cela m'amène à formuler une observation qui s'impose probablement en l'occurrence, à savoir que si la politique est chose difficile pour nous tous, je pense qu'elle est particulièrement exigeante pour les femmes. J'ai toujours cru qu'au Canada, à Ottawa, et en politique en général, les femmes doivent être deux fois meilleures que les hommes pour obtenir la moitié du crédit qu'ils

reçoivent et je tiens simplement à féliciter ma collègue pour ses remarquables réalisations.

Le chef du NPD a mentionné à nouveau qu'elle déplorait que je n'ai pas déclenché des élections. Audrey, j'ai oublié de vous le dire, mais je viens d'aller voir le Gouverneur général à ce sujet.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Évidemment, je remercie les députés, mes amis de ma formation politique et tous ceux que j'ai eu l'honneur, non seulement de côtoyer, car j'ai ici des amis d'enfance qui, malheureusement, ont pris le mauvais bord. . . Oui, Marcel, je te pardonne. Je vois ici mon voisin et ami, Paul Martin. Mais si j'en dis davantage, ils vont me limoger comme chef conservateur. Le fait est qu'il se crée des liens quand même féconds et des plus amicaux entre députés de cette Chambre.

Ce qui nous unit, dans la quasi-totalité des cas, c'est notre pays, le Canada. C'est le cas pour nos différentes formations politiques, les formations politiques officielles en Chambre. Le Canada a toujours été, et c'est le cas de bien des députés, mon souci et ma passion.

• (1430)

Pendant 10 ans, j'ai employé toutes mes forces et tous mes instants à maintenir et à renforcer l'unité du Canada, car je suis convaincu que sans cette unité, il ne peut y avoir ni grandeur pour le pays, ni prospérité pour ses provinces, ni bonheur pour ses citoyens.

[*Traduction*]

Nous avons tous eu le privilège d'hériter du pays le plus extraordinaire du monde et nous faisons tous de notre mieux pour le rendre encore meilleur.

La Chambre est la meilleure tribune possible pour ce faire. C'est ici que le processus démocratique se déroule, et que les idées et les personnalités s'affrontent. Il en résulte la plus pure forme de démocratie. Je n'aime pas toujours le résultat après avoir quitté la période des questions. Certains de mes collaborateurs sont réellement abattus, mais j'essaie de leur redonner courage.

Le fait est que les échanges vigoureux qui ont lieu à la Chambre font partie intégrante de ce qu'il y a de mieux dans la démocratie. Cependant, ce qui nous incite à rester ici plus que tout et ce qui nous a motivé à nous faire élire dans cette enceinte, c'est que nous croyons dans le Canada et nous aimons ce merveilleux pays qui apporte tant aux députés et continuera de le faire, si Dieu le veut, pendant des décennies à venir.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La Chambre est-elle prête à passer à la période des questions pour la durée habituelle de 45 minutes?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES BUREAUX D'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire s'il est vrai que vendredi, lorsque la Chambre aura suspendu ses travaux pour une semaine, le gouvernement annoncera la fermeture de 45 bureaux régionaux d'immigration dans tout le Canada, ce qui signifierait que les demandes de permis de travail, de visa de visiteur, de permis de séjour pour étudiant, d'immigration à titre de membre de la catégorie de la famille ou d'admission à titre de réfugié parrainé devront être faites par correspondance et que les décisions devraient être rendues dans des centres éloignés, sans que le requérant ait droit à une entrevue en tête à tête?

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement est en train de donner suite à cette idée alors que les projets-pilotes ont échoué et ont montré que ce serait là un système extrêmement inefficace, qui ouvrirait les portes à la criminalité? Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de donner suite à cette idée ridicule?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai appris que les membres du syndicat des employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration étaient en train de faire circuler une liste des centres d'immigration qui officiellement pourraient être ou seraient fermés à la suite de la reconfiguration. Suite à l'annonce que j'ai faite plus tôt cette année concernant les plans d'Immigration Canada en vue d'assurer aux Canadiens de meilleurs services d'une façon plus efficiente et plus économique, il y aura effectivement reconfiguration. Mais il est important que les députés et les Canadiens sachent que la seule raison à l'origine de toute cette affaire, c'est d'essayer de mieux servir les Canadiens et de le faire d'une façon plus efficace.

• (1435)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le projet-pilote a montré que ce serait moins efficace et que ça ouvrirait les portes à la criminalité.

[*Français*]

Cette politique, cette proposition de remplacer les entrevues face à face, pour l'immigration, dans une communauté locale, par l'examen de documents seulement à Végréville, en Alberta, est un affront contre le bon sens et la décence. Ce sera plus difficile pour les immigrants légitimes et plus facile pour les immigrants criminels.

Est-ce que le ministre est d'accord pour retarder ces fermetures et référer ces propositions au comité permanent pour étude et recommandations?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout d'abord, il ne s'agit pas de recevoir de leçon du Parti libéral du Canada sur des mesures qui visent à améliorer la Loi sur l'immigration pour prévenir l'immigration au Canada de terroristes et de criminels. Le député et son parti se sont opposés à chaque mesure que l'on a mise de l'avant pour essayer d'atteindre cet objectif.

En ce qui a trait à la reconfiguration, le seul but et le seul motif derrière cette décision est d'essayer de mieux servir les Canadiens, au meilleur coût possible. Les revendications du syndicat des employés d'Emploi et Immigration sont absolument fausses, elles ne sont pas fondées et d'ailleurs la recommandation de procéder avec un centre pour examiner ces demandes vient des fonctionnaires en question.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Les Canadiens décideront de ce qui est efficace et de ce qui ouvre la porte à la criminalité.

Le Canada est un grand pays où les villes grandes et petites sont très éloignées les unes des autres. Il n'est pas facile pour quelqu'un de Kamloops de se rendre à Vancouver, de Sydney à Halifax et encore moins à Végréville, en Alberta, pour discuter d'une question d'immigration.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi il punit les Canadiens en fermant tous ces bureaux simplement pour sauver la peau du ministre des Finances?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député est-il en train de vouloir faire croire aux Canadiens que des gens vont devoir se rendre en voiture de Banff, en Alberta, à Bathurst, au Nouveau-Brunswick pour obtenir leur numéro d'assurance sociale? Ca se fait dans le nord du Nouveau-Brunswick.

Une voix: Par ordinateur.

M. Valcourt: Si le député veut faire croire aux Canadiens que nous allons obliger les gens à se déplacer jusqu'à Végréville, en Alberta, permettez-moi de lui dire que c'est absolument faux, que ce n'est pas du tout le cas. Il a bien été précisé que dans les cas où il est important qu'une entrevue ait lieu entre le requérant et Immigration Canada, cette entrevue se tiendra dans les villes du pays, dans les régions du Canada, et non à Végréville, en Alberta.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, nous avons des documents qui montrent que le gouvernement songe à fermer un grand nombre de bureaux d'immigration d'un bout à l'autre du pays. Celui de Sudbury est un de ceux qui sont visés.

Je me permets de vous rappeler que le bureau de Sudbury est le seul à desservir les clients de l'immigration dans tout le nord de l'Ontario et l'énorme population d'immigrants qui a mis en valeur cette région.

Comment le ministre prévoit-il desservir un territoire aussi vaste s'il n'y a absolument pas de bureau de l'immigration dans le nord de l'Ontario?

Mme Copps: L'immigration par téléphone: 1-800-tergiverse.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Mes collègues ne devraient pas s'étonner que la députée se trompe complètement. Il n'est pas question de réduire les services aux habitants du nord de l'Ontario. Les habitants de cette région, comme ceux de la région de l'Atlantique, des Prairies ou de la Colombie-Britannique, continueront de recevoir les services dont ils ont besoin de la part d'Immigration Canada. La députée continue de répéter ces allégations émanant d'un syndicat qui, nous le savons tous, s'oppose à cela parce qu'il ne s'est pas acquis la réputation de vouloir économiser l'argent des contribuables; mais c'est ce que nous ferons.

• (1440)

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, les documents que j'ai ici viennent d'Emploi et Immigration Canada.

Ces fermetures n'ont vraiment rien à voir avec l'efficacité. Pourquoi le ministre ferme-t-il le bureau de Sudbury sans se soucier de la vaste population que dessert ce

bureau, alors qu'il développe les bureaux d'immigration situés dans la circonscription du ministre des Finances?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée invoque de nouveau un document. Je le répète, la reconfiguration des bureaux d'Immigration Canada d'un bout à l'autre du pays découle des modifications que nous avons apportées à la Loi sur l'immigration, et cette reconfiguration ne privera les habitants d'aucune région du Canada des services auxquels ils sont en droit de s'attendre de la part d'Immigration Canada. La députée n'a donc aucune raison de continuer à soulever cette controverse qui n'est pas fondée.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le gouvernement a toujours dit que l'ALÉNA, l'accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, n'aurait pas de conséquences néfastes sur l'environnement et serait bénéfique pour les travailleurs. En fait, au cours de la dernière année, lorsque je l'ai interrogé sur ce qu'il comptait faire pour que les préoccupations concernant l'environnement et les travailleurs soient prises en considération dans les négociations relatives à cet accord, le ministre a répondu qu'il s'agissait d'un accord commercial qui n'avait rien à voir avec ces autres questions. Pourtant, le gouvernement a reconnu qu'il était prêt à négocier des accords parallèles, comme l'a proposé le président Clinton.

Voici la question que je veux poser au ministre du Commerce extérieur: si l'ALÉNA était assez bon pour les travailleurs et l'environnement en décembre dernier, pourquoi le gouvernement dit-il maintenant, soit à peine deux mois plus tard, qu'il est prêt à négocier de nouveaux accords? Admet-il que l'ALÉNA est un échec et qu'il comporte de graves problèmes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que je ne réussirai jamais à convaincre ma collègue parce que, lorsqu'il est question de l'ALÉNA, elle porte des oeillères. Le fait est que l'ALÉNA nous offre d'énormes possibilités en nous donnant accès au marché mexicain qui est l'un de ceux qui connaissent la croissance la plus rapide en Amérique. C'est un marché de 25 ou 30 millions de personnes à revenu moyen dont les entreprises profitent déjà grâce à de nouveaux contrats là-bas.

Ma collègue a raison. J'ai dit que l'ALÉNA était un bon accord et je suis encore de cet avis. Toutefois, nous essayons depuis février dernier, c'est-à-dire depuis un an, d'ajouter certaines dispositions concernant la main-d'oeuvre et l'environnement au moyen de ces accords parallèles. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens. Nous travaillerons de concert avec les deux autres pays pour arriver à ce but. Ces négociations commenceront probablement dans deux ou trois semaines.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Le gouvernement a clairement l'intention de présenter à la Chambre une mesure législative visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourtant, comme le ministre vient de le dire, le Canada, le Mexique et les États-Unis doivent commencer, le 15 mars, à négocier ces accords parallèles sur l'environnement et les travailleurs, ceux-là mêmes que le ministre avait déjà qualifiés d'inutiles.

Ma question est la suivante: Étant donné que des accords parallèles seront négociés, pourquoi le ministre persiste-t-il à vouloir présenter une mesure législative qui n'est manifestement pas complète sans ces accords? Pourquoi ne retarde-t-il pas la présentation de cette mesure jusqu'à ce que les négociations soient terminées?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la mesure législative en question est complète parce qu'elle reflète fidèlement l'accord signé par les trois pays en décembre dernier. Il est important pour nous de dissiper toute incertitude qui pourrait subsister dans le secteur privé. Nous devons légiférer pour mettre en oeuvre cet accord. Cela ne veut cependant pas dire que nous ne pouvons pas entreprendre de discussions sur des accord parallèles concernant la main-d'oeuvre et l'environnement, si nous sommes en mesure de mettre en place d'autres éléments qui nous permettront de collaborer en vue d'améliorer les conditions environnementales ou de travail dans les trois pays.

Je dirai à ma collègue que les États-Unis ont déjà amorcé le processus législatif, que le Canada le fera incessamment et que le Mexique suivra dès que son assemblée législative reviendra de son congé hivernal, le 1er avril.

• (1445)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre vient de dire clairement que certaines questions relatives à l'ALÉNA seront réglées au moyen d'autres accords.

[*Français*]

Nous avons pu constater les conséquences de l'entente de libre-échange, les pertes d'emplois, les résultats de la déréglementation et de la privatisation, ainsi que ses effets sur l'économie, mais nous ne sommes toujours pas au courant des études sur l'impact de l'ALÉNA. Je voudrais donc poser cette question au ministre: Le gouvernement va-t-il retirer ce projet de loi et permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de débattre de la question, en période électorale? Car le forum pour ce genre de débat, c'est bien en période électorale.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, beaucoup d'études ont déjà été faites au sujet de l'ALÉNA, qui ont conclu, en majeure partie, que l'ALÉNA est la meilleure option pour les trois pays, je dis bien pour les trois pays. En ce qui a trait à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous avons vu l'année dernière une augmentation des exportations vers les États-Unis de plus de 13 p. 100. Et ces exportations ont créé des emplois ici au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Durant le triste règne du gouvernement, le nombre de familles composées de deux parents et d'enfants qui doivent compter sur les banques d'alimentation a doublé. En outre, la plupart de ces familles disent devoir se passer de nourriture au moins une fois par mois. Pourtant, selon le président du comité bidon sur la pauvreté, il faudrait que les enfants soient nus, sans abri ou au bord de la famine pour être considérés comme pauvres.

Je demande au ministre si les Canadiens pauvres continueront d'être les laissés-pour-compte des politiques budgétaires du gouvernement jusqu'à ce que celui-ci disparaisse.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'essaie de comprendre le fond de la question. À mon avis, nous devons faire très attention lorsque la députée parle des enfants. Celle-ci sait pertinemment qu'il est inacceptable que les enfants souffrent de la pauvreté, mais c'est la réalité et nous essayons d'y remédier.

En 1992, nous avons dépensé plus de 3 milliards de dollars uniquement pour aider les familles et les enfants, principalement par le biais de la prestation pour enfants. Nous avons aussi amélioré la situation des travailleurs dont le revenu est faible. Nous avons fait tout ce que nous pouvions faire pour résoudre les nombreux problèmes que connaissent aujourd'hui les familles.

Il va de soi que l'on peut toujours faire plus, mais il faut tenir compte de notre capacité d'agir. Cette somme de 3 milliards de dollars en une année est probablement l'aide financière la plus importante a avoir été accordée par n'importe quel gouvernement au Canada.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, le gouvernement ne peut cacher le sort des pauvres par un tour de passe-passe.

Le fond de ma question est que près de 2 millions de Canadiens, dont 600 000 enfants, auront besoin des banques alimentaires pour survivre au cours de cette dernière année du fléau conservateur. Les députés d'en face essaient de faire passer les pauvres pour des bourgeois profiteurs qui ne sont pas du tout dans le besoin.

Je demande au ministre pourquoi la réaction instinctive du gouvernement est-elle de laisser les pauvres de notre pays se débrouiller tout seuls?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il devient de plus en difficile de saisir le fond de la question, mais je vais essayer encore une fois. J'ai mentionné ce que notre gouvernement a fait pour remédier au problème de la pauvreté chez les enfants.

• (1450)

Je me souviens que lorsque le parti de la députée était au pouvoir, que ce soit en 1975, en 1980 ou en 1985, il y avait des enfants pauvres au Canada. Toutes proportions gardées, la situation n'était pas nécessairement meilleure qu'elle l'est maintenant.

Le problème avec le parti de la députée, c'est qu'il est bon dans l'opposition, mais lorsqu'il est de ce côté-ci de la Chambre, il est mauvais en ce qui a trait aux politiques sociales et, ce qui est pire encore, aux politiques économiques.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'idée de modifier la définition de la pauvreté au lieu de prendre les mesures voulues pour combattre la pauvreté est la plus ridicule que j'aie jamais entendue.

Pourquoi, à un moment où la pauvreté touche un nombre record de Canadiens, le gouvernement perd-il son temps à chercher de nouvelles définitions au lieu d'agir tout de suite pour éliminer la pauvreté dans notre pays?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous n'avons pas modifié la définition de la pauvreté. Nous nous sommes attaqués au problème de la pauvreté chez les enfants au Canada.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

En ce moment, plus de 70 000 personnes, à Winnipeg, vivent des prestations d'assurance-chômage ou de l'aide sociale. Peu importe la définition choisie, ces gens-là sont pauvres.

Pourquoi le gouvernement passe-t-il son temps à s'interroger sur la définition de la pauvreté alors que son devoir réel est de donner des emplois et de la formation, et d'élaborer enfin un plan de développement pour Winnipeg?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, un autre député, lui aussi de Winnipeg, il faut le signaler, vient de poser la même question.

Je vais répéter ma réponse. Nous n'avons pas changé la définition de la pauvreté. Comme je l'ai déjà dit, le ministre des Finances a prévu trois milliards de dollars pour les enfants, dans son budget de l'an dernier. Il est donc bien évident que nous faisons notre possible pour favoriser la création d'emplois et aider les enfants. C'est le plus important, et c'est ce qui doit avoir la priorité. Le gouvernement essaie de stimuler la création d'emplois et de donner la possibilité aux parents de nourrir leurs enfants.

Le député sait très bien que cela ne se fera pas tout seul, mais seulement grâce aux efforts que nous faisons et continuerons de faire.

Encore une fois, le bilan du parti du député montre bien que la situation était pire lorsqu'il était au pouvoir. Le député n'était pas là, mais il devrait écouter ses collègues qui ont jadis fait partie du gouvernement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et elle concerne le projet de loi sur l'Accord de libre-échange nord-américain, qu'il compte présernter aujourd'hui, si j'ai bien compris.

La société qui fabriquait des camions à remorques à Ingersoll a annoncé la fermeture définitive de son usine, ce qui entraînera la perte de 240 emplois. C'est la quatrième fermeture qui survient dans cette industrie depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le nombre d'emplois perdus s'élevant à 1 300 en raison du transfert de toutes les activités de production aux États-Unis.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à élargir l'entente de libre-échange de manière à ce qu'elle englobe aussi le Mexique, alors que l'accord actuel a entraîné la disparition d'industries entières comme celles dont faisait partie l'usine d'Ingersoll?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être m'expliquer pourquoi, à un moment où la croissance nominale de l'économie américaine était d'environ 5 p. 100, nos exportations sur le marché américain ont augmenté de 13,5 p. 100, et ce, alors que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est en vigueur.

Qui exporte ces produits? Ce sont des entreprises prospères dans la circonscription du député et partout au Canada. Il y a, c'est vrai, des entreprises qui éprouvent certaines difficultés dans un contexte de libre-échange, de mondialisation des marchés et de récession. C'est un fait.

Le député doit toutefois commencer à examiner l'ensemble de la situation. Il constatera alors que la part de marché des exportations canadiennes aux États-Unis s'est accrue considérablement. Nos exportations aux États-Unis ont augmenté deux fois plus rapidement que celles du Japon, du Royaume-Uni ou de l'Allemagne sur le marché américain. Cela est entièrement attribuable à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1455)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le Conference Board of Canada, que le gouvernement aime bien citer, dit que, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous perdons des emplois dans le secteur manufacturier à un rythme trois fois plus rapide que les États-Unis. Cela est attribuable à l'Accord de libre-échange.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que, en l'occurrence, toute cette industrie a été victime de l'Accord de libre-échange, puisque les droits de douane sont passés de 15 à 1,5 p. 100.

Alors qu'il avait prévu de réduire progressivement, sur une période de dix ans, les tarifs concernant les camions-remorque, pourquoi le gouvernement en a-t-il accéléré la réduction, ce qui a entraîné la disparition de toute une industrie et de 1 300 emplois au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre de Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député le sait certainement puisqu'il est le porte-parole de son parti en matière de commerce. Le *Financial Post* dit que le ministre du Commerce que nommerait le chef du NPD se sentirait bien seul. À la place du député, je demanderais sans tarder de nouvelles responsabilités.

En fait, aux termes de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, il faut obtenir l'accord des industries de l'un et l'autre pays pour accélérer la réduction tarifaire. Fort de cet accord, le gouvernement est allé de l'avant.

Je souligne d'ailleurs qu'il y a eu deux cas importants où les réductions tarifaires se sont faites plus rapidement, ont visé des échanges de quelque 8 milliards de dollars et, comme le député en conviendra, ont été avantageuses pour les consommateurs des pays visés. Ceux-ci sont les grands gagnants du libre-échange parce qu'ils bénéficient de prix moins élevés résultant de la suppression des tarifs et qu'ils peuvent acheter une plus grande variété de produits.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur présentera bientôt le projet de loi sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Le ministre soutient que les Américains ont, eux aussi, amorcé le processus législatif. Pourtant, il sait que le président et le négociateur en chef des États-Unis ont tous deux affirmé que le président américain ne proposera pas au Congrès de mesure législative sur l'ALÉNA tant que les États-Unis n'auront pas conclu trois accords supplémentaires ou parallèles, portant respectivement sur l'environnement, la main-d'oeuvre et l'augmentation subite des importations.

Le ministre peut-il préciser à la Chambre et aux Canadiens pourquoi il va pourtant de l'avant, sachant que ces trois accords parallèles modifieront considérablement les conditions et l'application du projet d'Accord sur le libre-échange nord-américain?

Pourquoi le ministre et le gouvernement n'attendent-ils pas que les Canadiens connaissent la nature des accords parallèles et sachent ce que le gouvernement lui demande d'adopter?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux vous garantir que les accords parallèles ne modifieront pas considérablement l'accord signé par les trois pays en décembre dernier.

Le président Salinas, le président Clinton et le premier ministre Mulroney ont tous convenu qu'aucun changement ne sera apporté à l'accord conclu en décembre 1992. L'accord ne sera pas rouvert. Il entrera en vigueur le 1er janvier 1994.

Les accords parallèles sont des accords supplémentaires. Ils contiendront certaines dispositions dans les domaines de l'environnement, de la main-d'oeuvre et peut-être de l'augmentation subite des importations, qui s'ajouteront à l'accord lui-même. Ils ne modifieront en rien l'essentiel de l'accord.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, cette réponse contredit ce que le ministre a déclaré hier.

Il a affirmé qu'il a présenté, il y a un an, les propositions du Canada en matière d'emploi et de normes de travail, propositions qui auraient grandement modifié le traité lui-même. Les États-Unis et le Mexique ont rejeté ces propositions.

Hier, le ministre a dit qu'il allait de nouveau présenter ces propositions, et aujourd'hui il soutient qu'elles ne changeront rien à l'accord.

• (1500)

J'ai une question bien précise à poser au ministre. Il sait bien que toute entente sur l'augmentation subite des importations changera la nature de l'ALÉNA lui-même. Elle aura une incidence sur le mécanisme de règlement des différends. Elle changera la nature des dispositions du traité sur l'augmentation subite des importations.

Le ministre peut-il expliquer notre position aux Canadiens? Le Canada a-t-il adopté une position dans ces trois domaines? Quelle est-elle?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député aurait dû me poser ces questions lorsque j'ai témoigné devant le comité. Comme je comparaîtrai de nouveau devant le comité, je suis sûr que nous aurons l'occasion d'en discuter.

Permettez-moi de préciser que, ce que nous proposons en matière de main-d'oeuvre et d'environnement depuis février dernier, c'est la création de deux commissions trilatérales. On a déjà approuvé la mise sur pied d'une

commission de l'environnement et on pourrait faire la même chose dans le cas de la main-d'oeuvre, ce qui permettrait aux trois pays d'amorcer un dialogue sur la façon d'améliorer leurs politiques dans ces deux domaines. Cela ne change rien à la nature de l'accord signé au mois de décembre dernier.

En ce qui concerne l'augmentation subite des importations, attendons de voir ce que les Américains ont l'intention de faire. Je l'ignore et je ne pense pas que mon collègue le sache non plus. Ce que nous savons, c'est que les Américains ont à maintes reprises confirmé qu'ils ne rouvriraient pas l'accord conclu en décembre dernier.

* * *

L'EMPLOI

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

En ce moment, il y a 18 Américains qui travaillent dans une cimenterie de Woodstock, en Ontario. Ces Américains ont obtenu de fonctionnaires canadiens des permis les autorisant à faire un travail mécanique dans un secteur où le taux de chômage au Canada est de 50 p. 100. Les fonctionnaires canadiens, qui ont émis ces permis, n'ont pas réfléchi quelles en seraient les conséquences pour les travailleurs canadiens.

Comment le gouvernement peut-il rester sans rien faire alors que des emplois dont les Canadiens ont tant besoin ont été donnés à des Américains avec sa bénédiction?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me demande comment le député peut dire que cela s'est produit avec la bénédiction du gouvernement.

Lorsqu'il a porté cette situation à l'attention des fonctionnaires du ministère, en décembre dernier, les employés du bureau responsable ont expliqué comment une erreur s'était produite, dans une lettre envoyée au député. On a dit qu'il ne restait plus que deux semaines, ou quelques jours, et on a expliqué au député que ces permis avaient été accordés par erreur. Par ailleurs, on lui a donné l'assurance par écrit que des mesures avaient été prises pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise. C'était en décembre dernier.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je ne veux pas de promesses d'un agent consulaire canadien. Je veux que le ministre et le gouvernement me garantissent qu'ils ne permettront pas que cela se reproduise.

Il est vrai que le consulat canadien à Minneapolis, au Minnesota, a admis avoir fait une erreur en approuvant les demandes de permis, mais cela reste inacceptable et a enlevé à des Canadiens des emplois au Canada.

Je demande au ministre responsable du Commerce international ce qu'il entend faire pour empêcher que l'ALÉ ou quelque petite clause ambiguë de la politique d'immigration ne soient invoqués par des étrangers pour prendre des emplois dont des Canadiens ont désespérément besoin.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait parfaitement bien que cela n'a rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Une erreur d'interprétation a été commise par un fonctionnaire. Je sais que dans un monde parfait personne ne commet jamais d'erreurs.

Le député s'obstine à interpréter cette erreur comme étant la politique gouvernementale, alors qu'on lui a clairement fait savoir par écrit que celle-ci disait tout le contraire. Nous avons comme politique d'embaucher les Canadiens d'abord, et c'est ainsi partout au Canada. L'origine de l'erreur a été expliquée au député.

S'il vous plaît, ne vous servez pas de cette erreur pour dénigrer l'Accord de libre-échange. Cet accord n'a rien à voir avec cela.

* * *

• (1505)

LA STRATÉGIE DE PÊCHE POUR LES AUTOCHTONES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

En juin dernier, quand le ministre des Pêches et des Océans a annoncé sa stratégie de pêche pour les autochtones de la Colombie-Britannique, il a dit qu'il appliquait la décision de la Cour suprême dans l'affaire Sparrow. Le Comité des pêches a demandé au ministre de la Justice de déterminer à quel point cette décision—qui a suscité bien des interrogations et des controverses en Colombie-Britannique—visait la commercialisation du produit de la pêche des autochtones.

Le ministre des Pêches se rend-il compte à quel point il importe de traiter cette question rapidement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je crois que le député sait très bien que le ministère des Pêches et des Océans a adressé une demande au cabinet du minis-

tre de la Justice pour obtenir son interprétation de la décision Sparrow.

En fait, j'ai justement rencontré hier, à Vancouver, pour discuter des ces questions, des représentants de groupes autochtones, de l'industrie de la pêche et du secteur récréatif ainsi qu'un représentant du gouvernement de la Colombie-Britannique.

J'apprécierais beaucoup que le député me fasse part de la politique de son parti au sujet de la décision Sparrow et de la vente de poisson comestible, qui se fait actuellement à titre expérimental. Son parti appuie-t-il ou non cette mesure? Appuie-t-il les groupes autochtones dans leur désir d'être intégrés à l'industrie de la pêche ou s'y oppose-t-il? Quelle est sa position?

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre peut-il nous dire s'il a déjà conclu même un seul accord sur le partage des eaux dans les principales rivières à saumon de la Colombie-Britannique? Peut-il nous dire avec certitude que des règlements seront appliqués—sans égard à la race, à la religion ou à la couleur—de façon à garantir que l'industrie du saumon de la Colombie-Britannique ne subira pas le même sort que l'industrie de la morue du Nord dans l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je sais que nous sommes tous influencés par les beaux discours que nous entendons à la Chambre, et c'est probablement ce qui est arrivé au député.

Nous essayons en ce moment de parvenir à un accord sur le partage des eaux avec les groupes autochtones concernant le fleuve Fraser et la rivière Skeena. Nous espérons y parvenir d'ici la mi-mars. C'est notre date cible. Nous prévoyons conclure des accords avec plus de 100 bandes autochtones sur la gestion des stocks de poisson et des habitats avant l'ouverture de la pêche à la mi-mai.

Nous aurons probablement au moins trois accords, comme l'an dernier, sur la vente de poisson comestible à titre expérimental, afin qu'elle se déroule dans l'ordre et la compréhension. Il y aura au moins trois accords. Je ne sais pas s'il y en aura d'autres.

Nous poursuivons actuellement tous les travaux nécessaires et nous espérons que tout sera prêt avant l'ouverture de la saison de la pêche.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On m'a signalé que le gouvernement ontarien pourrait faire fi du traité de Williams, de la loi actuelle, de la jurisprudence et du paragraphe 35(1) de la Constitution canadienne en ce qui concerne les droits actuels issus des traités. Il a l'intention d'accorder aux sept bandes assujetties au traité de Williams des permis revêtant la forme d'ententes provisoires.

Le gouvernement ontarien a-t-il consulté le gouvernement fédéral à cet égard? Dans l'affirmative, le gouvernement fédéral modifiera-t-il les règlements pour accorder aux Indiens assujettis au traité de Williams le droit légal de pêcher et de chasser et étendra-t-il ce droit à la chasse aux oiseaux migrateurs?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington s'inquiète, comme beaucoup d'habitants du centre-est de l'Ontario, des différents règlements qui concernent la chasse et la pêche par les autochtones des Conseils indiens unis.

En 1923, les signataires du traité de Williams ont cédé leurs privilèges spéciaux de chasse et de pêche. Le gouvernement ontarien désire rétablir ces privilèges, mais doit le faire uniquement en conformité de la Loi sur les pêches, c'est-à-dire avec l'autorisation du ministre des Pêches, qui doit en fin de compte approuver les règlements.

Le gouvernement fédéral a toutefois confié à l'Ontario la responsabilité de consulter largement toutes les parties intéressées et de s'assurer qu'il n'y aura aucune réaction négative ni aucun malentendu avant que les projets de règlement ne soient présentés.

* * *

• (1510)

LES PASSAGES À NIVEAU

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle découle d'un accident mortel à un passage à niveau à Stewiacke, en Nouvelle-Écosse.

Le rapport de la GRC dit que la Loi sur la sécurité ferroviaire est une loi fédérale que font appliquer seulement les polices du CN et du CP. La réponse à une pétition au ministre des Transports, a été que la GRC a, effectivement, le pouvoir de faire appliquer toutes les lois fédérales, et notamment la Loi sur la sécurité ferroviaire.

Qui a raison?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon collègue m'a fait part de ce problème. Il semblerait qu'il y ait contradiction entre ce que l'on dit dans le rapport, d'une part, et la réponse à la pétition, d'autre part.

Je pense que c'est là un point très valable. Je vais en parler à mes collaborateurs et j'essaierai de donner une réponse précise.

* * *

LES LIGNES AÉRIENNES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Lundi, le ministre des Transports disait qu'il appartenait aux compagnies aériennes de résoudre la question de la surcapacité. Mardi, il disait qu'il pourrait imposer une solution par voie législative.

Le ministre des Transports, qui hésite depuis des mois, pendant que nos compagnies aériennes courent à la faillite, pourrait-il nous dire qu'elle est sa solution à la crise de notre secteur aérien?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans ma déclaration à la Chambre, à la fin de novembre, je mentionnais qu'un des principaux problèmes du secteur aérien au Canada, et dans le monde d'ailleurs, était la surcapacité.

Je disais alors que si les compagnies aériennes ne s'imposaient pas l'autodiscipline nécessaire pour diminuer leur capacité, nous devrions légiférer pour remédier à la situation. C'est toujours notre position.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, on ne résout pas le problème qui existe en ce moment, n'est-ce pas? On ne fait rien pour assainir le secteur.

Alors que nos compagnies aériennes continuent d'exploiter des avions réguliers qui volent à moitié pleins, ce qui leur fait perdre de l'argent le ministre nous dit: «Je ferai peut-être cela ou peut-être que le secteur devrait faire l'objet de telle intervention».

Quelle est la politique du ministre et du gouvernement? Quand le ministre va-t-il cesser de rendre tout le monde responsable sauf lui-même, et faire preuve de compétence en mettant un terme à cette concurrence destructive dans le secteur aérien?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Transports n'a rien inventé. Les directeurs généraux des deux grandes compagnies aériennes ont comparu à une audience récente et reconnu que leur principal problème était la surcapacité. Cependant, au lieu de faire quoi que ce soit eux-mêmes, ils attendent que le gouvernement intervienne.

Je disais hier que nous préparons une mesure législative pour mettre de l'ordre dans le secteur, si les propriétaires et exploitants ne sont pas prêts à le faire eux-mêmes.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Insatisfaite d'avoir semé la terreur à Saint-Clément et ailleurs, la Société canadienne des postes s'apprête également à fermer le bureau de poste de la communauté de La Rédemption.

J'aimerais savoir ceci du ministre: Quand son gouvernement va-t-il cesser cette politique d'abandon du Canada en milieu rural? Quand?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Il est certain, monsieur le Président, que nous n'abandonnons pas le Canada rural. Nous ouvrons des comptoirs postaux qui sont gérés par des particuliers et non par la Société canadienne des postes. Ces comptoirs restent ouverts plus longtemps et sont plus accessibles au public. Quand nous avons demandé aux gens si cette idée leur plaisait, 90 p. 100 d'entre eux ont répondu par l'affirmative.

Le député se plaignait du fait que deux ou trois bureaux de poste étaient restés ouverts dans la circonscription du premier ministre, sous-entendant par là un privilège politique.

M. Boudria: Cinq.

M. Andre: Cinq. Je voulais juste mentionner au député que six bureaux de poste sont restés ouverts dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, tout ça est bien beau, sauf qu'il y avait 45 bureaux de poste dans ma circonscription et qu'en ce moment même le gouvernement est encore en train d'en fermer.

Le ministre pourrait-il me dire quand le gouvernement, qui transforme, rationalise, réaménage et ferme des bureaux de poste, des bureaux d'immigration et tout le reste dans tout le Canada, cessera-t-il d'abandonner le Canada rural?

• (1515)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré, nous ouvrons de nouveaux bureaux de poste. Il y en avait 12 000 il y a quelques années. J'aimerais préciser qu'au lieu de faire 400 millions de dollars de pertes par an, nous faisons maintenant des profits. Non seulement ça, le taux de distribution du courrier dans les délais prévus atteint maintenant 99 p. 100, au lieu de 85 p. 100 comme auparavant. La Société canadienne des postes est maintenant le service postal le plus efficace du monde.

Quatre-vingt-dix pour cent des personnes interrogées à ce sujet se sont dites satisfaites du nouveau service. Je pense que c'est un assez bon bilan.

* * *

[*Français*]

LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, les jeunes étudiants et étudiantes de ce pays représentent une main-d'oeuvre productive pour le Canada. De plus, les jeunes étudiants veulent travailler pendant la période de relâche scolaire et les vacances afin d'augmenter leur expérience et leur revenu.

Dans le passé, le gouvernement a encouragé nos jeunes par une stratégie d'emplois d'été pour étudiants. Ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse: Le ministre a-t-il l'intention de reconduire le Programme Défi 92 cette année afin de soutenir nos jeunes au chapitre de l'emploi d'été?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai effectivement l'intention de reconduire le programme Défi 92 qui s'appellera Défi 93 cet été. Il me fait plaisir d'informer tous les collègues et les étudiants et étudiantes de ce pays ainsi que les employeurs que la somme affectée au programme Emploi d'été—Expérience du travail, qui était de 83 millions de dollars l'été dernier, passera à 88 millions cet été.

Des voix: Bravo!

M. Cadieux: De plus, la période de présentation des demandes sera augmentée d'une semaine, soit jusqu'au 19 mars 1993.

* * *

[*Traduction*]

LE PONT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Comme le ministre le sait, les responsables de l'évaluation environnementale du lien fixe générique entre le Nouveau-Brunswick et l'île-du-Prince-Édouard ont recommandé de ne pas donner suite au projet.

Le gouvernement respectera-t-il la promesse qu'il a faite en 1988 et fera-t-il une évaluation environnementale de ce projet?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée sait que ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et que le groupe d'experts a présenté une série de recommandations. Le gouvernement a tenu compte de ces recommandations et, au moment de lancer les appels d'offres pour la réalisation de ce projet il a demandé aux soumissionnaires de prendre en considération les recommandations du groupe d'experts.

C'est, à ma connaissance, ce qui s'est passé. Depuis, une action en justice a été intentée et est maintenant en instance, je crois, devant la Cour fédérale. Dans ces circonstances, je pense qu'il serait plus sage de ne pas en dire plus.

* * *

LA PÊCHE AU SAUMON

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

La semaine dernière, en réponse à une question concernant la pêche du saumon au filet maillant, le ministre a déclaré qu'il valait mieux négocier la réduction de cette pêche par des accords plutôt que d'engager des poursuites devant les tribunaux. Je suis d'accord avec cette orientation à condition que nous puissions vraiment conclure ces accords.

Je voudrais demander au ministre s'il peut nous donner des détails sur le nombre d'accords qui ont été conclus en 1992, par exemple avec les 15 bandes du Nouveau-Brunswick, et s'il peut nous dire comment se poursuivent les négociations afin de conclure ces accords pour la saison 1993.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je ne dispose pas aujourd'hui de tous ces renseignements détaillés pour les communiquer au député, étant donné que je reviens juste de la côte ouest. Je n'ai pas encore eu la possibilité de recueillir des renseignements sur la côte est.

Je sais cependant que nous avons conclu l'année dernière un certain nombre d'accords au Nouveau-Brunswick sur la stratégie de pêche pour les autochtones. On a créé dans cette province plus de 64 années-personnes pour employer des autochtones à la suite de ces projets. Ces emplois se rapportaient tous à l'établissement de programmes de protection de la pêche des autochtones, de surveillance de la pêche, de gestion, d'amélioration et d'évaluation des stocks.

J'essaierai de me procurer le nombre d'accords portant sur le genre d'engins de pêche et les mesures de conservation ainsi que ce qui est prévu pour cette année. Je lui communiquerai ces renseignements en privé.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

TARIF DES DOUANES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, aujourd'hui, vers midi, mon bureau a donné préavis au ministre des Finances de mon intention de prendre la parole sur ce point. J'espère qu'il l'a reçu. Ce n'est pas le cas? Je sais que son bureau a été prévenu. De toute façon, je vais continuer.

• (1520)

M. le Président: Un instant, je vous prie. J'apprécie ce que le député a dit au sujet de l'avis qu'il a donné au ministre. Je suis à la disposition du ministre comme du député. Cependant, si cela facilitait la discussion de cette question que le ministre prenne connaissance des documents, ce serait peut-être une bonne chose qu'il le fasse. J'entendrai le député à ce sujet.

M. Lee: Monsieur le Président, mon bureau a fait son possible pour que le ministre en soit informé aujourd'hui. Je pense qu'il vaut mieux que j'aborde la question dès maintenant. Le Président pourra ensuite se prononcer là-dessus.

Je soulève la question de privilège parce que le ministre des Finances a omis de déposer à la Chambre un décret pris en vertu du paragraphe 59(2) du Tarif des douanes. À mon avis, cette omission équivaut à un outrage au Parlement.

Vous vous rappelez sans doute que le 3 février de l'année dernière, j'avais soulevé une question semblable à propos du décret relatif à la suspension des privilèges accordés aux termes de l'Accord de libre-échange, enregistré alors en tant que DORS-8954.

Le 29 décembre 1992, le gouverneur en conseil a adopté le décret 1992-2715. Ce décret avait pour but de révoquer le décret qui avait donné lieu à ma première question de privilège.

Tout comme le décret original, le décret révocatoire pris en décembre dernier et enregistré en tant que DORS-9314 devait être déposé à la Chambre. Le décret révocatoire a été pris en vertu du paragraphe 59(2) du Tarif des douanes, et le paragraphe 59(5) du même tarif prévoit que le ministre des Finances est tenu de fournir un exemplaire de tout décret pris en vertu de l'alinéa 59(2) et de le déposer devant le Parlement dans les 15 jours qui suivent, pendant que l'une ou l'autre des deux Chambres siège.

Il fallait donc, aux termes de la loi, déposer à la Chambre, au plus tard le 15 février 1993, le décret révocatoire pris le 29 décembre, soit le 15e jour de séance après son exécution.

Je ne vais pas répéter dans le détail les arguments que j'ai fait valoir en février de l'année dernière. Ils s'appliquent ici et je vous demanderais de les prendre en considération avant de vous prononcer sur ma question de privilège. Toutefois, je voudrais insister sur le fait que si je prends la parole aujourd'hui, c'est uniquement parce que je suis un député soucieux de faire respecter le droit collectif que la Chambre a d'obtenir que l'on y dépose un exemplaire de tout décret pris en vertu du paragraphe 59(2) du Tarif des douanes.

Comme la fois précédente, je suis persuadé que le ministre n'a pas désobéi intentionnellement à la règle qui exige le dépôt des décrets. Cela dit, je soutiens que son intention n'entre pas en considération à cette étape de la procédure.

Comme je l'ai mentionné en février de l'année dernière, je ne peux trouver aucune source qui autorise à penser qu'une omission ne constitue un outrage à la Chambre que si elle était intentionnelle. Il semble bien que l'on puisse considérer tout acte ou toute omission qui tend à diminuer les pouvoirs de la Chambre comme un outrage,

même si, au moment de décider de la sanction, la Chambre doit tenir compte de l'intention de la personne accusée d'outrage.

Si je comprends bien votre rôle à ce stade est simplement de décider si les éléments dont vous disposez vous permettent de conclure que la conduite ou l'omission qui fait l'objet de la plainte constitue, de l'avis de la Chambre, un outrage au Parlement et non pas que cette conduite ou cette omission équivaut à un outrage au Parlement.

La question fondamentale, qui est de savoir si le fait que ce décret n'ait pas été déposé est un outrage à la Chambre, doit être tranchée par la Chambre.

Je dirais qu'il n'y a aucun doute que le fait, que le ministre n'ait pas déposé à la Chambre, intentionnellement ou accidentellement, un document qui doit l'être, tend à diminuer l'autorité de la Chambre des communes et peut être raisonnablement interprété comme un outrage à la Chambre.

• (1525)

À cet égard, je référerai la Chambre aux commentaires que vous avez faits le 5 février 1992 au sujet de ma première question de privilège. Vous aviez alors conseillé aux personnes responsables du dépôt de documents dans des délais prescrits de bien réfléchir aux conséquences que pourrait avoir le non-respect des règles concernant le dépôt de ces documents. Je suis au regret de dire que le ministère des Finances semble ne pas avoir tenu compte de vos conseils.

Bien que j'aie mentionné les fonctionnaires du ministre, il n'en demeure pas moins que, selon le principe de la responsabilité ministérielle, le ministre est responsable devant la Chambre des actes et des omissions de ses fonctionnaires. Aussi tentante que soit l'envie de déroger à la responsabilité ministérielle, nous ne pouvons y succomber et le ministre doit accepter la responsabilité des erreurs de ses fonctionnaires, et je ne doute pas qu'il le fasse.

Étant donné ce qui s'est passé en février dernier, il semble que la Chambre devra prendre une mesure décisive si nous voulons que soit respecté notre droit collectif à être informés des décrets adoptés conformément au paragraphe 59(2) du Tarif des douanes, dans les délais requis par le Parlement, à savoir dans ce cas 15 jours de séance.

Pour terminer, du fait que cela s'est déjà produit il y a un an et que vous, monsieur le Président, avez mis le ministère des Finances en demeure, je suis prêt à proposer une motion pertinente si vous acceptez mon argumentation.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec grand intérêt et je ne puis que lui donner l'assurance que j'examinerai la question et informerai la Chambre le plus tôt possible. Je sais gré au député d'avoir abordé le sujet maintenant, mais, comme je n'ai pas eu l'occasion de l'étudier, il m'est impossible de lui donner une réponse définitive. Je vais me pencher sur la question immédiatement.

M. le Président: Je veux m'assurer que le député et le ministre comprennent bien la situation dans laquelle la présidence se trouve à cet égard.

J'ai écouté l'explication qui a été présentée, et le ministre a répondu qu'il voulait examiner la question plus en profondeur avant de donner sa réponse. J'entendrai la réponse du ministre, et je rendrai ensuite ma décision.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 264 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LE FORUM PARLEMENTAIRE DES PAYS D'ASIE ET DU PACIFIQUE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la réunion inaugurale du

Forum parlementaire des pays d'Asie et du Pacifique, qui s'est tenue à Tokyo, au Japon, les 14 et 15 janvier 1993.

Ce document est plus qu'un simple rapport, puisqu'il contient plusieurs résolutions et des observations structurelles qui pourraient se révéler utiles à la Chambre des communes et au Président.

Le rapport souligne l'importance insuffisante accordée aux activités interparlementaires dans les pays riverains du Pacifique. De fait, il n'existe qu'une seule organisation bilatérale liant le Canada avec un de ces pays, le Japon. Il s'agit de la seule organisation officielle en dépit du fait que le centre géopolitique se déplace vers le Pacifique. Il est donc impératif que le Canada participe plus activement à des activités interparlementaires dans ce secteur.

Aussi, le rapport que nous vous avons présenté recommande que la nouvelle organisation, qui est un organisme cadre des associations parlementaires des pays du Pacifique, encourage, de concert avec l'Association interparlementaire Canada–Japon, la création d'un plus grand nombre d'associations d'amitié, comme les associations Canada–Chine, Canada–Taïwan et Canada–Corée.

Le rapport recommande également de créer de nombreuses associations d'amitié sous le parrainage d'un organisme cadre unique, lequel aiderait les délégations à développer les relations d'amitié, qui accusent beaucoup de retard par rapport à ce que se passe en Europe.

• (1530)

Le rapport correspond au point de vue du député de Saint–Denis, qui va justement faire des recommandations similaires dans le rapport plus étoffé qu'il va présenter au Parlement par l'entremise du comité.

Je tiens à appuyer le rapport et à le souligner. Nous espérons qu'il ne sera pas simplement reçu, mais que le Président et le comité l'étudieront.

J'aimerais aussi qu'il soit renvoyé à la Chambre des communes, et je demande que cela soit fait pendant que vous examinerez nos recommandations.

[*Français*]

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint–Denis): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. C'est la seule manière pour moi de pouvoir ajouter quelques mots. Je dois dire que, effectivement, pour les députés qui rêvent toujours de changer un peu les règlements, de donner plus de pouvoir aux députés, nous avons là un bel exemple où ce n'est ni de votre faute ni de la nôtre, ce sont le règlements. Mais je souhaiterais que bientôt on puisse changer les règlements pour que lorsqu'il y a dépôt d'un projet que je connais, auquel j'ai participé à la demande de la Présidence—je sais exactement ce que le député veut nous dire—je souhaiterais que, à l'occasion, lorsque l'on dépose des documents aussi importants, non pas pour l'avis des parlementaires, mais pour exactement ce que le Canada devrait faire, l'on puisse s'ouvrir les yeux, et malheureusement le Règlement ne nous le permet pas.

Je trouve que les députés qui demandent de plus en plus de pouvoir pour les parlementaires devraient se joindre à moi dans la demande que nous ferons bientôt pour que soit donnée la possibilité à quelques parlementaires directement impliqués dans la rédaction d'un rapport semblable de pouvoir non pas simplement écouter religieusement celui qui le dépose, mais bien d'ajouter quelques commentaires parce que l'on pourrait dire que la presse qui nous critique souvent devrait au moins lire ce document. Le Règlement ne nous le permet pas, mais je souhaiterais qu'il soit changé dans ce sens.

Mme le vice–président: Le Règlement ne me permet pas non plus d'écouter de longs discours à la suite de la présentation de rapports de délégations interparlementaires, même si ce sont des interventions qui sont très importantes et très intéressantes. Nous reprenons donc sous la rubrique *Présentation de rapports de comités*. L'honorable député d'Edmonton–Sud–Ouest.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 66e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet des associations parlementaires.

En le déposant, j'aimerais remercier l'honorable député de Saint–Denis pour son excellent travail dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

PROJET DE LOI C–99

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C–99, Loi modifiant la Loi sur

les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence, avec une proposition d'amendement.

Ce projet de loi est d'une grande importance. Tous les partis y sont favorables. Le maximum des prêts aux petites entreprises passera de 100 000 $ à 250 000 $. Les sociétés admissibles pourront maintenant avoir des revenus atteignant 5 millions de dollars et nous espérons vraiment que les banques de notre pays appuieront et utiliseront cette loi capitale afin d'aider les petites entreprises, qui créent plus de 80 p. 100 des emplois au Canada.

* * *

[*Français*]

LES COMPTES PUBLICS

ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 11e rapport du Comité permanent des comptes publics.

Dans ce rapport, nous rendons compte du déplacement à Londres effectué par le comité, en compagnie du vérificateur général du Canada, du 1er au 5 novembre 1992. Le comité cherchait à se renseigner sur la réforme de la fonction publique britannique, l'information au Parlement, l'évaluation de programmes et le contrôle financier de l'aide aux pays en développement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) demande à présenter le projet de loi C-409, Loi modifiant le Code criminel (menaces et intimidation).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Black: Madame la Présidente, je demande à présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi modifiant le Code criminel (menaces et intimidation).

• (1535)

Ce projet de loi regroupera toutes les dispositions actuelles du Code criminel qui pourraient s'appliquer au harcèlement criminel; il les renforcera et les placera dans le contexte de la violence faite aux femmes.

J'ai examiné très attentivement les lois américaines en la matière. J'ai repris certains de leurs principes dans ce projet et j'ai adapté les modifications proposées au droit canadien et à la réalité canadienne.

En 1991, 120 femmes canadiennes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. La plupart du temps, ces meurtres étaient précédés de menaces, d'intimidation et de harcèlement criminel. Il faut mettre fin à tout cela.

Mon projet de loi fait un pas dans cette direction et je demande l'appui, en fait je compte sur l'appui, de tous les députés de la Chambre.

Mme le vice-président: Mme Black propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que huit membres et deux employés du Comité permanent de la Justice et du solliciteur général soient autorisés à se rendre à Toronto et à y séjourner du 10 au 12 mars pour participer au symposium sur la prévention du crime.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Belcourt, Senneterre, Barraute et Sullivan, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions portant sur deux sujets différents. La première est signée par un certain nombre de mes électeurs qui s'inquiètent de ce que la législation canadienne ne condamne pas les documents présentant comme un jeu la torture, le viol et le meurtre, tel le jeu de société des tueurs en série.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, les signataires de la seconde pétition sont tout aussi préoccupés par l'Accord de libre-échange nord-américain et souhaitent que le gouvernement y mette fin.

LA VIOLENCE

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition dont les signataires demandent au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel du Canada de telle sorte qu'un jeu violent et dégradant, comme celui des tueurs en série, ne soit pas distribué au Canada.

L'ALCOOL

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition signée par près de 4 000 Canadiens de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font valoir que les boissons alcoolisées constituent une drogue dont les risques pour la santé ne sont pas connus de beaucoup de gens parce que leur consommation est très largement acceptée dans notre société. Cela est particulièrement vrai des femmes enceintes, dont beaucoup ne savent pas que la consommation de boissons alcoolisées peut entraîner des anomalies chez le foetus.

On a aussi établi un lien entre la consommation de boissons alcoolisées et la compétence à faire fonctionner une machine ou à conduire une voiture, l'hypertension, les maladies du foie, le cancer et l'alcoolisme. Les pétitionnaires font valoir que des gouvernements publient déjà des avertissements sur les contenants de boissons alcoolisées.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'envisager de rendre ces avertissements obligatoires pour toutes les boissons alcoolisées afin que les consommateurs, y compris les femmes enceintes, soient avertis des risques pour la santé que présente la consommation de boissons alcoolisées.

[*Français*]

LE LANGAGE UTILISÉ À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ces pétitionnaires demandent au Parlement de surveiller de très près le langage utilisé à la radio et à la télévision. Ils demandent aussi que le Parlement s'assure que les actes de violence soient minimisés ou enrayés. Ils soulignent que souvent leurs efforts sont contrecarrés par ce qui se passe dans les médias. Ils ont aussi accentué le fait qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser des propos grossiers ou des actes de violence pour informer ou amuser les gens.

• (1540)

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les pétitionnaires demandent au gouvernement de revoir ses décisions en matière d'éducation, en particulier en ce qui concerne l'impôt de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants et la taxe sur les produits et services sur les manuels et les fournitures scolaires.

Ils font remarquer que c'est la première fois qu'une telle taxe est imposée et que la lecture est la pierre angulaire de la démocratie et de la compétitivité, ils invitent donc le gouvernement à prendre des mesures sans tarder.

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 435.

[*Texte*]

Question nº 435—**M. Gardiner:**

Pour chaque exercice financier depuis 1985, le gouvernement a-t-il retenu les services de cabinets d'avocats à Prince George (Colombie-Britannique) et, dans l'affirmative, pour chaque cas, quel est le nom du cabinet et le montant reçu?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): En réponse à la question de l'honorable député, on m'informe comme suit:

Nom du Cabinet	Montant payé pour l'année fiscale
Pour l'année fiscale 1985-1986 :	
Coleman & Co.	164,44 $
Heather, Sadler, Hughes & Jenkins	48 972,17 $
Hope, Heinrich & Hansen	65 358,83 $
Meiklem, Harrison & Fletcher	3 219,46 $
Wright, Garth	143,29 $
Wilson, Kling & Co.	99,80 $
Nose, Mieski, Traxler, Haines & Wingham	567,87 $
Pour l'anné fiscale 1986-1987 :	
Blackey, R.D.	121,69 $
Heather, Sadler, Hughes & Jenkins	98 028,31 $
Hope Heinrich	21 291,61 $
Meiklem, Harrison & Fletcher	8 729,24 $
Nose, Mieske, Traxler, Haines & Co.	2 096,64 $
Haines, Roger	934,26 $
Pour l'année fiscale 1987-1988 :	
Haines, Roger	198,00 $
Heather, Sadler Jenkins	117 234,24 $
Meiklem, Harrison & Fletcher	6 498,65 $
Nose, Mieske & Co.	10 011,95 $
Hope Heinrich	574,90 $
Pour l'année fiscale 1988-1989 :	
Heather, Sadler Jenkins	44 440,47 $
Meiklem, Harrison & Co.	5 490,88 $
Nose, Mieske & Co.	4 824,36 $
Ramsay Nose	1 693,11 $
Repskock, Ken	300,00 $
Hope Heinrich	4 171,81 $
Pour l'année fiscale 1989-1990 :	
Heather, Sadler Jenkins	123 830,55 $
Meiklem, Harrison & Fletcher	3 810,88 $
Ramsay Nose	795,84 $
Pour l'année fiscale 1990-1991 :	
Heather, Sadler Jenkins	153 077,57 $
Meiklem, Harrison & Fletcher	12 051,90 $
Ramsay Nose	4 560,98 $
Pour l'année fiscale 1991-1992 :	
Fletcher Repstock	17 268,51 $
Heather, Sadler Jenkins	208 241,57 $
Ramsay Nose	717,96 $
Pour l'année fiscale 1992-1993 : (au dexième trimestre) :	
Fletcher Repstock	7 614,36 $
Heather, Sadler Jenkins	65 119,33 $
Hope Heinrich	498,88 $
Ramsay Nose	219,06 $

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Madame la Présidente, je demande que toutes les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-113 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture) propose:

Que, relativement au projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^{o} 422)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Etobicoke—Centre)
Winegard
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver—Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Mulroney
Oberle
Paproski
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—145

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Baker
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Boudria
Brewin
Catterall
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Barrett
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Butland
Clancy

Copps	Crawford
de Jong	Dingwall
Duceppe	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Laporte
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Marchi
McGuire	Mifflin
Milliken	Murphy
Nowlan	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Plamondon	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Vanclief
Waddell	Walker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

• (1630)

[*Français*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 18 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur des ressources humaines, ainsi que de l'amendement de M. Bevilacqua (p. 16117).

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à l'occasion du débat sur le projet de loi C-113. Dès le départ, je tiens à souligner que mes collègues ont fait un travail louable pour s'assurer que les données justificatives réelles soient présentées aux députés de cette assemblée.

Je désire aborder la vision ainsi que la logique qui sous-tendent les modifications proposées. Pour bien gouverner, certains diraient pour survivre, il faut s'adapter avec succès à de nouvelles conditions. Les modifications proposées représentent des ajustements raisonnables à un régime que les Canadiens et les Canadiennes ont à coeur. Les travailleurs et les travailleuses du Canada comptent sur le Régime d'assurance-chômage pour les dépanner si jamais ils perdaient leur emploi.

Il revient à notre gouvernement de s'assurer que le Régime d'assurance-chômage demeure en place pour aider les Canadiens et les Canadiennes. Le régime doit être à la fois solide, abordable et il doit être administré équitablement. Ce projet de loi repose sur le principe de l'équité. Il traite aussi de choix responsables et de la volonté de millions de Canadiens et de Canadiennes, qui veulent accéder à un niveau de vie raisonnable en travaillant dans un milieu positif et un milieu productif.

Ces propositions témoignent d'une approche qui cadre avec la tâche de garantir le maintien d'un compte d'assurance-chômage viable. Ils tiennent compte du fait que le compte est alimenté par les contributions d'honnêtes citoyens et citoyennes et d'entreprises de partout au pays.

Tout comme on se protège contre certaines éventualités en souscrivant à des assurances-vie, à des assurances automobiles ou à des assurances contre les incendies, les Canadiens et les Canadiennes souscrivent au Régime d'assurance-chômage pour se prémunir contre des périodes de chômage inattendues. Et si, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, ils se retrouvent malheureusement au chômage, ils ont une bouée de sauvetage, et c'est cela le Régime d'assurance-chômage. Aucune personne raisonnable. . .

M. Plamondon: Tu vas te retrouver à l'assurance-chômage.

M. Robitaille: Le député de Richelieu dit que l'on va se retrouver à l'assurance-chômage bientôt, mais je pense que sera plutôt son cas, et là on lui paiera sûrement des prestations.

Je disais donc qu'aucune personne raisonnable ne serait en droit de s'attendre à ce qu'une compagnie d'assurance lui paie des indemnités si elle a d'elle-même foutu le feu dans sa propre maison. Le Régime d'assurance-chômage ne se veut pas une simple source de revenu en soi; il s'agit d'un filet de sécurité pour les travailleurs et les travailleuses du Canada. Le gouvernement s'efforce actuellement de garantir le maintien de cette assurance pour ceux et celles qui sont réellement dans le besoin.

Le Régime d'assurance-chômage fonctionne très bien. Du nombre de Canadiens et de Canadiennes qui touchent des prestations d'assurance-chômage, il est intéressant de se rendre compte que 70 p. 100 d'entre eux retournent sur le marché du travail avant d'avoir épuisé leurs prestations. La plupart des Canadiens et des Canadiennes qui se retrouvent au chômage se servent de leurs prestations pour se trouver un nouvel emploi. Alors, notre défi consiste à faire en sorte que nous ayons toujours la capacité d'offrir cette assistance aux travailleurs et aux travailleuses. Pour ce faire, nous allons rendre inadmissibles les personnes qui quittent volontairement leur emploi. Ceux qui choisissent finalement de ne pas travailler n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

De plus, à compter du 4 avril 1993, le taux des prestations sera de 57 p. 100. Les prestations des nouveaux prestataires seront ainsi gelées pour les deux prochaines années, comme c'est le cas pour l'ensemble des travailleurs de la fonction publique fédérale, pour les députés de cette Chambre, les sénateurs, les ministres, le premier ministre et le gouverneur général. C'est une mesure ponctuelle, qui va durer deux ans, pour répondre finalement à une situation ponctuelle.

Maintenant regardons aussi l'autre côté de la médaille, la création d'emplois, ainsi que la formation. Les cotisations payées par les petites entreprises seront gelées. De plus, les petites entreprises qui, en 1993, paient plus de cotisations d'assurance-chômage qu'en 1992 pourront bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable pour le surplus de cotisations payées. Cette mesure les encouragera à embaucher du personnel et créera de l'emploi.

• (1635)

Nous allons également hausser les dépenses liées au recyclage. En 1993, le gouvernement dépensera 2,21 milliards de dollars pour aider près d'un million de travailleurs et de travailleuses qui touchent des prestations à retourner sur le marché du travail. L'augmentation du budget à ce chapitre est de 260 millions de dollars par rapport à 1992, soit cinq fois plus que le montant affiché en 1990 à la formation des chômeurs et des chômeuses. Finalement, ce que veulent les travailleurs et les travailleuses ce n'est pas nécessairement d'avoir un chèque d'assurance-chômage, ce qu'ils veulent, c'est augmenter leur «employabilité» et ce qu'ils veulent surtout c'est un travail, avoir un meilleur accès au marché du travail. Ces mesures répondent à leurs attentes.

Avec la restructuration industrielle, les employeurs et les travailleurs parviennent à des ententes, à savoir, finalement, qui demeurera en poste, qui partira et quels arrangements spéciaux seront offerts à ceux qui quittent. Les travailleurs qui partent permettent à d'autres travailleurs de rester en place et aux industries d'être compétitives. Une personne qui quitte son emploi dans ces circonstances et qui est à la recherche d'un autre emploi ne sera pas considérée comme une personne ayant abandonné volontairement son emploi. Un autre élément important des amendements présentés dans ce projet de loi touche directement les cas de harcèlement sexuel ou autre. Les conseils arbitraux auraient le pouvoir de protéger la vie privée des victimes de harcèlement. Dans les cas de harcèlement sexuel ou autre forme de harcèlement et à la demande du prestataire, le conseil arbitral peut entendre séparément les dépositions des deux parties de manière à ce que le prestataire n'ait pas à être dans la même pièce que le harceleur.

À la demande du prestataire, le conseil peut tenir les procédures d'appel de première instance à huis clos ou en privé et exclure les membres du public et des médias. La semaine dernière, la députée d'Hamilton-Est se demandait si c'étaient des changements mineurs ou des changementes majeurs. Elle sait fort bien que dans bien des cas les victimes de harcèlement sexuel hésitent à le dire parce que souvent, lorsqu'elles veulent le faire, cela demeure gênant et ce n'est pas une situation qui est toujours facile à exprimer. Si la députée d'Hamilton-Est comme les autres sont vraiment sérieux lorsqu'ils parlent de harcèlement sexuel et des moments pénibles que doivent passer les personnes victimes de harcèlement sexuel, je suis sûr qu'ils sauront apprécier à leur juste valeur ces amendements et qu'ils appuieront ces mesures contenues dans le projet de loi C-113.

Il y a deux ans le compte d'assurance-chômage affichait un surplus de 2,2 milliards de dollars. En 1992, ce surplus s'est transformé en un déficit de 4,5 milliards de dollars. En fait, si nous ne modifions pas le régime d'assurance-chômage, le déficit prévu s'élèvera, en 1993, à plus de huit milliards de dollars. En apportant les changements proposés, le gouvernement peut réduire ce déficit à 7,5 milliards de dollars. Alors nous avions un choix à faire, nous avions le choix entre prendre ces mesures ou augmenter les cotisations, ce qui aurait entraîné des mises à pied, soit emprunter encore une fois de plus et augmenter le déficit. On sait fort bien que lorsque l'on emprunte pour financer des déficits, finalement, ce sont vos enfants et mes enfants, ce sont les générations qui suivent qui sont prises pour payer ces déficits. Ou, on avait le choix de prendre la bonne décision, c'est-à-dire de contrôler les coûts en donnant les prestations à ceux qui en ont réellement besoin. Ce que l'opposition propose, et je le répète, c'est de faire payer une fois de plus la facture par ceux qui vont nous suivre, pour finalement financer qui? Financer des gens qui quittent leur emploi sans motif valable et qui abusent du système.

Comme le premier ministre l'a dit mardi dernier, la générosité du Canada envers ses chômeurs est inégalée dans les pays de l'OCDE, mais je ne pense pas que nous ayons l'obligation de verser des prestations payées par ses concitoyens à une personne qui quitte son emploi sans

raison, sans provocation et sans motif. J'estime que le gouvernement du Canada a pris une bonne décision.

• (1640)

Comme je l'ai mentionné plus tôt, ces changements reposent sur le principe de l'équité. Laissez-moi être le premier à le dire, le principe d'équité est plus important encore que les compressions budgétaires. Les Canadiens et les Canadiennes n'ont pas à penser que les prestations d'assurance-chômage ne seront plus disponibles s'ils perdent leur emploi sans qu'il en soit de leur faute. C'est tout à fait faux et c'est malheureux que l'on fasse constamment de la désinformation sur le sujet. On tente constamment de faire croire qu'après l'adoption du projet de loi C-113, c'est-à-dire après le 4 avril, les travailleurs et les travailleuses n'auront plus droit à l'assurance-chômage. Non, il n'y a rien de changé. Les travailleurs et les travailleuses auront droit à l'assurance-chômage, à l'exception de ceux qui quittent leur emploi sans raison valable.

Mais le choix auquel nous devons faire face est clair: soit augmenter les cotisations et augmenter les impôts. Il faut se souvenir que les chiffres du ministère sont très clairs. Une augmentation de 20c. des cotisations équivaut à 30 000 chômeurs de plus. Ou, nous pouvons faire en sorte finalement que le régime devienne plus équitable à l'égard de ceux et celles pour qui il a été mis sur pied.

Nous pourrions évidemment nous cacher la tête dans le sable et faire comme si le déficit n'existait pas; finalement, faire comme les Libéraux et ignorer complètement cette réalité. Ou peut-être pourrions-nous imprimer de l'argent comme l'a suggéré le député de Timmins—Chapleau. Honnêtement, d'où l'opposition pense-t-elle que l'argent vient? L'époque où l'on disait «Qu'est-ce qu'un million de dollars de plus» est tout à fait dépassée, mais, il paraîtrait que l'opposition ne sait pas encore cela.

Les faits sont simples. Les personnes qui démissionnent sans motif valable, sans raison valable, n'ont pas le droit de s'attendre à ce que les travailleurs et les travailleuses du Canada les fassent vivre. Par ailleurs, le déficit au Compte de l'assurance-chômage ne devrait pas être augmenté parce que ceux et celles qui quittent volontairement leur emploi veulent pouvoir profiter du filet de sécurité destiné aux personnes qui ont perdu leur emploi pour des raisons indépendantes de leur volonté.

L'an dernier, quelque 225 000 personnes qui auraient choisi de ne pas travailler, y compris 40 000 qui ont été congédiés pour inconduite, ont coûté près d'un milliard de dollars au Régime d'assurance-chômage.

Maintenant, regardons de près qui ne fait pas partie de ces 225 000 personnes: une personne qui quitte son emploi en raison de harcèlement sexuel ou autre, en raison de conditions de travail dangereuses, en raison d'un déménagement dans une autre ville pour suivre son conjoint ou sa conjointe qui y a trouvé du travail, en raison des soins à donner à un membre de sa famille immédiate, en raison de changement d'emploi, en raison de discrimination, en raison d'importantes réductions salariales, en raison de temps supplémentaire excessif ou non payé, en raison de changement significatif des fonctions de poste, en raison de mauvaises relations de travail avec un superviseur, indépendamment de la volonté du travailleur, en raison de pratiques illégales ou en raison de manquement à l'éthique de la part de l'employeur, en raison de discrimination en raison de l'appartenance à une association d'employés, en raison de pressions indues pour inciter un travailleur à prendre sa retraite, de préserver l'emploi de ses collègues lors de la réduction des effectifs d'un employeur ou en raison de toute autre circonstance, tel que prescrit.

Vous constaterez que tous ces gens qui quittent leur emploi en fonction de ces raisons sont admissibles à l'assurance-chômage. Si une personne devait quitter son emploi pour n'importe quelle de ces raisons, elle ne sera pas touchée par les modifications législatives parce qu'elle aura démissionnée pour un motif justifiant l'abandon volontaire et recevra ses prestations d'assurance-chômage.

Également, ne serait pas affectée par ces modifications une personne qui quitte son emploi afin de préserver le travail de ses collègues en accord avec l'employeur lorsque ce dernier doit réduire ses effectifs.

Finalement, que reste-t-il? Il y a ce que l'on appelle le départ volontaire lorsqu'une personne quitte son emploi sans justification, c'est-à-dire, lorsqu'elle choisit de ne pas travailler. Elle n'a dès lors plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

• (1645)

Les travailleurs et travailleuses congédiés pour inconduite ne toucheront pas de prestations eux non plus. Les voies de fait et de vol sont autant d'exemples d'inconduite. Ce sont les deux groupes pour lesquels l'opposition est prête à payer des prestations. Madame la Présidente, pensez-y: 225 000 demandes, un milliard de dollars, de l'endettement pour ceux qui vont nous suivre, de l'endettement pour financer des gens qui abusent du système. L'opposition a-t-elle si peu de respect envers mes enfants, envers leurs enfants, envers ceux qui nous suivent pour vouloir les endetter, leur faire porter le fardeau d'une dette à payer plus tard pour en faire profiter des gens qui abusent du système?

Comment savons-nous que les agents d'assurance-chômage prendront la bonne décision? Cela se pose aussi

comme question. Nous le savons parce qu'ils sont guidés par plus de 40 années de jurisprudence dans les dossiers d'assurance-chômage et par plus de 50 années d'expérience dans l'administration du régime d'assurance-chômage. Je pense qu'il serait bon aussi de mentionner que 75 p. 100 des agents qui accueillent les prestataires et qui prennent des décisions sur les demandes, sont des femmes. Si un prestataire ou une prestataire n'est pas d'accord avec une décision de l'agent suivant laquelle il ou elle a quitté volontairement son emploi, ou l'a perdu en raison de son inconduite, il ou elle peut interjeter appel devant un conseil arbitral indépendant.

M. Samson: Ils peuvent attendre deux ans!

M. Robitaille: Madame la Présidente, le député de Timmins—Chapleau dit qu'elle peut attendre deux ans. Je pense qu'il se trompe un petit peu dans le processus. Le député de Timmins—Chapleau n'a pas l'air de connaître le processus. Habituellement, et c'est reconnu, la moyenne d'attente, lorsque vous faites appel au tribunal de l'assurance-chômage est de deux à trois mois. Je recommande à mon collègue de Timmins—Chapleau d'aller vérifier ses chiffres avant de lancer n'importe quoi et de contribuer à la désinformation.

De plus, si le prestataire ou la prestataire n'est pas d'accord avec la décision du conseil arbitral, un appel peut être logé au juge-arbitre. Et si cela ne fait pas, elle peut aller à la cour et jusqu'à la Cour suprême. Pensez-y deux minutes! Depuis novembre 1990, lorsque pour la première fois le harcèlement sexuel a été introduit dans la loi—parce qu'il ne faut pas oublier que cela n'a pas été introduit dans la loi dans le temps de nos amis libéraux, c'est le gouvernement conservateur qui l'a introduit dans la loi, alors par ce gouvernement—il n'y a pas eu une seule plainte concernant la façon dont Emploi et Immigration a traité de telles demandes. Il n'y a eu aucun appel au conseil arbitral.

Le Régime d'assurance-chômage offre une aide temporaire aux travailleurs et aux travailleuses ayant perdu leur emploi pendant qu'ils en cherchent un autre. L'assurance-chômage n'est pas un système de soutien du revenu pour ceux qui choisissent d'être chômeurs. Les Canadiens et les Canadiennes forment depuis longtemps un peuple apte et disposé à s'adapter à un milieu en évolution. Enfin, ces modifications visent à harmoniser les besoins des Canadiens et Canadiennes qui gagnent durement leur salaire ainsi que ceux qui veulent travailler.

Pour mettre un frein à la montée en flèche du déficit du compte d'assurance-chômage qui menace la viabilité même du régime, nous imposons, pour les deux prochaines années, un gel, non pas une réduction, comme le laisse croire l'opposition. On sera en mesure de le démontrer après le 4 avril. Nous gelons le montant des prestations versées exactement comme nous avons gelé nos propres salaires et ceux des fonctionnaires, exactement comme de nombreuses entreprises canadiennes ont gelé les salaires de leurs employés. Nous sommes tous logés à la même enseigne. Les particuliers qui touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage ne verront pas celles-ci réduites. Malgré le gel imposé, les Canadiens et les Canadiennes bénéficieront toujours d'un régime d'assurance-chômage plus généreux et plus équitable que celui qu'offrent à leurs travailleurs et travailleuses l'Italie, le Royaume-Uni, les États-Unis et bien d'autres.

• (1650)

Finalement, nous nous attaquons au déficit du compte d'assurance-chômage et nous voulons, pour ce faire, mettre fin aux abus commis à l'endroit du régime. En ce sens, c'est ce qui nous différencie des Libéraux qui ont laissé aller les choses. C'est ce qui nous différencie également des Néo-démocrates qui veulent, d'une part, dépenser et protéger les abuseurs et, d'autre part, qui tentent de nous faire croire qu'ils veulent réduire les dépenses.

C'est ce qui nous différencie également du Bloc québécois qui se positionne tout simplement par opportunisme politique, dont les membres n'ont plus la liberté et l'indépendance de penser par eux-mêmes, étant à la solde des Gérald Larose, Fernand Daoust et Lorraine Pagé. C'est bien beau de s'opposer, mais quelles ont été les suggestions de ces gens? Aucune, madame la Présidente.

Nous permettons à un plus grand nombre de Canadiens et de Canadiennes de se recycler et nous ne ménageons aucun effort pour leur permettre de réintégrer la population active. Nous affectons encore plus de ressources pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes qui veulent travailler se trouvent un emploi le plus rapidement possible.

Mais la formation et le recyclage ne constituent en fait qu'une partie de cette équation. L'autre partie, c'est la création d'emplois. Les petites entreprises sont une importante source d'emplois ainsi qu'une importante source de croissance économique. Le récent exposé économique du gouvernement a reconnu cette réalité. On a ajouté de nouveaux incitatifs à la création d'emplois en offrant un crédit d'impôt remboursable aux petites entreprises dont les cotisations patronales à l'assurance-chômage sont plus élevées que l'an dernier.

Plus de 900 000 entreprises canadiennes sont admissibles à ce programme d'encouragement. Ces mesures seront favorables pour la petite entreprise afin de créer de vrais emplois, d'augmenter les heures des travailleurs à temps partiel ou de donner à leurs effectifs une augmentation. Combien de travailleurs profiteront de ces mesures?

Madame la Présidente, vous me signifiez que mon temps de parole est expiré, mais vous me permettrez quand même de rappeler que le projet de loi C-113 repose nécessairement sur l'équité, la création d'emplois et l'encouragement à nos PME.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, je pense qu'il faut faire remarquer au député qu'il y a plusieurs personnes qui s'opposent à ce projet de loi, non seulement les centrales syndicales, mais également le Barreau du Québec et le Conseil du patronat, et que cela s'applique aux deux versions du projet de loi.

J'aimerais lui citer des propos tenus par le Barreau du Québec: «L'exclusion complète du droit aux prestations dans tous les cas de départ volontaire non justifié au sens de la loi ou dans les cas de congédiement pour inconduite constituerait un manque de réalisme face aux situations conflictuelles découlant des relations de travail.» Or, cela vient de gens qu'on ne pourrait soupçonner d'être des alliés objectifs et permanents des centrales syndicales. Il s'agit du Barreau du Québec et du Conseil du patronat.

Je ferai également remarquer au député que des suggestions, on en a eu. Par exemple, si le gouvernement avait dit que dorénavant, pour avoir droit à l'assurance-chômage, tout prestataire devrait suivre un cours de formation professionnelle, je pense que tout le monde en cette Chambre aurait applaudi et aurait appuyé une telle réforme de l'assurance-chômage. Non seulement ce n'est pas le cas, mais les gens qui peuvent avoir accès à la formation professionnelle doivent recevoir obligatoirement, soit un chèque d'assurance-chômage, soit un chèque du bien-être social. Or, les gens qui seront exclus à la suite de cette réforme ne recevront ni l'un ni l'autre.

Il y a des gens qui ne recevront aucune formation professionnelle et c'est le principal problème de l'emploi, parce que le Canada vient environ au 22e rang sur les 24 pays de l'OCDE en termes de performance au niveau de la formation professionnelle.

Mais je voudrais citer deux cas bien précis au député et j'aimerais bien qu'il commente. Prenons le cas des fraudeurs; il y en a, des fraudeurs, et l'une des formes les plus fréquentes se retrouve chez ceux qui travaillent dans de petites entreprises. Ces dernières, de collusion avec les employés, augmentent leurs salaires pour ensuite les congédier en indiquant «pénurie d'emploi». On ne fait pas état de «départ volontaire» ou d'«inconduite»; ensuite, ces gens continuent à travailler pour le même employeur tout en recevant de l'assurance-chômage.

• (1655)

Or d'aucune façon votre projet de loi ne touche ce type de fraude qui est parmi les plus fréquents. Deuxième exemple. . .

Mme le vice-président: Je vais me permettre de rappeler à l'honorable député qu'il n'est pas reconnu dans le cadre du débat mais bien dans le cadre des questions et commentaires et qu'il a déjà utilisé trois minutes. Donc je lui demanderais de conclure.

Après maintenant quatre ans, l'honorable député devrait savoir qu'il doit reprendre son siège lorsque la Présidence se lève. Je vous remercie.

Je suggérerais fortement à l'honorable député de conclure et de laisser du temps au député qui avait la parole de répondre et de permettre à la Présidence de reconnaître quelqu'un d'autre aussi dans cette période de 10 minutes. L'honorable député de Laurier—Sainte-Marie.

M. Duceppe: Je vais donc conclure avec ma deuxième question. Prenons l'exemple d'un travailleur qui est à la CIP depuis 25 ans, qui se retrouve en chômage, qui, par chance, trouve un emploi dans une petite entreprise mais qui, après trois jours, trouvant les conditions inacceptables, quitte l'emploi et se rend au bureau d'assurance-chômage pour se faire dire qu'il n'a plus droit aux prestations. Est-ce que le député croit que le travailleur va prendre la chance de se trouver un emploi, ou croit-il plutôt qu'il se dira: moi, je ne prends pas de chance et j'accepte mes prestations? Voilà donc des gens qui ne feront plus d'efforts.

M. Robitaille: Madame la Présidente, je ne remercierai pas le député de son intervention parce que c'est quand même incroyable que d'entendre toute cette désinformation que le député vient de faire ici à la Chambre. Il vient de dire que le Conseil du patronat ainsi que le Barreau s'opposaient au projet de loi. C'est faux. Le Conseil du patronat a émis des réserves lorsque nous avons sorti le projet de loi C-105. J'inviterais le député à retourner parler à M. Dufour. Il se rendrait compte que M. Dufour, qui est le président du Conseil du patronat, a maintenant donné son appui au projet de loi C-113, en reconnaissant que nous avions apporté les amendements nécessaires pour répondre à ses réserves, à ses craintes.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, elle va au départ à la clientèle traitée par l'assurance-chômage, c'est-à-dire ceux qui reçoivent de l'assurance-chômage. Souvent, pour permettre à ces gens d'effectuer un retour rapide sur le marché du travail, le besoin en formation peut être différent et peut nécessiter à l'occasion de la formation d'appoint. Il y a des milliers de personnes, et je

le disais dans mon discours tout à l'heure, il y a plus d'un million de Canadiens et de Canadiennes qui auront accès à des cours de formation parce que nous avons pris les mesures nous permettant d'octroyer les fonds nécessaires pour soutenir ces travailleurs, au lieu de leur donner simplement un chèque d'assurance-chômage.

Vous me permettrez, madame la Présidente, de répondre à toutes ses questions, parce qu'il en a posé plusieurs. Par exemple, le député fait allusion aux employeurs qui sont de connivence avec les employés relativement à la rédaction des formulaires de cessation d'emploi. J'inviterais donc le député à relire le projet de loi C-21, la Loi sur l'assurance-chômage, où il y est prévu dans les cas de collusion des pénalités très sévères envers les employeurs, et nous avons des enquêteurs qui constamment font du travail. L'année dernière, pour les cas de collusions et les cas de fraudes, plus de 280 millions ont été récupérés par les enquêteurs.

Enfin, en ce qui a trait au travailleur de la CIP qui a travaillé pendant 25 ans, je suis obligé de lui répondre que ce sont là des points qui ont déjà été soulevés. Pour ce cas précis qu'il vient de mentionner, j'inviterais encore une fois le député à revoir le projet de loi C-113 parce qu'il y a des ajustements dans ce projet de loi qui répondent justement à ce que le député vient de mentionner.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, ce qui me surprend du discours du député de Terrebonne, c'est son manque de sensibilité et son incompréhension du problème. Il se fait essentiellement l'interprète dans tout ce problème de chômage. L'on sait que c'est l'agent de l'assurance-chômage qui prend la décision finale. C'est lui qui en est l'interprète et qui est juge et jury tout à la fois. Voilà où je trouve qu'il y a une grande faiblesse.

• (1700)

J'aimerais demander au député de Terrebonne comment est-ce qu'il peut garantir aux travailleurs la justice, la compréhension et la sensibilité lorsque la formule qui doit être signée pour indiquer pourquoi la personne quitte est remplie et signée par l'employeur; l'employé n'a pas un seul mot à dire, ne peut pas voir la formule; la formule est transmise à l'agent d'assurance-chômage, lequel comme je le disais, devient juge et jury, et l'employé qui a sûrement quitté pour une bonne raison se fait bafouer dans toute cette histoire.

M. Robitaille: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question qui est beaucoup plus intéressante que celle de son collègue du Bloc québécois.

Je rappellerais à mon collègue du Parti libéral qu'il est totalement faux de prétendre que l'agent qui va traiter le cas va tenir compte tout simplement de la version de l'employeur à partir de la rédaction de la cessation d'emploi. Si mon collègue voulait bien vérifier ses documents et vérifier ce qui a été déposé dans le projet de loi C-113, il verrait qu'il est prévu qu'à l'avenir l'agent de l'assurance-chômage devra tenir compte des deux versions écrites, et de l'employeur et de l'employé. Dans le cas où il est vraiment impossible pour l'agent de l'assurance-chômage de trancher à partir des deux versions, le bénéfice du doute, c'est bien inscrit, ira à l'employé. En terminant, c'est manquer de sensibilité lorsqu'on veut laisser aller les déficits de la Caisse d'assurance-chômage et endetter ceux qui nous suivent.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole contre le projet de loi C-113. Je vais commencer en posant la question: Quelle est la situation au Canada, pendant cet hiver long et froid de 1993? Quelle est la réalité à laquelle font face les travailleurs et les travailleuses du Canada? La réalité est qu'il y a 1,6 million de personnes qui sont sans emploi. Il y a plus de deux millions de personnes qui dépendent du système de bien-être social pour survivre, pour donner à manger à leur famille. Nous avons à peu près cinq millions de Canadiens qui souffrent, étant le résultat d'un taux de chômage et du manque d'emplois au Canada, un des plus riches pays du monde.

[*Traduction*]

Que veut faire le gouvernement, devant la situation désespérée où se trouvent plus de cinq millions de Canadiens? Il veut rendre la vie encore plus difficile à des chômeurs qui ont déjà du mal à traverser ce dur hiver. Il leur dit que, s'ils ont perdu leur emploi sans que cela soit de leur faute, il va réduire les revenus déjà dérisoires qu'ils ont pour vivre, payer leurs impôts fonciers, leur hypothèque ou leur loyer, et pour nourrir et vêtir leurs enfants. Et il va encore plus loin en disant que s'ils ont quitté leur emploi, cela doit être de leur faute.

Je voudrais demander aux gens d'en face qui touchent des salaires très généreux, comme moi, s'ils pensent vraiment qu'une personne qui gagne 18 000 $, 20 000 $ ou 25 000 $ par année quitterait volontairement son emploi pour toucher deux fois moins en prestations de chômage. Pensent-ils que quelqu'un qui touche un salaire comme celui-là va vraiment quitter son emploi et attendre deux ou trois mois avant de toucher un autre revenu? Les députés pensent-ils que les Canadiens sont de cet avis?

• (1705)

Nous savons tous que, peu importe le régime, il se trouvera quelques personnes pour en abuser. Les députés d'en face qui proposent ce projet de loi savent qu'elles sont fort peu nombreuses pour punir les Canadiens. Cependant, il est injuste de changer tout le système qui essaient simplement de survivre cette récession.

De toute évidence, le gouvernement a oublié la raison d'être du régime d'assurance-chômage. Il est là pour aider les travailleurs à traverser les périodes difficiles, mais il y a plus. Si on aide ainsi les travailleurs, c'est pour que, lorsque la situation s'améliore, comme nous espérons qu'elle commence à le faire en ce moment, ils soient encore dans leur localité pour reprendre un emploi après la récession.

C'est pourquoi ce régime est financé à la fois par les employeurs et les employés; les deux groupes en profitent, les localités également. L'une des grandes raisons qui ont justifié la création du régime d'assurance-chômage après la Seconde Guerre mondiale était d'éviter les terribles bouleversements qui ont touché non seulement les familles et les particuliers, mais aussi des localités de toutes les régions, lorsque des petites villes, des villages et des localités rurales se sont littéralement vidés, leurs habitants partant un peu partout à la recherche de travail. Des entreprises ont perdu leur clientèle et ont dû fermer leurs portes, des familles se sont séparées, des collectivités se sont dispensées et ne se sont jamais reconstituées.

C'est pourquoi nous avons un régime d'assurance-chômage, pour aider les travailleurs qui traversent une période difficile, pour aider les employeurs à garder leur bassin de main-d'oeuvre afin de l'avoir quand ils en auront besoin et pour empêcher la destruction des collectivités et des familles.

Durant le débat sur le projet de loi C-21, qui visait également à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, j'ai eu la chance de voyager d'un bout à l'autre du Canada et d'écouter des travailleurs saisonniers, des travailleuses, des travailleurs itinérants, des travailleurs du bâtiment et des gens de toutes les régions de notre pays qui expliquaient ce que le régime d'assurance-chômage avait représenté pour eux et pour leur famille au fil des années. À cette époque, la situation était loin d'être aussi grave qu'aujourd'hui, mais l'assurance-chômage était quand même pour eux une question de survie.

Il ne faut pas oublier que nous avons un pays où il fait froid et sombre pendant une bonne partie de l'année. Cela veut dire qu'il y a beaucoup d'emplois qui disparaissent pendant l'hiver, et d'autres, pendant l'été. Pour de nombreuses personnes dans bien des secteurs, ce n'est tout simplement pas possible de travailler douze mois par année dans notre pays.

Il y avait une interview ce matin au sujet de l'industrie de la construction, et l'on se demandait si les travailleurs de cette industrie qui sont sans emploi l'hiver devraient aller travailler dans un autre secteur. Je ne crois pas que les entreprises de construction qui veulent que ces employés soient disponibles lorsqu'elles en ont besoin trouvent que c'est là une très bonne idée, mais elles savent aussi qu'on ne peut pas couler du ciment ou poser de l'asphalte au milieu de l'hiver.

La réalité canadienne, c'est qu'on aura toujours des périodes où il n'y a pas d'emplois.

Je veux parler brièvement du harcèlement parce que je doute fort que les députés d'en face qui appuient ce projet de loi comprennent vraiment ce qu'une femme vit. Il ne savent pas à quel point il est difficile pour elle de composer avec ce genre de situation au travail, de décider qu'elle est prête à sacrifier le bien-être économique de sa famille pour protéger sa dignité en laissant son emploi et d'avoir ensuite à prouver qu'elle a été victime de harcèlement avant de pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage.

• (1710)

Le ministre a parlé de former les employés qui auront à étudier les cas des personnes victimes de harcèlement au travail. Il n'a toutefois pas parlé de former les conseils arbitraux qui prendront les décisions finales.

Lorsque je regarde les près de 200 nominations faites par le premier ministre et son cabinet au cours des derniers mois et les nominations aux conseils arbitraux de l'assurance-chômage, je vois très peu de femmes parmi tous ces gens.

Nous avons entendu dire que la caisse d'assurance-chômage est dans une terrible pagaille à cause de la formation, mais ce n'est pas là la véritable raison. En réalité, c'est parce que le gouvernement a décidé de se soustraire à ses responsabilités concernant la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre et qu'il a plutôt obligé les employés, les chômeurs et les employeurs à en assumer les frais.

Le gouvernement veut que les Canadiens oublient ses compressions de 750 millions de dollars au chapitre de la formation, à un moment où nous devons être plus compétitifs et productifs. Il a augmenté les cotisations à

l'assurance-chômage de plus de 30 p. 100. Il a accru le fardeau des petites entreprises qui ont peine à survivre.

Le gouvernement annonce maintenant de nouvelles compressions à ceux qui ont vu leurs cotisations d'assurance-chômage augmenter d'une manière spectaculaire tandis que leur accès au régime et leurs prestations diminuaient. C'est une façon cruelle et inhumaine de traiter les Canadiens en cet hiver très difficile de 1993.

Je veux maintenant parler de l'autre partie du projet de loi qui traite du gel des salaires dans la fonction publique. Permettez-moi de rappeler à la Chambre que, à la fin de la période d'application du projet de loi, le quart de million de personnes qui est au service de la population canadienne n'aura eu aucune augmentation de salaire trois années sur quatre.

Cela vient s'ajouter au fait que, depuis dix ans, le revenu réel au sein de la fonction publique du Canada a diminué, les fonctionnaires fédéraux ayant toujours obtenu des augmentations salariales inférieures au taux d'inflation ainsi qu'à celles du secteur privé et du reste du secteur public. En conséquence, leur salaire réel a énormément diminué.

Qu'obtiennent les employés de l'État pour avoir essayé d'aider à résoudre les problèmes de notre pays? Ils sont privés d'augmentation de salaire pendant encore deux ans. Il est facile pour le député de Terrebonne, de dire que les députés et les juges n'obtiennent pas d'augmentation de traitement. Tout notre traitement ne sert pas à payer les produits de première nécessité.

Permettez-moi de vous parler des gens qui travaillent pour la fonction publique du Canada, car c'est à leur endroit que le gouvernement a commis une grave erreur, en obligeant le plus important syndicat de la fonction publique à faire la grève il y a deux ans.

Cela a permis aux Canadiens de constater que beaucoup de personnes travaillent pour eux et gagnent très peu d'argent. Ainsi, ceux qui travaillent pour le gouvernement fédéral et les Canadiens et qui risquent leur vie à bord de bateaux de recherche et sauvetage gagnent moins de 20 000 $ par année.

Plus du quart des fonctionnaires fédéraux gagnent annuellement moins de 30 000 $, alors que le Conseil national du Bien-être évalue à plus de 30 000 $ le seuil de la pauvreté pour une famille de quatre.

À mon avis, si l'on contestait ce projet de loi devant la Commission des droits de la personne, celle-ci déciderait probablement qu'il va à l'encontre de la Charte des droits et libertés, parce que près de 70 p. 100 des personnes qui travaillent pour le gouvernement du Canada et qui gagnent moins de 30 000 $ sont des femmes.

Un projet de loi qui gèle les salaires et qui n'offre rien aux gagne-petit qui dépensent déjà la totalité de leur salaire pour se procurer les produits de première nécessité est une mesure qui accroît la pauvreté. Il frappe le plus durement ceux qui gagnent le moins.

• (1715)

Mais le gouvernement actuel a toujours frappé plus fort ceux qui avaient le moins. Lorsque l'on augmente les prestations d'assurance-chômage, on ne touche que ceux dont le salaire se situe sous un certain seuil. Lorsque l'on majore les cotisations au Régime de pensions du Canada, on ne vise que les travailleurs gagnant un salaire sous un certain seuil. Ceux dont les salaires se situent au-dessus des seuils, donc qui sont déjà dans une bonne situation financière, n'ont pas à payer les nouvelles pénalités et les majorations.

Après trois ans de gel des salaires et de rationalisation des effectifs du gouvernement fédéral, celui-ci force des gens à prendre une retraite pour laquelle ils ont travaillé et économisé, ce qui leur créera des difficultés qui pourraient être évitées. Le revenu de retraite est fondé sur les gains des six dernières années d'emploi et, pour certaines personnes, l'augmentation du traitement aura été d'à peine 1,5 p. 100 pour quatre de ces six ans. Leurs revenus de retraite sont réduits d'autant.

Est-ce juste au moment même où le gouvernement affirme qu'il mettra à pied des dizaines de milliers de fonctionnaires? Nous les contraignons à prendre leur retraite ou à demander des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Nous les poussons à la retraite avant qu'ils soient prêts à la prendre. Nous les pénalisons une deuxième fois en gelant leur salaire pendant trois années qui entreront dans le calcul de leur pension.

Lorsque le gouvernement a pris sa décision il y a deux ans, la Commission des relations de travail dans la fonction publique et des bureaux de conciliation l'ont accusé de mauvaise foi dans la négociation des conventions collectives. Il y a à peine deux mois, l'Organisation internationale du travail—un organisme membre des Nations Unies qui regroupe des employeurs, des employés et des représentants de gouvernements—a vertement semoncé le gouvernement du Canada parce qu'il n'avait pas négocié avec ses employés.

Je vais conclure avec une déclaration du Conference Board of Canada qui est très claire au sujet des mesures économiques contenues dans ce projet de loi et dans l'exposé économique que le ministre des Finances nous a présenté en décembre. Voici ce qu'il a été dit: «Ces mesures auront des répercussions légèrement contradictoires. La croissance réelle du PIB diminuera de quelque 1,1 p. 100, en 1992, et de 0,2 p. 100, en 1993».

Autrement dit, la reprise que nous espérons cette année sera réduite de 10 p. 100. Quel rapport y a-t-il avec ce projet de loi? C'est que le Conference Board of Canada a signalé que ce sont les dépenses à la consommation qui seront le plus durement touchées, puisque les principales mesures de compression des dépenses sont la réduction des prestations d'assurance-chômage et le gel des salaires des fonctionnaires. Ce sont justement les deux questions qui sont en jeu dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Conference Board of Canada a déclaré que ces mesures étaient contradictoires et allaient à l'encontre du but recherché. Il a aussi ajouté: «Compte tenu des pressions exercées sur les finances des gouvernements provinciaux, en partie à cause de ce gouvernement qui a plafonné les paiements de transfert aux provinces et fait augmenter le nombre de chômeurs qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage et qui doivent s'en remettre à l'aide sociale. . .» et cela se produit encore aujourd'hui—«Des gels de salaire ont aussi été imposés à l'échelle des provinces, surtout dans les écoles et les hôpitaux. Cela réduira fortement, encore une fois, le pouvoir d'achat de la population en 1993 et engendrera par conséquent une croissance moindre que ce qu'on prévoit actuellement». Il agit ainsi à une époque où la population du Canada essaie de se remettre d'une récession.

À une époque les Canadiens essayent de sortir de la récession et d'améliorer le sort des quelque cinq millions d'hommes, de femmes et d'enfants de notre pays qui souffrent des effets du chômage, le gouvernement présente des mesures budgétaires qui ralentissent la reprise. Nous voterons contre ce projet de loi, et j'encourage tous les députés à faire de même.

• (1720)

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à l'honorable députée d'Ottawa-Ouest.

Il est mentionné, dans le projet de loi C-113, au chapitre 4, article 17, «une somme égale à 57 p. 100 de la rémunération hebdomadaire de l'employé». On sait qu'une personne qui gagne 500 $ bruts par semaine, à un taux de 60 p. 100, aujourd'hui, cela équivaut à 300 $. À partir du 4 avril, cette même personne, gagnant 500 $, à un taux de 57 p. 100—selon la charte que j'ai ici—recevrait 285 $.

Donc, la députée peut-elle me dire si c'est acceptable qu'un père de famille, ayant une femme et quatre enfants, à cette époque-ci, perde 60 $ par mois sur son pouvoir d'achat? Surtout quand il s'agit d'une famille, est-elle d'accord avec le projet de loi pour ce qui est des taux de 60 et 57 p. 100?

Mme Catterall: Madame la Présidente, je crois avoir indiqué clairement que je ne suis pas d'accord.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, j'aimerais féliciter la députée d'Ottawa-Ouest qui est critique libéral sur la question de la fonction publique. J'ai l'honneur d'être son adjoint dans ce dossier. Elle démontre constamment une sensibilité envers les employés de la fonction publique, ce que j'ai rarement vu chez les membres du présent gouvernement fédéral.

La députée d'Ottawa-Ouest a fait allusion au manque d'augmentations de salaire et de l'effet nocif que cela peut avoir sur l'économie en général et sur les familles en particulier. Dans un tableau, on voit que les salaires du secteur privé, durant quatre ans, ont augmenté d'une moyenne de 3 p. 100, alors que les salaires des fonctionnaires ont augmenté de 0,75 p. 100 par année. La différence est de 400 p. 100 de plus, en moyenne, par année pour l'industrie privée, comparé aux fonctionnaires.

J'aimerais donner l'occasion à ma collègue d'Ottawa-Ouest d'élaborer sur le fait qu'il semble y avoir deux poids, deux mesures. Le gouvernement semble vouloir encourager les grandes compagnies d'une part, et, d'autre part, il bafoue ses propres employés et se sert d'eux pour contrôler, soi-disant, la dette nationale.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Madame la Présidente, à mon avis, depuis que je suis à la Chambre, le gouvernement a utilisé le déficit national pour excuser pratiquement toutes les mesures qu'il a prises. Elles sont de nature punitive et frappent ceux qui ont les revenus les plus faibles et qui sont le moins capable de supporter ce fardeau.

J'ai maintenant vu quatre budgets et qu'est-ce que je constate? La dette continue à augmenter. Je vois les sommes que nous payons en intérêts et elles sont de plus en plus élevées.

À mon avis, l'économie a besoin davantage d'emplois et c'est tout simplement la raison pour laquelle nous avons un système d'assurance-chômage qui est en déficit

et un système d'assurance sociale qui nous coûte de plus en plus cher. C'est parce que les gens n'ont pas de travail.

Le gouvernement semble avoir du mal à comprendre que, si les gens avaient un emploi, ils n'auraient pas besoin des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. En fait, ils paieraient des impôts sur le revenu, ils sortiraient acheter des produits et des services qui apporteraient des bénéfices aux petites, moyennes et grandes entreprises. Cela créerait des emplois pour les autres Canadiens qui pourraient alors arrêter de demander des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale et qui commenceraient à payer des impôts sur le revenu et à acheter des produits et des services, ce qui donnerait des emplois à leurs compatriotes. Il me semble que c'est le genre de spirale vers le haut qui redonnerait de l'espoir à notre pays, aux familles et aux particuliers.

• (1725)

J'ai dit qu'il y a eu des règlements salariaux dans la fonction publique du Canada qui ont été régulièrement inférieurs à ceux du secteur privé et à ceux d'autres parties du secteur public, comme les municipalités, les provinces, les hôpitaux et les écoles, et qui ont été inférieurs au taux d'inflation.

Les fonctionnaires ont fait leur part en essayant de réduire les dépenses du gouvernement quand il s'agit de s'asseoir à la table des négociations, et tout ce qu'ils demandent, c'est le droit de s'y asseoir. Ils ont fait leur part, ils sont montré qu'ils sont prêts à le faire et à le refaire.

Q'est-ce qu'ils obtiennent pour s'être montrés prêts à faciliter la solution? Ils ont deux autres années de blocage des salaires. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas le genre de chose qui encourage les fonctionnaires à considérer qu'ils sont associés au gouvernement pour diriger notre pays ni qui les encourage à être productifs et à apporter leur contribution à notre pays.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je voudrais remercier la députée d'Ottawa-Ouest de son discours. Je pense qu'elle a fait un très bon travail et soulevé beaucoup d'excellents points.

Il y a une chose que je voudrais demander à la députée. Depuis trois semaines ou plus, nous demandons au ministre de l'Emploi de nous fournir des statistiques prouvant que toutes ces personnes qui, selon lui, ont quitté leur emploi et se prélassent en profitant du système, existent réellement. Nous lui avons demandé à maintes reprises des preuves, des chiffres, des statistiques. Sa réponse a toujours été: «Faites-en une demande écrite». Il a eu recours à toutes sortes de manoeuvre, à la Chambre, pour éviter la question.

Je voudrais demander à la députée, vu que nous parlons de la motion de report à six mois que son parti a présentée, si elle ne pense pas que ce serait une bonne idée, étant donné que le vérificateur général avait, en 1989, constaté de graves divergences entre les régions dans l'application des pénalités et de la Loi sur l'assurance-chômage, de demander à celui-ci de faire une enquête poussée, en portant une attention particulière à ceux qui quittent leur emploi ou ont été mis à la porte et aux conséquences de cette nouvelle mesure législative.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je pense qu'il faut voir deux choses. Pour que les gens fassent bien leur travail il faut qu'il y ait suffisamment de ressources humaines. Un des secteurs de l'administration les plus gravement touchés sont les bureaux de l'emploi d'Emploi et Immigration Canada. Les employés de ces bureaux sont démoralisés, car ils doivent souvent faire de longues heures dans des conditions très difficiles. Ils ont affaire à des gens qui n'ont pas de travail, qui sont désespérés, qui sont terrifiés, qui pleurent et qui se demandent comment ils vont faire vivre leur famille. Ils sont donc soumis à un stress considérable. Le nombre d'employés a diminué. Ils ne sont plus en mesure d'aider les chômeurs à trouver du travail. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est traiter les demandes et conseiller aux gens de regarder le tableau des offres d'emplois.

Il n'est donc pas surprenant que les chômeurs aient beaucoup de mal à avoir accès à la formation et aux services qui étaient disponibles précédemment pour trouver du travail. Comme je le disais, le nombre de fraudeurs est tellement faible que mettre en place un système pour les prendre tous coûtera beaucoup plus cher que ce que l'on économisera.

• (1730)

J'ignore si le vérificateur général le sait, mais je pense que si le gouvernement sait qu'il y a des fraudeurs, il devrait faire prendre des mesures et donner au ministère les ressources nécessaires pour les démasquer au lieu de punir ceux qui, selon lui, choisissent de quitter leur emploi.

C'est la déclaration la plus ridicule que j'ai jamais entendue.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement et je dois dire que, récemment, nous avons tous entendu beaucoup de sottises à la Chambre et, en fait, à l'extérieur de la Chambre au sujet de ces propositions de modification de la Loi sur l'assurance-chômage.

On nous a dit qu'en conséquence de ces modifications, les travailleurs seront à la merci de leurs employeurs, les employeurs pourront invoquer certaines dispositions pour punir leurs employés, voire pour restreindre des activités syndicales légitimes et les travailleurs congédiés devront prouver qu'ils n'ont pas été congédiés pour inconduite.

Les députés de l'opposition ont évoqué le spectre de gens qui, après avoir dit qu'ils ont quitté un emploi pour échapper à des actes de harcèlement sexuel, devront subir une sorte d'enquête publique humiliante. Nous avons entendu dire que le personnel de la Commission d'emploi et d'immigration du Canada tentera de priver de prestations les demandeurs qui ont quitté leur emploi pour un motif valable.

On nous a dit que le gouvernement s'attaque aux chômeurs et propose de supprimer leurs prestations.

Les députés de l'opposition effraient les Canadiens avec des paroles incendiaires dans un effort dérisoire pour marquer des points politiques. Ce n'est pas ce que fait le projet de loi et ce que nous faisons.

Regardons derrière les faits, derrière toute cette poudre aux yeux et voyons comment fonctionne le projet de loi C-113. Il vise à offrir à tous les Canadiens un régime d'assurance-chômage plus juste et plus équitable. Le gouvernement propose de supprimer les prestations d'assurance-chômage de ceux qui quittent leur emploi volontairement. Cela signifie que les gens qui décident de ne pas travailler n'auront pas droit à des prestations d'assurance-chômage. C'est aussi simple que cela. Je demande donc aux députés de l'opposition d'expliquer dans un français, dans un anglais ou dans un langage clair pourquoi au juste les gens qui quittent leur emploi sans motif valable ou qui sont au chômage à cause de leur inconduite devraient être financés par les Canadiens qui travaillent et par les employeurs. Je le leur demande.

Il ne faut pas prétendre que certaines personnes n'abusent pas du régime d'assurance-chômage et n'accumulent pas juste le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à l'assurance-chômage. Cela arrive, et tout le monde le sait. Il n'y a qu'à regarder les chiffres.

L'an dernier, le régime d'assurance-chômage a dépensé près de 1 milliard de dollars pour venir en aide aux 225 000 personnes qui avaient décidé de ne pas travailler ou qui avaient été congédiées pour mauvaise conduite. Même si elles ne représentent qu'un petit pourcentage du nombre total de demandes de prestations présentées, elles font un sacré trou dans le compte d'assurance-chômage. Ce milliard de dollars pourrait être utilisé pour réduire le déficit de ce compte.

Les députés de l'opposition peuvent peut-être expliquer aux Canadiens pourquoi il faudrait mettre en danger tout le régime d'assurance-chômage pour que des personnes qui quittent volontairement leur emploi puissent se la couler douce.

Avant que des députés ne commencent à me dire que, de nos jours, personne ne quitte son emploi de son plein gré, j'aimerais apporter une petite précision. Deux cent vingt-cinq mille personnes ont quitté leur emploi sans motif valable, sans qu'il y ait eu de harcèlement sexuel, sans qu'il y ait eu de discrimination et sans qu'elles n'aient été obligées de prendre soin d'un enfant malade, pour une raison autre que les 40 raisons considérées comme valables pour quitter un emploi. Ces 225 000 personnes ont tout simplement quitté leur emploi, sans tenir compte de l'état de l'économie.

• (1735)

Les personnes qui cessent de toucher un salaire indépendamment de leur volonté n'ont pas à s'inquiéter de ces changements. L'expression «motif valable» a été définie dans la Loi sur l'assurance-chômage pour protéger les travailleurs qui ont des raisons légitimes de quitter leur emploi. La loi énonce déjà cinq raisons qui constituent un motif valable.

Le projet de loi C-113, propose huit autres raisons à incorporer à la loi. Une personne a un motif valable de quitter volontairement son emploi quand elle est victime de harcèlement sexuel, quand elle fait l'objet de discrimination, quand ses conditions de travail sont dangereuses, quand elle doit accompagner son conjoint qui déménage dans une autre ville ou quand elle doit prendre soin d'un enfant ou d'un malade. Cette personne aura droit à l'assurance-chômage, c'est aussi simple que ça. Elle aura quitté son emploi pour un motif valable.

Les députés d'en face auraient dû le savoir avant le 2 décembre. Si ce n'est pas le cas, ils vont le savoir désormais.

Que dire des gens qui croyaient avoir un motif valable avant même que le système ne leur dise qu'ils se trompent? Avant le projet de loi C-113, si un agent d'un centre d'emploi du Canada disait qu'une personne avait quitté son emploi sans raison valable ou avait été congédiée pour inconduite, et si la personne en question n'était pas d'accord, celle-ci pouvait interjeter appel auprès d'un conseil d'arbitrage. Cela ne changera pas.

Avec le projet de loi C-113, on avait toujours le droit d'interjeter appel de la décision. En fait, le projet de loi dont nous sommes saisis assurera une meilleure protection aux Canadiens qui interjettent appel d'une décision d'un agent de l'assurance-chômage. Et cela, parce que le

projet de loi confère au président du conseil d'arbitrage le pouvoir de prendre les mesures qui s'imposent pour protéger la vie privée des victimes de harcèlement.

Passons en revue quelques-unes des idées fausses concernant l'incidence des modifications proposées. Nous avons entendu dire que les employeurs auront davantage d'emprise sur les travailleurs. Tout d'abord, le personnel des centres d'emploi du Canada ne fonde pas ses décisions uniquement sur la version de l'employeur. Il s'efforce d'obtenir toutes les données nécessaires de toutes les sources appropriées, y compris de la personne qui réclame des prestations. Il réunit toutes les informations pertinentes qu'il peut obtenir et il prend une décision en fonction de la crédibilité des déclarations et des témoignages. Si la version de l'employé diffère considérablement de celle de l'employeur et qu'il n'y a pas moyen de déterminer qui dit vrai, on laisse le bénéfice du doute à l'employé.

La responsabilité du personnel des centres d'emploi du Canada est de déterminer la raison pour laquelle on quitte son emploi et de décider s'il s'agit d'une bonne raison vu les circonstances; autrement dit, il doit juger si la personne qui réclame des prestations avait un motif valable de quitter son emploi.

Dans les cas de harcèlement sexuel, ni la plaignante ni l'employeur ne seront soumis à un interrogatoire rangé voire même déplaisant. Encore là, le bénéfice du doute ira à la plaignante.

Certains ont soutenu qu'on peut quitter son emploi pour des raisons valables autres que celles prévues dans la Loi sur l'assurance-chômage. C'est exact, et d'autres raisons sont et continueront d'être examinées en fonction de leur mérite. Certains ont aussi soutenu que les Canadiens qui quittent leur emploi afin de protéger celui de leurs collègues de travail ne devraient pas se voir priver de prestations. Nous sommes d'accord. C'est pourquoi les travailleurs qui, dans le cadre du programme de réduction des effectifs, quittent leur emploi pour permettre à des collègues de conserver le leur seront admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

• (1740)

Depuis que le ministre des Finances a présenté son exposé économique, certains ont affirmé que les modifications apportées privaient des travailleurs de leur droit aux prestations d'assurance-chômage. Il faut se rappeler que les prestations d'assurance-chômage ne découlent pas d'un droit; elles sont plutôt une forme d'assurance. Il s'agit d'une assurance contre la perte de l'emploi, dans la plupart des cas, involontaire. L'assurance-chômage a été conçue pour venir en aide temporairement aux travailleurs qui perdent leur emploi. Elle constitue une mesure de soutien du revenu dont les chômeurs ont besoin pendant qu'ils se cherchent du travail. L'assurance-chômage ne doit pas être utilisée comme un système de soutien du revenu par les personnes qui choisissent de devenir chômeurs. Après tout, le propriétaire d'une maison ne s'attend pas à pouvoir mettre délibérément le feu à sa maison et à toucher ensuite l'assurance. Pourquoi une personne devrait-elle pouvoir quitter son emploi délibérément et s'attendre à recevoir des prestations d'assurance-chômage?

Les députés d'en face voudraient-ils qu'un agriculteur qui brûle ses champs puisse ensuite demander et recevoir des prestations d'assurance-récolte? Je ne le crois pas. Quant à l'accusation selon laquelle les employés des centres d'emploi du Canada tenteraient de refuser des prestations aux personnes qui auraient quitté leur emploi pour une raison valable, je crois que c'est là faire injure à ces professionnels dévoués qui occupent ces postes un peu partout au Canada.

Leur travail consiste à recueillir des renseignements pertinents de toutes les sources possibles et à prendre ensuite une décision. Ils sont formés pour comprendre les difficultés auxquelles font face les sans-emploi, et pour considérer chaque personne qui fait une demande de prestations comme un être humain et non pas comme une simple demande à traiter.

Avant que les modifications proposées ne soient mises en application, le Centre d'emploi du Canada tiendra des séances d'orientation du personnel afin de sensibiliser les préposés aux difficultés éventuelles, particulièrement dans le domaine du harcèlement sexuel. Ces rencontres seront préparées en collaboration avec Condition féminine Canada, et leur participation sera grandement appréciée.

La formation spécifique portera maintenant sur la façon de traiter les demandes conformément à la nouvelle loi, de cerner les faits pertinents dans chaque situation, d'appliquer les principes et les pratiques de règlement des demandes et d'évaluer les renseignements en vue de la prise de décision.

Pourquoi le gouvernement propose-t-il ces changements? Je crois que la réponse est évidente. Le régime d'assurance-chômage avait été créé pour fournir un revenu temporaire aux gens qui perdaient leur emploi et n'étaient pas responsables de leur mise à pied pendant qu'ils se cherchaient du travail. Les employés et les employeurs financent le régime d'assurance-chômage par leurs cotisations.

Mais à l'heure actuelle, les cotisations recueillies ne suffisent plus pour couvrir toutes les demandes de prestations d'assurance-chômage. Le compte de l'assurance-chômage jouissait d'un surplus de 2,2 milliards de dollars en 1990 et il est maintenant déficitaire de 4,5 milliards. Même avec l'entrée en vigueur des changements propo-

sés, on prévoit que ce compte sera encore en déficit pour un montant de 7,5 milliards de dollars à la fin de cette année. Sans les changements, le déficit s'élèverait à 8,5 milliards de dollars.

Il est donc évident, pour la plupart des Canadiens, sinon pour l'opposition, qu'il faut prendre des mesures pour arrêter ce déficit. Il y a seulement deux façons de le faire; augmenter les cotisations ou plafonner les dépenses. Voilà quel est notre choix.

Les cotisations ont déjà été majorées d'un tiers au cours des 18 derniers mois. En les augmentant à nouveau, on imposerait un fardeau trop lourd aux employés et aux employeurs. Reste donc l'option de plafonner les dépenses, ce qu'a choisi de faire le gouvernement en gelant les prestations accordées aux nouveaux prestataires et en supprimant les prestations pour les gens qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés pour mauvaise conduite. Ces modifications permettront de réduire le déficit de l'assurance-chômage sans augmenter les cotisations.

• (1745)

Bien entendu, dans le concert des critiques et de l'hystérie partisanes, il n'est jamais question des initiatives du gouvernement dans le domaine de la formation et de la création d'emplois visant à réinsérer les chômeurs le plus rapidement possible dans la population active. En fait, la première priorité du gouvernement est la réinsertion des travailleurs dans la vie active, tout en aidant ceux qui cherchent du travail.

Nous consacrons 3,8 millions de dollars au recyclage des travailleurs pour qu'ils acquièrent les compétences que réclament les employeurs à l'heure actuelle. Il est absolument nécessaire que les travailleurs au chômage passent une partie de leur temps à se perfectionner. Ils amélioreront ainsi leurs qualifications et seront plus à même de trouver un emploi stable et à long terme.

Les programmes de formation de l'assurance-chômage offrent plus qu'un revenu entre deux emplois, ils offrent des possibilités d'avenir. Au total, plus d'un million de Canadiens vont bénéficier des cours de recyclage et de perfectionnement professionnel qui constituent la meilleure façon—je les ai entendus le dire—d'aider les chômeurs à retourner sur le marché du travail. Remettre les gens au travail est une façon efficace de faire diminuer le déficit de l'assurance-chômage.

En 1993, 2,2 milliards de dollars des fonds de l'assurance-chômage seront utilisés à des fins de formation pour aider les prestataires à retourner au travail. On évalue à 530 000 le nombre des prestataires admissibles à ces programmes. Les dépenses de ces programmes ont augmenté de près de 260 millions de dollars par rapport à 1992 et sont cinq fois supérieures à ce qu'elles étaient en 1990.

Ces programmes donneront aux travailleurs déplacés un accès rapide à la formation et à d'autres possibilités de réemploi.

De plus, le gouvernement a augmenté le budget de l'aide au réemploi, le faisant passer de 25 millions de dollars à 100 millions de dollars. Il a mis 300 millions de dollars de côté pour venir en aide aux travailleurs d'expérience déplacés qui se trouvent soudainement sans emploi après avoir travaillé pendant des années. Afin d'éviter les licenciements, le gouvernement a affecté 130 millions de dollars au programme de travail partagé. En gros, on diminue la semaine de travail d'un à trois jours et on paie des salaires moindres. Les travailleurs touchent des prestations d'assurance-chômage pour les jours où ils ne travaillent pas.

Grâce au programme de création d'emplois, le gouvernement aide les chômeurs à retourner sur le marché du travail. Ceux-ci peuvent ainsi maintenir et accroître leurs compétences tout en touchant des prestations d'assurance-chômage lorsque les emplois font défaut. Le programme de création d'emplois s'est révélé très efficace. J'ai été au bureau central d'Emploi et d'Assurance-chômage de Calgary, le Centre 70. Même si on souhaiterait toujours investir davantage dans le système, je dois dire qu'on y accomplit déjà des merveilles.

C'est ce qui me fait dire que, loin de s'en prendre aux chômeurs, le gouvernement s'attaque véritablement au chômage. Nous savons tous que le Canada vit en ce moment une transition difficile et qu'il nous faut nous adapter aux changements qui découlent de la mondialisation des marchés. Nous ne sommes pas les seuls à être aux prises avec ce phénomène, c'est aussi le cas des États-Unis, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, de la Suède et même du Japon. C'est le genre de situation qu'on ne souhaiterait pas à notre pire ennemi.

Tous les Canadiens doivent être au travail, c'est une nécessité nationale.

• (1750)

Il nous faut faire en sorte que tous les travailleurs canadiens contribuent à l'économie, à moins qu'ils n'aient des raisons valables de quitter leur emploi. Nous devons doter nos travailleurs des compétences qui leur permettent de satisfaire aux exigences de la nouvelle technologie, car celle-ci évolue.

Ce n'est là que le premier des changements que nous avons à subir. Je prie le chef de l'opposition de m'excuser si j'emprunte un des slogans de M. Clinton, mais il est temps que nous devenions un pays de producteurs plutôt qu'un pays de consommateurs.

Il est temps que nous reconnaissions la valeur du travail ainsi que la liberté qu'apporte un emploi, tant sur le plan personnel que sur le plan économique. Il est temps que nous reconnaissions que chaque emploi contribue à l'économie nationale et au bien-être des citoyens. Quand les gens travaillent, la nation est prospère. Il est temps de cesser de payer des gens qui ont choisi de ne pas travailler.

Le Canada est à la croisée des chemins. Si nous n'améliorons pas notre compétitivité, nous risquons de perdre le niveau de vie élevé que les Canadiens tiennent maintenant pour acquis. Le gouvernement ne va pas rester sur rien faire et nous n'allons pas induire les Canadiens en erreur. Nous préparons le Canada à être compétitif dans la nouvelle économie mondiale du XXI^{e} siècle.

Nos vis-à-vis ne savent pas diriger. Dans quelle voie allons-nous donc nous engager? Vont-ils nous barrer la route ou vont-ils emboîter le pas aux Canadiens pour bâtir ensemble un avenir prospère? C'est en travaillant tous que nous pouvons maintenir notre niveau de vie et continuer d'assurer aux gens qui en ont vraiment besoin les services sociaux voulus.

Nous ne devrions pas payer des gens qui quittent volontairement leur emploi, mais nous viendrons en aide à ceux qui ont un motif valable de le faire.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les beaux discours de la députée de Calgary-Sud-Ouest.

Je tiens à vous dire que je suis tout à fait sidéré de certaines des choses que la députée voudrait faire croire aux Canadiens. Il est tout à fait incroyable qu'elle essaie de nous dire que 225 000 travailleurs quittent volontairement leur emploi sans motif valable, tout simplement parce qu'ils souhaitent rester chez eux et passer la journée à regarder la télévision.

Elle n'a aucune preuve. Elle ne peut pas nous montrer en détail le nombre de personnes qui quittent pour des motifs justifiés parce qu'elles sont victimes de harcèlement sexuel, que leur conjoint déménage ou parce qu'elles veulent s'occuper d'un enfant malade. Elle n'a pas les chiffres en question. Elle ne peut pas nous dire combien de ces personnes contestent la décision de mettre fin à leurs prestations et obtiennent gain de cause, pour ensuite voir renverser la décision. Elle ne peut nous donner aucun de ces chiffres, et pourtant elle a l'audace de nous dire que ces gens doivent faire leur part pour réduire le déficit. C'est tout à fait incroyable.

Ce que cette députée ne comprend pas, c'est qu'il y a de graves lacunes dans le système actuel. Ce projet de loi ne fait absolument rien pour y remédier. Il ne supprime vraiment pas l'incohérence des décisions prises dans tout le pays. Il ne permet pas du tout de redonner du travail aux gens.

Je voudrais lui demander de me donner les chiffres et les preuves de ce qu'elle avance, à savoir que 225 000 personnes quittent leur emploi sans motif valable. C'est tout à fait absurde et elle n'a même pas les chiffres pour prouver cette affirmation. Je lui demande de prouver ce qu'elle avance.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné dans mon intervention, 225 000 personnes ont quitté volontairement leur travail au Canada sans motif valable. Cela coûte aux employés et aux employeurs 1 milliard de dollars à prélever sur la caisse d'assurance-chômage. Ces personnes ont quitté leur emploi sans pouvoir invoquer un seul des 40 motifs énumérés dans la liste. Pourquoi l'ont-ils fait? Pour aucune raison.

• (1755)

Une voix: Ce n'est pas vrai.

Mme Sparrow: Deux cent vingt cinq mille personnes ont travaillé jusqu'à ce qu'elles aient eu accumulé un nombre suffisant de semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage.

J'ai passé pas mal de temps au Centre d'assurance-chômage de ma circonscription. J'y suis allée exprès pour m'entretenir avec le personnel du centre. Je dois dire que le personnel du Centre 70 à Calgary est merveilleux et fait tout son possible pour aider les gens. Il entend les revendications tant des employeurs que des employés. Et en cas de doute, je puis vous assurer qu'il se prononce en faveur du chômeur.

Nous devons nous rendre compte d'une chose, à savoir que quiconque quitte son travail pour cause de harcèlement sexuel—la raison que vous avez mentionnée—pour s'occuper d'un enfant malade, pour suivre son conjoint qui a été muté ailleurs, ou encore pour cause de discrimination raciale, aura droit aux prestations d'assurance-chômage. Car une personne qui quitte son emploi pour l'un de ces motifs sera à même de le prouver. Il ne faut pas duper les Canadiens.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée de Calgary-Sud-Ouest.

J'ai eu ce matin le plaisir de rencontrer le représentant des métiers du bâtiment et de la construction, M. Guy Dumoulin, qui m'a appris que le gouvernement ne s'était pas mis en rapport avec lui pour lui demander son opi-

nion, ses propositions ou ses recommandations au sujet de ce projet de loi. M. Dumoulin regrette l'indifférence du gouvernement à l'égard des ouvriers du bâtiment.

La députée de Calgary-Sud-Ouest pourrait-elle nous dire ce qu'elle pense de ce qui suit: «Les ouvriers du bâtiment quittent souvent leur emploi un peu avant la fin des travaux pour se présenter au bureau d'embauchage syndical dans l'espoir de décrocher un nouveau travail auprès d'un autre entrepreneur. C'est le cas des ouvriers qui quittent leur emploi le vendredi pour aller travailler ailleurs le lundi. Le lundi, le camion n'arrive pas. Entre temps, le constructeur a fait faillite ou le nouvel employeur a trouvé quelqu'un d'autre. Cela arrive tout le temps. L'ouvrier se retrouve sans travail. Comment va-t-il réussir à le prouver pour pouvoir toucher l'assurance-chômage? Le premier employeur dit que son ouvrier l'a quitté et celui qui devrait être le nouvel employeur a disparu ou nie avoir embauché l'ouvrier. On devrait normalement pouvoir s'en remettre au témoignage du bureau d'embauche. Malheureusement, il arrive que celui-ci n'ait pas eu à intervenir. Le projet de loi C-113 va peut-être empêcher les ouvriers du bâtiment d'essayer d'obtenir quelques semaines de travail supplémentaires auprès d'un autre employeur. Il va nuire à leur mobilité et à leur avancement».

Je me demande ce que peut nous dire la députée de Calgary-Sud-Ouest au sujet de cette question de mobilité et d'avancement sur laquelle le représentant des métiers du bâtiment et de la construction, M. Guy Dumoulin, a attiré mon attention.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, en fait, tout emploi est extrêmement important et le travail que font les ouvriers du bâtiment au Canada l'est également. Personne ne le nie.

L'assurance-chômage a été conçue afin de venir en aide aux personnes qui perdent leur emploi autrement que par leur propre faute, afin de les aider pendant qu'elles cherchent un nouvel emploi ou suivent une formation—il existe en effet des programmes de formation.

En fait, ce projet de loi dit que les travailleurs du Canada refusent de subventionner ou de payer à ne rien faire une personne qui quitte son emploi sans motif valable.

Une voix: Bien parlé, Bobbie!

Mme Sparrow: Nous ne pouvons pas nous le permettre. D'ailleurs, l'assurance-chômage n'a pas été conçue dans ce but. En fait, vous n'avez qu'à prendre le temps de visiter un ou deux bureaux d'assurance-chômage. Il suffit de passer quelques coups de fil. Allez en voir un à Halifax, un à Québec, un en Ontario et un en Colombie-Britannique. Vous vous rendrez compte à quel point les gens abusent du système.

• (1800)

La caisse d'assurance-chômage est là pour aider les personnes qui perdent leur emploi autrement que par leur propre faute. Nous avons deux solutions, ou bien accroître le montant des cotisations, et donc faire pression sur l'employeur et l'employé, ou bien commencer à nous attaquer aux resquilleurs.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec la députée de Mission—Coquitlam aujourd'hui.

Monsieur le Président, j'interviens à propos du projet de loi C-113, qui comporte trois éléments fondamentaux. Le premier gèlerait le traitements des ministres, des représentants officiels du gouvernement et des députés; le deuxième modifierait la Loi sur l'assurance-chômage; et le troisième, dont je parlerai aussi, apporterait des modifications à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, par lesquelles le gouvernement reviendrait sur son engagement de verser à perpétuité la subvention du Nid-de-Corbeau.

Je commence par les modifications apportées à l'assurance-chômage. Ce que le gouvernement propose avant tout, c'est d'éliminer le filet de sécurité actuel ou, si l'on préfère, il remet en question la période d'attente de 7 à 12 semaines prévue actuellement pour ceux qui quittent leur emploi. Lorsqu'on quitte un emploi pour une raison que l'on trouve justifiée ou pour un emploi qui ne se concrétise pas, la période d'attente est de 7 à 12 semaines. Lorsqu'on quitte un emploi parce qu'on se croit victime de harcèlement sexuel, on n'a qu'à attendre de 7 à 12 semaines avant de commencer à toucher les prestations d'assurance-chômage, si l'on n'a pu trouver un autre emploi.

La députée de Calgary a parlé de resquilleurs. Je prends quelques minutes pour décrire deux ou trois cas qui m'ont été signalés depuis un an, où l'employé a démissionné pour une raison qu'il trouvait justifiée, et je suis certain que vous en conviendrez, monsieur le Président, mais qui ne l'est pas aux termes des règles proposées. Même si la période d'attente n'était que de 12 semaines avant que des prestations soient versées, ces gens ont tous trouvé du travail avant cette échéance. Cependant, comme ce projet de loi propose d'éliminer le filet de sécurité de 7 à 12 semaines, ces gens n'auraient pas droit aux prestations.

La liste des raisons qui seraient justifiées soulève des questions dans les cas suivants: un jeune homme a conduit des camions pendant dix ans, d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord, mais il a récemment décidé de se joindre à une entreprise plus petite. Il a constaté que les camions qu'il conduisait désormais ne lui causaient aucun problème durant l'été, mais à mesure que l'état des routes se détériorait sous l'effet de la glace et de la

température en hiver, ces camions étaient dangereux à conduire. Il a commencé à avoir des problèmes de freinage. La cabine était mal chauffée. Il s'est plaint à son employeur qui lui a répondu: «Dans les années 1950, nos camions n'étaient pas chauffés. Couvrez-vous davantage». C'est ce qu'il a fait. Or, les freins n'ont pas été réparés et il a commencé à trouver qu'ils étaient défectueuses.

Selon la réglementation routière, le conducteur d'un camion, qui ne réussit pas les essais sur route, qui sont effectués de façon intermittente par les autorités routières, est chargé de faire réparer son camion avant de lui faire reprendre la route, même s'il le conduit pour autrui. Il doit également attendre sans rémunération jusqu'à ce que le camion soit réparé. Comme son employeur attend de lui qu'il apporte la cargaison à destination, il doit donc le faire rouler. Et pour commencer, quand il sort le camion de la cour de stationnement, il doit également s'assurer qu'il est suffisamment en bon état pour prendre la route. Lorsqu'il a jugé le camion en mauvais état, il a refusé de le conduire, et l'employeur l'a accusé d'abandonner son travail et l'a congédié.

Comme c'est à l'employeur qu'il appartient d'indiquer les motifs de départ sur les documents, il y a écrit que son employé avait abandonné le travail. Ce dernier n'est donc plus admissible au bénéfice de l'assurance-chômage. Le système ne permet pas à l'employé d'indiquer le motif pour lequel il a quitté son emploi; seule la version de l'employeur est entendue.

• (1805)

Sous le régime du nouveau règlement, cet homme sera privé du bénéfice de l'assurance-chômage, même s'il a conduit des camions pendant dix ans et a contribué tout ce temps à la caisse.

Dans un second cas de cessation d'emploi, il s'agissait d'une équipe de deux hommes, l'un subordonné à l'autre. Le chef d'équipe, responsable de l'installation de forage et de la prospection sismique, boit beaucoup et consomme de la drogue. Les deux hommes arrivent en retard au travail parce que le chef d'équipe ne s'est pas levé à temps. Ils constatent que le camion, dont on avait laissé le moteur tourner toute la nuit sur le site de forage, est en panne sèche.

Pour montrer son niveau de compétence ce jour-là, le chef d'équipe commence par démonter les conduites de carburant, soi-disant pour purger l'air du système. Mais il se trompe et démonte à la place les conduites de fluide hydraulique et de freinage. Voilà à quel point il est attentif à son travail ce jour-là.

L'autre travailleur, qui va devoir manipuler de la dynamite avec cet homme-là dans quelques minutes quand ils mettront l'installation de forage en marche, décide de ne pas travailler avec lui ce jour-là. Comme le rapport indique que ce travailleur a abandonné son travail, on lui refuse l'assurance-chômage. Il lui est absolument impossible de démontrer qu'il avait un motif valable, car c'est sa parole contre celle de son patron. Encore une fois, l'employé ne peut pas faire entendre sa version de l'affaire.

Les règles sont maintenant déséquilibrées. La période de sept à douze semaines permet aux travailleurs dans ces cas-là de ne pas aller grossir les rangs des assistés sociaux. Les modifications proposées dans le projet de loi vont faire augmenter le nombre des travailleurs qui doivent recourir à l'aide sociale, car ils se verront refuser les prestations d'assurance-chômage pour lesquelles ils ont contribué à la caisse pendant tant d'années. Le système ne permet pas un jugement équitable des motifs pour lesquels ils ont quitté leur emploi.

Les règlements et les directives que le gouvernement adresse à ses bureaux accentuent son image d'hypocrisie auprès des prestataires à cause de certaines bizarreries dans le programme d'alphabétisation.

Le gouvernement prétend améliorer l'alphabétisation chez les travailleurs et essayer de leur faire apprendre à lire et à écrire suffisamment bien pour passer à d'autres cours de formation. Or, je connais de nombreux cas dans ma circonscription de jeunes gens qui ont juste dépassé la vingtaine qui estiment qu'ils devraient probablement terminer leurs études secondaires pour pouvoir recevoir une formation plus poussée. Ils ne peuvent pourtant pas obtenir l'autorisation du régime de l'assurance-chômage pour suivre ces cours de perfectionnement.

Ils pourraient fréquenter une école secondaire dans leur localité. Pour suivre des cours dans un collège ou prendre des cours du soir, il leur faudrait faire 150 milles rien que pour s'y rendre. Ils s'inscrivent donc à l'école secondaire locale pour terminer leur 12e année et se font immédiatement couper leurs prestations d'assurance-chômage. Comme ils n'ont plus d'argent pour payer leur loyer et acheter de la nourriture, ils sont obligés de quitter l'école et de recommencer à chercher du travail.

Ils sont dans une impasse. Ce n'est certainement pas la bonne façon de lutter contre l'analphabétisme que de mettre en place des règles qui n'encouragent pas les gens à obtenir la formation dont ils ont besoin.

Pendant le temps qu'il me reste, je veux parler de la réduction proposée de 10 p. 100 des subventions versées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela veut dire que, l'an prochain, les compagnies de

chemin de fer recevront 72 millions de dollars de moins et que cet argent devra être déboursé par les agriculteurs. L'année suivante, ce sera 104 millions de dollars. Dans mon district, cela veut dire que les agriculteurs devront payer 2,80 $ de plus la tonne parce que le gouvernement ne respecte pas l'engagement pris en 1897, soit que cette aide durerait à perpétuité.

Cela montre qu'il n'y a rien de certain en ce qui concerne les engagements du gouvernement, que le gouvernement n'est pas loyal et qu'il ne se préoccupe pas vraiment du revenu agricole. En Saskatchewan, le revenu agricole est, en termes réels, à son niveau le plus bas depuis 1938. Et voilà que le gouvernement décide d'accroître les frais de transport que devront payer les agriculteurs au cours de l'année qui vient, ce qui veut dire une perte nette de 8 à 10c. le boisseau, selon le genre de céréales.

• (1810)

C'est inacceptable, et je demande au gouvernement de reconsidérer sa décision parce qu'elle va à l'encontre de toutes les belles paroles que les conservateurs avaient dites lorsque les libéraux ont apporté des changements au tarif du Nid-de-Corbeau. Cela va également à l'encontre de leur prétendue préoccupation à l'égard des agriculteurs et du revenu agricole, et de leurs efforts en vue d'assurer la survie des collectivités rurales. C'est une proposition qui réduira de plus de 40 millions de dollars le revenu net des agriculteurs de la Saskatchewan au cours de la prochaine année d'exploitation, et c'est tout simplement une décision inacceptable de la part du gouvernement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis vraiment désolée que la députée ministérielle qui a pris la parole avant mon collègue ait quitté la Chambre parce qu'à mon avis, il aurait été important qu'elle écoute mon intervention. J'avais hâte de lui poser une question, à elle ou au moins au gouvernement. Il y a peut-être d'autres ministériels qui transmettront la question au ministre responsable.

Je songe aux dispositions du projet de loi C-113 qui portent sur le congédiement. Il s'agit des modifications qui figurent dans la loi. J'avais espéré que la députée ministérielle nous expliquerait les termes «congédiement», «renvoi», «cessation d'emploi» et «départ». Ces termes sont bien différents et leur interprétation dans la jurisprudence et les relations de travail est également très différente. Pourtant, la loi parle de congédiement.

J'espérais aussi que la députée nous expliquerait la différence entre «congédiement pour comportement blâmable» et «congédiement pour comportement non blâmable». La question a son importance. Selon moi, le congédiement est de la première catégorie lorsque l'employeur a des motifs raisonnables de renvoi qui tiennent à un comportement de l'employé sur lequel celui-ci exerce un contrôle. Il y a de nombreux exemples de ce type de congédiement dans la jurisprudence et les décisions arbitrales.

Par contre, les congédiements pour comportement non blâmable sont décidés à cause d'une conduite qui échappe au contrôle de l'employé, par exemple une maladie qui est cause d'absentéisme ou un handicap de trop longue durée, ce qui peut comprendre les maladies liées à la consommation d'alcool ou de drogues. La question de ces comportements faisant l'objet de mesures punitives, est souvent tranchée en faveur de l'employeur si l'employé ne peut prouver qu'il peut répondre aux attentes de son employeur et continuer à travailler régulièrement.

Les critères utilisés par les tribunaux et dans les relations de travail dans notre pays ne seront pas inclus dans la Loi sur l'assurance-chômage. En fait, aux termes de cette loi, les travailleurs ne pourront plus défendre leur cause en se fondant sur la jurisprudence reconnue dans le domaine des relations de travail.

Selon les modifications, il ne sera plus possible d'invoquer la jurisprudence qui aurait pu être utilisée par le passé pour définir un motif valable ou fournir au travailleur des arguments solides pour défendre son dossier. À mon avis, ces trois modifications sont pires que celles que contenait l'ancien projet de loi qui a été remplacé et retiré.

Le député a mentionné les 40 raisons pour quitter un emploi qu'a énoncées le premier ministre. Ces 40 motifs valables pour quitter un emploi ne sont plus aussi simples qu'ils le paraissaient à l'origine. Si le gouvernement a réussi, avec ces nouvelles modifications, à calmer les simples députés du Québec qui s'offusquaient de l'ancien projet de loi, c'est qu'il les a dupés. Je crois vraiment que ces modifications sont pires que les premières proposées par le gouvernement.

Mon collègue, le porte-parole du NPD en matière d'assurance-chômage, a demandé au gouvernement des précisions sur les statistiques. Il a souligné que nous avons besoin de preuves. Le gouvernement pourrait-il

nous prouver les statistiques qu'il avance avec tant d'insouciance?

• (1815)

Non, nous n'avons eu aucune preuve. On a suggéré au député d'inscrire la question au *Feuilleton*. Comme le gouvernement aurait alors 45 jours pour y répondre, nous serions pris au piège, puisque la mesure législative aura été adoptée à l'autre endroit avant que quelqu'un essaye de répondre à la question du député.

D'après mes calculs, un demi-million de personnes seront touchées par cette mesure législative, puisque 250 000 seront pénalisées pour avoir quitté leur emploi, environ 38 000 travailleurs licenciés seront pénalisés et entre 100 000 et 200 000 travailleurs, personne ne sait au juste, auront démissionné ou démissionneront sans être pénalisés. Personne ne sait combien de gens seront visés et pourquoi certains ont été ou seront jugés admissibles et d'autres pas.

Si le ministère des Approvisionnements et Services dépensait deux milliards de dollars sans fournir de pièces justificatives, je crois que le vérificateur général serait appelé immédiatement à enquêter sur ces dépenses. Pourtant, il y a 500 000 personnes qui touchent en moyenne 250 $ par semaine d'assurance-chômage pendant 26 semaines, soit 6 500 $ par personne, ce qui représente donc au total 3,2 milliards de dollars. Mais nous ne savons pas pourquoi les prestations sont accordées ou refusées.

Supposons que nous passions une commande de quatre milliards de dollars au fabricant d'hélicoptères Bell. Et cette question provoque toute une controverse à la Chambre actuellement. Bref, si nous ne présentions aucune pièce pour justifier cet achat et que nous dépensions l'argent tout simplement, le vérificateur général trouverait peut-être quelque chose à redire.

Pourtant, le premier ministre affirme qu'il y a 40 raisons qui rendent inadmissible à l'assurance-chômage, mais le gouvernement ne peut pas présenter de chiffres pour expliquer cette affirmation, encore moins pour la justifier ou pour expliquer pourquoi les nouvelles dispositions sont nécessaires.

À mon avis, si personne ne peut justifier les 3,2 milliards de dollars versés en prestations d'assurance-chômage, le gouvernement devrait demander au vérificateur général une enquête interne plutôt que de modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

Je crois que mes collègues ont dit en termes très éloquents tout ce qu'il y avait à dire au sujet de l'assurance-chômage. Je voulais ajouter un dernier élément.

Pendant le temps qu'il me reste, je me concentrerai sur la partie du projet de loi C-113 ayant trait à la Loi sur la rémunération du secteur public.

Cette partie gèle les salaires des fonctionnaires fédéraux pendant deux ans. Elle prolonge également de deux ans les conventions collectives actuellement en vigueur. Cela aura pour effet d'accentuer le retard des fonctionnaires sur les travailleurs du secteur privé. Par-dessus tout, ce projet de loi décharge le gouvernement de toute responsabilité de négocier avec ses employés pendant encore deux ans.

Cela montre encore une fois le mépris total dont on fait preuve à l'égard de la négociation collective dans notre pays, et ce, malgré une décision rendue par l'Organisation internationale du travail, pas plus tard qu'en novembre dernier. Ce n'était d'ailleurs que l'une des 90 décisions qui ont été rendues contre des gouvernements du Canada pour n'avoir pas protégé le droit des travailleurs à la négociation collective.

Le comité de l'organisation prie instamment le gouvernement «de rétablir un régime normal de négociation collective libre et, surtout, un système d'arbitrage vraiment indépendant». Pourtant, malgré cette décision, le gouvernement présente une autre mesure législative qui gèle les salaires et ne fait aucun cas du processus de négociation collective libre. Je trouve qu'il est absolument essentiel que le gouvernement se mette à négocier et qu'il ne laisse pas tomber une fois de plus la négociation pour les travailleurs du secteur public.

En outre, quel est le bilan du gouvernement sur le chapitre de l'équité salariale? Il conteste toujours l'équité salariale devant les tribunaux, en particulier le Tribunal canadien des droits de la personne, après avoir refusé de payer lorsqu'on l'a reconnu coupable d'avoir violé la Loi canadienne sur les droits de la personne.

• (1820)

Je trouve la situation déplorable et je pense que mes collègues seront d'accord avec moi pour dire qu'au moment où le gouvernement abandonne la négociation collective pour les employés du secteur public, les gestionnaires de ce même secteur cherchent un moyen d'obtenir une augmentation de salaire en reclassifiant leur poste.

Il est temps que le gouvernement se décide à faire quelque chose et qu'il montre qu'il peut être juste, non seulement envers ceux qui travaillent pour le gouvernement fédéral, mais envers tous les travailleurs de notre pays qui sont victimes de ce taux de chômage qui atteint et dépasse 10 p. 100.

[*Français*]

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, je sais que le temps s'écoule rapidement, je suis le quatrième orateur ce soir. Mais avec la motion qui a été présentée aujourd'hui, je n'aurais pas le droit de parler, au nom des Abitibiens et Abitibiennes.

Mon commentaire et ma question font suite au dépôt du projet de loi C-113. Dans le communiqué du 17 février 1993, M. Dufour, du Conseil du patronat du Québec, dit que même si le projet de loi C-113 ne le satisfait pas pleinement, il mentionne trois points: à revoir la législation et si certains problèmes appréhendés tant du côté des entreprises que du côté des travailleurs se produisent; à tout mettre en oeuvre pour que les détails de traitement des contestations des travailleurs soient raccourcis au minimum; à implanter dans tout l'appareil gérant le Régime d'assurance-chômage une culture qui fera en sorte que l'on s'attarde aux fraudeurs et non à ceux qui sont victimes des aléas du marché du travail.

Nous savons qu'au Québec actuellement il y a 1 853 cas devant les juges-arbitres. Actuellement, en date du 8 février, il y a 2 300 cas devant le conseil arbitral. On sait que les juges-arbitres viennent en Abitibi tous les 18 ou 24 mois. Dans la circonscription de l'honorable députée, devant les causes pendantes devant le conseil arbitral, devant les causes pendantes devant les juges-arbitres, combien d'années cela prend-il pour que les travailleurs et travailleuses aient justice?

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le Président, comme le dit mon collègue derrière moi, bien trop longtemps. Je voudrais dire que ma circonscription de Mission—Coquitlam est la capitale canadienne du bardeau. C'est une collectivité qui vit du bois d'oeuvre et cette industrie a été complètement ruinée à la suite de l'Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis. Il a fallu plus de deux ans à certaines personnes pour comparaître devant un conseil arbitral et obtenir une décision.

Je suis heureuse de cette question car elle illustre combien les travailleurs canadiens seront durement touchés par ce projet de loi. Comment vont-ils nourrir leur famille? Comment survivront-ils en période de ralentissement dans le secteur forestier? Dans la collectivité que je représente, nous sommes confrontés à des tarifs douaniers sur le bois d'oeuvre et à un taux de chômage énorme qui atteint et dépasse 10 p. 100.

L'autre point important qui découle de la question du député concerne l'organisation patronale du Québec. Je voudrais lui demander où se trouvent les observations des organisations syndicales du Québec? Que disent la FTQ et la CSN? Depuis combien de temps les gens souffrent-ils? Combien de temps doivent-ils attendre et, ensuite, s'il faut faire appel, combien de temps prendra le processus? Il faut déjà deux ans, actuellement, et maintenant nous allons avoir entre 250 000 et 500 000 appelants. Où iront-ils? Nous allons avoir des listes d'attente plus longues que celles que nous ayons jamais eues pour les réfugiés. Entre temps, ces gens ne pourront pas nourrir leur famille.

Ce que le gouvernement doit faire, c'est présenter une politique de plein emploi plutôt qu'une politique du chômage qui pénalise ceux qui ont travaillé pour le bien de ce pays.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Je voudrais poser une brève question, monsieur le Président. Je m'intéresse à l'argument qu'a invoqué la députée au début de son discours. Je voudrais qu'elle me dise si mon interprétation de ses propos est exacte ou non.

Elle a dit que les ministériels citaient 40, 50 ou mêmes des centaines de raisons valables pour des milliers de cas. Si je comprends bien la députée, elle a dit que, puisque la raison valable a été définie dans la Loi sur l'assurance-chômage, alors toute la jurisprudence que citent les ministériels, tous ces cas, n'ont alors absolument plus d'intérêt puisque la raison valable a été définie dans la loi, parce qu'auparavant les tribunaux et la commission décidaient ce qu'une personne raisonnable aurait fait en pareilles circonstances. Les cas étaient en fait nombreux.

• (1825)

Cependant, maintenant, tout cela a perdu son intérêt et, en fait, comme le laisse également entendre la députée, la définition est maintenant si restrictive qu'il sera peut-être encore plus difficile que dans le passé de prouver qu'il y a une raison valable. Assurément, le

gouvernement et le premier ministre ont fait une terrible erreur en citant ces nombreux cas.

Mme Langan: Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question parce qu'il a tout à fait raison de dire que la jurisprudence a perdu son intérêt.

Elle était fondée sur les interprétations et les définitions précédentes. Nous avons maintenant de nouvelles définitions et de nouvelles interprétations et non seulement les fonctionnaires de l'assurance-chômage doivent faire face à une nouvelle jurisprudence, mais le malheureux qui essaye de présenter son cas ne peut se référer à rien. Tout est nouveau et ce sont les travailleurs qui vont en être victimes parce qu'ils n'ont pas les moyens de se défendre.

Les travailleurs syndiqués peuvent se trouver dans une meilleure situation, mais tant de travailleurs qui ne le sont pas vont devoir se débrouiller seuls.

M. Samson: Ils vont être abandonnés à eux-mêmes.

Mme Langan: Ils vont être abandonnés par le gouvernement, comme dit mon collègue. C'est scandaleux, c'est déplorable et, très franchement, je souhaiterais que certains ministériels soient obligés prochainement de grossir les rangs des chômeurs et fassent l'expérience de leur projet de loi C-113.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ce soir nous débattons le projet de loi C-113. Qu'est-ce qu'il y a exactement dans ce projet de loi? Il y a trois choses. Il y a d'abord une section qui concerne la Loi sur la rémunération du secteur public, il y a aussi une section qui concerne la Loi sur les subventions au transport, une troisième section qui concerne la Loi sur l'assurance-chômage.

Sur les deux premières sections dont j'ai fait part, je n'ai pas de problème en tant que député à voter ces mesures budgétaires. Cependant, sur la question de la Loi sur l'assurance-chômage, il y a pour moi des difficultés assez importantes et vous me permettrez de les expliquer.

Au cours des dernières semaines, j'ai tenté de faire une certaine lutte à l'intérieur de mon parti et au sein du gouvernement pour essayer d'apporter des changements au projet de loi C-105 qui était à l'époque celui qui devait être voté.

Qu'est-ce qu'il y avait dans ce projet de loi qui me créait des difficultés? C'est que, d'un côté, notre gouvernement, afin d'aller chercher des sommes d'argent, proposait, dans la Loi sur l'assurance-chômage, que les gens qui vont obtenir des prestations, au lieu d'avoir 60 p. 100 de leur salaire, aient 57 p. 100 de leur salaire pour les deux prochaines années.

La deuxième chose, c'est que notre gouvernement proposait que celui qui quitte son emploi sans raison valable n'ait pas droit à recevoir des prestations d'assurance-chômage. En vertu de ces deux aspects, j'ai tenté de faire en sorte qu'on modifie notre façon de nous y prendre pour atteindre l'objectif.

Je veux bien qu'on se comprenne, je n'ai aucun problème à ce que notre gouvernement veuille limiter les abus dans le système. Non seulement je n'ai pas de problème avec cela, je suis d'accord avec cela. Mais sur les moyens que l'on prend pour y parvenir il y a des difficultés substantielles.

Voici ce que nous avons proposé au gouvernement, à plusieurs députés, pour tenter d'essayer de rendre cette loi plus acceptable, plus humaine en quelque sorte. On proposait entre autres que ceux qui sont au-dessus du salaire moyen pour l'assurance-chômage aient uniquement 57 p. 100 de leurs prestations, mais que ceux qui sont en-dessous du salaire moyen puissent garder le 60 p. 100 du chômage, parce que ce sont ces personnes-là qui sont les plus affectées. Ce n'est pas beaucoup d'argent, vous me direz, mais quand on n'en gagne pas beaucoup, c'est important.

La deuxième chose qu'on a proposée était la suivante. Je disais au ministre de l'Emploi et de l'Immigration: il faut comprendre que l'année passée, il y a 500 000 personnes qui ont laissé leur emploi volontairement. Là-dessus, il y en a 275 000 qui ont répondu aux critères que nous avions dans la loi, c'est-à-dire les cinq critères de base. Mais il y en a 225 000 autres qui ne répondaient pas à ces critères et lorsqu'ils n'y répondaient pas, il y avait une pénalité, une pénalité de 7 à 12 semaines sans assurance-chômage plus vos deux semaines d'attente. Alors vous comprendrez et vous admettrez avec moi que ce n'est pas vrai qu'on laisse son emploi sans raison valable, pour le *fun*, lorsque vous avez une pénalité de 7 à 12 semaines sans paie. C'est majeur dans la vie de quelqu'un, c'est un événement important et on ne prend pas une décision comme celle-là à la légère. Notre gouvernement a proposé, pour limiter les abus, que ces gens, qui laissent leur emploi sans raison valable, n'aient pas de chômage du tout.

• (1830)

La prémisse de base de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, c'est que ces gens sont des abuseurs. Bien sûr, si j'avais cette conviction, je n'hésiterais pas une minute à voter cette loi. Aussi, afin de m'assurer que je ne fais pas une erreur de perception, d'interprétation et de jugement, j'ai vérifié dans mon milieu, j'ai appelé les gens qui travaillent sur le terrain, nos agents dans les centres d'emploi, soit les superviseurs de ces personnes-là ou encore ceux qui travaillent sur le terrain: Dolbeau, Roberval, Alma, Chicoutimi, Jonquière.

J'ai appelé ces gens dans les centres d'emploi et j'ai demandé ceci aux agents: Dites-moi, ceux, l'année passée, à qui vous avez appliqué une pénalité de 7 à 12 semaines, c'est-à-dire ceux qui ne rentraient pas dans vos critères, à qui vous avez donné ces pénalités-là, est-ce que ce sont des abuseurs du système? Est-ce que ce sont des gens qui veulent se mettre les deux pieds sur le fourneau du poêle et se laisser vivre par le gouvernement? Est-ce que ce sont des gens qui font cela parce que, à un moment donné, ils ont envie d'aller à la chasse et à la pêche et ils disent: Ce n'est pas grave, je laisse mon job, j'ai juste une pénalité de 7 à 12 semaines et ce n'est pas pire que cela? Ou, est-ce que, au contraire, ce sont des gens qui avaient d'autres raisons, ce qu'on appelle des circonstances atténuantes?

Et la réponse de toutes ces personnes, c'était: Non, M. Blackburn, ce ne sont pas des abuseurs. Ce n'est qu'une infime minorité qui sont des abuseurs. Ces gens-là ont laissé leur emploi et ils ne répondaient pas aux cinq conditions de base. Mais ces personnes avaient des circonstances atténuantes. C'est pour cela qu'on appliquait des pénalités de 7 à 12 semaines. On ajoutait: C'est vraiment rare, très rare qu'on appliquait à quelqu'un une pénalité de 12 semaines, ce qui veut dire des gens dont c'était vraiment douteux.

Aussi, monsieur le Président, vous comprendrez que dans les circonstances, je suis pris entre une ligne de parti et mes électeurs, les gens de Jonquière, et également une connaissance de cette loi que j'ai, d'autant plus que j'ai parcouru le pays lorsqu'on a réformé l'assurance-chômage avec le projet de loi C-21.

Notre collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a fait des efforts, je le sais. Il y a de bonnes choses qui ont été améliorées dans la loi, entre autres, sur le harcèlement sexuel, le fait que ce soit traité à huis clos, je pense que c'est bien. Sur la question des départs massifs dans les compagnies, pour que ces gens puissent avoir droit à l'assurance-chômage, je pense encore que c'est une mesure qui est correcte.

J'avais demandé au ministre: Est-ce qu'on peut mettre «autres circonstances raisonnables» dans la loi, pour essayer de couvrir ceux qui ne répondent pas aux critères. Le ministre a répondu en ajoutant huit autres éléments qui étaient déjà couverts dans la jurisprudence. Encore là, j'ai demandé à mes agents dans les centres d'emploi: Le fait qu'on en ajoute huit, est-ce que les personnes vont, à ce moment-là, être considérées comme si ce n'était pas un départ volontaire, dans le sens qu'il n'y aurait pas de pénalité? Et on m'a dit: M. Blackburn, on appliquait déjà cela. Quand on rendait une décision, on tenait compte des cinq critères et des éléments de la jurisprudence. Alors ce que le ministre a fait clarifie la loi. C'est bien. C'est très bien que cela soit davantage clarifié. Mais, malheureusement, avec cela, les 225 000 de l'an dernier ne répondraient toujours pas aux critères de par la connaissance que les agents des centres d'emploi sur le terrain m'ont donnée.

Aussi, ce soir, nous avons à voter cette loi, et je vais dire à mon premier ministre qui, aujourd'hui, annonçait qu'il quittait, que j'ai un profond respect pour lui. J'ai un profond respect pour mon gouvernement, mais je ne peux pas voter cette loi ce soir.

En conscience, je n'ai pas le droit de faire abstraction de ce que je sais. J'ai pourtant dit ceci au ministre: «Si, monsieur le ministre, vous voulez vraiment prendre les abuseurs, il y a un moyen de le faire, augmentez les pénalités. Je suis prêt à accepter que vous augmentiez les pénalités de neuf à douze semaines. Et si quelqu'un revient une deuxième fois—vous allez le voir s'il s'agit d'un abuseur, très bien, coupez-lui ses prestations d'assurance-chômage.»

J'ai soumis un ensemble de mesures pour tenter d'améliorer la présente loi. J'ai fait ce que j'ai pu, mais je respecte mes collègues qui, eux, ont un point de vue différent du mien. Je n'ai pas de problème à accepter qu'il en soit ainsi. Toutefois, je demande aussi qu'en retour, mes collègues acceptent que je puisse penser différemment, d'après les informations dont je dispose.

Monsieur le Président, par honnêteté, vous me permettrez d'ajouter ceci. Lundi, j'ai rencontré le whip de mon parti et je lui ai dit: «Si mon gouvernement était menacé par mon vote, je serais prêt à faire le sacrifice ultime.» J'ai dit cela à mon whip pour bien démontrer mon honnêteté et mon professionnalisme par rapport à mon gouvernement. Mais dans les circonstances, rien ne me permet de croire que le gouvernement est menacé ce soir, et je me dois de voter selon ma conscience et en fonction des gens que je représente, ceux de Jonquière.

• (1835)

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gandre—Grand Falls): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour l'excellent discours qu'il a prononcé à la Chambre et pour lui assurer que je souscris tout à fait à son interprétation de la Loi sur l'assurance-chômage. Je tiens également à ce qu'il sache qu'en examinant les ramifications de la loi, je suis tombé sur les cas de personnes de sa circonscription à qui on a refusé des prestations d'assurance-chômage au cours de la récente année parce qu'on a jugé qu'elles avaient quitté leur emploi sans raison valable.

Je tenais simplement à souligner ce fait au député tout en le félicitant pour la décision qu'il a prise. Il a raison de dire que la plupart des juges qui ont été saisis des cas de

ses électeurs souscrivaient à l'analyse qu'il a faite. Dans l'affaire la plus récente survenue dans la circonscription de mon collègue, le juge a déclaré à la fin qu'il éprouvait la plus profonde sympathie pour la requérante et le plus grand respect pour la sincérité incontestable de ses convictions religieuses, mais qu'il devait néanmoins rejeter son appel.

Le cas concernait une dame qui travaillait dans la circonscription de mon collègue et qui avait éprouvé des difficultés à son travail parce qu'elle ne voulait pas travailler pendant les fêtes religieuses. Elle refusait de devoir travailler constamment le dimanche. La dame a quitté son emploi, et le juge a dit qu'elle avait raison, mais qu'elle devait quand même subir la règle des dix semaines d'inadmissibilité.

Comme le disait le député, en vertu des critères actuels, cette personne n'avait pas de motif valable. Le juge a déclaré qu'il fallait lui imposer une pénalité de sept semaines. Mon collègue sait bien qu'en vertu de la loi actuelle, aucune des personnes en cause ne pourra recevoir de prestations d'assurance-chômage, car même si, comme l'a reconnu le juge, elles ont quitté leur emploi pour une raison valable, elles n'ont pas respecté les critères prévus dans la loi.

Je tiens à féliciter le député et à lui demander s'il a autre chose à ajouter.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-92 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'aimerais simplement aviser la Chambre qu'il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions du paragraphe 78(1) ou (2) du Règlement quant à la deuxième lecture du projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes.

Selon les dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis de notre intention de présenter une motion d'attribution de temps lors de la prochaine séance de la Chambre, afin de fixer un nombre précis de jours ou d'heures pour les délibérations et les décisions requises pour étudier ce projet de loi en deuxième lecture.

* * *

[*Français*]

LOI N^{O} 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines, ainsi que de l'amendement de M. Bevilacqua (p. 16117).

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, en réponse aux commentaires de mon collègue, je lui dirais que, dans les faits, lorsqu'une personne ne répond pas aux critères inscrits dans la loi, c'est sûr qu'elle ne pourrait bénéficier des prestations d'assurance-chômage.

• (1840)

Il y a toute la question d'interprétation des agents, également des personnes qui vont aller en arbitrage et c'est pour cela que j'essayais de trouver une mesure qui était mitoyenne, que quelqu'un ne se verrait pas pénaliser comme cela en n'ayant pas de chômage du tout, parce qu'il peut arriver que des gens sont même au-dessus du niveau du bien-être social, à ce moment-là, qu'est-ce que ces gens-là vont faire en attendant, comment vont-ils faire pour vivre?

Je pense qu'une fois que la loi sera votée tout de même, ce sera à nous tous, les députés, autant les députés d'en face que ceux de notre côté, de regarder l'application de la loi et, dans la mesure où l'on verra qu'il y des problèmes, soyons assez généreux et ouverts pour être capables d'apporter des correctifs, si effectivement tout cela arrivait de façon un peu trop dure.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le président, ce soir, je parle au nom des Abitibiens et Abitibiennes, nos travailleurs et travailleuses que je représente ici à la Chambre des communes depuis 1984.

Dans le débat sur le projet de loi C-105, j'ai eu la chance de consulter les gens de chez nous pendant les Fêtes. J'ai eu la chance de consulter des employeurs, j'ai eu la chance de consulter des infirmières, des travailleuses, et j'ai fait le tour, à partir du mois de janvier, de la circonscription d'Abitibi dans les plus grandes villes et dans les régions. J'ai appris sur le terrain que la Loi C-105 était très difficile pour les travailleurs, surtout sur la question des départs volontaires dans les régions éloignées.

Très dure aussi la réduction de 60 à 57 p. 100 des prestations. Quand on pense qu'un travailleur dans le Nord qui gagne 500 $ par semaine brut ne recevra que

57 p. 100 de sa paie après le 4 avril, c'est une réduction de 15 $. Aujourd'hui, on dit au Parlement que, de 60 à 57 p. 100, il s'agit seulement d'une réduction de 3 p. 100. C'est faux. Quand on fait le calcul, 15 $ sur 285 $ représentent exactement 5 p. 100. Cinq pour cent, pour un père de famille qui a une femme et quatre enfants, perdre 60 $ par mois de revenu de prestations, ce n'est pas négligeable.

Aujourd'hui, je me bats. Ce n'est pas une révolte contre mon gouvernement, je me bats pour les travailleurs et les travailleuses de l'Abitibi, des gens de chez nous. Bravo pour les 40 motifs qu'on a insérés dans le projet de loi C–113, mais on sait que ces 40 motifs sont déjà appliqués depuis 8 à 10 ans dans les centres d'emploi en Abitibi, ce n'est pas du nouveau.

Je suis fier que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'ait ajouté aux huit autres. Je suis bien d'accord, mais j'ai consulté sur le terrain au sujet du projet de loi C–113. Nous sommes retournés chez nous, en Abitibi, nous avons consulté vendredi, samedi, dimanche avant de revenir ici, à Ottawa. J'aimerais dire aux gens qui m'écoutent ce soir dans leurs foyers, aux mineurs, aux travailleurs, aux gens de la Baie–James, que je voterai contre ce projet de loi, ce soir. Je ne voterai pas contre le gouvernement, mais plutôt pour les employés de chez nous, pour les travailleurs et les travailleuses.

Quand on lit à l'élinéa 8 *n)* «toute autre cause raisonnable prescrite», on ouvre la porte à changer la Loi sur l'assurance–chômage n'importe quel temps, jour et nuit. Ce n'est pas une révolte contre mon gouvernement.

Savez–vous que si ce soir je quittais volontairement mon poste, après le 4 avril, je n'aurais pas droit à l'assurance–chômage? En connaissez–vous la raison? Insubordination au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je n'aurais pas droit aux prestations.

Nous sommes ici au Parlement pour défendre les gens de chez nous, nous sommes ici pour trouver des solutions avec les partis, autant avec mes collègues conservateurs. Je suis un fervent du premier ministre, mais aujourd'hui, je ne me révolte pas, j'essaie de trouver des solutions comme je le disais le 22 janvier dans une lettre au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je lui disais: «Je vous demande fortement de modifier le projet de loi C–105, aujourd'hui C–113, de procéder à des amendements, soit par l'abolition pure et simple concernant l'admissibilité aux prestations», je lui demandais d'abolir la question de la réduction proposée du taux des prestations d'assurance–chômage, du 60–57.

Il faut consulter les gens, il faut consulter les travailleurs, il faut consulter les travailleuses.

N'oubliez pas que ce projet de loi va attaquer les bas salariés, ceux qui gagnent moins de 6,75 $, et ceux qui travaillent dans les grandes régions.

Je regrette, je ne peux pas voter pour un projet de loi comme celui–là. J'ai beaucoup d'amis au gouvernement du côté du pouvoir. . .

Une voix: Vous en aurez moins!

M. Saint–Julien: Peut–être que j'en aurai moins, comme le dit mon collègue ici ce soir, peut–être que je vais en avoir moins ce soir. Mais une chose: quand je vais retourner dans ma circonscription, monsieur le député, je serai moins niaiseux que certains dans cette Chambre. Je vais rentrer chez moi avec fierté parce que je défends les travailleurs et les travailleuses. Je n'ai pas honte d'être un député conservateur.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui en vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 423)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare
Benjamin	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Brewin
Butland	Catterall
Chrétien	Clancy
Copps	de Jong
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Edmonston
Ferguson	Finestone
Flis	Foster
Funk	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gérin
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hovdebo	Hunter
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	McGuire
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Nault
Nystrom	Ouellet
Parker	Peterson
Phinney	Pickard
Plamondon	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Rocheleau	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Waddell
Walker	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—89	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Crosby (Halifax West)
Danis	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mayer
Mazankowski	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Mulroney	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Porter
Pronovost	Redway
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Worthy—145
Winegard	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1915)

Mme le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté. Le prochain vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 424)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Danis
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Ferland
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Mulroney
Oberle
Paproski
Pronovost
Reid
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Feltham
Fontaine
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McKnight
Merrithew
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Redway
Reimer
Ricard
Robitaille
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilbee
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—145

CONTRE

Députés

Allmand
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Butland
Chrétien
Copps
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Funk
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
MacWilliam
Marchi
McCurdy
McLaughlin
Milliken
Nystrom
Parker
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Tobin
Waddell
Young (Acadie—Bathurst)
Althouse
Bélair
Benjamin
Black
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Brewin
Catterall
Clancy
de Jong
Duceppe
Edmonston
Finestone
Foster
Gaffney
Gardiner
Gérin
Guarnieri
Harvard
Heap
Hunter
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacLellan
Manley
Marleau
McGuire
Mifflin
Nault
Ouellet
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Robinson
Saint-Julien
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Vanclief
Walker
Young (Beaches—Woodbine)—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.)

M. Fee: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'aimerais seulement faire remarquer, à vous et à la Chambre, que j'étais présent pour les deux votes, sur l'amendement et sur le projet de loi, mais que j'ai choisi de m'abstenir, ayant eu l'honneur de présider le comité législatif.

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1930)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) propose que le projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (appareils de climatisation), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

—Madame la Présidente, je suis très heureuse que la Chambre soit saisie du projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (appareils de climatisation). Ce projet de loi, que j'ai présenté pour la première fois en 1990, permettrait que le coût d'un climatiseur soit déductible de l'impôt sur le revenu, si ce dernier est nécessaire pour raison de santé et uniquement dans ce cas-là.

Avant de discuter des modalités d'applications de ce projet de loi et des milliers de Canadiens qui souffrent de maladies débilitantes et qui bénéficieraient de cette mesure législative, j'aimerais parler quelques instants de la différence entre justice et arbitraire.

On accepte traditionnellement que les activités d'un gouvernement doivent être guidées par la justice. Mais qu'est-ce que la justice? Dans son livre intitulé *Theory of Equitable Taxation*, Johann K. Brunner dit:

> L'élément de base de la justice est que personne ne doit être traité de façon arbitraire, selon le bon vouloir de l'autorité du moment, mais bien conformément à des règles préétablies. En ce qui concerne une fiscalité équitable, cela signifie que les taxes payées par un particulier doivent être conformes à un plan d'ensemble, selon des critères identifiables.
>
> L'établissement d'une règle fiscale équitable peut être considérée comme l'application d'une tâche très générale à un cas particulier, car il est alors question de prendre une décision à caractère social à partir d'un ensemble donné de possibilités et en fonction des préférences des intéressés.

Les Canadiens conviendront sans doute pour la plupart que, au cours des quatre dernières années, le plan fiscal du présent gouvernement conservateur a été tout sauf juste et équitable.

Dans le numéro d'inauguration de la revue *Canadian Business Economics*, il est dit que ce sont surtout les familles à revenu moyen, et en particulier celles avec des enfants, qui ont fait les frais de la hausse des impôts depuis 1984. L'auteur de l'article ajoute que, à son avis, cela montre que la fiscalité est devenue moins équitable sous les conservateurs.

Le projet de loi dont nous débattons ici ce soir vise à rendre quelque peu justice à un segment de la population canadienne, principalement les personnes atteintes de la sclérose en plaques. Quelque 50 000 Canadiens en sont atteints. La sclérose en plaques est une maladie chronique invalidante du système nerveux central qui frappe ses victimes à divers degrés, au fil de son évolution.

L'un des seuls aspects de la maladie dont peuvent témoigner toutes les personnes atteintes, c'est que, l'été, le temps chaud et humide exacerbe considérablement les symptômes de la maladie et suscite une grande fatigue.

Les personnes qui, habituellement, ne sont que faiblement atteintes ont du mal à marcher sur de courtes distances. Celles qui marchent habituellement avec l'aide d'une canne en sont réduites à se servir d'un fauteuil roulant, et celles qui se déplacent habituellement en fauteuil roulant doivent s'aliter.

Je voudrais citer ici une lettre que la Société canadienne de la sclérose en plaques a fait parvenir à tous les députés. Voici ce que dit cette lettre, et cela, presque littéralement:

«Sur les conseils de leur médecin, de nombreuses personnes atteintes de sclérose en plaques achètent des appareils de climatisation qui leur permettent de rafraîchir leur maison et d'être beaucoup plus indépendantes. Ceux qui n'ont pas les moyens de s'acheter un appareil de climatisation risquent d'avoir à être hospitalisés dans un établissement climatisé, ce qui serait très coûteux pour le contribuable canadien. Les gens atteints de sclérose en plaques et la Société canadienne de la sclérose en plaques trouvent logique que les intéressés puissent déduire en tant que frais médicaux, aux fins de la Loi de l'impôt

sur le revenu, les dépenses relatives à l'achat et à l'installation d'un appareil de climatisation. Le fait d'être dans un endroit climatisé permet aux gens atteints de sclérose en plaques de poursuivre leurs activités quotidiennes et, en fait, comme on le précise au règlement 5700(i) de la Loi de l'impôt sur le revenu, cela peut aider une personne handicapée à marcher».

La Société canadienne de la sclérose en plaques a demandé au ministre des Finances d'envisager de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux gens atteints de sclérose en plaques de déduire l'installation d'un appareil de climatisation comme frais médicaux. Il a répondu que pour pouvoir entrer dans les frais médicaux, un appareil doit être conçu principalement pour remédier au trouble médical de la personne touchée et être utilisé exclusivement par cette personne.

• (1935)

«Cela nous semble plutôt arbitraire.» Lorsque je dis «nous», je cite un passage de la lettre de la Société canadienne de la sclérose en plaques. Je poursuis: «Pourquoi l'origine d'un appareil devrait-elle avoir une influence sur son utilisation par une personne handicapée? Si un dispositif simple et facile à se procurer comme un appareil de climatisation peut aider les personnes atteintes de sclérose en plaques à conserver leur mobilité, il semble logique, s'il est prescrit par un médecin, qu'il puisse entrer dans les frais médicaux aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu».

La Société canadienne de la sclérose en plaques ajoute: «Les dispositions du projet de loi de M^me^ Gaffney qui réduisent de moitié le montant déductible au titre des frais médicaux s'il y a d'autres personnes dans la maison qui ne sont pas atteintes de la sclérose en plaques répondent à la préoccupation que l'on a de s'assurer que le dispositif sert exclusivement à la personne atteinte de la maladie».

Elle poursuit ainsi: «Les personnes handicapées pour une raison ou une autre veulent vivre de la façon la plus indépendante et la plus productive possible. En adoptant ce projet de loi, on pourra nettement améliorer la qualité de vie de certaines personnes à relativement peu de frais et de façon efficace sur le plan administratif. Au nom de la Société canadienne de la sclérose en plaques, nous vous invitons à examiner le projet de loi proposé par M^me^ Gaffney et à y souscrire».

En tant que législateurs, nous avons tous la responsabilité morale de prendre des mesures pour nous assurer que nos lois ne renferment aucune forme de discrimination. En décidant arbitrairement qu'un appareil de climatisation qui, par exemple, peut aider des gens atteints de sclérose en plaques à conserver leur mobilité n'entre pas dans les frais médicaux admissibles, je crois que la Chambre et le gouvernement sont tout à fait injustes.

On devrait rendre justice à tous et, à cet égard, on devrait permettre aux gens atteints de sclérose en plaques d'inclure dans les frais médicaux déductibles aux fins de l'impôt un appareil de climatisation, car je crois que c'est là la seule façon juste et équitable de procéder en l'occurrence.

En terminant, je veux dire que ce qui est regrettable dans le cas du projet de loi C-277, dont la Chambre est saisie ce soir, c'est qu'il n'a pas été choisi par le comité pour faire l'objet d'un vote. Rien n'empêche les députés d'intervenir au sujet de cette mesure, mais, malheureusement, ce projet de loi ne fera pas soumise à un vote.

J'exhorte le Parlement à reconnaître que ce projet de loi touche un aspect très important de la vie d'une personne atteinte de sclérose en plaques. J'invite tous les députés à bien vouloir tenir compte de l'importance de ce projet de loi.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-277. Cette mesure a pour objet de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les frais d'achat d'un appareil de climatisation puissent donner droit au crédit d'impôt pour frais médicaux.

Le but que poursuit la députée d'en face qui parraine ce projet de loi est fort louable, soit celui d'aider les Canadiens handicapés. Même si nous partageons tous cette philosophie humanitaire, au point que certains considèrent même que c'est un trait de notre identité nationale, les mesures que nous prenons pour mettre cette philosophie en pratique doivent être le fruit d'une mûre réflexion et doivent satisfaire un critère important.

Pour évaluer ce critère, posons-nous la question suivante: la mesure proposée représente-t-elle la meilleure façon d'atteindre l'objectif visé ou est-ce que d'autres mesures, surtout parmi les mesures déjà en vigueur, peuvent se révéler plus efficaces? Malheureusement, le projet de loi C-277 ne satisfait pas au critère.

Il y a déjà deux dispositions dans la Loi de l'impôt sur le revenu qui viennent en aide aux Canadiens handicapés. La première est le crédit pour frais médicaux et l'autre, le crédit pour personnes handicapées. La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui n'apporterait aucune amélioration à ces deux dispositions.

Tout d'abord, le crédit pour frais médicaux permet de reconnaître l'effet qu'ont des frais médicaux supérieurs à la moyenne sur la capacité d'une personne d'acquitter ses

impôts. L'allégement fiscal est accordé au moyen d'un crédit pour des frais médicaux extraordinaires qui excèdent un certain pourcentage du revenu net. Pour 1992, ce crédit d'impôt est applicable à des dépenses admissibles supérieures à 1 614 $ ou 3 p. 100 du revenu net, selon le montant le plus bas.

• (1940)

Selon les statistiques fiscales préliminaires pour 1991, plus de 910 000 contribuables ont bénéficié du crédit d'impôt pour frais médicaux. Cet allégement fiscal a coûté cette année-là environ 200 millions de dollars au gouvernement fédéral.

J'aimerais parler brièvement des critères servant à déterminer les frais qui peuvent être déduits à des fins de crédit d'impôt pour frais médicaux. Pour être admissible, un service ou un dispositif doit procurer des avantages sur le plan de la santé et être destiné à l'usage exclusif d'une personne malade.

Par exemple, les frais pour l'achat de dispositifs ou d'équipments destinés exclusivement à l'usage de personnes atteintes d'une maladie respiratoire chronique grave peuvent donner droit au crédit d'impôt pour frais médicaux. Par contre, si l'on autorisait que les frais d'achat d'un appareil qui procure des avantages aux personnes malades ainsi qu'aux personnes qui ne le sont pas puissent être déduits à des fins de crédit d'impôt, ce serait étendre les avantages fiscaux aux personnes qui ne sont pas malades. C'est pourquoi les frais pour l'achat d'appareils comme les appareils de climatisation, les humidificateurs, les déshumidificateurs, les thermopompes, les récupérateurs de chaleur et les échangeurs d'air ne sont pas considérés comme des frais médicaux.

Les appareils de climatisation sont avant tout destinés à assurer le confort du consommateur, et ne sont pas normalement considérés comme des dispositifs médicaux. C'est évident pour quiconque a passé un été dans un climat humide, que ce soit à Ottawa ou à Cambridge, au centre du Canada. Leur utilisation répandue témoigne des avantages que ces appareils procurent aux consommateurs. Quelque 2,6 millions de foyers, soit 25 p. 100 de tous les foyers au Canada, en sont équipés.

Même si un appareil de climatisation est acheté avant tout dans le but d'améliorer l'état de santé d'une personne malade, il n'en demeure pas moins qu'il procure des avantages aux personnes bien portantes qui vivent sous le même toit. À ce propos, il faudrait se rappeler que près de la moitié des ménages dotés d'appareils de climatisation se composent de trois ou quatre personnes.

Les mesures proposées dans le projet de loi C-277 présentent d'autres problèmes pratiques. Tout d'abord, les climatiseurs, surtout les appareils de climatisation centrale, augmentent la valeur de revente d'une maison. Par conséquent, l'achat d'un climatiseur exagérera le coût de ses services pour l'acheteur. Cette situation contraste avec le cas d'autres modifications apportées à une maison, par exemple les travaux effectués pour en permettre l'accès aux personnes en fauteuil roulant, car ces travaux procurent des avantages uniquement aux personnes handicapées.

De plus, les climatiseurs ont une valeur de revente générale et peuvent donc être revendus à des personnes sans handicap qui se trouvent à profiter de cet avantage fiscal.

Nous devrions y réfléchir à deux fois avant de modifier le régime fiscal d'une façon qui pourrait sembler inciter à abuser des mesures qui visent à accorder des avantages aux personnes qui ont de véritables besoins, de véritables problèmes médicaux ou de véritables infirmités. Rendre les climatiseurs admissibles à une déduction d'impôt pour frais médicaux pourrait également contraindre davantage les médecins à certifier que l'achat d'un climatiseur est nécessaire pour des raisons médicales dans des cas qui sont moins qu'évidents. Il deviendrait très difficile de contrôler les coûts et de veiller à ce que cette mesure soit appliquée équitablement.

Ces observations sur l'application du crédit d'impôt pour frais médicaux et sur les problèmes que pose l'élargissement de son application aux climatiseurs nous amènent à une seule conclusion. Nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi sous son libellé actuel.

La Loi de l'impôt sur le revenu prévoit également une deuxième forme d'aide aux personnes gravement handicapées, à savoir le crédit d'impôt pour handicapés. Dans le cas des handicapés graves, ce crédit d'impôt s'applique au coût d'articles qui ne sont pas admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux. En 1992, ce crédit d'impôt réduira l'impôt fédéral de 720 $ et l'impôt fédéral et provincial combiné de 1 120 $. Le crédit d'impôt pour handicapés vient de la déduction spéciale pour personnes aveugles, qui a été établie en 1944. Cinq ans plus tard, l'application de cette déduction a été étendue aux personnes qui doivent garder le lit ou demeurer dans un fauteuil roulant.

En 1986, notre gouvernement a augmenté cette déduction de 250 $ et en a élargi l'application à tous ceux qui souffrent d'une déficience mentale ou physique grave et prolongée. En 1988, à la suite de la réforme fiscale, la déduction pour handicapés a été remplacée par un crédit d'impôt pour handicapés qui a lui aussi été augmenté. En 1991, le gouvernement a encore accru ce crédit, de 125 $ cette fois. Les statistiques fiscales préliminaires pour

1991 révèlent que plus de 450 000 déclarants ont bénéficié du crédit d'impôt pour handicapés et que les avantages fiscaux qui en ont découlé ont coûté plus de 195 millions de dollars au gouvernement fédéral.

• (1945)

En conclusion, j'ai parlé au début d'un critère auquel devait satisfaire un projet de loi pour obtenir l'appui de la Chambre. En étudiant le projet de loi C-277, j'ai essayé d'appliquer ce critère en tenant compte des dispositions spéciales qui sont déjà prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu et qui visent à aider les Canadiens souffrant d'un handicap ou d'une grave maladie chronique.

Malheureusement, le projet de loi C-277 ne satisfait pas à ce critère. En conséquence, je trouve difficile d'appuyer ce projet de loi et j'invite les autres députés à le rejeter.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce soir au débat sur le projet de loi que le Nouveau Parti démocratique et moi-même appuyons.

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de l'augmentation du coût des services de santé. Le projet de loi vise à aider des gens à rester dans leur propre maison. Nous avons tendance à voir l'application des lois fiscales aux citoyens ordinaires dans une perspective trop juridique. Nous savons que des échappatoires fiscales permettent à de grosses multinationales de déduire toutes sortes de choses de leurs impôts.

Le gouvernement ne veut pas rendre le prix des appareils de climatisation déductible d'impôt parce que, selon la définition actuelle, il faut qu'un appareil serve exclusivement à des fins médicales. Tout appareil utilisé pour quoi que ce soit d'autre ne peut pas donner droit à une déduction. Une telle définition est beaucoup trop restrictive pour les Canadiens ordinaires atteints de sclérose en plaques.

La Colombie-Britannique vient juste de terminer un vaste examen de son système de santé. La réforme envisagée est placée sous le thème de l'humanisation des soins par le maintien des malades à domicile. On veut que les gens puissent recevoir certains services à la maison.

Si elles pouvaient déduire de leurs impôts le prix d'un climatiseur, certaines personnes pourraient demeurer chez elles, ce qui coûterait beaucoup moins cher que leur transfert dans un établissement de soins intermédiaires ou de soins de longue durée.

La Société canadienne de la sclérose en plaques le dit clairement dans sa lettre: «Un milieu climatisé permet aux personnes atteintes de la sclérose en plaques de vaquer à leurs activités quotidiennes.» On pourrait même ajouter qu'un milieu climatisé peut aider des personnes infirmes à marcher.

La proposition dont nous sommes saisis est très simple, logique et humaine. Elle établit que lorsqu'un appareil pourrait améliorer la condition d'une personne affligée d'une maladie chronique, cette personne devrait avoir droit à un allégement fiscal pour l'achat de cet appareil. Je pense que c'est tout à fait juste puisque notre système repose sur un concept d'équité fiscale.

Ce que dit le gouvernement, c'est qu'il n'accorde pas d'allégement fiscal à une personne atteinte de sclérose en plaques pour l'achat d'un climatiseur, même s'il a permis à des entreprises comme Montreal Trustco de gagner 62 millions de dollars, l'an dernier, sans payer un sou d'impôt. Cette entreprise a eu droit à toutes sortes de déductions d'impôt sur ces revenus de 62 millions, en plus d'un crédit d'impôt de 1,4 million de dollars.

Mais la personne atteinte de sclérose en plaques n'a pas droit à un allégement fiscal pour l'achat d'un climatiseur.

• (1950)

Coca-Cola a gagné 24,5 millions de dollars, n'a pas payé un sou d'impôt et a reçu un crédit d'impôt de 1 million de dollars. Mountain Pipeline, cette grosse société de la Colombie-Britannique, a gagné 16 millions de dollars. Elle n'a payé aucun impôt et a reçu un crédit d'impôt de 100 000 $.

C'est là l'idée que se fait le gouvernement de l'équité fiscale. Il refuse d'accorder à une victime de la sclérose en plaques un allégement fiscal lui permettant d'installer un climatiseur d'air qui améliorera sa vie et qui lui permettra peut-être de ne pas entrer dans un établissement de santé. Il accorde ses allégements fiscaux à ses amis, Coca-Cola, Trustco et d'autres grosses sociétés.

J'estime que c'est là un projet de loi très équitable qui vise à aider le Canadien ordinaire qui se trouve dans une situation difficile. J'exhorte la Chambre à l'appuyer.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, en tant que membre du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, je me réjouis de pouvoir prendre ici la parole au sujet du projet de loi C-277.

Comme on l'a déjà fait remarquer, ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de telle sorte que l'acquisition d'appareils de climatisation soit considé-

rée comme une dépense admissible au titre du crédit pour frais médicaux.

Ces dernières années, notre gouvernement a mis en oeuvre et amélioré un certain nombre de mesures fiscales à l'intention des personnes handicapées. Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je vais m'en tenir à un ou deux points.

Depuis 1984, plus d'une vingtaine d'articles ont été ajoutés à la liste des frais médicaux admissibles. Depuis lors, le nombre de personnes qui font une déclaration de revenus a augmenté. Le crédit pour frais médicaux rend la fiscalité plus équitable en tenant compte de l'incidence des dépenses médicales extraordinaires et de la capacité d'une personne de payer de l'impôt.

Pour 1992, le crédit d'impôt pour frais médicaux soustrait de l'impôt fédéral d'un demandeur 70 p. 100 des frais médicaux admissibles remboursés.

Tout dispositif ou appareil conçu exclusivement pour l'usage de personnes souffrant de graves maladies respiratoires chroniques est déjà admissible au crédit d'impôt pour frais médicaux. Toutefois, les appareils comme les climatisateurs, les humidificateurs, les déshumidificateurs, les thermopompes et bien d'autres peuvent servir à d'autres fins que l'amélioration de la santé, ne sont pas conçus pour l'usage exclusif d'une personne souffrant d'une incapacité quelconque et ne sont donc pas admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux.

Voilà pourquoi le projet de loi C-277 est devant nous aujourd'hui. Puisqu'un climatisateur conserve une valeur de revente, on peut le revendre à des personnes n'ayant aucun handicap. Par conséquent, en considérant les climatisateurs comme des appareils admissibles, on pourrait effectivement accorder des crédits d'impôts à ceux qui ne sont pas handicapés.

La consultation et la coordination sont les liens de la chaîne qui mènent à une action gouvernementale concertée. Je crois que notre gouvernement doit continuer à examiner toutes les questions concernant le revenu, la sécurité et l'appui personnel offert aux personnes souffrant d'handicaps. Nous devons continuer à pallier les inconvénients dont souffrent ceux qui supportent des handicaps. Nous devons continuer à améliorer leur autonomie et leurs possibilités d'emploi, mais nous devons faire tout cela d'une manière globale.

• (1955)

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, c'et vraiment un honneur pour moi d'intervenir à propos de ce projet de loi, qui dénote de la bonté et de la compassion dans un domaine des soins de santé qui permettrait même de réduire le coût de notre système.

Le projet de loi C-277, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu pour tenir compte des frais des appareils de climatisation nécessaires aux personnes atteintes de sclérose en plaques, est, à mon avis, un modèle.

Il est intéressant de noter que la députée de Wild Rose qui vient d'intervenir assistait hier à une réunion du comité en compagnie du président du Comité des droits de la personne et des droits des personnes handicapées—dont je constate d'ailleurs la présence à la Chambre—et qu'au cours de la discussion sur les recommandations à faire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ils ont tous deux examiné ce projet de loi et l'ont utilisé comme modèle, en raison de la nature des préoccupations qu'ils voudraient faire valoir dans leur rapport en vue d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il est exact que le gouvernement a élargi la liste des personnes et des cas pouvant bénéficier du crédit d'impôt pour frais médicaux ou du crédit d'impôt pour personnes handicapées. On ne peut nier qu'il y ait eu une amélioration à cet égard. Nous savons tous que le coût des soins médicaux au Canada atteint un niveau critique. Je dirais même que c'est un problème grave.

Si nous pouvons trouver des mesures qui aideront les gens qui souffrent et qui, parce qu'ils ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes, ne peuvent pas installer chez eux le genre d'appareils qui leur permettraient de rester à la maison, ce qui leur donnerait un sentiment d'appartenance et supprimerait l'obligation de placer ces personnes dans un établissement, de prendre soin d'elles et de satisfaire leurs besoins, ne faisons-nous pas quelque chose qui est à longue échéance bien plus utile et bien moins coûteux pour notre société?

Je ne sais pas grand-chose de la sclérose en plaques. J'ai cependant une amie qui a souffert de cette maladie et j'ai été témoin de la détérioration d'un corps et d'un esprit très brillant. Elle a dû se résigner à aller à l'hôpital quand il n'a plus été possible que sa famille la soigne.

Premièrement, tout le monde n'a pas de famille, et n'est pas en mesure de s'offrir ce que bien des gens considèrent comme un luxe, mais qui, dans le cas présent, est une nécessité. J'ai entendu le député parler de gens qui vivent dans des logements climatisés et que, par conséquent, cela ne devrait pas être considéré comme une dépense médicale déductible. J'ignore dans quel monde il vit, mais tous les gens que je connais n'habitent pas dans des logements climatisés.

Je vous dirais que c'est un projet de loi qui mérite d'être appuyé et c'est une recommandation que le gouvernement, je l'espère, prendra en considération. Je voudrais que mon collègue ajoute quelques mots si vous le voulez bien. Il n'est pas encore 20 heures.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, en guise d'appui au projet de loi C-277 inscrit au nom de M^me^ Gaffney, je voudrais simplement ajouter, et pour moi la chose est très simple, que si vous examinez les structures fiscales de pays avec lesquels nous faisons normalement affaire et où nous allons, notamment les États-Unis ou l'Europe, vous constaterez qu'on y inclut non seulement les climatiseurs mais aussi les piscines.

J'ai ici une liste concernant les États-Unis: climatiseurs, ascenseurs, addition de chambres à coucher, piscines et saunas. Permettez-moi d'expliquer les modalité prévues dans la loi américaine de l'impôt sur le revenu. On tient compte du prix d'achat de l'article et de la valeur qu'il vient ajouter à la maison; la déduction accordée correspond à la différence entre ces deux montants, soit environ 50 p. 100 du prix d'achat.

Tant que continuent d'exister les conditions pour lesquelles ils ont reçu l'approbation initiale d'un médecin, l'entretien et l'utilisation des appareils de climatisation ou de la piscine donnent droit à une déduction dans les déclarations de revenus aux États-Unis. Quelle meilleure raison peut-on trouver, comme le soulignait la députée de Nepean? Examinons les autres pays qui ont un système fiscal semblable au nôtre et demandons-nous pourquoi nous n'en faisons pas autant pour les personnes qui ont besoin d'aide.

Le président suppléant (M. Paproski) La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du Feuilleton.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, l'accord de libre-échange nord-américain que les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique ont conclu. Ce document comprend la législation de mise en oeuvre et les listes tarifaires.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1993-1994

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le gouverneur général transmet le budget des dépenses principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1994.

• (1010)

[*Traduction*]

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais également déposer la Partie I du Budget des dépenses qui est le plan de dépenses du gouvernement. Je remettrai en outre au greffier de la Chambre, au nom de mes collègues, la Partie III du Budget, c'est-à-dire le plan des dépenses des 83 ministères.

Ces documents seront distribués au membres des comités permanents pour les aider dans leur examen des autorisations de dépenses demandées dans la Partie II du Budget.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement demander à la présidence si elle présentera une motion à la Chambre pour proposer que les documents en cause soient renvoyés aux comités. Avant d'entendre le ministre, l'opposition officielle voudrait qu'on mette cette question aux voix.

M. le Président: Nous pourrions peut-être reporter la décision pour l'instant.

La Chambre a entendu la proposition du ministre que le budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1994, qui a été déposé le 25 février 1993, soit renvoyé aux différents comités permanents de la Chambre.

La Chambre a entendu la proposition du président du Conseil du Trésor. Est-elle d'accord?

Des voix: Non.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Affaires courantes

(Vote nº 425)

POUR

Députés

Althouse	Anderson
Andre	Angus
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Champagne (Champlain)
Charest	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbett
Côté	Danis
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Funk	Gardiner
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Harvey (Edmonton East)
Hawkes	Hockin
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Hunter
James	Jelinek
Johnson	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langdon (Essex—Windsor)
Langlois	Laporte
Larrivée	Layton
Loiselle	Lopez
MacWilliam	Marin
Mayer	Mazankowski
McDermid	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Riis
Robitaille	Rodriguez
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Samson	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Sobeski
Stevenson	Stupich
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard—130

CONTRE

Députés

Bélair	Bellemare
Bevilacqua	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Campbell (South West Nova)
Catterall	Clancy
Dingwall	Duceppe
Duhamel	Finestone
Flis	Foster
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gérin
Gray (Windsor West)	Guarnieri
Harvard	Jordan
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	Manley
Marleau	Mifflin
Milliken	Peterson
Phinney	Plamondon
Proud	Prud'homme
Rompkey	Speller
Tobin	Vanclief
Young (Acadie—Bathurst)—43	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1055)

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100 et 105

Secrétariat d'État, crédits 1 et 5

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté

Multiculturalisme et Citoyenneté, credits 1 et 5

Au Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale

Approvisionnements et Services, crédits 1 et 5

Consommation et Affaires commerciales, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil privé, crédits 1, 5, 10 et 35

Finances, crédit 50

Gouverneur général, crédit 1

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 75 et 80

Parliament, crédit 1

Santé nationale et Bien-être social, crédit 50

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Secrétariat d'État, crédit 10

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, L15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, 40, 45 et 50

Approvisionnements et Services, crédit 10

Au Comité permanent des finances

Finances, crédits 1, 5, L10, L15, L20, L25, 30, 40 et 45

Revenu national, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Forêts, crédits 1, 5 et 10

Pêches et Océans, crédits 1, 5 et 10

Au Comité permanent des droits de la personnes et de la condition des personnes handicapées

Justice, crédit 10

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Conseil privé, crédit 40

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent de la gestion de la Chambre

Conseil privé, crédit 20

Parlement, crédits 5 et 10

Au Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

Anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Défense nationale, crédits 1, 5, 10, 15 et 20

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 10 et 15

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 40 et 45

Au Comité permanent des comptes publics

Finances, crédit 35

Au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du développement régional et du Nord

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 30, 35, 40, 45 et 50

Agence de promotion économique du Canada Atlantique, crédits 1, 5, et 10

Affaires courantes

Communications, crédits 110 et 115

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, crédits 1 et 5

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1, 5, L10, L15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65 et 70

Santé nationale et Bien-être social, crédits 30 et 35

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédits 15 et 30

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55 et 60

Au Comité permanent des langues officielles

Conseil privé, crédit 25

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU BUDGET DES DÉPENSES

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer, sur le bureau, le budget des dépenses de la Chambre des communes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1994.

* * *

• (1100)

[*Français*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 74 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

DÉPÔT D'UN DÉCRET

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'aimerais ici faire suite à la question de privilège qui a été soulevée hier à la Chambre par le député de Scarborough—Rouge River.

Affaires courantes

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, des copies de l'ordre relatif à la suspension des privilèges accordés en vertu de l'Accord de libre-échange.

[*Français*]

Mme le vice-président: Nous sommes maintenant à la rubrique *Déclarations de ministres*. L'honorable président du Conseil du Trésor a maintenant la parole.

* * *

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL 1993-1994

DÉCLARATION EXPLICATIVE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, c'est la troisième fois que j'ai le privilège de déposer devant cette Chambre un budget des dépenses principal. Celui que je présente aujourd'hui pour l'exercice financier 1993-1994 donne le détail des dépenses du gouvernement découlant de l'Exposé économique et financier prononcé ici même le 2 décembre dernier par le ministre des Finances.

Cet exposé annonçait un certain nombre d'initiatives visant à stimuler la croissance et l'emploi, à rétablir la confiance des Canadiens et des Canadiennes et à les aider à s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Il visait en même temps à contenir le déficit, et je crois que nous sommes sur la bonne voie à tous égards.

L'exposé, continuant sur la lancée de nos efforts passés, visait la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes. Il préconisait: une politique monétaire et budgétaire saine; une adaptation à la mondialisation des marchés. Il proposait la rationalisation et le renouvellement du secteur public; le renforcement des compétences des Canadiens et des Canadiennes et la stimulation de l'esprit d'entreprise et d'initiative dans le secteur privé afin de soutenir le progrès économique.

Conformément à l'Exposé, nous avons mené plusieurs initiatives d'investissement pour une croissance accrue, et pour le développement de nos ressources humaines et de notre commerce extérieur, ainsi que pour améliorer notre compétitivité. Par exemple, nous avons institué un programme de stimulation de l'emploi et de l'investissement dans les petites entreprises; nous avons maintenu à leur niveau actuel, malgré la conjoncture, les fonds d'aide à la recherche et au développement; nous avons réaffecté des crédits à des investissements stratégiques au titre d'infrastructures telles que le réseau routier, les ponts et la haute technologie, en cherchant, bien entendu, à optimiser les retombées.

D'autre part, une sérieuse restriction des dépenses s'imposait afin de contenir le déficit.

L'important programme de restriction des dépenses annoncé le 2 décembre dernier aura une incidence sur le coût des programmes dispensés directement par le gouvernement fédéral ainsi que sur les transferts aux particuliers et les contributions et subventions aux organismes et aux entreprises.

Tout le monde le sait, l'économie mondiale a été plus faible que prévu et les prévisions de croissance de la plupart des pays ont été révisées à la baisse.

• (1105)

Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, les gouvernements ont réagi en instituant des mesures rigoureuses de réduction des dépenses. Il en est ainsi aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Italie et en Suède.

Au Royaume-Uni par exemple, l'annonce récente d'un examen exhaustif des programmes fait suite à celle d'avant Noël relativement à d'importantes coupures des dépenses de fonctionnement.

[*Traduction*]

Conformément à l'exposé économique et financier du 2 décembre, les dépenses de fonctionnement du gouvernement fédéral, incluant la défense, devront baisser, par rapport aux prévisions budgétaires de février 1992, de 1 milliard de dollars en 1993-1994 et de 1,7 milliard de dollars en 1994-1995. Puisque les dépenses liées au personnel représentent environ les deux tiers des coûts de fonctionnement du gouvernement fédéral, nous devions agir sur la masse salariale.

Comme nous l'avons déjà annoncé, la politique de restriction salariale en place depuis 1991 sera prolongée de deux ans dans toute l'administration fédérale; elle s'applique entre autres au premier ministre, aux ministres et aux députés. Nous sommes bien conscients de demander aux employés de l'État un lourd sacrifice en bloquant leurs salaires.

Notre gouvernement a dû aussi réduire les autres éléments des budgets de fonctionnement des ministères et organismes. Ces réductions seront de 3 p. 100 en 1993-1994, conformément à ce qui avait été annoncé dans l'exposé du 2 décembre. Elles s'ajoutent aux nombreuses coupes déjà effectuées depuis 1984-1985.

[*Français*]

Mais à l'évidence, la réduction des coûts des programmes dispensés directement par l'administration fédérale n'allait pas suffire. Des réductions s'imposaient également dans les paiements de transfert. L'exposé de décembre annonçait donc, entre autres, que les subventions et les contributions versées à la plupart des organismes et aux groupes d'intérêt seraient réduites de 10 p. 100 en moyenne par rapport aux prévisions budgétaires de février 1992. Sont exemptés—et je me plais à le souligner—les prestations de sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint. Sont exemptés également les programmes pour personnes handicapées, les allocations et pensions d'invalidité des anciens combattants, les principaux transferts aux provinces et l'aide aux victimes de la famine dans le monde.

En tenant compte du coût des initiatives prises pour stimuler la croissance, des économies nettes résultant des mesures de réduction des dépenses de programmes seront, en 1993-1994, de quelque 2,2 milliards de dollars. Ces mesures assureront une réduction appréciable de la composante structurelle du déficit. De fait, elles ramèneront le déficit à 32,6 milliards de dollars en 1993-1994.

[*Traduction*]

De plus, le Budget des dépenses principal de 1993-1994 montre clairement que les plafonds établis dans la Loi sur le contrôle des dépenses seront respectés. Les dépenses budgétaires n'augmenteront que de 1,5 p. 100 en 1993-1994, un des taux de croissance les plus faibles depuis trois décennies. En fait, nous avons réduit considérablement ce taux de croissance.

En 1984, les dépenses de programmes représentaient quelque 19,5 p. 100 de notre produit intérieur brut; en 1993-1994, elles ne seront plus que de quelque 16,8 p. 100.

Certains signes montrent que l'économie canadienne se redresse et on prévoit un raffermissement progressif de l'activité économique au cours de l'année. Les taux d'intérêt préférentiels se sont résorbés de façon significative au cours des trois derniers mois. Pour l'année 1992, le Canada a affiché le plus faible taux d'inflation des pays du Groupe des Sept. Même si beaucoup trop de Canadiens et de Canadiennes n'ont pas de travail, la situation de l'emploi s'améliore presque continuellement depuis avril dernier. En effet, c'est plus de 146 000 nouveaux postes qui ont été créés depuis cette date.

Les ventes au détail affichent une remontée depuis près d'un an. Le volume de nos exportations est à la hausse. De fait, l'OCDE s'attend à ce que le Canada connaisse le plus haut taux de croissance des pays du Groupe des Sept au cours des deux prochaines années.

• (1110)

[*Français*]

Depuis 1984, nous n'avons cessé de travailler à une ambitieuse stratégie de gestion des dépenses pour reprendre la maîtrise de nos finances nationales. Notre stratégie est solidement en place et les résultats sont positifs.

Nous avons d'abord mis l'accent sur l'élimination du gaspillage et de l'inefficacité. Puis, nous avons cherché à nous départir d'activités d'organismes qui ne remplissaient plus une fonction sociale et nous avons concentré nos efforts sur une meilleure gestion de l'administration fédérale.

L'initiative Fonction publique 2000 lancée par le premier ministre en 1989 a apporté d'importants changements à la fonction publique. Celle-ci est de plus en plus axée sur les résultats et de plus en plus soucieuse des besoins des contribuables.

Le budget déposé par le ministre des Finances en février 1992 annonçait d'autres mesures pour améliorer les services aux Canadiens par une efficience accrue.

[*Traduction*]

La mise en place de budgets de fonctionnement en 1993-1994 représente sans doute la manifestation la plus importante de notre nouvelle façon de faire axée sur l'efficience. Les budgets de fonctionnement des ministères et organismes fédéraux regrouperont en un budget unique les fonds qui seront affectés aux salaires, au fonctionnement, à l'entretien et aux dépenses en capital secondaires. Les ministères auront plus de souplesse quant aux moyens à prendre pour accroître leur efficacité et adapter leurs services aux besoins changeants de la clientèle.

Je conclurai par ces mots. Notre gouvernement reste fidèle à son engagement d'assurer une gestion rigoureuse des finances publiques et un renouvellement en profondeur de l'administration fédérale. Le plan d'action présenté par le ministre des Finances en décembre dernier appuie la reprise et propose des moyens responsables de redressement économique.

[*Français*]

Le budget des dépenses principal que je dépose aujourd'hui énonce de façon détaillée comment le gouvernement entend dépenser 160,7 milliards en 1993-1994, conformément à l'Exposé économique et financier du 2 décembre 1992. En le présentant, le gouvernement désire obtenir du Parlement l'autorisation de dépenser 48,9 milliards de dollars. Le reste, comme on le sait, est couvert par les autorisations législatives déjà accordées par le Parlement.

Par ailleurs, mon collègue, le ministre des Finances, a l'intention de déposer devant cette Chambre, lorsqu'elle reprendra ses travaux, un projet de loi sur le pouvoir d'emprunt pour 1993-1994.

Madame la Présidente, je vous remercie et je remercie cette Chambre de son attention.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, les Canadiens et les Canadiennes doivent s'étonner du fait que le président du Conseil du Trésor, aujourd'hui, en faisant sa présentation, ne fait aucune référence à la nécessité de savoir comment on va gérer les opérations du gouvernement du Canada du côté des revenus. Comme vous le savez, nous n'avons pas eu de budget depuis le mois de février 1992 et l'on nous dit maintenant que cela irait à la fin d'avril ou au mois de mai avant que l'on sache exactement comment le gouvernement va planifier ses opérations pendant la prochaine année.

[*Traduction*]

Contrairement à ce que dit le ministre, je ne vois pas comment l'attitude du gouvernement pourrait rassurer les Canadiens.

Le gouvernement aime bien se vanter d'être un bon gestionnaire. Il a parlé de responsabilité et de comptes à rendre aux Canadiens. Combien de P.D.G. pourraient se présenter devant leurs actionnaires et dire: «Nous allons dépenser 160 milliards de dollars, mais nous ne vous dirons pas comment. Nous vous montrerons notre plan de dépenses, mais nous ne dirons rien des recettes»?

Tout le document repose sur l'exposé économique et financier que le ministre des Finances a présenté à la Chambre en décembre dernier. En général, les Canadiens qui sont confrontés à la récession la plus longue et la plus dure depuis celle des années 30 n'ont pas particulièrement bien accueilli ce document.

• (1115)

Dans toutes les couches de la société, des Canadiens auront de sérieux problèmes à planifier leur année puisque nous ne savons pas si ce sera la politique économique de la ministre de la Défense qui prévaudra, celle du ministre du Commerce extérieur, ou encore les politiques financière et fiscale du ministre des Communications. Durant les trois prochains mois, on peut prévoir que, pendant que le *Titanic* se cherche un nouveau capitaine pour décider quelle direction prendre, il y aura beaucoup de mouvement sur le pont.

Nous sommes devant la situation inhabituelle où un gouvernement demandera aux Canadiens de lui faire confiance au moment où il s'apprête à dépenser 160 milliards de dollars. Aujourd'hui, le gouvernement a pu présenter à la Chambre des documents fournis par le ministre du Commerce extérieur. On m'a dit que ces documents que le ministre a déposés et qui traitent de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique comptent 4 300 pages.

Le président du Conseil du Trésor présente à la Chambre quelque 90 documents sur les prévisions des dépenses, mais pourtant, avec tout l'appareil administratif des ministères des Finances et du Revenu national à sa disposition, le gouvernement n'a pas jugé bon de présenter aux Canadiens un budget pour la cinquième année de son mandat. Presque au terme de son mandat, le gouvernement n'est pas prêt à se présenter devant le peuple avec un véritable budget. Il se contente de déclarations et d'énoncés.

Je m'efforce toujours de reconnaître le mérite de chacun. Au fil des ans, le gouvernement en était venu à toujours présenter son budget à un moment approprié, soit vers le milieu ou la fin de février. Il présentait des prévisions de dépenses à la suite du discours du budget afin que les Canadiens et les parlementaires puissent composer avec ce que le gouvernement avait prévu au moins pour l'année à venir.

Politiquement, il peut sembler tout indiqué de reporter le budget, étant donné le changement à la tête du gouvernement, mais ce n'est pas très satisfaisant pour les Canadiens de devoir se fier à un budget qui date de deux ans au moins. Ce budget a été fondé sur des projections, des conclusions et des hypothèses qui sont maintenant, à bien des égards, assez loin de la vérité.

J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre discuteront de ce budget des dépenses lorsqu'il sera renvoyé au comité. Le gouvernement a le devoir de réexaminer sa décision de reporter encore le budget de deux ou trois mois.

Le travail qu'il a fallu faire pour préparer ce budget des dépenses a certainement donné aux fonctionnaires et aux dirigeants politiques une bonne idée de ce qu'ils allaient faire avec l'argent des contribuables canadiens. Pourquoi font-ils cela? Nous savons que certains programmes ne laissent pas beaucoup de marge de manoeuvre, pour des raisons statutaires et autres. On a modifié de façon importante les sommes allouées aux divers ministères et organismes et il n'y a pas de document budgétaire qui nous fasse part des raisons invoquées par le gouvernement pour justifier ces changements.

Monsieur le Président, nous, les députés qui siégeons à votre gauche, croyons que si le gouvernement veut respecter sa promesse d'être franc et de gérer efficacement les finances de notre pays, il devrait présenter un budget, un exposé clair de ses intentions, étant donné que l'avenir est incertain, disons le mot. Au cours des trois prochains mois, bien des gens convoiteront la direction du Parti conservateur, mais je doute qu'ils présentent le même credo aux Canadiens.

Il y en aura sûrement quelques-uns qui voudront se distinguer de l'idéologie de l'ancien ministre des Finances qui, si j'ai bien compris, pourrait se porter candidat. Qui voudrait faire le bilan du père de la TPS sans commenter la situation du pays qui a accumulé une dette de plus de 400 milliards de dollars?

Au moment où nous entendons les arguments contradictoires des différents aspirants à la direction, il me semble que le gouvernement ferait bien de présenter un exposé clair et cohérent à la population du Canada sur ce qu'il compte faire pour trouver l'argent qui lui permettra de faire les dépenses qu'on nous a cachées jusqu'à aujourd'hui et pour financer le déficit dont il parle depuis huit ans, mais qui se chiffre toujours à 34 milliards de dollars. Il parle beaucoup, mais il ne fait rien pour changer la situation des Canadiens qui paient chaque année de plus en plus cher le déficit et le financement de notre dette accumulée.

• (1120)

En terminant, je répète que nous trouvons absolument indispensable que le gouvernement, s'il veut maintenir l'intégrité et la crédibilité du régime aux yeux des contribuables canadiens, nous présente un budget pour nous dire ce qu'il compte faire pour régler les problèmes de notre pays, comment il compte trouver l'argent qui lui permettra de faire les dépenses prévues et comment il comblera l'écart entre ce qu'il peut trouver et ce qu'il prévoit dépenser selon ces documents.

Nous avons hâte d'apprendre de la bouche des ministériels s'ils partagent notre point de vue, s'ils estiment comme nous qu'il conviendrait de présenter un budget aux Canadiens puisque nous nous apprêtons à entamer la cinquième année du mandat du gouvernement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, à bien des égards nous avons atteint un tournant dans la vie de ce gouvernement. Le premier ministre a annoncé sa démission et le gouvernement essaie de se renouveler. Pourtant, on nous soumet un budget des dépenses, ce qui ne fait que confirmer trop clairement la regrettable, et souvent malhonnête, attitude que le gouvernement a toujours prise à l'égard des finances publiques.

Il est cependant possible d'aller sonder sous la surface de ce budget des dépenses que le gouvernement essaie de présenter comme parfaite. Comme les autres Canadiens, madame la Présidente, vous avez entendu le ministre dire quelque chose comme: «En tant que pays nous sommes en bonne condition. Tout commence à progresser comme prévu.»

Regardons certaines des réalités telles qu'elles émergent de ce budget des dépenses. La plus spectaculaire est peut-être le fait que les hélicoptères qui devaient coûter 4,4 milliards selon le gouvernement, vont en fait coûter, selon le budget des dépenses, 5,8 milliards, un luxe et un gaspillage que le pays ne peut simplement pas se permettre.

De plus, dans les petits caractères de ces documents, on trouve une chose qui détruit totalement la principale raison pour le gouvernement de dire qu'il faut donner suite à ce projet. On disait que les nouveaux hélicoptères, les EH-101, coûteraient moins cher d'utilisation, ce qui

serait un avantage majeur. Il se trouve, et je cite la Partie III des documents plus détaillés concernant le ministère de la Défense nationale, que les coûts annuels d'utilisation représentent «une augmentation d'environ 33,2 millions annuellement par rapport au coût d'utilisation de la flotte d'appareils que les EH-101 doivent remplacer.»

Autrement dit, ces hélicoptères qui, selon le gouvernement, devaient être plus économiques pour les Canadiens vont coûter 33 millions de plus chaque année. C'est le premier élément du subterfuge que révèlent les détails du budget des dépenses.

• (1125)

Ce budget des dépenses montre également que nous tournons le dos aux pauvres et aux affamés dans le monde. On avait proposé de faire certaines réductions dans l'aide étrangère mais, à mon avis, aucun Canadien ne se rendait compte que le gros des réductions porterait sur l'aide alimentaire accordée aux personnes les plus pauvres qui meurent de faim dans le monde.

Les montants détaillés dans ce budget des dépenses montrent que l'aide alimentaire directe sera réduite de 10,6 millions de dollars chaque année et que l'aide alimentaire accordée par l'entremise d'autres organismes le sera de 25 millions de dollars chaque année. Il s'agit là de réductions totales de plus de 35 millions de dollars dans l'aide alimentaire qui non seulement profiterait à beaucoup de gens qui meurent de faim dans le monde, mais qui permettrait également aux agriculteurs canadiens de trouver des débouchés pour leurs produits. C'est le genre de réductions que fait le gouvernement.

Il y a d'autres détails fascinants et déplorables dans ce budget des dépenses. Nous nous attendions à ce qu'il favorise l'unité nationale, le développement économique, l'équité et la croissance économique dans notre pays. Or, il me répugne de dire que, dans les détails de ce budget des dépenses, on mine et on sabote gravement l'unité nationale au Canada.

Dans le Canada atlantique, les subventions au titre du développement économique ont été réduites de 19 millions de dollars. En Ontario, notamment dans le nord, elles l'ont été de 1,5 million de dollars. Sur le chapitre de l'aide économique destinée aux autochtones, ces subventions ont été réduites de 6 millions de dollars. Dans le cas de la diversification de l'économie de l'Ouest ou de l'aide au développement des provinces de l'Ouest, ces réductions s'élèvent à 16 millions de dollars. Or, pour le Québec, il n'y a pas de réductions, mais bien une augmentation de 40 millions de dollars.

Toutes les régions du pays ont des problèmes économiques. Que le gouvernement présente à la Chambre un budget des dépenses qui prive de subventions toutes les régions du pays, sauf une, c'est non seulement injuste, mais cela constitue également une attaque dévastatrice contre l'unité nationale. C'est inacceptable et c'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement doit partir rapidement.

Dans cette série de dépenses détaillées, il y a également des réductions qui touchent les organisations écologiques non gouvernementales, tant au niveau national qu'international. Ces organisations écologiques sont extrêmement utiles pour tenter de mieux sensibiliser les Canadiens aux questions environnementales.

Des réductions de plus de 300 000 $ ont été faites qui touchent des organisations écologiques, ici au Canada. Des réductions ont également été faites qui touchent des groupes comme le Canadian Energy Research Institute, qui cherche des sources d'énergie de substitution. Des réductions sont faites qui touchent le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Il y a des réductions qui touchent le Programme spécial sur le contrôle des produits chimiques de l'OCDE ainsi que le Programme concerté de surveillance continue du transport à longue distance des polluants atmosphériques de la Commission économique pour l'Europe. Ce sont des réductions mesquines qui ne reconnaissent pas les conséquences à long terme et les dangers qu'entraînent pour l'avenir des économies de bouts de chandelle sur les questions environnementales.

• (1130)

Si le gouvernement ne dépensait pas de l'argent pour l'achat d'hélicoptères, une somme qui s'élève en réalité à 5,8 milliards de dollars et non à 4,4 milliards de dollars comme il avait annoncé, s'il ne dépensait pas davantage d'argent tous les ans pour entretenir sa flotte d'hélicoptères à la suite du remplacement, il pourrait procéder plus intelligemment et donner une aide alimentaire aux gens du monde entier qui en ont besoin.

Le gouvernement pourrait procéder à une distribution équitable de l'aide au développement économique d'un bout à l'autre du pays. Il pourrait appuyer les programmes relatifs à l'environnement.

Enfin, le gouvernement aurait pu apporter à la Chambre dans le cadre de son budget des dépenses, comme il aurait dû le faire, des engagements en ce qui concerne la recherche sur le SIDA, ce qu'il n'est pas encore en mesure d'annoncer, comme il a dû l'indiquer dans son communiqué. Cela navre les organisations de lutte con-

tre le SIDA dans tout notre pays, car elles ont terriblement besoin de préfinancement pour poursuivre les programmes de lutte contre l'un des plus graves problèmes que connaît le Canada.

C'est un mauvais budget des dépenses. J'espère que la Chambre et le comité vont le rejeter.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Nous examinons aujourd'hui un document très important, le Budget des dépenses principal. Je voudrais faire remarquer que, conformément au paragraphe 81(4) du Règlement, ce document, qui est déposé aujourd'hui, sera renvoyé d'office à des comités qui en feront rapport à la Chambre d'ici le 31 mai prochain. Ces comités de la Chambre seront réputés en avoir fait rapport, même si bon nombre d'entre eux n'auront pas eu le temps d'en prendre connaissance, de l'examiner sérieusement et, peut-être, de porter des jugements.

Cela fait de nombreuses années que le Comité des comptes publics et certains députés disent que la Chambre devrait réexaminer la façon dont l'information est fournie au Parlement. Quelque 84 volumes ont été déposés ce matin. Comme ils sont parfois indigestes, les députés ne les utilisent pas.

De l'avis du gouvernement, le Budget des dépenses principal comporte des renseignements très importants sur les plans de dépenses du gouvernement du Canada. Même s'il est principalement destiné aux députés, ce document peut présenter un intérêt pour certains groupes et particuliers.

L'an dernier, par exemple, sans vouloir me vanter, je peux dire que le seul comité permanent qui ait présenté un rapport dans les délais prévus a été celui des comptes publics, que je préside. Le Comité des finances, qui s'occupe d'un grand nombre de documents très importants, ne s'est réuni qu'une seule fois l'an dernier pour examiner le Budget des dépenses. C'était le 9 avril. Il a analysé les parties du budget portant sur les douanes et le revenu national.

Tout ça pour dire qu'hier, j'ai déposé à la Chambre un rapport produit par le Comité permanent des comptes publics et portant sur l'information fournie au Parlement. J'aimerais, aux fins du compte rendu, lire un paragraphe de ce rapport qui dit. . .

Une voix: Pourquoi avez-vous invoqué le Règlement?

M. Gauthier: Pour dire que nous devrions examiner le paragraphe 81(4), qui est une disposition du Règlement de la Chambre à laquelle nous sommes tenus de nous conformer. J'estime que nous devrions prendre note de la volonté des députés d'améliorer la présentation de cette information pour faire en sorte qu'elle serve et non qu'elle soit déposée uniquement pour la forme.

J'en ai d'ailleurs parlé au membre du Comité des comptes publics qui a appuyé ce rapport lors de sa présentation à la Chambre, hier. Il faisait partie de ce comité qui a adopté le rapport à l'unanimité. J'espère qu'il lira le rapport et arrivera à le comprendre.

• (1135)

L'information qui est fournie au Parlement doit être plus pertinente, plus claire et plus utile et être davantage liée à ce que nous faisons ici.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-93

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au nom du député de Dauphin—Swan River, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-93.

* * *

[*Traduction*]

PROJET DE LOI C-95

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, avec une proposition d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead), au nom du ministre du Commerce extérieur, demande à présenter le projet de loi C-115, intitulé Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Clark (Yellowhead), au nom de M. Wilson (Etobicoke-Centre), propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Louise Feltham (Wild Rose) demande à présenter le projet de loi C-410, intitulé Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage des cosmétiques).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Feltham: Madame la Présidente, ce projet de loi vise à faire en sorte que tout produit pour le soin de la peau, toute lotion de bronzage, tout pare-soleil, tout savon pour le corps ou tout autre cosmétique vendu au Canada porte une étiquette indiquant les ingrédients que le produit contient ainsi que leur concentration, et précisant lequel d'entre eux, le cas échéant, est un agent de conservation.

Mme le vice-président: M^me^ Feltham propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) demande à présenter le projet de loi C-411, Loi modifiant le Code criminel (ventes de cartes et de jeux à des mineurs).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Gaffney: Madame la Présidente, je me réjouis de prendre la parole à la Chambre ce matin pour présenter ce projet de loi. Il s'agit d'une loi modifiant le Code criminel relativement à la vente de cartes et de jeux à des mineurs. Cette mesure vise ce qu'on appelle communément les cartes de tueurs et les jeux vantant les exploits des grands criminels.

Ce projet de loi a pour objet d'interdire la vente et l'offre de cartes et de jeux s'inspirant de crimes à des personnes âgées de moins de 18 ans ou l'échange de ces articles avec des personnes appartenant à ce groupe d'âge.

Mme le vice-président: M^me^ Gaffney propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1140)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU SOIXANTE-CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose: que le 65^e^ rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre le jeudi 18 février 1993, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES FRAIS DE SCOLARITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je n'ai qu'une pétition aujourd'hui, mais elle est extrêmement importante.

[*Traduction*]

J'ai ici une pétition signée par 7 000 étudiants de la Saskatchewan qui déplorent les politiques gouvernementales en matière d'éducation.

Ils soulignent le fait que la réduction des paiements de transfert a produit des effets négatifs pour les étudiants, que l'impôt sur les bourses est inacceptable, que les droits de 3 p. 100 imposés aux étudiants dans le besoin qui doivent emprunter sont inacceptables et doivent être supprimés, que les six mois additionnels d'intérêt sur les prêts aux étudiants devraient être abolis, que le programme d'aide aux étudiants est archaïque et doit être révisé; ils déplorent aussi qu'on applique la taxe sur les produits et services aux livres et autres articles de lecture.

Cette pétition reflète les sentiments non seulement des 7 000 signataires de la Saskatchewan, mais aussi de tous les étudiants du pays.

LES ENFANTS VICTIMES DE PAUVRETÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition qui nous rappelle la décision unanime prise par cette Chambre le 24 novembre 1989. Je la répète:

> Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

Les pétitionnaires affirment que la pauvreté chez les enfants Canadiens fera grimper sans cesse les coûts que le gouvernement doit assumer sur le plan des soins de santé, de la justice et du bien-être social, que la bonne gestion financière d'un pays quel qu'il soit exige qu'on prévienne la pauvreté et que la pauvreté des enfants est la réalité fondamentale de la pauvreté familiale.

Les pétitionnaires terminent en priant le Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement, c'est-à-dire éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000, et pour élaborer un plan lui permettant de respecter cet engagement.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Malartic, Rivière-Héva, La Motte, Val-d'Or, Lac-Marois, Joutel et de Matagami, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée; que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure sécurité dans la vie.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par certains de mes électeurs des villes de Spaniard's Bay et de Tilton. Je souligne un fait important, à savoir que la pétition porte quelque 1 200 signatures, soit à peu près la moitié de la population.

Les pétitionnaires sont préoccupés par la réduction des services postaux dans les régions rurales. Ils craignent que Postes Canada n'ait l'intention de fermer systématiquement de nombreux bureaux de poste dans des petites municipalités, et ils font valoir leur impuissance devant cette situation, en dépit du fait que la population s'oppose catégoriquement aux fermetures systématiques dans les régions rurales.

Les pétitionnaires tiennent à souligner énergiquement leur inquiétude. J'ai rencontré les pétitionnaires il y a deux semaines, le 12 février, et ils demandent au Parlement, dans leur pétition, que les localités rurales, qui sont déjà durement touchées par les réductions, récupèrent la totalité des services postaux auxquels elles sont habituées.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question no 338.

[*Texte*]

Question nº 338—**M. Murphy:**

> Pour ce qui a trait aux avis juridiques sur la constitutionnalité des propositions relatives au référendum reçus par le ministère de la Justice les 20 et 21 mai 1992, *a*) combien d'avis ont été reçus, *b*) quelles entreprises et quels avocats ont fourni ces avis, *c*) combien de pages comportait chaque avis, *d*) combien a coûté chaque avis?

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): *a*) six

b)	Ian Binnie	McCarthy Tétrault, Toronto
	Pierre Blache	Université de Sherbrooke
	Patrice Garant	Université Laval
	John I. Laskin	Davies, Ward & Beck, Toronto
	Stanley Martin	Russell, & DuMoulin, Vancouver
	H. Lorne Morphy	Tory Tory DesLauriers & Binnington, Toronto
c)	Binnie	2 pages
	Blache	3 pages
	Garant	6 pages
	Laskin	7 pages
	Martin	5 pages
	Morphy	2 pages
d)	Ian Binnie	2 722,63 $
	Pierre Blache	3 431,48 $
	Patrice Garant	1 875,00 $
	John I. Laskin	6 997,91 $
	Stanley Martin	7 998,12 $
	H. Lorne Morphy	4 062,83 $

Ces montants inclus les coûts de déplacement et autres frais.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Le député de Windsor—Sainte-Claire demande la parole au sujet des pétitions. Je ne doute pas que la Chambre acceptera de revenir aux pétitions.

* * *

PÉTITIONS

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions, dûment certifiées par le greffier et signées par quelque 3 000 étudiants des niveaux universitaire et collégial en Saskatchewan.

Les signataires demandent humblement au Parlement de supprimer les frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, d'accroître la limite de prêt hebdomadaire, de maintenir la subvention de six mois applicable aux intérêts, de respecter les limites actuelles concernant le nombre minimum de cours et de maintenir la remise spéciale pour les étudiants handicapés.

Les pétitionnaires demandent également que le Programme de prêts aux étudiants soit modifié afin de garantir la totalité d'un prêt accordé à un étudiant et d'assouplir les conditions d'accès aux prêts pour les étudiants à temps partiel.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 février, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

Mme le vice-président: Avant de donner la parole aux députés, je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration du ministre et conformément à l'alinéa 33(2)*a*) du Règlement, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de 30 minutes à compter de 13 heures.

La dernière fois que le projet de loi C-92 a été étudié à la Chambre, la parole était au député de Burin—Saint-Georges.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, l'annonce hier de la démission du premier ministre en tant que chef de son parti signifie qu'aujourd'hui est un nouveau jour, un nouveau départ, que tout a changé. Du moins c'est ce qu'on dit. Un premier ministre impopulaire a jeté l'éponge.

M. Loiselle: Vous pourriez être un peu plus aimable.

M. Simmons: Je plante le décor pour mon bon ami, le président du Conseil du Trésor, qui a eu une dure journée jusqu'à présent. Je me garderai bien de lui rendre la vie plus dure.

J'étais sur le point de dire qu'après la démission d'un premier ministre très impopulaire, on aurait pu s'attendre, à en croire ce qui se disait, que tout allait changer ce matin. On aurait pu croire que tous les projets de loi qui prennent soin des riches aux dépens des pauvres, tous les projets de loi comme le C-113 qui dépouillent les pauvres au profit des riches, on aurait pu croire, dis-je, qu'ils n'existeraient plus puisque le paysage aurait changé. C'est ce qu'on disait hier; toutes les mauvaises choses que le public canadien en était venu à associer avec ce régime allaient disparaître. Elles seraient exorcisées de la place publique. L'incendiaire n'avait plus d'allumettes. Il s'était lassé de les gratter. Il jetait l'éponge.

Mais ce matin, qu'est-ce qui a vraiment changé? Nous sommes toujours ici, assis ou debout, et ce projet de loi est encore à l'étude. Nous débattons encore le projet de loi qui a, je le suppose, l'assentiment du premier ministre sortant, mais certes, en tout cas, celui du Cabinet.

• (1150)

Il faut comprendre comment les projets de loi arrivent ici. Ils ne sont pas une lubie du premier ministre ou de qui que ce soit d'autre. Ils sont présentés ici parce que, dans sa sagesse, un parti, un caucus ministériel estime qu'ils sont du genre qu'il veut promouvoir.

Nous tenons à le dire officiellement, car on assistera dans les prochains mois à d'intéressantes pirouettes. Des collègues comme les ministres du Commerce extérieur, de la Défense nationale, de l'Environnement, de l'Emploi et de l'Immigration, et des Communications nous tiendront le discours suivant: «Ce n'est pas ma faute. Je n'étais vraiment pas en faveur de la TPS. Si j'avais été là, les choses se seraient passées autrement.» Eh bien, ils étaient là, comme ils auront été là pour adopter le présent projet de loi.

Ils se sont mis d'accord pour préserver les intérêts de familles fortunées de Montréal, de Toronto et d'autres endroits de tout le pays: ils étaient là lorsque le projet de loi C-92 a été concocté. Ils étaient tous là: le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre du Commerce extérieur, la ministre de la Défense nationale et le ministre des Communications.

Ils auront été là pour mettre au point le projet de loi C-113 et pour décider de pointer du doigt tous les gens qui quittent leur emploi pour cause de harcèlement, sexuel ou autre. Pour décider d'accabler ces gens-là. Pour décider de défendre, avec le projet de loi C-92, les intérêts des Bronfman, de Montréal. Je me demande si les Bronfmann vont pâtir par suite du projet de loi C-113. S'ils quittent leur emploi sans préavis, devront-ils faire la queue à l'assurance-chômage pour finalement se faire dire qu'ils n'ont pas droit à des prestations? Il n'y a pas grand danger.

Parlons du projet de loi C-92. Les Bronfman, de Montréal, vont être plus tranquilles lorsque cette modification aura été imposée de force à la Chambre par le premier ministre, aussi sortant qu'il soit, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre de l'Environnement, le ministre des Communications et le ministre du Commerce extérieur.

M. Blenkarn: Pourquoi?

M. Simmons: J'entends la voix de Mississauga-Sud! Je ne suis pas le premier Terre-Neuvien à éprouver de l'appréhension lorsqu'elle se fait entendre. D'autres, à Terre-Neuve, ont entendu la voix du député. Ce qu'ils n'ont pas pu faire, c'est lui mettre la main au collet.

M. Blenkarn: Je suis allé là-bas l'été dernier.

M. Simmons: La dernière fois qu'il est allé à Terre-Neuve, il a voyagé incognito. S'il veut mon avis, il ferait mieux de ne pas y remettre les pieds ou, s'il y insiste, de voyager encore incognito. Je ne suis pas le premier Terre-Neuvien à frémir au son de cette voix. Il peut m'insulter tant qu'il veut, je suis payé pour encaisser ses injures.

M. Blenkarn: C'est bien, cela.

M. Simmons: Il ne peut insulter les Terre-Neuviens comme il l'a fait à plusieurs reprises sans en subir les conséquences. Je lui conseille s'il tient à sa peau de ne plus aller là-bas ou de le faire incognito comme il l'a fait l'été dernier.

Il m'a posé une question et je vais lui donner la réponse dans un instant. Permettez-moi d'énumérer les noms tout d'abord. Les Bronfman, de Montréal. Voilà une famille très pauvre qui a besoin de l'aide que peut lui apporter notre Chambre par l'entremise d'une mesure législative.

M. Blenkarn: En quoi sont-ils touchés?

M. Simmons: En quoi? Eh bien, ils possèdent Seagrams.

Qu'en est-il de la famille Steinberg, des Koffler qui ont fondé Shoppers Drug Mart, de la famille Billes, fondatrice de Canadian Tire?

Une voix: Oh, oh!

M. Simmons: Ils se sentent vulnérables ce matin, mais je le serais moi aussi 24 heures après avoir vu mon dernier espoir s'éteindre. Je serais également prolixe.

M. Blenkarn: Vous l'êtes.

• (1155)

M. Simmons: Je ne pense pas pouvoir l'être autant que le député de Mississauga-Sud, mais je le serais également si on m'avait coupé les jambes, hier, en m'annonçant la démission de mon chef.

M. Blenkarn: En quoi sont-ils touchés?

M. Simmons: Le député de Mississauga veut savoir en quoi ils sont touchés; examinons la question. Je sais qu'il connaît la réponse.

M. Blenkarn: Dites-moi comment la fiducie fonctionne?

M. Simmons: Non, je ne vais pas prendre le temps de le préciser à la Chambre.

Mme le vice-président: Je serais très heureuse de donner la parole au député de Mississauga-Sud au prochain tour. Je ne crois pas que les députés devraient s'interpeller ainsi dans le cadre d'un débat dans cette enceinte.

M. Simmons: Madame la Présidente, je vous remercie de m'accorder votre protection. Je suis froussard.

Mme le vice-président: Je pense que le député en avait vraiment besoin.

M. Simmons: Je suis froussard. Les terribles attaques verbales de mon collègue de Mississauga-Sud me font trembler de peur.

Je suis loin d'en connaître autant que lui sur les fiducies familiales et je vais donc lui laisser le soin de nous dire pourquoi les Steinberg attendent cette modification avec impatience. C'est à lui que revient cet honneur. C'est là une chose qu'il sait beaucoup mieux que moi. Je suis prêt à lui concéder cela n'importe quand.

Je tiens à lui dire que, contrairement à lui, je n'ai pas été élu dans cette enceinte pour plaider la cause des Steinberg et des autres familles dont j'ai parlé. Je ne suis pas ici pour leur plaire. Elles peuvent se défendre elles-mêmes, très bien merci. Je suis ici pour plaider la cause de ceux que le député veut attaquer au moyen de la mesure que le gouvernement a fait adopter à toute allure hier, soit le projet de loi C-113. En vertu des modifications apportées à l'assurance-chômage, ces gens ne seront jamais des Steinberg, parce que le gouvernement, peu importe qui le dirige, les gardera sous sa coupe avec l'aide et le soutien de l'aile droite du parti, que personnifie ce monsieur de Mississauga-Sud.

Ses cris et ses hurlements ce matin n'ont rien d'étonnant. Nous en avons l'habitude. Or, c'est utile et il vaudrait la peine de se demander pourquoi il fait tant de bruit ce matin. Pour quelle raison est-il plus agité que d'habitude? Pourquoi s'énerve-t-il de si bonne heure?

Quel changement s'est produit depuis hier, depuis l'annonce de la démission de son chef? La TPS aurait-elle été éliminée soudainement? Est-ce que c'est maintenant de l'histoire ancienne? Est-elle disparue du décor? Qu'est-il arrivé aux 325 000 emplois que nous avons perdus dans le secteur de la fabrication depuis l'arrivée de ce chef? Les avons-nous récupérés? Avons-nous réparé tout le mal qu'ont fait les 200 000 faillites individuelles et commerciales? Oui, le député de Mississauga-Sud doit vraiment trouver cela amusant qu'il y ait eu 200 000 faillites individuelles et commerciales depuis 1989. Avons-nous réparé tout le mal qui a été fait? Est-ce que tout cela fait désormais partie du passé?

Non, madame la Présidente, la situation n'a pas tellement changé depuis hier. Aujourd'hui, les Canadiens sont encore sous l'emprise d'un gouvernement qui leur impose une telle mesure législative. Après en avoir bénéficié pendant 21 ans, ces gens doivent s'assurer encore quelques années, peut-être encore 60 ou 70 ans, d'ici le décès de leurs enfants. Voilà pourquoi les Bronfmann, les Steinberg, les Billes, les Koffler et les Beaverbrook sont confrontés à des décisions financières troublantes ces jours-ci. Ils n'auront plus beaucoup de décisions difficiles à prendre une fois que le gouvernement aura forcé la Chambre à adopter ce projet de loi aussi à toute allure.

Avec la nouvelle aube qui pointe, maintenant que le chef du gouvernement tire sa révérence peut-être éprouvera-t-on quelques remords? Peut-être va-t-on se raviser, de ce côté-là de la Chambre, au sujet des projets de loi C-92 et C-113. Peut-être certain des gens d'en face vont-ils changer d'avis.

• (1200)

Ils vont être tout un groupe à essayer de recueillir des voix dans tout le pays. Le vote des cinq familles riches que j'ai mentionnées ne vont pas leur suffire. Il va leur en falloir plus. Ils vont avoir besoin du vote de gens ordinaires, de gens qui ne roulent pas en limousine, de gens qui d'une saison à l'autre se rongent les sangs, se demandant s'ils vont avoir assez d'argent pour passer l'hiver grâce à des emplois saisonniers.

Peut-être vont-ils avoir besoin de gens comme ceux-là pour appuyer leurs efforts en vue de devenir le chef de leur parti. Dans ce cas, ils feraient mieux de réfléchir à cette mesure législative qui permet aux riches Canadiens qui ont pu mettre à l'abri dans des fiducies établies au nom de la famille des actifs de plusieurs milliards de dollars de différer le moment où ils devront payer des impôts.

Car c'est ce que la loi initiale de 1972 leur a permis de faire pendant 21 ans. Ils ont eu 21 ans pour mettre de l'ordre dans leurs affaires. Ont-ils besoin de 60, 70, 80 ou 90 années de plus pour le faire?

Voyons un peu ce que d'autres pensent de ce projet de loi. Voyons par exemple ce qu'en pense le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Victoria. On a ici l'impression que je suis le seul à voir les choses ainsi. Selon la doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Victoria, Maureen Maloney, ce projet de loi n'est autre qu'un prêt sans intérêt que le gouvernement consent aux familles les plus riches du Canada. Un prêt sans intérêt qui bénéficie à qui? Aux gens qui gagnent le salaire minimum? Aux 40 p. 100 de gens employés dans l'industrie des services, dont le salaire n'atteint pas le seuil de la pauvreté? Dont le salaire se situe au-dessous du seuil de la pauvreté?

Nous savons ce que va répondre la députée de Don Valley-Nord. Elle veut réécrire les règles. Elle a dit l'autre jour que, s'il y avait trop de gens pauvres, ce problème pouvait être réglé. Il suffit de changer la définition de la pauvreté. Si trop de gens vivent au-dessous du seuil de la pauvreté, il n'y a qu'à rabaisser ce seuil. Cela devrait leur permettre de faire tout un tas de provisions. N'est-ce pas là une solution brillante de la part des conservateurs? Un trait de plume, et les gens ne sont plus pauvres.

La députée de Don Valley-Nord a de bonnes nouvelles pour les pauvres de Calgary, d'Edmunston au Nouveau-Brunswick, de Mississauga, de Welland et de Halifax. Elle a trouvé la solution à leur problème. S'ils sont pauvres, qu'ils ne s'inquiètent pas, elle va redéfinir la pauvreté. Après cela, ils pourront aller chez l'épicier et lui dire que la députée de Don Valley-Nord a dit qu'ils n'étaient pas pauvres du tout. Non, ils ne sont pas pauvres. C'est seulement que la pauvreté était mal définie, mais on va la redéfinir.

Qu'est-ce que le gouvernement va leur donner? Je sais ce qu'il a donné aux Bronfman parce que je viens d'examiner le projet de loi C-92. Cela ne fait aucun doute, mais vous n'avez pas besoin de me croire sur parole. La doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Victoria a dit elle-même qu'il s'agissait d'un prêt sans intérêt aux familles les plus riches du Canada. Combien y a-t-il de familles canadiennes, parmi celles qui ne sont pas aussi riches, qui voudraient bien avoir un prêt sans intérêt pour pouvoir acheter de la nourriture, rénover la maison, réparer la toiture ou encore envoyer leur fils ou leur fille au collège ou à l'université?

Il y a beaucoup de Canadiens qui voudrait bien avoir ce genre d'aide de la part du gouvernement, mais ce dernier ne s'intéresse pas vraiment à ces gens. À quoi oblige-t-il la Chambre à passer son temps aujourd'hui? À débattre un projet de loi qui profitera à quelques personnes assez riches pour avoir des fiducies familiales. Voilà ce dont nous parlons aujourd'hui.

Je dois tout de même prendre la parole et participer au débat pour énoncer la position de mon parti et ma position à moi au nom des 85 000 habitants de la circonscription de Burin—Saint-Georges, que je représente, mais toute cette mesure législative est une perte de temps.

• (1205)

L'explication qu'on nous a donnée est intéressante aussi. C'est un des candidats probables à la direction du Parti conservateur, l'ancien ministre des Finances, qui a parrainé cette mesure législative. Il est intéressant de constater aussi que l'autre mesure législative à laquelle j'ai souvent fait allusion—et je dis cela pour mon collègue de Gander—Grand Falls—en l'occurrence le projet de loi C-113, a été parrainée par un autre premier ministre putatif, le ministre de l'Emploi.

Je vais suivre attentivement l'actualité au cours des mois qui viennent pour entendre les explications que ces quelques personnes vont nous donner. Comment justifieront-elles que leur nom ait été associé à ces deux projets de loi, un qui vise à choyer les riches, et l'autre, le C-113, qui vise à assommer les pauvres?

Ces gens veulent-ils devenir premier ministre du pays? Non merci, nous venons de subir ce genre de premier ministre. Nous n'en voulons pas un autre avant au moins cent ans.

Ce projet de loi est une perte de temps pour la Chambre. Nous pourrions nous occuper de choses beaucoup plus importantes.

J'ai commencé à dire cela lorsque l'ancien ministre des Finances a expliqué, il y a quelques mois, pourquoi le gouvernement présentait cette mesure législative. Il a dit que, sans ce projet de loi, les choses seraient très compliquées. N'est-ce pas pénible? Pouvez-vous imaginer ces pauvres Bronfman? Pouvez-vous imaginer qu'ils aient à sortir quelques dollars de plus de leurs poches pour payer un avocat afin qu'il s'occupe de leur fiducie familiale?

N'aimeriez-vous pas être dans ce genre de situation où vous auriez une fiducie tellement riche et tellement compliquée qu'il vous faudrait retenir les services d'un avocat pour qu'il s'en occupe à votre place? N'est-ce pas là une situation difficile? Ne vous en faites pas.

Votre ami fidèle, l'ancien ministre des Finances, vient à votre rescousse. Vous, les riches, qui avez des problèmes avec vos frais juridiques et vos fiducies familiales compliquées, ne craignez rien. Il vient à votre rescousse. Lui qui veut devenir premier ministre du Canada, le voici, soutenu et encouragé par la ministre de la Défense et le ministre de l'Emploi. Ils vont faire en sorte que les Steinberg de notre société n'aient pas à trop peiner sur leurs problèmes juridiques. Le ministre va régler tout ça. Vous avez des problèmes? Nous allons adopter un projet de loi pour vous, mes amis. Aucune difficulté.

Si seulement les simples citoyens avaient aussi facilement accès à la Chambre. Si seulement ils pouvaient compter sur une aussi prompte réaction, ces 325 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi dans le secteur de la fabrication au cours des neuf dernières années, depuis que le p'tit gars de Baie-Comeau est premier ministre. Si seulement la Chambre était aussi réceptive pour les petites gens, quel merveilleux pays le Canada serait. Quel gouvernement extraordinaire nous aurions.

Une question se pose: faut-il adopter ce projet de loi qui sert les riches? Faut-il aider l'ancien ministre des Finances dans sa démarche pour faciliter les choses à nos riches concitoyens? J'ignore ce que pensent les autres, là-bas, mais mon parti s'oppose au projet de loi. Nous sommes contre le projet de loi C-92, qui non seulement est une perte de temps, mais qui donne aussi un avantage injuste à ceux qui en ont le moins besoin.

J'ai hâte d'entendre mon collègue de Mississauga-Sud. Il ronge son frein, il est prêt à intervenir tout de suite. Il va nous expliquer les subtilités du projet. Je n'ai pas la même formation que lui en matière financière, mais je ne me suis pas fait élire pour représenter les intérêts financiers. Je suis devenu député pour une toute autre raison.

Le député pourra lui aussi prendre la parole pour nous expliquer comme il se fait qu'il a tellement hâte de bien protéger les Bronfman et les Steinberg. Il est normal qu'ils soient protégés, à condition qu'ils ne le soient pas mieux que les Smith, les Tremblay, les Jones et les Leblanc de ma circonscription et de toutes les régions du pays.

Nous ne sommes pas là pour nuire aux intérêts de certains, mais seulement pour demander qu'on ne veille pas à ces intérêts d'une manière préjudiciable pour les autres citoyens. C'est pourquoi pendant ces quelques minutes—et je constate que mon temps de parole est terminé—j'ai parlé en même temps de deux projets de loi, le C-92 qui, à mon sens, sert les riches, et le C-113 qui malmène les pauvres en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.

• (1210)

J'ai réuni ces deux projets de loi pour faire ressortir le vif contraste dans le traitement que le gouvernement réserve aux uns et aux autres. Je le déplore et c'est pourquoi je m'oppose si vigoureusement à ce projet de loi.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, hier, le premier ministre nous a annoncé son départ. Audrey McLaughlin, le chef de mon parti, l'a décrit comme un Ti-Coune, et nous savons que l'opposition officielle est dirigée par un autre Ti-Coune. Ce débat me laisse vraiment perplexe.

Le député, qui fait partie de l'opposition officielle, fustige le gouvernement au sujet du projet de loi C-113, qui fait passer les prestations d'assurance-chômage de 60 à 50 p. 100 du salaire. Or, le parti du député les a lui-même déjà fait passer de 66 à 60 p. 100. Le député blâme maintenant le gouvernement d'avoir fait cet extraordinaire cadeau aux très riches, aux Bronfman, aux Reichman, etc.

Peut-il nous dire quel parti a, le premier, fait un cadeau aux gens fortunés en 1972? Qui a établi un abri fiscal pour les fiducies en 1972? Pourquoi, si cette mesure était tellement valable alors, l'autre Ti-Coune reproche-t-il au gouvernement d'avoir fait la même chose en 1993?

La plupart des Canadiens savent que les deux Ti-Coune poursuivent les mêmes objectifs. Les députés de l'opposition officielle condamnent avec beaucoup d'éloquence ce que le gouvernement donne aux riches et enlève aux pauvres, mais ils semblent oublier que, lorsqu'ils

étaient eux-mêmes au pouvoir, ils ont enlevé beaucoup aux pauvres et donné beaucoup aux riches.

Le député peut-il m'expliquer en quoi ce que les conservateurs font actuellement est si différent de ce que les libéraux ont fait en 1972, lorsqu'ils ont créé un abri fiscal que les conservateurs élargissent maintenant?

M. Simmons: Madame la Présidente, je porte aujourd'hui un habit très spécial. Il a une poche ici, et une, là. C'est mon habit néo-démocrate.

Aussi, quand je veux dénoncer Hibernia, je sors de cette poche-ci mes arguments contre le projet. Mais quand je veux appuyer Hibernia, je sors mes arguments en faveur du projet de cette poche-là. Voilà comment les néo-démocrates ont traité le projet Hibernia et la plupart des autres questions.

Mon amis de Windsor—Sainte-Claire, un des acolytes du choeur économique McLaugh-in, ce choeur farfelu que vous avez entendu chanter la semaine dernière, a le culot de prendre la parole et de parler de quelqu'un qui a deux positions sur une question. Cela s'appelle voir la paille dans l'oeil du voisin, mais pas la poutre dans le sien. Il peut toujours causer.

Je pourrais lui donner une douzaine d'exemples où, à la Chambre, son parti n'a pas pris clairement position sur une question et où tous les néo-démocrates auraient dû porter un habit comme celui-ci, un habit ayant au moins deux poches.

Le député m'a posé une question, et je vais lui répondre. L'acolyte du choeur économique McLaugh-in va obtenir sa réponse. Je la lui ai fournie dans mon discours. J'ai dit qu'en 1972, le gouvernement a effectivement. . .

M. McCurdy: Vous vous êtes maintenant ravisé.

M. Simmons: Le député dit que je me suis ravisé. Ne sait-il pas que le fait de hurler tout seul ne sert pas à grand-chose à moins qu'on ait quelque chose à dire? N'est-il pas au courant de cela?

J'ai reconnu, il y a une quizaine de minutes, que cette mesure avait été instituée en 1972. J'ai dit deux choses. Premièrement, j'ai dit que, selon moi, 21 ans, c'était amplement de temps pour que les personnes visées, les Bronfman et les autres, puissent mettre de l'ordre dans leurs affaires. Deuxièmement, ni lui ni moi n'étions ici en 1972. Dois-je me sentir responsable de tout ce qui s'est produit il y a des dizaines d'années? Non.

• (1215)

Je puis toutefois dire au député, et il aurait intérêt à suivre la même ligne de conduite, que si, dans l'exercice de mes fonctions actuelles, en 1993, je constate que quelque chose ne va pas, je prendrai la parole pour le dénoncer, peu importe que le responsable de cette situation appartienne à mon parti ou à un autre.

L'idée d'appuyer son parti à tort ou à raison est typiquement néo-démocrate. Elle n'est pas caractéristique des libéraux, mais des néo-démocrates. Le député ne devrait pas tomber dans ce piège, car lorsqu'il ira à Terre-Neuve, il devra dire aux gens qu'il est en faveur du projet Hibernia, mais lorsqu'il se rendra à Toronto, il devra dire à la population qu'il est contre, comme le chef l'a fait à plusieurs occasions.

Il devra décider s'il veut conserver la crédibilité qu'il s'est acquise ou s'il veut appuyer aveuglément son parti, à tort ou à raison. Cependant, s'il choisit la deuxième option, il sera dans une situation très délicate.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à mon collègue, mais je ferai d'abord une brève observation.

Depuis 1972 et même avant, il est notoire que les néo-démocrates et les conservateurs ont voté contre les excellents budgets présentés par Allan MacEachen et les gouvernements libéraux qui ont fermé toutes les échappatoires et d'autres encore et ont apporté au régime fiscal de grands changements qui sont absolument indéniables parce qu'ils font partie de notre histoire.

Des voix: Bravo!

M. Baker: C'est le gouvernement libéral qui a proposé les mesures visant à fermer les échappatoires dont les ministériels s'attribuent maintenant le mérite avec tant de véhémence.

Je voudrais demander à mon. . .

Mme le vice-président: Un instant. Je me demande où nous sommes: dans une cour de récréation ou à la Chambre des communes? Le député voudra bien poser sa question.

M. Baker: Oui, madame la Présidente. Le député qui a pris la parole, le député néo-démocrate de Windsor, devrait rester à la Chambre car je vais lui faire l'historique des changements au régime fiscal dans environ 45 minutes. Je veux maintenant intervenir brièvement dans le débat à cause de ce que mon collègue vient de dire au sujet des néo-démocrates et des libéraux.

Je voudrais demander au député de Burin—Saint-Georges ce qu'il pense en ce moment du fait que le nombre des contribuables déclarant des revenus de plus de 200 000 $ mais ne payant aucun impôt sur le revenu a doublé au Canada. D'après les chiffres les plus récents de Statistique Canada, le nombre de ceux qui déclarent des revenus bruts supérieurs à 200 000 $ dans leur déclara-

tion d'impôt d'une année à l'autre a doublé par rapport à 1988, 1989 et 1990.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, je remercie de sa question mon collègue de Gander—Grand Falls, qui a parfaitement raison. Le nombre a bel et bien doublé. Ça ne l'étonne pas, et moi non plus, car le gouvernement actuel a notamment eu pour objectif de faire en sorte que les riches s'enrichissent et que les pauvres s'appauvrissent.

Il y a des chiffres que je cite tout le temps. Depuis 1984, le contribuable qui gagne plus de 100 000 $ a vu ses impôts fédéraux diminuer de 1 200 $, tandis que celui qui gagne moins de 20 000 $ les a vu augmenter de 1 600 $ par année.

Je le répète, avec ces deux projets de loi, le gouvernement s'attaque aux pauvres et dorlote les riches.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la discussion entre le député de Burin—Saint-Georges et celui de Windsor—Sainte-Claire.

Je ne comprends toujours pas très bien le raisonnement du député de Burin—Saint-Georges qui, d'une part, a fait valoir qu'en 1972 il était tout à fait acceptable et en fait nécessaire pour un gouvernement, qui avait déjà commencé à accumuler un déficit, d'empêcher toute contribution par les familles riches du pays aux recettes de l'État avec cette fiducie familiale. Pourquoi était-ce une si bonne idée et, en fait, une mesure si nécessaire en 1972, et pourquoi est-ce maintenant si répugnant en 1993?

• (1220)

M. Simmons: Madame la Présidente, il ne sera pas difficile de répondre à cette question parce que, premièrement, j'ai dit que je n'étais pas ici en 1972 et que je n'ai aucune idée du raisonnement qui sous-tendait cette idée. J'ai aussi dit que, si l'on avait besoin de temps, une période de 21 ans était sûrement suffisante.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je ne vais pas discuter de l'ensemble du projet de loi. Il s'agit d'une mesure législative annuelle relativement détaillée, qui renferme des modifications à l'impôt sur le revenu jugées nécessaires en raison des activités du ministère du Revenu. Il s'agit de changements qui doivent être apportés de temps à autre afin de régler des problèmes liés à certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'un de ces problèmes est la question des gains en capital réalisés au moyen d'une fiducie, suite à une modification ou à une disposition adoptée en fait en 1971, lorsque la notion de gains en capital a été incluse dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

Permettez-moi de rafraîchir la mémoire des députés en rappelant que la notion de gains en capital au Canada est devenue réalité le 1er janvier 1972. De nos jours, lorsqu'une personne meurt, tous ses biens sont assujettis à l'impôt sur les gains en capital, de la même façon que si cette personne avait vendu ses biens sur le marché, à la date de son décès. Ainsi, lorsqu'une personne meurt, on prend la valeur de ses biens au jour de l'évaluation, soit le 1er janvier 1972, on détermine quel gain a été réalisé sur ces biens jusqu'à la date du décès, puis l'impôt calculé est payé à ce moment.

Le problème avec les fiducies est, selon moi, souvent mal expliqué. Les fiducies sont très nécessaires. À titre d'avocat dans une petite ville, je prévoyais une disposition pertinente dans la plupart des testaments que je rédigeais pour des familles. La raison en était bien simple: les biens d'une famille passaient de la mère au père, mais si les deux parents étaient décédés, il fallait s'occuper des enfants. En général, les gens voulaient que les enfants touchent des parts égales, mais certains enfants avaient moins de 21 ans ou un autre âge et il fallait donc créer une tutelle pour s'occuper des biens au nom des enfants, jusqu'à ce qu'il soit possible de partager ces biens. Ainsi, nous faisions presque toujours des testaments portant fiducie, afin que l'intérêt des enfants soit protégé.

La série de modifications proposées a comme objectif de cerner et de régler certains problèmes que posent les dispositions originales de la Loi de l'impôt sur le revenu touchant aux fiducies.

À l'heure actuelle, même si les gains en capital d'une fiducie doivent être déclarés au bout de 21 ans, rien n'empêche le transfert de la fiducie. Vous pouvez donc transférer les biens et renouveler ainsi la période de 21 ans. Aux termes des dispositions actuelles, les avoirs d'une fiducie peuvent être transférés à une nouvelle fiducie, puis à une autre, et ainsi de suite. Une des modifications proposées mettrait fin à cette situation.

Selon une autre modification, lorsque le bénéficiaire de la fiducie, le premier bénéficiaire de la fiducie établie par le disposant ou le testateur, mourra, il faudra liquider la fiducie afin d'établir le montant des gains en capital et l'impôt à payer sur les gains en capital. Même si la fiducie peut se prolonger par la suite, elle doit payer tous les gains en capital au moment de la disparition de la première génération, c'est-à-dire du décès de la dernière personne de la première génération. Nous cherchons donc à remettre de l'ordre dans les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le premier orateur a mentionné les avantages que retireraient les familles très riches,

les avantages que retireraient les familles très riches, sans préciser comment elles en profiteraient. Il s'est contenté de nommer un tas de gens qui jouissent vraisemblablement d'une certaine fortune. Je ne sais pas si c'est le cas ou non, mais je connais la situation dans laquelle se retrouvent bon nombre de mes propres électeurs.

• (1225)

Il arrive souvent qu'une famille consulte un avocat parce qu'elle veut prendre des dispositions spéciales afin de protéger pour le reste de sa vie un de ses membres qui semble dépensier, incompétent ou incapable. C'est très souvent ce qui arrive. Le problème, c'est qu'en vertu des dispositions en vigueur, on doit soit recourir à la disposition de transfert libre d'impôt, soit mettre fin à la fiducie dans les 21 ans. Il arrive fréquemment que cela fasse vraiment problème. En effet, cela donne lieu à un problème de réalisation, car on doit vendre des éléments d'actif afin de pouvoir payer l'impôt sur les gains en capital, s'il y a lieu. Si on ne peut pas se servir de la disposition de transfert libre d'impôt, on a un vrai problème. Si on peut recourir à la disposition de transfert libre d'impôt, on a quand même un problème d'ordre juridique. Par conséquent, nous avons fait en sorte que la fiducie puisse être reconduite jusqu'au décès du bénéficiaire de la fiducie, moment où elle doit être liquidée, et le gain en capital, payé.

Maintenant, il ne s'agit que de l'impôt sur les gains en capital et du gain réalisé sur l'actif de la fiducie. On doit payer de l'impôt sur les gains en capital sur tous les éléments d'actif qui vont dans la fiducie, que ce soit une fiducie testamentaire ou non testamentaire.

Supposons qu'il n'y ait pas de fiducie. Supposons aussi qu'au lieu de verser les éléments d'actif dans une fiducie, au nom d'une fille infirme, par exemple, vous les lui avez remis directement à elle. Elle aurait reçu les titres de propriété, mais c'est la succession qui aurait payé l'impôt sur les gains en capital; elle n'aurait été assujettie à cet impôt qu'à la vente des éléments en cause ou à son décès, auquel cas on présumerait qu'il y a eu réalisation.

Pourquoi cela devrait-il être différent si une fiducie a été établie? J'estime qu'il n'y a vraiment aucune différence. Ce que nous essayons de faire, c'est dire qu'un don à une fiducie, c'est la même chose qu'un don à un particulier. S'il s'agit d'un particulier, le gain en capital sur la deuxième vente, s'il en est, est payé soit à la vente de l'actif, soit au décès du particulier, ce qui donne lieu à ce que l'on appelle une disposition présumée. Nous voulons que la même chose s'applique pour les fiducies, c'est-à-dire que l'impôt sur les gains en capital devrait être payé soit à la vente des éléments d'actif détenus par une fiducie soit au décès du bénéficiaire de la fiducie. Nous essayons de faire en sorte que les mêmes règles s'appliquent à tout le monde. Ce n'est pas un complot pour accorder à qui que soit, riche ou pauvre, de généreux abris fiscaux. Nous n'essayons que de mettre un peu d'ordre dans la question de la réalisation présumée de gains en capital par une fiducie.

Je voudrais souligner que les fiducies sont une disposition des plus courantes. Elles ne servent pas à mettre des biens à l'abri de l'impôt. Notre gouvernement a apporté toute une série de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu dans le but de supprimer les échappatoires fiscales et a, du coup, éliminé pratiquement tout recours aux fiducies, aux mandats, au fractionnement d'actif, aux prêts sans intérêt et à diverses déductions. Il ne sert à rien de constituer une fiducie dans l'espoir de payer moins d'impôt. Lorsque des biens placés en fiducie rapportent des bénéfices, il faut payer l'impôt sur le revenu applicable, comme à l'égard de n'importe quel autre bien, chaque année où celui-ci rapporte un revenu. La fiducie paie de l'impôt sur le revenu et produit des déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers au même titre que tous les contribuables.

• (1230)

Le bénéficiaire doit payer de l'impôt sur les montants que lui verse la fiducie. La fiducie déduit les montants versés, et le bénéficiaire paie l'impôt. Toutefois, lorsque l'argent reste en fiducie, alors c'est la fiducie qui paie l'impôt. C'est précisément le cas des fiducies cumulatives: la fiducie paie l'impôt sur le revenu que rapporte le bien et sur le revenu accumulé provenant d'épargnes accumulées, comme vous le feriez. Il n'y a rien de magique dans ces systèmes.

Les fiducies sont constituées afin de régir la propriété de certains biens pour ne pas qu'ils soient aliénés inconsidérément ou que le bénéficiaire ait la main haute sur ces biens et pour s'assurer que ce dernier reçoit le revenu des biens. Il s'agit essentiellement d'un mécanisme de contrôle dans la planification successorale, d'un moyen qu'utilisent ceux qui veulent céder des biens à d'autres tout en gardant la main haute sur ces biens. Elles ne servent à aucune autre fin.

Rien ne permet de dire qu'elles peuvent constituer un stratagème quelconque d'épargne fiscale. Elles n'en sont pas. Ce sont plutôt des outils de planification pour les familles dont certains membres ne sont pas capables de gérer leurs propres affaires, de l'avis du testateur ou du disposant. Dans l'intérêt de la famille, il vaut mieux que

le bien en question soit détenu en fiducie. Ainsi, ce bien est protégé de façon que le bénéficiaire ne puisse pas l'aliéner, le vendre, l'hypothéquer et prendre à son égard d'autres dispositions qu'il pourrait vouloir prendre, surtout s'il s'agit d'une personne qui dépense plus qu'elle n'est capable de gagner et d'épargner.

L'idée est de se doter, à l'égard des fiducies, d'une loi identique à celle qui régit actuellement les gains en capital des particuliers.

On a mentionné qu'il y aurait beaucoup de fiducies actives qui l'étaient déjà avant 1971. La plupart de ces fiducies ont été liquidées, mais il en reste encore quelques-unes. La loi proposée a pour but d'empêcher la reconduction de ces fiducies et de garantir qu'à l'égard de la première génération suivant le testateur ou le disposant, l'impôt sur les gains en capital des fiducies soit payé. On leur accorde un délai à cette fin. L'impôt sur les gains en capital qu'ils paieront sera le même que vous et moi paierions si nous avions reçu un héritage avant le 1er janvier 1972. Nous paierions l'impôt sur les gains réalisés entre le 1er janvier 1972 et la date de la vente ou la date de notre décès.

Il n'y a pas d'abri fiscal caché là-dedans. Il n'y a pas d'échappatoire. Tout ce que nous faisons, c'est de remédier à une situation qui crée de sérieuses difficultés aux gens qui doivent planifier les affaires de leur famille et tenter de s'occuper de leurs enfants en leur cédant des actifs dont ces enfants ne pourront pas disposer du vivant de ceux qui les leur cèdent. Je le répète, il ne s'agit pas là d'un stratagème pour frauder l'impôt, réduire ses impôts ou éviter d'en payer; il s'agit strictement d'une disposition législative destinée à régler une situation qui crée actuellement un cauchemar juridique pour beaucoup de personnes.

• (1235)

Il s'agit de remédier aux problèmes et les règles s'appliqueront aux fiducies existantes et à celles qui seront établies. L'opposition ne gagnera rien en se faisant menaçante. Nous tiendrons des audiences et entendrons des témoins.

On m'avait demandé de proposer une motion avant de me rasseoir. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour renvoyer le projet de loi C-92 au Comité permanent des finances plutôt qu'à un comité législatif.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Il en est ainsi ordonné.

(La motion est adoptée.)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je me demande si le député pourrait nous dire combien de fiducies sont en jeu, quelle est l'importance de ces fiducies et à quel point le Trésor sera touché par l'adoption de ce projet de loi.

Comme le député de Terre-Neuve l'a signalé il y a un moment, ce ne sont pas les gens qui ont de la difficulté à boucler les fins de mois qui s'intéressent à ce projet de loi. Selon moi, ce sont ceux qui ont beaucoup d'argent et qui veulent le léguer à leurs enfants. Le député a peut-être des chiffres à nous présenter qui prouveraient le contraire.

Je me demande s'il pourrait nous en dire plus long sur les gens ou sur les biens des gens qui réclament l'adoption de ce projet de loi.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, les répercussions prévues de ce projet de loi seront exposées en détail au comité. Nous entendrons, bien sûr, des témoins sur cette question.

Je sais par expérience, pour avoir pratiqué le droit, que les gens dont nous parlons ne sont pas nécessairement très riches. Souvent, un de leurs proches n'est pas capable de gérer ses propres affaires et ils veulent que cette personne et les enfants aient une maison.

Ils achètent la maison et la placent en fiducie en prenant toutes les dispositions pour que les impôts soient payés afin que ce proche puisse jouir de la maison toute sa vie. On ne peut pas l'hypothéquer et on ne peut pas la vendre. On ne peut rien faire d'autre qu'y vivre et, habituellement, selon certaines conditions, l'entretenir. C'est un cas fréquent.

Nous sommes actuellement saisis d'une disposition qui prévoit que l'impôt sur les gains en capital payable sur la maison—parce qu'elle est placée en fiducie et que ce n'est donc pas une maison privée appartenant à quelqu'un—devra être payé à la mort de la personne pour qui cette fiducie a été établie.

C'est ce que dit cette disposition de la loi. La fiducie ne peut pas être transférée en franchise d'impôt ni rien du genre pour une autre période. C'est à ce moment précis que l'argent doit être encaissé. Avant d'être élu député, j'ai traité deux ou trois cas de ce genre dans ma pratique. Je dois dire que c'est très courant.

Une autre situation se produit souvent dans le cas des entreprises familiales. On croit que, dans l'intérêt de la famille, les parts de l'entreprise doivent être conservées en un seul bloc. Ces parts sont donc gardées ensemble par un fiduciaire, au nom de tous les membres de la famille. Évidemment, les dispositions de ce projet de loi exigeraient que cette fiducie soit liquidée. L'impôt sur les gains en capital sur les éléments d'actif en fiducie devraient être payés au décès du dernier membre de la famille.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le député sait naturellement qu'il existe une règle anti-évitement. Il sait que, si on essaye de se soustraire à la règle des 21 ans, il faut passer devant le tribunal et prouver qu'on n'essaye pas seulement d'éviter de payer des impôts.

Je veux poser cette question au député puisque nous avons donné notre consentement unanime pour que ce projet de loi soit renvoyé à son comité. Je veux lui poser la question suivante. Il va y avoir des témoins. Le vice-doyen de l'école de droit Osgoode Hall a dit que, à son avis, le nombre de fiducies concernées représente non seulement la plupart des familles milliardaires du Canada, mais aussi les multimillionnaires, les millionnaires ordinaires et ceux qui gagnent certainement plus qu'un revenu moyen. Ces personnes ont les moyens de payer ces impôts maintenant et le pays en a certes besoin. En ne touchant pas aux fiducies, le gouvernement permet que soit différée une quantité considérable de recettes fiscales juste au moment où il en a le plus besoin.

• (1240)

D'après la doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Victoria en Colombie-Britannique—le député veut parler de juristes—Maureen Maloney, il ne s'agit que d'un prêt sans intérêt que le gouvernement consent aux familles les plus riches du Canada.

Un journal aujourd'hui a cité une fiscaliste: «M^me^ Kathryn Bush, fiscaliste torontoise, a examiné pour ses clients l'avant-projet de loi et a déclaré hier que la disposition que le gouvernement a mise à la place de la règle des 21 ans est peut-être plus généreuse que prévue. Elle est complètement ouverte. Elle aurait pu être moins généreuse».

Je voudrais poser la question suivante au député. Est-il prêt maintenant à appeler ces témoins, ces experts, qui en savent certainement davantage sur les fiducies qu'un grand nombre de députés à la Chambre, qui ont exprimé leur opinion et qui ont parlé des avantages que cette mesure apporte aux milliardaires canadiens? Le député va-t-il s'engager à les citer à comparaître comme témoins devant le comité?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je pense qu'il est absolument impératif que nous bénéficions de l'avis du professeur Neil Brooks. Il a laissé entendre à maintes reprises que cette disposition particulière est une mesure d'évitement fiscal. Il est impératif, à mon avis, que les membres du comité entendent le professeur Brooks. J'ignorais qu'il y avait une nouvelle doyenne à Victoria, mais je pense que nous pourrions la faire venir aussi. Il est essentiel, je pense, que le professeur Brooks comparaisse devant nous.

Je veux assurer aux députés que, si le professeur Brooks a raison, nous devrons faire en sorte que le projet de loi n'aille pas au delà de l'étape du comité. Je soupçonne que nous allons découvrir que le professeur Brooks est si acquis au Nouveau Parti démocratique que son témoignage en sera influencé.

M. Baker: Madame la Présidente, le député a fait une remarque quelque peu désobligeante à l'endroit du vice-doyen de l'école de droit Osgoode Hall. J'ai également mentionné M^me^ Maureen Maloney, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, qui est reconnue, permettez-moi de l'ajouter, comme une spécialiste en fiscalité dans notre pays. Elle est la doyenne de la faculté de droit à Victoria, en Colombie-Britannique. L'autre dame que j'ai mentionnée, M^me^ Kathryn Bush, est une avocate fiscaliste reconnue à Toronto.

Le député dit-il que ces spécialistes, la doyenne de la faculté de droit de Victoria et la fiscaliste que je viens de mentionner, sont associées à un parti politique à la Chambre? Est-ce là ce que dit le député?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je ne donnerai pas de renseignements au sujet de la dame de Victoria ou de celle qui écrit dans le journal, bien que je trouve habituellement que les journaux ne sont pas très exacts dans notre pays. À mon avis, même le député conviendra que le jour où ils seront exacts n'est pas encore arrivé.

J'ai certes entendu parler du professeur d'Osgoode Hall, de la Faculté de droit de l'Université York, que le député a mentionné. Je sais qu'il est associé à un certain parti politique. Je voudrais dire au député que les autres personnes n'appartiennent peut-être pas à ce parti, mais que celle que j'ai mentionnée y appartient assurément.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je suis heureuse de poursuivre dans cet ordre d'idées, étant donné que M^me^ Maureen Maloney, doyenne de la Faculté de droit de l'Université de Victoria, est une amie personnelle. À mon avis, son affiliation politique n'a rien à voir avec la question de savoir si elle constituerait un bon témoin devant le Comité des finances au sujet de cette question très importante.

Il en va de même pour le doyen d'Osgoode Hall, une école de droit très prestigieuse, permettez-moi d'ajouter.

• (1245)

M. Neil Brooks et M^me^ Maureen Maloney pourraient rehausser le débat au Comité des finances. Je demande au député s'il désire ou non les convoquer comme témoins devant le comité.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, j'estime qu'ils feraient tous deux d'excellents témoins. Comme je l'ai indiqué au député de Gander—Grand Falls, nous convoquerons certainement M. Neil Brooks, qui n'habite pas loin d'ici. Si M^me^ Maloney désire également comparaître, nous pourrions certes la convoquer également.

Je voudrais dire très clairement à la Chambre que le gouvernement n'a nulle autre intention que de corriger la situation qui a été créée en 1971. Nous traitons les fiducies absolument de la même manière que les transferts à des personnes. Nous ne tentons pas de privilégier un groupe en particulier.

Je sais ce qu'on a dit et j'en suis étonné. Je voudrais certes qu'on puisse prouver que certaines personnes bénéficient d'un énorme avantage car, selon moi et selon le gouvernement, ce n'est pas le cas. Je promets à la députée que, si on peut prouver que des gens bénéficient d'une énorme échappatoire, nous ne pourrons pas adopter le projet de loi dans sa version actuelle.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, je voudrais parler brièvement de cette mesure législative, étant donné les réponses qui ont été données à la Chambre par le gouvernement, par le président du comité, par le ministre au moment de sa présentation ainsi que par certains députés.

C'est le temps de l'impôt au Canada. Bon nombre de Canadiens se préparent à remplir leurs déclarations de revenus. Certains s'adressent à ce que nous appelons des «escompteurs», des sociétés comme H & R Block et diverses autres sociétés du genre, pour obtenir à l'avance leur remboursement d'impôt. Beaucoup d'entre eux ont appris, aujourd'hui, qu'une note sera annexée à leur déclaration de revenus.

Ce sont des Canadiens ordinaires. Il y a 14,6 millions de Canadiens qui remplissent des déclarations de revenus. Ce sont, pour la plupart, des gens ordinaires qui espèrent, du moins un bon nombre d'entre eux, recevoir un remboursement d'impôt.

Le gouvernement dit que les temps ont été si durs au Canada qu'il a dû examiner ses registres pour tenter de trouver les contribuables qui lui devraient de l'argent. Des dizaines de milliers de personnes apprennent aujourd'hui que, pour une raison ou pour une autre, elles doivent de l'argent au gouvernement fédéral sur des prêts qui leur avaient été consentis pour leurs études dans les années 60.

D'autres dizaines de milliers de personnes apprendront, au moment de remplir leur déclaration de revenus cette année, qu'elles n'obtiendront pas de remboursement car, selon le gouvernement, elles lui doivent de l'argent pour des prêts qu'elles ont reçus pour leurs études, dans les années 60.

Voici ce qui se passe. Il ne s'agit pas seulement de prêts aux étudiants. Le gouvernement a approuvé une mesure disant que si un ministère fédéral, n'importe lequel, soupçonne une personne de devoir de l'argent au gouvernement depuis un certain nombre d'années, il n'a qu'à s'adresser au ministère du Revenu, qui fera les retenues nécessaires. Il saisira le remboursement d'impôt. C'est ce qui arrive actuellement au Canada. Les temps sont durs. Nous devons absolument réduire le déficit. Les Canadiens ordinaires essaient de se débattre, mais ils sont coincés financièrement. Ils doivent payer plus d'impôt. Le gouvernement a peut-être raison d'essayer de récupérer l'argent qui lui est dû, mais dans bien des cas, en ce qui concerne les prêts aux étudiants, il constate que les personnes à qui des prêts avaient été consentis dans les années 60 ont entièrement remboursé ces prêts. Cependant, leurs noms sortent des ordinateurs de H & R Block et de tous les escompteurs d'impôt du Canada, qui sont tenus de communiquer avec le bureau de l'Impôt de leur région. Ce bureau leur dira alors de téléphoner au Secrétariat d'État pour en savoir plus sur l'argent que ces

personnes pourraient encore devoir sur les prêts qui leur avaient été consentis pour leurs études.

• (1250)

C'est ce qui se passe aujourd'hui au Canada. Nous avons aujourd'hui une nouvelle déclaration de revenus. Les Canadiens ordinaires n'auront plus le formulaire général de déclaration de revenus. Vous rendez-vous compte, madame la Présidente? C'est tout un changement.

Comment le gouvernement décide-t-il que 13 millions des 14,6 millions de contribuables doivent recevoir ce petit guide d'information et, ce minuscule formulaire T1 Spécial? Il regarde dans les dossiers s'ils ont déjà fait des déclarations plus compliquées que celles n'exigeant qu'un formulaire T1 Spécial. Il ne veut pas gaspiller d'argent en envoyant le formulaire T1 Général.

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui que la province de Terre-Neuve lui doit de l'argent au titre des paiements de péréquation. En fait, six gouvernements provinciaux doivent quelque 600 millions qu'ils auraient reçu en trop du gouvernement fédéral. Les temps sont durs. Les temps sont toujours durs sous les conservateurs. C'est un fait historique et les Canadiens le savent.

Que faisons-nous ici aujourd'hui? Nous adoptons de nouvelles lois sur l'impôt. Quel est le sujet de la discussion? La discussion d'aujourd'hui porte sur un aspect de ce projet de loi qui fait que des contribuables n'auront pas à payer au gouvernement des impôts qui seraient dus cette année. C'est cela l'objet du projet de loi.

Pour situer cela dans son contexte, disons qu'en 1971 nous avions des droits sur les biens transmis par décès, ce que l'on appelait communément des droits de succession. Cet impôt existait avant 1971, mais il a été supprimé cette année-là. À l'époque, le premier ministre était Pierre Elliott Trudeau et l'actuel chef de l'opposition, l'hon. Jean Chrétien, siégeait à sa droite.

Ils étaient assis là lorsque la loi a été modifiée et que les droits de succession ont été remplacés par l'impôt sur les gains en capital. Je pense que c'est généralement accepté par tout le monde. Comme le faisait remarquer le député, l'impôt sur les gains en capital a en quelque sorte remplacé les droits de succession au moment du décès, puisque l'on fait comme si les biens avaient été vendus pour les besoins du calcul du gain en capital. Bien sûr ces gains ne sont imposés qu'à la moitié de leur valeur.

Bon, en 1971, le gouvernement décide de supprimer les droits de succession et de mettre un impôt sur les gains en capital. À cette époque il y avait quelque chose comme 10 milliardaires au Canada. Actuellement, la plupart des journalistes prétendent que nous avons plus de milliardaires par habitant que n'importe quel autre pays industrialisé. Cela a été dit maintes et maintes fois. Le gouvernement savait que les Canadiens les plus riches trouveraient probablement un moyen d'éviter de payer ces droits. Je ne parle pas ici d'une échappatoire. Le mot est utilisé assez librement à la Chambre par les conservateurs et les néo-démocrates. Une échappatoire est une erreur non intentionnelle dans la conception du droit fiscal. Voilà ce dont il s'agit. Nous ne parlons pas ici d'erreurs non intentionnelles mais bien d'erreurs délibérées. La Loi de l'impôt sur le revenu comporte beaucoup de ces soi-disant incitatifs. Le gouvernement s'est donc assis et a décidé ce qui suit: «Soit, les Canadiens ordinaires vont devoir acquitter l'impôt sur les gains en capital. Mais certains de nos citoyens les plus riches vont peut-être essayer de contourner cette mesure fiscale qu'on appelle communément les droits de succession, les droits sur les biens transmis par décès, parce qu'ils vont probablement le verser dans une fiducie qui ne mourra pas.» Vous pouvez mourir, mais pas votre fiducie.

• (1255)

Le gouvernement a donc adopté ce qu'on appelle aujourd'hui la règle des 21 ans, c'est-à-dire que tous les impôts qui devraient normalement être payés au gouvernement du Canada en remplacement des droits de succession, ainsi que l'impôt sur les gains en capital au moment du décès, seraient payables au bout de 21 ans. Ça a commencé en 1972. Durant la période intermédiaire, soit entre 1971 et 1972, des experts ont fait des calculs et sont arrivés à la conclusion que, pour cette seule année, l'allégement fiscal équivalait à 66 milliards de dollars. Quoi qu'il en soit, le compte à rebours de la période de 21 ans s'est fait à partir de 1972. Et qu'est-ce qu'on obtient si on additionne 1972 et 21 ans? Soixante-douze plus 21 font combien? De quelle année s'agit-il? Est-ce une année où les temps sont difficiles au Canada? Est-ce une année où nous avons la TPS? Est-ce une année où les gens qui remplissent leurs déclarations de revenus dans la circonscription de Gander—Grand Falls que je représente et ailleurs apprennent qu'ils vont recevoir leur déclaration accompagnée d'une note? Est-ce la même année? Car, c'est bien cette année, n'est-ce pas? Oui, 1972 plus 21, cela fait 1993. C'est cette année que ces impôts devraient être acquittés.

C'est la raison pour laquelle la doyenne de la Faculté de droit de Victoria dit que des milliards de dollars sont en cause. Dans ce projet de loi, le gouvernement répond ce qui suit: «Non, nous n'allons pas modifier la règle des 21 ans tant que le benjamin de la famille ne sera pas décédé.» De combien d'années est-il question? On peut prévoir un autre 30 ans. Et d'ajouter le gouvernement: «On va prolonger la règle des 21 ans pour leur accorder encore 30 ans.»

Cette règle a été mise en place pour que les riches du Canada paient des impôts comme les citoyens ordinaires, pour que les gros hommes d'affaires acquittent leurs impôts sur les gains en capital au même titre que les propriétaires de petites entreprises.

Aujourd'hui, dans cette enceinte, on s'apprête à adopter un projet de loi, sur la foi des experts, afin que ces personnes n'aient plus à acquitter ces impôts. La règle des 21 ans n'existe plus, elle va être prolongée. On va bientôt tenter de puiser dans les poches des Canadiens ordinaires. On va les avoir avec la TPS. On va leur dire de se dépêcher à remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Toutefois, on va accorder un répit aux plus fortunés d'entre les fortunés du Canada.

Je ne blâme pas les familles riches. Certains députés sont intervenus à la Chambre pour blâmer les riches. Mais, si la loi est ainsi conçue, ne doit-on pas en tirer son parti? Ne blâmons pas les riches! Blâmons les députés qui font les lois! Ce sont eux qu'il faut blâmer—non pas pour avoir oublié des échappatoires, comme disent les néo-démocrates, mais pour avoir sciemment apporté des modifications à une bonne loi qui avait été promulguée en 1972 par l'actuel chef de l'opposition, M. Jean Chrétien, et par le premier ministre d'alors, M. Pierre Elliott Trudeau, en vue de supprimer une échappatoire possible pour les Canadiens très fortunés.

• (1300)

Je suis parfois stupéfait de voir tout ce que les Canadiens ordinaires peuvent endurer. Savez-vous que le présent gouvernement a modifié ici la loi afin que les riches du Canada puissent déduire de leur impôt certains frais de représentation? Vous rendez-vous compte, madame la Présidente? Alors qu'il imposait la TPS, alors qu'il serrait la vis à tous les Canadiens ordinaires, alors qu'il exigeait des soldes d'impôt de veuves et de gens sans le sou qui étaient en train de perdre leur maison, savez-vous ce qu'il faisait ici? Ces deux dernières années, il a modifié la loi en ce qui a trait aux déductions possibles au titre des frais de représentation. Un spécialiste de Revenu Canada a été invité au réseau CBC, un matin, pour en parler et il a dit que, conformément aux modifications récemment apportées à la loi, il est parfaitement légal de déduire les services d'hôtesses, de masseurs et de masseuses à la condition de produire des reçus. Et voilà que les contribuables canadiens—14,6 millions de Canadiens—payent 80 p. 100 des frais de repas et de représentation.

Voilà la modification que les conservateurs ont apportée parce que, auparavant, les comptables ne s'entendaient pas sur les dépenses déductibles. Pendant que l'un estimait qu'on pouvait déduire telle ou telle chose, l'autre disait que non, qu'il valait mieux être prudent et attendre une autorisation officielle du gouvernement. Revenu Canada leur a bel et bien donné des directives, par l'intermédiaire du gouvernement. Il est maintenant permis de faire toute déduction qui ne va pas à l'encontre du Code criminel. Il suffit de déclarer que les frais ont été engagés à des fins professionnelles.

Si tout allait pour le mieux, si chaque contribuable canadien obtenait un allégement fiscal, certaines de ces mesures seraient acceptables, mais certainement pas la déduction au titre des services d'accompagnement d'hôtesse que réclament les riches. Pourtant, le gouvernement le permet.

Il y a au Canada 570 personnes qui ont déclaré un revenu annuel de plus d'un quart de million de dollars et qui n'ont pas payé un sou d'impôt. Quelque 13 000 Canadiens gagnant plus de 150 000 $ par année obtiennent un remboursement de la TPS. Vous vous demandez peut-être comment cela est possible. C'est possible en vertu de la loi. C'est possible non pas à cause d'une échappatoire, mais parce que la loi permet de déduire dans le calcul du revenu net, des choses comme des investissements dans des développements pétroliers et gaziers en Colombie, au Vietnam ou dans d'autres pays.

Il est stupéfiant de voir, quand on examine la Loi de l'impôt sur le revenu, à quel point les Canadiens ordinaires peuvent être tolérants.

Permettez-moi d'ajouter une chose, que les conservateurs n'apprécieront peut-être pas, mais que je dirai quand même. Dans son discours d'hier, le premier ministre a répété une phrase. Il a dit que le Parti conservateur était financièrement très à l'aise, que sa caisse électorale était bien remplie, qu'il avait un tas d'argent. Le premier ministre nous a fait savoir hier que son parti était plein aux as, qu'il avait de l'argent à jeter par les fenêtres.

• (1305)

Je ne suis pas surpris par les modifications dont nous discutons aujourd'hui à la Chambre, et que la majorité ministérielle se chargera de faire adopter, parce que ce sont les riches qui vont en profiter. Ce sont les plus pauvres qui se rendent chez H & R Block et qui, pour obtenir une avance sur le montant de leur remboursement d'impôt, consentent à en céder 10 p. 100 ou 15 p. 100 à cette entreprise. Leur nom apparaît alors sur l'écran de l'ordinateur pour la première fois, avec le message suivant: «Remboursement retenu, veuillez communiquer avec Revenu Canada».

La pauvre femme qui se trouve dans cette situation va appeler Revenu Canada avant même de faire appel à son député. Et Revenu Canada lui répond: «Le Secrétariat d'État du Canada à Ottawa nous informe que vous lui devez de l'argent depuis 1960.» Et la dame: «Je n'en ai jamais été informée, je n'ai jamais reçu de lettre.» Le

ministère du Revenu répond alors: «Vous connaissez la loi, madame. Dès qu'on nous prévient que vous devez de l'argent, nous devons retenir la totalité de votre remboursement. Nous n'y pouvons rien.» La dame demande ce qu'elle peut faire, et on lui répond qu'elle peut communiquer avec le Secrétariat d'État à Ottawa.

Des milliers de Canadiens se trouvent dans la même situation que cette veuve dont je parle, et essaient vainement depuis deux semaines de joindre le Secrétariat d'État, mais ne réussissent pas à établir la communication au téléphone. Pendant ce temps, nous débattons à la Chambre un projet de loi qui va permettre à certaines personnes parmi les plus riches au Canada, des gens qui ne paient pas d'impôt comme les citoyens ordinaires, de différer le paiement de leurs impôts.

Je conseille au gouvernement du Canada de retirer le projet de loi, de reconnaître qu'il a commis une erreur et d'essayer de faire de la Loi de l'impôt sur le revenu une loi progressiste et non pas régressive. Le gouvernement doit protéger les intérêts des Canadiens qui n'ont pas les moyens de supporter le fardeau fiscal trop lourd qu'on leur impose, afin que la population puisse trouver plus supportable un gouvernement qui a pris jusqu'à maintenant beaucoup de décisions difficiles à accepter. Ce projet de loi doit être rejeté.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, plus tôt, mon ami a fait allusion à la leçon d'histoire qu'il inclurait dans son discours sur le budget MacEachen de 1980.

Je me demande si le député pourrait avoir l'amabilité de nous donner cette leçon car c'est vraiment la seule raison pour laquelle je suis encore ici. Si je me souviens bien du budget MacEachen de 1980, c'est celui auquel le gouvernement a dû faire 18 changements avant même qu'il quitte cette Chambre à l'automne 1980; plusieurs autres changements durent y être apportés dans les deux ou trois mois qui suivirent et finalement il fut carrément retiré.

Je me souviens que les prévisions en matière de déficit avaient été dépassées de 250 p. 100, passant de 12 milliards de dollars à 26 milliards en un an; légère erreur de calcul!

Je meurs littéralement d'impatience. Si le député veut en prendre le temps, pourquoi ne pas inclure aussi le budget Lalonde? Le CIRS. . .

M. Blenkarn: Le crédit d'impôt pour la recherche scientifique pour lequel il a voté.

M. Oberle: Le crédit d'impôt pour la recherche scientifique pour lequel il a voté. Ce ministre des Finances s'appelait Lalonde et il était assis là-bas. Il avait dit que ça coûterait 100 millions de dollars. Quand j'ai hérité de ce portefeuille, j'ai dû nettoyer les dégâts qu'il avait laissés derrière lui et qui s'élevaient à 2,5 milliards de dollars.

• (1310)

J'ai fait le tour du pays pour aller voir certaines des personnes qui avaient profité de cette fraude. Un type m'a dit: «Je veux être raisonnable avec vous. Si on vous invitait à l'hôtel de la monnaie pour vous montrer comment se fait l'argent et qu'on vous donnait un grand sac à ordures et une pelle en vous disant de vous servir, que feriez-vous?»

Pourquoi ne pas donner une minute à notre ami pour qu'il nous donne sa version de cette leçon d'histoire-là?

M. Baker: Madame la Présidente, je suppose que la Chambre a donné son consentement unanime pour que je le fasse?

M. Siddon: À l'égard du budget MacEachen?

M. Baker: Commençons par le premier point mentionné, le crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Je dirai, pour le bénéfice de ceux qui ne comprennent pas ce dont parle le ministre, que c'est le crédit qu'on appelle couramment, ou qu'on appelait couramment, l'opération vente-rachat de titres. Cette mesure a été introduite en 1984. Vous remarquerez l'année, j'ai bien dit 1984.

M. Siddon: Au printemps de 1984.

M. Baker: Le député qui est maintenant membre du gouvernement était à sa place lorsque le ministère des Finances a avisé le ministre du Commerce extérieur, qui à l'époque était ministre des Finances, que cette mesure créait des difficultés. Le ministère des Finances avait approuvé cette mesure, et il fallait donc la mettre en application.

Par exemple, on pouvait lancer l'idée, comme certains l'ont fait, de construire des sous-marins miniatures à Mississauga; je crois que ce fut l'une des idées, du moins on voulait le faire quelque part près d'ici. D'autres ont voulu vérifier la possibilité de transmettre un message de Vancouver à St. John's, Terre-Neuve, sans rien brancher au mur. Si vous aviez une idée de la manière de structurer tout cela, vous pouviez vous adresser au service de l'impôt et les préposés jugaient si vous aviez droit à un crédit. Disons que le montant s'élevait, par exemple, à 5 millions de dollars; vous deviez en payer la moitié, 50 p. 100.

Le député a demandé le consentement unanime pour moi et il l'a obtenu afin que je fasse état de ces faits. Vous deviez payer la moitié. Ensuite, vous trouviez le moyen d'obtenir l'autre moitié et vous pouviez alors obtenir un

prêt. La transaction avait lieu dans un bureau d'avocat, devant un avocat, un comptable et un représentant de la banque. La banque faisait de l'argent de cette transaction; l'avocat n'y gagnait pas tellement. Au début, ils ne furent pas très futés car ils ne touchaient que 2 p. 100 environ. Plus tard, ils se ravisèrent et demandèrent la même chose que les comptables, soit 10 p. 100; voilà comment ça se passait.

Beaucoup de ces projets n'ont jamais vu le jour. Ainsi, on a approuvé un gros projet de 30 millions de dollars pour déterminer les raisons pour lesquelles les vaches noires et blanches étaient différentes?

M. Siddon: Ces projets représentent 2,5 milliards de dollars.

M. Baker: Le député ne cesse de parler d'une somme de 2,5 milliards de dollars. Voici ce qu'il en est, et le député devrait écouter attentivement, afin de bien comprendre. Cette mesure a été présentée en 1984 afin d'encourager la recherche scientifique.

Une voix: Par les libéraux.

M. Baker: Les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. Le ministère des Finances—oh, je pensais que les élections avaient eu lieu en 1984. Le ministère des Finances leur a donc dit qu'il y avait un problème. Le ministre est intervenu à la Chambre et il a déclaré qu'un problème se posait et qu'on n'allait pas y toucher. Mon collègue sait de quoi il retourne, puisque c'était lui le ministre. Cela s'est poursuivi jusqu'à la fin de 1985. Il n'était pas question de 2,4 milliards de dollars comme le député l'affirme, mais de 3,2 milliards de dollars selon les plus récentes évaluations. Il ne s'agissait pas de 2,4 milliards de dollars. En fait, il y en a eu pour 2,6 milliards de dollars alors qu'il était le ministre responsable. Nos vis-à-vis ont décidé de ne rien changer. Ce n'est qu'en janvier 1986 que le tout a pris fin.

• (1315)

J'espère que cela répond à la question touchant le Programme du crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Je le connais très bien. Je siégeais dans cette enceinte et m'en rappelle parfaitement. Je me penche sur la gabegie du gouvernement actuel. Les conservateurs sont responsables de 2,6 milliards de dollars sur les 3,2 milliards de dollars qui ont été perdus au titre de ce programme. Ils sont totalement responsables de ce gaspillage.

Revenons au budget de M. MacEachen. Je vais vous dire exactement l'erreur qu'on a commise à l'époque, à bien y réfléchir. Dans le budget de M. MacEachen, on s'est penché sur la Loi de l'impôt sur le revenu. On s'est demandé qui ne payait pas sa juste part d'impôts. On s'est penché sur les mécanismes utilisés par les comptables et les fiscalistes. Il y en a parmi nous.

M. MacEachen a présenté un budget pour faire disparaître toutes ces échappatoires. Dans mes termes, je suppose qu'on pourrait dire que les mailles de son filet étaient peut-être un peu trop petites. Que s'est-il passé? Ce budget a été rejeté notamment et surtout par le NPD. Les néo-démocrates ont été les premiers à s'opposer à la disparition d'échappatoires qui portaient sur toutes sortes de choses—j'allais utiliser certains termes fiscaux, mais personne ne les comprendrait.

Quoi qu'il en soit, le ministre a déclaré que la mesure qu'il prenait était équitable envers tous les Canadiens. Par la suite, et les faits le montrent, les néo-démocrates se sont empressés de se porter à la défense des Canadiens les plus nantis afin qu'ils puissent continuer de profiter des avantages fiscaux. C'est ce que renfermait le budget appuyé par les conservateurs.

Ainsi, on a fini par aboutir à une modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. En tant que représentant dans cette enceinte aujourd'hui de gens qui comptent peut-être parmi les plus pauvres au Canada ou qui ont du moins un revenu très faible et qui vivent sur la côte ou, chose certaine, dans la partie centrale de Terre-Neuve et ont du mal à joindre les deux bouts, je peux dire en toute honnêteté que je souscrirais à toutes les mesures prévues dans le budget MacEachen si on les présentait à nouveau à la Chambre aujourd'hui.

M. Ray Funk (Prince Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je serai bref.

Cette façon qu'a eu le député de remanier les événements en matière de politique fiscale tient du tour de force. C'est époustouflant. On devrait l'inscrire sur la liste des lectures obligatoires assignées aux étudiants qui se spécialisent en magie noire.

Alors que le député médite sur la politique fiscale des libéraux en remontant jusqu'à 1972 et sur cette disposition particulièrement déplorable qui, au lieu—ainsi qu'il le prétend et c'est très intéressant—d'éliminer certaines échappatoires en a procuré aux riches, je m'interroge moi-même à ce sujet.

Le budget Turner présenté en 1974—je me trouvais à la tribune car je n'étais alors que candidat—n'était autre qu'une mesure fiscale qui accordait toutes sortes de nouvelles échappatoires. Par la suite, M. MacEachen a essayé d'éliminer les échappatoires que les libéraux eux-mêmes n'avaient pas osé supprimer.

Ne serait-ce pas un malheur que ce pays se voit de nouveau dirigé par un gouvernement libéral majoritaire qui risquerait de poursuivre la même politique fiscale que les gouvernements libéraux qui ont précédé?

Mme le vice-président: Le député peut-il brièvement répondre à cette question? Le temps alloué est expiré.

M. Baker: Madame la Présidente, je peux dire au député que l'une des priorités du nouveau gouvernement libéral sera de modifier substantiellement la politique fiscale au Canada.

Il informera assez longtemps à l'avance—tous les groupes concernés des changements qu'il propose et leur demandera leur avis. Pour terminer, j'aimerais faire remarquer encore une fois au député que, quand son parti parle d'échappatoires, ce n'est pas de cela qu'il parle en réalité. Je pense l'avoir déjà dit à la Chambre, une échappatoire est une erreur non intentionnelle qui s'est glissée dans la structure ou la conception de la loi. Ce dont parlent surtout les députés néo-démocrates, c'est du changement intentionnel apporté à cette structure et à cette conception. Le problème sur lequel devrait se pencher le vérificateur général, c'est celui des dépenses fiscales. C'est à ce problème que le député fait allusion.

• (1320)

Les libéraux ont l'intention d'appliquer une politique fiscale très différente de la politique actuelle. Je puis assurer aux députés et aux Canadiens que le nombre de gens qui gagnent plus d'un quart de millions de dollars par an et qui ne paient aucun impôt sur le revenu va diminuer et non pas augmenter comme il l'a fait sous ce gouvernement.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé au Comité permanent des finances.)

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle, à l'unanimité, à ce que je déclare qu'il est 13 h 30?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 13 h 30, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 21.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, compte tenu de l'annonce qu'a faite hier le premier ministre Bian Mulroney, je voudrais le remercier personnellement.

En ma qualité de nouveau député représentant une partie de la Nouvelle-Écosse aux prises avec de nombreuses difficultés, j'ai apprécié qu'il se montre toujours disponible et facile à aborder; il s'est toujours empressé de chercher des solutions efficaces à mes problèmes, peu importe si je lui parlais d'une usine en difficulté ou si je lui demandais d'appeler ma fille le jour de sa fête parce que je ne pouvais être avec elle. Il ne s'est jamais défilé.

Je suis fier d'appartenir à son gouvernement, puisque nous avons réalisé des progrès sans précédent pour les femmes, les minorités, les autochtones et les handicapés.

Je crois qu'un jour, on reconnaîtra qu'il a su prévoir les effets de la mondialisation et élaborer une stratégie efficace pour que le Canada s'y prépare.

Je déclare à mes électeurs de Cumberland—Colchester que nous avons été bien servis par le premier ministre Bian Mulroney et j'ajoute que, personnellement, je lui en suis vraiment très reconnaissant.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, les habitants et les électeurs de la circonscription de Northumberland auraient aimé que le premier ministre et son gouvernement soient aussi attentifs à leurs besoins.

Les producteurs de cultures commerciales de maïs et de soya dans ma circonscription ont besoin d'une aide d'urgence. À l'heure actuelle, les programmes fédéraux d'assurance n'ont pas fourni l'aide nécessaire. Or, dans les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui, nous voyons que le gouvernement a encore réduit les fonds consacrés à ces programmes au lieu d'en combler les lacunes.

Les conditions météorologiques que nous avons connues l'été et l'automne derniers dans la circonscription de Northumberland y ont dévasté les cultures de maïs et de soya. Environ 80 p. 100 du maïs-grain et 20 p. 100 du soya n'ont pas été récoltés. On évalue à 7,8 millions de

Article 31 du Règlement

dollars les pertes de revenu directes pour les agriculteurs et à 78 millions les pertes économiques indirectes.

Ces agriculteurs de Northumberland ont maintenant besoin d'aide. Environ 16 000 habitants de ma circonscription travaillent dans le secteur agricole. Le gouvernement n'a pas réussi jusqu'à maintenant à reconnaître non seulement l'importance de leur contribution pour la santé et la sécurité économiques de Northumberland, mais aussi l'importance de l'agriculture canadienne pour le Canada en général.

On ne peut pas appuyer des prévisions budgétaires qui réduisent le financement du secteur agricole.

* * *

[*Français*]

LE TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la décision de notre chef, hier, a profondément attristé ma famille et moi-même. Mais en politique, nous avons souvent des choix à faire et des décisions difficiles à prendre.

Aujourd'hui, au nom de mes commettants et en mon nom personnel, je veux remercier notre premier ministre d'avoir toujours été là dans les moments difficiles pour l'Abitibi et de m'avoir aidé à régler des dossiers économiques et sociaux pour le bien-être des gens de chez nous.

Je veux lui témoigner ma gratitude pour l'exemple de courage et d'intégrité qu'il m'a donné depuis la victoire de septembre 1984. Je veux lui dire toute l'admiration que j'ai pour lui et sa famille. Enfin, je veux lui témoigner toute ma reconnaissance d'avoir défendu, comme il l'a fait, les intérêts des Québécois et des Québécoises à Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

LE TRIBUNAL INTERNATIONAL

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en avril et en décembre derniers, j'ai réclamé à la Chambre l'établissement d'une cour internationale qui, dans un premier temps, servira de tribunal spécial pour juger les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie.

Cette semaine, le Conseil de sécurité des Nations Unies a décidé d'établir un tribunal international pour poursuivre les personnes qui se sont rendues coupables de violations graves du droit international humanitaire dans le territoire de l'ancienne Yougoslavie depuis 1991.

Il s'agit d'un progrès important pour le monde entier et je tiens à féliciter les députés du groupe Action mondiale des parlementaires et les députés du monde entier qui sont intervenus en ce sens auprès de leurs gouvernements respectifs. Il s'agit d'un effort exceptionnel.

Dans trois semaines, l'Université Simon Fraser et l'Université de la Colombie-Britannique, ainsi que l'International Centre for Criminal Law and Criminal Justice Policy réuniront des experts à Vancouver pour étoffer la proposition du Conseil de sécurité.

La prochaine étape est d'établir une cour internationale permanente. Nous aurons ainsi en place un organisme qui aura un effet dissuasif pour prévenir les crimes contre l'humanité.

Enfin, je tiens à remercier la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et ses collaborateurs de leur appui.

* * *

LA CROIX DE VICTORIA

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je sais que vous et tous les députés ainsi que de nombreux Canadiens qui ont appuyé mon projet de loi réclamant le rétablissement de la Croix de Victoria partageront ma joie aujourd'hui.

Ce matin, j'ai eu l'honneur d'annoncer au nom du premier ministre que Sa Majesté avait signé des lettres patentes ajoutant trois médailles militaires au régime canadien de distinctions honorifiques.

La reine Élizabeth a approuvé officiellement le 2 février les décorations auxquelles les membres des Forces canadiennes seront admissibles. Ce sont, par ordre d'importance croissante, la médaille et l'étoile de bravoure militaire, et la Croix de Victoria, notre plus haute distinction pour bravoure militaire.

• (1405)

Je suis reconnaissant au premier ministre d'avoir reconnu le rôle que j'ai joué en me permettant de faire cette annonce.

Je tiens à remercier les députés de tous les partis de leur appui et de leurs encouragements. Il est réconfortant pour un simple député de constater qu'il peut influencer une décision aussi importante.

LA PETITE ENTREPRISE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, une étude récente révèle que presque deux tiers des Canadiens mettraient sur pied leur propre entreprise si c'était possible.

Aujourd'hui, au Canada, le principal obstacle qui empêche les gens qui le veulent de devenir des travailleurs indépendants, c'est le manque de financement de la part des établissements de crédit. D'autres études prédisent que les possibilités d'emploi à l'avenir seront plutôt dans les petites entreprises que dans les mégaprojets ou les multinationales.

Quand le gouvernement se penchera-t-il sur le problème du manque de financement pour les hommes et les femmes qui veulent devenir des petits entrepreneurs, afin que ceux-ci puissent aider les 1,5 million de chômeurs du Canada à devenir des contribuables?

* * *

LE GALA DES ENFANTS DÉMUNIS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, les enfants d'aujourd'hui sont l'espoir de demain. Nous avons tous une responsabilité spéciale envers les enfants. Nous devons leur assurer la santé et la sécurité et leur donner toutes les chances possibles.

En tant que présidente du Sous-comité sur la pauvreté, je veux féliciter le Fonds de l'avenir, un groupe de jeunes leaders des secteurs public, privé et universitaire d'Ottawa qui a organisé le Gala des enfants démunis, qui aura lieu le 27 février 1993. Vous-même, monsieur le Président, êtes coprésident honoraire de cet événement qui, on l'espère, permettra de recueillir plus de 10 000 $ pour le financement de programmes visant à aider les enfants défavorisés.

Grâce à des programmes de repas communautaires et à des programmes d'éducation de la prime enfance, on peut non seulement leur inculquer de bonnes habitudes alimentaires, mais aussi résoudre les problèmes d'isolement social et sensoriel que vivent souvent les enfants pauvres.

La participation des parents donne à ceux-ci la dignité et le sentiment d'indépendance qui sont essentiels à leur bien-être. En aidant les enfants, nous nous assurons un avenir meilleur.

* * *

LA GALA DES ENFANTS DÉMUNIS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le 24 novembre 1989, cette Chambre a adopté à l'unanimité une résolution disant qu'elle se préoccupe du fait que plus d'un million d'enfants canadiens vivent dans la pauvreté et fixant comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Comment la situation évolue-t-elle dans notre capitale nationale? En fait, cette situation n'a guère changé. Pour la seule région d'Ottawa-Carleton, la Banque d'alimentation d'Ottawa a signalé que sur les 29 000 personnes qu'elle aide chaque mois, près de la moitié sont des enfants. D'autre part, les Bergers de l'espoir accueillent plus de 1 000 enfants par mois, soit en moyenne 60 par jour. Une étude menée par la Fondation communautaire d'Ottawa-Carleton révèle qu'au moins 19 000 enfants vivent dans la pauvreté dans la région d'Ottawa-Carleton.

Le Fonds de l'avenir a été créé par des jeunes dirigeants des secteurs public, privé et universitaire qui ont comme objectif de donner espoir aux enfants pauvres d'Ottawa. Le samedi 27 février, ce groupe organise le Gala des enfants démunis, au World Exchange Plaza, afin de réunir des fonds pour l'Ottawa-Carleton Child Poverty Fund. L'objectif visé cette année est de 10 000 $ pour le programme Breakfast for children, les cuisines communautaires et le programme Bon départ, qui visent tous à aider les enfants défavorisés.

Je félicite ces jeunes de leur initiative et j'espère que celle-ci servira d'exemple de ce que nous pouvons faire ensemble pour améliorer le sort de nos enfants.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le Canada a besoin d'examens nationaux normalisés et facultatifs à l'intérieur de son système d'éducation.

Selon un récent sondage de la firme Angus Reid, moins de 20 p. 100 des Canadiens croient que le système d'éducation du Canada est efficace. Le même sondage montre que 76 p. 100 des Canadiens seraient en faveur d'examens normalisés à l'intérieur de notre système d'éducation.

Le Canada figure parmi les pays qui consacrent le plus d'argent, en proportion de leur PIB, à l'éducation. Le Conseil économique du Canada a examiné l'éducation dans 18 pays et a classé le Canada au onzième rang. Dans une autre étude, le Canada s'est classé troisième grâce à la proportion de son PNB qu'il réserve à l'éducation.

Pourtant, nos étudiants ne se sont classés qu'au neuvième rang aux examens de mathématiques et de science. Ces résultats portent les Canadiens à s'interroger sur l'efficacité de notre système d'éducation. Les ministres provinciaux de l'Éducation ont proposé des examens

normalisés, mais les provinces ne sont pas toutes disposées à donner suite à ce projet.

J'exhorte le gouvernement fédéral à tracer la voie. Même si l'éducation relève des provinces, le gouvernement fédéral peut contribuer à évaluer, à l'échelle nationale, les résultats de notre système d'éducation. Munis de statistiques nationales, tous les intéressés peuvent conjuguer leurs efforts afin d'élaborer un système d'éducation qui préparera nos jeunes à relever les défis de demain.

* * *

• (1410)

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, les gens qui habitent près de l'aéroport international Pearson et qui veulent être protégés contre l'augmentation du bruit des aéronefs fondent des espoirs, depuis près de deux ans, sur le rapport de la commission d'évaluation environnementale créée par le gouvernement.

Les auteurs du rapport ont recommandé d'indemniser ces gens pour les inconvénients causés par le bruit et de ne pas construire de piste nord-sud, puisque les faibles avantages qu'elle offrirait ne pourraient jamais compenser les répercussions sociales sur les habitants de la région.

Les nouvelles pistes du gouvernement entraîneront la dévaluation des résidences. Le rapport est passé par-dessus la tête du ministre des Transports. Son gouvernement a fait la sourde oreille aux inquiétudes que manifestait son propre groupe d'experts au sujet du bruit et a laissé les citoyens tout à fait dans le noir en ce qui concerne les restrictions s'appliquant aux vols de nuit à cet aéroport.

Les avions continueront de plus en plus d'assourdir les habitants de la région qui ont été priés de ne pas faire autant de bruit.

Les conservateurs devraient cesser de gaspiller l'argent des contribuables à des commissions d'évaluation environnementale s'ils n'ont pas l'intention de tenir compte des résultats.

* * *

LA TAXE SUR L'ESSENCE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le projet de taxe sur l'énergie annoncé la semaine dernière par le président des États-Unis constitue une excellente nouvelle pour les localités situées près de la frontière canado-américaine. Ces localités, par exemple, celles de ma circonscription, Sarnia—Lambton, subissent encore les répercussions des achats outre-frontière, notamment les achats d'essence.

Certains disent que cette taxe énergétique pourrait augmenter considérablement le prix de l'essence que les Canadiens vont acheter aux États-Unis. Cette taxe réduirait ainsi l'écart entre les prix de l'essence vendue au Canada et aux États-Unis et elle contribuerait à rendre moins attrayants les achats outre-frontière.

Cependant, si je prends aujourd'hui la parole, c'est pour demander instamment aux gouvernements de ce côté-ci de la frontière de ne pas jeter de l'ombre sur cette nouvelle positive. Il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral ou celui de l'Ontario voient là une occasion d'augmenter les taxes sur l'essence.

Comme la hausse des taxes sur l'essence qui est envisagée aux États-Unis contribuera à rendre moins attrayant le prix de l'essence moins élevé là-bas, ne changeons rien.

* * *

LES GRAMMY

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, k.d. lang a encore réussi, et Céline Dion, la chanteuse merveilleuse du Québec aussi! La reine du country pop en Alberta aussi, k.d. lang, a reçu un Grammy américain, la récompense la plus prestigieuse dans le domaine de la musique western populaire.

Les deux chanteuses, k.d. lang et Céline Dion, méritent les récompenses qui leur ont été respectivement décernées, soit celle de chanteuse pop de l'année que k.d. lang a obtenue pour sa chanson *Constant Craving* et le Grammy du duo de l'année que Céline Dion a remporté pour la chanson *Beauty and the Beast* qu'elle interprète en duo. Les deux chanteuses n'ont pas été les seules à triompher.

Des Grammys ont aussi été décernés à d'autres excellents artistes canadiens, soit Rob McConnell, Walter Ostanek et Daniel Lanois. Les artistes canadiens figurent vraiment parmi les meilleurs du monde entier.

Tous les Canadiens remercient chaleureusement ces artistes qui enrichissent nos vies par leur travail et ils sont extrêmement fiers de leurs réalisations exceptionnelles et de la reconnaissance internationale qu'ils ont obtenues.

Bravo, k.d. Bravo, Céline. Félicitations, Rob, Walter et Daniel. Vous apportez bonheur et fierté au Canada.

[*Français*]

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE SAINT-HYACINTHE

L'hon. Andrée Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, hier, 24 février, la Chambre de commerce du district de Saint-Hyacinthe fêtait ses 100 ans. Au cours des décennies, elle est devenue un organisme prestigieux, influent et dynamique. On lui doit, entre autres, la Corporation de développement économique et industriel, le Bureau du tourisme et des congrès, et les soirées MERCI dédiées aux entrepreneurs de l'année.

Comme l'écrivait le président de la Chambre maskoutaine, Me Guy Cordeau: «Les fêtes du Centenaire rendront hommage aux bâtisseurs et à leurs réalisations. Leur thème, «100 ANS D'ENGAGEMENT» confirme l'histoire de la Chambre mais indique aussi un nouveau faisceau d'énergies, orienté vers l'innovation et porteur de renouveau.»

Je suis fière de faire partie des 600 membres actifs de notre Chambre de commerce. Cette année, nous fêtons notre histoire et continuons à poser les gestes qui s'imposent pour faire face, avec succès, aux défis du XXI^{e} siècle.

Monsieur le Président, je remercie nos collègues qui ont permis à leur vice-présidente de prendre la parole depuis son siège de députée, à l'occasion de ce moment historique dans la ville qui l'a vue naître et qu'elle représente ici.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le ministre des Communications, M. Perrin Beatty, a admis hier que ses collègues du Cabinet et lui doivent arrêter de s'en prendre aux petites entreprises. Ces aveux viennent après neuf ans de négligence du gouvernement conservateur dans ce secteur vital de l'économie canadienne.

Les petites entreprises n'auront pas beaucoup de regrets en voyant partir le premier ministre Mulroney. Même si le gouvernement conservateur ne s'en rend pas compte, la plupart des Canadiens comprennent l'importance des petites entreprises pour notre pays. C'est le pivot de notre économie.

Article 31 du Règlement

Ces entreprises ont beaucoup souffert des politiques du gouvernement conservateur. Au cours des dernières années, des dizaines de milliers de petites entreprises ont fait faillite ou ont fermé leurs portes. Le libre-échange, la TPS, la déréglementation, les taux d'intérêt élevés, le dollar élevé et les restrictions sauvages imposées par les institutions bancaires ont écrasé l'esprit d'entreprise au Canada. Ces vaillants entrepreneurs canadiens ont besoin d'aide immédiatement.

• (1415)

Nous savons tous que pour aider les petites entreprises, il faudra faire plus que changer la direction du Parti conservateur. Il faudra changer de gouvernement!

* * *

LA JUSTICE

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, au cours des 90 derniers jours, plus de 6 000 Canadiens et Canadiennes m'ont adressé des pétitions et des lettres portant sur notre système de justice, et plus particulièrement sur les mesures qui sont prises à l'égard des auteurs de crimes avec violence et des délinquants sexuels dangereux.

Ils souhaitent que la législation actuelle soit modifiée pour que ces criminels ne soient pas relâchés lorsqu'ils risquent de constituer une menace. On demande au gouvernement d'adopter les dispositions législatives de rigueur.

Il y a longtemps que je préconise l'imposition de peines plus sévères à ceux qui choisissent de commettre de tels crimes. J'estime qu'en tant que parlementaires, il nous incombe d'examiner l'impact négatif de ces criminels sur notre société et de prendre des mesures en conséquence.

Pour paraphraser mes électeurs, le moment est venu de défendre les droits des victimes de crimes avec violence au lieu des droits de ceux qui les commettent.

* * *

LES COURSES À LA DIRECTION DES PARTIS POLITIQUES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le premier ministre a enfin annoncé qu'il s'en allait. Les conservateurs vont pouvoir tenir un congrès à la direction.

En 1989, le député de Comox—Alberni a présenté à la Chambre une motion qui a été débattue et adoptée à l'unanimité. Elle se lisait comme suit:

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'établir des limites de dépenses, ainsi que des règles strictes qui prévoient la divulgation du montant net de la provenance de toutes les contributions versées pour les courses à la direction de tous les partis politiques canadiens.

J'espère que les hautes instances du Parti conservateur vont se rappeler que les partis politiques canadiens sont financés en partie grâce aux deniers publics provenant de l'impôt. Par conséquent, les conservateurs ont l'obligation morale de fixer des limites de dépenses à leurs candidats à la direction du parti.

Lors de son congrès à la direction, le NPD a, de son propre chef, fixé à 150 000 $ la limite des dépenses de chacun des candidats. De plus, nous n'avons pas émis de reçus pour fin d'impôt à l'égard des contributions versées pour financer la campagne des candidats. Le vainqueur, la députée du Yukon, a dépensé 129 000 $ pour se faire élire chef d'un parti national.

En tout cas, les conservateurs devraient se garder de suivre l'abominable exemple des libéraux qui ont tenu leur congrès à la direction en 1990 et dont les candidats étaient autorisés à dépenser jusqu'à 1,7 million de dollars de l'argent des contribuables.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre de la Défense.

Lorsque le projet des hélicoptères militaires EH-101 a été annoncé en juillet dernier, on nous a dit que le coût total du projet s'élèverait à 4,4 milliards de dollars. Aujourd'hui, le budget des dépenses nous apprend qu'il s'élèvera plutôt à 5,8 milliards de dollars, soit 1,4 milliard de plus.

Pourquoi le gouvernement s'entête-t-il à mettre en oeuvre ce projet coûteux et impossible, qui n'est pas une priorité pour les Canadiens?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais d'abord savoir si le chiffre de 4,5 milliards de dollars convient au chef de l'opposition. Est-il tout à fait contre le projet? Est-ce une question de chiffres ou de principe?

Le chef de l'opposition doit savoir que le coût de cet achat est certes de 4,5 milliards de dollars, mais que le projet s'échelonnera sur plus de treize ans. Malheureusement, le gouvernement est tenu, selon les normes de la comptabilité publique, de faire une inscription budgétaire en fonction de l'inflation.

Si le taux d'inflation est nul pour toute la durée du projet et si les fluctuations de la valeur du dollar sont négligeables, le coût final du projet sera de 4,5 milliards de dollars. Mais les normes comptables exigent que le gouvernement tienne compte de l'inflation afin de ne pas se retrouver en bout de ligne avec des dépassements de coûts et dans le genre de pétrin financier où le député et son gouvernement nous ont mis en l'absence de bonnes normes de comptabilité.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lorsque le programme a été annoncé au mois de juillet dernier, on n'a pas parlé de ce coût additionnel de 1,4 milliard de dollars. Lorsqu'on a signé les contrats au mois d'octobre, on n'en a pas parlé. Il y a deux semaines, lorsque des députés libéraux ont reçu un *briefing* du gouvernement, on n'en a pas parlé.

Pourquoi n'a-t-on pas dit toute la vérité aux Canadiens? Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à une dépense absolument inutile alors qu'il y a tant de problèmes au Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce n'est pas une dépense inutile, c'est une dépense tellement importante pour nos Forces canadiennes. La raison pour laquelle nous avons un budget des dépenses, c'est pour révéler aux Canadiens les coûts réels de nos projets.

Il faut s'accommoder aux taux d'intérêt. Nous ne pouvons pas prévoir exactement les taux d'intérêt pour l'avenir, mais il faut s'accommoder pour protéger les Canadiens contre les dépenses imprévues. C'est pourquoi nous disposons du processus de dépôt, devant la Chambre des communes, du budget des dépenses.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi la ministre était contre le projet lorsqu'elle était ministre de la Justice et pourquoi elle le défend maintenant.

Les Canadiens ne veulent pas de ce projet. Les Américains eux-mêmes ont décidé de ne pas se doter de ce système coûteux, de ce système de luxe dont personne n'a

besoin maintenant que la guerre froide est terminée. J'espère que la ministre, qui voudrait aborder différemment la politique, se rend compte que la guerre froide est bel et bien terminée et que nous avons besoin de cet argent pour régler sans tarder les problèmes des Canadiens.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je n'étais pas contre ce projet du temps où j'étais ministre de la Justice.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je pense que les députés ont beaucoup de mal à croire en l'honnêteté du gouvernement. Quand je participais à l'élaboration de lignes directrices pour les restrictions des dépenses du gouvernement, j'ai dit que j'avais posé des questions à propos de ce projet, mais que je n'avais absolument rien contre sa justification. C'est ce qui explique pourquoi, dès mon accession au portefeuille de la Défense nationale, je n'ai eu aucune difficulté à le défendre contre les attaques du député, qui s'est engagé à ne pas dépenser cet argent s'il était élu.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

On voit dans le budget des dépenses que les fonds consacrés à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont été réduits, tout comme les fonds réservés au Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, soit la région même de la ministre. Les fonds prévus pour la santé et le logement social aussi ont diminué. Pourtant, 5,8 milliards de dollars serviront à l'achat de la Cadillac des hélicoptères.

La ministre ne croit-elle pas que, si elle est sérieuse et si elle tient réellement à réaliser ses ambitions, il serait temps de renoncer à ce programme extravagant d'acquisition d'hélicoptères?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je souligne que les fonds accordés au ministère de la Défense nationale aussi ont été réduits. Tous les ministères sont touchés.

Je voudrais qu'à long terme—pas dans cinq ans, mais encore dans 40 ans—le Canada ait les moyens de patrouiller les eaux voisines de la circonscription du député pour faire respecter les lois sur les pêches et pour pouvoir remplir les missions de la garde côtière. Les hélicoptères, loin d'être des Cadillacs, sont de simples produits de la technologie des années 90. En ce moment, selon nos militaires, nous avons des produits de la technologie des années 50 construits dans les années 60.

Je crois qu'à l'aube du XXI^{e} siècle, les Canadiens méritent de profiter de la technologie des années 90.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): La seule compression que subit le ministère de la Défense nationale est le gel des traitements des hommes et des femmes qui y travaillent.

[*Français*]

Si la ministre est une sérieuse aspirante au poste de chef de son parti, elle devrait commencer à porter attention aux 50 000 personnes qui ont circulé dans les rues de Montréal et qui savent que le pays a de plus grandes priorités que les 5,8 milliards de dollars pour les hélicoptères.

Où sont les priorités de la ministre: les hélicoptères super chers ou les chômeurs du Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ces contrats pour les hélicoptères créent, pour les Canadiens, 45 000 années-personnes et surtout des emplois dans des industries importantes pour notre avenir, industries qui reflètent les industries du futur en ce qui concerne la connaissance, la technologie, les ordinateurs, etc.

Donc, à mon avis, il est important que nous encouragions ces industries. Pour le peuple canadien, si on annule ces contrats, ce sera une perte industrielle et non simplement une perte de notre capacité de recherche et de sauvetage.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Selon le budget des dépenses que le gouvernement a déposé aujourd'hui, il est clair que les Canadiens en chômage devraient pouvoir se recycler. Toutefois, vu les priorités du gouvernement, ils devraient se recycler pour devenir espions, juges, pilotes d'hélicoptère ou astronautes, car ce sont là les priorités que le gouvernement voit et ce sont là les seuls secteurs de croissance qu'il a identifiés. Pour tous les autres, c'est le chômage, car il n'y a rien dans ce budget des dépenses qui soit susceptible de créer des emplois.

• (1425)

Je voudrais que le vice-premier ministre nous dise s'il va envisager sérieusement de créer des emplois? Pas simplement des emplois de juges à hauts salaires ou des emplois d'espions, mais des emplois pour les gens de toutes les régions, afin de réduire le chômage.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): C'est ce que nous faisons, monsieur le Président. L'exposé économique contenait un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir le secteur de la petite entreprise, responsable de la création de 80 p. 100 des emplois au cours des 10 dernières années.

Des investissements et des améliorations dans le domaine de la recherche et du développement; de nouveaux investissements dans la formation et le perfectionnement; des investissements dans l'infrastructure pour améliorer la compétitivité et la productivité du pays. Tout cela, en plus des 161 000 emplois créés depuis le mois d'août, indique bien ce qui se passe.

Tous les indicateurs économiques relatifs à la croissance du PNB, des mises en chantier dans la construction domiciliaire, des ventes au détail, des investissements et des ventes à l'exportation sont sur la bonne voie. Ce sont les indicateurs qui témoignent de la reprise de l'économie à laquelle on assiste. Elle n'est pas aussi vigoureuse que nous le voudrions, mais il faut reconnaître que l'on traverse également une phase de restructuration et de rajustement que l'exposé économique visait à faciliter, tant du point de vue des particuliers que du point de vue de l'industrie.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre dit que nous sommes sur la bonne voie. Eh bien, la seule voie qui s'offre à la plupart des Canadiens reste toujours celle du chômage.

Dans le budget, le ministre dit qu'il étudie des programmes d'adaptation. En fait, le gouvernement a réduit le financement pour le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. Est–ce cela accroître les programmes d'adaptation pour les Canadiens?

Le gouvernement dans son budget des dépenses a réduit le financement du développement économique régional. Cela ne crée certes pas d'emplois. Il a réduit le financement pour les agriculteurs, les jeunes, les autochtones, les travailleurs âgés et les retraités. Tous ces programmes fournissent non seulement des emplois, mais aussi une infrastructure pour appuyer ces bénévoles dans une collectivité.

Je veux dire au gouvernement qu'il choisit mal ses priorités en dépensant 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères. Va–t–il arrêter de dépenser de l'argent pour des hélicoptères d'assaut pour s'attaquer plutôt au chômage? C'est ce qui devrait être sa priorité.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, contrairement à la députée, nous ne voyons pas comment on peut dépenser 100 milliards de dollars sur cinq ans et réduire le déficit de 8 ou 10 milliards de dollars, comme le chef du Nouveau Parti démocratique l'a laissé entendre. Ce genre d'absurdité économique est risible.

Nous essayons d'investir dans les Canadiens en améliorant le programme de formation, nous y consacrons 3,8 milliards de dollars. Nous encourageons le secteur privé à s'occuper davantage de la formation. Nous encourageons les petites entreprises à créer de nouveaux emplois. Nous avons mis au point un programme d'infrastructure qui n'est pas le programme de 15 ou 25 milliards de dollars avancé par la députée.

Je dis franchement à la députée que le programme économique qu'elle a publié la semaine dernière est la risée du monde entier. Il est absurde du point de vue économique et assurément du point de vue financier.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je trouve curieux que, lorsqu'un parti politique propose un programme qui créera des emplois et qui réduira le déficit dans notre pays, le ministre juge ce programme ridicule.

Voici un gouvernement qui, comme aucun autre gouvernement avant lui, a découragé le plus grand nombre de Canadiens de toutes les régions du pays de trouver de l'emploi et leur a fait perdre le plus d'espoir d'en trouver. Le ministre devrait avoir honte de ses propos.

[*Français*]

Plus grave encore, ces hélicoptères qui devaient être moins chers à maintenir, nous avait dit le gouvernement, vont coûter 33 millions de dollars de plus par année en frais d'opération que ceux que nous avons maintenant. Imaginez ce que le gouvernement pourrait faire, quels programmes il pourrait maintenir!

Pourquoi le gouvernement ne met–il pas fin à cette folie du programme d'hélicoptères?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la recette que la députée a décrite dans sa déclaration la semaine dernière entraînerait un plus lourd déficit, une inflation plus élevée, des taux d'intérêt supérieurs, moins d'investissements et la création de moins d'emplois.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, qui vient de dire que les déficits le préoccupent. Le contrat relatif au système informatique COSICS, maintenant le SIGNET, qui devait coûter à l'origine 111 millions de dollars au ministère des Affaires extérieures, coûte maintenant 208 millions de dollars et, selon le budget des dépenses d'aujourd'hui, 224 millions de dollars.

Je voudrais demander au vice-premier ministre, qui vient de dire à quel point il se préoccupe de la réduction des coûts, comment il peut continuer de verser de l'argent dans un projet scandaleux qui coûte 224 millions de dollars et qui ne fonctionne même pas? Comment peut-il faire cela?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Approvisionnements et Services et en tant qu'ancien ministre des Approvisionnements et Services, je n'accepte pas un seul instant le préambule de la question du député.

Les faits se passent d'explications. Les soumissions sont toujours très ouvertes, très bien définies et permettent aux entreprises de livrer concurrence uniformément et équitablement. Je crois savoir que ce contrat est appliqué selon les modalités et les règlements habituels.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je laisserai aux tribunaux le soin de trancher cette partie de la réponse du ministre.

[*Français*]

J'aimerais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre. C'est lui qui s'est dit intéressé à couper les dépenses inutiles de son gouvernement. Or, on a aujourd'hui un exemple d'un contrat qui coûte 224 millions de dollars malgré l'avis d'experts qui ont fait remarquer que le système est déjà désuet, qu'il ne fonctionne pas, et que le gouvernement continue à dépenser de l'argent de cette façon.

Comment en toute conscience peut-on dépenser et gaspiller l'argent des contribuables d'une telle façon?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis en total désaccord avec l'affirmation que vient de faire l'honorable député. D'abord, le programme COSICS est terminé, nous sommes dans une nouvelle phase de communication qui s'appelle SIGNET, et tout cela se déroule de façon tout à fait convenable.

[*Traduction*]

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

À plusieurs reprises, j'ai demandé à ce ministre d'examiner les cas de harcèlement sexuel qui se sont produits dans la fonction publique, à Halifax. Le ministre a répondu qu'une enquête étant en cours, il ne pouvait rien dire.

Le rapport définitif a maintenant été publié. On a constaté que la plainte de harcèlement sexuel était fondée. On a constaté également que la direction n'a rien fait pour corriger la situation. Pourquoi le ministre refuse-t-il de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette terrible situation?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à préciser à la députée que nous étudions effectivement la question et que la fonction publique prend les mesures qui s'imposent.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il est écrit, dans les lignes directrices du Conseil du Trésor, que le harcèlement constitue une infraction qui doit faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au renvoi.

Le rapport a établi qu'il y avait effectivement eu des infractions et des représailles. Rien n'a été fait. Une mère célibataire a été congédiée, de même qu'une mère de deux jeunes enfants. Aucune mesure n'a été prise contre les auteurs de ces actes de harcèlement sexuel. Pourquoi le ministre ne prendra-t-il pas de sanctions disciplinaires à leur encontre?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je voudrais dire qu'il est ici question de la Commission de la fonction publique. En tant que président du Conseil du Trésor, je dois traiter cette affaire avec prudence parce que la Commission de la fonction publique, comme la députée le sait, attend le rapport définitif de sa Direction générale des appels et enquêtes. Une fois qu'elle aura reçu ce rapport, elle prendra les mesures nécessaires.

* * *

L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Dans une lettre écrite avant Noël, le premier ministre promettait de doubler le nombre des entreprises autochtones d'ici dix ans, soit de 5 000 à 10 000.

Comment le gouvernement peut-il tenir cette promesse alors que le ministre a réduit les programmes de développement économique de son ministère de près de 21 millions de dollars pour l'année en cours, montant auquel il faut ajouter les 6 millions de dollars retranchés du programme de développement économique des autochtones à ISTC. Le ministre ne comprend-il pas qu'il y a contradiction entre le fait de sabrer dans des programmes de développement économique qui stimulent l'emploi et favorisent l'autarcie tout en augmentant de 52 millions de dollars son budget d'aide sociale, mesure qui va accroître la dépendance?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, cette année, le gouvernement du Canada, par l'entremise des trois ministères concernés, va consacrer plus de 350 millions de dollars à l'aide au développement économique des autochtones. De plus, le budget global de mon ministère s'est accru plus rapidement que celui de tout autre ministère au cours des huit dernières années. Cette année, il va s'accroître de 350 millions de dollars, si on tient compte du programme du Nord.

• (1435)

Cette année, pour la première fois de notre histoire, nous allons consacrer plus d'un milliard de dollars à l'éducation. C'est dire qu'au chapitre de la santé et du bien-être social des peuples autochtones le gouvernement actuel a fait plus pour venir en aide aux autochtones que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la récession a frappé durement partout au Canada, et nous sommes heureux que les prévisions de dépenses comportent une augmentation de 40 millions de dollars au titre de l'aide au développement destinée au Québec.

Ma question au gouvernement est la suivante: «Pourquoi le gouvernement a-t-il, par la même occasion, réduit de 36 millions de dollars le montant de l'aide destinée au Canada atlantique, au nord de l'Ontario et à l'Ouest? Le gouvernement ne se rend-il pas compte que le fait de hausser les paiements destinés au Québec et de réduire ceux destinés aux autres régions nuit gravement à l'unité nationale?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce serait le cas si c'était vrai, mais le député compare des pommes et des oranges. L'an dernier, lorsque les montants ont été établis, un certain nombre d'ententes prévues avec le Québec n'étaient pas encore finalisées et n'ont donc pas pu être incluses dans le Budget des dépenses principal. C'est pourquoi je dis que le député ne compare pas les bons montants. Je peux nommer les accords: le Fonds de développement de Montréal, qui était prêt pour le dépôt du dernier Budget des dépenses principal et qui n'a donc pas été inclus, l'Accord de recherche et de développement industriel Canada-Québec, de sorte que tous les fonds de développement régional ont été réduits du même montant, y compris ceux destinés au Québec.

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'aimerais demander à la ministre de la Défense nationale pourquoi nos opérations de maintien de la paix ont doublé même si les ressources financières que nous consacrons à ces opérations n'ont augmenté que de 30 p. 100 au cours de l'année?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, nous payons nos factures de maintien de la paix. Je regrette que le député soit déçu de voir que nous ne payons pas plus. Les sommes inscrites au budget correspondent à nos coûts et ce sont exactement les sommes que nous dépensons.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, cette réponse n'en est pas une.

Durant son témoignage la semaine dernière, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le maintien de la paix avait épuisé nos ressources en personnel. Le budget des dépenses montre que nous avons dû réduire substantiellement les ressources financières consacrées au fonctionnement et à l'entretien du reste des Forces armées canadiennes afin de répondre aux exigences des opérations de maintien de la paix.

Voici l'argument que je veux faire valoir et la question que j'aimerais poser à la ministre: le gouvernement continuera-t-il à engager nos forces dans chaque opération de maintien de la paix, quelle qu'en soit l'importance, l'envergure, le risque et le coût, sans consultation préalable du Parlement ou entend-il adopter un point de vue plus équilibré quant à notre façon d'engager la participation de nos jeunes hommes et de nos jeunes femmes à l'étranger?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, non, le gouvernement du Canada ne continuera pas à engager nos forces et nos ressources pour le

maintien de la paix sans consultation sérieuse pour déterminer nos ressources et notre possibilité de payer, compte tenu des autres priorités de la défense et de nos capacités financières.

Le maintien de la paix nous a coûté 171 millions de dollars en 1992-1993 et, selon les coûts supplémentaires inscrits au budget, on prévoit 226 millions de dollars pour 1993-1994. En outre, le ministère des Affaires extérieures verse une somme additionnelle de 7 millions de dollars cette année au titre des coûts qui nous sont attribués pour le maintien de la paix; nous payons ce montant que le Canada participe ou non aux opérations.

L'établissement des coûts du maintien de la paix est beaucoup plus complexe que ce que le député semble laisser entendre. De nombreux coûts ont déjà été engagés, les salaires par exemple, et certains autres sont des coûts supplémentaires.

Comme je l'ai déjà dit, nous continuons de payer nos factures et nous continuerons d'évaluer les ressources que nous pouvons consacrer au maintien de la paix en fonction de la dimension de nos forces armées, de l'équipement dont nous disposons et de notre capacité de supporter ces coûts supplémentaires.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le gouvernement est prêt à dépenser des milliards de dollars pour acheter des hélicoptères militaires pour un pays qui n'a pas d'ennemis connus, à ce que je sache, et ce même gouvernement, dans ses prévisions budgétaires, coupe dans les budgets du secrétariat d'État quelque 13,7 p. 100 des budgets pour la promotion des langues officielles et 11,3 p. 100 pour l'enseignement des langues officielles dans nos écoles.

Ma question s'adresse donc au secrétaire d'État. Comment est-ce que la ministre entend respecter ses obligations envers les provinces et les individus, les familles et les groupes minoritaires de langue officielle avec des budgets réduits? Nos enfants ne passent-ils pas avant les armes?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je sais tout l'intérêt que mon honorable collègue porte à la promotion des langues officielles, et bien sûr l'appui que nous donnons à nos minorités de langues officielles, que ce soit dans l'enseignement ou également les communautés. Ce gouvernement-ci, depuis qu'il est au pouvoir, a fait beaucoup dans la reconnaissance et l'appui aux communautés de langues officielles. Mon collègue sait sûrement que nous avons fait adopter la Loi sur les langues officielles et, depuis ce temps-là, d'autres mesures sont en place de façon à appuyer, entre autres, la gestion scolaire dans les communautés francophones. Je pense qu'il y a moyen, tout en respectant bien sûr les réductions budgétaires, de continuer à appuyer les communautés et les provinces de façon à ce que l'on puisse aider les communautés à vraiment développer un apprentissage complet dans leur langue minoritaire.

• (1440)

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'ancien ministre, le député de Berthier—Montcalm, avait promis aux minorités anglophones et francophones du pays les fonds nécessaires pour gérer elles-mêmes leurs écoles et pour se doter de leurs propres maisons d'enseignement postsecondaire.

Quand la ministre va-t-elle remplir cette promesse? Quand le gouvernement va-t-il avancer les fonds promis?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, mon collègue me donne justement l'occasion de mentionner déjà les choses que l'on a faites dans le domaine de la gestion scolaire. Je reconnais l'importance d'appuyer les communautés de façon à ce qu'en gérant leurs écoles elles puissent ainsi développer une formation adéquate. Entre autres, l'exemple que je voudrais donner,—mon collègue vient de l'Ontario—déjà en 1990, nous avons signé une entente avec le gouvernement de l'Ontario pour appuyer le développement des collèges communautaires d'un montant de 50 millions de dollars. Alors, je crois déjà que nous avons démontré par une preuve tangible notre attachement, et je suis convaincue que dans un avenir rapproché nous pourrons donner suite à d'autres projets importants.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce extérieur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le gouvernement a assuré cette Chambre, la semaine dernière, de son intention d'amorcer des négociations avec le Mexique et les États-Unis afin de mettre en place des normes environnementales et salariales qui encadreraient l'Accord de libre-échange nord-américain.

Avec des salaires aussi bas, c'est-à-dire neuf fois moins élevés que les nôtres, les Mexicains sont en mesure de menacer les emplois du Canada, et le ministre le sait mieux que quiconque.

Je demande donc au gouvernement de nous dire quelles seront les garanties exigées dans ce domaine par le Canada et par quels mécanismes le gouvernement cherchera à les mettre en oeuvre dans les accords parallèles?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que les salaires sont bas au Mexique depuis un grand nombre d'années, et que je ne vois pas au Canada une invasion des produits mexicains. Le fait est que les produits qui nous envahissent sont des produits de pays qui ont des salaires très élevés, soit de la Communauté européenne, des États-Unis, notamment de l'Allemagne, de sorte que le problème qu'il souligne est un faux problème dans la mesure justement où une économie qui a des salaires si bas est une économie qui a des faiblesses. Et nous devons, par le biais du commerce, les aider à se développer. Ils sont en train de construire une infrastructure de routes, d'hôpitaux, de communications, et c'est cela qu'on peut leur vendre. Grâce à l'Accord de libre-échange, on aura accès à ce marché.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, nous voyons bien une fois de plus que le gouvernement tente de dissimuler derrière des formules creuses la réalité qui nous frappe. La réalité, c'est que les investisseurs canadiens et étrangers seront dorénavant attirés à investir et manufacturer au Mexique avec des salaires neuf fois moins élevés que les nôtres. Je pense que ce gouvernement doit aux Canadiens et aux Québécois de nous dire ce qu'il fera pour protéger ces emplois. Et je demande au ministre de nous dire pourquoi il ne prend pas l'engagement de soumettre ses objectifs de négociations de ces accords parallèles à une consultation publique auprès des gouvernements des provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, on devrait écouter ce que des Européens disent de cet arrangement. Selon des études européennes récentes, l'ALENA devrait ouvrir de nouveaux marchés au Mexique pour les entreprises installées au Canada, mais aussi de nouveaux marchés au Canada pour les entreprises installées au Mexique.

• (1445)

Comme on peut le lire dans le numéro du 17 février du *Financial Post*, elles signalent ceci: «La productivité mexicaine est 10 p. 100 inférieure à la productivité de la plupart des secteurs industriels au Canada. Il peut falloir jusqu'à 200 travailleurs pour produire au Mexique ce que 20 travailleurs peuvent produire au Canada. Au Mexique, le roulement de la main-d'oeuvre est beaucoup plus élevé, le niveau d'instruction est plus faible et l'éthique professionnelle, médiocre. Il n'est pas facile d'y être rentable.» C'est un Européen qui le dit.

Il n'est probablement pas juste de dire que cela vaut pour tous les travailleurs mexicains, mais notre productivité est meilleure. C'est pourquoi les Mexicains s'intéressent au Canada.

* * *

L'IMMIGRATION

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Les Canadiens n'apprécient pas de se faire avoir par ce petit nombre d'individus qui viennent au Canada à titre de visiteurs, de réfugiés ou d'immigrants admis et qui se rendent par la suite coupables de crimes graves.

Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux Canadiens si les criminels condamnés pour délit grave, comme le trafic de drogue, seront dès l'instant qu'ils commencent à purger leur peine—en fait le jour même—expulsés et renvoyés dans leur pays d'origine indépendamment des conséquences possibles dans ce pays?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons proposé et adopté à la Chambre des changements à la Loi sur l'immigration. Ces changements avaient pour but de protéger les citoyens canadiens contre les individus dont l'admission serait contraire à l'intérêt de notre pays.

Les changements adoptés en ce qui concerne par exemple la criminalité et la sécurité nous permettent en fait d'expulser et de renvoyer dans les meilleurs délais des individus qui de toute évidence posent une menace à nos collectivités, même s'ils n'ont pas de casier judiciaire ou n'ont jamais été condamnés pour crime. Nous avons une loi qui étend les dispositions permettant de refuser l'admission à tout individu pour motif criminel ou parce qu'il pose une menace à la sécurité nationale.

Une fois qu'elles seront appliquées, ces mesures seront une garantie de plus pour la sécurité des Canadiens.

* * *

TÉLÉSAT

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

L'an dernier le gouvernement a vendu Télésat, l'agence canadienne de télécommunications par satellite, à un consortium spécialisé en télécommunications. À l'époque, le ministre s'était vanté, et je cite le compte rendu des délibérations du comité, que «cette vente était entièrement dans l'intérêt du public et répondait certainement aux normes de son ministère en matière de télécommunications.»

J'aimerais demander au ministre s'il est au courant que les nouveaux propriétaires de Télésat s'apprêtent à annihiler le service du marketing de cette compagnie, la rendant complètement incapable de soutenir la concurrence et mettant 400 employés à la rue?

Le ministre appuie-t-il la politique de son gouvernement qui consiste à jeter Télésat aux lions et suggère-t-il que la perte de quelque 400 emplois au Canada est dans l'intérêt du public?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le NPD continue à se cramponner à la notion dépassée selon laquelle la meilleure façon d'offrir des services de télécommunications est qu'ils appartiennent au gouvernement.

Je reviens tout juste de Vancouver où se tenait Intercom 93. Je peux dire au député, que dans le monde entier, les gouvernements s'en remettent au secteur privé pour assurer ces services car il peut le faire plus efficacement et pour moins cher.

Il n'y a que le NPD pour aborder l'avenir les yeux rivés sur le passé.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre du Revenu national.

Télésat a été vendue pour 154,8 millions de dollars. Au moment de la vente, Télésat détenait pour environ 350 millions de crédits d'impôt, ce qu'on appelle dans l'industrie le report de pertes fiscales sur les exercices suivants.

Le ministre pourrait-il confirmer que le plan de restructuration de Télésat comporte la demande à son ministère de permettre que ces crédits d'impôt de 350 millions de dollars soient transférés aux nouveaux propriétaires et appliqués à leurs bénéfices? Reconnaît-il que, s'il autorise une telle opération, le gouvernement laissera les grandes compagnies canadiennes de télécommunications recouvrer la totalité du coût de leur achat, mettre 400 travailleurs au chômage et empocher gentiment pas moins de 200 millions de dollars qui appartiennent aux contribuables, en récompense de leurs efforts?

Le ministre fera-t-il quelque chose pour arrêter cette trahison sans précédent des contribuables canadiens?

• (1450)

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, de toute évidence, les néo-démocrates n'ont rien de mieux à demander. Ils sont sur la mauvaise piste.

La question posée par le député est purement théorique. Quoi qu'il en soit, en vertu des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, il ne convient pas que je donne des renseignements précis.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Je peux toutefois confirmer. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: Est-ce que vous voulez que je vous réponde ou préférez-vous continuer à jacasser?

Je peux confirmer que Télésat s'est adressée à Revenu Canada pour demander une décision anticipée. Et pour rendre cette décision anticipée, le ministère est en train d'étudier les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu de la façon la plus normale, la plus ordinaire et la plus juste qui soit. Une fois la décision prise, elle sera rendue publique.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député qui répond pour le ministre des Transports.

Le gouvernement pourrait-il nous préciser pourquoi il a choisi d'aller de l'avant avec un processus d'évaluation environnementale très coûteux à l'aéroport international Pearson alors qu'il savait très bien que, si les conclusions auxquelles on parvenait étaient contraires à ses voeux, n'en ferait qu'à sa tête indépendamment du coût de toute cette étude.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, nous n'avons certes pas fait fi des conseils de la commission.

En fait, elle a fourni des conseils utiles au gouvernement pour mieux lui permettre de prendre des décisions. Cependant, en définitive, c'est au gouvernement qu'il incombe de prendre la décision finale.

Nous avons tenu compte de bien des craintes de la commission au sujet des aspects environnementaux et des impacts possibles. On dit dans le rapport pertinent que l'impact de la proposition sur l'environnement naturel sera très minime et généralement temporaire. On ajoute qu'à long terme, le projet aura des répercussions moins néfastes que la situation actuelle.

Nous avons dû rejeter les recommandations portant sur la piste nord-sud pour des raisons de sécurité et nous n'irons pas de l'avant avec les pistes parallèles est-ouest tant que le trafic ne le justifiera pas.

* * *

L'ACCORD NORD-AMÉRICAIN DE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a soutenu en parlant des trois accords proposés par les États-Unis: «Cela ne change rien à la nature de l'Accord de libre-échange nord-américain.»

Le président Clinton a refusé de légiférer au sujet de l'ALENA tant que les négociations concernant ces accords ne seront pas terminées. Or, il est clair que, même si le gouvernement canadien attache peu d'importance à ces accords, c'est tout le contraire pour les États-Unis. En effet, les Américains considèrent ces trois accords tellement importants qu'ils refusent de mettre en oeuvre l'ALENA tant qu'ils ne les auront pas obtenus.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement voudrait s'empresser aujourd'hui de faire adopter un accord dont le fonctionnement sera profondément marqué par le fait que la nouvelle administration américaine exige des accords parallèles?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, en réalité, le président Clinton et l'administration américaine sont en train de rattraper le Canada.

L'an dernier, nous avons proposé des changements structurels en matière d'environnement et de main-d'oeuvre. Les États-Unis nous rattrapent dans les demandes que nous avons faites.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre fournit cette réponse aujourd'hui alors qu'hier le ministre du Commerce extérieur a déclaré: «Je ne sais pas ce que les Américains ont l'intention de faire avec leurs propositions.» Qui croire?

Le ministre sait-il ce que proposent les Américains? Le ministre du Commerce extérieur avait-il une impression différente hier et ne sait-il pas aujourd'hui ce que proposent les Américains? Si le gouvernement ignore ce que proposent les Américains, comme l'a déclaré le ministre hier, le ministre qui répond aujourd'hui pourrait-il au moins dire aux Canadiens ce que veut le gouvernement?

Je voudrais que le ministre réponde à la question suivante: le gouvernement est-il tout bonnement disposé à accepter tout ce que les États-Unis présenteront dans les accords parallèles? Pourrait-il dire aux Canadiens quels objectifs il poursuit avec ces accords parallèles?

• (1455)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement ne va pas simplement accepter ce que veulent faire les Américains au moyen d'un accord parallèle. Il y aura des discussions.

Je suis heureux que nous les ayons finalement convaincus de discuter des questions telles que la protection de l'environnement, où nous avons pris les devants. Je me réjouis également que nous les ayons amenés à discuter de certaines normes de travail, discussions que nous avons amorcées il y a plus d'un an.

Le député veut savoir quels objectifs nous poursuivons avec l'ALENA. Eh bien, les voici: nous voulons faciliter notre accès au marché mexicain, améliorer encore davantage notre accès au marché américain et veiller à ce que les dispositions de l'ALE, qui se sont avérées si efficaces pour le Canada, soient étendues à toute l'Amérique du Nord.

* * *

[*Français*]

LES COLLÈGES FRANCOPHONES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État. En juin dernier, le ministre des Collèges et Universités de l'Ontario confirmait la participation financière de son gouvernement à l'institution d'un collège francophone dans le nord de l'Ontario. Il y a près de trois ans, le gouvernement fédéral s'était engagé à faire de même, mais les francophones attendent toujours.

La ministre peut-elle expliquer aujourd'hui ce délai rendu inacceptable, et informer les gens du Nord des intentions de son gouvernement dans ce dossier?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir avisée de sa question, et je sais tout l'intérêt qu'il porte à ce dossier pour les communautés minoritaires de sa région.

Bien sûr, comme je l'ai dit tout à l'heure à son collègue, ce gouvernement-ci reconnaît l'importance de la formation pour les communautés minoritaires. Nous avons déjà fait beaucoup dans ce sens, et c'est dans ce sens-là, je pense bien, qu'il a une preuve bien tangible du fait que nous avons déjà financé une première enveloppe avec le gouvernement de l'Ontario, qui a permis d'ailleurs de procéder à la création de la Cité collégiale ici dans la région. Donc je peux l'assurer que ce dossier demeure pour moi une priorité.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la secrétaire d'État fait justement allusion à la Cité collégiale d'Ottawa. Il y a une rumeur qui circule à l'effet que les fonds qui étaient destinés au collège francophone du Nord seraient détournés vers le Cité collégiale d'Ottawa qui, elle, regorge d'étudiants en provenance du nord de l'Ontario.

La ministre peut-elle infirmer cette rumeur et confirmer à cette Chambre et aux francophones du nord de l'Ontario qu'une décision au sujet de notre collège sera rendue avant que l'on règle le problème de la Cité collégiale d'Ottawa?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, mon collègue sait sûrement que la création des collèges relève des provinces. Dans ce sens, actuellement, il y a un nouveau ministre de l'Éducation en Ontario lequel, je l'espère, je devrais rencontrer dans un très court laps de temps, de façon à ce que nous puissions décider de tout le dossier des collèges de l'Ontario. Je suis bien confiante que, avec les investissements déjà faits, nous pourrons procéder à remplir nos engagements dans ce sens, mais avec le gouvernement de l'Ontario. Et c'est dans ce sens que je l'encourage à également faire des pressions auprès de ses collègues du gouvernement de l'Ontario.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS EFFECTUÉES PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, depuis quelque temps les nominations inspirées par le favoritisme politique se multiplient, et il y en a encore beaucoup à venir. Il y a 28 postes de juge et 11 postes de sénateur à combler. D'après ce que nous apprenons, du côté du Bureau du Conseil privé, un certain nombre de nominations seraient annoncées demain, dans l'espoir je suppose que personne n'y prêtera attention.

Le vice-premier ministre serait-il prêt à déposer ces nominations dès aujourd'hui? Le gouvernement a-t-il l'intention de battre le record de 229 nominations en un mois établi par les libéraux en 1984 pour éviter que le prochain premier ministre ne doive dire: «Je n'avais pas le choix»?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Est-ce que le député s'inquiète de sa demande? Il ne l'a peut-être pas encore présentée?

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, vu cette réponse bizarre, je présume que je peux continuer.

En sa qualité de ministre des Finances, le vice-premier ministre a dit qu'il augmenterait le financement du Programme d'aide à la recherche industrielle, qui connaît un succès retentissant. Pourquoi n'a-t-il pas tenu parole? Pourquoi a-t-il laissé le financement de ce programme au même niveau qu'avant, au même niveau que depuis deux ans, sans ajouter un sou?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Mon collègue va regretter d'avoir posé cette question. Voici ce qui s'est passé.

• (1500)

Une voix: Aujourd'hui, ils regrettent toutes les questions qu'ils posent.

M. Hockin: Dans les prévisions de dépenses déposées par mon collègue ce matin, on remarque une augmentation de plus de 14 millions de dollars pour les sciences et la technologie.

* * *

LES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai lu mardi dernier dans le *Globe and Mail* que le solliciteur général avait réduit les fonds alloués aux programmes permettant de traiter les délinquants sexuels en Ontario. Je crois comprendre qu'on procédera à une réaffectation de fonds au cours des prochains mois.

Tout comme de nombreux Canadiens, je m'inquiète de la réduction des fonds affectés à ces programmes. Le solliciteur général pourrait-il assurer aux Canadiens que son ministère continuera d'accorder une grande priorité aux programmes de traitement pour les délinquants sexuels et qu'il n'en réduira pas le financement?

Hommage

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question au nom du solliciteur général, que ses obligations retiennent à l'extérieur de la Chambre.

Il n'y aura pas de réduction du financement des programmes pour le traitement des délinquants sexuels pour l'année 1993-1994. Les programmes de traitement prendront même de l'expansion en Ontario pour offrir des programmes additionnels, notamment de prévention des rechutes dans les prisons de Frontenac, Beaver Creek et Pittsburgh et au centre correctionnel communautaire de Portsmouth. On prévoit que les quatre programmes seront opérationnels à compter d'avril 1993.

M. le Président: J'informe la Chambre que certains députés m'ont fait part de leur intention de prendre la parole pour rendre hommage à notre regretté collègue, Chuck Cook.

* * *

LE DÉCÈS DE M. CHUCK COOK

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, depuis près de 14 ans que je siège à la Chambre, c'est la première fois que je prends la parole à une occasion comme celle-ci, et je le fais avec un sentiment mêlé de tristesse et d'appréhension.

Chuck Cook et moi étions de bons amis depuis 1961. Pour la plupart d'entre nous, les amis que nous nous faisons à la Chambre sont des gens dont nous faisons la connaissance à notre arrivée ici ou peut-être un peu plus tôt. Il est inhabituel qu'une amitié remonte si loin.

Charles Henry Cook était directeur de la School of Business Administration du Mount Royal College, le collège de l'Église Unie de Calgary, en Alberta, en 1961, quand j'y suis arrivé pour occuper le poste de directeur des affaires étudiantes. J'avais l'habitude de le taquiner un peu. Il était un peu plus vieux que moi et, à cette étape-là de ma vie, il me semblait un peu plus sage que moi, ce qui était probablement vrai. Il possédait un diplôme en droit et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western. Il élaborait un programme d'études commerciales de niveau universitaire qui a commencé par n'être accepté nulle part sauf parmi ses étudiants et a fini par devenir un cours doté de crédits accepté par la plupart des universités d'Amérique du Nord.

On peut considérer comme un hommage à cette partie de sa vie le fait que l'école est plus grande, plus solide et offre plus de programmes, et c'est lui qui est à l'origine de tout ce développement. C'était longtemps avant que nous ne possédions notre propre université à Calgary et longtemps avant que nous n'ayons une école spécialisée en études commerciales. Il a fait oeuvre de pionnier.

Avant que je ne le connaisse, cependant, et j'ai appris cela il y a quelques années seulement, Chuck Cook avait été célèbre dans la ville de Winnipeg dès l'âge de 20 ans. Il y avait acquis le genre de renommée que nous, à la Chambre des communes, souhaitons peut-être trouver dans nos circonscriptions. À 20 ans, il était en effet le disc jockey le plus populaire de Winnipeg. Il a été reçu avocat à l'âge de 30 ans et est entré dans la vie politique active à la Chambre au début de la cinquantaine.

Chuck Cook laisse dans le deuil sa femme, Dale. Je voudrais, au nom de ma femme, parler un peu de notre amitié. Après que le sort nous eut associés dans ce collège, nous sommes devenus la même année proches voisins des Cook. Nous avions des enfants du même âge, et ma femme et la sienne sont devenues amies. Il n'était pas sans importance d'avoir, au début de sa carrière parlementaire, quelqu'un que l'on connaisse depuis un certain temps et qui comprenne la vie et le style de vie de député, et les problèmes que cela cause dans la famille, quelqu'un avec qui on puisse parler à l'aise parce qu'on se connaît de longue date. Depuis mardi, nous avons beaucoup pensé à Dale Cook et à ses trois enfants, ses deux fils, Kenneth et Colin—ainsi que les enfants de ce dernier, Michael, Trevor et Sean—et sa fille Kimberley.

• (1505)

Je crois que cela intéressera la Chambre de savoir que Chuck a passé ses derniers jours dans sa famille. Il n'a pas été emporté soudainement. Il est mort du cancer et, comme on le sait, ce genre de maladie peut durer assez longtemps.

Le fait que personne ici ne connaissait la gravité de son état en dit long sur cet homme exemplaire. J'ai été son whip et je sais qu'il a parfois trouvé très dur, voire impossible, de prendre l'avion pour venir à Ottawa et retourner à Vancouver, tant il souffrait. Il y avait aussi d'autres facteurs qui compliquaient les choses. Chuck n'était pas du genre à se plaindre. Tout le temps que je l'ai connu, il a simplement fait ce qu'il avait à faire.

Parmi mes connaissances, il est probablement la personne qui a lu le plus de livres. Il n'y avait ni peinture ni papier peint sur les murs chez Chuck Cook. Que des livres partout, dans des bibliothèques, sur les tables, sur le plancher. Il y en avait partout dans la maison, et Chuck les avait tous lus plus d'une fois.

C'est probablement ce goût pour la lecture—ainsi que l'obligation de payer une hypothèque—qui lui a fait réviser ses projets de carrière quand il était au collège militaire. Toujours est-il qu'il a été le tout premier animateur de lignes ouvertes en 1962. Ce genre d'émission radiophonique a pris l'antenne en 1962, à Calgary, et Chuck en était l'animateur. Son émission était diffusée de 22 heures à minuit.

J'en suis devenu un invité à peu près permanent. Chuck était un de mes voisins, et il arrivait qu'il me téléphone à 21 h 15 pour me dire que son invité venait de lui faire faux bond. J'enfilais alors mon par-dessus, il passait me prendre en auto et me racontait, en route pour la station, ce dont on allait parler.

Quand j'y repense, j'estime qu'il n'y a pas meilleure école pour la politique. On était au téléphone; les gens disaient ce qu'ils pensaient; on écoutait; on répondait; on en parlait; ensemble, on en venait parfois à faire des suggestions ou à proposer des solutions, voire à essayer de les mettre en oeuvre.

C'était ça les lignes ouvertes au début des années 50. Et c'est ce qui explique le départ de Chuck Cook de Calgary pour la grande ville de Vancouver. Car pour nous dans l'Ouest, Vancouver était la grande ville qui nous attirait avec ses stations de radio un peu plus riches. Cook avait de bonnes cotes d'écoute et il est parti à Vancouver où il a poursuivi sa carrière d'animateur de lignes ouvertes.

Il a pratiqué le droit. Il a été entrepreneur. Enfin, après y avoir pensé pendant quelque temps, il est entré en politique. Il a été élu aux élections de 1979 en même temps que moi à Calgary. Nous nous retrouvions donc voisins dans le même édifice à faire tout ce que le whip nous demandait de faire, d'un comité à l'autre. C'était un gouvernement minoritaire à l'époque, comme les députés s'en souviendront. C'est terrible que d'arriver à la Chambre à titre de membre d'un gouvernement minoritaire. Croyez-moi. Il faut apprendre, et vite, et dès qu'on croit avoir appris quelque chose, on est déjà en élections de nouveau. Nous avons tous deux eu la chance d'être réélus avec des majorités légèrement supérieures.

Nous avons fait l'expérience passionnante de l'opposition, du rôle de critique, de la période des questions, de toutes ces choses auxquelles tant de députés prennent plaisir de nos jours. C'était un milieu qui convenait fort bien à d'anciens animateurs de lignes ouvertes, compte tenu de leurs antécédents.

En 1983, Chuck est devenu whip de l'opposition et, par la suite, premier whip au sein d'un gouvernement majoritaire depuis fort longtemps. Il a établi certaines façons de faire et imprimé de nouvelles orientations au sein d'un gouvernement fortement majoritaire.

Après les élections de 1988, il s'est occupé surtout des comités, présidant non seulement le Comité des privilèges et des élections, mais aussi le Comité de liaison qui est composé de tous les présidents de comité.

Il a toujours travaillé dans l'ombre.

Il conviendrait peut-être de lire l'article de John Warren.

• (1510)

Il y a de nombreuses années, John Warren était le troisième membre de notre triumvirat, au cours de la même période et au même collège communautaire, en radiodiffusion. Chuck Cook l'embaucha. Le témoignage de John aujourd'hui est vraiment approprié et j'aimerais vous le citer.

John Warren a dit ceci en décrivant Chuck:

> Il pouvait être sérieux mais il ne s'est jamais pris trop au sérieux. Le credo de Chuck était le suivant: Faites ce que vous pouvez. Aimez votre famille. Ne blessez personne et soyez optimistes.

C'est une philosophie simple, mais Chuck y adhérait. Si vous connaissez les membres de sa famille, sa femme Dale et ses enfants, vous constaterez que chacun d'eux respecte aussi cette philosophie.

Vous pouviez être en désaccord avec Chuck Cook. Au cours de nos rencontres, nous avons eu des désaccords assez sérieux. Toutefois, il n'y a jamais eu d'animosité personnelle. C'était un choc d'idées avec une personne qui prenait au sérieux la responsabilité d'apprendre et qui faisait preuve de prudence. Chuck ne vous dénigrait jamais. Il en attendait autant de vous et si vous arriviez à une conclusion différente, c'était simplement parce que votre analyse était quelque peu différente. Vos connaissances pouvaient être un peu différentes, mais Chuck ne voyait certainement rien de mal à penser différemment.

Il lui arrivait à l'occasion d'exprimer cette vérité dans cette Chambre. Il a toujours eu ce courage au moment des votes et en comité.

L'un des plus beaux hommages, qu'on peut rendre à Chuck c'est de rappeler que, lorsqu'il présidait un comité, tant les membres de l'opposition que ceux du gouvernement étaient à l'aise. Tous étaient respectés et tous avaient la possibilité d'apporter une contribution.

Chuck nous manquera. Nous voulons ici saluer sa famille et lui souhaiter bonne chance. Je sais que si les membres de notre famille parlementaire peuvent aider la famille de Chuck, celle-ci n'a qu'à nous le faire savoir.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de notre collègue Chuck Cook.

Nos circonscriptions, Capilano—Howe Sound et North Vancouver, sont voisines. Après les dernières élections, Chuck a pris une partie de ma circonscription. Nous avons donc travaillé très étroitement ensemble. Nous avons représenté les mêmes électeurs. Nous nous sommes occupés des mêmes questions sur la rive nord de Vancouver. Nos collaborateurs ont eu vraiment l'occasion de bien se connaître au cours des huit dernières années.

J'ai été bouleversée d'apprendre le décès de Chuck hier. Je n'étais pas prête à apprendre cette nouvelle. Cela m'a fait prendre conscience du fait que nous ne sommes vraiment ici que pour une courte période. Je trouve même encore difficile d'accepter que Chuck n'est plus parmi nous.

Chuck et moi n'étions pas toujours du même avis, ce qui n'étonnera personne à la Chambre. Mais Chuck avait sa façon à lui de faire valoir son point de vue. Mes collègues du caucus de la Colombie-Britannique le savent très bien. Il arrivait à une réunion et allait droit au but. Que ce soit au caucus, à la Chambre ou en comité, il pouvait parfois être brusque. On peut certainement dire qu'il pouvait être intransigeant et qu'il savait défendre ses opinions.

C'est là la marque d'un représentant du peuple à la Chambre des communes.

Je veux vous relater un incident que je n'oublierai jamais parce qu'il montre bien que tous les députés font en quelque sorte partie d'une grande famille. Cela s'est passé durant le débat référendaire. Chuck et moi étions opposés l'un à l'autre dans ce débat. Ce n'était pas facile. À quelques reprises, j'ai été obligée de débattre cette question avec lui à la télévision ou dans des tribunes organisées dans ma circonscription. Je suis certaine que vous comprenez tous que ce n'était pas facile pour ni l'un ni l'autre d'entre nous.

Le journal local a essayé de transformer cela en une véritable bataille entre nous deux. Il a vraiment essayé de nous monter l'un contre l'autre. Vous savez à quel point ce genre de chose fait jubiler les journalistes, qui auraient bien voulu en faire une animosité permanente. Après le référendum, Chuck a continué de bien représenter les opinions de ses électeurs. Peu de temps après, il a eu l'occasion de parler aux électeurs de sa circonscription à une réunion et il a fait des remarques très flatteuses à mon égard. Ce geste a revêtu une grande importance pour moi parce que c'était une preuve que le conflit que ce débat avait causé entre nous était vraiment chose du passé. Lorsque Chuck est revenu à Ottawa, j'ai eu la chance de le remercier et de lui exprimer mes sentiments.

• (1515)

C'est toujours difficile pour nous tous de perdre quelqu'un qui a travaillé si fort pour les Canadiens, en tant qu'avocat, en tant que journaliste et dans toutes les diverses activités auxquelles il a participé. Peut-être que son plus grand amour, c'étaient les chevaux. Ils occupaient une grande place dans sa vie.

Chuck nous manquera, mais personne ne l'oubliera, ni ses collègues à la Chambre, ni les gens de North Vancouver et de la rive nord qui se souviendront toujours de ce qu'il a fait pour eux. Il s'est vraiment dévoué pour son pays.

Je veux exprimer mes plus sincères condoléances à Dale, qui l'a toujours appuyé durant toutes ces années. C'est très difficile d'être l'épouse d'un parlementaire. Je veux évidemment dire aussi à ses enfants, Colin, Ken et Kim, que nous partageons la douleur qu'il ressentent aujourd'hui.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je veux simplement dire quelques mots dans le cadre de l'hommage que nous rendons à notre collègue Chuck Cook.

Je connais quelqu'un qui a écrit un livre sur le droit bancaire et qui a été invité à diverses émissions d'un océan à l'autre. Il a notamment participé à celle de Chuck Cook, lorsque ce dernier était à North Vancouver. À sa grande surprise, il a découvert que Chuck avait vraiment lu son livre, et ils se sont engagés dans une discussion extrêmement intelligente et intéressante. Il dit qu'il a été très impressionné parce que l'animateur avait vraiment pris la peine d'examiner le travail de l'invité qu'il allait interviewer. Il ne s'agissait pas d'une simple émission de divertissement. L'animateur s'efforçait de présenter à son

auditoire des idées et des échanges laissant une impression durable.

Notre collègue, le député de Calgary-Ouest, a expliqué pourquoi. C'est parce que Chuck aimait apprendre et qu'il était insatiable quand venait le moment de lire et d'approfondir des idées.

Quand je pense à Chuck Cook, je pense aussi à son sens de l'humour, qu'il a parfois exercé à mes dépens, devrais-je ajouter. Chuck a toujours su apprécier une bonne plaisanterie. Il fumait trop cependant. Chuck n'était pas reconnu pour ses saines habitudes de vie. Lors des réunions du caucus ou à la salle à manger du Parlement, Chuck avait toujours une grande assiette de frites devant lui. Lorsqu'il la terminait, il fumait alors huit ou neuf cigarettes.

Quand je pense à Chuck, j'imagine un être qui, derrière un écran de fumée, aimait pleinement la vie.

Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour dire que Chuck me donnait l'impression d'être très fier de ses enfants. Sa fille, qui s'appelle aussi Kim, est avocate. Je me souviens qu'il y a quelques années, à un souper organisé à Vancouver par le premier ministre, il m'avait présenté sa fille avec beaucoup de fierté et il m'avait parlé de ses aspirations à titre de jeune professionnelle. Évidemment, j'ai été heureuse de l'encourager. À l'époque, j'étais ministre de la Justice.

C'était merveilleux d'observer ce père qui avait l'air de soupçonner sérieusement ses enfants de l'avoir surpassé sur le plan de l'intelligence et qui semblait les respecter, comme le font les parents lorsque leurs enfants ont entrepris de magnifiques carrières.

Chuck était vraiment une bonne personne. À l'instar de mon collègue, le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, je ne partageais pas son point de vue dans bien des dossiers, mais bon nombre d'entre nous réalisons toutefois que, dans la vie, il est vraiment important d'exposer ses idées à des gens qui ne les partagent pas nécessairement, mais qui sont intelligents et bien informés; c'est important de dialoguer avec de telles personnes. Je crois que personne d'entre nous ne veut être entouré de gens systématiquement d'accord avec ses positions. Celles-ci peuvent en effet devenir moins rigoureuses et mal fondées.

Chuck Cook a toujours été un membre important de notre caucus et il nous obligeait à rester vigilants. Comme d'autres l'ont dit, nous sommes de tout coeur avec sa famille. Nous le regretterons tous, car Chuck Cook était d'abord et avant tout un être charmant.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis sûr que les autres députés comprennent pourquoi les membres du caucus de la Colombie-Britannique pleurent autant la mort de Chuck Cook. Il était notre ami à tous.

• (1520)

Certains d'entre nous le connaissaient très bien. Comme le mentionnait ma collègue de Capilano—Howe Sound, il pouvait être brusque, ce qui peut expliquer le succès qu'il a remporté à la radio en tant qu'animateur de l'une des premières tribunes téléphoniques. Cela faisait partie de son comportement, mais ceux d'entre nous qui l'ont connu ont découvert qu'il avait un coeur d'or. Il était toujours plein d'attention pour chacun d'entre nous, comme l'ont affirmé nos collègues. Il avait toujours un compliment à offrir, un conseil à donner.

Chuck est arrivé à Ottawa peu après moi et s'est installé dans un bureau en face du mien. Je me rappelle les longues nuits qu'il a passées au bureau. Il y a deux choses à ne pas oublier au sujet de Chuck: d'abord, c'était un homme politique consommé, mais aussi le fidèle serviteur de ses électeurs, dans le sens noble du terme.

Certains se demandaient comment Chuck Cook parvenait à se faire réélire aussi souvent. Ceux d'entre nous qui le connaissaient le savent: il usait ses souliers à parcourir sa circonscription. Les gens ne comprenaient pas comment des grands, comme Iona Campagnola et Gordon Gibson fils, avaient pu connaître la défaite aux mains de Chuck Cook. Mais nous connaissions Chuck Cook, le représentant dévoué de la Colombie-Britannique et l'Albertain de naissance.

Les députés ne le savent peut-être pas, mais Chuck Cook a été, et je sais que sa famille en est très fière, l'un des premiers partisans de notre premier ministre en Colombie-Britannique. En 1982, il a invité le premier ministre et Mila en Colombie-Britannique. C'est là que le premier ministre a fait son premier discours et s'est gagné l'amitié et l'appui des habitants de la Colombie-Britannique.

Le premier ami que le premier ministre s'est fait et envers qui il a témoigné la plus grande loyauté, c'est Chuck Cook, qui est demeuré fidèle et dévoué au parti, au gouvernement et surtout au premier ministre. Pour cela, nous le respecterons toujours.

Hommage

En cette cruelle épreuve, nos voeux accompagnent Dale et les enfants, qui ont grandi, tout comme les nôtres, pendant que leur père parcourait presque toutes les semaines cette immense distance qui sépare la Colombie-Britannique et Ottawa. Chuck a fait d'énormes sacrifices, sa famille aussi. Nous offrons nos condoléances à Dale, Kim, Colin et Ken. Chuck nous manquera beaucoup.

M. David Kilgour (Edmonton—Sud-Est): Monsieur le Président, au nom du Parti libéral, j'ai l'honneur aujourd'hui de rendre un hommage à feu Chuck Cook, député de North Vancouver.

Dans le *Hill Times* d'aujourd'hui, John Warren, journaliste respecté de ce journal, exprime très bien ce que beaucoup d'entre nous, à la Chambre, dans les Prairies, en Colombie-Britannique et ailleurs, ressentons pour notre regretté collègue.

Je veux vous lire trois brèves citations de l'article de M. Warren:

> Il savait qu'il ne vivrait qu'une fois et il ne perdait pas de temps en rancune ou en regrets. Contrairement à tous les politiciens que j'ai connus, il n'était ni vaniteux, ni envieux.

La deuxième citation est celle-ci:

> Il a eu plusieurs carrières ou, à tout le moins, il a tiré des revenus d'appoint de la politique, du droit, de l'éducation, de la radiodiffusion, des affaires et des courses de chevaux. Les lendemains étaient donc imprévisibles et souvent difficiles. Chuck reconnaissait souvent qu'il avait connu une période particulièrement difficile qu'il n'aurait pas réussi à traverser sans sa femme aimante et dévouée, Dale.

Et ma troisième citation:

> Je ne connais personne qui lise plus que Chuck lisait, mais il riait de se faire qualifier de rustre sans éducation parce qu'il disait aux éditeurs qu'ils ne publiaient pas le genre de livres que les Canadiens voulaient lire.

Chuck Cook et moi-même sommes arrivés à la Chambre des communes en même temps, lors des élections de 1979. Je l'ai côtoyé pendant une décennie au sein du même parti et je lui vouais une grande admiration.

Il était absolument irréprochable sous tous les aspects. Comme nous l'avons entendu tout à l'heure, au fil des débats, au cours de sa carrière en droit et de ses interviews à la radio dans les quatre provinces de l'Ouest, il avait acquis des convictions sur bien des sujets et il ne se laissait intimider par rien ni personne lorsque venait le temps de les exprimer. Chaque fois qu'il prenait la parole au sein du caucus conservateur, la plupart des personnes présentes l'écoutaient très attentivement. Chacun de ses mots avait son sens. Il disait ce qu'il pensait et pensait ce qu'il disait. Pas de paroles ambiguës, pas d'artifices oratoires d'avocat, pas de basse flatterie, pas de boniment, il disait la vérité toute crue, telle qu'il la percevait et beaucoup de gens l'aimaient pour cela.

• (1525)

Ce Canadien représentatif de l'Ouest mais unique en son genre avait le goût du risque. C'est ainsi qu'il a assumé le rôle de whip du parti, mais il aimait aussi les courses de chevaux, la voile et le poker. On m'a dit aujourd'hui qu'il avait caché jusqu'à la semaine dernière son véritable état de santé à sa famille, pensant probablement qu'il pourrait déjouer le sort.

Comme nous le savons, Chuck Cook a appuyé le premier ministre lors du congrès à la direction en 1983 et il l'a servi à titre de whip à partir de 1984, mais il a rompu avec la ligne de son parti au moment de l'Accord de Charlottetown. C'était la première fois, en 13 ans, qu'il ne votait pas dans le sens de son parti.

Pourquoi? Après avoir voté contre, il a déclaré: «Je ne m'en fais pas plus pour ma réputation dans l'est du pays que les gens de l'Est ne s'inquiètent des électeurs de North Vancouver.»

Il croyait que l'accord plaçait davantage l'ouest du Canada sous la dominance du Canada central. Je cite de nouveau ses paroles: «Je représente les gens de North Vancouver et leur intérêt a finalement préséance sur mon caucus ou sur mon chef.» C'est une déclaration qui devrait tous nous faire réfléchir.

Vers la fin de l'an dernier, il a annoncé qu'il ne se représenterait pas parce que sa femme et lui voulaient entamer une nouvelle étape de leur vie.

Dans le *North Shore News*, publication de Vancouver-Nord, on a pu lire ceci, l'automne dernier, au sujet de M. Cook:

> Chuck Cook est un oiseau rare en politique. Il dit vraiment ce qu'il pense et ne se contente pas de rabâcher la ligne du parti. Les points de vue qu'il exprime se démarquent toujours par la conviction personnelle et la sincérité dont il fait preuve, ce qui ne se voit plus guère, de nos jours, sur la scène politique.

Au sujet des fêtes du 125e anniversaire de notre pays, il a écrit ceci:

> L'une de nos grandes forces tient au fait que notre nation est formée de minorités. Il n'y a pas de majorité au Canada. Nous sommes une mosaïque de minorités, chacune apprenant la tolérance grâce à la présence des autres. Se dire Canadien, c'est être fier de sa nationalité tout au fond de soi en sachant qu'on est très chanceux.

Monsieur le Président, comme vous êtes originaire de la Colombie-Britannique, vous savez probablement que sa famille, et même les amis de ses enfants l'appelaient *FB*, c'est-à-dire *Father Bear*. Pour le 65e anniversaire de sa femme Dale, il a payé le voyage en avion à tout le monde jusqu'à North Vancouver pour lui faire une surprise. À son dernier Noël, il a passé de nombreuses heures à enseigner son jeu préféré, les échecs, à ses petits-fils, Trevor et Michael, des jumeaux de six ans.

J'ai encore deux petites anecdotes qui sont révélatrices de la personnalité spéciale de notre collègue. À 20 ans, travaillant pour un radiodiffuseur de Winnipeg, il avait annoncé qu'il jetterait 100 000 $ du toit de l'édifice du poste. L'embouteillage auquel on pouvait s'attendre s'est produit tandis qu'il jetait de l'argent du jeu de Monopoly

du haut du toit. On en a parlé au bulletin d'information national.

Plus tard, en Colombie-Britannique, il a amené sa famille faire de la voile. Comme il était originaire des Prairies, je suppose qu'il n'avait pas l'habitude des marées que vous connaissez bien. Il a jeté l'ancre près de l'île Bowen. À 5 heures du matin, toute la famille s'est réveillée en entendant un navire approcher rapidement. Il s'était ancré dans la voie maritime des traversiers de Colombie-Britannique.

Notre collègue laisse derrière lui sa femme Dale, ses enfants, Ken et sa femme Deborah, Colin et sa femme Lorraine ainsi que Kim, sans oublier ses petits-enfants Trevor, Michael et Sean. Les funérailles auront lieu samedi à l'église St. Catherine, sur Ridgewood Drive.

Comme d'autres l'ont dit avant moi, tous les députés sympathisent avec la famille. Nous nous souviendrons de Chuck Cook et nous honorerons sa mémoire à la Chambre.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, au nom de mon parti, le Nouveau Parti démocratique, et également en tant que député de la Colombie-Britannique et comme l'était aussi mon collègue et ami Chuck Cook, je voudrais ajouter quelques mots aux propos éloquents des députés qui ont déjà pris la parole.

Le député de Calgary-Ouest a parlé avec éloquence de l'amitié qui le liait à Chuck et à sa famille. La ministre de Capilano a dit que Chuck avait le courage de ses convictions, et c'est certes vrai. La ministre de la Défense nationale, de Vancouver-Centre, a parlé du sens de l'humour de Chuck. C'était une qualité que je lui connaissais aussi.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le député de Richmond, a dit que Chuck avait un coeur d'or. Le député d'Edmonton a parlé de l'admiration qu'il vouait à un collègue qui avait son franc-parler. Je ne peux pas ajouter grand-chose, car je crois qu'on a tout dit, mais je voudrais quand même dire quelques mots.

Charles Henry Cook est né à Regina, en Saskatchewan. Il a fait ses études à l'Université Northwestern, à l'Université de la Saskatchewan et à l'Université de Winnipeg. Il était instruit.

Il était avocat, journaliste de la radiotélévision et député. Au moins en Colombie-Britannique, il est bien vu d'être jounaliste de la radiotélévision. Je ne parlerai pas de la profession d'avocat ou de député.

Je me rappelle sa tribune radiophonique. J'y ai participé, comme beaucoup d'entre nous. Je me souviens que, pendant son émission, il avait son franc-parler et suscitait la controverse. Il n'est pas inhabituel qu'un député soit un ancien journaliste animateur d'une tribune radiophonique. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca l'a également été.

• (1530)

C'est très important, surtout en Colombie-Britannique. Chuck et moi, nous avons été élus ensemble, avec bien d'autres députés de la Chambre, en 1979. Nos circonscriptions se touchaient juste un peu. Je représentais alors Vancouver Kingsway, comme vous le savez, monsieur le Président, vous qui représentiez la circonscription voisine au sud, Vancouver-Sud. Nos circonscriptions étaient toutes ensemble, la vôtre, Vancouver-Sud, la mienne, Vancouver Kingsway, une partie de celles de Burnaby et de North Vancouver.

Je me rappelle qu'en 1984 j'ai participé à un débat avec Chuck au *Jack Webster Show*. J'avais été étonné de constater à quel point Chuck tenait à ses opinions et combien il était bon argumentateur. Je n'aurais pas dû être étonné, car je l'ai vu agir plus tard à la Chambre et à diverses autres occasions.

Il était le whip du gouvernement, ce qui est une fonction difficile, me dit-on. Il s'en acquittait bien. En un sens, j'étais étonné qu'il soit whip du gouvernement, car il était tellement indépendant. Habituellement, les whips ne sont pas très indépendants et très francs. Chuck l'était assurément.

Je me rappelle que, au cours du léger incident où je me suis fait assener un coup de masse à la Chambre, il a été un des rares députés à se lever pour me défendre. Je ne crois pas qu'il défendait mes actions, qui n'étaient pas réellement défendables, mais il faut dire que certains députés devenaient un peu fats dans leurs discours. Chuck s'est levé et a corrigé la situation.

Je me rappelle lui avoir fait parvenir une note disant: «J'ai une dette envers toi. Je vais t'envoyer une bouteille de whisky.» Mais en bon Écossais, je n'ai jamais eu l'occasion de le faire. Je le regrette. Chuck, où que soit ton esprit, je veux que tu saches que je pense à toi. J'ai une dette envers toi et je pense à toi en ce moment.

Franc, un bon sens de l'humour, une bonne personne. Que peut-on dire de plus à propos de quelqu'un? Je pense que c'est là un grand hommage à lui rendre.

Je tiens à exprimer mes condoléances à sa femme, à ses enfants, à ses amis et à ses électeurs. Il a bien représenté ses électeurs et le Canada.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, en mai 1980, le premier ministre Trudeau nommait un groupe de travail pour examiner la question de la réforme de la réglementation.

J'ai eu l'honneur de présider ce groupe de travail où Chuck Cook était un des représentants des conservateurs. Il était travailleur et toujours constructif. Il travaillait avec précision. Il avait un esprit incisif lorsqu'il s'agissait d'étudier une question.

Ce dont je me souviens le plus c'est de la façon dont il s'est concentré pour dire: «Je n'accepterai pas ce rapport—c'était dans les derniers jours—à moins que nous ayons égalité de représentation des gens de l'Ouest dans les institutions nationales.» Radio-Canada, la Commission des transports, le CRTC, autant d'organismes pour lesquels il se battait. Il se battait vigoureusement et efficacement.

C'était un excellent avocat des choses auxquelles il croyait. Naturellement, il avait raison et il faisait impression. J'ai été heureux de travailler avec Chuck et de connaître sa femme, Dale, une personne gentille, bienveillante, qui l'appuyait. Je sais que Dale le regrettera beaucoup. Nous le regretterons également.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je me demandais si je pouvais poser une question au leader à la Chambre du gouvernement au sujet des travaux de demain.

Pendant que le leader du gouvernement aura la parole, pourra-t-il nous dire quelles mesures ont été prises en ce qui concerne le comité spécial qui doit parcourir le pays pour procéder à des audiences sur l'accord de libre-échange nord-américain?

Pourrait-il peut-être profiter aussi de l'occasion pour nous dire quels sont ses projets personnels et s'il a l'intention de se présenter de nouveau dans sa circonscription, Calgary-Centre, dans les prochains mois?

Une voix: Ou de se présenter à la direction du parti.

M. le Président: Je peux peut-être rappeler au ministre qu'il n'a pas à répondre à cette question.

• (1535)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministre tremble dans ses bottes à l'idée d'un opposant qui pense qu'il peut gagner quelque chose en donnant des T-shirts au Cap-Breton—il y a au moins des votes à gagner à Calgary par ce moyen.

Monsieur le Président, cet après-midi nous espérons terminer la deuxième lecture du projet de loi C-101 sur le Code du travail, puis passer ensuite au C-109. Ce serait bien de terminer aussi la deuxième lecture de celui-ci pour pouvoir le renvoyer au comité. C'est une question qui, je pense, fait à peu près l'unanimité à la Chambre.

Vendredi, nous voudrions terminer l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-99 sur les prêts aux petites entreprises qui est attendu à bien des endroits. Ensuite nous passerons au projet de loi C-73, sur la Société canadienne des postes.

Comme vous le savez, la Chambre suspendra demain ses travaux pour une semaine. Pour le moment, je ne sais pas exactement ce que sera l'ordre du jour du lundi 8 mars, mais je m'engage à faire connaître aux deux partis d'opposition, vers le milieu de la semaine, le programme de lundi, mardi et mercredi de la première semaine de retour au travail.

En ce qui concerne le comité d'étude de la législation relative à l'accord de libre-échange nord-américain, il est certain que nous sommes en faveur de lui communiquer la législation aussi rapidement que possible, pour qu'il puisse organiser ses audiences et convoquer des témoins utiles, à Ottawa et dans d'autres parties du pays. Nous pourrons peut-être, lors de discussions plus tard ou demain, préciser les plans à cet égard. Je préférerais faire cela avant que l'on ne termine la deuxième lecture, simplement parce que la mise à l'ordre du jour de la deuxième lecture et la nature du débat que nous aurons pourraient faire que le comité ne reçoive pas cette mesure législative avant quelque temps.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Dans le budget des dépenses du ministère des Transports, on fait allusion au projet concernant le dépistage de la consommation de drogue par les employés. Le document laissait

entendre que le projet de loi serait déposé et recevrait la sanction royale en 1993.

Je me demande si le ministre pourrait dire à la Chambre à quel stade est arrivé ce projet de loi et quand nous pouvons nous attendre à ce qu'il soit déposé.

M. Andre: Je regrette, je n'ai pas ce renseignement sous la main. Il va falloir que j'étudie la question, que j'en discute et que je vois où en est ce projet de loi, puis je donnerai la réponse au député.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Ce matin, j'ai envoyé au leader du gouvernement à la Chambre une lettre proposant une motion à étudier très rapidement visant à féliciter les lauréates canadiennes du prix américain Grammy. Je me demandais seulement si le leader à la Chambre avait l'intention, lui ou un autre membre du Conseil privé, de proposer cette motion prochainement—aujourd'hui ou demain.

M. Andre: Je n'ai pas pu l'inscrire au programme du Cabinet ce matin. Vous comprenez que nous pouvions avoir d'autres questions importantes à discuter.

Comme tout le monde, je suis fier de ces deux chanteuses canadiennes qui ont remporté ce prix. En tant qu'Albertain, je suis fier de k.d. lang qui est Albertaine et de Céline Dion qui mange du boeuf. Mais je ne sais pas si nous avons besoin d'une décision du gouvernement pour exprimer cette fierté.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Je poserai une question au leader du gouvernement à la Chambre sur le même point. Je me demande si le gouvernement envisage que le ministre des Pêches et des Océans fasse une déclaration à la Chambre sur la stratégie concernant les pêches autochtones, qui est devenue une question extrêmement importante sur la côte de la Colombie–Britannique. Étant donné l'ajournement de la Chambre qui est prévu, il semble qu'il ne sera pas possible de débattre cette question extrêmement importante pour les autochtones de la Colombie–Britannique et pour tous ceux qui vivent de cette pêche.

Je me demande si cela a été inscrit au programme du gouvernement et s'il serait peut–être possible que le ministre fasse une déclaration sur l'état d'avancement de la stratégie concernant les pêches autochtones.

M. Andre: Je crois comprendre qu'il est plus probable d'obtenir une déclaration du ministre qu'une position de principe du NPD.

• (1540)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Barbara Greene (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, hier, au cours de la période des questions, s'abritant derrière l'immunité parlementaire, la députée de Mississauga–Est a fait la déclaration suivante, rapportée dans le hansard à la page 16386:

> Selon le président du comité bidon sur la pauvreté, il faudrait que les enfants soient nus, sans abri ou au bord de la famine pour être considérés comme des pauvres.

C'est de la calomnie, un mensonge éhonté qui non seulement m'attaque personnellement mais aussi attaque notre comité qui a entrepris une importante étude visant à accroître la responsabilité du gouvernement sur la question cruciale de la pauvreté.

Si la députée ne s'excuse pas immédiatement, je vous demanderais de renvoyer la question au comité approprié de la Chambre, afin que celui–ci prenne les mesures disciplinaires qui s'imposent.

Mme Albina Guarnieri (Mississauga–Est): Monsieur le Président, quand un comité de la Chambre manifestement créé pour se porter à la défense des pauvres est dirigé par une personne qui doute des motifs qui animent les responsables des banques d'alimentation, qui conteste la nécessité de ces banques et qui ne croit pas à la pauvreté des pauvres, je dirais que les intérêts des pauvres de ce pays sont bien mal servis.

Ayant moi–même vu la pauvreté de près dans mon enfance, j'estime que l'attitude et le comportement de la députée sont ceux de quelqu'un qui ne comprend pas du tout la pauvreté et qui est hypnotisé par l'élite américaine.

M. le Président: J'ai écouté attentivement l'intervention des deux députées. La première se plaint d'avoir été décrite d'une manière peu flatteuse et, en réponse, la députée qui a fait les remarques en question insiste sur ce qui est manifestement une divergence d'opinions entre les deux députées.

J'espère que les deux députées arriveront à s'entendre. Cependant, il s'agit non pas d'une question de privilège, mais bien d'une question qui relève du débat. Il semble

que l'on s'inquiète du fait que la députée qui s'est plainte a dit que ce que l'on avait dit à son sujet était un mensonge. Dans les circonstances, ce qu'elle veut dire, c'est qu'elle ne croit pas qu'il y ait une part de vérité dans ces propos et qu'il ne convient pas de dire de telles choses.

Je ne veux rien dire de plus à ce sujet. J'invite les députés, lorsqu'ils font allusion à d'autres députés, à essayer de limiter le débat à la question examinée au lieu d'en faire un conflit personnel, car une telle attitude est blessante pour les députés des deux côtés de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 février, de la motion de M. Danis: Que le projet de loi C-101, Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

[*Français*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je reprends la parole sur le projet de loi C-101 afin de poursuivre mes commentaires du mardi 23 février. Je disais au début de mes remarques que le projet de loi C-101 est un bon exemple de la tendance malicieuse du gouvernement à présenter des projets de loi qui combinent le poison et le miel.

[*Traduction*]

Nous avons fait quelques observations sur le fait qu'un grand nombre de mesures de ce projet de loi, modifications apportées au Code canadien du travail qui créent de meilleures conditions minimales de travail, sont à coup sûr progressistes, constituent un grand pas dans la bonne direction et ont été arrêtées après de nombreux mois de négociation entre les employeurs, les employés et leurs représentants.

Toutefois, sans consultation aucune, le gouvernement a décidé d'insérer dans ce projet de loi des dispositions qui ne bénéficient pas de l'appui de ses employés qui sont touchés par ce projet de loi ou des spécialistes des relations de travail et qui, à ma connaissance, n'ont fait l'objet d'aucune discussion.

• (1545)

Parlons d'abord des mesures que nous appuyons parce qu'elles sont importantes et avantageuses pour l'ensemble des employés.

[*Français*]

En particulier, j'aimerais faire des commentaires sur les modifications proposées qui assoupliront les dispositions concernant le congé parental, ce qui aidera les parents à trouver l'équilibre entre le travail et les responsabilités familiales. De la même manière que le prévoient les modifications apportées en 1990 à la Loi sur l'assurance-chômage, les parents pourront bénéficier d'une période de congé continu durant l'année suivant la naissance d'un enfant ou la date à laquelle il est confié à leurs soins.

En particulier aussi, les modifications concernant les réaffectations liées à la maternité vont dans le sens du droit des femmes à rester au travail pendant la grossesse. Les employeurs devront prendre toutes les dispositions raisonnables pour modifier les tâches de l'employée enceinte ou allaitante ou pour la réaffecter ailleurs.

[*Traduction*]

Voilà certaines des dispositions de ce projet de loi que nous appuyons certainement. D'autres, qui clarifient la relation entre la norme minimum du Code canadien du travail et certaines conditions négociées dans les contrats entre les travailleurs et leurs employeurs, et certaines dispositions concernant les obligations des employeurs envers un employé qui tombe malade ou devient handicapé à cause de son travail, sont toutes des mesures progressistes que nous approuvons chaleureusement comme je l'ai déjà dit.

Malheureusement, le gouvernement ne peut jamais s'empêcher d'ajouter une goutte d'arsenic à la dernière minute dans les meilleurs projets de loi et cela nous inquiète énormément. Dans le présent cas, la petite goutte d'arsenic est une disposition fondamentale qui préoccupe grandement les travailleurs. Je m'y intéresserai principalement dans la perspective des employés de la fonction publique car, en plus de modifier le Code canadien du travail, ce projet de loi propose aussi des modifications à la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Je parle ici, comme d'autres députés l'ont fait avant moi en traitant de ce projet de loi, de la disposition selon laquelle, en cas de difficultés durant les négociations, l'employeur peut demander au ministre du Travail de soumettre l'offre de l'employeur au vote des employés.

J'aimerais placer ceci dans le contexte des bonnes relations patronales-syndicales car il me semble essentiel d'assurer l'équilibre des forces lorsque deux parties s'as-

soient à la même table pour négocier. Les droits de chaque partie doivent être comparables durant un tel processus. Entre autres choses, le comité voudra certainement examiner comment l'équilibre des forces sera modifié si l'employeur peut se présenter devant le gouvernement et demander un vote dirigé sur l'offre qu'il a faite. Il est important de ne rien ajouter au processus de négociation qui soit contraire à la négociation, qui pourrait décourager les parties de chercher à en venir à une entente mutuelle, à un contrat négocié.

Même si le projet de loi parle de l'intérêt public, il renferme bien peu d'éléments définissant ce qu'est l'intérêt public et dans quelles circonstances le ministre pourrait agir et prendre une mesure si exceptionnelle.

• (1550)

Permettez-moi d'aborder la situation dans la fonction publique parce qu'en tant qu'employeur, le gouvernement a déjà des pouvoirs plus importants que ceux des employeurs du secteur privé. L'employeur qu'est le gouvernement a en tout temps le pouvoir de ne pas tenir compte des conventions collectives, d'adopter des lois forçant le retour au travail ou fixant les conditions des contrats.

Le gouvernement actuel a eu recours à son pouvoir législatif trois fois en un peu plus de trois ans et avec le projet de loi C-113, qui a été adopté hier, cela fera pratiquement quatre ans que les négociations collectives sont suspendues dans la fonction publique du Canada. Je pense que ce n'est pas un très bon exemple pour le secteur privé où nous essayons d'encourager des relations plus coopératives et non pas des confrontations accrues.

Je le répète, le gouvernement actuel s'est servi de ses pouvoirs à trois reprises. Tout d'abord en 1989, lors de la grève des équipages de bateaux et du personnel hospitalier de soutien, ensuite avec le projet de loi C-29 qui a mis fin à la grève dans la fonction publique en forçant le retour au travail; il a également gelé les salaires et hier, en adoptant le projet de loi C-113 en deuxième lecture, il a prorogé de deux ans la suspension des négociations collectives et le gel des salaires.

[*Français*]

En 1991, la Commission des relations de travail dans la fonction publique a déclaré le gouvernement coupable d'avoir négocié de mauvaise foi. Des rapports des commissions de conciliation ont blâmé le gouvernement pour ses tactiques de négociation. L'Organisation internationale du travail, organe des Nations Unies, a critiqué, il y a tout juste deux mois, le fait que le gouvernement fédéral du Canada ne négocie plus avec ses employés.

[*Traduction*]

Nous nous méfions, bien sûr, des intentions du gouvernement qui veut ajouter une arme supplémentaire à l'arsenal dont il dispose contre ses employés puisqu'il n'a pas fait preuve d'une grande responsabilité à leur égard. En fait, il a prouvé son manque de responsabilité en utilisant les instruments déjà à sa disposition pour exercer son contrôle au lieu de négocier.

Il y a un autre point qui me préoccupe. Ce projet de loi fait d'un ministre de la Couronne l'arbitre d'un différend entre la direction et le syndicat; qu'il s'agisse d'une grève ou qu'il arrive en pleines négociations, si le ministre décide que les choses durent depuis un peu trop longtemps, c'est le ministre de la Couronne qui est l'arbitre et qui décide que les négociations n'aboutissent pas et qu'en tant que ministre, il a le droit de prendre des mesures plus radicales pour mettre fin aux négociations collectives.

Je prétends qu'étant donné que le gouvernement est l'employeur, aucun ministre de la Couronne ne peut être un arbitre impartial puisqu'il est le représentant de l'employeur, le gouvernement canadien.

Cette disposition du projet de loi nous préoccupe vivement tout comme d'ailleurs le principe fondamental sur lequel elle repose. Pour le moins, on devrait désigner une partie indépendante du gouvernement pour prendre une telle décision et nous proposerons des amendements à cet effet.

Nous applaudissons aux nombreuses dispositions positives qui sont ajoutées au Code canadien du travail. Nous pensons qu'elles sont la preuve de ce à quoi peuvent parvenir le gouvernement, les syndicats et le patronat lorsqu'ils travaillent ensemble.

Je dois cependant faire remarquer que nous ne pouvons que nous demander pourquoi le gouvernement a choisi de ne pas donner à ses propres employés la même norme minimum de travail garantie par la loi. À l'heure actuelle, les personnes qui travaillent pour le gouvernement canadien, en fait pour les contribuables canadiens, doivent fouiller dans différents manuels du Conseil du Trésor, dans la Loi sur la pension de la fonction publique, dans la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, dans le Règlement sur les conditions d'emploi dans la fonction publique et dans la Loi sur la gestion des finances publiques pour savoir quels sont leurs droits.

• (1555)

Nous essaierons certainement de voir, à l'étape de l'étude en comité, pourquoi le gouvernement a choisi de ne pas accorder à ses employés, qui sont au nombre de 250 000, les mêmes conditions de travail minimales que celles qu'il accorde aux employés du secteur privé.

Encore une fois, le gouvernement oblige les employeurs du secteur privé qui sont régis par une loi fédérale à se conformer à telle ou telle règle, alors que le gouvernement, lui, s'y soustrait. Cette approche a été mal reçue par les organisations d'employeurs partout au Canada, du point de vue des normes de travail et de l'équité en matière d'emploi.

Nous voulons savoir si le gouvernement est disposé à appliquer à ses propres employés les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux autres. Nous croyons qu'une fonctionnaire qui est enceinte ou qui allaite son enfant a droit à la même protection que l'employée du secteur privé qui se trouve dans la même situation. Selon nous, un employé du secteur public qui tombe malade ou se blesse au travail a droit à la même protection que l'employé du secteur privé; cette protection ne doit pas dépendre du bon vouloir de son employeur ou de son manuel de directives.

Nous trouverons peut-être des réponses à ces questions lorsque le projet de loi sera étudié en comité. Une bonne gestion des relations de travail exige un équilibre des droits respectifs des parties. Nous avons tout intérêt à continuer de renforcer la coopération et la collaboration dans le domaine de la gestion des relations de travail au Canada si nous voulons vraiment que le Canada ait une économie concurrentielle et productive et si nous voulons vivre dans une société saine.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, l'allocution m'a beaucoup plu, mais j'ai remarqué une ou deux omissions importantes. Je voudrais bien savoir quelle est au juste la position du Parti libéral à l'égard du blocage des salaires.

Nous nous souvenons tous ici et au Canada en général des récriminations qu'a suscitées au fil des années le blocage des salaires des fonctionnaires fédéraux par le gouvernement conservateur. Les libéraux prennent régulièrement la parole à la Chambre pour critiquer cette mesure. Mais nous nous rappelons tous que Pierre Elliott Trudeau et le Parti libéral dans son ensemble ont imposé à la fonction publique le programme des 6 et 5 p. 100. Nous nous rappelons tous que, lors de la campagne électorale de 1974, Pierre Elliott Trudeau avait promis de ne jamais imposer de blocage des salaires et des prix au secteur public.

C'est la première chose intéressante que la députée a oublié de signaler dans son allocution. Quelle est au juste la position du Parti libéral à l'égard du blocage des salaires?

Ensuite, je me souviens de l'époque où le gouvernement Trudeau refusait systématiquement de négocier de bonne foi avec les fonctionnaires fédéraux, ordonnant tout simplement leur retour au travail. Cela a soulevé toutes sortes de controverses.

La députée parle de bonnes pratiques de gestion. Eh bien, pour le gouvernement libéral, cela revenait à démolir encore les employés. Dans bien des cas, on n'essayait même pas de recourir à des méthodes rudimentaires de règlement des différends. Le gouvernement se contentait d'obliger ses employés à revenir au travail avec des conventions à prendre ou à laisser.

J'aime beaucoup les principes qu'énonce la députée, mais j'ai vu des gouvernements libéraux antérieurs fracasser sans pitié ces principes. Je me demande si la députée a quelque chose à dire là-dessus.

Mme Catterall: Certainement, monsieur le Président. Je reconnais que la mémoire parlementaire du député est beaucoup plus longue que la mienne.

Mais je n'ai pas entendu le député exposer la position de son propre parti à cet égard. Je ne suis pas sûre qu'il soit en mesure d'exiger cela de qui que ce soit d'autre. Toutefois, nous sommes tous un peu au courant de la politique néo-démocrate en la matière. J'ai entendu hier des orateurs néo-démocrates contester la disposition prévoyant la possibilité légale de mettre aux voix la dernière offre de l'employeur.

• (1600)

Et pourtant, nous savons tous que Bob Rae, le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, s'est empressé de recourir à cette disposition de la loi provinciale pour mettre fin à une grève des travailleurs de la TTC, et obtenir le règlement du conflit et leur retour au travail.

Les importantes modifications qui ont été apportées à la législation ontarienne du travail et à toute la politique économique du gouvernement ontarien inquiètent grandement le milieu des affaires. Le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario a décidé de ne pas supprimer la disposition même que son parti a contestée ici.

Compte tenu de tout cela, je rappellerai au député que les lois de retour au travail imposées par un gouvernement libéral ont toujours prévu que les négociations collectives ne s'arrêtent pas, mais se poursuivent grâce à l'arbitrage. C'est à regret et seulement dans l'intérêt de la population qu'on à eu recours à cette mesure.

En fait, c'est là une décision légitime de la part du gouvernement. C'en est une qu'il devrait prendre rarement et avec la plus grande circonspection. Elle devrait permettre non pas de suspendre les négociations collectives, mais bien de les poursuivre.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, la députée est manifestement en train d'embellir le rôle qu'a joué son Parti à la Chambre.

Elle oublie que, quand le Parti libéral était au pouvoir, il a forcé les employés de la fonction publique à reprendre le travail. Ceux qui écoutent la députée s'adresser devant la Chambre au nom du Parti libéral feraient bien, je crois, de se méfier du loup déguisé en brebis. Les travailleurs ont déjà été maltraités par les libéraux. On promet de ne pas imposer telle ou telle mesure, puis on s'empresse de le faire. Il n'était pas inhabituel de la part des libéraux de forcer les gens à reprendre le travail sans leur donner la possibilité de négocier les règlements imposés.

Bien entendu, en Ontario les travailleurs de la TTC ont demandé à se prononcer sur l'offre. Je pense que la députée embellit quelque peu les choses pour essayer de faire avaler à la fonction publique un message qui ne reflète pas vraiment les principes de son parti et de tout ce qu'il nous promet pour l'avenir.

Je veux parler de la TPS, de l'accord commercial et de toutes ces autres choses dont les députés libéraux n'arrêtent pas ces jours-ci de nous rebattre les oreilles.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je tiens à répondre au député.

Pas plus tard qu'hier soir, nous avons vu aux informations comment le NPD adhérait à ses principes et tenait ses promesses une fois au pouvoir. C'est l'exemple classique d'un parti qui préférerait rester dans l'opposition parce que c'est tellement plus facile.

À mon avis, la position du Parti libéral sur ces questions résistent mieux à l'examen que les actions du gouvernement néo-démocrate en Ontario.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis également heureux de pouvoir ajouter quelques observations au sujet du traitement réservé à la fonction publique du Canada.

Je m'inquiète du fait que le gouvernement actuel, ainsi que le gouvernement libéral précédent, aient très mal traité la fonction publique. Le moral des fonctionnaires est ainsi très bas dans de nombreuses régions. Je pense qu'ils sont aussi dévoués, mais chose certaine, à cause de l'incertitude dans laquelle ils vivent, des problèmes se posent.

Je pense que nous pouvons commencer par signaler les occasions où le Parti libéral a trahi les gens, notamment lorsque Pierre Elliott Trudeau a promis, durant la campagne électorale de 1974, aux Canadiens, aux fonctionnaires et à tous les travailleurs qu'il n'imposerait pas de contrôle des prix et des salaires et qu'on s'assurerait de mettre en oeuvre un processus équitable de négociation des conventions collectives. Il a pris cet engagement alors qu'il faisait campagne contre Robert Stanfield.

• (1605)

Il faut au moins reconnaître aux conservateurs—surtout à Robert Stanfield qui l'a payé cher—le mérite d'avoir exprimé exactement leur pensée, ce à quoi les Canadiens ont répondu en conséquence comme on le fait en démocratie. Ils ont cru les libéraux. Je crois qu'en 1975, ils ont manifestement regretté leur décision.

Le gouvernement de l'époque était si impopulaire qu'il a été forcé de prolonger son mandat jusqu'au bout—cinq ans—avant d'être défait par les conservateurs et M. Clark. En trahissant les gens notamment, selon moi, sur la question des 6 et 5 p. 100, les libéraux ont montré qu'on ne pouvait pas leur faire confiance.

Je pense que la fonction publique fédérale a appris cela aujourd'hui et au fil des ans. Avant des élections, les libéraux diront tout ce que vous voulez entendre. Cependant, en définitive, une fois les élections passées, ils ne tiennent plus leurs promesses électorales.

C'est également le Parti libéral qui a entrepris de sabrer dans la fonction publique. Avant d'effectuer des compressions, le Parti libéral a commencé par critiquer la fonction publique. Il pensait que ce serait beaucoup plus facile s'il pouvait compter sur l'appui de la population. On parle là encore de la période allant de 1974 à 1979 lorsque les libéraux ont commencé à affirmer que l'appareil gouvernemental coûtait trop cher. Ils adoptaient en cela la position de M. Stanfield.

Les libéraux ont tout simplement cru ce que les conservateurs avaient déclaré et ils ont essayé de convaincre la population de la nécessité de dégraisser la fonction publique car elle était inefficace. Rien ne pouvait être plus faux. Ils ont entrepris le processus dont nous sommes témoins maintenant alors qu'on sabre dans la fonction publique et qu'on essaie de convaincre la population que ces compressions sont légitimes car la fonction publique est beaucoup moins efficace que le secteur privé; ce sont des inepties.

Au fil des ans, les fonctionnaires ont fait preuve d'une très grande loyauté et ils ont rendu d'énormes services à la population; par contre, les gouvernements libéraux et conservateurs se sont bien mal occupés de la fonction publique et le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est un autre dur coup qu'on lui porte.

Les compressions effectuées ont été si importantes et ont eu un effet si catastrophique qu'en fait l'incertitude qui prévaut et les problèmes que les fonctionnaires ont à s'acquitter de leurs tâches font qu'ils sont tout à fait démoralisés.

À la Société canadienne des postes, la situation en matière de relations de travail est catastrophique. En effet, la direction s'adonne systématiquement au harcèlement, plusieurs milliers de griefs aboutissent à l'arbitrage, et la privatisation est un prétexte pour envoyer au chômage des gens relativement bien rémunérés pour les remplacer par des contractuels mal payés.

Il est intéressant de noter que, dans bien des cas, les membres de la fonction publique, qui sont protégés par les lois du travail, l'ont fait remarquer. Certains employés de la Société qui craignent pour la sécurité du courrier soutiennent que le fait de donner accès à des contractuels mal rémunérés à un système de sécurité et de mettre à pied les employés réguliers a donné lieu à un problème de taille.

Au sujet de Transports Canada, j'ai déjà mentionné le cas des employés de la Garde côtière canadienne sur la côte ouest. Les gardiens des phares sur la côte de la Colombie-Britannique forment un groupe de gens très dévoués, qui travaillent dans des postes isolés et dont le seul objectif est de protéger le public voyageur ainsi que les marins et les aviateurs. Ces derniers doivent beaucoup à ces gardiens.

Ils ont livré et gagné deux chaudes batailles, l'une contre le gouvernement libéral puis l'autre contre le gouvernement conservateur qui voulaient retirer tout le personnel affecté aux phares pour automatiser ces derniers. Selon ce qui semble être un engagement politique, le personnel des phares ne serait pas retiré. C'est ce que le bureau du ministre a fait savoir.

Pourtant, on remplace complètement le matériel en place dans les phares, de sorte qu'un jour, il sera possible d'en retirer le personnel.

• (1610)

Vous imaginez-vous à la place d'un employé qui travaille dans le cadre du processus de négociation, du processus de règlement des griefs et qui constate que les engagements sont complètement reniés?

Fait intéressant, la décision politique est de ne pas retirer le personnel. Par contre, on se prépare à le faire. Il est question de changements technologiques pour pouvoir retirer le personnel. On améliore le matériel en vue de l'automatisation, on remplace les avertisseurs à air par des avertisseurs électriques dans les phares. On opte pour un nouveau type de lampe qui coûte extrêmement cher afin de faciliter l'automatisation. Il est question de modifier le réseau de communications radio pour qu'il puisse transmettre automatiquement les données des phares.

Certaines informations ont été supprimées dans les prévisions maritimes diffusées en continu. La pression barométrique n'est plus donnée à partir des phares habités, mais elle l'est encore à partir des phares automatisés. Lorsqu'on essaie de fouiller la question, on se fait répondre que le gouvernement a fait officiellement connaître sa politique: les employés ne seront pas retirés des phares. Pourtant, le gouvernement dépense des montants énormes pour automatiser ces installations. Imaginez la réaction des employés devant une trahison pareille.

Il y a plus. Je crois que les fonctionnaires, sur la côte de la Colombie-britannique, tirent une certaine fierté des services qu'ils fournissent, mais le gouvernement refuse de leur donner le matériel, l'équipement et les budgets de fonctionnement pour rendre ces services efficaces.

Ainsi, il y a un terminal pour aéroglisseurs exploité par la Garde côtière à l'aéroport de Vancouver, et il y en a un autre à Parksville. Le terminal de Parksville est dans la circonscription de Comox—Alberni, celle représentée par mon frère. Il fait des pieds et des mains pour conserver cette installation. Celle-ci dessert non seulement la

région immédiate, mais aussi tout le nord du détroit de Géorgie, dans la région que je représente.

Il s'agit d'un service absolument essentiel que ne peuvent assurer des navires ordinaires. Les voyageurs courent de grands dangers à cause de la suppression de ce service, décidée simplement parce qu'on veut avoir deux aéroglisseurs à Vancouver et qu'on refuse de fournir des services de recherche et de sauvetage aux gens qui habitent dans la partie nord du détroit de Géorgie, région très peuplée où beaucoup de monde prend la mer.

Ceux qui fournissent ce service sont extrêmement démoralisés par les coupes incessantes. Mais ces coupes ne sont pas seulement démoralisantes pour les fonctionnaires; elles créent aussi d'énormes problèmes dans les services qu'ils peuvent assurer et elles représentent un très grave danger pour les voyageurs.

Toujours à cause des compressions budgétaires, deux patrouilleurs de la Garde côtière ont quitté la côte de la Colombie-Britannique. On nous avait promis de bien meilleurs navires pour patrouiller la côte de la Colombie-Britannique et assurer la protection des navires au large. On nous avait promis d'améliorer les programmes d'aides à la navigation et d'entretien des phares, mais qu'a fait le gouvernement? Il a décidé d'envoyer à Québec les deux navires qui auraient pu nous aider, le *George R. Pearkes* et le *Martha L. Black*.

Qu'a fait le gouvernement? Il nous a donné en retour un vieux rafiot le *Norman McLeod Rogers*, qui reste amarré au quai parce qu'il est plein d'amiante. J'imagine que le gouvernement n'a pas encore décidé s'il paiera pour le faire nettoyer même si le bateau ne répond pas à nos besoins.

De toute évidence, le ministre des Transports a pris des décisions qui touchent réellement les fonctionnaires de la côte de la Colombie-Britannique et leurs conditions de travail à bord d'un navire contenant de l'amiante. La situation est difficile. Nous devrions avoir des navires en bon état afin que les fonctionnaires puissent accomplir les tâches pour lesquelles ils ont été formés et offrir, grâce à leur expérience, les services dont a besoin la population.

Les compressions budgétaires se multiplient, pendant que le programme de la Garde côtière sur la côte ouest est épouvantable. Le *Narwhal*, qui n'est en fait qu'un vieux baliseur, ne convient pas aux opérations de recherche et de sauvetage qui doivent être effectuées au large de la côte de la Colombie-Britannique. Pourtant, voilà bien à quoi il sert depuis que nos principales ressources nous ont été retirées et ont été envoyées à Québec.

La situation dans le secteur de l'aviation est intéressante. Au nom de la privatisation, des fonctionnaires sont mis en disponibilité et leurs emplois sont récupérés par le secteur privé. Très souvent, cela permet aux amis des conservateurs de profiter des largesses du gouvernement.

• (1615)

On parle beaucoup de la privatisation des stations d'information de vol. Le gouvernement étudierait actuellement une proposition visant à transférer au secteur privé ces postes occupés par des employés de Transports Canada. Le gouvernement a évidemment imposé un certain nombre de compressions budgétaires qui, encore une fois, nuisent au moral des employés de la fonction publique. À mon avis, c'est une situation tragique. Nous avons besoin de services de qualité pour assurer la sécurité des gens qui voyagent dans ces régions difficiles de la Colombie-Britannique, et le gouvernement ne semble pas se soucier des conséquences que peuvent avoir ces compressions budgétaires.

Il y a évidemment aussi les hélicoptères de la garde côtière. Encore une fois, les amis du gouvernement conservateur proposent la privatisation du service d'hélicoptères de la Garde côtière. Les employés qui pilotent ces appareils et ceux qui en assurent l'entretien sont extrêmement inquiets de leur avenir. Cette approche présente un certain élément d'incertitude.

Évidemment, lorsqu'on fait une évacuation à des fins médicales ou une opération de recherche et de sauvetage, c'est le résultat qui compte. Si on confie ce service à une entreprise privée, on se met dans une situation où les dirigeants de l'entreprise hésiteront peut-être à moderniser les appareils, à donner aux employés la formation nécessaire et à leur donner tout l'équipement dont ils ont besoin, et c'est là que le service commence à se détériorer.

Il y a aussi une autre façon de procéder, et c'est ce qui se passe dans beaucoup de ministères, où des amis du gouvernement obtiennent des contrats très lucratifs et travaillent à prix coûtant majoré.

Nous avons une fonction publique extrêmement efficace. Notre Garde côtière a un très bon service d'hélicoptères. Les employés eux-mêmes ont recommandé plusieurs améliorations qui permettraient d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts, mais le gouvernement continue de faire la sourde oreille à ces propositions à cause de sa fixation philosophique qui, je crois, est en train de détruire notre fonction publique et, dans bien des cas, de causer des dommages irréparables à notre pays. Cela crée un problème énorme.

Parlons maintenant de la fermeture de la station météorologique de Cape St. James, une des plus importantes sur la côte du Pacifique. On ne peut pas traverser cette région sans passer par un secteur où les conditions atmosphériques sont extrêmement imprévisibles et où il y a très peu de ressources à part la station météorologique de Cape St. James. On a fait toutes sortes de promesses à propos d'installations automatisées capables de donner de bonnes informations météorologiques, mais rien ne saurait remplacer de bons yeux et un météorologue d'Environnement Canada pour vous donner une idée des conditions que vous affronterez dans trois heures lorsque vous arriverez au milieu de ce secteur difficile sans information sur ce qui se passe.

On a supprimé les navires météorologiques dans le Pacifique il y a de nombreuses années. On a jugé bon de les remplacer par deux bouées qui transmettraient l'information. Je crois savoir que ces bouées flottent quelque part en mer, on ne sait pas exactement où. Quand elles tombent en panne, la Garde côtière doit utiliser ses maigres ressources en navires pour tâcher de les maintenir en service pour les météorologues du Service de l'environnement atmosphérique. Je pense qu'il y en a une en panne qui flotte actuellement au large de l'extrémité nord des Îles de la Reine-Charlotte. C'était là une contribution libérale à la sécurité des voyageurs et à la fonction publique du Canada.

Nous avons observé toute une gamme de problèmes. J'ai parlé en particulier de la sécurité des transports, de la fermeture de la station météorologique de Cape St. James, de deux graves tentatives de la part des deux gouvernements, le précédent gouvernement libéral et l'actuel gouvernement conservateur, pour supprimer le personnel des phares, suivies d'un engagement à y maintenir le personnel et à les moderniser. En fait, les travaux de modernisation qu'on y a effectués visent à faciliter l'application d'un plan de suppression du personnel des phares pour les automatiser. C'est tout simplement ridicule.

Il y a ensuite les compressions budgétaires dans le service des aéroglisseurs qu'on a décidé de stationner à Vancouver plutôt que dans le détroit de Géorgie où abondent les récifs et les hauts-fonds, là où les bateaux ne peuvent pénétrer à la recherche de gens en difficulté. Maintenant que les aéroglisseurs se trouvent à Vancouver, la région que je représente est complètement privée de ce très précieux service d'aéroglisseurs.

Nous avons ensuite vu recommander la privatisation du service des hélicoptères de la Garde côtière. Une mauvaise idée. Il serait maintenant question de privatiser les stations d'information de vol. Voilà une idée encore pire si cela se trouve. Nous en arrivons à une situation où le gouvernement n'hésite pas, encore et toujours, à démoraliser la fonction publique, à réduire les services et à causer un tort énorme.

• (1620)

Puisque j'en ai l'occasion, je voudrais, en terminant, parler de Pêches et Océans.

Le gouvernement du Canada travaille actuellement à une stratégie concernant la pêche que pratique les autochtones sur la côte ouest, en Colombie-Britannique. Nous savons que cette stratégie a été élaborée en raison des exigences de la Cour suprême du Canada. Cependant, sa mise en oeuvre a été catastrophique. Pour la résumer, comme l'a fait le gouvernement provincial, on peut dire ceci: aucune conservation, aucune consultation et aucune indemnisation.

Sur le plan de la conservation, il y a des changements énormes à apporter, mais depuis neuf ans, le gouvernement réduit le personnel du ministère des Pêches et des Océans et il traite mal ses employés. Il y a d'énormes changements à apporter, mais il n'y a pas de ressources pour assurer la protection des ressources halieutiques de la côte de la Colombie-Britannique.

Le ministre doit prendre la parole à la Chambre et expliquer pourquoi il n'y a pas d'évaluation de l'échappée dans les différents cours d'eau. On fait des évaluations approximatives. Pourquoi le gouvernement ne procède-t-il pas au nettoyage des cours d'eau? Pourquoi ne fait-il pas toutes sortes de choses efficaces—non seulement dans le fleuve Fraser, où c'est très important, mais aussi le long de la côte de la Colombie-Britannique? Il y a là des régions où Pêches et Océans ne fait absolument rien, et cela, à cause des compressions que le gouvernement a faites dans la fonction publique, au fil des ans. Il en est très fier. À cause de ces compressions dont il est extrême-

ment fier, le gouvernement a toutefois mis les ressources en danger.

Le gouvernement ne peut pas assurer la surveillance et l'application des règlements, il ne peut pas protéger adéquatement l'habitat, il ne peut pas nettoyer les cours d'eau ni évaluer convenablement l'échappée. Il est important de mettre en place un programme de surveillance qui puisse être élargi lorsque la situation est critique. Cela s'appelle prévoir. Mais, à la Chambre, nous pourrions vraiment nous passer des observations stupides que le ministre des Pêches et des Océans a faites au sujet de la politique du Parti réformiste ou du Bloc québécois sur la stratégie concernant la pêche autochtone. Nous voulons savoir ce qu'il fait, avec les ressources extrêmement limitées de la fonction publique, pour protéger les ressources halieutiques précieuses de la côte du Pacifique.

J'en ai ras le bol de ce qui passe à la Chambre où, au lieu de renseigner les Canadiens, le ministre se moque d'eux en ne leur disant pas ce qui passe et quel genre de ressources il est disposé à mettre en place afin de protéger les ressources halieutiques du Pacifique. Cette remarque vaut aussi pour le leader à la Chambre, qui se prend pour un autre cet après-midi et qui refuse de s'occuper de ce grave problème.

Le ministre doit faire cette présentation. Je ne pense pas qu'il existe une autre solution relativement à la stratégie relative à la pêche autochtone; ou vous gérez les pêches par le biais d'ententes, ou alors c'est le chaos. Telle semble être l'opinion de la Cour suprême du Canada, et celle-ci ne peut être annulée par la Chambre.

Il faut qu'il y ait des ententes. Si les peuples autochtones sont prêts à conclure des accords provisoires en attendant une consultation et une participation appropriées et complètes de tous les intervenants, nous appuierons cette façon de procéder. Toutefois, dans l'intervalle, nous n'avons aucune garantie que cette ressource précieuse est protégée. Cette ressource a presque été perdue l'an dernier.

Je constate que ma période de temps est presque écoulée. Mais je répète qu'il n'y a pas de raison de perdre cette pêche. Si nous pouvons obtenir les ressources nécessaires ainsi qu'une assurance du ministre portant que l'on ne va pas tout simplement continuer à réduire le nombre d'agents des pêches, je pense que les intéressés seraient moins inquiets. Ils seraient mieux disposés à accepter les importants changements structurels et opérationnels qui se produisent actuellement. En fait, du point de vue politique, le gouvernement y gagnerait au lieu de continuellement se faire du tort.

Il est à espérer que le ministre des Pêches et des Océans verra le bien-fondé d'une présentation des faits à la Chambre, non seulement aux députés prêts à l'entendre et à appuyer les mesures permettant de préserver cette ressource, mais aussi aux Canadiens, de façon à ainsi s'acquitter de sa responsabilité et de celle du gouvernement en ce qui a trait à la protection de cette ressource.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, avant de poser une question à mon collègue, je voudrais dire un mot de votre intention de ne pas vous présenter aux prochaines élections. Je tiens à vous dire que j'ai beaucoup apprécié votre manière de diriger nos travaux et à vous adresser mes meilleurs voeux pour les années à venir.

Après ces flatteries, monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que j'ai trouvé. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1625)

M. Harvey (Edmonton-Est): Je voudrais remercier le député de North Island—Powell River de ses observations savantes et instructives des 20 dernières minutes. Il est évident qu'il n'a pas son pareil à la Chambre pour comprendre la situation des pêches et les problèmes qui assaillent cette industrie, surtout lorsqu'il s'agit des problèmes liés aux mesures incorrigibles que le gouvernement fédéral ne cesse de prendre.

Le député a fait au début de son intervention une ou deux observations que j'ai trouvées particulièrement convaincantes, car elles concernaient le bilan des gouvernements libéraux antérieurs. Il a parlé du programme des six et cinq du début des années 80. Cela m'a rappelé un épisode plus ancien encore, celui du prétendu programme anti-inflation du milieu des années 70. À l'époque, des centaines de milliers de Canadiens, d'un océan à l'autre, se sont ligués contre ces politiques.

Je me souviens de cette fameuse journée de protestation où des centaines de milliers de citoyens sont descendus dans les rues. Il me semble que, à l'époque, l'une des choses qui étaient le plus vigoureusement dénoncées était l'effritement de la fonction publique.

En fait, beaucoup des problèmes de moral et de manque de personnel que nous connaissons maintenant remontent à ces années-là, au milieu des années 70.

Le député voudrait-il commenter brièvement, pour la plus grande édification de la Chambre, son expérience de cette époque, nous faire part de ses réactions à l'époque et donner des exemples dont nous pouvons tirer des enseignements encore aujourd'hui?

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il est d'abord très difficile d'ajouter quoi que ce soit aux observations très pertinentes du député qui a condamné l'ancien gouvernement libéral. Celui-ci nous a vraiment trahis, et le bilan du règne libéral est franchement épouvantable. Il est étonnant que le premier ministre de l'époque ait pu se présenter à la Chambre après avoir trahi les Canadiens et la fonction publique.

Monsieur le Président, je ne savais pas que vous aviez décidé de ne pas vous porter candidat aux prochaines élections. À l'instar d'un de vos collègues d'Edmonton, j'ai moi aussi beaucoup apprécié votre aide, votre esprit de camaraderie et votre excellent travail. Je conclurai en vous souhaitant la meilleure des chances dans l'avenir. Vous avez fait ici un excellent travail.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous remercie.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'aimerais participer au débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Vous voulez participer au débat?

M. Harvey (Edmonton-Est): C'est ce que j'aurais souhaité, en effet.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'y vois pas d'inconvénient. Je croyais que le député de North Island—Powell River était le dernier à prendre la parole. Je vais toutefois la céder au député d'Edmonton-Est.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je suis désolé de la confusion que cela a pu causer. Je m'excuse aussi de décevoir l'autre côté de la Chambre. J'essaierai de m'en tenir à l'essentiel.

Nous, les députés du caucus néo-démocrate, nous aurions aimé pouvoir appuyer le projet de loi C-101. Nous aurions aimé pouvoir dire à la Chambre que le processus ayant mené au projet de loi C-101 est admirable, que le gouvernement a facilité les consultations entre les employeurs et les syndicats, qu'il y a participé et que les résultats de ce processus sont tout à fait louables et méritent d'être mis en application.

Nous aurions vraiment souhaité pouvoir dire cela. En fait, nous pouvons le dire de nombreux aspects du projet de loi. Nous pouvons le dire des modifications apportées à la Partie III du Code du travail. Ces modifications protègent, par exemple, les employées qui sont enceintes et qui allaitent leur enfant; elles améliorent les dispositions concernant le congé parental; elles protègent davantage les employés victimes d'un accident; elles prévoient des améliorations administratives que la plupart des employés n'auraient jamais à connaître, mais qui faciliteront les relations dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Les dispositions destinées à protéger le salaire des travailleurs, surtout en cas de liquidation de l'entreprise qui les emploie, et les autres dispositions du genre, nous les trouvons tout à fait louables et éminemment dignes de notre appui.

• (1630)

S'il y avait moyen de ne voter que sur ces aspects-là, nous voterions volontiers pour le projet de loi du gouvernement, car ces aspects méritent notre appui. Ils méritent d'être adoptés et mis en oeuvre pour régir les relations de travail dans les lieux de travail sous réglementation fédérale.

En conscience, nous ne pouvons pas faire une telle chose et cela, pour aucune des raisons que j'ai mentionnées jusqu'ici, mais à cause d'un amendement à la Partie I du Code du travail qui, à lui seul, rend le projet de loi tout entier impossible à appuyer.

Outre toutes ces bonnes choses, le projet de loi vise à conférer au ministre le droit, la faculté d'ordonner n'importe quand et à loisir la tenue, au sein de l'unité de négociation, d'un scrutin sur les dernières offres de l'employeur.

Autrement dit, si l'unité de négociation, c'est-à-dire le syndicat qui représente un groupe de travailleurs donné, est en train de négocier avec l'employeur une nouvelle convention collective ou la modification d'une convention existante, du moment que l'employeur a fait une offre, le ou la ministre peut décider, pour une raison ou pour une autre, que les employés représentés par le syndicat doivent maintenant procéder à un scrutin sur cette offre de l'employeur.

Cela constitue une ingérence incroyable, qui n'est hélas pas sans précédent mais néanmoins inadmissible, du gouvernement dans le processus de libre négociation collective. De plus, on comprend mal ce que vient faire une telle disposition dans un projet de loi qui, pour le reste— je le répète—est parfaitement louable. Elle détonne tellement que force est de se demander ce qu'elle fait là.

Cette disposition qui habilite le ministre à ordonner, quand bon lui semble, à des travailleurs représentés par un agent négociateur parfaitement légitime de ne faire aucun cas de ce dernier et de tenir un scrutin sur une offre de l'employeur n'a rien à voir avec le processus dont je chantais les louanges tout à l'heure, ce processus auquel ont participé presque tous les intervenants du secteur des relations de travail fédérales et dont sont ressorties les autres idées que nous trouvons dignes d'être appuyées.

Cette disposition-là semble sortir de nulle part. C'est comme si les cieux s'étant ouverts et l'esprit du dieu des relations de travail étant descendu sur le ministère du Travail, celui-ci aurait eu une révélation et décidé que c'était la disposition idéale à parachuter dans le nouveau projet de loi modificatif, le projet de loi C-101. Son existence ne s'explique pas autrement parce qu'encore une fois, cette disposition n'a rien à voir avec le processus qui a donné lieu au reste du projet de loi.

Je ne peux pas croire à la charité et penser que le gouvernement aurait, de lui-même et sans raison particulière, sans vouloir faire plaisir à une circonscription en particulier, décidé à la dernière minute d'inscrire cette odieuse disposition dans le projet de loi.

Permettez-moi d'être charitable. Je me contenterai de dire que c'est un amendement qui est mal pensé et qui va à l'encontre du principe de la consultation qu'on a pourtant appliqué avant de pondre les amendements à la Partie III du code.

Compte tenu des deux ans de consultations qui ont servi à l'élaboration de ce projet de loi, c'est évident que ni les employeurs ni les employés n'ont proposé cet ajout au code. Cet amendement ne fait que servir les fins du programme secret du gouvernement.

En fait, quand je vous disais que l'esprit du dieu des relations de travail était peut-être descendu sur le ministère du Travail, je blaguais. Je retire ces paroles parce qu'en réalité, cette mesure ne fait que servir les intérêts du programme secret de notre gouvernement, un programme qui donne aux employeurs une raison de plus de ne pas négocier de bonne foi et qui invite à ne pas respecter le processus de libre négociation collective. En effet, les employeurs ne veulent tout simplement pas se donner la peine de négocier de bonne foi. Ils ne peuvent traiter leurs employés et leurs représentants comme des égaux, socialement parlant. Autrement dit, ils ne peuvent pas se conduire d'une manière équitable et professionnelle.

• (1635)

Le gouvernement accorde encore aux employeurs une porte de sortie au bon comportement. C'est une honte. Je sais qu'en Alberta, comme ailleurs sans doute, nous avons, pendant de nombreuses années au niveau provincial, parlé du Code canadien du travail comme d'un bon exemple de loi sur les relations de travail que les provinces auraient à bien des égards intérêt à imiter.

Quand je faisais partie du caucus du NPD à l'Assemblée législative de l'Alberta et que je travaillais pour le regretté Grant Notley, il est arrivé souvent que nous prenions la parole pour informer le gouvernement conservateur qu'il pouvait faire bien pire que de prendre pour modèle les dispositions du Code canadien du travail.

Malheureusement, ce conseil n'a jamais été pris au sérieux. Pire encore, les modifications qui sont proposées à la Partie I du code et que l'on trouve dans le projet de loi C-101 ternissent cet exemple et en réduisent l'utilité.

En fait, nous adoptons lentement une série de modifications douteuses qui auront à la longue pour effet de faire du Code canadien du travail, naguère la principale loi sur les relations de travail du pays, une pâle copie des codes plus progressistes de provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec.

Ce projet de loi ne fait qu'accentuer le processus. Il donne aux employeurs la capacité de se soustraire au processus de négociation collective. Si cette disposition avait été en vigueur, nombre de clauses des conventions collectives actuelles, qui sont le résultat de véritables négociations, n'auraient jamais vu le jour.

Face à un négociateur déterminé, un employeur intraitable n'aurait eu qu'à dire: «Tout cela est bien beau, mais je ne suis plus intéressé à négocier. Je pense qu'on peut

vous écraser. Je vais donc appeler mon bon ami, le ministre fédéral du Travail. Il va demander aux syndiqués de voter sur mon offre. Je vais souligner toutefois qu'un rejet de l'offre entraînera la fermeture de l'usine.» C'est ça qui serait arrivé.

Ne pensez pas que cela ne peut pas arriver, car ça arrive tout le temps. Notre processus de négociation collective a pour fondements que le gouvernement établit d'abord les paramètres des négociations et qu'il laisse ensuite les parties en venir à une entente.

La modification proposée à la Partie I du Code du travail constitue une ingérence du gouvernement dans le processus qui fait basculer la balance en faveur de l'employeur. Le gouvernement ne sera plus un tiers impartial, mais deviendra, à toutes fins utiles, un arbitre. Dans certains cas, le gouvernement sera un arbitre qui ne peut plus être impartial.

Pensez un peu à tous les grands conflits de travail survenus au Canada depuis quelques années, par exemple, le conflit chez Gainers, à Edmonton. Je sais que Gainers relève de la compétence de la province, mais je prends cet exemple parce que je le connais bien.

Si la première offre faite par Peter Pocklington aux travailleurs de Gainers n'avait pas été rejetée avec raison et en toute justice, on peut imaginer que ces travailleurs auraient été contraints de signer une entente qui n'aurait pas seulement été aussi mauvaise que celle qu'ils ont finalement pu arracher, mais franchement pire. Obliger les travailleurs à tenir un vote sur cette première offre aurait conduit à une telle situation.

Du côté de la compétence fédérale, je peux penser à la dernière grève à la Société des postes. Si les travailleurs avaient été contraints de voter sur la première offre de l'employeur, ils auraient obtenu un contrat de travail nettement inférieur à celui qu'ils ont finalement réussi à obtenir.

• (1640)

Je le répète, les modifications proposées à la Partie I du Code du travail dans le projet de loi C-101 peuvent faire du gouvernement, par l'intermédiaire du ministre, un agent de l'employeur dans les conflits de travail.

Les nouvelles dispositions inciteront les employeurs relevant du gouvernement fédéral à harceler le ministre du Travail tant qu'il n'aura pas été convaincu d'obliger la tenue d'un vote sur la première offre.

Si le projet de loi est adopté, le ministre du Travail, peu importe qui il est, peu importe à quel parti politique il appartient, sera mis dans une situation difficile et devra sans cesse, pour être juste, dire non aux représentants d'employeurs qui le harcèleront pour obtenir la tenue d'un vote sur leur offre.

Il est certain qu'il sera parfois difficile pour le ministre de dire non à une entreprise qui a contribué généreusement à la caisse de son parti et qui laisse entendre qu'elle pourrait continuer d'être généreuse, peu importe quels sont les données du conflit de travail comme tel.

Il pourrait être difficile pour un ministre du Travail de résister à une entreprise qui peut mobiliser des ressources contre lui dans sa circonscription ou dans celle d'un ami et rendre la suite de leur carrière politique plus incertaine.

Ce que le gouvernement fait en substance, c'est soumettre un ministre à des pressions constantes et déraisonnables de la part d'employeurs des secteurs relevant de la compétence fédérale qui voudront invoquer cette nouvelle disposition du code pour mieux mater leurs employés.

Je présume que le ministre du Travail du gouvernement actuel ne trouvera pas cette perspective particulièrement difficile à accepter. Étant donné les actions du gouvernement actuel, l'idée d'invoquer cette nouvelle disposition du code pour subjuguer davantage les travailleurs ne causera absolument aucun inconvénient à l'actuel ministre du Travail ou, en fait, à son futur successeur.

Si je le présume, c'est qu'en réalité ces dispositions ne semblent que s'ajouter à la longue liste systématique de mesures législatives antisyndicales qu'a prises le gouvernement actuel. Elles témoignent de la façon dont le gouvernement a agi avec ses propres fonctionnaires et avec les travailleurs en général, jusqu'à la façon dont il a refait l'économie canadienne. Dans un sens, ces mesures sont peut-être une bénédiction pour les employeurs, mais elles se sont révélées absolument catastrophiques

pour les travailleurs, à tel point que nous parlons maintenant d'un ton grave, voire avec une émotion contenue, de la grande relance économique qui s'amorce.

Nous parlons d'une situation où, selon toutes sortes d'indicateurs, l'économie se rétablira et le taux de chômage demeurera à 10 p. 100 ou plus. Pour la première fois, une relance économique est accompagnée de chômage.

C'est une situation pour le moins bizarre. C'est la preuve la plus claire que toutes les orientations du gouvernement actuel, bien qu'elles aient été exceptionnellement avantageuses pour certains éléments de la population canadienne, ont été exceptionnellement cruelles pour la majorité des Canadiens, certainement pour la majorité des Canadiens qui travaillent pour gagner leur vie.

• (1645)

J'estime que c'est dans cette optique que nous devons examiner les modifications qu'apporte le projet de loi C-101 à la Partie I du Code canadien du travail. C'est sous cet angle, je pense, que nous devons comprendre que les bonnes parties du projet de loi C-101, les modifications apportées à la Partie III du code, qui proposent, encore une fois, des mesures admirables, comme la protection sur les lieux de travail des femmes enceintes ou qui allaitent et l'amélioration des dispositions concernant le congé parental, de la protection des travailleurs accidentés, des procédures administratives et de la protection des salaires, toutes ces mesures sont proposées en dépit du programme général du gouvernement actuel.

L'application des principes contenus dans le programme du gouvernement actuel a pour conséquence la modification de la Partie I du code qui donnera au ministre un moyen de contrainte contre les travailleurs, un moyen que les employeurs pourront lui demander d'utiliser chaque fois qu'ils ne pourront pas obtenir ce qu'ils veulent par les négociations collectives libres.

C'est avec une grande tristesse que je conclus en disant que c'est pour cette raison que nous du NPD devons voter contre ce projet de loi.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Prince Albert—Churchill River, l'agriculture; le député de Cap-Breton—Richmond-Est, l'emploi; la députée de Western Arctic, les soins de santé; le député de Bonavista—Trinity—Conception, le maintien de la paix; le député de Prince George—Buckley Valley, l'exposé économique.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'exprimer mon appui au projet de loi C-109, qui comporte deux dispositions importantes sur la communication privée dont notre pays a grandement besoin, à mon avis. La première porte sur la surveillance électronique utilisée par la police, et la deuxième, sur l'interception de communications radiotéléphoniques.

Les changements que mon collègue, le ministre de la Justice, a proposé d'apporter aux Parties VI et XV du Code criminel font suite à une série de jugements de la Cour suprême qui influent de façon importante sur la façon dont la police et les autres agents de l'État peuvent faire leur travail.

Le premier jugement concernait une opération d'infiltration dans les milieux de la drogue. Un informateur et un agent secret de la police avaient loué un appartement et avaient installé du matériel d'enregistrement audio-visuel à l'intérieur de l'un des murs. L'informateur et l'agent de police avaient tous deux consenti, par écrit, à ce qu'on intercepte leurs conversations, mais le tribunal a fait valoir ultérieurement que l'interception, par l'État, de communications privées sans le consentement de tou-

tes les parties était contraire à la Charte des droits et libertés.

Ce jugement est important parce qu'il impose certaines limites à la police pour ce qui est de l'utilisation non seulement de cette technique, mais aussi de micro-émetteurs de poche destinés à aider les agents secrets dans leurs rapports avec des présumés criminels.

Le deuxième cas s'est produit à la suite d'opérations de jeu. Une caméra vidéo de la taille d'une tête d'épingle avait été installée dans une chambre d'hôtel. Grâce à cette caméra, la police a pu établir la preuve que des opérations de jeu illégales se tenaient dans cette chambre et effectuer une descente. Le tribunal a estimé que la surveillance au moyen d'appareils vidéo installés, sans autorisation judiciaire préalable, dans des lieux où l'on s'attendrait normalement à un certaine intimité était également contraire à la Charte.

Le tribunal a aussi fait remarquer qu'il n'existe pas de dispositions légales expresses en matière de surveillance au moyen d'appareils vidéo, et que le Parlement devrait en prévoir.

Le troisième cas concernait la filature d'un présumé tueur en série. On avait installé, dans la voiture du suspect, un dispositif de localisation électronique. Le suspect a finalement été accusé d'avoir fait exploser une tour de télécommunications estimée à 2 millions de dollars, à partir des éléments de preuves ainsi recueillis.

• (1650)

Le tribunal a statué que la perquisition et la saisie n'étaient pas raisonnables parce que la police avait utilisé ce dispositif de localisation. Toutefois, le juge a fait observer que la loi devrait être modifiée de façon à accorder à la police l'autorisation judiciaire ou statutaire de procéder ainsi lorsqu'elle soupçonne des activités criminelles.

Le quatrième cas a été soulevé à un procès pour complicité en vue d'importer de la cocaïne. Une bonne partie des éléments de preuve reposait sur des communications privées interceptées par la police, qui avait obtenu préalablement diverses autorisations. En appel, le tribunal a statué que l'article 7 de la Charte autorisait l'accusé à prendre connaissance des documents ayant servi à obtenir une autorisation. J'ai constaté qu'il a fallu sortir d'un véritable bourbier procédural avant d'y voir clair. Le tribunal a exhorté le Parlement à éliminer ces obstacles en modifiant la loi.

Suite à ces quatre cas et aux recommandations faites par les tribunaux, le ministre de la Justice propose les modifications suivantes au Code criminel: premièrement, prévoir une autorisation statutaire pour l'établissement d'une ligne de sécurité afin que les conversations de la police et d'autres puissent être interceptées discrètement par des équipes de secours dans des situations potentiellement dangereuses; deuxièmement, prévoir une procédure relative aux mandats qui permette à la police et à d'autres d'intercepter des communications avec le consentement d'un des interlocuteurs afin de recueillir des éléments de preuve ou des renseignements lorsqu'ils soupçonnent une activité criminelle en se fondant sur des motifs raisonnables; troisièmement, prévoir une procédure relative aux mandats qui autorise la police et d'autres agents chargés de l'application de la loi à recourir à la vidéo et à d'autres techniques de surveillance, tels les dispositifs de localisation électroniques; quatrièmement, décliner toute responsabilité civile ou criminelle à l'égard des personnes qui participent à l'exécution des autorisations ou des mandats; cinquièmement, fournir des mandats et des ordres autorisant la police ou d'autres à se livrer à des activités pour obtenir des renseignements ou une collaboration dans les cas où, autrement, la perquisition ou la saisie serait abusive; sixièmement, rationaliser le système de preuve et de procédure applicable aux éléments de preuve recueillis par surveillance électronique.

[*Français*]

L'objectif premier de ces modifications est de permettre aux forces de police d'utiliser la technologie dans l'exercice de leurs fonctions, mais seulement d'une façon conforme à la Charte canadienne des droits et libertés.

Les modifications auront pour effet de simplifier les règles de procédure relatives à l'admissibilité des preuves. Elles auront également pour effet d'accroître l'efficacité de la police et des avocats du ministère public, conformément à des recommandations formulées par la Cour suprême du Canada.

Il s'agit de moyens dont nos agents de police ont besoin pour être en mesure de s'acquitter convenablement de leurs tâches.

[*Traduction*]

La deuxième modification contenue dans le projet de loi rejoint mes préoccupations, puisqu'elle concerne les radios cellulaires et la protection de la vie privée. Il n'y a pas très longtemps, le *Financial Post* a mené une expérience qui consistait à intercepter des conversations sur téléphone cellulaire, en utilisant un récepteur à balayage bon marché et disponible partout. En peu de temps, le *Post* a intercepté des appels faits par des courtiers à la bourse, des agents immobiliers, des fonctionnaires fédéraux, des agents de police et d'autres. Les conversations pouvaient aussi bien porter sur des sujets banals comme le menu du repas que sur des activités illégales comme le lieu où effectuer une transaction reliée à la drogue.

Le journal a ainsi pu avoir accès à toutes sortes de renseignements confidentiels concernant aussi bien la situation financière de particuliers ou d'entreprises que des sujets de conversation intimes. Il est atterrant de penser aux dommages qui pourraient résulter d'une utili-

sation inappropriée de renseignements recueillis de cette façon clandestine.

Pensons au risque que courrait une femme dont la voiture serait tombée en panne sur une route isolée et qui indiquerait son emplacement à des milliers d'oreilles indiscrètes; songeons à l'agent immobilier qui communiquerait par téléphone cellulaire des renseignements confidentiels au sujet d'une offre d'achat; ou encore à la personne qui commanderait une pizza et qui communiquerait son numéro de carte de crédit au téléphone cellulaire.

Nous avons tous entendu parler des cas de personnalités dont les conversations confidentielles sur téléphone cellulaire ont été interceptées, mais ce sont les citoyens ordinaires et les entreprises qui sont le plus à risque. Au cours d'une séance d'écoute de deux heures, le *Edmonton Journal* a entendu une personne communiquer son numéro de carte de crédit sur téléphone cellulaire; une femme donner son adresse en vue d'un rendez-vous intime; plusieurs conversations intimes et de nombreux appels d'entreprises. Un utilisateur a donné le nom d'une personne chez qui on venait de diagnostiquer un cancer en phase terminale. Le journaliste du *Journal* a peut-être appris la nouvelle avant le plus proche parent du malade.

Des centaines de milliers de personnes ont la possibilité d'intercepter les conversations. Un million de Canadiens possèdent des téléphones cellulaires et on en compte presque autant qui possèdent des récepteurs à balayage capable d'intercepter les conversations. La vie privée est de plus en plus menacée et les Canadiens en sont préoccupés.

Je le sais pour plusieurs raisons, et d'abord parce que mon propre ministère vient de terminer, en collaboration avec plusieurs autres parties intéressées au sein du gouvernement et dans l'industrie, le premier sondage national général sur la vie privée.

• (1655)

Les résultats, très intéressants, confirment des choses que je soupçonnais. Nous avons trouvé qu'en majorité les Canadiens estiment que leur vie privée est moins protégée maintenant qu'elle ne l'était il y a dix ans. Ils ont le sentiment que leur vie privée est plus menacée qu'elle ne l'était alors. Nous avons trouvé que les Canadiens croient que les nouvelles technologies constituent une menace croissante pour leur vie privée. Deux répondants sur trois nous ont dit qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser pour faire corriger ce qu'ils estimaient être une invasion de leur vie privée.

Et enfin, nous avons trouvé que les Canadiens étaient fermement convaincus qu'il fallait faire quelque chose. Tout en reconnaissant que chacun est responsable, ils veulent que le gouvernement prenne des mesures, soit seul, soit en collaboration avec l'industrie.

[*Français*]

Les Canadiens s'inquiètent et ils espèrent que leur gouvernement fera quelque chose à ce sujet. Je pense en effet qu'il y a de nombreuses choses que le gouvernement peut faire.

L'une des premières choses que j'ai faites lorsque je suis arrivé au ministère des Communications a été de demander au personnel de ce ministère de rechercher de nouvelles manières de régler le problème de la protection de la vie privée dans les télécommunications. Le problème était tellement nouveau et il y avait tellement d'opinions différentes que j'ai décidé qu'il fallait d'abord établir les règles de base. Nous devions en arriver à un certain consensus sur ce que les Canadiens attendent véritablement en matière de protection de la vie privée.

J'ai demandé au ministère des Communications de rédiger une ébauche des principes concernant la protection de la vie privée. Nous avons ensuite soumis cette ébauche à un comité formé de personnes compétentes représentant l'industrie, les consommateurs, le monde universitaire et le gouvernement afin qu'il l'améliore. Nous avons publié les résultats et nous les avons soumis au public l'automne dernier. En décembre, j'étais en mesure de divulguer un ensemble de six principes que les prestataires de services de télécommunications sont censés respecter.

[*Traduction*]

En bref les principes sont les suivants. Reconnaissance: la vie privée est un droit; respectons-la. Choix éclairés: les usagers doivent être au courant des répercussions sur leur vie privée des services qu'on leur offre. Justice: lorsque des services empiètent sur la vie privée, la situation doit être corrigée gratuitement. Contrôle: tout renseignement personnel ne peut être utilisé sans l'autorisation du client. Droit de ne pas être dérangé: les télécommunications non sollicitées doivent être soumises à des règles très claires. Révision: les principes concernant la vie privée et les méthodes de protection de cette dernière doivent être revus pour tenir compte de l'évolution de la technologie.

Si ces principes avaient été en place avant l'arrivée du téléphone cellulaire, nous aurions probablement pu éviter tous les embarras qu'il a causés depuis. Une grande partie du problème vient du fait que les utilisateurs de radiotéléphones cellulaires agissent comme s'ils employaient des téléphones et croient qu'ils profitent de la même intimité que s'ils utilisaient un appareil téléphonique ordinaire.

En réalité, un téléphone cellulaire n'est pas du tout un téléphone. Chaque conversation est une diffusion radio transmise sur ondes radioélectriques et elle est très très publique. Par conséquent, notre stratégie devra avant tout être axée sur l'éducation du public et nous avons déjà amorcé cette étape.

Nous avons demandé à mon ministère de produire une brochure simple afin d'expliquer au public les éléments en jeu et les façons de mieux protéger la confidentialité des conversations. J'ai aussi demandé aux fournisseurs de services cellulaires d'être les premiers à indiquer à leurs clients idéalement, sous forme de brochure ou de note jointe aux factures, les meilleurs moyens de transmettre des renseignements confidentiels. J'ai en outre demandé à mon ministère de lancer une campagne médiatique afin de mieux transmettre notre message.

Le deuxième élément est tout aussi important; il s'agit de la protection. Je veillerai à ce que les entreprises offrant des services cellulaires proposent à leurs clients un programme de cryptage efficace et abordable. J'ai demandé au Centre de recherche sur les communications de collaborer avec les entreprises afin d'améliorer les technologies nécessaires et de les mettre en oeuvre. Je suis heureux de constater que Bell Mobilité Cellulaire a déjà réduit ses tarifs de presque deux tiers.

Le cryptage seul ne suffira pas. Qu'en est-il de la personne qui utilise une ligne terrestre et qui croit donc entretenir une conversation privée, mais qui reçoit en réalité un appel provenant d'un téléphone cellulaire? J'ai demandé au Centre de recherche sur les communications s'il serait techniquement possible d'ajouter un signal sonore sur la ligne dès que l'un des interlocuteurs utilise un appareil cellulaire.

Je suis heureux de vous annoncer que bien peu d'obstacles s'opposent à ce que les fournisseurs de services cellulaires lancent cette nouvelle technologie.

Ceci m'amène au troisième élément crucial de notre stratégie, soit la poursuite en justice. Écouter les conversations des autres ne peut pas en soi causer de très graves préjudices. Toutefois, lorsqu'une tierce partie utilise l'information ainsi recueillie ou la transmet à quelqu'un d'autre, il peut se produire des dommages irréparables. Les communications par station radio fixe ne sont pas spécifiquement prévues par la loi actuelle parce que les téléphones cellulaires n'étaient pas encore sur le marché lorsque cette loi a été rédigée. Il y a donc une échappatoire. Les Canadiens ont besoin d'outils législatifs pour les aider à se défendre contre l'invasion de leur vie privée. Donnez-leur ces outils! Le ministre de la Justice et moi-même proposons d'apporter des modifications complémentaires au Code criminel et à la Loi sur les communications radiophoniques.

• (1700)

Monsieur le Président, je vois qu'il est presque 17 heures. Je pourrais peut-être poursuivre à la prochaine séance de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, ou encore je ne tiendrai pas compte de l'heure. Nous prévoyons une sanction royale et le Président devrait être ici sous peu. Le député voudra peut-être poursuivre jusqu'à ce que le Président reprenne le fauteuil.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Beatty: Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie mes collègues de la Chambre.

Tout d'abord, conformément à ces modifications, toutes les communications téléphoniques par station radio fixe seront considérées comme privées et, partant, seront pleinement protégées par la loi.

Ensuite, les modifications que l'on propose d'apporter au Code criminel interdiront l'interception malicieuse et intéressée de toute communication téléphonique par station radio fixe. Toute personne qui intercepte délibérément des communications avec l'intention de nuire ou pour des motifs financiers sera passible de poursuites.

Ensuite, mis à part un certain nombre limité d'exceptions, la divulgation ou l'utilisation après coup d'une communication radiotéléphonique interceptée sera interdite sans le consentement de la personne visée.

Quiconque contrevient aux dispositions en question commet une infraction et encourt, sur une déclaration de culpabilité par procédure sommaire, dans le cas d'une personne physique, une amende maximale de 25,000 $ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines, et dans le cas d'une société, une amende maximale de 75,000 $.

Enfin, on va modifier la Loi sur la radiocommunication afin de permettre une poursuite privée. Toute personne victime d'un délit de ce genre pourra poursuivre devant les tribunaux le contrevenant pour obtenir des dommages et intérêts. Cette disposition donnera aux gens qui subissent des dommages à la suite de l'interception sans autorisation d'une de leur communication radiotéléphonique, la possiblité de former un recours civil.

Je suis persuadé que ces dispositions portant sur la protection des gens, la prévention des délits en question et la poursuite des contrevenants, prises ensemble, constitueront la solution la plus efficace au problème complexe du respect de la vie privée.

Ce n'est pas tout le monde qui est d'accord avec moi. Un journaliste du journal *The Hill Times* a écrit récem-

ment que le projet de loi C-109 était digne d'Orwell, qu'il allait étouffer la liberté d'expression. Il a ajouté que les journalistes et tous les citoyens pourraient être passibles de poursuites pour des activités qui n'ont jamais été considérées comme immorales ou contraires à l'éthique.

Je ne crois pas que ce soit vrai. Lorsqu'on écrit quelque chose sur un bout de papier et que quelqu'un d'autre le lit sans avoir obtenu notre permission, cela est considéré comme immoral. Même si votre courrier reste dans votre boîte aux lettres pendant des heures, il est illégal de venir le prendre et de l'ouvrir. Une personne qui met sur table d'écoute une autre personne pour intercepter ses conversations est passible d'une peine d'emprisonnement. Il a toujours été immoral et contraire à l'éthique d'écouter une conversation privée et d'utiliser des renseignements d'ordre privé. Le problème, c'est que la technologie évolue plus vite que la loi et l'interception et la divulgation de conservations sur des téléphones cellulaires à des fins malveillantes ou nuisibles ne sont toujours pas considérées comme illégales.

Le projet de loi C-109 va protéger les Canadiens en leur permettant d'avoir recours aux tribunaux s'ils croient que leur vie privée a été envahie par des gens qui, dans un but intéressé, interceptent et rendent publique une communication radiotéléphonique.

Ce qui importe dans ces dispositions, c'est l'expression «malicieusement ou aux fins de gain». Il ne s'agit pas de se préoccuper des personnes qui utilisent un dispositif de balayage des ondes et qui tombent par hasard sur une conversation, mais bien de ceux qui de façon délibérée écoutent des conversations privées afin d'utiliser les renseignements ainsi recueillis dans un but intéressé ou en vue de nuire à quelqu'un.

La nouvelle technologie promet d'accélérer la transmission des données personnelles et ajoute aux divers moyens à notre disposition. Il serait irréfléchi de la part du gouvernement de ne pas tenir compte de la révolution technologique et de permettre à quiconque le souhaite d'intercepter et d'utiliser les renseignements transmis de cette façon à des fins malveillantes.

La plupart des gens, notamment les journalistes, en sont conscients. Comme on le signalait dans un éditorial du numéro du 12 décembre de la *Gazette* de Montréal, si les conversations de Diane Wilhelmy et Bud Smith avaient été transmises par des lignes téléphoniques conventionnelles, toute personne qui aurait dévoilé sans autorisation le contenu de ces conversations sur bande, sur papier ou même oralement aurait pu être poursuivie. Par contre, les utilisateurs de téléphone cellulaire ou sans fil ne sont pas protégés.

C'est ce que nous voulons corriger. Manifestement, il faut prendre des mesures très fermes pour décourager les gens qui balaient les ondes de divulguer des renseignements, de faire du chantage ou de l'espionnage industriel, de commettre des fraudes au moyen de cartes de crédit ou d'autres délits.

Mme le vice-président: Malheureusement, je dois interrompre le ministre.

[*Français*]

Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'heure des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendement le projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

* * *

• (1705)

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall,
Ottawa

Le 25 février 1993

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 25 février 1993, à 17 h 15, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire adjoint, Politique, programmes et protocole
Anthony P. Smith

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'accroître sensiblement les fonds fédéraux affectés à la formation et au recyclage de la main-d'oeuvre.

—Madame la Présidente, j'espère pouvoir commencer mon discours avant qu'on ne nous convoque au Sénat.

La motion que je présente aujourd'hui à la Chambre demande au gouvernement fédéral d'accroître les fonds qu'il affecte à la formation et au recyclage de la main-d'oeuvre canadienne. Je suis d'avis que cette question revêt une très grande importance. Nous constatons partout au Canada aujourd'hui que 11 p. 100 de notre main-d'oeuvre est en chômage, qu'il y a beaucoup d'assistés sociaux et que bien des gens occupent des emplois précaires à temps partiel pour de piètres salaires. Tout cela nuit terriblement à notre économie, car les recettes du gouvernement diminuent, et la dette nationale et le déficit ne cessent d'augmenter chaque année. En fait, depuis 1984, soit depuis l'arrivée du gouvernement actuel, la dette du Canada a plus que doublé.

C'est en partie parce que l'économie canadienne est très faible. Au lieu de progresser, elle s'est détériorée et je crois que nous sommes aux prises avec des problèmes structurels à long terme que nous devons résoudre tous ensemble. D'abord, il faut consacrer plus d'argent à l'éducation, à la formation et au recyclage de notre main-d'oeuvre. Ensuite, il faut investir davantage dans la recherche et le développement.

En effet, ce sont deux raisons qui expliquent que, sous bien des aspects, nous avons plus de difficultés que les Européens, les Américains ou les Japonais. Si nous regardons les statistiques, nous nous apercevons que nous prenons de plus en plus de retard.

Il y a des années, les théories relatives à la main d'oeuvre et au capital étaient importantes. Aujourd'hui, je pense que le plus important c'est la connaissance. Les pays qui possèdent les connaissances, l'information, la formation et les compétences et qui consacrent des fonds à la recherche et au développement sont ceux qui sont vraiment appelés à progresser.

J'aimerais juste, à titre d'information, citer quelques statistiques qui nous brossent un tableau très sombre de la situation qui m'amène aujourd'hui à proposer cette motion. J'ai lu dans le *Financial Post* de mars 1991, un article sur la formation dans notre pays par rapport aux autres pays du monde.

À titre d'exemple, au Japon, le travailleur moyen reçoit 200 heures de formation par an en Suède, 170 heures; dans notre pays, 7 heures. Sept heures au Canada par rapport à 170 en Suède et à 200 au Japon. Cela montre bien combien nous sommes de plus en plus à la traîne.

[*Français*]

C'est un grand problème, car au Canada seulement 7 heures par année, par ouvrier, sont consacrées à la formation, comparativement à la Suède qui y consacre 170 heures par année, et le Japon, 200 heures par année. Il y a donc une grande différence entre nous, les Européens et les Japonais.

• (1710)

[*Traduction*]

Selon Statistique Canada, l'organisme gouvernemental chargé de recueillir les statistiques, en 1987 seuls 5,3 p. 100 des travailleurs canadiens recevaient une formation. Si on regarde les pays européens, le Japon ou les États-Unis, on s'aperçoit que dans ces pays un nombre de plus en plus grand de travailleurs reçoivent une formation. C'est l'une des raisons à l'origine des terribles problèmes de chômage que connaît notre pays.

L'autre raison est que nous consacrons de moins en moins de fonds à la recherche et au développement. Le Canada en consacre moins par habitant que le Japon, la France, l'Allemagne, la Suisse ou la Suède, en fait moins que la plupart des pays européens. Nous consacrons à la recherche et au développement nettement moins de fonds que les Américains et considérablement moins que les Japonais.

C'est pour ces raisons que nous accusons de plus en plus de retard. Ce que je suggère dans la motion que je propose aujourd'hui, c'est que le gouvernement fédéral commence à consacrer davantage de ressources à la formation et au recyclage des travailleurs de façon qu'ils puissent relever les défis qui les attendent.

Notre pays est je crois un grand pays. Un grand avenir nous attend au Canada. Nous pouvons, si nous le voulons, dépasser les autres pays au XXI^{e} siècle. Mais pour cela, nous devons commencer à procéder aux réformes structurelles nécessaires pour nous permettre d'être compétitifs sur la scène mondiale. Si nous ne le faisons pas, nous continuerons de prendre du retard.

Je demande aux députés des autres partis de commencer à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour augmenter les fonds consacrés à la formation dans notre pays. Par exemple, au Canada le secteur privé consacre nettement moins de fonds à la formation de ses travailleurs que le secteur privé en Europe, au Japon et aux États-Unis. Les sociétés et le monde des affaires au Canada consacrent nettement moins de fonds à la formation. Il est dans leur intérêt de commencer à former leur travailleurs au Cana-

da pour créer des emplois à long terme et bâtir notre économie.

Quand les gens travaillent, ils paient des impôts. Leurs impôts contribuent à rendre le pays plus fort et à réduire le déficit. Nous avons alors plus d'argent pour les programmes sociaux, plus d'argent pour le développement économique, plus d'argent pour venir en aide aux pauvres dans notre pays et plus d'argent pour aider les autochtones. Nous avons plus d'argent pour faire les choses que nous voulons dans le but de bâtir un pays fort.

Quand les gens ne travaillent pas, c'est le contraire. Ils sont plus nombreux à toucher des prestations d'assurance-chômage. Plus de gens deviennent des assistés sociaux ou ont besoin d'aide sous une forme ou une autre du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral n'est pas le seul à avoir un problème financier. Ce problème est maintenant transféré aux provinces. De plus en plus de gens viennent grossir les rangs des assistés sociaux.

Ma province, la Saskatchewan, en fournit un bel exemple. Le taux de chômage y a maintenant atteint 10 p. 100 pour la première fois depuis 1966, année où l'on a commencé à établir des statistiques sur une base provinciale. Nous avons un taux de 10 p. 100, malgré une diminution nette de notre population et le vieillissement de notre population. La dette publique a augmenté dans notre province, passant de 3,5 milliards de dollars seulement en 1982 à 15 milliards aujourd'hui après neuf années d'un gouvernement conservateur dirigé par Grant Devine.

Et pourtant, nous voyons notre économie s'enliser graduellement dans le marasme, contrairement à ce qui se passe dans le reste du monde, car nous n'avons pas eu la prévoyance à l'échelle nationale de nous rendre plus productifs, de consacrer davantage d'argent à la formation, à la recherche et au développement, de sorte que nous puissions commencer à produire davantage ici dans notre pays.

Absolument rien ne justifie que nous ne soyons pas les meilleurs au monde pour produire un certain nombre de choses dont la production devrait être toute naturelle dans un pays comme le nôtre. Notre pays couvre le plus vaste territoire au monde: nous devrions être les premiers dans les domaines des communications et des transports. Nous possédons d'énormes ressources naturelles: nous devrions être les premiers dans le secteur des ressources, pour produire des machines et du matériel d'exploitation minière par exemple. Bien souvent, ce n'est pas le cas. Les Canadiens ont d'excellents agriculteurs. Pourtant, nous importons une grande partie de notre matériel agricole. L'investissement dans la recherche, le développement et la technologie se fait dans d'autres pays. Ensuite, nous importons les technologies, le matériel, les appareils.

• (1715)

Cela n'a rien à voir avec l'idéologie. Ce sont des initiatives prises par des gouvernements sociaux-démocrates, conservateurs ou libéraux en Europe et au Japon. Nous devrions agir de la même manière au Canada.

Nous devrions investir. Ce ne serait pas un investissement, ni une solution à court terme. Ce serait une solution à long terme. Si nous faisions l'investissement maintenant, il rapporterait dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans. Et il rapporterait gros, en espèces sonnantes. Plus important encore, ce genre d'investissement serait avantageux pour des simples citoyens qui sont maintenant en difficulté. Ils font la queue dans les banques d'alimentation, dans les bureaux de l'assurance-chômage ou ils doivent s'humilier et demander l'aide sociale alors qu'ils peuvent travailler, subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Voilà le problème. Que pouvons-nous y faire? Je propose deux ou trois solutions. Pour commencer, si nous avions un vrai service de garderies, nous pourrions aider de plus en plus d'enfants en leur faisant acquérir des compétences, en les formant et les éduquant un peu mieux en très bas âge. Nous parlons depuis longtemps dans mon parti d'une politique nationale sur les garderies.

Deuxièmement, en ce qui concerne nos écoles et nos universités, j'ai l'impression que nous tirons de l'arrière par rapport à beaucoup d'autres pays du monde pour ce qui est de donner à nos jeunes les nouvelles compétences dont ils auront besoin au XXI^{e} siècle.

Je sais que cela varie d'une province à l'autre. J'ai parlé à bien des gens qui m'ont dit: «Nous pensons que nos enfants n'apprennent pas ce qu'ils devraient apprendre à l'école. Ils ne reçoivent pas le genre d'enseignement dont ils ont besoin comparativement à ce qui se passe ailleurs.» C'est un domaine de compétence provinciale. Lorsqu'on arrive à l'université, la situation est différente puisque ces établissements relèvent du gouvernement fédéral. C'est lui qui assume la majeure partie des frais.

On frappe à la porte. Je terminerai mes remarques lorsque nous reprendrons le débat après la sanction royale.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Initiatives parlementaires

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

En conséquence, la Présidente et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1725)

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu au suppléant de Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence—Chapitre 3.

Projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1er avril 1992—Chapitre 4.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nystrom (p. 16495).

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je serai très bref parce que mon collègue de St. John's-Est s'impatiente. Il veut faire un long discours sur ma merveilleuse motion, qu'il appuiera certainement. C'est une motion qui demande au gouvernement de consacrer plus d'argent à la formation et au recyclage.

Une voix: Excellente idée.

M. Nystrom: Je crois que c'est une très bonne idée. C'est un investissement dans notre avenir.

J'ai déjà dit que nous devrions améliorer notre système d'éducation dans nos écoles et nos universités. Je crois que le secteur privé doit faire beaucoup plus d'efforts.

Une des propositions que nous avons faites dans la stratégie d'emploi que nous avons publiée récemment, c'est d'imposer graduellement une taxe de 2 p. 100 aux entreprises qui ont plus de 10 employés dans notre pays. Grâce à cette taxe de 2 p. 100 sur l'ensemble des salaires versés par les entreprises, nous pourrions créer un fonds de quelque 7 milliards de dollars pour la formation et le recyclage. L'application de cette mesure se ferait graduellement sur plusieurs années. Ce serait un investissement dans l'avenir du Canada.

Pour les entreprises qui offrent déjà elles-même de la formation, elles n'auraient évidemment pas à payer cette taxe. Par contre, celles qui n'ont pas leurs propres programmes de formation paieraient la taxe, et cet argent servirait à mettre sur pied des programmes de formation pour l'ensemble du pays. C'est une des choses qui pourraient se faire.

Le gouvernement fédéral lui-même pourrait aussi consacrer plus d'argent à la formation, au recyclage ainsi qu'à la recherche et au développement dans notre pays. Ce sont là certaines des mesures qui pourraient être prises.

Je voulais présenter cette motion aujourd'hui pour essayer de mettre en relief l'importance de chercher des solutions à long terme aux problèmes que nous connaissons. Nous devons trouver des façons de restructurer notre économie, de la rendre plus compétitive, de donner plus d'emplois aux Canadiens et de permettre à plus de gens de faire leur part. Si nous arrivons à faire cela, je crois que nous aurons un brillant avenir devant nous.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole relativement à la motion de mon très bon ami de Yorkton—Melville qui, comme c'est souvent le cas, a fait du très bon travail.

Le fondement de la motion et des observations que nous venons d'entendre est qu'il importe de reconnaître la formation comme un investissement rentable dans l'immédiat mais surtout dans l'avenir. Cette responsabilité incombe à chacun d'entre nous. De la même façon, les avantages qui en découleront à long terme profiteront à tous. Une main-d'oeuvre formée et apte à assimiler des connaissances et une formation encore plus poussées est une main-d'oeuvre adaptable et souple qui peut actualiser ses compétences en fonction des exigences de l'économie.

• (1730)

Selon moi, l'un des aspects regrettables de notre système actuel d'enseignement et de formation est le fait que l'assimilation de connaissances n'est pas considérée comme un processus qui se poursuit durant toute la vie. Beaucoup de Canadiens pensent qu'il faut aller à l'école, obtenir un diplôme d'études secondaires et, si l'on a de la chance, poursuivre des études postsecondaires, mais c'est tout.

Mon collègue mentionne le fait que chez nous, le secteur privé, comparativement à ce qui se passe dans d'autres pays, consacre très peu d'argent à la formation. Cette observation est très juste. En effet, pour chaque dollar qu'il consacre à la formation chez nous, le secteur privé en dépense deux aux États-Unis, cinq au Japon, et huit en Allemagne. Ces chiffres en disent long non seulement sur notre économie, mais aussi sur l'attitude qui prévaut chez nous en ce qui a trait à l'enseignement et à la formation.

Un certain nombre de constatations nous viennent à l'esprit à ce sujet. Je suis depuis longtemps très préoccupé par notre façon de comparer une institution d'enseignement traditionnelle à un centre de formation technique. Beaucoup trop de personnes, qu'il s'agisse de législateurs, de fonctionnaires, d'enseignants ou d'étudiants, sous-estiment la valeur d'une formation technique. Une telle attitude est préjudiciable, regrettable, injuste et non fondée. J'ajoute que c'est aussi une attitude dont il faut se débarrasser, compte tenu de la technicité de plus en plus grande du monde moderne, ainsi que des importants défis que sont non seulement la capacité de s'adapter à la nouvelle technologie, mais aussi celle de créer et de transformer celle-ci.

La question est la suivante: devrions-nous dépenser plus? Oui, nous devrions dépenser plus et plus encore.

Au cours de l'exercice 1992-1993, Emploi et Immigration Canada aura consacré 3,55 milliards de dollars pour dispenser une formation à plus de 900 000 Canadiens. L'an prochain, ce ministère dépensera environ 3,8 milliards de dollars pour former plus d'un million de Canadiens.

Comment cet argent est-il dépensé? Je peux mentionner un certain nombre de programmes: la somme de 110 millions de dollars sera consacrée à l'aide à l'activité indépendante; 326 000 Canadiens recevront une formation en vue de l'acquisition de compétences, dont 164 000 suivront des cours achetés par Emploi et Immigration Canada au coût de 430 millions de dollars; les autres 162 000 intéressés s'occuperont eux-mêmes de leur formation dans le cadre du programme de stagiaires indépendants; une somme de 120 millions de dollars est prévue pour le programme de création d'emplois de l'assurance-chômage, dans le cadre duquel 31 000 travailleurs en chômage réintégreront le marché du travail et 130 millions de dollars seront affectés au programme de travail partagé.

Cela dit, je voudrais profiter de l'occasion pour signaler certaines initiatives dans ma circonscription et dans ma province. On me dit que, de toutes les circonscriptions au Canada, c'est celle de St. John's-Est qui a engagé les dépenses les plus élevées pour la formation. Cela ne témoigne pas vraiment de ma capacité à obtenir des fonds, mais plutôt du succès qu'ont eu à ce chapitre des établissements universitaires de ma localité et de ma circonscription et de nombreux groupes locaux qui ont dit qu'ils avaient quelque chose à offrir sur le plan de la formation.

Parmi les universités de taille moyenne au Canada, l'Université Memorial est renommée; elle offre différents cours très spécialisés, et certaines de ses facultés sont réputées à l'échelle internationale. L'Institut ou le Collège Cabot était ce qu'on appelait autrefois une école de métiers; c'est maintenant un institut technique et il est situé dans ma circonscription. Il compte de nombreux campus: trois à St. John's, un sur l'île Bell, dans la baie de la Conception, et un à Seal Cove. L'apport de ces campus est important au niveau local. Ces campus sont des lieux d'enseignement et des sources d'innovation.

Nous disons aux jeunes que l'éducation est un outil grâce auquel on peut profiter des perspectives qui s'offrent et en créer de nouvelles pour l'avenir, mais aussi que le processus d'éducation et de formation est en soi très précieux. Il permet non seulement de puiser des connaissances dans des livres, mais aussi de voir le monde d'un point de vue différent.

• (1735)

Je veux très brièvement parler de l'école commerciale de l'Institut Cabot, qui a essayé de donner à ses étudiants la possibilité de voir concrètement ce qui se passe dans des entreprises de Terre-Neuve et du Labrador. Des membres de la faculté, par exemple Dan Mosher, Dean Baker et d'autres, ont demandé au gouvernement et à des entreprises s'ils pouvaient accueillir des étudiants, leur montrer les possibilités qu'ils pouvaient offrir pour l'avenir et leur donner une formation plus pertinente et pratique.

Nous connaissons Les chemins de la réussite, programme important pour les autochtones. Je veux aussi parler de deux autres programmes particulièrement importants. Ce sont deux programmes intéressants. Le premier s'adresse aux femmes qui cherchent des emplois intéressants et l'autre, aux femmes qui s'intéressent à la science et au génie. Les deux visent des objectifs bien différents. Le premier est un programme communautaire qui est conçu à l'intention de la masse et subventionné, si je ne

m'abuse, par la composante Intégration professionnelle de la Planification de l'emploi. Il offre aux femmes qui ont abandonné les études ou quitté la vie active depuis très longtemps non seulement les outils et la formation nécessaires pour réintégrer le marché du travail ou obtenir un premier emploi, mais aussi l'occasion d'accroître la confiance en leurs moyens.

Les gens me demandent pourquoi on consacre une si grande somme d'argent à la confiance en soi. Je n'ai jamais rien vu d'aussi remarquable que la transformation que subissent les femmes qui suivent ces programmes et la contribution qu'elles apportent non seulement à leur famille et à leur communauté, mais aussi à l'économie qu'elles veulent appuyer.

Le programme des femmes s'intéressant à la science et au génie et un autre programme appelé WITT sont conçus pour sensibiliser les femmes à la science, au génie et aux emplois techniques que fournissent des projets comme Hibernia. Ils sont fondés non seulement sur le principe selon lequel les femmes devraient se lancer dans des carrières non traditionnelles, mais aussi sur le fait que les femmes peuvent et désirent le faire. Les femmes devraient songer à des emplois non traditionnels, mais elles veulent également acquérir les connaissances et les compétences techniques qui leur ouvriront bien des portes.

Cette nouvelle conception des choses incite le milieu universitaire, le secteur privé et deux niveaux de gouvernement à conjuguer leurs efforts pour offrir des programmes de formation sans pareil.

Je peux mentionner de nombreux autres projets qui ont été conçus pour assurer une formation spécialisée ou des cours de perfectionnement aux travailleurs, ou pour offrir des possibilités d'emploi afin qu'ils ne perdent pas les compétences acquises en attendant de trouver du travail.

L'un des éléments les plus importants du programme destiné aux travailleurs de l'industrie de la pêche, lequel coûtera près de un milliard de dollars à notre pays, c'est que les gens qui sont touchés par le moratoire soit parce qu'ils ne pêchent plus ou parce qu'ils ne travaillent plus dans les usines de transformation auront le choix de suivre une formation dans le domaine de la pêche ou dans un tout autre domaine.

Le Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et travailleurs assimilés a travaillé à mettre ces programmes de formation au point sous la direction du père Des McGrath. Ainsi, pendant que les gens ne travaillent pas, ils profiteront de ces occasions qui leur sont offertes.

Dans le secteur du pétrole et du gaz, la formation est particulièrement importante, et surtout la formation pratique, qui combine l'acquisition de compétences spécialisées avec la formation de base.

S'il y a une attitude que nous devons adopter, à l'aube du XXIe siècle, comme le disait mon collègue, c'est bien d'être disposé à poursuivre notre formation et nos études. Les Canadiens devront en effet étudier et se perfectionner toute leur vie s'ils veulent avoir la souplesse nécessaire pour saisir les occasions qui se présenteront au siècle prochain.

• (1740)

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat parce que je crois fermement que la formation est essentielle si l'on veut que le Canada s'impose parmi les leaders au XXIe siècle. Je crois qu'il est capital que les jeunes accèdent à la formation pour réussir dans le marché mondial et que les travailleurs âgés soient recyclés pour s'adapter à notre économie en pleine mutation.

Nous le savons tous, notre économie connaît en ce moment une profonde transformation. Autrefois, nous pouvions compter uniquement sur l'abondance de nos ressources naturelles pour garantir notre niveau de vie, mais ce n'est plus le cas. Beaucoup de nos parents et grands–parents pouvaient compter trouver un emploi pour la vie dans l'industrie forestière, dans la pêche ou dans l'industrie minière. D'autres pouvaient espérer faire de longues carrières dans l'industrie automobile, dans l'industrie textile ou dans une aciérie. Ce genre de sécurité d'emploi est maintenant chose du passé. Il est fini, au Canada, le temps des emplois bien rémunérés ne nécessitant que peu de compétences.

Si nous voulons que le Canada soutienne la concurrence de l'Allemagne, du Japon et des États–Unis, sans parler de la Corée du Sud, de Taïwan et du Mexique, nous devons concentrer nos énergies sur l'avènement d'une économie offrant des emplois bien rémunérés et nécessitant des compétences élevées. C'est pourquoi il est essentiel d'investir dans la formation.

Au fur et à mesure que notre économie fondée sur les ressources se transforme en économie fondée sur les connaissances, nous devons aider les Canadiens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour prospérer dans le nouvel ordre économique mondial. La formation n'est pas un luxe, elle est un préalable à la prospérité pendant le XXIe siècle et au–delà.

Pendant toute la durée du mandat des conservateurs, j'ai exhorté le gouvernement à consacrer davantage de ressources à la formation en reconnaissance de son importance. Malheureusement, le gouvernement ne semble pas se rendre compte à quel point il est urgent d'agir. Il parle beaucoup de l'instauration d'une culture du savoir, mais il ne met pas ses paroles en pratique.

Le 7 février 1992, par exemple, le ministre de l'Emploi déclarait à la Chambre que le gouvernement ne donne plus la priorité aux projets de création d'emplois improductifs, mais à une formation qui aidera les jeunes à obtenir des emplois durables. Ce n'est tout simplement pas ce qui se passe. Il se peut que le gouvernement ait utilisé des fonds pour former les bénéficiaires de l'assurance-chômage, mais parallèlement, il a réduit les budgets réservés à la formation des Canadiens qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage.

L'an dernier, le gouvernement a amputé son budget général de formation de 200 millions de dollars. Gerald Docquier, coprésident de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, a déclaré que ces compressions avaient un effet dévastateur. Il a également dit que les augmentations des fonds de la caisse d'assurance-chômage qui sont consacrés à la formation ne devraient pas libérer le gouvernement de sa responsabilité de veiller à ce que le Canada dispose d'une main-d'oeuvre bien formée.

La plupart des Canadiens n'ont pas accès aux fonds consacrés à la formation, mais destinés aux bénéficiaires de l'assurance-chômage. Nombreux sont les finissants universitaires qui ne peuvent pas trouver du travail. Ils ne sont pas admissibles aux programmes de formation financés à même la caisse d'assurance-chômage. Nombre de femmes, d'immigrants, de personnes handicapées et d'autochtones n'ont pas accès aux fonds consacrés à la formation.

Ceux qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, et ils sont légion après une récession de trois ans, ne peuvent profiter de ces programmes de formation.

J'ai eu connaissance récemment d'un cas où un conseil consultatif de formation disposait de fonds pour la formation, mais ne pouvait pas les dépenser parce que les fonds étaient destinés à des bénéficiaires de l'assurance-chômage et que tous ceux qui auraient pu en profiter avaient épuisé leurs prestations d'assurance-chômage. C'est incroyable, mais vrai.

• (1745)

Au moment où bien des Canadiens ont besoin d'une formation pour trouver du travail, il est inacceptable que des gens soient exclus à cause de la négligence du gouvernement dans le domaine de la formation.

Nous estimons, au sein du Parti libéral, que si le gouvernement ne passe pas sérieusement à l'action dans le domaine de la formation, le Canada va être gravement distancé par la concurrence. Les libéraux sont d'avis que, sans un engagement sincère envers la formation, on ne peut espérer aider les 460 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi durant la récession. Les libéraux savent que sans engagement envers la formation, on ne peut promettre de lendemains qui chantent à nos jeunes.

En ma qualité de député, j'écoute depuis quatre ans les doléances des jeunes du pays. Nombre d'entre eux sont inquiets de ce que l'avenir leur réserve. Nombre d'entre eux n'espèrent même plus connaître une carrière intéressante.

En tant que coprésident du Comité mixte libéral du Sénat et de la Chambre des communes sur la jeunesse, j'ai été heureux de présenter à mon parti un certain nombre de recommandations en ce qui concerne la formation. Le 27 janvier, dans un important discours, notre chef a souligné ce que ferait un gouvernement libéral dans ce secteur.

Il a dit qu'un gouvernement libéral établirait des partenariats avec les milieux d'affaires, les syndicats, les établissements d'enseignement et les autres gouvernements afin de créer un programme national d'apprentissage. Il a dit également qu'un gouvernement libéral mettrait en place des incitations fiscales pour favoriser la formation sur le tas.

Un autre point de notre programme pour les jeunes consisterait à créer un service destiné à aider les jeunes Canadiens à acquérir les compétences et les habitudes de travail dont ils ont tant besoin dans une société compétitive.

Un gouvernement libéral prendrait ces mesures parce que nous, les libéraux, comprenons l'importance de la formation. Nous comprenons que nous ne pouvons nous permettre de perdre les 100 000 élèves du secondaire qui, chaque année, abandonnent leurs études.

Quiconque se demande si le gouvernement devrait faire plus dans ce secteur devrait se rappeler ces chiffres. Premièrement, il y a 1,6 million de Canadiens qui n'arrivent pas à trouver du travail. Deuxièmement, il y a environ 600 000 emplois intéressants qui ne peuvent être comblés faute de gens possédant les compétences nécessaires.

Ces chiffres reflètent une grave injustice envers les chômeurs. Le gouvernement a la responsabilité de remédier à cette situation pour permettre aux chômeurs canadiens de trouver du travail. La meilleure et l'unique façon d'aider ces gens, c'est de leur donner une formation.

Je demande donc au gouvernement de prendre immédiatement des mesures pour répondre aux besoins urgents de formation des Canadiens.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter le porte-parole du Parti libéral pour les jeunes pour avoir remarqué certaines des recommandations faites par le groupe de travail néo-démocrate sur les jeunes en 1985.

Il pourrait les développer et peut-être étudier la proposition concernant un programme de création des chances pour les jeunes qui ne ferait preuve d'aucun parti pris entre les collèges et les universités ou entre la formation et l'entrée dans les affaires. Il connaîtrait nos recommandations à l'égard de l'expérience de travail, des programmes d'alternance travail-études et de tous les niveaux d'éducation.

Il aurait un aperçu de la proposition concernant une subvention par prélèvement pour des stages dans l'industrie et qui faisait partie de ce document. C'est une partie de ce document que le Nouveau Parti démocratique a publié la semaine dernière et qui concerne la création d'emplois dans notre pays, fondée sur un plan économique solide pour pouvoir y parvenir.

Je voudrais féliciter les libéraux pour avoir étudié l'histoire et pour s'être rendus au temps présent. Ils n'ont pas encore élaboré de propositions détaillées pour s'attaquer vraiment à l'insuffisance des occasions de s'instruire et de se perfectionner non seulement pour les jeunes, mais pour tous les Canadiens.

• (1750)

J'ai trouvé la discussion proposée par le député très édifiante jusqu'à maintenant, mais il subsiste toujours, à mon avis, une tendance à avoir une perspective relativement étroite. Je suis d'accord avec le député quand il dit que l'économie planétaire a changé considérablement et que l'accent est mis dans les nouvelles économies sur la connaissance, les compétences et l'éducation. Il est exact que, pour que notre pays soit plus concurrentiel, il est évident que nous devons augmenter les possibilités de formation et d'éducation à tous les niveaux.

Cependant, je pense que notre analyse a été fondée jusqu'à présent sur une conception assez étroite de ce dont il s'agit vraiment ici. Non seulement une économie mondiale exige un plus niveau de compétence pour avoir de meilleurs salaires et augmenter la valeur ajoutée, mais elle impose une structure et une organisation radicalement différentes du milieu de travail.

Comme le disait le député, nous n'aurons plus de situation où les travailleurs peuvent s'attendre à des emplois standardisés, du type chaîne d'assemblage, où la direction donne des ordres aux travailleurs et où il y a une hiérarchie très stricte. Au lieu de cela nous aurons des entreprises dont le succès, la production réussie de biens et de services, dépendra d'un grand respect mutuel pour les compétences et les connaissances particulières d'un travailleur, au niveau de la gestion ou de la production. Cela veut dire que le statut d'un travailleur s'améliorera en fonction de sa contribution.

Autrement dit, dans cette nouvelle économie le travailleur aura des pouvoirs. Ce sera quelqu'un à qui l'on fait confiance, quelqu'un qui apporte quelque chose et quelqu'un que les autres respectent à cause de cela.

C'est pour cela que la stratégie d'emploi du NPD, qui vise aussi à s'attaquer au déficit, est en fait une stratégie de dévolution de pouvoirs à la population canadienne.

Le député de St. John's-Est faisait allusion à cela lorsqu'il décrivait la réaction des femmes qui ont pu avoir accès à des cours de formation. Si quelqu'un n'a pas bien saisi ce point, je précise que la stratégie d'emploi du NPD vise à transférer des pouvoirs à la population en lui donnant des compétences et des connaissances, et elle reconnaît qu'en dépit de ce que l'on peut dire sur l'amélioration de la formation et sur l'enseignement permanent, nous sommes encore loin d'avoir atteint le coeur du problème.

Dans la nouvelle économie mondiale, s'il y a un objectif que le gouvernement peut vraiment aider à atteindre, c'est de faire en sorte que la main-d'oeuvre puisse contribuer à la création de la richesse, que la main-d'oeuvre ait un pouvoir économique, social et politique, car le travailleur nouveau, rendu plus fort par son éducation et sa formation, ne tolérera pas le genre de mesures idiotes que le gouvernement impose ou que les employeurs imposent trop souvent aux travailleurs. L'employeur de demain sera, lui aussi, très différent puisqu'il saura reconnaître les qualités intrinsèques de ses employés qui, par leur créativité, leurs connaissances et leur capacité, sauront créer la richesse et la réussite dans notre pays.

Nous devons commencer par le commencement. On parle des personnes qui reçoivent de la formation dans le cadre des programmes de l'assurance-chômage ou du Programme de la planification de l'emploi, mais on oublie que la population compte 35 p. 100 d'illettrés fonctionnels. Tout programme de formation et d'éducation qui ne s'attaquerait pas aussitôt à ce problème manquerait à ses obligations envers le pays, raterait les débouchés et trahirait les habitants de notre pays.

• (1755)

On ne peut pas ignorer le fait que les conditions sociales ont changé et que de nombreux enfants vivent une réalité à laquelle ils seront également confrontés plus tard dans leur vie. En effet, 65 p. 100 d'entre eux se retrouveront tôt ou tard dans une famille monoparentale dont le parent devra assumer seul l'éducation des enfants; quant aux enfants qui auront leurs deux parents, dans la plupart des cas ces derniers travailleront. La préparation pédagogique qu'on devrait normalement s'attendre à trouver au sein des familles et qui a toujours été présente traditionnellement ne peut donc plus exister.

Nous parlons d'investir environ 2 milliards de dollars dans les garderies, ce qui bien sûr sera avantageux pour les parents, mais fondamentalement, cette mesure vise surtout à fournir à tous les enfants du pays, dès leur plus jeune âge, la préparation pédagogique qui sera essentielle si l'on veut qu'ils réussissent dans les écoles de l'avenir.

Oui, nous consacrons effectivement plus à l'éducation que presque tous les autres pays industrialisés, mais il doit être évident qu'il faut entreprendre des réformes en profondeur et exercer un leadership national si nous voulons que nos politiques en matière d'éducation soient conformes à nos aspirations quant à l'avenir économique de ce pays.

Mon collègue a présenté une motion que nous devrions tous appuyer; elle affirme qu'il faudrait envisager l'opportunité d'accroître les fonds fédéraux affectés à la formation et au recyclage. Dans notre stratégie d'emploi, nous proposons un système de subventions par prélèvement pour l'industrie; toute entreprise qui refuserait de former ses travailleurs devrait payer un impôt et celle qui accepterait d'assurer la formation de ses travailleurs n'en payerait pas.

Monsieur le Président, je dispose de 10 minutes seulement. Je vous vois faire des signes de la main en pensant que vous devriez me laisser poursuivre, mais que vous ne pouvez transgresser les règles qui imposent les limites de temps. En substance, ce que je dis, c'est que si nous désirons que le Canada se développe comme concurrent économique valable dans cette nouvelle économie mondiale, il ne suffira pas de parler des ressources comme les ressources humaines ou les autres. Il faudra. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aime bien entendre le député parler, mais je dois l'interrompre. Il a dépassé un peu la limite des dix minutes.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je vais essayer d'en dire autant en 10 minutes que mon collègue l'a fait en 10 minutes et des poussières.

Il me semble que la première chose dont nous devrions nous assurer à propos de l'éducation, de la formation et de recyclage, c'est d'avoir une vision de l'orientation que s'est donnée le pays, la volonté de savoir exactement ce que nous voulons devenir collectivement en tant que Canadiens et de connaître le genre de relations commerciales et autres que nous voulons nouer avec d'autres pays.

Ce n'est qu'à cette condition, selon moi, que nous pouvons en toute logique nous attaquer à deux questions fondamentales. Au chapitre de l'éducation, de la formation, du recyclage, de la recherche et du développement, nous devons continuer de répondre aux besoins des gens sur qui nous pouvons compter pour récolter demain ce que nous avons semé aujourd'hui. Il y a des gens qui vont prendre leur retraite, d'autres qui vont changer d'emploi, d'où la nécessité d'avoir un groupe de travailleurs capables de perpétuer les conditions d'aujourd'hui.

L'autre question est encore beaucoup plus difficile. Quels sont les nouveaux emplois que nous réserve l'avenir? On ne peut les déterminer que si on sait dans quelle voie nous nous engageons en tant que pays, si nous comprenons le genre de relations que nous allons entretenir avec nos partenaires commerciaux et si on essaie de deviner ce que sera l'avenir. Sinon, nous faisons peut-être des efforts en éducation et en formation, mais les programmes n'ont rien à voir avec la réalité.

J'ajouterais que nous avons également besoin de la collaboration des collèges et des universités. Ce doit être assurément une priorité. De plus, nous avons besoin d'un meilleur programme d'apprentissage.

Je me réjouis de ce que mon chef, M. Chrétien, en ait fait une priorité. Il nous faut insister sur l'importance de la formation en cours d'emploi. La formation en cours d'emploi, voilà, à mon sens, un domaine qui a été sous-estimé, qui n'a pas été apprécié à sa juste valeur.

• (1800)

Nous devons également assurer une meilleure coordination des relations existant entre les établissements d'enseignement et le milieu de travail. À mon avis, c'est d'une importance capitale.

Enfin, je crois que nous n'avons pas compris suffisamment l'importance d'avoir des programmes qui répondent aux besoins des travailleurs plus âgés. Leur recyclage sera une priorité pressante demain. Comme plusieurs de mes collègues l'ont mentionné, l'éducation, la formation, sera l'affaire de toute une vie.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur la question que j'ai posée au ministre de l'Agriculture, le 26 novembre dernier, au sujet des modifications que le gouvernement veut faire apporter au mode de versement de la subvention du Nid-de-Corbeau et du retrait des exportations d'orge vers les États-Unis de la compétence de la Commission canadienne du blé.

Cette question découlait du fait que la valeur nette de l'actif agricole en Saskatchewan a chuté de huit milliards de dollars depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984. On s'est rendu compte depuis que le revenu familial projeté des agriculteurs de la Saskatchewan sera l'an prochain de 4 000 $ en moyenne, c'est-à-dire moins qu'ils ne toucheraient à l'assistance sociale. Il est aussi alarmant de constater que, en Saskatchewan, il y a plus d'agriculteurs de plus de 70 ans qu'il y en a de moins de 30 ans.

C'est donc sur cette toile de fond que le gouvernement veut verser la prestation du Nid-de-Corbeau aux sociétés ferroviaires plutôt qu'aux producteurs, comme cela s'est toujours fait jusqu'à maintenant.

De même, depuis que j'ai posé la question, le gouvernement a réduit de 10 p. 100 cette prestation du Nid-de-Corbeau, ce qui dans ma seule circonscription représente une baisse de plus de un million de dollars du revenu que les agriculteurs dépensent auprès des entreprises régionales.

Pourquoi le ministre tient-il tant à effectuer ces changements qui vont avoir un impact sur la valeur des terres agricoles, qui vont faire chuter le revenu agricole, et qui vont encore nuire à l'infrastructure physique et sociale des Prairies? Pourquoi s'obstiner à vouloir procéder à ces changements alors qu'en Saskatchewan, plus de 70 p. 100 des agriculteurs s'y opposent et que la seule chose sur lesquels étaient d'accord les 13 000 agriculteurs qui le 26 janvier ont pris part à la manifestation à Saskatoon, c'était qu'aucun changement ne soit apporté au tarif du Nid-de-Corbeau?

Pourquoi le ministre propose-t-il de retirer le contrôle des exportations d'orge à la Commission canadienne du blé alors que ses propres chiffres montrent que, depuis que la Commission s'est vu retirer le contrôle des exportations d'avoine, les exportations d'avoine à destination des États-Unis ont diminué de moitié tandis que les exportations de grains qui sont toujours contrôlées par la Commission ont pratiquement doublé au cours de la même période.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire pourquoi continuer de traiter l'agriculture à la façon du chevalier noir qui dans le film de Monty Python perd un membre après l'autre jusqu'au moment où il ne lui reste plus que des moignons sanglants?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dois vraiment reconnaître que le député présente son argument de façon originale. Je dois cependant ajouter que cet argument n'est pas bien fondé.

Le gouvernement du Canada n'a pas proposé de modifier le mode de paiement, ni de retirer à la Commission du blé la responsabilité de vendre l'orge sur le marché continental.

Le gouvernement a décidé de s'attaquer en bloc à ces deux problèmes et d'entreprendre une étude approfondie ainsi que des consultations auprès des producteurs et de l'industrie en général. Ces consultations sont en cours.

Nous versons quelque 700 millions de dollars par an à l'industrie céréalière pour l'aider à acheminer ses produits jusqu'aux points d'exportation. La question est de savoir comment utiliser cet argent le plus efficacement possible. Les discussions se poursuivent toujours à cet égard avec tous les intéressés.

Quant à la méthode utilisée pour vendre de l'orge sur le marché de la zone continentale des États-Unis, je souligne d'abord que les discussions et l'étude actuellement en cours se rapportent uniquement aux ventes d'orge sur ce marché-là et, ensuite, que des consultations se poursuivent. Le député est tout à fait dans l'erreur lorsqu'il laisse entendre qu'il y aurait parti pris de la part

du gouvernement, parce que ce n'est tout simplement pas le cas.

• (1805)

L'EMPLOI

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai décidé ce soir de parler d'une question qui inquiète beaucoup mes électeurs: le chômage.

Le 19 février 1993, j'ai posé une question au gouvernement au sujet des répercussions d'un projet de loi qu'il avait présenté et qui tendait à modifier le régime d'assurance-chômage. À l'époque, j'ai demandé qu'on me dise en quoi ces modifications allaient aider les gens de ma circonscription.

Selon les derniers chiffres fournis par Statistique Canada, notre taux de chômage s'élève à 26,4 p. 100. Mes électeurs de Glace Bay, New Waterford, Reserve, Gardiner, Dominion, Louisbourg, Sydney River, Mira Road, South Bar, Grand Lake Road, L'Ardoise, Framboise, East Bay, Ben Eoin et de tous les autres coins du comté de Richmond, ainsi que du comté du Cap-Breton, subissent les effets des mesures prises par le gouvernement et de son inertie parfois au cours des dernières années.

J'espère que le secrétaire parlementaire qui répondra au nom du gouvernement comprendra que les mesures régressives qui figurent dans ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage n'apporteront absolument rien aux gens qui se retrouvent sans travail ou, pire encore, qui doivent compter sur l'assistance sociale offerte par les gouvernements municipaux et provinciaux.

Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises dans cette enceinte, monsieur le Président, à mes collègues d'en face, par votre entremise, mes électeurs ne veulent pas dépendre de l'assurance-chômage ni de l'assistance sociale. Ils souhaitent pouvoir occuper un bon emploi et je prétends que le gouvernement a fait preuve d'une grave négligence en n'adoptant pas une politique qui a un effet positif sur l'économie canadienne et notamment sur les économies régionales.

Je trouve inacceptable que la ministre de la Défense nationale décide d'investir quand même des milliards de dollars dans des hélicoptères alors que le taux de chômage est si élevé dans les régions que je viens de mentionner. C'est tout à fait injuste et répréhensible; c'est stupide et idiot. C'est là le signe d'un gouvernement qui n'est plus en contact avec les citoyens ordinaires.

J'interviens ce soir pour parler en leur nom afin d'obtenir les débouchés et les emplois dont ils ont besoin pour élever leur famille et apporter une contribution significative à la société.

En conclusion, je voudrais exhorter le secrétaire parlementaire à préciser aux gens de mon district les répercussions de ces modifications à l'assurance-chômage et je l'invite à leur dire comment il va créer le type d'emplois dont nous avons besoin dans le district de Cap-Breton—Richmond-Est.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je suis heureux d'informer le député que le gouvernement est parfaitement conscient des difficultés économiques que connaissent certaines régions du pays, dont le Cap-Breton.

Emploi et Immigration Canada offre un large éventail de programmes et de services à tous les Canadiens, aux chômeurs, aux travailleurs actifs, aux travailleurs sous-employés, aux employeurs et aux collectivités. Le genre d'aide offerte dépend d'un certain nombre de facteurs, par exemple le genre d'aide nécessaire. Parfois, cela nécessite du counselling ou un test de détermination des besoins en matière de services. Cela peut aussi nécessiter un de nos programmes de formation.

Nous avons récemment rationalisé tous nos programmes et nos services et les avons fondus en quatre programmes. Nous l'avons fait dans le but de mieux servir nos clients. Voici ces programmes et les crédits qui y ont été affectés dans le budget de 1992-1993: Information et initiatives spéciales, pour tous les clients, 43 millions de dollars; Amélioration de l'employabilité, pour les travailleurs clients, 865 millions; Aide aux collectivités, pour les collectivités, 122 millions; Adaptation au marché du travail, pour les employeurs clients, 273 millions. Nous croyons que ces quatre programmes forment une façon efficace d'aider les Canadiens à trouver et à garder un véritable emploi.

Je puis assurer au député que le Cap-Breton a reçu et continuera de recevoir sa juste part de financement. L'année dernière, Emploi et Immigration Canada a dépensé plus de 32 millions de dollars au Cap-Breton dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi.

Il y a maintenant plusieurs programmes et comités en place pour s'attaquer aux problèmes du Cap-Breton, par exemple le Fonds pour les initiatives communautaires, le Comité d'aide au développement des collectivités, les Centres d'aide aux entreprises et les Services d'aide à l'adaptation de l'industrie.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie le député de son intérêt.

• (1810)

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'expliquer comment la nouvelle politique de son ministère, qui a décidé de confier à la Croix bleue, une société privée, l'administration des services de santé non assurés à l'intention des membres des Premières nations, fera avancer la cause de l'autonomie gouvernementale.

Comme je n'ai pas trouvé sa réponse satisfaisante, je voudrais soulever de nouveau la question. Le ministre a dit que le processus de mise en oeuvre de cette nouvelle politique s'était fait normalement. Il a affirmé que toutes les consultations nécessaires avaient eu lieu et que, malgré la résistance offerte par le Manitoba, le gouvernement irait de l'avant avec ce projet.

Je ne crois pas que le ministre comprenne bien la position adoptée par les membres des Premières nations du Manitoba, ni même qu'il l'ait vraiment écoutée.

En termes clairs, les membres des Premières nations du Manitoba s'opposent catégoriquement à ce que le gouvernement fédéral redéfinisse unilatéralement les services de santé auxquels ils ont accès. Le ministre doit se rendre compte que les anciens et tous les membres des Premières nations ont toujours cru que des services de santé de qualité, assurés ou non assurés, étaient un droit découlant des traités.

Les membres des Premières nations font valoir ce droit depuis que les premiers traités ont été signés avec la Couronne en 1870. Le gouvernement fédéral croit que la prestation des services de santé est une question de politique. Pourquoi ne veut-il pas expliquer la position qu'il a adoptée et pourquoi n'entreprend-il pas un dialogue avec les Premières nations pour examiner cette affirmation selon laquelle les services de santé sont un droit découlant des traités?

Aux points de vue constitutionnel, légal et moral, le gouvernement fédéral a tort d'apporter unilatéralement des changements aux services de santé sans l'accord des Premières nations.

Le ministre sait-il que la Cour suprême a établi que le gouvernement fédéral ne peut modifier de politiques touchant les droits issus de traités sans le consentement des Premières nations? Pourquoi le ministre et son gouvernement se disent-ils en faveur de l'autonomie gouvernementale, mais refusent-ils de le prouver? Le marché visant les services de santé non assurés aux autochtones a été accordé à la Croix bleue par voie d'appels d'offres restreints. Pourquoi les Premières nations n'ont-elles pas eu l'occasion de soumettre une offre?

En accordant ce marché à une société non autochtone, le gouvernement prive la population autochtone de possibilités en matière d'emplois, de capacité de décision, de responsabilité et d'autodétermination.

Il faudra créer des emplois pour administrer ce nouveau programme. Les collectivités autochtones sont aux prises avec un taux de chômage de 90 p. 100. Des 125 employés de la Croix bleue au Manitoba, seulement deux, soit 1,5 p. 100, sont autochtones.

Le ministre est d'avis que la Croix bleue servira mieux les intérêts des autochtones du Canada. Force lui est d'admettre que sa nouvelle politique comporte certaines lacunes. Comment peut-il déterminer unilatéralement ce qui est dans l'intérêt des autochtones sans avoir sollicité leur appui et leur participation au processus décisionnel? Il a également déclaré que son gouvernement continuerait comme avant avec la collaboration des peuples autochtones.

En terminant, je demande au ministre d'étudier les propositions d'un certain nombre de conseils tribaux et de conseils des Premières nations du Manitoba, qui ont volontairement élaboré des programmes pour gérer les services de santé non assurés. Il verrait alors à quoi correspond l'autonomie gouvernementale. Je lui demande aussi d'accéder aux demandes répétées des Premières nations et de la population du Manitoba et de rendre public le contrat signé avec le Croix bleue du Manitoba. Pourquoi le gouvernement fédéral refuse-t-il de rendre ce document public?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, au Canada, des prestations médicales non assurées sont des services de santé fournis aux Indiens de plein droit et aux Inuit par la Direction des services de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Certains services couvrent les frais des médicaments prescrits, des fournitures médicales et du matériel sanitaire, des transports à des fins médicales, des soins de la vue, y compris des lunettes, et des soins dentaires. Un Programme de prestations médicales non assurées a été conçu dans le but d'aider les Indiens de plein droit et les Inuit à avoir un état de santé comparable à celui des autres Canadiens.

Le gouvernement fédéral verse aux Indiens de plein droit et aux Inuit des prestations médicales non assurées depuis de nombreuses années. En 1979, divers programmes, pratiques et lignes directrices ont été remplacés par une nouvelle politique sur la santé des Indiens. Cette politique reposait sur les trois principes suivants: le développement communautaire, la relation qui a toujours existé entre les Indiens et le gouvernement canadien, et le recours au régime de santé du Canada.

Depuis 1979, les dépenses du Programme des prestations médicales non assurées ont augmenté pour passer de 36 millions à plus de 400 millions de dollars en 1992-1993. Quant au nombre des Indiens de plein droit et des Inuit admissibles aux prestations, il est passsé de 325 000 en 1979 à 560 000 en 1992.

• (1815)

Face aux critiques qui reprochaient la mauvaise administration et l'absence de contrôle du programme des prestations médicales non assurées, le Conseil du Trésor et le vérificateur général ont demandé à Santé et Bien-être social Canada de faire des efforts concertés pour une meilleure administration de ce programme.

Cela a été fait grâce à l'élaboration de directives et de procédures administratives ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en place, dans le cadre d'un contrat avec la Croix bleue de l'Ontario, d'un système de traitement des informations et des demandes de prestations.

Les Premières nations ont été informées des changements et des représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social se sont réunis à plusieurs reprises pour expliquer ces changements et mettre les dirigeants des Premières nations et les collectivités au courant de ce programme. Des ateliers ont été organisés dans plusieurs régions au niveau des tribus et des collectivités.

Les chefs des Premières nations du Manitoba ont décidé que ces directives constituaient de la part du gouvernement fédéral une tentative en vue de définir unilatéralement les droits découlant des traités. Au Manitoba, les chefs ont également prétendu que la mise en oeuvre du système automatisé de traitement des demandes par la Croix bleue a pour but de transférer la responsabilité du gouvernement fédéral au secteur privé.

Le gouvernement fédéral estime que le programme fait suite à la politique autochtone en matière de santé et que les changements qui y sont apportés ne nuisent ou ne visent nullement à nuire aux droits découlant des traités. Le gouvernement fédéral continue d'assumer le plein contrôle du programme des prestations médicales non assurées alors que la Croix bleue a seulement pour rôle de fournir l'infrastructure administrative au système automatisé de traitement des demandes ainsi que des informations sur le recours aux prestations.

Le système fonctionne bien en Ontario, en Saskatchewan et au Québec. Santé et Bien-être social Canada n'avait pas les ressources nécessaires pour exploiter le système automatisé et payer les frais. On a donc décidé de trouver, au moyen du processus d'adjudication normal d'Approvisionnements et Services Canada, une société capable d'élaborer et d'exploiter le système. On a donc invité les sociétés ayant de l'expérience dans le domaine des soins de santé à présenter des soumissions. Un certain nombre de sociétés ont manifesté leur intérêt et ont assisté à la conférence à l'intention des soumissionnaires. Quatre de ces sociétés ou groupes ont présenté des soumissions, et c'est la Croix bleue qui a été choisie.

Santé et Bien-être social Canada est en faveur de l'autonomie gouvernementale et a entrepris des discussions avec les leaders des Premières nations en vue d'élaborer un plan pour le transfert du programme des soins de santé non assurés. L'une des conditions que les organismes centraux exigent avant d'approuver le transfert de ce programme, c'est que les coûts soient maintenus en deçà d'une certaine limite.

Le système automatisé permet au ministère de voir le coût réel du programme. Grâce à ces données, on pourra faire des prévisions de dépenses exactes et élaborer une ou des formules pour établir le montant des allocations lors du transfert.

Dès que ces paramètres auront été acceptés, on cherchera à faire autoriser le transfert.

LE MAINTIEN DE LA PAIX.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui revenir sur une question que j'ai posée à la ministre de la Défense nationale, le 16 février dernier. Elle portait sur le maintien de la paix.

Cette question concernait un certain nombre de réserves formulées sur le déploiement de nos forces, les risques qui s'ensuivent, les pressions qui s'exercent sur les ressources en personnel et les ressources affectées au maintien des opérations du reste des Forces canadiennes et, comme je l'ai expliqué, le fait que ces opérations se déroulent sans que le Parlement soit consulté, ce qui est par-dessus tout inquiétant.

Si je parle ce soir de la participation des Forces canadiennes aux opérations de maintien de la paix, c'est parce que nos forces s'acquittent très bien de leur travail à ce chapitre et que tout gouvernement, y compris le nôtre, veut participer à ces opérations, étant donné la conjoncture mondiale actuelle.

Il y a toutefois un moment où, à mon avis, il faut faire preuve de discrétion. Les opérations de maintien de la paix ont plus que doublé depuis quatre ans. En fait, en quatre ans, il y a eu plus d'opérations de maintien de la paix qu'au cours des quarante dernières années, et je ne crois pas que cela aille en diminuant. Je vais vous expliquer pourquoi. Le monde comprend actuellement 179 pays où sont parlées 4 000 langues. Sauf erreur, sur ces 179 pays, 60 ont une population de un million d'habitants ou moins et 40 ont une population de moins de 200 000 habitants. Mais surtout, moins de 10 p. 100 de ces pays ont une population homogène sur le plan ethnique, et moins de 5 p. 100 comptent un groupe ethnique représentant plus de 75 p. 100 de la population.

En conséquence, nous assistons à une fragmentation des États, qui sont finalement formés de petits groupes ethniques ou religieux.

• (1820)

En fait, c'est du tribalisme. Ces forces du tribalisme et du nationalisme sont indomptables. Elles vont se manifester de plus en plus avec le temps.

Ajoutez à cela le faible degré de tolérance du monde moderne pour les particularités religieuses, sociales et ethniques, et je crois qu'on tient un autre problème très grave pour la poursuite des opérations de maintien de la paix.

En fait, je devrais parler d'opérations de paix, car, comme vous le savez, les Nations Unies interviennent de nos jours de bien des manières et non pas uniquement pour le maintien de la paix, au sens traditionnel, comme à Chypre, où nous sommes présents depuis de longues années.

Il y a aussi l'aide humanitaire à laquelle nous participons en Somalie, la protection des convois de vivres en Bosnie, et même la surveillance d'élections comme au Cambodge. Malgré les efforts héroïques des hommes et des femmes sur le terrain, il ne semble pas que nous ayons beaucoup de succès dans aucune de ces opérations. C'est là un autre motif d'inquiétude.

Je veux simplement donner suite à la réponse de la ministre qui a dit qu'il faudrait faire des choix à l'avenir parce que nous aurons épuisé nos ressources. J'ai bon espoir que mes observations auront quelque influence sur la ministre et le gouvernement lorsqu'ils devront prendre des décisions sur l'engagement de nos forces dans les opérations de maintien de la paix.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre au nom de la ministre de la Défense nationale, surtout au député de Bonavista—Trinity—Conception. Vous ne le savez peut-être pas, monsieur le Président, mais nos circonscriptions sont côte à côte, du moins sur une longueur d'environ 30 kilomètres.

L'argument que fait valoir le député aurait dû être évident pour un bon nombre d'entre nous au fil des années. Il ne devient très évident aujourd'hui que parce que, grâce à sa merveilleuse réputation, à son engagement indéfectible et à l'immense qualité de ses forces armées, le Canada continue d'être sollicité de toutes parts pour participer aux diverses opérations que le député a mentionnées plus tôt.

L'argument qu'il fait valoir, qui aurait dû être évident et qui le devient de plus en plus, c'est qu'on ne peut pas continuer ainsi éternellement. Les Forces canadiennes ne peuvent pas être partout en tout temps. Je crois que, à certains égards, le ministère de la Défense nationale comprend cela parfaitement.

Par exemple, en Somalie, alors que nous faisons partie de l'opération de police, nous avons indiqué clairement aux Nations Unies que nous n'allons pas pouvoir participer au processus suivant, UNOSOM II. Ce sont des décisions qu'il faut prendre.

Il est évident que chaque opération doit être évaluée non seulement du point de vue du danger, mais aussi du point de vue personnel, de la disponibilité de l'équipement et de la durée. Pour que le Canada évalue sa position dans n'importe quelle opération des Nations Unies, il faut qu'il le fasse en tenant compte de cette capacité et aussi des répercussions sur les effectifs permanents et sur la responsabilité de ses forces.

Une autre réponse concerne manifestement la capacité du Canada d'être plus créatif dans la manière dont il assume ces responsabilités dans ces missions.

La ministre a comparu au comité l'autre jour et a fait une déclaration que je ne vais pas citer en entier.

Le gouvernement étudie plusieurs idées nouvelles sur la participation à de futures missions de maintien de la paix.

Elle a mis l'accent, entre autres choses, sur les capacités de nos forces plutôt que sur les gens. Nous avons beaucoup fait pour accroître la capacité de nos réserves. Nos troupes sont très bien entraînées, très bien préparées. Lorsque nos réservistes sont envoyés dans ces situations, ils reçoivent le même cours de 90 jours que suivent les forces régulières.

Il y a 460 réservistes qui servent actuellement dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et ce sont des électeurs de ma circonscription, comme de celle sans doute de mon vis-à-vis.

Nous devons pouvoir compter sur une force armée capable de servir dans de multiples situations. Le nombre de réservistes que comprennent nos forces nous le permet. Ils ont un certain nombre de rôles à jouer.

Il importe que le ministère de la Défense nationale renforce cet élément grâce au financement. C'est important. Même s'il connaît surtout la marine, le député sera heureux d'apprendre que les forces de terre de la Défense nationale auront droit à une augmentation des dépenses de 12,3 p. 100 par rapport au dernier exercice.

• (1825)

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe que mon temps de parole achève. Je félicite le député d'avoir soulevé ce point important. J'espère que j'ai pu éclairer un peu sa lanterne. Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président, car je dépasse mon temps de parole, comme c'est souvent le cas.

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, en décembre dernier, dès le lendemain du dépôt de l'exposé économique du ministre des Finances, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au ministre d'État chargé de l'Environnement quelles incidences cet exposé allait avoir sur le Plan vert du gouvernement quant au nombre de projets qui en découlent, dont le Plan de gestion de l'estuaire du Fraser, le programme Mes arbres, et d'autres programmes particuliers. J'ai posé la question au gouvernement parce, comme l'avaient alors fait observer bien des gens, c'était un jour bien triste pour le Plan vert.

Nous découvrons aujourd'hui, dans le Budget des dépenses, une nouvelle façon de réduire les fonds, que l'on a appelée «report de fonds», pour des programes d'importance majeure.

J'espère que, ce soir, le secrétaire parlementaire pourra répondre et nous éclairer un peu sur le financement du Plan vert. En effet, je pense que je peux dire sans me tromper qu'un bon nombre de ceux qui s'intéressent à l'application du Plan vert ont beaucoup de difficulté à se faire une idée précise de la proportion des fonds qui ont déjà été utilisés dans chaque ministère, en tenant compte de la distribution ou de la redistribution de ces fonds.

Je note, dans le Budget des dépenses qui a été déposé aujourd'hui à la Chambre, que le gouvernement a l'intention de publier en avril un rapport d'étape sur l'application du Plan vert. J'encourage le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire, à préciser très clairement où en est le financement de ce programme.

C'est très important pour notre pays que nous sachions ce qui se produit dans le cadre du Plan vert et de beaucoup de projets connexes qui sont prévus dans nos circonscriptions. J'ai déjà mentionné le programme du fleuve Fraser, qui doit être réalisé dans ma région. Cette même région accueillera aussi le programme Mes arbres.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il commenter mes observations? En outre, je lui demande de transmettre le message au ministre que nous voulons des progrès et que nous espérons avoir des renseignements précis dans le rapport d'étape sur les plans de dépenses du gouvernement dans le cadre du Plan vert.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec mon collègue lorsqu'il parle de l'importance du Plan vert. Comme vous le savez très bien, monsieur le Président, c'est le premier programme global de protection de l'environnement à long terme jamais présenté par un gouvernement au Canada. En fait, c'est non seulement une première au Canada, mais aussi une première presque mondiale.

C'est l'une des raisons pour lesquelles M. Mostafa Tolba, prédécesseur d'Elizabeth Dowdeswell au poste de directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement, était tellement en faveur du Plan vert.

D'autre part, comme vous le savez aussi, monsieur le Président, le gouvernement du Canada doit faire face à des réalités économiques extrêmement difficiles car la dette nationale dépasse les 400 milliards de dollars. Nos déficits annuels sont de l'ordre de 30 milliards de dollars à cause des dépenses excessives engagées à une époque antérieure dans des circonstances différentes.

Toutefois, ce que j'aimerais souligner ici aujourd'hui, et je pense que mon ami le sait probablement, c'est qu'alors que la plupart des ministères fédéraux ont vu leur budget gelé ou même dans certains cas réduit, les sommes disponibles dans le cadre du Plan vert ont en fait augmenté par rapport à l'année passée.

Par exemple, le budget principal de 1993-1994 prévoit un total de 351 millions de dollars ce qui, d'après mes calculs, représente une augmentation de 23 p. 100 par rapport à 1992-1993. C'est une augmentation très nette. Cela prouve clairement que les principaux objectifs du Plan vert seront atteints, mais plus tard que prévu à l'origine.

Je pense qu'il est important que nous ne perdions pas de vue que le Plan vert porte sur beaucoup de choses et qu'il ne peut être mesuré qu'en termes de dépenses. Je crois très franchement que l'un des dangers est que nous avons tendance à juger de la valeur des programmes gouvernementaux d'après les sommes qui y sont consacrées. Ce n'est pas une base d'évaluation très solide.

Quand on parle Plan vert, on parle prise de décisions. Le Plan vert est issu de la Convention sur la biodiversité que nous avons ratifiée à Rio où nous avons fait preuve de leadership.

Le Plan vert a trait à la Loi sur les évaluations environnementales qui a maintenant force de loi et qui sera mise en oeuvre sous peu.

Le Plan vert illustre le fait que l'Accord de libre-échange nord-américain lui-même a été assujetti à l'évaluation environnementale, une première au Canada pour une initiative politique d'envergure.

Le Plan vert établit des normes en matière de pâtes et papiers, qui revêtent une très grande importance dans ma province. Il touche l'exploitation du charbon et la gestion de l'environnement.

Monsieur le Président, si vous m'accordiez encore un peu de temps, ce que vous interdit le Règlement, nous pourrions discuter plus longuement de l'importance que ce plan a pour la prise des décisions.

Il faut nous rappeler que le Plan vert, c'est plus que des dépenses. Il s'agit de savoir comment les décisions sont prises. C'est là que résidera la grande valeur du Plan vert dans les années à venir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 26 février 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

NORTH VANCOUVER

Mme le vice-président: Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'une vacance est survenue dans la députation à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Vancouver-Nord, dans la province de Colombie-Britannique, à la suite du décès de M. Chuck Cook et que, conformément au paragraphe 28(1) de la Loi sur le Parlement, le Président a adressé au Directeur général des élections, le 25 février 1993, l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

[*Traduction*]

M. Horner: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour déposer le 12e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

• (1010)

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 12e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité a examiné les questions concernant la prévention de la criminalité et a convenu d'en faire rapport avec des recommandations en vue de l'adoption d'une stratégie nationale sur la prévention de la criminalité.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse globale au rapport dans les 150 jours.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre passe immédiatement à l'étude de la motion d'adoption du sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur inscrite au nom du député de Winnipeg-Sud-Centre, et pour que, une fois que les trois premiers orateurs auront pris la parole et au plus tard à 11 heures, le débat soit ajourné et, par conséquent, la Chambre reprenne l'étude des initiatives ministérielles.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

M. Langlois: Madame la Présidente, je voudrais simplement m'assurer d'avoir bien entendu 11 heures du matin.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

APPROBATION DU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre) propose que le 6e rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, présenté à la Chambre le mercredi 16 septembre 1992, soit agréé.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je voudrais commencer par rendre hommage à mes collègues du sous-comité.

Je voudrais féliciter le président, le député de South Shore, et le député de Drummond qui ont travaillé de longues heures, ainsi que le député de Victoria. Je voudrais féliciter aussi le député de Don Valley-Ouest, la députée de Northumberland et le député de Cambridge.

Je commence ainsi, car je pense que ce comité a procédé à l'une des enquêtes les plus importantes menées par un comité, depuis 14 ans que je suis ici. Il n'a pas reçu une attention considérable, mais il s'est penché sur des questions liées à l'essence même des grands changements qui se produisent dans le monde qui nous entoure et à l'effet de ces changements sur notre pays.

À beaucoup d'entre nous il a révélé le monde compliqué, étrange et dangereux du commerce international des armements et le rôle que le Canada joue dans ces affaires précaires. Cela nous a conduits à considérer sérieusement la question des industries de défense du Canada et de ce qu'elles font. Nous avons regardé comment celles-ci étaient touchées par l'évolution des politiques d'achat du gouvernement et la nature même des progrès de la haute technologie si étroitement liés aux systèmes d'armements depuis l'époque de la guerre froide. La situation est maintenant en train de se modifier, vu que le Canada s'oriente de plus en plus vers un rôle de maintien de la paix.

Les travaux du comité nous ont amenés à envisager certains choix très difficiles pour les Canadiens. Je ne veux pas minimiser les énormes problèmes auxquels sont confrontés de nombreuses collectivités, de nombreuses entreprises et de nombreux Canadiens qui doivent décider s'ils continuent comme par le passé. Nous participons dans une proportion assez importante à la production d'armements.

Pouvons-nous nous orienter dans une nouvelle direction dictée par un monde sorti de la guerre froide?

L'importance des travaux du comité a peut-être été confirmée par les choix que l'on peut observer dans le Budget des dépenses qui a été déposé à la Chambre des communes.

D'une part, on trouve des réductions importantes pour le développement économique des autochtones, la promotion des activités culturelles, l'enseignement et la formation pour les jeunes, les soins et les services aux personnes âgées. On demande aux Canadiens de faire des sacrifices étant donné les ressources et les budgets limités. D'autre part, on augmente de 1,4 milliard de dollars les fonds destinés à l'achat d'hélicoptères, qui étaient déjà de 4,4 milliards de dollars. Cela porte à 5,8 milliards de dollars la somme que nous allons dépenser pour nous doter d'un système d'armement qui sera de moins en moins nécessaire, compte tenu des changements qui se produisent dans le monde.

• (1015)

Peut-être qu'à une certaine époque, l'achat d'hélicoptères détecteurs de sous-marins pouvait être justifié, étant donné les responsabilités que nous avions durant la guerre froide en tant que membre de l'alliance de l'OTAN.

Cependant, dans le monde actuel, où la menace posée par les sous-marins n'existe plus, les Russes ayant considérablement réduit leurs équipements, le fait que nous dépensions la somme considérable de 5,8 milliards de dollars et que nous réduisions par ailleurs les sommes consacrées à toute une série de programmes sociaux, économiques et industriels montre à quel point il est urgent que ce pays s'ouvre les yeux et se concentre sur les vraies priorités au Canada.

C'est ce que le comité a essayé de faire. Il a tenté d'expliquer que le commerce des armes n'est pas dans l'intérêt du Canada. De tous les chiffres et les faits que les membres du comité ont eu à examiner, le pire a été de constater que les milliards de dollars dépensés en armements dans le monde l'ont été au détriment des femmes, des enfants et des gens en général qui n'ont plus les moyens de subvenir à leurs besoins essentiels.

La Somalie en est un bon exemple. Avec les Nations Unies, nous faisons actuellement de grands efforts, non seulement pour maintenir la paix mais aussi pour reconstruire cette société. Dans la dizaine d'années qui ont précédé l'éclatement de la guerre civile en Somalie, les Américains, les Russes et d'autres ont exporté pour un milliard de dollars d'armes en Somalie. À présent, les Nations Unies et les troupes canadiennes doivent affronter ces armes. Il y a, en Somalie, suffisamment d'armes pour faire durer le conflit pendant cent ans.

Essayer de maintenir la paix aujourd'hui nous coûte extrêmement cher à cause de ces exportations d'armes.

Puis-je vous rappeler qu'au cours de la guerre du Golfe, le premier ministre et d'autres ont déclaré que si nous participions au combat, c'était pour instaurer la paix au Moyen-Orient et que l'un de nos objectifs consistait à mettre fin à la course aux armements dans cette région ainsi qu'à trouver un moyen d'éliminer les énormes sommes d'argent qui ont été versées à des pays comme l'Irak et qui sont à l'origine des problèmes auxquels nous serions confrontés plus tard.

Qu'est-il arrivé depuis? J'ai lu récemment un rapport soulignant que l'Iran, à lui seul, dépense plus de 100 milliards de dollars à l'achat d'armes nouvelles. Les États-Unis viennent tout juste d'exporter, pendant le dernier exercice, pour près de 6 milliards de dollars en armements à certaines régions du Moyen-Orient. Malheureusement, et c'est déplorable, notre pays est lui aussi en train de devenir un fournisseur d'armes à ces régions où la situation est très explosive.

Il faudrait vraiment être fou pour ne pas savoir qu'un jour, nous regretterons d'avoir vendu ces armes. Notre cupidité pourrait alors nous coûter très cher, en pertes de vies humaines.

L'an dernier seulement, en Asie du Sud-Est, on a dépensé près de 90 milliards de dollars en armes, alors que cet argent aurait pu servir à des fins bien plus utiles comme la mise en valeur des ressources humaines dans ces régions.

Il est triste de constater ce besoin que nous avons tous de vouloir prendre le leadership. Ma collègue de Nepean a fait ressortir un autre point très important. Les États-Unis dépensaient un million de dollars par jour au Salvador. La communauté internationale est maintenant obligée d'investir des sommes énormes afin d'appuyer les efforts de maintien de la paix pour tâcher de contenir cet incroyable arsenal qui s'est accumulé au fil des ans.

• (1020)

Ce comité a essayé de s'attaquer au problème. Il ne suffit pas de dire que nous savons que le Canada seul ne peut pas y arriver. Nous devons nous employer plus activement à dire au monde qu'il faut mettre fin à la prolifération des armements. C'est pourquoi la recommandation d'instaurer un registre de contrôle des munitions bien plus strict avait pour objet de dire que nous ne participerions pas à l'envoi d'armes dans un secteur, une région ou un pays où on viole les droits de la personne, où il y a des conflits civils et où des dictatures utilisent ces armes pour opprimer les gens ou pour alimenter la violence ou les guerres.

C'est un signal pour encourager, espérons-le, les autres pays à suivre notre exemple. Cela ne signifie pas que les exportations d'armes sont interdites. En effet, nous sommes conscients de la réalité; nous avons des amis et des alliés et nous avons mutuellement intérêt à appuyer l'OTAN, les États-Unis et d'autres pays.

Nous voulons nous assurer qu'il existe un système où il pourrait y avoir une exigence claire portant que les exportations ne seraient permises que vers les pays figurant sur la liste, qui serait visible par tous. Nous saurions quels sont ces pays. La décision ne serait pas prise en secret par les Affaires extérieures et annoncée tout à coup, et avant qu'on puisse faire quelque chose, ce serait terminé, comme cela s'est produit pour la vente des véhicules blindés légers à l'Arabie Saoudite.

En outre, et c'est un principe très important, avis, il est crucial que le Parlement joue un rôle, que les représentants élus du peuple canadien aient la possibilité de déterminer si nous voulons vendre des armes au pays «A» ou «B». Par conséquent, il faudrait que le Parlement examine tous les pays qui figureraient sur la liste, si nous décidons d'en établir une.

Nous avons aussi compris qu'une fois que ce sera fait le système devrait fonctionner d'une manière raisonnablement efficace. Il n'y aucune raison de gêner indûment les sociétés exportatrices. Aussi, une fois qu'un pays sera inscrit sur la liste, le processus pourra être appliqué avec une certaine efficacité. Le point important est, à notre avis, qu'il est temps que le Canada donne l'exemple.

Nous avons aussi constaté qu'il ne suffit pas d'interdire ou de limiter la vente des armes. Nous devons étudier la question fondamentale plus large et plus critique de savoir comment utiliser à des fins pacifiques les industries de la défense qui produisent des armes. C'est une question très importante à laquelle tous les pays sont confrontés.

Il a été intéressant de voir que, pendant sa campagne électorale le président Clinton a parlé de la façon de réaffecter efficacement, à des fins pacifiques, l'énorme capacité de l'industrie du matériel de défense en matière de recherche et de développement.

Notre comité en est arrivé à la même conclusion: il importe pour le Canada d'entreprendre ce genre d'analyse et de mise à jour de ses politiques en vue de maintenir et de stimuler la conversion de notre industrie de défense.

Nous en sommes arrivés à cette conclusion pour plusieurs très bonnes raisons. Premièrement, notre industrie de défense fait travailler certains des plus grands esprits dans le domaine technique au pays. Cette industrie à la fine pointe de la technologie que nous avons développée au fil des ans. Nous ne voulons pas perdre ces compétences.

Nous devrions avoir tiré des leçons du cas de la société Avro Arrow: les gens qui y travaillaient possédaient des compétences de très haut niveau qui auraient pu être utilisées à d'autres fins.

Permettez-moi de vous donner un très bon exemple. Nous savons tous, du moins de ce côté-ci de la Chambre, que la question du maintien de la paix est de plus en plus essentielle à notre sécurité. Contribuer et participer aux initiatives internationales de sécurité collective, que ce soit en Bosnie, en Somalie, au Cambodge ou ailleurs, voilà la clé de la sécurité de demain.

À notre avis, il faut modifier nos priorités de dépenses au ministère de la Défense nationale et répondre à ces besoins afin que le Canada puisse remplir son rôle de préposé au maintien de la paix. Je trouve ridicule et inacceptable la conduite de la ministre de la Défense nationale qui ne cesse d'intervenir à la Chambre pour nous convaincre de réduire nos engagements en matière de maintien de la paix parce que n'avons plus assez d'argent pour former et équiper adéquatement nos troupes.

Or, cela n'empêche pas la même ministre de souscrire à une dépense de 5,8 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères qui ne seront d'aucune utilité pour le maintien de la paix. C'est à la fois absurde et contradictoire.

• (1025)

On devrait comprendre que le temps est venu pour les Canadiens et le gouvernement du Canada de prendre les décisions difficiles que recommande le comité, c'est-à-dire modifier nos priorités et prendre conscience que le monde a changé. On ne saurait tolérer qu'un ministre de la Défense nationale poursuive aveuglément les stratégies et les stratagèmes de la défunte guerre froide, car ce n'est bon ni pour notre réputation dans le monde ni pour la prospérité de notre pays.

Une possibilité offerte par ce nouveau domaine qu'est le maintien de la paix, est le besoin de nouvelles formes de technologie en matière de vérification, d'observation et de contrôle pour empêcher la prolifération des armes dans le monde et pour savoir ce qui arrive avec les centrales nucléaires en Irak, le cas échéant. On a terriblement besoin aux Nations Unies et ailleurs d'un meilleur système international de surveillance. Je crois que nous sommes parfaitement en mesure de commencer à apporter une contribution dans ces domaines, à aider nos entreprises à s'arranger pour pouvoir fournir les technologies de pacification dont le monde va avoir besoin.

Voilà de quoi il est question dans le rapport. Il a été très important pour nous de visiter beaucoup d'usines. Les ingénieurs et techniciens spécialisés de chez nous sont impatients de se lancer dans ces domaines. Malheureusement, la politique gouvernementale le leur interdit presque, en un sens, car on n'est pas intéressé à les appuyer dans cette démarche. Il n'existe pas de plan de conversion pour le Canada. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense n'est pas orienté vers la conversion, mais vise à continuer à faire toujours la même chose.

Une voix: N'oubliez pas la technologie environnementale.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): J'y viens dans un instant. L'autre dimension, c'est qu'il ne s'agit pas simplement de passer des priorités militaires aux opérations de pacification; il y a aussi la possibilité incroyable d'étendre les technologies actuelles de l'industrie du matériel de défense à un large éventail d'applications civiles.

Mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, signale l'incroyable demande de nouvelles techniques de protection de l'environnement. Nous nous sommes entretenus avec les cadres supérieurs d'une entreprise de l'ouest du Canada qui est en train de mettre au point, au moyen d'une technologie utilisée dans les satellites d'espionnage, une technique de détection qui permettra de savoir quelle quantité de poisson il y a dans le Pacifique-Nord, ou d'observer ce qui arrive aux glaciers dans le Nord ou à l'atmosphère, ou encore de détecter les changements qui marquent l'environnement dans le monde entier. C'est un marché aux possibilités de croissance incroyables. Mais si l'on me demande où sont les moyens de les aider à faire cette conversion, je dois répondre qu'il n'y en a aucun. Ils ne sont pas là. Ils n'existent pas.

L'une des propositions les plus importantes et les plus marquantes que le comité présente dans ce rapport, c'est que la conversion devienne une priorité pour notre gouvernement, que celui-ci dépose un plan d'action, qu'il restructure le PPIMD afin de stimuler les techniques de conversion, qu'il crée un centre qui puisse aider les entreprises à planifier et à trouver le moyen de s'adapter à des applications du temps de paix.

Cela constitue une occasion incroyable de reconstruire la force industrielle du Canada et de mettre nos meilleurs cerveaux et nos meilleures compétences au service de la production non pas d'armes, mais de nouveaux emplois et produits de technologie de pointe dont le monde aura désormais besoin.

Ce rapport ne doit pas finir sur une tablette. Il doit être lu par tous les députés et, certes, par les hauts fonctionnaires et les ministres responsables. Je recommande à la ministre de la Défense nationale de lire le rapport, si elle en a le temps.

Elle pourra peut-être se rendre compte qu'elle commet une grave erreur en n'effectuant pas une réévaluation, un examen et une redéfinition en profondeur des priorités du ministère, afin que nous puissions commencer à prendre les mesures voulues pour permettre au Canada de devenir un véritable leader et d'exploiter les possibilités, à la fois au pays et sur le plan international, en vue de mettre un frein à la course aux armements. Le Canada pourrait, par la même occasion, s'attaquer à la nécessité de modifier ses priorités intérieures, et commencer à encourager, stimuler et faciliter la transformation de notre industrie de la défense de manière à ce qu'elle puisse répondre aux besoins de maintien de la paix.

Ce fut pour moi un grand privilège d'être membre du comité. Le rapport lui-même fera plus tard partie d'un plan directeur; il n'est pas complet, car ce n'est pas le rôle des comités de produire des documents définitifs. Le rapport indique toutefois une direction, il trace une voie, tente de nous faire sortir des vieux schèmes de pensée et de nous amener à regarder vers l'avenir. Aussi, je recommande vivement à la Chambre d'endosser et d'appuyer le rapport, et je recommande en particulier aux ministériels de le lire.

• (1030)

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, je n'étais pas certain que nous aurions une période pour les questions; je vais commencer mon intervention.

J'étais membre de ce sous-comité. En fait, mon collègue de Drummond, d'autres membres du comité et moi-même avons profité de l'occasion pour examiner cette question et présenter notre rapport sur l'avenir de la production et de l'exportation de matériel militaire par le Canada.

J'aimerais prendre quelques instants aujourd'hui pour faire certaines observations sur le système canadien de contrôle des exportations qui, à mon avis, est l'un des plus sévères au monde. Voilà sur quoi a porté le débat. Le Canada est l'une des nations qui possède probablement le système le plus strict au monde quant au contrôle des exportations. Je crois qu'il faut bien le comprendre.

La question est donc de savoir comment améliorer, ou pourquoi modifier un système qui est déjà le plus sévère? À mon avis, il est important que les gens comprennent que les permis d'exportation ne visent pas uniquement les armes. Ils se rapportent à toute une vaste gamme de produits.

Le Canada a toujours prôné des arrangements internationaux visant à élaborer des cadres de sécurité qui tiennent effectivement compte des menaces militaires et non militaires à la sécurité, qui favorisent des habitudes de dialogue et de coopération et qui soient axés sur la prévention des conflits au lieu de leur résolution par la force.

Malheureusement, malgré les énormes progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et du contrôle des armements ces dernières années, nous n'avons pas encore réussi au degré que le Canada souhaite et doit obtenir. Le Canada et les autres pays devront encore maintenir un niveau raisonnable de forces armées, du moins dans un avenir prévisible, comme moyen de dissuasion, afin de réagir, le cas échéant, à toute menace militaire à la sécurité et de participer aux opérations de maintien de la paix et de sécurité collective.

L'initiative de contrôle des armements annoncée en février 1991 par le premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures reconnaît la nécessité, pour les pays, de maintenir des niveaux raisonnables de forces armées. Cette initiative demandait que tous les pays s'efforcent de prévenir l'accumulation excessive d'armes conventionnelles. Par ceci, le Canada entend l'accumulation qui excède les armements raisonnablement requis pour la défense du territoire. Le Canada ne propose pas d'interrompre toute exportation et importation de matériel militaire et il ne dit pas aux autres pays de le faire.

Au niveau mondial, le Canada était l'un des principaux participants aux négociations des Nations Unies en vue de l'établissement d'un registre mondial des armes conventionnelles. Le Canada doit maintenant voir à ce que ce registre soit créé et chercher à ce qu'il soit enrichi afin que ses ramifications s'étendent plus loin et qu'il offre d'autres avenues de consultation.

Au niveau national, le Canada produit depuis trois ans un rapport annuel sur l'exportation de matériel militaire à partir du Canada. Je sais que le député de Winnipeg a mentionné la Somalie, l'Iran et le Salvador. Si les Canadiens lisaient le rapport qui est publié chaque année, ils verraient que le Canada n'a pas envoyé un seul dollar de marchandises inscrites sur la liste d'exportation contrôlée dans ces trois pays. Je crois que le député a reconnu que le Canada n'était pas impliqué.

Ce qu'on veut faire, c'est prendre cette liste des marchandises d'exportation contrôlée et l'appliquer aux pays au lieu de procéder à l'étude de chaque demande individuelle.

J'aimerais maintenant lire certains commentaires que j'ai inclus dans le rapport. Je tiens à redire que le système actuel de contrôle des exportations par le biais de licences est l'un des plus stricts au monde. Je lis dans le rapport que «L'un des membres du Comité», c'est-à-dire moi, «est convaincu que les recommandations relatives à l'établissement d'une liste de contrôle des munitions par pays aura des résultats indésirables».

• (1035)

J'ai fait valoir que le fait de combiner les articles figurant dans le groupe deux de la liste des marchandises d'exportation contrôlée avec les règles déterminant l'inscription d'un pays sur la liste de contrôle des armes automatiques par pays ne rendrait pas la politique officielle transparente et mettrait l'industrie canadienne dans une position désavantageuse par rapport à ses concurrents.

La liste proposée de contrôle des munitions par pays ne comprendrait au départ que 10 pays, étant donné que seuls la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis ont conclu avec le Canada des accords intergouvernementaux de recherche, de développement et de production de matériel de défense.

Permettez-moi une courte digression. Si l'on veut envoyer des armes à feu dans un pays, il faut passer par de nombreuses étapes, dont les accords de développement. C'est très difficile et c'est pourquoi le Canada n'a conclu que 10 accords avec 10 pays.

La liste proposée de contrôle des munitions par pays mettrait sur pied un processus qui donnerait à penser aux entreprises canadiennes qu'elles peuvent s'attendre à obtenir rapidement une licence leur permettant de vendre des bombes, des torpilles, des roquettes et des missiles au Danemark mais qui pourrait les empêcher de vendre au Kenya des pièces détachées pour avion de transport. En 1990, cela aurait eu pour effet d'empêcher l'exportation de dispositifs sous-marins de détection au Brésil, de générateurs électroniques à l'Inde, de combinaisons d'artificiers au Koweit, de simulateurs de vol au Maroc et de systèmes de commande de tir à Singapour.

Ce qu'on propose à la place du système actuel qui étudie les mérites individuels de chaque demande, c'est d'approuver un pays donné. Une fois cela fait, on pourrait y envoyer n'importe quoi. Je crois qu'il est important de comprendre cela, parce que, dans le cas des exportations en 1991 de produits militaires ou de leurs composantes qui relèvent de la Loi sur le contrôle des exportations et qui, comme je l'ai mentionné, comprennent des systèmes de commande de tir et des combinaisons d'artificier, les exportations de ces produits vers des pays tels que l'Australie, le Japon, la République de Corée, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, l'Espagne et la Suisse, qui comptent pour environ 30 p. 100 des ventes contrôlées du Canada, auraient été interdites.

Par suite de cette recommandation, nous dirions aux Australiens: «Comme votre pays ne figure pas sur la liste, nous ne pouvons vous faire confiance.» Voilà la conséquence des recommandations proposées.

J'ai aussi soutenu que cette formule ne pourrait être utilisée puisque, dans chaque cas, on doit tenir compte de la situation qui règne dans le pays de destination, des produits à exporter et de l'utilisation ultime possible. Selon le système de contrôle des exportations actuel, on examine déjà chaque demande comme s'il pouvait s'agir d'un cas exceptionnel.

Bien que le Canada puisse assumer un rôle de chef de file au niveau mondial, ce qu'il a d'ailleurs fait à l'ONU, il reste qu'une partie des recommandations présentées dans ce rapport donnent aux industries canadiennes participantes le message suivant: «Nous ne voulons pas que vous fassiez des affaires. Nous voulons que vous abandonniez», parce que c'est le bâillon qu'on se trouverait ainsi à mettre à ces entreprises.

On peut aussi se demander s'il ne faudrait pas aider ces entreprises à se transformer. D'après les témoignages que nous avons entendus, je peux vous garantir qu'elles savent que la guerre froide est terminée et que les pays n'achètent plus les mêmes quantités de produits militaires. Le monde change. Les entreprises de ce secteur l'ont constaté il y a de nombreuses années. Elles appliquent déjà leurs propres programmes de transformation.

Je crois donc qu'il est préférable de laisser cette responsabilité à ces secteurs, qui sont motivés par le profit, parce qu'ils savent fort bien que leur marché diminue et qu'ils doivent se diversifier et utiliser les compétences et les techniques dont ils disposent. Bon nombre de leurs produits peuvent servir à deux fins.

• (1040)

Je pense que l'industrie l'a déjà reconnu. À mon avis, si l'industrie attend que le gouvernement forme un comité pour aller dire à ses entreprises comment elles devraient se transformer, ces dernières disparaîtront. C'est d'ailleurs ce qui a commencé à se produire.

Je suis d'accord avec bien des recommandations de ce rapport et je les appuie. Cependant, en ce qui concerne celle qui vise à modifier notre système de contrôle au moyen de licences d'exportation lequel produit déjà des rapports, est très transparent et est considéré comme l'un des plus stricts au monde, rien ne prouve, à mon avis, qu'on devrait le modifier.

Je pourrais continuer encore, mais je sais que mon collègue de Victoria a son idée là-dessus. Il l'a exprimée au comité et il le fera sûrement à la Chambre. Je lui cède donc la parole.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je prends bien sûr la parole afin d'appuyer la motion voulant que la Chambre adopte les recommandations faites par le Comité dans son rapport. Le Comité a beaucoup travaillé pour arriver à produire un rapport utile et constructif sur cette importante question et je crois que nous devons le féliciter pour ses recommandations à la Chambre.

J'aimerais rappeler les événements qui ont conduit à la constitution de ce sous-comité. À l'époque de la guerre du Golfe, le monde a pris conscience du monument qu'est, comme il est mentionné dans la première phrase du rapport, le commerce international des armes dans le contexte de la guerre froide. L'industrie de production d'armes issue de la Seconde Guerre mondiale est devenue une industrie d'exportation d'armes vers les pays en développement. En 1977, 80 p. 100 de la production mondiale d'armes était destinée aux pays en développement. Nous avons mesuré la folie qu'est la vente d'armes aux pays en développement lors de la guerre du Golfe. Pendant un bref moment, le monde a semblé vouloir essayer de régler ce problème, réglementer l'industrie mondiale d'exportation d'armes et mettre fin au scandale de la vente d'armes.

Durant la guerre du Golfe, notre premier ministre a, dans un discours très éloquent, demandé aux Nations Unies de convoquer un sommet mondial sur la question de l'exportation d'armes. Or, quelques semaines après la fin de la guerre froide, le gouvernement—apparemment oublieux de tous ces discours éloquents—a présenté à la Chambre le projet de loi C-6 qui, contrairement à la politique appliquée jusque-là par le gouvernement, autorisait la vente d'armes à l'Arabie Saoudite.

Au cours de ce débat, le gouvernement avait reconnu qu'il était nécessaire que le Parlement examine cette question. Je suis très heureux que le ministre du Commerce extérieur ait accepté ma proposition de créer un sous-comité du Comité des affaires étrangères.

Le Comité a entrepris ses travaux à l'été et à l'automne de 1991. Nous avons sillonné tout le Canada, de Victoria à Halifax en passant par Vancouver, Winnipeg, Montréal et Ottawa, pour écouter ce que les Canadiens avaient à dire à ce sujet. Nous avons également entendu les avis d'experts et de représentants du gouvernement. Je crois que ce rapport examine parfaitement la façon dont le monde a pu se mettre dans une situation pareille et le rôle qu'a joué le Canada dans tout ça.

Il faut comprendre que le Canada est le huitième producteur et le quatorzième exportateur d'armes au monde. Nous contribuons au problème et nous avons donc la responsabilité de prendre des mesures pour le régler.

Le rapport du comité peut être divisé en plusieurs parties.

• (1045)

Tout d'abord, nous estimons fort important que le Canada utilise ses énergies diplomatiques lors de discussions multilatérales pour discipliner l'industrie mondiale de l'exportation d'armes. Il ne suffit pas que le Canada mette de l'ordre dans sa cour. Nous devons collaborer avec les autres pays, et tout particulièrement les pays industrialisés, pour en arriver à une politique commune et énergique permettant de réduire et de limiter l'exportation d'armes.

Nous devons collaborer également avec les pays en développement pour produire des régimes stables. Beaucoup de pays en développement sont forcés d'imiter leurs voisins qui achètent des armes. Les gouvernements d'autres pays achètent des armes en y voyant un moyen d'assurer leur autorité et de maintenir leur régime au pouvoir. C'est là une de nos inquiétudes à l'égard des ventes d'armes à l'Arabie saoudite.

Nous devons travailler avec les autres pays pour tâcher d'établir un ordre international stable. C'est bien sûr la préoccupation qui doit guider nos efforts dans ce domaine. Autrement, tous les efforts que nous faisons dans notre pays auront été en vain.

Cela dit, nous avons cependant une obligation spéciale de mettre de l'ordre dans notre cour, surtout si nous voulons inciter les autres pays à s'engager dans cette voie. Le rapport du comité énonce certaines recommandations très précises pour réaliser cet objectif.

Nous reconnaissons, dans le rapport, que le Canada peut avoir des raisons bien légitimes de produire des armes. Il peut être nécessaire d'en approvisionner nos propres forces policières et nos propres forces armées. De même, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, par exemple, exigeront des armes. On a, lorsque les circonstances le justifient, des raisons légitimes de recourir à la force des armes contre ceux qui violent le droit international.

Il devient donc important d'établir un système efficace de contrôle des exportations d'armes. Le rapport du comité recommande de faire du système actuel, qui relève totalement du gouvernement, un système statutaire dont le gouvernement devra rendre compte au Parlement.

Dans les conditions actuelles, le gouvernement établit sa propre politique et peut, chaque fois qu'il désire y faire une exception. Si nous avons été saisis du projet de loi C-6, c'est uniquement parce que le gouvernement, à cause d'une disposition du Code criminel concernant les armes légères, a été forcé de s'adresser au Parlement pour obtenir une modification. N'eut été de cette disposition, le gouvernement aurait tout simplement modifié sa politique par voie interne, sans avoir à en rendre compte au Parlement. Il est très important que le système de contrôle des exportations d'armes soit établi par le Parlement et que le gouvernement ait à en répondre devant le Parlement.

Le système devrait comporter deux éléments essentiels. Tout d'abord, il devrait y avoir une liste des pays où l'exportation d'armes est acceptable. Tous les autres seraient exclus du champ d'application du système d'exportation, et les exportations vers ces pays seraient illégales. Si on avait intérêt à exporter des armes vers un pays ne figurant pas sur la liste, il faudrait que le gouvernement s'adresse au Parlement pour faire modifier celle-ci. Deuxièmement, chaque transaction devrait faire l'objet d'un examen de la part du Parlement.

Le second élément de la politique énoncée par le comité tient à la conversion et à la diversification de l'industrie des armements. Tant qu'une telle industrie existe, des pressions seront exercées sur les gouvernements et sur le Parlement, comme on l'a vu encore une fois à propos du projet de loi C-6, pour faire approuver des exportations au nom de la conservation des emplois.

Il est donc très important, pour cette seule raison, de commencer à faire changer la structure industrielle de notre pays. Au cours de la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et notamment après l'annulation de l'Arrow d'AVRO, le gouvernement libéral de l'époque s'est lancé dans une politique d'encouragement à l'industrie canadienne de production de défense à l'aide de subventions et d'autres programmes.

• (1050)

Une industrie s'est développée grâce aux encouragements du gouvernement, mais elle doit maintenant faire face à la réalité économique: non seulement les budgets de défense commencent à diminuer dans le monde entier, mais le public réclame aussi des gouvernements un contrôle et une réduction de la production de défense.

Il ne s'agit pas d'une industrie d'avenir, parce qu'elle est en déclin et éprouve des difficultés. D'un point de vue strictement économique et social, il est important que le gouvernement encourage la transition vers une production civile.

Il importe également, si nous voulons maintenir un régime efficace d'exportation d'armes, que l'industrie ne soit pas en proie à des tensions chaque fois qu'une entreprise a besoin de nouveaux débouchés.

Nous constatons aujourd'hui que le gouvernement semble déterminé à ne tenir aucun compte d'un rapport de comité parlementaire pourtant très sage. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse du gouvernement. Celui-ci maintient ses politiques comme si le rapport n'existait même pas, ce qui n'est sans doute pas exceptionnel mais demeure tout de même décevant. Je me demande si la ministre de la Défense nationale et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont même lu le rapport.

Il serait très intéressant de connaître l'opinion du gouvernement lui-même, car celui-ci reçoit les conseils de bureaucrates qui appliquent la politique à leur guise. Il me semble que le gouvernement devrait être disposé à faire confiance à la sagesse qui a inspiré le rapport du comité parlementaire, car, après tout, le comité a consulté la population pour élaborer une politique équilibrée qui respecte les intérêts de tous et cadre avec la politique globale du Canada, à laquelle la population reste attachée.

Nous constatons que le gouvernement encourage de plus en plus la vente d'armes à des pays du Moyen-Orient, bien qu'il ait déclaré qu'il faut éviter d'exporter des armes là où des hostilités risquent d'éclater. Le gouvernement convoque la semaine prochaine à Ottawa une réunion avec ses commissaires au commerce et invite le monde entier à venir voir les armes que nous pouvons exporter et vérifier notre capacité d'exportation. Quels sont les pays invités? Le Koweït, l'Arabie Saoudite, l'Iran.

La conférence sur la haute technologie qui est prévue pour la semaine prochaine va directement contre la volonté des Canadiens, dont le comité a pu prendre le pouls, et contre la politique officielle du gouvernement.

Permettez-moi de conclure en félicitant le député qui a proposé la motion. Il est le porte-parole officiel du Parti libéral en la matière et je suis heureux de constater que, à ce titre, il appuie le rapport. J'espère que les autres députés de son parti partagent son enthousiasme.

Lorsque le comité s'est déplacé d'un bout à l'autre du pays pour tenir des audiences, nous avons été témoins d'un curieux phénomène. Il y avait souvent deux représentants libéraux. Quand c'était le tour des groupes en faveur d'une politique restrictive de témoigner devant le comité, le porte-parole officiel du Parti libéral était là pour les appuyer. Le lendemain, quand arrivait le tour de l'industrie, c'était un autre député libéral qui était là pour dire aux représentants de l'industrie combien le Parti libéral encourage les exportations d'armes partout dans le monde et la production de défense.

Nous avions donc deux sons de cloche du Parti libéral, et ce serait très encourageant si nous pouvions croire que le député de Winnipeg représentait vraiment le point de vue de son parti. Durant le débat sur le projet de loi C-6, nous avons vu le député de Notre-Dame-de-Grâce prendre une position ferme à cet égard. Je crains toutefois que la voix de ces deux députés soit faible au sein de leur caucus.

• (1055)

Je suis impatient de voir leur chef, au cours des prochains mois, énoncer sa position aussi clairement que l'a fait le député de Winnipeg dans ce débat.

Il est essentiel pour l'ordre mondial que tous les pays s'efforcent de régler cette question. La guerre froide étant terminée, nous avons la chance de le faire maintenant, car les pays de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale qui dépendaient tellement de la production militaire se tourneront vers nous, les pays occidentaux, pour voir si nous avons changé notre politique.

Ce rapport nous offre des lignes directrices qui nous aideront à atteindre ce but. Je prie la Chambre d'accepter le rapport.

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le débat est ajourné et l'ordre est transféré d'office à la rubrique Initiatives ministérielles.

M. Flis: Madame la Présidente, je croyais que l'ordre disait que le débat se terminerait à 11 heures. Ne reste-t-il pas cinq minutes de débat?

Mme le vice-président: L'ordre disait qu'il y aurait trois intervenants, un de chaque parti, et que le débat serait ajourné au plus tard à 11 heures. Nous allons donc passer à l'ordre du jour.

M. Sobeski: Je crois, madame la Présidente, que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que nous suspendions la séance pour quelques minutes, soit jusqu'à 11 heures, parce que tous les députés planifient leur journée vers 11 heures. Je crois qu'ils seront d'accord.

Mme le vice-président: Je suis d'accord avec le député. Si la Chambre y consent, je crois qu'il serait préférable que je lise d'abord la décision concernant le projet de loi C-99, et nous pourrions ensuite suspendre la séance pendant trois minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a quatre motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des avis* en ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence. Elles sont toutes inscrites au nom du ministre d'État chargé des petites entreprises et du tourisme.

[*Français*]

Les motions n^{os} 1, 2 et 3 seront groupées pour les fins du débat, mais elles feront l'objet de votes distincts.

La motion n^{o} 4 sera débattue et mise aux voix séparément.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: Je vais donc suspendre la séance pour quelques minutes. Je serai de retour à 11 heures pour les Déclarations de députés.

(La séance est suspendue à 10 h 55.)

Article 31 du Règlement

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 11 heures.)

Mme le vice-président: Nous procéderons maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES SUBSIDES LAITIERS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, les producteurs laitiers d'Abitibi s'objectent à la coupure de 10 p. 100, par le Conseil du Trésor, dans les subsides laitiers.

D'abord, il faut situer ce subside laitier dans son contexte de subvention à la consommation. Lors du contrat social passé entre le gouvernement du Canada et les producteurs de lait, via Agriculture Canada, il a été entendu que cette subvention permettrait au producteur de diminuer son prix de vente à l'industrie qui elle, à son tour, réduirait d'autant son prix de vente aux consommateurs.

Nous savons qu'il y a des efforts à faire afin de redresser la situation financière de notre Trésor canadien. C'est d'ailleurs ce que visent la majorité des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général. Il serait fort pertinent que le ministre des Finances en prenne connaissance et adopte une stratégie d'application de celles-ci.

Les producteurs laitiers de l'Abitibi, par son président, M. Rosaire Mongrain, considèrent que leur revenu net sera coupé de 10 p. 100.

* * *

[*Traduction*]

LA BASE AÉRIENNE DE DOWNSVIEW

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, la ligue de hockey de l'agglomération urbaine de Toronto, c'est-à-dire la MTHL, envisage de construire, sous la direction de John Gardiner, des installations de niveau international pour le hockey et le patinage artistique, sur un terrain de 12 acres situé sur la base aérienne de Downsview, à Toronto.

La construction de ces installations de niveau international créera des emplois immédiats dans le secteur de la construction, ainsi que des emplois à long terme dans les domaines du tourisme, de la condition physique et du sport amateur, sans compter les avantages qu'en retireront des dizaines de milliers de patineurs artistiques et de joueurs de hockey. En outre, ces installations serviront à la tenue d'autres événements culturels canadiens.

La MTHL a réuni les fonds nécessaires à la construction en s'adressant à des commanditaires privés; par ailleurs, le gouvernement a déclaré que le terrain en question ne lui était plus utile.

Au nom de tous les députés du caucus libéral de l'agglomération urbaine de Toronto, je prie instamment le gouvernement d'accélérer les formalités administratives et de faire en sorte que le projet démarre. Souvenez-vous de votre promesse: des emplois, encore des emplois, toujours des emplois.

* * *

[*Français*]

LE TRÈS HONORABLE PREMIER MINISTRE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, en mon nom personnel et au nom de la population de la circonscription de Témiscamingue, j'aimerais remercier le premier ministre du Canada pour avoir si bien et de façon si intense servi son pays au cours des huit dernières années.

Les gens de chez nous ont toujours reconnu en lui un véritable leader doté d'une ténacité, d'une détermination et d'un courage hors du commun. Nous nous souviendrons de lui comme d'un homme animé d'une passion dévorante pour son pays et un homme chaleureux, généreux, sensible et attentif aux besoins des régions.

L'assainissement de l'air, la décentralisation des services fédéraux, le développement régional, le ministère d'État pour les aînés, voilà autant de gestes posés qui ont répondu aux attentes de ma région.

Je me joins donc à mes concitoyens et concitoyennes pour souhaiter au premier ministre et à sa famille une bonne et heureuse retraite et encore une fois, nous lui disons haut et fort, merci!

* * *

[*Traduction*]

LES QUAIS DU GOUVERNEMENT

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, les pêcheurs côtiers dans le golfe du Saint-Laurent peuvent être accusés de penser que le gouvernement, et en particulier le ministère des Pêches, leur réservent des surprises. Il y a d'abord eu l'imposition de frais de vérification au quai, mesure que ces pêcheurs ont dû contester devant les tribunaux. Ensuite, il y a eu l'offensive contre le programme de délivrance des permis, et voilà qu'il y a maintenant impasse au quai de l'État à Lismore, soit presque dans le jardin du ministre des Travaux publics.

Il est exact que le gouvernement fédéral est en train d'effectuer des réparations fort nécessaires à son quai à cet endroit. Malheureusement, ces travaux ont nécessité la destruction d'un hangar appartenant à un petit acheteur de homards. Les pêcheurs estiment qu'il serait justifié de verser une modeste somme à cette personne pour l'aider à remplacer son installation. Le montant est négociable.

Au lieu d'agir de cette façon, le gouvernement veut provoquer une coûteuse bataille juridique avec les pêcheurs, ce que ni ces derniers ni les contribuables canadiens n'ont les moyens de se permettre.

Pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas la conciliation plutôt que la confrontation avec les pêcheurs côtiers, qui ont déjà le dos au mur en raison de ses politiques désastreuses?

* * *

• (1105)

LE DÉCÈS DE M. DANNY GALLIVAN

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Madame la Présidente, nous avons appris aujourd'hui, avec énormément de tristesse, le décès d'un grand Canadien, M. Danny Gallivan.

Tous les Canadiens d'un océan à l'autre ont perdu un concitoyen et un ami irremplaçable. Ils se souviendront de Danny Gallivan surtout comme du pionnier qui a révolutionné les émissions sportives pour en faire ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous n'oublierons jamais la voix qui décrivait les matches des Canadiens de Montréal à la *Soirée du hockey* télédiffusés en anglais, ni la fièvre et l'euphorie qu'elle suscitait dans nos foyers le samedi soir. Les arrêts époustouflants et les boulets nous feront toujours penser à Danny Gallivan.

Celui-ci aimait le hockey, mais encore plus son pays. Même si les gens se souviendront surtout de la personnalité de la télévision, il ne faut pas oublier que Danny Gallivan a quand même consacré beaucoup de temps et d'énergie à une cause qui lui tenait à coeur, le bien-être de ses concitoyens.

En fait, rien n'illustre mieux l'amour qu'il vouait au Canada et aux Canadiens que la multitude d'oeuvres de bienfaisance qu'il appuyait. De plus, l'amour qu'il portait aux jeunes était sans pareil.

Danny Gallivan nous manquera énormément.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, dans les années 60, les bandes indiennes des Gwa'Sala et Nakwaxda'xw de Smith Inlet et Blunden Harbour ont été fusionnées et déménagées de force à Port Hardy, en Colombie-Britannique.

Ces contraintes leur ont été imposées uniquement pour accommoder le ministère des Affaires indiennes. Dès que les autochtones ont été installés dans leur nouvelle localité, le ministère a rompu toutes les promesses qu'il leur avait faites au sujet du logement, de l'enseignement, des soins de santé et du développement économique. Après le départ des autochtones, le ministère a brûlé tout ce qui se trouvait dans leur localité traditionnelle afin qu'ils ne puissent y retourner.

Les Gwa'sala et les Nakwaxda'xw ont sombré dans trente années d'enfer, s'engouffrant totalement dans la désintégration sociale et les problèmes connexes. Pour mesurer l'ampleur des problèmes sociaux, signalons que les services sociaux ont retiré 300 enfants de cette localité. Certains enfants ont été adoptés et envoyés aussi loin qu'en Europe pour ne plus jamais revenir.

Nous espérons que la Commission royale sur les peuples autochtones se rendra dans le nord de l'île de Vancouver afin de tenir des audiences dans cette localité et d'examiner les répercussions de la politique de fusion et de déménagement forcés des peuples autochtones que le ministère des Affaires indiennes a appliquée sans toutefois tenir ses promesses.

Pour ce qui est des Gwa'Sala et des Nakwaxda'xw. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, dans un sondage effectué l'an dernier, mes électeurs se sont dits inquiets au sujet de l'intégrité de notre système d'immigration. La majorité d'entre eux se disaient favorables à un renforcement des règles d'immigration afin qu'on puisse empêcher l'entrée de ceux qui ne cherchent qu'à abuser de notre générosité.

Je suis l'un des députés qui ont sacrifié du temps qu'ils auraient pu consacrer à leurs électeurs, l'été dernier, pour assister plutôt aux audiences du comité sur le projet de loi C-86 qui modifiait la Loi sur l'immigration.

Les fonctionnaires du service d'immigration nous ont raconté qu'il arrivait que les agents d'immigration voyaient un passeport dépasser de la poche du prétendant au statut de réfugié, mais qu'ils n'avaient pas le droit de le saisir. Ils nous ont dit qu'ils seraient beaucoup plus en mesure de prévenir les demandes outrancières s'ils avaient le droit de fouiller les demandeurs.

Article 31 du Règlement

Les journaux nous disent aujourd'hui que ces nouveaux pouvoirs ont déjà commencé à produire leur effet. Depuis le début du mois, les agents du service d'immigration ont saisi plusieurs faux passeports et faux documents, quelque fois en demandant simplement aux gens qui prétendent n'avoir aucun document de vider leurs poches. Dans un cas particulier, les documents falsifiés ont amené la GRC à ouvrir une enquête sur un réseau de passeurs.

Le Canada est l'un des pays les plus généreux du monde, quand il s'agit d'accueillir ceux qui veulent profiter de son abondance. Nous voulons continuer d'avoir cette attitude de compassion, qui est la nôtre depuis toujours, mais nos agents doivent avoir les pouvoirs nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de notre système d'immigration.

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE DÉCÈS DE M. DANNY GALLIVAN

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, c'est avec tristesse que nous avons appris ce matin le décès de l'un des meilleurs fils du Cap-Breton, M. Danny Gallivan.

M. Danny Gallivan a été la voix des Canadiens de Montréal à la radio et à la télévision pendant trois décennies et a su captiver les amateurs du hockey du monde entier par ses descriptions toujours colorées et enthousiastes.

Pendant plus de 22 années de suite, il n'a jamais raté un match pour cause de maladie. Sa grande contribution au sport a été reconnue en 1982 lorsqu'il a été admis au Temple de la renommée du hockey.

Sur le plan personnel, la famille Gallivan compte parmi mes amis, et je voudrais lui exprimer mes sincères condoléances.

Les Canadiens de Danny Gallivan forment sans doute la meilleure équipe de hockey de tous les temps. Ils ont compté dans leurs rangs les Maurice Richard, Doug Harvey, Jean Béliveau et Guy Lafleur, pour n'en nommer que quelques-uns. Quant à moi, dans ma jeunesse et même aujourd'hui, le plus grand Canadien habitait quelque part à Whitney Pier et s'appelait Danny Gallivan.

• (1110)

[*Français*]

LE BÉNÉVOLAT

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, le 14 février dernier, j'avais l'honneur et le privilège, en tant que député fédéral de la circonscription de La Prairie, de remettre, au nom du gouverneur général du Canada, à près de 50 personnes de ma circonscription, la médaille-souvenir du 125e anniversaire du Canada.

Plus de 650 invités ont assisté à cette cérémonie commémorative où il m'a fait grand plaisir d'honorer et de remercier publiquement ces bénévoles qui travaillent depuis de nombreuses années à aider les citoyens de ma circonscription dans les domaines tant artistique, que social, culturel et sportif.

Jamais un tel hommage ne leur avait été rendu publiquement, et ceci leur permettra, comme plusieurs me l'ont fait remarquer, de continuer à oeuvrer sans relâche et avec encore plus d'ardeur, afin d'aider les plus démunis et ceux qui en ont le plus besoin.

Félicitations à tous et à toutes de la part de tous les citoyens de ma circonscription et en mon nom personnel, à ces bénévoles dont toute communauté bien organisée se doit de posséder et de remercier en appréciation pour leurs bienfaits.

Encore une fois, merci à tous et à toutes.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, le Budget des dépenses qui a été présenté hier a apporté de bonnes nouvelles aux fabricants d'hélicoptères et aux espions, mais de bien mauvaises nouvelles aux femmes et aux enfants.

En effet, les fonds consacrés au projet d'hélicoptères militaires sont passés d'un seul coup de 4 milliards de dollars à 5,8 milliards de dollars et ceux destinés à l'agence d'espions du Canada ont grimpé de près de 12 millions de dollars. Par contre, les programmes destinés aux femmes ont subi une diminution d'un million de dollars, la caisse d'aide aux projets de services de garde d'enfants, une diminution de 5 millions de dollars, sans parler des milliards de dollars perdus pour les services de garde d'enfants par suite de la réduction des paiements de transfert aux provinces. Pour sa part, le service du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui finance la planification familiale et la promotion de la santé a subi des compressions de 20 millions de dollars.

Le financement de la prévention des grossesses non désirées et de leurs conséquences socio-économiques coûteuses a commencé à décliner rapidement sous les libéraux et a continué de décroître sous les conservateurs.

Pourquoi les hélicoptères militaires et les espions sont-ils plus importants que les femmes et les enfants du Canada? Le gouvernement continue de nous rabâcher qu'il est en faveur de l'égalité, alors que, dans les faits, il prend des mesures diamétralement opposées à son engagement à cet égard.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, hier, le gouvernement a présenté au Parlement le projet de loi sur la mise en oeuvre de l'accord de libre-échange nord-américain. L'ALENA est le fruit de 14 mois de négociations et de six mois de rédaction soigneuse de textes administratifs et législatifs.

Au Canada, cet accord suscite beaucoup d'intérêt. C'est pourquoi le gouvernement tenait tant aux audiences d'un comité de tous les partis qui ont été tenues dans neuf villes canadiennes, en plus d'Ottawa, au cours des quatre derniers mois. Plus de 100 groupes ou particuliers ont été entendus.

Il est maintenant temps de commencer le débat sur le projet de loi même. Je ne doute pas un seul instant qu'un examen éclairé et sérieux confirmera la juste place de l'ALENA dans la stratégie économique du Canada.

L'ALENA n'est qu'un des éléments de cette stratégie. C'est pourquoi le gouvernement continue de travailler pour assurer le succès des négociations de la ronde de l'Uruguay au GATT. Rien ne pourrait rassurer davantage les milieux économiques mondiaux.

Je ne soutiens pas que cet accord produira des miracles économiques, mais il créera de nouvelles possibilités pour les entreprises et, avec le temps, il stimulera une activité économique créatrice d'emplois.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, le Sous-comité sur la pauvreté n'est pas une farce. La pauvreté chez les enfants n'est pas une farce. Qu'un million d'enfants canadiens soient clients des banques d'alimentation n'est pas non plus un sujet de plaisanterie.

Par contre, les efforts déployés par certains députés pour changer la définition de la pauvreté sont à la fois tragiques et risibles. Cela me rappelle la comédie britannique intitulée *Don't Raise the Bridge, Lower the Water*.

Les détours intellectuels des ministériels apportent un piètre réconfort aux enfants des assistés sociaux et des travailleurs pauvres.

Il est temps que les enfants du Canada se secouent. Leur gouvernement vient juste de leur dire qu'ils ne sont pas pauvres, mais qu'ils croient seulement l'être.

Il est intéressant de noter qu'aujourd'hui même, le Comité de la justice a déposé un rapport unanime qui témoigne de beaucoup plus de sensibilité et de réalisme face à la pauvreté au Canada. Les ministériels membres du Comité de la justice pourraient faire oeuvre de missionnaires auprès de leurs collègues du Sous-comité sur la pauvreté.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, durant la période des questions, hier, je me suis réjoui que, d'après les prévisions, les dépenses au titre de l'aide au développement destinée au Québec augmentent de 40 millions de dollars, mais j'ai souligné que l'aide destinée au Canada atlantique, au nord de l'Ontario et à l'ouest du Canada, pour des programmes semblables, diminuait de 36 millions de dollars. Dans sa réponse, le président du Conseil du Trésor a dit que deux programmes, soit le Fonds de développement de Montréal et l'Accord de recherche et de développement industriel Canada-Québec, n'avaient pas été approuvés au moment du dépôt du Budget des dépenses principal de 1992-1993, mais qu'ils avaient été inclus dans les nouvelles prévisions budgétaires rendues publiques hier, ce qui expliquait la différence.

• (1115)

En fait, les nouvelles prévisions budgétaires révèlent que les subventions et contributions au titre du développement régional représentaient 161 millions de dollars pour le Québec en 1991-1992, 142 millions de dollars l'année suivante et qu'elles devraient atteindre 206 millions de dollars pour la prochaine année. Même les 27,5 millions de dollars. . .

Mme le vic-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole à la Chambre pour exprimer mon inquiétude et ma consternation relativement aux nouvelles pistes que le gouvernement a décidé d'aménager à l'aéroport international Pearson.

J'exprime ainsi les préoccupations de mes électeurs qui doivent vivre constamment dans le bruit occasionné par le trafic aérien à l'aéroport Pearson. Depuis des années, mes électeurs endurent le bruit résultant des activités aéroportuaires sans jamais avoir eu de répit ni de sympathie du gouvernement fédéral. La dernière décision du gouvernement ne fera qu'aggraver une situation déjà intolérable pour les habitants de ma circonscription.

L'évaluation environnementale sur l'expansion de l'aéroport Pearson, que le gouvernement fédéral a lui-même effectuée, recommandait de ne rien changer pour l'instant. Le rapport du BFEEE soulignait qu'il y avait amplement de temps pour examiner des solutions de rechange avant d'aménager de nouvelles pistes. De toute évidence, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte de ses propres recommandations.

J'estime que cette décision est injuste et j'exhorte le gouvernement à la reconsidérer. Il appartient au gouvernement de s'assurer que les gens qui vivent à proximité de l'aéroport Pearson n'en souffrent pas.

* * *

LA BASE DES FORCES CANADIENNES CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, lors de son passage en Nouvelle-Écosse, la ministre de la Défense nationale a annoncé que la fermeture de la BFC Cornwallis était probable. Elle a fait cette déclaration sans avoir visité la base. Elle n'a pas même pris le temps de vérifier si la base s'acquittait de son rôle de façon rentable pour la Défense nationale, ni considéré les effets dévastateurs que sa fermeture auraient sur la région.

La BFC Cornwallis forme toutes les recrues anglophones des Forces canadiennes et cela, depuis 1968. Quoi qu'il advienne du gouvernement et peu importe le parti qui sera au pouvoir, nous aurons toujours besoin de nos forces armées et, pour soutenir celles-ci, nous avons besoins de recrues.

Voyez tout le mal que le gouvernement a à remplir ses engagements envers l'ONU. Où compte-t-il former les recrues? Pourquoi déménager à grands frais cette base de formation? Comment la ministre a-t-elle pu faire une telle déclaration sans savoir de quoi elle parlait?

J'invite la ministre à venir visiter la BFC Cornwallis avant de faire des déclarations qui non seulement bouleversent les habitants de la région mais ne tiennent pas debout sur le plan financier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Au moment où plus de 1,6 million de Canadiens n'ont pas de travail et où plus d'un million d'enfants doivent compter sur les banques alimentaires, la ministre défend un contrat d'achat d'hélicoptères dont les seuls honoraires de gestion dépassent le milliard de dollars.

Hier, nous avons appris, grâce au budget des dépenses du gouvernement, que 1,4 milliard de dollars supplémentaires avaient été mis de côté pour ce contrat. La ministre pourrait-elle nous expliquer pour quelle raison elle défend un contrat dont les honoraires de gestion dépassent le milliard, alors qu'elle n'a pas un sou pour les enfants de ce pays qui dépendent des banques alimentaires?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, voilà une question extraordinaire.

Une quantité considérable d'argent, d'origine fédérale, provinciale ou municipale est consacrée à aider les enfants du Canada. Par contre, il n'y a qu'un niveau de gouvernement qui soit responsable de la défense nationale et c'est le gouvernement du Canada.

Lorsqu'ils établissent nos priorités et investissent dans le matériel qui protégera les Canadiens dans l'avenir, qui nous permettra de participer aux opérations de maintien de la paix et de protection de notre souveraineté, le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale ont des plans à long terme d'acquisition de matériel important.

Comme je l'ai dit souvent, le matériel dont a besoin le ministère de la Défense nationale n'est pas bon marché et c'est pourquoi, lorsque le gouvernement décide d'une politique d'achat particulière, il fait le maximum pour s'assurer que cet achat présente les avantages maximums pour les Canadiens, non seulement au niveau du service que rendra le matériel, mais aussi au niveau de l'investissement.

Dans le cas qui nous préoccupe, une des choses importantes c'est que ce projet se traduit par des avantages industriels se chiffrent à 3,2 milliards de dollars pour le Canada, ce qui représente quelque 45 000 années-personnes de travail.

• (1120)

Je visitais récemment une usine de Winnipeg où l'on dépensera 260 millions. La moitié des employés de cette usine sont des femmes. C'est un secteur en croissance de l'économie canadienne qui est important pour tous les Canadiens. Par conséquent. . .

Mme le vice-président: La ministre aura sûrement l'occasion de poursuivre.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, on sait que la ville de Montréal compte 250 000 personnes qui sont en chômage. On n'a pas prévu d'argent supplémentaire pour celles-ci, donc on coupe. Par contre, la ministre promeut un contrat d'hélicoptères avec des frais de gestion se chiffrant au-delà de un milliard de dollars. La ministre ne nous a jamais dit que tant d'argent provenant des contribuables canadiens irait dans les poches de compagnies étrangères.

Comment peut-elle justifier le fait que plus de deux milliards de dollars de ce contrat vont aller dans les poches des multinationales en Angleterre et en Italie?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, 975 millions de dollars de ce projet iront dans les poches des Québécois et des Québécoises, dans les industries de la province de Québec. Il est important de souligner qu'il y a, comme je l'ai dit en anglais, 45 000 années-personnes qui seront employées pour ce projet, pour les Canadiens et les Canadiennes, les hommes et les femmes. De plus, ce projet aura des retombées dans le secteur industriel, ce qui est de la plus haute importance pour le Canada.

C'est un investissement dans l'avenir de notre économie, qui crée des emplois de longue durée, et c'est ce dernier aspect justement qui est la garantie la plus importante pour l'avenir de nos enfants. Il ne s'agit pas simplement d'assurer l'éducation ou assurer les services de bien-être social aux Canadiens et aux Canadiennes, mais surtout d'avoir la chance d'utiliser leurs compétences, leur éducation, faisant en sorte que le secteur industriel puisse les employer à l'avenir. C'est cela que nous avons appuyé avec cet investissement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, on a des enfants au Canada aujourd'hui qui n'ont rien à manger, mais la ministre préfère dépenser, en frais de gestion, 24 millions de dollars par hélicoptère.

[*Traduction*]

Selon les renseignements donnés par le gouvernement lui-même, nous aurions des honoraires de gestion de plus de 24 millions de dollars par hélicoptère. De plus, il y a une réserve pour imprévus de 10 millions de dollars par hélicoptère. Ce dont nous parlons ici c'est que pour chaque hélicoptère 36 millions de dollars iront à des multinationales étrangères.

Maintenant que la ministre comprend combien cette dépense est scandaleuse, va-t-elle annuler le contrat?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, c'est là le calcul le plus extraordinaire que j'ai entendu car si les honoraires de gestion sont de 24 millions par hélicoptère et je ne me souviens plus ce qu'étaient les 10 millions que la députée a mentionnés, alors les hélicoptères eux-mêmes doivent être gratuits, vu que la version recherche et sauvetage coûte 33 millions et que la version pour la marine coûte 44 millions. De toute évidence nous faisons une bonne affaire.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le 8 février 1992, en réponse à une question à la Chambre au sujet de l'absence totale d'un processus équitable d'adjudication publique concernant le contrat relatif aux hélicoptères, le leader du gouvernement à la Chambre a prétendu que, en juin 1990, la société Boeing Canada avait présenté une offre concernant des hélicoptères de recherche et de sauvetage. Le gouvernement avait rejeté cette offre.

Des documents du ministère des Approvisionnements et Services révèlent qu'il ne s'agissait pas d'un appel d'offres, mais d'une demande de renseignements sur les prix disponibles.

Je voudrais demander à la ministre de la Défense nationale si elle saisira l'occasion de rectifier les faits et d'admettre que ces hélicoptères n'ont jamais fait l'objet d'un processus d'adjudication en bonne et due forme.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, à propos du processus, en 1978, le gouvernement précédent a en fait déclaré que les hélicoptères actuels ne pouvaient pas répondre aux besoins.

En 1981, il a commencé à chercher de nouveaux types d'hélicoptères. En 1985, on a demandé à neuf sociétés de présenter des offres et, en 1986, deux l'ont fait. En 1987, le ministère de la Défense nationale et l'équipe d'évaluation ont décidé que le modèle EH-101 pouvait répondre aux besoins au Canada.

Une des principales raisons à cela, c'est que, même si l'hélicoptère de la société Boeing était rééquipé, il n'aurait pas de dispositif de dégivrage. Si l'on veut faire de la

recherche et du sauvetage au large de Terre-Neuve et peut-être secourir des pêcheurs, il faut un dispositif de dégivrage. Sinon, on se contente d'un appareil d'occasion et on laisse les pêcheurs à la merci des intempéries.

• (1125)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, les dépenses du gouvernement au sujet des hélicoptères entraîneront des frais de gestion et des frais pour éventualités de plusieurs millions de dollars. Hier, bien sûr, le Budget des dépenses indiquait très clairement que 1,4 milliard de dollars supplémentaires ont été mis de côté pour ce contrat.

Je voudrais demander à la ministre de la Défense nationale de confirmer aux Canadiens que, sur le contrat de 5,8 milliards de dollars, plus de 2 milliards iront à E.H. Industries, la société mère qui compte des usines en Angleterre et en Italie. Pendant que la ministre a la parole, pourrait-elle préciser à la Chambre combien d'emplois seront créés dans ces deux pays étrangers?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, puisque le député parle de contrat, je devrais lui dire que nous avons environ 10 p. 100 d'un contrat mondial sur tous les EH-101, ce qui créera des emplois pour tous les EH-101 qui sont fabriqués dans le monde. Il y a 45 000 emplois de haute technologie qui seront. . .

Des voix: Répondez à la question.

Mme le vice-président: À l'ordre. On a posé une question qui mérite une réponse.

M. Dick: Les députés du Parti libéral laissent entendre qu'on pourrait créer plus d'emplois avec le même montant d'argent. Nous avons été témoins de leurs programmes de création de travail qui durent 20 semaines, après quoi les travailleurs reçoivent des prestations d'assurance-chômage.

Ce que nous négocions ici est un contrat de niveau mondial. . .

Des voix: Répondez à la question.

M. Dick: De toute évidence, ils ne veulent pas entendre la réponse. Ils ne s'intéressent qu'à leur propre rhétorique. Ils pourraient peut-être interroger le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui était vice-amiral et vice-président du Commandement maritime et qui est un des leurs qui appuie ce projet, car je tiens à vous dire qu'aucun d'eux ne sait de quoi il parle.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant si je peux obtenir qu'il me réponde sur la question des paiements de transfert.

Le ministre sait qu'on a annoncé hier qu'à cause de l'évaluation démographique préliminaire de Statistique Canada on va réduire les paiements de péréquation pour les petites provinces de notre pays. En fait, on va leur demander de rembourser quelque 600 millions de dollars au cours des prochaines années.

Le gouvernement du Québec a déclaré qu'il était irrégulier et inadmissible d'utiliser des statistiques préliminaires pour demander ce remboursement des paiements de péréquation.

Je veux poser au ministre la question suivante: pourquoi va-t-on obliger les provinces les plus pauvres de notre pays à rembourser les paiements de péréquation en se fondant sur des chiffres préliminaires? Deuxièmement, pourquoi ne prendrait-on pas cet été le temps de tenir une conférence fédérale-provinciale sur la formule de péréquation pour essayer de l'adapter, ce qui aiderait les provinces les plus pauvres de notre pays? Pourquoi ne le ferions-nous pas pour aider les provinces pauvres?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je suis très heureux de constater qu'aujourd'hui le premier ministre de la Saskatchewan s'est montré un peu plus raisonnable dans sa déclaration et qu'il a dit que nous lui offrons un programme de remboursement assez généreux.

Cela dit, ces paiements de transfert sont fixés par la loi. Nous demandons un remboursement, mais nous donnons aussi aux provinces des centaines de millions de dollars, non pas parce que c'est un caprice du ministre des Finances, mais parce que ce sont des programmes établis dont la formule est établie par la loi en fonction de la population des provinces.

• (1130)

Quant au problème légitime soulevé par le député, il a dit que ce remboursement était fondé sur des évaluations préliminaires. Nous le faisons toujours, mais je peux lui dire sans aucune hésitation que, si ces évaluations changent et deviennent plus précises dans l'avenir, nous nous ferons un plaisir de faire des rectifications.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, le ministre et sa collègue, la ministre de la Défense, sont prêts à dépenser des milliards de dollars pour des hélicoptères, mais ils ne sont pas disposés à dépenser ne serait-ce que quelques dollars pour aider les personnes défavorisées des provinces démunies de ce pays. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Il y a, dans ce pays, une crise causée par la dette. Cette crise touche notamment la Saskatchewan où, en 10 ans, la dette est passée de 3,5 à quelque 15 milliards de dollars. Étant donné cette situation tragique attribuable aux conservateurs, je voudrais demander au ministre s'il songe fournir à la Saskatchewan et aux autres provinces démunies l'aide urgente dont elles ont tant besoin maintenant.

Pourquoi donner tout l'argent à la ministre de la Défense pour l'achat d'hélicoptères, et ne rien donner aux provinces démunies pour aider des gens ordinaires?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, le député nous tient des propos assez intéressants, mais il se trompe dans ses chiffres.

J'aimerais lui rappeler brièvement quels sont les fonds que nous allons transférer aux provinces cette année. En ce qui concerne le financement des programmes établis, nous allons transférer 21,358 milliards de dollars. Une augmentation de 1,3 million de dollars. En ce qui concerne maintenant les paiements de péréquation, nous allons dépenser 8,3 milliards de dollars. Huit milliards de dollars seront dépensés au titre du Régime d'assistance publique du Canada, le RAPC, une augmentation globale de 3,2 milliards de dollars. Cette année, nous allons transférer aux provinces 37 milliards de dollars. Si ce n'est pas de l'aide aux provinces, dites-moi ce que c'est.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire pour le ministre.

Dans sa première réponse le ministre a dit que les compressions étaient le résultat de mesures législatives. Il a bien sûr raison. Les compressions faites par les libéraux en 1982 et les réductions dans le financement des programmes établis, ou FPE, faites par le gouvernement conservateur ont porté tort aux provinces les plus pauvres.

Ma province reçoit à elle seule 280 millions de dollars de moins au titre du financement des programmes établis. Étant donné qu'avant ces dernières compressions, les provinces avaient dû réduire le financement des hôpitaux, des universités, des municipalités et des conseils scolaires, que pense-t-il que les provinces vont faire pour servir leurs citoyens?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je viens juste de dire que le gouvernement fédéral transfère des sommes considérables aux provinces, soit 38 milliards de dollars. Bien souvent, les provinces peuvent faire à peu près ce qu'elles veulent de cet argent.

Cette proposition est très généreuse. Le système est très généreux. Bien sûr que nous aimerions tous pouvoir en faire plus, mais le député pourrait-il me dire où trouver l'argent? Faudrait-il augmenter les impôts ou emprunter davantage?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre. Il vient de demander d'où proviendrait l'argent. Justement, je trouve intéressant de constater un dépassement de coûts de 1,4 milliard de dollars en ce qui concerne les hélicoptères. D'autre part, le gouvernement va récupérer, de façon rétroactive, près d'un milliard auprès de six provinces pauvres, dont 293 millions du Manitoba, 246 millions du Québec et 76 millions de la Nouvelle-Écosse.

Pourquoi le gouvernement veut-il compenser l'excédent de coûts de 1,4 milliard, résultat de la mauvaise planification de la ministre de la Défense, en réclamant de provinces pauvres des fonds qu'elles auraient affectés à leurs systèmes de santé et d'éducation, pour venir en aide aux pauvres, aux jeunes et aux malades?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Des mots, encore des mots, madame la Présidente. Lorsque le chef de l'opposition a pris la parole hier, j'ai été très étonné de constater que cet ancien président du Conseil du Trésor n'arrivait pas à comprendre ce que sont des dollars courants.

Le communiqué dans lequel nous indiquions que nous allions donner suite à l'achat des hélicoptères donnait des chiffres en dollars courants. Cela signifie que, puisque l'acquisition de ces appareils aéronefs s'échelonne sur une période de quinze ans, il faut tenir compte des changements qui peuvent survenir sur les marchés. En comparant nos chiffres à ceux de l'OCDE, nous avons tenu compte de ce facteur.

Le prix des hélicoptères n'a pas changé. La différence est simplement due au facteur auquel je faisais référence. Si toutefois il n'y a pas d'inflation, le prix n'augmentera pas. Il ne s'agit pas d'une erreur de calcul, mais d'un bon calcul. Je suppose cependant que cela dépasse la capacité de compréhension des libéraux.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, nous comprenons une chose: 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères, c'est 5,8 milliards de trop. Le président du Conseil du Trésor nous dit qu'il s'agit de comprendre ce qui se passe.

Je voudrais savoir pourquoi la formule utilisée par le gouvernement pour justifier la récupération de ces fonds ne respecte pas les normes habituelles de Statistique Canada. Le gouvernement ne veut pas faire connaître la formule utilisée parce qu'elle permet une marge d'erreur qui dépasse sa propre marge d'erreur. Cette même formule a été rejetée par le gouvernement américain en 1990 parce qu'elle comportait une marge d'erreur trop élevée. Le gouvernement persiste pourtant à utiliser cette formule pour arracher près d'un milliard de dollars à des provinces pauvres.

• (1135)

Compte tenu que le gouvernement s'est déjà constitué une caisse électorale de 2,6 milliards de dollars, qui doit servir à honorer des promesses électorales, ne serait-il pas préférable et plus moral de donner cet argent aux provinces pour qu'elles l'affectent à la santé et à l'éducation? Le gouvernement va-t-il modifier cette politique déplorable?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je suppose, madame la Présidente, que le député parle des 2,6 milliards de dollars contenus dans les réserves et dans chaque budget. Il parle sans doute de caisse électorale parce qu'il va y avoir des élections. Je tiens à dire au député que ces réserves sont moins élevées que l'an dernier.

Il y a quelques jours, le député posait des questions au sujet de la Stratégie nationale sur le SIDA. Nous avons répondu que le ministre interviendrait dans ce dossier et que nous financerions la stratégie. Nous ne trouverons pas l'argent dans les airs, et c'est pourquoi nous constituons des réserves.

Mon collègue, qui siège à la Chambre depuis plus longtemps que moi, sait que des budgets supplémentaires sont fréquemment déposés dans le courant d'une année, et que ces budgets prévoient des fonds additionnels pour des programmes qui sont encore à l'état de projets. Voilà où va l'argent. Il n'y a pas de secrets.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui parle au nom du ministre d'État à la Jeunesse.

Mercredi, le ministre a annoncé qu'il gèlerait les budgets du Programme d'emploi pour étudiants, juste au moment où les étudiants ont désespérément besoin de l'aide fournie grâce à ce programme.

Pourquoi le ministre, à un moment où près de 500 000 jeunes étudiants cherchent du travail et des milliers d'autres étudiants cherchent des emplois, impose-t-il un gel à ce programme vital?

Le coût d'un seul hélicoptère pourrait redonner du travail à des milliers de jeunes.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, je suis heureuse de répondre à cette question au nom du ministre d'État à la Jeunesse.

Le député sera heureux d'apprendre que le programme Défi 93 présenté dans le Budget des dépenses annonce que ce programme sera augmenté de 5 millions de dollars environ pour l'été 1993, ce qui sera aidera certes les jeunes à se trouver un emploi.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, j'aurais aimé que le ministre soit ici car il sait qu'il a gelé le programme vital qui permettrait aux étudiants de retourner au travail.

La ministre doit savoir qu'au cours des cinq derniers mois seulement, près de 100 000 jeunes Canadiens ont dû quitter les rangs de la population active.

Quelle sorte de gouvernement accorde une plus grande priorité à des hélicoptères qu'à ses jeunes chômeurs? La ministre est-elle prête à s'engager ici aujourd'hui à abolir ce gel scandaleux et à augmenter les sommes consacrées à ce programme si vital pour nos jeunes?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Madame la Présidente, je suis très fière des réalisations de ce gouvernement dans le dossier des jeunes; pensons seulement au programme Point de départ, au programme L'école avant tout ou au programme Emploi d'été/Expérience de travail qui permet aux jeunes de créer leurs propres emplois; aux centres de jeunes qui aident ces derniers à se lancer à leur propre compte, ainsi qu'au projet très important dans la région du Grand Toronto où l'on a consacré 178 000 $ à la création de nouveaux emplois pour les jeunes.

C'est un honneur de faire partie d'un gouvernement qui accorde autant d'importance à la jeunesse du pays.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, hier, au moment de poser une question au ministre des Finances, j'ai cité un passage de son exposé économique qui se lisait comme suit: «Nous accroîtrons les fonds prévus pour le Programme d'aide à la recherche industrielle, un programme extrêmement fructueux qui permet aux entreprises d'avoir accès à une aide financière et à un soutien technique.» Je lui ai demandé pourquoi le Budget des dépenses ne faisait pas état de cette augmentation.

À travers les éclats de rire, le ministre des Sciences a répondu, et je cite: «Dans les prévisions de dépenses, on remarque une augmentation de plus de 14 millions de dollars pour les sciences et la technologie.» C'est à ne plus rien comprendre.

Aujourd'hui, je pose de nouveau la question au ministre des Sciences: pourquoi, au lieu d'être augmenté comme il avait été promis, le PARI a-t-il été amputé de 1,333 million de dollars? C'est pourtant le programme de diffusion de la technologie le plus fructueux, le programme de création d'emplois le plus efficace du gouvernement. Pourquoi a-t-on réduit le financement au lieu de l'accroître?

• (1140)

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que nous avions tous les deux raison hier. D'abord et avant tout, les dépenses des Sciences et de la Technologie vont être accrues considérablement cette année, ce qui permettra de compenser la diminution du financement de 1,3 million de dollars du PARI. Nous avions donc tous les deux raison.

Le député avait en effet raison. Il a lu dans le Budget des dépenses que le financement du PARI est réduit et c'est le cas. Mais ce qui importe, c'est que la part consacrée au portefeuille des Sciences et de la Technologie augmente afin de combler la diminution des fonds affectés au PARI.

Ce qui intéresse le député et ce qui intéresse la Chambre, c'est ce que le gouvernement investit en S et T. Or, on observe une augmentation considérable dans ce domaine.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, le Budget des dépenses peut être présenté de façon trompeuse et ce ministre en fait la démonstration.

Si les dépenses en sciences, qui totalisent 5 milliards de dollars, sont effectivement accrues de 14 millions de dollars, ce ministre va-t-il déposer les chiffres qui le prouvent et dire à la Chambre ce qu'il advient de la promesse faite par le ministre des Sciences et de la Technologie, et par son prédécesseur, portant que le PARI constituera le fer de lance de la politique gouvernementale en matière de diffusion de la technologie. Le gouvernement avait promis une augmentation, qui n'est pas venue. Pourquoi cette promesse n'a-t-elle pas été honorée?

Une voix: Surveille ta tension artérielle, Howard.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, ce n'est pas parce que la tension du député monte quand il pose sa question que son intervention a plus de poids. La réponse reste la même.

Je répète ma réponse: le financement du PARI demeurera inchangé ou sera augmenté. Je suis d'accord avec le député: c'est un programme très important. Dans le cadre de ce programme, nous diffusons la technologie de bien des façons inusitées. C'est un important volet de notre effort en S et T et nous continuerons d'investir en masse dans ce domaine.

* * *

L'ÉCONOMIE TORONTOISE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Hier, David Lewis Stein, du *Toronto Star*, a traduit le sentiment des habitants du Grand Toronto en écrivant ceci: «Cela fait quatre ans que la région du Grand Toronto s'enfonce dans une dépression économique terrifiante et Mulroney refuse d'user du pouvoir du gouvernement fédéral pour nous aider.»

Le premier ministre a décidé de s'en aller, mais l'échec de sa politique économique n'est nulle part plus concret que dans le Grand Toronto. Le premier ministre suppléant peut-il me dire pourquoi le gouvernement n'a-t-il jamais rien fait pour l'économie du Grand Toronto et quand cela va-t-il changer?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'accepte pas qu'on nous accuse de n'avoir rien fait pour le Grand Toronto. En fait, les revues d'affaires du Canada, qui viennent pour la plupart, sinon toutes, de Toronto, semblent laisser entendre que beaucoup des lois, règlements, règles fiscales et autres décisions de Queen's Park sont très néfastes pour les investissements et autres choses du genre.

Je crois que les principes essentiels que nous avons établis, les possibilités qu'offrent l'ALE et l'ALENA vont bientôt revigorer et relancer l'économie, et Toronto sera la première à susciter cette croissance. Cela ne se fera peut-être pas avant la tenue d'élections provinciales, mais cela viendra.

Questions orales

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, le premier ministre suppléant et la ministre de St. Paul's ont déclaré ne pas croire au malaise économique. La ministre devrait venir dans la circonscription et le premier ministre venir voir ce qui se passe à Toronto.

La semaine dernière, au sommet économique de Toronto, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre du Commerce, a confondu tous les participants par un discours dans lequel il ne reconnaissait nullement son échec et ne proposait aucune solution réelle.

Quand le gouvernement va–t–il se décider à reconnaître que c'est en renforçant et en revigorant l'économie du Grand Toronto qu'il va stimuler notre très fragile économie nationale? Quand va–t–il se décider à agir?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, dans la réponse à la première question du député, nous n'avons pas contesté le fait que l'économie de Toronto n'est pas aussi prospère que par le passé. Ce que nous avons contesté, c'est l'accusation du député voulant que cela soit le résultat d'une politique délibérée de la part du gouvernement. Il n'y a pas de preuve de cela.

La semaine dernière, le ministre des Transports a annoncé l'expansion de l'aéroport Pearson, ce qui faisait suite, évidemment, à l'annonce faite il y a quelque temps de l'agrandissement de l'aérogare.

Or, lorsque le député parle de discours creux présentés à Toronto, je crois qu'il fait allusion à celui qui a été prononcé, il y a quelques jours, à l'Empire Club.

* * *

• (1145)

LE PROGRAMME D'AUTONOMIE DES AÎNÉ(E)S

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Ma question s'adresse à la ministre d'État pour le Troisième âge. Dans le budget d'hier, on peut lire que le Programme d'autonomie des aîné(e)s du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social a des effets positifs importants pour les personnes âgées. Et malgré cela, ce programme ne reçoit que 3,5 millions de dollars.

Comment la ministre peut–elle justifier une diminution de 75 p. 100 de cet important programme aux effets si positifs?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je ne sais vraiment pas où mon collègue d'en face peut puiser de telles informations.

Nous avons respecté nos engagements depuis les cinq dernières années avec la mise en place de notre initiative pour les personnes âgées. Vous avez tout à fait raison, les programmes Nouveaux horizons et les programmes d'autonomie des aînés sont d'excellents programmes qui permettent aux aînés retraités de continuer d'être autonomes et d'être actifs.

L'initiative tire à sa fin, puisque c'était une initiative de cinq ans. Nous avons des discussions qui sont sur la table et, bien sûr, un renouvellement de financement qui est prévu, et l'initiative et le respect des personnes âgées seront toujours maintenus.

Donc, je ne comprends vraiment pas votre question et je n'accepterai jamais que l'on laisse croire aux personnes âgées que nous les avons trompées.

[*Traduction*]

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la présidente, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre.

Hier, dans une lettre, la ministre d'État pour le Troisième âge disait que son gouvernement tenait à améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Étant donné que le gouvernement peut trouver 5,8 milliards de dollars pour acheter la cadillac des hélicoptères et qu'il n'a pas un sou à donner au Programme national de recherche et développement en matière de santé pour qu'il se penche sur des questions concernant la santé des personnes âgées, comment la ministre peut–elle dire que ce gouvernement tient à améliorer le sort de ces dernières?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je viens de dire que nous avons une initiative de cinq ans qui se termine à la fin de mars 1993. Je demande donc aux députés d'en face de respecter les discussions qui sont en cours au Cabinet. Nous annoncerons, en temps et lieu, les investissements et le renouvellement des initiatives qui sont prévus, y compris, bien sûr, les fonds de recherche qui sont disponibles relativement aux maladies spécifiques se rapportant aux personnes âgées.

Nous avons été un chef de file, comme gouvernement canadien, et nous pouvons largement nous comparer à quiconque, à l'échelle internationale, eu égard aux mesures sociales et économiques que nous avons mises en place pour protéger l'autonomie des personnes âgées.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale et porte sur son sujet favori.

Les chiffres rendus publics hier révèlent que les hélicoptères militaires que doit acheter le Canada au coût de 5,8 milliards de dollars—soit de 116 millions de dollars chacun—sont les plus chers au monde.

La ministre persiste à vouloir défendre cet achat sous prétexte que ces hélicoptères de recherche et de sauvetage seront très utiles. Savait-elle, quand elle a donné son approbation, que pas un seul gouvernement dans le monde ne va utiliser ces appareils à des fins de recherche et de sauvetage? Peut-elle nommer un seul gouvernement qui va utiliser ces hélicoptères à cette fin?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Tout d'abord, il importe, je crois, de faire remarquer au député qu'il se trompe beaucoup en déclarant que ces hélicoptères coûtent 100 millions de dollars chacun.

Le projet concerne des hélicoptères, mais ne se limite pas au matériel. Environ la moitié du coût prévu est attribuable aux hélicoptères mêmes, un quart sert à assurer un soutien logistique et l'autre quart à couvrir le coût des entrepreneurs, les frais de gestion du gouvernement et les éventualités. En d'autres termes, les hélicoptères mêmes coûteront environ. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Madame la Présidente, on ne peut avoir des hélicoptères sans soutien logistique. Autrement dit, c'est un projet dont les chiffres ont été dévoilés dès le début. Ils ont été rendus publics en dollars canadiens et nous avons établi des prévisions budgétaires de façon responsable, afin d'éviter tout dépassement de coût et la possibilité d'avoir à imposer aux Canadiens d'autres mesures financières irresponsables sous prétexte que le budget ne tenait pas compte des éventualités.

Le député se trompe beaucoup aussi en affirmant qu'aucun autre pays n'utilisera ces hélicoptères à des fins de recherche et de sauvetage. Il devrait savoir qu'actuellement dans notre province—je le dis parce que le député vient aussi de la Colombie-Britannique—, nous ne sommes pas en mesure d'assurer un service de recherche et de sauvetage par hélicoptère au nord de l'entrée Dixon et du détroit d'Hécate. Grâce à cet achat, ce sera la première fois que nous pourrons le faire convenablement. L'hélicoptère Labrador ne pourrait jamais le faire, même si l'on consacrait un milliard de dollars à sa modernisation. Les nouveaux hélicoptères permettront de sauver des vies dans notre province.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, 80 p. 100 des habitants de la province de la ministre—la province dont nous venons elle et moi—ont la sagesse de s'opposer à l'achat de ces hélicoptères.

• (1150)

Dans le Budget des dépenses présenté hier, le gouvernement a reconnu que la réduction du budget de fonctionnement des Forces canadiennes va nuire à leur capacité de monter et de mener des opérations.

Pourquoi le gouvernement s'obstine-t-il à nuire à la capacité de maintien de la paix du Canada, à sa capacité de fonctionner, alors qu'il va dépenser des sommes faramineuses pour l'achat d'équipement dont le pays n'a plus besoin puisque la guerre froide est terminée? Pourquoi la ministre ne se range-t-elle pas à l'avis des habitants de sa province et des nombreux experts?

Pourquoi la ministre n'envisage-t-elle pas au lieu de ça de moderniser les hélicoptères existants, ce qui coûterait moins d'un milliard de dollars?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, supposons un instant que nous annulions ce projet.

Nous pourrions moderniser la flotte de Labradors et de Sea Kings dont nous disposons actuellement. Cela coûterait environ 2,5 milliards de dollars. C'est ce qu'il faut compter. Cela permettrait de prolonger de dix ans la durée de vie de ces hélicoptères. Nous étendrions de dix ans la durée de vie d'une technologie qui date des années 1950. Cela ne va pas accroître la portée de ces appareils, étant donné que leur conversion va augmenter leur poids.

Comme je l'ai dit, on peut dépenser tout l'argent qu'on voudra sur un Labrador, ce n'est pas pour autant qu'il pourra décoller. On ne peut adapter ce genre d'appareil de façon à ce qu'il puisse décoller sous des vents soufflant à plus de 35 noeuds. Et croyez-moi, dans la région d'où je viens, les vents soufflent très souvent à une vitesse supérieure à 35 noeuds.

Disons qu'on a dépensé 2,5 milliards de dollars à la modernisation d'hélicoptères pour prolonger de dix ans leur durée de vie. Et alors? Il faudra bien remplacer ces hélicoptères. On ne va pas tout de même pas continuer de piloter des appareils âgés de 50 ans.

C'est pourquoi le Comité de la Chambre dont le député faisait partie a recommandé à l'unanimité en 1990 de remplacer, comme prévu, les hélicoptères Sea King par des appareils EH-101, et ce dans les meilleurs délais afin d'éviter des demi-mesures coûteuses.

[*Français*]

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, ma question s'adresse également à la ministre de la Défense nationale. Les partis d'opposition, ces jours-ci, accordent beaucoup d'importance aux contrats d'hélicoptères. Alors, parlons-en de ces contrats. Je demanderais à la ministre de nous dire quels sont les coûts de ces hélicoptères et quelles seront les retombées économiques de ces contrats pour l'économie canadienne et particulièrement pour le Québec?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, les retombées économiques de ce contrat pour l'économie canadienne sont de 3,2 milliards de dollars. C'est une dépense équilibrée parmi les régions du Canada et surtout au Québec où, par exemple, la dépense est de 975 millions de dollars, surtout dans cette région industrielle si importante pour l'avenir du Canada, qui se spécialise dans le domaine de la haute technologie. C'est une dépense qui appuie notre avenir industriel, non simplement une dépense qui donne des services aux Canadiens.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale. Nous savons que le coût des hélicoptères se chiffre à 3,2 milliards en dollars de 1992-1993. Nous savons aussi que le coût du projet libéral de Marc Lalonde pour les abris fiscaux à la recherche scientifique était de 200 millions en dollars de 1983-1984 et que son projet a dépassé les 4 milliards, en 1984. Nous savons également que dans ce projet-là, il y a eu pour 1,9 milliard de fraude.

La ministre peut-elle nous assurer, aujourd'hui, que les membres des forces armées sont prêts à risquer leur vie pour nous protéger et pour nous porter secours, et ceci sans l'équipement qu'il leur faut pour des missions de sauvetage et de recherche dans les provinces canadiennes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, l'honorable député a touché une autre question importante en ce qui concerne les hélicoptères, parce que la capacité de recherche et de sauvetage des nouveaux hélicoptères est tellement plus grande en comparaison des hélicoptères que nous utilisons aujourd'hui.

Les conditions météorologiques dans lesquelles nos hélicoptères doivent fonctionner sont très exigeantes: les glaces, les vents, les tempêtes. Ces nouveaux hélicoptères peuvent effectuer des manoeuvres plus difficiles. De plus, nous aurons des hélicoptères qui peuvent fonctionner dans ces conditions. Enfin, chose très importante, cela protégera la vie de nos compatriotes.

* * *

• (1155)

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES EN LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État. Comme vous le savez, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest administre l'un des programmes et services les plus complets et les plus progressistes de tout le pays en langues autochtones.

La compression budgétaire de 10 p. 100 que le gouvernement propose d'imposer aura un impact négatif immédiat sur les programmes en langues autochtones et sur la prestation de services en français dans les Territoires du Nord-Ouest. Sans leur langue, les peuples autochtones sont sans culture et sans identité.

Je voudrais demander à la ministre pourquoi le gouvernement fait de grandes déclarations devant la communauté internationale en faveur de l'Année internationale des peuples autochtones, alors qu'ici au Canada il fait tout en son pouvoir pour réduire leurs droits culturels et linguistiques, voire affaiblir leurs cultures et leurs langues?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, la ministre est très consciente du problème et partage les préoccupations de la députée. Je sais que toutes les compressions budgétaires qui devront être appliquées le seront de façon juste et équitable.

Il faut faire face à la réalité, notamment au fait que nous traversons des temps très difficiles et que nous avons tous à subir le même genre de mesures d'austérité.

Qu'est-ce que la députée voudrait que nous fassions? Hausser taxes et impôts ou nous endetter davantage? Nous savons très bien qu'il est important de faire ce que souhaite la députée. La secrétaire d'État, qui est aujourd'hui en déplacement pour affaires officielles, fera sûrement tout ce qu'elle pourra pour fournir toute l'aide possible dans son champ de compétence.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi à la secrétaire d'État. Le fait est que le gouvernement a haussé taxes et impôts 36 fois sans que l'endettement diminue le moindrement; la faute lui en revient donc.

Toute réduction unilatérale du budget consacré aux services en français vient en contradiction avec les dispositions de l'entente de coopération entre le Canada et les territoires concernant l'usage du français et des langues autochtones. On ne peut mettre complètement en oeuvre les services et les programmes avec 90 p. 100 du financement qui avait été convenu.

Je demande à la ministre de ne pas manquer à l'engagement du fédéral d'aider les territoires à appliquer la loi canadienne sur le bilinguisme officiel.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, la ministre comprend très bien sa responsabilité et, je le répète, fera certainement tout ce qu'elle peut dans son champ de compétence pour s'assurer qu'elle peut faire ce que souhaite la députée.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment on peut trouver 5,8 milliards de dollars pour acheter des hélicoptères militaires de luxe alors qu'on retranche 30 millions au budget de l'éducation dans la langue minoritaire, 2 millions à celui de l'alphabétisation et qu'on impose beaucoup d'autres compressions dont les Canadiens se ressentiront?

Pourquoi le gouvernement donne-t-il la priorité aux hélicoptères plutôt qu'aux personnes?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, le budget des subventions et contributions de tous les ministères a été réduit de 10 p. 100. Nous avons pris grand soin d'appliquer les compressions de façon juste et équitable. Nous n'oublions pas, cependant, la nécessité de continuer à nouer des relations de partenariat.

Je sais que le député s'intéresse particulièrement à l'alphabétisation, programme dont nous pouvons tous nous enorgueillir depuis cinq ans. Sous la direction absolument exceptionnelle du Secrétariat national à l'alphabétisation, nous avons vu se multiplier les partenariats d'un bout à l'autre du Canada; particuliers, localités et associations ont participé à la recherche de nouvelles sources de financement et à la sensibilisation de l'opinion aux effets débilitants de l'analphabétisme. Je sais que nous pourrons continuer à rejoindre la base et maintenir le processus en place.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre. On a prévu 5,8 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères. Vous aviez le choix, mais vous avez choisi les hélicoptères plutôt que les minorités linguistiques, nos analphabètes, nos aînés, les autochtones. Quelles sont les priorités de ce gouvernement?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, comme je l'ai dit, nos priorités ont toujours été de développer des partenariats. Nous avons trouvé partout au pays des personnes qui veulent participer. Lundi prochain, je vais participer avec Peter Gzowski qui lui-même voit à la collecte de millions de dollars pour la cause de l'alphabétisation. Le programme «ABC Canada» est un autre exemple d'hommes et de femmes d'affaires qui se sont impliqués pleinement afin de nous aider dans ce partenariat.

• (1200)

Le député soulève la question de savoir ce que nous désirons. Nous désirons aider les personnes qui ont besoin d'assistance et je lui dirai qu'il s'agit toujours des mêmes contribuables, quel que soit leur niveau de taxation; si je ne veux pas payer plus de taxes parce que mon niveau d'imposition est déjà suffisamment élevé et qu'il y a déjà trop de dépenses, il faudra que nous nous serrions la ceinture d'une manière ou d'une autre.

* * *

[*Traduction*]

LE GUATEMALA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont le ministère et l'ambassadeur ont accompli un travail remarquable pour aider des centaines de Guatémaltèques réfugiés au Mexique à retourner dans leur pays.

Cependant, la secrétaire d'État n'est pas sans savoir qu'une délégation internationale, dont fait partie Karen Ridd, de l'Église unie du Canada, visite actuellement les civils déplacés qui vivent désormais dans la jungle, dans le nord du Guatemala, et qui sont de plus en plus harcelés et menacés par l'armée guatémaltèque, selon des renseignements reçus aujourd'hui même.

La secrétaire d'État peut-elle nous dire ce que le Canada entend faire pour persuader le président Serrano du Guatemala de garantir la sécurité des Guatémaltèques déplacés et des visiteurs étrangers? Peut-elle égale-

ment nous dire si la délégation canadienne aux Nations Unies prône l'adoption du point 12 et l'envoi d'un rapporteur au Guatemala?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Je sais qu'il s'intéresse depuis longtemps à la situation au Guatemala et je dois lui dire que notre ambassade a été sommée de déterminer la nature exacte de ces attaques.

Nous n'avons reçu aucune confirmation en ce qui concerne les attaques, mais il a été établi que certains préparatifs sont en cours. L'ambassade continuera, comme elle l'a fait par le passé, à défendre les droits de la personne au Guatemala. Je ne dispose pas de tous les renseignements pour l'instant.

Je remercie le député pour l'intérêt qu'il porte à cette question et je le tiendrai au courant de la situation.

* * *

[*Français*]

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, suite aux prévisions budgétaires présentées par le président du Conseil du Trésor hier, le gouvernement prétend récupérer, en paiements de transfert, quelque 230 millions de dollars du Québec, ceci basé sur des prévisions démographiques.

Je demande au président du Conseil du Trésor s'il accepterait de former un comité fédéral-provincial avec le Québec pour étudier ces données qui ne semblent pas correspondre à celles du Québec.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je suis heureux de dire à l'honorable député que nous sommes en contact constant avec l'ensemble des provinces pour discuter des problèmes qui peuvent surgir au niveau des transferts.

Dans le cas de la prévision démographique ou du recencement auquel il fait allusion, j'ai dit de manière non équivoque que le recencement nous oblige, par ailleurs, à débourser plusieurs centaines de millions et nous le faisons.

Si à l'usage et en raffinant les données, nous nous apercevions que certains chiffres sont inexacts, nous y apporterons les corrections. Donc, les provinces n'ont pas à s'inquiéter.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Dans sa réponse à ma question, la ministre a cité un rapport du Comité permanent de la Défense nationale et des affaires des Anciens combattants de la Chambre des communes, et elle a semblé lire ce rapport. La réponse donnée semblait indiquer que le comité avait non seulement recommandé que les hélicoptères Sea King soient remplacés, mais qu'ils le soient par des hélicoptères EH-101.

J'espère que la ministre admettra que le rapport ne renferme aucune recommandation semblable. La recommandation pertinente dit: «Le Comité recommande que les hélicoptères Sea King soient remplacés comme prévu et le plus tôt possible pour éviter de devoir prendre des mesures palliatives coûteuses.»

Je suis convaincu que la ministre reconnaîtra aussi que les circonstances ont changé de façon dramatique depuis le dépôt de ce rapport à la Chambre.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, je ne reconnais rien de la sorte, parce que la lecture du rapport montre très clairement que l'on voulait à l'époque, soit en novembre 1990, remplacer les hélicoptères Sea King par des EH-101. En fait, les auteurs du rapport, qui étaient préoccupés par le fait que des retards pourraient survenir dans la livraison des hélicoptères EH-101 canadiens, ont écrit: «La livraison tardive des EH-101 canadiens pourrait ainsi nous obliger à maintenir en service les Sea King plus longtemps que prévu.» Le comité formule ensuite sa recommandation, dans laquelle l'expression «comme prévu» fait allusion au remplacement des Sea King par des EH-101. Je regrette, mais je ne peux donner raison au député.

• (1205)

Mme le vice-président: Il semble vraiment y avoir divergence d'opinions quant aux faits.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret, faites par le gouvernement conformément à l'article 110(1) du Règlement. Ces nominations ont été déférées d'office aux comités permanents appropriés, dont une liste est jointe.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire où en sont les discussions quant à la nomination d'un comité spécial chargé d'étudier l'accord de libre-échange nord-américain?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous ne sommes pas encore parvenus à une entente à ce sujet, mais nous continuons d'essayer d'en arriver à un consensus.

Il va de soi que ce comité ne pourra se réunir la semaine prochaine, mais le gouvernement tient à ce que celui-ci soit mis sur pied et commence ses travaux le plus tôt possible.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je voudrais parler de la même question. Comme le ministre le sait, dans une lettre que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca et moi-même lui avons écrite, nous lui avons fait part de diverses suggestions au sujet du comité, notamment la possibilité que ses membres se déplacent au Canada et qu'ils se rendent aux États-Unis et dans la maquiladora pour y observer les conditions de travail et se familiariser avec les localités de la région.

Nous avons aussi demandé que les audiences du comité soient télévisées. Le ministre peut-il répondre à l'une ou l'autre de ces demandes dès maintenant?

M. Andre: Madame la Présidente, je ne peux malheureusement pas répondre directement à cette question à l'heure actuelle, mais nous attendons avec impatience le moment où les Canadiens pourront comparaître devant le comité et suivre ses travaux.

Nous savons que des milliers d'entreprises souhaitent comparaître devant le comité pour expliquer à quel point ce projet est important pour leurs perspectives de croissance et de création d'emplois.

Pour l'instant, j'hésite un peu à dire que les membres du comité devraient aussi faire le tour du monde, et je rejette d'emblée la dernière suggestion du député selon laquelle le gouvernement devrait laisser l'ALENA en suspens d'ici aux prochaines élections.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 27 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

VISITE DU PRÉSIDENT EN INDE

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, conformément à l'article 34 du Règlement, au nom du Président de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de présenter le rapport d'une visite interparlementaire que le Président a dirigée en Inde, du 19 au 27 janvier de cette année.

La visite, la première en Inde depuis près de dix ans, s'est déroulée dans le cadre des programmes d'échanges parlementaires de notre Parlement avec des assemblées législatives étrangères.

[*Français*]

RAPPORT DE LA DÉLÉGATION OFFICIELLE

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, conformément à l'article 34 du Règlement,

j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire officielle de l'Association interparlementaire Canada–France, qui a participé à la visite de sénateurs français, qui s'est tenue à Ottawa, Fredericton, Moncton et Québec, du 17 au 24 janvier 1993.

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

L'hon. John Bosley (Don Valley–Ouest): Madame la Présidente, conformément au Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, au nom de l'Association parlementaire Canada–Europe, le rapport des dernières réunions du comité exécutif de l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John Bosley (Don Valley–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur s'est penché sur l'avenir des Nations Unies et souhaite faire rapport à la Chambre de ses recommandations à ce jour.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 67e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, concernant la composition des comités permanents. Si la Chambre y consent, je compte proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

• (1210)

SOIXANTE-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 68e rapport du Comité permanent de gestion de la Chambre, qui porte sur la composition du comité législatif sur le projet de loi C–113.

Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ce rapport est adopté à son dépôt sur le bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès–verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA MÉDAILLE DU MAINTIEN DE LA PAIX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Brewin (Victoria) demande à présenter le projet de loi C–412, Loi concernant la création et la remise d'une médaille canadienne du volontaire relative aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Mme le vice–président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brewin: Madame la Présidente, je remercie la Chambre d'avoir adopté cette motion. Je suis très heureux de présenter ce projet de loi qui établira une médaille canadienne du volontaire relative aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Il n'existe pas à l'heure actuelle au Canada de médaille pour les Canadiens qui ont servi dans des missions de maintien de la paix. Les Nations Unies ont créé une telle médaille, mais le Canada ne l'a pas encore fait. Le projet de loi déposé aujourd'hui comblera cette lacune.

Plus de 100 000 civils et militaires canadiens ont servi dans ces missions. La GRC a également servi dans ces missions. Plus de 80 personnes ont donné leur vie au cours de ces missions. J'espère que ce projet de loi recevra l'appui de tous les partis à la Chambre.

Mme le vice–président: M. Brewin propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU SOIXANTE-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par le secrétaire parlementaire, l'honorable député de

Manicouagan, que le soixante-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition qui a été certifiée correcte.

Ces pétitionnaires rappellent à la Chambre que, le 24 novembre 1989, elle a adopté à l'unanimité une motion qui se lit comme suit:

> Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

Après avoir énoncé les motifs de leur pétition, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer sa volonté d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan pour y parvenir.

• (1215)

LA MÉNINGITE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de l'ouest du Labrador et d'un certain nombre d'habitants de l'île de Terre-Neuve. Elle s'ajoute à celles que nous avons présentées il y a quelques semaines, ce qui porte à 25 000 le nombre de pétitionnaires venant des quatre coins du pays.

C'est M^me^ Wanda Quigley, de Wabush, au Labrador dont l'un des fils est mort de la méningite il n'y a pas longtemps, qui a fait circuler cette pétition. De concert avec de nombreux autres Canadiens de partout, elle demande au gouvernement, étant donné que la méningocoxcie a tué récemment beaucoup d'enfants au Canada et qu'il existe une trousse de dépistage de tous les types de méningite à un stade précoce, de mettre cette trousse sur le marché le plus tôt possible afin qu'éviter qu'un autre enfant ne subisse le même sort que son fils.

LA VIOLENCE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition dûment certifiée qui m'a été envoyée par l'Église presbytérienne de New Westminster, dans ma circonscription.

Cette pétition fait valoir à la Chambre des communes que la violence contre les femmes et les enfants est inacceptable et que, trop souvent, l'agresseur est un ami ou un conjoint de la victime. En outre, dans le climat social actuel, les femmes n'osent pas dénoncer les agressions dont elles sont victimes et, quand elles le font, on les traite parfois en coupables plutôt que de leur offrir de l'aide. Par ailleurs, les femmes autochtones, celles des minorités visibles, les immigrantes, les handicapées, les lesbiennes et les pauvres ont un obstacle supplémentaire de taille à surmonter quand elles décident de dénoncer la violence et les agressions dont elles ont été victimes et de demander de l'aide. Il y a partout au pays des femmes qui essaient de protéger leurs enfants et qui sont victimes de la réglementation sur la garde des enfants.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter une loi conçue pour éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, encourager les femmes qui dénoncent les agressions dont elles ont été victimes et les soutenir dans cette démarche, leur assurer de l'aide et de l'appui, aider les mères et leurs enfants, souligner la nécessité de réadapter les agresseurs, faciliter l'organisation de cours de formation pour les avocats de la police, les travailleurs sociaux des tribunaux et les juges, et porter ce problème important et trop longtemps ignoré à l'attention de la population.

[*Français*]

Mme le vice-président: C'est presque un discours, et non une présentation de pétition. L'honorable député d'Abitibi a la parole.

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Dubuisson, Rivière-Héva, Senneterre et Val-d'Or, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent également

que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure sécurité dans la vie.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions qui sont conformes quant à la forme et au contenu.

[*Traduction*]

La première pétition est signée par 42 habitants de Toronto, dont 14 vivent dans ma circonscription.

Ils prient le Parlement d'adopter une loi qui éliminerait la violence contre les femmes et les enfants et qui encouragerait et appuierait les femmes qui dénoncent des agressions ou d'autres difficultés de cet ordre.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, ma deuxième pétition est signée par 71 Torontois, dont cinq de ma circonscription.

Ils prient humblement le Parlement de prendre les mesures nécessaires pour réaffirmer son engagement en faveur de l'élimination de la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000 et d'élaborer un plan d'action en ce sens.

LES VICTIMES DE LA VIOLENCE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de la circonscription de Comox—Alberni à la mémoire de Dawn Shaw, une fillette de cette collectivité qui a été violée et assassinée il y a peu de temps.

Constatant que le système de justice actuel ne protège pas nos enfants dont un nombre croissant sont victimes d'agressions sexuelles, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de modifier les lois pour prolonger les peines d'emprisonnement et pour autoriser les corps policiers à prélever des échantillons d'ADN chez les personnes soupçonnées d'agressions sexuelles et à conserver dans une base de données nationale réservée à la police le code génétique des pédophiles et des personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles.

Les pétitionnaires présentent aussi d'autres suggestions visant à mieux protéger nos enfants contre les agressions sexuelles.

• (1220)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition signée par des milliers d'enseignants de la Colombie-Britannique qui affirment que les enseignants doivent débourser beaucoup d'argent de leur propre poche pour se perfectionner afin de mieux former leurs élèves et qu'ils achètent aussi beaucoup de matériel didactique pour en faire bénéficier les enfants auxquels ils enseignent.

Ils font remarquer que la Loi de l'impôt sur le revenu permet aux professionnels autonomes de déduire les frais d'exploitation et d'acquisition de matériel tandis que les enseignants n'ont pas droit à ces avantages. Les pétitionnaires demandent donc au ministre du Revenu national de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les enseignants puissent déduire les frais et le matériel liés à l'exercice de leur profession.

LES VICTIMES DE LA VIOLENCE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai reçu moi aussi une pétition à la mémoire de Dawn Shaw. Elle me vient de Cathy Grasty, de Coquitlam, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires allèguent que le système de justice actuel ne protège pas nos enfants, dont un nombre croissant sont victimes d'agression sexuelle. Ils proposent un certain nombre de solutions et prient instamment le Parlement de prendre des mesures législatives, à la mémoire de Dawn Shaw, pour modifier le système de justice de façon à mieux prémunir les enfants contre les agressions sexuelles et à garantir que les agresseurs seront condamnés.

LES RÉFUGIÉS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition signée par un grand nombre de mes électeurs qui s'inquiètent de la situation de nombreuses personnes qui sont au Canada, surtout celles qui viennent de pays du tiers monde et qui revendiquent le statut de réfugié.

Ces pétitionnaires prient la Chambre de demander au gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'on fasse preuve de compassion dans l'examen de ces demandes de statut de réfugié.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des habitants de ma circonscription, York-Ouest. Ces pétitionnaires veulent essentiellement attirer l'attention de la Chambre sur les avantages que présente le système actuel d'octroi de licences obligatoires qui, grâce aux produits génériques, permet aux Canadiens d'avoir facilement accès à des médicaments d'ordonnance adéquats et à un prix abordable.

Ils demandent au gouvernement de révoquer la mesure législative qui vient malheureusement d'être adoptée à la Chambre et qui aura pour effet d'éliminer ce système d'octroi de licences obligatoires à l'égard des produits pharmaceutiques, faisant ainsi grimper le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi présenter une pétition faisant valoir que la Loi de l'impôt sur le revenu autorise les travailleurs indépendants—professionnels et gens d'affaires—à déduire les frais qu'ils engagent pour améliorer leur entreprise.

Rhonda Lantz, une infirmière diplômée, demande au gouvernement du Canada d'autoriser les infirmières diplômées à déduire de leur impôt sur le revenu tous les frais de cours de perfectionnement professionnel et frais connexes, dont les frais de garde d'enfants, de transport, de subsistance et de logement. En ce qui concerne les cours de perfectionnement professionnel qui coûtent moins de 100 $, les déductions devraient être cumulatives aux fins de l'impôt sur le revenu.

LES PENSIONS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens de Simcoe, en Ontario, Edmonton, en Alberta, Nelson et Procter, en Colombie-Britannique et d'autres endroits du Canada.

Ils désirent attirer l'attention de la Chambre sur les centaines de milliers de Canadiens âgés qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Ils estiment qu'il est souhaitable pour tous de fournir aux personnes âgées l'aide nécessaire pour qu'elles vivent de façon aussi indépendante que possible et ils considèrent qu'il appartient principalement au gouvernement fédéral de s'assurer que les pensions de vieillesse soient adéquates.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de prier le gouvernement de faire en sorte que les pensions de sécurité de la vieillesse soient suffisantes pour répondre aux besoins fondamentaux de nos citoyens âgés.

LES VICTIMES DE LA VIOLENCE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter au Parlement des pétitions signées par de nombreux habitants de ma propre circonscription et des environs de la ville de Toronto.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que la violence faite aux femmes et aux enfants est tout à fait inacceptable, d'adopter des mesures législatives visant à éliminer la violence faite aux femmes, de sensibiliser les policiers, les avocats, les travailleurs auprès des tribunaux et les juges aux mauvais traitements que subissent les femmes et les enfants, et d'attirer l'attention du public sur cet important problème que l'on ignore depuis trop longtemps.

* * *

• (1225)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 425 et 456.

[*Texte*]

Question nº 425—**M. Karpoff:**

Le 3 octobre 1992, le ministre des Finances était-il présent aux célébrations du 25e anniversaire de *TimberMart Corporation*, à l'hôtel *Four Seasons* de Vancouver (C.-B.) et, dans l'affirmative, *a*) des fonds publics ont-ils été utilisés pour financer entièrement ou en partie cet événement et, dans l'affirmative, (i) à quelles fins précises et (ii) à quel coût, *b*) le Ministre s'est-il rendu à Vancouver sur un vol commercial ou par un Challenger du gouvernement ou un autre aéronef, *c*) qui a payé les frais (aller-retour) du voyage à Vancouver?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le ministre était de la célébration puisqu'il se trouvait à Vancouver en visite officielle. Quant à Finances Canada:

a) i) Non
ii) S.O.

b) Avion commercial

c) Finances Canada

Question nº 456—**M. Heap:**

Depuis l'officialisation des procédures de détermination du statut de réfugié (Loi sur l'immigration—1976) et l'établissement du Comité consultatif du statut de réfugié avant sa dissolution le 31 décembre 1988, le CCSR a-t-il jamais examiné des cas sur la base de l'«appartenance à un groupe social particulier» et, dans l'affirmative, *a*) combien de personnes ont reçu le statut de réfugié sur la base de leur appartenance à un «groupe social particulier», *b*) combien de personnes ont reçu le statut de réfugié du fait qu'elles étaient des femmes et quels étaient les pays d'origine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Entre 1979 et 1988, on a reconnu au Canada le statut de réfugié au sens de la Convention à 8 374 personnes, sur la recommandation du Comité consultatif du statut de réfugié. Cela représentait un taux d'acceptation variant de 20 à 39 p. 100, ce qui était considérablement inférieur au taux d'acceptation actuel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Les données statistiques qui avaient alors été recueillies n'indiquent pas la justification des décisions rendues. Par conséquent, il n'est pas possible d'informer l'honorable député du nombre de demandeurs acceptés en fonction de l'appartenance à un groupe social particulier, ni de lui fournir les renseignements supplémentaires qu'il veut obtenir sans devoir consulter chaque dossier. De plus, la plupart de ces dossiers ne sont plus conservés par Emploi et Immigration Canada.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, je suggère que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-99, à l'article 3 par:

a) substitution, aux lignes 1 et 2, page 3, de ce qui suit:

«3. (1) L'article 3 de la même loi est modifié par insertion, après le paragraphe (1), de ce qui suit:

(1.1) Malgré l'alinéa (1)*b*) mais sous réserve des autres dispositions de la présente loi, notamment des conditions mentionnées au paragraphe (2), le ministre indemnise le prêteur des quatre-vingt-dix pour cent—ou tout autre pourcentage fixé par une loi de crédits ou une autre loi fédérale—de la perte occasionnée à celui-ci par l'octroi d'un prêt consenti après le 31 mars 1993 et avant le 1er janvier 1996.

(2) Le passage du paragraphe 3(2) de la même loi qui précède l'alinéa *e*) est abrogé et remplacé par ce qui suit:

(3) Les conditions visées aux paragraphes (1) et (1.1) sont les suivantes:»

b) les changements de désignations numériques qui en découlent.

RECOMMANDATION
(Article 76(3) du Règlement)

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans un amendement à l'article 3 du projet de loi C-99, «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence»:

a) substitution, aux lignes 1 et 2, page 3, de ce qui suit:

«3. (1) L'article 3 de la même loi est modifié par insertion, après le paragraphe (1), de ce qui suit:

Idem

(1.1) Malgré l'alinéa (1)*b*) mais sous réserve des autres dispositions de la présente loi, notamment des conditions mentionnées au paragraphe (2), le ministre indemnise le prêteur des quatre-vingt-dix pour cent—ou tout autre pourcentage fixé par une loi de crédits ou une autre loi fédérale—de la perte occasionnée à celui-ci par l'octroi d'un prêt consenti après le 31 mars 1993 et avant le 1er janvier 1996.

L.R., Ch. 19
(1er suppl.)
art. 2; ch. 22
(3e suppl.) par. 3(1)

(2) Le passage du paragraphe 3(2) de la même loi qui précède l'alinéa *e*) est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Conditions

(2) Les conditions visées aux paragraphes (1) et (1.1) sont les suivantes:»

b) les changements de désignations numériques qui en découlent.

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-99, à l'article 3, par substitution à la ligne 23, page 3, de ce qui suit:

«n'excédait pas cent quatre-vingts jours;».

RECOMMANDATION
(Article 76(3) du Règlement)

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans un amendement à l'article 3 du projet de loi C-99, «Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence», dont la ligne 23, page 3, est éliminée et remplacée par ce qui suit:

«n'excédait pas cent quatre-vingts jours;».

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-99, à l'article 3, par substitution à la ligne 43, page 3, de ce qui suit:

«(ii) soit la moitié au moins des recettes brutes».

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, vous constaterez que tous les partis appuient les amendements dont la Chambre est actuellement saisie. Ces amendements reflètent l'excellente coopération qui a caractérisé le débat du projet de loi C-99 à toutes les étapes du processus législatif.

Les amendements du premier groupe visent à améliorer le projet de loi en accordant aux petites entreprises un meilleur accès au crédit. Ce premier groupe d'amendements comporte deux amendements de fond et un amendement de forme.

Les amendements de fond augmentent la rétroactivité des prêts et font passer à 90 p. 100 le coefficient de partage des pertes sur prêts. Ces deux amendements auront pour effet d'augmenter le nombre de prêts consentis dans le cadre de ce programme et d'avoir plus facilement de l'argent pour le fonds de roulement. Ces changements, combinés aux changements qui seront apportés prochainement aux règlements afin de limiter la capacité des banques et des établissements de crédit d'exiger des garanties personnelles et de faire porter le plafond des prêts à 100 p. 100 de la valeur des biens donnés en garantie, faciliteront considérablement l'obtention de l'argent pour servir de fonds de roulement. Cette initiative fait suite à l'engagement pris par le ministre des Finances dans l'exposé économique qu'il a présenté récemment.

Au nom du gouvernement et du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, qui malheureusement a dû s'absenter pour raison officielle, je tiens à remercier tous les députés d'appuyer ces très importants amendements.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais seulement faire quelques brèves observations concernant ces amendements au projet de loi C-99.

Je conviens avec le député de York—Simcoe que c'était effectivement un exemple de projet de loi où toutes les parties ont collaboré pour assurer une adoption rapide.

À mon avis, ces amendements sont importants. L'un des problèmes que nous rencontrons aujourd'hui pour les petites entreprises est le fait que les établissements bancaires du Canada ont tendance à traiter très mal celles-ci. Cet amendement, qui a été proposé au comité, fait passer de 85 à 90 p. 100 la garantie d'emprunt donnée par l'État. Cela devrait, en fait, beaucoup réconforter les établissements bancaires du Canada quand leur personnel consent des prêts aux petites entreprises, qui représentent notre plus grand espoir de création d'emplois.

• (1230)

L'autre amendement est une modification de fond que nous appuyons complètement de ce côté-ci de la Chambre. En fait, c'était un point qui nous inquiétait au sujet de ce projet de loi, mais le ministre et le comité ont fait preuve de coopération. C'est un exemple de la rapidité avec laquelle les projets de loi peuvent être étudiés à la Chambre quand il y a coopération.

Le projet de loi initial prévoyait une période de rétroactivité de 90 jours. Le ministre et le comité, présidé avec compétence par le député de York—Simcoe, ont étendu cette période de rétroactivité à six mois. Pour les profanes, cela voudrait dire qu'une petite entreprise qui a acheté aujourd'hui un bien d'équipement au cours des six derniers mois—je dis aujourd'hui, puisque le projet de loi va être adopté aujourd'hui à la Chambre, par conséquent la rétroactivité commence lundi, si nous obtenons la sanction royale du Sénat ce jour-là. La période de six mois signifie que l'emprunt qu'elle a contracté pour acheter ce bien d'équipement peut être refinancé sous le régime des prêts aux petites entreprises. Je félicite le gouvernement d'avoir accepté cet amendement. À mon avis, cela va vraiment faire une grosse différence pour les petites entreprises.

Le dernier point qui est si important pour un petit entrepreneur est le plafond imposé sur le montant de la garantie personnelle qui est demandée. Quand un petit entrepreneur essaye de lancer ou de développer une affaire, très souvent les banques veulent son assurance sur la vie, sa maison, ses enfants ou tout ce qu'il peut avoir d'autre. Les banques n'ont jamais hésité à exiger toutes ces garanties personnelles.

J'estime que ce troisième amendement est important aussi. Il limite le montant de garantie personnelle qu'une institution financière peut demander. Par conséquent, nous du Parti libéral du Canada appuyons tous ces amendements et nous espérons que ce projet de loi pourra être adopté rapidement en troisième lecture et devenir loi.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, en l'absence de notre député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je traiterai de ce projet de loi cet après-midi.

Bien sûr, nous appuyons l'objet du projet de loi et les modifications qu'il renferme, surtout celles qui restreignent la capacité des banques d'exiger une garantie déraisonnable des petites entreprises.

Tandis que j'ai l'occasion de parler des modifications, je voudrais signaler que, si ce projet de loi et ces modifications s'imposent, c'est que le secteur bancaire hésite beaucoup à encourager les petites entreprises. Moi-même et, j'en suis sûr, beaucoup de députés à la Chambre pourrions citer de nombreux cas que nous connaissons, où de petites entreprises ont estimé ne pas avoir obtenu les fonds qu'elles auraient dû recevoir. Lorsqu'elles obtiennent un emprunt d'une banque, elles se sentent presque harcelées par elle. J'ai entendu parler d'une personne qui effectuait régulièrement ses paiements, mais la banque a décidé de lui exiger des paiements plus élevés, de sorte qu'elle l'a pratiquement acculée à la faillite.

J'ai observé que, en proposant une de ces modifications, le gouvernement dit en substance qu'il offrira aux banques une garantie d'emprunt non pas de seulement 85 p. 100, mais de 90 p. 100. Ainsi, selon cette modification, les institutions bancaires ne courent pratiquement aucun risque. C'est vraiment remarquable. Nous demandons aux banques d'exercer leurs activités commerciales habituelles, mais nous disons que le gouvernement du Canada doit presque entièrement garantir ces emprunts.

• (1235)

Pourquoi faisons-nous cela? Parce que nous voulons aider les petites entreprises. Nous savons cela. C'est réellement un comble! Cela nous incite presque à nous demander pourquoi nous prenons la peine de recourir aux banques dans ce processus. Je ne veux pas argumenter au sujet de la nationalisation des banques, mais si le gouvernement du Canada garantit la presque totalité ou près de 90 p. 100 des emprunts qui ne sont pas remboursés ou qui posent un problème, pourquoi recourir aux banques?

Dans le même ordre d'idées, si je comprends bien, au moyen d'un règlement, le gouvernement augmente également le taux qui sera imposé à l'emprunteur. Désormais, ce sera le taux préférentiel majoré, non pas de 1,5 p. 100, mais jusqu'à 1,75 p. 100.

Alors que les taux d'intérêt baissent depuis quelques années, et certainement depuis que ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes, il semble encore une fois que, par ses actions, et dans ce cas-ci au moyen du règlement, le gouvernement cherche à se faire le complice des banques ou du secteur bancaire.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Je serai bref, madame la Présidente. Je crois devoir répondre au député qui a affirmé que la modification de la garantie, qui passe de 85 p. 100 à 90 p. 100, vise à aider les banques. Ce n'est pas le cas.

Cette mesure vise à faire en sorte que les banques fassent activement la promotion des prêts aux petites entreprises. Dans le passé, les banques n'intervenaient pas activement en ce sens, et nous voulons nous assurer qu'elles le fassent à l'avenir.

Les banques risquent toujours de subir une perte de 10 p. 100. Ce n'est pas ce que j'appellerais un cadeau. Nous entendons surveiller la situation de très près et je tiens à m'assurer personnellement que les établissements bancaires dans ma localité seront d'ardents promoteurs des prêts aux petites entreprises.

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion nº 1. La Chambre est-elle prête à passer au vote?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La motion est adoptée.

(La motion nº 1 est adoptée.)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle disposée à appliquer le résultat du vote aux motions nºs 2 et 3?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je déclare les motions nº 2 et 3 adoptées.

(Les motions nºs 2 et 3 sont adoptées.)

Mme le vice-président: Je vais maintenant mettre la motion nº 4 au vote.

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-99, à l'article 5, par suppression des lignes 20 à 24, page 5.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, cet amendement est très important; il s'agit d'un amendement corrélatif qui résulte de l'intervention des membres du comité de tous les partis lors de la discussion de cette question.

L'amendement a pour effet d'assouplir les conditions d'admissibilité des petites entreprises. À l'origine, la loi comportait une restriction qui empêchait les professionnels, les entreprises financières, d'assurance ou immobilières d'accéder à ce genre d'aide, à cause des mesures proposées par le comité. En assouplissant le projet de loi, il a fallu amender l'article 5.

Cette mesure vise à assouplir la loi, à faire en sorte qu'il y ait plus d'avantages pour un plus grand nombre de petites entreprises, celles qui contribuent vraiment à l'activité économique. Je veux dire par là qu'il ne sera pas permis, par exemple, d'acheter un terrain à des fins de spéculation. Cette mesure vise les personnes qui oeuvrent activement dans des entreprises qui se développent, pour qu'elles puissent acquérir des compétences, favoriser la création de nouveaux emplois et acheter de l'équipement neuf.

• (1240)

Ce dont nous voulions nous assurer c'est que chaque entreprise ait accès à ces fonds. Je crois que cet amendement va modifier sensiblement les possibilités d'accès des petites entreprises à ces fonds.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai quelques brèves observations à faire au sujet de cette motion.

Mon collègue de Thunder Bay, qui n'est pas ici aujourd'hui parce que sa soeur vient de mourir d'un cancer, tenait absolument à ce que cet amendement figure dans le projet de loi.

Il y a des dizaines de milliers de petites entreprises dans les régions rurales du Canada. Comme l'a mentionné le député de York-Simcoe, il y a de petits agents immobiliers et des courtiers d'assurance-vie qui travaillent parfois de leur ferme ou d'un petit bureau.

En vertu de la version originale du projet de loi, ces personnes n'étaient pas admissibles. Elles étaient victimes de discrimination. En incluant les agences immobilières et les compagnies d'assurance-vie, on voulait bien entendu s'assurer que les gros promoteurs immobiliers et les grosses compagnies d'assurance ne pourraient pas faire des tours de passe-passe administratifs pour obtenir un prêt. Le ministre et les membres du comité ont réagi à cette disposition de façon très constructive.

L'autre point qui a fait l'objet de discussions en comité sera réglé par le règlement. Il porte sur les concessionnaires d'automobiles. Comme vous le savez, aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, une petites entreprise est définie comme ayant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de dollars.

Le chiffre d'affaires des concessionnaires d'automobiles se mesure aux nombres de véhicules vendus. En vendant 20 ou 30 voitures, votre chiffre d'affaires pourrait être supérieur à celui d'une petite entreprise. Le règlement qui est en cours d'élaboration exclura la portion de la transaction qui est prise en charge par une compagnie de financement. Ce montant ne sera pas inclus dans le chiffre d'affaires brut dont on tient compte pour déterminer l'admissibilité.

Je pense que cet amendement couvre non seulement les concessionnaires d'automobiles qui ont un chiffre d'affaires de moins 5 millions de dollars mais aussi les cabinets d'assurance-vie et les agences immobilières. Je dois dire à nouveau que c'est un exemple de collaboration de la part des membres du comité qui ont fait vite. Cet amendement améliore beaucoup le projet de loi.

Il ne nous reste plus qu'à nous assurer que les 960 000 entreprises qui sont admissibles, celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de dollars, mettent le système bancaire à l'épreuve et s'assurent qu'elles obtiennent gain de cause.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, brièvement, nous sommes aussi heureux de voir cet amendement, pour des motifs très semblables à ceux du dernier intervenant.

Nous ne voulions pas que ceci devienne un cadeau pour les spéculateurs fonciers, les spéculateurs immobiliers. Je crois que cet amendement est sage car il assure que les groupes ayant besoin de financement pourront l'obtenir auprès des banques si celles-ci en font la publicité. J'espère qu'en bout de ligne, ça ne deviendra pas l'une de ces échappatoires qui servent à ceux qui semblent toujours savoir s'il s'agit d'un programme gouvernemental et s'il existe une possibilité de frauder le fisc ou quelque chose de semblable.

Espérons que les règlements qui seront élaborés plus tard répondront à ces préoccupations.

(La motion nº 4 est adoptée.)

M. Weiner (au nom du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) propose que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, suite à certaines consultations, je pense que vous obtiendriez le consentement unanime de cette Chambre pour passer à la troisième lecture du projet de loi C-99.

Mme le vice-président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Murphy: Madame la Présidente, il y a consentement unanime pour que la troisième lecture ait lieu aujourd'hui.

[*Français*]

M. Weiner (au nom du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) propose: Que le projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et une autre loi en conséquence, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Débat.

Mme le vice-président: L'honorable député de Broadview—Greenwood a la parole.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord dire que je suis tout aussi content que le gouvernement de voir que ce projet sera adopté aujourd'hui à la Chambre.

Je suis heureux parce que l'adoption de cette mesure représente un développement extraordinaire pour les 960 000 petites entreprises du pays dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 millions de dollars, car bon nombre d'entre elles ont de la difficulté à avoir accès au crédit bancaire à l'heure actuelle.

Ce qui se produit ici aujourd'hui, c'est qu'une loi a été ou sera adoptée sous peu pour dire aux institutions financières de ce pays que, si le propriétaire d'une petite entreprise se présente à leur institution et demande au préposé aux prêts de lui accorder le crédit nécessaire pour agrandir son entreprise et prendre de l'envergure, ou pour se lancer en affaires et que le projet qu'il soumet a du sens, alors, le gouvernement du Canada assurera 90 p. 100 du prêt en question. Le gouvernement assurera le prêt jusqu'à 90 p. 100 de sa valeur.

La limite de ces prêts sera fixée à 250 000 $ pour les entreprises dont les chiffre d'affaires s'élève à 5 millions de dollars ou moins, au taux préférentiel plus 1,75 au maximum. Le taux pourrait être inférieur à cela. Lorsque je dis que le taux pourrait être inférieur à cela, j'aimerais donner un exemple précis; les représentants d'une institution bancaire sont venus témoigner devant notre comité qui a siégé toute la journée de mardi et a poursuivi ses travaux durant la soirée en entendant des témoignages de 9 heures jusqu'à la nuit. Ces gens représentaient la Banque de Montréal. L'un des témoins, M. Ronald G. Rogers, principal vice-président exécutif, services bancaires aux particuliers et aux entreprises, a déclaré: La Banque de Montréal fera mieux que 1,75 p. 100. Pour les prêts de 100 000 $ et moins aux petites entreprises, ce sera le taux préférentiel moins 1 p. 100.

Disons que le taux préférentiel est à 7 p. 100, je sais qu'il est bien inférieur à cela aujourd'hui, mais disons que j'emploierai ce chiffre pour les fins de la présentation. Lorsqu'une petite entreprise a seulement besoin de 100 000 $ ou moins, la Banque de Montréal va se prévaloir de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, conformément à laquelle ce prêt est garanti à 90 p. 100 et la petite entreprise se verra imposer un taux de 6 p. 100 seulement.

• (1250)

Si c'est ce que font les institutions financières du Canada, ce n'est vraiment pas cela qui va relancer l'économie de notre pays.

J'ai défendu à la Chambre la cause et le financement des petites entreprises. J'ai posé des questions. J'ai participé à une cinquantaine de débats au cours des trois dernières années au nom des petites entreprises et j'ai prié, presque supplié, le gouvernement de concentrer ses énergies sur le secteur des petites entreprises parce que c'est là que se trouve le potentiel de création d'emplois au Canada. C'est là que réside notre plus grand espoir en matière de création d'emplois.

C'est un secret de polichinelle ici et au Canada en général que toutes les grandes sociétés réduisent leurs effectifs par des mises à pied. Quand je songe que, dans une petite ville comme Hamilton, les sociétés Stelco et DOFASCO ont mis 1 200 travailleurs à pied d'un seul coup et que, à Oshawa, la General Motors a mis à pied d'un seul coup des milliers de travailleurs! Vous rendez-vous compte de l'influence que cela peut avoir sur les attentes et la confiance d'une collectivité? Partout au pays, et pas seulement à Hamilton ou à Oshawa, il suffit d'entrer dans un grand centre commercial après d'importantes mises à pied pour sentir ou presque le manque de confiance de la population.

Il suffit de voir le peu de clients qu'attirent les boutiques de vêtements, les animaleries ou, dans mon cas, les restaurants. Comme vous le savez, quelques-uns des plus beaux restaurants du Canada se trouvent dans ma circonscription, rues Danforth, Queen, Pape et Gerrard, à Toronto. La plupart du temps, on faisait la queue devant ces restaurants, mais pas ces huit ou dix derniers mois. Ma circonscription compte 300 restaurants représentant plus de 40 pays. Il y a un grand nombre de restaurants grecs, vietnamiens, chinois, italiens et indiens. Ce sont les plus nombreux. Qui dit pays différent, dit culture et communauté différentes. Ensemble, ces restaurants donnent de l'emploi à 5 800 personnes; c'est ma Stelco, mon Bombardier à moi. Or, ces huit derniers mois, je peux vous dire que les clients se sont faits rares dans ces restaurants. La situation est catastrophique.

Partout au pays, la confiance et l'espoir sont à leur plus bas. On ne peut pas espérer grand-chose des grandes entreprises car elles sont toutes en train de réduire leurs effectifs, de sabrer et de procéder à des restructurations. Cependant, où trouver des emplois, sinon dans l'entreprise?

C'est un gouvernement qui se convertit à l'article de la mort. En effet, il a fini par se rendre compte de l'importance de la petite entreprise, car il n'y a pas de bureaucratie dans ce secteur. Si, à l'issue d'une réunion de deux ou trois heures, le propriétaire d'une petite entreprise veut agrandir son usine ou acheter une nouvelle machine pour être plus compétitif, il peut en prendre la décision sur-le-champ.

• (1255)

M. Langlois: Et rencontrer son gérant de banque.

M. Mills: Comme le député a raison! Le propriétaire de la petite entreprise décide de ce qu'il veut faire et passe ensuite chez son gérant de banque.

Ces deux dernières années, les institutions financières de notre pays ont été extrêmement affectées par la ruine de magnats comme les Campeau, Reichmann, Edper et bien d'autres.

Qu'ont-elles fait durant cette période? Elles ont donné le mot d'ordre de ne plus consentir de marges de crédit. De réduire les possibilités de crédit. De ne plus consentir de prêts. Qui a surtout pâti de ces mesures? Les petites entreprises.

Grâce à ce projet de loi, les petites entreprises qui songent maintenant à étendre leurs activités ou à en entreprendre de nouvelles peuvent se présenter avec assurance devant le directeur de leur banque et lui dire que le gouvernement vient d'adopter une mesure législative, le projet de loi C-99, selon lequel l'État, c'est-à-dire les contribuables, garantit 90 p. 100 des fonds consentis à une petite entreprise. Cela devrait radicalement modifier l'attitude du directeur de la banque.

J'ai dit dans une intervention que j'ai faite il y a quelques semaines à propos de la responsabilité qu'avaient les banques de contribuer à la relance de l'économie, que les institutions bancaires sont les seules entreprises que je connaisse où le client a peur de la personne à laquelle il fait affaire.

Supposons que vous et moi allions dîner dans un restaurant à Toronto, madame la Présidente, et je vous invite à venir dans un des meilleurs restaurants au Canada. Si vous veniez, vous verriez comment on vous accueille. Vous devriez venir dans ma circonscription un jour. Pourquoi ne pas venir rendre visite à votre fille? Je vous sortirai.

Vous verrez, à notre arrivée au restaurant, le maître d'hôtel. . . Ce n'est tout de même pas la première fois qu'on invite une présidente à dîner?

Mme le vice-président: Si je puis me permettre de répondre au député. Le député ne me fera pas rougir.

M. Mills: Parfait.

Madame la Présidente, quand vous irez dans ce restaurant de la rue Danforth, le maître d'hôtel ou la personne qui vous servira sera absolument aux petits soins pour vous. Dans toute petite entreprise, que ce soit une boutique de vêtements ou un magasin de meubles, le personnel est toujours au service du client.

Par contre, quand un client va à sa banque, le directeur de la banque le traite comme s'il lui rendait service. Grâce à ce projet de loi un client pourra dorénavant—s'il n'obtient pas satisfaction auprès de la personne responsable des prêts, s'il sent que ça ne va pas marcher avec elle, ou bien encore s'il sent qu'on le traite avec mépris—s'adresser à une autre institution financière de l'autre côté de la rue.

• (1300)

La présidente de l'Association des banquiers canadiens m'a demandé de transmettre un message au secteur des petites entreprises. En effet, il y a quelques semaines, Helen Sinclair est venue dans ma circonscription prononcer une conférence intitulée «Les femmes en affaires». Nous avons apprécié sa franchise. Elle a dit: «Si, en entrant dans une banque, vous vous sentez mal à l'aise et vous avez l'impression qu'on ne vous donne pas un bon service, sortez. Allez en face.»

Il y a une cinquantaine d'institutions financières au Canada et plus de 7 000 succursales. Notre structure bancaire est formidable. Le problème, c'est que les responsables des prêts—et ce n'est pas tous les responsables des prêts, certains sont excellents—se montrent souvent condescendants à l'égard de leurs clients.

Je sais que d'autres députés entendent cela aussi souvent que moi. Conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, nous entendons toujours les mêmes plaintes au sujet des institutions financières.

Grâce au projet de loi C-99, les petites entreprises canadiennes pourront se présenter dans une institution financière et dire: «J'ai besoin d'aide et je voudrais que vous prépariez les documents prévus dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je crois être admissible en raison de mon plan d'entreprise et, monsieur ou madame le directeur de banque, parce que 90 p. 100 du prêt que vous allez me consentir est garanti par le gouvernement du Canada.»

À mon avis, la situation sera complètement différente. Au Canada, il y a environ 960 000 entreprises qui ont un chiffre d'affaires de 5 millions de dollars ou moins. Imaginez un peu. Si chacune d'entre elles embauchait une seule personne, les prestations que nous versons au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale, et qui totalisent aujourd'hui près de 30 milliards de dollars y compris les intérêts, ne seraient plus que de 8 à 10 milliards de dollars. Du jour au lendemain, des Canadiens seraient productifs, retrouveraient leur dignité et recommenceraient à payer des impôts. Peut-on imaginer quel effet cela aurait sur le déficit et aussi sur la dette du Canada?

Si j'ai une frustration à l'égard de cette mesure législative, frustration qu'a aussi mentionnée l'Association des banquiers canadiens, c'est qu'en 1986, on a suggéré au gouvernement quelques modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour qu'elle donne des résultats. Les années ont passé et ce n'est qu'en décembre 1992 que le ministre des Finances en a tenu compte dans ses documents budgétaires, de sorte qu'aujourd'hui, soit 60 jours plus tard, la Chambre en est saisie.

Je pense qu'il y a trois ans, le gouvernement a laissé passé une magnifique occasion de faire ce qu'il fait aujourd'hui. Qu'importe, il faut voir les choses de façon positive aujourd'hui. L'essentiel, c'est que cette mesure législative est maintenant présentée.

J'ai deux préoccupations dont je voudrais parler. Premièrement, il est exact que l'Association des banquiers canadiens, la Credit Union Central, la Banque de Montréal et les Caisses Desjardins se sont présentées devant le comité pour dire qu'elles approuvaient le projet de loi, qu'elles allaient l'appuyer et en faire la publicité. Je dois dire au gouvernement, par votre entremise, monsieur le Président, que cet engagement me met mal à l'aise. Le gouvernement ne devrait pas être à l'aise non plus, parce que le temps manque. Comme je l'ai dit à la Chambre au moins une demi-douzaine de fois, si nous voulons vraiment que ce projet de loi donne des résultats, qu'il ait l'effet souhaité, qu'il redonne de l'espoir, de l'énergie, des emplois, nous ne pouvons pas nous en remettre uniquement aux banques pour faire connaître le programme.

• (1305)

Je lance un appel au gouvernement. J'ai abordé la question avec le ministre des Finances et avec son collègue chargé des petites entreprises, et je vais revenir à la charge jusqu'à ce que j'aie gain de cause. Il ne faut pas faire appel aux banques pour encourager les entreprises à recourir à la loi. Il faut plutôt que les petites entreprises

en parlent aux banques. Il ne suffit pas, pour faire connaître la loi, de quelques députés qui en parlent à la troisième lecture. Pour ma part, je vais certainement en parler à mes électeurs dans mon bulletin, et je vais faire la promotion de ce projet auprès de toutes les 2 100 petites entreprises de ma circonscription. Mais tous les hommes d'affaires ne lisent pas nécessairement mon bulletin, et c'est sans doute vrai dans les autres circonscriptions également.

Nous devons retenir pour ce projet de loi le principe que le gouvernement a appliqué pour sa campagne «Ensemble, on peut réussir», sur la compétitivité. Quel était le thème du ministre du Commerce extérieur? L'initiative de la prospérité.

Une voix: Une grosse farce.

M. Mills: Mon bon ami Jim Ramsay, utilisant toutes ses ressources de marketing, a dépensé des millions de dollars en publicité télévisée, en dépliants envoyés à tous les ménages, pour dire aux Canadiens: «Ensemble, on peut réussir.» Si nous pouvons dépenser des millions pour un message comme celui-là, le gouvernement devrait dépenser un peu de l'argent des contribuables pour aider nos petites entreprises et non les sociétés qui sont déjà bien lancées. Il ne suffit pas de demander à la Banque fédérale de développement de parler du programme dans sa revue. Étant donné que des grandes sociétés, partout au Canada, réduisent leurs effectifs, il y a littéralement des dizaines de milliers de personnes qui songent à lancer une entreprise. Il faut les mettre au courant.

J'ai dit qu'il y avait eu dans ma circonscription, il y a trois semaines, une conférence pour les femmes d'affaires. C'était simplement une rencontre de quatre heures et demie, et je croyais que 40 ou 50 femmes allaient venir se faire expliquer comment lancer une entreprise dans leur maison, comment aborder le directeur de la banque et comment établir un plan d'entreprise. Nous avions des conseillères, des femmes d'affaires qui ont réussi. La grande surprise, c'est que, au lieu de 40 ou 50 participantes, nous en avons accueilli plus de 400.

De nos jours, les clients les plus solvables des établissements financiers sont des femmes d'affaires. Le saviez-vous? J'ai été étonné, non pas parce que les femmes me semblent incapables de diriger une entreprise, mais parce que les banques ont une attitude aussi favorable. Elles préfèrent les femmes comme clients, surtout dans l'entreprise. Les femmes ont un bien meilleur bilan.

J'invite les députés d'en face à faire la promotion du projet de loi. Que le gouvernement fasse publier des annonces publicitaires d'un huitième ou d'un quart de page pour faire savoir aux Canadiens que cet outil est à leur disposition.

• (1310)

Si nous devons dépenser 400 000 $ ou 500 000 $—et j'en parle au nom des contribuables qui ont à payer la note—pour l'annoncer à tous les chefs de petite entreprise, à ceux qui songent à se lancer en affaires comme à ceux qui sont déjà en affaires, et les faire profiter de ce projet de loi, ce sera la meilleure et la plus économique dépense que nous aurons jamais faite. Si, d'ici 30 jours, 100 000 personnes apprenaient l'existence de cette mesure et s'adressaient à leur banque pour contracter un emprunt qui leur permettrait d'embaucher chacune un employé de plus, imaginez un peu l'incidence que cela aurait sur l'emploi. Et à mesure que diminuerait le nombre des chômeurs, imaginez un peu l'effet d'entraînement que cela aurait pour notre économie.

Comme un tel état de dépression et de non-confiance règne à l'heure actuelle, il faudrait rien de moins qu'une grande campagne d'information sur cette mesure, sinon cet effort aura été fait en vain et nous allons rater une excellente occasion.

Je me réjouis vraiment de cette mesure aujourd'hui. J'appuie cette initiative du gouvernement. J'appuie tous les amendements que nous lui avons apportés. Une des véritables lacunes de la loi tenait au fait qu'elle n'avait jamais comporté de disposition concernant le fonds de roulement. Grâce au projet de loi, les achats de biens d'équipement qui ont été effectués dans les six mois précédant le 1er avril pourront être refinancés sous le régime de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ce qui veut dire que cet argent retournera dans le fonds de roulement. C'est un excellent outil.

Je conclurai mon intervention en faisant remarquer deux choses au gouvernement. Il a une chance de regagner une certaine crédibilité d'ici à la fin de juin, et le seul espoir qu'il ait de gagner quelque crédibilité que ce soit, c'est auprès du secteur de la petite entreprise. Il dispose d'un outil appelé Loi sur les prêts aux petites entreprises. Cet outil ne donnera des résultats que si le gouvernement y consacre un peu de son budget de publicité pour en faire la promotion. Le gouvernement devrait également nous permettre d'examiner dans 90 jours l'incidence qu'aura eu le projet de loi et exiger des 58 institutions financières existant au Canada qu'elles lui fassent rapport après 90 jours sur le nombre des prêts aux petites entreprises que chacune aura approuvés et sur le nombre des personnes auxquelles elles auront ainsi redonné du travail pendant cette période.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, c'est pour moi tout un honneur de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-99. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le député de Broadview—Greenwood qui vient de prononcer un excellent

discours. Il a abordé plusieurs aspects du projet de loi et a grandement contribué aux travaux du comité. Il me semblait important de le souligner.

Une voix: La tête va lui enfler si vous continuez.

M. Cole: Nous pourrions le persuader de venir nous rejoindre de ce côté-ci.

Le projet de loi vise à aider davantage les petites entreprises et les entrepreneurs à trouver du financement et à accroître véritablement leurs fonds de roulement.

Il faut reconnaître l'importance de cette question. Les petits entrepreneurs vous diront qu'ils veulent aller de l'avant, mais qu'ils ont l'impression que quelqu'un les retient. Ils pensent qu'on essaie de réprimer leur esprit d'entrepreneurship, de réduire leur capacité financière et de refréner leur dynamisme. La plupart d'entre eux ont l'esprit d'initiative qu'il faut, mais pas toujours les moyens financiers pour concrétiser leurs projets.

• (1315)

Le projet de loi sera très avantageux pour les petites entreprises canadiennes, étant donné les possibilités qu'il leur offrira.

Un intervenant qui m'a précédé a mentionné qu'il était très heureux et très satisfait de cette mesure législative, et je partage son avis. Le projet de loi est vraiment avantageux pour les entreprises.

Je pense en particulier aux habitants de ma circonscription, York—Simcoe. Je pense à la Chambre de commerce de Newmarket, de East Gwillimbury, de Bradford et de Georgina. Seulement dans ma circonscription, il y a plus de 7 000 petites et moyennes entreprises qui seront désormais admissibles au programme, lequel ne trouvait aucun preneur il y a six mois.

Le programme existait, mais personne n'y avait accès. Le formulaire d'inscription était caché au fond du tiroir, probablement collé de façon à ce que le préposé aux prêts ne puisse le trouver et donner accès au programme.

Bien des députés ont entendu ce genre d'histoire de la bouche d'entrepreneurs qui ont cherché, à leur façon, à donner un coup de pouce à l'économie. Les entrepreneurs ne cessaient de nous dire: «Aidez-nous, faites quelque chose. Ne vous contentez pas de nous donner des subventions. Nous ne voulons pas que vous dépensiez encore plus d'argent, car nous savons que vous n'en avez pas, que vous êtes aux prises avec un énorme déficit, mais veillez simplement à ce que nous puissions obtenir du financement. Persuadez les banques et les établissements de crédit de nous aider, forcez-les à collaborer.»

Je crois que le projet de loi nous permettra d'atteindre notre objectif. Grâce aux changements proposés, je pense que les petites entreprises pourront trouver du financement plus facilement.

Les députés parlent souvent de l'importance des petites et moyennes entreprises au Canada. Si je ne m'abuse, leur nombre s'accroît rapidement et devrait atteindre bientôt un million. Pensez à l'aide que peut leur apporter ce programme. Nous voulons que les petites entreprises connaissent du succès, parce qu'elles doivent être rentables pour pouvoir payer leurs factures; elles doivent être rentables pour embaucher de nouveaux employés, car on sait que les grandes entreprises n'embauchent plus. C'est donc une merveilleuse occasion qui se présente aux petites entreprises.

Parce qu'elles sont vraiment le moteur de notre pays, les petites entreprises peuvent permettre la relance, créer des emplois et avoir des répercussions très positives sur l'économie et sur l'attitude générale des Canadiens, que ceux-ci soient en affaires ou employés, parce qu'il y a là des possibilités et que toutes les personnes concernées changeront d'attitude.

Je voulais parler un peu plus en détail de certaines dispositions du projet de loi. Je sais que nous sommes enthousiastes parce que nous avons participé à l'élaboration de cette mesure législative. À mon avis, il y a un autre groupe auquel il faut penser, c'est-à-dire tous ceux qui sont chez eux, aujourd'hui, sans emploi, peut-être après avoir reçu une prime de départ. Ils ont peut-être quelques dollars dans leurs poches de jeans et ils se disent ceci: «Bon sang, j'ai toujours voulu travailler dans ce genre d'entreprise ou mettre ainsi sur pied mon entreprise. J'ai une entreprise qui stagne ou je veux fabriquer autre chose.» Cela constitue une occasion en or.

Songez à ces gens qui, dernièrement, ont souvent vu leurs rêves assombris en raison de la conjoncture économique mondiale et de tout ce qui s'est produit à l'échelle internationale. Ces gens ont maintenant l'occasion de prendre, non pas la totalité, mais une partie de leur avoir pour acheter la pièce d'équipement nécessaire au lancement de l'entreprise de leur rêve; ils n'ont pas à immobiliser tout leur avoir. Le gouvernement garantit jusqu'à 90 p. 100 de leur emprunt. Il se peut qu'ils aient à engager eux-mêmes une partie des capitaux, mais encore une fois, cela dépend des exigences de l'institution financière.

Un des aspects très intéressants dont nous avons discuté, c'est la limite de l'engagement personnel en ce qui concerne ces emprunts. Pour ce qui est de la contribution financière, nous avons convenu, et c'est prévu dans le règlement, de fixer à 25 p. 100 la limite de l'engagement personnel. D'autres aspects sont évidemment importants, par exemple le plan d'action, la façon dont sera administrée l'entreprise, sa structure et toutes les autres questions, y compris la compétitivité et la capacité de vendre les produits.

• (1320)

En fait, nous ne demandons pas aux entrepreneurs d'hypothéquer leur maison ou leur avenir au maximum, de vendre leur voiture, de tout faire pour acquérir la pièce d'équipement qui leur permettra de lancer leur entreprise. Nous ne leur demandons pas cela.

Nous disons aux entrepreneurs canadiens ceci: «Si vous avez un plan d'action, si vous pouvez produire quelque chose et que vous pouvez convaincre l'institution que c'est une bonne idée, le gouvernement du Canada garantira l'emprunt nécessaire jusqu'à concurrence de 90 p. 100.»

De nos jours, les nouveaux entrepreneurs qui ont des idées, qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes ou vieux, se disent qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter l'équipement nécessaire tout en ayant encore un peu d'argent pour le fonds de roulement. Quiconque se lance en affaires sait qu'il doit avoir un fonds de roulement. Grâce à ce programme, leur rêve deviendra réalité. Je suis vraiment enthousiaste, car il s'agit d'un groupe de personnes que nous n'avons pas encore mises à contribution. Nous n'avons même pas songé à elles. C'est un secteur sur lequel il faut certainement se pencher.

Il y a certaines modifications qui sont peut-être un peu plus techniques, mais elles sont fondamentales pour l'ensemble du programme. Le fait que la limite du prêt passe de 100 000 $ à 250 000 $ et que le chiffre d'affaires maximum de l'entreprise admissible soit porté à 5 millions de dollars constitue un progrès important pour les entreprises. Nous savons tous que des entreprises peuvent être de petites entreprises et quand même avoir un chiffre d'affaires de 4 millions de dollars. Il est très important de reconnaître cela. À mon avis, les milieux d'affaires peuvent l'admettre et le comprendre. De toute évidence, les banques le reconnaîtront.

L'autre aspect important, et il en a été question un peu plus tôt, c'est le fait que la limite du taux a été fixée à 1,75 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Il est regrettable que le député n'ait pas participé aux travaux du comité, car s'il avait entendu le point de vue des institutions bancaires, il aurait une toute autre opinion. Le taux n'est pas le facteur prépondérant.

Nous voulons nous assurer que l'entrepreneur puisse réussir. Nous voulons nous assurer que cet entrepreneur a un produit, ou qu'il a la capacité d'en fabriquer.

Ce n'est pas le facteur clé. C'est important parce que les banques appartiennent à des Canadiens. Elles n'appartiennent pas à quelqu'un assis dans un bureau de la rue Bay ou dans le fauteuil de la présidence aujourd'hui. Les banques appartiennent collectivement aux Canadiens et non pas à une personne. L'intéressé détient probablement beaucoup d'actions dans un grand nombre de banques, et il veut que celles-ci soient prospères.

Nous, en tant que Canadiens, souhaitons aussi que les banques soient prospères. Si elles ne le sont pas, tout le pays éprouvera de graves problèmes.

Il importe de comprendre que nous voulons que les banques soient prospères, mais non aux dépens des petites entreprises et du reste de la population. Voilà l'élément clé.

Lors des audiences du comité, il était très intéressant d'entendre des banquiers dire: «Nous aimons vraiment ce programme. Il sera intéressant de voir ce qui va se passer.» Puis, soudainement, un banquier a dit: «Je pense que nous pouvons faire beaucoup mieux que 1,75 p. 100 pour la plupart de nos clients.» Un autre banquier a ajouté: «Je peux même accorder un taux meilleur que le taux préférentiel à un grand nombre de nos clients, dans le cadre de ce programme.»

Certains vont dorénavant constater une concurrence très vive entre les banques. Ce ne sera pas une chasse gardée. On a fait allusion plus tôt aux craintes d'une personne qui se présente à la banque. Les gens se posent la question: Que va-t-il se passer?

Dorénavant, les petits entrepreneurs disposeront de certains moyens. Ils pourront avoir accès aux faits. Ils pourront se rendre à la banque et dire: «J'ai un plan. Je vais réussir. Je veux faire quelque chose. Je veux être un entrepreneur.» Nous avons tous des bons et des mauvais jours. Il est possible que le préposé aux prêts d'une institution estime qu'une personne constitue un risque trop élevé et qu'il refuse par conséquent de lui consentir un prêt. Toutefois, l'intéressé va maintenant pouvoir aller voir une autre institution et obtenir un taux de 1,75 p. 100, ou peut-être de 1,5 p. 100. Et cet entrepreneur ne va pas s'arrêter là. Il va encore se rendre dans une autre institution et dire: «Ecoutez, on est disposé à me prêter x dollars

dans le cadre du programme de prêts aux petites entreprises parce que j'ai un plan que je veux mettre en oeuvre. Pouvez-vous m'offrir un meilleur taux?»

• (1325)

Il y aura une vive concurrence entre les établissements de crédit, parce que ceux-ci voudront participer. Ils vont vraiment vouloir embarquer. C'est un bon programme. Tout le monde y gagne, tant les établissements de crédit que les propriétaires d'entreprise au pays. Or, si les deux parties y gagnent, le pays tout entier va aussi y gagner et les Canadiens s'en porteront beaucoup mieux.

Plus tôt, nous avons discuté des amendements et de certains changements recommandés par le comité, auxquels le ministre a donné suite en modifiant la période rétroactive de six mois. Nous connaissons tous des entreprises en difficulté. Certaines ont fait des dépenses en immobilisations il y a deux ou trois mois. Lorsque le projet de loi entrera en vigueur, ces achats seront admissibles, pourvu qu'ils aient été faits au cours de la période de six mois qui précède le 1er avril. C'est là un changement important. Auparavant, la période rétroactive n'était que de 90 jours, ce qui était trop court. Les membres du comité ont constaté ce fait et le ministre a donné suite à leur recommandation. À mon avis, c'est une amélioration importante.

Il y a également une protection pour le gouvernement. Nous disons à l'entreprise et aux banques que ce n'est pas un échange à sens unique. Nous allons donc nous assurer qu'il y a recouvrement des coûts pour que les contribuables canadiens n'écopent pas. C'est un aspect important dont il faut tenir compte.

Nous avons parlé également de l'admissibilité de certaines entreprises au Canada. J'en ai parlé à quelques fonctionnaires, et je crois qu'ils ont compris mon point de vue, parce que 20 p. 100 des quelque 7 000 entreprises de ma circonscription n'auraient pas été admissibles aux termes du projet de loi. Il a été proposé de résoudre le problème au moyen du règlement.

C'est bien beau, mais vous et moi savons, monsieur le Président, qu'il n'y a pas beaucoup de Canadiens, et encore moins d'entreprises, qui lisent le règlement d'application des lois, à plus forte raison dans ce cas-ci, puisque la loi dit qu'elles ne sont pas admissibles.

Je suis très heureux que nous ayons pu apporter ces modifications. Les fonctionnaires ont pu comprendre notre point de vue. Désormais, toutes ces entreprises seront admissibles. Il faut que les entreprises soient très actives, que ce soit dans le secteur de la fabrication, dans celui de l'assurance ou de l'automobile ou encore, dans l'immobilier, par exemple, car ce sont des secteurs très dynamiques, à mon sens.

Nous ne proposons absolument pas qu'une personne profite de ce programme si elle achète un bout de terrain dans l'espoir de le voir prendre de la valeur. Ce n'est pas une entreprise active. Ce n'est pas ce que nous proposons. Ce spéculateur a d'autres moyens de financement et il ne doit certainement pas recourir au programme de prêts aux petites entreprises. C'est très important que nous le reconnaissions.

On a dit plus tôt que le gouvernement du Canada doit s'engager à promouvoir ce programme. Je suis tout à fait d'accord. Je ne suis pas expert en publicité et en promotion, mais je sais que le bouche à oreille peut contribuer à le faire connaître et qu'on peut aussi communiquer avec les chambres de commerce.

Je crois franchement que le ministre responsable des petites entreprises et du tourisme doit trouver un budget pour ce programme, pour le faire connaître et le promouvoir auprès des entreprises, mais aussi des particuliers qui envisagent de fonder une entreprise. Leur participation est aussi essentielle que celle des entreprises.

• (1330)

Je l'ai dit au ministre ce matin avant son départ, car il devait absolument s'absenter d'Ottawa. Il s'est dit d'accord avec moi. Il m'a dit qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour promouvoir le programme. Je pense que c'est le bon moyen. Si nous réussissons à promouvoir ce programme, beaucoup de gens en tireront des bénéfices directs et beaucoup d'autres en profiteront indirectement.

Je pense que j'ai passé en revue toutes les mesures importantes que comporte ce projet de loi. Je pourrais probablement poursuivre encore longtemps, mais nous sommes vendredi.

Je tiens à remercier spécialement les membres du comité, les témoins qui nous ont donné beaucoup d'information constructive et qui nous ont aidé à formuler les

modifications et, surtout, le personnel du cabinet du ministre qui a réussi à répondre à toutes nos demandes en rédigeant les amendements que nous souhaitions.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat. Il est rare que le Nouveau Parti démocratique appuie une mesure législative ministérielle. Je dois admettre que depuis huit ans, nous avons très rarement appuyé un projet de loi présenté par le gouvernement.

Je suis d'accord avec beaucoup des déclarations faites par les deux députés qui ont parlé avant moi. Nous devons informer les petites entreprises du nouveau programme qui leur est offert.

Nous ne voulons pas voir une autre campagne de publicité extravagante où le gouvernement se félicite et se vante d'avoir fait un travail merveilleux. Nous voulons une campagne d'information. Il est à espérer que la campagne que lancera le ministre sera une véritable campagne d'information et non pas une campagne préélectorale, ce qui n'est pas à exclure en ce moment.

Je voudrais aussi qu'il existe un système de surveillance nous garantissant que les banques permettent à leurs clients de se prévaloir du programme. Nous avons entendu beaucoup de belles paroles et de déclarations de bonnes intentions à la Chambre et en comité. Puisque les choses évoluent et que les situations changent, il se pourrait que les banques et les autres institutions prêteuses, soyons justes, adoptent d'autres priorités.

Nous reconnaissons que le gouvernement a pris des mesures qui protègent assez bien les banques contre les risques. Cela devrait suffire pour les inciter à faire la promotion des petites entreprises au Canada. Cependant, je ne suis pas d'accord avec le député conservateur qui disait tout à l'heure qu'en faisant passer le taux de 1,5 p. 100 au-dessus du taux préférentiel, ce qui était prévu à l'origine, à 1,75 p. 100, on pourra voir l'esprit de compétitivité des banques. À mon sens, cela témoigne plutôt d'une grande cupidité.

Le député a déclaré que les banques disaient pouvoir offrir un taux inférieur au taux préférentiel grâce au projet de loi. Si c'est vrai, pourquoi le gouvernement modifie-t-il par réglementation l'objet de sa propre mesure législative? Si le gouvernement a cru les banquiers qui ont déclaré devant le comité qu'un taux de 1,5 p. 100 n'était probablement même pas nécessaire et que les banques offriraient des prêts aux petites entreprises à un meilleur taux, pourquoi a-t-il majoré le maximum?

Je ne crois pas non plus que ce sont les prêts aux citoyens ordinaires ou les prêts aux petites entreprises qui menacent la santé financière de nos banques. Chaque année, nos banques enregistrent des profits après impôt records. Ce sont leurs mauvaises créances auprès des grandes et des très grandes entreprises qui ont posé des problèmes récemment.

• (1335)

Je crois que le député a laissé une impression trompeuse. Ce ne sont certainement pas les prêts aux petites entreprises et aux particuliers qui créent des problèmes. La majorité des Canadiens remboursent leurs emprunts. Le problème de la plupart des petites entreprises, c'est, au départ, d'obtenir un prêt. Il n'y a pas beaucoup de petites entreprises en défaut de paiement. J'admets cependant que les faillites et d'autres situations ont certainement donné lieu à quelques difficultés.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est une bonne mesure qui bénéficie d'ailleurs de l'appui des trois partis qui sont représentés à la Chambre aujourd'hui. Comme les autres n'y sont pas, je ne peux pas savoir ce qu'ils en pensent. Nous nous sommes dits en faveur de cette mesure législative. Nous espérons qu'elle fera l'affaire, que le gouvernement fera bien connaître les dispositions pertinentes et qu'il pourra faire rapport à la Chambre qu'elles auront eu un effet très positif.

Quand j'étais le porte-parole de notre caucus pour le développement économique et régional et que je recevais les chiffres de l'ancien ministère de l'Expansion économique régionale, le MEER, je trouvais enrageant de voir où allait l'argent du gouvernement: aux grandes entreprises. Pourtant, quand je demandais les précisions suivantes: «Que vous rapportent les 100 000 $ ou 1 000 000 $ que vous donnez à une grande entreprise?», les chiffres révélaient que les sommes investies dans la petite entreprise créaient plus d'emplois. Pour être juste envers le gouvernement actuel, il faut dire que les libéraux étaient au pouvoir à ce moment-là. En se fondant sur leurs propres chiffres, il était difficile de comprendre pourquoi la petite et la moyenne entreprise n'obtenait pas une plus grosse part des prêts, des subventions et autres formes d'aide financière du gouvernement.

Le gouvernement de l'époque et ses fonctionnaires, dont bon nombre occupent encore des postes clés, avaient semble-t-il des oeillères qui leur faisaient tenir des discours comme: «Il faut absolument réaliser des mégaprojets. Il faut absolument faire tout en grand. Il faut dépenser beaucoup d'argent.» Peut-être y avait-il des motifs politiques là-dessous, je n'en sais rien. En tout cas, la priorité n'était pas le développement de la petite entreprise.

Comme je l'ai signalé dans une intervention précédente, nous avons tous rencontré, dans nos bureaux de circonscription, des personnes qui sont en affaires ou qui voudraient se lancer en affaires, mais qui n'arrivent pas à obtenir des prêts ni l'appui de leur banque.

Cette mesure législative constitue un défi pour nos établissements financiers. Les modifications qu'ils souhaitaient ont été apportées. Ils ont obtenu les améliorations qu'ils voulaient, c'est-à-dire des bénéfices plus élevés, par voie de réglementation. Ils ont dit qu'ils allaient faire accepter le programme. Je pense qu'il incombe à la Chambre et plus particulièrement aux ministériels d'y veiller.

À propos des petites entreprises. . . Je serai bref, car je sais que d'autres députés veulent prendre la parole et je crois comprendre qu'il a été convenu d'adopter cette mesure d'ici 15 heures. Je ne voudrais donc pas prendre trop de temps.

La dernière fois que je suis allé dans ma circonscription, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des propriétaires de petite entreprise. La grande majorité d'entre eux, vu la nature de leur travail, ne sont pas des partisans du Nouveau Parti démocratique, même si certains ont déjà contribué financièrement à ma campagne dans le passé. Malgré tout, ils étaient très nombreux à s'élever contre la taxe sur les produits et services. L'économie canadienne vient de traverser des moments difficiles. Des exploitants d'entreprises touristiques, des opérateurs de machines et des détaillants m'ont dit que la TPS était en train de les tuer. C'est eux qui l'ont dit, monsieur le Président, pas moi.

Il est temps que le gouvernement cesse de se laisser mener par les grandes entreprises. On sait que l'Association des manufacturiers canadiens a toujours été en faveur de la taxe sur les produits et services. On peut comprendre que des grandes sociétés canadiennes, surtout dans certains secteurs, soient fortement en faveur de cette taxe. Par contre, les petites entreprises n'ont jamais douté que la taxe sur les produits et services leur serait néfaste.

• (1340)

Elles savaient depuis le début qu'il allait être plus difficile d'attirer des touristes. Elles savaient que la TPS inciterait les Canadiens à aller magasiner à l'étranger. Elles savaient que leurs frais d'administration gonfleraient. Elles savaient qu'il serait d'autant plus difficile d'attirer des clients canadiens.

D'aucuns diront qu'il faut bien que les Canadiens fassent leurs achats quelque part, que la majorité d'entre eux les feront au Canada et que, par conséquent, la plupart des petites entreprises ne s'en porteront pas plus mal. Pourtant, ces petits entrepreneurs m'assurent qu'ils en pâtissent et qu'il faut abolir la TPS.

Le gouvernement nous a présenté une bonne mesure aujourd'hui, une mesure que nous appuyons d'ailleurs, et je puis vous assurer que, s'il proposait d'abolir la taxes sur les produits et services, il pourrait de nouveau compter sur notre appui.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur le projet de loi C-99, Loi modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Comme mon collègue l'a fait remarquer plus tôt, il arrive rarement que, de ce côté-ci de la Chambre, nous soyons d'accord sur un projet de loi du gouvernement et que nous l'appuyions. C'est pourtant le cas avec le projet de loi à l'étude. Je tiens donc à faire savoir que je vais l'appuyer sans réserve pour qu'il soit adopté.

Il nous faut reconnaître que ce sont les petites entreprises qui constituent l'âme même de la société canadienne dans son ensemble. Les petites entreprises sont la principale locomotive de la croissance de notre économie. Depuis une dizaine d'années, le secteur de la petite entreprise est responsable de la création de 80 à 90 p. 100 de tous les emplois créés au Canada.

Les statistiques des dix dernières années montrent que les grandes entreprises, dont la plupart sont des filiales de sociétés américaines, n'ont guère contribué à la création d'emplois. En fait, elles en ont créé très peu. Ce sont surtout les petites entreprises qui ont stimulé le marché du travail au Canada pendant cette période.

N'eût été des petites entreprises et de leur capacité de création d'emplois, ainsi que de leur effet bénéfique sur l'activité économique, il ne fait aucun doute que le bilan des pertes d'emplois dues aux restructurations consécutives à l'Accord de libre-échange aurait été encore plus lourd. Il faut remercier le secteur des petites entreprises d'avoir contribué ainsi de façon continue à la création d'emplois.

Je me souviens du projet de loi que la Chambre avait adopté pour mettre en oeuvre l'exploitation du gisement pétrolifère d'Hibernia. J'étais très fâché à l'époque parce que le gouvernement avait décidé de dépenser des millions de dollars pour ni plus ni moins subventionner un autre mégaprojet énergétique.

Je viens de la Colombie-Britannique. Il y a quelques années, le gouvernement de Bill Bennett a dépensé des centaines de millions de dollars de deniers publics pour mettre sur pied une infrastructure en vue d'exporter le charbon du Nord-Est. C'était un autre mégaprojet énergétique.

J'ai dit à l'époque, au sujet de mégaprojets comme l'exportation du charbon du Nord-Est et le projet Hibernia, que le nombre d'emplois créés pour ces projets était vraiment très limité.

• (1345)

Il faut investir plus de un million de dollars dans des projets comme Hibernia et Northeast Coal pour créer un seul emploi à long terme. Au lieu d'investir ce million de dollars dans les mégaprojets que les gouvernements précédents ont été si empressés d'appuyer, si on l'investissait dans les petites entreprises, on pourrait créer 40 à 50 fois plus d'emplois durables qui procurent des liquidités aux collectivités et des recettes fiscales au gouvernement. Chaque million de dollars investi dans les petites entreprises peut créer 40 à 50 fois plus d'emplois que quand il est investi dans les mégaprojets énergétiques et dans les grosses entreprises.

C'est de l'argent réellement bien investi. Pour revenir au projet de loi dont nous sommes saisis, j'ai été très heureux de constater que le gouvernement a au moins tenté de reconnaître la nécessité d'accorder une aide aux petites entreprises pour qu'elles puissent enfin servir le public et créer des emplois.

Nous savons tous fort bien que la perte de 4 000 à 5 000 emplois directement ou indirectement attribuable à l'accord de libre-échange a beaucoup nui à l'économie du Canada, surtout dans la région du centre, en Ontario et au Québec. Nous avons besoin de toute l'aide possible des petites entreprises pour surmonter les conséquences à long terme de l'accord de libre-échange.

Les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises offrent plus de latitude pour encourager le secteur bancaire du Canada à aider le gouvernement à créer des stimulants économiques pour favoriser l'expansion des petites entreprises.

Les banques sont très réticentes. Lorsqu'on se rend dans les localités et qu'on s'entretient avec les exploitants de petites entreprises, on constate qu'ils sont extrêmement frustrés de ne pas pouvoir obtenir une aide financière pour se lancer en affaires, pour agrandir leur entreprise ou pour y investir afin qu'elle prenne de l'expansion. Ils sont extrêmement frustrés de l'attitude impitoyable, froide, presque entêtée des grandes banques canadiennes.

Je suis heureux de constater que les modifications apportées par cette mesure encourageront peut-être, espérons-le, les institutions bancaires du Canada à relâcher un peu les cordons de la bourse et à donner à nos petites entreprises le capital dont elles ont besoin pour démarrer ou pour exploiter leur entreprise.

On a proposé un certain nombre d'amendements: le taux d'intérêt sera porté au taux préférentiel plus 1,7 point: la garantie de l'État passe de 85 à 90 p. 100.

Ces modifications sont destinées à encourager les institutions bancaires à être un peu plus réceptives aux demandes de prêts de la petite entreprise. J'en suis heureux. La Loi sur les prêts aux petites entreprises s'appliquera maintenant aux entreprises ayant des recettes annuelles brutes maximales de 5 millions, au lieu de 2 millions précédemment.

De plus, le montant maximal des prêts fait plus que doubler, puisqu'il passe de 100 000 $ à 250 000 $. Ces modifications sont bonnes; elles étaient nécessaires. Elles donneront plus de souplesse, lorsqu'il s'agit d'aider nos amis de la petite entreprise à remplir leurs obligations et à réaliser leur souhait de contribuer économiquement à la croissance de nos collectivités.

• (1350)

C'est une des rares occasions, pour un membre de l'opposition, comme moi, d'être d'accord avec le gouvernement, de l'appuyer et même de l'appuyer avec enthousiasme. La petite entreprise des grandes villes et des plus petites souhaite l'aide qu'apportera cette mesure et en a besoin.

Pour résumer, je pense que nous devons regarder très sérieusement comment orienter l'aide que le gouvernement peut fournir. Nous devons reconnaître que, à l'avenir, nous devrons accorder les encouragements financiers qui seront nécessaires pour assurer la création d'un nombre maximum d'emplois.

Celle-ci ne vient pas de nos grandes sociétés. Le Canada a connu une hémorragie considérable des emplois dans la grande entreprise. Ces emplois ont quitté le pays et sont maintenant aux États-Unis, voire au Mexique. Ils ne reviendront pas. Cette restructuration est permanente.

Pour combattre cette hémorragie économique, nous devons donner à la petite entreprise l'aide dont elle a besoin maintenant et dont elle aura besoin à l'avenir, pour essayer de raviver notre économie et de créer des emplois qui remplaceront ceux qui ont été perdus ces dernières années.

Je suis heureux de voir cette mesure adoptée. Je suis heureux de l'appuyer.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de pouvoir formuler quelques observations à propos de ce projet de loi sur les petites entreprises.

Je veux aborder la question sous un autre angle. L'expression petite entreprise est très large. Nous avons tendance à penser à de petites organisations de fabrication, à des points de vente du commerce de détail ou à des prestations de services. Un secteur de la petite entreprise concerne les pêcheurs du Pacifique au large de la côte de la Colombie-Britannique. Ces personnes se considèrent comme de petits entrepreneurs. Ce sont généralement des particuliers qui possèdent un bateau de pêche, qui poursuivent une activité économique et dont les revenus fluctuent généralement avec la situation de cette ressource, de l'économie et des plans de gestion du ministère des Pêches et des Océans.

Il est intéressant de voir quelles répercussions les banques à charte et le gouvernement du Canada ont eu sur les pêcheurs ou sur ce petit secteur d'activité sur la côte de la Colombie-Britannique. Je veux parler de ce que le gouvernement a fait aux pêcheurs dans l'industrie des pêches du Pacifique.

Tout d'abord, il y a juste un peu plus de 20 ans, un type du nom de Jack Davis est devenu ministre libéral des Pêches. Il a décidé que pour résoudre le problème de la surpêche sur la côte ouest il fallait adopter un programme de limitation des licences. C'est la première mesure gouvernementale qui a été prise, nous pouvons le dire, sans consultations. Dans ce petit secteur, un grand nombre de personnes était vraiment contre cette mesure. Le gouvernement a continué et a imposé à ces petits entrepreneurs un système qui leur a causé beaucoup de tort, contrairement aux recommandations qu'avaient faites les membres de cette industrie et les observateurs avisés. Ne pas tenir de consultations était une mauvaise façon de procéder.

Ce programme de limitation des licences a énormément augmenté la capacité de pêche. Des gens ont décidé, en particulier certaines sociétés de l'industrie des pêches, de prendre tous les vieux rafiots échoués sur les plages de Colombie-Britannique afin d'obtenir une licence de pêche. Ils ont compris clairement comment Jack Davis et le gouvernement libéral avaient créé une source instantanée d'énorme richesse. Ils ont retiré ces épaves des plages et leur ont obtenu des licences, créant ainsi une énorme augmentation de la capacité de pêche. Certaines personnes sont devenues très créatives en augmentant encore davantage la capacité de pêche quand elles ont cumulé ces licences et ont transformé. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé d'interrompre mais le député de York—Simcoe invoque le Règlement.

• (1355)

M. Cole: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député est animé des meilleures intentions et que les points qu'il fait valoir à propos des pêches et des conditions de pêche sur la côte ouest sont très valables. Je lui suis très reconnaissant de l'intérêt qu'il porte à cette question. Malheureusement, ses propos n'ont absolument rien à voir avec le projet de loi C-99 que nous examinons aujourd'hui. Je lui demanderais donc de parler du projet de loi qui est inscrit au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Connaissant le député de North Island—Powell River, je suis certain qu'il réussira à établir un lien avec ce projet de loi.

M. Skelly (North Island—Powell River): Merci, monsieur le Président. L'un des principaux problèmes avec les conservateurs, c'est qu'ils ne voient pas les liens. Des milliers et des milliers de personnes qui se considèrent comme des entrepreneurs sont tributaires des mesures prises par le gouvernement et des banques à charte qui, ensemble, leur ont vraiment fait du tort au fil des ans. J'espère que si ceux d'en face m'écoutent, ils commenceront à comprendre le lien entre ces deux points aujourd'hui. Je remercie le député d'avoir donné son point de vue.

Ce que je veux dire essentiellement, c'est que des personnes ont étendu ces licences limitées aux bateaux de pêche au filet maillant et aux bateaux de pêche à la traîne et ont ainsi créé des senneurs. Cela a entraîné une augmentation considérable de la capacité. La capacité de capturer des poissons a augmenté bien au-delà de ce que les stocks permettaient.

Devant cette situation, le ministère a réagi correctement avec la seule arme dont il disposait, c'est à dire en réduisant la période de pêche. Cette mesure a ouvert la voie à toute une série de nouvelles dépenses en capital et a obligé ces entrepreneurs, ces petits pêcheurs, à faire appel aux banques en vertu du programme de prêts aidant aux opérations de pêche créé par le gouvernement.

Il faut noter les mesures de protection des petites entreprises qui ont été mises en place. Au départ, on avait de bonnes intentions, on voulait fournir une source de fonds garantis que le gouvernement garantirait aux banques si les pêcheurs ne s'acquittaient pas des versements auxquels ils s'étaient engagés en vertu du programme. Il y a eu, de ce fait, surcapitalisation.

Devant cette situation, le ministère des Pêches et des Océans a de nouveau réduit la période de pêche. Il a réduit de plus en plus la période de pêche, même si notre industrie est la plus efficace du monde, même si cette énorme capacité était encouragée et alimentée par le programme de gestion, par le programme de limitation des licences, par les banques et par un gouvernement qui avait fourni des prêts garantis.

Tout à coup, tout s'est écroulé. Ce qui est arrivé, c'est qu'on ne disposait plus des stocks de poisson dont on disposait auparavant. La période de pêche est devenue de plus en plus courte et, d'un seul coup, les taux d'intérêt ont commencé à monter de façon spectaculaire. Les gens ne pouvaient plus débarquer suffisamment de poisson pour rembourser les prêts ayant servi à l'achat de leurs bateaux. Alors le cycle a commencé. Les banques ont commencé à saisir les bateaux et les gens se sont vus forcés de quitter cette industrie en grand nombre. Il s'est produit toutes sortes de situations où les banques disaient simplement qu'elles voulaient se débarrasser de ces prêts, qu'elles s'en moquaient, que ce qui les inquiétait, c'était d'autres aspects de l'économie. Qu'elles allaient leur prendre leurs bateaux de pêche et les acculer à la faillite, pour enfin pouvoir les rayer de leurs livres.

Je dois ici accorder un certain crédit au gouvernement libéral; auparavant, selon la politique en vigueur, dès qu'un prêt garanti avait été traité par la banque, c'était tout. Personne n'était intéressé à reprendre les maisons ou à poursuivre les cosignataires des prêts. Il suffisait que les pêcheurs en cause aient été chassés de l'industrie.

À un certain point, on a suggéré de consacrer quelque deux cents millions de dollars à un programme de rachat pour soulager ces entrepreneurs, ces pêcheurs, et retirer cette capacité de l'industrie afin qu'elle ne passe pas tout simplement des mains du pêcheur en faillite aux mains d'un autre pêcheur, qui aurait fort bien pu être un dentiste de Toronto d'après la structure que le gouvernement avait mise en place, et qu'elle ne reste pas au sein de l'industrie. Mais ils avaient pensé simplement laisser le pêcheur faire faillite sans s'occuper du dossier, sans saisir les maisons ou s'adresser à la famille cosignataire.

Dans les années 80, le gouvernement libéral a donc décidé que toute cette procédure était un véritable échec et il a engagé Peter Pearse; selon celui-ci, la meilleure façon de régler cette question est de gérer l'industrie de la pêche comme ils le font pour le secteur forestier en Colombie-Britannique. Il suffit de confier le tout à 10 grandes sociétés, d'augmenter la capacité de pêche d'un petit nombre de personnes et, lorsqu'elles viennent livrer leurs prises, de leur imposer des droits d'exploitation. Il faudrait aussi se débarrasser des fonctionnaires de Pêches et Océans car ils ne sont plus nécessaires pour la gestion d'une petite flotte et exiger que les pêcheurs paient pour les installations d'accostage et d'inspection. La coercition devient alors inutile.

Ensuite, vous vous trouvez dans une situation où ces entrepreneurs sont acculés au mur par les banques, la récession économique, l'augmentation des taux d'intérêt et du coût des carburants; ils sont poussés à la faillite et hors de l'industrie. Arrive Pearse qui dit: «Poussons-les encore plus loin.» Et vous vous retrouvez avec quelqu'un qui veut façonner l'industrie de la pêche sur le modèle de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, c'est-à-dire un petit nombre de très grosses entreprises de pêche qui font couler les pêcheurs marginaux.

• (1400)

C'est alors que les choses se corsent. Les conservateurs arrivent au pouvoir en 1984 et disent: «Nous aimerions bien mettre la main sur ce magot que nous voyons.» Ils renversent la vapeur et leur politique est maintenant de s'en prendre à ces gens pour qui ils avaient versé des garanties de prêts aux banques; ils engagent un cabinet d'experts-comptables pour calculer combien récupérer et comment s'y prendre. Ensuite ils se retournent vers les banques à charte et leur disent: «Il y a des années, vous avez signé des accords dont les dispositions vous autorisaient à escroquer ces gens. Nous voulons que vous poursuiviez les cosignataires. Nous voulons que vous saisissiez leurs maisons, leurs voitures, leurs biens et plus encore, qu'il ne leur reste plus rien.»

Et c'est exactement ce qu'ont fait les banques. Elles sont retournées hanter ces gens qui avaient traversé des épreuves épouvantables, qui s'étaient refait une vie après cette catastrophe provoquée par la politique du gouvernement, par les banques et je suppose, par une approche malencontreuse des choses.

Et tout à coup, tout recommence pour ces pauvres gens, aujourd'hui même ça continue. On leur arrache leur maison, on leur fait verser des mensualités énormes. Il faut que ça change. Dans la région côtière de la Colombie-Britannique existe un groupe connu sous le nom de Fishing Redress Committee qui est dirigé par un certain Jack Larson qui a perdu son bateau et presque toutes ses possessions. Il représente un grand nombre de personnes à qui le gouvernement doit faire amende honorable pour le harcèlement dont elles ont été victimes il y a dix ans lorsqu'il s'est emparé des biens qu'elles possédaient à cause d'une clause obscure. C'est un acte de vengeance contre ces gens et il faut l'arrêter.

En deuxième lieu vient la question du bien-fondé du programme Pearse. Il est toujours en place et a pour objectif de concentrer l'industrie de la pêche entre les mains d'un petit groupe d'entrepreneurs de plus en plus gros, ce qui a pour résultat de couler les petits entrepreneurs. Dès le premier jour, ce gouvernement. . .le Président qui était alors ministre des Pêches avait fait campagne et je me souviens qu'il était venu dans la circonscription que je représente et qu'il avait dit: «Nous ne pouvons accepter le programme Pearse. Ce n'est pas comme ça qu'il faut s'y prendre.»

Et pourtant, depuis neuf ans, le gouvernement l'applique comme si c'était la bible. Ce programme a ruiné les pêcheurs et les habitants des communautés du littoral de la Colombie-Britannique. Ce sont de petits entrepreneurs qui se sont fait escroquer par les banques et par la politique de ce gouvernement et ce n'est pas fini.

Nous constatons que le gouvernement s'est engagé dans une autre politique, la stratégie de la pêche autochtone. C'est intéressant. La petite entreprise y participe, et je sais que le député a assisté pendant trois jours aux délibérations d'un comité et a prêté l'oreille aux doléances des petits propriétaires. Mais on ne prend pas en compte leurs préoccupations.

À propos de notre position, le ministre s'est levé et a demandé: «Quel est le point de vue du Nouveau Parti démocratique dans le dossier des pêcheurs?» Le voici. La Cour suprême a établi le droit des autochtones à pêcher. Cette activité peut se dérouler dans le chaos ou être régie par un accord. Nous souscrivons à l'idée d'un accord entre la communauté autochtone et . . .

M. Belsher: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai écouté avec grand intérêt le député. Il a fait tout un plat avec le dossier des pêches en Colombie-Britannique.

Je ne vois pas ce que la situation actuelle des pêches en Colombie-Britannique vient faire dans le débat sur ce projet de loi. Je lui demanderais d'en venir au fait et de parler du projet de loi dont nous sommes saisis.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est la deuxième fois que le député est interrompu au cours de son intervention. J'aimerais qu'il en arrive à traiter des petites entreprises dans l'industrie de la pêche.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je comprends que le député de Fraser Valley-Est ait du mal à saisir la portée de ce dossier, et à défaut de lui faire un dessin, je vais faire de mon mieux pour lui faciliter la tâche.

Un autre programme du gouvernement cause bien des ennuis à cette industrie. La stratégie de la pêche autochtone va réserver aux autochtones les ressources et des possibilités de gestion qui compenseront les années où ceux-ci n'y avaient pas accès.

• (1405)

Mais d'autres besoins se font sentir: protection et conservation de cette ressource, tenue de consultations franches et honnêtes avec tous les intervenants de l'industrie et création d'un programme de rachat équitable de quelques centaines de millions de dollars, et non un misérable 7 millions, afin de permettre aux pêcheurs qui veulent quitter volontairement ce secteur de vendre leurs bateaux à d'autres. Ils sont entre l'arbre et l'écorce,

c'est-à-dire entre le gouvernement qui a accouché d'une mauvaise politique et les banques.

Nous ne nous sommes pas contre le fait que l'on veuille satisfaire les aspirations des autochtones qui souhaitent pêcher et conclure des accords équitables, mais nous nous opposons farouchement à tout manquement aux exigences fondamentales en matière de conservation, de consultation et d'indemnisation.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 25 février, de la motion de M. Beatty: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre ici la parole au sujet du projet de loi C-109 et de répondre au ministre des Communications, qui a présenté l'allocution au nom du ministre de la Justice.

Ce projet de loi comporte d'excellentes dispositions, je crois. Il se compose, en fait, de deux volets. Il porte, d'une part, sur la surveillance électronique utilisée par la police et, d'autre part, sur la protection des communications radiotéléphoniques et des conversations par téléphone cellulaire.

Il est question tout d'abord des méthodes de surveillance électronique utilisées par la police, puis de la protection des communications radiotéléphoniques.

Les méthodes de surveillance électronique utilisées par la police ne posent pas vraiment de problème. Il est essentiel d'apporter des modifications à cet égard afin que les forces policières puissent faire leur travail. Ce sont les communications radiotéléphoniques qui posent un problème.

Toutefois, nous, du Parti libéral, espérons que le projet de loi sera lu pour la deuxième fois et sera renvoyé à un comité législatif, afin que des témoins et des spécialistes puissent vraiment répondre à nos préoccupations, et certes aux miennes.

Je veux traiter tout d'abord du premier aspect, à savoir les méthodes de surveillance électronique. Cette partie du projet de loi fait suite à trois décisions qu'a prises la Cour suprême en 1990, dans les affaires Wong, Duarte et Garifoli, et au jugement qu'elle a rendu en 1992 dans l'affaire Wise. Comme le ministre des Communications a exposé ces affaires, hier, dans le cours de son allocution, je n'entrerai pas dans les détails.

Toutefois, les forces policières ont constaté que ces décisions restreignaient considérablement leur recours à la surveillance électronique et demandent depuis que la loi soit mise à jour de telle sorte qu'elles puissent à nouveau recourir aux méthodes traditionnelles de surveillance.

Le projet de loi C-109 permet cela de quatre façons principales. Tout d'abord, il autorise la police à recourir à la surveillance électronique dans les situations potentiellement dangereuses.

Ensuite, il permet aux juges d'autoriser une telle surveillance avec le consentement d'une des parties visées par la surveillance.

• (1410)

Troisièmement, les juges pourront délivrer des autorisations semblables dans d'autres circonstances où la demande d'autorisation respectera clairement les critères établis dans la Charte.

Quatrièmement, le projet de loi simplifie la procédure du Code criminel concernant l'admissibilité de preuves obtenues par surveillance électronique.

Les services de réinsertion, la police et les agents d'infiltration utilisent les lignes de secours. Certaines conversations sont enregistrées à partir de ces lignes de secours et ne sont utilisées que si la surveillance vise à prévenir des lésions corporelles.

L'utilisation de ce matériel à des fins d'établissement de la preuve est assujetti à des limites. Une conversation interceptée ne peut pas, par exemple, servir dans des procédures concernant un autre acte criminel. Je crois que c'est assez clair et très sensé.

À mon avis, la police appuie le projet de loi. Comme je le disais, la police insistait pour que des changements soient apportés à la loi. Les forces de l'ordre croient que la surveillance électronique est un moyen essentiel de lutte contre le crime organisé et en particulier contre les réseaux de drogue. J'estime que les arguments de la police sont en bonne partie justifiés.

En outre, les agents publics autorisés et les autres qui aident la police et les agents d'infiltration, notamment les propriétaires qui permettent l'accès à une résidence, seraient à l'abri d'une responsabilisé civile ou criminelle. Cette mesure vise à empêcher que la crainte de litiges en justice, ne gêne l'application de la loi.

Les juges peuvent aussi autoriser la surveillance vidéo et l'utilisation de dispositifs de localisation dans les cas où la surveillance audio serait permise. Je crois que les recommandations contenues dans cette partie du projet de loi permettront un meilleur emploi du temps des juges en ce qui a trait à la délivrance de mandats d'autorisation et aux règles de la preuve. J'estime que le projet de loi aplanit le problème du bourbier de procédure dont parlait la Cour suprême.

On a apporté deux modifications à la définition de «communication privée». Selon la première, son auteur ou la personne à qui l'auteur la destine doit se trouver au Canada, tandis que la deuxième prévoit sa réception en clair.

Je voudrais aussi revenir sur deux affirmations importantes que le ministre a faites dans son discours hier. Il a déclaré que l'objectif premier de ces modifications est de permettre aux forces de police d'utiliser la technologie dans l'exercice de leurs fonctions, mais seulement d'une façon conforme à la Charte canadienne des droits et libertés. C'est très important, je pense. J'appuie ce que fait la police dans la mesure où je crois que la Charte est respectée.

Je doute qu'un Canadien veuille empêcher la police d'exercer ses fonctions. Dieu sait qu'elle est confrontée à bien des difficultés de ce temps-ci. Nous devons faire en sorte que tout en donnant à la police les moyens nécessaires pour faire son travail, nous ne dévions pas des droits de la population canadienne. Je ne crois pas que nous le fassions. Si oui, nous n'avons pas à le faire et nous pouvons réagir. Encore une fois, j'ai des inquiétudes à cet égard.

Le ministre a également déclaré que les modifications auront pour effet de simplifier les règles de procédure relatives à l'admissibilité de la preuve. Elles auront également pour effet d'accroître l'efficacité de la police et des avocats du ministère public, conformément à des recommandations formulées par la Cour suprême du Canada. Il a ajouté qu'il s'agissait de moyens dont nos agents de police ont besoin pour être en mesure de s'acquitter convenablement de leurs tâches. Je doute qu'on trouve à redire là-dessus.

Je pense qu'il faudra des preuves convaincantes pour renforcer cela. Je déclare aux députés et à tous les Canadiens que le Parti libéral appuie la police à cet égard. À mon avis, il est très important que nos efforts aillent dans ce sens.

• (1415)

Je voudrais maintenant passer à ce que je considère comme étant la deuxième partie du projet de loi et qui me cause certaines craintes. En vertu de cette partie, est coupable d'une infraction quiconque intercepte, avec intention de nuire ou aux fins de gain, une communication au moyen d'un téléphone cellulaire. La peine maximale prévue est de cinq ans. Est également coupable d'un acte criminel quiconque utilise ou divulgue volontairement une communication par téléphone cellulaire ou en divulgue volontairement l'existence, si elle a été interceptée sans le consentement de son auteur ou de la personne à qui celui-ci la destinait. La peine maximale prévue est de deux ans.

En vertu de ce projet de loi, est coupable d'une infraction quiconque divulgue ou utilise un téléphone cellulaire, un télécopieur ou des signaux informatiques sur certaines fréquences des ondes radiophoniques. Ce serait une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité qui pourrait coûter une amende maximum de 25 000 $ ou un an de prison dans le cas des individus, et de 75 000 $ dans le cas des sociétés.

La victime pourrait poursuivre les personnes qui ont divulgué les informations pour dommages-intérêts illimités. Vous voyez où cela peut mener. À une sorte de zone grise, qui va poser des problèmes. Ce n'est pas que ce que le gouvernement cherche à accomplir ne soit pas louable. Non, c'est seulement que cela peut vraiment prêter à confusion et en quelque sorte induire en erreur.

Le projet de loi essaie d'accorder aux communications radiotéléphoniques la même protection dont jouissent les autres communications privées et qui sont nécessaires en raison des récents progrès technologiques. Ces amendements reconnaissent que les ondes radioélectriques peuvent servir à d'autres utilisations que la transmission de la voix. Ils permettraient de colmater l'échappatoire possible devant les tribunaux lorsque la communication interceptée n'est pas une transmission de la voix.

On a déjà critiqué cette partie du projet de loi et avec raison, je pense. L'Association canadienne des journalistes y est fermement opposée car elle y voit une sérieuse entrave à la liberté d'expression. Je veux parler en particulier des articles de la loi se rapportant aux conversations par téléphone cellulaire. Selon l'Association, le gouvernement cherche à protéger les intérêts des fabricants de téléphones cellulaires qui lui versent des millions de dollars pour avoir une licence. C'est un aspect de la question qui mérite à mon avis qu'on s'y arrête.

Les fabricants de téléphones cellulaires sont très prospères. Ils ont les moyens de faire pression pour l'adoption d'une mesure législative comme celle-ci. À mesure que le public se rend compte du fait que les conversations par téléphone cellulaire sont acheminées par des ondes radioélectriques publiques, ces fabricants sont menacés.

Il est dans leur intérêt de protéger l'intimité de leurs clients. Et le gouvernement va dans la direction qui leur est dictée par les fabricants. Les politiciens et les gouvernements sont d'importants utilisateurs de téléphones cellulaires. Peut-être, me direz-vous, les politiciens et le gouvernement agissent-ils dans leur intérêt personnel,

pour veiller à ce que leurs conversations restent confidentielles. Je pense que ce serait un peu trop simpliste.

Si cette mesure législative est adoptée, les médias risquent d'être poursuivis pour diffamation. Je pense que c'est un problème qui les préoccupent et je peux comprendre pourquoi. S'ils utilisaient les informations glanées à la suite de l'interception de conversations par téléphone cellulaire, ils risqueraient d'être poursuivis en justice.

De l'avis de l'Association canadienne des journalistes, les téléphones cellulaires ne sont pas des appareils ordinaires et ne devraient pas être considérés comme tels. Il s'agit simplement de récepteurs de radio BP sophistiqués. Comme l'a dit le ministre des Communications, le téléphone cellulaire n'est pas du tout un téléphone cellulaire, c'est un récepteur radio. Chaque conversation constitue une émission de radio transmise sur les ondes radio. À moins d'un traitement spécial, chaque conversation peut être interceptée par n'importe qui à l'aide d'un appareil à balayage.

• (1420)

Il a dit cela en décembre dernier et il l'a répété essentiellement dans son intervention d'hier. Que s'est-il passé entre ce moment-là et maintenant? Que s'est-il passé quand il a fait cette déclaration? On ne peut que s'interroger sur les arguments, les considérations et le reste qui en font maintenant un champion des droits à la confidentialité des usagers du téléphone cellulaire.

Aux États-Unis, si je peux invoquer un instant l'exemple de ce pays, on a traité la situation de façon un peu différente en y déclarant les récepteurs à balayage illégaux. Au Canada, il y a beaucoup moins de récepteurs à balayage que de téléphones cellulaires et de téléphones sans fil, lesquels, soit dit en passant, ne sont pas non plus à l'abri d'une interception.

Le ministre des Communications a jugé qu'il était plus facile de limiter la liberté d'expression que d'interdire les récepteurs à balayage, peut-être parce que les propriétaires de récepteurs à balayage ont moins d'influence que les grandes sociétés de téléphonie cellulaire.

Je le répète, le Parti libéral va appuyer le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture parce que nous voulons l'information et le dialogue qu'un comité législatif peut permettre d'obtenir. Nous souhaitons beaucoup que des témoins compétents assurent l'examen plus approfondi qu'exige ce projet de loi.

Pour ma part, ma critique du projet de loi porte sur les dispositions concernant les téléphones cellulaires. Le gros du projet de loi concerne la surveillance électronique. Les services de police ont réclamé une telle mesure législative. C'est un aspect important qu'il faut examiner à la lumière des jugements rendus récemment par la Cour suprême.

Le projet de loi tout entier justifie un examen approfondi. Nous avons besoin d'examiner un peu plus attentivement les dispositions concernant les téléphones cellulaires et les téléphones sans fil afin de faire ressortir les problèmes qui risquent de surgir.

Le projet de loi permettra également aux victimes d'obtenir des injonctions et d'engager des poursuites au civil pour obtenir des dommages-intérêts illimités. Le projet de loi interdit non seulement de divulguer à qui que ce soit et en aucun cas la teneur des conversations au téléphone cellulaire, il interdit aussi de révéler l'existence de ces conversations même s'il est parfaitement légal d'écouter les communications radiotéléphoniques non brouillées.

Même si nous pouvons écouter des communications radiotéléphoniques, le ministre des Communications soutient que les téléphones cellulaires et les téléphones sans fil sont en fait des récepteurs radio. Cela revient à dire qu'une orange n'est pas une orange, mais une pomme. Cela me pose un petit problème, et je ne sais pas quelle interprétation juridique on donnera à cela devant les tribunaux.

Je pense aussi que le projet de loi C-109 protégera certainement les intérêts commerciaux des sociétés de téléphonie cellulaire qui versent chaque année à l'État des millions de dollars en droits pour obtenir leurs permis. Je crains aussi que ces compagnies ne soient protégées des conséquences des indiscrétions qu'elles commettent sur les ondes et des efforts qui seraient nécessaires si l'on adoptait la bonne approche.

• (1425)

Nous devons établir une norme et c'est ce que nous essayons de faire par le biais des restrictions visant les conversations faites au moyen de téléphones cellulaires. On doit s'interroger quant à savoir si cette façon de procéder est la bonne. Il faut aussi se demander si nous ne soulevons pas un problème dont la solution comporte un prix beaucoup trop élevé, compte tenu de l'objectif visé. Je crains que ce ne soit ce que nous sommes en train de faire, et je pense que nous enfreignons les droits des Canadiens pour de mauvaises raisons, en supposant qu'il y ait de bonnes raisons de le faire.

Il importe de bien comprendre qu'il y a un million d'abonnés au Canada qui se servent de téléphones cellulaires, et que plusieurs millions de personnes ont aussi des téléphones sans fil. L'utilisation de ces appareils peut très facilement faire l'objet d'un contrôle.

Le ministre des Communications dit qu'il n'est pas raisonnable de bannir les appareils de balayage des ondes. Pourtant, les Américains y sont parvenus. Je ne suis pas d'accord avec tous ce que les Américains font, mais je ne pense franchement pas qu'il soit déraisonnable d'interdire l'utilisation de ces appareils.

Ainsi, il est interdit d'écouter les conversations faites avec des téléphones cellulaires, de se servir des renseignements captés, de les enregistrer ou de les transmettre à une autre personne qui pourrait s'en servir, mais on ne bannit pas les appareils de balayage des ondes.

Je ne suis pas d'accord. Ne vous méprenez pas. Je ne ferme pas les yeux sur les interceptions non autorisées, qui sont en fait des atteintes à la vie privée. Je ne tolère pas l'utilisation à des fins malicieuses de communications privées pour en retirer un gain quelconque, mais je pense que notre approche doit être orientée dans le bon sens. Autrement, nous ne corrigeons pas le problème et nous trompons le public. Nous tromperions le public, ce qui serait très regrettable, et je suis convaincu que telle n'est pas l'intention du gouvernement.

Encore une fois, jetons un coup d'oeil sur ce que le ministre a dit, à la page 16492 du hansard:

> Le deuxième amendement inclut dans le projet de loi C-109, qui m'est très cher, traite des téléphones cellulaires et de la protection de la vie privée. Il n'y a pas très longtemps, le *Financial Post* a mené une expérience et a intercepté des conversations faites au moyen d'appareils cellulaires en se servant d'un appareil de balayage des ondes bon marché et facile à obtenir. Au cours d'une brève période, le *Financial Post* a intercepté des appels faits par des courtiers en valeurs mobilières, des agents d'immeubles, des fonctionnaires fédéraux, des agents de police et d'autres personnes. Les sujets de conversation allaient des banalités aux activités illégales, comme par exemple quoi servir pour le dîner et où conclure une affaire de drogues.

Le journal mentionne ce qui suit:

> Au cours d'une période de deux heures, un journaliste du *Edmonton Journal* a donné son numéro de carte de crédit, une femme a donné son adresse pour un rendez-vous, et plusieurs conversations intimes ainsi que des appels d'affaires ont été interceptés. Une autre personne se servant d'un appareil cellulaire a donné le nom d'un homme qui a récemment appris qu'il souffrait d'un cancer terminal. Il est possible que le journaliste du *Edmonton Journal* ait été au courant du problème de ce pauvre homme avant ses proches parents.

L'auteur de l'article conclut en disant que la vie privée est en train de disparaître et que cela préoccupe les Canadiens. Il ne fait aucun doute qu'elle est en train de disparaître. Je voudrais savoir en quoi les dispositions concernant les téléphones cellulaires vont changer quoi que ce soit à cela.

• (1430)

Je ne sais pas auprès de combien de journaux le ministre s'est enquis de l'écoute des conversations sur téléphone cellulaire. Je ne sais pas s'il y a eu un programme établi à cette fin. Personnellement, je n'apprécie pas le fait que le gouvernement discute cavalièrement de cette question avec les journaux, comme s'il s'agissait d'un sondage. J'estime que c'est beaucoup plus sérieux que cela.

Que cela soit illégal ou non, il n'y a rien dans cette disposition qui mettra un terme aux abus. Le gouvernement peut certes dire qu'il est interdit d'écouter la conversation téléphonique d'autrui, qu'on ne peut pas en bénéficier, qu'on ne doit pas en communiquer la teneur à quelqu'un d'autre, mais comment diable va-t-il prouver cela? Si une conversation sur téléphone cellulaire est interceptée et utilisée, il y a tout d'abord de fortes chances qu'on ne sache jamais qu'elle a été interceptée et, dans le cas contraire, que l'on sache par qui elle l'a été. Il y a fort à parier que la personne qui a intercepté la conversation n'ira pas le crier sur tous les toits. Ceux qui seront punis, ce sont ceux qui, au hasard d'une conversation avec d'autres personnes, vendront la mèche, de quelque façon que ce soit.

Mes réserves viennent de ce que les dispositions n'empêchent pas les abus. Il y a de nombreuses façons d'échapper quotidiennement à la loi, et ce sont ceux qui interceptent une conversation pour une raison peut-être beaucoup plus légitime qui risquent de se faire prendre et accuser.

Ce que nous voulons, en l'occurrence, c'est certainement donner aux Canadiens l'assurance qu'il n'y a pas d'atteinte à leur vie privée et que les abus seront punis. Mais ils ne le seront pas sous prétexte que nous donnons aux Canadiens la fausse impression que leurs conversations sur téléphone cellulaire sont sûres, car elles ne le seront pas sûres, loin de là.

La plupart des Canadiens ne connaissent pas le fonctionnement technique d'un téléphone cellulaire. Ils ne se rendent pas compte que tous les appels qu'ils font peuvent être captés par des récepteurs—qui sont au nombre de 900 000 au Canada. Bien des gens veulent simplement écouter ce que les autres disent.

Or, si nous avons renoncé aux lignes communes, c'est justement parce que nous ne voulions pas que les gens écoutent nos conversations. Nous ne savions pas si le voisin rapportait aux autres ce qu'il avait entendu, mais nous savions qu'il avait entendu nos conversations et qu'il s'agissait d'une atteinte à notre vie privée. En l'occurrence, ce sera bien pire qu'avec une ligne commune, parce que nous aurons tout le monde pour voisins et que nous ne saurons pas qui est en cause. En outre, l'avantage avec une ligne commune, c'est qu'on pouvait au moins entendre, à l'autre bout du fil, un déclic qui nous indiquait que quelqu'un était sur la ligne. Je sais comment faire, oui. J'ai jadis partagé une ligne avec plusieurs abonnés. Au moins, avec ce genre de ligne, nous avions un petit signal. Nous n'en avons aucun en l'occurrence.

Les gens croiront que ce projet de loi va les protéger. C'est presque un piège législatif que de le présenter dans sa forme actuelle. À mon avis, nous devrons vraiment l'examiner et y apporter des modifications.

Je veux simplement rappeler ce que le ministre a dit: «Nous avons trouvé qu'en majorité les Canadiens estiment que leur vie privée est moins protégée maintenant qu'elle ne l'était il y a dix ans. Ils ont le sentiment que leur vie privée est plus menacée qu'elle ne l'était alors.» Je suis tout à fait d'accord.

Le ministre a aussi ajouté ceci: «En bref, les principes sont les suivants: Reconnaissance: la vie privée est un droit; respectons-la. Choix éclairés: les usagers doivent être au courant des répercussions sur leur vie privée des services qu'on leur offre.» Il a ajouté: «En réalité, un téléphone cellulaire n'est pas du tout un téléphone. Chaque conversation est une diffusion radio transmise sur ondes radioélectriques et elle est très très publique.» Il a répété ce qu'il avait déclaré à l'étape de la première lecture, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un téléphone, mais d'une radio et que nous utilisons des ondes radioélectriques accessibles au grand public.

• (1435)

Il s'agit donc d'une radio, mais pas vraiment, puisque le gouvernement estime que ce n'est pas une radio. C'est comme dire qu'il ne fait pas froid en février à Ottawa, que c'est l'été. Vous ne pouvez pas, avec une mesure législative, donner des définitions raisonnables qui pourront être utiles à la population canadienne. Il faut voir la réalité en face et ce genre de mesure ne fonctionnera pas.

Le ministre a aussi affirmé: «J'ai demandé à mon ministère de lancer une campagne médiatique afin de mieux transmettre notre message.» Je me demande toutefois si le message que le gouvernement veut transmettre est le bon. Le gouvernement va déclarer que vous n'êtes pas autorisé à écouter la conversation d'une personne et que vous vous exposez, si vous le faites, à des poursuites au pénal et au civil pour dommages et intérêts illimités. Si vous rapportez la conversation à quelqu'un d'autre, vous pouvez faire face à des accusations au civil pour dommages et intérêts illimités.

Mais là n'est pas la question. Le vrai message à transmettre, c'est que les conversations sur téléphone cellulaire ne sont pas sûres et rien dans le projet de loi ne les rend sûres. Voilà ce qu'il faut dire aux Canadiens.

Si le gouvernement veut transmettre d'autres messages, qu'il le fasse sous forme de messages supplémentaires, de notes ou d'avis, qui ne représenteront que son opinion. On n'agit pas dans l'intérêt des Canadiens en dépensant des millions de dollars pour leur parler de droits en ce qui concerne les conversations sur téléphone cellulaire qu'on ne peut pas faire respecter.

Le ministre a ensuite ajouté: «Cela m'amène au troisième élément crucial de notre stratégie, soit la poursuite en justice. Écouter les conversations des autres ne peut pas en soi causer de très graves préjudices. Toutefois, lorsqu'une tierce partie utilise l'information ainsi recueillie ou la transmet à quelqu'un d'autre, il peut se produire des dommages irréparables. Les Canadiens ont besoin d'outils législatifs pour les aider à se défendre contre l'invasion de leur vie privée. Donnez-leur ces outils! Le ministre de la Justice et moi-même proposons d'apporter des modifications complémentaires au Code criminel et à la Loi sur les communications radiophoniques. Tout d'abord, conformément à ces modifications, toutes les communications téléphoniques par station radio fixe seront considérées comme privées et partant, seront pleinement protégées par la loi. Ensuite, les modifications que l'on propose d'apporter au Code criminel interdiront l'interception malicieuse et intéressée de toute communication téléphonique par radio fixe. Toute personne qui intercepte délibérément des communications avec l'intention de nuire ou pour des motifs financiers sera passible de poursuites.»

Il ne suffit pas de dire aux gens qu'ils seront poursuivis pour quelque chose qui ne garantit pas leur droit en premier lieu. Il est très difficile de dire à une personne qu'elle a transgressé la loi, lorsque 90 ou 80 p. 100 des gens qui commettent le même crime ne sont pas pénalisés. Cependant, comme ils ont raconté leur histoire, qu'ils n'ont pu s'empêcher de dire qu'ils avaient commis le premier crime parfait, ils seront accusés.

Nous attraperons peut-être beaucoup de contrevenants, mais sans pour autant régler le problème. Il faut interdire aux gens de balayer les ondes et trouver une façon de faire passer le message. Il faut au moins être en mesure de savoir si quelqu'un intercepte une conversation et dire aux gens que ce moyen de communication n'est pas sûr, du moins pas encore.

Je dois avouer que ce projet de loi m'inquiète énormément.

• (1440)

Nous l'appuyerons à l'étape de la deuxième lecture, parce que nous voulons le renvoyer au comité législatif. Il ne constitue pas un bon fondement pour une loi. J'espère que le gouvernement examinera la situation avant même le début des travaux du comité et songera à apporter des changements. Sinon, la priorité du comité sera sûrement d'examiner très minutieusement la mesure législative.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet de ce projet de loi à titre de porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions de justice.

Mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys a raison de dire que ce projet de loi comporte en réalité deux parties. La première porte sur les questions d'écoute électronique et intéresse surtout les agents de police et quelques autres travailleurs spécialisés.

La deuxième partie concerne les téléphones cellulaires et autres appareils semblables. Cela m'inquiète un peu que ce projet de loi très important, qui traite d'un problème qui touche tellement de Canadiens, soit étudié par un gouvernement qu'on pourrait qualifier de moribond.

Nous avons de bonnes raisons d'étudier ce projet de loi, essentiellement parce que les tribunaux et la police en ont besoin. La Cour suprême nous a donné l'ordre de modifier la loi et les services de police tiennent à ce que nous le fassions parce que cela leur rendra la vie beaucoup plus facile. D'un autre côté, il ne faut pas précipiter les choses, parce que les questions en jeu sont extrêmement importantes.

Permettez-moi de commenter brièvement la question des téléphones cellulaires, c'est-à-dire la deuxième partie. Mon collègue de la vallée de l'Okanagan, qui est le porte-parole de notre parti dans le domaine des communications, discutera plus en détail de cet aspect, mais je tiens à dire au député du Cap-Breton que ce qu'il a dit a fait réfléchir.

Il y a des histoires comme celle de Brian Smith, l'ancien procureur général de la Colombie-Britannique, qui a été surpris à parler à sa petite amie au moyen d'un téléphone cellulaire. Elle était journaliste à cette époque. Il aurait aimé que ce projet de loi soit en vigueur. J'ai pensé aussi aux deux fonctionnaires du Québec qu'on a surpris en train de critiquer leur patron, Robert Bourassa, premier ministre du Québec, au sujet de l'Accord de Charlottetown. Ils auraient aussi aimé que ce projet de loi soit en vigueur.

J'ai déjà dit au député qu'à l'époque où je siégeais au comité sur le contrôle des armes à feu, un simple citoyen m'a téléphoné pour me dire qu'il avait un enregistrement pour moi. J'ai effectivement reçu l'enregistrement, qui consistait en une conversation privée entre un député libéral et son adjoint—non pas le député à qui je parle, mais un autre qui siégeait au comité. Ils parlaient en mal de moi, en tant que député.

J'ai vraiment été choqué, mais non pas du fait qu'ils aient parlé en mal de moi, parce que cela fait partie du jeu et que je l'avais probablement mérité. Ce qui m'a choqué, c'est qu'un citoyen que je ne connais pas m'ait donné cet enregistrement, et que je puisse aussi simplement que cela écouter une conversation privée.

Je n'ai rien fait avec cet enregistrement. Je m'en suis débarrassé et j'ai oublié l'incident. Sans que cela paraisse, j'ai prévenu le député de faire attention parce que ses conversations par téléphone cellulaire pouvaient être interceptées. C'est ce que disait le député de Cap-Breton—The Sydneys. Il disait que les Canadiens devront apprendre que ces appareils sont en fait des radios. Ce ne sont pas vraiment des téléphones comme on les connaît, qui sont censés nous permettre d'avoir une conversation confidentielle—même si ces lignes sont trop souvent placées sur écoute électronique.

C'est surtout cela qui m'inquiète. Il y a quelques minutes, je lisais un article de M^me^ Cristin Schmitz, correspondante, à Ottawa, du journal *The Lawyers Weekly* et membre de l'Association canadienne des journalistes. Je ne suis pas sûr d'où vient cet article, mais je peux le montrer à mes collègues. Je crois que c'est tiré du *Hill Times*. L'auteur dit ceci: «La semaine dernière, l'Association canadienne des journalistes s'est prononcée, par voie de scrutin, contre le projet de loi C-109». Elle qualifie cette mesure législative de violation de la liberté d'expression. Elle s'explique ainsi: «Le projet de loi C-109 protégera certainement les intérêts commerciaux des sociétés de téléphones cellulaires, qui payent des millions de dollars par année au gouvernement pour la licence d'exploitation», mais c'est une entrave à la «liberté d'expression» des gens, et surtout des «médias d'information», qui seront ainsi paralysés.

Je cite de nouveau: «On peut s'attendre à ce que des reporters aient de nouveau l'occasion d'utiliser de l'information intéressante, interceptée légalement, qu'ils ne pourront publier ou diffuser que s'ils décident d'enfreindre la loi.»

• (1445)

Je compte parmi les défenseurs de la liberté de parole et de la liberté d'expression, mais je crains que la communauté journalistique abuse des conversations par téléphones cellulaires interceptées.

Dans l'affaire de Québec, il s'agissait d'un abus pour bien des raisons. Je crois que les journalistes ont abusé en publiant la conversation entre des fonctionnaires. Pensez à la conversation entre le prince Charles et une autre personne, à la conversation entre lady Di et une autre personne et à tous les autres exemples. Il faut respecter

le droit à la vie privée. Les journalistes devront rendre des comptes. Ils ont exploité des conversations téléphoniques à leurs propres fins, pour vendre des journaux, pour augmenter leur cote d'écoute, pour faire de l'argent. Ils ont agi pour les mêmes motifs que les câblodistributeurs: le profit. Sont-ils allés trop loin? Est-ce que la liberté d'expression entraîne la violation du droit à la vie privée? Le comité devra se pencher sur cette question.

Le sujet est sérieux et je m'attends à des débats animés. J'espère que l'Association canadienne des journalistes comparaîtra devant le comité.

En bref, la deuxième partie du projet de loi vise l'objectif suivant: Modifier le Code criminel pour accroître le degré de confidentialité des communications radiotéléphoniques, soit des communications par téléphone cellulaire. En d'autres mots, les téléphones cellulaires seront assimilés aux téléphones ordinaires pour ce qui est de la confidentialité des communications. Deuxièmement, le projet de loi interdira l'interception des communications radiotéléphoniques malicieusement ou aux fins de gains. Que signifie l'expression «malicieusement ou aux fins de gains»? On pourrait en discuter longtemps. Ce sont là des mots qui paraissent plutôt étranges dans un projet de loi.

Troisièmement, le projet de loi empêchera la divulgation ou tout autre usage des renseignements obtenus par l'interception de communications entre tout appareil servant principalement pour les communications radiotéléphoniques et un service par lignes terrestres. Je crois comprendre qu'il s'agit des téléphones sans fil et autres appareils du genre.

Cela crée un problème que nous devrons examiner. Je voudrais m'arrêter un peu à la première partie du projet de loi, la plus complexe. Elle semble être la moins facile à saisir pour une personne ordinaire. La deuxième partie est plus facile à comprendre. On parle de téléphones cellulaires et les gens sont tout de suite intéressés parce qu'ils savent de quoi il retourne.

La première partie aussi est importante. Je vais tenter d'expliquer en langue de tous les jours ce que signifie la première partie. Elle est motivée par certaines décisions de tribunaux. Il y a eu, par exemple, une cause où la police avait caché une caméra dans une chambre d'hôtel pour filmer des jeux d'argent illégaux. Le tribunal avait déclaré que des agents de l'État, c'est-à-dire des policiers, ne pouvaient pas, sans enfreindre l'article 8 de la Charte des droits, faire une surveillance radio sans avoir obtenu une autorisation ou un mandat d'un juge. Les tribunaux ont déclaré que les policiers ne pouvaient pas faire cela. Il leur faut un mandat. Donc, le projet de loi permet à la police d'exercer une surveillance électronique lorsque des policiers ou d'autres personnes risquent de se retrouver dans des situations dangereuses.

Le projet de loi donne aux juges le pouvoir d'autoriser la surveillance électronique lorsqu'il y a consentement de l'un des participants à l'action surveillée et, dans d'autres situations, lorsqu'il est question de crimes graves. Il donne aux juges le pouvoir d'émettre un mandat dans d'autres circonstances lorsqu'il est clair que la demande respecte la Charte.

Les dispositions du Code criminel prévoyant l'utilisation en cour d'éléments de preuve obtenus par surveillance électronique seront aussi rationalisées. Le projet de loi porte aussi sur d'autres cas.

J'ai un autre exemple de cause où le tribunal avait ordonné de prendre des mesures. Pendant plusieurs mois, la police a filé un homme soupçonné de plusieurs meurtres, à l'aide d'un appareil électronique dissimulé dans la voiture de l'homme. La police a soutenu qu'elle avait utilisé cet appareil pour recueillir des preuves, pour surveiller ce qui se faisait dans la voiture et prévenir un autre meurtre. Autrement dit, il fallait le faire parce qu'il s'agissait d'un tueur en série en liberté. Si on découvre un suspect, on place un micro dans sa voiture afin d'empêcher l'homme de tuer de nouveau.

• (1450)

Les tribunaux ont jugé qu'on pouvait le faire, mais qu'il fallait d'abord obtenir l'autorisation d'un juge, à défaut de quoi on commettait un abus de pouvoir. Les tribunaux ne sont pas contre l'utilisation de caméras vidéo, de micros, etc., mais ils veulent simplement s'assurer que la police ne se serve pas de ces appareils toutes les fois qu'elle en a envie. Ils veulent exercer un certain contrôle là-dessus. C'est pourquoi la police doit d'abord obtenir l'autorisation d'un juge. Il se peut qu'elle doive montrer au juge qu'elle a des motifs raisonnables et sérieux pour pouvoir le faire. C'est ainsi qu'il faut, dans notre société, mettre en équilibre le droit à la protection de la vie privée, de ne pas être indûment fouillé ou espionné, et le droit de l'État et de la police d'arrêter les voleurs, de faire ce qu'ils doivent faire, de faire respecter la loi.

C'est cet équilibre qu'il faut établir et c'est pourquoi il faut, à mon sens, adopter ces modifications. Je voudrais entendre, en comité, l'Association du Barreau canadien, les avocats de la défense et ceux qui ont affaire tous les jours dans les tribunaux et dans les rues avec l'écoute électronique. Je pense que nous avons besoin de ces témoignages avant que la Chambre adopte le projet de loi. C'est pourquoi au moment du vote de deuxième lecture, que ce soit aujourd'hui ou plus tard, mon parti votera en faveur du renvoi du projet de loi au comité où il sera étudié article par article et où nous nous pencherons sur ces questions.

Il y a une autre question dont je voulais parler, monsieur le Président, et il ne s'agit pas de cas particuliers comme les affaires Duarte, Long ou Garifoli. Le député de Cap-Breton—The Sydneys en a déjà parlé. Il s'agit de la position plutôt inhabituelle qui a été bien présentée dans un article de Peter Moon paru le 17 novembre 1992 dans le *Globe and Mail*.

M. Moon disait ceci: «Ottawa se débat avec les changements apportés à la loi sur l'écoute électronique, changements rendus nécessaires par de récentes décisions judiciaires». Il faisait observer ce qui suit: «Bien que le tribunal ait interdit aux policiers et autres agents de l'État d'utiliser ces techniques (l'écoute électronique, etc.), rien ou presque ne semble empêcher les détectives privés, les journalistes ou n'importe qui d'autre, voire des criminels, de s'en servir. Au nombre de ces techniques figurent l'enregistrement d'une conversation à l'insu de certaines personnes, pourvu que l'on ait obtenu la permission de l'un des interlocuteurs, l'emploi clandestin de caméras vidéo et l'installation de dispositifs de localisation permettant de suivre et de déterminer l'emplacement de véhicules.»

Il cite un policier qui aurait déclaré: «Nous vivons dans un drôle de monde. Il est vraiment frustrant pour nous que des personnes qui ne sont pas de la police, des gens ordinaires, puissent utiliser de tels dispositifs, tandis que nous ne le pouvons pas.» À mon avis, il y a quelque chose qui cloche dans la loi et il faut y remédier. Ou bien tout le monde peut s'en servir ou, mieux encore, la loi devrait prévoir que ces dispositifs ne peuvent être utilisés que par certaines personnes dans certaines circonstances, pour ne pas qu'il y ait d'abus. C'est ce que l'on cherche à faire dans la loi.

J'aimerais faire ressortir quelques éléments des dispositions proprement dites. Les modifications relatives à l'écoute électronique se résument aux points suivants: premièrement elles autorisent les policiers et d'autres personnes qui pourraient se trouver dans une situation périlleuse à faire enregistrer leurs conversations en cachette. Qui donc sont ces «autres personnes» auxquelles on fait allusion? Qu'entend-on par «situation périlleuse»? Qu'est-ce que cela veut dire? Combien périlleuse la situation doit-elle être? Cela soulève, comme vous le voyez, bien des questions auxquelles j'espère que nous pourrons trouver réponse en comité. Deuxièmement, elles habilitent les juges à autoriser, pour des motifs raisonnables, les policiers et certaines autres personnes à intercepter une communication, si l'un des interlocuteurs y consent, dans le but de recueillir des éléments de preuve ou des renseignements se rapportant à une activité criminelle. Je voudrais poser la question suivante au député de Regina-Ouest. Lui et moi connaissons les dispositifs électroniques qui sont utilisés aux congrès à la direction. Je pensais que vous lui demanderiez peut-être d'en parler, mais je ne le mentionnerai pas. Un des candidats à la direction du Parti conservateur devrait peut-être y réfléchir à deux fois avant que le journal ne lui demande de déposer un microphone dans ses poches. Je n'en dirai pas plus pour ne pas être méchant et me compromettre.

• (1455)

Une voix: Vous pouvez comparaître comme témoin.

M. Waddell: Oui, vous pouvez me faire comparaître devant le comité.

Encore une fois, qui sont les «autres» dont on parle ici? Quel consentement faut-il donner et quels sont les motifs raisonnables? S'agit-il des preuves habituelles sur l'écoute électronique ou est-ce différent?

Troisièmement elles permettent aux juges et aux juges de paix d'accorder à la police et à d'autres l'autorisation d'utiliser la technologie vidéo et d'autres technologies de surveillance, comme des dispositifs de localisation électroniques. Là encore, des questions semblables se posent.

Qu'est-ce que la technologie de surveillance? Nous voudrons peut-être entendre des témoins parler de l'avenir de cette technologie. Si nous accordons ce pouvoir à la police, quelle en sera la portée? Cela signifie-t-il qu'une voiture de police peut se garer devant la maison et qu'avec du nouveau matériel et de nouveaux dispositifs, les agents peuvent entendre toutes les conversations à l'intérieur? Nous devons établir un équilibre.

Je ne dis pas que la police n'a pas besoin de certaines de ces choses. Que la Chambre ne se méprenne pas. Lorsque je songe à la recrudescence de la pègre et du trafic de drogues dans ma ville, Vancouver, et dans d'autres grandes villes, je veux que l'agent secret de la police soit protégé et puisse communiquer électroniquement avec ses collègues, les autres agents. Nous voulons nous en assurer. Encore une fois, nous voulons qu'il y ait un équilibre et que ce soit bien défini dans ce projet de loi, sinon, un avocat rusé pourra se présenter devant le tribunal et faire annuler le procès.

L'autre point consiste à donner aux juges le pouvoir de décerner des mandats et de rendre des ordonnances autorisant un agent de la paix à utiliser un dispositif d'enquête ou à accomplir un acte qui, sans cette autorisation, constituerait une fouille, une perquisition ou une saisie abusive.

Nous en arrivons encore une fois au problème des définitions. Qu'est-ce qu'une fouille, une perquisition ou une saisie abusive? Enfin, il faut simplifier le processus applicable aux preuves obtenues grâce à la surveillance électronique. Simplifier est un bien grand mot. Veut-on dire par là qu'il faut laisser tomber certaines procédures existantes pour permettre à un juge, à un officier de justice ou à un juge de paix d'examiner les raisons pour lesquelles un mandat est demandé? On ne voudrait pas interdire à la police la possibilité d'obtenir un mandat. Par ailleurs, on ne veut pas d'un système dont on pourrait abuser trop facilement.

Ce n'est pas facile. Nous avons de nombreuses expériences de l'écoute électronique, de bonnes et de mauvaises, et j'aimerais entendre l'opinion d'avocats et de policiers qui ont participé à ce genre d'opérations.

Nous ne voulons pas retarder le débat. Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole à ce sujet. Aussi, je termine ici mon intervention. Comme je l'ai dit, j'espère que ce projet de loi sera renvoyé à un comité et qu'il sera adopté assez rapidement, tout en étant examiné en détail.

M. Horner: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai étudié ce projet de loi et j'en ai fait une analyse. J'ai écouté deux orateurs, le porte-parole pour la justice de l'opposition officielle et le député de Port Moody—Coquitlam qui est celui du Nouveau Parti démocratique. Ils siègent tous les deux avec moi au Comité de la justice et j'ai beaucoup de respect pour eux. Je sais qu'ils jouissent d'une grande considération au sein de leurs partis.

Tous les deux ont dit qu'ils voudraient qu'on vote pour envoyer au comité ce projet de loi qui présente certaines lacunes. Par conséquent, je vous demanderais, monsieur le Président, de demander le consentement unanime de la Chambre pour envoyer ce projet de loi au comité.

M. Milliken: Monsieur le Président, je reconnais l'intérêt que le député porte au projet de loi et je pense qu'on est généralement disposé à adopter celui-ci. D'autre part, il y a, je pense, des députés à la Chambre qui aimeraient débattre ce projet de loi. Malheureusement, le gouvernement laisse très peu de temps pour que l'opposition ait la possibilité de débattre les projets de loi d'initiative ministérielle et on nous impose habituellement la clôture après une heure ou deux de débat. Si on faisait preuve d'un peu plus de bon sens pour prolonger le temps qui est accordé aux députés pour discuter du projet de loi, nous aurions probablement pu le faire. Malheureusement, nous avons manqué de temps aujourd'hui. Je proposerais que nous laissions le projet de loi de côté et que nous le remettions en discussion dans deux semaines quand nous reviendrons et je pense qu'après une heure ou deux de débat il sera adopté en deuxième lecture et envoyé au comité.

• (1500)

Je suis certain qu'il n'est pas prévu que le comité siège la semaine prochaine.

M. MacWilliam: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président, il est vrai qu'on s'est entendu pour laisser le projet de loi aller en comité.

Je pourrais peut-être rappeler au député d'en face que le projet de loi a un double but et, de ce fait, les responsabilités sont quelque peu divisées. Certaines responsabilités relèvent certainement du ministre des Communications.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous entrons maintenant dans le débat lui-même. Je vois qu'il n'y a pas consentement unanime. Comme il est quinze heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires selon l'ordre du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'EUTHANASIE

LES MALADES EN PHASE TERMINALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 février 1992, d'une motion de M. Waddell:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, le député de Port Moody—Coquitlam demande au gouvernement, dans sa motion, d'envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie mettant à l'abri des poursuites criminelles les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir. Au nom de la compassion, il demande au gouvernement de légaliser le meurtre. Je désire ajouter mon nom à la liste de ceux qui pensent que notre compassion serait mieux orientée si nous préconisions une amélioration des soins palliatifs et du traitement de la douleur, plutôt que l'homicide.

Il me semble qu'en répondant à cette motion il faut se poser deux questions. La première est de savoir s'il est nécessaire de légiférer en matière d'euthanasie et la deuxième est de se demander ce que seraient les conséquences d'une telle mesure législative.

On se souviendra que, en 1983, un rapport de l'ancienne Commission de réforme du droit recommandait de ne pas décriminaliser l'euthanasie, de continuer de la traiter comme un homicide punissable. Elle recommandait aussi l'élimination ou la révision des dispositions du Code criminel concernant quiconque conseille, aide ou encourage le suicide.

La commission a maintenu ce point de vue dans son rapport de 1977 et a continué d'approuver les poursuites en justice pour meurtre dans les cas d'euthanasie. Elle a cependant précisé que cet acte ne devrait pas être considéré comme un meurtre au premier degré. L'expression «euthanasie» n'a jamais été définie.

Depuis la parution de ces rapports, la situation a cependant évolué en ce qui concerne les malades en phase terminale, les personnes atteintes de maladies incurables, les personnes inconscientes et que les médecins considèrent comme étant dans un état végétatif.

Un consensus est en train de se dégager au sein de l'opinion publique en ce qui concerne la cessation de traitement, mais il n'y a encore aucun consensus à l'égard de l'euthanasie et du suicide assisté. En fait, tout semble indiquer que, mis à part le cas particulier des Pays-Bas, la plupart des pays industrialisés occidentaux ne sont pas disposés à légaliser des pratiques qui constituent actuellement des actes criminels.

Ces pratiques sont toujours condamnées par les tribunaux et contestées pour des raisons morales. Les membres de la profession médicale et les autres travailleurs de la santé ont dit qu'ils ne veulent en aucune façon s'adonner à ces pratiques. Je suis stupéfait de voir qu'on demande, au nom des médecins, quelque chose dont ils ne veulent pas eux-mêmes. Les médecins avec qui j'ai discuté de la question se sont dits préoccupés et un médecin m'a dit que les législateurs, tout bien intentionnés qu'ils soient, risquaient de leur compliquer la tâche en matière de jugement professionnel et de traitement.

Nous connaissons tous le cas de Nancy B. survenu au Québec. Cette femme, qui était atteinte d'une maladie incurable, mais qui ne se trouvait pas en phase terminale, a demandé à l'hôpital où elle se trouvait de débrancher le respirateur qui la maintenait en vie. Le tribunal a statué qu'en vertu du Code civil du Québec, la patiente avait le droit de refuser un traitement et que cela n'allait pas à l'encontre du Code criminel.

D'autres cas semblables se sont produits ailleurs dans le monde. Il ne faut pas embrouiller les choses. Nul n'est tenu d'accepter de subir des traitements extrêmes pour être maintenu en vie. Il s'agit là d'un principe reconnu. Cette motion va bien plus loin; elle nous demande d'ouvrir la porte à la légalisation de l'assassinat. Il ne s'agit pas ici de débrancher un respirateur ni de réanimer artificiellement des personnes, ni d'imposer la vie à des corps agonisants qui s'y opposent. Cette motion demande la permission de tuer des patients.

• (1505)

Et qu'arrivera-t-il si nous le permettons? Examinons l'exemple américain, celui du très notoire Dr. Death; je crois que son nom est Kevorkian. Il prétend être motivé par la compassion.

Encore aujourd'hui, les médias rapportent que ce personnage ferait l'objet d'une enquête et serait peut-être inculpé de meurtre. Il semble que l'un de ses patients ait changé d'idée à la dernière minute et que le médecin, dans toute sa bonne volonté, ait quand même effectué les opérations nécessaires et mis fin à ses jours. Est-ce vraiment ce que nous désirons permettre? Je ne le crois pas.

J'aime la vie et je respecte le droit de chacun à la vie. Je comprends aussi la souffrance, non à cause de ma propre expérience, mais parce que j'ai déjà été au chevet de malades qui souffraient. J'aurais alors voulu pouvoir aider et j'ai ressenti toute la frustration de l'impuissance. Nous sommes tous capables de compassion. Nous savons quel sentiment elle génère en nous. La plupart d'entre nous ont connu de près la souffrance et la mort. Nous nous sentions impuissants et nous désirions aider.

En fait, des enquêtes effectuées aux États-Unis et au Canada ont montré de façon concluante que les gens sont généralement empathiques à la situation des malades incurables en phase terminale. Toutefois, lorsqu'on a tenu des référendums sur le même sujet en demandant spécifiquement aux voteurs de dire s'ils voulaient décriminaliser l'euthanasie et favoriser l'aide au suicide, ils refusaient systématiquement de faire ce pas. Ils sont toujours demeurés non convaincus de la nécessité d'une telle action. Ils s'inquiétaient peut-être aussi des répercussions de mesures de ce genre.

Par ailleurs, on n'a pu justifier la décriminalisation. Les décisions des tribunaux vont de plus en plus dans le sens suivant: Les pratiques médicales généralement approuvées, comme l'administration de soins palliatifs, c'est-à-dire destinées à soulager la douleur, même si cela peut avoir pour effet de hâter la mort des malades en phase terminale, ne s'apparentent pas à la perpétration d'un meurtre.

La plupart des gens considèrent comme étant une pratique admise le fait de retirer un respirateur à la demande du malade. Supprimer les médicaments à un malade en état végétatif prolongé, à la demande de sa famille, est reconnu comme une extension du droit du malade à refuser un traitement. Dans tous ces cas, le traitement n'ayant pas été efficace, tout ce qu'il reste à faire, c'est de soulager le plus possible les souffrances du malade, ou bien d'acquiescer à sa demande ou à celle de sa famille de cesser tout traitement.

Faut-il intervenir? En 1991, lorsque la Chambre a étudié un projet de loi d'initiative parlementaire en vue de modifier le Code criminel à l'égard des malades en phase terminale, j'ai connu l'épuisante expérience de siéger au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-204. Nous nous sommes notamment penchés sur les témoignages de médecins qui ont expliqué l'importance des soins palliatifs, de soulager la douleur. Ces témoins s'opposaient à l'argument selon lequel les Canadiens ont le choix entre une mort rapide et sans douleur et une mort lente et pénible.

Les soins palliatifs visent à atténuer les symptômes, non à mettre le malade sous sédation et à hâter sa mort. Un médecin qui a comparu devant le comité et qui a une longue expérience des soins palliatifs a exprimé son avis en ces termes, et je cite: «À l'heure actuelle, l'option des soins palliatifs n'est pas offerte partout au Canada. Au lieu de faire une fixation sur l'euthanasie, nous devrions consacrer plus de ressources afin que l'option des soins palliatifs soit librement accessible à tous les Canadiens.»

Autrement dit, il y a un besoin, mais ce n'est pas de légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté. C'est plutôt de trouver comment promouvoir une stratégie des soins palliatifs englobant l'éducation de tous, la recherche et les services aux personnes alitées de façon à dissiper la peur de la mort et de la souffrance que ressentent les Canadiens.

Il existe des cours de formation en soins palliatifs acceptés du monde médical et qui permettent de soulager la douleur mais malheureusement certains médecins en ignorent l'existence et ne connaissent pas les méthodes de dosage très précis pour atténuer les souffrances. Tant qu'ils ne les connaîtront pas, il sera prématuré de penser à décriminaliser l'euthanasie. Le danger c'est que lorsqu'un médecin décide de pratiquer l'euthanasie ou d'aider le malade à se suicider, ce dernier risque de ne pas savoir qu'il a l'option de soins palliatifs efficaces et adaptés à son cas.

De même, s'il est de notoriété publique que les médecins pratiquent l'euthanasie et aident leurs malades à se suicider, cela n'encourage pas le système de soins de santé à promouvoir et à offrir des soins palliatifs efficaces. Il existe un danger très réel que l'euthanasie soit considérée comme une solution de remplacement peu coûteuse aux soins palliatifs. Ceux qui voudraient contester cette affirmation n'ont qu'à voir ce qui vient de se passer en Hollande.

Il y a un autre médecin qui a comparu devant notre comité législatif en 1991. Une comparaison a été faite des situations du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Cette comparaison a été présentée dans les termes suivant, toujours devant le comité législatif sur le projet de loi C-204: «Le Royaume-Uni a fait oeuvre de pionnier dans la création d'hospices et le développement de la médecine palliative et est réputé dans le monde entier pour les soins compatissants et le soulagement de la souffrance dont bénéficie sa population. Les Pays-Bas n'ont pas su mettre au point des hospices et sont par conséquent reconnus pour la médiocrité de leurs soins palliatifs et de leurs méthodes de soulagement de la souffrance. En désespoir de cause, ils se sont tournés vers l'euthanasie en tant que piètre solution à la souffrance.»

• (1510)

Bref, au Canada, personne n'a jamais été tenu criminellement responsable lorsque des soins palliatifs ont eu pour effet de hâter le décès de quelqu'un tant que le traitement n'était pas entaché de négligence. Il existe des solutions de rechange que la société devrait envisager avant de demander au Parlement de légiférer en matière d'euthanasie. On ne peut pas laisser la compassion prendre le dessus sur les valeurs morales. Il faut promouvoir les soins palliatifs et le soulagement de la douleur. Ne glorifions pas le meurtre!

Je ne peux pas appuyer cette motion et j'espère qu'aucun autre député ne le fera.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais intervenir pour appuyer la motion de mon collègue de Port Moody—Coquitlam. La motion est la suivante:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

Avec tout le respect que je dois au député ministériel qui vient de parler, je voudrais exprimer un point de vue différent de celui qu'il a présenté. Il a déclaré que les tribunaux s'opposent à l'euthanasie; en fait, les tribunaux

ne se prononcent absolument pas sur cette question. Ils sont liés par les lois du Parlement. Ils ne portent pas de jugement moral sur cette question comme le croit mon collègue, ils ne font qu'interpréter la loi telle qu'elle est rédigée.

Or, avec cette mesure on propose que le gouvernement présente à la Chambre un projet de loi que nous pourrons examiner et débattre afin de le soumettre ensuite aux Canadiens qui pourront en discuter rationellement à partir d'un texte.

Selon le député, la profession médicale s'y oppose. C'est inexact, car, pour eux, la mort est une ennemie à combattre. D'après moi, il y a un dilemme intéressant, car la profession libérale s'est continuellement immiscée dans ce domaine. Il y a dans les hôpitaux des personnes dites «sans code», autrement dit des personnes dont les membres de la famille ont décidé qu'elles avaient atteint un stade où il était inutile d'utiliser des moyens artificiels pour les maintenir en vie, et auxquelles on permet—si elles ne sont pas capables de survivre par leurs propres moyens—de mourir dans la dignité.

La notion de meurtre est intéressante. Je pense que ce dont nous parlons ici, c'est de la définition d'homicide volontaire donnée dans le Code criminel lorsqu'on permet à une personne de mourir dans la dignité. Je pense que mon collègue voudrait que l'on supprime cette définition d'homicide volontaire du Code criminel afin de permettre à une personne d'aider un malade en phase terminale qui souffre le martyre et souhaite mettre fin à ses jours à le faire de façon raisonnable. C'est une question d'humanité. Ni les tribunaux ni les milieux médicaux comme tels ne s'opposent à cette idée.

Si nous décidons qu'il ne s'agit pas d'un meurtre, ce n'en est pas un. C'est en fait une affaire de compassion et de dignité.

Ce qui m'offusque le plus c'est que des gens puissent proposer l'euthanasie comme solution de rechange à des soins palliatifs de qualité. Je trouve cela absolument scandaleux et inacceptable.

J'ai lu en détail l'exposé qu'a fait, je crois, le directeur du Centre Élisabeth-Bruyère à Ottawa—il est possible que je me trompe parce que ça fait à peu près deux mois. Quoi qu'il en soit, la personne en question s'oppose à l'euthanasie tout en s'inquiétant au sujet des soins palliatifs.

En limitant les fonds accordés aux provinces au titre de la santé, le gouvernement a créé un problème pour les soins palliatifs. Quand elle a comparu devant le Comité, la personne dont je parle a lancé un appel au gouvernement afin qu'il fasse preuve d'une plus grande compréhension en ce qui concerne les soins palliatifs. Mes collègues, tous les membres de mon parti et moi-même lançons à présent un appel similaire. Il faut maintenir ce financement de sorte que des gens n'aient pas à mourir dans d'atroces souffrances, de sorte qu'ils puissent décider de se faire admettre dans un service de soins palliatifs où ils pourront recevoir un traitement convenable et finir leurs jours dans un certain confort et une certaine dignité.

• (1515)

Voilà ce que le témoin voulait faire comprendre. Il était personnellement contre l'euthanasie, mais il parlait énergiquement en faveur des soins palliatifs. Nous parlons nous aussi énergiquement de la nécessité de ce genre de soins. On a besoin de plus de ressources dans ce domaine. En même temps, on ne devrait pas refuser d'entendre la personne qui dit ne plus pouvoir vivre dans des souffrances intolérables et mener une existence privée de dignité où elle n'a aucun contrôle sur elle-même ni sur ses fonctions biologiques, et qui souhaite mettre un terme à sa vie et obtenir une aide médicale à cette fin.

Chose intéressante, on ne peut plus invoquer à la Chambre l'argument du meurtre, de quelque façon qu'on envisage la question. Il ne s'agit pas d'un meurtre. On a affaire à une personne qui demande qu'on l'aide à mettre fin à sa vie. Comme elle est incapable de le faire de façon sûre et efficace, elle demande l'aide d'un médecin, et certains médecins sont disposés à fournir cette aide.

Quant aux soins palliatifs, nous voulons qu'il y en ait davantage. Nous voulons également donner le choix aux gens qui veulent avoir le choix. Par ailleurs, les tribunaux vont bien sûr appliquer la loi. Si notre institution décide qu'il ne s'agit pas d'un homicide volontaire, les tribunaux en jugeront ainsi eux aussi. Les gens ne seront pas traduits devant les tribunaux pour avoir aidé à mourir des malades en phase terminale.

Il y a certes des normes à établir. Il est révoltant de prétendre que le gouvernement des Pays-Bas a fait adopter une loi permettant l'euthanasie parce qu'il ne voulait pas offrir de soins palliatifs. C'est complètement absurde.

C'est tout simplement que le gouvernement hollandais a entendu le message de la population. Il a fait ajouter à la loi une disposition restreinte à cet égard, prévoyant toutes sortes de restrictions pour éviter les abus et pour répondre essentiellement aux voeux des malades en phase terminale. Nous avons le devoir de faire la même chose ici à la Chambre.

Que va-t-il arriver si nous adoptons la motion? Nous n'aurons pas légalisé l'euthanasie. Nous ferons simplement progresser le débat. Je félicite le député ministériel de Fraser Valley-Ouest qui a présenté la première mesure d'initiative parlementaire à ce sujet. Il a suscité un débat extrêmement positif de part et d'autre qui a permis d'entendre certains des meilleurs arguments pour et contre de la part des témoins qui ont comparu devant le comité.

Cela nous a permis d'entendre d'excellents exposés et d'excellents arguments de part et d'autre. Nous, à la Chambre, qui représentons à la fois les Canadiens et les malades en phase terminale, ceux qui souffrent du SIDA ou de maladies chroniques et affligeantes qui les réduisent à l'impotence, nous avons le devoir de présenter une mesure et d'en saisir les Canadiens. Elle doit être de portée restreinte, mais elle doit s'attaquer au problème.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur la motion du député de Port Moody—Coquitlam.

La motion soulève un certain nombre de questions difficiles qu'il faut résoudre avant d'envisager de légiférer. Tout d'abord, comment établir que le patient est en phase terminale? Comme les médias nous le disent, des personnes déclarées en phase terminale continuent de vivre et contribuent pendant des années à la société.

Les objections contre l'étude d'une loi semblable font songer immédiatement que le diagnostic de maladie en phase terminale risque d'être interprété comme l'indication que l'euthanasie est envisageable.

Aux Pays-Bas, les tribunaux ont approuvé des lignes directrices qui, si elles sont respectées, fournissent une défense aux criminels accusés d'euthanasie. Selon des informations en provenance de ce pays, les personnes âgées craignent de faire face à des pressions sociales et familiales pour se prêter à ce qui devient une pratique de plus en plus fréquente.

Au Canada, nous avons encore beaucoup à faire pour que les personnes handicapées ne soient plus considérées comme différentes du reste de la société. Allons-nous faire marche arrière dans le cas des malades en phase terminale? Autre question apparentée, pourquoi agir de la sorte dans le cas des malades en phase terminale et non dans celui de certains malades chroniques dont les douleurs peuvent fort bien être plus intenses?

Selon des informations récentes sur l'adoption de lignes directrices législatives sur l'euthanasie par la chambre basse, aux Pays-Bas, on n'entend pas limiter l'euthanasie aux malades en phase terminale. Dans les faits, elle n'a pas été limitée à ces cas.

Je dirai, pour la gouverne des députés, que la loi néerlandaise, qui n'a pas encore été adoptée par la chambre haute, peut être invoquée par les personnes qui éprouvent des souffrances intolérables. La définition suivante est donnée. Le patient doit ressentir sa souffrance comme perpétuelle, intolérable et sans espoir d'amélioration. Même si ces critères comporteront toujours un élément de subjectivité, le médecin doit raisonnablement pouvoir conclure que la souffrance de la personne est intolérable.

• (1520)

Si, en vertu d'une définition semblable, l'euthanasie devient possible pour les malades chroniques, cette même définition pourrait aussi entraîner des pressions de la part de la société et de la famille des malades afin que ceux-ci aient recours à cette option et évitent d'être un fardeau, compte tenu du manque de ressources.

Il existe un risque de pressions encore plus subtiles. En effet, ceux qui sont responsables de l'affectation des ressources trop limitées dans le secteur de la santé pourraient juger que la possibilité pour certains patients de recourir à l'euthanasie les dispensent de consacrer l'argent nécessaire pour fournir à ceux-ci des services médicaux adéquats.

En d'autres mots, l'affectation des ressources dans le domaine des soins de santé refléterait la valeur accordée par la société aux personnes pour qui l'euthanasie serait une option. Dans un tel contexte, le respect de la valeur intrinsèque de chaque personne serait bafoué et nous pourrions en venir à oser, un jour, monnayer la vie.

Je pense que la profession médicale ainsi que les autres groupes qui dispensent des soins de santé s'opposent à la légalisation de l'euthanasie. En fait, les associations médicales aux États-Unis et en Angleterre se sont déjà opposées à une telle mesure, et ce pour un certain nombre de raisons.

Premièrement, la relation entre un médecin et son patient s'en trouverait modifiée, en raison du conflit qui existerait entre, d'une part, l'attente légitime selon laquelle le médecin doit prescrire ce qui est le plus indiqué pour le patient et, d'autre part, la réalité légale portant que certains diagnostics accoleront au patient l'étiquette de candidat possible à l'euthanasie ou au suicide assisté.

Un conflit de cette nature pourrait détruire la relation de confiance que la profession médicale essaie de préserver, même en cette époque où les soins médicaux sont devenus plus impersonnels et où moins de gens ont un médecin de famille qui les suit depuis des années.

Un conflit semblable existerait entre les patients et les autres travailleurs de la santé. Par exemple, les infirmières, en plus de leurs autres responsabilités, se sont toujours considérées comme les défenseurs des patients. Si on légalisait l'euthanasie, elles pourraient se retrouver dans des situations où, en rapportant leurs observations au médecin, elles contribueraient à identifier le patient comme candidat possible à l'euthanasie et à le convaincre ensuite d'accepter l'euthanasie afin de ne pas être un fardeau pour l'établissement médical ou pour sa famille. Cela pourrait causer un conflit peu souhaitable entre le devoir de l'infirmière envers le patient et son obligation d'exécuter les ordres du médecin.

Je crains que la décriminalisation de l'euthanasie ne pousse indûment les patients à recourir à cette solution et ne nuise à la relation entre le patient et les professionnels de la santé. Je ne peux donc pas appuyer la motion du député de Port Moody—Coquitlam.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à remercier le député de Port Moody—Coquitlam d'avoir présenté la motion parce qu'elle nous permet au moins de discuter de la question à la Chambre. Cette motion propose ce qui suit:

> Que le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

Je voudrais raconter à la Chambre deux cas dont j'ai été personnellement témoin et qui illustrent à peu de choses près les deux côtés de la question. Le premier cas est celui d'un jeune homme dans la trentaine qui rentrait chez lui à pied après une réunion avec des amis. Heurté par une automobile, il a été projeté dans les airs, puis s'est écrasé dans la rue. Il a été gravement blessé à la tête et a été sombré dans le coma. On l'a conduit à l'hôpital Queen Elizabeth, dans ma circonscription. Ce jeune homme était marié et père de deux enfants de quatre et six ans. Sa femme et ses enfants se rendaient à son chevet tous les jours et même deux fois certains jours. Ma femme et moi le visitions aussi parce que nous le connaissions très bien. Il avait travaillé à ma première campagne.

• (1525)

Des mois se sont écoulés et ce jeune homme était toujours dans le coma. Deux ans plus tard, il était toujours dans le coma. Pendant quatre ans, il a été nourri par intraveineuse et il avait même l'air en santé, couché dans son lit. Il était très touchant de voir ses enfants lui apporter des cartes qu'ils fabriquaient eux-mêmes et dans lesquelles ils écrivaient: «Papa, réveille-toi, s'il te plaît, reviens-nous».

Après quatre ans, cet homme est décédé, monsieur le Président. Mais pensez à l'épreuve que sa femme et ses enfants ont traversée pendant ces quatre années. Toute la famille a été perturbée. En pareil cas, d'aucuns diront qu'il aurait mieux valu débrancher tous les appareils après un an ou deux de coma parce que les médecins avaient la certitude qu'il n'en sortirait jamais. Il aurait peut-être été plus humain de laisser ce patient mourir pendant la première année de son coma, épargnant du même coup beaucoup de souffrances à sa famille.

Mais j'ai un autre cas à présenter. Il s'agit d'un homme qui a été battu dans le métro de Toronto il y a environ 20 ans. Il avait alors subi des lésions au cerveau. Il y a 10 ans, par suite d'une crise cardiaque et d'une attaque d'apoplexie, il a été envoyé d'urgence à l'hôpital Western de Toronto sur la rue Bathurst.

Je l'ai appris par sa famille. Ma femme et moi lui avons rendu visite. Je me suis alors souvenu du premier cas de l'homme dans le coma, branché à des tubes de toutes sortes, nourri par intraveineuse et qui ne savait manifestement pas qui lui rendait visite et n'entendait pas ce qu'on lui disait. Nous avons parlé à cet homme et ma femme lui a dit «Takhur, Bhonjai est là», parce qu'il appelait ma femme Bhonjai, ce qui dans sa langue signifie quelque chose comme belle-soeur. Ma femme continuait de lui dire: «Takhur, Bhonjai est là.» Alors qu'il était couché sur le côté, une larme a coulé sur sa joue.

Nous sommes restés à peu près une heure. Quand nous sommes partis, le médecin était au comptoir et nous lui avons demandé si l'homme avait des chances de sortir du coma. Le médecin a répondu qu'il n'en avait aucune. Ma

femme lui a alors dit qu'il avait cligné de l'oeil quand nous lui avions parlé et que, par conséquent, il nous avait sûrement compris. Le médecin a dit que non, que c'était seulement un réflexe et qu'il ne sortirait jamais de son coma. Nous avons accepté le verdict du médecin. Nous sommes partis.

Je n'oublierai jamais ce qui s'est passé ensuite. C'était en 1984. Quand j'ai fait mon entrée au quartier général de la campagne de 1984, j'ai cru voir un fantôme devant moi. L'homme à la barbe longue, n'ayant que la peau et les os, qui se dressait dans l'entrée, c'était Takhur; c'était trois mois après notre visite à l'hôpital, et je le croyais déjà mort. Il était là, debout devant moi et, par sa seule détermination, il voulait m'aider à gagner mes élections. Il avait une telle fureur de vivre qu'il voulait m'aider à gagner mes élections. Le médecin avait pourtant dit d'une façon catégorique qu'il ne s'en sortirait pas.

• (1530)

Et s'il avait signé un document dans lequel il aurait demandé à ne pas être soigné dans de telles circonstances, préférant qu'un médecin l'aide à mourir sans douleur, la maladie l'aurait emporté dès 1984. Or, il vit toujours; il mène même une vie assez active. Il n'est pas en grande forme, mais il prend soin de lui. Il se fait à manger et subvient à tous ses besoins.

Une voix: Vous appuie-t-il toujours?

M. Flis: Oui, il m'appuie toujours.

Si nous adoptons cette mesure législative, n'oublions pas cet exemple d'une personne qui a failli mourir en 1984, mais qui vit toujours. Compte tenu de ces deux expériences personnelles, je me dois de m'opposer de toutes mes forces à toute mesure législative ayant pour effet d'aider à enlever la vie à quelqu'un.

Peu importe que j'aie tort ou raison. Quand on vit de telles situations, on ne peut pas faire autrement que de protester vivement contre une motion comme celle-ci et contre toute mesure législative qui encourage à faire mourir quelqu'un.

J'aurais un troisième cas à vous soumettre, mais vous me faites signe que je n'ai pas le temps. Ma propre belle-mère, qui vivait à Joliette, au Québec, a eu un très grave accident cérébrovasculaire à l'âge de 79 ans. Elle était dans un état végétatif. Elle ne pouvait ni parler, ni bouger ses membres. Un légume quoi! Ç'aurait été très facile si elle avait déclaré au préalable, comme on le dit chez nous: «Mon heure est venue.»

N'empêche que cette femme, ma belle-mère, a vécu jusqu'à l'âge de 89 ans. Dans ce cas aussi, elle aurait pu décider d'en finir à l'âge de 79 ans. Je me souviens à quel point elle voulait vivre. Pendant sa convalescence, sa main ne fonctionnait pas et elle ne faisait pas de physiothérapie. Elle avait sa propre méthode. Elle se frappait la main sans cesse. Elle disait : «Stupide main, pourquoi ne fonctionnes-tu pas?» Elle a réussi à remarcher. Elle a vu d'autres de ses petits-enfants grandir et elle est morte paisiblement à l'âge de 89 ans—et non 79. Je suis sûr que d'autres députés connaissent des cas semblables.

Je remercie le député d'avoir présenté cette motion, parce que cela nous permet de débattre de la question calmement et intelligemment à la Chambre. Je reçois beaucoup d'avis de mes électeurs à ce sujet et je suis sûr que c'est aussi le cas des autres députés. Je suis sûr que nous en reparlerons à la Chambre et j'espère que je ne me trompe pas parce que nous devons en discuter sérieusement.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour parler de la motion du député de Port Moody—Coquitlam. Je comprends pourquoi le député a proposé cette motion, pourquoi il voudrait que les gens meurent avec dignité, pourquoi il voudrait alléger leurs souffrances et leur assurer une meilleure qualité de la vie, mais je crains qu'on ne précipite peut-être un peu les choses.

Je n'ai pas bien compris ce que le député essaye d'obtenir avec cette motion. D'après moi, le député de Port Moody—Coquitlam ne demande pas au gouvernement de proposer une loi sur l'euthanasie, mais d'étudier l'opportunité d'une telle action. Dans un sens, nous pourrions dire que le député ne demande pas grand-chose. Je suis sûr que ce débat sera repris à la Chambre des communes.

J'imagine que surveiller le droit pénal fait partie des responsabilités du ministre de la Justice et, assurément, cela veut dire étudier les domaines où la loi a besoin d'être modifiée. Il faut étudier l'opportunité de présenter des mesures législatives dans les domaines où des changements s'imposent.

• (1535)

Dans un sens, la motion que nous débattons aujourd'hui fait partie des fonctions habituelles du ministre de la Justice. J'ai la conviction qu'il assume sa responsabilité dans ce domaine.

Je préside le comité de la justice depuis cinq ans et d'après mon expérience auprès du ministre de la Justice, je suis convaincu qu'il surveille la situation au sujet de l'euthanasie, comme il le fait dans d'autres secteurs du droit pénal. Je suis convaincu que s'il juge nécessaire de légiférer sur l'euthanasie, il conseillera le gouvernement en ce sens.

Jusque-là, je n'ai rien à redire à la motion du député de Port Moody—Coquitlam. Mais si cette motion a été présentée dans le but de demander au gouvernement d'agir trop hâtivement ou trop rapidement, cela m'inquiète. Agissons-nous de façon trop précipitée?

Mes électeurs et moi trouvons étrange que nous examinions cette motion à la Chambre des communes cet après-midi quand on a rapporté aux nouvelles ce matin, qu'au Michigan, il y avait eu un cas de suicide assisté. Je pense que la personne qui est morte avait changé d'idée et que la personne qui l'a aidée à mourir pourrait être inculpée de meurtre. Je ne veux pas m'embarquer là-dedans. C'est arrivé au Michigan. Je suis sûr qu'ils s'occuperont de cette affaire là-bas. Mais je n'aimerais pas que le gouvernement agisse sans réfléchir sur une question aussi importante.

Il s'agit ici d'une question de vie et de mort. Nous devons prendre notre temps, tout le temps nécessaire, pour savoir ce que nous faisons. Ça en vaut la peine. Avant de faire quoi que ce soit, je demanderais au gouvernement d'étudier soigneusement les questions qui m'inquiètent personnellement et qui inquiètent mes électeurs.

Dans sa motion, le député de Port Moody—Coquitlam demande au gouvernement d'envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle. Pour cela il faut commencer pas s'entendre sur la façon de déterminer quand un malade est en phase terminale.

Nous avons tous entendu parler de cas où une personne a été condamnée par les médecins et où, contre toute attente, elle a guéri et vécu de nombreuses années après ce diagnostic. Une personne qui se serait suicidée avec l'aide de quelqu'un après avoir entendu la nouvelle et s'être sentie naturellement déprimée aurait été privée dans ce cas de plusieurs années riches pendant lesquelles elles auraient pu profiter de la vie et contribuer à la société.

Si le suicide assisté des malades en phase terminale se justifie en disant qu'ils souffrent, qu'en est-il des personnes atteintes de maladies chroniques? Dans certains cas, elles souffrent autant que les malades en phase terminale. Devrait-on alors permettre qu'on les aide à se suicider? Je ne le pense pas.

Devrait-on faire de la douleur le critère justifiant le suicide assisté? Dans ce cas, comment définir la douleur? À partir de quelle intensité de douleur le suicide assisté serait-il autorisé? Le seuil de la douleur est-il le même pour tous ou change-t-il selon les individus? Et qui déciderait si le malade a atteint ce seuil?

Une autre question importante me préoccupe. Si l'euthanasie devient accessible à certaines personnes, des pressions ne risquent-elles pas d'être exercées sur ces personnes pour qu'elles acceptent le suicide afin d'échapper à leur souffrance et de soulager leurs parents du fardeau qu'elles représentent pour eux, même si ce fardeau consiste seulement à être témoin de leur souffrance? Que dire du danger que pourraient constituer les pressions encore plus subtiles que pourraient exercer ceux à qui il incombe d'affecter des ressources médicales très limitées? L'accès à l'euthanasie n'offrirait-il pas une excuse pour réserver ces ressources à d'autres personnes que celles qui demandent à être euthanasiées?

Ne devrions-nous pas prendre tout le temps voulu pour consulter, au sujet de cette question de vie ou de mort, ceux qui travaillent quotidiennement dans ce domaine, je veux parler ici des membres de la profession médicale? Est-ce que ce n'est pas à eux que s'adressera le patient qui désire obtenir de l'aide pour mettre fin à ses jours? Et si d'autres travailleurs de la santé s'opposaient à la légalisation de l'euthanasie?

• (1540)

Lorsque le député de Port Moody—Coquitlam mentionne dans sa motion «les malades en phase terminale qui souhaitent mourir», il soulève la question du consentement.

Et que dire des enfants malades en phase terminale qui souhaitent mourir? À quel âge jugera-t-on qu'ils sont assez vieux pour consentir à leur propre mort? S'ils sont trop jeunes, qui consentira à leur place? Le consentement devrait-il être écrit? On pourrait croire que oui dans une situation d'une telle importance. Que fera le patient trop faible pour écrire ou incapable d'écrire à cause d'un handicap physique? À quel moment le consentement devrait-il être donné? Si une personne donne des directives à l'avance en rédigeant un testament biologique, ces directives ont-elles valeur juridique lorsque le

patient est inconscient? Devrions-nous charger une tierce partie de donner son consentement au nom du malade qui est inconscient?

Lorsque le député de Port Moody—Coquitlam propose que quelqu'un aide les malades en phase terminale, à qui pense-t-il au juste? À n'importe quelle personne? À un ami ou à un parent du malade? À un professionnel de la santé?

La question de savoir si seuls les médecins devraient être tenus criminellement responsables d'avoir aidé des malades en phase terminale à mourir ou si cette responsabilité devrait s'étendre à d'autres professionnels de la santé est fondamentale et le gouvernement devrait l'examiner avant de songer à l'euthanasie.

Je crois qu'il y a un certain nombre de questions importantes et graves auxquelles il faut répondre avant que le gouvernement soit en mesure de décider de l'opportunité de présenter un projet de loi sur l'euthanasie.

Je crains fort que nous n'allions trop vite à cet égard. Il faut procéder à des consultations et examiner soigneusement la question avant de prendre quelque décision que ce soit. Je pense que c'est là la responsabilité du ministre de la Justice et nous ne devrions pas agir de façon précipitée.

Je vous mets en garde contre toute réaction émotive et contre la prise de mesures hâtives dans des situations que nous jugeons tous extrêmement tristes. Mais ce n'est pas une raison d'agir sans réfléchir soigneusement à cette question.

J'estime, pour ces motifs, que nous ne devrions pas pour le moment donner suite à cette motion et je vais m'y opposer. Je suis sûr qu'elle sera de nouveau présentée à la Chambre. Nous aurons sûrement la possibilité de l'examiner un de ces jours dans le cadre d'un projet de loi du gouvernement. Mais pour l'instant je m'oppose à ce projet de loi.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, je ne participe plus souvent aux débats, à moins que nous soyons saisis d'une question que je considère extraordinairement importante. Or, je voudrais prendre la parole aujourd'hui.

Je tiens à féliciter le parrain de la motion et le comité qui a décidé que la motion ferait l'objet d'un vote. Je suis d'avis que le sujet est extrêmement important.

Mon collègue, qui préside le Comité de la justice, est intervenu à l'instant et il a déclaré qu'il allait s'opposer à la motion. Pour ma part, monsieur le Président, je voterai en faveur de cette motion. Peut-être pas pour les raisons qu'a invoquées mon collègue de longue date, le député de Parkdale—High Park, qui a rappelé certaines de ses expériences. Je suppose que nous en avons tous.

Si ma femme était ici, elle parlerait de son père qui a reçu des soins palliatifs et elle soulignerait qu'il a terminé sa vie d'une façon tellement plus heureuse qu'il ne l'aurait fait sans ces soins. Elle se prononcerait probablement contre la motion pour bien d'autres raisons qui ont déjà été mentionnées.

Je n'oublierai jamais les supplications de ma mère, qui me demandait de mettre fin à ses jours lorsqu'elle se mourait du cancer. Je pense que jamais je n'aurais pu le faire. Cependant, en lisant les coupures de presse sur cette question, j'ai trouvé un extrait d'article passionnant sur le pour et le contre des questions dont nous sommes saisis, notamment la question de savoir si un médecin devrait pouvoir aider quelqu'un qui a choisi de mourir.

• (1545)

Voici l'une des questions qui était soulevée dans l'article intitulé *Euthanasie: Le dilemme des médecins* et qui m'a vraiment frappé: «Que dire du médecin qui prescrit de plus fortes doses de morphine pour éliminer la douleur, même si l'on sait que, comme effet secondaire, cela risque d'occasionner une défaillance respiratoire qui accélérera la mort?»

Je ne sais pas si le médecin qui a prescrit la morphine pour ma mère a recommandé des doses qui l'ont fait mourir plus tôt. Si c'est le cas, Dieu le bénisse, car les souffrances qu'elle vivait étaient absolument vaines.

Aucune mère et aucun fils ne devraient se trouver dans la situation où la mère se tourne vers son fils et lui demande de placer un oreiller sur son visage afin qu'elle meure. J'ai écouté le témoignage de Sue Rodriguez. Certains députés disent que le ministre de la Justice présentera un jour un projet de loi à ce sujet ou que le Parlement devrait attendre que le ministre de la Justice fasse quelque chose.

Je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement compter là-dessus. S'il est un sujet que le Parlement doit étudier de sa propre initiative, c'est bien celui-là. Nous devons trouver entre nous le moyen d'élever ce débat au-dessus de l'esprit de parti. Ne fut-ce que pour cette raison, je me félicite de cette motion.

Si nous abordons les questions de qualité de vie, nous devons nous dire qu'elles seront les plus difficiles que nous aurons jamais à étudier. Mais il me semble que les Canadiens ont besoin que nous le fassions. Il y a longtemps que sont dépassées les questions de durée de la vie. Nous en sommes à nous demander quoi faire, dans une société où les cas comme ceux de ma mère et de Sue Rodriguez vont se compter par milliers.

Nous savons comment prolonger la vie. Nous savons comment la prolonger, comment améliorer la santé et, je l'espère, comment rendre les gens plus heureux; il nous faut maintenant nous interroger sur les problèmes de qualité de vie. L'euthanasie est l'un de ces problèmes.

Je ne prétends pas un instant souhaiter être un médecin qui veuille faire ce que fait Jack Kavorkian. J'en serais incapable, je le sais. J'ai le plus grand respect pour ce médecin. S'il a renié sa parole et recommencé, c'est terrible.

Selon moi, il essayait d'expliquer aux gens qui en avaient besoin comment préparer une solution que n'importe qui pourrait injecter dans un tube d'intraveineuse ou s'administrer en actionnant une commande quand il le veut. C'est ni plus ni moins un système de suicide. On peut sans doute dire que c'est de l'assistance au suicide. Ce serait la même chose si mon collègue était incapable d'aller chercher un verre d'eau pour prendre les cachets qu'il a préparés pour mettre fin à ses jours, ce qui est légal. Si j'allais chercher le verre d'eau pour le poser près de lui, est-ce que je serais coupable d'assistance et d'encouragement au suicide? Sans doute.

Faudrait-il considérer cela comme un acte criminel? Comment peut-on croire qu'il soit raisonnable d'interdire à une personne qui a prodigué des soins toute sa vie d'intervenir lorsqu'il ne lui reste plus qu'à aider le patient à abréger son supplice? Le patient veut mettre un terme à son supplice, car il ne lui reste plus aucun espoir. Il n'a plus d'espoir et veut mourir. C'est terrible. Un verre d'eau pourrait lui apporter la paix dans les derniers moments et je ne sais même pas si je pourrais le lui donner dans de telles circonstances. Je sais que quiconque le ferait lui rendrait un grand service, même si c'est terrible à dire.

Je n'oublierai jamais le jour où j'ai dû me poser toutes ces questions, jamais. J'imagine que nous vivrons tous cette situation avec des membres de notre famille. Cela se produira de plus en plus souvent.

Les déclarations de M^me^ Rodriguez sont toutes ici. Vous pouvez les consulter. Il y a une lettre émouvante qu'elle a écrite et qu'un journal a publiée en regard de l'éditorial, de même qu'un autre article émouvant publié dans le *Citizen* d'Ottawa, où l'auteur cite un livre que j'avais oublié. Il s'agit de l'ouvrage intitulé *Man's Search for Meaning*.

Il y a aussi le livre de Victor Frankl sur les horreurs de l'holocauste. L'auteur a survécu et décrit les expériences de tous ceux qui ont été confrontés à ces supplices. S'il y a un but dans la vie, alors il doit y avoir un but dans la souffrance et la mort. Personne ne peut dévoiler ce but. Chacun doit le découvrir par lui-même et assumer les responsabilités associées à la réponse qu'il trouve.

• (1550)

Cela revient à dire qu'on a à choisir en toutes choses. On a à choisir la façon dont on vit et, à la fin, on aura à choisir la façon dont on meurt. Nous avons reconnu cela il y a longtemps, je pense, quand nous avons établi que celui qui s'enlève la vie ne commet pas un acte criminel.

La motion du député tourne autour de la question de savoir si la personne qui vous aide à faire une chose que vous avez décidé de faire devrait être passible de poursuites au criminel, aussi horrible qu'on puisse trouver cet acte. J'ai connu cette expérience et j'accepte tout à fait la réaction qu'a eue le député de Parkdale—High Park en parlant du caractère incertain des conséquences. Je ne discute pas du tout de la question de savoir si on devrait mettre fin à un coma. Il ne s'agit pas de ça en l'occurrence, et ce n'est pas le cas que le député évoque dans sa motion.

La motion parle de gens qui ont décidé d'une ligne de conduite pour eux-mêmes. J'accepte toutes les questions posées par le président du comité de la justice, et je pense qu'il est tout à fait approprié que celui-ci soulève ces questions. Cela dit, j'aurais souhaité que le comité, lorsqu'il a été informé du cas de M^me^ Rodriguez, s'en soit saisi, qu'il soulève ces questions à ce moment-là, et qu'il fournisse une définition qui aurait permis au Parlement d'agir concrètement au lieu de tout simplement rejeter le problème et nous laisser cette seule option pour ramener la question sur le tapis. À mon avis, c'est une honte.

Je félicite le député. Si émotive que soit cette question pour chacun d'entre nous, il faut s'en occuper. J'espère que nous nous occuperons de ce genre de questions, parce que nous sommes les seuls à pouvoir le faire. Ces

questions ne doivent pas être entièrement laissées à la responsabilité des gouvernements et des partis d'opposition, parce que ce n'est pas de cette façon qu'elles seront réglées.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, c'est triste quand même de prendre la parole pour féliciter mon bon ami, le député de Port Moody—Coquitlam, d'avoir eu le courage de présenter à la Chambre une motion d'une très grande importance. Cette motion porte:

> Que le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

Ce n'est pas d'hier que la question se pose, et elle continuera de se poser. Il incombe au gouvernement et à la Chambre, si nous avons vraiment le courage de nos convictions, de se pencher sur la question et de la débattre à fond.

Qui dit euthanasie ne dit pas meurtre. Il s'agit plutôt de faire preuve de compassion, de comprendre le besoin pour les malades en phase terminale de mourir dans la dignité. Cette motion nous demande de comprendre que, dans bien des cas, le passage de la vie à l'éternité se fait dans la souffrance et dans la douleur.

L'euthanasie est un geste humanitaire. Nous devons nous rendre compte que, parfois, les personnes qui souffrent de cancer ou d'une autre maladie chronique grave et qui sont en phase terminale se sont préparées à mourir. Elles ont décidé que la vie ne valait plus la peine d'être vécue. Nous avons, à Victoria, le cas de Sue Rodriguez, qui est rapidement en train de perdre la capacité de prendre elle-même cette décision. Ce n'est pas une décision facile à prendre, et ceux qui l'ont fait ont beaucoup de courage.

Je suis certain que nous avons tous été exposés, directement ou indirectement, à des cas semblables. J'ai vécu cette situation avec mon père et ma mère. C'était très difficile de voir ma mère dans cet état. Pendant plusieurs mois, elle savait qu'elle était en train de mourir de la maladie d'Alzheimer. Elle savait que plus cette terrible maladie progresserait, moins elle serait capable de prendre ses propres décisions. Progressivement, elle cessait d'être maître de la situation et d'elle-même.

• (1555)

Je me souviens qu'elle m'ait dit, alors qu'elle allait encore assez bien, qu'elle aurait aimé être capable d'agir au moment où elle saurait qu'il était temps et qu'elle était prête à partir. Elle espérait qu'elle ne deviendrait jamais incapable de faire un choix et de décider de son avenir. Mais comme nous le savons tous, en progressant, la maladie d'Alzheimer détruit chez la personne atteinte toute capacité de comprendre et de maîtriser la situation. À une époque où la progression de la maladie n'était pas encore trop avancée, elle m'a dit qu'elle était prête à partir et qu'elle espérait seulement que ce ne serait pas trop long.

Ce fut très long. Ce fut très pénible pour nous d'avoir à regarder mourir à petit feu quelqu'un que nous aimions. Le pire, et je suppose que c'est pourquoi cette question me tient tellement à coeur, c'est que pendant que ma mère vivait cela, mon père a appris que son cancer de la prostate s'était propagé jusqu'à l'os et qu'il y avait des métastases. Il souffrait énormément et il avait de la difficulté à donner à ma mère les soins dont elle avait besoin. C'était tellement plus difficile pour lui, qui se sentait responsable de la femme qu'il aimait, de la perdre progressivement pendant que lui-même vivait ce calvaire.

Le plus difficile a été, après le décès de ma mère, de voir mon père, cet homme si fier, devenir malade, perdre sa dignité et en souffrir, se rendre compte qu'il avait perdu tout contrôle sur ses fonctions vitales, de voir à quel point son état le gênait et le déprimait. Les derniers jours, je ne pouvais rien faire en tant que fils, sauf l'encourager dans ces moments très difficiles. Il ne m'a pas demandé, comme mon vis-à-vis l'a dit, de faire ce choix difficile.

Il ne m'a pas demandé que je l'aide à mourir. Je me demande ce que j'aurais fait s'il l'avait fait. Tout ce que je peux dire, c'est que, pour être moi-même passé par là, il y a des circonstances dans la vie où il faut faire face à ce choix, il faut prendre cette décision, il faut avoir le courage de le faire, car on veut pouvoir mourir dans la dignité, maîtriser son destin jusqu'à la fin.

Je trouve répréhensible que nous, en tant que collectivité, en tant que société, refusions ce choix aux êtres qui nous sont chers. Je me réjouis donc que mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, ait soulevé la question. Cela me touche très profondément, comme vous pouvez en juger par ma voix. Mais c'est une question sur laquelle nous devons nous pencher. Ce n'est pas une question frivole et j'ose espérer qu'en tant que parlementaires, malgré nos divergences politiques, nous pouvons aborder cette question difficile avec le courage et la dignité qu'elle mérite.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je vois que le temps est passablement avancé sur un débat aussi important, et vous saurez que. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'affaire retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 8 mars 1993, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 8 mars 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA COPRÉSIDENTE DU CONGRÈS DES PROGRESSISTES-CONSERVATEURS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux soulever la question de privilège dont je vous ai donné préavis.

Au cours de la fin de semaine, le Parti progressiste-conservateur du Canada a annoncé qu'il tiendrait en juin un congrès d'investiture et que la députée de Saint-Hyacinthe—Bagot en serait un des deux coprésidents.

Le problème que cela présente à mon avis pour la Chambre des communes, c'est que la députée est le vice-président de la Chambre et la présidente des Comités pléniers. Étant donné les usages actuels et étant donné les fonctions que le vice-président exerce régulièrement à l'heure actuelle, je trouve que la fonction de vice-président n'est pas vraiment compatible avec celle de coprésident d'un congrès à la direction d'un parti politique national. En acceptant cette dernière fonction, la députée a fait preuve d'un manque de respect pour ses fonctions officielles à la Chambre.

Les autorités en matière parlementaire. . .

• (1110)

M. le Président: Je pourrais peut-être aider le député. Je tiens tout d'abord à le remercier de m'avoir prévenu de son intention de soulever la question. Je me demande s'il ne serait pas préférable d'entendre cette question plus tard aujourd'hui, à 15 heures. Maintenant que l'affaire est publique, il serait peut-être également souhaitable de prévenir le vice-président qu'on a soulevé la question, comme je pense qu'il conviendrait de le faire.

Je suis maintenant saisi de la question, et je vais bien sûr l'examiner avec soin. Je préférerais prendre tout le temps qu'il faut pour entendre le député de Cap-Breton—Richmont-Est à 15 heures cet après-midi.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je préférerais faire mon intervention dès maintenant. Nous en avons dûment donné préavis au leader du gouvernement à la Chambre qui, je le présume, a dû en parler au whip de l'opposition qui est au courant de l'affaire.

Ce que j'ai à dire sur cette question ne prendra pas bien longtemps, et si, après mon intervention, la présidence avait besoin d'entendre d'autres députés, je serais parfaitement disposé à accorder tout le temps nécessaire. Je préférerais cependant que la présidence me permette de prendre dès maintenant la parole à ce sujet.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je suis déçu que cette question ait été soulevée ici, mais, puisqu'elle a été abordée et que le leader de l'opposition à la Chambre a insisté pour faire connaître certaines opinions, en dépit de l'avis que vous aviez exprimé, j'estime qu'une brève réponse s'impose.

Je voudrais dire que c'est vous, monsieur le Président, qui êtes l'arbitre en cette matière. . .

M. le Président: Encore une fois, c'est pour être utile à la Chambre que j'ai dit qu'il conviendrait peut-être d'examiner cette affaire plus à fond à 15 heures.

Un autre aspect me préoccupe. Nous en sommes aux initiatives parlementaires, et je me demandais jusqu'à quel point la Chambre voudrait se montrer conciliante envers l'auteur du projet de loi à l'étude, puisque cette discussion risque de prendre un certain temps. La Chambre voudra peut-être tenir compte de cet aspect également. Je suis à la disposition de la Chambre, mais je crois pour ma part qu'il serait préférable d'examiner cette affaire cet après-midi et non pas maintenant.

M. Edwards: Je tiendrai compte de vos conseils, monsieur le Président et, par respect pour les initiatives parlementaires, je ne vais prendre que quelques secondes.

Comme le leader de l'opposition à la Chambre a saisi l'occasion de faire connaître ses vues, je tiens simplement à lui répondre et à l'inviter à réfléchir à un fait avant que nous ne discutions de la question. Ce fait, c'est que M^me^ le vice-président, en acceptant un tel rôle dans un congrès à la direction d'un parti, manifeste sa neutralité dans

ce congrès, ce qui cadre parfaitement avec la neutralité qu'elle affiche à la Chambre.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la question intéresse la Chambre et je voudrais que nous l'examinions dès maintenant, à moins que la présidence n'en décide autrement. Je préférerais faire mon intervention qui, comme je l'ai déjà dit, est très brève et succincte et s'en tient strictement aux faits.

M. le Président: Il y a eu une certaine discussion sur cette affaire, et je crois que le député a le droit d'exposer son point de vue s'il le souhaite.

M. Dingwall: Monsieur le Président, les ouvrages parlementaires au Canada sont vagues relativement à ce point. En Grande-Bretagne, par contre, il n'existe aucun doute possible. Une fois qu'un député accepte un poste lié à la présidence de la Chambre, ce député doit renoncer à tout esprit partisan et doit même s'abstenir de voter.

Au Canada, la situation est moins claire. En ce qui a trait au Président, le commentaire 168 de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne précise de quelle façon un président doit se montrer impartial. La citation la plus pertinente est la suivante:

> La confiance en l'impartialité du président est indispensable au bon fonctionnement de la procédure. De nombreuses conventions ont en effet pour objet de garantir, non seulement l'impartialité du président, mais encore la reconnaissance générale de cette impartialité.

• (1115)

Beauchesne poursuit en disant que les autres titulaires de postes liés à la présidence sont assujettis à des règles moins strictes en matière d'impartialité.

Le commentaire 184 dit:

> Les suppléants à la présidence ne se sont pas toujours comportés de la même façon en ce qui concerne leur participation aux réunions ou manifestations de leur parti. Ils ont voté à la Chambre, mais ont évité d'intervenir dans les débats.

Monsieur le Président, je fais valoir que les pratiques contemporaines imposent une discipline plus stricte à ceux qui sont appelés à occuper le fauteuil, notamment le vice-président, et en particulier le vice-président actuel. Celui-ci n'est plus simplement un remplaçant occasionnel du Président. Le vice-président occupe le fauteuil plus souvent que le Président lui-même durant la plupart des débats, et il est devenu pratique courante de la part du Président actuel d'autoriser le vice-président à occuper le fauteuil au moins une fois par semaine durant la période des questions orales.

En outre, le vice-président actuel est membre du Bureau de régie interne, non pas à titre de représentant d'un parti mais bien en tant que représentant de la Chambre prise dans son ensemble.

Je tiens à ce qu'il soit tout à fait clair que je ne mets pas en doute le comportement du vice-président, que ce soit au cours des débats ou durant la période des questions orales. La titulaire est demeurée membre de son parti politique mais, conformément à la tradition, celle-ci n'en a pas fait de cas et je pense que tous les députés sont d'accord là-dessus.

Toutefois, voilà maintenant que le vice-président a l'intention de véritablement manifester un esprit partisan. La titulaire a l'intention de coprésider le congrès d'investiture de son parti et de se servir, intentionnellement ou non, du prestige et des avantages liés à ses fonctions de vice-président de la Chambre des communes pour donner plus d'éclat aux procédures empreintes de partialité qu'elle a l'intention de présider.

Comment un fonctionnaire de la Chambre peut-il sembler impartial, ou prétendre l'être, tout en jouant un rôle actif dans de telles activités de son propre parti politique? Comment les députés de la Chambre qui appartiennent à d'autres partis peuvent-ils croire en l'impartialité de la présidence dans de telles circonstances, notamment au cours de la période la plus empreinte d'esprit partisan de la journée parlementaire, à savoir la période des questions orales?

Il n'y a pas de réponse satisfaisante à ces questions. Toutefois, je pense que si le vice-président évitait ce conflit d'intérêts évident, la situation se réglerait automatiquement. Par contre, si le vice-président n'est pas disposé à agir de la sorte, je tiens à vous informer, monsieur le Président, que j'ai l'intention de déposer la motion appropriée.

M. Edwards: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je suis déçu que cette question ait même été soulevée.

Comme l'a reconnu mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, le travail du vice-président n'est pas en cause. À mon avis, monsieur le Président, c'est le seul point que nous puissions examiner. Toutefois, le travail du vice-président n'est pas en question, et mon collègue d'en face n'a même pas laissé entendre que le rôle qu'elle a accepté nuirait à son travail. Je crois que ce qui gêne le député, c'est l'apparence de la chose, et c'est peut-être sur ce point que le débat devrait porter.

Selon moi, monsieur le Président, en acceptant de coprésider le congrès à la direction d'un parti politique national, la députée de Saint-Hyacinthe—Bagot est loin de faire preuve d'esprit de parti. Au contraire, elle est appelée à jouer un rôle parlementaire en présidant ce congrès national, et la riche expérience qu'elle a acquise en occupant le fauteuil à la Chambre des communes ne peut qu'avoir un effet positif sur cette activité.

Le congrès sera coprésidé par deux personnes. L'une d'entre elles est un ancien premier ministre provincial à la retraite, un homme d'État distingué de ma propre province. Personne ne songerait même à l'accuser de se servir de la coprésidence du congrès à la direction à des fins partisanes.

• (1120)

Je soutiens que la députée apporte à ce congrès de parti sa connaissance de la procédure parlementaire. Je suis certain que, comme nous pouvons tous nous y attendre, son comportement ne fera qu'accroître le caractère digne et impartial des fonctions qu'elle est appelée à exercer à titre de vice-président de la Chambre des communes.

Mon collègue a mentionné que le vice-président fait partie du Bureau de régie interne, et je ne vois pas, monsieur le Président, quel rapport cela peut avoir avec la question dont nous sommes saisis.

En terminant, je crois que les citations utilisées par mon collègue appuient davantage mes arguments que les siens, et je crois que la Chambre devrait déterminer—et c'est vous qui en serez le juge évidemment, monsieur le Président—que la députée en question a accepté l'honneur que lui fait son parti en reconnaissant son impartialité et son sens de la justice, dans le contexte du parti cette fois, qualités dont elle a fait preuve à l'égard de tous les partis ici, à la Chambre.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je trouve très malheureux que la Chambre ait à tenir ce genre de discussion aujourd'hui. Pour reprendre les paroles de l'orateur précédent, personne ne met en question le travail de madame le vice-président de la Chambre. C'est évident. Aucun d'entre nous ne doute de son impartialité ou de ses compétences.

Il ne faut pas confondre, le cas d'un coprésident du congrès des conservateurs qui sera un ex-premier ministre à la retraite, que personne ne soupçonnera de vouloir profiter de l'occasion pour marquer des points et, celui de l'autre qui sera une députée encore active et occupant le poste de vice-président de la Chambre des communes. C'est très différent. Le Parti conservateur pourrait sûrement trouver, dans ses rangs, une femme possédant les mêmes qualités et le même prestige que le vice-président pour co-présider son congrès. Cela nous éviterait d'aborder ce genre de question à la Chambre.

Monsieur le Président, je me souviens de tout le mal que vous vous êtes donné, en tant que président de la Chambre, avant les élections et pendant la campagne électorale de 1988, afin de préserver l'impartialité inhérente à votre poste. Vous êtes probablement allé au-delà des attentes de tout le monde. Vous avez gagné le respect de la population, grâce à l'image d'impartialité que vous avez projetée. Les Canadiens savaient que vous étiez membre d'un parti politique, mais tous respectaient le fait que vous meniez une campagne exempte de partialité.

Il n'est pas question ici simplement des règles de l'impartialité, mais aussi de l'apparence d'impartialité. À mon avis, madame le vice-président aura bien du mal à remplir ses fonctions à la Chambre après avoir coprésidé le congrès du Parti conservateur, car, à son retour, la population remettra davantage son impartialité en question après l'avoir vu diriger le congrès de son parti.

Malgré tout le respect que nous vouons à la députée, j'ose espérer qu'elle entreprendra des démarches pour éviter la possibilité de compromettre son impartialité.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai cinq brèves observations à faire: premièrement, j'ai dit très clairement que je ne mets absolument pas en doute la façon dont madame le vice-président s'acquitte de ses fonctions durant le débat ou la période des questions. Le problème fondamental que le whip en chef du gouvernement refuse de reconnaître, c'est que nous discutons des fonctions du Président et du vice-président de ce Parlement, fonctions qui revêtent une importance primordiale en ce qui concerne l'impartialité de nos travaux.

• (1125)

Deuxièmement, si j'ai parlé du fait que le vice-président fait partie du Bureau de régie interne, c'est pour que les députés d'en face comprennent que le titulaire de ces fonctions doit représenter toute la Chambre et non pas un seul parti politique.

Je fais partie du Bureau de régie interne et j'y représente mon parti tout comme le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique et les députés d'en face. La personne visée ne représente pas un parti politique en particulier, mais l'ensemble de la Chambre.

Troisièmement, je veux rappeler au whip en chef du gouvernement que nous ne sommes pas aux États-Unis, où l'usage a voulu que, lors de différents congrès républicains et démocrates, des membres du Congrès ayant agi à titre de président d'assemblée puissent assumer certaines responsabilités au moment du congrès.

Quatrièmement, le whip en chef du gouvernement essaie d'expliquer à la Chambre et, par conséquent, à la présidence, que la neutralité dont fait preuve madame le vice-président actuel dans l'exercice de ses fonctions à la Chambre des communes demeurera et que, partant, elle fera preuve de la même neutralité lors d'un congrès à la direction du Parti conservateur.

Voyons, monsieur le Président! C'est absolument ridicule!

Je tiens à dire que l'impartialité de la présidence est la pierre angulaire de nos délibérations à la Chambre des communes. Nous avons été élus députés et nous venons ici pour présenter nos opinions, quelles qu'elles soient, quelle que soit l'idéologie politique dont elles s'inspirent.

L'impartialité de la présidence est primordiale. Je dis au whip en chef du gouvernement que si le vice-président assume les responsabilités annoncées par le président du Parti conservateur, elle portera sérieusement atteinte au caractère impartial qu'on prêtait à la présidence. En disant le contraire ou en laissant sous-entendre qu'il s'agit d'un coup bas à l'endroit du vice-président, le whip en chef du gouvernement manque de sincérité envers lui-même, les députés de la Chambre et le Président qui occupe actuellement le fauteuil.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule. La Chambre n'a rien à voir avec le congrès à la direction du Parti conservateur qui ne se tiendra pas sur la colline du Parlement. Cela ne regarde pas le Parlement, ni le parti de l'opposition dont les membres ne seront pas invités, même s'ils y seront de toute façon parce qu'ils aiment voir de bons spectacles.

Ils n'ont pas à venir. Personne ne les convoquera. Ce que les députés font, à titre de membre d'un parti politique, lorsque se tient un congrès de leur parti, n'a absolument rien à voir avec la Chambre des communes. Cela ne la regarde pas.

S'ils veulent s'en prendre au vice-président de la Chambre et l'accuser de partialité, ils n'ont qu'à présenter une motion. Ils peuvent demander que la titulaire soit démise de ses fonctions. Ils peuvent forcer la tenue d'un vote. Cependant, cette personne est simple députée, quand elle n'est pas au fauteuil; elle a le droit de voter sur des questions partisanes quand elle ne préside pas les travaux de la Chambre. Je ne vois donc pas pourquoi elle ne pourrait pas occuper d'autres fonctions à un congrès de son parti qui ne se tient pas sur la colline du Parlement.

La question de privilège soulevée par le leader adjoint de l'opposition officielle n'a absolument aucun sens. C'est de la folie furieuse. Je propose donc qu'elle soit carrément rejetée, car elle est un affront et une perte de temps pour la Chambre.

M. Edwards: Monsieur le Président, je crois que la motion à l'étude en ce moment n'est pas seulement un affront fait à la Chambre des communes, c'est aussi une atteinte à la période des initiatives parlementaires, déjà à moitié écoulée. Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais simplement répondre aux allégations du député.

• (1130)

Bien sûr, la vice-présidente est membre d'un parti politique. Pratiquement tous les députés doivent appartenir à un parti politique avant d'être élus. Elle s'est présentée sous la bannière conservatrice à deux reprises et si elle veut se présenter à nouveau aux prochaines élections, ce sera encore fort probablement pour le Parti progressiste-conservateur, tout comme le député se présente sous la bannière libérale.

On pourrait critiquer un vice-président qui dirige la campagne d'un candidat à la direction d'un parti, quel qu'il soit, ou qui participe activement à cette campagne.

Dans le cas présent, madame le vice-président a laissé entendre qu'elle pourrait accepter de présider le congrès d'un parti politique. Nous sommes tous membres d'un parti politique. Pour nos vis-à-vis, il y a quelque chose de honteux au fait d'être associé à un congrès conservateur,

mais contrairement à eux, nous ne crions pas au scandale pour si peu et nous ne prétendons pas être absolument vertueux. Nous ne croyons pas qu'il soit injurieux pour la Chambre de participer à un congrès libéral. C'est dans l'ordre des choses, aussi triste que cela puisse être.

En conclusion, je dirai qu'en demandant au vice-président de présider un congrès conservateur, événement heureux, nécessitant de la présidence une certaine assurance et un certain équilibre, on a reconnu les qualités et l'impartialité dont elle fait montre lorsqu'elle préside les travaux de la Chambre.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais une toute petite remarque à faire sur ce point.

J'ai entendu le député de Mississauga-Sud dire que la vice-présidente avait le droit de voter à la Chambre et qu'il serait, par conséquent, tout à fait correct qu'elle préside le congrès conservateur à titre de coprésidente. Si je ne m'abuse, le Président de la Chambre peut voter dans certaines circonstances, quoique limitées. Cela veut-il dire que le Président de la Chambre pourrait présider le congrès à la direction d'un parti?

Tout cela est une question de forme. Nous ne remettons pas en cause l'intégrité ou les qualités personnelles de madame le vice-président. Il faudrait voir les incidences que cela peut avoir dans le cas d'une personne qui occupe le poste de vice-président de la Chambre des communes. J'appuie donc volontiers mon leader parlementaire quand il soutient qu'il serait malvenu pour quelqu'un qui occupe le poste de vice-président de la Chambre de présider le congrès d'un parti. J'espère que vous tiendrez compte de cette remarque dans la décision que vous rendrez sur cette importante question.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement tout ce qui vient de se dire. Je vais prendre la question en délibéré. Il se pourrait bien que la Chambre juge bon d'entendre la vice-présidente. Cela peut s'arranger, s'il y a lieu.

Je tiens à souligner—parce qu'il s'agit d'une question d'un grand intérêt pour tous les députés—qu'on a bien précisé à la Chambre que la question soulevée par le député de Cap-Breton—Richmond-Est ne se veut nullement une attaque personnelle contre la vice-présidente. On n'insinue rien du tout quant à la façon dont elle s'acquitte de ses fonctions à la Chambre, et j'en suis fort aise.

Je vais devoir prendre la question en considération. Je ferai part de ma décision à la Chambre dès que possible.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude de l'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1135)

[*Traduction*]

LOI SUR L'ÉLIMINATION DES BONIS DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) propose que le projet de loi C-339, Loi visant à éliminer le paiement de bonis dans le secteur public fédéral, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

—Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est très simple. Il vise à obtenir que le gouvernement examine la politique actuelle qui autorise le paiement de bonis à un très petit nombre de personnes et qu'il détermine si c'est vraiment juste.

Je considère que ce n'est pas le cas et j'ai des arguments pour appuyer mes dires. Je crois que nous devons réexaminer cette politique en vue de l'abolir, à moins que nous ne puissions trouver un moyen de l'appliquer équitablement à tous les employés de la fonction publique.

Je reconnais que—probablement à la suite des objections exprimées par les Canadiens, notamment moi-même—le gouvernement a décidé de suspendre le paiement de ces bonis depuis un certain temps déjà et cela, pour une période indéterminée. J'espère que cette politique sera maintenue. Je signale que si les fonctionnaires ont pu se passer de ce paiement jusqu'à maintenant ils peuvent s'en passer encore.

Je soupçonne que le gouvernement a suspendu ces paiements non seulement parce que les Canadiens les ont contestés, mais aussi parce qu'il a limité les augmentations salariales à zéro, zéro et 3 p. 100 dans la fonction publique. Cette mesure était aussi nécessaire à cause de la situation économique actuelle.

Nous ne sommes pas sans savoir qu'il y a environ 1,6 million de chômeurs au Canada. Nous ne sommes pas sans savoir qu'environ cinq millions de Canadiens vivent à la limite de la pauvreté, ou même sous le seuil de la

pauvreté. La plupart de ces Canadiens défavorisés sont des femmes et plus d'un million d'entre eux sont des enfants. Nous ne sommes pas sans savoir que plus de 2,2 millions de Canadiens vivent de l'aide sociale. Nous savons aussi que plus de deux millions de Canadiens mangent grâce aux banques d'alimentation et que 40 p. 100 d'entre eux sont des jeunes et des enfants. La situation est très grave.

Je n'ai même pas parlé de cet énorme déficit de plus de 30 milliards de dollars, ni de la dette qui est passée de 170 milliards de dollars, qu'elle était en 1984, à plus de 450 milliards aujourd'hui. C'est certainement là une question à examiner, si l'on cherche à réduire les coûts. C'est certainement une question à examiner si l'on est en faveur de l'équité. C'est même une priorité de premier plan.

Voyons maintenant les arguments de ceux qui prétendent que les bonis sont nécessaires. Certains prétendent qu'il y a un lien entre la rémunération et la productivité. C'est sans doute vrai dans certaines circonstances et dans une certaine mesure. Je n'en doute pas. Cependant, examinons les faits pour ce qui est des bonis en question. Est-il vrai qu'on constate une augmentation marquée de la productivité dans le cas d'environ 1 p. 100 des gens qui reçoivent un boni?

Des gens m'ont fait remarquer que les bonis ne sont pas permanents. Ils ne sont pas permanents dans le sens que tout le monde les reçoit régulièrement. Je parlerai aussi de ce phénomène.

Finalement, on me dit que les bonis sont accordés pour que les meilleurs éléments restent à leur poste. En tant qu'ancien haut fonctionnaire, sous-ministre, je dois dire que je n'ai jamais connu personne qui soit resté à un poste parce qu'il y avait une possibilité d'obtenir un boni. Ils restaient parce qu'ils étaient excellents, parce que le travail qu'ils effectuaient leur tenait à coeur et parce qu'ils étaient ce genre de personnes: des professionnels extrêmement compétents. Par conséquent, je ne pense pas que cet argument soit très valable.

Examinons l'autre aspect du problème. Pourquoi pourrions-nous ou devrions-nous supprimer les bonis? Le rapport entre la productivité et les bonis est très difficile à démontrer clairement dans le cas des fonctionnaires. Bien des gens diraient que c'est impossible. Comment mesure-t-on la productivité avec exactitude dans l'administration? Les gens sont-ils vraiment convaincus que ce qui est fait aujourd'hui est vraiment correct, équitable et juste? Je ne le pense pas.

Cela va aussi à l'encontre du principe du travail d'équipe. Nous reconnaissons de plus en plus que pour augmenter la productivité, il faut établir un climat de coopération. Je ne peux pas tout seul être extrêmement productif. Avec les personnes qui m'aident, je peux le devenir de plus en plus. Si je suis récompensé, que deviennent les gens qui m'ont permis de devenir de plus en plus productif? Ne devraient-ils pas aussi recevoir quelque chose? Je dirais que cela va à l'encontre du principe du travail d'équipe qui, à mon avis, est absolument indispensable non seulement aujourd'hui, mais aussi dans l'avenir.

• (1140)

Enfin, je voudrais poser une question. Quel est le montant acceptable d'un boni? Devrait-il être de 800 $, de 3 000 $, de 100 $ ou de 10 000 $? Comment le détermine-t-on équitablement? Comment l'évalue-t-on étant donné les méthodes utilisées ici?

Voyons approximativement combien de personnes touchent en fait ces bonis. Il y a, m'a-t-on dit, environ 4 500 gestionnaires de la fonction publique qui y sont admissibles. Il s'agit des gestionnaires des catégories SM, EX-1 à EX-5 ainsi que GX. On me dit que le montant moyen est égal à 4,5 p. 100 de la masse salariale du ministère et qu'il ne peut pas dépasser 10 p. 100 du traitement du bénéficiaire.

En réponse à une question inscrite au *Feuilleton*, j'ai reçu les renseignements suivants quand les derniers bonis ont été payés. Au niveau SM, les bonis s'élèvent en moyenne à 3 198,35 $ et au niveau EX-5, à 7 192 $—et je voudrais souligner que ce ne sont que des moyennes.

Quand on songe à la situation actuelle du Canada et à ma province du Manitoba qui a le taux le plus élevé de pauvreté, certains de ces bonis sont supérieurs à ce dont une famille dispose pour se nourrir et subvenir à ses besoins. Par conséquent, on ne peut pas me faire croire que ce que nous faisons est équitable et dans l'intérêt du Canada et de tous les Canadiens.

Pour que les députés d'en face ne disent pas que c'est une idée qui m'est toute personnelle, je vais citer certaines études que j'ai en fait demandées. Les lignes directrices du Conseil du Trésor proposent un taux de 7 à 10 p. 100 pour ceux qui ont des évaluations exceptionnelles, —c'est ainsi que cela fonctionne—de 5 à 7 p. 100 pour ceux qui ont des évaluations supérieures et de 3 à 5 p. 100 pour ceux qui ont des évaluations entièrement satisfaisantes.

Il est également important de noter que seulement 30 p. 100 des évaluations se situent dans les deux plus hautes catégories, mais que près de 95 p. 100 des gestionnaires reçoivent une évaluation au moins entièrement satisfaisante. Autrement dit, la presque totalité des 4 500 gestionnaires de la fonction publique est admissible à la prime.

Pour l'exercice financier 1990-1991, des primes de quelque 17,8 millions de dollars ont été versées aux gestionnaires admissibles de la fonction publique. Cette rémunération au rendement contrarie depuis longtemps—c'est ce que dit l'étude—d'autres groupes de la fonction publique, qui la considèrent comme un moyen de contourner les limites salariales qui existent pour la majorité des fonctionnaires. Même les membres de la catégorie de la gestion se sont dits insatisfaisaits du régime de rémunération au rendement.

Permettez-moi de citer un extrait d'une autre étude qui provient du rapport du vérificateur général de 1989. Le vérificateur général a mentionné plusieurs sources d'insatisfaction au sujet de ce régime. Une des sources d'insatisfaction, c'est qu'on décide des cotes de rendement sans qu'un rapport d'appréciation du rendement soit dressé ou qu'une évaluation en bonne et due forme soit faite. Deuxièmement, on établit un rapport d'appréciation du rendement et on décide de la cote sans la participation de l'employé faisant l'objet de l'appréciation ou sans entretien avec celui-ci. Troisièmement, on attribue la cote «supérieur» à tour de rôle parmi les employés, pour d'autres motifs que le rendement. Quatrièmement, on accorde deux cotes: une, en général moins élevée, pour déterminer la rémunération et l'autre pour évaluer le rendement. Cinquièmement, on attribue une proportion plus élevée de cotes «supérieur» aux titulaires de postes de niveaux supérieurs, limitant ainsi la possibilité de reconnaître ou de récompenser financièrement un rendement équivalent ou meilleur aux niveaux inférieurs de la catégorie de la gestion. On refuse, par principe, de considérer ou de reconnaître que les personnes détachées auprès d'autres organismes, ou qui participent à des groupes de travail, etc., puissent avoir un rendement «supérieur» afin de pouvoir attribuer cette cote aux personnes qui se trouvaient au ministère au cours de la même période. Sixièmement, on omet ou on est dans l'impossibilité de reconnaître les contributions spéciales ou exemplaires d'employés qui ne sont pas cotés «supérieur» ou «exceptionnel». On accorde des augmentations au mérite ou des primes au rendement sans suggestions ou consultation du supérieur immédiat de l'employé.

• (1145)

Voilà les questions au sujet desquelles le vérificateur général a émis de sérieuses réserves.

La question de la justice et des primes au rendement dans la fonction publique comporte au moins deux aspects. Le premier est le sentiment d'injustice qui prévaut chez les groupes non admissibles. Le deuxième est le sentiment d'injustice qui existe chez les cadres, en particulier les cadres inférieurs.

Aucune prime ne sera payée pour l'exercice financier 1991-1992. Cela ajoute un nouvel élément d'injustice et fait ressortir un des problèmes. Certains avaient l'habitude de recevoir des primes régulièrement et ils estiment que, puisqu'ils n'en recevront plus avant que la suspension ne soit levée, ils sont doublement pénalisés.

En plus des gestionnaires de la fonction publique, il y avait les directeurs de sociétés d'État, nommés par décret, qui recevaient des primes de rendement. Au moment de la suspension, la rumeur voulait que plus de 800 employés auraient reçu une prime.

En fait, et je désire corriger cette rumeur si vous le permettez, il n'y avait que 250 personnes nommées par décret admissibles à ces primes. Leur total pour cette année atteignait 800 000 dollars. C'est toujours beaucoup de monde et beaucoup d'argent.

Je voudrais attirer l'attention sur un autre point. Les primes de rendement dans la fonction publique ne touchent qu'un petit groupe d'employés, ceux qui sont dans la catégorie de gestion et qui ne représentent que 1 p.100 du total des employés.

Pratiquement tous les gestionnaires reçoivent une prime. Normalement, elle se monte à environ 5 p. 100 du salaire annuel du gestionnaire. Comme elles sont largement réparties sur une proportion relativement faible de fonctionnaires, les primes de rendement sont peut-être insuffisantes, selon cette étude, pour encourager une augmentation de productivité.

Nous avons examiné également la fonction publique de l'avenir. Fonction publique 2000 est une initiative destinée à renouveler la fonction publique du Canada. Certains se souviendront qu'elle a été annoncée en 1989. Son objectif était d'améliorer la fonction publique à la lumière des demandes probables du XXI^{e} siècle, un objectif fort louable.

La première étape fut de mettre sur pied plusieurs groupes de travail qui ont remis leur rapport en 1990. Naturellement, ces groupes ont examiné la question de la rémunération et des avantages sociaux, y compris les primes au rendement. Fonction publique 2000 a noté les carences. Ce n'est pas simplement Ronald Duhamel, député de Saint-Boniface. Ce n'est pas seulement le vérificateur général du Canada.

Fonction publique 2000 a signalé les carences de la structure actuelle des salaires. Comme le disait le rapport du groupe de travail sur la rémunération et les avantages sociaux, et je cite:

> L'approche actuelle de la fonction publique concernant la rémunération et les avantages sociaux est très uniforme, centralisée et contrôlée de façon rigoureuse. Une telle approche a tendance à traiter tous les employés, exceptionnels et médiocres, de la même façon; elle ne peut donc pas être utilisée d'une manière stratégique quelconque comme outil de gestion pour influencer l'efficacité de la fonction publique.
>
> Elle fait peu pour reconnaître ou récompenser les efforts exceptionnels, les initiatives ou les réalisations, et n'a pas de moyens de dissuasion contre un piètre rendement;

C'est extrait du sommaire exécutif, page 2.

L'avenir, selon ce groupe de travail, devra être différent. Il estime qu'une fonction publique moderne devrait avoir une approche souple et complète de rémunérations de base, d'avantages sociaux et de récompenses fondées sur le rendement. Cette approche devrait être gérée de façon stratégique.

Cela vient bien près de dire que les primes devraient essayer de répondre à leurs attributs théoriques. Voyez-vous, c'est là où est le problème. Dans un organisme aussi grand que le gouvernement, peut-on dire avec un certain degré de certitude que ceux qui constituent le 1 p. 100 d'employés qui reçoivent des primes sont les seuls à y avoir droit?

Peut-on dire que ceux qui reçoivent ces primes reçoivent de justes augmentations? Peut-on dire que ceux qui reçoivent ces primes influent réellement sur la productivité dans la fonction publique?

[*Français*]

Je soumets que c'est l'ensemble des gens, les hommes et les femmes qui travaillent pour la fonction publique, qui vont améliorer la productivité, s'il y avait une amélioration. Je crois que parce qu'il n'y a qu'un petit nombre, 4 500 si l'on regarde l'ensemble, ce n'est pas un nombre très élevé. Si l'on regarde ce petit nombre seulement qui reçoit cette rémunération supplémentaire, cela a—et je crois que cela est très vrai—un effet néfaste sur la culture de la fonction publique. Si on ne fait pas partie de ces groupes que j'ai mentionnés tout à l'heure, on ne peut pas mériter un tel don, et je trouve cela lamentable.

• (1150)

Je propose deux alternatives. Premièrement, que l'on prenne une approche qui pourrait couvrir l'ensemble de la fonction publique. Que la réceptionniste, la secrétaire, l'adjoint, les autres personnes qui contribuent à l'efficacité de la fonction publique soient considérés de façon juste, avec les autres. Je ne veux pas exclure un groupe ou l'autre si ce groupe ou cet individu contribue à améliorer la productivité.

Mais comment va-t-on y parvenir? Si on ne peut pas le faire, est-ce que cela en vaut la peine? N'oubliez pas ce que j'ai dit, et je vais le rappeler à mes collègues. Les arguments avancés pour ces bonis sont les suivants: il y a un lien très étroit et important entre la croissance de la productivité et cette rémunération supplémentaire; il nous faut cette rémunération supplémentaire afin de garder les meilleurs qui sont parmi nous aux rangs supérieurs. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne crois pas que cela soit le cas. Je crois que ces hommes et ces femmes très compétents sont là à cause de leur intérêt, à cause de leur engagement. La preuve est la suivante: on a gelé les bonis et il n'y a pas eu une grande perte de gens qui ont décidé d'aller ailleurs. Je suggère que si on continuait à les geler, si on enlevait cette approche du paquet de rémunérations, la façon dont on rémunère les gens, je ne crois pas que cela aurait un effet négatif envers ce groupe de gérants. Je crois qu'ils resteraient parmi nous parce que ce sont des gens qui sont engagés.

En terminant, je vais simplement souligner que ce projet de loi vise à éliminer, si l'on veut, les bonis, et je vais citer mon communiqué de presse qui se lit comme suit: «Ce projet de loi veut traiter tous les employés du secteur public également en abolissant les bonis au rendement accordé aux cadres supérieurs.»

Alors ce que je veux, c'est que l'on puisse éliminer ces bonis-là et considérer l'ensemble. Si on ne peut pas le faire de façon juste et précise, qu'on élimine tous les bonis.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, dommage qu'une seule personne puisse prendre la parole étant donné que les travaux de la Chambre passent avant la présentation du projet de loi C-339.

Le projet de loi C-339, qui vise à éliminer le paiement de bonis dans le secteur public fédéral, montre bien qu'on ne comprend pas le système de paiement de primes de rendement aux cadres supérieurs de la fonction publique.

En 1981, quand la catégorie de la gestion a été créée, il avait été décidé de réduire le traitement de base des cadres supérieurs et de compenser la différence par des primes de rendement ou des paiements forfaitaires réoctroyables chaque année au lieu d'inclure ces sommes en permanence dans le traitement de base. Le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la fonction publique, un groupe du secteur privé formé de cadres supérieurs des milieux d'affaires du Canada qui fournit des conseils et des recommandations aux différents gouvernements depuis 24 ans, a été le premier à recommander l'idée de payer des primes de rendement et continue d'appuyer cette idée.

La pratique voulant qu'une certaine partie de la rémunération des cadres dépende de leur contribution à l'organisation et soit en quelque sorte une récompense est aussi largement répandue dans le secteur privé.

En ce qui concerne les fonctionnaires, les primes forfaitaires de rendement ont été établies en réduisant de 15 p. 100 le dernier échelon de l'échelle de traitement pour compenser les paiements forfaitaires. Le fait de remplacer le rajustement des salaires par des bonis représente donc une économie parce que les sommes forfaitaires ne sont pas cumulatives d'une année à l'autre. Les primes forfaitaires de rendement ne constituent pas un paiement supplémentaire mais plutôt un autre moyen, plus efficace et plus économique, de répartir la même enveloppe de rémunération.

• (1155)

Je voudrais souligner que l'élimination du paiement de bonis signifierait l'adoption d'un système qui prévoit des rajustements de salaires qui sont égaux pour tous et qui ont un caractère permanent, peu importe le niveau de rendement ou la contribution à l'organisation. À mon avis, cela non seulement nuirait à la productivité, mais aussi serait injuste et surtout plus coûteux.

Je voudrais ajouter que l'adoption de ce projet de loi irait contre la tendance observée actuellement dans le secteur privé par le *Conference Board* du Canada et d'autres organismes de consultation, en ce qui concerne la partie de plus en plus grande du traitement qui varie ou qui est liée au rendement.

Pour terminer, la loi proposée aurait pour effet de rendre le système de rémunération moins souple et de favoriser une méthode de rémunération rigide et plus coûteuse, tout cela parce qu'on comprend mal les objectifs des primes de rendement et la façon dont elles sont gérées dans la fonction publique.

Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que les fonctionnaires soient rémunérés de façon juste et équitable comparativement aux personnes travaillant dans d'autres secteurs de l'économie canadienne. Tout en protégeant les intérêts des contribuables canadiens, à ce jour, les avis d'organismes comme le Groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la fonction publique ont été déterminants dans l'établissement de l'actuel système de rémunération des cadres qui est reconnu par beaucoup de pays comme l'un des meilleurs du genre. Nous devrions continuer de nous fier aux spécialistes pour ce qui est des recommandations en matière de rémunération.

Je ne vois donc aucun avantage, immédiat ou futur, à adopter le projet de loi C-339.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ce projet de loi cherche à corriger les lacunes du projet de loi C-29 qui a imposé un gel des salaires à la plupart des employés du secteur public fédéral sans toucher aux bonis que reçoivent les hauts fonctionnaires et les directeurs des sociétés d'État. On se souviendra que de ce côté de la Chambre, des députés se sont opposés au projet de loi C-29 ainsi qu'au gel des salaires du secteur public, étant d'avis que c'est à la table de négociations qu'il convient de prendre ce genre de décision.

Le même principe s'applique aux salaires et à la rémunération des hauts fonctionnaires même s'ils ne sont pas représentés par un syndicat à la table des négociations. Et c'est par le biais de négociations qu'il convient de fixer la rémunération des directeurs des sociétés d'État, si tant est que ce projet de loi les touche, et non pas aux termes d'un système de primes au rendement.

Les fonctionnaires qui relèvent de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique gagnent en moyenne 30 000 $ par an et leur salaire a été gelé pour les deux années à venir; par contre, plus de 4 750 cadres, dont le salaire dépassait en général les 100 000 $, étaient admissibles, en 1991, à ces primes au rendement. C'est la plus grande escroquerie au monde.

Si vraiment les employés du secteur public, les membres de cette Chambre ainsi que d'autres travailleurs au Canada ne reçoivent aucune augmentation de salaire, à la demande du gouvernement, pourquoi ce groupe, cette couche privilégiée aurait-elle droit à des primes au rendement? À notre avis, s'il n'y a d'augmentation pour personne, il ne doit pas y avoir de primes au rendement pour ces gens.

Je pense qu'il est très important de savoir qui touche des primes au rendement. La question se pose de savoir si ce projet de loi porte aussi sur les sociétés d'État, ce que j'espère bien, mais si tel n'est pas le cas, il faudra envisager des amendements à l'étape de l'examen en comité.

On sait que les dirigeants du CN, de Petro-Canada et de la Société des postes gagnent tous 300 000 $ par an et en plus il faudrait leur accorder des primes au rendement? Cela suffit à montrer dans quelle direction s'en va le gouvernement. Les privilégiés reçoivent des bonis, tandis que les travailleurs, qui sont en fait les éléments productifs du secteur public, voient leurs salaires gelés.

• (1200)

C'est à la table des négociations que se décident les augmentations de salaires pour ceux qui sont syndiqués et à qui s'applique le processus de négociations collectives. Quant aux cadres et à l'élite, leur rémunération devrait être fixée à leur propre table de négociations; il faut mettre fin à ces bonis qui leur sont versés sous la table à la fin de chaque année.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 5 février, du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 2, 3 et 4.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège et un plaisir de prendre la parole aujourd'hui à propos de ce projet de loi. J'aurais aimé pouvoir dire davantage de bien de ce projet de loi et de la Société canadienne des postes, car je connais beaucoup de personnes qui y travaillent. Je les rencontre dans ma circonscription et ici, à Ottawa. Ce sont des gens bien qui essaient d'offrir un excellent service, mais il est regrettable que, compte tenu du climat et des conditions qui sont actuellement les leurs, leur tâche soit on ne peut plus difficile.

Leurs difficultés, ils les doivent au gouvernement actuel qui leur fait la vie dure depuis 1984. Ainsi, en 1986, il a annoncé un plan d'entreprise visant essentiellement les régions rurales et prévoyant notamment la fermeture, la privatisation ou la fusion—le terme choisi importe peu—de 5 221 bureaux de poste ruraux, ce qui devait entraîner la mise à pied de 10 000 employés et avoir des conséquences sur des centaines de milliers de Canadiens vivant en milieu rural.

Le gouvernement et les députés d'en face qui doivent appuyer ce genre d'initiative gouvernementale devraient comprendre qu'en milieu rural, cette mesure est tout aussi impopulaire que la taxe sur les produits et services ou les 38 mesures fiscales imposées au cours des huit années et demie depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

Je sais, gouverner un pays n'est pas chose facile. Il faut savoir prendre certaines mesures impopulaires quand il s'agit de donner l'exemple, indépendamment du parti auquel on appartient. Cependant, lorsque la population manifeste aussi clairement son avis, quand des dizaines de milliers de pétitions demandent que l'on revienne sur

la décision de fermer des bureaux de poste ruraux, j'estime qu'il est du devoir du gouvernement d'écouter ceux pour qui cette mesure est une autre menace à la cohésion du monde rural.

Cela va déjà assez mal pour les Canadiens vivant en milieu rural qui sont confrontés à la récession et à des problèmes qui leur sont propres. Toutefois, d'autres aspects me préoccupent. Je ne vais pas m'appesantir sur le fait que, sur le plan social, le bureau de poste est le seul symbole de la présence du gouvernement fédéral dans les petites collectivités ni sur le fait que le bureau de poste offre un service qui va au-delà de la mission officielle de la Société canadienne des postes: les personnes âgées et d'autres personnes ayant des difficultés de toutes sortes y trouvent toujours un maître ou une maîtresse de poste affable disposé à leur venir en aide.

• (1205)

Le programme de la Société canadienne des postes visant à fusionner certains bureaux de poste et à fermer plus de 5 000 bureaux de poste ruraux est tout à fait contraire à deux autres politiques: l'autonomie des personnes âgées et l'action positive pour les femmes. Il y a donc manque de cohérence au niveau des politiques.

Le concept d'autonomie des aînés vise à faire en sorte que ces derniers arrivent à vivre seuls avec un minimum d'aide. Auparavant, une personne âgée pouvait se rendre au bureau de poste et y trouver un service et un accueil chaleureux; elle pouvait aussi recevoir son courrier livré directement chez elle par le bureau de poste, mais ceci n'est plus possible. Très souvent, j'en ai été témoin moi-même, les personnes âgées doivent se rendre à des boîtes postales et durant l'hiver, à cette époque de l'année, il leur est presque impossible d'aller chercher leurs chèques ou les lettres venant des êtres chers ou leur courrier général qui est d'une importance vitale pour elles.

Quant à l'action positive pour les femmes, en fermant les 5 221 bureaux de poste, on abolit un peu plus de 10 000 emplois puisque les bureaux comptent en moyenne deux ou trois employés et dans certains cas un seul. Il y a lieu de faire remarquer que de ces quelque 10 000 emplois, 83 p. 100 sont occupés par des femmes. Je n'ai pas à vous expliquer à quel point il est difficile pour une femme de trouver un emploi. Cette question fait l'objet de débats constants et de discussions dans la presse écrite et les médias électroniques. Je crois qu'il faut prendre la peine d'y regarder de plus près lorsque le gouvernement prône une politique et insiste sur une politique qui va à l'encontre de l'emploi des femmes, particulièrement en milieu rural.

Je ne peux vous dire à quel point cela m'attriste, quand j'arrive dans l'une des 250 collectivités rurales que je représente à titre de député, de voir que le drapeau du Canada ne flotte plus au-dessus de l'inévitable édifice des postes, bâtiment minuscule dans certains cas.

Si l'on parle de marges de profit, vous me direz que cet élément n'entre pas en ligne de compte, que le but de l'entreprise est de faire de l'argent. C'est une chose de réaliser des profits, mais l'objectif de la Société canadienne des postes, entériné par le premier ministre en 1984, est de fournir un service aux Canadiens. À mon avis, en fermant un bureau de poste et en le remplaçant par une boîte postale bien impersonnelle ou par un bureau de poste privé, non seulement ne donne-t-on pas le meilleur service possible aux Canadiens, mais on dénigre aussi l'effort global en matière de vie communautaire. Après tout, parmi ses objectifs, un gouvernement se doit notamment d'exercer un leadership et de favoriser la vie dans les petites collectivités en cette époque où les emplois sont rares, presque inexistants, où l'économie du pays est dans un état déplorable et où la dette est tout simplement déprimante.

À mon avis, le projet de loi vise à privatiser la Société canadienne des postes, et non pas à assurer aux Canadiens le genre de service pour lequel je plaide depuis cinq minutes. Le projet de loi ne contient aucun renseignement précis concernant l'offre de participation faite aux employés. Il ne fixe aucune valeur aux actifs ou aux actions, mais surtout il ne protège pas les employés dont j'ai parlé avec tant d'enthousiasme au début de mon allocution.

Selon moi, ce projet de loi est à l'image de la façon de faire de la haute direction de la Société canadienne des postes. Le président de la société, qui gagne entre 280 000 $ et 300 000 $ par année, appuie ce genre de politique.

Qu'en disent les médias? Ils se demandent par exemple qu'est-ce qui a fait que la Société canadienne des postes ne réalisera pas les profits qu'elle avait prévus. On rapporte également un fait accablant, qui a été discuté à la Chambre, à savoir qu'une société privée a obtenu 700 000 $ pour assurer l'expédition de courrier à l'étranger. Les organismes gouvernementaux eux-mêmes affirment qu'il est moins coûteux et plus efficace d'avoir recours à des entreprises privées qu'à la Société canadienne des postes. Le gouvernement n'indique pas, par sa façon d'agir, qu'il appuie les mesures prises par la société.

• (1210)

Il y a deux semaines et demie, j'ai participé à une rencontre à Spaniard's Bay, une localité d'un peu moins de 3 000 habitants. Les gens sont très préoccupés par la fermeture prochaine de leur bureau de poste. On leur a dit que l'établissement fermerait ses portes parce que

l'occasion s'est présentée de remplacer le maître de poste ou la maîtresse de poste. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, ce genre de situation s'est déjà produite dans la circonscription du premier ministre à cinq reprises, mais les bureaux de poste n'ont pas été fermés.

Qui plus est ce genre d'annonce ne fait rien pour redonner confiance au public. Je n'aime pas pointer des députés du doigt, mais il se trouve qu'un député ministériel était tellement mécontent qu'il s'est levé à la Chambre pour fustiger son propre gouvernement. Je fais ici référence au député de South Shore qui est intervenu le 19 février pour dénoncer le fait qu'il faudra débourser 43 cents pour faire réacheminer du courrier.

Cela signifie que les quelque 400 000 Canadiens qui déménagent chaque année n'auront plus accès à ce service. Ce genre de mesure est tellement irritant que le député de South Shore a déclaré, le 19 février, qu'il n'y a pas de limite à ce que la Société canadienne des postes ferait pour mécontenter le public canadien, et les Canadiens sont effectivement très en colère. Mon collègue a ajouté:

> C'est insensé. C'est un affront que les Canadiens n'accepteront pas, et qu'ils n'ont pas à accepter d'ailleurs. Cette mesure ne permettra pas à la Société canadienne des postes de mettre de l'ordre dans ses finances. Elle entraînera simplement la mise au rebut d'un grand nombre de lettres qui auraient dû parvenir à leur destinataire.

Ce député fustigeait son propre gouvernement et les mesures prises par la Société canadienne des postes.

Je dirai en terminant, et je reprends ici les mots du premier ministre, que si la société canadienne des postes a pour mandat d'offrir un service de meilleure qualité au public, non seulement cet objectif n'a-t-il pas été atteint, mais il semble que le gouvernement fasse tout ce qu'il peut pour qu'on ne l'atteigne pas.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je prends la parole à l'étape du rapport du projet de loi C-73, projet de loi qui constitue essentiellement une première étape vers la privatisation de la Société canadienne des postes.

Je puis dire que les Canadiens, en particulier les Canadiens qui vivent en région, connaissent fort bien les effets de la privatisation, car ils ont vu leurs services diminuer chaque fois que le gouvernement a nourri quelque velléité de privatisation. Qu'on se rappelle ce qui est arrivé aux tarifs aériens et le pétrin dans lequel nous a mis la privatisation de la société Air Canada. Les gens de ma circonscription bénéficient-ils de tarifs moins élevés pour autant? Non, monsieur le Président. Ils paient très cher pour voyager parce que les compagnies privées s'efforcent de promouvoir leurs services à destination de l'étranger. Il s'ensuit que le service aérien entre Sudbury et la Floride ou entre Toronto et l'Europe coûte moins cher que le service aérien entre Sudbury et Toronto. Je me hasarderai à dire que la privatisation de la Société canadienne des postes donnerait le même genre de résultats.

Remarquez, la qualité des services de la société s'est certes détériorée ces dernières années. Il n'y a aucun doute pour moi que la dernière baisse de service en date est l'installation de boîtes jumelées, censément plus efficaces. Le système des boîtes jumelées veut que l'on poste le courrier local dans une boîte et le courrier destiné à l'extérieur de la région dans une autre boîte.

Autrefois, on triait à Sudbury tout le courrier destiné au nord-est de l'Ontario, mais cela ne se fait plus, bien sûr. Il est beaucoup plus efficace d'envoyer tout le courrier à Ottawa d'où il peut être évidemment renvoyé à toutes les régions et municipalités.

On aurait cru qu'avec ces boîtes jumelées, le courrier local serait distribué plus rapidement. Permettez-moi de vous raconter ce qui s'est passé récemment par suite de l'installation de ces boîtes jumelées. Il semble que tout courrier qui est posté dans la boîte destinée au courrier local, disons le vendredi après-midi ou le vendredi soir ou encore le samedi, est aussi envoyé en principe à Ottawa. Quiconque croit que son envoi local posté à Sudbury le vendredi soir ou le samedi se rendra à destination le lundi, toujours à Sudbury, se trompe royalement. Il n'arrivera probablement pas à destination avant mercredi ou jeudi. On me dit qu'il est, semble-t-il, plus pratique d'expédier tous ces envois à Ottawa et de les faire trier sur place par les toutes nouvelles machines de tri qui peuvent traiter le courrier extrêmement rapidement. Ce que la Société canadienne des postes a oublié, c'est qu'il faut envoyer ce courrier là-bas avant qu'il ne revienne. Ainsi, le courrier n'est pas expédié à destination comme c'était le cas auparavant.

• (1215)

Quelles sont les répercussions sur le service? Nous payons pour obtenir un bon service, mais qu'en est-il, en fait? Là encore pour épargner de l'argent, semble-t-il, on a éliminé un grand nombre de boîtes à lettres car il était trop coûteux d'y lever le courrier. Je suis persuadée que c'était bien le cas parfois. Dans certaines régions du pays, on retrouve une forte concentration de personnes âgées. Elles ont très peu de façons d'expédier et de payer leurs factures. Elles ont maintenant beaucoup plus de difficultés à se rendre à des boîtes à lettres.

À un endroit qui me vient à l'esprit, on retrouve un certain nombre de tours d'habitation sur un périmètre plutôt restreint. Or, on a maintenant déplacé le comptoir postal. Je reçois des pétitions de gens qui se plaignent du fait qu'ils doivent maintenant descendre une forte pente et la remonter ensuite pour aller expédier leurs lettres.

Lorsqu'on est jeune et en bonne santé, il est facile de se dire qu'il suffit de courir et de jeter la lettre dans la boîte, car on est en bonne forme. Permettez-moi de vous préciser que, par contre, lorsqu'il s'agit d'une personne âgée vivant dans le nord de l'Ontario, en hiver, lorsqu'elle doit descendre une forte pente, elle craint de tomber. Les intéressés vont avoir beaucoup plus de difficultés à poster leurs lettres.

On modifie les services sans tenir compte des besoins des gens et on se demandera ensuite pourquoi la Société canadienne des postes éprouve tous ces problèmes. J'ai toujours cru que si on offrait le meilleur service possible, les gens s'en serviraient.

Le gouvernement affirme que tout doit être administré comme une entreprise. Eh bien je tiens à dire que les entreprises qui ne satisfont pas leurs clients ne s'en sortent pas très bien. Elles finissent inévitablement par fermer leurs portes. La Société canadienne des postes n'est certainement pas le type d'entreprise qui tend à offrir le meilleur service possible à ses clients.

J'ignore qui la société essaie de servir, mais je peux vous dire que nous ne recevons pas notre courrier comme c'était le cas auparavant. À une époque, lorsqu'on postait une lettre, elle arrivait à destination généralement dans les 24 heures; c'était la règle plutôt qu'une exception. De nos jours, la seule façon d'obtenir une certaine forme de garantie, c'est de payer davantage et d'avoir recours à la Poste prioritaire.

Je crois que c'est là une raison pour laquelle les gens font de moins en moins appel aux services de la Société canadienne des postes. Il est de moins en moins probable que leur courrier se rende à destination à temps. La société va maintenant devoir concurrencer les télécopieurs, les téléphones et un grand nombre de services privés qui font de l'excellent travail, soit dit en passant, en s'assurant de livrer le courrier dans les délais prévus.

Je voudrais rappeler à la société qu'elle a pour rôle de servir la population. Je n'ai rien contre le fait qu'elle essaie de rentabiliser ses opérations; c'est une excellente idée. Cependant, si elle décourage les gens d'utiliser ses services, les services qui demeureront devront être de plus en plus coûteux, car c'est là le seul moyen de récupérer les sommes investies.

J'invite la Société canadienne des postes à faire comprendre à ses cadres supérieurs qu'elle est là, en fait, pour servir la population canadienne. Il lui incombe de s'assurer que les gens des régions éloignées sont aussi bien servis que les gens des régions à forte densité de population. Je pense que c'est là la nature de notre pays, de s'assurer que tous les Canadiens profitent d'un service pratiquement semblable où qu'ils vivent.

La Société canadienne des postes l'oublie. Elle l'oublie aux dépens de la population canadienne et de ses propres employés. Ces derniers doivent donc toujours faire plus avec moins, de sorte qu'ils arrivent difficilement à assurer le genre de services qu'ils voudraient fournir.

• (1220)

La distribution du courrier à domicile ne s'accroît dans aucune région du Canada, assurément pas dans ma circonscription. Par contre, on voit de plus en plus de boîtes postales. Des frais sont imposés pour les boîtes postales parce que la Société canadienne des postes voudrait abandonner ce service. Elle profite de toutes les occasions pour se dégager graduellement de ses responsabilités.

Or, nous devons absolument cesser d'accorder tant de valeur à l'argent, parce que cela nous empêche de penser aux individus. Oui, il est souhaitable d'obtenir une bonne rentabilité, mais la seule façon d'y parvenir, c'est d'offrir au public un service convenable. Je propose que la Société canadienne des postes procède à une remise en question. Elle peut effectivement offrir des actions à ses employés pourvu qu'elles leur donnent voix au chapitre.

Avec ce projet de loi les employés n'ont pas leur mot à dire sur les activités courantes de la Société canadienne des postes. Or, ce n'est que lorsque les employés ont voix au chapitre sur les services qu'ils fournissent qu'il peut vraiment y avoir une amélioration. Ce sont eux qui savent vraiment ce qu'il faudrait faire et comment il faudrait le faire. Ils sont beaucoup plus en mesure de le faire parce qu'ils voient ce qui se passe tous les jours à la société. Ils sont à même de constater les problèmes, car cela fait partie de leur vie.

N'êtes-vous pas d'avis qu'en devenant actionnaire, on devrait avoir le droit de se prononcer ou de voter sur les questions dont on s'occupe? Même si ce projet de loi autorise la vente de 10 p. 100 des actions aux employés, il ne leur donne aucun droit de se prononcer sur l'orientation donnée à la société. C'est honteux!

Je recommande que nous rejetions ce projet de loi et que nous demandions à la Société canadienne des postes de consulter ses employés et d'élaborer une meilleure proposition pour servir la population canadienne, parce que c'est précisément ce dont elle est chargée.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur cet important projet de loi qui apporte encore une fois de nouveaux changements à la Société canadienne des postes.

La question de la Société canadienne des postes est l'une des plus frustrantes à laquelle j'ai eu affaire depuis que j'ai été élu député. Dans ma circonscription en grande partie rurale, qui se trouve en Saskatchewan, plusieurs bureaux de poste ont été fermés comme dans l'ensemble du pays.

Ce qui est le plus frustrant, c'est que la Société canadienne des postes puisse simplement annoncer à une collectivité au cours d'une assemblée publique son intention de la priver de son bureau de poste sous prétexte, selon elle, d'améliorer le service, de fournir de meilleurs services à cette collectivité. Or, cette collectivité, qui ne s'est jamais plainte de ses services, estime en fait jouir d'un bon service. Mais la société prétend qu'elle doit faire des changements pour réduire les coûts.

Si la Société canadienne des postes se montrait honnête et ouverte envers les Canadiens des régions rurales, à la rigueur je pourrais comprendre. Si encore elle exposait les fait tels qu'ils sont à la collectivité en question, si elle lui expliquait que le montant des recettes que lui rapporte le bureau de poste ne justifie pas les milliers de dollars consacrés à son exploitation et qu'elle essayait avec elle de trouver une solution qui lui permette de maintenir ses services à la collectivité tout en améliorant ses recettes. Je ne verrais aucun problème à cela.

Ce que je trouve inadmissible, c'est que la Société canadienne des postes puisse imposer sa volonté et qu'elle ferme des bureaux de poste sans demander leur avis aux intéressés. Je me suis longtemps demandé à quoi la Société canadienne des postes voulait en venir. À présent, c'est clair, tout ce qu'elle vise, c'est la privatisation.

M. Blenkarn: Exact.

M. Laporte: Le député d'en face dit que c'est exact. Le problème est que la Société canadienne des postes devrait collaborer avec la collectivité pour assurer de meilleurs services à celle-ci. Dans ma circonscription, une collectivité a proposé par exemple à la société d'acheter l'immeuble qui abrite le bureau de poste. Elle lui a proposé de jouir gratuitement de l'usage de l'immeuble, ceci pour l'aider financièrement.

Les habitants de Briercrest, où des gens comme Bub Hill travaillent au service de la collectivité, ont proposé à la Société canadienne des postes de réduire les heures de travail des employés. Ils lui ont suggéré de réduire le nombre de jours de travail des employés. Ils lui ont dit que cette solution leur conviendrait.

• (1225)

Une autre collectivité a proposé de mettre à la disposition de la Société canadienne des postes un employé municipal qui travaillerait à temps partiel. La Société canadienne des postes a rejeté toutes ces suggestions, disant que ça ne marcherait pas, qu'elle voulait leur assurer un meilleur service et pour cela fermer le bureau de poste.

C'est la chose à faire si le but est bel et bien de fermer les bureaux de poste ruraux. Si le gouvernement se souciait des intérêts des habitants des régions rurales, son attitude serait tout à fait différente.

Les collectivités rurales luttent pour leur survie. Une fois le bureau de poste fermé, c'est leur dernier contact avec le gouvernement fédéral qui disparaît. Tous les bureaux de poste ne peuvent rester ouverts. C'est certain. Les choses évoluent. Si la société avait une manière plus raisonnable d'envisager l'exploitation de ses immeubles et des bureaux de poste ruraux, nous pourrions régler le problème.

La mesure à l'étude constitue simplement un prolongement de la politique tacite du gouvernement. Je fais remarquer que le ministre responsable de la Société canadienne des postes a déclaré, en mai dernier, qu'il n'y a pas de grandes chances qu'on privatise tout de suite. Il ajoutait: «Si j'avais à parier, je parierais que d'ici 20 ans on verra les bureaux de poste du monde entier privatisés. Je ne verrais pas d'objection à ce que le Canada soit le premier à le faire.» En l'occurrence, il s'agit purement et simplement d'un pas de plus sur la pente savonneuse vers la privatisation.

Si le gouvernement voulait bien collaborer avec le syndicat au lieu de n'en tenir aucun compte, nous aurions de meilleures relations syndicales-patronales. Il est ridicule de penser apaiser le syndicat en offrant aux employés 10 p. 100 des actions sans aucune consultation véritable avec le syndicat. Il devrait commencer par essayer de régler les griefs dont la société fait l'objet. On en compte déjà plus de 100 000, soit presque deux griefs par personne. Ces griefs s'accumulent depuis des années. Ils traduisent bien l'exaspération que ressentent les employés de la société. Voilà un point sur lequel le gouvernement pourrait commencer à régler les problèmes à la Société canadienne des postes. Il ne devrait pas proposer unilatéralement un projet de loi en prétendant avoir trouvé la solution. Il prétend dire au syndicat, à la Société canadienne des postes et aux Canadiens ce qui est bon pour eux. Il affiche la même attitude dans le cas de la fermeture des bureaux de poste ruraux.

Des gens qui tâchaient de sauver leurs bureaux de poste ont communiqué avec moi. La société leur a dit: «Appelez votre député si vous voulez, mais cela ne donnera rien, car nous ferons ce que nous voulons de toute façon.» Quelle belle attitude! C'est une attitude vraiment arrogante, qui reflète bien l'arrogance du gouvernement actuel.

Un gouvernement qui dispose d'une majorité pendant huit ou neuf ans a tendance à devenir pas mal indifférent, insensible et arrogant. La société incarne ce genre d'attitude qui ne va sûrement pas faire aimer la Société canadienne des postes ou le gouvernement des Canadiens des régions rurales.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, disons qu'il faut être raisonnable, qu'il faut coopérer pour offrir de bons services postaux aux Canadiens et qu'il faut être franc avec eux. Si le gouvernement veut privatiser la Société canadienne des postes, pourquoi n'a-t-il pas le courage de dire que c'est ce qu'il est en train de faire au lieu de dissimuler ses intentions?

C'est la même chose dans le cas du premier ministre qui, en 1985, disait: «Certains veulent acheter Radio-Canada. Radio-Canada n'est pas à vendre, pas plus qu'Air Canada.» Ce sont des paroles célèbres. Depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir, il a dit une chose pour ensuite faire exactement le contraire. Il pense en termes de privatisation sans se soucier des conséquences de ses actes.

Si la société se donnait tout simplement pour objectif d'assurer de bons services postaux aux Canadiens, nous aurions une bonne base de discussion. Au lieu de ça, elle dit: «Nous voulons privatiser la Société canadienne des postes. Il nous faut procéder étape par étape, afin d'amener les Canadiens à croire que la société d'État ne sera pas privatisée.»

• (1230)

Notez bien ce que je vous dis. Si les conservateurs forment le prochain gouvernement, la Société canadienne des postes sera privatisée avant la fin de leur mandat. Je remercie le ciel du fait que nous tiendrons des élections au cours des prochains mois et que le gouvernement n'aura pas le temps de privatiser la société. Les habitants des régions rurales n'oublient pas l'insensibilité que le gouvernement leur a témoigné.

Je voudrais vous décrire à quel point la Société canadienne des postes m'a déçu, comme jamais des fonctionnaires ou d'autres sociétés d'État ne l'ont fait. Des dirigeants de la société ont déclaré, à moi et à d'autres, qu'ils respecteront leurs lignes directrices, peu importe ce que nous faisons et ce que nous disons. Je trouve cela répugnant, sournois et trompeur. Si le gouvernement veut vraiment se faire aimer de la population, il devrait modifier quelque peu son attitude et tenter de comprendre les besoins des Canadiens vivant en milieu rural et le genre de service postal qu'ils réclament.

À Moose Jaw, Dave Byas, relationniste de la Société canadienne des postes, a affirmé que la ville ne serait ni touchée, ni visée par les plans de son entreprise. Pourtant, la Société canadienne des postes s'apprête à abolir le service au comptoir à Moose Jaw. Elle restructurera tous les bureaux de poste à Moose Jaw et ouvrira quatre comptoirs postaux.

Nous avons appris cette nouvelle parce qu'un employé de la Société canadienne des postes a trop parlé. Cependant, les employés de Regina, les relationnistes qui sont censés être au courant de la situation, maintiennent que la Société canadienne des postes n'envisage aucunement de fermer ses portes ou de modifier quoi que ce soit à Moose Jaw. C'est un mensonge. Cela prouve que les employés de la Société canadienne des postes cherchent à nous tromper et illustre bien le genre d'attitude qui nuit à la Société canadienne des postes et qui ternit la réputation du gouvernement.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais également participer à ce débat portant sur le projet de loi C-73, qui en est à l'étape du rapport, et qui vise à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes. Peut-être qu'il serait bon ici de faire un peu l'historique de la Société canadienne des postes, surtout depuis les derniers 10 ans, car avant on avait un ministère des Postes, et c'est devenu la Société canadienne des postes depuis 1982.

La création de cette société de la Couronne visait justement à éviter les problèmes que l'on connaissait dans le passé du temps du ministère des Postes. À ce moment-là, le but était d'offrir de meilleurs services, d'avoir de meilleures relations de travail, ainsi que de balancer les livres. Je dois dire que depuis 1982, et avant l'arrivée du gouvernement conservateur au pouvoir, la Société canadienne des Postes était en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés par le législateur en 1982. Mais voilà ce qui arrive, et là je vois que je viens de réveiller quelques Conservateurs. Peut-être serait-il bon qu'ils écoutent. De cette façon, ils pourront comprendre un peu ce qui est arrivé dans ce dossier-là, parce que je le connais très bien.

Donc qu'est-il arrivé en 1985? D'abord, en 1982, le ministère des Finances avait fixé un échéancier, qui était de balancer les livres, et ce réparti sur un certain nombre d'années. Comme je le disais, la Société était en bonne voie d'atteindre cet objectif. Mais le ministre des Finances,tout à coup, au mois de février, lors de la présentation de son Budget en 1985, a décidé ceci: on coupe les crédits, vous balancez les livres à partir de cette année. Quelques mois plus tard, on a introduit ce fameux plan corporatif de la Société canadienne des postes qui a engendré, comme on le sait, des révoltes un peu partout à travers le pays, les fameuses superboîtes postales qu'on ne parvenait pas à ouvrir, qui étaient gelées, et qui encore aujourd'hui causent un paquet de problèmes à travers le pays. On se souvient de l'indignation du Canada rural qui, encore aujourd'hui, est très actif, parce que le gouvernement a décidé, justement, de fermer des milliers et des milliers de bureaux de poste dans des petits villages et des petites villes. Ces bureaux étaient la seule présence fédérale, le seul endroit où on pouvait voir le drapeau du Canada.

• (1235)

Je ne veux pas en faire tout l'historique, car cela me prendrait des heures. Mais au sujet de ce projet de loi—et c'est pourquoi j'ai de la difficulté à l'appuyer et que je suis contre—que fait ce gouvernement? Il fait un peu de relations publiques. Lors de la préparation du plan d'affaires, le gouvernement a imposé son plan d'affaires à la Société canadienne des postes et tous ceux, au conseil d'administration, qui n'étaient pas d'accord ont été obligés de démissionner.

On sait ce qui s'est produit. Il y a eu deux grèves pendant les deux derniers mandats de ce gouvernement. Chaque fois qu'on devait négocier les contrats, il y avait une grève qui coûtait des millions de dollars, avec de la violence, et tout le reste. Et là, en 1992, le ministre responsable de la Société des postes nous propose un projet de loi pour dire qu'on va essayer de faire des relations publiques. On va offrir 10 p. 100 des actions de la Société canadiennes des postes aux employés. Mais là, ils nous disent: Oui, vous allez acheter ces 10 p. 100, mais il n'y a pas de prix, on ne sait pas combien cela coûte, quelle est la valeur de la Société canadienne des postes.

Ce qui est étrange, c'est que ce gouvernement prétend qu'il va opérer et qu'il s'y connaît en affaires. Mais je pense qu'en affaires, quand on décide de vendre des actions et de les mettre sur le marché, il y a un plan, il y a un coût. Ici, on n'a rien. Mais le pire, et je trouve que c'est une vraie insulte aux employés surtout, ils disent: Vous pouvez acheter 10 p. 100, mais vous n'aurez pas un mot à dire, vous n'aurez pas droit de vote.

Un actionnaire qui achète des actions d'une société, qu'il s'agisse d'une société de la Couronne ou non, qui n'a pas un mot à dire, je pense que, aujourd'hui, en 1993, on ne peut pas se permettre cela. C'est ce gouvernement qui, chaque jour qu'on lui pose des questions, répond toujours qu'il y a une société et qu'on devrait laisser la Société décider, fonctionner, administrer et diriger les Postes. Mais en 1985, il a imposé un plan d'affaires et tous les problèmes qu'on a connus sont le résultat de ce plan qui a changé le mandat original que le législateur, cette Chambre, avait donné en 1982 lors de la création de la Société canadienne des postes. À cette époque, je le répète, c'était pour donner un meilleur service, pour avoir de meilleures relations de travail et aussi pour balancer ses livres. Là, en 1985, on a dit: Oubliez les relations de travail, oubliez les services aux consommateurs, balancez vos livres dès maintenant, parce qu'on ne vous donnera plus un sou. Et c'est là qu'on a détruit quelque chose qui nous représentait, qui nous unifiait à travers tout le pays.

C'est bien beau, et le député de Mississauga l'a dit plus tôt, oui, c'est vrai, la raison, c'est pour privatiser. Bien sûr, mais écoutez, est-ce qu'on va privatiser la Chambre des communes? Il y a des choses qu'on ne peut pas privatiser. Le service postal en est un, surtout dans un pays comme le Canada.

[*Traduction*]

Ce ne sont pas des blagues. Imaginez que nous privatisions Postes Canada. À Montréal, à Toronto et à Vancouver, une entreprise privée peut exploiter un service postal et en tirer des bénéfices. Mais que se passerait-il dans les petites villes? Dans le Nord? Aux yeux du gouvernement actuel, le Canada se résume à Montréal, Toronto et Vancouver. Par les temps qui courent, on peut même exclure Montréal.

Il faut que cette attitude change et que la priorité soit donnée aux personnes et au service. C'est notre raison d'être. Nous devons veiller à ce que les services soient assurés et à ce que nous puissions les payer, mais il ne suffit pas de le dire. Le gouvernement actuel en a fait autant en 1985. Le ministre des Finances a présenté le budget et dit que désormais, à partir du prochain exercice financier, le 1er avril, le gouvernement n'allait pas tolérer de déficit, mais qu'il allait exiger un budget équilibré.

• (1240)

En 1982, la Société des postes a reçu un mandat très clair: donner un meilleur service, améliorer les relations de travail et équilibrer progressivement ses livres de manière qu'elle puisse s'organiser et atteindre son objectif. Au lieu de cela, à quels résultats avons-nous eu droit, avec son plan d'entreprise de 1985? Deux grèves violentes qui ont coûté des millions de dollars aux contribuables. Nous avons dû également accepter des hausses du prix des timbres.

Ce plan d'entreprise a eu encore d'autres conséquences. Tous les membres du conseil d'administration de la société qui refusaient d'abonder dans le même sens que le gouvernement ont été forcés à démissionner, si bien que le gouvernement a pu agir à sa guise et oublier le mandat initial de la société. Aujourd'hui, ce projet de loi se présente comme une sinistre blague, parce que le gouvernement veut rétablir les bonnes relations de travail qui existaient depuis 1982 et qui se sont détériorées en 1985. Il veut maintenant donner aux employés la possibilité d'être propriétaires d'une partie de la société. Ils ne savent pas ce qu'ils achètent et ils n'ont pas le droit de vote. C'est une blague et une insulte.

[*Français*]

Bien sûr que j'ai parlé, à ce jour, des problèmes de la Société canadienne des postes et des relations entre la Société et le gouvernement, mais j'aimerais, dans la minute dont je dispose, donner encore un autre exemple dans ma circonscription.

Dans ma circonscription de Saint-Léonard, il n'y a qu'un bureau de poste et ils parlent déjà de le fermer. Puis c'est encore là la façon dont on fait les choses. Ils n'ont pas demandé à la région avoisinante du bureau de poste ce qu'en pense la ville de Saint-Léonard. Qu'est-ce qu'ils font? Ils se promènent pour essayer de trouver un dépanneur qui peut acheter de l'équipement pour un bureau de poste. De cette façon, ils vont enlever le service au comptoir de la rue Jean-Talon, et bien sûr, il y aura moins de problèmes avec le syndicat parce qu'il y aura un certain nombre d'employés qui ne seront plus là.

Mais en prenant une telle décision, est-ce qu'ils ont pensé au service? Est-ce que les gens vont avoir un meilleur service? C'est là toute la philosophie de la Société canadienne des postes qui a reçu le plan d'affaires imposé par ce gouvernement en 1985, de dire: Écoutez, il faut absolument faire des profits, le reste n'est pas important.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, vous avez sans doute entendu l'expression populaire qui va un peu comme suit: Il n'y a rien là! Il n'y a rien là! Eh bien, c'est une bonne façon, c'est une façon précise de décrire le projet de loi C-73. Il n'y a rien là pour les travailleurs, les travailleuses, il n'y a rien là pour les citoyens et les citoyennes.

[*Traduction*]

C'est sans l'ombre d'un doute le premier pas vers la privatisation. À mon avis, nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous reconnaissons que les travailleurs peuvent acheter jusqu'à 10 p. 100 des actions, mais aucun prix ni aucune précision n'est donné, et les 10 p. 100 d'actions que les employés pourraient décider d'acquérir ne sont assorties d'aucun droit de vote ni d'aucun pouvoir décisionnel. C'est vraiment très regrettable. Il s'agit de la première étape.

[*Français*]

C'est le premier pas vers la privatisation, j'en suis convaincu. D'ailleurs, mes collègues de tous les partis indiquent qu'ils sont d'accord avec moi. Cela est malheureux, je crois, parce que le gouvernement a une chance absolument inouïe d'adresser une question de fond, c'est-à-dire les services que rend la Société canadienne des postes aux Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Le gouvernement avait là une occasion en or. Il aurait pu écouter ce que les Canadiens avaient à dire et tenir compte de leurs préoccupations. Il aurait alors pu présenter un projet de loi louable, adéquat et significatif. À mon avis, il s'agit d'une première étape vers la privatisation. On pourrait voir dans un projet de loi de ce genre certains éléments positifs, mais, dans sa forme actuelle, cette mesure législative est vague, imprécise, et elle ne nous donne pas la moindre idée de ce qui sera accompli. Quelle occasion en or le gouvernement a ratée! Il aurait pu aborder la question du service.

Je veux insister un peu sur la question du service. La société visée est terriblement arrogante. À titre de député, je lui ai posé une question très simple. Je lui ai demandé de me dire quels bureaux de ma circonscription ont été visés par sa décision. La société a d'abord refusé de répondre. Comme j'ai insisté, elle m'a ensuite fourni une liste de tous les bureaux encore ouverts ainsi que des services qui y sont offerts. J'imagine que ses employés ne comprennent pas très bien les deux langues officielles. J'ai demandé très clairement quels bureaux avaient été visés. J'aimerais le savoir afin de pouvoir étudier la question avec mes électeurs. La société a toutefois décidé de ne pas me fournir ces renseignements.

• (1245)

J'espère, comme vous le souhaitez probablement aussi en votre for intérieur, monsieur le Président, que le prochain gouvernement sera un gouvernement libéral, car la première chose que je ferai, ce sera d'appeler la

Société canadienne des postes pour obtenir une liste complète de tous les bureaux visés.

Permettez-moi de vous mentionner, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres députés, certains des endroits où les services ont été supprimés ou réduits dans ma circonscription: la pharmacie Marion; Metro Drugs sur la promenade Autumnwood; McCullough Drugs; la pharmacie Taché et une localité qui a suscité un certain intérêt dernièrement, celle de Saint-Germain.

J'ai récemment envoyé un questionnaire dans lequel je demandais aux citoyens de me dresser une liste de leurs préoccupations. Ils ont perdu leur bureau de poste. Ils ont maintenant un service différent. Ils ont dit que le service est irrégulier, parfois excellent, parfois lamentable, donc peu fiable.

Ainsi, certains se rendent dans un village voisin, celui de Saint-Vital, car s'ils postent une lettre de Saint-Germain, elle peut mettre une semaine à parvenir à destination. Si l'expéditeur l'envoie de Saint-Vital, les délais d'acheminement seront normaux, et la lettre risque d'arriver à temps. Les citoyens soulignent que Saint-Germain est considérée comme une région rurale à la suite d'une décision très arbitraire, car il s'agit en fait d'une petite localité. À cause de cette désignation, ils ne jouissent pas du même traitement que les citoyens des localités urbaines voisines.

Le fait que Saint-Germain soit considérée comme une région rurale plutôt qu'urbaine désavantage ses citoyens. Ceux-ci disent qu'à cause des installations actuelles, il y a des prospectus qui traînent partout. Cela pollue l'environnement. À cause de cela, leur localité n'est pas aussi attrayante qu'elle le devrait. Les citoyens disent qu'ils reçoivent les prospectus en retard. Il arrive qu'ils les reçoivent une fois que les soldes sont terminées. Le service est vraiment très inefficace. Je suis certain que vous serez d'accord avec moi, monsieur le Président.

Les citoyens disent aussi que leurs superboîtes sont situées à proximité d'une route où les voitures roulent à grande vitesse, ce qui pose un problème réel pour la sécurité, notamment celle des enfants. Les citoyens se plaignent, et leurs plaintes sont légitimes. Il faut résoudre certains problèmes: la pollution de l'environnement, la question de la sécurité et le fait que le service n'est pas aussi efficace qu'autrefois.

Que fait la Société canadienne des postes à propos de situations comme celle que j'ai décrite?

[*Français*]

Et puis ce ne sont pas là les seules préoccupations qu'ont partagées avec moi mes commettants et commettantes. Ils ont parlé souvent des services en français. Et, comme vous le savez, monsieur le Président, c'est quelque chose qui m'est très cher. Donc, à cause de ces coupures, à cause des réductions, à cause des décisions de Postes Canada, on a moins de services en français pour les gens de langue française dans ma circonscription, et je trouve cela déplorable.

J'ai en main une lettre d'un commettant, en date du 14 février, dans laquelle il indique jusqu'à quel point cela lui cause des difficultés. Avant, il pouvait se rendre à un bureau de poste qui était situé tout près et recevoir des services en français. Maintenant, il doit parcourir une énorme distance pour recevoir les mêmes services, ou accepter des services dans l'autre langue officielle. Je trouve cela tout à fait injuste. Le gouvernement avait là une excellente occasion de remédier à tous ces problèmes. Mais qu'a-t-il fait à la place?

[*Traduction*]

Le gouvernement a déposé un projet de loi qui essaie de nous faire croire que les employés seront avantagés. Pourtant, les communiqués de presse publiés par les syndicats et les travailleurs ne nous laissent pas cette impression. Les intéressés pensent qu'il s'agit plutôt d'une manoeuvre de diversion du gouvernement pour cacher son intention réelle, qui est de privatiser un jour les services postaux. Les employés ne voient absolument aucun avantage pour eux.

Je ne peux qu'être d'accord avec ces travailleurs. L'objectif visé était peut-être louable, je ne le sais pas, mais les précisions nécessaires ne sont pas incluses dans le projet de loi. Quelle sera la valeur des actions? Où sont les détails? Monsieur le Président, si vous et moi voulions acheter des actions, nous aimerions avoir certaines précisions, et c'est aussi ce que veulent les intéressés. Le gouvernement a encore une fois raté une belle occasion.

En proposant cette mesure, il aurait pu dire: «Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour examiner certaines préoccupations des Canadiens relativement aux services postaux? Pourquoi ne pas en profiter pour étudier la question des superboîtes? Pourquoi ne pas se pencher sur les préoccupations des Canadiens en ce qui a trait à la réduction des services, parfois dans les deux langues officielles? Pourquoi ne pas étudier les craintes formulées au sujet de l'efficacité ou de l'inefficacité du service? Pourquoi ne pas aborder la question des coûts? Pourquoi ne pas examiner les préoccupations des Canadiens relativement aux services postaux?» Le gouvernement avait cette possibilité mais, malheureusement, je dois en conclure qu'il a probablement décidé de ne pas saisir cette occasion.

• (1250)

Je termine en disant tout simplement qu'il est vraiment très regrettable que le gouvernement n'ait pas essayé de se pencher sur la question du service, plutôt que sur celle des profits possibles. Il importe de réaliser des profits lorsque c'est possible, mais il faut voir à quel prix. Le sort des gens doit avoir la priorité. De même, la transmission des communications doit aussi être prioritaire dans un pays comme le nôtre et dans un contexte international comme celui qui prévaut maintenant.

[*Français*]

Donc, je termine en disant, encore une fois,—et je veux l'accentuer davantage—que cela est malheureux, car le gouvernement aurait pu utiliser ce projet de loi non seulement pour faire ce qu'il a décidé de faire, mais pour adresser la question des services, pour s'assurer que tous les ennuis qui sont communiqués de façon régulière aux députés à travers le Canada, tous les ennuis au sujet des services de Postes Canada soient adressés. Mais ils ont préféré faire quelque chose qui ne donnera rien du tout. Il n'y a rien là, comme je l'ai dit au début, pour les employés, et ils n'ont aucunement adressé la question des services. Je trouve cela lamentable.

Le gouvernement a encore une fois perdu une chance de rétablir une certaine crédibilité, d'essayer d'adresser les vrais problèmes des Canadiens. C'est malheureux qu'ils aient échoué.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, quelques remarques à faire à propos du projet de loi C-73, qui propose certaines modifications à la Loi sur la Société canadienne des postes.

Cette mesure législative, comme le savent les députés et peut-être aussi ceux qui nous regardent aujourd'hui, propose quelques changements de forme qui, en eux-mêmes, n'ont rien de terrible, si ce n'est le message qui se dégage de tout cela. Le message que nous envoie le gouvernement depuis un certain temps, c'est qu'il a vraiment l'intention de privatiser la société.

Dans ce contexte, ces modifications sonnent, encore une fois, le glas du service aux Canadiens, particulièrement ceux des régions rurales, ceux qui habitent de petites localités d'un bout à l'autre du pays et pour qui le bureau de poste fait partie intégrante du service.

Ces gens en sont également venus à voir le bureau de poste comme un lieu de rencontre, car il y en a si peu dans les localités rurales. Très souvent il n'y a même plus d'école puisque des autobus emmènent les élèves dans une plus grande localité. Très souvent l'église s'est fusionnée avec celle d'une localité voisine. C'est la même chose pour les salles paroissiales et les centres communautaires. On ne les trouve plus dans toutes les localités comme c'était le cas auparavant. Très souvent le bureau de poste est le seul lieu de rencontre qui reste. En fait, à bien des endroits, le magasin général n'existe même plus. La façon dont les gens magasinent a tellement changé que, dans bon nombre de ces petites localités, on ne trouve guère plus qu'un petit dépanneur.

Il ne faut pas sous-estimer le rôle du bureau de poste comme lieu de rencontre. Évidemment, en tant que centre de service où l'on achète des timbres, où l'on reçoit et envoie son courrier, où l'on paie ses comptes, que ce soit pour la maison, le bateau, la voiture, etc., le bureau de poste joue un rôle crucial dans les petites localités. J'aurais pensé que, quel que soit l'objectif global d'un gouvernement en ce qui concerne la rentabilité de la Société canadienne des postes et ainsi de suite, il aurait quand même mis au point une stratégie spéciale pour les petites localités. Ce n'est malheureusement pas ce qui s'est produit.

• (1255)

Comme c'est le cas pour toutes ses politiques, le gouvernement reste fidèle au même principe. Si c'est bon pour Toronto, ça doit être merveilleux pour Tompkins, dans ma circonscription. Si une chose fonctionne dans les grands centres urbains, le gouvernement s'empresse de la mettre en application dans les régions moins peuplées du pays.

Cette stratégie bornée qui consiste à appliquer des solutions urbaines à des situations rurales est cause de bien des maux, qu'il s'agisse de la question à l'étude aujourd'hui, les Postes, des services de santé de second ordre offerts aux habitants des régions rurales, des services de transport plus rudimentaires offerts à ces gens-là ou de la difficulté accrue qu'ont les étudiants à obtenir des prêts pour poursuivre leurs études. Dans tous ces domaines, le gouvernement complique la vie de la population rurale du Canada.

Oui, notre parti s'oppose à la privatisation des postes. Nous l'avons dit à maintes reprises. Il s'oppose aussi à ce projet de loi parce que, je le répète, il n'est qu'une autre

étape du programme du gouvernement à l'égard de la Société canadienne des postes.

De quoi est-il question dans ce projet de loi? De l'offre d'actions aux employés, mais ces derniers ont dit ce qu'ils en pensaient. Ils ne sont pas très emballés parce qu'il s'agit d'actions sans droit de vote. Ils n'auraient toujours pas voix au chapitre au sujet de l'exploitation de la société. Aucun effort n'a été fait pour obtenir l'appui des employés des Postes à cette proposition. C'est ce qui explique pourquoi le syndicat des travailleurs des Postes a fait une déclaration qui n'est pas tendre envers ce projet de loi et les efforts du gouvernement et dont a parlé le député de Saint-Boniface tout à l'heure.

Dans ma circonscription, Burin—Saint-Georges, il y a 158 localités dont la plus grande compte 8 000 âmes environ, la plupart des autres étant beaucoup plus petite. Par exemple, la municipalité de Cartyville a eu un bureau de poste pendant de nombreuses années jusqu'à ce que le maître de poste remette sa démission et que le gouvernement le remplace par un comptoir postal et des boîtes postales.

Dans la municipalité de Cape Ray, dans mon district, par suite du décès de la maîtresse de poste, une cousine à moi, la Société canadienne des postes a fermé le bureau de poste, ouvert un comptoir postal et installé des boîtes postales.

La même chose est arrivée à St. Fintan's, au décès du maître de poste, à Cape St. George, à Creston, à Burin Bay Arm, à Burnt Islands et à North Harbour, à la retraite du maître de poste.

• (1300)

En toute justice, j'admets qu'il y a eu deux ou trois exceptions. À Garnish, où un employé a pris sa retraite, le poste en question a été comblé. La même chose est arrivée à Rushoon et à quelques autres endroits.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. Je ne m'attarderai donc pas aux détails. Je me contenterai de dire qu'au cours des trois ou quatre dernières années, quelques douzaines de localités de ma circonscription ont perdu leur bureau de poste, qui était pourtant très utile et même absolument essentiel. Dans certains cas, le gouvernement se contente donc de nous fournir des boîtes aux lettres rurales.

À cette époque de l'année, à la fin de l'hiver, avec le temps que nous avons dans la région d'Ottawa—et qui n'est pas aussi rigoureux à Terre-Neuve, même si nous avons aussi un peu de neige—il vaut mieux s'équiper d'une torche si l'on veut réussir à ouvrir sa boîte car il est souvent très difficile de prendre son courrier.

En conclusion, ce projet de loi n'est que le dernier tour de passe-passe du gouvernement, qui est très malin à ce petit jeu. Je souhaiterais qu'il laisse les gens des régions rurales tranquilles pour faire changement. Qu'il leur donne un répit, plutôt que de s'en prendre à eux encore une fois, comme il le fait avec ce projet de loi.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux d'exprimer mon appui aux motions du député de Churchill qui veut, à toutes fins utiles, anéantir le projet de loi.

L'opposition au projet de loi est réfléchie. Elle se fonde sur le bilan des rapports du gouvernement actuel avec la Société canadienne des postes, sur son habitude de dire une chose et de faire le contraire, qu'il s'agisse de cette société, d'Air Canada ou de la SRC. Le gouvernement avait dit un jour qu'il ne privatiserait pas Air Canada, qu'il ne la vendrait pas. Pourtant, il a tout vendu. Le peuple Canadien ne détient plus une seule action d'Air Canada aujourd'hui. Tout a commencé avec la vente d'une partie des actions, même s'il s'agissait déjà de 50 p. 100 plutôt que des 10 p. 100 dont il est question dans le projet de loi qui nous occupe et qui n'est que la première étape de la privatisation complète.

Je m'arrêterai au raisonnement qui pousse le gouvernement à affirmer qu'en donnant aux employés la possibilité d'acheter 10 p. 100 de la société d'État pour laquelle ils travaillent il pourra assainir le climat de travail.

L'un des moyens de ne pas améliorer les relations de travail est justement de demander aux employés de renoncer à une partie de leurs gains pour la redonner à la société en espérant qu'un jour—mais il n'y a rien de certain—ces gains leur rapporteront quelque chose.

Si la Société canadienne des postes veut vraiment améliorer les relations de travail, elle peut toujours commencer en donnant une audition équitable aux 100 000 griefs déjà actifs, à ces 100 000 plaintes de travailleurs qui estiment que la Société des postes a violé la convention collective, ce contrat adopté par les deux parties.

Nous savons qu'il ne suffit pas de poser un grief alléguant que l'entreprise viole la convention collective pour avoir raison. Cependant, cette convention prévoit le mécanisme de règlement des griefs et lorsqu'il y a 100 000 griefs en suspens, c'est qu'il existe un sérieux problème.

Si vous voulez analyser la situation à la Société des postes en déterminant où les travailleurs sont plus militants et où le taux d'absentéisme est le plus élevé, il faut aller au-delà des griefs eux-mêmes et voir si l'attitude de la direction découle de directives imposées par l'administration centrale ou si elle est propre au personnel d'encadrement d'un lieu de travail précis. C'est ce qu'il faut faire lorsque l'on tient vraiment à régler des problèmes de relations de travail.

• (1305)

Il faut aussi se demander si, par cette quête de résultats financiers nettement plus satisfaisants, cette volonté de réaliser des bénéfices, la Société canadienne des postes ne cherchait pas justement à faire baisser le niveau de service plus bas encore qu'on ne l'a vu jusqu'ici.

À l'extérieur des grands centres urbains, les gens qui ont déménagé de l'autre côté de la rue ou du rang ont tout à coup dû se contenter d'une boîte à compartiments multiples au lieu de recevoir leur courrier à domicile. Aujourd'hui, la plupart des gens qui habitent en région rurale doivent aller chercher leur courrier dans ces boîtes vertes parce qu'on ne livre plus le courrier au bout de notre entrée comme cela se faisait il n'y a pas si longtemps encore.

Que se passe-t-il dans nos bureaux de poste en ville? Si vous y allez entre 16 heures et 17 h 30, que voyez-vous? De longues files d'attente principalement formées de gens d'affaires, mais aussi de gens qui sortent du travail et qui veulent obtenir des services postaux avant que le bureau de poste ne ferme pour la journée. Alors, que fait la Société canadienne des postes? Elle réduit au minimum le nombre de préposés au service à la clientèle. Il n'y a qu'un ou deux commis pour servir 20, 30 ou 40 personnes qui attendent en ligne.

C'est fait exprès. C'est un des moyens que la Société canadienne des postes a trouvés pour réduire la taille de la société actuelle, pour faire mieux accepter l'idée d'aller au Safeway, au magasin du coin, à tous ces endroits où les gens en ont assez des longues files d'attente et de cette perte de temps pour obtenir des services postaux. Quand on est en affaires—peu importe qu'on soit le coursier chargé de porter le courrier au bureau de poste ou le propriétaire d'une entreprise—on n'a pas de temps à perdre à faire la file au bureau de poste. Les activités commerciales du pays s'en ressentent.

La logique de la Société canadienne des postes est vraiment brillante. Le tri du courrier ne s'effectue pas dans la localité du destinataire. Si je mets une lettre à la poste dans la boîte qui se trouve devant mon bureau de circonscription, à Thunder Bay, celle-ci ne sera pas traitée sur place. Elle sera acheminée à Winnipeg et, le tri terminé, elle sera renvoyée à Thunder Bay. Est-ce logique? Est-ce faire un bon emploi des ressources humaines? Est-ce faire un bon emploi des moyens de transport? Non, je ne le crois pas. Ce que cela fait, c'est rallonger le temps que met une lettre à arriver de l'autre côté de la rue.

À une certaine époque, il y avait un wagon de tri du courrier dans les trains de voyageurs. Une lettre postée à Thunder Bay le lundi après-midi était acheminée à Ottawa par train, où elle était livrée dès le lendemain matin. Je crois que beaucoup de ce qui se fait à la Société canadienne des postes est rétrograde.

Ce projet de loi, en dehors de donner aux employés cette excellente occasion de réinvestir leur argent durement gagné dans la société qu'ils combattent depuis des décennies, ne fait rien pour le service, ne l'améliore pas dans les bureaux de poste ni dans les régions rurales, ne rétablit pas la distribution du samedi ni le tri dans les localités où le courrier est ramassé. Il ne fait rien pour améliorer les services de la société.

Le gouvernement dit toujours qu'on gaspille le temps de la Chambre. Il nous attaque parce que nous voulons débattre les questions pendant plus de quatre ou cinq heures. Il aurait pu économiser beaucoup de temps pour bien des personnes et éviter bien des désagréments en ne présentant pas ce projet de loi.

• (1310)

Quels employés vont acheter ces actions. Est-ce que ce sera une femme, chef de famille monoparentale, qui est employée au guichet et gagne à peine assez d'argent pour vivre? J'admets que la société, grâce à la convention collective, paie des salaires convenables à ses employés. Dans la société d'aujourd'hui même un revenu convenable comme on le définissait autrefois ne suffit pas. Est-ce que cette femme, chef de famille monoparentale, va réinvestir dans la société une partie de son argent durement gagné? Je ne le pense pas.

Le président de la Société canadienne des postes va peut-être acheter quelques actions. Lors de la privatisation d'Air Canada, ce fut un vrai scandale, les directeurs généraux de cette société ont eu accès à une grande quantité d'actions, à un prix très bas. C'est peut-être ce qui va se passer ici.

M. Manley: Ils y ont laissé leur chemise.

M. Angus: Comme le dit le porte-parole libéral pour les transports, ils y ont laissé leur chemise. Nous ne parlerons pas de cette question aujourd'hui, mais je suis de son avis.

Ce sont les gestionnaires de la société qui vont avoir leur part du gâteau. Ils sont en mesure de pouvoir demander encore davantage aux travailleurs. Ils peuvent encore réduire le nombre d'employés au guichet. Cela donnera un bon résultat financier, mais cela n'améliorera en rien les services fournis aux Canadiens.

Je voudrais aborder un dernier point. La société, avec sa capacité d'envoyer un morceau de papier de l'autre côté de la rue ou à l'autre bout du pays, a autant d'importance pour l'unité du pays que les trains de voyageurs, que le service aérien, que le réseau routier et que la Constitution. L'avenir de cette société, c'est l'avenir de notre pays.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud, en face, semble étonné que je traite de cette question.

Comme il me connaît, il pense probablement que je suis favorable à la participation des employés dans une entreprise, afin de les encourager à être productifs, à s'identifier à leur organisation et à avoir l'impression qu'ils en sont partiellement les propriétaires.

Si ce projet de loi avait ces conséquences, je partagerais peut-être cette opinion. Or, lorsque j'examine ce que fait la Société canadienne des postes dans ce cas-ci, le mieux que je puisse en dire, c'est qu'elle est extrêmement décevante.

La participation des employés dans la propriété d'entreprises commerciales devient un facteur important dans la capitalisation de nombreuses entreprises canadiennes. Très récemment, le Conseil des employés des Lignes aériennes Canadien International a pris part à une tentative de sauvetage de cette société consistant à renoncer à une partie du salaire et à acquérir des actions dans la société.

Ces employés l'ont fait dans le cadre d'un effort de collaboration qui comprenait la participation du gouvernement et d'investisseurs du secteur privé. Cette initiative est logique et permet aux employés de mieux s'identifier à leur employeur lorsqu'ils sont eux aussi actionnaires de la société. Il me semble que certaines conditions doivent être réunies pour que cela fonctionne. Or, dans ce cas-ci, je ne crois pas que ces conditions soient réunies.

Le projet de loi ne nous renseigne pas beaucoup sur ce que le gouvernement proposera en fin de compte lorsque viendra le temps d'émettre des actions. Tout ce que nous savons avec certitude, c'est qu'il ne propose pas d'autoriser les employés à posséder des actions avec droit de vote. Nous savons qu'ils auront le droit d'acheter jusqu'à 10 p. 100 des actions. Les 90 p. 100 restantes seront détenues par le gouvernement. Nous savons qu'ils n'auront pas le droit de vote.

Nous ignorons quels autres droits ils auront et s'ils toucheront des dividendes selon une formule déterminée ou s'ils participeront sur un pied d'égalité avec le gouvernement qui est le principal actionnaire.

À mon avis, pour que ce programme soit valable, il faudrait qu'il réponde à un certain nombre de critères.

• (1315)

Premièrement, les actions qui sont proposées aux employés devraient être assorties du plein droit de participation. Les employés devraient être traités sur un pied d'égalité avec les actionnaires majoritaires pour le paiement des dividendes. Nous avons appris au cours des dernières années, et il y a eu des années pendant lesquelles la Société canadienne des postes a versé d'importants dividendes au gouvernement du Canada, que si on veut que les employés possèdent des actions, il faut leur verser des dividendes calculés au prorata.

Deuxièmement, les employés devraient avoir le droit de vote. Il devraient avoir le plein droit de vote. Cela nous amène à d'autres aspects importants. S'ils ont le droit de vote, alors la direction devra rendre compte à ces actionnaires de la gestion de la société, ce qui est normal. Après tout, si cette société demande à ces employés de risquer des fonds, il est normal qu'elle leur rende des comptes. Ils vont constituer une très petite minorité dans une société dominée par les 90 p. 100 restants des actionnaires. Ils devraient avoir le droit d'être représentés, en tant que minorité, au conseil d'administration de la Société canadienne des postes. Ils devraient avoir le droit, en tant que catégorie, d'élire un ou plusieurs administrateurs pour défendre leurs intérêts au conseil d'administration.

Ils devraient avoir un marché pour leurs actions. Nous n'avons aucune idée de ce que le gouvernement pense faire à ce sujet. Comme la loi ne précise pas que les actions ne peuvent être détenues que par des employés de la société, le gouvernement doit créer, dans ce contexte, un marché pour que les gens puissent se défaire de leurs actions s'ils ont besoin d'argent. Ils devraient être en mesure de savoir combien ils peuvent obtenir en échange de leurs actions ou du moins de quelle façon le prix va être calculé.

Ces actionnaires minoritaires devraient avoir le droit peut-être de faire approuver certaines décisions par leur administrateur. Enfin, si l'on veut que ce système fonctionne, il faut obtenir un minimum d'appui et de participation de la part des représentants syndicaux des employés.

Je reviens sur l'exemple des Lignes aériennes Canadien où le régime d'achat d'actions par les employés contribue grandement à l'équité dans cette société. Chacun des syndicats des Lignes aériennes Canadien a souscrit et participe pleinement à cette initiative que l'on doit aux employés réunis en comité.

À mon avis, si l'on ne sollicite pas au préalable la collaboration des syndicats de la Société canadienne des postes, ce régime d'achat d'actions est voué à l'échec. Au lieu d'assurer une plus grande collaboration, une plus grande compréhension entre les parties, cela risque de semer la discorde. Si c'est ce que le gouvernement se propose de faire, mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan avait peut-être raison quand il a fait sa mise en garde il y a un instant. En effet, il s'agit davantage d'un système de rémunération des cadres supérieurs que d'un train de mesures destinées à accroître la participation des employés.

Pour cette raison, il devrait y avoir une limite quant au nombre d'actions, au pourcentage d'actions que les cadres supérieurs de la Société canadienne des postes peuvent acheter. Si ces actions ne sont pas destinées également aux syndiqués de base ou si ceux-ci ne peuvent pas les acquérir volontairement, dans des conditions où, leur semble-t-il, leurs droits sont protégés, cette initiative a peu de chances de réussir.

Même dans le cas où ces actions seraient mises à la disposition des employés de la Société canadienne des postes, le régime proposé par le gouvernement comporte des lacunes et des incertitudes. Je n'arrive pas à comprendre où le gouvernement veut en venir. À mon avis, ce n'est pas cela qui va améliorer les relations de travail à la Société canadienne des postes.

Pendant que j'y suis, je dois dire que, à bien des égards, les questions touchant cette société ont été parmi les plus difficiles que j'aie eu à affronter ces quatre dernières années. La Société canadienne des postes a fait passer le volet rentabilité de son mandat avant le volet service public. Si, comme d'autres le soutiennent, il s'agit effectivement ici de vraiment préparer la privatisation de la Société canadienne des postes, je crains pour le volet service au public qui me semble le volet fondamental, le volet primordial du mandat de la Société canadienne des postes.

• (1320)

Il nous est tous arrivé, je crois, que soient fermés des comptoirs postaux dans nos circonscriptions respectives, et que, très souvent, des représentants bien élevés et bien intentionnés de la Société canadienne des postes viennent essayer de nous annoncer la nouvelle à nous, députés, et aux habitants de la localité visée, alors que les décideurs restent cachés et ne viennent jamais dans la localité constater de visu les répercussions de leurs décisions. Je soupçonne un groupe d'administrateurs de la Société canadienne des postes de ne jamais aller sur le terrain. Ils se contentent de faire des cercles sur des cartes géographiques et de décider, en fonction des densités de population, d'ouvrir un comptoir postal ici et d'en fermer un autre là.

C'est ainsi que, dans ma circonscription, on a fermé un comptoir postal dans un immeuble de personnes âgées pour en ouvrir un autre à plus de deux milles et à deux ponts de là. Comment peut-on tenir si peu compte du tissu social d'une localité?

Récemment, la station T, à Ottawa, qui, comme le savent peut-être les députés, a longtemps été le principal terminus postal à Ottawa et a été pendant des années un point central pour le service aux particuliers comme pour le service commercial, pour l'accessibilité, le stationnement, etc., a subitement fermé ses portes à la population en général et restreint ses services aux usagers commerciaux, sans avoir consulté la population locale. J'admets qu'on a déployé des efforts pour communiquer la décision à la collectivité, mais jamais les décideurs ne sont sortis de leur cachette pour discuter avec les intéressés, avec les clients, des répercussions que cette décision aurait pour eux.

C'est ce genre d'attitude qui cause tellement de frustration chez les Canadiens qui, après tout, et à juste titre, je crois, estiment qu'ils paient une taxe lorsqu'ils achètent un timbre-poste et ont par conséquent droit à un service qui leur prouve que la Société canadienne des postes n'existe pas pour le bien de ses administrateurs, ni pour celui de ses cadres, mais pour celui des Canadiens qu'elle est censée servir.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, il me fait plaisir, à l'instar de mes collègues de l'opposition, de prendre la parole sur le projet de loi C-73. Dès le départ, mettons les choses à leur place. Le projet de loi C-73 n'est pas un projet de loi qui privatise la Société canadienne de postes. Ce projet de loi ne privatise pas Postes Canada. Celui-ci vise à favoriser la participation des employés de Postes Canada aux bénéfices de l'entreprise. Il est quand même étonnant d'entendre les propos de l'opposition, qui tente une fois de plus, par la voie de la désinformation, de faire croire au public canadien que nous sommes en train de privatiser Postes Canada. Si on avait à privatiser Postes Canada, et si Postes Canada à ce moment-ci était «privatisable», cela voudrait dire que Postes Canada est rentable, rentable d'une manière qui favoriserait une vente d'actions et un rendement sur l'achat d'actions.

Qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre le présent projet de loi? Qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre le fait que le gouvernement puisse présenter un projet de loi qui vise finalement à donner la possibilité aux employés d'acheter des actions de l'entreprise et de pouvoir participer aux bénéfices de l'entreprise? Qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre un principe qui fait l'objet d'une promotion de la part du milieu syndical depuis 20 ou 30 ans? Depuis 20 ou 30 ans, on entend continuellement les syndicats dire: il faut absolument que les employés puissent être partie intégrante de l'entreprise, que les employés puissent participer aux bénéfices de l'entreprise. On entend cela depuis 20 ou 30 ans, et le jour où on le fait, l'opposition, dans son rôle traditionnel de s'opposer à tout, se lève et se dit contre le projet de loi, et accuse le gouvernement de vouloir, par ce projet de loi, privatiser Postes Canada. C'est de la désinformation.

• (1325)

Toutefois, il faut bien comprendre la philosophie de nos amis d'en face et celle de nos dirigeants syndicaux. Permettez-moi de vous citer une clause, la clause B-6 dans le cadre des statuts nationaux adoptés en 1990 et des politiques nationales adoptées au Congrès national en 1990. On dit ici, à la clause B-6 des statuts nationaux: «En conformité à son opposition à la démocratie industrielle, le syndicat repousse toute tentative de la part d'organismes syndicaux d'accepter le statut de partenaire en association avec le gouvernement ou le gouvernement et les employeurs. Le syndicat veut promouvoir et renforcer, au sein du mouvement syndical, un front militant et combatif permettant de contrecarrer toute forme de collaboration avec la gérance ou avec les gouvernements servant les intérêts des employeurs.»

Un peu plus loin, dans la clause B-7, on peut lire, toujours dans le même document: «. . .la mise à jour d'un programme d'action militant dont le but est d'affermir la force combative du mouvement syndical dans sa lutte contre l'employeur et le gouvernement».

Lorsque de telles clauses existent dans le cadre de statuts nationaux de syndicats représentant les employés de Postes Canada, il ne faut pas s'étonner, mais vraiment pas, de voir l'opposition syndicale, les dirigeants syndicaux s'opposer systématiquement à un projet de loi, et je le répète, dont le seul but est de permettre aux employés de Postes Canada d'acheter des actions et de pouvoir participer aux bénéfices de l'entreprise.

Le rôle fondamental des dirigeants syndicaux est de bien servir leurs syndiqués. Or, lorsqu'on pose la question aux dirigeants syndicaux, à savoir si c'est rentable pour un employé d'acheter des actions, quand cela lui permet de participer aux bénéfices de l'entreprise, est-ce que vous allez recommander—parce que c'est bon, cela leur permet d'obtenir plus de bénéfices—alors, lorsqu'on leur demande s'ils vont leur recommander d'utiliser ce nouveau plan, on nous répond: Non, on ne le recommandera pas parce que de ce fait, on collaborerait avec l'employeur, avec le gouvernement. Et cela, nos statuts nationaux, dans nos syndicats, et plus particulièrement dans ces syndicats, disent qu'il ne faut pas le faire. On a même mis un programme sur pied pour montrer aux syndiqués à ne jamais collaborer avec l'employeur. Ensuite, on viendra nous parler de l'état des relations de travail entre la direction de Postes Canada et le syndicat.

La démocratie industrielle, vous avez des exemples au Québec, plusieurs exemples, avec les papiers Cascades et d'autres entreprises, qui ont fait en sorte de mettre sur pied des plans visant à permettre à leurs employés d'avoir une participation aux bénéfices de l'entreprise. C'est évident, monsieur le Président, lorsque vous êtes un travailleur et que vous travaillez pour une entreprise, mis à part le salaire, au taux horaire ou hebdomadaire que vous recevez, si vous avez la conviction qu'en travaillant très fort avec les autres employés et en faisant en sorte que l'entreprise puisse faire des bénéfices et qu'elle soit rentable, et que cela vous permet, comme employé, d'augmenter vos revenus, je pense que c'est une formule qui est très motivante pour les employés. Je déplore le fait que l'opposition, encore une fois, ainsi que les syndicats, par leurs dirigeants syndicaux, s'opposent à une mesure qui donne toute la liberté voulue aux employés de Postes Canada d'adhérer à ce plan ou de ne pas le faire.

On sait ce que Postes Canada représente pour le Parti libéral. Pendant des années, lorsqu'ils étaient au pouvoir, Postes Canada était un des éléments qui participaient à la construction édifiante de la dette nationale et du déficit légués par les Libéraux.

• (1330)

À Postes Canada, au nom du grand symbole canadien, de ce symbole d'unité, parce qu'on utilise du côté de l'opposition la question du symbole canadien et de l'unité nationale pour justifier à peu près tout, et surtout pour justifier que l'on puisse dépenser ou gérer sans jamais avoir aucune considération envers celui qui paie, c'est-à-dire le contribuable, le payeur d'impôt au Canada, on a pu voir pendant des années, sous la coupe des Libéraux, la gestion de Postes Canada produire des déficits extraordinaires et participer finalement à l'édification de notre dette nationale.

Il faut se souvenir de la façon dont l'opposition, le Parti libéral, gérait Postes Canada. Pour eux, c'était là une belle occasion d'un beau nid de patronage. On en a vu des employés de Postes Canada être nommés par les députés libéraux de l'époque. Donc on voit toute la conception qu'ont les Libéraux de Postes Canada. Mais Postes Canada, c'est quoi? C'est un service de livraison de courrier, offert à toute la population canadienne. Et l'objectif fondamental d'un tel service, c'est de pouvoir être en mesure de livrer en toute sécurité, en toute efficacité, et à des coûts raisonnables, le courrier des Canadiens et Canadiennes, et ce, à travers le pays.

Si l'on regarde les derniers sondages qui ont été faits il y a quelques mois sur la satisfaction des Canadiens envers le service de Postes Canada, plus de 90 p. 100 des utilisateurs de Postes Canada se sont déclarés satisfaits de la gestion et du service offert. Alors, ce ne sont pas les députés d'en face qui, par leur opposition systématique à tous les projets de loi, ont parlé dans ce sondage, dans cette étude, c'est la population canadienne. La population canadienne ne demande pas d'avoir un bureau de poste dans chaque municipalité au Canada, elle nous demande tout simplement que l'on mette en place un système qui permette de livrer le courrier, de façon sécuritaire, efficace et au coût le moins cher possible. C'est ce que la direction de Postes Canada tente de faire. Et, à cet égard, pour arriver à atteindre cet objectif, il est tout à fait fondamental que l'on puisse mettre en place des mesures qui permettent finalement de promouvoir un meilleur partenariat entre la direction de Postes Canada et ses employés.

Postes Canada, depuis qu'on lui a confié le mandat de rentabiliser et de bien gérer, a même trouvé le moyen de faire des profits dans les dernières années. Je pense qu'on ne peut qu'accueillir favorablement le projet de loi actuel parce que, contrairement à ce que prétend encore une fois l'opposition, le projet de loi actuel ne vient pas privatiser Postes Canada. Je le répète, il ne vient que donner la possibilité aux employés de Postes Canada d'augmenter leurs revenus par une participation accrue aux bénéfices de l'entreprise. Vouloir le bien des employés de Postes Canada, des travailleurs canadiens et des travailleuses canadiennes, je pense que ça ne devrait trouver finalement que de l'appui de la part des gens de l'opposition.

C'est un bon projet de loi, et je recommande sincèrement à l'ensemble des députés de cette Chambre de l'appuyer pour le bien des travailleurs et travailleuses de Postes Canada, ainsi que pour le bien de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes parce que, ne l'oublions pas, de bonnes relations de travail, un bon service, ça ne peut que bien servir l'ensemble de la population canadienne.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-73. J'estime que ce projet de loi n'est pas présenté sous son vrai jour, car je suis convaincu qu'il vise en réalité à privatiser la Société canadienne des postes. Je ne vois pas comment on pourrait le voir autrement. Il s'agit d'une privatisation puisque le gouvernement possédera 90 p. 100 des actions, et les employés 10 p. 100.

Il s'agit en fait de la première étape prise par un gouvernement qui n'a tout simplement pas le courage d'avouer ses véritables intentions. Le gouvernement affirme qu'il veut réorganiser la Société canadienne des postes, et qu'il permet simplement aux employés d'acquérir une participation dans la société. Ce n'est pas le cas. La Société canadienne des postes est actuellement une société d'État, mais si le projet de loi est adopté, elle ne sera plus une société d'État au plein sens du terme.

• (1335)

J'attire l'attention de la Chambre sur le paragraphe 27.2 (1), qui stipule que: «La Société est autorisée à émettre à l'intention du ministre, et le ministre est autorisé à acquérir, des actions de la Société en remplacement de l'avoir que possède Sa Majesté du chef du Canada, ou que possède un fiduciaire en son nom.»

En réalité, le gouvernement renonce à son avoir dans une société d'État dans le sens courant du terme, et il acquiert des actions comme n'importe quelle autre personne. La seule différence est que le gouvernement a l'assurance de détenir 90 p. 100 des actions.

Ceci n'est qu'un premier pas. Rien n'oblige le gouvernement à garder 90 p. 100 des actions. Au bout d'un certain temps et dans un avenir assez rapproché ces actions finiront par tomber entre les mains du secteur privé. C'est inévitable. Qu'on s'en souvienne!

Une fois de plus le gouvernement essaye d'avoir les Canadiens. C'est injuste. Qu'on ose dire de quoi il s'agit, c'est-à-dire du premier pas vers la privatisation de la Société canadienne des postes.

Le gouvernement aura 90 p. 100 des actions, et les employés 10 p. 100. Les employés de la société ne s'en réjouissent guère. Le gouvernement, qui aura toutes ces actions, donne aux employés des actions sans droit de vote. Ce ne sont pas des actions à part entière. Elles ne sont pas accompagnées des privilèges ordinaires.

Ce que le gouvernement fait à la Société canadienne des postes, c'est qu'il s'octroie 90 p. 100 des actions, qu'il en donne 10 p. 100 aux employés, sans leur accorder le droit de vote, et en leur refusant d'avoir leur mot à dire sur le fonctionnement et la gestion de la société.

C'est totalement inacceptable. Depuis huit ans, le gouvernement et la Société canadienne des postes n'ont rien appris sur la façon de gérer la société. Non seulement les employés ne votent ni ne participent, mais en plus il n'y a aucune mesure progressiste visant à intéresser les employés au fonctionnement quotidien de la société. Les relations entre employés et employeur demeurent les pires du Canada. Il n'y a pas une seule compagnie au Canada où les relations de travail soient pires qu'à la Société canadienne des postes.

Elle est prête à donner des actions à ses employés, mais ces derniers n'ont pas le droit de parole. Ils n'ont pas d'autres moyens de faire part à la société de leurs opinions sur ce qui devrait se passer que de mettre un mot dans la boîte aux suggestions. C'est totalement inacceptable.

C'est déjà assez terrible de voir que les employés ne sont pas représentés au conseil d'administration de la Société canadienne des postes. On le propose pourtant depuis très longtemps. Il me semble qu'un groupe détenant 10 p. 100 des actions devrait avoir au moins un représentant au sein du conseil d'administration, mais ce n'est pas le cas. On m'a dit qu'un représentant des employés avait siégé au conseil d'administration à titre d'essai il y a quelques années et que cette participation n'avait pas été retenue. C'est absolument incroyable.

Quelle est l'intention du gouvernement? À mon avis, il tente de déguiser ce qui, comme je l'ai dit, constitue la première étape du processus de privatisation de la Société canadienne des postes. Sous peu, les actions du gouvernement seront vendues à d'autres parties.

Il va de soi qu'à ce moment le coût augmentera pour les Canadiens. À l'heure actuelle, les gens d'un océan à l'autre sont tout simplement outrés de la façon dont la Société canadienne des postes assure ses services à leurs collectivités.

La Société canadienne des postes tente de réduire davantage le nombre de bureaux de poste, le personnel et les services. Si elle améliorait le service dans les régions rurales, ce serait différent, mais ce n'est pas ce qu'elle fait. La Société canadienne des postes et le gouvernement du Canada ne peuvent continuer à considérer ainsi le Canada rural comme un élément négligeable de notre pays.

• (1340)

Le service postal est l'un des éléments fondamentaux du Canada. Le service postal est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes réunis en Confédération en 1867. Malgré cela, depuis un certain temps, on s'affaire à détruire graduellement ce ciment qui nous unissait au début de la Confédération et le processus se poursuit.

En fait, il faut absolument reconnaître les éléments en jeu; il faut établir un dialogue entre la Société canadienne des postes et le gouvernement d'une part et les employés et les habitants du Canada d'autre part. Les parties agissent comme si elles étaient chacune dans leur tour d'ivoire et cette approche ne donne aucun résultat valable. Ce projet de loi ne va pas améliorer les choses. En fait, on voit clairement ce que le gouvernement essaie de faire; il espère montrer qu'on accorde un avantage important aux employés, qu'on tourne une nouvelle page, qu'on se lance dans une nouvelle voie, alors qu'en fait, on poursuit sur la même voie contraire aux intérêts des employés et, chose certaine, à ceux des Canadiens.

Si le gouvernement et la Société canadienne des postes croient que les Canadiens ont oublié, parce que ces fermetures de bureau ont eu lieu il y a déjà pas mal de temps, ils vont être très surpris. Les Canadiens s'en rappellent très bien. En fait, ils sont mobilisés et attendent la prochaine décision arbitraire de la Société canadienne des postes. Chose certaine, dans ma circonscription, les gens ne veulent plus de fermetures ni de compressions.

Nous avons besoin des bureaux de poste dans nos localités. À cause de la dépersonnalisation que nous devons au gouvernement actuel, nous n'avons plus suffisamment de points de rassemblement pour garder bien vivant l'esprit communautaire que nous souhaiterions voir régner au Canada. Ainsi, un bureau de poste est essentiel à cet égard et c'est probablement plus vrai maintenant que jamais auparavant dans notre histoire.

Nous avons besoin de ces bureaux de poste. Ils assurent le service et constituent le point de rassemblement de nos collectivités. En outre, ils offrent les prestations que les gens souhaitent. Les gens savent les services qu'ils veulent, ils paient pour les obtenir et ils veulent qu'ils soient dans leurs intérêts; voilà pourquoi ils souhaitent que la Société canadienne des postes garde les bureaux de poste

ouverts. Ils invitent la Société et le gouvernement à faire preuve de franchise et à reconnaître l'importance de ces bureaux de poste au lieu de présenter des projets de loi comme celui-ci qui tendent à cacher les vraies intentions des intéressés.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au sujet du projet de loi C-73, qui vise à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes.

La plupart de mes collègues ont déjà abordé les problèmes que nous pose manifestement cette mesure législative. Mais soyons vraiment honnêtes avec les Canadiens et expliquons-leur ce que signifie réellement ce projet de loi.

Tout d'abord, si le gouvernement voulait s'attaquer sérieusement aux problèmes réels de la Société canadienne des postes—qui sont nombreux et dont nous sommes tous informés tant par nos électeurs qui ne sont pas toujours satisfaits des services, que par les employés qui se plaignent de ce que les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être dans une société d'État—il ne proposerait pas quatre misérables pages d'amendements qui ne traitent que d'un seul aspect de la société, soit la possibilité pour les employés d'acheter des actions de cette société d'État qui appartient déjà aux Canadiens.

• (1345)

Je ne suis pas certain que ce soit là, en ce qui concerne la Société canadienne des postes, ce qui préoccupe vraiment les Canadiens, en tous cas pas ceux dont je parle. La Société canadienne des postes appartient aux Canadiens. C'est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement et donc aux Canadiens.

Si les Canadiens pouvaient siéger au conseil d'administration de la Société canadienne des postes, ce qu'ils diraient je pense au gouvernement et surtout aux administrateurs qui définissent l'orientation de la société, c'est que ce qui préoccupent avant tout les Canadiens, que ce soit dans les grands centres urbains, les villes ou villages du Canada rural, c'est le service. Les comités parlementaires de la Chambre ont eux-même essayé de s'attaquer à cette question.

Il faut rassurer les chefs de petites entreprises et leur faire savoir qu'ils disposent d'une société d'État dont l'objectif est l'acheminement du courrier pour qu'ils puissent mener leurs affaires. Nous savons ce qui s'est produit dans le passé. Les Canadiens n'ont pas manifesté beaucoup de confiance dans la Société canadienne des postes. En fait, les commerçants et les particuliers se sont tournés vers d'autres entreprises pour obtenir précisément les services que la Société avait été créée pour leur fournir.

Malheureusement, je ne suis pas certain non plus que le gouvernement tente de remédier aux vrais problèmes qu'éprouve la société. Ces quatre pages de modification sont une supercherie. À vrai dire, je n'ai rien contre les plans d'acquisition par les employés. En fait, je pense que c'est une nouvelle façon d'inviter les employés à participer aux sociétés. Or, pour qu'il y ait une telle participation, on ne peut se contenter de leur donner essentiellement l'occasion d'acquérir des actions sans leur conférer les avantages qui accompagnent une telle propriété. Je veux dire par là que, lorsqu'on achète des actions dans une entreprise, on veut avoir son mot à dire sur ses activités. On doit pouvoir donner son avis sur le mode de gestion de l'entreprise.

Ce projet de loi ne permet pas cela. Les actions que les employés pourraient acheter ne seraient pas dotées d'un droit de vote. Le projet de loi ne dit rien de l'achat ni de la valeur des actions ou des actifs de la société. Comment va-t-on distribuer les dividendes ou les bénéfices? C'est la question que posent généralement les investisseurs et les actionnaires avant de procéder à un tel achat.

De plus, je doute que le projet de loi définisse même qui est un employé et on pourrait penser qu'il leur procure simplement la possibilité non pas d'acquérir des actions, mais à vrai dire de participer à un régime de primes destiné avant tout aux gestionnaires et directeurs.

Je pense que la Société canadienne des postes doit s'attaquer aux vrais problèmes que suscite la distribution du courrier au Canada. Elle devrait éviter, comme l'ont dit mes collègues de ce côté-ci, de préparer une autre société d'État à la privatisation. Nous avons déjà vu cela. Nous avons constaté la fermeture de bureaux de poste partout au Canada dans les régions rurales aussi bien que dans les petites villes. Nous avons vu décimer les services dans les centres urbains. Dans le cas de la plupart des maisons neuves maintenant, il faut aller chercher son courrier aux boîtes postales communautaires.

On a créé différentes catégories de citoyens au Canada par rapport au service postal. Ceux qui avaient la chance il y a deux ou trois ans de posséder une vieille maison pouvaient bénéficier de la livraison du courrier à domicile. Par contre, ceux qui ont acheté récemment une maison neuve doivent maintenant aller chercher leur courrier aux boîtes postales communautaires. Je ne suis pas convaincu qu'il s'agisse d'un service égal, ce qu'exige pourtant la loi. Elle prévoit un service égal pour tous les Canadiens.

Le problème se pose surtout en hiver; il est difficile d'ouvrir la boîte postale en janvier et en février, on a énormément de mal à tourner la clé dans ces petites serrures. Les boîtes sont censées être à toute épreuve. On n'est pas censé avoir de mal à les ouvrir, mais tout ça

c'est de la blague. Nous le savons tous. Si vous ne le savez pas, venez à London, en Ontario, essayer d'ouvrir la mienne. Voyez si vous êtes capables d'ouvrir cette porte. Il faut toujours avoir avec soi du dégivreur pour pouvoir ouvrir sa boîte postale.

Je voudrais en revenir au véritable problème à Postes Canada. Les Canadiens veulent l'égalité de service, et des services de qualité, économiques et fiables. Voilà ce que les Canadiens attendent de leur société d'État. Nous n'avons rien obtenu de tel. En fait, le prix des timbres et les frais que la société fait payer pour les autres services sont disproportionnés par rapport aux services que nous en recevons à l'heure actuelle.

• (1350)

Il y a un autre problème, et très grave, auquel il faut nous attaquer; si le gouvernement et les cadres supérieurs et les gestionnaires de la Société canadienne des postes tenaient vraiment à améliorer les services aux Canadiens et à les rendre plus fiables et plus économiques, ils devraient apprendre à travailler avec leurs employés, non contre eux. Ils peuvent bien dire qu'on va leur offrir la possibilité d'acquérir des actions, ce qui témoigne d'un véritable engagement à travailler avec eux, nous savons tous que les problèmes à la société tiennent aux relations de travail.

Il y a maintenant 100 000 griefs accumulés dans le système. Voilà qui démontre que les relations n'y sont pas très bonnes. Si un problème de productivité ou de qualité de service se pose, c'est à cause du manque de respect mutuel entre la direction et les travailleurs, respect qui permettrait de collaborer à un objectif commun. Cet objectif est de servir les Canadiens, de leur donner le service postal qu'ils ont acheté et payé en acquittant des impôts, en payant des frais d'utilisation et en achetant des timbres. La direction de la société doit faire porter ses efforts sur la collaboration avec les employés pour atteindre des objectifs communs. Je ne suis pas certain qu'elle l'ait fait. Je pense même qu'elle a fait tout le contraire.

La société peut avoir une excellente productivité s'il y a collaboration avec les employés, si ceux-ci ont l'occasion de donner de bonnes idées sur les moyens d'améliorer le service et de l'assurer de manière égale partout au Canada. Je suis persuadé que les employés sont disposés à travailler de concert avec la société si l'occasion leur en est donnée.

Je dois dire à mon grand regret que, dans la région de London, dont je représente la circonscription de London-Est depuis quatre ans, j'ai reçu un certain nombre de plaintes au sujet de problèmes de relations de travail extrêmement difficiles à résoudre. Nous avons même eu un suicide directement lié au traitement que la direction réserve aux employés qui se sont blessés au travail et veulent revenir travailler à la Société canadienne des postes.

J'aurai espéré que le gouvernement prenne les problèmes de Postes Canada un peu plus au sérieux qu'il ne le fait dans son document tendancieux de quatre pages où il explique comment nous pourrions faire participer les employés à la direction de la société d'État. À la vérité, ce n'est pas l'enjeu du projet à l'étude. Nous devrions nous interroger sur les vrais problèmes de la société, soit la prestation de services sûrs, de qualité, à prix abordable et de niveau comparable dans toutes les régions, et non pas essayer de leurrer les employés et les autres Canadiens en prétendant que les mesures proposées sont la solution à tous nos problèmes à la société.

Selon moi, le gouvernement perd une belle occasion de s'attaquer aux vrais problèmes, d'écouter le point de vue du comité parlementaire qui a étudié la situation de la société, et recueilli l'opinion de citoyens des quatre coins du pays et de petites entreprises qui réclament des améliorations dans une société d'État dont ils ne souhaitent pas la privatisation. Les Canadiens veulent que la Société canadienne des postes demeure une société d'État, et je suis certain qu'ils ne se méprendront pas sur la teneur réelle du projet de loi. En fait, le gouvernement prépare la société à une éventuelle privatisation. Il la prépare à passer entre les mains de gens d'affaires qui ne se soucieront aucunement du type de service assuré aux régions rurales, aux agglomérations urbaines et aux petites villes.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

> Que la Chambre continue de siéger aujourd'hui après l'heure ordinaire de l'ajournement, au plus tard jusqu'à 9 heures le mardi 9 mars, pour étudier le projet de loi C-114, jusqu'à ce que toutes les questions nécessaires pour terminer l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi aient été réglées, pourvu qu'aucune motion dilatoire ou aucun signalement de l'absence de quorum ne soit recevable durant la période de prolongation et que tout vote nécessaire soit reporté à 18 heures le mardi 9 mars, et qu'à la fin du débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-114, la Chambre s'ajourne à 10 heures, le mardi 9 mars.

• (1355)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, dans ce cas, je crois qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement aujourd'hui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les honorables députés ont entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je sais que le temps passe mais je voudrais dire quelques mots.

J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt. Je suis heureux de constater que certains députés se sont même donnés la peine de parler du projet de loi à l'étude, ce qui est très encourageant.

J'écoutais mon ami de London-Est parler des services postaux et dire que ceux-ci ne sont qu'une escroquerie.

Après avoir lu la mesure législative à l'étude, je pense que celle-ci constitue une merveilleuse occasion pour les employés de la Société canadienne des postes d'avoir un intérêt dans cette société. Je ne comprends pas pourquoi mon ami pense que ce projet de loi est une si vilaine mesure. Celui-ci a parlé des actions avec droit de vote au conseil. En fait, la procédure établie est très semblable à celle qui régit la plupart des régimes d'options d'achat d'actions; par conséquent, celle-ci n'a rien d'inhabituel.

J'ai été tout aussi étonné plus tôt de voir mon collègue de Thunder Bay s'opposer à ce projet de loi. Je sais qu'il est parfois difficile de cerner les politiques du Parti libéral mais, en général, nous savons au moins à quoi nous en tenir dans le cas du NPD, même si nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec celui-ci. J'ai donc été très surpris, compte tenu du fait que les bons amis du député au sein du gouvernement de l'Ontario ont récemment déposé le projet de loi 150, qui vise précisément à offrir ce genre de régime d'options d'achat d'actions aux employés de sociétés dans cette province. J'ai aussi remarqué que le gouvernement de la Colombie-Britannique est en train d'adopter une mesure semblable. Par conséquent, j'aurais cru que le Nouveau Parti démocratique aurait appuyé sans réserve cette mesure législative. Je dois reconnaître que je suis un peu étonné et que j'ai de la difficulté à comprendre les néo-démocrates.

La discussion a beaucoup porté sur les services postaux et le reste. Soyons réalistes. Tout député doit composer avec le fait qu'il y a des gens insatisfaits de la qualité du service qu'ils reçoivent de la Société canadienne des postes. J'ai moi-même posté une lettre lundi dernier et j'ai été très déçu de découvrir qu'hier soir, elle n'était pas encore arrivée à Toronto. Ce sont toutefois des choses qui arrivent de temps à autre, mais, bonté divine, nous devons aussi examiner la qualité du service dans son ensemble.

À l'occasion, nous sommes aussi confrontés aux problèmes des régions rurales par opposition à ceux des régions urbaines, et tous les députés qui représentent à la Chambre des régions rurales ont dû se pencher sur le problème que pose la fermeture des bureaux de poste en milieu rural. C'est une question très épineuse. Je dois dire qu'il n'est pas facile pour un député qui représente une région rurale de découvrir l'importance que l'appareil gouvernemental fédéral, et non pas simplement la Société canadienne des postes, accorde aux préoccupations des régions urbaines. La plupart de ceux qui rédigent les projets de loi et qui élaborent les programmes le font à partir de régions urbaines, et cela se reflète dans de nombreuses questions et mesures législatives dont la Chambre est saisie, celles-ci traduisant souvent des préoccupations de nature urbaine plutôt que rurale.

À titre de députés, nous avons aussi, de temps à autre, la responsabilité d'aider nos électeurs à comprendre les changements qui surviennent. En fait, le rôle, la fonction et le but de la Société canadienne des postes, c'est de livrer le courrier. Si elle ne le fait pas d'une façon expéditive et rentable, nous avons le droit de nous plaindre et de formuler des critiques.

À mon avis, rien n'a toutefois été plus préjudiciable à la qualité du service postal au Canada que les relations patronales-syndicales qui existent à la Société canadienne des postes et le fait que bon nombre de ses employés ont l'impression que la société est leur ennemi. Ils ont l'impression de ne pas avoir d'intérêt dans leur entreprise. À mon avis, cela explique une bonne partie du problème à la Société canadienne des postes, et, bien entendu, c'est ce que ce projet de loi propose de résoudre. Il vise à rapprocher les employés de leur employeur, la Société canadienne des postes, et à leur faire sentir qu'ils ont des intérêts dans cette entreprise et qu'ils en font partie intégrante.

Article 31 du Règlement

Certains ont dit que ce projet de loi ne décrit pas suffisamment les modalités d'application. De toute évidence, c'est aux employés de la Société canadienne des postes qu'il appartiendra de rencontrer les représentants de l'entreprise pour élaborer ces modalités. Nous sommes saisis d'un projet de loi habilitant qui rend cela possible.

À mon avis, ce projet de loi permettra à la Société canadienne des postes de faire ce qu'elle est censée faire, c'est-à-dire améliorer les services aux Canadiens. Je souscris entièrement à l'idée de permettre aux employés de la Société canadienne des postes de détenir des actions dans leur entreprise et j'invite tous les députés à appuyer ce projet de loi.

M. le Président: Comme il est maintenant 14 heures, en conformité du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

TÉLÉFILM CANADA

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour signaler à la Chambre que, selon les médias, Téléfilm Canada et l'Office national du film envisageraient de financer un film sur la crise d'octobre 1970.

Ce projet de film, intitulé *Octobre*, est basé sur un livre de Francis Simard, une des quatres personnes reconnues coupables d'avoir participé à l'enlèvement et au meurtre du ministre québécois Pierre Laporte.

Mes électeurs et moi-même désapprouvons tout à fait la décision de Téléfilm Canada d'appuyer ce projet. En 1984, cet organisme financé par le gouvernement fédéral a versé 9 000 $ à M. Simard pour les droits d'adaptation cinématographique de son livre. En outre, le réalisateur Pierre Falardeau a reçu 24 000 $ à titre d'aide à la production du scénario.

La grande majorité des Canadiens ne peuvent pas accepter que le gouvernement verse 1,2 million de dollars pour contribuer à la production d'un film qui manifeste de la compassion à l'égard de criminels, de terroristes et d'assassins.

Je veux donc me joindre à tous ceux qui ont déjà exprimé leur opposition au financement de ce projet par un organisme fédéral.

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, malgré une modeste augmentation du nombre de mises en chantier en février, nombre qui demeure quand même sous la normale, un récent sondage gouvernemental révèle que l'industrie de la construction domiciliaire ne pourra pas reprendre son plein élan à cause du manque de confiance des consommateurs et que des dizaines de milliers de travailleurs de la construction sont encore en chômage.

Au Québec, les constructeurs d'habitations ont décidé de créer leurs propres programmes sociaux pour remédier à cette insécurité économique chronique. Leur association offre aux acheteurs de maisons neuves une police d'assurance contre les pertes d'emploi. Ces constructeurs québécois luttent contre le véritable ennemi, une économie qui ne semble pas vouloir nous donner des emplois à long terme stables et des possibilités accrues.

La légère augmentation du nombre de mises en chantier est attribuable aux encouragements fédéraux et aux taux d'intérêt moins élevés, initiatives qui ont été accueillies très favorablement. Toutefois, les statistiques révèlent également que, sans programme de logement social, le secteur de la construction domiciliaire ne serait pas sorti de la récession.

Même si le gouvernement insiste pour dire que l'économie canadienne est en pleine relance, les statistiques ne mentent pas. Le gouvernement devrait mettre en place immédiatement des politiques qui favorisent une économie stable et des possibilités d'emploi à long terme pour tous.

* * *

LE JOUR DU COMMONWEALTH

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le Jour du Commonwealth et je voudrais vous lire un extrait du message de Sa Majesté la Reine, chef du Commonwealth.

> Cette année, en ce Jour du Commonwealth, je vous demande à tous de réfléchir aux valeurs humaines. Je remarque, dans les nombreuses lettres que les jeunes me font parvenir, que leur génération se préoccupe beaucoup des droits de la personne et des souffrances d'autrui et aspire à un monde où il fera bon vivre. Je crois que la jeunesse du Commonwealth est bien placée pour montrer comment les valeurs humaines peuvent être améliorées.

Elle ajoute:

> Aucune de ces réformes ne sera facile à réaliser, puisque les valeurs humaines comprennent non seulement des droits, mais aussi des devoirs. Si nous voulons exercer et accroître droits et privilèges, nous devons protéger les droits et privilèges des autres. Il faut autant chercher à rendre service qu'à défendre nos propres intérêts.

Les jeunes des pays du Commonwealth tiennent leur avenir entre leurs mains. Qu'ils préservent leur vision des valeurs humaines et leur détermination. Et que nos cinquante nations, qui partagent leurs expériences et conjuguent leurs efforts pour atteindre une meilleure qualité de vie, servent d'exemple au reste du monde.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, en plus du Jour du Commonwealth, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme, ce qui nous donne l'occasion de reconnaître la contribution des femmes à notre société et la lutte qu'elles livrent pour faire régner la justice sociale partout dans le monde.

Je trouve terriblement ironique, pour ne pas dire hypocrite, l'attitude du gouvernement qui se fait le défenseur de la condition féminine sur la scène internationale, tout en retranchant cette année 220 millions de dollars au Programme d'aide publique au développement.

L'aide du Canada est surtout acheminée vers les plus pauvres des pauvres et, en général, ce sont les femmes qui ont le plus besoin de notre aide.

• (1405)

En fait, le directeur du programme des Nations Unies pour le développement a informé le gouvernement que la pauvreté constitue la plus grande menace à la paix et à la sécurité internationales. Même le député de Rosedale, ex-ambassadeur en Éthiopie, a dénoncé la politique de son propre gouvernement et réclamé le maintien des subventions du Canada à l'aide au développement.

Pourquoi la ministre, qui s'est bâtie une solide réputation en faisant la promotion des programmes d'émancipation de la femme, ne s'applique-t-elle pas avec le même courage à supprimer les réductions? Pourquoi tolère-t-elle la discrimination dont son gouvernement se rend coupable envers les femmes?

* * *

SON HONNEUR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR YVON DUMONT

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'assister, vendredi dernier, à l'assermentation de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Yvon Dumont, le 21e titulaire de ce poste au Manitoba.

La cérémonie, très émouvante, s'est déroulée devant une foule de distingués invités et d'admirateurs de ce premier lieutenant-gouverneur métis réunis au Parlement du Manitoba pour cette occasion. Sa Majesté a fait un choix judicieux en désignant cette personne très digne qui, de surcroît, représente une collectivité qui a contribué à la richesse du patrimoine du Manitoba.

Article 31 du Règlement

En terminant, je voudrais signaler à la Chambre le beau travail qu'a accompli l'honorable George Johnson, l'ancien lieutenant-gouverneur de la province qui vient de prendre sa retraite. Il s'est acquitté de ses obligations avec altruisme et dignité. Tous les Manitobains et tous les Canadiens lui doivent reconnaissance.

* * *

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le 8 mars 1908, plus de 15 000 travailleuses défilaient dans New York pour que cesse le travail des enfants, pour protester contre les lieux de travail dangereux et la brutalité au travail et pour réclamer la parité salariale.

Quelque 85 années plus tard, en cette Journée internationale de la femme, plus de 70 000 femmes qui travaillent pour la fonction publique fédérale attendent toujours la parité salariale. La situation des travailleuses canadiennes, des autochtones, des minorités visibles et des personnes handicapées s'est améliorée considérablement sous le rapport de l'équité en matière d'emploi, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

La Loi sur l'équité en matière d'emploi ne prévoit pas d'amendes pour les pratiques d'embauchage et de promotion discriminatoires. Seuls les employeurs qui omettent de produire des rapports sont pénalisés. Pourtant, on attend toujours la réponse du gouvernement aux recommandations du Comité spécial chargé d'étudier la Loi sur l'équité en matière d'emploi, réponse qu'il devait nous communiquer il y a quatre mois.

Huit ans après avoir promis la parité salariale à leurs propres fonctionnaires, les conservateurs ne se sont toujours pas exécutés. Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte que les Canadiennes méritent beaucoup mieux que des promesses non tenues?

* * *

LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le bureau de développement régional de Colchester, à Truro, en Nouvelle-Écosse, a demandé à être inscrit au programme d'encouragement à l'activité indépendante d'Emploi et Immigration Canada. D'autres régions voisines de Colchester ont été jugées admissibles à ce programme et ont clairement remporté beaucoup de succès.

Dans le cadre de ce programme, les bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage peuvent obtenir de l'aide pour mettre sur pied leur propre entreprise. Comme elle n'a pas pu profiter du programme Développement des collectivités, contrairement à ses voisines, la région de Colchester demande de façon pressante à être

Article 31 du Règlement

inscrite au programme d'encouragement à l'activité indépendante.

Il est prévu que la région de Colchester profitera autant que les autres du programme. C'est même un élément essentiel du plan de développement collectif de la région tel qu'énoncé par l'organisme de développement régional de Colchester.

Je presse instamment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de trouver le moyen de redresser cette iniquité et d'inscrire la région de Colchester au programme d'EAI.

* * *

LES SYNDICATS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, jeudi dernier, le plus important syndicat de la centrale active sur la scène politique a décidé de rompre ses liens avec le Nouveau Parti démocratique et de priver ce dernier de 40 000 $ par année.

Pourquoi, monsieur le Président, la totalité des membres d'un syndicat serait-elle forcée de contribuer à la caisse du NPD quand on sait que l'appui à ce parti est inférieur à 20 p. 100? L'éventail des tendances politiques est aussi large au sein des syndicats que dans l'ensemble du pays.

Pourquoi les syndiqués du reste du pays devraient-ils contribuer à la caisse du NPD plus que ceux d'Oshawa, le château fort du NPD en Ontario?

Que les travailleurs en prennent bonne note: ils ont le droit de faire des dons au parti politique ou au candidat de leur choix qui n'est pas nécessairement le même que celui de leurs dirigeants syndicaux. Nous vivons dans un pays démocratique, et c'est là une manière anti-démocratique de financer une doctrine politique. On devrait pouvoir faire des dons au parti de son choix, si on le veut bien. Ce genre d'entrave à la démocratie ne devrait pas exister, et il est temps que ces changements se fassent.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous célébrons la Journée internationale de la femme.

Le thème de cette journée, «Droits de la femme/ Droits de la personne», nous incite à réfléchir sur la condition des femmes à travers le monde et sur leurs droits les plus fondamentaux. Le Canada joue depuis longtemps un rôle de chef de file dans ce domaine. Sur la scène internationale, nous avons exercé de vigoureuses pressions pour que les droits des femmes ainsi que la participation des femmes au développement soient inscrits à l'ordre du jour des Nations Unies.

Nous avons donc fait de la participation de la femme au développement une des grandes priorités de notre programme de coopération, particulièrement dans les secteurs traditionnels comme l'agriculture, l'approvisionnement en eau potable, le crédit et la petite entreprise.

Dans de nombreux pays, des progrès s'accomplissent sur le plan de l'éducation et de l'emploi ainsi que sur celui de l'avancement de la cause des droits des femmes, tant civils que politiques.

La Journée internationale de la femme nous fournit l'occasion de réfléchir à ces progrès, ainsi qu'à l'action qu'il reste à mener; elle donne également à chacun de nous l'occasion de s'interroger sur ce que nous pouvons faire pour renforcer notre contribution à cette cause importante.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en cette Journée internationale de la femme, le Nouveau Parti démocratique est fier d'annoncer que sa politique en matière d'action positive connaît un grand succès.

Notre politique prévoit des mesures d'encouragement à l'intention des femmes, des autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées pour les aider à obtenir l'investiture du parti.

Le résultat des assemblées de mise en nomination n'est pas prédéterminé; le processus démocratique est respecté. Jusqu'à maintenant, sur les 103 candidats choisis, plus de 51 p. 100 des nouvelles candidatures sont des femmes. Le Parti libéral, avec son système de nomination non démocratique essaie péniblement d'atteindre 25 p. 100 de femmes candidates.

* * *

[*Traduction*]

LES PERSONNES AYANT COMMIS DES CRIMES DE NATURE SEXUELLE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les Canadiens craignent d'être injustement exposés à des risques par la remise en liberté de personnes dangereuses ayant commis des crimes de nature sexuelle.

En réaction à ces craintes, des corps policiers de partout au Canada envisagent de publier les noms de criminels dangereux. Cependant, des organismes comme les

sociétés Elizabeth Fry et John Howard ont déclaré que cette mesure ne serait pas nécessairement efficace, qu'elle pourrait exposer des criminels remis en liberté à certains dangers et qu'il était possible qu'elle aille à l'encontre des droits de la personne.

En Ontario, le gouvernement provincial a demandé aux corps policiers d'attendre une directive avant de publier des noms.

Les corps policiers de tout le Canada ont besoin d'avis sur la question pour être capables de prendre des décisions conformes aux lois et à leur code d'éthique et pouvant protéger la collectivité.

J'exhorte le solliciteur général à consulter ses homologues provinciaux et les corps policiers pour élaborer une politique à l'intention de ces derniers.

* * *

LE VICE-PREMIER MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, devinez qui fait la manchette aux antipodes? Notre propre vice-premier ministre, le député de Végréville.

Pourquoi fait-il la manchette? C'est que le pauvre a pris ombrage d'une déclaration du premier ministre de l'Australie selon qui la démission de notre premier ministre démontre bien que les taxes à la consommation, en clair, la TPS, sont impopulaires et inefficaces.

En guise de protestation, notre vaillant vice-premier ministre a écrit une lettre au premier ministre de l'Australie pour lui dire que: «La TPS a créé d'excellentes possibilités d'avenir et a stimulé la reprise au Canada.»

C'est incroyable! Mais sur quelle planète vit-il donc?

Et comme si cela ne suffisait pas déjà, notre grand pourfendeur de faussetés a ajouté que: «Toute déformation des motifs de la démission du premier ministre serait malvenue.»

Il semble bien que dans le monde merveilleux des conservateurs, les Canadiens adorent le premier ministre et sa TPS. Je dois cependant dire à Maz que vue d'ici, la réalité est un peu différente.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme. C'est un moment choisi pour réfléchir au rôle de la femme dans la société moderne.

Nous avons certainement parcouru beaucoup de chemin depuis le jour où nous avons obtenu le droit de vote, en 1916. Nous sommes devenues des super-femmes qui s'occupent de la maison, des enfants et du mari sans oublier la carrière exigeante dans un monde où il faut bien paraître, bien faire et être bien. Pourtant, on nous évalue encore selon les critères masculins qui correspondent mal à notre réalité.

• (1415)

Pour fonctionner, les femmes doivent être plus directes, avoir plus d'énergie et savoir davantage ce qu'elles veulent. Les hommes, qui ont établi des règles complexes en fonction de leurs besoins, méprisent souvent la vitesse avec laquelle les femmes accomplissent leurs tâches, qu'ils interprètent comme une attitude inutilement agressive. Ils nous reprochent alors d'être exagérément ambitieuses et ils cherchent des moyens de nous écarter de la compétition.

Rassurez-vous, messieurs. Nous ne sommes pas ici pour prendre vos emplois. Nous voulons simplement être des partenaires et vous faire profiter de notre perspective plus large et de notre intuition. Nous avons toujours besoin de vous, messieurs, mais vous avez aussi besoin de nous. Ensemble, nous pouvons faire une équipe formidable.

* * *

L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je viens de constater que c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme. Je sais d'expérience à quel point les femmes ont travaillé fort pour essayer de s'intégrer à la société.

Je veux attirer l'attention de la Chambre sur le rapport annuel sur la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures côtiers. Ce n'est pas la première fois que les gens de la Nouvelle-Écosse remettent en question ce petit fonds qui est utile à un politicien fédéral, et peut-être à un ou deux autres sur la scène provinciale.

Les Canadiens veulent que le gouvernement dépense son argent intelligemment. Ce sont leurs impôts, mais qu'est-ce que ce gouvernement en fait? Il s'en sert pour financer l'infrastructure nécessaire au service de traversiers de Wood Island, les installations portuaires de Pictou Industries, les installations portuaires polyvalentes de Trenton, une bretelle pour relier Trenton à l'autoroute, un parc et d'autres choses.

Ce n'est pas ce qu'on appelle dépenser sagement l'argent des contribuables, quand on pense que c'est de l'argent obtenu en vertu de la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada-Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures côtiers et consacré à cette seule petite région. Administré convenablement, cet argent aurait permis de créer les

emplois dont on a besoin en Nouvelle-Écosse, mais ce n'est pas à cela qu'il a servi.

En tant que femme, je constate que notre gouvernement n'a pas créé ces emplois, et qu'il est temps que cela change.

* * *

M^ME MARY PITAWANAKWAT

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, un tribunal des droits de la personne a rendu une décision en faveur de Mary Pitawanakwat dans l'affaire de harcèlement sexuel et racial l'opposant au Secrétariat d'État. Le tribunal l'a malgré tout jugée en partie responsable de ces actes de harcèlement et ne l'a donc pas tellement indemnisée.

Il a été établi que ses supérieurs du bureau du Secrétariat d'État s'occupant des programmes destinés aux autochtones auraient dit, entre autres, que les «Indiens étaient des sauvages» et auraient fait des blagues sur l'idée d'être scalpés.

M^me Pitawanakwat, une femme autochtone, a été congédiée il y a sept ans et depuis, ses supérieurs, qui ont commis une faute lourde selon le tribunal, ont obtenu des promotions. Il y a quelque chose d'anormal dans cette affaire.

Je demande instamment au gouvernement de faire en sorte que la fonction publique ne récompense pas le racisme et ne pénalise pas les victimes et qu'un système indépendant de sélection de membres du tribunal qui soient pleinement représentatifs de la population canadienne soit mis en place immédiatement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES GARDERIES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les presses du gouvernement ont travaillé activement pour produire des communiqués faisant état des progrès réalisés par les femmes, mais tout cela montre seulement que le bureau des relations publiques de la dynastie conservatrice est bien plus efficace que ses politiques.

Le document vraiment important est un rapport de Statistique Canada qui montre que si les femmes contribuent de plus en plus à l'économie, les programmes d'aide aux familles sont en recul notable. Selon l'Institut Vanier, c'est une source d'augmentation du stress, des pressions et de la fatigue pour les femmes de ce pays.

Comment le gouvernement peut-il trouver sans problèmes 6 milliards pour des hélicoptères qui ne sont ni nécessaires ni désirés, alors qu'il refuse de donner suite à sa promesse de garderies pour aider les familles du Canada?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, c'est en effet la Journée internationale de la femme, une journée où nous célébrons les progrès réalisés par les femmes dans ce pays et le travail que nous faisons tous, à travers le monde, pour aider les femmes à obtenir l'égalité.

Il y a quelques signes très positifs que les femmes doivent considérer. D'abord, elles sont présentes en proportion accrue dans la population active; leur rôle dans les niveaux de direction augmente; elles sont de plus en plus nombreuses dans tous les domaines de la vie publique.

Les questions qui préoccupent les femmes aujourd'hui touchent à la fois l'éducation et l'augmentation de leur participation aux divers secteurs des sciences et de la technologie, mais aussi la façon de trouver un juste équilibre entre la carrière et la famille. À cet égard, le gouvernement fédéral joue un rôle. Ce sont les gouvernements provinciaux qui jouent le rôle principal, mais les employeurs aussi ont tendance à s'assurer que leurs politiques sont compatibles et permettent aux femmes d'être des membres efficaces et égaux de la population active.

• (1420)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je ne pense pas que c'était une réponse à ma question, je vais donc en poser une supplémentaire.

[*Français*]

Le député conservateur de Rosedale, membre distingué de cette Chambre et du gouvernement conservateur, a dit que les récentes réductions d'aide à l'Afrique sont stupides. Ces programmes viennent en aide particulièrement aux enfants et aux femmes.

Le premier ministre a promis plus d'aide, à Rio, mais six mois plus tard il sabre l'assistance affectée aux pays les plus pauvres.

Pourquoi le gouvernement dépense-t-il pour les hélicoptères et non pour les femmes et les enfants du Tiers monde? En oubliant les femmes du Canada et du monde, est-ce que le premier ministre pense assurer la dynastie des Conservateurs?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député sait très bien que le gouvernement dépense de l'argent pour la défense et les hélicoptères pour améliorer les services de recherche et de sauvetage, en mer ou ailleurs. Il en dépense aussi pour les femmes et les enfants en améliorant les prestations pour enfants et beaucoup d'autres programmes.

Je remarque que le chef du député a fait état de sa grande inquiétude face au déficit et il a promis de le réduire s'il prend le pouvoir, aussi improbable que cela puisse paraître. Le député pourrait peut-être nous dire où il coupera s'il vient au pouvoir, alors que son chef dit que l'un de ses objectifs est la réduction du déficit?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, parmi les nombreuses propositions positives qu'a faites le chef du Parti libéral, il y a celle de renoncer à l'achat des hélicoptères, ce qui permettrait d'économiser 6 milliards de dollars au profit des Canadiens.

Dans un sondage Gallup publié aujourd'hui, on dit que les Canadiens sont plus nombreux que jamais auparavant à estimer que les femmes sont désavantagées dans notre société et que l'égalité des sexes est en recul par rapport à il y a six ans. Ils savent que les programmes économiques du gouvernement ont nui aux intérêts des femmes parce qu'ils ont supprimé les droits à l'assurance-chômage, annulé des programmes pour les femmes et réduit un million d'enfants à la pauvreté.

Je demande donc au premier ministre suppléant ou au ministre qui va répondre: lorsque le gouvernement parle d'une dynastie de conservateurs, veut-il dire que la pauvreté se perpétuera chez près de 20 p. 100 des femmes et un million d'enfants et que l'aide sociale, les programmes pour les femmes et l'aide extérieure continueront de faire l'objet de compressions? Si c'est là une dynastie de conservateurs, je remercie Dieu qu'elle soit sur le point de disparaître.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député a tendance à divaguer un peu plus qu'à l'accoutumée. Il est probablement bouleversé parce que notre parti est en métamorphose et sera méconnaissable dans quelques mois.

Le député laisse entendre que nous pourrions économiser 6 milliards de dollars si nous ne signions pas un contrat d'achat d'hélicoptères étalé sur les 30 prochaines années, que des économies de 6 milliards pourraient être réalisées au cours des 30 prochaines années. Le député peut-il dire à la Chambre comment son chef réalisera les économies de 17 milliards de dollars par année qu'il nous promet s'il accède au pouvoir et s'il abolit la TPS? Comment ces économies de 17 milliards de dollars par année seront-elles réalisées ou quelles autres taxes seront augmentées pour compenser?

Le député pourrait-il éclairer les Canadiens afin qu'ils sachent exactement ce qu'il risque de leur arriver si jamais son parti accèdait au pouvoir?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, nous avons maintenant le dinosaure qui se fait le porte-parole de la dynastie. Mais ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Quand les employées de ce ministère ont demandé d'installer un kiosque d'information sur la parité salariale pour la Journée internationale de la femme, le commandant du Centre médical de la Défense nationale a refusé. Bien pire encore, il a fait preuve d'un mépris scandaleux de la loi quand il a déclaré par écrit, qu'il n'était pas pleinement en faveur du principe d'un salaire égal pour un travail égal et que les femmes devraient accéder à des métiers mieux rémunérés si elles voulaient gagner davantage d'argent.

Qu'a fait la ministre elle-même pour dire à ce haut gradé et à des gens comme lui qu'une telle attitude est intolérable?

• (1425)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des circonstances en question. Je remercie la députée d'avoir soulevé ce point. Je me ferai un plaisir de me renseigner. Les femmes concernées ne me l'ont pas signalé, mais je suis prête à les écouter.

Il est important, je pense, de faire remarquer que le Canada se place au deuxième rang parmi tous les pays membres de l'OTAN en ce qui concerne le nombre de femmes dans nos forces armées. Cela a été une gageure de changer les attitudes et de faire en sorte que les femmes aient l'égalité dans les forces armées.

Je reconnais un grand mérite à ma collègue, l'ancienne ministre associée de la Défense nationale, qui est maintenant ministre responsable de la situation de la femme, pour le travail qu'elle a accompli lorsqu'elle était ministre associée de la Défense nationale et chargée du personnel des forces armées.

Notre politique est et continue d'être manifestement d'assurer la pleine égalité pour les femmes dans les forces armées et c'est ce que nous nous efforcerons toujours de réaliser.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre. Puisqu'elle est trop occupée à briguer un nouveau poste pour s'occuper des employés de son ministère, je voudrais déposer une lettre qu'elle a reçue il y a presque un mois et qui a été suivie de nombreux coups de téléphone à son cabinet.

[*Français*]

J'aimerais poser une autre question. Dans cette lettre, on y mentionne qu'il y a une discrimination salariale très sérieuse contre les femmes dans son ministère, une discrimination qui coûte à beaucoup de femmes jusqu'à 15 000 $ par année.

Je me demande pourquoi la ministre n'a pris aucune action pour freiner cette discrimination.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, c'est la politique des Forces canadiennes d'assurer l'égalité des femmes dans les forces armées. Je m'intéresse beaucoup à la situation à laquelle la députée a fait référence et je tiens à l'assurer que je prendrai l'action appropriée en ce qui concerne cette situation.

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, chaque jour, des milliers de femmes canadiennes sont agressées, battues et violées. Nous devons refuser la moitié des femmes qui se présentent aux refuges avec leurs enfants à cause du manque d'espace.

Ce gouvernement dépense plus de 11 millions pour un groupe de spécialistes sur la violence faite aux femmes, près de 2 millions pour une enquête téléphonique et encore plus en recherche. Toutefois, au même moment, il réduit les sommes consacrées aux refuges pour femmes battues en abaissant de plusieurs milliards de dollars le plafond du financement du Régime d'assistance publique du Canada.

Pourquoi le gouvernement paye-t-il des gens qui lui diront ce que nous savons déjà, soit que la violence faite aux femmes constitue un réel problème, et pourquoi, au même moment, réduit-il des services absolument essentiels pour les femmes battues et leurs enfants?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis étonnée de la question de ma collègue à ce sujet. Comme toutes les femmes au pays et comme moi-même, elle reconnaît sûrement l'importance de l'élaboration d'un plan d'action national pour contrer la violence faite aux femmes. Or, il s'agit d'un plan qui réunira les gouvernements, les organismes non gouvernementaux, les collectivités et les femmes de toutes les régions du pays en vue d'éliminer tous les aspects de la violence faite aux femmes au Canada.

Pour atteindre un tel objectif, il faut recueillir les renseignements appropriés et élaborer un plan. Je suis convaincue que le groupe de spécialistes nous fera avancer dans cette voie au cours des prochains mois. Toutefois, tout en effectuant leur travail, tout en visitant plus de 100 collectivités au pays, les membres du groupe ont déjà amorcé les changements requis pour commencer à contrer la violence faite aux femmes chez elles et dans la rue. Le développement de leur programme d'action communautaire est un volet important de leur travail.

Permettez-moi de rappeler aussi à ma collègue qu'une partie des 136 millions de dollars consacrés au programme fédéral sur la violence familiale servira en fait à payer le coût de places supplémentaires dans des refuges et celui des programmes d'hébergement de deuxième urgence pour les femmes victimes de violence.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la réalité est tout autre chose. Le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a été sabré; les allocations familiales ont été supprimées; le programme national de garderies n'a jamais vu le jour; l'équité salariale promise n'existe toujours pas; le gouvernement a sabré dans la formation professionnelle et l'assurance-chômage pour les femmes; les logements sociaux ont été éliminés; les services existants de garderie ont subi des compressions et oui, même les refuges pour femmes battues et les services qui leur sont offerts n'ont pas été épargnés.

Quand on compare tout cela à la promesse du gouvernement. . .

M. le Président: La députée pourrait-elle poser sa question?

• (1430)

Mme Black: Monsieur le Président, quand on compare cela à la promesse du gouvernement d'acheter 50 hélicoptères pour la détection des sous-marins, c'est incroyable. Une économie solide ne peut se bâtir. . .

Des voix: La question!

M. le Président: La députée a peut-être une question à poser, mais je ne l'ai toujours pas entendue.

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très grave et je pense qu'on devrait l'aborder du point de vue de la réalité.

Si on étudie la situation actuelle des femmes au Canada, il convient de leur rendre hommage pour le travail qu'elles ont accompli et pour les progrès qu'elles ont faits. La disparité salariale diminue. Un nombre grandissant de femmes se dirigent vers les sciences et la technologie. La situation de la femme au Canada est quasiment sans pareille dans le reste du monde.

Et cela grâce au travail du gouvernement et aux efforts des femmes qui, sur la ligne de front, oeuvrent pour l'avènement d'une égalité réelle. Arrêtons de nous invectiver et unissons nos efforts. C'est tous ensemble que nous parviendrons à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, des groupes de défense des femmes ont approfondi 14 cas de femmes qui sont menacées d'expulsion au Canada. Certaines de ces femmes risquent de subir de la violence conjugale au Canada et de la persécution et de la violence conjugale à l'étranger.

Étant donné que 80 p. 100 au moins des réfugiés du monde entier sont des femmes et des enfants et que les deux tiers des réfugiés qui sont admis au Canada sont des hommes, le ministre chargé de l'Immigration va-t-il profiter de la Journée internationale des femmes pour décréter un moratoire sur l'expulsion des femmes battues et pour annoncer une politique faisant du Canada un refuge sûr pour les femmes et les enfants?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée soulève une question importante, qui préoccupe un nombre considérable de Canadiens.

La députée n'ignore pas que, en janvier dernier, j'ai ordonné aux hauts fonctionnaires de mon ministère de mener des discussions avec les personnes et les groupes intéressés de tout le Canada afin que soit établi un consensus sur la façon dont le Canada pourrait traiter les femmes qui se disent victimes de persécution ou de violence.

Notre gouvernement est le premier à avoir ajouter à la Loi sur l'immigration, malgré l'opposition du parti d'en face soit dit en passant, une protection et le pouvoir de demander un réexamen de la décision du comité de révision de l'immigration dans le cas des demandeuses de statut de réfugié qui risquent un traitement pénible ou inhabituel dans leur pays d'origine.

Je crois que cela va dans le sens des préoccupations de la députée.

* * *

LES HÉLICOPTÈRES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Le 25 février, en réponse à une question que je lui avais posée au sujet des hélicoptères EH-101 du temps de la guerre froide, la ministre avait déclaré qu'une annulation du projet réduirait les capacités du Canada en matière de recherches et de sauvetage.

N'est-il pas vrai que le formidable courant d'air descendant créé par l'EH-101 peut littéralement souffler toute personne que l'équipage tenterait de rescaper? La ministre ne va-t-elle pas reconnaître qu'un analyste de la défense du nom de Dale Grant a déclaré la semaine dernière que l'EH-101 soufflera tout objet flottant se trouvant sous lui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce n'est pas vrai.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la ministre devrait savoir qu'il y a dans son propre dossier des renseignements qui indiquent clairement et sans équivoque qu'aucun pays au monde n'utilise ce genre d'hélicoptère à des fins de recherches et de sauvetage. La ministre devrait le savoir.

Ma question supplémentaire à la ministre est la suivante. Le 3 février, la ministre n'a pas été en mesure de dire à la Chambre quel était le montant prévu par la clause de dédommagement en cas d'annulation du projet. Je profite de l'occasion pour demander à la ministre d'informer la Chambre du montant prévu par cette disposition.

Quelle partie de l'argent serait versée au vendeur? Combien recevraient les divers groupes de lobbyistes qui travaillent pour le vendeur?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, lorsque le député parle des lobbyistes qui s'occupent de ce projet, il devrait se souvenir que le principal lobbyiste, dans le cas de l'EH-101, est un membre de l'équipe de transition du chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh.

• (1435)

M. Dick: Le député a tout à fait raison de dire qu'aucun autre pays au monde n'utilise cet hélicoptère pour des missions de recherches et de sauvetage puisque l'hélicoptère n'est même pas encore construit.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, une fois de plus, le ministre qui vient d'intervenir a mérité sa réputation de ne jamais s'embarrasser des faits lorsqu'il s'agit de porter une accusation.

On a construit cet hélicoptère. Il est honteux que le ministre n'en sache rien. Il y en a cinq qui volent. Il y a un mois, l'un d'eux s'est écrasé et le ministre devrait avoir honte de ne pas être au courant alors qu'il s'agit là d'une acquisition de 6 milliards de dollars environ et que nous parlons sans cesse de gouvernement responsable.

Je voudrais poser une question à la ministre responsable, la ministre de la Défense nationale. Le 25 février, le chef de l'opposition a exhorté la ministre à envisager l'annulation de ce projet. La ministre a répondu: «Ce n'est pas une dépense inutile, c'est une dépense très importante pour nos Forces canadiennes.»

La ministre de la Défense pourrait-elle nous dire si elle sait que les Italiens, qui représentent la moitié du consortium, le consortium italo-britannique, ont réduit leur propre commande d'hélicoptères EH-101 de 36 à 16? Ils ont réduit leur commande de plus de la moitié.

En bref, pourquoi le Canada est-il le principal acheteur de cet hélicoptère alors que la moitié du consortium a maintenant réduit sa commande de plus de 50 p. 100? Pourquoi finançons-nous la technologie et l'industrie en Grande-Bretagne et en Italie et refusons-nous du même coup de créer des emplois au Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, tout d'abord, l'achat des hélicoptères EH-101 créera 45 000 années-personnes d'emploi au Canada, notamment dans les industries de l'avenir, des industries qui engagent autant de femmes que d'hommes.

En d'autres termes, les avantages de ce contrat sur le plan industriel sont extrêmement importants pour le Canada. J'ignore les raisons pour lesquelles le gouvernement italien décide d'effectuer ou non certains achats.

Les EH-101 seront embarqués sur nos frégates. Si le député affirme que nous devrions sabrer dans le nombre d'hélicoptères EH-101, il en découle naturellement qu'on devrait alors réduire le nombre de frégates que nous achetons pour notre marine.

Je pense que c'est là une chose sur laquelle nous devrions nous pencher. Je suis très heureuse d'entendre le point de vue du député à ce sujet. S'il croit qu'on ne devrait pas acheter ces hélicoptères pour servir aux opérations de recherche et de sauvetage, je voudrais qu'il me précise les caractéristiques de cet hélicoptère relatives aux opérations de recherche et de sauvetage dont on pourrait se passer, selon lui, pour épargner de l'argent.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, la ministre ne répond pas à la question. Permettez-moi de lui donner une autre occasion.

On a annoncé ce programme en 1986 et il devait coûter alors 2 milliards de dollars. En 1988, le coût était passé à 2,3 milliards de dollars. En 1991, il s'élevait à 4,4 milliards de dollars, et il y a deux semaines, on nous a dit—le gouvernement le reconnaît—que le coût était maintenant passé à près de 6 milliards de dollars.

Je vais donc à nouveau poser la même question à la ministre. Je veux qu'elle y réfléchisse sérieusement car c'est ce que font les Canadiens. Pourquoi le Canada achète-t-il plus de ces hélicoptères que tous les autres pays du monde réunis? Pourquoi en l'occurrence affirmons-nous pouvoir nous permettre cette extravagance alors qu'il existe des versions moins coûteuses et que l'Italie elle-même, qui représente la moitié du consortium, a réduit sa commande de 36 à 16 hélicoptères?

Madame la Ministre, il s'agit d'une question sérieuse qui exige une réponse sérieuse.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis persuadée que le gouvernement italien sera très flatté d'apprendre que le député croit que nous devrions lui permettre d'établir notre propre politique de défense.

Le fait est que nous achetons cet hélicoptère car il a certaines caractéristiques dont nous avons besoin. À ma connaissance, l'Italie n'a pas, contrairement au Canada, le plus long littoral du monde. Dans le cadre de leurs opérations de recherche et de sauvetage, les Italiens n'ont pas à lutter contre le givrage et les vents violents.

• (1440)

Une voix: Qu'en est-il d'Hibernia?

Des voix: Oh, oh!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, il s'agit là d'une question très sérieuse. Je voudrais vous donner un exemple pour bien montrer à quel point les caractéristiques de cet hélicoptère sont importantes. Les conditions de givrage limitent souvent l'utilisation des hélicoptères dans le cadre des opérations de recherche et de sauvetage au Canada. Le 16 décembre 1990, lorsque le navire de pêche le Nadine a coulé dans le Golfe du Saint-Laurent, les équipages du Labrador CH-113 ont été retardés pendant neuf heures à cause des conditions météorologiques et de givrage. Sept personnes ont perdu la vie dans cet accident tragique. Le EH-101 aurait pu voler.

* * *

LES GARDERIES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement a arrêté son choix, et ce sont les hélicoptères. Notre choix à nous porte sur les garderies.

Je signale que, la semaine dernière, Statistique Canada révélait que les deux tiers des femmes ayant un enfant âgé de moins de six ans étaient sur le marché du travail, soit une augmentation de 20 p. 100 en l'espace de dix ans. Or, il n'y a pas eu une augmentation correspondante du nombre de places disponibles dans les garderies. Le programme de garderies est une composante essentielle de notre infrastructure sociale.

Comment le gouvernement actuel peut-il continuer de se désintéresser du sort du million d'enfants et plus qui ont besoin d'un bon système de garderies? Fera-t-il quelque chose pour répondre au besoin urgent de garderies au Canada?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai répondu à plusieurs reprises à cette question concernant les garderies. Je pense que, tout d'abord, il est faux de prétendre que le gouvernement n'investit rien dans les garderies puisqu'il y a au-delà d'un milliard de dollars par année, dans toutes sortes de programmes, particulièrement au niveau des crédits d'impôt qui sont alloués au système de garderies; il y a également un certain nombre de projets conjoints avec les provinces.

Nous avons dit également que ce dossier-là demeure une priorité, mais en fonction des choix que nous avons faits l'an dernier sur la nécessité d'apporter une aide importante aux enfants à risque et sur la situation dans laquelle sont placés ces enfants. Les trois milliards de dollars que nous avons investis en 1992 sur la question des enfants pour une période de cinq ans représentent fondamentalement les préoccupations que nous avons concernant les enfants du Canada.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, il s'agissait de choisir entre des hélicoptères et des places en garderies. Je vous le rappelle.

Selon les études que nous avons effectuées, un système de garderies complet, à but non lucratif, peu coûteux et accessible à tous aurait pour effet de doubler le nombre des places disponibles, de créer 40 000 nouveaux emplois, d'améliorer la rémunération des personnes qui travaillent déjà dans ce secteur, de consolider la base financière du système et de procurer à 600 000 jeunes Canadiens un cadre sûr et peu coûteux.

Pourquoi le gouvernement néglige-t-il toujours nos enfants qui ont besoin d'un système de garderies?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répète ce que je viens dire. Nous y avons consacré beaucoup d'argent l'année dernière, soit 3 milliards de dollars. Il va de soi que pour faire tout ce que la députée souhaite, il me faudra le genre de fonds dont disposent ordinairement les néo-démocrates. Or, même la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Saskatchewan n'ont plus l'argent nécessaire.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur a affirmé dernièrement que le Parlement serait saisi dans les plus brefs délais du projet de loi sur le libre-échange nord-américain, et je le cite, «afin d'éviter de laisser les gens d'affaires dans l'incertitude».

Or, un porte-parole du gouvernement vient de déclarer que ce projet de loi pourrait être retardé au moins jusqu'en juin ou même plus tard, tant que la position des Américains ne serait pas clarifiée.

Qu'est-ce qui a changé? Qui parle au nom du gouvernement? Le gouvernement reconnaît-il enfin, comme l'opposition le soutient depuis toujours, que les accords parallèles proposés par la nouvelle administration améri-

caine se résument en fait à une renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de citer quelqu'un qui, à mon avis, parle au nom du gouvernement.

En réponse à une question sur l'ALÉNA, le premier ministre a répondu que cet accord allait être mis en oeuvre. On lui a répliqué: «Certains doutent fort qu'il soit ratifié.» Il a répondu: «Oh non, l'ALÉNA sera mis en oeuvre, probablement d'ici le mois de juin.» Dans une entrevue à la chaîne CNN, il a déclaré: «Oh, il sera ratifié ici avant juin. Nous allons le faire adopter par la Chambre des communes.» Je suis certain que mon collègue appuiera l'adoption du projet de loi à la Chambre des communes, parce qu'il correspond beaucoup à la politique commerciale que lui-même préconise pour les membres du Parti libéral du Canada.

• (1445)

L'affaire est très claire, on approuvera la position du gouvernement et les trois pays intéressés négocieront les accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre, mais les présidents du Mexique et des États-Unis ainsi que le premier ministre du Canada ont tous déclaré que l'ALÉNA signé en décembre ne sera pas rouvert.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, voici déjà un certain temps que l'opposition demande au Canada d'essayer de faire renforcer les dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain relatives à la main-d'oeuvre et à l'environnement.

À présent que les États-Unis ont pris cette initiative, le ministre peut-il dire à la Chambre quand il va faire connaître la position du Canada à ce sujet? A-t-il déjà adopté une position pour la renégociation, à partir de la semaine prochaine, des dispositions dans ces deux domaines essentiels de l'environnement et de la main-d'oeuvre, voire très possiblement aussi les clauses relatives aux poussées d'importations? Quand le ministre va-t-il faire part aux Canadiens de la position du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que le député n'est pas toujours à la Chambre, mais je n'arrête pas de dire depuis le mois de février de l'an dernier que le gouvernement du Canada est en faveur de la négociation d'accords parallèles à l'ALÉNA relativement à la main d'oeuvre et à l'environnement.

Cette idée avait été rejetée par le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Mexique. À présent, le nouveau président américain, M. Clinton, a fait savoir qu'il souhaitait réexaminer cette question et nous sommes tout à fait d'accord.

En ce qui concerne l'environnement, certaines questions ont été soulevées par le Canada en septembre. C'est ce qui a contribué en partie à l'établissement de la Commission nord-américaine sur l'environnement, exactement ce que nous avions proposé il y a un an, en février.

* * *

[*Français*]

CN RAIL

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et elle concerne la décision de CN Rail de congédier près de 11 000 travailleurs canadiens.

Étant donné que le gouvernement du Canada est le seul actionnaire de CN Rail, est-ce que le ministre appuie cette décision de congédier les travailleurs de Montréal, de Moncton, de Winnipeg et d'ailleurs?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa-Sud sait sûrement que le gouvernement ne se réjouit d'aucune perte d'emploi. Cependant, l'honorable député doit savoir que le Canadien National s'est vu confier par le Parlement le mandat d'opérer sur une base commerciale et d'offrir le meilleur service à sa clientèle.

Lorsque l'on constate que le Canadien National est le sixième en Amérique du Nord quant à ses opérations, à ses revenus de trois milliards de dollars et qu'il est le deuxième en ce qui concerne le nombre d'emplois, c'est-à-dire qu'il a autant d'employés que les compagnies qui ont presque deux fois le volume de ses affaires, il faut comprendre que le CN doit devenir compétitif s'il veut demeurer en santé et que les décisions qu'il a prises s'inscrivent dans l'exécution de son mandat.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il est clair que le ministre est en faveur des licenciements, ce qui m'amène à lui poser une autre question. Dans son annonce, M. Tellier a dit que les problèmes des chemins de fer canadiens étaient en grande partie attribuables aux impôts fédéraux et provinciaux: «Les compagnies ferroviaires canadiennes paient chaque année en impôt quelque 225 millions de dollars de plus que les compagnies américaines.»

Est-ce que le ministre souscrit à cette affirmation? Pourquoi pense-t-il que les travailleurs canadiens devraient être les premières victimes alors que le problème est imputable en grande partie aux divers gouvernements?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux que, dans la deuxième partie de sa question, le député ait rectifié l'erreur qu'il avait commise dans la première. Le président-directeur général du CN n'a pas blâmé le gouvernement fédéral. Il a déploré que les compagnies ferroviaires, en général, paient trop d'impôts.

Le député devrait savoir que le gouvernement fédéral perçoit 75 millions de dollars par année des compagnies ferroviaires, ce qui représente 18 p. 100 de l'ensemble de leurs charges fiscales. Les compagnies versent 203 millions aux provinces et 139 millions aux municipalités, ce qui représente 48,6 et 33,4 p. 100 de ces charges respectivement.

* * *

• (1450)

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Les Canadiens sont troublés et préoccupés par les terribles crimes commis dans notre société. Je voudrais savoir ce que le ministre a l'intention de faire au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants. Proposera-t-il des modifications autorisant la divulgation du nom des jeunes contrevenants ayant commis des crimes de violence?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir qu'il s'agit d'une question très controversée.

Je sais que les Canadiens s'inquiètent de la situation. À l'heure actuelle, la population peut assister aux procès, et les casiers judiciaires des jeunes contrevenants peuvent être consultés à plusieurs fins.

Il faut également penser au processus de réadaptation. Nous devons veiller à ce que le processus fonctionne bien. À cette fin, il faut commencer par obtenir la collaboration de tous.

Comme le savent mon collègue de Mississauga-Ouest et tous les députés, le Comité permanent de la justice a déposé un rapport unanime dans lequel il formulait beaucoup de recommandations concernant la prévention du crime au Canada. J'espère que nous pourrons aborder cette question et d'autres au colloque sur la prévention du crime qui se tient à Toronto, cette semaine, et ce, grâce au concours de tous les intéressés, y compris les députés.

* * *

[*Français*]

LA PROMOTION DE LA FEMME

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question pour le gouvernement. Il y a deux semaines, le gouvernement a annoncé que le programme de promotion de la femme recevrait un financement permanent. Le même jour, il a amputé ce programme d'un million de dollars. Ce matin, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises et la Fédération des femmes du Québec ont demandé au gouvernement de doubler le montant réservé à la promotion de la femme.

Le gouvernement a-t-il l'intention de donner suite à cette demande des groupes de femmes?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, en effet, mon collègue a mentionné que le programme de la femme avait été renouvelé et la bonne nouvelle qu'il a oublié de mentionner c'est qu'il avait été renouvelé d'une façon permanente.

Je peux lui dire que les groupes de femmes ont applaudi cette nouvelle décision du gouvernement et cela démontre l'engagement de notre gouvernement d'appuyer les groupes de femmes qui, déjà, ont contribué à aider énormement à l'égalité de la femme et toutes les préoccupations qu'ont celles-ci dans leur milieu.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la ministre aurait au moins pu aborder le coeur de la question, soit les réductions dont les groupements féminins ont été victimes après que l'annonce a été faite.

D'après le budget des dépenses de Santé et Bien-être social Canada, la planification familiale et les soins génésiques sont des initiatives passées. On ne prévoit aucun financement pour ces secteurs en 1993-1994.

Compte tenu de l'impact social et économique à long terme des grossesses non désirées, la ministre s'engagera-t-elle dès maintenant à continuer de financer la recherche et l'éducation dans le domaine de la planification familiale durant le prochain exercice?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que j'ai eu l'occasion, depuis le court temps que j'occupe mes nouvelles fonctions, de rencontrer une représentation pancanadienne des groupements de femmes et nous avons discuté, bien sûr, de leurs priorités. Je les ai encouragées à continuer dans la direction qu'elles ont prise et je leur ai renouvelé l'engagement du programme de la femme avec des coupures de 10 p. 100, comme tous les autres programmes du gouvernement.

J'ai également discuté avec elles d'une nouvelle approche, un peu dans le sens que ma collègue mentionnait tout à l'heure: développer des nouveaux partenariats. Le gouvernement les supporte d'une façon très substantielle. D'ailleurs nous supportons 500 groupes par année. Mais je pense que l'on doit aller au-delà de cela et essayer maintenant de découvrir des partenariats avec le secteur privé et le secteur public, et déjà de nombreuses expériences ont été très positives. C'est vraiment le genre de message que j'ai discuté avec elles, et je vais continuer, d'ailleurs.

* * *

• (1455)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Comme la Chambre le sait, le Plan vert représente la stratégie du ministère de l'Environnement. Selon le Plan vert, les rivières Rouge et Assiniboine sont des secteurs qui exigent beaucoup d'attention.

Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire pour régler ces questions?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais certainement me faire un plaisir de dire au député ce que je compte faire. . .

Des voix: Bravo!

M. Charest: . . .en ce qui concerne les rivières Rouge et Assiniboine, bien entendu. Comme il l'a dit, notre gouvernement veut lancer une initiative concernant l'écosystème de ces deux cours d'eau.

Je crois savoir que le gouvernement du Manitoba a également entrepris des travaux dans ce secteur. Nous voulons collaborer étroitement avec les autorités provinciales pour examiner les diverses possibilités qui s'offrent à nous relativement à cet écosystème très important pour le Manitoba et pour le Canada.

* * *

L'EMPLOI

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

À la fin de janvier, les fonctionnaires du CIC de Halifax ont rejeté catégoriquement la demande de la société Lasmo PLC qui voulait employer des travailleurs étrangers plutôt que des travailleurs canadiens dans ses activités en eaux canadiennes. C'est tout simplement parce qu'il y avait des centaines de marins brevetés, qualifiés et prêts à travailler pour occuper ces emplois.

Maintenant que ce dossier se trouve sur son bureau, le ministre appuie-t-il la décision du bureau de Halifax ou l'a-t-il annulée pour permettre à la Lasmo PLC, une société étrangère, de remplacer des travailleurs canadiens par des travailleurs étrangers?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la question que soulève le député a trait à la politique d'emploi qui donne la priorité aux Canadiens. Elle s'est appliquée dans ce cas-là comme dans tous les autres cas. La décision a été prise conformément à la loi et aux principes qui y sont énoncés.

Je ne pense pas qu'il rende un grand service à Halifax ni à la Nouvelle-Écosse en prétendant qu'on a volé des emplois aux Canadiens. La politique est bien claire. Elle accorde la priorité aux Canadiens. En l'occurrence, le député devrait savoir que les principes de la loi s'appliqueront.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, il y a moins de 40 minutes, des hauts fonctionnaires de son propre ministère ont confirmé qu'on avait pris la décision de permettre à la Lasmo PLC de remplacer des travailleurs canadiens par des travailleurs étrangers.

De quelle forme de logique tordue souffre donc le ministre pour prendre la décision de favoriser une société pétrolière multinationale britannique au détriment des intérêts des travailleurs canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les intérêts des travailleurs canadiens sont protégés. Les principes énoncés dans la loi, dont j'ai parlé, sont appliqués et parfaitement respectés.

La décision de permettre qu'une partie de l'équipage se compose de travailleurs étrangers vient du fait que le transport du brut depuis l'île de Sable jusqu'à son point de destination constitue un voyage international et, à ce titre, peut être considéré comme une exception prévue par la loi.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État. Il y a trois ans, la cause Mahé donnait aux minorités le droit de gérer leurs institutions d'enseignement. La Cour suprême du Canada a confirmé ce droit dans une décision rendue la semaine passée, en ce qui a trait aux minorités linguistiques et, en particulier, en ce qui a trait à la minorité franco-manitobaine.

Étant donné les commentaires inquiétants du premier ministre Filmon affirmant que les francophones du Manitoba doivent accepter sa solution et non pas se conformer à la loi, est-ce que la secrétaire d'État peut dire à la Chambre si elle a entrepris des négociations sérieuses avec les provinces, et en particulier avec le Manitoba, pour offrir au Manitoba, une fois pour toutes, l'aide financière du gouvernement fédéral afin d'aider le gouvernement du Manitoba à donner à sa minorité le droit de gérer ses propres établissements d'enseignement?

• (1500)

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, tout comme collègue, je suis très heureuse de la décision qui a été rendue la semaine dernière, laquelle, trois années presque jour pour jour après l'arrêt Mahé, vient renforcer et préciser les principes qui y sont énoncés.

Je dois dire à mon collègue que je discute en ce moment avec mes collègues d'un train de mesures pour aider les provinces à mettre en oeuvre tout le programme de la gestion scolaire. Dès que ce plan d'ensemble sera terminé, je me propose de rencontrer les provinces de façon à pouvoir les appuyer dans ce projet très important pour la survie des communautés minoritaires.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux simplement exprimer ma frustration face à cette réponse, parce que les conservateurs sont bien connus pour se traîner les pieds, notamment en ce qui a trait au financement des droits des francophones en matière d'enseignement, bien qu'ils ne soient pas les seuls à agir de la sorte dans ce dossier, puisque certains gouvernements provinciaux se traînent eux aussi les pieds.

Le premier ministre Romanow de la Saskatchewan a dit ceci dans l'édition du 7 février du *Globe and Mail*: «Cette question est pour nous un autre exemple d'exercice de frustration au niveau fédéral-provincial.»

Quand le Cabinet décidera-t-il de la position du gouvernement relativement au droit des groupes linguistiques minoritaires d'administrer leurs propres écoles, et quand les Canadiens seront-ils informés de cette position?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je ne crois pas avoir de reproche à recevoir de mon collègue libéral. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons démontré d'une façon très concrète notre engagement à appuyer les communautés minoritaires et il le sait très bien.

Nous avons adopté la Loi sur les langues officielles et nous reconnaissons l'importance d'appuyer les provinces dans le cadre de l'enseignement des minorités et également au niveau de la gestion scolaire. Je lui répète que les discussions sont très fortement avancées et j'espère, dans les semaines qui viennent, pouvoir commencer les discussions avec les provinces.

Je voudrais tout de même lui rappeler que les provinces ont leur bout de chemin à faire en ce sens; donc, il pourrait peut-être pousser sur les provinces de façon à ce qu'elles mettent en place les différents projets de loi de sorte que lorsque nous disposerons de l'argent, les provinces soient prêtes à procéder.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et fait suite à l'émission *The Fifth Estate* sur la pêche aux filets dérivants en haute mer.

Je veux savoir quelles mesures de surveillance et d'exécution le gouvernement entend prendre afin d'empêcher le vol du saumon de la Colombie-Britannique en haute mer.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et Ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'imagine que la députée va appuyer la mesure relative à l'achat des hélicoptères EH-101 si elle est préoccupée par nos activités de surveillance en haute mer, et nous nous en réjouissons.

Pour ce qui est des mesures prises, je pense qu'il convient de placer le problème dans le contexte approprié. Le saumon du Pacifique nord provient principalement de la Russie et de pays autres que le Canada. Environ 0,05 p. 100 des 80 000 tonnes de saumon du Pacifique pris annuellement par les pêcheurs canadiens est en danger, et nous prenons des mesures pertinentes telles que la conclusion de traités, la surveillance aérienne et d'autres initiatives dans ce secteur.

En collaboration avec d'autres corps policiers, nous avons appréhendé des personnes qui ont pêché le saumon de façon illégale pour essayer de le vendre, et nous continuerons d'agir de la sorte. Cela dit, nous n'avons aucun bateau patrouilleur dans le secteur. Nous participons d'autres façons aux activités de surveillance et d'exécution dans ce très vaste secteur.

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park soulève une question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question de privilège s'adresse au ministre de la Justice. Elle concerne sa réponse à une question que le député d'Erie lui a posée durant la période des questions, aujourd'hui, au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Je me réjouis que le ministre ait invité tous les députés à participer au colloque national sur la prévention du crime, à Toronto. Il y a un mois, j'ai essayé, par l'entremise de son bureau et du ministère, de participer à ce colloque national, mais on m'a dit que seuls les membres du Comité parlementaire permanent de la justice pouvaient y assister.

M. le Président: Le député veut peut-être discuter de cette question avec le ministre ou d'autres personnes, mais je dois dire que c'est présomptueux de dire qu'il s'agit d'une question de privilège.

• (1505)

M. Flis: Monsieur le Président, je crois que le ministre doit une explication à la Chambre. Peut-il accueillir les députés qu'il a invités aujourd'hui? S'il ne peut le faire, c'est parfait, mais il ne devrait pas nous inviter.

M. le Président: Le ministre veut peut-être répondre à cela.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il y a à peu près 250 à 260 places. Il y a des gens qui représentent tous les organismes canadiens, et je suis content qu'on me laisse cette occasion. Des gens des municipalités, des provinces, du gouvernement fédéral, de plusieurs ministères, des gens du secteur privé, les députés, les membres du Comité permanent de la justice ont été invités. Je pense qu'il serait probablement facile pour le whip de son parti de s'organiser pour que le ou les postes disponibles pour les membres de ce parti puissent être accessibles. Je n'ai pas d'objection. Il y a des places pour les membres du comité.

M. le Président: Cela est très clair. Il y a peut-être un problème, mais je crois que la solution réside en une conversation entre les honorables députés et le ministre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION EN YOUGOSLAVIE

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la guerre qui sévit dans l'ancienne Yougoslavie paraît sans précédent pour ce qui est de sa complexité et des forces politiques, économiques et ethniques en cause. Elle demeure un défi de taille pour la communauté internationale, et nous continuons de chercher des moyens efficaces de résoudre cette énorme crise qui accable des êtres humains.

Il faut nous attaquer à la racine même de cette tragédie. Il faut mettre fin à la guerre. Il faut trouver une façon d'arrêter l'effusion de sang. Il faut convaincre toutes les parties en cause que le recours à la force ne leur rapportera rien. Elles doivent comprendre qu'elles devront vivre côte à côte quelle que soit l'issue. Elles doivent comprendre qu'aucune paix ne peut être imposée par la puissance militaire.

[*Français*]

Des négociations intenses se déroulent à New York depuis plusieurs jours. On s'attend à ce qu'elles reprennent vers la fin de la semaine. Elles montrent qu'au moins certaines des parties en cause ont la volonté sérieuse de négocier un règlement. Lord Owen et Cyrus Vance ont produit en quelques mois, avec un dévouement considérable, la formule d'une solution globale. C'est cette formule qui devrait former la base de nou-

veaux arrangements politiques, sécuritaires et territoriaux pour les Bosniaques. Il s'agit de la seule proposition qui s'offre aux parties et toutes se doivent de négocier sérieusement à partir de là.

Nous avons multiplié les démarches auprès des parties pour les engager à trouver un compromis valable et équitable. C'est justement le message que notre ambassadeur aux Nations Unies transmettait à M. Karadzic, vendredi dernier, sur mes instructions. Toute partie qui fera obstacle à la conclusion d'un compromis politique s'exposera à la censure de la communauté internationale et à l'isolement. Nous sommes prêts à faire tout en notre pouvoir pour aider à la difficile recherche de la paix.

[*Traduction*]

Cela comprend et doit comprendre, bien entendu, la prestation d'une aide humanitaire jusqu'à la fin de cette guerre horrible et tragique.

Les Canadiens continuent de montrer leur solidarité et leur compassion pour ceux qui ont été forcés de vivre ces terribles situations et qui subissent maintes formes de dégradation humaine. Notre gouvernement continuera d'apporter son soutien à ces populations éprouvées, tenant ainsi compte de ce que les Canadiens souhaitent le voir faire.

Pour acheminer notre aide humanitaire, nous avons choisi d'utiliser les organisations internationales de secours. Nous y avons consacré plus de 25 millions de dollars, par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes: nos agents sont le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Département des affaires humanitaires de l'ONU, les bénévoles des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ils se sont montrés très coopératifs.

• (1510)

Nous avons voulu laisser à ceux qui possèdent l'expertise et l'objectivité nécessaires le soin d'évaluer les besoins. Nous avons toujours dit à ces organismes que nous voulions aider les plus éprouvés, en répondant à leurs besoins les plus urgents. Nous savons bien que cela ne suffit pas.

Nous savons que les gouvernements et les institutions publiques de la région suffisent à peine à la tâche que leur imposent les centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées. Les économies de ces pays sont ravagées.

[*Français*]

Nous accomplissons ce que nous considérons comme la priorité absolue: aider ceux qui ont été chassés par la guerre et lutter contre la pratique ignominieuse qu'est l'épuration ethnique.

En tout premier lieu, il faut veiller à ce que les gens obtiennent nourriture, médicaments et abri. Mais nous devons aussi nous occuper des répercussions sociales et affectives de la guerre. En décembre 1992, et de nouveau vendredi dernier, j'ai annoncé l'octroi d'une subvention expressément destinée aux victimes de violence sexuelle. Les Canadiens ont été choqués par le viol et l'agression sexuelle des femmes et des enfants dans cette guerre. Nous devons sans plus attendre venir en aide aux victimes de ces crimes répugnants.

La ministre chargée de la condition féminine et moi-même avons indiqué vendredi que le Canada fournirait un montant additionnel de 1,5 million dollars pour répondre à ces besoins. Notre contribution aidera le HCR et l'UNICEF à offrir aux femmes et aux enfants des fournitures médicales, des services de counselling relatifs au traumatisme provoqué par le viol, des aliments, des vêtements et un logement.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, je suis heureuse d'annoncer l'octroi d'une contribution supplémentaire de 9,5 millions de dollars en réponse aux appels persistants de la communauté internationale. Nous aiderons le Programme alimentaire mondial, le Comité international de la Croix-Rouge, la Fédération internationale des sociétés nationales de la Croix-Rouge et l'UNICEF à poursuivre leurs activités.

Cette nouvelle contribution témoigne de l'intérêt constant que porte le Canada à ceux qui souffrent. En acheminant notre aide par l'entremise d'organismes bien établis, nous savons que nous répondons à des besoins bien définis et que notre contribution parviendra aux plus nécessiteux.

Comme le sait la Chambre, les Forces canadiennes qui se trouvent sur le terrain en Bosnie font partie de la force de protection des Nations Unies. Nos troupes, un bataillon du Royal Canadian Regiment, ont déjà commencé à assurer la sécurité de l'aide humanitaire livrée en Bosnie orientale, une région qui en a grand besoin. De plus, nos forces ont également livré par avion de grandes quantités

d'aliments et de fournitures médicales à Sarajevo en plus de 354 missions. Ces hommes et ces femmes travaillent dans des conditions extrêmement dangereuses; leur courage et leur dévouement exemplaires font honneur à tous les canadiens.

Les Américains ont choisi un moyen différent. Ils ont choisi la voie des airs pour ravitailler les villages isolés depuis des mois. C'est là une initiative louable qui complétera les opérations terrestres menées par des pays comme le nôtre, et nous y adhérons entièrement.

Nous savons cependant que l'aide humanitaire, à elle seule, ne suffira pas. Le Canada continuera donc d'explorer tous les moyens de mettre rapidement et définitivement un terme à cette tragédie, malgré toutes les tentatives infructueuses qui ont été faites jusqu'ici.

Nous ne pouvons tolérer de voir le monde se désintégrer encore une fois et de laisser triompher les aspects les plus vils de la barbarie. Nous devons tirer les leçons de l'histoire de ce siècle et extirper une fois pour toutes les haines qui continuent d'alimenter le feu de la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

• (1515)

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de la présence de la ministre à la Chambre pour faire ces annonces. Nul doute qu'elle en fera encore bien d'autres dans les mois à venir, compte tenu des circonstances. Il va sans dire que nous sommes en faveur de déclarations de ce genre à la Chambre.

De plus, nous appuyons sans réserve la recommandation de la ministre qui consiste à accorder une aide accrue aux missions humanitaires. Nous estimons que c'est l'un des domaines où le Canada peut continuer de faire une importante contribution.

Cela dit, j'espère que la ministre va tenir compte de certaines questions découlant de la première partie de sa déclaration. D'abord, je voudrais savoir si le gouvernement étudie les propositions d'organismes culturels canadiens ayant des parents et des amis dans l'ancienne Yougoslavie qui tiennent beaucoup à fournir eux-mêmes de l'aide. Je pense, en particulier, à des groupes qui veulent faire des dons de médicaments et de nourriture, mais qui n'ont pu jusqu'à maintenant établir des mécanismes de coopération avec le gouvernement canadien pour les acheminer aux intéressés.

J'ai été étonné d'apprendre la semaine dernière qu'un organisme, qui dispose d'une grande quantité de médicaments et qui a recours à des avions américains pour les acheminer, n'a pas encore réussi à faire la même chose avec des avions canadiens.

Je voudrais donc savoir si le gouvernement songe sérieusement à mettre nos avions à la disposition de ces organismes pour l'envoi de ce genre de fournitures, non pas nécessairement dans les zones de combat, mais sûrement dans les camps de réfugiés de Croatie ou d'ailleurs comme en Hongrie où on en a un besoin urgent. Je pense que ce serait d'un grand secours.

Il y a une autre question que je voudrais soulever et dont la ministre n'a pas parlé. Je voudrais savoir si le gouvernement va enfin changer d'orientation et commencer à considérer comme des réfugiées de bonne foi les femmes qui ont été gravement persécutées.

La ministre a annoncé officiellement que le Canada allait assurer une aide à l'échelle internationale aux personnes qui sont victimes de violence ou d'agression sexuelle dans leur région. Nous appuyons cette idée. Paradoxalement, par contre, le Canada refuse de se pencher sur le même problème pour ceux qui sont déjà dans notre pays.

Comme on l'a appris depuis quelques semaines, des centaines de femmes, qui ont échappé aux conditions les plus incroyables, ont présenté une demande de statut de réfugié, mais elles courent maintenant le risque d'être renvoyées dans leur pays.

C'est insensé de dire que nous allons les aider par l'intermédiaire de nos organismes internationaux, mais que nous ne pouvons pas réexaminer notre politique intérieure quand il s'agit de les accepter ici et de reconnaître ce problème comme un motif d'admissibilité en tant que réfugiées. Je comprends que pour cela, il faudrait élargir la définition. Cependant, à notre époque, compte tenu de tous les changements qui surviennent aujourd'hui dans le monde, le Canada pourrait sûrement prendre les devants pour contribuer à élargir cette définition et montrer aux autres pays que c'est possible, en définissant lui-même les critères d'admission nécessaires.

Il y a un troisième aspect dont je veux parler à la ministre. Je suis très surpris qu'elle n'en ait pas parlé parce que, franchement, elle a déjà pris des initiatives sur cette question par le passé. Je veux parler de la question des crimes de guerre.

Nous avons entendu dire que le Conseil de sécurité avait autorisé un projet de tribunal pour les criminels de guerre. Nous nous demandons, à la Chambre, si les questionnaires utilisés par notre gouvernement pour obtenir des réponses ne pourraient pas donner lieu à de très graves violations des droits des citoyens canadiens eux-mêmes.

Il me semble que la ministre aurait pu profiter de l'occasion pour préciser clairement ce que fait le Canada au sujet de sa loi sur les crimes de guerre. Si un tribunal pour les criminels de guerre était efficace, il me semble que ce pourrait être l'un des meilleurs dissuasifs contre des tragédies comme les massacres qui ont lieu en Bosnie. Ce sont là des infractions flagrantes à toutes les conventions sur la guerre.

Je me demande si le gouvernement a omis de mentionner cette question parce qu'il ne s'y intéresse plus. Est-il toujours disposé à contribuer à la mise sur pied d'un tribunal efficace et équitable où seraient respectés les droits des accusés, mais où les crimes de guerre seraient jugés comme il se doit?

Je ne veux rien enlever à l'annonce qui a été faite d'accorder une aide plus directe aux organisations internationales, mais je crois qu'elle mérite d'être examinée de façon plus approfondie ici au Canada.

• (1520)

Cela m'amène à une question plus fondamentale abordée dans la dernière partie de l'intervention de la ministre et à laquelle nous attendons tous impatiemment la réponse. Cette question est la suivante: Quelle est la position au Canada sur la situation en Bosnie et sur le conflit bosniaque?

Avons-nous des solutions à proposer? Nous espérons que le plan Vance-Owen sera mis en oeuvre. Que fait le Canada pour faire jouer tout le poids de sa réputation et de son expérience? Après tout, nous avons près de 2 500 militaires dans la région et ce nombre s'accroît. Cela nous donne sûrement un certain poids. Je crois que nous avons même près de 5 000 militaires là-bas. Cela devrait nous donner le droit de jouer un rôle très important dans l'élaboration de plans et de propositions. Cela nous donne voix au chapitre.

La ministre mentionnait dans la déclaration que j'ai reçue qu'elle avait envoyé à notre ambassadeur une lettre à remettre aux dirigeants serbes de Bosnie. Que disait cette lettre? Qu'avons-nous déclaré? Qu'avons-nous demandé? Avons-nous lancé des menaces? Y sommes-nous allés par la douceur? Avons-nous été persuasifs? Avons-nous exprimé de fervents espoirs? Sommes-nous prêts à prendre des mesures? Avons-nous un plan? Prenons-nous de nouvelles initiatives diplomatiques? Travaillons-nous en collaboration avec les Américains? Tentons-nous d'amener nos alliés européens à devenir plus fermes sur ces questions?

Après tout, le problème tient en partie au fait que les pays d'Europe ont complètement échoué dans leur tentative de régler cette question dès le départ. Même le plan Vance-Owen va exiger des contributions importantes.

Je dois dire qu'aujourd'hui, le secrétaire général des Nations Unies a déclaré qu'il faudrait peut-être recourir à la force dans cette région pour en arriver à une solution.

J'attendais avec un certain intérêt la déclaration de la ministre, croyant qu'elle ferait allusion à cette importante déclaration du secrétaire général. J'aimerais savoir ce que le Canada a l'intention de faire à ce sujet. Appuyons-nous le secrétaire général? Pensons-nous que le Conseil de sécurité devra adopter une nouvelle résolution pour bien faire comprendre aux parties au différend que les Nations Unies sont loin de plaisanter? Sommes-nous, encore une fois, en train de faire les choses à demi? Nous n'avons peut-être pas de position.

Nous ne savons même pas s'il faudra détacher 50 000 soldats pour établir et faire respecter un cessez-le-feu si le plan Vance-Owen est accepté. Le Canada a-t-il l'intention de jouer un rôle dans cette affaire? Allons-nous envoyer des soldats? Dans l'affirmative, sommes-nous prêts à modifier considérablement les priorités du gouvernement en ce qui concerne les dépenses de défense afin d'avoir des effectifs appropriés, dotés de matériel approprié et ayant reçu un entraînement approprié dans un lieu approprié pour pouvoir faire une pleine contribution? Ce sont là autant de questions graves et importantes qui demeurent sans réponse.

Je vois, monsieur le Président, que vous vous apprêtez à vous lever. Je pense donc que mon temps de parole est terminé. C'est dommage, monsieur le Président, parce qu'il y a beaucoup d'autres questions que j'aurais aimé poser. Peut-être n'est-ce là qu'une première déclaration.

J'espère que maintenant qu'elle a commencé à faire part à la Chambre de ses idées et de ses plans, la ministre nous en dira plus, dans un proche avenir. J'espère qu'elle fera à la Chambre une déclaration complète sur nos besoins et nos engagements futurs en matière de maintien de la paix et sur ce que nous devrions faire. Cela donnerait sûrement lieu à un débat très sérieux.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux de prendre la parole pour me réjouir des principaux éléments de la déclaration faite cet après-midi par la ministre.

Nous appuyons pleinement les crédits supplémentaires d'aide humanitaire qu'elle a annoncés vendredi pour les victimes de viols et d'agressions sexuelles. Au début de l'année, nous avons prié le gouvernement de le faire. Nous sommes heureux que la ministre nous ait écoutés.

Nous sommes aussi satisfaits de l'appui général apporté par le gouvernement à la solution Vance-Owen. Tous les députés de la Chambre, j'en suis certain, se joignent à nous pour espérer avec la ministre que cela apportera la paix dans la région. Enfin, nous appuyons, naturellement, sa déclaration énergique de soutien à l'égard des femmes et des hommes qui servent le Canada, les Nations Unies et l'humanité dans cette région. Le projet auquel ils participent présente de grands dangers et est d'une importance extrême. Ils ont l'appui du peuple canadien dans cette entreprise. Le Canada a le plus grand contingent en Bosnie après la France et la Grande-Bretagne et nous sommes heureux d'avoir le soutien de ces pays.

• (1525)

Je saisirai peut-être cette occasion pour soulever certaines questions. Tout d'abord, nous nous inquiétons tous naturellement devant la violation répétée des droits de la personne par les forces serbes qui ont généralement été appuyées par le gouvernement de Serbie, les mesures de répression contre les forces politiques modérées dans ce pays, l'absence de sanctions contre les forces qui ont commis des viols, des agressions sexuelles et d'autres crimes contre l'humanité, et les ingérences constantes pour faire obstacle à l'aide humanitaire.

Bien sûr, le plus graphique de toute cette horreur est le fait confirmé que plus de 20 000 musulmanes de Bosnie ont été victimes d'agression sexuelle, de viol et autres formes de violence aux mains des forces serbes. Il faut non seulement condamner et mettre un terme à ces exactions de la part des Serbes, mais il faudrait aussi traduire les coupables devant un tribunal des crimes de guerre.

À ce sujet, nous avons une suggestion que nous voudrions que la ministre présente si elle ne l'a déjà fait. Le groupe nommé par le secrétaire général de l'ONU est, bien sûr, constitué uniquement d'hommes, ce qui semble être la tradition à l'ONU.

Toutefois, dans ce cas-ci où l'une des plus sérieuses allégations est l'allégation de viol et d'agression sexuelle, il semble tout à fait incongru qu'il n'y ait que des hommes dans ce groupe. Ce que je dis est renforcé par les déclarations attribuées au président de la Commission, M. Frits Kalshoven de Hollande, qui aurait dit que les allégations de viol allaient être un des aspects difficiles de leur enquête parce que: «Il est difficile pour une femme d'admettre qu'elle a été violée, mais en même temps, il est aussi très facile pour une femme de dire qu'elle a été violée, alors qu'il n'en est rien.» C'est une déclaration totalement inacceptable de la part de quiconque, mais plus encore de la part du président d'un groupe enquêtant sur ces allégations.

J'ajouterais que l'avocat militaire canadien qui a été affecté au groupe, le commodore William Fenrick, a aussi noté les difficultés qu'ils vont rencontrer lors de l'enquête sur ces accusations particulières. J'espère que le gouvernement interviendra pour demander des changements.

Je voudrais souligner rapidement deux autres points. Nous demandons encore une fois au gouvernement d'élargir la définition canadienne de réfugié au sens de la Convention et d'amener les Nations Unies à englober dans la Convention de Genève sur les réfugiés les personnes qui fuient les agressions sexuelles. Nous disons également que les abus sexuels, le viol et les agressions sexuelles devraient être ajoutés à la définition de crimes de guerre.

Je me joins au député de Winnipeg-Sud-Centre pour dire au gouvernement qu'il devrait présenter des propositions au sujet du rôle du Canada à l'avenir, en présumant que les discussions Vance-Owen seront fructueuses.

Permettez-moi de mentionner deux autres points. Nous demandons au gouvernement d'agir rapidement pour reconnaître le gouvernement de la Croatie. Il a beaucoup tardé à faire cette démarche des plus importantes. Légalement, rien ne l'empêche de reconnaître maintenant le gouvernement de la Croatie, comme l'ont fait d'autres gouvernements. Je demanderais à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'engager devant la Chambre à reconnaître le gouvernement de la Croatie pour qu'il puisse prendre sa place sur la scène internationale.

Enfin, je ne peux m'empêcher de saisir l'occasion de signaler le fait que, aujourd'hui, le gouvernement prend le temps de dire ici, à la Chambre, qu'il consacre 95 millions de dollars à l'aide humanitaire, alors qu'il ternit la réputation du Canada dans le monde et trahit l'engagement qu'il a pris envers les populations du monde en réduisant l'aide publique au développement. Ce qui est au coeur des problèmes en Somalie, et même en Bosnie, c'est que le monde est incapable de régler les questions de justice et de répartir les biens de la terre équitablement et convenablement. C'est réellement là la cause des nombreux problèmes auxquels le monde fait face aujourd'hui.

• (1530)

Le comble de l'hypocrisie, c'est que le gouvernement prive les plus pauvres du monde de centaines de millions de dollars, alors qu'il prend le temps de la Chambre pour faire grand cas de la générosité des Canadiens.

Cette ministre est responsable de l'aide publique au développement. Il est temps qu'on demande au gouvernement de rendre compte de ses échecs à cet égard.

[*Français*]

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est simplement pour dire qu'une fois de plus je regrette que le Règlement de la Chambre ne nous permette pas de questionner la ministre, ni de poursuivre le débat sur cette très importante question. Je suis un de ceux qui a toujours dit que c'est une des faiblesses du Règlement de la Chambre. Mais je voulais quand même que l'on constate que nous sommes déterminés à aller de l'avant et changer le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Saint-Denis sait fort bien que s'il veut améliorer le Règlement, il pourra présenter des suggestions au comité *ad hoc* de la Chambre des communes.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Vous avez bien constaté que c'est exactement la raison pour laquelle j'ai fait un rappel au Règlement. C'est pour vous donner avis que je vais continuer, comme vous l'avez si bien dit, mes instances auprès du comité qui s'occupe de ces questions de changements.

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, ministre d'État à l'Environnement et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je profite de cette Journée internationale de la femme pour attirer l'attention de la Chambre sur l'un des principaux éléments de l'égalité de la femme. De fait, le thème choisi par le gouvernement fédéral cette année, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, est que les droits de la femme font partie des droits de la personne.

En 1993, le monde est mieux informé que jamais au sujet des violations commises contre les droits de la personne. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé la question dans le cas de la Bosnie. Il y a cependant de l'espoir puisqu'en juin prochain la question fera l'objet d'une attention particulière, à l'occasion de la première conférence mondiale sur les droits de la personne à être tenue depuis vingt-cinq ans. La conférence, organisée par les Nations-Unies, se tiendra à Vienne, en Autriche.

Les événements mondiaux offrent l'occasion d'examiner de plus près le traitement inégal que notre société réserve aux femmes, et de créer de nouvelles règles de justice applicables aux deux sexes.

La reconnaissance des droits de la femme en tant que droits de la personne a également des répercussions importantes sur l'approche que nos sociétés réservent aux questions fondamentales. Les hommes et les femmes devraient jouir, sur un pied d'égalité, des droits à l'alimentation, à un logement, à la propreté, à la sécurité sociale, aux soins de santé, à l'emploi, du droit à la liberté de religion et à la liberté politique, et du droit de vivre sans crainte de subir la violence. Il arrive très souvent, dans de nombreux pays, que ce ne soit pas encore le cas.

Les faits le confirment. Les femmes représentent la moitié de la population mondiale mais effectuent les deux tiers du travail. Ce sont elles qui produisent la moitié des denrées alimentaires et pourtant elles ne reçoivent qu'un dixième des salaires et ne sont propriétaires que de 1 p.100 des biens de ce monde. Elles sont les principales éducatrices des enfants et pourtant elles représentent la majorité des illettrés. Elles sont responsables de la santé de leur famille et pourtant 15 millions de bébés meurent chaque année de maladies qui auraient pu être facilement évitées.

En cette Journée internationale des femmes nous devrions être fiers que le Canada soit à l'avant-garde du

combat international pour accélérer la reconnaissance des droits de la femme à titre de droits de la personne. Nous n'avons jamais relâché nos efforts auprès des Nations Unies pour que les droits de la femme fassent partie intégrante des droits de la personne.

Nous avons lancé des initiatives pour que soit reconnu, par exemple, que la violence faite aux femmes est une violation des droits de la personne et nous avons joué un rôle déterminant dans la rédaction de la déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes. Cette déclaration sera étudiée ce mois-ci par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et nous espérons qu'elle sera appuyée par de nombreux pays, présentée au Conseil économique et social des Nations Unies et ratifiée par l'Assemblée générale à la fin de l'année.

• (1535)

[*Français*]

De même, le Canada est un énergique et fidèle défenseur des droits de la femme au sein d'autres forums internationaux, dont le Commonwealth, la Francophonie, l'Organisation des États américains et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

[*Traduction*]

Les droits de la femme demeurent un élément majeur de la politique du Canada en matière d'aide internationale. En 1984, l'ACDI a adopté une politique concernant les femmes et le développement ayant pour objectif de faire des femmes du tiers monde les agents et les bénéficiaires des programmes de développement. Au cours des huit dernières années, j'ai eu maintes fois l'occasion de me rendre sur les lieux de nos projets et de constater les effets très positifs de cette politique qui nous vaut d'être un modèle pour de nombreux autres pays.

En cette Journée internationale de la femme, il importe de rappeler que, en temps de crise, le Canada offrira une aide humanitaire à quiconque sera dans le besoin et plus particulièrement aux femmes. Certes, ma collègue a réaffirmé plus tôt aujourd'hui notre engagement à libérer un million et demi de dollars pour les femmes et les enfants victimes de viol, de violence et d'abus sexuels en Bosnie-Herzégovine. J'espère que cet argent, allié à l'aide qui viendra du monde entier, permettra au moins à ces femmes de faire quelque chose de positif de leur vie après avoir subi des atrocités pareilles.

Évidemment, la Journée internationale de la femme n'invite pas à prendre des mesures qu'à l'étranger seulement. Cela vaut aussi pour le Canada. Au cours des neuf dernières années, beaucoup de changements sont survenus en ce qui concerne la garantie et la promotion de l'égalité des chances pour les femmes. En milieu de travail, on a pris des initiatives comme le programme d'équité en matière d'emploi et le programme de contrats fédéraux. Beaucoup de gens m'ont dit croire, que ce programme était extrêmement utile, car il permettait aux femmes de recevoir des contrats du gouvernement et de travailler en collaboration avec divers établissements.

Les femmes constituent aussi un groupe cible de nos programmes de formation et de perfectionnement. L'instruction est tellement importante. En fait, plus tôt aujourd'hui, j'ai eu la chance de partager avec des savants canadiens le rapport que le premier ministre a publié aujourd'hui sur le rôle que jouent les femmes dans les secteurs du commerce, des sciences et de la technologie, et de l'ingénierie, rapport intitulé: Gagner avec les femmes. Je crois que nous reconnaissons tous sincèrement que les femmes ont énormément à offrir dans le secteur des sciences et de la technologie et dans beaucoup d'autres aspects de la vie.

Ce rapport énumère les initiatives très précises qu'il nous faudra prendre pour assurer que les femmes réussissent à faire carrière dans les domaines scientifiques et technologiques et dans les divers métiers; le Programme Bourses Canada que nous avons mis en place exige que 50 p. 100 des boursiers soient des femmes et il a contribué largement à la réalisation de ce changement.

Que ce soient les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage, qui améliorent les prestations parentales, ou les modifications du Code du travail dont la Chambre est saisie et qui visent à améliorer les congés de maternité et les congés parentaux et à protéger les employées enceintes, toute une gamme de mesures relatives à la modification des lois ont contribué à faire avancer la cause de l'égalité des femmes et à assurer leur égalité fondamentale au Canada.

Je le répète, l'une des plus importantes modifications est sans doute celle qui a touché la Loi sur les Indiens et qui a permis de protéger le statut des Indiennes mariées à des non-autochtones. À cela s'est ajouté notre travail dans le contexte de la stratégie de développement économique des autochtones grâce auquel les femmes autochtones ont maintenant aussi accès à l'entrepreneuriat et à l'autonomie économique.

On voit de plus en plus des femmes jouer des rôles de dirigeants. Il suffit de se rappeler que le nombre de femmes occupant des postes importants au sein de conseils, de commissions et d'organismes fédéraux et au sein du système judiciaire fédéral a presque triplé et que le Cabinet compte maintenant 20 p. 100 de femmes.

Enfin, l'une des questions qui me tient particulièrement à coeur, et je sais que c'est le cas pour de nombreuses femmes, est un dossier d'une importance fondamentale pour l'égalité; il s'agit de la violence faite aux femmes. Notre gouvernement a adopté le principe d'une politique de tolérance zéro face à la violence faite aux femmes et l'applique.

• (1540)

Par l'entremise du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, nous pourrons maintenant mettre de l'avant un plan d'action national. En fait, cela viendra s'ajouter aux plus de 1 300 projets que nous avons appuyés dans le cadre du programme de lutte contre la violence au foyer en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants de notre pays. Les modifications apportées aux mesures législatives relatives au contrôle des armes à feu, à la législation sur la libération conditionnelle et aux dispositions du Code criminel qui concernent l'agression sexuelle sont autant de gestes concrets qui contribuent à mieux protéger les femmes.

La Journée internationale des femmes 1993 est l'occasion de faire en sorte que les efforts que les femmes ne cessent de déployer en vue d'atteindre l'égalité s'inscrivent tant dans le concept que dans la pratique des droits de la personne. Je rends hommage à toutes les personnes qui oeuvrent à la réalisation de cet objectif, c'est-à-dire les femmes qui siègent à cette Chambre, les femmes de partout au pays, qu'elles travaillent aux divers paliers de gouvernement, dans le secteur privé, dans des organismes communautaires ou dans des groupes locaux. Elles participent toutes à cette énergie croissante, à cette cause qui prend de l'ampleur. Je les applaudis, car elles travaillent, au Canada et ailleurs, pour que toutes les femmes du monde obtiennent des droits égaux à ceux des hommes.

À l'instar de tous les députés de la Chambre, je sais que ce jour viendra. Notre heure a sonné et chacun de nous y apportera sa contribution.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, moi aussi, j'ai le grand plaisir de prendre la parole au nom de l'opposition officielle aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, 1993.

J'ai écouté très attentivement les observations de la ministre. J'ai été heureuse d'entendre que le gouvernement fédéral avait retenu comme thème cette année «Droits de la femme/Droits de la personne». En ma qualité de critique de l'opposition officielle en matière des droits de la personne et aussi de critique associée en ce qui a trait au statut de la femme, je soutiens depuis longtemps que ces deux portefeuilles sont intimement liés. Je voudrais parler des droits des hommes et des femmes, en m'arrêtant surtout à la situation des femmes au Canada et dans le monde entier.

Les droits relatifs à l'alimentation, au logement, à la propriété, à la sécurité sociale, aux soins de santé, au travail et à la liberté religieuse et politique sont des droits fondamentaux de toute personne, homme ou femme. Le fait que les femmes soient plus souvent privées de ces droits donne une idée de la lutte qu'elles doivent livrer partout dans le monde.

De nos jours, cette triste vérité n'apparaît nulle part sur la terre aussi clairement que dans la guerre qui continue à faire rage dans l'ex-Yougoslavie. Chaque jour, nous apprenons des détails sur les atrocités qui s'y commettent. La détention systématique et le viol collectif des femmes musulmanes de la Bosnie nous préoccupent gravement. Il est maintenant prouvé qu'au moins 20 000 femmes musulmanes et bosniaques ont été terrorisées, brutalisées, forcées de porter les enfants de leurs attaquants et souvent assassinées. Tout cela constitue une violation des droits de la personne du plus haut degré.

Malheureusement, il n'y a pas que la tragédie qui se déroule en Bosnie-Herzégovine. En mars 1991, Amnestie Internationale a rendu public son rapport sur les cas de violation des droits humains à l'encontre des femmes, intitulé *Les femmes aussi!*. On y trouve des témoignages de femmes qui ont subi des atrocités partout dans le monde. De graves violations de droits humains ont été commises par des gouvernements aux idéologies très diverses en Afrique, dans les Amériques, en Asie et au Pacifique, en Europe et au Moyen-Orient. Le rapport fait état de cruautés et de traitements dégradants et inhumains qui ont été commis surtout envers les femmes. Ces mauvais traitements peuvent influer sur l'état physique, psychique, émotionnel de la femme, sur son rôle au sein de la famille ou encore sur son cadre culturel. Les droits de la femme doivent constituer un élément essentiel de la politique canadienne d'aide publique au développement.

La ministre a décrit certaines façons dont le gouvernement a essayé de renforcer sa politique dans ce domaine. Malgré tout, trop de pays où se produisent d'innombrables actes de violation des droits de la personne bénéficient d'une aide considérable de la part du Canada. La ministre a fait état de certaines statistiques effroyables en ce qui concerne les femmes du monde entier, la pauvreté, la santé, l'éducation, et le taux de mortalité infantile. Elle a cependant omis de mentionner que son gouvernement se propose de donner à l'aide publique au développement

une orientation qui va entraîner d'autres difficultés pour de nombreuses femmes.

• (1545)

Même le collègue conservateur de la ministre, qui se trouve de ce côté-là de la Chambre, un ancien ministre qui a également été ambassadeur du Canada en Éthiopie, qualifie les décisions du gouvernement dans ce domaine de stupides. Ce sont ses propres commentaires.

Pour en revenir au Canada, je suis de plus en plus stupéfaite de voir combien d'énergie les femmes chez nous doivent consacrer à la lutte contre le système, ceci pour se voir assurer l'égalité des chances—égalité qu'elles se voient refuser par suite de la mauvaise politique du gouvernement. Les femmes se battent encore pour le progrès au lieu de se battre pour faire avancer la lutte.

En 1970, les femmes gagnaient 60c. quand les hommes gagnaient un dollar. En 1990, elles ne gagnent que 7c. de plus. En 23 ans, elles n'ont réussi à obtenir que 7c. de plus. Autrement dit, elles gagnent maintenant 67c. quand les hommes gagnent un dollar.

Les femmes sont sur-représentées dans les emplois à temps partiel mal rémunérés et se voient souvent refuser de l'avancement, la sécurité d'emploi et les avantages sociaux auxquels a normalement droit tout employé.

La ministre a parlé de ce que le gouvernement a fait pour les femmes au Canada. J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement a donné instruction au Conseil du Trésor et au ministère de la Justice d'user de tactiques dilatoires devant le Tribunal des droits de la personne qui a été spécialement créé pour entendre les plaintes des employés de la fonction publique fédérale en matière d'égalité salariale. La ministre pourrait-elle nous expliquer par exemple l'attitude du gouvernement en ce qui concerne le droit à la rétroactivité en matière d'égalité salariale prévu dans la Loi canadienne sur les droits de la personne? Pourquoi ne se conforme-t-il pas aux décisions rendues par le tribunal? Ce sont trois questions très simples.

Finalement, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement de la ministre n'est pas en faveur de modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour assurer une application proactive de l'équité en matière d'emploi selon un échéancier précis pour les 500 000 femmes qui travaillent dans les secteurs de la banque, des transports et des communications ainsi que dans la fonction publique fédérale.

La question de la violence contre les femmes est encore plus préoccupante. Une femme sur quatre sera victime d'agression sexuelle pendant sa vie, dont la moitié avant d'atteindre 17 ans. Tous les cinq jours, une femme est abattue au Canada, habituellement par son partenaire masculin. Les tendances ne se renversent pas d'elles-mêmes. La démarche pour en arriver à une solution doit résider dans une interrelation des politiques gouvernementales à tous les paliers.

Par exemple, la violence contre les femmes ne se rencontre pas de façon isolée. Elle s'explique surtout par le fait que les attitudes sociales lui trouvent des excuses et que la pauvreté la confirme. Souvent, les femmes sont forcées de rester dans des situations de violence parce que, dans de trop nombreux cas, elles doivent compter sur un partenaire masculin pour leur bien-être économique. Le cycle se perpétue. Les enfants qui grandissent dans cet environnement s'en ressentiront.

Si l'on condamnait de tels délits et si l'on s'efforçait de mettre en oeuvre des politiques visant à renforcer la situation de la femme dans la société, on ferait clairement savoir qu'il est inacceptable de tolérer de tels actes contre les femmes. Ce serait aujourd'hui le moment tout indiqué pour faire un premier pas dans ce sens.

La Semaine internationale de la femme de 1993 nous fournit à nous tous, non seulement nous tous à la Chambre, mais à tous les Canadiens, hommes et femmes, l'occasion de tâcher de redresser les torts et de faire en sorte que les femmes fassent des progrès pour finir par occuper la place qui leur revient de droit dans notre société canadienne.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, en cette Journée internationale de la femme, nous devons célébrer nos réalisations et réexaminer notre vision du monde.

Trop souvent, à la Chambre des communes et ailleurs, nous examinons les détails, mais pas l'ensemble de la situation. Une bénévole qui reçoit des appels de détresse à un centre pour les femmes battues ou pour les victimes d'agression sexuelle ou une bénévole d'un centre qui aide les femmes à obtenir des services de garde font quotidiennement un travail qui s'inscrit dans un vaste mouvement visant la recherche de plus grands pouvoirs et d'une plus grande égalité aux niveaux social, économique et politique.

Le monde auquel j'aspire, comme bien d'autres, est un monde où les hommes et les femmes vivent en harmonie, dans la paix et l'égalité, un monde où personne n'est battu ni torturé. C'est un monde où il n'existe pas de travail non rétribué, mal rémunéré ou non reconnu. C'est un monde où il n'y a pas de riches ni de pauvres. Un monde où personne n'est persécuté à cause de son sexe, de son orientation sexuelle, de ses croyances religieuses ou politiques. C'est un monde où nos enfants peuvent respirer de l'air pur, s'amuser et vivre en ayant l'assurance que, quel que soit leur sexe, qu'ils soient Autochtones, Noirs, Blancs ou de toute autre race ou couleur, ils seront respectés et estimés pour ce qu'ils sont. C'est un monde sans guerre.

• (1550)

Parfois, cela semble un rêve impossible, mais si nous nous laissons guider par cette aspiration, nous pouvons, de notre vivant, apporter des changements positifs, des changements sur lesquels les générations à venir pourront s'appuyer et dont ils pourront bénéficier. Voilà le rêve que je caresse, et il y a des mesures concrètes que nous pouvons prendre pour le réaliser.

Nous pouvons cesser d'expulser des femmes qui, à leur retour, risquent d'être maltraitées et tuées par leur mari ou par l'État. Nous pouvons établir un programme national de garderies et aider les parents qui restent à la maison. Nous pouvons rendre la formation et l'éducation plus accessibles en réduisant les obstacles financiers. Nous pouvons mettre en oeuvre l'équité salariale. Nous pouvons réinvestir, dans des services qui permettent d'améliorer les compétences et la santé des Canadiens, les ressources que nous consacrons à la défense, aux hélicoptères militaires, au renseignement de sécurité et au gaspillage gouvernemental.

Dans sa déclaration, la ministre responsable de la situation de la femme a dit que le droit de manger, de se loger, le droit à la propriété, à la sécurité sociale et aux soins de santé, le droit de travailler et celui de vivre dans un climat non violent devraient s'appliquer tout aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Mais ce n'est pas le cas.

Les mesures que son gouvernement a prises, les compressions touchant l'aide sociale, les programmes de logement, les soins de santé, les programmes de garderies et de formation, les centres pour les femmes battues et le programme du Secrétariat d'État pour les femmes sont des mesures régressives qui en disent bien plus long que son beau discours.

La ministre a dit que, à l'échelle internationale, le Canada est un chef de file de la défense des droits des femmes. Pourtant, son gouvernement expulse des réfugiées qui fuient la violence que leur font subir leurs proches ou l'État ainsi que la persécution fondée sur le sexe. Le week-end dernier, le *Globe and Mail* a présenté un reportage décrivant la situation personnelle de 14 femmes qui ont cherché refuge au Canada, parfois dans la clandestinité, et que le gouvernement veut renvoyer dans leur pays d'origine où elles retomberont aux mains d'hommes violents qui contrôlent leur vie. Dans le monde, 80 p. 100 des réfugiés sont des femmes et des enfants, mais malgré cela, les deux tiers des réfugiés que le Canada accepte sont de sexe masculin.

Que valent les déclarations de la ministre en regard de la vie de ces femmes et enfants? Elle a dit que le gouvernement s'était efforcé de résoudre le problème de la violence en instituant le Comité canadien sur la violence faite aux femmes. La ministre confond à nouveau les paroles et les mesures concrètes. Les femmes battues ne peuvent aller chercher refuge ou protection dans les bureaux de groupe de travail lorsque les centres pour les femmes victimes de violence doivent les refuser parce qu'ils sont débordés ou qu'ils manquent de fonds. Ce sont les mesures concrètes et non les beaux discours qui nous aideront à réaliser nos aspirations en matière d'égalité.

En ce 8 mars 1993, Journée internationale de la femme, si j'avais un seul souhait à formuler, monsieur le Président, ce serait de conjuguer nos efforts afin de reconnaître l'inégalité fondamentale qui existe dans notre société, de prendre des mesures systématiques pour éliminer les raisons sous-jacentes qui font que les femmes sont au bas de l'échelle économique et sociale au Canada et dans le monde entier et de faire en sorte que tous les députés s'engagent à changer cela.

* * *

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant la réunion du bureau de la Commission des affaires parlementaires, qui a eu lieu à Paris, le 3 février 1993.

* * *

• (1555)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

La première, signée par de nombreux citoyens de toutes les régions du Canada, signale au gouvernement que les prix des médicaments vont subir une hausse vertigineuse parce que les dispositions sur les licences des fabricants de médicaments génériques ont été abolies. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'abroger la loi C-22 et de ne pas donner suite au projet de loi C-91. Comme celui-ci est adopté, le gouvernement devrait l'abroger.

Affaires courantes

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par un nombre important de citoyens de Surrey. Les pétitionnaires signalent qu'il faut acquitter des frais de 250 $ lorsqu'on demande à parrainer des immigrants. Ils ajoutent que les bureaux de l'immigration de Surrey et de New Westminster seront fermés, ce qui compliquera énormément les choses à ceux qui veulent obtenir des services. Quant au bureau de Vancouver qu'on est sur le point d'ouvrir, il fera augmenter les coûts, en raison de frais d'occupation de plus d'un quart de million de dollars.

Les pétitionnaires prient la Chambre de veiller au maintien des services d'immigration de Surrey et de New Westminster.

LES CIVILS VICTIMES DE LA GUERRE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'aurais moi aussi deux pétitions à présenter.

La première concerne la protection des civils victimes de la guerre, dont il faudrait faire connaître et respecter les droits. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'aider la Croix–Rouge canadienne à mobiliser les gouvernements et le public et à les sensibiliser au droit de victimes de la guerre d'avoir de quoi se nourrir, se soigner et se loger, sans égard à la race, à la couleur, à la religion, aux allégeances de nature politique, religieuse ou idéologique.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, la deuxième pétition, à la mémoire de Rosalynn Dupuis, est signée par de nombreux habitants de St. Catharines, de Niagara Falls et d'autres secteurs de la péninsule du Niagara.

Les pétitionnaires réclament que la Loi sur les jeunes contrevenants soit modifiée afin de mieux protéger la population. Ils font plusieurs suggestions concrètes et proposent notamment que les autorités judiciaires reconnaissent l'importance primordiale des répercussions sur la victime et sa famille. Ils recommandent aussi que la victime reçoive autant d'attention que le jeune contrevenant. De plus, le régime de libération conditionnelle devrait être élargi et ses dirigeants devraient être chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes efficaces de réadaptation à l'intention des jeunes contrevenants dangereux qui sont remis en liberté.

Les signataires veulent également que la Loi sur les jeunes contrevenants prévoit des peines d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre, avec possibilité de libération conditionnelle au bout de 10, 15 et 20 ans. De toute évidence, l'aspect le plus important de la pétition est la création d'un régime de libération conditionnelle, régime qui ne s'applique pas actuellement aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants.

[*Français*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement, reconnue conforme quant au contenu et à la forme.

Cette pétition nous rappelle l'importance d'un programme qui s'appelait le Programme de contestation judiciaire, programme qui aidait essentiellement les minorités linguistiques à se défendre devant les tribunaux. Étant donné la récente décision de la Cour suprême en matière d'éducation, je pense qu'il est à propos de déposer cette pétition sur la table.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement reconsidère la possibilité de rétablir le Programme de contestation judiciaire qui donnait à tous les Canadiens un accès égal à la Charte canadienne des droits et libertés.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question numéro 325 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre désire–t–elle que la question numéro 325 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 325—**M. Caccia::**

Depuis avril 1991, a–t–on assujetti des politiques du Cabinet à des évaluations environnementales et, dans l'affirmative, *a*) qui a effectué chaque évaluation, *b*) les résultats ont–ils été rendus publics et, dans l'affirmative, quand?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

• (1600)

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Un peu plus tôt, lorsque vous occupiez le fauteuil, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a demandé le consentement unanime pour proposer une motion relative à une question dont la Chambre sera saisie plus tard aujourd'hui. Vous avez déclaré qu'il n'y avait pas consentement unanime. J'étais présent à la Chambre et je n'ai entendu personne s'opposer à la proposition.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un extrait du *Précis de procédure*. À la page 71, on peut lire et je cite: «Le vote sur une motion qui a pu faire l'objet de débat ou non, intervient lorsque le Président demande: "Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?" S'il n'y a pas d'opposition, la motion est adoptée.»

La tradition veut, ou voulait, du moins jusqu'ici, qu'un député qui refuse de donner son consentement dise distinctement: «Non». Ainsi, tous les députés, peu importe le siège qu'ils occupent à la Chambre, peuvent l'entendre et n'ont pas à s'en remettre uniquement à l'ouïe ou à l'acuité visuelle du président d'assemblée.

Je vous demande d'étudier la question, monsieur le Président, mais je n'exige pas de décision pour l'instant. Je ne conteste aucune décision. Je me demande s'il convient que le président d'assemblée prenne un signe de tête pour un signe de consentement ou de non-consentement lorsqu'une question est mise aux voix.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à remercier l'honorable député d'avoir eu la délicatesse de me prévenir qu'il entendait soulever ce rappel au Règlement. Cependant, je désire le rassurer, après avoir pris avis et regardé la tradition de nos règles, qu'il est de la discrétion de la Présidence, puisqu'il ne s'agit pas d'un vote où il doit y avoir un oui ou un non, de constater s'il y a unanimité ou non. On pourrait penser qu'un député sourd-muet exprime son refus d'unanimité de façon non verbale, si vous me permettez l'exemple.

Cela étant dit, je tiens à rassurer le député que je suis certain qu'il n'y avait pas unanimité de la Chambre en ce qui concerne la motion qui a été présentée. Tout en prenant note de la demande du député, sous réserve peut-être d'une étude plus poussée, je tiens à le rassurer tout de suite qu'il n'y avait pas unanimité, même si elle n'était pas exprimée verbalement; j'ai quand même pu le constater *de visu*, de mes yeux propres.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 2, 3 et 4.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je veux parler brièvement de ce projet de loi et soulever un certain nombre de points.

Ce qui inquiète notre parti, c'est que cette mesure législative est simplement une autre étape vers la privatisation de la Société canadienne des postes. Selon nous, la situation est déjà assez grave. Nous avons été témoins de la fermeture de bureaux de poste ruraux, de la destruction de la vie rurale et de la disparition du symbole très visible de la présence fédérale dans beaucoup de localités du pays.

Le ministre a dit maintes et maintes fois à la Chambre qu'il n'est pas question de privatisation ici, mais je trouve cela extrêmement difficile à croire après avoir vu les diverses mesures que le gouvernement a prises dans ce sens. Nous avons vu le gouvernement se dégager de plus en plus de toute responsabilité à l'égard des décisions de la société et du service offert, ou plutôt de la réduction du service offert.

Je vais en donner un exemple. Les prospectus sont un problème pour un grand nombre de Canadiens qui se préoccupent de l'environnement, ces gens n'aiment pas recevoir ces kilos supplémentaires de papier chaque semaine dans leur boîte aux lettres, mais ils n'ont aucun moyen de refuser, même quand c'est la société qui fait la distribution. J'ai écrit au ministre il y a quelque temps pour lui demander pourquoi les Canadiens n'avaient pas le droit de refuser de recevoir des prospectus. Je crois que nous savons tous ce que cela veut dire: c'est quelque chose dont le seul but est de vendre un produit ou un service, et cela n'a rien à voir avec le courrier adressé à une personne en particulier.

• (1605)

Le ministre a répondu que la société est tenue de distribuer tout le courrier qu'on lui remet. Évidemment, elle le fait parce que c'est ce que dit la loi. Si j'ai écrit au ministre, c'est justement parce que c'est lui qui est chargé de faire modifier la loi, mais il a choisi de dire que la société est obligée de distribuer ce genre de courrier.

Voilà une autre preuve que le gouvernement se dégage de plus en plus de toute responsabilité à l'égard du service postal dans notre pays même si, sur le plan juridique, cela relève encore de lui.

Je voulais parler de la privatisation des comptoirs postaux. Cela a créé des situations ridicules dans ma circonscription. Certains députés sauront qu'une seule circonscription au Canada compte une plus forte proportion de personnes âgées qu'Ottawa-Ouest. Un tiers des adultes de ma circonscription ont plus de 65 ans. L'endroit où ces services sont offerts et la façon dont ils sont offerts contribuent à déterminer si les personnes âgées peuvent vivre confortablement ou non dans leur milieu.

Parmi les mesures de privatisation déjà prises, la société a fermé des bureaux de poste qui étaient situés tout près de résidences abritant 200 ou 300 personnes âgées qui, pour la plupart, n'ont pas de voiture, pour les déménager à au moins 20 minutes de marche de ces résidences. La seule préoccupation de Postes Canada, c'était de satisfaire aux exigences du secteur privé et d'offrir ses services par l'entremise du secteur privé. L'importance accordée au service est en train de disparaître.

L'autre secteur durement touché par la privatisation dans ma circonscription est celui des services en français. La société ne veille pas à ce que les comptoirs postaux privés fournissent des services dans les deux langues officielles. Cela signifie que dans la circonscription d'Ottawa-Ouest, près de 10 000 résidants dont le français est la langue première ne peuvent obtenir dans leur langue des services qui leur sont légalement garantis.

Je ne vois pas vraiment quelle est la portée de ce projet de loi et je ne suis pas certaine que le gouvernement sache exactement ce qu'il en est non plus. Il veut permettre aux employés d'acheter des actions de la société, mais il ne leur donne pas le droit de vote; il ne leur permet pas d'avoir leur mot à dire, et il ne les consulte pas au préalable afin de voir si cette mesure les intéresse. Le régime proposé est aussi établi de façon à permettre que les actions soient cédées. Cela est chose courante dans tous les projets de privatisation dont j'ai entendu parler, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Cette disposition permet aux cadres supérieurs d'une société d'État en voie de privatisation de préparer leur propre avenir, ce qui comporte souvent la délivrance d'actions, par les intéressés, à eux-mêmes.

Je me demande si ce projet de loi vise réellement à permettre aux employés de la société d'en être copropriétaires. Comment ceux-ci peuvent-ils être copropriétaires de quelque chose qui n'est pas en voie de privatisation, selon les dires du ministre? Pourtant, on nous dit que ces employés vont être copropriétaires. Si c'est le cas, le gouvernement a l'obligation de préciser quelle sera la valeur de la société dont les employés pourront théoriquement être copropriétaires.

Je signale, comme l'a déjà fait le syndicat qui représente un grand nombre de ces employés, que le gouvernement doit déjà 80 millions de dollars, en rajustements de traitement aux fins de l'équité salariale, aux femmes qui travaillent à la Société canadienne des postes. Celui-ci a intérêt à ne pas parler de privatisation ou d'établissement de la valeur de la société sans inclure cette dette dans son calcul.

• (1610)

Je veux dire quelques mots sur une question qui me préoccupe beaucoup. J'ai reçu des plaintes et des demandes de renseignements à mon bureau au sujet du traitement réservé à des employés de la société. Je signale que le nombre de ces plaintes n'a pas diminué par suite des efforts de privatisation qui ont été faits. En fait, ce nombre a augmenté: par exemple, des femmes à l'emploi de la société depuis des années se sont soudainement vues affecter à des postes de travail tard la nuit; des femmes ayant pris des mesures pour faire garder leurs enfants se sont soudainement fait dire qu'elles devaient travailler à d'autres heures, de sorte qu'elles ne peuvent plus avoir de services de garderie. Ainsi, des personnes qui étaient à l'emploi de la société depuis de nombreuses années ont soudainement constaté qu'elles ne pouvaient plus continuer à travailler pour cette société en raison de la façon dont celle-ci les traite.

À l'heure actuelle, la situation n'est pas saine à la société. Le service au public se détériore au lieu de s'améliorer, malgré ce que peut prétendre la société. La prestation d'un service public essentiel à l'unité du pays est de plus en plus axée sur les lois du marché.

Il n'est guère surprenant que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que les Canadiens en général, accueillions ce genre de mesure législative avec beaucoup de cynisme et de scepticisme. Nous manifestons une grande méfiance à l'égard des propos du ministre et des intentions réelles du gouvernement, parce que depuis près de neuf ans maintenant, ce dernier ne s'est pas montré honnête et ouvert quant à ses intentions. Nous soupçonnons que ce projet de loi soit encore une mesure qui cache des intentions secrètes.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, lors de la présentation de ce projet de loi, la plupart des députés de cette Chambre se sont évidemment prononcés contre le projet de loi, mais quelques-uns se sont prononcés en faveur. Depuis 1965, le public en général a vécu 18 conflits majeurs au sein de Postes Canada. On a vécu des années très difficiles et, à ce jour, on n'a pas su, si on veut, trouver une formule de façon à assurer la paix dans un système postal qui à un moment donné faisait l'envie du monde. Mais ce que la population du pays ne sait pas, c'est qu'il y a une très longue histoire derrière Postes Canada.

Même avant la formation du pays, en 1867, dans les Colonies de la Nouvelle-France, au XVI^{e} siècle, pour remonter loin en arrière, les Français ont bien vu que les Indiens de l'époque, les autochtones du pays, les Iroquois et autres, avaient un système de transport de messages par rivières, avec des canots d'écorce, et ils ont trouvé que leurs méthodes étaient très efficaces considérant les empêchements de l'époque, car il faut penser qu'à ce moment-là tout n'était que forêts. Donc les Français à l'époque de la Nouvelle-France ont adopté cette méthode qui était de se servir de canots d'écorce pour acheminer des documents, si on veut, entre Québec et Montréal principalement, ou en direction de Trois-Rivières, dépendant des colonies.

C'est en 1735 qu'ils ont décidé que les documents officiels pouvaient être acheminés non seulement par la voie maritime, mais par voie terrestre, c'est-à-dire à travers les forêts; et les chemins ont été tracés avec le temps. Et curieusement pour l'époque, en 1735, la première personne qui avait été engagée pour transporter, si on veut, des messages, c'était un type d'origine portugaise, et l'histoire démontre qu'il portait le nom de Pedro da Silva. Donc on peut voir que même à cette époque-là, on était tous des immigrants, car même les autres pays, en plus de la France et de l'Angleterre, étaient représentés dans ce pays. À travers les années, on a vu le système s'améliorer. Et c'est en 1868, à peine quelques mois après que le Canada devint en 1867 une confédération, un pays, qu'un des premiers ministères a être créés a été effectivement le ministère des Postes. On a vu l'évolution avec les relais qui ont été créés, qui sont devenus par la suite des maîtres de poste au lieu des relais de poste.

• (1615)

Avec l'arrivée de l'avion, un système s'est développé au pays, et il ne faut pas oublier que notre population au Canada n'était pas grande mais on avait un service qui, à l'époque, était considéré extrêmement d'avant-garde et rapide considérant la faible population et le grand territoire géographique qu'il fallait traverser pour livrer le courrier à travers le pays. J'ai même remarqué que vers les années 1920, à certains endroits, la poste pour le secteur rural était gratuite. C'est loin d'être le cas aujourd'hui. Mais à l'époque, même si les gens avaient peu de moyens, c'était la façon de communiquer avec la parenté à l'extérieur de leur région.

Et on a vu les premiers timbres arriver vers les années 1800. Naturellement, il n'était pas exceptionnel de voir que le castor était le symbole et le timbre coûtait 3c. Pour l'époque, peut-être que c'était beaucoup d'argent si on le compare au coût d'aujourd'hui.

Dans l'ensemble, les Canadiens on bénéficié d'un système de poste très avantageux mais, malheureusement, on n'a pas su régler les conflits à l'intérieur de Postes Canada. Quand on pense qu'à partir de 1965, il y a eu 18 conflits. Ces conflits ont détruit, je crois, le moral de Postes Canada. Par la suite, on a eu beaucoup de difficulté à établir un système duquel les employés de Postes Canada étaient satisfaits. Il y a eu beaucoup de tentatives avec différents plans du gouvernement pour trouver une solution.

On arrive finalement avec le projet de loi C-73 qui est assez vague en ce sens qu'il parle de privatiser le système de courrier. On s'en doutait depuis quelque temps, mais le gouvernement le niait. Ce que je trouve difficile à comprendre, c'est qu'ils reconnaissent que les employés, les postiers sont les éléments les plus importants du système. Malgré cela, on propose de leur vendre 10 p. 100 de notre réseau; 10 p. 100 seulement—évidemment, le gouvernement détient 90 p. 100—mais avec aucun droit de vote. Généralement, quand on détient des actions dans une compagnie, on a le droit de voter, mais pas dans ce cas-ci.

Donc, le gouvernement, dans son analyse de Postes Canada, croit qu'avec la privatisation du système postier il pourra régler les grèves, les conflits à l'intérieur. Je trouve qu'il manque de compréhension du problème. Postes Canada, depuis nombre d'années, avait besoin d'un genre de leadership qui ne viendrait pas nécessairement du gouvernement et ceux qu'il a nommés. On aurait dû investir dans ce secteur-là et trouver le leadership nécessaire pour reconstruire le moral qui était nécessaire. Mais ce n'est pas ce qu'on a fait. On a créé une situation de conflit qui n'a pas cessé depuis les derniers 25 ans.

Avec ce projet de loi, on ne règle pas vraiment les problèmes. On aurait plutôt dû trouver ce qui créait, à l'intérieur de Postes Canada, une situation qui portait toujours à conflit. On peut honnêtement dire, monsieur le Président, que les salaires à Postes Canada n'étaient pas négligeables. On ne dit pas qu'ils étaient les mieux payés, mais ils n'avaient certainement pas les plus bas salaires. Le fait d'être bien payés n'est pas toujours la façon d'acheter la paix. Malgré cela, ils se sont plaints que

le leadership à l'intérieur manquait d'aspect humanitaire et ils trouvaient qu'ils étaient traités de façon cavalière.

• (1620)

Donc, avec cette privatisation, on ne trouvera pas la solution. Faire appel au secteur privé est loin d'être la façon de régler le problème, car on a vu que le secteur privé n'est pas toujours la solution. On a hérité d'un système que l'on a bâti depuis des années, à une époque où il faisait l'envie de plusieurs. Maintenant, on pense avoir la solution à tous ces conflits. Dans le fond, avec la privatisation, le problème devient hors contrôle. On devrait plutôt toujours avoir la mainmise sur la situation à Postes Canada parce qu'il est extrêmement important que l'on ait un service qui rencontre les objectifs qui sont de rendre un service aussi rapide et aussi fiable que possible. On avait atteint ce niveau, et c'est toujours notre objectif. Mais avec la privatisation, je crois que l'on va revivre les mêmes problèmes et que l'on va arriver à la conclusion que ce n'était pas la façon de les régler.

En terminant, j'espère que dans les quelques années à venir, on va vraiment prendre le temps de se pencher sur la question des Postes et la régler une fois pour toutes, en consultant ceux qui ont été dans le milieu depuis de nombreuses années, qu'ils participent en mettant leurs connaissances à profit dans le but de trouver une formule qui soit à l'avantage de tous les Canadiens, afin d'avoir un service rapide et fiable.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi intervenir sur le projet de loi C–73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Ce projet de loi ne propose rien de plus que la privatisation de la Société canadienne des postes.

J'ai écouté avec intérêt le discours de la députée d'Ottawa–Ouest. J'étais le porte–parole du NPD de 1980 à 1982 lorsque Postes Canada est devenu une société d'État. Les libéraux étaient au pouvoir à ce moment–là. Dans la petite municipalité de Trout Lake, tout juste au sud de ma circonscription d'alors, Kootenay–Est—Revelstoke, qui s'appelle maintenant Kootenay–Est, c'était un partisan farouchement libéral ayant travaillé pendant de nombreuses années pour le Parti libéral qui distribuait le courrier. On disait alors aux gens que leur bureau de poste rural de Trout Lake allait fermer et qu'ils allaient devoir parcourir une distance d'environ 20 milles pour aller chercher leur courrier dans une boîte verte à Galena Bay. C'est ainsi que les libéreaux se souciaient de la question à ce moment–là.

En ma qualité de député, j'ai engagé un avocat pour lutter contre cette fermeture. Par la suite, le gouvernement a changé son fusil d'épaule et n'a pas fermé le bureau de poste. Ne me parlez donc pas de ce que les libéreaux faisaient avec les bureaux de poste à cette époque.

Je représente la circonscription de Kootenay–Est qui compte neuf municipalités et 50 bureaux de poste ruraux. La députée libérale d'Ottawa–Ouest s'inquiète de la possibilité de ne pouvoir recevoir son courrier en français ou en anglais ou de la possibilité que certaines de ces modifications soient mises en oeuvre. Les députés n'ont pas idée de ce que doit faire un député d'une circonscription rurale pour défendre ses électeurs.

Ma circonscription compte 50 bureaux de poste ruraux dont un grand nombre sont fermés, obligeant les gens à faire jusqu'à 30 ou 40 kilomètres pour aller chercher leur courrier dans des boîtes vertes ne fournissant aucun autre service. Le gouvernement actuel dit qu'il va ouvrir des comptoirs postaux privés juste en face des bureaux de poste, qui vont fournir tous les services offerts par les bureaux de poste. Pourtant, dans une région rurale, des gens devront conduire de 30 à 40 kilomètres pour arriver à une boîte verte enfouie dans un mètre de neige.

• (1625)

Ce n'est pas ainsi que le Nouveau Parti démocratique conçoit le service au public. Le service des postes est un des services que les Canadiens jugent essentiels et ce service doit être de même qualité dans toutes les provinces, partout au Canada et surtout dans les régions rurales où l'entreprise privée n'ira pas fournir les services de qualité auxquels s'attendent les Canadiens des régions isolées. Pour garantir la qualité du service, nous devons conserver notre société d'État. Nous devons fournir des services de même qualité dans toutes les régions du Canada, mais ce n'est pas ce que nous annonce le projet de loi à l'étude.

Je regrette presque d'être député lorsque j'entends ce qu'ont à dire des gens représentant une circonscription comme Ottawa–Ouest. Il y a cinq aéroports dans ma circonscription et j'essaie d'obtenir un éclairage électrique pour ces cinq aéroports. Il y a cinq bandes indiennes dans ma circonscription et j'essaie d'obtenir de l'aide pour ces autochtones. Il y a aussi trois postes frontière et nous savons quelle mesures législatives le gouvernement a présentées pour protéger les petites entreprises situées près des frontières. Il me faut parcourir 1 400 kilomètres d'un bout à l'autre de ma circonscription pour rencontrer mes électeurs.

Le gouvernement est en train d'éliminer nos bureaux de l'immigration. Il impose des compressions à nos bureaux d'assurance–chômage. Je ne peux même pas avoir de numéro de téléphone 1–800 pour que les gens qui ont des problèmes d'assurance–chômage puissent me join-

dre. Pourtant, j'entends la députée libérale d'Ottawa-Ouest se plaindre de ne pas pouvoir poster son courrier en français ou en anglais. Moi, je me plains pour tenter d'obtenir un service pour représenter la population de ma circonscription qui doit parcourir de longues distances sur des routes enneigées.

Lorsque je faisais partie du comité, j'ai insisté pour faire adopter un amendement néo-démocrate déclarant que notre société d'État devait donner un service de qualité égale aux collectivités de taille égale et cet amendement avait été inclus dans la mesure législative. Je dois dire que le ministre des Postes de l'époque, le député de Papineau—Saint-Michel, avait appuyé l'amendement. C'était un amendement important qui établissait que partout où le service serait fourni, des collectivités de même taille auraient la même qualité de service. Ce n'est pas le cas sous le gouvernement actuel.

J'entends parler de fermetures de bureaux de poste qui existaient depuis longtemps dans des petites localités où des personnes âgées doivent parcourir peut-être 15 à 20 kilomètres de plus pour se rendre au bureau de poste le plus près. Puis plus tard, ces gens apprennent que ce bureau de poste situé à 15 ou 20 kilomètres a été fermé lui aussi.

Le gouvernement n'a aucune considération pour ces gens. La décision de la Société canadienne des postes est purement économique. La Société des postes a commencé à louer des comptoirs postaux privés juste en face de ses propres bureaux de poste en prévision du jour où elle pourra fermer ces derniers.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, savons ce que cela signifie pour nos collectivités isolées et pour les collectivités trop petites pour permettre de réaliser des profits. Cela signifie qu'elles seront laissées pour compte et qu'encore une fois, nous verrons les députés provenant des grands centres urbains se faire livrer le courrier à leur porte tandis que dans les campagnes, les gens devront se rendre encore plus loin pour aller ramasser le leur. C'est inacceptable et le projet de loi devrait être défait.

• (1630)

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je prends la parole dans ce débat afin de poser une question toute simple à la Chambre.

Nous voici en train de commencer à privatiser une institution canadienne qui, à mon avis, offre un service essentiel puisque tous les pays ont un service des postes. Nos voisins du Sud, par exemple, semblent avoir un service national des postes qui fonctionne bien. Nous, nous essayons de privatiser le nôtre. Le gouvernement privatise. Je ne citerai que deux secteurs où j'ai pu constater que la privatisation avait affecté la vie des gens que je représente.

Le premier est le chemin de fer. Nous n'avons pas de chemin de fer. Même si nous avions voulu le garder, on nous l'a enlevé. Il a suffi que le gouvernement dise qu'il voulait que le tronçon soit supprimé pour que, subito presto, les rails et les traverses soient arrachés et vendus. À peine un an plus tard, on ne croirait jamais qu'un chemin de fer ait déjà relié Halifax à Yarmouth.

Et les lignes aériennes, me demanderez-vous? Je crois bien qu'en 18 ou 19 années de vie publique, je n'ai rien vu de plus confus que la situation actuelle de l'aviation commerciale canadienne en ce qui concerne les routes aériennes internationales qui devraient appartenir au Canada et qui ne devraient, sous aucun prétexte, passer sous le contrôle de nos voisins du Sud. Le Canada devrait contrôler ses propres routes internationales.

Peut-être notre aviation commerciale est-elle florissante à l'échelle nationale, mais à l'échelle internationale, c'est autre chose. En tant qu'élue, je ne peux pas accepter que nos routes internationales—que nos droits en tant que Canadiens—deviennent la propriété d'autres pays ou passent sous leur contrôle. Or, le gouvernement canadien semble avoir adopté une attitude de laisser-faire dans ce domaine.

On en arrive enfin aux bureaux de poste. Le gouvernement les a tout bonnement fermés et, dans le temps de le dire, une entreprise immobilière locale vendait l'immeuble. Les gens ont tenu des assemblées et protesté pour que leurs bureaux de poste ne ferment pas, mais ceux-ci ont fermé quand même. Comme beaucoup de mes collègues, j'ai vu un grand nombre de bureaux de poste fermer dans ma circonscription. Je n'ai jamais rien vu vexer autant la population que le fermeture des bureaux de poste. Or, le gouvernement n'a jamais osé faire part de ses intentions aux Canadiens.

Il est majoritaire. Il peut faire ce qu'il veut. Comme d'habitude, il agit sans tenir compte de ce que la population canadienne lui dit tous les jours. Je ne sais pas comment les députés d'en face peuvent rentrer dans leur circonscription la fin de semaine et faire face à leurs électeurs, à moins, bien sûr, que leurs bureaux de poste n'aient échappé à la vague de fermetures et que les suppressions de lignes de chemin de fer ne touchent que les circonscriptions des députés de l'opposition.

Sur le chapitre des chemins de fer, la ligne du Canadien Pacifique qui va de Saint-Jean à Montréal est abandonnée de Saint-Jean à Sherbrooke. C'est pourtant une ligne très intéressante puisque nous avons l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Pourquoi abandonner une ligne de chemin de fer qui se rend aux États-Unis et qui pourrait probablement être reliée aux lignes américaines pour aller jusque dans le *Mid-West* et dans les grands centres comme New York et d'autres villes? Pourquoi ne pas faire pression sur les Canadiens de l'Atlantique? Pourquoi l'APECA ne tâche-t-elle pas de voir s'il n'y aurait pas moyen de conserver cette ligne et de la garder en fonction?

On ne fait rien de cela, et c'est la même chose quand on pense aux Postes et à la privatisation de ce service. Le gouvernement doit assurer certains services aux Canadiens dans ce grand pays qui est le nôtre. Pour que nous puissions envoyer une lettre au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, ou à Calgary, il faut que les millions de Canadiens puissent compter sur un système qui fonctionne. Il faut aussi qu'ils aient voix au chapitre. Je ne vois rien de tel.

• (1635)

Les gens de partout au Canada sont sceptiques quant à la façon dont ce gouvernement dépense l'impôt qu'il perçoit. À mon avis, c'est pourquoi les gens sont tellement mécontents des politiciens, des députés fédéraux, qu'ils nous demandent, partout au Canada, ce que nous faisons, à Ottawa, avec l'impôt que nous percevons.

Dans les années 60, les Canadiens ordinaires pouvaient acheter une maison et payer des études à leurs enfants avec un seul salaire. Aujourd'hui, on voit des familles où la mère et le père travaillent, où les enfants commencent à travailler très jeunes, où les étudiants à l'université ou à une école professionnelle ont un emploi, afin que le famille puisse avoir une maison et que les enfants puissent poursuivre leurs études.

Notre gouvernement nous dit qu'il faut pousser les jeunes à faire des études. Pour la première fois, je vois les jeunes qui tentent d'étudier sans grande aide du gouvernement, mais celui-ci continue pourtant à se vanter de tout ce qu'il fait pour le Canada.

Je pense que les Canadiens sont fatigués d'entendre parler des réalisations du gouvernement. Ce gouvernement a réduit les services dans presque tous les domaines. Il a augmenté les impôts à un point tel que les gens en souffrent beaucoup, et c'est pourquoi ils ne comprennent pas que nous restions à rien faire à la Chambre, que nous passions nos fins de semaine dans notre circonscription, que nous écoutions leurs doléances et que nous revenions ici sans assumer un rôle actif dans les affaires du pays. Nous ne pouvons pas bien exercer nos fonctions lorsque nous ne pouvons même pas savoir si le Canada a pour priorité non pas de privatiser le service postal, mais d'offrir un service efficace à tous les Canadiens.

J'estime qu'il s'agit là d'une priorité et je voudrais savoir si les Canadiens sont du même avis. Peut-être que la Société canadienne des postes pourrait améliorer le service et commencer à offrir une combinaison plus réaliste de services urbains et ruraux. Notre pays est grand et magnifique, et ce sont là des institutions nationales dont le gouvernement s'est systématiquement débarrassé. C'est la raison pour laquelle il est si important de rejeter ce projet de loi. Je ne peux pas croire que nous supprimons simplement une autre institution nationale, un autre service, sans l'approbation des Canadiens, dont on utilise les impôts, mais pas dans leur intérêt.

Je me rends compte que mon temps de parole sera écoulé très bientôt, mais je voudrais dire qu'il est temps que le gouvernement commence à écouter les Canadiens. Il va tenir un congrès à la direction du parti, mais cela ne changera pas le fait que, pendant quatre années et demie, nous avons enduré, du moins en ce qui me concerne, son mépris hautain des propositions que nous avons présentées, entre autres, celle-ci. Les Canadiens ne veulent pas la privatisation des institutions. Ils ne veulent pas que ce qui est arrivé à Air Canada et à notre réseau ferroviaire se répète. Ils ne veulent pas que certaines des institutions nationales disparaissent sans qu'ils aient pu se prononcer.

Espérons que les élections seront déclenchées bientôt, car les Canadiens veulent voter pour chasser le gouvernement, étant donné qu'il tient pour peu de chose les impôts des Canadiens et leurs dollars durement gagnés sur lesquels il a la mainmise.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. Comme les premiers intervenants l'ont dit, la substance de ce dont nous parlons ne donne guère d'incitations, ou de solution aux problèmes qui existent actuellement à la Société canadienne des postes.

• (1640)

Le gouvernement met des actions à la disposition des employés et on peut effectivement prétendre que c'est une caractéristique positive de l'évolution, notamment de la façon dont les sociétés d'État fonctionnent. Cependant, lorsque l'on regarde cela d'un point de vue pratique, on s'aperçoit d'emblée que ce n'est que de la frime.

La preuve, comme mes collègues l'ont fait remarquer, c'est que les employés ne pourront acheter que des actions sans droit de vote. Quel beau stratagème. Seulement des actions sans droit de vote! Pourront-il avoir des membres ou des représentants au conseil d'administration qui établit la politique et la direction que suivra la société? La réponse est non, et c'est là l'une des omissions les plus importantes et les plus graves de cette proposition du gouvernement.

Comme le disait ma collègue de South West Nova, c'est véritablement un pas vers la privatisation. Même les idéologues conservateurs les plus purs et durs, ceux de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, ne se sont pas abaissés à des procédures aussi idiotes que privatiser les Postes. Le ministre, le gouvernement et l'administration penchent dans une direction qui, inévitablement, pas aujourd'hui mais bientôt, conduira à privatiser la Société canadienne des postes.

Ce qu'ils ne veulent pas prendre en considération, c'est que les Canadiens ne veulent pas, à mon avis, que les postes soient privatisées. Je ne pense pas que les Canadiens soient d'accord avec la voie que suit le gouvernement. Les Canadiens des régions rurales et même des milieux urbains voient encore la société—beaucoup le pensent encore, comme moi et la députée de South West Nova—comme une grande institution de la mosaïque canadienne.

Malheureusement, les députés d'en face se moquent des institutions qui contribuent à soutenir le mode de vie canadien. Je voudrais leur rappeler que nous avons déjà eu des exemples. C'est le gouvernement qui avait affirmé qu'il ne privatiserait jamais Air Canada. Qu'a-t-il fait, sinon la privatiser? C'est le parti qui avait déclenché une tempête en 1983-1984, comme ma collègue s'en souviendra, au sujet de l'abandon de certaines lignes de chemin de fer. Or, nous allons avoir, dans les prochaines 48 heures, un rapport qui confirmera l'abandon de nombreuses lignes de chemin de fer de ce pays. Nous avons eu VIA Rail qui a réduit son service voyageurs dans de nombreuses régions de notre pays, alors qu'en fait le gouvernement avait déclaré il y a bien des années que cela n'arriverait jamais.

Les institutions auxquelles se sont habitués les Canadiens et qu'ils estiment importantes parce qu'elles contribuent à notre culture en tant que nation et à la mosaïque canadienne, comme je l'ai dit précédemment, sont sapées lentement mais sûrement par les députés d'en face. Naturellement, le député d'en face parle de son siège, comme ses collègues le font habituellement, car il ne désire pas participer au fond du débat. Il se contente de nous insulter de sa place, mais il est peu disposé à prendre la parole et à défendre quelque chose qui est indéfendable. Je le comprends.

Ce que je trouve hypocrite de la part des députés d'en face et, en particulier, de celui qui parle actuellement de sa place, c'est le fait qu'ils se lèvent et applaudissent comme des singes savants quand la ministre de la Défense nationale prend la parole pour essayer de défendre le programme idiot visant à dépenser 6 milliards de dollars des deniers publics pour acheter la Cadillac des hélicoptères. Les Canadiens ont tant de problèmes actuellement, qu'il s'agisse du programme de prêts aux étudiants, du programme d'emploi d'été pour les étudiants qui concerne les jeunes de notre pays ou des garderies ou plutôt de leur absence.

• (1645)

Je répète que le député d'en face qui a la main en l'air a déclaré, en 1984, qu'il était déterminé à instaurer un programme national de garderies, il l'a réaffirmé en 1986, puis en 1988 et en 1989 et, par la suite, le gouvernement n'a pas dépensé un sou pour créer un programme national de garderies. Pourtant il trouve plus de 5,8 milliards de dollars pour acheter la Cadillac des hélicoptères.

Ce projet de loi n'aborde pas la question des services fournis aux Canadiens. Il ne donne pas de détails sur la manière dont les actions seront offertes. Il ne dit rien de la valeur des éléments de l'actif où de la valeur des actions. Il ne protège pas non plus les employés aux services de la Société canadienne des postes.

Je vais prendre comme exemples les bureaux de poste de ma circonscription. Je prends par exemple la ville de Dominion et ce n'est que grâce aux efforts du maire de cette ville, Art MacDonald, et du conseil municipal, avec qui j'ai collaboré au cours des années, que nous avons pu garder le bureau de poste ouvert. Le gouvernement est déterminé à fermer les bureaux de poste et, ce faisant, à supprimer les services et à ruiner des villes d'un bout à l'autre de notre pays.

Je me souviens que les députés d'en face ont parmi eux des gens qui sont maîtres dans l'art de ruiner des villes. Je vous rappelle, monsieur le Président, vous qui êtes impartial, que vous devrez convenir que Schefferville en a été un exemple. Maintenant le gouvernement a trouvé de

nouveaux moyens pour ruiner des villes et pour se débarrasser des bureaux de poste.

Ça ne s'arrête pas là. Dans les quelques minutes qu'il me reste—je suis sûr que j'obtiendrais le consentement unanime pour continuer—, je voudrais vous donner un autre exemple. C'est le credo des conservateurs, leur idéologie. Non seulement le très honorable premier ministre a fermé des villes, mais nous avons un exemple vivant, en Nouvelle-Écosse, où, à la faveur de la nuit, le premier ministre de cette province, l'honorable Don Cameron, a ordonné la destruction des postes de péage de la chaussée de Canso, ce qui a nui aux villes des régions voisines et mis au chômage des hommes et des femmes, quand, en réalité, ce service rapportait des recettes et ne coûtait absolument rien aux contribuables.

Que peut-on attendre d'autre des conservateurs, monsieur le Président? Ils ne pensent qu'à tout fermer, qu'à éliminer les services offerts aux Canadiens.

C'est une triste journée pour le Parlement et ce devrait être une triste journée pour les parlementaires quand on voit le gouvernement d'en face se ficher éperdument de ce qui se passe dans ce pays, s'abaisser à de telles impostures et tenter de proposer aux employés des actions sans droit de vote en pensant que ces employés et les Canadiens qu'ils servent vont lui être reconnaissants de ce mauvais service qu'il leur rend.

Les Canadiens ne sont pas aussi idiots. Ils ne sont pas comme les députés d'en face, qui sont des inconscients. Je vous assure, monsieur le Président, que le jour viendra où ils auront l'occasion de défendre leur dossier lugubre des dernières années, peu importe qui ils éliront pour succéder au très honorable premier ministre.

• (1650)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à féliciter mon collègue pour ces dernières remarques. Il a manifestement heurté les sentiments des gens d'en face avec ses remarques pertinentes sur ce qui se passe actuellement à la Société canadienne des postes et sur l'orientation qu'elle semble prendre aujourd'hui.

Je me réjouis de pouvoir faire à mon tour des observations au sujet du projet de loi C-73. En gros, c'est une mesure législative bidon. Mesdames et messieurs, ce projet de loi est inefficace et voué à l'échec. Il ne remplit pas son objectif, il n'apporte rien aux gens auxquels on est censé venir en aide, c'est-à-dire les employés de la Société canadienne des postes.

En affaires, monsieur le Président, on appellerait ça une manoeuvre de diversion—ou, mieux encore, de subversion—, car le gouvernement cherche ici à détourner l'attention de la population canadienne de la question fondamentale qui intéresse tous les Canadiens, à savoir l'exploitation de la Société canadienne des postes. À mon sens, la Société canadienne des postes a tout simplement perdu de vue ce pour quoi elle a été créée, elle a perdu sa raison d'être.

Toutefois, la Société canadienne des postes n'est pas l'exception parmi les sociétés d'État fédérales et provinciales. On n'a qu'à regarder ce qui se passe dans d'autres organismes du genre. Tout le monde sait que, dans toute société, qu'il s'agisse d'une société d'État ou d'une entreprise commerciale du secteur privé, ce sont les P.D.G., ceux qui siègent aux conseils de direction et surtout au conseil d'administration, qui dictent sa conduite, ses attitudes et sa raison d'être.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui se passe actuellement dans une autre société d'État canadienne, soit les Chemins de fer nationaux du Canada, dont les pertes annuelles sont énormes.

Je me demande quelle serait l'ampleur de ces pertes si nous savions ce que le CN fait payer à VIA Rail annuellement. Je l'ignore pour le moment, mais on en saura davantage quand le CN et VIA Rail comparaîtront devant notre comité des transports. Je me demande à combien ces pertes se chiffreraient s'il n'y avait pas toutes les ressources et tous les fonds que l'on met à la disposition de nos deux compagnies de chemins de fer en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, les quelque 700 millions à 800 millions de dollars qui servent à subventionner l'acheminement des céréales aux quatre coins du pays. Sans les recettes que le CN touche de VIA Rail en application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ses pertes dépasseraient de loin celles qui figurent aujourd'hui sur ses bilans.

Or, depuis 1988, on nous dit que cette société d'État a perdu 22 p. 100 de son chiffre d'affaires, qu'elle n'est pas capable de rivaliser avec les autres modes de transport nationaux et qu'elle se voit donc forcée de licencier plus de 10 000 employés dans un proche avenir. Ce chiffre représente un tiers de ses effectifs.

Mais qu'est-ce qui ne va pas avec la haute direction de cette société? Qu'est-ce qui ne vas pas avec ses cadres supérieurs? Ces cadres et les membres du conseil d'administration sont pourtant bien rémunérés si l'on tient

compte de leurs salaires et des avantages accessoires qui découlent de leurs fonctions. Qu'est-ce qui ne va pas avec la conduite de cette société pour qu'elle se trouve dans une situation aussi désespérée aujourd'hui?

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ce qui passe à Hydro Ontario et aux problèmes auxquels cette société est confrontée. Cette société d'État provinciale a fait preuve d'une négligence coupable en déterminant les besoins hydro-électriques de l'Ontario, en établissant ce que l'énergie nucléaire coûterait à la province, en fixant le montant de la facture hydro-électrique qui s'est accrue d'environ 18 p. 100 au cours des trois dernières années.

• (1655)

On se demande quel genre de directeurs, de cadres supérieurs et d'administrateurs ont ces sociétés pour que des choses comme cela se produisent. Il s'ensuit, comme nous l'avons appris aujourd'hui, que non seulement 3 100 ou 3 200 employés ont dû être mis à pied l'an dernier, mais que 5 000 autres devront être mis à pied par Hydro-Ontario et cela, alors que l'économie ontarienne peut difficilement absorber des mises à pied aussi nombreuses. Je crois que cela dépend de la direction de ces sociétés d'État au Canada.

Cela nous amène à la question à l'étude dont je tiens à parler aujourd'hui, à savoir: la situation à la Société canadienne des postes. Comme nous l'apprend son bilan annuel, la société a accusé cette année des pertes totalisant plus de 100 millions de dollars.

Il y a beaucoup d'agitation parmi les employés de la société. Des changements fondamentaux ont été apportés à l'étendue et à l'orientation de son véritable mandat principal. La société est en concurrence directe avec l'entreprise privée au Canada, forçant parfois des sociétés privées à cesser leurs opérations parce qu'incapables de concurrencer une société d'État qui n'a qu'à s'adresser au gouvernement pour que les contribuables canadiens épongent ses pertes. L'entreprise privée ne peut pas faire cela et c'est ce qui arrive avec cette société appelée Société canadienne des postes.

Il se trouve que je sais que des cadres supérieurs de la société ont des antécédents d'affaires très valables et considérables et viennent d'entreprises très concurrentielles à l'intérieur du Canada. Je me demande ce qu'ils ont fait des principes fondamentaux qu'ils ont acquis dans leurs anciens postes. N'ont-ils pas été amenés à cette société d'État pour en assurer la viabilité?

La société n'a qu'une chose à faire. Son seul mandat au Canada est d'offrir des services aux Canadiens. C'est tout ce qu'elle a à faire. Assurer le service et la livraison du courrier le plus économiquement et le plus rapidement possible. C'est là son seul mandat. Conformément à la loi, elle doit livrer le courrier au Canada. Ce n'est pas compliqué.

Où sont passés ces principes fondamentaux? À part livrer le courrier, est-ce que la société a pour mandat de faire la promotion de certaines entreprises de notre pays? Comme l'a signalé plus tôt aujourd'hui un de mes collègues, est-ce l'affaire de la société de livrer des prospectus? Si je comprends bien, la livraison du courrier, qui constitue le mandat principal de la société, compte pour quelque 20 p. 100 du chiffre d'affaires annuel de cette société.

Dans les deux minutes qui me restent, je tiens à dire que les cadres supérieurs et les administrateurs de la société ont d'excellents antécédents d'affaires. Je leur demande, pour le bien de cette société, d'appliquer les principes qu'ils ont acquis. On ne peut pas fabriquer de voitures dans ce pays si on a 100 000 griefs de travailleurs qui se plaignent de leur employeur. Vous savez pertinemment que ce n'est pas avec un tel nombre de griefs et des relations de travail de ce genre qu'on peut livrer un produit de qualité et le livrer à temps. C'est une situation qui existe à la Société canadienne des postes depuis de nombreuses années. Mais elle refuse de voir les choses en face et d'éliminer le problème.

Je me demande ce que feraient les cadres supérieurs de ce pays si leurs représentants régionaux leur faisaient un rapport une ou deux fois par an leur disant: «Je me suis bien débrouillé cette semaine, patron. J'ai fermé 12, 14 ou 24 comptoirs où nous offrions un service aux Canadiens.» Il s'agit des bureaux de postes qui sont tellement importants dans les régions rurales éloignées des grands centres tels que Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary, Edmonton et autres.

Je viens d'une région qui dépend des bons services de la Société canadienne des postes et de la mesure dans laquelle la société peut les offrir. Je me demande ce qui arriverait si ces mêmes cadres supérieurs travaillaient pour une entreprise qui encourageait la fermeture des

comptoirs non seulement où l'on vend les produits mais aussi où l'on assure le service après vente.

• (1700)

Je demande aux membres de l'exécutif et du conseil d'administration de la Société canadienne des postes de revenir aux principes de bonne gestion pour lesquels ils ont été engagés et de faire en sorte que cette société offre un service dont tous les Canadiens puissent être fiers.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, nous sommes saisis d'un important projet de loi. Il faut que le projet de loi C-73 soit rejeté car il s'agit encore une fois d'un de ces projets de loi d'initiative ministérielle qui, en apparence, visent un but mais qui en réalité tendent vers l'opposé. Cette tactique est celle du premier ministre actuel, celle du gouvernement actuel.

Permettez-moi d'en fournir un exemple. On peut lire dans le projet de loi que les modifications apportées par un comité législatif sont indiquées par des soulignements et des lignes verticales. Permettez-moi de lire le paragraphe 27.3(1):

> Le ministre, la Société et ses filiales sont autorisés à émettre à l'intention des employés de la Société des actions sans droit de vote de la Société, à les leur transférer et à les racheter de ceux-ci—directement ou indirectement—en conformité avec le régime que le conseil établit par règlement administratif, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor.

L'article nous révèle tout. Il révèle le programme caché du gouvernement. Le gouvernement veut bien paraître aux yeux des travailleurs, en leur cédant une partie des actions pour leur faire croire qu'ils sont propriétaires de la société. N'est-ce pas merveilleux? Mais est-ce qu'un seul des employés aura son mot à dire dans cette société? Aucunement. Les employés pourront-ils intervenir au sujet des projets futurs de la société; pourront-ils se prononcer sur les conditions de travail? Pas du tout. Là encore, tout se fera par règlement administratif, tout dépendra d'un groupe de ministres qui croient tout savoir et qui croient savoir ce qui convient le mieux aux Canadiens.

Je suis très mécontent parce qu'il ne reste plus, dans Parkdale—High Park, un seul bureau de poste traditionnel. Il ne reste plus dans ma circonscription que des comptoirs postaux. Il y a un bon point de vente qui, depuis trente-cinq ans, dessert des milliers et des milliers de personnes à la pharmacie High Park, des personnes âgées, des personnes handicapées qui habitent le long de la ligne de métro derrière la pharmacie.

Il y a un an, quelqu'un au sein de cette grosse société a décidé de fermer ce point de vente. Or, c'était le seul comptoir entre deux autres points de vente sur Windermere et Bloor, auxquels ces gens n'ont pas la possibilité de se rendre. Ces gens envoient des colis en Lituanie, en Ukraine, en Pologne. Des personnes âgées de soixante-dix ans et quatre-vingts ans apportent leurs colis au bureau de poste du coin. C'est très commode. Cela fait l'affaire du propriétaire de la pharmacie et des clients. Ils ne pourraient être plus satisfaits.

Que font le gouvernement et la Société des postes? Voilà un service trop commode à leur avis. Ils décident donc de le supprimer. Il y a un an, je suis intervenu par écrit auprès du ministre ainsi qu'à la Chambre, et le ministre et la société ont convenu de reporter leur décision d'un an. C'était en mai dernier. Une décision devait être rendue en mai 1993 au sujet de l'avenir du bureau de poste.

Or, la société, dont les clients n'ont pas droit de parole, pas plus que ses employés au service du public, est revenue harceler le bureau de poste et a encore menacé, il y a un mois, de le fermer. On ne va pas lui accorder de franchise de comptoir postal, ni permettre à la succursale postale 166 de la pharmacie High Park de continuer de dispenser les excellents services qu'elle fournit à la communauté.

• (1705)

Je suis intervenu et savez-vous pour quelle raison on voulait vraiment fermer cette succursale? M. Vaughan de la société m'a dit qu'elle n'était pas située à un endroit choisi pour le développement. Qui souhaite un développement? High Park est juste en face de la pharmacie; des milliers de gens vivent juste à l'arrière de la pharmacie. Pourquoi vouloir un développement? Il y a déjà suffisamment de clients. Cependant, puisqu'il n'y aura aucun développement dans ce secteur, ils se sentent obligés de fermer cette succursale postale.

M. Dzulynsky me demande sans cesse dans sa lettre sur quoi se fonde cette étude puisque, selon lui, il exploite l'une des succursales les plus achalandées de toute la région et que le volume de courrier qu'il achemine pourrait justifier l'octroi d'une franchise. À nouveau, les bureaucrates et un consultant quelconque sont arrivés à la conclusion que son chiffre d'affaires avait baissé.

Pas plus tard que la semaine dernière, M. Dzulynsky m'a remis les reçus des mois de février de l'année dernière et de cette année. Son chiffre d'affaires a augmenté, il n'a pas baissé. Les cadres supérieurs de la société reçoivent de fausses données et à partir de ces renseignements erronés, ils veulent fermer cette succursale postale.

Comme le déclare M. Dzulynsky, l'ironie, c'est que son chiffre d'affaires a augmenté depuis que les franchises ont été mises sur pied dans la région. Il lui semble que les gens trouvent son emplacement pratique. Est-ce qu'une

étude sur les mouvements prévus de circulation vaut plus que la circulation réelle?

Le consultant a découvert que les mouvements de circulation sont faux et qu'on ne peut pas exploiter une franchise à cet endroit. Pour ce qui est des mouvements de circulation sur la rue Bloor, non il n'y a pas de feu de circulation à l'intersection. Nous ne voulons pas de feu à cette intersection. Pourquoi les gens venant d'Etobicoke s'arrêteraient-ils à cet endroit pour fréquenter cette succursale postale? Elle fut inaugurée il y a 35 ans pour la commodité des habitants du quartier qui pouvaient se rendre à pied à ce bureau de poste. Grâce à la merveilleuse gestion de ce gouvernement, grâce à cette remarquable société, et en fonction de critères erronés, on ferme un autre comptoir dans ma circonscription de Parkdale—High Park.

On comprendra ma colère. M. Dzulynsky, qui fournit les services, affirme qu'on ne l'a pas traité équitablement. J'ai reçu des quantités de lettres de mes électeurs qui estiment qu'ils n'ont pas été traités équitablement.

J'ai le nom de 1 000 personnes qui ont fait appel aux services de ce bureau de poste en une semaine. En une seule semaine, 1 000 personnes se sont rendues à ce bureau de poste. On le ferme, alors que dans la circonscription du premier ministre, on n'a même pas réussi à trouver 400 clients pour le bureau de poste. On a fait des efforts inouïs pour tenter de sauvegarder tous les bureaux de poste dans la circonscription du premier ministre. Toutefois, dans la mienne, Parkdale—High Park, alors que des milliers d'électeurs fréquentent la succursale postale, on la ferme, peut-être parce que je suis libéral.

Nous ne pouvons tout simplement plus gérer le pays de cette façon. Il est temps de prendre la parole et d'appeler un chat un chat. Je crains, encore une fois, que ce petit projet de loi C-73 bien inoffensif ne renferme un programme caché. Je ne crois pas que nous puissions approuver ce projet de loi puisque le gouvernement propose ainsi des programmes cachés.

Je demande au ministre de sortir de ses bureaux luxueux à Ottawa, de se rendre à Parkdale—High Park, plus précisément au 100 High Park, et de marcher avec les gens, dont certains portent des paquets peut-être, jusqu'à ce bureau de poste. Et si ce bureau est fermé, je lui demande de marcher jusqu'à Crossways, selon les recommandations, et de voir jusqu'où il pourra se rendre.

Merci de m'avoir permis de vous faire part de mes inquiétudes et de ma colère; ce gouvernement n'a pas de coeur et cette société n'a pas d'âme.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. Nous avons remarqué qu'on a abrogé l'article 27 de la Loi sur la Société canadienne des postes et qu'on a ajouté plutôt immédiatement avant l'article 28 les dispositions suivantes:

• (1710)

> 27.1 La Société a un capital autorisé composé d'un nombre illimité d'actions réparties en catégories dont le nombre est fixé par règlement administratif que le conseil adopte avec l'autorisation du gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre, du ministre des Finances et du Conseil du Trésor.

On ajoute ensuite:

> (4) Seules les personnes suivantes peuvent détenir des actions de la Société ou en être les véritables propriétaires:
>
> *a*) Sa Majesté du chef du Canada ou un fiduciaire en son nom;
>
> *b*) Un employé de la Société ou un fiduciaire en son nom.
>
> (5) Les employés de la Société ne peuvent ensemble détenir plus de dix pour cent de toutes les actions de la Société émises et en circulation ou en être les véritables propriétaires.

Je me demande notamment, au départ: est-ce que ce seront les employés ordinaires qui trient le courrier ou plutôt les cadres ou surveillants qui depuis plusieurs années induisent tellement les Canadiens en erreur?

Ces gens-là ont fermé d'innombrables bureaux de poste non seulement dans ma circonscription, mais également dans tout le pays. Depuis l'adoption du plan d'entreprise en 1986, ils ont fermé plus de 1 200 bureaux de poste dans le cadre de leur politique dite des occasions naturelles. Aux termes de cette politique, les 5 221 bureaux de poste devaient fermer leurs portes sur une période de dix ans. On ferme des bureaux de poste à la suite de la retraite, de la démission ou de la mort d'un maître de poste, ce qu'on appelle les occasions naturelles.

Il est intéressant de remarquer que dans le cas de six bureaux de poste situés autour de la circonscription du premier ministre, lorsque le maître de poste a pris sa retraite, au lieu d'appliquer la politique en question, on a engagé de nouveaux maîtres de poste et ces bureaux sont restés ouverts, du moins dans cinq cas sur six puisque dans le dernier cas personne n'a postulé le poste.

Lorsqu'on ferme des bureaux de poste et qu'on offre ensuite des actions aux employés, cela semble plutôt étrange. On se demande s'il n'y a pas anguille sous roche.

Je voudrais signaler que cela fait longtemps que je fréquente les postiers dans les circonscriptions rurales. Je me rappelle très bien qu'avant même d'être entré à l'école publique, j'ai parcouru l'itinéraire postal en hiver avec mon grand-père qui distribuait le courrier avec un

traîneau tiré par un cheval. Permettez-moi de vous dire que le courrier était toujours livré.

Je peux vous dire que dans bien des cas, nous postions une lettre et trois jours plus tard nous recevions une réponse de London ou Toronto, parce que ce courrier était acheminé vers les bureaux de poste. Il était trié dans les wagons postaux en route vers Toronto. Il était difficile d'être plus efficace que cela, car on obtenait une réponse dans les trois jours. C'est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Ce qui m'inquiète encore davantage, c'est ce qui se produit depuis qu'on a regroupé les itinéraires et qu'on en a confié cinq ou six à un seul entrepreneur. Les anciens maîtres de poste de ces petites villes et de ces villages étaient pour la plupart des anciens combattants qui méritaient ce poste et qui avaient le respect de leurs concitoyens car ils avaient déjà servi leur pays. Bien entendu, leurs facteurs ruraux et eux-mêmes étaient cautionnés, ce qui n'est plus nécessaire pour les entrepreneurs à l'heure actuelle.

Si, par exemple, un entrepreneur décidait dans le cadre de son travail de s'arrêter pour jouer au bingo pendant une heure et demi et de laisser le courrier dans son véhicule sans surveillance, qui serait responsable et qui le réprimanderait, sachant que tout ce qui importe à la Société canadienne des postes, semble-t-il, c'est que le courrier soit distribué cette journée-là?

La plupart de ces petits bureaux de poste réalisaient un profit et assuraient d'excellents services et maintenant, la Société canadienne des postes va vendre des actions à ses employés afin de les inciter à collaborer avec elle après avoir supprimé des milliers d'emplois et fermé des milliers de bureaux de poste.

Lorsqu'on se penche sur le nombre de bureaux déjà fermés et les répercussions de tout ceci, on s'aperçoit qu'en fait, c'est le coeur de ces collectivités dans tout le Canada rural qui disparaît. En prenant connaissance des listes que j'ai pu obtenir le 3 février 1993 relativement aux diverses provinces du pays, on s'aperçoit qu'il reste 376 bureaux à fermer en Ontario seulement. Permettez-moi de vous dire, monsieur le Président, qu'il est très humiliant de passer à travers tout ceci et je ne blâme absolument pas les gens de ces collecvités d'être tout à fait exaspérés.

• (1715)

À Watford, en Ontario, la filiale 172 de la Légion royale canadienne se demandait ce qu'il allait advenir du cénotaphe dans ce village. J'étais très gêné l'automne dernier de constater, tandis que la cérémonie du jour du Souvenir se déroulait devant le cénotaphe de voir encore flotter au bureau de poste—qui se trouve situé juste à côté et qui avait été fermé—un drapeau canadien en loques que personne, à la Société canadienne des postes, n'avait jugé bon de remplacer jusqu'à ce qu'une lettre de plainte ait été envoyée au ministre.

Nous ne savons toujours pas ce qui va arriver au cénotaphe si le bureau de poste est vendu. Voici deux ans qu'on nous donne des réponses évasives. Il y a deux ans, j'ai soulevé cette question à la Chambre. À l'époque, j'étais absolument furieux. Je le suis encore. J'ai écouté les soi-disant explications données par les responsables de la Société canadienne des postes lorsqu'ils viennent dans une collectivité lui vanter les avantages de la privatisation ou des comptoirs postaux.

Je ne peux m'empêcher de songer au président du conseil municipal de Newbury qui a refusé de se laisser faire, qui a refusé de bouger et qui a décidé que la municipalité allait prendre le contrôle de ce bureau de poste qui constitue encore le coeur de cette collectivité qui s'en sort parfaitement. Ce n'est pas une collectivité anonyme. C'est une petite collectivité très prospère qui a encore son bureau de poste qu'elle dirige elle-même.

Au cours des négociations, les responsables de la Société canadienne des postes ont fait remarquer qu'il était inacceptable qu'une municipalité dirige son propre bureau de poste, que ça ne se faisait pas, que ce n'était pas permis. Ils ont commencé à fouiller pour s'apercevoir qu'en fait d'autres municipalités au Canada en font autant. Diane Brewer, présidente du conseil de la municipalité, a montré aux responsables de la Société canadienne des postes qu'ils avaient tort et est arrivée à les convaincre de traiter avec la municipalité. En ce qui concerne la municipalité, tout va très bien, mais cela a mis des bâtons dans les roues de la Société canadienne des postes.

J'ai assisté à plusieurs de ces réunions ou bien j'ai délégué un représentant quand je ne pouvais m'y rendre moi-même. Nous avons été témoins des tactiques cruelles, insensibles utilisés par les responsables de la Société canadienne des postes qui, tandis qu'ils procédaient à la fermeture du bureau de poste, assuraient aux habitants du village qu'ils continueraient de jouir des mêmes services auxquels ils étaient habitués depuis des années.

On ne peut remplacer le bureau de poste dans une collectivité où qu'elle se trouve, car le bureau de poste est ce qui donne aux Canadiens le sens de leur identité, ce sentiment de fierté que nous avons retrouvé. Procéder dans la voie où ils se dirigent actuellement, c'est faire un pas de plus dans la voie qui va conduire à la fin du Canada rural.

Je m'oppose entièrement à ce projet de loi. Je m'y oppose en raison des traditions qui sont les nôtres au Canada, du sentiment de fierté que je viens de mentionner, des services considérables que nous ont rendus ces bureaux de poste pendant des années.

À présent, si la Société canadienne des postes perd de l'argent, ce n'est pas par la faute des employés locaux, mais à cause de ses efforts en vue de moderniser des services qui étaient déjà très efficaces, de licencier des

travailleurs au bas de l'échelle et de recruter des administrateurs au haut de cette même échelle. Il n'est pas surprenant qu'il y ait eu tant de problèmes de main d'oeuvre ces dernières années.

À mon avis, nous devons pour le bien du Canada garder certains bureaux de poste, les remplacer quand c'est possible, mais surtout ne pas permettre qu'ils soient éliminés graduellement. Les bureaux de poste font partie intégrante de la structure de cette nation dont nous sommes tous si fiers.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

• (1720)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

[*Traduction*]

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est reporté à 17 h 45 aujourd'hui. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

Initiatives ministérielles

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 février 1993, de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir au sujet du projet de loi C-109, parrainé par le ministre de la Justice, qui comporte des modifications très importantes et nécessaires au Code criminel, à la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication.

Ces modifications, en particulier celles qui visent le Code criminel et la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, sont absolument nécessaires. Je sais que c'est l'opinion de notre parti, grâce aux observations très instructives et intéressantes prononcées par nos députés de Cap-Breton Highlands—Canso et de Scarborough sur ces parties du projet de loi.

Pour ma part, je voudrais m'attacher aux parties du projet de loi qui portent sur les modifications proposées à la Loi sur la radiocommunication. On a déjà abordé les dispositions sur l'écoute électronique et celles qui concernent le ministre de la Justice. Je voudrais m'arrêter sur les questions relatives aux communications par téléphone cellulaire et aux renseignements personnels, qui ont pris un caractère de plus en plus important et grave depuis que nous avons entrepris d'élaborer le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie.

Le Parti libéral partage l'objectif visant à assurer une plus grande protection au caractère privé des communications. C'est un objectif que nous poursuivons depuis longtemps, je crois. Nous étions d'avis qu'il fallait se pencher sur plusieurs points à cet égard. Nous avons dit qu'il fallait éliminer les appels téléphoniques importuns qui inquiètent nos personnes âgées, voire les familles canadiennes, en intervenant souvent dans leur vie privée. Nous avons déclaré qu'il fallait empêcher les services d'identification des appels que les sociétés de téléphone installent. On connaît ces services qui permettent d'identifier la personne qui vous appelle, ce qui, d'une certaine façon, est une atteinte à la vie privée.

Vous vous rappellerez que, lorsque nous avons soulevé ces questions à la Chambre, les compagnies de téléphone ont d'abord beaucoup hésité à trouver des moyens de limiter le flot d'information personnelle que les compagnies pourraient réunir électroniquement grâce à leurs activités de télémarketing. Eh bien, après un certain nombre de questions et certaines manifestations de colère dans la population, elles ont fait quelque chose à cet égard.

Je pourrais énumérer encore un certain nombre d'autres faits. Mais qu'il me suffise de dire que l'ère de la technologie et des télécommunications a déjà fait de la confidentialité des communications personnelles et des renseignements personnels un important défi pour la politique gouvernementale des années 90 et au-delà.

La confidentialité des communications personnelles est vraiment menacée. Je voudrais parler plus particulièrement des téléphones cellulaires. J'aimerais que notre auditoire et que les députés à la Chambre sachent qu'il existe plus d'un million de téléphones cellulaires, qui ne sont pas vraiment des téléphones mais plutôt des radios. Il existe 900 000 appareils à balayage qui tous les jours, jour et nuit, peuvent intercepter des communications téléphoniques alors que les gens croient échanger des propos en toute confidence et à l'abri des oreilles indiscrètes.

• (1725)

Il me paraît important de réfléchir sur ce que M. Bruce Phillips, commissaire à la protection à la vie privée, a répété maintes et maintes fois récemment lors de ses nombreuses comparutions devant les comités parlementaires pour parler des questions de protection de la vie privée à l'occasion des différentes formes de mesures législatives dont nous avons été saisis. Il est important de noter qu'il a souligné la gravité du problème lors de chacun de ses témoignages, en disant qu'il ne fallait pas se contenter de faire des retouches à la loi pour résoudre le problème. Voilà pourquoi le projet de loi exigera un examen beaucoup plus attentif et qu'il faudra examiner le problème avec beaucoup de soin à l'étape du comité.

Je voudrais citer un passage du très brillant exposé qu'a fait M. Phillips le 1er juin 1992 devant le comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-62, concernant les changements dans le domaine des télécommunications, qui n'a pas encore été mis en discussion à la Chambre. Voici ce qu'il disait:

> Je ne crois pas qu'il y a eu un temps où les gens aient été obligés de donner à d'autres personnes ou à des organismes autant de renseignements personnels, simplement pour fonctionner dans une société complexe. Lorsque ces renseignements sont divulgués, ils sont transformés en une marchandise, achetée et vendue dans un important trafic de données personnelles qui totalise maintenant aux États-Unis quelque 3 milliards de dollars par année.
>
> Les gens ont donc l'impression, et ils ont de très bonnes raisons de le croire, qu'ils ne peuvent plus contrôler le degré de pénétration de la société dans leur vie personnelle. Je crois que tous ici sont conscients que l'essence même de protection de la vie privée est l'aptitude à contrôler ce que les autres peuvent savoir à notre sujet.
>
> Cette situation est le résultat d'un processus très anodin. Personne à part un ermite n'a jamais pu revendiquer une intimité totale; qui le voudrait de toute façon? Le simple fait des relations humaines et commerciales a toujours exigé une certaine perte de vie privée simplement aux fins de l'existence quotidienne. Mais jusqu'à tout récemment, et plus précisément avec l'avènement de l'ordinateur, les gens pouvaient défendre d'importants secteurs de leur vie privée, particulièrement le droit d'être laissés en paix, de façon relativement facile. L'ordinateur a assez bien démoli cette défense. Il peut rassembler des fragments d'information à partir d'une grande variété de sources, les assembler pour en faire des dossiers personnels très complets et les mettre à la disposition de quiconque est prêt à payer le prix, souvent sans la connaissance ni le consentement des personnes concernées. Il faut donc ériger de nouvelles défenses pour la vie privée, et cela ne peut se faire sans une plus grande sensibilisation au problème.

Le fait que le problème soit abordé dans le projet de loi C-62, pourvu que celui-ci soit bien débattu à la Chambre et dans toute notre société, montre que nous commençons à prendre conscience de la gravité de cette question qui nous préoccupe tous.

Les progrès rapides de la technologie des télécommunications ont fait surgir de très graves problèmes de protection de la vie privée. À mon sens, l'identification des appels et le téléphone cellulaire comptent parmi les problèmes les plus importants. Nous ne pouvons nier que les progrès scientifiques sont une arme à deux tranchants.

Comme M. Phillips l'a signalé:

> Dans chaque cas, la technologie apporte des bienfaits, mais, en l'absence de certaines dispositions de protection spéciale, ces progrès peuvent se traduire par un recul important sur le plan de la vie privée.

Le cri d'alerte a été lancé par le projet de loi C-62, dont l'autre endroit a entrepris l'étude. Les deux problèmes que j'ai signalés ont occupé et préoccupé le commissaire à la protection de la vie privée, et continuent d'ailleurs de le préoccuper. Celui-ci s'est intéressé aux télécommunications et il a commencé à mesurer l'ampleur des problèmes techniques qui se posent.

On ne trouve guère d'experts de la technique parmi nous, et il n'y en a pas non plus au bureau du commissaire, mais tout va si vite en recherche et développement et les changements se caractérisent par un tel dynamisme que, si nous nous attelions à la tâche, nous pourrions trouver les solutions aux problèmes d'ordre technique. Une chose est certaine, pour l'instant, c'est que les solutions de la technique ne vont pas bloquer cette invasion de la vie privée. Ce n'est pas la démarche qui convient. Les solutions techniques ne seront que des

expédients, parce qu'il y aura toujours de nouveaux progrès qui les rendront désuets.

• (1730)

Quant au projet de loi, nous devrions dire une fois pour toutes qu'il reconnaît comme l'un de ses objectifs la protection de la vie privée, ce dont nous nous félicitons. C'est un bon début. On trouve dans le projet de loi C-62 une disposition qui serait très importante pour le CRTC et qu'il faudrait insérer ici parce qu'elle nous donnerait un certain pouvoir et nous permettrait d'exercer un contrôle un peu plus rigoureux.

Je me demande si les dispositions du projet à l'étude vont aussi loin qu'elles le devraient et qu'elles le pourraient. Ou vont-elles trop loin du point de vue de la technologie, du point de vue des sanctions que méritent ces crimes? Nous savons tous que fixer un objectif est une chose, mais que c'est une toute autre chose que de l'atteindre ou de trouver les méthodes voulues pour contrer les infractions. C'est pourquoi le projet de loi m'inspire des réserves.

J'irais peut-être jusqu'à dire qu'il pourrait y avoir là un problème constitutionnel auquel nous voudrons nous attarder. Quelle que soit l'issue de ce processus, je ne pense pas que, sans un ensemble de lignes directrices ou de normes, nous pourrons nous attaquer carrément au problème, avec honnêteté et avec la détermination nécessaire.

Selon moi, l'information fournie aux clients qui achètent des appareils de cette nature n'est pas suffisante. Les consommateurs devraient vraiment savoir quels produits ils achètent et à quelle utilisation ils sont destinés. Il doit donc y avoir consentement éclairé, de la part de l'acheteur, mais il ne faut pas négliger non plus l'aspect de la neutralité sur le plan du coût. La clientèle ne devrait pas avoir à payer pour préserver l'anonymat dont elle jouit déjà. Comme le mentionne M. Phillips, l'identification de l'auteur d'un appel est un exemple qui illustre très bien cette question. Jusqu'à avis contraire du CRTC, les compagnies de téléphone proposent d'imposer des frais supplémentaires aux abonnés qui veulent que leur numéro de téléphone reste anonyme. Nous avons discuté de cette question ici en Chambre et nous avons confronté le ministre sur ce point.

Qu'en est-il du coût du cryptage? N'est-ce pas une obligation si nous voulons préserver le caractère confidentiel des communications? La seule façon d'y parvenir c'est par le cryptage des communications, de sorte que le caractère confidentiel des conversations téléphoniques puisse être protégé. C'est toutefois très coûteux. L'estimation se chiffre à des milliards de dollars. Devrions-nous avoir l'obligation de préserver totalement le caractère confidentiel des communications? Pouvons-nous assurer une protection de la vie privée sans qu'il nous en coûte des sommes exhorbitantes?

Nous devrions peut-être étudier cette question très attentivement lorsque nous travaillerons en comité et voir quelles sont les options et les préoccupations pertinentes. N'oubliez pas, monsieur le Président, que le téléphone cellulaire est en fait une radio. Si vous l'encryptez chez vous et que vous parlez à quelqu'un, cela ne veut pas nécessairement dire que le caractère confidentiel de la communication à la personne qui reçoit votre appel téléphonique est protégé. Par conséquent, la communication que vous pensiez être protégée ne l'est pas nécessairement. Je pense que c'est un point très important et je vais aborder les événements survenus au Québec dans un moment. Je tiens toutefois à dire qu'un grand nombre d'entre nous ont constaté combien notre manque de compréhension de la technologie peut s'avérer coûteux.

Le troisième point dont je veux discuter est celui de la transparence. Les clients ont droit à des précisions sur ce qu'ils achètent. Lorsqu'ils se procurent un téléphone cellulaire, on ne leur dit pas qu'ils achètent une radio. Selon moi, ces appareils devraient porter une étiquette les identifiant comme tels. Les consommateurs doivent savoir à quoi s'en tenir. Ils doivent savoir qu'il existe des appareils de balayage des ondes et que tout ce qu'ils disent peut être entendus et parfois leur causer un grave préjudice. Je donne ici un avertissement à tous.

• (1735)

Nous devons exercer une certaine surveillance par l'entremise du ministre et au moyen de ce projet de loi. Le ministre a annoncé la mise en place de ce qui était censé constituer un mécanisme de surveillance, soit l'agence de protection de la confidentialité des télécommunications. Cette agence est devenue un tigre qui sommeille. L'extraordinaire mécanisme de surveillance annoncé par le ministre n'a été, en réalité, qu'un échec monumental.

Ce qui devait donner aux Canadiens la tranquillité d'esprit qu'ils souhaitaient en matière de communication téléphonique n'était que de la frime. Ce que le ministre a omis de dire au sujet de cette agence, c'est qu'elle n'avait aucun rapport avec le gouvernement, mis à part le fait qu'elle était une sorte d'oreille pour le ministre. À mon

avis, ce n'est pas une façon très efficace de protéger la vie privée des citoyens.

Nous n'avons plus jamais entendu parler de cette agence. Elle est censée être un organisme bénévole administré par la même industrie qui est à l'origine de nombreuses plaintes concernant l'horrible télémarketing. Le pire, c'est que lorsque le ministre a annoncé sa création, personne dans l'industrie n'en avait apparemment été informé. Cela équivaut à faire entrer le loup dans la bergerie. C'est ridicule.

Il n'y a pas eu de consultations. Il y aura certainement un chevauchement des tâches si le ministre va de l'avant. Cela a été une vraie perte de temps. En agissant ainsi, le ministre semble avoir voulu étaler son sens de leadership au lieu d'apporter la solution concrète qu'exige le véritable leadership.

À la suite d'événements qui sont survenus récemment dans notre pays, l'attention du public s'est portée sur le problème dont nous discutons aujourd'hui. Ainsi, durant la campagne référendaire au Québec, le problème de la confidentialité des conversations sur téléphone cellulaire s'est posé. Je vous rappelle ce que le quotidien *The Gazette* a dit à ce sujet dans un éditorial du 12 décembre. L'éditorialiste a dit ceci:

> Si ces conversations (celles de Diane Wilhelmy et de Bud Smith) avaient eu lieu sur des lignes téléphoniques conventionnelles, toute personne non autorisée qui en aurait divulgué le contenu au moyen d'une bande, d'une transcription ou même oralement se serait exposée à des poursuites. La confidentialité des conversations des utilisateurs de téléphones cellulaires et sans fil n'est pas protégée légalement, et c'est ce que le projet de loi fédéral tente de faire. De toute évidence, il faut adopter des mesures rigoureuses pour décourager la divulgation d'informations par ceux qui interceptent les conversations, le chantage, l'espionnage industriel, les fraudes concernant les cartes de crédit ou tout autre acte illicite.

Ce n'est pas tout à fait juste, car le projet de loi n'offrira pas toutes ces protections.

L'auteur d'un essai paru en janvier dans le *New York Times* a décrit les modifications proposées dans ce projet de loi. Il a conclu en ces termes:

> Nous devrions adopter l'attitude libertaire de nos voisins du Nord. Jamais la protection de la vie privée n'a été une composante aussi importante de la liberté humaine. Nous avons perdu par défaut la lutte contre les ordinateurs, les enregistreuses et les oreilles indiscrètes; le moment est venu de riposter.

À mon avis, c'est effectivement le moment de riposter. On porte gravement atteinte au principe de la protection de la vie privée et nous devons faire quelque chose pour y remédier.

Examinons ce problème qui est nouveau, car les Canadiens ont, de tout temps, pu utiliser notre système téléphonique en sachant que leurs appels faits au moyen du système habituel étaient tout à fait confidentiels.

Les téléphones cellulaires ont changé cela. Ils ont changé toutes les règles, pour certaines raisons très précises. La principale, c'est que les téléphones cellulaires utilisent, au lieu d'un réseau câblé, une série de cellules centrées sur des antennes et des relais installés sur les toits un peu partout dans les villes et entre les régions urbaines, qui acheminent les appels sur les ondes publiques. Les appels sont transmis d'une cellule à l'autre.

Vous pouvez intercepter toutes les communications transmises sur les ondes. C'est public. Ce que les millions de Canadiens qui utilisent un téléphone cellulaire doivent comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas d'un appel téléphonique au sens strict, mais d'une communication radiophonique. Ils ne doivent pas oublier que leur appel est transmis sur nos ondes publiques.

Voilà qui complique grandement la protection qui devrait normalement s'appliquer aux appels sur téléphone cellulaire. Pour protéger leur vie privée, les gens doivent prendre deux mesures. Ils doivent agir avec circonspection et envisager d'autres solutions au problème.

Je vois, monsieur le Président, qu'il ne me reste que quelques minutes. Cela nous amène au projet de loi C-109 qui tente, quoique trop tard, de mieux protéger les communications faites au moyen de téléphones cellulaires. À mon avis, on va très loin en modifiant le Code criminel pour rendre toute personne reconnue coupable de cet acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Il faut vraiment étudier la question. Si nous ne pouvons pas empêcher l'utilisation des téléphones cellulaires, nous devons alors nous demander si nous pouvons brimer la liberté d'expression. La question est très grave. Nous devons également nous demander si nous ne devrions pas parler d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité au lieu d'un acte criminel.

• (1740)

Les journalistes se sont demandés si le projet de loi était juste et équitable, si la population le jugeait acceptable et si on peut accuser une personne d'avoir dit qu'elle avait entendu les propos de quelqu'un. Cela ne me semble pas bien fondé. À mon avis, il faut examiner le tout très attentivement. Lorsqu'une communication radiotéléphonique, c'est-à-dire un appel sur téléphone cellulaire, est interceptée, il faut déterminer si l'utilisateur y a consenti explicitement ou implicitement en reconnaissant avoir reçu un tel appel.

Plusieurs grandes questions devront être analysées lorsque le projet de loi sera renvoyé à un comité législatif. J'espère que la Chambre et le comité législatif prendront très au sérieux les opinions qui nous sont transmises. Nombreux sont ceux qui croient que ce projet de loi est

une mesure à la Orwell. Nous espérons que le comité chargé de l'étudier entendra des représentants de l'Association canadienne des journalistes et que nous pourrons trouver une solution satisfaisante pour tous.

Monsieur le Président, j'ajoute, en terminant, que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne saurait être définitif et qu'un amendement doit y être apporté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter ma collègue pour l'excellent discours qu'elle vient de prononcer à la Chambre. Je suis certain que tous les députés seront d'accord avec moi pour dire qu'il était très profond et bien préparé.

Je sais que ma collègue a abordé brièvement ce sujet, mais je veux quand même lui demander si elle partage certaines des préoccupations que les gens ont au sujet de l'article 113 du projet de loi. Il s'agit de la disposition selon laquelle on commettrait une infraction non seulement en divulguant le contenu d'une conversation sur un téléphone cellulaire, mais aussi en divulguant l'existence d'une telle conversation.

Pour moi, cela veut dire que, si j'étais radio-amateur et que, en écoutant une conversation—ce qui, soit dit en passant, n'est pas illégal et ne sera pas illégal aux termes du projet de loi—je disais à ma femme «Mary-Anne, viens écouter ceci», je commettrais un acte criminel en disant à ma femme de venir écouter ce que je viens d'entendre. Pire encore, en disant simplement à ma femme que je viens d'écouter une conversation téléphonique de John Smith sans même divulguer ce qu'il a dit, je commettrais un acte criminel aux termes de ce projet de loi.

Je me demande si ma collègue est d'accord avec moi pour dire que c'est là le genre de choses importantes sur lesquelles le comité devrait se pencher en faisant l'étude article par article de ce projet de loi.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue d'avoir soulevé ce point, même si je crois que, en le soulevant dans ce contexte, il a mis en relief le caractère ridicule de certains aspects de cette mesure législative et le fait qu'il est impossible à appliquer, et on sait qu'une loi qui ne peut pas être appliquée est une loi ridicule. Vous connaissez le vieux dicton: «Les lois humaines sont parfois absurdes.» Eh bien, c'est exactement le cas ici.

Permettez-moi de donner un exemple. Vous entendez, grâce à l'un des 900 000 balayeurs en service, une conversation entre deux personnes qui projettent de mettre une bombe à un certain endroit ou qui planifient un vol, vous n'avez pas le droit d'appeler la police pour lui dire ce que vous avez entendu. L'intérêt public et la protection de la société ne sont-ils pas plus importants que la protection d'un appel téléphonique? C'est absurde.

À mon avis, il est essentiel de régler la question du caractère privé des conversations téléphoniques. Toutefois, je crois qu'on doit modifier les dispositions du projet de loi qui portent sur ce point parce que, si elles peuvent empêcher une personne de divulguer des renseignements critiques pour le bien-être de la société, je suis certaine que ce n'est pas le but que recherchait le gouvernement. Si c'était le cas, ces dispositions ne seraient absolument pas justifiées et seraient certainement inacceptables aux yeux du public.

• (1745)

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Afin que mes collègues puissent participer au débat et comme il ne reste qu'une minute avant que les délibérations soient interrompues pour le vote différé, je me demande si la présidence pourrait déclarer qu'il est 17 h 45. Évidemment, si je continue de parler pendant encore 30 secondes, la présidence devra nécessairement interrompre les délibérations puisqu'il sera 17 h 45.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'approbation à l'étape du rapport du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 2, 3 et 4.

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 426)

POUR

Députés

Anawak	Angus
Assad	Bélair
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Butland
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Ferguson
Finestone	Flis

Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Harb	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	Lee
MacAulay	MacLellan
Manley	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Parker	Pickard
Proud	Prud'homme
Riis	Samson
Simmons	Speller
Taylor	Vanclief—50

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Redway	Reid
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Wood
Winegard	
Worthy—168	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 1 rejetée. Je déclare donc les motions nºs 2 et 4 également rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion nº 3.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour appliquer le vote qu'on vient de prendre à la motion nº 3 et ensuite, de l'appliquer à l'étape du rapport, mais inversement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour qu'on applique le résultat à la motion nº 3, selon la proposition du whip de l'opposition, et également en ce qui concerne l'étape du rapport?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 427)

POUR

Députés

Anawak	Angus
Assad	Bélair
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Butland
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Harb	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	Lee
MacAulay	MacLellan
Manley	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Parker	Pickard
Proud	Prud'homme
Riis	Samson
Simmons	Speller
Taylor	Vanclief—50

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Redway	Reid
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Wood
Winegard	
Worthy—168	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 3 rejetée.

• (1815)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 428)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Bouchard (Roberval)	Boyer
Brightwell	Browes
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Cole
Collins	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Couture
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Johnson	Joncas
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Masse
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Redway	Reid
Ricard	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)	Wood
Winegard	
Worthy—168	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Anawak	Angus
Assad	Bélair
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Butland
Comuzzi	Crawford
Dingwall	Ferguson
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gauthier
Harb	Hovdebo
Hunter	Jordan
Karpoff	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	Lee
MacAulay	MacLellan
Manley	Marleau
McCurdy	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Parker	Pickard
Proud	Prud'homme
Riis	Samson
Simmons	Speller
Taylor	Vanclief—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 février, de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-109, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif et la Loi sur la radiocommunication, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-109 qui vise à modifier le Code criminel dans des domaines n'étant pas nécessairement liés. Le projet de loi veut établir un équilibre entre la protection de la vie privée et le maintien de l'ordre public. Il traite aussi de la protection de la vie privée dans nos conversations téléphoniques.

Ce projet de loi se fait attendre depuis longtemps. Il y a quelques années, depuis au moins les élections de 1988, la Cour suprême a rendu un certain nombre de décisions, notamment dans les affaires Duarte, Wong et Garifoli, qui ont fait ressortir certaines carences du Code criminel en ce qui a trait aux enquêtes et à la surveillance policières ainsi qu'aux règles invoquées devant les tribunaux de juridiction criminelle pour admettre ou exclure des preuves servant à faire condamner des criminels.

On a constaté, entre autres choses, que si un tribunal interdisait tel ou tel genre de preuve ou de technique d'enquête, cela compliquait le travail des policiers et les rendait souvent vulnérables.

Je me souviens de la réaction des policiers de la communauté urbaine de Toronto lorsqu'un tribunal a jugé que l'utilisation de microphones-émetteurs par des agents en civil était illégal. Il est évident, dans bien des cas, que ces appareils étaient utilisés non seulement pour recueillir des preuves, mais encore pour protéger ces agents. Ils servaient pour ainsi dire de lien électronique vital entre l'agent et ses collègues qui suivaient l'enquête. Dans les cas d'utilisation des techniques d'infiltration, ces microphones-émetteurs étaient parfois indispensables à la protection des policiers et des informateurs travaillant comme agents d'infiltration.

Peut-être que je n'utilise pas des mots assez forts, mais on peut dire qu'ils étaient inquiets. Ils trouvaient troublant que le plus haut tribunal du pays les ait rendus si vulnérables face à des criminels qui ne soucient guère de la protection des policiers et qui, le plus souvent, sont prêts à tout pour parvenir à leurs fins.

• (1820)

Par conséquent, nombre de députés ainsi que des corps policiers, l'Association canadienne des chefs de police et des organismes représentant des policiers ont demandé que l'on remédie au problème de façon à protéger les policiers, tout en laissant aux tribunaux le soin de protéger les criminels. J'estime que ce projet de loi contribue grandement à redéfinir et à rééquilibrer les règles du jeu afin que nos policiers puissent agir dans notre meilleur intérêt.

Le premier point dont traite le projet de loi de façon générale est la surveillance exercée par l'État, par opposition à celle qui est exercée par des particuliers. Il arrive parfois que la police juge bon de procéder à de l'écoute téléphonique, de surveiller au moyen de caméras, d'enregistreuses ou d'autres appareils, les allées et venues ainsi que les actes criminels d'un individu. Le cas typique que l'on voit couramment est celui de la transaction de stupéfiants, dont on a vu moult reconstitutions à la télévision.

Il y a aussi l'achat et la vente d'objets volés, le trafic d'armes prohibées, la traite des femmes et le proxénétisme. Pour ce genre d'actes illicites, il est très utile de disposer d'enregistrements sur bande sonore ou vidéo.

La Cour suprême du Canada a décidé, il y a deux ou trois ans, qu'elle ne pouvait pas autoriser l'État, qui agit en notre nom à tous, à se livrer à de telles activités de surveillance sans restrictions. Elle a tout simplement jugé que c'était inacceptable et que si l'État voulait utiliser des bandes sonores ou vidéo comme éléments de preuve, il faudrait, pour que ces preuves soient admissibles, que l'État soit muni d'une forme de mandat. Évidemment, l'État n'avait jamais eu besoin de mandats jusqu'ici, sauf dans le cas de l'écoute électronique. C'est la toute première forme de surveillance à l'égard de laquelle notre législation a exigé de la police qu'elle obtienne des mandats. C'est toute une différence par rapport au bon vieux temps où l'on n'était tenu d'obtenir un mandat que si l'on voulait fouiller un domicile privé.

Le tribunal a alors réellement invité le Parlement à réglementer ce domaine. Ce qu'il a dit au Parlement, c'est que ces activités de l'État dans les enquêtes criminelles sont inacceptables à moins d'avoir été approuvées ou sanctionnées par un juge.

Donc, très brièvement, cette loi donnera à l'État et à la police la possibilité d'obtenir un mandat pour tout type de surveillance selon les techniques habituelles que sont l'enregistrement vidéo, avec ou sans bande sonore, et l'écoute électronique. La procédure existait déjà, mais elle a été simplifiée afin que la police puisse s'adresser à un juge de la cour provinciale, plutôt qu'à un juge de comté ou de district. Cela signifie qu'il y aura plus de juges disponibles et que la procédure sera décrite clairement dans les modifications. Les policiers sauront ce qu'ils doivent présenter au juge et le juge saura selon quels critères en juger. Il connaîtra les étapes à suivre pour que le mandat soit émis et que la surveillance puisse commencer.

Par conséquent, selon moi, les Canadiens verront d'un bon oeil—du moins je l'espère—la disposition exigeant l'obtention d'un mandat pour tout type de surveillance par des représentants de l'État. Cette mesure matérialise la protection de la vie privée qui était l'objet de la Charte au moment de son adoption et oblige l'État à s'organiser avant d'entreprendre ce genre d'exercice de surveillance. Par contre, les citoyens ordinaires qui possèdent une caméra vidéo ou un magnétophone n'auront pas besoin de mandat pour s'en servir. Cette mesure ne vise que les initiatives de l'État.

• (1825)

La procédure applicable a été simplifiée. L'un des éléments qui posait un problème était de savoir si les services de police avaient obtenu le mandat par des moyens légaux. Il arrive souvent que la personne accusée ou inculpée s'informe sur ce point et que le mandat ait effectivement été obtenu grâce à des renseignements donnés par des délateurs, par des personnes qui ignorent tout de l'affaire ou par des gens qui opèrent clandestinement.

Le criminel qui le voulait pouvait consulter les renseignements et voir qui les avait fournis. Ces renseignements sont habituellement placés dans un dossier mis dans une enveloppe scellée contenant les témoignages sous serment et d'autres documents sur lesquels les juges s'appuient pour accorder ou refuser un mandat.

La loi donne maintenant des directives sur le moyen pour un tribunal d'examiner ce que contient ce dossier que l'accusé a le droit, en vertu de notre loi, de consulter pour connaître tous les renseignements sur les motifs de sa mise en accusation et de l'émission d'un mandat. Des formalités maintenant prévues dans le code permettront à l'accusé de savoir ce que contient le dossier scellé, mais pas les noms des personnes qui ont fourni les renseignements. Les tiers innocents et les informateurs ainsi que les activités de renseignement courantes des corps policiers seront protégés.

Un article traite de la recevabilité des éléments de preuve. Selon une disposition du code, la recevabilité des éléments de preuve obtenus par des moyens illégaux ou pas nécessairement par de tels moyens, mais sans mandat pouvait être contestée.

Une disposition du code définissait les situations où ces éléments de preuve pouvaient être jugés recevables. Il existe également une disposition de la Charte qui traite de la recevabilité des éléments de preuve indirects et le gouvernement a décidé d'éliminer un certain nombre d'articles du code après des jugements rendus à la lumière du paragraphe 24(2) de la Charte. J'espère qu'il sera question devant le comité des répercussions de cette décision. Je suis convaincu que nous entendrons des explications sensées parce que peu importe quelles décisions nous prenons ici, vous pouvez être certains qu'il en sera question devant des tribunaux de droit pénal pendant bien des années à venir.

À ce stade-ci, une erreur de jugement de notre part pourrait entraîner—et je fais une estimation personnelle—des dépenses de millions de dollars en litiges devant les tribunaux de droit pénal. Cette deuxième lecture et l'étude en comité sont deux étapes extrêmement importantes auxquelles nous devons apporter toute l'attention nécessaire.

Je voudrais également souligner qu'il s'agit d'une proposition très clairvoyante. Le gouvernement reconnaît, comme les parlementaires, que de nouvelles techniques d'enquête pourraient être mises au point. On pense ici aux nouvelles technologies. Il pourrait être inapproprié pour l'État d'utiliser ces nouvelles techniques. Selon cet article, lorsque l'État se propose d'exercer une surveillance ou un contrôle au moyen de ces nouvelles techniques non définies, il faut obtenir un mandat. Normalement, c'est la police qui présentera son projet de surveillance à un juge, lequel l'approuvera. Cet article, ces propositions, réglementeront alors un secteur qui peut-être n'existe pas encore. Nous avons sûrement affaire ici à l'image d'un monde orwellien. Je pense que de rédiger une disposition et de l'inclure dans le code maintenant pour traiter de ce genre de choses dans l'avenir est probablement très utile.

• (1830)

Certains articles portent sur les dispositifs de localisation et de surveillance. D'autres portent, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les micro-émetteurs de poche, quand l'agent d'infiltration a besoin de savoir que ses collègues suivent ses faits et gestes pendant sa mission. Je tiens à souligner que l'article qui exige que les renseignements transmis par ces micro-émetteurs de poche, ce genre de dispositif de surveillance, vise à protéger le policier ou l'agent d'infiltration. Ils ne doivent pas servir aux tribunaux pour déterminer la culpabilité de l'accusé au regard de l'infraction pour laquelle l'enquête a été instituée.

Cependant, les dispositions proposées permettent que les renseignements soient utilisés quand sont portées des accusations relatives à l'infliction de lésions corporelles à l'agent d'infiltration. Ils peuvent être utilisés pour cette raison. J'ai constaté, comme d'autres, que les preuves ne peuvent être utilisées en cas de faux témoignage par l'accusé. J'aimerais souligner, aux fins du compte rendu, que le comité législatif devrait envisager d'utiliser les preuves obtenues par micro-émetteur de poche pour les accusations portées pour faux témoignage en vertu du Code criminel, si cette situation se présentait.

L'autre point dont j'aimerais parler a déjà été couvert par d'autres députés. Il s'agit de la protection du caractère privé des communications faites par téléphone cellulaire. J'ai personnellement présenté un projet de loi à ce sujet il y a deux ou trois mois. Ce projet de loi visait à assurer aux communications faites par téléphone cellulaire la même protection que celle qui existe actuellement pour les communications ordinaires faites par ligne téléphonique électromagnétique ou acoustique.

Le gouvernement a choisi une voie différente. J'aimerais bien savoir pourquoi. Au lieu de dire que toutes les conversations téléphoniques transmises par une entreprise de téléphone sont privées et ne peuvent être divulguées, interceptées ou soumises à une écoute électronique, le gouvernement prévoit que toute interception faite malicieusement ou aux fins de gain constitue une infraction. On parle ici d'interception.

S'il arrive qu'on fasse un balayage et qu'on intercepte un appel par téléphone cellulaire—certains disent qu'il ne s'agit que d'une transmission radio—, que ce soit intentionnellement ou non, cela ne constitue pas une infraction, étant donné qu'on le fait innocemment, et non malicieusement ou pour obtenir un gain. Toutefois, un deuxième article dit qu'on commet une infraction lorsqu'on divulgue le contenu d'un appel intercepté. C'est là l'approche du gouvernement.

Elle soulève quelques questions. La première porte sur l'article qui crée l'infraction et qui dit qu'il est criminel de divulguer le contenu d'un appel par téléphone cellulaire. Il dit qu'il est criminel de divulguer l'existence même de l'appel. Cela risque de poser un problème, car nous ne parlons pas ici du contenu de l'appel, mais de son existence.

Quelqu'un qui surprend, intentionnellement ou non, un de ces appels peut simplement dire à son ami: «Hé, je viens de capter un appel téléphonique.» Or, selon le libellé actuel de l'article en question, il semble que cela constitue une infraction. Je ne suis pas certain que ce soit notre objectif. Je voudrais donc qu'on examine cette question plus attentivement pour s'assurer de ne pas créer des infractions criminelles par inadvertance.

Enfin, je suis très heureux de constater que tous les divers changements qui se faisaient attendre ont été insérés dans ce projet de loi. Du moins, on a un projet de loi pour tenter de corriger les omissions et les lacunes qui existent dans la loi actuelle.

• (1835)

Si je comprends bien, le projet de loi tente de mettre en équilibre les droits à la protection de la vie privée pour tous les Canadiens, c'est-à-dire vous et moi et tous ceux qui utilisent des téléphones, qui sont dans la rue avec des criminels, à leur insu. La police a à sa disposition toutes les technologies du monde. Il tente d'établir un équilibre entre la vie privée des Canadiens et la nécessité de disposer de services d'enquête et de surveillance policières lorsqu'il y a eu infraction à la loi.

Selon le projet de loi, il revient toujours à un juge de décider de délivrer un mandat sur demande. Étant donné toutes les conditions qui existent dans nos démocraties modernes, à mon avis, c'est là le meilleur système que nous ayons pu instaurer.

Le projet de loi contribue également beaucoup à protéger les agents de police lorsqu'ils exercent leurs fonctions dans l'intérêt des Canadiens.

Je suis heureux que ce projet de loi ait été présenté. J'ai soulevé deux ou trois questions que j'aimerais que le comité examine. Or, tant qu'il ne l'aura pas fait, il sera difficile d'appuyer tous les éléments du projet de loi. Je prévois cependant qu'on l'examinera aussi rapidement que possible.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce soir au débat sur le projet de loi C-109, d'une part parce que je fais partie du million d'usagers qui se servent de téléphones cellulaires, d'autre part parce que je comprends les questions en jeu en ce qui concerne premièrement la protection de la vie privée, deuxièmement les besoins du public et troisièmement la protection et le soutien de notre police alors qu'elle fait appel à la technologie moderne pour obtenir les preuves nécessaires pour inculper ceux qui violent le Code criminel.

Je voudrais commencer mes observations en rappelant à la Chambre l'inscription qui figure sur les étiquettes fixées aux téléphones, probablement dans la plupart des installations du ministère de la Défense nationale d'un bout à l'autre du Canada, sinon du monde entier, et, je dirais, également dans les bureaux des Affaires extérieures. Il y a un autocollant sur ces téléphones où on peut lire: «Cette ligne n'est pas protégée». C'est un avertissement pour l'usager d'une ligne terrestre que quelqu'un peut être à l'écoute.

Ce projet de loi parle de téléphones cellulaires, mais, à mon avis, bien des gens oublient qu'un grand nombre des appels à destination ou en provenance d'un téléphone cellulaire passent pas des lignes terrestres ou par le téléphone que nous avons dans nos bureaux ou dans nos résidences secondaires, et que ce ne sont pas seulement des conversations sur des téléphones cellulaires qui ont été écoutées par les personnes qui ont des scanners ou par ceux dont le grand plaisir dans la vie, dirons-nous, est d'écouter les conversations des autres ou par ceux qui pour gagner leur vie, au moyen des médias imprimés ou électroniques, cherchent des moyens d'obtenir des renseignements pour écrire des articles.

J'ai toujours présumé que quelqu'un m'écoute, que j'utilise mon téléphone cellulaire ou une ligne terrestre. Je ne prétends pas que je suis branché sur table d'écoute, mais que nous savons que la technologie existe pour permettre aux gouvernements de balayer les ondes, les micro-ondes, pour capter les émissions symbiotiques à partir des lignes terrestres en cuivre et savoir ce qui est dit lorsque les gens se parlent.

Je voudrais revenir un peu en arrière. Il s'agit de savoir comment nous agissons à l'égard d'une conversation entre deux personnes. Nous avons des lois qui protègent la vie privée d'une personne qui parle face à face chez elle à quelqu'un d'autre. C'est seulement après avoir suivi certaines procédures qu'un organisme gouvernemental, à savoir un service de police ou de sécurité, peut intercepter cette communication, l'enregistrer et ensuite utiliser en cour ce qui s'est dit et a été dûment enregistré.

• (1840)

Deuxièmement, nous avons donné à ces organismes la possibilité d'intercepter une communication par ligne téléphonique. Les tribunaux ont récemment décidé qu'une communication, du moins c'est ainsi que je le comprends, ne peut être utilisée en cour si son enregistrement n'a pas été autorisé au préalable.

Jusqu'à il y a un an ou deux, une des parties à la conversation avait le droit de donner aux services de police l'autorisation d'enregistrer ses conversations pour les utiliser en cour, afin de prouver qu'il y avait eu violation du Code criminel. Malheureusement, ces dispositions ont été invalidées par les tribunaux.

Dans ma communauté, nous avons eu le cas d'une personne qui, selon toutes les preuves obtenues par l'enregistrement de ses conversations téléphoniques, était aussi coupable qu'il est possible de l'être, mais n'a pas été condamnée parce que l'on n'avait pas demandé l'autorisation d'un tribunal pour intercepter les conversations, ce qui rendait les enregistrements inadmissibles en cour.

Ce que fait ce projet de loi, c'est redonner à nos forces policières la possibilité d'utiliser en cour les enregistrements des appels qu'une personne fait ou reçoit, si elle a consenti à cet enregistrement. C'est une initiative importante et très utile.

En ce qui concerne les forces policières, je suis convaincu que les corps policiers doivent être en mesure non seulement d'être en contact permanent avec leurs agents, c'est-à-dire en mesure de leur parler lorsqu'ils sont dans des situations dangereuses—et cela peut aussi bien être une prise d'otages qu'une bataille de rue—mais aussi d'enregistrer ces conversations pour pouvoir les utiliser en cour pour mieux servir la justice. En même temps, je reconnais l'importance de s'assurer qu'il y a des règles, pour que l'enregistrement ne se fasse pas au hasard. Il faut qu'il y ait de bonnes raisons d'utiliser cette mesure.

Passons aux téléphones cellulaires. Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'ai toujours cru que l'on pouvait intercepter mes conversations, peu importe le genre de téléphone que j'utilisais, qu'il s'agisse de l'appareil que je glisse dans ma poche, de celui dont ma voiture est équipée ou de celui dont je branche la fiche dans le mur à la maison, qu'il s'agisse d'un téléphone à ligne directe ou d'un appareil à mains libres, quelqu'un peut capter ce que l'on dit.

Il est question ici de degrés d'accessibilité. Il va de soi que dans le cas d'un téléphone à usage domestique qui a une portée de 100 ou 200 pieds et que l'on utilise dans sa cour en sirotant une bière l'été, si quelqu'un se trouvant dans le rayon de la maison a le bon balayeur, le bon récepteur ou simplement un appareil similaire, il peut intercepter une conversation. Dans certains, il peut en entendre la moitié et dans d'autres, toute.

Le téléphone cellulaire a une diffusion plus grande en raison de la nature même du système cellulaire. Si quelqu'un se règle sur votre fréquence, il peut intercepter ne serait-ce que la moitié de la conversation, où qu'il soit dans la cellule. Et non seulement vous écouter, mais également vous enregistrer s'il le souhaite.

• (1845)

Cette mesure législative vise à rendre illégal le fait d'utiliser des renseignements interceptés. Et même de confirmer ou de rapporter ce qu'on a ainsi entendu, d'en parler et ainsi de suite. Certes, il s'agit d'une mesure législative imparfaite, mais les mesures qui sont actuellement en vigueur touchant les lignes terrestres et l'écoute des conversations privées à domicile sont tout aussi imparfaites. Force nous est de le reconnaître.

Bien sûr, j'aurais aimé que la Chambre adopte une loi exigeant que tous les appels sur téléphones cellulaires soient codés de telle façon que dès que l'émetteur émet un signal, celui-ci soit brouillé jusqu'à ce qu'il soit décodé par l'appareil que j'ai en main. On finira peut-être par trouver, pour ce faire, un moyen peu coûteux pour l'utilisateur.

Entre-temps, ce projet de loi renferme énormément de mesures assurant la protection des conversations afin que ceux qui oublient peut-être que la ligne n'est pas sûre, ou qui ne s'en préoccupent pas et ne réalisent pas tous les risques possibles, ne retrouvent pas leur nom et la teneur de leurs conversations dans les gros titres des journaux.

Il est évident que nous ne sommes pas tous du calibre de la famille royale. Nous ne sommes pas tous ministres. Nous n'avons pas tous été à la table des négociations constitutionnelles. Toutefois, il y a des questions professionnelles ou personnelles qui ne concernent que nous-mêmes. Parce que nous sommes des figures publiques et qu'il pourrait s'agir d'une histoire amusante ou croustillante, quelqu'un décidera de la publier. Ou encore, une personne pourrait enregistrer une conversation et la faire connaître à des amis, puis ceux-ci raconter l'histoire à d'autres et ainsi de suite, jusqu'à ce que, le nombre de répétitions aidant, l'histoire soit entièrement déformée et qu'elle puisse détruire certaines réputations.

Voilà pourquoi j'appuie ce projet de loi. Je sais qu'il inquiète quelque peu les défenseurs des libertés civiles. Je l'ai admis au comité. Ces questions seront traitées très sérieusement et adéquatement car nous devons être prudents et ne pas violer les droits de toute la société en voulant protéger certains droits de certaines personnes. C'est la base même de la démocratie. Il ne faut pas renoncer à l'un au profit de l'autre; il faut trouver le juste équilibre.

Ce projet de loi est important. J'espère qu'il sera adopté en deuxième lecture, et renvoyé au comité où les députés de cette Chambre l'étudieront attentivement, et qu'il reviendra ensuite à la Chambre pour être adopté en troisième lecture.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de parler brièvement de cette mesure législative. C'est un projet de loi progressiste qui aborde de façon logique un grand nombre des préoccupations des personnes qui doivent faire respecter la loi ou du grand public.

J'aimerais parler plus spécialement des aspects du projet de loi qui portent sur le téléphone cellulaire. Le projet de loi tente de donner aux radiocommunications le même genre de protection que celle dont jouissent les autres communications privées, ce qui est rendue nécessaire par les progrès technologiques.

Autrement dit, quiconque utilise un téléphone cellulaire a droit à la protection de sa vie privée au même titre qu'une personne qui a un téléphone ordinaire. Comme l'a mentionné mon collègue néo-démocrate, avec les moyens actuels, on peut bel et bien écouter une conversation entre deux autres personnes.

• (1850)

Si votre appel est un interurbain et que vous êtes relié au bureau central par une ligne ordinaire, à un moment donné, que la transmission se fasse par micro-ondes ou autrement, votre conversation se retrouve sur les ondes et une fois là, n'importe qui peut l'écouter.

La loi précédente protégeait les gens qui avaient un téléphone ordinaire mais ne protégeait pas ceux qui avaient un téléphone cellulaire. La seule chose que fait le gouvernement, c'est ajouter le téléphone cellulaire à la liste de matériel protégé par la loi actuelle; en outre, il sera protégé également dans la loi qui est proposée.

La raison pour laquelle je m'intéresse à cette mesure législative en ce qu'elle a trait au téléphone cellulaire est qu'à mon avis, un téléphone cellulaire n'est guère différent de tous les autres appareils de télécommunications qui existent dans notre société. C'est quelque chose qui nous rend fiers d'être Canadiens et qui prouve que notre industrie est très performante dans le domaine des télécommunications. Comme vous le savez, pour ce qui est des télécommunications, le Canada est numéro un dans le monde en ce qui concerne non seulement l'industrie mais aussi les capacités de cette dernière dans des domaines de pointe. Et au niveau du renouveau et du développement économiques, c'est un secteur qui réussit très bien et dont nous devrions être très fiers en tant qu'artisans de la politique et en tant que législateurs. En outre, chaque fois que se présente la possibilité d'effectuer une percée, nous devrions la saisir et essayer d'aider le secteur industriel à prospérer et à aller de l'avant.

Vous serez heureux d'apprendre que la technologie du téléphone cellulaire a progressé à un rythme incroyable ici, au Canada, peut-être même plus que dans tout autre pays du monde. Ce secteur emploie à l'heure actuelle plus de 3 000 personnes et affiche des revenus annuels de quelque 500 millions de dollars. Quant au réseau de transmission, c'est le plus important au monde.

En fait, les deux corridors de service cellulaire de Cellnet Canada sont les plus longs au monde. Le premier s'étend de Windsor, en Ontario, à Halifax, en Nouvelle-Écosse, soit sur plus de 2 500 kilomètres ou plus de 232 000 kilomètres carrés de service cellulaire continu. C'est là une superficie imposante. Le second corridor s'étend des Rocheuses à l'Ontario sur plus de 1 600 kilomètres ou offre un service cellulaire sur 120 000 kilomètres carrés. Au total nous avons le plus grand réseau du monde, en fait.

Au Canada, à l'heure actuelle, les systèmes cellulaires comptent près d'un million d'abonnés. Si l'on considère que ce secteur n'est en activité que depuis huit ans, il s'est gagné un pourcentage incroyable de la population. Contrairement aux radios amateurs et aux radios BP, les téléphones cellulaires ne sont plus utilisés que pour le plaisir ou le divertissement. Beaucoup de gens s'en servent aujourd'hui pour faire des affaires. En fait, si l'on considère les entreprises, et surtout les petites entreprises—et tout le monde ici conviendra que le secteur des petites entreprises crée plus de 80 p. 100 des emplois dans tout le Canada—plus de 54 p. 100 des abonnés du téléphone cellulaire travaillent pour des entreprises de moins de 15 employés. La plupart de ces gens sont des professionnels, dont l'âge moyen est de quarante ans et dont le revenu familial moyen se situe autour de 63 000 $ par année. Il s'agit donc de personnes qui utilisent le téléphone cellulaire à des fins professionnelles et non pas par plaisir.

• (1855)

La plupart de ces gens oeuvrent dans la construction, le secteur de la fabrication, l'immobilier et les services commerciaux. Aussi, quand des gens d'affaires discutent au téléphone, c'est pour réaliser une transaction, ou encore pour obtenir ou échanger des renseignements, et ils ne tiennent surtout pas à ce que M. ou M^me^ Tout-le-Monde puisse écouter leur conversation, s'immiscer dans leurs affaires et obtenir de précieux renseignements.

C'est pourquoi je puis comprendre le mécontentement du public et ses craintes au sujet de la protection de la vie privée. Certains diront que ce projet de loi vise à aider l'industrie et les sociétés de téléphone cellulaire. C'est le cas, et nous devrions être fiers, en tant que législateurs, de faire tout ce que nous pouvons pour aider notre industrie à prospérer. En second lieu, la communauté elle-même réclame une certaine protection, comme celle dont bénéficie toute personne qui possède un téléphone ordinaire dans sa demeure.

Il n'y a pas de quoi avoir honte. Certains affirment qu'ils ont le droit de savoir, de découvrir ce qui se passe, c'est un peu comme si quelqu'un venait chez vous et collait son oreille à la porte pour essayer d'écouter une conversation que vous avez avec un membre de votre famille. Cette personne pourrait bien en définitive venir vous dire un jour qu'elle a le droit de savoir ce qui se passe entre vous et un membre de votre famille.

Il est important pour nous en tant que société de parvenir à un équilibre entre ces deux droits fondamentaux; le droit individuel à la liberté d'expression et à la vie privée et le droit collectif de la société dans son ensemble. Selon moi, le projet de loi y parvient parfaitement. Il établit dans une large mesure un équilibre entre, d'une part, ce qu'on considère être le droit individuel et, d'autre part, le droit de la collectivité; entre le droit à la vie privée et le droit de la société de se protéger.

C'est pourquoi certaines dispositions de ce projet de loi donnent, en fait, à nos corps policiers le droit d'utiliser du matériel de surveillance électronique lorsqu'ils croient qu'il y a un danger possible et il est nécessaire que les autorités interviennent.

Ainsi, on prévoit le droit de la collectivité à être protégée et à vivre en toute sécurité en permettant aux gens en position d'autorité d'avoir accès à des renseignements sur ce qui se passe entre deux personnes dans notre société.

Ce projet de loi permet, dans une large mesure, d'offrir à l'industrie l'infrastructure nécessaire pour se développer davantage plutôt que d'effrayer les consommateurs ainsi que les gens qui, dans le cadre de leur métier, utilisent les téléphones cellulaires quotidiennement.

Il y a bien des gens probablement qui nous regardent à l'heure actuelle et qui se disent qu'ils devraient y penser à deux fois avant d'acheter ou de louer un téléphone cellulaire. La décision revient, bien entendu, à chacun. Ce n'est pas nous qui pouvons prendre la décision pour les autres.

Cependant, ce que je voudrais signaler à la Chambre, c'est que d'ici à 1996-1997, le nombre d'utilisateurs de téléphones cellulaires devrait augmenter de 25 p. 100 environ. En d'autres termes, à ce moment-là, il pourrait y avoir plus de 1,5 million de Canadiens qui utilisent des téléphones cellulaires. Bien entendu, beaucoup d'entre eux voudront certes profiter d'une certaine protection.

Ainsi, on peut comparer la situation à celle aux États-Unis. Aux États-Unis, l'utilisation des téléphones cellulaires a connu un essor considérable. En fait, l'industrie américaine enregistre des profits annuels de plus de 6,7 milliards de dollars environ. Quand on parle de cette vaste industrie, de ce vaste marché, nous voyons une nouvelle possibilité pour notre industrie de pénétrer le marché américain et le marché mondial.

• (1900)

Aux États-Unis, il y a plus de neuf millions d'abonnés ou à peu près. Quand on compare la proportion d'abonnés au Canada où il y a 26 millions d'habitants et la proportion d'abonnés aux États-Unis où il y a 10 fois plus d'habitants, et quand on compare la pénétration de leur industrie à la nôtre, on arrive à un très bon équilibre entre ce qu'ils ont réussi à accomplir là-bas et ce que nous sommes en train de faire ici. Le taux de pénétration de cette industrie aux États-Unis est d'environ 9 p. 100 par an. Au Canada, nous dépassons ce taux et nous nous en sortons très bien.

Mais je vais aller un peu au-delà de ce projet de loi qui en fait traite jusqu'à un certain point de la question que j'aimerais voir examiner, celle des télécopieurs et de l'accès à l'information.

Mes collègues et moi-même recevons régulièrement toute une pile de télécopies dont beaucoup sont des messages qui ne nécessitent peut-être pas d'être transmis par cette méthode. Peut-être serait-il préférable, par exemple, d'envoyer certains de ces messages par la poste. J'espère que d'une certaine manière, le gouvernement—que ce soit celui-ci ou un autre—examinera la possibilité de mettre en place certaines mesures pour contrôler la transmisssion d'informations par télécopieur.

Cette mesure législative dans sa forme actuelle vise les télécopieurs parce qu'elle traite du type d'information transmise par ce moyen comme s'il s'agissait de renseignements enregistrés ou de renseignements informatiques. Les personnes qui utilisent le télécopieur sont en fait protégées.

Cela dit, je déclare aux Canadiens, à tous ceux qui nous regardent ou nous écoutent, que chaque fois qu'on utilise un téléphone cellulaire, il faut penser qu'au moins la moitié de la ville est à l'écoute. Ce projet de loi ne résout pas le problème. Pour discuter d'une question d'affaires, il est préférable d'éviter le téléphone cellulaire.

Je sais qu'au cours d'une conversation téléphonique, on a toujours tendance à donner des détails, de sorte qu'on finit par divulguer beaucoup de renseignements sur un contrat commercial ou par discuter de renseignements qu'on préférerait normalement ne pas communiquer de cette façon.

À cet égard, je voudrais souligner certains points dont on pourrait discuter au comité, notamment les préoccupations qui se manifestent au sein de l'industrie et de la population en général. En effet, j'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité, car je suis d'avis que c'est le meilleur endroit pour discuter des problèmes que peut soulever un projet de loi.

Bien sûr, c'est un premier pas. Je crois que c'est un pas audacieux que j'ai envisagé avec enthousiasme en pensant qu'il venait à temps.

J'ignore ce qu'on peut dire de plus, auquel cas il est préférable de s'abstenir, ce que je vais faire. Je tiens à dire auparavant, monsieur le Président, que j'accueille ce projet de loi avec satisfaction et je suis heureux de constater la détermination du gouvernement. Je tiens à féliciter les représentants de l'industrie du téléphone cellulaire au Canada de leurs efforts extraordinaires. Je suis très fier de ces gens.

En fait, c'est probablement la toute première fois que les grandes sociétés de téléphone cellulaire au Canada collaborent en vue d'élaborer une stratégie susceptible d'aider les utilisateurs à tirer le maximum du système. Bien des ajustements restent à apporter, mais elles font du bon travail et je suis fier d'elles.

• (1905)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.)

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel.

—J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En conformité avec le paragraphe 73(3) du Règlement, je propose:

Qu'on modifie la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-114 pour le faire renvoyer au Comité spécial de la réforme électorale plutôt qu'à un comité législatif du Secteur ministériel.

(La motion est adoptée.)

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, maintenant que je ne suis plus whip, je pourrai peut-être intervenir plus souvent dans les débats. La Chambre est prévenue.

Je suis particulièrement heureux de pouvoir lancer aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-114 modifiant la Loi électorale du Canada. Je le suis en réalité pour deux raisons. Il n'y a probablement rien que nous fassions à la Chambre qui soit plus essentiel pour le maintien de notre régime de gouvernement, notre régime démocratique de gouvernement, que l'étude de la Loi électorale. Nous discutons en effet de la façon dont les députés sont choisis pour siéger à la Chambre et pour agir au nom des Canadiens.

Si nous le faisons sagement et bien, la démocratie s'en trouve rehaussée. Si nous le faisons mal, la démocratie est meurtrie et en souffre. L'histoire dira, je l'espère, que l'ensemble de modifications dont nous sommes saisis avec le projet de loi C-114, sans compter d'autres documents que notre comité présentera à la Chambre, se révéleront des mesures qui auront nourri notre sentiment démocratique et la valeur de notre régime de gouvernement.

Je voudrais commencer par rendre hommage à la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale. Elle a travaillé d'arrache-pied durant environ 28 mois, de novembre 1989 à février 1992. La commission se composait de cinq commissaires qui ont produit peut-être l'un des plus importants rapports qu'ait présenté une commission royale d'enquête dans toute l'histoire canadienne.

L'information sommaire de base sur laquelle reposent les conclusions de la commission est contenue dans quatre volumes. Cette information est complétée par une vingtaine de volumes de recherche qui n'ont pas tous encore été publiés. Le travail accompli est énorme. Le travail de recherche que la commission a commandé et a fait effectuer en son nom constituera un matériel de recherche pour les universités pendant plusieurs décennies. Le rapport représentait une oeuvre vraiment énorme.

Comme il comportait 275 recommandations et formait une telle masse, la Chambre a eu la sagesse de créer, en février 1992, un comité spécial chargé d'examiner le rapport de la commission royale d'enquête. Elle voulait que le comité spécial lui recommande les mesures qu'elle devrait envisager de prendre.

Le comité spécial a été institué il y a un an et un mois. J'ai eu l'honneur de le présider, et ce fut en effet un honneur. Cela a également été un plaisir, grâce au degré

de coopération dont nous avons bénéficié de la part des membres du comité eux-mêmes, pour commencer.

M. Prud'homme: Nommez-les tous.

M. Hawkes: Les nommer tous. Les membres du comité représentent des intérêts politiques qui rivalisent entre eux dans le pays et à la Chambre. Ils partagent des convictions communes sur l'importance de la législation électorale au Canada, de nos traditions démocratiques et du maintien de ces traditions. C'est ce qu'a montré leur volonté de siéger de longues heures, d'étudier soigneusement les points de vue différents de tous les membres du comité et même de certains de ceux qui les remplacent à l'occasion, d'écouter attentivement les membres du personnel et d'examiner les recommandations et opinions soumises par eux.

• (1910)

Ces membres de comité méritent beaucoup plus de crédit que ce à quoi ils auront probablement droit dans leur circonscription, parce qu'il s'agit d'une activité discrète. L'étude du rapport a été leur occupation principale. Ce n'est certainement pas une activité aussi publique que bien d'autres choses qui peuvent accaparer notre temps et retenir notre attention, mais elle est d'une importance fondamentale, et je tiens à le souligner à la Chambre.

Je remercie également ceux qui ont comparu comme témoins. Ils ont été plus nombreux qu'on est porté à l'imaginer. Plus particulièrement, nous avons invité des représentants d'Élections Canada, à l'étape de la rédaction des rapports, à être présents pendant la majeure partie du temps que nous avons passé ensemble. Cela n'a pas été sans inconvénients pour leur vie personnelle et aussi pour les ressources dont disposent leur institution. Ils ont répondu favorablement à notre requête et ils nous ont beaucoup aidés grâce à leur expérience et à leurs connaissances, lorsque nous examinions diverses manières de faire des recommandations à la Chambre et en particulier lorsque nous avons étudié le libellé.

Il est rare qu'un comité puisse vraiment mesurer son succès, mais je pense que, dans ce cas-ci, les membres du comité peuvent prétendre à juste titre qu'on a vraiment prêté attention à leurs travaux. La similitude est remarquable entre le projet de loi C-114 et notre troisième rapport, qui a été notre premier rapport de fond, déposé à la Chambre le 11 décembre 1992. On relève quelques divergences, de forme la plupart du temps, découlant des conseils du ministère de la Justice, et je pense que les membres du comité peuvent accepter presque toutes ces modifications.

Il y a un ou deux points qui ont été insérés à l'issue des délibérations du Cabinet et que les membres du comité n'approuvent pas tous, mais je suis certain que d'autres députés en parleront plus tard dans le débat.

Le résultat du rapport du comité et du texte de loi qui a suivi est un document de 114 pages qui modifie seulement une partie de la Loi électorale du Canada. Ceux qui nous écoutent ce soir et qui n'ont jamais examiné une mesure législative de 114 pages, surtout s'il s'agit d'une mesure modificative, seraient surpris de constater le niveau de complexité d'un projet de loi de ce genre. C'est tout à fait remarquable.

Ce qui est aussi remarquable, c'est la façon canadienne de diffuser les nouvelles. Si on examine le projet de loi dont la Chambre est saisie, 112 pages sur 114 portent sur les gens qui peuvent voter et sur la façon dont ils devraient voter. Les changements sont assez importants et, selon nous, très positifs, et j'en viendrai à ces détails dans une minute.

Il y a quelques dispositions qui portent sur d'autres questions qui devaient être réglées à ce moment-ci. Le comité a préféré les régler maintenant plutôt que dans la phase 2, et la presse a concentré toute son attention là-dessus. Ce sont pourtant des choses mineures comparativement au reste du projet de loi.

J'ai moi-même eu beaucoup de difficulté à convaincre les médias de parler de ce projet de loi. C'est presque comme s'il n'existait pas, non pas parce qu'il est sans importance, mais simplement parce qu'il n'est peut-être pas aussi intéressant que certaines autres choses qui sont moins importantes mais peut-être plus excitantes pour les lecteurs, les auditeurs ou les téléspectateurs.

Donc, ce projet de loi détermine qui peut voter et comment ces électeurs peuvent voter. Il contient d'importants changements. Permettez-moi d'en énumérer quelques-uns afin que les gens puissent les considérer.

Tout d'abord, selon la loi actuelle, dans toutes les régions urbaines du Canada, si on n'est pas inscrit sur la liste électorale 17 jours avant le jour du scrutin, on ne peut absolument pas voter. En tant que députés, nous avons tous rencontré des centaines et des centaines de Canadiens qui étaient à l'extérieur du pays ou à l'extérieur de leur circonscription lorsque les recenseurs sont passés chez eux et qui n'ont donc pas été inscrits sur la liste. Comme ils ne savaient pas qu'ils n'étaient pas sur la liste, ils se sont rendus au bureau de scrutin seulement pour se faire dire qu'ils ne pouvaient pas voter. Cela a été un énorme problème lors du récent référendum. Il y a eu de nombreuses plaintes.

• (1915)

Ce projet de loi règle ce problème de deux façons: premièrement, on pourra se faire inscrire sur la liste électorale jusqu'à cinq jours avant le jour du scrutin; deuxièmement, on pourra se rendre à l'endroit approprié, dans les régions urbaines ou rurales, et se faire inscrire sur la liste le jour même du scrutin. Cela peut présenter un petit inconvénient pour certaines personnes qui devront peut-être parcourir une plus longue distance pour se faire inscrire sur la liste le jour du scrutin. Ce serait donc préférable pour ces gens de se faire inscrire plus tôt. Toutefois, aucun Canadien ne sera privé du droit de vote au cours des prochaines élections fédérales si la Chambre adopte ce projet de loi à temps et en fait une loi du pays. Les Canadiens ne seront pas privés du droit de vote simplement parce que leur nom n'aura pas été inscrit à temps sur les listes électorales. C'est là un changement important qui sera bien accueilli d'un bout à l'autre du pays.

La deuxième modification vise à permettre à ceux qui ne sont pas à la maison à une date critique comme le jour du scrutin, de pouvoir voter quand même. Cela peut sembler banal, mais permettez-moi de vous fournir quelques exemples.

Il y a des personnes qui ne peuvent se rendre au bureau de scrutin parce qu'elles souffrent d'un handicap physique, même si elles vivent parfois tout près du bureau de scrutin. Jusqu'à maintenant, ces personnes devaient voter par procuration; elles devaient donner à quelqu'un d'autre le droit d'aller voter en leur nom. Ainsi, une autre personne connaissait leur intention de vote, mais l'intéressé n'avait aucun moyen de savoir si son mandataire avait véritablement voté selon ses instructions. Je répète qu'il s'agissait d'un vote par procuration. Nous proposons maintenant un système qui permettra aux Canadiens dans cette situation de voter en privé chez eux et de faire parvenir leur bulletin de vote scellé aux fins de comptage à un endroit approprié.

Le même système s'appliquera aux Canadiens qui ne se trouvent pas dans leur circonscription lorsque des élections ont lieu. Ces personnes peuvent être absentes pour diverses raisons, par exemple pour s'occuper d'un parent malade dans une autre région du pays, pour une affectation temporaire ou un cours dans une autre ville, ou pour travailler dans des endroits isolés, notamment sur des bateaux. Ces personnes pourront donc voter où qu'elles soient. Elles pourront se rendre au bureau de scrutin local. Par exemple, si une personne de Calgary se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, elle pourra se rendre dans un bureau de scrutin de cette ville, prendre les dispositions nécessaires afin d'être inscrite sur la liste des électeurs à Calgary, et voter à Fredericton pour le candidat de son choix dans sa circonscription à Calgary. Cette possibilité est une première dans l'histoire de notre pays.

Le troisième changement, mais non le dernier et surtout pas le moindre, c'est que les Canadiens qui ne vivent pas au Canada, c'est-à-dire qui vivent à l'étranger depuis moins de cinq ans mais qui ont l'intention de revenir au pays, pourront être inscrits dans un registre. Ainsi, une fois que la loi aura été modifiée, si vous quittez le pays vous pourrez vous faire inscrire dans ce registre, et si des élections ont lieu pendant votre absence, vous recevrez un bulletin de vote que vous pourrez renvoyer au Canada afin que celui-ci soit compté. Ce système est semblable à celui de la plupart des pays occidentaux qui permettent à leurs citoyens temporairement à l'étranger de voter.

Ce système pourra ou non donner de bons résultats dans la pratique; il sera peut-être nécessaire de le modifier dans l'avenir, mais il constitue une nouvelle initiative audacieuse qui a d'abord été recommandée par la commission, puis appuyée par le comité et présentée à la Chambre, avant d'être étudiée par le Cabinet et, enfin, déposée ici sous forme de disposition législative.

La période maximale de cinq ans ne s'appliquera pas aux membres des Forces canadiennes en poste à l'étranger, non plus qu'à leurs personnes à charge. Elle ne s'appliquera pas non plus aux membres de notre corps diplomatique, c'est-à-dire aux civils qui servent le Canada à l'étranger et à leurs personnes à charge. Enfin, cette limite de cinq ans ne s'appliquera pas aux membres de l'administration publique d'une province en poste à l'étranger ni à leurs personnes à charge. C'est la première fois que ces fonctionnaires provinciaux auront l'occasion de voter. Par le passé, des mesures étaient prises pour les militaires et les diplomates. Le système a changé quelque peu, mais devrait être aussi efficace qu'auparavant.

• (1920)

Monsieur le Président, si vous consultez la Loi électorale, vous constaterez que beaucoup de gens ne peuvent voter pour une raison quelconque. On pense immédiatement aux juges. Même si ces dispositions de la loi ont été invalidées et que les juges ont bel et bien obtenu le droit de voter, la loi leur interdit quand même de voter.

Lorsque la nouvelle loi sera en vigueur, seulement deux catégories de personnes ne pourront voter. Tous les Canadiens âgés de 18 ans et plus auront le droit de vote, sauf deux catégories de gens. La première catégorie comprendra les personnes condamnées à deux ans d'emprisonnement ou plus, c'est-à-dire celles qui ont commis un acte criminel assez grave pour justifier une peine d'emprisonnement aussi longue et qui sont encore incar-

cérées au moment des élections. La deuxième catégorie englobe les Canadiens qui vivent à l'étranger, qui sont absents du Canada depuis cinq ans ou plus et qui n'ont pas l'intention de revenir résider au Canada. Voilà donc les deux seules exceptions, ce qui simplifie grandement la chose.

Par conséquent, un nombre inconnu de nouveaux électeurs pourront se prévaloir de leur droit de vote. Grâce à tous ces changements, on prévoit qu'il y aura 1 à 2 millions d'électeurs de plus aux prochaines élections générales au niveau fédéral. L'augmentation serait attribuable aux nouvelles mesures concernant le recensement, l'inscription des noms sur la liste électorale, la possibilité de prêter serment le jour des élections, les électeurs vivant à l'étranger ou dans une autre région du Canada et le vote par procuration remplacé par le vote à domicile dans le cas des personnes handicapées. Ensemble, ces mesures produiront un nombre inconnu de nouveaux électeurs. En fait, nous prévoyons que plus d'électeurs se prononceront aux prochaines élections que jamais auparavant dans l'histoire du Canada et que la différence sera notable. Notre démocratie ne s'en portera que mieux.

Je voudrais maintenant parler des prochains travaux du comité et solliciter la collaboration de la Chambre pour régler quelques questions. Le projet de loi C-114 doit être adopté rapidement. Nous avons l'intention de le renvoyer bientôt au comité afin que ses membres entreprennent l'étude article par article et proposent des amendements visant à l'améliorer. Le projet de loi doit entrer en vigueur dès que possible, sinon le directeur général des élections n'aura pas le temps nécessaire pour procéder aux réformes administratives.

J'exhorte les députés à proposer des changements positifs et concrets, mais à ne pas retarder indûment l'adoption du projet de loi C-114, car notre pays en a besoin et en profitera.

Certains s'inquiètent de ce que bien des aspects ne sont pas couverts dans le projet de loi C-114. Les membres du comité comprennent parfaitement ces inquiétudes. La plupart d'entre elles seront dissipées au moment de ce que nous appelons la deuxième ou la troisième étape. Les membres du comité étudient déjà ces questions et ils ont commencé, il y a deux semaines, à rédiger un rapport provisoire sur la deuxième étape. Dans le cadre de cette étape, nous traiterons de toutes les questions concernant les communications, les dépenses et l'application des règlements.

Si nous pouvons faire rapport de ces questions à la Chambre d'ici la fin mars, si nous pouvons présenter un projet de loi au début du mois de mai et le faire adopter avant la fin mai, toutes les dispositions dont il sera question dans la deuxième étape pourront avoir force de loi et être appliquées bien avant les prochaines élections générales fédérales.

M. Milliken: Cela devrait être en mai.

M. Hawkes: En effet.

M. Milliken: Les élections devraient avoir lieu en mai.

M. Hawkes: Les élections devraient avoir lieu en mai? Eh bien, c'est peu probable. À mon avis, la campagne électorale sera probablement lancée cet été, et les élections auront lieu à la fin de l'été ou au début de l'automne.

Les députés et les citoyens qui s'inquiètent au sujet des communications, des limites de dépenses, des remboursements, de la définition des dépenses électorales, de l'application des règlements et de toutes ces questions n'ont rien à craindre; le travail du comité est très avancé. À mon avis, le comité pourra présenter son rapport sans problème avant la fin de mars. Cela laisse suffisamment de temps pour que la Chambre prenne les dispositions nécessaires et pour que nous adoptions ces modifications bien avant les prochaines élections générales fédérales.

• (1925)

Dans un troisième temps, nous examinerons un certain nombre de questions comme la révision de la carte électorale, les assemblées d'investiture, l'enregistrement des associations locales, les circonscriptions autochtones, les congrès à la direction et un certain nombre d'autres questions dont il est fait état dans le rapport de la commission Lortie, mais à propos desquelles nous ne pourrons pas adopter de dispositions avant les prochaines élections parce que celles-ci sont trop imminentes.

Pour la troisième étape, si le comité peut présenter son rapport d'ici la fin d'avril, si nous pouvons présenter un projet de loi au Cabinet en mai et que celui-ci peut être adopté en juin, le Parlement pourra, d'une manière très positive, procéder à la refonte complète de la Loi électorale du Canada.

Après un an de dur labeur, les huit députés qui font partie du comité en apprennent presque tous les jours sur ces questions et ils voient leur efficacité et leur maîtrise du sujet s'améliorer.

Il y a d'autres aspects du projet de loi dont j'aimerais parler brièvement; peut-être deux minutes. Il y a certains articles du projet de loi qui permettront d'économiser l'argent des contribuables canadiens. Au nombre de ces

dispositions importantes, mentionnons celle qui permet la tenue d'élections générales sans qu'il soit nécessaire de procéder à un recensement complet si le dernier événement électoral, par exemple le dernier référendum, est suffisamment récent.

Une autre disposition permettra, lorsque les circonstances le justifient, l'établissement de la liste électorale par une seule personne et non pas deux. Cela permettra d'économiser de l'argent.

Une autre série de dispositions obligent les partis politiques à communiquer davantage avec les directeurs de scrutin locaux et à leur fournir suffisamment de personnes au fait des questions électorales, de manière que le scrutin se déroule bien.

Il y a une disposition qui garantit qu'à toutes les boîtes de scrutin et à toutes les étapes du processus, nous sommes représentés par des intérêts politiques concurrents. Le principe des intérêts politiques concurrents est notre meilleure garantie contre la fraude. Cela est énoncé dans ces modifications plus clairement que cela ne l'a jamais été auparavant dans la Loi électorale du Canada, et je pense que c'est une mesure très positive.

Empêcher les gens de poser leur candidature à la légère ou contribuer à les empêcher de le faire tout en encourageant les citoyens à briguer une charge publique, c'est un peu une cible mobile. C'est parfois difficile de décider. Fondamentalement, le comité recommande qu'on adopte le processus présenté par la Commission Lortie. Ce processus exigera un peu plus de signatures sur les bulletins de présentation, soit 100 dans les villes et un peu moins dans les régions rurales.

Nous avons également conservé l'idée du dépôt à diverses fins. Tout d'abord, depuis 20 ans, un dépôt de 200 $ était obligatoire et cette somme a été portée à 500 $. Un dépôt supplémentaire de 500 $ est demandé et n'est remboursable qu'au moment où toutes les écritures exigées par Élections Canada ont été complétées.

Élections Canada rapporte que beaucoup de candidats ne terminent pas les travaux d'écritures et qu'il en coûte plusieurs milliers de dollars aux contribuables pour trouver ces personnes et obtenir qu'elles remplissent toutes les formules nécessaires à la fermeture des dossiers. C'est un peu comme si l'on présentait une carotte aux candidats. Ils déposent 500 $ et ils y renoncent s'ils ne complètent pas les travaux d'écritures, mais ils les récupèrent autrement. Ce n'est qu'un dépôt pour l'exécution des écritures.

Un autre article propose qu'on impose une limite aux dépenses directes. La Loi électorale actuelle limite les dépenses directes destinées à combattre un candidat ou un parti ou à le promouvoir. Elle limite aussi les candidats et les partis et précise que personne d'autre ne peut dépenser d'argent à ces fins.

Les tribunaux ont rejeté ces dispositions et le directeur général des élections a suivi dans une province. Le directeur général des élections nous a informé qu'il n'avait pas l'intention de faire appliquer cette disposition. Le comité a présenté quelques paragraphes, une demi-page, pour imposer une limite de 1 000 $ aux particuliers qui ne sont ni des partis ni des candidats et qui choisissent de promouvoir un parti ou un candidat ou de s'y opposer.

• (1930)

Cette mesure vise à égaliser les chances, à garantir que le principe imposé aux candidats sera aussi respecté par ceux qui ne sont pas candidats. Le comité examine la question de la limite des dépenses globales de la phase deux et en fera une analyse plus détaillée dans son deuxième rapport.

J'espère que ces observations donneront au moins une idée globale de ce dont il est question dans ce projet de loi que je recommande à la Chambre. Ce projet de loi a obtenu l'approbation de presque tous les membres du comité. Les avis peuvent varier sur certaines choses, mais, dans l'ensemble, j'ose dire que nous sommes enthousiastes quant aux répercussions de cette mesure. Elle montre clairement que les travaux de la Commission Lortie ont été utiles et qu'ils nous ont aidés à parvenir à un consensus sur certaines modifications absolument fondamentales.

Je rappelle aux députés qu'il s'agit d'un système convivial, ce qui ne l'empêche pas de protéger les Canadiens contre la fraude. C'est pour cette raison qu'il a fallu autant de mots et autant de dispositions pour le concrétiser. Donc, je le recommande à la Chambre et je vous remercie beaucoup.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai bien écouté le discours de mon collègue, le président du Comité spécial sur la réforme électorale de cette Chambre. Comme toujours, ce qu'il dit m'intéresse beaucoup, mais il n'a pas vraiment expliqué les problèmes avec ce projet de loi. De plus, il est évident que son discours, du moins en partie, semble avoir été préparé pour le leader du gouvernement à la Chambre, qui n'est pas ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi. C'est dommage, parce que je suis également intéressé à ce que l'honorable ministre a à dire. Je regrette qu'il ne soit pas ici parce qu'il est toujours très partisan dans ses remarques, ce qui m'aurait donné l'occasion de lui répondre. De toute façon, ce que je veux dire ce soir est que ce projet de loi a finalement été présenté à la Chambre, ce que nous attendions depuis quatre ans.

[*Traduction*]

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis a été créée en 1989 ou en 1990, si ma mémoire est bonne—c'était en 1989 je crois—il y a très longtemps, comme l'a dit mon collègue, le député de Saint-Denis, afin d'excuser le gouvernement de ne rien faire en matière de réforme électorale.

Nous regrettons beaucoup que le gouvernement ait été incapable d'agir plus rapidement dans ce dossier. Au contraire, comme le savent mes collègues d'en face, jusqu'à maintenant, le gouvernement a cherché à gagner du temps, tergiversé et atermoyé. Voilà que, soudainement, il faut adopter à la hâte ces quelques modifications à la Loi électorale du Canada.

On peut dire que les députés de tous les partis ont fait pression pour que la loi soit au moins mise à jour, mais que leurs appels sont restés lettre morte. Nous avons fait des offres pour accélérer les choses, pour que la Chambre soit saisie de cette question, qu'elle en discute et la renvoie à un comité. Ce fut peine perdue puisque le gouvernement a toujours refusé, arguant qu'il fallait attendre que la commission royale d'enquête dépose son rapport.

Depuis le début, notre parti a participé activement aux travaux de la commission. La commission a tenu des audiences publiques et a invité tous les intéressés à venir témoigner. Nous avons recommandé à la commission qu'un rapport préliminaire soit présenté à la Chambre au sujet des changements de forme visant à mettre la Loi électorale du Canada à jour pour qu'elle soit applicable au moment des élections générales.

Malheureusement, la commission n'a pas retenu notre recommandation. Elle a poursuivi ses travaux et, après plus de deux années d'étude—au dire du député de Saint-Denis—, elle a présenté son rapport définitif il y a maintenant un an. Après son dépôt à la Chambre, le rapport a été renvoyé au Comité spécial sur la réforme électorale, qui en a fait l'étude.

Comme chacun sait, il y a eu un référendum et le directeur général des élections a déclaré dans des termes non équivoques, on le comprend aisément, que pendant toute la durée de la campagne référendaire, il ne pourrait s'occuper des modifications à apporter au système électoral canadien. C'est ainsi qu'il nous a fallu attendre que le directeur général des élections en ait fini avec la campagne référendaire et ses conséquences immédiates. Le travail du comité a donc été considérablement retardé. Nous avons vu loin au début, mais nous avons été retardés.

• (1935)

Et nous voilà maintenant plus de quatre ans après les élections. Les Canadiens devront bientôt retourner aux urnes. Si le gouvernement ne faisait pas si peu de cas de la démocratie au Canada, il aurait déjà déclenché les élections. Nous sommes en train de discuter de modifications visant à mettre à jour la Loi électorale et à en garantir l'efficacité lors des prochaines élections.

On espère que la loi modifiée pourra résister aux contestations devant les tribunaux dont la loi actuelle est l'objet en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement a choisi de laisser le comité étudier le projet de loi. Il lui a même laissé beaucoup de liberté.

Le comité a jugé bon de s'inspirer du rapport de la commission royale et d'en inclure des recommandations qu'il accepte dans son propre rapport à la Chambre. Je dois dire que le rapport de la commission royale remplit quatre volumes. Certains ont reproché à notre comité de ne pas avoir adopté le volume III qui contient un projet de loi proposé par la commission royale.

C'est à titre de législateurs que nous avons examiné le projet de loi de la commission. Beaucoup de propositions de la commission ne pouvaient pas être mises en oeuvre avant les prochaines élections parce que celles-ci auront lieu dans très peu de temps. Ce n'est pas la commission qui a tardé, mais le gouvernement qui aurait dû proposer des modifications à la Loi électorale dès 1989. Je n'ai rien à reprocher à la commission à cet égard.

Étant donné qu'il nous était impossible de mettre le projet de loi en oeuvre, il nous semblait déraisonnable d'entreprendre l'étude d'une mesure législative dont nous aurions dû retrancher de nombreuses dispositions, à laquelle nous aurions dû rajouter de larges extraits de l'ancienne loi en les récrivant pour les adapter au texte préparé par la commission.

Nous avons jugé qu'il était préférable de chercher à modifier l'actuelle Loi électorale pour apporter des changements qui tiendraient compte des parties du rapport de la commission royale auxquelles nous pourrions donner suite et faire les autres changements nécessaires pour rendre la loi conforme au moins en grande partie à la Charte canadienne des droits et libertés dans la mesure où nous pourrions le faire raisonnablement.

Nous pourrions aussi apporter les petits changements de formulation nécessaires afin de corriger les erreurs et les problèmes connus dans le passé avec cette loi. Le directeur général des élections a fait ressortir ces nombreux problèmes dans le rapport qu'il a présenté au Parlement, après les élections générales de 1984 et de 1988.

Nous savions exactement quoi faire. Le comité a entamé cette étude détaillée de la loi. Le président a indiqué combien d'heures nous avons consacrées en comité à peiner sur les avant-projets de loi. C'est un travail très ennuyeux. J'espère que ce débat sera un peu plus animé que certaines des délibérations du comité, même s'il y a eu des moments intéressants et passionnants.

Qu'est-ce qui ne va pas dans ce projet de loi? Ce que j'ai à dire, et ce qui va apparaître plus clairement au cours de mes observations, c'est qu'alors que la comité a fait à la Chambre une série de recommandations sous la forme d'un avant-projet de loi, le gouvernement s'est saisi de l'avant-projet de loi en question et l'a quelque peu modifié.

En tant que membre de l'opposition et en tant que membre du comité, je croyais que nous travaillions avec l'accord de tous. J'ai donc, bien sûr, certaines préoccupations à propos des modifications apportées par le gouvernement. En principe, notre parti appuie ce projet de loi. Nous tentons de l'aider à franchir l'étape de la deuxième lecture. Nous tenterons d'y apporter des amendements lors de l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport.

Nous espérons que le gouvernement jugera bon d'accepter certains des amendements que nous allons proposer. Je voudrais cependant parler en premier lieu des problèmes que pose, pour moi, ce projet de loi. Je parlerai ensuite de quelques-uns de ses aspects plus positifs. Comme je l'ai dit, le principe de ce projet de loi est assez juste. Ce sont les détails qui accrochent.

La commission royale a coûté 20 millions de dollars aux contribuables canadiens. Vingt millions de dollars, c'est beaucoup d'argent. Pourtant, dans bien des cas, le gouvernement ne tient pas compte des avis de la commission royale.

Pour commencer, je voudrais parler de la question de la représentation des femmes à la Chambre des communes, sur laquelle s'est penchée la commission royale directement. Elle en parle dans le premier volume de son rapport. Au cours de ses nombreuses études poussées de la question, la commission a établi qu'il existait des obstacles d'ordre structurel et systémique à l'admission des femmes dans cette Chambre.

À la page 111 du rapport, il est écrit, et je cite: «Parmi les obstacles d'ordre structurel, deux sont primordiaux. Le premier est le coût des campagnes d'investiture; le deuxième, l'absence d'efforts concertés des partis politiques pour appuyer les femmes qui briguent une investiture.»

Ce sont les deux principaux secteurs qui, selon la commission royale, posent des problèmes et entravent l'admission des femmes dans cette Chambre. À titre d'information, je tiens à dire que les femmes représentent 13 p. 100 des 295 députés de la Chambre.

• (1940)

À la page 114, la commission royale a fait une autre déclaration. La voici: «Une autre question troublante s'impose à l'esprit: pourquoi si peu de femmes proposent-elles leur candidature? Il semble y avoir plusieurs facteurs en cause. À la lumière de l'analyse socio-économique présentée plus haut, il est clair que les responsabilités familiales, encore largement assumées par les femmes, dissuadent bon nombre d'entre elles, malgré leurs compétences et leur intérêt, de se lancer en politique, au moins jusqu'à ce que leurs enfants soient plus âgés.»

Et ensuite: «En outre, les femmes tendent à avoir moins de sécurité d'emploi, et prennent donc de plus grands risques si elles échouent. Comme nous l'a indiqué le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, l'un des risques les plus évidents d'une candidature électorale, c'est la perte d'emploi. Bon nombre de femmes ne peuvent tout simplement pas se payer le luxe de risquer leur emploi pour tenter leur chance aux élections.

Finalement, il est clair que certaines femmes sont également dissuadées par le traitement que la presse réserve aux candidatures féminines. Nos recherches montrent que, même si la couverture médiatique des femmes en politique s'est améliorée depuis deux décennies, elle n'en reste pas moins stéréotypée, beaucoup plus axée sur l'apparence physique, la vie personnelle et les opinions sur une catégorie bien précise de sujets tels que l'avortement.»

De toute évidence, la commission n'estimait pas pouvoir faire grand-chose pour influer sur la couverture médiatique des candidatures de femmes, mais elle estimait pouvoir contribuer à rendre le processus de mise en candidature plus accessible et plus ouvert aux femmes.

Elle a fait une série de recommandations dans son rapport. Tout d'abord, elle a recommandé de plafonner les dépenses des personnes qui briguent l'investiture. Bien entendu, nous n'appliquons pas cette recommandation pour l'instant, car certaines candidatures ont déjà été présentées et l'avaient été avant que nous ne recevions le rapport.

Pour éviter la controverse à cet égard au cours des prochaines élections, cette recommandation est reportée à ce que nous appelons l'étape 3 des travaux de notre comité. Nous espérons qu'elle soit mise en oeuvre à temps pour les élections qui suivront celles de 1993.

En deuxième lieu, la commission a recommandé d'inclure dans les frais déductibles du revenu imposable les frais de garde d'enfants assumés par la personne ayant la responsabilité première de l'enfant, lorsqu'elle brigue l'investiture d'une charge publique ou d'un parti et, également, pendant la période électorale si la personne est candidate.

Le comité a accueilli favorablement ces deux recommandations, qui ont été insérées dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre en décembre de l'année dernière. Le gouvernement n'a tenu aucun compte de ces deux recommandations. Elles ont été retirées de l'avant-projet de loi et elles ont été passées sous silence par le gouvernement.

Malheureusement, il va être difficile pour nous en tant que députés d'essayer de les replacer dans le projet de loi parce qu'elles concernent toutes les deux des modifications à apporter à la législation fiscale et elles peuvent exiger une recommandation royale, sous réserve de l'avis que nous recevrons en temps utile du conseiller parlementaire. Si c'est le cas, nous aurons peut-être des difficultés. Même si cela constitue un allégement fiscal que nous pourrons peut-être proposer, nous ferons notre possible pour que ces modifications soient rétablies. Apparemment, le gouvernement s'est montré peu disposé à les étudier et nous en sommes surpris.

En outre, il y avait une recommandation importante visant à encourager les partis politiques à recruter activement des candidates. On recommandait que si, après les prochaines élections, moins de 20 p. 100 des députés à la Chambre étaient des femmes, alors aux prochaines élections, tout parti politique enregistré qui réussirait à faire élire un caucus composé à 20 p. 100 de femmes recevrait un remboursement supplémentaire d'Élections Canada. Tous les partis politiques ont droit, dans une certaine mesure, au remboursement de leurs dépenses une fois les élections terminées.

La commission royale avait proposé qu'un parti pourrait obtenir jusqu'à 50 p. 100 de plus d'après le pourcentage de femmes dans son caucus.

Par exemple, si le caucus comptait 25 p. 100 de femmes, le remboursement serait égal à 125 p. 100 de ce qu'il aurait été normalement. C'était un important encouragement financier qui était offert aux partis politiques.

Nous étions partisans de cette modification de la loi et notre parti l'a constamment encouragée. Nous n'avons pas pu obtenir l'accord du comité pour présenter cette recommandation à la Chambre. Encore une fois, nous croyons qu'elle devrait figurer dans ce projet de loi. Nous continuerons à insister pour qu'elle le soit. Elle pourrait être incluse dans la phase 2, mais jusqu'à présent, nous n'avons pas eu l'accord du comité pour le faire.

Nous nous inquiétons qu'on ne tienne pas compte des recommandations importantes et d'une portée considérable de la commission royale qui ne résoudront pas, c'est vrai, entièrement le problème, mais qui, au moins, aideront à remédier à la sous-représentation des femmes à la Chambre.

• (1945)

Nous estimons que ce ne sont pas là des recommandations trop astreignantes ou difficiles, mais qu'elles auront néanmoins pour effet de faciliter l'accession des femmes aux fonctions électives. Nous estimons que c'est important et pour le système et pour l'obligation faite aux députés de représenter l'ensemble du Canada. Souhaitant que la Chambre soit plus représentative, nous souscrivons aux recommandations de portée restreinte proposées par la Commission royale. Nous sommes étonnés que les membres du Parti conservateur n'appuient pas ces recommandations.

À propos de la dernière recommandation, l'importante recommandation concernant les sommes versées en trop aux partis, je signale que même les femmes du Parti conservateur n'ont pas donné leur aval à cette mesure parce qu'elle ne leur semblait pas s'imposer. J'en suis estomaqué, car je m'attendais au moins à leur appui, mais même ces femmes, à tout le moins les dirigeantes du groupe, n'estimaient pas cette mesure nécessaire, alors qu'elles sont très peu représentées au sein du caucus de ce parti. Je sais que le premier ministre prétend le contraire, mais le fait est qu'elles sont peu nombreuses au caucus et que leur pourcentage est très faible.

Le deuxième aspect a trait à la publicité de tiers. Dans la presse, on a beaucoup critiqué les dispositions relatives à la publicité de tiers que contenait le rapport soumis par le comité en décembre. Ces critiques émanaient particulièrement de la National Citizens Coalition. Ces gens se sont livrés à ce que j'appellerais une campagne de publicité alarmiste pour amener les gens à croire que leurs droits étaient quelque peu menacés par les dispositions relatives à la publicité de tiers que l'on trouve dans ce projet de loi. Je me réjouis néanmoins que le gouvernement ait souscrit aux restrictions très limitées proposées dans la mesure législative dont la Chambre est saisie. Je suppose que si nous n'avons plus vu de messages de la National Citizens Coalition, c'est que ces gens se rendent compte à quel point est faible la mesure législative que le gouvernement a proposée à cet égard.

Voyons en détail la restriction proposée. Le projet de loi interdit à tout particulier ou organisme de dépenser plus de 1 000 $ en publicité lors d'une campagne électorale et précise que la publicité doit être favorable ou défavorable à un candidat ou un parti. Il doit s'agir d'une publicité directe, c'est-à-dire pour ou contre. En d'autres termes, la publicité indirecte traitant d'autre chose que les candidats et les partis, les questions de politique générale par exemple, est encore permise et n'est soumise à aucune restriction en matière de dépenses. Autrement dit, on pourrait continuer à faire de la publicité comme celle qui fut par exemple consacrée au libre-échange durant la dernière campagne—un véritable abus de notre système électoral—pourvu qu'on ne mentionne jamais le nom d'un parti ou d'un candidat.

Ce n'est pas conforme aux recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Cet organisme, créé par le gouvernement, a fait une étude de 20 millions de dollars qui constitue la base même de notre travail et il a effectivement recommandé qu'on impose des restrictions très sévères à la publicité faite par des tiers. Il a recommandé de bannir la publicité des tiers et aussi toutes les dépenses de plus de 1 000 $ engagées par des tiers pendant une campagne électorale. Cette interdiction s'appliquerait à tout et non seulement à la publicité. Elle s'appliquerait aux sondages et à tout autre genre de dépenses car la commission royale voulait nettement imposer des restrictions aux coûts des élections, aux dépenses électorales.

Les partis doivent respecter des limites au niveau du pays et au niveau des circonscriptions. Ces limites ont été fixées, elles existent afin que le processus électoral canadien soit juste. À mon avis, il s'agit de restrictions raisonnables. J'ai participé à un colloque dirigé par la commission royale où des membres du Congrès et un sénateur américain étaient présents. Ils se sont dits très envieux de notre système de contrôle des dépenses pendant les campagnes électorales. De tels contrôles n'existent pas aux États-Unis. Ils racontaient comment, entre les élections, ils doivent consacrer facilement la moitié de leur temps à trouver des fonds pour la campagne suivante. Leur système est entièrement différent et, à mon avis, il ne sert pas bien la population.

Le nôtre a été conçu dans le meilleur intérêt de la population. Les politiciens ne peuvent pas dépenser à volonté. Les partis ne peuvent pas dépenser sans limite. Grâce à cela, un parti peut difficilement acheter une campagne électorale puisque personne ne peut dépenser beaucoup plus que tous les autres. C'est un système très utile. Par ailleurs, à cause du plafond des dépenses, il n'est pas nécessaire d'être multimillionnaire pour devenir candidat à une fonction politique au Canada. Aux États-Unis, il devient de plus en plus difficile pour quelqu'un qui n'est pas très riche de solliciter un poste à la Chambre des représentants ou au Sénat américain. Cette difficulté ne se présente pas au Canada.

• (1950)

C'est amusant que dans les annonces publicitaires de la National Citizen's Coalition, on ne mentionne jamais qu'au Canada, les partis politiques doivent respecter certaines limites quant aux dépenses. Personne ne critique jamais le fait que les dépenses des partis politiques canadiens sont restreintes et qu'elles le sont depuis de nombreuses années. Cet organisme n'a jamais acheté des pages entières de publicité pour dénoncer cette partie de la loi. Ce n'est que lorsque sa propre campagne publicitaire est menacée de restrictions que la National Citizen's Coalition proteste et publie des annonces à l'échelle nationale.

Je tiens à dire que la National Citizen's Coalition a recours à ces annonces et à des tactiques d'effarouchement afin de récolter des fonds. Ces réclames se terminent toujours par une petite notice—des électeurs m'en ont fait parvenir—que l'on peut découper et renvoyer avec de l'argent si l'on veut appuyer le travail de la National Citizen's Coalition. Vous en avez probablement vu, monsieur le Président.

Je voudrais bien savoir où va l'argent que récolte la National Citizen's Coalition. Elle fait tout un plat des avantages et autres choses du genre dont bénéficient les députés. Nous avons tous pu lire ses annonces en ce sens. Et pourtant, lorsqu'un de mes collègues a demandé au président—ou quel que soit son titre—de la National Citizen's Coalition combien il gagnait—évidemment, le salaire des députés est du domaine public—il a répondu

que c'était indiscret, que cela ne regardait pas le député en question. Le député lui a ensuite demandé qui décidait de son salaire, et cela aussi était indiscret. Ce n'était pas l'affaire du député. Puis le député lui a demandé qui siégeait au conseil d'administration, mais c'était aussi une question indiscrète qui ne regardait pas le député.

C'est à se demander ce qui passe à la National Citizen's Coalition. À l'en croire, elle n'est pas tenue de se plier à ses propres règles quant à la transparence de l'information et à la liberté de mener des campagnes de publicité. Le reste du monde, soit les partis politiques, les hommes et les femmes politiques qui doivent débattre de ces questions, qui présentent leur candidature à des postes publics, qui doivent se faire réélire et ainsi de suite, sont tous assujettis à ces règles. Selon la National Citizen's Coalition, nous devons nous plier à ces règles, mais pas elle.

Elle exige tout des politiciens, mais rien d'elle-même.

J'estime que la campagne publicitaire qu'a menée la coalition n'a pas bien servi la population canadienne et a déformé les faits. La contrainte proposée est très légère et nuira à peine à la capacité des Canadiens de faire de la publicité.

La troisième question dont je veux traiter ici est celle des électeurs sans domicile fixe. La Commission royale recommande que les Canadiens qui n'ont pas de domicile fixe et partant, qui ne figurent pas sur la liste électorale, voient leur nom ajouté à la liste afin de pouvoir exercer leur droit comme tout le monde.

Le comité a étudié les propositions de la Commission royale et les a acceptées. Nous avons recommandé que la loi précise que le directeur général des élections doit s'assurer que l'on recense les électeurs sans domicile fixe lorsque c'est possible.

Nous avons dit, par exemple, qu'un électeur sans domicile pouvait donner comme adresse l'endroit où elle se procure régulièrement ses repas, mais le gouvernement n'a pas jugé bon de conserver ces dispositions dans le projet de loi. Il les a éliminées en disant que les dispositions de la loi actuelle étaient satisfaisantes; le leader du gouvernement à la Chambre nous a même dit qu'un tel changement à la loi pourrait être une source de fraude.

Je prétends que le gouvernement a refusé ces modifications parce qu'il part du principe qu'il est peu probable que les électeurs sans-abri votent conservateur, et qu'il est donc préférable de ne pas les inscrire. Je peux comprendre pourquoi l'ancien ministre d'État chargé du logement disait que les gens sans domicile aimaient leur situation. Je pense que mon collègue de Churchill se souviendra de cette déclaration faite il y a quelques années. Il est député de Toronto, et cette déclaration du ministre prouvait une totale indifférence du gouvernement à l'égard du sort des sans-abri. Je suppose que cette déclaration ne lui attirera pas beaucoup de voix dans ce groupe.

Le gouvernement maintient dans la loi une disposition qui exige que les sans-abri prouvent qu'ils habitent à un endroit depuis au moins 10 jours pour que cet endroit soit inscrit comme résidence et donc qu'ils figurent sur la liste électorale. La plupart des sans-abri ne restent pas 10 jours au même endroit. Ce n'est pas une disposition raisonnable. Le but du rapport de la Commission royale et le but du rapport du comité était de modifier la loi et de faciliter l'inscription des sans-abri sur les listes électorales, mais le gouvernement n'a pas jugé bon de donner suite à cela. Nous estimons que cette disposition du projet de loi doit être modifiée.

• (1955)

Une autre question est la durée d'une campagne électorale.

[*Français*]

La recommandation que le comité a faite à cette Chambre, c'est que la durée maximale d'une campagne électorale soit de 56 jours. Nous avons également proposé une durée minimale de 47 jours. Cette dernière recommandation a d'ailleurs été adoptée par le gouvernement, mais pas la recommandation concernant la durée maximale. Nous regrettons que le gouvernement ait décidé d'ignorer cette recommandation. Nous regrettons également, comme parti, que le gouvernement et le directeur général des élections aient refusé d'adopter la recommandation de la commission royale qui a proposé que la durée minimale d'une campagne électorale soit de 40 jours.

[*Traduction*]

Quarante-sept jours, c'est encore trop long. Les Canadiens en ont assez des campagnes qui n'en finissent plus. Pour les élections provinciales, les campagnes sont beaucoup plus courtes. La semaine dernière seulement, l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a été dissoute; les élections auront lieu le 29 mars. Je sais que

mon ancienne collègue, la députée de Malpèque, qui brigue le poste de premier ministre de cette province, fera une excellente campagne. Je lui souhaite tout le succès possible, comme le feront, je n'en doute pas, tous les députés de cette Chambre. Cette campagne sera courte. Elle ne durera qu'un mois. Il n'y a aucune raison valable qui empêche de raccourcir de la sorte la campagne électorale fédérale.

Selon le directeur général des élections, 47 jours est un minimum pour lui. Le gouvernement n'a pas insisté et a accepté ce chiffre. Il a toutefois refusé de fixer un maximum et le leader du gouvernement a marmonné quelque chose à propos des droits constitutionnels du premier ministre et qu'il faudrait modifier la Constitution pour que ça change. Quel foutaise! Rien ne l'indique. J'aurais aimé l'interroger moi-même là-dessus mais malheureusement je n'en ai pas eu l'occasion lorsqu'il s'est présenté devant notre comité.

Nous sommes en faveur d'une autre modification qui ramènerait la durée des campagnes à 40 jours, ce qui est déjà long bien que beaucoup plus court que ce que nous avons maintenant. Les Canadiens méritent une campagne plus courte. Cela en réduirait le coût. Cela permettrait aux contribuables canadiens d'en avoir un peu plus pour leur argent et les partis n'auraient pas à recueillir autant de contributions pour financer leur campagne. Les limites pourraient être réduites.

Ce sont les aspects du projet de loi qui, à mon avis, sont négatifs.

J'aimerais dire un mot sur la question du droit de vote des prisonniers. On va dire qu'étant de Kingston, il est tout naturel que je m'intéresse au droit de vote des détenus. C'est vrai, je m'y intéresse. Il y a beaucoup de prisons à Kingston. Et il y a beaucoup de détenus dans les prisons de Kingston, cela ne fait aucun doute. Mais il faut également rendre justice à la commission royale d'enquête qui a fait certaines recommandations concernant le droit de vote des détenus.

Le comité s'est penché sur la question et a fait une recommandation encore plus restrictive que celle de la commission royale d'enquête. Nous savons que les tribunaux ont accordé le droit de vote aux détenus et qu'ils s'en sont prévalus lors du référendum. Je tiens à préciser que les détenus qui ont exercé leur droit de vote l'ont fait dans leur circonscription électorale, et non à Kingston ou dans la circonscription où était située leur prison.

Mon ami de Churchill se souvient sans doute mieux des chiffres que moi mais il me semble que seuls 119 détenus ont voté à Kingston et les Îles lors des dernières élections. C'est un nombre relativement élevé mais qui ne représente qu'une infime proportion des 12 000 détenus qui se trouvent dans les prisons fédérales du pays.

Pour ma part, je préférerais une période plus longue que les deux ans suggérés par le gouvernement. Le gouvernement propose à la Chambre dans ce projet de loi que toute personne incarcérée dans un établissement fédéral soit privée de son droit de vote. Je pense que c'est indûment restrictif et que cela va à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés qui garantit le droit de vote à tous les citoyens.

• (2000)

Les personnes reconnues coupables d'actes criminels et détenues dans des établissements pénitentiaires ne perdent pas leur citoyenneté. Si nous voulons pouvoir leur imposer ce genre de sanction, il faudra modifier le Code criminel. La Charte des droits reconnaît le droit de vote à chaque citoyen et c'est pour cette raison que les tribunaux ont statué que la loi qui privait un détenu de son droit de vote n'était pas équitable et était contraire à la Charte canadienne des droits et libertés.

La nouvelle loi va devoir être soumise aux tribunaux. Je crois que le gouvernement, soucieux de ne pas être critiqué, a préféré proposer une loi radicale et laisser aux tribunaux le soin de l'invalider, de sorte qu'on se retrouvera encore une fois en pleine anarchie.

Le Parti libéral ne voit pas les choses ainsi. Nous proposons plutôt que la question soit discutée de façon franche et directe à la Chambre. Je compte présenter, à une étape ultérieure, un amendement à cette disposition du projet de loi.

Je voudrais maintenant parler du bulletin de vote spécial. Comme le disait le député de Calgary-Ouest dans son discours, les dispositions concernant les bulletins de vote spéciaux apportent des changements fondamentaux à la loi, puisqu'elles vont permettre à de nombreux Canadiens qui, pour des raisons diverses, n'auront pas la possibilité de se rendre au bureau de scrutin le jour de l'élection, de pouvoir exercer leur droit de vote.

Je crois que ces modifications vont se révéler particulièrement utiles aux personnes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas se rendre au bureau de vote le jour de l'élection, qui sont dans l'impossibilité de sortir et savent qu'elles ne pourront pas aller voter. Ces personnes pourront demander et obtenir un bulletin de vote spécial qu'elles rempliront et qu'elles posteront de chez elles. Je pense que des tiers pourront aller chercher le bulletin spécial d'une autre personne. Je crois que la nouvelle loi, même si on n'y a pas encore mis la touche finale, va faciliter l'exercice du droit de vote à deux catégories de personnes.

Les Canadiens qui seront loin de leur circonscription le jour de l'élection, qui savent qu'ils seront à l'extérieur, pourront utiliser un bulletin de vote spécial. Les personnes dont le nom ne figurera pas sur la liste des électeurs auront la possibilité de se faire inscrire et de voter par bulletin de vote spécial.

Le projet de loi comporte donc un ensemble de modifications qui faciliteront l'exercice du droit de vote aux Canadiens, où qu'ils se trouvent.

Le député de Calgary-Ouest a déjà parlé des droits de vote additionnels accordés aux Canadiens qui ne résident pas au Canada. Une restriction s'applique cependant, puisque la durée d'absence ne peut excéder cinq ans. Au-delà de cette période, l'électeur perd son droit de vote. Je crois que nous pouvons accepter cette disposition; je crois que ça pourra marcher.

Certains députés ont exprimé des réserves à ce sujet. C'est notamment le cas du député de Saint-Denis. L'une des craintes exprimées concerne la difficulté d'appliquer la loi à l'extérieur du Canada. Il sera difficile, par exemple, de porter des accusations de fraude contre un électeur qui se trouve à l'étranger. Il sera difficile d'appliquer les dispositions touchant les dépenses par des partis politiques et des candidats à l'extérieur du pays.

À part cela, chose certaine, si des partis ou des candidats se font prendre à dépenser de l'argent à l'extérieur du pays, ils sont alors passibles d'une poursuite si ce faisant, ils dépassent les limites imposées par la loi. Dans l'ensemble, je crois que les nouvelles dispositions touchant les bulletins de vote spéciaux aideront les Canadiens et amélioreront la façon dont la loi est appliquée dans tout le pays.

En général, les modifications proposées dans ce projet de loi sont raisonnables. Comme le député de Calgary-Ouest l'a signalé dans ses observations, certaines sont très techniques et je n'entends pas les examiner en détail. Je le répète, nous appuyons le projet de loi en principe et nous continuerons d'essayer d'apporter les modifications voulues dans les domaines que j'ai mentionnés au comité et à l'étape du rapport.

Comme le député l'a dit, le comité poursuit ses travaux et il examine le rapport de la commission royale. Nous nous penchons sur les règles relatives à l'application de la loi, à la limitation des dépenses, aux formalités de remboursement des dépenses des candidats et des partis politiques et enfin, à la radiodiffusion, en ce qui concerne notamment le nombre de minutes, par exemple, allouées à chacun des partis politiques.

Nous croyons que ces modifications sont importantes. Selon nous, elles doivent être en vigueur pour les prochaines élections. Les députés dans notre parti continueront de collaborer avec les ministériels et les néo-démocrates membres du comité afin de s'assurer que ces modifications seront présentées à la Chambre en temps opportun et pourront être incluses dans un projet de loi et adoptées avant les élections.

Vient ensuite la troisième phase. Je sais que le gouvernement a le sentiment que cette phase devrait avoir lieu avant les prochaines élections. Ce pourrait être le cas. En toute franchise, j'ai des doutes. Il y a de nombreuses questions relativement controversées dans le cadre de cette phase et lorsqu'on est si proche d'élections, il est difficile de commencer à parler de répartition des sièges, par exemple, dans les semaines ou les mois précédant immédiatement les élections quand on sait qu'il faudra apporter des modifications par la suite.

Selon moi, cette phase ne sera mise en marche qu'après les prochaines élections. On peut supposer que la composition de la Chambre, qui pourrait être bien différente après les élections, risque d'influer sur la façon d'aborder cette phase.

• (2005)

La troisième phase pourrait même prendre plus d'ampleur et entraîner des modifications aux phases un et deux, car après une campagne électorale, nous sommes mieux en mesure de relever les lacunes qui sont présentes, selon nous, dans la première phase et dont on ne traite pas à ce stade-ci à la Chambre. Par contre, nous nous apercevrons peut-être que certaines des idées que nous proposons ne donnent pas les résultats escomptés et nous serons peut-être forcés d'y apporter des modifications.

Selon nous, dans l'ensemble, les mesures prévues dans le projet de loi C-114 représentent une amélioration marquée de la Loi électorale du Canada. Nous sommes heureux de pouvoir collaborer ce soir à l'adoption rapide de ce projet de loi par la Chambre afin qu'il puisse être étudié au comité.

Comme toujours, nous allons continuer de collaborer avec les députés de Calgary-Ouest et de Churchill. Le député de Saint-Denis et votre serviteur qui siégent à ce comité continueront de travailler de concert avec les autres députés pour apporter toutes les modifications nécessaires à cette loi. Nous sommes conscients du fait que le temps presse et que la tâche est à la fois complexe et énorme. Nous étudions cette question depuis de nombreux mois et nous sommes heureux de voir que la Chambre en est enfin saisie. Nous continuerons de déployer des efforts à l'avenir afin d'adopter ce projet de loi le plus tôt possible.

Je voudrais proposer un amendement. Je propose, appuyé par le député de Churchill:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir ce soir.

Comme les orateurs précédents l'ont mentionné, ce projet de loi est le fruit des efforts d'une année complète. Au cours de cette année, le Comité spécial sur la réforme électorale a étudié les règlements qui sont ressortis des mesures législatives sur le référendum, mais il s'est surtout penché sur les travaux de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. En réalité, le projet de loi dont nous sommes saisis ce soir représente la première des trois étapes différentes que nous aurons à franchir en vue de modifier la Loi électorale du Canada.

Permettez-moi d'abord de dire qu'à elle seule, cette mesure législative ne permettrait pas de réaliser une réforme satisfaisante. Nous avons déclaré qu'il fallait apporter de nombreuses autres modifications à la Loi électorale du Canada pour que les élections soient non seulement plus équitables mais pour qu'elles puissent paraître plus équitables aux Canadiens.

Au Nouveau Parti démocratique, nous avons notamment demandé des définitions claires et détaillées des dépenses électorales et des mesures de promotion sociale qui donneraient aux femmes et aux autres catégories de Canadiens sous-représentées de meilleures chances de se porter candidats. Comme c'est aujourd'hui la Journée internationale de la femme, il est tout à fait approprié de le rappeler. Nous avons aussi recommandé de clarifier les exigences établies en vue du congrès d'investiture et de la mise en candidature, de limiter les dépenses engagées pour les assemblées de mise en candidature et de divulguer les dons consentis par la population à la course à la direction.

Je signale en passant que nous avons fait cette dernière recommandation avant même d'apprendre la démission du premier ministre. Nous avons constamment demandé la divulgation et la limite des sommes allouées aux diverses campagnes en vue de la course à la direction. En tant que personne chargée de rédiger la plupart des règles que nous avons observées lorsque notre chef actuel a été élue à la direction de notre parti, j'ai insisté, quand j'ai présidé le comité, pour que des limites précises soient établies et pour que les dons soient tous divulgués complètement. Nous avons été encore plus loin. En effet, nous avons limité le montant qu'une seule source pouvait mettre à la disposition d'un candidat à la direction.

À mon avis, les gens d'en face, qui s'empressaient aujourd'hui pour parler à leurs collègues du caucus conservateur, pourraient peut-être suivre cet exemple lorsqu'ils pourront officiellement s'engager dans leur course à la direction, peu importe quand cette course démarrera officiellement.

• (2010)

Je pourrais passer beaucoup de temps à parler de ce qui devrait figurer dans cette mesure législative. J'espère que les éléments qui, à notre avis, devraient figurer dans ce projet de loi y figureront à la phase deux. Nous ne voulons pas que soient apportés à la Loi électorale des changements qui, même s'ils sont importants, se limitent essentiellement à la question de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de voter.

Nous reconnaissons qu'il est important pour les personnes qui se trouvent à l'université, celles qui s'absentent pour de brefs congés, ou encore celles dont la profession les obligent à s'absenter de leur lieu de résidence ordinaire, d'avoir la possibilité de voter. Nous convenons également que les personnes qui indirectement servent le Canada en travaillant à l'étranger pour divers organismes de bienfaisance, pour la défense des droits de l'homme, pour la défense de l'environnement ou autres choses du genre, devraient pouvoir voter. Nous avons aussi reconnu que les Canadiens qui se trouvent à l'étranger pour deux ou trois ans—qu'ils soient en congé, ou quelle que soit la raison—en tous cas pour moins de cinq ans et qui ont l'intention de rentrer au Canada devraient pouvoir voter. Il faut espérer que les modifications proposées dans la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui permettront à ces personnes de le faire.

Comme l'a dit le député qui a pris la parole avant moi, le fait de permettre de voter à des personnes—qui même si elles ont la citoyenneté canadienne ne vivent pas au Canada peut entraîner des risques de fraude. Il est très difficile en effet pour les partis politiques ou pour le processus normal de contrôle de s'assurer qu'il n'y a pas fraude ou que les électeurs ne font pas l'objet de harcèlement. Ce sont là des préoccupations que partagent le

comité et auxquelles nous devrons prêter une attention particulière à l'avenir.

Néanmoins, tout en reconnaissant les risques de fraude, de harcèlement, de pressions etc., nous avons déclaré que nous devrions essentiellement ne pas en tenir compte et que ce qui devrait nous intéresser surtout c'est qu'un plus grand nombre de Canadiens absents de leur circonscription pour une courte période puissent voter. C'est essentiellement sur ce critère que nous nous sommes fondés.

Malheureusement, quand le projet de loi nous est revenu du Conseil privé, du gouvernement, d'autres dispositions visant à permettre à d'autres Canadiens de voter avaient été modifiées. À la suite des recommandations de la Commission royale et de l'étude du projet de loi en comité, nous avions recommandé qu'Élections Canada et les directeurs de scrutin aillent aider les sans-abri de façon qu'ils puissent se faire inscrire sur la liste des électeurs. Cette idée n'est pas nouvelle, mais cela exige plus d'efforts que la méthode de recensement habituelle.

Jusqu'ici le gouvernement a refusé de se rendre à cette demande, bien qu'il s'agisse là de la recommandation de la Commission royale, celle d'un comité composé de représentants de tous les partis—un comité qui, comme on pourrait bien sûr s'y attendre, est composé en majorité de conservateurs. Ainsi, une commission royale, encore une fois composée en majorité de conservateurs et un comité de la Chambre des communes composé de représentants de tous les partis, ont recommandé qu'Élections Canada prenne des mesures afin d'aider les sans-abri à se faire inscrire sur la liste des électeurs, recommandation qui a été rejetée.

On a prétendu que cela risquerait de donner lieu à des fraudes. Monsieur le Président, nous venons de parler de ces risques. Ils sont beaucoup plus importants, beaucoup plus grands quand il s'agit de permettre de voter à des personnes—peut-être plus d'un million, peut-être plus de deux—qui ne résident pas pour le moment au Canada. Si nous laissons cela se produire, nous devrions certainement donner à ceux qui vivent dans notre pays, qui sont des citoyens canadiens, mais qui n'ont malheureusement pas de domicile fixe la possibilité de voter, et nous devrions modifier la Loi électorale de manière à garantir cela.

Dans le même ordre d'idées, je ne crois pas que le gouvernement aurait dû restreindre le droit de vote des détenus comme il l'a fait. Des tribunaux qui ont rendu des décisions, notamment au sujet de contestations concernant la charte, la commission royale et le comité qui a été chargé d'étudier la question ont tous convenu qu'un plus grand nombre de détenus devraient pouvoir voter. Nous ne disons pas que les auteurs de meurtres en série et les personnes trouvées coupables de crimes terribles devraient pouvoir le faire; nous avons formulé certaines restrictions à cet égard. Le gouvernement propose d'autoriser à voter seulement les personnes qui purgent une peine de moins de deux ans, celles qui sont détenues dans des institutions provinciales. C'est trop restrictif. Dans le passé, les tribunaux ont déjà dit que les autres détenus devraient avoir le droit de vote.

• (2015)

Il est vrai que cela n'empêche pas le Parlement d'adopter les restrictions qu'il juge utiles. À mon avis, comme on a déjà autorisé les détenus à voter lors du référendum ou à l'occasion d'un certain nombre d'élections sans que cela soit préjudiciable à la société, il sera très difficile pour les tribunaux d'interpréter une restriction aussi vaste que celle proposée par le gouvernement fédéral et de dire qu'elle est acceptable en vertu de notre charte.

Il y a un autre aspect que nous devrions prendre en considération, selon moi. Bien des autochtones du Canada seront au nombre des gens qui verront leur droit de vote restreint et qui ne pourront voter si les propositions du gouvernement sont adoptées. Leurs crimes ne sont généralement pas des crimes de cols blancs. Ils ne sont pas de ceux pour lesquels on peut retenir les services d'un avocat virtuose pour être innocenté ou voir sa peine réduite à moins de deux ans.

Les autochtones du Canada sont généralement les démunis de notre société. Malheureusement, bon nombre de leurs crimes sont des crimes violents commis à l'endroit des membres de leur propre société, de leur propre race. Bon nombre de ces personnes veulent et peuvent voter. À mon avis, le gouvernement devrait revenir à la recommandation de la commission royale ou du Comité spécial sur la réforme électorale.

Il y a d'autres modifications qui sont proposées dans le projet de loi C-114 et dont il n'était pas question dans le rapport de la commission royale ni dans celui du comité sur la réforme électorale. Je trouve un des changements choquant. Le gouvernement fédéral a en effet recommandé que seules les personnes assujetties au Code canadien du travail aient le droit de s'absenter pour se porter candidates.

La commission royale et le comité multipartite ont recommandé que tous les employés aient ce droit, qu'ils soient assujettis au Code canadien du travail ou à une loi provinciale. Tout le monde devrait avoir ce droit.

Lorsque le ministre responsable a comparu devant le comité il y a environ trois semaines, il a essayé d'expliquer

cela en disant que bien des entreprises assujetties à des lois provinciales sont de petites entreprises. Si le gouvernement conservateur reste au pouvoir suffisamment longtemps, ce sera vrai. En effet, les entreprises ont tendance à rapetisser sous ce régime.

En réalité, un grand nombre d'employés travaillent pour la société Inco, la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson—non pas cette dernière, elle relève de la législation fédérale. Beaucoup de grandes entreprises sont assujetties aux lois provinciales.

Si nous garantissons à ceux qui sont assujettis au Code du travail du Canada le droit de se porter candidats, nous devrions faire de même pour tous les employés de notre pays. Ce ne serait que justice.

Prenons l'exemple de deux personnes qui travaillent dans le même immeuble. Comment expliquer que l'un, à l'emploi d'une société assujettie à la réglementation fédérale, a le droit de poser sa candidature, tandis que l'autre, à l'emploi d'une société plus importante mais assujettie à la législation provinciale ne peut le faire?

La commission royale a dépensé entre 16 millions et 20 millions de dollars des contribuables canadiens. Dans une de ses recommandations, elle proposait que tous les Canadiens puissent s'absenter pour se porter candidats.

Nous estimons important que les fonctionnaires fédéraux puissent se porter candidats aux élections et s'absenter pour le faire. Les règles actuelles sont toutefois restrictives. S'ils sont choisis pour être candidats, ils doivent immédiatement prendre un congé, même si les élections ne doivent pas avoir lieu avant un an ou un an et demi. C'est tout à fait ridicule.

• (2020)

En ce moment, un concierge dans un immeuble du gouvernement fédéral qui serait choisi comme candidat devrait immédiatement prendre un congé. Ce concierge n'occupe pourtant pas un poste où il peut influencer les politiques nationales. Ses fonctions ne sont pas incompatibles avec celles d'un candidat choisi par un parti politique. Il ne fait aucun doute qu'il faut modifier notre loi pour que des candidats puissent conserver leur poste tant que les élections n'ont pas été déclenchées.

Il y a d'autres modifications que nous souhaiterions voir apporter à la loi. Pendant l'étude en comité, les deux prochains jours, le Nouveau Parti démocratique entend présenter un certain nombre de propositions d'amendements que nous espérons voir appuyer par les ministres autant que par les simples députés.

L'important, c'est que nous n'en soyons qu'à la première étape. Nous savons que les questions les plus controversées ne seront soulevées que devant le comité. Nous avons vu les réactions lorsque nous avons imposé une limite de 1 000 $ aux dépenses que peuvent engager des groupes ou des particuliers qui veulent élire ou défaire un parti ou un candidat.

Je sais que le temps passe, monsieur le Président. Je voudrais m'arrêter un peu à cette question qui est très importante.

Nous avons vu les réactions des journaux, des radiodiffuseurs, de la National Citizens' Coalition. Des gens sont venus déclarer devant le comité de la Chambre des communes qu'il s'agissait d'une restriction de leur liberté d'expression.

Il était assez ironique que le porte-parole des quotidiens et celui des hebdomadaires soient tous deux de la province de Québec. Ils fulminaient et disaient que même cette limite était de trop, que nous limitions la liberté d'expression.

Il a fallu leur rappeler que dans la province où ils vivent, toute publicité par des tiers est interdite sous toutes ses formes depuis longtemps. Cette grande menace à la liberté d'expression existe dans leur province depuis 20 ans sans qu'ils s'en plaignent. Ils l'avaient oubliée.

Je leur ai posé une autre question. Je leur ai demandé s'il y avait eu beaucoup de protestations au Québec. Je leur ai demandé si leurs droits, leurs libertés et leur droit de s'exprimer leur étaient complètement niés par la loi québécoise. Les deux ont dû admettre que le problème ne se situait apparemment pas à ce niveau au Québec. Il n'y a pas de mouvement de protestation. Les éditeurs avaient oublié les règles auxquelles ils sont assujettis et, de toute évidence, la population elle-même n'a pas eu l'impression que leur liberté était indûment restreinte.

Certains diront que l'on ne peut pas gagner des élections avec de l'argent. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point. Si, comme l'a fait la commission royale et comme d'autres l'ont fait aussi, nous nous arrêtons à différents référendums tenus dans divers États des États-Unis, nous constatons qu'en général, ce sont les groupes qui ont dépensé le plus d'argent qui ont gagné.

Nous constatons aussi que selon la tradition américaine, ce sont les candidats sortants qui dépensent le plus d'argent et qui gagnent. En général, les élus, aux États-Unis, restent en poste pendant très longtemps même si au Congrès ils n'ont que des mandats de deux ans. L'argent fait indéniablement une différence.

Au Canada, nous avons accepté depuis l'adoption de la loi de 1973 que les candidats et les partis soient assujettis à des limites sévères. C'est ainsi que nous faisons les choses au Canada.

• (2025)

Nous disons également qu'il faut divulguer les sources de revenu. Ce sont des choses que nous acceptons depuis 20 ans dans notre pays. Selon moi, ces exigences ont contribué à équilibrer la situation. Elles ont donné l'impression aux Canadiens que les partis devaient respecter des règles justes et honnêtes durant les campagnes électorales.

En affirmant que des groupes, qui ne sont pas des partis, peuvent dépenser tout ce qu'ils veulent, parfois plus que les candidats et même que les partis, peut-être même pour un seul aspect de la campagne, on risque de déséquilibrer complètement tout le processus de dépenses politiques.

Dans l'ensemble, les Canadiens rejetteraient un système qui n'impose pas de limites. Ils croient en un système équilibré. Pour qu'un tel équilibre soit possible, il faut notamment que des restrictions soient imposées à ce que les autres peuvent dépenser durant une campagne électorale. Si l'on m'impose une limite de 50 000 $ pour l'ensemble de mes dépenses électorales, il serait complètement déraisonnable qu'une, deux ou trois entreprises de ma circonscription puissent en dépenser davantage pour un seule question d'actualité. La même chose s'applique à l'échelle fédérale.

Nous ne pouvons pas tolérer que les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates puissent consacrer chacun quelque neuf millions de dollars à une campagne nationale, ce qui comprend la tournée du chef, les sondages, la publicité, le travail d'organisation, la documentation et tout ce qu'il faut faire durant une campagne, alors que, par exemple, un groupe de soutien de l'ALÉNA, l'accord de libre-échange nord-américain, décide de consacrer non pas les 4,5 millions qu'il a dépensés la dernière fois, mais deux ou trois fois plus. Autrement dit, ce groupe pourrait dépenser plus que les partis politiques sur une seule question, sans assumer les mêmes responsabilités que les partis.

Comme d'autres députés l'ont dit avant moi, il est curieux de constater que certains des groupes qui dénoncent les politiciens et les restrictions imposées à la publicité des tiers partis sont ceux-là même—le National Citizens' Coalition étant le plus visible—qui ne veulent rien révéler au sujet de leurs dépenses, de leurs sources de financement et de leurs bénéficiaires.

Les Canadiens veulent une loi électorale juste, honnête et à jour. Le projet de loi C-114 nous fait nettement progresser dans ce sens, mais il ne faut pas s'arrêter là. Essayons d'en faire plus pour intégrer les femmes, les autochtones, les gens de couleur et les personnes handicapées du Canada. Tâchons d'inscrire dans la loi toute une gamme d'autres questions qui ne sont pas traitées dans notre loi électorale actuelle. Les congrès à la direction sont l'un des domaines où nous avons le plus de travail à faire. Tâchons aussi d'effectuer ces autres réformes sur les dépenses électorales et le financement qui sont vraiment nécessaires pour améliorer notre régime démocratique.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai vu le député d'en face se lever. Je vous remercie de m'avoir accordé la parole en premier.

Je voudrais simplement faire une ou deux observations. Je commencerai par ce que vient tout juste de dire le député d'en face. Je suis tout à fait d'accord avec l'examen, à la phase deux, de toute la question des dépenses, des remises et des limites. On étudiera tous les éléments qui entourent indirectement les élections à la phase deux. J'espère que dans une semaine ou deux, le comité en arrivera à ses conclusions et les présentera à la Chambre. Je pense que plus tôt nous rendrons ces conclusions publiques, plus tôt les autres pourront les examiner et contester ou applaudir nos décisions, selon l'issue. Je pense cependant que nous avons tous deux hâte que le public les examine. Je suis tout à fait d'accord avec lui là-dessus.

Je voudrais mentionner en passant au député libéral que la question du remboursement pour les femmes ou les hommes candidats de tous les partis figure également parmi les questions que l'on doit aborder à la phase deux. Nous n'avons pas traité, dans la phase un, des questions de remboursement, et nous avons l'intention de le faire dans la phase deux. J'ai peut-être mal compris et pensé qu'il avait dit qu'il s'agissait d'une question devant être

traitée à la phase un. À mon avis, c'est une question qui doit être traitée à la phase deux.

• (2030)

Le député d'en face n'a peut-être pas obtenu les mêmes renseignements que moi. Si je comprends bien, lors des dernières élections, les sans-abri ont été recensés par Élections Canada. Il s'agit d'une question de politique, et rien dans la loi actuelle n'interdit de le faire.

En fait, étant donné les autres changements, l'idée de faire prêter serment au bureau de scrutin et d'ouvrir la liste jusqu'à cinq jours au maximum avant le jour des élections devient plus acceptable. Ce processus devrait inclure un délai plus long quand on fait appel des décisions initiales, cela devrait être là aussi. Il s'agit peut-être d'un renseignement différent. Quand nous examinerons les articles un à un, quand les représentants d'Élections Canada seront devant nous, c'est une question qu'il vaudrait sûrement la peine de poser et de consigner au compte rendu. Peut-on, oui ou non, recenser les sans-abri à ce stade? Je pense que oui, et je pense qu'on l'a fait.

M. Murphy: Je vais répondre brièvement, monsieur le Président.

Lorsque le comité a été saisi de cette question quelques semaines après que le gouvernement ait présenté cette mesure législative, nous avons consulté Élections Canada à ce sujet. Mon interprétation de la réponse que nous avons reçue est qu'on fait effectivement une tentative si quelqu'un se trouve déjà dans un refuge ou un autre lieu du genre. Même là, on fait peu de cas de la loi actuelle qui exige que ces gens aient séjourné dans ce refuge au cours des dix jours qui précèdent. Le fait est qu'à Élections Canada, on ne se soucie probablement pas de la loi en vigueur, mais qu'arriverait-il si quelqu'un contestait un jour cette disposition?

Par ailleurs, le Canada compte un grand nombre d'autres sans-abri qui n'entreraient même pas dans cette catégorie et qui, si les recommandations de la commission royale étaient adoptées et avec une approche progressiste—et je pense qu'il est très important d'adopter une approche progressiste—lorsqu'on sait que dans certains circonscriptions de Toronto, dans certaines circonscriptions de Winnipeg et d'ailleurs. . .

Une voix: Thunder Bay.

M. Murphy: Thunder Bay, dit mon collègue, il y a des lieux où les sans-abri ont tendance à se regrouper. Il peut s'agir d'une soupe populaire. Ce n'est pas un domicile, mais un lieu où des itinérants viennent manger une, deux ou trois fois par semaine, ou même tous les jours. Vous pouvez les joindre si vous vous rendez dans ces lieux. C'est le genre d'approche que recommandait la commission royale. J'ai observé que, lors du dernier recensement, les Américains avaient fait de même pour obtenir des données démographiques plus précises.

Je suis d'avis que l'on devrait se pencher sur ces mesures positives pour que tous les Canadiens, quelle que soit leur situation financière actuelle, puissent voter.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rendre brièvement hommage à l'ensemble des membres du comité spécial pour le travail qu'ils ont accompli. Leur tâche n'était pas facile, compte tenu du nombre d'heures de travail qu'ils ont dû consacrer non seulement aux séances, mais aussi à l'étude du rapport de la Commission royale; compte tenu également des autres interventions qui se sont produites, que ce soit durant le processus officiel des audiences ou dans la correspondance qu'ils ont reçue.

Peu importe leur allégeance politique, les membres du comité ont fait de l'excellent travail, que ce soit lors de l'examen des questions, des documents, des idées, ou à la phase I, où ils ont présenté un projet de loi dont le Cabinet a su produire une version acceptable. Je ne dis pas que je suis d'accord en tout point avec la version finale. Je crois cependant que les membres du comité méritent tous nos remerciements et ceux du public canadien pour le travail qu'ils ont accompli.

Je voudrais également, par la même occasion, rendre hommage à mon ancien collègue, l'ancien whip du gouvernement avec qui j'ai travaillé pendant de nombreuses années. Je tiens à dire qu'il a fait de l'excellent travail en tant que whip en chef du gouvernement et qu'il nous manque. Nous lui souhaitons également bonne chance dans ses nouvelles fonctions de «faiseur de discours» à la Chambre des communes.

Je voudrais cependant poser à mon collègue une question qui fait suite à des propos qu'ils a tenus plus tôt. Il parlait de la nécessité d'imposer des mesures de contrôle durant les campagnes à la direction des partis politiques. On me corrigera si je me trompe, mais je crois que le premier ministre a annoncé en fin de semaine dernière que les dépenses de chaque candidat à la direction du Parti progressiste-conservateur seraient limitées à 900 000 $. Cette limite n'inclurait cependant pas les coûts liés à l'emploi de personnel et au transport.

• (2035)

Je me demande si mon collègue de Churchill aurait quelque chose à dire sur l'efficacité réelle des mesures de contrôle des dépenses, puisque mon parti l'avait chargé d'organiser le travail préliminaire concernant les mesu-

res de contrôle des dépenses en vue du congrès à la direction. Ce congrès avait reçu son coup d'envoi il y a quatre ans hier, quand M. Ed Broadbent a annoncé son intention de démissionner de la direction du parti; on sait que la députée du Yukon lui a succédé. Je me demande s'il voudrait répondre brièvement.

M. Murphy: J'ignore au juste combien de temps il me reste, monsieur le Président, mais si mon collègue veut que je donne une leçon à mes collègues conservateurs à la Chambre, je suis certes disposé à le faire et si je n'ai pas suffisamment de temps dans le cadre de cette intervention, je suis prêt à organiser un petit séminaire dans n'importe laquelle des salles sur la Colline et je ne demanderai pas plus aux candidats à la direction qu'à tout autre député.

Il est vrai que nous avions établi un programme extrêmement restrictif pour le choix de notre chef. Nous n'avons pas permis certaines exemptions dont parle le premier ministre. Je n'ai pas eu la chance de vérifier le libellé exact de l'article qui a été adopté par l'exécutif du Parti conservateur le week-end dernier, mais je sais que les frais de déplacement et de personnel peuvent être deux des principaux postes de dépenses durant n'importe quelle campagne, qu'il s'agisse d'une campagne à la direction d'un parti ou d'une élection.

Je pense que le fait d'exclure les frais de déplacement surtout dans un pays aussi vaste que le nôtre et aussi diversifié peut poser un problème bien réel. Manifestement, ceux qui ont une caisse électorale beaucoup mieux garnie, qui ont des amis dans les transports aériens—cela fait une différence—peuvent se rendre à beaucoup plus d'endroits et rencontrer beaucoup plus de délégués possible. Je pense que le système lui-même avantage certains candidats si on exclut les frais de déplacement.

De même, nous avons fait bien attention de nous assurer que nos candidats n'utilisent pas les services du personnel de la Chambre des communes durant les heures de travail ni les installations de la Chambre des communes. Je dois reconnaître qu'on en est arrivé au point où les gens sont devenus très nerveux, car j'étais le whip de notre parti à ce moment-là et ils ignoraient pourquoi j'allais les voir à leur bureau. Je voulais m'assurer qu'on appliquait bien ces règles à notre personnel et à nos députés.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada. Mais, tout d'abord, je m'en voudrais de passer sous silence une remarque pour mon collègue néo-démocrate. Vous savez, monsieur le Président, le fait que notre parti décide de fixer un plafond, c'est déjà bien et même c'est une évolution dans l'histoire politique canadienne et dans la façon dont on applique la politique chez nous parce qu'il y a une couple d'années, on aurait discuté de la question et cela aurait été quasiment impensable, parce qu'on pouvait dépenser comme on voulait pour nommer un chef de parti, quel que soit le parti. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction et j'encourage également tous les autres partis à faire la même chose.

J'ai écouté avec attention les propos de mon collègue libéral de Kingston et les Îles lorsqu'il a discuté de la question au préalable. Il est arrivé en disant que le projet de loi déposé par notre gouvernement est un projet de loi pour lequel on a pris énormément de temps pour accoucher. Je pense que, d'abord, contrairement également aux propos de mon collègue libéral, c'est que le ministre responsable de ce projet de loi a fait un travail remarquable dans le délai entre le dépôt du rapport du comité et la présentation en première lecture de ce projet de loi. Lorsqu'on a demandé au ministre responsable de se présenter devant le comité, c'est avec énormément de diligence qu'il l'a fait. Lorsque nous avons discuté de certains problèmes au niveau de ce projet de loi avec le leader à la Chambre qui était le ministre responsable, chaque fois je pense, il nous a écoutés de façon très attentive. Ce que l'on remarque en général du projet de loi actuel par rapport à ce que le comité a déposé, c'est qu'il tient compte avec beaucoup d'exactitude de ce qui a été fait par le comité. Et cela, on l'a vu dans d'autres projets de loi où les travaux en comité ont été longs, ont duré des mois, quasiment des années, et les rapports de comité ont été mis sur des tablettes.

• (2040)

Je pense que la volonté du gouvernement de modifier la Loi électorale était là, et elle est là depuis 1988, c'est-à-dire depuis notre deuxième élection où le premier ministre, par le biais du discours du Trône, en avril 1989, avait annoncé sa ferme intention d'instituer une commission d'enquête qui serait chargée de faire des recommandations sur les changements à apporter à la Loi électorale.

Le 3 avril 1989, le gouvernement a nommé une commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, qui a été présidée par M. Pierre Lortie. Cette commission a été instituée le 15 novembre 1989 et avait pour but d'enquêter et de présenter un rapport sur les principes et les procédures qui devraient régir l'élection des députés à la Chambre des communes, le financement des partis politiques et les campagnes des candidats.

Toujours pour faire la chronologie des événements pour vous montrer jusqu'à quel point le gouvernement a été diligent sur cette question, entre le 15 novembre 1989—qui est le début de la mise sur pied de la commission—et le dépôt du rapport de la commission, en février 1992, au moment du dépôt du rapport, le gouvernement a immédiatement mis sur pied un comité spécial

sur la réforme électorale sur lequel des députés des trois principaux partis politiques de cette chambre ont siégé. Ceux-ci ont travaillé de façon exemplaire et avec beaucoup de patience, dans certains cas.

Je voudrais rappeler également à mes honorables collègues que les travaux du comité ont été quelque peu perturbés par la mise en place de la Loi sur le référendum. On se rappellera que la plupart des membres de notre comité ont transféré de comité pour aller étudier la Loi sur le référendum. Ensuite, comme on le sait, il y a eu le référendum pancanadien. En fin de compte, le comité spécial, après maintes et maintes discussions, en est arrivé à déposer un rapport à la Chambre des communes en décembre 1992, et le projet de loi sur la réforme électorale a été déposé, si ma mémoire m'est fidèle, le 22 février 1993.

Donc, on ne peut pas dire qu'il y a eu une lenteur indue de la part du gouvernement de procéder avec cette loi, d'autant plus qu'on se rappellera que la dernière grande réforme majeure en matière de loi électorale fut en 1974. Nous pensions donc, avec justesse, je crois—et c'est également partagé par les autres partis qui sont présents sur ce comité—, que nous devions faire quelque chose pour rendre la Loi électorale encore plus efficace et encore plus accessible à tous les Canadiens et Canadiennes qui doivent ou qui veulent se prévaloir de leur droit de vote au moins une fois aux quatre ans, ou au moins une fois aux cinq ans, dépendamment de la disposition du gouvernement qui est en place.

Il est important de souligner que ce projet de loi nous amène beaucoup de nouveaux acquis. Certains diront que le gouvernement n'est pas allé assez loin dans sa législation; d'autres diront: oui, mais le gouvernement n'a pas traité la question de la façon dont on s'en attendait. On aurait voulu voir telle chose, telle autre, ou telle autre. En fin de compte, je pense que ce qu'on doit retenir du projet de loi C-114, c'est que le gouvernement tient d'abord et avant tout à un engagement et que, de plus, cela apporte de nouveaux acquis à l'ensemble du processus électoral, mais d'abord et avant tout pour les Canadiens et Canadiennes pour lesquels ce processus électoral est mis en place.

Il est important, entre autres, de souligner que le projet de loi est largement basé sur le premier rapport du comité spécial qui a par ailleurs l'intention de produire d'autres rapports sur la réforme électorale. Pour nous, cela est extrêmement important et, évidemment, là je le dis en tant que membre de ce comité. Comme je vous l'ai mentionné au préalable, la Commission Lortie a pris pratiquement deux ans—mon collègue a mentionné que cela avait coûté une vingtaine de millions—, pratiquement deux ans à tenir des audiences un peu partout à écouter les gens sur les points positifs et négatifs de l'actuelle loi électorale, de voir les modifications qui devraient s'imposer, que ce soit au niveau du financement des partis, que ce soit au niveau de la radiodiffusion ou au niveau des sondages et des candidats.

• (2045)

Si nous avions voulu tout mettre dans un seul bloc, dans un seul projet de loi—et de toute façon, nous serions encore en train de travailler, au comité, à l'élaboration d'un projet à soumettre devant cette Chambre—il y aurait malheureusement eu une forte possibilité que le projet de loi que nous débattons aujourd'hui ne soit pas lu une première fois, ni même adopté. Alors, le fait de distribuer la lourde tâche qui nous était imposée en trois étapes, phases 1, 2 et 3, était, à mon avis, une solution extrêmement sage et qui permettait, du moins à court terme, de pouvoir apporter des solutions qui sont fort importantes.

En effet, le Comité spécial a l'intention, dans une deuxième étape, de traiter, comme je le disais, de radiodiffusion, de financement et de questions d'application de la loi. Dans une troisième étape, comme le cite très bien d'ailleurs le rapport qui a été déposé à la Chambre, on veut parler et s'attaquer à des sujets tels que l'attribution des sièges aux provinces, la délimitation des circonscriptions électorales et la création des circonscriptions autochtones. Au niveau de la délimitation des circonscriptions électorales, on sait qu'il y a des circonscriptions qui sont extrêmement petites en termes de superficie mais très populeuses, alors que d'autres sont extrêmement grandes en superficie mais très peu populeuses, ce qui donne de sérieux maux de tête à nos administrateurs d'Élections Canada et qui les oblige à un dévouement, je dirais, quasi exemplaire. Lorsqu'on voit de quelle façon et avec quelle vitesse, et je prendrai le référendum à titre d'exemple, ils ont fait le dernier recensement, je pense qu'on ne peut pas demander beaucoup plus à ces gens-là. Ils font le maximum et ils ne le font pas dans leur intérêt personnel, mais d'abord et avant tout dans l'intérêt des Canadiens, pour leur permettre justement d'exercer leur droit de vote.

C'est facile de s'inscrire lorsqu'on est dans le centre-ville de Québec ou de Montréal, mais lorsqu'on est dans une région éloignée et que le bureau du directeur général des Élections est à 50, 60 ou 100 kilomètres, c'est moins évident. Nous devons prendre cela en considération et faire en sorte que la loi qui sera proposée, de même que les amendements, tiennent compte justement des facteurs de distance, d'éloignement, de densité de population, et en fin de compte de l'ensemble des éléments qui pourraient être améliorés pour permettre un meilleur déroulement du scrutin.

J'aimerais également remercier les membres du comité pour leur premier rapport exhaustif, qui a l'appui, du moins je le présume en toute sincérité, de tous les mem-

bres du comité et qui est certainement un bel exemple—mon ami de Saint-Denis a toujours des commentaires justes—de la capacité des partis de travailler ensemble dans un but commun, soit un système électoral beaucoup plus accessible et plus équitable. Le premier rapport du comité est le fruit de beaucoup de travail dans un domaine complexe, d'un grand nombre de consultations et d'une collaboration étroite avec Élections Canada.

Par son projet de loi, le gouvernement donne suite à la grande majorité des recommandations du Comité spécial. C'est important d'y revenir et je le répète encore une fois, combien de fois au cours des dernières années, et j'irais même jusqu'à dire que c'est quasiment dans la tradition de notre gouvernement de voir des comités émettre des rapports, le gouvernement les recueille, mais ils demeurent lettre morte. Dans le cas de ce Comité spécial sur la réforme électorale, la diligence a été de mise, et je pense que ce sera excellent pour l'ensemble des Canadiens.

Le but principal du projet de loi est de garantir une plus grande équité et une meilleure accessibilité au processus électoral canadien. À cet égard, le projet de loi prévoit la mise en place d'un mécanisme de scrutin par bulletin spécial, l'amélioration du processus de recensement et de révision, la possibilité pour les électeurs de sections de vote urbaines de s'inscrire et de voter le jour du scrutin.

Le projet de loi comporte aussi des dispostions guidées par l'équité. Par exemple, il prévoit des limites de dépenses des tiers. En ce qui me concerne, et ceci à titre très personnel, je considère qu'il était extrêmement important qu'une telle limite soit imposée. Pour ma part, je pense, et je l'ai toujours pensé, que nous devons avoir des règles relativement strictes, pour permettre un déroulement du processus électoral canadien qui soit équitable à l'ensemble de la population.

On ne peut pas se permettre d'avoir deux poids deux mesures, une pour les candidats et les partis et une autre pour les tiers partis.

• (2050)

J'ai toujours pensé qu'à titre de Canadiens responsables, de candidats responsables, de partis responsables, si nous nous astreignons à une loi qui stipule qu'on doive dépenser tel montant, qu'on doive respecter telle période de restriction de sondage et telle période de restriction de publicité, j'ai toujours pensé qu'il devait en être de même pour l'ensemble des contribuables, tous ceux qui sont intéressés par le processus électoral.

Ce serait trop simple à ce stade-ci, sous prétexte que l'on parle de la liberté d'expression, de la décision de certaines cours, de dire que la liberté d'expression pourrait être bafouée. Je pense que dans un système comme le nôtre où Élections Canada, où notre système électoral a fait ses preuves, non seulement chez nous, mais à l'étranger par son efficacité, je pense qu'il est important, du moins au niveau de la publicité des tiers partis, de réglementer davantage. Je sais ce que le comité a entrepris, d'ailleurs avec une limite directe de 1 000 $ pour les tiers partis et nous savons très bien, puisque le président nous en a fait part, que dans une deuxième étape, nous reviendrons avec toute la question indirecte, toute la question de la publicité, toute la question des frais. Je pense que c'est une excellente démarche qui a été entreprise et j'espère que le comité saura en arriver à des réponses et à des décisions qui tiendront compte justement de cet équilibre entre les candidats, les partis politiques et les tiers partis.

Il est vrai, comme le soulignait le président, qu'il y a actuellement certaines lacunes qui ont été relevées suite à des jugements qui ont été rendus. Mais cela ne veut pas dire pour autant que le comité, dans ses démarches, va trouver des solutions miracles. Mais nous allons tenter, au cours des prochaines semaines, de mettre en plan un projet qui pourra permettre au gouvernement de légiférer en ce sens et de respecter, encore une fois, l'équité.

D'autres exemples d'amélioration du système électoral qui le rendront plus accessible et plus équitable, c'est que les Canadiens qui vivent à l'étranger durant moins de cinq ans, mais qui ont l'intention de revenir au pays, pourront maintenant voter par la poste aux élections fédérales. Les Canadiens qui habitent au Canada mais qui, pour une raison ou une autre, seront absents de leur circonscription électorale le jour du scrutin, pourront dorénavant voter par la poste.

Mon collègue, le député de Kingston et des Îles, parlait de la durée d'une élection, soit 47 jours. C'est vrai que 47 jours, c'est encore long. On a parlé au comité d'une possibilité de 40 jours. On a aussi parlé d'un plafond de 56 jours ou d'un plafond qui ne serait pas limité dans le temps. Mais je voudrais rappeler à nos auditeurs et à nos collègues qui n'ont pas eu la possibilité de siéger à ce comité que lorsque le directeur général des élections est venu témoigner et qu'il nous a expliqué comment cela fonctionne, il nous a dit qu'en fin de compte, le processus électoral, pour qu'il soit bien fait, doit permettre à chaque Canadien et à chaque Canadienne de pouvoir voter, mais il y a des choses qu'on ignore, nous, comme électeurs. Même comme candidats, il y a des choses qui ne sont pas du tout évidentes. Je pense, entre autres, à l'ouverture des bureaux de chaque président d'élections dans chacun des comtés; le fait de trouver les différents points de votation pour la journée de scrutin; les bureaux de vote par anticipation. Il y a aussi la formation du personnel électoral, il faut également trouver les recenseurs, les greffiers, les agents d'élections. Il y a aussi la liste électorale à dresser et à remettre aux candidats, le recensement à faire.

Ce sont toutes des choses, au sujet desquelles on a questionné le directeur général des Élections. On lui a demandé, dans le système actuel, combien de temps tout cela prenait et il nous a répondu que le minimum, c'était 47 jours. C'est exactement ce que le comité a décidé de proposer au gouvernement et c'est pourquoi ce dernier a proposé la législation contenue dans le projet de loi C-114 pour y inclure la période de 47 jours.

Il est évident que j'aimerais que la durée d'une campagne électorale soit encore diminuée, mais pour ce faire, il faudra sûrement trouver d'autres mécanismes et d'autres processus qui vont permettre une accélération de tous les aspects administratifs, sans pour autant altérer le droit fondamental de chaque Canadien et chaque Canadienne à son vote le jour de l'élection et à s'assurer que ce vote puisse être disponible le jour de l'élection.

Un autre élément qui entre dans nos modifications est, par exemple, que les membres des forces armées canadiennes et ceux de la fonction publique fédérale qui sont à l'étranger puissent continuer de voter par la poste. Les fonctionnaires provinciaux seront dorénavant habilités à le faire. Les électeurs des sections de vote urbaines pourront s'inscrire et voter le jour même du scrutin. Les électeurs des sections rurales ont déjà cette possibilité. Cet ajout est un bel exemple de l'accessibilité plus grande du système électoral.

On se souviendra qu'actuellement les électeurs des sections de vote urbaines ne peuvent s'inscrire et voter le jour du scrutin. Le système d'enregistrement dans les sections de vote urbaines est tel que l'enregistrement se fera à un bureau de révision. L'électeur, une fois enregistré, devra se rendre à son bureau de scrutin. Le système a été conçu afin d'éviter les délais indus au bureau de scrutin et les fraudes possibles.

Les dispositions interdisant aux juges et aux personnes souffrant d'un handicap de voter ont été jugées inconstitutionnelles et elles sont révoquées par le projet de loi. Le projet de loi traite aussi du droit de vote des détenus. Toute personne condamnée à deux ans ou plus de détention n'aura pas le droit de voter.

• (2055)

Le projet de loi sur la réforme électorale a aussi pour effet d'améliorer l'administration des élections. Par exemple, le processus de recensement sera amélioré afin que le plus grand nombre possible d'électeurs soit inscrit. De plus, la période de révision se prolongera jusqu'au cinquième jour avant le jour du scrutin. Tout cela est fait pour améliorer l'accès au système électoral.

Nous aurons, avec ces modifications, un des processus électoraux les plus sophistiqués au monde. Les exigences, par exemple, en matière de nomination des candidats et de dépôt ont été revues de manière à tenir compte de l'accroissement de la population et de la valeur du dollar. Elles ne risquent pas, à mon avis, de nuire aux candidatures sérieuses.

La période d'embargo qui s'applique déjà aux partis et aux candidats durant les trois premières semaines de la campagne ainsi que le jour du scrutin et la journée qui le précède s'appliquera aussi aux tiers partis et ce, dans le but d'appliquer des règles équitables à tous les participants au processus électoral.

Enfin,—et je ne voudrais pas non plus prendre trop de temps de cette Chambre—c'est que je pense que l'objectif premier de notre comité a été, d'abord et avant tout, de permettre au gouvernement de pouvoir écrire une première page de cette nouvelle loi électorale. Je crois que le travail du comité, de l'ensemble des députés sans exception, a fait en sorte que les idées qui ont été soumises au gouvernement l'ont été d'un commun accord. Nous espérons que le gouvernement, au cours des deuxième et troisième phases, sera aussi diligent à proposer un projet de loi qu'il l'a été dans la première étape et qu'il permettra par le fait même à notre comité de compléter le grand travail qui nous incombait, soit celui de modifier la Loi électorale canadienne et de la rendre davantage efficace, mais surtout conforme aux aspirations actuelles des Canadiens et des Canadiennes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à l'honorable député de Champlain. Comme il l'a sans doute noté, la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis a proposé une limite sur les dépenses d'un candidat au leadership d'un parti. Aussi, nous avons entendu, au cours des derniers jours, que le premier ministre avait proposé une telle limite pour son parti. Si son parti avait adopté une vraie limite pendant les campagnes au leadership de 1976 et de 1983, le premier ministre lui-même aurait été disqualifié pour sa participation comme chef du parti à cause du fait qu'il n'avait pas informé le parti de ses dépenses et de ses dons, et des choses comme celles-là. Sans doute que grâce à cette disqualification, les Canadiens auraient été épargnés des problèmes que ce gouvernement a créés avec ce premier ministre.

Ma question à l'honorable député de Champlain est la suivante: Est-ce qu'il voudrait maintenant que nous adoptions le rapport de la Commission royale concernant les dépenses des leaders lors des campagnes au leadership ou est-ce qu'il est satisfait du système qui a permis au premier ministre de devenir le leader de son parti et qui a permis la destruction du gouvernement du Canada qu'il a créée depuis son élection?

• (2100)

M. Champagne: Monsieur le Président, je suis un peu surpris de la question de mon collègue; il n'a pas l'habitu-

de d'être partisan, du moins en comité. On apprend à tout âge apparemment. Je voudrais lui rappeler ceci: si on avait imposé à son propre chef les limites que nous allons imposer à notre prochain chef, il serait lui-même disqualifié. Alors, il faut vraiment faire attention aux propos qu'on avance, et je sais que mon collègue a hâte que l'on traite de la question, tout comme moi, ainsi que les autres membres du comité. C'est pourquoi je demande à mon collègue, et de toute manière il le fait de façon très honorable, d'accélérer le processus de la phase 2 pour que nous puissions entamer la phase 3 qui traite du financement des partis politiques.

Je vous rappellerai cher ami, en terminant, que le premier ministre, depuis 1988, s'est toujours montré comme étant le défenseur de cette notion qui visait à assainir la façon dont le financement des partis politiques devait se faire, et il l'a démontré à maintes reprises. Je pense que le fait d'imposer pour une première fois une limite de dépenses aux candidats à une convention à la chefferie du Parti conservateur canadien, qui est en deça d'un million de dollars par candidat, je pense que cela dénote l'intention du gouvernement et du premier ministre d'assainir la question du financement des partis politiques et nous le verrons avec notre président et l'ensemble des comités lors de la troisième phase du rapport.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. Passons-nous au débat? J'ai donné au député du temps supplémentaire. Je suis désolé, mais j'ai surveillé l'horloge.

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le président, vous avez rejeté sa demande. J'aurais bien aimé entendre son discours.

[*Français*]

S'il y a un sujet qui m'a toujours bien intéressé depuis ma jeunesse d'ailleurs, c'est la question de la réforme des moeurs électorales. Je me souviens lorsque j'étais président des jeunes Libéraux dans le comté de Laurier, au moment où je devais devenir candidat au provincial, au moment où j'avais été choisi candidat, d'ailleurs, pour briguer les suffrages au provincial, à l'époque de Jean Lesage, déjà nous discutions de cette question de la réforme des moeurs électorales, du financement des partis. Tout au long de ma carrière, et évidemment je n'ai pas été candidat au provincial pour toutes sortes de raisons que j'ai déjà expliquées ici, j'avais cédé mon siège, à la demande de Jean Lesage, à René Lévesque, je suis devenu député en 1964 et j'ai toujours suivi de très près cette question des dépenses électorales, cette question de la réforme électorale.

Donc, pour bien situer le débat, pour ceux qui nous écoutent, ce que nous tentons de faire, actuellement, c'est de moderniser la loi électorale pour en faire un instrument encore meilleur que ce qu'il était hier, mais certainement moins bon que ce que nous voudrions avoir demain.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier publiquement notre président. Je voudrais pouvoir appeller les députés par leur nom, mais le Règlement m'oblige à les désigner par le nom de leur circonscription. Je parle du député de Calgary-Ouest.

[*Français*]

J'aimerais également remercier nos vice-présidents, l'honorable député de Champlain et l'honorable député de Kingston et les Îles, et les membres du comité. Cela fait un an que l'on travaille ensemble, mais je veux les remercier parce que lorsqu'on travaille au Parlement, ce ne sont pas ceux qui font le plus de bruit qui travaillent souvent le plus fort. Il est 21 heures en ce lundi, et dès neuf heures ce matin, nous étions déjà en voie de préparation pour discuter toute la journée de ce même projet de loi, la continuation de ce projet de loi, et nous poursuivrons demain et toute la semaine. Cela se fait en commission parlementaire. Au Québec, on a l'habitude d'utiliser le mot «commission» parlementaire. C'est un travail de longue haleine que l'on fait. Ce comité a réussi à trouver un *modus vivendi*, si le président qui aime bien ces expressions me le permet, pour en arriver à un début de projet de loi de réforme, que j'appuie dans son ensemble. Ce n'est pas tout ce que je voulais, et mon président le sait. J'en voulais plus. Je répète qu'en matière de changement, je suis très conservateur. Je le dis toujours, moi du Parti libéral, et cela fait sourire mes collègues. Je remercie nos pages qui travaillent très tard ce soir pour que nous puissions disposer de ce projet de loi. Je remercie nos étudiants d'université qui nous écoutent avec beaucoup d'attention parce qu'en fait, cela les concerne peut-être plus que nous, les plus âgés.

• (2105)

Ce projet de loi a une longue histoire. Il faut que les gens sachent que ce que nous étudions ce soir est un projet de loi de 114 pages, et que c'est très laborieux. Seulement qu'à le lire, on se décourage. Mais c'est le début. Cela fait suite, et mes collègues l'ont dit, au fameux rapport de la Commission Lortie qui a siégé pendant deux ans et plus, qui a probablement sondé tous les coeurs et tous les esprits de tous les universitaires du

Canada, tellement qu'ils n'ont pas fini de le publier. Mais nous, on doit agir, on doit moderniser cette loi.

Un projet de loi avait déjà été présenté qui s'appelait projet de loi C-79. Moi, député de l'opposition, j'avais eu l'honneur d'être choisi comme président du Comité législatif. Cela n'a pas fonctionné. On n'a même pas siégé. On revient à la charge et cette fois-ci nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. Je vois que mon président est ici. Même s'il est 21 h 05 et que nous devions siéger jusqu'à 19 heures, demain matin nous serons là. Je le vois encore ici, et il sait que nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout.

Donc, stade numéro 1: modernisation de la machine électorale, dans le sens, qui fait quoi, qui a le droit de vote, comment ce droit de vote peut s'exprimer. J'ai dit qu'en matière électorale, comme en matière législative, comme en matière parlementaire, je suis très conservateur. Moi, il faut me prouver que ce que nous avons en main se doit d'être modernisé. Il faut me le prouver. Alors, en comité, je me fais toujours un peu l'avocat du diable. C'est un peu fatigant pour mes collègues, je le reconnais et je m'en excuse. Je prends presque toujours la position extrême et je dis: convainquez-moi du changement. Et une fois que j'en suis convaincu, je suis bien mieux préparé à le défendre, mentalement et intellectuellement, parce qu'il y a des gens qui pensent toujours au changement pour le changement. Cela va bien, mais il faut du changement quand même. Moi je dis: non, non, minute, ne nous énervons pas. La population canadienne peut être mécontente, malheureuse à cause du fait qu'il y a du chômage. Elle peut être mécontente parce qu'il y a toutes sortes de scandales. Elle peut être mécontente des faillites. Elle peut être mécontente de la vie familiale qui est en train de s'écrouler, de la vie religieuse, des relations interculturelles. Elle peut être mécontente de tout cela. Alors, elle se trouve souvent un bouc émissaire, puis c'est le Parlement, puis ce sont les lois. Et tout ce qu'on semble vouloir faire de bon semble être mauvais.

Monsieur le Président, je veux essayer, dans les quelques moments que vous m'accordez, de faire la démonstration que ce que nous sommes à faire, c'est bon. Cela pourrait être mieux. Ce n'est pas tout ce que je veux, parce que je suis très prudent. Qui a le droit de vote? Alors, on a étendu le droit de vote à des gens qui ne l'ont jamais eu, c'est-à-dire des gens à l'étranger. On est parti de très loin. J'ai des collègues qui sont furieux parce qu'on ne sait même pas s'il y a 500 000 ou 2 millions de gens à l'étranger, des Canadiens qui se disent encore Canadiens et qui probablement ne payent aucune taxe au Canada, mais qui, en vertu de la Charte, pourraient peut-être obtenir le droit de vote.

Alors, il y a des gens qui voulaient leur donner le droit de vote absolu, tout le monde, n'importe où! Alors nous, on a dit: minute. Il y a des gens qui disent «jamais», alors on a pris un moyen terme, puis on a dit cinq ans. Peut-être que dans le prochain parlement, on verra à réformer qui a le droit de vote. Mes collègues font souvent du porte-à-porte. Il y a des gens qui sont en vacances aux États-Unis l'hiver. Quelqu'un de la Colombie-Britannique peut se retrouver à Montréal.

[*Traduction*]

Quelqu'un de Montréal pourrait très bien se retrouver en Colombie-Britannique. Cette personne a alors perdu son droit de vote. Nous avons prévu cela. Le Canada a une charte des droits. Nous pourrions faire l'objet d'attaques au beau milieu d'élections parce que les détenus n'ont pas le droit de vote. Nous devions agir ainsi. Certains ont déclaré qu'aucun détenu ne devrait pouvoir voter. Nous en sommes arrivés à une solution de compromis qui serait tout à fait satisfaisante si la Loi électorale était contestée. Ce n'est pas ce que je souhaitais, à l'instar d'autres personnes, et ce n'était pas ce que certains refusaient d'accepter.

• (2110)

Cependant, il y a quelque chose de bon là-dedans et c'est pourquoi je suis prêt à le défendre jusqu'au bout. Mes collègues, le député de Champlain, le président du comité, les députés de Gaspé et de Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, savent à quel point j'attache de l'importance à cette question. J'ai dit clairement que la fin de ma carrière politique approchait, car après tout, après 30 ans, de jeunes députés viendront nous remplacer, mais que j'allais continuer de lutter dans cette enceinte ou ailleurs jusqu'à la fin de mes jours pour empêcher l'américanisation de notre système électoral. Notre système est unique et fait des envieux partout dans le monde. D'un océan à l'autre, bien des Canadiens s'en prennent à nous. Ils ne s'en rendent peut-être pas compte, mais si nous les écoutions, nous finirions par américaniser notre système électoral. Je fais ici allusion aux dépenses électorales.

Il est étonnant de constater que notre système fonctionne à merveille. En anglais et en français, le message est le même, car je voudrais tant que ce qui se passe au Québec se passe aussi en Ontario, de sorte que les gens ne disent pas: «Ah, encore le Québec!» Or, le système fonctionne très bien au Québec. Il y a un élément de justice et un élément de contrôle qui fait toute la différence entre les Canadiens et les Américains, qui voudraient bien participer au processus politique. Pour moi, c'est capital. Si nous croyons vraiment au pays que nous bâtissons ensemble, car le Canada ne se compare pas aux vieux pays européens, c'est un pays en devenir, si nous refusons que notre pays soit saboté, nous devons doter

notre système électoral de règles qui soient acceptées par tous les Canadiens qui les comprendront très bien.

Il n'est pas question de priver les Canadiens de leur droit de parole. L'essentiel, c'est que nous procédons d'une façon différente de celle de nos voisins des États-Unis d'Amérique. Savez-vous comment ils procèdent là-bas? Je connais des gens au Sénat américain,—ce qui n'est pas étonnant après avoir siégé 30 ans à la Chambre des communes,—de même qu'au Congrès. Certains passent leur temps à recueillir des fonds en vue de leur réélection. Et ils ne sont élus que pour deux ans parce que la durée du mandat des membres est limitée à la chambre basse. Le mandat des sénateurs est de six ans et celui des membres du Congrès de deux ans. Imaginez, certains viennent à peine d'être élus en même temps que le président Clinton et déjà. . .

[*Français*]

—je peux vous prouver que j'ai des nouveaux amis qui ont été élus et qui sont déjà perpétuellement à la recherche de ce maudit argent qui semble être si nécessaire pour se faire élire. Mais nous savons, nous qui avons très bien testé le système au Québec, qu'il n'est pas parfait encore. Mais lorsqu'on demande toujours des sommes d'argent de plus en plus considérables, on finit par être attaché, et voilà contre quoi je m'objecte. C'est ça que je veux que les gens comprennent.

Que les gens qui veulent avoir l'indépendance d'esprit puissent dire, à l'intérieur des partis politiques de leur choix: Je n'ai pas d'argent, mais je suis capable d'en amasser un peu.

Quand je vois des gens au Dunkin Donuts, au coin de la rue chez moi, qui critiquent un peu et sur tout, je prends le temps d'aller leur expliquer. Et quand je vois les gens dans les bazars, dans les églises, je leur explique. Si seulement on croyait dans notre système!

Je vois des pages ici; ils peuvent prendre le parti politique de leur choix et dire: Moi, je suis un membre, je contribue et j'ai droit de parole. Je donne 10 $, je paie de l'impôt, je donne 10 $ au parti politique de mon choix et je reçois sur mon impôt 7.50 $. Cela me donne le droit, pour 2.50 $ de ma poche, de parler, d'être actif, de prendre ma place. On parle des femmes aujourd'hui. Mon Dieu, les partis politiques sont ouverts au Canada. C'est unique! Vous ne pourriez pas, si vous alliez en Europe, monsieur le Président, et vous le savez, vous impliquer aussi rapidement qu'on peut le faire au Canada dans le processus politique. Le Canada, c'est cela qu'il a de beau; le Québec, c'est cela qu'il a de beau. Si quelqu'un veut bien y prendre sa place, il n'a qu'à s'inscrire, regarder dans tous les partis politiques ce qui peut lui plaire comme idéologie, se sentir plus à l'aise dans un parti plutôt que dans un autre et dire: J'y vais, et non seulement j'y vais, mais je vais contribuer.

• (2115)

Qu'est-ce que c'est pour quelqu'un de donner 25 $ s'il paie de l'impôt, puisqu'il va en réclamer 19,75 $? C'est un peu tout cela, l'esprit de la loi électorale. Et cela lui coûte 6,75 $ pour dire: Je ne fais pas que parler, je ne fais pas que critiquer, mais je participe. C'est par milliers que les gens devraient se lancer à l'assaut des partis politiques, par millions au Canada. Mais si ce n'est pas par millions, ce sera par centaines de milliers de gens qui devraient se lancer à l'assaut des partis politiques, comme je le disais.

Eh bien, ce projet de loi, il est très simple. C'est le début de la réforme. Après avoir entendu Lortie, après l'avoir lu, après l'avoir déchiqueté, l'avoir digéré, on produit un premier témoignage de la modernisation. Nous allons continuer très activement cette semaine. Je veux dire à ceux qui ont été très actifs au sein de la Commission Lortie et ceux qui l'ont suivie de près que nous n'avons pas mis de côté le rapport de cette commission. Nous allons continuer. On appelle cela le stade numéro deux, et je me suis engagé.

[*Traduction*]

Je le répète. Le président du comité est ici. Il sait que nous n'aurions jamais accepté la première étape. Je sais que le député de Champlain et tous mes collègues en conviennent, si nous n'avions pas la tranquillité d'esprit en sachant que nous allons vous présenter un autre rapport avant les élections. Je vois que le président est d'accord. Je répète qu'il est le député qui a été injustement pris à partie par certains. Il s'agit du député de Calgary-Ouest. Je sais qu'il est aussi déterminé que je le suis.

L'engagement a été pris. Je ne vais pas perdre mon temps. Je ne prends pas un engagement que je ne peux tenir. Mes engagements politiques sont des engagements personnels. Quand je dis que je vais faire quelque chose, je le fais. Jamais je n'aurais consenti à ceci, si je n'avais pas été certain que nous allions procéder sans tarder et essayer de convaincre nos collègues d'aller plus loin,

voire jusqu'à la fin de cette législature, pour moderniser l'institution.

[*Français*]

Je dois dire à nos concitoyens et à nos concitoyennes canadiens que c'est un effort honnête de moderniser notre loi électorale. Mais il y a un aspect sur lequel j'aimerais insister. Je sais que si le Seigneur veut bien me laisser la bonne santé et si les électeurs veulent bien me réélire ou me nommer ailleurs, je ne sais pas, je veux toujours rester très participant dans ce processus électoral puisque cela fait 30 ans que j'en parle, cela fait 35 ans que je m'y attarde. À l'université, au collège, j'ai été très actif dans ces questions-là. Je voudrais que la prochaine étape soit la liste électorale permanente. C'est un grand projet. Je vais vous le déchiqueter en terminant.

Que veut dire une liste électorale permanente au Canada? Cela veut dire qu'au lieu de prendre 55, 50, 47 jours pour faire une élection qui coûte très cher. . . À chaque jour, ça coûte des sous, ça coûte des dollars et les dollars, il faut les trouver. Plus on en trouve, plus on s'attache et plus grands sont les risques de voir se produire les mêmes phénomènes qui se produisent dans le monde entier actuellement: scandales au Japon, scandales en Italie, scandales partout; scandales en France, scandales en Angleterre, mais moins en Angleterre. C'est cet attachement, parce qu'il faut de l'argent. Si on réduisait la période électorale à 30 jours, je ne peux pas concevoir qu'un pays aussi moderne que le Canada. . .

[*Traduction*]

Le Canada est un pays moderne, un pays qui fait l'envie du monde entier. On le ne répétera jamais assez.

[*Français*]

Ce pays fait l'envie du monde entier. On vient chez nous voir comment on fait des élections.

• (2120)

On demande à nos fonctionnaires d'élections d'aller enseigner ailleurs. Il n'y a que les Canadiens qui ne semblent pas comprendre qu'on a un bon système électoral, un excellent système électoral que l'on continue d'améliorer à tous les jours. Il ne faut pas avoir peur de dire que ce n'est pas la perfection, mais au moins on l'améliore. D'ailleurs, il est tellement bon, que les gens d'autres pays viennent puiser chez nous.

J'en viens à la liste liste électorale permanente. Pourquoi? C'est qu'avec toute la technologie moderne à laquelle je ne comprends pas grand-chose—mais, méfiez-vous, j'ai commencé à apprendre comment fonctionnent les ordinateurs—donc, avec tout ce système moderne, je sais que l'on pourrait un jour avoir une seule inscription qui pourrait servir gratuitement au scolaire.

Si on voulait bien m'accorder quelques instants de plus, je m'en remets à la patience des collègues, j'aimerais terminer mon discours. Donc, pour conclure logiquement, imaginez que dans mon quartier, à un moment donné, il y avait trois inscriptions: scolaire, municipale et provinciale. Pouvez-vous imaginer, au moment où on veut réduire les coûts, si on modernisait cela avec une bonne coopération nationale, provinciale, municipale et scolaire, la même liste pourrait servir, car il paraît que tout ce qu'on a à faire, c'est d'entrer quelques données dans l'ordinateur et on obtient les listes que l'on veut. Ce faisant, on pourrait sauver des sommes énormes au Canada et on pourrait en même temps diminuer la période électorale.

Alors, c'est un peu de tout cela dont on veut parler. Il y a toutes sortes d'autres amendements, mes collègues en ont parlé, j'ai abusé de votre temps, mais je voudrais en conclusion dire toute l'admiration que j'ai toujours eue et que mes collègues partagent, j'en suis certain.

[*Traduction*]

Je suis sûr que tous mes collègues se joindront à moi pour remercier le personnel d'Élections Canada. Le directeur de scrutin en retraite, M. Hamel, a accompli un travail formidable. Le nouveau directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley, relève de la Chambre des communes.

Je sais que tous mes collègues aimeraient remercier les nombreuses personnes qui travaillent avec eux à titre anonyme et qui sont en train de faire du Canada un pays que beaucoup de gens envient. De fait, Élections Canada a été choisi pour montrer à d'autres pays comment administrer des élections. Comment faire, comment procéder.

C'est grâce je crois au personnel gens d'Élections Canada et à tous ceux qui participent au processus électoral. Je n'hésite pas à dire à mes collègues et à tous que le système n'est pas parfait, mais que nous essayons sans cesse de l'améliorer. Il ne fait selon moi aucun doute que nous reviendrons bientôt à cette mesure législative pour examiner cette fois les autres étapes.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député ainsi que tous nos collègues qui ont participé au débat sur ce projet de loi de la contribution qu'ils ont apportée ce soir. Tant le débat

lui-même que l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé ont été excellents.

Le député a fait remarquer que je hochais la tête. Je tiens à répéter qu'à mon avis les éléments de la phase II pourront probablement être examinés à la Chambre dans deux semaines, trois tout au plus. Nous examinerons alors les questions des dépenses au titre des communications, des remises, et de l'application de la règlementation. L'examen de ces trois grandes questions est bien avancé et nous comptons que la Chambre adoptera les éléments de la phase II avant son départ en congé de façon à ce qu'ils puissent entrer en jeu.

Tous les éléments des phases un et deux devraient être en place d'ici les prochaines élections générales. C'est l'objectif que se sont fixés les comités et je crois que nous sommes suffisamment entraînés pour y parvenir.

Presque tous les députés ont consacré un certain temps à la question des dépenses électorales. C'est le seul élément dont il n'a pas été question et j'aimerais en parler un peu. Tous les sondages que ce soit Gallup ou autres, révèlent que la confiance des Canadiens envers leurs institutions et envers le leadership, pas seulement le leadership politique, mais aussi le leadership en général, est en train de baisser et non pas de monter. Les gens sont en train de perdre confiance dans les institutions de ce genre.

Quand vient la question du financement des élections, ils se demandent comment les partis sont financés et s'ils ne finissent pas par avoir des dettes à l'égard de certaines personnes. C'est une de leurs préoccupations. Ce qui est transparent dans un sens, et ce que pourtant les gens comprennent moins bien, remarquent moins, c'est le nombre de groupes qui, au sein de la société canadienne, font vivre leurs actionnaires et leurs employés en critiquant les institutions comme le Parlement du Canada ou les politiciens. Ils ont pour trait commun de solliciter des contributions auprès des gens. Ils leur envoient des lettres de rappel et recueillent des fonds. Nous et le public en général ne savons pas combien d'argent ils réussissent à recueillir et auprès de qui ils le font. Nous ne savons pas non plus comment ils le dépensent. Nous ne savons donc pas dans les poches de qui aboutit cet argent.

• (2125)

Nous savons qu'il ne s'agit pas d'organismes à but non lucratif. Nous savons que nous ne disposons d'aucune loi pour les forcer à révéler cette information. Je me suis mis à y penser plus sérieusement depuis que le comité a commencé ses travaux. Je vais vous donner deux exemples.

Le premier organisme qui m'a téléphoné à propos des dépenses électorales s'appelle la Canadian Taxpayers Federation. Il m'a fait parvenir un journal de format tabloïd. Il se composait surtout d'articles d'agences de presse et de quelques articles écrits pour le journal même. On pouvait y lire que le nombre des membres s'élevait à 41 000. Pour être membre, il fallait donner 80 $ au propriétaire du journal. Quatre-vingts dollars multipliés par 41 000, cela fait 3,28 millions de dollars par année pour produire six numéros de journal tabloïd. À qui vont les bénéfices de cette opération?

Ce mouvement organise aussi des conférences et le reste. Qui en empoche les bénéfices?

J'ai entendu l'autre jour à la radio un représentant de la National Citizens Coalition, qui a admis avoir recueilli plus de 2 millions de dollars l'année dernière. Je possède cependant de l'information me permettant de croire que cet organisme a recueilli beaucoup plus d'argent en 1988 et au cours des années précédentes. Il pourrait déclarer des bénéfices, jamais des pertes. Je me demande bien qui empoche ces bénéfices. Quel est le montant de la pension de retraite des gens qui travaillent pour ces organismes? Quel salaire leur paie-t-on? À quoi ressemble leur compte de dépenses?

Ils ont comme message commun: «Envoyez-nous une contribution et nous formulerons des plaintes.» Un certain organisme prétend: «Je vais défendre votre liberté de parole.» Il s'adresse aux tribunaux et fait annuler une partie de la loi électorale.

Cet organisme a-t-il fait annuler les dispositions imposant des limites aux candidats et aux partis? Pensez-vous! Si ces gens-là étaient vraiment des défenseurs de la liberté de parole, ils auraient fait supprimer les limites pour tout le monde. Ils auraient mis tout le monde sur un pied d'égalité: candidats, partis et autres personnes ou groupes. Mais non, monsieur le Président.

Ces organismes-là sont en meilleure posture pour lever des fonds si des limites sont imposés aux candidats et aux partis, mais pas à eux-mêmes. Ils peuvent ensuite dénoncer les politiques. Ils peuvent trouver des fonds et ils ne sont pas obligés de dire combien ils ont recueilli, comment ils ont dépensé l'argent et dans quelle poche il s'est retrouvé.

Cette ère touche à sa fin. Le Parlement fera ce qu'il peut pour assurer la transparence du financement électoral, de manière que nous sachions quels sont les montants en cause, d'où ils viennent, comment ils ont été dépensés. Si nous pouvons imposer à cet égard des limites raisonnables, nous aurons grandement amélioré notre loi électorale.

Je remercie tous les collègues du comité d'avoir abordé la question. Elle est d'une complexité telle qu'elle n'avait pas été très longuement étudiée. Je tenais à mettre les choses au point ce soir. Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire ces quelques observations.

[*Français*]

M. Prud'homme: Je remercie mon collègue d'avoir soulevé ce dernier point. Quand on commence un discours, souvent, on s'écarte des points que nous nous étions fixés pour le débat. Mais je le remercie de ses commentaires parce que je suis exactement sur la même longueur d'ondes que lui et que plusieurs parlementaires. Je souhaiterais qu'effectivement, lorsque nous présenterons un amendement, il y ait un vote libre.

[*Traduction*]

Je voudrais bien que nous ayons un vote libre lorsque nous présentons des amendements à cet égard. Nous croyons que non seulement les dépenses directes devraient être limitées, mais aussi les dépenses indirectes.

Je sais que mon collègue du Nouveau Parti démocratique qui est encore ici, le député de Thunder Bay—Atikokan, a consacré beaucoup de temps à cette question, ainsi que de nombreux conservateurs. C'est une question dépourvue de tout caractère sectaire.

Je ne voudrais pas que les gens disent: «Je ne peux pas voter pour votre amendement parce que le gouvernement pourrait être défait». C'est facile de dire: «Sur cette question, vous devez voter selon votre jugement, et non selon votre conscience, parce que certains pensent d'une façon et d'autres pensent d'une autre façon». On ne doit pas dire que tout est une question de conscience. Si on parle trop de cela, on finit par ne plus avoir de conscience.

• (2130)

Lorsque j'ai dit que je ne voulais pas que le système politique canadien soit américanisé, c'est exactement ce que j'avais dans l'esprit. Non seulement je suis d'accord que nous devrions, comme Lortie l'a dit, limiter les dépenses directes à 1 000 $ afin que personne n'ose nous poursuivre devant les tribunaux conformément à la Charte, mais je pense aussi qu'on ne devrait pas pouvoir faire indirectement ce qu'il est interdit de faire directement.

Et je suis certain que beaucoup de collègues et d'amis lutteront pour cela jusqu'à la toute dernière minute. Si nous ne l'obtenons pas cette fois-ci, nous finirons par l'obtenir un jour parce que les Canadiens comprendront le système politique. Ils comprennent ce que le député a dit; ils comprendront ce que le NPD a dit; ils comprendront ce que certains conservateurs ont dit.

[*Français*]

En français, je dirais: libérez-nous, libérez-nous de ces forces occultes qui veulent contrôler les hommes et les femmes politiques.

Si vous voulez vraiment démocratiser la vie canadienne, libérez-nous donc de ces gens qui, derrière les rideaux, s'imaginent que par leurs grosses contributions, finiront par obtenir, indirectement et secrètement, ce qu'ils ne peuvent obtenir directement, ouvertement et publiquement. C'est cela l'esprit qui se dissimule derrière notre projet de loi, qui va éclater lorsqu'on le comprendra et qui sera compris, parce que c'est dans le meilleur intérêt de la population canadienne de l'accepter. Donc, il ne devrait pas être permis de faire de la publicité directe pour un montant de plus de 1 000 $. Mais il a fallu se soumettre au fait qu'un jour, la Cour suprême pourrait probablement décider qu'il faut quand même que les gens aient le droit à quelque chose. Donc nous, on a proposé 1 000 $. Personnellement, j'aurais dit zéro. Mais si on a dit 1 000 $ pour la publicité directe, je dis que tout ce qui n'a pas le droit d'être fait directement ne peut pas finir par être fait indirectement.

Et vous qui êtes un grand linguiste et un grand savant de la langue latine, je sais qu'il y a un proverbe, mais je pense que ce soir, ce proverbe m'échappe. Mais je souhaiterais que mon savant président puisse nous dire exactement ce qu'il en est. Il s'agit des inscriptions murales au Sénat; elles sont toutes latines et elles sont toutes de grands Romains. C'est pour cela que c'est long, parce qu'il y a un proverbe de Sénèque qui dit que «l'ordre exclut hâte et précipitation».

[*Traduction*]

Il faut être prudent.

[*Français*]

Ce sont de bonnes maximes de la vie, c'est Oreste qui a dit cela. Et Cicéron, pour terminer avec lui, disait—et ce devait être un peu la motivation de M. Trudeau: Soyons guidés par la raison plutôt que par l'opinion publique. Alors, nous avons fait un travail honnête, du moins, nous avons essayé de faire un travail honnête et nous allons continuer de l'améliorer. Je tiens à remercier mon collègue de ses commentaires.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion de M. Milliken. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): En conséquence, conformément à l'article 61(2) du Règlement, la prochaine question porte sur la motion de M. Andre. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée. En conséquence, ce projet de loi est renvoyé au Comité spécial sur la réforme électorale.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité spécial sur la réforme électorale.)

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Manicouagan:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA COPRÉSIDENCE DU CONGRÈS DU PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR – DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Hier, le leader de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre a soulevé la question de privilège pour soutenir que le vice-président, la députée de Saint-Hyacinthe—Bagot, était coupable d'outrage à la Chambre pour avoir accepté la coprésidence du congrès du Parti progressiste-conservateur qui se tiendra en juin 1993.

Normalement, la présidence ne permettrait pas que la conduite d'un député qui occupe le fauteuil soit abordée de cette manière à la Chambre. Il existe une procédure officielle et bien établie pour blâmer le comportement des titulaires de la présidence. J'ai permis le débat parce que le député a insisté pour débattre le sujet immédiatement et parce qu'il a souligné, tout comme l'a fait le député de Mission—Coquitlam plus tard, que la conduite du vice-président à la Chambre était absolument irréprochable et n'était pas en cause.

J'ai pu étudier les observations des députés, et je remercie tous ceux qui ont voulu éclairer la présidence sur cette question très délicate.

J'ai examiné les précédents en matière de procédure et j'ai trouvé de nombreuses observations sur le rôle et l'impartialité du Président, mais, malheureusement, très peu au sujet du vice-président. La pratique et les traditions varient beaucoup d'un pays du Commonwealth à l'autre. Au Canada, les vice-présidents sont choisis, sous les gouvernements majoritaires, parmi les députés ministériels sur la motion du premier ministre. Ils demeurent membres de leur parti politique, peuvent assister aux réunions de leur groupe parlementaire s'ils le veulent et même prendre part aux délibérations.

Les vice-présidents peuvent voter sur des propositions controversées du gouvernement et l'ont souvent fait. Certains vice-présidents ont choisi soit de ne pas assister aux réunions de leur groupe parlementaire, soit de ne pas voter à la Chambre, soit encore de s'abstenir de faire l'une et l'autre chose. C'est ce qu'a fait la titulaire actuelle, puisqu'elle n'a voté que deux fois depuis qu'elle exerce la fonction de vice-président, soit sur le projet de loi sur l'avortement—il s'agissait d'un vote libre, je le signale—et sur la question du référendum de 1992. Il n'y a pas de doute que c'est cette conduite exemplaire qui a suscité les commentaires élogieux qu'ont faits tous ceux qui ont pris la parole dans le débat d'hier.

Dans le cadre de la pratique suivie au Canada, vu l'absence de directive précise de la Chambre, les vice-présidents ont fait preuve de plus ou moins de retenue. J'ai du mal à convenir avec le député de Cap-Breton que le vice-président est assujetti aux mêmes exigences que le Président lui-même, et je prends bien soin de ne pas étendre cette responsabilité par des commentaires *ex cathedra* dans ma décision. C'est toutefois sans hésitation que je rends ma décision: il n'y a pas, dans la question soulevée par le député, présomption suffisante d'atteinte aux privilèges.

AFFAIRES COURANTES

• (1010)

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1993

L'honorable Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) des sommes requises pour le service public du Canada pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993.

[*Français*]

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais proposer:

Affaires courantes

Que le Budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1993, déposé le 9 mars 1993, soit renvoyé aux différents comités permanents de la Chambre énumérés ci-après:

Étant donné que la liste des crédits du Budget des dépenses devant être renvoyés aux divers comités est très longue, si cela convient à la Chambre, je souhaiterais que cette liste soit imprimée dans le hansard sans qu'on en fasse la lecture à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste précitée suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 1c, 10c et 15c

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 10c et 25c

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1c, 10c et 35c

Secrétariat d'État, crédits 1c et 5c

Au Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale

Approvisionnements et Services, crédit 2c

Conseil du Trésor, crédit 15c

Conseil privé, crédits 1c et 10c

Secrétariat d'État, crédit 15c

Travaux publics, crédits 1c, 6c et 25c

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources, crédits L25c et L32c

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement, crédits 1c et 15c

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1c, 10c, 16c, 35c, 37c et 60c

Au Comité permanent des finances

Finances, crédit 35c

Revenu national, crédits 5c et 10c

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Forêts, crédit 10c

Pêches et Océans, crédit 10c

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

Justice, crédit 10c

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 5c, et 35c

Solliciteur général, crédits 1c, 10c, 16c, 20c, 25c et 35c

Au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 10c, 15c et 16c

Travail, crédit 15c

Au Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1c, 5c et 25c

Au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et du développement régional et du Nord

Affaires indiennes et du Nord canadien, crédits 35c et 45c

Industrie, Sciences et Technologie, crédits 1c, 5c, 55c, 60c et 70c

Santé nationale et Bien-être social, crédits 30c, 40c et 45c

Au Comité permanent des transports

Conseil privé, crédit 15c

Transports, crédits 1c, 15c, 25c, 35c, 41c, 47c, 49c, 50c et 51c

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

À titre d'information, je voudrais faire savoir au whip en chef du gouvernement et au président du Conseil du Trésor que l'opposition officielle n'a pas été avisée, oralement ou autrement, du dépôt du budget supplémentaire, comme le veut la coutume à la Chambre.

Le ministre sait sans doute qu'on aurait pu exiger un vote au sujet de cette motion de renvoi aux comités.

Je tiens à ce que la Chambre sache que les députés de l'opposition, malgré la violation des coutumes de la Chambre de temps à autre par nos vis-à-vis, tentent de collaborer avec le gouvernement pour qu'on débatte le plus possible les questions dont la Chambre est saisie.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je remercie le député de sa compréhension. Cela a été fait par inadvertance, et je m'en excuse. C'est sans doute attribuable à mon inexpérience.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'intervenir à ce sujet, mais nous avons été informés, tout juste avant que la Chambre ne commence ses travaux ce matin, que le gouvernement avait par inadvertance oublié d'aviser les leaders de l'opposition de ses intentions.

Je voulais simplement préciser que nous avons bien été avisés, quoique tardivement. Le gouvernement a admis avoir commis un oubli, et on peut croire que cela ne se reproduira pas.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA LOI SUR LES TRANSPORTS NATIONAUX

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, selon l'article 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport en deux volumes de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, je demande que le rapport soit renvoyé au Comité permanent des transports pour y être étudié.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le ministre des Transports vient de déposer un document et je me demande s'il fera une déclaration comme on a coutume de le faire au moment du dépôt d'un document aussi important. Fera-t-il une telle déclaration dans le cadre du dépôt de documents ou seulement lorsque nous passerons aux déclarations de ministres? Pouvons-nous compter sur une déclaration du ministre?

M. Corbeil: Monsieur le Président, je pense qu'il convient que les membres et le président de la commission présentent d'abord le document au public. Je prendrai la parole à la Chambre par la suite.

• (1015)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 69e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des membres des comités permanents. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

ADOPTION DU SOIXANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que le soixante-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté ce matin, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de gens de Saint-Laurent de Gallichan, en Abitibi, qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence; que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée; que dans les cas de reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée. L'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LES CARTES SUR LES TUEURS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'électeurs de Glace Bay, de Sydney River, de Lingan Road, de Gardiner Mines, d'East Broadway et d'autres localités de ma circonscription, Cap-Breton, qui demandent au gouvernement du Canada d'interdire l'importation des cartes sur les tueurs, en les faisant saisir à la frontière canado-américaine pour empêcher leur distribution au Canada.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement du Canada de modifier la législation canadienne afin de rendre illégales l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes sur les tueurs en série et de faire savoir aux fabricants de ces cartes que leur produit sera saisi et détruit s'il entre au Canada.

[*Français*]

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le président, j'aimerais déposer une pétition provenant de la Saskatchewan et portant 7 000 signatures. Ces pétitionnaires nous font part de sentiments que je vais partager avec vous et qui font partie, je crois, de tout groupe au Canada.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de réviser ses orientations en matière d'éducation, notamment en ce qui concerne la réduction du Financement des programmes établis, la réduction des fonds consacrés à la formation et au recyclage, la réduction des budgets de recherche et de développement, son programme d'aide aux étudiants qui est archaïque ainsi que l'impôt de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, alors que les étudiants sont obligés d'emprunter pour pouvoir faire des études collégiales ou universitaires. Ils déplorent, en outre, les intérêts complémentaires pour une période de six mois que le gouvernement vient de décider d'exiger à l'égard des prêts aux étudiants.

[*Français*]

En leur nom et au nom de tous les gens à travers le Canada qui partagent leur point de vue, je soumets donc cette pétition.

• (1020)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des électeurs très sérieux et préoccupés de Kamloops qui soulignent que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé l'intention du gouvernement de fermer des bureaux d'immigration dans l'ouest du Canada et de réduire considérablement les services d'emploi et d'immigration fournis par d'autres centres aux nouveaux immigrants.

Les pétitionnaires soulignent que le centre de traitement des dossiers à Végréville sera éloigné des endroits où les nouveaux citoyens vivront, travailleront et présenteront leurs demandes. Il est à prévoir que les distances entraîneront des délais indus et des retards et que les nouveaux arrivants et ceux qui seront appelés à administrer la nouvelle politique seront plongés dans la confusion. Les signataires affirment que, à leur avis, le système actuel fonctionne très efficacement.

En conclusion, ils déclarent que la nouvelle politique ne fera que miner les objectifs adoptés par la collectivité qui travaille en étroite collaboration avec le centre d'Immigration Canada de Kamloops. Elle ne fera qu'empirer la qualité des services fournis aux investisseurs potentiels et aux immigrants qui penseront investir à l'extérieur des zones urbaines déjà surpeuplées comme Vancouver.

Les pétitionnaires soulignent que les plus petites collectivités ne peuvent pas fournir instantanément aide et encouragement aux immigrants investisseurs quand les investissements à l'extérieur des grands centres urbains sont moins intéressants et ils présentent également une longue liste d'autres préoccupations. Ils demandent tout simplement au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de ne pas fermer les centres d'immigration qui servent les plus petits centres urbains comme Kamloops, en Colombie-Britannique.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition. Des personnes de toute la Colombie-Britannique font état de leur opposition à un projet de dérivation de la rivière Thompson-Nord, à hauteur de Valemount, pour vendre de l'eau douce à la région de San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement du Canada de prendre les mesures nécessaires pour que ce projet ne se réalise pas.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, sur un autre point, les pétitionnaires de diverses bandes indiennes de Colombie-Britannique demandent au Parlement du Canada de mettre en oeuvre les dispositions du projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, alors que le Parlement discute du projet de loi C-73, qui place la Société canadienne des postes sur une toute nouvelle voie, un projet de loi qui a fait l'objet de nombreux commentaires, de très nombreux habitants de ce pays sont sceptiques et se demandent quelles en sont les raisons. Ils s'interrogent également sur l'avenir de ce projet de loi C-73 qui prévoit de vendre aux employés de la société 10 p. 100 de la valeur des actifs.

Si je reviens en arrière et si je regarde le rapport du Comité de la consommation et des affaires commerciales d'avril 1990, j'y trouve des recommandations qui, à l'époque, étaient plutôt alarmantes. Le comité recommandait que le gouvernement privatise la Société canadienne des postes une fois que celle-ci aurait atteint un rendement financier comparable à celui des entreprises privées et que les relations industrielles se seraient améliorées.

Ce que l'on nous dit, c'est que la société a de la valeur et que si nous résolvons certains des problèmes de relations professionnelles, nous devrions la privatiser.

• (1025)

À l'époque, le Parti libéral était fermement opposé à l'idée de vendre la Société canadienne des postes. Nous avons présenté un rapport minoritaire dans lequel nous avons soutenu qu'il ne serait vraiment pas bon de vendre cette société.

Cependant, le comité a décidé de donner suite à ce rapport et l'a présenté au Parlement en avril 1990. Nous voyons aujourd'hui les résultats de cette recommandation, de la partie initiale de cette recommandation voulant que l'on vende des actions aux employés.

Les recommandations 36 et 37 portaient sur les ventes au public et aux employés. Le gouvernement a mis en oeuvre la première étape.

À l'ouverture du débat, ce matin, j'ai pensé qu'il serait bon de mentionner ce que certains Canadiens pensent de ce projet de loi. Le *Toronto Star* nous donne une bonne idée de la façon dont les Canadiens perçoivent probablement cette mesure législative.

Je cite un article du *Toronto Star*:

> La Société canadienne des postes ressemble de plus en plus à un bouvillon dans un parc d'engraissement.
>
> On fait des pieds et des mains pour doubler les bénéfices et comprimer les coûts pour que, dans deux ou trois ans, les conservateurs puissent vendre, au plus offrant, cet animal politique récalcitrant.
>
> Si tout se déroule comme prévu, la Société canadienne des postes pourrait réaliser un rendement de 14 p. 100 sur ses avoirs en 1993, et commencer à verser à Ottawa un dividende de 40 p. 100 sur ses bénéfices d'exploitation.

Cela revient à dire que les Canadiens paieront une nouvelle taxe puisque la Société canadienne des postes versera au gouvernement des dividendes de 40 p. 100 sur ses bénéfices de fonctionnement.

On dit même que pour la première fois, la Société canadienne des postes pourrait être obligée de payer l'impôt sur les sociétés. En surface, la campagne visant à obtenir un bilan avantageux est réussie. Cependant, si on gratte un peu, on peut voir quels sont vraiment les problèmes.

Si la société d'État a récemment connu du succès, elle y est parvenue au détriment des usagers des services postaux, qui ont vu les tarifs d'affranchissement augmenter. Tous ceux d'entre nous qui vont au bureau de poste savent que le prix des timbres augmente d'un cent, de 2 cents, de 3 cents et de 4 cents régulièrement.

Depuis que je suis député, j'ai vu, comme tous les Canadiens, le tarif d'affranchissement augmenter aussi régulièrement qu'une horloge, le 1er janvier, chaque année. Le gouvernement a installé des superboîtes dans les nouvelles banlieues, ce qui donne aux Canadiens un

service de qualité moindre que celui qu'ils devraient recevoir.

Croyez-moi. Allez à ce bureau de poste quand il fait un temps comme celui qu'il fait aujourd'hui à Ottawa, et essayez de prendre votre courrier quand la boîte postale est prise dans la glace. Quand il pleut à boire debout, quand il y a une tempête de neige ou par mauvais temps, il peut vous falloir deux ou trois jours avant de pouvoir sortir votre courrier de cette superboîte. Ça en dit long sur la qualité du service offert aux Canadiens et sur les inquiétudes des personnes qui reçoivent leur courrier par ce moyen.

Il arrive très souvent que les superboîtes soient bloquées par la neige et qu'il soit impossible d'y avoir accès. C'est un problème courant. La Société canadienne des postes songe déjà à payer au gouvernement fédéral une taxe sur l'affranchissement, sous forme de dividendes, ce qui aura forcément des répercussions négatives sur les services dans tout le pays. Le gouvernement a supprimé des subventions postales importantes qui permettaient de soutenir une fragile industrie des revues et des journaux.

• (1030)

Nous avons débattu la situation, dont ont fait état, ces deux dernières années, des quotidiens de petites localités auxquels le gouvernement et la Société canadienne des postes ont retiré ces subventions, alors que la marge bénéficiaire de ces quotidiens était très faible, de sorte qu'ils doivent manoeuvrer très prudemment.

Le gouvernement a supprimé des subventions leur permettant de continuer de transmettre l'information locale aux petites collectivités. Il a supprimé des subventions visant à aider des quotidiens ethniques à continuer de circuler dans le pays. Résultat: les Canadiens d'un bout à l'autre du pays paient plus cher, de différentes façons, pour les revues ou pour les quotidiens qui leur sont livrés. Auparavant, le gouvernement protégeait ces quotidiens et ces revues, dans une certaine mesure, afin que la presse canadienne puisse continuer d'exister. Il a supprimé cette protection. En fait, il refile les coûts à d'autres.

Un comité de députés dit que les relations de travail à la Société canadienne des postes ont très peu changé depuis 1985. J'ai entendu le ministre indiquer que ce projet de loi améliorera les relations avec les employés de la société, mais ceux-ci ont dit qu'ils ne souscrivaient pas à cette mesure législative. Il me semble donc étrange que le gouvernement dise que ce projet de loi améliorera les relations syndicales-patronales, alors que, en fait, les employés sont d'un avis totalement contraire.

C'est le point de vue du *Toronto Star* et la majeure partie de ces renseignements au sujet de ce projet de loi proviennent de là.

Je voudrais également souligner que le *Citizen* d'Ottawa a aussi publié des articles à propos de ce projet de loi sur la Société canadienne des postes. Selon le quotidien, M. Andre aurait insisté pour dire que le gouvernement n'envisageait pas une privatisation. Toutefois, il ajoute:

> «Si je devais parier, je dirais que, d'ici 20 ans, les services postaux du monde entier seront privatisés. Je verrais d'un bon oeil que le Canada soit le premier à le faire.»

M. Andre voudrait que le Canada soit le premier à le faire. J'ai l'impression que, peu importe les démentis, nous assistons à la mise en branle du processus de privatisation.

Un autre article du *Citizen* d'Ottawa dit:

> Tout en disant que le gouvernement ne privatisera pas la Société canadienne des postes avant les prochaines élections, M. Andre n'a pas écarté cette possibilité, dans les années à venir, si les conservateurs demeurent au pouvoir. Une telle décision pourrait être prise, a-t-il dit, en autant que le service postal soit assuré dans les régions non rentables.

Tous les éléments sont réunis pour qu'on conclue à la mise en branle du processus de privatisation. Un autre article indique que ce projet de loi risque de poser de nombreux problèmes. Le gouvernement ne nous donne pas tous les faits.

Si le gouvernement autorise les employés de la Société canadienne des postes à acheter des actions dans cette entreprise, combien de temps lui faudra-t-il pour conclure que tout le monde devrait en acheter? Je soutiens que le gouvernement conservateur ne tardera pas à décider que tout le monde doit avoir une participation dans cette société.

• (1035)

M. Andre maintient que le régime d'actionnariat pour les employés n'est pas le premier pas vers la privatisation de ce qui est essentiellement un service public, mais le premier ministre a assuré autrefois aux Canadiens qu'Air Canada, alors société d'État, n'était pas à vendre. Il n'y a pas si longtemps le premier ministre l'a réaffirmé, mais regardez où nous en sommes maintenant. Harvie Andre. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Traditionnellement à la Chambre, il est d'usage de ne pas nommer les députés par leur nom. J'apprécierai la coopération du député.

M. Pickard: Monsieur le Président, je reconnais mon erreur. Je citais un article et j'ai poursuivi. Je parle du ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Une voix: Irresponsable dans le cas présent.

M. Pickard: Le député dit que le ministre est irresponsable. Eh bien, c'est peut-être faire preuve d'un peu de parti pris et d'esprit critique, mais vous savez que les Canadiens critiquent beaucoup ce projet de loi et qu'ils sont très inquiets, aussi j'entends cela, je pense, de la part de bien des personnes.

Le fait est que le processus est entamé. Nous voyons que ce processus proposé par le Comité de la consommation et des corporations le 19 avril 1990 est mis en place.

Nous voyons d'après les observations du ministre chargé de la société qu'il croit à la privatisation. Maintenant nous sommes témoins de mesures entamant ce que je considère un processus désastreux.

En tant que politiciens, en tant que députés, nous devons examiner des projets de loi en notre capacité de législateurs et décider ce qui est la condition essentielle des projet de loi présentés. Quelle est la condition essentielle que nous exigeons en tant que législateurs pour déterminer quel genre de projet de loi doit être adopté? Quels sont les points qu'un projet de loi devrait traiter?

Les projets de loi devraient répondre aux besoins changeants de la société canadienne. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. Ils devraient répondre aux questions, résoudre les conflits et établir un cadre pour l'avenir. Ils peuvent donner l'exemple, mais seuls les bons projets de loi valables devraient être acceptés par la société qu'ils doivent servir.

Cela nous amène au projet de loi C-73. Est-ce que le projet de loi C-73, qui modifie la Loi sur la Société canadienne des postes, satisfait la condition essentielle? Est-ce que la vente des actions d'une société d'État répond aux besoins de la société canadienne? Est-ce que cela répond vraiment aux besoins de notre société maintenant ou dans l'avenir? Est-ce que ce projet de loi résoud les problèmes et répond aux questions qui ont été soulevées au sujet du système postal? Est-ce que ce projet de loi oriente l'une des plus anciennes et des plus omniprésentes institutions de notre pays dans une direction acceptable pour les Canadiens?

Bref, est-ce que le projet de loi C-73 est vraiment bon pour le Canada? En créant la société d'État au début des années 1980, le gouvernement libéral a établi cinq principes pour le système postal. Ces cinq principes sont très clairs et sont énoncés dans la Loi sur la Société canadienne des postes.

Premièrement, améliorer les produits et les prestations compte tenu de l'évolution de la technologie des communications. Aider les communications dans notre pays. C'est un des objectifs de la société.

Deuxièmement, fonctionner sur une base financière autonome tout en répondant aux besoins des gens et en offrant des services similaires à toutes les localités grandes et petites dans tout le Canada.

Troisièmement, fournir un service postal sûr. Quatrièmement, déployer ses ressources humaines de façon rationnelle pour réaliser les objectifs de la société et pour stimuler la conscience professionnelle et l'esprit de service des employés. Ce sont deux buts communs. Cinquièmement, entretenir une image de la société qui reflète son identité en tant qu'organisme gouvernemental.

• (1040)

Est-ce que le projet de loi C-73 nous rapproche de ces cinq objectifs? N'oublions pas qu'ils sont énoncés dans la loi actuelle. La loi actuelle sur la Société canadienne des postes est l'énoncé de ces principes. À cette question, tous les membres de cette Chambre peuvent résolument répondre non. Le projet de loi C-73 ne nous rapproche pas de ces objectifs. Bien au contraire, il nous en éloigne.

Le projet de loi C-73, qui modifie la Loi sur la Société canadienne des postes, ne contribue en rien à la réalisation des objectifs fixés par la loi pour le système qui est en place à l'heure actuelle. À quoi sert donc le projet de loi C-73?

Le projet de loi C-73 créerait un régime d'épargne-actions pour les employés qui permettrait à ces derniers d'acheter des actions de la société. La participation à un tel régime ne serait pas obligatoire. Cela semble simple, n'est-ce pas? Eh bien! Il n'en est rien.

Combien d'actions? Nous ne le savons pas. À combien est évaluée la société? Combien vaut une action? Qu'est-ce qu'un employé? Peut-on donner certaines actions et en vendre d'autres? Comment les actions seront-elles converties si un employé veut récupérer son argent?

Ce ne sont là que certaines des questions que ce projet de loi laisse sans réponse. En réalité, ce projet de loi permettrait que des actions soient données. En réalité, ce projet de loi n'accorde ni le droit de vote ni le droit de parole aux employés qui participent au régime et qui investissent leur argent dans la société. Ce projet de loi incomplet ne traite pas tout le monde sur un pied d'égalité.

C'est un peu comme si, à l'achat d'une voiture, on remettait au vendeur un chèque en blanc sans même avoir regardé le prix. À mon avis, c'est un tout petit peu ridicule et très difficile à justifier auprès des Canadiens

qui, au fil des années, ont acheté et payé cette société, devenue la Société canadienne des postes, qu'ils ont financée en y achetant timbres et services et en y investissant des fonds publics. La Société canadienne des postes a été achetée par les Canadiens avec leurs propres dollars.

Et maintenant un groupe veut la vendre, un groupe restreint, la direction de la société et le gouvernement conservateur. Le projet de loi C-73 est vague et n'offre aucune réponse détaillée aux questions que j'ai soulevées.

En quoi le projet de loi C-73 améliorera-t-il le service postal au Canada? Est-ce que le projet de loi C-73 offre le même service dans des communautés de taille égale? Est-ce que le projet de loi C-73 modernise les mécanismes de communications selon les nouvelles technologies et l'évolution de ces dernières? Est-ce que l'adoption du projet de loi C-73 conduira à la réouverture des 1 400 bureaux de postes et plus qui ont été fermés ou convertis ces six dernières années? Le projet de loi empêchera-t-il les fermetures prévues ce mois-ci, cette année et plus tard?

• (1045)

En fait, le projet de loi n'apporte aucune solution au plus gros problème lié à la Société canadienne des postes, c'est-à-dire la qualité du service aux Canadiens.

Il y a six ans, on comptait 5 200 bureaux de poste au Canada; il y en a moins de 3 800 aujourd'hui. Ce service a été supprimé dans plus de 1 400 communautés canadiennes. Le drapeau ne flotte plus au-dessus de ces bureaux de poste, le symbole du Canada a été supprimé. Cette situation n'est pas due au terrorisme, au sens courant du terme; elle résulte plutôt d'un démantèlement systématique d'une grande institution canadienne, exécuté conformément à un plan d'ensemble approuvé par le gouvernement, un gouvernement conservateur.

Le projet de loi met-il un terme à tout cela? Pas du tout. Malgré les efforts de milliers et de milliers de Canadiens, malgré d'innombrables pétitions dans lesquelles nous avons demandé qu'on mette un terme à cette politique de fermeture, le gouvernement persiste sur la voie actuelle et le projet de loi ne fait rien pour mettre fin à cette tendance. Le projet de loi ne rétablit pas le service postal dans des communautés où il a joué un rôle historique essentiel.

Quel est l'avantage du projet de loi C-73 au plan des relations employeur-employés? Le ministre responsable de la Société canadienne des postes a déclaré que le plan conçu à l'intention des employés pourra contribuer de façon importante à jeter les bases d'une meilleure coopération entre l'employeur et les employés, en accroissant l'intérêt que portent les employés au bien-être et à la rentabilité de l'employeur, c'est-à-dire de la société.

Que pensent les employés du projet de loi C-73? Les postiers ne se laisseront pas acheter par le régime de participation des employés proposé par le gouvernement. Il suffit de lire la première ligne de la réponse donnée par le Syndicat des postiers du Canada. Selon l'Alliance de la fonction publique du Canada, le régime d'achat d'actions proposé par la Société canadienne des postes n'est que de la frime. Le gros des employés de la Société des postes ne manifeste guère son soutien au projet. En fait, ces derniers ne manifestent absolument aucun appui.

Les seuls qui soient demeurés silencieux sont les cadres supérieurs. Les dirigeants, les aides grassement rémunérés, sont-ils impatients de voir adopter le projet de loi? Ils ont tout lieu de l'être. Ce projet de loi pourrait leur apporter des faveurs, des avantages supplémentaires. En effet, les membres de la haute direction auraient tout lieu d'être enthousiasmés par la perspective d'acquérir des actions gratuitement. Il ne faut pas oublier ce qu'ils ont dit au sujet du caractère vague du projet de loi. En tout cas, il ressort très clairement du projet de loi que des actions pourront être données.

Prévoit-on de donner des actions aux facteurs? Et aux préposés aux services au public qui s'occupent de nous? Quelles possibilités ont les travailleurs, M. et M^me^ Tout-le-Monde, d'acquérir des actions de cette façon? Selon moi, ces possibilités demeurent très limitées.

Quelles sont les chances du président ou du vice-président de la société, ou des membres du conseil d'administration d'obtenir de petits cadeaux sous forme de rémunération ou de régime d'options d'achat d'actions, ou quelque autre régime que pourrait proposer le Cabinet? Ça pourrait aussi prendre la forme d'autres avantages indirects. Comment pouvons-nous espérer que la Société canadienne des postes assure l'égalité des services alors qu'elle ne peut même pas traiter également tous ses employés? Comment pouvons-nous faire confiance à ce projet de loi, au Cabinet, au gouvernement ou au conseil d'administration de la Société canadienne des postes lorsqu'on examine leurs états de service?

• (1050)

Ce projet de loi n'améliore pas les relations patronales-syndicales. Il ne règle aucun des 100 000 griefs; en fait, il accentuera la division entre les travailleurs privilégiés et les autres employés du système postal.

Par conséquent, si les Canadiens n'en profitent pas, si le service n'est pas amélioré, si les fermetures se poursuivent et si la majorité des employés s'opposent à ce régime, qui y gagne? Que fait le projet de loi C-73 réellement ou virtuellement pour les Canadiens ou la Société canadienne des postes? La réponse est simple. Elle est extrêmement simple. La réponse, c'est l'argent; combien d'argent? Personne ne le sait. Et à quoi servira cet argent? Personne ne le dit.

Lors des audiences du comité législatif, on a affirmé que les profits découlant de la vente des actions atteindraient plusieurs millions de dollars. Il demeure néanmoins un point d'interrogation à ce sujet. Personne ne connaît la réponse précise. Il est certain que les gestionnaires des hauts niveaux aimeraient bien mettre la main sur davantage d'argent. Qui ne le voudrait pas? La question dépasse toutefois ce cadre; le régime d'actionnariat des employés ne leur accorde aucun droit de vote. Certains employés devront acheter ces actions à un prix qui n'a pas encore été déterminé. Certains employés les recevront gratuitement pour les revendre par la suite. La Société canadienne des postes veut de l'argent. À l'heure actuelle, elle est motivée par les profits et non par les services à fournir.

La présente administration de la Société canadienne des postes semble trouver acceptable de rechercher les profits au détriment du service, de la sécurité des employés et des bonnes relations de travail. Personne ne conteste le fait que la Société canadienne des postes doit être autonome. Il existe toutefois une marge entre l'autonomie et la rentabilité aux dépens du contribuable canadien.

Il faut se rappeler que les Canadiens appuient le système postal en leur qualité de clients et de contribuables. Ce sont nos impôts qui ont créé le système postal, qui l'ont fait grandir et qui le subventionnent encore aujourd'hui. Chaque Canadien qui paye des impôts, chaque Canadien qui a déjà acheté un timbre a contribué à la mise en place du système postal canadien. Comment la direction actuelle de la Société canadienne des postes peut-elle s'arroger le droit de vendre les biens des Canadiens?

La Société canadienne des postes n'avait pas été conçue pour être vendue un jour; elle devait plutôt grandir et s'améliorer. Contrairement à ce que le gouvernement prétend, soit que ce projet de loi ne constitue pas la première étape vers la privatisation, il semble évident que tel est le cas. C'est le premier pas vers la privatisation.

À un moment où la plupart des Canadiens cherchent à obtenir un meilleur service postal, nous continuons à démanteler le nôtre et à accorder aux administrateurs en place toute la latitude voulue pour faire exactement ce qu'ils veulent. La Société canadienne des postes profiterait à court terme de la vente de ses actions. Une rentrée d'argent permettrait à la société de s'acquitter de ses obligations financières à l'égard du gouvernement. Avec davantage d'argent en caisse, la Société canadienne des postes sera peut-être un peu plus attrayante pour les investisseurs potentiels en cas de privatisation. On se leurre si l'on croit qu'il suffit de ne pas voir les problèmes de la société pour qu'ils disparaissent.

• (1055)

Le projet de loi C-73 n'a pas été conçu en fonction des Canadiens. Il ne vise pas à aider le Canadien moyen ni à ouvrir des bureaux de postes généraux. En autant que je puisse en juger, il est fondé sur une économie de profits qui amènera à la longue une réduction dans tout le pays des services comme la livraison des journaux, du service dans les petites localités et les nouveaux secteurs en expansion, où l'on trouvera davantage de superboîtes, inaccessibles dans la plus grande partie de nos latitudes, en hiver. En fait, on verra de nombreuses réductions de service.

Ce projet de loi comporte de nombreux irritants pour tous les Canadiens. Le projet de loi C-73 suscite beaucoup plus de questions qu'il ne donne de réponses. Il pose davantage de problèmes qu'il n'offre de solutions et il est loin de résoudre les importantes difficultés qui assaillent la société.

Les relations patronales-syndicales sont très importantes. Cette modification ne fait aucunement valoir quatre principes du mandat de la société, à savoir: offrir des services de qualité aux Canadiens, fournir les mêmes services à tous, assurer la sécurité du courrier et donner une bonne image de la société. Cette modification vient à l'encontre de la politique et des prémisses établies dans la Loi sur la Société canadienne des postes.

Nous, du Parti libéral, nous, de l'opposition, estimons qu'il s'agit ici d'un projet de loi fort peu judicieux qui risque de nuire considérablement au réseau de communications de tout le pays. Il se compare à la suppression des télécommunications dans de nombreuses localités. On a supprimé Radio-Canada dans ma localité. Ce n'est pas en supprimant ce qui nous unit en tant que Canadiens qu'on va améliorer le Canada. Au contraire, cela risque de l'affaiblir encore davantage.

Le gouvernement devrait reconsidérer ce projet de loi et cesser de faire passer de façon insensée les Canadiens en second lieu.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots aujourd'hui à propos du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Si on n'a jamais eu raison d'affirmer que passer des heures à la Chambre des communes n'est pas toujours un exercice utile, c'est bien le cas aujourd'hui. Le temps consacré à l'étude du projet de loi C-73 n'apportera rien qui vaille à la population canadienne. Cette mesure

législative ne sera d'aucune utilité pour la Société canadienne des postes. C'est une pure perte de temps, d'énergie et d'argent. C'est probablement une des raisons pour lesquelles cet endroit devrait mettre fin à ses activités.

Bien sûr, cette décision n'appartient pas aux députés de l'opposition. Je vous signale toutefois qu'en prétendant que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, va être de quelque utilité, le gouvernement montre bien qu'il rêve en couleurs.

On sait que ce projet de loi vise à permettre aux employés de la Société canadienne des postes d'acheter, sur une base volontaire, jusqu'à 10 p. 100 des actions sans droit de vote. Le ministre responsable prétend que cette initiative va contribuer à éliminer le climat de tension qui caractérise les relations patronales-syndicales à la Société canadienne des postes.

Il est à se demander si le ministre s'est entretenu avec ne serait-ce qu'une seule personne travaillant à la société. Si c'était le cas, il saurait que ce n'est pas vrai. De tous les employés que j'ai rencontrés, nul n'a laissé entendre qu'il y avait la moindre lueur d'espoir que cette mesure améliorerait les conditions et le climat de travail à la Société canadienne des postes.

J'ai rencontré quelques employés de la société. En fait, j'ai eu des entretiens avec des employés et des cadres des postes un peu partout au pays. En confidence, même les cadres m'ont dit que c'était une pure perte de temps. Il y a de quoi avoir honte, car ce qu'on offre aux employés de la Société canadienne des postes, c'est l'occasion d'acheter une partie de l'avoir de cette société. Or, ces gens-là me disent que la Société canadienne des postes leur appartient déjà, qu'elle appartient aux Canadiens. Ces employés sont des Canadiens. Ils sont donc déjà actionnaires et propriétaires de cette société.

• (1100)

Ils se demandent si le gouvernement n'essaie pas en quelque sorte de les arnaquer en laissant entendre que cette société appartient à quelqu'un d'autre. Il s'agit d'une société d'État. Les Canadiens en étant propriétaires, les employés des postes peuvent déjà réclamer ce titre.

Il est ridicule de prétendre que l'on va maintenant autoriser les employés à acheter une partie de l'avoir de la Société canadienne des postes. Pourtant, ce n'est pas la première fois qu'une chose pareille se produit. Les Canadiens devraient savoir que le gouvernement actuel veut seulement donner l'impression d'agir, surtout quand il dit qu'il va éliminer le climat de tension au travail en proposant de telles mesures. Il n'en est absolument rien.

Nous avons vu le gouvernement s'acharner à supprimer des bureaux de poste un peu partout au Canada ces dernières années. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: ce sont plus de 1 200 bureaux de poste que le gouvernement actuel a fermés.

Le gouvernement parle d'une mesure d'économie. C'est malheureusement beaucoup plus que cela. Il élimine ainsi ce qui était devenu un symbole un peu partout au Canada, surtout dans les petites localités et en milieu rural. Le seul symbole du Canada que vous pouvez voir en tout temps et en tout lieu, c'est le drapeau qui flotte au-dessus d'un bureau de poste. Le bureau de poste est beaucoup plus qu'un simple bureau du gouvernement. C'est souvent un lieu de rencontres, le centre vibrant d'activités de la collectivité.

Par exemple, les petits bureaux de poste ruraux dans ma circonscription permettent de veiller à la sécurité des gens, notamment des personnes âgées. L'hiver dernier, dans une petite collectivité située juste à côté de Kamloops, le maître de postes a remarqué qu'il y avait plusieurs jours qu'un homme âgé n'était pas venu chercher son courrier. Normalement, il ne manquait jamais de venir le chercher chaque matin à 10 heures. Cela faisait partie de sa routine. Ne l'ayant pas vu depuis plusieurs jours, le maître de postes a téléphoné aux agents de la GRC détachés auprès de cette collectivité pour leur signaler cette anomalie et leur demander d'aller voir ce qui passait. Arrivés sur place, les agents ont constaté que l'homme en question était très mal en point à la suite d'une mauvaise chute qu'il avait faite. L'eût-on laissé peut-être quelques heures ou en tous cas quelques jours de plus sans s'occuper de lui, il serait assurément mort. Or, grâce à l'heureuse initiative du maître de ce petit bureau de poste, il a pu être sauvé.

Ce n'est là qu'un exemple. Je pourrais vous en citer beaucoup d'autres. Dans ma circonscription, je connais des cas où le bureau de poste s'est avéré un moyen précieux de veiller à la sécurité des personnes dans les petites collectivités ou les régions rurales avoisinantes.

Cette mesure législative fait partie des efforts systématiques de démantèlement des institutions canadiennes que le gouvernement fait depuis huit ans et demi. Le gouvernement est en train de démanteler cette institution, de casser ce ciment même qui conserve notre pays intact, qui rappelle chaque jour aux gens les efforts d'unification du gouvernement canadien et le rôle fondamental qu'a joué cette institution, outre celui d'assurer simplement des services postaux. C'est l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens s'opposent tant à toute cette démarche.

Je me dois d'ajouter que, lors de son examen en comité, cette mesure a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des gens qui connaissent parfaitement la teneur de ce projet de loi. Les représentants de la Société canadienne des postes ont été incapables de répondre aux multiples questions qui leur ont été posées au cours des audiences du comité. Lorsqu'on a examiné le projet de loi plus en détail au comité, on a soulevé davantage de problèmes et de questions qu'on a trouvé de réponses. Je pense que pour cette raison seulement, le gouvernement devrait repenser cette initiative au lieu d'utiliser sa majorité parlementaire pour forcer son adoption. On pourrait faire beaucoup plus pour améliorer le moral des employés et de la direction et accroître l'efficacité de la Société canadienne des postes si le conseil d'administration voulait bien écouter simplement les gens qui effectuent le travail.

• (1105)

S'il y a une chose qui m'impressionne chaque fois que je discute avec des employés de la Société, leurs représentants syndicaux ou simplement des groupes d'employés postaux à diverses occasions, c'est l'abondance d'idées qu'ils ont sur la façon d'accroître l'efficacité de la Société canadienne des postes. Les solutions ne manquent pas et certaines sont très créatives puisqu'elles consistent à utiliser le bureau de poste, surtout dans les petites localités, pour offrir un éventail de services qui ne seraient pas offerts autrement. Il est également question d'assurer un plus large éventail de prestations au sein de la Société canadienne des postes dans son ensemble.

Nous remarquons que les décideurs tiennent rarement compte de ces propositions. En fait, le moral est à ce point bas à l'heure actuelle que les gens hésitent vraisemblablement à ce stade-ci à formuler même des propositions car fondamentalement, on a fait fi de celles qu'ils ont soumises dans le passé.

Je m'oppose au projet de loi C-73 pour quatre raisons principales. Tout d'abord, je crois qu'il s'agit là de la première étape vers une privatisation complète de la Société canadienne des postes. Je pense aussi que cela n'aidera en rien ou presque à améliorer les relations patronales-syndicales extrêmement difficiles à la Société canadienne des postes. Je pense que la société a prouvé dans le passé qu'on ne peut lui faire confiance en fait pour ce qui est de cesser de harceler les syndiqués qui font le travail et tenir parole. Je vais y revenir tout à l'heure. J'estime enfin que le projet de loi n'aide en rien ou presque à maintenir ou améliorer le service offert à de nombreux Canadiens vivant dans les régions urbaines et rurales et qu'il ne permettra absolument pas de parvenir à un service postal de meilleure qualité.

Penchons-nous sur toute la question de la privatisation de la société dont le projet de loi serait la première étape significative. Je n'ai à rappeler à personne que le gouvernement s'est servi de cet outil à maintes reprises dans le passé. Il attend sans aucun doute le moment propice pour vendre la Société canadienne des postes. La question n'est pas de savoir si la société sera vendue ou pas, mais bien quand. Le ministre responsable a déclaré publiquement qu'il ne croyait pas qu'il s'agissait là d'une première étape vers la privatisation de la société, mais il s'accroche toujours à l'espoir qu'un jour, on pourra la privatiser.

Comme je le disais, j'adopte une position diamétralement opposée à la sienne en l'occurrence. Le ministre responsable affirme ne voir aucun problème dans la privatisation du service postal et il dit vouloir que le Canada donne l'exemple dans ce domaine. En fait, dans un article paru dans le numéro du 1er mai 1992 du *Ottawa Citizen*, il avait ceci à dire:

> Si je devais parier, je gagerais que, d'ici 20 ans, les services postaux du monde entier seront privatisés. Je verrais d'un bon oeil que le Canada soit le premier à le faire.

Voilà donc le ministre responsable de la Société canadienne des postes qui dit souhaiter d'abord et avant tout la privatisation des services postaux dans le monde entier, le Canada donnant l'exemple à ce chapitre.

Lorsqu'on examine attentivement le libellé du projet de loi C-73, on remarque qu'il s'agit, en fait, d'un effort pour rendre la société plus attrayante pour des acheteurs de l'extérieur et pour des acheteurs possibles à l'avenir. Une fois ce projet de loi adopté, le gouvernement pourra dire aux acheteurs éventuels que les employés de la société ont tout intérêt à rentabiliser la société, mais n'ont pas leur mot à dire dans son fonctionnement, car il s'agit là d'actions sans droit de vote. En l'occurrence, c'est ce qui importe, car lorsqu'on examine la question de plus près, on s'aperçoit que les actions offertes aux employés sont sans droit de vote. Il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre que cela signifie qu'une fois de plus, les gens qui connaissent le mieux les opérations postales n'auront pas leur mot à dire dans le fonctionnement de la société. Je crois que si la Société des postes cherchait vraiment à encourager la participation des employés, les faire participer utilement en tant que membres du conseil d'administration serait une solution beaucoup plus efficace. Bien sûr, nous savons d'expérience qu'une telle solution produit parfois des résultats relativement satisfaisants. Or, le fait d'offrir des actions

sans droit de vote enlève toute signification à la proposition.

• (1110)

En ce qui concerne la privatisation, réfléchissons un peu à la déclaration qu'avait faite l'honorable premier ministre à l'ancien président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec pour l'assurer qu'Air Canada n'était pas à vendre. Les journaux en avaient parlé abondamment parce que, à l'époque, bon nombre d'entre nous, députés de l'opposition, disions être d'avis que le gouvernement était sur le point de privatiser Air Canada. Le premier ministre avait déclaré officiellement: «Je donne ma parole et je le dis une fois pour toutes au président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, ainsi qu'à tous les Canadiens : Air Canada n'est pas à vendre.» Voilà ce qu'il avait dit. Sa déclaration avait fait la manchette partout au Canada. Ainsi on pouvait faire confiance au premier ministre. Sa déclaration était très claire.

M. Boudria: Avez-vous dit: «faire confiance au premier ministre»?

M. Riis: Certains demandent si je viens vraiment de citer le premier ministre. Oui, c'est exact. Je l'ai cité parce que tout de suite après cette déclaration, le gouvernement a commencé à vendre certains segments d'Air Canada. Il a commencé à privatiser Air Canada.

M. Langlois: Non, on a vendu des actions de la société, mais non la société. L'actif de la société n'a pas été vendu. Il y a une distinction.

M. Riis: Mon collègue d'en face dit que non, qu'on a vendu des actions de la société au secteur privé. On peut tergiverser sur ce point précis, mais je crois honnêtement que, à l'époque, le premier ministre a prétendu qu'Air Canada ne serait pas privatisée alors qu'en fait, le processus était déjà entamé. Peu importe ce que dit le premier ministre, le gouvernement déclare que l'on va procéder de façon tout à fait différente. À mon avis, on ne se trompe pas en disant que le comportement du gouvernement en matière de privatisation est très éloquent.

Lors des discussions sur le libre-échange, le premier ministre a soutenu à maintes reprises que les programmes sociaux ne seraient pas modifiés parce qu'il s'agissait d'un dépôt sacré. Je suppose qu'il faisait aussi allusion aux allocations familiales qui étaient un dépôt sacré et qui, selon lui, ne devaient jamais être modifiées. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a totalement abandonné les allocations familiales, qui ont maintenant disparu. On ne peut prétendre qu'un programme est sacré puis, le lendemain, l'abandonner complètement. C'est le genre d'hypocrisie qu'on a souvent eu l'occasion de constater chez le gouvernement. Indépendamment de ce que celui-ci peut prétendre, les gens hésitent à faire confiance à ce gouvernement.

Je dois reconnaître que le député de Calgary, qui est l'actuel ministre responsable des postes, s'exprime très honnêtement lorsqu'il prend la parole. Il a eu le courage de dire qu'il espérait que le gouvernement privatise cette société. Le ministre a fait cette déclaration et il faut la prendre au sérieux, parce que celui-ci a tendance à s'exprimer avec beaucoup de vigueur. Puisque le ministre a fait cette déclaration, on peut supposer que le gouvernement va y donner suite.

Mon parti et moi-même nous opposons à ce projet de loi parce qu'on prétend que cette mesure va amener la paix dans les relations employeur-employés. Le ministre responsable des postes dit que le projet de loi C-73 vise uniquement à rendre les employés fiers de faire partie de cette société.

Examinons les faits. Au moment où je vous parle, plus de 100 000 griefs ont été présentés à la Société canadienne des postes. Or, la société ne compte même pas 100 000 employés. Cela signifie qu'il y a plus de griefs que d'employés. Quiconque s'y connaît le moindrement en relations patronales-syndicales vous dira qu'un tel nombre de griefs non réglés est probablement le meilleur indice de la situation qui prévaut au sein de cette société. Ce chiffre est presque incroyable.

En fait, cela équivaut presque à deux griefs pour chaque employé. C'est donc pure folie de la part du ministre responsable des postes de supposer que le fait d'offrir aux employés une participation de 10 p. 100 dans la société, sans compter qu'il s'agirait d'actions sans droit de vote, assainirait le climat et dissiperait le ressentiment qui prévaut.

• (1115)

Il suffit de regarder ce qui s'est passé lors de la dernière grève des postes. Même si le Syndicat des postiers du Canada s'était engagé à distribuer les chèques du gouvernement durant l'arrêt de travail, la Société canadienne des postes a refusé afin d'empêcher le SPC de gagner de la popularité. On se souviendra que, au lieu de cela, les personnes âgées et les personnes handicapées ont été forcées de faire la queue dehors pendant des heures aux points de distribution pour avoir leur chèque. Souvent, après avoir attendu longtemps, les gens finissaient par

apprendre que leur chèque n'était pas arrivé et qu'ils devaient revenir le lendemain et faire encore la queue.

On se souviendra aussi qu'on avait embauché des briseurs de grève, qu'on les avait transportés à leur lieu de travail par hélicoptère et qu'on avait payé les frais de déplacement et de subsistance pour que des employés non syndiqués de la société aillent remplacer les employés syndiqués d'un bout à l'autre du pays. C'est ce qu'on a vu lors de la dernière grève. C'était une des périodes les plus sombres de l'histoire des relations patronales-syndicales au Canada.

Ainsi, en prétendant que le projet de loi C-73 réussira mystérieusement à améliorer les relations employeur-employés qui sont très mauvaises à la Société canadienne des postes, le gouvernement montre encore une fois qu'il ne sait absolument pas comment administrer cette société.

Je veux également glisser quelques mots au sujet de la confiance que nous pouvons avoir dans ce que dit la Société canadienne des postes. Revenons au mois d'octobre 1991, lorsque le Parlement étudiait une mesure de retour au travail visant à mettre fin à la grève des postes. Lorsque la société et le SPC ont témoigné devant le comité de la Chambre des communes et ont rencontré le ministre du Travail pour faire un rapport sur les questions en suspens, la société a dit qu'il y avait seulement huit ou neuf questions en suspens et que, si le SPC retirait ses autres demandes, on en viendrait rapidement à une entente.

Eh bien, le SPC a retiré ses autres demandes, et la Chambre des communes s'est empressée d'adopter le projet de loi de retour au travail. On se souviendra que, afin d'accélérer le processus de négociation, le SPC avait demandé à ses travailleurs d'abandonner les piquets de grève avant même que le projet de loi soit adopté. Le SPC avait promis—et c'est ce qu'avait compris le ministre du Travail—que l'entente salariale serait maintenue et que les huit ou neuf autres questions seraient réglées par un arbitre. La société a accepté qu'un arbitre prenne les choses en main à partir de là où les négociations entre les deux parties avaient été interrompues.

Une fois le projet de loi adopté, la société a retiré toutes ses offres et a dit qu'il revenait à l'arbitre de déterminer exactement où les deux parties en étaient rendues. Ce n'est qu'en juillet 1992 qu'une entente est enfin intervenue durant des réunions privées entre la société et le SPC, sans que l'arbitre soit présent. Cela veut dire que, si la Société canadienne des postes avait vraiment voulu en venir à une entente, l'entente serait intervenue beaucoup plus tôt.

Encore une fois, lorsqu'on fait preuve de mauvaise foi, comme l'a fait la Société canadienne des postes dans ce cas particulier, il est difficile pour les employés et pour les Canadiens en général de croire le gouvernement sur parole lorsqu'il est question de ce projet de loi.

Sur le plan du service aux Canadiens, on n'a pas besoin d'en dire long. Il suffit de regarder certains des points qui ont été signalés à la Chambre des communes dans le passé: le fait que la société utilisait de l'essence venant des États-Unis dans ses camions; le fait que, dans certains cas, elle faisait appel aux services postaux américains au lieu de s'acquitter elle-même de ses obligations; les superboîtes gelées l'hiver; les fermetures de bureaux de poste; les hausses de tarifs. Tous ces facteurs ne contribuent certainement pas à rendre les employés fiers de la société pour laquelle ils travaillent.

L'an dernier, dans certaines régions du Canada, l'hiver a été extrêmement rigoureux, et nous avons vu à quel point ces superboîtes sont inefficaces. Certaines personnes étaient incapables de prendre leur courrier.

Je suppose que l'indice le plus évident de ce que sera l'avenir en ce qui concerne la société, c'est la quantité incroyable de fermetures dont nous avons été témoins d'un bout à l'autre du pays. Je n'ai qu'à prendre l'exemple de Westwold, une localité de ma circonscription. Westwold avait un bureau de poste très dynamique qui, en fait, jouait le rôle de centre communautaire. Le gouvernement a décidé de le fermer et ne l'a remplacé par rien du tout. Aujourd'hui, les habitants de cette petite localité sont obligés de parcourir plusieurs kilomètres pour obtenir des services postaux réguliers. Les gens ont crié au scandale. Certains ont fait valoir que le gouvernement ne devrait pas fermer le bureau de poste. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'un comptoir postal a été installé à la Légion canadienne. La Légion canadienne est une merveilleuse institution, j'en conviens. J'en fais même partie. Cependant, je ne crois pas que ce soit l'endroit idéal pour ouvrir un comptoir postal. Pourtant, les choses en sont là. Dans cette localité, c'est la Légion canadienne qui exploite désormais un genre de comptoir postal à service réduit où les gens peuvent aller chercher leur courrier.

• (1120)

Le Canada ne se résume pas à cela. La Société canadienne des postes n'est pas censée agir ainsi. Le Canada

n'a pas besoin de ce genre de symbolisme national. Je le répète, plus de 1 200 bureaux de poste ont été fermés et, au moment où je vous parle, on songe à en fermer 145 autres. C'est donc dire qu'aucun bureau de poste au Canada n'est à l'abri.

Enfin, je voudrais simplement ajouter que si le gouvernement et la Société canadienne des postes tenaient vraiment à créer un climat de travail où régnerait la bonne volonté, ils pourraient commencer par négocier de bonne foi avec les membres du Syndicat des postiers du Canada, de l'Alliance de la fonction publique et du Syndicat canadien de la fonction publique. En juillet 1992, les postiers étaient sans convention collective depuis trois ans, non par manque de démarches de leur part, car nous avons tous entendu parler des nombreux efforts déployés par les syndicats concernés pour tenter de ratifier une entente. Malheureusement, leurs tentatives ont échoué simplement à cause des hésitations de la Société des postes.

Pendant les années 1980 et 1990, le gouvernement a incité la Société canadienne des postes à reléguer au deuxième plan le service à la population canadienne. Si la Société canadienne des postes faisait du service à la clientèle son premier objectif, il y aurait beaucoup moins de désaccords sur les objectifs qu'elle fixe et dans ses relations de travail avec les postiers.

En terminant, je tiens simplement à dire que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-73, mais je crois que le gouvernement fait fausse route. À mon avis, il induit en erreur les employés de la Société canadienne des postes et les Canadiens en général, s'il croit que cette mesure législative permettra de créer des relations plus harmonieuses entre les travailleurs et la direction de la Société des postes.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le Parlement ne devrait probablement pas songer à ce genre de mesure législative, étant donné les nombreux autres défis que le Canada doit relever et tout le travail qui reste à faire pour offrir des perspectives d'emploi aux Canadiens de toutes les régions du pays, pour la simple raison que ce type d'initiative plutôt trompeuse et très mal orientée est inopportune et fait perdre du temps à la Chambre des communes. La Chambre aurait davantage intérêt à chercher des solutions pour redonner du travail aux 1,6 million de chômeurs canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-73.

Les députés savent que mes collègues du Parti libéral et moi-même avons catégoriquement dénoncé ce projet de loi. Hier, environ deux douzaines de députés libéraux se sont prononcés contre le projet de loi à l'étape du rapport, dans un effort pour convaincre le gouvernement d'en face de retirer le projet de loi. Il faudrait retirer celui-ci pour deux raisons, monsieur le Président. Voici ces raisons:

Premièrement, contrairement à ce que prétend le gouvernement, le projet de loi n'aura pas l'effet escompté. J'y reviendrai dans un instant.

Deuxièmement, il y a un certain nombre de problèmes liés aux services postaux que la Chambre devrait s'employer à résoudre. Le gouvernement croit que ce projet de loi est prioritaire, mais cette mesure ne revêt pas d'importance pour la population canadienne.

Je vais vous donner un exemple de ce qui est important. Il y a actuellement un projet de loi qui est inscrit au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Il se trouve que j'en suis le parrain, monsieur le Président. Je veux toutefois vous dire que ce projet de loi permettrait d'établir un comité de réexamen du service postal, qui surveillerait la Société canadienne des postes; il s'agirait d'un comité de surveillance comme ceux qui existent actuellement aux États-Unis et dans d'autres pays. Il serait chargé de surveiller cet organisme, d'étudier les augmentations de tarifs au nom de la population canadienne, de s'assurer qu'il n'y a pas d'interfinancement entre les tarifs de services qui constituent un monopole et les tarifs d'autres services qui concurrencent ceux du secteur privé. Pourquoi n'examinons-nous pas une question comme celle-là? C'est le gouvernement lui-même qui, après avoir pris connaissance des recommandations que le comité Marchment a présentées en 1985, a décidé de mettre sur pied un comité de réexamen du service postal. Il y a ensuite renoncé.

• (1125)

[*Français*]

Mais pourquoi, monsieur le Président? On ne le sait toujours pas. Mais certains d'entre nous sommes d'avis que le gouvernement s'était doté d'un tel comité il y a plusieurs années et que le comité dans son premier rapport avait fait part au gouvernement de nouvelles que le ministre ne voulait pas entendre.

Donc, si le messager apporte de mauvaises nouvelles, vous savez ce qu'on fait avec le messager? On l'élimine. C'est cela que le gouvernement a fait avec ce comité de

révision des services postaux. Mes collègues ainsi que moi-même voudrions prendre le temps de cette Chambre pour adopter ce genre de projet de loi, mais impossible de faire entendre raison aux Conservateurs d'en face.

[*Traduction*]

Il y a d'autres questions dont nous pourrions discuter et qui concernent la Société canadienne des postes. Par exemple, nous avons tout lieu de croire qu'il y a un interfinancement des tarifs. Permettez-moi d'expliquer brièvement ce que cela signifie.

Il y a environ un an, quelqu'un m'a fait parvenir une lettre sous le couvert de l'anonymat. La Société canadienne des postes envoyait à certaines de ses sociétés clientes une lettre dans laquelle elle les invitait, en gros, à remplir leurs machines à affranchir. Vous savez, il s'agit de ces appareils que l'on utilise pour apposer, sur un envoi, un collant d'affranchissement. On les appelle généralement les machines Pitney Bowes, mais je suis certain que d'autres entreprises en fabriquent aussi. La Société canadienne des postes invitait les entreprises à remplir leurs machines à affranchir et à obtenir un rabais sur la poste prioritaire.

Je me suis dit que quelque chose n'allait pas. La machine à affranchir est utilisée pour le courrier de première classe. Les tarifs pour ce courrier sont réglementés. Une fois par année, le gouvernement adopte des règlements à ce sujet. Deuxièmement, il s'agit d'un monopole. Il n'y a, à cet égard, aucune concurrence. À l'heure actuelle, la Société canadienne des postes offre un rabais à ceux qui utilisent son service de messagerie prioritaire, secteur ouvert à la concurrence. La Société canadienne des postes concurrence Purolator, UPS et toutes les autres entreprises dans ce domaine. Elle finance ce service en faisant remplir les machines qui servent à affranchir le courrier de première classe. Il y a certainement quelque chose de répréhensible dans le fait d'utiliser l'argent provenant de services monopolistiques pour subventionner la partie de l'entreprise qui doit soutenir la concurrence.

Quelle partie du tarif postal actuellement payé par les consommateurs canadiens sert à interfinancer des services de la société canadienne des postes qui n'ont rien à voir avec le monopole dont jouit cette société? Est-ce que je paie mes timbres 1c. trop cher? Peut-être 2c. ou 5c.? Je n'en sais rien. La Société canadienne des postes refuse de nous montrer ses livres.

Une fois par année, la société publie un rapport annuel qui est pour le moins douteux. Elle n'y fait pas mention de nombreux éléments comme son passif non capitalisé. Elle produit ce rapport et nous dit ce qu'elle fait. Ce rapport est déposé à la Chambre des communes. L'opposition le critique pendant un jour ou deux, et le gouvernement se dit qu'il va tenir le coup, que le rapport tombera dans l'oubli.

Le gouvernement se satisfait peut-être de cette situation, mais les services postaux offerts aux Canadiens n'en sont pas pour autant de bonne qualité. Nous devons établir un organisme comme celui que je propose. Il se chargera d'examiner les demandes de la Société canadienne des postes, au même titre que le CRTC examine les demandes d'augmentation des câblodistributeurs, parce qu'ils détiennent un monopole, comme Bell Téléphone ou toute entreprise qui a un monopole sur certains de ses produits et services, mais pas sur d'autres. Des entreprises comme Bell luttent constamment pour essayer de déterminer ce qui constitue un monopole et ce qui n'en est pas un.

C'est l'une des mesures que la Chambre pourrait prendre pour améliorer les services postaux. Mais il y en a bien d'autres. Je vais vous en donner un simple avant-goût.

Il y a quelques années, la Société canadienne des postes a demandé ce que l'on appelle communément une révocation des règlements. Voici comment ça fonctionne. La société devait jadis obtenir l'approbation du gouvernement au moyen de la publication chaque année dans la *Gazette du Canada* d'une nouvelle tarification pour un certain nombre des services qu'elle offre. Une fois par année, le Cabinet approuvait donc, en plus du tarif du courrier de première classe, un certain nombre d'autres propositions.

• (1130)

Il y a quelques années, la société a demandé à être exemptée à l'avenir de ce processus d'approbation, et en a convaincu le gouvernement, Dieu sait comment. Qu'arrive-t-il maintenant? Le tarif de services comme le courrier recommandé, le courrier électronique, Envoy Post, Télépost, Intelpost, les mandats-poste, les aérogrammes, le courrier à destination et en provenance des Forces armées canadiennes stationnées à l'étranger, les colis-comptoir de régime intérieur et d'autres services comme les cartes de Noël, n'est plus assujetti à cette approbation. Pourquoi? Parce que la société ne voulait plus subir chaque année la pression d'avoir à publier son tarif dans la *Gazette du Canada*. Maintenant, elle hausse tout simplement ses tarifs quand personne ne fait attention et sans que personne ne puisse critiquer sa décision. La seule tribune dont nous disposions pour le faire, c'est ici à la Chambre des communes quand nous découvrons que la société d'État fait quelque chose qui nous déplaît, à nous ou à nos électeurs.

Ce n'est pas la bonne façon de procéder. La société devrait soumettre une demande et faire approuver son tarif, et s'accommoder des hausses de tarif approuvées ou de leur rejet. Après tout, si elle prétend pouvoir fonction-

ner presque comme une entreprise privée, elle peut sûrement accepter d'être assujettie à un système de réglementation analogue à celui qui est imposé à Bell Canada, aux câblodistributeurs et à plusieurs autres genres d'entreprises. Mais non, elle veut le beurre et l'argent du beurre, et le ministre approuve.

La solution que le ministre propose pour rendre la société plus populaire consiste à vendre 10 p. 100 des actions aux employés. Voici comment ça fonctionnera.

Tout d'abord, je crois qu'on s'engage là sur la pente savonneuse de la privatisation. Vous vous rappelez lorsque le gouvernement a commencé à vendre des actions d'Air Canada? On n'allait en vendre qu'une certaine fraction, puis davantage, et ainsi de suite. Il est absurde de penser qu'on ne s'engage pas là sur une pente savonneuse.

Deuxièmement, la façon dont la société procédera à ce sujet laisse plutôt à désirer, même si l'on approuvait la vente de ces actions. J'ai déjà dit que cette société n'est pas une société comme les autres, en ce sens qu'on ne peut vérifier les livres, du moins pas de la façon dont la plupart d'entre nous voudrions le faire. Nous ne pouvons pas connaître grand-chose du fonctionnement de la société d'État, à part l'information très générale qu'elle fournit dans son rapport annuel. Mon collègue de Carleton—Gloucester a dit qu'elle manque de transparence. Voilà qui est très bien dit, et je l'en félicite.

La Société canadienne des postes ou le ministre veulent avoir ces actions sans droit de vote qui ne pourront être vendues qu'aux employés. Elles seront automatiquement rachetées quand un employé quittera l'entreprise et ne pourront être vendues à personne d'autre. Étant donné que la société ne paie pas d'impôt sur le revenu, on peut présumer que le crédit d'impôt pour dividendes ne s'appliquera pas. La société d'État ne paiera pas de dividendes, mais un taux d'intérêt fixe.

Vous l'aurez sans doute déjà deviné, monsieur le Président, le ministre veut simplement trouver le moyen d'amener les employés à prêter de l'argent à la société.

Le gouvernement a lui-même accordé il y a quelques années à la société d'État une ligne de crédit qui figure d'ailleurs dans son Budget des dépenses. Comme elle n'en a utilisé qu'une faible partie, elle en dispose toujours et peut y recourir si elle manque de fonds. Elle peut également emprunter ailleurs si c'est là son problème. Si la société a d'autres difficultés, on se demande pourquoi elle se fait construire un nouveau Taj Mahal à Ottawa pour y loger son administration centrale. L'immeuble qui l'abrite déjà me semble bien assez extravagant quant à moi.

• (1135)

Quoi qu'il en soit, je suppose qu'elle a besoin de cet argent. Elle dit avoir besoin de cet argent et veut que les employés se procurent des actions.

L'autre chose qui ne va pas avec ce projet de loi, c'est qu'il ne donne aucune précision sur la nature de l'émission des actions. La valeur de la Société canadienne des postes et de ses actions n'a pas été établie. Le projet de loi ne précise pas le nombre d'actions qui seront émises. Ce sera au ministre de donner tous ces détails dans des règlements qui seront pris plus tard.

Pour ma part, moi qui suis de Glengarry, je veux savoir quelles sont les intentions du gouvernement. Pourquoi le gouvernement ne nous dit-il pas ce qu'il a l'intention d'offrir? S'il n'a pas arrêté les conditions de l'offre, pourquoi ce projet de loi presse-t-il autant? C'est incompréhensible.

Le ministre des Finances, le ministre responsable de la Société canadienne des postes et le représentant du Conseil du Trésor doivent normalement se réunir pour arrêter ces conditions. S'ils ne l'ont pas encore fait, pourquoi présenter ce projet de loi maintenant?

Le ministre dit que cette proposition va faciliter les relations patronales-syndicales. Or, le syndicat n'en veut pas de cette proposition. Comment va-t-elle faciliter les relations patronales-syndicales si le syndicat n'en veut pas et que la société aille de l'avant de toute façon? L'objectif déclaré est de faciliter les relations de travail.

Le ministre prétend que ce n'est pas une privatisation. Si le gouvernement vend des actions d'une société à un particulier, il privatise ces actions. Sinon, il ne les vendrait pas, n'est-ce pas?

Il y a un autre point qui me préoccupe. Il s'agit des montants versés aux dirigeants. La Société canadienne des postes offre d'énormes primes à certains membres de la haute direction. Dans certains cas, on verse 50 000 $, 75 000 $ par année à des hauts dirigeants en sus de leur salaire. Rien dans le projet de loi n'empêche le ministre d'émettre des actions à titre de primes à des membres de la haute direction de la société.

Autrement dit, le ministre peut leur verser des primes sous forme d'une émission d'actions. Rien ne l'empêche de le faire. J'ai posé cette question au ministre lors d'une séance d'information tenue dans son propre bureau. Le ministre a, par ailleurs, tenu une autre séance d'information avec la presse à laquelle il l'a dit clairement, je n'étais pas invité. Voilà qui en dit long sur la transparence

des activités du ministre responsable—je dirais plutôt irresponsable—d'en face.

On sait que la Société canadienne des postes a des loges au SkyDome, à Toronto. Son président, M. Landers, a admis que son entreprise offre des abonnements dans de riches clubs de golf à certains membres de la haute direction de la société. Il a admis cela au comité.

Une voix: C'est un facteur de motivation.

M. Boudria: C'est très motivant, en effet, mais les Canadiens ne veulent pas de telles mesures.

Ce que les Canadiens attendent de la Société canadienne des postes—je sais que l'idée peut paraître originale—c'est qu'elle distribue le courrier. C'est beaucoup demander, je le sais. Quelle idée extravagante: que la Société canadienne des postes distribue le courrier! Que je sache, c'est là sa raison d'être, c'est ce qu'elle est censée faire.

La Société canadienne des postes s'efforce déjà de ressembler à une entreprise privée. Quelle honte y a-t-il à être une société d'État? Je ne le sais pas. Ce n'est pas la première fois que je soulève ce point. Peut-être que les ministériels en face ne veulent pas que la Société canadienne des postes ait l'air d'une société d'État?

La loi est explicite. La Société canadienne des postes doit demeurer la propriété du gouvernement du Canada. Son logo doit d'ailleurs en témoigner. Or, qu'a fait le gouvernement, il y a quelques années? Il a doté la Société canadienne des postes d'un tout nouveau logo. Plus d'armoiries, plus de drapeau du Canada. On a tout remplacé par un symbole typiquement canadien: une aile de pigeon. Monsieur le Président, nous sommes remplis de patriotisme à la vue de cette aile de pigeon.

• (1140)

Je lis ici, après les définitions énoncées dans la Loi sur la société canadienne des postes, l'énoncé de sa mission. Écoutez bien. L'alinéa *e*) se rapporte à la structure que la société devrait avoir. On y dit que la société doit mettre

> en oeuvre, pour ce qui la concerne et selon les modalités approuvées par le gouverneur en conseil, le programme de symbolisation fédérale. . .

C'est le premier critère; il faut que le Cabinet approuve le symbole. On précise aussi que le symbole. . . doit être représentatif de la mission de la société en tant qu'institution appartenant au gouvernement du Canada.

Autrefois, la façade du bureau de poste portait la mention «Poste Canada Post» ainsi que les armoiries et le drapeau du Canada, conformément à ce qui est prescrit dans la loi.

Qu'en est-il aujourd'hui? Pour commencer, aucun décret prévoyant la modification du logo n'a été pris. Il a été changé quand même. On a fait sauter le mot «Canada». On a fait sauter le drapeau du Canada. Aujourd'hui, le logo ne comprend plus que la désignation «Mail/Poste» et une aile de pigeon. Et on ferme les bureaux de poste ruraux d'un bout à l'autre du pays.

Ce n'est pas ainsi que les choses sont censées se passer.

[*Français*]

Les Canadiens vivant un peu partout sont fâchés. Je vous cite l'exemple des résidants de Saint-Clément de Rivière-du-Loup. Je me suis rendu à Saint-Clément de Rivière-du-Loup. Je vois ici la députée de la circonscription voisine et là aussi, on ferme des bureaux de poste. Elle sait que les gens de Saint-Clément voulaient tout simplement garder leur bureau de poste. La Société canadienne des postes est propriétaire de l'édifice. J'y suis allé et j'ai même pris un très bon goûter là, monsieur le Président. Je dois dire que c'était très bon d'ailleurs et je félicite les gens qui ont préparé le déjeuner la journée que je m'y suis rendu. J'ai fait une conférence de presse sur place.

Les gens voulaient conserver leur bureau de poste; ils voulaient tout simplement que la Société canadienne des postes en embauche un autre. Qu'y a-t-il de mal à cela? Il ne s'agit pas d'une communauté qui était en train de mourir, ce n'est pas un endroit où il n'y avait plus personne ou plus de clients et où il y avait un autre bureau de poste à un mille de là. Il n'y en a pas d'autres dans les environs, mais il y en avait un à Saint-Clément de Rivière-du-Loup. Pourquoi pas le garder ouvert, ce bureau de poste? Non, la Société canadienne des postes, par l'entremise de son plan corporatif approuvé par le gouvernement d'en face, a fermé le bureau de poste de Saint-Clément de Rivière-du-Loup, comme d'autres ailleurs au Canada, y compris dans ma circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

Ce n'est pas le bon projet de loi qui est à l'étude ce matin. Qui plus est, le projet de loi à l'étude est foncièrement mauvais car il n'accomplit pas ce que le gouvernement dit qu'il devrait faire, et cela aussi est incorrect.

Je demande donc au gouvernement de retirer cette mesure législative et de nous laisser passer à des choses plus sensées. Si le gouvernement tient absolument à parler de la Société canadienne des postes ce matin, j'ai

une bonne idée à lui proposer. Examinons plutôt le projet de loi C-217. Instituons cette procédure pour superviser la Société canadienne des postes au lieu de la laisser fonctionner comme un pigeon à qui on aurait coupé la tête.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, en voyant le projet de loi visant à modifier la Société canadienne des postes que nous étudions aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de penser à la session du Parlement d'il y a quelques années où cette société a été créée à partir du fouillis qu'était devenu le ministère des Postes.

Vers la fin de 1977-1978, les conflits de travail et les grèves se succédaient presque sans interruption aux Postes. Le nombre de griefs accumulés a atteint les 50 000, puis les 100 000 et tout le monde, syndicat, direction, population et gouvernement, a convenu qu'il fallait faire quelque chose.

• (1145)

Cela me peine beaucoup de devoir dire quelque chose de très positif au sujet d'un ancien gouvernement formé par un parti dont je ne suis pas membre, mais il me faut admettre que c'est le regretté Bryce Mackasey et ses collègues qui ont promulgué la Loi sur la Société canadienne des postes sur les instances de la population, du Nouveau Parti démocratique, des syndicats et d'autres groupes qui réclamaient un service postal efficace. La nouvelle loi apportait de grands changements et introduisait certaines innovations dont la nomination—quoique indirecte, ce qui, à mon sens, est la bonne façon de faire dans tous les cas—de représentants du monde syndical et des employés des postes même au sein du conseil d'administration.

À cette époque, M. Robert McGarry—qui, je crois, était président de l'Union des facteurs—et Ron Lang, du Congrès du travail du Canada, ont tous deux été nommés au sein du conseil d'administration de la Société canadienne des postes. Le premier président de cette société, Michael Warren, a inauguré une nouvelle ère et a instillé un nouveau sens de l'efficacité et un nouvel esprit de coopération dans le système postal canadien.

M. Warren faisait preuve d'une grande souplesse. Certaines personnes se méfiaient un peu de lui, peut-être parce qu'elles le jugeaient justement trop souple. Il était compétent. Il mettait la population en confiance. Il s'était gagné la confiance de personnes clés du monde syndical et il rencontrait régulièrement les députés de tous les partis qui s'intéressaient à la Société canadienne des postes. M. Warren et le conseil d'administration de la nouvelle société d'État ont réussi à merveille à transformer ce que certains décrivaient comme le plus grand gâchis canadien en une société relativement efficace et compétente.

Je me souviens qu'à l'époque, au début des années 80, j'étais le porte-parole de mon parti pour les questions ayant trait aux postes. J'étais heureux de pouvoir dire du bien de ce que faisait le gouvernement et de ce qui se passait dans l'administration publique au Canada. Comme je viens de le dire, il y avait quelque 50 000 ou 100 000 griefs en suspens, ce qui nuisait aux relations patronales-syndicales à Postes Canada et dans tout le pays. En deux ans environ, la pile de griefs en suspens a été réduite presque à néant. Pendant un certain nombre d'années, il n'y a eu aucun conflit de travail important. Au lieu de mettre deux semaines à traverser le Canada, il ne fallait plus que deux jours pour acheminer une lettre envoyée, disons, de Vancouver à Toronto ou d'Ottawa à Vancouver. Il arrivait même qu'en deux jours, une lettre aille d'Ottawa à Vancouver, puis jusqu'à une région éloignée de la Colombie-Britannique.

Ce n'était pas toujours le cas, mais c'était devenu la norme et, dans l'ensemble, cette norme était respectée. Malgré la propension de beaucoup de Canadiens à critiquer le service des postes, comme c'est le cas partout dans le monde, la population a commencé à admirer la performance de la Société canadienne des postes, et des gens de tous les partis ont commencé à admettre que le gouvernement pouvait faire quelque chose de bien.

Ensuite, le gouvernement actuel est arrivé avec son programme de privatisation. Une véritable équipe de démolisseurs s'est mise au travail pour ébranler la société des postes et engendrer une véritable lutte entre, d'une part, le nouveau président de la société et peut-être le gouvernement et, d'autre part, les représentants syndicaux siégeant au conseil d'administration. Ils ont commencé par neutraliser les représentants en les privant de l'information nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches à titre d'administrateurs de la société. Quand l'un d'eux a intenté des poursuites pour obtenir l'information qu'il avait le droit d'avoir en tant que membre du conseil, cela a servi d'excuse au gouvernement pour éliminer leurs postes au conseil d'administration de la société.

• (1150)

Nous sommes maintenant revenus à la même situation: quelque 100 000 griefs sont en suspens, l'acheminement du courrier accuse des retards inacceptables, presque toutes les régions rurales du Canada sont touchées par la privatisation et les fermetures et les relations de travail sont de nouveau empoisonnées, surtout depuis que cette société d'État et ce gouvernement ont pour tactique de dénigrer systématiquement les droits des employés. En effet, depuis quelques années, on engage ce que le gou-

vernement se plaît à appeler des travailleurs de remplacement, mais la plupart des Canadiens appellent cela des briseurs de grève. On les embauche massivement, on négocie de mauvaise foi avec les syndicats représentant les employés de la société et, généralement, on opère des coupes.

Maintenant, le gouvernement a le culot de dire à la Chambre et à toute la population que la société va offrir des actions à ses employés et qu'ainsi, tout va rentrer dans l'ordre. C'est de la frime. Si le gouvernement est réellement intéressé à améliorer les relations employeur-employés, à accroître l'efficacité et à restaurer la bonne réputation dont jouissait autrefois le service postal au Canada, il devrait faire un certain nombre de choses.

La première serait de réinviter les employés à avoir au moins un rôle consultatif dans le processus de définition des politiques de la société; pour cela il devrait donner aux employés deux sièges au conseil d'administration. Cela ne leur donnerait pas une position dominante, mais éviterait que les employés soient maintenus dans l'ignorance, car bien sûr il faudrait fournir à ces deux représentants les mêmes renseignements qu'aux autres membres du conseil.

Le gouvernement devrait exiger du président de la société qu'il fasse ce que faisait un de ses prédécesseurs, à savoir se rendre accessible au public, aux députés et sénateurs de tous les partis et à des représentants, pour discuter ouvertement et franchement des problèmes que connaît la société, ainsi que du problème général de la livraison du courrier au Canada.

J'aimerais pouvoir croire que celui qui se qualifie de pit-bull, le leader à la Chambre du gouvernement et ministre responsable de la Société canadienne des postes, est vraiment intéressé à faire ce qu'il dit, c'est-à-dire améliorer les relations au sein de la société. Il pourrait encore me convaincre, mais il devrait faire preuve de bonne foi et ouvrir le processus à ceux qui travaillent pour la société, pour qu'ils puissent se prononcer et avoir une contribution significative.

Dans la partie rurale de ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke, j'ai 15 municipalités et une multitude de bureaux de poste. Ces dernières années, nous avons eu nombre de fermetures, et des privatisations en série. Dans de nombreuses régions il n'y a plus de distribution rurale, mais des boîtes vertes. Une catastrophe n'attend pas l'autre.

Mon collègue, le leader parlementaire du Parti néo-démocrate, le député de Kamloops, mentionnait il n'y a pas bien longtemps un certain nombre de services que rendent les bureaux de poste dans leur localité. L'un, très important, est de contribuer à la sécurité des personnes en milieu rural. Si le maître ou la maîtresse de poste connaît les gens de la région—et la plupart les connaissent—il ou elle peut demander aux voisins ce qui est arrivé à telle ou telle personne âgée qui n'a pas relevé son courrier depuis deux jours. On peut alors vérifier si cette personne, qui vit seule, n'aurait pas eu d'accident.

• (1155)

C'est l'un des rôles très humains que joue un petit bureau de poste local dans une collectivité, en particulier dans les collectivités rurales qui, très souvent, n'ont pas de services de surveillance suffisants ou de moyen de veiller à la sécurité des gens. Il est important d'avoir ce genre de relations, de connaître tout le monde, de savoir ce qui se passe dans la région, d'avoir ce contact régulier avec tous. C'est une chose qui est très difficile à remplacer. Je demanderais au gouvernement de comprendre que c'est l'un des aspects importants que nous risquons de perdre et que c'est un lien solide qui unit le gouvernement aux habitants des régions rurales du Canada, un lien qu'il est en train de détruire en abolissant les services ruraux.

L'élimination des routes de distribution rurale et leur remplacement par des boîtes vertes posent beaucoup d'autres problèmes aux personnes âgées. Pour avoir accès à leur courrier en hiver, elles doivent traîner leurs propres pelles afin de dégager la neige autour des boîtes. Encore là, elles ne peuvent les ouvrir, car les serrures sont bloquées par le gel. La Société canadienne des postes a refusé d'installer de petits dispositifs destinés à protéger les serrures des boîtes vertes contre la neige et la glace. Quand ces personnes ont enfin déblayé la neige, elles ne peuvent même pas avoir accès à leur courrier. La Société des postes dit que c'est aux consommateurs de protéger les serrures des boîtes. Avec une telle attitude, pas surprenant que le gouvernement soit si peu populaire au pays.

De nombreux facteurs entrent en ligne de compte. Le gouvernement veut montrer que la Société canadienne des postes est rentable. Le député de Kamloops et leader parlementaire de mon parti a déjà dit quelque chose à ce sujet. Il existe de nombreux domaines où l'on pourrait non seulement améliorer les services, mais aussi augmenter les recettes de la Société canadienne des postes qui pourrait à son tour rétablir, partout au Canada, un système postal renouvelé, efficace et axé sur l'intérêt de la collectivité.

On pense notamment aux services bancaires électroniques dans les petites localités rurales du pays. C'est grâce, entre autres, à son service bancaire établi à l'échelle du pays que la société des postes de Grande–Bretagne réussit à être rentable depuis des années. Au cours des 10 dernières années, des centaines de petites localités rurales ont vu leurs succursales bancaires fermer et elles se retrouvent sans institution bancaire. Certaines parfois profitent des services d'une caisse populaire, mais ne comptent aucune succursale des grandes banques à charte du Canada.

Il s'y trouve cependant des bureaux de postes, ou du moins il y en avait. Je ne vois pas pourquoi, à l'ère de l'électronique, on ne pourrait pas établir d'excellents échanges électroniques, fournir un service bancaire de base aux consommateurs dans bon nombre de ces localités et ainsi réaliser des profits tout en assurant un service important pour la communauté. Le secteur privé a abandonné ces collectivités. Pourquoi ne pouvons–nous pas fournir à nouveau ces services essentiels au Canada rural par le truchement d'un organisme comme la Société canadienne des postes?

Il y a quelques années, la Société canadienne des postes avait mis sur pied un projet pilote d'achat par catalogue à Peterborough et dans deux autres collectivités du Canada. Eaton a aboli son service d'achat par catalogue il y a déjà plusieurs années et celui de Sears disparaîtra bientôt. Puisque la Société canadienne des postes s'occupe déjà présumément de livraison, il serait sans doute temps d'examiner à nouveau les résultats de ce projet pilote et peut–être d'en lancer un ou deux autres afin de mettre à la disposition des régions rurales des catalogues produits par la Société canadienne des postes, ou peut–être par une entreprise privée de concert avec la Société canadienne des postes, afin que les Canadiens en milieu rural puissent à nouveau profiter de ce genre de service. Il ne serait pas nécessaire de poster des catalogues. On pourrait très bien les déposer aux bureaux de poste locaux.

• (1200)

J'invite le gouvernement actuel à jeter un autre coup d'oeil sur les résultats de ces études. On a passé deux ans sur ces projets pilotes. On pourrait peut–être se lancer dans un tout autre secteur qui pourrait offrir par l'intermédiaire de la Société canadienne des postes un service public et commercial important aux Canadiens qui ont été abandonnés par le secteur privé et rétablir des emplois et des services dans les régions rurales du Canada.

J'en profite pour féliciter et remercier très rapidement ici les centaines, les milliers, en fait, de Canadiens ordinaires, notamment des régions rurales, qui ont participé à tout le mouvement Dignité rurale du Canada. Ils ont été actifs sur un certain nombre de fronts, mais particulièrement dans leur campagne pour sauver le service postal au Canada et surtout le service postal et le service communautaire dans les régions rurales du Canada. Ils ont rendu des services inestimables.

Que ce soit dans les Kootenay ou le centre–sud de la Colombie–Britannique, sur la côte nord, dans la région de l'Atlantique ou dans les Prairies, partout, dans les petites localités, ces gens–là ont beaucoup donné d'eux–mêmes pour présenter des mémoires et envoyer des délégations à Ottawa et dans tout le pays, pour manifester en faveur du maintien de bureaux de postes locaux et pour proposer eux–mêmes des douzaines de services rémunérateurs de rechange que la Société canadienne des postes pourrait offrir aux Canadiens tout en demeurant rentable et tout en faisant remonter le service gouvernemental dans l'estime de beaucoup de Canadiens de tout le pays.

Le gouvernement propose par ce projet de loi que 10 p. 100 des actions sans droit de vote de la société soient offerts aux employés de la société qui désirent en acheter. Le ministre, qui se qualifie lui–même de pit–bull, soutient que ce projet de loi contribuera à supprimer les tensions patronales–syndicales qui existent à l'heure actuelle à la société.

Enfin, je tiens à répéter ce que j'avais dit dès le début de mon intervention. Si le gouvernement actuel ou tout gouvernement veut que les Canadiens reprennent confiance en leur gouvernement, s'il veut offrir un bon service postal, s'il veut vraiment établir de bonnes relations patronales–syndicales au sein de cette société et de ce service, il devra en ouvrir le conseil d'administration à des gens de tous les milieux et particulièrement aux employés des Postes.

Il ne sert absolument à rien de détenir des actions qui ne donnent aucun droit de vote aux assemblées des actionnaires. Il faut pouvoir avoir son mot à dire. Ce qu'il faut, c'est ouvrir les voies de communication, explorer des idées nouvelles, revenir à des idées qui ont fait leurs preuves et remettre toute la notion de service postal et de service gouvernemental dans une perspective positive pour les Canadiens de telle sorte que ceux–ci puissent dire que le gouvernement fait quelque chose de bien. Le gouvernement avait l'habitude de faire quelque chose de bien; qu'il reprenne cette habitude.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire un mot sur le projet de loi C-73.

Je voudrais vous faire part d'une expérience que j'ai vécue en 1985 et 1986. Je travaillais alors avec un monsieur du nom de Frank Stronach que je considère comme étant un des entrepreneurs les plus dynamiques du Canada. Il dirigeait—et dirige toujours d'ailleurs—la société Magna International. Il s'agit d'une société qui fabrique des pièces d'auto. C'est une des entreprises les plus diversifiées dans ce domaine au Canada. Les exportations représentent 85 p. 100 de son chiffre d'affaires. Cette entreprise rivalise avec les Allemands et les Japonais et se tire très bien d'affaire. Ce qui fait la force de la société Magna, c'est la culture d'entreprise qui lui est propre. Le point névralgique de cette culture, c'est le fait que les employés sont tous actionnaires de leur société.

• (1205)

Quand j'ai entendu dire que la Chambre des communes allait être saisie de ce projet de loi, j'ai été intrigué. J'ai d'abord pensé que c'était la preuve que la Société canadienne des postes pouvait faire un pas dans la bonne direction. Or, plus je me penchais sur le projet de loi, plus je l'étudiais et me documentais à son sujet, plus je me rendais compte qu'il n'y avait nulle trace du principe qui fait la force de la société Magna: la participation au capital-actions et la participation aux bénéfices. C'est pourquoi je m'y oppose.

J'ai déjà dit à propos de ce projet de loi que je souscrivais au principe de la participation des employés au capital-actions, mais un cadre s'impose. Tout cela doit se tenir. Il doit y avoir un ensemble de règles que devront suivre les dirigeants pour que le régime puisse fonctionner adéquatement.

Je voudrais revenir brièvement au cas de la société Magna, et lire des extraits de l'acte constitutif de cette entreprise. Je veux démontrer par là en quoi son programme de participation des employés à l'entreprise et de partage des profits diffère du régime proposé dans le projet de loi. Selon moi, cette différence explique pourquoi le projet de loi ne sera pas avantageux pour les employés, et pourquoi il ne faut pas l'adopter.

Tout d'abord, lorsque le société Magna s'est constituée, elle a vu à ce que l'ensemble du régime fonctionne de façon harmonieuse. On ne peut pas instaurer un régime permettant aux employés d'acquérir 10 p. 100 des actions ou de participer aux profits sans établir des principes auxquels l'ensemble des cadres doivent adhérer. On ne peut pas se contenter de belles paroles, il faut mettre les choses par écrit, noir sur blanc. Les règles doivent être énoncées de manière à ce que chacun au sein de la société soit pleinement responsable.

On me permettra de lire rapidement le texte constitutif de la société Magna. En ce qui concerne le conseil d'administration, la société Magna estime que des cadres venant de l'extérieur savent donner des conseils impartiaux et qu'ils peuvent assurer une discipline. La majorité des membres du conseil d'administration de la société Magna sont recrutés à l'extérieur de l'entreprise.

Au chapitre de l'acquisition d'actions par les employés et de leur participation aux profits, la société Magna leur réservera 10 p. 100 de ses profits avant impôt. Ces fonds serviront à acheter des actions en fiducie de la société Magna pour les employés et seront remis en espèces aux employés, en reconnaissance de leur rendement et de leurs états de service. Dans ce cas-ci, les employés n'achètent pas d'actions, puisque 10 p. 100 des profits avant impôt de la société seront réservés à l'achat d'actions pour les employés.

Quant à la participation des actionnaires aux profits, la société Magna distribuera en moyenne 20 p. 100 de ses profits annuels nets aux actionnaires.

En ce qui concerne la participation des cadres aux profits, la société crée, afin d'assurer un engagement contractuel à long terme des cadres, un régime de rémunération qui prévoit, outre un régime de rémunération comparable à ce qui se fait ailleurs dans l'industrie, une distribution aux cadres d'au plus 6 p. 100 des profits avant impôt de la société.

La recherche et le développement technologique représentent un autre élément clé de la constitution de Magna, puisque la société affecte 7 p. 100 des ses profits avant impôt à la recherche et au développement technologique afin d'assurer sa viabilité à long terme.

• (1210)

En ce qui concerne ses responsabilités sociales, la compagnie doit verser un maximum de 2 p. 100 de ses bénéfices avant impôt à des oeuvres de bienfaisance et à des organismes culturels, éducatifs et politiques pour renforcer la trame de la société.

La direction doit faire un minimum de bénéfices. Si Magna ne réalise pas un profit minimum, après impôt, de 4 p. 100 au titre de son capital-actions pendant deux années consécutives, les actionnaires de classe A, votant en tant que groupe, ont le droit d'élire des directeurs supplémentaires.

Dans le cas d'investissements importants, si plus de 20 p. 100 de l'actif de Magna doit être investi dans une nouvelle entreprise totalement différente, les détenteurs d'actions de classes A et B ont le droit de se prononcer sur une telle transaction, chaque catégorie votant séparément.

Enfin, toute modification des statuts de l'entreprise doit être approuvée par les détenteurs d'actions de classes A et B votant séparément.

La raison pour laquelle j'ai pris le temps de décrire en détail la constitution de cette entreprise, c'est que ce projet de loi ne traite que d'un seul aspect de la culture de la Société canadienne des postes. À moins que le régime d'actionnariat ne s'inscrive dans la philosophie d'ensemble de la société, il n'y a absolument aucune protection pour les personnes qui achètent ces actions. Il n'y a absolument aucune obligation de rendre compte.

Cette idée, que de plus en plus d'entreprises font leur, est bonne mais elle ne peut produire de résultats que si l'on prend en considération tous les aspects de l'entreprise. Un député a dit ici plus tôt que lorsqu'on a affaire à une compagnie comme la Société canadienne des postes qui, au cours des cinq dernières années, s'est montrée si peu attentive aux besoins des communautés du pays tout entier, on ne peut que constater qu'elle a contribué davantage à éroder la confiance des citoyens qu'à la renforcer.

Nous savons tous que, pendant de nombreuses années, le service postal canadien était non seulement un service indispensable dans les petites communautés de notre pays, les localités rurales, mais aussi le symbole de la présence fédérale. C'était l'un des instruments à la disposition des pouvoirs publics pour galvaniser le pays et lui donner un élan commun.

Je me souviens qu'en 1980, particulièrement pendant le référendum, nous avons affirmé la présence fédérale au Québec en effectuant des travaux de réfection dans les bureaux de poste. Nous avons veillé à ce que le logo formé du mot Canada et du drapeau, qui est devenu le symbole du gouvernement national, soit mis en vedette pour rappeler à la population des collectivités les services qu'elle reçoit du gouvernement canadien.

Depuis quelques années, je remarque que la présence du gouvernement fédéral se fait très discrète, peu importe la province ou la collectivité où l'on se trouve. Nous avons commencé par faire disparaître le blason et voilà que nous allons éliminer le logo.

Dans ma circonscription, il y avait les deux succursales postales A et G qui permettaient de donner des services non seulement aux petites entreprises, mais aussi aux personnes âgées. Ces succursales faisaient vraiment partie du tissu social de la collectivité, mais elles sont maintenant disparues.

À mon avis, les gestionnaires aux Postes ont oublié qu'un des principaux ingrédients de la réussite d'une société est un moral solide, c'est-à-dire un esprit positif. Je crois que les mesures qu'ils prennent depuis quelques années nuisent à cet esprit. Je comprends mal leur mode de gestion parce que le principe qui sous-tend l'intérêt des propriétaires, et selon lequel on remet entre les mains des employés une partie de l'entreprise, une partie de ses actions, vise justement à améliorer le rendement, à fournir de meilleurs services à des coûts plus concurrentiels et avec une efficacité plus grande.

• (1215)

Il me semble qu'ils s'y prennent de façon incohérente. Si ce projet de loi avait pour objet d'informer les employés actuellement en place dans les bureaux de poste qu'ils ne paieraient pas les actions de leurs poches mais que, comme dans le cas de Magna, 10 p. 100 des actions leur seraient distribuées à tous sur les bénéfices réalisés, il serait peut-être alors possible de changer totalement l'esprit qui règne à la Société canadienne des postes.

Quand les gens sont traités de façon équitable, la productivité manifestement augmente. Cela fait partie de la nature humaine. Sur ce plan, les services postaux ont vraiment manqué le coche.

J'appuie le point de vue comme quoi cette mesure législative ne fera rien pour améliorer les services postaux au Canada. Elle ne fera rien pour améliorer le climat de travail et remonter le moral des employés des bureaux de poste. Je le tiens de tous les niveaux de cette société, depuis la direction jusqu'au simple postier.

Je ne crois pas que ce soit là la bonne formule, et j'encourage le gouvernement à revoir ses plans. Il ne devrait pas prendre ce qui est fondamentalement un bon principe et lui donner une forme où il n'y a pas de responsabilité financière. Ces deux éléments ne sont pas liés comme ils le devraient.

Il devrait examiner ce qu'ont fait d'autres sociétés comme Magna qui ont très bien réussi et s'en sont très bien tirées durant cette récession. Son ratio bénéfices-actions est un des plus élevés. Ses profits atteignent des niveaux record et le président-directeur général, de cette société attribue la forte productivité et le bon moral qui règne parmi les employés au fait qu'il y a près de 17 000 actionnaires de Magna qui savent pertinemment que, à la fin de l'année, 10 p. 100 des profits avant impôt serviront

à l'achat d'actions qui seront réparties entre les employés.

Grâce à ce système, une société peut fabriquer un meilleur produit à un prix plus compétitif. Magna est aujourd'hui une société aussi compétitive que ses contreparties en Allemagne et au Japon. C'est d'un système comme ça dont nous avons besoin pour assurer la participation au capital et aux bénéfices des employés. Ce qu'il nous faut, c'est un système où tout se fait de façon transparente et ouverte, où la direction est aussi responsable que l'employé, et non une mesure partielle comme celle-ci.

[*Français*]

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'aimerais, pour commencer, féliciter mon ami, mon collègue de Broadview—Greenwood pour son allocution aujourd'hui.

J'aimerais peut-être mentionner aujourd'hui que la Société canadienne des postes a l'intention de fermer au moins 5 000 bureaux de poste ruraux à travers le Canada. Le député de Broadview—Greenwood a bien parlé aujourd'hui de présence fédérale dans les communautés rurales, et j'aimerais l'en féliciter. Je sais qu'il demeure à Toronto, ce qui fait que parfois on peut perdre la vision d'un pays d'un océan à l'autre, la vision d'un pays avec des communautés rurales. Mais je connais mon collègue, et il connaît le Canada. Je peux de plus assurer les concitoyens et concitoyennes de ma circonscription que ce député connaît la situation à travers le pays.

• (1220)

J'aimerais peut-être demander au député de nous donner son opinion sur la décision de la Société canadienne des postes de fermer les bureaux de poste ruraux. Je sais que dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur, on vient d'annoncer la fermeture d'un bureau de poste à Pointe-Verte. Le maire Maxime Lejeune et son conseil s'opposent à cette fermeture; les citoyens, citoyennes et moi-même nous nous y opposons.

Le député a parlé d'une présence fédérale dans les communautés. Pourrait-il peut-être nous faire des commentaires sur ces politiques de la Société canadienne des postes?

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

L'un de nos députés a avancé tout à l'heure quelques idées dont nos services postaux pourraient tirer partie. Il a parlé des services bancaires, par exemple, et je crois que c'est une bonne idée.

Le problème que nous éprouvons, c'est le gouvernement lui-même. Peu importe qui sera le prochain chef de ce parti, la députée de Vancouver ou le député du Québec, c'est qu'il a pour principe de battre en retraite, comme gouvernement national. C'est lui qui a opéré le repli le plus considérable dans toute l'histoire de notre pays. Pour peu qu'un service ou une société ne soit pas immédiatement rentable, il l'élimine, le fait disparaître ou s'en départit.

La plupart des entreprises ont des difficultés, et je n'arrive pas à comprendre pourquoi car il y a en face quelques personnes qui ont l'expérience du monde des affaires, mais, de toute évidence, elles n'ont aucune influence sur le Cabinet. Dans l'entreprise, lorsque la rentabilité est menacée, il y a un effort de créativité au conseil d'administration, dans l'usine, dans tous les services. Il s'agit de voir comment on peut se diversifier si les ventes sont à la baisse et que la rentabilité n'y est plus. L'entreprise essaie de diversifier sa production pour améliorer la rentabilité, survivre et garder ses employés.

Le gouvernement a une responsabilité supplémentaire. Il n'a pas à se soucier uniquement des finances, de la gestion des deniers publics. Il doit aussi veiller à ce que les régions du pays qui n'ont pas la masse démographique critique aient droit à des services à la hauteur des normes nationales, comme les centres plus riches.

C'est cela, être Canadien. C'est avoir des normes nationales, des services nationaux et on y a droit, peu importe de quelle région on est, d'une région défavorisée ou rurale ou encore du centre-ville de Toronto. Le gouvernement a complètement négligé de tenir compte de cette attitude à l'égard de l'ensemble de notre pays.

Je suis étonné de voir le ministre des Approvisionnements et Services parmi nous. Je sais qu'il y a beaucoup de créativité chez les fonctionnaires de son ministère. Pourquoi ne pourrait-on pas reprendre certains bureaux de poste ruraux et en faire des centres où il serait non seulement possible de faire des transactions bancaires, mais où les petites entreprises pourraient aussi venir soumissionner pour tenter de décrocher des contrats avec le gouvernement?

Ces bureaux pourraient devenir de tout petits centres où l'ensemble des services de l'État seraient disponibles. Avec la technologie informatique que nous possédons aujourd'hui, ces institutions pourraient devenir plus que de simples bureaux de poste. Ils pourraient faciliter la délivrance des passeports. Ils pourraient alléger considérablement la tâche des bureaux des députés et donner des services plus complets, devenant ainsi rentables.

• (1225)

Voilà dans quelle voie Postes Canada devrait s'engager. J'ai toujours été convaincu que Postes Canada, outre ses responsabilités de service postal, avaient une importante contribution à faire en affirmant la présence fédérale. Le gouvernement et les députés qui l'appuient atténuent gravement la présence fédérale depuis dix ans, et ils vont le payer cher aux prochaines élections.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais proposer une idée au député de Broadview—Greenwood et l'inviter à faire quelques observations. Il pourrait peut-être même donner une réponse, car il s'agit en partie d'une question.

L'un des problèmes que nous observons à la Société canadienne des postes depuis quelque temps, c'est que les analystes de systèmes et les ingénieurs ont pris le contrôle, et étant donné l'absence de participation véritable des employés ou des gens qui travaillent en relations étroites avec la société, surtout en région rurale mais aussi au niveau des activités courantes dans les localités canadiennes, tout a été fait pour adapter l'entreprise au système, un système de conception interne, au lieu de concevoir l'entreprise et les méthodes de travail au sein de l'entreprise pour qu'elles répondent aux besoins de la collectivité.

Je voudrais simplement évoquer deux exemples pris dans ma circonscription de Kootenay-Ouest—Revelstoke. Venant de Toronto, le député ne connaît peut-être pas bien ce genre de situation locale, mais une lettre postée à Slocan—localité située à 20 milles de New Denver—doit franchir trois vallées et deux chaînes de montagnes, en tout plus de 200 milles vers l'ouest avant de passer par le tri pour ensuite franchir à nouveau trois vallées et deux chaînes de montagnes et emprunter deux traversiers ou passer par un aéroport où souvent les avions ne peuvent atterrir à cause des conditions météorologiques, de la topographie et des montagnes, bref, il faut une semaine pour que cette lettre arrive à destination 20 milles plus loin.

Ce cheminement a été établi pour correspondre au système, un système conçu par quelque analyste de systèmes ou quelque ingénieur excentrique, et qui est complètement coupé de la réalité. Ce genre de chose n'a tout simplement pas de bon sens. Si les gens qui occupent des postes de responsabilité au sein de l'entreprise échangeaient sur une base permanente avec les gens qui connaissent réellement la vie telle qu'elle est dans ces localités, que ce soit par le truchement d'un organisme central ou de quelque autre façon—nous pourrons en définir les modalités plus tard—ils empêcheraient peut-être ce genre de cauchemar bureaucratique.

Autre exemple, le courrier venant de Nelson doit être expédié à Vancouver pour y être trié. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais la période tire à sa fin et il reste juste assez de temps pour une brève réponse.

M. Mills: Monsieur le Président, je voudrais revenir à l'expérience que j'ai vécue avec Magna. Je précise au ministre que ces deux années ont été très intéressantes. Après les prochaines élections, il voudra peut-être songer à se joindre à cette entreprise qui est très créative, très positive.

En observant M. Stronach, j'ai été surpris de le voir fouiller dans les poubelles, lorsqu'il inspectait des usines, afin d'évaluer le moral du personnel. S'il y trouvait beaucoup de matières premières, il savait que l'usine ne fonctionnait pas bien. Autrement dit, il y a trop de diplômés en administration des affaires. Je n'ai rien contre eux, mais la société Magna était unique du fait que ce sont ses ouvriers qui la menaient. Il y avait bien quelques diplômés de service qui vérifiaient les livres, quelques comptables, mais M. Stronach avait sa propre vision des choses, sa propre philosophie, et tout fonctionnait très bien.

Je crois sincèrement que nous devrions nous inspirer de ce modèle. Je ne partageais pas toutes les idées de Frank. Certaines me paraissaient un peu farfelues. Il reste que c'est en respectant l'ouvrier qui travaille à l'atelier et en l'écoutant qu'on parvient à stimuler sa créativité, à fabriquer de meilleurs produits et à offrir de meilleurs services à des prix compétitifs.

Il y a trop de dirigeants et trop de sociétés au Canada qui sont comme la Société canadienne des postes. Voilà, à mon avis, le problème qui ronge la Société canadienne des postes. Le temps est venu d'examiner la situation et de consulter les employés. Tout espoir n'est pas perdu.

• (1230)

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés que je participe à ce débat aujourd'hui. J'appuie évidemment mes collègues qui sont contre ce projet de loi, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le projet de loi vise à vendre aux employés 10 p. 100 des actions sans que ces détenteurs d'actions n'aient le droit de vote. Je dois dire cependant que pour ce qui est du crédit d'impôt, c'est évidemment excellent, mais le projet de loi ne prévoit pas la participation directe des employés dans la direction et le fonctionnement de Postes Canada en particulier.

L'idée est noble, il ne faut pas s'en cacher. Cependant, j'aurais un exemple, personnel si vous voulez, à partager avec mes collègues de la Chambre ayant été un participant actif lorsque les employés de la compagnie Spruce Falls Power & Paper Co. Limited, à Kapuskasing, dans mon comté, ont acquis majoritairement des actions dans leur compagnie. Ceci revêtait une grande signification pour eux, extrêmement importante, dans ce sens qu'à partir de ce moment-là ces mêmes employés contrôlaient leur avenir, participaient directement aux décisions de la direction de la compagnie. Ainsi, leur attitude a changé très sérieusement, c'est-à-dire qu'on accomplissait avec beaucoup plus de fierté un travail; le taux d'absentéisme avait diminué; et finalement ils avaient un sentiment d'appartenance, le sentiment qu'en bout de ligne, au moment de la retraite, ils auraient quelque chose de très précis et de très valable à posséder.

Ce n'est pas le cas avec le projet de loi C-73. Si le gouvernement avait prévu de donner au moins le droit de vote à ces nouveaux détenteurs d'actions, j'aurais été d'emblée un de ses supporteurs, mais ce n'est malheureusement pas le cas. D'autant plus qu'au cours des 10 dernières années nous avons tous été témoins de l'évolution désobligeante de la privatisation éventuelle de cette société de la Couronne qui, en fin de compte, appartient aux Canadiens.

Il y a un prix à payer, et ce prix a été la fermeture de nombreux petits bureaux de poste, je dis bien petits, parce que ceux-ci sont situés dans les régions rurales du Canada. C'est un prix extrêmement élevé dans ce sens que dans la grande majorité des cas, c'était le seul endroit dans la communauté où il y avait une présence du gouvernement fédéral. C'était probablement le seul endroit, la seule bâtisse, là où flottait un drapeau canadien.

Nous avons vu lors du débat entourant le référendum et l'Entente de Charlottetown que les Canadiens avaient quand même ce très grand désir de se sentir à part entière au sein de cette communauté canadienne. Et Postes Canada était un de ces instruments par lequel on faisait la promotion de l'unité canadienne.

Mes concitoyens, dans ces bureaux de poste qui ont été fermés—il y en a eu six dans mon comté—attachaient une énorme importance à cette présence. Pour eux, cela voulait dire que le gouvernement fédéral les prenait au sérieux et leur donnait aussi une importance, contrairement aux centres urbains, aux plus grandes villes du Canada, là où, à cause de la grande population, il y a énormément de présence fédérale puisque tous les départements, tous les ministères y sont représentés.

• (1235)

Dans les petits bureaux de poste ruraux, il y avait également cette présence humaine. Encore une fois, j'aimerais partager une expérience avec vous. Mes parents, ma mère en particulier, ont géré un bureau de poste dans la petite communauté d'Opasatika pendant 37 ans. Je me souviens, lors du décès de ma mère, du nombre de personnes qui ont assisté à ses funérailles dans notre petite église; elle était bondée. Je n'ai pu m'empêcher de reconnaître l'apport de ma mère à cette communauté, en ce sens qu'elle recevait, tous les jours, les gens du village qui venaient chercher leur courrier au bureau de poste. Elle avait toujours une bonne parole pour ces gens et c'est pour cela qu'on l'appréciait.

Le bureau de poste, chez nous, servait également de lieu de rencontre, d'échanges, d'information, parce que nous avons toujours eu un babillard sur lequel les gens pouvaient afficher ce qu'ils voulaient. Tout ceci pour vous dire que le contact humain qu'on avait auparavant disparaît tranquillement.

Nous avons également connu la mise en place des superboîtes de courrier qui ont causé énormément de problèmes, surtout dans les régions rurales, encore une fois, là où en particulier l'hiver, le déblaiement de la neige n'est pas toujours fait adéquatement, sans parler des problèmes qu'on a à ouvrir ces boîtes à courrier lorsque celles-ci sont gelées. Donc, vous pouvez constater par tous ces faits que ce projet de loi ne vise aucunement à améliorer la situation des bureaux de poste, surtout en région rurale.

L'an dernier, un autre des bureaux de poste de ma circonscription, celui-ci situé à Moonbeam, était sur le point de fermer. Les gens se sont ralliés à la cause et se sont donné comme objectif de faire en sorte que leur bureau de poste ne ferme pas, puisque l'édifice renfermant le bureau de poste était relativement neuf, était en bonne condition et que la qualité du service que l'on y offrait était également très appréciée par les gens de la municipalité de Moonbeam.

Nous ignorons ce qui s'est produit—et probablement qu'on ne le saura jamais—mais nous avons réussi, croyez-le ou non, à garder ce bureau de poste ouvert. C'est tout à l'avantage et à l'honneur de Postes Canada qui a su reconnaître, à ce moment-là, que le bureau de poste

revêtait une grande importance pour la municipalité de Moonbeam. La question se pose à ce moment-ci de savoir pourquoi on ne pourrait en faire autant pour d'autres petites communautés.

Il y a sûrement de légères modifications qui peuvent être apportées, en ce sens que Postes Canada perd de l'argent; ce n'est pas une société de la Couronne qui est profitable. De plus, on doit s'ajuster, surtout en ces temps difficiles que nous vivons, car il n'y a personne qui puisse contester le fait que ces ajustements, ces modifications doivent être apportées dans le but de sauver de l'argent et nous en convenons. Mais de là à fermer complètement un bureau de poste, surtout pour les gens qui l'estiment, c'est très difficile à accepter. Postes Canada le sait; donc, on se demande pourquoi on continue avec cette politique de fermeture de bureaux de poste ruraux au Canada.

J'ai un autre exemple à vous communiquer au sujet de la coupure de services. La semaine dernière, le bureau de poste de Kapuskasing a émis l'avis qu'il y aurait 16 heures par semaine qui seraient coupées. Ce n'est pas tellement le nombre d'heures qui est important ici, mais beaucoup plus le principe. Je vous explique pourquoi.

• (1240)

Tout d'abord, il n'y aura plus de classement de courrier le samedi. Ceci aura pour effet que le lundi matin, les postillons auront moins de courrier à délivrer, puisque celui-ci sera toujours dans les sacs postaux ou sur les tables. Alors, on coupe dans un service; au lieu d'avoir le courrier le lundi comme c'était l'habitude depuis un très grand nombre d'années, on ne l'aura que le mardi.

Deuxièmement, on les a également informés que pour tous les changements d'adresse, le courrier sera redirigé, réacheminé vers Ottawa. Il est extrêmement difficile de suivre la logique dans ce dossier tout d'abord parce que, auparavant, cela prenait une heure par jour pour faire les changements d'adresse, ce qui signifiait que le courrier était livré la même journée. En l'envoyant à Ottawa, cela nécessitera maintenant quatre jours avant que le courrier ne revienne.

Alors, que doit-on penser, tout d'abord, du service? Que doit-on penser du prix de 110 $ pour un changement d'adresse? Que doit-on penser du fait que le courrier de première classe qui, normalement, devait être livré dans une journée, le sera maintenant quatre jours plus tard? Il est très possible de comprendre la réaction des gens d'affaires qui, à leur avis, paient suffisamment cher pour un service qui leur est très important. Qu'on pense à la réaction de ces gens d'affaires qui, à l'avenir, auront plutôt recours aux compagnies individuelles de livraison de courrier à travers le Canada. Si la Société canadienne des postes croyait qu'en agissant ainsi, elle économiserait de l'argent, elle se trompait. Elle faisait gravement erreur.

Alors, en guise de conclusion, je dirais que la vente de ces actions aux employés pourrait avoir des effets extrêmement bénéfiques, puisque ces mêmes employés auraient sûrement intérêt et prendraient beaucoup plus à coeur l'intérêt de Postes Canada. Mais ce n'est pas le cas. La tendance actuelle veut que les employés s'impliquent beaucoup plus dans leur entreprise, que ce soit une entreprise de 1, 3, 5, 10 ou même 500 personnes. Il est évident que la tendance future sera que les employés participent directement au fonctionnement et à la prise de décisions de leurs entreprises. Puisque ce ne sera pas le cas avec ce projet de loi, je me vois dans l'obligation de voter contre.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le député a fait une excellente intervention et j'ai bien apprécié ses observations.

Cela dit, je me demande si mon collègue pourrait élaborer quelque peu sur la question des relations de travail au sein de la Société canadienne des postes. Cette question préoccupe les Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Traditionnellement, les relations de travail ont été très mal servies dans cette société; il y a eu abus de confiance de la part de l'administration. Le député croit-il que ce projet de loi puisse aider à améliorer la situation?

M. Bélair: Je vous remercie, monsieur le Président. Je remercie le député de Victoria de sa question. Non, ce projet de loi n'aidera absolument pas les relations employeur-employés.

• (1245)

C'est la raison pour laquelle j'ai dit dans mon discours que le projet de loi C-73 ne tenait pas compte de la tendance des employés à détenir une participation au sein de leur compagnie. La mesure législative ne tient pas compte de cette tendance parce que les actions qui seront vendues aux employés seront des actions sans droit de vote.

S'il existe un climat de confrontation, ce projet de loi n'atténuera absolument pas le problème. Je suis fermement convaincu que le gouvernement a raté une excellente occasion de proposer à l'employeur et aux employés un régime en vertu duquel les deux parties auraient participer au processus de prise de décisions de l'entreprise. Avec le temps, les relations entre les deux groupes, car il s'agit bien de deux groupes, se seraient assainies de façon spectaculaire, et tous les Canadiens en auraient bénéficié puisque le service serait devenu meilleur. De même, la livraison du courrier se serait améliorée et les employés auraient eu plus à coeur l'avenir de la société.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Je veux demander à mon ami de Bonavista-Trinity-Conception s'il souhaite

prendre la parole avant 13 heures, auquel cas je suis prêt à l'accommoder. Est-ce que cela convient au député?

M. Mifflin: Oui.

M. Brewin: Très bien. Je vais par conséquent m'efforcer d'être bref. Ce projet de loi a fait l'objet d'un débat très poussé à la Chambre. On en a discuté à l'étape de la deuxième lecture. J'ai eu la chance de participer au débat à cette occasion et de formuler certaines opinions. Je vais donc être bref.

Je m'oppose avec toute la vigueur possible à ce projet de loi. Cette mesure serait vraiment une première étape vers la privatisation de la Société canadienne des postes. Une telle mesure peut parfois être indiquée, bien que ce soit probablement plus rarement le cas à mes yeux qu'à ceux d'autres députés de cette Chambre. Bref, il peut y avoir des occasions où la privatisation est une mesure valable, mais ce n'est pas le cas ici.

La Société canadienne des postes a longtemps été gérée comme une entreprise du XIX^{e} siècle. C'est ça la cause du problème. Les dirigeants de la société sont allés à l'école des relations de travail d'Ebenezer Scrooge, avec le résultat que les relations de travail aux Postes sont catastrophiques.

D'ailleurs, il vaudrait mieux parler de relations avec la direction plutôt que de relations de travail puisque c'est principalement la direction de la société qui est responsable de l'état des relations avec les employés. Aucune autre direction d'entreprise du pays n'accumulerait plus de 100 000 griefs, congestionnant ainsi le système tout entier. Il est maintenant impossible pour un employé ayant un grief légitime d'obtenir justice au sein de la société. Le système est un échec sur toute la ligne, et la faute en incombe à la direction. Ce projet de loi n'est pas de nature à y changer quoi que ce soit.

Le simple fonctionnement de la société pose problème, car la direction ne consulte pas les employés, enfreignant du même coup une règle fondamentale de la gestion moderne. La Société canadienne des postes s'entête sans cesse à mettre en pratique de supposées nouvelles méthodes qui sont conçues pour créer de l'anxiété au sein de la main-d'oeuvre et réduire l'efficacité du service au public en général.

Par exemple, à Victoria, elle a récemment créé un système où au lieu d'être trié à Victoria le vendredi et la fin de semaine, le courrier est acheminé par camion et traversier, pouvez-vous imaginer, trié mécaniquement pendant la fin de semaine et renvoyé à Victoria le lundi ou le mardi pour être distribué un jour plus tard aux habitants de Victoria. C'est malheureusement caractéristique de la Société des postes. Et cela a de sérieuses conséquences sur la qualité du service.

• (1250)

Il nous est probablement tous arrivé un jour de devoir téléphoner à la Société des postes pour obtenir des renseignements. Il n'est plus possible de parler à des êtres humains à la Société des postes. Le service obtenu au bout du fil n'est jamais le bon. Je reprends l'exemple de Victoria. Cette ville est une capitale provinciale et une des villes canadiennes où la croissance est la plus forte, mais la société a déménagé son service de demandes de renseignements à Vancouver. Il nous faut donc téléphoner dans un bureau de Vancouver où le personnel ne sait pas de quelle partie de la ville nous parlons.

J'ai téléphoné la société l'autre jour. J'ai tout d'abord été mis en attente puis mon appel a été acheminé vers quelqu'un qui m'a dit que ce n'était pas à son service que je devais m'adresser. Mon appel a été transmis à quelqu'un d'autre qui m'a répété la même chose. J'ai été mis en attente, puis l'appel a été coupé. Je n'ai jamais obtenu de réponse. C'est ce que vivent des milliers de Canadiens lorsqu'ils essaient de savoir ce qui est arrivé à leur courrier ou d'obtenir des renseignements sur les services.

Tous les Canadiens connaissent le problème du courrier non sollicité. Lorsque j'ai voulu étudier ce problème dans ma circonscription, je me suis heurté à la mentalité que l'on retrouve maintenant à tous les échelons de la société. Les représentants de la société ont commencé à parler du service au client, mais ce qu'ils entendaient par là, c'était le service aux entreprises qui veulent que leur courrier non sollicité arrive jusque dans les foyers.

Le client n'est plus le citoyen ordinaire, celui ou celle qui veut poster une lettre avec l'assurance qu'elle arrivera à destination dans un délai raisonnable. Le client, c'est maintenant l'entreprise. À mon sens, cela résume bien les problèmes de la société.

Il faut changer les choses. Plutôt que de prendre l'orientation que nous impose le projet de loi, nous devons changer toute notre attitude face à cette société. Tout d'abord, il faut consulter la population. La Société canadienne des postes et le gouvernement devraient établir dans toutes les régions du Canada de petits comités publics chargés d'examiner, du point de vue de la population, les problèmes qui entravent le bon fonctionnement de la société.

Il faudrait ajouter à cela un processus de consultation véritable des employés, par l'intermédiaire de leurs syndicats, pour connaître les changements qui seraient souhaitables au sein de la société. Si l'équipe de travail n'a pas un bon moral, c'est tout simplement impossible pour les employés d'assurer le service comme il se doit.

Ce projet de loi est imparfait. Il ouvre la porte à la privatisation de la Société canadienne des postes. Il ne règle en rien le problème des relations de travail. Il ne fait rien pour modifier la direction de la société. Tant que la direction restera la même, il ne sera pas possible de modifier les attitudes qui nuisent à cette société et qui empêchent cet important service d'évoluer normalement.

Je demande à la Chambre de rejeter ce projet de loi à cette étape et de renvoyer cette mesure inacceptable au gouvernement en lui demandant d'adopter une tactique complètement différente à l'endroit du service au public que la Société canadienne des postes est chargée d'assurer.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter mon ami, le député de Victoria, de me fournir cette occasion de prendre la parole. Lui et moi devons assister à la même réunion, cet après-midi. Je lui sais donc gré de me permettre de participer dès maintenant au débat en troisième lecture du projet de loi à l'étude, car je n'aurais pas pu le faire plus tard cet après-midi.

J'ai quelques observations à faire au sujet des interventions précédentes. Mon collègue, le député d'Essex-Kent, en a parlé avec éloquence et beaucoup d'à-propos ce matin. Le dernier à prendre la parole a été le député de Cochrane—Supérieur, le dernier libéral s'entend. Je n'oublie pas le député de Victoria. Tous deux ont mis en relief la dimension humaine de ce qui est en train d'arriver à la Société canadienne des postes.

Je m'oppose avec véhémence à ce projet de loi. Si des mesures s'imposent à l'égard de la Société canadienne des postes, ce ne sont certes pas des mesures de privatisation, ni l'élaboration d'un projet de loi qui amorce le processus de privatisation. De telles mesures rangent les employés dans une catégorie à part. En substance, ils pourraient acheter des actions, mais des actions sans droit de vote. Je ne veux pas entrer dans les détails du projet de loi, car il a été discuté en comité.

• (1255)

À mon avis, le principe du projet de loi remet en question tout le fonctionnement du service postal au Canada. Je vais vous lire un passage, pour clarifier les choses et pour mettre un peu en perspective l'exposé relativement court que je ferai ici ce matin.

Lorsque cette société d'État a été créée en vertu de la Loi sur la Société canadienne des postes, son mandat comportait cinq ou six principes. C'est le premier principe qui me préoccupe et qui se lit ainsi: «L'opportunité d'adapter, qualitativement et quantitativement, ses prestations et ses produits. . .»— je souligne «prestations.»—«. . .à l'évolution de la technologie des communications.»

Si, par certains des exemples qu'on a donnés au cours des 10 dernières minutes à la Chambre, on veut faire évoluer la technologie des communications, soit les communications entre deux êtres humains, alors j'estime que nous sommes très loin du but recherché.

Le mandat conféré en 1986 à la Société canadienne des postes pour qu'elle ferme 5 221 bureaux de poste ruraux—pas urbains, mais ruraux—causant ainsi la perte de 10 000 emplois, progresse rapidemment. On me dit que 1 200 de ces bureaux de poste ont été fermés dans les régions rurales et qu'environ 3 200 personnes ont perdu leur emploi. Le seul fait que des personnes aient perdu leur emploi, alors que 1,6 million de Canadiens sont actuellement en chômage, rend la situation ignoble et honteuse. D'une façon générale, c'est très inquiétant.

Je vais vous donner un exemple. C'est le plus récent que je puisse citer, mais il pourrait y en avoir et il y en a effectivement bien d'autres. Je ne blâme pas les fonctionnaires en cause. Lorsqu'on est fonctionnaire et qu'on travaille pour une société d'État ou pour le gouvernement, on a un mandat et des instructions à exécuter. Sinon, on est congédié. Or, qui veut être congédié de nos jours, étant donné le taux de chômage? Si on perd son travail, on n'aura peut-être pas droit à l'assurance-chômage, à cause d'une autre intitiative récente du gouvernement.

Je cite ici l'exemple de Spaniards Bay qui est une localité de ma circonscription comptant environ 3 000 habitants. Ayant fixé la réunion pour décembre à la dernière minute, nous avons réussi à l'annuler et à la reporter après Noël. Aussi, le 10 janvier, les représentants de la société sont venus rencontrer les représentants élus de Spaniards Bay. Je n'ai pu assister à cette réunion.

Le représentant politique, le député de l'Assemblée législative, m'a dit que, à cette réunion et en fait à la réunion de suivi, toutes les objections possibles avaient été soulevées pour montrer pourquoi Spaniards Bay, qui

a déjà eu son service postal réduit pour ce qui est du nombre d'heures d'ouverture il y a deux ans, ne voulait pas qu'on fasse de changements.

Tout ce que les représentants de la Société canadienne des postes ont pu faire, c'est hocher la tête et répéter que leur mission consistait à rappeler que lorsqu'une occasion naturelle se présente, le maître de poste doit prendre sa retraite. Qu'il faut alors recourir à une autre sorte de service postal. Que c'est ce qui se fait dans tout le Canada. Que c'est ce qui se fait dans ces 5 221 cas. Que c'est ce qui allait se faire dans cette localité. Pourquoi? Parce que c'est comme cela pour tout le monde. Ces représentants ne peuvent faire preuve de compassion, car c'est contraire à leur mission.

Pouvez-vous imaginer la colère, la déception et la surprise des habitants de Spaniards Bay quand ils ont entendu parler de ces cinq cas d'exception pour la circonscription du premier ministre. Il y en a d'autres. Je ne vais pas donner de détails parce que je n'en ai pas le temps, mais cinq bureaux de poste épargnés dans des localités dont la population est de 363, de 3 733, de 4 000, de 1 000, de 225, et dans le cas le plus flagrant, dans une localité de 121 habitants. La Société canadienne des postes a annoncé qu'un poste serait libre immédiatement au bureau de poste. Personne n'a posé sa candidature. Si elle avait respecté ses règles, elle aurait dû fermer ce bureau de toute façon à cause de l'occasion qui s'offrait naturellement, mais elle ne l'a pas fait et a recruté quelqu'un. Ce n'est pas ce que j'appellerais appliquer les règles et se conformer au mandat d'une manière juste et équitable.

Si nous avons besoin d'améliorer la Société canadienne des postes, si nous avons des projets de loi et si nous devons adopter cette mesure législative à la Chambre, c'est, à mon avis, pour revenir à ce qui se faisait avant et pour redonner aux Canadiens le service adéquat que le premier ministre leur avait promis lors de la campagne électorale de 1984, quand il a déclaré que le gouvernement allait accorder une très grande importance à l'amélioration des services de la Société canadienne des postes.

Pour ma part, je ne pense pas que la fermeture, par le gouvernement, de 5 221 bureaux de poste dans les régions rurales du Canada dans le cadre de son effort systématique de démolition du Canada rural soit une amélioration des services. Si le gouvernement se sert de ça pour faire adopter le projet de loi C-73 à l'étape de la troisième lecture, je pense qu'il fait fausse route et qu'il est loin de recevoir l'appui de ce côté-ci de la Chambre et de bon nombre de mes collègues.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA CONTREBANDE DU TABAC

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, il serait urgent que les gouvernements analysent en profondeur les effets de la contrebande du tabac. Les commerçants trouvent que la contrebande de cigarettes leur fait la vie dure. Il faut réévaluer le système de taxation et mettre au pas certaines réserves autochtones et autres réseaux de bénéficiaires de cette contrebande, qui privent les gouvernements de plusieurs centaines de millions de dollars de revenus.

Récupérons ces montants d'argent en diminuant les taxes aux différents paliers de gouvernement. Tolérerons-nous longtemps cette flagrante irrégularité? J'invite les ministres des Finances, du Revenu et de la Justice des gouvernements concernés à prendre le taureau par les cornes et mettre au pas ceux qui trafiquent illégalement des cigarettes et de l'alcool, et évitent de remettre à l'État impôts et taxes.

Y a-t-il une volonté de vouloir enrayer un tel fléau au Québec et au Canada?

* * *

[*Traduction*]

L'AIDE OFFICIELLE AU DÉVELOPPEMENT

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ridicule, stupide, destructive, voilà quelques-uns des adjectifs utilisés pour décrire la dernière série de coupures à l'aide officielle au développement.

Ceux d'entre nous qui ont consacré leur vie à s'assurer que ce soient les plus nécessiteux qui profitent de l'aide du Canada sont abasourdis par ce changement d'orientation du gouvernement, un changement qui représente l'abandon de notre politique officielle qui visait à aider les pays et les populations les plus pauvres du monde.

Article 31 du Règlement

Ce changement de politique qui résulte d'une réduction de 10 p. 100 de notre budget d'aide internationale a été mis en oeuvre sans la moindre consultation publique et pendant une année d'élection, alors que le mandat du gouvernement a expiré.

M. Mahbub ul Haq, l'auteur du rapport du PNUD, disait qu'une décision dans ce sens serait «un désastre absolu». Non seulement ces coupures ont été faites sans consulter le public canadien, mais elles ont aussi été faites sans consulter les pays touchés.

Tout comme ce gouvernement a démontré, par ses politiques, le peu de cas qu'il fait de la population de ce pays, il démontre, par ces mesures, son mépris pour les plus démunis de ce monde. De toute évidence, ce gouvernement ne comprend pas la nature de l'aide au développement, la nécessité d'une politique de développement qui commence à la base, auprès de la population, et amène les sociétés civiles à l'auto-détermination et à l'auto-suffisance.

* * *

[*Français*]

TAQRAMIUT NIPINGAT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, Taqramiut Nipingat s'inquiète des coupures budgétaires, annoncées le 2 décembre dernier, aux programmes des communications des sociétés autochtones.

Cet organisme produit et distribue dans le Nord du Québec des émissions radiophoniques et télévisées, conçues par des Inuit dans la langue inuktitut. En plus de préserver la culture inuit et de protéger la langue inuktitut, Taqramiut Nipingat fournit des services indispensables de communication à plusieurs milliers de personnes.

Je crois sincèrement que ce programme de communication ne doit pas être réduit en raison de l'importance économique du Nord québécois et de cette région éloignée.

Je demande au ministre des Finances de réviser le projet de loi C-113, car Taqramiut Nipingat est une des seules possibilités de formation et d'emploi dans le Nord.

[*Traduction*]

LES JEUNES AUTOCHTONES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, les Canadiens ont été outrés en apprenant les circonstances entourant la récente épidémie de suicides chez les jeunes autochtones. Des études révèlent qu'il y a cinq à sept fois plus de suicides chez les jeunes autochtones que chez les jeunes en général.

À Big Cove, à Davis Inlet, dans les communautés nishnawbe-aski du nord-ouest de l'Ontario et à Stanley Mission dans ma circonscription, le tableau est partout le même: les taux de chômage qui oscillent entre 80 et 90 p. 100 et des siècles de génocide culturel, voilà les raisons qui amènent les jeunes autochtones à désespérer de l'avenir.

Or, cette année, le gouvernement fédéral a retranché plus de 40 millions de dollars des programmes de développement économique des autochtones, tout en gonflant les budgets d'aide sociale de 52 millions de dollars. Les premières nations mettent de l'avant d'excellentes propositions de nature à résoudre ce problème, mais elles vont se perdre dans l'engrenage bureaucratique pendant que la crise s'intensifie chez les autochtones.

Les Premières nations veulent mettre fin au cycle de la dépendance et du désespoir. Les Canadiens, dans leur ensemble, partagent leur vision d'un avenir prometteur pour les jeunes autochtones.

Seul le gouvernement, qui est pourtant censé être le grand défenseur de la cause autochtone, fait la sourde oreille. Tant qu'il en sera ainsi, ce sont les jeunes autochtones qui vont être pénalisés.

* * *

LA VIOLENCE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le meurtre d'un bambin de deux ans commis récemment par deux garçons de 10 ans en Angleterre a consterné les citoyens de bonne volonté de tous les coins de la planète. Malheureusement, l'attitude à la source de ce crime existe aussi au Canada de nos jours.

• (1405)

Les gens d'un océan à l'autre nous demandent de prendre les mesures nécessaires pour que la violence cesse de prendre de l'ampleur au sein de notre société. Il

faudrait que tous les paliers de gouvernement travaillent de concert afin de déterminer quelles sont les causes des attitudes et des comportements de cette sorte et afin d'apporter une solution à ces problèmes.

Il est effectivement difficile de légiférer en matière de moralité et de comportement, mais pour le bien du pays et des prochaines générations, nous devons faire tous les efforts possibles, dans plusieurs secteurs et dès maintenant, afin de rétablir la sécurité dans nos quartiers.

Les secteurs névralgiques sont notamment la violence de plus en plus présente à la télévision et dans les films, la pornographie, l'éclatement des familles, l'importance exagérée accordée aux droits par rapport aux responsabilités qu'on néglige, la pauvreté et l'absence de programmes et d'établissements adéquats pour venir en aide aux jeunes en difficulté. Je demande à tous les gouvernements et à la société de s'unir pour contrer cette tendance inquiétante.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, l'absence d'une politique cohérente des transports au Canada n'est nulle part plus évidente que dans le nord de l'Ontario. En supprimant le service de VIA Rail dans le Nord et en ne faisant rien pour le transport du grain de l'Ouest, le gouvernement actuel a clairement montré qu'il n'a pas la volonté ni le courage d'apporter les changements qui s'imposent au Canada pour que l'Est et l'Ouest soient traités équitablement.

Le gouvernement actuel pousse les régions à adopter une orientation nord-sud pour assurer leur avenir économique. Sault Ste. Marie se trouve reliée au meilleur réseau de transports inter-États au monde. Windsor et le sud-ouest de l'Ontario sont à proximité du Michigan. Sarnia n'est séparée que par la largeur d'une rivière du réseau inter-États et ma propre région, soit le nord-ouest de l'Ontario, sera forcée d'adopter un réseau de transports nord-sud. Nous sommes à une quarantaine de milles de ce réseau inter-États.

Je me demande quand les Canadiens de ces régions finiront par compter sur la société Amtrak pour assurer leur service ferroviaire voyageurs. La politique en matière de transports du gouvernement actuel pousse les régions à assurer leur avenir économique d'une façon qui n'est pas dans l'intérêt supérieur du Canada, soit dans l'axe nord-sud plutôt qu'est-ouest.

* * *

L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Bill Casey (Cumberland-Colchester): Monsieur le Président, le 2 février, j'ai fait une déclaration à la Chambre et j'ai interrogé le ministre au sujet des modifications proposées à la loi sur l'aide au transport des céréales fourragères. Si les modifications proposées sont adoptées, elles auront pour effet de pénaliser indûment et injustement les agriculteurs des provinces atlantiques.

Une autre modification proposée, qui nuira à cette région, est la réduction du programme de taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes, qui aide les industries de ces provinces à être concurrentielles. Le programme existe depuis 1927.

Si ces programmes, qui existent de longue date, sont réduits tel que proposé, les provinces atlantiques verront leur position concurrentielle se détériorer. Les milieux agricoles et industriels ont présenté à leurs ministères respectifs des plans qui tiennent compte des besoins financiers du gouvernement tout en évitant d'imposer un fardeau indu à la région des provinces atlantiques.

Dans l'intérêt de la collaboration du gouvernement et de l'industrie des provinces atlantiques, je demande au gouvernement de mettre en oeuvre ces propositions plutôt que les mesures dont nous sommes présentement saisis.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, j'ai à maintes reprises réclamé qu'une commission d'examen de l'évaluation environnementale étudie la proposition d'ajouter des pistes à l'aéroport international Pearson.

Je suis consterné par la décision de Transports Canada de passer outre aux recommandations de la commission. Dans son rapport, cette dernière demande qu'aucune décision ne soit prise pour le moment concernant la construction d'une ou de plusieurs pistes supplémentaires à Pearson.

En outre, le rapport fait remarquer, et à juste titre, que toute décision d'aller de l'avant serait perçue comme le signal que les préoccupations exprimées devant la commission sont tombées dans l'oreille d'un sourd, comme ce fut le cas lors des efforts précédents visant à amoindrir les effets négatifs de Pearson sur la communauté environnante.

La décision de Transports Canada d'ignorer sa propre commission d'évaluation environnementale est lourde de conséquences pour les pouvoirs publics. Quelles que soient les conclusions de la commission, la décision du gouvernement de tout simplement passer outre à ses recommandations met en doute l'efficacité d'un tel examen, sans parler du gaspillage de l'argent des contribuables.

Article 31 du Règlement

Les habitants d'Etobicoke et des communautés avoisinantes demandent instamment au gouvernement de renverser sa décision et d'élaborer une stratégie d'ensemble en matière de transports qui, au lieu de l'alourdir, allégerait l'énorme fardeau environnemental que fait peser l'aéroport Pearson sur les communautés qui l'entourent.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'ai été bouleversée et horrifiée d'entendre la députée de Mississauga-Est dire que le Sous-comité sur la pauvreté était une parodie de comité.

Elle s'en prend ainsi à la réputation de la présidente mais aussi à celle de tous les membres du comité et des députés de tous les partis représentés à la Chambre. Ses observations sont scandaleuses.

N'a-t-elle jamais entendu parler de l'initiative «Grandir ensemble»? Se moque-t-elle du montant de 2,6 milliards de dollars ou encore de la prestation pour enfants visant à aider les familles à faible revenu? La députée ne s'en est-elle pas aperçu?

• (1410)

Il est tragique qu'un citoyen canadien doive vivre dans la pauvreté et le sort des enfants canadiens est pour nous tous un sujet très vif de préoccupation. Permettez-moi de dire que les libéraux et les néo-démocrates ne sont pas les seuls capables de compassion. Le gouvernement a déployé de grands efforts non seulement pour donner un appui financier aux Canadiens défavorisés, mais surtout pour mettre à leur disposition des outils leur permettant d'assurer leur autonomie.

Il est peut-être temps que ma collègue soit mise au courant des réalisations du gouvernement dans le domaine social. . .

M. le Président: Le temps de parole de la députée est écoulé.

* * *

LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

M. John Brewin (Victoria): La semaine dernière, le gouvernement a signé un accord visant la vente d'uranium à Taïwan, ce qui va à l'encontre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Jusqu'ici, le Canada a toujours soutenu qu'il ne vendrait de matières nucléaires qu'aux pays signataires du Traité sur la non-prolifération, lequel a pour but de mettre fin comme son nom l'indique à la prolifération des armes nucléaires.

Ce traité doit être reconduit en 1995. Il va faire l'objet d'une série de négociations extrêmement difficiles. Le Canada et le monde ont nettement intérêt à ce que ces négociations aboutissent. Or, voici qu'à la veille même de ces négociations sur la reconduction du Traité, le gouvernement porte atteinte à cet instrument et par là même à la sécurité des Canadiens et des peuples du monde entier.

Pour aggraver encore les choses, le gouvernement fait passer la vente de ces matières nucléaires par les États-Unis de façon à contourner les clauses du Traité et a conclu un tel accord à la suite de la visite que le ministre de l'Agriculture a effectuée à Taïwan, contrairement à la polique officielle du Canada.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le président, les communautés autochtones partout au Canada ont désespérément besoin d'aide. Les autochtones savent ce qui doit être fait, mais le gouvernement continue de leur refuser les outils dont ils ont besoin.

Un cercle vicieux lie la pauvreté et le logement inadéquat et surpeuplé à la violence familiale, à la toxicomanie et au suicide. Le gouvernement n'a pourtant rien fait pour améliorer le logement et les conditions économiques des autochtones et des habitants du Nord. Il a plutôt contribué à empirer la situation.

Malgré la crise du logement pour les autochtones et les habitants du Nord, il a réduit les fonds qui y sont consacrés. Malgré de forts taux de chômage chez les autochtones, il a sabré les fonds consacrés au développement économique des autochtones et aux communications autochtones.

Dans le nord du Canada, la télévision en langues autochtones fournit des emplois en plus de diffuser de l'information sur les problèmes sociaux que les gens ne peuvent pas obtenir autrement à cause de leur isolement.

Il faut une nouvelle approche qui tienne compte du fait que tout est interrelié et que les solutions viendront des gens eux-mêmes si on leur donne des chances, mais le gouvernement actuel a négligé de leur donner ces chances. Il est temps de changer de gouvernement.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, en Saskatchewan, nous avons vu récemment le NPD de la province appuyer l'amélioration des échanges commerciaux avec le Mexique. Le parti a osé de timides «oui, mais. . .»

Voici ce que dit un article récent du *Regina Leader Post*:

Les dénonciations néo-démocrates de l'ALENA deviennent lassantes.

L'article met en relief leurs constants revirements.

J'invite tous ceux qui veulent vraiment en savoir plus long sur ces relations commerciales à lire cet article. En voici la conclusion:

> Bref, la position néo-démocrate et syndicale sur le libre-échange est un ramassis de clichés usés qui présente les dehors de la solidarité, mais qui tente en fait de masquer l'hypocrisie politique et l'égoïsme des syndicats.

Monsieur le Président, il est temps que tous les partis reconnaissent que la croissance économique du Canada et la préservation de son niveau de vie sont indissociables. Dans un cas comme dans l'autre, l'esprit de parti n'a pas sa place.

* * *

[*Français*]

ERNST ZUNDEL

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, la décision de la police provinciale de l'Ontario de ne pas accuser Ernst Zundel pour sa promotion de haine et de fausseté sur l'holocauste est extrêmement décevante.

[*Traduction*]

Il appartient au procureur général néo-démocrate, Marian Boyd, de décider de porter des accusations au criminel en vertu des dispositions du Code criminel sur la propagande haineuse. Au lieu de reconnaître que la négation de l'holocauste est l'une des armes les plus puissantes du néo-nazisme, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario fait l'autruche.

Le gouvernement allemand s'est plaint de ce que les écrits publiés par Zundel au Canada soient utilisés pour soutenir les organisations nazies et racistes d'extrême droite. Il est temps de mettre un terme à ce genre d'activité criminelle.

J'espère que le gouvernement néo-démocrate de la province va mettre fin à cette propagande haineuse.

* * *

LA NORMALISATION DES EXAMENS SCOLAIRES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les Canadiens ont beaucoup à apprendre. Il existe maintenant des examens internationaux en mathématiques et en sciences. Au niveau international, les élèves canadiens de 4e année se classent dans la moyenne, mais ceux de 8e année se font surclasser par les élèves de nombreux pays.

Article 31 du Règlement

• (1415)

Les diplômés canadiens du secondaire obtiennent des résultats encore plus lamentables. Depuis 25 ans, l'évaluation confirme une baisse des connaissances de base des élèves. Il semble que nous laissons tomber nos élèves.

À la fin de 1991, les provinces ont reconnu qu'il fallait des examens nationaux uniformisés. Toutefois, le Programme d'indicateurs du rendement scolaire qu'elles proposaient a connu certains problèmes.

En tant que nation, nous voulons que nos diplômés puissent rivaliser sur le nouveau marché mondial. Nous voulons que nos jeunes poursuivent leurs études afin qu'ils puissent décrocher des emplois intéressants. J'espère que les Canadiens conjugueront leurs efforts pour atteindre cet objectif.

Ensemble, les divers niveaux de gouvernement peuvent élaborer un système d'examens uniformisés qui permettra aux parents et aux enseignants de cerner les besoins de nos élèves et d'y répondre pendant leurs années de formation.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, le gouvernement nage dans la plus grande confusion relativement à sa position sur le projet de loi touchant l'ALENA et les accords parallèles proposés sur l'environnement et les normes de travail.

Le premier ministre affirme qu'on devrait peut-être retarder la présentation du projet de loi pertinent et, au sujet des accords, il dit qu'ils n'ont rien à voir ou presque avec le Canada.

D'un autre côté, le ministre du Commerce extérieur déclare que le gouvernement entend faire adopter le projet de loi sur l'ALENA avant le 1er juillet et il contredit ensuite à nouveau le premier ministre en affirmant que ces accords sont importants pour le Canada et que nous devons être à la table des négociations.

Entre-temps, le ministre des Finances donne lui aussi des signes semblables de confusion sur la scène intérieure. Il promet de présenter sous peu un budget pour s'attaquer au déficit. Il ajoute que ce plan sera probablement basé sur le plan précédent qui n'a pas abouti.

Il s'agit donc d'un nouveau plan basé sur un ancien plan qui a échoué. Manifestement, le gouvernement nage dans la confusion la plus totale. Il n'a pas de chef ni d'orientation précise sur les plans national et international.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense.

Selon un magazine d'aviation de réputation internationale, Agusta, la société italienne à laquelle le gouvernement achète les hélicoptères EH–101, aurait maintenant une dette de 1,4 milliard de dollars et serait maintenant placée sous la protection de la Loi sur la faillite en Italie.

Le gouvernement italien ne semble ni prêt ni capable de renflouer la société aux termes des règles de la Communauté européenne.

Pourquoi la ministre insiste–t–elle pour risquer des milliards de dollars de deniers publics afin de soutenir une entreprise qui est à la veille de fermer ses portes? Va–t–elle au moins suspendre l'application du contrat afin que nous puissions nous assurer que les Canadiens ne vont pas finir par subventionner une entreprise étrangère en faillite?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas lieu de croire que le contrat ne sera pas respecté.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, permettez–moi de poser une question supplémentaire sur la qualité du produit offert.

À la fin de janvier, le prototype du EH–101 s'est écrasé pour des raisons inconnues entraînant la mort de quatre personnes dont le pilote d'essai. Le ministère italien des Transports a interdit de vol les huit prototypes qui restent et il a ouvert une enquête qui n'est pas encore terminée.

Pourquoi le gouvernement s'est–il engagé à acheter un hélicoptère extrêmement coûteux alors qu'il n'est toujours pas prouvé qu'il soit sûr ou fiable? Combien d'argent le gouvernement va–t–il payer pour les erreurs d'autrui?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le prototype dont le député parle et qui s'est écrasé n'est pas le même modèle dont il est question dans nos contrats.

Le gouvernement a choisi ce modèle pour remplacer les deux flottes d'hélicoptères et la flotte d'aéronefs à voilure fixe pour la même raison que le parti du député qui a siégé au comité permanent a appuyé à l'unanimité, avec ses collègues, l'achat de ces hélicoptères en novembre 1990.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, la ministre sait pertinemment que lorsque le comité a fait rapport, le coût des hélicoptères s'élevait à moins de 40 p. 100 de ce qu'il est maintenant et que c'était avant l'écrasement du prototype.

En somme, ce que la ministre nous dit, c'est que le gouvernement a engagé des milliards de dollars pour acheter des hélicoptères dont la fiabilité reste à prouver à une entreprise qui est en train de faire faillite, sans s'assurer de protéger les contribuables canadiens.

La ministre peut–elle nous dire quelles garanties le gouvernement a reçues en cas de non–exécution du contrat? Et toujours dans un esprit d'honnêteté et d'équité et de bon gouvernement, la ministre va–t–elle déposer le contrat d'achat d'hélicoptères afin qu'on puisse évaluer les engagements qui ont été pris et la façon dont le gouvernement canadien peut s'extirper du pétrin dans lequel la ministre nous a placés?

• (1420)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce que prétend le député ne s'appuie sur rien de concret.

En ce qui concerne l'écrasement du prototype qui, en fait, n'est pas le modèle visé par nos contrats, je m'inquiète davantage du plus récent écrasement de l'un de nos Sea King vieillissant, au large de la Floride.

Selon moi, les Canadiens veulent qu'on fasse appel à la technologie moderne pour respecter certaines normes de sécurité et ils ne souhaitent certes pas que, par opportunisme politique, on mette en danger la sécurité des hommes et des femmes qui servent dans nos forces armées.

M. Brian Tobin (Humber–Sainte–Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de la Défense.

Le gouvernement et la ministre de la Défense continuent d'augmenter presque tous les mois le coût de ces hélicoptères. Au début, il y a de cela un certain nombre d'années, ces appareils devaient coûter 2 milliards de dollars. Leur coût est ensuite passé à 4,4 milliards de dollars. Il y a quelques semaines, ils ont reconnu qu'il atteindrait 5,8 milliards de dollars.

Dans les premiers communiqués émis par le prédécesseur de la ministre, il était question d'un coût de 4,4 milliards de dollars, comprenant le coût des hélicoptères, des pièces de rechange, des manuels techniques et de la formation ainsi que les frais administratifs. Évidemment, cela ne comprenait pas ce qu'il en coûtera pour armer ces hélicoptères et renforcer les frégates.

La ministre de la Défense a certainement ces chiffres sous la main. Peut-elle dire à la Chambre et, par l'entremise de cette dernière, aux Canadiens, ce qu'il faudra encore débourser, en plus des sommes déjà annoncées, pour rendre ces hélicoptères fonctionnels, pour aider une entreprise italienne et pour gaspiller l'argent des contribuables?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, l'opposition présente à la Chambre des données tout à fait fantaisistes. Elle imagine des chiffres presque quotidiennement.

Depuis que le gouvernement en a fait l'annonce, le prix de ces hélicoptères s'est maintenu à 4,4 milliards en dollars actuels. C'est le prix qui a été annoncé au début et il restera le même jusqu'à la fin.

Les députés de l'opposition ont cité des chiffres qui sont utilisés dans tout contrat important d'une durée supérieure à 13 ans. Les chiffres qu'ils citent sont exprimés en dollars que l'on a rajustés pour tenir compte d'une éventuelle inflation. Les députés de l'opposition essaient de faire croire qu'il s'agit de chiffres différents.

Le coût est de 4,4 milliards en dollars courants et il n'a jamais changé.

M. Brian Tobin (Humber-Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, cette réponse laisse autant à désirer que la situation financière d'un des partenaires de l'entreprise conjointe qui a présenté la note pour les hélicoptères.

Je veux poser une question à la ministre de la Défense. Il ne s'agit pas d'une question qui concerne les approvisionnements et services, mais bien la défense. Sur la fiche technique que le ministère de la Défense a préparée et qui décrit l'équipement utilisé par ces hélicoptères, il est fait état de deux torpilles par hélicoptère, de 24 bouées acoustiques, de marqueurs fumigènes, etc. Il n'est pas fait mention de cet équipement dans le communiqué que le ministère de la Défense a émis et qui explique le coût des hélicoptères. C'est un fait.

La ministre de la Défense peut-elle nous dire quels coûts supplémentaires il faudra engager pour armer davantage les 16 frégates? Quels coûts supplémentaires faudra-t-il engager pour les 35 hélicoptères qui semblent devoir être armés?

Vous n'avez pas dit toute la vérité aux Canadiens. Dites-la leur maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre. Les députés de part et d'autre de cette Chambre savent que, conformément à notre usage, nous n'employons pas le pronom personnel «vous» même s'il s'agit d'un échange passionné et qu'il faut adresser ses questions à la présidence.

Que tous les députés des deux côtés de cette Chambre sachent bien que j'y tiens.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, lorsque cette question a été soulevée pour la première fois, j'ai dit au député que les aéronefs et les systèmes allaient coûter 1,4 milliard de dollars plus 1,4 milliard de dollars, pour un total de 2,8 milliards de dollars.

Les autres coûts comprennent ceux de la logistique, des pièces de rechange et du matériel périphérique qui viennent se greffer aux aéronefs, et non pas simplement le coût de l'appareil et des systèmes qu'il comporte.

À l'époque, j'ai invité le député à assister, s'il le voulait, à une séance d'information sur cette question. En fait, il n'est venu qu'après la séance d'information. Il n'y a pas assisté. Il a simplement posé des questions après coup. Seul un autre député de son parti a assisté à la séance. Il n'en a pas tenu compte. Il ne voulait pas connaître les faits.

• (1425)

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Dick: Nous serions très heureux de. . .

M. Tobin: C'est un mensonge. Monsieur le Président, levez-vous.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député se rétractera. Le député ne va pas s'en tirer comme cela, et il le sait.

Des voix: Rétractez-vous.

M. le Président: Tous les députés comprendront certainement que, pour le Président, il s'agit, en l'occurrence, d'une situation délicate.

Comme le député a beaucoup d'expérience à la Chambre et qu'il y a été élu il y a longtemps, il est probablement préférable que moi et lui nous réglions cette question entre nous. Tout autre commentaire serait superflu.

M. Tobin: Monsieur le Président, par déférence pour la présidence, je retire les paroles que j'ai adressées à cette dernière.

M. le Président: Je remercie le député. Je remercie aussi ses collègues d'avoir accepté ma suggestion selon laquelle, dans un cas comme celui-ci, il vaut mieux que le président et le député en cause règlent la question entre eux.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je vous remercie de votre intervention. Il s'agit d'une question très importante pour tous les partis à la Chambre. J'ai assisté à la séance d'information et l'automne dernier j'ai demandé à la ministre associée de la Défense nationale si elle était au courant du fait que ces hélicoptères n'étaient pas adaptés aux frégates et que les modifications nécessaires coûteraient des millions de dollars.

J'ai maintenant été informé du fait qu'il existe des problèmes de conception encore plus graves qui affectent la compatibilité des hélicoptères et des frégates. Ces problèmes touchent les aspects fondamentaux du projet et pourraient entraîner son annulation.

La question que je pose est très importante. La ministre a-t-elle été informée de tout autre problème de conception pouvant nuire aux capacités des frégates si ces hélicoptères se trouvent à bord et, dans l'affirmative, la ministre en informera-t-elle la Chambre?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Non, monsieur le Président.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer la ministre que les détails de ces problèmes seront rendus publics demain.

Je veux simplement signaler qu'hier la ministre a dit à la Chambre que l'on devrait se pencher sur tout le projet, y compris l'achat des frégates et des hélicoptères. Ce sont ses propres paroles. La ministre a hérité de ce projet de ses prédécesseurs.

La ministre, qui a vaillamment défendu ce projet, va-t-elle faire preuve de courage politique et nommer une commission d'enquête indépendante pour revoir ce projet et faire économiser des milliards de dollars aux contribuables canadiens?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que j'allais demander la tenue d'une étude. J'ai simplement rappelé aux députés que les hélicoptères en question font partie du projet de frégates et que le fait d'éliminer ceux-ci aurait une incidence sur ce projet.

Lorsque j'ai fait allusion à la possibilité de se pencher sur cette question, j'ai vu des députés d'en face hocher de la tête pour manifester clairement leur désaccord face à cette suggestion.

J'ajoute qu'en assumant les fonctions de ministre de la Défense nationale j'ai évidemment dû me pencher sur les engagements que nous avons pris, et je dois dire qu'en ce qui a trait au projet d'achat d'hélicoptères, j'ai été très rassurée par l'appui du député de Victoria qui, en tant que membre du comité permanent, faisait partie du consensus en faveur du remplacement de nos hélicoptères Sea King par des EH-101. Je l'en remercie.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je cite le hansard d'hier, où la ministre à dit:

> Je pense que c'est là une chose sur laquelle nous devrions nous pencher.

Je veux aussi signaler deux points à la ministre. Premièrement, la recomandation ne disait pas qu'il fallait acheter des hélicoptères EH-101, mais bien qu'il fallait remplacer les Sea King. Le rapport renferme des observations favorables sur les EH-101, mais la situation a changé depuis le dépôt de ce document et nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes prêts à résilier cette entente, compte tenu des faits dont nous sommes maintenant au courant.

La ministre va-t-elle reconnaître les faits nouveaux qui nous sont communiqués à chaque jour concernant ces hélicoptères et va-t-elle reconnaître qu'il importe de reconsidérer cet achat?

• (1430)

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député pour dire que la situation a changé depuis novembre 1990, avec la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Cela dit, le député a appuyé ce projet.

Selon moi, si la situation a changé, ce n'est pas tant en raison de la fin de la guerre froide que de l'imminence d'une lutte qui sera probablement plus chaude et qui motive la question du député, il me semble.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la ministre de la Défense nationale.

Il est vrai que la situation a changé et que la compagnie italienne en question est au bord de la faillite. C'est également vrai que le prototype d'hélicoptère qu'elle recommande a eu un accident qui a coûté la vie à quatre personnes. Depuis l'annonce de ce projet l'année dernière, c'est vrai que le coût a augmenté, non seulement de

deux milliards, mais il est possible maintenant qu'il s'agisse de quatre milliards.

J'aimerais donc demander ceci à la ministre: Étant donné qu'il y a des milliers d'enfants au Canada qui n'ont pas de nourriture, est-ce qu'elle serait prête à annuler ce contrat en faveur des Canadiens et des Canadiennes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, ce qui me préoccupe, c'est l'accident récent d'un de nos vieux *Sea King*. Je suis consciente du besoin de sécurité de nos hommes et de nos femmes des Forces canadiennes et de la nécessité de ne pas leur faire prendre place dans de vieux hélicoptères non sécuritaires.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, si elle porte intérêt aux femmes et aux hommes des forces armées, pourquoi veut-elle acheter un hélicoptère dont le prototype a eu un accident qui fut fatal pour quatre personnes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il ne s'agit pas du même prototype que notre hélicoptère. Je pense qu'il faut souligner que beaucoup de prototypes dans le monde subissent des accidents au cours du processus de vérification des hélicoptères, des avions, etc. Ce n'est pas une raison pour annuler ce contrat.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de la Défense nationale.

La ministre sait qu'elle faisait erreur hier quand elle a dit à la Chambre qu'elle n'avait pas été mise au courant des propos sexistes et outrageants qui ont été tenus par un de ses collaborateurs. Étant donné que le commandant du Centre médical de la Défense nationale s'oppose de toute évidence à la politique d'égalité des sexes dans les forces armées, comme l'a dit la ministre à la Chambre hier, pourquoi n'a-t-elle pas relevé le colonel G.D. McLean de ses fonctions?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis heureuse que la députée pose cette question parce qu'en faisant enquête sur la question très grave qu'elle a soulevée, j'ai appris que la raison pour laquelle on ne m'avait pas informée de cette affaire était que la question avait déjà été réglée, que le kiosque d'information sur la parité salariale dans les forces armées avait été installé et que le militaire qui semblait ne pas comprendre la politique avait fait l'objet des mesures lui s'imposaient dans son cas.

La question avait été réglée avant que la députée la soulève. Je suis convaincue qu'elle ne le savait pas quand elle l'a fait et qu'elle se réjouira de cette conclusion satisfaisante.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Pendant qu'elle fait campagne, la ministre croit peut-être que la question a été réglée de manière satisfaisante. Cependant, si elle s'ouvrait les yeux, elle saurait que les emplois occupés principalement par des femmes dans les forces armées sont rémunérés à un taux discriminatoire comparativement aux emplois occupés surtout par des hommes.

Si la ministre ne prend aucune mesure au sujet des propos du colonel McLean, quelle mesure concrète prendra-t-elle aujourd'hui pour mettre fin à la discrimination contre les femmes dans son ministère?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis heureuse de dire que le gouvernement du Canada a déjà pris des mesures en ce sens. C'est la politique du gouvernement du Canada. C'est la politique des Forces canadiennes et c'est la politique qui est appliquée dans les forces armées.

* * *

• (1435)

LES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Comme le ministre le sait, l'industrie ferroviaire du Canada traverse une crise. Le CN se débarrasse de sa principale ligne de chemin de fer entre Truro et Sydney. Le CP se retire complètement de la région de l'Atlantique. Les deux sociétés ferroviaires ont fusionné dans la région de la vallé de l'Outaouais et parlent de le faire jusqu'à Winnipeg. La semaine dernière, on a appris que le CN coupera encore 10 000 emplois.

Tout cela se produit sans que le gouvernement fédéral ait le moindre projet d'étudier l'infrastructure ferroviaire pour déterminer les changements souhaitables.

Le ministre des Transports mettra-t-il immédiatement sur pied un groupe de travail chargé de déterminer quelle devrait être l'infrastructure de base pour le transport ferroviaire? Dans le cadre de ce projet, pourrait-il interdire tout abandon de ligne de chemin de fer et toute nouvelle coupure de poste tant qu'un plan de réorganisation n'aura pas été mis au point?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait certainement, puisqu'il a assisté ce matin à la conférence de presse, que la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux a déposé son rapport. Je l'ai moi-même déposé officiellement à la Chambre ce matin.

J'ai précisé que ce rapport allait être soumis au Comité permanent de la Chambre des communes pour qu'il étudie et nous communique ses observations. Parallèlement, le ministère des Transports mettra sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les réalisations de la Commission royale sur le système de transport des voyageurs et le rapport qu'elle a présenté.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le ministre devrait peut-être écouter la question plutôt que de nous lire la réponse qu'on lui a préparée. Je ne parlais pas de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux. Je parlais de l'avenir du transport ferroviaire dans notre pays. Le rapport de cette commission ne peut qu'engendrer une plus grande déréglementation et donner plus de pouvoir aux sociétés ferroviaires pour abandonner les lignes de chemin de fer d'un bout à l'autre de notre pays.

Je pose de nouveau la question au ministre. Imposera-t-il un moratoire sur tout nouvel abandon de ligne de chemin de fer importante? Imposera-t-il un moratoire sur les coupures de postes au CN et au CP, jusqu'à ce que nous sachions quel type de transport ferroviaire est nécessaire pour notre pays?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député s'intéresse vraiment à l'avenir de notre pays, il devrait plutôt être fier de l'attitude du CN. Compte tenu de sa situation financière et de son objectif de bien servir sa clientèle, le CN a décidé de rationaliser ses opérations.

Le député devrait savoir—et je le précise s'il ne le sait pas—que la plus importante société ferroviaire des États-Unis a un chiffre d'affaires d'environ cinq milliards de dollars par année et compte 31 000 employés. Avec un chiffre d'affaires de moins de trois milliards, le CN compte aussi 31 000 employés. C'est normal que cette société veuille réduire le nombre de postes, rationaliser ses opérations et devenir plus productive.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il est aussi mentionné dans le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, et je cite: «La situation des compagnies ferroviaires s'est détériorée et risque de devenir dramatique avant la fin de la décennie.» La commission ajoute également dans son rapport que le gouvernement doit privatiser le Canadien National. Le ministre a ce rapport en main depuis le 30 janvier. Les employés du CN ont le droit de savoir ce qui se passe. Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté la politique de privatiser CN Rail?

[*Traduction*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais savoir quelle est la position du député et quelle est la position de son parti sur la question. Ce matin, à sa propre conférence de presse tenue après le dépôt du rapport de la commission d'examen, il a déclaré que lui et son parti ne s'opposaient pas fondamentalement et définitivement à la privatisation.

• (1440)

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, peut-être le ministre pourrait-il s'efforcer, pour une fois, de répondre directement et honnêtement aux questions afin que nous puissions tenir un vrai débat à la Chambre.

M. le Président: Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un à la Chambre qui doute de la volonté des deux côtés de poser des questions directes et d'obtenir des réponses directes, mais je crois que nous pouvons nous dispenser d'utiliser le mot «honnêtement» de manière à laisser croire qu'une réponse n'est pas donnée honnêtement. Le député peut poursuivre.

M. Manley: Monsieur le Président, je n'utiliserai plus le mot «honnête» en parlant du ministre.

La question des lignes aériennes est également abordée dans le rapport. Le ministre dit depuis quelques temps déjà qu'il a l'intention de «recalibrer», pour reprendre son jargon, le cadre réglementaire applicable au transport aérien au Canada.

Le rapport de sa commission ne lui est d'aucun secours à cet égard. Il est temps que le ministre cesse d'attendre les rapports de commissions d'enquête, comités d'examen, groupes de travail et comités des transports pour commencer à dire comment il entend sauvegarder la concurrence dans le transport aérien intérieur.

Comment s'y prendra-t-il? Quand prendra-t-il des mesures? Quand assumera-t-il ses responsabilités?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, honnêtement, je répondrai que les représentants de la direction de chacune des deux sociétés aériennes ont récemment déclaré devant un tribunal que celles-ci savaient quel était leur problème: c'est la surcapacité.

J'estime que si les sociétés aériennes savent où se situe le problème, elles doivent s'y attaquer elles-mêmes. Si elles ne le font pas, nous interviendrons.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre aura remarqué dans le rapport sur la Loi sur les transports nationaux que la commission a recommandé de radier le développement régional de la liste des priorités de notre système de transports nationaux. Il sait probablement aussi que, cédant à de fortes pressions, son gouvernement a été obligé d'inclure cet élément dans la loi de 1987.

Le développement régional est un élément absolument indispensable dans les systèmes de transport de toutes les régions du Canada. Pourtant, le ministre n'a pas dit le moindre mot lorsque cette recommandation a été présentée, ni même quand la commission royale d'enquête l'a réitérée.

Le ministre donnera-t-il aujourd'hui même à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens l'assurance que le développement régional continuera de faire partie intégrante de notre politique nationale de transport?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, les deux commissions d'enquête, la Commission royale d'enquête sur le transport des passagers et la Commission de révision de la Loi nationale des transports ont fait des recommandations similaires. Il s'agit de deux commissions d'experts dans le domaine des transports qui ont consacré beaucoup d'efforts à cette question.

Je pense que le député devrait se réjouir du fait que nous allons donner l'occasion à des députés, par le biais du Comité permanent des transports, d'examiner ces recommandations d'experts et de fournir leurs propres recommandations au ministère des Transports. Au même moment, le ministère des Transports fera aussi ses devoirs pour en arriver à déterminer quelles sont les recommandations qui sont applicables, quelles sont celles que nous devrions retenir et celles que nous ne devrions pas retenir.

[*Traduction*]

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Certains des points soulevés dans ce rapport sont manifestement incorrects. Cela se voit tout de suite. Celui qui porte sur le développement régional touche aussi bien des villes comme Montréal, Québec et Baie Comeau que Winnipeg et Halifax. En effet, le développement régional est crucial pour ces villes. En renvoyant cette question pour fins d'examen, en la reléguant au second plan, le ministre risque encore de déstabiliser ces économies locales.

Je lui pose de nouveau la question: le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement est pleinement conscient de l'importance des transports dans l'économie des régions?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je l'ai dit. Je le répète. Ces deux commissions étaient composées d'experts dans le domaine des transports. Ceux-ci ont formulé des recommandations pour le court, le moyen et le long terme.

Le député devrait se réjouir de voir que des députés seront maintenant chargés d'étudier ces recommandations au sein du Comité permanent des transports et de rendre compte à la Chambre des dispositions à prendre à leur égard.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Comme il le sait, M. Alan Scales est, depuis août 1989, président du conseil d'administration de la société d'État Marine Atlantique, qui exploite le service de traversiers de l'Île-du-Prince-Édouard au continent, un service qui sera éliminé pour financer le pont.

• (1445)

Le ministre sait-il que le bureau d'avocats de M. Alan Scales est associé avec les partisans du pont, Strait Crossing Inc., depuis mai 1988 et que M. Scales lui-même est intervenu au procès devant la Cour fédérale pour appuyer le gouvernement libéral de l'île qui cherche à faire approuver le projet?

Que va faire le ministre au sujet de ce conflit d'intérêts notoire qui fait que M. Scales s'habille en accoucheur une partie de la journée et en croque-mort le reste du temps?

Questions orales

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je vais tout d'abord m'assurer que ce n'est pas un travesti comme mon collègue semble le dire. Deuxièmement, je vais me renseigner très soigneusement pour savoir si ce qu'il me dit est vrai, après quoi je prendrai une décision.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports et ne concerne pas les travestis.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il emploie M. Alan Scales comme président du conseil d'administration de la société d'État Marine Atlantique, alors que cette même personne appuie le gouvernement libéral de l'Île-du-Prince-Édouard devant la Cour fédérale, pour essayer de tuer le service de traversiers?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de cette situation. J'en prends note et je préparerai une réponse pour le député.

* * *

L'EMPLOI

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

La bonne nouvelle est que le Programme d'encouragement au travail indépendant remporte un grand succès dans le nord de la Nouvelle-Écosse, mais la mauvaise nouvelle est qu'il y a une région qui en est exclue et c'est le comté de Colchester.

Le ministre va-t-il prendre des mesures pour élargir l'application du programme de ETI au comté de Colchester et pour donner aux gens de cette région les mêmes chances que celles offertes à toute la province?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le fait est que dans le cadre de cette option de la Planification de l'emploi, 6,9 millions de dollars, je crois, sont alloués à la Nouvelle-Écosse.

Comme le sait le député, grâce à ses bons soins, sa circonscription de Colchester est très prospère. Il y a d'autres endroits qui traversent des temps bien plus difficiles. Malheureusement, la conjoncture est telle que nous devons nous occuper des régions de la Nouvelle-Écosse qui sont les plus touchées. Nous avons certains projets pilotes dans la région de Halifax et je vais voir si nous pourrions ou non étendre cette bonne initiative à la circonscription du député.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Je crois qu'il s'est absenté pour quelques minutes, alors je vais l'adresser au ministre des Finances.

Le ministre a déjà clairement déclaré, à plusieurs reprises, qu'il amorcera, ces jours-ci, des négociations en vue d'obtenir des garanties additionnelles pour renforcer le Traité de libre-échange nord-américain dans le domaine des normes environnementales et salariales. Mais il a jusqu'à maintenant refusé de s'engager clairement à suspendre la signature du traité principal aussi longtemps qu'il n'aura pas conclu ces négociations supplémentaires. Il s'agit pourtant d'une affaire extrêmement importante et je crois que les citoyens ont le droit de savoir où loge le gouvernement sur cette question.

Le ministre peut-il enfin nous dire s'il va, oui ou non, lier les deux signatures?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de dire au député que le gouvernement est bien convaincu que l'ALENA est dans l'intérêt du Canada et devrait être mis en vigueur.

En ce qui concerne un accord parallèle sur l'environnement ou les normes de travail, nous étions déjà disposés à en discuter avec les Américains dès février de l'année dernière. J'ai présenté des propositions et des accords parallèles sur les normes de travail et l'environnement tant aux Américains qu'aux Mexicains. Ils les ont rejetés.

Les Américains soulèvent maintenant encore cette question. Nous nous réjouissons d'avoir une occasion de faire valoir nos arguments en ce moment.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, c'est là un bon exemple d'une réponse indirecte à une question très directe.

Personne ne comprendra le refus du ministre de s'engager sur une question aussi importante pour tous les Canadiens, surtout lorsque le président américain Clinton a déclaré dans un discours qu'il a prononcé récemment dans une université de son pays: «Cet accord permettra de créer de nombreux emplois en Amérique au cours de la prochaine décennie si. . .»—et c'est un gros si—«. . .d'autres accords y sont joints pour assurer le

respect de l'environnement, des niveaux de vie et des conditions de travail.»

• (1450)

Verrons-nous les Américains attendre de signer alors que le gouvernement se précipite pour signer le traité principal avant la conclusion des accords parallèles? Le gouvernement minera-t-il les efforts des Américains pour protéger notre propre environnement et nos propres emplois?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de dire au député que le traité a été signé. L'ALENA a été signé en décembre de l'année dernière. Il revient maintenant au Parlement du Mexique et au Congrès des États-Unis de le ratifier.

Les Américains ont dit qu'ils ne le mettront pas en oeuvre à moins que leur Congrès ratifie les accords signés. Cela n'a rien à voir avec le Canada et le Mexique. Nous participerons également à cette négociation pour obtenir les meilleures conditions possibles au sujet de l'environnement et des normes de travail.

Je devrais également souligner au député que rien dans l'ALENA ne permet à un pays d'imposer des normes environnementales inférieures au Canada ou à un autre pays. En réalité, l'accord aura pour effet d'améliorer les normes environnementales dans les trois pays.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la société General Motors a annoncé qu'elle allait licencier 8 675 autres travailleurs d'ici 1994 à ses usines d'Oshawa, de Scarborough, de St. Catharines et de Windsor.

Étant donné ces licenciements, le ministre de l'Industrie pourrait-il nous dire quels entretiens il a eus au juste avec George Peapples, président de General Motors Canada, et ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai rencontré M. Peapples il y a deux semaines et demie.

Nous avons discuté de cette question dans le contexte plus global des problèmes que connaît la société General Motors partout dans le monde. J'ai dit que je regrettais profondément ce qui arrivait à la filiale canadienne de General Motors. Le président m'a promis de tenir compte de mes préoccupations au moment de prendre des décisions.

Je voudrais faire remarquer au député qu'il parle seulement des licenciements et qu'il ne dit rien de l'augmentation de la production de camions à l'usine d'Oshawa.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, puisque le ministre tient à parler du dossier de l'industrie automobile, j'aimerais préciser qu'au cours des quatre dernières années le Canada a perdu 15 p. 100 de ses emplois dans le secteur de l'automobile. Au cours de la même période, les États-Unis n'ont perdu que 8 p. 100 de leurs emplois dans ce secteur.

Si le ministre est si fier de ce dossier, peut-il nous dire pourquoi, sous sa gouverne, le Canada perd deux fois plus d'emplois que les États-Unis dans le secteur de l'automobile?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je demanderais au député de revenir à la situation d'il y a dix ans, de regarder la proportion de la production des produits automobiles au Canada par rapport aux ventes nationales et de comparer ces chiffres avec ceux des États-Unis. Il verra que les emplois dans le secteur de l'automobile ont considérablement augmenté.

L'augmentation de la production a été telle qu'aujourd'hui la production au Canada atteint, je crois, 17,5 ou 18 p. 100 de la production totale des États-Unis et du Canada. Si l'on compare ces chiffres à la proportion des ventes sur le marché canadien, qui est d'environ 9 p. 100, les résultats sont très bons.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, même si la Chambre a souligné hier la Journée internationale de la femme, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il y a actuellement à London, en Ontario, trois femmes qui attendent toujours que le gouvernement reconnaisse la discrimination fondée sur le sexe comme un motif valable de demande du statut de réfugié. Ces trois femmes sont M^mes^ Simret, Sighed et Bahlebi-Tedia, trois chefs de familles monoparentales qui tentent d'empêcher leur expulsion vers l'Éthiopie. Dans trois jours, M^me^ Bahlebi et son fils seront expulsés vers un pays où cette femme a été battue publiquement, persécutée et où elle ne vit plus depuis 17 ans.

Qu'entendent faire le ministre et le gouvernement pour mettre fin à la discrimination fondée sur le sexe à l'égard des réfugiés, et adopter une politique uniforme qui permette aux femmes dont il est ici question, et à d'autres, de rester au Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que la présidente de la Commission d'immigration et du statut de réfugié, M^me^ Mawani, a annoncé aujourd'hui des lignes directrices concernant la persécution fondée sur le sexe.

• (1455)

Les membres de la commission vont examiner les circonstances qui sont à l'origine de la crainte de persécution des revendicatrices; ils examineront également les conditions qui prévalent dans le pays d'origine avant de rendre leur décision.

Ces lignes directrices visent à faire en sorte que ce cas difficile et complexe puisse être traité en profondeur et avec sensibilité, et elles visent également à assurer l'uniformité et la cohérence des décisions prises partout au Canada à l'égard des demandes de statut de réfugié.

Mon collègue sera également heureux de savoir que j'ai demandé au ministère, en janvier, d'entamer des discussions et des consultations avec les personnes et groupes intéressés au Canada en vue de permettre au Canada de régler cette question cruciale et importante. Ces consultations et discussions auront lieu.

Un ancien député de la Chambre, M. Broadbent, a qualifié cette initiative de positive, et j'ai d'ailleurs l'intention d'y donner suite.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, dans certaines circonstances, le ministre de l'Immigration n'a pas besoin de lignes directrices, il peut demander l'avis d'un autre ministère.

M^me^ Irina Aoucheva, une Russe habitant dans ma circonscription, et sa fille, née au Canada, risquent d'être déportées de façon imminente si le ministre n'intervient pas. Selon les agents d'immigration, les allégations de persécution d'Irina ne sont pas fondées, et pourtant des experts du ministère des Affaires extérieures m'ont dit que la situation en Russie était tellement confuse qu'il était impossible de garantir leur sécurité. En fait, alors que les agents d'immigration s'en tiennent au règlement, aux Affaires extérieures on met en garde contre le fait que le droit russe n'en est pas encore au point où les autorités locales puissent empêcher qu'il arrive quelque chose à cette femme.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de suivre cet avis? Est-il prêt à exposer cette femme et son bébé canadien à la persécution?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député essaye de faire croire aux Canadiens que nous trouvons un malin plaisir à renvoyer les gens là où ils sont persécutés, il n'y parviendra pas.

Pour la première fois, le gouvernement actuel a inclus dans la Loi sur l'immigration une disposition permettant de rouvrir le dossier de chaque revendicateur du statut de réfugié qui s'est vu refuser ce statut; cette personne ne sera pas déportée si un traitement cruel et inhumain l'attend dans son pays d'origine.

Ces dispositions sont contenues dans le projet de loi contre lequel le député a voté.

* * *

LES CONSOMMATEURS

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, l'an dernier, le Comité des consommateurs et des sociétés a déposé un rapport sur les cartes de crédit au Canada. Le comité recommandait que le gouvernement présente un projet de loi qui exigerait que l'information fournie par les sociétés émettrices de cartes de crédit soit normalisée.

Le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales examinera-t-il la recommandation du comité et présentera-t-il de concert avec ses homologues provinciaux ce projet de loi dont les consommateurs ont un urgent besoin? Les consommateurs pourraient ainsi comparer des pommes avec des pommes.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, vous me permettrez de féliciter le député pour sa question et l'intérêt soutenu qu'il manifeste dans ce dossier.

Nous regardons présentement les recommandations du Comité et je peux l'assurer, en outre, que nous tenons déjà des discussions avec les provinces pour améliorer la situation.

* * *

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre n'ignore pas que le taux des bons du Trésor a baissé aujourd'hui de 23 centièmes de point pour se situer à 5,66 p. 100. C'est le taux le plus bas qu'ils aient atteint depuis longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Le ministre a-t-il eu des négociations ou des conversations avec les banques, étant donné que le taux préférentiel est le taux qu'elles appliquent aux prêts commerciaux, pour voir s'il ne pourrait pas obtenir que le taux d'escompte ou le taux préférentiel soit ramené à 6 p. 100 afin que notre économie soit stimulée encore davantage qu'elle ne l'est à l'heure actuelle?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Le taux est aujourd'hui similaire à ce qu'il était le 9 juillet 1992, soit 5,66 p. 100. En ce qui concerne le taux préférentiel, le député n'ignore pas que ce taux se situe à l'heure actuelle à 6,25 p. 100, comparativement à 6 p. 100 aux États-Unis. L'écart est extrêmement mince.

• (1500)

Le député n'est manifestement pas sans savoir que les banques ont encouragé la baisse des taux d'intérêt. Le député sera très encouragé d'apprendre, je crois, que l'écart entre les taux d'intérêt pour les prêts à court terme se rétrécit considérablement. Il est légèrement supérieur à 2 p. 100, et cela aussi est bon signe.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Ce gouvernement a décidé, sans consulter qui que ce soit, de retrancher 15 millions de dollars des subventions tenant lieu de taxes qui devaient être versées aux municipalités par le gouvernement fédéral.

Hier au comité, les fonctionnaires du ministère des Finances ont admis qu'ils avaient l'intention de prendre cette mesure de façon tout à fait arbitraire, sans présenter de projet de loi à la Chambre des communes.

Pourquoi le ministre croit-il pouvoir s'attaquer ainsi impunément aux municipalités et aux villes canadiennes, qui subiront les effets fort négatifs de cette mesure, sans même demander l'approbation du Parlement par le truchement d'un projet de loi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous ne nous attaquons pas aux villes, aux villages et aux municipalités.

En fait, alors que les subventions et contributions ont toutes été réduites de 10 p. 100, dans le cas des subventions versées en remplacement des taxes, nous avons gelé les sommes au niveau de 1992-1993, soit à 424 millions de dollars.

J'aimerais préciser, pour le bénéfice du député, qu'en 1988 le montant de ces subventions s'élevait à 250 millions de dollars et que depuis lors, il a doublé. Au cours des trois dernières années, ces subventions ont grimpé de 30 p. 100. Nous devons tous nous serrer la ceinture, y compris les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral. Comme le député le sait très bien, il n'existe qu'un seul contribuable.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et va dans le même sens, mais ne concerne pas la législation.

Je voudrais plutôt savoir dans combien de municipalités l'assiette fiscale du fédéral est aussi importante qu'à Oromocto, qui se trouve dans ma circonscription, et où la BFC Gagetown compte pour une part importante de l'assiette de l'impôt foncier. Quels moyens de consultation et de négociation le gouvernement entend-il offrir aux municipalités comme Oromocto pour régler ces aspects cruciaux de leurs budgets 1993-1994?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je prends bonne note de la question de mon collègue. À l'instar d'autres députés de cette Chambre, il se préoccupe beaucoup de la situation de sa municipalité.

Le ministre des Finances a parlé de la nécessité de réévaluer le processus d'octroi aux municipalités de subventions tenant lieu de taxes, par suite de la montée fulgurante des coûts.

J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer les représentants de la Fédération canadienne des municipalités. J'espère les rencontrer de nouveau cette semaine. Nous allons chercher des moyens pour assurer une application équitable du gel dont le ministre des Finances a parlé.

Je signale à mon collègue que la meilleure chose que sa municipalité puisse faire pour s'adapter à cette approche, c'est de travailler de concert avec la Fédération canadienne des municipalités à la réalisation d'un accord.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Vyacheslav Thornovyl, député de la Rada suprême d'Ukraine et président du Parti Roukh.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège qui me concerne personnellement au sujet des observations formulées par le ministre des Approvisionnements et des Services durant la période des questions.

Je prétends que le ministre a cherché délibérément à induire en erreur les députés et, par le fait même, la population en affirmant comme il l'a fait durant la période des questions, ce qui a provoqué de vives réactions de ce côté-ci, notamment de la part de votre serviteur, que je n'avais pas profité d'une occasion d'être renseigné par le ministère de la Défense nationale sur l'hélicoptère EH-101.

Le ministre a commencé par dire que j'avais manqué entièrement une séance d'information qui m'avait été offerte, ainsi qu'à d'autres députés. Par la suite, et le hansard le prouvera, il a modifié ses observations lorsqu'il est devenu tout à fait clair que ses propos soulevaient de vives réactions de ce côté-ci. Il a plutôt laissé entendre que j'étais arrivé en retard à la réunion. Or, le jour en question, le 9 février, à 15 h 30, une demi-heure après la période des questions, trois députés de ce côté-ci ont participé à la séance d'information, soit les députés de Bonavista—Trinity—Conception, de Labrador et votre serviteur. Ils étaient accompagnés de trois ou quatre adjoints, je ne me rappelle plus du nombre exact.

• (1505)

Il est vrai comme l'a dit le ministre que je suis arrivé à la séance d'information vers la fin de la présentation d'un montage de diapositives par les représentants du ministère de la Défense nationale, mais j'étais là pour toutes les questions et toutes les observations et j'ai participé à tout le débat qui a eu lieu entre les représentants du ministère, les parlementaires et leurs adjoints. En outre, je pourrais ajouter que s'échangeaient encore des questions et des réponses, ou plus précisément que je posais encore des questions auxquelles j'obtenais des réponses lorsque l'adjoint spécial de la ministre de la Défense nationale a décidé de mettre un terme à la réunion.

Sachant cela, je pense que les observations du ministre ont induit délibérément les députés en erreur, qu'elles tendaient à prêter délibérément des intentions à un député dans cette enceinte, à le calomnier. Si le ministre n'est pas au courant de tous les faits, je l'invite à retirer ses paroles.

Je crois généralement que lorsque des observations de ce genre sont formulées, les députés devraient chercher à obtenir la protection de la présidence et s'attendre à ce que cette dernière se porte à leur défense.

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je ne vais pas prendre plus de temps que le député, je puis vous l'assurer. Je tiens à vous dire que, au cours de la semaine qui a pris fin le vendredi 5 février, des séances d'information sur le EH-101 ont été proposées au Parti libéral et au Nouveau Parti démocratique. Le vendredi 5 février, les représentants du Parti libéral ne se sont pas présentés à la séance prévue pour eux, entre 13 et 14 heures ou entre 15 heures et 16 heures, mais le député néo-démocrate de Victoria est venu à celle qui avait été prévue pour le NPD, entre 14 et 15 heures.

Une deuxième séance a été proposée. L'équipe chargée de donner l'information s'est présentée: les colonels Ross et Daly, le sous-ministre adjoint aux matériels de la Défense nationale, Ray Sturgeon, Harvey Nielson, au bureau de projet du MDN, Gary Sager, du bureau de projet du MAS, et le commodore Garnett. Cette séance devait durer de 15 h 30 à 16 h 30, le mardi 9 février.

À 15 h 30, le député de Bonavista—Trinity—Conception et le député du Labrador sont entrés dans la salle et ont assisté à la séance d'information jusqu'à 16 h 25, soit pendant une période de 55 minutes. À 16 h 25, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, qui vient de soulever la question de privilège, est arrivé, avec 55 minutes de retard, à la fin de la séance d'information et de la projection des diapositives. Comme je l'ai dit à la période des questions, il a été là pour les questions, et il en a effectivement posé, mais il a raté la séance d'information.

M. le Président: Un instant. Nous sommes au beau milieu d'un débat sur la question de privilège. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a-t-il un rappel au Règlement qui pourrait m'être utile?

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Je suis désolé que la présidence ait cru qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement. Je voudrais apporter quelques précisions au sujet de la question de privilège qu'a soulevée mon collègue, puisque je suis associé de près à certains événements mentionnés par le ministre.

Je me demande si la présidence, par souci d'équité, me permettrait d'intervenir.

M. le Président: Quelqu'un a invoqué le Règlement et j'ai agi en conséquence. Si le député veut commenter la question de privilège qui est soulevée, je l'écouterai certainement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, sur certains points qu'il a mentionnés, le ministre des Approvisionnements et Services a raison.

Je sais que le ministre des Approvisionnements et Services est un homme honorable et qu'il se souviendra que, le 2 février, sa collègue, la ministre de la Défense nationale, a invité les députés des deux côtés de la Chambre à assister à une séance d'information. Le 3 février, j'ai demandé à un de mes employés de communiquer avec le cabinet de la ministre, plus précisément avec M. Kevin Phillips, directeur associé des Affaires parlementaires, afin d'organiser la séance d'information.

Le 5 février, en tant que leader parlementaire de l'opposition officielle, j'ai envoyé une lettre au fonctionnaire en question. En réalité, je lui ai envoyé mon message non seulement par courrier, mais aussi par télécopieur.

• (1510)

Le 9 février, c'est-à-dire la date mentionnée par le ministre, à 15 h 30, en plus du député qui soulève la question de privilège, deux autres de mes collègues, soit les députés de Bonavista—Trinity—Conception et de Labrador, accompagnés d'adjoints libéraux, ont assisté à la séance d'information.

Je vois le ministre qui secoue la tête et dit non. Le ministre était-il présent? Non, il n'y était pas. J'apporte ces précisions, afin que le ministre des Approvisionnements et Services qui a fait allusion à mon collègue pendant la période des questions et qui, je le sais, est un homme honorable, se lève et admette qu'il a dit que le député mentait. C'est le terme qu'il a employé. D'ailleurs, il l'a utilisé à deux occasions.

En terminant, en ce qui concerne la question de privilège soulevée, je soutiens que le ministre a calomnié mon collègue de Terre-Neuve lorsqu'il a commenté la séance d'information. Mon collègue, député actif à la Chambre des communes, a été brusquement interrompu non pas par les députés d'en face, mais par l'adjoint législatif de la ministre de la Défense nationale. J'espère que le ministre sera assez juste et «honorable» pour présenter des excuses au député et à tous les députés de la Chambre des communes.

M. Dick: Monsieur le Président, il est tout à fait naturel que le député de Cap-Breton—Richmond-Est se porte à la défense du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je le comprends.

Il fait cependant erreur sur un point: il a dit en effet que le député était présent à 15 h 30. Quoi qu'il en soit, je l'ai proposé lors de la période des questions et je le propose de nouveau, si les députés veulent aborder la question au comité permanent et en examiner tous les détails, je serai heureux de le faire et nous pouvons y convoquer tous les fonctionnaires concernés. Si j'avais par hasard exagéré dans ma réplique et tenu des propos qui pourraient être antiparlementaires, à cause des erreurs qui se glissent si souvent dans les propos des députés quand ils abordent cette question, je serais certes disposé à m'en excuser auprès de la Chambre. Je ne voudrais pas manquer aux usages parlementaires. Mais ils devraient être sûrs de ce qu'ils avancent.

M. le Président: Je voudrais que le ministre m'aide un peu. Pourrait-il dire exactement s'il retire quoi que ce soit de ce qu'il a dit? Je crois l'avoir entendu dire qu'il s'excusait pour toute erreur qu'il aurait commise. Je pense avoir deviné qu'il s'excusait s'il avait dit ce qu'on l'a accusé d'avoir dit, mais je voudrais que ce soit absolument clair au compte rendu.

M. Dick: Absolument, monsieur le Président. Je suis d'accord. Si j'ai dit quoi que ce soit d'antiparlementaire, je le retire.

M. Dingwall: Monsieur le Président, à titre de porte-parole de l'opposition officielle, je tiens à remercier le ministre de s'être excusé sans équivoque auprès de mon collègue à la Chambre pour ses propos antiparlementaires.

M. le Président: Au nom de tous les députés, je remercie le ministre et les députés de Cap-Breton—Richmond-Est et de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lors de la période des questions orales, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a posé une question au ministre de la Défense nationale et il a dit textuellement:

[*Traduction*]

Vous n'avez pas dit toute la vérité aux Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, je comprends que le fait d'accuser quelqu'un de ne pas dire la vérité constitue du langage considéré comme étant non parlementaire. Je demande donc que le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte retire ses propos, si je les ai bien entendus, et qu'il présente des excuses en conséquence à la ministre.

[*Traduction*]

M. le Président: En réponse à l'intervention du député, sans trop présumer des usages en général à la Chambre, comme le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte n'est pas présent pour le moment à la Chambre, nous pourrions peut-être revenir sur cette affaire à un autre moment approprié.

* * *

• (1515)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-113

M. Steven W. Langdon (Essex-Windsor): Monsieur le Président, j'aimerais vous demander conseil quant à certains commentaires qui ont été faits hier au comité à propos d'un témoignage sur le projet de loi C-113.

Durant le témoignage des représentants du ministère des Finances sur ce projet de loi qui comme vous le savez, monsieur le Président, a pour effet de geler un certain nombre de dépenses, j'ai posé une question au sujet du gel des subventions accordées aux municipalités en remplacement d'imposition et j'ai demandé comment ce point allait être présenté à la Chambre aux fins de discussion.

On m'a alors répondu qu'on n'envisageait pas de présenter une mesure législative à la Chambre.

J'aimerais que vous me disiez s'il est possible de modifier de façon arbitraire une mesure législative, de modifier de façon arbitraire une pratique appliquée depuis les années 1940 en vertu de la Loi sur les subventions aux municipalités? N'est-il pas nécessaire d'adopter une mesure législative à cette fin?

M. le Président: J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vient de dire le député d'Essex-Windsor. J'ignorais au juste où il voulait en venir et je ne voulais surtout pas qu'il y ait méprise ou intervenir trop hâtivement.

En réalité, ce que veut le député, c'est que la présidence donne son interprétation d'un fait se rapportant à une ancienne mesure législative et savoir s'il est nécessaire ou non d'introduire une nouvelle mesure législative ou de modifier la loi existante.

La présidence ne peut se prononcer sur cette question. Quand bien même il s'agirait vraiment d'un rappel au Règlement, je ne pense pas être en mesure d'être d'une plus grande assistance au député.

Il conviendrait que le député revienne sur cette question à un autre moment.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce projet de loi dont la Chambre est saisie aux fins de la troisième lecture et de l'adoption.

Cette mesure ne fait vraiment rien ni pour la Société canadienne des postes ni pour le service postal au Canada. Elle ne changera absolument rien. Qui a donc eu l'idée d'élaborer cette mesure? Les députés l'ignorent. L'idée maîtresse de ce projet de loi est d'offrir aux employés, sans les définir, 10 p. 100 des actions de la Société canadienne des postes.

Le gouvernement canadien conserverait évidemment 90 p. 100 des actions de l'entreprise.

Nous nous opposons à ce projet de loi parce que nous sommes d'avis que c'est une perte de temps aussi bien pour le gouvernement que pour la Chambre des communes que de discuter de cette fausse question à la Chambre et qu'on gaspille le temps et l'argent de la population en effectuant une telle démarche, étant donné que pas même les syndicats qui représentent les employés l'approuvent. Le projet de loi n'améliore pas le service postal au Canada. La Société canadienne des postes a très

mauvaise réputation en ce qui concerne la distribution du courrier, le courrier égaré, sa propre destruction et la disparition de bureaux de poste.

• (1520)

Autrefois, l'objectif principal de la Société était de distribuer le courrier au Canada, mais elle s'occupe maintenant de fermer des bureaux de poste, ce qui nuit au service postal. Nous avons vu apparaître des boîtes postales dites communautaires dans de nombreuses régions rurales. Nous avons été témoins de la fermeture de nos bureaux de poste, qui étaient si importants pour les habitants des régions rurales et urbaines du Canada.

La raison principale de notre opposition à ce projet de loi, c'est peut-être qu'il ne fera pas vraiment ce qu'il semble faire. Je dis cela parce que les actions qui sont offertes aux employés—sans plus de précision, de sorte qu'il pourrait s'agir du personnel de direction—ne seront pas assorties d'un droit de vote. Leurs détenteurs n'auront pas leur mot à dire en ce qui concerne l'administration de l'entreprise, son fonctionnement quotidien et tout le reste. Cela ne servira aucunement à dissiper le mystère qui entoure la société.

Quel est le salaire du président-directeur général de la Société canadienne des postes, par exemple? Personne ne le sait sauf lui. Il est le seul à le savoir. Qui d'autre pourrait être au courant? Peut-être le Cabinet. Les membres d'un comité du Cabinet connaissent peut-être son salaire. Je dirais qu'il est d'environ 380 000 $ par année? Il est probablement de cet ordre. Le président-directeur général et l'administrateur en chef des opérations, c'est-à-dire les dirigeants de la Société canadienne des postes, qui sont payés avec l'argent des contribuables, ont bénéficié de hausses salariales substantielles au fil des ans. Leur salaire a augmenté considérablement depuis 1987.

Il a monté en flèche. Sauf erreur, le salaire annuel du président-directeur général était de l'ordre de 180 000 $ en 1987. Je puis me tromper, mais disons que la marge d'erreur est de 50 000 $. Comme je l'ai dit, personne ne connaît son salaire. Il a augmenté d'environ 100 000 $ par année en à peu près un an et demi, puis il a connu une nouvelle hausse proportionnelle à l'augmentation des bénéfices.

Dans ce projet de loi, il est question d'actions de la société que pourront acquérir les employés. À l'heure actuelle, il y a des employés de la Société canadienne des postes qui se font dire qu'ils vont perdre leur emploi dans tel et tel bureau de poste. Il y a l'ensemble des Canadiens qui dépendent du service postal. Or, ni l'un ni l'autre de ces groupes n'aura son mot à dire en ce qui concerne l'administration des bureaux de poste et la rémunération versée aux dirigeants de la société. Ils ne seront même pas au courant. C'est un secret. Seul le Cabinet le sait.

Comment le sait-il? Les membres du Cabinet le savent car, à peu près tous les ans, ils se réunissent pour examiner le salaire du président-directeur général de cette société.

• (1525)

M. Dingwall: Combien gagne-t-il?

M. Baker: Le leader parlementaire de l'opposition officielle demande combien il gagne. Je suppose que nous pourrions en avoir une assez bonne idée, si nous savions à combien s'est élevée sa prime de Noël.

M. Dingwall: Est-ce un montant faramineux?

M. Baker: Faramineux? Savons-nous à combien s'est élevée sa prime de Noël?

M. Dingwall: Il n'a pas obtenu une prime de Noël.

M. Baker: Ho, ho, ho! Oui. Il obtient une prime de Noël qui est approuvée par un comité du Cabinet.

À combien s'élève cette prime? Le Cabinet se réunit et étudie une recommandation du conseil d'administration de la société, dont les membres sont nommés par le Cabinet. Cette recommandation est fondée sur la façon dont le président de cette société s'est acquitté de ses fonctions, et voici exactement ce qui est prévu: «S'il a atteint les objectifs importants de la société, il recevra une prime équivalant à 50 p. 100 de 25 p. 100 de son traitement.»

Par exemple, si son traitement est de 400 000 $ par année, c'est à peu près ce que touche le président de la Société canadienne des postes, il gagne plus cher que ce que gagnent ensemble trois ministres du Cabinet. Son traitement est trois fois plus élevé que celui du premier ministre.

M. Bélair: Est-ce vrai, Gerry?

M. Baker: Oh! oui, c'est vrai. Il gagne trois fois plus cher que le premier ministre du Canada, et c'est là une décision du gouvernement du Canada.

Aucune des personnes visées par ce projet de loi n'aura un mot à dire au moment de déterminer quel sera le traitement du président de la société ou à quelle augmentation il aura droit. Elles n'auront même pas un mot à dire au moment de déterminer quelle prime il recevra.

Permettez-moi de revenir à la question de la prime parce que c'est un point très intéressant. À la fin de mars, ce mois-ci, le Cabinet recevra une recommandation sur le montant de la prime pour l'exercice en cours. En décembre, le Cabinet se réunira et recevra du Conseil privé une liste des primes qui doivent être accordées, et l'une d'entre elles sera pour le président de la Société canadienne des postes. C'est à ce moment-là que la décision sera prise.

N'oubliez pas que j'ai dit qu'il toucherait une prime de 50 p. 100 s'il atteignait les objectifs de la société. Quels sont ces objectifs? Ces objectifs, qui ont été définis par le gouvernement, consistent essentiellement à réduire les coûts.

Une fois: Couper partout.

M. Baker: Ils consistent à fermer des bureaux de poste pour économiser de l'argent. Pour atteindre les objectifs de la société, on doit s'assurer de fermer des bureaux de poste à Green Bay ou à Twillingate Island ou n'importe où dans la région centrale de Terre-Neuve, ou encore dans le nord de l'Ontario ou au Nouveau-Brunswick.

Je suis prêt à vous garantir qu'il obtient plus de 50 p. 100. Comment? Le deuxième objectif du chef de Postes Canada, c'est d'atteindre tous ses objectifs et de dépasser ses objectifs les plus importants. Cela lui donne 75 p. 100 de 25 p. 100 de son traitement comme prime de Noël; 75 p. 100.

Mais je serais prêt à parier que cette prime est supérieure à 75 p. 100 de 25 p. 100 de son traitement. Que fait-il pour obtenir une telle prime? Je vais vous le dire. On dit: «Tous les objectifs atteints dont certains dépassés.» Cela donne 100 p. 100 du magot.

Une voix: C'est honteux.

Une voix: Incroyable.

M. Baker: Vingt-cinq pour cent de 400 000 $ par année? Combien cela fait-il?

Une voix: Cent mille dollars.

M. Baker: Cent mille dollars pour le directeur général de Postes Canada qui fait quoi?

M. Arseneault: Il ferme des bureaux de poste.

M. Bélair: Il congédie des gens.

M. Baker: C'est exact. Ces primes ne sont rien d'autre qu'une récompense pour mises à pied.

• (1530)

C'est ce qui est arrivé avec la fermeture des bureaux de poste. Sachez qu'il n'existe pas de catégories de primes de Noël de moins de 50 p. 100 de 25 p. 100 du traitement. Il n'y a pas de prime de 40 p. 100 ou de 30 p. 100, ni de 20 p. 100 ou de 1 p. 100. Le taux commence à 50 p. 100.

Il obtient 50 p. 100 de 25 p. 100 de son traitement comme prime de Noël. Il gagne trois fois le traitement du premier ministre du Canada. Aucune des personnes visées par l'adoption du projet de loi n'aura son mot à dire sur le montant de la prime.

Aucune des personnes visées par le projet de loi n'a son mot à dire sur le rendement de la Société. Pourquoi? Parce que les objectifs qui servent à calculer le montant de la prime de Noël sont fixés par le gouvernement du Canada. C'est lui qui a décidé quelles seraient les lignes directrices.

Quel sera le résultat de l'adoption du projet de loi? L'adoption du projet de loi n'accroîtra pas l'efficacité des bureaux de poste. Elle ne fera pas rouvrir de bureaux de poste. Il ne modifiera en rien l'administration des bureaux de poste. Ce projet de loi ne sert qu'à détourner l'attention pour que les ministériels puissent, à la fin du mois, dire non aux employés et oui à une autre prime pour les cadres supérieurs de la Société canadienne des postes. Ces gens obtiennent plus en primes que certains des Canadiens les mieux rémunérés gagnent en salaire en un an.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ce n'est pas facile de prendre la parole après le député qui vient de parler, car il a présenté la question de main de maître, chiffres à l'appui.

Quand on examine l'objet du projet de loi, on constate, comme l'ont déjà fait de nombreux collègues, que le projet de loi autorisera les employés à acheter jusqu'à 10 p. 100 des actions de la Société canadienne des postes dans le cadre d'un régime d'épargne-actions des employés.

Ces mesures ne sont rien d'autre, d'après moi, qu'une étape vers la privatisation complète de la société. J'ajouterai que je suis tout à fait contre pareil processus. J'ai toujours été contre et je le suis encore. Il faut que ça arrête.

[*Français*]

Ce processus est évident quand on examine les politiques de Postes Canada. Le but principal de cette tentative de privatiser Postes Canada est de fermer plus de 5 000 bureaux de poste ruraux. La majorité des Canadiens s'opposent à cette politique et moi aussi. En ce qui concerne ma circonscription, on vient d'annoncer la fermeture de notre bureau de poste situé à Pointe-Verte. Je m'oppose vivement à cette fermeture. Le maire, le conseil, les citoyens et les citoyennes du village de Pointe-

Verte y sont également opposés. Les maires et les conseils de la région y sont aussi opposés.

Je veux profiter de cette occasion pour citer quelques lettres que j'ai reçues à propos de la fermeture de ces bureaux de poste. J'ai ici une lettre, adressée à Martha M. Peters, gérante, Division atlantique, Société canadienne des Postes, que je cite. . .

• (1535)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député. La Présidence veut bien être large sur la pertinence du débat, mais je rappelle simplement que le projet de loi ne porte pas nécessairement sur ce sujet. Mais enfin, j'inviterais le député à être concis s'il veut faire état de ces questions.

M. Arseneault: Monsieur le Président, dans ma présentation, je disais que le projet de loi C-73 a pour but de privatiser Postes Canada. Je veux mentionner que le processus est déjà commencé avec la fermeture de bureaux de poste. Je vais citer des exemples et ainsi faire ressortir l'idée que la majorité des Canadiens à travers le pays s'y opposent. Avec votre permission, monsieur le Président, je citerai les paragraphes de certaines lettres.

Je vais donc citer une première lettre: «Le bureau de poste de Pointe-Verte occupe une place importante dans le développement socio-économique de notre communauté rurale et, considérant l'utilisation accrue du service postal par la population de Pointe-Verte, nous croyons que la Société canadienne des postes doit entreprendre immédiatement les mesures nécessaires pour le maintien de la qualité du service dispensé». La lettre porte la signature de Son Honneur le maire Maxime Lejeune.

J'ai d'autres lettres des citoyens et citoyennes de la région de Restigouche—Chaleur qui s'y opposent aussi et qui appuient le maire de Pointe-Verte. J'ai en main une lettre de Son Honneur la mairesse Jacqueline LeBlanc de Petit-Rocher qui dit ceci: «Le conseil municipal de Petit-Rocher veut, par la présente, apporter son appui à la municipalité de Pointe-Verte dans sa revendication auprès de votre Société afin que le bureau de poste de cette communauté demeure en service.» Encore une fois, ils s'opposent à la fermeture, ils s'opposent à la privatisation de Postes Canada. Je crois qu'on peut faire la relation ici avec le projet de loi C-73.

M^me^ LeBlanc ajoute ce qui suit: «Laissez-nous vous souligner que le gouvernement fédéral, par votre entremise, est en train de démolir le tissu social du Canada qui, ne l'oublions pas, est composé en majorité de régions rurales, qui sont le grenier du pays.»

J'ai également plusieurs lettres, dont une du Comité sauveteur du bureau de poste de Pointe-Verte qui est signée par Yvon Arseneau, laquelle a paru dans différents journaux à travers la province, et je cite: «En évaluant la situation à Pointe-Verte, il semblerait que la Société canadienne des postes, à mon avis, n'a pas su voir tous les aspects. Je crois que l'on devrait regarder cette politique de fermeture des bureaux de poste.»

[*Traduction*]

Je le répète, je suis d'avis que ce projet de loi vise la privatisation de la société. J'estime que ce processus est déjà enclenché, comme en témoigne la fermeture de plus de 5 000 bureaux de poste dans tout le pays.

La fermeture de ces 5 000 bureaux de poste a entraîné, dans son sillage, 10 000 licenciements, dont 83 p. 100 s'appliquaient à des femmes en milieu rural. Vous savez combien il est difficile de trouver un emploi dans les régions rurales.

Je voudrais également faire remarquer, au sujet de ce projet de loi et de la privatisation, que l'objet du projet de loi C-73 est de permettre aux employés d'acheter des actions de leur société. On dit que cela devait améliorer le service. Or, les plaintes au sujet du service amélioré sont légion dans ma circonscription. Il est temps que ces plaintes soient entendues ici, à la tribune publique que constitue le supposé plus haut tribunal du pays. Il importe qu'elles soient inscrites dans le cadre qui leur convient. J'ai écouté nombre de députés aujourd'hui parler de la situation dans leur circonscription. Il importe que tous les Canadiens prennent conscience des problèmes qui existent dans tout le Canada en ce qui touche Postes Canada.

• (1540)

Chez nous, à Dalhousie, je travaille depuis un certain temps sur le dossier des boîtes aux lettres jumelées. Je vous assure, monsieur le Président, que ce n'est pas une question de mauvaise foi de la part des gens. Le problème, c'est qu'on a affaire à une société insensible qui ne fait aucun effort pour faire preuve de bon sens.

Nous avons demandé que ces boîtes aux lettres jumelées soient placées dans un immeuble. La réponse a été non. Il nous arrive parfois d'avoir du mauvais temps dans le nord du Nouveau-Brunswick. Nous avons donc demandé que ces boîtes soient protégées par un abri quelconque. La réponse a été non. Nous avons demandé de les éclairer, parce que des gens peuvent venir chercher leur courrier ou poster des lettres la nuit. La réponse a été non. Nous avons demandé des inscriptions en plus gros caractères à l'intention des personnes âgées et de ceux qui ont une mauvaise vue, afin qu'on puisse voir

dans quelle boîte placer quel code postal. Compte tenu du nombre de lettres mal acheminées et du coût de ces erreurs, je pense que l'idée était bonne.

Nous apprenons maintenant que la Société canadienne des postes veut réduire les heures d'ouverture du bureau de poste de Dalhousie. À la fin, elle essaiera probablement de fermer le samedi. Elle a essayé de réduire les heures d'ouverture à Nash Creek. Tout cela se passe dans ma circonscription.

J'ai entendu le député de Cochrane—Supérieur parler aujourd'hui de sa circonscription, qui est très comparable à la mienne. C'est dans une région rurale où l'on trouve tout de même quelques agglomérations urbaines. Justement, au sujet des agglomérations, la ville de Campbellton était un centre de tri de Postes Canada. C'en est toujours un, mais on en a réduit un peu la capacité. Je pense que c'est injustifié. Je pense que c'est insensé que du courrier soit envoyé dans une autre région pour être trié puis qu'il revienne dans la première région pour être distribué. Ça n'a pas de bon sens.

Des habitants de partout dans ma circonscription ont présenté de nombreuses demandes—et je me suis joint à eux—pour qu'on augmente le nombre de boîtes aux lettres dans les bureaux de poste et dans diverses localités. La réponse a été: «Plus tard. Nous n'avons pas d'argent. La production des boîtes est en cours. Il n'y a pas de place au bureau de poste.» N'empêche que l'on continue de vouloir fermer le bureau de poste. Cinq familles ne peuvent pas partager un même casier postal. Cela n'a tout simplement pas de bon sens.

Je pourrais vous citer d'autres cas. Il y en a un en particulier qui est vraiment incroyable. Il s'agit de cette octogénaire dont l'adresse postale était une route rurale et qui avait l'habitude de recevoir son courrier dans une boîte située au bout de son entrée. Une automobile a fauché sa boîte à lettres, il y a deux ans, à l'automne, et elle n'a pas pu la faire remplacer avant que l'hiver n'arrive. Elle a donc utilisé la boîte de ses voisins pour l'hiver. Le printemps venu, un menuisier, enfin quelqu'un, a réparé sa boîte à lettres. Or, il se révèle que la Société canadienne des postes refuse de lui livrer son courrier dans sa boîte à elle. On lui a dit: «Continuez d'aller chercher votre courrier chez vos voisins.» En agissant de la sorte, on a rendu la vie dure à cette vieille dame durant des mois et des mois. Nous sommes intervenus dans cette affaire. Je dois dire, à la décharge de la Société canadienne des postes, que la lumière a fini par se faire et que l'affaire a fini par se régler. Mais pourquoi, pour l'amour du ciel, infliger pareil traitement à une octogénaire? Cela n'a pas d'allure.

Ma position à l'égard de ce projet de loi aujourd'hui est donc qu'il ne réglera rien. L'efficacité de la Société canadienne des postes ne s'en trouvera pas accrue. La fermeture des bureaux de poste va se poursuivre. Les problèmes de relations de travail vont persister. À ce propos, il suffit de voir la masse de griefs que les syndiqués ont formulés à l'endroit de la Société canadienne des postes pour se rendre compte que quelque chose ne tourne vraiment pas rond.

La Société canadienne des postes prend plaisir à rejeter toute la responsabilité sur le syndicat. Il est probable qu'une partie de la responsabilité incombe effectivement au syndicat, mais, à la lumière des preuves qui m'ont été apportées, je dois dire que le gros de la responsabilité, c'est sur la Société canadienne des postes qu'elle retombe, compte tenu de ses objectifs et des moyens qu'elle cherche à prendre pour les atteindre.

On trouve à la Société canadienne des postes des employés très loyaux, très dévoués et très efficaces, mais leur moral tombe de plus en plus bas à chaque nouveau coup que leur assène leur employeur.

• (1545)

Le problème, c'est que, pour la Société canadienne des postes, les Canadiens viennent en deuxième lieu, alors qu'ils devraient être une priorité. Les Canadiens viennent en deuxième lieu, et les grosses entreprises commerciales, leurs tactiques et leurs bénéfices viennent en tête de liste. C'est honteux et cela ne cadre pas avec la mentalité, l'histoire et la tradition canadiennes.

Le ministre a prétendu que ce projet de loi améliorera les relations syndicales-patronales. C'est de la foutaise. Ce n'est pas vrai. Les syndicats ont indiqué que non et qu'ils s'opposent à ce projet de loi. Pour être franc, je fais davantage confiance aux membres du syndicat qu'aux gestionnaires supérieurs de la Société canadienne des postes. Je peux dire honnêtement, après m'être entretenu avec les employés sur la ligne de front et avec des responsables dans les régions, qu'ils sont très sérieux et très raisonnables, mais ils ont les mains liées par la haute direction, où qu'ils se trouvent. C'est honteux!

Je voudrais conclure en disant simplement que je m'oppose à ce projet de loi. Il n'a pas de sens, il ne veut rien dire et ne rime à rien. Il n'est pas logique, à long terme, de pouvoir acheter des actions, mais sans avoir le droit de vote.

Je m'oppose également à la philosophie générale de la Société canadienne des postes et à l'orientation qu'elle prend. J'espère que d'autres députés qui, à l'occasion, ont parlé de questions concernant la société et qui se sont opposés à la fermeture de leurs bureaux de poste, appuyeront leurs collègues qui voteront contre ce projet de loi.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, on m'avait demandé tout à l'heure de limiter à environ 10 minutes ce que j'avais à dire au sujet de ce projet de loi, mais les événements qui se sont produits aujourd'hui m'obligent à en parler deux fois plus longtemps. En fait, je suis très heureux qu'il en soit ainsi parce que cela m'a amené à demander à la collectivité quelle était exactement la situation—non pas que j'ignorais ce qui en était avant—mais j'ai pu apprendre aujourd'hui de terribles détails que j'estime devoir vous communiquer.

Tous les députés, je crois, veulent mettre en valeur leur propre circonscription, parler d'elle et des problèmes qu'elle peut avoir dans un domaine en particulier. Depuis le tout début de mon entrée en fonction à titre de député, soit depuis quatre ans et quatre mois, la Société canadienne des postes me laisse perplexe, tout comme elle laisse perplexes ses employés et les consommateurs. Je puis affirmer sans risque d'erreur après avoir appris ce qui se passait aujourd'hui que nous avons atteint le comble du mécontentement à l'égard de la Société canadienne des postes.

Avant que vous ne m'accusiez d'enfreindre le Règlement, monsieur le Président, je voudrais parler plus précisément du projet de loi C-73. Selon ce projet de loi, les employés de la Société qui le désirent pourront acquérir jusqu'à 10 p. 100 des actions de cette société. La plupart des employés de la Société canadienne des postes ont hâte de pouvoir désinvestir, et non investir dans cette société. Le moral est à ce point mauvais. Le harcèlement des employés est à ce point mauvais aussi.

C'est une situation qui est difficile à comprendre pour nous, parce que nous jouissons d'une certaine liberté dans nos emplois. Certains d'entre nous ont beaucoup de liberté, d'autres en ont très peu. Je ne sais pas si je pourrais occuper un poste où l'on mesure le nombre de pas que je fais dans une journée, où, si je fais dix pas de trop ou si je n'en fais pas assez, on modifiera mon itinéraire, ce qui aura des répercussions sur tous les facteurs. Quel genre de souplesse laisse-t-on à un employé de la Société canadienne des postes?

Je pense que très peu d'employés voudront acheter des actions de la société. On n'achète pas d'actions d'une société qui, manifestement, cherche à être privatisée. Car le projet de loi C-73 amorce clairement la privatisation de la Société canadienne des postes. On m'a dit qu'il ne fait aucun doute qu'on veut vendre cette société, mais qu'il faut d'abord la rendre très rentable. C'est là l'essentiel. Si elle est rentable alors on pourra la vendre, mais à ce stade elle crée beaucoup de problèmes et en ce qui concerne l'efficacité et l'amélioration du service, c'est le contraire qui se produit. Ce que j'ai découvert aujourd'hui assurément me prouve ainsi qu'aux habitants de ma localité que c'est absolument exact.

• (1550)

De temps en temps, les milieux d'affaires ont une certaine position, les habitants en ont une autre et les syndicats en ont peut-être une troisième. Dans le cas présent, tout le monde reconnaît que le système s'est détérioré. La saga de la Société canadienne des postes est bien triste.

Je me rappelle ce qui s'est passé il y a quatre ans. J'étais nouveau à ce poste et je me suis laissé prendre. Les représentants de la société sont entrés en rapport avec moi et m'ont dit qu'ils voulaient construire un nouveau bureau de poste à Sault Ste. Marie. J'ai pensé que c'était merveilleux. J'en ai parlé et nous avons trouvé que c'était une assez bonne initiative. Cette société allait investir 5 millions de dollars dans la banlieue de la ville. Cela aurait des répercussions sur certains travailleurs, mais d'une manière générale cela avait l'air d'un investissement dans la collectivité.

J'ai agi comme un idiot et j'ai annoncé devant le vieux bureau de poste, un édifice historique de notre localité, que la société avait décidé d'investir 5 millions de dollars dans notre ville. Cela améliorerait l'efficacité. Tout serait mieux pour nous tous et cela entretiendrait ce bel édifice à valeur patrimoniale.

J'ai fait cette déclaration au nom de la société, comme un imbécile crédule. Deux mois plus tard, à ma grande confusion—cela n'a pas semblé gêner Postes Canada—les représentants de cette société ont dit qu'ils regrettaient, mais qu'ils avaient changé d'avis.

C'est un bon exemple de plan d'entreprise. Cette société allait investir 5 millions de dollars, mais deux mois plus tard, le plan était changé. J'ai alors demandé quel était le nouveau plan. On n'allait pas construire une nouvelle installation; on allait rénover l'ancienne. Cela avait l'air d'une bonne initiative et j'ai demandé ce qu'on allait faire exactement.

Nous nous sommes rendus sur les lieux et on m'a dit que 0,75 million de dollars ou quelque chose du genre seraient dépensés pour améliorer les quais de chargement et encore une fois j'étais hésitant, mais j'ai demandé si on conserverait le bureau du centre-ville. Oui, on allait le garder, lui qui était le point de convergence de notre collectivité comme c'est le cas dans bien des localités d'un bout à l'autre de notre pays. Rien n'allait changer, les affaires continueraient, mais nous aurions une meilleure installation.

Cette fois-là, au moins, je ne l'ai pas annoncé. Je ne m'y suis pas laissé prendre. Ils l'ont annoncé. Les travail-

leurs éprouvaient une certaine appréhension, mais cela avait l'air d'une bonne chose.

La saga continue. L'édifice a été rénové, mais il s'est trouvé que la société dans son plan d'entreprise a estimé qu'il fallait centraliser le courrier. Il fallait l'expédier à deux ou trois cent milles de là, à Sudbury. Postes Canada devait se centraliser pour devenir plus efficace, mais une augmentation de l'efficacité signifiait des mises à pied.

Personne n'aime cela et nous n'étions certainement pas prêts à accepter que Sudbury trie notre courrier. Qu'avait-on contre Sault St. Marie? Nous avions toujours trié le courrier. Nous avions la capacité. Cependant, la société avait investi dans de nouvelles machines à Sudbury et elles devaient être utilisées, donc la société est allée de l'avant.

Maintenant, du lundi au jeudi, tout notre courrier est mis dans une boîte s'il est destiné à Sault Ste. Marie et dans une autre boîte s'il est destiné à l'extérieur. Donc, si vous postez une lettre lundi, mardi, mercredi ou jeudi à Sault Ste. Marie, pour une personne de la ville, elle ne sera pas triée dans notre communauté. Elle s'en ira à 200 milles, jusqu'à Sudbury, avant de revenir à Sault Ste. Marie.

Ce n'est pas la même chose les fins de semaine. On ne peut pas envoyer le courrier à Sudbury, il faut l'envoyer à Ottawa. Oui, j'ai bien dit Ottawa. Le fin mot de l'histoire, le tragique de tout cela, c'est qu'il y a des plaintes quotidiennes, parce qu'il faut quatre ou cinq jours avant que le courrier ne soit livré dans la ville et jusqu'à une semaine s'il est adressé à l'extérieur.

Les gens écrivent. J'ai ici l'exemple de quelqu'un qui a envoyé une carte d'anniversaire à son petit fils à Wawa, 140 milles au nord. Il l'a reçue après son anniversaire, 10 jours plus tard.

Les gens d'affaires de la ville ne sont pas contents. Je vais vous lire ce qu'ils en pensent: «Si une lettre est postée à Sault Ste. Marie pendant la fin de semaine, elle va à Ottawa pour y être oblitérée. Donc, si elle est adressée à quelqu'un de la ville elle fait l'aller-retour Sault Ste. Marie—Ottawa pendant la fin de semaine. Les autres jours elle fait simplement Sault Ste. Marie—Sudbury et retour. Cela fait qu'une lettre destinée à un correspondant à un mille de l'expéditeur parcours 900 milles pour y arriver.» Dites-moi si c'est cela l'efficacité. Pour moi, ce ne l'est certainement pas.

• (1555)

Le ministre disait, le 1er mai 1992: «Il est prouvé qu'un bon moyen d'améliorer le moral est de permettre aux employés d'acheter des actions de la société.» Je suis un grand partisan de l'achat d'actions par les employés, de la participation des employés. J'ai présenté un projet de loi, mais le gouvernement l'a tué. Il devrait savoir que ce n'est pas une bonne idée. D'une part le ministre dit que c'est une bonne idée que les employés achètent des actions de la société, mais d'autre part il n'est pas d'accord pour qu'une autre entreprise achète la société, parce que ce n'est pas à sa demande ou à sa suggestion.

La saga continue et la situation empire. Elle empire, croyez-le ou non. Des responsables de la société sont venus à Sault Ste. Marie et nous ont annoncé quelque chose de neuf. . . des projets pilotes. Notre communauté est une des heureuses élues. Je m'étais fait prendre, mais j'ai écouté. Je suis un bon gars, j'écoute toujours.

Ils ont déclaré que la Société canadienne des postes avait décidé d'exercer une présence sociale, de parrainer des événements au sein de notre collectivité et de faire des heureux de sorte que tout le monde les aimerait bien. Tout cela semblait fort louable, mais j'ai demandé ce qui arriverait d'autre.

Ils ont alors annoncé ce nouveau système de succursales commerciales et ont annoncé aussi qu'ils devraient réduire les services à notre bureau de poste, que dorénavant, si nous voulions acheter des timbres au bureau de poste central, nous devrions en acheter pour au moins 300 $. C'est une somme qui représente une grande, une très grande quantité de timbres. Peu de gens achètent des timbres pour 300 $. Les gens ont demandé où ils pourraient acheter leurs timbres. Les représentants ont répondu qu'il y aurait des succursales un peu partout, que ce serait mieux pour les gens et pour les affaires. La société allait envoyer des vendeurs pour commercialiser et privatiser cette opération, pour vendre des timbres à toutes ces entreprises.

J'ai alors déclaré que toute cette entreprise commerciale ne me semblait pas fameuse. Elle ne l'était certainement pas puisqu'en un mois, elle avait disparu. J'ai appris aujourd'hui seulement que cette entreprise avait échoué; il y a un mois à peine les défenseurs de ce projet me promettaient une réussite faramineuse. Nous n'avons pas entendu parler d'eux. Ce sont les travailleurs qui m'ont annoncé l'échec de ce projet.

Je le répète, je n'ai pas été dupe cette fois. Je n'ai pas été dupe, mais la Société canadienne des postes a encore une fois sonné le glas des services postaux dans cette

collectivité. Je suppose que nous sommes parmi les chanceux puisque nous avons encore des bureaux de poste. Nous sommes un centre urbain de quelque 80 000 habitants. J'ai pitié de ces petites villes rurales et de ces villages où il n'y a plus de bureau de poste. Je suppose que ce gouvernement va nous proposer le retour de la diligence et de la livraison du courrier par des postillons à cheval.

C'est criminel; ce projet de loi cache certainement autre chose. Il ne renferme rien de concret. Il ne devrait même pas faire l'objet d'un débat à la Chambre des communes car il est inconséquent. C'est une farce.

Si l'on parle d'efficacité, la Société canadienne des postes a un excellent service de relations publiques et un excellent groupe de liaison avec les gouvernements. Elle a été très gênée par des citoyens de Sault Ste. Marie qui ont remis en question certains de ses motifs et elle a sermonné les gens dans une lettre au rédacteur en chef. Elle déclare: «Vous devez comprendre; n'espérez pas qu'on s'occupe de réacheminer une lettre à votre place simplement parce qu'elle a été livrée chez vous par erreur. Vous devriez assumer cette responsabilité. Si vous recevez une lettre qui ne vous appartient pas, affranchissez-la et postez-la, même si ce n'est pas votre lettre.»

L'équipe des relations avec les médias de la Société canadienne des postes a annoncé à la population qu'elle devait assurer à tous ses clients une livraison efficace et fiable du courrier et que, pour ce faire, elle devait avoir les adresses exactes. Or, il appartient à l'expéditeur d'inscrire la bonne adresse. En outre, chaque personne qui change d'adresse doit s'assurer que tous ses correspondants connaissent sa nouvelle adresse.

• (1600)

Il ne s'agit pas seulement d'économie mais d'efficacité. Chaque fois qu'un objet de correspondance est réintroduit dans le système, on peut s'attendre à des retards. Il faut absolument faire quelque chose pour assurer la fiabilité et la rapidité de la livraison. Ce sont là de belles paroles. Or, avec le système en place, rien ne va plus. Les gens disent que c'est toujours plus cher chaque fois qu'un envoi doit être réacheminé. Quand on expédie quelque chose de Sault Ste. Marie à Ottawa et que ça ne nous revient que sept ou dix jours plus tard, on ne saurait parler d'efficacité. Ça manque d'efficacité. Ça ne fonctionne pas.

Notre société est encline à blâmer ceux qui ne sont pas nécessairement coupables. Je l'avoue. Les gens me disent que les facteurs gagnent trop d'argent et que ça ne prend pas un doctorat pour livrer le courrier. Ils traitent ces employés sans ménagement. J'ignore qui en a fait des coupables et je ne veux pas montrer personne du doigt. C'est injuste, tout à fait injuste.

Quand on mesure le nombre d'étapes dans l'accomplissement d'une tâche, on a une idée du sentiment de responsabilité ou du sentiment de fierté qu'éprouvent les gens à travailler dans une société. Voyons ce qu'il en est à la Société canadienne des postes. Le moral est au plus bas. Il est à plat. Bien des députés qui m'ont précédé ont souligné le nombre de griefs, plus nombreux en fait que les employés. Et on ne les règle jamais. Cela peut durer des années.

Lors d'une grève très dure qui a eu lieu il y a quelque temps, les esprits se sont échauffés et avec raison, et des accusations ont été portées contre certaines personnes, des employés de la Société canadienne des postes. Mais me croiriez-vous si je vous disais que les policiers ont proposé aux gens qui ont porté des accusations d'y renoncer, de laisser ces employés en paix, parce qu'en plein conflit les esprits s'échauffent, de tout oublier dans un geste de conciliation. Or, la Société canadienne des postes a dit: «Non, peu importe qui propose qu'on laisse tomber, nous voulons maintenir les accusations contre ces gens.»

Entre-temps, ce sont les vacances, la retraite et la vie de ces employés qui sont touchées. Il est évident que, dans ce cas-ci, ils étaient déclarés coupables avant même d'avoir pu prouver leur innocence.

Le service des postes chez nous est compromis, et j'imagine que Sault Ste. Marie n'est qu'un reflet de ce qui se passe ailleurs au pays. D'où le mécontentement général devant le système, devant l'idée que plus vite la société deviendra rentable, plus vite on pourra la vendre, que plus tôt le gouvernement s'en sera débarrassé, mieux cela vaudra.

Je songe aux régions isolées du Canada, aux problèmes de transport, de livraison du courrier; cela accentue davantage le sentiment d'isolement. Quand on paie 700 $ pour un aller-retour à Ottawa et 560 $ pour un aller-retour à Toronto, on peut imaginer ce qu'il en coûte aux gens vivant en région isolée pour se déplacer. Ils doivent prendre l'avion. Or, on peut aller en Europe ou en Asie en avion pour à peu près le même prix qu'un billet d'avion pour aller de Sault Ste. Marie à Toronto ou à Ottawa. Ce sentiment d'aliénation s'accentue dans nos régions et la Société canadienne des postes ne fait que l'aviver.

Nous nous opposerons de toutes nos forces au projet de loi C-73.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Je voudrais poser une question à mon collègue sur le moral des employés qu'il a mentionné.

Le gouvernement dit que l'une des raisons pour lesquelles il veut aller de l'avant avec ce projet de loi, c'est qu'il veut que les employés aient intérêt à assurer la rentabilité de la Société canadienne des postes et qu'il estime que s'ils détiennent des actions de la société, ils seront davantage fiers de celle–ci et partant, ils seront en mesure d'y contribuer davantage.

• (1605)

Dans la circonscription de Surrey–Nord se trouve l'un des derniers grands centres de tri postal du Canada. Malheureusement, on nous a informés qu'il sera transféré dans le centre–ville de Vancouver, dans la circonscription de la ministre de la Défense, qui a manifestement besoin d'un coup de pouce. Deux services sont transférés dans la circonscription de la ministre de la Défense et cela, à l'encontre de la recommandation du District régional du Grand Vancouver, de la municipalité de Vancouver et des municipalités environnantes. Les sondages ne sont manifestement pas très bons pour elle.

Deux ou trois fois par mois au moins, des employés de ce service, soit du grand centre de tri postal qui est aussi l'un des principaux dépôts de livraison du courrier, se plaignent à moi des pratiques adoptées par leur service du personnel et du harcèlement qu'ils subissent. Ainsi, on réattribue le travail de façon arbitraire, on augmente arbitrairement les charges de travail, on modifie les itinéraires des facteurs et on téléphone deux ou trois fois par jour aux employés qui se portent malades. Même lorsqu'ils produisent une lettre d'un psychiatre disant qu'une partie du problème vient de ce qu'ils sont soumis à un stress indu et qu'ils souffrent de problèmes psychiatriques, on les relance plusieurs fois au téléphone, leur disant qu'ils n'ont pas fourni les bons certificats médicaux et que leur emploi est menacé.

Toute tentative de solution est condamnée d'avance. Les griefs sont déposés, mais ne sont jamais traités. Le syndicat essaie d'intervenir pour résoudre certains problèmes, mais n'y arrive pas. On assure aux employés que cela se fera, mais rien ne se fait.

Le moral des employés en a donc pris un coup, du moins dans les services postaux que je connais. Et, évidemment, comme le moral n'y est plus, il y a de moins en moins de communication entre la direction et les employés. Et de la rupture des communications découle une animosité croissante.

Le député, qui connaît bien les services postaux de sa région, croit–il que la possibilité de participer à l'entreprise va vraiment améliorer le moral des postiers ou estime–t–il que de meilleures pratiques de gestion seraient plus indiquées?

M. Butland: Je suis sûr, monsieur le Président, qu'on nous reproche de temps à autre d'exagérer pour faire valoir un point de vue. Dans le cas présent cependant, il n'y a aucune exagération. Les propos du député de Surrey–Nord sont tout à fait véridiques. J'ai moi–même vécu la même chose, et d'autres députés pourront sans doute en dire autant.

Le moral du personnel est au plus bas. La situation n'est pas rose. On a fait mauvaise réputation à un groupe de personnes qui ne sont coupables de rien; on en a fait les gros méchants. Ces gens sont perçus par beaucoup comme des mécontents à qui on reproche de ne pas savoir se comporter, qui posent des gestes inacceptables et qui devraient être heureux d'avoir d'aussi bons emplois. Je peux vous dire que le climat de travail à la Société canadienne des postes est des plus malsain. La méfiance règne.

Mon collègue a parlé de cas de réévaluation arbitraire. Effectivement, l'arbitraire le plus absolu est la règle. Un employé malade ne peut pas prendre un congé de maladie comme ce devrait normalement être le cas; il sera harcelé. Dans quel but? Je l'ignore. Il y a lieu de s'interroger. Quel est le but d'un tel procédé? Veut–on rendre les employés malheureux au travail dans le but de réduire l'effectif?

Un homme est venu à mon bureau pour m'informer qu'il voulait tout lâcher. Je lui ai dit qu'il n'avait que quarante–cinq ans, mais il a répondu que cela lui importait peu, qu'il accepterait ce qu'on lui proposerait parce que ce qu'on lui faisait subir risquait de compromettre sa santé mentale à jamais.

• (1610)

Il s'agit là de faits authentiques. Tout ce qui est raconté ici est absolument véridique.

Une voix: Ces gens n'auront pas droit aux prestations d'assurance–chômage.

M. Butland: Vraisemblablement, puisqu'ils ont quitté leur emploi. J'espère que les faits seront tirés au clair. Il s'agit là d'un problème de confiance. Il n'existe aucune confiance entre l'employeur et les employés. J'en suis également venu à me méfier complètement des porte–parole de la Société canadienne des postes.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui m'a beaucoup appris. Le député de Sault Ste. Marie vient de parler de la Société canadienne des postes et d'autres députés ont également pris la parole ici aujourd'hui pour relater leur expérience concernant la société dans leur circonscription. Elle ressemble fort à la mienne.

Pour un gouvernement et une société qui essaient de s'attirer les faveurs du public, ils s'y prennent bien mal. Les histoires qu'a racontées le député de Sault Ste. Marie me rappellent certaines qui se sont passées dans ma propre circonscription.

C'est vrai que l'employeur et les employés ne se font pas confiance. Pas plus que la Société canadienne des postes et le public ne se font confiance. Le gouvernement et le public ne se font pas confiance. La faute en revient en grande partie directement au gouvernement et à la société qui suit les directives de ce dernier.

Le projet de loi dont nous sommes saisis se propose de partager les biens de la Société canadienne des postes avec ses employés. Ce n'est rien de plus que de la poudre aux yeux pour occulter la privatisation de la société. Nous sommes sur la pente savonneuse menant à la privatisation. Pour les personnes qui se refusent à croire que la Société canadienne des postes va être privatisée, j'aimerais lire deux citations.

Le 1er mai 1992, l'*Ottawa Citizen* a publié un article dans lequel on pouvait lire ce qui suit. On y cite les propos du ministre responsable de la société: «Harvie Andre a démenti que la privatisation soit imminente. Il a cependant ajouté: "Si je devais parier, je dirais que d'ici 20 ans, les services postaux du monde entier seront privatisés. Je verrais d'un bon oeil que le Canada soit le premier à le faire."»

C'est toute une déclaration. Lorsqu'un gouvernement fait ce genre de déclaration, vous pouvez être sûr que la privatisation s'en vient. Nous n'avons pas oublié les paroles du premier ministre qui, en 1985, déclarait: «Certaines personnes veulent acheter la Société Radio-Canada. Radio-Canada n'est pas à vendre. Air Canada n'est pas à vendre.» La société Air Canada était bel et bien à vendre. Elle a été vendue. C'est maintenant une compagnie privée.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est autre qu'un pas de plus dans la voie de la privatisation. C'est de la part du gouvernement une tentative à peine dissimulée dans la voie de la privatisation. En fait, le ministre responsable ne s'en cache pas du tout. Il y a un an ou deux, le ministre lui-même avait dit qu'il n'y aurait pas de privatisation tant que nous ne serions pas arrivés à nous débarrasser d'un plus grand nombre de bureaux de poste ruraux, à nous débarrasser d'un plus grand nombre de bureaux de poste en général et à accroître les bénéfices de la Société canadienne des postes. Ce sont là des déclarations absolument ahurissantes!

Que va faire le projet de loi que nous avons devant les yeux, un projet de loi qui est censé améliorer les relations avec les employés? Il va permettre aux employés de la Société canadienne des postes d'acheter 10 p. 100 des actions de la société. Le terme employé n'est défini nulle part. Nous ne savons pas exactement ce qu'on entend par employé, si ce terme s'applique seulement aux cadres de la direction ou à tous les employés y compris celui qui vient tout juste d'être engagé hier. Il n'y a non plus aucune indication quant au type d'actions auquel auront droit les employés une fois qu'ils les auront achetées. Tout ce que nous savons, c'est que ces actions ne donneront pas le droit de vote aux employés.

On s'attendrait à ce qu'un gouvernement censé avoir confiance en ses employés leur vendrait des actions donnant droit de vote. Après tout, il ne s'agit dans ce cas que de 10 p. 100 des actions. Eh bien, non! Ce seront des actions ne donnant pas droit de vote. Les employés toucheront-ils des dividendes? Rien n'indique s'ils en toucheront ou non.

• (1615)

Le fait est que ces trois ou quatre dernières années la Société canadienne des postes a réalisé des bénéfices. Si on est actionnaire de la société, il est normal que l'on s'attende à toucher des dividendes. Eh bien, non, il n'y a aucune mention à cet effet. Il y a de fortes chances que les employés ne touchent aucun dividende sur ces actions.

La Société canadienne des postes et le gouvernement n'ont même pas consulté le syndicat au sujet de la vente de ces actions. Il n'y a eu aucune discussion, aucune consultation. La décision de vendre ces actions est une décision totalement arbitraire.

Si la Société canadienne des postes et le gouvernement voulaient vraiment améliorer les relations avec les employés, si le gouvernement voulait voir une amélioration des relations avec les employés, ils feraient quelque chose au sujet des griefs formulés par les employés de la Société canadienne des postes. J'ai été absolument époustouflé, et les membres de mon parti l'ont été également, d'apprendre combien de griefs sont formulés à la Société canadienne des postes. Les Canadiens estiment peut-être leur nombre à mille ou deux mille. Pensez-vous, c'est bien plus que ça. Plus de 10 000? Vingt mille? Vous n'y êtes pas. Quarante mille alors? Non. Il y a seulement 50 000 employés dans toute la société. Et le double de griefs. Il y a actuellement 100 000 griefs formulés contre la Société canadienne des postes. Près de deux griefs par employé. C'est absolument incroyable.

Ces griefs remontent à des années et ne sont pas encore réglés.

Si la Société canadienne des postes veut améliorer les relations avec ses employés, pourquoi ne commence-t-elle pas par examiner certains de ces griefs et par en éliminer les causes? Il ne peut tout de même pas y avoir 100 000 griefs non fondés! J'en doute fort. Je suis certain que certains griefs sont moins fondés que d'autres, mais il est impossible que 100 000 griefs contre la Société canadienne des postes soient injustifiés.

Ce prétexte d'améliorer les relations avec les employés, c'est de la foutaise! L'idée est tout simplement de veiller à ce que la privatisation de la Société soit plus simple à réaliser pour le gouvernement lorsqu'il s'y décidera.

Quant aux relations avec la population, je crois que c'est l'an dernier qu'il y a eu une grève à la Société canadienne des poste; les employés avaient alors offert de distribuer quand même les chèques d'assurance-chômage, ceux du Régime de pensions du Canada et ainsi de suite. Or, le gouvernement ne pouvait pas accepter cela. Il a préféré dépenser des millions de dollars pour ouvrir des centres de distribution. Des personnes âgées et des handicapés ont donc dû faire la queue pendant jusqu'à deux heures sous une chaleur accablante pour recevoir leur chèque dans ces centres. Dans bien des cas, au moment d'être servis, on leur disait: «Dommage, votre chèque n'est pas arrivé, revenez demain.» Une expérience de ce genre n'améliore certes pas la réputation de la Société canadienne des postes.

Dans ma circonscription, Moose Jaw—Lake Centre, comme dans beaucoup d'autres régions rurales au Canada, certains bureaux de poste ont été fermés. En fait, depuis cinq ans, 25 p. 100 des bureaux de poste qui existaient au Canada ont fermé leurs portes, soit un sur quatre.

Dans bien des cas, ils ont été fermés non pas parce qu'il le fallait, mais simplement parce que la situation s'y prêtait, soit que le maître ou la maîtresse de poste était décédé, avait pris sa retraite ou autre chose du genre.

Dans de telles circonstances, des représentants de la société se pointent dans l'agglomération et tiennent une assemblée publique. Ils disent à la population qu'ils cherchent à améliorer le service. J'ai assisté à plusieurs de ces assemblées dans ma circonscription. Ils disent vouloir améliorer le service. Quand les gens se disent satisfaits du service qu'ils reçoivent, les représentants leur répondent: «Non, nous devons fermer le bureau de poste, mais nous allons vous donner un meilleur service.»

Ils leur disent alors qu'ils vont consulter la population. Or, il n'y a pas de véritable consultation. La seule consultation réside dans le fait que les intéressés ont la possibilité d'établir un comptoir postal, c'est-à-dire de placer un bureau de poste dans un magasin quelque part ou encore d'avoir des boîtes postales; le choix leur revient.

• (1620)

Ce qui se passe dans ma circonscription, c'est que les gens ont eu la naïveté de croire qu'ils pouvaient collaborer avec la Société canadienne des postes. En fait, je sais que dans un cas, les gens se sont dit prêts à offrir gratuitement un local à la société pourvu qu'elle exploite un bureau de poste dans ce dernier. Eh bien, la société a refusé.

Dans d'autres cas, des gens ont dit qu'ils étaient disposés à laisser la moitié du personnel de la mairie aider les employés de la société en période de pointe. Aucune entente n'a été conclue en définitive.

Dans d'autres cas encore, les gens se sont dit prêts à accepter une réduction des services, une réduction du nombre d'heures et de jours de service, mais là encore, en vain.

Pourtant, la Société canadienne des postes va dire à ces gens qu'on ferme leur bureau de poste car il n'est pas rentable. On ne précise pas aux gens les recettes qu'on tire de ce bureau ni ses coûts d'exploitation, mais on se contente d'annoncer sa fermeture.

Si la direction de la Société canadienne des postes souhaitait réaliser un profit, et je sais que c'est le cas, elle pourrait dire aux gens qu'elle veut réaliser des profits et qu'elle gardera leur bureau de poste ouvert et offrira le meilleur service possible pourvu que le bureau lui rapporte un montant donné, et on s'apercevrait alors que beaucoup de collectivités seraient prêtes à collaborer avec la société.

Nous savons que notre pays est endetté. Notre déficit annuel n'a pas baissé ou presque au cours des neuf dernières années. Les gens de la collectivité sont prêts à dire qu'il faut collaborer avec la Société canadienne des postes pour l'aider à offrir ses prestations. C'est tout à fait équitable, mais la société n'est prête à donner aucun détail.

L'affirmation selon laquelle la société souhaite offrir un meilleur service est un mythe, un mensonge en fait. Il n'y a rien de vrai là-dedans. Le fait est que la société souhaite privatiser le plus grand nombre de bureaux de poste possible au Canada afin de faciliter sa vente en définitive.

Je voudrais parler brièvement de la ville de Moose Jaw. À Moose Jaw. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le leader du gouvernement à la Chambre des communes souhaite invoquer le Règlement.

M. Andre: Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre le député, mais je voulais simplement désigner officiellement la journée de demain comme journée d'opposition.

M. Laporte: Je pensais que le ministre allait déclarer que rien ne va changer à Moose Jaw et que le bureau de poste ne serait pas fermé. Je suis déçu.

Je tenais à dire un mot de Moose Jaw. Cette ville a son bureau de la Société canadienne des postes. Il est rentable et l'activité va bon train. Néanmoins, nous avons appris, non pas de la part des dirigeants de la société, mais d'autres personnes qui ont découvert ces renseignements, que ce bureau de poste allait fermer et que les services au guichet allaient disparaître. L'annonce n'a pas encore été faite officiellement. Si on appelle aux services de relations publiques de la société, c'est un démenti formel. On se fait répondre qu'aucune décision n'a été prise. C'est de la foutaise, parce que la décision est bel et bien prise.

En fait, la société va non seulement fermer ce bureau, mais aussi tous les bureaux auxiliaires de Moose Jaw. L'un d'eux existe depuis 1928, et on s'apprête à le fermer. Que va-t-il se passer? La société va installer quatre comptoirs postaux dans la ville. Ces mesures n'ont pas été annoncées publiquement, mais c'est le plan prévu. Où se trouveront ces comptoirs? Au Shoppers Drug Mart et au Bi-Rite Drugs, par exemple. Je n'ai rien contre ces commerces, mais je trouve étrange que ces comptoirs soient installés dans des établissements de ces chaînes nationales.

Une voix: Nationales ou internationales?

M. Laporte: Ce sont souvent des chaînes internationales. L'un de ces bureaux auxiliaires qui existe depuis 1928 se trouve au magasin Carr's Confectionery de Moose Jaw. C'est un certain M. Carr qui a ouvert ce commerce au début des années 20 et qui y a travaillé très fort. Son fils a pris la relève et exploite maintenant l'entreprise.

• (1625)

Ces gens vivent dans la localité, ils y apportent leur contribution, leurs enfants fréquentent l'école locale; ils consacrent de nombreuses heures à leur commerce et dépensent leur argent dans la localité. Ils exploitent une petite entreprise, une bonne petite entreprise, et offrent un bon service.

La société refuse à ce genre de petites entreprises la chance de faire office de bureau de poste. Ils constituent déjà des bureaux de poste auxiliaires, mais Postes Canada va tous les franchiser. Elle va refuser la franchise à ces petites entreprises pour la confier à une chaîne nationale ou internationale de détaillants.

Cette décision de la part d'un gouvernement qui prétend défendre les petites entreprises ne présage certainement rien de bon pour elles. Quand un gouvernement veut venir en aide aux petites entreprises, il ne s'y prend pas de cette façon-là.

Je trouve cela ironique. Quand je téléphone aux représentants de la société à Regina, je trouve insultant de les entendre dire qu'ils n'ont encore pris aucune décision. Aucune décision, mais les effets s'en font déjà sentir. J'ai parlé aux gens qui exploitent les bureaux de poste auxiliaires. J'ai parlé à certains représentants syndicaux. J'ai même parlé à certains employés de Postes Canada qui veulent bien me parler et qui m'ont dit en confidence que c'est bien ce qui se passe.

Si la société tient réellement à améliorer ses relations avec ses employés et avec les Canadiens, elle ferait mieux d'adopter une autre attitude.

Ses dirigeants devraient commencer par être honnêtes avec les Canadiens. S'ils ont l'intention de privatiser la société d'État, ils devraient le dire franchement et faire connaître leur plan de privatisation. Qu'ils disent aux gens ce qui se passe vraiment. Qu'ils ne racontent pas d'histoires absolument invraisemblables.

En fait, quand on les confronte avec les faits à ce sujet, les dirigeants de la société persistent à les nier en disant qu'ils n'ont encore pris aucune décision. Ils devraient être francs avec la population.

Par ailleurs, la société ne devrait pas se montrer aussi arrogante. Je me suis laissé dire que certaines personnes qui ont communiqué avec la Société canadienne des postes pour tenter de préserver leur bureau de poste se sont fait dire qu'elles pouvaient toujours se plaindre à leur député, mais que cela ne changerait rien, puisque la société n'en ferait qu'à sa tête. Merci beaucoup.

Personnellement, je trouve cette attitude arrogante très insultante et je sais que les habitants de ces localités rurales partagent mon avis. Si la Société canadienne des postes tient à améliorer ses relations avec les Canadiens, elle s'y prend très mal. Tant qu'elle n'aura pas amélioré ses relations avec ses employés et les Canadiens, elle sera conspuée comme elle l'est aujourd'hui.

En terminant, je précise que la Société canadienne des postes a été créée pour offrir un service aux Canadiens. C'était son but à l'origine. Offrir un bon service postal. Ce n'est plus son objectif. Aujourd'hui, elle cherche purement et simplement à réaliser des profits. Qu'importe si elle doit, à cette fin, accabler des gens, que ce soit les Canadiens qui reçoivent du courrier, les petites entreprises qui s'occupent de bureaux auxiliaires depuis quelque temps ou depuis peu ou encore ses propres employés. Ou même un député qui tente de régler un problème. La Société canadienne des postes n'en fera qu'à sa tête.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je voudrais poser à mon collègue une question très simple et très directe. Pourquoi la Société canadienne des postes a-t-elle perdu la confiance d'autant de consommateurs et d'employés au Canada?

Il n'y a pas une localité ou un groupe d'employés qui considèrent que la société offre un service servant les intérêts du Canada. Mon collègue peut-il m'expliquer pourquoi, à son avis, cette entreprise a perdu la confiance d'autant de personnes partout au Canada, et non pas simplement ici?

M. Laporte: Monsieur le Président, les Canadiens n'ont pas perdu confiance dans la Société canadienne des postes du jour au lendemain. Il a fallu pour cela que l'entreprise y mette beaucoup du sien. Elle l'a fait dans de nombreux secteurs.

• (1630)

Ainsi, les employés ont perdu confiance en elle parce que le gouvernement et la société ne pouvaient pas ou ne voulaient pas traiter honnêtement et ouvertement avec eux. Comme je l'ai dit, lorsque 100 000 griefs ont été déposés au sein d'une entreprise, c'est énorme, notamment quand l'entreprise ne compte que 50 000 employés. Si les employés ont perdu confiance, c'est parce que l'entreprise a refusé de traiter ouvertement avec le syndicat.

En fait, le syndicat n'a absolument pas été consulté au sujet de ce projet de loi ou sur les façons d'améliorer le service ou le sort des employés. Il n'y a eu absolument aucune discussion.

En ce qui concerne les Canadiens des régions rurales, la société s'est surpassée. Elle n'aurait pas fait mieux si elle avait voulu perdre leur confiance. Au cours des cinq dernières années, elle a en effet fermé 25 p. 100 de tous les bureaux de poste des régions rurales au Canada, sans consulter la population de ces régions.

La société a plutôt fait le contraire. Ses représentants sont allés dans les localités et ont essayé d'expliquer comment ils allaient améliorer le service. Ces réunions sont une vraie risée, car les représentants de la Société canadienne des postes viennent dire qu'ils vont améliorer le service en fermant des bureaux de poste. Les gens s'interrogent. Parfois, dans ces localités, entre 150 et 200 personnes qui se demandent ce qu'il adviendra de leur bureau de poste assistent à ces réunions.

Ils s'y rendent après avoir reçu une lettre de la Société canadienne des postes qui les invite à assister à une réunion ce soir-là afin de discuter de l'avenir de l'entreprise. Les gens ne sont pas consultés; ils sont placés devant les faits. Ils ont été trompés. Ils quittent la réunion amers et déconcertés. Cela a beaucoup contribué à ternir la réputation de la Société canadienne des postes dans les régions rurales du Canada.

Le secteur des relations publiques y est aussi pour quelque chose. J'ai traité avec des dirigeants de la Société canadienne des postes qui sont excellents. Je ne veux pas généraliser, mais il y en a d'autres qui ne devraient vraiment pas être dans le domaine des relations publiques. Je ne sais pas comment ils ont été embauchés, mais ils n'auraient même jamais dû passer une entrevue pour un emploi lié aux relations publiques. Ces personnes sont évidemment arrogantes, elles ne sont d'aucune utilité et, comme je l'ai déjà dit, elles se contentent de dire à ceux qui veulent sauver leur bureau de poste d'appeler leur

député. Ce sera en pure perte. De toute façon, la société agira à sa guise.

Cela a aussi porté atteinte à la réputation de l'entreprise, qui n'est pas très reluisante au Canada. Il faudra beaucoup de temps pour que la Société canadienne des postes redore son blason, mais il est évident que ni elle ni le gouvernement ne se préoccupent vraiment des relations publiques avec les Canadiens. Si c'était le cas, ils n'agiraient pas ainsi. Ce projet de loi n'aurait pas été déposé, certainement pas sans que les employés aient d'abord été consultés.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je me demande si le député qui a pris la parole avant moi sait si Postes Canada applique des normes quelconques lorsqu'elle confie à un exploitant privé un point de vente.

On a fait état de problèmes. Dans ma circonscription, Surrey–Nord, une pharmacie faisant partie d'une importante chaîne exploitait un comptoir postal depuis un certain nombre d'années. Un nouveau propriétaire s'est amené. La pharmacie a changé de mains. Neuf femmes travaillaient à cet endroit, dont certaines depuis dix ans.

Dès son arrivée, le nouveau propriétaire a arbitrairement commencé à réduire le salaire des employées ainsi que leurs heures de travail, et il a modifié les critères d'ancienneté normalement applicables en ce qui a trait au travail par poste. Le propriétaire a été surpris lorsque les femmes se sont tournées vers un syndicat progressif et ont amorcé un processus de syndicalisation. Évidemment, ces employées se sont retrouvées en grève durant près de dix–huit mois.

Cette importante chaîne a décidé de fermer la pharmacie plutôt que de passer un contrat avec les employées, qui étaient essentiellement des travailleurs postaux.

• (1635)

Mon collègue sait–il si la Société canadienne des postes, lorsqu'elle installe des comptoirs postaux dans des commerces de détail, fixe des normes quant aux conditions de travail, aux salaires et à d'autres questions qu'un employé est en droit de connaître?

M. Laporte: Monsieur le Président, je ne pense pas que la société applique quelque norme que ce soit, et cela vaut non seulement dans le cas des employés. En effet, il se passe actuellement quelque chose à Moose Jaw qui me laisse réellement perplexe pour ce qui est de savoir si Postes Canada a la moindre idée de ce qu'elle fait.

Il existe à Moose Jaw une entreprise appelée Ottawa Real Estate qui exerce son activité depuis 1909. Cette compagnie est bien établie et appartient à la même famille depuis toujours. Son propriétaire actuel est Glen McRitchie, qui est un excellent homme d'affaires bien respecté par la collectivité. Celui–ci a un bureau de poste auxiliaire dans son magasin. On lui a fait savoir que ce bureau allait fermer ses portes et qu'il allait perdre cette concession.

Ce bureau de poste est le seul qui soit situé sur la rue principale de Moose Jaw. Un certain nombre d'immeubles abritant des personnes âgées se trouvent à l'est de cette rue. M. McRitchie a fait circuler une pétition et, en quelques jours seulement, il a obtenu plus de 1 200 signatures de personnes qui aimeraient bénéficier des services de ce bureau de poste. Lorsque M. McRitchie a communiqué avec la société, on lui a dit que son bureau de poste n'était pas accessible aux fauteuils roulants. M. McRitchie a dit qu'au contraire son bureau était accessible puisque la porte a quatre pieds de large, qu'il y a une rampe et que des personnes s'en servent avec leur fauteuil motorisé pour avoir accès au bureau.

La société a ensuite dit qu'il ne pouvait que consacrer 300 pieds carrés à un bureau de poste. M. McRitchie a répondu qu'il consacrerait un espace de mille pieds carrés. La société a répliqué que les heures de service offertes n'étaient pas acceptables. M. McRitchie a répliqué qu'il ouvrirait son commerce pour offrir des services postaux aux heures que la société fixerait. La société a ensuite accusé l'intéressé de ne pas avoir de panneau indicateur. Celui–ci a répondu qu'il était prêt à le faire. Qui plus est, M. McRitchie a dit que ce bureau de poste est le seul qui offre un service bilingue à Moose Jaw et que des résidants de la BFC de Moose Jaw—il y a un certain nombre de francophones qui vivent sur cette base—se rendent à son bureau de poste. Pourtant, Postes Canada veut fermer ce bureau. C'est incroyable.

Depuis que Glen McRitchie s'occupe de ce bureau de poste, l'achalandage a augmenté, de même que les profits pour la société, mais cette société veut quand même fermer le bureau. Je répète qu'il s'agit d'une entreprise qui existe depuis 1909, qui est accessible aux fauteuils roulants, qui fournit un service dans les deux langues officielles, qui est disposée à fournir un espace plus grand si c'est ce que veut la société, de même qu'à installer un panneau indicateur et à ouvrir aux heures souhaitées par la société. Pourtant, celle–ci veut fermer le bureau. En outre, ce bureau de poste est le seul situé sur la rue principale de Moose Jaw.

Si la Société canadienne des postes applique des normes, je ne les connais vraiment pas. Ces normes doivent être perdues ou avoir disparues, parce que personne ne semble s'y conformer.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Avant de donner la parole au député, j'ai le devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions qui seront soulevées au moment de l'ajournement sont les suivantes: la députée de Mission–Coquitlam—les implants mammaires; la dépu-

tée de Saanich—Les Îles-du-Golfe—le pont du détroit de Northumberland; le député de Winnipeg-Nord-Centre—le Manitoba; le député de York-Ouest—l'économie de Toronto; la députée de Northumberland—la Somalie.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, comme mon collègue vient de le dire, le débat sur le projet de loi C-73 est en fait un débat sur le service que la Société canadienne des postes offre à la population canadienne.

Au fil des ans, la Société canadienne des postes a été une des grandes institutions canadiennes et a fourni un service que tous croyaient, avec raison, incomparable dans le monde. On est fier de faire partie de cette société. Les employés de la société sont fiers de faire partie de cette société. Ils savent qu'il est encore possible de fournir le même service de qualité qu'avant. Mais ils savent aussi que, dans sa forme actuelle, la Société canadienne des postes est incapable de le faire.

• (1640)

Ils savent de même que les employés et les consommateurs ne croient plus que la Société des postes est en mesure d'offrir le même genre de service qu'avant. Ils ne s'y attendent plus.

Ce projet de loi est la première étape vers la privatisation complète de la société. Le processus est d'ailleurs en marche depuis un certain temps, comme en témoigne la fermeture de bureaux de postes dans quantité de villes et villages du pays.

La ville de Prince Albert compte une population de 30 000 personnes environ. Elle n'a pas de véritable bureau de poste privé, mais une série de comptoirs postaux qui sont censés assurer les mêmes services, mais qui n'en offrent en fait que quelques-uns.

Ce projet de loi marque un premier pas vers une privatisation complète. On sait qu'il s'agit de privatisation, je suppose, parce que nous en avons des exemples sous les yeux. Le processus a été mis en branle très tôt, quand le gouvernement libéral de M. Trudeau a transformé cet organisme gouvernemental en société d'État.

On s'apprête maintenant à passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à la vente des actions de cette société d'État. D'accord, au début on va les offrir seulement aux employés de la société.

Pas étonnant que peu d'entre eux aient espoir de garder leur emploi bien longtemps encore, quand on pense que la Société canadienne des postes a réduit ses effectifs des deux tiers au cours des cinq dernières années. Pourquoi achèteraient-ils des actions?

À la lecture du projet de loi, on se rend compte que ce processus comporte deux étapes. Premièrement, il y a la décision de vendre des actions que ce projet de loi vient sanctionner. L'actif de la société devra donc être divisé en un certain nombre de parts, chacune étant représentée par une action.

Dix pour cent de ces actions seront offertes aux employés, tandis que le gouvernement continuera de détenir le reste. Mais pour combien de temps encore? Là est la question. Le gouvernement décidera-t-il l'an prochain de dire: «Maintenant que nous avons façonné cette société pour la rendre attrayante pour le secteur privé et que nous avons fait baisser le niveau de service à un point tel que le secteur privé n'a pas besoin de s'inquiéter, que la Société canadienne des postes n'a plus besoin d'offrir d'aussi bons services, nous pouvons offrir des services convenables dans certaines régions du pays et réaliser des profits.»

Le Canada est un vaste pays. Des milliers et des milliers de milles séparent certaines localités, et il y a beaucoup de petites localités entre les grands centres.

Nous estimons—et l'on nous donne à penser que c'est possible—que toutes ces localités devraient pouvoir bénéficier de services de la même qualité. À notre avis, la Société canadienne des postes devrait être capable de desservir toutes les localités, même si cela peut vouloir dire que le courrier ne sera livré qu'une fois par semaine à certains endroits. Ceux qui ont vécu dans le Nord savent qu'il n'y a parfois qu'une livraison par mois. La localité était desservie par la Société canadienne des postes, mais ce n'est plus le cas. La Société canadienne des postes n'est plus ce qu'elle était.

Le projet de loi marque un pas vers la privatisation. Nous pouvons donner l'exemple d'Air Canada qui a été amplement illustré cet après-midi et ce matin. Dans ce cas, la première étape a été la vente d'actions aux employés. On nous avait dit qu'Air Canada n'était pas à vendre. Nous savons ce qui s'est passé ensuite.

• (1645)

La société a de nombreux problèmes en plus des problèmes de vente d'actions. Le projet de loi ne règle aucun de ces problèmes et il a été rédigé de manière à ne régler aucun de ces problèmes. Le pit bull dont on a parlé tout à l'heure a déclaré que le projet de loi améliorerait les relations de travail. Puisqu'ils permettent aux employés d'acheter des actions, il a dit que ceux-ci, en devenant propriétaires d'une partie de la société, travailleraient

peut-être un peu plus fort et que le service s'améliorerait peut-être un peu.

Depuis dix ans, la société a manoeuvré de telle sorte qu'elle a complètement perdu la confiance de ses employés et elle croit qu'en leur offrant 10 p. 100 d'actions qui n'ont aucune valeur à moins de produire des dividendes—ce qui est peu probable—elle pourra leur dorer la pilule. Il y a peu de chances que les relations de travail s'améliorent. Que la société n'ait même pas demandé aux employés s'ils voulaient ces actions démontre bien qu'elle ne tient pas du tout à améliorer les relations de travail.

Les employés nous demandent pourquoi ils devraient acheter ces actions si elles ne s'accompagnent d'aucune forme de sécurité d'emploi? Même si nous adoptons le projet de loi et si les employés peuvent acheter des actions, leurs emplois ne seront pas plus assurés. Ils pourront acquérir des actions et être mis à pied le lendemain ou la semaine suivante. Aucune sécurité d'emploi ne se rattache à ces actions.

J'ai commencé en disant que le débat portait sur le service. De toute évidence, le service n'est pas l'objet de ce projet de loi et c'est pourquoi tout député qui se respecte s'y opposera. Le bureau de poste profite à tout le monde dans notre localité, mais il a été réduit au point où plus personne ne peut être fier du gouvernement que nous représentons, compte tenu du genre de service qu'il offre à la collectivité.

Paradoxalement, ce projet de loi prévoit que la société donne à ses employés l'occasion d'acheter des actions, alors que cette société perd actuellement de l'argent et congédie ses employés aussi rapidement qu'elle le peut. Toute privatisation d'un comptoir postal entraîne une réduction du nombre d'employés de la société.

Si l'on parle à des représentants de la société du processus de privatisation, on nous dira que la décision de privatiser se fait après consultation. Tout comme mon collègue de Moose Jaw, je suis allé les rencontrer. Ce gouvernement a fait une mauvaise presse au mot consultation. On procède en invitant les gens à se réunir pour décider du sort d'un bureau de poste en particulier—de ce que Postes Canada devrait faire de ce bureau de poste. Les habitants de ces localités ont déjà été trompés et ils savent qu'ils le seront de nouveau, mais ils y vont. Ils ont encore un peu de confiance dans ce gouvernement et ils y vont. Ils savent qu'ils ont un gouvernement municipal, un gouvernement provincial, un gouvernement fédéral dont ils peuvent attendre un service. Le gouvernement vient les voir et leur dit: «Vous avez deux ou trois possibilités.»

• (1650)

Je vous parle d'une réunion à laquelle j'ai assisté, il n'y a que quelques mois, dans la petite ville de Tway et d'une autre à Hoey et aussi à Cudworth. Ce sont de petites villes de ma circonscription. Dans chaque cas on a dit aux habitants: «Voici les trois possibilités que vous avez: la première, c'est un bureau de poste franchisé dans un commerce local.» Cela ne paie guère et dans de nombreux cas aucun magasin n'en veut. Certains le prendraient s'il avait une valeur quelconque, parce que les gens doivent venir au bureau de poste et c'est un service pour la communauté que, en tant que bons citoyens, ils se sentent tenus de fournir. C'est la première possibilité. La deuxième, c'est habituellement les boîtes vertes au bord de la route. La troisième c'est: «Nous fermons le bureau de poste et vous allez à la ville voisine chercher votre courrier.»

Avant de venir, les responsables de la société avaient déjà décidé que la communauté aurait un bureau de poste franchisé. Ils sont venus et ont raconté quelques mensonges sur l'amélioration de la qualité du service après la privatisation et ont fini par admettre que c'était la solution qu'ils entendaient appliquer depuis le tout début. Donc, ils annoncent à la communauté un choix: premièrement, deuxièmement, troisièmement. La localité va naturellement choisir la moins déplaisante de ces trois possibilités, ce qui avait été prévu depuis le début, et dans bien des cas cela ne réduit pas les coûts pour la Société canadienne des postes.

C'est en soi un autre sujet de plainte que nous devrions exprimer ici aujourd'hui et aussi souvent que possible. Le service rendu par un bureau de poste ne se mesure pas au nombre des articles de correspondance qui y sont traités. Nous avons fait une vérification de deux heures dans l'un des bureaux de poste de ma région. Nous avons vendu 100 timbres et nous avons traités 2 000 articles de correspondance. Cela n'a pas l'air très lucratif et on nous a dit que c'était mieux que d'habitude. Cela n'a pas l'air du tout rentable sauf que les 2 000 articles de correspondance avaient tous déjà été affranchis. On a dit de ce bureau de poste qu'il ne faisait pas de bénéfice parce qu'il ne vendait pas beaucoup de timbres. C'est très injuste.

À l'une des réunions auxquelles j'ai assisté, les représentants de Postes Canada n'avaient vu aucune réduction de service dans les modifications apportées aux bureaux de poste de ma région. C'est un mensonge flagrant. Je suis agriculteur. Autrefois je recevais le courrier à ma porte. Ce n'est plus le cas maintenant. N'est-ce pas une réduction du service? Quand je recevais le courrier à ma porte, le service comprenait la vente de timbres, les paquets apportés à ma porte et même la compagnie du facteur lorsqu'il passait deux ou trois fois par semaine. Maintenant je fais 20 milles pour aller chercher mon courrier et pour me procurer tous les autres services postaux dont j'ai besoin.

La petite localité de Brockington dans ma circonscription avait un petit bureau de poste rural. Maintenant elle a des boîtes vertes extérieures. N'est-ce pas une réduction du service? Ses habitants doivent aller à Melfort, à une distance d'environ 18 milles, pour se procurer les services et acheter les timbres.

À une courte distance, il y a une autre petite ville où le service a été réduit de huit heures par jour à vingt heures par semaine. Autrement dit, le service a été réduit de moitié. Le représentant de la Société canadienne des postes a dit à ses habitants que le service n'avait été réduit dans aucune collectivité de cette région. Des services qui passent de 40 heures à 20 heures, n'est-ce pas là une réduction des services? On nous dit qu'il n'y a eu aucun changement dans les bureaux de poste et que les services n'ont pas été réduits.

• (1655)

Revenons à la consultation à laquelle j'ai assisté dans des endroits comme Tway, Hoey et Cudworth. On a dit aux collectivités qu'elles auraient voix au chapitre sur les services qu'elles recevraient. Mais elles ne l'ont pas eu. En fin de compte, on leur a dit quels services elles recevraient.

Les députés de tous les partis peuvent vous dire que c'est exactement la même chose dans tout le pays. Je sais que les représentants de la Société canadienne des postes ont réservé aux députés du Parti conservateur, dans leurs collectivités, exactement le même traitement qu'ils nous ont réservé dans les nôtres.

Pareille tactique de manipulation par des fonctionnaires est de la pure arrogance. Ils disent aux habitants des collectivités que je représente qu'ils ne sont pas assez intelligents pour savoir ce qui est bon pour eux et pour savoir que le bureau de poste est rentable. Ces fonctionnaires disent qu'il n'est pas rentable. Ils mentent et on ne s'en aperçoit même pas. C'est de la pure arrogance et ce n'est pas une façon de traiter les Canadiens.

C'est un traitement que nous, en tant que députés, devrions exécrer et auquel nous devrions réagir. Adopter ce projet de loi n'est pas réagir, mais simplement accepter que la situation se perpétue.

La survie d'une société dépend de la confiance qu'ont en elle les consommateurs et les employés. À l'heure actuelle, la plupart des gens utilisent le moins possible les bureaux de poste, en partie parce que le prix des timbres a augmenté, mais également parce qu'ils ne leur font plus confiance. Ils utilisent plutôt le téléphone et le service de messagerie. Ils n'utilisent plus les bureaux de poste autant qu'auparavant. C'est en partie la raison pour laquelle la Société canadienne des postes n'exerce pas le genre d'activités qui la classeraient dans une catégorie lui permettant de réaliser des bénéfices.

Nous devrions jeter ce projet de loi à la poubelle et examiner le genre de service que la Société canadienne des postes devrait offrir au Canada. Nous devrions proposer à la Chambre et aux Canadiens une société dont nous pouvons être fiers, dont les Canadiens peuvent être fiers et dont les employés de la Société canadienne des postes peuvent être fiers.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, le gouvernement a dit qu'il faisait ça pour remonter le moral des employés des postes. J'aimerais savoir ce que le député pense de la façon dont le gouvernement a traité récemment les postiers de Surrey–Nord.

Au cours des 18 derniers mois, il a été question de fermer le service de tri et de le transférer à Vancouver. On avait affirmé aux employés, et à moi également, que cela ne se ferait pas tant que la sécurité de l'immeuble à Vancouver n'aurait pas été jugée satisfaisante.

Il y a quatre semaines environ, à sept heures du matin, une lettre a été livrée à mon bureau d'Ottawa m'annonçant la fermeture du bureau de poste de Surrey. Cette lettre était accompagnée d'un bref avis disant que la Société canadienne des postes allait en informer les employés. Trois heures plus tard, soit à dix heures du matin, j'ai téléphoné au syndicat pour lui parler de la fermeture du bureau de poste. À ma grande surprise, ni le syndicat ni les employés n'étaient au courant. Comment les 100 employés ont-ils appris qu'ils venaient de perdre leur emploi? Au moyen du téléphone mains-libres, je leur ai annoncé que trois heures plus tôt, la Société canadienne des postes m'avait avisé, par écrit, de sa décision de fermer le bureau de poste. . .

• (1700)

M. Langlois: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose que la séance de la Chambre soit prolongée au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement afin de poursuivre l'étude du projet de loi C-73.

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'avais la parole et je pense qu'une motion ne peut être présentée par un député que quand celui-ci a la parole.

Une voix: Un ministre peut le faire.

M. Karpoff: Il n'est pas ministre. Cette motion est carrément irrecevable. Il est maintenant 17 heures. Je demande au Président d'ajourner la séance.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député a raison, mais j'ignore quel article du Règlement il a invoqué.

[*Français*]

En effet, pour proposer ce genre de motion, il faut que le parrain de la motion ait obtenu le droit de parole, ce qui n'est pas le cas présentement. Par conséquent, cette motion n'est pas recevable, selon notre Règlement.

Comme il est passé 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CONVENTION SUR LE DROIT INTERNATIONAL DE LA MER

RATIFICATION DE LA CONVENTION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 décembre 1992, de la motion de M. Caccia:

> —Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre d'urgence les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit international de la mer, et exhorter les autres pays à le faire, afin de réunir les soixante signatures requises pour l'entrée en vigueur de ce traité.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je voudrais parler en faveur de la motion présentée par le député de Davenport que je qualifierais d'ambassadeur du développement durable dans le monde. Le député montre donc qu'il sait de quoi il parle lorsqu'il présente cette motion.

Le Canada se glorifie d'avoir le plus long littoral au monde, soit 151 489 milles, et la deuxième plate-forme sous-marine en importance, soit 2,5 millions de milles carrés. Or, nous n'avons toujours pas ratifié la Convention sur le droit international de la mer.

Je trouve paradoxal et hypocrite que le Canada diffère cette ratification, alors que nous avons signé le document en 1982 avec 119 autres pays. Le député de Davenport me dit qu'en mars 1993, 56 pays l'auront fait. Il n'en manque que quatre pour que la convention entre en vigueur.

Le Canada a fait des efforts considérables pour amener bon nombre de pays à la table de négociation afin notamment d'assurer la protection de l'environnement océanique et la souveraineté de nos eaux littorales.

Il faut ajouter à cela que certains de nos plus brillants diplomates ont consacré leurs carrières à la signature de ce traité. Et maintenant, plus de 11 ans après l'avoir signée, ce serait encore dans le meilleur intérêt du Canada de ratifier la Convention sur le droit de la mer.

Ce traité fort complexe énonce trois principes fondamentaux. De nombreux Canadiens pourront facilement reconnaître le premier, soit l'affirmation de nos droits souverains sur les eaux situées le long de notre littoral. Le Canada a déjà été obligé de prendre diverses mesures unilatérales pour protéger ces droits, souvent parce que d'autres pays empiétaient sur notre territoire ou menaçaient notre environnement.

En 1969 par exemple, le superpétrolier *Manhattan* a traversé le passage du Nord-Ouest sans aviser le Canada ni obtenir son consentement. Que serait-il arrivé si ce pétrolier géant avait déversé sa cargaison dans les eaux de l'Arctique canadien? Qui aurait payé le nettoyage initial? Qui aurait versé les dédommagements aux autochtones pour la destruction de leur mode de vie pendant plusieurs générations, sinon à tout jamais?

• (1705)

Le Canada a réagi unilatéralement lorsque le gouvernement Trudeau a promulgué la Loi de 1970 sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. La communauté internationale, et particulièrement les États-Unis, n'a pas accueilli favorablement ce geste, mais à la lumière de la catastrophe environnementale causée par le déversement du pétrole de l'*Exxon Valdez* en 1989 en Alaska, je crois que le gouvernement libéral avait fait preuve, il y a 20 ans, d'une prévoyance extraordinaire pour l'époque.

En plus des droits proclamés dans la Loi de 1970 sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, le droit de la mer reconnaît la limite de 200 milles établie par le Canada dans le but de protéger son industrie de la pêche. À l'heure actuelle, la coutume veut que cette limite de 200 milles soit respectée, mais le droit de la mer créerait une zone économique exclusive, la ZEE comme on l'appelle; elle représenterait le gain économique le plus important et de plus longue durée que le Canada ait jamais réalisé.

Outre les retombées économiques, toutefois, les zones économiques auront pour effet de faire de la protection de l'environnement un devoir et d'obliger les États côtiers à mettre de l'ordre dans leurs affaires et à traiter avec respect les ressources limitées de la mer.

Je voudrais fournir de plus amples détails, mais je dois passer au second grand principe de ce traité, qui est de consacrer patrimoine commun de l'humanité une partie des fonds marins et de partager ces ressources entre tous les pays.

Cette partie du traité reconnaît le fossé économique qui sépare l'hémisphère nord de l'hémisphère sud et le fait que les pays en voie de développement doivent avoir la chance d'exploiter les ressources naturelles avant que les pays plus avancés au plan technologique écument toute la richesse.

Au cours de la dernière semaine, nous avons entendu deux importants orateurs, soit, aujourd'hui, un médecin qui a pratiqué dans des pays en voie de développement et, la semaine dernière, l'auteur du rapport de 1992 sur les ressources humaines, M. Huc. Selon tous ces spécialistes, il faut permettre aux pays en voie de développement de s'en tirer en prenant part à l'exploitation de ces ressources.

Par exemple, comme les prétendus nodules de manganèse se trouvent au fond de l'océan, à des milliers de mètres de profondeur et bien au-delà des zones économiques exclusives de quelque pays que ce soit, les pays moins développés pourront un jour profiter aussi de ce potentiel énorme de croissance économique.

Je me rends parfaitement compte, toutefois, que l'industrie minière canadienne, qui exploite surtout le sous-sol, se sent menacée par cette partie de l'accord, car ces nodules de manganèse contiennent de grandes quantités de nickel et de cuivre.

Je trouve difficile de suivre la logique de cet argument. Les experts s'entendent pour dire qu'un fois que la Convention sur le droit international de la mer sera ratifiée, le Canada sera parmi les cinq pays au monde à avoir souveraineté absolue sur une superficie marine et un territoire sous-marin plus grands.

Étant donné les pressions énormes qui s'exercent sur les pays de l'hémisphère sud pour rattraper le niveau de développement économique du Nord afin d'éviter une crise financière majeure, la raison veut qu'on adopte une approche conjointe en matière de gestion des ressources. La Convention du droit international de la mer représenterait donc un instrument précieux et efficace pour faciliter l'exploitation des océans.

Nous parlons de partager leurs précieuses ressources et non pas de les brader.

Pensez à ce qu'il en coûterait à notre économie si on retardait l'exploitation de ces ressources minières. Pourquoi avoir des démêlés interminables avec la Cour internationale de justice pour trancher des questions de ressources lorsque l'alternative est une approche juste et rationelle de la gestion des ressources des océans?

Le troisième grand principe du droit de la mer porte sur la préservation des mers et sur les droits des autres États. Avec certains droits viennent certaines obligations. Qu'on pense à la pêche aux filets dérivants et à ce qui n'est rien de moins que le pillage des océans.

En plus de réaffirmer le droit des États à pêcher, à exploiter les ressources minières des océans et à naviguer, nous devons également accepter la responsabilité de préserver et de protéger les mers pour les générations à venir. Le droit international de la mer représente vraiment une charte des océans, un moyen d'établir un nouvel ordre international sur et sous la mer.

La Convention sur le droit international de la mer devrait faire partie intégrante de ce nouvel ordre mondial dont on parle tant dans la communauté internationale. À l'heure actuelle, tous les pays du Groupe des sept, qui possèdent les économies les plus développées au monde, refusent de ratifier la Convention.

• (1710)

Je sais bien ce qui se passe. Le premier ministre et son gouvernement craignent de faire preuve de leadership. Ils préfèrent suivre, attendre de voir ce que feront les autres pays du Groupe des sept. Le Canada devrait plutôt ouvrir la voie en politique internationale, et être le premier du G-7 à signer le traité. Si le Canada le faisait, je crois que les six autres pays l'imiteraient aussitôt. Si cela se produit, le droit de la mer deviendra le droit des océans.

Le moment est venu pour le Canada de se comporter en leader et de montrer au reste du monde qu'il n'est plus une poule mouillée. Dans l'intérêt de la génération actuelle et des générations à venir, j'encourage tous les députés à appuyer la motion, et j'encourage également les personnes qui suivent le présent débat à téléphoner au député de Davenport afin d'obtenir une copie de cette motion, car elle est d'une importance vitale. Je ne saurais trop insister sur ce point. On parle de nouvel ordre mondial; je crois que la Convention en fait partie. Elle devrait en être une partie intégrante.

Je félicite le député de Davenport de toujours se soucier de l'avenir, de protéger la planète non pas pour nous-mêmes mais pour les générations futures. Mes félicitations.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, une fois de plus, nous discutons de cette motion qui nous est présentée aujourd'hui par le député de Davenport et dans laquelle on dit ce qui suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre d'urgence les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit international de la mer, et exhorter les autres pays à le faire, afin de réunir les soixante signatures requises pour l'entrée en vigueur de ce traité.

On a examiné de façon exhaustive au cours des deux précédentes heures de débat sur cette question à la Chambre, le 23 juin et le 2 décembre derniers, la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit international de la mer. On y a également accordé beaucoup d'importance à deux autres occasions, dans le cadre d'une journée d'opposition sur la surpêche étrangère le 12 mars de l'année dernière et dans le cadre d'un débat spécial sur le Sommet de la Terre au cours duquel on s'est beaucoup reporté à notre initiative sur le plan juridique relativement à la pêche hauturière lors du Sommet de la Terre à Rio, le 7 mai 1992.

Durant ces débats, on a démontré à de nombreuses reprises que cette motion proposait une solution simple mais tout à fait inefficace à la crise à laquelle le secteur de la pêche est confronté dans la région de l'Atlantique.

Le gouvernement essaie de résoudre le problème de surpêche étrangère en établissant un climat de coopération internationale. La ratification de la convention à ce stade-ci ne permettrait en rien sur le plan pratique de résoudre le problème de la surpêche. Cependant, peu à peu, on réalise des progrès importants. La surpêche en haute mer est de plus en plus reconnue comme une question environnementale internationale.

En ce qui concerne le contrôle des ressources halieutiques, le Canada profite déjà de l'une des plus importantes dispositions de la Convention, la création d'une zone économique exclusive de 200 milles, puisque cela fait maintenant partie du droit international courant. En fait, le problème de la surpêche étrangère est lié à la pêche pratiquée au-delà de la limite des 200 milles et ainsi, le Canada n'aurait pas davantage les moyens de contrôler ce problème s'il ratifiait la convention.

En outre, il est bien connu que les difficultés de longue date au sein de la communauté internationale relativement à la ratification de la convention sont liées non pas au contrôle des ressources halieutiques, mais plutôt à l'exploitation minière des fonds marins. Tous les pays industrialisés à l'exception de l'Islande nourrissent des inquiétudes à cet égard. La ratification par le Canada à ce stade-ci pourrait bien entraîner pour le Trésor fédéral des obligations financières supplémentaires disproportionnées à l'égard de l'organisme des Nations Unies responsable de l'exploitation des ressources minières sous-marines.

Le Canada a entrepris des consultations officieuses avec le secrétaire général des Nations Unies afin de résoudre les problèmes touchant les travaux de prospection et l'exploitation de ces ressources.

Je voudrais tout d'abord parler des pêcheries et de ce qu'on fait en l'occurrence. Depuis que la Chambre a discuté pour la dernière fois de cette question au début de décembre, nous avons réalisé d'importants progrès en vue de régler les problèmes de pêche.

M. Flis: Parlons du droit de la mer. Protégeons notre secteur de la pêche.

• (1715)

M. Belsher: Si le député d'en face voulait bien être attentif, nous allons venir à ces points. Premièrement, l'accord en matière de pêche conclu avec la Communauté européenne a été paraphé le 17 décembre et prévoit l'adhésion aux décisions prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, mieux connue sous le sigle d'OPANO, en ce qui concerne la conservation des ressources halieutiques.

Deuxièmement, à la suite de consultations avec les parties contractantes de l'OPANO, le Maroc et le Venezuela ont accepté de retirer leurs bateaux de la zone règlementée par l'OPANO. Le Panama a infligé une amende à plusieurs de ses bateaux pêchant dans cette zone et il a retiré l'immatriculation à deux d'entre eux. Des consultations ont été récemment tenues avec la Corée afin d'amener ce pays à retirer ses bateaux de la zone relevant de l'OPANO.

Troisièmement, le 22 décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 47/192, convoquant officiellement la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de certaines zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs.

Cette conférence fournira pour la première fois une base à partir de laquelle élaborer les règles de gestion de la pêche en haute mer, ceci en conformité avec les principes de conservation et de dévelopement durable et dans le cadre de la coopération internationale établie par la Conférence des Nations unies sur le droit de la mer. Elle continuera de concentrer l'attention internationale sur la surpêche en haute-mer, et donc permettra d'accroître les pressions en vue de mettre fin à cette pratique.

La Conférence amorcera son travail de fond avec une session de trois semaines en juillet à New York, qui sera précédée en avril d'une session administrative de cinq jours. Elle devrait terminer ses travaux avant la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale à l'automne de 1994.

Le Canada espère que tous les pays qui s'intéressent à la préservation des stocks de poisson en haute mer participeront à la conférence et en viendront à une conclusion fondamentale permettant de concrétiser les droits, les obligations et les responsabilités qu'ont les États de protéger les ressources vivant en haute mer.

Quatrièmement, pour commencer à préparer le terrain pour que la conférence de l'ONU soit un succès, le Canada a été l'hôte d'une réunion à laquelle assistaient des pays ayant la même conception de la pêche en haute mer à St. John's, Terre-Neuve, du 21 au 24 janvier derniers. Plus de 50 pays y ont participé, notamment l'Argentine, l'Australie, le Chili, l'Islande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Russie et les États-Unis, pour n'en nommer que quelques-uns.

À la réunion, on a étudié quatre documents de travail, dont trois avaient été rédigés par le Canada et un par la Nouvelle-Zélande. De plus, on a présenté une étude approfondie sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au dela de certaines zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs, problèmes qui se posent dans différentes parties du monde.

Les documents de travail portaient sur les sujets suivants: a) les principes de gestion pour la conservation des stocks de poisson qui chevauchent des zones de pêche et sur les espèces à forte migration; b) les problèmes liés à la pêche pratiquée par des États qui ne font pas partie d'organismes de conservation régionaux pertinents ou qui s'y sont joints récemment; c) la surveillance, le contrôle et l'observation des lois en haute mer; d) les solutions; et finalement les problèmes particuliers aux pays en développement.

On a reconnu unanimement la nécessité de prendre des mesures à l'égard de tous les éléments signalés dans les documents de travail. On a aussi convenu que la conférence de l'ONU devrait aboutir à un régime efficace de préservation et de gestion des stocs chevauchant des zones de pêche et des espèces à forte migration.

En utilisant le terme efficace, il était clair pour les participants à la réunion que le régime mis en pratique devait donner des résultats satisfaisants. Il s'agissait là d'un critère essentiel. On ne peut se contenter de rien de moins. Il faudra un engagement politique de la part de tous les États, y compris ceux dont les pêcheurs se rendent dans des zones éloignées, pour trouver des solutions à la conférence de l'ONU.

Cinquièmement, le Canada a participé activement aux travaux d'un groupe spécial d'experts qui s'est réuni à Rome du 1er au 5 février dernier sous les auspices de la FAO, Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, afin de rédiger un accord sur le changement de pavillon des bateaux de pêche, manoeuvre qui permet de contourner les mesures internationales de préservation et de gestion

Le groupe a réussi à s'entendre sur un document qui couvre un vaste domaine, car il traite non seulement du changement de pavillon mais aussi de l'attribution du pavillon initial et de la pêche pratiquée par des bateaux battant pavillon d'un État qui n'est pas membre de l'organisation régionale des pêches responsable de la zone. En signant ce texte, les États s'engageraient à faire en sorte que les bateaux qui arborent leur pavillon n'aillent pas à l'encontre des mesures de préservation et de gestion acceptées au niveau international.

Les mesures dissuasives prévues dans l'ébauche comprennent l'immatriculation obligatoire des bateaux de pêche et un régime de licence de pêche en haute mer imposant le respect des mesures de préservation et de gestion acceptées au niveau international. Sont également prévus l'inspection et le contrôle par les pays qui donnent ou retirent leur pavillon, de manière à éviter les doubles pavillons et les changements de pavillon qui permettent de contourner les mesures internationales.

Les deux groupes d'États prennent des mesures d'exécution qui comprennent des sanctions proportionnées à la gravité des infractions, et il y aura aussi, espère-t-on, un système informatique basé au FAO mais rejoignant tous les pays signataires et qui donnera de l'information sur tous les bateaux de pêche immatriculés et munis d'une licence, sur tous ceux qui auront été surpris en flagrant délit et sur les sanctions imposées.

• (1720)

Les États membres de la FAO seront saisis de ce projet d'accord lors d'une réunion que le comité des pêches de cette organisation tiendra à Rome, du 15 au 19 mars. S'il y a consensus, l'accord sera approuvé par le conseil en juin et adopté à la conférence de la FAO en novembre. Il s'agirait alors de la procédure accélérée que le Canada a préconisée.

S'il y a lieu d'être optimistes en raison des pourparlers de New York, de St. John's et de Rome dont je viens de toucher un mot, il est clair que, à long terme, il reste beaucoup à faire pour tirer le meilleur parti des possibilités qui se présentent maintenant et qui ne sont pas le fruit du hasard. Elles résultent du travail acharné et du dévouement d'hommes et de femmes de plusieurs États côtiers, dont le Canada, qui ont décidé d'inscrire la surpêche hauturière sur la liste des priorités internationales.

J'espère m'être bien fait comprendre quand j'ai dit que, comme c'est le cas trop fréquemment, l'opposition a choisi, à propos de la ratification de la Convention sur le droit de la mer, une solution simple à un problème très complexe. Si la Chambre adoptait cette motion, elle appuierait une mesure qui serait facile à prendre, mais qui serait complètement inefficace, qui risquerait d'être coûteuse et qui ne réglerait en rien le véritable problème que pose la surpêche en haute mer.

J'espère qu'en rejetant cette motion, nous réitérerons notre engagement commun à résoudre les problèmes graves de l'industrie de la pêche canadienne au moyen de solutions efficaces et non pas par des discours vides de sens.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'appuyer la motion de mon collègue de Davenport cet après-midi.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que ce débat est opportun, puisque l'émission *Fifth Estate* diffusée le 2 mars dernier dénonçait la pêche aux filets dérivants pratiquée au large de la côte du Pacifique et le gouvernement qui s'est complètement dérobé de ses responsabilités dans ce dossier.

La ratification de la Convention sur le droit de la mer ne constitue qu'un petit pas dans la bonne direction, car il faut plus que des signatures sur un document. Le gouvernement doit modifier ses priorités et attribuer des ressources pour faire respecter les dispositions de la Convention. Il n'en fait rien.

C'est très curieux. L'été dernier, dans ma province, lorsque 500 000 saumons sockeye ont disparu du Fraser pendant la mise en oeuvre du programme de pêche des autochtones, un conflit a éclaté entre les gens d'affaires et les autochtones. Ottawa a chargé le professeur Peter Pearse de mener une enquête et le Comité des pêches de la Chambre des communes a tenu ses propres audiences.

Cependant, lorsqu'une flotte de navires étrangers s'est mise à pratiquer la pêche aux filets dérivants, ces filets de la mort qui prennent toutes les espèces de poisson, pas seulement le saumon de la Colombie-Britannique, même s'ils prennent régulièrement entre 250 000 et 500 000 saumons par année, Ottawa a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un problème grave, puisque les prises ne correspondaient qu'à seulement 0,5 p. 100 du stock de poisson. Cela ne contribue pas tellement à nous convaincre que le ministère des Pêches et des Océans se préoccupe de la pêche au saumon, une industrie de 500 millions de dollars en Colombie-Britannique.

Nous devons tout d'abord ratifier la Convention sur le droit de la mer. C'est la première étape, mais il ne faut pas s'arrêter là. Je ne vois pas pourquoi le député de Fraser Valley-Ouest insistait sur le fait que la ratification du Traité entraînerait des coûts pour le gouvernement.

Dans ma province et dans la sienne, une industrie de 500 millions de dollars est menacée. Il incombe à son gouvernement de la protéger. Le moins qu'il puisse faire est de ratifier la Convention sur le droit de la mer. La convention doit être ratifiée. Il faut ensuite faire respecter les dispositions concernant la surveillance afin de protéger notre stock de saumons. N'oublions pas que l'argent des contribuables a servi à subventionner les programmes de mise en valeur du saumon. Le saumon donne du travail aux ouvriers des usines de transformation, nourrit les autochtones et fait prospérer les gens d'affaires; c'est un important moyen d'existence autant pour les autochtones que pour les non-autochtones.

• (1725)

On s'interroge sur les motifs du gouvernement lorsque celui-ci consacre autant de ressources pour retracer 500 000 saumons du fleuve Fraser qui sont disparus, mais qu'il n'a affecté aucune ressource au problème des bateaux qui se servent de filets dérivants pour pêcher notre poisson.

La Convention sur le droit de la mer a été ratifiée par 56 pays. Il suffirait que quatre autres nations ratifient ce document pour que ce traité fasse partie du droit international. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement se traîne les pieds relativement à cette question, compte tenu de ce que son inaction coûte au Trésor, à savoir 500 millions de dollars dans l'industrie du saumon en Colombie-Britannique. Aucune surveillance n'est exercée. L'unité d'infiltration des Pêches et des Océans a été

dissoute et notre ressource est maintenant transformée en Thaïlande.

Un résidant de ma circonscription m'a téléphoné à la fin de la semaine dernière suite au programme *The Fifth Estate*. Cette personne m'a dit qu'il y a trois ans elle avait informé le ministère des Pêches et des Océans du fait que du saumon canadien était vendu en Allemagne dans des boîtes qui portaient la mention «produit du Canada» mais qui provenaient de toute évidence de la Thaïlande. Le ministère n'a rien fait. Si l'on se préoccupe tant du saumon du fleuve Fraser, il ne faudrait pas pour autant négliger le saumon en haute mer.

Je demande au gouvernement d'au moins reconsidérer sa décision. Je lui demande d'appuyer la motion du député de Davenport et de faire ratifier la Convention sur le droit international de la mer afin de protéger nos ressources sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots pour appuyer la motion du député de Davenport.

Il est étonnant, n'est-ce pas, de constater qu'il n'existe pas de droit de la mer. Chaque fois qu'on écoute un haut fonctionnaire de Pêches et Océans ou des Affaires extérieures parler de pêche, ils font allusion au droit de la mer. Or, il n'existe pas de droit de la mer. Le droit de la mer à l'heure où je vous parle est établi par un groupe de pays qui veulent capturer du poisson ou exploiter une ressource. Pour appuyer la motion du député de Davenport et ce qu'il tâche de faire, je veux faire remarquer une chose à la Chambre et aux Canadiens.

Après que l'industrie canadienne de la pêche de la côte est eut fermé les usines de transformation de poisson et dit aux pêcheurs de rester à terre, l'année 1993 a débuté avec 14 navires-usines du Japon, pourvus d'un permis de pêche du gouvernement canadien, qui pêchaient à 75 milles des côtes de la Nouvelle-Écosse.

M. Friesen: Qui pêchaient quoi?

M. Baker: Du thon. Non seulement ça, mais ils avaient un quota de pêche pour le thon rouge cinq fois supérieur à celui des Néo-Écossais. Ils ont un quota pour jusqu'au 1er mars de cette année, cinq fois supérieur à celui des Terre-Neuviens. Ils ont des quotas illimités.

Tout le thon qu'on achète à l'épicerie, le thon blanc, le thon à nageoires jaunes, le thon ventru, la thonine à ventre rayé, la flotte japonaise peut en pêcher en quantité illimitée en janvier et février de cette année tandis que les pêcheurs canadiens sont condamnés à l'inaction et ne peuvent obtenir de permis de pêche au thon. Voilà la réalité. Voilà le droit de la mer aujourd'hui. Il n'est pas du tout question de conservation. Le thon rouge est aujourd'hui une espèce en voie d'extinction à cause de cela. Et cela alors que les usines canadiennes de transformation de poisson sont fermées, que les travailleurs restent inactifs et touchent un chèque du gouvernement, parce qu'ils ne sont pas autorisés à sortir en bateau pour pêcher. Or, monsieur le Président, le 27 novembre 1992, alors que les pêcheurs terre-neuviens n'étaient pas autorisés à pêcher et étaient condamnés à rester à la maison en attendant leur chèque, un navire russe capturait du sébaste à 80 milles de St. John's, après que le gouvernement du Canada eut forcé une usine de transformation du sébaste à fermer ses portes. Du sébaste que nos pêcheurs n'avaient pas le droit de pêcher.

• (1730)

Le 10 décembre 1992, un an après le moratoire imposé à Terre-Neuve, deux navires danois pêchaient du turbot à 80 milles de la côte du Labrador, avec des prises accessoires de morue de 10 p. 100, sans aucun quota affiché nulle part. Pourquoi? C'est ça le droit de la mer, selon le ministère de Pêches et Océans et la dernière rencontre tenue dans quelque luxueuse salle de réunion d'une capitale donnée de l'autre côté de l'océan.

Le ministère des Pêches et Océans est au courant du déversement massif en mer qui survient d'année en année à cause de la technologie utilisée par les navires étrangers tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre zone de 200 milles. Le ministère des Pêches et Océans a des preuves, puisque je possède ces preuves moi aussi, qui montrent que presque toutes les fois que les filets sont ramenés, 10 tonnes de poisson sont déversées dans la mer. Quand les gigantesques filets sont hissés à bord, ils sont trop pleins, ils coincent, provoquant le rejet à la mer du trop-plein de morues et d'autres poissons.

Le ministère des Pêches et Océans en a la preuve année après année, et même l'an dernier. Il a la preuve que des capitaines étrangers offrent des pots-de-vin aux agents des pêches pour qu'ils ferment les yeux. Il a la preuve que des navires étrangers ont tenté d'acheter le silence d'agents des pêches. Tout ce que veulent les

navires étrangers, c'est prendre tous les poissons jusqu'au dernier, et ils ont la technologie pour le faire.

C'est incroyable. Ils ont la technologie pour le faire, pas nous. Voyez-vous, nous n'avons pas un seul chalutier-usine au Canada, et nous n'en voulons pas.

On compte 104 observateurs à St John's, à Terre-Neuve, 85 autres à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et 12 dans le golfe Saint-Laurent. Quel est leur travail? C'est surveiller les activités de navires étrangers, en l'occurrence des chalutiers-usines, titulaires d'un permis délivré par Ottawa. Il y a 104 observateurs à St. John's, 85 observateurs à Halifax et une douzaine d'autres dans le golfe Saint-Laurent qui surveillent les chalutiers-usines, lesquels disposent d'une technologie capable de détruire toute forme de vie dans l'océan, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre zone de 200 milles. C'est ça le droit de la mer de nos jours.

De nos jours, le droit de la mer prévoit que les pêcheurs canadiens restent assis dans leur salon parce que le gouvernement du Canada ne veut pas signer la Convention sur le droit international de la mer. Ce traité mettrait fin au dumping et à cette pratique de pêcher dans toutes les zones de frai du monde. Car c'est bien ce que dit la Convention sur le droit de la mer. Aux articles 63 et 64, la Convention porte sur les stocks transfrontières et les stocks migratoires. C'est justement ce que le député de Davenport signalait à la Chambre l'autre jour: il faut mettre fin à ces pratiques.

Des rapports d'observateurs le mentionnent. Aujourd'hui, ces rapports se trouvent au ministère des Pêches et des Océans, au 200 de la rue Kent, au dixième étage, dans un classeur fermé à clef, lui-même à l'écart dans une pièce où aucun député ni aucun ministre provincial ne pourra le voir. Vous-même, monsieur le Président, n'êtes pas autorisé à consulter ces rapports d'observateurs. Pourtant, monsieur le Président, vous avez un statut impartial à la Chambre, mais vous n'avez pas le droit de voir ces rapports. Le député de Davenport n'a pas le droit non plus, ni le premier ministre de Terre-Neuve ni moi-même.

• (1735)

J'ai vu ces rapports. J'en ai des copies et je vais en parler, soyez sans crainte! C'est cela, le droit de la mer, de nos jours. Le Traité du droit de la mer est un document rédigé par plusieurs nations réunies qui voulaient tenter de préserver le poisson. Elles voulaient empêcher cette destruction du poisson pendant le frai, au cours de la remonte. Elles voulaient empêcher le dumping pratiqué par les propriétaires de tous ces grands navires, dans les océans Atlantique et Pacifique. Elles voulaient empêcher la pêche aux filets dérivants. Elles voulaient empêcher toutes ces choses.

À ma connaissance, les États-Unis d'Amérique n'ont pas signé l'accord. Je serais prêt à parier que toutes les nations qui pêchent à l'intérieur de la zone économique de 200 milles aujourd'hui avec l'accord du gouvernement du Canada et du ministère des Affaires extérieures n'ont pas signé non plus. Ce sont elles qui font la loi de la mer. Elles ne l'ont pas mise sur papier, elle est dans leurs quotas. Il est là le droit de la mer, mais nous n'en voulons plus. Nous voulons la Convention sur le droit de la mer que le gouvernement refuse de signer. Le secrétaire parlementaire, au milieu de tout son charabia aujourd'hui, a déclaré qu'il nous coûterait très cher.

Les coûts ne devraient pas entrer en ligne de compte lorsqu'il est question de la conservation de nos ressources halieutiques. J'espère que les ministériels changeront d'idée et voteront en faveur de la motion du député de Davenport. Cette motion mérite le soutien de tous les députés, et tous les Canadiens, à l'exception des ministériels, l'appuient.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, sans participer au débat, j'aimerais faire observer—je le constate en écoutant mon ami de Terre-Neuve—que, depuis l'avènement de la télévision à la Chambre, la qualité des débats s'est nettement détériorée. Le spectacle est meilleur, mais la qualité des débats s'est dégradée. Le théâtre est censé être un reflet de la réalité, mais ce spectacle auquel nous assistons depuis une dizaine de minutes n'a absolument rien à voir avec la réalité.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député a pris la parole et affirmé que tout ce que je venais de dire était faux, sans cependant pouvoir avancer le moindre argument pour étayer ses dires. Je crois qu'il ne connaît rien aux pêches et que c'est pour cette raison qu'il ne participe pas au débat proprement dit.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant d'accorder la parole au député de Davenport, je vois qu'il veut se prévaloir de la faculté du Règlement qui autorise le proposeur de la motion à utiliser un dernier droit de réplique. Je veux simplement lui rappeler que ce faisant, il sera le dernier orateur à prendre la parole sur cette motion et il disposera d'un temps maximum de 10 minutes. L'honorable député de Davenport a la parole.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme il n'y a plus d'orateurs, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole.

[*Traduction*]

Quel dommage que le député de Surrey—White Rock—South Langley ne nous ait pas fait part de ses vues sur le droit de la mer et qu'il ne participe pas au débat, car c'est bien du traité qui porte sur le droit de la mer dont nous parlons. Le débat porte en outre sur la réputation du Canada à l'échelle internationale.

Le Canada a fait oeuvre de pionnier dans ce domaine avant que le traité ne prenne forme. Le Canada est l'un des pays qui ont joué un rôle de premier plan dans la formulation du libellé de ce document qui a finalement vu le jour en 1982. Ce traité, idée personnelle de l'ancien ambassadeur Beesley, avait bénéficié d'un appui substantiel de la part du gouvernement du Canada à l'époque.

Le gouvernement du Canada l'avait signé pour ainsi dire sur-le-champ. Le Canada a été l'un des pays qui a signé ce document immédiatement après qu'il a été conclu. Nous avons été parmi les premiers à le faire.

• (1740)

Maintenant il s'agit de la deuxième étape, parce qu'une convention doit franchir deux étapes. La première est la signature et la deuxième est la ratification. Maintenant que nous sommes au stade de la ratification, nous trouvons que le Canada traîne, retarde les choses et a recours à des arguments du genre de ceux qu'a invoqués précédemment le secrétaire parlementaire.

Nous avons probablement la plus longue côte de tous les pays du monde, y compris l'Australie. Alors que nous retardons les choses, d'autres pays se sont peu à peu ralliés et ont ratifié la convention. On a maintenant atteint le stade où 56 pays l'ont ratifiée. La communauté des nations n'a besoin que de quatre ratifications de plus avant que la Convention n'entre en vigueur. Nous en sommes très près. À ce rythme, il semble très probable, à moins que le gouvernement ne change d'avis, que le Canada ne sera pas parmi les 60 premiers pays à le ratifier, à le lancer, pour ainsi dire. C'est bien regrettable.

Aujourd'hui dans le discours du secrétaire parlementaire, nous l'avons entendu parler de cette mesure comme d'une solution inefficace. C'est ce qu'il a dit dans son discours il y a une demi-heure. Le secrétaire parlementaire a contredit le ministre des Pêches et des Océans qui a déclaré au nom du Canada le 5 mai dernier à Cancun: «La Convention sur le droit de la mer énonce les principes et les mesures qui appliqueront correctement les dispositions du droit de la mer». Le ministre représentait le Canada quand il a fait cette déclaration, et aujourd'hui le secrétaire parlementaire prétend que ce traité serait inefficace.

On se demande qui a préparé son discours et ce qui se passe au sein du gouvernement lorsqu'un secrétaire parlementaire contredit une déclaration faite publiquement à une tribune internationale, à propos de la même convention, il y a seulement six mois. Qu'est-il arrivé dans l'esprit du gouvernement depuis mai de l'année dernière? On se le demande. A-t-il fait volte-face? De toute évidence, non. Du moins, on espère qu'il n'est pas devenu fou à ce point.

Nous avons ici, dans la convention, trois aspects très importants qu'il faut souligner encore une fois. Premièrement, en ratifiant la convention, le Canada s'assurerait que les pêcheurs hauturiers respectent de saines pratiques écologiques. Deuxièmement, la convention garantirait un bien meilleur maintien des systèmes écologiques et marins dans les océans.

C'est la raison que vient de donner le député de Gander—Grand Falls, lorsqu'il a mentionné les articles 63 et 64. Tout est là dans la convention; on n'a qu'à la lire. C'est aussi simple que cela. C'est clair et net, mais il est incroyable que le gouvernement ait le culot de dire que cette convention constituerait une solution inefficace.

Troisièmement, la convention permettrait d'assurer la protection des stocks de poisson dans la zone économique exclusive des 200 milles et, probablement, de mieux gérer les stocks qui chevauchent cette zone, comme d'autres l'ont déjà dit.

• (1745)

Mais qu'est-ce qui peut bien empêcher le gouvernement d'y voir clair? On se le demande. On ne peut que supposer que des intérêts miniers très importants sont en jeu et que la société Inco, la société Noranda et d'autres grandes multinationales exercent des pressions sur le gouvernement du Canada et, je suppose, sur celui des États-Unis pour leur demander de ne pas ratifier la convention.

Les intérêts en jeu ici en ce qui concerne les ressources des fonds marins sont considérables. Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi les intérêts sectoriels doivent se mettre en travers d'intérêts plus importants et généraux dans les ressources halieutiques des océans dont dépendent tant de collectivités riveraines. Nous parlons ici de centaines de milliers de familles et de collectivités qui sont tributaires de la pêche.

Il est donc question ici de bien plus que de la simple adoption d'une convention qui établit le droit international dont on a tant besoin. Il s'agit d'un instrument économique et social de premier ordre. C'est peut-être la première fois que la communauté internationale s'entend pour déclarer que nous devons gérer adéquatement nos ressources halieutiques. Si on a demandé à 60 pays signataires de ratifier cette convention pour la faire entrer en vigueur, c'est, je suppose, parce qu'on voulait imprimer un élan suffisant, en arriver à une volonté politique suffisante, et nous voyons qu'on est près de réussir.

Ne pas saisir l'occasion qui s'offre à nous et ne pas voir la signification de la ratification de cette convention et les possibilités qu'elle présente pour notre pays est une véritable tragédie. Tout ce que nous pouvons voir et tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous invoquons de toute façon les parties de la Convention sur le droit de la mer qui nous conviennent, mais que nous ne la ratifierons pas parce que le Conseil du Trésor trouve qu'elle entraîne des coûts trop élevés. C'est ce que nous avons entendu aujourd'hui, ainsi que dans les débats précédents.

En d'autres termes, on veut faire le difficile. On veut le faire quand ça nous convient, mais sans avoir à en assumer le fardeau. Jusqu'ici, le gouvernement a probablement subordonné les intérêts du secteur des pêches au Canada à ceux des groupes qui, à Washington et ailleurs, font pression en faveur du secteur des mines.

Le Canada ne peut pas faire le difficile. Il doit se joindre à la communauté internationale et ratifier la Convention tôt ou tard. L'opposition espérait bien pouvoir amener le gouvernement à passer à l'action plus rapidement puisque c'est notre réputation, notre crédibilité qui sont en jeu.

En avril prochain aura lieu à New York une conférence préparatoire sur les pêches. En juillet se tiendra une conférence en bonne et due forme, soit la CNUED ou Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Peut-on y aller sans avoir ratifié la convention, sans saper notre crédibilité? Je l'ignore.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

[*Français*]

Avant le vote:

Le président suppléant (M. DeBlois): Suite à l'adoption du 24e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, le mercredi 29 avril 1992, le vote par appel nominal sera pris rangée par rangée en commençant d'abord avec le proposeur. Ensuite, je demanderai aux autres députés qui sont en faveur de la motion et qui se trouvent du même côté de la Chambre que le proposeur de bien vouloir se lever. Ensuite, les votes de ceux qui appuient la motion et qui se trouvent de l'autre côté de la Chambre seront enregistrés. Les votes de ceux qui s'opposent à la motion seront enregistrés dans le même ordre.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 429*)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Baker	Bélair
Black	Boudria
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Clancy
Crawford	Dingwall
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Gagliano
Gauthier	Guarnieri
Harb	Heap
Hunter	Kaplan
Keyes	Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nystrom	Peterson

Pickard	Proud
Prud'homme	Rompkey
Samson	Simmons
Speller	Stewart
Stupich	Tobin
Walker	Whittaker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—56

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Casey
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clark (Yellowhead)	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Rosemont)	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	White
Wilbee	
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—121	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Hopkins	Masse

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[*Traduction*]

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je trouve difficile de parler d'une question aussi importante que celle des implants mammaires, avec tout ce va-et-vient et autres sources de distraction.

Le 13 janvier dernier, le ministre a annoncé une mesure qui est apparue à la plupart des gens comme une interdiction de l'utilisation des implants mammaires en silicone. Le ministre a annoncé que la fabrication de ce type d'implant serait dorénavant interdite, et les fabricants ont été prévenus qu'ils devraient fournir un avis de conformité valable pour pouvoir vendre ces implants. Le ministère ne songera à autoriser de nouveau l'utilisation des implants que sur présentation de renseignements nouveaux qui le justifieront. Je me demande si c'est vraiment le cas.

• (1835)

Le ministre a également déclaré que l'utilisation d'implants mammaires en silicone ne serait autorisée que dans des circonstances exceptionnelles et uniquement pour des motifs d'ordre humanitaire. Selon quels critères va-t-on juger de l'existence de motifs humanitaires? Va-t-on se fier à la force de persuasion du médecin ou au lobbying des fabricants?

Il convient de souligner que la réglementation actuelle autorise un médecin à demander à utiliser des implants mammaires dans certains cas. Il appartiendra au ministère de juger du bien-fondé de la demande. Il y a lieu, encore une fois, de se demander sur quels critères le ministre va se fonder pour juger du bien-fondé de la demande. Selon quels critères les demandes seront-elles évaluées?

En fait, il ne semble pas y avoir de véritable interdiction, mais simplement un nouvel obstacle bureaucratique que doivent franchir les chirurgiens plasticiens avant de pouvoir utiliser les implants mammaires.

Le 13 janvier, le ministre a décrété un moratoire, ou une interdiction des implants mammaires en silicone. Le

15 janvier à Montréal, soit deux jours après l'annonce faite par le ministre, le chirurgien plasticien en chef au Québec déclarait que le médecin et le ministère étaient simplement tenus d'assurer un suivi. Il a déclaré que toute femme qui désirait recevoir un implant mammaire pouvait l'obtenir. Les implants mammaires représentent pour de nombreux plasticiens une partie importante de leur pratique et, partant, de leurs revenus.

Je crois que les témoignages recueillis auprès de femmes, tant au Canada qu'aux États-Unis, permettent de démontrer que les implants mammaires au silicone sont à l'origine de nombreux problème médicaux. Bien que le souci du ministre à l'égard des femmes qui ont déjà reçu un implant mammaire soit sans doute sincère, pourquoi devons-nous faire des essais avec d'autres femmes alors qu'il suffirait de faire une étude approfondie des cas déjà existants pour obtenir les données à long terme requises selon le ministre?

Les plus cyniques d'entre nous pourraient être portés à croire que le ministre ne veut tout simplement pas interdire les implants de silicone à cause des doléances des plasticiens qui comptent sur ce produit. Il faut de toute évidence entreprendre d'autres études sur les effets des implants de silicone sur la santé.

Il me semble toutefois entièrement inutile que ces études supplémentaires soient faites à partir de nouveaux cas. En fait, ce sont justement les femmes qui portent déjà un implant qui rencontrent des difficultés. Le ministre et son ministère devraient donc concentrer tous leurs efforts sur ces femmes. J'aimerais profiter de cette occasion pour faire remarquer au ministre que ce dossier n'est pas clos simplement à cause du moratoire sur les implants.

Plus de 200 000 Canadiennes souffrent des effets, ou souffriront peut-être éventuellement des effets d'implants déjà en place. Nous continuerons d'exiger que le ministre assure une forme d'aide à ces femmes et formule des lignes directrices sur l'interprétation de ce qu'il veut dire lorsqu'il affirme qu'il exigera un avis de conformité avant de permettre l'insertion d'implants pour des raisons humanitaires.

Nous avisons le ministre qu'il doit nous fournir ces lignes directrices sur l'interprétation de «raisons humanitaires». Le fait d'implanter dans le corps d'une femme un produit dangereux n'a rien d'humanitaire.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à souligner que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social continue à prouver que la cause des femmes lui tient à coeur en prenant des mesures comme celles du 13 janvier. C'est alors qu'il a annoncé sa décision concernant les implants mammaires. Les fabricants ont été avisés qu'ils devraient fournir des renseignements scientifiques supplémentaires à Santé et Bien-être Canada avant que les implants mammaires au gel de silicone ne soient réintroduits sur le marché.

Une étude épidémiologique est en cours pour évaluer les effets à long terme. Le 13 janvier, le ministre a également publié les résultats d'une enquête effectuée auprès des femmes porteuses d'implants mammaires au Canada.

Par ailleurs, la vente d'implants mammaires au gel de silicone peut être autorisée dans des circonstances exceptionnelles et pour des motifs d'ordre humanitaire, donc cas par cas. Et pour garantir l'innocuité des implants mammaires remplis d'une solution saline, Santé et Bien-être Canada a demandé aux fabricants de lui fournir les mêmes renseignements que ceux exigés par la Food and Drug Administration aux États-Unis.

• (1840)

En ce qui concerne les risques que présentent ces prothèses selon les médias, les taux d'infection due à leur utilisation sont similaires à ceux de toutes les autres prothèses utilisées. Santé et Bien-être social Canada va continuer à analyser tous les articles concernant tous les types de prothèses mammaires. Nous allons prendre les mesures qui s'imposent.

Les mesures que le ministre a annoncées en janvier dernier vont contribuer à résoudre ces problèmes particuliers, et nous allons mener d'autres études épidémiologiques.

Nous comprenons, tout le monde ici comprend, que beaucoup de Canadiennes éprouvent effectivement des problèmes parce qu'elles ont perdu un sein ou les deux par suite d'une maladie. C'est à elles que nous pensons d'abord et avant tout.

LE PONT DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Je suis heureuse d'intervenir à nouveau pour signaler à la Chambre les problèmes reliés à l'adoption du projet de loi C-110, portant sur un lien routier entre l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ainsi que le fait que le gouvernement n'a pas suivi sa propre loi environnementale et procédé à une évaluation environnementale au sujet du projet de pont.

Comme la Chambre le sait, cette question a été soulevée à un certain nombre de reprises au cours des derniers jours et c'est pourquoi j'ai demandé au ministre de prévoir une évaluation environnementale de ce projet.

Cela a donné lieu à un certain nombre de lettres et je voudrais vous en citer une que j'ai reçue à mon bureau. Elle est datée du 9 février; voici:

> Chère madame Hunter,
>
> Je vous remercie des observations que vous avez formulées à la Chambre au sujet du lien routier. Je suis d'accord avec ce que vous avez dit.
>
> Beaucoup de gens de l'Île sinon la plupart ne veulent pas de ce projet. Nous ne pouvons en convaincre nos propres députés. Je crois que c'est là une façon de gagner des votes surtout parmi les chômeurs et les entreprises frappés par la récession.
>
> Je vous invite à continuer d'appuyer notre opposition au projet et à faire comprendre aux députés qu'il n'est pas bon pour notre région. Il a beaucoup de points faibles.
>
> Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées. Florence Graham

Ainsi, il faut qu'une députée de la Colombie-Britannique défende les intérêts d'une habitante de l'Île-du-Prince-Édouard. Cela montre bien le type de situation politique ridicule qui existe à la Chambre, alors que les députés libéraux de l'Île-du-Prince-Édouard n'adoptent pas la position que souhaitent leurs électeurs au sujet de cette très importante question.

Aujourd'hui, à la Chambre, mon collègue de Skeena a soulevé un autre aspect important de cette regrettable affaire en interrogeant le ministre des Travaux publics. Il a alors révélé que M. Alan K. Scales, président de Marine Atlantique, qui est une société d'État fédérale chargée d'exploiter le service de traversiers entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, est celui-là même qui, en janvier dernier, a signé un affidavit à la Cour fédérale du Canada-Section de première instance pour appuyer la demande du procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard.

Cette mesure visait à favoriser les intérêts de la société Strait Crossing Incorporated concernant le raccordement permanent. La firme va en bénéficier. De plus, c'est cette firme qui a cherché à obtenir ledit contrat.

Dans ce cas, le gouvernement fédéral promouvoit un projet de 1,5 milliard de dollars qui a été rejeté par le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales en août 1990, en disant qu'il fallait abandonner le concept général du pont proposé. Or, le gouvernement a décidé de ne pas suivre cette recommandation et d'adopter sa procédure habituelle. Il est allé voir un autre groupe d'experts pour leur demander leur avis. Résultat, ceux-ci leur ont donné la réponse que voulait le gouvernement.

La participation de M. Scales à cette affaire soulève vraiment un problème de conflit d'intérêts. C'est un autre mauvais point dans toute cette regrettable histoire.

Je suis heureuse d'avoir dit ce soir ce que j'avais à dire à la Chambre. Cependant, le débat n'est pas terminé, il va se poursuivre, pas seulement dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais dans tout le Canada. Comment pourrait-il en être autrement quand on voit le genre de contrat adjugé pour un projet d'un milliard de dollars alors que les gens qui l'appuient sont ceux-là mêmes auquel ce contrat va profiter personnellement.

• (1845)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir présenter une ou deux informations supplémentaires en réponse à la question que vient de soulever la députée.

Premièrement, comme de nombreux Canadiens le savent, le projet de raccordement permanent a effectivement fait l'objet d'une évaluation environnementale. Des audiences publiques ont été organisées, et la commission a présenté un rapport dans lequel elle a établi un critère qui rendrait pareil projet inacceptable.

Évidemment, les membres de la commission se sont beaucoup préoccupés des effets préjudiciables que l'accumulation des glaces aurait sur l'environnement. Aussi, c'est en tenant compte de cela que le ministre des Travaux publics a décidé de rendre d'abord publique la réponse du gouvernement au rapport de la commission, puis d'examiner la faisabilité du projet de raccordement permanent.

Comme ma collègue vient de le dire, en janvier 1991, le gouvernement a effectivement formé un comité indépendant de spécialistes des glaces chargés d'examiner les répercussions qu'un pont aurait sur le dégagement des glaces au printemps. Ces spécialistes ont conclu qu'il serait possible de construire sur le détroit un pont qui, comme ils l'ont dit, satisferait aux exigences de la commission en ce qui concerne le dégagement des glaces.

Je tiens à souligner que la population a pu participer à ce processus. Il est d'ailleurs toujours en cours. Le gouvernement et le ministre des Travaux publics se sont engagés fermement à ce que les obligations prévues aux paragraphes 33 *c*) et *d*) des lignes directrices concernant le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement soient respectées. En outre, comme les tribunaux sont aussi saisis de la question, il vaudrait peut-être

mieux que je réserve mes autres observations pour plus tard.

LE MANITOBA

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour poursuivre une controverse que j'entretiens avec le gouvernement depuis mon élection à propos du renouveau économique et d'une aide économique pour le Manitoba.

Ma question comme telle surgissait d'un conflit entre le premier ministre du Manitoba et le ministre des Finances et le premier ministre à propos de l'aide fournie par le gouvernement fédéral à la ville de Winnipeg.

Bien qu'il ne m'appartienne pas de défendre les actions du gouvernement du Manitoba, j'ai trouvé que l'incident montrait bien à quel point les Manitobains sont exaspérés par le gouvernement actuel et à quel point ils souhaiteraient voir s'instaurer une meilleure coopération.

Il y a une dizaine d'années, Winnipeg bénéficiait d'une certaine aide dans le cadre d'un programme d'initiatives dans les vieux quartiers. Après la signature du deuxième accord par le gouvernement actuel, un troisième accord a été promis à maintes reprises. Il n'y en a pas eu. Nous avons plutôt assisté à une dégradation progressive de la qualité de vie non seulement dans le centre–ville mais aussi dans des vieux quartiers de Winnipeg, où la pauvreté a étendu son emprise. La misère du Manitoba rural n'a pas échappé à quiconque a observé les difficultés de toutes les zones rurales au Canada.

Si nous posons ces questions au gouvernement, c'est parce qu'il est possible de faire quelque chose. Il faut dresser un plan économique qui tienne compte des besoins de Winnipeg en matière de transport, par exemple le rôle international que pourrait jouer l'aéroport, le soutien du réseau ferroviaire avec ses embranchements, pour veiller à ce que, si les deux grandes compagnies se retirent des embranchements de l'Ouest, nous ayons une infrastructure que d'autres pourront exploiter.

Nous devons nous occuper du port de Churchill, qui a un rôle sur mesure à jouer dans les échanges avec le nord de l'Europe. Nous devons étudier la question de la R–D à Winnipeg, non seulement dans le secteur de la santé, mais dans d'autres domaines également. Il ne faut pas négliger non plus les industries culturelles qui, livrées à elles–mêmes, produisent certaines des plus belles oeuvres en Amérique du Nord sinon dans le monde entier. En fait, le groupe de cinéastes de Winnipeg s'est acquis une renommée mondiale par certaines de ses productions.

L'aide fédérale est nécessaire sur tous ces plans, mais, pendant que se poursuit la ronde des coupures dans tous les ministères, les députés manitobains se demandent pourquoi leur province écope toujours. Les paiements de transfert sont nécessaires pour l'éducation postsecondaire, les soins de santé, la formation professionnelle, le développement économique des autochtones, les entreprises du centre–ville de Winnipeg, les nouveaux immigrants qui veulent apprendre l'anglais. La liste est longue.

Lorsqu'on pose une question au gouvernement, que ce soit durant la période des questions orales ou au cours d'un débat, celui–ci la contourne au lieu de répondre de façon positive, de dire franchement qu'il est conscient de nos préoccupations, qu'il essaie de trouver une solution, bref qu'il veut trouver une façon d'amener les gens à participer. Il n'est pas nécessaire qu'il le fasse de façon publique mais il doit faire bouger les choses.

Beaucoup de groupes qui oeuvrent au coeur des centres urbains me disent: «Nous ne voulons pas une confrontation publique avec le ministre. Ce que nous voulons c'est que quelqu'un rencontre le ministre et lui demande comment il va s'y prendre pour régler le problème, afin que nous sachions ce qui se passe.»

L'incapacité chronique du gouvernement à rejoindre les résidants de Winnipeg a entraîné une aliénation politique qu'il faudra des années pour corriger. Je poursuis cette discussion parce que je pense qu'il est très important qu'un nouveau gouvernement soit formé et réponde aux besoins économiques des résidants de Winnipeg.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la question du député, parce qu'il importe, je crois, d'apporter des précisions.

Bien que le député n'ait parlé que de Winnipeg, il ne m'en voudra pas, j'en suis convaincu, de décrire les mesures que le gouvernement a prises pour l'ensemble de la province, car il me semble injuste de nous en tenir simplement à la ville de Winnipeg.

Ainsi, les Manitobains ne représentent que 4 p. 100 de la population du Canada. Pourtant, le Manitoba reçoit 5,6 p. 100 des principaux paiements de transfert. En ce qui concerne le montant total des dépenses de programmes, le Manitoba a obtenu 5 039 $ par habitant en 1990, plus que n'importe quelle autre province du Canada.

Pour le secteur agro-alimentaire, industrie vitale pour le Manitoba, y compris Winnipeg, même si les habitants de cette ville ne l'apprécient probablement pas à sa juste valeur, le Manitoba a reçu en moyenne 458 millions de dollars depuis 1985-1986. À Winnipeg seulement, 32 millions de dollars ont été consacrés à la rénovation de l'aéroport international, 27 millions au centre de la circulation aérienne, 13 millions à Boeing et 4 millions à Bristol. Pardonnez-moi de rappeler la somme de 25 millions de dollars versée à Ayerst et Brandon, les 10 millions de dollars consacrés à la réfection de la route de Yellowhead, les 68 millions pour les logements sociaux à Winnipeg et les 12 millions versés à The Forks.

Monsieur le Président, je sais que je n'aurai pas suffisamment de temps pour bien le décrire, mais permettez-moi de mentionner le nouveau laboratoire de virologie, qui est bel et bien situé dans la circonscription de mon collègue et pour lequel le député se montrera, en temps opportun, très reconnaissant. En tout, 140 millions de dollars ont été consacrés à la construction de cet important laboratoire, dont le déménagement à partir d'Ottawa n'a pas été très facile, je dois l'avouer, et qui fournira 242 emplois à plein temps. Étant donné l'établissement de ce très important laboratoire dans sa propre circonscription, mon collègue voudra certainement quelques minutes de plus pour nous exprimer toute sa reconnaissance.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): En toute équité pour l'honorable secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures qui est présente, je constate que les deux députés dont les noms avaient été mentionnés pour l'interpellation ne sont pas présents. En conséquence, je dois clore ce débat sur la motion d'ajournement.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée. La Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 53.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 10 mars 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, la semaine dernière, CN Rail a annoncé qu'elle comptait mettre à pied 33 p. 100 de ses effectifs au cours des trois prochaines années. Cette annonce entraînera la perte d'environ 200 emplois au Nouveau-Brunswick, dont 11 dans la circonscription de Restigouche—Chaleur.

En outre, on parle d'abandonner la ligne du CN qui passe par le nord du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Je voudrais exprimer mon désaccord catégorique à ceci. Au cours des 10 dernières années, le Canadien National a éliminé plus de 2 000 emplois dans ma région, et veut encore nous ronger. D'autres communautés, victimes des coupures sévères par le CN, ont pourtant reçu quelque chose en compensation. Quoique l'on ait promis à ma région une telle compensation, le CN n'a toujours pas tenu sa promesse.

[*Traduction*]

Le gouvernement et CN Rail doivent maintenir ces emplois et la ligne ferroviaire qui passe par le nord du Nouveau-Brunswick afin de garantir la viabilité économique et le développement de cette région et de cette province.

Je demande au gouvernement et au CN de mettre immédiatement un terme à cette attaque flagrante contre le Canada rural.

• (1405)

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui attirer l'attention des députés sur la situation difficile que vivent les habitants de ma collectivité qui ont perdu confiance en Transports Canada.

L'an dernier, encouragés par les beaux discours disant que Transports Canada et la direction de l'aéroport accordaient une très grande importance au public et à sa participation, ils ont pris part aux audiences tenues par le groupe d'experts chargés de l'évaluation des incidences environnementales de l'agrandissement de l'aéroport Pearson. Le gouvernement voulait faire croire que les habitants seraient consultés sur l'avenir de l'aéroport Pearson.

Malheureusement, le gouvernement a fait perdre leur temps à ces gens. Les habitants lui ont exposé très sérieusement leurs problèmes au sujet du bruit insupportable. Ils lui ont dit que les trajectoires de vol et l'interdiction de décoller la nuit n'étaient pas respectées. Si Transports Canada était prêt à les écouter, ils en avaient long à dire. Malheureusement, Transports Canada n'a absolument pas tenu compte de leurs plaintes.

L'annonce par Transports Canada de l'aménagement de nouvelles pistes montre bien qu'il n'a jamais eu l'intention de tenir compte des préoccupations des habitants de ma collectivité. Il est clair que le mépris dont font preuve la direction de l'aéroport et Transports Canada depuis des années à leur égard va se poursuivre.

* * *

[*Français*]

LE STATUT DE L'ARTISTE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la Loi C-7 concernant le statut de l'artiste a été adoptée par cette Chambre le 11 juin 1992 et a reçu la sanction royale le 23 juin suivant. Pourtant, la loi n'a pas encore été mise en vigueur et ne s'applique donc pas, alors que le gouvernement se vante d'avoir

Article 31 du Règlement

adopté une loi moderne, reconnaissant le statut de l'artiste.

À cause de cette situation de fait, plusieurs dossiers majeurs sont présentement en attente d'être réactivés. Cela est grave, car des associations d'artistes ne peuvent réactiver ces dossiers avant que la Loi ne soit promulguée, sans porter préjudice de façon importante et irréparable aux artistes. Il est temps que ce gouvernement cesse de pavoiser et agisse, car c'est une chose d'avoir de bonnes intentions et d'adopter des lois, et cela en est une autre que de les appliquer.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, le libre-échange est avantageux pour le Canada. En 1992, nos exportations de marchandises aux États-Unis ont atteint un record sans précédent de 122 milliards de dollars, pulvérisant le record précédent de 110 milliards de dollars, établi en 1990.

Chaque milliard de dollars d'exportations crée ou conserve 15 000 emplois. Si on compare la période de 1989 à 1991 qui suit l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis à la période de 1986 à 1988, on voit que les exportations du Canada aux États-Unis ont augmenté de 31 milliards de dollars.

D'après le Département du commerce des États-Unis, les importations mensuelles moyennes en provenance du Canada ont augmenté de 25,9 p. 100 pendant les quatre années qui ont suivi l'ALE par rapport aux quatre années précédentes.

D'après Statistique Canada, 16 fabricants canadiens sur 22 ont accru leur part du marché aux États-Unis grâce à l'ALÉ.

Entre 1988 et 1991, dans le secteur des techniques de pointe, les exportations canadiennes aux États-Unis sont passées de 6,6 milliards de dollars à 10,7 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 63 p. 100.

* * *

LES SUBVENTIONS DU NID-DE-CORBEAU

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, dans son rapport, rendu public hier, la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux recommande de modifier les subventions du Nid-de-Corbeau de façon à ne plus les verser dans le cadre de la politique sur les transports, mais sous forme de paiements aux agriculteurs. Ces paiements ont déjà été réduits de 10 p. 100 pour les deux prochaines campagnes agricoles par l'exposé économique du ministre des Finances, en décembre dernier.

L'intention du gouvernement est-elle d'éliminer progressivement les subventions du Nid-de-Corbeau? Si oui, sur combien d'années se fera l'élimination? Voilà les questions que se posent les agriculteurs.

Le gouvernement devrait faire connaître ses intentions. Les agriculteurs veulent de l'argent, dont ils ont besoin, à l'élévateur lorsqu'ils livrent leur grain. Jusqu'à présent, la politique du gouvernement a été d'augmenter les tarifs et de réduire les paiements, ce qui signifie que les agriculteurs paient davantage pour recevoir moins pour leur grain.

Comment est-ce que cela contribue à réduire la crise financière que connaissent les agriculteurs des Prairies?

* * *

LES RÉCIDIVISTES SEXUELS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, un jury du coroner de l'Ontario a mené dernièrement une enquête sur l'horrible meurtre sexuel de Christopher Stephenson, un garçon âgé de 11 ans de Brampton, en Ontario. Le jury a présenté un rapport qui recommandait la mise en oeuvre d'une loi autorisant le maintien en prison des criminels sexuels par violence après qu'ils ont purgé la peine infligée par le tribunal si l'on juge qu'ils présentent encore un danger pour la population.

Lorsqu'un délinquant sexuel a presque fini de purger sa peine, les autorités correctionnelles devraient pouvoir procéder à une évaluation quant aux risques de récidive et, s'il y a lieu, décider du maintien en prison.

Je crois savoir que des fonctionnaires du ministère du Solliciteur général sont actuellement à étudier des propositions en ce sens. J'exhorte le ministre responsable à prêter une oreille attentive aux inquiétudes exprimées par bien des Canadiens au sujet de la sécurité publique et à présenter une mesure législative appropriée dès que possible.

* * *

• (1410)

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en Nouvelle-Écosse, l'industrie de la pêche emploie environ 27 000 personnes, soit 7,4 p. 100 de la population active de ma province. De ce nombre, plus de la moitié travaille pour l'industrie de la pêche côtière. Ce secteur est d'une

importance vitale pour la Nouvelle-Écosse, cela saute aux yeux.

L'industrie est aux prises avec une diminution des stocks et une surcapacité de production. Le Parti libéral reconnaît que le déclin des stocks est imputable à la surpêche étrangère et à la mauvaise gestion des contingents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la limite de 200 milles.

Les pêcheurs de Nouvelle-Écosse ne demandent qu'une chose: pêcher. Ils ne veulent pas dépendre de l'aide financière du gouvernement. À l'idée de perdre leur emploi et de voir leurs communautés mourir et leur mode de vie disparaître, un grand nombre d'entre eux sont minés par l'angoisse. Il faut faire quelque chose.

Le gouvernement doit abandonner les solutions à court terme et faire rigoureusement respecter les contingents par toutes les parties concernées, y compris les bateaux de pêche étrangers.

Les gens de ma circonscription qui vivent de la pêche veulent savoir ce que l'avenir leur réserve, ce qu'il va advenir de leur industrie, ce qu'ils deviendront l'an prochain. Ils veulent une réponse et ils la veulent tout de suite.

* * *

LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je tiens à faire part aujourd'hui au Parlement et au gouvernement de mes préoccupations concernant le renouvellement de divers projets communautaires dans le cadre du programme Développement des collectivités.

Comme nous le savons, bon nombre de ces projets vont bientôt disparaître parce que l'aide gouvernementale tire à sa fin.

Je voudrais plus particulièrement faire référence au Groupe Triple S, parce qu'il s'agit d'un organisme visé par le programme dans ma région et que je le connais bien. Le ministère a recommandé la dissolution de ce groupe, non pas parce qu'il n'a pas atteint son objectif, mais au contraire parce qu'il a réussi.

Je trouve étrange que le gouvernement soit prêt à soutenir l'échec, mais refuse d'accorder son appui à la réussite.

Je fais appel au ministre pour qu'il révise les modalités d'application de la seconde génération du programme Développement des collectivités, de manière à encourager la réussite et à éliminer l'échec.

Article 31 du Règlement

L'AIDE EXTÉRIEURE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le dernier budget des dépenses prévoit de nombreuses compressions, des compressions importantes dans les programmes concernant les aînés, les langues officielles, l'alphabétisation et les autochtones.

La plus cruelle de toutes et sans doute la moins remarquée est celle qui touche l'aide extérieure. Par exemple, si l'on tient compte du dernier budget des dépenses, les compressions totales exercées au titre de l'aide extérieure au cours des cinq dernières années s'élèvent à 4,3 milliards de dollars. Le gouvernement arrive toutefois à trouver 5,8 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères.

Ce gouvernement n'a pas respecté son engagement d'augmenter l'aide publique au développement d'une proportion allant jusqu'à 0,7 p. 100 du PNB. Le montant accordé n'est plus que la moitié de cela.

Le *Global Village Voice* cite les paroles d'une Zambienne qui déclarait: «Nous enterrons nos enfants tous les jours, comme si nous plantions des fèves.»

Quelles sont les priorités de ce gouvernement?

* * *

LA DÉPUTÉE DE MISSISSAUGA-EST

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est afin de parfaire l'éducation de ma collègue, la députée de Mississauga-Est, qui a fait une sortie virulente contre l'engagement de notre gouvernement à l'égard des programmes sociaux.

Si je ne devais employer qu'un mot pour qualifier les activités gouvernementales, ce serait le mot révolutionnaire.

Pour la première fois au Canada, un gouvernement a pris l'initiative de lutter contre le SIDA, a reconnu la réalité unique et très grave du cancer du sein, a réformé la fiscalité de façon à réduire le fardeau fiscal de 90 p. 100 des personnes âgées, et a chargé un groupe de travail national de s'attaquer au problème toujours plus urgent de la violence faite aux femmes.

Pour ma part, et à l'instar des électeurs de Simcoe-Centre, je suis reconnaissante au gouvernement de ses efforts. En fait, plus de 2 000 électeurs de ma circonscription se sont prévalus de la possibilité que je leur ai offerte de contribuer à ce groupe de travail. Je me demande si ma collègue peut en dire autant.

Article 31 du Règlement

Le fait qu'il y ait de la violence et de la pauvreté au Canada constitue une tragédie. Comme je m'intéresse vivement aux questions sociales, j'ose espérer que, à l'avenir, ma collègue, la députée de Mississauga-Est, s'abstiendra d'exploiter les défavorisés du Canada à des fins partisanes. Ses électeurs et les Canadiens en général seraient mieux servis si elle proposait des solutions constructives au lieu de se livrer à des attaques virulentes et biaisées.

* * *

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada a confirmé à deux reprises le droit des minorités linguistiques à gérer et à administrer leurs propres établissements d'enseignement.

Malgré ces deux jugements de la plus haute instance judiciaire au pays, certaines provinces ne cessent de tergiverser sur cette justice scolaire élémentaire pourtant bien acquise voilà près de douze ans.

Comme ces droits semblent être étroitement liés à l'argent fédéral, il est temps que le gouvernement fédéral s'assoit avec les provinces qui ont juridiction en cette matière et qu'une décision soit prise une bonne fois pour toutes.

• (1415)

Les pirouettes judiciaires que doivent accomplir les minorités linguistiques pour faire respecter leurs droits sont tout simplement inacceptables. Tout ce que les minorités de langues officielles demandent, c'est le respect dans l'égalité, pas plus mais pas moins que ce que la Constitution de notre pays leur garantit: des droits équitables, des droits justes qu'on ne doit pas constamment quémander.

* * *

[*Traduction*]

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour remercier mes collègues au Comité de la justice pour les efforts qu'ils ont déployés récemment aux audiences sur la prévention du crime.

Nos travaux ont abouti au rapport intitulé *Vers une stratégie nationale de prévention du crime au Canada*. Nous sommes arrivés à la conclusion que notre méthode habituelle pour prévenir le crime n'était pas efficace.

En effet, les Canadiens le savent, la criminalité est en hausse. De nombreux contrevenants échappent à la justice tandis que d'autres ne sont pas réhabilités. Notre système ne nous permet pas de nous attaquer aux facteurs à l'origine du crime, autrement nous pourrions le prévenir.

Les Canadiens vivent donc dans la crainte pendant que se poursuivent les cycles menant au comportement criminel. Notre comité a recommandé une nouvelle méthode de prévention, qui consiste à réduire les occasions de commettre des crimes. Nous devons faire porter nos efforts sur la collectivité.

Nous devons corriger les conditions sociales et économiques qui mènent au crime. Nous devons renseigner les enfants sur la prévention du crime tout au long de leur scolarisation et donner aux Canadiens des moyens de ne pas s'impliquer dans des activités criminelles.

Pour cela, il faut coordonner nos efforts. Je suis fier d'avoir participé à l'élaboration de ce rapport, qui est excellent à mon avis. Mes collègues membres du comité et moi-même attendons avec impatience de connaître la réponse du gouvernement à nos onze recommandations.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le développement durable à long terme dans le tiers monde ne sera possible qu'une fois satisfaits les besoins essentiels en matière de développement humain.

On ne pourra parler d'infrastructure et d'autres éléments de développement économique que lorsque les besoins essentiels en matière de soins de santé, de nutrition, d'enseignement et de formation auront été satisfaits. Les organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans le domaine du développement sont de loin pour le Canada la meilleure filière à emprunter pour l'acheminement de l'aide au développement. Les ONG sont des contreparties idéales avec lesquelles travailler dans les pays en développement. Grâce à elles, des dizaines de milliers de Canadiens ont la possibilité de participer directement aux efforts de développement tant au Canada qu'à l'étranger.

Et pourtant, le gouvernement a tellement perdu le contact avec la réalité du développement international qu'il a décidé de réduire encore une fois son aide aux

organisations non gouvernementales canadiennes. Au lieu de nuire à leurs efforts de développement, le gouvernement devrait plutôt demander aux ONG de contribuer à l'engagement de notre pays à l'égard du développement humain.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre du Commerce extérieur a confirmé une fois de plus que le gouvernement a l'intention de procéder très rapidement avec le projet de loi concernant la ratification de l'accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Par contre, hier, à Washington, le représentant du Commerce extérieur, Mickey Kantor, a affirmé catégoriquement que l'administration Clinton n'allait pas procéder avec la ratification du traité tant et aussi longtemps qu'il n'allait pas obtenir des accords parallèles concernant la main-d'oeuvre, l'environnement et l'augmentation subite des importations.

Je voudrais savoir du premier ministre s'il ne convient pas qu'il serait beaucoup plus sage pour le Canada d'attendre la fin de ces négociations parallèles avant de procéder avec un projet de loi aussi important?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que nous croyons que l'Accord de libre-échange nord-américain est bon pour le Canada même en l'absence d'accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre.

Je voudrais rappeler à mon honorable collègue qu'en février dernier, nous avons entrepris des pourparlers avec les Américains et les Mexicains au sujet d'ententes parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement. Nos propositions ont été rejetées à ce moment-là et nous sommes donc heureux d'avoir l'occasion de reprendre le programme qu'on avait entrepris en février dernier.

Le processus d'adoption des lois pertinentes au Canada, aux États-Unis et au Mexique est en cours à l'heure actuelle. Il est différent dans chaque pays, mais il se terminera à peu près au même moment. Les chefs de gouvernement des trois pays ont déclaré vouloir faire en sorte que l'accord prenne effet à compter du 1er janvier. Ils n'ont absolument pas l'intention de rouvrir l'Accord de libre-échange nord-américain qui a été signé en décembre dernier.

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais préciser au ministre que les Américains ont décidé de ne pas aller de l'avant si leurs conditions n'étaient pas respectées en ce qui concerne les normes en matière de main-d'oeuvre et d'environnement, ainsi que l'augmentation subite des importations.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement n'établit pas sa propre liste, à savoir une définition d'une subvention et ce qu'on entend par dumping. L'Institut C.D. Howe a déclaré cette semaine que l'absence de définitions claires posait un grave problème.

Pourquoi le gouvernement ne profite-t-il pas de l'occasion pour trouver la solution dont le Canada a besoin avant d'adhérer à cette entente importante?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de rappeler à mon collègue que si nous décidions de mieux définir ce qu'on entend par subvention et de modifier les règles contre le dumping, cela reviendrait à rouvrir l'Accord de libre-échange nord-américain.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les trois chefs d'État se sont engagés à ne pas le faire.

Mon collègue ne peut gagner sur les deux tableaux, car s'il veut rouvrir l'Accord de libre-échange nord-américain, il doit donner quelque chose en retour et les Américains souhaitent remettre en question l'exemption touchant le secteur culturel et la protection accordée aux systèmes de gestion de l'offre. Certains membres du Congrès voudraient qu'on modifie le mécanisme de règlement des différends.

Laquelle de ces choses le député serait-il prêt à céder aux Américains pour obtenir ce qu'il souhaite en matière de dumping et de subvention?

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans le cadre d'un accord commercial comme celui-ci, je n'arrive pas à comprendre que nous ne cherchions pas à obtenir une définition des subventions et du dumping avant de donner notre adhésion. Nous éprouvons bien des problèmes car nous nous sommes pliés aux souhaits du Congrès américain. Quand le gouvernement va-t-il enfin défendre les intérêts des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue n'a pas répondu à ma question. Qu'est-il prêt à céder? Il dit vouloir rouvrir. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Il faut choisir. Il affirme vouloir rouvrir l'accord, mais il n'est pas disposé à me dire ce qu'il est prêt à céder en retour.

Va–t–il laisser tomber l'exemption du secteur culturel? Va–t–il abandonner la protection accordée au secteur de la gestion de l'offre? Va–t–il renoncer au mécanisme de règlement des différends?

Les Canadiens comprennent que mon collègue essaie de concilier les tendances protectionniste et libre–échangiste au sein de son parti que représentent les députés libéraux de Winnipeg et d'Etobicoke respectivement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur sait pertinemment que les États–Unis imposent de nouvelles conditions dans l'Accord de libre–échange nord–américain au moyen des accords parallèles.

Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement qui, en novembre dernier, a déclaré que cet accord commercial comportait des garanties suffisantes pour la protection de l'environnement. Pourtant, il y a à peine quelques jours, le ministre des Sciences a avoué à la Chambre: «Nous avons fini par amener les Américains à parler de protection de l'environnement.»

Quelle est au juste la position du gouvernement? Prétend–il encore que le texte même de l'ALÉNA protège adéquatement l'environnement? Admet–il plutôt, un peu tardivement, que l'accord laisse à désirer sur ce plan et doit être complété par un accord parallèle? Que faut–il penser?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président,. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Je croyais que la question m'était adressée.

Je suis enchanté de répondre à ce libre–échangiste convaincu, le député d'Etobicoke–Nord. Il s'intéresse aux dispositions de l'ALÉNA au sujet de l'environnement. Elles sont aussi solides que celles de n'importe quel autre accord commercial au monde, et je suis disposé à en discuter en long et en large.

• (1425)

Mais le député demande si nous sommes ouverts à des discussions en vue d'améliorer ces dispositions. C'est évident. C'est la proposition que j'ai faite en février de l'an dernier et que nous avons réitérée en septembre.

L'un des résultats que nous avons obtenus est la commission nord–américaine de l'environnement. Nous avons collaboré avec l'ancienne administration et avec la nouvelle pour établir le mandat de cet organisme. L'accent sera mis surtout sur les mesures d'exécution et sur l'aide à fournir aux Mexicains pour renforcer les mécanismes dont ils disposent pour faire respecter les dispositions sur l'environnement.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement, nous dira que nous avons accordé aux Mexicains un montant de l'ordre de un million de dollars, je crois, pour les aider à améliorer ces mécanismes. C'est dans cette optique que nous travaillons et c'est l'un des objectifs clés de cet accord parallèle sur l'environnement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre parle d'une commission de l'environnement qui ferait l'objet d'un accord parallèle à l'accord de libre–échange.

Voici ma question. Le représentant au commerce des États–Unis a dit hier que les États–Unis se retireraient des négociations et de l'accord principal s'ils n'obtenaient pas leurs trois accords parallèles.

Le ministre sait que, en ce qui concerne l'environnement, les États–Unis exigent la création d'une commission trilatérale qui, premièrement, pourrait contester les lois et les normes environnementales nationales et qui, deuxièmement—et c'est pour cette raison que j'ai adressé ma première question au ministre de l'Environnement—imposerait un droit d'importation général pour accroître le financement au titre de la protection de l'environnement.

Le Canada appuie–t–il ce genre de proposition? Préconisons–nous l'imposition d'un nouveau droit de douane dans une zone où l'on est censé avoir supprimé tous les droits? Est–ce là le genre de chose que souhaite le Canada? Le Canada a–t–il des objectifs pour la négociation de ces accords parallèles? Quels sont ces objectifs?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais simplement citer un extrait du témoignage présenté hier par M. Kantor au sujet des questions environnementales. Voici ce qu'il a dit: «Il n'y aucun mécanisme d'application.

Nous examinons, dans le cadre de l'ALÉNA lui-même, certains mécanismes nationaux, et non supranationaux, dont on pourrait se servir relativement aux commissions, mais ni eux ni nous n'avons l'intention d'imposer nos normes parce que ce serait là une incursion dans la souveraineté mexicaine, et vice versa.» C'est ce que l'ambassadeur Kantor a dit dans son témoignage hier.

Nous essayons de nous servir de cette commission nord-américaine de l'environnement pour faire comprendre aux parties comment les mesures d'application pourraient être utilisées de façon plus efficace. C'est là un énorme progrès que nous devons à l'Accord de libre-échange nord-américain lui-même, car sans cet accord, nous n'aurions même pas ces discussions.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Certaines sources, y compris le ministère de la Défense nationale et d'autres spécialistes de l'industrie, ont dit aujourd'hui, que les hélicoptères d'attaque que le gouvernement propose d'acquérir au coût de 5,8 milliards de dollars suscitent encore beaucoup de questions.

Avant les dernières élections, le premier ministre et son gouvernement proposaient d'acquérir des sous-marins nucléaires d'attaque. Ils se sont ravisés. Le premier ministre se ravisera-t-il encore une fois, comme il se doit, et annulera-t-il l'achat de ces hélicoptères qui ne sont pas nécessaires non plus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois avoir eu l'occasion de jeter un coup d'oeil sur l'article de journal dont parle ma collègue. Il est erroné.

D'ailleurs, je voudrais dire clairement à ma collègue—même si je sais que cela ne l'intéressera probablement pas—qu'il ne s'agit pas d'hélicoptères d'attaque. Ce sont des hélicoptères recommandés par l'armée canadienne pour la recherche et le sauvetage, pour la préservation et la protection de la souveraineté du Canada, pour les pêches et, bien entendu, pour nous aider dans le cadre des initiatives de maintien de la paix auxquelles nous participons dans le monde. Ils ne sont pas destinés à l'attaque, mais à moderniser la flotte du Canada qui nous permet de respecter nos obligations internationales.

Comprenez-moi bien, le gouvernement entend honorer toutes ces obligations internationales.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre sait sans doute que pas un autre pays dans le monde n'achète ces hélicoptères pour la recherche et le sauvetage et qu'il s'agit en fait d'hélicoptères anti-sous-marins.

Le premier ministre dit qu'il tient à ce que le Canada s'acquitte de ses obligations au chapitre de la recherche et du sauvetage, mais nous savons maintenant que ceux qui pilotent les hélicoptères Labrador et leurs familles sont très préoccupés par la sécurité de ces appareils. De toute évidence, si le gouvernement achète de nouveaux hélicoptères pour les remplacer, le processus prendra au moins cinq ans.

Le premier ministre dira-t-il aujourd'hui qu'au lieu d'acheter de nouveaux hélicoptères au coût de 5,8 milliards de dollars, il remettra à neuf les Labrador et qu'il se préoccupera de la sécurité de ceux qui les pilotent dès maintenant, et non pas dans cinq ans?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la remise à neuf des hélicoptères Labrador est possible; elle coûterait un milliard de dollars et prolongerait probablement de cinq ou dix ans la durée de vie de ces appareils. Le problème, c'est que même si le gouvernement engageait cette dépense, cela ne donnerait pas à ces appareils la capacité de recherche et sauvetage des EH-101.

Comme le chef du NPD, je me préoccupe moi aussi du vieillissement de la flotte d'hélicoptères de type Labrador. C'est pour cette raison que j'appuie la recommandation qui a été faite par le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, qui estime que les hélicoptères devraient non seulement être remplacés, mais qu'ils devraient l'être le plus rapidement possible, ce qui éviterait des mesures provisoires coûteuses. À la livraison de ces nouveaux hélicoptères, nous disposerons de la meilleure capacité de recherche et sauvetage au monde. Les Canadiens bénéficieront de la meilleure technologie.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Avec les 5,8 milliards de dollars qui serviront à cet achat, il me semble que nous pourrions établir un pro-

gramme national de garderies, que nous pourrions réduire la pauvreté dans notre société et que nous pourrions vivre dans le meilleur pays qui soit à condition de bien choisir nos priorités.

Le premier ministre agira-t-il comme il se doit et annulera-t-il l'achat de ces hélicoptères pour privilégier les programmes dont les Canadiens ont besoin?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, dans ses remarques préliminaires, ma collègue a dit qu'il n'y a pas un autre pays dans le monde qui utilise ces hélicoptères perfectionnés. Elle a parfaitement raison. Ils ne sont pas encore manufacturés.

Ils seront très utiles aux forces canadiennes pour diverses activités allant des opérations de recherche et de sauvetage aux missions de maintien de la paix au large de la côte africaine. Ce sont des appareils polyvalents qui, de l'avis des militaires, seront très utiles, car ils permettront aux soldats canadiens de s'acquitter de nos obligations internationales.

Ma collègue soulève une très bonne question. Y a-t-il autre chose que nous pourrions faire avec cet argent? Oui. Le gouvernement a essayé de réduire le coût de l'appareil gouvernemental. Nous avons essayé de limiter le coût de sa croissance, car le problème ne vient pas de ce que nous sommes des comptables sans coeur, mais bien du fait que nous devons consacrer au service de la dette une part de plus en plus grande de chaque dollar de rentrée fiscale, ce qui réduit notre capacité de faire certaines choses très importantes, comme celles dont a parlé ma collègue.

Notre pays est réputé pour sa politique sociale qui n'est pas parfaite, soit, mais qui est bonne. Notre pays est aussi très réputé pour sa politique concernant la défense et les affaires étrangères.

Le gouvernement estime que le Canada a besoin de ces hélicoptères pour améliorer et maintenir sa réputation à titre de pays fiable et au service de la communauté internationale. Nous avons pris ces décisions, nous avons établi ces priorités et nous entendons les respecter.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

Hier, à propos de l'accident d'un hélicoptère Sea King des Forces canadiennes dans le golfe du Mexique, la ministre a dit que l'écrasement était attribuable au fait qu'il s'agissait de vieux hélicoptères peu sûrs.

La ministre veut-elle dire que les hélicoptères Sea King que pilotent les membres de nos forces armées sont peu sûrs?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Non, monsieur le Président, et je n'ai pas dit non plus que l'écrasement était attribuable au fait qu'il s'agissait d'un vieil hélicoptère.

Une voix: C'est ce que dit le hansard.

• (1435)

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Non. J'ai dit qu'il s'agissait d'une flotte d'hélicoptères vieillissante. Voilà pourquoi l'auteur de la question a prêté sa voix au consensus des membres du comité permanent de la Chambre qui a recommandé à l'unanimité qu'on remplace aussitôt que possible les hélicoptères Sea King par des EH-101, et je suis d'accord avec le député sur ce point.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre qui fait montre d'une effroyable ignorance des questions relevant de sa responsabilité.

Elle a dit hier: «Je suis consciente du besoin de sécurité de nos hommes et de nos femmes des Forces canadiennes et de la nécessité de ne pas leur faire prendre place dans de vieux hélicoptères non sécuritaires.» Voilà ce qu'elle a dit.

La ministre sait que les Forces canadiennes ne font pas voler leurs hommes et leurs femmes à bord d'hélicoptères peu sûrs. Elle devrait savoir également que le commandant d'escadrille a déclaré qu'il était peu probable que l'écrasement ait quelque chose à voir avec la maintenance.

Pourquoi la ministre fait-elle montre d'opportunisme politique sur une question aussi importante et délicate?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Si je parais faire montre d'opportunisme politique, monsieur le Président, c'est parce que je ne suis vraiment pas douée pour ce sport, je puis vous l'assurer.

Je suis tout à fait disposée à dire, et je suis d'accord avec le député sur ce point, que l'écrasement n'avait rien à voir avec la maintenance, tout simplement parce que l'entretien de nos hélicoptères répond aux normes les plus élevées.

Le député et ses collègues membres du comité permanent se sont prononcés en faveur du remplacement aussitôt que possible des hélicoptères Sea King afin d'éviter des mesures provisoires coûteuses—selon le libellé de la recommandation—parce qu'ils reconnaissaient que même avec la meilleure maintenance au monde, ces hélicoptères finiront, avec l'âge, par être peu sûrs pour les hommes et les femmes des Forces canadiennes. Voilà pourquoi nous allons les remplacer par les meilleurs hélicoptères et la meilleure technologie que nous puissions offrir à nos forces armées.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de la Défense nationale, qui n'a pas confirmé que nos militaires étaient en sécurité à bord des hélicoptères Sea King.

La ministre n'est pas sans savoir que les forces navales et l'infanterie de marine des États-Unis ont rénové 239 hélicoptères Labrador et plus de 250 hélicoptères Sea King. Les travaux sont terminés. Elle sait aussi que le Canada est le seul État membre de l'OTAN à avoir décidé, pour des raisons totalement inexplicables, de dépenser 6 milliards de dollars des contribuables au moment même où le ministre des Finances promettait un nouveau budget inexorable.

La ministre de la Défense nationale croit-elle que l'hélicoptère de recherche et de sauvetage actuellement utilisé, c'est-à-dire le Labrador, est sécuritaire?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le Labrador est un hélicoptère remarquable. Tous ceux qui le pilotent vous le confirmeront.

M. Tobin: Êtes-vous déjà montée à bord d'un de ces appareils?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Oui, je suis déjà montée à bord d'un Labrador. Je tiens à signaler au député que la flotte d'hélicoptères Labrador des États-Unis est plus jeune que la nôtre. Lorsque nos hélicoptères étaient de l'âge des appareils américains, nous les avons complètement rénovés.

Cependant, nous songeons à remplacer nos hélicoptères Labrador, car, après un certain nombre d'années, les améliorations pouvant leur être apportées sont limitées. Nos appareils vieillissent et les cellules sont vieilles. Il faut prévoir les coups de façon à avoir des hélicoptères pour remplacer les nôtres lorsqu'ils deviendront inutilisables.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Je me demande si la ministre est au courant du fait que, le 9 février dernier, trois députés de notre caucus, et quatre membres de notre personnel, ont été informés par des hauts fonctionnaires de son ministère que les hélicoptères Labrador et Sea King, une fois rénovés, pourraient être utilisés jusqu'à l'an 2020 au tiers du prix d'achat des EH-101. Pourquoi n'avez-vous pas donné suite à ces recommandations?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, j'aimerais bien avoir des noms et des précisions, car cette allégation est incorrecte. Ce serait peut-être vrai si on veillait à ce que les hélicoptères ne volent qu'à 500 pieds d'altitude et ne participent pas à des missions très graves.

Cependant, nous avons des tâches très importantes à accomplir avec nos hélicoptères, que ce soit à bord des navires ou au cours d'opérations de recherche et de sauvetage. À cette fin, les Canadiens ont besoin de la technologie des années 1990, et non de celle des années 1950.

* * *

• (1440)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Elle porte sur l'ALÉNA et les accords parallèles.

Le premier ministre a fait une déclaration paradoxale, mais qui n'avait rien de surprenant, devant un auditoire américain. Il a dit ceci: «Ces accords parallèles ne concernent pas tellement, et peut-être pas du tout, le Canada.» C'est certainement contraire à ce qu'a dit le ministre du Commerce extérieur.

Hier, le représentant américain du commerce, Mickey Kantor, a déclaré: «Je suis prêt à quitter la table des négociations si nous ne pouvons pas obtenir des accords satisfaisants.» Quand on lui a posé la question, le ministre responsable a déclaré que les négociations commençaient la semaine prochaine. Nous connaissons la position américaine, et elle est bien arrêtée. Nous ne connaissons pas la position canadienne.

Si le ministre n'est pas prêt à défendre les travailleurs canadiens et l'environnement du Canada, pourquoi se présente-t-il à la table des négociations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami cite un passage où je disais que ces accords ne concernaient pas tellement, et peut-être pas du tout, le Canada.

Il aurait dû lire aussi ce qui suivait. En posant sa prochaine question, il pourrait compléter sa citation. En fait, j'ai dit que les États-Unis se préoccupaient principalement de la législation sur l'environnement et la main-d'oeuvre au Mexique.

Comme l'accord de base est tripartite, le Canada participera certainement aux éventuelles discussions afin de protéger les intérêts des Canadiens.

Quant aux propos de Mickey Kantor, qui menace de quitter la table des négociations, tant mieux pour lui. Simon Reisman a fait de même en 1987 et sa sortie nous a valu un très bon accord.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, certains mettront en doute la valeur de l'accord.

Une voix: Dont Simon Reisman.

Mme Hunter: Dont Simon Reisman. Le premier ministre aurait déclaré qu'il n'y a pas de différends transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis.

Le premier ministre sait-il qu'il y a 43 sites contaminés dans la seule région des Grands Lacs? Et trente d'entre eux sont situés aux États-Unis. Comment la population canadienne peut-elle avoir confiance en ces gens-là dans les négociations commerciales?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si on entend parler de points chauds autour des Grands Lacs, cela s'explique par le fait que, dans le cadre du plan d'action des Grands Lacs et de l'accord sur la qualité de l'eau, nous avons conclu des ententes avec les États-Unis pour décontaminer les sites en question.

En fait, il existe des plans d'action pour remédier à la situation. L'un d'eux a été mis en oeuvre à Hamilton et il a été couronné de succès. J'ajouterai que nous nous occupons très efficacement de ces questions et que les gouvernements canadien et américain ont fait des Grands Lacs une priorité.

Je suis heureux de faire savoir à la députée qu'au cours d'un entretien que j'ai eu avec Carol Browner, la nouvelle directrice de l'agence de protection de l'environnement des États-Unis, je lui ai dit que notre gouvernement voulait que la question des Grands Lacs reste une priorité pour nos deux gouvernements.

* * *

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Son sous-ministre a admis qu'en raison des modifications proposées au programme d'assurance-chômage, les mesures de sécurité seraient renforcées dans les bureaux d'assurance-chômage.

Si le gouvernement croit que ces modifications sont justes, pourquoi doit-il prendre des mesures pour se protéger contre des actes de violence? À quoi le ministre attribue-t-il les actes de violence anticipés?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en toute justice pour le sous-ministre, je crois que ses paroles méritent d'être citées correctement à la Chambre.

Ce qu'il a dit, c'est que le ministère se préoccupait de la sécurité des fonctionnaires. Ces dernières années, certains actes inacceptables ont été commis dans des bureaux partout au Canada. Nous devons prendre des mesures de sécurité pour protéger nos employés.

La sécurité dans nos bureaux est une préoccupation constante, et nous continuerons de protéger nos employés.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Je vois bien, comme tous les Canadiens, que les rapports entre les chômeurs canadiens et le gouvernement du Canada sont devenus si mauvais qu'il va falloir imposer de nouvelles mesures de sécurité pour rouvrir le dialogue.

• (1445)

Au lieu de s'acharner comme il le fait après les chômeurs, ce qui est du vrai gaspillage d'énergie politique, pourquoi le ministre ne s'attaque-t-il pas au chômage pour redonner de l'emploi aux Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Les faits parlent d'eux-mêmes, monsieur le Président.

Le Parti libéral continue de soutenir qu'il faudrait verser des prestations aux Canadiens et Canadiennes qui décident de leur propre chef, volontairement, sans y être forcés de quitter leur emploi.

C'est peut-être la position du Parti libéral, mais ce n'est certes pas celle de notre gouvernement.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, aujourd'hui le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a fait 27 recommandations, dont beaucoup sont de cinglantes condamnations de la politique du gouvernement.

Ainsi, il demande un élargissement des programmes fédéraux de financement de la formation, alors que depuis quatre ans le gouvernement fédéral a réduit de 217 millions sa part du financement de la formation.

Le gouvernement va-t-il maintenant envisager de renverser sa politique et d'assumer sa juste part des programmes de formation?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député se renseignait avant de faire de telles déclarations, il saurait que le gouvernement fédéral assume presque 73 p. 100 de tout le financement de la formation qui se fait au Canada.

Au cours des trois dernières années, le gouvernement a porté de 500 millions à 2,8 milliards les fonds destinés à la formation. Cette année, nous dépenserons 3,1 milliards pour aider les Canadiens à acquérir une formation, et c'est un record auquel les libéraux ne pourront jamais se mesurer.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, c'est de la frime pour tromper les Canadiens.

Le ministre n'a pas lu la recommandation 21 qui dit: «Le coût des cours de formation ne devrait pas être imputé à la caisse de l'assurance-chômage, financée par les travailleurs, au lieu du Trésor.»

Le Centre conclut que les investissements du Canada dans l'infrastructure des transports, des communications et de l'environnement sont parmi les plus bas du G-7, ce qui mine «le potentiel des investissements privés ainsi que la sécurité de revenu et d'emploi.»

Vu que le gouvernement a rejeté notre appel en vue de lancer un vigoureux programme fédéral d'infrastructure, acceptera-t-il au moins l'opinion unanime des syndicats et du patronat, dont celle de ses bons amis du CCCE?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je sais que le député aime bien lire. Il devrait lire aussi le budget des dépenses. Il verrait ce qu'il en est réellement des dépenses de formation au Canada.

La frime et la tromperie dont il parle sont celles d'un député libéral qui s'est opposé au projet de loi C-21. Celui-ci prévoyait une augmentation de 450 p. 100 des fonds de formation pour les chômeurs. Il a le culot de prendre la parole à la Chambre et de dire qu'il se préoccupe du sort des chômeurs.

Les députés libéraux savent bien que la formation est la clé d'accès aux nouveaux emplois d'une nouvelle économie. Ils s'opposent à toutes les mesures que nous proposons.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le patronat et les syndicats ont publié aujourd'hui un rapport qui nous paraît intéressant et qui vise à relancer l'économie. Ce rapport, qui comporte 27 recommandations unanimes, demande au gouvernement d'investir dans l'infrastructure pour favoriser le plein emploi, de faciliter l'accès de la PME à des capitaux et d'accorder plus d'importance à la formation et aux garderies.

Le gouvernement va-t-il examiner sérieusement cette nouvelle approche qu'on lui demande d'adopter? Donnera-t-il suite, d'ici le prochain budget, aux recommandations unanimes du patronat et des syndicats?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas encore eu l'occasion de lire ce rapport en détail. Cependant, si le résumé que nous en donne le député est exact, il n'a qu'à consulter l'exposé économique que j'ai présenté en décembre dernier, parce que chacun des points dont il a parlé y a déjà été traité. Je lui demanderais donc de le relire.

* * *

L'EMPLOI

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, aujourd'hui, lorsque le patronat et les syndicats ont déposé conjointement leur rapport, ils ont demandé au gouvernement de rétablir le rôle de soutien du revenu des Canadiens que joue l'assurance-chômage en payant la formation des travailleurs avec les recettes générales et non avec les fonds de la caisse d'assurance-chômage.

Le gouvernement perçoit des impôts auprès des travailleurs, puis recueille des cotisations à l'assurance-chômage auprès de ces mêmes travailleurs pour s'en servir pour leur formation.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration écoutera-t-il le choeur du patronat et des syndicats et paiera-t-il les coûts de la formation dans le cadre de l'assurance-chômage avec les recettes générales? Se joindra-t-il au patronat et aux syndicats pour rebâtir l'économie au Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée saura que le gouvernement puise dans les recettes générales une somme record de 1,6 milliard de dollars pour former des Canadiens.

À cause de la situation financière du Canada, nous devons vivre selon nos moyens et, encore là, nous devons beaucoup emprunter. Nous avons tenté de mobiliser une partie des fonds destinés à la sécurité du revenu dans la caisse d'assurance-chômage pour aider des Canadiens à acquérir de nouvelles compétences et à se trouver un emploi.

Je sais que la députée et son parti s'opposent à la mobilisation de ces fonds passifs, de sorte que nous payons des gens à ne rien faire et que nous les pénalisons s'ils veulent s'en sortir. Or, le gouvernement a pris des mesures pour mobiliser ces fonds; j'espère que nous continuerons en ce sens et je suis sûr que nous le ferons.

* * *

LA RÉFECTION DU PONT DE LOCKPORT

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai souvent pris la parole à la Chambre pour exprimer les préoccupations des habitants de la localité de Lockport dans ma circonscription.

Le problème aujourd'hui, c'est que le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Travaux publics, procède à la réfection d'un pont qui est ainsi fermé à la circulation dans les deux sens, causant de grandes difficultés aux commerces dans la collectivité.

Je voudrais demander au ministre ce qu'il advient de la campagne de soutien publicitaire que j'ai demandée il y a plusieurs semaines?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la Chambre connaît bien le grand intérêt que mon collègue porte à ce projet. Il sait que nous avons récemment signé un contrat pour réparer une partie du pont.

Pendant ce temps, comme il l'a proposé lui-même, notre ministère a pris des dispositions pour communiquer avec la société de développement communautaire Triple-S pour que tout le monde sache que les commerces de Lockport restent ouverts et que, non seulement nous réparons ce pont, mais nous appuyons les milieux d'affaires, comme le député l'avait suggéré.

* * *

LES TRANSPORTS

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Ce gouvernement exige trop des Néo-Brunswickois et des citoyens de Moncton. L'atelier du CN de Moncton a fermé ses portes en mettant à pied 2 000 personnes. La semaine dernière, le CN annonçait qu'il ajouterait à cette liste 325 autres citoyens de Moncton. L'annonce par le gouvernement de la fermeture du dépôt d'approvisionnement militaire signifie que 450 autres habitants de cette ville seront sans emploi.

Ça suffit. Où est la justice? Quand le ministre entend-il instaurer une politique cohérente sur le transport ferroviaire afin de redonner du travail aux Canadiens de l'Atlantique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis certain que le député sera heureux d'apprendre qu'il y a environ un an et demi, le Conseil des ministres des Transports a commencé à mettre sur pied un réseau national de transport ferroviaire. Le ministre des Transports du Nouveau-Brunswick en est le président.

M. George S. Rideout (Moncton): Ça n'aidera pas vraiment les gens de Moncton et du Nouveau-Brunswick.

• (1455)

Selon la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, le gouvernement devrait agir encore plus rapidement pour ce qui est de l'abandon de lignes de chemin de fer et des objectifs de développement régional. Cette recommandation est maintenant devenue politique gouvernementale. Il est évident que ce gouvernement et la Commission d'examen ne comprennent pas vraiment les questions relatives au transport dans les régions de l'Atlantique.

Quand ce gouvernement réglera-t-il la crise du transport dans le Canada atlantique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis convaincu que le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick, qui est aussi chef du Parti libéral, sera profondément touché par ce

témoignage de confiance que lui rend le député libéral du Nouveau-Brunswick en cette période des questions à la Chambre des communes.

J'aimerais le rassurer; les recommandations reçues à la suite de l'excellent travail effectué par la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux de 1987 résultent de l'application d'une disposition incluse dans cette loi en 1987 qui en prévoyait l'examen après cinq ans. Le rapport que nous avons reçu est remarquable; nous avons demandé aux membres du Comité permanent des transports de l'étudier et de nous dire, à titre de membres élus de cette Chambre, ce qu'ils estiment que nous devrions faire.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Le mois dernier, le gouvernement a annoncé son intention d'aller de l'avant et de construire trois autres pistes d'atterrissage à l'Aéroport international Pearson, en dépit du fait qu'un comité d'évaluation environnementale, qui a examiné la faisabilité de ces travaux, ait recommandé que le gouvernement abandonne ses projets d'expansion.

Comment le ministre peut-il fermer les yeux sur cette décision gouvernementale alors qu'un comité d'évaluation environnementale de son propre ministère a recommandé exactement le contraire?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député d'en face voit dans le rapport des choses qui n'y sont pas.

Ce que le comité d'évaluation environnementale a dit, c'est qu'il n'approuvait pas notre projet de construire une piste d'atterrissage par vent de travers à un certain endroit et d'une certaine longueur. Dans son rapport, le comité recommande de la construire ailleurs et de la faire plus courte, et de soumettre le projet à un comité de spécialistes de la sécurité, ce que nous avons fait. D'après le comité de spécialistes de la sécurité, la piste d'atterrissage par vent de travers devrait être construite à l'endroit que proposait Transports Canada, et c'est ce que nous allons faire.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je m'adresse à nouveau au ministre de l'Environnement car, en mettant les choses au pire, dans le cas du barrage de la rivière Oldman, du barrage Rafferty et, maintenant, de l'Aéroport Pearson, l'évaluation environnementale du ministre ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite.

Le dernier comité étudie ce projet d'expansion depuis 1989, a entendu 225 témoignages, et a reçu 400 mémoires de la population. Il a coûté un million de dollars au moins aux contribuables et a vivement recommandé qu'on ne construise pas les trois pistes d'atterrissage en question. Comment le ministre peut-il tolérer et appuyer un tel accroc à la prétendue politique gouvernementale du développement durable avant tout? Qu'entend-il faire à cet égard?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne crois pas que le député sache bien comment fonctionne le processus d'évaluation environnementale. Il y a eu beaucoup plus d'évaluations environnementales qu'il le dit dans cette affaire. Beaucoup atteignent leur but, qui est d'informer le gouvernement de l'incidence environnementale de grands projets. Des recommandations sont présentées et le gouvernement s'en occupe.

Dans ce cas-ci, le député n'est pas bien au fait, je crois, de l'aspect sécurité du dossier. Il ferait bien de relire le rapport et de s'informer de la réaction du ministère de l'Environnement.

Pour terminer, je me permets de lui rappeler que nous venons de faire adopter un projet de loi sur l'évaluation environnementale, le C-13, le premier du genre au Canada que, soit dit en passant, son propre parti a appuyé.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Le ministre va-t-il présenter des modifications au Code criminel pour que l'exploitation des enfants à des fins pornographiques soit plus sévèrement punie?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ignore pas que tous les députés de cette Chambre ont en horreur la pornographie et plus particulièrement l'exploitation pornographique des enfants. Les députés se souviendront qu'il y a un an la Cour suprême a confirmé les dispositions du Code criminel concernant la pornographie.

• (1500)

Je prends note de sa suggestion de rendre les peines plus sévères, mais je pense par ailleurs que, dans toutes les provinces, les procureurs généraux devraient autant que possible appliquer les dispositions actuelles du Code criminel avec la plus grande vigilance.

Affaires courantes

L'ÉDUCATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État.

La Faculté Saint-Jean, de l'Université de l'Alberta, est un centre éducatif vital pour les francophones de cette province. Dernièrement, j'ai rencontré des représentants de la communauté francophone d'Edmonton qui m'ont fait part de leurs inquiétudes quant à l'avenir de cet établissement.

J'aimerais demander à la ministre. . .

[*Français*]

Quelle aide le gouvernement fédéral est-il prêt à accorder aux centres éducatifs communautaires de la Faculté Saint-Jean?

L'hon. Monique Landry (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, tout comme mes prédécesseurs, je me suis engagée à appuyer les communautés minoritaires francophones ou anglophones de façon à ce qu'elles puissent avoir accès à de meilleurs services, soit dans le domaine de l'éducation, dans celui de la communauté et, évidemment, au niveau de la gestion scolaire.

Dans le cadre du projet dont mon collègue parle, il se situe justement dans notre souhait de pouvoir aider les communautés à avoir accès à une meilleure éducation.

En ce sens, je puis lui dire que le projet sera étudié favorablement et j'espère, avec la communauté et la province de l'Alberta, pouvoir contribuer à supporter ce projet.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement. Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents énumérés dans la liste jointe.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 3 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LES COOPÉRATIVES

DÉPÔT DE L'ÉTUDE INTITULÉE *CLIMATE FOR CO-OPERATIVE DEVELOPMENT*

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires d'une étude intitulée *Climate for Co-operative Development*, préparée par l'Université de la Saskatchewan et récemment présentée aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des coopératives.

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU SOIXANTE-DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le soixante-dixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-101.

* * *

[*Traduction*]

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officiel-

les, le troisième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, intitulé *Les personnes handicapées, une réalité (le système fiscal et les personnes handicapées)*.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande une réponse du gouvernement dans les 150 jours qui suivent.

Je voudrais ajouter, madame la Présidente, que la mise en oeuvre, en partie ou en totalité, de ses huit recommandations assurera aux personnes handicapées du Canada une bien meilleure intégration économique et sociale à notre société.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1505)

[*Français*]

LOI D'ACTUALISATION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)) propose: que le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, c'est pour moi un honneur et un privilège de présenter cette pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de ma circonscription du Yukon préoccupés par la crise que traverse l'industrie canadienne de navigation aérienne, qui est en grande partie due à la déréglementation instaurée par le gouvernement.

Les pétitionnaires font valoir que la disparition d'un important transporteur aérien canadien entraînera la perte de nombreux emplois et une réduction importante de services. Ils rappellent également que les communautés éloignées doivent pouvoir compter sur un service aérien fiable.

Pour ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à prendre immédiatement des mesures en vue de réglementer à nouveau l'industrie aérienne.

LE SRI LANKA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter cette pétition, signée par une centaine d'habitants de ma circonscription; elle concerne la situation malheureuse qui prévaut au Sri Lanka.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'en appeler aux deux parties en cause dans le conflit, soit le gouvernement du Sri Lanka et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, afin qu'elles acceptent le recours à la médiation et s'entendent pour désigner un médiateur neutre et, en second lieu, pour que les belligérants acceptent d'entamer des négociations devant conduire à la signature d'un accord comportant des garanties internationales et à la création d'un régime d'association qui permette aux Cinghalais et aux Tamouls de vivre en paix et en liberté.

LA VIOLENCE

M. Larry Schneider (Regina-Wascana): Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition signée par plusieurs centaines d'électeurs de ma ville.

Les pétitionnaires pressent le Parlement de s'attacher à modifier le Code criminel du Canada afin d'empêcher la distribution au Canada de matériel violent et dégradant, par exemple, les jeux de table portant sur des meurtres en série.

J'appuie entièrement et totalement cette pétition que je présente au Parlement aujourd'hui.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, en conformité avec l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter au Parlement des pétitions que m'ont remises mes électeurs.

Les pétitionnaires font valoir que la violence contre les femmes et les enfants est inacceptable et que le climat social actuel fait en sorte que bien des femmes qui signalent des cas d'agression ou d'abus subissent des représailles au lieu de recevoir de l'aide. Ils prient donc humblement le Parlement d'adopter des mesures législatives visant à éliminer la violence contre les femmes et les enfants, encourager les femmes à signaler les cas d'agression ou d'abus, centrer les efforts sur la formation des policiers, des avocats, des employés des tribunaux et des

juges afin qu'ils connaissent mieux ce genre d'abus et attirer l'attention de la population sur ce problème très grave qui a longtemps été négligé.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de diverses collectivités du centre de la Colombie-Britannique, dont les membres de la congrégation de la First United Church of Salmon Arm, qui craignent que l'ALÉNA n'entraîne l'exportation des nos eaux douces. Il craignent que cet accord n'ouvre la voie à l'exportation de nos eaux douces vers les États-Unis.

Les pétitionnaires demandent au Gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que nos cours d'eau douce ne soient pas dérivés vers les États-Unis.

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition signée par plusieur centaines d'habitants de ma circonscription à la mémoire de Dawn Shaw, cette petite fille qui, il y a quelques mois, a été brutalement assassinée après avoir été violée.

Les pétitionnaires notent que les enfants dans nos collectivités sont de plus en plus souvent victimes d'actes d'agression sexuelle et de violence. Ils suggèrent un certain nombre de mesures qui pourraient être mises en oeuvre par le Parlement afin d'essayer de régler ce problème.

• (1510)

Ils demandent aux juges de ne pas permettre que les accusations pour agression sexuelle soient abandonnées quand le procès se fait trop attendre et d'allonger les peines d'emprisonnement pour agression sexuelle. Ils demandent également que la police soit autorisée à relever les empreintes génétiques des personnes soupçonnées coupables d'agression sexuelle et à conserver ces empreintes dans une banque de données informatisée nationale réservée aux services de police.

En mémoire de Dawn Shaw, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative afin de modifier le système de justice pour mieux protéger les enfants contre les risques d'agression sexuelle et pour veiller à la condamnation des coupables.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui de la part de citoyens de la ville de Saskatoon.

La première émane d'étudiants de l'Université de la Saskatchewan qui font remarquer que la TPS est la première taxe fédérale qu'on ait jamais imposée sur les magazines, les journaux et les livres au Canada. Ils font en outre remarquer que les effets de la TPS sur les livres et les publications a été particulièrement dommageable pour les éditeurs, les librairies, les étudiants en bibliothéconomie et les écrivains. Ils nous rappellent également que le premier ministre avait promis en 1990 de réexaminer après un an les effets de la TPS sur les publications.

Cela ne s'est manifestement pas produit, et les pétitionnaires demandent au Parlement de faire supprimer immédiatement la TPS sur les publications.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Ma seconde pétition, madame la Présidente, a trait au projet de loi C-91 que les citoyens de Saskatoon demandent de ne pas appliquer, mais on l'a évidemment mis en vigueur. Ils avaient également demandé l'abrogation de la loi C-22, qui avait précédé le projet de loi C-91.

Ce qu'il conviendrait maintenant de faire, bien sûr, c'est d'abroger les deux lois. Je suis très heureux de transmettre ce message au nom des citoyens de Saskatoon car, comme ils le font remarquer, ce dernier projet de loi aura pour effet de faire augmenter énormément le coût des médicaments pour les Canadiens et certes pour la Saskatchewan et ses régimes d'assurance-maladie et d'assurance-médicaments.

* * *

[*Français*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la question nº 439 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 439 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 439—**M. Althouse:**

Pour les années 1990 à 1992, en ce qui concerne la Stratégie canadienne de développement économique, *a*) quelles dépenses et quels projets ont été entrepris, *b*) de combien étaient les dépenses totales dans l'Ouest du Canada pour l'administration et les programmes, *c*) quels ont été les projets approuvés en Saskatchewan, ventilés selon i) les clients, ii) l'importance globale, iii) les capitaux propres investis, iv)

les types de capitaux, *d*) quels projets ont été refusés en Saskatchewan ventilés selon i) les clients, ii) l'importance globale, iii) les capitaux propres investis, iv) les types de capitaux?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION RELATIVE À LA JOURNÉE D'OPPOSITION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que l'on substitue le nom de la députée de Western Arctic à celui du député de Nunatsiaq à titre de motionnaire, pour ce qui est de la motion inscrite à l'ordre du jour.

Si je fais cette demande, c'est pour permettre à la députée de Western Arctic de témoigner plus tard devant le comité parlementaire des affaires indiennes au sujet des revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest, région que la députée représente en partie. Je demande donc le consentement de la Chambre pour que la députée puisse participer à cette séance de comité au nom de ses électeurs.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la demande. Y a-t-il consentement unanime?

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'aimerais dire que nous sommes d'accord pour donner notre consentement unanime, et nous voudrions remercier le député de nous avoir consultés au préalable et de nous avoir ainsi respectés comme parti.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je me suis levé plus tôt, mais vous ne m'avez manifestement pas vu.

Je veux simplement dire que nous donnons notre consentement unanime, mais je profite de l'occasion pour faire une remarque.

• (1515)

Il est arrivé à quelques reprises que nous demandions le consentement unanime de la Chambre sur des questions absolument non controversées et que le Parti libéral refuse. Nous ne reprenons pas notre consentement unanime aujourd'hui. J'espère que ces députés feront preuve d'une plus grande collaboration à l'avenir.

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, nous sommes heureux de consentir à la motion présentée par l'opposition officielle et donner la chance aux députés de parler sur le projet de loi.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES FAMILLES ET LES ENFANTS AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin-Andrew propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son abandon de familles et d'enfants autochtones.

—Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion à l'étude aujourd'hui qui fait ressortir le bilan du gouvernement, que je qualifierais d'abominable, en ce qui concerne les problèmes qui continuent de rendre la vie impossible aux enfants autochtones ainsi qu'à leurs familles. Ces problèmes augurent plutôt mal de l'avenir de bien des peuples des Premières nations.

C'est malhonnête de la part du gouvernement—et c'est bien triste—de jouer deux rôles complètement dif-

férents dans ses rapports avec les autochtones. D'une part, le gouvernement continue de parler en faveur de l'Année internationale des populations autochtones devant la communauté internationale et le Canada passe pour l'un des principaux partisans et artisans de cet événement. Pourtant, sur la scène nationale, le gouvernement du Canada continue de faire tout en son pouvoir pour restreindre la réalité et les droits linguistiques et culturels des autochtones.

Ce qui est plus grave encore, le gouvernement a abandonné les peuples autochtones du Canada au bord du gouffre sur le plan socio-économique. Dans bien des collectivités autochtones, le taux de chômage atteint 90 p. 100 et celui du décrochage scolaire, 85 p. 100. Nous avons le plus haut taux de récidive. Dans nos collectivités, le taux de mortalité infantile est encore élevé et le nombre de cas de cancer et de troubles respiratoires dépasse bien des fois la moyenne nationale. S'ajoute à cela la réduction de 28,8 p. 100 du budget des programmes de développement économique pour les autochtones, ce qui dévastera ces collectivités.

Cette année, le thème est: Populations autochtones—Un nouveau partenariat. Comment le gouvernement peut-il, moralement, continuer de jouer un tel jeu politique? On dirait bien que le gouvernement n'a aucunement l'intention de s'attaquer aux problèmes qui ne cessent de tourmenter les collectivités autochtones du pays tout entier.

Davis Inlet n'est pas un cas isolé. Comment le gouvernement veut-il que les Canadiens, autochtones ou non, croient que de «nouveaux partenariats» sont possibles en cette année des populations autochtones, alors que le bilan du gouvernement sur le chapitre des affaires autochtones est absolument pitoyable, et cela, partout au Canada?

Il est clair que le gouvernement a complètement perdu de vue ses responsabilités envers les autochtones. L'exposé économique que le ministre des Finances a présenté le 2 décembre en est un parfait exemple. Les priorités du gouvernement sont évidentes. Les fonds seront consacrés à d'autres priorités, comme l'achat d'hélicoptères dont on n'a plus besoin ou les essais des missiles de croisière dans le Nord, même si ces armes ne sont plus d'aucune utilité.

Les groupes d'intérêts, les centres d'accueil et les organismes communautaires autochtones ont vu leur budget réduit de 10 p. 100, même si les besoins en ressources socio-culturelles ne cessent de croître.

Cependant, il n'y a pas que des mauvaises nouvelles. En effet, j'ai assisté au colloque de la nation dénée, à Fort Smith il y a deux jours. C'était très encourageant de voir de première main les Dénés concentrer leur attention sur le bien-être. Et, ce qui importe le plus, c'est qu'ils le font pour eux-mêmes.

Dans ma circonscription, Western Arctic, des groupes de réflexion sur le bien-être surgissent partout. À Fort McPherson, les gens ont créé un groupe qu'ils ont nommé «Les voies de la guérison». Les habitants d'une autre région, à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest, ont mis leur expérience au service des autres. Il s'agit de celle du Lac Tadoule dont les habitants se sont essentiellement pris en main et se sont secoués à l'aide d'activités axées sur le bien-être afin de redevenir plus productifs. Ces activités aident les autochtones à unir leurs forces et à partager leurs idées quand l'alcoolisme et d'autres toxicomanies sont endémiques dans nos collectivités.

• (1520)

Je crois que personne ne peut faire pour les autochtones ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes pour améliorer leur situation. Le problème, c'est que pour s'aider eux-mêmes, les autochtones ont besoin du financement du gouvernement fédéral, comme tous les autres citoyens.

Ils n'ont pas besoin qu'on fasse encore des études. Les gens de ces collectivités savent quand ils ont un problème et connaissent la solution. Le gouvernement doit agir et non plus écouter. Réduire le financement des programmes dont on a désespérément besoin et qui sont déjà sous-financés, ce n'est pas la mesure à prendre.

La récente réduction du financement de la *Western Arctic Native Communications Society* en est un triste exemple. Cette société risque de disparaître. La même histoire se répète partout au pays. *The Press Independent*, un journal remarquable publié à 5 700 exemplaires et distribué dans les localités de l'Arctique de l'Ouest, a perdu tout financement octroyé par le Secrétariat d'État en 1990. Les efforts pour en faire un publication commerciale ne sont pas très fructueux.

Comme vous le savez, les entreprises commerciales ont connu des moments très difficiles au cours des dernières années. Nombre d'entre elles ont disparu. Le taux de faillites est très élevé. Dans l'état actuel des choses, ce n'est tout simplement pas réaliste de demander à un aussi petit journal de survivre par ses propres moyens.

Ce journal, qui a gagné des prix, pourrait bien publier son dernier numéro cette semaine. Ces pénibles compressions de fin d'année ne pouvaient pas tomber plus mal. Pendant que le *Press Independent* lutte pour garder ses imprimeurs au travail, des campagnes de dons de livres ont commencé dans les collectivités de Western Arctic pour étancher la soif de lecture de la population.

Qui peut mieux raconter ce qui se passe que les journaux comme le *Press Independent* et le *Windspeaker*? Qui peut mieux refléter les priorités, les valeurs et les traditions des peuples autochtones que ces journaux? Qui publie des photographies de nos personnes âgées, de nos enfants et des événements qui contribuent à assurer la survie de notre peuple? Qui, mieux que ces journaux, peut faire ressortir l'importance pour les peuples autochtones de l'éducation, du logement, des revendications territoriales et de leurs droits?

Mais les compressions ne frappent pas seulement là. L'Association nationale des centres d'amitié tenait une manifestation sur la colline du Parlement cet après-midi. Des députés ont pris la parole à côté des dirigeants des centres d'amitié.

Comme beaucoup d'autres députés, et comme le premier ministre, j'en suis sûre, j'ai reçu énormément de lettres et de télécopies de gestionnaires, d'employés et d'utilisateurs, autochtones ou pas, des services uniques et des nombreuses ressources des centres d'amitié et des autres organismes autochtones. Le message qu'ils envoient à Ottawa de tous les coins du Canada est clair. Les compressions budgétaires sont injustes et inutiles. Les centres d'amitié de tout le Canada sont restés fermés aujourd'hui en signe de protestation.

J'ai pris la parole lors de la manifestation de cet après-midi. Nous avons écouté ce que les gens avaient à dire car ce sont eux qui peuvent le mieux décrire leur propre situation. Le Centre d'accueil de l'Arbre-de-la-Grande-Paix à Yellowknife est un exemple des ressources diverses que ces centres offrent au niveau des collectivités.

Le centre en question fournit des programmes d'école maternelle, d'éducation pour les adultes, d'approche des autochtones et de camps d'été pour les enfants, qui sont très importants pour les familles monoparentales. Il offre aussi des conseils aux alcooliques et aux toxicomanes. Tous ces services et toutes ces ressources permettent de favoriser le respect de soi, le développement personnel, la sauvegarde de la culture et la conscientisation de la communauté.

Ingamo Hall à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest, devra commencer à percevoir des droits d'utilisation pour ses programmes gratuits quand la subvention fédérale de 24 000 $ cessera le mois prochain. Pouvez-vous vous imaginer combien il est navrant pour une collectivité qui est connue pour sa générosité de demander des droits d'utilisation à ses membres pour un service qu'autrefois elle offrait gratuitement?

Un grand nombre des programmes offerts sont devenus indispensables dans cette collectivité, comme les programmes «halte-accueil» pour les adolescents, les programmes sociaux pour les personnes âgées et les programmes facultatifs d'aide à la maternité. Ce ne sont que quelques-uns des programmes qui sont fournis par les centres d'accueil. Il y a une foule d'autres centres d'un bout à l'autre du pays qui méritent d'être félicités et qui ne peuvent pas tous être cités, madame la Présidente. Dans les circonscriptions des députés et dans les localités des sénateurs, il existe des centres d'accueil qui fournissent un service précieux qui ne peut être ni mesuré par le gouvernement ni évalué financièrement. Nous pouvons leur assurer un soutien permanent et nous abstenir de réduire leurs subventions.

• (1525)

Un autre domaine qui souffre de l'inaction du gouvernement est le programme de défense de l'industrie de la fourrure. J'espère que le gouvernement va prendre un engagement ferme. Il ne s'est engagé à financer ce programme que jusqu'à la fin du mois, soit jusqu'au 31 mars 1993.

Nous avons vérifié et c'est bel et bien le cas. En ce moment même, on n'a pas prévu de crédits pour l'Organisation internationale de normalisation ni pour poursuivre la recherche sur les pièges. Le ministre de l'Environnement a déclaré publiquement qu'il n'y aurait plus de crédits dès la fin du mois.

Il est vital que les ministères de l'Environnement, du Commerce extérieur et des Affaires indiennes et du Nord canadien fournissent ces crédits et établissent une stratégie cohérente et judicieuse qui donne de l'espoir aux 85 000 trappeurs d'un bout à l'autre de notre pays.

Le gagne-pain des peuples autochtones est gravement menacé par de cruelles campagnes pour la défense des animaux, campagnes qui sont principalement financées par des capitaux étrangers. Le gouvernement fédéral est resté silencieux sur la manière de répondre à ces associa-

tions qui disposent de la coquette somme de 20 millions de dollars. Nos petites localités ne peuvent pas lutter seules; nous avons besoin de l'aide du gouvernement.

L'industrie de la fourrure a construit le Canada et lui a apporté une économie de marché libre. Quels nouveaux partenariats ce gouvernement est-il prêt à conclure avec les chasseurs et les trappeurs canadiens pour veiller à respecter d'ici 1995 les exigences imposées par la Communauté européenne et à permettre la poursuite du développement économique durable?

Cent mille Canadiens tirent leurs revenus du marché de la fourrure. Tous ces programmes permettent aux autochtones de s'adapter et de passer de leur mode de vie simple et traditionnel au défi plus complexe et plus difficile que constitue l'intégration au monde de la technologie.

Autre chose. Nous avons parlé, je crois, des centres d'accueil ainsi que des sociétés autochtones de communications et de télédiffusion qui permettent aux autochtones de regagner confiance en eux-mêmes et de retrouver leur identité culturelle grâce à la promotion et à la préservation de leurs valeurs, ainsi qu'à la sensibilisation à ces valeurs. Ce sont des valeurs qu'il vaut la peine de préserver. Pourtant, le gouvernement réduit les subventions qu'il accorde aux institutions qui ont été créées à cette fin par les autochtones eux-mêmes. L'Institut culturel dené, à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest, en est un bon exemple.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a l'intention de réduire de 10 à 30 p. 100 la subvention de 200 000 dollars qu'il accorde chaque année à cet institut. Cette réduction aura des répercussions directes sur l'avenir de cet établissement et nuira à son fonctionnement. L'Institut culturel dené, aussi petit soit-il, fait figure de leader mondial dans les efforts de recherche visant à préserver et à encourager l'utilisation des connaissances traditionnelles ainsi qu'à sauvegarder le milieu, les traditions orales et les connaissances des anciens—ceci, sans parler du travail qui se fait dans le secteur du développement durable, des études sur la conservation et la destruction des habitats et, maintenant, des programmes de justice parallèle. L'Institut culturel dené examine actuellement ces nouveaux programmes destinés aux collectivités autochtones. Une réduction aussi petite que celle-là peut sembler sans importance pour le gouvernement, mais ses répercussions sur cet établissement et sur les personnes qui y travaillent sont considérables.

Je dois tirer mon chapeau aux directeurs de ces programmes. Ces gens se sont engagés personnellement à ne pas se laisser abattre et à veiller à ce que les employés gardent le moral. Je pense ici à des personnes comme Joanne Barnaby, qui dirige l'Institut et travaille depuis des années à l'élaboration de ces programmes. C'est décourageant pour eux, madame la Présidente.

De toute évidence, le gouvernement ne semble pas voir l'importance nationale et internationale de ces ressources, pas plus qu'il ne voit l'importance de fournir ces services qu'il est de plus en plus difficile de continuer d'assurer. Il n'y aura pas de nouveaux partenariats, en 1993, sans les fonds nécessaires. Les autochtones ont perdu confiance dans le gouvernement dans ces domaines.

• (1530)

Ce n'est pas sans bonnes raisons qu'ils ont perdu confiance. Ainsi, Santé et Bien-être a annoncé le lancement d'un plan appelé *Grandir ensemble: plan d'action pour les enfants*. C'est un plan qui n'existe que sur papier. Lorsqu'il est question de fournir des sous, il ne semble pas exister.

Il y a presque un an que le programme a été annoncé, puisque c'était en mai 1992. À ce jour, il n'y a toujours pas de fonds de disponibles. Il y a un besoin désespéré de programmes valables et de centres pour enfants, pourtant, ils sont mis en suspens ou abandonnés.

C'est un exemple honteux des méthodes trompeuses que le gouvernement utilise avec les autochtones, et avec les enfants dans ce cas-ci. Il y a un centre dans ma circonscription qui pourrait certainement utiliser un peu d'argent. Il recherche du financement depuis un an et le programme *Grandir ensemble* ne lui offrira rien avant la fin d'avril.

Ce n'est certainement pas une exagération de dire que la situation du logement, chez les autochtones, est critique. Le gouvernement du Canada ne peut pas nier que de nombreux autochtones canadiens vivent dans des conditions qu'on associe au tiers monde, ce qui se répercute sur les familles, les enfants et la qualité de la vie. Le comité permanent a constaté la pénurie de logements dans les réserves, ainsi qu'à l'extérieur, dans son rapport de 1990 intitulé *Questions en suspens*.

Je désire parler plus particulièrement du Nord, car j'ai une mission très spéciale. Je sais que mon collègue de

Kenora—Rainy River parlera de cette question plus en détail.

Dans les Territoires du Nord-Ouest il n'y a pratiquement pas de marché privé du logement, il y a seulement des logements fédéraux. Dans le Nord, 98 p. 100 des clients des logements sociaux sont des autochtones. Le ministre fédéral responsable du logement a refusé, en septembre 1992, de rétablir le budget du logement pour les Territoires du Nord-Ouest à son niveau de 1991, en dépit de requêtes répétées pendant des mois.

Le rétablissement du niveau de financement de 1991 était recommandé par le récent rapport du comité permanent. La réduction fédérale signifie que, en 1993, on construira 200 logements cofinancés de moins dans les Territoires du Nord-Ouest; 200 de moins. Pour être plus précis, cela signifie que pour tous les Territoires du Nord-Ouest on ne pourra construire que 153 unités au lieu de 372.

Dans le Nord, il manque 3 945 logements. Il y a un écart énorme entre ce que le gouvernement peut faire et ce qu'il fait en réalité ou, devrais-je dire, ce qu'il s'engage à faire. Si le budget n'est pas rétabli au niveau de 1991, les Territoires du Nord-Ouest ne construiront que 153 logements.

Comme vous le savez tous, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous ne disposons pas d'un marché privé. Nous n'avons pas les mêmes options que dans le sud. Par le passé, les territoires possédaient une réserve protégée représentant 6,55 p. 100 des fonds nationaux affectés au logement. Or, avec les compressions prévues dans le budget de logement des territoires, il est maintenant évident que, en ce qui concerne la pénurie de logements, le fossé ne sera jamais comblé et ne fera qu'élargir.

Nous sommes tous en proie à la panique. Le ministre du logement des Territoires du Nord-Ouest est extrêmement inquiet des conséquences qui découleront du fait que cette réserve ne sera plus protégée et qu'elle sera réduite. Or, si nous disposons de cette réserve, c'est que, dans les territoires, les besoins sont beaucoup plus grands et les options beaucoup plus rares que dans le sud. Le maintien de cette réserve est amplement justifié. J'implore donc le gouvernement de ne pas la réduire.

Cette pénurie de logements a entraîné des taux beaucoup plus élevés d'abus sexuels, de violence familiale, d'abus d'alcool et de drogues, de suicides et de décrochages scolaires que dans le sud. Beaucoup disent qu'ils sont directement liés à la crise du logement et à la promiscuité.

Comment le gouvernement fédéral justifie-t-il ses priorités de dépense actuelles alors que les Canadiens du Nord ne jouissent même pas des nécessités de la vie, soit d'un logement convenable pour se protéger contre un climat parmi les plus rigoureux au monde?

• (1535)

La crise du logement frappe les familles et les enfants autochtones dans tout le pays. Les réductions de l'aide fédérale au logement obligent des bandes à construire des maisons plus petites et contraignent les familles nombreuses à dormir entassées dans des sous-sols, mettant leur sécurité en danger.

Le montant de base accordé par logement doit tenir compte de l'augmentation du coût des contrats et des matériaux due à l'accroissement des normes nationales du code du bâtiment.

Un peu partout dans le pays, des bandes sont obligées de choisir, dans leur collectivité, la famille qui a le plus désespérément besoin d'un logement, car les fonds fédéraux affectés au logement sont loin de tenir compte des besoins réels de la plupart des bandes.

Une autre question extrêmement importante est l'enseignement postsecondaire. Le 29 novembre 1991, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déclaré devant le comité permanent que la réalisation des aspirations et du destin des autochtones du Canada dépendait de beaucoup de choses, dont la chance et l'encouragement, mais que l'élément le plus important de tous demeure l'éducation.

Il est malheureux que le ministre n'ait pas pu tenir sa promesse. Le secteur de l'enseignement postsecondaire est gravement sous-financé. La pénurie de fonds et la liste d'attente sont telles que les étudiants ont cessé de présenter des demandes d'admission aux maisons d'enseignement postsecondaire.

Croirez-vous que dans certaines régions le taux de décrochage atteint les 85 p. 100? Il s'ensuit que très peu de nos jeunes terminent leurs études secondaires. Comment peut-on justifier de priver les étudiants autochtones de leur droit de fréquenter le collège et l'université?

J'en appelle au gouvernement. Pour le bien de nos enfants et de notre pays, qu'il ait l'obligeance de nous aider, de nous fournir les ressources dont nous avons besoin dans un certain nombre de secteurs très critiques pour la survie et l'avenir de nos collectivités. S'il vous

plaît, aidez-nous à améliorer la vie de nos familles et de nos enfants!

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, je tiens à remercier la députée de Western Arctic pour l'exposé exhaustif qu'elle vient de faire avec beaucoup d'intensité en cette journée de l'opposition. Quoique la question semble être du ressort de l'opposition, la situation pénible dont ma collègue nous fait part concerne tous les Canadiens.

Je n'ai pas eu l'occasion de vous parler de l'intensité qu'a manifestée la députée d'en face, aussi j'espère qu'elle nous permettra de le faire. Je le ferai pour que vous compreniez à quel point, lorsque nous avons siégé ensemble au comité des affaires autochtones, nous avons cherché à résoudre le problème, et je me permets de dire en toute sincérité que cette préoccupation est peut-être la plus importante dans l'esprit de chacun d'entre nous.

Nous avons récemment achevé une étude sur le logement, à laquelle la députée a fait référence, et lorsque nous sommes allés dans sa communauté de Fort Norman, elle nous a accueillis non pas comme le font normalement des députés de camps opposés entre eux, mais en donnant l'accolade à chacun d'entre nous. Je puis dire que nous avons créé des liens importants à Fort Norman et que cela a influencé toute la suite de l'étude. Je tiens à rendre hommage à ma collègue pour la façon dont elle nous a accueillis au sein de la famille humaine. Il arrive trop souvent à la Chambre que nous ayons tendance à perdre de vue les véritables questions, et je crois que l'expérience que nous avons vécue a permis au comité d'être beaucoup plus productif.

Le ministre des Affaires indiennes a discuté, au cours d'une rencontre avec le chef Roland Crowe à laquelle j'ai assisté, de problèmes qu'éprouvent certaines communautés autochtones. Il a notamment été question des services aux enfants et aux familles.

Je crois que la rencontre a permis à la Saskatchewan et au ministre de se rapprocher d'une solution permettant d'assurer la prestation de ces services. Je me permets de citer à cet égard des statistiques de 1991 qui indiquent que le ministère des Affaires indiennes et du Nord a accordé une aide financière à quelque 36 organismes d'aide aux enfants et aux familles qui oeuvrent dans 212 bandes.

Je constate que le processus d'autonomie politique des indiens, que j'appuie vivement, fait des progrès.

Il a également été question de l'éducation et on a souligné l'insuffisance criante des fonds destinés à l'éducation des jeunes autochtones. Le nombre d'élèves fréquentant des écoles primaires et secondaires dirigées par des bandes a triplé, passant de 13 133 en 1981-1982, à 40 513 en 1990-1991. Durant la même période, le nombre d'écoles tenues par des bandes a presque doublé, passant de 159 à 312.

• (1540)

Je crois que ce n'est un secret pour personne que certaines des communautés où nous nous sommes rendus ont fait valoir qu'il y aurait peut-être lieu de s'intéresser à la question de la viabilité. Certaines de ces collectivités n'ont pas les mêmes services et installations que d'autres communautés du Sud. En outre, on a semblé accorder beaucoup d'importance à un accroissement de l'autonomie politique.

Ma collègue pourrait-elle nous dire si elle croit qu'il existe d'autres solutions que de s'en tenir à envoyer de l'argent, et je ne dis pas cela dans un sens péjoratif. Y a-t-il d'autres solutions possibles que de s'en tenir à signer des chèques?

Mme Blondin-Andrew: Madame la Présidente, j'ai été très généreuse et libérale avec mes étreintes car je me disais que nous allions peut-être toucher de jolis chèques pour faire de la belle besogne.

Je sais que les comités sont maîtres de leur destinée et je dois dire que le Comité des affaires autochtones, dont plusieurs membres prendront la parole aujourd'hui, est un groupe très travailleur et très sincère; je lui rends donc hommage. Nous avons M. Bob Skelly et M. Anawak du Nouveau Parti démocratique. Nous avons également des députés d'en face, soit M. Schneider, notre président, ainsi que M. Bob Nault. Nous travaillons très bien ensemble et nous cherchons à atteindre nos objectifs et à faire des recommandations dont on ne tient pas toujours compte.

Cela dit, je pense qu'il ne s'agit pas de savoir s'il faut, oui ou non, émettre des chèques, comme le laisse entendre mon collègue. Ça me rappelle une phrase que m'a dite un jour le ministre de l'Habitation des Territoires du Nord-Ouest: «On a beau parler d'autonomie, si les gens sont sans abri, ça reste un concept vide de sens.» Je trouve cette remarque très pertinente.

Nous devons nous attaquer aux vrais problèmes. La santé, l'éducation, la formation, les garderies, le logement et les revendications territoriales, voilà de vrais problèmes qui exigent des ressources. Il n'y a pas une seule collectivité non autochtone qui ne reçoive pas d'aide du gouvernement fédéral. Pas une seule.

Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une situation de tout ou rien. Toute communauté qui veut construire une infrastructure sur un base solide a besoin de l'aide du gouvernement. Je crois que cela n'a rien à voir avec la gratitude et qu'il est normal que l'on veuille former les meilleures communautés qui soient.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt mon honorable collègue de Western Arctic. En tant que député du Québec, je partage beaucoup le sentiment de ma collègue. Je pense qu'il existe un problème fondamental avec ce qu'on appelle la Loi sur les Indiens, le *Indian Act*. Personnellement, je vois cette mesure législative comme étant raciste, parce qu'elle traite toute une culture, tout un peuple en citoyens de deuxième classe. Donc je trouve que le problème qui nous occupe aujourd'hui est fondamental. Ce genre de mesure législative a eu pour résultat que l'on utilise des bureaucrates par milliers pour dépenser cet argent, ce qui fait qu'il reste beaucoup moins d'argent pour ceux-là mêmes qui en ont vraiment besoin. Je me souviens avoir posé cette question devant le Comité Beaudoin-Dobbie, où on a fait certaines suggestions visant à améliorer la Constitution. Je demandais justement si cette Loi sur les Indiens n'était pas plutôt un programme visant à procurer des emplois aux Blancs, aux bureaucates blancs. Cela tend à siphonner les fonds disponibles. Plutôt que ces fonds soient distribués aux autochtones, ils le sont aux bureaucrates à Ottawa.

• (1545)

Voilà le problème qui existe avec la loi qui est présentement en vigueur. J'aimerais bien demander à mon honorable collègue s'il ne vaudrait pas mieux abolir purement et simplement la Loi sur les Indiens? Cela serait un grand pas en avant vers la reconnaissance des droits des autochtones car au Québec, depuis 1985, je crois, le gouvernement provincial a déjà confirmé le droit des autochtones à s'autogouverner. J'aimerais bien savoir si en abolissant la Loi sur les Indiens, ce ne serait pas là un grand pas en avant pour aider les autochtones à établir leurs propres fonds de gouvernement.

[*Traduction*]

Mme Blondin-Andrew: Madame la Présidente, je suis heureuse que mon collègue, avec qui j'ai travaillé, ait posé cette question car il a eu l'occasion d'appuyer une mesure en faveur des autochtones qui nous aurait permis d'abolir la Loi sur les Indiens, je veux parler de l'Accord de Charlottetown. Cet accord nous aurait permis de nous débarrasser entièrement de la Loi sur les Indiens.

Il nous aurait permis de remplacer le système actuel, qui découle de la Loi sur les Indiens, par le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. On n'a pas saisi cette occasion, ce que je déplore. Je ne vise personne, mais je maintiens qu'on a laissé passer une occasion. C'était une occasion unique d'édifier quelque chose et de nous embarquer sur la voie du progrès. Maintenant que nous avons perdu cette occasion, nous ne pouvons plus aller de l'avant comme nous aurions pu le faire à ce moment-là.

Bien sûr qu'on peut abolir la Loi sur les Indiens. J'en suis convaincue tout comme les gens d'en face. Mon collègue, le député de St. John's-Est, et le ministre lui-même disent souvent que nous cherchons des solutions de remplacement. La principale solution de remplacement est le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole cet après-midi sur la motion de l'opposition. Je crois qu'il est important de souligner que d'une part, le montant d'argent qui est donné annuellement pour aider les autochtones a doublé depuis 1984. Nous avons doublé les sommes d'argent dépensées par le gouvernement fédéral pour les autochtones. Je crois qu'il est important de le souligner au début de mes remarques. D'autre part, en 1993, le budget global du ministère a augmenté de près de 300 millions de dollars.

Cela dit, j'aimerais revoir aujourd'hui, avec cette Chambre, les progrès—que j'appellerai considérables—que les peuples autochtones et le gouvernement fédéral ont réalisés, dans un esprit d'équipe, dans le but d'améliorer les conditions de vie dans les réserves indiennes. Bon nombre d'entre nous savent déjà que l'amélioration des conditions dans les réserves constitue l'un des quatre piliers du programme de notre gouvernement pour les autochtones.

On se souviendra qu'il y a un peu plus de deux ans le premier ministre annonçait un plan d'action visant à reconnaître et à préserver la place spéciale qu'occupent les Premières nations dans ce pays. Ce programme pour les autochtones affirme l'engagement du Canada d'établir une nouvelle relation avec ces derniers. Le programme appuie les peuples autochtones dans leur démarche pour apporter les changements dans leurs propres collectivités pour leurs familles et leurs enfants.

Depuis l'annonce de ce programme, des centaines d'initiatives ont été lancées et elles ont eu un impact des plus positifs sur la vie des citoyens des Premières nations.

• (1550)

L'engagement d'améliorer les conditions sociales des familles et des enfants autochtones s'est traduit par la construction de nouvelles écoles et de nouvelles maisons,— et si je pense à ma région, il y a eu l'inauguration d'une nouvelle école, l'été dernier, à Obedjiwan—l'établissement d'agences de services sociaux offrant une vaste gamme d'avantages et d'aide pour et par la construction de systèmes d'eau et de systèmes d'égout. Des centaines de millions de dollars ont été identifiés pour les collectivités, et ce d'un océan à l'autre, pour offrir un traitement et des possibilités plus équitables aux autochtones et de meilleures perspectives d'avenir pour leurs enfants.

Je pense qu'on peut dire que les Canadiens reconnaissent qu'il faut faire davantage pour assurer cet avenir, mais on peut s'encourager de voir que la santé des Indiens s'est améliorée considérablement au cours des dernières années. Ces changements-là sont imputables, d'une part, à un meilleur accès à des services de santé de qualité et, d'autre part, à une plus grande participation communautaire tant dans l'éducation que dans la prestation de services de santé.

Vous me permettrez de donner un bref aperçu des initiatives qui ont été entreprises, et ce en collaboration avec les autochtones. Tout d'abord, l'initiative pour la santé et l'eau qui consiste en une accélération de l'approvisionnement en eau potable et en services d'égouts dans les réserves. Les nouvelles installations d'eau et les réseaux de distribution revêtent, vous devez le savoir, madame la Présidente, une importance primordiale pour les collectivités autochtones. Ces installations, une fois améliorées, protègent non seulement la santé et le bien-être des résidants des différentes collectivités, mais elles préservent également l'environnement. Comme on le sait, de nombreuses réserves sont situées dans des décors naturels où l'activité humaine peut avoir des répercussions négatives sur les terres et sur la faune des habitats environnants. Les installations d'assainissement des déchets sont donc essentielles pour prévenir la pollution et les maladies. En outre, l'initiative favorise le développement économique en rendant la région plus attrayante, autant pour les touristes, les investissements et les industries locales. L'initiative sur l'eau et les égouts est un exemple concret d'un développement durable.

Des progrès mesurables ont également été accomplis dans l'amélioration des normes de logement dans plusieurs collectivités indiennes. Le gouvernement reconnaît que des problèmes persistent en ce qui concerne la qualité et la quantité des logements dans les réserves et certaines mesures devraient être prises pour corriger la situation. Il n'en demeure pas moins que la Chambre doit être consciente des progrès accomplis au cours des récentes années dans ce secteur important. De concert avec les collectivités indiennes et les dirigeants, le gouvernement a travaillé avec ardeur pour renverser la tendance à la détérioration des logements dans les réserves et pour donner aux bandes indiennes le contrôle direct de leur programme de logements. Les bandes décident maintenant ce qui convient le mieux à leur famille et à leurs enfants, et le ministère aide les Premières nations à obtenir des logements adéquats en subventionnant la construction et la rénovation des logements dans les réserves. L'aide du gouvernement est nécessaire en raison des difficultés que posent, entre autres, les restrictions juridiques de la Loi sur les Indiens et les possibilités économiques limitées de nombreuses collectivités indiennes.

Chaque année, le ministère alloue près de 136 millions de dollars au programme de subventions de logement. Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Canada a appuyé la construction de plus de 30 000 nouvelles maisons dans les réserves à travers le pays. Le gouvernement du Canada aide également à la construction de logements dans les réserves au moyen de garantie de prêts. Jusqu'ici, le ministère a garanti plus de 750 millions de dollars de prêts pour le logement.

On peut constater qu'il s'agit d'avantages tangibles pour les familles vivant dans les réserves, et ce à la grandeur du pays. Le gouvernement consacre plus de 300 millions de dollars par année pour appuyer directement ou indirectement la construction, le fonctionnement, l'entretien et la réparation des logements dans les réserves.

• (1555)

Ces dépenses ont eu un impact clair et très positif. Près de 30 p. 100 des maisons dans les réserves ont été construites au cours des six dernières années, et un autre 35 p. 100 ont été rénovées au cours de la même période. Aujourd'hui, près de 95 p. 100 de ces maisons sont alimentées en électricité, et on estime qu'environ 80 p.100 des maisons ont des services adéquats d'eau et d'égouts. Si vous me permettez la comparaison, en 1965, moins de la moitié des maisons dans les réserves au Canada étaient alimentées en électricité, et seulement 17 p. 100 avaient un service d'aqueduc adéquat. Alors on voit qu'il y a eu un progrès réel à ce niveau.

Encore une fois, le gouvernement reconnaît, je pense, qu'il faut encore faire davantage si on veut régler le problème du logement. Il ne faut pas parler seulement d'argent, mais d'un ensemble de choses lorsqu'il s'agit de

régler la question du logement. De concert avec les dirigeants, nous travaillons à l'élaboration de solutions, qui sont réelles, mais également durables, pour régler ces différentes questions.

Dans un autre ordre d'idées, on parlait tout à l'heure d'éducation. Le Programme d'aide à l'éducation postsecondaire constitue à notre avis un investissement dans l'avenir au niveau de la jeunesse autochtone. Et, à ce chapitre, les dépenses fédérales n'ont pas doublé mais plutôt triplé depuis 1984. Les dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire seront de l'ordre de 1,1 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Je pense que c'est là un montant plus que raisonnable. C'est dans la philosophie du gouvernement d'aider au niveau de l'éducation parce que c'est le gage de l'avenir pour un pays plus prospère.

Si on parle de jeunesse autochtone, je pense que l'on doit également aborder la situation plus grave qui touche plusieurs communautés, qui est celle du taux élevé de suicides, particulièrement chez les jeunes, et des situations comme celles de Davis Inlet ou de Big Cove doivent être réglées. Je pense qu'on peut dire avec certitude que nous sommes en train de le faire, et ce—chose importante—en collaboration avec les Premières nations et avec les gouvernements provinciaux. Nous allons continuer à prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que des solutions, non pas à court terme mais des solutions à long terme, soient élaborées pour améliorer la qualité et les conditions de vie dans les différentes collectivités autochtones, et ce à la grandeur du pays.

Je pense qu'il faut regarder attentivement les nombreuses initiatives qui ont été entreprises, avec le financement du gouvernement, pour aider à régler la question des suicides. Ces initiatives sont menées dans le contexte global de la santé mentale au niveau de la jeunesse autochtone. Le gouvernement canadien accorde annuellement 54 millions de dollars pour le Programme national de lutte contre l'abus d'alcool et de drogues chez les autochtones. Je pense qu'il faut être conscients, encore une fois, des efforts qui sont déployés par le gouvernement pour aider l'ensemble des collectivités autochtones à travers le pays. Que l'on pense à Davis Inlet, par exemple, et là vous me permettrez de souligner le travail du député de St. John's-Est qui justement a été mandaté par le gouvernement pour travailler à régler les problèmes immédiats, et également les questions qui sont reliées à la relocalisation de cette collectivité.

Le ministre des Affaires indiennes l'a souligné, et cela a été dit en cette Chambre, que nous approuvions et endossions la relocalisation des habitants de Davis Inlet et que le travail à cette fin doit être fait de concert avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, et avec le chef Katie Rich et son conseil, autant pour les mesures provisoires, les besoins immédiats que pour l'élaboration d'un plan à long terme communautaire complet.

• (1600)

De plus, des mesures immédiates ont été prises pour traiter les jeunes victimes de ces abus commis à cause de leur problème et, à plus long terme, on verra justement à ce que les jeunes n'aient plus ce type de problème. En ce qui concerne Big Cove, le même travail a été fait par le gouvernement afin que ce qu'on a vu, ce qu'on a entendu et ce qu'on a lu à ce sujet ne se répète plus jamais.

Il est important de prendre conscience de ces réalités et de l'importance que le gouvernement accorde, autant en termes monétaires que pour le niveau du travail qui est accompli par le ministre des Affaires indiennes ou par votre humble serviteur, au niveau du Québec, aux différentes communautés, dans le but de s'assurer du bien-être des autochtones à travers le pays et des relations à entretenir entre les autochtones et les non-autochtones et également entre les autochtones, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Je pense—et je l'ai dit à plusieurs reprises depuis ma nomination à ce poste—qu'il est primordial d'accomplir un travail d'équipe à ce niveau-là. Peu importe le secteur, qu'il s'agisse de la santé, l'éducation, les terres, etc., dans le dossier autochtone, il m'apparaît primordial qu'il se fasse un travail d'équipe. À cet égard, je voudrais souligner l'excellent échange qu'il y a eu, cet après-midi, entre un député du Parti libéral et un député de mon propre caucus qui travaillent ensemble au Comité permanent des affaires autochtones. Je pense que ce type de collaboration est primordial dans la voie que suit ce gouvernement pour régler les problèmes qui existent dans la communauté et au pays dans ces différentes communautés.

Il y a également le problème de la violence en milieu familial. Encore une fois, le gouvernement et le ministère ont agi à cet égard. Sur une période de quatre ans, un peu plus de 36 millions de dollars seront versés pour tenter de régler, dans les différentes communautés, le problème de la violence en milieu familial.

Chaque collectivité indienne doit déterminer ses priorités. Il faut s'assurer que le gouvernement, le ministère des Affaires indiennes et le ministère de la Santé et du Bien-être soient là pour donner de l'argent, oui, mais également pour aider chacune des communautés selon ses priorités et ses besoins. Plus on progressera en tant qu'équipe, plus on s'apercevra que les résultats seront positifs. Je prends comme exemple cette année, 1993, alors que 78 p. 100 de l'argent qui sera dépensé profitera directement aux Premières nations. Je pense que c'est un signe très positif de l'avancement, de ce qui a été fait depuis 1984, dans le dossier autochtone.

Toutefois, il reste beaucoup à faire. Mais nous sommes, à mon avis, sur la voie du règlement des dossiers. On voudrait que ce fut fait hier, mais ce sera plutôt aujourd'hui ou demain. Cependant, ces dossier se règlent, et la progression est constante. C'est important pour les autochtones du Canada, car ils ont des choses à dire au gouvernement fédéral et ils ont également un travail à faire de leur côté, tout comme le gouvernement fédéral a le sien à accomplir. Dans un tel esprit, je pense qu'on peut réaliser énormément d'objectifs.

• (1605)

En terminant, j'aimerais juste rappeler à la Chambre que la motion à l'étude aujourd'hui, malheureusement, je pense, ne représente pas tout à fait la réalité. Lorsqu'on regarde les sommes d'argent, lorsqu'on regarde le travail fait par le gouvernement et par le ministre des Affaires indiennes, au moment où on se parle, de très grands pas ont été faits et c'est dans cette philosophie-là que l'on va continuer à travailler, je l'espère, avec la collaboration de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du nouveau ministre car il porte sur une question très importante, à savoir ce qui se passe au Canada et la façon dont le gouvernement actuel et les gouvernements antérieurs ont traité les autochtones.

En écoutant le ministre, on pourrait penser qu'il n'y a pas de graves problèmes au Canada, que les choses se passent très bien, qu'elles progressent et que les peuples autochtones ont tout lieu d'être heureux.

Je voudrais rappeler au ministre qui, bien entendu, n'occupe pas son poste depuis bien longtemps, que le mardi 25 septembre 1990, nous avons eu un débat semblable à la Chambre des communes relativement à la crise d'Oka. Nous avons traité à ce moment-là de façon très exhaustive des mêmes choses dont nous parlons aujourd'hui et nous avons signalé les énormes problèmes qui se posaient, mais le gouvernement n'a pas su déceler les signes pertinents.

Je tiens à rappeler au ministre en quoi consistent ces signes, pour sa gouverne, et je veux ensuite lui poser une question très précise à laquelle, en tant que ministre responsable, il pourra facilement répondre directement.

Nous sommes confrontés à une crise: à Davis Inlet, six jeunes ont voulu se suicider: à Big Cove, il y a eu neuf suicides en autant de semaines; dans ma circonscription, sur le territoire de la nation Nishnawbe-aski visé par le traité nº 9, six jeunes se sont suicidés depuis la fin de décembre, dont un qui n'avait que 11 ans.

Ce n'est pas la première fois que je soulève ce problème. Je vais donner des précisions au ministre, pour qu'il comprenne bien la situation. Depuis mon élection en 1988, plus de 60 enfants et jeunes adultes se sont suicidés et 800 autres ont voulu s'ôter la vie dans ma circonscription seulement. Ces chiffres reflètent le fait que le taux de suicide dans notre région du pays est sept fois plus élevé que la moyenne nationale.

Si le ministre peut intervenir et affirmer que nous réalisons vraiment des progrès, c'est parce qu'il ne s'est peut-être pas rendu dans les mêmes collectivités que moi.

Je voudrais poser une question bien précise au nouveau ministre. Sauf erreur, il y a deux semaines, le ministre a rencontré le grand chef de Kanesatake. On lui a posé alors une question bien précise et, jusqu'à maintenant, il n'a pas répondu, à ma connaissance, à la demande du grand chef. Vous vous rappelez sûrement, madame la Présidente, qu'en 1990, après la crise d'Oka, on a demandé à notre comité, celui auquel je siégeais à l'époque, le Comité permanent des affaires autochtones, d'examiner la proposition tendant à cicatriser les blessures qui s'intitulait *Breaking All Barriers*. Or, jusqu'à maintenant, le programme en question n'a pas été mis en oeuvre à Kanesatake.

Le ministre pourrait-il intervenir ce soir et me dire pourquoi on ne donne pas suite à une toute petite requête dans l'ensemble de la crise à laquelle nous sommes confrontés relativement à une collectivité comme Oka qui a probablement vécu l'une des pires situations, que n'importe quelle collectivité, au Canada ou ailleurs au monde, voudrait éviter. Oka sera marquée pour des générations à la suite de l'intervention de l'armée canadienne.

Le ministre a maintenant l'occasion de faire une toute petite chose, à savoir accepter la recommandation de cette collectivité au sujet de la nécessité de mettre en oeuvre un programme pour cicatriser les blessures.

• (1610)

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, je prends note des commentaires de mon collègue et j'aimerais lui dire que jusqu'à maintenant j'ai rencontré, à deux reprises, le grand chef de Kanesatake et je pense que nous avons eu, dans les deux cas, d'excellentes discussions. Un des points importants qui a été soulevé est celui de négocier avec lui. Jusqu'à maintenant, c'est ce que j'ai fait. Nous nous

sommes encore rencontrés il y a quinze jours, j'ai pris note de ses commentaires et je pense qu'il a pris note des miens. Le dossier dont mon collègue fait allusion a été souligné et je ferai rapport au grand chef dans les délais selon lesquels je me suis entendu avec lui.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre qui vient juste de parler à ce sujet. Il sait sans doute que j'ai pris la parole pendant la période des questions il y a quelques instants afin de m'enquérir du financement prévu pour le développement économique des communautés autochtones.

Le chef de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, Roland Crow, a écrit au premier ministre le 10 février pour faire part de son inquiétude quant aux compressions possibles dans les programmes de développement économique à la suite du mini-budget présenté le 2 décembre par le ministre des Finances. Le chef Crow mentionnait dans cette lettre que les nations indiennes de la Saskatchewan avaient fait une étude sur les répercussions des éventuelles compressions et, à son avis, elles entraîneraient notamment l'effondrement de l'économie naissante des premières nations, des faillites parmi les entreprises commerciales et industrielles des Indiens, la perte de très nombreux emplois et la destruction de l'avenir de leurs communautés et de leurs membres. Les membres de ces nations reconnaissent qu'elles sont les plus désavantagées et les plus défavorisées du pays. Le chef Crow l'a mis par écrit le 10 février.

La semaine dernière, le gouvernement a publié le budget des dépenses pour 1993-1994 qui confirme qu'il a réduit les sommes consacrées au développement économique des bandes indiennes pour l'année 1993-1994. Je cite le budget des dépenses que nous avons reçu l'autre jour; à la page 3-8, on constate que les sommes pour 1992-1993 s'élevaient à 54 millions de dollars tandis qu'elles se limiteront à 33 millions de dollars en 1993-1994.

Pour le prochain exercice financier, le gouvernement retire environ 21 millions de dollars des montants nécessaires à la croissance des communautés autochtones.

J'aimerais demander au ministre comment il peut justifier une telle mesure à une époque où le développement économique est fondamental pour l'avenir des communautés autochtones. À une époque comme celle que nous traversons présentement, comment le gouvernement peut-il justifier le retrait de ces sommes du portefeuille du développement économique?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, j'aimerais souligner à mon collègue, et je l'ai dit au début de mon exposé, qu'en 1993-1994, le montant d'argent qui sera dépensé par le gouvernement canadien pour le dossier des autochtones ne diminue pas, il augmente. Je pense qu'il est important de le répéter parce que je m'aperçois que mon collègue n'a pas nécessairement compris tantôt. Il m'apparaîtrait que si le budget augmente, mon collègue devrait nous en féliciter, compte tenu des mesures budgétaires difficiles qui ont dû être prises par ce gouvernement-ci dans tous les ministères.

• (1615)

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir dans ce débat, même si nous préférerions que la Chambre soit saisie de ce genre de débat moins souvent. Je me permets de rappeler que la motion est la suivante:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son abandon de familles et d'enfants autochtones.

Comme vient de le souligner un de mes collègues du Parti libéral il y a quelques minutes, ce n'est pas la première fois que nous traitons de ce genre de motion à la Chambre.

Encore une fois, nous en avons discuté à maintes reprises. Il semble qu'il importe peu de savoir quel gouvernement est au pouvoir ou quel parti occupe quel côté de la Chambre. Ce genre de motion revient constamment. Un jour ou l'autre, il faut bien que les députés prennent au sérieux le sujet dont ils sont saisis. Ils doivent examiner soigneusement les renseignements qu'on leur présente.

Je félicite mon collègue de Nunatsiaq qui a proposé cette motion, de même que ma collègue de Western Arctic et le ministre qui en ont débattu. Ce débat revêt une importance extrême.

Comme les députés le savent, il a été précipité par certains événements dont les médias ont fait état dernièrement, qui ont terni la réputation du Canada comme défenseur des droits humains, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

On sait qu'à Davis Inlet, il y a quelques semaines, des enfants se sont barricadés dans un immeuble non chauffé pour renifler de l'essence et d'autres substances, y com-

pris des inhalants, dans l'espoir que l'intoxication jointe au froid serait assez forte pour mettre fin à leur vie. Ils n'auraient pas ainsi à en affronter l'horreur le lendemain.

Quel sorte de pays avons-nous donc? Nos enfants se sentent forcés de recourir à de tels moyens. Nos enfants sont contraints au suicide pour éviter la terreur du lendemain.

On se rappelle sûrement qu'une histoire du même genre s'est produite dans cette même collectivité il y a plus d'un an. Des enfants s'étaient aussi retrouvés dans une maison non chauffée. En essayant de se chauffer, ils avaient causé un dangereux incendie. Ils sont morts brûlés vifs. Cela se passait dans la même collectivité, un an auparavant.

Quel genre d'individus dans un pays comme le Canada peuvent bien être à ce point désespérés qu'ils sont prêts à s'immoler par le feu? Ils se moquaient totalement de mourir brûlés vifs. À croire qu'ils préféraient ce sort là à l'obligation d'affronter l'horreur du lendemain.

Comme mon collègue de Kenora—Rainy River l'a fait remarquer, la même chose est arrivée aux environs de Big Trout Lake dans la région des Nishnawbe-Aski dans le nord de l'Ontario. Il y a eu 800 tentatives de suicide depuis son élection en 1988. Huit cent Canadiens, dont la plupart des adolescents, ont tenté de se suicider, de s'ôter la vie plutôt que d'avoir à affronter l'horreur du lendemain.

Que ressentiriez-vous si l'un de ces enfants était le vôtre et que vous tentiez de les persuader de croire en l'avenir? Quelle serait votre réaction face aux commentaires du ministre qui déclare que le fait d'avoir accru le budget du ministère des Affaires indiennes de quelques millions de dollars devrait permettre d'empêcher les enfants de commettre de tels actes? Que les enfants n'auront plus à commettre de tels actes puisque que le gouvernement a accru le budget du ministère des Affaires indiennes de quelques millions de dollars? Ce n'est certainement pas ce qui va amener ces enfants à croire en l'avenir.

À Big Cove, au Nouveau-Brunswick, la même tragédie s'est produite. J'ai vu à la télévision des parents interviewés à plusieurs reprises, des parents que l'on interrogeait sur cette véritable épidémie de suicides. On a interrogé les anciens à ce sujet. Ce qui arrivait à leurs enfants, c'était pour eux comme un raz-de-marée. Ils étaient impuissants à l'arrêter. Ils ne savent absolument pas quoi faire. Ils ne savent pas quels motifs invoquer. Ils ignorent ce qui va arriver. Tout ce qu'ils savent, c'est que leurs enfants ne veulent pas vivre terrorisés dans l'attente du lendemain.

• (1620)

Il n'y a pas beaucoup de députés présents à la Chambre aujourd'hui. Cependant, on nous a donné la possibilité—et encore une fois, j'aimerais féliciter les deux députés qui ont présenté cette motion—d'examiner ce grave problème de suicide chez les adultes, les jeunes enfants et les adolescents des collectivités autochtones.

Il est regrettable que cette motion soit formulée de cette façon. Il est regrettable que nous soyons toujours obligés de formuler les motions de cette manière durant les journées d'opposition. C'est dire que le gouvernement va voter contre, l'opposition pour, et donc que cette motion n'aboutira à rien. Si seulement les députés voulaient vraiment s'attaquer à ce problème en adoptant une motion comme celle-ci. Si seulement les trois partis pouvaient, avec les indépendants, adopter des mesures qui permettraient de mettre fin à ce qui se passe actuellement dans les collectivités autochtones!

Comme je l'ai dit, c'est une ombre sur notre réputation dans le monde. Je suis stupéfait de voir la réaction du gouvernement face aux incidents qui se sont produits à Davis Inlet, à Big Cove, à Big Trout Lake et dans d'autres collectivités au Canada. Il se contente d'envoyer un sous-ministre faire une tournée en Europe afin de démentir les faits, de dire aux gens que les Indiens vivent en fait très bien au Canada et qu'ils ne doivent pas s'arrêter à des incidents isolés comme ceux qui se sont produits à Davis Inlet, à Big Trout Lake et à Big Cove, de dire aux gens à l'étranger d'oublier ces incidents qui ne reflètent en rien la réalité au Canada.

Nous ne devrions pas nous prêter à ces tactiques car c'est au Canada, chez les enfants autochtones, que le taux de suicide est le plus élevé du monde. On remarque que le taux de suicide chez les autochtones est, non seulement sept fois supérieur à la moyenne nationale chez les autres enfants, les autres adolescents ou les Canadiens en général, mais qu'il est le plus élevé dans le monde entier. Cela est attribuable à certains facteurs que nous devrions examiner.

Au lieu de condamner un parti ou un autre pour son abandon des familles et des enfants autochtones, les députés devraient chercher des solutions et élaborer des motions que les trois partis pourraient appuyer. Nous

prendrions ainsi des mesures concrètes pour régler le problème.

Le ministre répond: «Nous avons augmenté les dépenses de quelques millions de dollars.» Pourtant, personne ne le croit. Ma collègue de Western Arctic vient juste de rappeler la série de compressions budgétaires récemment appliquées et bon nombre de ces réductions ont nui aux autochtones.

Qu'a-t-on réduit? Les centres d'accueil autochtones qui offrent un soutien vraiment précieux à ceux qui ont quitté leur réserve pour s'installer dans les villes et qui ont besoin des services fournis par les centres d'accueil pour survivre dans un milieu qui leur paraît hostile sur le plan culturel. Il est plus facile aux autochtones de vivre et de travailler en milieu urbain lorsqu'ils se sentent appuyés par des organisations comme les centres d'accueil.

Qui plus est, ces centres ont fait l'objet de vérifications minutieuses de la part du gouvernement. J'aimerais qu'il vérifie d'aussi près le programme d'achat d'hélicoptères, car les pots-de-vin et tout l'argent gaspillé relativement à ce programme pourraient financer les centres d'accueil au-delà de l'an 2000.

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je viens d'entendre le député d'en face parler de pots-de-vin en rapport avec le programme d'achat d'hélicoptères. Je voudrais qu'il prouve ces allégations ou qu'il se rétracte.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, comme je le disais, l'argent gaspillé relativement à ce programme d'achat d'hélicoptères pourrait servir à financer les centres d'accueil jusqu'au milieu du XXI^{e} siècle, sans qu'on soit obligé de dépenser un cent de plus. . .

• (1625)

M. Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, à mon avis, il est très déplacé et antiparlementaire pour le député d'en face de porter des accusations de pratiques financières répréhensibles et d'acte criminel à la Chambre sans donner de justification.

S'il a des renseignements à ce sujet, qu'il en fasse part à la Chambre, autrement le Président lui demandera certainement de se rétracter.

Mme le vice-président: J'ai peut-être mal entendu, mais je suis certaine que le député de Comox—Alberni n'a pas porté d'accusations lorsqu'il a parlé d'argent gaspillé. Il ne faisait pas nécessairement allusion à des pratiques répréhensibles.

S'il a dit quelque chose que je n'ai pas bien entendu au sujet de telles pratiques répréhensibles de la part de qui que ce soit à la Chambre ou ailleurs, je sais qu'il voudra reformuler sa phrase pour corriger la situation. Ou encore, s'il est au courant de l'existence de telles pratiques répréhensibles, il doit le dire aux personnes compétentes.

M. Taylor: Au sujet du même rappel au Règlement, madame la Présidente, d'après ce que j'ai entendu, vous avez bien interprété les paroles du député. Je crois que si le député de Halton—Peel a une question à poser ou une observation à faire, il peut attendre la période réservée à cette fin pour intervenir. Pour le moment, je souhaite plutôt que le député continue de nous dire toutes ces choses importantes qu'il a à nous dire.

Mme le vice-président: Le député de The Battlefords—Meadow Lake devrait me laisser faire mon travail. Je vais donc redonner la parole au député de Comox—Alberni qui, j'en suis certaine, fera ce qu'il a à faire.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai l'habitude de bien agir envers presque tout le monde; si un député a pu se sentir offusqué par mon choix de mots, je m'empresse évidemment de les retirer.

Ce qui nous préoccupe en l'occurrence, c'est le genre de dépenses que fait le gouvernement et le genre de priorités qu'il établit, car il semble par ailleurs ne pas tenir compte des pertes de vie, de l'énorme taux de suicide, le plus élevé au monde, que l'on observe chez les autochtones. Je me serais attendu à voir le député que dérangeait l'expression «pots-de-vin» intervenir pour parler du taux de suicide et s'en inquiéter, mais si l'expression «pots-de-vin» qu'il a réussi à isoler de mon intervention l'a offusqué, je la retire bien évidemment.

Je tiens cependant à ce que le député sache que je suis offusqué, tout comme beaucoup de Canadiens et plusieurs centaines de millions de personnes dans le monde, par le traitement que le Canada, et plus précisément son gouvernement, réserve aux autochtones. C'est un fait que les autochtones, surtout les jeunes, ont le taux de suicide le plus élevé au monde, et leur attention est certainement tournée vers lui pour savoir quel intérêt il leur porte et ce qu'il entend faire à cet égard. Je ne l'ai pas entendu prendre la parole une seule fois à la Cham-

bre à ce sujet. Il s'agit pourtant d'un grave problème qui entache la réputation de notre pays à l'étranger.

Le Canada peut dépenser 5,8 milliards de dollars pour acquérir des hélicoptères d'une valeur douteuse devant servir à un genre de tâches maintenant désuètes et contre des ennemis qui ont cessé depuis longtemps d'être des ennemis, alors que nous disons aux autochtones que nous n'avons pas d'argent pour répondre à leurs besoins sociaux essentiels pour les amener au même niveau que tous les autres Canadiens.

Quelle sorte de députés sont-ils en face? Plus j'y pense, plus. . .

Mme le vice-président: Le député commence à prêter des intentions, et je ne peux laisser passer cela. Nous pouvons discuter du sujet à l'ordre du jour aujourd'hui sans prêter des intentions à qui que ce soit.

Tenons-nous en au sujet et nous resterons dans la bonne voie.

• (1630)

M. Skelly (Comox—Alberni): Il est difficile de ne pas se mettre en colère à ce sujet, car, comme je l'ai dit, des centaines d'adolescents autochtones meurent au Canada et personne ne semble y faire attention outre mesure. C'est là le point central de la motion, ainsi que de l'exposé du député qui l'a présentée à la Chambre. Je tiens à souligner la noblesse des motifs et des objectifs qui l'ont incité à intervenir.

J'ai écouté attentivement la réponse du ministre. C'est la même qui nous est toujours faite lorsque nous soulevons des questions de cet ordre à la Chambre. Le gouvernement s'est forgé une réponse au moyen d'un ensemble d'expressions et de tactiques spéciales.

Il s'est aperçu, au moyen de ses études, que les Canadiens s'inquiétaient du sort des autochtones. Ils se préoccupent du taux élevé de chômage que connaissent les collectivités autochtones. Ils se préoccupent aussi de leurs graves problèmes de santé, du taux de survie des enfants autochtones, de l'ampleur des problèmes de violence chez les autochtones.

Les Canadiens éprouvent de la sympathie pour leurs compatriotes autochtones et exigent que leur gouvernement s'attaque aux problèmes. Le gouvernement le sait bien, lorsqu'il fait ses dépenses et lorsqu'il dit combien d'argent il consacre aux autochtones. Il tient compte de tout dans ses calculs, jusqu'au dernier timbre utilisé pour envoyer le chèque de pension aux fonctionnaires à la retraite du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et il arrondit encore la note pour atteindre les 4 milliards de dollars, ce qui est presque autant que ce que coûteront les hélicoptères. Le gouvernement gonfle les chiffres sans ménagement pour montrer aux Canadiens qu'il dépense énormément d'argent pour les autochtones, mais ce n'est pas vrai. La preuve, c'est la gravité du problème du suicide chez les jeunes autochtones.

Je fais partie du Comité des affaires autochtones de la Chambre, et nous, les membres de ce comité, travaillons très bien ensemble parce que nous cherchons à résoudre des problèmes. Nous avons rendu visite à de nombreuses collectivités autochtones et nous avons pu observer nous-mêmes les problèmes.

L'allégeance des membres du comité à un parti, libéral, conservateur ou autre, importe peu. Une fois qu'on a constaté le problème et qu'on prend concience qu'il faut trouver des solutions, on sait qu'il n'est possible d'y arriver que par la consultation avec les premiers intéressés, qui sont les mieux placés pour résoudre leurs propres problèmes, pourvu qu'ils aient les ressources voulues. Il est alors possible de trouver des solutions.

J'espérais sans doute que ce soit là l'aboutissement de la motion à l'étude, mais je crois comprendre, d'après la réaction du ministre, que le gouvernement entend voter contre. Je ne vois vraiment pas comment il peut faire autrement.

Dans le cadre d'une de nos études qui portait sur le logement des autochtones, des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord nous ont dit que, sur les 70 000 unités de logement situées à l'intérieur des réserves au Canada, 35 000 sont considérées comme insalubres par le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Au Canada, la moitié des logements qu'habitent les autochtones dans les réserves sont décrits comme insalubres par le ministère qui est chargé de s'occuper d'eux, et il faudrait 60 000 autres unités pour que les normes de logement des autochtones soient au même niveau que celles des autres Canadiens.

Le coût de ce programme serait de l'ordre de 2,5 à 3 milliards de dollars. C'est peu, comparativement au coût d'achat des hélicoptères. Étant donné les effets préjudiciables que les problèmes de logement ont sur les familles amérindiennes et les enfants autochtones du Canada, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas engager cette dépense.

Comme je l'ai dit, il faudrait engager de 2 à 3 milliards de dollars, mais si ces sommes étaient dépensées correctement, elles auraient d'énormes retombées au chapitre de l'emploi dans les collectivités autochtones et elles permettraient de construire des infrastructures, des réseaux d'égout et d'aqueduc, des routes, des fondations et des maisons. Tout cela pourrait fournir de l'emploi à des autochtones qui sont actuellement chômeurs et qui touchent des prestations d'aide sociale. En réalité, cela permettrait de réduire le déficit du Canada et de faire en sorte que ces citoyens soient à nouveau productifs et qu'ils apportent leur contribution. C'est ce qu'ils souhaitent, mais le gouvernement n'a tout simplement pas joué son rôle dans le cadre du partenariat et il n'a pas fourni les ressources nécessaires.

• (1635)

Lorsque nous avons visité des collectivités où il existe un problème de logement, nous avons pu constater que celui-ci a bien des répercussions. Il est à l'origine de problèmes d'alcoolisme, de violence familiale, d'abus sexuel et d'éducation. Tous ces problèmes liés au logement coûtent des millions de dollars au Canada. Nous pourrions les résoudre en réduisant le surpeuplement des logements et en offrant aux autochtones des unités d'habitation de bonne qualité.

En guise de récapitulation, je dirai qu'il s'agit d'une excellente résolution. Le gouvernement devrait en tenir compte. Nous ne fournissons pas suffisamment de ressources, et le gouvernement en a, comme en témoigne le programme d'achat d'hélicoptères. Pourquoi le gouvernement ne s'attaque-t-il pas au problème en faisant ce qui s'impose, au lieu de toujours revenir sur les sommes qu'il consacre actuellement et qui, de toute évidence, ne sont pas suffisantes, sinon nous n'observerions pas pareils symptômes dans les communautés autochtones?

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue avec qui je siège depuis un certain nombre d'années au Comité permanent des affaires autochtones. Il n'est pas sans savoir que depuis que le comité permanent, ce comité dont nous faisons tous deux partie, a entrepris ses travaux, la question du logement a été souvent discutée et étudiée.

Bref, le dossier de la politique de logement des autochtones est à l'étude depuis 1983. Je pourrais—et je le ferai plus tard, quand j'en aurai l'occasion—vous citer des chiffres relativement à l'arriéré et au pourcentage de foyers qui n'ont ni eau courante, ni égouts. Les exemples ne manquent pas pour prouver combien grave est la situation.

Peut-être mon collègue pourrait-il nous expliquer pourquoi, à son avis—s'il est au courant de l'arriéré, s'il sait que la promiscuité peut affecter la vie des jeunes gens, être la cause du stress et de l'anxiété que l'on observe dans ces collectivités et conduire au suicide, comme on le disait tout à l'heure—le gouvernement ne met pas en oeuvre un programme général de lutte contre le vrai problème, c'est-à-dire la pénurie épouvantable de logements convenables dans les collectivités des Premières nations?

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je trouve que c'est une excellente question. Je sais que le Comité des affaires autochtones s'est d'abord penché sur la question du logement parce que le député lui a fait part de ses préoccupations à ce sujet pour ce qui est de sa circonscription et du nord de l'Ontario. C'est une question importante.

Je suis d'ailleurs surpris de constater que le gouvernement ne s'en préoccupe pas. Le gouvernement nous dit qu'il veut remettre l'économie sur pied au Canada, qu'il veut nous tirer de la récession. Il souhaite peut-être adapter son programme en fonction des besoins des Canadiens les plus pauvres pour les aider à se sortir de la récession. Il veut réduire et même éliminer les sommes qu'il consacre à l'aide sociale et à l'assurance-chômage.

C'est une bonne occasion d'y parvenir. Il pourrait rénover les logements des autochtones et construire un certain nombre des 60 000 nouvelles unités que la croissance de cette population a rendues nécessaires. J'ai dit que cela créerait des dizaines de milliers d'emplois. Cela redonnerait le moral aux collectivités autochtones. On éviterait ainsi que les gens sombrent dans le désespoir et s'adonnent à diverses toxicomanies, comme cela s'est produit à Davis Inlet.

C'est le genre de chose que le gouvernement devrait faire pour tirer le Canada de la récession. De plus, le coût de l'aide sociale diminuerait, comme je l'ai déjà signalé.

Ce sont toutes des mesures que le gouvernement devrait prendre pour juguler la récession. Pourquoi le gouvernement ne fait-il rien? Je soupçonne que c'est parce qu'il est conservateur. Les conservateurs ne croient pas vraiment que le rôle du gouvernement est de stimuler l'économie de cette façon. Par conséquent, c'est vraiment leur idéologie qui les empêche de faire quelque chose qui soit utile à la fois pour les peuples autochtones, pour leur pays et pour tous les Canadiens.

Les crédits

• (1640)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je trouve des plus insultantes les insinuations que vient de faire le député à notre sujet. Elles n'ont absolument aucun fondement et sont tout à fait gratuites. Elles sont complètement en contradiction avec le dossier de notre gouvernement.

Si le député tenait compte de la hausse des dépenses consacrées à la santé, à l'éducation et au logement dans nos localités autochtones, il se rétracterait car il sait pertinemment que, dans ces domaines, les dépenses de l'État ont augmenté plus vite qu'à tous les autres postes budgétaires.

M. Mills: Vous devriez vous rendre dans certaines de ces localités.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je dirai au député de Broadview—Greenwood que personne à la Chambre ne se réjouit de la situation dans laquelle se trouvent certaines localités autochtones.

Je considère toutefois comme une insulte que le député néo-démocrate nous prête des intentions parce que nous sommes des conservateurs. Au contraire, nous nous préoccupons beaucoup du sort des autochtones, et c'est d'ailleurs pourquoi le financement de ces programmes a augmenté aussi rapidement.

M. Nault: Le financement du logement a diminué.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je dirai à nos vis-à-vis que ce sont des questions qui inquiètent profondément le gouvernement. C'est ce qui explique pourquoi ces secteurs ont reçu un tel financement. Je voudrais que le député se rétracte.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de retirer mes paroles car ce ne sont pas des déclarations qui sont de moi, mais des déclarations qui circulent partout dans le monde et que j'ai simplement reprises. Le Canada a été condamné pour le traitement qu'il réserve à ses autochtones. Je crois savoir que ces condamnations paraîtront cette année dans le rapport des Nations Unies sur le développement que le ministre brandit d'un bout à l'autre du pays comme preuve que le Canada a le plus haut niveau de vie du monde.

Le niveau de vie des femmes canadiennes les place au septième rang ou même plus loin. Les peuples autochtones, quant à eux, sont très loin sur la liste. Tout le monde sait que le Canada ne fait pas tout ce qu'il devrait faire.

Vous êtes l'un des ministres responsables de cet état de fait. Vous devriez lire votre propre budget, vous y verriez exactement. . .

Mme le vice-président: Le député siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'il doit s'adresser à la présidence et pas à un autre député.

Il reste trois minutes. Je donne la parole à quelqu'un d'autre pour des questions ou des commentaires.

M. Nault: Madame la Présidente, je tiens à corriger le ministre qui a dit que le niveau de financement avait augmenté dans les trois secteurs. Depuis 1983, le budget du logement dans les réserves n'a pas augmenté. C'est l'un des principaux problèmes et il n'est pas étranger à la crise que nous connaissons en ce moment.

Si le ministre veut faire des affirmations à la Chambre, peut-être devrait-il mieux étudier ses données. Depuis 1981, la population vivant dans les réserves a augmenté de 37 p. 100. L'augmentation des fonds consacrés au logement n'a pas suivi ce mouvement. Il y a donc beaucoup de rattrapage à faire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les fonds ont augmenté.

M. Nault: Non, les fonds n'ont pas augmenté.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Vérifiez les chiffres.

M. Nault: Les fonds n'ont pas augmenté depuis 1983. Mais je reviens au député néo-démocrate pour lui demander directement comment son parti, s'il était appelé à former le gouvernement, aborderait la crise du logement et comment il ferait pour ramener le stock de logements dans les collectivités autochtones à un niveau décent.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, comme le député le sait, je siégais au comité chargé d'étudier le logement chez les autochtones, comité qui a présenté un certain nombre de recommandations au gouvernement. Le rapport du comité était unanime et je défends les recommandations qu'il renferme.

Le problème dans ce dossier, c'est que le gouvernement doit mettre les ressources nécessaires à la disposition des autochtones et leur donner le droit de participer à la conception et à la construction des logements en fonction de normes adaptées à leurs collectivités. Je sais que le député est au courant du contenu du rapport mais, à mon avis, ce qu'il faut dans ce cas-ci, c'est un montant de 2 à 3 milliards de dollars pour offrir des logements de ce genre. L'infrastructure est également nécessaire, mais nous devons aussi permettre aux gouvernements autoch-

tones de concevoir et de construire des logements qui répondent à leurs besoins, au lieu d'autoriser le ministère des Affaires indiennes et du Nord à acheter des logements pour eux, en passant par le plus offrant, à l'extérieur des collectivités autochtones.

• (1645)

Les possibilités de création d'emplois et de développement des gouvernements autochtones sont immenses, si on leur permet de concevoir leurs propres programmes de logement, mais ils ont besoin des paiements de transfert, des ressources et des pouvoirs nécessaires.

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Madame la Présidente, je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion de parler de la question étudiée aujourd'hui.

Il me semble que notre devoir est de faire ressortir une contradiction flagrante. Il me semble, sans vouloir exagérer ce qui vient d'être dit, que le gouvernement lance un message contradictoire. D'une part, sur le plan international, le gouvernement parle des droits autochtones et de l'importance de l'année des autochtones, mais d'autre part, sur le plan national, il procède à des coupures des programmes destinés aux autochtones. Je donnerai bientôt des détails là–dessus.

Ce dont il faut se rendre compte, c'est que les autochtones se trouvent doublement ou triplement frappés parce qu'ils sont dans une situation unique et distincte dans notre société, un aspect que je voudrais explorer avec mes collègues et le public qui nous écoute.

Regardons ce que le gouvernement a fait dans le domaine de l'enseignement. Ce faisant, n'oublions pas que nous parlons de tous les Canadiens et que cela comprend souvent beaucoup d'autochtones. Le financement des programmes établis, des transferts aux provinces et aux territoires pour la santé et l'enseignement sera réduit d'environ 30 milliards au cours de la décennie, soit environ 20 milliards pour la santé et 10 milliards pour l'enseignement.

Il faut voir, et c'est vraiment très important, que l'ensemble des Canadiens comprend aussi les autochtones qui se trouvent touchés. Si l'on regarde la formation et le recyclage, et on a parlé de l'augmentation des fonds aujourd'hui, une augmentation réelle, on s'aperçoit que ce sont les Canadiens qui paient et non le Trésor. Cela ne vient pas des recettes générales. Ici encore, si l'on considère les besoins, si l'on regarde l'inflation, si l'on tient compte du fait qu'on avait promis aux Canadiens les meilleurs programmes de formation du monde et si l'on reconnaît que tous les Canadiens ont besoin d'une meilleure formation pour atteindre le même niveau que les habitants des autres pays et pour devenir plus productifs et plus compétitifs, on s'aperçoit que ce sont des questions qui touchent aussi les autochtones qui, encore une fois, sont durement frappés.

Le gouvernement avait promis de doubler ses investissements en matière de recherche et de développement. Pourtant, il les a réduits considérablement. Il est loin d'investir les fonds promis. En fait, il investit moins qu'il ne le faisait au départ. Les investissements qui correspondaient à 1,40 p. 100 du produit intérieur brut, se situent maintenant autour de 1,20, tandis que ceux de nos principaux concurrents se situent à 2,80, ce qui nuit à nos collectivités autochtones. Le domaine de la recherche et du développement recouvre celui des sciences sociales, donc les questions de mauvais traitements, de pauvreté et de nombreux autres problèmes sociaux auxquels notre pays est confronté.

Nous reconnaissons, bien sûr, que les autochtones sont très durement touchés par certains des problèmes sociaux qui existent au Canada et qu'ils seront, eux aussi, touchés par toute réduction de fonds.

Prenons, par exemple, le problème de l'analphabétisme. Il y a, parmi les Canadiens analphabètes, un nombre disproportionné d'autochtones. Pourtant, on a réduit récemment les fonds consacrés à l'alphabétisation. Les autochtones s'en ressentent.

Regardons plus précisément la situation des autochtones. Nous sommes tous au courant de leur sort difficile au Canada. Que l'on pense que le gouvernement a été juste ou non, là n'est pas la question. La question, c'est de savoir combien d'argent il faut pour remédier à cette situation. Qu'est–ce qu'il faut faire pour veiller à ce que les autochtones jouissent des mêmes chances que les autres Canadiens? C'est la question qu'il faut régler. Si on considère le taux de chômage, par exemple, on voit qu'il est élevé et qu'il dépasse 11 p. 100, ce qui représente plus de 1,6 million de chômeurs canadiens. Mais, si on prend les autochtones, on voit qu'ils sont terriblement touchés. Il y a plus de deux millions de Canadiens qui touchent des prestations d'aide sociale. Songez au nombre d'autochtones qui ont besoin de l'aide sociale, comparez leur nombre à l'ensemble de la population. Si on considère la maladie, les suicides et autres questions du même genre, on s'aperçoit que les autochtones sont défavorisés.

• (1650)

En matière de logement, la situation est affreuse. C'est extrêmement décevant. Quant au taux d'abandon dans les écoles élémentaires et secondaires et au nombre de diplômés dans les collèges et les universités, si on les compare à l'ensemble de la population, on constate que les autochtones sont défavorisés.

Je soutiens que ce n'est pas de leur faute et qu'une série de gouvernements, peut-être bien intentionnés, n'ont pas pu réaliser les progrès qu'ils auraient dû faire. Nous avons besoin de plus d'aide, d'un engagement renouvelé et d'une reconnaissance des problèmes. Il faut que nous cessions de nous disputer pour savoir si nous avons augmenté ou diminué le financement. Il faut que nous fournissions les ressources nécessaires pour permettre aux autochtones de ne pas être désavantagés par rapport à leurs concitoyens canadiens.

Passons à la question de l'enseignement postsecondaire. Vous savez, madame la Présidente, qu'on a imposé un plafond. Naturellement, y a eu une petite augmentation des fonds, mais je ne veux pas m'embarquer dans un débat sur cette question. N'oublions pas qu'il y a aujourd'hui plus d'autochtones qui veulent faire des études postsecondaires. Il faut donc accroître ce montant.

Une nouvelle loi autorise maintenant des gens qui jusqu'ici ne faisaient pas partie des communautés autochtones à s'y associer. Leurs nombres ont donc grossi. Or, si on jette un coup d'oeil sur l'évolution des coûts de l'éducation au cours de ces dernières années, on constate qu'ils ont monté en flèche. Ce n'est donc pas un plafonnement, si minime soit-il, qui s'impose, mais bien une augmentation substantielle des crédits.

Afin d'en discuter dans un climat de franche camaraderie, je veux faire part à mes collègues de mes préoccupations. J'ai ici une note qui fait état de certaines frustrations que je fais miennes. Cette note du CMM à Ottawa signale qu'aucun accord sur l'autonomie gouvernementale n'a été conclu jusqu'à présent avec les Métis. C'est vraiment frustrant.

Je veux partager avec vous le sentiment de frustration que nos peuples autochtones ont éprouvé quand le ministère des Affaires indiennes a retranché 21 millions de dollars de ses programmes de développement économique. Car qui dit développement économique dit éducation, emplois, formation et apprentissage. Autre coup dur pour nos peuples autochtones, ISTC a également retranché 6 millions de dollars de l'initiative de développement économique des autochtones.

Pourquoi a-t-on réduit de 10 p. 100 les fonds consacrés aux centres d'accueil des autochtones?

[*Français*]

Nous savons très bien que ces centres d'amitié non seulement accueillent avec chaleur les gens de ces communautés qui viennent dans nos villes, mais leur donnent toutes sortes de soutien, y incluant des programmes d'apprentissage.

[*Traduction*]

Un million de dollars ont été soustraits du Programme d'accès des autochtones du Nord.

[*Français*]

Pourquoi? C'était un programme qui avait beaucoup de succès, qui permettait à nos aborigènes d'accéder à des postes très importants.

[*Traduction*]

Pourquoi le gouvernement a-t-il réduit l'aide financière aux organisations politiques autochtones? Je sais qu'elles traitent parfois sans ménagement les gouvernements, quels qu'ils soient. Mais c'est vraiment un problème. La Stratégie pour l'environnement arctique est un programme qui intéresse nos peuples autochtones, alors pourquoi l'avoir amputée de 2 millions de dollars?

Essentiellement, la question se résume à ce qui suit. Bien sûr, je ne veux pas revenir sur la question des hélicoptères, mais je dois soulever celle des priorités. Ces compressions représentent des sommes importantes pour ces petits groupes de personnes qui n'ont pas eu autant de chances que les autres Canadiens. Quand ils comparent les dépenses, grosses et petites, du gouvernement, les Canadiens et les autochtones se demandent pourquoi il en est ainsi.

Je dirais simplement que je ne pense pas que ce soient des gens. . .

[*Français*]

—qui ont de mauvaises intentions, je crois que ce sont des gens qui ont placé leurs priorités à l'envers.

[*Traduction*]

Il y a un an aujourd'hui la Chambre honorait Louis Riel. Je voudrais terminer par un passage du discours que j'ai prononcé ce jour-là. Malheureusement, je dois mettre fin à mon intervention parce que je partage mon temps avec mon collègue de Kenora—Rainy River. Je voudrais terminer sur une note assez optimiste. La semaine dernière, le Manitoba a été témoin de deux événements historiques d'importance. D'abord, un Métis a été nommé lieutenant-gouverneur de la province. Espérons que cette nomination permettra aux autochtones de trou-

ver un regain d'énergie, d'aller de l'avant et de réaliser certains de leurs objectifs, dont la réalisation se fait attendre depuis très longtemps.

• (1655)

Pour ce qui est du Manitoba, la semaine dernière, la Cour suprême a rendu une importante décision concernant le gouvernement et les écoles de langue française. Cette décision aura des répercussions. . .

[*Français*]

. . .pour les francophones à travers le Canada et je crois aussi, pour les anglophones au Québec. Mais je crois que cela pourrait avoir des implications pour nos peuples aborigènes.

[*Traduction*]

Si les francophones et les anglophones peuvent effectivement gérer leurs systèmes scolaires respectifs, et je pense qu'ils devraient pouvoir le faire. . .

[*Français*]

. . .pourquoi pas les aborigènes?

[*Traduction*]

Nous ferions un grand pas en avant si nous pouvions leur donner les moyens de gérer eux-mêmes l'éducation, la formation et le recyclage de leur population.

[*Français*]

Je termine avec la citation suivante:

[*Traduction*]

Dans l'intérêt de la justice et compte tenu de l'instabilité profonde que traverse le pays, j'exhorte la Chambre à aller un peu plus loin en reconnaissant Louis Riel, non seulement comme l'un des fondateurs de la province du Manitoba mais comme l'un des Pères de la Confédération. Nous avons fait une déclaration en ce sens il y a déjà un an.

J'espère que ces gestes, ajoutée à la volonté politique, vont nous permettre de réaliser des progrès dans ce sens.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je suis fort heureux d'entendre les observations de mon collègue d'en face, le député de Saint-Boniface.

Il a déjà été enseignant et administrateur dans le domaine de l'éducation au Manitoba et dans le nord de l'Ontario. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de discuter ensemble du concept de l'éducation des minorités. Nous avions parlé plus précisément des groupes qui l'intéressent davantage, ceux des communautés francophones du Manitoba et de l'Ontario. Il est évident qu'il s'intéresse aussi aux communautés autochtones de l'Ontario, du Manitoba et de toutes les autres régions du pays.

Il a cité un certains nombre de chiffres. Je suis convaincu qu'il voudra faire certaines remarques ou me corriger si je me trompe. Je sais qu'il désire être aussi précis que possible; il l'a toujours été et le sera toujours.

Les sommes qu'on peut consacrer à l'éducation ne suffisent jamais. C'est aussi le cas dans bien d'autres domaines. À mon avis, et de l'avis du député de Saint-Boniface, il n'y aura jamais assez d'argent pour l'éducation.

Malgré tout, les dépenses au titre de l'éducation chez les autochtones ont augmenté de 80 millions de dollars, soit de 9 p. 100. En fait, depuis 1981-1982, les sommes consacrées à l'enseignement primaire et secondaire ont grimpé de 9 p. 100 par année et sont passées de 272 millions en 1981 à 683,7 millions de dollars en 1992-1993.

Le nombre d'élèves aux niveaux primaire et secondaire a pour sa part grimpé de 1,8 p. 100 par année; ils étaient 80 000 et sont maintenant 96 000. Mais de tous les chiffres, le plus important est à mon avis celui qui ne se rapporte pas uniquement à l'éducation; il s'agit de 77 p. 100. Du montant total de près de 5 milliards de dollars que le gouvernement du Canada consacre à ce domaine, 77 p. 100 sont dépensés par les conseils de bande. Soixante-dix-sept pour cent des sommes que nous dépensons à ce chapitre sont confiés aux conseils de bande.

Dans les écoles dirigées par les bandes, le nombre d'élèves est passé de 13 000 à 40 000 au cours des 10 dernières années. Dans ces écoles de bandes, 30 p. 100 des enseigants sont des autochtones. C'est là une conséquence directe des efforts que nous avons faits pour dépenser l'argent d'une façon qui permette à plus d'étudiants autochtones d'avoir accès à la formation postsecondaire.

Au niveau postsecondaire, nous avons fait grimper le financement de 200 millions à 213 millions de dollars environ. Cette année, nous n'avons pas réduit les montants consacrés au programme Les chemins de la réussite; il s'agit d'un programme important qui permet aux gens de travailler en collaboration afin de régler certaines de ces questions.

Je sais que mon collègue de Saint-Boniface me permettra de mettre les choses au point.

Les crédits

[*Français*]

M. Duhamel: Madame la Présidente, j'apprécie les commentaires de mon collègue et les statistiques qu'il a partagées avec nous. Je ne les conteste pas, je n'ai pas été capable de les examiner.

[*Traduction*]

Comme je l'ai déjà dit, ce débat ne devrait pas porter sur l'importance des compressions ou des augmentations. Les compressions, quel que soit le programme, sont graves car les besoins des autochtones sont grands.

• (1700)

Si, par exemple, mon salaire devait être amputé de, disons, 1 000 $, 2 000 $ ou 3 000 $, cela ne serait pas aussi grave que si je ne gagnais que 12 000 $ ou 13 000 $ par an. C'est ça qui est au coeur du débat d'aujourd'hui. Il est entendu que nous n'aurons jamais assez d'argent pour faire tout ce que nous aimerions pour notre société, je m'en rends parfaitement compte. Ce n'est pourtant pas une raison pour ne pas essayer d'en corriger les lacunes. Celle-ci en particulier.

Je connais suffisamment mon collègue pour savoir que nous partageons le même point de vue quant à la direction à prendre; à savoir, répondre de notre mieux aux besoins réels et essayer d'épargner les compressions à ces petits groupes qui dépendent tellement de ce genre d'appui et pour qui la seule chance de briser le cycle de la pauvreté et d'échapper à certaines de leurs difficultés sociales est l'éducation, la formation, le recyclage et le développement économique.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à ce débat et rappeler aux députés d'en face ce que je leur ai dit il y a plusieurs mois, en septembre 1990, alors que nous débattions de la même chose mais à propos d'une autre crise, je veux parler de la crise d'Oka qui battait alors son plein.

À l'époque, j'avais dit aux gens d'en face qu'il aurait été important qu'ils écoutent avant le déclenchement de la crise. Et aujourd'hui, nous nous retrouvons avec le même problème qu'en 1990. Le gouvernement fait semblant de s'intéresser à la question; il fait semblant d'écouter ce que les Canadiens ont à dire, ce que lui disent les députés de l'opposition, mais en fait il n'en est rien.

Je vais avancer certains faits et je défie quiconque veut s'inscrire en faux de le faire.

À mes yeux, le gouvernement a abandonné les familles autochtones et leurs enfants en négligeant les questions socio-économiques après le rejet de l'entente de Charlottetown. Il s'est lavé les mains du dossier autochtone, négligeant par là même les familles et leurs enfants. Je n'en veux pour preuves parmi tant d'autres que les six jeunes qui ont essayé de s'ôter la vie à Davis Inlet et les neuf suicides qui ont eu lieu à Big Cove en autant de semaines.

Dans la région d'où je viens, dans le nord de l'Ontario, qui comprend le territoire de la nation Nishnawbe-Aski, depuis la fin décembre, six jeunes se sont suicidés, dont un qui n'avait que 11 ans. Depuis 1988, et j'en ai parlé maintes fois, plus de 60 adolescents et jeunes adultes se sont ôté la vie et 800 autres ont essayé de le faire, 800 cas que les gens d'en face essayent parfois de passer sous silence.

De ce côté de la Chambre, nous n'avons pas besoin de nous demander comment expliquer une telle tragédie, nous le savons. Les jeunes autochtones du nord de l'Ontario se sentent abandonnés par leurs gouvernements. Au Canada, le taux de suicide chez les autochtones est sept fois plus élevé que la moyenne nationale. Il faut se demander pourquoi.

Je vais vous dire pourquoi. Il en est ainsi parce que le gouvernement a omis d'appliquer une politique de santé mentale aux peuples autochtones. Voilà pourquoi. Inutile de mener d'autres études. Nul besoin de consulter davantage. Le temps des consultations et des études est désormais terminé et il faut agir. Il nous faut un programme de santé mentale au Canada.

La notion de bien-être ne tient pas qu'à la santé physique. Il est absolument essentiel de mettre en place immédiatement une politique nationale de santé mentale des autochtones ainsi que des programmes visant à enrayer le suicide et à remédier à la situation critique dans les collectivités autochtones. Je le répète: le temps n'est plus aux études, mais à l'action.

Voyons certaines des causes fondamentales du suicide chez les autochtones. Comme on l'a signalé cet après-midi à la Chambre, les collectivités autochtones sont aux prises avec une crise du logement. Tout le monde sait que le surpeuplement des foyers autochtones est tel qu'il équivaut à 16 fois la moyenne nationale. Dans les réserves, la moitié des logements sont inadéquats et impropres à l'habitation. Ces statistiques sont bien connues.

Comme je l'ai déjà signalé ici, notre comité permanent et des députés d'en face ont examiné la question pour le compte des autochtones. Nous connaissons la situation. Nous sommes au fait des statistiques. Il est désormais

temps que le gouvernement propose une politique correctrice.

• (1705)

La situation étant ce qu'elle est, les jeunes autochtones n'ont pas d'endroit tranquille où étudier, pas d'espace qu'ils puissent dire leur. Il y a trop de monde dans ces petites maisons.

Le gouvernement fait-il quelque chose pour remédier à la crise du logement dans les réserves? Non. Comme je l'ai dit au ministre du Commerce extérieur, les niveaux de financement du logement sont restés les mêmes depuis 1983. La violence familiale est une conséquence du surpeuplement, une conséquence évidente du financement insuffisant de l'éducation, une conséquence de l'absence d'un programme de santé mentale.

Les jeunes autochtones n'arrivent pas à faire face à la violence qui est leur lot quotidien. Beaucoup voient dans le suicide la seule façon d'échapper à cette violence.

Un autre problème réside dans le manque de développement économique. Le gouvernement se plaît à insister sur l'importance du développement économique pour l'avenir des Canadiens, dont les autochtones constituent évidemment une bonne partie.

Le 12 juin 1989, le ministre d'État chargé des Petites entreprises annonçait à Calgary la création de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, connue sous le sigle SCDÉA. Le ministre faisait remarquer que, même en cette période de restriction des dépenses, le gouvernement fédéral avait montré à quel point il tenait au développement économique des autochtones en maintenant et même en haussant quelque peu le niveau des ressources qu'il consacrait à cette question. Quoi qu'il en coûta au gouvernement fédéral, celui-ci avait décidé d'appuyer à long terme le développement économique des autochtones et, contrairement à ce qui se passait dans le cas des programmes précédents qui devaient faire l'objet d'un réexamen à une date donnée, ces crédits feraient partie du budget de base du gouvernement et n'auraient pas à être renégociés tous les cinq ans.

Nous savons tous dans cette enceinte que, jusqu'à maintenant, cette déclaration est fausse. Nous n'ignorons pas que, selon le Budget des dépenses principal de 1993-1994, la réalité est toute autre. On a réduit cette année de 69 millions à 48,5 millions de dollars les crédits consacrés au développement économique, soit une réduction de 28,8 p. 100.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que nous préférons payer des prestations d'assistance sociale plutôt que de stimuler le développement économique des autochtones et de leur redonner du travail. Les prestations d'assistance sociale versées aux autochtones viennent également du Trésor public et si nous voulons continuer à verser ces sommes, il suffit de continuer à faire ce que le gouvernement a fait dans son budget des dépenses, c'est-à-dire de supprimer les outils qui permettraient aux gens de travailler et de créer des emplois pour les leurs.

Le taux de chômage dans les localités autochtones de ma circonscription est supérieur à 60 p. 100 dans certains cas et il va jusqu'à 80 p. 100 parfois.

Les jeunes autochtones ont très peu de chances d'obtenir un emploi sur les réserves. Or, maintenant qu'on a sabré dans les crédits consacrés au développement économique, ils n'ont pratiquement aucune chance, selon moi, de se trouver un emploi.

Les jeunes autochtones sont désespérés. Ils ont perdu espoir dans leur avenir. Il n'ont aucune issue pour sortir du cycle de la pauvreté et de la dépendance. Ils voient un gouvernement qui se fiche éperdument de leur sort. Ils se sentent abandonnés. Ils empruntent donc la seule voie qui reste selon eux, celle du suicide.

Il s'agit là d'une tragédie nationale et, bien entendu, d'une honte sur le plan international. Nous sommes censés être une société compatissante, sensible aux besoins des siens. Or, au lieu de cela, notre gouvernement national abandonne les familles et les enfants autochtones.

Il est regrettable que de ce côté-ci de la Chambre nous soyons forcés de condamner le gouvernement pour son bilan relativement aux questions autochtones et de proposer une motion d'opposition pour dire aux Canadiens que les parlementaires dans cette enceinte rendent un bien mauvais service aux gens et hypothèquent leur avenir en n'abordant pas cette question aussi sérieusement qu'elle devrait l'être.

En outre, nous continuons de ne pas écouter ceux qui nous disent, à nous les parlementaires, qu'une crise se dessine dans certains secteurs de notre société.

• (1710)

À mon avis, il est important de faire remarquer que ce problème concerne le logement. Le surpeuplement des logements est 16 fois supérieur à la moyenne nationale. Rien que pour régler ce problème d'entassement, il faudrait 12 000 logements supplémentaires. Or, les fonds n'ont pas été augmentés depuis 1983.

Si nous voulons vraiment arrêter le suicide parmi les jeunes autochtones, nous devons nous attaquer aux causes. Les causes, c'est le désespoir de ces gens face à l'absence d'une politique de santé mentale et le manque de ressources indispensables à la mise en oeuvre d'une telle politique. Il y a aussi la question de logements décents, dont l'absence favorise la violence familiale et ne fait qu'accroître le désespoir.

J'espère que le gouvernement a compris qu'il y a effectivement une crise et qu'il ne sert à rien de continuer à pratiquer la politique de l'autruche en s'en remettant aux statistiques. Dans certains domaines, le budget a effectivement été augmenté de 5, 10 ou 12 p. 100, mais, quand la population dans les réserves augmente à un rythme quatre fois supérieur à la moyenne nationale—de 37 p. 100 ces 10 dernières années—ce ne sont pas ces misérables augmentations budgétaires qui vont permettre de régler les problèmes et de mettre un terme à la crise dans ces collectivités.

Si les députés d'en face et les ministres responsables veulent vraiment donner une chance aux jeunes autochtones et leur redonner espoir dans l'avenir, ils doivent absolument mettre en place des programmes efficaces.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais faire une brève observation. Dans son discours, le député a longuement parlé du logement.

J'ai l'honneur de représenter 22 bandes du nord-ouest de la Saskatchewan. Chacune de ces bandes fait du logement une priorité parce que les circonstances décrites dans le rapport sur le logement du Comité permanent des affaires autochtones de la Chambre des communes correspondent parfaitement à ce que vivent les peuples autochtones au Canada.

J'appuie avec toute la vigueur possible ce rapport du Comité permanent des affaires autochtones, intitulé *Temps d'agir—Le logement des autochtones*. On y fait état d'un déficit de l'ordre de 3 milliards de dollars au chapitre du logement; les habitants des réserves qui se trouvent dans ma circonscription ne sont que trop conscients de ce déficit.

Dans mes rencontres avec le chef, les conseillers et les membres des bandes qui vivent dans chacune de ces réserves, je pense constamment à la pénurie de logements qu'ils subissent. Je suis consterné de voir dans quelles circonstances vivent des familles nombreuses qui partagent des logements exigus et vieux.

Je suis abasourdi de constater à quel point le gouvernement est impuissant face à ces besoins, étant donné la volonté politique et les ressources financières mises à la disposition du ministère.

Cette année, plusieurs bandes ont communiqué avec moi pour me dire qu'avec les fonds qu'on leur a allouées au début de l'année, elles avaient réalisé des mises en chantier, seulement pour se faire dire, une fois les fondations creusées et posées, que le ministère n'avait plus d'argent et qu'elles devaient remettre leurs travaux à l'année prochaine. Pendant tout l'hiver, les fondations sont ensevelies sous la neige et les bandes ne peuvent terminer la construction des maisons.

Je voudrais que le gouvernement prenne sans tarder des mesures pour remédier aux lacunes du Programme de logement, et qu'il accepte et mette en oeuvre les recommandations du rapport du comité permanent, selon lesquelles on ne saurait attendre davantage pour s'attaquer aux problèmes de logement.

• (1715)

M. Nault: Monsieur le Président, il est bien sûr très important que les députés fassent consigner leurs déclarations au compte rendu, et c'est ce que le député vient de faire.

Je ferai également remarquer au député que l'un des principaux problèmes en matière de logement pour les autochtones tient au fait que le gouvernement du Canada n'a pas encore, du moins jusqu'à présent, proposé une politique en matière de logement visant à résoudre la crise dont nous parlons. Il n'a pas reconnu non plus que le logement est considéré comme un droit issu de traité.

Il faut également faire remarquer, aux fins du compte rendu et à l'intention des gens qui suivent aujourd'hui nos délibérations à la télévision, que l'argent qui est accordé aux localités autochtones pour le logement constitue une subvention. Au fond, le gouvernement dit aux autochtones qu'il leur fournit un certain pourcentage.

Dans ma région, par exemple, il leur donne environ 27 000 $ pour la construction d'une maison. Comme nous le savons tous, on ne peut pas construire une maison pour 27 000 $. Le gouvernement dit ensuite aux autochtones qu'ils peuvent trouver le reste de l'argent à cette fin sur le marché en empruntant des banques, ou en s'adressant à

la SCHL, ou qu'ils peuvent le trouver d'une autre façon en puisant dans le budget consacré aux dépenses secondaires.

Pour ceux qui ne savent pas à quoi peut servir le budget réservé aux dépenses secondaires, cet argent sert normalement à doter la collectivité d'infrastructures comme les routes, les services d'adduction d'eau et d'égouts, les bureaux de bande, l'éclairage des rues et ce genre de choses. Or, comme le budget réservé aux dépenses secondaires dans certaines localités est tellement modeste, les chefs et les conseils de bande sont obligés de prendre des décisions difficiles pour déterminer ce qui est le plus important, du logement dont les gens ont besoin ou des autres problèmes d'infrastructure auxquels ils font face.

Dans les 46 réserves que je représente dans ma circonscription de Kenora—Rainy River, on construit en moyenne deux à trois maisons, alors que les besoins avérés sont de 50, 60 ou 70 maisons dans certaines de ces localités. Or, on est forcé d'en construire seulement deux ou trois à la fois.

Si le gouvernement tient vraiment à résoudre cette crise, il lui faudra commencer par reconnaître que le logement constitue un élément important des droits issus de traité, et ensuite fournir des fonds.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Kenora—Rainy River.

Il y a peu de temps, nous avons tous été choqués d'apprendre que certains jeunes autochtones inhalaient des vapeurs d'essence et que cela avait des conséquences terribles. Nous savons que l'essence au Canada contient diverses substances toxiques comme le toluène et le manganèse. Nous savons aussi que, selon des études effectuées dans le cadre du système judiciaire de l'État de la Californie, les échantillons de cheveux des criminels les plus violents contiennent un taux de manganèse plus élevé.

Le député sait-il si des études ont été effectuées au Canada sur les conséquences de l'inhalation de vapeurs d'essence contenant du MMT? Évidemment, le MMT est interdit aux États-Unis.

M. Nault: Monsieur le Président, c'est un point très important sur lequel je me suis penché, car ceux d'entre nous qui s'intéressent aux questions autochtones sauront qu'un des plus grands problèmes chez les jeunes, à part le suicide, c'est l'inhalation de vapeurs d'essence.

L'une des choses que nous avons examinées, c'est la question du MMT et du manganèse qui, évidemment, sont interdits aux États-Unis. J'avais pensé qu'on devrait chercher ce qui pousse les jeunes de notre pays à inhaler des vapeurs d'essence. Je me demandais si des études avaient été faites par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou par le ministère des Affaires indiennes et du Nord afin de découvrir pourquoi l'essence présente un attrait particulier pour les jeunes des premières nations.

Sur les conseils de mon collègue, j'ai poussé l'affaire plus loin et je me suis rendu aux États-Unis pour demander aux Américains s'ils avaient fait des études sur ce sujet. Nous avons découvert que d'éminents professeurs avaient examiné les causes de ce genre de situation et avaient cherché à déterminer pourquoi cela se produisait aux États-Unis.

Nous avons appris qu'un petit nombre d'autochtones aux États-Unis utilisent l'essence comme euphorisant et, évidemment, nous connaissons tous les effets de cette pratique sur le comportement des jeunes de nos premières nations, ainsi que sur leur santé et leur bien-être.

• (1720)

L'une des choses que nous aimerions faire aussi, une chose que nous devrions faire en tant que Parlement, et que les députés d'en face devraient faire en tant que gouvernement, c'est examiner l'effet du manganèse chez les jeunes et déterminer si c'est cette composante de l'essence qui leur procure un effet euphorisant et si c'est pour cette raison qu'ils inhalent des vapeurs d'essence.

Mon collègue a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à interdire l'utilisation du MMT et du manganèse dans l'essence, et je crois que nous devrions examiner sérieusement cette question, car l'inhalation des vapeurs d'essence est une des principales causes de décès chez les autochtones.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur cette question très importante dont la Chambre est saisie et d'y présenter certaines informations que la population doit, à mon avis, connaître.

Les programmes pour les autochtones demeurent l'une des grandes priorités du gouvernement. Entre 1984-1985 et 1992-1993, le total des dépenses fédérales engagées pour les programmes destinés aux autochtones est passé de 2,6 milliards de dollars à plus de 5 milliards.

Malgré les efforts que le gouvernement déploie actuellement pour réduire ses dépenses, le Budget des dépenses principal pour 1993–1994 prévoit encore une augmentation de plus de 351 millions de dollars du financement global pour les autochtones. À l'échelle gouvernementale, il s'agit d'une hausse de 7 p. 100.

Le gouvernement reste déterminé à mettre en oeuvre, avec les autochtones, le programme que le premier ministre a annoncé en septembre 1990.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement déploie ses efforts sur quatre fronts. Premièrement, il veut régler les revendications territoriales des autochtones. Deuxièmement, il veut améliorer la situation socio-économique dans les collectivités autochtones. Troisièmement, il veut établir de nouveaux rapports entre les autochtones et les gouvernements. Quatrièmement, il veut revoir le rôle fondamental des autochtones dans un Canada moderne. Des progrès considérables ont déjà été réalisés dans tous ces domaines.

Le Budget des dépenses principal pour 1993–1994 montre, je le répète, que le gouvernement maintient son engagement financier. Ainsi, le financement pour les revendications particulières augmentera de 74 p. 100 et atteindra 136,5 millions de dollars. Celui pour les revendications globales s'accroîtra de 24 p. 100 et passera à 95 millions de dollars. Une hausse de 9 p. 100 portera à 745,2 millions de dollars le financement pour l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire dans les réserves. Quant au financement pour le programme d'aide à l'enseignement postsecondaire pour les Indiens et les Inuit, il augmentera de 6 p. 100 et atteindra 213,3 millions de dollars. Les dépenses engagées au titre des services sociaux s'accroîtront de 10,1 p. 100 et totaliseront 898,9 millions de dollars.

Ces dernières années, le taux de croissance des dépenses engagées pour les programmes autochtones a dépassé le taux de croissance général des dépenses fédérales. Alors que, entre 1991–1992 et 1992–1993, la croissance globale des dépenses fédérales était limitée à 3,1 p. 100, le financement pour les programmes autochtones a augmenté de 7,9 p. 100. Même si les dépenses fédérales ont fait l'objet de nouvelles compressions encore plus rigoureuses pour 1993–1994, les dépenses au titre des programmes autochtones s'accroîtront de 7 p. 100.

Au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, près de la moitié des dépenses prévues dans le budget de 1992–1993 ont été engagées pour quatre grandes catégories de services. Bien que la plupart de ces services ressemblent à ceux que les autorités provinciales et municipales fournissent aux non-autochtones, par exemple l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire et les services d'aide sociale, ils comprennent aussi l'éducation postsecondaire.

Depuis 1981–1982, le taux de croissance annuel moyen des dépenses totales engagées pour ces quatre catégories de services a été d'environ 12 p. 100. Évidemment, les dépenses ne sont qu'un aspect du tableau. Le véritable indicateur de progrès, c'est ce que les autochtones accomplissent avec ces fonds.

Le gouvernement continue de privilégier le transfert des responsabilités, afin que les services et programmes du MAINC relèvent directement des Premières nations.

• (1725)

À cette fin, on a créé de nouveaux instruments de financement, notamment des contributions, des modes optionnels de financement, des paiements de transfert souples et des subventions. À la fin de l'exercice 1991–1992, 77,3 p. 100 des dépenses du Programme des affaires indiennes et inuit, soit environ 2 milliards de dollars, étaient entièrement administrées par les Premières Nations, par l'intermédiaire des conseils de bande, des conseils tribaux et d'autres organisations autochtones. Cela correspondait à une augmentation de 15,2 p. 100 par rapport à 1985–1986, année où les bandes géraient 62,1 p. 100 des dépenses de ce programme. C'est donc dire que les dirigeants autochtones prennent de plus en plus les choses en mains.

Depuis 1981–1982, les subventions fédérales à l'enseignement primaire et secondaire ont augmenté d'environ 9 p. 100 par année, passant de 272,9 millions en 1981–1982 à environ 683,7 millions en 1992–1993. Ces subventions devraient atteindre 745 millions de dollars en 1993–1994.

Entre-temps, le nombre d'élèves des niveaux primaire et secondaire s'est accru, passant de 80 466 en 1981–1982 à 96 594 en 1991–1992. Le taux d'inscription des enfants vivant sur les réserves et âgés de 4 à 18 ans aux écoles primaires et secondaires a grimpé de 87,6 p. 100 en 1985–1986 à 91,4 p. 100 en 1991.

De plus, les enfants autochtones fréquentent l'école plus longtemps. Le pourcentage d'enfants qui terminent leur 12e ou leur 13e année, selon le processus normal, est passé de 33,9 p. 100 en 1985–1986 à 47 p. 100 en 1991. Un plus grand nombre d'entre eux reçoivent leur formation d'enseignants autochtones. Le nombre d'élèves des niveaux primaire et secondaire fréquentant des écoles gérées par une bande indienne a triplé, allant de 13 000 en 1981–1982 à 40 513 en 1991. Pendant ce temps, le nombre d'écoles gérées par les bandes indiennes a presque doublé, passant de 159 en 1981–1982 à 312 en 1990–1991.

Grâce aux programmes spéciaux d'enseignement postsecondaire, de nombreux enseignants autochtones sont formés. Ces derniers représentent de nos jours 30 p. 100 du corps enseignant des écoles dirigées par les bandes

indiennes. Depuis 1981–1982, le financement du programme d'aide à l'éducation postsecondaire par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est multiplié par plus de huit, passant de 25,1 millions de dollars, en 1981–1982, à 201,3 millions de dollars, en 1992–1993, et à 213,3 millions de dollars, en 1993–1994. Le nombre d'étudiants de niveau postsecondaire recevant de l'aide financière a plus que quadruplé, passant de 5 467, en 1981–1982, à 21 442, en 1991–1992.

Les conditions de vie se sont également améliorées chez les autochtones, grâce au financement consenti par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. D'autres députés ont parlé du logement. Les dépenses de logement dans les réserves, y compris la construction et l'entretien de maisons, d'écoles, de routes, de ponts, d'égouts et d'autres infrastructures collectives, ont augmenté de 34,2 p. 100 depuis 1985–1986, passant de 102,7 millions de dollars à 137,8 millions de dollars, en 1992–1993.

En 1992–1993, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a versé 131,6 millions de dollars en subventions directes et 127 millions de dollars en garanties de prêt pour le logement. Entre 1983–1984 et 1991–1992, on a construit, en moyenne, 3 212 logements par année dans les réserves et on en a rénové un peu moins de 4 000 par année pendant la même période. En 1991–1992, près de 91 p. 100 des habitations des réserves disposaient d'une alimentation en eau suffisante, contre un peu plus de la moitié, en 1977–1978. La proportion d'habitations dotées d'un système d'égouts convenable a considérablement augmenté, passant de 47 p. 100, en 1977–1978, à presque 80 p. 100, en 1991–1992. En 1965, moins de la moitié des foyers avaient l'électricité. En 1991–1992, la proportion est passée à 88 p. 100.

• (1730)

Le gouvernement continue également de favoriser une maîtrise accrue par les autochtones de la conception et de la prestation de services destinés aux enfants et aux familles. Pour l'exercice 1992–1993, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien finance 41 organismes de services familiaux desservant 213 bandes. Entre 1980–1981 et 1990–1991, le nombre d'enfants confiés à des services a diminué de 6 p. 100 à 4 p. 100.

Pendant cette période où la responsabilité des programmes et des services a été transmise aux Premières nations, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a lui–même connu une décroissance. Le nombre d'années–personnes affectées aux programmes destinés aux autochtones et aux Inuit a baissé de 42 p. 100, passant de 4 463, en 1982–1983, à 2 608, en 1992–1993.

La part du budget que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien affecte aux frais administratifs généraux a diminué sans arrêt tout au long des années 80, et encore au début des années 90.

En 1985–1986, les frais généraux représentaient 6 p. 100 du budget global du ministère. En 1993–1994, ce pourcentage est tombé à 3,2 p. 100. Toutefois, l'engagement du gouvernement envers les autochtones ne se limite pas à ce que révèlent les statistiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En 1993–1994, les dépenses fédérales consacrées aux programmes autochtones, dont 98 p. 100 sont administrées par 12 ministères, étaient ventilées comme suit: Affaires indiennes et Nord canadien, quelque 72,2 p. 100; Santé et Bien–être social Canada, 14,9 p. 100; la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 5,1 p. 100; Emploi et Immigration Canada, 3,7 p. 100; Industrie, Sciences et Technologie, 1,3 p. 100; Secrétariat d'État, 0,8 p. 100.

Comme vous pouvez le voir, beaucoup de ministères fédéraux contribuent à améliorer la situation des autochtones, ce qui témoigne à la fois de la diversité des programmes fédéraux pour les autochtones et de l'existence, à l'échelle de l'administration fédérale, de multiples programmes coopératifs dont bénéficient les collectivités autochtones.

Qu'il suffise de mentionner que la qualité des soins de santé offerts aux Indiens s'est beaucoup améliorée. Entre 1976 et 2001, il est prévu que l'espérance de vie des Indiens inscrits aura augmenté d'une dizaine d'années. Santé et Bien–être social Canada consacre chaque année plus de 735 millions de dollars à des programmes et services qui favorisent la réalisation de cet objectif, et les Premières nations gèrent elles–mêmes 25 p. 100 de ce budget.

En 1992–1993, dans le cadre d'un programme fédéral de 136 millions de dollars de lutte contre la violence familiale, une somme de 36 millions de dollars a été versée directement à des collectivités indiennes afin qu'elles prennent des mesures contre la violence familiale dans les réserves. De cette somme, 22 millions de dollars provenaient du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et 14 millions, de Santé et Bien–être social Canada.

Ainsi, la contribution des Affaires indiennes et du Nord Canada est passée de 4 millions de dollars, en 1988, à 22 millions de dollars, en 1992, soit une augmentation de 500 p. 100. Une somme supplémentaire de 160 millions de dollars sera versée dans le cadre du programme Grandir ensemble pour promouvoir la santé communau-

taire et le bien-être des familles dans les collectivités autochtones.

De plus, l'engagement du gouvernement fédéral envers l'ensemble des Canadiens pour ce qui touche l'environnement, et l'amélioration de sa qualité, a été confirmé dans le Plan vert que le Cabinet a approuvé en 1991. Le Plan vert présentait deux programmes particulièrement importants pour les autochtones: la stratégie de l'environnement arctique, administrée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'initiative Santé et eau potable des Indiens, administrée conjointement par le MAINC et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

La stratégie de l'environnement arctique, un investissement de 92 millions de dollars, ne s'adresse pas seulement aux autochtones. Cependant, comme elle a pour but d'assainir l'environnement au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où les autochtones constituent une forte proportion de la population, elle présente un grand intérêt pour eux. Pendant les délibérations du comité chargé du Plan vert, j'ai eu la chance d'assister aux audiences qui se sont tenues à Yellowknife, à Whitehorse et à Iqaluit. J'ai pu en discuter avec des Inuit et des Indiens. Je connais l'importance de la nature pour les Inuit et les Indiens dans cette région du pays.

L'initiative Santé et eau potable des Indiens a été amorcée, en mars 1991, dans le cadre du Plan vert et des programmes pour les autochtones.

• (1735)

La part de ce programme qui est assumée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien représente 250 millions de dollars. Cette somme est consacrée à l'amélioration de l'eau et des réseaux d'égouts dans les réserves. Les 25 millions de dollars fournis par Santé et Bien-être social Canada servent à l'amélioration de la qualité de l'eau potable.

Quelque 125 localités ont été jugées prioritaires et profitent déjà de ce programme. La plupart d'entre elles assurent elles-mêmes la gestion des fonds et des projets, comme prévu.

Quant à la disponibilité des logements convenables pour les autochtones, notre gouvernement a à coeur de combler l'écart entre l'offre et la demande croissante. Pour la réalisation de cet engagement, on prévoit confier de plus en plus la conception et la gestion du programme aux Indiens.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Société canadienne d'hypothèque et de logement travaillent ensemble à l'élaboration d'une nouvelle politique du logement qui comblera le besoin.

Pour l'heure, le programme de logement du MAINC et le programme de logement dans les réserves de la SCHL ont été soustraits aux dernières mesures gouvernementales de réduction du déficit courant.

En 1993-1994, le MAINC à lui seul consacrera 137,8 millions de dollars à la construction de 3 300 maisons et à la rénovation de 3 200 logements.

Pour sa part, la SCHL continuera de construire les logements déjà prévus dans les réserves et près de 25 p. 100 du budget de son Programme de logement social, soit 41 millions de dollars en 1993-1994, sera consacré aux autochtones vivant à l'extérieur des réserves.

La Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, la SCDEA, mentionnée plus tôt, a été lancée en 1989 pour aider les autochtones à gérer des entreprises commerciales, des organismes à vocation économique et des programmes de formation et de perfectionnement.

Trois ministères du gouvernement participent au programme quinquennal: Emploi et Immigration, Affaires indiennes et du Nord et Industrie, Sciences et Technologie. La SCDEA, qui repose sur la coopération entre les peuples autochtones, les gouvernements et les entreprises privées, fait beaucoup pour aider les Premières nations à assurer leur avenir économique et à accroître leurs chances de succès.

Cette stratégie est un programme qui canalise l'aide du gouvernement fédéral vers les entreprises autochtones naissantes ou en pleine croissance, qu'il s'agisse de stations-service, de motels, d'épiceries, de sociétés aériennes ou d'autres entreprises.

Depuis le lancement de la SCDEA, les collectivités autochtones réussissent beaucoup mieux à lancer et à gérer leurs propres projets de développement. Il y a actuellement plus de 10 000 entreprises indiennes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Cela montre bien l'esprit d'entreprise qui anime les autochtones et leur volonté de participer à l'économie dans son ensemble.

En 1991, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a approuvé l'octroi de 22 prêts directs d'une valeur de 1,2 million de dollars à des entreprises autochtones, indiennes et inuit, 46 garanties d'emprunt d'une valeur de 3,2 millions de dollars, quatre contrats de

fournitures de services et la vente d'un portefeuille de prêts d'une valeur totale de 723 000 $.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, principal responsable du financement des entreprises autochtones, a fourni 72 millions de dollars.

Les possibilités de formation dans le cadre de la SCDEA sont intéressantes non seulement pour les autochtones, mais aussi pour tous les Canadiens.

Selon les prévisions démographiques, au cours des prochaines décennies, le Canada connaîtra une grave pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Avec une population plus jeune que celle des non-autochtones et avec les possibilités accrues de formation et d'éducation qui s'offrent à eux, les autochtones peuvent désormais jouer un rôle plus important dans l'économie du Canada.

Le programme des Chemins de la réussite, volet autochtone du programme de Planification de l'emploi, fait partie de ces possibilités. Ce programme fournit 200 millions de dollars par année aux initiatives de formation et d'emploi à l'intention des autochtones. Dans le cadre de ce programme, des commissions de gestion autochtones décident, aux niveaux national, régional et local, de leurs priorités en matière de formation et de la meilleure façon d'utiliser les ressources disponibles pour répondre aux besoins des leurs en ce qui concerne le marché du travail.

Les fonds alloués au programme des Chemins de la réussite font partie des 347 millions de dollars que ce gouvernement consacrera au développement économique des autochtones en 1993-1994. Même si ça représente une réduction de 7 p. 100 par rapport aux niveaux de 1992-1993, il n'en reste pas moins que c'est un investissement important dans l'avenir des autochtones au sein de leurs collectivités.

Par ailleurs, en prévision du règlement futur des revendications territoriales, bon nombre de peuples des Premières nations étudient sérieusement la possibilité de créer des entreprises conjointes et de se lancer notamment dans le domaine de l'exploitation minière, pétrolière et gazière et dans celui du tourisme.

• (1740)

Outre qu'ils ont accès à des programmes qui leur sont expressément destinés, les Canadiens autochtones peuvent également participer à des programmes fédéraux destinés aux autres Canadiens. La sécurité de la vieillesse et l'assurance-chômage en sont des exemples.

De plus, la Loi sur les Indiens exonère d'impôt les biens d'un Indien, y compris ses sources de revenu situées dans la réserve. Cette exonération s'applique également à la taxe sur les produits et services lorsque les achats sont effectués dans la réserve et dans certains autres cas.

Malgré les acquis considérables des autochtones, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leurs conditions socio-économiques. Le gouvernement fédéral reconnaît que, en général, les autochtones comptent toujours parmi les Canadiens les plus défavorisés. Son engagement à les aider à surmonter cette disparité demeure indéfectible.

Je sais que nous tous, ici aujourd'hui, partageons le même objectif: une autosuffisance saine et satisfaisante pour les autochtones.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la ministre. Je sais qu'elle a été chargée des Affaires indiennes de notre pays pendant deux ou trois ans. Je sais qu'elle est allée dans de nombreuses réserves d'un bout à l'autre du pays et que, par conséquent, ce n'est pas un sujet nouveau pour elle.

Je n'ai pas pu m'empêcher de m'étonner alors que je l'écoutais et que j'essayais de faire le lien entre les pourcentages et ce qui se passait réellement dans les réserves. C'est ce qui me gêne vraiment dans le débat d'aujourd'hui.

J'ai oublié qui a dit qu'il vaut mieux voir une chose une fois que faire mille lectures à son sujet. Au cours des trois ou quatre dernières années, j'ai eu la possibilité de visiter quelques réserves, certainement moins que la ministre. Je suis allé à Iqaluit, à Whapmagoostui, à la baie James, à Oka et à d'autres endroits dans tout le pays, comme le lac Barrière. Ce qui se passe dans ces endroits n'est pas satisfaisant.

Je pense à Whapmagoostui au nord du Québec où il y a l'armature d'un stade et où les poutres sont installées depuis trois ans, mais la patinoire n'a pas été terminée. Quand on voit qu'il y a une petite salle communautaire pour que les enfants jouent, mais qu'il n'y a pas d'autre installation pour qu'ils s'exercent, pour qu'ils fassent du patinage artistique ou du hockey ou pour qu'ils participent à d'autres activités communautaires, il faut se demander ce qui ne va pas.

Il ne s'agit pas ici de sommes importantes. Il y a bien des choses, je pense, qui pourraient être réalisées et qui ne coûteraient pas beaucoup d'argent aux contribuables canadiens. Un certain nombre d'entre elles amélioreraient d'une manière ou d'une autre la qualité de vie de ces localités. Pour une raison ou pour une autre, nous ne réalisons pas certains de ces projets.

De temps en temps je regarde à la télévision l'émission *Vision mondiale* où on voit des gens des pays défavorisés. Il y a de la souffrance, un manque d'équipement, d'eau, d'égouts et d'écoles. On nous montre tous ces endroits du

monde entier, mais la réalité est que nous avons des conditions dans notre pays qui sont aussi mauvaises que celles qu'on voit à l'émission *Vision mondiale*.

• (1745)

Je ne suis pas d'accord avec le NPD pour dire que les ministériels se fichent du sort des autochtones de notre pays. Je ne le crois pas. Je ne peux pas le croire. Je pense néanmoins qu'il existe un problème pour réaliser des choses très simples qui pourraient être faites pour améliorer la qualité de vie des autochtones.

La ministre a une vaste expérience de travail auprès des peuples autochtones, ayant visité des réserves. Oublions les statistiques et tous les chiffres pendant une seconde. De son point de vue personnel, ne pense-t-elle pas qu'avec une quantité minimale des recettes fiscales il y a bien des petites choses que nous pourrions faire pour vraiment améliorer la qualité de vie dans nos réserves? D'une manière ou d'une autre, c'est la bureaucratie qui semble nous gêner et ralentir la réalisation de ces projets.

Mme Martin: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Il est vrai que pendant les 14 mois que j'ai passés aux Affaires indiennes et du Nord canadienne, j'ai beaucoup voyagé d'un océan à l'autre et j'ai visité de nombreuses réserves.

Oui, j'ai vu les situations que le député décrit, mais j'ai aussi vu les progrès et le dévouement de nos autochtones.

À Tionaga, près de Belleville, le groupe à constitué une société qui nolise des avions. Celle-ci a commencé avec un appareil et, deux ans plus tard, elle en a neuf, achetés avec ses propres fonds. Elle assure un très bon service.

La réserve des Six-Nations, près de chez moi, a un très beau foyer tout neuf pour personnes âgées, qui permet aux autochtones âgés de rester sur la réserve et de recevoir de bons soins.

Il y a des réserves en Colombie-Britannique et dans les provinces atlantiques où l'on peut voir ce type de progrès et de développement, mais il y en a d'autres qui ont besoin d'aide.

Là où il y a un besoin d'aide, nous avons essayé de nous débarrasser du problème de la bureaucratie en remettant la responsabilité aux autochtones eux-mêmes, de sorte qu'ils puissent fixer leurs propres priorités et financer ce qui leur importe le plus. Ce n'est pas nécessairement une nouvelle patinoire, ce sont peut-être des logements. Une autre réserve préférera peut-être la patinoire, pour que ses jeunes puissent jouer au hockey.

Je pense que ce que l'on peut faire de mieux pour aider nos autochtones, c'est de leur confier la responsabilité et les fonds nécessaires et les laisser prendre leurs propres décisions. Ce n'est pas à nous de prendre les décisions à la suite de débats ici à la Chambre des communes, ni aux fonctionnaires du MAINC; les autochtones doivent prendre leurs propres décisions et planifier leur propre avenir.

Voilà pourquoi l'éducation est un élément capital et voilà pourquoi je suis si heureuse de constater la progression de la formation postsecondaire. Ces jeunes autochtones qui quittent les réserves vont fréquenter des institutions d'enseignement postsecondaire et reviennent ensuite mettre leurs connaissances au profit du développement et de la croissance de leurs jeunes frères et soeurs qui sont demeurés dans les réserves.

Voilà à mon avis quelle devrait être la cible de nos efforts. Nous devons permettre aux autochtones de ce pays de prendre leurs propres décisions, de mener leurs propres vies. On devrait leur accorder le financement nécessaire, mais leur laisser la possibilité de dépenser ces fonds comme ils l'entendent.

C'est seulement en prenant leurs propres décisions, leurs propres engagements qu'ils pourront faire bouger les choses, qu'ils pourront avoir ce qu'ils veulent dans leurs réserves afin d'améliorer leur propre mode de vie. Je crois que c'est ainsi que nous devons agir et qu'il est excellent d'avoir confié le contrôle de 77 p. 100 des dépenses aux autochtones; il aurait dû en être ainsi depuis longtemps. À mon avis, c'est là un pas dans la bonne direction et nous devrions continuer.

• (1750)

Je suis très fière des réalisations de bon nombre de nos communautés autochtones d'un bout à l'autre du pays, du travail accompli en vertu de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, des entreprises, mises sur pied par des autochtones, de l'emploi créé pour les leurs; tout cela témoigne de leurs ambitions et montre à quel point ils peuvent avoir un impact sur la vie de leur propre peuple. À mon avis, c'est ce qui importe dans tout cela.

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne reste que 30 secondes. Le député de Comox—Alberni. Trente secondes.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, 30 secondes, ce n'est pas beaucoup. La ministre a décrit toute une série de programmes et le financement de ces programmes et pourtant, beaucoup de problèmes—suicide justement, pauvreté des autochtones, soins de santé insuffisants—subsistent.

La ministre croit-elle que l'on consacre suffisamment d'argent au règlement de ces problèmes mais qu'il s'en perd beaucoup dans les méandres de la bureaucratie ou croit-elle que davantage de ressources sont nécessaires?

Elle a passé le budget et les programmes au peigne fin, mais elle a quand même reconnu qu'il y a des problèmes. Ces programmes sont-ils suffisamment financés compte tenu des problèmes que nous avons à l'heure actuelle ou davantage de ressources sont-elles nécessaires et, dans ce cas, d'où viendront ces ressources?

Mme Martin: En dépit des compressions budgétaires que doit s'imposer le gouvernement fédéral compte tenu du niveau actuel de notre déficit et de notre dette, les budgets du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministères qui travaillent auprès des autochtones n'ont pas été réduits comme ceux de tous les autres ministères pour la bonne et simple raison qu'il nous faut de l'argent pour effectuer des changements.

L'argent est là. Il est employé et je crois que plus les autochtones décideront de la façon de dépenser cet argent, plus la situation va s'améliorer.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ai moi aussi écouté attentivement la ministre et je suis d'accord avec ma collègue de Toronto, il ne s'agit pas de faire porter le blâme à un côté de la Chambre. Il se trouve que son parti forme actuellement le gouvernement, mais en tant que législateurs, nous partageons tous la responsabilité de ce qui se passe.

Deux choses en particulier qu'a dites la ministre me paraissent être de première importance. L'une concerne l'éducation et l'autre, l'autonomie politique. Ses propos sont très sensés. Ce sont les aspects sur lesquels il faut insister. Ce qui est regrettable, d'après ce que je crois savoir, c'est que non seulement les fonds destinés à l'enseignement postsecondaire ont été retenus, mais les fonds réservés aux programmes autochtones dans le domaine de la communication et de la radiodiffusion ont été réduits, sinon complètement supprimés.

Comment les autochtones peuvent-ils, dans ces conditions, gérer leur avenir? Comment les gens peuvent-ils se consulter au sujet des choses qu'il convient de faire s'ils ne peuvent pas communiquer entre eux? Les ressources des réseaux autochtones de radio et de télévision qui diffusent en inuktitut ont été tellement réduites que ces services ne sont plus efficaces. Il est pourtant essentiel pour des peuples qui veulent parler de leur avenir de pouvoir le faire dans leur langue.

Dans le Nord, nous sommes inondés de signaux en provenance du Sud. Nous sommes inondés de comédies de situation produites aux États-Unis. Il faut revoir le financement de l'éducation postsecondaire et s'attaquer au problème de la diminution des ressources des réseaux de télédiffusion autochtones.

Monsieur le Président, j'ai une bonne idée, que je pourrais peut-être soumettre immédiatement à la ministre. On parle d'autonomie politique, et j'estime que c'est un outil essentiel pour permettre aux autochtones de faire des progrès. J'ai écouté ce qu'a dit la ministre au sujet de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, et notamment au sujet de certains groupes autochtones au Canada qui réalisent des progrès, développent leur secteur privé, améliorent leurs compétences et créent des entreprises. C'est effectivement ce qui se produit dans certains cas.

Ma collègue a parlé de la Baie James. Les Indiens de cette région sont un bon exemple de ce que je veux dire. Les cas de consommation abusive d'alcool et de violence familiale sont certainement des symptômes de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les autochtones. Il est essentiel que ces derniers puissent prendre en main leur existence et devenir indépendants. L'autonomie politique est essentielle à la solution de ce problème.

• (1755)

Dans tout le pays, il reste encore 600 revendications territoriales à régler. Quand et comment le seront-elles? Telle est la question. Elles n'ont toujours pas abouti. Il existe bien une commission des revendications territoriales indiennes mais elle n'a pas le pouvoir de faire avancer les revendications; elle se contente de faire des recommandations au gouvernement et de jouer le rôle de médiateur. De toute évidence, il devient urgent de régler rapidement les revendications territoriales.

Quelle est la position du gouvernement à cet égard? Nous venons d'en avoir un aperçu pendant le débat qui a eu lieu cette semaine sur les hélicoptères. Ce pays est prêt à consacrer 6 milliards de dollars à l'achat de nouveaux hélicoptères. On peut être d'avis que c'est une

dépense nécessaire ou de l'avis contraire. Mon propos n'est pas de trancher. Toutefois, de ce côté, nous pensons qu'elle ne l'est pas. Le gouvernement, lui, est convaincu de l'inverse.

Gouverner, c'est choisir. Si on décide que les hélicoptères ont priorité sur le règlement des revendications territoriales, nos priorités sont-elles dans le bon ordre? Il est certain que nous avons des responsabilités envers les forces armées, mais nous en avons aussi à l'égard des autochtones. Ils devraient venir en premier. Si nous considérons les maigres ressources dont dispose le gouvernement pour faire ce qu'il y a à faire dans ce pays, le règlement des revendications territoriales des autochtones doit venir en tête de liste, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Je voudrais revenir sur la question des symptômes puisqu'une communauté de ma circonscription a récemment défrayé la chronique. Il s'agit de Davis Inlet. J'aimerais rendre publics certains chiffres concernant cette communauté maintenant que les caméras ont quitté Davis Inlet pour se fixer sur d'autres points chauds du pays et du globe. Nous avons été un instant dans le champ des caméras et ce fut une bonne chose. Mais les caméras se sont maintenant retirées.

Je tiens à rappeler à la Chambre et aux Canadiens que Davis Inlet existe toujours. Davis Inlet compte 465 habitants dont 297 jeunes. Sur les 297 jeunes, 42 sont des renifleurs habituels. Sur ces 42, 14 sont des renifleurs chroniques dont certains ont peut-être subi des dommages permanents. Sur les 168 adultes, plus de 100 abusent de l'alcool. Sur cette centaine, 31 sont des alcooliques chroniques.

Je sais que le député d'en face fait de son mieux pour corriger cette situation. Je sais qu'il se fait le porte-parole du gouvernement du Canada dans le cadre de la consultation auprès du gouvernement de Terre-Neuve en vue de trouver des solutions appropriées. Je sais qu'il y a en ce moment des discussions à ce sujet entre les deux gouvernements. En dernière analyse, c'est à cette communauté de prendre la décision qui lui convient, de prendre sa situation en main et de bâtir son avenir. L'élan qui apportera la prospérité et le bien-être à cette communauté doit venir d'elle. J'espère que ce sera le cas.

Je sais que le processus pour y parvenir est en place. Mais je tenais à citer certaines statistiques qu'on a peut-être oubliées parce que nous ne sommes plus dans l'objectif des caméras.

Ces données sont symptomatiques. Je ne sais plus où j'en suis dans mon temps de parole et je voudrais laisser suffisamment de temps à mon collègue du Nord qui a le mérite d'avoir mis cette résolution de l'avant. Je le répète, ces symptômes illustrent bien qu'il y a un sérieux problème au Canada. Le règlement des dossiers de la santé et de l'éducation urge. Il nous faut obtenir les fonds nécessaires et trouver un mécanisme pour accélérer le règlement des revendications territoriales. À cet égard, l'autonomie est un élément clé et une priorité. Une solution s'impose.

Nous devons faire figurer cette question en tête de liste de notre programme. Nous ne pouvons pas remettre cela à plus tard. C'est un problème qui nous incombe en tant que gens responsables, des deux côtés de la Chambre, et nous devons ainsi montrer aux premières nations que nous sommes prêts à passer immédiatement à l'action.

Je tiens à féliciter de nouveau mon collègue de Nunatsiaq d'avoir présenté cette motion et d'avoir signalé cette question à l'attention de la Chambre et de la population canadienne. J'espère que, grâce au débat d'aujourd'hui, des progrès pourront être enregistrés. Et ce, non seulement à Davis Inlet, à Sheshatsheits dans ma circonscription, non seulement à Nain, Makkovik, Hopedale, Rigolet et sur toute la côte du Labrador où nous sommes confrontés à de graves problèmes qui doivent être résolus de toute urgence, mais également un peu partout au Canada.

• (1800)

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier mon collègue de ses observations qui montrent bien qu'il est sensible à la question.

Une des choses que j'essaie d'examiner et d'expliquer en détail le plus souvent possible à mes collègues qui ne représentent pas des collectivités autochtones, c'est qu'il est nécessaire d'être beaucoup plus sensible à une culture différente de la nôtre et d'essayer de se mettre à la place des autochtones.

Ce qui m'a notamment intéressé dans le débat d'aujourd'hui—et je voudrais demander au député de me dire ce qu'il en pense peut-être—c'est que le ministre qui est intervenu avant lui a déclaré que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien permet de plus en plus, depuis quelques années, aux premières nations de s'administrer elles-mêmes, puisqu'il leur aurait cédé près de 70 p. 100 des responsabilités pertinentes, sauf erreur.

Ce qui m'inquiète c'est que le ministre laisse entendre que les premières nations ont maintenant le pouvoir de prendre le type de décisions leur permettant d'améliorer leur sort au niveau de la base, au niveau de la collectivité.

Ce que je crains, c'est qu'en fait, en formulant des affirmations de ce genre, on induise la population en erreur.

En fait, on demande aux Premières nations d'administrer des programmes ministériels, élaborés aux termes de la Loi sur les Indiens et établis par des gens qui ne sont pas des autochtones. Si l'on veut pousser les choses un peu plus loin, cela m'amène à dire que les chefs et les conseils de bande ont probablement moins de pouvoirs qu'un maire ou un conseiller municipal.

Le député pourrait-il me préciser, ainsi qu'aux Canadiens, en utilisant peut-être l'exemple de Davis Inlet ou d'une autre des collectivités situées dans sa circonscription, la portée des pouvoirs que les intéressés ont pour ce qui est d'améliorer leur sort, de relancer la collectivité qu'ils veulent si désespérément améliorer et d'assurer aux jeunes le type d'avenir auquel ils s'attendent?

Je pense que c'est, en fait, le fond de ce débat. Il ne repose pas sur les chiffres dont le ministre d'en face nous fait part en affirmant que le gouvernement essaie de consacrer davantage d'argent à la question. Je pense que dans le cadre de ce débat, nous devrions nous pencher sur la responsabilité et la capacité des autochtones d'influencer vraiment leur propre vie.

M. Rompkey: Monsieur le Président, je veux simplement faire une observation à ce sujet. Je crois que le député vient de dire une vérité fondamentale. Si je comprends bien, il a parlé de pouvoir, ce qui suppose des ressources et peut-être pas tellement des ressources, ou certes pas seulement des ressources, mais du pouvoir. La politique est une affaire de pouvoir.

Bien sûr, en vertu du régime fédéral qui est en place, le pouvoir est réparti entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Or, chacun se plaint de ne pas en avoir assez.

Comme le dit le député, les collectivités de ma région ont beaucoup moins d'autonomie qu'une municipalité. Par exemple, elles ne contrôlent pas leurs propres écoles. Aucun autochtone n'est chargé des soins de santé dans les collectivités dont je parle.

Il faut bien distinguer les collectivités des Inuit de celles des Innu. Naturellement, les députés savent que les Innu sont des Indiens alors que ce n'est pas le cas des Inuit. Je dois faire la distinction entre ces deux types de collectivités.

Dans les collectivités indiennes de ma circonscription, il y a une absence évidente de contrôle local sur les institutions et sur ce qu'on pourrait appeler la structure municipale. Il reste beaucoup à faire pour créer cette structure, mais c'est l'objectif que nous devons poursuivre. Je pense que nous devons laisser les gens diriger leur propre vie. Ce n'est pas facile, mais il faut le faire. C'est fondamental.

Peu importe qui on est, quand on ne peut diriger sa propre vie, on manque de respect envers soi, on ne sait dans quelle direction aller et on n'a plus d'identité.

• (1805)

Le problème consiste à déterminer comment on peut redonner une identité à un peuple? Il faut le laisser à nouveau contrôler sa destinée. Cela revient à dire: Que nous soyons d'Ottawa, de St. John's ou d'ailleurs, nous ne vous disons pas quoi faire, c'est à vous de décider. Les habitants de Moosonee, de Moose Factory, de Winnipeg, de Trois-Rivières ou d'ailleurs au Canada sont responsables de la destinée de leur collectivité. Il en va de même pour les gens de Davis Inlet et de Sheshatsheits et d'autres collectivités; ils ont droit à leur autonomie.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en Inuktitut.*]

[*Traduction*]

Nous avons proposé cette motion aujourd'hui afin d'attirer l'attention sur les nombreux besoins insatisfaits et les aspirations des peuples autochtones au Canada.

Les Nations Unies ont proclamé 1993 l'Année internationale pour les peuples autochtones. C'est un moment on ne peut plus opportun pour la Chambre d'examiner ce qu'a fait le gouvernement pour régler les problèmes qui intéressent les peuples autochtones d'un bout à l'autre du pays.

Dans beaucoup de cas, il n'a rien fait pour régler les problèmes fondamentaux des familles et des enfants autochtones. Quand il a pris des mesures, ça a été sans planifier, de façon sporadique et à titre spécial.

Il est important que la Chambre et les Canadiens sachent que derrière toutes ces belles statistiques, derrière tous ces beaux discours du gouvernement se cachent dans tout le pays des peuples et des collectivités autochtones réduits à une situation vraiment désespérée.

Comme l'a fait remarquer le député qui a pris la parole avant moi, la tragédie qui s'est produite dernièrement à Davis Inlet a choqué les Canadiens et beaucoup d'autres gens dans le monde. Face à l'insistance des médias et à

l'indignation des Canadiens, le gouvernement a été obligé de prendre des mesures. Mais cette première réaction du gouvernement ne suffit pas. Il reste encore beaucoup à faire et il est plus important que jamais, à présent que cette question ne fait plus autant l'objet de l'attention des médias, que tous autant que nous sommes veillions à ce que le gouvernement s'attaque à ce problème de façon juste et équitable.

J'aimerais aujourd'hui attirer l'attention sur les nombreuses autres collectivités autochtones au Canada qui sont pareillement désespérées. Nombre de ces collectivités se trouvent éloignées des centres politiques et des médias. Des nouvelles nous parviennent de temps à autre par les journaux ou la télévision, mais pas de façon régulière. Je suis sûr que le gouvernement ferait beaucoup plus si les Canadiens étaient mieux au courant des problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones.

Quelle aurait été la réaction, si dans les années 50, les médias avaient vraiment prêté attention aux familles Inuit qui habitaient des collectivités situées dans le nord du Québec qu'on est allé réinstaller dans les régions isolées de Grise Fiord et de Resolute dans les Territoires du Nord-Ouest? Quelle aurait été cette réaction si les Canadiens avaient été informés chaque jour par les journaux des souffrances et des difficultés auxquelles ces populations faisaient face?

Sans l'attention des médias, il ne nous reste que les témoignages directs des survivants et de leurs descendants. Malheureusement, leurs témoignages ne suffisent pas au gouvernement. Ces dernières années, les exilés de l'Arctique, comme ils se baptisent eux-mêmes, ont documenté les circonstances et les conséquences de cette réinstallation et ont essayé d'obtenir que le gouvernement leur présente officiellement des excuses et qu'il les indemnisent des souffrances qu'ils ont endurées. Après avoir entendu le témoignage, le Comité permanent des affaires autochtones a demandé au gouvernement à deux reprises depuis 1990 de répondre favorablement à ces demandes, mais il a essuyé un refus.

La Commission royale sur les peuples autochtones fait une enquête spéciale sur cette question. M. Zebedee Nungak, porte-parole des exilés, a résumé l'attitude du gouvernement en ces termes:

> Il a condamné les exilés à un deuxième exil. Le premier exil a été le déplacement proprement dit et le deuxième a été l'entêtement du gouvernement à faire la sourde oreille aux revendications et aux allégations de ces gens.

Les déplacements, la perte du territoire d'attache, la disparition des activités économiques traditionnelles, l'effritement du patrimoine linguistique et culturel et la perte de contrôle ont été à l'origine de terribles tensions dans les collectivités autochtones. Dans les localités les plus éloignées, ces tensions sont plus récentes, mais, récentes ou non, les conséquences sont identiques. L'invasion répétée et constante de cultures non autochtones, de valeurs différentes et de pouvoirs publics a eu et continue d'avoir chez les peuples autochtones des effets catastrophiques. Le gouvernement, une fois de plus, n'a pas su prendre conscience de ces tensions ni de sa responsabilité comme l'une des sources de ces tensions.

Par leurs activités, les groupes voués à la défense des animaux ont détruit l'économie fondée sur l'exploitation du phoque dans l'est de l'Arctique et, à moins que le gouvernement n'intervienne promptement, le Canada perdra ses marchés européens de la fourrure d'animaux sauvages et beaucoup d'autochtones qui vivent du piégeage perdront leurs moyens de subsistance. Le gouvernement sait que, d'ici 1995, le Canada doit se conformer à des normes internationales sur le piégeage sans cruauté s'il veut conserver ses marchés européens. Pourtant, le Cabinet fédéral a refusé, en juin dernier, de débloquer de nouveaux crédits pour poursuivre son programme d'implantation des nouvelles normes dans le piégeage. Les trappeurs autochtones ont déjà du mal à faire vivre leur famille, et le gouvernement ne fait que leur compliquer la vie.

• (1810)

Dans tout le pays, le taux de chômage chez les autochtones demeure inacceptable, car il atteint souvent les 70, 80 ou 90 p. 100 dans les localités très éloignées. Le revenu par habitant est bien plus bas chez les autochtones que chez les autres Canadiens.

Des spécialistes de la santé ont dit que la situation des autochtones, en matière de santé, rappelait le tiers monde. Les taux de morts violentes et de suicide sont beaucoup plus élevés dans la population autochtone que dans le reste de la société canadienne. La situation du logement est bien en deça des normes canadiennes. Mais les progrès, dans ces domaines et dans bien d'autres, sont lents, pour peu qu'il y en ait.

Les études ont confirmé les unes après les autres que les logements des autochtones étaient inadéquats, insalubres et surpeuplés et que les retards, en matière d'habitation, prennent les proportions d'une crise, mais le gouvernement n'a rien fait. Il a réduit les budgets du logement. La dernière fois que de nouveaux fonds ont été débloqués pour tenter de rattraper le retard, c'était en 1983, il y a dix ans, sous un gouvernement libéral.

L'inaction du gouvernement n'a fait qu'aggraver les problèmes du logement des autochtones et des habitants du Nord. Même s'il manque 3 600 logements dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral a réduit le financement des programmes à frais partagés de logements sociaux. Sachant pertinemment qu'on ne construit pas suffisamment d'habitations actuellement pour répondre aux besoins créés par l'accroissement de la

population dans le Nord, le gouvernement a quand même réduit le financement.

La crise persiste, la pénurie s'aggrave et les problèmes augmentent.

En ne répondant pas aux besoins des habitants du Nord en matière de logement, le gouvernement ne leur assure pas des chances égales à celles dont bénéficient les autres Canadiens. Il n'a pas tenu compte des conséquences de la pénurie de logements accessibles, convenables et abordables sur tous les aspects de la vie.

Les projets d'études postsecondaires sont remis à plus tard ou simplement abandonnés en raison de la pénurie de logements. Quelqu'un qui a une maison risque de la perdre s'il quitte la localité pour aller au collège ou à l'université. Elle sera simplement offerte à une des personnes inscrites sur la liste d'attente. Les gens sont entassés dans les habitations et cela crée beaucoup de stress, ce qui est une des causes de la violence familiale et d'autres problèmes sociaux. Il y a des sans-abri dans l'Arctique. Il y a des familles qui vivent dans des taudis à Iqaluit et à Frobisher Bay et le gouvernement a fermé les yeux sur leur situation.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a refusé de verser plus de fonds pour le logement dans les Territoires du Nord-Ouest. À propos du logement et de la violence familiale, on a besoin de plus de centres d'accueil et de services dans le Nord pour aider les auteurs d'actes de violence, les victimes et leurs familles. On a également besoin d'un nombre accru de places en garderie. Le gouvernement a promis un programme de garde d'enfants qui ne s'est jamais matérialisé. Par conséquent, on n'a pas les ressources nécessaires pour répondre aux besoins en matière de garde d'enfants dans le Nord. Environ 2 300 enfants dans les Territoires du Nord-Ouest ont besoin de services de garde, mais il n'y a que 700 places disponibles dans des garderies accréditées.

Les conditions de logement ont également un effet sur la santé. La tuberculose est encore un problème dans les Territoires du Nord-Ouest. La méningite y est également plus fréquente que dans n'importe quelle autre région du Canada. Le taux de mortalité infantile chez les Dénés et chez les Inuit des Territoires du Nord-Ouest est encore deux fois plus élevé que le taux canadien, et l'écart entre les taux de mortalité infantile des autochtones et des non-autochtones s'accroît.

De 1984 à 1989, plus de 30 p. 100 de tous les décès dans les Territoires du Nord-Ouest résultaient de blessures et d'actes de violence. Le taux de suicide dans les T.N.-O. est plus de deux fois supérieur au taux canadien. Dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans, ce taux y est plus de cinq fois supérieur au taux canadien.

Il y a quelque chose de vraiment tragique. Pourquoi tant de jeunes autochtones se suicident-ils? Ils semblent n'avoir aucun espoir ni aucune chance d'améliorer leur vie. Ils n'ont pas d'emploi. Le taux de chômage chez les autochtones ne s'améliore pas. Le chômage chez les autochtones ne diminue pas, il empire. Une crise du chômage menace la jeunesse du Nord, et pourtant le gouvernement n'a absolument rien fait et ne fait absolument rien.

De 1986 à 2016, la population âgée de 15 à 64 ans augmentera de 137 p. 100 dans l'Arctique central et oriental, le Nunavut. Le taux actuel de création d'emplois n'est guère suffisant pour absorber la croissance de la population. Si l'on exclut les possibilités d'emploi que fera naître la création du gouvernement du Nunavut, au taux actuel de création d'emplois, les autochtones seront moins nombreux à avoir un emploi en 2016 qu'en 1986.

Si on n'accorde pas une attention marquée à ce problème et au besoin d'investir bien davantage en éducation et en formation, il y aura de plus en plus de chômeurs chez les autochtones du Nunavut.

• (1815)

La plus grande lacune du gouvernement actuel aura peut-être été son manque de vision, son incapacité à considérer le problème dans son ensemble, son refus d'écouter les solutions proposées par les autochtones eux-mêmes.

Tous les problèmes que j'ai abordés sont interreliés. Les autochtones veulent qu'on s'attaque d'urgence à ces problèmes et de façon globale. Ils veulent qu'on élabore des stratégies de prévention à long terme qui reflètent leurs priorités et leurs objectifs. Trop souvent, cependant, le gouvernement n'a offert que des réactions à court terme, si tant est qu'il réponde.

Les autochtones canadiens ont beaucoup contribué à l'édification du pays et ils ont bien davantage à offrir. Tandis que plusieurs d'entre eux réussissaient à vaincre les obstacles auxquels ils étaient confrontés, d'autres, en trop grand nombre, échouaient. On ne peut laisser continuer cet épouvantable gaspillage d'énergie et de talent.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de ses observations.

Évidemment, comme il est lui-même autochtone, il a une compréhension beaucoup plus complète de la situation que n'importe lequel d'entre nous. À mon avis, nous avons désespérément besoin de quelqu'un qui peut nous renseigner de première main.

Je veux poser à mon collègue une question sur les inscriptions dans les établissements d'enseignement post-

secondaire. Certains ministres ont pris la parole aujourd'hui et celui des Affaires indiennes et du Nord participera au débat plus tard en soirée. Il pourrait probablement aider à clarifier cela lui aussi.

Le nombre d'autochtones inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé. En 1985–1986, on comptait 11 170 inscriptions, alors qu'en 1991–1992, on en comptait 21 442. Il est facile de constater que le nombre de jeunes autochtones qui veulent faire des études postsecondaires et qui sont inscrits à cette fin dans un établissement d'enseignement postsecondaire a presque doublé.

Voici ce que je veux demander à mon collègue. Les ministres d'en face continuent de dire que le financement de l'éducation postsecondaire pour les jeunes autochtones augmente et que la situation s'améliore vraiment.

À la suite du plafonnement d'il y a quelques années, nous avons constaté qu'entre 1990–1991 et 1991–1992, il n'y a eu que 142 nouvelles inscriptions par rapport à l'année précédente. Or, quand on examine les chiffres de 1985–1986 à 1991–1992 dont j'ai parlé tout à l'heure, on constate qu'il y a eu chaque année près de 2 000 nouvelles inscriptions d'étudiants autochtones dans des établissements d'enseignement postsecondaire.

En période de récession, bien des gens ont tendance à retourner aux études, parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi à cause de la conjoncture difficile. Ils retournent étudier pour parfaire leurs connaissances et leur formation. Or, par rapport à l'année précédente, il n'y a eu que 142 nouvelles inscriptions.

Ces chiffres m'intéressent, car ils donnent à penser que le plafonnement a eu des répercussions sur les jeunes et sur leur capacité de fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue du Nord. À son avis, y a-t-il des jeunes qui, à cause des compressions dans le secteur de l'éducation postsecondaire pour les autochtones, n'ont pu poursuivre leurs études et dont le nom figure sur une sorte de liste d'attente?

M. Anawak: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Tout d'abord, il faut que les jeunes veuillent fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. Nous devrions leur donner toutes les possibilités de le faire. Cependant, ils manquent parfois d'encouragement, car cela suppose qu'ils doivent déménager à un endroit où les services et l'environnement sont différents de ceux auxquels ils sont habitués.

Pour ce qui est de l'éducation postsecondaire dans le Nord, le taux d'inscription n'est malheureusement pas très élevé. La paperasserie à remplir pour faire des études postsecondaires est, en partie, à l'origine de cette situation. J'ai un neveu qui voulait faire des études postsecondaires, mais il a fini par y renoncer parce qu'il n'arrivait pas à remplir tous les documents requis.

• (1820)

Je me souviens que, lorsque le gouvernement a voulu plafonner le financement pour l'éducation postsecondaire, les Canadiens ont entendu l'appel à l'aide des autochtones d'un océan à l'autre. Le gouvernement a toutefois mis tellement de temps à agir que, comme vient de le mentionner le député, seul un certain nombre a fini par se prévaloir du programme. Les jeunes finissent par abandonner parce qu'ils n'ont pas les encouragements nécessaires. Ils ne croient pas en la capacité du gouvernement de résoudre les problèmes qui leur tiennent à coeur. À mon avis, il est temps que le gouvernement réalise qu'il a une obligation envers les autochtones du Canada et qu'il comprenne que ceux-ci n'assumeront de nouvelles responsabilités que lorsqu'ils auront accès à l'éducation postsecondaire dont ils ont besoin pour faire le genre de travail qu'ils souhaitent et pour se donner le genre de gouvernement qu'ils veulent.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je suis heureux de participer au débat sur la motion proposée par le député de Nunatsiaq. Je suis ravi que le député soit à la Chambre pour entendre mon avis sur cette question très importante.

Premièrement, à l'instar de tous les députés, je partage les inquiétudes qu'exprime le député au sujet de la situation que vivent de nombreux autochtones dans leur localité au Canada. Comme tous ceux qui regardent la télé ou lisent le journal s'en rendent compte, certaines localités autochtones vivent des événements très tristes et même tragiques. Par acquit de conscience, nous sentons tous l'obligation de faire l'impossible pour tenter d'améliorer leur sort.

Je voudrais maintenant m'éloigner de la motion qui condamne le gouvernement pour son abandon des familles et des enfants autochtones. Je crois sincèrement que, au cours des huit dernières années, et certainement au cours des trois dernières années, soit depuis que je suis ministre, notre gouvernement a fait plus que tout autre

gouvernement depuis la Confédération afin d'améliorer la situation des autochtones du Canada.

Si nous évaluons les progès d'après le niveau d'aide financière accordée aux Indiens inscrits et aux Inuit par le gouvernement, qui excède de nos jours 5 milliards de dollars par année, et si nous multiplions cette somme par le nombre d'années où le gouvernement a cherché à régler les problèmes à coup de subventions et de prestations d'aide sociale, force nous est d'admettre que les politiques et les programmes des gouvernements qui se sont succédés ont lamentablement échoué. Si nous voyons encore à la télé des scènes atroces, des enfants qui n'ont pas de lit, des autochtones qui vivent dans des conditions médiocres, des logements inadéquats, et qui ont des problèmes de santé, nous devons reconnaître l'échec des politiques appliquées depuis de nombreuses décennies.

Par conséquent, je voudrais parler aujourd'hui des succès obtenus ces dernières années, qui, dans l'ensemble ne seront reconnus à leur juste valeur que bien plus tard. Il est important d'admettre que les subventions et la reconnaissance des droits ne suffiront pas à régler ces problèmes sociaux fondamentaux.

Mettons les choses au clair.

• (1825)

Dans les collectivité des Premières nations du Canada, comparativement à celles d'il y a 20 ou 40 ans, toutes les données statistiques actuelles montrent que le niveau de scolarité est beaucoup plus élevé, que l'espérance de vie est nettement plus longue, que la mortalité infantile a diminué de beaucoup, que l'emploi est plus élevé et que les possibilités de développement économique sont plus grandes. On me dit qu'il existe maintenant 5 000 entreprises autochtones au Canada, alors qu'il y en avait moins de 1 000 il y a dix ans.

Les normes et la qualité du logement se sont améliorées de beaucoup. Nous avons de nouvelles écoles. J'en ai visité et ouvert un bon nombre. Presque partout, il y a l'eau courante et l'eau est plus propre; les services et l'hygiène se sont améliorés. Je ne dis pas cela pour camoufler les situations tragiques qui existent toujours. Je le dis simplement pour montrer que des améliorations notables ont été apportées.

J'estime qu'il importe de reconnaître l'existence du paternalisme, le système mis en place par nos ancêtres européens, qui n'étaient pas mal intentionnés au dire de certains, mais n'en croyaient pas moins en la supériorité des méthodes européennes en matière d'éducation, de culture, d'architecture, de langue, de traditions et de moyens de subsistance. Autrement dit, ils ont essayé de rendre les Indiens semblables à eux.

Nous avons donc créé la Loi sur les Indiens peu de temps après la Confédération et parqué les Premières nations dans de petites parcelles de terre—d'aucuns les ont qualifiées de camps de concentration sans clôture—nous leur avons ensuite dit que nous les protégerions et que nous veillerions à ce que leurs droits et leur relation spéciale avec la Couronne soient toujours respectés.

En faisant cela, nous avons privé les autochtones de leur liberté de décider pour eux-mêmes. En vertu de la Loi sur les Indiens, nous avons donné à une personne à Ottawa—il se trouve que je suis actuellement cette personne—le pouvoir de prendre toutes les décisions qui touchent leurs terres, leurs ressources, leur éducation et leur mode de gouvernement. Essentiellement, nous avons un droit de veto sur toutes les décisions qu'ils pourraient prendre au sujet de leur avenir.

Avec du recul, nous constatons que ce fut une erreur. Si nous voulons que leurs conditions de vie continuent à s'améliorer et que les jeunes autochtones aient les outils qu'il leur faut dans notre monde moderne et en constante évolution, nous devons mettre un terme à notre attitude paternaliste, perpétuée par la Loi sur les Indiens, par mon ministère et par l'existence même des réserves indiennes.

Il y a trois éléments fondamentaux pour l'avenir des peuples autochones, si nous voulons qu'un jour, ils s'intègrent vraiment et participent activement à l'évolution de la société canadienne à part entière. Ces trois éléments sont l'éducation, des ressources adéquates—y compris des terres—et l'autonomie gouvernementale. De ces trois éléments, le plus fondamental est l'éducation.

À mon arrivée au ministère, j'ai découvert qu'en 1960, moins de 4 p. 100 des jeunes autochtones terminaient leur école secondaire. En 1985, ce taux avait grimpé à 40 p. 100. En 1980, moins de 1 500 étudiants autochtones, peut-être seulement 1 000, faisaient des études postsecondaires. Il y en a maintenant plus de 20 000. En 1984, lorsque nous avons formé le gouvernement, entre 4 000 et 5 000 d'entre eux étaient inscrits à des programmes postsecondaires. On en compte maintenant plus de 20 000.

• (1830)

L'éducation est indispensable à qui veut parvenir à l'autonomie et à l'autodétermination. Parallèlement, il faut faire profiter ces études. Même si l'on veut préserver le mode de vie traditionnel des autochtones, ceux-ci ne

peuvent plus assurer leur survie en exploitant les ressources de leurs terres de la façon traditionnelle.

Les Premières nations se retrouvent devant un étrange paradoxe: depuis l'arrivée des Européens, elles ont pu compter sur les forêts qui les entourent pour faire fonctionner une économie de subsistance fondée sur le commerce des fourrures, mais aujourd'hui, les animaux à fourrure ne leur sont plus accessibles et ne se vendent plus en quantités suffisantes en raison des lois et de considérations d'ordre écologique.

Nous coupons des forêts pour les transformer en papier journal et en «deux par quatre» dont nous construisons nos maisons, et beaucoup de non-autochtones pratiquent des loisirs dans ces forêts qui constituent la principale ressource de la plupart des collectivités autochtones.

Il faut régler les revendications territoriales et trouver une formule de partage plus équitable des ressources énergétiques, minérales et forestières.

Même si nous réussissions à régler les revendications territoriales, si nous respections les obligations que nous imposent les traités, si nous laissions aux autochtones suffisamment de terres et de ressources et si nous leur permettions d'atteindre un niveau d'éducation suffisant, les collectivités autochtones ne pourraient pas devenir prospères et autosuffisantes sans autonomie administrative.

Il y a là un grand défi qu'il nous faut tous relever et que ceux qui viendront après nous devront aussi relever. Il faudra déterminer si nous pouvons inclure le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale dans la Constitution, si nous pouvons accélérer le processus en remplaçant la Loi sur les Indiens par un texte plus pratique et mieux adapté aux besoins des peuples autochtones, si nous devons abolir le ministère des Affaires indiennes et du Nord pour le remplacer par une agence gouvernementale autochtone qui serait administrée par les peuples autochtones, pas par des fonctionnaires d'Ottawa, et qui recevrait ses directives d'une assemblée autochtone où des autochtones élus pourraient adopter des politiques nationales sur la répartition des fonds. Il nous faut trouver des solutions aux nombreux problèmes.

Nous devons rechercher des formules originales car si nous acceptons tout simplement que le Parlement continue d'attribuer des fonds par l'intermédiaire des différents programmes, nous pourrons en parler pendant longtemps, mais les problèmes ne seront jamais réglés.

Au moment de ma nomination, peu après les importants événements de l'été 1990 dont nous nous souvenons tous, le premier ministre a prononcé un discours—c'était le 24 octobre, je crois—dans lequel il énonçait un nouveau plan d'action global. Nous l'avons appelé le Programme sur les autochtones. Nous voulions sincèrement établir de nouveaux rapports qui, nous l'espérions, conduiraient à un partenariat très étroit entre les Premières nations et tous les autres Canadiens.

Un élément important de cette initiative était notre volonté de nous occuper immédiatement de certains problèmes. Le premier ministre a parlé de hâter le règlement des revendications territoriales et de l'exécution des engagements qui n'avaient pas encore été remplis. Il a parlé de mettre des programmes en oeuvre pour améliorer les conditions de vie dans les réserves. Il a parlé de projets de redéfinition des rapports entre le gouvernement du Canada et les Premières nations, des rapports fondés sur la confiance et le respect. Il a parlé de chercher à faire jouer un rôle plus important aux autochtones dans la société canadienne contemporaine.

• (1835)

Nombreux sont les projets que nous avons lancés et qui découlent de ces quatre grands thèmes, soit l'accélération du règlement des revendications territoriales, l'amélioration des conditions de vie dans les réserves, l'établissement de nouveaux rapports de gouvernement à gouvernement. Il y a eu le processus constitutionnel, les propositions contenues dans l'Accord de Charlottetown et ses propositions. Mais nous n'avons pas eu réponse à tout.

En fait, si l'autonomie gouvernementale que réclament les autochtones signifie quelque chose, c'est bien qu'ils ne peuvent pas s'attendre à ce que nous ou le Parlement ayons réponse à tout. Nous ne viendrions pas ici participer aux débats, si nous pensions connaître la solution à tous les problèmes. Je reviendrai sur ce point dans un instant.

Quand nous n'avions pas de solutions immédiates à proposer, nous avons demandé à des experts—et c'est une première dans l'histoire de notre pays—de répondre à certaines de ces graves questions et nous avons institué le mécanisme pertinent. C'est ainsi qu'en mai 1991, le premier ministre a annoncé la mise sur pied d'une commission royale d'enquête sur la question autochtone.

Au lieu de se contenter de constituer une commission royale d'enquête de la façon habituelle et d'annoncer qui en ferait partie, le premier ministre a déclaré ceci: «Nous allons consulter les Premières nations afin de savoir qui devrait faire partie de la commission royale et quelles questions devraient être étudiées.» Il a demandé à l'ancien juge en chef Brian Dickson de réfléchir à la façon de créer une telle commission royale d'enquête. C'était, je crois, la première fois que le Cabinet fédéral et le premier ministre confiaient à un groupe indépendant la tâche de constituer une commission d'enquête. On verra,

dans quelques mois, quelles solutions à long terme la commission aura à proposer.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit au juge en chef lorsque nous avons eu un entretien avant qu'il ne présente son rapport au gouvernement. J'ai dit que la grande question à laquelle nous devons nous attaquer est celle du destin des jeunes autochtones qui grandissent au Canada aujourd'hui: quel sera leur avenir, que peuvent faire les gouvernements et que peuvent faire leurs concitoyens et leurs dirigeants pour les aider à leur assurer un avenir où ils auront des chances et une qualité de vie égales à celles de tous les autres Canadiens, où ils auront le droit de faire les mêmes choix qu'eux dans la société, mais tout en préservant leurs langues, leurs cultures et leurs traditions, qui sont si précieuses et si importantes pour les Premières nations? Comment pouvons-nous préparer un meilleur destin pour les enfants des populations autochtones?

La première réponse, c'est que ce n'est pas à nous d'en décider. Nous avons des choses matérielles à leur donner et nous devons continuer d'en donner. Mais à quelles luttes intérieures se livre un adolescent autochtone qui songe à son avenir, qui fréquente une école secondaire moderne dotée d'ordinateurs et qui regarde des vidéo de musique rock à la télévision, dans une collectivité isolée du Nord entourée d'arbres, où il n'y a peut-être pas de route, et où la population double tous les 10 ans? Voudra-t-il s'en aller ailleurs ou aura-t-il les moyens de demeurer dans sa collectivité? S'il y demeure, quel sera son destin? Sera-t-il marqué par l'abus d'alcool ou d'autres drogues ou par quelques-unes des autres tragédies sociales dont nous entendons parler?

• (1840)

C'est la grande question: quel sera son destin? J'estime que nous avons tous une responsabilité à assumer à cet égard.

En arrivant ici, j'étais prêt à parler des progrès que nous avons réalisés au sujet des revendications territoriales et des questions relatives aux traités, aux fonds supplémentaires de centaines de millions de dollars que nous nous sommes engagés à verser pour augmenter le budget de l'enseignement postsecondaire et pour améliorer les systèmes d'eau et d'égout dans les collectivités autochtones, à l'ensemble de propositions dont le Cabinet est actuellement saisi, lesquelles portent sur un meilleur programme de logements destinés aux collectivités autochtones et traitent de tragédies comme celles de Davis Inlet, de Big Cove et de Fox Lake, dans le nord de l'Alberta.

Je pourrais vous parler de toutes les statistiques et de tous les fonds. Le budget de mon ministère est maintenant plus de deux fois supérieur à celui de 1985, mais il est loin d'être suffisant. Chaque année, notre budget augmente considérablement, alors que tous les autres au sein du gouvernement sont bloqués ou presque.

En présumant que nous puissions trouver les ressources financières, la vraie question reste celle du destin des autochtones. À mon avis, il importe que nous adoptions un cadre légal qui soit acceptable aux Premières nations autochtones, afin qu'elles n'aient plus l'impression d'être assujetties à notre État, à nos lois, à notre mode de vie, à nos valeurs et à notre système, où l'argent règne en maître absolu.

J'espère que la commission royale nous permettra d'avancer davantage en sagesse, mais j'estime que, d'ici à ce que nous trouvions la solution magique, nous devrons continuer d'encourager les jeunes autochtones à poursuivre leurs études. Nous devons briser les chaînes du paternalisme et de la Loi sur les Indiens et créer un climat où les autochtones seront libres de prendre des risques, de réussir, mais aussi d'échouer dans leurs entreprises. Quant à eux, lorsqu'ils échoueront, ils ne devront pas s'attendre à ce que le gouvernement règle leurs problèmes.

Je sais que nous devons être une société et un Parlement compatissants, mais nous devons créer un climat où l'aide sociale sera remplacée par la liberté de choisir, de réussir et de prendre des risques. Nous devrions les aider en leur donnant l'enseignement et en réglant les question des terres et des traités, puis en leur tendant la main de l'amitié. Parce que, et je conclurai sur ce point, j'estime que la seule chose qui ait manqué, et je le trouve surprenant dans un pays de 28 millions d'habitants, c'est qu'il n'y a pas eu assez de rapports personnels, où un membre des Premières nations puisse dire: «J'ai vraiment un ami qui n'est pas autochtone», et certains d'entre nous puissent dire la même chose. Je le dirai à la députée de Western Arctic que j'ai appris à connaître, à respecter, à admirer et pour qui je ressens une grande affection.

Quand je me déplace dans tout le pays et que je me rends dans des localités autochtones, je constate à quel point c'est une grande tragédie que nous vivions vraiment dans deux mondes différents. Ceux d'entre nous qui ont tant à donner attendent que le gouvernement prenne l'initiative; ils ne sont pas disposés à tendre la main et à offrir de l'aide comme ils le devraient.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de ses aimables remarques.

J'aimerais dire simplement que nous reconnaissons qu'en adhérant tous à certains partis, nous faisons preuve parfois d'un esprit de parti, ce qui toutefois ne nous empêche pas, je pense, de reconnaître la lutte commune que nous menons et de faire de notre mieux pour essayer d'atteindre nos objectifs. Il arrive que les choses soient

parfois un peu difficiles et que la situation soit un peu tendue, mais je pense que nous réussissons tout de même à travailler ensemble. Je voudrais simplement dire au ministre que je le remercie de ses observations.

Je reviens à la question des entreprises. J'ai, à cet égard, des préoccupations bien précises. Je me préoccupe notamment de ce qui arrive aux Métis. En 1985, après la conférence des premiers ministres sur les questions intéressant les autochtones, le gouvernement fédéral a élaboré une politique en vue d'entamer avec les gouvernements provinciaux et les Métis des négociations tripartites visant l'autonomie gouvernementale des autochtones.

• (1845)

Jusqu'ici, aucune entente n'a été conclue en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale des autochtones. Aucune entente de principe n'a été signée. Aucun changement politique important concernant les Métis n'a été adopté. À l'heure actuelle, six séries de négociations se déroulent en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Même si on ne sait pas grand-chose du cadre stratégique du gouvernement fédéral, on sait que les fonctionnaires fédéraux refusent carrément de régler les revendications territoriales des Métis. Ils estiment que la question des terres relève du développement économique. Les Métis ne comprennent pas ce qu'ils veulent dire par là.

J'aimerais savoir où en sont rendues les négociations entre les Métis et le Bureau des relations fédérales-provinciales. Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne la reconnaissance constitutionnelle des Métis?

Cela dit, je sais que je n'aurai pas l'occasion de poser une autre question. J'en ai pourtant une au sujet des Inuvialuit.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait conclu une entente avec les Inuvialuit, en vertu de laquelle il s'engageait à nettoyer la station de Horton River de l'ancien réseau avancé de détection. Il y a là environ 5 000 à 10 000 barils abandonnés le long de la plage. Il y a aussi des bâtiments, des canalisations, des réservoirs et un grand convoyeur qui doivent être démolis et enlevés. De plus, les décharges qu'utilisait la station doivent être nettoyées et recouvertes de gravier. Vu que la station est difficile d'accès et que le terrain est très accidenté, le nettoyage sera difficile et coûteux.

J'ai parlé à des représentants des Inuvialuit. M. Gruben a organisé à mon intention une séance d'information donnée par son personnel. Je l'en remercie, car nous voudrions savoir quand le gouvernement a l'intention de faire ce nettoyage. Il avait admis que cela donnerait de l'emploi et créerait des possibilités de formation et des opportunités commerciales dans une économie très déprimée. Il a accepté de faire le nettoyage de la station de Horton River. Toutefois, le désaccord porte sur. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Ce serait peut-être une bonne question à mettre au *Feuilleton*. Le ministre serait mieux en mesure d'y répondre. Je vais le laisser répondre au moins à une partie.

M. Siddon: Monsieur le Président, je crois que la députée de Western Arctic comprendra que je ne peux donner de réponses détaillées.

Au sujet de la première question concernant les Métis et la reconnaissance de leurs droits et de leurs revendications, je crois qu'elle sait que le ministre des Affaires intergouvernementales agit en tant qu'interlocuteur pour les Métis.

Le gouvernement fédéral a toujours souhaité reconnaître dûment les Métis, qui sont dans une situation différente de celle des peuples d'ascendance autochtone autre que nord-américaine ou d'ascendance autochtone. Les Métis sont uniques.

Il a été reconnu au cours des discussions constitutionnelles que le caractère unique des Métis devait être reconnu dans la Constitution. La reconnaissance, en vertu du paragraphe 91(24), devrait leur être accordée. Suite au rejet de l'Accord de Charlottetown, ou du moins dans l'état actuel des choses, la question demeure en suspens.

Nous croyons cependant qu'il incombe aux provinces qui reçoivent du gouvernement fédéral des fonds destinés à des programmes de santé, d'aide sociale et d'éducation à l'extérieur des réserves, de créer des programmes adéquats pour les Métis.

Certaines provinces, notamment l'Alberta, ont fait preuve d'une grande générosité en réservant des terres et en créant de nouvelles communautés pour les Métis. Je ne veux pas parler ici de réserves, compte tenu de la connotation qu'on donne à ce mot.

En ce qui concerne l'Arctique de l'Ouest, la députée sait qu'au regard du processus de revendications territoriales, les Métis sont considérés comme ayant un statut équivalent à celui des Indiens inscrits, et je crois que c'est un pas dans la bonne direction.

Je ne me risquerai pas à faire de prédictions. Je suppose qu'il faudra attendre après les prochaines élections fédérales pour reprendre l'étude de la question constitutionnelle. Je ne saurais dire quand nous serons en mesure d'aborder cet aspect de la question des Métis.

En terminant, je tiens simplement à dire que nous sommes certainement tous très heureux que M. Yvon Dumont ait été nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba. Cette nomination témoigne une fois de plus de la reconnaissance accordée à l'importante et riche contribution des Métis au Canada.

• (1850)

En ce qui concerne la station Horton River du réseau avancé de détection, notre gouvernement a annoncé la Stratégie pour l'environnement arctique d'un montant de 100 millions de dollars. C'est moi-même qui ai eu l'honneur de l'annoncer il y a deux ans. Ce projet consiste essentiellement à dépolluer les stations du réseau et d'autres sites d'enfouissement disgracieux de l'Arctique. Nous essayons de faciliter la réalisation de ces projets où des autochtones locaux travailleront sous surveillance tout en faisant le plus d'économies possible grâce au système d'appels d'offres.

Je ne saurais dire à la députée où en est le projet dont elle a parlé au sujet de l'Inuvialuit Regional Corporation, mais je pourrai assurément lui fournir ces renseignements sous forme de lettre ou de rapport demain.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du ministre et les explications détaillées qu'il a données des changements qui devraient avoir lieu dans son ministère.

Le ministre a parlé de la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale dont il découle logiquement que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qu'il chapeaute soit beaucoup plus à l'écoute des besoins des autochtones et commence à écouter les autochtones qui lui donnent leur avis sur la direction à suivre. Je félicite le ministre si telle est vraiment la direction choisie.

Ce qui me surprend c'est qu'il y a environ trois semaines, une délégation de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan est venue dire qu'il allait y avoir une compression de 31 p. 100 des fonds de développement économique disponibles dans cette province au titre du développement économique dans les réserves et hors réserve.

Ce qui m'a frappé, outre le fait des compressions de 10 p. 100 au sein du ministère, c'est l'absence de consultation. Étant donné les conditions économiques désastreuses, on aurait pu justifier les coupes. Or, la FNIS l'a appris par la bande. Il y a eu une fuite au ministère. La décision avait déjà été prise, sans que la FNIS ait été consultée. Personne n'est venu du ministère expliquer la situation à la FNIS et lui dire qu'il allait y avoir des compressions budgétaires et qu'elle devrait indiquer dans quoi sabrer. Ce sont les bureaucrates qui ont décidé.

Je demande donc au ministre quand entrera en vigueur sa politique visant à faire en sorte que le ministère consulte les autochtones et soit davantage à l'écoute de ces derniers. Pourquoi cette décision de réduire les fonds de développement économique a-t-elle été prise unilatéralement et sans aucune consultation?

M. Siddon: Monsieur le Président, je comprends la question du député. En fait, ce gouvernement, comme tous les autres gouvernements de nos jours, dispose d'un budget limité. Mon ministère a obtenu une augmentation de son budget de près de 7 p. 100 cette année, soit 285 millions de dollars. Le budget des programmes gouvernementaux destinés aux autochtones a connu une hausse de 350 millions de dollars, soit 7 p. 100 des dépenses globales prévues, qui s'élèvent à plus de 5 milliards de dollars.

Les dépenses ont été gelées dans la plupart des ministères fédéraux et certains projets ont été réduits de 10 p. 100; c'est le cas des subventions et contributions par exemple.

Il faut donc déterminer comment on arrivera à sauvegarder certains programmes importants comme le logement, pour lequel les fonds n'ont pas diminué, l'éducation, qui a profité d'une augmentation de son financement, l'aide sociale, le soutien social et le counseling pour les enfants et les familles. Il fallait décider comment respecter le budget.

En dernière analyse, seul le gouvernement agissant au nom du Parlement peut avoir accès au Trésor. Il n'est donc pas possible de faire des consultations à l'avance pour prendre les décisions concernant le budget ou les dépenses globales. Le financement du développement économique pour cette année s'élèvera à 347 millions de dollars auxquels viennent s'ajouter 200 millions pour le programme Les chemins de la réussite.

• (1855)

Le problème ne découle pas du financement, mais plutôt de la gestion. Grâce à des dispositions de financement différentes, nous avons obtenu pour les premières nations et les conseils de tribu la possibilité de modifier leurs priorités tout en respectant les budgets. Si un jour le financement est transféré intégralement à un organisme de gouvernement indien, les leaders autochtones devront relever le merveilleux défi de prendre des décisions comportant des compressions ou la restructuration des priorités, comme doivent le faire les gouvernements autonomes.

Nous voulons que les autochtones gèrent leurs propres fonds. C'est pourquoi plus de 75 p. 100 du budget de mon ministère est déjà administré par les peuples des Premières nations.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Il est intéressant de remarquer que le ministre a eu l'air de dire au cours de son allocution que tous les problèmes d'aujourd'hui sont la faute des gouvernements libéraux d'hier.

Il faut comprendre que le gouvernement actuel est en place depuis neuf ans. Il ne cesse de blâmer les gouvernements libéraux antérieurs de tout ce qui va mal. Il se vante maintenant de bien traiter les autochtones. Eh bien, voici qu'il propose de faire payer, par l'intermédiaire du ministère du Revenu national, des impôts aux Indiens inscrits vivant en dehors des réserves, ce qui ne s'est jamais fait. Ce n'est pas ce que j'appelle traiter au mieux les autochtones que de commencer à leur faire payer des impôts. Le gouvernement propose de réduire de 28 p. 100 le financement des programmes de développement économique des autochtones. Il a réduit de 10 p. 100 le financement de toutes les organisations autochtones financées par le Secrétariat d'État.

Il y a eu toutes ces réductions. Le gouvernement a réduit les fonds consacrés au logement et cela, même s'il y a une grave pénurie de logements dans les Territoires du Nord-Ouest. Si le gouvernement ne revient pas sur les décisions qu'il a prises à ces égards, tout cela ne vaudra pas plus cher, à nos yeux, que des crottes de caribou mâle adulte.

M. Siddon: Monsieur le Président, le député a peut-être pensé que j'accusais les gouvernements libéraux qui ont précédé. Je ne pense pas avoir même utilisé ce terme.

Ce que je disais, c'est que le système en place depuis plusieurs décennies, qui consiste à laisser le Parlement et le ministre des Affaires indiennes décider ce qui est dans l'intérêt des peuples autochtones et consacrer de l'argent pour résoudre chaque problème, est un échec. J'ai dit que nous essayions de nous engager dans une nouvelle voie et d'établir de nouvelles relations de sorte que nous puissions, dans les limites budgétaires habituelles, consacrer des fonds suffisants à cette question, et que dorénavant il incombera de plus en plus aux dirigeants des Premières nations de prendre les décisions difficiles et de faire les choix difficiles qui s'imposent. Voilà ce que j'ai dit.

Qu'il soit bien clair que le gouvernement consacre plus de 350 millions de dollars aux efforts de développement économique dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Ce montant n'a nullement été réduit de 28 p. 100. En fait, le gouvernement a accru de façon substantielle les fonds consacrés au développement économique. Les résultats montrent que, depuis 1984, plusieurs milliers d'entreprises autochtones ont été créées.

Je voudrais aussi faire remarquer que cette année, près d'un milliard de dollars seront consacrés à l'éducation des autochtones à tous les niveaux. Il y a eu sous notre gouvernement des augmentations jamais vues sous les gouvernements précédents dans toute l'histoire du Canada.

Ce que je m'efforce de faire comprendre à la Chambre, c'est que, même avec tout l'argent du monde, on ne réussira pas à résoudre ces problèmes si le système est mauvais. C'est le système que nous devons, au Parlement, nous employer à changer.

• (1900)

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis absolument ravi que le ministre participe aujourd'hui à ce débat puisqu'il s'agit d'une affaire importante.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député veut-il poser une question au ministre?

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Oui, monsieur le Président, j'apprécie votre flexibilité et votre tolérance à cet égard.

Le ministre défend la position du gouvernement à l'égard du développement économique, or, si l'on se reporte au Budget des dépenses, il ne fait aucun doute que le financement du développement économique a été réduit de 31 p. 100.

Partout au Canada, surtout en Saskatchewan, les peuples autochtones soutiennent que les fonds disponibles aux fins du développement économique sont moins élevés que ceux qu'ils croyaient obtenir cette année et ils laissent entendre que les engagements pris ne seront pas respectés.

Ma question au ministre—et je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion de la poser—est la suivante: n'y a-t-il pas quelque chose de répréhensible à indiquer, dans le Budget des dépenses, une hausse

du financement de l'assistance sociale et une diminution du financement du développement?

M. Siddon: Monsieur le Président, de nombreux chefs autochtones m'ont demandé de convertir des fonds de l'assistance sociale en fonds pour le développement.

Quant à l'autonomie, je crois qu'il serait maintenant possible, si le Parlement était disposé à encourager une telle démarche, d'accorder aux chefs et aux conseils de bandes et de tribus une plus grande autonomie relativement à l'ensemble du financement. C'est d'ailleurs ce que nous faisons déjà en vertu des modes optionnels de financement, nous convertissons des fonds d'aide sociale en fonds de développement économique.

Dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones, nous finançons avec beaucoup de succès les principaux types de programmes et d'initiatives pour les entrepreneurs, mais au niveau des bandes, nous ne pouvons affecter des fonds, pour avoir autant d'agents du développement économique que nous en avions auparavant, sans diminuer les prestations d'aide sociale.

Cependant, si le député néo-démocrate soutient que nous devrions réduire les prestations d'aide sociale pour encourager davantage le développement économique, j'en conviens volontiers.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est un honneur d'être en mesure de participer à ce débat, pour deux raisons; d'une part le fond de la motion et, d'autre part, le fait qu'elle vienne à point nommé.

Je voudrais féliciter le député de Nunatsiaq de nous avoir présenté cette motion. Si j'en crois ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant dans le cadre de ce débat, je pense que les députés profitent de l'occasion pour soulever des questions extrêmement importantes.

Je suis également heureux de pouvoir compter sur la participation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à ce débat, car c'est à lui avant tout qu'il incombe de donner suite dans la réalité aux objectifs et aux aspirations de la Chambre et des Canadiens relativement aux autochtones du pays.

Le débat qui a précédé cela, la discussion entre le ministre et les députés au sujet des compressions dans la stratégie de développement économique, montre, en fait, qu'un problème se pose. Dans le cas du ministre, et de nombreux participants à ce type de débat, il faut faire la part entre les belles paroles, qui vont de pair avec ce type de question, et la réalité qui est souvent toute autre. Je voudrais aborder certains de ces aspects tout à l'heure.

Chose certaine, à l'instar du ministre, je crois que nous avons besoin d'une nouvelle vision au Canada. Je suis certes d'accord avec lui pour dire que le système en vigueur depuis que nous sommes entrés en contact avec les autochtones nous a entraînés dans une impasse. Nous sommes maintenant confrontés à des problèmes comme une épidémie de suicides dans de nombreuses collectivités indiennes et, chose certaine, c'est là une tendance qu'on doit inverser.

Je voudrais cependant dès le début rendre hommage aux familles autochtones du pays. Dans la motion dont nous sommes saisis, on dit que la Chambre condamne le gouvernement pour son abandon de familles et d'enfants autochtones. Il s'agit donc d'un débat qui porte, en fait, sur les familles et les enfants autochtones.

Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage aux familles autochtones qui ont changé ma vie. J'ai eu la chance à l'âge de huit ans d'entrer en contact avec les gens de la réserve indienne de Beardy, d'apprendre à connaître ces familles intimement bien avant de savoir quoi que ce soit de la politique, des différences entre les gens ou de tous les autres aspects de la question auxquels on est confrontés, en définitive plus tard dans la vie.

• (1905)

Je suis très heureux d'avoir vécu cette expérience dans mon enfance, la vie à son mieux dans une famille indienne.

Comme je représente la circonscription de Prince-Albert—Churchill River, j'ai des contacts avec de nombreuses familles indiennes dans l'exercice de mes fonctions. On dénombre dans cette circonscription 46 collectivités autochtones. Il y a notamment des Métis, des Dénés, des Cris, des Dakota. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance des préoccupations de ces familles et aussi de vivre un peu leur vie. C'est un rare privilège que de pouvoir exposer les problèmes observés grâce à ces contacts. Je suis donc très heureux d'avoir vécu cette expérience.

Lorsque nous parlons du sort des familles autochtones au Canada, il faut dépasser les simples questions de contrôle, de financement et de législation. Il faut s'intéresser à ce qui arrive concrètement à de vraies familles.

Ce qui leur est arrivé au long de notre histoire est loin d'être rose. C'est probablement ce qu'il y a de plus infamant pour le Canada.

Nous prétendons être un pays pacifique qui connaît la compassion et l'esprit de partage et notre action internationale s'inspire de cette attitude. Mais, chose certaine, avant de monter sur nos grands chevaux, avant de nous enfler un peu trop la tête, nous devrions voir chez nous quelles ont été historiquement les relations entre la majorité et les peuples autochtones.

Notre bilan n'est certainement pas éblouissant. Prenons par exemple les pensionnats où on faisait des efforts concertés pour couper les enfants indiens, métis ou inuit de leur patrimoine familial, de leur propre culture. L'assimilation des peuples autochtones était une politique délibérée, peu importent les coûts ou les conséquences. Ces conséquences, nous les avons tous les jours sous les yeux.

Comment pourrait-il en être autrement? Nous avons eu deux générations d'autochtones qui ont été arrachés à leur vie de famille, à leur collectivité, et qui ont été placés dans un cadre qui leur était étranger et punis s'ils essayaient de vivre selon leurs traditions et leur culture. Et nous nous demandons aujourd'hui comment il se fait que les familles s'effritent, pourquoi il y a des problèmes d'alcool, pourquoi des enfants se suicident chez les autochtones. Presque toutes les réponses se trouvent dans notre histoire.

Les politiques et les programmes sociaux que les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont adoptés à l'intention des peuples autochtones ont aggravé la situation. On n'a qu'à penser à la politique d'adoption, où l'on considérait comme un signe de progrès le fait de retirer les enfants autochtones de leur famille et de leur collectivité pour les placer dans des familles blanches, loin de leur foyer, de leur culture et parfois même de leur pays.

Quel genre de message ces décisions ont-elles pu communiquer aux communautés autochtones du Canada? Quel message les familles autochtones ont-elles retenu en s'apercevant que les gouvernements fédéral et provinciaux estimaient qu'il était, en général, préférable d'éloigner les enfants autochtones de leur famille et de leur culture? Voilà la partie de l'histoire du Canada qu'il nous faut examiner. Évidemment, de nos jours, la population reconnaît de plus en plus l'horreur liée à cette tranche de notre histoire. Nous avons beau parler des efforts que nous devons faire pour régler les problèmes, des nouvelles ressources et des nouvelles solutions qui nous aideront à redresser la situation, mais qu'en est-il au juste?

Permettez-moi de vous citer rapidement quelques exemples. Parlons d'abord du programme Grandir ensemble que le gouvernement a lancé avec fracas. C'est tout ce que cela a été, un grand fracas. Vous avez sûrement vu tous les communiqués diffusés à ce sujet. Les localités autochtones les ont vus; elles ont élaboré plusieurs projets et proposé de bonnes idées pour régler les problèmes liés à la violence familiale, au suicide et à l'abus d'intoxicants.

• (1910)

Les gens réfléchissent à tout cela, élaborent des projets et amorcent un processus de guérison dans leur localité, pensant que le gouvernement va respecter ses engagements. Où sont les fonds du programme Grandir ensemble?

Ils n'existent pas, du moins il n'y a aucun mécanisme permettant d'avoir accès à ces fonds. Il n'y a pas de lignes directrices sur la façon dont cet argent doit être distribué. On semble reconnaître le problème, mais les ressources sont inaccessibles.

Dans ma propre province, la Saskatchewan, 8,2 millions de dollars seront remis au Trésor cette année, en fait au cours des dernières semaines de l'exercice en cours. Cet argent était réservé aux services à la famille et aux services sociaux pour les autochtones de cette province, mais il ne sera pas dépensé.

D'une part, il existe un besoin pressant, et nous avons toutes sortes d'idées et de projets pour amorcer le processus de guérison. D'autre part, à cause de problèmes de juridiction entre les gouvernements fédéral et provincial, les autochtones n'auront pas accès aux 8,2 millions de dollars dont ils ont besoin.

Le gouvernement va retirer cet argent au moment même où il ne cesse de répéter à la Chambre qu'il est déterminé à régler ces problèmes.

Par ailleurs, je viens de participer à la séance du Comité des affaires autochtones. Le ministre des Affaires indiennes a témoigné devant le comité pour décrire son rôle dans le règlement des revendications territoriales.

Lorsqu'on parle des familles et des communautés autochtones, on ne peut certainement pas laisser de côté la question des revendications territoriales. L'attachement à la terre est l'un des fondements de cette culture. Il influence le mode de vie et la façon de concevoir le monde. Ces questions sont indissociables.

En l'occurrence, le ministre des Affaires indiennes et du Nord est sur le point de présenter à la Chambre un projet de loi visant la création du territoire du Nunavut et le règlement des revendications qui restent à régler avec les Inuit. Nous nous réjouissons tous du fait que ces droits seront enfin reconnus et que ces questions seront prochainement réglées.

Le ministre a toutefois dit aujourd'hui que les Dénés du nord de la Saskatchewan et du Manitoba seront exclus du processus. Depuis des temps immémoriaux, ces familles ont passé une bonne partie de leur vie sur les terres qui font partie de la région visée par le règlement et elles en ont tiré une bonne partie de leur subsistance.

Il existe des écrits de Samuel Hearne qui en témoignent. Dès son arrivée, celui-ci a en effet constaté la présence de Dénés dans ces régions. Ils ont utilisé et occupé ces terres d'une façon continue. C'est seulement après la politique de déplacement des familles indiennes à des endroits où il existait des écoles et des missions qu'elles ont cessé d'occuper ces territoires d'une manière continue.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord dit maintenant que, si ces familles veulent continuer d'exercer leurs droits issus des traités dans cette région, en sa qualité de fiduciaire, il ne leur apportera aucune aide. Il dit que ces communautés devront plutôt saisir la Cour suprême de la question pour exercer les droits qu'il est censé protéger.

Le ministre dit que les familles de ces communautés qui souffrent de la tuberculose, de malnutrition, de l'alcoolisme et d'une situation économique désespérée devront prendre les fonds qu'ils devraient utiliser pour combler leurs besoins fondamentaux afin de contester la décision du ministre devant les tribunaux. Il est très difficile, en l'occurrence, de voir un lien entre les discours du ministre et les mesures qu'il prend.

De plus, nous avons récemment été grandement sensibilisés à la question du suicide chez les jeunes autochtones. Il est très ironique qu'en cette Année internationale des peuples autochtones et alors que le Canada participe à toutes ces discussions sur le rôle des autochtones, nous ayons été témoins de la tragédie de David Inlet et des jeunes qui y vivent.

Cela n'est pas différent de la situation que vivent la bande indienne de Big Cove ou la nation nishnawbe-aski dans le nord-ouest de l'Ontario. Ce n'est pas différent de ce qui se produit à Fox Lake, en Alberta, ou à Stanley Mission, en Saskatchewan.

Au Canada, il y a une vague de suicides chez les jeunes autochtones. En même temps, nous disons sur la scène internationale que le Canada traite les familles autochtones d'une façon exemplaire.

• (1915)

Il est très ironique de penser qu'en cette Année internationale des peuples autochtones, nous devons constater presque chaque jour que ce n'est tout simplement pas vrai.

Une autre question que je voudrais aborder, c'est la situation des Métis dans notre pays. À bien des égards, les Métis constituent le peuple oublié du Canada. Ils sont le produit de l'interaction qui s'est produite entre les Européens et les autochtones à leur premier point de contact, c'est-à-dire le commerce des fourrures.

Ils ont développé un mode de vie, une culture distincte et une langue singulière qui ont contribué à faire jouer aux Métis un rôle central dans la formation de la province du Manitoba en 1870. En fait, il y a juste un an aujourd'hui, la Chambre a adopté avec beaucoup de retard une résolution reconnaissant le rôle que Louis Riel a joué dans la création de la province du Manitoba et par conséquent dans l'édification du Canada.

Il est opportun d'examiner de nouveau le rôle des Métis; lorsque l'on considère sur le plan historique ce qui est arrivé au point de contact et ce qui en est ressorti, on peut soutenir que les Métis occupent une place centrale dans l'identité canadienne. Les Métis ont été des agents de changement. Ce sont eux qui illustrent le mieux les

problèmes engendrés par le contact entre les cultures européennes et autres et les autochtones de notre pays.

Loin de voir apprécié leur rôle, exception faite de la reconnaissance tardive de la contribution de Louis Riel, les Métis continuent à souffrir du fait qu'ils connaissent tous les inconvénients de la vie autochtone—le racisme, les privations économiques et le manque d'accès à leurs ressources historiques—alors qu'ils bénéficient bien peu des avantages qui reviennent aux autochtones en vertu des droits issus de traités.

Je reconnais que des accords tripartites sont en voie d'élaboration. Néanmoins, la situation des localités métisses est extrêmement difficile, parce que depuis 100 ans il n'existe aucun mécanisme qui permette à ce peuple, précurseur de changement dans notre pays, de répondre ne serait-ce qu'à ses besoins essentiels.

Je voudrais parler également de certains éléments du Budget des dépenses dont le gouvernement a récemment saisi la Chambre ainsi que de l'exposé sur la situation économique que le ministre des Finances a fait à la Chambre en décembre.

Comme l'ont fait remarquer d'autres orateurs avant moi, le Budget des dépenses comportait des chiffres absolument alarmants. Il prévoyait d'une part une réduction de 31 p. 100 du budget des Affaires indiennes consacré au développement économique, ce qui représente une diminution d'environ 21 millions de dollars. Le programme Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, la SCDÉA, a aussi été amputé d'une somme de six millions de dollars environ. Au total, les réductions sur le chapitre du développement économique s'élèvent à 27 à 28 millions de dollars.

Qu'est-ce que le développement économique? C'est ce qui fournit aux gens les moyens de prendre leur vie en main. Ainsi, les chefs de famille peuvent subvenir aux besoins des leurs. Les gens peuvent avoir confiance dans l'avenir. Les jeunes autochtones d'aujourd'hui peuvent envisager un avenir où ils apporteront une contribution active à la société et où ils y joueront un rôle adéquat. Voilà ce que fait le développement économique. Il est synonyme de dignité et d'autonomie.

Que fait le gouvernement? Il réduit de 31 p. 100 les fonds qui pourraient aboutir à ce résultat.

En même temps, le gouvernement a jugé bon—en fait, il a dû juger nécessaire—de majorer de 12 p. 100 le budget de l'aide sociale, soit de 52 millions de dollars. Le gouvernement consacre 52 millions de dollars à l'aide sociale, mais, pour ce faire, il est obligé de puiser 28 millions de dollars dans l'enveloppe du développement économique.

J'ai d'ailleurs observé ce phénomène dans ma circonscription. Je ne suis donc pas surpris. Cette année, le gouvernement dépense 170 millions de dollars dans une circonscription en particulier. Presque toute cette somme sera versée à des autochtones sous forme de prestations d'aide sociale et de soutien du revenu. Quand on parle aux anciens, quand on parle aux familles autochtones, tout le monde s'entend pour dire que l'aide sociale a été la perte du peuple autochtone. Le régime d'assistance sociale que nous avons conçu a contribué à détruire la vie de famille et à miner l'autosuffisance. Il a fait perdre son sens à la vie. Les anciens condamnent à l'unisson le régime d'assistance sociale tel que nous le connaissons.

Et que fait le ministre? Le ministre érige la dépendance envers l'aide sociale en système en pratiquant des coupes radicales—de l'ordre de 31 p. 100—dans les budgets des mécanismes qui permettraient justement d'échapper à cette dépendance.

• (1920)

Lorsqu'il a été interrogé à ce sujet tout à l'heure, le ministre a répondu qu'il est vrai qu'il serait nettement préférable que les collectivités autochtones puissent canaliser l'argent qu'elles dépensent en aide sociale dans des projets utiles et des activités économiques propres à renforcer les collectivités. Le ministre a dit que cela serait merveilleux.

Je rappelle au ministre qu'il est en son pouvoir de transformer ce rêve en réalité. Plutôt que de prendre des mesures allant dans ce sens, il a pris la direction opposée et, sans consultation, il a perpétué la dépendance des familles autochtones face à l'aide sociale en leur enlevant les outils nécessaires pour s'en sortir.

Le gouvernement actuel, les gouvernements qui l'ont précédé, de même que nous tous, le peuple canadien, avons bien souvent abandonné les familles indiennes, métisses et inuit.

En conclusion, je dirai que non seulement ces familles autochtones ont besoin du soutien, de la collaboration et de l'aide de l'ensemble des Canadiens, mais que nous, les Canadiens, avons besoin de leur apport.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, j'ai trouvé le débat d'aujourd'hui particulièrement intéressant, puisqu'il porte sur une question que j'ai été forcé d'examiner sérieusement, comme tous les Canadiens, étant donné les tristes événements des dernières semaines.

La situation que subissent actuellement les habitants de Davis Inlet, que mon collègue du Labrador nous a décrite, afflige tous les Canadiens et des gens du monde entier. Nous avons été forcés de constater que ces conditions existent dans notre pays. Nombre d'entre nous n'accepteraient pas d'admettre qu'elles existent encore en 1993. Pour ceux qui viennent de Terre-Neuve et du Labrador, et pour les habitants du Nord en général, cette situation n'a rien de nouveau. Le pire, c'est que même pour eux, cela passe trop souvent inaperçu.

À la fin de janvier, on nous a montré des images qui nous ont rappelé qu'il y a des enfants et des familles qui souffrent. Cela nous a fait voir une collectivité qui avait beaucoup de difficultés à combler ses propres besoins et à régler certains problèmes. Cependant, on sait maintenant que cette collectivité commence à voir la réalité en face, avec l'aide de la nation innue et des autochtones du Canada, et avec l'appui des non-autochtones de tout le Canada.

L'été dernier, après le tragique incendie dont ils ont été victimes en février 1992, les habitants de Davis Inlet ont établi, dans un rapport intitulé *Gathering Voices* qu'il fallait examiner la situation de la collectivité, des familles et des individus de Davis Inlet. Le rapport précise qu'il faudra déterminer, selon leurs propres valeurs, quels sont les problèmes qui touchent la collectivité et quelles sont les conditions particulières qui affectent leurs enfants, quels événements de l'histoire les ont entraînés là où ils en sont maintenant et quelles sont leurs perspectives d'avenir. Il nous arrive à tous, de temps en temps, d'être forcés de nous voir tels que nous sommes et de devoir accepter la dure réalité. De temps à autre ou à un certain point, nous devrions tous être prêts à reconnaître que les choses doivent changer. La population de Davis Inlet a vécu toute une expérience. Elle a publié un rapport dans lequel elle a exposé ses problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de violence faite aux femmes et aux enfants, ainsi que ses problèmes liés aux agressions sexuelles. Il n'a sûrement pas été facile pour les 460 habitants et plus de Davis Inlet de parler de ces problèmes, de les admettre et de les publier sous forme de recueil de témoignages, de commentaires accompagnés de photos, de poèmes et d'écrits de jeunes et de moins jeunes d'hier et d'aujourd'hui.

• (1925)

Je ne pense pas me tromper en disant qu'il ressort du rapport que le processus de guérison doit venir de l'intérieur. Il est dit également dans le rapport que les gens croyaient bien pouvoir s'en sortir et qu'il y avait de l'espoir.

Il ressort aussi, de façon tragique, des propos des jeunes et des enfants que ce qui les pousse à la toxicomanie, voire au suicide dans certains cas, c'est le manque d'espoir. Personne, individuellement ou collectivement, ne veut vivre sans espoir. Ils disent n'avoir rien à faire. Ils disent ne pas avoir d'avenir. Ils parlent du manque d'espoir.

Que faut-il donc faire? Que doivent faire les Innu de Davis Inlet? Nombre de Canadiens savent sans doute que ces gens ont été déplacés sur cette île au milieu des années 60. Nombre d'entre nous savent sans doute qu'au milieu des années 40 une commission d'État a tenté de déplacer 75 personnes environ vers le nord. Deux ans plus tard ils étaient de retour au vieux Davis Inlet. Pendant la première guerre, alors que le caribou ne circulait plus dans le Labrador, les gens de Davis ont déménagé là où vivaient les trappeurs et les marchands.

Aujourd'hui, ils vivent dans une île qui compte une centaine de maisons, sans eau courante ni égouts, souvent en mauvais état, avec une isolation insuffisante, avec des toits et des fondations inadéquats. L'eau est disponible à un point central. Ce ne sont pas tant des conditions physiques dont parlent les gens de Davis Inlet d'après ce que certain m'ont dit et ce que j'ai lu. Ce qui les inquiète le plus, c'est le climat culturel, social et émotionnel de la communauté, c'est la volonté de faire face à l'avenir.

Maintenant que nous parlons du déménagement de la communauté, ce n'est pas tellement le mouvement physique ou le regroupement des maisons en grappes ou en rayons qui comptent, c'est l'essence de cette communauté.

La partie la plus importante du processus est la vision de leur communauté qu'ont les habitants de Davis Inlet. C'est celle-ci qui les amènera à décider de ce que sera leur communauté, du fonctionnement de son système d'enseignement, de la façon dont les services de santé répondront aux besoins des familles, non seulement en traitant les toxicomanies, mais aussi en se préoccupant du bien-être général.

Les crédits

• (1930)

Cette vision doit incorporer le tissu social de la communauté où la famille étendue a toujours été très importante. Il faut prendre en considération les réalités culturelles des Innu, des Naskapis, des gens de Davis Inlet et déterminer ce que seront leurs possibilités économiques.

Que feront les enfants de Davis Inlet à l'avenir? C'est cette vision qui doit guider la conception de la nouvelle communauté, définir son fonctionnement et aider à déterminer les relations des personnes entre elles, avec leur communauté et avec leur milieu.

Il ne faut pas que le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador disent: «Nous allons déménager la communauté et voici de quoi elle aura l'air.» Cette façon de procéder ne convient pas, et elle ne donnera pas les résultats escomptés.

Nous voulons tous faire en sorte de ne pas transférer simplement les problèmes de Davis Inlet à un autre endroit. Le chef Katie Rich et ses conseillers, ainsi que les gens de Davis Inlet, la nation Innu dans son ensemble et assurément les gouvernements, sont bien décidés à prévenir une telle chose.

Que faisons-nous? Comment allons-nous l'éviter?

Premièrement, nous avons convenu d'essayer de conclure un protocole d'entente qui précisera ce que nous voulons réaliser.

Deuxièmement, il y a le processus que nous voulons suivre pour y parvenir. Manifestement la consultation de la collectivité, la planification communautaire et d'autres questions qui ont été soulevées l'année dernière au sujet du rapport intitulé *Gathering Voices* doivent en constituer une partie importante, sans oublier assurément le financement.

Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, je pense que je peux le dire sans craindre d'être contredit, reconnaît qu'il a aussi un rôle financier à jouer dans ce processus.

Le gouvernement du Canada a indiqué très clairement qu'il appuiera le processus qui assurera la participation des habitants de Davis Inlet et de la nation innu. Outre cette participation, ce processus fera en sorte que la vision dont je viens de parler il y a quelques instants soit incorporée à tous les aspects de cette collectivité: éducatif, culturel, social et économique. La structure de la collectivité sera évidente lorsqu'on examinera les conditions qui ont conduit aux abus et à la tragédie qui frappe aujourd'hui les enfants.

Il faut faire davantage à court terme. Il y a assurément des situations auxquelles il faut remédier immédiatement pour que ces gens jouissent d'un minimum de confort pendant les deux ou trois prochaines années dans la localité où ils vivent actuellement.

J'ai écrit au chef et je lui ai promis que nous fournirons les fonds nécessaires pour répertorier ces besoins et pour envisager des solutions à court terme, peut-être à certains problèmes de logement ou d'approvisionnement en eau, sans pour autant engager de grosses dépenses qui seront inutiles après deux ans, mais pour améliorer quelque peu la qualité de vie des gens qui demeureront encore quelque temps à Davis Inlet.

La question de la santé est particulièrement importante pour la collectivité et pour nous tous qui partageons cette préoccupation. On a proposé la construction d'un centre de mieux-être ou d'un centre de bien-être familial. J'estime qu'il s'agit là d'une bonne idée, et j'ai dit aux habitants que le gouvernement s'engageait à évaluer les besoins de santé dans la collectivité.

Il faut que les infirmières qui sont actuellement sur place, le médecin itinérant, les travailleurs sociaux et les fonctionnaires du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador conjuguent tous leurs efforts pour offrir des soins de santé qui permettront aux femmes d'avoir des grossesses sans danger et des bébés en santé, aux malades d'obtenir l'aide dont ils ont besoin et aux personnes âgées, le réconfort qu'elles souhaitent.

Il faut assurer des soins de santé qui tiennent de la médecine préventive, de la médecine traditionnelle et de la médecine qui reflète les besoins de ces autochtones, qui habitent depuis si longtemps au Labrador.

• (1935)

Nous essayons de trouver ensemble une solution au cas tragique de jeunes drogués chroniques que nous avons envoyés pendant un certain temps en Alberta pour tenter de leur offrir le soutien dont ils ont tant besoin.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres personnes ont parlé de modifier de fond en comble la façon dont les collectivités autochtones se gouvernent et de leur accorder le pouvoir décisionnel dont elles ont tant besoin. L'autonomie gouvernementale est une notion qui existe depuis très longtemps dans notre pays. Certains s'inquiètent parce qu'elle n'est pas définie. Ils craignent que les autochtones ne puissent pas l'inscrire en bonne et due forme dans un document et l'assumer totalement. Je comprends cette crainte, mais je ne la partage pas nécessairement.

Selon moi, l'autonomie gouvernementale rejoint la notion d'autodétermination, de responsabilité envers soi-même et son peuple. Comme l'un de mes collègues l'a souligné aujourd'hui, l'autonomie gouvernementale signifie la possibilité, pour une collectivité, de s'autogouverner et de prendre les risques que cela comporte. Autrement dit, de permettre à ses membres de décider de ce qu'il y a lieu de faire en se fondant sur ses propres valeurs et non sur celles dictées ou perçues par Ottawa, Vancouver ou Halifax ou encore par Yellowknife ou Whitehorse.

Étant donné que l'histoire, la culture, les conditions sociales, les perspectives économiques et les systèmes de valeurs varient d'une collectivité à l'autre, la définition de l'autonomie gouvernementale variera. L'autonomie gouvernementale pour les Innu et, en fin de compte, pour les habitants de Davis Inlet, peu importe la façon dont on les appelle, est le but ultimement visé. Le fait, pour ces personnes, de pouvoir décider elles-mêmes de leur présent, et donc de leur avenir, sans intervention du gouvernement, le fait de pouvoir être responsables d'elles-mêmes, de leurs enfants et de leurs ressources leur paraît souhaitable. C'est une chose que j'ai moi-même, et j'en suis sûr ce gouvernement et les députés d'en face aussi, pris l'engagement de rendre possible.

Il est essentiel que nous y parvenions. Les habitants de Davis Inlet et la nation Innu ont dit clairement souhaiter que nous réglions les revendications territoriales dans cette région. Je me suis engagé auprès d'eux à le faire. Le ministre a dit, par écrit et oralement, que nous avions intérêt à chercher à atteindre cet objectif.

Cependant, nous reconnaissons tous, y compris les habitants du Labrador, que cela prendra un certain temps. J'estime, comme tous les gens auxquels j'ai parlé, qu'il ne faut absolument pas perdre de vue les priorités à propos de Davis Inlet, qu'il faut reconnaître que les membres de cette communauté constituent notre préoccupation première, qu'il faut penser avant tout aux familles, aux hommes, aux femmes et aux enfants de Davis Inlet, lorsqu'il est question de revendications territoriales, d'autonomie gouvernementale et de grandes questions de politique générale d'envergure nationale qui intéressent tous les peuples autochtones, qui doivent être résolues et qui ont des répercussions sur les habitants de Davis Inlet.

Toutefois, si nous lions le succès du transfert de cette communauté à la résolution, en termes absolus, de ces questions, nous ne parviendrons jamais à résoudre le problème des habitants de Davis Inlet. Ils veulent le résoudre et nous avons l'obligation de collaborer avec eux. Cela ne veut pas dire que nous faisons machine arrière en ce qui concerne les revendications territoriales, loin de là. Cela ne veut pas dire que nous abandonnons le principe de l'autonomie gouvernementale, bien au contraire. Cela veut dire que nous mettons les choses en perspective. Nous nous concentrons sur ce qui est important, les membres de la communauté.

• (1940)

Pour répondre à certains besoins très graves de la communauté, nous avons été en mesure d'offrir une forme de financement d'urgence à court terme, un montant très substantiel dois-je préciser.

Nous reconnaissons que le processus dans lequel la communauté et les Innu devront s'engager pour en arriver à se mettre d'accord sur la teneur du protocole d'entente qui nous amènera à définir la nouvelle communauté comme la voient ses habitants, c'est-à-dire comme formant un tout, nécessitera d'abord de sérieuses consultations.

En effet, il faudra faire appel à des ingénieurs, à des planificateurs, à des économistes et à des spécialistes de la santé. Il leur faudra être prêts à répondre aux voeux que les habitants de David Inlet formuleront pour leur communauté.

Je crois fermement que lorsque dans tous les Davis Inlet du pays, on travaille pour le bien des habitants, c'est chacun de nous qui en bénéficie. Tout cela tournera à l'avantage de l'ensemble des Canadiens. Quand tous les Davis Inlet du pays deviendront des endroits où il fait bon vivre, le pays s'en portera mieux.

Je suis persuadé qu'ensemble, sous l'impulsion des habitants de tous ces David Inlet, nous trouverons la solution afin que la prochaine génération n'ait pas à passer par là, que nous y échappions. Nous devons collaborer ensemble pour trouver ces solutions.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, il est très intéressant d'écouter le discours du député qui a consacré beaucoup de temps aux

questions autochtones au sein de notre comité et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Ce n'est certes pas une tâche facile car les Davis Inlet sont nombreux au Canada et les problèmes s'accumulent depuis des années. Cela dit, j'aimerais vous présenter un programme un peu futuriste qui permettra d'améliorer la vie des enfants et des familles si l'on donne aux gens les moyens de s'en occuper.

Je pense en particulier à deux groupes qui sont à la veille de régler leurs revendications territoriales. D'abord les Inuvialuit qui aimeraient bien disposer des ressources nécessaires pour planifier un régime d'autonomie gouvernementale régionale pour leur peuple. À mon avis, ce désir est tout à fait justifié et on devrait l'appuyer. Ensuite, le Conseil des Indiens du Yukon qui prépare une entente selon un échéancier très serré. Les Indiens du Yukon doivent obtenir l'accord de quatre Premières nations avant de pouvoir parachever leurs arrangements. Ils manquent de ressources et aimeraient obtenir 1,2 million de dollars en financement provisoire pour ces quatre premières nations, de même que 500 000 $ pour rembourser certaines dettes dues aux efforts énormes qu'ils ont consacrés à cette revendication.

Je me demande si le député a quelque bonne nouvelle à nous annoncer à ce sujet.

M. Reid: Je le voudrais bien, mais pas pour l'instant. Ce qui ne veut pas dire que je n'en aurai jamais.

Mon collègue n'ignore pas, je crois, que nous devons tous être prêts à appuyer les démarches que vivent différentes collectivités, dont celle des Inuvialuit. La question du préfinancement des quatre groupes distincts en est une dont s'occupera le ministère et que je ferai valoir du ministre.

Sur la scène politique, on est constamment obsédé et préoccupé par l'argent. Personne n'y échappe. Comme je l'ai dit plus tôt à mon collègue, le député de Saint-Boniface, je crois, les ressources ne sont jamais suffisantes, il n'y a jamais assez d'argent.

Quand je songe à la situation qui prévaut à Davis Inlet, je me rends compte qu'on pourrait y consacrer d'énormes sommes d'argent. Franchement, on va dépenser des sommes très substantielles à court et à long terme à Davis Inlet.

• (1945)

En fait, des gens d'autres localités se demandent pourquoi on va y dépenser autant d'argent, surtout à court terme. Je réponds à cela que nous avons le choix entre dépenser cela maintenant ou dépenser bien davantage plus tard.

Cela vaut pour tout le pays. Mais il importe de dire que les ressources ne sont pas illimitées et qu'il faut les dépenser judicieusement. Et, si j'en juge par mon expérience, les collectivités autochtones de l'Ouest, du Nord et de l'Ontario savent très bien comment tirer le meilleur profit possible des ressources, financières, naturelles ou autres. Franchement, elles pourraient en remontrer à nombre d'entre nous à cet égard et j'espère que nous saurons bénéficier de leur savoir-faire en ce sens.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 19 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

En conséquence, le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 430)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Assad	Bevilacqua
Black	Blondin-Andrew
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Campbell (South West Nova)	Catterall
Comuzzi	de Jong
Duceppe	Duhamel
Ferguson	Fisher
Fontana	Foster
Funk	Gagliano
Gauthier	Guarnieri
Harb	Harvey (Edmonton East)

Heap
Kaplan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Manley
McGuire
Milliken
Nault
Parent
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Whittaker
Jordan
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
MacLaren
Marchi
Mifflin
Mills
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Riis
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Tobin
Walker
Wood—66

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Dorin
Epp
Ferland
Fretz
Guilbault
Halliday
Hawkes
Holtmann
Hudon
James
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax West)
Darling
de Cotret
Domm
Edwards
Fee
Fontaine
Friesen
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
Hughes
Joncas
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Oberle
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
White
Worthy—110

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Crawford
Charest
Hockin

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (2015)

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA POLLUTION DUE AUX VÉHICULES AUTOMOBILES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 décembre 1992, de la motion de M. Ferguson: Que le projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis ravi de débattre le projet de loi C-226. Je prends la parole pour donner mon appui au projet de loi C-226, Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles, et pour féliciter mon collègue de Lamgton—Middlesex d'avoir pris l'initiative de présenter ce projet de loi.

Le gouvernement fédéral a le devoir de protéger les Canadiens, d'éviter qu'ils ne soient exposés au danger. Ce projet de loi représente pour le gouvernement un défi qui arrive à point; il s'agit d'interdire la présence de manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle, en abrégé MMT, dans l'essence et d'exiger que l'essence au Canada ait une teneur minimum en oxygène de 3,2 p. 100.

En ma qualité de porte-parole de mon caucus en matière de santé nationale et de bien-être social, je me contenterai d'aborder les aspects de ce projet de loi qui touchent à la santé. Qu'il suffise de dire que ce projet de loi constituera un progrès étant donné que ces changements rendront les automobilistes moins nuisibles pour l'environnement.

Le MMT a traversé la frontière canado-américaine avant d'arriver dans le réservoir des automobiles canadiennes. On sait également que le MMT traverse le placenta et affecte les enfants à naître. On a trouvé dans les foetus presque 10 p. 100 de plus de manganèse que dans le corps de leur mère. Quand on sait que l'additif clé du MMT peut endommager les cellules cérébrales et qu'il y a un lien entre cette substance et de nombreuses maladies telles que la chorée de Huntington, la sclérose amyotrophique latérale et bien d'autres, il y a de quoi

avoir peur. Il peut également provoquer des symptômes de la maladie de Parkinson et de la maladie d'Alzheimer et provoquer des comportements violents, des hallucinations et une perte de la libido.

Ce métal peut avoir des effets néfastes sur de nombreux systèmes du corps humain, tels que le système nerveux et le système de reproduction. Il peut provoquer des dommages non seulement corporels mais aussi psychiques.

Je crois savoir qu'aux États-Unis, où le MMT est frappé d'interdiction par la Environmental Protection Agency, il y a actuellement un débat animé visant à déterminer si ce produit contribue à accroître le rendement des véhicules automobiles. Au Canada, nous devrions nous élever au-dessus de ces considérations en affirmant que nous nous préoccupons beaucoup plus de la santé des gens que de celle des automobiles.

Je demande à l'industrie de produire de l'essence qui ne représente pas un danger pour les hormones de reproduction, qui ne rende pas les gens violents, ne cause pas la paralysie et des spasmes chez les victimes.

Je sais que des représentants de Santé et Bien-être social Canada ont déclaré que les Canadiens n'avaient pas à avoir peur du MMT. Par ailleurs, je sais aussi que de récentes études effectuées au Albany Medical College de New York ont démontré que des carences en fer peuvent entraîner une attirance presque magnétique au manganèse.

En tant que médecin et porte-parole libéral en matière de santé et de bien-être, j'ai appris à reconnaître le profil des personnes qui souffrent de carences en fer. Ce sont habituellement les personnes qui ont un régime alimentaire déficient, c'est-à-dire habituellement les personnes qui vivent dans la pauvreté. Originaire de la région urbaine de Winnipeg, je sais où vivent les pauvres de la ville, ceux-là mêmes qui sont le plus susceptibles de souffrir d'empoisonnement au manganèse.

Ces personnes sont déjà suffisamment éprouvées. Pourquoi ajouter à leur fardeau, quand on sait que les travaux effectués par le Dr John Donaldson pour le Conseil national de recherche ont démontré que, quand le foetus absorbe du manganèse, cela déclenche une accélération du processus de vieillissement du cerveau?

• (2020)

Où sont les défenseurs du MMT? Eh bien, il y a certainement la société américaine Ethyl Corporation, qui produit actuellement 60 millions de livres de plomb tétraéthyle pour l'essence canadienne, qui l'expédie aux pays du tiers monde et à divers pays moins industrialisés. Le Canada s'est donc rendu complice de l'empoisonnement de parents et d'enfants de l'Amérique du Sud jusqu'en Asie.

Cette même société s'apprête aujourd'hui à utiliser le MMT aux États-Unis si elle obtient l'autorisation de l'EPA, l'Environmental Protection Agency, qui s'y est opposée trois fois déjà. En effet, sa demande a été refusée trois fois! La société a soutenu que les statistiques canadiennes corroborent sa position. À mon avis, nous devons montrer l'exemple au monde entier en nous opposant à l'utilisation de ce métal.

Je le demande à nouveau: pourquoi cet additif est-il autorisé au Canada? Le Dr Donaldson, qui a entrepris des travaux sur les cellules cérébrales, et je suis fier de dire qu'il le fait à mon alma mater, soit à l'université du Manitoba, a constaté que le manganèse, même s'il se trouve naturellement dans bien des aliments, est toxique lorsqu'il est inhalé dans les poumons ou absorbé par la peau. Il entraîne la mort des cellules cérébrales, selon les travaux de recherche du Dr Donaldson.

Permettez-moi de citer un article de Nicolas Regush, journaliste au quotidien montréalais *The Gazette* qui est aussi l'auteur d'une chronique sur les catastrophes liées aux instruments médicaux à la Direction générale de la protection de la santé. J'utilise son article parce qu'il y rapporte ses observations dans un style courant. Voici ce qu'il dit:

> Une analyse biochimique du tissu du système nerveux central chez les humains et les singes victimes d'un empoisonnement au manganèse a montré que le métal réduisait les niveaux de dopamine—un produit chimique contenu dans le cerveau qui semble prévenir les désordres du système nerveux—ce qui entraînait la mort des cellules cérébrales. Les données recueillies laissaient supposer que le manganèse pouvait s'attaquer à la région du cerveau connue sous le nom de substance noire d'où viennent les cellules contenant de la dopamine avant d'entrer ensuite dans les noyaux gris centraux. Toute perturbation de la chimie du cerveau et la mort de cellules dans ces régions semblent jouer un rôle essentiel dans le développement d'autres désordres neurologiques progressifs. Ce sont probablement les bébés, les jeunes enfants et les femmes qui sont les plus vulnérables à la toxicité de ce métal car leurs mécanismes de défense contre un excès de manganèse—soit la barrière hémato-encéphalique et le système excréteur—sont moins efficaces.

J'ai lu ce que la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait à dire et je trouve que ses arguments ne tiennent aucun compte des études en question. Chose intéressante, elle a soutenu son opposition à ce projet de loi en affirmant que l'Environmental Protection Agency aux États-Unis avait jugé que le MMT ne présentait aucun risque pour la santé. Eh bien, les documents relatifs aux audiences de l'EPA montrent que les études en question ne sont pas concluantes et qu'elles ne prouvent pas que le MMT ne présente aucun danger pour les humains.

Le gouvernement ne pourrait-il pas pour une fois ne courir aucun risque et croire nos propres scientifiques qui ont déclaré que l'intoxication au manganèse ressemblait à la maladie de Parkinson?

Permettez-moi de dire en terminant que ce projet de loi a été présenté par mon collègue de Lambton—Middlesex et que nous devrions tous le saluer. Il tend à protéger la santé des Canadiens, assurer la pureté de notre air et aider notre agriculture. Pourtant, pour des raisons que je ne peux comprendre, le gouvernement demeure opposé à ce projet de loi. Monsieur le Président, j'espère que d'ici peu le gouvernement changera d'avis dans l'intérêt de la santé de tous les Canadiens à l'avenir.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat sur un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-226, qui s'intitule «Loi visant à réduire la pollution due aux véhicules automobiles». Et on ajoute qu'il vise aussi à réduire la pollution automobile.

• (2025)

Qui pourrait trouver à redire sur ce genre de mesure législative? Je pense que nous sommes tous suffisamment conscients de l'importance de l'environnement pour nous rendre compte qu'il est nécessaire de réduire la pollution due aux véhicules automobiles.

Je me rappelle que, lorsque nous sommes allés nous installer dans la vallée du Fraser, en 1938, on avait chaque jour au réveil une vue absolument parfaite des montagnes sur la rive nord. Il n'y avait jamais la moindre trace de pollution ou de fumée, et ce, malgré les nombreuses scieries alentour. La vue était toujours très claire.

Aujourd'hui, quand on va à Vancouver un jour où se produit une inversion atmosphérique, on voit sur la ville un nuage d'un jaune violacé qui enveloppe les montagnes, ce qui fait que quand le vent souffle, la vallée du Fraser fait fonction en quelque sorte de véritable cheminée. Le vent fait remonter cette pollution le long de la vallée, et des villes comme Abbotsford, Chilliwack et Hope, qui n'ont pas de base industrielle, souffrent maintenant de la pollution due aux véhicules automobiles venant de la région de Vancouver, de sorte que l'air y est plus pollué que dans la vallée inférieure.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de réduire la pollution due aux véhicules automobiles. Comme cela constitue un besoin urgent, nous ne pouvons contester ni l'objet ni l'objectif du projet de loi. Cet objectif est énoncé à l'article 3 et consiste à interdire le MMT. C'est indiscutable. Cet acronyme recouvre une appellation chimique extrêmement longue que je n'essaierai même pas de prononcer. Je laisserai à mon savant collègue, ancien professeur à l'université, qui doit prendre la parole après moi, le soin de traiter de l'aspect scientifique de la question.

Il s'agit de supprimer le MMT. Même si la Commission d'étude du plomb dans l'environnement, sous l'égide de la Société royale du Canada, dit que ce n'est pas un polluant grave, il s'agit quand même d'un polluant dont il faudra bien un jour nous débarrasser. On ne saurait s'opposer à cet objectif ni au but ultime d'une essence ayant une teneur en oxygène de 3,2 p. 100.

Il existe déjà de l'essence contenant 10 p. 100 d'éthanol. En fait, le gouvernement participe à un programme avec la société Mohawk Oil, en Colombie-Britannique, afin que l'essence contenant de l'éthanol soit distribué partout dans la vallée du Fraser. Chaque fois que j'en ai l'occasion, j'utilise cette essence, car je sais que j'aide ainsi à réduire la quantité d'émissions atmosphériques nocives. C'est un objectif louable.

Le problème, c'est la limite de temps prévue à l'article 10 du projet de loi, qui précise que la mesure législative doit entrer en vigueur six mois après sa sanction. Ce projet de loi ne tient absolument pas compte de la situation dans les milieux scientifiques et gouvernementaux.

L'industrie fait énormément de recherche, de même que les gouvernements fédéral et provinciaux. Grâce à cette recherche, nous finirons par atteindre certains objectifs de réduction de la pollution.

Ce que signifie ce délai de six mois imposé au secteur de la recherche, c'est que si la recherche ne peut se solder par la production d'une essence contenant 3,2 p. 100 d'oxygène ou la suppression des MMT, quelle que soit l'étape où le chercheur est rendu dans la recherche, il devra tout oublier.

Ce sera alors un produit illégal qui sera fabriqué. Il sera impossible de produire ou de vendre ce sur quoi porte la recherche. Ceux qui vendront un produit contenant du MMT ou dont la teneur en oxygène est inférieure à 3,2 p. 100 contreviendront à la loi et seront passibles d'une amende pouvant atteindre 100 000 $. Voilà les réserves que j'ai au sujet de ce projet de loi. Elles ne concernent pas l'amende, ni même la vente du produit si la technologie est à point.

• (2030)

Si c'était le cas, ce serait extraordinaire. Mais le projet de loi établit le principe selon lequel on doit pouvoir accomplir cela, faute de quoi on devra payer une amende. Si les milieux scientifiques n'arrivent pas au résultat prévu dans le projet de loi, ils devront cesser leurs activités, et tout le monde contreviendra à la loi même s'il

n'existe aucun produit adéquat sur le marché. Les milieux scientifiques ont donc intérêt à faire des recherches, à fabriquer un produit et, faute de produit, ce sera la pénurie.

Je trouve cela inacceptable. Qu'arrivera-t-il partout au Canada si le produit que l'on est censé utiliser n'a pas encore été mis au point? Comment faire pour maintenir une économie quand on n'a pas les ressources pour le faire et que l'on devra payer une amende si l'on ne respecte pas la loi? Cela pose un léger problème.

Je tiens à préciser au député que, si le projet était réalisable, je voterais en faveur de la mesure législative. Il en doute. Il pense que nous voterons contre ce projet de loi simplement parce qu'il a été présenté par l'opposition. Je rappelle à mon collègue qui parraine le projet de loi, que, parmi les députés qui siégeaient déjà à la Chambre quelques années avant les dernières élections, et je sais que mon collègue a pris un petit congé à cette époque-là, certains ont voté en faveur de projets de loi de l'opposition.

J'ai voté, quant à moi, pour le projet de loi C-204 que proposait une députée néo-démocrate qui ne siège plus à la Chambre. Elle avait présenté son projet de loi et je l'ai appuyé, à l'instar de nombreux membres du gouvernement. Le projet de loi a été adopté et a aujourd'hui force de loi, même si on ne le respecte pas toujours. C'est donc dire que je voterais en faveur du projet de loi si j'étais convaincu qu'il réglerait la question.

Je sais que le député néo-démocrate d'en face a l'intention de parrainer un autre projet de loi visant, celui-là, à protéger les pompiers. Je veux lui dire que j'ai l'intention d'appuyer le projet de loi s'il est mis aux voix, car il s'agit, à mon avis, d'une excellente mesure législative. Si le député rit de mon intention de voter pour ce projet de loi parce que c'est un projet de loi de l'opposition, oubliez cela. Ce n'est pas correct et ce n'est pas vrai.

Je ne voterai pas pour le projet de loi à l'étude parce que l'objectif visé est impossible à atteindre. Les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les industries ont vraiment essayé de trouver une solution, mais n'ont pas encore réussi. On ne peut certainement pas imposer une amende de 100 000 $ aux gens parce qu'ils utilisent un produit qui est devenu illégal, alors qu'il n'y a rien de légal sur le marché pour le remplacer.

Si le député arrivait à présenter un projet de loi du même genre, mais qui tienne compte cette fois du rythme auquel progresse la recherche, je voterais certainement en faveur de ce projet de loi parce que personne ne peut s'opposer à cet objectif. Nous avons tous hâte au jour où notre atmosphère redeviendra aussi pure qu'elle l'a déjà été.

Nous voulons tous voir une réduction des émissions. Je veux que le député sache que, si nous pouvons mettre au point la technologie et présenter une mesure législative à cet égard, nous le ferons et j'appuierai cette mesure. Nous aurons tous deux obtenu le résultat que nous recherchions et en serons tous plus heureux.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Je crois que nous tenons ici l'une des rares occasions où un projet de loi dont nous sommes saisis peut à la fois résoudre une problème de santé qui risque d'être grave et aider un secteur de notre économie qui a besoin d'aide, l'agriculture.

Qui plus est, le projet n'a pas de conséquences graves pour notre industrie automobile ni même, je crois, pour nos industries de la pétrochimie et du raffinage. Le projet de loi à l'étude, si nous le prenons à la lettre, exigerait que nous remplacions en six mois les dispositions actuelles sur l'utilisation de l'essence, ce qui semble être une mesure trop radicale. Mais ce n'est pas ce qu'on nous demande pour l'instant. On nous demande plutôt d'examiner ce projet et de dire si, en principe, nous sommes d'accord sur l'orientation qui y est proposée, s'il est logique de le renvoyer au comité et si le comité peut convoquer des experts qui pourraient améliorer certains de ses éléments techniques.

• (2035)

Pour ma part, je trouve deux grandes raisons pour dire que le projet a du sens. La première, c'est qu'il améliorerait la situation sur le plan de l'environnement, puisque, pour l'instant, nous utilisons le MMT dans l'essence et qu'une grande partie des travaux scientifiques effectués sur cette question tendent à établir un lien entre cet additif et divers troubles neurologiques.

Si nous nous engageons dans la voie proposée par le projet, nous remplacerons le MMT par l'éthanol. Si nous optons pour une essence sans plomb ni MMT mais conte-

nant 10 p. 100 d'éthanol, nous réduirons les émissions polluantes des automobiles dans les proportions suivantes, si nous en croyons les études: dioxyde de carbone, 5,9 p. 100; monoxyde de carbone, 25 p. 100; composés organiques volatils, 8,5; oxyde d'azote, 5,7 p. 100; ozone urbain, substance si nocive pour la couche d'ozone atmosphérique, 5,3 p. 100.

Je crois que c'est là un important objectif à viser.

En deuxième lieu, et je le dis à titre de député représentant une circonscription qui compte un grand nombre de producteurs de maïs et de blé, nous créerions ainsi un important nouveau marché pour le maïs et le blé produit par les agriculteurs non seulement de ma circonscription, mais aussi d'une foule d'autres circonscriptions agricoles du pays. Il est même concevable que 20 p. 100 du grain produit au Canada en vienne à entrer dans la composition de ces 10 p. 100 des mélanges à l'éthanol qui seraient bien mieux pour l'environnement.

En adoptant une telle mesure, on protégerait l'environnement tout en aidant les agriculteurs. En outre, comme je viens d'une circonscription où l'on fabrique des automobiles, je suis convaincu que les fabricants de voitures pourraient s'adapter très facilement.

Des normes semblables existent en Californie depuis un certain temps déjà. Les fabricants de voitures n'ont eu aucune difficulté à s'adapter. Ce ne serait donc pas un problème pour les fabricants canadiens.

• (2040)

Je presse la Chambre d'aborder ce projet de loi de manière positive. On ne saurait trop féliciter le député de Lambton de l'avoir présenté à la Chambre. Il a travaillé très fort pour présenter à la Chambre une foule de renseignements au sujet des avantages que représente ce projet de loi pour la santé et l'économie du pays.

J'estime que nous devrions tous considérer ce projet de loi comme une mesure constructive et progressiste qui pourra être analysée, corrigée quant aux délais prescrits et perfectionnée à l'étape de l'étude en comité. J'estime donc que c'est un bon projet de loi.

J'espère par exemple que l'orateur précédent considérera ce projet de loi de la même façon que le projet de loi présenté par mon ancienne collègue à la Chambre, l'ex-députée de Broadview—Greenwood, Lynn MacDonald, et qu'il jugera bon d'appuyer aussi ce projet de loi parce qu'il présente les mêmes avantages que le projet de loi proposé par Lynn McDonald au cours de la législature précédente.

L'hon. William C. Winegard (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, je dirai comme le député qu'il nous faut envisager les principes en cause avec un esprit positif. Il ne fait aucun doute que si l'ajout d'éthanol à l'essence se répandait, les agriculteurs que je représente en bénéficieraient.

Je suis tout à fait disposé à étudier l'interdiction du manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle qui, nous le savons, a des effets néfastes sur la santé, même si la commission de la Société royale n'a pas pu le démontrer.

Je le répète, j'aimerais que l'on utilise plus d'éthanol dans les mélanges d'essence. Mais le projet de loi m'inquiète parce qu'il part du principe que le changement serait simple et pourrait se faire rapidement, ce que je ne crois pas. Il ne faudrait cependant pas penser qu'à mon avis il n'est pas dans l'intérêt des Canadiens d'adopter à court terme la suggestion du député.

Le temps qui m'était alloué est-il écoulé?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Winegard: Il y a longtemps que je n'avais pas parlé aussi longtemps à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps accordé au député est écoulé.

Comme il est 20 h 42, conformément à l'article 93 du Règlement, le temps réservé au débat est écoulé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives parlementaires

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

• (2100)

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément aux dispositions du 24e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre qui a été adopté le mercredi 29 avril 1992, le vote se déroulera comme suit: rangée par rangée, en commençant par le motionnaire et les députés qui occupent les banquettes du même côté de la Chambre que lui et qui sont en faveur de la motion.

On passera ensuite aux députés d'en face qui sont en faveur de la motion. On suivra le même ordre pour les députés qui sont contre la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 431)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Butland
Comuzzi
Duceppe
Ferguson
Fontana
Funk
Harb
Heap
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
McGuire
Nault
Parker
Pickard
Proud
Samson
Speller
Stupich
Tobin
Whittaker—49

Anawak
Assad
Black
Brewin
Caccia
de Jong
Edmonston
Fisher
Foster
Gagliano
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Mifflin
Pagtakhan
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief

CONTRE

Députés

Beatty
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Brightwell
Chadwick
Cole
Couture
Darling
de Cotret
Domm
Edwards
Ferland
Fretz
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hughes
Joncas
Langlois
Layton
Lopez
Marin
Masse
McCreath
Moore
O'Kurley
Porter
Ricard
Roy-Arcelin
Sobeski
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Vézina
Wilbee

Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Boyer
Casey
Champagne (Champlain)
Corbeil
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Dick
Dorin
Fee
Fontaine
Friesen
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hudon
James
Kempling
Larrivée
Loiselle
MacDougall (Timiskaming—French River)
Martin (Lincoln)
Mayer
Monteith
Oberle
Plourde
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vien
Winegard—74

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Andre
Catterall
Crawford
Hockin
McDougall (St. Paul's)

Bélair
Charest
Gauthier
Landry
Milliken

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 21 h 7, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 7.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 11 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES TITULAIRES D'UNE CHARGE PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (au nom du premier ministre) demande la permission de déposer un projet de loi intitulé Loi visant à empêcher toute incompatibilité entre les intérêts privés des titulaires de charge publique et les devoirs de leur charge, constituant la Commission des conflits d'intérêts et apportant des modifications à la Loi sur le Parlement du Canada et des modifications corrélatives à certaines autres lois.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Andre (au nom du premier ministre) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, une fois de plus j'ai l'honneur et le privilège de présenter ce matin des pétitions au nom des résidents de la région de Clearwater, en Colombie-Britannique. Les signataires présentent une pétition très complète, essentiellement pour rappeler qu'une entreprise de cette province, faisant affaires avec des entreprises américaines, propose de dériver les eaux de la rivière Thompson-Nord, à la hauteur de Valemount, dans le but de vendre un million d'acres-pieds d'eau douce à des acheteurs californiens.

Les pétitionnaires prétendent qu'il en résultera une réduction de 35 p. 100 du débit de la rivière en aval du point de dérivation. Ils pensent que ce projet fait partie du plan d'ensemble de la société Ralph M. Parsons Company, de Pasadena, en Californie, connu sous le nom de North America Water and Power Alliance Project.

• (1010)

Par conséquent, ils demandent simplement que le gouvernement canadien prenne toutes les mesures nécessaires pour garantir que les eaux soient exemptées de toutes les dispositions de l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain dont nous sommes saisis.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de plusieurs Canadiens dont certains habitent dans la circonscription de Brandon-Souris que je représente.

Les pétitionnaires font observer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, ont été condamnés à passer 28 ans derrière les barreaux d'une prison brésilienne, ont été victimes d'erreurs judiciaires, subissent un traitement cruel et exceptionnel dans les prisons brésiliennes et font l'objet d'une discrimination en matière de détermination de la peine. Ces prisons ont été le théâtre d'émeutes, et la seule façon d'atténuer cette peine sévère serait que le Canada demande leur expulsion, conformément à la loi brésilienne.

Les pétitionnaires prient donc le Parlement d'exhorter le premier ministre à demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et à les ramener au Canada, conformément à la loi brésilienne.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 9 mars, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Je m'intéresse à cette question depuis quelque temps déjà, ayant été le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en ce qui concerne les postes au cours de mes deux premières années à la Chambre des communes.

En tant que député d'une circonscription qui compte une cinquantaine d'entreprises postales, une cinquantaine de bureaux de poste ruraux et un bureau de poste dans la ville de North Battlefords, j'ai toujours considéré le service postal comme une partie très importante de l'économie rurale qui permet aux services et aux particuliers de fonctionner dans nos localités. L'agriculture est évidemment le moteur de l'économie de ma circonscription. Mais la poste, c'est la représentation des services fédéraux dans la Saskatchewan rurale et agricole.

Le projet de loi dont nous sommes saisis modifie considérablement le fonctionnement de la Société canadienne des postes. Il modifie considérablement la façon dont la population peut percevoir les activités de cette société. Les députés et les Canadiens en général, dont ceux qui nous regardent aujourd'hui sur leur petit écran, doivent comprendre que, par cette modification législative, le gouvernement vise à aiguiller la Société canadienne des postes vers une privatisation éventuelle et à faire qu'elle soit de moins en moins l'entreprise de services que notre Parlement a créée en 1981 au nom des Canadiens.

Personne n'a certes oublié que le mandat que notre Parlement a confié à l'origine à la société priorisait le service. Il prévoyait très nettement que la prestation du service postal soit la toute première priorité du réseau de communications de la société.

Le ministre s'est empressé maintes fois de nous dire que cette société a aussi le mandat d'être financièrement autonome. Je ne peux m'empêcher d'être d'accord, car la société vise et doit atteindre l'autonomie financière.

• (1015)

Dans certaines régions rurales, la seule manifestation tangible du gouvernement fédéral pour les contribuables est l'existence d'un bureau de poste.

Le gouvernement a permis que la Société canadienne des postes dépasse le seuil de la rentabilité. Le mandat de la société ne renferme aucune disposition l'obligeant à générer des profits. Il n'y est pas dit que la Société canadienne des postes doit produire un rendement des investissements de 16, 17 ou 18 p. 100, comme le veut l'un des objectifs que la haute direction de la société s'est fixés. Il est certain qu'un rendement des investissements supérieur de 16, 17 ou 18 p. 100 au seuil de rentabilité signifie que l'entreprise impose aux contribuables canadiens une contribution additionnelle pour le fonctionnement d'un service qu'ils payent déjà en un sens.

Je suis très préoccupé par certaines orientations de la Société canadienne des postes.

La modification à l'étude aujourd'hui nous mène très clairement vers la privatisation de la Société canadienne des postes. Plus précisément, ce projet de loi permettra aux employés de la Société canadienne des postes qui le désirent d'acheter des actions sans droit de vote de cette société, jusqu'à concurrence d'un total de 10 p. 100 des actions.

La société nous dit en fait qu'elle veut remédier aux tensions qui existent entre elle et ses employés en permettant à ces derniers d'investir une part de leur salaire dans leur société sans pourtant leur accorder le droit de se faire entendre. Il s'agit d'actions sans droit de vote. Selon la société, les employés pourraient investir et avoir ensuite l'impression qu'ils contribuent à l'exploitation de la Société canadienne des postes. Je ne comprends pas.

C'est le début d'un processus de création d'une structure qui permettra éventuellement la vente d'actions de la société bien au-delà du seuil de 10 p. 100. Si l'on offre des actions pour un total de 10 p. 100 aux employés aujourd'hui, rien n'empêche, par une simple modification de cette loi, de permettre plus tard la vente d'une portion additionnelle de 10 p. 100 aux employés des chemins de fer ou d'une autre tranche de 10 p. 100 aux éditeurs de livres ou de journaux du Canada ou encore aux banques, parce qu'elles postent leurs factures à leurs clients partout au pays. Ce serait intéressant que les banques détiennent une partie des actions et participent au fonctionnement de la Société canadienne des postes éventuellement.

Si le gouvernement vise à remédier aux difficultés et aux tensions qui caractérisent les relations entre les employés et les dirigeants de la Société canadienne des postes, il y aurait plusieurs autres façons de le faire sans demander tout simplement aux employés d'investir leur salaire dans un régime d'actionnariat.

Les employés de la Société canadienne des postes, du moins ceux qui font partie du Syndicat des postiers du Canada, refusent d'avoir à payer pour dissiper le malaise dans leur milieu de travail.

La Société canadienne des postes devrait permettre à ses employés d'avoir véritablement leur mot à dire dans la façon dont elle fonctionne. C'est la seule façon de faire en sorte que les employés éprouvent un plus grand sentiment d'appartenance à leur milieu de travail.

J'ai plusieurs choses à dire à cet égard et j'y arrive, mais il me semblerait que la meilleure forme de participation que la Société canadienne des postes puisse offrir à ses employés serait une bonne convention cellective qui assure à tous un bon salaire et la sécurité d'emploi.

Il y a quelque temps, juste avant de quitter mes fonctions de porte-parole néo-démocrate dans le domaine des postes afin de m'occuper, à la demande du chef de mon parti, des questions de protection de l'environnement, j'ai rédigé, après une étude approfondie du fonctionnement de la Société canadienne des postes, un rapport sur l'avenir du système national des postes.

Dans cette étude, j'ai bien fait ressortir les problèmes qui existent entre la direction et les employés de la Société canadienne des postes, et j'ai fait de nombreuses recommandations au gouvernement et à la société en vue d'en améliorer la gestion. Un certain nombre de recommandations visaient en particulier à faire de la société un lieu de travail plus agréable pour les employés et, par voie de conséquence, un endroit plus agréable pour le public que la société dessert.

• (1020)

Je voudrais citer quelques extraits des recommandations contenues dans mon rapport, recommandations dont le gouvernement et la Société canadienne des postes ont choisi jusqu'à maintenant de ne pas tenir compte. Voici.

Premièrement, les changements technologiques en milieu de travail ne devraient intervenir qu'après une évaluation des risques pour la santé et la sécurité, et n'être mis en oeuvre qu'avec l'accord des syndicats concernés.

Deuxièmement, afin d'améliorer l'efficience, la santé, la sécurité et la productivité au travail, le syndicat des employés devrait jouer un rôle accru dans le processus décisionnel à tous les niveaux de la Société canadienne des postes.

Troisièmement, la Société canadienne des postes devrait cesser de harceler les employés absents pour cause de maladie ou autre et arrêter d'intimider les employés au travail et chez eux.

Durant mes deux premières années en tant que député, je suis allé rencontrer des employés des postes un peu partout au Canada, de St. John's, à Terre-Neuve, à Victoria, en Colombie-Britannique, et dans toutes les localités où je me suis rendu, dans chaque lieu de travail, on m'a parlé du harcèlement dont sont victimes les employés absents pour cause de maladie ou de blessure, des pressions qui sont exercées en vue de les forcer à revenir au travail ou à travailler à un taux de rémunération réduit. Ces tactiques visent de toute évidence à forcer ces employés à abandonner leur emploi pour qu'on puisse les remplacer par des travailleurs plus jeunes et moins bien payés.

La meilleure forme de participation que la Société canadienne des postes puisse offrir à ses employés soient une bonne convention collective qui assure à tous un bon salaire et la sécurité d'emploi. La Société canadienne des postes demande à ses employés d'acheter des actions, mais pour que ces actions aient un bon rendement—et les employés le savent fort bien—il faudra que la Société continue de réaliser des profits en sabrant dans les services et en supprimant des emplois.

Ainsi, lorsque les employés achètent ces actions, ils souscrivent, en fait, à un plan qui, en définitive, va supprimer des emplois et peut-être même le leur.

Quatrièmement, la société devrait donner aux comités de santé et de sécurité le temps, le personnel, les pouvoirs et l'argent voulus pour qu'ils puissent formuler des recommandations et surveiller l'application de modifications tendant à assurer la santé et la sécurité au travail en portant une attention spéciale aux causes fondamentales des blessures subies fréquemment par les employés, notamment les microtraumatismes répétés.

Cinquièmement, la société devrait aborder la question de l'absentéisme en se disant qu'un milieu de travail créatif assurant la santé et la sécurité des travailleurs et une rémunération raisonnable constituent la meilleure façon d'accroître la productivité et de réduire l'absentéisme.

Sixièmement, la société devrait élaborer une stratégie de gestion tendant à se pencher sur le nombre élevé de cadres à tous les niveaux afin de rentabiliser davantage les opérations et d'améliorer le processus de prise de décisions.

Tous les employés de la Société canadienne des postes, notamment ceux qui travaillent dans les régions rurales du pays, savent que les niveaux de gestion à la Société ont quintuplé depuis quatre ou cinq ans alors qu'au niveau du service, le nombre d'emplois a diminué.

Septièmement, j'invite la société à mieux planifier ses opérations afin de veiller à ce que tout le travail possible puisse être effectué à l'interne par des employés à temps plein bien formés.

Une des choses que les Canadiens constatent au départ en s'adressant à des employés de la Société canadienne des postes, c'est que certains d'entre eux ne sont pas bien formés et connaissent très mal leur travail.

La majeure partie de ces gens sont des contractuels, des employés à temps partiel ou occasionnels qui doivent répondre directement aux attentes et aux plaintes de la population dans les bureaux de poste et ailleurs. Nous avons besoin d'employés à plein temps bien formés à la Société canadienne des postes et c'est là la première responsabilité de la société.

• (1025)

Quand j'ai rédigé ce rapport, j'ai remarqué qu'il n'était question nulle part du fait que le gouvernement refuse d'être responsable des opérations de la Société canadienne des postes. Le gouvernement permet tout simplement à la direction d'agir à sa guise, cela parce qu'il a toujours été d'accord avec celle-ci, qui cherche à privatiser la Société canadienne des postes.

Cela n'empêche que le gouvernement est responsable et que nous devons d'une façon ou d'une autre trouver un moyen de nous assurer que le gouvernement soit comptable envers les Canadiens des opérations de la Société canadienne des postes qui est une société d'État.

La première recommandation que j'ai faite après avoir étudié cette question pendant deux ans—et je tiens à le rappeler à la Chambre car c'est là un point que j'ai soulevé à plusieurs reprises en ma qualité de porte-parole pour les questions relatives à la Société canadienne des postes—était la création d'une commission permanente de la Société canadienne des postes, une commission à temps plein, qui aurait pour fonction principale de veiller à ce que la Société canadienne des postes respecte le mandat qui lui avait été confié, soit en priorité de mettre à la disposition de tous les Canadiens des services de qualité.

Cette commission serait dirigée par un conseil composé, dans une proportion équitable, de représentants d'organisations rurales, d'organismes de défense du consommateur, de syndicats des postiers, d'entreprises—petites et grandes—y compris des principaux utlisateurs des services postaux qui, je me rends compte, contribuent de façon substantielle aux opérations financières de la Société. Feraient également partie de ce conseil des représentants des personnes âgées, des personnes handicapées, des environnementalistes et des autochtones qui, comme les autres Canadiens, sont tous directement touchés par les opérations de la Société canadienne des postes puisque les services postaux sont au Canada le seul moyen que nous avons de communiquer par lettre.

Le conseil devrait veiller à ce que ses membres représentent équitablement les régions, les provinces et les territoires. J'ai demandé que la commission de la Société canadienne des postes ait le pouvoir d'interpréter les actions et la politique de la Société, ceci compte tenu de son mandat, et d'obliger la Société à respecter ce mandat qui encore une fois consiste avant tout à fournir des services.

Au cours de deux des trois dernières années, la Société canadienne des postes a réalisé des bénéfices et espère bien en réaliser encore cette année, aux dépens du service, qui est particulièrement compromis dans les régions rurales, mais qui le devient de plus en plus dans les centres urbains, où l'on procède à la consolidation des districts postaux.

Les opinions de la population devraient influer sur les activités et le processus décisionnel de cette commission.

Madame la Présidente, rappelons-nous le Comité Marchment. Il y a quelques années, le gouvernement a reconnu que la population avait son mot à dire à propos de la Société canadienne des postes et il a formé ce comité qu'il a chargé d'examiner les activités de la société. Or, quand le comité a présenté son rapport, il a signalé des lacunes importantes, c'est-à-dire que la société négligeait son mandat concernant les services et, plus grave encore, qu'elle fermait des bureaux de poste situés dans des régions rurales alors que ce n'était pas nécessaire. La réaction du gouvernement a été de ne pas suivre les recommandations du rapport mais plutôt de démanteler le comité, d'en congédier les membres et de laisser la société poursuivre ses opérations, après avoir déclaré qu'il avait écouté la population canadienne. Puis il n'en a plus été question.

Enfin, la commission de la Société canadienne des postes, d'après moi, devrait pouvoir obtenir de la société tout renseignement qu'elle juge nécessaire à ses travaux. Je le dis parce que nous avons constaté que la société compte parmi les sociétés d'État les plus secrètes du Canada. En effet, quand on lui demande quelque chose, on risque fort de ne pas recevoir ce qu'on a demandé ni ce dont on a besoin, mais plutôt autre chose qui ne fait pas du tout l'affaire.

Je suis consterné de voir comment la Société canadienne des postes traite certains Canadiens. Je pense notamment à la fermeture de bureaux de poste, à l'augmentation des tarifs postaux et aux arrangements qu'elle a pris avec Communications Canada pour éliminer les tarifs postaux préférentiels pour les publications locales.

• (1030)

La Société canadienne des postes continue de se moquer des besoins des Canadiens. Il y a un mois, la société d'État a annoncé qu'en cas de livraison d'une lettre à la mauvaise adresse, la personne qui reçoit la lettre devra maintenant payer pour la faire renvoyer à la bonne adresse. Quelle horreur! C'est bien le comble!

Les lettres qui vous sont destinées et qui sont livrées à quelqu'un d'autre finiront maintenant à la poubelle parce que cette personne ne va sans doute pas acheter des timbres de 43c. plus TPS pour les renvoyer au bon destinataire. C'est absolument ridicule. Et pourquoi la société agit-elle ainsi? Pour rogner sur ses coûts d'exploitation.

Comme mon collègue de Chambly vient de le dire, c'est une mesure destinée à punir les Canadiens. Je suis tout à fait d'accord pour dire que la société a suffisamment puni les Canadiens et qu'il est temps que ça cesse.

Je voulais prendre quelques minutes également pour faire consigner au compte rendu deux autres conclusions auxquelles j'en suis arrivé après avoir examiné les activités de la société. C'est au sujet des activités des bureaux de poste ruraux, car ce sont eux qui assurent le gros des services postaux aux vastes régions rurales et aux régions éloignées dans notre pays.

Après avoir discuté avec des Canadiens de tous les coins du pays, je suis absolument convaincu que la société doit cesser de fermer ses bureaux de poste ruraux, de se départir de ses immeubles et de réduire sa présence dans les régions rurales. Une enseigne de bureau de poste fixée à la devanture d'un dépanneur ou d'une station-service ou même d'un silo-élévateur à la campagne en Saskatchewan ne constitue pas une présence dans les régions rurales.

Nous avons trop souvent observé la situation où l'on voit dans la même rue un immeuble qui abritait auparavant le bureau de poste maintenant fermé, les fenêtres placardées et une affiche «à vendre» fixée à la porte, et à côté une pharmacie avec au coin de la vitrine une petite affiche annonçant «timbres à vendre». Ce n'est pas le genre de présence que le gouvernement fédéral ou la société devraient maintenir dans les régions rurales du pays.

Le gouvernement pourrait s'attaquer à ces problèmes de bien des façons, mais le projet de loi C-73 que nous étudions aujourd'hui nous mène dans une direction complètement opposée à celle que les Canadiens souhaiteraient nous voir emprunter. Il faut trouver le moyen de revenir à l'époque où une convention collective assurait de bons salaires et la sécurité d'emploi aux employés de la société qui sont au service des Canadiens dans tous les coins du pays; nous retrouverons alors un pays où nous bénéficions d'un bon service postal et où le public réagira en conséquence. Le gouvernement qui réussira à le faire sera tenu en bien meilleure estime que ce n'est le cas aujourd'hui.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, ce projet de loi qui porte sur la Société canadienne des postes est très important pour tous les Canadiens. Mon collègue a soulevé des questions pertinentes qui ont leur importance pour tous les Canadiens. Le projet de loi touche tout le monde; tous ceux qui envoient des lettres, par exemple, seront touchés par les dispositions du courrier réexpédié.

Il est tout à fait impardonnable et inacceptable qu'on s'en prenne ainsi aux travailleurs, à un moment où le chômage est particulièrement élevé et où ils doivent être disposés à se déplacer pour chercher du travail. À mon sens, obliger ainsi les travailleurs qui cherchent un emploi ailleurs à payer un autre timbre de 43c. c'est frapper d'une nouvelle taxe les pauvres et les chômeurs.

Voici la question que j'aurais à poser au député qui vient de parler: comment, selon lui, le gouvernement peut-il justifier une mesure semblable alors que, sauf erreur, la société est une société d'État qui se tire fort bien d'affaires? En fait, je l'ai entendu dire à bien des reprises, dans différents débats, dans les discours de ministres du Cabinet et députés ainsi que dans les interventions de simples citoyens qui s'intéressent à cette société.

• (1035)

Dans ces conditions, comment justifier cette mesure et bien d'autres, alors que des foules de gens ne reçoivent pas un service acceptable et que la société est en mesure de réaliser des bénéfices? Comment justifier une mesure comme celle-ci sur le courrier réexpédié si la société d'État se tire si bien d'affaires? Pourquoi une avidité pareille? Pourquoi mal gérer les recettes au point de devoir encore taxer et punir les chômeurs et les pauvres?

M. Taylor: Madame la Présidente, je suis très heureux que quelqu'un aborde ce sujet. La question que la députée a soulevée au sujet du courrier réacheminé me préoccupe depuis le 17 février, date où j'en ai entendu parler pour la première fois.

Comme mon collègue de Chambly l'a mentionné, aucun gouvernement ne devrait jamais essayer de pénaliser ainsi les Canadiens. Quarante-trois cents, cela peut sembler peu. Le gouvernement et la Société canadienne des postes—à mon avis, il n'y a pas lieu de faire la distinction entre les deux, car, au bout du compte, c'est du pareil au même—demandent aux Canadiens quelque chose de simple, à leur avis; ils demandent à ceux qui reçoivent une lettre ne leur étant pas destinée et qui doivent la remettre à la poste après y avoir inscrit une autre adresse d'apposer un nouveau timbre sur l'enveloppe.

Cela ne semble peut-être pas déraisonnable, mais il faut se rappeler qu'il peut s'agir d'une lettre que l'on ne veut pas réacheminer. Il se peut qu'on ne veuille pas se rendre au bureau de poste et y acheter un timbre de 43c. pour un destinataire que l'on ne connaît peut-être même pas. Il se peut que la lettre qui aboutit chez quelqu'un contienne un message de Revenu Canada qui dit que le destinataire est censé payer une somme importante ou alors que le gouvernement lui a imposé d'autres amendes; il peut s'agir d'une lettre qui annonce un remboursement ou le décès d'un parent et qui avise le destinataire de la lecture du testament, qui le renseigne sur la succession. Ce simple timbre de 43c. pourrait avoir beaucoup de répercussions importantes.

Il n'est pas seulement question de quelqu'un qui essaie de frauder le système, d'un autre cas où la victime est blâmée par le gouvernement, du fait que certaines personnes peuvent essayer de profiter de la situation en déménageant et en demandant à leurs parents de leur faire suivre leur courrier, au lieu de payer les frais exigés à cette fin. Cela va beaucoup plus loin que cela.

Pour répondre à la députée qui me demande comment je peux justifier cette situation, je dirai que je ne peux la justifier et que je désapprouve tout à fait ce que le gouvernement essaie de faire en l'occurrence.

Pour essayer de justifier cela, le lendemain, le 18 février, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a dit à la Chambre que l'entreprise pourrait ainsi économiser des millions de dollars. Une société qui prévoit réaliser des bénéfices de 130 millions de dollars ou plus cette année ne devrait pas chercher des façons d'accroître ses bénéfices lorsque son mandat consiste simplement à fournir un service et à être autosuffisante, ce qui, d'après moi, signifie rentrer dans ses frais. Il suffit qu'elle perçoive l'équivalent de ce qu'elle dépense, rien de plus. Si elle perçoit davantage, elle a outrepassé son mandat.

Demandez aux employés d'Air Canada qui ont acheté des actions dans cette entreprise et qui voient aujourd'hui la valeur de celles-ci dégringoler ce qu'ils pensent des actions qui sont proposées aux employés.

Si le gouvernement continue d'administrer la Société canadienne des postes comme il le fait, les employés qui décideront d'acheter des actions dans cette entreprise finiront par le regretter tôt ou tard.

• (1040)

Une fois que le mécanisme concernant l'acquisition d'actions sera en place, la Société canadienne des postes continuera d'être administrée sans que les employés ne participent à la prise de décisions. Ce projet de loi n'améliorera en rien les relations patronales syndicales ni les services offerts aux Canadiens.

En conséquence, comme ce projet de loi n'aura pas les effets annoncés par le gouvernement, force est de conclure qu'il en aura d'autres. Il sonnera le glas de la Société canadienne des postes à titre de société d'État. Il sera annonciateur de la privatisation de la Société canadienne des postes.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, permettez-moi de faire un bref commentaire avant de poser une question au député.

Je ne suis guère surpris par les événements qui surviennent à la Société canadienne des postes, puisqu'on a nommé à sa tête l'ex-président de Chrysler Canada, qui a causé des ennuis au fabricant automobile. D'ailleurs, à l'époque où il assumait la présidence de Chrysler Canada, j'étais défenseur des droits des consommateurs. Je me souviens que jamais, sur une période de dix ans, les clients de Chrysler n'avaient eu autant de mal à faire respecter leur garantie.

Quand on voit ce que cet homme fait à la direction de la Société canadienne des postes, alors qu'il punit les Canadiens pour le courrier mal acheminé, je suis bien forcé de conclure qu'on encourage les erreurs dans cette société. On ne veut pas qu'elle améliore l'acheminement du courrier.

En fin de compte, ce sont les Canadiens qui paieront pour les erreurs de la société. Désormais, les Canadiens qui voudront réacheminer le courrier mal distribué seront pénalisés. Il leur en coûtera 43c. Où est la motivation dans tout cela?

Étant donné que la société profitera de chacune de ses erreurs, j'aimerais que mon collègue nous dise en quoi cela l'incitera à améliorer le service offert aux Canadiens. La société enregistre déjà un excédent de plusieurs millions de dollars. Désormais, lorsqu'elle se trompera, le consommateur qui recevra du courrier qui ne lui est pas adressé devra payer pour faire corriger l'erreur. Est-ce juste? En quoi cela incitera-t-il la société à distribuer, du premier coup, le courrier à la bonne adresse?

M. Taylor: Madame la Présidente, je comprends que nous n'avons pas beaucoup de temps. Le point que le député de Chambly vient de signaler est très important pour l'avenir de la société et le service que cette société offre aux Canadiens.

Nous devons trouver une façon de voir à ce que le bon travail que font les employés de la société ne soit pas entravé, comme c'est le cas actuellement, par la technologie, le harcèlement et d'autres facteurs qui influent sur la distribution du courrier.

Je veux appuyer les employés qui travaillent à la Société canadienne des postes aujourd'hui. Ils font face à des circonstances très difficiles, et leurs patrons font tout pour qu'on ne reconnaisse pas le travail que font ces employés alors que, en réalité, ce sont les décisions prises au niveau des politiques qui sont à l'origine des problèmes dont se plaint la population.

Ce n'est que lorsque nous aurons de bons contrats de travail et de la sécurité d'emploi que le public reconnaîtra le bon travail accompli par les employés de la société.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

• (1045)

Après l'appel du timbre:

Mme le vice-président: Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de reporter le vote à plus tard.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien, lundi, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES DROITS FONCIERS ISSUS DE TRAITÉS EN SASKATCHEWAN

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre, 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witchekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C-104 qui porte sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan.

Ce projet de loi prévoit la mise en oeuvre de deux accords historiques qui ont été signés les 22 et 23 septembre 1992. Le premier s'intitule «Accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan» et le second, «Accord de règlement avec la bande de Nekaneet».

Ensemble, ces deux accords mettent un terme à plus de cent ans d'incertitude, de frustration et d'occasions ratées pour vingt-sept bandes des premières nations de la Saskatchewan. La mesure législative dont la Chambre est saisie aujourd'hui est une mesure de forme. Elle est essentiellement le cadre législatif qui servira de fondement à la mise en oeuvre de certains éléments des accords sur les droits fonciers issus de traités.

Il ne faut cependant pas sous-estimer pour autant la valeur historique, sociale et économique du projet de loi C-104. Je voudrais profiter du temps de parole dont je dispose aujourd'hui pour en brosser un tableau à la lumière qui convient.

Il s'agit véritablement d'une belle réussite pour les gouvernements du Canada et de la Saskatchewan, mais aussi, ce qui est plus important encore, pour les vingt-sept bandes indiennes de Saskatchewan en question: bien que les deux ordres de gouvernement aient reconnu l'existence d'une lacune sur le chapitre de leurs droits fonciers issus de traités, ils ne l'avaient jamais comblée. C'est à nous qu'il appartient maintenant de faire honneur, grâce à cette mesure législative, aux engagements solennels pris il y a plusieurs dizaines d'années dans des traités.

La Chambre se rappelle peut-être que, dans un discours prononcé ici même le 24 septembre 1990, le premier ministre a décrit les grandes lignes d'un ambitieux programme visant à créer des rapports nouveaux entre les autochtones du Canada et les autres Canadiens. L'un des principes de cette stratégie autochtone est justement la promesse d'accélérer le règlement des revendications territoriales particulières ou générales et de celles qui concernent les droits fonciers issus de traités.

Au cours des deux dernières années, des progrès remarquables ont été accomplis dans la réalisation de ce but important. Le gouvernement a notamment mis au point un processus pour garantir le règlement plus rapide et plus équitable de certaines revendications.

Les résultats sont éloquents. En effet, des dizaines de revendications ont pu être réglées grâce à ce nouveau processus et beaucoup d'autres font l'objet de négociations soutenues. Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement a mis sur pied une commission des revendications particulières ayant une autorité distincte de celle du gouvernement, de mon ministère et du ministère de la Justice. Cette commission est chargée de faire un examen indépendant des revendications particulières pour déterminer si tous les critères d'équité ont été respectés.

• (1050)

Sur le plan des revendications globales, les progrès sont tout aussi intéressants. En novembre dernier, les Inuit du centre et de l'est de l'Arctique ont voté en faveur de la ratification de leur entente de règlement sur la région du Nunavut. Compte tenu de l'étendue des terres visées, après son adoption à la Chambre, ce règlement sera le plus important qu'on ait jamais signé dans l'histoire du Canada.

Par ailleurs, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, ainsi que les chefs du sommet des Premières nations—qui réunit la plupart des chefs de cette province—se sont entendus pour établir une commission des traités de la Colombie-Britannique afin de faciliter le règlement de quelque vingt revendications globales. Cette commission négociera des traités qu'on aurait probablement dû signer il y a plus d'un siècle.

Le premier ministre du Canada, son homologue provincial et les chefs autochtones, réunis dans la réserve de la Bande indienne de Squamish, ont signé cet accord historique le 21 septembre dernier. Les membres de cette commission des traités seront nommés d'ici quelques jours par les gouvernements et les chefs des Premières nations.

Aujourd'hui, la Chambre a l'occasion—et le devoir, à mon avis—d'adopter une mesure touchant un troisième type très différent de revendication territoriale. Elle vise ce qu'on appelle les droits fonciers issus de traités. Plus simplement, c'est un moyen de tenir les promesses que les gouvernements ont faites lorsque des traités numérotés ont été signés, il y a plusieurs décennies.

En appuyant le projet de loi C-104, nous rendons justice aux vingt sept premières nations de la Saskatchewan, après un trop long délai. En effet, on n'a jamais remis à ces premières nations les terres qu'on leur avait promises dans ces traités numérotés signés à la fin du XIX^{e} siècle et au début de notre siècle.

Pour bien situer l'événement dans son contexte, je pense que les députés doivent être au courant de l'accord historique. Entre 1871 et 1918, le Canada envoyait partout dans l'Ouest des équipes mandatées pour négocier des traités avec les premières nations des Prairies. C'est ce qu'on a appelé les traités numérotés. Ces traités prévoyaient, entre autres, l'établissement de réserves pour les bandes qui renonçaient à leurs droits sur les vastes terres qu'on voulait récupérer pour y établir des colons et bâtir une nation.

La taille des réserves était déterminée selon une formule très simple: on multipliait la population de la bande au moment du recensement par 32 ou 128 acres, selon l'entente qu'on avait conclue. Dans les derniers traités on accordait un mille carré ou une section de terrain par famille de cinq personnes, ce qui représentait 128 acres par personne.

À l'époque, la majorité des bandes ont reçu toutes les terres auxquelles elles avaient droit en signant les traités, sauf environ 60 bandes des prairies. Plusieurs raisons expliquent cette exception. Au tournant du siècle, beaucoup de bandes des prairies étaient encore nomades. Elles ne possédaient pas de villages habités toute l'année. Les établissements permanents étaient étrangers à leur culture. Quelques bandes ont repoussé le moment où elles devraient transformer radicalement leur mode de vie pour adopter des habitudes plus conformes aux nôtres, mais complètement étrangères à leur culture. Il a fallu plusieurs décennies à certaines de ces bandes pour trouver un lieu d'établissement et revendiquer un territoire dans les Prairies.

Il était inévitable que l'on oublie quelques individus lorsque l'on a fait le compte de la population pour attribuer des terres. Par ailleurs, la population de ces bandes avait beaucoup augmenté par rapport à ce qu'elle était au moment de la signature des traités. Il importe de souligner que les bandes n'ont pas toujours choisi toutes les terres qui leur revenaient. Cependant, depuis quelques décennies, un autre problème est apparu: la majeure partie des terres avaient été cédées et mises en valeur par d'autres personnes, surtout après l'adoption de la Loi sur le transfert de ressources naturelles. Que les Premières Nations n'aient pas été en mesure de participer à la mise en valeur des immenses terre de l'État dans les Prairies crée de graves difficultés.

• (1055)

Depuis quelques années, les gouvernements fédéraux successifs ont ajouté de temps à autre de nouvelles parcelles de terrain aux réserves initiales des bandes. Malheureusement, les mesures n'ont connu qu'un succès mitigé et n'ont été prises que dans des circonstances spéciales sans vraiment satisfaire les premières nations. Il en résulte qu'aujourd'hui, on peut dire qu'au moins vingt-sept bandes de Saskatchewan n'ont pas reçu toutes les terres qu'on leur avait promises dans divers traités; c'est une situation devenue intolérable que ce projet de loi vise à corriger.

Le gouvernement s'est attaqué à la question des droits territoriaux issus des traités avec une vigueur et une volonté renouvelées. Certes, la question semble simple à première vue, mais elle est en réalité très complexe et difficile, car elle entraîne des répercussions non seulement pour le gouvernement et les Premières nations, mais aussi pour les Canadiens non autochtones de la Saskatchewan, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou de citadins, en raison des modifications qui seront apportées par suite de cet accord.

Dans le but de reconnaître ces complexités ainsi que la nécessité de régler une fois pour toutes la question des droits territoriaux, mon prédécesseur immédiat a créé le poste de commissaire aux traités pour la Saskatchewan en juin 1989. Son idée était de faire appel à un commissaire indépendant, en l'occurrence l'ancien maire de la ville de Saskatoon, M. Cliff Wright, pour s'occuper de cette situation confuse et insatisfaisante. Un poste de commissaire a donc été créé. M. Cliff Wright a été nommé à ce poste pour travailler de concert avec la fédération des peuples autochtones de la Saskatchewan ainsi que les deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial, à la recherche d'une solution au problème.

Les accords qui ont été signés en septembre, ainsi que je l'ai dit dans mon introduction, sont le résultat direct de l'excellent travail du commissaire Cliff Wright. Je tiens, en outre, à souligner l'importante contribution de la fédération des peuples autochtones de la Saskatchewan ainsi que celle du chef Roland Crowe, qui a dirigé la lutte pour le règlement de ce problème pendant plusieurs années, et de ses principaux collaborateurs, dont le vice-chef Dan Bellegarde et Lester Henry. La Fédération des peuples autochtones de la Saskatchewan a joué un rôle capital, au nom des vingt-sept nations en cause, dans l'avènement de ce moment historique.

Le commissaire Cliff Wright est venu me voir, à Ottawa, en mai 1990, peu de temps après s'être vu confier son mandat, pour me présenter un rapport analytique exhaustif constituant en fait une formule visant à régler le problème des droits territoriaux issus des traités dans la province de la Saskatchewan. Son rapport est le résultat de nombreuses consultations auprès des peuples autochtones, des parties intéressées et des habitants de la province.

• (1100)

Nous n'aurons pas l'occasion aujourd'hui d'examiner à la Chambre son excellente proposition. Il a réussi, d'une manière plutôt imaginative, à justifier la superficie manquante qui représente plus d'un million d'acres, près de 1,5 million d'acres de terres, et à établir la valeur de ces terres, en accord avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan. Les montants à payer seraient fonction de la valeur de ces terres et tiendraient compte de l'augmentation de la population. On chercherait à se montrer équitable à la fois envers les habitants actuels de ces collectivités et envers les premières nations qui, il y a plusieurs générations, avaient accepté les droits fonciers issus de traités.

Il s'agissait d'une tâche énorme, d'un véritable défi que le commissaire a relevé avec brio et je l'en félicite encore une fois.

Cela a donné lieu à de longues négociations avec l'ancien gouvernement de la Saskatchewan, dirigé par le premier ministre Devine, qui ont abouti, en septembre 1991, à la signature d'un accord sur le partage des coûts du règlement de ces droits fonciers issus de traités.

On comprend très bien pourquoi cette question intéresse la Saskatchewan. Depuis 1930, cette province doit, en vertu de la Convention sur le transfert des ressources naturelles, fournir au Canada suffisamment de terres pour que celui-ci puisse remplir ses obligations sur le plan des droits fonciers issus de traités et sur le plan des réserves à l'égard des populations autochtones de plus en plus nombreuses.

Nous avons pu négocier avec l'ancien gouvernement de la Saskatchewan un accord de partage des coûts en vertu duquel la Saskatchewan assumerait 49 p. 100 du coût d'achat de terres au moyen de fonds provenant d'un compte spécialement créé pour le règlement des droits fonciers. Ces terres seraient achetées par les bandes respectives et seraient placées à perpétuité dans une fiducie établie pour leur compte. Le gouvernement fédéral contribue 51 p. 100 et la Saskatchewan, 49 p. 100 des fonds.

Il a fallu plusieurs mois avant d'en arriver à la conclusion de l'accord cadre figurant à l'annexe II du projet de loi C-104. Cet accord cadre porte sur de nombreuses questions dont je parlerai plus longuement dans un instant. Il a été conclu et signé au cours de l'été 1992. Je crois que ce moment a été très précieux et très émouvant pour les 26 bandes ayant des droits fonciers issus de traités qui ont participé à la cérémonie de signature dans le parc patrimonial Wanuskewin, tout juste au nord de Saskatoon, le 22 septembre 1992.

À l'occasion de cette cérémonie, le premier ministre du Canada, le premier ministre Romanow de la Saskatchewan, le chef Roland Crowe et plusieurs centaines de témoins et de représentants des bandes ayant droit à des terres ont participé à la cérémonie de signature sur laquelle reposent ce projet de loi et cet accord.

Je devrais indiquer que le projet de loi C-104 englobe un deuxième accord précis conclu avec la première nation Nekaneet dont la négociation a précédé l'accord cadre et qui a été signé et conclu le lendemain de la signature de l'accord cadre.

Ces accords comprennent des engagements de la part du gouvernement du Canada et de la Saskatchewan de verser près de 500 millions de dollars sur les 12 prochaines années pour régler la question des droits fonciers issus de traités.

Les accords permettent aux premières nations d'acquérir des terres dès que possible. Le gouvernement fédéral a consenti à accélérer ses paiements pour ajouter des sommes supplémentaires ou de la valeur aux paiements effectués pendant les deux premières années, afin de permettre l'achat rapide de terres que choisiront les bandes qui y ont droit.

En outre, l'accord prévoit le paiement de quelque 50 millions de dollars, sous forme d'un fonds renouvelable qui sera versé aux municipalités et aux divisions scolaires pour les compenser de la perte de recettes fiscales causée par les règlements des droits fonciers issus de traités. Cela signifie que, quand on ajoute de nouvelles terres aux réserves et que les premières nations fournissent des services dans cette assise territoriale agrandie, il sera moins nécessaire de demander des services aux arrondissements scolaires ou aux municipalités rurales de la région pour l'entretien des routes, par exemple, pour l'hôpital, la bibliothèque et d'autres services ainsi que pour l'enseignement. Le retrait de ces services représente des frais au titre des immobilisations pour les municipalités et les arrondissements scolaires qui sont compensés par un fonds spécial d'indemnisation prévu dans cet accord.

• (1105)

Pour que le gouvernement fédéral tienne un certain nombre de promesses qu'il a faites dans les accords sur les droits fonciers issus de traités, il faut prévoir dans une loi certains pouvoirs et certaines clarifications et c'est l'objet du projet de loi C-104. Je veux souligner aujourd'hui certains de ces pouvoirs et de ces clarifications.

Au cours des prochaines années, on s'attend à ce que se produisent des centaines de transactions immobilières en Saskatchewan en conséquence directe de ces deux accords. En temps opportun, les terres achetées par les bandes qui y ont droit seront transférées au gouvernement fédéral qui les détient en fiducie en attendant la création de nouvelles réserves ou l'agrandissement des réserves existantes. Je veux faire remarquer que les bandes seront absolument libres de choisir des terres, soit parmi celles que détient actuellement l'État, soit par des achats à des particuliers, pour élargir ainsi leurs réserves.

Pendant que les terres dues en vertu d'un traité sont détenues par l'État, les recettes revenant à la bande à la suite de concessions, d'accords de redevances ou d'autres contrats seront perçues par le gouvernement fédéral pour le compte de chaque bande. Par exemple, il peut y avoir des concessions pétrolières et gazières, de la potasse, de l'uranimum ou d'autres minéraux peuvent être extraits, il peut y avoir des droits de coupe, des intérêts de tiers ou des activités qui produisent des recettes. Tout cela fera l'objet de paiements de redevances ou de recettes qui seront perçues par le gouvernement fédéral pour le compte de chaque bande.

Le projet de loi C-104 autorise le gouvernement du Canada à transférer ces recettes aux bandes ayant droit à des terres, ce qui n'est pas prévu par l'actuelle Loi sur les Indiens. Les revenus de ces comptes peuvent être transférés par un moyen spécial établi au sein du Trésor de sorte que ceux-ci seront gérés en fiducie par le gouvernement fédéral, mais seront versés aux bandes respectives.

Le projet de loi C-104 autorisera également le gouvernement fédéral à percevoir et à transférer à la Sakatchewan les recettes provenant de droits miniers pour certaines terres dues en vertu d'un traité dans les cas où la province a des intérêts sur ces droits miniers. Le gouvernement s'est engagé à le faire pour que les bandes ne soient pas obligées de rembourser à la province les recettes provenant des droits miniers sous la forme de redevances afin d'obtenir tous les droits sur le sous-sol avant que les terres puissent être transférées à l'État.

Le projet de loi C-104 prévoit également une cession avant que les terres dues ne reçoivent le statut de réserve. D'une façon générale, les terres destinées à la création de réserves doivent être libérées de tout intérêt appartenant à des tiers avant que le gouvernement ne les accepte. Si des tiers ont des intérêts, par exemple des particuliers détenant de petites parcelles, et si la bande est d'accord avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, les intérêts de ces tiers devraient être maintenus et protégés. Pour cela, on pourrait s'entendre pour que la première nation cède légalement ses droits sur les terres visées contenues dans la réserve, au profit de la tierce partie. La mesure législative permet d'obtenir cette cession par un moyen autre que celui que prévoit la Loi sur les Indiens.

Un autre objectif du projet de loi C-104 est de libérer la province de Saskatchewan de son obligation, celle dont j'ai déjà parlée, de fournir des terres inoccupées de l'État provincial pour la création de réserves. Comme je l'ai dit, c'est une obligation constitutionnelle qui faisait partie de la Convention sur le transfert des ressources naturelles de 1930. En conséquence, la présente mesure législative contient une modification à cette convention.

• (1110)

Le projet de loi C-104 sera aussi la base législative des accords de gestion partagée qui sont envisagés entre les bandes parties au présent accord et la Saskatchewan Power Corporation. La province voulait s'assurer qu'elle aurait la possibilité de gérer ses eaux, ses rivières et ses réservoirs, que son droit de gérer ces ressources ne serait pas affecté par le fait que ces eaux seraient dans les limites des terres dues qui seront ajoutées aux réserves.

Les bandes parties au présent accord pourront aussi conclure des ententes avec des municipalités urbaines ou rurales et des commissions scolaires pour la fourniture de services. Cela aussi est prévu par le projet de loi C-104.

Une disposition s'impose également pour préciser que les sommes versées en application des accords sur les droits fonciers issus de traités ne constituent pas de l'argent des Indiens au sens de la Loi sur les Indiens puisqu'il existe des conditions très rigoureuses auxquelles les communautés autochtones doivent satisfaire pour avoir accès à ces fonds pour leurs propres usages. Cette disposition relative aux sommes payées prévoit donc la création d'un compte spécial pour recueillir ces sommes, les revenus provenant du règlement conclu dans le cadre de cet accord ainsi que les intérêts ainsi touchés. Ce compte spécial permettra de recueillir l'intérêt rapporté par les sommes versées dans le Fonds de règlement des droits fonciers issus de traités en Saskatchewan. Ce compte doit être géré pour le plus grand bien des bandes ayant droit à des terres, en consultation avec la Federation of Saskatchewan Indian Nations.

Enfin, l'accord-cadre reconnaît qu'il peut y avoir en Saskatchewan des bandes avec lesquelles un tel accord n'a pas été conclu en règlement d'une revendication fondée sur des droits fonciers issus de traités. Le projet de loi C-104 contient en effet une disposition touchant ces bandes qui, si leur revendication vient à être réglée, peuvent adhérer à cet accord-cadre selon les modalités qui s'appliquent aux 27 bandes signataires initiales.

J'ai mentionné dès le départ que le projet de loi C-104 était une mesure législative de forme, très complexe. Les députés sont maintenant en mesure d'en juger. J'espère ne pas avoir trop compliqué les choses pour la Chambre. Cependant, pendant que les députés s'efforcent de comprendre les mécanismes légaux ainsi mis en place, je les exhorte à ne pas perdre de vue l'objectif premier de cette mesure, qui est de réitérer les promesses faites aux peuples autochtones du Canada et de les respecter.

Le projet de loi C-104 est une preuve concrète que le gouvernement est sérieux quand il dit vouloir s'acquitter de ses obligations passées et présentes envers les premières nations. C'est une étape importante vers le règlement des revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités, un des aspects fondamentaux de notre engagement envers les autochtones.

Comme les députés le savent, on tente aussi actuellement de régler des revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités en Alberta et au Manitoba. Nous avons déjà réglé cinq cas en Alberta et nous sommes en train d'en régler cinq autres, tandis que nous sommes à entreprendre des négociations avec des bandes ayant droit à des terres au Manitoba. Je suis persuadé qu'une conclusion rapide de ces accords ailleurs dans les Prairies sera possible, compte tenu du travail déjà accompli et des principes énoncés dans cet accord-cadre conclu avec les bandes signataires de la Saskatchewan.

Quant aux 27 bandes signataires de la Saskatchewan, l'accord-cadre, l'accord conclu avec la bande de Nekaneet ainsi que cette mesure subsidiaire mettront fin à des décennies d'incertitude et leur permettra de reprendre ce qui leur avait toujours appartenu en droit. Ces mesures contribueront grandement à accroître leur autonomie en agrandissant l'assise territoriale des réserves et en leur offrant de nouvelles possibilités de développement économique.

Le gouvernement de la Saskatchewan et toute la population de la province en profiteront également. Les accords sur les droits fonciers issus de traités mettront un terme à des décennies de hargne, ils offriront des assurances concernant l'utilisation future des terres et ils assureront un apport financier important, de l'ordre du demi-milliard de dollars, dans l'économie de la province.

• (1115)

Les bandes devraient normalement commencer presque immédiatement à acheter des terres et à injecter de l'argent dans l'économie. Une fois que les terres auront été officiellement transférées aux réserves, on peut être certain que les bandes exploiteront activement les possibilités de développement. Autrement dit, les accords sont de bon augure à la fois pour les parties intéressées et pour l'ensemble des Canadiens. J'exhorte mes collègues à adopter le projet de loi C-104 aux diverses étapes d'étude, afin de permettre aux premières nations de la Saskatchewan de s'assurer un avenir plus prospère.

J'avais cru que le projet de loi serait renvoyé à un comité législatif spécial, mais j'ai appris récemment que des discussions avaient eu lieu entre les partis et qu'on s'est entendu pour compléter aujourd'hui toutes les étapes de l'étude du projet de loi C-104, y compris le renvoi en comité plénier, afin que nous puissions achever l'étude de cette importante mesure en une séance.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que nous effectuions toutes les étapes de l'étude en une seule séance?

Des voix: D'accord.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre la parole ce matin à la Chambre au sujet du projet de loi C-104, Loi sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan.

Pendant plus d'un siècle, 27 premières nations au moins n'ont pas eu la pleine jouissance des terre qui leur avaient été accordées par traité avec le Canada. Les premières nations décrivent ce manquement comme une violation de leurs droits issus de traités.

Le 22 septembre 1992, cette dette territoriale a enfin été réglée à l'issue d'un accord historique. Cet accord est le fruit de discussions et de négociations, non pas d'une confrontation. C'est selon ce processus de négociations que devraient être réglées de nombreuses revendications territoriales.

L'objet du projet de loi C-104 est de faciliter l'application de l'accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan, accord fondé sur des engagements pris par le gouvernement canadien et la Saskatchewan au cours de négociations qui ont duré deux ans et demi.

Une fois cette mesure législative adoptée—et nous avons tous convenu de passer par toutes les étapes aujourd'hui—le projet de loi C-104 permettra à 27 bandes de la Saskatchewan de commencer à acquérir des terrains et leurs ressources que le Canada reconnaîtra comme réserves. Le besoin était urgent, surtout maintenant que l'économie est en panne et que la Saskatchewan a sa part de problèmes. Comme nous ne le savons que trop bien, en temps de crise économique, certains groupes se retrouvent au bas de l'échelle. Ce sont généralement les autochtones, les femmes et les enfants.

Cette mesure arrive fort à propos; le besoin était urgent. La province est en train de rédiger sa propre loi pour faciliter ce processus. Le gouvernement fédéral et les requérants ont toujours beaucoup de mal à parvenir à un accord avec les gouvernements territoriaux et provinciaux pour régler des revendications territoriales. Qui plus est, cette mesure législative créera un compte spécial parmi les comptes du Canada, le Trésor, où s'accumuleront les sommes versées par les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada aux bandes visées par l'accord, plus les intérêts. On évalue à 450 millions de dollars les intérêts qui découleront de l'accord-cadre et des mesures législatives connexes.

J'ai consulté les parties touchées par le projet de loi C-104. J'ai écrit aux bandes qui ont des droits fonciers issus de traités et que vise le projet de loi C-104 ainsi qu'au ministre des Affaires indiennes et métisses, l'honorable Robert Mitchell; à M^me^ Lynda Haverstock, chef du Parti libéral de la Saskatchewan et députée dans cette province; au coordonnateur des droits territoriaux de l'Assemblée des premières nations, M. Rolland Pangowish; à M. Harry Laforme de la Commission d'étude des revendications des Indiens; et à M. Dan Bellegarde, chef adjoint de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan. Le parti a examiné et examine encore le projet de loi C-104. Si j'en juge par les réactions que j'ai recueillies jusqu'à maintenant, on souhaite fortement que ce projet de loi soit immédiatement adopté. En fait, la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan espère vivement qu'il recevra la sanction royale le plus tôt possible.

• (1120)

On nourrit toutefois des réserves. On m'a posé quelques questions au sujet de l'imposition du montant du règlement. À cet égard, toutes les premières nations devraient savoir que, le 29 mars prochain, aura lieu à

Ottawa une importante conférence sur la fiscalité à laquelle seront conviés les chefs de tout le pays.

À cet égard, les premières nations de la Saskatchewan visées par les traités appuient le projet de loi C-104, mais se sont dites préoccupées par l'imposition possible du capital et des intérêts des droits fonciers issus de traités et par l'impôt qu'elles devront peut-être payer sur cet argent une fois qu'il aura été transféré dans leur compte fiduciaire.

Si Revenu Canada décidait de percevoir un impôt auprès des premières nations, celles-ci devraient prouver que ces fonds sont exonérés d'impôt conformément à l'accord-cadre. Nous nous proposons de soulever cette question en d'autres lieux et notamment, en fait, au comité dont je fais partie, afin de voir s'il serait possible de prévoir une formulation expresse ou peut-être l'examen par le ministre et ses collaborateurs de toute la question de l'impôt, de telle sorte que les crédits affectés par le Parlement par suite d'un accord visant à respecter une entente sur les droits fonciers issus de traités soient considérés comme la propriété personnelle des premières nations vivant dans les réserves conformément à la Loi sur les Indiens. Cela garantirait que cet argent ne soit pas imposé.

C'est là une considération importante pour toutes les premières nations. L'impôt est une question importante qui découle des négociations de toutes les revendications territoriales et de tous les accords, particuliers ou généraux. L'imposition des droits fonciers issus de traités est une question de toute première importance, car elle a une incidence considérable sur ce qui advient des recettes qui découlent des activités de tous genres que les bandes et les diverses réserves et les premières nations entreprendront avec l'argent qu'elles recevront du gouvernement pour le règlement de ces revendications.

Il y a ensuite la question des droits des riverains. Jusqu'à maintenant, personne n'a contesté les dispositions de l'accord-cadre voulant que les premières nations renoncent dans certaines circonstances à leur droit de riverains d'essayer d'empêcher la réalisation d'un projet provincial d'aménagement hydraulique.

L'article 7 du projet de loi C-104 vient confirmer la disposition de l'accord-cadre relative aux droits des riverains. Selon ce que j'ai compris, les bandes conserveront, à l'égard des nappes d'eau adjacentes aux réserves, leurs droits de riverains en vertu de la common law, afin de veiller à la protection de la qualité et la quantité de l'eau.

Toutefois, les bandes ne pourront pas exercer ces droits de riverains afin d'empêcher la réalisation d'un projet provincial d'aménagement hydraulique s'ils ont reçu un préavis de six mois et ont eu l'occasion de participer à la décision quant à l'approbation du projet.

Les bandes pourront tout au plus intenter des poursuites en dommages. Elles ne pouront faire appel aux tribunaux pour mettre fin au projet. Si une bande a des réserves au sujet des dispositions de l'accord-cadre concernant ses droits de riverains, lesquels sont confirmés par le projet de loi C-104, elle devra consulter le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien ou les hauts fonctionnaires de son ministère affectés à ce dossier.

Je voudrais à ce moment offrir mes félicitations et mes meilleurs voeux, en mon nom et au nom de mes collègues libéraux, à toutes les bandes qui ont participé à l'élaboration de l'accord sur les droits fonciers issus de traités. Je voudrais préciser qu'à mon avis, lorsqu'on s'engage dans un processus de négociations parfois très difficiles, il y a toujours possibilité de conflit et de confrontations.

Mais c'est aussi l'occasion de faire preuve d'esprit de coopération et de diplomatie; je pense aussi au leadership requis pour entreprendre de telles négociations et en arriver à une résolution comme celle d'aujourd'hui, de même qu'à l'adoption rapide de ce projet de loi C-104, la Loi sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan.

Je voudrais simplement dire que certaines personnes ont démontré de grandes aptitudes au leadership et à la négociation. J'aimerais féliciter tout particulièrement le chef Roland Crowe de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et tous les chefs des bandes ayant des droits fonciers qui ont fait un effort remarquable pour en arriver à cette entente historique.

• (1125)

C'est vraiment un événement historique car ces gens, grâce à leur capacité de négocier et de fixer des objectifs pour leur peuple qui respectent le cadre de ce pays et les limites de la Saskatchewan, ont réussi à élaborer un plan d'action qui donnera, selon eux, de bons résultats pour leur peuple. Il faut les en féliciter. Dans un sens, il ne s'agit pas seulement d'un précédent politique et juridique, mais aussi d'un exemple pour l'ensemble des habitants du Canada; les autochtones, si on leur en donne l'occasion, peuvent avoir l'ingéniosité de proposer les objectifs et les plans qui leur conviennent le mieux.

Ils ont défini les objectifs et les solutions qu'ils préfèrent, et ce sont ceux qu'ils ont fait valoir, je voudrais donc les féliciter.

Ce faisant, il importe toujours de se rappeler que, derrière le chef Roland Crowe, il y a un certain nombre de chefs, 27 surtout. Je pense que l'événement est assez marquant pour que je prenne le temps de citer certaines des bandes et leurs chefs. Au sujet du processus d'élaboration d'un véritable traité et de l'acquittement de ces obligations, ou du recouvrement de ces dettes, je vou-

drais dire qu'on a toujours su que les chefs viennent au premier rang et je voudrais les nommer.

Voici la liste des bandes et de leurs chefs: Muskowekwan, Albert Pinacie; Ochapowace, Denton George; Nekaneet, Gordon Oakes; Okanese, Marie-Anne Day Walker; Cowessess, Terrance Lavalee; Keeseekoose, Albert Musqua; Piapot, Arthur Kaiswatum; Starblanket, Irvin Starblanket; One Arrow, Richard John; Beardy's & Okenasis, Richard Gamble; Pelican Lake, Edward Bill; Witchekan Lake, Mike Fineday; Muskeg Lake, Harry Lafond; Peter Ballantyne, Ronald Michel; Yellowquill, Hank Neapetung.

Ce sont les personnes qui ont participé à l'élaboration du traité.Il y a eu aussi les chefs qui ont collaboré, soit Louis George d'English River; Joseph Waskewitch d'Onion Lake; Gabriel Gopher de Saulteaux; Richard Gladue de Flying Dust; Johnson Kakum de Little Pine; Clarence Louis de Moosomin; Blaine Favel de Poundmaker; Edward Standinghorn de Sweetgrass; J. Guy Lariviè-re de Canoe Lake; Clarence Stone de Mosquito Grizzly Bears Head; Michael Baptiste de Red Pheasant; Winston Weekusk de la bande Thunderchild.

Tous ces chefs ont travaillé avec le chef Roland Crowe. Je tiens à les féliciter. Je leur présente mes excuses parce que ma première langue n'est ni le cri ni aucune des langues autochtones parlées en Saskatchewan. J'ai voulu rendre justice à tous ces chefs en les nommant. Je les félicite à nouveau. Je conviens de procéder à toutes les étapes de lecture de ce projet de loi pour accéler son adoption.

• (1130)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je suis heureux d'être en mesure d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi no C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan. Il s'agit là sans aucun doute d'une question sur laquelle la Chambre, et par le fait même les Canadiens, auraient dû se pencher depuis bien longtemps.

Si nous menons à terme cette question aujourd'hui, tout le mérite en revient à tous ceux qui ont participé à ce processus. Avant de commencer, je voudrais signaler qu'il reste à régler certaines questions dont je parlerai sous peu et sur lesquelles le gouvernement, les Canadiens et les peuples autochtones de notre province devront se pencher pour y trouver une solution satisfaisante.

Fondamentalement, en l'occurrence, aujourd'hui, on approuve un processus tendant à ratifier un accord-cadre tripartite signé par le gouvernement fédéral, le gouvernement de la Saskatchewan et des bandes indiennes de la province qui jette les bases de négociations individuelles visant à remplir les obligations en souffrance en vertu des droits fonciers issus des traités.

Le projet de loi tend à ratifier l'accord-cadre liant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les premières nations qui sera suivi par des négociations et des ententes individuelles dans un avenir rapproché.

Je souligne qu'il est important que tout le monde soit conscient du fait qu'il s'agit là d'un accord négocié qui sera ratifié à la suite d'un référendum parmi les bandes elles-mêmes. C'est là un processus avec lequel je suis parfaitement d'accord en tant que non-Indien et que je trouve tout à fait acceptable pour parvenir à une entente sur une question aussi importante.

Ainsi, je suis très heureux aujourd'hui d'être en mesure de dire que nous aussi souhaitons l'adoption rapide de ce projet de loi, car cela nous permet d'en finir une fois pour toutes avec un aspect d'un problème difficile qui se pose et de nous pencher sur les autres questions importantes qu'on doit régler.

Après avoir participé à tout ce processus depuis pas mal de temps déjà, je suis conscient du fait qu'à l'intérieur de la collectivité autochtone ainsi que parmi les non-autochtones, il y a des intérêts opposés dont on doit discuter pour faire suite à toutes les questions dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Les bandes de la Saskatchewan ont joué un rôle très important dans tout le processus conduisant à la conclusion de cette entente. Elles n'ont pas ménagé leurs efforts, elles ont négocié avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral et après avoir traversé une période difficile, on est parvenu à une entente. Les intéressés traitent maintenant avec les membres de leurs propres bandes et là encore, la tâche n'est pas facile, mais ils parviendront à un accord. Il est important que les députés reconnaissent que nous mettons aujourd'hui un point final à une entente négociée.

En tant que député de la Saskatchewan représentant une circonscription rurale importante, je me préoccupe beaucoup de cette question depuis mon élection en 1988. J'ai discuté de toute cette entente avec un certain nombre de chefs de ma circonscription. J'ai assisté à un certain nombre de réunions dans le cadre desquelles les représentants de la Federation of Saskatchewan Indian Nations ont discuté de tout ceci lors de tribunes ouvertes.

• (1135)

J'ai reconnu la contribution importante de chacun de ceux qui avaient pris part à ce processus. La majorité des 27 bandes dont il est fait mention ici, dans le processus de règlement des droits fonciers, habitent des réserves situées dans ma circonscription. Les bandes Canoe Lake, chef, Guy Larivière; Flying Dust, chef, Richard Gladue; Joseph Bighead, chef Ernest Sundown; Little Pine, chef Johnson Kakum; Moosomin, nouveau chef Clarence Louis; Muskeg Lake, chef Harry Lefond; Pelican Lake, chef Edward Bill; Saulteaux, chef Gabriel Gopher; Thunderchild, nouveau chef Winston Weekusks; Witchekan Lake, chef Mike Fineday; Mosquito/Grizzly Bear's Head/Lean Man, nouveau chef Clarence Stone; Onion Lake, chef Joe Waskewich; Red Pheasant, chef Mike Baptiste. Les membres de toutes ces bandes habitent dans les limites de ma circonscription. Ces bandes ont pris une part active au processus tout entier et ont rendu un service extraordinaire à leurs membres et aux habitants de la Saskatchewan.

Comme le ministre des Affaires indiennes l'a noté dans ses remarques, on se souvient que l'accord-cadre a été signé le 22 septembre 1992 par le premier ministre de la Saskatchewan, le premier ministre du Canada et les chefs des bandes ayant droit à des terres, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au parc du patrimoine de Wanuskewin, au nord de Saskatoon, cérémonie à laquelle j'ai moi-même assisté à titre de spectateur et qui a été un moment de très grande fierté pour les chefs de bande présents.

Comme nous l'avons déjà reconnu, l'accord prévoit que la Saskatchewan et le gouvernement fédéral mettront des fonds à la disposition des bandes ayant droit à des terres pour les aider à financer l'achat de terres privées ou de la Couronne et pour leur permettre ainsi de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des droits fonciers issus des traités.

À titre de rappel pour toutes les personnes présentes à la Chambre et pour les téléspectacteurs, entre 1874 et 1906, le Canada et les bandes indiennes de la Saskatchewan ont signé cinq traités. Les bandes s'étaient vu promettre des terres destinées aux réserves en fonction de leur population. Au moment de la signature de l'accord-cadre en 1992, 27 bandes de la province ne s'étaient toujours pas vu octroyer les terres qui leur appartenaient en vertu des traités. L'accord-cadre fournit un moyen de remédier à cette situation.

Je dois souligner encore une fois qu'il a fallu du temps avant d'en arriver là. En fait, en 1976, le gouvernement néo-démocrate de l'époque, qui avait à sa tête Allan Blakeney, était arrivé à une formule qui constitue à présent la base de l'accord conclu aujourd'hui entre les bandes, le gouvernement et la province de la Saskatchewan. C'est à partir de cette formule de 1976 que le Commissaire aux traités, Cliff Wright, a élaboré les différentes clauses de l'accord final.

En vertu de l'accord-cadre que nous examinons ici, les bandes peuvent acheter au minimum 421 000 acres et au maximum 1,693 milllion d'acres de terres pour leurs réserves. Tous les achats de terre devront se faire avec l'accord du vendeur et de l'acheteur.

Les bandes peuvent acheter des terres privées, de même que des terres de la Couronne, fédérales et provinciales. Avant que des terres publiques ne soient vendues, il faut régler de manière satisfaisante la question des intérêts que peuvent détenir les personnes qui les occupent ou des tiers. Dans le cas de terres privées, il faut également prendre en considération comme il convient les intérêts des tiers dans le processus d'achat et de création de la réserve.

Ces éléments font partie de l'accord parce que les Indiens de toute la Saskatchewan sont parfaitement conscients que d'autres personnes utilisent en ce moment des terres qu'ils revendiquent. Ils tiennent à maintenir de bons rapports avec les autres personnes avec qui ils partagent les terres et à ce que Indiens et non-Indiens vivent et travaillent ensemble dans les mêmes régions.

• (1140)

L'accord-cadre prévoit que les bandes recevront environ 450 millions de dollars sur 12 ans pour acheter les terres. Une fois que la bande aura acquis la superficie minimum de sa réserve, elle pourra utiliser le reste de l'argent à d'autres fins, dans son intérêt.

Beaucoup de bandes étudient en ce moment les possibilités de développement économique qui leur permettront de mieux utiliser leurs terres et de se procurer des revenus supplémentaires dont les autochtones pourront se servir à des fins très importantes pour le développement et le maintien de leurs collectivités.

Le ministre a abordé la question, mais il ne me semble pas inutile d'y revenir. Pourquoi la Saskatchewan est-elle partie à cet accord? Pourquoi s'occuper uniquement de la Saskatchewan et non pas de tous les Indiens?

En 1930, le gouvernement fédéral a cédé au gouvernement de la Saskatchewan le gros des terres et des ressources publiques de la province. Il était conscient, à l'époque, qu'il faudrait peut-être davantage de terres pour fournir les réserves promises dans les traités.

La Convention de 1930 sur le transfert des ressources naturelles, qui a fait passer les terres publiques aux mains de la Saskatchewan, permet aujourd'hui au Canada de demander à la province de fournir des terres inoccupées pour respecter les obligations relatives aux droits fonciers prévus aux traités. C'est pour cette raison que le gouvernement de la Saskatchewan a pris part au processus de règlement des droits fonciers issus de traités.

Les efforts déployés par le passé pour régler les droits fonciers issus de traités au moyen des seules terres publiques n'ont eu qu'un succès mitigé. Dans la plupart des cas, il y a divers types d'intérêts qui y sont associés. Sans fonds pour accorder des indemnisations, il a été difficile de satisfaire ceux qui détiennent des intérêts sur les terres publiques. C'est un problème que M. Wright, le commissaire aux traités, a tâché de régler, et il y a très bien réussi.

L'Accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités offre une nouvelle formule, plus prometteuse, qui servira les intérêts de toutes les parties. Les bandes auront davantage le choix pour les terres dont elles ont besoin et auront la possibilité d'acquérir des terres privées des particuliers qui veulent vendre.

Les bandes ayant droit à des terres seront peut-être maintenant en mesure d'obtenir des terres plus fertiles qu'elles ne pouvaient le faire auparavant et, partant, elles pourront peut-être devenir plus autosuffisantes à l'avenir sur le plan économique.

Cet accord ne leur permettra cependant d'acquérir certaines catégories de terres publiques provinciales comme les parcs, les propriétés patrimoniales, les routes et les réserves écologiques, que dans des conditions exceptionnelles. Elles pourront généralement acquérir d'autres catégories de terres publiques, mais la décision de vendre dépendra cependant de conditions particulières.

Un des aspects importants de tout ce processus, c'est que les bandes pourront acheter des terres privées qui sont à vendre n'importe où dans la province, tout comme le ferait n'importe quel autre acheteur.

Les bandes pourront également acquérir des terres publiques en zone urbaine, tout comme ailleurs en Saskatchewan. Les terres urbaines, qui se prêtent à un développement économique et industriel, peuvent donc être acquises sous le régime de ces accords. La création de localités autochtones promises à un développement économique et industriel pourra être très viable dans le cadre de ce processus.

Quand des terres prennent la qualité de réserve, et ceci est important pour toutes les municipalités rurales de la Saskatchewan, elles ne sont plus assujetties aux taxes municipales ou scolaires. En reconnaissant ce fait, les gouvernements ont accepté de compenser cette perte fiscale dans les régions rurales. Deux caisses de compensation de 25 millions de dollars chacune ont donc été instituées: l'une pour compenser les pertes de taxes des municipalités rurales et l'autre pour compenser celles des divisions scolaires.

La caisse de compensation pour les municipalités rurales sera administrée par l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan. La caisse de compensation pour les divisions scolaires le sera par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, en consultation avec l'Association des commissaires d'école de la Saskatchewan. Ce sont des décisions que les deux organismes ont acceptées, et elles ont reconnu qu'elles serviront leurs intérêts.

Après avoir adhéré à l'accord-cadre, une bande doit également conclure un accord particulier, un accord de fiducie, avec le Canada avant de toucher des fonds pour les acquisitions de terres.

• (1145)

La durée des négociations peut varier d'une bande à l'autre, mais le tout peut être réglé assez rapidement. Plus vite les accords seront conclus, plus vite de nombreuses bandes feront des affaires. Il faut admettre qu'un certain nombre de bandes ont déjà pris des mesures dans ce sens et sont en affaire.

L'un des problèmes inhérents au processus est attribuable aux ressources mises à la disposition des bandes pour qu'elles veillent à ce que chacun de leurs membres, sur chaque réserve, soit bien renseigné au sujet de l'accord. Parmi les chefs et les conseillers qui participent aux négociations depuis les tout débuts, bon nombre d'entre eux connaissent l'accord à fond et peuvent le citer d'un bout à l'autre. Cependant, les habitants des réserves qui n'ont pas participé au processus s'interrogent, dans l'ensemble, sur les répercussions qu'aura cet accord sur leur avenir et celui de leurs enfants. Ils tentent donc de recueillir le plus de renseignements possibles.

Les membres des bandes indiennes doivent se prononcer, par référendum, sur les droits fonciers avant que des accords particuliers puissent être ratifiés. Cet aspect important du processus est reconnu dans l'accord-cadre, aux termes duquel les bandes indiennes doivent recevoir des sommes raisonnables pour tenir des réunions publiques et communiquer avec leurs membres, dont certains ne vivent peut-être plus sur la réserve, ayant préféré s'installer dans un centre urbain, à une certaine distance de la réserve.

Le gouvernement a accepté de fournir des sommes raisonnables aux bandes pour leur permettre de tenir un référendum et de bien renseigner leurs membres. Cependant, un certain nombre de chefs participant au processus m'ont signalé que les fonds que le gouvernement juge raisonnables ne suffiront pas, selon eux, à transmettre le message aux bandes indiennes.

Je profite donc du débat d'aujourd'hui pour exhorter le gouvernement à interpréter plus librement cette disposition de l'accord afin de donner plus de souplesse aux chefs et aux conseils qui comprennent les membres de leur bande mieux que quiconque à Ottawa et qui sont plus en mesure de déterminer les ressources dont ils ont besoin pour bien renseigner leurs membres en vue du référendum. Je demande aujourd'hui au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'étudier la question avec ses fonctionnaires et de prendre les mesures nécessaires afin que les chefs et les conseils obtiennent les ressources dont ils ont besoin pour tenir un référendum juste et éclairé dans leur réserve respective.

On nous demande souvent si l'accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités réglera toutes les revendications territoriales en Saskatchewan. Nous reconnaissons tous que ce n'est pas la fin du processus. Les droits fonciers issus des traités s'appliquent à des terres auxquelles une bande a droit en vertu des traités, mais qu'elle n'a pas encore reçues. Certaines bandes ont d'autres revendications qui ont un fondement juridique différent. Ces autres revendications découlent souvent du fait que le gouvernement fédéral a enlevé à tort aux autochtones des terres qui leur revenaient de droit. Le gouvernement fédéral a réglé récemment les revendications de certaines bandes, mais d'autres restent encore en suspens. Les bandes demanderont que des négociations soient entreprises au sujet de ces revendications, et le gouvernement fédéral a dit clairement qu'il négocierait.

Ce que nous avons ici, c'est un accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités pour les 27 bandes énumérées. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne porte pas sur les autres revendications.

Les coûts de l'accord-cadre sont partagés entre les gouvernements fédéral et provincial, c'est-à-dire qu'il doit y avoir partage des coûts pour l'achat des terres, pour l'achat des minéraux, pour les autres paiements tels que les réductions relatives à la formule de 1976, ainsi que pour l'indemnisation de la perte des taxes scolaires municipales. Je crois comprendre que le gouvernement provincial doit assumer 30 p. 100 des coûts, et le gouvernement fédéral, 70 p. 100. Le Canada et la Saskatchewan ont reconnu que la province réaliserait des économies et ont convenu que la province remettrait au gouvernement fédéral un montant additionnel pouvant aller jusqu'à 19 p. 100 du coût de l'accord. Ce montant sera calculé d'après les économies réelles réalisées sur 15 ans à partir de la signature de l'accord-cadre. On me dit que, selon les prévisions, la Saskatchewan versera au total environ 247 millions de dollars sur 12 ans.

• (1150)

C'est une question importante dont je pourrais parler pendant très longtemps. Je veux simplement remercier la Chambre de m'avoir donné l'occasion de dire quelques mots à ce sujet aujourd'hui et j'attends avec impatience la conclusion de cet important processus.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Avant de lire la motion, je crois que je devrais d'abord m'excuser auprès des diverses bandes dont je vais certainement mal prononcer le nom en lisant la motion, mais je vais faire de mon mieux.

Une voix: Pourrions-nous vous dispenser de lire la motion?

Mme le vice-président: Oui, je suis certaine que ce serait possible, mais je crois qu'il est important pour toutes les bandes en cause de savoir qu'elles sont visées par cette loi.

M. Siddon, appuyé par M. Loiselle, propose:

Que le projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 22 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witchekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté le Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la

Saskatchewan et la bande de Nekaneet, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne.)

La présidente: La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-104, Loi sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités conclus entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine du chef de la Saskatchewan et les bandes Keeseekoose, Muskowekwan, Ochapowace, Okanese, Piapot, Star Blanket, Yellowquill, Beardy's & Okemasis, Flying Dust, Little Pine, Moosomin, Mosquito Grizzly Bear's Head, Muskeg Lake, One Arrow, Pelican Lake, Red Pheasant, Saulteaux, Sweetgrass, Thunderchild, Witchekan Lake, Canoe Lake et English River et sur l'accord sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan conclu le 23 septembre 1992 entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Sa Majesté la Reine de la Saskatchewan et la bande de Nekaneet. L'article 2 est-il adopté?

Article 2—*Définitions*

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la présidente, je veux remercier tous les députés d'avoir permis que le projet de loi C-104 arrive rapidement à cette étape. Je veux signaler que nous proposerons des amendements à cinq dispositions du projet de loi. Il s'agit d'amendements de forme qui ont été entièrement approuvés par la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, au nom des bandes visées, ainsi que par la province de la Saskatchewan. Comme je l'ai dit, il s'agit d'amendements de forme et non de fond qui ont été préalablement discutés avec les partis d'opposition et approuvés par ceux-ci.

Un certain nombre de corrections mineures, mais importantes, seront aussi apportées à la traduction française des annexes. Nous proposerons quatre amendements à la traduction française des annexes 2 et 3 du projet de loi, afin d'améliorer la justesse de la traduction qui n'était pas disponible au moment où ces annexes ont été signées pour la première fois, avec l'accord sur les droits fonciers issus de traités. J'espère donc que tout ira rondement. Je présenterai ces amendements article par article, au moment opportun.

• (1155)

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la présidente, je me demande si je puis poser des questions au ministre. Il est tellement rare que la Chambre des communes soit saisie d'une mesure concernant des revendications territoriales que je voudrais profiter de l'occasion.

Premièrement, je veux féliciter toutes les parties qui ont fait en sorte que la Chambre étudie aujourd'hui cette mesure. C'est un progrès important pour les autochtones de la Saskatchewan. Je les félicite et je tiens aussi à féliciter les deux ordres de gouvernement qui ont ratifié l'accord global et permis que la Chambre soit aujourd'hui saisie de cette importante mesure. Je veux d'ailleurs dire qu'il s'agit en l'occurence d'une question très importante, une des plus importantes au Canada. Voilà pourquoi je veux prendre aujourd'hui quelques minutes pour vous faire part de ma réflexion à ce sujet.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'une mesure, au nom des autochtones de la Saskatchewan. Le ministre pourra peut-être le confirmer, mais je crois qu'on compte environ 600 revendications territoriales en cours de négociation au Canada, à l'heure actuelle. Le gouvernement du Canada n'a que des ressources limitées. Il y a évidemment une démarche et un ordre à suivre et la liste est longue.

La première question que je veux poser au ministre est la suivante: après aujourd'hui, comment entend-il procéder pour régler le plus rapidement possible le reste des revendications territoriales dans l'ensemble du pays?

Il importe de prendre cette mesure dès aujourd'hui. C'est important pour les gens de la Saskatchewan et il faut les féliciter. Mais il y a bien d'autres endroits au Canada où les revendications territoriales sont une affaire urgente.

Nous avons parlé, hier à la Chambre, des symptômes qu'on retrouve partout, comme l'alcoolisme, les toxicomanies, les agressions sexuelles et les mauvais traitements infligés aux enfants. Nous en avons tous entendu parler. Nous les déplorons tous et nous sommes tous responsables des deux côtés de la Chambre si cette situation se perpétue. Ces problèmes font ressortir l'importance d'accélérer le processus de règlement des revendications territoriales.

Voici ma deuxième question: le ministre pourrait-il prendre le temps de nous dire ce qu'il a l'intention de faire pour accélérer les choses?

J'aurais une autre question à poser, mais je dois d'abord mettre en contexte en lecture d'un article de journal qui raconte ce qui est arrivé à St. John's, à Terre-Neuve, il y a deux jours. Comme le député le sait, dans le reportage que j'ai en main, on dit qu'à l'occasion d'une conférence de presse tenue mardi à l'hôtel Newfoundland, le président de l'Association des Inuit du Labrador, William Andersen III, a remis un mince cahier noir au premier ministre Clyde Wells tout en lui disant que ce document représentait ce qu'il espérait être l'avenir des Inuit du Labrador. Il n'y avait aucun représentant du gouvernement fédéral. L'article dit que le gouvernement fédéral s'est retiré du processus de règlement des revendications territoriales en juin 1992 parce qu'il était incapable d'en arriver à une entente avec la province sur le partage du coût de l'entente, quelle qu'elle soit.

Maintenant que la revendication territoriale des Inuit du Labrador a été présentée, que nous avons une proposition écrite, du moins une proposition préliminaire, qu'on s'est entendu sur le délai de réflexion de trois mois accordé à la province et qu'on s'est engagé à régler cette affaire rapidement, le ministre croit-il qu'il est maintenant possible de surmonter tous les obstacles qui se dressaient par le passé entre les deux gouvernements et qu'il pourra étudier attentivement ce document dans tous ses détails en collaboration avec la province et les Inuit du nord du Labrador? Croit-il qu'il soit possible que les trois parties étudient sérieusement cette question ensemble, sans poser de conditions préalables, et retournent à la table des négociations en vue de régler cette revendication territoriale aussi vite que possible?

• (1200)

L'autre question supplémentaire que je veux poser au ministre, parce que c'est aussi une question pressante, a trait aux revendications territoriales relatives à la nation innue du Labrador et du Québec. Je n'ai pas besoin de lui rappeler les événements tragiques qui se sont produits récemment à Davis Inlet. Il les connaît aussi bien que moi, comme tous les députés et l'ensemble des Canadiens.

Comme je le disais hier à la Chambre, même si les médias nous parlent maintenant un peu moins de Davis Inlet et s'intéressent à d'autres problèmes, nous ne devons pas oublier les responsabilités que nous avons envers cette collectivité. Mais il faut également envisager ce problème dans le contexte d'un règlement des revendications territoriales.

Je sais que cela ne se rapporte pas directement à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, mais je pense que les Canadiens comprendront, tout comme les députés et vous-même, madame la présidente, puisque nous n'avons que très rarement l'occasion d'aborder ces questions graves et importantes à la Chambre, je voulais en profiter pour le faire aujourd'hui.

M. Siddon: Madame la présidente, je sais gré à mon collègue de ses questions. Sans perdre de vue que nous souhaitons vivement mener à bien l'étude de cette mesure aujourd'hui et que la Chambre a d'autres affaires urgentes à régler, je me ferai un plaisir de prendre quelques instants pour répondre à ses trois questions.

Tout d'abord, au sujet de l'accélération du règlement des revendications territoriales, je dois dire qu'il s'agit là d'un engagement que je prends très au sérieux depuis trois ans, en tant que ministre. En fait, peu après ma nomination, j'ai eu l'honneur de conclure et de parapher un accord général définitif avec le Conseil des Indiens du Yukon. Moins d'une semaine plus tard, je paraphais l'accord de règlement définitif de la revendication des Déné-Métis, dans l'ouest de l'Arctique, et, le 30 avril 1990, je signais l'entente de principe concernant la revendication territoriale de la Fédération Tungavik du Nunavut qui a finalement conduit au règlement définitif de la revendication territoriale des Inuit de l'est de l'Arctique.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 24 septembre 1990, le premier ministre a annoncé, parmi le train de mesures à prendre rapidement au sujet des peuples autochtones du Canada, que nous allions accorder une priorité élevée au règlement définitif des revendications territoriales. Nous espérons, en effet, faire progresser considérablement le règlement des revendications tant globales que particulières, peut-être même les avoir toutes réglées d'ici la fin de la décennie, d'ici le tournant du siècle.

Il faut bien se rendre compte qu'il existe trois types de revendications territoriales. Il y a d'abord celles qui portent sur des engagements que nous avons pris dans des traités, mais dont nous ne nous sommes pas acquittés. Par le projet de loi à l'étude aujourd'hui, nous remplissons notre engagement envers la Saskatchewan en ce qui concerne les droits fonciers promis dans ces vieux traités numérotés qui avaient été conclus dans les Prairies.

Dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture, j'ai fait remarquer que nous essayons d'adapter le mécanisme qui a conduit à la conclusion de l'accord-cadre contenu dans la mesure législative à l'étude aux circonstances particulières du Manitoba et de l'Alberta. Nous avons déjà conclu des accords sur les droits fonciers issus de traités avec cinq premières nations de l'Alberta et nous sommes en négociation avec cinq autres. Sur le chapitre du respect des engagements à l'égard des droits fonciers issus de traités, nous avons accompli, je crois, plus de progrès au cours des trois dernières années qu'il n'en a été fait depuis le début du siècle.

Il y a ensuite les revendications territoriales, fort nombreuses d'ailleurs, qu'on appelle revendications particulières. Le député de The Battlefords—Meadow Lake a mentionné que ces revendications découlent d'obligations légales contractées ou présumées contractées envers des bandes à un moment donné, mais qui n'ont jamais été remplies. Elles se rapportent à une parcelle de terre donnée et à un processus décisionnel particulier qui a donné lieu, dans le passé, à une promesse, généralement écrite, approuvée et sanctionnée par le conseil de bande, habituellement dans une résolution faisant état du fait que nous n'avons pas fait honneur à nos engagements.

• (1205)

C'est triste, mais il est vrai que notre budget annuel de 15 millions de dollars ne nous a pas permis de régler rapidement les revendications particulières. Grâce à la nouvelle initiative dont j'ai parlé, le budget réservé au règlement de revendications particulières a été multiplié par cinq, passant de 15 millions à environ 75 millions de dollars par année.

Avant 1991, nous ne réussissions à régler que deux ou trois revendications par année, mais depuis l'augmentation des fonds et l'adoption de certaines mesures qui permettent d'accélérer le processus, je crois que nous avons réussi à régler entre 25 et 30 revendications l'an dernier.

Dans le cas des demandes particulières, la question de notre obligation légale se pose souvent. Lorsque le ministère de la Justice estime que le gouvernement fédéral n'a aucune obligation et qu'il ne s'agit pas d'une revendication légitime, les premières nations ont souvent l'impression de se faire avoir parce qu'elles croient leur revendication justifiée.

Traditionnellement, nous disions aux bandes indiennes: «Amenez nous devant les tribunaux car le ministère de la Justice croit que nous allons gagner.» Mais nous avons formé une commission d'enquête appelée la Commission des revendications particulières qui est présidée par M. Harry Laforme et compte six autres commissaires. Elle s'occupe des nombreuses revendications que nous avons rejetées, sans raison de l'avis des bandes indiennes. Nous comptons beaucoup sur cette commission pour faire justice aux bandes indiennes qui estiment leurs revendications rejetées à tort par le ministère de la Justice.

En troisième lieu, il y a les revendications globales. Ces revendications visent des territoires qui n'ont jamais été cédés ou abandonnés par des autochtones qui estiment qu'ils ont toujours été leurs territoires traditionnels et qui ne sont visés par aucun traité entre les autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux qui ont instauré un régime légal, mis ces territoires en valeur et cédé des titres de propriété sans tenir compte des titres autochtones ou de l'intérêt des autochtones pour ces territoires.

Avec 28 revendications globales distinctes, c'est en Colombie-Britannique que l'on en compte le plus. D'autres ont été formulées par les Inuit et les Innus du Labrador. En Ontario, les Algonquins de Golden Lake ont présenté une revendication globale visant une portion appréciable de l'est de la province.

Nous avons accepté de ne plus limiter à cinq le nombre des revendications à l'étude à un moment donné, ce qui était la politique antérieurement, et de faciliter le règlement de toutes ces revendications, dans les limites des capacités financières de l'État, en négociant de bonne foi et en ne retardant pas les choses en érigeant des barrières artificielles comme des ressources insuffisantes ou autres arguments juridiques qui, par le passé, ont facilement permis de retarder le processus.

Je voulais dire, en réponse à la première question du député de Labrador, que nous sommes sincèrement résolus à accélérer les revendications dans les trois catégories.

En ce qui concerne les deux revendications du Labrador—et je vais parler notamment de celle des Inuit du Labrador—nous sommes en train de préparer le terrain pour des négociations depuis au moins 1989 et peut-être avant dans le cas de la *Labrador Inuit Association*. Je me suis rendu à Nain, au Labrador, et j'ai signé un accord cadre, en novembre 1990 je pense, qui prépare les négociations et a été appelé accord de principe. Notre politique veut que lors de la négociation d'un accord de principe le gouvernement de la province où se trouvent les terres revendiquées soit partie aux négociations. Pour qu'il soit partie, il faut que nous sachions ce que sera son rôle et ses responsabilités et comment il entend participer aux divers éléments du règlement—argent, terres, droits miniers, droits forestiers, ressources en eau, etc.

• (1210)

Il ne serait pas normal de négocier avec une première nation comme la *Labrador Inuit Association* pour parvenir à un règlement des revendications territoriales, sans que la province n'en soit partie, et même partie active. Pour cela, nous devons avoir des engagements de sa part sur les compétences qu'elle est prête à céder, les terres qu'elle est prête à donner, et l'effort financier qu'elle est prête à consentir.

Notre politique est donc d'exiger un accord de cofinancement avant de signer un accord de principe. Les négociations sur l'accord de principe portent sur l'ensemble du règlement des revendications foncières, sur les terres, les droits miniers et la question financière.

Nous avons dit à la province de Terre-Neuve et du Labrador qu'il fallait nous entendre pour partager les frais, mais nous nous sommes mis d'accord pour nous accorder 18 mois de plus, soit jusqu'en juin 1992, pour y parvenir. Je regrette de dire que nous n'avons pas enregistré le genre de progrès que nous aurions dû réaliser parce que la province de Terre-Neuve et du Labrador n'a pas été disposée à quantifier ce qu'elle accepterait de faire ni quelle responsabilité et quelle part de la charge financière et matérielle du règlement elle assumerait.

Il n'est pas donc pas exact de laisser entendre que le gouvernement fédéral n'a pas essayé de régler la revendication des Inuit du Labrador ni qu'il n'a pas tenu sa promesse de négocier avec le peuple innu, ce que j'ai accepté, je crois, il y a un an et demi. Mais dans les deux cas, il faut que nous ayons un engagement ferme de la part de la province de Terre-Neuve et du Labrador en ce qui concerne le rôle qu'elle va jouer dans le règlement. Elle devra céder sa compétence dans certains secteurs, en particulier si nous abordons la question de l'autonomie dans le contexte de la revendication; elle devra renoncer, notamment, aux droits sur les terres, les forêts et les eaux.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu passer à l'étape suivante qui consiste à conclure des accords de principe avec la nation innu ou la Labrador Inuit Association. Je félicite celle-ci pour la proposition qu'elle a faite à la province il y a une semaine à St. John's parce que cela montre qu'elle reconnaît l'importance de la participation de la province, du premier ministre et du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador à la table des négociations. Nous examinerons très soigneusement cette proposition et nous sommes prêts à poursuivre les négociations, mais il faut qu'il y ait une compréhension claire du rôle, de la responsabilité et du degré d'engagement du gouvernement provincial.

M. Rompkey: M^me^ la présidente,. . .

La présidente: Je donnerai la parole au député. Je dois rappeler au député et au ministre que, en traitant de la question très importante du Labrador, nous nous éloignons quelque peu de la portée du projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Je donne d'abord la parole au député du Nouveau Parti démocratique, puis je reviendrai au député.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la présidente, je vous suis très reconnaissant de cette décision. Pendant le peu de temps que nous avons à notre disposition, nous devrions aborder certaines questions importantes qui se rapportent expressément à ce projet de loi.

J'ai quelques questions à poser. J'en poserai une, et j'espère avoir encore la parole pour en poser une autre.

Je suis curieux de savoir en quoi consistent exactement quelques-unes des négociations auxquelles le ministre participe au sujet des fiducies. On me dit que, dans le cadre de cette mesure, le ministère et les bandes tentent activement de régler une question qui relève de Revenu Canada et qui est liée à ces fiducies. Le ministre pourrait-il nous dire où l'on en est à ce sujet?

M. Siddon: Si je comprends bien où le député veut en venir, il s'agit de déterminer si les revenus de la fiducie seront assujettis à l'impôt.

Permettez-moi de dire tout d'abord que cet accord est assorti d'un calendrier des paiements selon lequel les bandes qui concluront des accords qui leur seront propres recevront des paiements au cours des 12 prochaines années. Le paiement sera plus élevé pendant les deux premières années, car le gouvernement fédéral l'a essentiellement doublé pour ces années-là.

• (1215)

Ces paiements seront déposés dans le Trésor, mais dans un fonds spécial de règlement des droits fonciers issus de traités que le Conseil du Trésor a consenti à créer pour qu'ils ne soient pas assujettis aux conditions qui s'appliquent habituellement aux fiducies indiennes ou autochtones.

Dans ce fonds, il y a aura un certain nombre de tiroirs, si vous voulez, dans lequel on gardera chaque année des sommes jusqu'à ce qu'un accord propre à une bande soit conclu et que la bande soit prête à retirer du Trésor les paiements qui lui sont dus.

Pendant que ces paiements seront gardés dans ce fonds spécial du Trésor, ils porteront des intérêts, selon la formule qui existe habituellement au Conseil du Trésor. Il s'agit de savoir si les revenus provenant de ces fonds seront assujettis à l'impôt au moment de leur retrait. On m'informe que ce projet de loi est muet sur cette question étant donné que tous les comptes de fiducie autochtones font actuellement l'objet de discussions entre le ministère des Finances et les dirigeants autochtones du pays.

D'un certain point de vue, les premières nations soutiendront, j'en suis sûr, que ces revenus ne devraient pas être assujettis à l'impôt s'ils sont gagnés dans la réserve à la suite de l'investissement de biens de la réserve. La politique du gouvernement veut qu'ils ne soient pas exonérés d'impôt s'ils sont gagnés hors de la réserve. Il faudra régler cette question. Elle sera réglée ailleurs que dans le cadre de cet accord précis, mais l'accord n'empêche aucunement de décider qu'ils ne seront pas assujettis à l'impôt. Je ne peux pas parler au nom du ministre des Finances à ce sujet. Cette explication est-elle satisfaisante?

M. Taylor: Oui, madame la présidente. Merci, monsieur le ministre.

L'autre point dont je voudrais parler porte sur les ressources disponibles pour le processus référendaire. J'en ai parlé à l'étape de la deuxième lecture.

Comme je l'ai souligné, les bandes doivent tenir un référendum pour ratifier l'accord. Les coûts raisonnables de la tenue du référendum sont prévus. Plusieurs chefs m'ont dit que l'interprétation du ministère de ce qui est raisonnable n'inclut pas les coûts pour informer tous leurs membres, dont ceux qui vivent assez loin des réserves mais qui ont également des intérêts en jeu dans le règlement de cet accord et qui doivent participer au processus référendaire.

Le ministre pourrait-il me dire si le ministère envisage de revoir sa façon d'interpréter ce qui constitue des coûts raisonnables afin de veiller à ce que l'on dispose de ressources adéquates pour la tenue du référendum?

M. Siddon: Madame la présidente, le ministère que j'associe depuis trois ans à ce processus a toujours essayé de fournir des fonds adéquats pour faire la recherche nécessaire à l'information du public. Chaque fois que le chef Roland Crowe, de la FNIS, m'a dit qu'il avait besoin d'aide pour veiller à ce que les bandes soient pleinement informées de ce processus et y participent, j'ai tout fait pour l'aider.

Je pense qu'il faut féliciter la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan de s'être chargée de la coordination avec toutes les bandes et d'avoir permis de régler ce problème.

La FNIS aurait discuté, me dit-on, avec les différentes bandes qui revendiquent des terres d'un moyen de les préparer au référendum qu'elles doivent tenir pour ratifier leur accord particulier.

Des négociations auraient eu lieu à l'issue desquelles une formule aurait été établie afin de débloquer des fonds pour ce processus. Cette formule, me dit-on, a été acceptée par la majorité des bandes indiennes de la Saskatchewan qui présentent des revendications. Un montant de 2,5 millions de dollars a été réservé à cette fin. Chacune des bandes pourra alors obtenir sa part qui sera, je crois, d'environ 100 000 $. Si les fonds ne sont pas suffisants ou si une plus grande souplesse s'impose, je suis prêt, comme je l'ai dit au départ, à faire preuve de souplesse, mais il faut aussi respecter le rôle de la FNIS dans la coordination de ce processus. Je pense qu'on peut en discuter avec cette organisation et directement avec chacune des bandes.

• (1220)

M. Taylor: Madame la présidente, si je puis me permettre, comme je le disais au début de mon intervention et à l'étape de la deuxième lecture également, j'ai dit que je considérais cela comme la conclusion importante d'un processus, mais qu'il y avait d'autres questions importantes dont il fallait s'occuper.

La Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan et les diverses bandes qui ont pris part à l'élaboration de l'accord sur les droits fonciers vont s'intéresser à des questions comme celles dont traite le récent rapport du comité permanent sur le logement, notamment le caractère inadéquat des logements dans les réserves. Je me demande si le ministre et son ministère vont se pencher, suite à la conclusion de l'accord, sur les questions soulevées dans le rapport unanime du comité permanent en matière de logement, et s'ils vont s'occuper d'autres questions de première importance dans les réserves.

M. Siddon: Au risque de m'engager dans une longue réponse, comme je l'ai fait pour le député du Labrador, je tiens à dire à mon collègue qu'il ne s'agit pas de délaisser une question importante pour une autre, car je dois être en mesure de m'occuper de nombreux dossiers en même temps.

La question de la qualité du programme de logement a fait l'objet d'un examen en profondeur depuis trois ans. Mon collègue sait que le programme a fait l'objet de compressions budgétaires. Cette année, j'ai obtenu que les fonds réservés au logement des autochtones ne soient pas réduits, mais ils n'ont toujours pas été accrus.

Suite aux consultations avec les dirigeants des premières nations, en particulier avec l'Assemblée des premières nations, et après de nombreuses discussions avec les bandes et les organisations régionales, mon collègue, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et moi-même avons élaboré un projet de politique du logement. Cette politique devrait garantir un financement adéquat, une augmentation appréciable du financement, mais elle comportera aussi des mesures visant à faire en sorte que l'aide en matière de logement dans les réserves soit durable.

Nous allons accroître la formation, les responsabilités seront accrues en ce qui a trait au financement, à l'entretien et à la rénovation des habitations; la politique prévoira également une planification des besoins en logement propres à chacune des premières nations. J'espère être en mesure de réaliser ces initiatives d'ici quelques mois. J'espère aussi que nous pourrons nous doter d'une nouvelle politique du logement d'ici la fin juin. Il s'agit pour moi d'un besoin prioritaire.

La présidente: Nous en sommes à l'article 2, aussi, je voudrais soumettre à la Chambre les amendements que le ministre propose d'apporter à cet article. M. Siddon, appuyé par M. Loiselle, propose qu'on modifie le projet de loi C-104, à l'article 2, (a) en retranchant la ligne 3 à la page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que l'article 2 du projet de loi C-104 soit modifié par:

a) substitution, aux lignes 1 à 3, page 2, de ce qui suit:

«accord-cadre» L'accord conclu le 22 septembre 1992 en vertu duquel seront remplies les obligations en souffrance du Canada en matière de droits fonciers issus de traité en Saskatchewan à l'égard des bandes parties à cet accord, et»

b) substitution, à la ligne 14, page 2, de ce qui suit:

«septembre 1992 en vertu duquel sont remplies les obligations en souffrance du Canada en matière de droits fonciers issus de traités à l'égard de la bande de Nekaneet, et dont certaines disposi-»

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la présidente, je crois que l'occasion est belle d'être précis et loyal envers les revendicateurs de ces droits fonciers issus de traités et d'en profiter pour élargir le débat. Je crois que le ministre est en mesure de traiter de ces questions.

D'abord et avant tout, nous savons que, le 22 septembre 1992, des représentants des gouvernements fédéral et provincial et des Indiens ont signé l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités. Il s'agit d'une démarche très précise et définie, aboutissant seulement à des règlements complets et définitifs. Cela rend tout tellement plus simple, ou plutôt, il devrait en être ainsi. L'ennui sur un plan plus général, c'est que—cela n'a rien à voir avec ceci, qui constitue à mon avis le bon côté des choses—cet accord ne représente un progrès important qu'à l'égard d'une seule des neuf différentes espèces de revendications territoriales en Saskatchewan, regroupant aux dernières nouvelles 105 revendications individuelles.

• (1225)

Maintenant que les droits fonciers issus de traités ont été réglés, la question est de savoir laquelle des huit autres catégories de revendications est désormais prioritaire et comment on va s'en occuper. Pour y répondre, il faut revoir, je suppose, l'historique des revendications en Saskatchewan afin d'examiner l'environnement actuel des Indiens de cette province.

Toutefois, avant de parler d'historique et d'environnement, passons en revue les neuf différents types de revendications. Une fois que je les aurai énumérés, je voudrais bien que le ministre nous dise quelle sera sa prochaine priorité. Mais je commencerai d'abord par les énumérer sans entrer dans le détail car, comme le ministre ne l'ignore pas, nous, députés et ministres, avons notamment la possibilité d'éclairer les Canadiens sur la nature précise de ces revendications extrêmement complexes, qu'elles soient particulières ou générales. L'origine des questions relatives aux terres est si intéressante et

si complexe que je veux profiter de cette occasion pour renseigner les gens.

Ceci dit, permettez-moi d'énumérer d'abord les différents genres de revendications. Premièrement, les cas en souffrance de droits fonciers issus de traités; deuxièmement, les cas supplémentaires de droits fonciers issus de traités en souffrance; troisièmement, les cessions et expropriations de terres en vertu de traités non valables; quatrièmement, les cas supplémentaires de cessions et expropriations de terres en vertu de traités non valables; cinquièmement, les détournements de ressources de territoires issus de traités; sixièmement, les dispositions des traités non respectées—et cette catégorie est la première de toutes car elle renferme des revendications qui, à l'échelle régionale et nationale, témoignent du refus du gouvernement de respecter ses engagements quant aux droits et garanties accordés en matière d'autonomie gouvernementale, d'éducation, de santé et d'impôts—septièmement, les gestes illégaux et frauduleux; huitièmement, les intrusions en territoires sacrés; et enfin, la neuvième catégorie de revendications précises, soit les actes criminels non punis.

Je ne sais pas exactement combien de ces exemples existent ou pourraient exister, mais il m'en vient un immédiatement à l'esprit et il est tellement évident, tellement frappant que je dois le mentionner; il s'agit du massacre de 1873 subi par la bande Carry the Kettle; un autre cas remonte à 1885, alors qu'on a tiré à bout portant sur un sage aveugle à Steel Narrows. Un autre exemple de ce genre regroupe plusieurs cas où la petite vérole et d'autres maladies infectieuses avaient été volontairement répandues au sein d'une bande ou d'un groupe de bandes. Puisqu'il s'agit d'accusations très graves, il est important de ne pas simplement examiner ces cas et rendre un jugement; il faut plutôt en faire état et faire savoir qu'ils demeurent présents à l'esprit de tous les habitants de la Saskatchewan.

Puisque j'ai maintenant présenté le cadre et l'historique des revendications, j'aimerais poser une question au ministre. Nous avons réussi à régler une revendication, celle qui concerne spécifiquement ces droits fonciers issus de traités. Parmi les huit autres genres de revendications, quelle est la priorité et sur quoi seront ciblés les ressources et les efforts?

M. Siddon: Madame la présidente, à propos du premier amendement dont la présidence a saisi la Chambre, je dirais d'abord que cette proposition de modification—je ne sais pas si la question a directement trait à l'amendement—a été mise de l'avant à la demande de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan parce qu'elle lie l'accord, la loi concernant le règlement des revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités, plus étroitement avec ce que les premières nations de la Saskatchewan considèrent comme étant nos obligations découlant des traités et parce que ces autochtones veulent que ce soit clairement établi. J'ai bon espoir que cet amendement sera adopté sans plus de discussion.

Pour ce qui est de la question de savoir quelle priorité je devrais accorder aux divers types de revendications que la députée a mentionnées, sans vouloir minimiser l'importance de l'une ou l'autre d'entre elles, j'estime que c'est cette initiative qui devait être la priorité du gouvernement, comme ce fut le cas des gouvernements antérieurs. Je me réjouis de la collaboration dont nous bénéficions pour parvenir au règlement de cette affaire.

Cela ne réduit en rien l'importance que j'accorde à toutes les questions qui peuvent entrer dans la classification à laquelle la députée a fait allusion. J'ignore d'où cela vient et, si la députée veut bien me communiquer le document dont elle nous a fait lecture, je serais heureux d'en prendre connaissance. On me dit qu'il n'y a pas de classification de ce genre au ministère des Affaires indiennes.

Nous classons les revendications selon les catégories suivantes: obligations non satisfaites découlant de traités et dont nous nous occupons aujourd'hui, revendications globales n'ayant jamais fait l'objet de traités ou négociation avec une première nation donnée et revendications particulières.

• (1230)

Les revendications particulières englobent un large éventail de griefs qui peuvent entrer dans les neuf catégories données. Dans chaque cas, s'il y a une obligation légale pouvant être démontrée à la satisfaction du ministère de la Justice, à savoir qu'il y a eu manquement, agissements coupables ou erreur de la part de gouvernements précédents ou du gouvernement actuel, nous examinerons la revendication en question sans lui fixer une priorité et nous assurerons le financement de la recherche et de la préparation des négociations nécessaires au règlement de cette revendication.

Si, suivant avis du conseiller juridique de la Couronne, le gouvernement conclut que l'obligation légale ne peut pas être prouvée, on a alors généralement recours aux tribunaux. Pour les cas où une première nation ne serait pas satisfaite de ce qui se passe devant les tribunaux, étape fort coûteuse, nous avons créé une commission spéciale qui, en tant que tiers impartial, éclaire le gouvernement sur la pertinence de l'avis du ministère de la Justice.

Pour répondre à la députée qui me demandait quelle est mon attitude face à certains problèmes qui surgissent en Saskatchewan et ailleurs et qui sont de ma compétence—et on m'en signale souvent—, je dirais que j'essaie d'intervenir le plus rapidement possible.

(L'amendement est adopté.)

(L'article 2 modifié est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

Article 4—*Ouverture d'un compte*

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que l'article 4 du projet de loi C-104 soit modifié par substitution, aux lignes 4 à 11, page 3, de ce qui suit:

«*a*) au crédit du compte le solde des sommes versées au Trésor avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi par Sa Majesté du chef de la Saskatchewan au titre de l'article 3.07 de l'accord-cadre, ainsi que les intérêts versés sur ces sommes par Sa Majesté du chef du Canada au titre de l'alinéa 3.07*c*) du même accord;

b) au crédit du compte, au Trésor, les sommes que verse Sa Majesté du chef de la Saskatchewan après la date d'entrée en vigueur de la présente loi, au titre de l'article 3.07 de l'accord-cadre;

c) au crédit du compte les sommes que»

Madame la présidente, c'est un amendement de nature technique visant à ouvrir un fonds annexe du Fonds de règlement des droits fonciers issus de traités, au Trésor. C'est le Conseil du Trésor qui en a fait la demande; les autres parties, la FSIN et le gouvernement de la Saskatchewan en ont discuté et ont donné leur accord. Étant de nature purement technique, cet amendement devrait avoir l'appui des députés.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la présidente, je ne veux pas laisser passer l'occasion d'aborder à nouveau la question d'exemption fiscale. J'aimerais demander au ministre pourquoi on n'a pas songé à étudier la possibilité d'établir un mécanisme reconnaissant les obligations découlant des droits fonciers issus de traités et que «l'argent versé par le Parlement conformément à un accord honorant les obligations découlant des droits fonciers issus des traités soit considéré comme la propriété personnelle des premières nations dans les réserves, conformément à la Loi sur les Indiens». Cela aurait assuré que ces sommes soient exemptées d'impôt. Pourquoi n'a-t-on pas ajouté un autre amendement à cet effet ou renforcé l'amendement en question pour donner un avantage économique et financier maximum à la FSIN et aux autres premières nations de la Saskatchewan ayant des droits fonciers issus de traités?

• (1235)

J'appuie cet amendement mais j'aurais aimé qu'on trouve un moyen, de régler cette question.

M. Siddon: On me dit, madame la Présidente, que le premier amendement à l'article 2, que la FSIN a réclamé pour lier manifestement cet accord à nos obligations aux termes de traités, constituait la garantie dont les intéressés avaient besoin pour accepter le libellé de cet accord en ce qui concerne le traitement des fonds déposés dans le Fonds spécial de règlement des droits fonciers issus des traités.

J'ai signalé dans une réponse précédente que le projet de loi restait neutre à dessein sur une question qui a des conséquences beaucoup plus larges et—je me suis trompé, madame la présidente; ce n'est pas le ministère des Finances, mais le ministère du Revenu qui participe à un débat national important qui conduira à une décision au sujet du traitement fiscal accordé aux comptes fiduciaires et aux revenus qu'on en tire. Cependant, les premières nations de la Saskatchewan n'ont pas jugé nécessaire de créer un précédent en insérant une décision dans cet accord. Les intéressés comprennent qu'il s'agit là d'un problème qui sera réglé en temps voulu.

Mme Blondin-Andrew: Je voudrais simplement formuler ce qui pourrait être plus qu'une question. Les premières nations devraient peut-être considérer fondamentalement qu'en décidant de supprimer l'exemption fiscale qui leur est accordée, le ministère du Revenu impose des restrictions extrêmement importantes relativement à des questions foncières qui doivent être réglées, en ce qui concerne le traitement réservé à l'argent que les premières nations reçoivent du Trésor. C'est peut-être plus une observation qu'une question. Tous les gens qui présentent une revendication foncière globale ou particulière devront peut-être se rappeler que le ministère du Revenu les empêche, en fait, de tirer le maximum de ces fonds en ne permettant pas le maintien de l'exemption en question.

(L'amendement est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

Article 5—*Précision*

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que l'article 5 du projet de loi C-104 soit modifié par substitution, à la ligne 28, page 3, de ce qui suit:

«ou au crédit du compte au titre de l'accord-cadre ne constituent pas de»

(L'amendement est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

(Les articles 6 à 10 inclusivement sont adoptés.)

Article 11—*Application aux bandes indiennes non signataires*

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que l'article 11 du projet de loi C-104 soit modifié par substitution, aux lignes 26 à 32, page 5, de ce qui suit:

«la présente loi applicable à cette bande.»

• (1240)

—Madame la Présidente, l'amendement nº 2 a été présenté à la demande de la province de la Saskatchewan et n'a aucun effet substantiel sur la reconnaissance des futures revendications que pourraient faire d'autres bandes ayant droit à des terres.

(L'amendement est adopté.)

(L'article modifié est adopté.)

La présidente: Comme les députés peuvent le constater, le ministère a présenté des amendements aux annexes I, II et III. Or, il est dit dans Beauchesne que, lorsqu'un projet de loi vise la mise en oeuvre d'un accord ou l'approbation d'un plan, lesquels sont reproduits en annexe, et qu'une disposition préliminaire du projet de loi affirme que ces documents ont une origine ou un caractère indépendants du projet de loi, on ne peut amender l'annexe.

Si les députés regardent bien ce qui est proposé dans ces amendements, il verront qu'il s'agit d'une modification technique à apporter à la traduction. Il s'agit en réalité de rectifier une erreur de traduction et non de modifier l'annexe comme telle. C'est pourquoi nous avons accepté de faire ces changements.

À l'Annexe I,l'amendement proposé a pour effet d'ajouter seulement la date.

L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

La présidente: L'annexe I est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(L'annexe 1 modifiée est adoptée.)

La présidente: L'annexe II modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(L'annexe II modifiée est adoptée.)

La présidente: L'annexe III modifiée est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

(L'annexe III modifiée est adoptée.)

M. Siddon: Une petite mise au point, madame la présidente. je signale que les amendements, au texte français étaient là par souci d'exactitude et pour harmoniser les deux versions. Je présume que nous les avons adoptés avec les annexes.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le projet de loi est agréé.)

• (1245)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Siddon propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Siddon propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, je ne vais pas lire à nouveau le titre du projet de loi et féliciter chacune des bandes ayant droit à des terres, qui ont aidé à faire en sorte que nous vivions ce jour mémorable.

Je voudrais simplement remercier les députés, en particulier les porte-parole des partis d'opposition, qui ont permis d'accélérer l'étude de ce très important projet de loi.

C'est une mesure très complexe qui est faite pour des comptables et des avocats, mais qui revêt une grande signification pour les milliers de membres des 26 bandes ayant droit à des terres, qui en bénéficieront.

Je félicite le Commissaire aux traités, M. Cliff Wright, le chef de la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan, le premier ministre de la Saskatchewan et tous les membres des diverses autorités qui sont parties à cet accord; enfin, je vous remercie, madame la Présidente, d'avoir faciliter l'étude de ce projet de loi.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, je voudrais ajouter moi aussi quelques mots pour clore le débat sur cette mesure importante.

On m'a signalé que, même si j'avais la liste sous les yeux, j'ai oublié de mentionner deux des chefs qui ont joué un rôle important pour mener ce processus à bon terme et qui résident à l'intérieur de la circonscription que je représente. Le chef Wayne Standinghorn, de la bande Sweetgrass, et le chef Blaine Favel, de la bande Poundmaker, ont joué eux aussi un rôle très actif avec leur conseil de bande dans le déroulement de ce processus.

Je me suis également rendu compte d'une chose: comme ce processus avait pris beaucoup de temps, beaucoup d'autres qui avaient représenté les membres de leur bande à titre de chef ou de conseiller tout au long de ce processus ne font plus directement partie de leur conseil de bande.

Certains chefs et certains conseillers ont décidé de ne pas se représenter à de nouvelles élections ou ont été priés par les membres de leur bande respective de prendre des vacances, comme on dit parfois ici.

Je veux donc rendre hommage à ces chefs et à ces conseillers de bande qui n'occupent plus de charge élective au service de leur bande, mais qui ont joué un rôle important pour faire participer leur bande et les membres de leur bande à ce processus. Ils ont eu une contribution aussi grande que celle de n'importe lequel de leurs homologues encore en fonction.

Je tiens à dire en même temps que je suis bien conscient qu'il existe des conflits à l'intérieur de certaines bandes. Je sais que certaines bandes sont impatientes de régler d'autres problèmes importants, dont un que j'ai déjà mentionné, le logement, que je suis moi-même très impatient de voir régler, et je m'engage à collaborer avec les bandes, les chefs, les conseils et les membres des bandes pour contribuer à régler certains de ces problèmes non résolus dans les semaines, les mois et peut-être les années à venir.

• (1250)

La fiscalité est un autre de ces problèmes importants. Il y a encore un autre problème auquel j'accorde toute mon attention, car on y a déjà consacré beaucoup de travail bien qu'on semble maintenant le négliger tout autant, à savoir le problème des autochtones handicapés qui vivent dans les réserves. Ces gens-là font face à des difficultés que beaucoup d'entre nous ne pourront jamais comprendre complètement. Nous devons répondre aux besoins des autochtones handicapés qui vivent dans les réserves, et y consacrer des ressources qui permettent de leur venir davantage en aide.

Je me réjouis de voir que ce processus est arrivé à son terme ici aujourd'hui et je remercie le ministre et mes collègues à la Chambre pour tout le travail qu'ils y ont consacré.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, j'ai été très heureuse de travailler en vue de l'adoption de cette importante mesure législative qu'est le projet de loi C-104. Cette mesure montre bien qu'il y a là un engagement à l'égard des terres, des ressources et de la juridiction. À mon avis, ce sont là les trois éléments fondamentaux qui conduiront les autochtones à l'autodétermination. Ce sont là les fondements de l'autonomie gouvernementale, et je veux simplement féliciter toutes ces bandes et leur souhaiter beaucoup de succès dans leurs entreprises.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me demande s'il ne serait pas préférable pour la Chambre que nous déclarions qu'il est 13 heures et que nous commencions le débat sur le projet de loi C-103 immédiatement après la période des questions.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion du député.

Y a-t-il consentement unanime pour que nous déclarions qu'il est 13 heures?

M. Reid: Madame la Présidente, nous sommes disposés à déclarer qu'il est 13 heures. Le projet de loi que nous avons adopté ce matin est très important, et je crois que l'étude du projet de loi C-103 se fera un peu dans le même esprit. Comme nous voulons le renvoyer à un comité, je crois qu'il y aura un seul orateur pour chaque parti, et nous pourrons ensuite passer au prochain article à l'ordre du jour.

Je suis très heureux de donner mon consentement.

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 12 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LLOYD EISLER ET ISABELLE BRASSEUR

M. Murray Cardiff (Huron—Bruce): Monsieur le Président, au nom des citoyens de Huron—Bruce et de Saint-Jean, et de tous les Canadiens, mon collègue de Saint-Jean et moi voudrions féliciter Lloyd Eisler, de Seaforth, en Ontario, et Isabelle Brasseur, de Saint-Jean-sur-Richelieu, qui ont remporté la victoire au patinage en couple, au championnat mondial de patinage artistique, à Prague.

Après sept ans de travail en équipe, ils ont prouvé qu'ils étaient les meilleurs au monde dans leur discipline. Si ces résultats qui témoignent de leur niveau d'excellence inspirent aux athlètes une profonde satisfaction, les Canadiens en tirent aussi une grande fierté. Ces deux patineurs ont fait preuve du dynamisme et de la détermination qui caractérisent tous les athlètes canadiens.

J'invite mes collègues de la Chambre à se joindre à nous pour féliciter ces deux grands Canadiens qui viennent de remporter la médaille d'or.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FORÊTS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, il y a plus d'un an, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration quelle mesure le gouvernement entendait prendre face à la crise qui secoue l'industrie forestière, notamment dans ma circonscription, celle de Restigouche—Chaleur.

[*Français*]

En réponse à cette crise, un nombre de comités furent formés pour étudier les problèmes auxquels fait face

l'industrie de la forêt. Même si ces comités ont accompli du travail précieux, le moulin d'Atholville demeure toujours fermé et le moulin de Dalhousie ne fonctionne qu'avec deux des quatre machines précédemment utilisées. Cela fait maintenant plus d'un an que l'étude de l'industrie continue, mais il demeure toujours des milliers d'individus cherchant de l'emploi. Ils sont tout simplement fatigués de l'inaction du gouvernment fédéral.

[*Traduction*]

J'exhorte le gouvernement à cesser de fuir ses responsabilités. Les comités locaux, le gouvernement provincial, les municipalités et les travailleurs mis à pied ont tous fait ce qu'ils pouvaient pour régler la crise. Il est temps que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités et s'occupe de ce problème urgent.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DU SERVICE SOCIAL

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, en mars, l'Association canadienne des travailleurs sociaux a célébré, pour la troisième année, la Semaine nationale du service social.

Les travailleurs sociaux sont fiers de leur profession et ils s'emploient depuis fort longtemps à améliorer le bien-être de leurs concitoyens, notamment les défavorisés. De nos jours, les travailleurs sociaux font un travail d'intervention directe, d'enseignement, d'analyse des politiques et de recherche ainsi que d'organisation communautaire, de planification et d'administration des programmes. Ils peuvent travailler directement auprès d'individus, de groupes et de collectivités ou, en faveur, par l'entremise de la recherche, de la politique sociale et de la planification.

Il faudrait reconnaître la contribution des 13 500 membres de l'Association canadienne des travailleurs sociaux à l'amélioration de notre société. Nous leur offrons nos meilleurs voeux pour la Semaine nationale du service social.

* * *

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, lundi, Journée internationale de la femme, le ministre a accordé le droit d'établissement à Ferdousi Bhuyian, une femme battue de 28 ans originaire du Bangladesh. Elle était une des 14 femmes que le CCA a demandé au gouvernement d'autoriser à rester au Canada.

Article 31 du Règlement

Trois femmes originaires d'Érythrée, qui vivent aussi à London et qui demandent toutes l'indulgence du Canada, risquent maintenant d'être renvoyées aux États-Unis, dont l'une demain, vendredi.

Il n'y a aucune garantie que les États-Unis ne renverront pas ces femmes et les autres personnes dans leur situation en Érythrée ou dans tout autre pays qu'elles ont dû quitter.

Je demande au ministre d'examiner le cas de ces 13 femmes en faveur desquelles le CCA est intervenu et celui de M^me^ Tebletz Bahlebi-Tedia, de M^me^ Simret et de M^me^ Seghid, conformément aux nouvelles lignes directrices que le CISR a annoncées le 9 mars, de manière à envisager la possibilité d'autoriser ces femmes à rester au Canada pour des motifs humanitaires et de compassion.

• (1405)

Je lui demande aussi d'imposer immédiatement un moratoire sur le renvoi aux États-Unis ou dans un autre pays des femmes dont la demande de statut de réfugié a été rejetée, afin que toutes les affaires en instance puissent être étudiées de la même façon.

* * *

LES AGRESSIONS SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le caucus de la famille du Parti conservateur a récemment terminé son étude sur les agressions sexuelles contre les enfants et a fait 11 grandes recommandations au gouvernement.

Permettez-moi de vous en citer quelques-unes. Premièrement, qu'on crée un registre national des agresseurs d'enfants afin de pouvoir sélectionner les bénévoles rémunérés à qui l'on confie des enfants. Deuxièmement, qu'on modifie les dispositions du Code criminel portant sur les délinquants dangereux afin qu'elles visent les personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles contre des enfants. Troisièmement, qu'on modifie le Code criminel afin d'inclure l'exploitation sexuelle des enfants dans la définition du terme «obscène» et de reconnaître la distribution de matériel obscène aux enfants comme un acte criminel distinct appelant des peines plus sévères. Quatrièmement, qu'on modifie la Loi sur le casier judiciaire afin d'interdire la réhabilitation des personnes reconnues coupables d'agressions sexuelles contre des enfants.

Enfin, le comité recommande d'interdire les cartes de tueur, le jeu de société du tueur en série et d'autres articles semblables destinés aux jeunes Canadiens.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes appuie la promotion des lignes érotiques 1-900. Elle a autorisé la distribution de cartes postales sans adresse sur lesquelles figurent le nom de certaines dames et leur numéro de téléphone.

Au moment où l'exploitation sexuelle est de moins en moins tolérée, cette pratique de Postes Canada paraît répréhensible et offensante. Malgré les plaintes des citoyens et des postiers, la Société canadienne des postes maintient que les cartes postales ne sont pas pornographiques.

En fait, les dirigeants de la société recommandent à ceux qui condamnent cette pratique de s'adresser à l'expéditeur. C'est donc dire qu'ils encouragent les citoyens à se plaindre en composant le numéro 1-900, à 10 $ l'appel.

J'implore la Société canadienne des postes de faire preuve de discernement. Ne sacrifions pas nos valeurs fondamentales par soif du gain.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui exprimer mon soutien aux nombreuses modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui a été adoptée à la Chambre il y a deux semaines.

Devant le comité législatif, j'ai réclamé d'importantes améliorations au projet de loi C-99 et certaines ont été adoptées. D'autres améliorations ont été proposées à l'étape de l'examen du rapport, notamment des dispositions innovatrices visant à libérer des fonds de roulement pour nos petites entreprises.

La loi prévoit maintenant un financement rétroactif pouvant aller jusqu'à 180 jours. Le financement pourra maintenant être fondé sur 100 p. 100 du coût d'achat des actifs. La garantie personnelle exigée des emprunteurs restera à 25 p. 100 du montant du prêt.

J'appuie ces modifications qui ont été apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises car elles visent à faciliter l'accès aux capitaux pour le démarrage et l'expansion de nos petites entreprises. L'Association des

banquiers canadiens s'est engagée publiquement devant le comité à ce sujet.

Je félicite le ministre d'État chargé des Petites entreprises qui a beaucoup travaillé et qui a fait preuve d'enthousiasme et d'optimisme face aux modifications proposées à la loi. Je surveillerai avec grand intérêt notre communauté financière pour voir si elle fait preuve du même enthousiasme que le ministre.

* * *

[*Français*]

LES TAXES SUR LES PRODUITS DU TABAC

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, plusieurs détaillants et distributeurs en alimentation de mon comté m'ont fait part, la semaine dernière, des difficultés économiques auxquelles ils font face suite à la prolifération de la contrebande de cigarettes.

En augmentant les taxes sur les produits du tabac, le gouvernement conservateur a non seulement nui à l'économie québécoise, mais il a créé un véritable réseau de distribution parallèle. Ainsi, ce qui se voulait un incitatif à la limitation de la consommation de cigarettes et à la réduction des effets sur la santé est devenu le cauchemar des détaillants et de nombreux travailleurs et travailleuses. À preuve, le Québec a perdu 5 900 emplois depuis janvier 1991 et ces distributeurs et détaillants ont essuyé des pertes de revenus de plus de 150 millions de dollars en 1992. À cela s'ajoutent les quelque 500 millions de dollars en pertes de revenus et de taxes pour les gouvernements fédéral et provincial, sans compter la hausse des vols qualifiés reliés aux cigarettes et les coûts additionnels relatifs à la prise en charge des chômeurs et aux fermetures d'usines.

À la lumière de ces retombées néfastes, je demande au gouvernement de revoir la taxation excessive sur les produits du tabac dans le prochain budget fédéral.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, le mois dernier, j'ai eu le plaisir d'assister à un colloque sur la Loi sur les jeunes contrevenants dans ma circonscription. Ont également participé un jeune contrevenant, un juge d'un tribunal juvénile, un avocat de la défense, un avocat de la Couronne, un policier et deux personnes qui travaillent avec les jeunes contrevenants dans un établissement de détention.

Ce colloque a été très enrichissant. Il a de plus donné l'occasion à la centaine de participants de discuter des points forts et des points faibles de la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous avons également entendu parler des ressources affectées à la réhabilitation des jeunes contrevenants.

Parmi les modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants, on compte la divulgation de plus de renseignements sur les jeunes contrevenants, l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale et l'ajout de l'option de la libération conditionnelle et de la sentence suspendue.

Je voudrais remercier Pat Fowler, d'Ajax, d'avoir organisé ce colloque fort instructif, l'école secondaire Archbishop Dennis O'Connor, d'avoir mis ses locaux à notre disposition, et les nombreux citoyens d'Ajax, d'y avoir participé.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, en 1988, la société Du Pont du Canada a établi une politique visant à éliminer la production de CFC le plus tôt possible. De nouvelles techniques ont maintenant été mises au point et des produits de remplacement des CFC sont maintenant disponibles en quantité suffisante. L'élimination des CFC et l'adoption progressive de produits de remplacement sont assez avancées partout dans le monde. Nous appuyons toutes les décisions qui peuvent accélérer la transition.

La société Du Pont du Canada a annoncé la semaine dernière qu'elle avait cessé de produire des CFC à son usine de Maitland dans ma circonscription. Comme la couche d'ozone au-dessus du Canada était plus mince que jamais la semaine dernière, tous les Canadiens seront heureux d'apprendre que cette société a mis fin à la production de CFC à Maitland pour se tourner vers la production de produits de remplacement.

Je félicite la société Du Pont du Canada, parce qu'elle a non seulement respecté le protocole de Montréal relativement à la production de CFC, mais qu'elle a même dépassé ses exigences. L'amincissement de la couche d'ozone est l'une des principales causes du cancer de la peau. Du Pont a réagi en prenant cette décision, et je suis sûr que tous les Canadiens lui souhaitent de réussir dans ses projets consistant à mettre au point des produits pouvant remplacer les CFC.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, une bonne nouvelle n'attend pas l'autre sur la scène économique.

La semaine dernière, j'ai porté à votre attention le volume record des exportations canadiennes pour 1992, dont la valeur totale a dépassé les 150 milliards de dollars. Cette semaine, la bonne nouvelle est que les ventes au

Article 31 du Règlement

détail ont progressé de 3,4 p. 100 en janvier, par rapport à janvier dernier. Les statistiques révèlent en outre une hausse de 4,5 p. 100 de l'indice de l'offre d'emploi en février, ce qui augure bien de la demande de main-d'oeuvre.

L'ensemble de ces données témoignent d'un regain de confiance chez les consommateurs, ce qui ne peut vouloir dire qu'une chose: plus d'emplois et de débouchés pour tous les Canadiens.

* * *

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, les choses vont de mal en pis sur le chapitre de l'aide aux étudiants. L'an dernier, le gouvernement fédéral a décidé de prélever un impôt de trois pour cent sur les prêts aux étudiants. Cette année, il supprime le délai de grâce de six mois dont bénéficiaient les étudiants à la fin de leurs études, avant que l'intérêt ne commence à courir sur leur dette.

Maintenant, comble des combles, le gouvernement refuse dorénavant de garantir les prêts aux étudiants, préférant payer une prime de risque de cinq pour cent à la banque qu'il choisira et qui aura le monopole de ces prêts. On peut être sûr que la banque prendra le moins de risque possible. Comment? Mais en prêtant au plus petit nombre possible d'étudiants qui présentent un risque. Et qui sont ces étudiants? Nuls autres que ceux qui n'ont pas les moyens de payer leurs études, ceux qui font déjà les frais d'un taux de chômage chez les jeunes de 20 p. 100 en cette période de récession conservatrice.

Ces étudiants méritent mieux. Ils méritent un système de prêts aux étudiants conçu pour les aider à poursuivre leurs études dans une conjoncture économique assez stable pour qu'ils puissent ensuite rembourser ce qu'ils doivent.

Sous le régime Clinton, les Américains se proposent de faire mieux. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant?

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, Statistique Canada, en produisant les seuils de faible revenu, compte le nombre de Canadiens se situant au-dessous d'un certain niveau de revenu où ils doivent dépenser en moyenne 58,5 p. 100 de leur revenu pour l'alimentation, l'habillement et le logement. Le revenu comprend les pertes commerciales et les impôts, mais pas les emprunts, les épargnes et les prestations en nature.

Ces statistiques n'ont jamais été conçues pour constituer un seuil de pauvreté et ne nous disent certainement pas quels Canadiens ont du mal à survivre ou si les programmes gouvernementaux de supplément du revenu ou de création d'emplois aident les plus nécessiteux.

• (1415)

Si la Chambre des communes veut éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, nous devons avoir des objectifs réalisables, et non une cible mobile qui s'éloigne chaque fois que nous faisons un pas en avant.

Les progressistes conservateurs veulent prendre des mesures réelles pour lutter contre la pauvreté chez les enfants et pour donner à chaque enfant canadien une chance de réussir. Mais il n'y parviendra pas s'il tire dans tous les sens, car il ratera la cible.

* * *

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, hier la soporifique campagne du couronnement a presque débuté quand un discours d'entrée en lice de la ministre de la Défense a fait l'objet d'une fuite.

Au lieu d'admettre qu'un membre de son équipe avait divulgué le discours dans un esprit de malveillance, la ministre, sans avoir aucune preuve, en a rendu responsable, entre autres, de jeunes libéraux. Ses accusations sont inconsidérées. En outre, pourquoi la ministre qui essaye de promouvoir son image de nouvelle personnalité politique montre-t-elle tant de mépris à l'égard des idéaux des jeunes Canadiens?

Je lui rappellerai que ce ne sont pas les jeunes libéraux qui lui ont fait faire volte-face au sujet du financement des étudiants autochtones quand elle était ministre des Affaires indiennes, ni au sujet du contrôle des armes à feu quand elle était ministre de la Justice, ni maintenant au sujet de l'achat d'hélicoptères pour 5,8 milliards de dollars.

Au lieu de dénigrer les jeunes Canadiens, pourquoi la ministre n'accepte-t-elle pas d'assumer la responsabilité de ses propres actes au lieu de ressembler à son ancien chef?

La première ébauche de son détestable discours prétendait qu'elle n'était pas une politicienne traditionnelle. Eh bien, elle a peut-être travaillé dans des usines, à emballer du flétan et à faire de la mayonnaise, mais aujourd'hui non seulement ses accusations sentent le poisson pourri, les tentatives de ses doreurs d'image pour faire d'elle la Clinton du Nord dépassent vraiment les bornes que les Canadiens considèrent comme admissibles.

* * *

LES TAXES SUR L'ESSENCE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, dans son édition de vendredi dernier, *le Vancouver Sun* publiait en première page un article sur une étude réalisée par la firme Peat Marwick au sujet des coûts des

différents moyens de transport dans la région du grand Vancouver.

Selon cette étude, il faudrait, chaque année, faire payer 2,600 $ de plus aux automobilistes du Lower Mainland afin de leur faire assumer les coûts réels qu'entraîne le fait d'utiliser la voiture comme moyen de transport. Pour faire payer aux automobilistes tous les coûts qu'entraîne l'utilisation de leur automobile, il faudrait augmenter de 1,60 $ le prix du litre d'essence.

J'espère sincèrement que le gouvernement de la Colombie-Britannique y réfléchira à deux fois avant de donner suite à la recommandation de cette firme et d'augmenter les taxes.

En tant que député d'une circonscription adjacente aux États-Unis, je sais aussi que l'augmentation des taxes sur l'essence incitera un plus grand nombre de gens à aller aux États-Unis pour faire le plein et, tant qu'à y être, pour faire d'autres achats. L'an dernier, à mesure que le dollar canadien perdait de sa valeur et que les magasins au Canada devenaient plus compétitifs, on a observé une diminution régulière du nombre de Canadiens faisant leurs achats aux États-Unis.

Une augmentation des taxes sur l'essence en Colombie-Britannique mettrait fin à ce redressement de la situation et nuirait à la reprise économique. Je demande donc instamment au premier ministre et aux néo-démocrates de la Colombie-Britannique d'y réfléchir à deux fois avant d'adopter une mesure aussi peu perspicace.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

En décembre dernier, lorsque le ministre des Finances a fait son exposé économique, il avait promis un budget pour le mois de février. Lorsque 1993 est arrivé, il a dit que ce ne serait peut-être pas février, mais plutôt mars.

La semaine dernière, son attaché de presse disait que le ministre des Finances ne serait pas candidat à la direction du parti, parce qu'il était très occupé à préparer le budget.

Hier, nous avons appris qu'il n'y aurait probablement pas de budget du tout. Le premier ministre nous dira-t-il

ce qui est le plus important: l'avenir du Parti conservateur ou des emplois pour les Canadiens? Nous avons vraiment besoin de créer des emplois.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une des choses que nous avons essayé de faire ces huit ou neuf dernières années, c'est de présenter des budgets selon un cycle assez régulier. Ils ont été précédés de consultations et généralement présentés au cours du premier trimestre.

C'est utile pour les gouvernements provinciaux et pour ceux aussi qui ont un rôle à jouer sur le marché. Nous avons constaté que c'était une assez bonne chose sur le plan national.

À cause du référendum, tout cela a été un peu perturbé et le gouvernement a jugé bon de faire un important exposé économique le 2 décembre, c'est-à-dire il y a quelques mois.

Le ministre des Finances étudie actuellement les conséquences de son exposé et il poursuit des consultations nationales en vue d'un futur budget. Lorsqu'il aura terminé ses consultations, il rencontrera le Cabinet et recommandera des mesures qui seront contenues dans un budget ou un exposé économique.

• (1420)

Je vais attendre qu'il termine, j'écouterai ensuite son avis et le Cabinet décidera le plus tôt possible.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux des propos du premier ministre.

Hier, le ministre des Finances disait aussi qu'il ne présenterait peut-être pas de budget en raison du congrès conservateur, vu que les candidats ne souhaitent pas de budget aussi près de l'élection du futur chef.

Le premier ministre pourrait-il nous dire ce qui est important au Canada, l'élection du nouveau chef des conservateurs ou l'économie du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que le ministre des Finances n'a pas tenu les propos qu'il lui prête. C'est une déformation de ce que disait le ministre des Finances.

Je lui ferais remarquer que l'actuel ministre des Finances et son prédécesseur, le ministre du Commerce extérieur, sont les auteurs de politiques qui ont ramené les taux d'intérêt au niveau où ils sont aujourd'hui, soit le plus bas depuis 20 ans, et l'inflation à son niveau le plus bas depuis 30 ans. La croissance économique est forte. L'an prochain nous serons en tête des nations du FMI. La croissance de l'emploi sera la plus forte de tous les pays de l'OCDE.

Nous voulons maintenir ces politiques, pour le bien de tous les Canadiens, et c'est pourquoi j'attends les recommandations du ministre des Finances. Toutefois, mon collègue peut être assuré que son budget ou son exposé économique contiendra des politiques parfaitement conformes à celles qui, par le passé, ont donné au Canada une gestion économique aussi saine.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve la réponse du premier ministre tout à fait incroyable. Il a été rapporté ce matin dans le *Financial Post* que le ministre a dit ne pas vouloir de budget à ce moment-ci à cause de la course à la chefferie de son parti.

Je voudrais donc savoir du premier ministre si nous aurons un budget à ce moment-ci, quand il y a des rapports partout à l'effet que le déficit sera encore pire que prévu en décembre et à la lumière du fait que le ministre des Finances ait promis catégoriquement en décembre un budget pour le mois de février. Est-ce que le gouvernement va tenir parole envers le peuple canadien et nous dire quel est le futur de l'économie canadienne au lieu de se préoccuper des caprices du Parti conservateur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, de 1984 à 1991, l'emploi a connu un taux de croissance annuel de 1,7 p. 100, soit le taux le plus élevé de tous les pays du G-7. Quant à l'inflation, qui se situe à 1,5 p. 100, nous en connaissons maintenant, au Canada, le taux le plus faible depuis les trente dernières années. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas depuis 20 ans; le taux de croissance prévu pour l'année prochaine sera le taux de croissance le plus élevé des pays du G-7.

Ce sont des politiques économiques qui ont apporté des résultats importants et intéressants pour le pays. Le ministre des Finances, au moment où on se parle, est en tournée de consultations pré-budgétaires. Il fera des recommandations au Conseil des ministres au moment opportun. Dans un avenir rapproché, le ministre des Finances sera en mesure d'aviser la Chambre et mon ami de ses intentions dans ce domaine.

Mais soyez assurés que les politiques seront essentiellement les mêmes en ce qui concerne les principes de base qui ont amené justement les taux d'inflation et d'intérêt les plus bas des derniers vingt ans.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'adresse ma question au premier ministre.

Il est pour le moins crucial que le ministre des Finances dépose un budget dans les plus brefs délais. Sans budget, le gouvernement conservateur camoufle la situation financière du pays.

Le gouvernement préférerait-il lier les mains du 1,6 million de chômeurs, des milliers d'assistés sociaux et de tous ces contribuables qui connaissent des difficultés financières plutôt que de présenter un budget qui dévoilerait le vrai visage du gouvernement et dirait toute la vérité aux Canadiens?

• (1425)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le vrai visage, c'est que le Produit intérieur brut s'est accru au taux annuel de 3,5 p. 100 au cours du quatrième trimestre. De plus, 161 000 nouveaux emplois à temps plein ont été créés depuis le mois d'août l'an dernier, dont des majorations de 35 000 à 57 000 par mois depuis quelques mois. Les exportations ont atteint le chiffre record de 157,5 milliards de dollars en 1992, soit 11 p. 100 de plus qu'en 1991. Les livraisons des biens manufacturés au quatrième trimestre ont dépassé de 13,2 p. 100 ce qu'elles avaient été en moyenne au troisième trimestre. La productivité a majoré de 1,9 p. 100, et tout cela sera confirmé sans doute dans un budget ou une déclaration financière par le ministre des Finances, dans les plus brefs délais.

Il y aura de bonnes nouvelles, mon ami! Vous ne perdez rien pour attendre! Je sais que ce sont de mauvaises nouvelles pour les Libéraux, mais attendez, ça va vous faire du bien!

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Oui, monsieur le Président, c'est une question de crédibilité. Personne n'ajoute foi à cela. Que le gouvernement présente un budget dès maintenant s'il est si sûr de lui.

On nous dit maintenant qu'il pourrait y avoir un exposé économique ou un budget, qui sait? La semaine dernière, le ministre des Finances nous a dit qu'il était trop occupé à rédiger le budget pour être candidat à la direction du Parti progressiste conservateur, mais le budget ne semble plus le préoccuper beaucoup cette semaine. Il s'occupe actuellement d'autre chose: peut-être travaille-t-il à quelque budget.

M. McDermid: Attention, il présentera peut-être sa candidature.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Allez-vous diriger sa campagne?

Je voudrais que le premier ministre nous dise ce qui a changé. Les conservateurs sont-ils tellement gênés de dire aux Canadiens quelle est la position budgétaire du gouvernement? Le ministre des Finances aurait-il plutôt changé d'avis? Dans l'affirmative, qu'a-t-il choisi de faire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue fait valoir un point valable. Ce pourrait être un jour mémorable et important pour le pays. Je parlerai au ministre des Finances de la proposition du député concernant le dépôt d'un budget si, de son côté, le député réussit à convaincre le même jour le chef de l'opposition de nous révéler et de révéler aux Canadiens sa position au sujet de la TPS.

Je ne voudrais pas être méchant ni compliquer les choses, mais nos collègues parlent de crédibilité économique. Quelle meilleure preuve de crédibilité économique le chef de l'opposition pourrait-il fournir que d'avoir le bon sens de dire aux Canadiens, pour une fois, quelle est sa position sur une question importante? Il doit prendre partie pour ou contre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Nous avons entendu dire que des consultations prébudgétaires avaient lieu à Ottawa aujourd'hui même. On ne sait toujours pas si le ministre des Finances présentera un nouveau budget; il aurait dit à cet égard qu'il ne voulait pas imposer un budget de cinq ans à un nouveau chef conservateur. Cela fait neuf ans que les conservateurs imposent leur budget aux Canadiens et un changement serait merveilleux.

Il est évident que ce serait une bonne nouvelle d'apprendre qu'il n'y aurait pas d'autre budget conservateur, mais les Canadiens ont le droit de savoir quelles sont les priorités de ce gouvernement et c'est le budget qui le leur dit.

Je demande donc au premier ministre s'il est prêt à changer de cap, à venir en aide aux 1,5 million de Canadiens qui sont sans travail et à déposer un budget dont l'objectif serait le plein emploi. Peut-il donner cet espoir aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de rapporter les propos de mon amie au ministre des Finances qui a effectivement entrepris des consultations avec les Canadiens dans l'éventualité d'un budget.

Mon amie prétend que ne plus avoir de budget conservateur serait une bonne nouvelle et s'empresse d'en réclamer un.

Je ne suis pas sûr de la réaction du ministre des Finances, ni s'il y aura un autre budget Mazankowski, mais je peux vous garantir qu'il n'y aura plus de budget Rae.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, une question supplémentaire.

Le gouvernement, quand il ne peut justifier ses propres politiques, se réfugie dans la critique des politiques d'un autre gouvernement. Ce serait vraiment intéressant d'entendre ce gouvernement parler de ses propres politiques pour faire changement. Je crois que le premier ministre aurait sans doute gagné à bien écouter la deuxième partie de mes observations.

L'annonce d'un autre budget conservateur ne serait sans doute pas une bonne nouvelle, mais ce gouvernement doit dire aux Canadiens ce qu'il compte faire, comment il a l'intention de s'adresser à ces 3,8 millions d'assistés sociaux, à ce 1,5 million de chômeurs qui n'arrivent pas à trouver du travail et à ces 4,2 millions de Canadiens qui vivent encore dans la pauvreté.

J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de se concentrer sur une seule tâche au cours des trois prochains mois en abandonnant à leur sort ces millions de Canadiens sans emploi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien sûr que non. Nous continuerons de maintenir l'inflation à son bas niveau.

Nous consacrons beaucoup d'efforts à des programmes qui améliorent notre productivité, que nous avons augmentée de façon notable. Nous cherchons des moyens de réduire davantage nos coûts unitaires qui ont déjà baissé de 6,6 p. 100 comparativement à ceux des États-Unis, ce qui explique en grande partie nos réalisations exemplaires en matière d'exportations vers les États-Unis et les autres pays du monde. Nous examinons les politiques de ce genre qui créent des emplois durables, dans le secteur privé.

Ma collègue a, je crois, mal compris ce que je disais. Elle s'est offensée du fait que je semblais critiquer les politiques du NPD de l'Ontario. Je n'ai rien fait de la sorte; j'ai simplement exprimé mon accord avec les travailleurs de l'automobile d'Oshawa.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le premier ministre se dit du côté des travailleurs de l'automobile, c'est une première; c'est bien la première fois que ce gouvernement prend la part des travailleurs au Canada.

[*Français*]

Monsieur le président, ce gournement ne gouverne plus. Il a abandonné encore une fois ses responsabilités envers les Canadiens ordinaires à cause de la course au leadership. Les crises à régler immédiatement ne manquent pas. Par exemple, 60 p. 100 des familles dont une femme est le parent vivent dans la pauvreté.

Qu'entend faire le gouvernement pour ces familles dans la misère? Va-t-il les faire attendre parce qu'il n'a pas le temps de s'en occuper?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon amie soulève une question des plus importantes. C'est l'obligation de tous les gouvernements de voir à ce qu'il y ait des solutions durables malgré cette récession internationale qui frappe toutes les économies de l'Occident: l'Angleterre, la France, maintenant l'Allemagne, et j'en passe.

On le fait par la création de nouvelles possibilités d'emplois, en faisant échec à l'inflation, par la baisse des taux d'intérêt, par des réformes des politiques économiques, par l'ouverture de nouveaux marchés pour le Canada, comme le Traité de libre-échange, le Traité de libre-échange avec le Mexique, par le contrôle des dépenses gouvernementales, et j'en passe. Ce sont toutes des politiques auxquelles s'oppose mon amie néo-démocrate. Peut-être, après réflexion, voudra-t-elle changer son fusil d'épaule et songer à accorder l'appui au gouvernement à des politiques qui offrent des rendements quand même impressionnants.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Je tiens à dire au premier ministre que la question qui est soulevée aujourd'hui est grave. Le but premier du Parlement est d'obliger le gouvernement à répondre de sa politique économique et il n'y a pas de quoi rire lorsque le gouvernement ne sait pas trop s'il va présenter un budget, si le congrès à la direction du Parti conservateur aura la préséance sur la présentation d'un budget.

D'après le premier ministre, le ministre des Finances n'a jamais laissé entendre, en fait, que le budget, la nécessité de stimuler l'économie, la nécessité de créer des emplois, la nécessité de combattre la pauvreté passent après le congrès à la direction du Parti conservateur.

Je tiens à citer ce que le *Financial Post* fait aujourd'hui dire au ministre des Finances. Voici: «"Il faut évidemment tenir compte de la question du choix d'un nouveau chef. Il y aura un nouveau premier ministre en juin." Voilà comment le ministre des Finances laisse entendre qu'il reportera peut-être la présentation du budget», qui se fait déjà attendre depuis longtemps.

Le premier ministre peut-il me dire ce qui a la priorité: stimuler l'économie canadienne, créer des emplois, lutter contre la pauvreté ou faire de la politique partisane aux dépens des Canadiens?

• (1435)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue connaît évidemment la réponse à cette question, qui est la même quel que soit le parti politique qui a l'honneur de former le gouvernement fédéral.

Des congrès à la direction se tiennent à l'occasion, mais le premier devoir du Parlement, le premier devoir du gouvernement fédéral, est de défendre l'intérêt de la nation.

Le ministre des Finances est en train de s'entretenir avec des Canadiens de tout le pays. Je crois qu'il sera à Winnipeg, plus tard aujourd'hui, puis dans l'Ouest, après avoir eu un entretien plus tôt aujourd'hui à Ottawa. L'exercice a pour but de continuer à appliquer une politique qui maintient le taux d'inflation à quelque 1,5 p. 100, soit le plus bas en 30 ans, qui empêche les taux d'intérêt de grimper, qui stimule la croissance économique, et qui encourage le secteur privé qui, à son tour, pourra créer des emplois.

C'est sur ce fondement que nous avons cherché à construire une prospérité croissante et c'est sur ce fondement que nous allons continuer de le faire.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, il y a une semaine, le ministre des Finances a déclaré qu'«il allait présenter un budget sévère.» C'est ce qu'il a dit.

Le ministre a soutenu que ce budget était nécessaire parce qu'on prévoyait un moins-perçu au chapitre des recettes au Canada. Il a ajouté qu'il voulait calmer la nervosité des milieux financiers internationaux. Si ces raisons étaient valables il y a une semaine, on peut supposer qu'elles le sont encore aujourd'hui. Le premier ministre va-t-il mettre les choses au clair aujourd'hui, non seulement pour la communauté internationale, mais aussi pour les Canadiens et va-t-il leur dire qu'un programme économique doit vraiment être présenté sous peu? Dira-t-il aux Canadiens que le gouvernement a des priorités clairement établies et que l'achat d'hélicoptères superflus au prix de 6 milliards de dollars sera compris dans cette nouvelle politique économique et ce budget qui doit être présenté incessamment à la Chambre des communes?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi, mais chaque fois que le député se réfère au *Financial Post*, il fait un choix bien particulier. Il aurait certes pu le faire avec plus de soin, de sorte qu'il aurait cité le passage de la déclaration du ministre des Finances qui est pertinent.

M. Tobin: Assez pertinent.

M. Mulroney: Pardon, le député a dit assez pertinent. Permettez-moi de lire les paroles du ministre des Finances que le député a sans doute omis de lire par inadvertance.

Le ministre des Finances a déclaré: «Je suis en train d'élaborer l'équivalent d'un budget. Le Cabinet sera saisi d'un budget et d'un énoncé économique et financier.» Or, c'est précisément ce qu'il va faire. Il procède à des consultations, il élabore un budget, il le soumettra au cabinet, le cabinet l'examinera et puis la Chambre sera entièrement saisie des projets du gouvernement.

Je peux garantir au député qu'il n'y aura pas de situations du genre de celles qui se sont produites lorsque lui et ses collègues formaient le gouvernement, lorsque les taux d'intérêt ont grimpé à 22,75 p. 100, le taux d'inflation à 12,9 p. 100 et le taux de chômage à 11,8 p. 100. Ces taux joints au Programme énergétique national ont porté un coup terrible au Canada. Cela ne se reproduira pas avec le gouvernement en place.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. On sait que les ministres qui désirent devenir le prochain chef du Parti conservateur ont tous des points de vue différents en ce qui concerne le budget. Tout ce qui les intéresse, c'est leurs propres jobs, pas les jobs des Canadiens. Pourtant, il y a plus de 1,5 million de Canadiens qui attendent avec impatience un budget qui va leur redonner un peu d'espoir dans l'avenir.

J'aimerais donc demander au premier ministre de dire clairement à la Chambre et aux Canadiens aujourd'hui s'il y aura, dans les semaines qui viennent, un budget du gouvernement fédéral.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est exactement la même qu'en anglais. Comme je l'ai dit à mon honorable ami d'Ottawa—Vanier, compte tenu de l'importance de ces grandes questions économiques, peut-être que la députée de Hamilton pourrait parler à son chef pour que, le même jour, il puisse dire, de deux choses l'une, vu qu'il s'agit de questions économiques importantes: Est-il en faveur de la TPS, oui ou non? Est-il en faveur du traité de libre-échange, oui ou non? Est-il en faveur d'un programme de réduction du déficit, oui ou non? Si le ministre des Finances présente un budget, peut-être que le chef de l'opposition, pour une fois dans sa vie, pourrait se lever pour nous donner une réponse à une question concrète.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le premier ministre veut que nous présentions un budget. Demandez-lui simplement d'avoir le courage de déclencher des élections.

• (1440)

Manifestement, le premier ministre joue avec la vie de centaines de milliers de Canadiens pour des motifs purement politiques. Il est évident que tout ce qui l'intéresse à l'heure actuelle, c'est de couronner son successeur plutôt que d'essayer de. . .

M. le Président: Un instant. La discussion prend un tour personnel inutilement. La députée aurait-elle l'obligeance d'introduire sa question, puis de la poser.

Mme Copps: Monsieur le Président, je me sens personnellement concernée par le fait que 1,6 million de Canadiens cherchent du travail au Canada. Je souhaiterais qu'il en aille de même du premier ministre.

Je voudrais demander au premier ministre très directement. . .

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement!

Mme Copps: Je voudrais poser la question suivante au premier ministre: Étant donné que son propre ministre des Finances demande aux Canadiens de se serrer la ceinture, va-t-il serrer la sienne et abolir un programme d'achat d'hélicoptères qui va coûter 400 $ à chaque contribuable canadien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue dit qu'elle se sent personnellement concernée, comme elle devrait l'être, par le chômage au Canada. Or, aujourd'hui, le taux de chômage est de 1 p. 100 environ inférieur à ce qu'il était lorsqu'elle faisait partie du dernier gouvernement.

Mme Copps: Vous êtes dans l'erreur. . .

M. Mulroney: Ma collègue dit que je suis dans l'erreur. Les chiffres sont là; elle n'a qu'à vérifier.

Mme Copps: Je n'étais pas membre du dernier gouvernement libéral.

M. Mulroney: Vous le défendiez.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre pourrait peut-être répondre à la question.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le hansard ne reflétera pas la grande fierté avec laquelle la députée d'Hamilton-Est a déclaré qu'elle n'était pas membre de l'ancien gouvernement libéral.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Son chef l'était; M. Chrétien en faisait partie.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le ministre des Finances reviendra parmi nous sous peu lorsqu'il aura terminé ses consultations. Il fera alors part au gouvernement et à la Chambre de ses intentions.

Jusqu'à maintenant, le programme économique du gouvernement a amené le type de changements fondamentaux que nous souhaitons, soit une baisse de l'inflation, une chute des taux d'intérêt et le reste.

Je pense que ma collègue aura l'occasion sous peu d'appuyer ce type de programme. Je sais qu'elle interviendra alors et qu'elle dira au nom des chômeurs que le moment est venu de réduire les taux d'intérêt, de juguler l'inflation et qu'en tant que députée d'Hamilton-Est, elle va s'opposer à des dépenses. . .

M. le Président: Je pense que nous devons poursuivre. La parole est au député de Surrey-Nord.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Un nouveau rapport de l'Institut C.D. Howe confirme encore une fois que la réduction des dépenses par ce gouvernement et par le précédent gouvernement libéral de M. Trudeau ont nui à l'accessibilité des Canadiens aux services de santé et aux normes de santé nationales qui ne signifient plus rien.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le gel des contributions aux régimes provinciaux d'assurance-maladie sera levé et quand son gouvernement va arrêter de saboter le régime d'assurance-maladie au Canada sous prétexte de réduire le déficit?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de l'Institut C.D. Howe. Il contient des erreurs fondamentales.

Il ne tient pas compte entre autres des points d'impôt qui sont transférés au provinces. Il tient seulement compte des changements au niveau transferts pécuniaires. Si le député comprenait le système, il saurait qu'il y a quelque temps, les provinces ont demandé à ce qu'on leur transfère des points d'impôt au lieu de fonds. Si ces deux facteurs avaient été pris en considération, le député aurait constaté que le total des transferts effectués aux provinces entre 1984-1985 et 1993-1994 a augmenté de quelque 60 p. 100 et est passé de quelque 25,6 milliards de dollars à 40,5 milliards pour l'exercice financier 1993-1994 en cours.

• (1445)

À mon avis, si le député tenait compte des points d'impôt et des transferts pécuniaires, il constaterait qu'en fait nous ne nous sommes pas déchargés de nos obligations sur le dos des provinces, mais qu'au contraire, étant donné la situation financière nous avons été très généreux avec les provinces.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, les paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux provinces au titre de la santé, de l'enseignement supérieur et du bien-être social ne représentent que 20 p. 100 du budget fédéral. Pourtant, les réductions apportées à ces transferts représentent plus de 40 p. 100 de la réduction totale des dépenses.

Pourquoi le gouvernement choisit-il de réduire du double—par rapport aux autres programmes—les fonds consacrés à la santé, l'éducation et les services d'aide aux femmes et aux enfants? Pourquoi sacrifier le régime d'assurance-maladie tout cela pour acheter des hélicoptères dont nous n'avons pas besoin et dont nous ne voulons pas?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, ce que dit le député est faux. Seul le NPD pourrait qualifier de réduction une augmentation moyenne des paiements de transferts à la province de 5,2 p. 100 par an depuis neuf ans. Je ne comprends pas très bien ses calculs. Les Canadiens non plus, je pense.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le premier ministre a dit à la télévision américaine que l'accord parallèle sur l'environnement qui viendra s'ajouter à l'ALENA n'a pas grand-chose à voir avec le Canada, qu'il n'est pas important pour nous. Par contre, les Américains disent qu'ils se retireront de l'ALENA s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent en ce qui concerne l'environnement.

Le ministre adoptera-t-il, lors des négociations, une position aussi ferme que celle des Américains sur cette question et exigera-t-il la protection de notre environnement ainsi que de nos travailleurs qui perdront leurs emplois à cause de cet accord?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si mon collègue avait été à la Chambre hier, il aurait entendu le premier ministre réfuter cette déclaration et expliquer ce qu'il a dit exactement. Il n'a qu'à lire le hansard d'hier pour s'en rendre compte.

Je tiens quand même à dire très clairement que, selon nous, l'ALENA sous sa forme actuelle est bon pour le Canada. Outre cet accord, nous avons les accords bilatéraux sur l'environnement et la main-d'oeuvre, qui font partie intégrante du programme que nous suivons depuis que nous avons proposé de tels accords parallèles en février dernier.

Le gouvernement sortant ne voulait pas d'ententes parallèles, mais le nouveau gouvernement en veut. Nous sommes prêts à négocier ces accords avec les Américains et les Mexicains.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le gouvernement met en péril les emplois des travailleurs canadiens et le gagne-pain des agriculteurs canadiens parce qu'il ne veut pas régler ces questions.

Le gouvernement refuse de négocier une série de règles relatives aux subventions et aux droits antidumping comme il avait promis de le faire dans le cadre de l'accord de libre-échange. Pourquoi le Canada n'exige-t-il pas un accord parallèle sur les subventions et les droits antidumping qui donnera aux Canadiens les outils nécessaires pour être compétitifs dans un marché nord-américain?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais que le député explique pourquoi il a dit que nous mettions en péril le gagne-pain des agriculteurs canadiens. Il vient d'une localité agricole. S'il interrogeait les agriculteurs de cette localité, ils lui diraient que les secteurs visés par la gestion de l'offre sont exclus de l'ALENA.

Une voix: Vous les bradez.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue doit avoir réponse à tout. Il ne veut pas voir les faits en ce qui concerne l'accord parce qu'il sait que les faits corroborent ce que je viens de dire.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le jour même où le gouvernement présente un projet de loi sur les conflits d'intérêt, je voudrais lui poser une question au sujet de la vente de terrains situés à Saint-Jean-sur Richelieu, près de l'aéroport.

Les allégations sont graves, puisque des terres auraient été vendues sans être soumises au processus d'appel d'offres public. Au lieu d'être offertes aux anciens propriétaires, elles auraient été vendues à un ami du Parti conservateur à une fraction de leur valeur marchande.

Qu'entend faire le ministre pour rétablir l'intégrité du processus d'appel d'offres du gouvernement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je demanderais à mon collègue, pour qui j'ai beaucoup de respect, de ne pas sauter aussi hâtivement aux conclusions.

L'article auquel le député semble se reporter est quelque peu trompeur. En fait, l'auteur confond dans une certaine mesure deux parcelles de terrain situées près de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu. Les terres ont été expropriées en 1963 en vue de l'expansion de l'aéroport. Les travaux ayant été annulés, il a été décidé en 1988 de vendre une partie des terres situées dans le secteur ouest. Ces terres ont été vendues et, récemment, soit à la fin de 1992, Transports Canada a décidé de se défaire des autres terres situées à l'autre bout de l'aéroport.

• (1450)

Je sais que mon collègue aura une question supplémentaire à me poser, je vais donc attendre avant de poursuivre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je sais où veut en venir le ministre, mais il n'a pas du tout répondu à ma question portant sur les terres vendues sans appel d'offres.

[*Français*]

Comment le ministre peut-il justifier que les propriétaires avoisinants, qui voulaient racheter leur ancienne terre, n'aient pas eu la possibilité de le faire? Comment

peut-il justifier d'outrepasser tout le processus d'offres publiques et de vendre à un particulier sans que la population le sache? Comment peut-il justifier cela?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis ravi de pouvoir répondre à cette autre question du député.

Il y a environ deux ans, j'ai écrit au procureur représentant l'une des plaignantes, l'ancienne propriétaire d'une parcelle de ces terres. J'ai mentionné au procureur en question— M. Marco Gaggino, de l'Étude d'avocats Stikeman, Elliott—que, à l'époque, le gouvernement fédéral a décidé de négocier directement avec Carrière Bernier Limitée, compte tenu des circonstances.

Permettez-moi de vous citer un extrait de la lettre: «Vu les circonstances, l'entreprise avait manifesté son intérêt et elle représentait, selon nous, le seul acheteur réaliste étant donné qu'elle possédait la majorité des terrains au nord et au sud du terrain fédéral. Après réflexion, "—je le répète à mon collègue—" le ministère aurait mieux fait de procéder à des appels d'offres publics, comme j'ai l'intention de le faire pour la vente des autres terrains.»

Je suis d'accord avec le député. Dans cette affaire, les intérêts de la population ont été négligés, et je m'en excuse.

* * *

HIBERNIA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La MIL Davie a rendu publique une lettre honteuse de la part de l'ancien ministre de l'Énergie qui permet de penser qu'il a supplié les membres du consortium Hibernia de faire participer les Canadiens à la construction des supermodules, dont le contrat a fini par être accordé à des entreprises d'Italie et de Corée du Sud. Comme les membres du consortium jouissaient d'une exonération de 25 p. 100, ils lui ont signifié une fin de non recevoir.

Cela ne signifie-t-il pas que le gouvernement n'a absolument rien fait pour veiller à ce que les 3 milliards de dollars investis dans le projet Hibernia procurent des retombées à long terme pour les chantiers navals canadiens, comme le gouvernement l'avait promis quand il a saisi la Chambre du projet Hibernia?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ferai remarquer à mon collègue d'en face que le contrat a été établi il y a plus d'un an par la division de gestion du consortium Hibernia. La décision à cet égard a été prise par les propriétaires au plus haut niveau. Le gouvernement ne dispose d'aucun moyen légal ou contractuel lui permettant de forcer les propriétaires à inviter les entreprises canadiennes à faire des offres.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): C'est très simple, monsieur le Président. Étant donné que les contribuables canadiens investissent 3 milliards de dollars dans ce projet, nous nous serions attendus à des retombées à long terme pour notre industrie.

Pourquoi ne verrait-on pas là rien de moins que la plus totale incompétence, quand ces retombées ne profitent pas aux Canadiens?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Avant que le député ne pique une crise, monsieur le Président, il devrait peut-être se rendre compte que 80 p. 100 des produits ont été achetés au Canada, ce qui représente des dépenses de 800 millions de dollars; cela a fourni des emplois aux Canadiens et permis aux entreprises canadiennes d'acquérir du matériel.

Le député n'est vraiment pas raisonnable.

* * *

LA VIOLENCE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu ou au ministre qui le remplace.

Je sais que le gouvernement cherche les moyens d'interdire l'entrée au Canada du jeu du tueur en série et d'autres jeux semblables, mais je le trouve bien lent à intervenir.

Je ne peux pas m'empêcher de penser à ce meurtre horrible de Liverpool, où deux jeunes de dix ans ont enlevé et tué un enfant de deux ans. Il semble que les jeux où l'objectif est de collectionner les bébés morts font passer un comportement aussi antisocial que celui-là pour acceptable, ce qu'il n'est certainement pas. Mes électeurs et moi voulons savoir ce qui s'est fait pour interdire l'entrée de tels jeux au Canada.

• (1455)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Revenu, qui se trouve à l'étranger pour d'importantes affaires officielles, je tiens à assurer à ma collègue que, selon l'information que je possède, tous les agents des douanes sont sur un pied d'alerte. Ces jeux sont interdits dès que leur existence est signalée au ministère.

Les ministres du Revenu national et celui de la Justice sont parfaitement au courant du problème et prennent des mesures immédiates pour le résoudre par tous les moyens à leur disposition.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Ma question s'adresse à la ministre d'État à l'Environnement. Même si les résidants du Nord s'y sont fermement opposés, le ministère de l'Environnement a récemment approuvé l'octroi d'un permis qui autorise la Panarctic Oils à déverser jusqu'à 400 tonnes de ferraille dans l'océan Arctique.

Les habitants du Nord en ont assez de voir les terres et les eaux de leur région servir de dépotoirs pour les déchets des autres.

La ministre dira-t-elle à la Chambre pourquoi son ministère a approuvé l'utilisation de l'océan Arctique comme dépotoir et pourquoi il n'a pas plutôt sommé la Panarctic d'enlever tous ses déchets du Nord?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme tous mes collègues, je travaille d'arrache-pied pour assurer le respect des normes environnementales, et nous ne ménageons aucun effort pour garantir que le transport de déchets ou d'ordures, où que ce soit, est conforme à nos normes.

La situation dont parle mon collègue doit, de toute évidence, être examinée, et je lui fournirai de plus amples informations à ce sujet.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ce projet de déversement est tout simplement inacceptable pour les gens du Nord qui vivent dans la région visée et qui dépendent des ressources de la mer pour se nourrir. La ministre acceptera-t-elle dès aujourd'hui d'arrêter immédiatement ce projet de déversement?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je ne connais pas la situation en détail, mais je vais certainement me renseigner et en faire rapport au député.

* * *

LES MINES

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Ma question s'adresse au ministre du Travail.

La grève à la Giant Yellowknife Mine de Yellowknife dure depuis neuf mois. Elle a déjà fait neuf victimes. C'est le conflit de travail le plus destructeur et celui qui a entraîné le plus de divisions dans l'histoire des relations de travail au Canada.

Dans ce dossier, le ministre responsable n'a pas exercé pleinement ses pouvoirs. Quels plans d'urgence a-t-il prévus pour parer les contrecoups de la décision de la commission d'enquête chargée d'étudier ce conflit?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, à mon avis, il serait inopportun que je réponde à la question de la députée pendant que, à Yellowknife, la commission d'enquête poursuit ses travaux. Des représentants du CCRT, le Conseil canadien des relations de travail, sont sur place. Il est tout à fait inopportun de me demander maintenant ce que je ferai lorsque la décision sera rendue, et je ne puis répondre à cette question.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Je dirai, dans ma question supplémentaire au ministre, que ce qui est inopportun, c'est qu'il ne passe pas autant de temps avec le reste d'entre nous à Yellowknife, dans le froid et la neige, que sur les plages du Sud, au soleil.

M. le Président: Si la députée a une question, qu'elle la pose.

Mme Blondin-Andrew: Monsieur le Président, la structure économique et communautaire de la ville de Yellowknife est en train de s'effondrer à cause de cette grève. Les entreprises sont dans une situation précaire, et certaines ont même sombré. La violence a brisé des familles et des amitiés.

Quand le ministre prendra-t-il des mesures concrètes et établira-t-il un plan d'urgence? Il est également inopportun de ne pas être prêt dans l'éventualité où ce processus ne puisse mettre un terme à cette situation dévastatrice. Que compte-t-il faire?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, si je suis bronzé, c'est probablement parce que je passe beaucoup plus de temps à la Chambre des communes, sous ces projecteurs, que la députée.

Le problème que la députée a évoqué est très sérieux et, bien entendu, le gouvernement le reconnaît.

• (1500)

Je dois dire à ma collègue que j'ai rencontré les parties en cause à un certain nombre d'occasions. Je leur ai dit que la meilleure façon de mettre un terme au conflit serait d'accepter l'arbitrage exécutoire.

Les parties ont refusé. À la suite de ce refus, nous avons nommé ceux que nous estimions être les meilleurs médiateurs possibles en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, soit MM. Munroe et Reddy. Ils ont rencontré les parties et ont rédigé un rapport. Après ce nouvel échec, j'ai décidé de former une commission d'enquête sur les relations de travail. Elle poursuit actuellement ses travaux. Par-dessus le marché, un nouveau syndicat a présenté une demande d'accréditation. Le Conseil canadien des relations de travail étudie la question.

Le gouvernement et le ministère du Travail ont fait tout ce qui était possible. J'espère que lorsque la commission d'enquête sur les relations de travail aura présenté sa recommandation, nous trouverons une solution pacifique à ce conflit.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse aujourd'hui au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Depuis 18 mois, le magasinage transfrontalier constitue un grave sujet de préoccupation pour les détaillants et les gens qui vivent du tourisme au Canada, quoique les choses semblent se tasser un peu.

Le ministre pourrait-il nous communiquer les statistiques courantes sur ce problème et nous dire ce que fait son ministère pour y remédier?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je peux assurer à mon ami que la confiance dans l'économie canadienne est à la hausse. Il ressort du rapport Ernst Young déposé aujourd'hui que 60 p. 100 des entrepreneurs canadiens envisagent l'avenir avec optimisme.

Cet optimisme s'explique en partie par le fait que, comme le fait ressortir un rapport de Statistique Canada, les voyages d'une journée aux États-Unis ont diminué en décembre 1992 par rapport au mois précédent, tandis que le nombre de voyages en automobile de deux jours ou plus a baissé de six pour cent d'un mois à l'autre. De plus, les achats aux États-Unis ont connu une baisse de 20 p. 100 au cours des deux dernières années.

M. le Président: Le député de Timmins—Chapleau soulève la question de privilège.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET C-113

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet de la décision de la majorité des membres du comité chargé d'étudier le projet de loi C-113, qui renferme des modifications à apporter à la Loi sur l'assurance-chômage, d'éliminer le témoignage de personnes qui ont comparu devant le comité hier.

L'élimination de ces témoignages soulève un certain nombre de questions importantes sur le fonctionnement de la Chambre, tant sur le fond que sur la forme.

C'est une décision qui touche le fonctionnement non seulement du comité, mais aussi de tous les comités de la Chambre. Si elle est maintenue, elle va réveiller le spectre de la censure directe des témoins toutes les fois que la majorité des membres du comité en auront envie.

Ces membres du comité disposent d'un certain nombre de possibilités que prévoient le Règlement et les coutumes de la Chambre. Cependant, ils n'ont pas le droit d'expurger le compte rendu textuel des délibérations d'un comité.

Dans la sixième édition de Beauchesne, le commentaire 106 prévoit ceci:

> Les rapports des comités ainsi que le compte rendu textuel de leurs délibérations, publiés sous l'autorité de la Chambre, bénéficient de la même immunité absolue que les documents analogues de celle-ci.

Si les témoignages présentés à un comité de la Chambre sont censurés, nous ne saurons pas sur quoi se fondent les recommandations du comité.

Tout député voulant se dissocier d'un rapport majoritaire n'aurait aucun compte rendu de témoignages sur lequel fonder sa dissidence, outre ses propres notes ou souvenirs. Comment ce député, ou tout autre député, pourrait-il, à une date ultérieure, citer le témoignage d'une personne avec lequel la majorité des membres du comité sont en désaccord puisque ce témoignage aura été éliminé? C'est clairement une atteinte aux privilèges des députés.

Dans la sixième édition de Beauchesne, le commentaire 827 dit que les comités sont autorisés à faire imprimer un compte rendu intitulé *Procès-verbaux et témoignages*. Le commentaire 827(3) dit ceci: «Les *Témoignages* sont le compte rendu mot pour mot des débats.»

Dans la sixième édition de Beauchesne, on parle aussi des modifications pouvant être apportées à ce compte rendu textuel. Encore une fois, dans la sixième édition du Beauchesne, le commentaire 828 dit ceci:

> On peut apporter aux Témoignages de petites corrections en les signalant au greffier du comité, qui ajoute un errata aux Procès-verbaux et témoignages.

Mais la suite est plus importante:

> Les rectifications plus importantes ne peuvent être faites que sur adoption par le comité d'une motion à cet effet.

• (1505)

Selon le dictionnaire, «rectifier» signifie rendre correct, conforme, exact. Le mot «rectification» ne saurait vouloir dire l'expurgation des délibérations du comité par l'élimination d'un témoignage. Je crois sincèrement qu'en adoptant une motion visant à éliminer le témoignage de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique, le comité a outrepassé ses attributions. C'est pour cette raison que la Chambre et vous, monsieur le Président, devez vous prononcer sur cette affaire.

L'infraction est d'autant plus évidente que le comité et son président disposent d'autres recours contre les témoins indisciplinés, ceux qui tiennent des propos diffamatoires ou qui perturbent autrement les travaux du comité. Beauchesne énumère plusieurs de ces options dont aucune n'a été retenue hier soir. Le commentaire 820(1) de Beauchesne est le suivant:

> Le président du comité est chargé de faire régner l'ordre et le décorum.

Bien des moyens s'offrent au président d'un comité pour faire régner l'ordre. Ils vont de l'avertissement du témoin jusqu'à son exclusion des audiences.

En l'occurrence, le président n'a pas donné d'avertissement au témoin, mais lui a permis de livrer son témoignage en entier. Ce n'est qu'après la transcription textuelle du témoignage qu'une motion a été proposée pour exclure le témoin et éliminer son témoignage s'il n'acceptait pas de retirer certaines déclarations. Comme le témoin a refusé, il a été exclu et la transcription a été expurgée de son témoignage.

Cela aussi est clairement au-delà des attributions du comité. Dans le commentaire 820 de Beauchesne, il est dit:

> La désobéissance aux ordres donnés par un comité, s'ils entrent dans les attributions du comité en question, constitue un outrage à la Chambre [. . .]

Monsieur le Président, je le répète, ces ordres sortaient clairement des attributions du comité. Cependant, même s'ils entraient dans les attributions du comité, le commentaire 820(2) de la sixième édition de Beauchesne dit ceci:

> Un comité ne peut punir un de ses membres ou une autre personne à qui est reproché quelque écart de conduite. Seule la Chambre peut déterminer s'il y a eu conduite répréhensible.

Le fait qu'on n'ait pas pris des mesures comme ajourner les travaux ou avertir les témoins laisse croire que les membres du comité et le président n'ont pas trouvé que le témoignage avait perturbé les délibérations du comité, qu'il était diffamatoire ou qu'il avait nui de quelque façon aux travaux.

Le commentaire 109 de la sixième édition de Beauchesne est très clair:

> Les témoins entendus en comité jouissent d'une immunité et d'une liberté de parole égales à celles des députés.

Le commentaire 75 de la sixième édition de Beauchesne dit ceci:

> La liberté de parole est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités.

Je viens de souligner un certain nombre de vices de procédure graves et même inacceptables qui ont été commis hier soir au cours des délibérations du comité, mais si j'ai soulevé la question de privilège, c'est essentiellement pour dénoncer le fait que des témoins, qui ont comparu devant un comité de la Chambre, ont été littéralement réduits au silence par les ministériels, qui sont majoritaires au comité. Il faut absolument que vous traitiez le plus rapidement possible cette grave atteinte au privilège.

Je souhaite que l'on applique les solutions suivantes: Premièrement , que la motion visant à expurger la transcription officielle soit déclarée nulle.

Deuxièmement, que le témoignage de l'Association internationale des machinistes soit rétabli dans le compte rendu textuel du comité. Si l'enregistrement a déjà été détruit, que le comité soit tenu d'entendre de nouveau tout le témoignage des représentants de ce syndicat.

Troisièmement qu'on publie un communiqué pour expliquer le plus clairement possible à tous les députés que le fait de détruire ou d'éliminer un témoignage est inac-

ceptable, que c'est antiparlementaire et que c'est une atteinte à nos privilèges en tant que députés.

Quatrièmement, qu'on fasse part de la conduite de certains membres du comité législatif au comité de la Chambre intéressé, afin qu'il prenne les mesures disciplinaires qui s'imposent.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Notre-Dame-de-Grâce, qui parlera au nom du Parti libéral, c'est-à-dire de la loyale opposition, ensuite au président du comité ainsi qu'au motionnaire. Je crois que cela suffira.

• (1510)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, en tant que membre de ce comité législatif, je souscris tout à fait à la question de privilège que vient de soulever le député de Timmins.

Je siège au Parlement depuis de nombreuses années, mais je n'ai jamais été témoin de mesures comme celles qu'a prises ce comité législatif hier soir. À mon avis, elles sont totalement sans précédent. La majorité des ministériels au sein du comité ont été tellement vexés par la déposition des témoins—des représentants de l'Association internationale des machinistes, que nous avions invités à comparaître—qu'ils ont voté non seulement pour les expulser de la salle du comité, mais aussi pour radier totalement du compte rendu toute la déposition faite par ce syndicat jusque là.

On pourrait peut-être comprendre cette décision, et cela se fait à la Chambre, si le témoin qui comparaissait devant le comité avait dit quelque chose d'inacceptable ou d'antiparlementaire et qu'on lui demandait de la retirer. Mais cela n'a pas été le cas. Le comité a voté pour supprimer non seulement les propos qui ont semblé l'offenser, mais également la totalité de la déposition d'hier soir.

Je souscris entièrement à la question de privilège qu'a soulevée le député car, si nous permettons à un comité ou, en fait, à la Chambre de radier du compte rendu toutes les délibérations simplement parce que le ton du débat ou des propos lui déplaisent, nous nous retrouverons dans une situation totalement antiparlementaire et tout à fait contraire à notre tradition démocratique.

Monsieur le Président, j'estime que vous devriez au moins juger recevable cette question de privilège et statuer que la déposition devant le comité doit être acceptée avec la possibilité de radier du compte rendu seulement les propos jugés antiparlementaires.

Mais il faudrait certes conserver la majeure partie de la déposition qui comprenait également, permettez-moi de le dire, des questions et des observations présentées par les membres du comité et par son président. Cette déposition devrait demeurer dans le compte rendu des délibérations du comité, car on y a dit beaucoup de choses et le syndicat qui a comparu devant le comité a soulevé de nombreux arguments très valables.

En soulevant la question de privilège, le député a présenté d'autres requêtes qu'il faut, à mon avis, également examiner. Pour ma part, je répète en tant que membre du comité que je n'ai jamais connu un cas où des témoins ont été expulsés parce que le comité n'aimait pas le ton ou la substance de leurs propos. Une telle action est également injustifiée.

Cette question est très grave, et si nous permettons qu'un précédent de ce genre soit établi dans nos comités, je crois que nous contribuerons beaucoup à détruire notre système de comités et notre régime parlementaire.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, le 26 février, j'ai expliqué à la Chambre pourquoi je préférais ne pas me prononcer sur les deux motions relatives à ce projet de loi. J'ai laissé entendre que j'étais très honoré de me voir offrir la présidence de ce comité. Certains ont ri et ont dit que j'allais vite me rendre compte qu'il n'y avait pas de quoi être honoré. L'expérience s'est révélée, en fait, très intéressante.

J'aimerais simplement, monsieur le Président, vous faciliter les choses en vous rapportant ce qui s'est passé hier après-midi. Je le fais de mémoire, car je n'ai pas mes notes devant moi.

Pour commencer, j'aurais peut-être pu réprimander le témoin qui a dit des choses désobligeantes. J'ai préféré n'en rien faire. Si cela s'était passé à la Chambre, le Président les aurait déclarées antiparlementaires et aurait rappelé le député fautif à l'ordre. Cependant, comme ces témoins n'étaient pas des parlementaires, je leur ai laissé une certaine latitude.

Ils ont terminé leur déposition par une déclaration extrêmement incendiaire dans laquelle ils attaquaient les ministériels. Un ministériel qui faisait partie du comité a été offusqué par cette déclaration. Il a invoqué le Règlement et a demandé que les témoins se rétractent. J'ai alors demandé aux témoins s'ils consentaient à retirer leurs propos afin que nous puissions poursuivre avec les questions. Ils ont refusé de le faire.

Les ministériels ont ensuite déclaré qu'ils allaient présenter une motion demandant la radiation de la totalité de la déposition si les témoins refusaient de retirer ces propos. Je leur ai alors demandé de bien vouloir le faire pour qu'on puisse continuer les questions. Ils ont encore une fois refusé de le faire.

Les ministériels m'ont alors présenté la motion par écrit et ont insisté pour que la déposition soit radiée du compte rendu et que la séance du comité soit suspendue. Le député qui avait invoqué le Règlement a alors tenté de demander aux témoins de retirer leurs propos afin que nous puissions continuer les délibérations. Ils ont refusé. En réponse à la motion du comité, le député libéral a prononcé un discours très éloquent à la suite duquel il a lui aussi demandé aux témoins de retirer leurs propos. Ils ont refusé.

• (1515)

Nous avons ensuite lu la motion telle que présentée par les ministériels et, pour la troisième fois, j'ai demandé au témoin s'il consentait à retirer ses propos. Il m'a regardé et m'a demandé de passer au vote. J'ai alors mis aux voix la motion, qui a été adoptée. Le comité a demandé aux témoins de quitter la salle et a suspendu la séance jusqu'à l'arrivée du témoin suivant, une demie-heure plus tard.

C'est ainsi, je crois, que les choses se sont passées hier après-midi. J'espère que ces renseignements vous seront utiles, monsieur le Président.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi parler de cette question qui met en cause les privilèges.

Je crois que les privilèges de la Chambre, de tous les députés de la Chambre, ont été protégés hier par la motion que j'ai proposée.

En fait, le compte rendu que le président du comité vous a fait aujourd'hui est très proche du souvenir que j'ai. Tout ce que j'ajouterais, c'est que le député libéral qui a dit n'avoir jamais vu comportement semblable auparavant, ne l'a pas vu davantage hier soir.

À la vérité, le comité s'est conformé au Règlement, dont l'article 116 dit ceci:

Privilège

> Un comité permanent, spécial ou législatif observe le Règlement de la Chambre dans la mesure où il y est applicable. . .

Et voici ce que dit l'article 117 du Règlement:

> Le président d'un comité permanent, spécial ou législatif maintient l'ordre aux réunions du comité. Il décide de toutes les questions d'ordre, sous réserve d'appel au comité.

En fait, une motion a été présentée, et elle a été présentée pour protéger les intérêts de tous les députés. Je vous renvoie, monsieur le Président, au commentaire 33 de la sixième édition de Beauchesne, à la rubrique «Les privilèges de la Chambre». En voici le texte:

> Parmi les privilèges de la Chambre, aucun n'est plus capital que celui de se fixer à elle-même des règles de procédure et de les appliquer.

Je passe maintenant au commentaire 34:

> La Chambre est investie du droit de faire respecter ses règles, non seulement par les députés ou autres personnes admises dans les locaux qu'elle occupe, mais encore par le public en général dont les membres pourraient gêner le déroulement ordonné des travaux parlementaires.

À mon avis, c'est exactement ce qui s'est passé hier dans le cas du témoin qui comparaissait devant le comité.

Je voudrais aussi vous rappeler le commentaire 77 de Beauchesne, à la rubrique «Liberté de parole», étant donné que le député, comme le président du comité l'a signalé, s'est permis des propos plutôt incendiaires au sujet des députés. Le commentaire 77 dit clairement:

> La liberté de parole n'accorde pas au député le droit absolu de prendre la parole à tout propos. Les règles de la Chambre prescrivent des limites à la participation du député.

Il a été demandé au député de limiter ses observations, et il a refusé à de nombreuses reprises, notamment lorsque je l'ai personnellement invité à le faire. À ce propos, il est intéressant de consulter la rubrique «Autres situations de privilège», à la page 28 de la sixième édition de Beauchesne. Le commentaire 106 dit ceci:

> Les privilèges de la Chambre valent en grande partie pour les comités. Il leur est en effet loisible d'exclure le public de leurs délibérations, ce qu'ils font d'ailleurs couramment, surtout au moment où ils préparent leur rapport à la Chambre.

Je soutiens que, même si nous n'étions pas en train d'étudier un rapport à la Chambre, nous avions parfaitement le droit d'exclure le témoignage, et le témoin qui l'avait présenté.

Je signale également le commentaire 107, qui dit:

> La Chambre seule connaît des atteintes au privilège commises en comité.

Privilège

Je signale que vous n'avez toujours pas reçu de rapport du comité. En outre, le commentaire 109, sous la rubrique «Témoins», se lit comme suit:

> Les témoins entendus en comité jouissent d'une immunité et d'une liberté de parole égales à celles des députés.

Il est arrivé plus d'une fois à la Chambre que le Président relève les propos, les insultes et les accusations lancés par un député contre un autre et exige immédiatement une rétractation.

Selon moi, monsieur le Président, c'est exactement ce que j'ai fait parce que, dans sa conclusion, le témoin avait calomnié tous les députés. Je me suis immédiatement prévalu du Règlement pour exiger une rétractation qui a été refusée. Le président a dit clairement que la demande avait été faite plusieurs fois. Les mesures que nous avons prises étaient parfaitement justifiées, je pense. Nous avons défendu les privilèges de tous les députés.

• (1520)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops aurait-il autre chose à ajouter?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Je ne serais pas debout si je n'avais rien à ajouter, monsieur le Président. Si j'avais estimé que tous les arguments ont été présentés de façon adéquate, je n'aurais pas demandé la parole, monsieur le Président.

J'ai écouté attentivement les paroles de mon collègue, et je crois que, jusqu'à maintenant dans cette discussion, on a éliminé ou peut-être oublié la partie la plus importante de cette affaire, soit que la majorité des membres du comité ont décidé de supprimer du compte rendu non seulement les remarques qu'ils ont jugé déplacées, mais bien tout le témoignage présenté par ces gens.

Nous nous engageons ici dans quelque chose d'extrêmement dangereux. En effet, la majorité gouvernementale à un comité ou peut-être même à la Chambre des communes, si nous voulons pousser plus loin, pourrait, au moyen d'une simple motion, décider que le compte rendu des délibérations de ce comité et de la Chambre des communes peut être éliminé et qu'il n'existera donc plus aucun compte rendu de ce qui s'est dit.

Monsieur le Président, c'est certainement là un des aspects critiques que vous devez examiner avant de rendre votre décision, car si votre décision allait dans ce sens, si vous décidiez que la majorité des membres du comité peuvent simplement éliminer à toutes fins pratiques la transcription de ce qui s'est dit au comité, où cela nous mènerait-il? Autrement dit, chaque fois que des critiques seraient formulées, les membres représentant la majorité au comité sauraient ce qu'ils peuvent faire.

Je voulais simplement souligner qu'il y a deux aspects à cette question. Oui, nous pouvons expulser des témoins, mais lorsqu'on parle d'éliminer le compte rendu, ce n'est pas du tout la même chose.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que la Chambre a entendu assez d'arguments de la part des députés. Je veux remercier particulièrement les députés de Timmins—Chapleau, de Notre-Dame-de-Grâce, de Red Deer et d'Ontario.

J'examinerai la question et rendrai une décision plus tard.

M. Samson: Je veux simplement apporter une correction, monsieur le Président. Si les députés ne veulent pas l'entendre. . .

Le député de Red Deer a dit que j'ai encouragé les témoins à retirer leur remarque. Je tiens à préciser que je ne leur ai pas demandé de se rétracter parce que j'estimais que, dans l'esprit de la liberté d'expression, ils avaient le droit de s'exprimer, et si nous ne pouvons pas supporter. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Nous tiendrons compte de cela également.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'étais prêt à laisser passer cette affaire parce que les députés ont déjà présenté leurs arguments, mais si je comprends bien les faits, des remarques injurieuses et diffamatoires ont été faites, et on a demandé qu'elles soient retirées. Si un député de la Chambre avait refusé de retirer ces remarques, il aurait été expulsé, comme cela s'est déjà produit.

Je suis choqué de voir que le député défend un tel comportement de la part de certains témoins. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai dit que j'allais examiner la question.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, comme il est jeudi je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre au sujet des travaux de la Chambre. Pourrait-il nous dire quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cet après-midi nous étudierons en deuxième lecture le projet de loi C-103, Loi d'abrogation de la Loi sur les titres de bien-fonds, après quoi nous espérons terminer la deuxième lecture du projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement. Demain, nous espérons terminer la deuxième lecture du projet de loi C-112, la Loi sur la taxe d'accise ainsi que la deuxième lecture du projet de loi C-102 sur le Tarif des douanes.

Lundi sera probablement une journée de l'opposition et mardi, nous espérons terminer l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-95, Loi sur la Société du crédit agricole, ainsi que la deuxième lecture du projet de loi S-17, Loi sur la propriété intellectuelle.

Je vais naturellement discuter avec les leaders à la Chambre des partis de l'opposition pour déterminer les travaux pour le reste de la semaine prochaine.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, nous avions cru comprendre que nous devrions nous attendre à ce qu'un budget soit présenté peut-être à la fin du mois ou au début d'avril ou qu'il s'agirait peut-être maintenant d'un exposé économique.

Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous donner des éclaircissements? Prévoyons-nous toujours qu'il y aura au moins un exposé économique à la fin du mois ou au milieu du mois d'avril?

• (1525)

M. Andre: Monsieur le Président, si mes souvenirs sont bons, la plus grande partie de la période des questions s'est passée à répondre à cette question et je pense que les réponses figurent au compte rendu.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI D'ABROGATION DE LA LOI SUR LES TITRES DE BIENS-FONDS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler, au nom du gouvernement, du projet de loi C-103, de l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds.

Ce matin, j'étais très heureux de voir le projet de loi C-104 qui a trait à la situation en Saskatchewan aller de l'avant après avoir fait l'objet d'une étude approfondie et d'un accord entre les députés de la Chambre.

Je vais être très bref, comme le seront, je l'espère, ceux qui me suivront. Je voudrais simplement expliquer les conséquences qu'auront l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds par le projet de loi C-103.

D'abord, il faut reconnaître que la question des titres de biens-fonds et de leur enregistrement relève de la compétence des provinces. Cette mesure législative vise à transférer cette compétence aux gouvernements territoriaux conformément aux politiques du gouvernement touchant la dévolution, et je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un à la Chambre qui s'oppose au principe de la dévolution. Je suis convaincu que les gouvernements et assemblées législatives des territoires ont une compétence comparable à celle des provinces dams plusieurs domaines.

Ce transfert n'aura rien à voir avec les revendications territoriales. Nous ne faisons que mettre en place un système d'enregistrement des titres et autres intérêts tels que les droits de passage.

Cette mesure aura toutefois une faible incidence sur d'autres mesures législatives comme la Loi sur la protection des eaux navigables et, bien sûr, la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, la loi sur le Yukon et la Loi sur les terres territoriales. Il s'agit dans les deux cas de mesures de nature technique qui ont trait, par exemple,

au dépôt des plans et qui, dans certains cas, déterminent les autorités concernées.

Il n'est que naturel que la mise en oeuvre du transfert de compétences du gouvernement fédéral au gouvernement territorial suscite des inquiétudes. Il en est toujours ainsi et cette mesure ne fait pas exception à la règle. Il faut néanmoins reconnaître que le projet de loi C-103 assure une certaine protection aux intérêts fédéraux ou est favorable aux intérêts fédéraux et donc à tous ceux qui interviennent dans ce système.

Premièrement, il a été convenu que la loi territoriale que nous avons adoptée sera fondée sur le système de type Torrens. Cette mesure prévoira que le nouveau système sera semblable au système actuel, ce qui constitue une évolution logique.

La loi prévoira en outre qu'un titre pourra être délivré à la Couronne pour les fins d'enregistrement des servitudes d'origine législative, et elle interdira l'enregistrement d'avis d'opposition à l'égard de terres domaniales jamais concédées.

La question des répercussions financières ne manquera certainement pas de se poser, et je crois qu'il y aura certaines répercussions, bien qu'elles ne soient pas particulièrement importantes.

Il sera notamment question du fonds d'assurance concernant l'exactitude des documents du registre qui seront transférés aux deux gouvernements territoriaux. La question revêt une importance particulière pour quiconque devra pouvoir se fier à l'exactitude des documents. Le fonds du gouvernement à Yellowknife sera d'environ 900 000 $, et celui du gouvernement de Whitehorse, de 760 000 $. Toute recette tirée de ce système sera déduite des transferts. Toutefois, les services votés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui servent maintenant à financer ces opérations seront ajoutés à la base de revenu du gouvernement territorial, qui est d'environ 21 000 $ pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, et de 10 000 $ dans le cas du gouvernement du Yukon.

• (1530)

Il est important de souligner que les deux territoires ont préparé les lois nécessaires, et qu'elles entreront en vigueur une fois que cette loi aura été adoptée ou que la loi fédérale aura été remplacée par décret du gouverneur en conseil. On a certes pris toutes les précautions voulues que le transfert se fasse en douceur, comme on est en droit de s'y attendre, ce qui a d'ailleurs été rendu possible grâce à la coopération des deux niveaux de gouvernement.

Beaucoup demanderont notamment quel genre de consultations ont été menées, et la question est légitime. Tenu de procéder à des consultations à titre de gouvernement territorial, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a sondé deux fois par lettre les Inuit, les Dénés et les Métis. Des préoccupations ont été exprimées par une bande et les hauts fonctionnaires territoriaux en ont été informés. Une réunion a eu lieu avec l'Inuvialuit et la discussion a surtout porté sur le fonds d'assurance, sur le maintien de ce fonds.

Pour ce qui est du Yukon, le groupe composé de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux et du CIY s'est réuni deux fois pour discuter de la question des titres de biens-fonds. Les problèmes ont été résolus. On a parlé de systèmes indépendants et je crois qu'on s'est désormais entendu sur la meilleure façon de procéder.

Il importe de répéter que le transfert n'aura aucune incidence sur les revendications territoriales. Il s'agit simplement d'un système administratif d'enregistrement des titres de biens-fonds comme il en existe dans la province. On s'est entendu pour que le système soit similaire à celui qui est déjà en place et que, dans son transfert et partant, dans son adaptation, il tienne compte de la nécessité d'assurer une transformation graduelle du style et du système.

Si vous le permettez, monsieur le Président, je vous signale aussi que vous constaterez, je crois, que la Chambre consent à modifier la motion de deuxième lecture du projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds, de telle sorte que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif du secteur des ressources humaines plutôt qu'à un comité du secteur ministériel.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui du projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence. Le titre abrégé de ce projet de loi est la Loi d'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds.

Le projet de loi C-103 abrogera la Loi sur les titres de biens-fonds, loi fédérale adoptée en 1894. La loi originale a bien entendu été modifiée de temps à autre au fil des ans et tout récemment, en 1991, dans le contexte de la Loi sur les biens réels du gouvernement fédéral.

La Loi sur les titres de biens-fonds établit un cadre juridique et administratif en vertu duquel tous les propriétaires de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon peuvent faire enregistrer leurs titres de biens-fonds. Cette loi instaure uniquement un système d'enregistrement; elle n'accorde aucun pouvoir de gestion des terres.

Les deux gouvernements territoriaux appliquent les dispositions de cette loi au nom du gouvernement fédéral depuis plusieurs années. En 1967, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a assumé la responsabilité administrative du bureau des titres de biens-fonds dans les T. N.-O. et le Yukon a fait de même en 1975.

En 1986, les deux gouvernements territoriaux ont demandé au gouvernement fédéral de leur confier la responsabilité législative des titres de biens-fonds. Ils ont ensuite promulgué leurs propres lois qui remplaceront la loi fédérale sur les titres de biens-fonds dans leurs territoires respectifs. Toutefois, leurs mesures législatives ne peuvent entrer en vigueur tant que le gouvernement fédéral n'a pas officiellement transféré aux territoires la responsabilité en matière d'enregistrement des titres fonciers. Le projet de loi C-103 est une mesure habilitante. Il abrogera la Loi sur les titres de biens-fonds et transférera aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon la responsabilité législative concernant l'enregistrement des titres fonciers dans ces territoires.

• (1535)

Cela permettra l'entrée en vigueur des lois de ces deux territoires concernant les titres de biens-fonds. Lorsque ce projet de loi sera adopté, les gouvernements territoriaux auront l'autorité législative leur permettant d'exercer des pouvoirs qu'ils exercent déjà par délégation administrative du gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-103 modifie en conséquence d'autres lois fédérales telles que la Loi sur la protection des eaux navigables, la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur le Yukon et la Loi sur les terres territoriales. Ce projet de loi donne au cabinet fédéral le pouvoir de transférer des terres publiques fédérales situées dans les territoires aux commissaires. Ce projet de loi autorise également les commissaires à transférer à nouveau au gouvernement fédéral des terres administrées par eux.

Le gouvernement a inclus cette question dans le projet de loi C-103 pour clarifier les pouvoirs du Cabinet fédéral concernant le transfert de terres aux commissaires ainsi que les pouvoirs de ces derniers concernant le retour de terres au gouvernement fédéral. Apparemment, à l'heure actuelle, les ministres fédéraux, dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, n'ont pas légalement le pouvoir de recommander au Cabinet de transférer à un commissaire des terres administrées par eux. De même, le commissaire n'a pas légalement le pouvoir de rendre des terres au Canada. Le projet de loi C-103 modifierait la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest et la Loi sur le Yukon pour faire valoir ces compétences.

Les questions territoriales sont extrêmement délicates et suscitent beaucoup d'émotions dans le Nord. Je pourrais entamer un long débat dans le but de déterminer qui a le droit de revendiquer des terres dans Nord, là où les droits territoriaux des autochtones ne sont pas réglés. J'ai maintes fois exprimé mon opinion sur les droits fonciers des autochtones tant à la Chambre des communes qu'à l'extérieur, et je suis certain que l'occasion se présentera encore. Pour l'instant, toutefois, je vais me limiter à la portée de ce projet de loi.

Selon le gouvernement, cette mesure ne ferait que transmettre aux territoires un pouvoir qu'ils exercent déjà au nom du gouvernement fédéral, c'est-à-dire l'enregistrement des titres de biens-fonds. Le transfert de cette responsabilité fédérale va de soi puisqu'elle est de compétence provinciale partout ailleurs au Canada. Je déclare sans ambages que, nous, députés de ce côté-ci, appuyons le principe voulant que les habitants du Nord gèrent davantage les affaires qui les concernent. Après tout, c'est un gouvernement libéral qui a mis en oeuvre la politique fédérale de décentralisation.

Néanmoins, nous voulons examiner ce projet de loi attentivement pour veiller à ce qu'il ne nuise pas aux droits des peuples autochtones des territoires.

Le ministre a déclaré que ce projet de loi n'aurait pas d'effet sur le règlement des revendications territoriales dans les territoires, étant donné que la gestion des terres appartenant à l'État revient au gouvernement fédéral. Le ministre a aussi déclaré qu'après avoir consulté les résidents autochtones du Nord, le gouvernement fédéral était convaincu que la cession de pouvoirs ne nuirait pas au règlement des revendications territoriales.

Je suis certain que le ministre comprend que nous sommes tenus envers le Parlement et la population du Nord de nous assurer que tel est bien le cas.

Nous avons donc demandé l'opinion des gouvernements du Nord, des organismes autochtones et de divers intéressés. Les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont dit appuyer ce projet de loi et souhaiter son adoption au cours de la session en cours. Par ailleurs, les organismes autochtones que nous avons rejoints ont répondu de façon ambivalente. Certaines préoccupations doivent être clarifiées.

Il serait peut-être possible de donner des garanties satisfaisantes dans de brefs délais, mais pour que le projet de loi reçoive l'attention qu'il mérite et soit bien compris par tous les intéressés, nous croyons qu'il devrait être renvoyé au comité.

• (1540)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis moi aussi très heureux d'intervenir brièvement à l'étape de la deuxième lecture sur le projet de loi C-103, Loi permettant l'abrogation de la Loi sur les titres de biens-fonds et modifiant certaines lois en conséquence.

Je tiens à dire qu'à ce stade-ci, nous discutons des principes du projet de loi et des principaux objectifs que nous souhaitons réaliser grâce à ce dernier. Selon moi, ces principaux objectifs sont de trois ordres. Il s'agit tout d'abord, bien entendu, d'aborder la Loi sur les titres de biens-fonds qui sera remplacée par des lois territoriales et de modifier certaines lois fédérales actuelles en conséquence.

Mon collègue qui vient d'intervenir a signalé que toutes les mesures tendant à permettre aux habitants du Nord d'exercer un plus grand contrôle sur leur région méritaient d'être encouragées et appuyées.

En outre, un autre objectif consisterait à prévoir le transfert de la responsabilité législative pour l'enregistrement des titres fonciers dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon aux gouvernements territoriaux respectifs en leur donnant l'autorité législative voulue relativement à ce qu'ils administrent à l'heure actuelle. Il s'agit généralement de mettre à jour un processus en cours depuis un certain temps déjà et cela semble en être simplement la conclusion logique.

Je voudrais également préciser qu'un autre objectif consisterait, semble-t-il, à autoriser le gouverneur en conseil à transférer des terres domaniales aux commissaires qui pourraient pour leur part retransférer au Canada des terres qu'ils administrent.

Pour votre gouverne, je voudrais préciser que la Loi sur les titres de biens-fonds qui a été adoptée en 1894, il y a près de 100 ans, et qui a été modifiée de temps à autre, est une loi fédérale qui s'applique au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest et qui prévoit un système juridique et administratif fondamental dans le cadre duquel tous les propriétaires peuvent enregistrer leurs intérêts dans des terres.

En 1986, les gouvernements territoriaux ont demandé de façon officielle qu'on leur transfère la responsabilité législative relative aux titres de biens-fonds pour leur permettre de mettre à jour les lois touchant leurs juridictions respectives. Certains alinéas de la Loi sur le Yukon et la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest donnent aux commissaires en conseil le pouvoir de prendre des ordonnances dans les domaines de la propriété et des droits civils et en général, toutes les questions simplement de nature locale ou privée. Le système d'enregistrement des terres est considéré comme une question locale, ce qui est manifeste, je le suppose, pour quiconque examine et étudie le Nord et plus particulièrement, pour tous ceux qui ont passé un certain temps dans la région.

Une fois que le gouvernement fédéral aura renoncé à ses intérêts dans le domaine de l'enregistrement des titres fonciers, les gouvernements des territoires pourront alors assumer toutes les responsabilités législatives à cet égard.

Le transfert des pouvoirs législatifs liés aux titres fonciers s'inscrit certainement dans le projet de délégation de pouvoirs que le gouvernement actuel a annoncé dans le Cadre politique et économique pour le Nord, approuvé par le Cabinet en juin 1987, si je me souviens bien. Évidemment, cela permettrait aussi le transfert de programmes provinciaux aux habitants du Nord, pour autant qu'ils soient capables d'assumer de nouvelles responsabilités et qu'ils soient prêts à le faire, ce qui, à la lumière des événements récents, semble pour ainsi dire acquis. Ce transfert vient simplement achever le processus de transfert des responsabilités amorcé il y a une vingtaine d'années.

Le pouvoir du gouverneur en conseil de transférer des terres aux commissaires et le pouvoir de ces derniers de retransférer des terres au Canada doit être clarifié. Le problème vient de ce qu'il n'existe aucune disposition législative habilitant le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministres à recommander au gouverneur en conseil le transfert d'une terre dont l'administration relève d'un ministre à un commissaire. Malheureusement, il n'existe pas non plus de disposition législative habilitant un commissaire à retransférer des terres au Canada. Les modifications proposées à la Loi sur les territoires du Nord-Ouest et à la Loi sur le Yukon établiront maintenant ce pouvoir, et nous nous en réjouissons.

La Loi sur les titres de biens-fonds régit l'enregistrement des titres fonciers selon un système de type Torrens. En vertu du système de type Torrens, monsieur le Président, chaque transaction concernant une parcelle de terre est soumise pour fins d'enregistrement. Elle est ensuite examinée attentivement et approuvée avant d'être consignée en regard de ce titre de propriété. Tous les intérêts échus sont mis à jour conformément à ce qui est inscrit sur le certificat de titre attesté par le bureau des titres de biens-fonds. Le gouvernement garantit alors l'exactitude de ce titre tel qu'il est inscrit dans le registre approprié. Voilà en quoi consiste le système de type Torrens.

Le projet de loi est simplement un système d'enregistrement et ne confère pas de pouvoirs liés à l'administration des terres. Évidemment, les titres fonciers sont une responsabilité provinciale dans le reste du Canada. Les responsabilités administratives des bureaux des titres de biens-fonds de Yellowknife et de Whitehorse sont assumées par les gouvernements territoriaux et elles le sont respectivement depuis 1967 et 1975.

• (1545)

Je veux tout simplement dire que nous approuvons pour le moment le projet de loi C-103 à l'étape de la deuxième lecture, car nous en appuyons certainement le principe avec enthousiasme. Une chose cependant nous préoccupe vivement, et il serait opportun d'en parler. J'espère que l'on pourra tirer cette difficulté au clair avant qu'un comité entreprenne l'étude du projet de loi.

À la suite de nos entretiens avec les principaux intéressés, nous croyons qu'on ne leur a pas accordé suffisamment d'attention pendant le processus de consultation. Mon collègue a lui aussi fait allusion au problème pendant son intervention. Le ministère prétend avoir procédé à des consultations et que divers groupes ont préféré ne pas répondre. Il estime néanmoins avoir procédé de façon satisfaisante, mais je ne suis pas du tout d'accord.

J'ai été porté à le croire en recevant copie d'une lettre de la bande des Dénés de Yellowknife qui faisaient remarquer qu'ils avaient été mis au courant de cette importante mesure par le truchement d'un communiqué de presse. Que cela soit vrai ou pas, et il est permis d'en douter, il faut cependant retenir que certains groupes d'habitants du Nord n'en ont pas été informés de façon satisfaisante. Ils avaient peut-être eu l'occasion de l'apprendre dans le passé. Je crois savoir que lorsque la question avait été soulevée initialement, il y a plusieurs années, ils avaient eu l'occasion de faire connaître leur réaction. Mais il faut bien se rendre compte de la réalité, une simple lettre envoyée il y a trois ou quatre ans n'a peut-être pas suscité une réaction appropriée à propos d'une mesure dont nous discutons aujourd'hui.

Nous reconnaissons tous que d'autres consultations et discussions s'imposent maintenant. J'exhorte le gouvernement à s'en charger avant que le comité ne se mette sérieusement au travail, de sorte que nous puissions avoir une participation satisfaisante de la part de tous ceux qui sont concernés par cette décision.

Cela démontre bien notre intention d'appuyer le projet de loi en deuxième lecture. Je le répète, toute mesure qui permet aux habitants du Nord de prendre leur propre avenir en main en leur laissant le soin de prendre leurs propres décisions est bonne et devrait être encouragée. Nous nous préoccupons cependant du fait que certains des principaux intéressés n'ont pas été consultés de façon satisfaisante jusqu'à maintenant. Il faudrait les consulter ou bien avant ou bien certes pendant les travaux du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de mettre la question aux voix, je crois que le député de St. John's-Est a dit que le projet de loi serait renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

Le député de St. John's-Est pourrait-il le confirmer?

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ferais tout pour vous aider.

J'ai dit que je croyais qu'il y avait probablement consentement unanime pour renvoyer le projet de loi non pas à un comité législatif du Secteur ministériel, mais bien à un comité législatif du secteur Ressources humaines. La Chambre a consenti, si je ne m'abuse, à cette proposition. C'était là l'objet de mon intervention.

M. Riis: Monsieur le Président, la proposition a fait l'objet de consultations adéquates. Il s'agit d'une excellente proposition que j'appuierai certainement.

Le président suppléant (M. Paproski): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.)

Initiatives ministérielles

LOI SUR LA TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

• (1550)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à un débat sur le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Je dirai simplement que nous attendons depuis quelque temps déjà cette occasion et je suis heureux qu'elle se présente aujourd'hui. Je crois qu'il s'agit là d'une excellente initiative. Vous le savez, monsieur le Président, la Table ronde a, à toutes fins utiles, été constituée et le projet de loi viendra lui donner la reconnaissance officielle qu'elle mérite à juste titre.

Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole, aussi je serai très bref.

Ce projet de loi suscite chez nous quelques inquiétudes. En gros, il peut donner l'impression que le gouvernement est déterminé à s'occuper de certains problèmes environnementaux auxquels est confronté le Canada, et je pense qu'il pourrait justement ne s'agir que d'une impression. Nous espérons que ce n'est pas le cas. Nous espérons que ce projet de loi ne fait que préparer le terrain pour d'autres mesures qui iront plus loin. Si nous regardons le peu de cas que l'on fait au Canada des évaluations environnementale de certains grands projets du secteur des ressources, nous pouvons nous demander à quel point le gouvernement est sérieux.

Je dirai aujourd'hui que nous appuyons le projet de loi C-72 avec un certain enthousiasme. J'attends avec impatience les discussions qui auront lieu devant le comité.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je ne pourrai pas être aussi brève, j'en ai bien peur. Nous avons un certain nombre de choses à dire au sujet de ce projet de loi, mais nous tenons à réaffirmer que nous l'appuyons. Nous appuyons particulièrement le travail de la Table ronde.

Parallèlement, nous devons exprimer certaines préoccupations dont nous ferons part au comité au sujet de l'indépendance de la Table ronde, puisqu'elle sera maintenant constituée en vertu de la loi. Plusieurs organismes autonomes formés pour donner des avis indépendants aux Canadiens, ainsi qu'au gouvernement et au Parlement ont vu leur indépendance remise en question. Dans certains cas, ils ont même été éliminés parce que le gouvernement n'était pas absolument heureux des opinions que ces organismes avaient émises. Ce fut le cas du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada et de nombreux autres qui ont fait l'objet de débats approfondis à la Chambre.

Comme je le disais, je tiens à faire l'éloge de la Table ronde pour l'excellent travail qu'elle a accompli sur certains points, notamment le rôle de coordination qu'elle a assumé dans le rapprochement des tables rondes provinciales. Elle a ainsi contribué aux échanges d'idées entre des organismes environnementaux, des entreprises commerciales et des syndicats de partout au Canada, ainsi que de nombreux autres éléments de la société canadienne, sur la question pressante du développement durable qui touche tellement de domaines. Sur ce chapitre, la Table ronde a fait un travail extrêmement valable et a posé les jalons de ses futurs travaux, monsieur le Président.

Elle a déjà publié d'excellents rapports, et d'autres sont en préparation. Il n'y a aucun doute que son rapport sur le rôle du Canada au Sommet de la Terre, qui s'est tenu au Brésil, a grandement facilité la participation des organisations privées, ainsi que des organismes gouvernementaux et des parlementaires.

Je remarque aussi l'important travail qu'elle a effectué sur l'agriculture écologique. Elle surveille les nouvelles pratiques commerciales et l'influence qu'elles peuvent avoir sur l'environnement et sur nos objectifs de développement durable. Elle poursuit également des travaux sur les échanges commerciaux, l'environnement et la concurrence. Enfin, son plus récent rapport traitait de l'imposition des terres sensibles à l'équilibre écologique.

Dans l'ensemble, la Table ronde évalue les mesures que le gouvernement pourrait prendre pour faire respecter l'environnement, mais elle s'occupe aussi de trouver des moyens de dissuasion efficaces qui pourraient vraiment amener les gens à faire ce qu'ils doivent faire.

• (1555)

La Table ronde joue un rôle essentiel, si nous voulons apporter les changements qui s'imposent dans la façon dont nous fonctionnons en tant que société et en tant que gouvernement afin de disposer demain des ressources dont nous aurons besoin et de faire en sorte que, tout en profitant de notre prospérité, nous protégions l'écosystème si fragile dont nous avons besoin pour vivre.

Les gouvernements ne peuvent réaliser cet objectif seuls. Pour y arriver, il faudra faire appel à la pleine participation de tous Canadiens, de quelque couche de la société qu'ils soient. C'est, dans une certaine mesure, le processus qui a été entrepris et qui se poursuivra sous l'égide de la Table ronde. On a grand besoin de canaliser les efforts des multiples forces en présence, si l'on veut essayer de donner corps à ce que nous venons de commencer à comprendre. C'est ainsi que les choses se passent dans ce bas monde, surtout pour ce qui touche l'économie, quand celle-ci compromet notre capacité même de survivre sur cette terre.

Il y a un certain nombre de joueurs sur le terrain et, d'ici longtemps, il va absolument falloir s'assurer que toutes ces forces tendent vers le même but.

Nous sommes revenus de Rio convaincus que la transparence—c'est-à-dire l'art d'agir ouvertement, publiquement, en mettant à contribution tous les secteurs de notre société afin de résoudre des problèmes absolument fondamentaux—est essentielle. À mon avis, l'un des défis que devra relever la Table ronde consistera à trouver le moyen d'inciter le public à prendre part au dialogue et à veiller à lui faire connaître l'excellent travail qu'elle a accompli jusqu'ici et qu'elle continuera d'accomplir pour que des mesures concrètes soient prises à tous les niveaux.

Elle devra évidemment s'assurer que le processus est participatif, c'est-à-dire qu'on invite le public à participer aux discussions au moment où les diverses questions sont débattues, au lieu de ne lui présenter que des recommandations sur les mesures à prendre, en présumant qu'il les acceptera d'emblée. Ce dont on a besoin, par-dessus tout, c'est de volonté politique, dans un camp comme dans l'autre de la Chambre, dans tous les ordres de gouvernement, dans toutes les sphères de l'activité humaine. Il n'y a plus à proprement parler de questions purement environnementales. Inversement, toute question a une certain incidence sur l'environnement.

Je voudrais passer en revue quelques-unes des questions environnementales qui sont devenues urgentes et peut-être vous faire voir combien loin du but nous sommes. J'aborderai certains aspects de la politique officielle qui, selon moi, n'ont pas été examinés comme il faut.

La politique officielle doit coïncider avec le mandat confié à la Table ronde nationale, qui comme tous les autres organismes canadiens a une tâche énorme à accomplir, si l'on veut commencer à protéger vraiment cette planète que nous léguerons à nos enfants et à nos petits-enfants.

Permettez-moi de dire un mot sur le Plan vert. Il prouve bien qu'on ne va pas loin avec des mots. Le Plan vert, qui a été déposé en fanfare en 1990, promettait beaucoup. Depuis lors, nous avons vu l'engagement du gouvernement envers le Plan vert fondre comme neige au soleil. Nous avons vu le budget passer en peu de temps de trois milliards de dollars sur cinq ans à trois milliards de dollars sur six ans. Ce qui s'est traduit par une réduction de plus de 20 p. 100 dans la toute première année du Plan vert. Dans le budget de l'an dernier, d'autres réductions ont été apportées. La même chose est arrivée cette année.

• (1600)

Cette année, les dépenses devaient s'élever à plus de 550 millions de dollars, mais elles ont été réduites à 415 millions de dollars, puis à 400 millions de dollars. Tous les ans, depuis le dépôt du Plan vert, les ressources affectées à ce dernier ont constamment diminué.

L'autre point fondamental qu'on est arrivé à comprendre au sujet de la protection de l'environnement, c'est que c'est une question très complexe qui va au coeur même de nos relations avec les autres peuples du monde.

Nous savons maintenant que la destruction de l'environnement est causée par la croissance démographique, les pressions accrues en faveur de la prospérité et l'augmentation de la demande en matière énergétique. Nous savons que la pauvreté est la cause première de la destruction de l'environnement puisque la population des pays pauvres détruit le sol et les forêts simplement pour survivre.

Pour des pays comme le Canada, qui connaissent l'abondance, il ressort de tout cela que si on est vraiment sincère quand on dit vouloir sauver la planète pour les générations futures, il faut, dès aujourd'hui, se porter au secours des populations qui souffrent de la pauvreté, de la famine, de la maladie, de la malpropreté de l'eau, et pas seulement dans notre propre pays mais partout ailleurs dans le monde.

C'est pourquoi l'orientation qu'on est en train d'imprimer au financement de l'aide au développement est si tragique: on veut retirer des millions de dollars à l'aide au développement consentie depuis plus d'une décennie maintenant aux plus démunis du monde. Commencer à réduire cette aide constitue la négation même de ce qu'on demande à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Prendre de l'argent à ceux qui ont faim pour le donner à ceux qui peuvent le dépenser là où il profitera le plus à notre commerce est carrément immoral.

Nous savons que de tout petits montants bien placés dans des choses comme les soins de santé, l'éducation des femmes feront davantage pour la protection de l'environnement que la construction d'immenses barrages et de mégaprojets énergétiques. Pourtant, nous avons, semble-t-il, du mal à comprendre cette leçon fondamentale que les petits investissements dans le développement humain constituent la chose la plus importante qui se puisse faire pour notre planète. On voit les capitaux passer des plus démunis de la terre à ceux qui vont nous permettre de mieux commercer et de faire plus de profits.

Nous n'avons même parlé dans notre pays des moyens à prendre pour réduire notre consommation énergétique. Nous n'arrêtons pas d'enlever des fonds aux programmes de conservation de l'énergie et de production énergétique de remplacement pour les affecter à des mégaprojets de production énergétique qui nous poussent à être encore plus énergivores et gaspilleurs. C'est exactement la direction opposée à celle qui résulterait du genre de travail, du genre de lourde responsabilité, que l'on confie à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

• (1605)

Nous n'avons pas envisagé la façon dont notre commerce influe sur la pauvreté à travers le monde et les pressions sur l'environnement qui résultent de cette pauvreté. Il est honteux que, en 1993, les plus riches pays du monde enlèvent aux plus pauvres 50 milliards de plus par année qu'ils ne leur donnent. Nous qui nous considérons comme une des nations les plus progressistes du monde, nous venons juste de dire que nous allons contribuer encore moins à aider les plus pauvres. Nous profitons de leur pauvreté pendant que notre terre, notre air et notre eau sont victimes du profit.

Nous avons vu que le gouvernement refusait de prendre ses responsabilités et de jouer un rôle de leader en regardant comment il fonctionne et en faisant en sorte que ce soit de la façon la plus bénigne pour l'environnement. Nous ne respectons pas nos propres lois, nos propres évaluations environnementales et nos propres populations autochtones.

Nous perpétuons un monde où 20 p. 100 de la population consomme 80 p. 100 des richesses et des ressources. Si nous sommes sérieux au sujet de la tâche que nous donnons maintenant officiellement et légalement à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, nous devons d'abord nous pencher sur nous-même, dans cette Chambre et au Cabinet, et suivre les leçons qui sont déjà venues de cette Table ronde. Nous devons suivre ses sages conseils et agir d'une façon qui renforce son mandat au lieu de lui nuire.

La Table ronde a joué un rôle crucial en réunissant différentes forces et en focalisant la puissance de changement, une puissance qui doit continuer à croître si nous voulons laisser à la prochaine génération un monde habitable sinon prospère.

Nous désirons appuyer ce projet de loi, nous voulons qu'il aille en comité où nous pourrons en parler plus en détail.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Emploi et Immigration)): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer les mesures qui sont prises dans l'intérêt de tous les Canadiens, à savoir discuter le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnemnt et l'économie.

Le Canada s'est distingué dans la défense de l'environnement et son action remonte au début du siècle. Nous protégeons ici les grandes ressources naturelles. Cette question a toujours intéressé les Canadiens, et l'histoire a démontré la création de la Commission de la conservation en 1909 était une mesure avant-gardiste de la part du gouvernement d'alors.

En 1972, les Canadiens ont appuyé la Conférence de Stockholm sur l'environnement. Puis dans les années 1980, ils ont montré l'exemple en établissant un consensus international et en préparant la première Stratégie mondiale de la conservation et son successeur récent «Caring for the Earth».

Il y a quelques années à la Chambre, je pense que c'était en 1987, nous avons eu l'occasion de débattre de manière assez approfondie la Commission mondiale de l'environnement et du développement. C'était un rapport des Nations Unies, appelé communément «la Commission Brundtland» intitulé *Notre avenir à tous*, l'oeuvre d'une commission. Il y avait deux représentants canadiens à cette commission qui a été établie par les Nations Unies et qui était présidée par le premier ministre de la Norvège de l'époque, madame Gro Brundtland. Un Canadien très éminent, Jim McNeill, était le secrétaire de la commission Brundtland. Le report recommandait qu'on établisse des tables rondes pour que les gens des différents secteurs de la collectivité puissent se réunir et discuter des questions qui sont importantes pour l'environnement.

• (1610)

Le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie établi par le Canada a préparé la première et la plus complète réponse nationale aux défis qu'avait lancés la commission Brundtland. Ce n'était pas que des beaux discours. Il y a eu de nombreux rapports sur l'environnement, mais celui-ci était un rapport d'une portée considérable. En réponse au groupe de travail, toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont établi des tables rondes avec le gouvernement fédéral pour étudier les questions urgentes du développement durable. Cette table ronde a réuni des gens de tous les secteurs de notre collectivité pour réaliser un consensus.

Il y a maintenant des dizaines de tables rondes locales d'un bout à l'autre du pays, même certaines municipalités en ont maintenant. Dans ma circonscription de Scarborough, nous venons d'entamer le processus de création de cette table ronde visant à réunir les gens. Ces tables rondes sont établies dans tout le pays au palier municipal et régional pour régler les conflits en réunissant les gens pour le bien commun. Ces tables rondes typiquement canadiennes ont deux points communs.

Tout d'abord, contrairement aux associations et aux groupes d'intérêt précédents, leurs membres ont des opinions et des intérêts divergents, mais leur objectif commun est de régler les problèmes de l'environnement et de l'économie. Ensuite, ils ont un bilan remarquable, qui est le fruit d'une discussion ouverte et de la prise de décisions fondées sur un consensus. Tandis qu'en 1987 il semblait extrêmement naïf de laisser entendre que le Canada lancerait des dizaines de nouveaux essais institutionnels en démocratie pour donner suite à un rapport des Nations Unies, c'est exactement ce qu'a recommandé un groupe de travail composé de dirigeants du secteur industriel, de ministres de l'environnement de tous les partis et d'écologistes, et c'est exactement ce qui s'est passé. Les Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires ont formé une toute nouvelle institution pour relever les nouveaux défis de cette nouvelle notion appelée développement durable.

En juin de l'été dernier, le Canada a été un participant très énergique et très enthousiaste au premier Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro. La délégation du Canada, qui était nombreuse, se composait de députés de tous les partis de la Chambre des communes et de nombreux groupes environnementaux et non gouvernementaux. Un grand nombre de personnes se sont réunies à Rio de Janeiro pour discuter de ces questions une vingtaine d'années après la conférence de Stockholm. Il s'agissait réellement de la conférence des Nations Unies la plus imposante et la plus exceptionnelle, et elle était consacrée à l'environnement.

Le ministre de l'Environnement était à la tête de la délégation à cette conférence de deux semaines au Brésil. Notre premier ministre était sur place pour prononcer un discours au nom du Canada et pour signer deux conventions très importantes, la Convention de la diversité biologique et la Convention sur le réchauffement du globe. Plus encore, nous montrions le chemin à suivre. Comme d'autres pays hésitaient à signer la Convention de la diversité biologique, notre premier ministre a dit: «Nous serons les premiers à signer cette convention.» Le premier ministre a signé, au nom du Canada, la Convention sur la diversité biologique visant à protéger la faune et la flore de la planète. Le Canada devenait le premier pays à signer cette convention.

• (1615)

À cet égard, l'une des choses les plus importantes que nous voulions faire était de créer une table ronde afin que des gens de toutes les couches sociales puissent se réunir et partager leurs idées.

Je tiens à dire ici en réponse à mon collègue qui vient tout juste de parler du Plan vert que lors de la conférence au Brésil, le président du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Tolba, a qualifié le Plan vert du Canada de modèle à suivre pour tous les pays. Il l'a cité comme un exemple de ce que les Canadiens pouvaient réaliser ensemble, en tant que peuple. Les pays qui participaient à cette conférence étaient curieux d'en savoir plus sur le Plan vert. Ils voulaient qu'on leur en parle, qu'on leur en donne un exemplaire.

Les fonds de 3 milliards de dollars qui se rattachent aux obligations prévues dans le Plan vert constituent un engagement extrêmement important de la part de tous les Canadiens. Rien que cette année, les fonds consacrés aux programmes de protection de l'environnement, aux initiatives découlant du Plan vert, ont augmenté de 30 p. 100. Malgré nos ressources financières limitées, nous avons constamment augmenté les fonds consacrés à la protection de l'environnement.

En cette période de notre histoire où nous avons tous besoin d'être rassurés quant à notre capacité de nous adapter rapidement aux changements, nous avons la chance de faire fond sur notre tradition de pays toujours prêt à procéder à des adaptations institutionnelles afin d'améliorer notre qualité de vie sur les plans de l'environnement et de l'économie.

Les Nations Unies ont récemment reconnu le Canada comme le pays offrant la meilleure qualité de vie générale. Nous en sommes très fiers, et je crois que les Canadiens le sont aussi. Nous tenons, afin de continuer de jouir de cette qualité de vie, à préserver notre structure sociale, les possibilités qu'ont les gens de mener une existence épanouie, nos soins de santé, notre système d'éducation. Ce sont là des éléments importants de notre qualité de vie, et les Nations Unies l'ont reconnu.

Le projet de loi C-72 vise à faire en sorte que les Canadiens travaillent ensemble pour que le Canada demeure le pays où il fait le mieux vivre. Le projet de loi crée en outre un mécanisme qui vise à permettre aux principaux théoriciens et intervenants de nombreux secteurs de la société canadienne de travailler ensemble afin d'établir un consensus et définir les règles d'édification d'un avenir durable. Le projet de loi nous permet d'améliorer ce mécanisme en nous donnant les moyens de relever les défis environnementaux et économiques. Je constate avec plaisir que mon collègue de Broadview—Greenwood hoche la tête en signe d'appui à cette initiative. Nous sommes très heureux de cette marque d'appui de l'opposition.

De nombreux pays en voie de développement considèrent la Table ronde canadienne comme une institution modèle dont ils pourront s'inspirer pour concevoir et mettre en oeuvre des politiques propres à assurer des méthodes de développement plus respectueuses de l'environnement. Plusieurs États américains s'inspirent de près de notre Table ronde pour pouvoir relever certains de leurs défis environnementaux et économiques les plus difficiles et les plus urgents.

La Table ronde nous offre un outil de participation et un moyen de parvenir à un consensus. J'estime que le plus grand défi lié au développement durable est de réussir à employer plus efficacement les ressources de l'intelligence humaine, nos connaissances et notre expérience à résoudre les problèmes qui nous attendent durant les prochaines décennies.

• (1620)

Il nous faut absolument accorder aux Canadiens plus de possibilités de participer à la prise de décisions qui touchent tout le monde. Des personnalités exceptionnelles ont siégé à la Table ronde du Canada au cours de ces dernières années. M. George Connell, l'ancien président de l'Université de Toronto, est l'actuel président de la Table ronde.

Cette mesure législative nous donne l'occasion de consacrer cette institution en droit. Le développement durable passe par la démocratisation du processus décisionnel et ne saurait se contenter du statu quo commode.

Le cloisonnement des compétences n'a plus sa raison d'être. On ne saurait tout compartimenter. C'est une approche holistique, transversale, interdisciplinaire et une réflexion interjuridictionnelle qu'il nous faut pour faire face à un avenir incertain et les tables rondes reflètent cette réalité.

Cette mesure législative viendra confirmer l'importance de maintenir la Table ronde nationale. Le projet de loi C-72 favorisera l'appui continu du secteur privé et d'autres à cette nouvelle forme de participation collective.

Avec l'adoption du projet de loi C-72, cet organisme sera en mesure de conserver l'appui du secteur privé l'appui qui lui est indispensable. De nombreux secteurs de la société et des entreprises canadiennes ont apporté une contribution personnelle et corporative considérable à la Table ronde nationale.

Il faut maintenant accorder une plus grande autonomie à cette Table ronde afin qu'elle continue à susciter des partenariats non gouvernementaux pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Cette indépendance que lui conférera le projet de loi C-72 permettra à la Table ronde nationale de rester à l'écart de l'orientation gouvernementale tout en faisant du gouvernement un solide partenaire.

L'habilitation des membres de la Table ronde nationale peut favoriser la compréhension et la confiance, d'où des avis francs et honnêtes, fondés sur la réalité.

La Table ronde nationale est une étape importante vers la réalisation du développement durable au Canada. C'est une institution qui a fait ses preuves et qui jouit d'une réputation internationale. Bon nombre des plus importants groupes qui interviennent dans les domaines de l'environnement et l'économie au Canada jouent un rôle actif auprès de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Avec le consentement de la Chambre des communes, les Canadiens pourront se rappeler avec fierté le jour où le Canada a rattrapé le peloton de tête sur la route menant à un avenir au développement durable.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai une question pour la ministre.

J'ai trouvé très intéressantes les observations qu'elle vient de faire sur cette mesure législative et sur la création d'une Table ronde nationale. En fait, en y ajoutant quelques qualificatifs, j'aurais pu les faire moi-même. On aurait pu les faire n'importe quand. Certes, il devenait urgent de créer une table ronde.

J'ai entre les mains un document publié au printemps 1992 par la Table ronde nationale. Cela fait donc presque un an.

La première page de ce rapport raconte comment ce projet de loi a vu le jour. Si vous me le permettez, j'aimerais citer le passage suivant à l'intention de la ministre: «Suite à une promesse faite en juin dernier. . . Soit en 1991. . . appuyée subséquemment par le premier ministre, le ministre de l'Environnement a déposé, le 10 avril 1992, à la Chambre des Communes, le projet de loi C-72 visant à faire de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie un organisme permanent et indépendant ayant pour mission de jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable».

• (1625)

Ce qui est important dans tout ce que je viens de lire c'est que la promesse avait été faite en juin 1991. Le projet de loi a été déposé en avril 1992. Cela fait presque un an que cette mesure législative est sur la table. Elle est importante. Presque tous les députés, si ce n'est tous les députés, l'appuient. Comment se fait-il qu'il ait fallu toute une année à ce gouvernement pour adopter une mesure législative de cette importance?

Mme Browes: Ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes en avril dernier, après d'amples consultations auprès des membres de la Table ronde et de bien d'autres personnes. C'était une décision importante à prendre que de présenter un projet de loi pour constituer cette table ronde en organisme entièrement séparé du gouvernement, mais, comme je l'ai dit, agissant en partenariat avec ce dernier.

Si nous repensons à la séquence d'événements qui se sont produits depuis avril 1992, soit il y a moins d'un an, il y a eu le Sommet de la Terre au Brésil, où des gens de tous les secteurs de la société se sont rencontrés; des centaines et des centaines de Canadiens ont participé à la préparation de la présentation du Canada au sommet de Rio. Les membres de Table ronde ont vraiment agi comme chefs de file au cours des discussions préparatoires.

Entre-temps, la Table ronde a étudié activement les questions qui lui ont été confiées. Elle s'est intéressée énormément aux instruments économiques du point de vue de leur utilisation en regard de l'environnement et des indicateurs environnementaux. Pouvons-nous utiliser les impôts et faire appel à diverses expériences économiques pour résoudre les problèmes environnementaux? Pouvons-nous employer des moyens économiques pour obtenir que les gens agissent de la bonne façon?

Ces questions ont toutes fait l'objet d'un débat entre les membres de la Table ronde. En fait, leur travail à cet égard a servi à la préparation du document de travail qui a été soumis récemment aux Canadiens dont on espère recevoir des renseignements, des suggestions et des idées sur les indicateurs économiques et la façon de les utiliser.

Les membres de la Table ronde, présidée par M. George Connell, ont été très actifs; j'ai participé moi-même a quelques-unes des rencontres et je dois dire que ce sont des Canadiens très dévoués de tous les secteurs de la société qui consacrent beaucoup de leur temps à discuter de ces questions et à enrichir le consensus déjà existant.

Il est donc temps pour nous de présenter ce projet de loi afin d'institutionnaliser cette Table ronde qui a fait un excellent travail ces dernières années et qui a donné l'exemple aux provinces, aux municipalités et aux régions qui ont, elles aussi, mis sur pied des tables rondes.

Je crois qu'il faut reconnaître le travail que la Table ronde a accompli, l'orientation qu'elle a proposée, non seulement en matière de politiques, mais aussi en vue d'encourager et d'amorcer des actions concrètes qui ont été profitables pour les Canadiens et ont aussi donné l'exemple à la communauté internationale.

Je tiens à remercier mes collègues d'en face pour l'appui enthousiaste que les deux partis d'opposition ont manifesté à l'égard de ce projet de loi présenté par le ministre de l'Environnement. Nous espérons qu'il sera adopté bientôt.

• (1630)

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai effectivement une question supplémentaire à poser. Par la même occasion, je voudrais savoir s'il est toujours temps de s'inscrire sur la liste des intervenants, car je veux participer aussi cet après-midi au débat sur ce projet de loi.

J'ai eu l'occasion d'examiner le budget des dépenses qui a été déposé ici l'autre jour. Je suis très impatient de voir comment fonctionnera la Table ronde, mais je remarque qu'il n'est nulle part question là-dedans des dépenses qui y sont associées. Mais j'ai pu voir que les subventions versées aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon au titre de la Stratégie pour l'environnement arctique y sont réduites de quelque deux millions de dollars. Ces territoires ont perdu à peu près 40 p. 100 de leur budget.

J'ai bel et bien remarqué que beaucoup d'organisations environnementales non gouvernementales ont vu leur financement réduit dans le budget des dépenses du ministère de l'Environnement. J'ai effectivement remarqué que les contributions versées à l'Université de la Saskatchewan pour le Centre canadien de la santé faunique et en particulier pour le service des maladies de la faune, sont passées de 380 000 $ à 200 000 $. Des organisations canadiennes comme le Programme canadien d'écocivisme ont vu leur financement réduit de plus de la moitié dans ce budget des dépenses.

Comme je constate que la Table ronde ne figure pas dans le budget des dépenses et que des programmes précieux qu'a récemment appuyés le ministère de l'Environnement subissent des compressions budgétaires, je demanderai au ministre s'il peut me dire dans quelle mesure le gouvernement est déterminé à maintenir les programmes existants et où se situe la Table ronde nationale dans les dépenses de 1993-1994.

Mme Browes: Monsieur le Président, je pense que le député devra attendre que nous ayons adopté ce projet de loi avant que cela fasse l'objet d'un poste distinct dans les prévisions budgétaires. La première étape consiste à adopter ce projet de loi, chose que nous espérons faire rapidement.

Au sujet de certains des points bien précis que le député a mentionnés, je pense qu'il faut examiner la question dans un plus large contexte pour voir exactement ce que nous faisons en matière d'environnement.

Le Plan vert, présenté en 1991 renferme une centaine d'initiatives. C'est un programme très complet que nous voulions mettre en oeuvre afin d'assainir l'air, l'eau et les sols dans l'intérêt de tous les Canadiens.

On a débloqué trois milliards de dollars sur une période de sept ans pour ce type d'initiatives. Cette année seulement, on augmente de 30 p. 100 nos dépenses et nos engagements dans le domaine de l'environnement. Cela représente un très important montant prélevé sur les deniers publics. Nous savons tous à quel point il est difficile d'utiliser les deniers publics le mieux possible pour en tirer le maximum.

Selon moi et mon gouvernement, les Canadiens veulent un environnement sain. Ce projet de loi donne la possibilité aux Canadiens de toutes les couches de la société de parvenir à un consensus en proposant eux-mêmes des idées et des recommandations permettant de parvenir au développement soutenable dont on parlait dans le rapport de la Commission Brundtland intitulé «Notre avenir à tous».

En l'occurrence, nous sommes un chef de file une fois de plus en 1993, comme nous l'avons été il y a 20 ans, à Stockholm. Nous avons joué un rôle important au sein de la Commission Brundtland, nous avons participé activement à la conférence tenue au Brésil et nous donnons à nouveau l'exemple grâce à notre Plan vert et cette table ronde prévue dans le projet de loi qui découle elle aussi de notre Plan vert. Cette table ronde sera bien financée lorsque ce projet de loi aura été adopté pour permettre aux Canadiens de participer pleinement au processus.

• (1635)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et commentaires est maintenant expirée. Avant de reconnaître l'honorable député de Broadview—Greenwood, il est de mon devoir, conformément à l'article 38, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera, ce soir, à l'heure de l'ajournement: l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Les octrois aux municipalités; l'honorable député de Burnaby—Kingsway—Les affaires extérieures; l'honorable député d'Halifax-Ouest—Le désastre de la mine Westray; l'honorable député de Windsor—Sainte-Claire—Le programme d'aide à la recherche industrielle; et l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Le maintien de la paix.

L'honorable député de Broadview—Greenwood a maintenant la parole.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis réellement heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-72 étant donné les rapports étroits qui me lient à la Table ronde.

J'aimerais en fait revenir à ma dernière campagne. Je m'étais alors engagé envers mes électeurs à faire quelque chose au sujet de la Don qui coule dans ma circonscription et qui est la rivière la plus polluée au Canada. C'est un véritable chaudron de déchets toxiques et biologiques qui se déverse dans le lac Ontario d'où nous tirons notre eau potable.

Je leur ai promis notamment de mieux sensibliser les gens de la collectivité à ce problème que je leur ai également promis de le porter à l'attention du public espérant qu'alors nous pourrions peut-être obtenir une aide des divers paliers de gouvernement—municipal, provincial et fédéral—pour l'assainissement de la Don.

Afin de sensibiliser les gens au problème de la Don, j'ai organisé la première année que j'ai pris mes fonctions de député un Sommet sur l'environnement. Ce sommet, qui s'est tenu au Centre des sciences de l'Ontario a duré dix jours. Il a accueilli près de 42 000 personnes. Des représentants de plus de 40 pays y ont assisté. Il y avait plus de 100 conférenciers. Le ministre de l'Environnement de l'époque, le député de Lac-Saint-Jean, a inauguré ce sommet qui a été un énorme succès. Toutes sortes d'artistes canadiens se sont produits à cette ocassion. John Denver est venu par avion du Colorado pour donner un spectacle. Nous avons joui d'un appui considérable de toutes sortes de sociétés commanditaires.

L'une des personnes qui a travaillé avec moi aux préparatifs de ce sommet, un jeune homme qui faisait partie de mon personnel, Dan Dunnevin, a quitté mon bureau peu après ce sommet pour faire partie de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. C'est en raison de ces rapports étroits que Dan et moi avons appris ces trois dernières années à bien connaître cet instrument très spécial et son importance pour appuyer les efforts nationaux de protection de l'environnement.

Aujourd'hui, quand je parle de la Table ronde nationale sur l'environnement, je fais surtout allusion au travail qu'elle a accompli car c'est à mon sens une chose formidable de voir que très peu de fonctionnaires mais de nombreuses personnes de toutes conditions et de toutes régions aient accepté d'unir leurs efforts et, pour beaucoup de faire don de leur temps. Je pense notamment à George Connell, le président du conseil d'administration et à beaucoup d'autres personnes qui en font partie.

• (1640)

Je tiens à nommer des membres du conseil qui viennent ici de tous les coins du Canada. Il y a Jim MacNeill, le véritable parrain de l'environnement au Canada, Jack MacLeod, de Shell Canada, Geraldine Kenney-Wallace, présidente et recteur de l'université McMaster et l'ancien président du conseil David Johnston. Cette table ronde rassemble vraiment des Canadiens impressionnants.

Ce que j'ai toujours apprécié, c'est que ces gens ont réussi à travailler de concert pour toutes leurs activités, tant au niveau de la promotion que des communications. Il n'était pas question de s'unir pour dépenser des fonds publics. Dans presque tous les cas, ils ont lancé des projets en utilisant très peu de fonds publics puis ils ont fait appel à des subventions du secteur privé.

Le travail qu'ils ont abattu au cours de cette période est tout simplement renversant. Je voudrais bien avoir un moyen d'informer toute la population canadienne du travail accompli et des documents qu'ils ont fait paraître. John Kirton et Sarah Richardson ont publié un document très important qui établit le lien entre l'environnement et l'économie, en particulier le commerce qui est la le moteur de l'économie de notre pays; ils ont fait appel à la collaboration de certains auteurs et évidemment réussi à obtenir du subventionnement de l'extérieur.

Ils ont dressé une liste incroyable de publications, dont le *Guide national de la réduction des déchets*, *Preserving our World*, du regretté Warner Troyer, *On the Road to Brazil*, le *Sommet de la Terre: Guide du gestionnaire sur le développement durable* et *Processus décisionnel sur le développement durable*. La liste n'en finit pas. Il y a aussi le manuel d'initiation à la gestion de l'environnement destiné aux petites entreprises.

Ces gens ont réussi un tour de force extraordinaire. Très souvent, lorsqu'un ministère veut mettre en oeuvre une politique de communication, il a tendance à y consacrer son propre budget, tandis que la Table ronde sur l'économie est toujours parvenue à trouver des commanditaires.

Il n'y a pas si longtemps, elle a lancé un projet extrêmement populaire et pertinent. Le lancement a eu lieu au Musée de l'Homme. J'ai mentionné les efforts qu'elle a déployés pour communiquer avec les entreprises, mais elle réussit également très bien à communiquer avec les jeunes. Elle a produit un vidéo intitulé *Courage* que vous pouvez vous procurer en écrivant à la Table ronde. Le vidéo a été commandité par Hostess Frito-Lay et contient une chanson écrite et interprétée par Molly Johnson et Norman Orenstein, des Infidels, avec la participation de Moryn Cadell. Au moyen de ce vidéo et par l'entremise d'artistes canadiens, la Table ronde cherche à communiquer avec les jeunes.

Combien de ministères se servent d'outils modernes pour faire connaître leur politique? Pas beaucoup, et c'est tout à l'honneur de la Table ronde nationale.

Monsieur le Président, vous croyez peut-être que je tente de profiter de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui, mais ce n'est pas le cas. Je veux décrire un autre projet que la table ronde a mis sur pied. Toujours avec l'appui de la société Hostess Frito-Lay, elle a organisé une campagne sur l'écocivisme où elle incite les gens à prêter serment.

La société Hostess Frito-Lay est heureuse de collaborer avec la table ronde nationale sur l'environnement et l'économie afin de promouvoir le développement durable et l'écocivisme au Canada. Voici le serment qui a été rédigé. «Nous continuerons de réduire, réutiliser et recycler. Nous utiliserons efficacement nos ressources énergétiques. Nous contribuerons à la conservation et à la protection de l'air que nous respirons, de l'eau que nous buvons et de la terre où nous vivons», etc.

• (1645)

Une voix: Faites-le circuler.

M. Mills: D'accord. Je demanderais aux pages d'en distribuer des copies à mes collègues néo-démocrates.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est très bien, mais pas à la Chambre, derrière les rideaux.

M. Mills: Monsieur le Président, c'est à cause de mon expérience dans le monde de l'entreprise et de la commercialisation. Quand je vois un organisme public utiliser des techniques du secteur privé pour communiquer la politique gouvernementale, ça m'excite. Quand on pense aux millions d'emballages de croustilles Hostess Frito-Lay qui diffusent le message du développement durable, beaucoup de députés pensent peut-être que ce serait probablement un bon truc publicitaire pour communiquer la politique du gouvernement. Je trouve cependant que c'est une bonne formule. Il est bon d'utiliser des artistes canadiens dans des clips vidéo pour communiquer notre message.

Vous pouvez évidemment deviner, monsieur le Président, que j'appuie entièrement le projet de loi. En l'espace d'un mois, je me trouve à soutenir le gouvernement à propos de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et maintenant à propos d'une mesure concernant l'environnement. Je commence à devenir nerveux. J'ai été d'accord avec le gouvernement à propos de deux projets de lois depuis trois semaines.

Quoi qu'il en soit, la manière de procéder de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie pour entreprendre conjointement bon nombre de ses projets et obtenir le soutien du secteur privé est excellente. C'est une technique que le gouvernement devrait adopter car nous sommes forcés, à cause des compressions budgétaires, de faire un usage beaucoup plus prudent et responsable des deniers publics.

Nous connaissons également le travail que cet organisme accomplit dans les salons commerciaux et dans les écoles. Nous connaissons le travail qu'il accomplit quand il communique avec les entreprises partout au Canada. C'est le genre d'initiative que nous devons encourager. Nous devons donner notre entier appui à cet organisme public.

J'ai fait connaître mes liens avec certains membres de la Table ronde: Ann Dale, Ron Doering, Dave Baslow et Patti Bacon. Ce sont des gens qui croient passionnément à la cause de l'environnement et qui se sont mis ardemment au service de la communauté à cet égard. Le fait qu'ils utilisent toutes ces différentes techniques contribuera, à mon avis, à renforcer l'engagement de notre pays à l'égard de cette très importante question, en fait, la seule qui compte vraiment à l'heure actuelle: sauver la planète. Je crois que c'est une excellente initiative d'avoir un organisme gouvernemental déterminé à se servir de toutes les techniques contemporaines de communication, et les membres qui siègent à cette Table ronde ont certainement toute l'expertise nécessaire pour aider le gouvernement à élaborer des politiques favorisant le

développement durable dans tous les secteurs de l'économie.

Même si le gouvernement a quelque peu tardé à présenter cette mesure législative à la Chambre, il reste qu'il a déjà fait tout ce travail comme si le projet de loi avait été adopté.

Nous avons collaboré avec le ministre d'État chargé des Petites entreprises la semaine dernière au sujet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. J'ai essayé de téléphoner à son ministère l'autre jour pour qu'on m'aide à communiquer cette initiative qui est bonne pour le gouvernement, mais on m'a répondu que le projet de loi n'avait pas encore été approuvé par le Sénat et qu'on ne devrait pas faire la promotion d'une mesure législative qui n'a pas encore été approuvée. J'étais découragé d'entendre les fonctionnaires du ministère me répondre que je ne pouvais pas faire la promotion d'une mesure qui n'a pas encore été adoptée au Sénat, lorsqu'on sait que le gouvernement contrôle le Sénat actuellement.

• (1650)

Nous avons ici un organisme du gouvernement national qui travaille depuis un an ou un an et demi comme si le projet de loi avait été adopté. Ces gens ont fait toutes ces choses dont j'ai parlé. J'ai probablement assez de livres, de sacs de croustilles, de cassettes et de vidéos ici pour remplir une petite bibliothèque.

Ces gens ont donc fait du bon travail, et je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour appuyer cette initiative. J'espère qu'ils continueront de répandre leur message avec autant de passion; en fait, je sais qu'ils le feront. Mes collègues et moi-même sommes fiers de les encourager à poursuivre dans la même voie.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-72, mesure législative qui permettra l'établissement de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Ce projet de loi a été lu pour la première fois le 10 avril 1992, il y a près d'un an, et même si le député de Broadview—Greenwood dit que le comité travaille là-dessus depuis ce moment et même avant, ses membres étaient, il y a un certain temps, impatients de voir la Chambre se pencher sur ce projet de loi. Je suis moi-même très déçu qu'il ait fallu attendre si longtemps.

Le fait que le gouvernement fédéral veuille faire adopter une loi établissant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie laisse les Canadiens perplexes, notamment les environnementalistes. Ils sont perplexes pour deux raisons. Premièrement, parce que le gouvernement a, dans le passé, éliminé bien des conseils et organismes consultatifs, notamment ceux qui pouvaient critiquer à juste titre et d'une manière constructive ses méthodes et politiques. Deuxièmement, parce que le dossier du gouvernement n'est pas reluisant au chapitre de l'environnement.

En mars dernier, le gouvernement a affiché une paranoïa hors du commun et a montré clairement sa mauvaise gestion en éliminant, d'une façon ou d'une autre, 46 organismes gouvernementaux. Dans son budget de mars dernier, il a proposé de supprimer 21 organismes, conseils et conseils consultatifs fédéraux et il a proposé de fusionner, de privatiser ou de remettre à plus tard 25 autres organismes.

Le gouvernement s'est inspiré de mots à la mode dans le monde des affaires, soit l'élimination et la privatisation d'organismes gouvernementaux, dans ses efforts pour vendre à rabais l'avenir des Canadiens. Les pertes d'emplois et la réduction des services ont laissé des cicatrices sur notre environnement, y compris notre économie. Ainsi, la Commission de réforme du droit, qui fournissait au ministre de la Justice des conseils indépendants, a été dissoute.

Fait à signaler, cet organisme a été supprimé seulement deux mois après avoir publié un rapport sur les autochtones et la justice pénale avec lequel la ministre était en désaccord.

Le gouvernement a aussi sonné le glas du Conseil des sciences du Canada, justement à un moment où notre pays a désespérément besoin d'améliorer sa capacité de recherche fondamentale et autre tellement dévastée par le gouvernement actuel et le gouvernement libéral qui l'a précédé. À cause de cette décision, pendant des années, le Canada accusera, par rapport aux autres pays, un retard considérable au chapitre des innovations et du développement.

Curieusement, le gouvernement a aussi dissous le Conseil économique du Canada qui le critiquait de plus en plus et qui avait en fait proposé certaines mesures qui auraient pu nuire légèrement aux intérêts des grandes multinationales qui financent les partis conservateur et libéral au moment des élections.

Et voici que, encore plus curieusement, le gouvernement se dépêche de créer, en vertu d'une loi, un nouvel organisme consultatif, un organisme qui se consacre à la recherche et à la sensibilisation du public. Or, sa mission ressemble beaucoup à celle de bien d'autres organismes qui ont été abolis par le gouvernement, aveuglé par le désir de regagner la faveur des conservateurs de droite qui se montrent revêche à l'endroit du gouvernement et lorgnent du côté du Parti réformiste, parti d'extrême-droite plus porté à préserver les mesures économiques et sociales destructives.

Pourquoi, demandent les Canadiens et les écologistes, le gouvernement légifère-t-il sur la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie à ce moment-ci? La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie s'est-elle montrée incapable de fonctionner de façon efficace sans être régie par une loi? Non, monsieur le Président. Il existe actuellement des tables rondes actives non seulement à l'échelon fédéral, mais aussi dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada. Une seule d'entre elles a été constituée en vertu d'une loi, et cela, soit dit en passant, quand un gouvernement néo-démocrate était au pouvoir au Yukon. Cette mesure était pertinente, puisqu'elle s'inscrivait dans le vaste programme d'un gouvernement qui se préoccupait beaucoup de l'environnement et à qui l'on doit d'ailleurs la première déclaration des droits de l'environnement.

• (1655)

Je repose la question. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie s'est-elle montrée incapable de fonctionner de façon efficace sans être régie par une loi? Pas du tout. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a bien fonctionné sans être régie par une loi. Elle a produit des publications. J'ai eu l'occasion d'en lire et d'en utiliser plusieurs dans le cadre de mon travail. La série de cinq livres sur le développement durable, rédigée en préparation de la conférence de Rio, était particulièrement intéressante. Les bulletins d'information que publie régulièrement la Table ronde sur des sujets comme la biodiversité ou des questions étudiées en collaboration sont utiles, et le fait que cet organisme ne soit pas légalement constitué ne leur a pas nui.

La Table ronde peut-elle poursuivre ses travaux sans qu'elle soit constituée en vertu d'une loi? Les raisons qui amènent le gouvernement à présenter cette mesure législative sont malheureusement trop claires. L'environnement arrive très loin sur la liste des priorités du gouvernement. Pour paraître plus écologique, il adopte donc ce genre de mesure, tout en réduisant ses engagements dans d'autres domaines. Les seuls qui soient vraiment écologiques dans notre pays sont les environnementalistes. Quant aux citoyens ordinaires, l'incapacité du gouvernement fédéral de protéger et de préserver notre environnement pour les générations futures les rend carrément malades. Les Canadiens attendent encore une mesure législative qui établirait un processus d'évaluation environnementale résolument moderne.

Qu'a-t-on fait du projet de loi C-13? La première tâche de la Table ronde nouvellement reconnue par la loi pourrait être de constituer une équipe de recherche et de sauvetage chargée de retrouver le projet de loi C-13 que les environnementalistes et les néo-démocrates avaient presque entièrement récrit, grâce aux audiences du comité.

La Table ronde pourrait peut-être retrouver cette mesure législative portée disparue quelque part entre les ministères de la Justice et de l'Environnement. Si elle trouve cette mesure de mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale, elle pourrait peut-être l'appliquer à la liaison fixe avec l'Île-du-Prince-Édouard ou même à des mesures comme l'accord de libre-échange nord-américain.

Si elle parvient à trouver le projet de loi C-13 et à l'appliquer, elle pourrait peut-être ensuite s'engager dans une autre course au trésor. Peut-être la Table ronde pourra-t-elle trouver tous les fonds prévus pour l'environnement dans le Plan vert. Jusqu'à maintenant, les Canadiens ont vu la valse des fonds entre des programmes déjà existants mais présentés sous un nouvel emballage pour donner l'impression que l'environnement était véritablement devenu une priorité.

Le gouvernement sait très bien que notre air, notre eau, notre terre et notre vie sauvage ne sont pas seulement menacés, mais qu'ils sont dans un état lamentable, presque en phase terminale. Pourtant, jusqu'à maintenant, son Plan vert a réservé plus de déceptions que d'espoirs au nombre croissant de Canadiens soucieux de l'environnement. Peut-être la Table ronde pourra-t-elle trouver les fonds.

Que pourrait faire d'autre la Table ronde à laquelle les articles 4 et 5 du projet de loi sur sa mission et ses pouvoirs donnent un mandat de recherche et de consultation? Est-ce que cet organisme pourrait être utile à l'environnement autrement qu'en recommandant le déclenchement d'élections pour nous débarrasser de ce gouvernement nocif aux effluents économiquement et socialement toxiques qu'il appelle ses politiques? Peut-être cet organisme, dont la mission sera de promouvoir dans toutes les régions du Canada des principes et de la pratique du développement durable, pourra conseiller au gouvernement d'adopter une charte des droits environnementaux. Mais je ne veux pas seulement proposer des mesures que pourrait prendre la Table ronde et, par la suite, le gouvernement, je suis prêt à aider.

Vous vous souviendrez que le 5 juin 1991, j'ai présenté une motion à la Chambre visant l'adoption d'une charte des droits de l'environnement qui donnerait aux Canadiens les pouvoirs voulus pour lutter contre les pollueurs et le droit de vivre dans un environnement sain. Cette charte permettrait aux Canadiens de poursuivre les pollueurs, ce qui ferait de nous tous les véritables gardiens de notre terre. Peut-être qu'en s'acquittant de la mission définie dans le projet de loi C-72, la Table ronde pourrait invoquer l'alinéa 4*b*) pour entreprendre des travaux de documentation, de recherche et d'analyse sur les aspects critiques du développement durable dans le but de con-

trer le réchauffement de la planète. L'essentiel de ces travaux a déjà été fait. Nous savons que le réchauffement de la planète continue d'empirer.

Nous savons que la couche d'ozone s'est amincie à tel point que le ministre de l'Environnement a conseillé aux enfants de ne pas jouer au soleil. Nous savons que le gouvernement refuse de sévir contre les entreprises.

Je vois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. À mon sens, la Table ronde pourrait fort utilement conseiller le gouvernement sur l'efficacité énergétique, le recyclage, le traitement des eaux usées et de l'eau potable, le recyclage des CFC, la revalorisation des chemins de fer, le nettoyage des sites pollués et le renouveau écologique. Peut-être la plus verte des solutions que pourrait proposer la Table ronde serait la démission du gouvernement toxique que nous avons et le déclenchement d'élections pour que le prochain gouvernement. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi C-72 reviendra à la Chambre, le député disposera encore de dix minutes pour son discours et de la période de dix minutes pour les questions et observations.

Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 10 décembre 1992, du projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau), dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 2 et 3.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais savoir s'il y a consentement unanime pour la motion suivante.

Que l'ordre dont la Chambre est saisi maintenant soit annulé et que le projet de loi C-227, Loi modifiant le Code criminel (profanation du drapeau) soit renvoyé à un comité législatif aux fins d'une nouvelle étude de l'article 1; et

L'ajournement

Que le comité qui était chargé d'étudier le projet de loi C-227 soit reconstitué pour effectuer cette nouvelle étude.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Habituellement, nous passons à cette heure-ci au débat d'ajournement de la Chambre. Or, on m'informe que les participants à ce débat ont été convoqués, mais qu'ils ne sont pas encore arrivés.

Si la présidence et la Chambre y consentent, je propose que nous suspendions la séance jusqu'à leur arrivée.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Je suspends la séance jusqu'à l'appel de la présidence, en espérant que les secrétaires parlementaires et les députés qui nous regardent à la télévision reviendront rapidement à la Chambre pour que nous puissions poursuivre la séance.

(La séance est suspendue à 17 h 2.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 34.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je désire poursuivre une question que j'ai posée à la Chambre, à plusieurs occasions, à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit du sort tragique de deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer.

Je suis sûr que tous les députés savent très bien que Christine et David sont les victimes d'une machine judiciaire brésilienne passablement dure et injuste qui leur a infligé une peine de 28 ans d'emprisonnement chacun.

Ce serait déjà très triste en soi, mais en plus, à cause de toute absence de réponse de la part de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le traitement que leur fait subir la justice brésilienne est aggravé par celui de leur propre gouvernement.

Des Canadiens de partout ont manifesté leur appui à Christine et à David et je voudrais leur rendre hommage, mais rendre hommage surtout aux familles de Christine et de David qui poursuivent une campagne inlassable et énergique en leur nom.

Le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques a demandé deux fois, je dis bien deux fois, à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de reconnaître enfin l'injustice de la situation et de demander l'expulsion prévue par la constitution brésilienne. La ministre a refusé. Elle en est fort marrie, mais elle se contente de dire qu'elle attend que le traité de transfert des contrevenants soit ratifié. Ensuite elle dit qu'elle attend que les appels aient été entendus, ce qui ne saurait tarder. Pendant ce temps-là, nous attendons. Nous attendons la ratification du traité de transfert des contrevenants. Les appels qui devaient être entendus cette semaine seront peut-être entendus la semaine prochaine nous dit-on. En attendant, l'appui à Christine et à David ne cesse de croître. En attendant aussi, les risques pour leur santé et leur sécurité croissent également.

C'est avec grand plaisir que j'ai appris récemment, au début de janvier, que des représentants et des dirigeants de quatre Églises canadiennes avaient écrit au premier ministre Mulroney pour lui demander de prendre les mesures nécessaires et de demander leur expulsion. La lettre initiale avait été écrite par l'archevêque Edwin Lackey la veille de sa mort au nom de l'archevêque Marcel Gervais, archevêque de l'Église catholique romaine d'Ottawa et président de la Conférence canadienne des évêques catholiques. Elle avait été signée par le modérateur de l'Église unie du Canada, de même que par le modérateur de l'Église presbytérienne du Canada. On n'a même pas daigné leur répondre.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit faire quelque chose pour mettre fin à cette injustice. Le Brésil a dit ne pas comprendre pourquoi le gouvernement du Canada n'avait pas demandé leur expulsion. L'ancien ministre de la Justice, un homme très respecté, M. Harbez Piccarino, a reconnu les injustices commises dans cette affaire et a recommandé l'expulsion.

Le temps que Christine et David ont déjà passé en prison leur donnerait droit à la libération conditionnelle s'ils y étaient admissibles. Mais ils ne le sont pas, parce qu'ils sont des étrangers. Ces peines sont inhabituelles et cruelles. Au départ, les déclarations de culpabilité ont été une injustice flagrante.

Comment la secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-elle songer à devenir premier ministre du Canada quand elle ne peut même pas défendre deux jeunes Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont droit à la justice? Elle ne mérite même pas d'être secrétaire d'État aux Affaires extérieures, encore moins premier ministre du Canada.

Je veux encore une fois profiter de cette occasion pour demander au gouvernement par votre entremise de reconnaître le caractère injuste de la situation de Christine et de David, de tenir compte de l'appel du comité permanent, de l'appel unanime du Comité permanent de la justice et des questions juridiques et finalement, de demander que Christine et David soient expulsés du Brésil de façon à ce qu'ils puissent rentrer au pays et retrouver leurs familles.

Ces jeunes Canadiens sont des personnes dignes de respect. Ils n'ont pas de casier judiciaire et sont victimes d'une terrible injustice. J'espère que ce gouvernement fera enfin preuve du leadership dont il aurait dû faire preuve depuis longtemps.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Burnaby—Kingsway, qui siège avec moi au Comité des affaires extérieures, de s'intéresser au cas de ces deux jeunes Canadiens qui sont à l'extérieur du pays et qui y sont justement contraints par un mauvais cas de justice.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait connaître ses vues sur ce cas dans des lettres, en date du 13 août et du 8 décembre, au président du Comité permanent de la justice et au solliciteur général.

• (1740)

On ne peut présumer que si le Canada demandait l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer, celle-ci serait accordée automatiquement. Bien que le président brésilien ait le pouvoir d'accorder l'expulsion, on nous a fait savoir qu'il existe une distinction claire entre le pouvoir tel qu'il est établi dans la constitution brésilienne et la pratique selon laquelle il est exercé.

On nous dit qu'en principe, l'expulsion ne serait pas accordée pendant que les appels sont en cours ou avant que le prisonnier reconnu coupable ait purgé sa peine.

On nous a dit également que le gouvernement brésilien n'accepterait pas l'expulsion dans ces circonstances, car cela équivaudrait à une ingérence injustifiée du pouvoir dans les affaires du judiciaire et serait discriminatoire envers les autres prévenus qui ne seraient pas libérés ou expulsés.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exprimé, à de nombreuses occasions, sa préoccupation concernant la sévérité des peines reçues par M^me^ Lamont et M. Spencer, et ces peines et les condamnations comme telles font l'objet d'un appel auprès des tribunaux brésiliens.

L'ambassade du Canada, à Brasilia, s'est employée jusqu'ici à faire en sorte que l'appel des condamnations et l'appel des peines soient examinés le plus vite possible. Les tribunaux brésiliens siègent actuellement. L'ambassade continuera de faire tout son possible pour que le processus d'appel continue d'avancer rapidement.

Les efforts de l'ambassade pour accélérer la ratification du Traité sur le transfèrement des délinquants entre le Canada et le Brésil signé le 15 juillet dernier ont également donné des résultats. Le Traité permettrait à M^me^ Lamont et M. Spencer de purger le reste de leurs peines dans des installations canadiennes où ils seraient assujettis aux lois canadiennes sur la mise en liberté conditionnelle. Le Traité, comme vous le savez, a été approuvé par le Comité des relations extérieures de la Chambre des députés en décembre, et sera examiné par le Comité de la justice lorsqu'il se réunira, ce mois-ci, sous un nouveau président.

L'ambassade a été assurée de l'approbation du traité tant au Comité de la justice qu'au Sénat, qui l'étudiera après son approbation.

[*Traduction*]

LE DÉSASTRE DE LA MINE WESTRAY

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, en questionnant le premier ministre le 1^er^ décembre 1992, je voulais apaiser certaines des inquiétudes qui étaient ressenties en Nouvelle-Écosse et dans tout le Canada à propos de la tragédie de la mine de charbon Westray dans le comté de Pictou, en Nouvelle-Écosse.

Je tiens à exprimer les condoléances de tous les Canadiens aux veuves, aux familles et aux amis des 26 mineurs qui ont été tués par l'explosion de la mine qui s'est produite à 5 h 20, le 9 mai 1992, ce qui est un autre jour tragique dans la cruelle histoire des charbonnages de la Nouvelle-Écosse. Ces hommes courageux ne seront pas oubliés et leur souvenir sera conservé avec celui des mineurs qui ont péri à Springhill, et au Cap-Breton et ailleurs dans des catastrophes de la mine.

J'espère que ce que je vais dire ne va en rien augmenter le chagrin des familles de nos mineurs ni leur enlever l'espoir dans l'avenir. Je voudrais commencer en disant combien je suis solidaire de ces familles qui cherchent les vrais responsables du disastre de Westray. Je suis scandalisé et troublé par la série d'événements qui a laissé les veuves, les parents et les enfants se demander s'il n'y a aucune justice pour eux et les mineurs disparus.

Même en reconnaissant les besoins des gens et même en se rendant compte que seules des possibilités d'emploi répondront à un grand nombre de ces besoins, je voudrais dire clairement et catégoriquement qu'à mon avis Westray et sa société mère, Curragh Resources Inc, devraient être complètement séparées des opérations minières financées par le gouvernement dans le comté de Pictou. Je ne vois pas comment cette société peut résoudre les problèmes liés à l'exploitation de cette ressource charbonnière et le fait que les sociétés Westray et Curragh restent dans le paysage ne me dit rien de bon.

Permettez-moi d'être plus direct encore. Plus un seul sou des poches du contribuable, que ce soit au palier fédéral ou provincial, ne devrait aller enrichir la Westray ou la Curragh, et l'éventuel règlement de 16 millions des assureurs devrait aller aux gens qui ont exploité les mines et non à leurs propriétaires. Les autorités gouvernementales compétentes devraient établir une distinction entre les sociétés Westray et Curragh et l'avoir de la mine et chercher à recouvrer l'argent perdu à partir des biens que ces sociétés ont pu laisser.

Ma question est simple: comment une entreprise qui a entraîné des pertes avoisinant les 100 millions de dollars pour les contribuables canadiens peut-elle encore se réclamer propriétaire d'une ressource publique?

Permettez-moi de préciser certains détails concernant la catastrophe de la mine Westray qui doivent choquer les familles endeuillées et qui exigent que le public prête attention.

Premièrement, selon la revue *Maclean's*, la société Curragh a cherché à se défaire de la mine Westray en novembre 1991 pour améliorer sa situation financière, ce qui prouve qu'elle n'avait pas les intérêts de la Nouvelle-Écosse et de ses habitants particulièrement à coeur.

Deuxièmement, les preuves s'accumulent démontrant que le charbon ne peut y être extrait de façon rentable sans mettre en danger la vie et la sécurité des mineurs ou sans une aide supplémentaire massive du gouvernement, laquelle serait mieux utilisée ailleurs.

Troisièmement, si l'exploitation du filon de houille de Plymouth va de l'avant, il est clair que la responsabilité devrait en être confiée à un organisme ayant fait ses preuves dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et de sécurité.

• (1745)

Je voudrais maintenant parler de la politisation malheureuse de la tragédie de la mine Westray. Lorsque l'explosion s'est produite, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a immédiatement annoncé qu'une enquête publique complète serait effectuée par une commission royale. Cette décision s'est révélée être tout aussi destructrice et démoralisante que la tragédie elle-même. Je m'explique.

Premièrement, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse devait certainement connaître les dispositions du Coal Mines Regulation Act, qui exige la tenue d'une enquête immédiate dans les cas où des pertes de vies surviennent dans une mine, ainsi que la production d'un rapport sur les causes apparentes des pertes de vies. Si les exigences de la loi avaient été respectées, un rapport public fondé sur les faits aurait été produit; le document aurait été examiné et suivi d'une enquête plus approfondie.

Ensuite, il est inexcusable que les conseillers du premier ministre provincial n'aient pas été au courant de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Patricia Starr. Cette affaire a retenu l'attention de tout le pays et on y a vu restreindre gravement des enquêtes publiques dans des circonstances qui auraient pu justifier des accusations criminelles. Dès le début, il y avait des indices de négligence criminelle. Le gouvernement provincial aurait dû savoir qu'une vaste enquête débordant le cadre de la loi sur la sécurité dans les mines de charbon serait déboutée par les tribunaux.

Que reste-t-il aux familles éprouvées et à la population en général? Au fil des mois, on a annoncé une enquête par la GRC et des accusations portées conformément à la législation provinciale sur la sécurité ont plus tard été suspendues. L'impression générale en est une d'incompétence juridique de la part des ministres et des hauts fonctionnaires. La négligence criminelle est une accusation simple à faire conformément au Code criminel, car elle exige seulement une preuve du devoir légal d'agir prudemment et une preuve de mépris injustifié ou téméraire de la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Je recommande donc que l'on se débarrasse de la Westray-Curragh, que l'on intente des poursuites judiciaires pour négligence criminelle et que l'on trouve un autre exploitant pour la mine. Je me permets d'ajouter ceci: aussi bonnes que soient ses intentions, la commission royale ne sera d'aucune consolation pour les veuves et les proches des mineurs décédés ni d'aucune utilité pour ceux qui prendront la place de ces derniers.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie le député d'Halifax-Ouest pour sa question. Je voudrais le féliciter pour l'intérêt qu'il démontre dans ce dossier.

L'aide que le gouvernement fédéral a fournie dans le cas de la mine Westray se résumait à une assurance-crédit et à l'achat d'une réduction d'intérêt sur l'emprunt à obtenir. Cette aide financière a été consentie parce que l'exploitation de cette mine était susceptible de créer quelque 240 nouveaux emplois, ce qui en faisait, pour le gouvernement, un projet prioritaire de développement régional.

La nature de notre contribution était strictement financière. Les attributions du gouvernement fédéral en ce qui a trait à ce projet étaient restreintes et ne s'étendaient pas à la réglementation de l'exploitation minière ou aux questions de santé et de sécurité du travail.

La réglementation de l'exploitation minière en vertu des dispositions de la Constitution canadienne est de compétence provinciale et s'étend à tous les aspects du plan d'extraction minière, qu'il s'agisse de son approbation ou du contrôle de sa mise en oeuvre. La Société de développement du Cap-Breton et les mines d'uranium font seules l'exception à cette règle.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis sur pied une commission d'enquête qui avait pour mandat d'examiner les faits et les circonstances pouvant révéler les causes de l'accident. Afin d'aider la commission d'enquête, le gouvernement fédéral a regroupé et catalogué un travail énorme, soit tous les documents du gouvernement fédéral qui traitaient du projet Westray, l'ensemble comptant 24 000 pages de textes produits il y a plusieurs années.

Cette commission d'enquête avait produit 8 000 pages de texte définitif avant que ne soit contestée sa constitutionnalité devant les tribunaux. Au départ, la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse avait jugé que la commission

d'enquête était inconstitutionnelle du fait de son terme de référence.

Le syndicat des mineurs et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse en ont appelé de ce jugement. La Division d'appel de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, dans un jugement datant de janvier 1993, a renversé la décision de première instance en confirmant la constitutionnalité de la commission. Une fois l'enquête de la Gendarmerie royale du Canada terminée, y compris le règlement de toute charge afférente, la commission pourra reprendre ses travaux sur la cause de l'accident.

Le gouvernement fédéral assure de son entière collaboration tout organisme qui recevra du gouvernement de la Nouvelle-Écosse le mandat de trouver les causes de l'accident qui s'est produit à la mine de charbon Westray.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, dans son exposé financier du 2 décembre, le ministre des Finances a déclaré: «Nous accroîtrons les fonds prévus pour le Programme d'aide à la recherche industrielle, un programme extrêmement fructueux qui permet aux entreprises d'avoir accès à une aide financière et à un soutien technique.»

Le 25 février, j'ai cité ces paroles au ministre des Finances et je lui ai demandé pourquoi le Budget des dépenses principal montrait qu'on avait réduit, en fait, de 1,333 million les fonds consacrés à ce programme.

• (1750)

C'est le ministre d'État chargé des Sciences qui a répondu à ma question et qui a déclaré qu'on avait consacré 14 millions de dollars de plus aux sciences et à la technologie. C'était là une réponse extrêmement intéressante, car il n'était absolument pas question du Programme d'aide à la recherche industrielle.

Le 26 février, j'ai répété la question toujours en citant la déclaration du 2 décembre 1992 et nous avons eu droit à cette réponse plutôt bizarre de la part du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Je voudrais dire à mon collègue que nous avions tous les deux raison hier. Le financement des sciences et de la technologie s'est accru considérablement par rapport à l'an dernier. Eh bien, il n'a toujours pas répondu à la question concernant le PARI. En effet, j'avais fait remarquer que, s'il y avait vraiment une augmentation de plus de 14 millions de dollars pour les sciences et la technologie alors que les dépenses gouvernementales totalisent environ 5 milliards de dollars, ce financement n'était pas considérable.

Le ministre d'État est revenu sur la question, soit celle qui demandait ce qui était arrivé aux fonds promis au PARI, et il a déclaré ce qui suit: «C'est un programme très important. Dans le cadre de ce programme, nous diffusons la technologie de bien des façons inusitées. C'est un important volet de notre effort en S et T.»

Il soutient qu'il trouvera le moyen de hausser le financement du PARI, s'il le faut. Il y a quelques instants, après plusieurs appels au cabinet du ministre, nous avons finalement su de quoi il parlait. Il faisait en fait référence aux crédits du Conseil national de recherches qui, entre le Budget des dépenses principal de 1992-1993 et les prévisions pour 1993-1994, révèlent une augmentation d'environ 14 millions de dollars au titre des subventions et des contributions.

Cela ne répond pas à la question concernant les dépenses en matière de sciences et de technologie car en fait si l'on regarde le domaine des sciences et de la technologie en général, on s'aperçoit qu'il a fait l'objet d'un certain nombre de coupures, dont, et ce n'est pas la moindre, la révocation de l'augmentation de 4 p. 100 accordée aux conseils dispensateurs qui est venue s'ajouter à la réduction des fonds consacrés au PARI, à la réduction de 13 millions de dollars des fonds consacrés au PPIMD, à une réduction de 4,7 millions de dollars des fonds consacrés au CRSNG. Ceci en plus de la révocation de l'augmentation de 4 p. 100. Le budget du CRSH a été réduit de 582 000 $. S'il parle effectivement des sciences et de la technolgie, la réponse qu'il nous a fournie aujourd'hui ne répond pas à notre question.

J'aimerais que quelqu'un puisse répondre à cette question. Comment se fait-il que le ministre des Finances ait promis d'augmenter les fonds consacrés au PARI quand au contraire il les a réduits? J'aimerais qu'on m'explique cette incohérence. Je ne veux pas qu'on me donne une autre réponse comme celle que vient de nous donner le ministre des Sciences, et qui ne veut rien dire. Je ne veux pas qu'on me donne comme aux autres députés qui ont participé au débat sur la motion d'ajournement et ont demandé des clarifications une réponse qui ne veut rien dire.

Si le secrétaire a l'intention de me donner une réponse du même genre, il peut s'en abstenir car sa réponse n'en est pas une et nous ne saurons toujours pas pourquoi le ministre a fait une telle promesse et ne l'a pas tenue.

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie le député de Windsor—Sainte-Claire de sa question, et c'est avec plaisir que je lui

communique la réponse du gouvernement au sujet de cet important programme.

Il ne fait pas de doute que le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches a connu un succès éclatant sur lequel il faut tabler. Rares sont ceux qui, dans l'industrie canadienne, mettraient en doute les bienfaits du PARI sur les plans de l'emploi, des exportations et de la nouvelle technologie. Il est indéniable qu'on pourrait faire plus si le PARI avait un budget plus important, mais il importe de signaler que la situation de ce programme est restée excellente pendant une période de restrictions strictes dans les dépenses de l'État. En effet, son financement a non seulement été maintenu, mais il a été augmenté, car le déblocage de 27 millions de dollars en crédits supplémentaires a été annoncé l'an dernier.

De plus, parmi les engagements que le ministre des Finances a pris dans son exposé économique de décembre figurent l'accroissement du financement du PARI et le renforcement de son rôle. Ces nouveaux fonds ne figurent pas dans le Budget des dépenses principal, il est vrai, mais des décisions sur le niveau des prix seront prises bientôt et annoncées au moment opportun.

• (1755)

On se trouvera ainsi à reconnaître nos valeurs et nos capacités. Il y a deux ans, certaines inquiétudes ont été exprimées au sujet du nouveau plan stratégique relatif au programme. Cependant, nous avons maintenant des preuves que le plan était bon et que c'était la voie à suivre.

Selon notre plus récent rapport annuel, le nombre de projets a augmenté de 5 p. 100. Le PARI est plus efficace et met davantage l'accent sur la clientèle cible, c'est-à-dire les petites et les moyennes entreprises. Le PARI est maintenant en bonne position pour jouer un rôle encore plus prépondérant pour ce qui est d'accroître notre compétitivité nationale.

Le gouvernement s'est déjà engagé à donner au PARI les pouvoirs et les ressources nécessaires.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole pour revenir sur une question que j'ai posée à la ministre de la Défense nationale à propos du maintien de la paix. Je sais bien qu'on dispose de bien peu de temps pour poser des questions et obtenir des réponses pendant la période des questions.

J'ai jugé nécessaire de revenir sur le sujet parce que j'ai des inquiétudes légitimes. L'histoire dira si elles sont fondées ou non. Je ne prétends pas être visionnaire, mais j'observe certaines tendances qui m'inquiètent. Je veux en parler ouvertement ce soir parce que je ne suis pas convaincu qu'on ait parfaitement bien reconnu les deux tendances contradictoires qui m'inquiètent.

La première a trait au maintien de la paix. Le fait même que l'on a entrepris depuis quatre ans autant de missions de maintien de la paix qu'on en a vu durant les 40 années précédentes l'illustre bien.

Selon les derniers chiffres, il y a actuellement 179 pays dans le monde. Seulement 10 p. 100 des États ont une population homogène et seulement la moitié de ces pays-là ont des groupes ethniques qui comptent pour 75 p. 100 de leur population. Autrement dit, la plupart des pays sont formés de petits groupes ethniques. Partout dans le monde, nous constatons ce phénomène qui confine au tribalisme. Ce ne sont plus les pays qui se livrent bataille, mais bien les tribus. Parfois, ils oublient même pourquoi ils se battent.

Si l'on ajoute à cela l'intolérance sociale, culturelle et ethnique qui s'intensifie, il faut s'attendre à ce que les opérations de maintien de la paix se fassent de plus en plus nombreuses. Non seulement les missions se feront plus nombreuses, mais elles changeront de nature. Nous avons déjà constaté une différence par rapport aux opérations du maintien de la paix comme celles qui sont menées à Chypre. Ce dont nous sommes témoins maintenant, l'aide humanitaire, la surveillance de la distribution de nourriture et ce genre d'activité, est à la limite du maintien de la paix.

Ce que je veux dire, c'est que les opérations de maintien de la paix se multiplient. Leur nature est plus diversifiée.

Voici le troisième point que je veux soulever. À mon avis, il sera de plus en plus difficile aux pays qui partagent les mêmes idées de composer avec la multiplication des opérations de maintien de la paix.

Il y a actuellement près de 4 500 hommes et femmes qui participent aux opérations de maintien de la paix. Le Canada a participé à toutes les missions, et je trouve cela très bien. Notre contribution à l'effort de paix internationale est louable. Bientôt, je crois que ce sera plus vite que nous ne sommes prêts à l'admettre, nous ne pourrons

plus y participer pour les raisons que je vais maintenant exposer.

À l'époque, nous nous préparions à la guerre froide. Ce n'est la faute de personne. On ne peut parer aux imprévus et miser juste à tout coup. Il y a trois ans, nous avons décidé de fermer les bases des Forces canadiennes en Europe. Nous avons aussi décidé de réduire l'effectif de l'armée de terre d'environ 4 000 et pris certaines autres mesures relativement au matériel.

Or, avec du recul, on se rend compte que les décisions que nous avons prises n'étaient peut-être pas les meilleures. Il reste que nous les avons prises. Nous avons également décidé d'appliquer le concept de la force totale, qui fait une plus grande place aux réservistes dans les forces terrestres et maritimes permanentes. C'était une bonne décision et elle l'est encore.

À l'heure actuelle, nous avons dû déployer trois de nos principaux corps d'armée parce que la Force régulière est à court de personnel, en l'occurrence 4 700 personnes. Nous n'avions jamais prévu en avoir plus de 2 000, du temps où elle comptait 4 000 militaires de plus. Cette tendance, à elle seule, est pour le moins inquiétante.

Nous allons devoir examiner très attentivement les missions de plus en plus nombreuses de nos gardiens de la paix. Nous allons devoir nous pencher sur les difficultés qui se posent à cause du nombre de militaires que compte actuellement la Force régulière et décider dans quelle mesure nous devrions faire appel à la Réserve et à la Milice pour recompleter les effectifs.

Il y a aussi la question du matériel. Je reviens d'une réunion du Comité de la défense où les témoins experts s'inquiétaient du genre d'équipement que nous avons, si c'était bien celui qui convenait et s'il était déployé correctement ou non.

Pour résumer et conclure mes observations ce soir, je voudrais demander simplement et de façon non partisane à la ministre de la Défense nationale de prendre connaissance de cette tendance croissante à avoir recours aux Canadiens à cause de notre expérience et de nos réalisations en matière de maintien de la paix et de considérer, d'autre part, la tendance des décisions prises qui nous rendent de moins en moins capables d'augmenter notre contribution. Il faudrait qu'elle en prenne connaissance et qu'elle réagisse, peut-être en faisant paraître un nouvel exposé de la politique de défense ou des priorités de défense qui montreraient comment nous allons faire face à cette situation. Enfin, avant que nous engagions un autre contingent important de soldats, de marins ou d'aviateurs canadiens, je pense qu'il faudrait en discuter sérieusement au Parlement.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception d'avoir soulevé cette question importante. Il me fait plaisir de pouvoir y répondre au nom du ministre de la Défense nationale.

Les priorités énoncées dans notre politique de défense, émises en avril 1992, sont basées sur des engagements envers la défense du Canada, la sécurité collective, le contrôle des armements et du désarmement, ainsi que du règlement pacifique des différends.

Dans un domaine où le Canada est actif depuis une quarantaine d'années, nos gardiens de la paix ont acquis une réputation de professionnalisme qui fait l'admiration du monde entier. Nous avons contribué largement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, source de grande fierté pour les membres de nos forces armées.

Ceci fait foi de la confiance dont nous jouissons sur la scène internationale et du support que nous apportent les Canadiens dans nos efforts entrepris vis-à-vis la sécurité mondiale. Il est vrai que certains domaines de spécialité sont en grande demande. Néanmoins, nos forces régulières et de réserve sont capables de s'acquitter de nos divers engagements. Quant à la capacité de nos réservistes à accomplir leurs tâches dans la Force totale, jusqu'ici, nous n'avons pas eu de mal à trouver le nombre nécessaire pour augmenter nos forces régulières afin de mener à bien ces missions.

À l'heure actuelle, le système fonctionne. Les opérations de maintien de la paix font régulièrement l'objet d'une révision. Ainsi, les ressources affectées aux diverses missions sont examinées et modifiées au besoin.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, environ 4 700 Canadiens prennent part aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Sur ce nombre, quelque 475 font partie de la réserve. Dans le cadre de la Force totale, de plus en plus de réservistes pourront participer aux opérations de maintien de la paix. Ces soldats sont des membres bien formés et bien préparés des Forces canadiennes, et sont prêts à servir en toutes circonstances aux côtés de leurs collègues de la Force régulière.

Comme attestation de notre engagement à rendre la Force totale efficace, en 1993-1994, les dépenses totales de la Première réserve dépasseront de près de 46 millions de dollars les prévisions de l'exercice financier en cours. Il s'agit là d'une hausse de 6 p. 100. En outre, les dépenses d'immobilisation de la Première réserve représenteront 25,6 p. 100 des dépenses totales de la réserve, alors qu'elles s'élevaient à 16,1 p. 100 dans le budget des dépenses de la dernière année financière.

Avec l'achat de nouveaux matériels, les Forces canadiennes, réserve et Force régulière confondues, disposeront des ressources nécessaires pour assumer leurs rôles, tant au Canada qu'à l'étranger. Parmi les acquisitions importantes, il y a de nombreux types de matériels qui permettront d'assurer la sécurité de nos soldats au cours des opérations de maintien de la paix.

[*Français*]

Je réitère ici ce que la ministre de la Défense a dit récemment, lors de son témoignage devant le Comité permanent de la défense nationale, à l'effet que le gouvernement étudie à l'heure actuelle un certain nombre de nouvelles modalités de participation dans des missions de maintien de la paix dans le monde.

Encore une fois, je remercie le député d'avoir soulevé cette question qui nous intéresse tous. J'espère avoir apporté les éclaircissements attendus.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 04.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (au nom du vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir dans le cadre du débat en deuxième lecture du projet de loi C-112.

Ce projet de loi renferme des modifications proposées dans l'Avis de motion des voies et moyens déposé le 9 décembre 1992. Il renferme en fait des améliorations à la taxe sur les produits et services qui ont été élaborées grâce à de vastes consultations menées auprès d'entreprises, d'organisations, de fiscalistes et de particuliers pendant les deux premières années d'application de la taxe. Ces mesures renforcent l'engagement pris par le gouvernement d'assurer le fonctionnement harmonieux et efficient de la TPS.

À l'occasion d'une réforme fiscale importante comme le remplacement de la taxe de vente fédérale par la TPS, il est inévitable d'avoir à améliorer le régime au fur et à mesure que le gouvernement et le secteur privé tirent les leçons de l'application de la taxe.

Les modifications proposées sont d'ordre technique et ne modifient pas sensiblement la façon dont la TPS s'applique. Cela ne diminue en rien, cependant, l'importance de ce projet de loi, car ces mesures représentent un réglage rigoureux des détails de la taxe. Elles simplifient même l'observation de la TPS dans de nombreux secteurs de l'économie.

Au cours des deux dernières années pendant lesquelles la TPS s'est appliquée, nous nous sommes efforcés de consulter les associations industrielles, les organisations et les entreprises, aussi bien petites que grandes, et nous avons répondu à leurs recommandations par des propositions concrètes sur la façon d'améliorer le fonctionnement de la taxe dans des secteurs d'activité en particulier.

• (1010)

Voici quelques exemples des changements qui figurent dans ce projet de loi. À la suite des consultations entreprises auprès de l'industrie canadienne du taxi, le gouvernement a proposé des ajustements au fonctionnement de la TPS dans ce secteur de manière à ce qu'il puisse utiliser une structure cohérente de fixation des tarifs.

Nous avons également entendu les représentations d'organisations de vente directe dont les entrepreneurs vendent des produits ménagers à domicile. À la suite de ces discussions, nous proposons de nouvelles règles qui dispensent des centaines de milliers de vendeurs indépendants d'avoir à s'inscrire et à produire des déclarations de TPS.

Le projet de loi renferme également des modifications qui simplifieraient aux détaillants l'application de la taxe pour une grande variété de transactions spéciales allant du traitement des coupons-rabais à celui des contenants recyclables pour boissons. De plus, des règles simplifiées ont été conçues pour régir les détaillants qui effectuent des achats par l'entremise de groupes. Ces règles spéciales réduiraient sensiblement la paperasserie qu'il faudrait autrement remplir en vertu des règles normales. Ces changements ont été également appuyés par des associations représentant des fabricants et des distributeurs de produits alimentaires.

Nous avons inclus également des mesures simplifiant l'application de la taxe dans des secteurs où des activités sont souvent réalisées par des coentreprises. Ces propositions ont été appuyées par l'industrie pétrolière et gazière.

Les améliorations apportées au régime fiscal grâce à ce projet de loi renforceront en fait l'efficacité et la compétitivité de l'industrie canadienne, tant sur les marchés étrangers que sur les marchés intérieurs. À titre d'exemple, l'une de ces améliorations consiste à augmenter la compétitivité des exportateurs de services en leur permettant d'importer, sans payer la taxe, des produits pour procéder à leur mise au point.

De plus, le projet de loi accorde un allégement important dans le cadre du programme de remise pour les touristes et les congrès étrangers, un programme déjà sans pareil dans aucun des autres pays qui appliquent des régimes fiscaux semblables. Cette mesure accroîtrait la compétitivité de notre industrie du tourisme et des congrès en permettant de maintenir l'attrait que peut exercer le Canada auprès des visiteurs étrangers.

Ce ne sont pas les seules mesures qui renforceraient la compétitivité internationale des fournisseurs canadiens. Des entreprises nous ont demandé d'apporter des changements à la TPS de manière à faciliter l'exportation de produits et de services vers leurs clients étrangers. En réponse à ces demandes, ce projet de loi propose des améliorations qui seront particulièrement bien accueillies par les fabricants de pièces d'automobile des centres du sud de l'Ontario, comme Windsor et Oshawa.

Ce projet de loi renferme aussi des propositions qui accorderaient des avantages directs aux consommateurs dans le besoin. À titre d'exemple toujours, des ajouts à la liste des appareils médicaux et des médicaments sur ordonnance exonérés.

Finalement, le gouvernement propose un crédit spécial à l'intention des établissements certifiés qui emploient des personnes souffrant de déficiences mentale ou physique. Ce crédit a été conçu de manière à tenir compte des coûts inhabituellement élevés qu'ont dû assumer ces établissements pendant le passage à la TPS.

Le projet de loi renferme des propositions qui permettront aux Canadiens qui vivent à longueur d'année dans des roulottes de louer des terrains dans des parcs sans payer de taxe, ce qui leur permettra finalement de bénéficier du même régime que les autres locataires résidentiels. De plus, ce projet de loi offre une remise de la TPS à l'habitation, une remise qui se veut en soi plus simple et plus généreuse envers les personnes qui construisent leur propre maison.

Les mesures figurant dans ce projet de loi améliorent l'application de la TPS dans les secteurs de la vente au détail, de l'agriculture, du pétrole et du gaz, dans le secteur des exportations, dans l'industrie du tourisme, pour n'en nommer que quelques-uns.

• (1015)

Ce projet de loi fait en sorte que la taxe soit plus équitable pour les locataires et les propriétaires et il aide aussi les consommateurs dans le besoin. Toutes ces personnes devraient profiter d'une façon ou d'une autre des modifications précises que renferme ce projet de loi.

Un objectif important visé par le gouvernement est de simplifier l'observation du régime fiscal, surtout pour les petites entreprises. À cette fin, le projet de loi renferme des mesures qui accorderaient une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne les exigences de déclaration. À ce titre, le projet de loi prévoit un plan qui toucherait jusqu'à un million d'entreprises et qui leur faciliterait la production de déclarations de TPS une fois par année seulement.

Le projet de loi rendrait la TPS non seulement plus simple mais également plus équitable pour les entreprises. Il laisse à la discrétion du ministre du Revenu national le soin de lever les pénalités et les intérêts dans les cas où une personne ne peut produire une déclaration ou effectuer une remise dans les délais prévus en raison de circonstances dites extraordinaires, indépendantes de sa volonté.

Lorsque ce projet de loi était sous forme d'avant-projet, il a été étudié par des fiscalistes. Il convient de souligner qu'ils se sont réjouis des nombreuses simplifications et précisions figurant dans ce projet de loi. Ils ont aussi demandé que le projet de loi soit adopté rapidement afin de réduire l'incertitude entourant l'application de la taxe.

En terminant, j'aimerais souligner que ce projet de loi est le fruit de vastes consultations menées auprès d'entreprises, auprès d'organisations, de Canadiens et de leurs conseillers professionnels. Nous avons collaboré à l'identification de problèmes précis dans des domaines particuliers d'application de la TPS et, aujourd'hui, nous proposons des solutions réalisables, des solutions finalement adaptées aux réalités du marché d'aujourd'hui.

Ce projet de loi tient compte des instances qui ont été faites par des députés de tous les principaux partis au nom de leurs commettants. Il corrige des anomalies et précise l'application des lois fiscales. Alors, en conséquence, je prie les députés de cette Chambre d'appuyer pleinement ce projet de loi et de faire en sorte qu'il soit approuvé le plus tôt possible, car, finalement, ces ajustements, ce projet de loi permettent de simplifier la vie de beaucoup de personnes.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, en écoutant le discours du député ministériel, je l'ai entendu parler d'une TPS plus simple et plus

équitable et du fait que le gouvernement travaillait avec le secteur privé en vue d'améliorer cette taxe.

Nous voici, presque trois ans plus tard, avec 350 pages de simplifications. À ce jour, la TPS est sûrement la pire initiative qu'un gouvernement ait jamais imposé à sa population.

Aujourd'hui, les Canadiens demandent à leurs de centrer toutes leurs énergies sur une question: remettre les gens au travail. C'est la grande priorité de l'heure. Chaque fois qu'on a saisi la Chambre d'une initiative ou d'un projet de loi le moindrement susceptible d'aider à remettre les Canadiens au travail, on a pu compter sur la collaboration des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Il y a deux semaines, par exemple, vous occupiez le fauteuil, madame la Présidente, quand nous avons débattu la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous avons procédé à la troisième lecture le vendredi, mais je me rappelle que le mardi précédent nous avions collaboré avec le gouvernement pendant dix heures d'affilée pour garantir que la mesure soit adoptée en temps record afin qu'elle puisse venir en aide aux petits entrepreneurs du Canada, soit les 960 000 entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 5 millions de dollars. Nous, membres du Parti libéral du Canada, avons collaboré avec le gouvernement. Nous l'avons même félicité d'avoir pris cette initiative qui permet à un chef de petite entreprise de s'adresser à une institution financière locale, ou à une coopérative de crédit, pour y obtenir un prêt garanti par le gouvernement du Canada pouvant aller jusqu'à 250 000 $.

• (1020)

Donc, si, de temps à autre,les ministériels nous lancent des injures et disent qu'ils ne peuvent pas compter sur notre collaboration, que nous ne manifestons pas un esprit constructif, cela ne s'applique certes pas à ce projet de loi, car il permettrait de remettre immédiatement des Canadiens au travail si on s'en servait correctement.

Depuis l'adoption de ce projet de loi, j'ai remarqué les deux choses suivantes: premièrement, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la mesure en question, pour être certain que les petits entrepreneurs en soient au courant. Je sais que, dans ma propre localité, j'ai envoyé au moins cinq chefs de petite entreprise à des institutions bancaires locales. Or, je peux vous dire que, dans tous les cas, ils n'ont obtenu aucune aide. Ils ignoraient tout de ce programme et il n'ont pas pris la peine de se renseigner à ce sujet. Pendant ce temps, le gouvernement reste les bras croisés alors qu'il a pris un engagement.

Je vais vous parler de l'autre chose que j'ai remarquée et je vais ensuite me pencher immédiatement sur le projet de loi, car c'est tout à fait pertinent; j'ai jugé que la journée avait été extrêmement productive à la Chambre. Nous collaborions à un excellent projet de loi. Savez-vous que, dans tout le Canada, il n'y a eu qu'un seul petit article sur cette très importante mesure qui était censée donner de l'espoir à beaucoup de chefs de petite entreprise et de gens qui n'avaient même pas encore lancé une entreprise, mais qui en avaient l'intention. C'était là l'objet de ce projet de loi.

Il n'y a eu qu'un seul petit article dans je ne me rappelle plus quel journal au Canada, mais dans ma ville, le seul journal qui a couvert la nouvelle était le *Corriere Canadese*, publié en italien, qui est important car nous avons une importante collectivité italienne dans notre ville, 700 000 Italiens environ. Cependant ni le *Star*, ni le *Sun*, ni le *Globe and Mail* de Toronto n'ont rapporté cette nouvelle. On avait enfin une bonne nouvelle et la presse n'a même pas jugé bon de la rendre publique. C'est pourquoi je dis au gouvernement qu'il doit faire en sorte de promouvoir la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

C'est là un cas précis où nous, de l'opposition, étions prêts à collaborer avec le gouvernement, car il s'agissait d'une mesure qui allait aider à redonner du travail aux gens. Elle devait permettre de créer des emplois.

Eh bien, nous sommes saisis aujourd'hui du projet de loi C-112. C'est en quelque sorte un autre rejeton de la TPS—une autre tentative faite trois ans plus tard pour améliorer une taxe qui a réussi plus que toute autre à décourager l'esprit d'entreprise et à faire perdre confiance aux consommateurs canadiens. Je sais que, dans ma propre circonscription, elle a pratiquement réduit de moitié le chiffre d'affaires des restaurants sans parler de ses répercussions sur les jeunes étudiants qui, pour payer leurs études secondaires ou collégiales, ont tendance à travailler dans des restaurants à temps partiel et qui comptent non seulement sur ce type de travail dans le secteur touristique de la restauration, mais également sur les pourboires. Cette taxe a enlevé l'espoir à des dizaines de milliers d'étudiants universitaires de tout le pays d'avoir un revenu à temps partiel pas trop mauvais.

• (1025)

Cette TPS mal conçue, qui a accru encore davantage les tracasseries administratives pour toutes les petites entreprises du pays, est quelque peu surprenante de la part d'un gouvernement conservateur qui a tendance à être un peu plus sensible aux besoins des entreprises ou qui est, du moins, censé l'être; or, nos vis-à-vis ont imposé ce cauchemar bureaucratique aux entreprises et nous voilà saisis, trois ans plus tard, de certaines modifications, de certaines améliorations.

Ce projet de loi dont nous sommes saisis prouve hors de tout doute que nous avons raison depuis trois ans de dire que la TPS est complexe, injuste et inefficace. Le

gouvernement reconnaît maintenant, trois ans plus tard, que ce n'était peut-être pas une si bonne idée après tout.

Quand, il y a trois semaines, le chef de mon parti a dit que la TPS allait être éliminée, soyez certains qu'elle le sera si les Canadiens nous accordent leur confiance et nous permettent de diriger le gouvernement du Canada.

Quand on parle d'éliminer la TPS, la question la plus courante à laquelle nous avons droit de la part des députés de l'un ou l'autre côté de la Chambre, de l'homme de la rue, voire des journalistes, c'est comment comptons-nous remplacer les 15 milliards de dollars de recettes qu'engendre cette taxe. En d'autres termes, que va faire le Parti libéral du Canada pour produire ces 15 milliards de dollars?

Pour commencer, la TPS a fait un tort considérable aux détaillants de notre pays. Elle a fait un tort considérable à l'économie et elle est à l'origine du taux élevé de chômage et du nombre croissant d'assistés sociaux. Il est vrai que nous venons de traverser une récession, mais la TPS n'a fait que réduire davantage la confiance des consommateurs. Et donc, pour en venir aux recettes, cette taxe nous a mis dans une situation où les paiements au titre du bien-être social et de l'assurance chômage, y compris les taux d'intérêt, excèdent 30 milliards de dollars.

En mettant en place un régime fiscal équitable, en redonnant du travail aux 400 000 ou 500 000 chômeurs, on pourrait très facilement se trouver dans quatre ou cinq mois à la tête de 15 milliards de dollars, sans compter que nous permettrions aux gens de retrouver leur dignité. Il faut bien comprendre que près de deux millions de personnes au Canada sont sans travail.

Je ne puis croire qu'un seul député à la Chambre, quel que soit le parti auquel il est affilié, veuille que l'on garde le statu quo en matière de droit fiscal. En fait, je n'ai pas rencontré un seul député qui estime que la loi canadienne de l'impôt est équitable, simple,en un mot efficiente. Tous autant que nous sommes nous convenons que ce document de 2 400 pages, avec ses règles, ses règlements, ses exceptions, ses exceptions aux exceptions, est aujourd'hui complètement inintelligible. La loi de l'impôt, conjuguée à la TPS, a donné lieu dans ce pays à une économie parallèle. Les experts estiment à plus de 100 milliards de dollars la valeur des transactions en espèces actuellement au Canada.

• (1030)

Pourquoi les gens veulent-ils faire de telles transactions? Parce qu'ils estiment que le régime fiscal en place est injuste. C'est ce que pense tout le monde au Canada. La TPS n'a fait que renforcer cette impression, ce qui a amené les gens à coopérer entre eux. On va vous proposer de repeindre votre maison à condition que vous payiez la moitié en espèces. De cette façon, vous ne paierez la TPS que sur la moitié du montant car il n'y a pas de TPS sur les transactions en espèces. Parfois les gens paient la moitié du contrat en argent liquide, tandis qu'ils en font facturer l'autre moitié ou le tiers de la valeur du travail, de manière à payer la TPS sur le montant le moins élevé. On recourt maintenant à toutes sortes de combines dans le pays, et cette économie parallèle, cette économie monétaire, échappe à tout contrôle.

On nous demande, à nous de l'opposition, ce que nous allons faire pour trouver les 15 milliards de dollars de recettes perdues si nous mettons la TPS au rancart. Pour la vingtième fois à la Chambre des communes, je vais supplier le gouvernement de songer à réformer le régime fiscal. Il y a une solution de rechange à la TPS et il y a une solution de rechange à la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. On n'a pas à défendre le statu quo. Ce que nous proposons n'est qu'une option parmi bien d'autres, mais nous préconisons le régime fiscal uniforme.

Les gens veulent qu'on rende des comptes. Quand on a une loi de l'impôt où l'obligation de rendre des comptes est absolument minimale et que ce fait est aggravé par la TPS qui a créé une économie parallèle, il faut songer à un régime fiscal uniforme. Qu'est-ce que le régime fiscal uniforme? Cela reviendrait essentiellement à dire qu'il faut cesser de diriger tous les aspects de l'économie au moyen de la Loi de l'impôt sur le revenu. À l'heure actuelle, pour tous les secteurs de l'économie, qu'il s'agisse des forêts, des mines ou de l'environnement, on offre toutes sortes d'avantages fiscaux, de traitements spéciaux, dans le cadre de la loi de l'impôt. Il existe dans cette loi de l'impôt des échappatoires fiscales qui remontent à 20 ans et qu'on n'a pas encore réexaminées pour voir si elles servent bien les fins pour lesquelles elles ont été établies.

Rien que cette année, deux projets de forage en mer ont coûté près de 2 milliards de dollars aux contribuables canadiens à cause d'une échappatoire fiscale enfouie depuis 20 ans dans la loi de l'impôt et qui n'a guère permis de créer un seul emploi au Canada. Il faudrait purger la loi de l'impôt de tous ces avantages fiscaux, et si un secteur de l'économie désire un abattement fiscal ou un encouragement fiscal, il devrait s'adresser au ministère responsable et justifier cet avantage en le reliant à la création d'emplois.

Il y a très peu de rapport avec la création d'emplois à l'heure actuelle, si tant est qu'on ait évalué le bénéfice que nous retirons de ces avantages fiscaux sous cet angle.

• (1035)

Si nous avions un régime fiscal uniforme selon lequel les sociétés auraient à payer 20 p. 100 de leur revenu net,

et la même chose serait demandée aux particuliers, après avoir tenu compte de la situation particulière des personnes âgées et des familles qui ont des enfants, ainsi que des dons de charité, nous pourrions maintenir le régime de REER. Cette initiative permettrait de regagner la confiance des contribuables. En ce moment, ils fuient la loi de l'impôt parce qu'ils n'y comprennent plus rien, tellement elle est complexe.

La TPS n'a fait qu'exacerber le problème. Peu importe combien d'amendements, peu importe combien d'améliorations le gouvernement apportera à ce projet, il ne peut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. La TPS n'a rien de bon et les Canadiens ne l'accepteront jamais. L'une des raisons pour lesquelles les Canadiens n'accepteront jamais ce projet de loi, c'est que le gouvernement le propose à un moment où ils sont littéralement sur les genoux. Ils réclament un peu d'espoir; ils veulent avoir confiance dans leur gouvernement national, mais celui-ci leur propose un projet de loi comme celui-là.

Pour en revenir au régime uniforme, si nous nous dotons d'un régime que tous puissent considérer comme équitable, les citoyens travailleront plus et mieux. La productivité augmentera. Lorsque la productivité progresse, il y a de nouveaux emplois.

Si nous pouvions remettre au travail 400 000 ou 500 000 personnes au cours des quatre ou cinq prochains mois, si nous pouvions récupérer une partie de l'économie parallèle, mettons la moitié, pour la ramener à 30 ou 40 milliards de dollars, imaginez les rentrées fiscales.

Lorsque j'entends des critiques ou des questions comme «Où allez-vous prendre ces 15 milliards de dollars?», je me dis que c'est là une attitude défaitiste. Le ministre veut-il défendre le statu quo?

Les six mois qui s'en viennent seront des plus intéressants, parce que j'aime les gens qui défendent le statu quo. Le statu quo, c'est une TPS qui a favorisé la croissance de l'économie souterraine dans notre pays au point où elle représente aujourd'hui plus de 100 milliards de dollars. Le ministre des Transports le sait fort bien. Deux millions de Canadiens sont sans emploi, et il veut continuer de promouvoir le statu quo.

Le gouvernement est-il en train de nous dire qu'il ne peut pas faire mieux? Il est essentiellement en train de nous dire qu'il n'y a pas moyen d'améliorer la situation actuelle. Les Canadiens n'en croient rien. Ils ne croient pas que nous sommes incapables de récupérer une partie de l'économie souterraine. Ils ne croient pas qu'il n'existe aucune façon de redonner des emplois aux chômeurs.

Le problème avec ce gouvernement, c'est qu'il parle beaucoup mais n'a pas de plan d'action. Je veux parler de façon plus particulière de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Le ministre des Finances et le ministre d'État chargé des Petites entreprises ont tous deux promis de faire quelque chose à cet égard. J'ai téléphoné au ministère cette semaine, et voici ce qu'on m'a répondu: «Ne commencez pas maintenant à faire la promotion de la Loi sur les prêts aux petites entreprises parce que le projet de loi n'a même pas encore été adopté au Sénat», un Sénat contrôlé par le gouvernement.

Voilà l'importance que le gouvernement attache aux petites entreprises dans notre pays. Il a l'arrogance de dire qu'il ne peut pas améliorer le statu quo. Les Canadiens n'accepteront pas cela. Ils veulent un débat sur la réforme fiscale.

• (1040)

Je ne dis pas qu'un régime fiscal uniforme est la panacée qui réglera tous nos problèmes. Je ne dis pas que c'est la seule solution possible. Ce que je dis, c'est que, lorsqu'on a accordé 40 milliards de dollars d'allégements fiscaux aux entreprises et que, dans la plupart des cas, c'est grâce aux démarches de lobbyistes et de gens qui ont été capables d'influencer le ministère des Finances, si on refuse de réviser ces allégements fiscaux de temps en temps, comment peut-on dire qu'on sert les contribuables canadiens?

Veut-on dire qu'on ne peut absolument pas éliminer ou réviser certains de ces allégements fiscaux totalisant 40 milliards de dollars? Le ministre accepte-t-il que les forages en mer effectués par deux sociétés pétrolières l'an dernier ont coûté 2 milliards de dollars aux contribuables canadiens? Combien d'emplois cela a-t-il permis de créer au Canada? Vous défendez le statu quo.

Ce n'est pas correct. Les Canadiens savent que ce n'est pas bien et veulent un régime juste, simple et efficace. Saviez-vous, madame la Présidente, que 80 p. 100 des déclarations fiscales remplies par les contribuables canadiens ont dû être retournées à l'expéditeur à cause d'erreurs inhérentes au système? Est-ce la position que veut défendre le gouvernement? Lorsqu'il se contente de sourire et d'affirmer qu'il ne peut faire mieux, il défend le statu quo. Les Canadiens sont insatisfaits; ils ont besoin d'améliorer le système et savent qu'ils peuvent y parvenir.

Le gouvernement prétend que nous n'offrons aucune suggestion constructive, que nous ne collaborons pas lorsqu'il propose des mesures. Le gouvernement m'a bien eu il y a deux semaines, car j'ai vraiment cru qu'il était sincère et qu'il voulait vraiment aider les 960 000

petites et moyennes entreprises du Canada à trouver du financement.

Le gouvernement ne prend pas d'engagements sincères envers les petites entreprises. Lorsqu'il présente à la Chambre un projet de loi dans lequel il prend des engagements, nous collaborons, puis rien ne se passe. Ce n'est pas correct.

M. Domm: Ce n'est pas le cas.

M. Mills: Le député de Peterborough affirme que ce n'est pas le cas. Je peux vous dire ce qu'il en est. Nous avons collaboré, le député le sait fort bien, il était là. Lundi dernier, j'ai appelé au cabinet du ministre, mais je ne veux pas répéter à la Chambre la réponse que j'ai obtenue.

M. Domm: Faites-nous en part.

M. Mills: D'accord. On m'a dit de ne pas promouvoir ce projet de loi pour l'instant, car il n'a pas été adopté par le Sénat. Le député de Peterborough accepte-t-il pareille réponse? Il ne me croit pas. Ne me dites pas que le député n'était pas dans sa circonscription la semaine dernière pour promouvoir et aider les petites entreprises. Il y était.

M. Domm: Le projet de loi n'a pas été promulgué, mais il a été adopté au Sénat.

M. Mills: Encore une excuse. Ce gouvernement est l'instigateur de la TPS, le défenseur du statu quo et, avant Noël, il a fait de belles annonces en présentant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous avons devant nous une belle bande de plaisantins. Voilà ce qu'ils sont. Le gouvernement propose aujourd'hui une simplification de la TPS, une simplification de 350 pages.

À l'heure actuelle, il y a au Canada une crise de confiance. Nous devons faire quelque chose pour raviver l'esprit d'entreprise dans notre pays.

M. Domm: Vous feriez mieux de vous entendre entre vous, dans votre parti.

M. Mills: Voilà ce qui se produit lorsqu'un gouvernement est en place depuis dix ans et que quelqu'un essaie de faire valoir le point de vue de ses concitoyens qui appellent maintenant à l'aide. Il y a 960 000 petits entrepreneurs qui appellent justement à l'aide. Quand on essaie de souligner, d'une manière constructive, que le gouvernement ne met pas à exécution la Loi sur les prêts aux petites entreprises, les ministériels répliquent d'une manière arrogante. Au lieu de faire preuve d'arrogance, pourquoi les députés n'interviennent-ils pas auprès du ministre des Finances et du ministre chargé des petites entreprises? Les ministériels sont au pouvoir. Pourquoi ne somment-t-il pas les ministres de donner suite à la mesure législative que la Chambre a adoptée?

• (1045)

C'est l'une des raisons pour lesquelles la population a perdu confiance dans le gouvernement. Celui-ci n'est plus sensible à la misère de nos concitoyens. Il est insensible aux deux millions de personnes qui demandent actuellement de l'aide. Ces personnes veulent travailler. Elles veulent plus d'emplois. Voilà ce qu'elles souhaitent. Il n'y a pas de quoi plaisanter. Je ne prends pas ce problème à la légère. La situation est grave.

Le gouvernement veut aujourd'hui que nous appuyions un projet de loi qui améliore la TPS. Je m'oppose catégoriquement à cette taxe inefficace et injuste. Les petits entrepreneurs canadiens abhorrent la TPS. Ils veulent qu'elle soit remplacée. Ils veulent vraiment s'assurer que nous le ferons d'une manière responsable; il ne suffit pas de claquer des doigts pour que tout arrive comme par magie. Il doit y avoir un débat sérieux sur la réforme fiscale, mais les petits entrepreneurs ne veulent pas que nous défendions le statu quo comme entend le faire le gouvernement conservateur. Nous ne défendrons pas le statu quo. Rien, absolument rien ne pourra me faire changer d'idée au sujet de la TPS.

Depuis trois ans, j'ai pu constater la misère qu'elle cause. J'ai vu des gens perdre leur entreprise. J'ai vu des détaillants perdre leur commerce. J'ai vu des gens perdre leur maison. Même si les conservateurs élisent un nouveau chef—que ce soit le ministre des Finances, le ministre des Transports ou la ministre de la Défense nationale—rien ne changera: c'est à ce gouvernement qu'on doit la TPS. Et les deux millions de personnes qui souffrent aujourd'hui et qui souffrent depuis trois ans n'existent pas en rêve; elles sont bien réelles.

Croyez-moi quand je vous dis que les gens qui travaillent se préoccupent autant, sinon plus, de ceux qui ne travaillent pas. Les ministériels veulent faire comme si ces deux millions de chômeurs n'existaient pas et ils pensent que les dix ou onze millions de Canadiens qui travaillent vont être d'accord avec ce que fait le gouvernement. Qu'il se détrompe!

Il y a d'autres solutions que le statu quo. Surtout que le statu quo est inacceptable quand on a une économie clandestine de plus de cent milliards de dollars. Le vérificateur général a affirmé l'an dernier que la plupart des Canadiens n'arrivaient même pas à déchiffrer les formulaires d'impôt.

Je suis tout à fait contre ce projet de loi et j'ai très hâte aux prochaines élections, alors que la TPS causera à elle seule la perte du gouvernement.

Mme le vice-président: Je constate que le député aurait une question à poser ou une observation à faire.

C'est possible, s'il y a consentement unanime. En effet, au commencement du débat à l'étape de la deuxième lecture, la durée des discours des deux premiers orateurs est d'au plus 40 minutes, mais aucune période de questions et de commentaires n'est prévue. Il faut donc le consentement unanime de la Chambre.

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Avec le consentement unanime de la Chambre, j'aimerais formuler une observation et poser une question.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le député à faire une observation ou à poser une question?

Des voix: Non.

• (1050)

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, à l'instar de mon collègue qui vient de parler, je voudrais me prononcer catégoriquement contre le projet de loi C-112 qui ne vise qu'à apporter des améliorations à la taxe sur les produits et services.

Pensons à ce que la population du Canada va dire de ce document qui comprend des centaines et des centaines de pages d'améliorations à apporter à la TPS, que la plupart des gens sont déjà incapables de gérer. C'est ça que les petits entrepreneurs n'arrivent pas à comprendre. Améliorer la TPS, c'est avantageux pour le gouvernement; or, on ne peut pas améliorer une taxe qui n'a aucun sens. On ne peut pas améliorer une taxe boiteuse en présentant des centaines de pages de modifications à la Chambre des communes. Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Il n'y a qu'un moyen: supprimer la TPS sans plus attendre pour qu'on puisse commencer à reconstruire l'économie.

Une voix: Par quoi la remplaceriez-vous?

M. Riis: Mon vis-à-vis me demande par quoi je la remplacerais. Je l'invite à prendre connaissance du rapport du Nouveau Parti démocratique fédéral sur le redressement de l'économie où sont énoncées avec moult détails les solutions de rechange à la TPS. J'ajouterai qu'à cause de la TPS et d'une foule de politiques fiscales du gouvernement, les gens n'ont plus confiance dans le régime fiscal. Les gens ont depuis belle lurette abandonné tout espoir qu'il devienne juste et équitable. Ils savent que c'est un régime fiscal qui est surtout au service des plus fortunés et des très grandes sociétés.

Il n'y a pas meilleur exemple de ce parti pris que l'échappatoire fiscale que le gouvernement a présentée il y a quelques jours à la Chambre et qui profitera aux plus riches familles du pays. Créée par les libéraux au début des années 70, cette échappatoire prévoit l'établissement de fiducies familiales libres d'impôt à vie. En se servant de la disposition de roulement pour verser des fonds dans une fiducie familiale, on reportait le paiement de l'impôt de 21 ans. Cette période de 21 ans était sur le point de s'écouler. Le gouvernement actuel est donc intervenu pour maintenir ce cadeau fiscal aux plus riches qui n'auront pas à payer un cent d'impôt du vivant de leurs enfants.

Autrement dit, les 70 milliards de dollars que comprennent ces fiducies familiales ne sont pas imposés. C'est tout à fait injuste. C'est ce qui explique pourquoi les gens ont complètement perdu confiance dans la volonté de ce gouvernement de rendre le régime fiscal équitable. Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Aujourd'hui, pendant que nous discutons du projet de loi à la Chambre des communes, il y a des milliers de contribuables dont le revenu annuel dépasse les 50 000 $ qui ne paient pas un sou en impôt sur le revenu. Il y a des centaines de gens dont le revenu annuel s'élève à plus d'un quart de million de dollars et qui ne paient pas un sou en impôt sur le revenu et je ne parle même pas de ceux qui gagnent 100 000 $ et ne paient que 10 $ en impôt.

Le système est injuste. Il est inéquitable. C'est un système que les Canadiens rejettent depuis longtemps parce qu'il n'est pas raisonnable. Et chaque jour, le gouvernement continue de l'empirer. Les fiducies familiales qui constituent des échappatoires fiscales pour les Canadiens les plus riches sont ridicules. Les Canadiens sont dégoûtés et c'est pourquoi, lors des prochaines élections, les banquettes conservatrices seront littéralement transformées en banquettes éjectables. Les conservateurs seront en effet éjectés loin de la colline du Parlement.

En raison de la TPS et des allégements fiscaux consentis aux grandes entreprises et aux riches, les Canadiens ne font plus confiance au régime fiscal et c'est pour cela qu'une bonne partie de notre économie est devenue souterraine. Les estimations les plus fiables permettent de croire que les transactions échappant aux taxes totalisent environ 100 milliards de dollars par année parce qu'elles se font par troc, parce qu'elles sont payées en espèces et parce qu'elles ne figurent dans aucun registre. Imaginez seulement que si l'on imposait au taux régulier

ces 100 milliards de dollars de transactions par année, elles suffiraient à couvrir le déficit. Cette économie souterraine de 100 milliards de dollars par année à elle seule pourrait couvrir le déficit national.

• (1055)

Pas étonnant que nous ayons tant de difficultés. Pas étonnant que nous ayons un problème de déficit. Pas étonnant que le Canada ait un problème d'endettement. Les gens n'ont plus confiance en notre régime fiscal.

Voilà ce que donnent les efforts du gouvernement pour simplifier le régime fiscal. Si les gens, qui nous regardent aujourd'hui à la télévision, nous entendent dire que c'est un moyen de simplifier notre régime fiscal, ce n'est pas surprenant qu'ils perdent confiance non seulement dans notre gouvernement, mais surtout dans le régime fiscal actuel.

Quoi qu'il en soit, ce projet de loi porte précisément sur la TPS. L'une des mesures prévues est énoncée à l'article 211. Ce que dit cet article, c'est que l'information relative à la TPS ne doit pas être révélée aux Canadiens. Il frappe d'interdit l'information sur la TPS. Donc, si on veut obtenir cette information en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, nous ne pourrons pas l'obtenir.

Les députés d'en face peuvent-ils me dire ce qu'ils essaient de cacher? Comment peut-on appuyer une mesure qui empêche que l'on révèle aux Canadiens de l'information importante sur la TPS? Qu'est-ce qu'ils veulent cacher? Je pense que ces questions sont justifiées. À la fin de mon intervention, je demanderai peut-être à l'un de mes collègues d'en face de m'expliquer cela. Pourquoi appuyer un projet de loi qui prive le public d'information sur la TPS? Je suppose qu'il y a une bonne raison à cela et j'ai hâte d'entendre les explications que les ministériels présenteront à la Chambre. Mais ce n'est que l'une des dispositions du projet de loi.

Poursuivons. Par exemple, une autre disposition porte sur le yogourt. Elle dit que si l'on achète six portions individuelles de yogourt, il n'y aura pas de TPS. Une autre disposition porte sur le sperme de taureau. Elle établit que si l'on a payé de la TPS sur du sperme de taureau, on peut demander un remboursement. C'est donc une bonne nouvelle pour tous ceux qui s'intéressent au sperme de taureau: la TPS sera remboursable. C'est probablement une bonne chose pour les éleveurs de bovins.

Qu'en est-il de la lecture? Pourquoi y a-t-il de la TPS sur les publications? Pourquoi y a-t-il de la TPS sur les livres pour enfants? J'ai bien hâte d'entendre les explications de mes amis d'en face. J'attends qu'ils nous disent, quand ils prendront la parole, pourquoi ils appuient un régime fiscal, un des seuls d'ailleurs, qui impose les livres pour enfants, la Bible et l'ensemble des publications. Pourquoi appuierait-on un tel régime fiscal? Et pourquoi n'en profiterait-on pas pour exonérer les publications, surtout maintenant, puisque c'est censé être une mesure qui améliore la TPS? Ainsi, nous encouragerions les gens à lire et nous ferions quelque chose pour réduire le taux élevé d'analphabétisme dans notre pays.

Madame la Présidente, on sent peut-être un peu de colère dans ma voix. Je suis en colère parce que je viens de passer deux semaines dans ma circonscription à visiter des gens qui possèdent des petites entreprises, des petits commerces de détail, des petites manufactures. . .

M. Fee: Des compagnies de théâtre.

M. Riis: Oui, effectivement, comme l'a dit le député, j'ai été voir un certain nombre d'organismes qui s'occupent des arts et à qui on vient d'annoncer la réduction de leurs subventions. Il n'est pas intelligent, si on aime les organismes qui s'occupent des arts dans tout le Canada, de réduire encore les budgets cette année, après avoir réduit leur budget tous les ans au point maintenant de les empêcher presque de fonctionner. Je suis heureux que le député me l'ait rappelé.

Alors que je visitais une entreprise après une autre, il y avait une inquiétude commune qui était exprimée à chaque visite. Je ne me rappelle pas avoir visité une seule société qui ne m'ait dit ce qui suit: «En tant que notre représentant fédéral, faites ce que vous pouvez pour que le gouvernement change d'avis au sujet de la TPS et qu'il abolisse cette taxe à cause du tort qu'elle nous cause.»

• (1100)

Ce n'est pas le seul problème auquel les entreprises sont confrontées, mais pour un grand nombre d'entre elles c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase, c'est la raison pour laquelle des gens perdent leur logement, des familles se séparent et nous voyons des milliers de faillites tous les mois dans notre pays. La TPS en est une des raisons essentielles. Elle augmente le coût au-delà de la limite du raisonnable. Elle supprime les quelques clients supplémentaires qui font la différence entre une entreprise prospère et une qui ne l'est pas.

Pour conclure, alors que nous allons passer maintenant à la période des questions, je veux dire au nom de mon parti que nous nous opposerons à ce projet de loi aussi énergiquement que nous le pourrons parce que, même

en modifiant la TPS, on ne peut pas transformer une mauvaise taxe en une bonne.

Mme le vice-président: Si le député désire poursuivre après la période des questions, il lui restera neuf minutes. Nous passons maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PATINAGE ARTISTIQUE

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, les Canadiens avaient raison de ressentir de la fierté, hier soir, après le plus grand jour dans l'histoire canadienne du patinage artistique. Il a fallu attendre 31 ans, après la victoire de notre Otto Jelinek et de sa soeur Maria, ainsi que de Don Jackson, pour que le Canada remporte les championnats mondiaux dans les catégories couples et hommes.

À la suite de la victoire du couple Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, Elvis Stojko a donné une performance presque parfaite et a remporté une médaille d'argent, se classant en deuxième place au championnat pour hommes.

Comme tous les habitants du centre de l'Alberta, j'ai ressenti une fierté sans bornes lorsque Kurt Browning a remporté le championnat mondial pour la quatrième fois.

À quatre reprises, j'ai été extrêmement heureux de prendre la parole à la Chambre pour partager notre fierté et pour féliciter Kurt Browning. Il est un athlète exceptionnel, un compétiteur acharné et un digne Canadien. Non seulement Kurt exprime sa fierté envers le Canada, mais par son habileté et ses actions, il fait également de nous des Canadiens très fiers. Je suis sûr que tous les députés des Communes se joignent à moi pour féliciter Isabelle et Lloyd, Elvis et Kurt, les meilleurs au monde.

Des voix: Bravo!

* * *

LE MAINTIEN DE LA PAIX

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je m'inquiète de la capacité du Canada de maintenir ses opérations de maintien de la paix au niveau actuel. Au cours des cinq dernières années, on a approuvé un plus grand nombre de ces opérations que pendant les 40 années précédentes. Tout indique que cette tendance se poursuivra, avec l'accroissement des tensions ethniques dans le monde et de l'incapacité des petits pays d'y faire face.

Le Canada compte actuellement 4 700 gardiens de la paix qui sont déployés dans 15 différents endroits du monde. La taille et la portée des opérations augmentent radicalement. Par ailleurs, nos plans d'urgence sont basés sur le déploiement de la moitié de ce nombre, à l'aide d'une force de réserve de 4 000 soldats supplémentaires. Les forces de réserve, qui représenteront 55 p. 100 des bataillons de relève qui doivent être dépêchés en Croatie en avril, comptent pour une trop grande partie des forces de maintien de la paix.

Il y a des problèmes inquiétants aux échelons de commandement et de contrôle des Nations Unies. En outre, les analystes de la défense disent au Comité permanent de la défense nationale qu'ils s'inquiètent de l'efficacité du matériel utilisé par nos gardiens de la paix et de l'étendue de la formation de nos forces de réserve.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la ministre de la Défense nationale se sont toutes deux dites préoccupées par cette situation, et j'estime que. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA DETTE NATIONALE

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, le pays traverse actuellement une crise de la dette, tant au niveau national qu'au niveau provincial. Je voudrais recommander au gouvernement fédéral de considérer sérieusement l'appel du premier ministre de Saskatchewan, Roy Romanow, et d'autres premiers ministres également, pour une conférence fédérale-provinciale sur la dette, autrement dit un conférence sur la gestion financière du pays.

Il est important que l'on tienne une telle conférence fédérale-provinciale. La dette maintenant n'est plus seulement une affaire fédérale, c'est aussi une affaire provinciale. Notre rapport dette/PIB est pratiquement le plus élevé du monde industrialisé. Il est quelque deux fois plus élevé qu'en France ou en Allemagne, et plusieurs fois plus élevé qu'en Suède ou au Japon.

Une autre raison de tenir une telle conférence réside dans la nécessité d'étudier la question des paiements de transfert. L'Institut C.D. Howe vient juste de déclarer que le gouvernement fédéral devrait être réprimandé pour la façon dont il se décharge d'une partie de sa dette sur les gouvernements provinciaux.

Article 31 du Règlement

LE SIDA

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, au moment où l'on réduit les dépenses du gouvernement pour combattre le déficit et stabiliser l'économie, il est bon de remarquer que le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de la lutte contre le SIDA et s'est engagé à dépenser 42,2 millions par an pendant les cinq prochaines années.

Naturellement, tout le monde aimerait que l'on consacre plus d'argent à cette lutte; néanmoins, en augmentant de 13 p. 100 ses engagements dans ce domaine, le gouvernement fédéral démontre sa volonté de trouver une cure à cette maladie, tout en maintenant une attitude raisonnable vu notre situation financière. Trouver une cure et sensibiliser les gens au SIDA et à l'infection par le VIH continuent d'être une priorité pour tout le monde.

• (1105)

Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait reconnu en particulier le travail de la *AIDS Network of Edmonton Society*. Cet organisme a connu une croissance extraordinaire depuis sa création en 1986 et, aujourd'hui, il emploie 15 personnes. Plus de 200 bénévoles formés et actifs fournissent toute une gamme de services de formation, de prévention et d'éducation à plus de 500 clients.

Je félicite cette société de ses efforts extraordinaires dans le domaine de la lutte contre le SIDA et je suis heureux que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE PATINAGE ARTISTIQUE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, nous pouvons dire, aujourd'hui, que nous sommes les meilleurs. Tous devraient le reconnaître. La fierté qui illuminait le visage de Kurt Browning hier soir était aussi éclatante que la médaille d'or autour de son cou. À ses côtés se tenait Elvis Stojko, médaillé d'argent.

Combien de fois voit-on naître de nouveaux héros ou voit-on des héros canadiens se distinguer devant le monde entier? C'est ce qui arrivé hier soir à Prague, au cours des Championnats mondiaux de patinage artistique.

Kurt Browning, originaire de l'Alberta, et Elvis Stojko ont remporté respectivement l'or et l'argent pour le Canada. L'or et l'argent. C'est une première que le Canada remporte les deux premières places aux Championnats mondiaux.

Et cela, vingt-quatre heures seulement après la médaille d'or du couple Isabelle Brasseur-Lloyd Eisler. Ces deux derniers patineurs ont persévéré, ils ont essayé pendant six ans de remporter la médaille d'or, et leurs efforts ont finalement été récompensés. Le Canada n'avait pas eu un bilan si glorieux aux Championnats mondiaux depuis 1962, lorsque Donald Jackson et Maria Jelinek avaient gagné deux médailles d'or. Il y a 31 ans de cela.

Ces deux dernières journées marqueront l'histoire du patinage artistique dans le monde entier, et particulièrement ici. Kurt Browning, âgé de 26 ans, aurait déclaré à un journal local qu'il avait repris son titre et qu'il en était très fier, mais qu'il n'était pas sûr d'y parvenir quand il avait décidé de continuer sa carrière pendant deux ans encore.

Mme le vice-président: Je dois vous interrompre. On dirait aujourd'hui que tous les députés dépassent le temps qui leur est alloué. Le député de Fredericton—York—Sunbury a la parole.

* * *

L'AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL RELATIF AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, aujourd'hui s'ouvre un important chapitre de l'histoire constitutionnelle du Nouveau-Brunswick et du Canada puisque le gouverneur général proclame le principe de l'égalité des deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick, modifiant ainsi de façon officielle la Constitution du Canada.

Il y a longtemps que la plupart des habitants du Nouveau-Brunswick ont accepté et appuyé le fait que les deux langues officielles constituent un des concepts fondamentaux de leur société. Cette province reconnaît depuis longtemps que la meilleure garantie d'une société harmonieuse et prospère est la mise en oeuvre d'une politique qui soit de nature à accroître les communications, la confiance et le respect mutuel entre les deux communautés ethniques issues de ces deux langues officielles.

Pour ce faire, il s'agit d'abord de prendre les mesures nécessaires pour que chacune des communautés linguis-

tiques ait le sentiment qu'elle n'a rien à craindre pour ses droits en matière de services gouvernementaux et pour sa langue officielle, notamment dans les domaines de l'éducation et du développement culturel. Ces deux domaines sont essentiels à la préservation des deux langues officielles.

Même si un intense débat politique touchant les questions linguistiques se poursuit au Nouveau-Brunswick, d'immenses progrès sont actuellement accomplis en vue de bâtir ensemble une société pacifique et productive.

Si le reste du Canada parvient à saisir le sens profond de la démarche du Nouveau-Brunswick, je crois que la proclamation d'aujourd'hui constituera une étape importante pour la promotion d'une unité durable au pays.

* * *

LE PREMIER MINISTRE CATHERINE CALLBECK

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, le 17 septembre 1991, une ancienne collègue de la Chambre des communes et ma compatriote de l'Île-du-Prince-Édouard, le premier ministre Catherine Callbeck, a présenté une motion d'initiative parlementaire pour demander au gouvernement fédéral de rendre hommage à la contribution de nos premiers ministres décédés en plaçant une plaque commémorative près des lieux où ils sont inhumés.

Hier, lors d'un événement historique où le Président de la Chambre des Communes a accueilli le premier ministre actuel et son prédécesseur, le député de Vancouver Quadra, et les membres des familles d'anciens premiers ministres, on a dévoilé 14 de ces plaques commémoratives.

J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter Catherine de la réussite de son initiative visant à honorer nos anciens chefs. Je voudrais aussi la féliciter pour son ascension à la direction du Parti libéral de l'Île-du-Prince-Édouard. Grâce à cette réussite, elle est devenue la deuxième femme premier ministre d'une province au Canada.

J'ai très hâte au 29 mars, alors que les électeurs de l'Île-du-Prince-Édouard iront aux urnes pour faire de Catherine Callbeck la première femme élue au poste de premier ministre dans toute l'histoire du Canada.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, notre système de transport aérien connaît une surcapacité. Les Lignes aériennes Canadien International ont récemment annoncé une diminution de leur capacité et Air Canada a refusé de réagir face à ce geste.

Air Canada poursuit sa route vers l'autodestruction. Elle refuse d'admettre qu'elle a commis une erreur colossale en voulant imposer sa solution monopolistique bien canadienne. On reconnaîtra éventuellement que cette stratégie a constitué une erreur de jugement de proportions historiques. La direction d'Air Canada, qui est un exemple parfait d'inertie bureaucratique, n'a pas réagi adéquatement aux pressions de la concurrence en réduisant sa capacité et en diminuant les coûts. Elle tente plutôt de contourner cette difficulté en recherchant le monopole.

Je demande à nos deux grandes compagnies aériennes de regarder la réalité bien en face, de réduire leur capacité et de rétablir l'ordre dans le système de transport aérien au Canada.

* * *

[*Français*]

LE PATINAGE ARTISTIQUE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, tous les Canadiens et Canadiennes éprouvent une grande fierté à la suite du succès exceptionnel de nos athlètes en patinage artistique. Ces succès ne sont pas le fruit du hasard; ils sont le résultat d'un travail acharné, d'efforts continus et d'une ambition bien légitime de faire honneur à leur pays.

• (1110)

Nous avons regardé avec beaucoup d'émotion les exploits du couple Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler et ceux de Kurt Browning et d'Elvis Stojko qui ont fourni des performances remarquables. Nous serons aujourd'hui de tout coeur présents alors que Josée Chouinard et Karen Preston essaieront, elles aussi, de monter sur le podium.

À tous ces athlètes remarquables, nous offrons nos félicitations les plus chaleureuses pour s'être surpassés et avoir atteint les plus hauts sommets. Ils deviennent un exemple pour la jeunesse canadienne par leur détermination, leur force morale et leur courage. Quels meilleurs ambassadeurs pouvons-nous désirer pour le Canada?

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, le rapport publié aujourd'hui par Statistique Canada indique que depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le chômage chez les jeunes est passé de 11 p. 100 à presque 18 p. 100, et cela

malgré une augmentation de 14 p. 100 de ceux qui ont renoncé et se sont complètement retirés du marché du travail.

Et le pire, c'est que les chiffres prouvent que ce ne sont que des emplois à plein temps qui ont disparu. Des gens qui devraient travailler dans les professions libérales, dans le monde des affaires, comme ingénieurs ou encore en usine, sont employés à temps partiel comme serveurs ou comme messagers à bicyclette. Pourquoi? Parce que ce gouvernement n'a pas pris le tournant de l'évolution économique, n'a pas créé assez d'emplois à valeur ajoutée et a fait de son mieux pour fermer la porte des universités, des collèges et autres établissements de formation professionnelle au nez des étudiants.

Ces chiffres sont la preuve numérique de ce que Douglas Coupland, écrivain de Vancouver, appelle le phénomène du «McTravail». Les jeunes n'ont pas accès aux carrières auxquelles ils se destinaient et sont obligés d'accepter des emplois mal rémunérés et sans avenir dans le secteur des services. Après tout, des «McJobs», c'est sans doute tout ce à quoi on devrait s'attendre de l'Accord de libre-échange et d'un «McGouvernement» conservateur.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je prends la parole pour exprimer mon opposition à l'absurde projet de ce gouvernement, qu'il ne peut justifier que par des motifs purement politiques, de fermer 45 bureaux d'immigration régionaux dans tout le Canada et d'ouvrir un centre postal pour l'émission des permis de travail, des visas de visiteur, des visas d'étudiant et pour les demandes de la catégorie de la famille, à Végréville, en Alberta, en plein dans la circonscription du ministre des Finances.

L'un des bureaux destinés à disparaître est le Centre d'immigration du Canada, à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Non seulement ce centre étudie-t-il les demandes d'extension des visas d'étudiant, de travailleur et de touriste ainsi que les demandes de la catégorie de la famille, mais en plus il offre un service important d'orientation commerciale et d'appui aux entrepreneurs qui veulent immigrer au Cap-Breton. Ces immigrants en puissance, venant de pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, apportent des investissements et des emplois qui font cruellement défaut au Cap-Breton.

Fermer le bureau d'immigration de Sydney, comme ce gouvernement semble résolu à le faire, ne pourra qu'entraver nos efforts visant à créer les emplois qui font si cruellement défaut dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Je prie instamment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Le député de Peterborough.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, je parlerai aujourd'hui d'un sujet qui préoccupe de plus en plus les Canadiens. Il s'agit de la façon de régler le problème de la criminalité chez les jeunes.

Je présenterai une pétition signée par quelque 9 000 de mes électeurs, qui demandent au Parlement de ramener en-deçà de 18 ans l'âge auquel un jeune peut être considéré comme un contrevenant en vertu de la loi. Je félicite les pétitionnaires de leur initiative et j'appuie l'objet de leur pétition.

J'appuie avec un enthousiasme particulier le projet de loi d'initiative parlementaire de la députée de Calgary-Sud-Ouest. Le projet de loi C-354, qu'elle a présenté, vise à réduire de 18 ans à 15 ans l'âge maximum auquel un adolescent peut être considéré comme un jeune contrevenant. Le projet de loi pourvoit en outre qu'un adolescent qui a déjà été déclaré coupable deux fois d'un acte criminel doit être jugé par le tribunal pour adultes.

J'estime qu'un projet de loi comme celui qui est inscrit au nom de la députée de Calgary-Sud-Ouest, qui occupe également le fauteuil voisin du mien, constitue un pas dans la bonne direction.

Mme le vice-président: Je m'excuse, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

ELVIS STOJKO

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, la domination du Canada aux championnats mondiaux de patinage artistique s'est poursuivie hier soir lorsque Elvis Stojko a réussi à décrocher une médaille d'argent, alors que Kurt Browning avait obtenu la médaille d'or.

Au début du programme final, Elvis avait toute une pente à remonter puisqu'il était en cinquième position. Faisant cependant preuve d'une détermination et d'une volonté incroyables, il a réussi à réaliser la meilleure performance de sa vie, en dépit d'une pression incroyable. Après avoir réalisé huit triplés consécutifs, il a obtenu la meilleure note au plan de la difficulté.

Le fait d'être remonté de la cinquième à la deuxième place constitue une prouesse incroyable. Compte tenu du niveau élevé de la compétition, beaucoup diraient qu'Elvis a réalisé une performance presque miraculeuse. Sa capacité de surmonter des circonstances difficiles, alliée à son esprit sportif, incarnent des vertus propres au Canada et aux Canadiens. Nous pouvons tous être fiers de sa performance.

Je ne doute pas que tous mes collègues et l'ensemble des Canadiens se joindront à moi pour offrir nos félicitations à Elvis pour son bon travail.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PARTI RÉFORMISTE

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Madame la Présidente, si je prends la parole, c'est pour mettre les Canadiens, et surtout ceux du sud de l'Alberta, en garde contre un très dangereux article du programme du Parti réformiste.

• (1115)

Le Parti réformiste promet d'équilibrer le budget en trois ans. Cela semble être une bonne idée, mais c'est très dangereux. S'il fallait que l'on réduise de 34 milliards de dollars en trois ans le pouvoir d'achat des Canadiens, le Canada sombrerait dans une très grave dépression. En fait, la valeur des terrains chuterait de quelque 75 p. 100. Des dizaines de milliers de détaillants fermeraient leurs portes. Les pensions de vieillesse, les prêts aux étudiants et beaucoup d'autres programmes disparaîtraient ou presque.

Dans le sud de l'Alberta, la station de recherches de Lethbridge, l'institut de recherche vétérinaire, le parc national Waterton, l'aéroport de Lethbridge et la localité de Lethbridge en tant que bureau régional de nombreux fonctionnaires verraient leurs activités considérablement réduites.

Bref, je mets les Canadiens, et surtout ceux du sud de l'Alberta, en garde contre cette très dangereuse politique.

* * *

LA SANTÉ ET LE SPORT AMATEUR

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, la Chambre félicite Kurt Browning, Elvis Stojko, Isabelle Brasseur et Lloyd Eisler, toute l'équipe de patinage artistique et, récemment, les championnes de la Coupe du monde, Kate Pace et Miriam Bédard.

Malheureusement, le gouvernement n'est pas à la hauteur de la performance de nos athlètes. Il sabre le financement des activités sportives et de vie active, il compromet les programmes, se déchargeant de plus en plus de ses responsabilités financières sur les gouvernements provinciaux, les conseils scolaires, les municipalités et les bénévoles.

Et cela, en contravention flagrante des recommandations contenues dans le rapport progressiste du groupe de travail Best et au détriment de la possibilité des Canadiens d'atteindre l'excellence sportive.

Cette semaine, le gouvernement a porté un coup terrible à la collectivité Vie active lorsque, cavalièrement, il a rassemblé dans le Centre des congrès une cinquantaine de membres du personnel d'organisations Vie active et en a congédié 21. Il a trahi la promesse qu'il leur avait faite de leur donner. . .

Mme le vice-président: Je le regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA NOMINATION DE JEAN-CLAUDE RIVEST AU SÉNAT

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, comme Québécois, je ne peux passer sous silence la nomination de Jean-Claude Rivest comme sénateur par le premier ministre, Brian Mulroney. Il est en effet assez étonnant d'apprendre que celui qui a participé d'aussi près à l'élaboration du Rapport Allaire qui, on le sait, réclamait dans sa première version l'abolition pure et simple du Sénat à Ottawa, accepte aujourd'hui de joindre ce club de vieilles galoches, sans parler de leur rôle. . .

Mme le vice-président: L'honorable député voudra bien s'asseoir, les insultes ne sont pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Nous passons maintenant à la période des questions orales. La parole est à l'honorable chef de l'opposition.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre.

On a informé la Chambre qu'il fallait absolument adopter l'ALENA dans les plus brefs délais. Hier, au Congrès américain, il est apparu clairement que le projet de loi n'est pas près d'être adopté, tant que des modifications importantes ne seront pas apportées sous la forme de nouveaux accords.

Comme il est maintenant évident que cet accord ne sera pas facilement adopté aux États-Unis, le gouvernement va-t-il attendre pour agir, afin de connaître d'abord les résultats exacts des négociations qui doivent commencer la semaine prochaine? Pourquoi le Canada n'en profite-t-il pas pour définir clairement les termes «subvention» et «dumping», et ainsi satisfaire tout le monde?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, l'accord est signé et engage tous les gouvernements qui y participent. Bien sûr, il faut encore qu'il soit ratifié par toutes les assemblées législatives.

Aux États-Unis, les négociations doivent se poursuivre parce qu'il y est question d'un accord parallèle en matière d'environnement et de main-d'oeuvre. Par ailleurs, c'est notre gouvernement qui a soulevé la question de la main-d'oeuvre en février dernier.

En ce qui concerne la Chambre, j'ai offert à l'opposition de renvoyer le projet de loi à un comité pour que les Canadiens puissent l'examiner. Or, je n'ai pas encore réussi à obtenir la collaboration des partis d'opposition, bien que l'obstruction ne vienne pas du Parti libéral.

Je ne trouve rien à redire à ce qu'on demande à un comité de la Chambre des communes d'examiner l'accord pendant que se déroulent les négociations relativement à l'accord parallèle.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, l'opposition serait prête à garantir à la Chambre des communes que ce projet de loi ne sera pas adopté au Canada tant que cela ne sera pas chose faite aux États-Unis. Nous sommes disposés à étudier le projet de loi, mais pas à l'adopter. Selon ce que le gouvernement nous a dit jusqu'à maintenant, il voudrait l'adopter avant juin.

Aux États-Unis, les Américains ont décidé qu'ils ne soumettraient pas le projet de loi au Congrès avant l'été. Tout porte à croire que s'il n'est pas prêt avant l'été, il ne sera pas adopté avant la fin de l'année aux États-Unis.

• (1120)

Le gouvernement pourrait-il nous garantir que le projet de loi ne sera pas adopté à la Chambre tant qu'il ne l'aura pas été aux États-Unis?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, cela n'est pas très sensé.

La réalité, c'est que ce projet de loi ne sera promulgué que si tous les gouvernements, toutes les assemblées législatives, l'adoptent et peu importe qui sera le premier ou le deuxième à le faire.

L'accord est tel qu'il a été négocié. Nous allons aller de l'avant. Nous voulons que le débat soit le plus large possible. Nous souhaitons que les gens aient l'occasion de l'examiner, que la Chambre puisse le faire, mais, au moment voulu, c'est nous qui prendrons la décision. Le fait est que le gouvernement entend toujours faire adopter cette entente qui est bonne pour le Canada.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, ils veulent qu'on adopte le projet tel quel, mais il est possible qu'en juillet ou août, les Américains acceptent quelque chose de différent.

Nous sommes prêts à discuter du projet de loi et à l'examiner; nous n'avons pas d'objection à cet égard. Mais nous voulons que le gouvernement nous garantisse que le projet de loi ne sera pas approuvé au Canada, tant et aussi longtemps que les Américains n'auront pas obtenu ce qu'ils veulent obtenir et tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas obtenu ce dont nous avons besoin pour être satisfaits, si un tel accord doit intervenir entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on ne modifiera pas l'entente. On va la conserver sous sa forme actuelle.

C'est le gouvernement américain qui devra s'occuper de savoir si elle va être adoptée au Congrès américain ou pas. Vraisemblablement, certaines des observations que nous lisons dans la presse font partie des manoeuvres politiques auxquelles on se livre chez nos voisins du Sud.

Les Américains ne peuvent modifier unilatéralement l'accord. Il a été signé par les trois gouvernements. Il demeure en vigueur. Le président Clinton a déclaré qu'il y souscrivait. Manifestement c'est également le cas des Mexicains et du gouvernement canadien. C'est tout à fait sensé.

Une voix: Peut-on y apporter des modifications?

M. Andre: Non. Je suis désolé, mais l'entente ne peut être modifiée.

Il est question d'accords parallèles, ce qui est une toute autre histoire. Nous participons à ces négociations. En toute franchise, il est tout à fait sensé de notre part d'adopter au Canada, après l'avoir examiné et en avoir discuté, cet accord qui est excellent pour notre pays.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au leader du gouvernement à la Chambre.

La presse rapporte que Richard Gephardt, le leader de la majorité à la Chambre des représentants aux États-Unis, a déclaré aujourd'hui qu'il n'appuiera pas l'ALENA, et que, selon lui, nombre de représentants ne l'appuieront pas non plus sans questionner. De son côté, Robert Matsui, démocrate et membre éminent du Con-

grès a déclaré qu'à en juger par les réactions, les élus à la Chambre des représentants n'étaient pas prêts, à l'heure actuelle, à se prononcer en faveur de l'ALENA.

Le leader du gouvernement peut-il nous expliquer la logique de sa démarche? Comment sert-on l'intérêt du Canada lorsque le gouvernement oblige la Chambre à adopter une mesure qui risque de ne pas être approuvée par la Chambre des représentants aux États-Unis? En quoi cela sert-il les intérêts du Canada si notre pays doit se trouver isolé par suite de la stupidité dont fait preuve le gouvernement à l'égard de l'ALENA, un accord tout à fait mauvais et injustifié?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, tout d'abord, le Canada n'est pas du tout isolé.

Les libéraux n'arrêtent pas de parler de la souveraineté, de l'indépendance du Canada. Ils disent tout le temps que ce sont les Américains qui prennent les décisions à notre place. À présent, voilà que, devant la Chambre, ils suggèrent que le Canada attende pour agir de voir ce que vont faire les États-Unis.

Trois gouvernements distincts, ayant chacun leur système distinct, sont actuellement en train d'examiner ce projet de loi. Puis-je rappeler au député—je pense qu'il le sait déjà car il est passé par l'Accord de libre-échange—que l'examen de cette question fait l'objet d'une procédure accélérée aux États-Unis et que les Américains ne peuvent donc modifier l'accord comme tel. La seule chose qu'ils peuvent faire, c'est ou l'approuver dans sa forme actuelle, ou le rejeter.

Tout ce que le Canada essaie de faire, c'est d'obtenir que le comité commence à étudier ce projet de loi. Le député sait très bien, qu'il serait le premier à se plaindre si nous n'avions pas suffisamment de temps pour l'examiner et si, une fois l'accord approuvé par les Américains, nous essayions de l'expédier en quelques semaines. Il serait le premier à dire que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour l'étudier. Nous voulons donc dès maintenant donner aux Canadiens et à la Chambre la possibilité de le faire.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, le ministre devra sûrement reconnaître que la procédure accélérée au Congrès américain n'est pas enclenchée tant que le projet de loi de mise en application de l'ALENA ne lui a pas été présenté. Le président Clinton a dit ne pas avoir l'intention de présenter le projet de loi avant d'avoir obtenu des accords parallèles sur des questions comme les normes de travail et l'environnement.

• (1125)

Rien ne presse au Canada, par conséquent. Je voudrais donc que le ministre ou le leader du gouvernement à la Chambre nous dise quelle incidence cela aurait sur la souveraineté canadienne si le Congrès américain n'approuvait pas l'accord commercial après que le gouvernement eut fait adopter ce projet de loi à la hâte à la Chambre.

Le gouvernement prétend-il pouvoir contraindre le Congrès américain à approuver l'ALENA? C'est absolument absurde, et le ministre le sait.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Pas du tout, madame la Présidente. En fait, les Américains ne peuvent pas davantage nous contraindre, ni nous ni le Mexique, à approuver l'ALENA. Nous sommes trois pays indépendants qui doivent étudier l'accord chacun pour son compte.

Ici au Canada, nous soutenons, et notre leader parlementaire l'a dit bien clairement et il a parfaitement raison, que cela donnera aux Canadiens l'occasion d'étudier l'accord et de faire connaître leur opinion. Les accords additionnels qui doivent être négociés le seront. Quant à la procédure accélérée aux États-Unis, une fois que le Congrès est saisi du projet de loi, il a 60 jours pour l'approuver ou le rejeter.

Si nous disions au Parlement canadien qu'il n'a que 60 jours pour l'étudier ou même moins et si les Américains ne l'approuvaient pas avant l'automne et nous n'avions que 30 ou 15 jours pour l'approuver, le député aurait tôt fait d'intervenir à la Chambre en hurlant que nous n'avons pas donné suffisamment de temps aux Canadiens pour l'étudier. Eh bien, nous leur donnons suffisamment de temps pour l'étudier dès maintenant.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le rapport préparé par le Centre mexicain pour les études des questions frontalières et des droits de la personne a conclu que l'Accord de libre-échange nord-américain causera davantage de dommages écologiques. Le président de l'organisme ajoute: «Ces accords parallèles ne donneront rien, car il en existe déjà entre les États-Unis et le Mexique et ils ne sont pas appliqués.» Il est clair que l'ALENA est fondamentalement imparfait.

Le gouvernement renoncera-t-il à essayer de faire adopter ce projet de loi à la hâte avant les prochaines élections? C'est ce qui le motive à le faire. Qu'il soit bien franc avec les Canadiens. Le gouvernement retirera-t-il son projet de loi afin qu'on puisse examiner véritablement l'ALENA dans les trois pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais que le chef du Nouveau Parti démocratique parle à son caucus de faire une étude sérieuse parce que je suis incapable de le convaincre de renvoyer le projet de loi au comité pour que l'étude puisse commencer.

Combien de temps faut-il? Si nous pouvions renvoyer le projet au comité et si voulez que nous produisions le même genre d'étude qu'aux États-Unis, une période de 60 jours nous mènerait en mai. Est-ce que cela convient? Faut-il 90 jours? Combien de temps faut-il?

À mon avis, plus tôt nous nous attaquerons à ce travail, plus les Canadiens auront de possibilités pour examiner l'accord. La députée est de plus en plus isolée dans son camp, à prétendre qu'il s'agit d'un mauvais accord. Tout le monde sait qu'il est bon.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je propose au premier ministre suppléant de vérifier son hypothèse et de déclencher des élections pour voir qui appuie l'ALENA et qui s'y oppose. Debout! Ayez donc le courage de vos convictions. Faites-en l'enjeu des élections et nous verrons bien ce que les Canadiens en pensent.

Nous recevons aujourd'hui des informations sur les inquiétudes suscitées par l'ALENA. Aux États-Unis, certains soutiennent que l'accord avantagera les multinationales au détriment des consommateurs. Une société canadienne de sidérurgie a dit qu'elle allait s'établir aux États-Unis. Le Congrès américain a exprimé de graves réserves dont nous venons d'entendre parler. Je le répète, l'ALENA causera beaucoup de tort à l'environnement.

La question que j'adresse au premier ministre suppléant est simple: puisqu'il défend toujours l'ALENA et son gouvernement en soutenant que les travailleurs mexicains profiteront de cet accord, pourrait-il dire à la Chambre comment le fait de nuire à la santé des Mexicains pourra aider les travailleurs et le reste de la population du Mexique?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous avons eu des élections sur le libre-échange. Par les sarcasmes et les menaces, on a essayé de nous amener à déclencher des élections là-dessus. En fin de compte, elles ont eu lieu, à cause de la majorité libérale au Sénat. Nous connaissons les résultats. La tenue d'élections sur l'ALENA n'a pas de quoi nous faire frémir.

Le Nouveau Parti démocratique s'est empressé de dire que l'Accord de libre-échange allait détruire l'industrie automobile au Canada. Nous savons qu'il a eu tort. Il s'est farouchement opposé à l'accord, mais nous savons que nos exportations sont en pleine expansion. Nous savons que, parmi ces exportations, celles qui ont une forte valeur ajoutée augmentent et que la part du Canada dans les échanges commerciaux nord-américains s'accroît. Tous les chiffres témoignent du succès de l'accord.

• (1130)

Seuls le Nouveau Parti démocratique et le Parti libéral pensent que le commerce extérieur ne vaut rien pour nous. Tout le monde sait qu'il est bon pour tous les intéressés.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): La question n'est pas de savoir si le commerce extérieur est bon ou pas, et le ministre induit la Chambre en erreur lorsqu'il oriente la discussion dans cette voie.

Le débat porte sur un accord commercial précis qui menace la souveraineté du Canada. Voilà, madame la Présidente, à quoi se résume le débat.

[*Français*]

Il est clair, que le Congrès à Washington a des doutes. Les Mexicains ont des doutes; les syndicalistes et les environnementalistes au Québec ont des doutes. Ce gouvernement est le seul à ne pas se poser de questions sur le bien-fondé de l'ALÉNA. Pourquoi le vice-premier ministre n'arrête-t-il pas le processus de ratification de cet accord de libre-échange? Il faut prendre le temps de débattre plus longuement ces questions, qui sont cruciales pour l'avenir économique de ce pays.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suis ravi d'entendre le chef du Nouveau Parti démocratique nous proposer d'étudier l'accord. Je lui demande encore une fois de convaincre son caucus d'approuver une motion à la Chambre visant à renvoyer l'accord à un comité qui serait chargé de l'étudier. Nous serions heureux si elle y parvenait.

Dans certains milieux, les gens croient qu'il faut préserver notre capacité d'imposer des tarifs élevés et d'adopter des lois restrictives si nous voulons protéger notre pauvre petit pays. Nous croyons en un Canada fort, capable de rivaliser avec les autres États du monde. À

part quelques dinosaures, personne ne croit, et surtout pas nous, que la restriction des échanges commerciaux et toutes les mesures du genre ont quelque chose de bon.

Par conséquent, nous attendons avec impatience l'occasion d'examiner les avantages certains que la population retirera de cet accord. Tout comme le Pacte de l'automobile et l'Accord de libre-échange, l'ALENA s'avérera extrêmement avantageux pour le Canada.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il sait sans doute que, d'après Statistique Canada, 434 000 Canadiens ont perdu leur emploi depuis le début de la récession provoquée par le gouvernement, comme le premier ministre l'a reconnu publiquement. Au cours du dernier mois seulement, le nombre d'emplois à plein temps a chuté de 5 000. Dans ma province, le taux de chômage est actuellement supérieur à 20 p. 100.

Si la politique du gouvernement est aussi miraculeuse que le député le prétend, comment explique-t-il ces chiffres? Pourquoi ne reconnaît-il pas que, malgré tous les beaux discours, lui et le gouvernement ne savent pas le moins du monde comment résoudre le problème?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, depuis quelques mois, chaque fois que les données mensuelles sur l'emploi sont rendues publiques, les libéraux prennent la parole à la Chambre et présentent un tableau très sombre de la situation. Pourtant, en février, on a créé 9 000 emplois de plus qu'en janvier. Pendant neuf des dix derniers mois, il y a eu une hausse de l'emploi. Quelque 155 000 emplois à plein temps ont été créés. Ces statistiques montrent aussi qu'en février, même si le taux de chômage chez les jeunes est encore très élevé, 14 000 jeunes de plus ont trouvé du travail, ce dont je me réjouis.

Il y a une foule d'excellentes nouvelles en ce moment. Quand les libéraux se réveilleront-ils enfin et commenceront-ils à parler positivement du Canada plutôt que négativement?

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, le ministre parle de 9 000 emplois. Pourquoi ne dit-il pas la vérité pour une fois et n'admet-il pas que les 9 000 emplois en question sont des emplois à temps partiel? Peut-être est-il préférable de taire cela? Pourquoi ne parle-t-il pas des milliers de personnes qui ont quitté la population active?

• (1135)

Puisqu'il veut citer des statistiques, je lui dirai que, depuis les dernières élections, les Canadiens de moins de 25 ans ont perdu 409 000 emplois à plein temps. S'agit-il là des excellentes nouvelles dont il parle? Ou peut-être préfère-t-il mentionner le fait que 19,3 p. 100 des jeunes hommes sont actuellement sans emploi au Canada?

Les jeunes de la génération perdue ne veulent pas des McJobs dont il parle; ils refusent de faire des hamburgers, la nuit, pour 4 $ ou 4 huards l'heure. Ils veulent pouvoir faire une carrière.

Pourquoi le gouvernement réprime-t-il et gaspille-t-il avec autant de malveillance le talent de nos jeunes?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il est évident que ce n'est pas ce que le gouvernement fait, et le député le sait pertinemment. S'il avait pris le temps d'examiner les statistiques, le député aurait constaté qu'il y a eu une hausse assez spectaculaire de 33 000 emplois dans le secteur manufacturier.

M. Simmons: C'est un mensonge.

M. McDermid: Non, ce n'en est pas un. Le député dit que c'est un mensonge, madame la Présidente, et je ne suis pas certain que ce langage soit parlementaire, mais c'est un fait qu'il y a eu, dans notre pays, 33 000 emplois de plus dans le secteur manufacturier au cours des derniers mois. En réalité, 91 000 nouveaux emplois ont été créés pendant les dix derniers mois en Ontario. Ce sont des nouvelles positives. Je le répète au député, 14 000 jeunes de plus qu'en janvier ont travaillé en février.

Comme le député, je reconnais que le taux de chômage est trop élevé, mais il est passé de 11,8 à 10,8 p. 100. C'est un pas dans la bonne direction. Les politiques du gouvernement fonctionnent, et nous continuerons de voir la situation de l'emploi et de l'économie s'améliorer. Le député devrait s'en réjouir.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Il serait utile que le Président puisse suivre ce qui se dit au lieu d'entendre des gens crier. C'est la Chambre des communes ici, pas une cour d'école.

Des voix: Bravo!

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Nous savons que le nombre de femmes sans emploi a augmenté de 11 000 en février, ce qui amènera encore plus de familles monoparentales à franchir le seuil de la pauvreté. Nous savons déjà que un million d'enfants vivent dans la pauvreté.

Le ministre va-t-il enfin présenter des mesures visant à régler ce grave problème qui frappe les femmes et les enfants dans notre pays?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, la députée a raison: le nombre de femmes qui travaillent a diminué en février. C'est le genre de chose que nous n'aimons pas voir, mais je dois quand même lui signaler que, à la fin de février, ce nombre avait augmenté de 35 000 par rapport à l'an dernier. Donc, il y a eu une baisse en février, mais le nombre de femmes qui travaillent a tout de même augmenté au cours de la dernière année.

Je suis certain qu'il y a des raisons qui expliquent cette baisse en février, mais je ne les connais pas. Malheureusement, un grande partie des emplois à temps partiel qui sont disponibles en décembre et en janvier pour le temps des Fêtes et pour les soldes de janvier disparaissent en février, et je suis certain que c'est là une des causes.

Je suis d'accord avec la députée lorsqu'elle dit qu'il y a un grave problème. Toutefois, le gouvernement dépense énormément d'argent, c'est-à-dire bien au delà de 3 milliards de dollars, au titre de la formation et du recyclage, afin d'essayer de donner aux gens les compétences nécessaires pour pouvoir occuper les emplois qui sont disponibles aujourd'hui.

Si la députée a lu les journaux cette semaine, elle sait certainement que l'indice de l'offre d'emploi a augmenté considérablement. Les employeurs commencent donc à chercher des employés. Ce sont là des signes très prometteurs, et je suis certain que nous verrons une amélioration marquée du côté de l'emploi à mesure que l'année avancera et que l'économie reprendra des forces.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je crois que nous savons aussi que beaucoup de ces parents seuls et de ces femmes en particulier travaillent dans le secteur des services et occupent des emplois peu rémunérateurs. Ces gens sont dans une situation très précaire.

Il est également vrai que c'est chez les parents seuls que le taux de chômage est le plus élevé, soit 16,8 p. 100 chez les femmes et 15,7 p. 100 chez les hommes. Cela est de beaucoup supérieur à la moyenne nationale. Nous savons que ce problème est surtout attribuable au fait que le marché du travail est inflexible.

Pourquoi le gouvernement n'élabore-t-il pas des politiques cohérentes qui permettront à ces gens de se sortir enfin de cette pauvreté?

• (1140)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, c'est en connaissance de cause que je peux parler de ce qui se passe dans la ville de Brampton et la région de Peel où il existe d'excellents programmes destinés aux parents seuls pour les remettre au travail, des programmes de formation prévoyant une aide pour les services de garderie pendant que le parent est au travail.

Ces programmes sont encore appliqués, à ma connaissance, dans l'ensemble du pays. Je peux parler davantage en connaissance de cause quand il s'agit des programmes en vigueur dans ma région parce que je les surveille de très près. En fait, je vais rencontrer des gens dans la région de Peel cet après-midi pour discuter d'un certain nombre de questions.

Il ne fait aucun doute que c'est un sujet de préoccupation, mais il reste que les programmes sont appliqués, comme la députée le sait. Le gouvernement fédéral finance les provinces de manière appréciable dans le secteur de l'aide sociale et du soutien à la réinsertion dans la population active. Ces programmes sont toujours appliqués et vont continuer de l'être parce que c'est une question prioritaire pour le gouvernement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, le président américain, Bill Clinton, a récemment déclaré qu'il ne ratifierait pas l'accord de libre-échange nord-américain, à moins que les parties ne concluent d'importants accords parallèles, dont un accord sur l'environnement.

Je voudrais savoir si le ministre de l'Environnement, ou la personne qui répondra en son nom, sait qu'en vertu des articles 301, 309, 310, 314, 315 et 708 de l'ALENA, de l'annexe 702.1 du projet d'ALENA, ainsi que de l'article 2201.9 du système d'harmonisation, les eaux canadiennes sont considérées comme des articles de commerce et qu'elles sont exemptées des normes de protection environnementale.

Ma question est la suivante: le ministre profitera-t-il de l'occasion que lui offre le président Clinton pour faire pression en faveur de l'établissement d'une exemption irrévocable pour l'exportation d'eau canadienne dans le cadre de l'ALENA?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, cette somme de détails est impressionnante. Je me demande si le député a lu l'accord ou si un recherchiste lui a fourni ces renseignements. Laissez-moi simplement vous lire un article de l'accord, si vous le voulez bien, madame la Présidente. Il se lit comme suit: «Il demeure entendu que ni la présente loi ni l'accord, à l'exception de l'article 401, ne s'appliquent aux eaux. Au présent article, «eaux» s'entend des eaux de surface ou souterraines naturelles, à l'état liquide, gazeux ou solide, à l'exclusion de l'eau mise en emballage comme boisson ou en citerne.»

Le NPD a déjà soulevé la question de l'exportation de l'eau. Leurs arguments ont été démolis lorsque s'est tenu le débat sur le libre-échange et la même chose va leur arriver avec l'ALENA.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, il suffit de modifier une ligne dans le projet de loi pour que l'ALENA autorise le détournement d'eaux canadiennes vers les États-Unis, et le ministre le sait très bien.

Les exemples ne manquent pas de cas où, après avoir juré sur tous les tons qu'il ne ferait pas ceci ou cela, comme vendre Air Canada, le gouvernement s'est ensuite ravisé. L'ALENA autorise l'exportation d'eau. Le gouvernement le sait.

On rapporte ce matin qu'un membre du Congrès des États-Unis aurait déclaré que l'ALENA est synonyme de profits inattendus pour les sociétés pharmaceutiques multinationales établies aux États-Unis. Pourquoi le Canada ne fait-il rien pour remédier à la chose? Pourquoi ne propose-t-on pas d'amendement pour faire en sorte que tous les Canadiens et les hôpitaux canadiens puissent acheter des médicaments génériques à bas prix?

Mme le vice-président: Il semblerait que l'objet de la question supplémentaire soit passé de l'eau aux médicaments. Si le ministre veut bien y répondre.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je vais faire de mon mieux, madame la Présidente. Tout d'abord, je ne sais pas très bien comment on est passé de l'exportation d'eau aux médicaments génériques. Je répondrai ceci. Ce que le député a dit au sujet de l'eau est tout à fait inexact, et il le sait. Il est complètement dans l'erreur. Je tiens à ce que la Chambre et tous les Canadiens le sachent.

Pour ce qui est des médicaments génériques, j'ai justement lu dans le journal, l'autre jour, que le même fabricant de médicaments génériques de la région de Toronto, qui prédisait l'an dernier la mort de son entreprise, annonçait aujourd'hui un vaste programme d'expansion. L'entreprise est florissante et prend même de l'expansion.

Je crois que la mesure législative, très progressiste d'ailleurs, que le gouvernement a mise de l'avant ne nuit vraiment pas aux sociétés productrices de médicaments génériques. C'est de très bon augure pour la recherche et le développement ainsi que pour les emplois dans les secteurs de pointe. . .

• (1145)

Mme le vice-président: Je crois que nous devrions poursuivre.

* * *

L'APPAUVRISSEMENT DE LA COUCHE D'OZONE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, en l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de l'Environnement.

La ministre sait que l'amincissement de la couche d'ozone atmosphérique, qui filtre les rayons ultraviolets néfastes, a atteint un point record au-dessus du Canada cet hiver et que l'épaisseur de cette couche protectrice restera vraisemblablement sous la normale jusqu'à l'automne prochain. La situation fait peser une menace sur la santé des Canadiens, particulièrement en raison des risques de cancer de la peau.

Ma question est simple: que peut dire la ministre pour faire savoir aux Canadiens que le gouvernement prend les mesures nécessaires pour protéger la couche d'ozone et, donc, la population?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, tout d'abord, il convient de faire savoir au député que nous prévoyons que la situation se résorbera au cours des mois à venir, l'été prochain, si on peut parler d'été.

On prévoit que l'amincissement de la couche d'ozone l'été prochain sera juste un peu plus marqué que ces dernières années. L'épaisseur de la couche ne devrait être que de 3 à 7 p. 100 inférieure à sa valeur normale enregistrée avant 1980.

Comme vous le savez, nous avons mis en place un système d'information sur la couche d'ozone et sur les radiations ultraviolettes à l'intention de tous les Canadiens. Je conseille à tous de se prévaloir de ce système et de prendre les précautions nécessaires pour se protéger du soleil lorsque les conditions l'exigeront cet été.

Par ailleurs, je sais que le député n'ignore pas que le Canada a été l'un des plus actifs promoteurs du protocole international sur la protection de la couche d'ozone. L'an dernier, à Montréal, nous avons à nouveau joué un rôle très actif dans le renforcement de ce protocole. Lors de la rencontre de Montréal, le protocole a en effet été renforcé et l'entente intervenue à Copenhague. . .

Mme le vice-président: Je crois que la ministre conviendra qu'elle s'est lancée dans un discours.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, il est vrai, comme le dit la ministre, que le protocole a été renforcé, mais l'un des produits chimiques les plus dommageables pour la couche d'ozone est le bromure de méthyle.

Ce produit a été interdit en Hollande et le sera aux États-Unis d'ici à l'an 2000.

Ma question supplémentaire est la suivante: pourquoi le gouvernement du Canada hésite-t-il tant à protéger la population en n'interdisant pas le bromure de méthyle?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, le député parle du bromure de méthyle qui a justement fait l'objet de discussions à Copenhague.

En tant que partie à l'entente intervenue, le Canada appuie les mesures proposées. Nous ramènerons, d'ici à 1995, le niveau d'utilisation du bromure de méthyle au niveau d'avant 1991. Ces mesures incluent la récupération et le recyclage du bromure de méthyle ainsi que la réduction des émissions. En tant que signataire du protocole international, le Canada veillera à ce que nous travaillions tous de concert pour que ce produit ne contribue plus à l'amincissement de la couche d'ozone.

* * *

LES MUNICIPALITÉS

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Dans l'exposé économique qu'il a prononcé en décembre dernier, le ministre des Finances a gelé au niveau de 1990 toutes les subventions que le gouvernement paie aux municipalités pour remplacer l'impôt sur les propriétés fédérales situées au Canada. Un grand nombre de ces propriétés se trouvent dans la région de la capitale nationale.

Le ministre a-t-il l'intention d'annuler cet injuste gel des subventions qui tiennent lieu d'impôt ou préférera-t-il donner libre cours à une augmentation du coût des services municipaux et contraindre les autres propriétaires de la région à payer pour ce manque à gagner?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Au contraire, madame la Présidente, nous espérons trouver un moyen équitable de contrer la hausse des coûts assumés par le gouvernement à la suite de l'augmentation rapide des subventions tenant lieu d'impôt.

Nous avons pris différentes mesures à cet égard partout au pays et nous espérons qu'à la suite des réunions que nous tiendrons avec des représentants de la Fédération canadienne des municipalités et d'autres personnes intéressées, nous pourrons trouver un moyen juste et constant de réformer le processus. Nous n'avons pas l'intention de contraindre qui que ce soit à assumer des coûts injustement. Nous voulons être le plus juste possible, compte tenu des contraintes imposées par le gel.

• (1150)

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, le ministre ne semble pas avoir l'intention, immédiatement, de remédier à ce gel.

Le gouvernement régional d'Ottawa-Carleton a récemment accepté un rapport de la province d'Ontario qui réévaluait toutes les classes de propriétés dans la région. Le gouvernement régional, en approuvant cette nouvelle évaluation, a reconnu que la classe des propriétés fédérales rapportait effectivement environ 3,4 p. 100 moins de revenus en 1993. Est-ce que le gouvernement a l'intention d'accepter ou de refuser cette nouvelle évaluation réduite de ses propriétés dans Ottawa-Carleton?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Ce sont, bien sûr, des nouvelles encourageantes, et le gouvernement sera heureux d'accueillir tout changement de méthode qui rendrait le régime fiscal plus équitable en ce qui concerne les propriétés de l'État affectées à un usage spécial, à Ottawa et dans d'autres régions.

L'idée, c'est que ces contraintes existent bel et bien et qu'il faut composer avec ce gel. Nous nous en acquitterons au mieux, le plus équitablement possible, jusqu'à ce que nous trouvions une meilleure méthode qui s'appliquerait uniformément à l'échelle du Canada et qui réduirait cette hausse rapide des subventions tenant lieu d'impôt.

LA JUSTICE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse au solliciteur général suppléant.

Dans nos audiences récentes sur la prévention de la criminalité, le Comité de la justice a étudié des moyens d'accélérer l'intervention de la police dans le cas des libérés conditionnels. Une proposition intéressante a été d'entrer dans le système informatique de la police les conditions de la libération de chaque personne. Aujourd'hui, ce système indique seulement si quelqu'un est en liberté conditionnelle, mais ne donne pas les conditions.

Le ministre va-t-il exiger que les conditions de la libération soient entrées dans le système informatique national de la police pour que les policiers puissent déterminer si une personne viole les conditions de sa libération.

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je veux remercier le député de son excellente question.

Présentement, les renseignements généraux sur les déplacements et la mise en liberté sous condition d'un délinquant sont accessibles à tous les corps policiers par le Centre d'information de la police canadienne. Tout autre détail sur un cas précis est communiqué par écrit au service de police de la région où le délinquant est libéré.

Cependant, dans le but de respecter l'esprit des dispositions de la nouvelle Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, un nouveau système sera en opération cet été et favorisera une meilleure protection du public. De plus, il permettra à la police d'obtenir un profil détaillé de chacun des délinquants, y compris les modalités de leur mise en liberté par l'entremise du CIPC et réduira, par le fait même, le temps d'intervention.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, qui a été présenté cette semaine, recommande de supprimer progressivement les subventions aux transports.

Étant donné que le gouvernement a déjà réduit de 10 p. 100 les subventions du Nid-de-Corbeau en faveur des céréales, des oléagineux et de leurs sous-produits pour la prochaine campagne agricole, quel est le calendrier du gouvernement pour la suppression progressive du reste de ces subventions, à la lumière de cette recommandation?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, comme je l'ai dit au début de la semaine à la Chambre, à la suite du dépôt du rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, nous avons envoyé ce rapport au Comité permanent des transports pour que celui-ci en examine les conclusions et qu'il nous dise quel calendrier il préférerait pour les différentes recommandations et si certaines sont réalisables.

En même temps, nous avons établi un groupe de travail interne comprenant des fonctionaires du ministère des Transports et des représentants des différents modes de transport pour qu'il étudie aussi cet excellent rapport de sorte qu'en fin de compte nous puissions proposer à la Chambre les modications pertinentes à apporter à la loi.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, le gouvernement semble avoir déjà adopté la suppression progressive recommandée dans le rapport puisqu'il a annoncé une réduction de 10 p. 100 dans l'exposé économique de décembre.

A-t-il aussi l'intention de verser les subventions du Nid-de-Corbeau au producteur comme le recommandait le rapport? A-t-on pris la décision de faire ce paiement au producteur en se servant de ce qui reste des subventions?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je répondrai par la négative à cette question.

* * *

• (1155)

L'ENVIRONNEMENT

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle porte sur les 400 tonnes, les 800 000 livres de ferraille que la Panarctic envisage de déverser dans l'océan Arctique.

Le ministre est responsable de la Stratégie pour l'environnement arctique, politique du gouvernement qui est censée protéger l'environnement arctique et tenir compte des points de vue des autochtones. Étant donné l'opposition totale et absolue des Inuit à ce projet de déversement de ferraille, comment le ministre peut-il approuver qu'il y soit donné suite?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, la ministre d'État à l'Environnement a répondu à cette question hier. Elle a déclaré que, conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et au processus d'évaluation des incidences environnementales, on était actuellement en train d'étudier les impacts de ce projet sur l'environnement.

J'ai été troublé d'apprendre que nous autoriserions peut-être le déversement d'une quantité aussi importante de ferraille dans l'océan Arctique. Je sais que cela inquiète aussi le ministère de l'Environnement. On m'a dit que des réunions publiques avaient eu lieu à Resolute avant l'octroi du permis. Étant donné les préoccupations qui ont été exprimées par les dirigeants du Nord, des réunions auront lieu avec des représentants de la collectivité pour examiner plus en détail ces préoccupations et voir si d'autres mesures s'imposent.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Madame la Présidente, un examen des incidences environnementales serait le bienvenu, mais les habitants du Nord préféreraient que ces déchets soient enlevés du Nord et renvoyés vers le Sud, puisque c'est de là qu'ils proviennent.

Le gouvernement a-t-il rejeté la possibilité d'enlever complètement ces déchets du Nord?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, j'aimerais répondre à cette question.

À ma connaissance, un certain nombre de possibilités ont été examinées. On a notamment exigé de la Panarctic qu'elle nettoie les lieux. C'est prévu dans la loi.

D'autres possibilités ont sûrement été étudiées. On a pensé à verser ces déchets dans une décharge, mais cette solution n'a pas été retenue, à cause du permagel.

On a pensé à transporter ces matériaux dans le Sud, mais cela coûterait plus de un million de dollars, ce qui a été jugé excessif dans les circonstances.

Comme mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien l'a dit, d'autres réunions auront lieu à ce sujet. Ce qui compte, c'est que l'élimination se fasse d'une façon qui soit respectueuse de l'environnement. Les renseignements que nous possédons montrent que cette façon de procéder ne pose pas de danger, mais il est certain que d'autres consultations auront lieu.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et porte sur le contrat de vente de terrains près de l'aéroport de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Hier, le ministre s'est excusé car, pour reprendre ses termes, les intérêts de la population ont été négligés lors de la vente de terres sans appel d'offres. Je tiens à remercier le ministre de la franchise dont il a fait preuve hier. D'autres ministres devraient peut-être suivre son exemple de temps à autre.

Les Canadiens méritent toujours de savoir pourquoi on n'a pas respecté les lignes directrices. Le ministre ordonnera-t-il la tenue d'une enquête ministérielle sur la vente de ces terrains et en déposera-t-il les conclusions à la Chambre des Communes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, ces questions prennent parfois de grandes proportions. J'estime qu'il est un peu exagéré de dire qu'il s'agit là d'un contrat de vente de terrains dans le sens général où on l'entend.

Je ne suis pas heureux de la façon dont les choses se sont déroulées. Je peux dire au député que, entre le début et la fin de ces longues négociations, la configuration des terrains avait changé. Néanmoins, on aurait dû recourir au processus d'appel d'offres.

J'ai demandé à mon ministère d'examiner la question et de me remettre tous les documents possibles. Je les déposerai dès qu'ils seront prêts. Si une enquête plus officielle s'impose, j'en envisagerai une à ce moment-là. Cependant, j'estime que les documents devraient suffire à satisfaire pleinement le député sur tous les aspects de cette question.

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell peut poser une courte question supplémentaire.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je remercie sincèrement le ministre de sa réponse.

Toutefois, le ministre peut-il dire à cette Chambre si une évaluation complète de la propriété avait été faite avant la vente, comme exigé par les lignes directrices du Conseil du Trésor? Peut-il s'engager à déposer cette évaluation à la Chambre avec les documents qu'il a l'intention de déposer ici plus tard?

[*Traduction*]

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je pense que cette demande est raisonnable. Je me chargerai de déposer cette évaluation, à moins qu'une disposition de procédure ne m'en empêche.

• (1200)

Je voudrais signaler une dernière fois qu'il y a des terres aux deux extrémités de la piste, comme le député le sait probablement. Une parcelle de terres se trouvant à une extrémité n'a pas encore été vendue. Elle sera certainement soumise à un appel d'offres.

* * *

L'IRAN

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Comme le ministre le sait, Amnistie Internationale et l'ONU ont renouvelé leur condamnation de l'Iran qui continue de se livrer à des violations systématiques des droits de la personne.

Ainsi, Zarah, une Iranienne battue, violée et menacée de mort par son mari, incapable d'obtenir un divorce dans une société qui favorise les hommes, qui a réussi à s'échapper, s'est vu refuser le statut de réfugié au Canada. On lui a intimé l'ordre de retourner dans son pays où, en vertu du droit iranien, elle risque la violence, la prison, voire la mort.

Est-ce que le ministre, vu les nouvelles instructions de la CISR garantissant la protection aux femmes battues menacées, utilisera son pouvoir d'intervention pour des raisons humanitaires et autorisera Zarah à rester au Canada? Fera-t-il de même avec les 14 grévistes de la faim qui sont à leur 18e jour de jeûne, à Vancouver, ou acceptera-t-il au moins de les autoriser à rester au Canada jusqu'à ce que l'ONU ait déclaré que l'Iran était un pays sûr où ils pourraient retourner?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le cas des demandeurs dont le statut de réfugié au titre de la convention a été refusé par la CISR fait l'objet d'une révision au cours de laquelle on s'assure que ces personnes ne seront pas l'objet de traitements pénibles et inhumains si elles retournent dans leur pays d'origine.

Cela se fait dans chaque cas. Le cas des personnes dont il a parlé sera ainsi revu. Naturellement, nous examinerons tous les cas individuellement. En 1992, on a accepté 1 194 demandes de ressortissants iraniens et 12 seulement ont été renvoyés en Iran, parce que les circonstances le justifiaient. Le cas des personnes qu'il a mentionnées sera examiné selon la procédure normale.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Je voudrais me renseigner au sujet de la politique de son ministère en ce qui a trait à la responsabilité juridique à l'égard des grands projets de construction et d'ingénierie effectués sur les terres indiennes en cas de dettes impayées.

Bon nombre de fournisseurs et d'entrepreneurs présument que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se porte garant des engagements financiers pris par les autochtones lorsque c'est son ministère qui avance les fonds. Quelle est la politique du ministère tant sur le plan éthique que juridique?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, le député de Fredericton—York—Sunbury soulève une question très importante qui m'a d'ailleurs été posée par d'autres députés.

Pour commencer, la plupart des bandes qui sont administrées un peu partout au Canada par des chefs et des conseils prennent leurs dispositions financières, que ce soit pour le fonctionnement et l'entretien ou le financement des immobilisations, souvent dans le cadre de budgets d'exploitation pluriannuels. C'est ce que nous appelons des modes optionnels de financement.

La plupart de ces communautés et de leurs dirigeants acquittent leurs factures et satisfont à leurs obligations financières. Il y a naturellement des exceptions. Notre position, tant sur le plan moral que juridique est que, dans l'esprit du principe d'autonomie gouvernementale que préconisent les Premières nations, le ministre des Affaires indiennes et le gouvernement ne devraient pas servir de garants lorsque des autochtones ne paient pas leurs factures.

Les remèdes sont à chercher du côté des tribunaux et du système juridique. Il est important que les entrepreneurs et tous ceux qui font affaire avec les communautés autochtones traitent avec elles comme s'il s'agissait de sociétés commerciales quelconques. Si un contrat n'est pas respecté, ils doivent alors avoir recours au système juridique, encore que je considère que les dirigeants autochtones ont l'habitude de respecter leurs engagements.

M. Andre: Madame la Présidente, je voudrais que lundi soit un jour désigné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à vingt pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1205)

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la Section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant la réunion du bureau international de l'AIPLF, qui a eu lieu à Paris, les 1er et 2 février 1993.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE ET ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le 71e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-109.

Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI DE 1993-1994 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je présume que le projet de loi qui va être déposé incessamment est le nouveau projet de loi portant pouvoir d'emprunt que le gouvernement entend soumettre à l'approbation de la Chambre. Le cas échéant, je voudrais invoquer le Règlement, relativement à la recevabilité du projet de loi au plan de la procédure.

Mme le vice-président: Oui.

M. Milliken: Oui, très bien, il s'agit donc du projet de loi qui va être déposé.

Le commentaire 595, dans la sixième édition de Beauchesne stipule:

> Représentante du pouvoir exécutif, la Couronne a la responsabilité des rentrées et des sorties d'argent. Par l'entremise de ministres responsables, elle fait part des besoins financiers de l'État aux Communes, lesquelles votent les crédits nécessaires, de même que les voies et moyens correspondants sous forme d'impôts ou autres sources de revenu. Ainsi, la Couronne dicte les sommes requises, les Communes les votent et le Sénat donne son consentement. Les Communes ne votent aucun autre crédit que ceux que la Couronne estime nécessaires eu égard aux besoins du pays.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Je présume que puisqu'il doit s'appliquer à la prochaine année, ce projet de loi porte pouvoir d'emprunt pour la nouvelle année financière. Depuis une décennie environ, l'usage à la Chambre veut qu'un projet de loi de ce genre soit précédé d'un budget, d'un exposé financier ou d'un exposé économique qui précise, conformément à ce que dit Beauchesne, les besoins financiers de la Couronne.

Nous n'avons reçu aucune explication concernant les fonds qu'il faudra peut-être emprunter pour la nouvelle année financière. Qui plus est, on nous a donné des réponses contradictoires quant à savoir si un budget sera déposé. Un jour le ministre des Finances croit qu'un budget sera effectivement présenté et le lendemain, il pense plutôt à la possibilité de devenir chef de son parti.

Je voudrais examiner cette pratique et je vous demande aussi, madame la Présidente, de le faire. J'ai effectué certaines recherches à ce sujet et je tiens à souligner qu'en mai 1980—je me suis rendu jusqu'à cette date—, après l'exposé économique d'avril, on avait présenté un projet de loi portant pouvoir d'emprunt à la Chambre des communes; cette pratique s'est poursuivie depuis lors.

À deux ou trois occasions durant les années 1981-1982, le pouvoir d'emprunt avait été inclus dans un projet de loi de crédits; en 1981, la présidence avait refusé cette façon de faire et avait exigé qu'on sépare les deux projets de loi. Le gouvernement avait alors présenté un nouveau projet de loi afin d'obtenir le pouvoir d'emprunt. Cette pratique a été respectée depuis cette date. Je crois qu'en 1982, on a tenté encore une fois d'inclure un projet portant pouvoir d'emprunt dans un projet de loi de crédits, mais, à la suite de plaintes de la part de l'opposition, formée bien entendu à cette époque par le parti qui constitue le gouvernement d'aujourd'hui, le pouvoir d'emprunt fut à nouveau retiré du projet de loi de crédits et demandé séparément.

Depuis cette époque, les projets de loi portant pouvoir d'emprunt ont toujours été présentés séparément et l'ont toujours été après un exposé économique. Je tiens à préciser qu'en décembre de cette année, on a demandé un pouvoir d'emprunt dans l'exposé économique et que ce pouvoir d'emprunt a été accordé. Il s'agissait d'un emprunt additionnel pour l'exercice financier en cours. Le pouvoir d'emprunt pour cette année avait d'abord été demandé dans le budget de l'année dernière, déposé le 25 février, et le projet de loi à cette fin avait été présenté immédiatement après le budget.

C'est comme cela que le gouvernement actuel opère depuis qu'il est au pouvoir. C'était aussi la pratique pendant quelques années avant son mandat. Je pourrais citer chacun des projets de loi en cause.

Je sais bien que je soulève un point de procédure et qu'il serait tout à fait contraire au Règlement pour moi d'invoquer la gestion incompétente de ce gouvernement pour expliquer la présentation de ce projet de loi et je ne veux pas le faire. Ce serait aussi mal de ma part de suggérer qu'en présentant ce projet de loi, le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait ou qu'il est trop préoccupé par la campagne à la direction. Je ne m'aventurerai pas sur ce terrain car je veux faire valoir mon argument du point de vue de la procédure. En réalité, le gouvernement tente de passer outre aux exigences habituelles; il devrait normalement présenter à la Chambre des communes un exposé économique résumant les finances du pays et expliquer pourquoi c'est le gouvernement. . .

• (1210)

Mme le vice-président: J'ai écouté très patiemment le député formuler son objection qui est, d'une certaine façon, très prématurée. Il l'a fondée sur un signe de tête de ma part lorsqu'il a déclaré: «j'imagine que le projet est un projet de loi portant pouvoir d'emprunt». Étant donné que le projet de loi n'a pas encore été présenté à la Chambre et qu'il n'a pas été imprimé, l'objection du député est, à mon avis, quelque peu prématurée.

Je mettrai la motion aux voix et lorsque le projet de loi aura été imprimé et il reviendra à la Chambre des communes pour la deuxième lecture, le député pourra reprendre son argument.

* * *

[*Français*]

LOI DE 1993-1994 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Thomas Siddon (au nom du ministre des Finances) demande la permission de déposer le projet de loi C-117, portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1993.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Siddon (au nom de M. Mazankowski) propose que ce projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-275

DEMANDE DE RETRAIT

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, je demande à la Chambre la permission de retirer le projet de loi C-275. Est-ce le bon moment pour le faire?

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que le député retire ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Le projet de loi est retiré.)

M. Fisher: Si vous voulez me permettre de m'expliquer, madame la Présidente, je dirai que, contrairement à tout à l'heure, il s'agit d'un projet de loi qui a été présenté et imprimé.

Il porte sur les conflits d'intérêts à la Chambre et au Sénat et, comme le gouvernement a présenté un projet de loi sur le même sujet il y a deux ou trois jours, mon projet de loi devient évidemment inutile. Je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre en insistant pour qu'elle l'étudie.

Je remercie les députés de me permettre de le retirer et je vous remercie, madame la Présidente, d'avoir pris la peine de vous occuper de cela.

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par plus de 9 000 électeurs de la circonscription fédérale de Peterborough et des environs, qui demandent au Parlement d'envisager d'apporter des modifications importantes à la Loi sur les jeunes contrevenants. Je signale notamment que les pétitionnaires sont en majorité pour que tous les contrevenants soient traités de la même façon, mais demandent que les très jeunes adolescents ne relèvent pas du Code criminel.

Ils demandent au Parlement de songer à modifier la législation canadienne de façon à remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi plus moderne qui s'applique aux contrevenants n'ayant pas moins de 13 ans.

LES CRIMES DE GUERRE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition portant environ 525 signatures d'habitants de Nepean, Gloucester, Ottawa, Hull et Gatineau, collectivités qui forment la région d'Ottawa-Hull.

Ces pétitionnaires demandent que le Canada mette le viol au rang des crimes de guerre, qu'il exerce des pressions plus soutenues aux Nations Unies pour résoudre la crise bosniaque et qu'il fasse part de son déplaisir aux gouvernements qui encouragent et approuvent le viol comme moyen d'exercer leur contrôle sur leur peuple et comme arme de guerre. Ils mentionnent notamment la Bosnie, la Croatie et l'Inde.

• (1215)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, aujourd'hui, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre. La première a été signée par des résidents d'Essex—Windsor au cours d'une campagne éclair d'un jour dans ma circonscription.

Elle attire l'attention de la Chambre sur les graves problèmes associés avec l'Accord de libre-échange nord-américain et suggère qu'il va faire perdre encore davantage de bons emplois aux Canadiens. Les pétitionnaires prétendent que les divers gouvernements du Canada auront encore moins de latitude pour venir en aide à l'industrie canadienne et qu'il ne sera pas possible de remédier à cet état de choses par une renégociation.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent que le gouvernement ait recours à la clause d'extinction pour mettre fin à l'Accord de libre-échange nord-américain.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): La deuxième série de pétitions provient également de ma circonscription. Les pétitionnaires sont très inquiets de ce que le jeu de société du tueur en série soit vendu au Canada et de ce que le droit canadien passe sous silence l'utilisation de la torture, du viol et du meurtre comme thèmes dans ce jeu.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel de façon à interdire l'entrée et la distribution au Canada de jeux violents et humiliants comme le jeu du tueur en série.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai moi aussi une pétition que j'aimerais présenter conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition est signée par plus de mille personnes, surtout des habitants de la région de Caroline-Rocky Mountain House dans ma circonscription.

Les pétitionnaires reconnaissent que les droits issus des traités autorisent les Indiens à préserver leur mode de vie traditionnel, dont la chasse, la pêche et la cueillette. Ils font cependant remarquer qu'en vertu de la règlementation en matière de chasse, les Indiens assujettis aux traités ne sont soumis à aucune limite. Ils disent donc craindre que si la chasse n'est pas mieux règlementée, cela ne nuise aux bonnes pratiques de conservation et de gestion de la faune sauvage.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement en ce qui concerne les bonnes pratiques de gestion de la faune de conclure avec les Indiens assujettis aux traités un accord qui limiterait les droits des Indiens en matière de chasse, de pêche et de cueillette à des fins de consommation personnelle et interdirait la vente à des fins de profit

de la viande ou des parties de la viande d'animaux sauvages obtenues en vertu des droits issus des traités.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée aux termes de l'article 36 du Règlement au sujet de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les soussignés, habitants de la circonscription fédérale de St-Albert, veulent appuyer les mécaniciens et attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit: à savoir que de nombreux mécaniciens doivent, comme condition d'emploi, supporter tous les coûts reliés à leurs outils à main, notamment l'achat, l'entretien et les assurances; ces coûts sont excessifs; le remplacement et la modernisation chaque année des outils constituent des coûts supplémentaires; et les mécaniciens ne profitent d'aucun avantage fiscal.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de remédier à la situation désavantageuse dans laquelle les mécaniciens automobiles sont placés.

LES MÉDICAMENTS ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je vais présenter deux pétitions. On rappelle, dans la première, que le projet de loi C-91 permet aux fabricants de médicaments de marque de commercialiser leurs médicaments sans subir la concurrence des produits génériques pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans et que les prix des médicaments existants et des nouveaux médicaments ont déjà augmenté de façon marquée à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-22 qui prévoit une période de dix ans sans concurrence de la part des produits génériques.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987 afin que les Canadiens profitent pleinement de médicaments génériques à plus bas prix et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments continuent de servir les Canadiens sans être forcés d'accroître les frais d'adhésion ou de réduire la protection offerte.

• (1220)

LE JEU DES TUEURS EN SÉRIE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Ma deuxième pétition, Madame la Présidente, ressemble à des pétitions que d'autres députés ont déjà présentées à propos du jeu de société du tueur en série.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager d'apporter une modification au Code criminel pour empêcher la distribution au Canada de matériel aussi violent et dégradant que ce jeu de société et les cartes représentant des tueurs en série.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition venant de nombreux résidents de ma circonscription au sujet de Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans d'emprisonnement au Brésil et qui ont été victimes d'erreurs judiciaires, d'un traitement cruel et inhabituel, ainsi que de discrimination en ce qui concerne la détermination de la peine et la libération conditionnelle.

Les pétitionnaires prient le premier ministre de demander au gouvernement brésilien l'expulsion de ces deux Canadiens et leur retour au Canada.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter en vertu de l'article 36 du Règlement trois pétitions qui portent la signature de centaines de Canadiens de la circonscription d'Elk Island et des environs. Un grand nombre habitent dans les localités suivantes: Fort Saskatchewan, Beaumont, Sherwood Park, Gibbons, Redwater et la région d'Edmonton.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils estiment que les sanctions contre les jeunes contrevenants devraient être plus sévères et que la loi devrait être modifiée pour que ces jeunes soient davantage tenus responsables de leurs crimes.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui en vertu de l'article 36 du Règlement.

Le premier groupe de citoyens de ma circonscription, de la ville de Penticton, est préoccupé par les liens qui s'établissent entre la violence et les loisirs. Ils demandent au Parlement d'envisager de modifier le Code criminel pour interdire la diffusion au Canada de jeux violents et dégradants comme le jeu du tueur en série.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, ma seconde pétition vient de citoyens de la ville de Grand Forks qui se préoccupent du système téléphonique actuel. Ils craignent que, sous la poussée d'Unitel, les coûts des appels augmentent pour les localités rurales.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à consulter toutes les parties intéressées, et particulièrement les habitants des régions rurales qui risquent de subir des hausses de coût substantielles pour les appels téléphoniques locaux. Ils exhortent en outre le gouvernement à tenir des audiences dans les localités rurales avant de décider du sort du système téléphonique canadien.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je désire déposer aujourd'hui une pétition réunissant 10 180 autres signatures de citoyens qui demandent au gouvernement d'interdire le jeu du tueur en série.

Ces signatures s'ajoutent aux 14 222 autres de la pétition que j'ai déposée il y a quelques jours, pour un total de 24 402 personnes qui expriment leur mécontentement à la pensée que ce jeu pourrait entrer dans notre pays.

Je tiens à remercier tous les Canadiens qui ont signé la pétition et à dire à la Chambre que j'ai d'autres pétitions réunissant plusieurs milliers d'autres signatures que j'ai l'intention de présenter d'ici à deux semaines.

LA FISCALITÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition signée principalement par des habitants de Prince George et de Fort St. James, dans ma circonscription.

Ces gens continuent d'exprimer leur mécontentement au sujet de la taxe sur les produits et services et demandent au gouvernement de légiférer pour réformer le régime fiscal afin de faire payer un impôt minimum aux gens riches et aux sociétés et de mettre en place un régime fiscal juste et équitable au Canada.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires signalent que la Multinational Resources Company a annoncé son intention de détourner la rivière Thompson-Nord, à Valemount, pour vendre cette eau en Californie, aux États-Unis. Ils signalent que le gouvernement fédéral n'interdit pas le détournement des rivières canadiennes vers les États-Unis.

Ils prient donc instamment le gouvernement de déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que nos rivières d'eau douce soient détournées vers les États-Unis et que nos cours d'eau ne sont pas à vendre.

* * *

• (1225)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 468.

[*Texte*]

Question nº 468—**M. Proud:**

Combien de programmes gouvernementaux offrent aux entreprises *a*) une aide ou des subventions directes, *b*) une aide ou des subventions indirectes?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Déposé par le président du Conseil du Trésor le 25 février 1993, le Budget des dépenses principal de 1993-1994 contient un certain nombre de programmes fédéraux d'aide aux entreprises.

Les principaux programmes d'aide financière sont offerts par les ministères et organismes suivants: Industrie, Sciences et Technologie Canada, Agence de promotion économique du Canada atlantique, Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Bureau fédéral de développement régional (Québec), Société pour l'expansion des exportations, Corporation commerciale canadienne, Société du crédit Agricole et Banque fédérale de développement.

D'autres programmes d'aide directe ou indirecte aux entreprises sont fournis par les activités sectorielles qui sont offertes par les ministères et organismes tels qu'Agriculture, Forêts, Énergie, Mines et Ressources, Transports, Emploi et Immigration, Affaires inidiennes et du Nord, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Consommation et Affaires commerciales Canada, Conseil national de recherches, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et l'Agence canadienne de développement international.

La partie III du budget des ministères et organismes susmentionnés donne des précisions à leur sujet.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-112, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accès à l'information, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les douanes, la Loi sur la Cour fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, j'ai quelques brèves remarques à faire à propos du projet de loi C-112.

Pour nous remettre dans le contexte, rappelons les événements survenus en 1990, après que le gouvernement eut dit aux Canadiens et au Parlement qu'il allait procéder à une réforme fiscale. Il a même précisé que cela se ferait dans la plus pure tradition. Le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que la réforme nous donne un régime fiscal juste et simplifié.

Il n'a ménagé aucun effort, vous vous en souviendrez, pour faire adopter sa réforme fiscale. Il a invoqué toutes les règles qui existent et en a même inventé quelques-unes. Il a interprété plutôt librement certaines règles afin de faire adopter rapidement les changements à la Chambre.

M. Whittaker: Sans parler des huit sénateurs qu'il a nommés.

M. Simmons: Mon collègue de Similkameen sent que je vais prononcer tout un discours. Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit. J'y arrivais, mais j'imagine que, avec ses lunettes, il parvient à lire mes notes de son siège.

Mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt vient de me rappeler un événement que je veux signaler à la Chambre. Le gouvernement ne s'est pas contenté d'invoquer toutes les règles possibles et imaginables et de déformer la plupart de ces règles pour faire adopter la TPS—et je ferais remarquer à certains députés d'en face, au cas où ils l'auraient vite oublié, que c'est bien de la TPS que je parle, la taxe sur les produits et services, qualifiée de nombreux autres épithètes par 85 p. 100 de la population qui s'oppose énergiquement à cette mesure fiscale.

[*Français*]

Je note que mon ami, le ministre des Transports, est entré à la Chambre. J'espère qu'il prononcera un discours plus tard à ce sujet pour indiquer aux Canadiens s'il appuie encore ces mesures.

[*Traduction*]

M. Corbeil: Comme la Taxe Pernicieuse et Sournoise.

M. Simmons: J'aimerais entendre le ministre des Transports. Il semble être saisi de. . .

M. Siddon: N'ai-je pas droit à la mention «honorable»?

M. Simmons: Madame la Présidente, les députés d'en face sont très énervés ce matin. Ce doit être le congrès à la direction. Ils se voient tous premier ministre du Canada, et Dieu sait que nous avons besoin d'un premier ministre dans notre pays. Mais est-il nécessaire de chercher plus loin? Pourquoi le ministre des Transports et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien ne sont-ils pas candidats? Je l'ignore.

Comme il était question de la TPS, on comprend la tactique de diversion. Les députés ministériels ne sont pas particulièrement intéressés à ce que quelqu'un parle de la TPS ces jours-ci, mais je veux le faire pendant quelques minutes, en souvenir du passé. Je veux le faire une dernière fois avant que ce gouvernement ne plie bagage, car on nous dit qu'à compter du 15 juin, une nouvelle ère tout à fait différente s'ouvrira. Tous les méfaits du gouvernement seront balayés sous le tapis. Tout sera nouveau. Ce sera l'aube d'un jour nouveau aux environs du 15 juin. Les Canadiens oublieront toutes les mauvaises initiatives des conservateurs.

• (1230)

Je ne sais pas si ces derniers vont inventer une nouvelle pilule, une sorte de pilule qui rend amnésique—c'est peut-être ce qu'ils comptent faire—une pilule qu'ils vont prescrire à tous les Canadiens et qui leur fera oublier les échecs des huit dernières années. Je ne parle pas simplement de l'échec sur le plan des idées—il y a eu cela,

aussi—mais des souffrances qui ont été infligées à des Canadiens, à des familles et à des entreprises, à des gens qui essaient de faire fonctionner leur entreprise, de joindre les deux bouts et d'administrer leur budget familial. C'est de ce genre d'échecs et de souffrances dont je parle.

Quel genre de pilule rendant amnésique faudra-t-il au gouvernement—il aura besoin de 27 millions de comprimés et il devrait aussi prévoir des pilules supplémentaires, car certains d'entre nous auront peut-être besoin d'une double dose—pour faire oublier aux Canadiens, y compris les 12 p. 100 qui l'appuient, les souffrances qu'il leur a infligées durant huit ou neuf ans?

Mais avant d'entamer un siècle nouveau et d'entrer dans le «meilleur des mondes», parlons d'un autre nouveau monde, celui de la fin de 1988, de 1989 et de 1990, période où le gouvernement a dit à la Chambre et aux Canadiens ceci: nous avons une excellente idée. Il s'agit d'un projet de réforme fiscale, un projet de taxe sur les produits et services, et nous promettons que cette mesure sera juste.

la TPS est en vigueur depuis janvier 1991, soit deux ans. Il n'y a qu'à aller voir les Canadiens et leur demander si la TPS est équitable pour eux. Qu'on demande aux étudiants universitaires qui ont des tas de livres à acheter si la TPS est équitable. N'oublions pas que la TPS était censée faire baisser les prix. On prétendait que les prix baisseraient.

Le ministre des Affaires indiennes mérite une autre mention honorable. Il faut que les Canadiens sachent qu'il est ici, qu'il signe des documents à la Chambre, qu'il inscrit un *x* sur toutes les feuilles qu'il a devant lui.

La taxe sur les produits et services était censée faire baisser les prix. Elle était censée être simple. Eh bien, nous nous souvenons tous du volumineux document qui a été adopté à la Chambre en dépit de toutes nos objections. C'était il y a deux ans seulement. Rappelez-vous ce qu'elle devait faire: elle était censée remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, et c'est fait; elle devait procurer des recettes au Trésor, et presque tous les Canadiens ont été mis à contribution. Sa mise en oeuvre a coûté très cher, mais le gouvernement se refuse à nous dire combien. La perception de la TPS coûte très cher, à un point tel que le gouvernement refuse de dévoiler les chiffres à ce sujet.

Elle devait être simple. C'est ce que disait l'ex-ministre des Finances. Il affirmait vouloir simplifier le régime fiscal. Eh bien, pour comprendre comment le gouvernement l'a fait, il faut d'abord déchiffrer ses propos ambigus sur nombre de sujets, car lorsqu'il dit une chose, il pense le contraire.

Il n'en va pas autrement en ce qui touche la TPS. Le gouvernement prétendait vouloir créer une TPS simple.

Elle est d'une telle simplicité que, deux ans plus tard, le gouvernement veut la simplifier encore en présentant 350 pages de simplifications. Est-ce cela qu'on appelle tenir sa promesse? La taxe la plus compliquée, la plus diabolique et la plus impopulaire de l'histoire du pays deviendra maintenant la plus complexe de l'histoire du pays.

• (1235)

À peine deux ans et deux mois après la mise en place du nouveau régime fiscal, voici qu'on se sent obligé de publier 350 pages de règles pour l'expliquer et pour s'assurer d'avoir soutiré le maximum aux personnes qui ont besoin d'acheter des livres pour aller à l'université et à celles qui essaient d'exploiter une petite entreprise.

Je suppose que l'étude de ce projet de loi est une bonne occasion de rappeler aux Canadiens à qui ils ont affaire. Je ne parle pas seulement du monsieur de Baie-Comeau. Il est bien sûr le chef du gouvernement et de son parti, mais, à moins qu'il n'ait été le seul à faire marcher la boutique—et je me suis laissé dire qu'on avait là une belle institution démocratique où tout le monde pouvait se faire entendre—tous ont pu mettre leur grain de sel, même si souvent ce n'était que pour acquiescer.

Je suis certain que le ministre des Affaires indiennes n'a pas manqué d'y mettre son grain de sel. Il est bien connu qu'il est assez brillant et qu'il ne se laisse pas souvent influencer. Je suis donc certain qu'il a eu son mot à dire. Personne n'irait croire qu'il pourrait se laisser mener comme un mouton quel que soit le gouvernement ou le caucus dont il fasse partie. Voilà au moins une personne qui dit ce qu'elle pense. Je sais que le député de St. John's—Ouest et ministre des Pêches n'est pas homme à taire sa désapprobation. Je pourrais nommer d'autres de leurs collègues qui se sont acquis, dans leur circonscription et partout au pays, une réputation d'intégrité et de gens capables de se faire une idée. Je n'en doute pas, mais qu'en est-il au juste? S'agit-il effectivement de personnes douées d'autonomie intellectuelle et d'intégrité, en règle générale, comme je le pense, ou s'agit-il plutôt d'une bande de moutons?

«Nous n'aurions jamais appliqué toutes ces mesures au cours des huit dernières années, n'eût été du petit gars de

Baie-Comeau qui nous dirigeait.» Voilà ce que vous allez entendre au cours des mois à venir. «Toutes ces mesures fiscales sont l'héritage d'un seul homme. Maintenant qu'il est parti, tout va aller pour le mieux.» Qu'en est-il vraiment?

S'agissait-il d'une équipe d'hommes et de femmes qui partageaient leurs idées avant de les présenter à la Chambre pour le bien du pays? Était-ce bien l'équipe qu'ils prétendaient être depuis huit ans ou était-ce seulement un groupe asservi aux volontés d'une personne? S'agissait-il de quelque 150 personnes soumises, dirigées par un homme de Baie-Comeau qui imposait ses idées et ses théories impopulaires sur l'orientation du gouvernement? Il faut que ce soit l'un ou l'autre.

Si cette mesure fiscale et son objet, la TPS, sont vraiment le produit de notre gouvernement, ce sont aussi le produit du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, du ministre du Commerce extérieur, de la ministre de la Défense nationale, du ministre des Communications qui aimeraient bien être premier ministre.

Je tiens à le dire à la Chambre, parce que nous allons assister au retour de la valse-hésitation des conservateurs, durant les trois mois qui nous séparent du congrès à la direction. Cette vieille valse des conservateurs nous fait faire un pas en avant, un pas en arrière, selon la théorie du moment.

J'ai déjà entrevu comment cette valse permet au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, au ministre des Communications ou à la ministre de la Défense nationale de dire tout à la fois: «J'appuie pleinement mon collègue de Baie-Comeau, mais j'aurais agi différemment s'il ne m'avait pas tenu sous sa tutelle.»

La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, le 12 mars, n'est pas différente de ce dont nous débattrons le 20 ou le 21 juin 1993, après le congrès à la direction des conservateurs. Voilà les réalisations d'un groupe de 35 ou 38 personnes dont une deviendra vraisemblablement le nouveau premier ministre, au moins provisoirement. C'est de cela qu'il s'agit.

• (1240)

Ce sont les réalisation d'un gouvernement, d'une administration et non d'un seul homme. Elles sont particulièrement évidentes dans le cas des questions fiscales et de la réforme fiscale, une des plus insultantes de toute l'histoire canadienne. Pourquoi dis-je cela? Parce que c'est l'administration qui a imposé la TPS, la taxe la plus haïe de l'histoire canadienne, non seulement sans consultations dignes de ce nom, mais pratiquement malgré les objections de tous les Canadiens. Au moins 85 p. 100 des gens se sont prononcés contre cette taxe.

C'est l'administration qui a imposé la TPS à la petite entreprise malgré de vigoureuses protestations. C'est l'administration qui a imposé la TPS aux gouvernements provinciaux, en dépit de leurs objections.

Il est vrai que les changements que nous étudions aujourd'hui ne promettent pas des jours meilleurs. Ce sont simplement des modifications techniques qui vont faciliter certaines procédures et peut-être permettre de prélever un peu plus ici et là. Le mauvais coup a été fait il y a deux ou trois ans, lorsque la TPS a été imposée par la force à cette Chambre. La présente mesure ne fait qu'affûter la lame de la guillotine, c'est tout. Il ne s'agit pas d'un instrument politique. Il s'agiter de bien affûter la lame pour qu'elle fasse un travail propre au lieu de l'à-peu-près qu'elle fait depuis deux ans.

Que l'on coupe proprement ou pas, le résultat est le même. Que l'on ait ou non 350 pages de modifications techniques de plus ne change rien à l'affaire. Par contre, lorsque l'on passera à l'étude article par article, le projet de loi sera en cause, car les règles l'exigent.

À ce stade, la question est le principe du projet de loi et le genre de réforme fiscale, de mesure de taxation, implicite dans le projet de loi et dans la loi sur laquelle il s'appuie. C'est pour cela que je passe l'essentiel de mon temps à rappeler ce que cette taxe était censée faire. Elle devait être simple, mais je pense que nous pouvons oublier cette promesse, comme tant d'autres. Lorsque le gouvernement parle de simplicité, ce n'est pas nécessairement ce qu'il veut dire. Même chose lorsqu'il parle de justice. Mais ne prenez pas ce que je dis pour argent

comptant, demandez à n'importe quel Canadien qui paie de la TPS depuis deux ans.

C'est le gouvernement qui a augmenté les taxes et les impôts 38 fois depuis 1984. La TPS ne représente qu'une seule de ces augmentations. Est-il surprenant que le public n'ait plus confiance dans l'impartialité de notre régime fiscal? L'une des conséquences, en dehors de la perte de la confiance, des machinations des conservateurs sur ces questions, sur la réforme fiscale, est que nous avons une économie parallèle plus importante qu'elle ne l'a jamais été. S'il y a un secteur où on peut reconnaître que le gouvernement a amélioré l'économie, c'est dans l'économie parallèle. Les gens qui l'ont créée trouvent commode de fournir des produits et des services de manière qu'il n'y ait pas de trace de la vente et par conséquent, aucun besoin particulier de percevoir la taxe.

Ces machinations du gouvernement ont sapé la confiance des consommateurs. C'est l'une des raisons pour lesquelles la récession à laquelle nous sommes confrontés continue et s'est aggravée.

• (1245)

Il va y avoir des élections à l'automne ou même avant. Je pense que ce sera à l'automne. Il est très probable qu'il y aura un autre parti au pouvoir. C'est assurément l'une des possibilités et je ne vais pas faire preuve d'esprit partisan sur ce point parce que je vois que mon temps de parole est écoulé, mais il y aura un changement et quelqu'un va devoir réparer ce gâchis.

Pour conclure, je voudrais vous dire comment nous nous proposons de réparer le gâchis. Nous avons dit que nous supprimerons la TPS. Nous en avons l'intention. Nous ne sommes pas comme les néo-démocrates qui pensent pouvoir supprimer cette taxe et avoir 15 milliards de dollars qui leur tomberont du ciel d'une manière ou d'une autre. Personne n'a dit dans notre parti que si nous arrivons au pouvoir, on obtiendra tout gratuitement.

Non, il y aura des taxes. Cela ne surprendra aucun Canadien. Ce que nous disons et ce que nous répétons, c'est que ce sera une taxe équitable. Pour y parvenir, nous avons dit que, pendant la première année de notre mandat, nous consulterons les Canadiens, ce que n'a pas fait le gouvernement actuel.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je souhaiterais avoir un peu plus de temps pour l'expliquer au ministre parce qu'il est sceptique, mais il ne votera peut-être pas pour nous de toute façon. Je veux dire aux Canadiens, qui n'ont pas été consultés la dernière fois, qu'ils le seront cette fois-ci.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Burin—Saint-Georges. J'aimerais faire quelques observations et lui poser certaines questions.

Dans son intervention, il a parlé de la façon dont la TPS avait provoqué de nombreuses faillites au Canada. J'ai parcouru le Canada lors des audiences sur la TPS et je puis vous dire que déjà les gens prévoyaient les problèmes que cette taxe allait poser aux petites entreprises et aux personnes qui auraient affaire à cette taxe.

Je me suis également rendu compte que dans trois régions, à Terre-Neuve, la province d'où vient le député, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, le coût de la vie était beaucoup plus élevé que dans bon nombre des régions du centre du Canada et même dans ma province de l'Ouest, la Colombie-Britannique.

Le député a-t-il senti une différence dans les endroits où le coût des biens et services était déjà plus élevé? Dans les Territoires du Nord-Ouest par exemple, on parlait de 58 p. 100 de plus que dans les centres comme Edmonton et Toronto. À St. John's, Terre-Neuve, il devait être, selon les prévisions, de quelque 21 p. 100. Je trouve cette taxe injuste.

J'ai examiné le projet de loi C-112 et je n'ai trouvé nulle part de modifications visant à rendre cette taxe plus équitable pour les habitants de ces régions qui paient déjà plus que leur juste part d'impôts et qui sont déjà, dans certains cas, les Canadiens les plus désavantagés à cause du taux élevé de chômage. Pourtant, le gouvernement se sert de sa loi sur la TPS pour les frapper encore plus que les autres et leur imposer une taxe à la consommation.

J'aimerais avoir son opinion là-dessus. J'aimerais également qu'il nous dise s'il y a quoi que ce soit dans ce projet de loi qui puisse nous amener à croire que le gouvernement va se servir des modifications pour favoriser l'éducation des Canadiens en supprimant la taxe sur les livres et les manuels scolaires ou même les livres qu'on lit à ses moments perdus.

Y a-t-il quoi que ce soit dans ces modifications qui favorise l'éducation et qui vienne en aide aux habitants de Terre-Neuve, du Labrador, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt. Il met le doigt, avec raison, sur deux questions importantes qui découlent de ce débat.

• (1250)

L'une d'elles, c'est que le coût de la vie n'est effectivement pas le même d'un endroit à l'autre du pays. Je le remercie d'avoir eu l'amabilité d'attirer l'attention de la Chambre sur cette question. Le coût de la vie est plus élevé à Terre-Neuve, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans certaines régions isolées et peu peuplées. En temps normal, cette situation alourdit le fardeau financier des gens qui travaillent et qui habitent dans ces régions, comme dans ma province, Terre-Neuve et le Labrador.

Comme le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt l'a laissé entendre, encore une fois avec raison, ce problème s'est aggravé avec l'adoption de la taxe sur les produits et services. Pour répondre à sa question, ce problème se manifeste en ce sens que des gens me disent très franchement qu'ils voudraient acheter tel ou tel article, mais qu'avec la TPS supplémentaire de 7 p. 100, ils n'en ont pas les moyens. Ils remettent ces achats à plus tard ou s'en privent tout simplement.

Je vais vous donner un exemple qui provient d'une conversation que j'ai eue il y a quelques jours. Beaucoup d'habitants des régions rurales utilisent des véhicules tout terrain pour aller chercher leur bois de chauffage et, dans certains cas, leur eau. Ils les utilisent parfois aussi pour leurs déplacements, mais ordinairement ce sont des motoneiges, ou skidoo, comme nous les appelons, bien qu'il s'agisse d'une marque de commerce. Il y a quelques jours, je m'entretenais avec une personne qui voulait acheter un skidoo dont le coût s'élevait à environ 4 500 $.

Comme nous le savons, certaines se vendent beaucoup plus cher. Or, étant donné la taxe fédérale supplémentaire de 315 $, elle n'en avait pas les moyens. Pour cette personne, il ne s'agit pas là d'un véhicule de luxe ou de loisir, mais de travail. Elle s'en sert pour tirer son bois, pour aller chercher son eau, parfois pour se rendre au travail et pour se déplacer. C'est son seul moyen de transport, sa bagnole quoi.

Pour répondre brièvement à mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je dirai que chez les gens pour lesquels le coût de la vie constitue déjà un très lourd fardeau, la TPS ajoute une contrainte énorme, au point où ils doivent renoncer à des achats vraiment essentiels au maintien de leur niveau de vie et de leur mode de vie.

Son deuxième point concerne les livres. J'ai toujours cru que même un gouvernement aussi impitoyable que celui-ci respecterait certaines limites et que les livres constitueraient justement l'une de ces limites. Durant le débat sur le projet de loi, lorsqu'il y a eu tout ce brouhaha, j'aurais pensé que le gouvernement serait assez astucieux politiquement, qu'il aurait, à défaut de conscience, assez d'habileté politique pour se raviser.

Mais le gouvernement a plutôt déclaré d'un même souffle qu'il voulait aider les Canadiens à s'alphabétiser et qu'il imposerait une taxe sur tous les efforts que les Canadiens consacreraient à cet objectif, qu'il taxerait tous les livres quels qu'ils soient; qu'ils servent aux loisirs, à la détente ou à l'apprentissage scolaire, universitaire ou autre, les livres seraient frappés de la TPS. Cette façon d'agir équivaut à de l'autodestruction de la pire espèce. Comme je l'ai dit, un gouvernement qui n'a aucune sensibilité devrait être sensible au moins à sa propre survie, il devrait avoir une certaine habileté politique.

Je remercie mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt, de sa question. Je suis tout aussi scandalisé que lui par ce dossier des livres que le gouvernement n'a pas cru bon de traiter différemment des autres produits et je peux lui confirmer qu'après deux ans d'application de cette taxe, on peut constater que la TPS imposée sur les livres ne constitue pas seulement un inconvénient; elle décourage les gens de poursuivre aussi vigoureusement qu'ils le voudraient leurs objectifs en matière d'alphabétisation et d'éducation.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour dire clairement ce que je pense du projet de loi C-112. C'est parfois un plaisir de prendre la parole à propos des mesures législatives proposées. Toutefois, dans le cas du projet de loi C-112, loin d'être un plaisir, c'est une expérience pénible que l'étude de certaines propositions de modification à cet épais projet de loi.

Si j'ai bonne mémoire, un des arguments avancés par le gouvernement pour mettre de l'avant la TPS, c'était que les régimes de la taxe sur les ventes des fabricants et de la taxe de vente fédérale comportaient tant de modifications et donnaient lieu à tant d'interprétations qu'il fallait changer tout cela pour plusieurs raisons, dont la simplification.

• (1255)

Nous avons déjà commencé à simplifier la TPS, grâce à une première série de modifications. Viennent s'y ajouter maintenant 348 pages de modifications, de simplifications, d'exemptions et de suppressions.

Les députés qui m'ont précédé ont parlé de certains éléments qui n'ont pas été intégrés à ce projet de loi, bien que des milliers de Canadiens les aient réclamés. Je fais allusion à la taxe sur les imprimés dont on souhaitait la suppression. On vient de marquer la journée de l'alphabétisation, la semaine de l'alphabétisation et le mois de l'alphabétisation. Le gouvernement ne fait pas grand-chose pour accroître le degré d'alphabétisation chez tous les Canadiens. Les statistiques parlent d'elles-mêmes. Ce sont les analphabètes qui occupent souvent les emplois les moins rémunérateurs. Ce sont eux qui sont les plus durement touchés sur le marché du travail et dans les secteurs stratégiques de l'emploi au Canada.

En gros, avec la TPS, le gouvernement a taxé l'éducation. Pour la plupart des Canadiens, c'est à n'y rien comprendre: on dépense de l'argent pour accroître le degré d'alphabétisation au Canada, mais le coeur n'y est pas.

Madame la Présidente, comprenez-moi bien. Ce que je dis, c'est que nous devons investir encore davantage pour instruire les Canadiens afin qu'ils occupent le premier rang dans le monde aux chapitres de l'alphabétisation, de la disponibilité des emplois et du revenu. Pour ce faire, nous devons veiller à ce que l'ensemble des Canadiens, où qu'ils soient, aient les mêmes chances de s'instruire afin qu'ils soient capables de lire, au moins au niveau fonctionnel, et de vivre convenablement dans le monde axé sur la technologie qu'est le nôtre.

On s'attendrait donc à trouver dans le projet de loi C-112 de petites propositions de modifications qui vont en ce sens. Or, au lieu d'encourager les gens à lire, on leur flanque une autre taxe de 7 p. 100 sur les articles de lecture. On parcourt le projet de loi, on le feuillette pour voir si l'un d'entre eux n'est pas celui qu'on cherche, mais non, il n'y a que les changements mentionnés plus tôt. On peut maintenant s'acheter un paquet de six yaourts sans payer la taxe et se procurer du sperme de taureau et se faire rembourser la taxe. Mais nous sommes toujours obligés de payer une pénalité de 7 p. 100 sur l'éducation chaque fois que nous achetons de quoi lire.

Bien que je m'attarde sur cet aspect précis de la taxe, je ne veux pas dire pour autant que j'approuve l'adoption par le Canada de la taxe sur les biens et services. Presque 85 p. 100 des Canadiens étaient contre la TPS à l'origine et maintenant qu'ils savent ce que c'est, ils aimeraient franchement la voir disparaître. C'est de ça que nous devrions débattre et non pas de 348 pages d'amendements. Nous devrions parler d'une mesure législative qui supprimerait la taxe sur les biens et services, qui abolirait cette taxe régressive imposée aux Canadiens.

Qu'est-ce que la TPS a apporté au Canada? Pourquoi a-t-elle été introduite? L'argument avancé était qu'il était temps de se débarrasser de la taxe sur les ventes des fabricants, ce que je ne réfute pas.

• (1300)

On nous a dit que nous devions devenir plus compétitifs sur le marché mondial et que pour ça, il fallait se débarrasser de la taxe sur les ventes des fabricants et introduire une fiscalité plus équitable. Le gouvernement a choisi sa propre version de la taxe à la valeur ajoutée de façon à ne pas nuire à ses riches amis, les partisans de cette taxe qui y voyaient un avantage pour eux-mêmes.

Voyons ce qui s'est passé depuis l'introduction de la TPS qui devait être suivie de la baisse de certains prix au détail. Je me souviens avoir écouté un fabricant de pièces automobiles lors des audiences, l'une de ces personnes qui est venue comparaître en toute honnêteté devant le comité des finances; on lui a posé la question suivante: une fois disparue la taxe de 13,5 p. 100 sur les ventes des fabricants, est-ce que le consommateur canadien va voir le prix à l'usine diminuer par suite des économies réalisées grâce à la suppression de cette taxe? Ce témoin a sincèrement répondu que non, que le consommateur n'en bénéficierait pas, compte tenu du coût d'administration pour les entreprises de la taxe sur les produits et services et de divers autres facteurs. En outre, tout excédent serait porté à la colonne des profits.

Depuis le temps que nous avons eu à examiner cela, nous avons pu constater que, surtout en ce qui concerne les vendeurs de pièces d'automobiles, on s'est tout simplement contenté d'ajouter la TPS de 7 p. 100 aux anciens prix.

Cette taxe a non seulement nui aux petites entreprises mais, dans nombre de villes frontières, elle a causé la perte de beaucoup d'entreprises.

Il suffit de parcourir l'Ontario ou même seulement Ottawa pour s'en rendre compte. Si vous remontez la rue Bank, vous verrez très vite qu'un certain nombre de magasins ont fermé leurs portes, affichant: «Vente de faillite» et «vente de fermeture» ou encore «Vente de liquidation». Il s'agit d'entreprises établies depuis longtemps.

Lorsqu'on s'entretient avec les propriétaires de ces entreprises, on se rend compte qu'un certain nombre de facteurs les ont amenés à décider de fermer boutique avant de faire faillite parce qu'ils n'arrivaient pas à rem-

bourser les emprunts qu'ils ont contractés pour faire des affaires.

Ils incriminent toujours le coût d'administration de la TPS, le fait que la taxe de 7 p. 100 a mis certains articles hors de la portée des consommateurs à faible revenu.

Pour les consommateurs à revenu élevé, la taxe de 7 p. 100 ne change pas vraiment grand-chose. S'ils veulent un article et qu'ils ont l'argent pour le payer, ils vont l'acheter.

Mais pour un salarié qui doit budgéter serré afin de pouvoir nourrir, habiller et loger ses enfants, cette taxe de 7 p. 100 représente beaucoup d'argent.

Le gouvernement rétorquera que ces gens-là bénéficient d'une remise, que chaque trimestre ils récupèrent une partie de cet argent. Or, ce que nous disent les consommateurs à faible revenu, c'est que ces remises servent souvent à habiller les enfants pour l'école, à l'automne, par exemple.

En hiver, il leur faut des bottes et un manteau chauds et, souvent, ils n'ont d'autre choix que d'acheter des vêtements usagés et d'occasion, car ils n'ont pas les moyens de payer la taxe de 7 p. 100 sur les vêtements neufs.

• (1305)

Que pouvons nous tirer de ce projet de loi? À qui est-il utile? Selon moi, il est profitable à ceux qui sont à l'origine de cette initiative, c'est-à-dire les grandes entreprises. Ceux qui ont beaucoup d'argent en bénéficient davantage, tandis que la classe moyenne, encore une fois, se fait avoir.

Je me rappelle que la taxe sur les ventes des fabricants devait, selon les prévisions, apporter des recettes nettes de 18,5 milliards de dollars dans les coffres du gouvernement en 1991. Les comptes publics indiquent que la TPS a rapporté des recettes brutes d'un peu plus de 28 milliards, mais que, de ce montant, 13 milliards ont été payés en frais d'administration et remboursements de taxe. Il reste donc un peu plus de 15 milliards, soit un manque à gagner de 3 milliards comparativement à ce que devait rapporter la taxe sur les ventes des fabricants. Pourquoi?

Apparemment, les coûts d'administration ont été beaucoup plus élevés que ce qu'on nous avait fait croire. De plus, les politiques monétaires et financière du gouvernement ont provoqué ce qui est probablement la pire récession de l'histoire du Canada. Les gens n'achètent plus, en partie à cause des taux d'intérêt élevés que nous avons eus jusqu'à récemment, mais aussi en raison du dollar élevé, de l'importation de biens et de la TPS.

Je vis à Osoyoos, une ville frontalière en Colombie-Britannique. J'ai pu constater les effets de la TPS sur le milieu des affaires dans ma région. À mesure que notre dollar prenait de la valeur, les gens étaient de plus en plus nombreux à franchir la frontière afin de se procurer aux États-Unis de nombreux biens et services sur lesquels ils ne payaient aucune taxe. Un sondage effectué sur une période de deux semaines auprès des consommateurs qui allaient acheter aux États-Unis a démontré que dans presque tous les cas, bien au-delà de 80 p. 100, les personnes interrogées ont répondu qu'elles allaient faire des achats chez nos voisins du Sud parce qu'elles en avaient assez des taxes qui sont perçues au Canada, en particulier la taxe sur les produits et services, considérée comme la goutte qui a fait déborder le vase. Les répondants ont déclaré qu'ils n'entendaient pas payer la taxe et qu'ils ne se souciaient pas des conséquences que cela pouvait avoir pour le Canada. Ils n'ont pas voulu de cette taxe. Les personnes sondées ont également répondu que les grandes sociétés profitaient de la situation actuelle tandis que les pauvres et la classe moyenne écopaient.

Les personnes âgées dans ma région, qui comptent pour près de 30 p. 100 des personnes de plus de 65 ans vivant dans la vallée de l'Okanagan, ont déclaré que leurs revenus fixes ne leur permettent pas d'absorber la taxe supplémentaire de 7 p. 100 qui est perçue sur les biens, et dans certains cas sur les services qu'elles achètent. Ces gens préfèrent traverser la frontière pour se procurer des biens et des services à meilleurs prix.

Cela a eu des répercussions catastrophiques sur les petites entreprises de ma petite collectivité d'Osoyoos, mais le choc s'est propagé dans toute la vallée d'Okanagan et ainsi, lorsque nous sommes arrivés à Kelowna à quelque 80 milles au nord, les marchands de l'endroit nous ont dit que même eux sentaient les effets de la taxe sur les produits et services et des achats aux États-Unis.

Quelle est la solution? Le député libéral de Burin—Saint-Georges affirme que les libéraux feraient disparaître la taxe. Selon moi, c'est peut-être là la position des libéraux à l'heure actuelle, mais nous les avons déjà vu changer d'idée plusieurs fois. C'est le gouvernement conservateur qui a mis en oeuvre la TPS. Quand le gouvernement a présenté la TPS, les libéraux étaient divisés sur la question. Ils ne savaient pas trop au juste s'ils appréciaient ou pas cette taxe. Ils ne pouvaient se décider à proposer d'autres solutions ou pas. Ainsi, en définitive, ils ont affirmé qu'ils n'appréciaient pas cette taxe et qu'ils n'avaient rien d'autre à offrir, mais qu'ils allaient surveiller son application.

• (1310)

Plus tard, lorsqu'elle a été appliquée, ils ont dit que les Canadiens ne l'aimaient pas, qu'il fallait peut-être s'en débarrasser et la remplacer par une petite taxe sournoise et cachée. Ils ont examiné cet aspect de la question et la

façon de modifier cette taxe, mais ils savaient que ce ne serait pas très populaire car il s'agissait de taxer les aliments et le reste et d'appliquer une taxe cachée, chose qui ne plaisait pas aux gens. Ainsi, ils ont décidé de ne pas souscrire à cette nouvelle taxe.

Tout à coup, ils ont dit qu'il fallait peut-être apporter des modifications à la TPS. Aujourd'hui, ils disent qu'ils vont supprimer la TPS.

Cependant, j'ai été heureux de voir le député arriver enfin à la position des néo-démocrates qui proposent l'élimination progressive de la taxe. J'espère simplement que les libéraux sont conscients du fait qu'avant le déclenchement des élections, ils devront préciser la durée de la période d'élimination progressive de la taxe et les autres solutions qu'ils offrent.

Je suis heureux de voir que les libéraux ont parlé enfin d'établir un régime fiscal équitable, chose qu'ils ne comprenaient pas lorsqu'ils formaient le gouvernement en 1984 et chose certaine, chose dont le gouvernement conservateur ignore tout depuis neuf ans qu'il est au pouvoir.

Que s'est-il passé au cours de la période depuis laquelle on applique cette taxe et qui va profiter des modifications prévues dans le projet de loi C-112? Je vais répéter la même chose, à savoir que cette mesure ne sera utile qu'aux grosses entreprises. Elle n'aidera en rien le secteur de l'éducation. Elle ne sera d'aucune utilité aux habitants de Terre-Neuve, du Labrador, des Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon pour ce qui est d'égaliser les chances pour eux au niveau de l'impôt et du coût de la vie.

L'autre point que je voudrais soulever avant de terminer ne porte pas sur la TPS, mais sur une autre modification qui est prévue dans ce projet de loi et qui vise la Loi sur l'assurance-chômage. Même s'il s'agit là d'une modification mineure, cela me rappelle les iniquités de la Loi sur l'assurance-chômage au sujet de laquelle le Parlement a été saisi la semaine dernière d'une mesure tendant à accroître le pouvoir des employeurs sans scrupule.

Dans ce projet de loi, on devrait, semble-t-il, apporter des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage pour s'assurer que les employés sont traités équitablement et que les employeurs sans scrupule ne peuvent profiter des lacunes du système pour exercer un chantage sur leurs employés et les forcer à continuer à travailler pour eux dans des conditions tout à fait inacceptables.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je sais que la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt compte un grand nombre de personnes âgées. Je sais aussi que le député tient à ce que ses électeurs obtiennent des informations complètes et exactes.

En lisant les journaux locaux de sa circonscription et en écoutant son intervention aujourd'hui, j'ai été préoccupé par le fait qu'il ne donnait pas un tableau complet de la situation. Je pense qu'il importe que le compte rendu de la Chambre en tienne compte.

En réalité, sous la direction du gouvernement depuis 1985, et en particulier depuis trois ans, on a constaté qu'une fois rajusté en fonction de l'inflation et des impôts, le revenu net disponible des personnes âgées a augmenté au Canada. Il veut certainement que ses électeurs le sachent.

En fait, grâce aux mesures que le gouvernement a prises pour maîtriser l'inflation, le niveau de cette dernière est le plus bas depuis plus de 25 ans, ce qui représente une économie nette pour les personnes âgées et pour les Canadiens qui ont le plus besoin de l'aide gouvernementale. Grâce à ses mesures de contrôle de l'inflation, le gouvernement a freiné l'escalade de tous les coûts que doivent assumer les personnes âgées et les démunis de notre société.

Le crédit pour la TPS, que le député n'a pas mentionné, c'est de l'argent que les personnes âgées mettent directement dans leurs poches. Le député n'a pas reconnu que, pour la grande majorité des personnes âgées au Canada, ce crédit compense effectivement tout effet négatif de la TPS. La plupart d'entre elles réalisent d'ailleurs des économies grâce à ce crédit.

• (1315)

Je devrais aussi souligner que l'exemption fiscale relative aux aliments, aux produits pharmaceutiques et au loyer aide les personnes âgées et les démunis de la société.

En fin de compte, en éliminant la taxe sur les ventes des fabricants, qui pénalisait et paralysait les fabricants canadiens et faisait disparaître des emplois au Canada, nous avons fait naître une plus grande concurrence sur le marché.

Les prix ont diminué et les produits se sont diversifiés. Je défie le député de se rendre chez Canadian Tire, dans un marché d'alimentation ou dans un centre commercial de sa circonscription; il constatera que les consommateurs bénéficient plus que jamais d'une plus grande variété de produits, de soldes plus fréquents et de meilleurs choix. Ces avantages résultent de l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants. Il serait irresponsable de la part du député de laisser entendre que nous devons percevoir cette taxe d'une autre façon, parce que les Canadiens ont maintenant compris et accepté qu'il fallait

absolument éviter de léguer à nos petits-enfants une hypothèque à rembourser.

Je me pose simplement la question suivante: pourquoi le député ne dit-il pas aux personnes âgées et aux démunis de sa circonscription que le revenu disponible par habitant est aujourd'hui supérieur de 1 500 $ à ce qu'il était il y a deux ou trois ans?

Au cours du mandat de notre gouvernement, le revenu disponible des Canadiens, c'est-à-dire l'argent qu'ils peuvent dépenser, a augmenté et c'est encore plus vrai dans le cas des personnes âgées que dans celui du Canadien à revenu moyen. Il est temps qu'il dise à ses électeurs la vérité toute entière et qu'il ne la déforme pas comme il l'a fait.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est pour moi un réel plaisir que de pouvoir m'adresser à un des habitants, à temps partiel, de ma circonscription, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a une résidence dans ma région, à Kaleden. Espérons qu'il votera pour moi aux prochaines élections car il se rend compte, je le sais, que j'ai dit la vérité au sujet du gouvernement et que j'ai accompli dans sa région de très bonnes choses dont il entend parler même par les membres de son parti à Penticton, ce qui, bien sûr, me réconforte toujours.

J'aimerais cependant faire remarquer au ministre, ainsi qu'aux habitants de ma circonscription et aux Canadiens, que ce que le ministre ne nous a pas dit, c'est que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les Canadiens paient en impôt fédéral environ 1 858 dollars de plus chaque année, par rapport à ce qu'ils payaient en 1984.

Si on consulte les dernières statistiques, on voit que le gouvernement a réduit les fonds consacrés au Programme d'aide à l'autonomie des aînés, de même qu'il a réduit de 40 p. 100 ceux consacrés au programme Nouveaux Horizons, qui est très apprécié par les personnes âgées d'Okanagan—Similkameen—Merritt et d'autres régions du Canada.

Le gouvernement parle de maîtriser l'inflation. Pas plus tard que vendredi dernier, une vieille dame de ma circonscription est venue, munie de son chèque de pension de vieillesse, me voir à mon bureau là-bas, pour me demander pourquoi la somme indiquée sur le chèque en question était de 2,17 $ de plus que celle indiquée sur les chèques qu'elle avait reçus jusqu'alors. J'ai essayé de lui faire comprendre, ainsi que le gouvernement l'aurait fait, que le taux d'inflation avait diminué et que la sécurité de vieillesse étant liée au taux d'inflation, cela expliquait la différence.

Elle m'a alors fait remarquer une chose que je savais déjà mais que j'aimerais rapporter au ministre et au gouvernement. Elle m'a demandé sur quoi se basait le gouvernement pour déterminer le taux d'inflation, s'il se basait sur le panier de la ménagère et autres, ajoutant que, dans sa région, le coût du logement avait augmenté d'à peu près de 15 ou 16 p. 100 par rapport à l'an dernier, que ses factures de chauffage, d'électricité et autres avaient augmenté de façon marquée et que, malgré cela, elle ne touchait que 1,2 p. 100 de plus pour sa pension de vieillesse. Même le prix de la nourriture avait augmenté. Dans son cas, le coût de la vie avait augmenté dans une proportion de 12 à 15 p. 100 par rapport à l'an dernier, et elle ne comprenait pas pourquoi elle ne touchait qu'une augmentation de quelque 1,3 p. 100 de sa pension de vieillesse, une augmentation fondée sur l'indice du coût de la vie.

Malheureusement, je crois qu'elle n'est pas la seule personne âgée de ma circonscription, voire du Canada, à être dans ce cas.

• (1320)

J'ai parlé des remboursements de taxe, et je connais bien la situation à cet égard. Je sais bien que dans certains cas, pour certaines catégories de revenu, les remboursements de taxe sont plus élevés que le montant que les bénéficiaires ont payé en taxes, je ne le nie pas. Cependant, si le ministre examine toutes les statistiques, il verra que, souvent—et cela avait été prédit et se confirme—les bénéficiaires ont tellement le dos au mur que lorsqu'ils touchent ces remboursements trimestriels, ils les utilisent pour acheter des choses essentielles à la vie.

Une femme est venue me voir récemment pour me dire que, parce qu'elle avait dû faire venir le plombier, il ne lui restait plus assez d'argent à la fin du mois pour acheter de la nourriture pour ses trois enfants. C'est à cela que sert le remboursement de la TPS.

Le ministre a dit que rechigner à payer la taxe équivaudrait à refiler une hypothèque à nos petits-enfants. Je ferais remarquer aux Canadiens et au ministre que, sous le gouvernement actuel, notre dette nationale a plus que doublé. Nous sommes maintenant 460 milliards de dollars dans le trou. Si nous examinons les budgets des deux dernières années, nous constatons qu'on avait prédit il y a un an et demi que notre déficit s'établirait cette année à 22 milliards. Or en octobre dernier, à peine huit mois après le dernier budget, nous voyons qu'on prévoit maintenant un déficit de 34 milliards.

Nous entendons maintenant dire dans l'entourage du ministre des Finances que notre déficit anticipé dépassera 34 milliards à cause des politiques monétaire et financière du gouvernement. Malgré la chute des taux d'intérêt, ce qui lui a permis d'économiser deux milliards de dollars en frais d'intérêts, le gouvernement ne peut toujours pas se rendre à l'évidence qu'il a créé un gâchis pendant qu'il était en pouvoir, qu'il a gâché les finances

du pays et que c'est lui qui laisse une dette en héritage à nos petits-enfants.

Le gouvernement devrait avoir honte et nous ne serons pas trop mécontents de le voir partir après les prochaines élections.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au lundi 15 mars 1993, à 18 heures.

* * *

LE TARIF DES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. John A. MacDougall (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-102 à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi C-102 est une mesure législative importante qui légitime les mesures tarifaires annoncées au cours des 18 derniers mois.

• (1325)

Le but principal de ce projet de loi est de mettre en oeuvre une série de mesures élaborées en réponse aux graves problèmes que connaît le Canada sur le plan des achats outre-frontière, de la contrebande de tabac et de l'évasion fiscale relative au tabac. Le projet de loi renferme aussi les modifications administratives et techniques normales concernant le tarif. Je voudrais prendre quelques minutes pour examiner certaines des modifications proposées dans ce projet de loi.

Le premier point dont je voudrais parler, c'est la série de mesures visant à régler le problème de la contrebande et de l'évasion fiscale en ce qui concerne le tabac. Ces mesures ont été annoncées en février et en avril 1992.

La semaine dernière, je parlais avec le propriétaire d'une épicerie dans ma circonscription, Timiskaming—French River. Jusqu'à tout récemment, ses ventes de cigarettes se chiffraient en moyenne à environ 3 000 $ par semaine. Comme nous le savons tous, le gouvernement et les Canadiens sont très inquiets de l'effet du tabac sur la santé. L'homme à qui j'ai parlé m'a dit que la baisse qu'il a observée n'est pas attribuable au fait que les gens arrêtent de fumer, mais bien au nombre de cartouches de cigarettes qui sont passés à la frontière en contrebande et qui sont ensuite transportés dans le nord de l'Ontario. Il ne faut pas oublier non plus ce que cela représente sur le plan de l'évasion fiscale. Par conséquent, ses ventes de cigarettes sont tombées de 3 000 $ à un peu moins de 1 000 $ par semaine.

Ce qui est vraiment regrettable dans tout cela, ce n'est pas seulement les recettes de vente que ce petit commerçant a perdues, mais les recettes fiscales que le Canada a perdues. On continue d'acheter des cigarettes, mais à un prix très réduit. En fait, un paquet de cigarettes coûte environ 4 $ sur le marché noir.

Je veux féliciter le gouvernement et le ministre d'avoir pris ces mesures, car je crois que tous les Canadiens, qu'ils soient fumeurs ou non, seront d'accord avec moi pour dire que l'évasion fiscale occasionnée par la contrebande de cigarettes dans notre pays ne devrait pas exister. À mon avis, les modifications proposées dans ces deux budgets sont un pas dans la bonne voie.

Le rajustement de la taxe d'accise sur les cigares, qui vise à faire en sorte que les cigares ne soient pas moins taxés que les cigarettes, a été annoncé dans le budget de septembre 1991.

L'autre mesure pour laquelle je veux vraiment féliciter le gouvernement et le ministre des Finances, c'est l'élimination de la taxe d'accise sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants afin d'encourager la mise au point de carburants fabriqués à partir de matières renouvelables. Cette mesure a été annoncée dans le budget de février 1992. Je dois dire que c'est un pas dans la bonne

direction. J'étais jusqu'à ce matin secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je puis vous dire que les personnes que j'ai rencontrées depuis quatre ans et demi dans le secteur de l'énergie étaient très heureuses des possibilités nouvelles qu'ont données les modifications de taxe.

Permettez-moi de faire encore allusion à la belle circonscription de Timiskaming—French River qui a une abondante production agricole et où nous pourrons avoir une usine d'éthanol qui utilisera les tiges de maïs, des grains, des artichauts, des betteraves sucrières et d'autres produits encore. Nous pourrons aussi employer une autre ressource que nous possédons en abondance, c'est-à-dire les produits et les déchets du bois.

Jusqu'à ce que ces modifications soient apportées par le budget de février 1992, il était presque impossible d'amener des investisseurs à s'intéresser à la production d'éthanol ou de méthanol. Cette mesure témoigne de la vision que le gouvernement a à proposer, de sa volonté de favoriser l'expansion et d'ouvrir des débouchés aux régions rurales du pays. Le ministre des Finances a prêté attention à ce que lui disait l'industrie, dans le secteur agricole et dans les régions rurales. On lui a dit qu'il y avait une ressource à exploiter, c'est-à-dire l'éthanol et le méthanol.

Un autre élément que je voudrais revoir rapidement est la suppression des droits de douane sur environ 25 produits de consommation pour tenter d'atténuer le problème des achats outre-frontière. Cette mesure a été annoncée dans le budget de février 1992. C'est un autre témoignage de la volonté du gouvernement d'écouter à la fois les consommateurs, les détaillants et les députés de notre caucus, qui étaient très préoccupés par les modifications à apporter.

• (1330)

Le dernier point concerne les modifications de forme annoncées dans le budget de 1992 et apportées au Tarif des douanes pour tenir compte des préoccupations de l'industrie et pour satisfaire à nos obligations internationales, ainsi que certaines modifications au Code criminel et au Tarif des douanes qui découlent de la réglementation des armes à feu adoptée l'an dernier.

Je pourrais m'étendre longuement sur ces sujets. J'estime que ces changements sont justes et vont aider les particuliers, les entreprises et tous les Canadiens en matière de droits de douane et d'accise.

Je souhaite que le projet de loi C-102 soit adopté rapidement cet après-midi parce qu'il s'agit d'une bonne mesure pour les Canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, quand on parle du projet de loi qui, comme l'a dit le député de Timiskaming—French River, vise à modifier le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, ou de toute autre mesure d'imposition, il est difficile de ne pas présenter la question dans une perspective globale.

Depuis quatre ans et demi, la plupart des députés ont, à un moment ou à un autre, fait des exposés et des déclarations sur l'économie et posé des questions à ce sujet durant la période des questions. J'ai su que j'allais prendre la parole aujourd'hui et j'ai voulu situer dans une perspective globale la question de la perception de recettes fiscales au Canada et ce à quoi elles sont employées.

J'ai pensé revenir à 1984, année où le gouvernement a été porté au pouvoir. J'ai voulu revoir certaines des promesses qu'il a faites et certains des objectifs qu'il s'était fixés. J'ai voulu examiner dans quelle mesure ils avaient pu se réaliser. Cela prendra peut-être du temps, mais je vous promets que cela ne durera pas aussi longtemps qu'il peut sembler.

Je ne veux pas passer au peigne fin chaque budget. Je ne veux pas lire les objectifs de chaque année. J'ai pensé qu'il serait toutefois bon de rappeler à la Chambre le premier budget que le gouvernement conservateur a présenté le 8 novembre 1984. Je voudrais rappeler les quatre objectifs. Premièrement, remettre de l'ordre dans nos finances pour être en mesure de limiter, puis de résorber, l'accumulation massive de la dette publique et l'effet dommageable qu'elle exerce sur la confiance et la croissance.

Deuxièmement, redéfinir le rôle de l'État pour qu'il fournisse un cadre plus propice à la croissance et à la création d'emplois et représente moins un obstacle au changement et à l'innovation.

Troisièmement, promouvoir l'accroissement de l'investissement, de l'innovation et de la compétitivité ainsi qu'un climat favorable à la création et à l'essor d'entreprises nouvelles.

Enfin, réaliser ces changements d'une manière qui soit équitable, ouverte et conforme à l'esprit de compassion, de tolérance et de justice qui caractérise fondamentalement la société canadienne.

Au moment de cette déclaration, le déficit était censé atteindre 35 milliards de dollars, et la dette nationale, 168 milliards de dollars.

L'année suivante, en mai 1985, les quatre objectifs énoncés dans le budget étaient légèrement différents, mais fondamentalement semblables. Comme ces objectifs sont beaucoup moins longs, je vais les expliquer. Le premier consistait à créer une structure fiscale qui encourage davantage les entrepreneurs, la prise de risques, l'entreprenariat et les investissements. Le deuxième objectif consistait à améliorer l'équité du régime fiscal. Le troisième objectif consistait à réduire le déficit à court terme, grâce à l'imposition de surtaxes temporaires. Le quatrième objectif consistait à mettre en place une structure permettant aux recettes de croître un peu plus rapidement que la croissance économique, ce qui devait continuer de faciliter la réduction du déficit à moyen terme.

• (1335)

C'était en 1985. Le déficit annuel était à peu près le même, soit 35 milliards de dollars, mais la dette nationale dépassait 168 milliards de dollars. Je ne passerai pas en revue les budgets de 1986, 1987 et 1988. J'en ferai grâce à la Chambre ainsi qu'à vous-même, monsieur le Président. Pendant ces années, notre pays connaissait une croissance importante, et les économies de l'Ouest étaient en pleine expansion. Puis, il y a eu 1989, 1990, 1991. Le 3 décembre 1992, le ministre des Finances, nouvellement nommé à ce poste, a présenté un mini-budget, comme on l'a appelé, où il disait à quel point il était épouvantable de constater que le déficit se maintenait toujours à 35 milliards de dollars et que la dette nationale, malgré tous les efforts déployés pendant les années de croissance, avait miraculeusement doublé, passant de 168 milliards de dollars à environ 450 milliards à l'époque.

Je ne sais plus quoi penser. Pendant huit ans et demi, le gouvernement a visé le même objectif. Aujourd'hui, on nous dit qu'il n'y aura pas de budget. À cause de la course à la direction, il ne serait probablement pas opportun de présenter un budget pour l'instant. Il pourrait y avoir un exposé financier, pour la même raison que nous avons eu droit à un mini-budget en décembre dernier.

À l'époque, le ministre des Finances voulait redonner confiance à la communauté internationale qui songeait à nous chasser du Groupe des sept, en raison de notre déficit et de notre dette. Donc, selon le ministre des Finances, il lui faudra peut-être donner un exposé financier, contenant d'autres prévisions relatives au déficit et à la dette, de crainte que la communauté internationale pense que nous sommes incapables de payer nos dettes.

Je ne suis pas surpris du fait que le ministre des Finances cherche tout au moins à rassurer la communauté internationale, car, au moment où le budget de 1984 a été déposé, nous devions environ 42 p. 100 de ce que nous fabriquions. Autrement dit, notre dette accumulée correspondait à environ 42 p. 100 de notre produit intérieur brut. Mais ce qu'il faut surtout retenir, c'est que seulement 9 p. 100 de nos titres de dette étaient détenus par des étrangers.

Aujourd'hui, au moment où je vous parle, nous devons près de 70 p. 100 de ce que nous fabriquons. C'est donc dire que notre dette accumulée représente 70 p. 100 des produits et services que nous fournissons. Il faut surtout retenir que les étrangers détiennent 30 p. 100 de nos titres de dette. Connaissez-vous une raison pour laquelle les créanciers étrangers ne devraient pas douter de notre capacité de remboursement? Connaissez-vous une raison pour laquelle nous ne devrions pas, comme le dit le ministre des Finances, avoir droit tout au moins à un exposé financier, malgré la course à la direction, non pas seulement dans l'intérêt des Canadiens, mais pour rassurer la communauté internationale à qui nous devons 30 p. 100 de ce que nous fabriquons.

Nous nous devons de présenter un exposé pour lui dire que, même si le déficit pourrait se retrouver au niveau où il était il y a huit ans et demi et que la dette nationale pourrait correspondre à un peu plus de 70 p. 100 de ce que nous valons, elle n'a pas à s'inquiéter puisque nous allons prendre des mesures incroyables. Nous ne savons pas de quelles mesures il s'agit au juste, mais nous les attendons avec impatience.

C'est grave. Quelque part à Vancouver, je ne l'ai pas vu, mais vous pouvez l'avoir aperçu, monsieur le Président, il y aurait une horloge qu'on appelle *Doomsday Clock*. Elle montre l'accroissement de la dette nationale. Selon cette horloge, notre dette s'accroît au rythme de 1 000 $ la seconde. Imaginez un peu si c'était vous ou moi qui empochions cet argent. Mais il s'agit d'une dette due à des étrangers.

• (1340)

La situation me préoccupe autant que le gouvernement. De ce côté-ci, nous critiquons les politiques gouvernementales. Nous aurions été en droit d'espérer que pendant la période de forte croissance économique dont je parlais, de 1984 à 1988-1989, le gouvernement atteigne

son objectif et réussisse à réduire la dette et à juguler le déficit, mais il n'a pas réussi.

Si le gouvernement a été incapable de réduire le déficit annuel et la dette en période de prospérité, lorsque ses revenus étaient plus élevés et que notre produit intérieur brut s'accroissait au rythme moyen de 3 p. 100 par année, comment diable pourrait-il le faire maintenant que le monde traverse une récession que le gouvernement lui-même a admis avoir aggravée au Canada avec son odieuse et détestée taxe sur les produits et services? Je crois que le gouvernement est à bout de solutions. Il n'a plus d'expédients. Tout ce que le gouvernement fait maintenant, c'est de remonter dans le passé pour tout reprocher aux libéraux qui ne sont plus au pouvoir depuis huit ans et demi.

Peut-être pouvait-il formuler de tels reproches la première et la deuxième année de son premier mandat, mais en tant que libéral, je ne crois pas devoir porter la responsabilité des huit années et demie d'impuissance du gouvernement.

Le pire, c'est que pendant cette période, les Canadiens ont subi 38 hausses d'impôts. J'aime bien les chiffres parce que les chiffres sont objectifs. Il faut faire la différence entre les chiffres et les statistiques. Les chiffres que j'ai devant moi me parlent de compassion, de tolérance et de justice, de création d'emplois, de croissance, d'amélioration du régime fiscal, de surtaxes temporaires.

En 1984, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait 42 p. 100 du total des recettes du gouvernement du Canada; 41,2 p. 100 pour être plus précis. C'est un chiffre de Statistique Canada. L'an dernier, l'impôt des particuliers représentait 47,7 p. 100 des recettes. Il s'agit d'une augmentation survenue pendant la période de huit ans et demi dont je parle. Il s'agit d'une période critique où le fardeau fiscal des particuliers a augmenté de 15 p. 100.

Et les grandes entreprises? Que s'est-il passé du côté des entreprises? Les mêmes chiffres, c'est-à-dire le pourcentage des recettes gouvernementales provenant de l'impôt des sociétés, étaient de 13,2 p. 100 en 1984 et de 7,2 p. 100 l'an dernier. Cela représente une diminution de 50 p. 100.

Je parle toujours d'impôts. Je parle des effets sur les Canadiens de la taxe sur les produits et services et des 37 autres taxes ou impôts. En 1990 et en 1991, les dernières années pour lesquelles il m'a été possible d'obtenir des chiffres, les particuliers ont payé 92 milliards de dollars en impôts, 92,7 milliards pour être plus précis, et 104,6 milliards respectivement. En termes mathématiques simples, cela signifie que le montant qu'ils ont payé en impôts a augmenté de 11,5 p. 100 en un an. Que dire des sociétés? En 1990, les impôts des sociétés sont passés de 14,6 milliards de dollars à 12,4 milliards. Autrement dit, elles ont profité d'une baisse de 15 p. 100.

• (1345)

Je peux vous citer d'autres chiffres, mais je me sers de ces deux exemples pour montrer qu'au Canada, avec la surtaxe, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la taxe sur l'essence, la taxe sur les cigarettes, les particuliers sont taxés à mort. Nous en sommes au point où, si les particuliers devaient payer quelques sous de plus, ils ne pourraient plus contribuer à l'économie comme le voudraient les principes d'efficience.

C'est difficile à expliquer sans utiliser de graphiques, mais cela se résume à dire que nous avons dépassé le seuil de rentabilité, le point où les gens peuvent contribuer efficacement à l'économie. Autrement dit, ils paient tellement d'impôts qu'il ne leur reste plus d'argent à dépenser. L'économie n'étant pas alimentée, il faut donc la faire tourner à coup de subventions.

Ajoutons à ce phénomène les 100 millions de dollars que nous perdons dans l'économie parallèle—et ce n'est qu'un chiffre approximatif. C'est peut-être 200 millions ou encore 75 millions, mais c'est beaucoup d'argent.

Tout cela dépend de notre capacité de redonner du travail aux gens. Je crois sincèrement que le gouvernement a essayé, par ses politiques, de rectifier la situation, de stimuler la croissance et de créer des emplois, mais il n'a pas réussi. S'il parvenait à améliorer la situation de l'emploi, il améliorerait du coup notre situation du point de vue de la dette et du déficit.

Les chiffres que j'ai en main montrent que, pour chaque tranche de 100 000 chômeurs retournant au travail, le gouvernement fédéral percevrait 360 millions de dollars en impôts sans augmenter davantage l'impôt sur le revenu.

Pour ces mêmes 100 000 personnes retournant sur le marché du travail, le gouvernement économiserait 900 millions de dollars en paiements de toutes sortes, aide sociale et assurance-chômage. Chaque tranche de 100 000 personnes retournant au travail, représenterait 1,2 milliard de dollars de plus dans les coffres du gouvernement. Si un million de chômeurs c'est-à-dire les trois quarts des chômeurs actuels, trouvaient du travail, ce sont essentiellement 12 milliards de dollars de plus, seulement pour cette année, qu'on pourrait utiliser pour combler le déficit.

L'an dernier, on a enregistré 77 000 faillites de particuliers et de sociétés, dont la plupart étaient des petites entreprises. C'est incroyable! C'est un record survenu une année où le taux de chômage atteignait aussi un record. Plus de un million et demi de Canadiens étaient chômeurs.

Ce n'est pas moi qui le dis. Ce ne sont pas nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui le disons. Un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, réalisé en 1992, révèle que les principales préoccupations sont encore l'impôt et la réglementation. L'impôt était le principal sujet de préoccupation de 82 p. 100 des personnes interrogées, et 72 p. 100 d'entre elles avaient des inquiétudes au sujet de la réglementation. Quatre-vingt-huit pour cent des répondants se sont dits insatisfaits des progrès accomplis par le gouvernement depuis le 8 novembre 1984 sur le plan des réductions de dépenses qu'il avait promises.

Comme je l'ai fait observer à la Chambre précédemment, les gens viennent me dire que, en tant que Terre-Neuvien, je devrais comprendre pourquoi on n'arrive pas à réduire notre déficit, que cela ne devrait pas me poser de problème. À leur avis, on dépense beaucoup d'argent pour venir en aide aux assistés sociaux et aux prestataires d'assurance-chômage, et le gouvernement n'a plus les moyens de contribuer aussi généreusement aux programmes sociaux. Ils se trompent, monsieur le Président, pas seulement un peu, mais complètement. Qu'ils vérifient leurs chiffres! Qu'ils fassent leurs devoirs!

• (1350)

Le pourcentage de son produit intérieur brut que le Canada consacre aux programmes sociaux est l'un des moins élevés au monde. C'est toujours Statistique Canada qui le dit. En effet, nos dépenses sociales correspondent à 21,5 p. 100 de notre produit intérieur brut, comparativement à 25,6 p. 100 en moyenne—soit quelque 5 p. 100 de plus—dans tous les autres pays industrialisés membres de l'OCDE.

Dans bien des pays européens pour lesquels nous avons une grande admiration sur le plan financier, parce que leur dette est beaucoup moins élevée que la nôtre et leur administration financière est, semble-t-il, meilleure, le niveau de vie est élevé, l'économie florissante et une part beaucoup plus considérable du produit intérieur brut est consacrée aux programmes sociaux. Voici quelques chiffres: Belgique, 37,6 p. 100; Hollande, 36,1 p. 100; Allemagne de l'Ouest, 31,5 p. 100; France, 29 p. 100.

Les seuls pays industrialisés dont les dépenses sociales sont inférieures à celles du Canada sont les États-Unis et le Japon, qui y consacrent respectivement 20,8 p. 100 et 17,5 p. 100 de leur PIB. Je n'ai cependant pas l'intention de parler du Japon.

Nous sommes tous au courant du débat en cours aux États-Unis sur la médecine et les soins de santé socialisés. Une bonne partie des Américains n'ont pas les moyens d'être malades. Si leurs frais médicaux sont si élevés et si la vieillesse est un tel problème aux États-Unis, c'est que quand ils sont dans la force de l'âge, les Américains craignent d'aller chez le médecin parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer ses honoraires faramineux. Ils attendent donc le plus longtemps possible jusqu'à ce que la visite chez le médecin devienne inévitable. Ils sont alors avancés en âge et n'ont pas plus les moyens qu'avant, mais ils n'ont plus le choix. C'est alors que les répercussions financières sont catastrophiques.

J'ai appris—par l'entremise de parents que j'ai aux États-Unis—que leurs enfants, voire leurs petits-enfants, doivent payer des montants exorbitants, et il s'agit ici de dizaines de milliers et de centaines de milliers de dollars, alors qu'au Canada on ne paie rien de plus que sa contribution fiscale.

Je vous le dis, monsieur le Président, si nous sommes dans un tel pétrin, si nous sommes criblés de dettes, si nous accumulons les déficits, ce n'est pas à cause des programmes sociaux.

Je voudrais présenter un seul autre point avant de conclure. Je vais vous donner un exemple pour vous donner une idée de ce que cela signifie pour le bien-être du pays.

Je veux parler de l'achat des hélicoptères EH-101. Voilà un projet qui est critiqué de toutes parts et qui est analysé sous toutes ses coutures. Il fait l'objet d'un examen minutieux depuis deux mois parce qu'il en a été question dans le rapport du vérificateur général, parce que la ministre a fait montre d'une certaine ambivalence en cette matière et que maintenant, les analystes de la défense le passent au crible.

Certaines critiques ne sont pas tout à fait justifiées, d'autres dénotent un parti pris contre le projet. Mon travail à titre de porte-parole de mon parti pour la défense consiste justement à faire la part des choses. Franchement, je suis déçu de constater que certains points évoqués dans les articles critiquant le programme ne sont pas exacts. Ce sont des articles tendancieux. C'est inutile, et je n'approuve pas ce genre d'articles.

Pour ce qui est des sommes en jeu, la ministre de la Défense nationale—et j'espère qu'elle ne se sert pas de ceci pour arriver à ses fins—voyant que nous contestions les sommes consacrées à l'achat de ces hélicoptères en cette période de notre histoire et de notre économie, a dit qu'elle ne comprenait pas pourquoi nous faisions tant d'histoires à ce sujet étant donné qu'en 1990, nous avions tous reconnu que l'hélicoptère EH-101, l'hélicoptère Merlin, pouvait très bien remplacer le Sea King. Cela,

tous les membres du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants l'ont reconnu. C'était en 1990. Aujourd'hui, elle dit qu'elle ne comprend pas pourquoi tout à coup nous trouvons à redire à ce programme. Mis à part le fait que la situation géostratégique a terriblement changé depuis, la guerre froide était plus que froide en 1990.

• (1355)

Pour revenir à l'argument que je faisais valoir en ce qui concerne la gestion de l'économie du pays, le déficit devait se situer cette année-là, selon les prévisions, autour de 18 milliards de dollars. Disons 20 milliards de dollars. Nous sommes aujourd'hui en 1993 et il n'est plus question d'un déficit de 20 milliards, mais de 34,5 milliards de dollars. Si le déficit était ce que le gouvernement avait prévu qu'il serait en 1990, nous aurions pu avoir non pas ce programme, mais deux programmes et demi pour le même coût. Cela montrera, je pense, combien il est difficile de faire des prévisions et des promesses et d'essayer de faire des choses qu'on n'arrive pas à réaliser.

Où dépensons-nous de l'argent inutilement? Je viens de parler des 100 millions de l'économie parallèle et de 12 milliards de dollars si on remet au travail un million de chômeurs.

J'ai été horrifié en novembre quand le rapport du vérificateur général a indiqué, ce qui a été confirmé par le vérificateur général lui-même, que des centaines de millions de dollars de recettes provenant de l'impôt sur les sociétés étaient perdus à cause des arrangements que ces sociétés prenaient à l'étranger pour diminuer leurs impôts.

Quand cela a été révélé la première fois, le ministre des Finances lui-même l'a nié—j'étais à la Chambre quand cela est arrivé et je suis sûr qu'il le faisait en se fondant sur les renseignements dont il disposait. Il a dit que c'était une erreur, que nous ne perdions pas d'argent à cause de ces arrangements que les sociétés prennent à l'étranger et que tout le monde était imposé de la même manière. Il ne l'a pas dit, mais c'était ce que cela voulait dire.

C'est deux ou trois jours plus tard, à une séance du Comité des comptes publics, que des fonctionnaires des Finances ont reconnu—je pense que c'était le mardi qui a suivi le rapport du vérificateur général, lequel a été publié, sauf erreur, le mercredi ou le jeudi de la semaine précédente—qu'effectivement, ils avaient vérifié leurs livres et qu'ils croyaient vraiment maintenant que des centaines de millions de dollars étaient perdus.

En fait, mon collègue de Broadview—Greenwood a laissé entendre que c'était de l'ordre de 2 milliards de dollars. Eh bien, si on veut parler de 2 milliards de dollars, on peut les ajouter aux 12 milliards de dollars, ce qui fait 14 milliards de dollars. Cela représente la moitié du déficit.

Il y a eu 8 milliards de dollars de subventions et de prêts aux entreprises qui ont reconnu elles-mêmes que cela ne les aide pas. Voilà 8 milliards de dollars de plus, si on les ajoute aux 14 milliards de dollars, on obtient 22 milliards de dollars.

Quoi d'autre encore? Eh bien, il y a le Cabinet. Ce n'est pas moi qui prends les décisions là-dessus; je fais seulement une observation. Pour diriger le pays, nous avons 36 ministres et leurs employés, et ils ont des frais administratifs. Pour leur part, les États-Unis, qui comptent une population 10 fois plus élevée, sont dirigés par 15 ministres. Je soutiens que nous pourrions réaliser des économies assez considérables dans ce secteur. On dira peut-être que je parle d'économies de bouts de chandelle. Eh bien, j'en suis rendu à 16 milliards de dollars, et je n'ai même pas été obligé de faire des calculs sur papier.

Permettez-moi de vous parler d'un autre secteur. Mes collègues ont beaucoup traité de la taxe sur les produits et services. Je ne vais pas insister davantage là-dessus, mais je voudrais dire que, au moment où nous étions en récession et où l'économie canadienne était en ruine, pas une seule personne qui sache son abc financier n'aurait eu l'idée d'imposer une taxe à la consommation sans une harmonisation avec les taxes provinciales.

Non seulement le gouvernement a insisté pour le faire, mais il a également nommé des sénateurs supplémentaires en invoquant une disposition de la Constitution qui n'avait pas servi depuis 125 ans. Ce geste coûtera environ 30 milliards de dollars au contribuable.

J'ai une seule autre observation à faire sur la TPS et sur la situation économique de notre pays.

• (1400)

Je trouve réellement très étrange que, pendant la campagne électorale de 1988, le gouvernement ait parlé de la taxe sur les produits et services, sans toutefois la désigner dans ces termes, alors que les pessimistes parlaient d'une taxe cachée. On n'en discutait pas, et on ne l'a certainement pas présentée comme une taxe sur les produits et services. Elle ne devait avoir aucune incidence sur les recettes. Ce ne serait qu'un réaménagement de

la structure fiscale, disait-on. Ce n'était pas un stratagème pour faire de l'argent. Elle serait simple.

Elle est tellement simple que, ce matin, on a déposé à la Chambre un document de 350 pages pour la simplifier encore davantage. Eh bien, si cela c'est simple, je ne sais pas ce que le gouvernement juge compliqué.

Mes chiffres disent que le gouvernement a fait passer de 8,5 p. 100 à 13 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants. Il s'agit de l'une des 38 hauses d'impôts que j'ai mentionnées. Le gouvernement l'a augmentée, puis s'en est plaint. Il a dit qu'elle était trop élevée, alors que c'était lui-même qui l'avait augmentée, aux dépens des fabricants. On en a parlé à la Chambre ce matin.

Le gouvernement a dit: «Maintenant, la taxe sur les produits et services va arranger les choses. Elle va réordonner la situation.» Puis, au cours du débat, le gouvernement a dit: «Non, ce que nous allons faire, c'est utiliser la taxe sur les produits et services pour aider à réduire la dette nationale et le déficit.»

Le but avait changé, mais l'effet était le même. L'ancienne taxe de vente rapportait environ 15 milliards, on nous a dit que la TPS produirait environ la même chose. Cela ne comprenait peut-être pas le milliard qu'il en coûte pour la percevoir. Nous ne savons pas grand-chose de son coût. Je pense que je peux dire qu'avec 350 pages de modifications et d'efforts pour simplifier encore la taxe sur les produits et services, nous ne saurons peut-être jamais combien elle coûte réellement à percevoir.

Voilà encore un domaine qui inquiète beaucoup. Il y en a d'autres dont je voudrais parler. Il y a les transferts aux provinces et le plafonnement pour les provinces les plus riches. Même Terre-Neuve, que je ne qualifierais pas de riche et qui dépendait du gouvernement fédéral pour 49 p. 100 de ses recettes, n'en reçoit plus que 43 p. 100, et jusqu'à présent, c'est autour de 800 millions de dollars que les réductions ont coûté à cette province. Cette année seulement, elle recevra 150 millions de moins, ce qui représente 5 p. 100 du budget de la province. Le gouvernement ne me dira pas que cela ne crée pas de sérieuses difficultés à des gens qui peuvent le moins les supporter.

Je voulais mettre au compte rendu officiel ces remarques sur l'économie, dans le contexte du projet de loi que nous avons devant nous. Je suis sûr qu'aux diverses étapes jusqu'à la troisième lecture, il continuera d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux questions fiscales et économiques, et ils garderont à l'esprit l'image macro-économique liée à tout ce qui touche l'augmentation des impôts nécessaires pour faire fonctionner le pays.

Je suis sûr que tous les députés de ce côté se souviendront de ces mesures lorsqu'ils tenteront de nous remettre sur la bonne voie pour que le pays progresse à l'avenir.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations sur le projet de loi C-102.

Cette mesure législative est introduite en partie pour arrêter l'hémorragie des dollars canadiens vers le Sud due à la taxe sur les biens et services, à notre devise forte et à la perception qu'ont les Canadiens, à juste titre à mon avis, que les impôts, comme la TPS, sont trop lourds au Canada.

Le flot de personnes qui allaient acheter leurs biens et services de l'autre côté de la frontière a causé un tas de problèmes aux détaillants canadiens, comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui. À cet égard, certains aspects du projet de loi sont bénéfiques pour les gens d'affaires de ma communauté et d'autres localités frontalières telles que Grand Forks, Midway, Osoyoos et autres dont les commerces ressentent directement les effets de cette hémorragie.

• (1405)

Ce projet de loi renferme quelque 30 mesures réduisant les droits de douane sur certains biens importés qui devraient permettre à tous nos entrepreneurs, aux PME et aux détaillants, de mieux soutenir la concurrence que leur font les commerces situés juste de l'autre côté de la frontière avec les États-Unis.

Bien que rien n'ait été fait lorsque le problème était à son paroxysme, on reconnaît qu'il y a un problème et qu'il faut faire quelque chose. Je suis donc heureux qu'on ait apporté certaines modifications pour venir en aide aux PME qui, nous l'espérons, deviendront plus viables malgré le nombre élevé des faillites qui ravagent ce secteur depuis deux ou trois ans. De mémoire de Canadiens, on n'avait jamais vu un taux de faillite aussi élevé.

L'une des parties du projet de loi sur laquelle j'aimerais m'attarder plus particulièrement est celle qui traite des PME, à la lueur de l'initiative prise il y a quelques années par le gouvernement pour encourager les entrepreneurs à faire des soumissions pour ouvrir des boutiques hors taxes près des postes frontières avec l'espoir de récupérer

un peu plus de l'argent des personnes qui traversaient la frontière avec les États-Unis.

Dans ma circonscription, il y a une boutique hors taxes qui marche très bien; située à Osoyoos, elle est gérée par la famille Bissonnette qui en gère une autre près du poste de Cranbrook, dans une localité appelée Kingsgate si je ne m'abuse. Ces boutiques hors taxe ont été établies un peu partout au Canada; les soumissionnaires ont consacré beaucoup de temps à préparer leurs soumissions et beaucoup d'efforts, de temps et d'argent à établir leurs boutiques après avoir obtenu les contrats du gouvernement.

J'ai parlé à d'autres députés de tous les côtés de la Chambre, libéraux, conservateurs et néo-démocrates qui représentent des circonscriptions situées près de la frontière et où se trouvent de telles boutiques; leurs dires sont confirmés par les exploitants de ces boutiques. On me dit qu'une bonne partie du revenu de ces boutiques vient des gens qui quittent le pays pour se rendre aux États-Unis pour un mois, deux mois ou plus; ils s'approvisionnent habituellement en cigarettes canadiennes et en boissons alcooliques canadiennes et les apportent aux États-Unis sans payer de taxe.

Les propositions de février 1992, contenues dans le texte original de ce projet de loi, découlaient du fait que le gouvernement canadien s'inquiétait, et à juste titre, de la contrebande de cigarettes entrant au Canada; il croyait devoir endiguer le flot de ce trafic. En fait, les cigarettes canadiennes étaient achetées en franchise de droits au Canada, apportées aux États-Unis, puis ramenées en contrebande et revendues au Canada. Cette opération nuisait non seulement aux petites entreprises, mais aussi aux fabricants de cigarettes.

Bien que je ne fume pas moi-même et que j'encourage les autres à ne pas fumer pour diverses raisons—santé, sécurité et environnement—je peux aussi comprendre le droit de ceux qui choisissent de fumer et veulent pouvoir se procurer des cigarettes.

• (1410)

En fait, le ministère du Revenu national s'est retourné contre les boutiques hors taxes et a affirmé que la contrebande était causée par des individus qui se procuraient des cigarettes dans les boutiques hors taxes et les revendaient au Canada. Je crois cependant qu'on a démontré plus tard que ce n'était pas le cas.

Dans une lettre qu'elle m'a fait parvenir le 26 février dernier, l'Association frontière hors taxes m'informe que d'après une note de service, les exportations de cigarettes et de tabac étaient passées de 3 p. 100 en 1986 à 14 p. 100 en 1991, ce qui représente un accroissement assez considérable compte tenu du fait que certains produits affichent des hausses beaucoup plus importantes. On ajoute qu'il convient également de signaler qu'il n'y avait alors qu'une dizaine de boutiques hors taxes à la frontière internationale, alors qu'on en compte maintenant trente-cinq.

La semaine dernière, un dirigeant de l'une des plus importantes sociétés de tabac au Canada a déclaré que les boutiques hors taxes ne vendaient que 4 p. 100 de l'ensemble des cigarettes exportées du Canada. Le reste, soit 96 p. 100, est exporté autrement, ce qui laisse un rôle très limité aux boutiques hors taxes.

Après des négociations avec les associations de boutiques hors taxes, le gouvernement a décidé de faire marche arrière au sujet de la taxe prévue, affirmant que les boutiques entendaient collaborer afin de limiter le nombre de cartouches de cigarettes et autres produits du tabac qu'une personne pouvait s'y procurer. Je crois que le gouvernement est effectivement revenu, le 8 avril 1992, sur sa décision concernant l'imposition de la taxe. Je crois comprendre à la lecture du projet de loi que la taxe suspendue le 8 avril pourrait être de nouveau imposée par un décret du conseil si jamais le Cabinet jugeait justifié de le faire.

Le moment est peut-être bien choisi pour la Chambre, le ministre et le ministère du Revenu national de prendre connaissance de la lettre que nous avons reçue en novembre dernier de l'Osoyoos Duty-Free Shop. Son président, Denis Bissonnette, y expose certains des problèmes auxquels est confrontée son association.

Voici un passage de cette lettre: «Au nom de l'Association frontière hors taxes, je voudrais exprimer mes très sérieuses préoccupations au sujet des efforts actuellement déployés par les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national en vue d'imposer par la loi des restrictions quant aux ventes effectuées dans les boutiques hors taxes canadiennes.

À l'heure actuelle, les exploitants de boutiques hors taxes canadiennes respectent la limite d'une cartouche de cigarettes et de deux boîtes de tabac à fine coupe. L'ensemble des exploitants de boutiques hors taxes canadiennes se sont eux-mêmes imposé ces restrictions pour les raisons suivantes: premièrement, afin de se prévaloir de l'exemption de la taxe à l'exportation de 8 $ la cartouche ou l'équivalent à compter du 12 février 1992 et de se

trouver ainsi sur un pied d'égalité avec leurs concurrents américains; deuxièmement, afin de prouver aux divers ministères que les exploitants de boutiques hors taxes canadiennes n'avaient rien à voir avec le phénomène de la contrebande des produits du tabac au Canada.

Même si notre gouvernement a supprimé ultérieurement cette taxe à l'exportation, les exploitants de boutiques hors taxes canadiennes s'en tiennent aux limites qu'ils se sont imposées. Ce faisant, ils espéraient qu'une fois que les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national seraient raisonnablement convaincus que les exploitants de boutiques hors taxes canadiennes n'avaient rien à voir avec le phénomène de la contrebande des produits du tabac, des discussions allaient s'engager afin de trouver un compromis équitable concernant les limites auxquelles est assujettie la vente des produits du tabac.

Lors de réunions de représentants des ministères des Finances et du Revenu, tenues les 23 juin et 28 septembre 1992, des hauts fonctionnaires ont clairement déclaré croire que toutes les boutiques canadiennes hors taxes respectent les limites de vente volontaires et reconnaître désormais que ces boutiques ne contribuent en rien au problème de la contrebande.

Pourquoi adopter alors un projet de loi qui limite les ventes des boutiques hors taxes du Canada s'il est prouvé et reconnu qu'elles n'ont rien à voir avec le problème de la contrebande? Alors même que le secteur canadien des boutiques hors taxes dans son ensemble est aux prises avec une concurrence accrue de la part des États-Unis, tout ce qu'on arrivera à accomplir avec des mesures aussi restrictives, c'est à rendre les détaillants américains encore plus concurrentiels et à perdre par conséquent des millions de dollars de recettes touristiques.

• (1415)

Le secteur canadien des boutiques hors taxes joue un rôle clé dans l'économie canadienne en employant des centaines de Canadiens et en rapportant des recettes fiscales considérables aux gouvernements fédéral et provinciaux. Ce secteur se compose en grande majorité de petites et moyennes entreprises qui appartiennent à des citoyens canadiens.

Le programme de notre gouvernement a toujours été de stimuler et d'appuyer les petites et les moyennes entreprises afin qu'elles créent des emplois et qu'elles exportent leurs produits. Le présent projet de limiter législativement les ventes des boutiques hors taxes du Canada vient carrément à l'encontre de ce programme. Par conséquent, au nom de l'Association frontière hors taxes du Canada, je sollicite votre appui en ce qui concerne cette situation des plus critique qui menace notre secteur.»

Je pense que cela résume bien la position des marchands des boutiques hors taxes, à savoir que ce projet de loi est inutile. Ils sont tout à fait disposés—et c'est ce qu'ils font—à signaler au ministère du Revenu et aux services des douanes toute augmentation marquée des ventes à un groupe en particulier. Je pense qu'il serait répréhensible de prendre des mesures qui limiteraient indûment la marge de manoeuvre de ces chefs d'entreprise ou, en fait, les forceraient à fermer leurs portes ou les acculeraient à la faillite.

Permettez-moi d'aborder brièvement une autre question dont a parlé mon collègue de Terre-Neuve dans son intervention et qui se pose à la suite de la présentation de ce projet de loi et de l'autre projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui, à savoir la perte de milliards de dollars pour le Trésor fédéral du fait de l'existence de paradis fiscaux à l'étranger. Nous parlons de cette question au sein de notre parti depuis un certain nombre d'années. Dans son rapport de l'année dernière, le vérificateur général a confirmé que les paradis fiscaux à l'étranger résuisaient l'assiette fiscale au Canada de centaines de millions de dollars.

Le ministère des Finances a répondu que, pour des raisons de compétitivité, il fallait permettre ces échappatoires fiscales. Il est intéressant de constater en s'adressant aux fonctionnaires du ministère du Revenu qu'il semble y avoir un désaccord majeur entre le ministère du Revenu et le ministère des Finances à ce sujet. Le ministère du Revenu reconnaît qu'un problème important se pose puisque quelque 360 très grandes entreprises profitent de ces diverses échappatoires fiscales importantes pour réduire leurs revenus imposables, ce qui réduit notre assiette fiscale.

Les fonctionnaires du ministère du Revenu nous disent qu'on pourrait, en fait, faire disparaître ces échappatoires sans nuire à notre compétitivité. En parlant de compétitivité, on ne fait que brouiller les cartes, car il n'y aura jamais de double imposition des revenus gagnés à l'étranger au Canada. Si une entreprise réalise des profits tout à fait légitimes à l'étranger et verse ensuite les dividendes aux actionnaires ou à la société au Canada, on ne devrait pas imposer à nouveau les revenus qui l'ont déjà été dans l'autre pays en question. C'est ce que nous dit le ministère du Revenu national et je n'y vois aucun problème.

La difficulté, et les fonctionnaires de Revenu Canada nous le disent, c'est qu'en réalité, la perte de recettes provenant des impôts ne s'élève pas à des centaines de millions, mais bien à des milliards de dollars. Le député a parlé de 2 milliards de dollars. Or, des fonctionnaires du Revenu m'ont dit que c'était probablement davantage. Chaque année, ces grandes sociétés évitent de payer plusieurs milliards de dollars en impôts, en ayant recours à des sociétés et des transactions fictives.

Il y a deux échappatoires que nous pourrions éliminer. La première concerne les prétendues pertes subies à l'étranger, soit dans des sociétés étrangères. En vertu de la loi actuelle, il leur est possible de déclarer ces pertes et de les défalquer des bénéfices réalisés au Canada par la société établie dans votre pays. À elle seule, cette échappatoire entraîne une perte de plusieurs centaines de millions de dollars.

• (1420)

L'autre échappatoire réside dans le revenu de source canadienne qu'on peut faire passer au compte d'une société étrangère. Prenons l'exemple de la Société Canada Trust, dont le cas est relativement bénin, mais dont les tribunaux sont saisis actuellement, je crois, et où des hypothèques d'environ 30 millions de dollars garanties par la SCHL auraient été cédées à une société fictive des Pays-Bas. Cette dernière société, semble-t-il, tire alors un revenu des hypothèques garanties par la SCHL au Canada. Ainsi, le revenu est gagné au Canada, envoyé à l'étranger où il est déclaré en tant que revenu de la société étrangère pour laquelle il produit des dividendes. La perte de recettes dans ce cas serait de l'ordre de 3 à 4 millions de dollars, si je comprends bien. Ce montant est relativement peu élevé compte tenu de l'ampleur de ces transactions, mais il illustre bien ce que je veux dire en parlant de l'élimination d'échappatoires fiscales qui produirait des effets importants.

De telles mesures favoriseraient l'économie canadienne dans son ensemble et aideraient le contribuable ordinaire à comprendre ce qui se passe avec le régime fiscal, soit que les chances sont égales et qu'au Canada celui qui gagne un faible revenu est traité de la même façon que les grosses multinationales, les grandes sociétés et les contribuables bien nantis.

Je tenais simplement à faire valoir cet argument et à signaler qu'il y a bien des possibilités à explorer pour accroître l'équité fiscale au Canada et faire en sorte que les Canadiens aient de nouveau confiance dans leur gouvernement et dans leur régime parlementaire.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations au sujet de projet de loi C-102, qui a pour but d'adopter un certain nombre de mesures annoncées récemment en ce qui concerne la taxe d'accise et les douanes.

Certaines de ces mesures, par exemple celles qui ont trait à la contrebande du tabac et à l'évasion fiscale, méritent mention. Ce projet de loi s'attaque également à la question de la réduction du taux de la taxe d'accise sur les cigares ainsi que d'autres réductions tarifaires afin de réduire le volume des achats outre-frontière que favorisaient des taux d'intérêt et un dollar canadiens élevés et qui posaient un problème il n'y a pas encore très longtemps.

Bien que ce projet de loi contienne un certain nombre de bons éléments, il ne règle pas à mon avis le problème qui est le nôtre au départ, celui de la TPS. Le gouvernement sait pertinemment qu'il y a beaucoup de choses à reprocher à cette taxe. Tout d'abord, elle est un réel fardeau pour l'économie. Non seulement ça, mais les petites entreprises ont eu beaucoup de mal à s'ajuster aux coûts entraînés par son administration et les consommateurs à se faire au fardeau financier supplémentaire qu'elle représente.

Le gouvernement pourrait régler d'un seul coup tous les problèmes s'il consentait à supprimer cette taxe, à l'éliminer graduellement, et à procéder au genre de réforme fiscale que nous réclamons depuis un certain temps. À mon avis, la TPS est la véritable cause de tous nos malheurs. Ce ne sont pas de simples modifications qu'il nous faut. Nous devons plutôt nous débarrasser de cette damnée taxe et procéder à une véritable réforme fiscale.

Certains problèmes ont été portés à mon attention en ce qui concerne l'application de la TPS. J'aimerais vous en faire part. Je me baserai pour cela sur un exemple précis, comme l'achat d'une voiture. Il y a là deux arguments.

Tout d'abord, prenons le cas du particulier, de la personne qui n'a pas sa propre entreprise et qui va acheter une voiture. J'examinerai ensuite la situation de celui qui est inscrit au registre des entreprises et qui achète un véhicule. Il s'agit de quelqu'un qui paie la TPS, qui possède une petite entreprise et qui utilise un véhicule dans le cadre de ses activités commerciales. C'est pour illustrer certains des problèmes particuliers que le projet de loi n'aborde pas.

• (1425)

Tout d'abord, le simple citoyen qui fait reprendre sa voiture usagée à l'achat d'une voiture neuve doit payer le montant entier de la TPS appliquée à l'achat de cette voiture neuve. Il n'y a rien à redire à cela si le consommateur sait également qu'un crédit de taxe s'applique au

véhicule offert en reprise. Ce crédit de taxe va cependant au concessionnaire qui achète le véhicule.

Voici où réside le problème. Lorsque ce consommateur fait reprendre son véhicule, il négocie pour obtenir une bonne valeur de reprise. Il ne se rend pas compte que la valeur négociée inclut en fait la TPS de 7 p. 100. Le concessionnaire va ensuite obtenir un crédit de TPS à l'égard du véhicule en reprise lorsqu'il inscrira la vente de ce véhicule dans sa comptabilité.

Le simple citoyen pense qu'il obtient la valeur entière de son véhicule, mais on peut imaginer que le concessionnaire fera baisser le prix du véhicule de 7 p. 100 pour tenir compte de la TPS, puis empochera le crédit de TPS de 7 p. 100 et se tirera en fin de compte de l'affaire sans avoir eu à payer quoi que ce soit au titre de la TPS.

Ce n'est pas le concessionnaire qui a vraiment payé la TPS de 7 p. 100 dans ce genre de situation, mais plutôt l'acheteur du véhicule neuf. Ce dernier a payé le plein montant de la TPS sur le véhicule neuf et a très probablement payé à son insu la TPS de 7 p. 100 sur la valeur de reprise qu'il a reçue pour son véhicule usagé.

Est-ce bien équitable? Je ne le pense vraiment pas. Tout d'abord, chaque concessionnaire devrait être obligé de dire à l'acheteur que la TPS de 7 p. 100 est incluse dans la valeur de reprise et qu'il doit donc négocier en tenant compte de l'application de cette taxe de 7 p. 100. Ce n'est pas ce qui se produit cependant, de sorte que les gens font reprendre leurs voitures sans se rendre compte qu'ils se trouvent à payer ce coût de reprise.

L'autre situation, encore plus difficile selon moi, est celle d'un inscrit qui va acheter un véhicule neuf et possède un véhicule qu'il a utilisé dans une proportion d'au moins 90 p. 100 pour son entreprise. Le voici donc qui va acheter un véhicule en donnant l'ancien en échange. La TPS est englobée dans la valeur du véhicule donné en échange, et le concessionnaire qui l'achète obtiendra un crédit de TPS. L'inscrit va donc payer la TPS sur la valeur du nouveau véhicule et sur la valeur de celui qui est donné en échange.

Voici où se pose le problème. À mon avis, 90 p. 100 des propriétaires d'entreprise qui vont donner leur véhicule en échange ne se rendent pas compte qu'ils auront à payer, dans le régime fiscal de l'entreprise, pour ce véhicule donné en échange parce que, à titre d'entreprise, ils se trouvent à vendre le véhicule au concessionnaire, et la taxe sera exigée d'eux si leurs livres sont vérifiés. Vous pouvez être sûrs que Revenu Canada va exiger les 7 p. 100 de TPS sur ce véhicule. Je tiens à le répéter, les propriétaires d'entreprise se sont pas conscients qu'ils pourraient être soumis à une vérification et devoir payer la taxe sur ce véhicule.

La situation n'est pas facile, car les concessionnaires n'ont aucunement l'obligation d'expliquer à l'homme d'affaires ou au simple consommateur, lorsqu'ils viennent acheter un nouveau véhicule et cèdent l'ancien en échange, que le prix de ce dernier englobe la TPS.

Je vais vous lire une lettre d'un comptable agréé de ma localité, Vernon, en Colombie-Britannique. Je crois qu'il explique le problème très clairement. Comme je le disais, la lettre décrit la situation d'un commerçant inscrit qui négocie la reprise de son véhicule à l'achat d'une nouvelle voiture et à qui l'on réclame, par la suite, la TPS sur le véhicule repris, ce à quoi il ne s'attendait pas. L'auteur de la lettre me dit: «Selon les fonctionnaires du bureau de la TPS, à moins d'avis contraire d'Ottawa, ils ont les mains liés. Ils ne veulent pas le mettre par écrit, mais il semble que le vendeur, dans ce cas-ci le concessionnaire, doit rembourser l'inscrit. D'après eux, il ne reste à l'inscrit qu'une seule solution, intenter des poursuites judiciaires.»

• (1430)

Essentiellement, si le propriétaire d'une entreprise achète un nouveau véhicule sans réclamer la TPS de 7 p. 100 du concessionnaire au moment de l'achat, il lui est impossible de le faire par la suite. Les concessionnaires affirment que la TPS est incluse dans le prix de reprise négocié. Cependant, comme ils ne le signalent pas à leur client, dans ce cas-ci le propriétaire d'une entreprise, ce dernier n'a aucun moyen de le savoir et ne peut, après coup, qu'intenter des poursuites judiciaires pour réclamer 7 p. 100 de la valeur de reprise qui lui est due.

Pour en revenir à la lettre, l'auteur, M. Beardsoell, ajoute: «Cette situation est déraisonnable et pourrait être facilement corrigée. Il suffirait de modifier la politique. À l'heure actuelle, le concessionnaire réclame un crédit théorique de 7/107 sur le véhicule repris et l'inscrit est taxé sur la valeur de reprise. Le gouvernement y trouve son compte, mais l'inscrit perd 7 p. 100, puisque le concessionnaire déclare, après coup, que la TPS est incluse dans le prix de reprise.» Il dit aussi: «Pour que ce soit juste, il faudrait simplement qu'on dise au vérificateur de faire payer le concessionnaire au lieu de l'inscrit lorsqu'il

découvre que la TPS n'a pas été appliquée à cette opération.»

Ce que dit la lettre, c'est que beaucoup de gens d'affaires font reprendre leur véhicule et paient la TPS, sans savoir qu'ils doivent la réclamer au vendeur. Ils se font ensuite coincer par Revenu Canada qui réclame 7 p. 100 de la valeur du véhicule. C'est tout simplement injuste. Le gouvernement ne dit pas clairement que, lorsqu'une personne achète un véhicule qui sera utilisé à des fins commerciales, c'est à elle de réclamer au vendeur la TPS applicable au véhicule repris par ce dernier. C'est terriblement compliqué, et je suis certain que les personnes qui liront mon explication s'y perdront et que même les députés qui m'écoutent en ce moment s'y perdent. Tout le processus est terriblement déroutant.

Le problème réside dans le fait qu'à cause de toute cette confusion, je crois que beaucoup de gens paient inutilement la TPS de 7 p. 100 sur les véhicules repris par le vendeur et ne s'en rendent compte que beaucoup plus tard. À ce moment-là, ils ne peuvent pas corriger la situation autrement qu'en faisant appel aux tribunaux.

Ce n'est là qu'un seul aspect qui fait que la TPS est un véritable casse-tête. Il y a encore beaucoup d'autres histoires d'horreur au sujet de l'application de cette taxe. Nous pourrions au moins, pour l'amour de Dieu, rendre les choses plus claires.

Le gouvernement, par l'entremise des bureaux de la TPS, devrait clarifier cela à l'intention des acheteurs de véhicules et exiger des concessionnaires qu'ils s'assurent que l'acheteur, au moment de faire l'acquisition d'un véhicule, sait que s'il est un simple citoyen, le prix négocié pour le véhicule repris comprend la TPS; les acheteurs devraient aussi savoir que, s'ils sont des gens d'affaires inscrits qui vendent un véhicule à un concessionnaire afin de lui en racheter un autre, ils doivent faire payer au concessionnaire la TPS de 7 p. 100 sur le coût du véhicule que le concessionnaire leur reprend. S'ils ne le font pas, Revenu Canada leur demandera de payer ce montant à la fin de l'année d'imposition.

Combien de gens d'affaires savent cela? Combien de gens d'affaires se sont fait rouler à cause de cela? C'est terriblement injuste.

• (1435)

Le gouvernement doit apporter certaines clarifications. Les fiscalistes le demandent. Je crois savoir que le lobby des concessionnaires de voitures a exercé des pressions pour qu'il en soit ainsi, pour pouvoir s'en tirer de la sorte. Je ne dis pas que tous les concessionnaires se prévalent sournoisement de ce petit point faible pour mettre les 7 p. 100 dans leurs poches sans que personne n'en sache rien. Je ne dis pas qu'ils font tous cela, mais je pense que si la possibilité existe, il y aura des concessionnaires sans scrupules qui le feront. Il faut clarifier cela. Des éclaircissements s'imposent.

Le gouvernement devrait, par l'entremise de Revenu Canada, informer les concessionnaires de voitures qu'ils sont tenus d'expliquer cela très clairement au moment de la vente de tout véhicule. Ils ont la responsabilité morale et, à mon avis, légale d'établir cela clairement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.)

* * *

LOI CONSTITUANT LA TABLE RONDE NATIONALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 mars, de la motion de M. Charest: Que le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude est intitulé Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Pendant les courtes minutes dont je dispose, je mettrai l'accent sur les faiblesses de ce projet de loi qui, comme beaucoup de mesures législatives, a également des aspects très positifs. Je ne veux cependant m'arrêter qu'aux points que je trouve faibles et qu'il faudrait, à mon sens, modifier.

La mission de l'organisme est énoncée à l'article 4 et à mon avis, les alinéas 4*b*) et 4*d*) ne vont pas assez loin.

Peut-être ne sont-ils pas suffisamment clairs. Il me semble que la partie où il est dit que la Table ronde doit conseiller les gouvernements sur la façon de prendre en considération l'environnement et l'économie devrait être réexaminée et reformulée.

Si on incorpore les considérations environnementales et économiques, on ne les intègre pas nécessairement. Par conséquent, on traitera l'environnement comme une question différente de l'économie. Il me semble qu'on servirait mieux l'objet de cette table ronde si on libellait l'alinéa *b*) de la façon suivante: «conseiller les gouvernements sur la façon d'intégrer les considérations environnementales et économiques. . .» Car en faisant cela on dira en d'autres mots en quoi consiste le développement durable. C'est ce que je veux dire.

À l'alinéa *d*), la table ronde devrait faire plus que sensibiliser le public. C'est ce qu'elle fait d'ailleurs puisqu'elle favorise la compréhension du développement durable, mais on devrait mieux définir cet aspect du rôle de la table ronde à cet alinéa de l'article portant sur la mission de l'organisme.

• (1440)

Enfin, il me semble que les mots «développement durable» figurent non seulement dans l'article sur les définitions, mais à presque toutes les pages, de telle sorte qu'ils constituent la trame du projet de loi et la raison d'être même de la table ronde. Il conviendrait donc à mon avis de changer le nom Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie pour Table ronde nationale sur le développement durable. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Cela peut sembler une simple question de sémantique, mais j'estime que c'est plus que cela. Ce que j'essaie de faire, c'est de démontrer l'importance d'un concept qui a pris forme à la suite de la publication, en 1987, du rapport Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*. Ce concept consiste à intégrer l'environnement et l'économie, plutôt que de les traiter comme deux choses différentes. Nous avons coutume de traiter l'environnement et l'économie comme deux choses différentes. Par contre, si l'on parle d'une table ronde sur le développement durable, on pense presque automatiquement que ces deux éléments sont liés. J'espère avoir réussi à vous convaincre de l'importance du concept du développement durable et de ce que cela signifie.

En discutant de ce projet de loi aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de penser que le gouvernement se comporte d'une bien curieuse façon. Après avoir fait disparaître le Conseil économique du Canada, la Commission de réforme du droit, le Conseil des sciences du Canada, l'Institut pour la paix et la sécurité et d'autres, on peut se demander pourquoi le gouvernement ressent maintenant le besoin de constituer légalement cette table ronde nationale. On a presque l'impression d'avoir affaire à une double personnalité. Le gouvernement démolit d'une main et, comme s'il ressentait le besoin de réparer ses fautes, il veut reconnaître légalement la Table ronde. Or, comme on le sait, la Table ronde n'en a pas besoin pour fonctionner.

Nous sommes heureux d'appuyer cette initiative, mais nous ne savons pas trop ce qu'elle vient faire dans le programme politique général du gouvernement, ce qui m'amène au troisième point que je voulais soulever cet après-midi.

Je n'utiliserai qu'une partie de mon temps de parole pour donner la chance à mon collègue d'Edmonton-Sud-Est d'intervenir avant la fin de la séance. La question fondamentale qui se pose, lorsqu'on débat le projet de loi C-72, Loi constituant la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, est de savoir dans quelle mesure la Table ronde a influé sur la politique ministérielle, sur les décisions gouvernementales, depuis sa création.

Quelle incidence l'information fournie a-t-elle sur la politique en matière de transport, d'agriculture ou d'aide extérieure?

Ce n'est pas que la Table ronde n'a pas fait son travail ou qu'elle ait été improductive. Au contraire, elle a publié une foule de documents. Son apport intellectuel est indéniable, comme mes collègues l'ont signalé hier dans le débat. On note un ardent désir—conjugué à un enthousiasme phénoménal—de faire promouvoir la cause du développement durable dans un cadre intellectuel clair, cohérent et convaincant. Quelle incidence a eu sur la politique l'information fournie que le gouvernement aurait pu mettre à profit, ce qu'il a omis de faire jusqu'ici,

de toute évidence? Permettez-moi de terminer en attirant votre attention sur quelques exemples.

• (1445)

Premièrement, pour vous donner un tout petit exemple dans le domaine de la politique agricole universelle, j'ai été renversé d'apprendre, en mars dernier, que le ministre de l'Agriculture avait décidé d'exonérer les engrais de la TPS. C'est insensé. Sans compter que le gouvernement s'expose à des critiques véhémentes quand les gens lui demanderont, à juste titre et à raison, pourquoi les engrais et pas les livres. Pourquoi les engrais mériteraient-ils un traitement de faveur?

Alors que nous débattons aujourd'hui à la Chambre de cette question, cela fait maintenant 12 mois depuis que le ministère de l'Agriculture a annoncé en mars 1992 ce petit règlement qui avait l'air inoffensif. Les pesticides chimiques sont exemptés de la TPS. Comment le justifie-t-on? Cela ne peut être qu'une anomalie. Disons que c'est une attitude bizarre de la part du ministre de l'Agriculture qui subit des pressions. Je ne sais pas.

Puis la semaine dernière, dans un rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux, nous avons trouvé un autre petit article, la recommandation nº 6 que voici: «Nous recommandons que l'étude des méthodes environnementales ne figure pas explicitement dans la Loi sur les transports nationaux, mais qu'elle continue plutôt d'être traitée dans les lois sur la protection de l'environnement d'application générale.» Rien n'est changé, c'est la veille manière de procéder et non celle que la table ronde essaie désespérément de promouvoir dans son programme. Autrement dit, c'est absurde.

Ceux qui sont au pouvoir ne tiennent pas compte de l'évolution et des efforts déployés par les organismes et les institutions, comme la table ronde ici, à Ottawa. Par conséquent il faut se poser des questions sur la légitimité de la question et se demander si elle a des répercussions au centre, là où c'est important.

Finalement, et ce n'est pas le moins important parce que c'est vraiment l'exemple le plus significatif et le plus inquiétant qu'on puisse soulever dans le cadre de ce débat, il y a la décision du gouvernement du Canada de réduire son aide aux pays en développement et, en particulier, aux pays les moins avancés.

Il est absurde d'apprendre comme nous l'avons fait il y a 10 jours que des pays comme le Niger, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Mali et un certain nombre de pays dans la région du Sahara et d'autres encore qui luttent désespérément au fond de la misère humaine, comme l'indique l'étude effectuée par le PNUD, ne recevront plus d'aide du gouvernement du Canada sous prétexte que nous devons réduire notre endettement.

Ça n'a aucun sens. On n'a qu'à regarder les projets que l'ACDI a entrepris au nom du Canada dans ces pays, dans ces régions, pour voir que ces projets visent la mise en place de services d'approvisionnement en eau et de services de santé publique, la relance de l'agriculture et la lutte contre la désertification. Des initiatives que les députés d'en face, j'en suis certain, connaissent très bien et qui, de l'avis de tous les députés de la Chambre, devraient se poursuivre, voire prendre de l'expansion.

Il faut donc se poser cette question dans le cadre de ce débat, parce que cela nous amène à parler de la lutte contre la pauvreté, de l'aide aux plus démunis et du concept plus vaste du développement durable, ce genre de développement auquel nous croyons tous, tant ici qu'à l'étranger. Ce qui se dira à la table ronde comptera pour beaucoup dans la promotion de ce programme et la réalisation de ces objectifs. Quand on voit les programmes que le gouvernement du Canada a décidé d'abolir, dans le cas du Niger, par exemple, un programme de mise en valeur hydro-agricole, de développement d'autres sources d'énergie et de mise en place de services de santé qui va coûter quelque 12 millions de dollars en cinq ans, on se demande le pourquoi de telles contradictions, on ne comprend pas ce qui se passe.

• (1450)

Je serais heureux de partager le peu de temps qu'il me reste avec le député d'Edmonton-Est. Cette question est très importante, et je vous remercie de votre attention.

Le président suppléant (M. Paproski): Un autre député veut également avoir la parole. C'est pourquoi je regarde les députés. Le député d'Okanagan—Shuswap et le député d'Edmonton-Est veulent tous deux la parole. Je peux accorder à chacun cinq minutes.

M. MacWilliam: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je veux simplement vous faire part de mon intention de prendre, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, la parole au sujet de la motion dont la Chambre sera saisie à ce moment-là.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député d'Edmonton-Est a la parole.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, comme nous sommes tous deux d'Edmonton, il me fait un peu de peine de penser que vous ignorez qu'il s'agit d'Edmonton-Sud-Est. Sauf erreur, vous devez avoir lu récemment beaucoup d'articles sur Edmonton-Est dans les journaux d'Edmonton.

Si vous le permettez, pour revenir aux propos du député, et sa sincérité à la Chambre n'a d'égale que celle du député de Parry Sound—Muskoka.

Une voix: Cela vaut la peine d'attendre pour écouter cela, n'est-ce pas, Stan?

M. Kilgour: Je voudrais revenir à la question de la réduction de l'aide à des pays comme le Niger et l'Ouganda. Je pense que nous devrions tous y réfléchir. L'aide du Canada, qui s'est déjà élevée à 0,5 p. 100 du PIB, risque de tomber jusqu'à 0,3 p. 100 au cours des trois prochaines années.

Dans le *Globe and Mail*, que les députés de ce côté-ci de la Chambre ne citent pas toujours, on signalait que:

> En 1974, lorsque la dette atteignait 25 milliards de dollars, le gouvernement consacrait environ le dixième de ses recettes aux paiements d'intérêts. En 1992, lorsque la dette a grimpé à 425 milliards, cette proportion avait atteint presque le tiers des recettes.
>
> Sous les pressions pour endiguer la dette, Ottawa retranche 4,4 milliards de dollars des dépenses qu'il avait prévu consacrer à l'aide extérieure au cours des cinq prochaines années. Cette situation risque d'entraîner l'annulation d'excellents programmes comme l'effort du Canada pour rebâtir le système de santé en Ouganda. À moins qu'on ne trouve d'autres moyens pour aider à lutter contre des problèmes de santé qui sont souvent mortels, il y aura toujours de l'eau impropre à la consommation et de mauvaises conditions d'hygiène dans ce pays, et des gens en mourront.

En ce qui concerne l'Ouganda, je pourrais faire remarquer aux députés que l'ancien Haut-commissaire du Canada dans ce pays, qui est un ami, faisait de la recherche sur le SIDA dans un hôpital de Londres, en Angleterre, lorsque le gouvernement lui a offert le poste. Il y allait pour quatre ans. Il a obtenu le rétablissement de l'aide à l'Ouganda. Je crois comprendre que, maintenant, elle va être supprimée de nouveau.

Je pense que la question de l'équilibre mondial inquiète tous les députés réfléchis et je considère qu'il est essentiel au développement durable à travers le monde. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a produit, comme vous le savez, une excellente série de documents d'orientation. Il y a ainsi, «*On the Road to Brazil: The Earth Summit*», «*Trade, Environment and Competitiveness*», «*Discussion and Decision Making Pratices for Sustainable Development*», «*Sustainable Development: A Manager's Hanbook*», le «*National waste reduction handbook*», «*Preserving Our World: a consumer's guide to the Brundtland Report*» et «*Toward Sustainable Communities: A resource book for municipal and local governments*».

Ce que disait le rapport Brundtland, comme les députés le savent, c'est que le développement durable est devenu la responsabilité de tous les ministères mais principalement, sans doute, du ministère des Finances qui vient d'envoyer de l'argent, je pense, pour un projet dans le tiers monde qui, du point de vue du développement durable et du respect des droits de la personne, me paraît fort criticable.

• (1455)

Nous devons faire comprendre aux fonctionnaires du ministère des Finances, particulièrement à ceux de la section internationale, qu'il leur faut accorder une plus grande importance aux questions touchant le développement durable, telle la régulation démographique dans le monde, si l'on veut utiliser l'argent des contribuables à bon escient. Bien des Canadiens ont l'impression que ce n'est pas le cas en ce moment, particulièrement lorsqu'on songe que le gouvernement propose de réduire encore les subventions accordées aux pays les plus pauvres du monde, ce qui est contraire au mandat de l'ACDI, pour les donner, si je ne m'abuse, aux pays de l'Europe de l'Est.

Je n'ai rien contre le fait que l'on aide financièrement l'Europe de l'Est, mais comment diable peut-on à la fois dépenser 5,8 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères de chasse anti-sous-marins et dire à l'Ouganda, au Niger et à bien d'autres pays qu'on n'a plus d'argent, sauf quand il s'agit de se procurer la Rolls Royce des hélicoptères? J'espère que les gens d'en face vont y réfléchir davantage car, selon moi, la population canadienne appuie en cela les deux partis de l'opposition. D'ailleurs, je suis persuadé que les députés ministériels sont d'avis qu'il s'agit d'une dépense faite à un mauvais moment et à mauvais escient.

J'ai quelques petites choses à dire au sujet du projet de loi lui-même. Je suppose qu'on peut parler du projet de loi quand on en est saisi.

Une voix: C'est une bonne idée.

M. Kilgour: Merci. Je crois que c'est la première fois pour la plus part d'entre nous que nous voyons ce projet de loi. On vient à peine d'abolir quelque 46 organismes et autres intervenants auprès du gouvernement, dont le Conseil économique du Canada, et voilà qu'on veut en créer un.

J'ai parcouru rapidement le projet de loi et il ne fait aucun doute qu'il est à l'image de bien d'autres mesures législatives dont la Chambre est saisie. Il est intéressant de constater que le gouvernement définit le développement durable en ces termes: «Développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromet-

tre les possibilités pour les générations à venir de satisfaire les leurs.»

Comment pourrions-nous compromettre l'avenir de nos enfants et de nos jeunes, y compris les pages de cette Chambre, en acculant le Canada à une dette nette, gouvernements fédéral et provinciaux confondus, se chiffrant à tout près de 660 milliards de dollars?

Comme le disait le premier ministre Wells l'autre jour, dans le milieu des années 1970, notre dette nationale, ou notre hypothèque nationale si vous préférez, s'élevait à 50 000 $ par famille. Aujourd'hui, la part de chaque famille formée de quatre personnes s'élève à environ 660 000 $ au chapitre de l'hypothèque nationale. Qu'avons nous fait en faveur du développement durable à la fois pour protéger l'avenir de nos enfants et pour ne pas épuiser les ressources du Canada? Avons-nous arrêté de faire ces choses que la commission Brundtland préconise que le monde entier, y compris le Canada, arrête de faire?

Je souhaite bonne chance à cette table ronde, comme d'ailleurs je n'en doute pas tous les députés; mais permettez-moi de revenir à l'article concernant les membres dont le mandat est de trois ans et qui doivent constituer «un effectif largement représentatif de l'ensemble des secteurs de la société canadienne et des régions du pays pour ce qui est du besoin de réaliser collectivement un développement durable». On peut lire plus loin que: «Les membres doivent posséder la formation ou l'expérience propres à aider l'Organisme à remplir sa mission.»

Monsieur le Président, vous qui êtes originaire d'Edmonton, vous devez savoir que 14 Albertains, je crois, ont été assassinés depuis 1986 par suite de ce que j'appelle les décisions stupides de la Commission des libérations conditionnelles. Monsieur le Président, vous conviendrez probablement que la section des Prairies de la Commission nationale des libérations conditionnelles est constituée de personnes dont les états de service auprès de la communauté se limitent au Parti progressiste conservateur du Canada. Je pense à l'ancien chef de la campagne électorale du ministre des Affaires constitutionnelles, ancien président de sa circonscription. . .

M. Whittaker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je regrette beaucoup de devoir interrompre les délibérations, mais le temps fuit. J'ai eu des discussions avec les représentants des deux autres partis en ce qui concerne la mise aux voix du projet de loi C-112 et je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour que l'on procède à un vote à la pluralité des voix plutôt qu'à un vote par assis et debout. Je crois que tous les partis représentés à la Chambre sont d'accord là-dessus.

• (1500)

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné. Le député dispose d'une autre minute.

M. Kilgour: Monsieur le Président, il semble absolument essentiel que cette organisation ne serve pas d'exutoire au népotisme et que l'on respecte ce que prévoit le projet de loi en nommant quelqu'un comme le député de Parry Sound—Muskoka, qui fréquente cette question depuis longtemps, plutôt que quelqu'un qui a besoin d'une planque.

Si cette affaire va de l'avant avant la tenue des élections, j'espère que le prochain gouvernement aura à coeur de ne nommer à cet organisme que des hommes et des femmes compétents.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur des Ressources naturelles.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires figurant à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE SECTEUR DE LA PETITE ENTREPRISE

LE PROGRAMME D'«ACHAT CHEZ NOUS»

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 février 1993, de la motion de M. Whittaker:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de développer un robuste secteur des petites entreprises au Canada en prévoyant l'octroi d'un plus grand nombre de contrats fédéraux dans ce secteur et en établissant un programme d'«achat chez nous» plus énergique.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis très heureux d'appuyer la motion de mon ami et collègue, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Cette motion est très importante pour les petites entreprises partout au Canada, parce qu'elle fait allusion à la nécessité d'aider les petites entreprises au moyen d'un programme d'«achat chez nous» efficace et énergique.

Je voudrais citer des statistiques sur le secteur de la petite entreprise au Canada, car je crois qu'un grand nombre de personnes ne comprennent pas l'importance de ce secteur d'activité pour l'économie nationale, et notamment pour l'économie de la vallée de l'Okanagan qui dépend beaucoup du tourisme, de l'industrie forestière et du secteur agricole, qui ont grandement recours à la petite entreprise.

Plus de 97 p. 100 des entreprises au Canada sont des petites entreprises, c'est-à-dire qu'elles comptent moins de 50 employés. Les statistiques révèlent qu'entre 1981 et 1989, les petites entreprises ont créé près de 82 p. 100 des nouveaux emplois au Canada.

Il est intéressant de comparer le nombre d'emplois crées par la petite entreprise à ceux créés durant la même période par la grande entreprise, et en particulier les entreprises étrangères. On constate en effet que le nombre d'emplois au sein des entreprises étrangères installées au Canada accuse une diminution nette, alors que les profits de ces mêmes entreprises affichent une hausse substantielle. De leur côté, les petites entreprises, supportant le poids de la responsabilité et en dépit de la récession, ont quand même réussi à créer 82 p. 100 des nouveaux emplois au Canada.

En 1991, année où la récession a vraiment commencé à faire sentir ses effets, près de 14 000 entreprises ont déclaré faillite. Le nombre de faillites dans le secteur de la petite entreprise a augmenté de 50 p. 100 depuis le début de la récession. Durant le premier trimestre de 1992 seulement, quelque 3 600 entreprises ont déclaré faillite.

Les petites entreprises comportent toujours un certain risque. Elles ont du mal à trouver du capital, du capital de risque et du capital à risque élevé pour faire des acquisitions et se développer. Elles arrivent difficilement à obtenir des prêts pour se maintenir en affaires. Le secteur bancaire n'est certes pas un ami de la petite entreprise. Elle doit continuellement affronter la politique des taux d'intérêt élevés prônée par ce gouvernement; même si les taux d'intérêt ont effectivement baissé quelque peu récemment, nos taux d'intérêt réels, c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt et le taux d'inflation, sont beaucoup plus élevés que ceux pratiqués aux États-Unis. Nous avons beaucoup de progrès à faire avant que les taux ne redescendent à un niveau relativement raisonnable.

• (1505)

Un autre élément très lourd à porter pour les petites entreprises est la TPS. Nous savons que la TPS a été mise en place largement parce que le gouvernement allait perdre des milliards de dollars de recettes à cause des réductions de tarifs imposées par l'Accord de libre-échange. Durant la première année seulement, l'ALE a fait disparaître 2,2 milliards de dollars en recettes pour le gouvernement fédéral. Et qui a dû supporter les conséquences de cette perte? Nos consommateurs et le secteur des petites entreprises.

Elles ont besoin d'aide; elles constituent un secteur très dynamique de notre économie, mais c'est aussi le plus vulnérable face aux fluctuations économiques.

Je tiens à préciser que le ministère fédéral des Approvisionnements et Services achète annuellement des biens et services pour un total de 8 milliards de dollars sur appels d'offres concurrentiels et de 3 milliards de dollars sur appels d'offres non concurrentiels. Pour ce faire, il lance les appels d'offres aux sociétés ou aux particuliers inscrits sur les listes de fournisseurs possibles. Dans le cas des soumissions d'une valeur inférieure à 25 000 $, Approvisionnements et Services Canada fait appel à un système de rotation.

Ce système de soumissions par rotation exige que les achats soient publiés afin que les entreprises aient un meilleur accès aux éventuels contrats du gouvernement. La politique canadienne de sélection des fournisseurs restreint la compétition aux fournisseurs canadiens, dans la mesure du possible, pour tous les approvisionnements gouvernementaux. Il existe aussi d'autres programmes, comme la politique de la prime relative à la teneur en éléments canadiens et la Politique d'achats locaux qui aident aussi quelque peu.

Je voudrais signaler un problème qui se pose depuis l'entrée de l'Accord de libre-échange et qui menace, en fait, la notion d'achats au Canada et d'aide à nos petites entreprises. Aux termes du GATT, le Canada et les États-Unis ne protègent pas leurs produits ou fournisseurs nationaux et ils ne font pas de discrimination à l'égard des produits ou fournisseurs étrangers dont les

soumissions sont de plus de 204 000 $. C'est un montant plutôt élevé.

Or, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis fait passer ce seuil à quelque 29 000 $, ce qui a vraiment des répercussions très importantes sur nos petites entreprises.

Permettez-moi de signaler que les ministères et organismes fédéraux aux États-Unis doivent participer à un programme semblable d'achats aux États-Unis. Il tend à favoriser les fournisseurs établis aux États-Unis et à donner la préférence aux produits américains, comme cela se fait au Canada pour nos produits.

L'Accord de libre-échange et le GATT tendent à mettre un terme à cette pratique également, mais il y a une différence entre les restrictions imposées aux petites entreprises canadiennes et celles auxquelles doit se plier les petites entreprises américaines. Je vais vous dire où.

Aux États-Unis, on définit une petite entreprise comme une société pouvant avoir jusqu'à 500 employés—ce qui est bien différent de la situation au Canada—et un chiffre d'affaires d'au plus 3,5 millions de dollars. Au Canada, les sociétés de cette taille ne sont pas considérées comme des petites entreprises; ce sont même des sociétés assez importantes.

La loi américaine sur les petites entreprises et le programme tendant à favoriser les petites entreprises aux États-Unis ne sont touchés ni par le GATT ni par l'Accord de libre-échange. Par contre, cet accord empêche la mise en vigueur d'un programme efficace d'achats au Canada. Il touche la politique d'approvisionnement du Canada, notre politique sur le contenu canadien dans le cas de tous les achats de plus de 29 000 $. Aux États-Unis, la situation est semblable, mais le montant est loin d'être aussi bas qu'au Canada.

Comment se fait-il que les États-Unis peuvent utiliser des pratiques commerciales protectionnistes qui procurent aux petites entreprises, telles qu'on les définit aux États-Unis, un encouragement beaucoup plus grand que le Canada ne peut en procurer à nos petites entreprises, telles que nous les définissons au Canada? Il existe une différence importante tant dans la définition que dans les limites permises.

Pour résumer très brièvement, cela illustre bien un cas très particulier où les dispositions de l'Accord de libre-échange, telles qu'elles s'appliquent au secteur de la petite entreprise au Canada, ont eu des répercussions aussi énormes en permettant aux compétiteurs étrangers de faire des offres pour les marchés de l'État. C'était pourtant là une des raisons pour lesquelles le gouvernement voulait promouvoir l'Accord de libre-échange pour commencer. Le gouvernement a dit que cet accord donnerait accès aux marchés commerciaux et publics américains. Nous constatons que les États-Unis ont adopté des programmes qui protégeront mieux leurs petites entreprises, même s'il y a l'Accord de libre-échange, que le Canada.

Ce que je veux dire, c'est que les petites entreprises canadiennes sont vraiment menacées à cause de l'Accord de libre-échange. Par contre, les petites entreprises américaines bénéficient de beaucoup plus de latitude et de protection.

En conséquence, mon collègue, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, a présenté une motion, dans le cadre des initiatives parlementaires, pour essayer de convaincre le gouvernement de son erreur. Nous espérons le convaincre qu'il doit prendre des mesures pour aider nos petites entreprises, nos entrepreneurs de Victoria à St. John's, pour les aider, non pas en leur faisant l'aumône, mais en leur donnant un coup de pouce pour les encourager, ce qui nous permettra de redonner du travail aux Canadiens et d'aider nos petites entreprises à redevenir, comme elles l'ont été dans le passé, une source importante de création d'emplois.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Red Deer. Il lui reste deux minutes.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir besoin de deux minutes. Le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt vient de me demander de dire si j'appuierai ou non ce projet de loi. Il sait très bien que j'ai des parents qui habitent dans sa circonscription. Malheureusement, il y en a une qui a voté pour lui, ce qui était une petite erreur de jugement de sa part.

Je crois que le député a fait preuve de jugement dans ce projet de loi et je n'aurai aucune difficulté à l'appuyer. Le principe qui sous-tend cette mesure législative est bon. Le gouvernement devrait aider les petites entreprises parce que, comme l'orateur précédent l'a signalé, elles sont le moteur de notre économie.

Pendant que j'ai la parole, je veux aussi dire que la Chambre de commerce de Red Deer, ma circonscription, fait maintenant partie d'un réseau de messagerie électronique et qu'elle met toute l'information à la disposition de ses membres. À Red Deer, les entreprises ont eu accès a trois fois plus de marchés du gouvernement au cours de l'année que dans les deux années précédentes. Le système marche bien. Les petites entreprises peuvent essayer de décrocher des contrats.

Je ne sais pas quelles intentions le député avait en proposant ce projet, mais cela ne saurait nous faire aucun mal d'en discuter un peu plus longuement et d'en favoriser l'étude. L'objectif est bon, et je l'appuie comme je vais le montrer tout à l'heure.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 14, l'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est terminée, conformément à l'article 93 du Règlement.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 14, la Chambre s'ajourne à 11 heures, le lundi 15 mars 1993, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 14.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 mars 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES DÉDUCTIONS FISCALES CONSENTIES AUX HABITANTS DU NORD ET DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES

LE MAINTIEN DES AVANTAGES FISCAUX

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley) propose

> Que, de l'avis de la Chambre, les contradictions au sujet des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord et des régions éloignées devraient être résolues et les déductions fiscales devraient être maintenues.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet d'une motion que j'ai parrainée et dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Présentée il y a quelque temps, la motion se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, les contradictions au sujet des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord et des régions éloignées devraient être résolues et les déductions fiscales devraient être maintenues.

J'ai passé en revue les débats précédents sur cette question et, fait à remarquer, c'est peut-être la première fois que la Chambre a l'occasion de se pencher réellement sur le sujet, en tout cas depuis que les modifications ont été apportées à la fin de 1990.

Avant d'aller plus loin, je voudrais remercier quelques collègues qui ont été fort utiles au sein de notre caucus chargé d'étudier cette question concernant les gens du Nord en faisant de la recherche et en suivant l'affaire de très près.

Le député de Churchill a fait une bonne partie de notre travail, et je tiens à le remercier, ainsi que ses collaborateurs de l'aide qu'ils nous ont apportée. En outre, le député de Skeena, mon voisin du côté ouest, connaît très bien cette question et nous a donné des renseignements utiles. Mes collègues, les députés de Prince Albert—Churchill River et de The Battlefords—Meadow Lake, ont aussi pris part aux discussions sur cette question très importante pour nos électeurs.

Je les remercie ainsi que tous ceux qui ont exprimé leurs préoccupations soutenues à ce sujet. Place donc au débat.

• (1115)

Le Canada est un pays septentrional. Nous sommes maintenant nombreux à exprimer cette réalité en changeant subtilement notre description du Canada. On ne dit plus seulement d'un océan à l'autre, mais de l'Atlantique, au Pacifique à l'Arctique.

On reconnaît dorénavant qu'une grande partie de notre pays s'étend au nord du 49^{e} parallèle et que nous entretenons des rapports étroits avec les États-Unis. Dans nombre de circonscriptions comme la mienne, les députés qui les représentent le savent, il y a des localités qui sont éloignées même des grands centres urbains de la circonscription. Je pense notamment à Fort St. James, Granisle et Valemount.

Il convient de noter que ces localités font partie du Canada au même titre que les villes qu'on voit souvent à la télévision ou dans les nouvelles. On n'y tourne peut-être pas d'émissions comme *Street Legal*, mais elles contribuent néanmoins à faire de notre pays ce qu'il est.

En fait, on a souvent dit que le Canada devait, dans une grande mesure, sa richesse à ces régions éloignées. Qu'il suffise de mentionner l'industrie forestière. Plus de 300 localités canadiennes sont tributaires de cette industrie. Beaucoup sont à la merci des réussites ou des échecs de l'industrie minière ou de celle de la pêche. C'est grâce au bilan de ces entreprises et aux recettes fiscales qu'elles procurent au gouvernement que nous avons bon nombre des services dont nous bénéficions aujourd'hui.

Toutefois, le système a évolué de telle façon que beaucoup de ces localités sont traitées injustement dans le cadre de votre régime fiscal et qu'elles n'ont pas accès à bien des services et des programmes gouvernementaux.

J'estime que le programme de déductions fiscales consenties aux habitants du Nord et des régions éloignées aidait beaucoup de ces localités et que l'idée de rétablir ce programme dans les régions où le gouvernement l'a aboli est toujours aussi valable aujourd'hui.

Un rapport de la Bibliothèque du Parlement signale un certain nombre de raisons qui militent en faveur d'un tel programme. On mentionne la hausse du coût de la vie et les services qui ne sont pas offerts dans bien des grands centres, mais que beaucoup de collectivités tiennent pour acquis. Le rapport constate également que les déductions fiscales accordés aux habitants du Nord compensent le fait que les gens qui gagnent un salaire plus élevé, parce qu'ils ont accepté de vivre et de travailler dans une région éloignée, paient plus d'impôt.

En tant que pays, si nous voulons exploiter nos ressources et en tirer profit, nous devons être capables d'attirer les gens dans ces régions pour qu'ils contribuent à maximiser la valeur de ces ressources. Un programme d'avantages fiscaux peut aider à réaliser cet objectif. L'exploitation de ces ressources et de ces localités est certainement avantageuse pour tous les habitants de notre pays.

Je signale également que même si je m'intéresse particulièrement aux régions qu'on qualifie habituellement de septentrionales, le programme visait aussi à l'origine les régions éloignées. Dans certains coins de la région de Kootenay, en Colombie-Britannique, ou dans certaines parties du Nouveau-Brunswick ou de la Saskatchewan, on est aussi isolé que si l'on vivait dans le Grand Nord.

À mon avis, le programme devrait non seulement être rétabli, mais aussi s'appliquer aux régions qui auraient pu y avoir droit autrefois. J'y reviendrai.

En vertu du programme mis en oeuvre en 1987, toutes les personnes qui habitaient pendant au moins six mois d'affilée dans une localité admissible avaient droit à une déduction pouvant aller jusqu'à 450 $ par mois. En mai 1990, en réponse à une pétition que j'avais présentée à la Chambre, le ministre des Finances a déclaré que ce programme visait essentiellement, à l'époque, à «encourager les travailleurs à déménager et à s'établir dans le Nord ou dans les régions éloignées où le recrutement est difficile.»

L'administration du programme a manifestement posé un problème au départ. Les députés qui ont eu affaire à ce système ont éprouvé bien des difficultés. La plupart d'entre elles avaient trait à la définition des limites. Je reviendrai également là-dessus.

Il semble que le ministère, c'est-à-dire le ministère du Revenu national, ait eu aussi des problèmes à déterminer les localités admissibles, ce qui montre que l'administration du programme n'était pas au point. Par exemple, dans ma circonscription, la localité de McBride, à l'est de Prince George, était confondue avec la région du lac McBride, au sud de Houston, qui est à quatre heures de route de Prince George.

Je suis sûr que d'autres députés ont eu autant de problèmes que moi à régler à leur bureau. Ceux d'entre nous qui représentent beaucoup de ces collectivités septentrionales, et, bien entendu, notre personnel, sont devenus en quelque sorte des experts de ce programme et en connaissent bien certaines anomalies.

• (1120)

Les problèmes étaient énormes. En avril 1988, on a créé le Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord pour étudier ces problèmes. Le groupe d'étude a tenu des audiences publiques dans de nombreuses régions, puis a présenté son rapport au ministre des Finances le 27 octobre 1989. Dans bien des localités, les recommandations du rapport n'ont pas été bien accueillies. Même l'actuel ministre des Forêts, le député de Prince George—Peace River, déclarait, le 17 novembre 1989, dans le journal *Prince George Citizen* qu'il était déçu de ces recommandations.

Dès le départ, on avait donné comme instruction au groupe d'étude de présenter des recommandations sans incidence sur les revenus. Cela ne pouvait que conduire à une réduction des avantages du programme. Je tiens à m'étendre sur un point que j'estime être au coeur des problèmes que le gouvernement a acceptés et sur la solution que je préconise.

La principale recommandation du rapport était de rejeter l'évaluation au cas par cas des collectivités. Le groupe d'étude soutenait que cette évaluation compliquait beaucoup l'administration du programme et il préconisait la délimitation stricte de la zone du Nord. Il soutenait que la caractéristique commune des collectivités du Nord était justement de se trouver dans le Nord. Il n'était donc plus question de collectivités isolées, par exemple, pour une collectivité située dans les Kootenays, en Colombie-Britannique.

Enfin, après beaucoup de pressions, le gouvernement a rendu publique sa position en décembre 1990. Il acceptait la délimitation d'une zone du Nord comme le recommandait le groupe de travail, mais créait une zone intermédiaire où les avantages du programme seraient réduits pour n'être plus que de 50 p. 100 en 1995. C'est le cas, par

exemple, de la communauté de Mackenzie qui n'est pas dans ma circonscription, mais au nord de Prince George. Les localités situées à l'extérieur de la nouvelle zone et qui étaient précédemment admissibles verront leurs déductions réduites d'un tiers chaque année. Par conséquent, pour l'année d'imposition 1993, deux tiers des déductions existeront toujours pour passer à un tiers en 1994 et à plus rien en 1995.

Je demande que l'on rétablisse le principe initial du programme, c'est-à-dire que l'on redonne les déductions intégrales et que l'on revienne à l'ancienne délimitation. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas commencer avec un nouveau programme d'entrée progressive des nouvelles zones à partir de 1995. Nous pourrions rétablir les déductions en accordant les deux tiers en 1995, puis la totalité en 1996. Les localités qui ne recevront que 50 p. 100 des déductions en 1995—par exemple, Dawson Creek dans le nord de la Colombie-Britannique—pourraient, à mon avis, bénéficier des déductions totales en 1994.

La principale raison pour laquelle la commission et le gouvernement ont rejeté le programme, c'est que la structure localité par localité était trop difficile à administrer, qu'elle amenait une situation confuse et qu'elle créait trop d'incohérence. À mon avis, le temps a démontré que le gouvernement et la commission avaient tort sur ce point.

Il n'y a pas de doute que le programme original présentait de nombreux défauts, tout comme l'actuel d'ailleurs, mais à une échelle plus réduite. Ainsi, le vérificateur général, qui avait une équipe travaillant sur ce programme au ministère, a retiré ses gens en disant que les problèmes avaient été en grande partie résolus ou, du moins, qu'il n'estimait plus nécessaire d'avoir une surveillance particulière de l'administration du programme.

J'ai également discuté de la question avec des comptables de ma circonscription. Ils disent que les problèmes sont beaucoup moins nombreux qu'auparavant. Selon une firme de comptables, Revenu Canada a examiné 20 à 30 p. 100 des demandes de déductions fiscales consenties aux habitants du Nord lorsque le programme a débuté. Il dit que ce taux atteint maintenant au plus quelque 2 p. 100. En d'autres termes, dès que le gouvernement a su comment faire fonctionner le programme, il l'a annulé. Malheureusement, il n'écoute pas les habitants de ces régions qui veulent qu'il rétablisse le programme.

Dans le *Prince George Citizen* du 21 décembre 1990, le maire de Mackenzie, en Colombie-Britannique, tout juste au nord de Prince George, une collectivité se trouvant dans la région où le programme est supprimé progressivement, a dit espérer qu'il y avait «toujours une possibilité de faire revenir le gouvernement sur sa décision». Malheureusement, cette possibilité s'est envolée. Dans une lettre du 14 août 1992, le ministre des Finances m'a dit que le gouvernement «n'envisageait pour l'instant aucun changement au nouveau programme».

• (1125)

Il est déplorable que les conservateurs refusent d'écouter les habitants des collectivités du Nord ou des régions isolées et de rétablir le programme. Ils s'inspirent peut-être de la politique du Parti réformiste, qui désire apparemment que ce programme disparaisse complètement. Les habitants du Nord s'inquiètent manifestement de l'opposition de ce parti au programme.

À mon avis, un système de cas par cas, bien connu et bien conçu, constitue la meilleure solution à adopter. Comme nous le savons tous, il y a divers degrés d'isolement des collectivités. Un système bien conçu permettrait de mesurer constamment le niveau de services offerts à une collectivité. Plus on a accès à des services de qualité, moins il faut s'attendre à une déduction importante. Cela oblige les gouvernements de tous ordres à tenir compte des besoins des collectivités éloignées, tant en ce qui concerne l'agrandissement des aéroports que la prestation de services médicaux.

Les conventions collectives reconnaissent déjà les besoins des fonctionnaires des régions éloignées. La directive sur les postes isolés, par exemple, fait partie de la convention collective signée entre le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires. Puisque ces conventions collectives reconnaissent les besoins des fonctionnaires, il est temps que le gouvernement fasse de même.

Selon le document préparé sur la question par la Bibliothèque du Parlement, quelque 296 000 Canadiens ont demandé la déduction pour les habitants du Nord. Cela devait coûter au gouvernement, pensait-on, environ 305 millions de dollars, c'est-à-dire une fraction du coût du programme d'achat d'hélicoptères du ministère de la Défense, qui s'élève à 5,5 milliards de dollars, et la déduction devait profiter à tout le pays.

La déduction, très valable, a été très bien accueillie par le public et très bien gérée par les ministères fédéraux

responsables. Autrement dit, il valait la peine de la conserver.

Les néo-démocrates ont récemment publié un document de politique sur les emplois dans lequel ils présentent les solutions économiques pour remplacer celles suivies par ce gouvernement et, plus important encore, une solution de rechange d'ordre fiscal à laquelle aucun autre parti ne semble avoir pensé. La mesure envisagée concernant la TPS permettrait non seulement aux habitants du Nord, mais aussi à tous les Canadiens d'avoir 600 $ de plus par an.

J'invite les députés à faire des observations à ce sujet. J'espère qu'ils appuieront cette motion et consentiront à accorder aux habitants du Nord l'équité à laquelle ils sont en droit de s'attendre.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais partager avec les députés de cette Chambre mon point de vue au sujet de la motion M-376, qui propose que les divergences présumées des déductions d'impôt pour les résidants du Nord canadien et des régions isolées soient tirées au clair et que les avantages fiscaux soient maintenus.

Tout d'abord, j'aimerais vous présenter un bref aperçu de l'évolution de ces avantages fiscaux accordés aux résidants du Nord canadien et des régions isolées. À la fin des années 1970, une vérification de routine, faite par Revenu Canada, Impôt, révélait que de nombreux résidants du Nord canadien et de régions isolées recevaient de leur employeur des avantages relatifs au logement et aux voyages. Même si ces avantages accordés par les employeurs constituaient nettement des avantages imposables aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, les renseignements étaient rarement signalés dans les feuillets de renseignements. Parce que le désir exprimé par Revenu Canada de rajuster les déclarations d'impôt des personnes visées a entraîné de grandes préoccupations, le gouvernement a annoncé l'application d'un moratoire sur l'imposition de ces avantages pendant que la question était étudiée.

Ce moratoire a été mis en oeuvre par décret de remise. De 1978 à 1986 inclusivement, certains avantages relatifs aux voyages et au logement accordés par des employeurs à des travailleurs de postes isolés admissibles ont été exemptés de l'impôt sur le revenu. Dans le budget du 12 novembre 1981, le ministre des Finances annonçait que le décret de remise ne s'appliquerait qu'aux employés qui avaient participé aux régimes d'avantages établis au plus tard à cette date. Le 2 décembre 1982, on annonçait des plans pour imposer progressivement ces avantages et les règles d'évaluation qui seraient utilisées. Ces règles ont été étudiées dans un deuxième décret de remise, mais la proposition visant à imposer progressivement ces avantages a par la suite été annulée.

• (1130)

Le gouvernement a continué d'étudier la question. Plusieurs préoccupations ont été exprimées lors de rencontres qui se sont tenues dans le Nord canadien avec des particuliers et des groupes représentant des travailleurs, des entrepreneurs, des autochtones et d'autres personnes.

Deux thèmes revenaient constamment dans ces préoccupations. Premièrement, les employeurs ont signalé qu'ils avaient de la difficulté à attirer et à garder des employés. Deuxièmement, on a mis en doute l'équité du système de décrets de remise parce que les avantages fiscaux n'étaient offerts qu'aux personnes recevant de l'aide relative au logement et aux voyages de leur employeur, et que seuls les employés visés par les arrangements pris avant le 13 novembre 1981 avaient droit à l'exemption complète.

Reconnaissant que le système de décret de remise était injuste, le ministre des Finances, dans son budget du 26 février 1986, proposait que l'allégement d'impôt s'applique à tous les résidants de «régions prescrites». Ces régions étaient déterminées localité par localité en fonction de facteurs comme la distance d'un centre urbain, la qualité du réseau routier et la latitude. Selon cette solution, qui s'est appliquée de 1987 à 1991, tous les avantages accordés par les employeurs devenaient imposables, mais certaines déductions étaient offertes à tous les résidants des régions prescrites. Aussi, un allégement transitoire était accordé aux personnes vivant dans des régions qui profitaient auparavant des décrets de remise, mais qui ne bénéficiaient plus de l'allégement d'impôt.

Malheureusement, cette détermination des régions prescrites, localité par localité, ne s'est pas avérée aussi efficace que l'avait espéré le gouvernement. Même si bon nombre des divergences auxquelles il fait allusion dans la motion M-376 de mon honorable collègue ont été éliminées, le gouvernement a continué de recevoir de nombreuses instances laissant supposer que le régime des avantages fiscaux dans le Nord canadien demeurait injuste, en grande partie parce que des localités situées près de localités prescrites n'y étaient pas admissibles.

Pour cette raison, le 10 décembre 1987, le ministre des Finances annonçait qu'il avait l'intention d'établir un groupe de travail pour établir la convenance d'adopter des critères différents d'admissiblité pour déterminer les avantages accordés aux résidants du Nord canadien et des régions isolées. Le groupe de travail a beaucoup contribué à faire avancer le débat en proposant, dans le rapport qu'il publiait en 1989, qu'un système de zones remplace la détermination des zones prescrites, localité par localité,

pour déterminer l'admissibilité aux avantages accordés aux résidants du Nord et des régions isolées.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, et comme certains des députés de cette Chambre le savent peut-être, un système de zones a en effet été mis en oeuvre en 1991. Les zones ne couvraient bien entendu pas toutes les localités qui bénéficiaient auparavant du système de décrets de remise ou de la détermination des zones prescrites, localité par localité. Mais les habitants des localités visées continuaient et continuent toujours de recevoir les avantages sur une base transitoire. Ces avantages transitoires seront éliminés progressivement d'ici la fin de 1994. À ce moment-là, nous aurons éliminé un bon nombre des iniquités des régimes antérieurs. Aussi, le nouveau système de zones a déjà facilité l'observation et d'administration et il permet d'accorder plus efficacement de l'aide aux résidants du Nord canadien et des régions isolées.

Selon les faits historiques présentés, je crois que tous mes collègues conviendront que les solutions adoptées antérieurement pour déterminer l'admissibilité aux avantages fiscaux accordés aux résidants du Nord canadien et des régions isolées se sont avérées injustes et inefficaces. Mais, pour aider tout le monde à mieux comprendre les problèmes que posait l'administration des avantages selon ces solutions, et pour aider tout le monde à comprendre les types de divergences dont nous parlons, permettez-moi de vous présenter un cas type.

Prenons un particulier vivant juste à l'extérieur des périmètres d'une localité prescrite. Ce particulier travaille pour le même employeur, va à la même épicerie, a le même docteur familial et a accès à la même école locale qu'un particulier qui vit à l'intérieur des périmètres de la localité prescrite.

Selon l'ancien système de détermination des zones prescrites, localité par localité, un particulier était admissible aux avantages fiscaux tandis que l'autre ne l'était pas. Et pour empirer les choses, le particulier vivant à l'extérieur des périmètres de la localité qui, peut-on soutenir, vivait dans une région plus isolée que l'autre, était celui qui n'était pas admissible aux avantages. On a prétendu que la méthode de détermination des zones prescrites, localité par localité, pour répartir les avantages était injuste en soi parce qu'elle entraînait des problèmes de délimitation entre les localités adjacentes qui étaient traitées différemment aux fins de l'impôt.

• (1135)

Permettez-moi maintenant de vous faire part des motifs pour lesquels je crois que le système actuel de zones est une meilleure solution et probablement la meilleure solution pour déterminer l'admissibilité à ces avantages.

Dans son rapport du 27 octobre 1989, le groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord proposait l'établissement d'une seule zone du Nord dans laquelle les résidants connaissent des problèmes importants et sont isolés. Le groupe de travail recommandait que seuls les résidants de la zone du Nord continuent de recevoir des avantages fiscaux et que la période de transition pour les localités perdant les avantages ne dépasse pas un an.

Le groupe de travail soulignait aussi précisément que la méthode de détermination des zones prescrites, localité par localité, utilisée à ce moment-là, ne pouvait être maintenue. Le gouvernement devait donc choisir l'une des deux solutions de rechange; premièrement, une méthode modifiée de détermination des zones prescrites, localité par localité, comme celle qui existait auparavant; ou, deuxièmement, un système de zones. Comme l'expérience a montré qu'un système de détermination des zones prescrites, localité par localité, ne pouvait être maintenu, le gouvernement a accepté la proposition du groupe de travail d'établir un système de zones.

Le système actuel de zones s'inspire des recommandations du groupe de travail et de nombreuses autres présentations reçues à la grandeur du pays. Les zones admissibles aux déductions accordées aux résidants du Nord, qui sont la zone du Nord et la zone intermédiaire, ont été définies en utilisant deux systèmes de classement élaborés par le groupe de travail.

Le système de classement de la zone du Nord comprenait principalement des facteurs reliés à l'environnement, comme la rigueur du climat, le degré-jours de culture, le degré-jours de chauffage, la couverture végétale et le pergélisol. Le système de classement des régions isolées mettait davantage l'accent sur les caractéristiques propres à la localité, comme la population et la distance des centres urbains. Il s'agit là d'une méthode efficace et objective de déterminer l'admissibilité aux déductions accordées aux résidants du Nord.

Selon cette solution, les résidants de la zone du Nord sont admissibles aux avantages complets, tandis que les résidants de la zone intermédiaire sont admissibles à la moitié des avantages. De plus, comme je l'ai déjà souligné, des dispositions transitoires ont été établies. Les résidants des localités qui ne sont plus admissibles selon le système de zones recevront les deux tiers des avantages en 1993 et le tiers en 1994. Ce n'est qu'après cette date que les avantages seront éliminés complètement.

Il n'existe pas de système parfait. Quelle que soit la solution que nous décidions d'adopter pour déterminer l'admissibilité aux avantages accordés aux résidants du Nord, certaines personnes croiront toujours qu'elles devraient être incluses si l'on veut que le système soit équitable.

Cependant, l'élargissement des avantages plus au sud réduirait les avantages relatifs que reçoivent ceux qui sont vraiment isolés. Je crois que le système que nous avons maintenant est le meilleur. Il repose sur des avis objectifs que nous avons reçus d'un groupe de travail indépendant. Il assure un allégement transitoire aux personnes qui ne sont plus admissibles aux avantages et à ceux dont les avantages seront réduits. À la fin de la période de transition, le nouveau système aura éliminé bon nombre des iniquités du système antérieur, sinon toutes.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole dans ce débat pour parler d'une question très importante pour le nord de l'Ontario et, naturellement, pour le nord du Canada, en général.

Dans ce débat sur les déductions fiscales consenties aux habitants du Nord et des régions éloignées, nous devrons tout d'abord remettre dans leur contexte les raisons pour lesquelles elles ont été proposées et mises en place en 1987 par le gouvernement conservateur, puis essayer de nous concentrer sur cette question pour ne pas nous écarter de ce qui est notre sujet de discussion aujourd'hui.

Tout d'abord, le régime fiscal actuel pour les habitants du Nord et des régions éloignées, qui est entré en vigueur le 1er janvier 1987, est fondé principalement sur le principe du développement économique du Nord. Naturellement, lorsque cette initiative a été mise en place, on a fait certaines allusions aux injustices du système et c'est pour cette raison que le ministre des Finances a créé un groupe de travail le 29 avril 1988.

Ce groupe de travail avait pour objectif de trouver de nouvelles méthodes pour remplacer le système d'attribution de ces déductions fiscales localité par localité. Nous débattons de cette question aujourd'hui parce que, entre autres, les localités estimaient que le système qui était en place depuis 1987 n'était pas absolument équitable pour tous les habitants du Nord.

• (1140)

Je veux laisser entendre dans ce débat que le nouveau système de zones qui a été créé par un groupe de travail et mis en place par le ministre des Finances, en décembre 1990, n'a encore une fois pas atteint l'objectif principal qui avait été fixé au cours des audiences du groupe de travail et qui était de rendre le système équitable.

Je voudrais citer quelques exemples pour le prouver. La question primordiale de tout le débat est naturellement celle qui consiste à déterminer ce qu'est le Nord. Ceux qui habitent dans le nord de l'Ontario savent tous qu'on peut facilement définir le Nord avec une carte, une règle et un crayon. Une fois le Nord défini, c'est-à-dire en fonction du climat et de la végétation différents et du fait que ce vaste territoire est composé de régions bien distinctes, il fallait résoudre la question de savoir comment pallier cet isolement et comment appliquer des critères visant à permettre que ces avantages soient accordés aux régions qui en avaient le plus besoin en raison de leur isolement. Dans l'application de ces critères, il nous fallait également tenir compte du fait que c'étaient des habitants du Nord.

Le groupe de travail a recommandé la création de deux zones, soit la zone du Nord proprement dite et la zone intermédiaire. Si on a procédé ainsi, c'est qu'on ne voulait rien savoir de discussions au niveau de la communauté ou de critères d'admissibilité aux avantages qui découlent des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord.

Or, on n'a réussi qu'à nous compliquer encore davantage la vie, à nous les habitants du nord de l'Ontario. Je veux vous expliquer exactement ce que j'entends par là. Depuis les modifications apportées au régime des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord, une cinquantaine de communautés de la circonscription de Kenora—Rainy River que je représente et qui est située au nord de l'Ontario ont ainsi été réparties entre ces deux zones. La cinquantaine de communautés que comptait initalement le nord de l'Ontario ont été réduites à 16. La zone intermédiaire compte maintenant neuf communautés, ce qui fait qu'avec le nouveau processus, ce sont 24 communautés auxquelles on supprimera graduellement les déductions fiscales à partir de 1995.

Monsieur le Président, comme ceux qui nous écoutent en ce moment, vous aimeriez sans doute savoir pourquoi je m'opposerais à cela si ces communautés ne devraient pas avoir droit à ces déductions fiscales et aux avantages qui en découlent. Je vais vous donner un exemple des contradictions persistantes que le groupe de travail a examinées.

Dans la zone du Nord proprement dite, il y a des communautés qui ne sont accessibles que par avion. C'est le cas de la plupart des communautés du nord de l'Ontario qui satisfont aux critères de la zone du Nord. Mais il se trouve aussi certaines localités accessibles uniquement par la voie des airs dans la zone où les déductions seront graduellement supprimées, mesure à laquelle nous nous sommes opposés vigoureusement. Une collectivité comme Lac la Croix, qui se trouve dans la partie la plus méridionale du nord de l'Ontario, n'est accessible que par avion et, par conséquent, vit les mêmes problèmes d'isolement que les localités faisant encore partie de la zone du Nord.

J'ai déjà suggéré au gouvernement, et j'aimerais réitérer ma suggestion aujourd'hui, une formule beaucoup plus efficace que celle qui fut mise en place à l'origine.

Cette formule devrait tenir compte des éléments suivants: nous savons tous où se trouvent les régions du nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Cette question est facile à trancher.

Il faut ensuite traiter de l'isolement, phénomène qu'on peut facilement répartir en catégories: premièrement, l'accès aux services fondamentaux pour une collectivité; deuxièmement, l'accès aux biens essentiels pour une collectivité; troisièmement, dans les endroits où l'on a régulièrement accès aux biens, le coût de ceux-ci, y compris le coût de transport et les taxes sur le transport; quatrièmement, dans les endroits où l'on n'a pas accès aux biens et services, les moyens à prendre pour y avoir accès et le coût du transport à destination et en provenance du centre de services le plus rapproché.

À mon avis, il est facile pour un gouvernement de décider du critère qui permet d'établir la résidence dans une région du nord de l'Ontario et ensuite de déterminer quels sont les critères définissent l'isolement. Par exemple, dans certaines localités du nord de l'Ontario, il n'existe aucune école primaire financée à même les fonds publics. Ailleurs, il n'y a aucune école secondaire financée à même les fonds publics. Certaines communautés ne possèdent pas de services médicaux financés par le public; d'autres n'ont pas de banques ou d'institutions financières, ou ne possèdent pas de bureaux de poste ou de services téléphoniques.

• (1145)

Les régions qui ont des besoins particuliers de ce genre devraient évidemment pouvoir bénéficier d'un avantage comme la déduction fiscale consentie aux habitants du Nord. S'il est facile d'établir des critères d'admissibilité, le niveau de la déduction accordée serait évidemment établi sur la base de ces critères et les déductions seraient accordées graduellement en fonction du genre de services et de produits que désire obtenir la communauté.

Prenons l'exemple des transports: certaines communautés ne sont accessibles que par voie aérienne. Une communauté du nord de l'Ontario, par exemple, qui ne serait accessible que par avion devrait obtenir 100 p. 100 de la déduction fiscale consentie aux habitants du Nord. En effet, une communauté qui n'est accessible que par avion et qui n'est desservie par aucune route, aucun service ferroviaire ou service d'autobus doit, selon toute vraisemblance, être dépourvue de bons services médicaux et autres services du genre dont il a été fait état.

Évidemment, une communauté pourrait aussi se considérer comme une région éloignée et faire valoir le coût des produits qu'elle fait venir sur son territoire. Il serait alors facile de tenir compte de sa situation en se basant sur l'indice des prix à la consommation. Je donne un exemple. La communauté de Lac la Croix a perdu graduellement l'aide qui lui était consentie dans le cadre du nouveau système de déduction pour les habitants de régions éloignées mis en place par le ministre en 1990-1991. La communauté ne devrait pas être privée d'aide simplement pour cette raison. Puisqu'elle n'est accessible que par avion, elle devrait recevoir 100 p. 100 de la déduction pour les habitants de régions éloignées. Ignace, une localité du nord de l'Ontario située le long de la Transcanadienne, ne bénéficie que du service d'autobus et, pour cette raison—mais ce n'est évidemment qu'une suggestion qui nous permet de jongler avec les chiffres—elle devrait obtenir 25 p. 100.

Puis, l'IPC, qui est beaucoup plus élevé dans une localité comme Ignace que dans le sud de l'Ontario, lui donnerait droit à une vingtaine d'autres points de pourcentage, de telle sorte qu'au lieu de se voir progressivement nier toute déduction, elle devrait bénéficier de 45 p. 100, en gros, des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord. La localité de Savant Lake n'a ni transport public, ni banque, ni école secondaire et devrait obtenir, compte tenu des critères que j'ai énoncés, un total de 110 points qui, puisque ça dépasse 100, devrait lui donner droit à 100 p. 100 des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord.

Voilà comment le système devrait fonctionner pour ce qui est de compenser pour l'isolement des Canadiens du Nord. Or, voici que l'on va maintenant fixer arbitrairement une zone dans le nord de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta, ce qui montera les habitants du Nord les uns contre les autres.

L'objectif de toute cette affaire était d'accorder des déductions à des gens qui n'auraient pas autrement accès aux services qui sont tout simplement tenus pour acquis dans les centres urbains du Canada.

J'estime que si le gouvernement avait écouté les propositions des habitants du Nord et celles des députés de ce côté-ci de la Chambre, il aurait mis en place un système beaucoup plus acceptable pour tout le monde, tout en respectant les critères qu'il s'était lui-même fixés lorsqu'il a institué ce nouveau système, à savoir tout simplement stimuler le développement et la croissance économiques, amener des Canadiens du Sud à aller travailler dans le Nord et leur accorder les déductions qui réduiraient évidemment pour eux le coût de la vie dans le Nord.

Je vous remercie de m'avoir permis d'exposer brièvement une façon beaucoup plus acceptable d'accorder des déductions fiscales aux habitants du Nord.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis très heureux de participer aujourd'hui au débat sur cette motion d'initiative parlementaire qui touche directement un grand nombre de mes électeurs.

Les crédits

Dans la motion dont nous sommes saisis, le député de Prince George—Bulkley Valley déclare:

> Que, de l'avis de la Chambre, les contradictions au sujet des déductions fiscales consenties aux habitants du Nord et des régions éloignées devraient être résolues et les déductions fiscales devraient être maintenues.

Je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté cette motion car ce dossier est, depuis des années, une source de frustration énorme pour nombre de députés des trois partis qui viennent de régions isolées dans le nord du pays. J'ai également eu l'occasion de défendre, au nom de mon collègue qui ne pouvait être présent ce jour-là, le principe que cette motion devrait faire l'objet d'un vote et donner lieu à un débat de cinq heures.

J'avais fait cette intervention car la Chambre n'est que trop rarement saisie de ce genre de dossier. Notre assemblée débat trop rarement des questions touchant les communautés isolées du Nord dans leur vie quotidienne, comme les services et l'accès aux mêmes avantages que les autres Canadiens.

Certes, les choses ont évolué dans le dossier des avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord. À l'origine, ces avantages fiscaux devaient s'appliquer aux habitants du Nord et des régions éloignées, lesquelles étaient déterminées selon certains critères.

Il ne fait aucun doute qu'au départ il y a eu des problèmes pour déterminer équitablement quelles communautés devaient être désignées. Il y a certainement eu quelques problèmes administratifs.

Lorsque le gouvernement a mandaté le groupe de travail de René Brunelle pour tenir des audiences et faire des recommandations, je pense qu'il est allé beaucoup trop loin, car les recommandations qu'il a acceptées ont fait que seules les communautés les plus au nord avaient droit à ces avantages fiscaux. Un grand nombre de communautés qui ne se trouvaient pas aussi au nord. . .

[*Français*]

[*La sonnerie d'alarme ayant retenti:*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Étant donné les circonstances, les travaux seront suspendus jusqu'à l'appel de la Présidence.

(La séance est suspendue à 11 h. 52.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 h 34.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon) propose:

> Que la Chambre reconnaisse que le plan de relance économique du gouvernement, plan qui comprend l'Accord de libre-échange, l'Accord de libre-échange nord-américain, la taxe sur les produits et services, la privatisation et déréglementation, la réduction des paiements de transfert et le fait de se décharger de ses responsabilités sur les gouvernements provinciaux, a connu un échec et que la Chambre reconnaisse qu'un programme de relance complet de l'économie doit favoriser une stratégie axée sur le plein emploi ce qui signifie abroger l'Accord de libre-échange canado-américain, ne pas mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain et prendre des mesures comme un plan visant l'emploi, un programme touchant l'infrastructure et un programme national de garde d'enfants afin d'assurer la création d'emplois et la prospérité pour tous les Canadiens.

M. Angus: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Avant que mon chef n'intervienne pour entreprendre le débat, je me demande s'il y aurait consentement de la Chambre pour lui permettre de dépasser légèrement la période de 20 minutes prévue. Elle croit que son discours durera peut-être 22 ou 23 minutes. La Chambre serait-elle d'accord là-dessus?

M. McDermid: Monsieur le Président, nous serons heureux de donner notre accord, et je suis persuadé qu'avec les applaudissements nourris, son intervention durera probablement 25 minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la suggestion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la motion présentée par mon parti. Elle porte sur une

nouvelle vision du Canada, fondée, comme le décrit cette motion sur un programme de relance complet de l'économie qui doit favoriser une stratégie axée sur le plein emploi. Nous avons vu ce qu'a donné l'ancienne vision et nous voulons en proposer une nouvelle.

L'ancienne vision nous a menés à une dette considérable, une dette qui a été accumulée au départ par les Libéraux, qui a été doublée par le Parti conservateur et dont le gouvernement s'est déchargé sur le dos des provinces et des territoires. Elle est à l'origine du million et demi de Canadiens officiellement au chômage, sans compter les milliers de personnes qui, ayant complètement perdu espoir, ont arrêté de chercher du travail. À cause d'elle, le taux de chômage parmi les jeunes est de 17 p. 100, un problème d'autant plus inquiétant que les jeunes de notre pays ne voient pas où est leur avenir et que quatre millions de Canadiens vivent actuellement dans la pauvreté. Voilà où nous a menés l'ancienne vision.

Les conservateurs auront beau se choisir un nouveau chef, ils auront beau chercher à donner un nouveau visage à leur politique, leur politique ne sera jamais qu'une ancienne politique qui a échoué. Ce n'est pas d'un visage nouveau dont le Canada a besoin, c'est d'une orientation nouvelle.

Mon parti a produit un plan détaillé qui décrit cette orientation nouvelle, qui propose une réorientation fondamentale de la politique économique non plus fondée sur la politique de la percolation, qui a lamentablement échoué, mais sur une stratégie axée sur le plein emploi. Il faut se départir de la notion erronée qui veut qu'une politique qui fait un million et demi de chômeurs est une bonne politique. Il nous faut une économie où l'intérêt des gens passe en premier. Il faut cesser de croire que la solution à nos problèmes consiste à s'en prendre aux chômeurs.

La solution n'est pas de s'attaquer aux chômeurs, mais de s'attaquer au chômage. Et c'est exactement ce que nous permet de faire une stratégie axée sur le plein emploi.

Qu'est-ce qu'une politique de plein emploi? Cela signifie que la politique économique dans son ensemble doit être réorientée et que chaque fois qu'il adopte une mesure devant influer sur l'économie, le gouvernement doit se demander si la mesure en question permet de protéger les emplois ou d'en créer. Cela comprend la politique en matière d'enseignement et de formation. Toutes les mesures qu'adopterait dorénavant le gouvernement seraient orientées de façon à donner du travail aux Canadiens.

Le plan, que nous avons proposé et qui est fondé sur cette stratégie, permettrait de créer 1,6 million d'emplois au cours de la prochaine législature. Autrement dit, 500 000 emplois de plus que si le Canada continuait d'appliquer sa politique actuelle. Notre plan permettrait également de résorber le déficit, de réduire l'inflation et de garder au niveau actuel les impôts que paient les Canadiens à revenu moyen.

Ce n'est pas seulement le Nouveau Parti démocratique qui parle, monsieur le Président. Ce plan a en effet été appuyé par une analyse indépendante qu'a réalisée l'une des firmes les plus respectées au Canada. Je mets le gouvernement et le Parti libéral au défi de produire un plan qui permette d'atteindre les mêmes résultats.

[*Français*]

Nous réussissons parce que nous reconnaissons que le gouvernement a un rôle constructif à jouer dans le domaine de l'économie. Les autres partis ne le reconnaissent pas.

Si l'on regarde, dans le monde, les économies qui sont sorties des années 1980 en bon état, ce sont celles où les gouvernements ont joué un rôle constructif en collaboration avec le monde des affaires et le monde du travail. Si l'on regarde les économies qui sont sorties des années 1980 en très mauvais état, ce sont celles où les gouvernements se sont retirés complètement, comme aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada, les économies où tout est laissé entre les mains du marché. La privatisation et la déréglementation, commencées par les Libéraux et poursuivies avec enthousiasme par les Conservateurs, ont eu des conséquences catastrophiques.

• (1240)

[*Traduction*]

Ceux qui interviennent sur le marché et dans le secteur privé font beaucoup de choses et ils les font bien, mais ils ne peuvent pas se charger de tout et ne devraient pas avoir à le faire. En effet, ils ne sont pas en mesure d'assurer un service national de transports ou de communications ni l'infrastructure environnementale du pays. Tous ces secteurs relèvent du gouvernement.

Ils ne sont pas en mesure de réaliser la planification économique à long terme au niveau national. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement, conjointement avec d'autres secteurs de la société. Ils ne peuvent fournir un régime universel de soins de santé ou d'éducation, pas plus que des mesures de protection sociale. C'est là le rôle du gouvernement.

Un gouvernement disposé à jouer un rôle positif complète le travail du secteur privé, travaille de concert avec lui et l'appuie en réalisant ce qu'il fait le mieux, c'est-à-dire stimuler la croissance économique, offrir des produits et des services et créer des emplois pour les Canadiens.

Les Européens nous donnent l'exemple d'une collaboration positive entre le gouvernement, les entreprises et les travailleurs. Pensons notamment aux récents travaux

de mise au point de l'Airbus qui ont été couronnés de succès et auxquels le gouvernement et le secteur privé ont collaboré pour aménager un créneau commercial très important pour l'Europe.

Les Japonais aussi ont donné l'exemple en s'unissant pour définir des créneaux de marché. Le gouvernement a acheté de nouvelles techniques mises au point au pays, a constitué un marché initial et a stimulé la recherche et le développement en vue d'élaborer de nouveaux produits.

Nos voisins du Sud parlent eux aussi de cette même forme de collaboration, d'un rôle similaire que jouerait le gouvernement aux États-Unis. À l'instar de ses partenaires commerciaux, le gouvernement canadien peut et doit prendre de nouvelles initiatives en vue de créer des emplois et bâtir une économie plus vigoureuse qui soit tournée vers l'avenir.

Avec votre permission, je voudrais décrire brièvement quelques initiatives que nous proposons et qui s'inspirent de cette nouvelle vision.

[*Français*]

Il y a d'abord l'infrastructure physique. Les entreprises canadiennes ont besoin de réseaux de transport en bon état. Elles ont besoin de réseaux de télécommunications modernes et des communautés saines. Ce qu'elles ont, c'est une infrastructure qui se détériore depuis vingt ans à cause de négligences.

Nous avons un choix: soit investir maintenant, soit attendre et payer dix fois plus cher. Notre plan a choisi l'approche qui a le plus de sens, un programme national d'infrastructures qui nous fera entrer dans le XXI^{e} siècle et qui va créer 130 000 emplois.

Ce que le gouvernement a aussi négligé, ces dernières années, c'est l'infrastructure sociale: les programmes sociaux, l'éducation et le système de santé qui sont la base d'une économie forte et solide. Nous devons rajeunir notre infrastructure sociale et nous devons remplir les failles dans cette infrastructure dont la plus large est l'absence d'un programme national de garde d'enfants.

Un programme national de garde donnerait à nos enfants une éducation préscolaire solide et permettrait aux parents de pouvoir se consacrer à leur formation et de trouver du travail. C'est une chose impossible maintenant, surtout pour les femmes dans une famille monoparentale.

Notre plan d'action propose un programme national de garde d'enfants qui doublerait le nombre de places au Canada en l'espace de cinq ans et qui créerait 70 000 emplois.

[*Traduction*]

Troisièmement, notre plan prévoit la nécessité de procurer plus de capitaux aux petites et moyennes entreprises. Ces dernières, nous le savons, créent 75 à 80 p. 100 des emplois au Canada. Cette question revêt une importance particulière pour les entreprises situées à l'extérieur des grandes villes et dans les régions moins peuplées.

À notre avis, le gouvernement a un rôle important à jouer à cet égard, c'est-à-dire qu'il doit contribuer à constituer des réservoirs de capitaux permettant d'investir dans les entreprises canadiennes innovatrices qui créent des emplois ici au Canada. Notre plan prévoit une fonds national d'investissement capable de créer 200 000 emplois canadiens.

• (1245)

Nous proposons en outre d'établir un régime fiscal équitable. Cette initiative a de l'importance, car elle contribue non seulement à procurer des recettes mais aussi à assurer un climat d'équité dans notre pays. Nous proposons par ailleurs de supprimer la TPS. Soit dit en passant, je constate avec plaisir que l'Australie a tiré les leçons de notre expérience en élisant en fin de semaine un gouvernement travailliste opposé à la TPS.

Au Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a calculé que la perception de la TPS avait coûté environ 10 milliards de dollars aux entreprises canadiennes et qu'elle avait coûté entre 100 000 et 200 000 emplois au pays.

Bien sûr, un parti responsable qui préconise l'élimination de la TPS doit exposer comment au juste il prévoit remplacer ces recettes. Nous le faisons dans notre plan de création d'emplois. Ces options sont raisonnables et contribueront, grâce à la suppression de la TPS, à maintenir un faible taux d'inflation, chose qui ne s'est pas produite avec la poursuite des politiques économiques actuelles.

Bien sûr, les libéraux disent qu'ils élimineraient eux aussi la TPS, mais ils ne nous disent pas comment. Ils parlent d'un autre genre de taxe à la consommation. Peut-être une taxe sur tout. Peut-être une taxe sur les aliments. Si ça a l'air d'un canard, ce doit être un canard. Il est dans l'intérêt du pays et de l'économie de supprimer la TPS. Nous le pensons vraiment et nous proposons des solutions de rechange.

Je parlerai, pour terminer, du commerce extérieur. La politique de notre parti est claire. Nous croyons qu'il faut annuler l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et ne pas approuver l'ALÉNA.

Pourquoi est-ce tellement crucial? Tout simplement parce que le Canada ne peut poursuivre une vision nouvelle, une relance économique comme celle dont nous parlons, si nous sommes liés par des accords commerciaux fondés sur l'ancienne vision et l'ancienne façon de faire, des accords qui empêchent le gouvernement de jouer un rôle positif dans l'économie et qui privent les Canadiens de programmes de développement régional, de mise en valeur des ressources, d'accroissement de la valeur et d'investissement stratégique.

Voyons clairement les répercussions de ces accords commerciaux. Ils ont pour effet de retirer des pouvoirs aux gouvernements qui ont été élus démocratiquement par la population et qui ont des comptes à lui rendre et de transférer ces pouvoirs à des sociétés multinationales non élues et n'ayant pas de comptes à rendre. Cela n'est pas dans l'intérêt du Canada ni d'ailleurs de quelque autre pays que ce soit.

À notre avis, pour garantir la viabilité à long terme du Canada comme grande nation commerciale, nous devons remplacer les accords dits de libre-échange par une stratégie commerciale juste, fondée sur des ententes sectorielles, des accords multilatéraux améliorés et des programmes dynamiques de diversification commerciale à l'égard de pays comme ceux de la région du Pacifique.

[*Français*]

Voici donc les points saillants de notre plan d'action pour créer des emplois et relancer notre économie. Je n'ai pas mentionné toutes les initiatives qui sont dans ce plan, dans le domaine de la recherche et du développement, par exemple, pour multiplier les domaines de formation, pour créer des occasions pour nos jeunes, pour développer nos communautés rurales et celles qui dépendent des ressources naturelles.

Comment faire pour créer 1,6 million d'emplois tout en diminuant le déficit, tout en contrôlant l'inflation, et sans augmenter les taxes pour nos familles? La réponse se trouve dans l'approche innovatrice que mon parti prend dans le domaine de l'économie.

[*Traduction*]

Le Canada est aux prises avec deux déficits que nous ne prenons pas à la légère. Il y a d'abord le déficit budgétaire qui est très réel et dont nous devons tous nous préoccuper. Il y a également le déficit humain, c'est-à-dire l'énergie, le talent et le potentiel que nous gaspillons parce que bien des gens vivent dans la pauvreté, sont sans travail ou ont des emplois à temps partiel, à court terme.

Les conservateurs et les libéraux ont estimé que la seule façon de réduire le déficit budgétaire, c'était d'aggraver le déficit humain.

• (1250)

En fait, en adoptant cette approche, ils ont aggravé les deux déficits. À notre avis, la seule façon de réduire le déficit budgétaire, c'est de nous employer à éliminer le déficit humain. Nous proposons de créer 1,6 million d'emplois, soit 500 000 de plus que dans le cadre de la politique actuelle. Imaginez que 500 000 autres travailleurs puissent payer des impôts. Imaginez que 500 000 Canadiens de moins dépendent de l'aide de l'État. Imaginez la réduction du déficit et de la dette qui s'ensuivrait.

On a évalué que l'écart entre le rendement économique réel du Canada et son rendement économique potentiel est de 70 milliards de dollars. Cela représente non seulement le déficit économique ou budgétaire, mais également le déficit humain.

C'est en redonnant du travail aux Canadiens que nous comblerons cette lacune et que, de ce fait, nous réussirons à réduire considérablement le déficit et la dette. En réalité, les Canadiens ont un choix. Ils peuvent continuer d'appliquer une politique de la terre brûlée ou commencer à faire germer des idées et à récolter.

C'est ce que nous comptons faire. Je sais, toutefois, que certains de nos collègues des deux autres partis se sont opposés à notre projet, peut-être parce qu'ils n'en ont pas bien saisi la logique. Je propose la tenue d'un débat et j'invite les conservateurs et les libéraux à présenter des solutions de rechange de leur propre cru.

Au Canada, la situation politique a changé. Les Canadiens en sont venus à vouloir un débat ouvert et approfondi des problèmes. Ils veulent connaître la position des partis politiques avant, et non après les élections, ce qui est tout à fait légitime.

Les Canadiens méritent d'être écoutés et d'avoir voix au chapitre. C'est seulement ainsi que nous pourrons déterminer l'avenir économique du Canada et rétablir la confiance des Canadiens dans le processus politique. C'est seulement de cette façon que nous pourrons redonner espoir aux gens que nous devons représenter et que nous saurons les rendre à nouveau optimistes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de la députée du Yukon.

Une voix: Parlez-nous de David Petersen.

M. Milliken: Le député dit: «Parlez-nous de David Petersen.» Je m'attendais à une allusion à Bob Rae, mais je n'en ai entendu aucune durant ce discours. J'en ai fait quelques-unes depuis mon siège, mais on n'y a pas donné

suite. Je ne veux pas parler de Bob Rae aujourd'hui. J'ai une question plus générale à poser à la députée.

Il s'agit d'une politique dont la députée n'a pas fait mention dans son exposé, à savoir la nationalisation des banques à charte.

C'est là, si je ne m'abuse, une politique du Nouveau Parti démocratique, mais il n'en est pas fait mention dans le plan quinquennal et la députée du Yukon n'y a pas fait allusion dans son discours. Je saurais gré à ma collègue de préciser à la Chambre et aux Canadiens si le NPD a toujours l'intention de nationaliser les banques.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je recommande à mon collègue de lire notre stratégie intitulée *Vers une économie de plein emploi*, dans laquelle il est clairement fait allusion au fonds national d'investissement. Je pense que tous conviendront, y compris le député, compte tenu de la région qu'il représente, qu'il existe un grave problème de capitaux pour les entrepreneurs dynamiques, et nous en connaissons tous. Parfois, ces entrepreneurs veulent lancer une petite entreprise et ne pas avoir un grand nombre d'employés. Ils peuvent vouloir mettre au point de nouveaux produits, mais ils éprouvent énormément de difficultés à réunir les fonds nécessaires. Par conséquent, nous proposons la création d'un fonds national d'investissement qui répondrait précisément à ce besoin.

Notre projection, selon laquelle cette initiative permettrait de créer 200 000 emplois, se fonde sur une très importante étude faite par Coopers & Lybrand. Cette compagnie a effectué des recherches très intéressantes sur la façon d'assurer la disponibilité des capitaux nécessaires, notamment dans les régions où il est souvent extrêmement difficile d'obtenir ces fonds. L'étude portait précisément sur la façon de fournir des capitaux aux petites entreprises, c'est-à-dire à celles qui créent la plupart des emplois dans notre pays.

Lorsque le député aura eu l'occasion de lire cet énoncé économique, il constatera que nous sommes très en faveur d'une participation démocratique à l'économie. La mise sur pied d'un fonds national d'investissement permettrait notamment d'appuyer des institutions comme les coopératives de crédit, ainsi que les travailleurs qui se regroupent pour acheter une entreprise ou qui cogèrent l'entreprise qui les emploie et qui, dans une région donnée, participent aux décisions qui conviennent le mieux au développement économique à long terme de la société. Ce dernier point devrait intéresser le député.

• (1255)

Le député conviendra sans doute que le fonds national d'investissement que nous proposons serait une initiative extrêmement intéressante et contribuerait énormément à élargir la base de capital pour tous les Canadiens et, en particulier, pour le secteur des petites entreprises.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les remarques de la députée. Je veux simplement lui signaler que le Parti libéral est d'accord avec elle sur bon nombre des points qu'elle a abordés aujourd'hui dans son discours.

Nous sommes également en faveur d'un régime fiscal juste. Il y a plusieurs options possibles et nous travaillons actuellement là-dessus. La députée parle de déficit financier et de déficit humain. Ce sont des choses qui nous préoccupent beaucoup aussi.

Monsieur le Président, je veux, par votre intermédiaire, poser une question précise au chef du Nouveau Parti démocratique. Elle a mentionné dans son discours qu'il y avait peut-être un écart de 70 milliards de dollars entre notre production réelle et notre production potentielle, et qu'il y avait là des possibilités de croissance. Je trouve que c'est un chiffre énorme si on considère ce qu'il représente comme nouvelles recettes possibles, etc. Je voudrais savoir où la députée a pris ce chiffre, comment elle l'a calculé et quelle est sa source. À mon avis, c'est un point qui vaut la peine d'être débattu parce que cela nous donnera peut-être des idées si nous savons que ce chiffre est juste.

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, le point que soulève mon collègue est extrêmement important. Ce chiffre vient de plusieurs économistes qui estiment que cet écart est de 10 p. 100 au Canada, comparativement à 2 p. 100 aux États-Unis. Ces estimations ont été publiées dans divers documents.

Ce qui est important, comme mon collègue l'a dit, c'est que cela montre que nous avons des possibilités de croissance dans notre économie et dans notre pays parce que nous sommes capables d'être plus productifs. Nous n'avons pas besoin de créer cette capacité; il nous suffit d'avoir accès au genre de formation nécessaire. Nous disons également dans notre plan qu'il est important que les entreprises s'occupent activement de formation, tout comme les gouvernements. Nous savons maintenant que, pour tous les Canadiens, la formation sera désormais un processus continuel.

Ainsi, comme mon collègue le dit, l'écart entre la production réelle et la production potentielle est assez stupéfiant, et nous devrions trouver des façons de réduire cet écart. Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous proposons, entre autres, de créer un fonds national d'investissement pour aider les entrepreneurs à se lancer en affai-

res et les personnes qui ont des idées créatives à réaliser leur projet en leur donnant les fonds nécessaires. Nous parlons aussi beaucoup de la recherche et du développement dans notre plan. Nous voulons accroître les fonds versés au Conseil national de recherches, qui ont été décimés en grande partie. C'est scandaleux!

Mon collègue reconnaîtra certainement que le gouvernement conservateur a parlé de compétitivité, qu'il a dit que le Canada devait être capable de participer à l'économie mondiale. Le gouvernement a lancé une initiative de plusieurs millions de dollars pour la prospérité, mais il a réduit les fonds affectés à la formation ainsi qu'à la recherche et au développement. En fait, il n'y a absolument aucun lien entre ce qu'il prêche et les investissements qu'il fait pour voir à ce que cela se réalise.

À notre avis, il est essentiel que nous préparions d'abord notre main-d'oeuvre et que nous donnions plus de possibilités à nos jeunes. On estime à 17 p. 100 le taux de chômage chez les jeunes. Cela doit être inquiétant pour tous les Canadiens. Chaque fois que je visite une université, les gens me demandent immanquablement quelles seront leurs chances de trouver un emploi. Ce que je dis, et ce que nous disons dans notre plan, c'est que nous devons avant tout chercher des façons de redonner des emplois aux Canadiens.

• (1300)

J'invite le Parti libéral, celui dont on dit souvent qu'il est déficient sur le plan des politiques, à exposer ses idées. Ayons un véritable débat. Je suis heureuse que le député libéral dise que les problèmes auxquels notre pays est confronté lui tiennent à coeur. C'est bien beau de dire cela, mais cela ne donne pas à manger aux Canadiens. J'invite donc le député à nous faire part de ses solutions.

M. Mills: Monsieur le Président, je suis disposé à relever le défi du chef du Nouveau Parti démocratique n'importe quand et n'importe où.

Ma question porte sur l'introduction de son discours. La députée a parlé de l'importance du réseau de télécommunications que nous devons mettre en place. Un peu plus tard, elle a dit que cela n'avait essentiellement, rien à voir avec l'ALÉNA.

Or, le Canada a des compétences très particulières en télécommunications. De nombreux débouchés très importants pourraient s'ouvrir sur les marchés d'exportation, notamment au Mexique. Les exportations dans le domaine des télécommunications suscitent de grands espoirs et présentent d'énormes possibilités.

Comme la députée peut-elle concilier un rejet de l'ALÉNA et la volonté de progresser dans le domaine des télécommunications. . .

M. McCurdy: Vous appuyez l'ALÉNA, maintenant.

M. Mills: Excusez-moi, monsieur le Président, mais je pose simplement une question polie et je le fais de manière constructive. Les députés veulent un débat et c'est ce genre de réaction qu'on obtient. C'est tout à fait étonnant.

De toute façon, comment la députée peut-elle préconiser à la fois une augmentation des exportations dans le domaine des télécommunications et le rejet de l'ALÉNA?

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, je suis heureuse que ce député libéral ait enfin dit clairement que son parti appuie l'ALÉNA. On ne savait pas trop à quoi s'en tenir, mais c'est maintenant clair.

Je tiens à dire au député que les préoccupations au sujet de l'ALÉNA sont très répandues au Canada. Ce n'est pas une intensification du commerce extérieur qu'on redoute. Bien sûr que non. C'est un accord paraphé par le gouvernement et qui nous privera de tout contrôle sur nos ressources en énergie et en eau, sur nos moyens de transport, sur l'investissement étranger et même sur le développement régional et la transformation de nos ressources naturelles.

L'ALÉNA rendra impossible le développement de nombreuses régions du Canada. Je suis certaine que le député le sait, mais je constate maintenant qu'il appuie l'ALÉNA, tout comme son parti. Nous nous opposons à cet accord parce que nous ne voulons pas brader notre pays comme les libéraux et les conservateurs sont disposés à le faire.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ma collègue, le chef du Nouveau Parti démocratique, qui quitte la Chambre, car elle ne veut pas entendre ce que les conservateurs ont à dire.

Je trouve la politique des néo-démocrates plutôt fascinante. J'ai lu leur document économique. Tirons les choses au clair, monsieur le Président. Ils proposent d'annuler l'Accord de libre-échange. C'est la première chose qu'ils feront. C'est donc dire qu'ils rétabliront tous les tarifs sur les produits exportés aux États-Unis, qui sont, dans l'ensemble, des produits manufacturés, puisqu'on n'impose pas de tarif sur les matières premières. Ils imposeront des tarifs sur les produits manufacturés, secteur où nous avons fait le plus de progrès depuis la

ratification de l'Accord de libre-échange. Ils prendront l'accord et y réinséreront tous ces tarifs.

Ils imposeront des tarifs non seulement sur les biens canadiens exportés aux États-Unis, mais également sur les produits américains importés au Canada, ce qui fera grimper le prix des biens de consommation chez nous. Il s'ensuivra une hausse de l'inflation, mais les néo-démocrates se taisent là-dessus.

• (1305)

Dans leur programme économique, les néo-démocrates parlent beaucoup des résultats d'une étude menée par une société sur leur programme. L'étude ne tenait cependant pas compte de l'effet qu'avait l'abrogation de l'Accord de libre-échange sur l'économie canadienne. Elle n'en tenait aucunement compte.

La deuxième mesure que prendra le NPD sera de rompre les négociations sur l'ALÉNA, d'y mettre tout simplement fin. Peu leur importe que presque toutes les importations en provenance du Mexique soient admises au Canada en franchise de droits. Or, il faut trouver une solution au problème que pose pour nos produits manufacturés exportés au Mexique l'imposition de tarifs douaniers élevés, qui peuvent atteindre dans certains cas jusqu'à 25 p. 100.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a mentionné les télécommunications. Je signale aux députés que le domaine des télécommunications, dans lequel nous sommes très compétents et réussissons très bien, ne sera pas le seul touché. Il faut également penser aux considérations d'ordre environnemental. Il y a, au Canada, des entreprises qui produisent de l'excellent matériel de lutte contre la pollution, qui est maintenant exporté partout dans le monde et qui intéresse beaucoup le Mexique. Le Canada profitera de la réduction des tarifs douaniers sur ce matériel.

Donc, ils annuleront l'accord de libre-échange nord-américain et ensuite ils aboliront la TPS. La taxe sur les produits et les services, je suis le premier à l'admettre, n'a pas été l'une des mesures gouvernementales les plus populaires de cette dernière moitié de siècle, mais il reste, et je tiens à ce que cela soit bien clair, que depuis 40 ans, il y a eu d'innombrables études, deux commissions royales d'enquête, des comités mixtes du Sénat et de la Chambre des communes et des comités de la Chambre des communes qui ont recommandé de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants—qui s'élevait à 13,5 p. 100—par une taxe à la consommation.

Au cours de notre premier mandat, de 1984 à 1988, il y a eu beaucoup de discussions sur le genre de taxe sur la valeur ajoutée qu'il faudrait adopter au Canada. Le gouvernement conservateur a opté pour la taxe sur les produits et services et en a fait un des enjeux de sa campagne électorale en 1988. Personne ne peut nier cela. Cette taxe était annoncée. Elle a été discutée puisque je me souviens d'avoir entendu à deux reprises le ministre des Finances déclarer pendant la campagne électorale qu'il n'y aurait pas de taxe sur les aliments et sur les produits d'épicerie de base et que, dans le domaine du logement, la nouvelle taxe ne serait pas supérieure à la taxe sur les ventes des fabricants.

Je me souviens clairement de débats sur cette taxe en 1988. La TPS n'était pas une surprise. Elle faisait partie du programme de réforme fiscale et elle était annoncée. L'opposition peut bien dire que c'est le libre-échange qui nous a fait élire, et pas la TPS, mais cela importe peu. Nous avons été élus pour former le gouvernement et cette taxe faisait partie de notre plate-forme électorale. Elle a donc été mise en oeuvre.

Je crois que les fabricants et les exportateurs vous diront aujourd'hui que c'est grâce à la taxe sur les produits et services si nous sommes devenus plus compétitifs sur les marchés internationaux. L'association des manufacturiers et les exportateurs vous diront que, maintenant, nous ne taxons pas plus nos produits manufacturés que les produits importés, comme c'était le cas sous l'ancien régime. Nous ne le faisons plus, mais les néo-démocrates veulent tout de même abolir la TPS.

Cette taxe rapporte 15, 16 ou 17 milliards de dollars au gouvernement. Par quoi remplaceront-ils ces recettes? Bien sûr, ils ont présenté un certain nombre de solutions, mais ils annoncent aussi leur intention de créer un programme national de garderies d'environ six milliards de dollars. Ils vont mettre sur pied un programme artificiel de création d'emplois. Ils n'en connaissent pas le prix, mais il sera très coûteux et, à court terme—ils le disent dans leur document—ils devront emprunter. Mais ils déclarent également qu'à court terme, ils vont abaisser les taux d'intérêt.

Lorsque les gouvernements empruntent et accroissent leur déficit, les taux d'intérêt augmentent parce que cela crée l'insécurité sur les marchés financiers où il faut aller emprunter et, pour emprunter, il faut payer des primes qui font augmenter les taux d'intérêt, ce qui fait redémarrer le vieux cycle de l'inflation.

• (1310)

Ce document du Nouveau Parti démocratique est sorti tout droit d'*Alice au pays des merveilles*. Grimm lui-même n'aurait pu écrire un meilleur conte de fées. Il n'y aucun réalisme dans tout cela. C'est bien beau sur papier, mais si le NPD fait tout ce que propose ce document, on se retrouverait dans une situation financière bien pire. Pas

de doute là-dessus. Nous serions aux prises avec de bien plus graves problèmes financiers.

Voici un fait qui ne manque pas d'être intéressant. J'ai la chance de m'asseoir à la même table que le ministre des Finances du pays et ses homologues provinciaux. Depuis quelque temps, les ministres néo-démocrates des Finances ont changé de refrain; ils ne chantent plus la même chose que lorsqu'ils étaient en campagne électorale ou qu'ils étaient dans la première ou la deuxième année de leur mandat. C'est qu'ils ont soudainement pris conscience de la réalité. Les voilà donc qui parlent de couper les dépenses, de réduire le déficit et de diminuer leurs besoins d'emprunter. Surprise! Tout d'un coup, la réalité leur est apparue en pleine face.

Mes collègues et moi allons parler en détail de certaines des initiatives des néo-démocrates. Je voudrais d'abord prendre quelques instants pour brosser un tableau de la situation actuelle au Canada et expliquer pourquoi le gouvernement a dû agir comme il l'a fait et pourquoi il doit continuer dans cette voie.

L'économie mondiale est en pleine mutation. Pour le Canada, le nouvel ordre mondial s'étend de Rome à Rangoon et non plus de Halifax ou de St John's, Terre-Neuve, à Vancouver, à New York, à Chicago ou à Atlanta.

Dans la nouvelle économie globalisée, ce sont la technologie de pointe et la compétitivité qui constituent les clés de la prospérité économique. Les ressources naturelles ne suffiront plus. Nous sommes entrés dans l'ère de la transmission instantanée des connaissances et des capitaux n'importe où dans le monde.

Ces forces ont eu pour effet l'établissement d'un monde où l'interdépendance et la concurrence n'ont jamais été aussi grandes. Le Canada est particulièrement touché par cette évolution. Dans un monde où les échanges commerciaux se font plus nombreux, le Canada est devenu l'une des grandes puissances commerciales de la planète. Il y a 114 pays dont les échanges commerciaux avec le Canada dépassent les 10 millions de dollars. Les exportations représentent 30 p. 100 de notre économie et sont à l'origine de milliers d'emplois. Parmi les sept plus grandes économies du monde, seule l'Allemagne compte plus sur le commerce que le Canada.

Une bonne part de nos exportations sont composées de ressources naturelles comme les produits du papier, les minerais et les combustibles. Ce sont des matières premières dont les prix sont bas et qui donnent lieu à très peu de création d'emplois. L'orientation que doit maintenant adopter le Canada passe par l'acquisition de connaissances qui nous permettront de dégager des marges de profit plus élevées, de livrer de bons produits et de créer de bons emplois. C'est déjà commencé, comme l'attestent des réussites exceptionnelles. De grandes entreprises, comme Loblaws dans l'alimentation et Spar dans la technologie aérospatiale, en sont des exemples.

Les entreprises canadiennes se trouvent des créneaux ailleurs dans le monde. Je prends l'exemple d'une entreprise de London, Labatt, qui a acheté la brasserie italienne Moretti APA, la troisième marque en importance en Italie. De plus petites entreprises y parviennent également, comme Soft Image Inc., à Montréal, qui occupe 70 p. 100 du marché de l'Italie avec ses logiciels de dessin en trois dimensions. On connaît une multitude d'entreprises et de compétences canadiennes qui se sont implantées sur le marché mondial, et je sais que mon collègue de Broadview—Greenwood est d'accord avec moi.

M. Keyes: Qu'en pense votre ami de Stelco, à Hamilton?

M. McDermid: Je vais vous dire ce qui arrivera à Stelco, à Hamilton. Une fois qu'elle se sera modernisée et qu'elle aura rationalisé et réorganisé ses opérations, cette société, qui est l'une des meilleures aciéries du monde, se rétablira très rapidement. Je prévois que ce sera la même chose pour Dofasco. Ces sociétés connaissent actuellement le sort des aciéries du monde entier. Elles doivent réorganiser leur opérations et tenir compte de ce qui se passe actuellement dans le monde.

• (1315)

Je pense que tous les députés comprennent que c'est une réalité de notre époque. Cela se produit constamment.

M. Keyes: Vous ne connaissez pas ce dossier.

M. McDermid: Mon collègue de Hamilton-Ouest aura tout le loisir d'en débattre aujourd'hui. Je me ferai un plaisir d'écouter ses arguments, s'il veut bien me donner la chance d'exposer les miens. Je lui en serais reconnaissant.

À une époque où ces emplois sont si importants et si faciles à déplacer, le régime fiscal d'un pays est un facteur déterminant dans l'établissement ou le départ des entreprises. Nous avons relevé ce défi et réformé notre régime fiscal. J'ai parlé de la taxe sur les produits et services, mais nous avons aussi modifié notre taxe d'affaires. Nous

avons changé notre système d'imposition pour le rendre plus juste et plus représentatif de la conjoncture actuelle.

Je remarque que le Nouveau Parti démocratique veut maintement ajouter un certain nombre de catégories au rôle des contribuables. C'est très bien. Les néo-démocrates veulent revenir en arrière, et je peux comprendre cela. Ils veulent revenir aux vieilles méthodes, rétablir les barrières tarifaires élevées, revenir à l'ancien régime d'imposition. C'est ce qu'ils veulent.

Or, on ne peut plus revenir en arrière. Le Nouveau Parti démocratique doit le comprendre. Grâce aux changements que nous avons faits, le Canada jouit maintenant d'un très grand potentiel de croissance. Tous les centres d'études et de recherches s'entendent pour dire que le Canada est le pays de l'OCDE qui va connaître la plus forte croissance cette année et cela, parce que nos taux d'intérêt et d'inflation ont baissé. Bien des gens ne se rendent pas compte à quel point il est important de réduire l'inflation.

Laissez-moi vous en toucher un mot. L'inflation est un impôt déguisé. Je tiens à ce que les gens la voient pour ce qu'elle est. L'inflation est un impôt déguisé qui affecte les jeunes comme les vieux, ainsi que notre capacité concurrentielle sur les marchés mondiaux. Elle gruge l'épargne et rend ainsi la situation difficile aux jeunes Canadiens qui veulent s'acheter une maison et aux parents qui veulent mettre de l'argent de côté pour aider leurs enfants à payer les études. Elle coûte des emplois aux travailleurs parce qu'elle favorise les revendications salariales et fait augmenter la rançon des affaires, ce qui nuit à notre capacité d'exporter et laisse pour ainsi dire le champ libre à l'importation.

Or, ce n'est plus le cas. L'inflation ne gruge plus l'épargne, ni ne fait disparaître d'emplois. En 1992, le taux d'inflation moyen a été de 1,5 p. 100, le plus bas que le Canada ait eu en 30 ans et le plus bas parmi les sept plus grands pays du monde. La réduction de l'inflation est une réussite qui a des retombées concrètes. En effet, la baisse des taux d'inflation et celle des taux d'intérêt vont de pair, comme on peut le constater.

En réduisant l'inflation, non seulement a-t-on fait baisser les taux d'intérêt, mais on a contribué à limiter radicalement la croissance des coûts de main-d'oeuvre. Aussi, la compétitivité des entreprises canadiennes sur les plans tant national qu'international s'en trouve-t-elle améliorée.

La conjoncture économique mondiale a été loin d'être rose. On ne cesse d'entendre dire que tel ou tel pays est aux prises avec des problèmes de restructuration, qu'il doit procéder à des licenciements et qu'il plonge dans une période de récession, comme c'est actuellement le cas de l'Allemagne et de la France.

C'est pour cette raison et pour tenir compte de la lenteur de la croissance économique que le ministre des Finances a présenté l'an dernier des mesures destinées à aider le secteur de la petite entreprise. Le chef du Nouveau Parti démocratique a touché un mot de ce secteur aujourd'hui. Elle a parfaitement raison de dire qu'il s'agit d'un secteur très important, car quelque deux millions d'emplois à plein temps, soit plus de 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois, ont été créés dans ce secteur entre 1979 et 1990. C'est pourquoi—en raison de l'importance de la petite entreprise justement—les sociétés qui exploitent une petite entreprise bénéficient d'une déduction spéciale qui limite à 12,8 p. 100 le taux d'impôt fédéral applicable à la première tranche de 200 000 $ de revenu tiré d'une telle entreprise. Aux États-Unis, pour des fourchettes de revenus comparables, le taux de l'impôt fédéral sur les petites entreprises varie de 15 p. 100 à 39 p. 100.

• (1320)

Nous avons instauré une structure fiscale qui vise à aider les petites entreprises. Dans l'exposé financier, nous les avons également aidées en supprimant leurs cotisations d'assurance-chômage pour les emplois créés en 1993. Nous les avons encouragées à accroître leur investissement dans les machines et l'équipement, en leur accordant un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100. Ce crédit s'appliquera pendant un an aux petites entreprises qui oeuvrent dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, des mines, du pétrole et du gaz, de la fabrication, de la construction et des transports à longue distance.

Nous avons également pris des mesures pour aider les petites entreprises à trouver du financement. Je pourrais énumérer les initiatives que nous avons prises sur ce chapitre, mais, faute de temps, je ne peux pas toutes les mentionner. Je voudrais cependant aborder quelques autres aspects.

Pour ce qui est de l'habitation, les orientations dans ce domaine ont donné des résultats extrêmement positifs. Nous avons réduit de 10 à 5 p. 100 l'acompte nécessaire, ce qui a permis à 69 000 familles canadiennes d'acheter leur première maison l'année dernière. Je sais que le député de London, tout comme les associations immobilières, exhortait le gouvernement à le faire.

En ce qui a trait aux REER, nous ignorons au juste quelle proportion de ces derniers a été investie dans l'achat d'une première maison, mais nous savons que 127 000 retraits ont eu lieu en 1992, ce qui représente un total de 1,2 milliard de dollars. Il faut présumer qu'une bonne partie des régimes a été consacrée à l'achat d'une maison.

Les mises en chantier ont augmenté de 6,3 p. 100 l'année dernière, et nous prévoyons qu'elles croîtront

encore de 5,2 p. 100 cette année. Étant donné le faible taux d'inflation et la brusque diminution des taux hypothécaires, la proportion des locataires qui ont maintenant les moyens d'acheter une maison a augmenté. Par exemple, à Toronto, la proportion des locataires qui peuvent se payer une maison a presque quintuplé, passant de 7,3 p. 100, en janvier 1991, à 35 p. 100, en octobre de l'année dernière.

Nous devons continuer de lutter contre les dépenses exagérées de tous les ordres de gouvernement. Les Canadiens nous disent en des termes non équivoques que la collaboration entre tous les paliers de gouvernement doit s'intensifier lorsqu'il s'agit de questions fiscales et lorsqu'il s'agit de dépenser judicieusement l'argent des contribuables.

C'est probablement le message le plus énergique que nous envoient aujourd'hui des gens de tous les secteurs de l'économie. J'estime qu'il nous incombe de les écouter. Nous devons, avec la collaboration des gouvernements provinciaux et des municipalités, «nous reprendre en main», pour employer une expression cliché, car c'est ce que demandent les Canadiens.

C'est ce que les Canadiens nous encouragent à faire. À mon avis, nous avons commencé à faire preuve de leadership dans ce domaine, avec les propositions contenues dans l'accord constitutionnel. Elles peuvent servir de base aux discussions entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, pour s'assurer qu'on dépense ou, plutôt, qu'on économise judicieusement l'argent des contribuables. Nous avons tendance à oublier que tout cet argent vient de la poche d'une seule personne, le contribuable, que ce soit au palier fédéral, provincial ou municipal.

J'estime que nos orientations donnent de bons résultats. Nous sommes prêts à tirer profit de la croissance économique cette année. Le produit intérieur brut connaîtra une croissance réelle de quelque 3,5 p. 100, ce qui représente la septième augmentation trimestrielle consécutive, soit la plus forte depuis le deuxième trimestre de 1991. Nous devons maintenir le cap car, si nous en dévions, les marchés financiers nous le feront savoir en des termes non équivoques, et nous serons encore une fois plongés dans l'incertitude.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le député a saisi la Chambre de certaines propositions concernant notre plan d'emploi que je voudrais commenter brièvement. Je voudrais aussi lui poser une question, s'il me le permet.

• (1325)

Il a d'abord laissé entendre, en ce qui concerne la TPS, si je ne me trompe pas, que nos chiffres montrent qu'il faudra faire des emprunts supplémentaires pour supprimer progressivement cette taxe. En fait, le plan montre très clairement que le déficit sera réduit de presque 11 milliards de dollars par rapport au système actuel des conservateurs. Cela signifie qu'il y aura au minimum 11 milliards de dollars de moins à emprunter.

En outre, le taux d'inflation baissera à la suite de la suppression progressive de la TPS. Comme le sait mon ancien collègue du Comité des finances, le taux réel est presque de 5 p. 100, soit le plus élevé qu'ait connu notre pays. Le taux réel qui est le taux nominal comparé au taux d'inflation est bien plus élevé actuellement au Canada qu'il ne l'a été depuis de nombreuses années. En fait, il est plus élevé que quand le précédent président du Comité des finances a lancé son attaque célèbre contre les taux d'intérêt, il y a quelques années.

De toute façon, les taux d'intérêt auxquels nous nous attendrions seraient plus bas parce que le coût de la vie baisserait à mesure que la TPS serait suprimée. Pour ces deux raisons, il est faux de dire que la suppression progressive de la TPS entraînerait une augmentation des emprunts et, par conséquent, des taux d'intérêt plus élevés.

Par ailleurs, le ministre a laissé entendre que nous voudrions résilier l'ALE et simplement ramener les tarifs douaniers au niveau où ils étaient autrefois. Nous reconnaissons que nous avons connu cinq ans de réductions avec l'ALE. Nous n'allons pas faire marche arrière. Nous ne prévoyons pas de ramener tous les tarifs douaniers au niveau où ils étaient il y a cinq ans. Nous voulons renoncer à l'ALE parce que nous voulons pouvoir agir librement, sans nous sentir liés par des questions de politique.

Ce que le ministre a déclaré ne correspond pas à la réalité. Le tableau optimiste qu'il nous a brossé nous induit également en erreur. Je veux lui demander pourquoi le gouvernement se livre à de petits jeux politiques et pourquoi il ne prend pas des mesures pour proposer un budget comme il devrait le faire maitenant. Les gens de notre pays, les gens d'affaires, les investisseurs internationaux, les gens même dont il parle auraient alors confiance dans notre pays et auraient une idée de ce que le programme financier va être cette année. Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas engagé à présenter un budget d'ici un ou deux mois?

M. McDermid: Monsieur le Président, je vais prendre cela comme des instances. Je suis sûr que, dans pas grand

temps, le ministre des Finances aura quelque chose à dire à ce sujet.

Je ne suis pas le ministre des Finances. Beaucoup de gens, parmi ceux qui nous regardent, doivent se dire: «Dieu merci». Le ministre fera une déclaration appropriée, au moment opportun, et je comprends que le député veut qu'un budget soit déposé dans le mois qui vient. J'en ferai part au ministre des Finances et je suis sûr qu'il entendra parler de lui dans pas tellement longtemps.

• (1330)

Le Nouveau Parti démocratique dit que nous nous livrons à de petits jeux politiques. C'est la déclaration qui vient d'être faite. Voici un parti qui veut annuler l'Accord de libre-échange, mais qui veut en conserver les bonnes parties. N'est-ce pas intéressant? Absolument. C'est une déclaration qui ne manque pas de panache: «Nous allons annuler l'Accord de libre-échange, mais nous allons garder ce qui a déjà été mis en place, parce que cela a été profitable.» Merveilleux! Cela a beaucoup de sens. C'est une façon magnifique de se donner une politique.

Donc, si je comprends bien, ce que nous avons aujourd'hui est magnifique. Je suis curieux de voir comment cela va évoluer à l'avenir. Le Nouveau Parti démocratique veut-il me laisser entendre qu'il annulera l'Accord de libre-échange, mais qu'il maintiendra les réductions tarifaires déjà en vigueur? Je me demande si cela comprend aussi les autres réductions qui prendront effet au cours des cinq prochaines années. Seront-elles maintenues aussi? Le parti continuera-t-il de faire appliquer cette partie de l'Accord de libre-échange? Continuera-t-il de vouloir éliminer les mécanismes de règlement des différends? Va-t-il rejeter cela avec le reste de l'accord ou va-t-il le garder parce que c'est très utile?

Le Canada a eu pas mal de succès avec le règlement des différends. Nous avons gagné un bon nombre de contestations. Le Nouveau Parti démocratique va-t-il garder cela parce que ça nous sert, puis annuler l'accord?

J'ai tout entendu, aujourd'hui. Je ne peux pas croire que les néo-démocrates pensent à garder la partie de l'accord déjà en vigueur et à annuler le reste. Ils auront beaucoup de choses à expliquer au public, car je peux vous dire qu'on ne peut jouer sur deux tableaux, comme ils semblent vouloir le faire. Heureusement, ils n'en auront jamais l'occasion, car ils ne formeront jamais le gouvernement national de ce pays.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation, ou devrais-je dire le ministre responsable du piteux état dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui, ou bien ignore complètement les problèmes auxquels sont confrontés les métallurgistes ou bien il le fait exprès pour être vague. Connaissant le député et sachant ce qu'il sait de ces questions, j'opterais pour la deuxième possibilité.

Notre premier ministre avait déclaré que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis protégerait le Canada contre tout harcèlement commercial de la part des États-Unis. Les décisions prises à Washington contre les exportations canadiennes d'acier montrent cependant qu'il s'agissait d'une promesse que le premier ministre ne pouvait tenir, malgré les excellents rapports qu'il entretenait avec les anciens présidents Reagan et Bush. Et les chances que cette promesse se réalise sont des plus minces.

Différents journaux, dont l'*Ottawa Sun*, à la fin de janvier, ont rapporté que nous étions loin d'être parvenus à ce que nous voulions, que les industries américaines pouvaient encore, en toute liberté, se plaindre contre la concurrence déloyale des produits canadiens qui sont subventionnés ou dont le prix n'est pas juste.

Le gouvernement n'aurait pas dû se jeter tête première dans les négociations d'un accord de libre-échange nord-américain tandis qu'il restait des problèmes en suspens, notamment l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à cause duquel les métallurgistes canadiens sont accusés de pratiquer le dumping aux États-Unis, à cause duquel les Américains ont rendu un verdict de culpabilité à l'égard de notre industrie de l'acier, ce qui montre bien que l'ALE a nui à notre pays.

Ma question est simple. Le ministre croit-il vraiment que l'industrie canadienne de l'acier, avec les problèmes dont je viens tout juste de parler, se porte mieux aujourd'hui sous l'ALENA qu'hier sous l'ALE? Ou bien le ministre va-t-il, comme ce gouvernement le fait si souvent, laisser les forces du marché agir, laisser faire le marché et laisser le puissant voisin américain avoir définitivement la main haute sur notre industrie de l'acier?

• (1335)

M. McDermid: C'était une longue question. Il faut me laisser la chance d'y répondre car elle comportait trois ou quatre éléments.

Tout d'abord, que ce soit le premier ministre, moi-même, lorsque je m'occupais de commerce extérieur, ou les autres qui se sont occupés de l'Accord de libre-échange, nous n'avons jamais dit qu'il n'y aurait plus de problèmes commerciaux. Nous n'avons jamais prétendu cela. Si nous avions cru que ce serait le cas, nous n'aurions pas prévu de mécanisme de règlement des différends commerciaux dans l'accord. Nous avons toujours dit, et nous l'avons répété dans le cas de l'Accord de libre-échange, mon collègue n'y était pas mais j'y étais, que nous avions maintenant un moyen pour régler les différends, et c'est ce qui s'est produit.

Voyons la situation. Nos échanges commerciaux dans les deux sens se chiffrent à environ 285 milliards de dollars par année. Soit dit en passant, ces échanges vont en s'accroissant. Le Canada affichera un surplus de 18 milliards cette année, ce qui représente une hausse considérable depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Environ 3 p. 100 de l'ensemble des échanges commerciaux suscitent des différends et pour le reste, soit 97 p. 100, il n'y a aucun problème. Il y a des différends dans certains domaines.

Mon collègue a dit que les Américains pourront déposer des plaintes au sujet de certains produits canadiens exportés aux États-Unis, etc. Les Canadiens peuvent aussi le faire à l'égard des exportations américaines et ils le font.

M. Keyes: Nous parlons ici d'acier!

M. McDermid: Le député n'a parlé qu'en termes généraux avant de mentionner l'acier. Il parlait de l'accord. Nous disposons maintenant d'un mécanisme de règlement que nous n'avions pas avant. L'Accord de libre-échange facilite grandement le règlement de différends de ce genre.

Mon collègue est-il du même avis que le Nouveau Parti démocratique? Souhaite-t-il l'annulation de l'Accord de libre-échange? Est-ce la politique qu'appliquera le Parti libéral lorsqu'il formera le gouvernement? Va-t-il répudier l'Accord de libre-échange et tous les bienfaits qu'il a apportés au Canada sur le plan des exportations qui ont connu, en dépit de la récession, une croissance spectaculaire et qui ont beaucoup aidé l'économie canadienne?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, malgré toute son ambiguïté, il semble que la motion qu'on nous demande d'examiner aujourd'hui renferme une prescription simpliste et bien imparfaite pour remédier à l'état défaillant de notre économie canadienne; elle propose de reculer huit ans en arrière, d'effacer huit ans de règne conservateur.

Il est vrai que cette motion renferme une certaine référence nébuleuse à un plan visant l'emploi, quel que soit le sens d'une telle proposition dans un contexte de quasi-crise financière aux niveaux fédéral et provincial, et à un programme d'infrastructures. On y mentionne aussi vaguement un programme national de garderies.

L'essence véritable de cette motion est profondément réactionnaire. Elle renferme une idée étonnamment simpliste, c'est-à-dire qu'il suffirait de renverser le cours de la politique pratiquée par les conservateurs depuis huit ans, de révoquer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de mettre fin à notre participation à l'accord de libre-échange nord-américain, de nationaliser nos industries de nouveau et de rouvrir les robinets fiscaux alimentant les provinces pour pouvoir en quelque sorte ramener le Canada à l'âge d'or du plein emploi.

Dans un de ces revirements ironiques de l'histoire, le Nouveau Parti démocratique, qui fut l'un des grands agents réformateurs du Canada, est devenu profondément conservateur. C'est devenu un parti réfractaire au changement, qui ne cherche qu'à retourner au statu quo antérieur.

Permettez-moi de déclarer d'abord que nous, de l'opposition officielle, rejetons toute mesure ou réaction de cette sorte pour deux raisons principales.

En premier lieu, il est tout simplement impossible de retourner en arrière. Il est possible, bien sûr, d'abolir des politiques, d'abroger des lois et de mettre fin à des engagements internationaux. Tout cela serait peut-être coûteux, mais relativement simple pour un prochain gouvernement canadien.

Il est impossible, toutefois, de renverser les forces du changement technologique et mondial en cours. Les micro-ordinateurs, la fibre optique, les satellites de télécommunications, les sociétés multinationales sont des réalités, ce sont les facteurs fondamentaux qui animent la transformation de l'économie canadienne, et non l'ALE ou la TPS ou tout autre sigle de politique quelconque que le Nouveau Parti démocratique pourrait choisir comme cible. À cause de ces développements, que nous l'acceptions ou non, l'économie canadienne sera ouverte non seulement aux États-Unis, mais à l'univers entier.

• (1340)

C'est dans cette mesure que des politiques comme l'Accord de libre-échange reflètent de plus en plus les changements qui se produisent déjà à l'échelle mondiale.

La véritable question est de savoir ce que le gouvernement canadien devrait offrir aux Canadiens pour les aider à profiter de ces changements mondiaux au lieu d'en être les victimes. Le Canada ne peut se mettre à l'abri de ces changements.

Comme on peut le constater d'après la motion néo-démocrate d'aujourd'hui, le NPD aimerait nous faire croire que la meilleure réponse au phénomène de la mondialisation est de reconstruire les murs qui entouraient le

Canada et d'essayer de repousser les forces du changement mondial. Une telle approche réduirait tout simplement les possibilités de modernisation de l'économie canadienne et sa capacité, toute récente encore, de s'adapter au marché international. Une telle approche ne créerait ni emplois ni prospérité; bien au contraire, elle réduirait davantage notre niveau de vie et les perspectives d'avenir de tous les Canadiens.

Reste que la mondialisation actuelle des marchés exige et va continuer d'exiger un important effort de restructuration des économies industrielles, même au Canada, peu importe le parti fédéral ou provincial au pouvoir et ses théories là-dessus. La compétitivité des Canadiens dans tous les secteurs, depuis l'exploitation des ressources jusqu'à la haute technologie, dépend maintenant d'une transformation économique axée sur la création de produits et de procédés, l'amélioration de la qualité des produits, la réduction des coûts, l'amélioration des compétences, ainsi que l'accroissement de la productivité et de la flexibilité de l'économie en question.

L'avenir du Canada repose sur l'établissement de liens internationaux, sur l'accès aux économies dynamiques du monde, ce qui comprend non seulement les États-Unis, mais également les pays côtiers du Pacifique et ceux d'une communauté européenne de plus en plus intégrée.

Il ne s'agit plus de savoir si nous devrions nous limiter à la «forteresse Canada», comme le Nouveau Parti démocratique le préconise, mais si nous pouvons nous permettre de nous limiter à la «forteresse Amérique du Nord».

La deuxième raison—encore plus importante que la première—pour laquelle nous rejetons l'approche implicitement préconisée par cette motion, c'est qu'elle ne souffle pas mot des répercussions réelles des huit années de pouvoir des conservateurs, peu importe l'argument avancé par le gouvernement et selon lequel il a dû prendre des décisions difficiles et impopulaires pour le plus grand bien des Canadiens. Ce qui importe, ce n'est pas ce que le gouvernement a fait au cours des huit dernières années pour aider les Canadiens à se préparer à la mondialisation des marchés, mais le fait qu'il n'a pas réduit notre dette, restructuré notre économie, réformé nos programmes sociaux, investi dans le capital humain et ainsi de suite.

Lorsque les historiens de demain se pencheront sur ces huit années de pouvoir conservateur, ils parleront de huit années marquées par les décisions différées, par un leadership incertain et irrésolu et surtout par des occasions manquées.

Parmi toutes les lacunes du gouvernement, celle qui a le plus contribué au malaise économique que connaît actuellement le Canada et que, faut-il le souligner, la motion dont le Nouveau Parti démocratique nous a saisis aujourd'hui ne mentionne pas, c'est qu'il a été incapable d'atténuer notre endettement galopant, et encore moins d'inverser le mouvement. Sous-jacent à la crise économique en cours est le fait que la consommation au Canada n'a cessé d'être supérieure à l'épargne et à la croissance économique réelle.

À son arrivée au pouvoir en 1984, le Parti conservateur, qui avait promis de réduire la dette nationale, a décidé de régler le problème non en procédant à la restructuration et à la rationalisation de l'appareil gouvernemental—en réalité, le gouvernement n'a réduit que superficiellent les dépenses—mais en recourant à des augmentations massives d'impôts.

Sous les conservateurs, les dépenses d'un gouvernement prodigue et une fiscalité sans cesse plus lourde, tant au palier fédéral que provincial, ont provoqué la surchauffe d'une économie déjà trop stimulée. Afin de ralentir la poussée inflationniste, la Banque du Canada a relevé les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt élevés ont fait augmenter le service de la dette et le déficit. Une nouvelle surchauffe de l'économie et une inflation accrue en ont résulté.

La conséquence de l'échec de cette politique est une dette nationale de plus de 650 milliards de dollars. Pendant ce temps, notre déficit courant représente plus de 4 p. 100 de notre produit intérieur brut, de loin la pire performance de tous les pays de l'OCDE.

• (1345)

Une conséquence moins évidente de cette période prolongée de surconsommation est l'augmentation de notre dette extérieure et la détérioration de la base économique du Canada. Le Canada s'est mis tellement rapidement à emprunter à l'étranger que sa dette extérieure s'élève à plus de 200 milliards de dollars, sans mentionner une dette de 100 milliards de dollars contractée par des particuliers.

Quel est le coût de tout cela pour les Canadiens? Au lieu d'investir les sommes nécessaires pour nous préparer à la mondialisation de l'économie, nous sommes paralysés par des taux d'intérêt réels inacceptables—je dis bien des taux d'intérêt réels—mais indispensables pour attirer les capitaux étrangers, par une infrastructure vieillissante et dépassée, par des lacunes de plus en plus graves dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle et, bien entendu, par une dette extérieure croissante dont le remboursement grèvera le niveau de vie des générations futures.

Le défi est évident et fondamental. La motion néo-démocrate passe sous silence l'obligation de réduire ces déséquilibres financiers et notre dette extérieure. Par

contre, le chef de l'opposition, le chef du Parti libéral du Canada, a clairement énoncé les tâches qui attendaient le prochain gouvernement.

Le chef de l'opposition a dit récemment que le Canada n'avait encore jamais été à ce point prisonnier de ses créanciers étrangers. Les conservateurs ont trop emprunté à l'étranger et ils ont beaucoup trop emprunté à court terme. Le Canada doit trop d'argent aux étrangers. Un gouvernement libéral s'engagerait à payer nos dettes dans le monde. Il faut que nous équilibrions notre compte courant international pour que nous puissions créer des emplois chez nous au lieu de les exporter.

L'échec des conservateurs, qui, en huit ans, n'ont pas réussi à restructurer le gouvernement, n'a pas qu'aggravé la dette et les taux de chômage que nous connaissons dernièrement. En refusant de réformer de fond en comble la prestation des services fédéraux, le gouvernement se trouve, du coup, à ne pas reconnaître le lien direct qui existe entre la libéralisation économique et une réforme et une adaptation nationales importantes.

Au cours des longs débats sur les avantages et les inconvénients de la libéralisation des échanges, qu'il s'agisse de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de l'ALENA ou, dans le cadre des négociations du GATT, de l'Uruguay Round prépondérant, on a singulièrement peu parlé de l'aide à l'adaptation. L'expression a quelque chose d'ennuyeux et même de bureaucratique. Pourtant, c'est l'aide à l'adaptation sous toutes ses nombreuses formes qui pourra rendre les bouleversements inévitables découlant de la libéralisations des échanges plus compréhensibles et plus acceptables, même pour les personnes qui en souffriront, puisqu'il y en aura malheureusement toujours. En fait, la libéralisation des échanges laisse de plus en plus de Canadiens perplexes.

Depuis plus de 40 ans, les Canadiens se font dire par leurs gouvernants que, comme la prospérité du Canada dépend lourdement des exportations, un meilleur accès aux marchés étrangers et une ouverture réciproque des marchés canadiens ne peuvent qu'être avantageux pour notre pays. Quoique beaucoup de gens n'en aient pas eu connaissance, les séries successives de négociations du GATT visant la libéralisation des échanges ont sans aucun doute largement contribué à l'affluence de la société canadienne. Toutefois, si les Kennedy et Tokyo Rounds ont eu cette incidence, c'est en partie parce qu'ils ont été accompagnés d'une aide à l'adaptation de même importance, soit des initiatives gouvernementales qui ont aidé les entreprises et les travailleurs à s'adapter à de nouvelles possibilités à la nouvelle concurrence.

Après les précédents qu'ont créés les diverses séries de négociations du GATT, la Commission royale d'enquête MacDonald, dans sa recommandation que soit négocié un accord de libre-échange avec les États-Unis, a maintes fois insisté pour qu'un tel accord s'accompagne d'une aide globale à l'adaptation sous la forme de programmes d'adaptation et de recyclage, de stimulants à l'investissement, de la suppression des barrières commerciales interprovinciales et ainsi de suite.

Le gouvernement n'a pas fait cela, en dépit de ses promesses. Il a cherché à conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, mais il n'a pas mis en place, compte tenu de l'incidence probable de la libéralisation des échanges selon ses propres études, les programmes d'aide aux divers secteurs ou régions, notamment, qui auraient contribué à alléger les bouleversements inévitables et à rendre les Canadiens plus compétitifs.

Au lieu de voir des emplois créés, beaucoup de Canadiens se sont retrouvés au chômage. Les réductions de tarifs découlant des négociations au GATT ont bouleversé certains secteurs industriels du Canada, mais les bouleversements ont pu être prévus pour la plupart et l'aide mise en place. Dans le cas du libre-échange avec les États-Unis, la perte d'emplois dans le secteur manufacturier est suffisamment visible, mais, ce qui manque, ce sont les programmes d'aide à l'adaptation. Les répercussions négatives sont encore plus visibles du fait qu'elles sont concentrées dans certains domaines du secteur manufacturier et dans certaines collectivités qui attendent encore qu'on vienne les aider à faire face aux terribles problèmes inévitables que cela va poser.

• (1350)

Certaines des pertes d'emplois beaucoup trop évidentes s'expliquent par la nouvelle concurrence internationale et la récession mondiale, mais d'autres découlent de ponctions fiscales extêmes au Canada et de l'application au niveau fédéral d'une politique anti-inflationniste beaucoup trop stricte qui conduit à des taux d'intérêt élevés et à un dollar canadien surévalué. Certaines des suppressions d'emplois découlent de l'absence de programmes efficaces d'aide à l'adaptation, surtout en ce qui concerne l'accès aux capitaux de la part des petites entreprises dont la marge brute d'autofinancement est trop faible pour leur permettre d'emprunter.

Dans son rapport, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a très bien relevé la nécessité de prendre des mesures novatrices pour aider les petites entreprises en signalant que les innovations et les investissements nécessaires pour soutenir une économie basée sur une forte valeur ajoutée ne pourraient pas se matérialiser sans une aide financière.

Même dans ce domaine de la politique commerciale, le travail du gouvernement est, au mieux, à moitié fini. Seuls les plus optimistes parmi nous soutiendront que l'Accord de libre-échange nord-américain donne les résultats extraordinaires promis par le gouvernement en 1988. Il devait servir d'abord et avant tout à garantir l'accès au marché américain face à un protectionnisme croissant aux États-Unis et, pourtant, toute une série de conflits commerciaux ont montré dernièrement, à quel point cet accès était limité.

Si le Parti libéral a appuyé la participation du Canada aux négociations d'un accord de libre-échange nord-américain, c'était notamment pour corriger les lacunes de l'accord initial de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Nous avons réclamé des normes plus strictes sur le plan de l'environnement et de la main-d'oeuvre, nous souhaitons une clause facilitant l'adhésion d'autres pays et ouvrant ainsi au Canada d'autres marchés que les États-Unis, mais surtout, nous avons prôné l'inclusion d'un code sur les subventions et le dumping qui, d'une part, mettrait un terme au type de harcèlement commercial qui nuit à l'heure actuelle au libre-échange entre nos deux pays et qui, d'autre part, nous permettrait de beaucoup mieux connaître les conséquences de notre adhésion à un accord avec le Mexique qui nous laisse encore fort sceptiques.

Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, l'ALÉNA renferme encore une grave lacune, un trou noir, si vous voulez, qui menace de remettre en question le succès de tout le régime; il s'agit, bien entendu, de l'absence d'une série commune de règles commerciales. Non seulement on ne définit absolument pas ce qu'on entend par subvention dans l'accord et on ne s'engage absolument pas à laisser jouer les lois de la concurrence plutôt que d'appliquer des droits compensateurs, mais encore, on a, sans faire de bruit, abandonné dans l'ALÉNA la modeste disposition prévoyant que l'on poursuive les objectifs en question dans un délai donné et on a pris plutôt un engagement nébuleux en vue de poursuivre cet objectif dans le cadre de consultations futures.

Il est extrêmement important et tout à fait regrettable que ni l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ni l'ALÉNA ne renferment des règles commerciales communes. À long terme, cela sapera le fondement de tout ce régime de libre-échange. Fondamentalement, l'ALÉNA est un document politique, mais sa portée repose non pas sur son libellé, mais sur l'appui dont il profite parmi les électeurs des trois pays.

Rien ne mine plus l'enthousiasme au Canada à l'égard d'ententes qui visent à libéraliser davantage les échanges que les mesures de rétorsion commerciales prises sans cesse par les États-Unis, sans raison, semble-t-il, et qui ont, bien entendu, fait les manchettes au cours des quatre ans qui se sont écoulés depuis le commencement de ce qui était censé être l'ère du libre-échange avec les États-Unis. Au-delà de toutes les autres raisons, c'est là la question centrale sur laquelle on doit se pencher.

C'est pourquoi le chef de l'opposition réclame des modifications à l'accord de libre-échange nord-américain. Il a déclaré qu'un gouvernement libéral chercherait à obtenir des modifications à l'accord, ainsi qu'à l'accord de libre-échange nord-américain. Il a ajouté que contrairement aux conservateurs, les libéraux savaient profiter des occasions qui s'offraient à eux, qu'en l'occurrence, il y avait un nouveau gouvernement à Washington qui s'était dit prêt à rouvrir un certain nombre de dossiers et que le gouvernement libéral le prendrait au mot. Il a ajouté que si un bloc commercial devait inévitablement se former dans l'hémisphère occidental, non seulement nous profiterions des débouchés mais nous en créerions d'autres. Le Canada devrait jouer un rôle actif et indépendant au niveau de la définition de ce bloc et non se contenter de toujours réagir à la stratégie du commerce en étoile que propose Washington dans notre hémisphère.

• (1355)

Pour terminer, il a déclaré que le Canada devrait s'efforcer avec d'autres pays de minimiser la prédominance du partenaire le plus fort, ajoutant que, même s'il devait saisir l'occasion de commercer avec les Amériques, il ne tournerait pas pour autant le dos au reste du monde. Le gouvernement, selon lui, n'a tenu aucun compte des économies à la croissance la plus rapide du monde, les pays de la région du Pacifique, même si le Canada en fait partie. Les libéraux attacheront une grande priorité aux échanges commerciaux qui se font actuellement avec les pays de cette région en pleine expansion.

Pour les raisons que je viens d'effleurer, et pour d'autres qu'il me serait facile d'expliquer, je désire proposer un amendement à la motion dont la Chambre est saisie.

Je propose, appuyé par le député de Hamilton-Ouest:

> Que la motion soit modifiée en supprimant tout ce qui suit le mot «signifie» et en remplaçant la fin de la phrase par ce qui suit:
>
> Renégocier l'Accord de libre-échange canado-américain et l'Accord de libre-échange nord-américain et prendre, compte tenu de la responsabilité financière, des mesures comme la mise en place d'un plan visant l'emploi, d'un programme touchant l'infrastructure et d'un programme national de garde d'enfants afin d'assurer la création d'emplois et la prospérité pour tous les Canadiens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je prends en délibéré la motion d'amendement proposée par l'honorable député d'Etobicoke–Nord et appuyée par l'honorable député de Hamilton–Ouest.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, je pense que certains électeurs trouveront intéressant d'entendre que ce dernier remède qu'on préconise pour guérir les maux du Canada a déjà été administré par les membres d'un parti qui, du temps où ils formaient le gouvernement, avaient fait grimper les taux d'intérêt à 22 p. 100, étaient à l'origine du terrible fardeau de la dette et n'avaient aucune politique économique significative, ce qui a abouti à des taux de chômage encore plus élevés que ceux que l'on connaît sous l'actuel gouvernement.

Qu'est–ce qui se passe? Tout d'abord, nous voyons très clairement l'honnêteté qui caractérise le Parti libéral. Par exemple, le député d'Etobicoke–Nord soutient que, dans la motion proposée par le Nouveau Parti démocratique aujourd'hui, nous préconisons la nationalisation. Eh bien, cette motion n'a absolument rien à voir avec la nationalisation! Il nous critique donc pour des choses qui ne figurent pas dans la motion.

Je crois que les Canadiens saisiront bien le message qui se dégage de l'amendement. En effet, ce parti qui n'a pas élaboré de plan économique jusqu'ici, dont le chef refuse systématiquement de soumettre un plan économique, ce parti, qui insinue qu'il va renégocier et redéfinir l'ALÉNA, veut modifier la motion justement pour le faire.

Une voix: À partir de quelle motion?

M. McCurdy: C'est précisément ce qu'il veut faire. Dans cette motion, il veut pouvoir approuver l'accord de libre–échange et l'ALÉNA et s'accaparer, comme le Parti libéral tente si souvent de le faire, des éléments fondamentaux de notre programme économique. La seule chose qu'il nie, c'est l'abrogation de l'accord de libre–échange, notre insistance pour que l'ALÉNA ne soit pas mis en oeuvre.

Évidemment, je me sens forcé de demander si ce parti aura enfin un jour un plan économique? Je ne vois pas comment je pourrais demander comment il compte renégocier l'accord de libre–échange, s'il n'existe aucune disposition pour le faire.

J'imagine bien la situation maintenant. Le chef du Parti libéral, cet autre Darryl, ira devant—

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Le temps file. Je donne la parole au député d'Etobicoke–Nord qui posera une brève question.

M. MacLaren: Monsieur le Président, il est difficile de répliquer brièvement à tout ça.

Si le NPD se dit contre la privatisation dans sa motion, je suppose qu'il est en faveur de la renationalisation. Peut–être que le libellé de la motion ne veut pas dire grand–chose.

Quant aux dépenses publiques, le député se rappellera qu'avant les élections de 1984, les taux d'intérêt réels au Canada étaient inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Si le député a du mal à comprendre ce que sont les taux d'intérêt réels au Canada, il devrait s'adresser aux gens d'en face, aux ministériels qui continuent. . .

M. le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE MOIS NATIONAL DE LA NUTRITION

Mme Suzanne Duplessis (Louis–Hébert): Monsieur le Président, mars est le Mois national de la nutrition. Cette année, la campagne nationale de l'Association canadienne des diététistes aura pour thème «Manger mieux, c'est meilleur. . . Des réponses aux besoins nutritionnels de la femme».

Cette campagne vise à rendre les femmes plus conscientes de leur alimentation et de son importance et aborde des problèmes de santé liés à l'alimentation avec lesquels les femmes sont confrontées de nos jours, tels que le cancer, les maladies cardio–vasculaires, le culte de la minceur et la notion de poids santé. Durant la campagne, les consommateurs participeront à des activités et recevront l'information susceptible de les aider à faire des choix judicieux en ce qui concerne leur alimentation.

Je veux féliciter l'Association canadienne des diététistes et ses membres pour cette campagne et je leur souhaite beaucoup de succès. Je veux aussi féliciter le ministère

Article 31 du Règlement

de la Santé et du Bien-être social, parce que leur guide alimentaire canadien a servi pour cette campagne.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, il se passe des choses bizarres chez les conservateurs. Le premier ministre dit que son parti est en bonne santé financière alors que les manchettes des journaux ne cessent de confirmer que l'économie du pays est en pagaille.

Les conservateurs insistent sur la nécessité d'une comptabilité régulière des finances nationales. Or, ils parlent de reporter le dépôt du budget après le congrès à la direction du parti en juin ou peut-être plus tard. Peut-être ne le présenteront-ils pas du tout! Ils disent que c'est pour ne pas lier davantage les mains du prochain premier ministre, en tout cas pas davantage que ne l'ont déjà fait les déficits annuels de 35 milliards de dollars qui se sont succédé depuis huit ans et demi.

On peut comparer le navire de l'État à un *Titanic* qui file à toute allure et irréversiblement vers le plus grand iceberg jamais vu, au milieu de la tempête du siècle, sans radar. Le capitaine a abandonné le navire, mais on ne peut pas vraiment dire que les officiers supérieurs qui ont contribué à en déterminer le cap en réclament à grands cris le commandement. En fait, beaucoup imitent la centaine des 157 membres d'équipage qui abandonnent eux aussi le navire.

Le navire est en train de couler et les canots de sauvetage avec lui. Seul un changement d'équipage avec un capitaine libéral permettra de remettre à flot le navire de l'État et de lui donner un cap sûr.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Walter Van De Walle (St. Albert): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'Accord de libre-échange a été extrêmement bénéfique pour l'agriculture canadienne.

En fait, les exportations de blé dur aux États-Unis ont augmenté de 52 p. 100, depuis 1988, et celles d'huile de colza raffinée, de 77 p. 100.

Cet accord a été d'autant plus une réussite qu'on y a prévu un mécanisme de règlement des différends qui a constamment donné des résultats favorables.

Récemment, le groupe spécial a rejeté, dans son rapport sur nos exportations de blé dur, les allégations des Américains voulant que notre blé se vende chez eux à un prix déraisonnablement bas.

En fait, le groupe a statué que les méthodes de la Commission canadienne du blé et les dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest n'allaient pas à l'encontre de l'Accord de libre-échange.

L'histoire montrera que le gouvernement a fait le bon choix en adoptant une politique de libéralisation des échanges.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en 1987, le gouvernement du Canada a dit, dans un énoncé de politique intitulé «Partageons notre avenir» que la lutte contre la pauvreté dans le tiers monde était au premier rang de ses priorités. En juin dernier, au Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio, le gouvernement a promis une aide nouvelle et accrue aux pays d'Afrique et d'ailleurs.

Nous apprenons maintenant que le gouvernement retire son aide aux pays les plus pauvres: Éthiopie, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Madagascar et Niger. Nous avons exhorté ces pays à s'orienter vers la démocratie et le respect des droits de la personne et nous les abandonnons maintenant à leur sort à un moment où ils ont plus que jamais besoin de notre aide pour améliorer les services de santé et la qualité de l'eau, faire progresser l'agriculture et lutter contre la désertification.

Cette décision lâche et cruelle de retirer notre aide aux plus pauvres parmi les pauvres n'est pas digne de la réputation dont le Canada jouit à l'étranger. Il faut revenir sur cette décision dans notre intérêt à tous. Le Canada ne doit pas rompre ses promesses.

* * *

• (1405)

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il y a un an, le président de la compagnie de produits pharmaceutiques génériques Apotex déclarait que le projet de loi C-91 sur les médicaments brevetés causerait la perte de l'industrie des produits pharmaceutiques génériques.

La semaine dernière, Apotex procédait à l'ouverture officielle d'une nouvelle installation de 200 millions de dollars qui, selon son président, est la plus importante

expansion dans l'histoire de l'industrie pharmaceutique au Canada. Au même moment, le gouvernement néo-démocrate ontarien, qui est écrasé par le déficit de cette province, annonçait une subvention d'un million de dollars à Apotex. Il semble que le projet de loi C-91 n'ait pas tué l'industrie des médicaments génériques. Cette industrie semble plutôt florissante.

Que sont devenues les entreprises parasites dont le NPD avait l'habitude de nous entretenir?

* * *

LE PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le premier ministre de Terre-Neuve n'a rien appris des tragédies survenues à Davis Inlet l'an dernier. Les Innu jugent que les déclarations portant que la notion d'autonomie gouvernementale n'a rien à voir avec les problèmes à Davis Inlet sont arrogantes et méprisantes, comme l'étaient les propos de Charles Lynch, aux yeux des Terre-Neuviens, au sujet de leur opposition à l'accord du lac Meech.

Le premier ministre de la province a dit que les Innu étaient manipulés par leurs représentants élus et que, contrairement à lui, ils ne savaient pas ce qui convenait aux collectivités innu. Le premier ministre veut que les Innu déménagent à Goose Bay ou à Schefferville.

Le député de Châteauguay voudrait que tous les Indiens déménagent au Labrador, tandis que Charles Lynch souhaiterait que tous les Terre-Neuviens se retrouvent à la mer.

Si les habitants du continent parlaient des Terre-Neuviens de la même façon que le premier ministre de la province parle des Innu, celui-ci serait fou de rage.

Les Innu ont terminé une étude qui recommande la réinstallation de leur collectivité à Sango Bay. Une étude fédérale-provinciale a confirmé qu'une réinstallation à cet endroit était souhaitable. Les observations du premier ministre de Terre-Neuve illustrent bien pourquoi le gouvernement fédéral devrait affirmer sa compétence et négocier directement avec les Innu.

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, dans son rapport sur la voie maritime du Saint-Laurent, le Comité des transports reconnaît le fait que la survie de la voie maritime repose sur le transport des céréales vers l'Est.

Article 31 du Règlement

Il est prouvé que la méthode actuelle de versement des subventions au transport des céréales de l'Ouest altère la direction vers laquelle les céréales seraient normalement acheminées. Par conséquent, en attendant que les écarts créés par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest ne soient réglés, le comité recommande que les subventions s'appliquent également à l'acheminement des céréales d'exportation par la voie maritime.

À mon avis, les subventions influent sur la direction vers laquelle les céréales sont acheminées au Canada, et ce, au détriment de la voie maritime. Cela touche non seulement le transport des céréales vers l'Est, mais également l'utilisation de la voie maritime pour le transport vers l'ouest de certaines cargaisons, comme celles du minerai de fer. Le problème vient aggraver la situation de l'industrie sidérurgique qui est déjà précaire.

On songe actuellement à modifier la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. En plus des problèmes liés au transport, les modifications doivent tenir compte du bien-être des agriculteurs de l'Ouest. J'exhorte le gouvernement à annihiler l'influence des subventions qui ont de si grandes répercussions sur la voie maritime.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, les électeurs australiens ont rejeté la TPS et n'auront pas à subir les contrecoups d'une telle mesure fiscale. Je félicite l'Australie.

Les citoyens canadiens n'ont pas eu cette chance. Ils n'ont pas eu l'occasion de participer à un processus honnête et ouvert où ils auraient pu approuver ou rejeter le projet de taxe du gouvernement conservateur avant que celui-ci nous fasse adopter à toute vapeur une TPS terriblement compliquée.

Le ministre du Commerce extérieur a décidé de ne pas se porter candidat à la direction du Parti conservateur, car il lui est impossible de se dissocier des mesures appliquées par les conservateurs, comme la TPS.

Peu importe qui dirige le Parti conservateur, les Canadiens n'oublient pas que c'est à cette formation politique qu'ils doivent, entre autres, la TPS, et ils n'ont pas fini d'en subir les conséquences.

Les Canadiens auront bientôt l'occasion de se prononcer et ils en feront payer le prix au gouvernement.

* * *

L'EMPLOI ET L'IMMIGRATION

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, bien que l'effectif du bureau de la CEIC à Springhill, en Nouvelle-Écosse, ait été récemment ré-

Article 31 du Règlement

duit, on me garantit que les services offerts seront intégralement maintenus et que le bureau restera ouvert.

Ce bureau sert la partie ouest du comté de Cumberland depuis de nombreuses années et est très important pour les gens de la région.

La partie ouest du comté de Cumberland a subi plusieurs répercussions économiques négatives et, même s'il y a des projets de développement prometteurs, le bureau doit rester ouvert.

Je suivrai de près l'avenir du bureau de Springhill et je travaillerai en collaboration avec le ministre afin qu'il reste ouvert et qu'on continue d'y offrir les services offerts autrefois.

* * *

• (1410)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, samedi, des milliers de personnes ont bravé la tempête du siècle et se sont rendus à Toronto pour protester rigoureusement contre les compressions touchant l'assurance-chômage. De toute évidence, ces manifestants sont d'accord avec 58 p. 100 des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage Ekos et qui ont déclaré que les modifications proposées constituent clairement une entorse à la tradition canadienne qui consiste à aider financièrement les chômeurs.

Les protestataires ont trouvé réconfort en expliquant qu'ils se préoccupaient des chômeurs et des pauvres et en s'indignant de ce que le gouvernement s'en prenne aux sans-emploi. Voilà les deux raisons qui les ont incités à braver les conditions météorologiques.

Le gouvernement devrait écouter ces personnes dévouées ainsi que la majorité des Canadiens. Si, sur le plan économique, le gouvernement n'a pas réussi à réduire le chômage, il ne devrait pas en faire payer le prix aux sans-emploi.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DES CONSOMMATEURS

M. Michel Champagne (Champlain): Monsieur le Président, aujourd'hui marque la Journée mondiale des droits des consommateurs, décrétée par l'Organisation internationale des unions des consommateurs. Le thème choisi cette année est «Les sociétés transnationales et l'intérêt des consommateurs». Partout dans le monde, les consommateurs célébreront cet anniversaire en participant à des activités qui feront ressortir leurs contributions sur le marché de notre société.

Les consommateurs ont un rôle vital à jouer en ce qui concerne le maintien de la prospérité et de la compétitivité du Canada. Les personnes bénévoles ayant travaillé pour des groupes de consommateurs ont fait entendre leur voix et leurs droits en tant que consommateurs et ont été reconnus par le gouvernement du Canada.

Nous voulons voir un mouvement de consommateurs fort, qui continuera à promouvoir les besoins des consommateurs. Fondée en 1960 par cinq associations de consommateurs des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie, des Pays-Bas et de la Belgique, l'IOCU regroupe maintenant 170 organisations représentant 65 pays répartis sur les cinq continents. L'IOCU s'attaque à des problèmes de consommation prévalant à l'échelle internationale, tels que ceux qui sont reliés aux produits médicaux, aux pesticides, au tabac et aux préparations lactées pour nourrissons.

C'est pourquoi, en tant que parlementaires canadiens, par le biais de notre ministre de la Consommation, nous appuyons ce mouvement fort important pour les consommateurs canadiens.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je ne porte habituellement pas d'insigne ni de macaron de couleur bleue sur le revers de mon veston, mais j'ai aujourd'hui l'immense honneur de porter un ruban bleu pour souligner la création du groupe des bérets bleus, qui vise à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui participent à nos missions de maintien de la paix partout dans le monde et à reconnaître leur travail.

C'est M^me^ Cathy Sargent, la femme d'un officier de maintien de la paix, qui a eu l'idée de créer ce groupe des bérets bleus. En cette nouvelle ère du maintien de la paix, alors qu'un nombre de plus en plus grand de Canadiens risquent leur vie, il est essentiel de trouver une façon de leur dire que nous sommes fiers de leur travail, que nous appuyons leurs efforts et que nous ne les oublions pas.

J'invite donc les députés de part et d'autre de la Chambre à envisager eux aussi la possibilité de porter un ruban bleu. Je me ferai un plaisir de leur en fournir.

Je demande aussi au gouvernement de souscrire à l'idée d'instituer une journée du béret bleu au Canada, afin de rendre hommage à nos soldats chargés du maintien de la paix, et j'exhorte la ministre de la Défense nationale à rencontrer les membres fondateurs de ce

groupe à Winnipeg, afin que cela puisse peut-être devenir un symbole national.

Les députés se souviendront que pendant la guerre du Golfe, des milliers d'Américains ont porté des rubans jaunes en signe d'appui à leurs soldats envoyés là-bas. Faisons du ruban bleu un symbole national qui nous permettra de reconnaître les efforts courageux de nos soldats chargés de maintenir la paix dans le monde entier.

* * *

LE BRIER

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière se tenait à Ottawa un tournoi de curling des plus enlevants, le Brier. Il faut féliciter Russ Howard et son équipe de l'Ontario qui se sont classés pour représenter le Canada au championnat mondial qui aura lieu à Genève à la fin du mois.

Ceux qui ont suivi le tournoi Brier à la télévision ont vu de nombreux stetsons rouges dans les gradins. Ces chapeaux caractéristiques sont portés par le comité organisateur du Brier de 1994. Ils étaient ici pour faire la promotion du tournoi de l'an prochain qui se déroulera à Red Deer, en Alberta.

Ils ont fait un excellent travail. Les billets du tournoi de l'an prochain sont partis comme des petits pains chauds. Les spectateurs seront gâtés à Red Deer, car il n'y a pas un seul mauvais siège dans notre nouveau Centrium et il y aura beaucoup d'activités entre les parties. Red Deer sera l'une des plus petites villes à accueillir le Brier, mais celui de 1994 se déroulera sous le sceau de l'hospitalité et, avec l'enthousiasme de son comité organisateur, tous peuvent espérer passer de bons moments.

J'invite tous les amateurs de curling à se rencontrer à Red Deer pour le Brier de 1994.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Il est clair que le gouvernement ne sait pas quoi faire quand il s'agit des relations de travail avec ses propres employés. Il y a six ans et trois quarts, en juin 1986, le gouvernement conservateur a rédigé, présenté et adopté, avec l'appui de tous les partis, le projet de loi C-45, Loi sur les relations de travail au Parlement, lequel a été approuvé par les deux chambres et a reçu la sanction royale.

Mais le Cabinet n'a toujours pas proclamé les articles de mise en oeuvre de la loi, soit les parties 2 et 3, qui accordent aux employés parlementaires les mêmes normes en matière de relations de travail et de santé et sécurité qui s'appliquent à l'ensemble des fonctionnaires fédéraux.

• (1415)

Ce délai de sept ans est sans aucun doute la plus longue grossesse législative de l'histoire, et ce n'est pas l'Immaculée Conception, mais une grossesse conservatrice. Ce qui m'amène à la question suivante: le gouvernement ne savait-il pas ce qu'il faisait en 1986 et sait-il ce qu'il doit faire maintenant? De quoi accouchera-t-il?

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, le 4 mars, j'ai été l'hôte, dans ma circonscription, d'une assemblée publique extraordinaire qui portait sur la sûreté publique et la Loi sur les jeunes contrevenants.

À en juger par le nombre de personnes qui sont venues, la question soulève un grand intérêt. Un groupe d'experts était sur place pour répondre aux questions. La discussion a été animée et s'est même enflammée à plusieurs reprises.

Mes électeurs ne se sont pas cachés pour dire qu'ils en avaient assez de voir les jeunes commettre toujours plus de crimes. Ils veulent qu'on remanie la Loi sur les jeunes contrevenants en profondeur pour en faire un instrument de dissuasion véritable. Ils sont conscients du fait qu'une poignée de jeunes récidivistes donnent mauvaise réputation à tous les jeunes. Aussi veulent-ils pouvoir sévir contre ce petit groupe.

J'exhorte une fois de plus le ministre de la Justice et le solliciteur général du Canada à réviser la Loi sur les jeunes contrevenants. Il n'est que trop évident pour les résidents d'Edmonton—Strathcona que la loi est inefficace. Il faut abaisser l'âge où les jeunes contrevenants sont renvoyés devant un tribunal pour adultes et prévoir des peines plus sévères à l'égard des récidivistes. Cela fait longtemps qu'on promet de réviser la loi. Le moment est venu de passer à l'action!

* * *

L'INDUSTRIE DE LA VOLAILLE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Quand est-ce que le poulet cesse d'être du poulet? Quand on laisse à ce gouvernement et à ses négociateurs commerciaux le soin de s'en occuper.

Suivant l'article 706 de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, les restrictions à l'importation ne s'appliquent pas à 13 différents types de poulet transformé. La définition précise que «poulets et produits du poulet ne comprend pas le poulet cordon bleu, les poitrines de poulet panées cordon bleu, le poulet à la Kiev, les poitrines de poulet panées à la Kiev, le poulet de Cornouailles désossé avec riz, le poulet de Cornouailles farci, le poulet

désossé, le poulet Romanov, le poulet Neptune, les repas préparés au poulet, les vieux coqs et la «volaille de réforme». On voit évidemment beaucoup de vieux coqs en face.

Avec cette échappatoire, tout le poulailler peut traverser la frontière. La société Les soupes Campbell a décidé d'en profiter et d'importer de pleins camions de poulet transformé au Canada. Elle a décidé de vendre son usine de St. Marys, en Ontario, qui fournissait le poulet pour la soupe et les repas préparés, et d'importer plutôt du poulet transformé aux États-Unis, de moins bonne qualité.

Je demande au gouvernement de profiter du fait que les États-Unis sont disposés à conclure des accords parallèles et de régler cette question, ainsi que toutes les échappatoires de ce genre qui sont en train de drainer les emplois hors du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui, si je comprends bien, est aujourd'hui le ministre des Pêches.

La semaine dernière, le ministre des Finances a dit qu'il ne voulait pas présenter de budget en pleine course à la direction du Parti conservateur. Or, il est clair aujourd'hui qu'il n'y a pas de course à la direction du Parti conservateur. Ce dont il s'agit, c'est de savoir qui va se sauver le plus vite du navire en détresse qu'est le Parti conservateur.

Puisque l'excuse invoquée la semaine dernière ne tient pas, le ministre en a-t-il une autre à nous donner cette semaine?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que ce n'est pas ce qu'a dit le ministre des Finances la semaine dernière. Et le député le sait parfaitement.

Le ministre des Finances poursuit ses consultations prébudgétaires. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est à Montréal aujourd'hui. Je suis certain qu'en temps utile il fera une annonce à la Chambre des communes et aux Canadiens.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question pour le premier ministre suppléant.

Les ministres conservateurs qui participent à la course à la direction se font de moins en moins nombreux, à mesure qu'ils se rendent compte qu'après neuf ans de politiques conservatrices, leurs jours comme premier ministre après le congrès sont comptés.

Le ministre des Finances, notamment, n'a pas encore décidé s'il allait se présenter ou non. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre aujourd'hui si le ministre des Finances va faire passer les intérêts du pays avant ceux de son parti et s'il a l'intention de présenter avant le congrès à la direction du Parti conservateur un nouveau budget qui favorisera la création d'emplois et la croissance?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, on a répondu à cette question jeudi et vendredi, et j'y ai personnellement répondu de nouveau aujourd'hui.

En décembre, le ministre des Finances a présenté un exposé économique qui comportait un certain nombre d'initiatives de création d'emplois visant surtout à aider les petites entreprises à créer des emplois dans ce pays. Cet exposé comportait aussi un programme d'infrastructures. Certains disent que c'est un programme modeste. Il fallait tenir compte des contraintes financières actuelles.

• (1420)

Le ministre des Finances a déjà mis en place ces incitatifs économiques. Nous commençons d'ailleurs à en voir les résultats et continuerons d'en voir les effets, très positifs, tout au long de 1993.

[*Français*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je rappellerais au ministre que c'est son gouvernement qui avait pris l'habitude de vanter les mérites d'un cycle budgétaire régulier, mais il n'en parle plus aujourd'hui. J'aimerais que le ministre nous dise tout de suite ce qui doit passer en premier: les caprices du Parti conservateur ou les besoins économiques du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Les besoins économiques du Canada, monsieur le Président.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

La vérité, c'est que le gouvernement semble plus préoccupé par la situation du Parti conservateur que par celle de l'économie nationale. Le parti est en train de s'effondrer comme un château de cartes. Ministre après ministre se retirent de la politique pour ne pas avoir à défendre le bilan du gouvernement. Plus de 400 000 personnes ont perdu leur emploi au cours de la dernière récession.

Je voudrais poser une simple question au premier ministre suppléant. Y aura–t–il un budget de création d'emplois, oui ou non?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question. Le ministre des Finances fera une déclaration à la Chambre au moment opportun.

La députée devra attendre. Pour une fois, elle devra faire preuve de patience.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, tout le monde sait que le premier ministre est en train de manipuler sa propre succession. Par contre, sa stratégie est en train de s'écrouler avec le dégonflement de plusieurs ministres principaux. Plutôt que de préparer son budget, le ministre des Finances est en train de jouer avec le budget afin de défavoriser ou favoriser sa propre candidature à la chefferie.

J'aimerais donc poser ma question au premier ministre suppléant. Étant donné que 400 000 personnes ont perdu leurs jobs au cours de cette dernière récession, est–ce qu'il va présenter un budget qui créera des jobs, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances présentera un budget, ce sera certainement un budget de création d'emplois. Dans mon cas, lorsque j'ai présenté un budget, la Chambre l'a rejeté. Nous allons donc être très prudents.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je suppose, monsieur le Président, que la population canadienne aura l'occasion de faire tomber le gouvernement conservateur aux prochaines élections.

Ma question, monsieur le Président, s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Les États–Unis annonçaient jeudi dernier qu'ils voulaient une forme d'accord parallèle pour protéger les intérêts américains d'une éventuelle augmentation massive des importations en provenance du Canada et du Mexique en raison de l'ALÉNA. Il semble que, chaque semaine, la nouvelle administration soulève de nouvelles objections à l'ALÉNA, alors que notre gouvernement demeure silencieux. En fait, le gouvernement insiste même pour faire adopter au plus vite cet accord par le Parlement, sans avoir une idée claire de ce qu'en seront les conséquences.

De toute évidence, il reste des questions en suspens au sujet de l'ALÉNA. Est–ce que le ministre du Commerce extérieur et le gouvernement vont retirer la mesure législative?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse à cette question est non. Cependant, je voudrais attirer l'attention de ma collègue sur le fait qu'en février 1992 le gouvernement a présenté quelques propositions d'accords parallèles touchant un certain nombre de domaines qui ont été, depuis, soulevés par l'administration américaine.

L'administration Bush avait rejeté ces propositions. L'administration Clinton s'est déclarée prête à parler des propositions canadiennes. C'est sur cette base que nous allons commencer nos négociations vers la fin de la semaine.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. L'administration Clinton a dit au gouvernement canadien qu'elle désirait effectivement conclure un accord au sujet de l'afflux des importations. Elle souhaite également que des mesures commerciales soient autorisées lorsque les normes environnementales ne sont pas respectées.

Le gouvernement a reconnu que l'acceptation de ces propositions signifierait la réouverture de l'ALÉNA.

• (1425)

Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. De toute évidence, l'ALÉNA n'est pas un accord définitivement conclu puisque beaucoup d'autres négociations, qui auront sur lui des conséquences fondamentales, ont lieu actuellement. Pourtant, le gouvernement insiste pour en saisir la Chambre des communes.

Le ministre du Commerce extérieur et le gouvernement retireront–ils ce projet de loi jusqu'à ce que les Canadiens et leurs députés de la Chambre des communes puissent savoir réellement de quoi ils débattent et sur quoi ils voteront?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de dire encore pour la énième fois que l'accord qui a été signé le 17 décembre ne sera pas rouvert. Le président Salinas, le président Clinton et le premier ministre ont tous convenu qu'il ne serait pas rouvert. La Chambre est saisie du projet de loi visant à mettre cet accord en oeuvre.

En outre, il y a des accords parallèles qui, je le répète, s'inscrivent dans le cadre du programme que le Canada a présenté en février dernier. Ayant consulté les organisations environnementales non gouvernementales et les syndicats, nous serons pleinement en mesure d'élaborer le mandat de négociation. C'est ce mandat que les négociateurs respecteront lorsqu'ils se réuniront mercredi, sauf erreur.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est clair que, en ce qui concerne l'ALÉNA, le président des États-Unis a décidé de ne pas présenter le projet de loi au Congrès avant la négociation des accords parallèles.

Vu les inquiétudes du Congrès et la décision du président des États-Unis, pourquoi le gouvernement du Canada n'insiste-t-il pas sur la présentation d'un projet de loi ici à la Chambre avant les négociations des accords parallèles? De plus, pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas la nécessité de présenter une entente, en totalité, devant la Chambre des communes, devant les Canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous présentons un projet de loi qui porte sur un accord global, celui qui a été signé le 17 décembre.

Au Canada, le processus législatif est en cours, étant donné les audiences qui ont eu lieu. Il est également en cours aux États-Unis. La négociation sur les conditions du projet de loi de mise en oeuvre est aussi en cours aux États-Unis. Elle commencera le 1er avril, au Congrès mexicain. Les processus sont tous en cours à peu près en même temps.

Je voudrais également souligner que l'ALÉNA, l'accord que nous avons signé le 17 décembre, est un bon accord. C'est la raison pour laquelle nous voulons le ratifier et nous assurer d'obtenir l'approbation du Parlement du Canada. Ainsi, nous pourrons bénéficier de tous les avantages de cet accord.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre du Commerce extérieur a déclaré que dans toute négociation concernant l'accord de libre-échange nord-américain, et je cite: «Un pays doit être prêt à faire des concessions pour obtenir quelque chose.»

Maintenant que les États-Unis ont rouvert les négociations en exigeant trois accords parallèles, le ministre peut-il expliquer ce que les Américains sont prêts à donner en échange pour obtenir l'appui du gouvernement canadien? Le gouvernement canadien cherche-t-il à conclure un accord parallèle sur les subventions, sur un code qui, par exemple, est critique pour assurer le succès de tout accord de libre-échange, comme le C.D. Howe Institute l'a encore souligné il y a quelques jours?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais dire pour la énième fois que cet accord n'est pas rouvert. L'accord qui a été signé le 17 décembre n'est pas rouvert, et je vois que le député hoche la tête en signe d'assentiment.

Si l'on devait apporter des changements au code des subventions, il faudrait rouvrir les négociations. Il y a actuellement des propositions faites au GATT par le directeur général Dunkel qui satisfont aux exigences du gouvernement canadien.

• (1430)

Ce sont ces propositions que nous appuyons énergiquement dans les négociations du GATT, mais je dirais au député qu'en ayant ces accords parallèles, nous obtenons des choses que nous voulions en février 1992. La situation va s'améliorer avec les relations générales entre le Canada et les deux autres pays, mais ce n'est pas une modification. Cela ne se traduit pas par des modifications de l'ALÉNA qui a été signé le 17 décembre.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Le ministre sait que les accords parallèles modifieront d'une façon ou d'une autre le contenu et les conditions de l'ALÉNA, sans quoi ils seraient dénués de sens et donc inutiles. S'il accorde une telle importance à ses trois accords parallèles, le gouvernement des États-Unis doit demander au gouvernement du Canada et au gouvernement du Mexique de l'appuyer dans le cadre de ces accords. J'aimerais que le ministre précise où se situent les intérêts du Canada dans tout cela. Pourquoi le Canada ne propose-t-il pas un accord parallèle sur une question de première importance pour le Canada, à savoir le code de conduite à appliquer dans l'octroi des subventions?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si nous proposions des modifications au code des subventions, cela équivaudrait à rouvrir tout l'accord. Ce que nous avons mis de l'avant en février 1992—et il en sera de nouveau question lors des réunions de mercredi—ce sont des propositions que nous estimons importantes dans les domaines de l'environnement et du travail.

Permettez-moi de rappeler à mon collègue que M. Kantor a dit qu'il y avait cinq points qui préoccupent particulièrement les États-Unis: le règlement du différend frontalier entre le Mexique et les États-Unis, une question totalement étrangère au Canada; une application plus rigoureuse des lois nationales, surtout en ce qui concerne le Mexique; la création de commissions nord-américaines sur les normes environnementales et du travail, deux domaines déjà proposés par le Canada en février 1992, d'où la poursuite de notre programme; l'adaptation et le recyclage des travailleurs, une question qui concerne l'administration et le Congrès américains, et il devrait en être ainsi puisque les lois et les programmes canadiens en matière de formation sont environ deux ou trois fois plus généreux que ce qu'autorise la législation américaine; cinquièmement, il y a les augmentations subites des importations; nous ne savons pas précisément ce que les Américains entendent par là et nous en saurons davantage au cours des entretiens qui auront lieu plus tard cette semaine.

* * *

LA RUSSIE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Affaires extérieures.

Le gouvernement a réitéré son appui au président russe, Boris Eltsine. Durant la fin de semaine, les porte-parole du gouvernement ont déclaré que le premier ministre désirait que les pays du G-7 prennent des mesures. Il veut apparemment que «de l'aide soit apportée d'urgence et de manière visible à la Russie». Le premier ministre n'a pas à attendre les autres pays du G-7. Nos envois de céréales à la Russie sont interrompus depuis des mois. On pourrait les reprendre si le gouvernement accordait une nouvelle marge de crédit à ce pays.

Ma question est donc la suivante: le gouvernement est-il prêt à le faire pour aider les Russes et, par le fait même, bien entendu, aider les agriculteurs des Prairies?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pourrai donner une réponse plus étayée au député demain car, comme il le sait, une rencontre des sherpas se tient actuellement en vue de la réunion du G-7, où M. Fiodorov a fait connaître ce que les Russes estiment nécessaire dans un avenir rapproché. Je crois qu'il est important de ne pas traiter le président Eltsine et les Russes comme des quémandeurs. Ce pays est très important pour la stabilité du monde et il a déjà été une superpuissance.

Nous analyserons tous les aspects de l'aide. Nous voulons être aussi créatifs que possible. Nous reconnaissons la position des agriculteurs de l'Ouest, mais nous désirons aussi nous assurer que toute aide fournie, soit bilatéralement, soit multilatéralement par le truchement du G-7 ou d'autres systèmes de soutien, sera une aide adéquate et conforme à ce qui est nécessaire en ce moment.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, il nous semble à nous, de ce côté, que si le gouvernement voulait vraiment aider la Russie, il s'attaquerait au dossier du blé. En reprenant les livraisons de blé, on mettrait de l'argent dans les poches des agriculteurs des Prairies, on fournirait du travail aux employés de la voie maritime et on redonnerait espoir au port de Churchill que les politiques du gouvernement actuel tuent lentement. En outre, les Russes, qui sont de bons clients, aimeraient recevoir davantage de blé en provenance de Churchill. Parle-t-on de vaines promesses ou d'une offre d'aide aux Russes?

• (1435)

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ce ne sont pas de vaines promesses. Par habitant, le Canada est parmi les nations les plus généreuses du monde occidental, et nous continuerons à être à l'avant-garde de l'action humanitaire.

Il est important de savoir que nous avons des accords commerciaux avec la Russie depuis quelque 35 ans et que nous continuerons à en avoir.

Il y a évidemment des lacunes à combler, mais il est important de faire savoir aux Russes combien sont également importantes les réformes et la discipline économiques. Nous ne laisserons pas tomber la Russie et nous allons nous assurer que la réforme économique et, la réforme démocratique iront de l'avant dans ce pays.

C'est le but même de cette réunion. C'est pour ça que M. Fiodorov est à la réunion des sherpas. Lorsque nous aurons reçu un rapport complet, nous déploierons toute la créativité et toute l'imagination dont nous sommes capables pour offrir un programme d'aide à la Russie et aux autres pays de l'ancienne Union soviétique.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances. La tentative du ministre des Finances d'intervenir dans les élections en Australie n'a pas empêché la TPS de faire une autre victime puisque le Parti travailliste a remporté les élections la fin de semaine dernière.

Je veux demander au gouvernement s'il a l'intention de se concentrer sur les questions économiques du Canada et s'il est prêt à reconnaître, comme le Canada compte actuellement 1,5 million de chômeurs, que le temps est venu de présenter immédiatement un budget en bonne et due forme à la Chambre des communes?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai expliqué à mon collègue aujourd'hui à la Chambre qu'en 1988, le gouvernement a proposé aux Canadiens une taxe sur les produits et services, que les Canadiens l'ont élu et qu'il a appliqué la taxe. Mon collègue a la mémoire courte.

En ce qui a trait au budget, nous avons déjà répondu à cette question jeudi, puis vendredi, et de nouveau aujourd'hui. Le ministre de Finances tient actuellement des consultations prébudgétaires et il fera une déclaration à la Chambre au moment voulu. Le député devra faire preuve de patience et attendre le retour du ministre des Finances.

M. Steven W. Langdon (Essex–Windsor): Monsieur le Président, la TPS deviendra la «Taxe Pour Saluer le départ des conservateurs».

Le président du Federal Reserve des États–Unis, M. Alan Greenspan, a annoncé que la reprise de l'économie américaine est la plus faible connue à ce jour. Or, le gouvernement canadien continue de compter sur une croissance des exportations canadiennes aux États–Unis pour stimuler notre propre économie.

Le gouvernement est–il prêt à admettre que le Canada doit appliquer ses propres initiatives économiques? Le Nouveau Parti démocratique a proposé son propre plan de création d'emplois. Pourquoi le gouvernement ne propose–t–il pas un plan de relance de l'économie canadienne?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déposé en décembre un plan très complet qui a été bien reçu et qui fonctionne bien. Je souligne que le taux de chômage diminue depuis quelques mois. Il est passé de 11,8 p. 100 à 10,8 p. 100, ce qui est encore trop élevé, mais le chômage continue de régresser et nous sommes sur la bonne voie.

Le ministre des Finances a présenté en décembre un exposé économique qui, selon moi et de l'avis de la plupart des gens, témoigne d'un grand sens des responsabilités. Le plan apporte une aide limitée à l'économie tout en tenant compte des restrictions budgétaires que nous impose la situation actuelle.

Le Nouveau Parti démocratique ne tient pas compte, dans son plan économique, de tout ce à quoi il devra renoncer, notamment l'Accord de libre–échange, l'accord de libre–échange nord–américain, la TPS. Les néo–démocrates ne tiennent pas compte de ces éléments dans leur plan d'ensemble, mais lorsqu'ils le feront, ces partisans du Nouveau Parti dépensier s'arrangeront pour présenter des politiques budgétaires dignes d'Alice au pays des merveilles.

* * *

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État. Cela fait huit ans déjà que le gouvernement promet de présenter un programme pratique et moderne d'aide aux étudiants.

• (1440)

Qu'a–t–il fait? Il a institué un impôt de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Il a rallongé de six mois la période où les prêts aux étudiants portent intérêt. Et voici qu'il présente une demande de financement des prêts canadiens aux étudiants qui ne répond nullement aux besoins proprement dits des étudiants.

En fait, c'est un début de privatisation. Les Canadiens, et surtout les étudiants, veulent savoir quels seront à l'avenir les critères d'admissibilité aux prêts pour étudiants. Qui établira ces critères et quel rôle les banques joueront-elles à cet égard?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, le député pose une question qui intéresse certes de nombreux Canadiens.

Cette année seulement, 250 000 étudiants vont se partager près de 800 millions de dollars de prêts qui leur permettront de fréquenter des maisons d'enseignement postsecondaire.

Le député n'ignore pas que le programme fait actuellement l'objet d'un examen très approfondi. La ministre a promis de présenter sous peu un programme amélioré qui viendra en aide aux plus nécessiteux. Je suis impatient de voir cela.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Des promesses, des promesses et encore des promesses, monsieur le Président, et on ne répond pas aux questions.

[*Français*]

Le gouvernement a mis sur pied certaines initiatives telles que l'École avant tout, Bien apprendre, bien vivre. C'est louable. Mais ce nouveau programme qu'il propose pour l'aide aux étudiants va à l'encontre de ces initiatives, ne fait absolument rien pour encourager les étudiants à poursuivre leurs études.

Quel message ce gouvernement est-il en train d'envoyer aux étudiants? Que sont-ils en train de faire avec nos jeunes Canadiens et Canadiennes?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, depuis que le programme a été mis en vigueur en 1964, plus de deux millions d'étudiants à temps plein ont reçu une aide grâce à ce programme. Il s'agit de plus de 7,6 milliards de dollars.

Je suis sûr que le député va être très reconnaissant du fait que la ministre ait déjà fait une consultation. Elle a eu beaucoup d'idées, et elle va bientôt annoncer un programme qui va être amélioré, qui va certainement aider les personnes qui en ont le plus besoin.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La société Les soupes Campbell ferme ses portes dans ma circonscription ce mois-ci, ce qui entraînera la perte de plus de 300 emplois et, du même coup, de 15 millions de dollars dans notre secteur agricole qui est déjà très mal en point. Ce n'est là qu'une seule des 100 usines de transformation des denrées et plus qui ont fermé leurs portes ou réduit leurs activités depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Que va faire le ministre pour garder cette usine ouverte?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture rencontre actuellement ses homologues des Prairies. Je vais prendre cette question en note pour obtenir une réponse.

Il faut se rappeler qu'en ce qui concerne l'Accord de libre-échange, nous avons accru nos exportations dans le secteur agro-alimentaire de près de 30 p. 100 au cours des deux premières années d'application de l'accord. Ce secteur est en pleine expansion. Il est question d'exportations de milliards de dollars vers les États-Unis.

Manifestement, dans certains domaines comme la mise en conserve, on assiste à une restructuration. Cependant, si on prend le secteur agro-alimentaire dans son ensemble, on constate que les deux premières années d'application de l'Accord de libre-échange ont été excellentes.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, selon les chiffres que j'ai en main, ce secteur a été pratiquement détruit dans notre région.

Le ministre n'est pas sans savoir qu'en Ontario, plus de 7 000 emplois ont disparu dans ce secteur depuis 1989 et, pour le Canada dans son ensemble, on compte 11 000 pertes d'emplois. La société Les soupes Campbell est établie à Chatham depuis près d'un demi-siècle. Les producteurs locaux de tomates, de pois et de carottes perdent plus de 3,5 millions de dollars en contrats simplement à cause de la fermeture de cette société.

Que va faire le ministre pour empêcher que ce secteur essentiel ne soit détruit?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)):

Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à mon collègue, à des questions complexes touchant la restructuration de l'industrie, il n'y a pas de réponse simple.

Je le répète, nous avons créé des groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur justement pour que les intéressés du secteur agro-alimentaire collaborent avec le gouvernement aux niveaux provincial et fédéral afin de trouver des façons de résoudre ces problèmes.

• (1445)

Il y a manifestement des usines qui ferment, mais il faut prendre l'industrie dans son ensemble. Je le répète, il y a eu une augmentation de 30 p. 100 des exportations vers les États-Unis au cours des deux premières années d'application de l'Accord de libre-échange. Tous les problèmes qui se posent ne sont pas forcément reliés à l'accord. Selon moi, cela découle plutôt de toute la restructuration de l'industrie.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Pour la quatrième année d'affilée, le gouvernement d'Azerbaïdjan impose un blocus à l'Arménie. Cet hiver, les Arméniens ont connu des privations extrêmes, bon nombre d'entre eux sont morts et, avec la fonte des neiges et les inondations printanières, on peut s'attendre à ce que les épidémies ne se propagent avec une violence incontrôlable. Cette situation désespérée atteint les proportions d'une crise.

Le gouvernement canadien va-t-il vite demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies se réunisse d'urgence afin de remédier à cette situation critique et de trouver un moyen de forcer la levée du blocus contre l'Arménie, pour que des vivres, des fournitures médicales et de l'essence puissent atteindre ces gens désespérés?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je tiens d'abord à déclarer que, comme bien d'autres, le gouvernement canadien s'inquiète beaucoup de la situation en Arménie et des événements qui s'y déroulent depuis trois ans. Nous avons joué un rôle de premier plan à la CSCE, au cours d'une série de pourparlers, dans la recherche d'une solution pouvant aider à mettre un terme à cette situation.

Je remercie le député qui propose de saisir le Conseil de sécurité de la question, mais je tiens vraiment à lui signaler qu'à la CSCE, en partie parce que le Canada y a entamé le processus il y a bien plus d'un an, il y a eu un déblocage jeudi dernier pour ce qui est d'amener des gens à la table de négociations. Au cours d'une réunion tenue à Vienne, on a décidé d'envoyer une mission formée de huit membres en Arménie et en Azerbaïdjan pour préparer le terrain à des pourparlers en vue d'en arriver à un cessez-le-feu.

Cela ne nous a pas empêchés d'inviter toutes les parties à mettre un terme à la situation ni de fournir de l'aide humanitaire aux Arméniens et à d'autres qui se trouvent dans la région, afin d'apaiser leurs souffrances dans l'immédiat.

Nous n'hésiterons pas à proposer qu'on saisisse le Conseil de sécurité de la question si jamais les efforts de la CSCE échouent, mais je crois vraiment que nous venons d'assister à un déblocage.

* * *

LA CONDITION PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député qui prend place à côté de la ministre de la Défense nationale, soit le ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur.

Que ce soit le biathlon, le patinage artistique, le ski ou l'athlétisme, les milieux sportifs canadiens produisent à présent des champions mondiaux capables de performances de calibre international dans toute une série de sports.

Compte tenu des nombreux avantages pour le Canada et les Canadiens de donner à nos athlètes la possibilité de participer à des compétitions sportives internationales, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi ce moment précis pour réduire de telle façon les fonds consacrés aux sports?

Si le ministre attribue cette décision à la situation financière, peut-il expliquer aux athlètes, aux milieux sportifs et aux Canadiens pourquoi il n'y a pas assez d'argent pour les sports quand on dépense 5,8 millions de dollars pour l'achat d'hélicoptères?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et du Sport amateur) ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je laisserai, bien sûr, le soin à la députée assise à mes côtés de répondre, comme elle l'a si bien fait la semaine dernière, à la question de l'achat d'hélicoptères.

C'est une question très importante. Pour en revenir aux sports, ils sont extrêmement importants au Canada et le député mérite que l'on réponde à sa question. Même si je ne suis pas d'accord avec son introduction, il a posé une question très importante en ce qui concerne le sport au Canada, compte tenu notamment du formidable succès remporté par certains de nos athlètes en particulier ces quelques derniers jours, que ce soit à Prague, à Toronto,

ou—pour nos skieurs—ailleurs en Europe. Je dois lui dire que le gouvernement se trouve actuellement dans une situation financière où il est obligé de prendre des mesures qui s'appliquent également à tous les domaines, y compris à celui des sports. Je suis sûr qu'avec l'appui de mon collègue, le gouvernement sera en mesure de répondre aux recommandations du groupe de travail qui s'occupe de ces questions.

• (1450)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le ministre est aussi responsable de la condition physique.

Le ministre sait-il que le coût des soins de santé attribuables au manque d'exercice des Canadiens excède celui des soins de santé attribuables au tabagisme? Comment, dans ce cas, justifie-t-il sa décision de la semaine dernière de réduire de façon draconienne les ressources consacrées aux programmes de conditionnement physique financés par le gouvernement fédéral et le travail de démolition qu'il a accompli à l'égard des organisations chargées d'encourager la vie active et d'administrer ces programmes?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, le député a employé les termes «draconien» et «démolition». C'est une question de vocabulaire. Peut-être le député révisera-t-il ces termes.

Si j'ai, comme il le laisse entendre, accompli la semaine dernière un travail de démolition, je n'ai fait que suivre les recommandations du forum de l'automne dernier et du comité de direction qui avait été constitué spécialement pour examiner ces recommandations et proposer des changements d'infrastracture en ce qui concerne la vie active.

La vie active est extrêmement importante au Canada et nous devons la promouvoir puisqu'elle permet d'épargner certains frais sur le plan de la santé. Je suis sûr qu'avec ces économies, nous pourrons faire davantage non seulement pour la communauté sportive, mais aussi pour les gens qui mènent une vie active.

* * *

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES FOURRAGÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et porte sur un autre domaine où des compressions s'annoncent, le programme d'aide au transport des céréales fourragères dans le Canada atlantique. Les agriculteurs reconnaissent qu'ils doivent faire leur part et absorber une partie des compressions. Ils n'ont d'objections que contre une seule chose, la formule utilisée. Ils en ont proposé une beaucoup plus juste et équitable qui maintient le principe du programme d'aide.

Le ministre peut-il nous dire où en sont les choses? Cette proposition a-t-elle été acceptée?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Mon collègue soulève un point important. Les fonctionnaires d'Agriculture Canada ont rencontré, le 25 février, leurs homologues provinciaux chargés de la question. Après cette réunion, nous avons eu des discussions.

Nous en sommes arrivés à une espèce de compromis qui a été proposé à nos homologues des Maritimes vendredi dernier. La proposition est maintenant entre leurs mains. On me dit qu'ils sont en train de l'étudier et qu'ils se rencontreront de nouveau cette semaine ou la semaine prochaine. Le dossier progresse et il progresse dans la bonne direction. Nous essayons de trouver un compromis honorable pour que le programme soit efficace.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

La semaine dernière, mes collègues de London-Est et de Hamilton-Ouest ont demandé pourquoi on expulsait vers leur pays d'origine certaines femmes en butte à la persécution fondée sur le sexe. En réponse à leurs questions, le ministre a parlé des nouvelles directives émises ce jour-là par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, comme si c'était une solution pour ces femmes-là.

Étant donné que la Commission du statut de réfugié a déjà rejeté la demande de ces femmes venues d'Érythrée et de Russie avant que les nouvelles directives ne soient rendues publiques, le ministre leur accordera-t-il maintenant l'admission au Canada pour des motifs humanitaires et de compassion et prendra-t-il une décision conforme aux nouvelles lignes directrices?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Comme je l'ai dit la semaine dernière, monsieur le Président, le ministère peut rouvrir le dossier de chaque revendicateur du statut de réfugié qui s'est vu refuser ce statut, quand il y a lieu d'invoquer des considérations humanitaires et de compassion.

Ce processus s'appliquera aux cas dont le député a parlé.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): À propos des nouvelles lignes directrices de la Commission du statut de réfugié concernant la persécution fondée sur le sexe, quand la commissaire les a annoncées, elle a déclaré qu'elles n'engageaient pas la commission et, deuxièmement, que la persécution fondée sur le sexe ne constituerait pas à elle seule un motif valable pour obtenir le statut de réfugié, mais devait être liée à un motif déjà prévu dans la loi.

Dans ces conditions, le ministre présentera-t-il des modifications à la Loi sur l'immigration afin d'inclure précisément la persécution fondée sur le sexe parmi les motifs permettant d'obtenir le statut de réfugié? S'il le fait, je tiens à lui dire que notre parti approuvera rapidement ces modifications.

• (1455)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ils n'étaient pas prêts à protéger les Canadiens contre les criminels et les terroristes. Ils seront cependant prêts à faire une chose qui revient à demander au gouvernement du Canada de modifier unilatéralement la Convention de Genève, comme le préconise le Parti libéral du Canada. Cela ne sert pas les intérêts bien compris du Canada, et nous ne suivrons pas le conseil des libéraux.

* * *

LA CONSOMMATION

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Celui-ci sait que si le ministre des Finances avait été présent aujourd'hui au cours de la période des questions orales, il nous aurait dit que l'une des initiatives les plus importantes liées à la politique du gouvernement est la réduction des taux d'intérêt. C'est un fait que les taux d'intérêt ont baissé au cours des derniers mois. Le taux d'escompte et le taux préférentiel ont effectivement diminué. . .

Des voix: Bravo!

M. Milliken: Je suis heureux d'entendre ces applaudissements, parce que je sais que les députés d'en face voudront faire en sorte que ces taux baissent pour tous les Canadiens. Pourtant, si le ministre jette un coup d'oeil au taux exigé par les banques à charte relativement aux cartes de crédit, il constatera que ce taux continue de se situer autour de 17 p. 100, malgré le fait que le taux d'escompte soit d'environ 6 p. 100. Le ministre constatera aussi que les autres grandes sociétés de cartes de crédit imposent toujours des taux de l'ordre de 28 p. 100.

Quand le ministre prendra-t-il des mesures au nom des consommateurs qu'il est censé représenter et mettra-t-il fin à ces taux usuraires?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je dois féliciter mon collègue de l'opposition pour sa question, car elle permet aux Canadiens de prendre conscience des taux d'intérêt sur les cartes de crédit et surtout du fait que les Canadiens et les Canadiennes peuvent utiliser d'autres services à meilleur coût lorsqu'ils ont besoin de crédit. Il m'apparaît important de souligner cet aspect, comme mon ministère le fait dans son bulletin publié régulièrement.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est justement parce que j'ai lu le bulletin publié par le ministre que j'ai posé cette question, car il n'a rien fait.

Mais j'ai une autre question à poser au ministre. Le gouvernement lui-même a indiqué ce matin dans un communiqué que les taux d'intérêt sur les non-paiements de l'impôt sur le revenu seraient de 9 p. 100. Je demande donc ceci au ministre: Quand le gouvernement réduira-t-il les taux d'intérêt pour ceux qui n'ont pas payé l'impôt sur le revenu? Ce taux de 9 p. 100 est trop élevé, quand on sait que les autres taux d'intérêt se situent à 6 p. 100.

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son français. Je veux le remercier d'avoir souligné qu'il avait lu le bulletin d'information, et je l'incite à faire en sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes le lisent pour être informés des taux d'intérêt sur les cartes de crédit.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Je voudrais parler des modalités de location et d'acquisition dans les aéroports fédéraux. La Chambre sait que le ministère est en train d'étudier les modalités actuelles de location en vue d'y apporter des changements. Les gens d'affaires aimeraient savoir quand ces changements

seront effectués, de façon à pouvoir établir leur plan d'entreprise à long terme.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je félicite le député de l'intérêt soutenu qu'il porte à cette très importante question pour les gens de sa région. Mon collègue sait que, depuis quelques mois, nous travaillons très fort à ce dossier, et je pense que nous avons accompli des progrès.

Sauf erreur, des fonctionnaires de mon ministère doivent rencontrer des gens de la région du député dans le courant de la semaine. Nous espérons certainement mettre en place au cours du printemps une politique d'acquisition appropriée.

* * *

LA BANDE DU LAC LUBICON

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La commission de règlement des revendications de la bande du lac Lubicon a présenté son rapport final et y formule de nombreuses recommandations constructives. Elle propose notamment que, à la reprise des pourparlers, les négociations se fondent sur le document de travail secret rédigé par l'honorable E. David Fulton en 1986 pour le compte du gouvernement, que les questions insolubles soient renvoyées à une équipe de médiation représentant les trois partis et que la bande du lac Lubicon soit autorisée à déterminer elle-même ses membres, à l'instar de toutes les autres bandes visées par un traité.

• (1500)

Le gouvernement s'engagera-t-il à faire preuve de bonne foi, à tenir des discussions ouvertes avec la bande du lac Lubicon et à reprendre les négociations en se fondant sur les recommandations de la commission?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question importante.

Ce dont il faut se souvenir, c'est que lorsque les négociations ont commencé, en 1986, les négociateurs fédéraux avaient indiqué, à cette époque, que le gouvernement fédéral était prêt à utiliser, aux fins de base de discussions, le document qui avait été préparé. À ce jour, la position du gouvernement n'a pas changé à cet égard.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, d'après cette réponse, je considère que le gouvernement s'engage à agir de bonne foi et à reprendre les négociations en se fondant sur le document Fulton.

Permettez-moi de poser une autre question que je soulevais dans la lettre que j'ai envoyée au ministre jeudi dernier. Le gouvernement acceptera-t-il au moins de retirer de la circulation en Allemagne sa «déclaration officielle concernant les revendications de la bande du lac Lubicon», document truffé d'inexactitudes et de grossiers mensonges?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, mon collègue de l'autre côté de la Chambre a écrit au ministre Siddon le 11 mars, et à la suite de cette lettre justement, les fonctionnaires du ministère regardent actuellement les allégations de mon collègue. Puisqu'il s'agit d'un document qui est rédigé en allemand, on vérifie et dès qu'on aura la réponse, on lui en fera rapport.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

La semaine dernière, le ministre a répondu à ma question au sujet du projet de loi concernant l'information fournie par les émetteurs de cartes de crédit en disant que le gouvernement amorçait un processus de consultation avec les provinces.

En mars 1989, le gouvernement a répondu à un rapport de 1989 intitulé «À mon compte» en disant qu'il soulèverait la question de l'uniformisation des renseignements fournis au cours des consultations avec les émetteurs de cartes de crédit et les ministères provinciaux de la consommation.

Quand les gouvernements fédéral et provinciaux mettront-ils un terme aux discussions et passeront-ils aux actes pour aider les consommateurs?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, on sait qu'il y a présentement—et c'est la position du gouvernement—différents dossiers et différentes initiatives qui ont cours dans les provinces. Je pense qu'il serait opportun que ces initiatives expirent avant qu'on regarde plus à fond la question de mon collègue.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LES COMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition venant de Canadiens qui demandent au Parlement du Canada de réglementer le langage grossier et la violence à la radio et à la télévision.

Les pétitionnaires signalent qu'on n'a pas besoin d'utiliser un langage grossier, ni en anglais ni en français, pour divertir les gens.

[*Français*]

Ils ont également souligné que la violence, que ce soit par des actes de violence ou par un langage inapproprié, va à l'encontre des efforts des parents et, bien sûr, de notre société.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai une autre pétition, ici, de Régina et de Winnipeg au sujet de la TPS sur les livres et le matériel d'apprentissage.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires déplorent le fait que la taxe sur les produits et services s'applique aux livres et autres documents de lecture. Ils signalent que ce genre de taxe n'a jamais existé auparavant. Selon eux, cela va à l'encontre de l'un des principes fondamentaux d'un État démocratique et que la lecture et l'alphabétisation sont en fait la pierre angulaire des sociétés comme la nôtre.

Les pétitionnaires signalent également que notre société doit être instruite pour pouvoir être compétitive et plus productive. Ils prient le gouvernement de supprimer cette taxe.

• (1505)

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions signées par des électeurs de la circonscription de York-Ouest qui demandent au Parlement, mais surtout au gouvernement, d'abroger le projet de loi C-91 sur les produits pharmaceutiques qui a éliminé le système de licences obligatoires sur les médicaments.

En fin de semaine dernière, à Toronto, il y a eu un débat public très impressionnant sur l'avenir du système canadien de soins de santé. L'un des thèmes qui a souvent refait surface a été celui du prix sans cesse croissant des médicaments d'ordonnance. Juste au moment où les Américains commencent à comprendre et envisagent de copier notre système de licences obligatoires, nous, au Canada, nous avons décidé de l'éliminer et de laisser les prix augmenter, ce qui accroît les coûts des soins de santé et empêche les entrepreneurs et les sociétés pharmaceutiques canadiens de prospérer au Canada et dans le monde.

Par conséquent, les pétitionnaires espèrent que le gouvernement, bientôt dirigé par un nouveau chef peut-être, jettera un nouveau regard sur la mesure législative en question qui nuit aux intérêts du Canada.

LA JUSTICE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, les deux pétitions que voici ont été signées par près de 800 personnes. Elles sont présentées à la mémoire de Dawn Shaw, une fillette qui a été violée et assassinée dans la vallée de Comox.

Les pétitionnaires allèguent que le système de justice actuel ne protège pas nos enfants, dont un nombre croissant sont victimes d'agression sexuelle, et ils font un certain nombre de suggestions aux parlementaires.

Ils estiment que les juges ne devraient pas pouvoir retirer des accusations d'agression sexuelle quand le procès se fait trop attendre et que tous les contrevenants sexuels devraient être condamnés à une peine d'emprisonnement plus longue. Ils trouvent, en outre, que les policiers devraient être autorisés à prélever des échantillons d'ADN chez les personnes soupçonnées d'agression sexuelle et à conserver dans une base de données nationale réservée aux services de police le code génétique des pédophiles et des personnes reconnues coupables d'agression sexuelle.

Ils proposent que les policiers gardent les contrevenants sexuels sous surveillance à leur sortie de prison et même après leur libération conditionnelle et, enfin, que tant les pédophiles que les contrevenants sexuels soient tenus de se déclarer aux policiers de l'endroit où ils vivent et que ceux-ci soient obligés de communiquer avec les écoles et autres organismes qui s'occupent d'enfants pour leur laisser savoir où ils se trouvent.

Les signataires, qui résident au Canada, demandent au Parlement, à la mémoire de Dawn Shaw, de prendre des mesures législatives en vue de modifier le système de justice de façon à mieux prémunir les enfants contre les agressions sexuelles et à garantir que les agresseurs seront condamnés.

LE MULTICULTURALISME

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai également des pétitions qui m'ont été envoyées par le *British Heritage Institute of Canada*. Elles comptent près de 1 200 signatures.

Les pétitionnaires admettent que le Canada a adopté une politique officielle sur le multiculturalisme qui permet à des personnes de toute origine ethnique ou raciale de préserver leur patrimoine culturel. Ils ajoutent que toutes les mesures prises à cet égard et les activités organisées sont financées par le gouvernement, tandis qu'aucune disposition ne tend à protéger le patrimoine des citoyens d'origine britannique.

Ils expliquent que beaucoup de Canadiens sont convaincus que les dispositions sur le multiculturalisme ne visent pas les Canadiens d'origine britannique et demandent au Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces dispositions s'appliquent également à tous les groupes ethniques, sans égard à leur origine.

LA VIOLENCE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par nombre de mes électeurs.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'adopter la loi visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants, à soutenir les femmes et les enfants pour qu'ils déclarent les actes d'agression dont ils sont victimes, à offrir de l'aide aux femmes et aux enfants qui sont victimes d'agression, à verser une aide matérielle aux femmes pour qu'elles puissent protéger leurs enfants, à financer des initiatives visant à former des avocats, des médecins et des thérapeutes, des travailleurs judiciaires, des juges et des policiers pour qu'ils connaissent mieux ce problème, qu'ils soulignent la nécessité de l'émission et de l'application d'ordonnances de soutien suffisant et réaliste pour les enfants afin d'attirer l'attention du public sur ce problème très important que l'on ignore depuis trop longtemps.

• (1510)

[*Français*]

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plusieurs personnes de ma circonscription.

[*Traduction*]

Cette pétition porte sur le jeu du tueur en série. Des parents et des grands-parents demandent que l'on interdise l'importation au Canada de cette première édition du jeu du tueur en série. Ce jeu comporte une housse mortuaire, 25 bébés et quatre tueurs. Le joueur qui réussit à commettre le plus grand nombre de meurtres gagne la partie.

Ce jeu sert mal les intérêts des enfants. S'il tombe dans de mauvaises mains, il risque de devenir dangereux et de donner de mauvaises idées à des jeunes facilement influençables.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement et au gouvernement du Canada—et je les appuie sans réserves—d'interdire la vente au Canada de jeux du tueur en série et de tout autre jeu ou article semblable afin de protéger les enfants innocents.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 437 et 457.

[*Texte*]

Question no 437—**M. Althouse:**

En ce qui concerne la conférence sur la compétitivité qui s'est déroulée à Saskatoon en novembre 1992, *a*) combien de personnes y ont assisté, *b*) de ce nombre, combien étaient (i) des employés d'Agriculture Canada, (ii) des employés du gouvernement provincial, (iii) des représentants de l'industrie, (iv) des employés d'universités, (v) d'autres, *c*) quelle serait la ventilation des coûts reliés à la conférence, y compris le total des frais de déplacement des employés d'Agriculture Canada?

Les crédits

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture): a) Environ 600 personnes étaient présentes.

b) (i) 64 employés d'Agriculture Canada (ii) 40 fonctionnaires provinciaux (iii) 354 représentants sectoriels (iv) 25 employés d'université (v) Autres: 32 inscrites et 85 non-inscrites.

c) Le coût total de la conférence, incluant le salaire de la coordinatrice ainsi que les contrats de recherche, était 989 000 $. Les frais de déplacement des employés d'Agriculture Canada s'élèvent à environ 91 000 $.

Question nº 457—**M. Edwards:**

En ce qui concerne la fourniture par Siemens Co. de signaux de guidage pour le côté piste de l'aéroport de Moncton, *a*) a-t-on procédé à des essais objectifs concernant (i) la frangibilité, (ii) l'alignement des faisceaux de sortie, (iii) l'accès des préposés à l'entretien, (iv) la redondance et utilise-t-on des miroirs pour simuler la redondance, (v) la visibilité, *b*) le produit Siemens a-t-il été mis à l'essai sur place pendant deux hivers?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): a) (i) Oui. La conformité aux exigences précisées a été vérifiée et certifiée par un laboratoire d'essai indépendant reconnu.

(ii) Non. L'essai d'alignement des faisceaux de sortie n'est pas exigé dans les spécifications. Par contre, l'essai de rendement photométrique des faisceaux est exigé, et il a été effectué par l'Association canadienne de normalisation (CSA) qui a conclu que le rendement était conforme.

(iii) Non. Cet aspect de la conception ne fait pas partie des essais exigés dans les spécifications. Cependant, on a abordé la question lors des essais à l'aéroport international Lester B. Pearson et l'autorité compétente l'a jugé acceptable.

(iv) Oui, dans le cadre de l'évaluation à Toronto. Les miroirs ne «simulent» pas la redondance, mais ils sont utilisés d'une façon qui permet d'obtenir cette redondance. Siemens a adopté la technique des miroirs qu'on utilise avec succès en Europe pour les panneaux de signalisation routière.

(v) La visibilité du panneau Siemens a été vérifiée pendant l'évaluation à l'aéroport international Lester B. Pearson. De plus, puisqu'il existe un lien entre la visiblité et le rendement photométrique, cet aspect a été abordé dans le cadre des essais photométriques de la CSA susmentionnés pour l'alignement des faisceaux de sortie.

b) Il n'existe aucune exigence de mise à l'essai sur place pendant deux hivers d'un produit destiné aux aéroports. Le produit Siemens a été installé pendant un hiver à l'aéroport international Lester B. Pearson. Cependant, le processus d'évaluation du produit Siemens, y compris l'essai sur place et les essais effectués par l'Association canadienne de normalisation, s'est étendu sur une période de deux ans.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme McLaughlin (p. 16964) et de l'amendement de M. MacLaren (p. 16978).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce matin, l'honorable député d'Etobicoke-Nord a présenté une motion d'amendement qui, après étude, est jugée recevable.

[*Traduction*]

Il reste encore six minutes pour des questions et des commentaires après l'intervention du député d'Etobicoke-Nord.

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député non seulement de la façon perspicace et approfondie dont il a parlé de cette question particulière de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de l'ALENA, mais aussi des questions qu'il a posées à la Chambre aujourd'hui.

J'aimerais lui poser trois petites questions. La première porte sur l'amendement. Est-il question, dans le programme d'infrastructures, des programmes d'enseignement, de formation et de recyclage?

La deuxième porte sur sa mention du trou noir. Si je comprends bien, il voulait parler des règles commerciales communes, de l'absence de la définition d'une subvention, des règles anti-dumping et de l'insistance, je crois, de notre parti—et j'aimerais avoir ses commentaires là-dessus—concernant la protection de nos sources énergétiques, ainsi que de nos normes en matière de main-d'oeuvre et d'environnement. Le député d'Etobicoke-Nord est-il disposé à répondre à ces questions?

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il a dit très clairement ce qui distinguait notre parti du parti au pouvoir. Pourrait-il aussi dire un mot sur ce qui distingue notre parti du parti à gauche? J'aimerais qu'il le fasse.

M. MacLaren: Monsieur le Président, oui, les infrastructures comprennent bien la formation et le recyclage. Lorsque nous formerons le gouvernement, notre politique tournera autour de moyens d'aider les Canadiens à profiter largement d'une libéralisation du commerce, fut-il au niveau de l'hémisphère ou du monde entier. Pour cela, il faut des programmes de formation et de recyclage beaucoup plus efficaces qui aient l'appui des syndicats et du gouvernement, comme ceux qui sont exposés dans le récent rapport du Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

Deuxièmement, en ce qui concerne les subventions, le trou noir dont je parlais et que le député a à l'esprit, c'est l'absence de tout accord sur la définition de ce qu'est une subvention. Il faut combler ce trou pour finir le travail. Nous en avons l'occasion aujourd'hui, du fait de l'intérêt que manifestent les Américains pour des accords parallèles. Pourquoi ne pas rechercher un accord avec les États-Unis et le Mexique, basé sur le libellé du GATT, au sujet des subventions. Ce serait une initiative canadienne pour améliorer notre situation dans le monde de la libéralisation des échanges.

• (1515)

Troisièmement, au sujet de l'énergie, notre parti est résolu à protéger les intérêts canadiens, conformément à nos obligations internationales. Cela restera au centre de nos préoccupations à mesure que nous examinerons toutes les questions qui entourent la libéralisation du commerce au niveau de l'hémisphère ou de la planète.

Enfin, je voudrais remercier le député de ses mots aimables. Je suis heureux de sa participation constante à cette définition, alors que nous entrons dans des domaines de grand intérêt pour les Canadiens en matière de libéralisation du commerce.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): J'ai une courte question à poser, monsieur le Président.

Hier, pendant la période des questions, lorsqu'on a demandé au chef du Parti libéral par quoi il remplacerait la TPS, il a mentionné à deux reprises la taxe sur les ventes des fabricants qui existait avant la TPS. Je voudrais demander au député qui vient de prendre la parole au nom des libéraux si cela voulait dire que le Parti libéral songe maintenant à remplacer la TPS par, entre autres, la taxe sur les ventes des fabricants.

M. MacLaren: Monsieur le Président, de ce côté-ci de la Chambre, nous considérons que la taxe sur les produits et services est imparfaite et que le gouvernement conservateur l'a adoptée au moment le plus inopportun qu'on puisse imaginer.

En ce qui a trait aux solutions de rechange, notre parti s'engage à examiner la question en comité parlementaire lorsqu'il formera le gouvernement. Ce comité aura pour mandat d'étudier tous les aspects de la fiscalité et de faire rapport à la Chambre dans un délai d'un an.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais commencer, si vous me le permettez, en donnant à la Chambre et aux Canadiens une idée de la gravité de la crise que connaît notre économie depuis ces dernières années.

Nous voyons franchement une terrible réduction des débouchés économiques et, plus important encore, la suppression de centaines de milliers d'emplois dans le secteur de la fabrication, mais pas uniquement dans ce secteur. Le secteur des services a enregistré un record de faillites. L'agriculture connaît de graves problèmes. Le secteur des ressources a des difficultés considérables.

Il est très évident qu'avec ce gouvernement, nous ne voyons pas se réaliser le genre de prospérité et de progression vers le plein emploi qui est si crucial pour les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons essayé de faire une contre-proposition à la position du gouvernement. Chaque fois que nous leur proposons une autre façon de faire, les ministériels disent que c'est la seule orientation qu'ils peuvent prendre et qu'il faut maintenir le cap parce que c'est le bon. Ils ne cessent de répéter cela alors que le taux de chômage est en hausse, que le nombre d'assistés sociaux augmente et que la misère de nombreux Canadiens s'aggrave.

• (1520)

Nous ne croyons pas que se contenter de maintenir le cap soit en fait la réponse qui convienne à l'une des pires récessions que nous ayons vues dans notre pays. Nous ne croyons pas que ce soit une bonne réponse à l'une des reprises les plus faibles que nous ayons vues dans notre pays, qui a été une reprise sans emploi. Quelle expression contradictoire que celle d'une reprise sans emploi. Pour nous, la seule reprise qui ait un sens est une reprise qui remet les gens au travail et qui redonne aux familles de l'espoir pour l'avenir.

En quoi l'approche que nous adopterions est-elle différente? C'est qu'elle est fondée sur trois points essentiels: premièrement, nous estimons qu'il est temps de mettre un terme à la théorie économique chère au trio Reagan-Thatcher-Mulroney, à savoir la théorie de la percolation. Selon cette théorie, si on continue d'accorder d'énormes allégements fiscaux à ceux qui sont au sommet de la structure des revenus, tout en accablant la classe moyenne de nouveaux impôts, telle la taxe sur les produits et services, il s'ensuivra une nouvelle croissance et une nouvelle prospérité pour tous et chacun.

Cette théorie de la percolation n'a pas fonctionné aux États-Unis. Elle a élargi considérablement l'écart entre les riches et les pauvres de ce pays. Elle n'a pas mieux marché en Grande-Bretagne dont l'économie tire misérablement de la patte par rapport à ses partenaires européens. Elle n'a assurément pas fonctionné ici non plus puisqu'elle a eu pour effet d'accentuer la pauvreté et d'accroître le nombre des chômeurs et celui des assistés sociaux.

Nous lui préférons la théorie de la percolation inversée, qui consiste à accorder des avantages fiscaux à 80 p. 100 de la population, cette catégorie de citoyens qui a été mise à rude épreuve par le gouvernement actuel et qui a tant besoin qu'on lui consente bientôt quelques allégements fiscaux.

Nous voulons que ceux qui sont au sommet de l'échelle des revenus paient, non pas des montants exorbitants, mais leur juste part des recettes dont la société a besoin.

Cessons d'accorder des avantages aux mieux nantis et pensons à la majorité de la population en adoptant des mesures fiscales qui lui soient favorables; c'est ainsi que nous connaîtrons la prospérité.

Deuxièmement, le moment est venu de cesser de suivre les États-Unis à la trace dans l'espoir d'aller chercher des investissements américains qui viendront résoudre nos problèmes économiques, d'attirer de nouveaux capitaux américains, de nouveaux entrepreneurs américains qui viendront créer des emplois et des débouchés chez nous. S'il y a une leçon que l'Accord de libre-échange, que l'expérience de la dépendance à l'égard des États-Unis nous a apprise, c'est certes que nous ne pouvons pas compter sur ce qui se passe au sud de notre frontière pour assurer l'avenir de notre pays.

Nous devons essayer d'user de notre liberté, en tant qu'économie avancée de technologie de pointe capable de recourir à la législation en matière de propriété canadienne—ce que ne nous permet pas de faire l'Accord de libre-échange—pour créer des emplois au Canada et établir des liens commerciaux avec le monde entier et ne pas nous contenter de resserrer ceux qui nous unissent aux États-Unis.

• (1525)

Enfin, il est temps de cesser de s'en prendre aux chômeurs, comme le font actuellement les conservateurs en modifiant le régime de l'assurance-chômage, et comme l'ont fait les libéraux exactement de la même manière au cours de la dernière récession. Il est temps de reconnaître que, en période de récession, le problème ne vient pas des chômeurs, mais bien du chômage, du manque d'emplois qui découle de la mauvaise conjoncture économique.

Nous disons donc qu'il nous faut une stratégie fondée principalement sur la création d'emplois. Voilà pourquoi nous présentons au pays et à la Chambre cette stratégie pour une économie de plein emploi, ce programme fondé sur la création d'emplois du Nouveau Parti démocratique du Canada. C'est un programme qui vise à mettre fin à cet effet de percolation, à nous libérer de l'accord commercial avec les États-Unis et à améliorer nos liens commerciaux avec le reste du monde. Il nous montre comment créer un demi-million d'emplois de plus au cours des cinq prochaines années, avec un total de un million et demi à deux millions de nouveaux emplois au Canada, soit un demi-million de plus qu'on peut en créer avec la démarche actuelle, selon les différentes prévisions.

Ce programme n'est pas de nature à réaliser l'utopie en un premier mandat parlementaire, mais il réduirait sensiblement notre taux de chômage à quelque 7 p. 100. C'est encore trop élevé, mais c'est beaucoup mieux que

les 9 et 10 p. 100 prévus par tous les économistes si l'on s'en tient au programme actuel du gouvernement.

Notre programme repose sur la promesse de supprimer progressivement la taxe sur les produits et services. Dans un premier budget, nous supprimerions la TPS dans quatre ou cinq secteurs-clés pour la création d'emplois au Canada. Dans un deuxième budget, nous ramènerions la TPS à 5 p. 100. Dans les troisième et quatrième budgets, nous la ramènerions à 4, puis à 3 p. 100. Et dans le dernier budget de ce plan, nous éliminerions complètement cette TPS de 3 p. 100.

Nous voulons éliminer la TPS parce que nous pensons que c'est une mauvaise taxe. C'est une taxe qui fait du tort aux PME. C'est une taxe qui fait disparaître les emplois. C'est une taxe qui met un frein à l'élan économique. C'est une taxe qui ralentit la consommation. C'est une taxe qui cause des ravages dans nos communautés frontalières.

Cette approche progressive serait propice à une reprise de l'emploi au début de notre plan grâce en partie aux nouveaux emplois créés par suite de l'élimination progressive de la TPS et en partie à des initiatives rendues possibles par la compression des dépenses actuelles, plus particulièrement dans le domaine de la défense.

Il est important de reconnaître que l'élimination de la taxe sur les produits et services ralentirait l'augmentation du coût de la vie.

• (1530)

Les taux d'intérêt baisseraient, ce qui entraînerait une baisse des dépenses et des intérêts que nous devons payer sur notre dette publique.

La taxe sur les produits et services serait remplacée à près de 25 p. 100 par les recettes provenant de nouveaux emplois, à 25 p. 100 par la compression des dépenses et les 50 p. 100 restants pour remplacer la TPS consisteraient à rendre notre régime fiscal plus équitable en prenant trois mesures.

La première serait d'éliminer les quatre échappatoires qui existent à l'heure actuelle dans notre régime fiscal et qui profitent aux grosses compagnies et aux riches. Nous modifierions le système actuel qui permet aux sociétés de déduire les intérêts sur leurs prêts et d'investir à l'étranger. Nous abolirions les dispositions du régime fiscal actuel qui permettent aux sociétés de déduire leurs frais de représentation. Nous changerions l'impôt sur les gains en capital afin d'éliminer les avantages injustes accordés aux riches et nous verrions à ce que des mesures soient prises pour que les fiducies familiales établies au fil des ans sous les régimes libéral et conservateur commencent à payer les impôts qu'elles doivent sur les gains en capital. Voilà un ensemble de changements qui rendraient le régime fiscal plus équitable.

Un deuxième groupe de modifications mettrait en vigueur un impôt sur les transferts de fortunes, mesure qui, encore une fois, existe aux États-Unis et qui exige que tous les héritiers recevant, disons, plus de 500 000 $ d'une succession, ou plus d'un million de dollars comme c'est le cas aux États-Unis, paient les impôts habituels sur les revenus tirés de ces héritages; c'est encore une mesure tout à fait transparente et juste qui est déjà en vigueur aux États-Unis.

Enfin, nous considérons qu'il est vital de modifier ce système d'avantages fiscaux instauré par les libéraux et les conservateurs; ces avantages sont des cadeaux incroyables que nous donnons à ceux qui occupent le haut de notre échelle de revenus. Ceux dont le revenu individuel dépasse 100 000 $ par année devraient payer de l'impôt fédéral sur la tranche excédant 100 000 $ au taux de 35 p. 100, et non au taux de 29 p. 100, comme c'est le cas en ce moment. Ceux dont le revenu est supérieur à 135 000 $ devraient payer un impôt de 40 p. 100 au lieu des 29 p. 100 actuels.

De tels changements nous permettraient de nous défaire entièrement de la TPS, de créer 500 000 emplois additionnels au Canada et de réduire le déficit de ce pays de 11 milliards de dollars au cours du prochain mandat du Parlement.

Ce ne sont pas seulement les néo-démocrates qui le disent; nous avons fait analyser ce plan, nous l'avons fait examiner attentivement par une organisation indépendante et même les porte-parole conservateurs ont déclaré qu'il était excellent de faire ce genre d'évaluation. Selon Informetrica, cela devrait donner les résultats escomptés et permettre d'atteindre les objectifs dont j'ai parlé. En réalisant ces objectifs, nous favoriserons la reprise.

• (1535)

Comme mon chef l'a laissé entendre aujourd'hui, nous le ferons en tenant compte du fait que le Canada est confronté non seulement à un déficit financier, mais également à un déficit humain. Pour éponger ce déficit financier, il faut également s'attaquer au déficit humain. On doit, pour ce faire, redonner du travail aux gens, rendre notre régime fiscal équitable et montrer clairement aux gens, de façon tout à fait honnête, ce que nous ferions une fois au gouvernement.

C'est ce qui me déçoit le plus au sujet de mes collègues libéraux. J'avais espéré que la publication de notre plan, le mois dernier, les aurait incités à préciser ce qu'ils entendent faire de la TPS, de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA.

Mais non, au sujet de la TPS, le porte-parole du Parti libéral nous a simplement dit qu'une fois élus, les libéraux créeraient un comité chargé d'examiner la question et de trouver une solution après un an. Voilà donc qu'on invite les Canadiens à voter pour le Parti libéral et à savoir peut-être un an plus tard ce à quoi ils se sont engagés.

Le même porte-parole a déclaré que les libéraux souhaitaient renégocier l'ALÉNA et l'Accord de libre-échange, mais il n'a pas précisé ce qu'ils entendaient faire exactement. On ne sait pas les mesures que les libéraux prendront s'ils n'obtiennent pas tout ce qu'ils souhaitent dans le cadre de cette nouvelle négociation. Ils ne nous disent pas s'ils sont prêts à abroger l'accord faute d'obtenir ce qu'ils réclament ou s'ils sont disposés à faire certaines concessions. Les libéraux nous demandent simplement de leur faire confiance comme par le passé, comme en 1974 lorsque le Parti libéral a mené une excellente campagne électorale en déclarant qu'il était tout à fait odieux de vouloir bloquer les salaires des gens, que c'était injuste et que les libéraux s'y opposaient. Pourtant, une fois élus, huit mois plus tard à peine, ils ont imposé eux-même ce gel des salaires.

J'invite les Canadiens à ne pas faire confiance aux libéraux à nouveau. Je les exhorte à ne pas poursuivre l'expérience conservatrice pendant neuf autres années. Ils doivent adopter le plan de création d'emplois des néo-démocrates pour qu'on puisse redonner du travail aux gens et relancer notre pays.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention du député d'Essex—Windsor et, même si je ne suis pas toujours d'accord avec tout ce qu'il dit, je le respecte puisque mon chef, notre premier ministre, a déclaré qu'au moins son parti préconisait des mesures claires et précises.

Je sais que certains députés libéraux, notamment celui de Broadview—Greenwood, ont souvent défendu des mesures similaires à celles du député d'Etobicoke-Nord. D'ailleurs, je n'ai jamais compris pourquoi ce dernier était assis en face puisqu'il approuve les mesures du gouvernement.

De toute façon, je voudrais poser deux questions au député, parce que je ne saisis pas bien certaines déclarations que lui et ses collègues ont faites. Je voudrais l'interroger surtout sur la proposition qu'ils présentent souvent en vue d'éliminer l'exemption fiscale relative aux frais de représentation. En passant, j'ai remarqué que, lorsque divers organismes d'un peu partout au Canada viennent à Ottawa et donnent des réceptions, les néo-démocrates se libèrent toujours volontiers pour y assister.

Voici précisément ma question à cet égard: le député peut-il me dire quelles études traitent de l'effet d'une telle proposition sur le tourisme d'accueil au Canada et peut-il déposer à la Chambre les études que son parti a réalisées à cet égard? Combien de restaurants ou d'hôtels au Canada feront faillite, par exemple? Car, il est clair qu'une grande partie des affaires que font les restaurants et les hôtels dans le domaine du tourisme d'accueil au Canada sont attribuables au monde des affaires. Donc, le député ne convient-il pas qu'une telle proposition, si l'on y donnait suite, aurait des répercussions terribles sur notre tourisme d'accueil?

• (1540)

Je voudrais qu'il renseigne la Chambre sur les études qu'ils ont réalisées et je l'invite vraiment à les déposer à la Chambre.

M. Langdon: Monsieur le Président, à propos des diverses réceptions qui ont lieu ici, je pense que les divers organismes, comme la Fédération canadienne des municipalités ou autres organismes qui collectent de l'argent et offrent des réceptions, paient pour ces réceptions avec l'argent qu'ils ont recueilli. Ils ne sont pas subventionnés par les contribuables. La Fédération canadienne des municipalités ne reçoit pas de subventions des contribuables. Les syndicats n'obtiennent pas de subventions pour leurs réceptions. La Fédération canadienne de l'agriculture ne touche pas de subventions quand elle organise une réception.

Mais quand l'Association pétrolière du Canada vient offrir une réception ici, certaines entreprises dépensent de l'argent pour contribuer à la parrainer—on lit toujours sur le programme que la réception a lieu sous les auspices de telle et telle entreprise—et peuvent déduire leur contribution du montant de leurs impôts.

Je ne pense pas qu'on se rende compte de ce que cela signifie. Cela veut dire qu'au lieu de payer le plein montant de l'impôt sur leurs bénéfices, les sociétés soustraient du montant qu'elles devraient payer en impôts aux Canadiens l'argent qu'elles dépensent pour cette réception. Cela veut dire que chacun d'entre nous, contribuables de tout le pays, subventionne Imperial Oil ou Shell Canada ou la Banque de Nouvelle-Écosse ou la Banque Royale ou certaines des plus grosses et plus riches entreprises du Canada pour qu'elles offrent aux députés un dîner bien arrosé. En toute déférence, monsieur le Président, je ferai remarquer que ces sociétés sont suffisamment riches pour payer les montants en question.

Le député a dit que notre proposition nuirait à l'industrie du tourisme et de l'accueil. Eh bien, je ferai remarquer au député qui a soulevé la question qu'il m'est devenu presque impossible d'aller au restaurant dans ma circonscription de la région de Windsor parce que les restaurants ont été écorchés les uns après les autres par la taxe sur les produits et les services. Si vous demandez au propriétaire de n'importe quel de ces restaurants s'il préférerait voir subsister la déduction pour frais de représentation ou supprimer la TPS, il ne fait aucun doute qu'il vous répondra de débarrasser le pays de cette taxe.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les 300 restaurateurs de ma circonscription seront contents de savoir que le NPD met en doute la légitimité des déductions pour repas d'affaires dans leurs restaurants. Cela dépasse mon entendement. Mais je ne veux pas m'attarder sur cette question. J'ai beaucoup de respect pour le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de finances.

• (1545)

Je veux lui parler d'un jeune entrepreneur qui est installé au coeur de ma circonscription, dans une petite rue. Il s'appelle Terry McAdorey et il est propriétaire d'un petit commerce qui s'appelle Hampton Variety. Son travail est axé sur la communauté, et non sur la concurrence. Il fait ses muffins et son pain, de même que ses soupes et ses ragoûts. Il achète ses fromages de petites entreprises familiales. Dans sa communauté, il est l'exemple même du bon voisin. Il emploie des jeunes gens et il les encourage. Son existence est tout à fait différente de celle de quelqu'un qui travaille pour une société transnationale.

À mon avis, nous devons réexaminer et revoir la valeur du travail axé sur la communauté par rapport à celui qui nous est imposé à cause de certaines dispositions de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA. Je me demande si le député néo-démocrate pourrait nous expliquer la position de son parti en ce qui concerne le travail axé sur la communauté et son importance pour l'économie.

M. Langdon: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je ne sais pas si je le lui ai déjà dit, mais j'ai fait mes débuts en politique en sollicitant des votes dans la circonscription de Broadview, lors de la première élection des néo-démocrates, en 1965. Je connais très bien sa circonscription.

J'ai déjà mangé dans bon nombre de restaurants dont le député a parlé, lorsque je faisais partie de cette communauté. Je sais que les restaurateurs aussi préféreraient nettement la suppression de la taxe sur les produits et services et les avantages qu'ils en retireraient plutôt que les avantages que peuvent leur procurer les déductions pour repas d'affaires.

Après tout, nous traitons déjà différemment les déductions pour repas d'affaires. Nous ne permettons de déduire que 80 p. 100 de ces dépenses. Cela veut dire que, au départ, nous entretenons à ce sujet de légers soupçons.

Le député a par ailleurs soulevé un deuxième point qui est très intéressant. Dans le cadre de ce programme et de diverses mesures de relance économique que nous avons proposées depuis quatre ou cinq ans, nous avons souligné qu'il fallait commencer à envisager le développement économique de bas en haut, et non pas de haut en bas.

Cela suppose, entre autres choses, l'établissement d'un fonds national d'investissement comme celui dont mon chef a parlé ce matin et qui serait particulièrement avantageux pour les petites entreprises. Les petits entrepreneurs pourraient ainsi avoir accès à des capitaux, ce qu'ils peuvent rarement faire sans avoir à hypothéquer leur maison, pour ne pas dire leur famille.

Cela est important, mais nous privilégions aussi beaucoup le développement communautaire dans le cadre de notre programme de création d'emplois. Nous préconisons l'établissement d'organismes de développement communautaire et l'octroi d'une aide à des groupes formés à cette fin. À notre avis, l'aide aux coopératives de crédit et autres d'une localité s'inscrit elle aussi dans les efforts visant à construire quelque chose de bas en haut, au lieu d'attendre que tout vienne d'une grande entreprise que l'on réussira à attirer de l'extérieur et qui créera effectivement des emplois, mais pas suffisamment pour l'avenir.

Les crédits

• (1550)

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat. Je me réjouis que le Nouveau Parti démocratique ait saisi la Chambre, et l'ensemble du pays, de ce large éventail de questions économiques, car elles préoccupent beaucoup les Canadiens. Ce sont des questions qu'il faut étudier sérieusement et fréquemment à la Chambre.

La motion que les néo-démocrates nous ont présentée m'inspire cependant une certaine inquiétude parce qu'elle me semble receler des contradictions. Quand on parle de programme de relance économique favorisant une stratégie axée sur le plein emploi qui entraînerait l'abrogation de l'Accord de libre-échange et le refus de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain, il me semble qu'on tente de concilier deux notions qui sont diamétralement opposées. Tout cela ne tient pas debout. J'ignore comment le Nouveau Parti démocratique veut faire croître notre économie et relever le niveau de vie des Canadiens s'il veut que nous renoncions à la possibilité de vendre les produits qui sont le fondement même de cette croissance.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a dit tout à l'heure que nous ne devions pas dépendre du marché nord-américain, qu'il fallait pénétrer des marchés ailleurs dans le monde.

Soit dit avec le plus grand respect, c'est précisément ce que tentent de faire nos entreprises. Elles sont déjà à l'oeuvre et elles n'ont pas besoin que le gouvernement vienne leur dicter leur conduite. Elles savent parfaitement bien où se trouvent les débouchés. Elles veulent que le gouvernement suscite un climat favorable à la croissance des échanges commerciaux, parce que c'est la voie du développement économique pour le Canada. Notre pays est avant tout un pays commerçant.

Il y a quelques détails que mes collègues néo-démocrates oublient lorsqu'ils dénoncent l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA. Je ne demanderais pas mieux que d'avoir l'occasion de discuter d'un certain nombre de questions évoquées dans la motion qu'ils ont présentée. Comme le temps ne me le permet pas, je vais m'en tenir aux questions commerciales.

Pour commencer, le Nouveau Parti démocratique doit prendre conscience du fait que le marché canadien n'est pas assez grand pour assurer le niveau de vie que veulent les Canadiens. C'est aussi simple que cela. Nous exportons le quart de ce que nous produisons au Canada. Il nous faut donc avoir accès aux marchés étrangers.

Si nous érigeons des murs autour du Canada et refusons de faire affaire avec l'étranger, ce qui risque de se produire si nous ne reconnaissons pas l'importance que revêt la compétitivité au niveau mondial, il ne nous restera plus qu'à vendre nos produits dans notre pays.

Pour parvenir au plein emploi auquel aspire le Nouveau Parti démocratique, il n'y a qu'une seule solution. Il faut que le gouvernement donne un revenu à tout le monde.

Cette solution ne fonctionnera pas non plus. D'ailleurs, le Parti libéral l'a déjà mise à l'essai sur une période de 15 ans et nous savons ce que cela a donné. Nous avons accumulé une dette que nous tentons encore, neuf ans plus tard, d'enrayer. J'ai l'impression que très peu de députés ici présents survivront aux efforts qu'il faudra déployer pour enrayer la dette que nous a léguée le gouvernement précédent après avoir dépensé de façon irresponsable pendant 15 ans.

Le Nouveau Parti démocratique refuse de faire face à une autre réalité, soit l'évolution de l'économie mondiale, la restructuration des échanges non seulement au Canada ou sur notre continent, mais aussi à l'échelle internationale. Nous assistons à la création de blocs commerciaux internationaux. Les pays du monde entier négocient de nouvelles règles pour faciliter et libéraliser les échanges commerciaux.

Peu importe ce qu'en pensent le Nouveau Parti démocratique et le Congrès du travail du Canada, qui sont, je dois l'admettre, difficiles à différencier, ce qui compte, c'est que le monde continuera de tourner avec nous ou sans nous. Dans l'intérêt des Canadiens, nous devons être prêts à profiter de tous ces changements. Je n'ai rien à leur apprendre au sujet de la compétitivité.

Ces gens-là pensent qu'ils peuvent ériger des murs autour du Canada et protéger les salaires élevés à tout jamais, mais ce n'est pas le cas. Il faut être en mesure de vendre nos produits. Vous ne pouvez tout simplement vendre vos produits à moins de les offrir à un prix compétitif. Qu'on le veuille ou non, c'est dorénavant la règle du jeu. Si vous en doutez, songez au phénomène des achats aux États-Unis.

• (1555)

Nous disons aux gens d'acheter des produits canadiens. Ils nous répondent qu'ils vont acheter là où ils feront la meilleure affaire. Si cela veut dire Buffalo, Seattle ou Bangor, c'est là que les consommateurs iront faire leurs achats.

La base qui nous permettra d'être compétitifs sur notre propre marché est la même que celle qui nous permettra de l'être à l'étranger. Telle est la faiblesse fondamentale. Le fait de s'isoler ne serait pas une solution parce que notre marché n'est pas assez important pour soutenir l'économie que nous souhaitons avoir.

Lorsque le chef du Nouveau Parti démocratique laisse entendre, comme elle l'a fait plus tôt aujourd'hui, que nous devrions nous orienter vers d'autres marchés, je ne peux m'empêcher de songer aux propos maintes fois répétés par le porte-parole de son parti en matière de commerce extérieur au sujet des petits salariés Mexicains qui enlèvent des emplois aux Canadiens. On nous dit que c'est le grand danger posé par l'ALÉNA. De même, en 1988, les deux partis de l'opposition clamaient que toute l'économie canadienne allait être paralysée à cause de l'Accord de libre-échange qui allait nous mettre en concurrence avec des travailleurs de l'Alabama prêts à travailler pour des salaires inférieurs à ceux des Canadiens. Cela n'a pas été le cas. Nous avons vécu une récession. La situation a été difficile. La situation a été difficile non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

En fait, si les Mexicains qui touchent des salaires moins élevés doivent nous faire perdre nos emplois, comment se fait-il que le chef du Nouveau Parti démocratique parle d'aller chercher de nouveaux marchés en Asie, en Afrique et dans toutes ces régions? Croit-elle que la situation sera différente vis-à-vis des petits salariés des Philippines, de la Thaïlande, de l'Inde ou du Sénégal? Évidemment pas. Nous sommes capables de faire concurrence aux meilleurs d'entre eux.

Songez à nos échanges avec le Japon, qui est l'un de nos principaux partenaires commerciaux. Les salaires sont plus élevés au Japon qu'ils ne le sont ici. L'Europe est aussi un important partenaire commercial. Là aussi les salaires sont aussi élevés, sinon plus élevés qu'ici.

La capacité de soutenir la concurrence sur le marché n'est pas simplement une question de salaire mais bien de compétitivité. C'est la compétitivité qui compte, même si cette notion ne semble pas très bien comprise par le Nouveau Parti démocratique.

Nous devons chercher à avoir accès à de nouveaux marchés. Si on pense que l'Europe a créé son bloc de 12 pays, qui augmentera peut-être, que l'Europe de l'Est a une entente de libre-échange et que la situation ne cesse de progresser en Asie du Sud-Est sur le plan commercial, n'est-ce pas une occasion merveilleuse pour les Canadiens que de faire partie du plus grand marché commercial dans le monde, c'est-à-dire celui créé par l'Accord de libre-échange nord-américain? C'est un concept qui s'est révélé efficace dans le passé.

Je vais simplement citer l'exemple du Pacte de l'automobile, qui est entré en vigueur en 1965. J'ajouterai que, à cette époque, le Nouveau Parti démocratique, le Congrès du travail du Canada et les Travailleurs unis de l'automobile, qui sont aujourd'hui les Travailleurs canadiens de l'automobile, s'y étaient farouchement opposés. Ils étaient tous contre le Pacte de l'automobile à ce moment-là, mais ils ne sont plus du même avis aujourd'hui. Pour les Travailleurs canadiens de l'automobile, c'est une chose sacrée.

Je suppose que si nous revenons ici dans 20 ou 25 ans, nous entendrons le NPD se vanter que l'Accord de libre-échange nord-américain était une de ses idées. Je suppose que c'est ce qui nous attend.

L'une des choses que nous entendons sans cesse, c'est que nous allons perdre des emplois au profit des Mexicains. Je crois qu'il est grand temps que mes collègues du Nouveau Parti démocratique se rendent compte que, ce qui importe vraiment, c'est le coût unitaire de la production, dont la main-d'oeuvre n'est qu'une composante. Il est vrai que, en moyenne, le coût de la main-d'oeuvre est 7,5 fois moins élevé au Mexique qu'au Canada. Quel est l'autre élément de l'équation? C'est la productivité qui est 6,5 fois plus élevée au Canada qu'au Mexique.

En plus de cela, le capital coûte moins cher au Canada. On ne peut pas exploiter une entreprise sans argent, et l'argent est plus accessible au Canada. La productivité du capital est également plus élevée ici, comme la technologie et l'équipement sont plus rentables ici qu'au Mexique. Si on additionne tous ces facteurs, on se rend compte que les travailleurs canadiens et les entreprises canadiennes peuvent faire concurrence à tout ce que les Mexicains ont de mieux à offrir.

Par conséquent, l'ALÉNA nous donne accès à un marché de 85 millions de personnes qui nous est en grande partie fermé aujourd'hui.

• (1600)

Si les Mexicains devaient nous acculer tous à la faillite, ce serait déjà fait. La plupart des produits qui nous viennent du Mexique arrivent ici en franchise de droits; comment se fait-il alors que les Mexicains ne nous aient pas déjà supplantés? Par contre, presque tout ce que nous voulons vendre au Mexique est soit bloqué complètement à cause des restrictions relatives aux permis d'importation ou encore assujetti à des droits de douane de 20 p. 100.

Je sais que, parfois, mes collègues d'en face n'aiment pas qu'on parle des faits, mais je crois sincèrement que les faits prouvent que l'Accord de libre-échange nord-américain est très bon dans ce contexte.

Je veux prendre une minute pour parler du commerce en général. Je veux parler un peu de ma région du Canada, la Nouvelle-Écosse, plus particulièrement de la circonscription de South Shore. Le commerce est le moteur non seulement du Canada, mais aussi des Maritimes. Il suffit de remonter dans l'histoire du pays et celle de ma région, en particulier, pour constater qu'avant la Confédération, la bonne vieille Nouvelle-Écosse, ma province, arrivait au quatrième rang dans le monde pour le volume des exportations. Je savais que vous le saviez, monsieur le Président, mais je me demande si nos vis-à-vis étaient au courant. Par suite de la Confédération, des barrières commerciales ont été érigées et les échanges commerciaux naturels entre les provinces Maritimes, les provinces de l'Atlantique et les États-Unis s'en sont trouvés complètement bouleversés; notre économie ne s'en est jamais pleinement remise.

Une occasion s'offre maintenant à nous. En effet, l'Accord de libre-échange nord-américain nous offre la possibilité de rétablir ces axes commerciaux et les échanges qui s'en suivent.

Prenons l'exemple de ma propre circonscription, South Shore, où on a réussi à effrayer les gens au sujet des effets du libre-échange à deux et où on tente de faire de même pour le libre-échange à trois.

Plus de 8 000 travailleurs de ma circonscription vivent de la pêche. Ma circonscription affiche les plus hauts taux de débarquements de poisson du pays, Terre-Neuve y compris. Je vois le ministre des Pêches et Océans là-bas. Je voudrais lui dire que ma circonscription affiche le plus haut taux de débarquements de poisson de tout le pays. Or, un tiers de ces débarquements s'en va aux États-Unis. L'accès au marché américain est donc capital.

Nous avons une usine de pâtes et papiers, la Bowater Mersey Paper Mill, qui emploie plus de 800 personnes à South Shore, et qui exporte 60 p. 100 de sa production aux États-Unis. Soixante pour cent de ces 800 emplois n'existent que grâce aux exportations vers les États-Unis.

Nous avons une usine de pneus Michelin. On me dit que cette usine est la plus productive de toutes les usines Michelin du monde entier. Nous sommes très fiers de cette usine et, surtout, de ses travailleurs, qui sont les meilleurs du monde, selon la société Michelin. Cette usine compte 1 400 travailleurs et deux tiers de sa production—ils ont célébré la semaine dernière la production de leur cinquante millionième pneu, un événement remarquable pour la Nouvelle-Écosse—sont destinés aux États-Unis.

Monsieur le Président, vous m'avez déjà entendu parler d'arbres de Noël à la Chambre. Nous exportons annuellement 1,5 million d'arbres de Noël qui viennent de ma circonscription. Cinq cents travailleurs de South Shore tirent leur subsistance de la production d'arbres de Noël, dont 90 p. 100 sont exportés aux États-Unis.

Vient ensuite l'industrie touristique. Quelques milliers de Néo-Écossais travaillent dans le tourisme d'accueil et dans l'industrie touristique. Nous comptons donc sur la venue des touristes américains, surtout l'été et l'automne, ainsi que sur les navires de croisière qui arrivent des États-Unis pour créer de l'emploi en Nouvelle-Écosse. En définitive, les relations commerciales et l'accès au marché américain et, maintenant, au marché mexicain—il s'agit après tout de l'aspect primordial de ces accords—revêtent une importance capitale pour le développement économique de notre industrie.

Nous n'avons pas une longue histoire de relations commerciales avec le Mexique, mais on note un intérêt croissant pour celles-ci, maintenant que cet accord a été conclu, que l'ALÉNA a été signé. Tout à coup, on découvre de tout nouveaux débouchés pour notre poisson transformé. Des pêcheurs et des sociétés canadiennes pourraient peut-être même aller aider les Mexicains à exploiter leurs réserves halieutiques, car ils n'avaient ni la technologie ni les navires nécessaires pour le faire jusqu'ici. Cela pourrait contribuer à résoudre certains de nos problèmes dans le secteur des pêches, si notre flotte trouvait de quoi pêcher et si nos sociétés aidaient les Mexicains à développer leur propre potentiel. Évidemment, un nouveau marché prometteur s'ouvre à nous pour la vente d'arbres de Noël. Les Mexicains fêtent la

Noël et jusqu'ici, ils n'importaient pas leurs sapins de la région de l'Atlantique.

• (1605)

Je donne donc avis aux Mexicains aujourd'hui qu'ils peuvent s'attendre à nous voir débarquer chez eux pour leur vendre les plus beaux arbres de Noël au monde, car, comme tous les députés l'ont appris récemment, les plus beaux arbres de Noël sont produits dans la circonscription de South Shore que je représente en Nouvelle-Écosse.

N'oublions pas non plus les possibilités d'investissement qui découlent de l'ALÉ dont nous continuerons de bénéficier. La société qui veut s'implanter au Canada, plus particulièrement dans la région de l'Atlantique où l'on trouve une excellente main-d'oeuvre et une qualité de vie exceptionnelle, trouvera avantageux de pouvoir aussi avoir accès à un marché de plus de 350 millions de dollars aux États-Unis et au Mexique. Les possibilités d'investissement que crée l'ALÉNA, en plus des avantages que nous a procurés l'ALÉ, sont vraiment très encourageantes.

Mes amis d'en face s'amusent parfois à discréditer l'Accord de libre-échange. Or, on sait qu'il faudra attendre entre 10 à 15 ans pour savoir quelle sera au juste l'ampleur de l'incidence de cet accord sur notre pays, bien qu'elle s'annonce d'ores et déjà très positive. Nous venons de traverser une dure récession au Canada. Pourtant, les bénéfices de l'Accord de libre-échange se voient déjà nettement.

Je ne comprends pas pourquoi, mais je sais que certains de mes collègues ne sont pas prêts à croire aveuglément tout ce que je dis. Je les reporte donc à une étude indépendante que l'institut C.D. Howe a publiée il n'y a pas très longtemps. Cette étude montre que depuis la signature de l'Accord de libre-échange, la balance commerciale du Canada avec les États-Unis s'est améliorée davantage qu'avec toute autre région.

En fait, cet accord a stimulé les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis. L'étude montre également que c'est dans les secteurs où les échanges ont été libéralisés que les exportations ont le plus augmenté, et c'est surtout dans les secteurs de la fabrication qui ne dépendent pas de l'exploitation des ressources naturelles.

L'exportation de marchandises aux États-Unis a atteint un niveau record depuis la signature de l'accord. Les exportations se chiffraient à 102,6 milliards de dollars, en 1988, et ont grimpé à 122,3 milliards, en 1992. C'est une augmentation de 19,2 p. 100. Par rapport à 1991, les exportations ont augmenté de 13,6 p. 100, en 1992.

Autrement dit, l'Accord de libre-échange stimule les affaires. Nos exportations aux États-Unis augmentent régulièrement grâce à cet accord, même si on a une récession qui aurait dû, dans l'ensemble, avoir des conséquences néfastes pour l'économie. La même chose vaut pour notre surplus commercial avec les États-Unis sur le chapitre des marchandises qui ont connu une hausse de 27,3 p. 100 depuis l'an dernier.

J'aurais encore beaucoup d'informations intéressantes à communiquer à mes collègues sur cette question, mais je ne mentionnerai qu'un dernier point au sujet de l'Accord de libre-échange et de ses répercussions, ainsi que des effets attendus de l'ALÉNA. Ces accords favorisent les investissements étrangers directs. Cela signifie qu'un plus grand nombre d'intéressés investiront au Canada et que, par conséquent, des emplois seront créés pour les Canadiens. C'est une bonne chose.

Nous avons constaté une forte hausse des investissements. L'Association des manufacturiers canadiens a réalisé un sondage auprès de quelque 325 entreprises en 1992. Près de la moitié de ces entreprises ont dit qu'elles avaient augmenté leurs immobilisations au Canada après la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Seules 9 p. 100 d'entre elles ont réduit leurs investissements. Or, les investissements sont synonymes d'emplois.

Je pourrais citer plusieurs sources faisant autorité sur le succès de cet accord et sur tous les bienfaits qu'il nous a apportés, mais je me contenterai de dire que l'ALÉNA est un moyen d'aller au-delà de l'accord avec les États-Unis. Ce dernier a posé des problèmes, mais les négociations ont permis de les régler. Le Canada a eu gain de cause sur les points qui étaient inquiétants.

Pour ce qui est de l'ALÉNA, l'important, c'est que le Pacte de l'automobile reste le même. Rien n'a changé sur les questions d'agriculture, sauf qu'on a retiré des barrières limitant l'exportation par le Canada du grain, des oléagineux, du porc, du poisson, des pommes de terre et des aliments transformés. Notre système de gestion de l'offre reste absolument inchangé. Les services de santé

et les services sociaux sont absolument protégés et la politique du gouvernement du Canada interdisant l'exportation d'eau à grande échelle reste intacte.

• (1610)

Je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Je termine donc là-dessus. J'ai hâte d'entendre la réplique de mes collègues d'en face.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le député ministériel a parlé de créer des emplois pour les Canadiens et il a aussi dit que «l'Accord de libre-échange avait effectivement suscité quelques problèmes».

Le député sait mieux qui quiconque qu'en bout de ligne, l'Accord de libre-échange conclu par son parti et par le gouvernement du Canada a créé moins d'emplois que ce qu'il prétend. Des usines ont fermé, pas toutes à cause du libre-échange, mais il est clair qu'il y a eu des perturbations et que moins d'emplois que prévu ont été créés.

Le député a l'audace de dire que l'ALÉNA sera paraphé et qu'en nous fondant sur les résultats obtenus avec l'ALÉ, nous devrions avoir confiance.

Il est évident que sur un échantillon de dix Canadiens, la majorité dirait ne pas faire confiance au gouvernement, pour bien d'autres raisons que les échanges commerciaux, mais à coup sûr au sujet de l'ALÉNA et ce serait justement parce qu'ils savent quels ont été les résultats de l'ALÉ.

Je voudrais que le député explique pourquoi son parti veut précipiter l'adoption à la Chambre des communes du projet de loi sur l'ALÉNA tandis qu'aux États-Unis, le président Clinton, par l'intermédiaire de son représentant au Commerce, Mickey Kantor, a clairement fait savoir ces derniers jours que les Américains n'avaient pas l'intention de mettre l'ALÉNA en oeuvre tant que les accords parallèles n'auraient pas été négociées.

Ma question est très simple. Si les Américains peuvent s'occuper du principal, c'est-à-dire défendre leurs travailleurs et leurs usines et obtenir des garanties sur l'environnement, pourquoi, dans l'optique des négociations, précipitons-nous les choses plutôt que de jeter un second regard sur l'accord, de tenter de l'améliorer et de raffermir les dispositions protégeant les travailleurs canadiens?

Les travailleurs et les industriels du Canada veulent que leur gouvernement défende leurs intérêts et répond à leurs aspirations. Ils se posent avec raison des questions sur les raisons qui poussent le Canada à adopter le premier une mesure législative tandis que nos partenaires américains, la troisième partie à l'entente, sont encore loin de légiférer.

M. McCreath: Monsieur le Président, bien sûr, je serais très heureux de répondre à la question du député, mais je voudrais dissiper la confusion qui existe manifestement dans son esprit au sujet de la situation de l'emploi.

De toute évidence, il faudra du temps pour mettre de l'ordre dans tout cela. Je sais que, ces quelques dernières années, comme l'a dit un député de l'opposition, je crois, on a blâmé l'Accord de libre-échange pour tout ce qui n'allait pas. Or, nous avons maintenant les chiffres pour 1991-1992, et le député devrait savoir qu'il y a eu une augmentation nette de 118 000 emplois au Canada pour cette période.

S'il examine la situation, il constatera que notre relance est surtout tributaire de nos exportations aux États-Unis. Si cette preuve ne satisfait pas le député, j'ignore ce que je pourrais lui présenter.

Ensuite, il soulève des questions au sujet de l'environnement, des accords parallèles et du processus de ratification. Soit dit en passant, les Canadiens connaissent la position du gouvernement à l'égard de l'ALÉNA. Ils connaissent également celle du Nouveau Parti démocratique, mais ils ne savent pas exactement quelle est celle du Parti libéral.

La raison pour laquelle le gouvernement présente cette mesure habilitante ou ce projet de loi de mise en oeuvre, c'est qu'il juge l'accord avantageux pour le Canada. Il est intéressant de noter que les milieux des affaires au Canada sont du même avis. Les gens qui créent des emplois dans notre pays estiment qu'il sera avantageux pour le Canada. Et il le sera.

Dans sa troisième question, le député a mentionné des discussions parallèles au sujet de l'environnement et de la main-d'oeuvre. Je tiens à dire au député que le gouvernement juge merveilleuse l'idée d'entamer d'autres négociations à l'égard des questions d'environnement et de main-d'oeuvre.

• (1615)

En fait, il y a un an, en mars 1992, nous avons proposé à nos deux partenaires dans cet accord de conclure un accord parallèle sur l'environnement. Le gouvernement américain de l'époque ne voulait rien entendre. Le nouveau gouvernement américain est prêt à étudier la question et le Canada, bien entendu, est pleinement d'accord.

Cela n'empêche que le président des États-Unis lui-même a bien fait comprendre qu'il n'est pas question de renégocier l'ALÉNA. Cet accord a été négocié pendant plusieurs mois par les trois parties. Il ne sera pas rouvert. Nous obtiendrons, nous l'espérons, un accord sur l'environnement, mais encore là, je voudrais que les députés sachent que l'ALÉNA est, dans l'histoire mondiale, le premier accord commercial comportant autant de dispositions sur l'environnement à avoir été conclu.

Pour terminer, je voudrais dire que l'ALÉNA comporte un engagement ferme à l'égard du développement durable et de la protection de l'environnement. Je veux que tous sachent que les Canadiens accordent extrêmement d'importance à la protection de leur propre environnement et que rien, dans l'ALÉNA, ne nous empêche d'établir nos propres normes environnementales.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je m'adresse, par votre intermédiaire au député de South Shore. Nous avons expérimenté aujourd'hui avec le discours du député la façon de procéder typiquement impitoyable des conservateurs qui invoquent le principe de la compétitivité planétaire.

Je me rends compte que, dans tous les accords commerciaux, il y a des gagnants et des perdants. Le problème que nous avons aujourd'hui est le fait qu'il y a beaucoup de perdants. Il y a beaucoup de chômeurs, presque deux ou trois millions.

De même, je lisais pendant la fin de semaine un article écrit par Joe Mancini qui parlait de la production de masse résultant de la compétitivité planétaire qui est «plus une menace qu'une promesse». Il a fait la déclaration intéressante suivante: «Les localités et les familles se désintègrent alors que le travail prend de plus en plus d'importance et exige de plus en plus de temps. Cette tendance du travail se traduit par le fait que les parents n'ont plus le temps de s'occuper de leurs enfants et que les gens n'ont plus le temps de bâtir une collectivité en dehors du travail. Il en résulte un isolement croissant. La croissance enregistrée par Statistique Canada n'est pas une garantie de développement économique. Malheureusement, la politique est telle qu'une croissance illusoire est plus importante qu'une innovation réelle. Les personnes et les familles peuvent se libérer de ces illusions en créant, à l'aide de compétences traditionnelles, une croissance réelle grâce à des innovations dans leur foyer.»

Le député ne se rend-il pas compte que cette obsession de faire baisser l'inflation à 1,25 p. 100 et de rechercher la compétitivité planétaire influence toute notre structure, toute notre notion de collectivité et de famille et que cette poussée transnationale contrôle fondamentalement le programme de notre pays, en excluant toute dignité humaine?

M. McCreath: J'ai essayé d'écouter attentivement la question de mon collègue, mais je dois dire que sa logique me laisse un peu perplexe.

Je remarque qu'il a mentionné, par exemple, quelque deux millions de chômeurs, ce qui, il l'admettra, est plutôt exagéré. Cependant, si vous êtes chômeur vous-même, c'est un de trop, et c'est justement ce que pense le gouvernement et probablement tous les députés ici présents.

Lorsqu'il parle de forcer une diminution de l'inflation, comme si c'était une chose terrible, je ne suis pas sûr de comprendre où il veut en venir. C'est quoi l'inflation? L'inflation tue, l'inflation ruine les personnes à revenu fixe, comme nos personnes âgées. Ce qu'elle dit, l'inflation, c'est que l'an prochain vous ne pourrez pas payer pour ce que vous avez.

En maîtrisant l'inflation et en stabilisant les prix, nous permettons aux gens de ce pays de planifier leur vie et de vivre avec un certain confort et une certaine harmonie. Je ne comprends donc pas du tout pourquoi mon collègue critique cela.

Maintenant, je pense que sa question porte sur la mondialisation. Il se demande si le Canada devrait, oui ou non, réagir à ce qui se passe dans le monde, et là, je ne vois plus où il veut en venir. Il me semble que les Canadiens nous disent par leurs actes qu'ils veulent que nous réagissions et que nous démêlions ce qui se passe dans le monde.

• (1620)

Lorsque les Canadiens se mettent à magasiner à l'étranger, ils nous disent que nous ne sommes pas suffisamment compétitifs, même sur nos propres marchés. Lorsque les Canadiens nous disent qu'ils veulent une croissance et des possibilités d'emploi, nous savons que nous devons déborder de nos marchés, comme nous l'avons fait par le passé. Nous devons exporter.

D'autres pays du monde, que mon collègue le veuille ou non, nous rattrapent dans les domaines de la productivité et de la technologie. En fin de compte, la responsabilité du gouvernement est de préparer l'économie canadienne pour que nous soyons dans la meilleure position possible et que les Canadiens profitent d'une croissance de l'économie, de la stabilité des prix et de bonnes possibilités d'emploi dans les années à venir.

Les crédits

[*Français*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, à compter de maintenant, notre parti aimerait partager la demi-heure qui suit en discours de dix minutes chacun, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

L'enjeu en cause, qui découle en partie de la résolution du NPD, concerne l'abrogation de l'Accord de libre-échange et la non-ratification de l'ALENA. Mon collègue de South Shore a loué ce qu'il appelle les bienfaits du libre-échange, mais on doit reconnaître, en toute honnêteté intellectuelle, qu'il est impossible de distinguer les résultats attribuables au libre-échange de ceux qui sont le fait de l'économie en général.

Si on examine la situation qui prévaut depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, il y a quatre ans, on constate que le taux de chômage est actuellement de 10,8 p. 100, comparativement à 7 p. 100 aux États-Unis. Durant la même période, le secteur manufacturier au Canada a perdu 16 p. 100 de ses emplois, contre seulement 6 p. 100 aux États-Unis. Pourquoi avons-nous été tellement plus éprouvés que notre voisin du sud depuis quatre ans?

Une autre statistique, encore plus alarmante, révèle que nous sommes en perte de vitesse sur le plan de la concurrence. La capacité concurrentielle du Canada croît à peu près deux fois moins vite que celle de ses principaux concurrents du G-7. Cette situation n'augure rien de bon quant à notre capacité de créer les richesses dont nous aurons besoin pour pouvoir maintenir des programmes de services sociaux de qualité élevée, qui caractérisent le mode de vie des Canadiens.

Peut-être plus inquiétant encore, au moment de l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, le Canada affichait un excédent commercial d'un milliard de dollars pour ce qui est des produits de haute technologie Or, nous accusons maintenant un déficit de plus de 30 milliards. Même si nous avons quelque peu rattrapé les États-Unis sur le chapitre des échanges commerciaux ces dernières années, nous perdons rapidement du terrain dans le secteur de la fabrication de produits de haute technologie à valeur ajoutée, le seul secteur d'activité où le Canada puisse créer des emplois qui nous permettent de concurrencer la main-d'oeuvre mexicaine rémunérée à 1,50 $ l'heure.

Quelles leçons pouvons-nous tirer de quatre ans de libre-échange? Premièrement, j'estime que le libre-échange n'est pas le vrai problème. Les accords commerciaux comme l'Accord de libre-échange et l'ALENA ne constituent pas le problème économique le plus important que nous ayons à résoudre. Même si le Canada renonçait au libre-échange, il devrait tout de même, en tant que pays commerçant dont le PIB est de 30 p. 100 plus élevé que celui du Japon, par exemple, et qui dépend du commerce extérieur trouver des moyens de faire face à la concurrence.

• (1625)

Il y a peut-être des leçons à tirer de nos quatre ans de libre-échange. À mon avis, il en aurait sept.

Premièrement, le Canada ne peut plus continuer de dépendre de ses abondantes richesses naturelles et de la supériorité économique gratuite qu'elles nous ont apportée pour maintenir un niveau de vie élevé. Nous devons créer des emplois bien rémunérés et à valeur ajoutée élevée.

Deuxièmement, avant de conclure un second accord de libre-échange, notre expérience dans ce domaine nous a certainement appris que nous devons avoir des études d'impact détaillées afin de prévoir dans quels secteurs d'activité surviendront les inévitables pertes d'emplois. Nous devons créer des programmes d'adaptation afin de permettre aux travailleurs qui seront touchés de trouver de nouveaux emplois et de ne pas rester pris dans l'engrenage du chômage.

Le NPD voudrait que nous renoncions au libre-échange. Mais dans leur motion, ont-ils réclamé les programmes d'adaptation dont nous avons besoin? Bien entendu que non! Ils n'en disent mot! Ils nous demandent d'abolir entièrement ces accords commerciaux sans même analyser combien d'emplois seraient perdus du fait que notre accès aux marchés extérieurs serait limité. Ils ont omis de prendre leurs responsabilités et de nous prévenir des conséquences de leur politique.

La troisième leçon que, j'espère, nous retiendrons est qu'un accord de libre-échange ne garantit pas le libre accès au marché étranger. Nous avons appris que les véritables barrières ne sont pas les droits de douane mais bien les mesures anti-dumping, les droits compensateurs et les procédures utilisées en matière de marchés publics qui empêchent les Canadiens d'avoir accès au marché américain.

La quatrième leçon est que l'intensité inégalée du harcèlement commercial des Américains contre les producteurs canadiens est loin d'avoir diminué. Nous ne profiterons pas des prétendus avantages dont a parlé le député de South Shore, les investissements. Aucune entreprise ne va investir au Canada, qu'elle soit canadienne ou étrangère. Personne n'investira ici pour desservir le marché américain tant que ce harcèlement ne prendra pas fin. Nos producteurs sont menacés de se voir écartés du marché américain par des mesures fallacieuses telles que celles qui ont été prises contre Honda, contre le bois d'oeuvre, contre le porc et maintenant, à une plus grande échelle, contre l'acier.

Le gouvernement nous a-t-il donné des assurances qu'il avait trouvé un moyen de mettre fin à ce harcèlement dans le cadre de l'ALÉNA? Absolument pas. Il ne parle même pas d'introduire un code des subventions, qui réglerait la question des droits compensateurs, et encore moins de prendre des mesures législatives qui viseraient toutes les parties en matière de dumping.

La cinquième leçon que, j'espère, nous retiendrons c'est que lorsqu'il y a accord de libre-échange, il doit y avoir rationalisation des investissements à l'échelle internationale. Nous savons que c'est inévitable. Le problème, c'est que cette rationalisation de l'industrie s'est faite surtout aux dépens du Canada. Lorsque plus de 50 p. 100 de votre secteur manufacturier est aux mains d'étrangers, des Américains surtout, en cas de récession ou s'il faut fusionner des usines, la maison mère américaine ne va pas fusionner avec sa filiale canadienne au Canada. C'est l'inverse qui se produit. C'est un problème structurel que ce gouvernement et les gouvernements à venir devront résoudre.

Sixièmement, j'espère que nous avons appris qu'une politique commerciale ne s'appliquait pas dans le vide. La nôtre l'a été. Chaque élément de notre programme économique n'est qu'une infime portion de l'ensemble. Par exemple, les taux d'intérêt élevés, le dollar fort et la lourde fiscalité imposés par le gouvernement au cours des quatre dernières années ont créé davantage d'obstacles pour les producteurs canadiens que n'en a supprimé l'Accord de libre-échange en éliminant les droits de douane. Lorsque le dollar grimpe de 27 p. 100 pour atteindre les 90c., cette hausse constitue une barrière beaucoup plus importante que tous les droits commerciaux qui ont été supprimés.

• (1630)

Enfin, la septième leçon consiste certes à reconnaître que la politique commerciale n'est qu'un aspect de la politique industrielle. Ce qu'il nous faut, c'est une politique industrielle globale qui va nous permettre d'être concurrentiels, nous permettre non seulement d'intégrer les politiques financière et monétaire à l'avantage des producteurs canadiens, mais aussi de régler les problèmes que posent le taux élevé d'analphabétisme et d'incapacité à calculer de nos travailleurs, les 38 p. 100 de décrochage au niveau secondaire et le niveau décroissant de nos activités de recherche et de développement qui équivaut à moins de la moitié de celui de nos concurrents et qui ne cesse de baisser, et de relever le défi que pose le Mexique en produisant maintenant quatre fois plus de scientifiques et d'ingénieurs que le Canada.

Tels sont les véritables problèmes à régler si nous voulons être concurrentiels, d'où l'importance d'une politique industrielle globale. Voilà pourquoi le commerce n'est pas tout. Voilà pourquoi le NPD a manqué le bateau jusqu'à maintenant avec cette résolution. Aucune personne intellectuellement honnête et saine d'esprit ne pourra jamais l'appuyer.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai entendu mon collègue, pour qui j'ai habituellement un énorme respect, déclarer qu'il n'y avait pas une politique industrielle complète dans la proposition du Nouveau Parti démocratique.

Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez remarqué, mais l'un des sujets favoris de presque tous les commentateurs politiques de ce pays est justement l'absence totale de politique, quelle qu'elle soit, chez les libéraux.

En fait, ce qui s'est rapproché le plus d'une forme quelconque de politique dans leur cas est l'amendement présenté par le député d'Etobicoke-Nord qui aurait modifié la proposition du NPD en y retirant notre condamnation de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA, mais en retenant tous les autres éléments.

M. Marchi: Condamnation n'est pas le mot juste, vous vous êtes trompé.

M. McCurdy: Je m'en excuse.

M. Marchi: Eh bien, ce n'est pas la vérité.

Une voix: Lisez l'amendement.

M. McCurdy: C'est vrai et bien vrai. Ils protestent comme ils le font toujours. On dit, je crois, que nous devrions éliminer. . .

M. Keyes: Lisez-le comme il faut.

M. McCurdy: C'est ce que j'ai en main. C'est exact. On dit qu'on éliminerait cette partie de l'ALÉNA, mais qu'on garderait le programme d'infrastructures et le programme national de garde d'enfants, tout ce qui constitue le coeur même de la politique économique des néo-démocrates. Voilà ce qui est écrit.

Les crédits

Le député a mentionné que la politique financière et la politique monétaire doivent faire partie d'une politique industrielle. Il me semble que la plupart des Canadiens aimeraient qu'on formule une politique définitive et limpide en ce qui concerne la TPS.

Je dois reconnaître que le député et son parti maintiennent leur position; ils veulent qu'on renégocie l'Accord de libre-échange et n'en démordent pas. Je veux savoir exactement quel article de l'Accord de libre-échange nous permettrait de le renégocier selon les libéraux.

M. Peterson: Monsieur le Président, le Canada est aussi libre de renégocier l'Accord de libre-échange que le Nouveau Parti démocratique de changer de politique.

• (1635)

Notre position est très simple. Nous voulons renégocier cet accord de libre-échange, l'ALÉNA, dont le Mexique fait partie intégrante, parce que nous le jugeons insuffisant. Contrairement au gouvernement, nous ne souhaitons pas hâter l'adoption de cet accord au moment même où les États-Unis l'examinent encore. Ce serait totalement irresponsable.

Deuxièmement, cet accord, tel qu'il est rédigé, suscite un certain nombre de problèmes à nos yeux. Il ne définit pas clairement ce qu'il faut entendre par subvention. Le gouvernement attend que le GATT accouche d'un code des subventions, sans quoi il ne mettra pas de l'avant son propre code des subventions qui mettrait fin au harcèlement commercial que nous a valu l'Accord de libre-échange. Or, ce code, il nous le faut.

Il nous faut des mesures antidumping pour protéger nos métallos.

J'aimerais que l'on adopte des dispositions qui auraient pour effet de rassurer à jamais les travailleurs de l'automobile de la circonscription de ce député quant aux dangers d'élimination du pacte de l'automobile qui ont leur source dans l'ALÉNA.

J'aimerais qu'un accord parallèle soit conclu en ce qui concerne l'énergie. Pourquoi les Mexicains ne devraient-ils pas être tenus de satisfaire aux mêmes exigences que les Canadiens en matière d'indépendance énergétique?

L'accord comporte bien des lacunes. On n'a pas réussi à nous convaincre que l'ALÉNA mettra fin au harcèlement commercial. C'est pourquoi nous ne l'appuierons pas dans sa forme actuelle et c'est pourquoi nous exhortons le gouvernement de Sa Majesté à songer d'abord aux intérêts du Canada. Voilà ce qu'il faut faire à tout prix.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, en dix minutes, je voudrais certes formuler quelques observations au sujet du parti politique proposant cette motion ainsi que des orientations économiques suivies par notre gouvernement.

Tout d'abord, lorsqu'on se penche sur la motion présentée par le NPD, on s'aperçoit à quel point elle est alambiquée. Dans ce paragraphe interminable, les néo-démocrates parlent du plein emploi, de l'abrogation de l'Accord de libre-échange, de l'abrogation de l'ALÉNA, puis d'un plan visant l'emploi qui ressemble beaucoup, selon moi, à la première notion du plein emploi. Il est question par la suite d'un programme d'infrastructures et, pour être certains de ne pas oublier personne, les néo-démocrates nous parlent ensuite d'un programme national de garde d'enfants, ce qui rend cette motion dont nous sommes saisis extrêmement alambiquée et abstraite. Cela devient une motion fourre-tout.

En fait, les Canadiens et, chose certaine, les députés souhaitent des motions pratiques et réalistes dont on peut discuter et débattre intelligemment et qui peuvent être, on peut l'espérer, comprises par les Canadiens dans leur ensemble.

En outre, cette motion est carrément irréfléchi, en ce sens que tout le monde à la Chambre et à l'extérieur en comprend le véritable but. Les néo-démocrates parlent de l'abrogation de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA, parce qu'ils ne s'inquiètent manifestement pas trop des députés conservateurs, mais plutôt du Parti libéral du Canada. Ils jugent que nous sommes quelque peu vulnérables vu que les Canadiens sont évidemment insatisfaits de l'Accord de libre-échange et de l'ALÉNA, puisque nous avons choisi la voie de la renégociation.

Pourtant, dans tous les sondages d'opinion publique où on a demandé aux Canadiens s'ils préféraient le *statu quo*, l'abrogation de ces ententes ou leur renégociation, 70 p. 100 se sont dits fondamentalement en accord avec la position que nous avons adoptée depuis un certain temps déjà.

Il est plutôt étrange d'entendre les néo-démocrates s'indigner, mais nous devrions nous rappeler ce qui s'est passé il y a quelques années, durant la campagne de 1988, lorsque ni le Nouveau Parti démocratique ni son chef, à la première conférence de presse qui ouvrait la campagne, n'ont jamais parlé de l'Accord de libre-échange.

• (1640)

Nous savons tous que quand ils se sont interrogés pour savoir où ils s'étaient trompés, la plupart de leur partisans ont été furieux de voir qu'au lieu de s'en prendre à l'Accord de libre-échange, comme nous l'avions fait en 1988 au cours de notre campagne, ils s'en sont simplement pris à notre chef et à notre parti.

Il est clair que, dans leur forme actuelle, l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA ne peuvent pas fonctionner et ne sont pas dans l'intérêt de notre pays. En fait, le ministre du Commerce extérieur l'a en quelque sorte admis en déclarant qu'il ne participerait pas à la course à la direction de son parti sachant très bien qu'il serait perçu comme le parrain de l'Accord de libre-échange et de la TPS. Il a admis ainsi qu'il courait manifestement à l'échec, en grande partie à cause de ses mesures qui sont un boulet non seulement pour lui, mais aussi pour les autres candidats conservateurs.

Si ces accords sont mauvais, il est également mauvais de dire que la seule solution est de ne pas en avoir, de réagir à ces piètres mesures législatives en voulant les déchirer et en prétendant qu'elles n'existent plus.

Nous devons, je pense, faire preuve de responsabilité, reconnaître qu'il existe un accord de libre-échange, que nous le voulions ou non. Il existe des milliers et des milliers de décisions, un nombre incalculable de décisions qui ont été prises par des Canadiens-entrepreneurs et particuliers. Il serait complètement idiot de la part d'un gouvernement néo-démocrate—qui ne verra jamais le jour—d'avoir pour première réaction de déchirer l'Accord de libre-échange. Ce serait probablement faire de gagnants des perdants qui cherchent encore la réponse à certaines questions.

C'est la même chose en ce qui concerne l'ALÉNA. Ne vaut-il pas mieux, par conséquent, au lieu de bazarder ces deux accords, d'en chercher les lacunes, de s'efforçer de définir ce qu'on entend par subvention, de commencer à s'attaquer à la question du dumping, à examiner la structure de nos usines et de nos entreprises ainsi que les infrastructures, de déterminer d'où viennent exactement les gains et les pertes, d'essayer de redresser les torts, de revenir à la table de négociations avec les Américains et les Mexicains pour examiner une deuxième fois la situation, comme est en train de le faire l'administration Clinton avec ses accords parallèles?

Se contenter de demander qu'on les élise afin qu'ils puissent déchirer ces accords et éliminer la TPS—mais surtout qu'on ne leur demande pas où ils vont trouver les 15 ou 18 milliards de dollars pour remplacer les recettes engendrées par cette taxe—c'est un peu fort, même de la part du Nouveau Parti démocratique. Pourtant, ils insistent et saisissent la Chambre de cette proposition, croyant ainsi prendre quelqu'un au piège alors qu'en réalité, il faudrait éviter d'agir avec ce détestable esprit de parti au détriment des Canadiens et de l'industrie. Nous devrions plutôt nous pencher sur ces deux accords pour voir quelles modifications nous devrions y apporter pour qu'ils soient plus satisfaisants.

Qu'on le veuille ou non, les Américains sont nos meilleurs partenaires commerciaux, et l'inverse est vrai; peu importe si cela nous plaît, des pays comme l'Argentine étudient actuellement l'ALÉNA. Des membres de notre parti ont récemment rencontré le ministre argentin de l'Industrie, M. Cavallo, un homme très impressionnant qui est à l'origine du miracle économique de l'Argentine. Il a déclaré que son pays envisageait sérieusement de participer à une éventuelle ronde de négociations relatives à l'ALÉNA, et je n'y trouve rien à redire—dans la mesure où le Canada se protège et où il défend ses propres intérêts dans cette mesure législative. En agissant de cette façon, nous sommes responsables.

Voilà pourquoi nous adoptons une position différente non seulement par rapport à l'idée maîtresse de l'ALÉNA, mais aussi par rapport à son processus d'application. Il semble totalement insensé que nous nous préparions à étudier un projet de loi sur la mise en oeuvre de l'ALÉNA, alors que le plus important des trois partenaires à ce prétendu accord réserve sa position face à cet accord, tant que les Mexicains n'auront pas commencé à faire connaître la leur.

• (1645)

Nous devrions imiter cette stratégie et dire que, tant que nous ne serons pas convaincus que cet accord avantage aussi les Canadiens, nous ne sommes pas disposés à le mettre en oeuvre. Cette position est très différente de celle qui consiste à dire que nous refusons l'Accord de libre-échange, peu importe si toute une économie en dépend.

Vous savez, monsieur le Président, c'est ce que Bob Rae a fait lui aussi. Il a élaboré un programme électoral apparemment très satisfaisant qui était susceptible de recevoir l'appui des habituels partisans néo-démocrates, qui ne croyaient jamais pouvoir former le gouvernement. Vous savez ce qui est arrivé, monsieur le Président? Le soir des élections, la plus grande surprise a été pour Bob Rae. Tout d'un coup, il est devenu premier ministre, alors que son programme électoral était totalement utopique et irréalisable. Le parti a fini par abandonner ce programme. Il s'est aliéné sa propre clientèle néo-démocrate et, du même coup, tous les autres citoyens aussi. Qui lui reste-t-il? Dans quel gâchis l'Ontario se retrouve-t-elle aujourd'hui?

N'est-il pas plus responsable que les partis d'opposition, au lieu de céder aux réactions aveugles de l'esprit de parti, au lieu de toujours dire non à ce que les gens d'en face font ou essaient de faire, de se montrer réalistes, d'être honnêtes et de manifester de la maturité face à des décisions qui ont une incidence non seulement sur les députés et les partis politiques, mais aussi sur les travailleurs, les familles et les entreprises de tout le pays?

C'est pourquoi, au lieu d'être irresponsables comme le Nouveau Parti démocratique, les partis d'opposition devraient étudier de près la politique économique du gouvernement et les politiques de rechange, maintenant qu'il y a un congrès à la direction ou plutôt un couronnement, comme on dit, et qu'il faut réexaminer ce qui s'est fait ces huit ou neuf dernières années et insister auprès du gouvernement pour qu'on trouve de nouvelles solutions au lieu de laisser le ministre du Commerce extérieur énumérer au sommet économique de Toronto, convoqué pour trouver le moyen de redémarrer l'économie de cette ville, toutes les choses extraordinaires que le gouvernement a faites pour les Torontois. Comme si Toronto n'avait pas de problèmes.

Nos collègues néo-démocrates viennent de rater une occasion. Au lieu de mettre le gouvernement sur la sellette, ils ont essayé, sans aucun sens des responsabilités, de s'attaquer à quelqu'un d'autre, au passage, par une motion qui, au fond, ne dit pas grand-chose. Cette motion tarabiscotée n'est qu'une perte de temps, à dire vrai.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, mes collègues ont démontré clairement, je pense, que dans leur motion, nos collègues néo-démocrates en ont trop mis. Trop, c'est trop! La seule chose qu'ils ont oublié d'inclure, c'est «. . .et le paradis à la fin de nos jours».

Je pense que tous les gens qui ont suivi le débat sur l'Accord de libre-échange réalisent—et mon collègue est sûrement d'accord avec cela—que tout le monde était en faveur du libre-échange; c'est évident, car on vit dans un monde où le libre-échange est la voie vers la prospérité. Mais, après avoir signé cet accord avec les États-Unis, le gouvernement en face a négligé certains aspects. Même l'Association des manufacturiers du Canada dit qu'il y aurait dû y avoir une période de transition, c'est-à-dire une analyse des conséquences potentielles découlant de cette entente. On sait qu'on aurait pu apporter de l'aide à des industries très spécialisées dans notre pays au cas où les États-Unis ne respecteraient pas l'esprit de cette entente.

Donc, je demande à mon collègue, si on avait eu une période de transition et des programmes qui auraient appuyé les industries en leur accordant une aide au cours de celle-ci, qui aurait pu être de cinq ans, ne croit-il pas qu'on aurait été plus à même de prendre avantage de cette entente si on avait prévu les dangers que pouvait contenir un tel traité avec les États-Unis?

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, mon collègue soulève un point très important que je n'ai pas réussi à aborder au cours du peu de temps dont je disposais pour mon intervention, à savoir toute la question des programmes d'aide à l'adaptation.

• (1650)

Je demande encore une fois à la Chambre et plus particulièrement aux députés ministériels de réfléchir à la campagne électorale de 1988. Le premier ministre, dans un accès de grandiloquence, avait promis les meilleurs programmes de transition et d'aide à l'adaptation jamais vus dans tout l'hémisphère occidental, pas seulement au Canada ou en Amérique du Nord, mais les programmes d'aide à l'adaptation les plus nombreux et les plus efficaces jamais vus dans l'hémisphère occidental.

C'était pendant la campagne électorale où la publicité par des tiers a joué un grand rôle et où les grandes entreprises ont écrit à tous leurs employés pour leur faire comprendre que leur emploi était menacé s'ils ne se prononçaient pas en faveur de l'Accord de libre-échange, qui devait contribuer à créer des milliers d'emplois. Toutefois, juste au cas où des travailleurs ou des entreprises devaient en souffrir, le premier ministre avait promis les meilleurs programmes d'aide à l'adaptation jamais vus dans l'hémisphère occidental.

Il est juste de dire que bon nombre de Canadiens ont cru le premier ministre et fait confiance au gouvernement. Cela, nonobstant le fait qu'à en juger d'après le nombre total des voix accordées à notre parti et au Nouveau Parti démocratique, il y avait manifestement plus de gens qui étaient contre l'Accord de libre-échange qu'il y en avait en faveur. Quoi qu'il en soit, un grand nombre de Canadiens ont fait confiance au premier ministre et ont mis tous leurs espoirs en sa parole. Ces mêmes travailleurs sont aujourd'hui sans emploi et ne bénéficient d'aucun programme de réorientation ni d'aucune aide à l'adaptation.

Mon honorable collègue fait évidemment remarquer que si le gouvernement avait tenu parole, non seulement les Canadiens seraient moins cyniques à l'égard de la Chambre et du gouvernement, mais ils seraient plus nombreux à travailler aujourd'hui. Nous aurions un pays qui aurait davantage confiance en lui en cherchant à conclure des accords commerciaux internationaux.

Chaque accord est assorti de concessions et chaque accord exige une certaine adaptation. Mais si la population, le bassin des travailleurs savait qu'il y a un engagement en vue de préserver les emplois, le pays se sentirait plus compétent et aurait davantage confiance pour élire et appuyer un gouvernement qui cherche à trouver de meilleurs débouchés commerciaux pour accroître la prospérité économique en général.

Le pays ne peut cependant pas éprouver ce genre de confiance après avoir vu trahir un grand engagement pris lors de la campagne électorale de 1988 et qui constituait fondamentalement un référendum sur l'Accord de libre-échange. Les Canadiens ne peuvent éprouver de la confiance après avoir vu renier cette promesse et avoir été menés en bateau. Voilà pourquoi, dans une large mesure, les Canadiens rejettent l'ALÉNA en masse. Voilà pourquoi, lorsque le gouvernement leur demandera pour la deuxième fois de lui faire confiance, peu importe qui sera le chef du parti, les Canadiens lui opposeront un non retentissant.

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je veux d'abord examiner aujourd'hui la portée générale de cette motion, puis m'attarder quelques minutes sur les accords commerciaux.

Premièrement, les députés d'en face savent que j'ai écrit un livre sur le rôle de l'opposition il y a une vingtaine d'années. J'espère qu'ils l'ont lu. Dans cet ouvrage, j'examinais les démocraties parlementaires et ce que font les partis d'opposition, leur rôle et leurs fonctions. Tous ceux qui ont lu ce livre lui ont réservé un accueil extrêmement favorable. J'estime que l'opposition a trois rôles. Ceux qui suivent nos travaux pourront se dire qu'il s'agit là des rôles de l'opposition.

Selon le professeur Hockin, voici en quoi ils consistent: le premier rôle de toute opposition, c'est de surveiller le gouvernement pour qu'il ne fasse rien de malhonnête ni d'anticonstitutionnel. À mon avis, c'est un rôle honorable dont devraient s'acquitter toutes les oppositions.

Deuxièmement, l'opposition doit aussi inciter le gouvernement à faire certaines choses. En d'autres termes, si vous croyez que le gouvernement ne s'intéresse pas suffisamment aux circonscriptions que vous représentez et qu'il ne les aide pas assez, vous devriez l'inciter à le faire.

Le troisième rôle de l'opposition consiste à s'opposer au gouvernement en présentant des programmes de son cru.

Examinons cette motion. On ne saurait y voir le troisième rôle de l'opposition exercé d'une manière constructive, ce rôle qui consiste à se préparer à remplacer le gouvernement. Tout ce que l'opposition demande, en l'occurrence, est négatif. Elle demande que nous adoptions une stratégie pour abroger l'Accord de libre-échange, pour y mettre un terme et pour ne pas mettre en oeuvre l'ALÉNA. Tout est négatif. Pour ce qui est de prendre des mesures comme un plan visant l'emploi, je dirais qu'il ne s'agit pas d'une politique, mais simplement de l'expression d'un voeu pieux. Si l'opposition dit qu'elle a un plan de création d'emplois, voici la prochaine question qui se pose: en quoi consiste-t-il, quel est son contenu? Nous n'en savons rien.

• (1655)

Par ailleurs, tout le monde a un programme d'infrastructures. Le gouvernement en a un. Nous croyons en des investissements stratégiques dans les infrastructures, les sciences et la technologie et nous avons certains projets concernant la transcanadienne, etc. De quel genre de programme d'infrastructures est-il question?

Le NPD préconise enfin l'établissement d'un programme national de garderies qui permettrait d'assurer la création d'emplois. J'imagine que ce programme servira, non pas à fournir des services de garde pour les enfants, mais bien à créer des emplois. Nous avons, en l'occurrence, l'exemple d'un parti qui ne s'acquitte pas du troisième rôle le plus important de l'opposition, soit formuler des propositions de rechange.

J'ai pris connaissance du document des néo-démocrates et je dois reconnaître que, dans certaines parties de ce document non incluses dans la motion, ils font un effort constructif pour proposer des solutions de rechange. Ils n'en proposent pas dans la motion dont nous sommes saisis, mais ils le font dans certaines parties de leur programme.

Quant aux libéraux, ils ne nous ont pas encore dit ce qu'ils feraient s'ils étaient portés au pouvoir. Ils se sont plus ou moins prononcés contre tout et en faveur de presque rien. En Grande-Bretagne, au XIX^{e} siècle, le célèbre whig libéral, George Tierney, a dit ceci: «Le rôle de l'opposition, c'est de ne rien proposer, de s'opposer à tout et de renverser le gouvernement.»

Ce n'est pas constructif. Les Canadiens ne veulent pas d'une opposition qui agisse ainsi. Ils veulent d'une opposition qui a des solutions de rechange et des idées à proposer. Voilà la lacune de cette motion et ce que les députés d'en face oublient trop souvent.

Quand on examine ce que le gouvernement a accompli, on constate qu'il a fait beaucoup. Même si l'opposition n'est pas d'accord avec ce qu'il a fait, j'aimerais qu'elle formule des solutions de rechange aussi constructives que les mesures que nous avons prises. Au lieu de cela, l'opposition dit simplement au gouvernement de ne pas faire ceci ou cela. Elle ne propose jamais de solutions de rechange constructives.

Il suffit d'examiner ce que le gouvernement a fait dans l'industrie des pêches. Le ministre des Pêches dit qu'aucun gouvernement n'a jamais été aussi généreux et aussi déterminé à prendre des décisions difficiles dans ce secteur. Quant au ministre des Finances, il nous a permis de bénéficier des taux d'intérêt et d'inflation les plus bas qui aient existé au Canada depuis des décennies. En réalité, notre économie est celle qui connaît la croissance la plus rapide du monde industrialisé, ou peu s'en faut. Tout cela a été rendu possible grâce aux politiques du gouvernement.

Dans sa motion, l'opposition dénonce la déréglementation, mais, en réalité, celle-ci a libéré certains secteurs de l'économie canadienne et les a rendus plus compétitifs. La réduction de la fonction publique a par ailleurs été utile d'une certaine façon, car elle nous a permis de retirer de la liste de paie de l'État plus de 90 000 Canadiens, dont un certain nombre travaillent actuellement dans le secteur privé ou auprès de sociétés d'État qui ont été privatisées. Voilà autant de mesures constructives prises par le gouvernement. Quelles sont les solutions de rechange de l'opposition? Nous n'en entendons jamais parler.

Quand je pense à l'avenir de l'économie du Canada, au nouvel environnement de haute technologie, j'estime que notre gouvernement n'est pas resté inactif en créant toute une série de programmes, comme le PARI, le PMVT, des programmes d'évaluation de la technologie et une foule de stratégies de diffusion de la technologie qui ont été annoncées. Nous allons continuer dans ce sens pour que le Canada entre de plain-pied dans la nouvelle ère de la haute technologie. Ce sont des programmes que le gouvernement a mis en oeuvre et qui donnent de bons résultats.

Nous avons également pris un train de mesures pour modifier le cadre général de l'économie en réformant la fiscalité et en libéralisant les échanges. Nous avons créé plus de 1 600 petites entreprises à l'aide de nos programmes destinés aux autochtones, programmes que tous appuient à la Chambre. Nous avons maintenant des autochtones qui sont plus portés sur les affaires et qui veulent créer leur propre entreprise. C'est notre gouvernement qui a créé ce programme. Nous recevons peu d'éloges pour ça, mais c'est notre oeuvre.

Je voudrais remercier les députés des deux côtés à la Chambre d'avoir adopté le projet de loi sur les prêts aux petites entreprises il y a deux semaines.

• (1700)

Cette loi sera d'une grande importance pour les entreprises du pays, les petites et les moyennes notamment. Par cette loi, nous avons haussé la garantie à 90 p. 100, de sorte que l'établissement de crédit n'est exposé qu'à 10 p. 100 du risque. De plus, nous avons relevé un peu la commission pour que l'établissement de crédit puisse s'en servir. Nous avons aussi limité les garanties personnelles que les établissements de crédit peuvent exiger avant de consentir un prêt.

C'est tout un programme! Selon les banques, ces modifications vont entraîner une hausse des prêts consentis, dont la valeur s'élèvera à près d'un milliard de dollars. Et cela ne nous coûtera que 30 ou 40 millions de dollars. Dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises, nous avons prévu une somme de 30 ou 40 millions de dollars qui va donner lieu à un milliard de dollars d'activités. C'est remarquable!

On ne peut pas en dire autant du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario qui a dépensé un milliard de dollars pour créer 10 000 emplois directs. En fait, on se trouve à dépenser 40 milliards de dollars pour générer un milliard de dollars d'activités par l'intermédiaire des institutions financières.

Je crois que c'est une meilleure solution. Je pense que c'est faire un emploi plus judicieux de l'argent des contribuables.

Devant toutes ces mesures que prend le gouvernement, l'opposition n'a rien de mieux à proposer. C'est pourtant le rôle de l'opposition de faire des propositions constructives.

Quant à l'accord commercial, mon opinion personnelle sur l'ALÉNA diffère peut-être un peu de celle d'autres députés parce que je viens du sud de l'Ontario et que je connais les sociétés qui veulent profiter de l'ALÉNA.

Je ne prendrai qu'une minute. Il y a trois ans, j'ai rencontré un groupe d'exportateurs canadiens qui avaient les doléances suivantes au sujet des exportations au Mexique. Voici de quoi ils se plaignaient. Ce fut une rencontre mémorable. Je ne suis pas près d'oublier cet après-midi-là. Ils étaient une trentaine de représentants d'entreprises qui essayaient tous de faire affaire avec le Mexique. Voici de quoi ils se plaignaient.

Premièrement, tous les droits de douane mexicains dépassaient les 20 p. 100. On ne peut pas exporter quand les droits sont aussi élevés. Deuxièmement, quand il n'y avait pas de droits de douane, il y avait des contingents, c'est-à-dire qu'on ne pouvait exporter qu'une certaine quantité de produits. Les contingents faisaient donc obstacle au commerce. Nous voulions nous tailler une place dans le secteur des services, grâce à nos ingénieurs et autres experts-conseils, mais le Mexique s'y opposait: «Il faut absolument détenir l'accréditation professionnelle mexicaine, sinon il est interdit de faire du commerce au Mexique.»

Nous avons jeté un coup d'oeil aux règles d'origine pour établir la provenance des produits et voir s'il ne serait pas possible d'y ajouter des classifications douanières. Les règles d'origine étaient très floues, difficiles à déchiffrer. L'administration douanière était un désastre. On pouvait vous faire payer toutes sortes de frais pour la manutention de vos produits à leur entrée au Mexique. Beaucoup de nos exportations comme les produits de télécommunications, les céréales, le poisson, les métaux et la machinerie étaient frappées d'interdictions quasi totales ou soumises à des quotas et nous n'avions pratiquement aucune chance d'obtenir des commandes du gouvernement du Mexique.

C'était la situation il y a trois ans. Les problèmes étaient si nombreux, le marché mexicain si fermé que l'ambassade m'avait dit, il y a trois ans, qu'en 1989, pas plus de 200 gens d'affaires canadiens étaient allés au Mexique, même dans le seul but de prospecter le marché.

Donc, il nous était très difficile d'entrer sur le marché mexicain il y a trois ans, mais qu'en était-il des Mexicains sur le marché canadien? Les portes leur étaient pratiquement toutes grandes ouvertes. Au milieu des années 1970, le gouvernement Trudeau avait pratiquement accepté d'éliminer tous les tarifs douaniers sur les produits des pays en développement, y compris le Mexique. Puisque ce pays avait le statut de nation la plus favorisée, toutes nos barrières tarifaires avaient été abaissées. Il y a trois ans, nous leur avions si bien ouvert notre marché que 80 p. 100 de nos échanges avec le Mexique échappaient à tout tarif douanier. Les Mexicains peuvent exporter au Canada sans aucune barrière et sans avoir de quotas à respecter et les 10 à 12 p. 100 de produits mexicains auxquels des tarifs s'appliquent ne sont assujettis qu'à des taux très bas.

Donc, à quoi se résume l'ALÉNA? Cet accord est le meilleur accord que peut obtenir le Canada parce qu'il nous donne enfin un accès au marché mexicain comparable à l'accès au marché canadien dont les Mexicains jouissent depuis des années. Il s'agissait presque de négociations à sens unique. Nous nous débarrassons de leurs obstacles qui sont très nombreux et nous avons déjà éliminé les nôtres il y a des décennies. Pourquoi le Canada qui a déjà donné au Mexique un accès illimité à son marché ne négocierait-il pas un accès au marché mexicain?

Je n'ai jamais compris pourquoi les journaux s'intéressaient, même seulement de loin, à cet accord de libre-échange nord-américain. Il s'agit d'un accord où le Canada ne cède rien. Nous partons gagnants et, en plus, il améliore l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Il y a quelques détails que nous voulions corriger dans ce dernier accord et l'ALÉNA nous donne l'occasion de le faire.

Donc, je vous le dis, l'ALÉNA et l'ALÉ sont deux victoires qui ne coûtent rien au Canada. Cela est indéniable. Ces accords permettent au Canada de protéger un avantage qui s'est révélé très important au fil des ans. L'économie et la population du Canada sont dix fois moins importantes que celles des États-Unis.

• (1705)

Par le passé, lorsque nous devions régler un différend commercial avec les États-Unis, il nous fallait verser des millions de dollars à des avocats de Washington simplement pour tenter d'obtenir une audience. En général, le processus s'éternisait, nous dépensions des millions en honoraires d'avocat et nos efforts se soldaient par un échec.

Quelle solution nous offre l'Accord de libre-échange? Il crée un groupe spécial de règlement des différends, formé d'un Canadien, d'un Américain et d'un président impartial, qui doit rendre une décision en moins de 315 jours. Ce groupe doit déterminer qui a raison et qui a tort. Qui plus est, il nous arrive d'avoir gain de cause. Ainsi, les quatre ou cinq derniers différends ont été réglés en notre faveur. Selon les derniers chiffres que j'ai consultés, notre bilan était de 11 victoires et 9 défaites.

Pourquoi le mécanisme de règlement des différends est-il si important? Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, je n'oublierai jamais la discussion que j'ai eue avec le ministre du Commerce du Japon il y a deux ans. Il m'a dit: «Pouvez-vous m'expliquer l'Accord de libre-échange que vous avez conclu avec les États-Unis et le mécanisme de règlement des différends? Comment cela fonctionne-t-il?» Je lui ai fourni les mêmes explications que je viens de donner à la Chambre.

Il a dit: «Un instant. Le Canada ne représente que le dixième des États-Unis et vous me dites que vous êtes sur un pied d'égalité en cas de différend.» «C'est exact», lui ai-je répondu. Il a ajouté: «Seigneur, pourquoi ont-ils accepté cela puisqu'ils sont dix fois plus puissants que vous?» J'ai dit: «C'est ce que nous avons négocié.» Il a alors déclaré: «C'est tout un accord que vous avez négocié là. Au nom du Japon, j'aimerais bien ratifier une entente similaire avec les États-Unis.»

Les crédits

Nous avons négocié l'égalité avec les États-Unis. En cas de différend, l'Accord de libre-échange nous met sur un pied d'égalité, et rien ne pourrait mieux confirmer notre souveraineté.

Certains affirment que l'Accord de libre-échange a fait perdre des emplois au Canada. Monsieur le Président, vous savez ce que le ministre des Finances a dit et ce que les économistes nous disent. De toute évidence, les emplois perdus et les emplois créés ne sont pas tous attribuables à l'Accord de libre-échange. Il est vrai que la valeur de nos exportations vers les États-Unis a augmenté de 18 milliards de dollars cette année par rapport à l'année précédant la ratification de l'Accord de libre-échange.

Il est vrai également que les investissements se sont nettement accrus. Je ferais remarquer au député de Windsor que, demain, j'assisterai à l'ouverture de la nouvelle usine de 600 millions de dollars de Chrysler, à Windsor. Des travaux d'agrandissement de deux milliards de dollars sont prévus à l'usine de Ford, à Oakville. L'usine de la société Freightliner, de St. Thomas, a également pris beaucoup d'expansion. Tout cela est synonyme de progrès.

Le député de Windsor-Ouest vient de s'asseoir. Il a entendu parler de l'usine de 600 millions de dollars de Chrysler qui ouvre ses portes demain. Ce sont toutes d'excellentes nouvelles attribuables, dans l'ensemble, au fait que les gens retrouvent confiance dans l'économie canadienne. En réalité, les Canadiens n'achètent que 9 p. 100 de la production des trois grands fabricants automobiles, mais nous sommes responsables de 18 p. 100 de leur production, grâce à notre efficacité et à notre compétence.

Nous avons ratifié un Accord de libre-échange qui protège notre souveraineté et renforce notre position. Grâce à l'ALÉNA, que rejette l'opposition, nous serons en mesure de consolider les gains que nous avons tirés de l'Accord de libre-échange et d'obtenir accès au marché mexicain, ce que nous n'avions jamais eu auparavant.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député, notamment l'allusion qu'il a faite à son livre au début de son intervention.

J'ai lu ce livre et j'en conclus que le député avait une bien meilleure connaissance des réalités politiques du pays à l'époque que ce ne semble être le cas maintenant, du moins si l'on se fie à son exposé tout en rose sur le libre-échange.

Je rappelle au député que lorsqu'il était dans l'opposition, son parti faisait valoir, entre autres, que l'universalité des programmes sociaux était une chose sacrée. Je lui rappelle aussi qu'avant les dernières élections, même si son parti formait le gouvernement, celui-ci avait dit qu'il mettrait en place les meilleurs programmes d'adaptation au monde si l'Accord de libre-échange entraînait des conséquences négatives.

Je demande au député, compte tenu de l'analyse savante qu'il a faite des partis de l'opposition au fil des années, quand un tel parti de l'opposition a présenté un programme économique plus détaillé que celui qui est proposé par le Nouveau Parti démocratique. Quand les coûts d'un tel programme ont-ils été établis avec plus de précision? Quand un tel programme a-t-il été soumis à un organisme indépendant très respecté et non lié au processus politique afin d'en faire vérifier les conclusions?

• (1710)

Par ailleurs, le député a fait allusion à la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, que moi-même et d'autres membres de mon parti avons appuyée. Par conséquent, je demande au député pourquoi il a toléré, au cours des dernières années, que la CEIC réduise de 25 p. 100 son engagement face à ce programme. Comment se fait-il que, dans le dernier budget, le ministère des Affaires indiennes ait réduit de 31 p. 100 son engagement à l'égard de ce programme, et que le propre ministère de l'intéressé ait réduit de 10 p. 100 son engagement envers ce même programme?

Le député est-il satisfait des prédictions faites non seulement par des analystes indépendants, mais aussi par son propre gouvernement, selon lesquelles la relance économique n'entraînera pas la création d'emplois et qu'en fait le nombre d'emplois devrait rester le même au cours des cinq prochaines années? Le député est-il satisfait de cette situation? Quelles mesures propose-t-il afin de faire augmenter le nombre d'emplois pour les Canadiens?

M. Hockin: Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Il a soulevé des points que je prends moi-même très au sérieux.

Il a commencé par dire que son parti a proposé de nouvelles politiques comme solutions de rechange. La critique que j'ai formulée, c'est que la motion elle-même n'est pas constructive. Il a tout a fait raison, et je dois donner au NPD le mérite qui lui revient. Au moins, les néo-démocrates ont examiné les politiques et ont produit, il y a trois ou quatre semaines, un document dans lequel ils essaient d'exposer leur point de vue.

Le coût du plan des néo-démocrates a été évalué par M. McCracken, président d'Informetrica, mais le ministre d'État chargé des Finances a dit clairement à la

Chambre que le problème résidait dans la façon dont M. McCracken s'y est pris pour faire cette évaluation. Ce qu'il a fait, c'est qu'il s'est fondé sur certaines hypothèses qui n'étaient tout simplement pas valables, particulièrement en ce qui concerne les conséquences que l'abrogation de l'Accord de libre-échange aurait sur le climat d'investissement au Canada. Et si nous abolissions la TPS? Informetrica n'a pas tenu compte du fait que cela provoquerait une sorte de choc. Cela aurait un impact sur les investissements au Canada. Par conséquent, les hypothèses sur lesquelles le NPD s'est fondé en ce qui concerne les investissements sont beaucoup trop optimistes. Il y a seulement deux économistes qui parlent. C'est ce que je reproche à l'étude d'Informetrica. Elle ne tient pas compte de ces importantes réalités.

Il y a autre chose aussi. Qu'on soit pour ou contre le libre-échange et la TPS, on doit admettre que si un gouvernement faisait disparaître ces deux choses, cela aurait des répercussions immédiates sur les marchés financiers internationaux. Cela pourrait plonger le pays dans une terrible récession. Voilà ce dont ce plan n'a absolument pas tenu compte. Je ne blâme pas les néo-démocrates d'avoir essayé de trouver des solutions de rechange, mais c'est le problème que je vois.

En ce qui concerne la SCDEA, j'ai de la chance, contrairement à beaucoup de ministres qui doivent parfois justifier pourquoi ils ont gelé ceci ou cela, parce que c'est dans le secteur des autochtones et dans celui des sciences et de la technologie que le gouvernement a été le plus généreux. Je suis responsable de la SCDEA, ainsi que des sciences et de la technologie. Peu importe ce que nous dépensons, ce n'est jamais suffisant pour les députés d'en face, et je comprends cela, mais le financement de la SCDEA a été accru et est devenu permanent.

Les réductions dont le député a parlé viennent d'EIC et ne visent pas la SCDEA. Ces réductions touchent un programme différent. C'était un programme de développement économique, mais pas celui qui crée des petites entreprises sur les réserves et en dehors des réserves, celui dont je suis responsable et qui n'a subi aucune réduction. En fait, nous recevons beaucoup de demandes dans le cadre de notre programme. Nous avons trois conseils qui m'aident beaucoup. Ce sont de bons autochtones qui nous donnent de bons conseils sur la façon de créer des petites et des moyennes entreprises. Ce sont vraiment eux qui décident à qui iront les fonds, et pas moi.

Même si nous sommes en pleine récession, nous avons trois fois plus de demandes aujourd'hui que nous en avions il y a cinq ans. Le gouvernement a été très généreux à l'égard de ce programme, et j'en suis fier. Je serai toujours fier de dire que notre gouvernement a été le plus généreux possible envers les autochtones, même au beau milieu de cette récession.

Je crois que c'est là quelque chose que le conseil de la SCDEA reconnaît. Ce dernier voudrait deux fois plus d'argent tellement il y a de demandes. Cependant, on peut quand même dire que nous avons financé ce programme aussi généreusement, sinon plus, que tout autre programme fédéral.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a fait quelques observations très justes. La motion néo-démocrate mise aux voix à la Chambre aujourd'hui a été rejetée. Elle n'a pas les qualités d'une bonne motion, elle n'est pas constructive, mais surtout, elle ne présente pas de compromis. Comme le disait notre illustre professeur, ce qui manque, ce sont les solutions de rechange.

• (1715)

Je veux donner au ministre d'en face la possibilité de corriger le compte rendu, parce qu'on a proposé des solutions de rechange au gouvernement. J'affirme que l'opposition a proposé des solutions de rechange à presque toutes les mesures qui ont été présentées à la Chambre, par exemple la TPS, l'Accord de libre-échange, le projet de loi sur l'immigration, le projet de loi sur l'assurance-chômage et beaucoup d'autres. Sous la forme d'amendements, elle a fait des suggestions sensées qui visaient à améliorer tous ces projets de loi.

Une voix: Oh, oh!

M. Keyes: Le député de Burlington a beau grogner, écrasé dans son fauteuil, c'est un fait que des propositions de rechange sont présentées sous la forme d'amendements. Les amendements sont les suggestions de l'opposition pour améliorer un projet de loi, pour en faire une meilleure mesure législative.

Mais, ce qui ne surprend personne, qu'arrive-t-il à la majorité de ces amendements, aux propositions utiles et constructives qui sont faites au sujet de tous les projets de loi proposés par le gouvernement? Ils sont rejetés par le gouvernement, les uns après les autres. Je siège ici depuis plus de quatre ans et demi et j'étais là chaque fois qu'un amendement a été proposé.

Une autre solution proposée, c'est bel et bien un amendement au projet de loi et n'importe quel électeur peut prendre un exemplaire du hansard ou téléphoner ou écrire à son député pour lui demander un hansard depuis quatre ans et demi—nous leur fournirons—où figurent ces propositions. Mais les ministériels, et en particulier le député de Burlington et le professeur lui-même, ont pris la parole et ont rejeté la proposition, parce qu'elle va à l'encontre de leur programme visant à laisser libre cours aux forces du marché. Ce n'est pas tout à fait le problème.

Aussi, je veux poser la question suivante au ministre: nous avons un autre amendement à une proposition qui a été présenté aujourd'hui par les néo-démocrates et il demande—c'est un amendement constructif— s'il y a des lacunes dans l'ALÉNA, ce que nous croyons, comme la majorité des Canadiens, pourquoi on ne le renégocie pas. Si nous ne pouvons pas le faire, comme le prétend le gouvernement, pouvons-nous mettre de l'avant des accords parallèles sur l'environnement pour remédier à l'entente?

Le président suppléant (M. DeBlois): En toute justice, je dois accorder la parole au ministre.

M. Hockin: La question est la suivante: pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas encourager certaines améliorations en modifiant l'ALÉNA? Telle est la question. Ces améliorations viseraient, je suppose, le code des subventions, les normes environnementales et les normes de travail.

Nous, qui formons le gouvernement, avons proposé ces modifications il y a 14 mois. Nous avons proposé de modifier les normes d'environnement et de travail et nous avons finalement réussi à obtenir des États-Unis qu'ils se penchent sur cette question. Nous avons été les premiers à le faire. Nous n'avons pas eu besoin de vous pour le faire. Nous avons nous-mêmes proposé ces changements il y a 14 mois.

En ce qui concerne le code des subventions, nous avons une solution fantastique à vous proposer: le code des subventions du GATT. Au lieu de récrire le GATT, nous n'aurons qu'à prendre le code des subventions et à nous en servir. Je suppose que les négociateurs sont en train d'examiner cette possibilité. Nous avons fait, il y a 14 mois, exactement ce que le député de Hamilton-Ouest nous demande de faire. Pourquoi modifier une mesure législative quand nous sommes déjà en train de faire exactement ce qu'il propose?

Il dit également, ce qui, à mon avis, est un bon point, que le fait de modifier cette mesure législative est constructif. Son ambition dans la vie, monsieur le Président, c'est de modifier ici et là de grandes oeuvres architecturales.

Où est sa grande oeuvre architecturale? Où est-elle? Tout ce qu'il veut faire, c'est ajouter un garage ici et une porte là. Rien de plus. Apporter de petites modifications, c'est ce qu'il appelle gouverner. Nous fournissons l'architecte, nous posons les assises, nous avons les idées. Ce qui manque à l'opposition, notamment au Parti libéral, c'est le sens de l'architecture, de ce qu'il peut faire à part des modifications mineures.

• (1720)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque j'ai jeté un premier coup d'oeil sur la motion du NPD que nous débattons aujourd'hui, j'ai pensé qu'il serait peut-être possible d'y trouver un certain nombre de choses sur lesquelles beaucoup de députés et de Canadiens pourraient s'entendre. Par exemple, la motion commence en ces termes: Que la Chambre reconnaisse que le plan de relance économique du gouvernement a connu un échec.

À mon avis, la plupart des Canadiens seront d'accord avec cela, car nous commençons seulement à sortir de la pire récession que notre pays a connue depuis les temps modernes, une récession de trois ans dont le premier ministre s'est vanté en disant qu'elle avait été délibérément provoquée par la politique du gouvernement conservateur.

Même si nous commençons à sortir de cette récession provoquée par les conservateurs, la marche vers la relance économique est lente, angoissante et pénible, car nous avons toujours 1,5 million de chômeurs. On ne sait pas au juste quand la plupart d'entre eux trouveront un emploi. En fait, beaucoup de chômeurs ont peu de chances d'en trouver un et ce, à cause de la politique du gouvernement conservateur. Notre base industrielle connaît un bouleversement sans précédent sous les coups répétés des politiques malavisées des conservateurs. Il serait donc très facile de convenir que cette motion fait valoir un argument valable, un argument que les libéraux ont déjà avancé à maintes reprises, à savoir que le plan de relance économique du gouvernement a connu un échec.

En outre, à première vue, il serait facile d'être d'accord avec ce que dit cette motion du NDP, c'est-à-dire qu'il faut mettre sur pied un programme de relance complet de l'économie qui comprenne une stratégie axée sur le plein emploi, un plan visant l'emploi, un programme d'infrastructures et un programme national de garderies. Ce sont toutes des choses qui, bien avant que cette motion ne soit soumise à la Chambre, ont été réclamées par les libéraux et mises de l'avant en dépit de l'aveuglement et de la surdité des conservateurs lorsqu'ils s'agit de répondre de façon constructive au point de vue libéral en ces domaines.

Le programme d'infrastructures, par exemple, est quelque chose que nous réclamons depuis 1988, et qui fait suite à l'excellent travail de la Fédération canadienne des municipalités.

Toutefois, je dois dire qu'une observation plus attentive de cette résolution nous a révélé des problèmes, des problèmes qui ont amené notre parti à proposer un amendement qui, s'il était adopté, ferait que cette résolution serait acceptable non seulement pour les libéraux mais aussi, je pense, pour la majorité des Canadiens.

Notre amendement porte sur deux aspects particuliers. Le premier sur le fait que la résolution demande seulement d'abroger l'Accord de libre-échange canado-américain et de ne pas mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain.

Cette résolution ne tient pas compte du fait que des sondages, y compris celui effectué par des partisans du NPD, ont démontré que la plupart des Canadiens veulent que le gouvernement renégocie ces accords seulement s'il peut obtenir de meilleures conditions pour les Canadiens, des conditions qui répondent aux problèmes trop souvent mentionnés à propos de ces accords, et de n'envisager l'abrogation que si ces négociations n'aboutissent pas.

Cette résolution ne tient pas compte des opinions des Canadiens à ce sujet. En fait, la résolution ne témoigne pas du bon sens qui imprègne une politique qui, comme le souligne l'amendement libéral, devrait consister à négocier de nouveau ces accords commerciaux au lieu de se hâter de les abroger ou de les annuler.

• (1725)

Cette approche a du bon sens parce qu'elle nous permet de profiter d'une occasion en or, soit l'élection du gouvernement Clinton aux États-Unis, pour améliorer les relations commerciales des Canadiens avec les États-Unis et le Mexique.

Le gouvernement perçoit dans ces arrangements des lacunes semblables à celles que nous avons évoquées. Les libéraux se sont dits préoccupés par le fait que l'Accord de libre-échange nord-américain ne comporte pas de normes du travail.

Ils ont exprimé leurs inquiétudes devant l'absence de normes environnementales. Ils ont souligné encore l'absence d'un code des subventions et l'absence de mesures visant à protéger les Canadiens des lois américaines en matière de dumping et de droits compensateurs.

Les libéraux se sont également dits préoccupés du fait que les Mexicains continuent de jouir d'une plus grande souveraineté sur leurs ressources énergétiques que l'Accord de libre-échange et l'ALÉNA, dans sa version actuelle, n'en accordent aux Canadiens.

Le fait que le gouvernement Clinton est prêt à négocier des accords dits parallèles permet d'apporter d'importantes modifications pour corriger les lacunes qui étaient déjà trop évidentes dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et qui ont été répétées dans l'Accord de libre-échange nord-américain, même si le gouvernement conservateur a dit qu'une des raisons militant en faveur de l'adoption de l'ALÉNA était que celui-ci corrigait les lacunes du premier.

Il est pas intéressant de voir que c'est l'un des arguments du gouvernement conservateur pour justifier l'ALÉNA. À l'origine, selon les conservateurs, l'ALÉ représentait la perfection; il s'agissait du meilleur accord jamais intervenu entre deux pays.

Maintenant, ils nous demandent d'approuver cette proposition d'ALÉNA car, disent-ils, ils ont enfin réalisé que l'Accord de libre-échange était farci d'erreurs et d'imperfections et que l'ALÉNA les corrigerait.

Il nous faut admettre que ceux qui nous ont présenté l'accord fort médiocre de libre-échange avec les États-Unis sont les mêmes que ceux qui tentent maintenant de nous faire avaler l'Accord de libre-échange nord-américain qui doit le remplacer. S'ils ont pu rater l'accord original, il n'y a aucune raison de présumer qu'ils feront mieux cette fois avec l'ALÉNA.

Nos relations commerciales avec les États-Unis sont vitales pour le Canada. Ils sont notre meilleur client, nous sommes leur meilleur client et même si nous devons effectivement développer notre commerce avec les autres pays du monde, nous devons reconnaître l'importance actuelle et future pour le Canada de nos relations commerciales avec les États-Unis.

Ça relève du gros bon sens de ne pas nous hâter, de ne pas annuler ce qui a été fait sans d'abord saisir cette occasion dont j'ai parlé pour négocier et obtenir une meilleure entente, pour corriger les imperfections et remédier aux difficultés qui, selon plusieurs, ont donné lieu à des pertes d'emplois, à la fermeture d'usines et à l'amoindrissement de la souveraineté du Canada. Le gouvernement Clinton nous donne cette occasion.

On trouve dans le *Windsor Star* d'aujourd'hui une caricature montrant le président Clinton qui dit: «On me demande souvent ce que signifie ALÉNA» et le président Clinton qui répond: «Ça signifie Accord de Libre-Échange Non Achevé».

Cette caricature contient une vérité essentielle. Puisque l'accord n'a pas reçu l'approbation du Congrès américain, il ne bénéficie pas du processus d'étude accélérée et le président Clinton a dit sans ambages qu'il ne soumettrait pas cette mesure législative au Congrès tant que des accords parallèles satisfaisants n'auraient pas été négociés.

En décidant d'abroger purement et simplement l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, tout imparfait qu'il soit, et de ne pas donner suite au projet d'accord nord-américain, le Canada laisserait passer l'occasion de conclure un bon marché avec les États-Unis et le Mexique.

• (1730)

Comme je l'ai déjà dit, si le NPD accepte notre amendement, reconnaissant ainsi ce point, nous pourrions envisager d'appuyer sa motion.

Toutefois, j'aimerais mentionner très rapidement qu'elle contient une autre lacune, à savoir qu'elle ne place pas le plan national de relance dans un contexte de responsabilité financière. Nous ne savons que trop bien comment le gouvernement conservateur, après neuf ans de pouvoir, a créé un énorme problème en laissant notre dette publique plus que doubler pour atteindre plus de 430 milliards de dollars et, loin de le réduire, a permis au déficit annuel d'empirer.

Oui, nous voulons que la croissance économique soit la source de nouveaux emplois. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est désormais expiré. Il ne disposait que de dix minutes parce qu'il a partagé moitié-moitié son temps de parole avec un député de son parti.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, étant donné la connaissance que le député a de ces questions, il voudra peut-être ajouter un mot sur l'escalade de la dette extérieure que le gouvernement actuel n'a pas freiné et qui assujettit le gouvernement canadien au contrôle et à la surveillance d'établissements et de gouvernements étrangers qui nous rendent plus vulnérables que jamais auparavant.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, avant que les conservateurs ne prennent le pouvoir, jamais le Canada n'a été aussi à la merci de l'opinion et des pressions des investisseurs étrangers dans ses emprunts. Jamais auparavant n'a été aussi grande notre dette, non pas à l'égard des Canadiens eux-mêmes, mais à l'égard de prêteurs étrangers.

C'est un problème dont il faut être conscient et qui me ramène au point que je faisais valoir tout à l'heure quant à la nécessité d'avoir un programme de relance économique dans un contexte de responsabilité financière.

Dans le programme qu'ils ont présenté il y a quelques semaines, les néo-démocrates reconnaissent la nécessité d'avoir une responsabilité financière, mais je remarque qu'il n'en est absolument pas question dans la motion qu'ils proposent aujourd'hui. C'est comme s'ils n'y avaient jamais songé. Aussi, j'estime qu'à moins que l'on corrige cette omission en adoptant l'amendement libéral, la motion néo-démocrate, malgré les bonnes intentions sur lesquelles elle repose, comporte une lacune sérieuse qui la rend inacceptable pour les députés.

Je sais gré à mon collègue d'avoir parlé du problème de la dette extérieure. Je trouve ironique que le gouvernement conservateur, à l'instar des gouvernements républicains de MM. Reagan et Bush aux États-Unis, soit arrivé au pouvoir en déclarant que sa priorité était la réduction de la dette publique et du déficit annuel. Les conservateurs et les républicains s'en sont bel et bien occupés: ils ont laissé le problème prendre une ampleur astronomique. Si les libéraux forment le gouvernement, ils devront créer un programme sérieux de relance économique et de création d'emplois qui tienne compte de ce problème.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je serai très bref.

Si le député se préoccupe tant du déficit et de la dette, comment a-t-il pu faire partie d'un gouvernement qui, en 1968, prenait les destinées d'un pays enregistrant un surplus à chaque année, pour transformer celui-ci en un pays qui, lors de la dernière année de son régime, enregistrait un déficit de 38 milliards de dollars, sans compter que le gouvernement en question n'a jamais eu d'excédent de fonctionnement. Ce gouvernement avait un déficit de fonctionnement de—je n'ai pas le chiffre exact ici,

mais c'était quelque chose de l'ordre de 17 milliards de dollars. Le gouvernement formé par le parti du député a laissé au Canada un déficit et une dette si énormes que nous luttons depuis pour remettre notre économie sur pied. Nous avons maintenant un excédent de fonctionnement à chaque année. Nous payons une partie des coûts en intérêt, alors que lorsque le député faisait partie du gouvernement en 1984, ce dernier n'effectuait aucun paiement sur les intérêts; il avait un déficit en plus des paiements d'intérêt.

• (1735)

Le député pourrait-il expliquer à la Chambre s'il s'est converti sur la route de Dieu sait où? S'il y a eu conversion, que va faire son chef, qui veut abolir la TPS mais ne se donne pas la peine de dire aux Canadiens par quoi il va remplacer cette mesure qui assure des revenus de 17 milliards de dollars à l'État, sans compter le crédit de taxe sur les ventes que nous accordons maintenant et qui représente quelque chose comme deux ou trois milliards de dollars? Le député pourrait-il nous expliquer quelques-unes de ces questions épineuses afin que nous sachions à quoi nous en tenir si d'aventure son parti réussissait à reprendre un jour le pouvoir?

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque mon parti sera reporté au pouvoir, il ne le sera pas timidement, mais probablement avec une forte majorité, car les Canadiens auront comparé non seulement les anciens régimes libéraux avec les neuf années du régime conservateur, mais aussi le programme du Parti libéral et, comme nous, ils constateront que le bilan du gouvernement laisse beaucoup à désirer, aussi bien en ce qui concerne la création d'emplois que la politique financière ou la réduction du déficit.

Mon collègue a essayé de prétendre que les intérêts payés par le gouvernement ne constituent pas une dépense. C'est absolument insensé. Les intérêts versés sont une dépense au même titre que n'importe quelle autre. Il est absolument insensé que le ministre et son gouvernement disent que, si ce n'était les intérêts que nous devons verser, nous n'aurions pas accumulé une dette publique aussi considérable; c'est aussi ridicule que si un particulier disait au directeur de sa banque qu'il serait solvable s'il n'avait pas à payer d'intérêts sur son hypothèque. C'est ridicule, et le ministre le sait.

Quant à la TPS, nous avons dès le début dénoncé cette taxe avec les Canadiens. Nous reconnaissons, comme eux, qu'il s'agit d'une mauvaise taxe. Cependant, il faut remplacer les recettes qui en résultent, au même titre que le gouvernement a dit vouloir remplacer par les recettes provenant de la TPS celles découlant de la taxe sur les ventes des fabricants. Le gouvernement disait que cette nouvelle taxe n'aurait pas d'incidence sur les revenus et qu'elle ne serait pas appliquée à d'autres fins.

Je sais que le gouvernement refuse d'expliquer aux Canadiens ce qu'il a fait ou ce qu'il n'a pas fait depuis près de neuf ans. Il essaie de prétendre que ces années n'ont pas existé et d'autres doivent expliquer ce qu'ils feront à la place.

Les libéraux ne laisseront pas le gouvernement s'en tirer comme cela, pas plus que les Canadiens. Le gouvernement devra rendre des comptes et, comme je l'ai dit, ça donnera le résultat suivant: le Parti libéral sera porté au pouvoir avec une majorité, et ses députés s'engageront, la tête haute, à reconstruire ce pays que les conservateurs ont détruit pendant neuf années.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en écoutant mon collègue de Windsor-Ouest, je me suis souvenu qu'il m'avait parlé, il y a quelque temps, d'une discussion qu'il avait eue avec le sénateur Croll. Je pense que c'était durant sa première campagne électorale. Il avait consulté le sénateur Croll au sujet de ce qu'il fallait répondre aux gens qui demandaient pourquoi ils devraient voter libéral. Le sénateur lui a conseillé de dire à ses électeurs qu'un vote pour le Parti libéral était un vote en faveur de la création d'emplois.

Quand on examine le bilan du Parti libéral pour les années où il formait le gouvernement, on ne peut nier qu'en votant pour les libéraux, on favorise la création d'emplois. Ce sera l'élément central de notre campagne électorale au cours des trois ou quatre prochains mois.

• (1740)

Je voudrais revenir sur cette motion du NPD. Je suis d'accord avec certains aspects de cette dernière. Je suis naturellement d'accord avec le fait que la taxe sur les produits et services a eu des répercussions catastrophiques, à l'instar de la décision du gouvernement de se décharger de ses responsabilités sur les provinces en réduisant les paiements de transfert, notamment dans

une province comme la mienne, en plafonnant le Régime d'assistance publique du Canada.

La situation est extrêmement difficile. Une province sur laquelle nous comptons depuis toujours pour nous sortir des périodes difficiles comme celle-ci est frappée à la fois par le plafonnement des sommes versées au titre du Régime d'assistance publique du Canada et par l'élection d'un gouvernement provincial néo-démocrate qui est tout simplement incapable de faire face à la réalité.

J'en arrive enfin à la dernière phrase de cette motion d'opposition où le NPD affirme qu'il va mettre en oeuvre un plan pour assurer la création d'emplois et la prospérité des Canadiens. En écoutant les députés néo-démocrates aujourd'hui, je n'ai pu croire à quel point ils mettaient peu l'accent sur le rôle que les petites entreprises peuvent jouer dans la création d'emplois.

Le fait est que ce sont ces petites entreprises qui représentent le plus grand espoir de créer des emplois au Canada. La plupart de nos grosses sociétés réduisent leurs effectifs. Elles procèdent à une restructuration et elles licencient. Le secteur des petites entreprises crée 80 p. 100 de tous les emplois à l'heure actuelle. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer que nos collègues néo-démocrates ne comprenaient pas que c'était sur ce secteur qu'ils devaient faire porter vraiment leurs efforts dans le cadre d'un plan de relance économique.

Nous, du Parti libéral, avons des points de vue bien arrêtés et nous appuyons depuis toujours très fermement les petites et moyennes entreprises. Lorsque, il y a trois semaines, le gouvernement a présenté son projet de loi sur les prêts aux petites entreprises à la Chambre, nous l'avons appuyé et fait en sorte qu'il franchisse toutes les étapes en un temps record. Ce jour-là, le gouvernement a promis qu'il ferait tout pour promouvoir la Loi sur les prêts aux petites entreprises et veiller à ce que toutes les institutions financières et les petites entreprises canadiennes soient au courant des mesures particulières prévues dans la loi.

Il s'agit d'une bonne mesure législative, et je dois féliciter le ministre des Finances d'avoir eu l'idée de garantir dans une proportion de 90 p. 100 les prêts ne dépassant pas 250 000 $ qui seraient cosentis aux petites entreprises faisant un chiffre d'affaires de cinq millions de dollars au maximum. C'est une bonne idée dont le gouvernement, hélas, ne sait même pas tirer parti. Il reste là les bras croisés à ne rien faire, au lieu de donner suite à cette idée.

Je n'arrive absolument pas à comprendre que trois semaines après que cette question ait été examinée à la Chambre, le gouvernement ne voit pas que le secteur des petites entreprises a besoin de son aide, de ses encouragements, qu'il n'ait pas bougé d'un cran pour promouvoir cette mesure législative. Vous me direz que la Loi n'a pas reçu la sanction royale. J'ai vu des douzaines et douzaines de fois à la Chambre le gouvernement dépenser l'argent des contribuables pour promouvoir des initiatives à l'étape de la deuxième lecture. Pourquoi n'en fait-il pas de même dans le cas des petites entreprises?

Quand je vois qu'il existe une telle initiative et qu'on n'en tire pas parti, cela m'amène à m'interroger sérieusement sur le but véritable de cette mesure législative. Peut-être cette mesure était-elle censée faire partie d'un budget? Mais quand il s'agit de mettre la loi à l'épreuve, elle ne donne aucun résultat.

Cela m'ennuie. Ces deux dernières semaines, les gens de ma collectivité—et j'ai entendu dire que c'était la même chose dans d'autres régions du Canada—qui se sont présentés à leur banque pour demander qu'on leur accorde un prêt en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises n'ont eu aucun succès. Il y a trois semaines, j'ai dit que j'allais revenir sur cette question, tant que le gouvernement ne s'en occuperait pas. Je n'arrive pas à comprendre.

Aujourd'hui, nous avons entendu les néo-démocrates qui sont intervenus à la Chambre dans le cadre de leur motion. Quel objectif visent-t-ils dans leur plan pour aider les petites entreprises? Laissez-moi vous expliquer.

• (1745)

Ils ne pouvaient même pas en fixer un, parce qu'il y a à peine six mois, contre la volonté de 95 p. 100 du secteur de la petite entreprise, ils ont présenté le projet de loi C-40 qui a pratiquement anéanti le moral de la plupart des petits entrepreneurs ontariens. On relève donc une légère contradiction. Autrement dit, en Ontario, les néo-démocrates présentent le projet de loi C-40 qui nuit au moral de la petite entreprise et ils sont fidèles à eux-mêmes aujourd'hui en ne formulant pas d'objectif concret.

Dans le texte même de la motion, ils parlent d'abroger l'Accord de libre-échange canado-américain. D'où sort-on? Quand on a des échanges commerciaux de près de 240 milliards de dollars, ne doit-on pas accorder au partenaire commercial le bénéfice du doute sur ses attitudes, l'estimer assez intelligent et capable de faire des concessions dans les négociations, pour comprendre que certaines des choses qui étaient importantes pour notre

pays risquent d'être vendues ou d'être mises en application, selon son attitude?

Cela revient à rejeter les Américains comme s'ils étaient insensibles et étroits d'esprit. Ce serait absolument irresponsable de notre part puisque l'accord, depuis sa signature, a porté sur des échanges de près de 500 milliards de dollars. Veut-on tout simplement l'abandonner sans proposer de retourner à la table de négociations pour discuter des aspects de l'accord dont les Canadiens sont mécontents?

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, je dois, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement, interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion relative aux crédits dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur l'amendement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 432)

POUR

Députés

Allmand
Bellemare
Boudria
Catterall
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gray (Windsor West)
Keyes
MacLaren
Marleau
Milliken
Nault
Proud
Stewart
Assad
Bevilacqua
Campbell (South West Nova)
Dionne
Ferguson
Flis
Foster
Gauthier
Harvard
Kilgour (Edmonton Southeast)
Manley
Mifflin
Mills
Peterson
Speller
Vanclief—32

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Attewell
Belsher
Bertrand
Blackburn (Brant)
Blais
Bosley
Brewin
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
de Jong
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gardiner
Greene
Guilbault
Halliday
Harvey (Edmonton East)
Hockin
Horner
Hovdebo
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacWilliam
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
McLean
Monteith
Murphy
Oberle
Paproski
Plourde
Reid
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Samson
Scott (Victoria—Haliburton)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy
Andre
Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blaikie
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Fisher
Fretz
Funk
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Holtmann
Horning
Hudon
Johnson
Jourdenais
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Layton
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Marin
Masse
McDermid
McLaughlin
Mitchell
Moore
Nicholson
O'Kurley
Parker
Redway
Reimer
Riis
Rodriguez
Saint-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Wilbee
Young (Beaches—Woodbine)—139

Les crédits

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

MacLellan
Shields
Nowlan
Winegard

• (1815)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté. Le vote suivant porte sur la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 433)

POUR

Députés

Althouse
Blackburn (Brant)
Brewin
Fisher
Gardiner
Hovdebo
Langdon (Essex—Windsor)
McLaughlin
Murphy
Riis
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Angus
Blaikie
de Jong
Funk
Harvey (Edmonton East)
Kristiansen
MacWilliam
Mitchell
Parker
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Young (Beaches—Woodbine)—24

CONTRE

Députés

Allmand
Assad
Attewell
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Blais
Bosley
Boudria
Campbell (South West Nova)
Cardiff
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Desjardins
Dick
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Foster
Friesen
Gauthier
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvard
Hockin
Horner
Hudon
Johnson
Jourdenais
Keyes
Landry
Layton
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Manley
Marleau
Masse
McDermid
McLean
Milliken
Monteith
Nault
Oberle
Paproski
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van De Walle
Venne
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—147
Dionne
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fontana
Fretz
Gaffney
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Larrivée
Lewis
Lopez
MacLaren
Marin
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Mifflin
Mills
Moore
Nicholson
O'Kurley
Peterson
Proud
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vézina
Vincent

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

MacLellan
Shields
Nowlan
Winegard

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion rejetée.

• (1825)

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 mars 1993, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 434)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Brightwell
Cardiff
Chadwick
Chartrand
Clifford
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Desjardins
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Holtmann
Horning
Jelinek
Joncas
Kempling
Larrivée
Lewis
Lopez
Marin
Masse
McDermid
McLean
Moore
Oberle
Paproski
Redway
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—114

Atkinson
Beatty
Bernier
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Darling
Della Noce
Dick
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Horner
Hudon
Johnson
Jourdenais
Landry
Layton
Littlechild
MacDougall (Timiskaming—French River)
Martin (Lincoln)
McCreath
McKnight
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Soetens
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wilbee

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Bellemare
Blackburn (Brant)
Boudria
Campbell (South West Nova)
de Jong
Duhamel
Finestone
Flis
Foster
Gaffney
Gauthier
Harvard
Hovdebo
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langdon (Essex—Windsor)
MacWilliam
Marleau
Milliken
Mitchell
Nault
Peterson
Riis
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Venne

Althouse
Assad
Bevilacqua
Blaikie
Brewin
Catterall
Dionne
Ferguson
Fisher
Fontana
Funk
Gardiner
Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)
Keyes
Kristiansen
MacLaren
Manley
Mifflin
Mills
Murphy
Parker
Proud
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Vanclief
Young (Beaches—Woodbine)—56

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

MacLellan
Shields

Nowlan
Winegard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 h 31, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE ROSEMONT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, je désire porter à l'attention de la Chambre des propos qu'aurait tenus le député de Rosemont à l'endroit d'un des membres de l'équipe de la Présidence de la Chambre des communes.

Si l'on se fie à l'édition du 14 mars du journal hebdomadaire *Beauport–Express*, le député de Rosemont aurait déclaré lors d'une assemblée publique tenue dans la ville de Beauport récemment, et je cite: «Charles DeBlois [qui est un des vice–présidents de la Chambre] est devenu l'instrument de collusion pour limiter le droit de parole de notre parti à Ottawa».

De tels propos, même s'ils ont été prononcés à l'extérieur de la Chambre, sont de nature à semer le doute sur l'intégrité et l'impartialité de l'équipe de la Présidence.

Tous les parlementaires ont à coeur le respect de l'institution de la Présidence. Dans cette optique, monsieur le Président, je vous demande d'exiger du député de Rosemont qu'il retire sans délai ces paroles et qu'il présente des excuses à l'équipe de la Présidence.

M. le Président: J'ai écouté avec une certaine préoccupation l'intervention de l'honorable député de Beauce. Compte tenu du fait que, ce matin, l'honorable député de Rosemont n'est pas ici, il serait peut–être approprié, selon les circonstances, que le Président s'entretienne avec l'honorable député de Rosemont pour que cette question puisse être continuée bientôt à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

• (1010)

[*Traduction*]

LOI SUR LA PROTECTION DES TÉMOINS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest) demande à présenter le projet de loi C–413, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Wappel: Aujourd'hui au Canada, aucune loi ne prévoit de programme pour protéger les informateurs et autres témoins et leurs familles des représailles exercées par les criminels. Les programmes qui existent sont secrets et arbitraires et ne rendent pas de comptes aux Canadiens qui en supportent le coût.

Mon projet de loi créerait un cadre juridique visant à protéger les témoins et leurs familles en leur offrant, entre autres, une réinstallation, un changement d'identité et une aide financière. Il indiquerait aussi clairement les responsabilités des témoins à l'égard du système judiciaire.

Ce projet de loi aiderait à engager des poursuites contre les crimes violents, les associations de malfaiteurs et la criminalité liée à la drogue, tout en protégeant la vie des informateurs, des témoins et de leurs familles qui seraient tous placés sous le mandat et la surveillance du Parlement du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Wappel propose que le projet de loi C–413 soit lu maintenant pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LOI SUR LA FONDATION SUR LA PAIX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River) demande à présenter le projet de loi C-414, Loi concernant la constitution de la Fondation pour la paix.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Funk: J'ai le plaisir de présenter ce projet de loi à la Chambre avec l'appui du député de Victoria.

Ce projet de loi permettrait aux personnes qui ont des raisons de conscience de ne pas payer d'impôts qui pourraient être utilisés à des fins militaires, de faire verser un pourcentage prescrit de leurs impôts d'une année donnée à une Fondation pour la paix établie en vertu de ce projet de loi.

Le principe de l'objection de conscience a une longue et honorable histoire qui remonte à la réforme. À notre époque de la guerre de haute technologie, de nombreux objecteurs de conscience, souvent membres d'Églises pacifistes comme les quakers, les mennonites et d'autres, estiment que leurs impôts remplacent la participation physique aux activités militaires et c'est pourquoi ils cherchent des moyens légaux d'affecter une partie de leurs impôts à d'autres entreprises de paix dans le monde.

Je pense que c'est une mesure qui vient à point nommé, car même ceux qui n'acceptent pas, personnellement, l'objection de conscience, commencent à se rendre compte des limites des solutions militaires aux problèmes comme ceux de Bosnie ou de Somalie.

Enfin, cette mesure remédierait à la situation actuelle, en vertu de laquelle des citoyens respectueux de la loi entrent en conflit avec Revenu Canada, avec les conséquences que cela suppose pour eux et leur famille, simplement pour avoir exercé leur conviction profonde en ce qui concerne la participation à la guerre et aux activités militaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Funk propose que le projet de loi soit lu maintenant pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LES COMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma première pétition provient de pétitionnaires qui veulent s'assurer que le Parlement examine de très près le langage utilisé à la radio et à la télévision. Ils s'inquiètent notamment de la violence à la télévision, surtout dans une société comme la nôtre qui est de plus en plus secouée par la violence.

Ils soulignent que le langage déplacé et la violence auxquels nous exposent les médias, c'est-à-dire la radio et la télévision, vont à l'encontre des efforts faits par les parents à cet égard et qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un langage déplacé ou de présenter des actes de violence pour divertir les gens ou les informer.

• (1015)

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mon autre pétition est présentée par la Fédération canadienne des étudiants de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires partagent des sentiments qui, à mon avis, rejoignent ceux des étudiants d'un peu partout au pays. Ils dénoncent la politique du gouvernement à l'égard de l'enseignement, la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants et la période d'intérêt de six mois supplémentaires. Ils veulent un régime équitable d'aide aux étudiants et s'inquiètent vivement du programme que le gouvernement propose actuellement, notamment en ce qui concerne le partage des risques avec les banques.

Ils veulent savoir qui sera admissible aux prêts, qui établira les critères d'admissibilité et quel rôle les banques joueront dans ce processus.

LE PROJET DE BARRAGE DES TROIS-GORGES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition ayant trait au projet de barrage des Trois-Gorges, en Chine.

Vu les graves incidences environnementales de ce projet et étant donné que celui-ci entraînera le déplacement de plus d'un million de personnes, les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter une mesure législative pour empêcher que le gouvernement du Canada ne

continue à participer au projet de barrage des Trois-Gorges. Ils demandent au gouvernement de refuser à compter d'aujourd'hui de fournir une aide technique, des prêts, des garanties, des subventions ou tout autre forme d'aide financière en vue de la réalisation du projet de barrage des Trois-Gorges.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition provenant de la population de Dubuisson, Val-d'Or, Malartic, Senneterre, Vassan, Val-Senneville, Sullivan et La Motte, en Abitibi. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Colombie-Britannique qui s'opposent à un projet appelé Multinational Resources Inc., appuyé par de nombreuses sociétés américaines. Ce projet vise à dériver jusqu'à un million de pieds-acres d'eau de la rivière Thompson-Nord, un affluent du fleuve Fraser, d'abord vers le bassin du fleuve Columbia puis, en passant par un certain nombre de rivières, jusque vers le bassin du fleuve Sacramento et, de là, vers le sud de la Californie.

On estime que le projet pourrait rapporter jusqu'à 300 millions de dollars de profits par année à son promoteur. Compte tenu des conséquences écologiques et des réserves que la dérivation des eaux en général suscite au sein du public, les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la réalisation de projets de ce genre.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition portant sur un autre sujet et signée par des habitants de l'Alberta. Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître le bien-fondé du projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada, et d'appuyer le projet de loi et l'initiative qu'il représente afin de démontrer notre solidarité et notre soutien à l'égard des autochtones du Canada.

LES PROGRAMMES DE PROTECTION DES TÉMOINS

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à présenter ici aujourd'hui 29 pétitions qui portent toutes sur le même sujet.

Elles sont signées par littéralement des milliers de Canadiens de toutes les régions du pays qui font remarquer que, au Canada, la politique relative aux programmes de protection des témoins est à la discrétion des diverses forces policières. Les pétitionnaires signalent en outre qu'il s'ensuit un manque d'unité ou de consensus national sur cette question.

Ils demandent par conséquent au Parlement de prévoir une loi qui assure la protection des témoins. En un sens, c'est la raison pour laquelle j'ai présenté plus tôt aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 367.

[*Texte*]

Question nº 367—**M. Belsher:**

A-t-on réengagé à contrat des fonctionnaires à qui on avait accordé une retraite anticipée et (ou) une indemnité de départ et, dans l'affirmative, *a*) combien y en a-t-il eu, *b*) à quel prix, *c*) combien auraient coûté environ ces personnes si on les avait gardées?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Pour l'exercice 1991-1992:

oui, a) 93; b) 1 577 103 $; et c) approximativement 3 041 456 $ (à l'exclusion d'avantages sociaux payés aux employés).

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Cardiff: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

• (1020)

M. Boudria: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire, ou du moins son collègue, devrait savoir que je demande en privé, depuis les deux derniers mois environ, la réponse à trois de mes questions. Certaines de ces questions sont inscrites au *Feuilleton* depuis plus de six mois et elles sont toutes visées par la disposition de 45 jours applicable à tous les députés.

J'aimerais pouvoir compter sur l'aide de la présidence si le gouvernement continue ainsi à refuser de répondre à mes questions de la manière prescrite par le Règlement de cette Chambre.

Il me semble qu'après une attente de six mois pour une réponse qui doit arriver dans un délai de 45 jours, certains de nous devraient avoir accès à un recours quelconque. Les questions que j'ai posées ne sont pas compliquées. L'une d'elles concerne le prix d'un billet d'avion pour le premier ministre. À mon avis, il suffirait de 30 secondes environ pour que le gouvernement trouve ce renseignement.

J'espère qu'on répondra à mes trois questions en suspens d'ici peu. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre m'a assuré il y a quelques semaines qu'il effectuait certaines recherches et qu'il avait toutes les raisons de croire, selon des notes d'information que le Bureau du Conseil privé lui avait remises, que les réponses seraient fournies bientôt.

Il me répète quotidiennement que les réponses seront remises sous peu, mais elles n'arrivent jamais.

M. Cardiff: Monsieur le Président, j'examinerai ce dossier de plus près pour le député et je lui fournirai des renseignements dès que possible.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions vont-elles demeurer au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec une proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Treize motions d'amendement figurent au *Feuilleton*, à l'étape du rapport du projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence.

Les motions nos 1, 6 et 11, inscrites au nom du député de Moose-Jaw—Lake Centre sont identiques aux motions nos 3, 7 et 12. Il a été décidé, après consultation, que les motions nos 1, 6 et 11 ne seraient pas retenues.

[*Français*]

La motion no 2, inscrite au nom de l'honorable député d'Algoma, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 3, inscrite au nom de l'honorable député de Prince-Albert—Churchill River, est identique à un amendement proposé et rejeté en comité. En conséquence, je ne choisirai pas la motion no 3.

[*Traduction*]

Les motions nos 4 et 10, inscrites au nom du député d'Algoma, et la motion no 12, du député de Prince-Albert—Churchill River, seront groupées aux fins du débat et le vote se déroulera de la manière suivante:

[*Français*]

La motion no 4 sera mise aux voix séparément.

Si la motion no 10 est agréée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion no 12 aux voix. Si la motion no 10 est rejetée, il faudra mettre la motion no 12 aux voix.

[*Traduction*]

Même si les libellés de la motion nº 5, inscrite au nom du député d'Algoma, et de la motion nº 7, au nom du député de Prince Albert—Churchill River, sont différents, les deux motions ont le même but, soit de faire en sorte que les agriculteurs aient toujours la majorité au conseil. Par conséquent, je ne choisirai pas la motion nº 7. La motion nº 5 sera débattue à part et fera l'objet d'un vote distinct.

[*Français*]

Les motions nos 8, 9 et 13, inscrites au nom de l'honorable ministre de l'Agriculture, sont des motions de nature technique, qui portent sur une seule version. En conséquence, elles seront groupées pour les fins du débat, et le vote sur la motion nº 8 vaudra pour les motions nos 9 et 13.

[*Traduction*]

MESURE MODIFICATIVE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-95, à l'article 4, en retranchant les lignes 12 et 13, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«personnalisés aux exploitations agricoles—notamment les fermes familiales—et aux entreprises—notamment les petites et moyennes entreprises—de ce secteur liées, à l'agricul-».

• (1025)

—Monsieur le Président, l'amendement que je propose aujourd'hui, et qui fait l'objet de la motion nº 2, précise que les prêts accordés et que ce projet de loi s'appliquent aux exploitations familiales et aux petites et moyennes entreprises du secteur agricole situées dans les régions rurales. L'article original ne le spécifiait pas. Il ne mentionnait que les exploitations agricoles et les entreprises qui, dans les régions rurales, étaient liées à ce secteur.

L'une des parties les plus attirantes du projet de loi C-95, Loi modifiant la Société du crédit agricole, porte sur la transformation ultérieure au Canada des produits agricoles et donne à la Société du crédit agricole le pouvoir d'accorder des prêts à l'industrie alimentaire notamment pour la transformation de produits agricoles.

Ce gouvernement a très clairement négligé ce secteur. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, en 1989, nous avons vu un exode massif dans l'industrie alimentaire. Dans tout le pays, plus d'une centaine d'usines ont fermé leurs portes. Quelque 34 000 emplois ont disparu. Mieux vaut tard que jamais, dit-on; nous nous réjouissons donc que le gouvernement ait enfin apporté ces modifications à la Loi sur la Société du crédit agricole, mais il a manifestement connu un échec, dans ce dossier. Tout nouveau gouvernement devra immédiatement prendre des mesures pour sauver ce qu'il reste de l'industrie alimentaire de notre pays, car sans transformation il n'y a pas de marché.

Cet amendement vise à préciser que les prêts sont destinés aux exploitations familiales et aux petites et moyennes entreprises.

L'article qui se trouve dans le projet de loi est le suivant:

> La Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles et aux entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

Cet amendement ne fait qu'ajouter les exploitations agricoles familiales et les petites et moyennes entreprises, car c'est le secteur qui offre le plus de possibilités non seulement sur le plan de la transformation des produits agricoles, mais aussi sur celui de la création d'emplois dans le Canada rural.

Depuis quatre ou cinq ans, quelque 13 000 agriculteurs ont quitté le Canada rural. Leur départ a bien sûr affaibli l'ensemble de l'infrastructure du Canada rural. Cet amendement vise à renforcer l'infrastructure et à encourager à la fois les exploitations agricoles familiales et les petites et moyennes entreprises.

Dans l'ensemble du pays, les gens se demandent sérieusement si cette mesure législative va faire une différence. En soi, le projet de loi est généralement bon. Il accorde une plus grande souplesse à la Société du crédit agricole. Il élimine les limites en matière de dépenses et permet des modalités plus souples.

• (1030)

Or, voici les questions que se posent les agriculteurs canadiens: Cela va-t-il faire une différence? Y aura-t-il plus d'argent? Si on consulte les prévisions publiées il y a environ deux semaines, on s'aperçoit qu'elles ont diminué de plus de 600 millions de dollars. Même si la structure de la SCA est bonne, même si le mécanisme est bon, cela ne fera aucune différence si le gouvernement n'est pas là pour appuyer le Canada rural, l'industrie rurale.

Les prévisions indiquent clairement qu'au Canada, le revenu agricole net va diminuer l'an prochain d'environ un milliard de dollars. Or, quand on voit que les prévisions pour cette année ont été réduites de plus de 600 millions de dollars, cela porte à croire que la situation

dans le Canada rural ne va pas s'améliorer, mais ne va au contraire que s'aggraver.

C'est ce qu'on craint dans toutes les régions rurales du pays. Aussi bon qu'il puisse être, on se demande toujours si le gouvernement va débloquer les crédits nécessaires pour que le projet de loi C-95 puisse être bien mis en application. Faute de crédits supplémentaires, la Société du crédit agricole ne pourra faire mieux qu'à l'heure actuelle, même s'il existe les mécanismes voulus pour y apporter des améliorations.

Certains groupes sont inquiets. Je sais que quelques syndicats du blé des Prairies se demandent si un accroissement des crédits débloqués dans le cadre de ce projet de loi, pour d'autres activités de transformation des produits à l'extérieur de l'exploitation agricole, entraînera une réduction des crédits consacrés aux prêts agricoles destinés aux producteurs de produits primaires. Lorsqu'on pose ces questions au secrétaire parlementaire ou aux représentants de la Société du crédit agricole, on n'obtient, en fait, aucune réponse. On ignore s'il y aura d'autres crédits pour financer ces autres usines de transformation ultérieure.

Cet amendement précise que nous souhaitons financer et soutenir les exploitations agricoles familiales, que nous nous inquiétons principalement des petites et moyennes entreprises. Nous ne nous préoccupons pas du financement de tout ce secteur ni même de l'intégration verticale généralisée comme celle qui se produit aux États-Unis.

Hier soir, j'ai eu l'occasion de revoir l'émission du réseau anglais de la Société Radio-Canada portant sur l'industrie avicole aux États-Unis dans laquelle on parlait de grosses sociétés comme Tyson, qui produit 25 p. 100 de toute la viande de volaille aux États-Unis. Manifestement, nous ne voulons pas favoriser ce type d'activité au Canada, qu'il s'agisse d'un modèle américain ou canadien.

Nous voulons plutôt pouvoir compter sur des moyennes entreprises efficaces, établies dans la collectivité, qui ne traitent pas les producteurs de produits primaires et les agriculteurs comme des serfs vivant sur leurs terres; il s'agit plutôt d'agriculteurs indépendants qui participent à la vie de la collectivité et produisent des produits de qualité, de la façon la plus efficace possible, en contribuant non seulement à l'approvisionnement alimentaire mondial, mais également à l'essor de leur collectivité.

Manifestement, le type d'intégration verticale auquel nous assistons aux États-Unis et dans d'autres pays n'est pas le modèle que nous voulons suivre au Canada. S'il y a une chose que nous avons merveilleusement bien réussie au Canada, c'est notre système de gestion de l'offre qui favorise une commercialisation ordonnée, notamment par l'entremise de la Commission canadienne du blé, et qui donne certains pouvoirs à l'agriculteur, au producteur de produits primaires, le plus important maillon dans toute la chaîne de production alimentaire. L'agriculteur peut, grâce à la Commission canadienne du blé, se joindre aux centaines de milliers de producteurs des Prairies et écouler ainsi ses produits sur le marché mondial, par l'entremise de l'un des meilleurs organismes de commercialisation du monde. De même, avec notre système de la gestion de l'offre, les producteurs sont en mesure de négocier et d'avoir un certain poids sur le marché afin de traiter avec les grosses sociétés laitières, avicoles et le reste. Cet amendement tend vraiment à s'assurer que les fonds nécessaires seront mis à la disposition des exploitations agricoles familiales, des petites et moyennes entreprises agricoles dans le secteur de la production des produits primaires, dans les régions rurales du Canada.

• (1035)

J'espère que le gouvernement acceptera cet amendement. Nous en avons présenté un semblable au comité et le gouvernement l'a rejeté, comme il le fait chaque fois qu'il s'agit d'un amendement venant de l'opposition. J'espère que nos vis-à-vis accepteront celui-ci.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et surtout à la discussion portant sur la motion nº 2 devant modifier le libellé du projet de loi pour bien préciser que l'objet de la mesure consiste à fournir des fonds à des exploitations agricoles, y compris les fermes familiales, et aux entreprises du secteur rural du Canada, notamment les petites et moyennes entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

Je remarque que deux motions similaires figurent au *Feuilleton*, l'une au nom du député de Moose Jaw, et l'autre en mon nom. Il ne fait donc aucun doute que nous appuyons essentiellement la motion nº 2.

Je note également que, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne mentionne que les exploitations agricoles et les entreprises du secteur rural du Canada qui sont liées à l'agriculture. La différence fondamentale entre le libellé actuel du projet de loi proposé au gouvernement et celui qu'ajoute la motion, c'est que nous parlons des fermes familiales et des petites et moyennes entreprises.

Il s'agit d'une distinction cruciale étant donné la situation de l'agriculture au Canada aujourd'hui. En effet, notre monde agricole, notre monde rural a atteint un point tournant, de sorte qu'il nous faut décider si l'agriculture, la production d'aliments, doit continuer à se faire selon le modèle rural, le modèle de la ferme familiale, ou

plutôt être confiée à de grandes entreprises n'ayant rien à voir avec la structure de la ferme familiale et des collectivités rurales telles que nous les connaissons depuis toujours.

D'une façon générale, ce projet de loi est certes satisfaisant et utile, et il confère plus de latitude à la Société du crédit agricole. Il lui donne en effet de nouveaux moyens d'action qui pourraient réellement s'avérer très précieux.

Les deux questions qui se posent sont celle des ressources et celle de la philosophie de la Société. En ce qui a trait aux ressources, l'intervenant qui a pris la parole avant moi a rappelé que les estimations font état d'un budget en vertu duquel le montant consacré à des fins agricoles sera réduit de 600 millions de dollars pour l'année qui vient. Par conséquent, la question de savoir où le gouvernement affectera ces ressources limitées est d'autant plus importante.

Deux possibilités s'offrent au gouvernement. D'une part, celui-ci peut affecter ces ressources au maintien des exploitations agricoles familiales et des petites entreprises qui soutiennent nos collectivités rurales, par exemple en investissant afin d'améliorer le traitement secondaire et les activités liées à la valeur ajoutée au sein de ces collectivités, selon un modèle local. D'autre part, le gouvernement peut choisir de financer toutes sortes d'entreprises agro-alimentaires et de grandes compagnies qui s'efforcent de supplanter et de remplacer le modèle de l'exploitation agricole familiale dans notre pays.

On trouve nombre d'exemples en Amérique du Nord de l'étendue et de l'envergure que peuvent avoir certaines de ces sociétés. Dans notre propre province, plus précisément dans la région de Kindersley, une entité en quelque sorte fantôme, en ce sens qu'on n'a jamais su avec certitude de qui il s'agissait, a voulu acheter plus de 100 sections de terrain dans une collectivité.

En vertu du libellé actuel du projet de loi, il serait tout à fait concevable que la Société du crédit agricole prête à des organismes de cette envergure.

De même, en vertu de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA, les transformateurs font l'objet de pressions énormes afin de réaliser des économies d'échelle qui dépassent largement tout ce qu'on a pu envisager jusqu'à maintenant dans notre pays.

En vertu de cette mesure législative, il serait aussi possible pour la Société du crédit agricole de participer au financement d'activités qui, en fait, entraîneraient un changement fondamental dans la façon dont nous transformons les denrées au Canada.

• (1040)

En conséquence, je crois que cette motion mérite d'être adoptée. En fait, nous devrions l'adopter pour montrer très clairement que le Parlement et les Canadiens veulent perpétuer le modèle traditionnel d'exploitation agricole familiale, de développement rural et de petites localités et qu'ils n'ont pas l'intention de financer une importante reprise des exploitations agricoles familiales par de grandes multinationales, ni l'infrastructure que cela suppose.

De plus, cette motion montrerait clairement la ligne de conduite que le gouvernement entend suivre. Mon parti et moi-même sommes d'avis que les exploitations agricoles familiales, les organismes comme les coopératives, les sociétés et les services de développement rural constituent un modèle valable grâce auquel nous pourrons mettre à profit les succès que nous avons obtenus dans le passé. Le Canada a certainement très bien réussi pour ce qui est de produire des aliments de qualité à un prix raisonnable et d'organiser la production de manière à maximiser les avantages pour les localités rurales et à maintenir un nombre maximal d'exploitations agricoles familiales.

Il y a toutefois lieu de se demander s'il continuera d'en être ainsi dans l'avenir. Rien ne garantit que les modèles d'exploitation agricole familiale et de développement rural subsisteront, étant donné que d'énormes pressions s'exercent sur les localités. L'évolution de l'agriculture au Canada dépendra, dans une large mesure, de ce que le gouvernement engagera ses ressources dans telle voie plutôt que dans telle autre.

Mon parti a proposé que, à certains égards, la Société du crédit agricole adopte une ligne de conduite différente de celle qu'elle a suivie dans le passé.

Premièrement, elle devrait consentir aux agriculteurs des prêts à faible intérêt et à taux fixe pour de longues périodes. Deuxièmement, elle devrait autoriser la location à bail, ce qui permettrait à certains agriculteurs qui veulent louer leurs terres pendant une longue période de conserver celles-ci sans avoir à emprunter de génération en génération pour qu'une exploitation agricole familiale demeure la propriété de la famille. Troisièmement, la Société du crédit agricole devrait adopter une approche proactive en établissant de nouvelles formes d'exploitation comme les fiducies foncières communautaires, of-

frant ainsi de nouvelles possibilités aux agriculteurs qui commencent et à ceux qui essaient de poursuivre leurs activités.

À l'heure actuelle, la Société du crédit agricole se départit activement de terres partout au Canada, en les cédant normalement au plus offrant. Or, il s'agit souvent d'une force qui a un effet destructeur dans un milieu rural. En vertu de son mandat actuel, la Société du crédit agricole n'a vraiment pas beaucoup de marge de manoeuvre en ce qui concerne sa façon de procéder.

Au Canada, certaines coopératives, notamment le Saskatchewan Wheat Pool, des organismes comme la fédération des Christian Farmers et d'autres, disent toutefois que nous avons désespérément besoin d'une nouvelle forme d'exploitation des terres, une sorte de fiducie foncière communautaire grâce à laquelle un organisme, un groupe d'agriculteurs ou de participants détiendraient les terres en fiducie à perpétuité et décideraient eux-mêmes qui doit continuer d'exploiter ces terres. En d'autres termes, il appartiendrait encore à la collectivité de décider qui exploite les terres agricoles dans une localité donnée.

Mon parti et moi-même estimons que la Société du crédit agricole devrait pouvoir travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes, de manière à perpétuer ce mode d'exploitation agricole et à rendre cette façon de procéder non seulement possible, mais souhaitable.

En résumé, il est important que nous adoptions cette motion, à la fois pour donner une indication sur la façon dont seront affectées les rares ressources de la Société du crédit agricole et pour montrer clairement que les Canadiens veulent perpétuer le modèle d'exploitation agricole familiale, le modèle coopératif, le modèle de développement communautaire qui existe à l'échelle locale, en organisant la production de denrées agricoles pour des générations à venir.

• (1045)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je veux prendre quelques instants pour parler de cet amendement au projet de loi C-95 qui est proposé dans la motion nº 2.

Cette motion vise essentiellement à apporter quelques changements mineurs à la disposition concernant la mission de la société. Sous sa forme actuelle, le projet de loi dit que la société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles et aux entreprises de ce secteur liées à l'agriculture.

L'amendement proposé dans la motion nº 2 précise quels genres d'exploitations agricoles et d'entreprises la nouvelle société a pour mission de mettre en valeur. Il dit que la société doit fournir des services aux exploitations agricoles—notamment les fermes familiales—et aux entreprises—notamment les petites et moyennes entreprises—de ce secteur liées à l'agriculture.

Je crois que c'est un excellent amendement. À mon avis, la société doit concentrer ses efforts sur les petites et moyennes entreprises, qui représentent presque 100 p. 100 des entreprises qu'on trouve aujourd'hui dans les localités rurales du Canada. Nous savons, en examinant les statistiques sur la création d'emplois d'un bout à l'autre du pays, que plus de 90 p. 100 des emplois créés ces dernières années ont été créés par des petites et des moyennes entreprises. Je crois donc qu'il est utile, si on veut favoriser la création d'emplois et assurer la viabilité des localités agricoles, de préciser dans la loi que cette nouvelle Société du crédit agricole a pour mandat d'aider les petites et moyennes entreprises ainsi que les fermes familiales.

Toutefois, lorsque je regarde le genre de localités rurales que nous avons non seulement dans ma province mais dans tout le Canada, car j'ai eu l'occasion d'en visiter plusieurs, je me rends compte que beaucoup d'entre elles dépendent en partie du mouvement coopératif, où elles vont chercher l'expertise et la méthodologie qu'il leur manque sur le plan commercial. Il me semble donc que la nouvelle Société du crédit agricole ne doit pas être limitée en ce qui concerne la nature des prêts qu'elle peut accorder aux petites et moyennes entreprises, et que les coopératives devraient être mentionnées de façon précise dans son mandat.

Par conséquent, je voudrais que les mots «et les coopératives» soient inclus dans la motion nº 2. Je propose:

qu'on modifie la motion nº 2 en ajoutant, dans la version anglaise, à la suite des mots «*medium-sized businesses*», à la ligne 3, les mots «*and co-operatives*» et, dans la version française, à la suite du mot «*entreprises*», à la ligne 5, les mots «*et les coopératives*».

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare cet amendement recevable.

• (1050)

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de la mesure dont nous sommes saisis,

le projet de loi C-95, et de la motion d'amendement que mon collègue d'Algoma a proposée et à laquelle on vient d'ajouter une légère modification.

Je commencerai par dire que, dans l'ensemble, la mesure à l'étude sera avantageuse pour le monde agricole ou promet de l'être. Il me paraît cependant extrêmement important d'adopter l'amendement dont nous discutons présentement. Je n'en suis pas aussi convaincu à propos du sous-amendement, mais je le suis à propos de l'amendement initial et de son intention.

Étant donné les modifications que le projet de loi apporte au conseil d'administration de la Société du crédit agricole, il y a un risque d'absence de lien direct avec l'industrie et avec l'orientation que l'industrie agricole canadienne et le gouvernement peuvent vouloir imprimer à la Société du crédit agricole.

Cet amendement, qui établit très clairement que la Société a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers particuliers et personnalisés aux exploitations agricoles—notamment les fermes familiales—et aux entreprises—notamment les petites et moyennes entreprises—et ainsi de suite, donne cette orientation bien précise.

Comme on l'a déjà dit bien des fois, 97 p. 100 des exploitations agricoles canadiennes sont des fermes familiales. Si nous ne donnons pas cette orientation plus précise à la Société du crédit agricole, nous risquons de glisser très facilement dans la situation que nous avons observée de façon si évidente chez le gouvernement actuel dans ses actes et dans son orientation parfois inexprimée, mais bien ferme qui le porte à privilégier les grandes entreprises et à les soutenir. Je ne pense pas que telle soit l'intention de la mesure à l'étude concernant la Société du crédit agricole, mais le risque subsiste.

Étant donné que plus de 80 p. 100 des emplois créés au Canada depuis quelques années ont été le fait, comme nous le savons, de petites et moyennes entreprises, et notamment des exploitations agricoles, il est nécessaire d'insister sur ce point.

S'il y eut jamais une époque où le secteur rural canadien a eu besoin d'un développement à court terme afin de pouvoir rester solide à long terme, c'est bien maintenant. De nos jours, les organismes comme la Société du crédit agricole devraient appuyer les structures et les installations qui se trouvent dans les milieux ruraux et qui peuvent appartenir à des agriculteurs, des localités, des coopératives ou encore des groupes d'agriculteurs ou d'entrepreneurs locaux qui ont conjugué leurs efforts pour créer des infrastructures leur permettant d'offrir des produits à valeur ajoutée.

Si nous orientons la Société du crédit agricole dans cette direction, il faudra lui signaler très clairement que nous voulons qu'elle concentre ses efforts dans ce domaine. Que nous ayons affaire à la Société du crédit agricole ou à un autre organisme, nous savons que nous ne disposons plus de ressources financières illimitées. Nous devons veiller à ce que les fonds soient utilisés de façon efficace et consacrés aux priorités et surtout à ce domaine.

J'espère que personne ne doute du fait que, pour avoir une industrie agro-alimentaire solide, nous avons besoin de bonnes exploitations agricoles familiales rentables, parce qu'elles constituent le pivot de ce secteur d'activité.

Cependant, comme il est difficile aujourd'hui d'obtenir un prix mondial plus élevé pour les matières premières, la solution que préconisent les milieux ruraux me semble intéressante. En fait, les producteurs primaires se rendent compte qu'ils devront dorénavant se charger de certaines étapes de transformation ultérieure des ressources naturelles ou des matières premières. Ils ont besoin de l'appui du gouvernement et de la Société du crédit agricole pour atteindre leurs objectifs et mettre sur pied l'infrastructure nécessaire à la valorisation des produits. Si, par exemple, nous ne pouvons obtenir pour les céréales un prix mondial plus élevé, il existe toujours la possibilité de produire de l'éthanol ou, dans le cas du colza, de fabriquer du carburant diesel à partir de l'huile de colza.

• (1055)

Voilà comment nous pouvons appuyer le développement économique des localités rurales afin de leur permettre de tirer de leurs produits un revenu plus élevé sur le marché des produits transformés et d'assurer leur avenir. Nous parviendrons ainsi à créer des emplois, à garantir la survie de nos localités, à préserver la structure sociale des régions rurales du Canada et à créer une meilleure harmonie entre les habitants des centres urbains et ceux des milieux ruraux.

Nous savons que, dans bien des régions rurales, la distinction entre la communauté agricole et la communauté urbaine n'est pas très claire. Les deux collectivités se fondent dans ce que nous appelons un secteur rural-urbain. Elles ont besoin de vivre en harmonie et peuvent très bien y parvenir, à condition d'en tirer toutes deux des avantages.

J'espère que le gouvernement jugera bon d'accepter cet amendement, afin de bien préciser aux régions rurales du Canada, aux zones rurales-urbaines et à la Société du crédit agricole les priorités auxquelles elles devraient consacrer leurs ressources financières. Nous ne cher-

chons pas à exclure d'autres dépenses, mais nous voulons leur signaler clairement les domaines à privilégier.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-95 qui vise à proroger la Loi sur le crédit agricole et à la remplacer par la Loi sur la Société du crédit agricole.

Le projet de loi prévoit des services financiers pour les entreprises agricoles qui veulent diversifier leurs activités à l'extérieur de l'exploitation agricole même. Cette mesure législative fixe les règles de fonctionnement de la Société du crédit agricole.

Le projet de loi est très différent de la loi qu'il remplace. Deux aspects me préoccupent. L'amendement proposé par le député d'Algoma éliminerait une de ces préoccupations. Il est précisé que le financement doit servir à des activités menées au Canada, mais il n'est pas dit que, pour être admissible aux fonds, il faut être citoyen canadien.

La nouvelle mesure législative permettra à la Société du crédit agricole de prêter à une entreprise située dans une région rurale mais à l'extérieur d'une exploitation agricole, à la condition que les intrants et les produits de la nouvelle société soient clairement reconnaissables. Il pourra s'agir de n'importe quoi.

Un amendement a été proposé pour préciser que le projet de loi vise les exploitations agricoles, notamment les fermes familiales, et les entreprises petites et moyennes du secteur rural liées à l'agriculture. Le sous-amendement du député de Mackenzie visant à inclure les coopératives est aussi très positif.

Le projet de loi met la Société du crédit agricole et les banques à charte en situation de concurrence en raison des nouvelles dispositions de la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui prévoient des taux d'intérêt de 1,5 p. 100 supérieurs au taux préférentiel et des prêts maximaux de 250 000 $. En examinant le projet de loi, on peut se demander s'il s'agit de la première étape de la privatisation de la Société du crédit agricole.

Nous admettons que certaines facettes de la mesure exigent un examen plus approfondi. Par exemple, des dispositions devraient prévoir la possibilité d'un prêt à une entreprise agricole pour l'exploitation d'une usine de nettoyage des semences, de transformation du bétail, d'abattage et de transformation de la volaille ou de production d'éthanol à petite échelle, pour les besoins d'un parc d'engraissement. Dans certaines régions du Canada, des établissements de ce genre rendraient certainement de grands avantages à la population locale.

Je dois souligner toutefois que de pareilles initiatives ne sont pas toujours couronnées de succès. Une entreprise locale de production de volaille a ouvert une usine de transformation dans le sud-ouest de l'Ontario, il y a quelques années. L'établissement, à la fine pointe de la technologie moderne, avait coûté 500 000 $. Les entrepreneurs ont découvert, à leur grand désarroi, qu'ils ne parvenaient pas à s'établir sur le marché, sauf pour la vente aux particuliers avant la période des Fêtes. Ils ont subi d'énormes pertes et l'usine ne fonctionne plus que quelques semaines par année.

• (1100)

Le gouvernement semble s'entêter à prendre des petites mesures insignifiantes pour régler le grave problème qui terrasse actuellement l'agriculture au Canada. En fait, selon le nouveau président de la Fédération canadienne de l'agriculture, «Le gouvernement refuse de reconnaître qu'il y a un problème.»

Lors d'un rassemblement à Lucknow, en Ontario, le président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a déclaré ceci, et je cite: «Les agriculteurs sont inquiets et même très en colère.»

Tout récemment, le président du Bureau d'examen de l'endettement agricole de l'Ontario a affirmé qu'il craignait avoir fort à faire au printemps prochain. Un spécialiste des questions agricoles bien connu a dit, de son côté, que ce bureau n'était plus qu'une agence de recouvrement très spécialisée.

Dans le mémoire du comité de coordination de l'agriculture catholique romain soumis en février 1993, les évêques catholiques de la Saskatchewan ont déclaré ce qui suit, sauf erreur: «Dans le monde d'aujourd'hui, le système de l'agriculture ne vise plus principalement à produire des aliments de base. En effet, il sert de plus en plus les intérêts des transformateurs, des détaillants et des intermédiaires agro-alimentaires, à l'échelle tant nationale qu'internationale.»

Je constate que ce projet de loi ne fixe aucune limite supérieure quant au montant des prêts qui peuvent être consentis. J'espère que nous considérerons cette modification d'une façon positive afin que le gouvernement réoriente ses politiques vers les entreprises agricoles familiales. C'est grâce aux fermes familiales que notre pays affiche un des meilleurs bilans sur le plan de la production agricole, de l'efficacité, de la quantité et la qualité des produits mis à la disposition du public à des prix très raisonnables.

Je ne pense pas que le projet de loi va régler tous les problèmes de l'agriculture d'aujourd'hui. Ce dernier

comporte certes des éléments positifs, comme je l'ai déjà dit. Je souligne cependant qu'il ne règle pas le problème fondamental du revenu des agriculteurs, dont le besoin se fait cruellement sentir dans le secteur des céréales et dans d'autres secteurs où il n'y a pas de système de gestion de l'offre ou de production planifiée.

Pour survivre, l'agriculteur doit lui aussi avoir un rendement sur son investissement, un système de gestion, une main-d'oeuvre et une part de risque. Par conséquent, je suis d'avis qu'il faille adopter cet amendement. Je compte que le gouvernement veillera à ce qu'il le soit. Nous espérons qu'il veillera à ce que le sous-amendement soit également adopté, parce que j'estime que ce sont de petites coopératives locales qui devront construire ces petites usines de transformation devant produire les articles à valeur ajoutée nécessaires. Il pourrait s'agir de transformation ou d'une nouvelle production. Encore s'il faut faire de la diversification dans différentes parties du Canada, on pourrait produire différentes essences de bois. C'est ainsi qu'on obtiendrait le financement des scieries et des usines de transformation qui y sont associées.

J'estime qu'il faut donner suite à ce projet de loi. Je presse le gouvernement d'appuyer l'amendement et le sous-amendement pour qu'on puisse les mettre en oeuvre et prendre des dispositions susceptibles d'augmenter le revenu des agriculteurs canadiens, leur permettant du même coup de rembourser les prêts consentis par cet établissement, la Société du crédit agricole ainsi que d'autres établissements de crédit du Canada.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir faire quelques brèves observations sur le projet de loi C-95 afin de répondre à certains de mes collègues qui ont exprimé des inquiétudes au sujet de cette mesure.

C'est dommage qu'ils pensent que ce n'est pas une bonne mesure législative. Pourtant, la réaction des électeurs a été très favorable, dans ma circonscription comme partout au Canada. Les dirigeants de la Société du crédit agricole considèrent qu'elle leur donne de nouveaux outils pour mieux s'acquitter de leur mandat, tout en leur facilitant la tâche. Enfin, c'est ce qu'ils espèrent. Les producteurs agricoles l'ont aussi accueillie favorablement, y voyant une innovation qui les aiderait à relever les défis qui nous attendent cette année, au cours des années 90 et jusqu'en l'an 2000. Elle nous aidera à mieux nous préparer pour l'avenir.

• (1105)

À mon avis, il s'agit d'une bonne mesure législative que nous devrions avoir depuis longtemps. Les agriculteurs attendent avec impatience qu'elle soit adoptée pour qu'ils puissent planifier leurs affaires. Ils espérent qu'elle sera mise en vigueur cette année et qu'elle s'appliquera à la campagne agricole du printemps.

Un des députés a dit s'inquiéter du manque de fonds. Il convient de mentionner que, depuis qu'il est au pouvoir, notre gouvernement a toujours fourni à la SCA les fonds nécessaires pour soutenir sa capacité de consentir des prêts durant cette période.

Avant mon élection à la Chambre, il est effectivement arrivé que la SCA manque de fonds et qu'elle soit incapable de remplir sa mission, c'est-à-dire de consentir des prêts, durant une certaine partie de son année financière. Nous avons bien l'intention d'allouer les fonds nécessaires à la SCA. Elle peut emprunter ce dont elle a besoin sur le marché—en faisant preuve de beaucoup de prudence. Elle doit négocier le meilleur taux possible pour garder ses coûts au plus bas.

Certains prétendent que le projet de loi sur la SCA ne répond pas vraiment à tous les besoins. Je ne crois pas que c'était l'objet de ce projet de loi que de régler tous les problèmes qui tracassent actuellement le secteur agricole. Des facteurs externes, comme l'absence d'un accord du GATT et la façon dont d'autres pays font fluctuer le prix des céréales et des oléagineux, rendent plus difficile la pratique de l'agriculture mais c'est pour cette raison que nous avons lancé des programmes comme l'assurance-récolte, le régime universel et le CSRN. Nous avons essayé de donner aux agriculteurs, aux industries et aux établissements de crédit la sécurité nécessaire à une bonne planification.

Nous croyons que, s'il y a un accord du GATT, ce projet de loi serait très utile à long terme, mais à court terme, comme nous l'avons déjà dit, nous avons mis en place des mesures de protection pour permettre de remplir ces obligations.

Il ne fait aucun doute que ce nouveau projet de loi donne à la SCA la possibilité de prêter aux grandes exploitations, mais je veux aussi faire remarquer que la société continuera à répondre aux besoins des exploitations familiales. En fait, la suppression de la condition relative à la principale activité permettra de prêter plus facilement aux petits agriculteurs dont les revenus ne proviennent pas principalement de leurs exploitations agricoles. Nous avons vraiment une responsabilité à l'égard de l'exploitation familiale et je veux qu'il soit bien clair que rien n'est changé sur ce point.

Je parlerai très brièvement du sous-amendement, qui ajoute les coopératives à la motion. Les termes petites et moyennes entreprises et entreprises liées à l'agriculture comprennent déjà les coopératives dans l'article du projet de loi intitulé *mission*. C'est pour cette raison que nous ne pouvions pas accepter ce sous-amendement.

En ce qui concerne l'amendement proposé, nous estimons qu'il apporte un certain éclaircissement et qu'il ne change pas l'objectif de base du projet de loi. Le gouvernement est prêt à accepter cet amendement. Voilà tout ce que j'ai à dire, pour le moment.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1110)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

M. Cardiff: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je n'ai pas bien compris. Vote-t-on sur l'amendement ou sur le sous-amendement?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le débat porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député d'Algoma, mais le vote porte sur l'amendement à la motion nº 2, inscrite au nom du député de Mackenzie. Le vote porte sur l'amendement. Est-ce clair?

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent. Je déclare l'amendement rejeté.

(L'amendement est rejeté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 2 inscrite au nom du député d'Algoma.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion nº 2 est adoptée.)

[*Français*]

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-95, à l'article 4 en retranchant la ligne 17, page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*a*) consentir des prêts à toute personne résidant au Canada au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, tout citoyen canadien ou».

Motion nº 10.

Qu'on modifie le projet de loi C-95, à l'article 8, en retranchant la ligne 17, page 5, et en la remplaçant par ce qui suit:

«té directeur, un comité de révision des décisions de la Société prises en vertu de l'alinéa 4(2)*a*) ou tout autre comité qu'il estime».

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River) propose:

Motion nº 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-95, à l'article 8, en ajoutant à la suite de la ligne 22, page 5, ce qui suit:

«(3) Le conseil constitue un comité consultatif chargé de réviser, à la demande d'une personne intéressée, une décision de la société prise en vertu de l'alinéa 4(2)*a*).

(4) Il demeure entendu qu'une décision du comité consultatif n'a pas pour effet de lier le conseil ni de modifier ou d'annuler aucune de ses décisions.»

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le Président, je suis heureux que le secrétaire parlementaire et le gouvernement aient accepté le premier amendement. Il était fortement recommandé par la Fédération canadienne de l'agriculture et la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, qui ont témoigné devant le comité permanent et le comité législatif.

En ce qui concerne la motion nº 4, elle dit simplement que lorsque le gouvernement peut faire des prêts, ceux-ci devraient être limités aux citoyens ou résidents du Canada. La motion ne vise pas à interdire les prêts aux personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne, pourvu qu'elles résident au Canada. Il y a de nouveaux résidents qui n'ont pas encore obtenu leur citoyenneté, mais qui ont néanmoins une exploitation agricole. Ce sont eux que cette motion vise.

Lorsque nous considérions les fonds disponibles, le secrétaire parlementaire disait que le gouvernement avait toujours mis des fonds à la disposition de la SCA. La question est de savoir à quels taux d'intérêt. Si l'on regarde de près la situation de la SCA depuis 1987, on voit qu'elle est spectaculaire. Le nombre de prêts est passé de 72 000 à 59 000. La différence représente à peu près le nombre d'agriculteurs qui ont disparu pendant cette période, soit environ 13 000.

• (1115)

Je dirais que la dure attitude du gouvernement à l'égard de la SCA, notamment du fait des bureaux d'examen de l'endettement agricole, est la même que l'attitude rigoriste qu'il a prise à l'égard de milliers et de milliers de producteurs.

Le secrétaire parlementaire dit que le gouvernement a débloqué des fonds. En fait, si l'on regarde la période de 1987 à 1992, le montant des prêts gouvernementaux aux agriculteurs est passé de 4,7 milliards à 3,5 milliards. C'est dire que 1,2 milliard a été retiré du financement de l'agriculture au Canada.

Pendant cette même période, le montant des prêts, c'est-à-dire le montant de la dette agricole, a augmenté de quelque 22 milliards, pour atteindre, je pense, 24 milliards. Le montant d'argent que le gouvernement consacre aux prêts agricoles n'augmente certainement pas. En fait, il diminue.

La seule chose qui augmente, c'est le nombre de propriétés saisies par le gouvernement. En 1987, il détenait 911 propriétés dans tout le Canada. Aujourd'hui, en 1991-1992, à la fin de l'exercice financier, c'est-à-dire il y a presque un an, le gouvernement détenait 2609 propriétés et des centaines de milliers, voire des millions d'acres de terres saisies. Le secrétaire parlementaire a du culot de dire qu'il y a beaucoup de fonds disponibles, alors que le montant diminue rapidement.

Le secrétaire parlementaire laissait entendre que la Société du crédit agricole serait capable d'aller sur le marché pour obtenir des fonds additionnels. C'est vrai, mais l'acquisition de fonds est sujette à l'approbation du ministre des Finances, ce qui fait que ces fonds ne sont disponibles que si le ministre des Finances est d'accord.

Il me semble que l'amendement apporté à l'article 4, qui rendrait admissibles au financement les personnes résidant au Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu ou les citoyens ou organismes canadiens, se justifie, car si les fonds sont limités, nous voudrons certes les réserver à des Canadiens. Bien sûr, cela n'empêche pas les groupes de réunir des fonds en provenance de sources étrangères, mais nous devrions tenter d'accorder un financement à des agriculteurs canadiens dans toute la mesure du possible.

Trois motions sont groupées aux fins du débat. Le débat porte également sur la motion nº 10, qui est inscrite à mon nom. L'article 8 amendé, par le retranchement de la ligne 17, à la page 5, et sa substitution par «comité», confère au conseil d'administration les pouvoirs d'établir des comités. Le projet de loi mentionne le comité directeur et le comité de vérification. Nous proposons ainsi l'établissement d'un comité chargé de réviser toute décision prise par la SCA en vertu de l'alinéa 4(2)*a*) ou par tout autre comité compétent.

Essentiellement, nous voulons instaurer une procédure de révision ou un mécanisme d'appel. J'ai présenté une motion analogue au comité législatif, car j'estime qu'il est important de prévoir une procédure d'appel dans la mesure législative. Bien sûr, les conservateurs ont voté contre cet amendement.

Heureusement, nous avons pu présenter un nouvel amendement à la Chambre, mais j'ignore pourquoi les législateurs veulent supprimer le droit d'appel. J'ai insisté auprès des députés ministériels et du comité pour dire que, dans tout organisme gouvernemental ou toute société comme celle-ci, on devrait avoir le droit fondamental à une procédure d'appel.

Nous discutons ici d'une question très sérieuse. Il s'agit d'agriculteurs qui ont demandé à un organisme d'État un prêt qui devrait leur être consenti. Or, si un fonctionnaire du siège social à Guelph, à Regina ou ailleurs dans le pays n'aime pas l'agriculteur pour des raisons personnelles ou à cause d'incidents survenus pendant les négociations et qu'il rejette sa demande, l'agriculteur devrait avoir le droit d'interjeter appel.

• (1120)

Selon ce nouvel arrangement, une procédure d'appel est prévue par règlement ou par arrêté ministériel, mais il me semble qu'elle devrait être insérée directement dans la loi. Ainsi, peu importe qui sont le président, le premier

dirigeant ou les membres du conseil d'administration de la Société du crédit agricole, le projet de loi devrait prévoir une procédure d'appel à l'intention des agriculteurs dont la demande a été rejetée, surtout en cette période difficile où 13 000 d'entre eux ont fait faillite au cours des quatre dernières années.

J'espère que le secrétaire parlementaire ne s'estimera pas être l'instrument d'un gouvernement qui désire avoir un projet de loi si court et si général que la société et son conseil d'administration détiennent tous les pouvoirs. J'espère plutôt qu'il songera à l'époque où il pratiquait l'agriculture, quand il avait vu ses voisins perdre le droit à un emprunt, et qu'il se dira combien il serait important de s'assurer que les agriculteurs puissent en appeler devant l'organisme d'appel de la Société du crédit agricole.

À mon avis, lorsqu'on rédige un projet de loi de ce genre, il faut équilibrer les pouvoirs et tenir compte des droits de chaque agriculteur.

Cela fait peut-être partie du plan d'ensemble visant à privatiser la SCA et à vendre son portefeuille de prêts à une grande société américaine ou autre chose du genre. Si c'est le cas, nous comprendrons pourquoi le gouvernement s'y oppose. Aujourd'hui, c'est une société d'État.

Chacun des producteurs devrait avoir le droit d'interjeter appel devant un comité de révision, un comité d'examen établi par la Société du crédit agricole afin de veiller à ce qu'aucune injustice ne soit commise. De toute évidence, des milliers d'agriculteurs estiment que la SCA a été injuste et inéquitable.

Si nous incluons une disposition à cet égard dans la loi, ils sauront que nous avons fait notre travail de législateurs. Le comité spécial des prévisions budgétaires ou un autre comité devra chercher à savoir si le gouvernement se comporte de façon juste et équitable. Toutefois, nous ferons notre travail de législateurs en incluant dans la loi une disposition prévoyant une procédure d'appel à laquelle pourront recourir les agriculteurs qui se voient refuser un prêt par la Société du crédit agricole.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, nous sommes saisis de plusieurs amendements. Aux termes de la motion nº 4, on ajouterait au projet de loi une clause exigeant qu'aux fins des diverses opérations de prêts auxquelles peut se livrer la société, les garanties de prêts soient accordées à tout citoyen ou organisme canadien, ainsi qu'à toute personne résidant au Canada au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi dit seulement: «consentir des prêts à toute personne ou tout organisme à l'une ou l'autre des fins suivantes, ou garantir des prêts consentis à ces fins.» Autrement dit, la motion nº 4 rendrait obligatoire que tout citoyen ou organisme faisant une demande de prêt en vertu de la loi réside au Canada.

N'est-il pas approprié que les sommes qui sont accordées par le Parlement, les sommes qui viennent de la poche des contribuables canadiens, aillent à des gens et à des organismes qui résident au Canada? À quoi rimerait d'utiliser nos ressources déjà rares pour financer les activités d'étrangers qui viendraient chez nous s'emparer d'exploitations ou d'entreprises agricoles? Cela pourrait certes s'expliquer, mais en temps de restriction budgétaire et de vaches maigres, comment justifier que les contribuables canadiens soient appelés à verser de l'argent à ces fins?

• (1125)

Je pense que la véritable raison pour laquelle le gouvernement rechigne à accepter cette motion est qu'elle va à l'encontre de la teneur de l'Accord de libre-échange canado-américain et du projet d'accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ces accords établissent un régime en vertu duquel les frontières nationales n'auront plus d'importance. Les décisions des corps législatifs de chaque pays n'auront plus que très peu de poids.

Je crois que les agriculteurs canadiens, comme d'ailleurs tous les citoyens canadiens, devraient se rendre compte que nous touchons ici du doigt une des conséquences qui découlent du fait d'adopter ce genre d'accords commerciaux, à savoir que le Parlement ne peut plus restreindre les dépenses de deniers publics uniquement aux citoyens et aux résidents canadiens. À mon avis, il y a de quoi être préoccupé en constatant que l'on pourrait se trouver à jamais dans une situation où le Parlement ne serait pas en mesure de dépenser l'argent des contribuables de façon à aider les Canadiens et les résidents canadiens et, pour ce faire, de limiter les dépenses publiques à ces derniers.

La deuxième série de motions, soit la motion nº 10 présentée au nom du député d'Algoma et la motion nº 12 présentée en mon nom, aurait pour effet de créer un comité d'appel devant lequel pourraient comparaître les agriculteurs et d'autres citoyens qui, pour une raison ou

une autre, ne sont pas heureux d'une décision de la Société du crédit agricole. Cette motion se lit comme suit:

> (3) Le conseil constitue un comité consultatif chargé de réviser, à la demande d'une personne intéressée, une décision de la société prise en vertu de l'alinéa 4(2)a).

—où sont énoncées les fins pour lesquelles des prêts et des garanties peuvent être consentis. La motion dit également que:

> (4) Il demeure entendu qu'une décision du comité consultatif n'a pas pour effet de lier le conseil ni de modifier ou d'annuler aucune de ses décisions.

En d'autres termes, cette disposition fournirait un processus d'appel, un comité d'examen afin de permettre à une personne ou à un organisme d'interjeter appel d'une décision de la Société du crédit agricole. Toutefois, il est dit clairement que la décision du comité ne lierait pas la société, qu'il s'agirait d'un comité purement consultatif.

J'estime important de souligner que, en rejetanat cette disposition comme il semble vouloir le faire, le gouvernement s'oppose du même coup à une pratique qui était courante par le passé. À ma connaissance, la Société du crédit agricole dispose actuellement d'une procédure d'examen, d'une procédure d'appel qui remplit la fonction même qui est prévue dans les motions nos 10 et 12.

Naturellement, il n'est que juste qu'un tel organisme soit mis à la disposition des personnes qui traitent avec la société. Celle-ci est une société d'État et, comme telle, elle agit au nom des Canadiens. Mais cette institution reste néanmoins très humaine, c'est-à-dire que les personnes qui y travaillent rendent des jugements au mieux de leur connaissance en se fondant sur les lignes directrices qui leur sont données. Or, ces lignes directrices sont souvent imprécises, elles comportent des zones de flou et elles font une place à l'attitude individuelle dans le processus décisionnel, si bien qu'il peut arriver qu'une personne ait des raisons valables de croire qu'une décision de la société est contraire aux directives et politiques de celle-ci, ou puisse contester les faits rapportés à la Société du crédit agricole et à ses fonctionnaires.

En tant que députés, tous ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions rurales sont parfaitement au courant des différends existant entre les agriculteurs et la société. Il nous est souvent difficile de déterminer qui a raison et qui a tort. Mais nous savons tous que, dans bien des cas, le grief est légitime, que la personne intéressée a raison de se plaindre d'une décision.

En refusant de fournir une procédure d'appel dans de tels cas, on se trouve à faire en sorte que, plutôt que de comparaître devant un comité d'appel, ces gens n'auront d'autre choix que de recourir au processus politique ou bien d'aller devant les tribunaux.

• (1130)

Comme nous le savons tous pour avoir tenté d'intervenir dans de tels cas, même si nous, les députés, accepterions volontiers la responsabilité du suivi de ces cas, nous croyons souvent que nous ne sommes pas ceux à qui on devrait confier ce genre d'enquêtes et que nous ne pouvons entendre tous les témoignages nécessaires pour qu'un jugement équitable soit prononcé. En notre qualité de députés, nous savons que ces genres de cas se produisent. Souvent, il ne suffit pas d'avoir une seule voie d'appel.

La deuxième voie est l'appel devant les tribunaux. Il s'agit d'un processus onéreux qui prend beaucoup de temps, comme le savent très bien ceux qui ont déjà participé à de telles entreprises. Souvent, les gens qui se trouvent dans une situation où ils ont à interjeter appel d'une décision de la Société du crédit agricole ont déjà exploité leurs ressources jusqu'à la limite. Ils sont endettés à l'extrême et sont presque en état de crise, personnellement et au sein de leur famille. Entamer des procédures juridiques, avec tout ce que cela comporte, ajoute un autre fardeau dont ils n'ont vraiment pas besoin et ne contribue ni à leur propre bien-être ni au processus décisionnel.

Par conséquent, il me semble que le gouvernement devrait vraiment reconnaître qu'en démocratie, les gens ont le droit d'en appeler des décisions prises au nom de l'État. Il devrait donc inscrire dans ce projet de loi ce qui se fait depuis toujours, soit que les gens en désaccord avec les décisions de la Société du crédit agricole ont le droit d'interjeter appel auprès de la Société du crédit agricole elle-même. Comme je l'ai déjà fait remarquer, cette démarche n'engagerait personne, elle aurait une valeur consultative et offrirait aux deux parties d'un conflit l'occasion de faire valoir leur point de vue.

Je prie le gouvernement d'adopter une approche raisonnable et équitable et de maintenir une façon de faire qui correspond à la pratique habituelle en prévoyant une procédure d'appel des décisions de la Société du crédit agricole.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais prendre brièvement la parole au sujet de l'amendement, et aussi au sujet du projet de loi comme tel.

J'ai reçu ces dernières semaines des lettres d'électeurs qui, bien sûr, souhaitent que le projet de loi soit adopté. Mon parti a, comme d'habitude, fait preuve de collaboration. Je crois savoir que nous allons non seulement, aujourd'hui, voter en faveur du projet de loi à l'étape du rapport, mais mes collègues et moi allons donner notre consentement unanime pour passer à la troisième lecture. Nous voulons démontrer par là, non seulement au gouvernement mais également à l'ensemble des Canadiens, que notre parti est prêt à faire tout ce qu'il peut pour aider l'industrie agricole au Canada.

Idéalement, je devrais avoir des réserves au sujet de l'amendement que nous présentons ce matin, parce qu'il a pour effet de limiter le nombre de personnes qui pourront bénéficier de ces fonds. Il faut malheureusement reconnaître qu'à cause des compressions que le gouvernement a imposées à la Société du crédit agricole et à l'agriculture en général, les fonds sont devenus très rares, d'où la nécessité de maximiser le rendement de l'argent disponible.

Mon collègue de la circonscription d'Algoma et d'autres ont parlé du fait que le nombre de prêts continue de diminuer. Le nombre de prêts actifs dans le portefeuille de la Société du crédit agricole va en décroissant. Ainsi, la société a accordé 72 000 prêts en 1987-1988, 67 000 en 1988-1989, 63 000 en 1989-1990, 61 000 en 1990-1991 et 59 845 en 1991-1992. Le nombre des prêts continue de diminuer.

Qu'est-ce que cette situation nous apprend? Tout d'abord, que l'économie agricole est en piètre état et deuxièmement, que le gouvernement a commis des négligences. Il n'y a pas que le nombre des prêts qui diminue. Certaines personnes pourraient être tentées de croire qu'il s'agit simplement de consolidations de dettes, que la valeur de chaque prêt augmente et que, par conséquent, la communauté agricole retire les mêmes avantages, mais ce n'est pas le cas.

• (1135)

Par exemple, le montant des prêts, qui était de 4,7 milliards de dollars en 1987-1988, a graduellement diminué et se situe maintenant à 3,5 milliards. Autrement dit, les prêts ont diminué de 1,2 milliard de dollars, et ce ne sont pas des dollars indexés. Si l'on tient compte de l'inflation, c'est-à-dire du fait que chaque dollar a aujourd'hui une valeur moindre qu'au début de la période de référence, les pertes subies sont supérieures à 1,2 milliard.

Nous allons appuyer le projet de loi, car il a du bon, mais qu'on ne s'y trompe pas: ce projet de loi n'est pas la solution parfaite. Il ne rendra pas le gouvernement conservateur plus acceptable aux yeux de la communauté agricole. Les agriculteurs jugeront le gouvernement conservateur à ses actes.

Je me souviens de la façon dont le gouvernement parlait de son attachement à la gestion de l'offre en 1984; je me souviens aussi qu'il a rappelé cet attachement lors des négociations du libre-échange en 1988.

Une voix: Qu'a fait le gouvernement?

M. Boudria: Ce qu'il a fait? Tout d'abord, nous avons beaucoup perdu dans l'Accord de libre-échange. On se souviendra que nous avons dû renoncer aux dispositions concernant la crème glacée et le yogourt parce que le gouvernement a transféré certains produits de la liste tarifaire à la liste de contrôle des importations, ou du moins c'est ce qu'il a prétendu avoir fait. Mystérieusement, le ministre de l'Agriculture a démissionné de ses fonctions quelques jours plus tard, et il ne s'est pas présenté aux élections suivantes.

Comme si cela ne suffisait pas, la communauté agricole a dû subir des compressions depuis. Il y a eu une baisse de 638 millions de dollars prévue dans le dernier mini-budget. Telle est l'ampleur de la compression prévue dans l'exposé économique de décembre dernier, exposé économique que nous sommes quelques-uns à qualifier de mini-budget. Celui-ci prévoit même une réduction de 38 millions de dollars des subventions à la production laitière dont bénéficiait jusqu'à maintenant la collectivité agricole.

Nous savons tous que cette subvention de 6,03 $ l'hectolitre n'a pas changé depuis bien des années. Il fut un temps où elle représentait quelque 12 ou 13 p. 100 du revenu des producteurs agricoles. Mais comme le montant à l'hectolitre est demeuré le même alors que le coût de production ne cesse de grimper, elle en est venue à représenter une plus petite proportion de ce revenu, soit quelque chose comme 8 p. 100, je crois. Maintenant, le problème ne tient plus au fait que le montant soit gelé; les subventions à la production laitière diminuent réellement de 38 millions de dollars.

La dernière chose que souhaitaient les producteurs agricoles de Glengarry—Prescott—Russell, c'était bien que le gouvernement revienne sur son engagement de protéger le secteur de la gestion de l'offre au cours des négociations en vue de l'Accord de libre-échange, en 1988, et qu'il commence vraiment aujourd'hui à réduire les subventions.

[*Français*]

Alors, les agriculteurs de ma circonscription et ceux d'ailleurs se souviendront longtemps du gouvernement conservateur d'en face. Aujourd'hui, bien sûr, nous avons l'intention d'appuyer ce projet de loi, car il est bon. Mais

il ne faudrait quand même pas confondre les choses. Ce projet de loi n'apporte aucune forme de rédemption aux Conservateurs d'en face. Les Conservateurs ont péché et je vous assure, monsieur le Président, que les électeurs de ma région et ceux d'ailleurs diront: Oui, le projet de loi peut peut-être nous aider, mais le dommage causé par ce gouvernement est de beaucoup supérieur au bienfait qu'apportera le projet de loi aujourd'hui.

• (1140)

[*Traduction*]

Je termine donc là-dessus mes observations. J'appuierai avec plaisir le projet de loi ainsi que l'amendement que propose mon collègue, le député d'Algoma, avec l'appui du député de la circonscription de Prince Edward—Hastings, en Ontario, qui est une autre belle circonscription agricole de notre pays.

Je suis impatient de voir non seulement l'issue du vote sur ce projet de loi—nous connaissons tous l'appui dont il bénéficiera—mais encore la présentation d'autres mesures visant à aider la collectivité agricole du Canada, qui traverse une période très difficile à l'heure actuelle. Cette collectivité a vu son revenu diminuer considérablement et a du mal à joindre les deux bouts en dépit du fait que les travailleurs triment très dur pour produire la nourriture que nous mangeons tous.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais seulement en tant que député venant de la ville faire quelques remarques au sujet de cet amendement.

Quand il s'agit des questions agricoles, les habitants du Canada rural ont trop souvent l'impression que les citadins, les députés venant de la ville, ne les appuient pas toujours autant qu'ils le devraient.

Il y a environ trois mois, dans ma circonscription, nous avons apposé à la fenêtre de mon bureau une présentation conçue et produite par mon collègue de Lambton-Middlesex, intitulée «Compare the share», qui illustrait à l'intention des citadins, des gens vivant dans la ville, le prix à la sortie de la ferme de produits commme le poulet, le blé, le fromage et le lait, le prix de ces produits chez le détaillant, et la différence considérable que cela représentait par rapport à ce que touche l'agriculteur. Les gens ont été absolument choqués. Ils n'avaient pas la moindre idée de ce que reçoivent les agriculteurs.

Depuis, un jeune entrepreneur du nom de Terry McAdorey, qui tient un petit magasin où l'on vend un peu de tout, appelé Hampton Variety Store, refuse de s'approvisionner auprès des organismes agricoles transnationaux. Il préfère acheter auprès de petits exploitants agricoles. Les fromages, le poulet, les oeufs et tous les autres produits sont achetés directement chez le cultivateur. Pourquoi fait-il ça? En partie parce qu'il est convaincu dans son for intérieur, que nous devons être plus sensibles à l'intérêt de la collectivité qu'à la compétitivité. C'est ce que, à mon avis, le gouvernement n'a pas su faire.

Il est devenu tellement obsédé par l'idée de la compétitivité mondiale qu'il n'a plus vu que par les sociétés transnationales. Nulle part cette stratégie industrielle transnationale n'a-t-elle eu un impact plus considérable que sur les valeurs et l'attitude que nous observons à présent dans les milieux et le négoce agricole. À l'heure qu'il est, le commerce agricole au Canada est pratiquement contrôlé par un cartel d'environ cinq ou six compagnies. Par conséquent, les rares exploitations agricoles familiales qui restent au Canada sont pratiquement isolées. Leur vie ressemble un peu à celle d'un ermite, ce qui a pour leurs membres de terribles répercussions sur le plan social.

• (1145)

Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a une crise agricole au Canada à l'heure actuelle, surtout dans le cas des exploitations agricoles familiales. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui va nous permettre, par l'entremise de la Société du crédit agricole, de réaffirmer notre engagement à l'égard de l'exploitation agricole familiale; il s'agit fondamentalement de redonner de l'importance à la collectivité, aux valeurs qui lui sont propres et à la qualité des produits au lieu de ne viser simplement que la compétitivité des prix et la globalisation des marchés car nous allons, selon moi, beaucoup trop loin dans cette voie.

J'ai lu dans le journal *Catholic Register* un article de Marie Carter, qui vit à Dresden, en Ontario. On le trouve à la page 7 sous le titre «La crise agricole actuelle est l'affaire de tout le monde». L'auteure y signale qu'à peine 3 p. 100 de la population canadienne vit de la terre.

Plus que jamais, il nous incombe à tous dans cette enceinte d'être les porte-parole et les défenseurs de ces gens. Il faut espérer que nous pourrons faire en sorte qu'on s'intéresse à nouveau à ce secteur de notre économie et qu'on aborde la question différemment, au moment où nous nous préparons à restructurer la société toute entière.

Comme on le montre dans cet article, les agriculteurs sont de plus en plus négatifs et ont un sentiment d'échec de plus en plus fort face à l'agriculture. Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui en tant que représentant d'une circonscription urbaine afin d'appuyer mes collègues d'Algoma et de Prince Edwards—Hastings au sujet de cette motion.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi faire quelques brèves observations sur les motions dont la Chambre est actuellement saisie.

La première vise à permettre à la Société du crédit agricole de consentir des fonds à toute personne au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, tout citoyen canadien ou tout organisme, et ainsi de suite.

Je conviens avec mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell qu'il serait formidable de pouvoir remettre des fonds à tous ceux qui veulent se lancer dans l'agriculture, soit en exploitant eux-mêmes des fermes ou en devenant membres de l'industrie agro-alimentaire. Or, la situation actuelle correspond bien à celle que vient de décrire le député, sans compter que nous ne disposons pas de ressources financières inépuisables.

Comme la Société du crédit agricole est financée par les contribuables canadiens, qui, dans le passé, ont dû malheureusement assumer une grande partie de son financement, je crois que les fonds consentis devraient être mis à la disposition de ces mêmes contribuables, des citoyens canadiens et des immigrants reçus, pourvu qu'ils respectent les critères, les exigences juridiques, etc.

Je sais que le projet de loi et la Société du crédit agricole visent tous deux à arrêter les comptes, pour éviter toute perte. Bon nombre d'entre nous qui venons du monde des affaires voulons balancer les livres. Le gouvernement prétend lui aussi avoir cette intention, mais je suppose qu'il s'agit là d'une autre histoire car je crois qu'il n'y réussit pas très bien.

Je crois que c'est peut-être la façon la plus équitable de distribuer des fonds par l'entremise de la Société du crédit agricole que de les consentir à toute personne au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Je demande au gouvernement d'étudier la question et d'agréer cet amendement.

• (1150)

L'autre motion dont nous sommes saisis, la motion nº 10, propose d'établir un comité de révision des décisions de la Société. Il existe actuellement une commission d'appel à la Société du crédit agricole, et si quelqu'un estime que son dossier n'a pas été bien étudié, si, pour une raison personnelle ou quelque raison que ce soit, il estime qu'on ne l'a pas bien traité ou qu'il n'a pas pu expliquer sa situation à un représentant de la Société du crédit agricole, il existe à l'heure actuelle un recours lui permettant de faire examiner son dossier par un autre groupe de personnes. Cela me paraît très utile.

Le projet de loi change la constitution du conseil d'administration de la Société du crédit agricole, et je ne trouve rien à redire à la distribution de l'autorité, au cadre administratif ou à la constitution, si nous voulons utiliser ce terme, de ce conseil d'administration. Nous aborderons la question lors de l'étude d'une motion ultérieure.

Si le projet de loi reste tel qu'il est présentement, il n'existera pas de recours permettant à un demandeur de soulever la question, à part écrire au conseil d'administration au complet ou au président de la SCA pour demander à faire réexaminer son dossier.

Nous devons tous comprendre que cela est déjà arrivé, même si ça n'était pas très fréquent. Dans bien des cas, quand on demandait à faire réexaminer une demande, elle n'était pas agréée. La décision demeurait la même, mais ce procédé donnait un recours au demandeur et une certaine mesure de réconfort qui l'assurait de pouvoir se faire entendre.

J'inviterais le gouvernement à songer à cela également. C'est tout à fait valable. On ne propose pas de nommer quelqu'un à une fonction à long terme assortie d'une rémunération extravagante. D'après ce que je crois savoir, les personnes qui exerçaient auparavant ces fonctions étaient rémunérées sur une base journalière. On pourrait y assigner deux ou trois personnes de différentes localités en différentes parties du Canada de sorte qu'en cas de demande de révision, elles pourraient être convoquées ou aller voir le demandeur et discuter avec lui, que ce soit dans le bureau de son exploitation agricole ou ailleurs pour revoir le dossier et déterminer le problème. Il s'agit là d'un traitement personnalisé. Cela sert de soupape de sûreté, et je ne crois pas que ce soit trop demander que de fournir une certaine mesure de réconfort. Bien franchement, je crois que cela pourrait se faire à très peu de frais.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais parler des amendements proposés au projet de loi C-95 à l'étape du rapport, et notamment des motions nºs 4, 10 et 12.

Je vais me concentrer sur la motion nº 4, dont l'objet est de faire en sorte que ces prêts soient consentis uniquement à des Canadiens ou à des sociétés canadiennes. Cela me rappelle juin 1985 et les grandes déclarations du gouvernement disant que le Canada était prêt à brasser

des affaires. Que s'est-il passé dans les quelques années qui ont suivi, entre 1985 et 1991? Environ 4 100 sociétés canadiennes ont été acquises par des intérêts américains. Et ces acquisitions ont en grande partie été financées par des établissements de crédit canadiens. En fait, ces établissements ont consenti 85 p. 100 des prêts. En d'autres termes, les Américains se sont servis de nos établissements pour nous acheter. Selon moi, la motion nº 4 empêcherait à l'avenir un dérapage semblable dans l'utilisation des prêts de la Société de crédit agricole. J'estime que cette motion est fort bien conçue et qu'elle mérite notre appui.

• (1155)

Si on examine ce qui est arrivé au Canada, dans le cas de certaines des sociétés transnationales dont le député précédent a parlé il y a un instant, laisser le projet de loi tel quel, sans adopter la motion nº 4 ni des dispositions semblables, c'est faire le jeu des sociétés qui tirent des dividendes du Canada et lui arrachent des actifs, contribuant à un énorme déficit du compte courant, déficit qui avoisinera les 25 ou 30 milliards de dollars pendant l'exercice en cours.

Notre pays ne peut se permettre une pareille hémorragie, une pareille ponction en bénéfices et en dividendes au profit de sociétés qui ne sont pas canadiennes, mais ont des activités chez nous. Mon collègue de Broadview—Greenwood a parlé tout à l'heure du programme d'action des transnationales et de leurs objectifs. Il a parfaitement raison.

Hier encore, un éminent économiste a affirmé ceci: «La doctrine de la compétitivité internationale dont se sont entichés le gouvernement, le monde des affaires et les universitaires est mal inspirée et dangereuse. Selon cette doctrine, les pays se livrent concurrence comme des sociétés, et il y a des gagnants et des perdants; cela n'a aucune logique.» Cet économiste, c'est Paul Krugman, professeur d'économie au Massachusetts Institute of Technology.

J'ai parlé à plusieurs reprises d'une concentration croissante de la production et de la transformation des denrées alimentaires entre les mains de quelques sociétés énormes dont certaines sont des transnationales établies aux États-Unis, tandis que d'autres sont déjà implantées au Canada et ailleurs. Dans certains cas, elles sont venues au Canada, attirées par le financement que l'État leur a proposé, parfois sous forme de prêts à faible taux d'intérêt, parfois sous forme de subventions. Aujourd'hui, nous voyons ces mêmes sociétés ouvrir des filiales dans les pays du tiers monde pour profiter des salaires moins élevés, de la réglementation environnementale moins sévère et des normes d'hygiène et de santé moins rigoureuses.

Je recueille des données depuis maintenant près de deux ans et j'ai terminé deux études sur le montant que touche l'agriculteur moyen pour chaque dollar que paie le consommateur sur la nourriture. Comme mon collègue de Broadview—Greenwood vient de le dire, les résultats sont choquants.

Pour en revenir aux paroles que je viens de citer, comment le gouvernement peut-il avoir l'audace de s'occuper d'une mesure législative comme celle-ci lorsque les producteurs primaires sont forcés de trouver des emplois secondaires à l'extérieur de la ferme afin d'avoir assez d'argent pour nourrir leur famille et financer leur propre exploitation agricole?

En 1991, le revenu moyen d'une famille agricole, ce qui comprend le revenu venant d'autres sources, était de 39 638 $. Le revenu venant d'autres sources s'élevait à 22 522 $, soit environ 60 p. 100 du revenu total; 9 927 $ venaient de subventions fédérales et provinciales, ce qui veut dire que 7 181 $ seulement venaient de l'exploitation agricole elle-même.

Le gouvernement ne peut pas continuer à faire l'autruche. Tous les prêts consentis en vertu de cette loi ou de la loi précédente ou par n'importe quel établissement de crédit doivent être remboursés, mais dans le contexte agro-économique actuel, les recettes ne sont pas suffisantes pour permettre aux agriculteurs de rembourser leur dette ni même de payer l'intérêt sur leur dette.

Le gouvernement a mis sur pied le Régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net et, déjà, certains signes nous portent à croire que ces programmes commencent à s'effondrer. Évidemment, la question que nous devons nous poser est la suivante: comment pouvons-nous survivre lorsqu'un programme ne couvre que 80 p. 100 de la superficie ensemencée, d'après une moyenne mobile des prix établie sur 15 ans, moyenne qui ne cesse de diminuer?

Il est grand temps que nous nous serrions les coudes en tant que Canadiens. Il est grand temps que nous cessions de nous plier aux moindres désirs des sociétés étrangères qui veulent investir au Canada en faisant appel à nos établissements de crédit et à nos ressources, ces sociétés qui veulent contrôler la production et la transformation des denrées alimentaires dans notre pays. Il est grand temps que nous décidions que notre argent doit rester ici, et c'est pourquoi j'appuie cette motion. Je veux que ces prêts soient consentis seulement aux citoyens canadiens ou aux sociétés canadiennes.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je voudrais aussi faire quelques observations sur les motions dont la Chambre est actuellement saisie, soit les motions nos 4, 10 et 12.

Ces motions concernent essentiellement deux questions, dont celle de savoir si les personnes auxquelles la Société du crédit agricole consent des prêts, aux termes de la Loi sur la Société du crédit agricole, doivent être des citoyens canadiens ou des personnes résidant au Canada, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'autre question consiste à savoir s'il devrait y avoir un comité de révision chargé de revoir les décisions prises par la Société du crédit agricole; ce comité n'aurait pas le pouvoir de les modifier, mais il pourrait les examiner, peut-être les publiciser davantage et vérifier si des erreurs ont été commises.

• (1200)

En premier lieu, j'estime excellent l'amendement exigeant que la Société n'octroie des prêts ou des garanties de prêts qu'à des personnes résidant au Canada, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, ou à des citoyens canadiens.

Je sais que cela contrevient à certaines dispositions que le gouvernement a négociées dans l'accord de libre-échange nord-américain. Je sais qu'une disposition de l'accord précise que les mesures législatives à venir ne doivent pas permettre ce genre de situation, et que les signataires se sont engagés à s'y conformer.

Comme nous n'avons pas encore approuvé l'accord, j'estime toutefois essentiel d'expliquer pourquoi cette exigence est nécessaire pour les prêts consentis à des personnes vivant dans les régions rurales canadiennes. Elle est particulièrement importante, parce que cette loi concerne les prêts et services financiers destinés aux entreprises des régions rurales canadiennes. Il n'est pas fait mention des entreprises internationales, des multinationales. Il est question des entreprises qui seront dans les régions rurales canadiennes, des entreprises qui tiennent à rester ici.

À mon avis, en précisant que l'aide, les prêts et la propriété des exploitations agricoles seront accordés à des gens qui sont des citoyens canadiens ou qui veulent le devenir, on a recours à un outil de développement très ancien, fort respectable et efficace, utilisé pendant des siècles pour assurer la survie des collectivités rurales. Établir un modèle de développement qui serait différent ne serait pas conforme à l'objectif du projet de loi, qui semble être de permettre le développement d'entreprises en milieu rural.

Même si notre histoire est relativement courte, il y a eu, au Canada, certains cas où le principe des terres appartenant à la collectivité n'a pas été respecté. Au milieu du XIXe siècle, à l'Île-du-Prince-Édouard, la plupart des terres et des exploitations agricoles appartenaient à des propriétaires qui ne résidaient pas au Canada; des Anglais et des Irlandais étaient propriétaires de la majeure partie des terres. Il y a finalement eu une sorte de révolte des agriculteurs qui résidaient dans l'île et qui devaient envoyer outre-mer une part de plus en plus grande de leurs revenus. Ils ont fini par refuser de le faire. Depuis ce temps, simplement en raison de cette histoire qui date de plus de 100 ans, il existe, à l'Île-du-Prince-Édouard, des exigences concernant le statut de résident, et la taille des exploitations qui peuvent appartenir à des sociétés est limitée.

Lors du développement de ma région, à savoir l'ouest du Canada, les intéressés devaient avoir demandé le statut de résident avant de pouvoir posséder une ferme. Mes ancêtres sont venus d'Europe et d'autres sont arrivés des États-Unis, mais tous ont dû signer et jurer qu'ils allaient demeurer des résidents du Canada et qu'ils avaient l'intention de devenir des citoyens de ce pays, avant de se voir accorder le droit d'acheter un terrain.

Il existe une tradition longue et honorable quant à la façon de faire les choses au Canada rural. Le fait que le gouvernement évite cette question dans la nouvelle mesure législative, en n'incluant pas une disposition qui se trouvait dans l'ancienne loi, révèle une intention de sa part de modifier les règles quant au genre de développement qui doit avoir cours dans les collectivités rurales.

• (1205)

J'ai vu la disposition de l'accord de libre-échange nord-américain qui dit que les investisseurs ne seront plus tenus d'être des citoyens canadiens. Cette règle convient peut-être aux très importants investisseurs, mais à la suite des amendements apportés ce matin, la mesure législative vise les petites et moyennes entreprises.

Nous n'avons pas besoin de multinationales qui viendraient prendre ce qui est susceptible de leur faire réaliser rapidement des profits simplement parce que la Société du crédit agricole pourrait leur prêter de l'argent en vertu de cette proposition; en outre, comme il ne s'agit pas uniquement de prêts mais aussi de garanties de prêt, cet aspect devient important.

La question de la révision des décisions relatives aux prêts intervient aussi, étant donné qu'il est important, au moment de prendre des décisions d'ordre financier, de pouvoir obtenir une deuxième opinion. L'ancienne Loi sur le crédit agricole incluait un tel mécanisme de révi-

sion. Le projet de loi actuel ne renferme aucune disposition semblable et le Parlement souhaiterait qu'un comité de révision soit prévu. Un futur conseil de la Société pourrait décider de créer un tel comité, mais je crois que le Parlement est justifié de vouloir qu'une disposition pertinente soit incluse dans la loi et c'est la raison pour laquelle ces amendements sont proposés.

Si vous regardez en arrière, vous verrez clairement pourquoi la création d'un tel comité de révision des décisions s'impose. La viabilité financière est un peu comme la beauté aux yeux du poète. C'est une notion essentiellement subjective.

Malgré les chiffres à sa disposition, la personne chargée d'examiner les bilans se fie trop souvent à son instinct pour prendre des décisions. Si vous avez une formation de comptable et pensez qu'il n'y a qu'une seule façon d'analyser un bilan, vous devez croire que j'exagère. Cependant, vous n'avez qu'à étudier toute la série de mauvaises décisions qu'ont prises les banques et qui ont présidé à l'essor et à la chute de la société Campeau.

Pensez à l'empire Bronfman et aux prêts qui posent problème actuellement, parce qu'ils ont été consentis en raison de la réputation des Bronfman plutôt qu'en fonction de leur bilan et de l'actif déclaré, car l'évaluation de la valeur d'actif n'avait rien à voir avec la valeur effective. Pensez également à Olympia and York, aux frères Reichmann et aux difficultés qu'ont entraîné les évaluations de leur actif et vous comprendrez pourquoi il est parfois nécessaire d'obtenir un autre avis.

Certains citoyens m'ont rapporté que la Société du crédit agricole leur a refusé un prêt sans leur fournir d'explication. Parfois, les deux parties ne s'entendaient pas sur l'évaluation de l'actif. Dans un cas précis, l'évaluateur de la Société du crédit agricole voulait donner à une parcelle de terre une valeur correspondant à trois fois le prix auquel un terrain voisin identique avait été vendu seulement six mois plus tôt. La Société du crédit agricole insistait pour revendre le terrain au propriétaire à un prix trois fois supérieur à la valeur marchande ou pour renégocier en fonction de la nouvelle évaluation. Voilà le traitement injuste qu'elle aurait réservé au propriétaire s'il n'avait eu la possibilité d'interjeter appel auprès d'un comité de révision et de demander une nouvelle évaluation.

Je connais le cas d'un propriétaire d'un parc d'engraissement en Alberta, dont la situation financière est très bonne, qui a demandé à la SCA un prêt qui lui a toujours été refusé, à cause d'une terrible erreur commise par l'employé de la société chargé d'évaluer la productivité du parc d'engraissement. Selon l'évaluateur de la SCA, la production quotidienne du parc d'engraissement augmentait d'une demi-livre par jour, tandis qu'elle grimpait en fait de trois livres par jour. Le producteur a été incapable d'obtenir un prêt non seulement de la Société du crédit agricole, mais également de tous les autres établissements de crédit, qui se partagent les renseignements disponibles. Il ne lui restait plus aucune solution.

Pour toutes ces raisons, il est logique que le Parlement insiste pour que la mesure législative prévoie la mise sur pied d'un comité de révision.

• (1210)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis très heureux d'adresser quelques mots à la Chambre au sujet des motions n^os^ 4, 10 et 12. Je parlerai d'abord de la motion n^o^ 4.

Bien que la mesure en question favorise les entreprises agricoles canadiennes, des agriculteurs pourraient, dans certaines circonstances, conclure avec des Américains des alliances qui seraient avantageuses pour eux et pour leur collectivité. Prenons l'exemple d'une exploitation agricole familiale dont l'un des membres serait un non-résident pendant un certain temps. Cette situation pourrait limiter inutilement l'exploitation agricole et ses possibilités d'obtenir un prêt de la Société du crédit agricole.

Le terme *résident* n'est pas défini dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Les tribunaux soutiennent qu'une personne est résidente du Canada aux fins de l'impôt si elle y accomplit ses activités quotidiennes, habituellement et de façon continue. Pour déterminer si c'est bien le cas, il faut examiner tous les éléments pertinents à chaque cas. Il peut donc être difficile d'établir l'admissibilité d'une personne. Nous ne voulons surtout pas compliquer encore l'application de la loi.

Quant à la motion n^o^ 10, la SCA a déjà une instance d'appel chargée de vérifier les décisions relatives aux prêts. Elle obtient aussi le pouvoir, en vertu de l'article 8 de ce projet de loi, de constituer ce comité de vérification. C'est pourquoi nous trouvons que cette proposition est aussi inacceptable.

L'article 8 de la mesure dont nous sommes saisis autorise le conseil de la SCA à constituer un comité de vérification ou tout autre comité qui collaborerait à son fonctionnement. En inscrivant dans la loi un processus d'appel, on risque d'imposer un processus qui ne serait pas suffisamment souple pour répondre aux besoins futurs des clients.

C'est pourquoi nous croyons que la motion nº 12 n'est pas acceptable.

Je tiens à faire remarquer qu'on a porté quelque 32 cas en appel, au Canada, au cours des 18 derniers mois. Ce n'est pas beaucoup. Par ailleurs, les députés qui représentent des régions rurales savent que, lorsqu'une personne éprouve des difficultés avec un employé régional ou un employé de la Société du crédit agricole, ou encore un problème au sujet de sa demande ou du prêt en soi, elle nous téléphone souvent pour nous demander de l'aider à satisfaire aux exigences de la société. Les gens peuvent aussi faire appel au président ou au vice-président de la SCA. Nous savons aussi, bien sûr, qu'un bon nombre de personnes ont demandé l'aide des ministres de l'Agriculture, depuis un certain nombre d'années.

Le gouvernement croit que ce projet de loi répond adéquatement aux besoins exprimés et que nous devrions donc rejeter les motions nºs 4, 10 et 12.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 4, inscrite au nom du député d'Algoma. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 4 rejetée.

(La motion nº 4 est rejetée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 10, inscrite au nom du député d'Algoma. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

• (1215)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion nº 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion est rejetée.)

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-95, à l'article 5, en ajoutant à la suite de la ligne 13, page 4, ce qui suit:

«(3) En tout temps, le conseil doit être composé en majorité d'agriculteurs.»

—Monsieur le Président, cette motion, qui est inscrite à mon nom, modifie essentiellement l'article 5 du projet de loi en exigeant qu'on nomme une majorité d'agriculteurs au conseil d'administration.

À ma connaissance, la loi en vigueur ne prévoit rien à cet égard. Aux termes du projet de loi, le conseil d'administration est considérablement élargi, et le comité consultatif, supprimé. La Société du crédit agricole comprend à l'heure actuelle un comité consultatif composé de 12 représentants de tous les coins du pays, et ce sont tous des producteurs primaires. Ce sont tous des agriculteurs, à ma connaissance, ou d'anciens agriculteurs.

Le nouveau conseil d'administration compterait dix membres, outre le président du conseil et le président. Il me semble que, si on supprime le comité consultatif formé exclusivement de producteurs et qu'on porte à 12 le nombre de membres du conseil d'administration, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que six ou sept des administrateurs soient des producteurs. L'idée, c'est d'avoir un conseil d'administration qui connaisse et comprenne l'agriculture.

Dans l'état actuel des choses, on va finir par avoir un conseil d'administration composé de banquiers conservateurs à la retraite, d'argentiers ou de partisans conservateurs, ou encore de gens n'étant pas nécessairement producteurs. Je pense qu'il n'est pas déraisonnable de proposer, comme le recommande fortement la Fédération canadienne de l'agriculture dans son mémoire au comité législatif, que le conseil soit composé d'une majorité de producteurs.

Le secrétaire parlementaire a fait état de l'hypothèse où un producteur siégeant au comité vend sa ferme ou n'est plus agriculteur et où, de ce fait, l'équilibre est modifié au sein du conseil. Il me semble qu'il y a assez de latitude dans l'amendement pour que ce soit suffisant que la personne soit producteur au moment de sa nomination au conseil.

• (1220)

Je suis certain que la loi pourrait être modifiée.

Permettre le noyautage de la Société du crédit agricole par un groupe d'anciens banquiers, alors que l'industrie agricole canadienne traverse la pire période d'incertitude et d'instabilité de son histoire, c'est absolument incroyable! Il est vraiment incroyable qu'un gouvernement propose une telle chose à la Chambre. Nous voulons que le conseil soit principalement composé de producteurs primaires qui connaissent le secteur et ses préoccupations. En effet les producteurs comprennent la situation des agriculteurs qui ne savent pas trop ce que vont donner les négociations du GATT et l'Accord de libre-échange, ni à quoi s'attendre quant à la valeur du dollar canadien ni si le prix qu'ils obtiendront pour le blé qu'ils exportent sera assez élevé pour assurer un niveau de vie convenable aux producteurs canadiens.

Ce n'est pas trop demander. C'est ce que recommandait d'ailleurs l'une des plus grandes organisations agricoles du pays. Il est incroyable que le gouvernement propose de dissoudre un comité consultatif composé exclusivement de producteurs pour le fusionner à un conseil d'administration beaucoup plus gros et qu'il ne veuille pas que la majorité de ces producteurs viennent du secteur primaire au lieu d'être des gens qui ont plus à coeur l'intérêt des banques ou d'autres secteurs.

Bien sûr que des représentants d'autres secteurs peuvent faire partie du conseil. Je dirais même que c'est une bonne idée, surtout lorsque le projet de loi prévoit de financer des activités de transformation. Quoi qu'il en soit, le projet de loi s'adresse principalement aux producteurs primaires, aux agriculteurs. Il convient donc que la majorité des conseillers de la nouvelle société soient des producteurs agricoles.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, nous examinons actuellement la motion nº 5, dont voici le texte:

> En tout temps, le conseil doit être composé en majorité d'agriculteurs.

Quoique formulée de façon légèrement différente, cette motion ressemble beaucoup, du point de vue de l'intention, à une motion inscrite en mon nom qui disait:

> Le ministre veille dans la mesure du possible à ce qu'en tout temps le conseil soit composé en majorité d'agriculteurs.

Je ne veux pas m'étendre là-dessus, mais je trouve vraiment regrettable que le gouvernement ou la Société du crédit agricole n'ait pas accepté cette motion-là.

Dans cette mesure législative, nous faisons passer de 7 à 12 le nombre de membres du conseil de la Société du crédit agricole. Plus de gens siégeront donc à ce conseil. On aurait pu arguer qu'avec seulement sept membres, le conseil n'aurait pas les connaissances spécialisées nécessaires à son bon fonctionnement, connaissances que ne possèdent pas les agriculteurs ordinaires.

Par exemple, le conseil aurait peut-être besoin, pour bien fonctionner, de bien connaître les questions juridiques ou bancaires. Pour que le conseil soit composé en majorité d'agriculteurs, il ne pouvait y avoir que trois conseillers de l'extérieur, occupant des fonctions autres que celles d'agriculteurs.

Or, le fait d'avoir un conseil de 12 membres permettrait à cinq ou six personnes de l'extérieur de la collectivité agricole de faire partie du conseil et de fournir à celui-ci les connaissances spécialisées dont il pourrait avoir besoin. Il est dommage que cette motion n'ait pas été acceptée quand on tient compte du fait que le gouvernement a aussi rejeté la motion demandant que soit constitué un comité consultatif chargé de réviser les décisions rendues par le conseil.

• (1225)

Du fait du rejet de ces deux motions, les agriculteurs n'ont aucun moyen de s'assurer qu'au sein des organisations, que ce soit au niveau des commissions ou des conseils, il y aura des représentants des intérêts de la communauté agricole.

Il me semble qu'à une époque où nous sommes submergés de légalisme et d'expertise, et où le processus de prise des décisions est loin des réalités de la vie quoti-

dienne, agricole dans ce cas, il est regrettable que nous ne puissions pas faire ce petit geste qui ferait que les principaux bénéficiaires auraient une représentation majoritaire ou un comité d'appel.

Je ne veux pas m'éterniser, mais je pense qu'il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon d'approuver une motion qui aurait permis que les décisionnaires du conseil soient en majorité des agriculteurs, car ses décisions vont, dans une large mesure, déterminer le mode de propriété et par suite la nature du développement agricole au cours des prochaines années.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais faire quelques très brèves observations. Plus tôt aujourd'hui, j'ai mentionné dans mes observations à la Chambre les changements qu'apporte le projet de loi au nombre de membres du conseil d'administration de la Société du crédit agricole. Le projet de loi accroît ce nombre, mais ne prévoit pas la nomination d'un comité de révision ou d'appel.

Puisque c'est le cas, j'estime qu'il est très important de stipuler la répartition des 10 sièges du conseil. Il y en aura 12 en tout, en comptant le président du conseil et le président de la société, mais les autres 10 membres seront des conseillers de la Société du crédit agricole.

Pour rassurer le plus possible les gens du secteur agricole et ceux des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires indépendantes, il est important de garantir que le conseil d'administration sera composé des personnes appropriées.

Je ne pense pas qu'il est exagéré de demander que le conseil se compose en tout temps d'une majorité d'agriculteurs, car c'est la raison d'être de la Société du crédit agricole. Le gouvernement l'a admis en acceptant, plus tôt ce matin, un amendement soulignant que le projet de loi doit viser à aider les fermes familiales et les petites et moyennes entreprises rurales. Il l'a admis, et il serait normal que nous procédions ainsi pour donner tout son sens au projet de loi.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'appuie la motion nº 5 dont nous sommes saisis à l'étape du rapport du projet de loi C-95 parce qu'à mon avis, il est essentiel que le conseil de la Société du crédit agricole ait un nouveau visage et accède à un nouveau niveau de compréhension en ce qui concerne les besoins des emprunteurs, mais aussi parce qu'il faut que la société elle-même rende des comptes.

Je veux signaler à la Chambre que le plan d'entreprise de la SCA de juillet 1988 n'a pas été déposé à la Chambre, comme l'exige la loi ou le règlement, dans les 15 premiers jours de séance après la reprise de la session. Nous avons essayé plusieurs fois de nous le procurer et nous n'y sommes pas parvenus. Il nous a finalement été envoyé deux ou trois ans plus tard.

Cet amendement visant à faire siéger une majorité d'agriculteurs au conseil rendrait celui-ci plus responsable, non seulement devant la Chambre, mais aussi devant les emprunteurs du Canada.

• (1230)

Je comprends pourquoi la société ne voulait vraiment pas déposer le plan d'entreprise. C'était à cause de ce que celui-ci contenait. Elle voulait vraiment convertir la dette en capitaux et, naturellement, il n'y a qu'une façon de le faire, c'est en saisissant les exploitations agricoles et, au lieu d'avoir un passif, la Société du crédit agricole aurait ces biens dans son actif.

Je pense que c'est une motion très constructive. Nous devrions l'étudier parce que, jusqu'à présent, on nous a présenté un grand nombre de programmes qui sont censés aider le secteur agricole à sortir de la terrible crise qu'il traverse depuis plusieurs années, mais qui ne sont que des solutions de fortune.

L'industrie est vraiment terrassée par les milliers de compressions budgétaires infligées par le gouvernment, par ce qu'on appelle la mondialisation des marchés et la compétitivité planétaire et par les soi-disant professionnels, dont les économistes ou les écologistes qui continuent à rêver en couleurs. Ce qu'on nous présente aujourd'hui, ce sont des solutions purement symboliques qui auront pour effet de maintenir les agriculteurs à l'écart du processus décisionnel, de les empêcher de se prononcer sur la façon dont leur propre institution de crédit, financée par le Conseil du Trésor, va poursuivre ses activités.

Ces gens vont-ils continuer d'appuyer la mondialisation des marchés au lieu de nos propres offices, conseils et commissions de commercialisation, qui sont très efficaces? Ce sont les seuls secteurs qui fassent actuellement des profits sur les investissements, la gestion, la main-d'oeuvre et la prise de risques. On ne tient pas compte de ce qu'il en coûte pour assurer, comme il se doit, une agriculture durable ni du fait que ce sont les agriculteurs et toute la société qui paient la note.

Il nous faut au sein de ce conseil d'administration des gens qui comprennent que les temps sont durs et qui ne se contentent pas de prendre des décisions à la manière des banquiers ou des économistes insensibles, qui n'ont pas tant à se soucier de leurs revenus que du poste qu'ils occupent.

J'appuie cette résolution parce que je l'estime on ne peut plus nécessaire. J'espère que, au nom du bon sens, le gouvernement reviendra sur sa décision de rejeter cette motion.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'aimerais parler brièvement de la motion nº 5. Il me semble que si, en tout temps, le conseil doit être composé en majorité d'agriculteurs, cela pose certains problèmes administratifs. L'expérience montre que les représentants des producteurs ont toujours été nombreux au conseil. En outre, il serait peut-être difficile de définir exactement qui est un agriculteur aux fins de la participation au conseil.

Je vous donne un autre exemple. Des agriculteurs pourraient faire de très bons représentants au conseil, mais dès qu'un agriculteur cesserait de pratiquer son métier d'agriculteur, il devrait automatiquement démissionner du conseil. Nous savons que nous devons assurer une certaine permanence au sein de ce conseil pour que le processus décisionnel soit adéquat, et pour d'autres raisons; nous pourrions donc perdre d'excellents directeurs et membres du conseil.

Nous considérons donc que cet amendement est inacceptable.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 5 inscrite au nom du député d'Algoma. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre de l'Agriculture) propose:

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-95 dans la version anglaise, à l'article 7, en retranchant la ligne 36, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«7. (1) The Governor in Council shall ap-».

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-95 dans la version anglaise, à l'article 7, en retranchant la ligne 40, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ate, and shall designate one of them as the».

[*Français*]

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-95 dans la version française, à l'article 15, en retranchant la ligne 22, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«15. Par dérogation à l'article 121».

• (1235)

[*Traduction*]

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il s'agit simplement d'amendements de forme qui ne changent pas grand-chose.

La motion nº 8 propose de rendre la version anglaise du paragraphe 7(1) conforme à la version française du projet de loi et à la Loi sur la gestion des finances publiques. L'amendement remplace le mot «may» par «shall».

La motion nº 9 modifie également le paragraphe 7(1) afin de le rendre conforme à la version française du projet de loi et à la Loi sur la gestion des finances publiques. Comme dans le cas précédent, la motion remplace le mot «may» par le mot «shall».

La motion nº 13 modifie la version française de l'article 15 afin de la rendre conforme à la version anglaise; la version anglaise fait référence à l'article 121 de la Loi sur la gestion des finances publiques, alors que la version française fait référence au paragraphe 121(1) de cette Loi. La version anglaise est la bonne, monsieur le Président.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 8. Plaît-il à Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le résultat du vote sur cette motion s'applique également aux motions nos 9 et 13.

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport, avec d'autres amendements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

[*Traduction*]

M. Cardiff: Monsieur le Président, la Chambre consent, je crois, à passer directement à la troisième lecture du projet de loi C-95, maintenant que l'étape du rapport est terminée.

M. Foster: Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci, sommes d'accord pour passer maintenant à l'étape de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion visant la troisième lecture du projet de loi?

Des voix: D'accord.

L'hon. Monique Vézina (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente la troisième lecture du projet de loi C-95, la Loi sur la Société du crédit agricole.

Tout au long du processus législatif, nous avons bénéficié d'un appui et d'une collaboration exceptionnels de la part des secteurs agricole et financier de même que des représentants élus de tous les partis, tant au fédéral qu'au provincial.

Je tiens à remercier tous nos collègues pour leur contribution à la rédaction de la version définitive de la nouvelle Loi sur la Société du crédit agricole. C'est quelque chose dont nous pouvons tous être fiers, je crois.

Depuis que le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes, le 26 novembre, il a reçu l'appui général des groupes agricoles de tout le pays. Les députés de toutes les affiliations politiques ont convenu que ce projet de loi revêtira, dans les années à venir, une grande importance pour la collectivité rurale.

• (1240)

Après le débat de deuxième lecture, monsieur le Président, un certain nombre de nos collègues ont parlé favorablement de la portée générale du projet de loi. La plupart des députés qui ont pris la parole ont fait remarquer que le projet de loi répond à un besoin clairement exprimé des producteurs agricoles canadiens et qu'il devrait donc être adopté promptement.

On a adopté un amendement, à savoir que le paragraphe 4(5) soit supprimé. Ce qui a fait problème, c'est le droit du gouvernement fédéral de se défaire de sa propriété ou de la garder. La Cour supérieure de la Saskatchewan a examiné la question et a rendu la semaine dernière un jugement en faveur de la position de la SCA voulant que, en tant que société d'État, celle-ci a le droit de vendre ou de garder son terrain, quoi que prévoie la loi provinciale.

Le comité législatif sur le projet de loi C-95 s'est réuni le mercredi 24 février et je suis absolument ravi que nous ayons réglé ces questions.

Comme le prévoit le projet de loi C-95 tel que modifié à l'étape du rapport, la Société du crédit agricole a pour mission de mettre en valeur le secteur rural canadien en fournissant des services financiers spécialisés et personnalisés aux exploitations agricoles—notamment les fermes familiales—et aux entreprises rurales—notamment les petites et moyennes entreprises—liées à l'agriculture.

Le projet de loi C-95 donnera une plus grande flexibilité à la SCA pour réagir rapidement aux indices de changement provenant des marchés et lui permettra de mettre à la disposition des agriculteurs canadiens de nouveaux instruments financiers pour qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles réalités économiques des années 90 et même au-delà.

J'ajouterais que cette mesure législative fait suite au document intitulé *Partenaires dans la croissance*, publié par l'actuel ministre des Finances lorsqu'il était ministre de l'Agriculture; il est agréable de voir que l'initiative qu'il avait alors lancée joue encore un rôle dans l'élaboration de la politique agricole.

L'élargissement des pouvoirs de la Société du crédit agricole lui permettra d'appuyer les entrepreneurs qui, dans les régions rurales, offrent travail et services dans leurs communautés, même si leurs projets ne sont pas directement liés à la production de denrées agricoles. Ainsi, la SCA pourra maintenant financer, par exemple, un groupe d'agriculteurs s'associant pour construire un établissement où se fera le nettoyage, le classement et le conditionnement de produits agricoles spécialisés destinés directement à la vente.

Dès que le projet de loi C-95 sera adopté, le conseil de la Société du crédit agricole aura le pouvoir de fixer ses taux d'intérêt en fonction des variations du prix de l'argent et des besoins du marché. Au lieu d'attendre jusqu'à dix jours pour un décret, la SCA pourra offrir des taux d'intérêt plus concurrentiels grâce à cette plus grande flexibilité; c'est une chose qui nous tient à coeur par les temps qui courent car nous devons essayer par tous les moyens d'empêcher les taux d'intérêt d'augmenter et d'offrir les taux d'intérêt les plus bas possible à nos agriculteurs.

Outre le pouvoir de prêter, le projet de loi C-95 permet à la SCA de garantir des prêts, ouvrant ainsi la porte à de nouvelles possibilités en matière de transfert de terres agricoles entre générations au sein des familles d'agriculteurs. Cette mesure législative permettra à la SCA d'évoluer avec le temps et d'accorder des prêts à des agriculteurs dont les revenus ne proviennent pas exclusivement de l'exploitation de leur ferme, réalité nouvelle pour plus de 35 p. 100 des agriculteurs canadiens. Certains ont besoin de travailler en dehors de leur exploitation pour diversifier leurs sources de revenus; d'autres souhaitent étendre leurs horizons personnels et professionnels en faisant l'acquisition de nouvelles compétences et en les mettant en pratique.

La Société du crédit agricole sera maintenant en mesure de détenir des terrains pour des périodes supérieures à cinq ans. Cela lui permettra d'aider les agriculteurs à assumer les frais de démarrage, puisqu'il est souvent préférable de louer la terre jusqu'à ce que l'entreprise soit suffisamment rentable pour absorber les coûts d'achat. À l'heure actuelle, même des agriculteurs bien établis préfèrent souvent louer leurs terres, car cela leur donne une plus grande latitude pour accroître ou réduire les surfaces cultivées sans avoir à investir d'énormes sommes.

Jusqu'à maintenant, la Société du crédit agricole agit comme une société de crédit foncier en exigeant des garanties immobilières sur tous les prêts aux termes de la loi, quel que soit l'objet d'un prêt en particulier. Ce type de sûreté convient aux entreprises basées sur la culture du sol comme les exploitations céréalières. D'autres types de sûreté sont préférables dans le cas d'entreprises comme les exploitations avicoles ou laitières, lorsque le succès de l'entreprise dépend davantage de la qualité des installations, de la santé du bétail et du montant des quotas détenus par les intéressés que de la superficie des terrains qu'ils possèdent.

La nouvelle loi permettra à la Société du crédit agricole d'accepter tous les types de sûreté, notamment des biens immobiliers, de l'équipement agricole et des bâtiments transportables, des débentures et des titres négociables et tout ce qui répond aux besoins de la société et de sa clientèle.

On donnera à la Société du crédit agricole le pouvoir de conclure des ententes avec n'importe quel ministère ou organisme fédéral ou provincial ou avec toute personne ou institution. Cela favorisera le partage des compétences et une utilisation efficace des ressources gouvernementales dans l'intérêt des agriculteurs.

• (1245)

Jusqu'ici, les entretiens ont porté sur ce que l'adoption de la Loi sur la Société du crédit agricole apportera de nouveau à la SCA. J'en profite pour souligner que la Société de crédit agricole continuera de financer sa clientèle habituelle, soit le producteur primaire et les exploitations agricoles familiales.

Il ne fait aucun doute que le succès de la diversification dans le domaine de la transformation et de la valeur ajoutée dépend de la capacité de nos excellents agriculteurs de continuer à produire des céréales, des légumes, des fruits et de la viande de première qualité. Au cours des prochaines années, les producteurs primaires devraient encore représenter plus de 80 p. 100 de la clientèle de la Société du crédit agricole.

Ce projet de loi en réalité lève les restrictions qui, jusqu'ici, avaient empêché la SCA de servir le secteur de l'agriculture à valeur ajoutée, qui devient de plus en plus important. Il permet à la société de découvrir de nouveaux débouchés tout en lui conférant une plus grande

souplesse grâce à laquelle elle devrait pouvoir améliorer les services qu'elle offre à sa clientèle existante.

Le projet de loi C-95 est le fruit d'une longue réflexion et d'un effort diligent. La version du projet de loi que je présente aujourd'hui a reçu l'adhésion de l'industrie agricole et de tous ceux qui se soucient de son bien-être, lesquels estiment que l'on devrait actualiser la Loi sur la Société du crédit agricole et clarifier le rôle de la SCA.

Les diverses consultations que nous avons eues nous ont conduits à croire que ce projet de loi reflète en fait ce que veut l'industrie. Au cours des semaines qui ont suivi la présentation de ce projet de loi, nos bureaux et ceux de la Société du crédit agricole ont reçu un grand nombre d'appels de la part d'agriculteurs qui se félicitent de cette nouvelle mesure législative et veulent savoir quand elle sera adoptée et quand les nouveaux programmes seront en place.

Le bruit qui a entouré et les travaux du groupe de travail sur le financement agricole et la présentation de cette mesure législative a suscité de grandes attentes dans le milieu agricole. Au cours des entretiens que nous avons eus avec les agriculteurs et d'autres personnes qui s'intéressent au développement rural, nous avons constaté un sentiment d'excitation et de hâte. Des agriculteurs m'ont maintes fois répété qu'ils étaient très satisfaits de ce projet de loi et qu'ils souhaitaient son adoption dans les plus brefs délais.

La question est assez urgente puisque la saison des récoltes approche et que les agriculteurs planifient pour l'année qui vient. Il faut se rappeler que la saison des récoltes n'est pas la même partout au Canada. Sur la côte ouest, nous savons que les agriculteurs ne tarderont pas à aller aux champs.

Nous reconnaissons tous, je crois, que ce projet de loi est nécessaire. Les employés de la Société du crédit agricole attendent que nous leur donnions un cadre législatif solide qui leur servira à élaborer de nouveaux programmes de financement susceptibles de répondre aux besoins de leurs clients. Quant aux agriculteurs et aux habitants des régions rurales, ils attendent l'adoption de cette mesure pour pouvoir donner suite à leurs projets commerciaux.

Le temps consacré à la réflexion, à la consultation et à la discussion s'est révélé fructueux. Nous sommes maintenant saisis d'une mesure législative qui fait l'affaire de l'industrie. Les agriculteurs de partout au Canada nous écoutent et espèrent que nous l'adoptions.

Je pense que le projet de loi C-95 est une mesure positive et que, si nous faisons en sorte qu'il soit adopté rapidement, les membres de la collectivité rurale l'apprécieront énormément. En effet, les membres du secteur rural attendent cette mesure. Je sais qu'ils comptent sur notre célérité et qu'ils s'attendent à ce que nous fassions ce que nous sommes venus faire ici, c'est-à-dire légiférer de manière à aider le secteur agricole et nos collectivités rurales.

L'aide que nous donnons ne se limite pas à la ferme. De nombreuses petites collectivités dépendent des agriculteurs et du revenu qu'ils génèrent. En effet, le revenu agricole a des retombées dans les collectivités. Il est très important d'assurer la viabilité de l'industrie de la production alimentaire au Canada.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à l'occasion de l'adoption du projet de loi C-95, qui modifie la Loi sur la Société de crédit agricole.

Ce projet propose une nouvelle structure pour la Société du crédit agricole. Tous les agriculteurs canadiens s'en félicitent. Les nouvelles dispositions donneront plus de souplesse à cet organisme.

Cela ne veut pas nécessairement dire que l'attitude ou la politique du gouvernement à l'égard des dispositions générales sur le financement de l'agriculture canadienne ont vraiment changé. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il était urgent d'adopter le projet de loi parce que la nouvelle campagne agricole débute bientôt.

Dans son ensemble, la Loi sur la Société du crédit agricole traite de financement à long terme des opérations agricoles et d'hypothèques sur les biens immobiliers. Le projet de loi étend le champ d'application de la loi aux usines de transformation, qu'il s'agisse d'installations de nettoyage des grains, d'abattoirs ou d'autres types d'usines de transformation.

• (1250)

Ce que les Canadiens, ce que les agriculteurs veulent savoir, au fond, c'est ce que le gouvernement va faire pour régler la crise financière dans laquelle notre agriculture est plongée cette année à cause de la guerre commerciale que se livrent la Communauté économique européenne et les États-Unis, sur le marché du grain.

Il est clair, à en juger d'après le rapport que le groupe WEFA a publié il y a quelques semaines, que le revenu agricole net va s'effondrer en 1993. Il y est dit que le revenu agricole net réalisé devrait descendre à 3,2 milliards, ce qui rendra inévitable de nouvelles mesures d'austérité dans le milieu agricole. Le revenu agricole net diminuera d'un milliard de dollars au Canada.

L'une des raisons principales de cette diminution d'un milliard de dollars cette année, outre les problèmes climatiques auxquels ont été confrontés l'est et l'ouest du pays en raison de l'automne froid et humide qui a fait que des milliers d'acres de blé sont encore dans les champs des agriculteurs de l'Ontario et que le blé n'a pas été

engrangé dans les Prairies, est le fait que les programmes de soutien du gouvernement sont tous arrivés à échéance en 1992, de sorte que ce soutien financier au cours de ce qui devait être une année d'élections mais ne l'a pas été—puisqu'il n'y a eu qu'un référendum—a baissé de façon spectaculaire.

Le secrétaire parlementaire dit que cette mesure législative attend d'être adoptée et mise en oeuvre au sein de la collectivité agricole. En fait, ce projet de loi n'aura probablement aucune incidence sur la crise financière dans le secteur de l'agriculture. En Saskatchewan, par exemple, le revenu agricole net se chiffrait à environ 640 millions de dollars en 1992. On estime que ce revenu sera de 238 millions de dollars en 1993, ce qui correspond à peu près au quart du total d'il y a trois ou quatre ans.

Ce que veulent savoir les producteurs agricoles d'un bout à l'autre du pays c'est ce que le gouvernement va faire face à la crise financière dans l'agriculture. Les élections devaient avoir lieu en 1992, de sorte que le gouvernement avait structuré tous ses programmes de soutien, qu'il s'agisse du Régime universel, du CSRN ou du PSAA, de façon à faire illusion. Les versements dans le cadre de ces programmes devaient être effectués en 1992, et ils l'ont été, mais malgré cela, en raison des problèmes liés au climat, le soutien ou plutôt le revenu agricole net n'a pas été adéquat en 1992.

Nous avons attendu avec impatience le Budget des dépenses de 1993-1994, parce que nous pensions que nous saurions alors ce que le gouvernement compte faire au sujet de la baisse d'un milliard de dollars du revenu agricole net.

Comme on aurait dû s'y attendre, le Budget des dépenses a été publié et nous avons appris que le budget du ministère de l'Agriculture allait diminuer de 638,8 millions de dollars. À un moment où les agriculteurs font face à une réduction d'un milliard de dollars du revenu agricole net, le gouvernement réduit de 638 millions de dollars le budget des dépenses du ministère de l'Agriculture. Il a, entre autres, réduit de 38 millions de dollars l'aide accordée par l'intermédiaire de la Commission canadienne du lait et de 70 millions de dollars les fonds versés en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Cela coûtera quelque 2 $ la tonne à chaque producteur qui expédie des céréales vers la côte est ou vers la côte ouest.

Le projet de loi sur la Société du crédit agricole est utile, principalement en raison de la souplesse qu'il offre et des dispositions relatives à la transformation ultérieure.

• (1255)

La crise que vivent les agriculteurs canadiens actuellement touche vraiment le revenu agricole net.

Il est intéressant de signaler que le secrétaire parlementaire a remercié les députés de l'opposition pour leur collaboration tant ici qu'au comité. Je crois que nous aurions apprécié davantage ces remerciements si le gouvernement avait été prêt à adopter certaines des recommandations, non seulement parmi celles qui ont été présentées par les libéraux et les néo-démocrates, mais aussi parmi celles venant de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui représente la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, les syndicats du blé de la Saskatchewan et des Prairies, l'UPA, les producteurs de l'Atlantique et toutes ces organisations.

Le gouvernement n'a accepté aucune de ces recommandations. Les organisations agricoles demandaient qu'on mette des fonds à la disposition des citoyens canadiens et des personnes ayant le statut de résidents au Canada, pourvu qu'il ne s'agisse pas de groupes agricoles non résidents. Mais non, le gouvernement ne pouvait accepter cette proposition.

Nous préconisons que la majorité des conseillers soient des agriculteurs. Le gouvernement n'a accepté qu'un modeste amendement qu'il avait d'abord rejeté au comité permanent mais qu'il a fini par accepter ce matin parce qu'on lui ait fait entendre raison à l'assemblée annuelle de la Fédération canadienne de l'agriculture, il y a deux semaines.

Le gouvernement n'a pas reconnu non plus qu'il devrait y avoir une commission d'appel. Je comprends que l'on respecte beaucoup la ligne de parti à la Chambre, mais il me semble qu'en fin de compte, les législateurs ne devraient pas renoncer facilement à leurs droits.

Un des droits que nous avons ici, c'est de prévoir une procédure d'appel pour protéger les droits du simple producteur agricole contre un conseil d'administration tout-puissant qui, de l'avis de nombreux producteurs, est trop éloigné d'eux. Les producteurs n'ont aucun contact avec le conseil. Ils n'en connaissent pas les membres, qui ne sont qu'une demi-douzaine à l'heure actuelle et dont le nombre sera porté à douze en vertu du projet de loi.

Au lieu de protéger les producteurs et d'affirmer qu'ils sont des législateurs, élus par les Canadiens, et qu'ils veulent incorporer dans le projet de loi des dispositions visant à protéger les producteurs en leur donnant une procédure d'appel, les ministériels rejettent cette proposition.

Ils reçoivent leurs directives du whip ou de quiconque s'occupe du vote, et ils votent comme des perroquets. Nous ne proposons que très rarement des amendements importants au comité parce qu'ils sont toujours rejetés. Ici au moins, ils font l'objet d'un débat public. Le débat est télévisé et les gens peuvent constater que le gouvernement a beau parler de réforme parlementaire, ce n'est en réalité que de la foutaise.

Article 31 du Règlement

Les députés d'en face rejettent catégoriquement les propositions que les députés de ce côté-ci de la Chambre font au sein du Comité de l'agriculture. Lorsque la Chambre est saisie du projet de loi, nous avons au moins la satisfaction de savoir que nos propositions sont annoncées publiquement, si bien que les producteurs agricoles peuvent se rendre compte que les députés d'en face rejettent pratiquement tout amendement proposé par les groupes d'agriculteurs d'un océan à l'autre, qu'il s'agisse de la FCA, de l'UPA ou de tout autre groupe.

Nous voulons qu'il y ait une majorité de producteurs au sein du conseil de la Société du crédit agricole, parce que nous estimons qu'ils connaissent mieux la situation, qu'ils sont plus directement touchés et qu'ils sont prévenants.

Il se peut qu'un comptable d'une grande firme de Toronto, d'Ottawa, de Montréal ou de Vancouver soit très versé dans son domaine, mais que connaît-il des problèmes des circonscriptions de Lambton—Middlesex, de Prince Edward—Hastings et d'Algoma, du district de Manitoulin ou des autres régions agricoles?

Nous voulions qu'il y ait une majorité de producteurs au sein du conseil, mais évidemment, des consignes ont été données. Nous savons de qui viennent les ordres et, bien entendu, nos propositions sont toujours rejetées.

Le discours prononcé par le secrétaire parlementaire au moment de la troisième lecture m'aurait impressionné davantage si j'avais constaté ce genre de coopération et de considération au moment de l'élaboration du projet de loi.

Je suis toujours étonné que les députés du parti ministériel parlent autant de la réforme parlementaire. Ses résultats ne m'impressionnent pas beaucoup, du moins pas au sein du Comité de l'agriculture, car la réforme y est sans effet. Quelle que soit la valeur de l'amendement proposé, s'il n'est pas présenté par le parti ministériel, il est habituellement rejeté machinalement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES BASES MILITAIRES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, les bases militaires canadiennes pourraient accueillir 250 000 militaires. Or, l'effectif des Forces canadiennes n'est que de 80 000.

Je demande donc au gouvernement de réduire considérablement le nombre de bases militaires au Canada afin d'économiser sur le chapitre des coûts d'exploitation de ces bases.

Je demande à la ministre de la Défense nationale de déclarer certaines bases excédentaires et de les vendre ou de les transformer pour qu'elles puissent servir à répondre à d'autres besoins utiles. Nous n'avons pas les moyens de continuer de faire fonctionner, à même le budget de défense, des bases militaires superflues.

* * *

LE LAC SHOAL

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Je voudrais attirer de nouveau l'attention de la Chambre sur le projet d'implantation de la Mine KMP au lac Shoal, en Ontario.

Le lac Shoal est l'unique source d'eau potable de Winnipeg et le projet d'exploitation minière soulève plusieurs questions concernant l'environnement. La meilleure façon de répondre à ces questions consisterait à mener, sous l'égide du gouvernement fédéral, une évaluation exhaustive non seulement de l'activité minière, mais de tout ce qui se fait dans le bassin du lac Shoal. Telle est la position que le Manitoba et la ville de Winnipeg ont adoptée.

Comme ce dossier met en présence l'Ontario et le Manitoba, il est important que le gouvernement fédéral intervienne comme maître d'oeuvre.

J'ai reçu récemment une lettre dans laquelle le ministre fédéral des Transports faisait observer qu'il n'est pas habilité à instituer une évaluation fédérale en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. Peut-être bien, monsieur le Président, mais si le gouvernement fédéral ne veut pas se retrouver avec un autre Rafferty-Alameda

sur les bras, il ferait mieux de trouver les moyens de faire une évaluation. Il faut que la volonté politique soit là, en commençant par les députés conservateurs du Manitoba qui ne font pas leur travail dans cet important dossier.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, pour contribuer à la relance de l'économie canadienne, l'industrie minière en Abitibi doit d'abord s'assurer de la relance de sa composante source, c'est-à-dire l'exploration.

Pour améliorer l'efficacité des dépenses d'exploration financées par les actions accréditives, l'Association des prospecteurs du Québec demande au ministre des Finances de permettre l'étalement des travaux d'exploration sur une période d'une année complète suivant l'année de financement public. Ainsi, les entreprises d'exploration n'auraient plus à exécuter à la hâte leurs travaux avant le 28 février.

Il faut obtenir d'autres mesures telles une déduction fiscale de 125 p. 100 pour les travaux d'exploration souterraine et de 175 p. 100 pour les travaux de surface; l'exclusion des actions accréditives aux pertes nettes cumulatives sur le placement; la création d'un compte «Frais d'exploration au Canada» qui ramènerait le prix de base rajusté au coût d'achat pour les investisseurs ne disposant plus de l'exonération de gain en capital à vie de 100 000 $.

* * *

[*Traduction*]

LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, il y a maintenant quatre ans que le libre-échange est en vigueur. C'est assez long pour que les Canadiens puissent déterminer si c'est un succès ou un échec.

Le mois dernier, j'ai ajouté un sondage à mon numéro régulier du Bulletin parlementaire. J'ai posé deux questions précises. En réponse à la question «Le Canada devrait-il exercer son droit de retrait et donner six mois de préavis pour se libérer de l'Accord de libre-échange canado-américain?», 89 p. 100 des répondants ont dit oui. À la question «Le Canada devrait-il éviter de signer tout accord de libre-échange qui engloberait le Mexique et, bientôt, d'autres pays d'Amérique latine?», 90 p. 100 des gens ont répondu oui.

Le verdict est bien clair, monsieur le Président. Les habitants d'Edmonton-Est—et je soupçonne que c'est la même chose ailleurs au Canada—veulent abroger l'Accord de libre-échange. Seuls les néo-démocrates sont à l'écoute, mais nous libérerons le Canada de ce carcan qu'est le libre-échange.

* * *

LE MOIS NATIONAL DE L'ÉPILEPSIE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Le mois de mars est le Mois national de l'épilepsie. L'épilepsie est la maladie nerveuse la plus courante. On estime que 1,5 p. 100 de la population a été ou sera victime d'une forme ou d'une autre d'épilepsie.

Pendant le mois de mars, Épilepsie Canada et ses associations membres de tout le pays parraineront diverses activités de sensibilisation publique pour promouvoir la santé et le bien-être collectif des Canadiens. En faisant la promotion de la santé et du bien-être social des Canadiens, le gouvernement appuie les efforts constants de cet organisme, et il y a lieu de s'en réjouir. En outre, cet organisme bénévole sans but lucratif montre la voie en établissant avec le secteur privé des associations couronnées de succès.

• (1405)

Épilepsie Canada va continuer de faire la promotion de la recherche médicale et de la sensibilisation publique afin d'améliorer la qualité de vie des personnes qui souffrent de cette maladie. Il importe de féliciter vivement cet organisme pour le travail inestimable et inlassable qu'il accomplit dans ce domaine.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer à la Chambre que la semaine du 14 au 20 mars est la Semaine nationale de la physiothérapie.

Les physiothérapeutes jouent un rôle vital dans le système de santé canadien. Le thème de cette semaine, qui est «la physiothérapie: faire équipe pour la santé», met l'accent sur ce rôle. On insistera aussi au cours de cette semaine sur l'importance accrue accordée à la prévention de la maladie et des blessures par les physiothérapeutes.

L'Association canadienne de physiothérapie, qui dirige et conseille quelque 8 000 membres répartis partout au Canada, parrainera la campagne de sensibilisation à la physiothérapie. Cette semaine, des événements spéciaux auront lieu dans beaucoup d'endroits où pratiquent des physiothérapeutes.

Article 31 du Règlement

Je suis convaincue que tous les députés se joindront à moi pour souhaiter aux membres de l'Association canadienne de physiothérapie tout le succès possible pendant cette Semaine nationale de la physiothérapie.

* * *

LE LUBICON

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, après plus de 50 ans, les droits des autochtones du lac Lubicon sont toujours menacés et continuent d'être bafoués. Aucune négociation n'a eu lieu entre ces autochtones et le gouvernement fédéral depuis 1989. Le gouvernement a manifestement négligé sa responsabilité de fiduciaire.

Les mesures qu'il a prises au sujet des revendications territoriales des autochtones du lac Lubicon viennent renforcer sa technique habituelle qui consiste à opposer un groupe autochtone à un autre.

Le gouvernement a financé des groupes dissidents pour miner les progrès réalisés par les autochtones du Lubicon et pour réduire le nombre d'adhérents à la bande. Il en va de même pour la question de l'extinction des droits. Par sa politique, le gouvernement a brisé les liens d'amitié et les relations qui existaient entre les familles autochtones et leurs collectivités. Les fonctionnaires ont mené suffisamment d'études et le gouvernement a lancé assez d'ultimatums.

La question des autochtones du Lubicon porte maintenant sur les droits de la personne. La Commission des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que le traitement réservé par le gouvernement canadien aux autochtones du Lubicon menaçait leur mode de vie et leur culture et constituait une violation de l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, si le public se montre constamment cynique à l'égard des députés, c'est surtout parce qu'il méprise les programmes de rémunération s'appliquant aux personnes qui siègent à la Chambre.

Cela tient non seulement au fait qu'il considère les régimes de retraite comme trop généreux, mais aussi au fait qu'il comprend mal les dispositions relatives aux traitements et aux dépenses.

Autrement dit, les Canadiens sont mal renseignés ou ne sont pas suffisamment consultés au sujet de la structure fondamentale et bien établie de rémunération des députés et de remboursement de leurs frais pour le travail qu'ils accomplissent ici.

Un examen approfondi de tous les aspects de ce programme aurait dû être fait depuis longtemps. Cet examen devrait être effectué de façon indépendante par un ou plusieurs consultants choisis parmi les meilleurs du pays. Il devrait tout d'abord reconnaître les qualités et les compétences que doit posséder tout bon député et comporter une analyse et une comparaison par rapport à des postes équivalents dans le secteur privé et dans d'autres professions.

Les recommandations devraient être fondées sur les normes de professionnalisme que les Canadiens veulent retrouver chez leurs élus, à la Chambre.

Étant donné les prochaines élections et la nouvelle législature qui va suivre, j'estime tout à fait indiqué d'instituer maintenant une commission pour examiner la question de la rémunération.

* * *

LE DÉPUTÉ DE HALTON-PEEL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le député de Halton—Peel, a été élu président du Comité des langues officielles le 20 février 1992. Deux réunions ont eu lieu cette année-là à ma demande et sur mon insistance.

Sous la direction des présidents précédents, le comité s'était réuni 26 fois, entre le 2 mai 1990 et le 2 mai 1991, soit 13 fois plus que sous la direction de l'actuel président du comité permanent.

Étant donné la manière navrante dont il remplit ses fonctions de président, il n'est pas étonnant qu'il ait trouvé le temps d'écrire dans son dernier livre qu'il faudrait supprimer la moitié des comités parlementaires actuels. Son livre intitulé *Garth! Just what the hell is going on in Ottawa* témoigne de son inefficacité et de son indifférence complète.

Le député de Halton—Peel devrait peut-être prendre le temps qu'il consacre à sa campagne à la direction du parti pour faire le travail pour lequel ses électeurs l'ont élu ici.

Les langues officielles dans notre pays ne sont pas une plaisanterie. Le premier ministre devrait se débarrasser de ce député indifférent et rétablir un comité permanent actif avec des ministériels qui s'intéressent à ce sujet.

LE NOUVEL AN IRANIEN

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour souhaiter à tous les Canadiens d'origine iranienne un joyeux Noruz.

Le nouvel an iranien est célébré le premier jour du printemps. C'est le début du calendrier perse.

Je suis fier de pouvoir mentionner ce jour particulier et de rendre hommage aux 150 000 Iraniens du Canada qui vont célébrer cette fête. Nous reconnaissons ainsi officiellement leur contribution à la mosaïque culturelle du Canada.

• (1410)

C'est un jour important pour la communauté iranienne et je sais que le Dr Sy Kazemi, de Markham, aimera les célébrations du Noruz.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, les enfants sont l'avenir de notre pays. Or, bien que la situation pathétique d'un million et plus d'enfants canadiens vivant dans la pauvreté ait été décrite à maintes reprises, nous sommes toujours confrontés à des politiques gouvernementales qui viennent aggraver le problème. Nous voyons un nombre grandissant d'enfants pauvres devenir de jeunes pauvres; non seulement ces jeunes sont-ils sans travail, désespérés, mais la société canadienne doit en payer la note salée.

Au lieu de fournir les choses nécessaires à la vie aux enfants pauvres et d'offrir d'intéressantes possibilités d'emploi à notre jeunesse abandonnée, le gouvernement ne cesse de créer de coûteux programmes pour étudier les problèmes, de débiter de beaux discours plutôt que d'agir, et de sabrer à qui mieux mieux. Des organismes sociaux et de santé de Northumberland se voient maintenant forcés de réduire leurs effectifs et donc les services offerts aux plus démunis.

Quand le gouvernement va-t-il modifier ses priorités et mettre les gens au premier rang de ses préoccupations? Quand le gouvernement va-t-il reconnaître que ce pays et son avenir appartiennent à nos enfants et à nos jeunes? Les compressions effectuées par le gouvernement fédéral dans les transferts au titre des programmes sociaux entraînent à long terme des coûts exorbitants en matière de services sociaux et de santé.

Article 31 du Règlement

Les Canadiens s'en soucient. Pourquoi le gouvernement ne s'en soucie-t-il pas?

* * *

[*Français*]

AMEUBLEMENT TANGUAY

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 24 février dernier avait lieu l'inauguration d'un centre de distribution d'Ameublement Tanguay dans mon comté, au coût de 7 millions de dollars.

Ce défi que relève Maurice Tanguay, président d'Ameublement Tanguay, dénote un dynanisme hors pair en ayant des répercussions économiques nécessaires à la région de Québec.

Le gouvernement conservateur accorde une grande importance à l'expansion de la petite et moyenne entreprise. C'est là une fois de plus un exemple de la capacité de conjuguer l'entrepreneurship au développement du Québec et du Canada.

Je remercie actionnaires, collaborateurs et collaboratrices d'Ameublement Tanguay et leur souhaite la bienvenue dans Québec-Est.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI PROGRESSISTE-CONSERVATEUR

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je désire faire état de mon inquiétude face à l'absence totale de concurrents dans la course à la direction du Parti conservateur.

Après de longues délibérations, après avoir consulté mes conseillers et en avoir discuté avec ma famille et mes amis, après avoir calculé les probabilités, j'ai décidé d'inscrire mon cheval, Slip Chaser. Je suis convaincu qu'il sera un candidat idéal. Il n'a aucune expérience en politique et n'est d'aucune façon relié aux politiques du gouvernement conservateur. À trois ans, il est encore jeune. Il est né et a grandi dans l'ouest du Canada et, en matière de questions constitutionnelles, son dossier est remarquable. L'année dernière, il a gagné la course constitutionnelle de l'association des conservateurs de Halton—Peel. De plus, il reconnaît l'importance des racines.

Vraiment, il pourrait renouveler l'image du Parti conservateur et personne ne pourrait nier qu'il représente en effet un changement. Je suis persuadé que mon Slip Chaser est le cheval noir qui pourrait remporter la triple couronne qui a échappé au premier ministre actuel.

Article 31 du Règlement

M. JACQUES PARIZEAU

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, on peut lire dans le journal *The Gazette* de Montréal que, durant son voyage à Paris, la semaine dernière, Jacques Parizeau, chef du Parti québécois, a déclaré à un groupe d'étudiants qu'un Québec souverain compterait sur la France davantage qu'il ne l'a fait auparavant.

Devons-nous comprendre que M. Parizeau voit d'un oeil favorable la possibilité que le Québec devienne un État fantoche de la France?

[*Français*]

Plus important encore, est-ce que M. Parizeau dit une chose à la population de la France, et autre chose à la population du Québec?

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, les talents culturels au Canada ont été nourris par le Conseil des arts du Canada et ce dernier peut, à juste titre, se féliciter des réalisations de nos artistes, auxquelles il a contribué par son soutien. Nos artistes ont décroché des prix Gemini, Genie, Juno, des prix littéraires. Beaucoup d'entre eux, récipiendaires du prix Booker, du prix Gaumont, d'Oscars ou d'Emmys, ou de prix d'architecture, ont acquis une notoriété mondiale.

La politique de famine que pratique actuellement le gouvernement et son obsession pour la réduction du déficit feront des ravages au sein de la prochaine génération de grands talents artistiques en herbe. Des écrivains, danseurs, compositeurs, constructeurs talentueux recevront moins de soutien; les artistes talentueux auront moins de possibilités de faire valoir leurs talents en public et ils recevront moins de soutien, puisque les troupes de danse, de musique et de théâtre ne reçoivent plus qu'une aide parcimonieuse. Cette politique dévastatrice entraîne une réduction de la croissance, de l'appréciation des arts et de leur développement à l'extérieur des grandes villes canadiennes; elle appauvrit et divise le pays sur le plan de la culture et laisse à des étrangers le soin de combler nos besoins dans ce domaine.

Les Canadiens ont besoin d'une politique de défense énergique en matière culturelle. Je demande au ministre de la Culture de consulter la candidate de son choix à la direction du Parti conservateur et de lui demander de renoncer à un de ses hélicoptères afin d'épargner le couperet à notre patrimoine culturel.

• (1415)

WINDSOR, EN ONTARIO

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma circonscription, dans la région de Windsor, a été durement touchée par la récession conservatrice, par l'ALE des conservateurs, par le dollar fort des conservateurs et par la TPS des conservateurs. Cette ville, qui est la cinquième ville industrielle du pays, a un taux de chômage de 13 p. 100, soit l'un des plus élevés au Canada.

Contrairement aux conservateurs, le gouvernement Rae a prouvé à cette ville dans le besoin qu'il était vraiment son ami. Dans le cadre d'une trentaine d'initiatives, le gouvernement provincial a investi des centaines de millions dans des infrastructures nouvelles, dans l'expansion industrielle, dans la création de centaines d'emplois, et a confirmé la semaine dernière que le projet de casino irait de l'avant, garantissant 8 000 emplois nouveaux.

Aujourd'hui, la société Chrysler va annoncer qu'elle investira 500 000 $ à Windsor. Elle exprime ainsi qu'elle a confiance non seulement dans cette ville mais aussi dans un gouvernement qui est prêt à consacrer 40 millions de dollars pour créer des emplois.

La contribution du gouvernement fédéral s'est limitée à 7 millions de dollars, soit juste assez pour acheter un billet à son ministre d'État aux Sciences, afin qu'il assiste aux festivités. Nous savons qui Chrysler, ses employés et la communauté remercieront: le gouvernement qui a eu à coeur de faire tout ce qui était en son pouvoir, le gouvernement ontarien.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier soir, dans l'antre du premier ministre, non pas celui qui est situé à Westmount mais le 24 Sussex, à Ottawa, le premier marionnettiste a encore une fois tiré les ficelles.

Le PM, ou premier marionnettiste, a eu un entretien avec le ministre de l'Environnement. A-t-il été question de stimuler l'économie ou d'assainir l'environnement? Non pas. Il a été question d'améliorer les chances de la ministre de la Défense de décrocher la direction du Parti conservateur.

On voit que les emplois temporaires n'attirent pas beaucoup de monde ni d'attention. Comme les autres Canadiens en chômage, les députés conservateurs veulent un emploi permanent à plein temps. Ce que le PM, ou premier marionnettiste, devrait comprendre, c'est que les Canadiens ne veulent pas d'un autre chef conservateur, mais bien d'un autre gouvernement.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances.

La semaine dernière, le gouvernement faisait savoir qu'il n'y aurait pas de budget, mais qu'il y aurait un congrès d'investiture. Cette semaine, nous apprenons qu'il y aura peut-être un budget, mais peut-être pas de congrès.

Voici la question que je pose au ministre des Finances: est-ce qu'il va présenter bientôt un budget capable de remédier aux problèmes économiques des Canadiens ou est-ce qu'il attend d'avoir un budget capable de répondre aux besoins du Parti conservateur?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, l'honorable chef de l'opposition aura les deux et les deux vont sûrement l'inquiéter.

Le premier ministre a mentionné vendredi dernier que j'avais entamé le processus de consultation prébudgétaire; il est très avancé. J'ai enfin eu l'occasion de discuter d'un budget avec mes collègues du Cabinet. Je peux dire au chef de l'opposition que je présenterai un budget peu de temps après le retour du congé de Pâques.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes contents d'entendre cela, car le pays a besoin d'un budget à ce moment-ci. Ce qui est très intéressant, c'est qu'il y a des développements qui surgissent, à ce moment-ci, qui vont intéresser le ministre des Finances.

Évidemment, nous sommes très déçus que le ministre des Finances ait décidé de ne pas se présenter à la chefferie de son parti. On a toujours eu beaucoup de sympathie à son endroit, mais malheureusement, son voisin de gauche en avait décidé autrement. On le regrette énormément.

Je voudrais demander au ministre des Finances s'il a l'intention de prendre l'avis du député d'Etobicoke—Lakeshore qui a dit, ce matin, qu'il était très important pour le gouvernement canadien de ne pas procéder avec le programme des hélicoptères.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ignore à quoi le député fait allusion au juste. Parle-t-il de la nécessité de réduire les prestations d'aide sociale ou les paiements aux provinces? À quelle partie de la déclaration se rapporte-t-il? Il voudra peut-être fournir des précisions.

En réalité, nous allons consolider les mesures qui commencent à prouver très clairement qu'elles servent très bien les Canadiens.

M. Riis: Non, non.

M. Mazankoski: Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que, la semaine dernière, Statistique Canada a rendu publique une étude des principaux indicateurs économiques pour la semaine en cours. Voici ce que disait cette étude: «Le taux de chômage a diminué. L'indice de l'offre d'emploi augmente. Les ventes des grands magasins sont en hausse. Le taux d'escompte de la Banque du Canada et le taux préférentiel sont en baisse. Le prix du logement diminue. Les traitements et les salaires augmentent. Les mises en chantier se multiplient. Le taux d'utilisation de la capacité industrielle augmente.»

• (1420)

Voilà nos lignes de conduite!

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, s'il est une chose qui en train de s'effondrer, c'est le gouvernement et le Parti conservateur, et les Canadiens le savent. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Le ministre des Finances pourrait-il seulement nous dire s'il a l'intention d'examiner d'autres suggestions qui ont été acceptées aujourd'hui par les Canadiens de toutes les régions? Un bon moyen de redonner du travail aux gens, c'est de prévoir dans le prochain budget un programme d'infrastructure dont les dépenses seraient assumées à parts égales par les trois paliers de gouvernement. C'est ce que les maires n'arrêtent pas de réclamer, partout au Canada.

Quand le ministre va-t-il commencer à prêter attention à ce que veulent les Canadiens et à faire en sorte de leur redonner du travail, comme ils le souhaitent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous continuerons de fonder nos actions sur l'exposé économique de décembre et sur le budget que j'ai présenté en

février dernier, qui tous deux servent parfaitement les Canadiens.

Le député sait que nous avons traversé une période très difficile, au sortir d'une récession, une période de restructuration économique. Mais je puis assurer le député que les mesures que nous avons mises en place sont les bonnes.

En fait, le député n'a qu'à lire l'article paru dans *The Financial Post* il y a deux semaines, sous le titre «Les principes économiques de Clinton empruntent largement à ceux de Mazankowski». Cet article ne ment pas. Il y a à peine une ou deux semaines, le député prônait les propositions de M. Clinton, qu'il trouvait très bonnes. Eh, bien, nous y voici. Tout comme Panasonic, ce gouvernement est légèrement en avance sur son temps.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Il s'enorgueillit du bilan conservateur, mais je constate que ce n'est qu'un autre ministre conservateur qui ne veut pas prendre la responsabilité de ce bilan en tant que candidat à la direction du Parti conservateur.

Le ministre des Finances affirme qu'il prend des mesures allant dans le sens de la politique du gouvernement conservateur, qui ne nous a donné rien d'autre que 1,5 million de chômeurs.

Le ministre pourrait–il nous dire si, dans son budget, il va présenter des mesures pour apporter un peu d'espoir et de confiance en l'avenir à ces chômeurs canadiens ou va–t–il s'agir simplement d'un autre de ces budgets conservateurs qui n'ont rien fait d'autre que de créer 1,5 million de chômeurs?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, quand mon vis–à–vis va–t–il parler des bonnes nouvelles qui ont été annoncées dans sa propre circonscription—un projet d'expansion de 500 millions de dollars de l'usine de Windsor? Si on s'était fié à Bob White, on aurait construit cette usine au Mexique.

On pouvait lire ceci dans l'édition de ce matin du *Toronto Star*: «Le secteur automobile crée des emplois en Ontario. La véritable croissance se produit dans le secteur des produits automobiles. C'est le secteur de la machinerie et de l'équipement qui sort grand gagnant». C'est là une bonne nouvelle.

J'en ai d'autres: le nombre de travailleurs a augmenté pour le sixième mois consécutif en Ontario, de 6 000 cette fois–ci, ce qui représente un gain cumulatif de 91 000 emplois depuis août.

Il y a d'autres bonnes nouvelles. Pourquoi le député ne suit–il pas le mouvement et ne se montre–t–il pas optimiste?

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, l'expansion en question que nous accueillons avec plaisir découle de l'intervention du gouvernement libéral précédent. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harvard: Bravo Herb.

• (1425)

M. Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement libéral précédent est intervenu pour appuyer le plan en question, les garanties de prêt, auquel les conservateurs s'opposaient. Ce sont là les faits et la réalité. Le ministre des Finances hoche la tête pour signifier son accord.

Le ministre des Finances va–t–il nous dire maintenant que, dans son budget qu'il affirme vouloir présenter après Pâques, il annoncera l'annulation du programme d'achat d'hélicoptères de 8 milliards de dollars dont les Canadiens ne veulent pas et proposera plutôt un programme national d'infrastructure qui créera des emplois dans toutes les villes du pays? Va–t–il prendre cet engagement aujourd'hui?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Non, monsieur le Président. Je ne hochais pas la tête pour signifier mon accord, j'étais plutôt sidéré par l'incomparable Gray. Il affirme que je suis la politique libérale qui nous a donné des taux d'intérêt de 22 p. 100, un taux d'inflation de 13 p. 100 et un taux de chômage de 12 p. 100 et il nous invite à emprunter ou à imposer les Canadiens pour créer une caisse noire de 15 milliards de dollars.

Où veut–il que je prenne l'argent? Qui dois–je imposer selon lui? Ou à qui voudrait–il que nous empruntions cet argent?

M. Peterson: C'est à vous qu'on doit la grande crise des années 1930.

M. Mazankowski: Comme je l'ai dit dans cette enceinte si souvent, il n'y a qu'un seul contribuable, qui paie ses impôts aux niveaux fédéral, provincial et municipal. On vient toujours prendre l'argent dans la même poche.

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre des Finances a raison. Il continue d'appliquer la politique des libéraux en réduisant les paiements de transfert versés aux provinces.

Hier, le gouvernement conservateur du Manitoba, qui avait déjà annoncé des coupes pour les conseils scolaires, les hôpitaux, les services de garderie et autres, a récidivé en retirant toute forme de financement aux centres d'accueil, centres de crise, groupes autochtones et représentants des pauvres et des handicapés.

D'autres provinces envisagent des coupes sombres dans d'autres programmes sociaux. Que va faire le ministre des Finances pour rétablir les services aux victimes de ces politiques économiques qui causent tant de tort?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, les principaux paiements de transfert aux provinces ont augmenté au rythme de 5,2 p. 100 par année, soit de 60 p. 100 en tout. Ils sont passés de 25,6 à 40,5 milliards de dollars.

Dans la province du député, le Manitoba, la croissance annuelle moyenne des transferts, de 1984-1985 à 1993-1994, aura été de 6 p. 100. Ils devraient dépasser 1,9 milliard de dollars en 1993-1994, ce qui représente un peu moins de 40 p. 100 des rentrées du Manitoba. C'est plus de 1 700 $ par personne.

Le député se trompe sur toute la ligne. Les paiements de transfert n'ont pas été réduits, au contraire. Ils ont augmenté de 60 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre sait bien que, si ni lui ni Allan J. MacEachen n'avaient modifié la formule à plusieurs reprises, le Manitoba aurait touché 280 millions de dollars de plus cette année.

Avant le budget d'avril, le ministre rencontrera-t-il ses homologues provinciaux pour discuter de la crise financière du Canada et des mesures à prendre pour conserver les emplois au Canada et en créer de nouveaux?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, avec ce genre de logique-là, le déficit ne serait pas de 34 milliards, mais de 82,5 milliards de dollars aujourd'hui. Le gouvernement a été obligé d'agir comme il l'a fait.

J'invite le député à voir ce qui se passe en Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

• (1430)

Ces provinces ont dû, elles aussi, s'adapter avec réalisme au régime d'austérité financière et s'imposer une discipline dans leurs dépenses. C'est exactement ce que nous faisons. Lorsqu'il manque 8 ou 10 milliards de dollars, les gouvernements, aux échelons fédéral, provincial et même municipal, doivent agir. Quand le député va-t-il enfin accepter cette responsabilité? Il serait à peu près temps.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le gouvernement aime bien dire que le contribuable est le même à tous les paliers. Le ministre des Finances se plaît certes à le dire. C'est cependant une sottise aux yeux des étudiants de ma circonscription, notamment ceux qui fréquentent les écoles de la division scolaire de Transcona Springfield, dont la qualité de l'enseignement se ressentira des compressions dans le domaine de l'éducation, qui sont directement attribuables au fait que le gouvernement fédéral réduit unilatéralement depuis plusieurs années le taux d'augmentation des paiements de transfert aux provinces. Ces réductions ont commencé en 1981 sous les libéraux, une chose qu'ils n'avouent pas toujours.

Quel conseil le ministre a-t-il à donner aux habitants de ma circonscription qui, en raison de leur assiette fiscale réduite, ne peuvent pas combler la différence comme pourraient le faire les résidants des quartiers plus riches de Winnipeg? Que leur conseille-t-il de faire? Le contribuable est le même à tous les paliers, mais les contribuables ne sont pas tous égaux, et les compressions budgétaires du gouvernement actuel et celles du gouvernement manitobain frappent ceux qui sont le moins en mesure de les supporter.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais bien pouvoir proposer au député une solution rapide, simple et facile. Il n'existe malheureusement pas de solution rapide, simple ou facile. Le fait est que nous avons dû limiter nos dépenses fédérales en fonction de nos recettes. C'est une attitude responsable. Voilà la réalité que doivent affronter aussi bien les gouvernements provinciaux que le gouvernement fédéral.

Malgré cela, je le répète, nos paiements de transfert aux provinces ont augmenté à un taux annuel moyen de 5,2 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir, soit de 60 p. 100 au cours de cette période.

Quant aux paiements de transfert effectués dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, ils ont augmenté au taux de 8 p. 100 par année. Entre-temps nous avons maintenu l'augmentation des dépenses fédérales globales à un taux d'environ 4 p. 100.

Il est clair que nous ne luttons pas contre le déficit au détriment des provinces ou des municipalités. Elles bénéficient en réalité d'un meilleur traitement que les autres groupes qui dépendent des recettes du gouvernement fédéral. Je demande au député d'en tenir compte. Cela me paraît très équitable.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, la ministre de la Défense nationale se vantait de la politique d'égalité des femmes appliquée dans les forces armées. Aujourd'hui, nous savons qu'au moins trois rapports publiés au cours de la dernière année signalaient à la ministre qu'aucune femme n'est à l'abri du harcèlement et que les victimes qui portent plainte en subissent les conséquences.

Sachant que les harceleurs sont protégés et que les victimes sont punies, comment le premier ministre peut-il tolérer la situation?

L'hon. Mary Collins (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ministre d'État (Environnement) et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, nous savons que toutes les formes de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, sont inacceptables, mais je tiens à rassurer ma collègue. Les femmes qui font partie des forces armées canadiennes peuvent bel et bien compter sur une politique et des programmes qui les protègent contre le harcèlement.

C'est grâce au travail effectué par le conseil consultatif, à l'époque où j'étais ministre associée, que certaines de ces questions ont pu être examinées au grand jour et que le MDN a pu examiner et réviser ses directives, veiller à ce que les commandants reçoivent une formation obligatoire et mettre en oeuvre des procédures adéquates de concert avec des agents indépendants chargés de la lutte contre le harcèlement.

Toutes ces initiatives s'inscrivent dans la politique que le chef d'état-major de la défense a diffusée à tous les militaires l'automne dernier et où il précise que le harcèlement sexuel ne sera absolument pas toléré dans les forces armées canadiennes.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, les plus hauts dirigeants doivent faire preuve de leadership si nous voulons aider les femmes qui sont déjà victimes des plaintes de harcèlement qu'elles ont déposées et régler la situation.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse donc au premier ministre. Cela fait déjà cinq ans que la Cour suprême informait le ministère de la Défense nationale qu'il y eût un problème sérieux de harcèlement sexuel dans les Forces canadiennes. Est-ce que le premier ministre va instruire son ministre de la Défense nationale qu'une fois qu'un individu est trouvé coupable de harcèlement sexuel, il sera démis de ses fonctions?

• (1435)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait des progrès considérables dans ce domaine névralgique grâce, en partie, à l'intervention vigoureuse de la ministre responsable de la Condition féminine. Dans certains ministères évidemment et dans certains endroits du Canada le problème demeure entier.

Or, la ministre de la Défense nationale a pris des mesures vigoureuses et efficaces pour contrer le problème sérieux que soulève mon amie. À ce jour, nous constatons des améliorations; mais je ne serai pas satisfait, comme premier ministre du Canada, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas extirpé complètement le problème de harcèlement sexuel dans ce ministère et à travers notre société. C'est une obligation de tout citoyen de voir à ce qu'on règle ce problème une fois pour toutes, et pour de bon, dans l'intérêt de notre société.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre.

Il sait que, lorsqu'une victime choisit de porter plainte, elle devient immédiatement l'adversaire de la puissante hiérarchie des Forces canadiennes, une hiérarchie d'hommes qui s'organiseront rapidement pour l'humilier et la punir davantage.

Le premier ministre ordonnera-t-il immédiatement une enquête indépendante sur tous les cas de harcèle-

ment sexuel dans les Forces canadiennes, une enquête qui fera en sorte que c'est le coupable qui est puni et non la victime?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je viens de répondre à ma collègue en français et je puis assurer à la députée que la gravité de ce problème. . .

Une voix: Elle comprend très bien le français. La réponse n'était simplement pas satisfaisante.

M. Mulroney: Oh! je vois.

M. Harvard: Comme David Milford.

M. Mulroney: Monsieur le Président, étant donné la gravité de la question soulevée par ma collègue, j'aurais pensé que ses collègues du Parti libéral auraient voulu entendre la réponse sans interruption.

La ministre de la Défense nationale accorde la plus haute importance à la question soulevée par ma collègue et elle s'en occupera aussi activement qu'elle s'est occupée d'autres questions semblables lorsqu'elle était ministre de la Justice. Je suis certain que la députée sera satisfaite de ce que la ministre aura à lui dire à ce sujet à la Chambre, car nous sommes en train d'examiner cette question des plus sérieuses.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le premier ministre ne se rend-il pas compte que les femmes membres des Forces canadiennes voient comment les autres femmes sont traitées lorsqu'elles portent plainte? Elles apprennent vite à souffrir en silence.

Le premier ministre établira-t-il dès maintenant un processus totalement indépendant des forces armées qui servira à examiner tous les cas de harcèlement sexuel, un processus qui permettra enfin aux femmes de se faire entendre lors d'une audience juste et équitable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je m'excuse auprès de ma collègue, mais je ne suis pas au courant des progrès réalisés au cours des dernières heures dans le cadre des projets auquel la ministre travaille actuellement. Je peux dire que, en général, j'appuie ce qu'a dit la députée. On doit certainement présumer l'innocence de la plaignante et appuyer cette dernière.

Il devrait exister un climat dans lequel une femme qui veut se plaindre de harcèlement sexuel peut le faire en sachant qu'elle sera présumée innocente et qu'elle ne s'expose pas à des représailles ni à aucune forme d'intimidation.

C'est le but que nous visons, et c'est ce à quoi la ministre de la Défense nationale et la ministre responsable de la situation de la femme travaillent activement. Je m'attends à ce que la ministre de la Défense nationale soit très bientôt en mesure de donner à la députée des garanties formelles à cet égard.

* * *

• (1440)

L'OFFICE NATIONAL DES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Lorsque le ministre des Transports a déposé le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux à la Chambre, la semaine dernière, il l'a renvoyé au Comité des transports aux fins d'étude. Pourtant, vendredi dernier, le gouvernement nommait l'auteur du rapport, M. Gilles Rivard, à la présidence de l'Office national des transports. Cette personne a une opinion bien arrêtée sur l'orientation de la politique des transports au Canada.

Compte tenu des recommandations formulées par l'intéressé, qui proposait notamment la possession d'intérêts accrus par des étrangers et l'élimination d'un plus grand nombre de lignes ferroviaires, comment le ministre peut-il croire que M. Rivard assumera de façon impartiale la présidence de cet organisme quasi-judiciaire?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député insinue que quiconque ayant des idées bien arrêtées ne peut assumer la présidence de cet organisme, je pense qu'il est complètement dans l'erreur.

La personne nommée est très compétente. Elle a procédé à un examen de la Loi sur les transports nationaux avec quatre collègues qui étaient aussi qualifiés, et je ne vois rien qui empêche cette personne d'assumer la présidence de l'ONT.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ce ne sont pas les vues de M. Rivard qui sont en cause, mais bien le fait que celui-ci a déjà passé un jugement sur des questions qui sont en train d'être examinées par l'ONT.

Le rapport de la commission Rivard traite notamment de la demande en vue d'acquérir le tiers des intérêts des Lignes aériennes Canadien International par AMR, de la demande du CN en vue de vendre sa ligne principale de Truro à Sydney, et aussi de la demande présentée par le CP afin d'abandonner toute la région de l'Atlantique.

Comment le ministre peut-il, en toute conscience, nommer une personne qui a déjà pris position relativement aux questions précises dont l'office est saisi? Pourquoi le ministre n'annule-t-il pas maintenant la recommandation et la nomination?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète encore une fois que la commission d'examen était composée de cinq personnes qui étaient des spécialistes qualifiés dans le secteur des transports. Il s'agit d'une décision unanime et je ne vois rien qui puisse empêcher cette personne compétente de devenir président de l'ONT.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En répondant à une question qui lui a été posée plus tôt, au sujet des problèmes qu'occasionnent au Manitoba les paiements de transfert insuffisants, le ministre a refusé de reconnaître que la croissance réelle des paiements de transfert n'a pas été à la hauteur des problèmes auxquels font face les Manitobains.

Le véritable problème auquel se heurtent les Manitobains, c'est toutefois l'absence d'une stratégie économique permettant de créer des emplois et d'accroître la richesse dans cette province. Voici donc la question que je pose au ministre aujourd'hui: quand le gouvernement commencera-t-il à se pencher sur les problèmes économiques du Manitoba et à engager des fonds pour résoudre les problèmes de pauvreté?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je répondrai à nouveau à la question et, si d'autres éclaircissements sont nécessaires, je me ferai un plaisir de photocopier la réponse et de l'envoyer au député d'en face.

Le taux de croissance annuel des principaux paiements de transfert au Manitoba a été de 6 p. 100 entre 1984-1985 et 1993-1994. Cette année, les paiements de transfert devraient dépasser 1,9 milliard de dollars, ce qui représente à peu près 40 p. 100 des recettes du gouvernement du Manitoba. Ce montant devrait représenter plus de 1 700 $ par personne, soit près de 40 p. 100 de plus que la moyenne nationale.

Si le député estime que cela n'est pas juste ni équitable, il voudra peut-être me faire parvenir des précisions sur ce qu'il considère être juste.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, le ministre a délibérément éludé la question, voilà ce qu'il a fait. Or, si toutes ces statistiques sont aussi extraordinaires, si la stratégie est si merveilleuse, pourquoi le taux de pauvreté chez les enfants est-il actuellement le plus élevé de toute l'histoire du Manitoba? Pourquoi tous les groupes se voient-ils refuser du financement? Pourquoi n'y a-t-il personne qui réussisse à relancer l'économie?

C'est parce que le gouvernement ne fait rien, semaine après semaine.

Je pose donc à nouveau la question au gouvernement: quand va-t-il faire quelque chose pour l'économie du Manitoba?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Comme je l'ai dit, le député devrait peut-être adresser sa question au gouvernement du Manitoba. En réalité, nos paiements de transfert à cette province sont de 40 p. 100 supérieurs à la moyenne nationale.

Si le député ne s'opposait pas aussi catégoriquement à certaines mesures, comme le libre-échange et la TPS, qui contribuent à sortir notre économie de la récession, s'il en faisait la promotion au lieu de les critiquer tous les jours, nous assisterions peut-être à un changement d'attitude. Je viens tout juste de rentrer du Manitoba et j'ai constaté que les perspectives économiques s'y améliorent, comme d'un océan à l'autre, du reste. La province mise sur ses exportations. Elle utilise les outils que le gouvernement lui a donnés, et je sais que le ministre des Finances du Manitoba, l'honorable Clayton Manness, est une personne responsable. Il présentera un budget responsable, qui ne s'attaque pas uniquement aux problèmes budgétaires, mais aussi aux problèmes économiques dont le député a parlé.

* * *

• (1445)

L'ÉCONOMIE TORONTOISE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances. Comme partout ailleurs, le plus gros problème qui assaille l'agglomération torontoise est le marasme économique.

Le plus vibrant témoignage de cet état de choses est encore celui de Gerard Kennedy, le directeur de la banque d'alimentation *Daily Bread* de Toronto, qui déclarait en fin de semaine que près de 10 p. 100 de la population de l'agglomération torontoise s'était présenté à la banque et que, parmi ses 162 000 usagers actuels, il y

a plus de 2 000 femmes enceintes, 70 000 enfants, 12 000 personnes handicapées et plus de 14 000 personnes malades.

Puisque l'ampleur du problème est telle que les gens dans le besoin sont assez nombreux pour former une ville à l'intérieur même de la ville et qu'elle constitue une condamnation au statu quo, le ministre peut-il nous donner l'assurance que, dans son prochain budget, il mettra de côté le vieux programme économique conservateur qui a échoué au profit de solutions novatrices qui créeront des emplois, ouvriront des débouchés et, par-dessus tout, donneront aux Canadiens l'espoir qu'ils désespèrent de trouver?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprécie la sincérité avec laquelle le député a posé sa question et je compatis aux difficultés qu'il signale.

Il n'en reste pas moins que nous faisons des progrès. Comme je le faisais observer tout à l'heure, le nombre d'emplois créés en Ontario a augmenté durant six mois consécutifs. L'augmentation cumulative se chiffre à 91 000. Plus de la moitié des 76 000 emplois créés en Ontario se trouvent dans le secteur manufacturier. Le député conviendra avec moi que les choses s'améliorent.

Il propose que nous réorientions la politique économique et budgétaire du pays. Nos vues divergent sur ce point, car ce que le député propose, je crois, c'est d'emprunter plus ou d'augmenter les impôts pour pouvoir dépenser plus. Désolé, je ne peux tout simplement pas accepter une telle proposition. Je ne suis pas d'accord non plus avec le chef de l'opposition quand il laisse entendre que nous pourrions faire des emprunts aux échelons fédéral, provincial et municipal. On ne peut pas acheter la prospérité à grands coups d'emprunts; le député devrait le reconnaître.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Réagissant à la crise des banques d'alimentation à Toronto, le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a consacré 75 000 $ à l'organisation, le mois dernier, d'une conférence qui a donné lieu à une série de recommandations. On a notamment proposé comme solution d'établir une soupe populaire pour toute la collectivité. On a aussi suggéré de cultiver des aliments dans les parcs publics de Toronto.

Plutôt que de gaspiller l'argent des contribuables à la recherche d'idées tirées par les cheveux, pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas simplement, et une fois pour toutes, que la solution la plus efficace pour ces Canadiens qui vivent des moments difficiles est de leur offrir un bon emploi et un salaire décent et que pour ce faire, il doit modifier son orientation et mettre au point une nouvelle stratégie économique, parce que la stratégie actuelle ne fonctionne pas?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. La meilleure mesure de protection, sur le plan social, est un bon emploi. C'est d'ailleurs ce que disait M. Phil Cross, de Statistique Canada, dans un article paru le 16 mars dans le *Toronto Star*. Selon lui:

> «On constate une croissance réelle dans le secteur des produits relatifs à l'automobile. C'est dans le matériel et l'outillage que la hausse est la plus marquée. Les gains sont tout simplement spectaculaires.» C'est ce que M. Cross, gestionnaire de la Section de la conjoncture économique de cet organisme fédéral, a déclaré hier.
>
> De plus, il a précisé que ces gains avaient été enregistrés aux cours de la période de douze mois commençant en février 1992.

C'est certainement un bon signe. Cela veut dire que des emplois seront créés et qu'il existe un marché d'exportation. Ce sont les exportations qui soutiennent l'économie, ainsi que l'amélioration de la productivité. Ce revirement de bon augure est attribuable en partie à l'Accord de libre-échange, en partie à la TPS et surtout, à l'ensemble des politiques du gouvernement.

* * *

[*Français*]

L'EXPLORATION MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pour contribuer à la relance de l'économie canadienne, l'industrie minière doit d'abord s'assurer de la relance de sa composante source, c'est-à-dire l'exploration.

• (1450)

Est-ce que le ministre peut nous donner, aujourd'hui, sa position concernant l'étalement des travaux d'exploration sur une période d'une année complète, les déductions fiscales d'exploration souterraine et de surface, l'exclusion des actions accréditives aux pertes nettes cumulatives sur placement et la création d'un compte «Frais d'exploration au Canada», ceci, dans le but d'aider les intervenants du secteur de l'exploration minière canadienne après le premier budget fédéral?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources: Monsieur le Président, normalement, je devrais dire qu'il s'agit là d'une question à inscrire au *Feuilleton* mais, connaissant l'intérêt de mon collègue pour les activités minières dans la partie du Canada qu'il représente, je répondrai que, dans le domaine de la prospection, les travaux financés au moyen d'actions accréditives peuvent être étalés sur douze mois et même jusqu'à 60 jours de plus l'année suivante.

De plus, la Loi de l'impôt sur le revenu ne fait pas de distinction entre les activités de prospection souterraine et de surface. Le député doit également savoir que le règlement de l'impôt sur le revenu exige que seulement 50 p. 100 des frais de prospection soient financés au moyen d'actions accréditives.

Par ailleurs, je suis convaincu que l'idée de l'établissement d'un compte «frais de prospection au Canada» pourrait intéresser le ministre des Finances et je serai heureux d'en discuter avec lui et avec le député d'Abitibi.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre sait-il que des médecins et des spécialistes de Prince-George et d'autres collectivités de la Colombie-Britannique se sont retirés du régime d'assurance-maladie et exigent des honoraires de leurs patients, ce qui constitue de la surfacturation?

Si le ministre est au courant de cette situation, peut-il dire à la Chambre si son ministère tient des consultations avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour tenter de déterminer quelle mesure l'un ou l'autre gouvernement peut prendre pour régler le problème?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est une très bonne question. Nous sommes actuellement en communication avec le gouvernement de la Colombie-Britannique pour tenter de faire une évaluation exacte de la situation de la surfacturation dans cette province. Le député sait très bien que la Loi canadienne sur la santé ne permet pas aux provinces ou aux médecins de pratiquer la surfacturation.

S'il y a un problème—et je rappelle que nous sommes en contact avec la province—il est évident que nous prendrons les mesures qui s'imposent.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse. J'ai des exemples de médecins de Prince George et d'ailleurs qui ont demandé à leurs patients de leur payer directement des frais supplémentaires. Je fournirai les renseignements au ministre après.

Je voudrais savoir quelle mesure particulière le gouvernement pourrait prendre, de concert avec le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, pour tenter de mettre fin à cette pratique.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai très brièvement à cette question en disant que je ferai respecter la Loi canadienne sur la santé jusqu'au dernier cent.

Autrement dit, vous savez que nous transférons de l'argent aux provinces au titre des dépenses de santé. S'il est vrai que des médecins pratiquent la surfacturation en Colombie-Britannique avec la bénédiction de la province, nous allons veiller à ce que cela ne se produise plus.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, j'ai obtenu toute une réponse de la part du ministre d'État chargé de l'Agriculture au sujet du programme d'aide au transport des céréales fourragères. J'espère en obtenir une autre aujourd'hui.

La Commission des transports des provinces de l'Atlantique a proposé au ministère des Transports une formule bien plus équitable pour la réduction du taux de fret des Maritimes.

Je me demande si le ministre peut nous faire part de bonnes nouvelles à ce sujet. Va-t-il étudier et adopter cette formule?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous avons travaillé avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique afin d'en arriver à un consensus.

J'ai le plaisir d'annoncer que, grâce à sa participation et à celle de ses collègues, nous en sommes venus à un consensus pour réduire la subvention sur la partie est-ouest de l'entente, pour éliminer la subvention touchant les objets ménagers usagés et les matières à mettre au rebut et pour réduire les subventions intrarégionales de 10 p. 100. Vous voyez que ce sont de bonnes nouvelles pour tous les intéressés.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Dans son exposé économique, il s'est engagé à aider les petites entreprises au moyen de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. En vertu de cette loi, quelque 960 000 petites entreprises ont maintenant droit à des prêts. Or, au cours des deux dernières semaines, plusieurs petits entrepreneurs m'ont dit s'être présentés dans des institutions financières qui leur ont répondu qu'elles n'avaient jamais entendu parler de cette loi ou qu'elles n'avaient pas l'intention de coopérer.

• (1455)

Quand le ministre va-t-il enfin venir au secours des petites entreprises et promouvoir cette mesure législative?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce projet de loi a été présenté par le gouvernement. À ma connaissance, il est actuellement examiné par le Sénat.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le député de sa collaboration, lui qui, tout comme moi et les députés d'en face, était très favorable à cette mesure législative.

J'ai discuté avec un certain nombre d'institutions financières et de banques qui se disent elles aussi très favorables. J'ai aussi discuté avec des chambres de commerce et des organisations représentant des petites entreprises qui l'attendent avec impatience. Je pense que cette mesure constitue un pas en avant et qu'elle sera fort utile aux petites entreprises. Le député reconnaît, comme moi, que le secteur des petites entreprises est le principal moteur de l'activité économique et de la création d'emplois. Je crois que cette mesure lui sera très utile.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre. J'ai fait partie du comité; j'ai travaillé en collaboration avec le gouvernement. Nous avons travaillé ensemble et fait franchir toutes les étapes à ce projet de loi en un temps record. Les banques étaient présentes et se sont engagées à l'appuyer. Le ministre responsable des Petites entreprises s'est lui aussi engagé à l'appuyer. Pourtant, rien n'arrive.

M. le Président: Le député sait sûrement comment poser sa question par l'entremise du Président, et je suis certain qu'il va le faire.

M. Mills: Je voudrais, par votre entremise, monsieur le Président, demander au ministre des Finances quand il va respecter l'engagement qu'il a pris et commencer à venir en aide aux petites entreprises de notre pays qui représentent notre meilleur espoir pour la création d'emplois, quand il va enfin promouvoir ce projet de loi dans tout le Canada et intervenir auprès des banques afin qu'elles commencent à tenir leurs promesses.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprécie, en général, l'enthousiasme du député. Nous avons déjà eu des discussions avec les banques.

Cette mesure législative n'a pas encore reçu la sanction royale. Dès que ce sera fait, nous lancerons le genre de campagne dont parle le député.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Hier, le ministère annonçait la fermeture de huit bureaux locaux au Canada et la fermeture virtuelle de 28 autres, simplement dans le but de centraliser les services à Végréville, en Alberta.

Comment le gouvernement peut-il, de façon aussi cavalière, laisser des milliers de Canadiens sans services d'immigration, simplement pour améliorer les chances de réélection du ministre des Finances?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député parle du député de Végréville. Qu'il sache que le ministre est régulièrement réélu depuis 25 ans. Le connaissant, je suis sûr qu'il pourrait l'être pendant 25 autres années.

Le député laisse entendre que des Canadiens pourraient être privés de services et je voudrais corriger cela, car il n'en est rien.

Le public canadien recevra au contraire un meilleur service, car grâce à ce centre de traitement, au lieu de faire la queue pendant des heures, les clients pourront utiliser la poste. Le système a été éprouvé et il s'est révélé très efficace, la population sera donc mieux servie. Plus important encore, les contribuables économiseront de l'argent et je sais que cela laisse les libéraux indifférents.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, cette proposition de remplacer les entrevues en personne par un examen de dossier centralisé à Végréville, en Alberta, exigera plus de temps,

entraînera plus d'erreurs et, à long terme, coûtera plus cher. Les projets pilotes l'ont démontré. De plus, cette proposition facilitera les demandes frauduleuses de la part d'éléments criminels.

Pourquoi le ministre refuse-t-il d'entendre raison et de renvoyer à l'étude aussi vite que possible ce projet de distribution de cadeaux électoraux?

• (1500)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les Canadiens ne croiront pas le député qui prétend qu'utiliser de nouvelles technologies et essayer de mieux servir le public avec ces nouvelles technologies est un pas en arrière.

Je sais que c'est ce que font normalement les libéraux, regarder le passé pour voir si une vieille solution ne conviendrait pas à l'avenir, mais ce n'est pas la façon de procéder.

Le public sera mieux servi par ce nouveau service et en profitera, mais ce qui est plus important, c'est que les contribuables économiseront de l'argent. C'est ce que nous devons faire.

[*Français*]

* * *

LE PROJET DE LOI C-7

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Le 11 juin 1992, cette Chambre adoptait le projet de loi C-7 portant sur le statut de l'artiste. Le 23 juin 1992, ce projet de loi recevait la sanction royale. Aujourd'hui, en ce 16 mars 1993, cette loi n'est toujours pas en vigueur. Cela a des conséquences graves, car les associations représentant les artistes ne peuvent régler certains dossiers importants, causant ainsi un préjudice grave et irréparable à plusieurs artistes.

Le ministre des Communications a déjà répondu aux artistes que cette loi exigeait un processus complexe. Je demande donc au ministre du Travail, s'il est vrai que ce processus soit si complexe, quand entend-il consulter les gens intéressés et quand la loi sera-t-elle finalement en vigueur?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président il me fait plaisir de dire à mon honorable collègue que ce sera bientôt fait.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Forêts.

Il semblerait que les gouvernements européens soient sur le point d'interdire les expéditions de bois vert du Canada à cause de la grande infestation par des nématodes. Cette interdiction entrerait en vigueur le 1er juin prochain.

En outre, il semblerait que, en raison des frais supplémentaires de la désinfection par séchage au four qu'ils ne pourront pas recouvrer, les fabricants canadiens se trouvent dans une position désavantageuse.

Étant donné qu'il s'agit plutôt là d'une sanction commerciale déguisée en sanction scientifique, quelles mesures prend-on pour atténuer la situation? Peut-on espérer faire reporter l'interdiction? Peut-on aider notre industrie à rester compétitive en délivrant des certificats pour le bois traité thermiquement?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, le député a raison. Il s'agit là d'une question extrêmement grave, car elle menace des échanges commerciaux avec la Communauté européenne dont la valeur pourrait atteindre 300 millions de dollars. C'est la raison pour laquelle nous faisons des démarches au plus haut niveau.

Nous nous efforçons de faire en sorte que nos homologues européens comprennent bien la distinction entre questions phytosanitaires et échanges commerciaux. Nous avons demandé une prolongation du délai afin de pouvoir mener d'autres études à ce sujet. Nous avons également demandé une exemption pour que les espèces qui ne sont pas affectées par les nématodes soient expédiées librement.

Nous espérons obtenir des réponses des Européens en temps opportun.

M. le Président: J'informe la Chambre que le député de Timmins—Chapleau soulève la question de privilège, mais avant de l'entendre, je veux répondre à une question de privilège que le même député a soulevée le 11 mars.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-113—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le 11 mars 1993, le député de Timmins—Chapleau a soulevé la question de privilège au sujet de ce qui s'était produit la veille au comité législatif qui étudie le projet de loi C-113. Des membres du comité ont trouvé les remarques d'un témoin offensantes; après que le témoin eut refusé à plusieurs reprises, à la demande du président et de membres siégeant des deux côtés de la table du comité et de retirer sa remarque, le comité a adopté une motion statuant que la déposition du témoin serait radiée du compte rendu du comité.

Le député a soutenu que la mesure prise n'était pas dans les attributions du comité parce que la présentation de témoignages à un comité fait l'objet d'une immunité. En outre, la rectification du compte rendu, qui relève du comité, ne peut aller jusqu'à supprimer des passages complets de la transcription intégrale et enfin, la majorité des membres du comité s'est conduite de manière à réduire le témoin au silence. Le député a ajouté que le président du comité aurait pu intervenir pendant la présentation du témoignage pour avertir le témoin ou même l'expulser.

À l'appui de cette argumentation, le député de Notre-Dame-de-Grâce a ajouté que la mesure extrême qui a été prise, celle de rayer toute la déposition, à cause d'une affirmation inacceptable, était sans précédent d'après son expérience et contraire aux procédures parlementaires et démocratiques.

• (1505)

Le député de Red Deer, président du comité, a ensuite relaté brièvement les événements en cause du point de vue de la présidence du comité. Il a dit qu'il avait hésité à quelques reprises à interrompre la déposition à cause de remarques discutables et qu'une «déclaration extrêmement incendiaire» était arrivée à la toute fin de la déposition. Il a alors demandé au témoin de retirer sa remarque. Pendant l'échange qui a suivi, lui et plusieurs membres du comité ont réitéré cette demande, mais, quand la motion portant radiation de la déposition a été proposée, il a jugé qu'il n'avait d'autre choix que celui de la soumettre au comité.

Le député d'Ontario, qui a proposé la motion soumise au président, a soutenu que la conduite du comité était acceptable puisqu'un comité a, comme la Chambre elle-même, le pouvoir de faire respecter les règles relatives à l'ordre et à la courtoisie par tous ceux qui sont devant lui et il a aussi celui d'exclure le public de ses délibérations. Il a par ailleurs noté que la Chambre n'avait pas encore reçu de rapport du comité sur ce sujet, et il a cité le commentaire 107 de la 6e édition de Beauchesne, qui affirme que «la Chambre seule connaît des atteintes au privilège commises en comité».

[*Français*]

Je remercie les députés qui ont pris part aux délibérations sur ce sujet pour la concision de leurs interventions et leur retenue dans l'argumentation. Les événements survenus en comité étaient manifestement de nature à soulever de vives réactions et la Présidence est reconnaissante pour la logique et l'objectivité dont tous les députés ont fait preuve en exprimant leurs vues.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier plus particulièrement le député de Red Deer pour son aide. Il a semblé, à un moment, se demander si la présidence d'un comité législatif était une grande marque d'estime comme il l'avait cru. Je tiens à le rassurer. Aux yeux du Président, la nomination au comité des présidents, comme l'accession à la présidence, est une grande marque d'estime, même si c'est parfois éprouvant pour le système nerveux.

Pour ce qui est de la question soulevée, je n'ai pas à rappeler à la Chambre le nombre de fois où la présidence a fait état de sa répugnance à intervenir dans les délibérations d'un comité. J'ai déjà moi-même cité le commentaire 107 de Beauchesne invoqué par le député d'Ontario.

[*Français*]

Comme les députés le savent, cette règle n'est toutefois pas absolument rigide: le Président peut se prononcer sur une telle question si elle est très urgente ou très grave ou s'il y a absence de pratique canadienne, soit récente, soit pertinente, qui pourrait guider les députés. En s'écartant ainsi de la pratique ordinaire, on ne crée pas, à mon avis, de précédent.

[*Traduction*]

Il existe en réalité des précédents canadiens à la radiation de courts passages des délibérations de la Chambre à cause de leur caractère antiparlementaire ou offensant. Le plus récent que la présidence a pu retrouver remonte au 3 avril 1933; le Président a décidé que des paroles antiparlementaires déjà prononcées à la Chambre devaient être rayées du compte rendu des débats.

Dans la 21e édition de May, on lit à la page 634 que des comités ont radié des dépositions qui «étaient impropres ou irrecevables [. . .]qui, à vrai dire, ne constituaient pas une déposition [. . .]et même la totalité de la déposition d'un témoin». Cela correspond à ce qu'on peut déduire du paragraphe 113(5) de notre Règlement qui confère à un comité législatif le pouvoir de «faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il ordonne l'impression», et, par voie de conséquence, celui de ne pas les imprimer.

Les objections de procédure invoquées contre les mesures prises par le comité tiennent, en résumé, à ce que les dépositions font l'objet d'une immunité et que la rectification du compte rendu ne peut aller jusqu'à la suppression d'un passage entier. Il semble à la présidence que la nature privilégiée des témoignages, dont il est question au commentaire 106 de la 6e édition de Beauchesne, a trait à l'immunité du témoin contre les poursuites plutôt qu'à l'inviolabilité du témoignage lui-même. Je reconnais que ce qui a été fait dans le cas présent n'est pas une rectification comme celle dont parle le commentaire 828 de la 6e édition de Beauchesne, mais plutôt, comme je l'ai déjà dit, la décision de ne pas exercer une attribution que le comité possède manifestement.

Une telle décision d'un comité sera sans doute mentionnée dans le compte rendu de ses délibérations, et la 21e édition de Erskine May, à la page 636, propose que «le comité [. . .]signale dans le compte rendu des délibérations les endroits du texte où il y a eu omission de témoignage». Je crois comprendre que c'est ce qui a été fait dans le cas présent.

• (1510)

En fin de compte, la présidence conclut que les mesures prises par le comité, selon le rapport qu'en a fait son président, relevait de ses attributions et que l'affaire soulevée par le député de Timmins—Chapleau ne constitue pas une question de privilège.

Il y a tout d'abord une autre question de privilège à entendre, et je donnerai ensuite la parole au député.

LES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ D'ÉTUDIER LE PROJET DE LOI C-113

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je dois dire que votre décision me déçoit beaucoup.

M. le Président: Un instant. Ma décision déçoit peut-être le député, mais la présidence doit rendre des décisions conformément au Règlement et au droit de procédure. Il est tout à fait inopportun qu'un député pose une deuxième question de privilège au sujet du même comité. La présidence se montre peut-être tout simplement très généreuse en acceptant de l'écouter. Cependant, il est certainement inconvenant de faire, d'entrée de jeu, ce genre de critique. Si le député n'apprécie pas la décision, il peut exprimer son désaccord à d'autres endroits, mais pas à la Chambre.

M. Samson: Je vous remercie, monsieur le Président. Vous avez parfaitement raison. Je me rétracte et je présente mes excuses à la présidence.

M. le Président: J'apprécie la remarque du député et j'accepte ses excuses.

M. Samson: Monsieur le Président, je veux apporter une explication sur un fait personnel, relativement au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-113. Le 11 mars 1993, j'ai soulevé la question de privilège à la Chambre, à propos de la décision que les députés ministériels qui font partie du comité chargé d'étudier le projet de loi C-113 ont prise et qui visait à supprimer le témoignage d'un témoin.

Je serai très, très bref. Le fait que le comité soit allé de l'avant sans avoir pris connaissance de votre décision me laisse perplexe. Le commentaire 693 de la sixième édition de Beauchesne traite de l'étude d'un projet de loi article par article. Voici ce commentaire:

> (1) Il est d'usage qu'avant d'entreprendre l'étude du projet de loi article par article, le comité donne la parole au député présenté, ainsi qu'à d'autres personnes qu'il souhaite entendre, afin qu'ils témoignent sur le bien-fondé du projet de loi.

Le comité a invité des témoins à se prononcer sur le bien-fondé du projet de loi, mais j'avais soulevé la question de privilège au sujet du traitement que le comité a réservé au témoignage d'un des témoins, traitement qui semblait laisser à désirer au regard de la procédure et du fond. Beauchesne établit clairement une condition que doit respecter un comité avant d'entreprendre l'étude d'un projet de loi article par article.

Il fallait, monsieur le Président, que vous rendiez une décision au sujet de la première question de privilège que j'ai soulevée, puisque j'estimais que le comité avait outrepassé ses pouvoirs. À mon avis, en décidant de procéder à l'étude du projet de loi article par article avant même d'avoir pris connaissance de la décision de la présidence, les députés ministériels qui font partie du comité ont manqué de respect envers le Président de la Chambre. C'est d'autant plus vrai que le comité a eu la possibilité, ce matin, de suspendre les audiences concernant l'étude du projet de loi article par article et que la majorité de ses membres ont décidé d'aller de l'avant sans attendre votre décision.

Je demande que les délibérations du comité en date d'aujourd'hui soient invalidées. Je demande aussi que la question soit renvoyée à un comité de la Chambre habilité à étudier la question, afin que des mesures disciplinaires soient prises à l'égard du président et des députés ministériels qui font partie de ce comité.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement ce que le député a dit, et je comprends. Je suis conscient qu'il y a des différends au sein de ce comité, et le député doit savoir qu'il ne m'appartient pas, du moins pour l'instant, de prendre parti dans le conflit.

Le député soulève une question intéressante. Je vais l'étudier très attentivement et en faire rapport. Je suis évidemment tenu de le faire, mais je le ferai avec plaisir. Comprenez-moi bien, cependant: quelle que soit la teneur de mon rapport, je ne crois pas avoir, pour l'instant, le pouvoir d'intervenir dans les délibérations du comité.

Je prendrai en considération les observations du député et j'essaierai de présenter une réponse adéquate à la Chambre le plus tôt possible. Je remercie à nouveau le député de sa courtoisie.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. À l'instar d'autres députés, j'ai écouté attentivement votre décision et je voudrais des précisions sur deux points.

• (1515)

Premièrement, les déclarations que vous mentionnez dans votre décision ont été faites de nouveau hier. Il s'agissait exactement de la même déposition et personne ne s'y est opposé. Autrement dit, les déclarations qui avaient été rayées du compte rendu la veille ont été acceptées le lendemain. Je voudrais savoir comment la chose est possible.

Deuxièmement, si les députés ont une vive réaction, c'est l'expression que vous avez utilisée, je crois, autrement dit, si la majorité adopte une motion, elle peut rayer une déposition du compte rendu et cette pratique vous paraît juste. Si tel est le cas, faut-il comprendre que la même chose peut s'appliquer à la Chambre des communes et que la majorité des députés peuvent, s'ils ont des idées bien arrêtées sur un sujet, adopter une motion et faire rayer du hansard des déclarations faites à la Chambre?

M. le Président: Premièrement, comme nous le savons tous, le député qui invoque le Règlement, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, le député de Kamloops, possède une vaste expérience. Je prends donc en considération les points qu'il a soulevés.

Pour répondre à la première partie de sa question, je dirai que, selon mes renseignements, un autre témoin s'est présenté devant le comité et a fait à peu près les mêmes déclarations qu'un témoin précédent, dont la déposition avait été rayée du compte rendu par le comité. Cependant, dans le cas du deuxième témoin, le comité a décidé de l'entendre et de ne prendre aucune autre mesure, comme il a le privilège de le faire.

On ne peut certainement pas critiquer le comité d'avoir entendu un témoin et de lui avoir permis d'exposer son point de vue, malgré le fait que certains membres du comité aient pu s'en offusquer. Voilà pour la première partie de la question.

En réponse à la deuxième partie, j'inviterais le député à étudier attentivement la décision que j'ai rendue. Il pourrait peut-être prendre quelques instants cet après-midi pour examiner de près une récente décision qui se résume ainsi: le comité n'a pas à porter toutes ses délibérations au compte rendu. Le député se rendra compte que ma décision repose sur cette affirmation. Si, après avoir eu l'occasion d'examiner la décision, le député a besoin d'autres précisions, je serai très heureux d'en discuter avec lui.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, quand la Chambre a suspendu ses travaux pour le déjeuner, je parlais de la Loi sur la Société du crédit agricole, du projet de loi C-95, qui est arrivé maintenant à l'étape de la troisième lecture.

Ce projet de loi apporte un certain nombre d'améliorations importantes à la structure de la Société du crédit agricole. Il lui donne, entre autres, plus d'indépendance. On pourra vraiment voir s'il apporte un changement dans les concessions reculées du Canada lorsqu'on saura si le gouvernement fournit un financement supplémentaire. Ce sera particulièrement important si on considère le fait que ce projet de loi autorisera des prêts pour des activités qui vont au-delà de la production agricole, notamment des activités de transformation plus poussée.

Manifestement, la réalité n'est pas très encourageante parce que si on considère le financement offert et les prêts consentis par le gouvernement, on constate une diminution de quelque 1,2 milliard de dollars depuis cinq ans. En fait, le gouvernement n'augmente pas le financement disponible, qui a plutôt été réduit de presque 20 p. 100 au cours de ces dernières années. Bien que le projet de loi lui-même, sous sa forme actuelle, soit avantageux, la question est de savoir comment le gouvernement va réellement l'appliquer.

J'ai passé du temps ce matin à faire remarquer qu'on prévoit que le revenu agricole net va baisser de presque 1 milliard de dollars au cours de cette année civile. Le gouvernement n'a donné aucune indication qu'il va même fournir dans l'année civile qui vient le soutien qu'il a donné en 1992. Nous avons été témoins des énormes rassemblements à Lucknow, en Ontario, et à Saskatoon, au cours des deux ou trois premiers mois de cette année, où des dizaines de milliers d'agriculteurs se sont réunis pour protester contre l'inaction du gouvernement.

• (1520)

Il me semble que le gouvernement a augmenté son appui à ce secteur au cours de ces dernières années, à cause de la perspective des élections générales. En 1987-1988, le soutien était très fort pour l'industrie des céréales, qui continue de traverser une période extrêmement diffcile à cause des guerres internationales des céréales que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis. Le soutien a été réduit en 1990-1991. Toutes les conditions étaient réunies pour qu'on assure un financement plus important, en 1992, et c'est bien ce qui est arrivé, sauf que c'est arrivé à un moment où les prix étaient extrêmement bas et où la température inclémente empêchait plusieurs milliers d'agriculteurs du nord de la Saskatchewan et de l'Ontario de faire leurs récoltes.

Ce projet de loi est bien structuré, mais il est vraiment permissif, car il autorise le gouvernement à faire certaines choses et la Société du crédit agricole à faire certaines choses. Quant à savoir s'ils les feront jamais, cela reste à voir. Il est clair que la crise financière qui menace cette année les régions rurales du Canada est absolument dévastatrice. En Saskatchewan, le revenu agricole net est passé de plus de 600 millions à quelque 238 millions de dollars. Il y a trois ou quatre ans, il atteignait presque un milliard de dollars dans cette province qui dépend tellement d'une saine économie agricole.

L'automne dernier, alors que la situation était extrêmement mauvaise—la pire pour ce qui concerne les récoltes dans le sud-ouest de l'Ontario ou dans la province en général—et que le temps froid et humide empêchait la récolte du maïs, qu'a fait le gouvernement? Il a tergiversé jusqu'à fin septembre ou début octobre quant au rétablissement d'un régime de paiements anticipés. Ce programme, que le gouvernement a supprimé il y a trois ou quatre ans, a été rétabli en quelques mois, et les avances comptant sans intérêt ont été versées pour les premiers 50 000 $, dans le cadre de ce programme. Le gouvernement a mis plusieurs mois à décider si ce programme serait rétabli cette année. Il a tronqué le programme en n'y investissant que quelque 41 millions de dollars. L'Association des producteurs de maïs de l'Ontario a dû aller d'une banque à l'autre avant d'en trouver une qui veuille financer le programme qu'elle gère pour le compte du gouvernement fédéral.

En outre, pendant un certain nombre d'années, les agriculteurs de l'Ouest qui avaient du mal à récolter leur blé ou une autre céréale pouvaient obtenir, au moyen d'un décret ou d'une disposition spéciale, que le grain non battu soit payé ou qu'une avance soit versée à cet égard. Pour ce qui est de l'Ontario, le gouvernement a mis plusieurs mois à se décider d'offrir cela aux 25 000

producteurs de maïs qui étaient aux prises avec la pire récolte jamais vue. Finalement, il a proposé une limite de 15 000 $ plutôt que de 50 000 $ comme dans le cas du maïs récolté et battu.

Si l'on est disposé à offrir 50 000 $ d'avance sans intérêt pour du maïs récolté ou battu, pourquoi abaisser cette limite au moment même où les agriculteurs se trouvent dans la situation terrible de ne pas pouvoir faire leurs récoltes? Et pourtant, c'est exactement ce qui s'est produit. Finalement, tout a cafouillé. Seule une vingtaine de producteurs sur 25 000, je crois, ont pu se prévaloir de ce programme. C'est un cas où le gouvernement a décidé d'être avare, de compter les sous; les agriculteurs ont dû se battre pour obtenir chaque dollar nécessaire, même si, pour plusieurs de ces produits, la situation économique a été aussi terrible l'année dernière et cette année qu'elle le fut durant les années 30.

• (1525)

Nous sommes heureux de voir que le projet de loi sera adopté. Nous espérons qu'il passera rapidement au Sénat. Toutefois, en réalité, le gouvernement devrait accorder la priorité à la crise financière que traverse cette année le secteur agricole.

Nous savons que le revenu agricole net subira une dégringolade d'environ un milliard de dollars. Nous savons que le gouvernement a réduit de plus de 600 millions de dollars le budget des dépenses du ministère de l'Agriculture. Ce que les producteurs veulent vraiment savoir, c'est pourquoi le secrétaire parlementaire ne peut pas prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et déclarer simplement que le gouvernement sait très bien que le revenu agricole net chutera de manière dramatique cette année. Nous savons que des élections générales auront lieu cette année, que ce soit à l'automne, à l'été ou au printemps. Pourquoi le secrétaire parlementaire, qui a été si positif durant le débat en troisième lecture, ne peut-il pas faire une déclaration très claire et décrire exactement quelle aide financière additionnelle sera offerte, en plus de ce projet de loi, pour aider les agriculteurs à faire face à cette situation dangereuse où se trouve le revenu agricole net; en Saskatchewan, la situation est tout simplement désastreuse. Le revenu net équivaut environ au quart de ce qu'il était il y a quatre ou cinq ans.

Si le gouvernement veut réellement montrer son engagement à l'égard de l'agriculture, ce serait le bon moment de faire une déclaration. Je ne comprends pas pourquoi le secrétaire parlementaire ne prend pas la décision de le faire; il a pu constater l'automne dernier l'état de dévastation des cultures de maïs et les difficultés rencontrées durant la récolte, une grande partie du maïs étant demeurée dans les champs dans le sud-ouest de l'Ontario. J'ignore pourquoi le gouvernement ne veut pas intervenir.

En ce moment, nous ne subissons pas seulement les répercussions de la guerre commerciale dans le domaine des céréales et des guerres de subventions en cours, mais aussi l'impact des négociations du GATT et l'effet de l'incertitude très lourde rattachée à l'accord de libre-échange nord-américain, l'ALENA, qui est encore plus incertain maintenant car nous ne savons même pas si les États-Unis vont l'accepter.

Une bonne partie de cette incertitude découle de l'ALE lui-même. Les problèmes causés par les droits compensateurs que les Américains veulent à tout prix imposer à nos éleveurs de porcs, les problèmes relatifs au blé dur, les enquêtes effectuées par la commission américaine du commerce international relativement à la production de boeuf, toutes ces difficultés trouvent leur origine dans l'ALE. Le premier ministre s'est rendu à New York et a déclaré que la loi américaine sur le commerce ne pouvait pas s'appliquer aux producteurs canadiens. Demandez donc l'avis des éleveurs de porcs qui ont dû, de temps à autre, payer des droits compensateurs depuis 1985.

Une grande incertitude règne dans tous les secteurs. Je crois que cette incertitude est encore plus grande maintenant dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre, étant donné que les négociations du GATT ont été rompues tant de fois qu'il est à se demander si elles finiront vraiment un jour par aboutir à un accord. D'une façon ou d'une autre, le secteur soumis à la gestion de l'offre s'inquiète beaucoup de son avenir.

En cas d'accord du GATT, il est évident que le rapport de la commission Dunkel—que le gouvernement accepterait, nous le craignons fort—introduirait la tarification, ce qui aurait pour effet d'ouvrir les frontières et de faire baisser le prix des produits de volaille et des produits laitiers. En l'absence d'un accord du GATT, nous sommes confrontés à la décision prise en vertu de l'ALE en ce qui concerne la crème glacée et le yogourt. Bien sûr, le gouvernement a promis qu'il allait assurer un contrôle des importations. John Wise, le ministre de l'Agriculture de l'époque, est intervenu à la Chambre pour dire que le gouvernement était persuadé que les producteurs seraient protégés. On allait simplement faire passer des produits comme la crème glacée, le yogourt et autres des listes tarifaires aux listes des marchandises d'importation contrôlée. De toute évidence, le gouvernement a trompé les producteurs canadiens.

• (1530)

Dès que ce fut fait, en 1989, les États-Unis se sont empressés de convoquer le Canada devant le GATT et de créer un groupe d'étude. Au bout de neuf mois de doléances, une décision a été rendue touchant la crème glacé et le yogourt: les contrôles en matière d'importation de ces deux produits ne cadraient pas avec nos engagements internationaux. On attend maintenant que les États-Unis exigent l'application de la décision.

Si l'accord du GATT n'aboutit pas, les États-Unis voudront évidemment obtenir l'accès à nos marchés pour ces deux produits laitiers. Puis ils vont faire de même pour le fromage, le beurre et le lait en poudre. C'est finalement tout le système de la gestion de l'offre, si utile aux 34 000 producteurs canadiens, qui va commencer à s'effriter.

Dans les deux cas, pour ce qui est de la gestion de l'offre, en ce moment il y a beaucoup d'incertitude au sujet des produits qui y sont soumis. Il en est ainsi depuis l'ALE, conclu en 1987.

L'inquiétude est vive, qu'il s'agisse du secteur des céréales et des oléagineux ou des secteurs soumis à la gestion de l'offre. Il est bon de voir le ministre d'État à l'Agriculture présent à la Chambre au moment où nous débattons la loi concernant la Société du crédit agricole. Il sait que l'ancien ministre de l'Agriculture a induit les producteurs de lait et les aviculteurs en erreur quand il a dit que leurs offices de commercialisation et leur système de gestion de l'offre seraient dûment protégés en mettant. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le ministre d'État à l'Agriculture sur un rappel au Règlement.

M. Blais: Le député d'Algoma a trop d'expérience pour oser prétendre que l'ancien ministre de l'Agriculture les aurait induits en erreur. Ce n'est pas le cas. Je crois que mon collègue devrait y réfléchir et retirer ses paroles. Ce n'est pas vrai; je ne crois pas, monsieur le Président, que les propos de mon collègue correspondent à la réalité, compte tenu de ce que nous avons fait pour les producteurs laitiers, et surtout compte tenu du système que nous avons au Canada et des efforts que nous avons déployés pour le défendre. Nous avons le meilleur système au monde.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Dans ce genre de chose, la Présidence est toujours un peu embarrassée puisqu'il s'agit d'un débat où les appréciations peuvent varier d'un côté et de l'autre de la Chambre. Je préfère laisser la liberté d'expression en ces matières. Je donne donc à nouveau la parole à l'honorable député d'Algoma.

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le ministre d'État à l'Agriculture n'est pas préoccupé par la course à la direction du Parti conservateur au point de ne pas reconnaître que les producteurs de lait et les aviculteurs sont très inquiets. Ils sont très inquiets parce que l'ancien ministre de l'Agriculture, M. Wise, avait dit aux agriculteurs qu'ils n'avaient pas à craindre que le gouvernement les laisse tomber, et qu'ils avaient l'assurance que le système de gestion des approvisionnements serait protégé.

Or, lorsque le ministre a annoncé aux producteurs laitiers du Canada, en janvier 1988, qu'il allait porter la crème glacée, le yogourt, le beurre, le fromage et le lait écrémé en poudre sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, le président du comité sénatorial des finances des États-Unis, M. Bentsen, a répondu que si le Canada agissait de la sorte, les États-Unis s'adresseraient au GATT et obtiendraient l'ouverture des marchés de la crème glacée, du yogourt et autres produits laitiers. M. Wise a répondu qu'il n'y avait aucun problème et qu'il pouvait le faire. M. Bentsen lui a rappelé que l'Accord de libre-échange ne contenait aucune disposition concernant le contrôle des importations, dans le cas des produits laitiers et de la volaille provenant du Canada. Les États-Unis sont maîtres de la situation puisqu'ils ont obtenu une dérogation en vertu du GATT. Ils contrôlent tout à fait la situation, alors que l'Accord de libre-échange ne contient pas de disposition en ce sens.

• (1535)

Après les élections de 1988, le gouvernement a inscrit les produits laitiers sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. Le gouvernement américain a aussitôt contesté la décision canadienne; il a adressé une requête au GATT, qui a constitué un groupe spécial. Le GATT a rendu sa décision en septembre 1989. Le gouvernement du Canada a tenté de passer cette décision sous silence pendant un mois. En fin de compte, même le ministre d'État à l'Agriculture de *la belle province* a accepté la décision, sans doute à contre-coeur, parce qu'il s'était engagé à se conformer à la décision du groupe spécial du GATT.

Nous voici donc avec une décision rendue en décembre 1989 par un groupe d'experts du GATT qui préconise que le Canada ouvre ses frontières au yogourt et à la crème glacée. Ce précédent pourrait s'appliquer également à d'autres produits laitiers de transformation. Ces produits représentent 63 p. 100 de notre production totale dont une proportion énorme, par rapport à la population, se fait au Québec; c'est un aspect important du dossier. Si les États-Unis réclament un jour l'accès au marché pour ces produits, il reviendra au ministre de l'Agriculture du Québec d'expliquer à ces producteurs québécois de lait

industriel pourquoi nous avons accepté un tel arrangement. Il n'existe aucune disposition dans l'ALE qui protège ces produits.

C'est pour cela que les producteurs sont très inquiets. Ils savent que l'ALE les a rendus vulnérables. Ils savent que le gouvernement a perdu tous ses atouts aux négociations du GATT. Étant donné que l'accès leur est déjà assuré, pourquoi les Américains devraient-ils céder quoi que ce soit à ces négociations?

Si nous sommes si mal en point à ces négociations, c'est que les Américains peuvent déjà avoir accès à notre marché pour leurs produits laitiers transformés à la suite de cette décision concernant le yogourt et la crème glacée qu'ils pourraient invoquer comme précédent pour obtenir une décision similaire au sujet du lait en poudre écrémé, du beurre, du fromage et d'autres produits, y compris la volaille.

On craint vivement non seulement que le gouvernement n'ait capitulé dans l'ALE mais aussi que la décision concernant la crème glacée et le yogourt n'ait éliminé tous les atouts du Canada face aux États-Unis qui, après tout, sont de gros joueurs.

On ne s'est pas étonné, il y a trois ou quatre mois, lorsque le négociateur en chef pour le Canada a annoncé que nous avions perdu des appuis. Alors que six pays appuyaient le système de gestion de l'offre il y a un an, en janvier, il n'en restait plus qu'un ou deux en octobre dernier. Ce n'est qu'un pas de plus vers la tarification que proposent sans relâche les Américains car elle leur convient mais elle détruirait notre système de gestion de l'offre.

On redoute que le gouvernement n'ait plus aucun poids dans les négociations et qu'il ait perdu tous ses atouts. N'est-il pas étrange que le premier ministre ait dit à New York, en 1987, que le droit commercial américain ne pouvait s'appliquer au Canada et qu'il veillerait à ce que ce ne soit pas le cas?

Malheureusement, ce n'est pas ce qu'il a obtenu dans l'ALÉ, qui expose nos producteurs, que ce soit d'acier, de produits forestiers, de porc, de blé dur et j'en passe, aux droits compensateurs imposés par les États-Unis.

• (1540)

Le fait que le gouvernement ne soit pas retourné à la table de négociation pour faire inclure ces éléments dans l'Accord de libre-échange nord-américain est intéressant. Il est ahurissant de voir qu'après le harcèlement constant dont le Canada a fait l'objet, les droits antidumping et les droits compensateurs imposés à nos exportations, le gouvernement ne soit pas retourné à la table pour essayer de remédier à cela et de faire inscrire dans l'Accord un code des subventions et un code antidumping. Il en existe dans tous les accords internationaux de libre-échange, mais le gouvernement n'a même pas essayé d'en obtenir un.

Pourquoi n'a-t-il pas dit aux Mexicains qu'il s'était vraiment fait avoir avec l'ALÉ et ne leur a-t-il pas demandé de s'allier à lui pour obtenir qu'un code antidumping soit inscrit dans l'Accord? Pourquoi ne leur a-t-il pas demandé de s'allier à lui pour obtenir qu'un code de droits compensateurs? De cette façon, si des programmes d'aide sont mis en place, on saura exactement lesquels risquent de faire l'objet de droits compensateurs de la part des États-Unis et comment réagir aux efforts anti-dumping des sociétés américaines. Pourtant, quand on regarde l'ALÉNA, rien n'a changé.

C'est exactement pour cette raison que, lors des élections générales de 1988, nous avons dit que le gouvernement ferait mieux de négocier au GATT, où le Canada a l'appui de 108, 110 ou 120 nations et où il n'a pas à faire face aux États-Unis, une puissance économique qui lui est 10 fois supérieure et peut-être 20 fois supérieure au Mexique.

On ne peut de toute évidence prétendre que le gouvernement s'est trompé ou qu'il ne savait pas ce qui manquait dans l'accord de libre-échange négocié durant l'automne 1987. Il savait manifestement qu'il n'obtenait rien sur ce plan.

Ce qui est pire, c'est qu'il a refait la même chose avec l'ALÉNA à l'automne 1992. Voilà un autre accord pour lequel le gouvernement n'a pris aucune disposition. Heureusement pour nous, l'administration Clinton s'inquiète au sujet de certains autres éléments que nous n'y avons pas fait inscrire, notamment les normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre. Évidemment, le Canada a cédé sur les dispositions en matière énergétique au profit du Mexique. Nous n'avons pas insisté pour obtenir le même genre de dispositions à cet égard.

Il faut vraiment s'interroger sur la qualité de nos négociateurs. Notre système de gestion de l'offre est complètement bouleversé et on s'inquiète beaucoup de ce qui va arriver. Dans l'industrie de la transformation des aliments, qui vient au deuxième rang en importance au Canada, on est très préoccupé. Plus d'une centaine d'usines ont fermé ou déménagé aux États-Unis. On a perdu quelque 34 000 emplois dans l'industrie de la transformation, en grande partie à cause de l'ALE et de la tentative des États-Unis de mettre la main sur ces secteurs.

C'est très regrettable parce que, grâce au projet de loi C-95, la SCA prévoit de l'aide dans le secteur de la

transformation. Si l'ALE a fait disparaître une industrie, la forçant à déménager ses usines aux États-Unis, c'est qu'on peut difficilement empêcher les oiseaux de s'envoler quand la cage est ouverte.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est bon, mais il ne permet pas de résoudre les nombreux problèmes qui affligent notre agriculture. En fait, il ne s'y attaque même pas. Nous voulons son adoption, mais nous demandons au gouvernement de se montrer responsable en ce qui concerne la crise que connaît le crédit agricole aujourd'hui au Canada. Ce projet de loi n'apporte aucun remède à la crise ni aucune solution aux problèmes, qui désespèrent plusieurs milliers de producteurs au Canada.

• (1545)

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, participer au débat sur le projet de loi C-95, qui vise à modifier la Loi sur la Société du crédit agricole.

D'abord et avant tout, je dois dire que je suis un peu en situation de conflit d'intérêts puisque le siège de la Société du crédit agricole sera situé dans ma circonscription, et c'est évidemment une question qui m'intéresse. Je dois reconnaître que la décision du gouvernement de déménager le siège à Regina est très sensée, particulièrement lorsqu'on tient compte du fait que le plus important propriétaire foncier dans ma province, la Saskatchewan, est la Société du crédit agricole. En septembre, elle détenait 1 943 baux totalisant 877 000 acres de terrain. Elle est donc vraiment le plus important propriétaire foncier en Saskatchewan.

Il y a beaucoup de points que nous appuyons dans le projet de loi C-95. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement a laissé tomber l'article 5, qui visait à soustraire la société à l'application des lois provinciales. Le gouvernement a évidemment pris cette initiative en partie à cause de la décision du tribunal.

Monsieur le Président, nous pouvons adopter des lois, mais nous devrions aussi en examiner le but. C'est à cet égard que j'ai certaines inquiétudes. La communauté agricole connaît actuellement de graves problèmes, ce que les députés de tous les partis ont exprimé aujourd'hui de façon fort éloquente.

Les familles agricoles perdent leurs terres, des terres qui, souvent, appartenaient à la famille depuis plusieurs générations. Il y a une crise, et elle est principalement attribuable à la baisse importante des recettes que les agriculteurs touchent pour leurs produits. Alors que les coûts de production ont augmenté, les recettes ont diminué.

Beaucoup d'agriculteurs continuent de survivre au bord de la faillite. Ils ne savent jamais si c'est cette année qu'ils coulent ou s'ils réussiront à survivre encore une année dans l'espoir que la situation s'améliore. Pas étonnant qu'en Saskatchewan nous appelions notre province le «pays de l'an prochain». Quand ce ne sont pas la sécheresse, le gel ou les sauterelles qui menacent les exploitations agricoles, ce sont les faibles prix des produits agricoles. Mais le sentiment d'optimisme et d'espoir qui existe dans ma province, surtout dans le milieu agricole, à continuer dans l'espoir que les conditions s'amélioreront l'année prochaine, que les prix augmenteront et qu'ils pourront à nouveau être raisonnablement récompensés de tous leurs efforts et de tous leurs investissements.

L'un des problèmes tient bien sûr à la baisse de la valeur des terres agricoles. Les agriculteurs de la Saskatchewan ont perdu des milliards de dollars rien qu'à cause de la diminution de la valeur de leurs terres. Beaucoup d'entre eux restent sur la ferme parce que le prix des terres agricoles ne leur paraît pas suffisant pour le moment. Ils espèrent que les prix se redresseront, que l'économie agricole se rétablira et qu'ils seront alors en mesure de vendre.

Cela veut dire que l'âge moyen des exploitants agricoles continue d'augmenter. Je veux dire par là que l'âge moyen de l'agriculteur est passablement élevé, car les jeunes ne sont pas capables de se lancer en agriculture. Ou bien ils sont découragés ou bien ils n'ont pas les capitaux nécessaires pour se lancer.

• (1550)

Pour que la situation commence à se rétablir, il faut une nouvelle mentalité, une nouvelle attitude, surtout de la part des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous vivons une crise dont seule la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux peut permettre de venir à bout.

Le gouvernement de la Saskatchewan a fait des efforts sincères pour remédier à la crise de l'endettement agricole qui accule un grand nombre d'agriculteurs à la faillite et les force à abandonner leurs terres. Il a donc décidé d'imposer un moratoire sur la forclusion des terres agricoles. Comme la SCA était le plus grand propriétaire foncier en Saskatchewan, il était très important qu'elle coopère.

Or le gouvernement fédéral a soutenu qu'elle n'était pas légalement obligée de coopérer, et un des tribunaux lui a apparemment donné raison. Comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas uniquement une question de légalité. Il y a plus que cela. J'exhorte le gouvernement fédéral et le ministre de l'Agriculture à dépolitiser l'agriculture et à jeter un coup d'oeil aux efforts faits par le gouvernement

de la Saskatchewan face à cette crise, en particulier en ce qui a trait à la saisie d'exploitations agricoles, et à collaborer avec ce gouvernement.

Ce que le gouvernement de la Saskatchewan s'efforce de faire—et qui, soit dit en passant, a été accepté par les banques et la plupart des institutions de crédit—est juste et plein de bon sens. Le gouvernement de la province essaie d'aider les agriculteurs à rester sur leur ferme. Le gouvernement fédéral peut sûrement collaborer à une telle initiative. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous laisser guider par des considérations politiques. Il faut dépolitiser l'agriculture. Nous devons travailler ensemble afin d'élaborer une stratégie qui permette aux familles qui ont des exploitations agricoles de conserver celles-ci.

L'agriculture est plus qu'une industrie. Pour nous, en Saskatchewan, c'est aussi un mode de vie. Les gens veulent rester sur la ferme et ils veulent y élever leurs enfants parce qu'ils aiment la vie rurale. Il est dans l'intérêt de la nation que nous ayons une collectivité rurale et agricole forte. L'agriculture est plus qu'une simple industrie. Nous avons vu les gouvernements investir et aider des industries et des entreprises en difficulté et nous pensons que cette forme d'aide devrait aussi être offerte au secteur de l'agriculture.

Comme je l'ai déjà dit, le projet de loi C-95 est une bonne mesure à bien des égards. Celle-ci assure une plus grande souplesse quant au genre d'entente que les agriculteurs individuels peuvent conclure avec la SCA. Elle permet aussi à la Société du crédit agricole de travailler avec les gouvernements provinciaux ou d'autres établissements de crédit en vue d'élaborer des plans viables. J'espère que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la SCA, élargira les possibilités que lui offre ce projet de loi et conclura des ententes de coopération, notamment avec le gouvernement provincial, afin d'aider à réduire le nombre de saisies d'exploitations agricoles et d'aider aussi la province, les établissements de crédit, ainsi que les familles qui ont des exploitations agricoles et qui vivent une crise très difficile.

Nous aimerions que certains ajouts soient apportés à cette mesure législative. Nous aurions souhaité que le conseil consultatif demeure en place et qu'on fasse plus appel à ses services. Nous aurions aimé qu'une commission d'appel soit créée. En effet, étant donné qu'il y aura inévitablement des désaccords entre les représentants de la société et les agriculteurs, ces derniers auraient eu la possibilité de se faire entendre par un organisme indépendant, et ils auraient ainsi eu le sentiment d'avoir un recours en cas de différend.

• (1555)

Nous aimerions bien entendu—et nous croyons que c'est essentiel— compter sur des baux à long terme avec option et des intérêts fixes à long terme. C'est, là encore, essentiel pour se lancer en agriculture. Il y a tellement de variables dans le secteur agricole, notamment et surtout la fluctuation des prix. Pour donner de solides bases à l'exploitation agricole, il faut prévoir une certaine stabilité et, chose certaine, un bail à long terme ou des intérêts fixes qui permettraient à l'agriculteur de mieux planifier en sachant que les paiements mensuels ou annuels sur les emprunts qu'il devra faire pour acheter sa terre vont être fixes. Cela créerait une certaine stabilité dans un réseau qui est très instable.

Bien entendu, nous souhaitons également la création de fiducies communautaires pour les terres agricoles transformées en réserves foncières. Le transfert de terres d'une génération à une autre, de père en fils ou fille, est extrêmement important. Le gouvernement provincial précédent d'Allan Blakeney a créé ces réserves foncières pour faciliter le transfert des terres entre générations, permettant ainsi aux jeunes agriculteurs de commencer à les exploiter, de faire les paiements annuels et d'avoir éventuellement le choix de les acheter ou de continuer à exploiter ces terres à bail aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Ce régime permet d'autre part aux vieux agriculteurs de retirer de ces terres ce qu'ils y ont investi au fil des ans par leur travail, et de prendre leur retraite.

En d'autres termes, il s'agit d'une part de permettre à la jeune génération de se lancer dans le secteur agricole sans avoir à verser beaucoup d'argent au départ pour l'achat de terres et, d'autre part, de permettre aux plus vieux agriculteurs de prendre leur retraite et d'être en mesure de retirer de ces terres ce qu'ils y ont investi. C'est ce que nous espérions que cette réserve foncière nous permettrait de faire.

À bien des égards, elle y est parvenue. Il y a peut-être eu certaines critiques à cet égard, mais je pense que la seule critique légitime qu'on pourrait retenir, c'est que de nombreuses décisions avaient tendance à être prises à Regina. Je crois qu'une réforme qui aurait permis qu'un conseil ou une forme quelconque d'organisation communautaire soit chargé d'administrer les terres en question aurait été beaucoup plus sage. Cela aurait permis aux gens au niveau local d'avoir le sentiment de posséder ces terrains, d'être les gardiens de ces terres dont dépend le bien-être de leur collectivité et de leurs districts.

Ces choses dont je parle ne figurent pas dans le projet de loi C-95. Ce sont des étapes que, je l'espère, nous franchirons dans un avenir pas tellement éloigné parce que je suis d'avis que ce sont des étapes nécessaires, des étapes visant à s'attaquer au grave problème de la trans-

mission de la terre entre les générations et au besoin d'une stratégie coopérative entre les différents paliers de gouvernement, le fédéral, le provincial et les municipalités, pour accroître la viabilité de l'agriculture et la valeur ajoutée.

Je souligne de nouveau que le projet de loi C-95 encourage, et j'en félicite le gouvernement, un nouvel esprit de collaboration afin de rassembler toutes nos ressources. C'est la seule manière de sauver l'agriculture du pays.

• (1600)

Nous savons que la Saskatchewan est criblée de dettes et qu'elle doit faire d'énormes paiements pour les rembourser. Comme elle est en situation déficitaire, elle ne peut pas affecter les ressources nécessaires à l'agriculture.

Le gouvernement fédéral est confronté à une situation semblable, voire encore plus grave à certains égards. Il est temps que ces ressources des gouvernements fédéral et provinciaux, qui se font rares, soient consacrées à l'agriculture et soient utilisées plus sagement. Au lieu de se livrer à des jeux politiques, le gouvernement doit enfin rassembler ces ressources pour que le secteur de l'agriculture puisse en profiter le plus possible. J'espère qu'une nouvelle politique verra le jour. Le secteur agricole en a bien besoin.

Nous avons formulé quelques objections contre le projet de loi C-95 et le porte-parole de notre parti pour l'agriculture a présenté quelques propositions d'amendement. Cependant, le gouvernement ne les a pas trouvées acceptables. Nous sommes d'avis aussi que la Société du crédit agricole n'est qu'une partie de la solution. Elle ne règle pas tous les problèmes, seulement une partie. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent prendre d'autres mesures pour régler les problèmes.

En général, nous sommes satisfaits du projet de loi C-95. Nous estimons qu'il est un pas dans la bonne direction. Nous allons donc l'appuyer dans l'ensemble.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir à nouveau exprimer mon opinion sur le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole et abrogeant certaines lois en conséquence. Nous avons consacré aujourd'hui beaucoup de temps à l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture.

À ce stade-ci, je me contenterai de quelques commentaires brefs en guise de conclusion. D'autres députés l'ont dit avant moi, le projet de loi laisse énormément de latitude. Lorsque je m'entretiens avec des électeurs de la circonscription de Prince Edward—Hastings, je leur rappelle souvent que beaucoup des mesures et des projets de loi que nous adoptons à la Chambre des communes laissent beaucoup de latitude, ce qui veut dire que si l'orientation que nous voulons donner est suivie comme nous l'espérons, on peut obtenir des résultats positifs.

Je rappelle aux Canadiens—mais peut-être est-ce inutile—qu'il n'en est pas toujours ainsi. Il se peut que les intentions soient très bonnes, mais il faut aussi compter sur la bonne volonté de ceux qui rédigent les règlements et les appliquent après l'adoption des lois. Ce sont les règlements qui tiennent lieu de rouages et font marcher les choses.

Le projet de loi à l'étude est fondamentalement un bon projet de loi pour le secteur agro-alimentaire. Il y est d'abord et avant tout question—Dieu merci après l'amendement accepté plus tôt aujourd'hui par le gouvernement—du rôle de la Société du crédit agricole envers les fermes familiales et les petites et moyennes entreprises des régions rurales du Canada. Cela est maintenant plus clair dans le projet de loi que ça l'était il y a quelques heures. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir accepté cet amendement. C'était un pas en avant.

Le projet de loi a d'autres éléments positifs. Ainsi, ceux qui louent des biens, mais ne possèdent pas de terres agricoles, pourront dorénavant obtenir des fonds de la Société du crédit agricole. Autrefois, ces locataires n'avaient pas accès aux services et aux prêts de la société. Ils n'avaient pas droit aux prêts. De plus, le projet de loi donne à la Société du crédit agricole le pouvoir de prêter de l'argent ou de garantir des prêts aux agriculteurs ou groupes d'agriculteurs pour l'exploitation d'une entreprise agricole ou pour les activités liées à cette exploitation. De cette façon, on peut espérer que les installations à valeur ajoutée se multiplieront dans les régions rurales du Canada.

• (1605)

J'ai déjà dit à la Chambre aujourd'hui, et j'espère que j'ai été clair, que l'une des choses dont les régions rurales du Canada ont le plus besoin, à l'heure actuelle, ce sont de meilleures installations. Nous avons bien réussi, par le passé, avec la vente de nos produits bruts, et même avec la vente à l'exportation, mais nous devons maintenant avoir la possibilité et les moyens de transformer et d'exploiter ces produits bruts, qu'il s'agisse de blé, de boeuf,

de porc, de fruits ou de légumes. Les Canadiens pourraient profiter des emplois ainsi créés et des retombées de cette industrie. Les modifications au crédit agricole permettront au conseil d'administration de prêter de l'argent aux personnes ou aux groupes qui souhaitent fonder une telle entreprise et créer des emplois dans les régions rurales, les petites villes, les villes moyennes et partout ailleurs. C'est ainsi qu'on pourra amorcer le processus.

Malheureusement, nous devons être réalistes. Le monde a changé au cours des dernières années. Nous avons toujours réussi à vendre notre grain sur le marché international, mais nous savons qu'aujourd'hui, les prix mondiaux ne peuvent plus assurer la subsistance de nos producteurs. Nous devons donc chercher des moyens d'ajouter à la valeur de notre grain. Je parle du grain à titre d'exemple de produit des exploitations agricoles familiales que nous avons de nos jours au Canada.

Ce projet de loi présente une autre modification intéressante. Elle permet à la Société du crédit agricole de prendre autre chose que les biens immeubles en garantie. Actuellement, la société exige une hypothèque pour prêter de l'argent, et la valeur de cette hypothèque est la limite de la garantie.

Cette mesure législative permettra désormais au conseil d'administration de prendre en garantie des biens ou des titres qui ne font pas partie de l'exploitation agricole. À mon sens, c'est une bonne chose. Il serait ainsi possible pour un particulier de trouver une autre source de revenu ou d'acquérir ailleurs les capitaux ou les biens nécessaires pour soutenir son exploitation agricole ou encore son entreprise à valeur ajoutée ou de transformation à la ferme qu'il pourrait vouloir créer dans une localité rurale.

De plus, et je crois que c'est un autre aspect positif, la Société du crédit agricole serait habilitée à fixer les taux d'intérêt et pourrait les modifier quand elle le juge utile sans avoir à demander la permission du cabinet chaque fois. Le conseil de la SCA a la faculté et le devoir de prêter les fonds dont elle dispose dans la mesure où elle peut offrir le taux le plus avantageux. Et voici qu'elle pourra en plus fixer elle-même les taux d'intérêt sur ses prêts.

Une dernière chose, mais non la moindre. On dit très clairement dans le projet de loi que la Société du crédit agricole et son conseil d'administration ont l'intention de faire leurs frais. On sait que cela n'a malheureusement pas toujours été le cas dans le passé. J'espère donc, pour notre bien à tous et pour celui des contribuables canadiens—et je l'en crois parfaitement capable—que la Société du crédit agricole arrivera à répondre à toutes les exigences et à s'acquitter de toutes ses obligations tout en faisant ses frais.

Je voudrais également rappeler à la Chambre, comme d'autres députés l'ont fait aujourd'hui, que cette mesure est la fin des fins, la solution définitive à la crise économique qui sévit dans l'industrie agricole canadienne. Des problèmes, il y en a. Le gouvernement aime bien se vanter de la générosité dont il a fait preuve à l'endroit des collectivités rurales et des agriculteurs durant son mandat. On parle effectivement d'une somme considérable. Je me dois cependant de rappeler au gouvernement que cela n'a pas été une réussite, que l'argent n'est pas toujours allé à ceux qui en avaient le plus besoin.

Quand on compare la situation actuelle des exploitations agricoles canadiennes à celle qui prévalait quand le gouvernement est arrivé au pouvoir, on constate que la dette agricole totale est aussi élevée, plus élevée même, qu'elle ne l'était.

• (1610)

Les agriculteurs quittent ce secteur en nombre égal sinon supérieur à ce qu'il était autrefois. Tout cela et bien d'autres exemples que je pourrais citer nous indiquent, à nous et aux Canadiens, que le gouvernement a échoué dans son entreprise et qu'il faut apporter des changements.

Nous devons changer nos priorités et la manière dont nous appuyons l'industrie agro-alimentaire et les producteurs du secteur primaire. J'en ai exposé les grandes lignes et je proposerais problablement en premier lieu d'aider cette industrie à faire passer ces produits par plusieurs étapes de transformation de sorte que, si elle ne peut pas commercialiser ses matières premières à un prix acceptable, elle peut obtenir une part du marché grâce à la transformation et à la valeur ajoutée de ses produits.

Le gouvernement parle également de réforme parlementaire, et nous aussi. Notre parti a fait un certain nombre de propositions sur la manière dont la réforme parlementaire peut rendre le processus législatif plus fructueux. J'ai cité en exemple ce projet de loi C-95 dans certaines discussions que j'ai eues dans ma circonscription.

C'est un exemple de sujet et de projet de loi qui, tout le monde en convient, avait besoin d'être discuté, réorganisé, vous pouvez utiliser le verbe que vous voulez. On en parle dans les milieux agricoles depuis un certain nombre d'années.

À mon avis, on aurait obtenu de bien meilleurs résultats et le processus que nous suivons aujourd'hui aurait été bien plus fructueux, si nous avions présenté ce projet de loi, par exemple, ou si nous avions eu cette discussion d'abord au Comité permanent de l'agriculture et si on

avait demandé à celui-ci et à tous les témoins qu'il aurait voulu consulter de faire des propositions sur la manière dont la Société du crédit agricole pourrait et devrait être améliorée.

Après avoir entendu ces propositions et ces témoins, alors on aurait pu entreprendre la rédaction du projet de loi. Cependant, et nous le savons, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Ce n'est pas comme ça que ça s'est passé dans le cas de ce projet de loi.

Le ministre a présenté le projet de loi, qui était essentiellement définitif. Cependant, il y a eu, à l'étape de l'examen par le comité, un article que le gouvernement a accepté de retirer. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture en a parlé aujourd'hui lorsqu'il a dit que l'article en question avait effectivement été retiré. Cela a été fait, je tiens à le préciser, pour des raisons d'ordre juridique. Le gouvernement n'avait donc pas tellement le choix.

Si seulement les ministériels avaient accepté de discuter des amendements que nous avons proposés au comité législatif après l'étape de la deuxième lecture, comme ils auraient dû le faire, au lieu de les rejeter tous! Ils savaient dès le départ que nous étions essentiellement en faveur de ce projet de loi.

Cette mesure législative est bonne, mais elle pourrait être meilleure encore. C'est ce qui arrive si souvent, à la Chambre. Nous manquons aux obligations que nous avons envers nos électeurs et envers les Canadiens.

L'un des amendements qui ont été proposés aujourd'hui a été adopté. Le gouvernement a carrément refusé d'adopter les deux autres, dans lesquels nous ne nous montrions pas trop exigeants, à mon avis. J'ignore pour quelle raison. C'est peut-être par entêtement. C'est aussi simple que ça.

Nous demandions que soit constitué un comité d'appel auquel pourrait s'adresser toute personne non satisfaite d'une décision rendue par la Société du crédit agricole ou de la façon dont elle a été traitée par cette société quand elle lui a demandé de l'aide. Ce comité serait formé d'une, de deux ou de trois personnes, qui examineraient la question. Est-ce trop demander?

Comme je l'ai dit, une telle mesure ne coûterait pas tellement cher tout en étant extrêmement utile. Étant donné que ce conseil établira les règles, les règlements et les politiques régissant les exploitations agricoles familiales et les PME, surtout au Canada rural, certains des amendements qui ont été proposés à la Chambre aujourd'hui demandaient que cette mesure législative prévoie qu'une certaine proportion des membres du conseil soit des producteurs primaires.

Que cette proportion soit fixée à 50, à 40 ou à 30 p. 100, je pense que cela a peu d'importance. Rien, dans cette mesure législative, ne dit que des producteurs primaires doivent faire partie du conseil, eux qui, pourtant, seraient bien placés pour comprendre exactement ce qui se passe et les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs aujourd'hui, et qui savent quels instruments et outils de financement seraient très valables et très utiles.

• (1615)

En terminant, j'ai une ou deux autres réserves. Un certain nombre d'entre nous avons reçu une lettre de l'Association des banquiers canadiens qui dit qu'elle n'est pas heureuse de cette mesure législative car—je ne cite pas exactement, je paraphrase—elle pourrait permettre à la Société du crédit agricole d'empiéter sur le terrain des banques. Cela ne me gêne guère. Si c'est ce qu'il faut faire pour chauffer un peu la couenne des institutions bancaires, parfait, c'est ce que nous ferons.

Certaines banques ont dit que si cela se produisait, elles fermeraient des succursales rurales. Je ne le pense pas. La Société du crédit agricole comble une lacune en matière de financement de longue durée. Les banques sont nécessaires pour les prêts de fonctionnement et le financement à court terme, et elles resteront.

Je répète que si c'est ce qu'il faut pour attirer l'attention des banques, alors c'est un autre bon point pour le projet de loi. Toutefois, vu la propension de ce gouvernement à privatiser, il se pourrait bien qu'il soit en train de positionner la Société du crédit agricole pour pouvoir la vendre à une autre institution de prêt. Je pense qu'il faut faire très attention que cela ne se produise pas, car la Société, pour les raisons que j'ai données, est en mesure d'exercer des pressions dans le secteur agro-alimentaire.

Je dirais en terminant que c'est une bonne mesure législative. Je suis heureux qu'elle soit adoptée aujourd'hui, et je suis heureux de l'appuyer. À cet égard, je rappelle aux Canadiens qu'on nous accuse très souvent de voter toujours contre. Cet exemple démontre que les partis peuvent travailler de concert pour le bien d'un secteur, pour le bien d'un segment de la population, mais je dirais cependant que le projet de loi aurait pu être encore mieux.

Comme je le disais, c'est une bonne mesure législative et elle mérite d'être adoptée. Il est simplement regrettable que l'on ne soit pas allé jusqu'au bout et que l'on n'ait pas remédié aux choses au mieux de nos possibilités, car il

s'écoulera sans doute pas mal de temps avant que ce sujet ne revienne sur le tapis, et nous aurions pu y travailler un peu plus. Je suppose que 90 p. 100 d'un pain c'est mieux que pas de pain du tout. Nous allons donc prendre ce que l'on nous offre aujourd'hui et peut-être que, dans un an, un certain nombre d'entre nous, de ce côté, aurons l'occasion de terminer le travail que ce gouvernement n'a pas voulu faire.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends part au débat en troisième lecture sur le projet de loi C-95, Loi prorogeant la Société du crédit agricole. Bien que certaines parties du projet de loi soient valables, je soutiens sincèrement qu'on met la charrue devant les boeufs.

Je me rappelle les années où je dirigeais une exploitation agricole. Lorsque nous voulions y apporter des changements, nous devions toujours effectuer une prévision des liquidités sur au moins un an, parfois même sur cinq ans. Nous devions montrer à notre banque que l'emprunt pouvait être remboursé et prouver sur papier que ces changements bénéficieraient à toute notre exploitation.

Or, nous apportons aujourd'hui plusieurs modifications à la loi qui régit la SCA, alors qu'aucun programme n'est en place dans la plupart des secteurs de l'agriculture—j'exclus les secteurs laitier et avicole—pour assurer la stabilité financière donnant l'assurance que les agriculteurs canadiens peuvent rembourser leurs prêts.

J'ai déjà parlé à la Chambre des grandes sociétés, et le député de Broadview—Greenwood a mentionné ce matin les programmes des sociétés transnationales, pour employer ses termes. On en traite dans un article de John Muggeridge intitulé «Agriculture Incorporation», qui a paru dans le numéro du 9 mars de la revue *Farm and Country*.

• (1620)

M. Muggeridge explique en détail la concentration des exploitations agricoles aux États-Unis dans les mains de ces grandes sociétés. J'en ai parlé à maintes reprises à la Chambre. Il cite également une étude que j'ai mentionnée à de nombreuses occasions réalisée par les professeurs William Hefferman et Douglas Constance, de l'Université du Missouri.

En ce qui concerne la production agricole aux États-Unis, on cite constamment les noms de ces sociétés. Elles prennent rapidement de l'expansion, non seulement dans les pays du tiers monde, mais également ici, au Canada, où elles occupent une place de plus en plus importante.

Dans le numéro du 10 mars du *Kitchener Waterloo Record,* un article de Jim Romhan intitulé «Les consortiums d'achat écrasent les fournisseurs» parlait d'une concentration encore plus poussée des divers consortiums d'achat qui, au Canada, approvisionnent les points de vente aux supermarchés. Les consortiums d'achat imposent une plus grande pression au processus global et, naturellement, celle-ci se répercute sur les producteurs. À cause de cette pression, le système de transparence des prix ne fonctionne plus comme il le devrait au sein du marché.

Nous nous reportons aussi à une étude réalisée en mai 1991 par la Bibliothèque du Parlement pour le Comité permanent de l'agriculture de cette Chambre. Cette étude décrit en détail ce qui s'est produit à la chambre de commerce de Chicago en 1989, lorsque le prix des oléagineux a chuté radicalement.

Je déclare respectueusement à la Chambre que l'agriculture canadienne continuera de souffrir tant que ces problèmes n'auront pas été réglés, c'est-à-dire les problèmes découlant de la concentration de la production et de la transformation déjà instaurée aux États-Unis et amenée chez nous par les sociétés américaines qui établissent des filiales au Canada. Nous ne pouvons certainement pas faire l'autruche et croire que quelques modifications apportées à la Loi sur le crédit agricole résoudront le problème à long terme.

Avant la pause du déjeuner, à l'étape du rapport du projet de loi C-95, j'ai mentionné le fait que nos prétendus spécialistes de la question, dont plusieurs sont des économistes, continuent de rêver en couleurs car ils ont accepté les yeux fermés la bible de la mondialisation; ils refusent de reconnaître la nécessité de nos offices de commercialisation et d'admettre que toute la société devrait payer le coût de la mise en place d'une agriculture écologiquement durable.

J'aimerais que nous y réfléchissions quelques minutes, car on ne trouve, dans notre société, nul meilleur défenseur de l'environnement que les agriculteurs eux-mêmes. Cependant, ils ne peuvent pas agir en bons défenseurs de l'environnement sans un bon rendement de leurs investissements, de la gestion, de la main-d'oeuvre et de la prise de risque.

Nous reprochons aux pays d'Amérique du Sud de couper les forêts ombrophiles, alors qu'ici même au Canada seul un faible pourcentage des terres est boisé. Je fais ici référence au sud-ouest de l'Ontario et à d'autres régions du Canada. Le reboisement doit, tôt ou tard,

produire un rendement sur le capital investi. Selon moi, il faut choisir des essences d'arbres adaptées à ce type de terre, des essences qui assureront un rendement à long terme au propriétaire foncier et à la société en général. Nous savons que les arbres aident l'environnement, car ils consomment de grande quantités d'oxyde de carbone.

Je voudrais faire encore quelques observations qui s'inscrivent dans cette ligne de pensée. Il importe d'accélérer la mise au point de procédés écologiques à valeur ajoutée afin de créer chez nous de nouveaux marchés pour le grain produit au Canada, que ce soit dans le but de produire des combustibles renouvelables, des produits dégivreurs utilisables sur les routes, ou d'autres produits biodégradables.

• (1625)

Nous avons déjà des produits de ce genre, par exemple des dégivreurs pour route produits avec des grains de maïs, et des produits biodégradables comme des sacs à déchets fabriqués à partir de la même céréale.

L'utilisation de céréales pour la production de combustibles renouvelables comporte à elle seule des retombées considérables. Le gouvernement, qui a rejeté le projet de loi C-226 mercredi soir dernier, n'a pas su reconnaître les retombées avantageuses des combustibles renouvelables. Il ne s'est pas rendu compte que ce genre de produit pouvait contribuer à réduire les émissions d'oxyde de carbone de 20 p. 100 à 30 p. 100. et les émissions de dioxyde de carbone de 6 p. 100 à 10 p. 100. Les sous-produits qui restent pourraient évidemment servir à l'alimentation du bétail. Si l'on utilisait du blé, les résidus pourraient servir à la consommation humaine, en particulier celle des enfants affamés des pays du tiers monde.

Le gouvernement ne va pas assez vite dans le traitement de ces dossiers. Comment peut-il s'attendre à ce que les agriculteurs empruntent de l'argent s'ils ne sont pas sûrs de faire des profits? Je trouve cela tout à fait irresponsable de la part du gouvernement. Celui-ci fait fi de la nécessité d'un système de fixation des prix sur le marché intérieur dans les secteurs qui sont dépourvus d'organismes chargés de ce soin. Il ne tient pas compte des autres pays dont les coûts des intrants sont bien inférieurs aux nôtres et dont les prix-cibles, dans la plupart des cas, sont considérablement plus élevés que ceux pratiqués au Canada.

Je fais allusion, bien sûr, aux systèmes de fixation des prix cibles en vigueur aux États-Unis et en vertu desquels les maïsiculteurs américains toucheront désormais la moitié de leurs paiements d'appoint avant d'ensemencer. Les agriculteurs canadiens doivent de leur côté faire leur pèlerinage annuel à la banque afin de demander une nouvelle marge de crédit pour l'année en cours ou aller trouver quelques-uns de leurs gros fournisseurs, des sociétés transnationales, qui leur font signer une renonciation à leurs fermes et à leurs biens avant de leur accorder cette marge de crédit à un taux généralement très élevé. Si nous voulons être compétitifs à l'échelle internationale, il faut que nos prix soient comparables à ceux pratiqués ailleurs et que nous fassions un peu de profit.

De plus, nous devons voir à ce qu'en vertu de l'article 3 du GATT, les pays qui exportent des denrées alimentaires au Canada satisfassent à nos normes rigoureuses en matière d'environnement et de salubrité des aliments.

Dernièrement, nous avons été consternés par la flambée d'intoxications alimentaires qui a frappé l'ouest des États-Unis et qui est directement attribuable à la consommation de viande avariée. Cette catastrophe était à prévoir. Trois enfants sont morts et des centaines ont été gravement malades. Certains ont le foie abîmé pour le reste de leurs jours. Je suis consterné que cela ait pu se produire dans un pays voisin, avec lequel nous faisons du commerce et échangeons des denrées alimentaires.

En outre, je suis extrêmement préoccupé par la croissance des oligopoles qui se sont créés ici, au Canada, dans le secteur alimentaire et par le fait qu'on n'a jamais cherché à résoudre les problèmes qu'ont cernés, dans deux provinces, les commissions royales d'enquête antérieures. Cela est de notoriété publique et, encore une fois, le gouvernement s'est caché la tête dans le sable et a accordé des subventions pour garder des agriculteurs au travail alors que d'autres secteurs de l'industrie alimentaire réalisent des profits tels qu'ils se classent au palmarès des dix plus prospères selon le *compte rendu des affaires de 1990* du Globe and Mail, *le compte rendu 1000*.

Pour que l'agriculture survive au Canada, il faut faire des investissements rentables, assurer une gestion de la main-d'oeuvre et prendre des risques. Et pourtant, il y a quelques années à peine, le gouvernement a supprimé le système de double tarif du blé et n'a pas tenu compte du fait que les prix à la consommation continuent de monter même lorsque chutent les prix accordés aux producteurs. En fait, le prix à la consommation d'une boîte de craquelins a grimpé de 235 p. 100 alors que le prix versé aux producteurs pour leur blé a chuté de 43 p. 100.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour comprendre que le secteur agricole canadien ne peut pas survivre dans de telles conditions, compte tenu surtout, comme je l'ai signalé tout à l'heure, que nos concurrents fonctionnent avec des prix cibles et que des subventions de mise en valeur des exportations sont versées aux entreprises exportatrices intéressées. Non seulement celles-ci bénéficient de subventions, mais elles ont reçu l'an dernier des céréales de la Commodity Credit Corporation pour nourrir le bétail de leurs activités d'élevage. Ces énormes entreprises ne se contentent pas d'exporter des céréales; elles produisent de la viande—du boeuf, du porc et de la volaille. Elles ont échangé les fonds de mise en valeur des exportations contre les céréales de la Commodity Credit

Corporation jusqu'à épuisement de celles-ci, il y a quelque temps.

• (1630)

Je prie les députés, et surtout les députés ministériels, de cesser de jouer avec la vie de milliers d'habitants des régions rurales du Canada, de reconnaître qu'ils ont commis une série d'erreurs et de prioriser la prospérité du secteur primaire. La production et la transformation des denrées alimentaires devraient constituer au Canada une affaire de sécurité nationale.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38, je dois maintenant faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Victoria—L'environnement; l'honorable députée de Sudbury—L'économie; l'honorable député de Northumberland—La Somalie; l'honorable député de Markham—Whitchurch—Stouffville—La vallée de la Rouge; et l'honorable député de Burnaby—Kingsway—Le SIDA.

* * *

LOI D'ACTUALISATION DU DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)) propose: Que le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les dessins industriels, la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, lorsque mon collègue de l'opposition applaudit, c'est bon signe; cela signifie que c'est un bon projet de loi. Je tiens à l'en remercier. Vous me permettrez de remercier également les membres du Sénat qui ont étudié ce projet de loi et l'ont adopté.

Je crois que c'est une première d'étudier un projet de loi qui modifie cinq lois du domaine de la propriété intellectuelle. À ce niveau-là, c'est une première, pour le Parlement canadien, d'agir de la sorte. À mon avis, il s'agit d'une initiative que plusieurs ministères devraient examiner afin de pouvoir, lorsqu'on a un sujet vaste, améliorer les lois qui s'y rapportent dans un ensemble.

Le projet de loi S-17 découle de consultations qui ont été faites avec le milieu et où le milieu est favorable aux différentes modifications qui y sont contenues. Pourquoi modifier en même temps cinq lois dans le domaine de la propriété intellectuelle? D'une part, c'est pour rendre le système plus efficace et, d'autre part, pour rendre l'accès plus facile aux Canadiens et aux Canadiennes.

D'une part, il y a un dossier où on s'occupe des changements administratifs et techniques de cinq lois existantes. On sait que dans l'économie mondiale que l'on connaît et que l'on est appelé à connaître, il n'y a pas un pays au monde qui va pouvoir vivre ou survivre s'il ne s'occupe pas des développements qui se produisent en matière de propriété intellectuelle. Si, dans un pays, on s'imagine que la propriété intellectuelle n'est pas une priorité, on fait fausse route. À ce niveau-là, au Canada, nous avons travaillé et nous devons continuer à le faire.

• (1635)

Les législations dont on parle aujourd'hui ne sont pas nécessairement à jour et ne comblent pas nécessairement les besoins des Canadiens et des Canadiennes, ce qui entraîne automatiquement un coût plus élevé pour les Canadiens et les Canadiennes qui travaillent dans le domaine de la propriété intellectuelle et qui utilisent ces cinq lois.

Je peux donner des exemples de changement. Prenons la Loi sur les brevets, par exemple. Au moment où on se parle, un inventeur qui veut utiliser la Loi sur les brevets doit décrire de façon détaillée, par écrit, son invention, alors qu'on sait qu'en 1993 et dans le futur, beaucoup d'innovations surgiront dans le domaine de la biotechnologie. Décrire par écrit une innovation dans le domaine de la biotechnologie, ce n'est peut-être pas l'approche la meilleure et la moins coûteuse pour l'ensemble des utilisateurs. Par contre, si on pouvait produire un échantillon du matériel biologique, ce serait beaucoup plus facile, beaucoup plus simple et pratique pour nos Canadiens et nos Canadiennes. C'est une modification que l'on retrouve dans le projet de loi S-17.

L'archivage électronique et le traitement de tous les documents relatifs aux brevets n'existent pas au moment présent. C'est une autre chose qui doit être faite autant pour le gouvernement que pour les Canadiens et les Canadiennes qui doivent utiliser ce système. Il y a présen-

tement une possibilité technique de soumettre une nouvelle demande et ne plus pouvoir protéger une demande déjà existante. Des modifications techniques sont donc nécessaires. On peut imaginer facilement le paquet de problèmes et d'injustices que cela peut provoquer. Donc, c'est ce type de modifications à la Loi sur les brevets qui sont prévues dans le projet de loi S-17. Naturellement, on prévoit faciliter le dépôt de demandes de brevets.

J'en viens maintenant à la Loi sur les marques de commerce. Depuis 1954, il n'y a pas eu de changement de natures technique et administrative à cet égard. On sait, entre autres, qu'aujourd'hui, il n'y pas d'identification d'une entité mais, on retrouve par exemple l'identification d'un groupe. Ce sont donc des choses qui, encore une fois, ont été prévues.

Automatiquement, on s'assure, dans le projet de loi S-17, de l'amélioration du fonctionnement et de l'administration du Bureau du droit d'auteur afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'obtenir un meilleur service.

On parlait plus tôt de la Loi sur les dessins industriels. Il est important de protéger nos dessinateurs industriels. Vous savez comme moi, monsieur le Président, que la Loi sur les dessins industriels existe depuis, je ne dirais pas une centaine d'années mais presque, et qu'il n'y a pas eu de modification à cette loi en vue de l'améliorer depuis des dizaines d'années. Alors, c'est important et toutes les modifications dont je vous fais part ici ont été suggérées et acceptées par l'ensemble des gens du milieu.

Je désire, à ce niveau-là, féliciter le Comité consultatif de la propriété intellectuelle qui a été mis en place en 1988 et qui a fait un travail extraordinaire. Les membres de ce comité étaient des gens d'entreprises, de groupes culturels, des consommateurs, des universitaires, des chercheurs et des experts.

Une voix: Des avocats.

M. Vincent: Mon collègue dit des avocats, mais je voulais utiliser le mot «experts». De toute façon, on se comprend, c'est dans la même lignée.

Ce sont donc des gens qui ont travaillé pour apporter des modifications et des solutions positives et nécessaires pour ce secteur de la propriété intellectuelle qui était recoupé dans cinq lois différentes.

En conclusion, par une meilleure administration de cinq lois, et ce, dans le cadre d'une seule, on simplifie les procédures, on simplifie l'aspect technique et on met en place une technologie d'avant-garde, en même temps qu'on rend le dossier, qui s'appelle «propriété intellectuelle», plus accessible aux Canadiens.

Le Sénat s'est déjà penché sur ce projet de loi et l'a trouvé très valable.

• (1640)

J'espère que mes collègues de l'autre côté de la Chambre vont l'adopter dans les meilleurs délais. S'ils veulent l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui, je suis disponible, et je me ferai un immense plaisir d'être ici pour l'appuyer et faire en sorte qu'il soit adopté rapidement.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, tout d'abord j'aimerais féliciter le ministre d'avoir accédé à un poste si prestigieux au sein du Cabinet. Depuis mon élection, j'ai eu le plaisir de travailler avec lui à la Chambre et je dois dire qu'il y apporte une bouffée de fraîcheur. Nous avons déjà eu plusieurs réunions qui, je pense, ont été assez productives. Je tiens à le féliciter. Je crois que ce projet de loi est le premier qu'il présente à la Chambre; c'est un événement marquant pour lui et en plus il se trouve que c'est un bon projet de loi.

Si je le précise, c'est en raison du cheminement qu'a suivi cette mesure législative avant d'arriver ici. Pour ceux qui nous regardent, cela peut paraître étrange. En effet, elle n'a pas son origine en cet endroit mais au Sénat, l'autre endroit, comme nous disons de temps à autre. Le projet de loi S-17 a été présenté au Sénat. C'est le processus législatif inverse de ce que nous voyons habituellement et c'est assez rare au Canada. Il a fait l'objet de débats, a été renvoyé à un comité qui l'a étudié et qui a entendu des témoins.

Il nous arrive après avoir été examiné en détail à la lumière de certains témoignages. Ce projet de loi qui tient un peu du pot-pourri tant il fait de choses—je crois qu'il propose de modifier cinq lois portant sur la propriété intellectuelle—nous vient en fait d'un comité consultatif. Le comité consultatif qui était composé des intéressés dans le secteur, s'est penché sur toute une série de questions d'actualité portant sur la propriété intellectuelle au Canada et s'est entendu sur certains points. Il a proposé une série de modifications à cinq lois.

Il s'agit de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les dessins industriels, de la Loi sur les topographies de circuits intégrés, de la Loi sur les brevets et de la Loi sur les marques de commerce. Beaucoup de dispositions de ce projet de loi portent sur des questions principalement d'ordre administratif tendant à harmoniser les règlements et à corriger certaines lacunes et certains problè-

mes sur lesquels les intéressés ont réussi à s'entendre en général.

Je ne suis pas prêt à dire à ce stade-ci que, cette façon de procéder a conduit à un projet de loi imparfait. En fait, je pense que c'est là la façon dont nous devrions aborder les projets de loi à la Chambre des communes. Si on procédait à ce type d'examen objectif préalable pour parvenir à un consensus avant de présenter des projets de loi à la Chambre nous serions saisis de bien meilleures mesures.

En fait, si on revient sur le projet de loi C-22, la Loi sur la faillite, mes collègues de tous les côtés sont parvenus à un accord sans précédent lors de l'étude préliminaire de ce projet de loi. Cependant, après son approbation en deuxième lecture, nous en sommes revenus à notre sectarisme habituel.

Il y a quelque chose qui nous disait à l'époque que nous pouvions adopter des mesures différemment. Lorsqu'on consulte largement et qu'on écoute le point de vue des gens, ce sont généralement les Canadiens qui en profitent, car nous pouvons compter sur de meilleures mesures législatives. Nous sommes en mesure de supprimer une bonne partie des choses insensées qui se produisent de temps à autre dans cette enceinte et nous pouvons profiter de l'intelligence, de l'expérience et des efforts de tous les députés, qu'ils soient conservateurs, libéraux, réformistes, néo-démocrates ou membres du Bloc québécois. La plupart des gens qui se font élire ici veulent avant tout servir la population du pays.

Je sais que le ministre avait hâte de faire adopter le projet de loi aujourd'hui, du fait des facteurs que je viens de mentionner, du fait qu'il y a déjà eu un débat à l'autre endroit. Nous n'avons pas donné notre accord, non pas parce que nous voulons retarder l'adoption de ce projet de loi, mais, je le suppose, pour deux raisons.

Tout d'abord, je crois fermement que nous sommes payés pour venir ici surveiller l'adoption de mesures législatives. Même si j'ai beaucoup de respect pour mes collègues à l'autre endroit, je n'étais pas là lorsqu'ils ont discuté de ce projet de loi.

J'ai pris connaissance des rapports du comité et j'ai lu attentivement les hansards du Sénat. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un projet de loi plutôt complexe qui renferme plus de 70 articles. Le texte est, en grande partie, très technique.

• (1645)

Si je disais aujourd'hui que je fais confiance aux travaux effectués à l'autre endroit, que la mesure semble présenter peu de défauts et que nous devrions l'adopter sous prétexte d'alléger le programme législatif, je doute que je servirais le Parlement ou que je reconnaîtrais le mérite des auteurs de cette mesure.

Comme je suis perfectionniste, je crois que nous devrions suivre le processus habituel et le faire pendant les jours qui viennent.

La deuxième difficulté, à mon avis, c'est qu'à plusieurs endroits dans le résumé, il est question d'articles du projet de loi qui confèrent au gouverneur en conseil une plus grande autorité réglementaire; bref, selon ces articles, et peut-être pour de bonnes raisons, le gouverneur en conseil, qui représente l'exécutif, pourra modifier certains aspects de l'application de cette mesure législative simplement par règlement.

Je ne suis pas tellement d'accord pour qu'on procède par règlement. Je pense que bien souvent, et l'ancien ministre que je vois là-bas le sait, nous avons le devoir envers les Canadiens de faire très attention au pouvoir de réglementation que nous confions à des fonctionnaires. Après tout, ceux-ci ne sont pas obligés de rendre des comptes. Ils n'ont pas à faire face aux électeurs et ne sont pas des personnes publiques. Nous devons bien comprendre tout l'effet que peuvent avoir ces pouvoirs de réglementation.

Certains articles de ce projet de loi particulier me préoccupent pas mal et je suppose que nous nous y arrêterons en comité. Il y a notamment l'article 8 qui modifie la Loi sur le droit d'auteur. Selon cet article, le gouverneur en conseil, soit l'exécutif, peut par règlement fixer le barème des montants à payer pour la demande d'enregistrement d'un droit d'auteur. Cela me préoccupe parce que j'ai toujours considéré qu'un montant imposé, qu'il s'agisse de l'imposition de frais à l'usager ou d'une taxe pour une demande d'enregistrement, c'est une taxe. Chaque fois qu'il est question de donner à une personne non élue le pouvoir de modifier ces montants, sans qu'il y ait un débat à la Chambre des communes ou sans que la question soit renvoyée à un comité parlementaire, je me sens un peu inquiet.

Alors, peut-être qu'au comité, monsieur le Président, nous pourrons discuter avec les fonctionnaires et définir plus précisément les pouvoirs de réglementation qu'on leur accorde.

Je m'interroge sur un autre aspect du projet de loi qui porte sur le Traité de coopération en matière de brevets. J'avoue honnêtement ne pas savoir très bien de quoi il s'agit. Ce qui m'ennuie dans ce projet de loi, c'est cet article qui changerait la façon dont nous faisons les choses qui, de toute évidence, habilite le gouverneur en conseil à adopter des règlements qui l'emporteraient sur

la loi. Je trouve cela vraiment bizarre et je ne comprends pas très bien cette façon de procéder. À moins que nous n'accordions que des pouvoirs très limités, je crains fort que cela ne soit le type de précédent que nous aimerions créer. Nous poserons donc des questions sur ce sujet aussi.

Une autre chose qui me pose des problèmes concerne les dépôts de matières biologiques. C'est pour nous un domaine entièrement nouveau, où nous avons à faire face à de nouveaux produits pharmaceutiques, de nouvelles souches de cultures et autres choses du genre à venir, le tout fondé sur des agents biologiques. J'ai l'impression que nous devrions examiner cette question de plus près, que nous devons faire extrêmement attention à ce que nous sommes en train de faire.

Par le passé, à en juger par les résumés concernant cette mesure législative, il est arrivé à plusieurs reprises qu'un échantillon biologique soit présenté à l'appui d'une demande de brevet pour prouver le caractère unique de cet échantillon. Ce genre de preuve n'a jamais été accepté et en fait, certains cas ont été portés devant les tribunaux.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'en vertu de cet article, le dépôt de matières biologiques, comme on l'appelle, constitue une preuve acceptable justifiant l'octroi d'un brevet. Je ne m'y oppose pas, mais je m'inquiète au sujet de la rétroactivité de cette mesure—sera-t-elle rétroactive ou non, j'avoue d'après les données que j'ai lues que je ne suis pas convaincu que ce soit clair. Qu'arriverait-il si un brevet était retiré ou refusé parce que la seule documentation fournie pour prouver le caractère unique de la découverte en question était le dépôt de matières biologiques ou l'échantillon qui n'avait pas été accepté comme preuve?

• (1650)

S'il existe déjà un produit sur le marché et que la mesure à l'étude a un effet rétroactif, qu'arrive-t-il à l'agriculteur qui détient une lignée de semence hybride pour laquelle il n'a jamais réussi à obtenir un brevet auparavant? Qu'arrive-t-il dans le cas de certains des médicaments et produits pharmaceutiques actuellement sur le marché? Il existe en effet un certain nombre de produits pharmaceutiques dont la validité des brevets peut maintenant être contestée par certaines sociétés génériques. Je veux découvrir ce qu'il adviendra de ces poursuites judiciaires ou de ces causes si les tribunaux en sont saisis, une fois que la mesure à l'étude sera adoptée.

Je dirai pour conclure que nous avons hâte de discuter du projet de loi du comité législatif. Nous n'avons certes pas l'intention d'en paralyser l'étude. Je me réjouis du processus que le projet de loi a suivi pour nous parvenir.

Les parties intéressées dans l'industrie ont attendu longtemps pour faire clarifier ces aspects et elles ont accompli un travail exemplaire jusqu'à présent. Je leur demanderais seulement d'attendre encore un peu. Nous avons quelques questions à tirer au clair pour notre part. En collaborant, nous en arriverons peut-être à une mesure législative dont nous pourrons tous être fiers et qui réglera certains des problèmes touchant le droit de la propriété intellectuelle dans ces cinq domaines différents.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je crois que, en examinant le projet de loi S-17, nous devons tenir compte du fait que cette mesure législative nous a été envoyée très rapidement après avoir été présentée au Sénat.

Le gouvernement, qui présente ce projet de loi, ne nous a pas donné toute l'information nécessaire; en fait, ils ne nous a pas donné d'information du tout à ce sujet. De plus, s'il est un projet de loi qui devrait être renvoyé à un comité pour qu'il l'analyse en profondeur et en examine les conséquences, c'est bien celui-ci. Beaucoup de gens pourraient, pour des raisons religieuses, s'opposer catégoriquement à l'aspect de ce projet de loi qui touche le génie génétique et la biotechnologie. C'est le genre de mesure législative dont un comité doit faire une étude approfondie, notamment en entendant ce que des spécialistes ont à dire sur la question.

Je vais repasser très rapidement ce que ce projet de loi fait et ne fait pas. En général, je crois qu'il est juste de dire que c'est une mesure législative d'ordre administratif, une mesure que le gouvernement présente afin d'harmoniser bon nombre des lois que nous avons déjà établies en ce qui concerne la propriété intellectuelle et d'en rendre l'application plus efficiente.

Je veux simplement mentionner pour les gens qui nous regardent et nous écoutent aujourd'hui que, lorsqu'on parle de propriété intellectuelle, on parle essentiellement des brevets délivrés aux créateurs. Il n'est pas seulement question ici de livres, mais aussi de médicaments, de biotechnologie, d'organismes complètement nouveaux qui sont créés, et je crois que l'impact de cette mesure législative soulève de très sérieuses questions.

Comme mon collègue l'a mentionné, sans s'opposer au projet de loi S-17 du gouvernement, nous serions peut-être plus enclins à appuyer celui-ci si nous étions parfaitement informés de toutes ses répercussions, en parti-

culier en ce qui a trait au caractère rétroactif de certaines dispositions.

Le projet de loi renferme essentiellement des modifications à cinq lois qui traitent toutes de différents aspects de la propriété intellectuelle. Comme je l'ai dit, les brevets qui protègent les idées à caractère fonctionnel sont visés par la Loi sur les brevets. Le droit qui protège l'expression d'idées est englobé dans la Loi sur le droit d'auteur. Les marques de commerce qui protègent les symboles ainsi que les produits et services distincts sur le marché sont réglementées par la Loi sur les marques de commerce. Quant aux dessins industriels, ils sont visés par la Loi sur les dessins industriels.

Un nouveau domaine intéressant, tout nouveau député, est ce qu'on appelle les topographies. Je me souviens que je me suis informé de ce qu'était cette mesure législative sur les topographies. Je pensais qu'il s'agissait peut-être d'un projet de loi sur le territoire ou la topographie du terrain, mais ce n'est pas du tout le cas. Mes amis, nous sommes à l'ère de l'informatique. Nous parlons ici de micropuces et cette mesure législative vise les topographies, ou le contenu, d'une micropuce. La Loi sur les topographies de circuits intégrés réglemente cette question. Si vous voyez cela dans le journal, vous saurez qu'il est question des micropuces visées dans le projet de loi S-17.

• (1655)

Il est important de souligner cela. Ce projet de loi n'a pas été présenté sournoisement, même si nous en avons été saisis d'une manière très précipitée. Il ne nous a pas été imposé. Il a fait l'objet de nombreuses consultations; différents groupes ont été consultés, dont certains qui défendent les intérêts des consommateurs, ainsi que l'Association du Barreau canadien.

Il y a eu un vaste processus de consultations, et tout ce que nous demandons, à titre de députés, c'est que ces consultations puissent se poursuivre en comité, afin que nous comprenions pleinement la portée de cette mesure législative avant de l'adopter.

Je voudrais aussi parler de certaines parties du projet de loi dont nous sommes saisis et souligner que les modifications proposées à la Loi sur le droit d'auteur sont essentiellement de nature administrative. Ainsi, il est proposé de supprimer l'exigence selon laquelle les inscriptions faites dans le registre des droits d'auteur doivent être personnellement signées par le registraire des droits d'auteur ou par le commissaire des brevets. Cela me semble une bonne mesure d'ordre administratif.

Les modifications proposées à la Loi sur les dessins industriels prévoient que le demandeur pourra désigner quelqu'un d'autre, un délégué, pour présenter une demande en son nom. Il aura la possibilité de désigner quelqu'un qui pourra présenter une demande. Encore une fois, cette disposition du projet de loi semble plutôt inoffensive.

En ce qui concerne la Loi sur les topographies de circuits intégrés, la mesure législative nous protégerait davantage et protégerait les pays avec lesquels le Canada a signé des ententes de réciprocité. Cela me paraît tout à fait logique.

Je nourris certaines craintes pour ce qui est de la partie du projet de loi qui traite de la biotechnologie et des nouveaux organismes. Je ne suis pas sûr qu'on puisse bien les définir par écrit. Étant moi-même écrivain, je ne vois pas pourquoi nous irions à l'encontre d'une récente décision de la Cour suprême du Canada, qui a déclaré qu'une demande de brevet devait être faite par écrit pour être valide.

Je crois comprendre qu'il est possible de déposer un échantillon biologique en guise d'exemple. Cela ferait partie de la demande, de la déclaration, mais ne serait peut-être pas suffisant. Il faudrait peut-être tenter de décrire ce que contient l'échantillon biologique, ce qui le rend unique et pourquoi l'inventeur demande un brevet.

Dans tout ce dossier du génie génétique, je crains fort qu'on se trouve en fait à homogénéiser les formes de vie. On homogénéise les plantes comme les animaux. Les journaux nous apprennent qu'on est en train de développer une nouvelle race de porcs sur lesquels on pourra prélever des organes à des fins de transplantation.

Je soupçonne que les Églises et les croyants, qui sont d'avis qu'on ne devrait pas se livrer à de telles manipulations, vont examiner ces dispositions de très près. Contrôler des brevets applicables à des semences, à des animaux ou à du bétail, qu'est-ce que ça donne au secteur agricole quand ce qu'il faut, c'est que les agriculteurs puissent acheter ces animaux et ces semences sans devoir s'adresser, pour ce faire, à une société qui détient un monopole, par exemple une société pharmaceutique ou toute autre société qui détient le brevet applicable aux animaux d'élevage ou aux semences en question? Je me le demande. Je crois que c'est une question à laquelle un comité devrait répondre.

Enfin, je pense que lorsqu'on parle de biogénétique et de création d'organismes vivants, on parle en fait de breveter la vie. Revendiquer un brevet sur une forme de vie, c'est nier complètement et catégoriquement l'existence du Très-Haut, à qui ce droit appartient en propre, je crois. À mon avis, il faut se pencher sur toute la

question du Créateur, sur le sens du terme «création» et sur la possibilité de faire breveter la création de formes de vie.

Il y a de graves questions qu'il faudra examiner en comité, mais je tiens néanmoins à féliciter le ministre pour sa façon de procéder. Je crois qu'il est très salutaire pour la Chambre de présenter un projet de loi de cette façon et j'espère que celui-ci sera adopté promptement à l'étape de l'étude du comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer.

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 10 février, de la motion de M. Crawford: Que le projet de loi C-301, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (renseignements financiers) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, en guise d'introduction, je voudrais remercier mon collègue encore une fois d'avoir eu la prévoyance de saisir la Chambre d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui porte sur les mesures fiscales.

La dernière fois qu'il en a été question, nous avons discuté en détail des répercussions qu'un projet de loi comme celui-là pourrait avoir.

Qu'il suffise de dire qu'il aurait pour effet que le coût de tous les programmes de l'État devrait être complètement et pleinement déterminé avant leur mise en oeuvre. L'approbation du Parlement serait nécessaire pour tout dépassement de coût. Telle est l'essence même du projet de loi.

Même si la Chambre approuverait un projet, il faudrait qu'il lui soit de nouveau présenté en cas de dépassement des coûts initialement prévus. Tous les députés seraient ainsi informés constamment de l'efficacité du programme en cause et appelés à discuter de l'approbation de tout déboursé supplémentaire.

Cela exigerait des ministres une planification à long terme. Les ministres auraient à informer la Chambre, de façon détaillée, du coût initial du programme, du coût des deux années précédentes et du coût prévu dans les cinq années suivantes.

La dernière fois que nous avons parlé du projet de loi à la Chambre des communes, j'avais terminé en rappelant qu'au moment de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services—j'utilise la TPS comme exemple parce que c'est de ce genre de taxe dont il est question dans le projet de loi—on affirmait qu'elle aurait certains effets sur le régime fiscal canadien.

Nous avons entendu beaucoup de déclarations sur les coûts de mise en oeuvre de la TPS. On nous parlait des 4 000 employés supplémentaires que Revenu Canada devait embaucher pour s'occuper de l'application et de la perception de la taxe et de coûts d'implantation d'un milliard de dollars.

Ce milliard de dollars n'était qu'une estimation. La TPS est en vigueur depuis maintenant deux ans et nous ne savons toujours pas combien d'argent elle a généré pour rembourser la dette du Canada. On nous avait dit à un certain moment que la taxe sur les produits et services ne générerait pas plus de recettes que la taxe sur les ventes des fabricants qu'elle remplaçait et qu'elle n'aurait aucune incidence sur les recettes du gouvernement. Le gouvernement ne nous a toujours pas dit si la taxe sur les produits et services n'a aucune incidence sur les recettes du gouvernement.

• (1705)

Quelles sont les recettes nettes générées par la TPS et quelle portion a servi au remboursement de la dette nationale? Quels ont été les coûts réels de mise en oeuvre? Nous n'avons pas encore de chiffres sur les coûts réels d'implantation de la TPS. Ce sont pourtant des chiffres que, à mon avis, tous les Canadiens aimeraient connaître.

Combien d'argent la TPS a-t-elle permis de rembourser aux Canadiens depuis sa mise en oeuvre? Je parle ici de l'argent que l'on a versé en compensation de l'augmentation du coût de la vie attribuable à cette taxe aux contribuables canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté et n'ayant pas les moyens de payer la TPS. On ne nous a pas encore révélé à combien s'élevait ce chiffre. Cela nous intéresse.

On a réduit la taxe sur les ventes des fabricants et nous aimerions savoir combien on a remboursé à tous les fabricants du Canada, ainsi qu'aux détaillants qui ont reçu un remboursement de cette taxe, pour les stocks qu'ils possédaient déjà. En effet, combien de temps cette réduction de taxe est-elle restée en vigueur et combien de temps a-t-on soustrait l'équivalent des produits vendus? Quelles augmentations de prix ces produits ont-ils subies?

Nous parlons d'exportations. Le Canada est un grand pays exportateur, mais nous ne savons pas encore combien on rembourse aux entreprises de fabrication du Canada qui paient une taxe à l'exportation sur leurs méthodes de production. Quand ces fabricants canadiens exportent la totalité de leurs produits dans d'autres pays, combien leur rembourse-t-on? Tous les députés devraient être tenus au courant de ces remboursements, afin que nous puissions déterminer si le gouvernement sait combien il en coûte d'appliquer la taxe sur les produits et les services dans notre pays.

Les hélicoptères sont un autre exemple qui est très d'actualité. Nous parlons de la façon dont le gouvernement rend des comptes. La première fois qu'on les a présentés au Canada, ces hélicoptères devaient coûter 2,8 milliards de dollars. Quand on a annoncé leur achat, leur coût avait grimpé à 4,4 milliards—je vois que le ministre de la Défense d'alors, qui a attribué le contrat, est parmi nous aujourd'hui. Il y a deux mois à peine, on apprenait que ce contrat ne valait plus 4,4 milliards, mais 5,8 milliards. Ce n'est que par des mesures comme celle que présente mon ami aujourd'hui, au moyen d'un projet de loi d'initiative parlementaire, que la Chambre parviendra à maîtriser ces dépenses effrénées.

Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais je tiens à féliciter mon collègue d'avoir eu la prévoyance de présenter ce genre de mesure. On en a grandement besoin pour maîtriser les dépenses de ce gouvernement et de ceux qui suivront. Ce n'est qu'ainsi qu'on donnera une chance aux contribuables d'économiser un peu de cet argent durement gagné et, trop souvent, aussitôt versé dans les coffres du Trésor.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le projet de loi C-301 essaye de modifier la Loi sur la gestion des finances publiques dans trois secteurs: les mandats spéciaux du gouverneur général, la planification à long terme et le dépôt des comptes publics. Je pourrais dire à ce stade que les observations du député. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je suis désolé d'interrompre le député, mais le compte rendu montre qu'il a déjà parlé de cette question.

M. Kempling: Non, absolument pas!

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est peut-être une erreur. Le doute est en votre faveur, la parole est au député de Burlington.

M. Kempling: C'est la première fois que je vois le projet de loi. Comme je le disais, le dernier orateur parlait de contrôler et d'examiner le prix des hélicoptères. Ce projet de loi ne le ferait absolument pas. C'est complètement absurde.

• (1710)

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur la gestion des affaires publiques dans trois secteurs: les mandats spéciaux du gouverneur général, la planification à long terme et le dépôt des comptes publics.

Dans le cas des mandats spéciaux du gouverneur général, les modifications exigeraient que des renseignements supplémentaires soient déposés à la Chambre par le président du Conseil du Trésor et changeraient les délais pendant lesquels on peut utiliser ces mandats spéciaux. Je rappelle à la Chambre que les mandats spéciaux du gouverneur général peuvent être établis pour fournir des crédits au gouvernement seulement si trois conditions ont été remplies. Ces conditions sont soigneusement indiquées dans la Loi sur la gestion des finances publiques.

Premièrement, le Parlement ne siège pas parce qu'il est dissous, prorogé ou ajourné. Deuxièmement, il s'agit de paiements qui doivent être faits de toute urgence dans l'intérêt du public. Enfin, le paiement ne peut pas être imputé à aucun autre crédit.

M. Flis: Monsieur le Président, je viens d'entrer et j'enfreins peut-être le Règlement. Je pensais que le député avait déjà parlé de ce projet de loi, car j'ai des citations où il dit que cette proposition va à l'encontre de la tradition parlementaire, qu'elle menace la capacité des gouvernements d'établir des plans stratégiques et qu'elle compliquerait le rôle du vérificateur général qui devrait

commenter les objectifs à long terme du gouvernement et ainsi de suite. J'avais l'impression que le député avait déjà parlé. Vous connaissez le Règlement lorsqu'il s'agit des initiatives parlementaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai demandé au personnel du Bureau de vérifier et j'attends, dans les prochaines minutes, une confirmation, à savoir si le député de Burlington a bel et bien parlé. Mais je prends bonne note du point de vue de l'honorable député de Parkdale—High Park et je l'en remercie.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le Président, j'attire votre attention et celle du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État aux Finances qu'il a parlé du projet de loi C-301 le 30 novembre 1992.

Le député est un homme très occupé. Il ne se rappelle peut-être pas d'avoir parlé du projet de loi C-301, mais ses remarques figurent au hansard du 30 novembre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai en main une copie des *Débats de la Chambre des communes* du 30 novembre et, effectivement, le point de vue soulevé par les honorables députés de Parkdale—High Park et Regina—Qu'Appelle est tout à fait fondé. Je suis désolé de devoir retirer le droit de parole à l'honorable député de Burlington. Peut-être désire-t-il ajouter quelque chose?

[*Traduction*]

Le député peut ajouter quelque chose à ce sujet, mais il a effectivement parlé du projet de loi le 30 novembre 1992.

M. Kempling: Monsieur le Président, je m'excuse auprès de la Chambre. À mon âge, novembre 1992, c'est loin. Je m'excuse auprès de la Chambre d'avoir pris autant de son temps.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie le député de ses remarques.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je félicite le député de Kent d'avoir proposé ce projet de loi d'initiative parlementaire. Ce doit être un excellent projet de loi, puisque certains veulent en parler deux fois plutôt qu'une. Il faut qu'un député fasse preuve de beaucoup de persévérance pour obtenir qu'un projet de loi d'initiative parlementaire se rende à une étape aussi avancée. C'est pourquoi je tiens à féliciter le député du comté de Kent.

On dit de ce projet de loi qu'il reflète le bon sens. C'est, je l'avoue, une façon plutôt simple de le décrire. Il est vrai que, malgré son titre officiel de Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques, il fait appel à notre bon sens et à notre sensibilité.

• (1715)

Certaines parties de ce projet de loi m'ont littéralement fasciné. On peut, si on veut, les placer dans un contexte plus compliqué, mais qu'y a-t-il de mal, monsieur le Président, à ce qu'un projet de loi énonce très simplement les objectifs d'un programme? Il serait logique, à mon avis, que l'un des buts du projet de loi présenté par le député, le projet de loi C-301, soit d'énoncer clairement les objectifs du programme.

En ce qui concerne le coût estimatif total du programme pour sa durée projetée et la méthode d'estimation utilisée, comment peut-on déterminer le coût si l'on ne tient pas compte de tous les facteurs qui pourraient influer sur le coût final du projet? Quant au chiffre estimatif des sommes requises par le programme pour chacune des cinq premières années de son existence, nous avons remarqué à plusieurs reprises à la Chambre ce qu'on appelle des dépassements de coût.

Déterminons tous les cinq ans si un programme répond toujours à ses objectifs premiers. Par exemple, jusqu'ici, son coût estimatif est-il si élevé que nous l'aurions supprimé si nous avions eu tous les renseignements dès le départ? À mon avis, il serait simplement logique de prévoir certaines de ces choses et de les évaluer tous les cinq ans.

En outre, les effets prévus du programme sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux au Canada tendent à changer périodiquement. Il semble donc que l'évaluation constante d'un programme tous les cinq ans serait conforme au but que nous poursuivons.

Enfin, il faut envisager les crédits qui permettront de financer le programme, c'est-à-dire déterminer où l'on prendra l'argent pour le financer.

Je remarque que le ministre des Finances a fait une déclaration qui a été publiée dans le *Ottawa Sun* du 10 février. Je vais la déposer si cela intéresse quelqu'un. Je voudrais simplement en lire un court paragraphe. Il dit:

«Le déficit fédéral de 34,4 milliards de dollars constitue toujours un grave problème.» C'est ce qu'a dit le ministre des Finances. Il a admis qu'il y avait un problème, surtout à cause des chiffres publiés hier, qui montrent que le déficit s'est accru de 1,74 milliard de dollars en décembre, alors qu'il avait augmenté de 1,54 milliard un an auparavant.

J'estime que, avec le projet de loi du député, des choses de ce genre seront moins susceptibles de se produire. Bien sûr, ce n'est pas garanti. Mais si elles commençaient à se produire, nous aurions un mécanisme en place, de sorte que nous pourrions examiner le programme à la loupe pour déterminer si ses objectifs premiers sont toujours valables, et nous pourrions y faire quelque chose au lieu de simplement continuer comme avant.

Ces derniers temps, le grand public a l'impression que les dépenses, non seulement du gouvernement fédéral, mais également des gouvernements provinciaux et, je le présume, aussi des municipalités, échappent à tout contrôle. À mon avis, la réduction des déficits annuels constitue le seul moyen de freiner l'endettement à long terme. Si nous ne nous attaquons pas aux déficits annuels, comment pourrons-nous être jamais en mesure de nous attaquer à l'endettement à long terme?

Si quelqu'un considère que ce projet de loi est trop risqué, c'est peut-être qu'il est temps, pour le gouvernement fédéral et les autres gouvernements, de commencer à courir des risques de ce genre. Je ne vois pas, par exemple, comment il pourrait menacer les stratégies et les plans à long terme. Il nous obligerait peut-être cependant à examiner ces stratégies et ces plans à long terme, ce que nous avons été peu disposés à faire il me semble.

Le public, de son point de vue, voit qu'il paye de plus en plus, qu'il reçoit de moins en moins et que le déficit continue de grimper. Cela lui semble plutôt intrigant. À mon avis, ce projet de loi nous permettrait de tenter de maîtriser la situation afin qu'elle ne se produise plus et qu'elle ne puisse plus se produire.

Le concept de dépassement des coûts signifie tout simplement qu'il faudra rendre des comptes au public de temps à autre afin qu'il ne survienne jamais de dépassement des coûts et que certaines des choses dont le ministre des Finances a parlé dans le *Ottawa Sun* le 10 février soient moins susceptibles de se produire. L'autre remarque que les gens du public font constamment, du moins lorsqu'ils s'adressent à moi, c'est que s'ils devaient gérer leurs affaires comme le fait le gouvernement, ils en arriveraient tous très rapidement à la faillite.

• (1720)

La preuve en est qu'en 1992, au Canada, 76 139 personnes ont fait faillite. On ne leur a pas permis de continuer; on a mis fin à leurs entreprises. Toutefois, il ne semble pas que le gouvernement soit capable de réaliser que cela pourrait aussi lui arriver. Vous vous rendrez de plus en plus compte qu'il y a là un grave danger; si les sociétés privées peuvent et doivent faire faillite, si elles se trouvent dans une position où elles n'ont pas d'autre choix et déposent leur bilan, le gouvernement finira peut-être par comprendre pourquoi la population a du mal à admettre que les gouvernements puissent poursuivre leurs activités quand ils se sont mis dans une situation où il leur fallait déposer leur bilan.

Le gouvernement peut, semble-t-il, faire fi des règles auxquelles sont assujetties les sociétés privées et, selon moi, c'est ce qui exaspère la population et c'est ce qui explique qu'on fasse preuve de tant de cynisme aujourd'hui et qu'on se préoccupe tant du niveau d'endettement de notre pays.

Tout le monde le sait, il est très facile de faire des dettes, mais il est parfois très difficile de les payer. Bien sûr, il y a parfois des circonstances où l'on est justifié de faire des dettes, mais l'ennui, selon moi, c'est que le gouvernement ne semble pas avoir de plan pour s'en sortir. Or, si nous devons nous endetter, il nous faut prévoir un plan pour finir par ne plus avoir de dettes.

J'estime que le projet de loi de mon collègue est une modeste tentative pour faire preuve de réalisme en matière d'endettement et qu'il y a lieu de mettre en place un processus d'évaluation permanente pour échafauder un plan d'amortissement de la dette nationale. Il semble que c'est seulement au gouvernement que l'on puisse s'endetter sans songer sérieusement au jour où il faudra se préoccuper d'acquitter ses dettes.

Les gouvernements ne font pas preuve d'efficacité et, à mon avis, il est temps qu'ils commencent à le faire. Si les gouvernements ne sont pas particulièrement efficaces, c'est parce qu'ils n'ont jamais été tenus de l'être. Ils en sont venus à la conclusion qu'ils sont devant un puits sans fond et qu'il leur suffit d'en tirer les immenses richesses qu'il recèle, puisqu'il se remplit au fur et à mesure grâce à une source intarissable.

Notre dette nationale est de l'ordre de 450 milliards de dollars à l'heure actuelle et elle s'accroît à vue d'oeil. Le projet de loi de mon collègue vise à résoudre ce problème, je crois, à voir si l'on ne pourrait pas permettre aux gouvernements, au moyen d'un projet de loi plein de bon sens, si l'on ne pourrait pas forcer les gouvernements, en fait, à adopter une démarche qui pourrait être examinée régulièrement et partant, à éviter les dépassements de coûts qui nous ont amenés à nous endetter pour 450 milliards de dollars.

Cela ne veut pas dire du tout qu'il faudrait mettre fin aux programmes; on serait seulement plus judicieux dans le financement de tout nouveau programme. Je tiens à féliciter mon collègue d'avoir présenté ce projet de loi et, pour ma part, je n'hésiterai pas le moindrement à l'appuyer et j'espère que tous les députés, quelle que soit leur affiliation politique, en feront autant. Je souhaite au député que son projet de loi soit adopté, si toutefois il est mis aux voix.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion proposée à la Chambre par le député de Kent. On l'a décrite comme étant la motion du bon sens et je soupçonne que si certains ministériels étaient assis de ce côté-ci de la Chambre au lieu du leur, ils voteraient aujourd'hui en faveur de cette motion. Il me semble que j'ai entendu certains membres du Parti conservateur dire, du temps où ils étaient dans l'opposition, les mêmes choses que disent maintenant les députés de l'opposition et que ce que j'ai lu dans d'anciens hansards et qui ont été dites dans les discours prononcés au sujet de ce projet de loi. Il est malheureux qu'ils aient abandonné cette partie de leur credo quand ils sont passés de l'opposition au gouvernement.

• (1725)

Ils étaient très éloquents à l'époque lorsqu'ils disaient que le Parlement avait perdu le contrôle des dépenses, que les dépenses échappaient à tout contrôle, qu'il nous fallait un nouveau système et un système comptable beaucoup plus strict pour regagner le contrôle des dépenses.

J'ai lu l'intervention du secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État et, les excuses qu'il nous a données aujourd'hui. Il me semble que si j'avais eu le temps de fouiller, j'aurais trouvé quelque part un discours prononcé à la Chambre par le député, avant 1984, dans lequel il critiquait la façon dont se faisaient les dépenses et le manque de contrôle à cet égard.

Notre pays est aux prises avec un grave problème financier. Notre déficit croissant vient s'ajouter à une dette épouvantable qu'il faudra rembourser pendant des générations. Il est temps de mettre nos affaires en ordre. Il est temps que nous cessions d'autoriser des dépenses que nous ne contrôlons plus.

Les méga-projets défilent. La Chambre reçoit le devis, approuve certaines dépenses et un mois plus tard apprend que ça coûtera plus cher. Et ce n'est qu'un, deux, trois ou cinq ans plus tard, quand le projet de loi définitif nous arrive, que nous commençons à nous rendre compte que le coût dépasse de loin ce qui avait été prévu à l'origine et ce que nous avions approuvé.

Il est temps de mettre fin à ce genre de manoeuvres. Nous ne pouvons pas permettre que continue ce genre de dépenses. Quand un ministre propose certaines dépenses, ses propositions devraient être examinées en profondeur afin que le Parlement sache si les dépenses prévues sont exactes ou, si elles tiennent compte de l'inflation, quel sera le coût final, afin que non seulement le Parlement mais aussi le peuple canadien soient informés.

Les députés sont responsables, en fin de compte. Ce n'est pas le gouvernement, mais la Chambre des communes qui est responsable. En définitive, ce sont les députés qui sont responsables de la dette et du déficit que nous avons à l'heure actuelle.

On ne nous donne pas, en tant que députés, la possibilité ni l'information nécessaires pour que nous puissions vraiment prendre des décisions éclairées. Je crois qu'une partie des membres du gouvernement et de la bureaucratie veulent conserver le contrôle de la situation, et c'est pourquoi, selon moi, on voit actuellement des députés conservateurs, qui devraient appuyer le projet de loi, se prononcer contre parce qu'ils sont prisonniers du gouvernement et qu'ils ne sont pas libres d'agir selon leurs convictions. Ils croient certainement dans la nécessité de contrôler les dépenses publiques, car cela assurerait une gestion éclairée des dépenses et permettrait aux députés de s'acquitter de leurs obligations.

J'ai constaté avec plaisir, en lisant les observations du député de Kent, qu'il avait exprimé le même point de vue lorsqu'il a présenté une motion à la Chambre. Je me permets de citer ses propos, publiés dans le «hansard» du lundi 30 novembre 1992: «De plus, une autorisation spéciale serait exigée en cas de dépassement des coûts. Il (le projet de loi) forcerait les ministres à planifier à long terme. En effet, ceux-ci seraient obligés de déposer

devant le Parlement un rapport détaillé du coût du programme et des répercussions de ce programme sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux, dans la mesure du possible».

La Chambre a tenu un débat utile sur la grande question de l'évaluation environnementale afin d'empêcher les gouvernements, surtout les gouvernements mais aussi l'industrie privée, de s'engager dans des projets de grande envergure qui pourraient altérer l'environnement naturel de notre pays, notamment la qualité de l'air et de l'eau, nuire aux espèces vivantes, etc.

Nous demandons la tenue d'évaluations environnementales afin de connaître les coûts de chaque programme sur le plan de l'environnement. J'estime que nous devons aussi évaluer l'incidence sociale des projets. Nous savons que lorsque le chômage et la pauvreté augmentent, il en va même du crime, du nombre de suicides, de la violence et de la dépendance à l'égard des drogues et de l'alcool. Il y a des coûts sociaux associés à la Loi sur l'assurance-chômage que le gouvernement présente au Parlement.

• (1730)

Les spécialistes en sciences sociales peuvent vous montrer les statistiques, les liens qui existent entre une loi qui restreindrait le nombre de gens admissibles à l'assurance-chômage, par exemple, et certaines répercussions sociales. Ils sont en mesure de prévoir avec une certaine exactitude le nombre de suicides et de crimes, le nombre de foyer brisés et la violence qui en résultera.

Dans son projet de loi, le député propose de tenir également une comptabilité des coûts sociaux afin qu'on sache exactement les répercussions que toute mesure gouvernementale aura sur notre collectivité et les gens, ainsi que les dépenses qu'on devra effectuer pour traiter les maux sociaux découlant d'éventuelles mesures gouvernementales.

Je pense qu'il y a beaucoup de bon sens dans ce projet de loi. Je crois qu'en leur for intérieur, les ministériels voudraient probablement l'appuyer. Je les exhorte à laisser parler leur coeur plutôt que d'être aveuglés par l'ambition de devenir un jour ministre.

Le projet de loi demande au gouvernement de rendre davantage des comptes au Parlement au sujet de ses dépenses. Où est le problème? Pourquoi les députés conservateurs s'y opposent-ils? N'est-ce pas là une philosophie tout à fait conservatrice?

En tant que néo-démocrate, cela ne me pose aucun problème. Je crois, à l'instar de mes collègues et même j'en suis sûr de mes vis-à-vis, que le gouvernement doit rendre des comptes au Parlement, surtout en ce qui concerne ses dépenses et sa façon d'utiliser les deniers publics.

C'est ce qu'on réclame dans ce projet de loi d'initiative privée qui mérite l'appui unanime de la Chambre.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je félicite le député de Kent d'avoir présenté ce projet de loi, qui compte parmi les rares mesures d'initiative parlementaire faisant l'objet d'un vote. Je regrette d'avoir interrompu le député de Burlington, mais je cherchais à éviter que les députés qui n'interviennent pas sur ce projet de loi y consacrent trop de temps.

Les médias ont déjà qualifié ce projet de loi de raisonnable et je crois qu'il vise surtout à freiner la croissance des dépenses gouvernementales.

Le poste de radio CFCO de la circonscription du député a diffusé la déclaration suivante: «Selon le projet de loi du député Crawford, le gouvernement serait responsable de notre argent, les dépenses feraient l'objet d'un examen préalable et il faudrait répondre des dépassements de coûts. Son projet de loi donnerait une chance à plus de gens à Ottawa, soit les parlementaires, le vérificateur général et les membres du Comité permanent des comptes publics, de rendre des comptes à la population.»

Cette déclaration résume assez bien l'objet du projet de loi. Dernièrement, on a fréquemment discuté à la Chambre, au cours de la période des questions et pendant les débats, du coût des hélicoptères de grand luxe. On avait d'abord annoncé que le coût d'achat total de ces hélicoptères était 4,2 milliards de dollars. Or, ce coût a soudain bondi pour atteindre 5,8 milliards et les contribuables en ont assez de voir qu'on jette ainsi leur argent par la fenêtre.

Il faut être honnête envers les contribuables et leur dire exactement ce qu'il en coûtera dans trois, cinq ou dix ans.

Nous avons vécu une expérience à Toronto, près de ma circonscription de Parkdale—High Park, avec le projet de construction du Skydome. En 1985, on avait proposé de construire le Skydome au coût de 150 millions de dollars..

• (1735)

Tout le monde pensait que c'était un projet formidable qui allait créer des emplois et produire des recettes. On a réussi à le vendre au public. Mais au moment où le contrat a été signé en avril 1986, le chiffre était passé à

234,7 millions de dollars et le coût final, une fois toutes les dernières touches apportées au Skydome, a été de 590 millions de dollars.

Me voilà maintenant avec un projet mettant en cause trois paliers de gouvernement et les contribuables. Je suis tout à fait en faveur du Skydome. Je pense qu'il vaut bien chacun des 590 millions de dollars qu'il a coûté. Mais ceux qui ont en fait les plans, ceux qui l'ont conçu auraient dû être honnêtes avec le public. Ils auraient dû les avertir que le Skydome allait coûter 590 millions de dollars au lieu de passer de 150 à 590 millions.

Prenons la Partie III.1 du projet de loi, qui porte sur la création de nouveaux programmes. Il est dit dans cette partie que dans le cas de création d'un programme dont les dépenses doivent être imputées sur des crédits et payées sur le Trésor, le ministre qui sera responsable de son administration dépose, devant le Parlement, avant le début de l'exercice pendant lequel ce programme sera établi ou reconduit, un énoncé des objectifs du programme, du coût estimatif total du programme pour sa durée projetée et de la méthode d'estimation utilisée; du chiffre estimatif des sommes requises par le programme pour chacune des cinq premières années de son existence; des effets prévus du programme sur l'économie, l'environnement, l'emploi et les programmes sociaux au Canada; enfin des crédits sur lesquels les dépenses du programme seront imputées.

L'article 42.2 traite ensuite de l'excédent du coût. Dans le cas où il est avisé que le coût d'un programme pour lequel il a déposé devant le Parlement l'énoncé prévu à l'article précédent dépassera le coût estimatif mentionné dans l'énoncé pour une année quelconque, le ministre dépose devant le Parlement un énoncé de l'excédent du coût du programme sur les prévisions pour l'année en cause, des raisons de ce dépassement et des solutions de rechange qu'il a examinées avant de conclure que le dépassement est inévitable.

Après avoir examiné attentivement le projet de loi, je trouve qu'il assure que l'argent des contribuables sera dépensé judicieusement grâce à une bonne planification. Le projet de loi assure en effet que l'argent des contribuables sera protégé grâce aux mesures de contrôle qui seront établies pour qu'on en rende véritablement compte.

Le projet de loi assure qu'on ne gaspillera pas l'argent des contribuables avec des dépassements de coûts, et que s'il faut plus d'argent pour mener un projet à bonne fin, il faudra justifier les montants supplémentaires requis.

J'en appelle aux députés ministériels et je suis heureux que le député de Burlington-Sud soit déjà intervenu à propos du projet de loi. Il a bien dit que le projet de loi allait à l'encontre de la tradition parlementaire, qu'il menacerait la capacité du gouvernement de planifier avec efficacité et qu'il compliquerait les choses pour le vérificateur général en l'obligeant à commenter les objectifs à long terme du gouvernement.

Je pense exactement le contraire. Je pense que cela aiderait le gouvernement à planifier avec efficacité, et le vérificateur général à faire son travail.

Le député a par ailleurs ajouté qu'il ne pensait pas que nous voulions imposer quoi que ce soit qui empêche le gouvernement de gouverner de façon efficace. Or, il gouverne actuellement de façon inefficace, et c'est pourquoi le député de Kent a présenté son projet de loi. Cette mesure permettra aux gouvernements, présent et futurs, de planifier de façon plus efficace.

Le député de Burlington-Sud ajoutait encore que le gouvernement voudra voir si les modifications proposées sont dans l'intérêt de la Chambre. Je n'ai jamais pensé que les mesures que nous adoptons ici doivent être dans l'intérêt des députés qui siègent à la Chambre.

Il faudrait plutôt nous demander si les mesures législatives que nous présentons et que nous adoptons à la Chambre sont dans l'intérêt des citoyens qui nous ont élus ici. Sont-elles dans l'intérêt des contribuables qui paient pour ces projets et ces programmes, comme par exemple mon électrice qui m'a appelé juste avant ce débat? C'est une mère seule qui élève son enfant, qui gagne 26 000 $ par année et qui ne peut joindre les deux bouts. Il y a encore les dirigeants de petites entreprises qui doivent payer la TPS, ce qui nuit énormément à leurs activités. Toutes les lois que nous adoptons doivent aller dans le sens de leurs intérêts et non pas contre, comme c'est le cas pour certains des programmes actuels que nous devons au gouvernement.

• (1740)

J'exhorte encore les députés ministériels à appuyer ce projet de loi. Je vois ici des députés qui savent envisager les choses objectivement, écouter le point de vue de leurs électeurs, comme le député de Kent l'a fait. Je sais que mes électeurs appuient sans réserve le projet de loi. Ce que les électeurs du député lui disent, et ce que me disent les miens, dans Parkdale—High Park, c'est qu'ils en ont plein le dos des dépenses excessives.

Je rappelle aux députés que, en se prononçant en faveur du projet de loi, ils ne feront que le renvoyer au comité. Bien sûr, il y a beaucoup à faire pour le peaufiner, mais le comité peut s'en charger. Ne faisons pas échouer ici une bonne mesure.

Tout comme vous, monsieur le Président, j'entends bien des gens se plaindre dans le milieu parlementaire. Il y a des députés qui veulent plus de latitude pour se prononcer sur les projets de loi en fonction de l'opinion de leurs électeurs. Voici un excellent exemple. Si les députés de tous les partis et les indépendants ont un peu de coeur au ventre, qu'ils montrent que nous pouvons agir de manière constructive. Nous n'avons pas à tenir compte de l'opinion de nos dirigeants ou de nos whips. Non. Nous devons faire ce que dicte le bon sens, car c'est un projet qui repose sur le bon sens. Si nous votons pour ce projet, nous aurons fait ce qui convient une fois pour toutes en prêtant attention à ce que nous disent nos électeurs. J'invite tous les députés à se prononcer en faveur du projet de loi lorsque viendra le moment du vote.

[*Français*]

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Je crois que je dispose de 10 minutes, monsieur le Président. Est–ce le cas?

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous disposez de 10 minutes maximum.

M. Kilgour: Je ne prendrai pas beaucoup de temps, monsieur le Président. Je veux tout simplement mentionner que mon collègue de Toronto vient de dire la vérité. Comme d'habitude, il a fait valoir de bons points, et je suis entièrement d'accord avec lui.

[*Traduction*]

Je voudrais aborder la question sous un angle différent. J'attire l'attention du député sur une émission que vous avez probablement vue, monsieur le Président. L'émission, diffusée il y environ une semaine et demie, portait sur la Nouvelle–Zélande. Un certain nombre de personnes m'en ont parlé et j'imagine qu'ils en ont également discuté avec d'autres députés.

Examinons trois facteurs qu'analysait l'émission *W5* diffusée sur le réseau CTV. En 1984, année où les étrangers ont tout simplement cessé d'acheter des obligations d'État de la Nouvelle–Zélande, le déficit de tous les niveaux de gouvernement dans ce pays correspondait à 7 p. 100 du PIB. Cette année–là, la dette accumulée par cet État membre, comme nous, du Commonwealth, représentait 62,7 p. 100 du PIB. Sa dette étrangère nette dans les secteurs public et privé réunis du moins selon *W5*, équivalait à 47 p. 100 de son PIB.

Si on examine maintenant la situation du Canada en 1993, on s'aperçoit que, en 1992, les déficits budgétaires annuels de tous les niveaux de gouvernement représentaient 8,5 p. 100 de notre PIB, tandis que la dette accumulée par tous les ordres de gouvernement atteignait, si je ne m'abuse, 650 milliards de dollars et correspondait à 90 p. 100 de notre PIB. Notre dette étrangère nette s'élevait à environ 300 milliards de dollars et équivalait à 44 p. 100 de notre PIB.

Les députés croient–ils que les gouvernements fédéral et provinciaux parviendront à mieux équilibrer leur budget pendant l'année civile en cours?

En Nouvelle–Zélande, le beau temps a cessé en 1984, la semaine où le gouvernement travailliste de David Lange, nouvellement élu, a appris que sa banque centrale ne possédait pas les devises étrangères nécessaires pour payer les intérêts sur les obligations. Le gouvernement néo–zélandais a immédiatement procédé à des compressions budgétaires atrocement pénibles, car, comme le déclarait l'ex–premier ministre Lange, son gouvernement était, et je cite: «. . .soudainement obligé de se comporter comme s'il se trouvait à droite de Genghis Khan». Pendant les 10 années subséquentes, les Néo–Zélandais ont vu péricliter leur niveau de vie, qui n'arrivait plus au troisième rang, mais bien au vingt–deuxième rang des pays industrialisés. Je voudrais faire un dernier commentaire au sujet de cette émission. Peu importe leur allégeance, les dirigeants politiques de la Nouvelle–Zélande ont tous reconnu que les déficits excessifs des gouvernements étaient à l'origine de leurs problèmes.

• (1745)

Richard Prebble, député travailliste et ministre associé de la Défense entre 1984 et 1989, a déclaré: «Un gouvernement doit s'abstenir d'accroître sa dette comme un alcoolique doit s'abstenir de boire.» Le ministre actuel de la Santé de la Nouvelle–Zélande, Simon Upton, du Parti national, ajoutait: «Nous avions atteint les limites de notre crédit. La seule différence entre les pays du Tiers monde et des États comme la Nouvelle–Zélande et le Canada, c'est qu'on nous laisse plus de corde pour nous pendre.»

Y a–t–il des députés qui ne sont pas d'accord? Y en a–t–il qui croient encore que le FMI n'est pas sur le point de frapper à la porte du Canada? Y a–t–il des députés qui pensent que notre pays pourra éviter la misère qu'a connue la Nouvelle–Zélande si nous continuons à dépenser et à emprunter comme l'a fait de façon compulsive le gouvernement Mulroney et comme l'ont fait, en toute honnêteté, les gouvernements libéraux précédents?

La situation des finances fédérales–provinciales est tout simplement ridicule. Comment un député fédéral ou provincial—même si nous préférons blâmer les électeurs de demander toujours plus de services gouverne-

men-taux—peut-il aujourd'hui regarder un jeune Canadien dans les yeux? Les politiciens du pays n'ont-ils donc aucune responsabilité pour ce qui est d'éviter de compromettre le niveau de vie de nos enfants et de nos petits-enfants? Si ceux-ci savaient le tort que notre extrême prodigalité collective a causé à leur avenir, ils voudraient nous expulser de chacune des capitales au pays.

Le premier ministre Clyde Wells a très bien illustré ce point l'autre jour. Il a signalé qu'en 1975, la part de chaque famille de l'hypothèque nationale, si l'on peut s'exprimer ainsi, était d'environ 50 000 $. En 1993, cette part est maintenant de l'ordre de 665 000 $.

Le problème, comme certains d'entre vous l'auront deviné, c'est qu'un nouveau gouvernement, et il est à souhaiter que ce soit un gouvernement libéral, sera coincé entre une reprise économique très fragile et une dette fédérale-provinciale croissante. Le fait d'effectuer des compressions trop importantes trop rapidement provoquerait un resserrement de notre économie et entraînerait une fois de plus une baisse du revenu réel de nombreuses familles ainsi qu'une augmentation des prestations d'assurance-chômage et autres dépenses sociales, ce qui aurait pour effet de faire augmenter le déficit du fédéral et des provinces.

Cela dit, je suis très fier de mon chef qui s'est opposé à l'achat des 50 hélicoptères de détection de sous-marins, dont le prix est déjà passé de 4,4 milliards de dollars à 5,8 milliards, sans compter que les emplois créés par ce projet ne seraient pas répartis proportionnellement, c'est le moins qu'on puisse dire, d'un bout à l'autre du pays.

Une voix: La plupart de ces emplois ne seraient même pas créés dans notre pays.

M. Kilgour: C'est juste. Je vais m'arrêter ici. D'autres pourraient vouloir prendre la parole. J'espère simplement que tous les députés respecteront les recommandations de la commission McGrath et qu'ils voteront selon leur conscience et non selon les directives du whip de leur parti au moment de ce vote important; je pense qu'ils pourront alors tous être fiers de leur geste.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Kent d'avoir présenté un projet de loi raisonnable qui, s'il est adopté, donnera à mon avis beaucoup de crédibilité au gouvernement et à la Chambre des communes.

La crédibilité est vraiment ce dont il est question ici. Pensons aux petits organismes de services, pensons aux administrations municipales, par exemple. Qu'il s'agisse de la ville de Toronto ou de la petite localité de Harrow, nous savons que la planification se fait au moyen d'un processus budgétaire que tous les élus surveillent très étroitement. Le projet de loi à l'étude demande essentiellement que ce processus budgétaire se déroule de façon raisonnable.

En tant que député, une des choses que je trouve très difficiles, c'est de ne pas avoir accès à toute l'information nécessaire sur la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables. Je n'ai même pas l'information dont j'ai besoin pour renseigner mes électeurs au sujet des dépenses fédérales. Depuis que j'ai été élu ici, certains projets ont été annoncés dans ma circonscription. J'ai essayé d'obtenir des détails sur ces projets, mais en vain.

Un des exemples que je pourrais donner concerne un projet de 1,5 million de dollars qui a été annoncé à Wheatley, dans ma circonscription. Il s'agit de la construction d'une marina. Je suis allé voir dans le budget des dépenses pour m'assurer que le million et demi de dollars avait bel et bien été mis de côté pour ce projet.

J'ai examiné le budget le plus minutieusement possible, mais je n'ai trouvé ce million et demi de dollars nulle part. Le projet a été annoncé durant la campagne électorale. À Wheatly, on a érigé un grand panneau disant que le gouvernement verserait 1,5 million de dollars pour la construction d'une marina à cet endroit. J'ai bien examiné le budget, mais cette dépense n'y figure pas. Elle n'a pas été inscrite là où le public en général ou même un député de la Chambre des communes aurait pu la trouver.

J'ai fouillé plus loin dans la bureaucratie pour essayer de trouver comment cet argent pourrait arriver à Wheatley, mais je n'ai rien trouvé nulle part. Je n'ai trouvé aucun ministère qui pouvait dire que cet argent était là. Quatre ans se sont écoulés, et cet argent n'a pas été dépensé. On a érigé un panneau pour annoncer ce projet, mais il ne s'est pas concrétisé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 50, conformément à l'article 93 du Règlement, le temps prévu pour le débat est maintenant écoulé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 52, je suspens donc les travaux jusqu'à 18 heures pour le débat sur la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17h 52.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, le 27 novembre dernier, j'ai posé au ministre de l'Environnement une question sur l'aide que le gouvernement fédéral accorde à la région de Victoria afin qu'elle puisse régler ses problèmes d'épuration des eaux usées.

En prenant connaissance de ce problème, la Chambre devrait d'abord comprendre qu'il y a plus de 1 000 localités au Canada qui ont déversé des eaux d'égout non traitées dans les lacs, rivières et cours d'eau de notre pays. Malheureusement, la région de Victoria n'est pas la seule en cause, mais elle est probablement la seule à essuyer les reproches de la communauté internationale. Nous en sommes franchement très chagrinés.

Notre région a fait bien des efforts pour résoudre ses problèmes d'épuration des eaux usées. Nous avons un nouveau réseau collecteur d'eaux usées, ainsi qu'un système de filtration moderne. Nous avons demandé conseil à des ingénieurs sur la meilleure façon d'évacuer nos eaux usées.

Même si bien des députés ne sont pas très renseignés sur les problèmes d'eaux usées de la région de Victoria, certains savent peut-être que les ingénieurs nous ont recommandé un système permettant d'évacuer les eaux usées assez loin dans le détroit Juan de Fuca, là où les eaux sont froides et où le courant est fort. Même si la plupart des profanes comme nous estiment que c'est incompréhensible et incroyable, les ingénieurs nous disent que les eaux usées seraient alors rapidement absorbées et qu'elles auraient peu d'effets préjudiciables sur l'environnement.

Quoi qu'il en soit, les gens de Victoria sont déterminés à résoudre le problème. Celui-ci nous a nui à l'échelle internationale. Cela semble faire sourire le député d'en face qui répondra pour le gouvernement. À cause de ses conséquences, le problème n'a rien d'une plaisanterie pour la population de Victoria, ni pour celle du Canada, du reste. En raison de ce problème, des congrès ont été annulés. Nous estimons avoir été condamnés injustement, parce que nous avons fait des efforts.

Nous voudrions que le gouvernement fédéral nous aide de deux manières. Nous voulons d'abord qu'il explique les efforts que la région de Victoria a déployés à nos amis, notamment les Américains, dont on renforce la mauvaise interprétation de la situation. Au lieu de rire de nous, j'espère que le gouvernement se montrera sympathique à notre cause et qu'il aidera la région de Victoria en établissant une stratégie de communication.

Dans un deuxième temps, je souhaite que le gouvernement discute avec les autorités provinciales, avec celles du District régional de la capitale et avec les municipalités locales, afin de déterminer si nous pouvons vraiment trouver une méthode plus efficace pour épurer nos eaux usées. Dans l'ensemble, les gens de notre région n'acceptent tout simplement pas les recommandations des ingénieurs. Nous aimerions avoir un meilleur système d'épuration des eaux usées.

Il y a d'autres problèmes environnementaux auxquels nous continuons de nous heurter, dont celui de l'élimination de nos déchets liquides et solides. Nous essayons de surmonter ces problèmes, mais il serait utile que le gouvernement soit prêt à discuter avec nous d'une manière constructive et à nous aider concrètement, au lieu de s'en tenir à sa dernière offre, qui consistait à nous vendre certaines terres excédentaires.

Le gouvernement fédéral a fourni 200 millions de dollars à la ville de Halifax pour l'aider à traiter ses eaux usées. Jusqu'à maintenant, il n'a rien déboursé pour aider la population de Victoria à cet égard. J'espère que le gouvernement prendra cette question aussi au sérieux que nous et qu'il nous aidera à surmonter ce problème environnemental très épineux.

• (1805)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'assure à mon vis-à-vis que le ministre a déclaré, le 27 novembre, en réponse à la question du député, que le rejet des eaux usées des municipalités était une question environnementale qui devait être exami-

née. Le ministre de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique a pris très fermement position au sujet du traitement des eaux usées des municipalités dans la province et exige que toutes les municipalités adoptent des systèmes de traitement secondaire.

Le député de Victoria a parlé plus particulièrement de la situation à Victoria. Que tous les députés se rassurent, notre gouvernement tient à ce qu'un système de traitement des eaux usées soit mis en oeuvre à Victoria.

L'objectif du gouvernement fédéral consiste à faire la promotion d'une saine conception de la gestion des eaux usées des municipalités. La politique du gouvernement fédéral est axée sur le développement technologique et les transferts de technologie pour promouvoir l'optimisation des installations de traitement municipales; la sensibilisation du public au sujet de l'utilisation de l'eau et la prise de décisions responsables; l'utilisation d'instruments économiques comme l'établissement des coûts afin de prévoir le financement nécessaire pour répondre aux exigences en matière d'infrastructures municipales; la gestion de l'environnement afin que les eaux usées fédérales soient traitées d'une manière sûre pour l'environnement; le développement d'une meilleure compréhension scientifique des effets sur l'environnement.

Le député de Victoria est sans doute au courant du fait que le gouvernement fédéral négocie activement avec le district régional de Victoria et la province de la Colombie-Britannique au sujet du traitement des eaux usées de Victoria et que des progrès sont faits. Compte tenu de la position prise par la province, nous sommes très optimistes quant à la conclusion d'une entente. Nous pensons donc que la ville de Victoria pourra bientôt élaborer des plans, acheter des terres, confirmer le financement et commencer la construction d'installations convenables de traitement des eaux usées.

Dans le cadre de ses efforts de promotion du développement durable, le gouvernement a adopté le principe que les pollueurs doivent payer. Comme les autorités provinciales et municipales ont la responsabilité première de la gestion des installations de traitement des eaux usées municipales, nous recommandons aux autorités compétentes de prendre des moyens comme l'imposition de frais d'utilisation.

L'ÉCONOMIE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, l'automne dernier, le 26 novembre pour être plus précise, avant la présentation de l'exposé économique du ministre des Finances, j'avais demandé si nous pourrions nous fier à ses prévisions relatives au déficit. J'avais aussi demandé s'il présenterait des mesures de création d'emploi pour nos chômeurs. Je dois dire, monsieur le Président, que le ministre des Finances avait répondu que son exposé nous donnerait des facteurs d'encouragement, de l'espoir et des raisons d'être optimistes face à l'avenir.

Surprise! Il n'y avait rien de tel dans cet exposé. Le ministre a plutôt présenté un budget de continuité annonçant de nouvelles compressions et de nouvelles taxes pour les sans-emploi, les bénéficiaires d'assurance-chômage ainsi que les fonctionnaires. En plus de ne proposer aucune mesure propre à stimuler l'économie, le ministre des Finances annonçait pour l'avenir une augmentation du taux de chômage.

Comme si cela ne suffisait pas, il admettait l'impuissance du gouvernement dans son dossier économique préféré, à savoir la réduction du déficit. Le ministre corrigeait ses prévisions de l'année précédente en faisant savoir que le déficit de l'année courante serait de sept milliards de dollars de plus que prévu et que le déficit de l'année suivante serait de 10 milliards de dollars de plus que prévu.

Je me demande aujourd'hui si ces prévisions aussi étaient erronées. J'ai cru comprendre que le déficit ne serait pas de sept milliards de plus que prévu, mais plutôt de huit milliards de dollars de plus.

Trois mois après cet exposé économique, nous posons les mêmes questions qu'avant. Le même ministre des Finances qui avait dit que le gouvernement conservateur présenterait un budget chaque année à la même période, en février, a oublié de nous dire que ce ne sera pas le cas en 1993.

Puis il a changé constamment d'idée sur la date du prochain budget. Tout d'abord, il nous annonçait son budget pour l'été, mais il n'était pas certain de la date parce qu'il ne savait pas trop s'il poserait sa candidature à la direction du Parti conservateur. Je crois maintenant comprendre qu'il nous présentera son budget après Pâques.

• (1810)

Je pose de nouveau la question au gouvernement: est-il disposé à écouter les Canadiens? Ils ont grand besoin qu'on leur redonne espoir, car ils sont de plus en plus nombreux à se décourager.

On a beau citer des statistiques et parler de principes fondamentaux, le fait demeure que, quand je suis à mon bureau de circonscription, les gens viennent les uns après les autres me demander quoi faire. Ils sont sans emploi. Ils veulent un emploi. Ils veulent travailler. D'autres me confient qu'ils s'inquiètent parce qu'ils ne savent pas s'ils auront encore un emploi le mois prochain.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour leur donner un peu d'espoir? Peut-il faire quelque chose ou est-ce absolument impossible? Le gouvernement est-il complètement déconnecté de la réalité canadienne?

Il est absolument indispensable, d'abord, que l'on dispose de prévisions dignes de foi et, ensuite, que l'on donne un peu d'espoir aux Canadiens en créant des emplois immédiatement au lieu de rester là à rien faire, comme s'ils allaient être créés par miracle, ces emplois.

Je demande encore une fois au gouvernement qu'il suive aux Canadiens le genre de réponse qu'ils attendent et qu'il prenne les mesures en conséquence.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la députée de Sudbury a demandé si le gouvernement présenterait une prévision du déficit dans l'exposé économique. Comme elle le sait déjà, le gouvernement a présenté ses nouvelles prévisions de déficit, 34,4 milliards de dollars cette année et 32,6 milliards de dollars en 1993-1994.

La députée aura constaté que les perspectives du déficit pour cette année et l'an prochain se sont détériorées essentiellement en raison de la baisse de recettes attribuée à la reprise léthargique de l'économie canadienne, suite à la récession de 1990-1991.

La députée déclare que les Canadiens veulent des emplois. Je souscris de tout coeur à son point de vue. Mais que recommande la députée? Peut-être une formule économique magique? Bien entendu, les Canadiens veulent des emplois. La députée voudrait peut-être utiliser la baguette magique pour les créer. L'économie canadienne a été ralentie par une crise économique à l'échelle mondiale. Cependant, autant nous pourrions vouloir que ce ne soit pas le cas et que tout le monde ait des emplois, cela ne fera pas disparaître nos problèmes. Cependant, autant la députée pourrait le vouloir, l'économie canadienne ne peut être «le petit moteur» qui tire l'économie mondiale de sa crise.

La stratégie économique adoptée par le gouvernement consiste à investir dans la croissance. Des politiques budgétaires et monétaires saines, la rationalisation de l'appareil public, la libéralisation des marchés et l'élargissement des débouchés commerciaux ont créé une conjoncture économique propice au secteur privé. C'est dans ce secteur que repose notre potentiel de croissance future.

L'investissement dans l'acquisition des compétences par les Canadiens produit une population active, plus productive et des producteurs plus concurrentiels. Des fonds supplémentaires sont accordés aux programmes de formation de la main-d'oeuvre. L'investissement en ressources humaines assurera le fondement d'améliorations permanentes de notre prospérité.

Ce sont les petites entreprises qui créent le plus de nouveaux emplois au pays. Le gouvernement les a aidées, grâce à une diversité d'encouragements fiscaux et d'encouragements à la recherche et au développement. Le gouvernement propose d'offrir une exonération des cotisations d'assurance-chômage aux petites entreprises qui créeront des emplois additionnels l'an prochain. Il propose un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100, et il propose de relever le plafond qui s'applique aux prêts consentis aux petites entreprises.

[*Traduction*]

LA VALLÉE DE LA ROUGE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, comme je le disais en novembre dernier à la Chambre des communes, j'ai été très surpris d'apprendre que le site M-6, qui borde la vallée de la rivière Rouge, figurait sur la liste abrégée de l'organisme provisoire de gestion des déchets du gouvernement néo-démocrate.

J'avais poursuivi en disant que, si le gouvernement néo-démocrate était assez fou pour choisir ce site, mon gouvernement envisagerait sérieusement d'annuler l'engagement financier de dix millions de dollars qu'il a pris en 1988 pour aider à établir un parc de préservation du patrimoine naturel dans la vallée de la rivière Rouge.

À la mi-janvier, le gouvernement néo-démocrate a approuvé un plan pour l'établissement de ce parc de 20 000 acres, soit 26 fois la dimension de *High Park*, à Toronto. Même si elle arrive un peu tard, c'est une très bonne nouvelle. Le hic, cependant, c'est que l'organisme de gestion des déchets envisage toujours d'utiliser le site M-6 pour l'entreposage des 40 millions de tonnes de déchets du Grand Toronto. Lorsque nous nous sommes engagés, à Ottawa, à verser ces dix millions de dollars, nous avions posé trois conditions essentielles: pas de dépotoir, pas de routes et pas d'habitations à proximité.

• (1815)

J'en ai discuté avec l'honorable Jean Charest, le ministre fédéral de l'Environnement. Il s'est dit très inquiet et déçu qu'on envisage d'installer un gigantesque dépotoir

sur le site M-6. Ce site est vraiment trop proche du projet de parc.

J'ai entendu dire aujourd'hui même que l'organisme intéressé avait fait sept forages d'essai sur le site et qu'il prévoyait avoir terminé cette étape d'ici la fin de mars. M^me^ Anne Katsoras, présidente du comité consultatif des citoyens opposés au projet de dépotoir, me disait que la collectivité travaillait fort pour organiser différents événements pour sensibiliser la population, faire connaître les graves conséquences qu'aurait le choix du site M-6 et réunir des fonds.

Le NPD persiste à refuser d'envisager d'autres options réalisables, comme l'incinération ou le transport par chemin de fer jusqu'au site de la mine Adams, près de Kirkland Lake.

Le projet de loi 143 du gouvernement provincial interdit l'examen d'autres possibilités. L'enfouissement est la seule option envisagée et la zone en question serait réservée pour ce gigantesque dépotoir. Le projet de loi établit que les déchets du Grand Toronto doivent être déchargés dans la région de York. Ils ne pourraient pas, par exemple, être déchargés un demi-mille plus loin. C'est insensé!

Le gouvernement de l'Ontario continue de cacher les faits à ses citoyens. Nous n'oublierons pas et ne lui pardonnerons pas son arrogance et son insensibilité. Il y aura des élections d'ici deux ou trois ans. Comme je l'ai dit aux 52 000 habitants de Markham—Whitchurch—Stouffville dans mon bulletin de décembre 1993, nous parviendrons à éliminer Bob Rae et Ruth Grier avant qu'on ait pu creuser une pelletée de terre sur le site M-6.

Bud Wildman a été nommé récemment ministre de l'Énergie et de l'Environnement, le portefeuille de la Santé a été confié à Ruth Grier et Howard Hampton est devenu ministre des Ressources naturelles. On aurait cru que ces nouveaux ministres auraient pu regarder d'un oeil neuf tous les ravages que le projet de loi 143 causerait en Ontario.

Malheureusement, ils n'ont pas profité de l'occasion; ils suivent aveuglément Bob Rae qui est déterminé à détruire cette province jadis si magnifique par ses mesures fiscales régressives, ses lois sur le travail totalement nuisibles et ses dépenses extravagantes produisant des déficits horribles, sans parler du projet de loi 143 qui est l'un des plus antidémocratiques que j'aie jamais vus.

Si le gouvernement de Bob Rae écoutait simplement les gens et s'il examinait les faits, il aurait une autre bonne raison d'oublier le site M-6. L'une des raisons concerne les lignes directrices sur le péril aviaire publiées en 1989 par Transports Canada. Ces lignes directrices stipulent qu'il est interdit d'établir une décharge dans un rayon de moins de huit kilomètres d'un aéroport ou d'un héliport. Le site M-6 n'est qu'à trois kilomètres de l'héliport de l'hôpital de Markham—Whitchurch—Stouffville. C'est un service d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24. Le site M-6 est également à moins de 8 kilomètres de l'aéroport de Markham et seulement à 2,5 kilomètres du périmètre probable du futur aéroport international de Pickering.

La ministre d'État aux Transports, l'honorable Shirley Martin, n'en revient pas que le gouvernement Rae puisse envisager de passer outre aux directives, mettant ainsi en danger des vies humaines, puisque les milliers de goélands qu'attire un super-dépotoir font planer le spectre d'une catastrophe aérienne.

Pour finir, j'aimerais réaffirmer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour empêcher Bob Rae et l'organisme provisoire de gestion des déchets d'installer un super-dépotoir au site M-6. Je n'arrive pas à croire qu'ils puissent être assez stupides pour le faire.

En fin de compte, il faudra sans doute que nous ayons recours aux tribunaux où cette affaire traînera deux ou trois ans, assez longtemps pour qu'il y ait des élections et que nous mettions ces canailles et leur organisme à la porte.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour sa persévérance à l'égard de la situation qui prévaut dans la vallée de la Rouge.

L'organisme provisoire de gestion des déchets a été chargé par le gouvernement ontarien d'évaluer tous les sites d'enfouissement possibles des régions de Durham, de Peel et du Grand York. Les membres du conseil consultatif doivent recommander un seul site par région d'ici au milieu de 1993.

L'inventaire des sites possibles a été dressé à partir de données scientifiques et techniques plutôt qu'en fonction de pressions ou de considérations politiques et sociales, conformément au plan d'ensemble du gouvernement ontarien. L'organisme est indépendant du gouvernement ontarien et ses recommandations reflètent l'évaluation technique faite par ses membres et non les plans ou la politique du gouvernement.

L'organisme n'a retenu que quelques sites possibles sur une première liste en contenant une cinquantaine, dont le site M-6, adjacent à la vallée de la Rouge. En conséquence, le site M-6 sera évalué des points de vue de la

faisabilité technique, de l'utilisation des terrains adjacents et d'autres facteurs déterminants.

• (1820)

Une fois que l'organisme provisoire de gestion des déchets aura présenté ses recommandations définitives, des audiences publiques auront lieu afin de consulter la population et d'évaluer ensuite la pertinence des lieux recommandés. La décision définitive reviendra au Cabinet ontarien.

Il est tout probable que, à la prochaine étape de l'évaluation technique, le site M-6 sera rayé de la dernière liste. Étant donné que l'organisme provisoire de gestion des déchets ne tient pas compte du plan que le gouvernement propose pour l'utilisation des terrains dans la vallée de la Rouge et que le projet gouvernemental relatif à l'aménagement d'un parc dans la vallée de la Rouge n'influence en rien la démarche de l'organisme, il ne servirait à rien pour le moment d'informer le gouvernement de l'Ontario des préoccupations du gouvernement fédéral.

Le ministre des Ressources naturelles a bien fait comprendre la position du gouvernement de l'Ontario lorsqu'il a annoncé le 19 janvier l'aménagement d'un parc urbain dans la vallée de la Rouge et la protection de 8 000 acres de terres agricoles adjacentes. Le site M-6 est situé à l'intérieur de la zone identifiée comme zone de protection des terres agricoles.

Au moment de déterminer si le site M-6 se prête ou non à ce projet, l'organisme provisoire de gestion des déchets devra tenir compte du fait que le gouvernement de l'Ontario a fait part de son intention d'aménager un parc dans la vallée de la Rouge, une décision qui devrait considérablement influer sur sa décision quant à savoir si le site M-6 se prête ou non à des fins de décharge.

Je fais confiance au gouvernement de l'Ontario qui a promis de protéger le parc de la vallée de la Rouge et j'espère que l'organisme se prononcera dans ses recommandations contre le choix du site M-6, étant donné l'utilisation actuelle et prévue des terres adjacentes.

Quand les recommandations de l'IWA. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais le Règlement est rigoureux. La parole est au député de Burnaby—Kingsway.

[*Français*]

LE SIDA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le 1er décembre dernier, j'ai posé une question à la Chambre concernant les fonds fédéraux pour la lutte contre l'épidémie du SIDA. J'ai demandé au gouvernement d'accepter les recommandations unanimes des quatre groupes principaux qui luttent contre le SIDA au Canada: la Société canadienne du SIDA, l'Association canadienne de recherche sur le VIH, la Société canadienne de l'hémophilie et l'Association canadienne de Santé publique.

La semaine dernière, ces quatre associations et tous les Canadiens et Canadiennes ont reçu la réponse du gouvernement: une réponse négative.

[*Traduction*]

La réponse du gouvernement conservateur a porté un très dur coup à ceux qui constituent la première ligne de défense contre le SIDA.

Au lieu des 55,35 millions de dollars par année réclamés comme minimum par les quatre groupes dont je viens de parler, ainsi que par le comité parlementaire spécial sur le SIDA dans une recommandation très ferme et unanime adressée au gouvernement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prévu 42 millions de dollars par année. Cela est nettement inférieur à ce qui est essentiel pour lutter contre le SIDA. Malheureusement, nous allons bien entendu dépenser davantage d'argent à l'avenir plutôt que maintenant dans le cadre de programmes de prévention et d'aide aux groupes communautaires qui sont les premiers à lutter contre cette épidémie.

Je voudrais demander à nouveau au ministre, à sa secrétaire parlementaire, de nous expliquer pourquoi le gouvernement a fait fi des recommandations des quatre groupes nationaux qui sont directement confrontés au SIDA, ainsi que du comité parlementaire spécial. Pourquoi n'en a-t-on pas tenu compte?

Le gouvernement affirme ne pas avoir suffisamment d'argent pour lutter contre cette maladie, mais par contre il est prêt à dépenser 5,8 milliards de dollars pour des hélicoptères d'attaque, ce qui montre bien la faillite morale du gouvernement.

Le même jour, j'ai demandé au gouvernement quand il allait enfin tenir sa promesse de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination basée sur l'orientation sexuelle.

Il y a plus de sept longues années, la ministre de la Justice du gouvernement conservateur avait promis d'accepter la recommandation unanime du comité des droits à l'égalité et de modifier les dispositions législatives fédérales de façon à interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

La Cour d'appel de l'Ontario a déclaré que la loi fédérale était anticonstitutionnelle, qu'elle violait la Charte des droits. Comment la ministre de la Justice de l'époque—qui est maintenant ministre de la Défense

nationale—a-t-elle réagi? Celle-ci veut devenir chef du Parti conservateur. Elle a dit: «Très bien, je vais déposer une modification afin d'inclure l'orientation sexuelle.» Toutefois, dans le même souffle, elle a présenté un amendement qui niait la réalité des relations des gais et lesbiennes, qui restreignait la définition de ces relations et qui restreignait aussi le statut de personne mariée aux couples hétérosexuels.

Cette mesure est non seulement une attaque contre les relations engagées, mais est aussi tout à fait contraire à la décision Leshner rendue par la Commission ontarienne des droits de la personne. Cela va directement à l'encontre des observations très éloquentes qu'a eues le juge Claire L'Heureux-Dubé à propos des familles canadiennes, dans la décision Mossop.

J'exhorte le gouvernement à proposer les modifications qui s'imposent, et qui n'ont que trop tardé, pour assurer pleinement l'égalité et la justice aux hommes et aux femmes homosexuels du Canada, et à ne pas enlever un élément fondamental de cette égalité en définissant la situation matrimoniale de façon étroite et restrictive comme l'a fait la ministre de la Justice.

En guise de conclusion, je demande encore une fois au gouvernement d'accroître le niveau de financement de la lutte contre l'épidémie de SIDA, de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur le sexe et de tenir compte de la réalité des relations homosexuelles dans cette loi ainsi que dans toutes les autres lois fédérales.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, en réponse au député de Burnaby—Kingsway, le 11 mars 1993, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé le renouvellement de la Stratégie nationale sur le SIDA.

Le renouvellement de cette stratégie, d'une durée de cinq ans, à un moment de restrictions économiques intenses, indique à quel point le gouvernement fédéral s'engage à surmonter le défi que posent les maladies attribuables au SIDA et au VIH. La Stratégie nationale sur le SIDA de la phase II recevra une somme annuelle de 42,2 millions de dollars ou 211 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Ces nouveaux fonds représentent une importante hausse par rapport à ceux de la phase I qui étaient de 37,3 millions de dollars par année.

À une époque où les ministères fédéraux sont priés de comprimer leurs programmes, cet investissement dans la santé des Canadiens et des Canadiennes est la preuve tangible que le gouvernement fédéral s'engage à trouver un remède à cette maladie.

De plus, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social demande à son sous-ministre de verser un supplément annuel de 1,5 million de dollars provenant de son ministère en vue de mieux soutenir les initiatives relatives au SIDA.

Par ailleurs, le Conseil de recherches médicales du Canada, pour sa part, s'engage à verser 2 millions de dollars par année au cours des cinq prochaines années pour soutenir la recherche sur le SIDA. Depuis 1983, ce conseil a consacré plus de 13 millions de dollars au chapitre de la recherche et sur la formation concernant le SIDA.

C'est pourquoi je fais appel à la participation de tous pour faire cause commune avec le gouvernement, les groupes communautaires, les chercheurs, les professionnels de la santé ainsi que le secteur privé.

Comme le ministre l'a souligné à maintes reprises dans cette Chambre et à beaucoup d'autres occasions, l'engagement de ce gouvernement à l'égard des objectifs de la Stratégie nationale sur le SIDA demeure ferme et de longue durée.

Pour terminer, la Stratégie nationale sur le SIDA permet, à mon humble avis, de constater à quel point le présent gouvernement s'engage à améliorer sa politique sociale visant à faire du Canada un pays en santé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 mars 1993

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, une manchette nous annonce, ce matin, quelque chose de sensationnel, à savoir que le chef de l'opposition vient de faire une trouvaille fantastique: il a trouvé un prochain candidat qui va renouveler un pays et qui s'appelle Elijah Harper, dont on connaît, bien sûr, les interventions malheureuses et qui, de plus, était membre d'un autre parti.

On peut se poser la question, d'autant plus qu'en fin de semaine dernière, devant des partisans fatigués et inquiets, pour ne pas dire douteux, il posait la question suivante à l'égard de la campagne au leadership du Parti conservateur en disant à peu près ceci: que nous avions encore la même substance, tout au plus changions-nous les étiquettes.

Monsieur le Président, je me pose de sérieuses questions sur le sérieux du chef de l'opposition qui, justement, veut changer les étiquettes en ressuscitant les anciens visages. Je pense à des candidats comme MM. Munro, Johnston et encore M. Samson qui sont des candidats des plus favorables, selon le chef de l'opposition.

Alors, je me pose cette question: comment il se fait que le chef de l'opposition, qui sait très bien critiquer le gouvernement et le Parti conservateur en pleine campagne de leadership, puisse se permettre de donner l'exemple, alors qu'il a déjà pris des décisions très douteuses pour le renouvellement du pays.

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le Budget des dépenses du gouvernement fédéral rendu public il y a quelques jours s'attaquait aux programmes d'alphabétisation, aux programmes destinés aux personnes âgées, aux programmes à l'intention des autochtones ainsi qu'aux programmes de langues officielles. Or, voilà que cette semaine le gouvernement progressiste conservateur du Manitoba a décidé de supprimer plus d'une cinquantaine d'organismes dont le Manitoba Anti-Poverty Organization, des organismes qui s'occupent des personnes handicapées, des garderies, des centres d'accueil autochtones ainsi que l'Association canadienne d'éducation de langue française.

Tous ces organismes, y compris le Manitoba Anti-Poverty Organization, assurent des services aux pauvres, aux démunis, aux personnes handicapées, bref, à ceux qui ont besoin d'être aidés pour pouvoir contribuer pleinement à la société.

C'est une conduite totalement inacceptable, déplorable et qui fait preuve d'insensibilité de la part de gouvernements qui voudraient réduire les dépenses au détriment des pauvres, des démunis et de tous ceux qui sont sans pouvoir politique. J'exècre cette façon de faire.

* * *

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai reçu de nombreuses plaintes d'électeurs qui ont reçu de la publicité non sollicitée, notamment par télécopieur et par voie de démarchage téléphonique automatique. Cette forme de publicité fait perdre beaucoup de temps et d'argent et est une source d'irritation pour les consommateurs et les entreprises qui en font l'objet. La publicité par télécopieur occasionne à ces derniers un gaspillage de papier coûteux et les empêche d'utiliser leurs télécopieurs pour recevoir ou expédier des communications commerciales importantes. La publicité par téléphone occupe le personnel, les lignes téléphoniques et les répondeurs automatiques, qu'il faut parfois écouter en différé par appel interurbain, ce qui coûte cher.

J'invite tous mes électeurs à communiquer avec mon bureau afin de demander à l'Association canadienne du

Article 31 du Règlement

marketing direct de faire rayer leurs noms des listes. Toutefois, certaines entreprises appartenant à un particulier ne sont pas membres de l'ACMD et ce sont elles qui sont les pires coupables sur ce plan.

Le projet de loi C-62, actuellement en cours d'examen, donnera au CRTC des pouvoirs accrus qui lui permettront de s'attaquer au problème. J'exhorte la Chambre à adopter rapidement ce projet de loi. Je souhaite que le CRTC et la société Bell Canada prennent sans délai des mesures pour mettre un terme à ces pratiques coûteuses et irritantes.

* * *

• (1405)

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le ministre des Finances a enfin promis aux Canadiens qu'ils auraient un budget cette année.

Ce que veulent maintenant les Canadiens, et particulièrement les personnes âgées, c'est une promesse du ministre qu'il ne démantèlera pas, au nom de la réduction du déficit, les programmes sur lesquels ils comptent.

Les personnes âgées ont eu plus que leur part de misère par suite de la mauvaise gestion économique de ce gouvernement. Les coupes dans le régime d'assurance-maladie affectent plus que toutes autres les personnes qui ont le plus besoin de soins médicaux. Les coupes dans les programmes de recherche et d'autonomie menacent, à la longue, la santé et le bien-être de nos aînés.

Il est temps que les conservateurs cessent de blâmer les autres pour le gâchis qu'ils ont causé et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour venir en aide aux trois millions de personnes âgées de ce pays.

* * *

[*Français*]

L'HON. JEAN CHAREST

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, devant plus de 1 500 sympathisants, hier soir à Sherbrooke, Jean Charest, en annonçant sa candidature au leadership du Parti conservateur, déclarait: «Ce n'est pas vrai qu'on choisit un chef sans qu'une seule idée ait été exprimée.»

Il poursuivait ainsi: «La démocratie a ses exigences. Cette course doit être un débat d'idées auquel on ne peut substituer un débat d'organisation. C'est la base du parti qui va décider, et personne d'autre. La nouvelle génération dont je parle, ce n'est pas une affaire d'âge. Aucune génération ne peut avoir raison ou tort en raison de son âge.»

«Les Conservateurs sont à la recherche d'un leader qui apportera un style différent et de nouvelles idées», a-t-il souligné.

Il disait aussi: «Le gouvernement canadien doit aussi continuer de favoriser la restructuration de l'économie. Mais ayant changé la structure de notre économie, nous devons maintenant revoir le contrat social canadien auquel cette économie est liée. Ce n'est pas vrai que la société canadienne est obligée d'accepter la pauvreté ou un taux de chômage trop élevé.»

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSION DU CANADA

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud a envoyé à ses électeurs un questionnaire dans lequel il leur demande si le gouvernement devrait supprimer ou maintenir la pension de la Sécurité de la vieillesse.

C'est ce même député qui nous avait averti que la TPS serait un compte de caisse pour le gouvernement et il avait raison. C'est aussi lui qui nous avait dit qu'on mettrait fin à l'universalité des programmes sociaux et, encore là, il avait raison.

Le député de Mississauga-Sud est manifestement dans les secrets du gouvernement. Avec ce questionnaire qu'il distribue aujourd'hui, serait-il en train de nous avertir que le gouvernement songe à supprimer la pension de vieillesse? Est-il en train de sonder le terrain afin de déterminer quelle serait la réaction de la population si le gouvernement passait à l'action à cet égard?

Les personnes âgées du Canada ont le droit de savoir cela. Les Canadiens en général et nous, députés, voulons le savoir dès maintenant, et non après les prochaines élections, et nous voulons que le gouvernement nous garantisse aujourd'hui que le fait que le député distribue ce questionnaire ne veut pas dire que le gouvernement va supprimer la pension de vieillesse.

* * *

GROSSE ÎLE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Saint-Patrick. En ce jour du 17 mars, le monde entier est irlandais, pense aux trèfles et aux lutins et s'habille en vert, mais les pensées des Canadiens d'origine irlandaise seront plutôt tournées vers Grosse Île, une île du fleuve Saint-Laurent située juste à l'est de la ville de Québec, qui a servi de lieu

de quarantaine pour les immigrants européens arrivés au Canada entre 1832 et 1860.

Plus de 15 000 immigrants irlandais victimes de famine et de maladies sont enterrés sur cette île. C'est donc un lieu sacré et vénéré pour les Canadiens d'origine irlandaise.

Parcs Canada compte transformer Grosse Île en parc historique national, non pas pour commémorer la mort et la maladie, mais plutôt pour en faire un lieu d'accueil et de célébration de l'esprit humain. Nous espérons que le développement sera fait dans le respect des fosses communes et de la mémoire des morts et de ceux qui en ont pris soin, et que l'on reconnaîtra par la même occasion la contribution des Canadiens d'origine irlandaise à l'essor de notre pays.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il y a deux jours, le député ministériel de Don Valley-Est a ridiculisé l'ouverture d'un nouvel établissement de 200 millions de dollars par Apotex Inc., le principal fabricant canadien de médicaments génériques.

Le député a démontré non seulement sa profonde ignorance, mais également le mépris que son gouvernement porte au secteur canadien des médicaments génériques qui est pourtant dynamique et indispensable au bien-être de notre économie nationale étant donné qu'il emploie plus de 3 000 Canadiens et représente des ventes de plus de 430 millions de dollars.

En outre, l'année dernière seulement, on estime que les médicaments génériques prescrits, qui sont moins chers, ont fait épargner aux consommateurs canadiens et aux gouvernements provinciaux un milliard de dollars.

Si la loi conservatrice élargissant la protection offerte aux sociétés multinationales fabriquant des médicaments de marque plus coûteux demeure en vigueur, cela aura pour effet de détruire à jamais le système canadien de licences obligatoires.

• (1410)

Plutôt que de ridiculiser Apotex au sujet de l'ouverture d'un nouvel établissement entraînant la création d'emplois dont on a désespérément besoin, le gouvernement devrait féliciter cette société, Novopharm et les autres. Quel que soit leur chef, nos vis-à-vis vont perdre les prochaines élections notamment parce que. . .

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, les habitants de la Colombie-Britannique s'inquiètent vivement et à juste titre du fait que, selon des nouvelles récentes, un grand nombre de criminels asiatiques immigrent au Canada.

Doug Ewing, inspecteur de la GRC, a déclaré ce qui suit: «Un grand nombre des criminels les plus cruels et méchants au monde ont déjà établi leurs quartiers au Canada.» Pour sa part, le Service canadien des renseignements criminels a dit que les membres de triades qui se trouvent déjà au Canada sont impliqués dans des activités reliées au trafic de stupéfiants, aux jeux d'argent, à l'extorsion, à la prostitution, au blanchissage de fonds, aux vols à main armée, à l'entrée clandestine d'étrangers et à la contrefaçon de cartes de crédit.

Je demande au gouvernement de veiller à ce que les fonctionnaires de l'Immigration et de Revenu Canada, la GRC, les forces de l'ordre et les services de police municipaux bénéficient d'un appui dans leurs efforts coordonnés pour empêcher l'immigration de criminels au Canada et pour traiter fermement et rapidement le cas d'immigrants ou de visiteurs qui se moquent du système judiciaire canadien au détriment de tous nos concitoyens et, en particulier, d'autres immigrants honnêtes et respecteux des lois.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, Boyer dans la course, MacDougall, non. Valcourt non, Beatty non, Wilson non, Maz non plus, après avoir changé d'idée à deux reprises. Garth, Garth qui? Campbell, sûrement! Charest est aussi dans la course pour peut-être en sortir. Et voici qu'entre en scène celui qui tire les ficelles, qui a dressé ses marionnettes les unes contre les autres.

Réfugié dans sa tanière du 24 promenade Sussex, le premier ministre explique au ministre de l'Environnement qu'il doit participer à la course à la direction, ne serait-ce que pour donner l'impression qu'il y a effectivement une course.

Le pauvre député de Sherbrooke, auquel les stratèges conservateurs, en voilà une contradiction, ont d'abord

Article 31 du Règlement

conseillé d'attendre plutôt la course à la direction qui va suivre la défaite du Parti conservateur aux prochaines élections, se voit maintenant dire par le premier ministre qu'on ne peut tout de même pas assister à un couronnement.

C'est un tour cruel à jouer au ministre de l'Environnement. Les Canadiens ne sont pas fous, ils savent ce que veut dire cette course qui n'en est pas une. Pour reprendre plus ou moins ce qu'a dit Bossuet: «Tout n'est que vanité.» Qu'il arrête son jeu, on ne le connaît que trop.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, la semaine dernière, le président de Radio-Canada a fait part, lors de sa comparution devant le CRTC, que la Société Radio-Canada avait maintenant en haute priorité l'idée d'implanter un service continu de nouvelles en français, soit un pendant du *Newsworld*. «Nos francophones ont droit à un bon service de nouvelles», aurait déclaré M. Veilleux. Il a comparé l'absence d'un *Newsworld* français à une disparité régionale.

Voilà presque quatre ans que les anglophones bénéficient d'un canal d'information dans leur langue. Du côté des francophones, bien que la Loi sur la radiodiffusion précise que la programmation de la Société devrait chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais, nous n'avons eu à nous mettre sous la dent que de piètres propositions qui ont été soit rejetées par le CRTC ou abandonnées par Radio-Canada.

Vous me permettrez de souhaiter au président de Radio-Canada, ainsi qu'à toute l'équipe qui l'entoure, un meilleur succès cette fois-ci, avant que cela ne devienne gênant.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉSEAU D'ACTION DES FEMMES HANDICAPÉES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a prononcé l'arrêt de mort contre le seul organisme national qui représente les femmes handicapées au Canada et s'efforce de servir leurs intérêts.

Le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada devra fermer ses portes à la fin du mois. Depuis 1985, ce réseau travaille d'arrache-pied pour attirer l'attention, au niveau fédéral, sur les problèmes des femmes handicapées, notamment sur leurs préoccupations particulières au sujet de la violence, de l'emploi, du rôle de parent, de l'image de soi et des nouvelles techniques de reproduction. Les femmes handicapées dépendent de cet important organisme sur le plan de l'information, de l'établissement de réseaux, de la recherche et du soutien.

J'exhorte la secrétaire d'État à verser un financement suffisant au réseau pour qu'il puisse poursuivre son important travail dans l'intérêt des femmes handicapées.

* * *

LE GOLD BOND CONVEYOR

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je sais que tous les députés voudront offrir leurs condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans la tragédie du *Gold Bond Conveyor*.

Les 32 membres d'équipage qui ont péri dans les eaux cruelles de l'Atlantique nord n'étaient pas de nationalité canadienne, mais ils représentent tous les hommes et toutes les femmes du monde entier qui travaillent à bord de bateaux sillonnant les mers. Les océans sont un tombeau implacable et ils nous rappellent constamment le pouvoir du Tout-Puissant.

• (1415)

Nous ne pouvons qu'exprimer nos plus sincères condoléances aux familles des marins décédés et prier pour qu'aucune autre tragédie ne se produise, même si nous savons que celle-ci ne sera pas la dernière.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, tous les jours, les femmes sont victimes de circonstances regrettables et des conceptions erronées au sujet de leur place dans la société canadienne; elles sont des cibles et des victimes de la violence. Chaque année, nous réservons quelques jours à l'étude des questions concernant les femmes, mais tant que celles-ci souffriront de l'injustice, de l'inégalité et du statut inférieur que la société leur confère au Canada et dans le monde entier, nous devrons lutter quotidiennement, et non pas seulement une fois l'an, pour réparer les torts.

Le salaire inégal pour un travail de valeur égale, les abus en milieu de travail et les réponses qui victimisent davantage les femmes qui en souffrent ainsi que les représentations de la femme qui sont avilissantes et violentes dans les médias et la publicité sont au nombre des injustices qui sont commises à l'égard des femmes et qu'il faut corriger.

De nos jours, 60 p. 100 des femmes sont sur le marché du travail, mais nous devons comparer les possibilités qui leur sont offertes à celles de leurs homologues masculins et reconnaître que les femmes sont aussi capables et productives sur le marché du travail lorsque nous leur en donnons la possibilité.

Il faut que les services de garde et les possibilités de formation soient plus accessibles aux femmes. Les mères

qui veulent rester à la maison pour élever leurs enfants devraient recevoir une formation adéquate et reconnue pour en prendre soin et pour en garder d'autres à la maison, si elles le désirent.

Nous n'avons pas besoin de quelques superfemmes. Nous avons besoin d'une société qui garantit à toutes l'égalité, la justice et la dignité.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement sabre lourdement dans les services d'immigration pour lesquels les Canadiens paient des droits élevés en plus de leurs impôts.

Le nouveau système de demande par courrier établi à Toronto fonctionne mal depuis un an. Depuis avril 1992, plus de la moitié des questionnaires accompagnant la demande soumise par courrier ont été renvoyés à l'expéditeur pour qu'il y apporte des corrections, car les requérants ne peuvent plus se faire aider par les fonctionnaires de l'immigration.

Les demandes de renseignements des députés demeurent souvent sans réponse pendant plus d'un mois. Les employés du bureau local d'immigration avouent fréquemment qu'il n'y a pas d'agent d'immigration pour s'occuper du dossier de l'électeur.

Le gouvernement vient d'annoncer qu'afin de centraliser le service par courrier pour tout le Canada à Végréville l'an prochain, il mettra à pied plus de 900 employés permanents et temporaires, fermera onze Centres d'Immigration Canada et en remplacera treize autres par un seul agent dans les Centres d'emploi du Canada.

Cela laisse présager d'énormes arriérés de travail et de longs retards de sorte que seuls les Canadiens assez riches pour retenir les services d'un avocat pourront obtenir un bon service tandis que le reste des Canadiens devront se contenter d'un service de troisième ordre.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur.

Hier, concernant les discussions qui ont cours présentement relativement à la Commission sur l'environnement de l'Accord de libre-échange nord-américain, je voudrais savoir du ministre, ou encore mieux, du ministre de l'Environnement, si ce dernier est d'accord que la commission n'ait aucun pouvoir de façon à forcer et les Américains et les Mexicains à avoir des standards aussi élevés que ceux des Canadiens en matière d'environnement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Charest: Je n'ai rien d'autre à ajouter, monsieur le Président.

Sérieusement, monsieur le Président, pour situer un peu cette question de la création de la Commission nord-américaine sur l'environnement, la décision avait été prise au mois de septembre avec l'administration américaine précédente de créer cette commission nord-américaine sur l'environnement. À ce moment-là, les trois ministres en question s'étaient rencontrés à Washington, dans le cadre d'une rencontre trilatérale.

Nous avions, à cette époque, mandaté nos fonctionnaires respectifs de définir pour nous ce qu'allait être le mandat, ou, à tout le moins de nous offrir des options, ce qu'ils ont commencé à faire, sauf que depuis ce temps-là, il y a eu une élection aux État-Unis. La nouvelle administration américaine nous a demandé, bien sûr, de prendre le temps d'étudier cette question-là et de nous revenir. C'est toujours un peu la réponse de l'administration américaine que nous attendons.

Maintenant, pour la question spécifique de l'honorable chef de l'opposition, il y a des questions de souveraineté qui entrecoupent des questions de réglementation. Nous devons donc prendre tout cela en considération. Les négociations des prochains jours vont justement nous dire quelle direction les parties veulent prendre à cet égard.

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le gouvernement veut vraiment que cette commission ait de véritables pouvoirs, et non qu'elle serve les intérêts des grandes industries qui polluent l'environnement et qui se servent de cela pour rendre notre situation plus difficile, je veux savoir si le ministre parlera à ses autres collègues.

Je veux aussi le féliciter d'avoir fait preuve de plus de courage que toutes ces personnes qui ont déjà abandonné la lutte, car on sait que ce n'est jamais fini avant la fin, comme l'a dit mon bon ami Yogi Berra, l'Irlandais, il y a quelques années.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Le gouvernement aura-t-il une politique claire à cet égard? Il nous faut des normes internationales rigoureuses, et non seulement un comité qui aidera les grandes industries à continuer de polluer et de tirer avantage de cela au détriment des pays qui respectent l'environnement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'entends dire que Yogi Berra était libéral.

Ces négociations sont pour nous une occasion de renforcer la collaboration environnementale entre les trois pays du point de vue de l'ensemble du continent, mais il ne faut cependant pas oublier—et je suppose que le chef de l'opposition le sait—que lorsque les Américains parlent d'ententes environnementales entre les pays, ils concentrent surtout leur attention sur des questions touchant la frontière entre le Mexique et les États-Unis.

Au cours de mes discussions avec nos homologues américains, j'ai découvert que, dans 90 p. 100 des cas, ce sont ces questions qui les intéressent. Le Canada a quand même dit que, s'il devait y avoir ce genre de négociations et si nous devions y participer, nous tenions à ce qu'elles s'appliquent à l'ensemble du continent.

Nous avons cherché à renforcer la collaboration environnementale. Une meilleure application des normes est un des éléments clés en ce qui concerne le Mexique, et nous avons même collaboré de façon bilatérale avec les Mexicains à cet égard.

Évidemment, nous préconisons la promotion du développement durable et la création d'un organisme trinational. Ce que nous voulons faire—et je crois que cela fera partie des discussions—c'est définir la relation entre la commission du commerce et cette commission de l'environnement. Nous sommes impatients d'entendre ce que nos homologues américains ont à dire sur ce sujet.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse, mais le ministre ne croit-il pas qu'il serait préférable, à ce moment-ci, alors qu'on a une occasion en or de nous assurer que les standards environnementaux soient adéquats dans les trois pays, que le ministre du Commerce international ne procède pas immédiatement avec la législation, de telle façon que nos partenaires sachent que nous sommes très sérieux dans les demandes que nous faisons en matière d'environnement? Si nous attendions, ils verraient que nous sommes sérieux, mais si nous adoptons la législation immédiatement, ils ne nous prendront pas au sérieux, évidemment.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai participé activement aux discussions préparatoires pour la négociation de cet Accord de libre-échange nord-américain. Mon collègue, le ministre du Commerce, a tenu compte des représentations. Il s'est lui-même transformé en environnementaliste pour les fins de la cause, et le résultat final, c'est un accord commercial le plus vert qui contient des dispositions environnementales sans précédent.

L'accord commercial mérite lui-même, je pense, l'approbation de ce Parlement; et lorsque je vous dis cela, c'est en portant mon chapeau de ministre de l'Environnement.

En plus de cela, par les négociations commerciales, nous avons réussi à utiliser cette négociation comme levier pour la création d'une commission nord-américaine sur l'environnement. Nous allons négocier avec les deux autres pays afin de lui donner un mandat clair, un mandat qui sera utile sur le plan du développement durable. Dans les jours qui viennent, nous attendrons impatiemment, soit dit en passant, de connaître les positions de nos vis-à-vis américains afin de savoir exactement où ils veulent aller avec cela.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement vient tout juste de dire qu'il attend de connaître la position des États-Unis. Le ministre du Commerce extérieur sait fort bien que la position des États-Unis est rigide. Le représentant au commerce de ce pays a dit que les États-Unis allaient se retirer des négociations sur l'ALÉNA s'ils n'obtiennent pas trois accords parallèles stricts en ce qui concerne l'environnement, la main-d'oeuvre et les augmentations subites des importations.

• (1425)

Pourtant, le ministre du Commerce extérieur a quant à lui déclaré qu'il n'allait signer aucun accord parallèle qui empiéterait sur la souveraineté du Canada. Le ministre doit savoir que toute entente internationale porte inévitablement atteinte, dans une certaine mesure, à la souveraineté d'un État.

Le ministre peut-il dire comment les accords stricts exigés par les États-Unis, qu'il semble rejeter, ne limiteront pas la souveraineté des trois pays? Autrement, le ministre est-il en train de dire que le Canada renoncera à l'ALÉNA si les États-Unis exigent ces accords stricts?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon ami parle de souveraineté, tout comme son chef l'a fait avant lui. J'ai

dit que nous n'accepterions pas une violation de notre souveraineté qui serait liée à la capacité des États-Unis d'imposer des sanctions au Canada, et je suis convaincu que le Mexique adopterait la même position.

J'aimerais savoir si telle serait la position du Parti libéral du Canada. Celui-ci est-il prêt à accepter que les États-Unis nous disent comment s'occuper de nos questions environnementales? Est-il prêt à accepter que les États-Unis nous disent comment appliquer nos lois sur le travail? J'aimerais bien connaître la position du Parti libéral, en supposant que celui-ci en ait une.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, depuis longtemps, l'opposition officielle estime que nous devons inclure dans l'ALÉNA des normes sévères en matière d'environnement et de travail.

Le ministre parle de souveraineté. En fait, il se dit satisfait de l'accord actuel et ne veut y apporter aucun changement ni aucun ajout. Il l'approuve tel quel. Les Américains, quant à eux, veulent désormais obtenir davantage.

Pourquoi le Canada ne veut-il pas la même chose? Pourquoi le ministre tolère-t-il l'attitude des Américains qui déclarent vouloir des changements en ce qui concerne l'environnement et les normes de travail, tandis que le Canada dit ne même pas vouloir soulever la question fondamentale des subventions, de peur d'altérer l'accord lui-même?

Comment peut-on approuver des accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre tout en refusant de négocier un accord parallèle sur les subventions?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'hésite à préciser ma pensée, mais mon collègue est en train soit de nous prouver qu'il ne comprend rien à l'ALÉNA, soit de se prêter à de petits jeux politiques. Je le sais intelligent et j'ai l'impression que c'est plutôt le deuxième objectif qu'il vise.

À l'instar des États-Unis et du Mexique, le Canada a bien précisé qu'il n'était pas question de rouvrir l'accord. Mon collègue sait fort bien qu'il est impossible d'exaucer son souhait, qui est aussi le nôtre, et de modifier le code des subventions sans rouvrir l'accord.

Les accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre visent certains objectifs. L'entente en matière d'environnement tend à créer une commission nord-américaine, à accroître la collaboration, à favoriser l'application plus rigoureuse des règles et à promouvoir le développement durable. Nous préconisons toutes ces mesures depuis un an et nous sommes heureux de constater que les Américains ont décidé de reprendre les négociations en ce sens.

Nous encourageons l'adoption de ces mesures que le Canada prône depuis un an, mais qui n'entraîneront pas la réouverture de l'accord.

Mon collègue veut rouvrir l'entente. Si c'est le cas, il doit être prêt à faire d'autres compromis à la table des négociations, et le Parti libéral n'a encore fait aucune suggestion à ce sujet.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui sont de descendance irlandaise ont des raisons d'être fiers aujourd'hui.

J'aurais moi aussi quelques questions à poser au ministre du Commerce extérieur. Je m'intéresse plus précisément à la participation de la population américaine, ainsi que de la Chambre des représentants et du Sénat américains, au débat public qui se déroule actuellement à Washington dans le cadre d'audiences prolongées que tient un comité législatif sur cette question.

• (1430)

Même si les États-Unis ont modifié substantiellement le contenu de l'entente en concluant des accords parallèles et si la population américaine a joué un rôle clé dans le revirement de la position de négociation, le gouvernement du Canada a refusé d'autoriser son comité permanent à sillonner le Canada et à se rendre au Mexique et à Washington pour bien expliquer aux Mexicains et aux Américains les problèmes qui se posent et vice versa.

Pourquoi le ministre du Commerce extérieur limite-t-il la participation des Canadiens au débat en n'autorisant pas le comité à aller au Mexique et aux États-Unis? Que cherche-t-il à cacher? Qu'y a-t-il à cacher?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons fait preuve d'ouverture en tenant un débat public. Mon ami devrait plutôt parler à son leader parlementaire; c'est lui qui nous empêche de saisir un comité de cette question.

Il y a eu des audiences en novembre, en décembre et en février. Nous voudrions maintenant renvoyer la question au comité, mais son leader parlementaire s'y oppose.

Mon ami fait grand cas de la souveraineté, mais le voici qui serait prêt à aller humblement quémander de l'aide aux Américains. «S'il vous plaît, messieurs les Américains, aidez-nous à régler nos problèmes au Canada.» Voilà la position ferme du «Canada d'abord» que défend le Nouveau Parti démocratique.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai le regret d'informer le ministre, qui vient de répondre à ma question, que le leader du gouvernement à la Chambre a déjà rejeté par écrit la demande dont il vient de parler.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré qu'il n'y aurait pas de voyage au Mexique, pas de voyage à Washington, pas de longues conférences télévisées et pas d'audiences. Nous pouvons aller en Saskatchewan, mais c'est tout.

Si le ministre a à coeur de tenir la population au courant et de rendre publique toute l'information pertinente, peut-il me dire pourquoi ses réponses ne sont pas les mêmes que celles du leader du gouvernement à la Chambre? Ils cherchent à cacher l'existence de ces audiences. La preuve est faite.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux comprendre que mon collègue ait envie d'aller au Mexique quand il fait une telle tempête de neige! Par contre, pour ce qui est de la Saskatchewan, il peut y aller à sa guise, tout comme au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve. Il peut voyager partout au Canada.

J'aurais cru que la position du Nouveau Parti démocratique, qui tient à faire passer le Canada d'abord, aurait amené le député à demander l'avis des Canadiens, et non celui des Mexicains ou des Américains.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, bien entendu que j'ai demandé l'avis des Canadiens. Le premier avis dont j'ai tenu compte est celui de l'ex-négociateur du gouvernement conservateur dans le dossier du libre-échange avec les États-Unis, M. Gordon Ritchie. Voici son avis, et je cite: «Gordon Ritchie, ex-négociateur en chef de l'Accord de libre-échange canado-américain, a déclaré que la position du Canada sur les accords parallèles était une bourde dans les négociations.»

Maintenant, si l'ancien négociateur en chef du gouvernement dit que c'était une bourde, comment le ministre peut-il accuser M. Ritchie de ne pas protéger les intérêts du Canada? Comment peut-il accuser M. Ritchie de ne pas consulter les Canadiens? Franchement, le gouvernement actuel garde encore secrètes certaines informations.

Je voudrais savoir si le ministre est d'accord avec M. Ritchie à ce sujet? Oui ou non? La déclaration de M. Ritchie est-elle exacte?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le député était au Mexique quand les audiences ont commencé au mois de novembre. S'il était resté pour toute la durée des audiences, il comprendrait mieux les différentes positions que les gens ont prises.

S'il veut qu'on discute des accords parallèles, il faut en saisir le comité, car ces questions connexes sur l'environnement et sur le travail sont la suite du programme amorcé par le Canada en février 1992. S'il veut que son parti ait son mot à dire là-dessus, qu'il dise à son leader parlementaire de renoncer au farniente et aux douceurs d'Acapulco en plein coeur de l'hiver pour revenir au Canada et débattre de ces questions.

* * *

• (1435)

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, Max Yalden a déclaré aujourd'hui que les cas rapportés de harcèlement sexuel dans l'armée avaient beaucoup augmenté en 1992. Hier, la ministre responsable de la situation de la femme affirmait qu'il existait des politiques et des programmes garantissant aux femmes qu'elles pouvaient faire partie des forces armées sans avoir à craindre le harcèlement.

Ma question s'adresse au premier ministre. Pourquoi donc ces fameux programmes ne fonctionnent-ils pas?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais lire un extrait d'un document des Forces canadiennes sur la politique contre le harcèlement. Je serai heureuse de déposer ce document qui montre très clairement que le Conseil des forces armées a récemment discuté du harcèlement.

«Les membres du Conseil ont de nouveau déclaré que toute forme de harcèlement (harcèlement à l'endroit de la personne, avances sexuelles importunes, abus de pouvoir) constituait une conduite inacceptable qui ne serait tolérée d'aucune façon, à aucun échelon des Forces canadiennes.» Je suis très heureuse de déposer ce document.

À mon sens, deux choses méritent d'être soulignées. Tout d'abord, nous avons entrepris un examen de la façon dont les cas de harcèlement sont traités dans les Forces canadiennes. Nous nous penchons sur le processus d'instruction des plaintes, sur les problèmes systémiques, sur les problèmes de signalement des cas et sur la suite donnée aux allégations de harcèlement. On me remettra le rapport en avril et, dès que je le recevrai, je le communiquerai à la Chambre des communes.

Par ailleurs, nous avons effectué un sondage auprès de 5 600 membres des forces armées à la suite d'allégations voulant que l'on ne puisse pas soulever en toute liberté les questions de harcèlement sexuel dans l'armée. Nous avons fait ce sondage confidentiel pour savoir si le nombre de cas signalés reflétait la réalité parce que, selon moi, les chiffres disponibles sont bas. Je crois qu'il y a beaucoup plus de cas que ce qui est signalé.

Les résultats du sondage seront aussi connus en avril, et je les communiquerai également à la Chambre des communes. Nous faisons tout notre possible pour nous faire une idée juste de la situation et pour faire respecter la politique de tolérance zéro en vigueur dans les Forces canadiennes.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, si seulement il y avait vraiment une tolérance zéro!

Hier, le premier ministre a annoncé que la ministre de la Défense s'occupait d'établir ce plan. Aujourd'hui, la ministre nous en a parlé. Il y a des programmes en place dans de nombreux ministères, dont le MDN. La ministre responsable de la situation de la femme nous l'a dit hier. Il y a des programmes en place dans les ministères, ce qui laisse à désirer, c'est leur application.

Par conséquent, ma question s'adresse au premier ministre qui a parlé hier de ce sujet avec beaucoup d'éloquence. Je lui demande aujourd'hui s'il va donner des instructions à tous ses ministres pour qu'ils appliquent les programmes qui sont en place et s'attaquent maintenant sérieusement au problème du harcèlement sexuel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas d'instructions à donner à mes ministres à cet égard, car ils sont tous persuadés qu'il devrait y avoir en toutes circonstances une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et ils ont déjà pris des mesures pour faire respecter ce principe.

La députée fait remarquer à juste titre que, malgré cette règle et son application énergique, nous n'obtenons pas toujours de bons résultats. Nous allons redoubler de viligance et d'efficacité pour faire en sorte que non seulement dans toute la fonction publique, mais dans l'ensemble du Canada, nous puissions créer un climat où tous les citoyens reconnaissent que le harcèlement sexuel sous toutes ses formes est absolument inacceptable et que nous devons l'éliminer de notre société.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, une ministre qui ne consacre pas beaucoup de temps aux préoccupations des anciens combattants.

Les anciens combattants du Canada et moi-même voulons avoir des explications au sujet de la hausse massive des coûts qui ont été imposés aux anciens combattants qui sont dans des maisons de repos et dans des hôpitaux. En avril prochain, ils feront face à une hausse de 29 p. 100.

• (1440)

La ministre examinera-t-elle cette question afin de venir en aide à ces personnes, dont le revenu est fixe?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire au député que je prends très au sérieux mon rôle de ministre des Anciens combattants. Ce que je ne ferai pas, contrairement au député, c'est soulever des craintes injustifiées, parmi les anciens combattants et parmi les employés du ministère des Anciens combattants, au sujet du niveau de dotation dans les programmes que nous offrons.

En fait, je viens de lire un communiqué qu'a diffusé le député et dans lequel il laisse entendre que, selon les prévisions budgétaires, nous effectuons des compressions dans le ministère des Anciens combattants. Il accuse le ministère de prévoir 38 millions de dollars dans le budget consacré aux services professionnels. Selon le député, ces services seront fournis par des amis du gouvernement. Il s'agit en réalité de services médicaux fournis par des médecins et des spécialistes de réadaptation, que les anciens combattants choisissent eux-mêmes.

Autrement dit, le député a gratuitement semé l'inquiétude, le doute et l'insécurité parmi les employés du ministère. J'estime que c'est totalement inexcusable.

En ce qui a trait à la question qu'il a soulevée, il sait bien que ces changements ont été apportés il y a quelque temps avec l'entière consultation des organisations d'anciens combattants. Ces changements sont bien compris et alignent les coûts imposés aux anciens combattants sur les coûts les plus bas imposés par les provinces pour des services analogues.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, en ce qui concerne les autres sujets mentionnés par la ministre, je pense que la vérité se fait maintenant jour sur les questions que j'ai soulevées précédemment.

Ma question supplémentaire à la ministre est celle-ci: Va-t-elle demander à son ministère de réduire la part que doivent payer les anciens combattants de ce pays et va-t-elle changer l'orientation de façon à faire preuve de nouveau d'équité et de générosité à l'égard de nos anciens combattants?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, les anciens combattants de ce pays se préoccupent tout autant, sinon plus, que les autres Canadiens de notre capacité à maintenir les choses vraiment importantes pour nous en tant que société, et cela comprend nos services sociaux et autres prestations.

Les anciens combattants eux-mêmes et leurs associations ont été très coopératifs et ont approuvé les repères choisis pour les frais que l'on demande pour les services du ministère des Anciens combattants, ainsi que l'aide que l'on fournit.

Il n'y a pas de moyen abstrait de déterminer ce qu'est une participation appropriée, et c'est pourquoi nous avons cherché un repère solide pour fixer le montant des frais que nous demandons pour nos services. Le repère choisi est le montant le plus bas demandé pour le service dans les diverses provinces du Canada, vu que ce sont les provinces qui ont la responsabilité constitutionnelle première des services de cette nature. Par conséquent, les anciens combattants du Canada ne paieront pas plus que les frais les plus bas demandés par un gouvernement provincial pour un service donné. Je pense, monsieur le Président, que c'est on ne peut plus juste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le bureau du représentant américain au commerce, à Washington, a déclaré au cours des deux derniers jours que c'était le gouvernement du Canada qui faisait obstacle aux dispositions de l'ALÉNA sur la protection de l'environnement, notamment à l'article 104 portant sur la Convention de Bâle sur les déchets dangereux. Ce n'est pas la première fois qu'on dit, à Washington, que le gouvernement du Canada a renoncé à toute position susceptible d'amener ses partenaires commerciaux à collaborer davantage en matière de protection de l'environnement.

Le ministre pourrait-il me dire pourquoi le Canada tergiverse autant en ce qui concerne la question de l'environnement et pourquoi il commet de tels impairs dans les négociations?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ignore d'où la députée tient ses informations. Il n'y a pas si longtemps, à peine quelques semaines, je suis allé jusqu'à téléphoner à mon nouvel homologue américain, M^me^ Carol Browner, pour lui demander quelle était la position des États-Unis. Il semblerait que les États-Unis sont encore en train de définir—ce qui est tout à fait compréhensible et acceptable—les positions qu'ils vont présenter à la table.

La députée semble conclure hâtivement à partir de ce fait que notre gouvernement n'a pas assumé ses responsabilités sur le plan de l'environnement, alors que c'est tout le contraire, monsieur le Président. De tous les gouvernements des pays industrialisés, ce gouvernement, a fait preuve du plus grand leadership au sein de tous les principaux forums, y compris le G-7.

Si la députée en doute, je l'inviterais à relire la déclaration qu'a faite le président Bill Clinton lors de sa rencontre avec le premier ministre du Canada.

• (1445)

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): M. Brian Samuels, du bureau du représentant américain au commerce, a déclaré que le Canada entravait sérieusement les négociations sur les dispositions environnementales afin de protéger son industrie des déchets.

Que faisons-nous à la Chambre? Nous créons des emplois de serveurs de hamburgers et d'experts en gestion des déchets. C'est ça, la méthode des conservateurs?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le Canada et notre gouvernement ont signé et ratifié, en novembre je crois, la convention de Bâle, une entente internationale. Ils sont aussi partie à des accords bilatéraux avec les États-Unis sur la question du transport transfrontalier de déchets dangereux et non dangereux. On prévoit maintenant instaurer un système

d'avis même pour les déchets non dangereux transportés entre nos deux pays.

Voilà le genre de travail que nous avons fait dans ce domaine au cours des dernières années.

Il est évident que la députée semble vouloir croire qu'une position venant on ne sait d'où sur la question environnementale ou un point de vue quelconque au sein du gouvernement américain n'est pas favorable au Canada.

Si tel est son avis, permettez-moi de lire à son intention ce que le président Clinton a déclaré lors d'une conférence de presse en présence du premier ministre. Il a dit: «J'ajouterai que les réalisations du gouvernement du premier ministre en matière d'environnement au Canada sont un élément sur lequel nous souhaitons bâtir dans une prochaine entente parallèle.»

Nous sommes certainement d'accord avec cette déclaration, monsieur le Président.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement conservateur essaye de modifier le sens du mot «pauvreté» et que le ministre de l'Emploi traite les chômeurs de «profiteurs», le nombre d'affamés a fait un bond spectaculaire à Montréal où, en novembre, 300 000 personnes ont eu recours aux banques d'alimentation.

Le nombre de parents seuls qui en sont clients a augmenté de 71 p. 100 et celui des enfants, de 180 p. 100. Il y a de quoi s'inquiéter, voire s'alarmer. Un enfant affamé ne peut se concentrer; le ventre vide, il ne peut apprendre ni à lire ni à écrire.

Je demande au premier ministre pourquoi le gouvernement ne vient-il pas en aide à ces indigents, pour empêcher toute une autre génération de sombrer dans le cycle de la pauvreté?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je crois que tout député de cette Chambre admettra qu'aussi longtemps qu'il y aura des enfants, la population en général, mais des enfants qui auront des problèmes d'alimentation ou de nourriture, nous devrons faire en sorte de ne jamais accepter la réalité.

Cependant, nous sommes obligés d'admettre que cette réalité existe et que le gouvernement, simplement pour les enfants du Canada et pour ceux du Québec, a investi, l'an dernier, un montant de trois milliards de dollars particulièrement pour aider les familles à faible revenu, en plus de programmes différents sur lesquels nous travaillons, particulièrememnt avec le gouvernement du Québec, pour tenter de permettre aux enfants d'avoir une plus grande facilité.

Mais il demeure une aspect fondamental. Aussi longtemps, et c'est exactement ce que le gouvernement actuel essaie de faire et réussit à faire, que nous n'aurons pas développé et que nous essayons de développer des politiques permettant à ces personnes d'obtenir des emplois convenables, je pense qu'au moment où nous allons dans cette direction, j'espérais avoir l'appui de ma collègue pour officiellement dire aux Canadiens que tous les efforts de tout le monde, incluant bien sûr ceux du gouvernement, doivent aller dans le sens de donner des emplois convenables afin de donner la possibilité, à la population pauvre, de se suffire à elle-même. Elle va sûrement y arriver, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, cette réponse ne va certainement pas remplir le ventre des centaines de milliers d'affamés de Montréal.

[*Français*]

Monsieur le Président, Montréal a faim. Des enfants, des mères, des jeunes Montréalais ont terriblement faim au point où on a dû distribuer au mois de novembre seulement plus de 800 000 livres de nourriture, 20 tonnes par jour. Ça, c'est Montréal; je ne parle pas de la Somalie! Nous sommes tous si bouleversés, que je fais appel directement au premier ministre pour lui demander ce qu'il entend faire pour soulager la misère au pied de la montagne où il va bientôt habiter?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je me garderai bien de donner une réponse politique à une question de nature politique.

• (1450)

Je me contenterai de demander à nouveau à ma collègue d'essayer de comprendre que la politique de tous les gouvernements de ce pays, et de celui-ci en particulier, qui a décidé l'an dernier, en dépit de toutes les pressions,

de débloquer 3 milliards de dollars pour les jeunes Canadiens, est d'essayer de redonner vigueur à l'économie pour que tout le monde puisse travailler. Tel est notre but, et celui de tous les gouvernements. Il faudrait dire aux Canadiens que tous les efforts doivent tendre dans cette direction.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général.

La semaine dernière, le gouvernement a parrainé un symposium national sur la prévention du crime et la sécurité communautaire, d'une durée de trois jours, à Toronto. Au cours de ce symposium j'ai prêté une oreille attentive aux interventions de quatre ministres de premier plan qui étaient tous d'accord pour dire que les principales causes de la criminalité étaient la pauvreté, l'analphabétisme, le chômage et le manque de logements convenables.

Si ces quatre ministres estiment que ce sont là les véritables causes de nombreux crimes, qu'est-ce que le gouvernement fait à cet égard et pourquoi n'accorde-t-il pas plus d'attention à la prévention du crime qu'aux congrès à la direction?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir souligné le fait que ce symposium a été, à mon avis, une réussite car nous avons réuni dans la même pièce tous les intervenants dans le dossier de la prévention du crime, c'est-à-dire des policiers et des représentants des gouvernements provinciaux, municipaux et fédéral, avec le concours du Comité de la justice, présidé par le député de Mississauga-Ouest, qui avait été très actif la semaine précédente.

À l'issue de cet événement, nous avons décidé d'un commun accord d'élaborer une stratégie nationale de la prévention du crime et, pour ce faire, j'ai annoncé—je ne sais pas si vous étiez sur les lieux—que nous obtiendrions les services de 20 à 25 personnes qui étaient à Toronto pour nous aider, mon collègue le solliciteur général et moi, à mettre au point les principaux éléments de cette stratégie d'ici le mois de mai. Je crois que ça a été une énorme réussite et que nous devrions continuer sur cette lancée.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je voudrais bien ajouter foi aux propos du ministre, mais je prie celui-ci de se reporter à une lettre que j'ai envoyée à l'ancien solliciteur général et ministre de la Justice, l'actuelle ministre de la Défense nationale, lettre dans laquelle il est demandé que des ressources fédérales soient consacrées à la lutte contre le fléau endémique du commerce de la drogue et de la prostitution qui sévit dans la circonscription de Toronto que je représente.

Cette lettre, dont un exemplaire a été envoyé au solliciteur général, portait la signature de représentants des quatre paliers de gouvernement, y compris moi-même. Près de trois mois se sont écoulés et nous n'avons même pas reçu un accusé de réception. Quand le gouvernement actuel va-t-il cesser d'induire les Canadiens en erreur et s'attaquer à cette situation de crise qui sévit dans nos rues?

Une voix: Les gens de sa circonscription s'y attaquent eux-mêmes.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il faut savoir que, comme je l'ai mentionné au symposium, les contribuables canadiens y consacrent déjà 8 milliards de dollars. Ces fonds sont déjà engagés. C'est beaucoup d'argent, ce me semble.

Tout le monde reconnaît que nous investissons beaucoup d'argent dans ce dossier, sans oublier le coût de la criminalité qui s'élève à 6 milliards de dollars, soit 500 $ par Canadien. Je crois que l'on consacre beaucoup d'argent à ce chapitre.

Ce que nous souhaitons, c'est utiliser cet argent à meilleur escient; or, cela exige la collaboration de tous. C'est l'approche adoptée par le gouvernement et je suis persuadé qu'elle sera couronnée de succès.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity-Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le système de demande par la poste du ministère de l'Immigration fonctionne mal depuis un an à Toronto. La majorité des demandes envoyées par la poste sont renvoyées à leurs expéditeurs pour qu'ils les corrigent. Les demandes des députés restent souvent sans réponse pendant plus d'un mois et il arrive trop souvent que la réponse, lorsqu'il y en a une, dit qu'aucun agent n'a été saisi du dossier durant cette période.

Le ministre a l'intention d'étendre ce système défectueux à l'ensemble du Canada en le centralisant à Végréville. Le système de demande par la poste s'appliquerait à l'ensemble du pays.

• (1455)

Le ministre a-t-il l'intention d'obliger les Canadiens à avoir recours à de coûteux services juridiques pour obtenir un service de qualité, ou à s'en remettre aux députés ou à des organisations locales sous-financées afin d'obtenir une aide gratuite? Ou le ministre veut-il faire comprendre aux Canadiens qu'ils ne doivent plus compter sur

un service adéquat de la part du ministère de l'Immigration?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Pas du tout, monsieur le Président.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la fiche d'information du ministre contenue dans le communiqué par lequel le gouvernement annonçait la fermeture de bureaux, notamment à Kamloops et Whitehorse, indique qu'à défaut d'entrevues personnelles, les cas de fraude et de représentation erronée passeront inaperçus. C'était l'une des principales sources d'inquiétude liées au déménagement à Végréville.

Ma question au ministre est la suivante: si le ministre reconnaît déjà que le déménagement accroîtra les risques de fraude et de représentation erronée, ce qui contribuera à rendre le système d'immigration injuste, pourquoi donnerait-il suite au projet? Pourquoi ne pas retourner à la table de travail et décider de garder les centres ouverts?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, peut-être mon collègue agirait-il de la sorte, mais pas nous.

* * *

LA SÉCURITÉ DES POLICIERS

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

À l'heure actuelle, les aérosols de défense personnelle sont des armes prohibées. Toutefois, ces aérosols peuvent sauver des vies et faciliter le travail des forces policières. Au lieu de risquer d'être blessés ou de perdre la vie dans l'exercice de leurs fonctions, les policiers devraient pouvoir utiliser des aérosols de défense personnelle, tels les pulvérisateurs de poivre.

Ainsi, les policiers auraient moins besoin d'utiliser leurs armes et partant, subiraient moins de traumatismes à cet égard.

Le ministre de la Justice peut-il nous dire si l'on autorisera les forces policières à utiliser ces dispositifs permettant de sauver des vies?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je partage les préoccupations de mon collègue. Celui-ci saura que des projets pilotes sur l'utilisation de ces dispositifs par les forces policières sont actuellement en cours dans différentes parties du pays.

Il faut être très prudent en ce qui concerne le recours à de tels mécanismes. Mon ministère de même que d'autres ministères fédéraux et provinciaux chargés de l'application des lois suivent de très près ces projets pilotes et prendront une décision.

Nous n'avons pas vraiment besoin de modifier la loi pour permettre l'utilisation de ces dispositifs, mais nous allons examiner très attentivement cette possibilité.

* * *

LES BASES DES FORCES CANADIENNES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Défense nationale.

La ministre sait sans doute qu'il y a au Canada plus de bases des Forces armées qu'il n'en faut, nettement plus. La ministre pourrait-elle dire à la Chambre quelles mesures elle envisage pour éliminer certaines de ces bases et réduire les coûts que cela représente pour l'économie?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la rationalisation de l'infrastructure de défense est en fait l'une des principales priorités du gouvernement. Il faut cependant agir avec prudence pour deux raisons. La première c'est que, si nous nous défaisons d'une partie de notre infrastructure, nous ne devons pas perdre de vue les besoins à long terme des Forces armées canadiennes. La deuxième c'est que les décisions visant à éliminer certaines bases au Canada ont un impact sur certaines collectivités.

Mon prédécesseur avait demandé à un groupe consultatif sur l'infrastructure de défense de mettre sur pied à cette fin un processus qui a été examiné par le comité permanent. Nous espérons que ce processus sera bientôt mis en place de façon à nous permettre de nous attaquer au problème soulevé par le député, ceci de façon juste et rationnelle, dans l'intérêt des collectivités concernées et des Forces armées canadiennes.

* * *

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui, selon moi, devrait également se lancer dans la course à la direction de son parti.

Depuis des mois, le ministre promet de l'aide aux pêcheurs et aux travailleurs des usines de transformation du poisson du Canada atlantique qui vivent dans les localités où les quotas qu'il a annoncés en décembre

dernier ont eu pour effet de mettre un terme à toute activité. Pourtant, à l'exception du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord, qui est destiné à une région bien particulière de Terre-Neuve, les programmes en place pour apporter ce type d'aide font l'objet de coupes sombres dans le dernier Budget des dépenses présenté par son gouvernement.

• (1500)

Ainsi, on a réduit de 45 p. 100 les crédits consacrés au Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et de 89 p. 100, ceux destinés au Programme d'adaptation des travailleurs des usines de transformation du poisson. Pourquoi le ministre revient-il sur ses engagements à l'égard de localités de pêcheurs de l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Bonjour, monsieur. Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Cela ne m'était pas venu à l'esprit.

Je voudrais simplement me pencher sur la question du député. En fait, je viens de lui écrire pour lui signaler qu'il a commis de graves erreurs dans des déclarations semblables qu'il a faites en Nouvelle-Écosse au sujet des crédits consacrés à ces programmes.

Il n'y a pas eu de telles coupes sombres. On dépensera 584 millions dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et on consacrera de 780 à 800 millions de dollars au Programme d'adaptation et de redressement de la pêche à la morue du Nord.

Nous étudions attentivement la situation dans les provinces maritimes, les provinces de l'Atlantique situées à l'extérieur de la zone où se trouve la morue du Nord, pour voir si d'autres mesures doivent être prises pour aider les pêcheurs et les travailleurs d'usines qui seront touchés par la réduction du total des prises admissibles de morue cette année.

On accroît de façon marquée les dépenses dans le secteur de la pêche depuis deux ans. Nous allons poursuivre nos efforts comme cela s'impose.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je serai heureux de pouvoir poser au ministre d'autres questions à ce sujet au comité qui se penchera sur les prévisions budgétaires.

Quand le ministre va-t-il annoncer pour le reste de la région de l'Atlantique un programme comparable à son Programme de redressement de la pêche à la morue du Nord pour aider les localités de pêcheurs situées ailleurs qui traversent la pire crise de leur histoire, sur le plan des ressources? Cette crise, dans une large mesure, résulte de la mauvaise gestion du secteur des pêches par son gouvernement.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je déteste être témoin d'excès de sectarisme à la Chambre.

La crise dans le secteur de la pêche a beaucoup de causes qui remontent à de nombreuses années. La principale, qui est de nature environnementale, est tout à fait inhabituelle puisqu'elle touche la température de l'eau.

En terminant ma réponse, je voudrais simplement citer un éditorial sur lequel je viens de tomber et dans lequel on dit que j'ai mon franc-parler, que je suis un homme intelligent et plein de bon sens qui refuse de céder devant les groupes de pression braillards, ce qui exclut automatiquement ma candidature.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ LÉGISLATIF CHARGÉ DU PROJET DE LOI C-113—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai maintenant une décision à communiquer à la Chambre.

Hier, le 16 mars 1993, le député de Timmins—Chapleau a soulevé une deuxième fois la question de privilège après ma première décision sur les délibérations du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-113.

La position du député, telle qu'il l'a exposée, est que le comité, ou la majorité de ses membres, s'est rendu coupable d'outrage à la présidence en passant à l'étude détaillée du projet de loi C-113 avant que la décision ne soit rendue sur le premier point, soit la suppression d'un témoignage dans le compte rendu.

Je remercie le député de se porter à la défense de la présidence, pour qui il a manifesté un respect sincère. Il est néanmoins très clair que les décisions portant strictement sur les délibérations d'un comité, comme le choix des témoins à convoquer et la mise au programme de l'étude détaillée, relèvent du comité lui-même.

Il ne me semble pas que, dans les circonstances actuelles, le Président ait quelque motif pour intervenir dans les délibérations du comité.

Je dois donc conclure qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DE LA POLITIQUE DES FORCES ARMÉES CONTRE LE HARCÈLEMENT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais déposer le document dont j'ai parlé à la Chambre au cours de la période des questions. Il s'agit du document des Forces armées canadiennes sur la politique contre le harcèlement.

• (1505)

Je le dépose à l'intention des députés, en conformité avec l'article pertinent du Règlement.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 51 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-113

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, sans proposition d'amendement.

Comme j'ai la parole, je voudrais en profiter pour féliciter, au nom des membres du comité, les fonctionnaires affectés au comité, pour la compétence et le professionnalisme avec lesquels ils se sont acquittés de leurs fonctions. Je remercie particulièrement notre juriste, Djénane Boulad, et nos attachés de recherche, Eric Adams et Kevin Kerr, qui se sont d'ailleurs relayés pour que nous obtenions des renseignements en temps voulu.

Nous avons bénéficié d'une aide exceptionnelle de la part de notre greffier Robert Normand. Tous les fonctionnaires ont travaillé de longues journées, ils ont assuré un excellent soutien et leurs efforts ont été appréciés par tous les membres du comité.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

CHARTE CANADIENNE DES RESPONSABILITÉS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est) demande à présenter le projet de loi C-415, Loi instituant la création d'une Charte canadienne des responsabilités.

Mme le vice-président: En conformité avec le paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Redway: Madame la Présidente, comme vous l'avez dit, ce projet de loi vise l'établissement d'une charte canadienne des responsabilités qui accompagnerait la Charte canadienne des droits et libertés.

La grande majorité des Canadiens appuient fermement les principes établis dans la Charte canadienne des droits et libertés, mais, par ailleurs, un grand nombre d'entre eux croient aussi que nous avons trop insisté sur nos droits individuels et pas assez sur nos responsabilités mutuelles. Ce projet de loi ouvre la voie à un formidable effort national qui nous permettra, je l'espère, de définir et d'établir une base juridique et constitutionnelle pour ces responsabilités qui unissent les Canadiens et font de nous une nation, et pas simplement un groupe d'individus ayant des intérêts régionaux divers.

Mme le vice-président: M. Redway propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) demande la permission de présenter le projet de loi C-416 intitulé Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (crédit d'impôt pour déficience physique ou mentale).

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Harb: Madame la Présidente, ce projet de loi fait en sorte qu'un contribuable atteint d'une incapacité physique ou mentale qui l'empêche de faire des travaux ménagers à sa résidence ait droit à un crédit d'impôt en vertu de l'article 118.2 de la Loi de l'impôt sur le revenu pour une partie de la rémunération qu'il aura versée à une autre personne pour l'accomplissement de ces travaux ménagers. Ce nouveau crédit d'impôt s'appliquera notamment aux personnes âgées dans la mesure où celles-ci prouveront, à l'aide d'un certificat médical, leur incapacité d'accomplir des travaux ménagers.

Indépendamment des sommes versées pour l'accomplissement des travaux ménagers, ce contribuable aura également droit à un crédit d'impôt pour déficience mentale ou physique en vertu de l'article 118.3 de cette loi.

Mme le vice-président: M. Harb propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

LE COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE L'ÉTUDE PRÉALABLE DU PROJET DE LOI C-115

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, il y a eu des discussions. Le gouvernement souhaite donner aux Canadiens la possibilité d'examiner à fond le projet de loi mettant en oeuvre l'ALÉNA. C'est pourquoi il a proposé la mise sur pied d'un comité spécial doté de tous les pouvoirs d'un comité permanent pour faire une étude préalable du projet de loi.

Il y a donc eu des discussions entre les partis et je voudrais demander le consentement de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit mis sur pied afin d'étudier la teneur du projet de loi C-115, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, et d'en faire rapport;

Que le Comité permanent de la gestion de la Chambre nomme les membres du comité spécial et présente son rapport, qui sera adopté d'office dès son dépôt à la Chambre, au plus tard cinq jours de séance après l'adoption de la présente motion;

Que le comité spécial soit composé de huit membres;

Que les modifications dans la composition du comité spécial entrent en vigueur immédiatement après présentation au greffier du comité d'un avis signé par le membre agissant comme whip principal de tout parti reconnu;

Que le comité ait tous les pouvoirs d'un comité permanent de la Chambre des communes, conformément au paragraphe 108(1) et aux articles 120 et 121 du Règlement;

Que le comité soit autorisé à se déplacer au Canada et à se faire accompagner par le personnel nécessaire;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un expert pour chacun des partis reconnus représentés au sein du comité;

Que l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi C-115 soit modifié afin que le projet de loi soit renvoyé au comité spécial pour étude;

Que le rapport du comité spécial sur le projet de loi C-115 constitue le rapport final du comité.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, étant donné l'importance de la question, je désire respecter l'ordre des préséances et laisser le soin à mes collègues de l'opposition officielle d'exposer leur position en premier lieu.

Des voix: D'accord.

M. Riis: L'opposition officielle ayant donné son accord, madame la Présidente, je dois dire que j'ai écouté attentivement l'intervention de mon collègue. Nous reconnaissons, de toute évidence, qu'il faudra un certain temps pour étudier le document en question et qu'il faudra également effectuer de nombreux déplacements pour consulter les Canadiens. Voilà pourquoi j'estime que nous devons négocier davantage pour nous assurer que le gouvernement tient vraiment à donner aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur point de vue sur ce document volumineux.

Pour l'instant, je dois répondre non car je n'ai pas la conviction que les Canadiens pourront jouer un rôle important dans le processus.

M. Rod Murphy (Churchill): Pour mieux préciser notre position, madame la Présidente, je signale que la lettre que nous avons reçue. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: J'ai simplement demandé si le secrétaire parlementaire avait le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion. Il est évident qu'il n'y a pas unanimité. Nous n'avons donc pas besoin d'amorcer un débat à ce sujet. Y a-t-il d'autres motions?

* * *

[*Français*]

FORÊTS ET PÊCHES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai deux motions. La première est la suivante:

Que le président et un employé du Comité permanent des forêts et des pêches soient autorisés à se rendre à Québec, les 23 et 24 mars 1993, pour participer à une conférence concernant le programme fédéral de développement des pêches au Québec.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. CHARLES A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que cinq membres du personnel du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie soient autorisés à se rendre à Vancouver et à Calgary, du 21 au 23 mars 1993, relativement à l'étude des réseaux de centres d'excellence.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1515)

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, et elles portent toutes deux sur le même sujet. Les pétitionnaires demandent qu'on modifie le Code criminel du Canada pour interdire les jeux de tueurs en série et les cartes de tueurs.

LES CANADIENS D'ORIGINE CHINOISE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, j'ai une longue pétition que je vais essayer de résumer. Elle est signée par de nombreux Canadiens d'origine chinoise et porte sur l'histoire très raciste qui doit être réparée.

En 1885, les Canadiens d'origine chinoise devaient payer une capitation. Il y a eu ensuite, en 1923, la Loi concernant l'immigration chinoise, qui a tenu les familles séparées pendant des années. C'est une injustice dont les familles souffrent encore jusqu'à ce jour.

Les nombreux signataires disent que le gouvernement doit prendre des mesures à cet égard et qu'il aurait d'ailleurs dû le faire il y a longtemps. Ils prient le Parlement d'adopter une résolution reconnaissant cette injustice qui fait maintenant partie de notre histoire, reconnaissant les souffrances que ces Canadiens d'origine chinoise et leurs familles ont endurées. Ils demandent qu'on envoie une lettre de reconnaissance aux titulaires de ces certificats—un grand nombre d'entre eux sont maintenant très vieux—et qu'on leur accorde une indemnité symbolique.

Les pétitionnaires veulent une indemnité symbolique de 10 000 $ par certificat ainsi qu'une indemnité communautaire. Ils veulent aussi qu'on remette aux organisations des plaques marquant la contribution de ces vieux pionniers, qui ont bâti notre pays.

C'est ce que les pétitionnaires demandent au Parlement.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, cette pétition est signée par de nombreuses personnes âgées de ma circonscription d'Ottawa-Centre qui demandent à la Chambre d'exhorter le gouvernement à veiller à ce que les pensions de sécurité de la vieillesse soient suffisantes pour répondre à leurs besoins fondamentaux.

Les pétitionnaires signalent que plus de 80 p. 100 des femmes seules âgées de plus de 65 ans vivent sous le seuil de la pauvreté, et que le budget de l'an dernier ne prévoyait pour elles qu'une augmentation de 37c. de la pension.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de prendre toutes les mesures nécessaires pour exhorter le gouvernement à s'occuper de cette question le plus tôt possible.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les pétitionnaires estiment que le régime d'assurance-maladie est menacé. Ils demandent au gouvernement et à tous les partis politiques de préserver notre système de santé. Les pétitionnaires veulent une

réforme du régime de santé. Ils veulent que les gouvernements et tous les partis politiques s'engagent à assurer un régime complet de soins de santé ainsi qu'à respecter la Loi canadienne sur la santé.

Les pétitionnaires demandent le retrait du projet de loi C-91, qui accorde aux fabricants de produits pharmaceutiques de marque un monopole de vingt ans sur le marché, et réclament l'adoption de dispositions relatives à la production de substituts génériques à bon marché.

Enfin, les pétitionnaires demandent la réaffirmation des importantes responsabilités fédérales que sont la protection et la promotion de la santé, la prévention des maladies, la recherche médicale, ainsi que l'application d'un régime universel de soins de santé pour tous les Canadiens.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter cet après-midi.

Les signataires de la première font valoir que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés chacun à 28 ans d'emprisonnement au Brésil, ont été victimes d'erreurs judiciaires, d'un traitement cruel et inhabituel dans les prisons brésiliennes ainsi que de discrimination en ce qui concerne la détermination de la peine et la libération conditionnelle.

Ils soutiennent que l'effet cumulatif de ces irrégularités justifie amplement le gouvernement du Canada de chercher un remède à leurs maux et que le seul véritable remède consiste à les faire expulser conformément aux lois du Brésil. Ils demandent donc au Parlement d'exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à presser le gouvernement brésilien d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

LA YOUGOSLAVIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai une autre série de pétitions signées par des centaines d'habitants de la Colombie-Britannique, et notamment de ma propre circonscription de Burnaby—Kingsway, qui font valoir que l'embargo contre la Yougoslavie, c'est-à-dire la Serbie et le Monténégro, frappant l'information et l'aide humanitaire devrait être levé. Ils signalent que la résolution 757 du Conseil de sécurité des Nations Unies ne s'applique pas au courrier, aux colis personnels, aux journaux ni à l'aide humanitaire tout particulièrement.

Ils soutiennent en outre que cet embargo refuse aux habitants du Canada la possibilité de fournir de l'aide humanitaire et un soutien financier aux personnes à leur charge et autres personnes qui en ont besoin, et ils s'étonnent qu'on interdise l'échange de correspondance et l'accès à l'information par les journaux. Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à faire modifier aussitôt que possible l'embargo contre la Yougoslavie qui frappe de discrimination tous les habitants du Canada d'origine yougoslave.

• (1520)

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): J'ai une pétition signée par de nombreux résidants de la circonscription que je représente, celle de Burnaby—Kingsway. Les pétitionnaires soulignent que de nombreuses études ont démontré l'existence d'un lien entre la violence et les divertissements ainsi que la désensibilisation à la violence dans notre société. Ils estiment que le jeu du tueur en série, qui comprend un sac contenant 25 bébés et dont le but est de tuer le plus grand nombre possible d'adultes et d'enfants sans défense, s'inscrit dans cette culture de la violence.

La législation canadienne n'a rien prévu en ce qui concerne le matériel dépeignant la torture, le viol et le meurtre comme des activités amusantes. Le jeu du tueur en série en est un bon exemple. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement d'étudier la possibilité de modifier le Code criminel du Canada, afin d'interdire au Canada la distribution de matériel violent et avilissant, comme le jeu du tueur en série.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Enfin, madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition qui est elle aussi signée par des centaines de résidants non seulement de la Colombie-Britannique, mais aussi d'autres provinces, et par de nombreux électeurs de ma circonscription, celle de Burnaby—Kingsway. Elle concerne la capitation qui a été exigée des Chinois.

Les signataires soulignent que les Chinois qui ont immigré au Canada ont dû payer une capitation à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle. Cela a eu des répercussions très préjudiciables sur les Canadiens d'origine chinoise. Il est important que nous reconnaissions cette injustice, afin de réaffirmer les principes de justice et d'égalité.

En conséquence, les signataires demandent au Parlement de prendre un certain nombre de mesures, notamment d'accorder une forme d'indemnité, de distribuer des plaques marquant la contribution de ces gens, de s'engager à ce que pareille situation ne se reproduise plus et, pour ce faire, de modifier la Constitution.

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions.

Les signataires de la première sont des résidants du centre de la Colombie-Britannique et du nord de l'Alberta. Ils s'opposent à un projet visant à détourner une partie de la rivière Thompson-Nord et à vendre l'eau ainsi détournée à une région du sud de la Californie. Ils demandent au gouvernement fédéral de prendre les dispositions voulues pour faire en sorte que cette eau ne soit pas assujettie à l'ALÉNA.

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, dans un autre ordre d'idées, les pétitionnaires d'un certain nombre de réserves indiennes de l'Ontario demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des premières nations du Canada.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je prends la parole au nom d'un certain nombre d'électeurs de la municipalité de Kaleden, y compris de l'ancien député d'Okanagan—Similkameen, M. Fred King.

Ces gens s'inquiètent du nombre croissant d'actes de violence montrés à la télévision et vécus dans la vie de tous les jours. Ils s'insurgent tout particulièrement contre la violence représentée dans le jeu du tueur en série.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager une modification du Code criminel pour interdire la distribution au Canada de matériel violent et dégradant comme le jeu du tueur en série.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe a été certifiée correcte.

«Nous, soussignés, sommes des résidants canadiens et voulons attirer l'attention de la Chambre sur le fait que de nombreuses études montrent qu'il y a un lien entre la violence dans les divertissements et la désensibilisation à la violence dans notre société et révèlent que les lois du Canada ne réglementent pas les articles dépeignant la torture, le viol et le meurtre comme des activités amusantes. Le jeu du tueur en série en est un bon exemple.»

Ces pétitionnaires de Boswell, de Creston, de Kootenay Bay et de Gray Creek, dans la circonscription de Kootenay-Est, pressent donc le Parlement de songer à modifier le Code criminel du Canada de manière à interdire la vente au Canada d'articles dégradants fondés sur la violence, comme le jeu du tueur en série.

LA FISCALITÉ

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une pétition portant la signature de plusieurs centaines d'enseignants de la Colombie-Britannique venant des localités de Kamloops, de Prince George, de Terrace, de Nanaimo et de Courtenay, pour n'en mentionner que quelques-unes.

Ils constatent que la Loi de l'impôt sur le revenu permet aux travailleurs indépendants et aux employés d'entreprises de demander des déductions pour des dépenses d'exploitation et les améliorations qu'ils apportent à leurs bureaux et à leurs entreprises, mais qu'elle refuse injustement aux enseignants de demander des déductions pour les dépenses qu'ils engagent afin de se perfectionner et de fournir du matériel à leurs élèves.

Les pétitionnaires pressent donc le Parlement de demander au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de prendre des mesures pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin que les enseignants qui travaillent dans les établissements d'enseignement au Canada puissent demander des déductions pour les dépenses qu'ils engagent dans le cadre de leur emploi.

• (1525)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par un certain nombre d'Albertains, dont des résidants de Boyle, d'Edmonton, de Calgary, de Lac La Biche, d'Onoway, de Stony Plain et de Waskatenau, qui sont tous du même avis.

Ils estiment que le projet d'Accord de libre-échange nord-américain a eu pour conséquence d'accroître les concessions commerciales exigées du Canada, qu'il va faire perdre encore plus de bons emplois aux Canadiens et que le problème ne pourra pas être réglé par une renégociation. Comme la Constitution exige que soient tenues des élections générales fédérales avant le 1er janvier prochain, date à laquelle l'Accord de libre-échange nord-américain doit entrer en vigueur, les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

J'ajouterai simplement, en terminant, que cette pétition se rapporte directement à l'objet du débat que nous devons avoir cet après-midi.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux Torontois, y compris des élec-

teurs de la circonscription que je représente, qui font valoir que le projet d'Accord de libre-échange nord-américain a eu pour conséquence d'accroître les concessions commerciales exigées du Canada, que cet accord va faire perdre encore plus d'emplois aux Canadiens et que la Constitution du Canada exige que soient tenues des élections générales fédérales avant le 1er janvier 1994, date à laquelle l'Accord de libre-échange nord-américain doit entrer en vigueur.

Par conséquent, ces pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'Accord de libre-échange nord-américain et de recommander au gouvernement de recourir à la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais proposer que la journée de demain, 18 mars, soit un jour désigné.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question no 413.

[*Texte*]

Question nº 413—**M. Caccia:**

L'Office national des transports surveille-t-il la qualité de l'air dans les cabines des aéronefs pour protéger la santé des passagers et, dans l'affirmative, quelles sont les normes acceptables en ce qui concerne *a*) les particules inhalables, *b*) la nicotine, *c*) le monoxyde de carbone, *d*) le bioxyde de carbone *e*) le pourcentage d'humidité et celles-ci sont-elles appliquées?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): L'Office national des transports n'a pas le mandat de surveiller la qualité de l'air dans les aéronefs.

La qualité de l'air à bord des aéronefs est réglementée par Transports Canada en vertu de la Loi sur l'aéronautique (certification de la navigabilité) et de la Partie II du Code canadien du travail (Règlement sur la santé et la sécurité au travail (SST) dans l'Aviation).

Les normes de navigabilité définissent les niveaux maximums d'oxyde de carbone (50ppm) et de gaz carbonique (3 p. 100 par volume d'air à la pression ramenée au niveau de la mer) dans les cabines d'avion. Le processus de certification des aéronefs permet de vérifier si ces normes sont respectées. Il n'y a pas de limites définies pour la présence de particules, de nicotine ou d'humidité.

Les limites SST Aviation dépendent de la fréquence et de la durée de l'exposition aux agents chimiques. Elles vont de 50 à 400 ppm pour l'oxyde de carbone et de 5 000 à 30 000 ppm pour le gaz carbonique. La limite pour la nicotine est de 0,5 mg par mètre cube d'air et comprend l'absorption respiratoire et cutanée. La limite pour la présence de particules est de 5 mg par mètre cube d'air. Il n'y a aucune limite pour la présence d'humidité.

Le respect des normes sur la qualité de l'air établies par le règlement SST Aviation est principalement assuré par le processus de plainte et de résolution prévu à la Partie II du Code canadien du travail qui fait intervenir les comités de santé et de sécurité des compagnies. Transports Canada n'intervient que lorsque ce processus ne permet pas de résoudre un différend.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-106, Loi modifiant certaines lois concernant les hydrocarbures en ce qui touche les critères de participation canadienne et confirmant la validité d'un règlement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources naturelles.

—Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui à l'occasion du débat de deuxième lecture sur la mesure d'abrogation des critères de participation canadienne, le projet de loi C-106.

Pour commencer, madame la Présidente, je tiens à remercier les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique d'avoir accepté de limiter le temps de débat et de renvoyer ce projet de loi à un comité législatif le plus rapidement possible. J'apprécie beaucoup.

Ce projet de loi s'intègre bien au programme du gouvernement qui veut renforcer l'économie canadienne et l'industrie pétrolière. Nous présentons le projet de loi C-106 à un moment où la concurrence internationale n'a jamais été aussi féroce, tant dans le secteur du pétrole que dans d'autres secteurs de l'économie. Si c'était possible, je souhaiterais prendre quelques minutes pour expliquer le contexte politique qui a mené à cette décision.

La sécurité économique et la prospérité future du Canada dépendent de notre volonté d'affronter la réalité économique. Depuis 1984, le gouvernement a toujours eu pour objectif de donner aux industries canadiennes la capacité d'embaucher le personnel qualifié dont elles ont besoin et de réaliser leurs projets, afin qu'elles puissent accroître la compétitivité du Canada. On a encouragé les pays du monde entier à s'adapter à un climat de compétitivité croissante.

• (1530)

Lorsqu'on examine ce secteur important et qu'on reconnaît que la politique énergétique n'est qu'un élément de la politique économique du gouvernement, on voit qu'il reflète la confiance du marché et qu'il est conforme à ce principe. Les grandes lignes de la politique énergétique depuis 1984 ont été de déréglementer, de supprimer les programmes interventionnistes, de privatiser les sociétés d'État dans le domaine de l'énergie et d'augmenter les débouchés pour les produits énergétiques canadiens dans le monde entier.

Au début de notre premier mandat, nous avons fait une promesse aux Canadiens en ce qui concerne les futurs programmes pétroliers et gaziers. Cette promesse s'est concrétisée par un nouveau cadre d'action fondé sur les forces du marché et non sur l'intervention du gouvernement. En 1985, rappelons-nous, nous avons signé l'accord de l'Ouest qui concernait la déréglementation des prix du pétrole et la suppression des redevances d'exportation sur le pétrole et les taxes fédérales sur l'énergie, comme l'impôt sur les revenus pétroliers.

La même année, le gouvernement a déréglementé les marchés du gaz naturel, ce qui a permis de tripler les exportations de ce produit. Plus tard en 1985, le gouvernement a annoncé sa Politique énergétique concernant les régions pionnières. Cette politique établissait le cadre dans lequel l'industrie exploite les régions pionnières.

Le gouvernement a aussi réglé la question de la compétence pour les ressources pétrolières et gazières marines, ce qui a conduit à la signature des accords de cogestion avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

Alors que nous négociions les accords de libre-échange avec les États-Unis en 1988 et avec les États-Unis et le Mexique en 1992, nous avons continué à supprimer les obstacles au sein du Canada aussi bien que les obstacles extérieurs avec nos partenaires commerciaux pour nous permettre d'avoir les moyens et la capacité d'établir un marché planétaire dont nous dépendons pour notre prospérité.

L'année dernière, le gouvernement a annoncé des changements dans le traitement des investissements étrangers dans l'industrie pétrolière, ce qui a conduit à la rédaction du projet de loi C-106. Celui-ci vient s'ajouter aux mesures annoncées en mars et constitue, à mon avis, une réponse très sensée et judicieuse aux changements que connaît cette industrie.

Les Canadiens ont besoin d'une industrie pétrolière et gazière forte et souple pour que nous puissions exploiter nos ressources énergétiques nationales. Cette industrie fournit aux Canadiens des emplois très intéressants. Elle produit aussi les progrès technologiques les plus marquants du Canada.

Dans la mise en valeur de nos ressources des régions pionnières, nous permettrons une répartition plus équitable, dans tout le pays, des avantages qu'offre cette industrie dans les diverses régions du Canada.

Les députés de la Chambre conviendront, j'en suis sûr, que nous devons mettre en valeur nos ressources pétrolières et gazières des régions pionnières. Si l'on jette un coup d'oeil sur la région pionnière du projet Hibernia, on constate qu'elle nécessite des investissements énormes.

Nous devons attirer des investissements et des capitaux supplémentaires pour favoriser l'exploration et la mise en valeur de nos ressources. Nous pourrons ainsi assurer l'avenir du Canada dans le secteur énergétique et garantir la santé de l'industrie pétrolière et de l'économie de notre pays. Nous rendrons alors le Canada plus concurrentiel et nous maintiendrons la prospérité dont jouissent les Canadiens.

La suppression des critères de participation canadienne constitue un pas important vers la réalisation de ces objectifs.

Le Programme énergétique national était interventionniste et entravait la croissance de l'industrie. Nous avons modifié cela. Le projet de loi C-106 reflète la volonté du gouvernement de s'adapter aux changements. Tout comme les marchés pétroliers internationaux le marché des investissements pétroliers et gaziers est devenu beaucoup plus compétitif.

Nous laissons la politique énergétique suivre les lois du marché pour que nos ressources puissent être mises en valeur de la façon la plus efficace et la plus rentable possible. En supprimant les critères de participation canadienne, nous supprimerons également une restriction que nous nous étions imposée au sujet de la capacité des investisseurs privés de prendre des risques et nous dissiperons l'incertitude associée à la mise en oeuvre des projets d'exploitation des ressources pétrolières les plus stimulants qui soient au Canada.

En raison de la vive concurrence que se livrent les pays du monde pour le financement des investissements, que ce soit dans l'industrie pétrolière ou dans d'autres industries qui ont besoin d'apports massifs de capitaux, cette restriction que nous nous imposons est inacceptable et coûte cher au Canada. Les membres de l'industrie canadienne qui participent à la réalisation de ces projets ont abondé dans ce sens.

• (1535)

Dans le monde d'aujourd'hui, les capitaux d'investissement s'en vont dans les pays offrant le rendement le plus élevé. Il n'y a donc plus de différence entre investir dans des projets de mise en valeur du pétrole ou du gaz et investir dans les autres projets depuis l'annonce, en mars 1992, de l'élimination de cet obstacle.

Si nous devions continuer d'appliquer le critère de la participation canadienne, nous découragerions les investisseurs qui veulent participer aux projets de mise en valeur du pétrole dans les régions pionnières du Canada. Nous ne pouvons isoler le Canada et ça, nous le savons. Nous ne pouvons nous soustraire aux forces des marchés financiers libres et, plus important encore, nous reconnaissons qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada de le faire.

Quand nous avons des mégaprojets de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel, ce qui importe, c'est la capacité des investisseurs d'investir des fonds et de prendre des risques, et non leur pays d'origine. Les investisseurs pourront vouloir participer à des projets au Canada comme dans d'autres régions du monde. Ils pourront prendre leurs propres décisions, accepter les risques ou les refuser sans que le gouvernement n'impose de restrictions éliminant, pour certains projets, des investisseurs qui, autrement, seraient prêts à y participer. Nous pourrons améliorer le cadre des investissements dans les régions pionnières, en particulier.

Le Canada ne peut se permettre d'ériger des obstacles devant des projets qui exigent d'importants investissements. Nous estimons qu'il est assez difficile d'attirer des investisseurs à cause des risques que les projets comportent sans qu'il y ait, au Canada, un niveau arbitraire de participation canadienne à ces projets à hauts risques qui entraverait la mise en valeur de ces ressources pour les Canadiens.

Avant de terminer, je voudrais souligner qu'il est possible, après les déclarations qui ont été faites au cours de la présentation des pétitions, que mon collègue, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière d'énergie, essaie de nous faire croire que ce projet de loi a quelque chose à voir avec l'ALENA.

Je lui rappelle que la politique du gouvernement a été annoncée en mars 1992. Il devrait savoir qu'au moment où nous avons fait cette annonce, si nous étions en train de négocier un accord, nous ne pouvions deviner ce que le Parlement allait faire. Pourquoi quelqu'un voudrait-il décourager le développement de ressources canadiennes en exigeant des choses qui pénaliseraient le Canada et permettraient aux États-Unis et au Mexique de réaliser leurs projets énergétiques, alors que nous nous faisons du tort nous-mêmes?

Qui profiterait de cela? Il me semble que ce seraient les États-Unis et le Mexique qui seraient favorisés si le Canada ne pouvait réaliser ses projets énergétiques. C'est la population canadienne qui serait pénalisée.

Nous avons annoncé en mars 1992 que nous ferions ces changements. Ils ne sont pas contraires à la politique du gouvernement suivie depuis 1984. J'estime que c'est une bonne politique qui permettra le développement d'une importante ressource par les investisseurs prêts à en prendre le risque, indépendamment du pays d'origine. En tant que nation nous pouvons difficilement nous permettre de pénaliser le Canada.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, à propos du projet de loi C-106, qui traite de la participation canadienne dans l'exploitation pétrolière.

Mme le vice-président: Le député d'Edmonton-Est, pour un rappel au Règlement.

M. Harvey (Edmonton-Est): Excusez-moi, si cela a été dit je ne l'ai pas entendu, mais est-ce que le député d'Edmonton-Sud-Est prend la parole pour une question ou une observation, ou pour le débat?

Mme le vice-président: Le député prend la parole pour le débat, car le député d'Edmonton-Est devrait savoir qu'au début de la deuxième lecture d'un projet de loi, les discours des deux premiers intervenants durent 40 minutes et, à moins de consentement unanime, ne sont pas suivis de période de questions et d'observations.

Nous reprenons le débat. Le député d'Edmonton-Sud-Est.

• (1540)

M. Kilgour: Madame la Présidente, dès les années 1950 et même avant, la question de la participation étrangère à l'économie canadienne soulevait la controverse. Le contexte politique et économique mondial a changé de façon radicale depuis cette époque, mais la question de la participation et de l'investissement étrangers dans des avoirs canadiens inquiète toujours de nombreux Canadiens sérieux.

Presque chaque semaine, une partie de notre économie passe aux mains d'investisseurs étrangers, américains pour la plupart. La société Miller Brewing des États-Unis a acquis 20 p. 100 des Brasseries Molson; AT&T a acquis 20 p. 100 de l'actif d'Unitel, la nouvelle société de services téléphoniques interurbains. La société American Airlines cherche à acquérir 33 p. 100 de Canadien international. Trois sociétés américaines, Mobil, Chevron et Murphy, vont finir par posséder les deux tiers du gisement pétrolifère géant d'Hibernia.

L'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta, dont les réserves possibles constituent une véritable Arabie Saoudite au Canada, est faite de plus en plus par des investisseurs américains et, plus récemment, japonais.

Depuis sa création en 1985, Investissement Canada n'a pas refusé un seul projet d'investissement étranger. Pas un. Elle a approuvé la mainmise étrangère sur quelque 739 sociétés canadiennes d'une valeur estimée à 69,5 milliards de dollars. Quelque 2 882 autres entreprises canadiennes, évaluées à 7,4 milliards, ont aussi été vendues à des investisseurs étrangers depuis 1985, mais elles n'ont pas été jugées suffisamment importantes pour justifier un examen d'Investissement Canada.

De nombreux économistes voient d'un oeil favorable la venue d'investissements étrangers, estimant qu'ils contribuent à stimuler l'activité économique et à créer des emplois dans le pays d'accueil. Selon eux, les investissements étrangers aiguillonnent la concurrence, favorisent l'apparition de technologies nouvelles et créent des débouchés économiques sur les marchés internationaux, puisque les échanges commerciaux et les investissements sont étroitement liés dans un marché mondial dont les frontières s'estompent graduellement.

Nombreux sont les entrepreneurs canadiens qui ne veulent pas vendre leurs entreprises à des étrangers. Beaucoup doivent cependant s'y résigner après avoir vainement tenté de trouver des capitaux ou du crédit bancaire au Canada, car certaines des plus importantes institutions financières canadiennes font très peu pour aider les petites et moyennes entreprises. Or, jusqu'en 1990, ces dernières ont créé la plupart des nouveaux emplois au Canada. Comme je le disais, la vente à une entreprise étrangère constitue souvent la meilleure sinon la seule façon de survivre. La société Connaught Bioscience, par exemple, l'un des principaux fabricants de vaccins au Canada, et la société Lumonics, première dans le secteur du rayon laser au pays, ont toutes deux été vendues à des étrangers après avoir vainement tenté pendant à peu près un an de trouver des fonds au Canada.

L'abandon par la société Gulf Canada de sa part de 25 p. 100 dans le projet Hibernia a démontré encore une fois qu'il est vain de rechercher des sources de financement au Canada. De toute évidence, Ottawa ne pouvait pas, étant donné l'état des finances publiques, la dette fédérale et la situation catastrophique du PIB, supporter le coût du projet. La seule chance de survie de ce projet était de trouver un partenaire étranger puissant.

Selon une étude réalisée en 1992 en Colombie-Britannique, dans cette province, les sociétés appartenant à des intérêts étrangers ont investi près de 2 milliards de dollars et employé plus de 14 000

Britanno-Colombiens. Cent onze des entreprises installées aussi dans d'autres provinces employaient 42 419 personnes au total à l'échelle du pays. Parmi les 13 pays pour lesquels l'hebdomadaire *Economist* compile des statistiques, seule l'Espagne a un taux de chômage plus élevé que le nôtre.

Un tel genre d'activité est un bienfait pour notre économie. À moins qu'une économie ne crée d'abord de la richesse, il est impossible de réagir avec compassion devant les problèmes sociaux ni d'y remédier à long terme. Il semble que la propriété étrangère, sauf selon nos amis de l'extrême gauche, le Nouveau Parti démocratique, ne constitue plus un problème. J'ai oublié de préciser que le Nouveau Parti démocratique, anciennement le CCF, est né à Edmonton, notre ville d'origine au porte-parole du NPD et à moi-même. La question de la propriété étrangère a perdu de l'importance à notre époque de mondialisation et d'échanges de plus en plus libres de capitaux entre la plupart des pays.

Par exemple, il y a huit fois plus d'investissements directs de résidents des pays du G-7 qu'en 1967. Contrairement à ce qui se produisait dans les années 70, une bonne partie de l'opposition populaire à la participation étrangère dans nos ressources énergétiques semble avoir disparu au Canada et dans plusieurs autres pays, de l'ancienne Union soviétique au Venezuela. Étant donné que l'on s'arrache les pétrolières multinationales partout au monde à cause de leurs capitaux, de leur technologie et de leur compétence en gestion, on ne voudrait surtout pas que les Canadiens soient laissés pour compte.

• (1545)

En septembre 1984, le nouveau premier ministre d'alors avait déclaré: «Vous avez parlé de nationalisme économique et moi, je parle du million et demi de chômeurs.» En passant, ils étaient alors presque aussi nombreux qu'aujourd'hui. «Nous ne nous inquiétons pas de l'origine des investissements, nous cherchons à attirer des investissements au Canada afin de donner du travail à ces chômeurs.» Il est donc difficile de comprendre pourquoi il a fallu plus de 8 ans à notre ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour comprendre ce que le premier ministre d'alors voulait dire.

Lorsqu'on examine les politiques économiques pour la plupart destructrices adoptées par ce gouvernement depuis 1984, il devient clair que la politique leur importait beaucoup plus que les emplois. Après les chicanes constitutionnelles, la politique énergétique constitue, depuis 1973, la principale pomme de discorde entre le fédéral et les provinces.

Pas plus tard qu'en 1992, devant la menace d'un contrecoup nationaliste, l'ancien ministre de l'Énergie, un Canadien de l'Ouest qui a fait pendant des années la sourde oreille aux demandes du secteur industriel en vue d'un assouplissement des règles régissant les investissements étrangers, a ouvert le marché des biens énergétiques canadiens.

Même les partisans des conservateurs mettent pour la plupart aujourd'hui en doute la politique économique très discréditée de la percolation et ne peuvent que contester l'opportunité, à l'heure actuelle, de ce changement de politique. C'est une façon à peine voilée de courtiser les électeurs qui sont passés au Parti réformiste, qui méprise les nationalistes et qui promet d'assouplir les règles relatives à la mainmise sur des entreprises pétrolières.

Récemment, des conservateurs désespérés d'Ottawa ont essayé de contrarier les amours entre le secteur pétrolier albertain et le Parti réformiste en déménageant, comme il convient, l'administration centrale de l'Office national de l'énergie à Calgary, où elle aurait dû toujours être. Ils ont aussi décidé de privatiser en partie la Société Petro-Canada dans laquelle, comme le dit l'auteur Peter Foster, on a englouti quelque dix milliards de dollars de l'argent des contribuables depuis les années 70.

La suprême ironie du sort, c'est que, par les temps qui courent, peu de gens semblent avoir vraiment le goût d'investir dans des entreprises énergétiques. Quelles raisons un étranger intelligent aurait-il d'investir dans une économie énergétique gérée par un gouvernement fédéral aussi incompétent? Existe-t-il ailleurs dans le monde moderne industrialisé une politique économique moins judicieuse que celle qu'applique le gouvernement canadien?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui, le Programme énergétique national des années 80. Tâchez de vous souvenir d'où vous venez, si possible.

M. Kilgour: Nous sommes maintenant dans les années 90. Le ministre devrait peut-être aussi faire un effort de mémoire. Comment un gouvernement peut-il être aussi ignorant des principes économiques de base, des mesures à prendre pour créer des emplois et les préserver? C'est ce qui nous fait croire que le changement que l'on propose d'apporter à la politique relève du plus pur opportunisme.

Je me réjouis de voir que l'ancien ministre des Finances est ici présent, car sa responsabilité est grande dans tout cela. En 1992, le déficit budgétaire global de tous les paliers de gouvernement au Canada équivalait à 8,5 p. 100 de notre produit intérieur brut et la dette globale accumulée, tous gouvernements confondus, qui atteignait quelque 650 milliards de dollars, je crois, correspondait à 90 p. 100 de notre PIB. Notre dette extérieure, soit 300 milliards de dollars environ, représentait 44 p. 100 de notre PIB. Y a-t-il quelqu'un ici qui puisse vraiment douter, en tant que parlementaire, que le FMI ne finira pas par mettre son nez dans les affaires financières du Canada?

Peut-on croire que notre pays évitera le sort réservé à la Nouvelle-Zélande s'il continue à dépenser et à emprunter, comme n'ont pu s'empêcher de le faire le gouvernement Mulroney de même que, soit dit en toute justice, des gouvernements libéraux antérieurs?

Par votre entremise, madame la Présidente, je demanderai au ministre des Finances comment un député fédéral et, quant à cela, un député provincial, pourrait aujourd'hui oser regarder un jeune Canadien en face. Les politiciens canadiens n'ont pas le droit de compromettre le niveau de vie de nos enfants et de nos petits-enfants. Si ceux-ci savaient à quel point l'extrême prodigalité des gouvernements fédéral et provinciaux menace leur avenir, ils nous chasseraient du pouvoir.

Le premier ministre Wells a fort bien décrit cela l'autre jour. Il a signalé qu'en 1975, chaque famille canadienne devait assumer à peu près 50 000 $ de l'hypothèque nationale, si l'on peut dire. Aujourd'hui, après neuf ans de régime conservateur, cette part atteint 665 000 $ environ par famille.

Je suis fier que le chef de mon parti ait contesté l'achat de 50 hélicoptères chasseurs de sous-marins, dont le prix a déjà grimpé de 4,4 à 5,8 milliards de dollars. Pourquoi une société étrangère ou une société canadienne. . .

• (1550)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Pourquoi a-t-il dit huit milliards de dollars hier?

M. Kilgour: Cela ne fait rien, madame la Présidente, vous pouvez laisser le ministre chahuter, cela ne me dérange pas. Je vous assure que j'ai l'habitude de me faire chahuter en cour par des gens beaucoup plus intelligents que le ministre.

Mme le vice-président: Lorsque ce genre d'échange à lieu à la Chambre, normalement la présidence n'intervient que si la conversation semble déranger la personne qui a la parole.

Le député commence par me dire que ça ne le gêne pas puis il se met à invectiver les gens d'en face. Je pense qu'il vaudrait mieux reprendre le débat sur le projet de loi qui est très important. Je redonne la parole au député d'Edmonton-Sud-Est.

M. Kilgour: Pourquoi une compagnie, canadienne ou étrangère, investirait-elle maintenant dans notre secteur énergétique qui souffre d'un dollar trop fort, de taux d'intérêt réels trop élevés et, jusqu'à tout dernièrement, de frais d'exploitation et d'impôts trop lourds en période de faible rentabilité? Pourquoi investir dans une industrie dont le taux de rendement est de 5 p. 100 alors que cette expression a la même signification dans toutes les langues et pour tous les investisseurs?

Je suis au regret de dire que dans tout l'ouest du Canada le secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière a perdu quelque 35 000 emplois depuis 1985. Même si les prévisions optimistes d'un redressement progressif des prix se réalisent, on s'attend à ce que 11 700 emplois disparaissent quand même de ce secteur, soit une diminution de 18 p. 100, ne laissant d'ici 1995 que 51 900 emplois dans cette industrie canadienne clé située dans l'Ouest.

Les experts de l'industrie pétrolière et gazière s'entendent en général pour dire que 1993 sera presque aussi difficile pour cette industrie que 1992. Les prédictions concernant l'avenir immédiat de ce secteur ne varient guère.

Mis à part le gaz, ce secteur pourrait rester mal en point jusqu'au milieu des années 90. On envisage d'autres pertes et d'autres mises à pied. Les réserves de pétrole continueront à diminuer et les frais d'exploitation ne cesseront d'augmenter à moins d'un changement à Ottawa.

À l'heure actuelle, les investissements dans le secteur énergétique canadien s'élèvent à près de 55 milliards de dollars. Dans l'ensemble, l'industrie n'a pas enregistré de bénéfices l'an dernier, exception faite, certes, de quelques jeunes compagnies.

On comprend donc que les responsables de l'industrie exercent des pressions sur les gouvernements pour qu'ils instaurent un nouveau régime fiscal qui leur permettrait d'avoir davantage de liquidités, qui empêcherait que les opérations s'en aillent vers d'autres pays riches en ressources, où la réglementation et le régime fiscal sont moins contraignants.

Il ne reste plus grand place pour la rationalisation dans nos compagnies. La plupart ont déjà pris des mesures draconiennes pour réduire leurs coûts, comprenant fermetures et compressions d'effectifs. Et malgré tout, la santé financière de ce secteur ne s'améliore pas.

Bon nombre de sociétés n'ont pas encore les fonds nécessaires pour se lancer dans le forage et l'exploitation, et l'important secteur des services est toujours en plein marasme, du moins c'était le cas jusqu'à tout récemment.

Les récentes modifications apportées au régime de redevances en Alberta avaient de quoi plaire à une industrie terriblement éprouvée. Les politiciens provinciaux ont enfin trouvé le moyen d'arrêter d'étrangler la poule aux oeufs d'or de l'Alberta grâce à une nouvelle politique qui semblait satisfaire l'industrie.

Les intervenants de l'industrie étaient presque unanimes à penser qu'un régime de redevances conçu dans les prospères années 1970 en prévision de la montée des prix du pétrole et du gaz n'était plus réaliste dans le monde

d'aujourd'hui où les coûts de production sont élevés et les prix des produits bas. Il a fallu pourtant plus de cinq ans à l'industrie pour convaincre les politiciens albertains qu'une révision du régime de redevances en vigueur s'imposait pour le bien-être économique de la province.

Un secteur énergétique plus rentable pourrait générer davantage de recettes pour le gouvernement de l'Alberta, car l'industrie y est déjà directement responsable de 25 p. 100 de celles-ci. Compte tenu que la dette accumulée du gouvernement qui siège à Edmonton s'élève à 14 milliards de dollars et s'accroît actuellement au rythme de 13 milliards de dollars par an, se désintéresser du sort d'une industrie pétrolière vitale est faire preuve d'une totale myopie sur le plan politique.

Qu'il suffise de dire que, de 1980 à 1986, les recettes annuelles moyennes provenant des redevances se chiffraient à 4,4 milliards de dollars en Alberta. Pour l'exercice en cours, ce montant n'atteindra probablement qu'environ 2 milliards de dollars.

Même si le nouveau régime de redevances représente un des plus grands bouleversements que l'industrie ait connus en vingt ans, la prudence est de mise. L'exonération temporaire du versement de redevances consentie en 1991 aux propriétaires de nouveaux puits de pétrole et qui visait à réactiver le secteur moribond du forage s'est malheureusement révélée un échec.

Depuis l'annonce de ce programme, cette activité n'a cessé de diminuer et, comme l'a dit si bien quelqu'un qui connaît les choses de l'intérieur: «Sans argent liquide, on ne saurait forer des puits; une exonération du versement de redevances ne réglerait rien à l'affaire.»

Seuls 132 derricks, sur une possibilité de 432, ont fonctionné au cours de l'hiver 1991. L'an dernier, la plus grande compagnie pétrolière et gazière du Canada, Esso Ressources Canada, n'a foré que 22 puits au cours des neuf premiers mois de l'année.

• (1555)

La plupart des analystes ont applaudi aux nouvelles mesures provinciales en matière de redevances, prédisant que la réduction des redevances permettra d'entreprendre un plus grand nombre d'activités et de sauvegarder des emplois. Cet allégement des redevances perçues sur les nouveaux puits avantagera surtout la prospection. Ce nouveau système devrait encourager la stabilité à long terme dans ce secteur.

Selon la Canadian Association of Oilwell Drilling Contractors, le nouveau régime de redevances en Alberta va signifier en moyenne la mise en opération de 16 plates-formes de forage pétrolier de plus que l'an dernier, ce qui va créer 1 200 emplois sur les sites de forage.

Aux dires de certains experts, le nouveau régime de redevances ne garantit pas qu'il y aura une augmentation des activités sur les champs de pétrole. L'industrie ne garantit pas que des recettes supplémentaires seront investies dans l'ouest du Canada. En fait, il se peut qu'au contraire il y ait une augmentation des activités de prospection dans des sites géologiques plus attrayants.

Le nouveau régime de redevances réduira de près de 500 millions de dollars le montant des recettes perçues par l'Alberta au cours des trois prochaines années. On ne possède aucune donnée globale quant aux gains provenant de l'augmentation des activités.

Les réformes en matière de redevances sont-elles légèrement plus attrayantes pour les grandes multinationales pétrolières et gazières? Même si le rendement des capitaux investis était bon, nombre de grandes compagnies semblent hésiter à se lancer dans la prospection d'un bassin sédimentaire où, à leur avis, ne restent surtout que de petits gisements de pétrole.

Les gisements de pétrole classique les plus connus de l'Alberta sont pratiquement épuisés aux deux tiers et peu de gens, en tous cas pas assez, s'attendent à d'importantes nouvelles découvertes. Dans ma province, les réserves de pétrole classique ont diminué de 8 p. 100, soit de 264 millions de barils, ceci rien qu'en 1991.

Cette situation est aggravée du fait de notre tendance actuelle à gaspiller. Plus de la moitié des puits de pétrole au Canada sont abandonnés avant qu'on ait récupéré à peine plus qu'une faible quantité de pétrole, qui souvent ne dépasse pas 10 p. 100. À défaut de nouvelles initiatives, le Canada se verra obligé, d'ici l'an 2004, d'importer du pétrole à un coût annuel de 10 milliards de dollars.

La mise en valeur des sables bitumineux est probablement le meilleur espoir qu'ont les Canadiens de pouvoir compter sur une quantité raisonnable de pétrole pour satisfaire leurs besoins à long terme. Comme je l'ai déjà dit, les ressources que renferment les sables bitumineux dans la seule province de l'Alberta sont plus importantes que les réserves prouvées de tout le Moyen-Orient. La quantité totale de pétrole dans le sable représente vraisemblablement 1,7 billion de barils. Madame la Présidente, c'est une quantité considérable. Elle suffirait à approvisionner notre pays pendant 4 000 ans ou les États-Unis et le Canada jusqu'à l'an 2400. D'ici là bien sûr, nous tirerons probablement notre énergie du soleil ou de l'hydrogène.

Entretemps, l'importance des gisements présents dans les sables bitumineux est une raison suffisante pour nous encourager à orienter nos efforts dans la prospection des ressources de pétrole lourd, non classique et des régions pionnières. Un plus grand soutien technologique est nécessaire pour faciliter l'exploitation et l'extraction des ressources à un coût minimal et avec l'impact écologique le plus faible possible. Le pétrole tiré des sables bitumineux de l'Athabasca représente toujours 16 p. 100 de la production pétrolière du Canada, mais celle-ci pourrait être beaucoup plus importante.

Les sociétés Suncor et Syncrude, qui ont été les premières à se lancer dans ce domaine, ne cessent d'accroître la production et de réduire les coûts. Toutes deux—et nous ne pouvons que les féliciter—sont toujours plus efficaces et concurrentielles au niveau des coûts, grâce à divers facteurs, y compris de nouvelles techniques. Leurs coûts de production se situent à un niveau très impressionnant, puisqu'ils ne sont que de l'ordre de 15 $ le baril.

Syncrude a déjà produit plus de 600 millions de barils de pétrole, soit plus que le pétrole récupérable devant provenir du champ d'Hibernia. La société a consacré plus de 4 milliards de dollars à l'exploitation à l'expansion de ses deux concessions de sables bitumineux. Elle figure parmi les principaux grands employeurs de l'Alberta avec les 4 000 employés qui figurent sur sa liste de paye et environ 1 200 entrepreneurs. Elle a déjà versé des redevances de 1,3 milliard de dollars au gouvernement albertain et acquitté des taxes fédérales de plusieurs millions de dollars. Ses propriétaires ont pu bénéficier de mouvements positifs de la trésorerie pendant 12 de ses 14 années d'existence.

Il n'est donc pas étonnant que la pétrolière Mitsubishi ait acquis une participation de 5 p. 100 dans Syncrude dès qu'elle a pu le faire. Personnellement, j'espère que les sables bitumineux attireront sous peu encore plus d'investissements en provenance du Japon et, pourquoi pas, aussi de Taïwan, de la Corée du Sud et d'autres pays du Pacifique.

Le président actuel de Syncrude, Eric Newell, a déclaré: «Si nous n'annonçons aucun grand projet d'exploitation des sables bitumineux d'ici cinq ans, nous aurons commis une erreur tragique au Canada.» Or, ces temps-ci, peu de sociétés pétrolières ont les moyens de combler les énormes besoins en capital. Suncor et Syncrude sont rentables parce qu'elles ont acquitté le coût de leurs installations. L'infrastructure est en place depuis des années, mais les coûts sont encore excessifs pour les nouveaux venus, ce qu'a d'ailleurs démontré la mise au rancart du projet OSLO.

D'autres projets, dont l'usine de valorisation de Lloydminster, l'oléoduc de Vancouver et, tout dernièrement, le projet Hibernia, ont été reportés parce qu'ils exigeaient énormément de capital de la part des partenaires des consortiums.

• (1600)

Selon moi, si on avait accès à ce capital étranger, on pourrait mettre en oeuvre un plus grand nombre de projets dans les régions pionnières qui créeraient des emplois qui font cruellement défaut dans le Nord et nos autres régions pionnières.

Certains étrangers s'intéressent à nos sables bitumineux. L'année dernière, une société pétrolière chinoise, la China National Petroleum Corporation, est devenue le premier investisseur étranger dans l'établissement d'installations de recherche sur les sables bitumineux de Fort McMurray, en Alberta. Les Chinois vont investir 6,5 millions de dollars sur deux ans dans le Bureau de recherche et de technologie de sables bitumineux de l'Alberta qui exploite une installation souterraine d'essai. Une autre entreprise pétrolière japonaise s'est également engagée à investir plusieurs millions de dollars dans le Bureau.

Les deux initiatives permettent de croire qu'il est commercialement rentable d'exploiter les sables bitumineux avec un coût du baril ne dépassant 7 $.

S'il n'y a pas de signe immédiat d'une exploitation plus poussée des sables bitumineux, c'est notamment parce que le secteur privé investit dans des champs pétrolifères conventionnels plus intéressants.

Il est incroyable de voir les débouchés qui s'offrent aux entreprises de prospection canadiennes dans les pays étrangers. Il faut souligner que la plupart d'entre eux apportent des modifications importantes à leur politique sur l'investissement étranger, chose que le gouvernement est incapable de comprendre depuis 1984.

Il y a un certain nombre de sociétés de l'Alberta qui vont profiter des réserves pétrolifères et gazières de la partie asiatique de la Russie qui pourraient être même plus importantes que celles qu'on retrouve au Moyen-Orient. À long terme, la Fédération russe a signalé qu'elle étudiait la possibilité d'accorder de plus larges concessions de prospection et de privatiser les champs existants, ce qui permettrait à des étrangers de posséder directement des gisements.

De nombreuses sociétés de l'Alberta se tournent vers l'Asie du Sud-Est, surtout la Malaisie où le climat est propre à l'investissement. Des gouvernements de l'Asie du Sud-Est se sont dit intéressés par les compétences et la technologie canadiennes dans le secteur pétrolier qui se classent parmi les meilleures du monde.

Les sociétés pétrolières de l'Alberta qui éprouvent des difficultés sont même attirées, par exemple, au Pakistan par la promesse de grosses découvertes, de prix élevés et de faibles impôts et la présence de consommateurs prêts à acheter toute la production. En 1991, le Pakistan a modifié complètement les règles et règlements régissant l'investissement étranger et les Pakistanais cherchent à obtenir la plus grande participation commerciale étrangère possible.

L'Amérique du Sud, notamment l'Argentine, est maintenant considérée comme la meilleure région où prospecter du pétrole. Ce pays possède le système politique et économique peut-être le plus stable de ce continent, et une excellente infrastructure pétrolière et gazière.

De plus, il est maintenant possible pour une seule société de demander des droits de prospection sur de vastes secteurs en Amérique du Sud. La Canadian

Occidental, ou Canadian Occi comme on l'appelle, et la société mère, Occidental, détiennent des droits exclusifs sur un secteur de 197 600 hectares en Équateur. Personne ne rêve d'avoir accès à une aussi grande superficie dans l'ouest du Canada.

Tout ce qui brille n'est pas d'or. Même si les possibilités de prospection à bon marché à l'étranger se révèlent une aubaine pour les sociétés pétrolières, avec la diminution des budgets, de tel projets causent beaucoup de tort aux entreprises de forage et de services laissées derrière.

Notre industrie du forage dans l'Ouest se trouve déjà à son niveau le plus bas depuis près de 20 ans, de sorte qu'un nouveau gouvernement devra prendre des mesures pour garder les entreprises au Canada tout en rendant l'investissement plus intéressant pour les sources étrangères de capitaux.

Voici ce que Gerry Protti, directeur de l'ancienne association IPAC, disait en mars 1992: «La limitation de la participation étrangère est discriminatoire à l'endroit de l'industrie pétrolière et gazière. Traiter l'industrie pétrolière différemment des autres secteurs industriels ne sera pas avantageux pour l'exploitation des ressources et la création d'emplois.» À son avis, les limitations imposées aux investissements privent les petites et moyennes entreprises de capitaux dont elles ont grand besoin ou en éloignent les investisseurs étrangers aussi bien que canadiens.

Entre 1985 et 1990, les sociétés pétrolières sous contrôle canadien ont réinvesti dans leurs activités canadiennes 99 p. 100 de leurs fonds autogénérés annuels, contre 77 p. 100 en moyenne pour les entreprises sous contrôle étranger. Bien que le taux de réinvestissement ne soit pas aussi élevé pour les entreprises étrangères, leur investissement dans les projets canadiens demeure notable, car l'exploitation des ressources grâce aux capitaux étrangers se fait presque toujours sous une direction canadienne.

Les taux de réinvestissement étrangers étaient beaucoup plus élevés pendant les années où notre taux de change et nos taux d'intérêt étaient plus compétitifs en chiffres réels. Le taux de participation canadienne dans nos entreprises pétrolières est passé de 26 p. 100 en 1981 à 45 p. 100 en 1990. L'assouplissement des règles régissant l'investissement étranger va probablement faire baisser ce chiffre, mais aucune analyse indépendante n'a, que je sache, démontré de façon catégorique pourquoi ce serait une mauvaise chose. Une bonne partie de notre industrie pétrolière et gazière, surtout dans ma province, l'Alberta, s'est édifiée grâce aux investissements étrangers. Comme notre industrie pétrolière, dans l'Ouest, a dû se résigner à une conjoncture défavorable, depuis la fin de 1985, le gouvernement du Canada a l'obligation de lui faciliter l'accès aux capitaux étrangers.

• (1605)

Les concessions fiscales sélectives se sont révélées inefficaces comme moyen de créer un climat favorable, et, autre inconvénient, elles ont pour effet de morceler dangereusement le marché.

Les règles sur la participation et l'investissement étrangers sont le seul moyen que le ministre possède pour rendre le secteur pétrolier rentable.

Les mesures que le ministre annoncera seront probablement des solutions à court terme qui ne satisferont pas aux demandes d'une industrie plongée dans de graves difficultés.

Il faut de toute urgence trouver le moyen de stimuler l'activité dans tout le secteur des ressources.

L'industrie minière, par exemple, qui assure maintenant environ 4,4 p. 100 de notre produit national brut et fournit quelque 330 000 emplois directs et indirects, est aux prises avec de graves difficultés à cause des mesures fiscales fédérale et provinciales, des évaluations et de la réglementation en matière d'environnement, des problèmes d'accès aux terres et de droit d'occupation, éléments importants pour la sécurité des investissements, notamment pour des gens comme les Japonais, qui n'ont pas l'habitude de traiter avec plusieurs niveaux de gouvernement pour faire approuver un projet.

La prospection minière, par exemple, est à son plus bas niveau en dix ans. En 1991, les dépenses ont baissé à 656 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 751 millions en 1990 et de 1,3 milliard en 1988. Les réserves de nombreux métaux produits par le Canada ont beaucoup diminué depuis le début des années 1980. Par exemple, les réserves prouvées et probables de cuivre, de nickel et de zinc sont aux deux tiers de celles de 1981, et celles de plomb ont baissé de 60 p. 100 par rapport à 1981.

Pour la première fois dans notre histoire récente, la production minérale dépasse les additions aux réserves, et les possibilités de prospection et de mise en valeur des ressources minérales continuent d'être limitées. Évidemment, la prospection dans ce domaine est très risquée et coûteuse. Pour remplacer les réserves qui s'amenuisent, il est essentiel de relancer la prospection au Canada. Cela n'est possible que s'il y a suffisamment de mesures incitant les investisseurs du monde entier à s'engager dans des activités de prospection très risquées.

Il convient de souligner que l'industrie minière canadienne est la seule qui pâtisse. Dans le monde entier, on semble d'avis que les modifications législatives et les nouvelles politiques adoptées dans un certain nombre de pays où l'exploitation minière est risquée, notamment ceux d'Amérique latine, ont eu beaucoup de répercussions sur les courants d'investissements dans l'industrie minière. Tout en assouplissant les restrictions qui limitaient autrefois les investissements étrangers et la mise en valeur des ressources, ces pays ont relancé une

demande qui avait été refoulée, mais qui existait à l'égard de perspectives d'exploitation minière d'une qualité exceptionnelle.

De nombreux pays ont libéralisé leurs lois sur les investissements étrangers, afin de réduire ou d'éliminer les restrictions concernant la propriété étrangère et de faire en sorte que les investisseurs étrangers soient traités davantage comme les investisseurs locaux. Certains gouvernements ont aussi adopté des lois afin de réduire la charge fiscale des investisseurs étrangers en fonction des impôts qu'ils doivent payer dans leur pays, ou celle des étrangers qui réinvestissent leurs bénéfices dans l'économie locale.

Ainsi, pour attirer les investissements étrangers dans le secteur minier, certains pays ont modifié leurs lois et ils ont réduit ou simplifié leurs taux d'imposition sur l'exploitation minière, leurs tarifs à l'importation, leurs tarifs-marchandises, leur droits d'exportation et leur contrôle des prix, cela afin de promouvoir l'activité minière.

Des sociétés étrangères peuvent maintenant faire de la prospection et de l'exploitation minières dans des secteurs auxquels elles n'avaient pas accès autrefois. Une quarantaine d'entreprises minières canadiennes sont actives au Chili, ce qui contribue à faire du Canada le quatrième investisseur étranger au Chili, après les États-Unis, le Japon et la Finlande.

À cause de l'attrait que présentent les pays latino-américains, il y a lieu de se demander si le Canada pourra rester le premier producteur de zinc et le quatrième producteur de cuivre du monde entier.

En terminant, à l'heure actuelle, les taux de participation canadienne dans l'industrie des hydrocarbures ne sont pas bas au point de mettre en péril le contrôle que nous avons sur nos ressources. En attirant plus de capitaux étrangers, nous pourrons avoir davantage accès à de nouvelles technologies, ce qui permettra à nos entreprises de renforcer un avantage qu'elles ont déjà sur d'autres entreprises étrangères qui produisent des hydrocarbures.

Si nous améliorons les conditions du marché au Canada en facilitant l'accès aux capitaux, il est fort probable que cela encouragera nos sociétés pétrolières à faire de la prospection dans nos régions pionnières et à l'étranger.

La plupart des économistes s'entendent pour dire que les mesures qui limitent les investissements étrangers directs tendent à réduire la croissance économique globale et les niveaux de revenu.

Il convient toutefois de souligner que le projet de loi dont nous sommes saisis aura d'abord et avant tout des répercussions sur les populations autochtones qui vivent dans les régions pionnières au nord du 60e parallèle. Ma collègue de la circonscription de Western Arctic parlera de cette question sous peu.

Ce projet de loi aura des répercussions sur les territoires autochtones. Or, l'accueil favorable ou défavorable que les nations autochtones réserveront à cette mesure législative dépendra, dans une certaine mesure, des avantages qu'elles pourront tirer des nouveaux projets en matière d'emplois et de redevances dans la mesure où les projets énergétiques en coparticipation envisagés auront des répercussions sur la faune et la flore ainsi que sur l'environnement.

• (1610)

Il y a à peine une décennie, l'exploitation des vastes réserves d'hydrocarbures du Nord faisait partie de notre rêve national. Cette région était considérée comme l'une des sources de notre autosuffisance énergétique nationale. Il serait imprudent que l'opposition officielle, c'est-à-dire mon parti, s'oppose à tout assouplissement raisonnable des règles concernant la propriété étrangère dans cette industrie, pour des considérations liées au nationalisme économique.

Il semble toutefois nécessaire de prendre des dispositions qui favoriseront, entre autres choses, les exportations et la création d'emplois ou le recours à des fournisseurs canadiens ou qui permettront aux Canadiens d'acquérir des parts dans les entreprises canadiennes, afin de récupérer, dans le secteur des ressources, des emplois dont la population de notre pays a désespérément besoin d'un océan à l'autre, notamment dans les régions pionnières.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je voudrais d'abord formuler une demande inhabituelle à la Chambre. Je voudrais que la Chambre donne son consentement unanime afin que je dispose de la même période de temps que celle qui a été accordée au porte-parole du Parti libéral et au ministre, relativement à ce projet de loi.

Je formule cette demande parce que les circonstances liées à cette mesure, ainsi que ses répercussions, nécessitent une analyse plus approfondie qu'il ne m'est possible de faire en vingt minutes. Je sollicite donc le consentement unanime de la Chambre.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime afin que le député dispose de quarante minutes?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le consentement n'est pas accordé.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, puisque c'est le cas, j'irai aussi loin que possible dans mes observations, compte tenu du temps dont je dispose. La suite sera reprise, en mon nom, par le député d'Essex-Windsor.

Permettez-moi de commencer en disant combien je trouve triste de voir le Parti libéral, qui fut fièrement

nationaliste dans le passé, être condamné à n'être qu'un/ suppliant parmi d'autres dans le temple des capitaux internationaux. Ceux qui ont bien servi ce parti à l'époque de son nationalisme florissant doivent avoir honte et se retourner dans leur tombe.

Il s'agit d'un projet de loi sur le libre-échange. Les Américains voulaient cette mesure. Les conservateurs ont acquiescé. Ce projet de loi répond parfaitement aux objectifs de négociation visés par le gouvernement des États-Unis avant même que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne soit adopté en 1988 dans notre pays.

Par le biais de ce projet de loi, de l'annonce faite le 25 mars 1992 par le gouvernement relativement aux critères de participation étrangère au Canada, et du projet de loi C-89, qui accorde aux investisseurs américains les mêmes seuils d'examen pour les investissements pétroliers et gaziers que pour les autres secteurs de l'économie, le gouvernement renonce complètement à la politique canadienne depuis longtemps établie qui consiste à préserver et à accroître la participation et le contrôle canadiens de notre industrie pétrolière stratégique.

Le projet de loi vise soi-disant à favoriser d'importants nouveaux investissements dans l'industrie pétrolière au Canada. Mais tout cela est de la foutaise. En fait, cette mesure causera un préjudice à notre pays en garantissant qu'à long terme, soit au fur et à mesure que les actifs pétroliers au Canada recouvreront, on l'espère, leur valeur, le nombre de prises de contrôle de compagnies pétrolières et gazières canadiennes par des Américains augmentera. À long terme, cette situation se traduira par une diminution du nombre d'emplois pour les Canadiens, ainsi que par un exode accru de dividendes et de capitaux liés au secteur de l'énergie.

Je voudrais aborder un dernier point très grave. Supposons que l'Accord de libre-échange nord-américain soit ratifié. Tant qu'il restera en vigueur, aucun gouvernement ne pourra rétablir les restrictions s'appliquant à la présence étrangère dans l'industrie énergétique du Canada.

En l'examinant article par article, voyons ce que le projet de loi signifie vraiment. Selon la loi actuellement en vigueur au Canada, les licences de production de pétrole et de gaz sur les terres fédérales, ce qu'on appelle les terres du Canada, ne sont accordées qu'à des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des sociétés dont au moins la moitié des actions appartiennent à des Canadiens. Si le projet de loi est adopté, ces restrictions disparaîtront. On ne tiendra plus compte de la citoyenneté canadienne ou de la participation canadienne lorsqu'on accordera des licences de production de pétrole et de gaz visant ces terres.

Les sociétés non canadiennes n'auront plus qu'un critère à satisfaire. Il ne s'agira que d'une simple formalité, puisqu'elles devront présenter quelques documents attestant qu'elles ont été constituées au Canada. C'est tout. De toute évidence, le projet de loi abolit une fois pour toute la politique que le Canada applique depuis longtemps et qui visait à accroître la participation et le contrôle canadiens dans l'industrie pétrolière du Canada.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement apporte ce changement. Il prétend qu'il supprime les restrictions afin de permettre aux sociétés pétrolières exerçant leurs activités au Canada de recueillir plus facilement des fonds pour fins d'investissement. Dans le cadre de ce qui devait être un changement en deux étapes, le ministre de l'Énergie de l'époque a annoncé, le 25 mars 1992, que le gouvernement n'interdirait plus la vente de sociétés pétrolières et gazières en amont sous contrôle canadien à des investisseurs étrangers. Il a affirmé que la politique fédérale de longue date selon laquelle ces sociétés devaient appartenir à des Canadiens dans une proportion de 50 p. 100 entravait la libre circulation des capitaux dans l'industrie pétrolière et gazière canadienne et que ce changement permettrait à l'industrie d'avoir accès à de nouvelles sources de capitaux dont elle avait grandement besoin.

• (1615)

Il a ajouté que le gouvernement s'attendait à ce que l'élimination des restrictions concernant les sources de capitaux fasse augmenter les activités d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières du Canada, ce qui favoriserait la croissance de la production pétrolière et gazière canadienne.

Il semble que ce changement soit peu susceptible d'aider beaucoup l'industrie énergétique canadienne. Selon un article de la Presse canadienne publié le 25 mars 1992, l'économiste Campbell Watkins, membre de l'Association internationale des économistes de l'énergie, aurait dit qu'il était peu probable que l'élimination des restrictions concernant les investissements étrangers fasse augmenter les investissements dans les champs de pétrole canadiens. À son avis, ce n'est pas comme s'il y avait une quantité énorme de capitaux étrangers qui ne faisaient qu'attendre qu'on puisse les investir au Canada.

Même l'ancien ministre de l'Énergie a admis publiquement qu'il était peu probable que ce changement ait des effets positifs importants sur l'industrie canadienne. Le 1er avril 1992, le ministre Jake Epp a dit au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources qu'il

avait été très prudent lorsqu'il a annoncé la nouvelle politique. Il a souligné qu'il n'avait jamais dit qu'il s'attendait à ce que les capitaux affluent au Canada par suite de ce changement de politique.

Une semaine plus tard, quand il a fait état des effets que cela aurait sur les investissements dans le secteur de l'énergie, il a dit au même comité qu'il n'avait jamais soutenu que ce serait une panacée instantanée. En fait, non seulement le gouvernement a été incapable de souligner un seul avantage appréciable que la modification était susceptible d'entraîner, mais encore il n'a même pas, semble-t-il, étudié ses répercussions possibles avant de l'annoncer.

En effet, au cours d'une séance d'information tenue au mois de mars l'an dernier, des porte-parole du ministère de l'Énergie ont déclaré que le ministère n'avait procédé à aucune évaluation des effets de cette modification avant que le ministre l'annonce le 25 mars 1992. Quand je lui ai posé la question à une séance du Comité permanent de l'énergie, le ministre de l'Énergie d'alors, M. Jake Epp, m'a répondu qu'il ne pouvait me dire à quelle sorte d'évaluation seraient soumis les investissements.

Rien ne prouve sérieusement que l'abolition des restrictions frappant la participation et le contrôle par des étrangers entraînera des améliorations des perspectives financières dans le secteur pétrolier canadien. En fait, dans un important rapport sur la rentabilité de l'industrie pétrolière et gazière en amont du Canada qui a été commandé par l'Association pétrolière canadienne, il n'est pas fait état de ces restrictions sur la propriété. Au contraire, selon une publication appelée *Powerwest Report*, on dit que les piètres résultats financiers des industries en amont s'expliquent principalement, et je cite un communiqué de l'APC publié le 17 septembre 1991, par «la crise du secteur pétrolier et gazier, le vieillissement du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien, la hausse rapide des coûts de production, un système de redevances provincial dépassé, les taux d'intérêt et le taux de change élevés.» C'est en vain qu'on y cherchera la moindre mention des exigences en matière de participation.

L'argument des conservateurs voulant que les restrictions frappant la propriété étrangère nuisent gravement à l'industrie est manifestement erroné. D'autres problèmes, comme la rentabilité en cette ère de déréglementation où les prix sont artificiellement bas, sont bien plus importants, comme le montrent les événements récents au Canada.

Par exemple, même si les conservateurs ont permis que tout l'argent de la vente scandaleuse de notre société énergétique publique Petro-Canada soit reversé à la société plutôt que versé au Trésor public, la deuxième émission d'actions est généralement perçue comme un échec. Même en dépit des garanties offertes aux acheteurs par les conservateurs, les investisseurs ne se sont tout simplement pas manifestés.

En outre, même si aucune limite à la propriété étrangère ne s'applique au projet Hibernia et même si les conservateurs ont accordé plus de trois milliards de dollars en subventions au projet et, par conséquent, à des sociétés et à des consommateurs américains, le gouvernement a dû injecter encore 300 millions de dollars en deniers publics pour réussir à convaincre une autre entreprise privée d'investir dans ce projet.

• (1620)

Les restrictions à la propriété étrangère ne nuisent pas plus à l'industrie qu'au projet Hibernia. En fait, l'élimination de ces restrictions ne ferait qu'aider les sociétés pétrolières étrangères à empocher plus d'argent ou à vendre leurs actifs à d'autres sociétés étrangères—on perçoit ici l'ombre de Li Ka Shing—et à transporter leurs activités et les emplois qui y sont associés à l'extérieur du Canada.

La modification accroîtra le contrôle par des étrangers. Je ne connais personne qui conteste que le projet de loi et le projet de loi C-89 conjugués à l'abolition de la politique sur la propriété des sociétés pétrolières et gazières accroîtront la propriété étrangère de l'industrie pétrolière et gazière canadienne, surtout par les prises de contrôle. Ces mesures ne peuvent avoir aucun autre effet à long terme. C'est ce que vise le gouvernement. Il se pourrait bien que l'accroissement prévu de la propriété étrangère coûte des milliards au Canada.

Les données accumulées par l'Agence de surveillance du secteur pétrolier, l'ASSP, depuis douze ans démontrent que plus la propriété étrangère augmente dans le secteur, plus les problèmes sont sérieux. Ces données montrent que la propriété canadienne de nos sociétés pétrolières et gazières stimule ce secteur de notre économie tandis que la propriété étrangère affaiblit l'industrie énergétique canadienne. Mais ne vous contentez pas de ma parole, consultez les données de l'ASSP.

Entre 1980 et 1991, les sociétés pétrolières et gazières contrôlées par des étrangers ont sorti plus de 26,8 milliards de dollars nets du Canada. C'est dire qu'après investissements, forage, mise en place d'infrastructures, après soustraction de tout ce que ces sociétés ont investi au Canada, elles ont pu transférer à l'étranger 26,8 milliards de dollars, soit deux fois le capital du Heritage Savings Trust Fund de l'Alberta. On ne pourra plus jamais compter sur cet argent drainé hors du Canada pour créer des emplois chez nous. Par comparaison, au cours de la même période, les sociétés de propriété canadienne et les sociétés contrôlées par des Canadiens génèrent des arrivées nettes de 2,1 milliards de dollars, ce qui n'est pas négligeable. Ces 2,1 milliards servent à la création d'emplois ou sont investis dans l'exploration et le développement de nouveaux gisements. Il y a une différence marquée entre les deux: la propriété étrangère et le contrôle par des étrangers coûtent de l'argent au Canada, alors que la propriété canadienne et le contrôle par des entreprises canadiennes amènent de l'argent à notre pays.

Le contrôle canadien suppose aussi des réinvestissements plus importants, ce qui suscite généralement la création d'emplois. Encore une fois, madame la Présidente, entre 1981 et 1990, les sociétés contrôlées par des Canadiens ont réinvesti 94 p. 100 de leur encaisse de 34,8 milliards de dollars. Quant aux sociétés contrôlées par des étrangers, elles n'ont réinvesti que 77 p. 100 de leur encaisse de 49,1 milliards. Je le répète, c'est 94 p. 100 dans le cas des sociétés contrôlées par des Canadiens et 77 p. 100 dans le cas des sociétés contrôlées par des Américains. Je suis désolé, madame la Présidente, il n'y pas que des sociétés américaines, mais la plupart d'entre elles sont sous contrôle américain.

Nul n'est besoin d'être un grand scientifique pour constater la différence. Il n'y a qu'une seule conclusion possible: tout gouvernement qui veut garder ses emplois et en créer d'autres, ainsi que favoriser le développement au Canada, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter le contrôle canadien dans l'industrie pétrolière. Chercher à régler les problèmes de l'industrie en encourageant encore davantage la propriété étrangère et le contrôle par des étrangers, comme le fait ce projet de loi, revient à traiter les symptomes en injectant la maladie.

Le défunt et très respecté néo-démocrate Tommy Douglas a bien décrit la situation à la Chambre des communes, le 15 novembre 1978. Je cite le hansard de cette année-là, à la page 1169:

> [. . .] le Canada devra choisir entre exploiter ses ressources pétrolières au profit de sa population ou demeurer une colonie économique dont les ressources énergétiques appartiendront aux sociétés multinationales étrangères et seront contrôlées par elles seules.

Bien sûr, certains députés s'y opposeront. Les intérêts canadiens dans la propriété et le contrôle de notre industrie pétrolière sont de plus en plus importants, malgré la modification de la politique gouvernementale et quelles que soient les conséquences du projet de loi. C'est vrai, le niveau de contrôle canadien dans les industries en amont a augmenté depuis 1988, année où il atteignait son seuil le plus bas, soit 37,6 p. 100 du produit des activités en amont. En 1991, il avait grimpé à 42,8 p. 100. Au cours de la même période, la participation canadienne aux produits des activités en amont est passée de 42,1 à 45,2 p. 100. Les taux de contrôle et de participation demeurent moins élevés qu'ils ne l'étaient au milieu des années 1980, le premier ayant atteint 49 p. 100 en 1986, et le second 47,9 p. 100 en 1985, mais la tendance est néanmoins à la hausse.

• (1625)

On observe une tendance similaire sur le chapitre des produits combinés des activités en aval et en amont, les taux de participation et de contrôle canadiens s'établissant respectivement à 45,5 p. 100 et à 38 p. 100 en ce moment. Où est le problème alors? Le problème, c'est la valeur horriblement basse des actifs.

Si le pourcentage de participation et de contrôle canadiens montent légèrement en ce moment, c'est parce que les étrangers, principalement les sociétés transnationales américaines, sont en train de littéralement liquider leurs avoirs, surtout dans le bassin sédimentaire de l'Ouest. Elles vendent tout ce qu'elles peuvent et se sauvent avec l'argent vers des climats plus invitants et plus rentables, comme en Indonésie, en Birmanie et dans tous ces endroits que le député d'Edmonton-Sud-Est a énumérés.

Comme les travailleurs pétroliers canadiens ont été à même de le constater, il est difficile de concurrencer des travailleurs qui sont exploités comme des esclaves et ceux de régimes dictatoriaux qui n'ont absolument pas à coeur l'intérêt de la population. Je ne prétends cependant pas que le gouvernement canadien devrait les imiter.

Les sociétés transnationales liquident leurs avoirs dans le bassin sédimentaire de l'Ouest parce que le prix du produit est trop bas. D'après des scénarios optimistes concernant la possibilité que le prix du gaz naturel double malgré tout, la commission des services d'utilité publique de Californie continuerait d'exister et de fonctionner. Il est à prévoir qu'il faudra soutenir la concurrence des énormes gisements de gaz mexicains exploités à peu de frais, tandis que le Canada verra sa marge de manoeuvre limitée par l'obligation de respecter le prix du marché qui est contenue dans l'accord de libre-échange. En somme, les sociétés transnationales peuvent faire plus d'argent ailleurs.

Les petites sociétés canadiennes et les indépendants se portent donc acquéreurs des actifs que les transnationales mettent en vente. Cela a deux effets. D'abord, augmenter les chiffres de la participation et du contrôle

canadiens; ensuite, aggraver la fuite des capitaux du secteur pétrolier et donc du Canada. Cela restera le cas tant que les prix, contrôlés par les Américains, resteront bas et déprimeront la valeur des actifs.

Mais qu'il se produise un autre choc pétrolier ou du moins une pénurie marquée de ressources énergétiques en Amérique du Nord, et les prix vont monter, entraînant une augmentation de la valeur des actifs. Une fois de plus le Canada se trouvera dans la position où il se trouvait avant les mesures limitant la participation et le contrôle étrangers, grand ouvert à la pénétration étrangère opportuniste de notre secteur énergétique.

Voilà, choisissez. Nous avons deux options conservatrices pour le secteur pétrolier canadien. Ou bien une augmentation de la participation et du contrôle canadiens sur des actifs dévalorisés ou bien un renouveau de la participation et du contrôle étrangers sur des actifs de grande valeur.

Cela de la part de gens qui se disent des hommes d'affaires boisés. Ce serait drôle si ce n'était pas aussi pathétique.

J'espérais parler un peu de la raison de ce projet de loi, à ce moment, mais je vois que mon temps s'écoule rapidement. Je dirais que dans son discours, mon collègue de Windsor—Essex parlera du fait que ce projet de loi est en réalité relié à l'accord de libre-échange et qu'il n'est rien d'autre qu'une capitulation devant les Américains qui réclamaient cela avant même l'accord de 1988 et qui l'ont mis dans la loi américaine en 1988.

Avec ce projet de loi, le libre-échange fait une nouvelle victime. Le gouvernement prépare l'adoption d'un projet de loi qui est censé résoudre un problème canadien qui n'existe pas. Il veut faire adopter une loi qui ne peut pas ne pas avoir d'effets à long terme néfastes pour l'économie canadienne. Tout cela dans l'intérêt d'un groupe de sociétés transnationales qui n'ont pas plus de loyauté envers le Canada et la population canadienne qu'ils peuvent en avoir pour quelque être qui résiderait sur la quatrième lune de Jupiter.

Si par chance, bien que ce soit de plus en plus improbable, il reste encore des citoyens d'un Canada indépendant dans l'avenir, ils s'interrogeront, incrédules, sur les machinations de fin de mandat d'une assemblée pathétique d'idéologues à la noix de coco, de collabos et d'incompétents.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je voudrais demander au député, puisque nous siégeons ensemble au Comité de l'énergie, où dans le monde, d'après lui, il y a une bonne loi de contrôle de la participation étrangère qui le satisferait.

• (1630)

Par exemple, est-ce qu'il approuve la situation au Mexique où, aux termes de l'ALÉNA, Pemex, la société d'État, continuerait à détenir le monopole de toutes les activités à risques dans le secteur pétrolier et gazier? Pense-t-il que c'est ce que le Canada devrait faire? Pense-t-il que son genre de politique attirerait les investissements étrangers pour nos sables bitumineux qui, comme il le sait en tant qu'Albertain, représentent notre meilleur espoir pour les 20, 30 ou 40 prochaines années? Aimerait-il que notre pays ait son genre de politique que nos négociateurs ont lâchement accepté dans l'ALÉNA? Pense-t-il qu'elle aiderait ses électeurs?

Le député prend la parole pour nous dire que sa circonscription se place à la quatorzième place en ce qui concerne la pauvreté dans notre pays. Pense-t-il que sa politique créerait des emplois pour les jeunes dans sa circonscription, des postes pour des géologues pétroliers ou pour les gens qui travaillent sur des plates-formes de maintenance, que nous devions suivre les Mexicains dont la politique a été acceptée par les négociateurs canadiens et américains pour des raisons qui m'échappent?

Dans quel siècle et sur quelle planète pense-t-il habiter aujourd'hui quand le Venezuela et l'ancienne Union soviétique, la fédération russe, ouvrent leurs portes aussi vite qu'ils le peuvent pour se disputer les rares capitaux disponibles?

Pense-t-il que sa politique lui permettra d'obtenir que le Japon ou Taiwan construisent une nouvelle usine de traitement des sables bitumineux? Pense-t-il que sa politique qui relève d'une idéologie d'un autre âge—et c'est lui qui parle d'idéologie—assurerait des emplois et la prospérité au Canada?

Je lui serais reconnaissant de faire connaître son point de vue.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, en fait, l'idéologie d'un autre âge, pour reprendre son expression aux fins de la discussion, était celle de 1975 à 1982 où, comme le député le sait, l'Alberta était en pleine expansion, l'emploi croissait à des taux qui causaient de graves bouleversements sociaux et tout le monde faisait la fête.

Qu'est-ce qui caractérisait cette époque? Qu'est-ce qui la distinguait de la situation dans laquelle nous sommes actuellement? Les réponses sont assez faciles. Les prix étaient réglementés et il existait des critères de participation canadienne.

Je pensais que le député le savait, puisqu'il a pris la peine de passer du parti au pouvoir au Parti libéral, l'opposition officielle. Cette époque était caractérisée par un gouvernement fédéral activiste qui avait décidé que les ressources énergétiques du Canada devaient être mises en valeur dans l'intérêt des Canadiens.

Apparemment, il faut jeter toutes ces leçons par-dessus bord. Il faut faire fi de tout ce passé pour embrasser un monde meilleur, celui des capitaux transnationaux, qui invite tous les pays du monde, tous les peuples de la planète, tous les individus de la terre à participer à la grande marche vers l'abîme, à se bousculer à la ligne de départ pour entreprendre la marche vers des salaires minimaux, une réglementation minimale, des normes environnementales et de travail minimales, et la plus grande dégradation possible de l'humanité.

Je regrette, mais je ne marche pas, mon parti ne marche pas et, autant que nous puissions en dire, les Canadiens ne marchent pas non plus.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'ai écouté ce que vient de dire le député. Il est réellement dommage, dans un sens, qu'il ait tant d'idées, mais que celles-ci aient si peu de sens. S'il comparait les faits à ce qu'il vient de dire, il verrait bien que ses propos n'ont aucun sens. Mais ce n'est pas le but de mon intervention. Je voulais simplement souligner que je ne peux accepter que de telles inepties soient prononcées à la Chambre.

Il dit que c'est un projet de loi sur le libre-échange, conçu par les Américains et assujetti aux exigences américaines qui figuraient dans le premier accord de libre-échange.

De la façon dont il a parlé de ce projet de loi et de la façon dont il a répondu au député néo-démocrate d'Edmonton, j'en déduis que le député libéral va appuyer ce projet de loi, même s'il ne l'a pas dit clairement. J'ignore s'il parle au nom de son parti, mais il appuie ce projet de loi.

• (1635)

Si c'est le cas, ça veut dire que le Parti libéral, qui est contre l'Accord de libre-échange, qui est contre l'Accord de libre-échange nord-américain, appuierait ce projet de loi. Comment alors cette mesure législative peut-elle être un produit de l'Accord de libre-échange?

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'avoue que je suis redevable au ministre du Commerce extérieur de poser la question. La réponse est bien évidente. Le ministre a raison de dire qu'il est illogique de contester ce projet de loi aussi bien que l'Accord de libre-échange.

Cet accord n'a pas encore été mis ici aux voix, mais je suppose que nous allons devoir nous prononcer très bientôt sur ce projet de loi et que le Parti libéral l'appuiera. C'est du moins en ce sens que j'interprète les observations du député d'Edmonton—Sud-Est.

J'estime que cela nous donnera une bonne idée de la véritable position du Parti libéral à l'égard tant de l'Accord de libre-échange nord-américain que de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Pour ce qui est de déblatérer des sottises idéologiques, en voici un peu plus: notre pays exporte pour une valeur nette de 26,8 milliards de dollars et importe pour 2,1 milliards de dollars. Tel est le bilan des entreprises étrangères et des entreprises canadiennes de 1980 à 1991. Si c'est ce qu'on appelle des sottises idéologiques, alors je me réjouis d'en être le colporteur!

M. Kilgour: Madame la Présidente, le député pourrait-il nous dire combien de personnes dans sa circonscription travaillent dans le secteur des services de l'industrie pétrolière et dans l'industrie pétrolière elle-même? Pourrait-il nous dire aussi si, selon lui, le nombre d'emplois baissera dans Edmonton-Est si ce projet de loi est adopté?

Mon parti a maintenant vendu plus de 3 000 cartes de membres du Parti libéral afin de nommer un adversaire à ce député et je suis fort heureux de dire que trois femmes font partie des candidats retenus.

Cette mesure, si elle est adoptée, sera-t-elle profitable ou nuisible à la circonscription du député selon lui?

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, en réponse à la première question du député, malheureusement je ne peux dire exactement combien de résidents d'Edmonton-Est travaillent à l'exploration ou à la production pétrolière. Je pourrais estimer le nombre à 2 000 ou 3 000, mais c'est vraiment un chiffre approximatif. Je peux toutefois affirmer sans me tromper

que ce nombre a diminué énormément en dix ans, que ces gens sont bien moins nombreux qu'ils ne l'étaient même il y a sept ans.

Comme partout ailleurs en Alberta, la déréglementation a sabré les emplois dans ma circonscription et c'est pourquoi je m'y oppose franchement. Les coûts de cette mesure ont été incommensurables sur le plan humain en Alberta.

Quant à savoir si ce projet de loi sera profitable ou nuisible aux électeurs de ma circonscription, à court terme, je crois qu'il ne produira aucun impact réel sur les gens en général. Je répète que rien ne me prouve jusqu'à maintenant que les éventuels investisseurs étrangers trépignent d'impatience, qu'ils en salivent et frappent à la porte de l'industrie pétrolière canadienne pour y entrer.

Le seul exemple de gros investisseur étranger que nous ayons eu récemment est celui de Murphy Oil qui a investi dans le projet Hibernia, mais il fallu soudoyer cette société pour qu'elle accepte. Je dirais donc non. Le projet de loi ne produira aucun effet à court terme. À long terme, et particulièrement si la valeur des avoirs grimpe à nouveau, il fera augmenter les exportations nettes de capital du Canada. Si le député croit que c'est là une bonne idée, il peut bien voter avec le gouvernement en faveur de ce projet de loi.

• (1640)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): J'ai dit, madame la Présidente, que je ne savais pas à quoi m'en tenir au sujet de la position du Parti libéral, parce que mon collègue d'Edmonton n'a pas indiqué si les libéraux allaient appuyer le projet de loi. J'avoue cependant que je suis resté abasourdi par les hypocrisies stupéfiantes qu'a débitées le député d'Edmonton. Il n'a pas mis beaucoup de temps à changer ses couleurs. Il lui a suffi de passer de notre parti au Parti libéral pour oublier complètement le passé.

Si mon collègue lisait le document qu'il vient de présenter à la Chambre, il serait probablement embarrassé. Tout d'abord, il est très critique à l'égard de la politique du gouvernement en matière d'investissement étranger. Il appuie maintenant le parti qui a créé le Programme énergétique national, auquel il s'était opposé quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il appuie le parti qui a créé l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Mon collègue appuie aussi le parti qui a voté contre les changements proposés au Programme énergétique national et contre les changements que nous avons proposés pour remplacer l'Agence d'examen de l'investissement étranger par Investissement Canada. Le député a malheureusement dû quitter la Chambre parce qu'il ne pouvait pas supporter d'entendre la vérité.

Le député a ensuite parlé du niveau élevé d'endettement. Pourtant, il appuie le parti qui, à huit reprises au cours des quatres dernières années, a voté contre les projets de loi de restriction des dépenses proposés par le gouvernement.

Mon collègue appuie un chef qui s'est attribué très fièrement dans un discours il y a quelques jours, discours qu'il a appelé un énoncé politique—et un énoncé politique, chez lui, est une contradiction en soi—qui s'est attribué, donc, le nom de M. Non du Parti libéral lorsqu'il était président du Conseil du Trésor. Nous avons d'ailleurs une citation dans laquelle il déclarait être très fier, en tant que président du Conseil du Trésor, de limiter la hausse des dépenses du gouvernement à seulement 26 p. 100. Qu'est-ce que cela aurait été s'il avait été porté à la dépense, s'il s'était appelé M. Oui?

Le député a ensuite dénoncé la valeur élevée du dollar canadien et il a reproché au gouvernement d'avoir pratiqué une politique de taux d'intérêt élevés. Toutes les mesures que nous avons prises pour essayer de faire baisser les taux d'intérêt, que ce soit le contrôle de l'inflation, la limitation des dépenses, la maîtrise du déficit, toutes ces mesures conçues pour faire baisser les taux d'intérêt contre lesquels il s'insurge, son parti a voté contre.

Et maintenant, il reproche au gouvernement cette politique que nous sommes en train de modifier, politique qui, je le répète, fut mise en place par son parti.

Cet homme, le Judas du Parti conservateur qu'il a trahi pour le Parti libéral, se fait moralisateur et prétend qu'il va protéger ses électeurs puisque le gouvernement n'a pas eu le courage de protéger l'industrie pétrolière et gazière du Canada. Il fait une complète volte-face et change. . .

Mme Mary Clancy (Halifax): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je vois une attaque personnelle dans les remarques du ministre sur le député d'Edmonton qu'il a traité de Judas. Nous sommes au-dessus de ce

genre d'invectives à la Chambre, du moins certains d'entre nous.

Mme le vice-président: Je suis d'accord. Le niveau du débat devrait être un peu plus élevé.

Mme Clancy: Je suis d'accord, madame la Présidente.

Mme Blondin-Andrew: Restez poli, Michael. Cela ne convient pas à un ministre.

Mme le vice-président: Je pense que les deux côtés de la Chambre devraient élever le niveau du débat. Le ministre a la parole.

• (1645)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, cela fait huit ans et demi que je siège avec la majorité et pas une fois, pas une seule, ai-je entendu un député d'en face demander quand nous allions modifier la politique qui fait l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, pas une seule fois, et pourtant voici que cet homme nous reproche notre lenteur alors qu'il appartient au parti qui a fait tout ce qui était en son pouvoir pour ruiner l'industrie pétrolière et gazière de l'Ouest, une industrie qui revêt une importance extrême pour cette région. Je n'en crois pas mes oreilles.

Le projet de loi C-89 propose trois modifications visant à régler certains problèmes concernant la Loi sur Investissement Canada, adoptée par la Chambre en 1985, malgré l'opposition du parti d'en face qui a invoqué des tas de raisons qui n'avaient rien à voir avec. . .

Mme le vice-président: Pour un rappel au Règlement, le député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Madame la Présidente, si le ministre vérifiait, il se rendrait compte que nous débattons le projet de loi C-106 et non le projet de loi auquel il vient de faire allusion en parlant des diverses modifications apportées à la Loi sur Investissement Canada. Il constatera que c'est plutôt la prochaine mesure législative à débattre.

Mme le vice-président: Le député me permettra d'écouter l'intervention afin de pouvoir me prononcer sur sa pertinence. La parole est au ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, si je ne m'abuse, nous débattons actuellement de la Loi sur Investissement Canada, n'est-ce pas?

M. Kilgour: Pas du tout.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dans ce cas, je m'excuse. Je vais donc retirer mes brillantes remarques et m'en tenir aux propos du député d'Edmonton, à ses positions, aux positions hypocrites qu'il a prises à l'égard des mesures que le gouvernement appuie, tout comme le député d'en face d'ailleurs.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je dois dire d'abord et avant tout qu'on a du mal à prendre au sérieux les propos excessifs du ministre à l'endroit du député d'Edmonton, alors que ce même ministre ne savait même pas quel projet de loi nous débattions à la Chambre des communes.

Je voulais demander au ministre comment il peut intervenir à la Chambre et dire qu'il convient d'atténuer davantage les restrictions relatives à la participation étrangère, qu'il avait lui-même entérinées lors d'un échange de lettres avec James Baker dans le cadre de l'Accord de libre-échange, en 1988. Comment peut-il parler ainsi après la preuve assénée par mon collègue d'Edmonton-Est, à savoir qu'au cours des dix dernières années, le Canada a dû consentir des sorties de fonds pour une valeur nette d'environ 26 milliards de dollars à cause des règles actuellement en vigueur concernant la participation étrangère, alors que pendant la même période les sociétés canadiennes ont réalisé, dans le secteur du pétrole et du gaz, des rentrées nettes de 2,1 milliards de dollars?

S'il se préoccupe de notre situation économique et de notre capacité d'accès à ces capitaux qui pourraient servir à créer des emplois pour un avenir plus prospère et à promouvoir le développement industriel dont il est responsable, comment le ministre peut-il dire que c'est une bonne chose de favoriser la partication étrangère au moment même où le bilan des sociétés canadiennes est si désastreux pour ce qui est de maintenir les capitaux au Canada et de créer des emplois dont dépend notre avenir?

• (1650)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question et pour l'intervention qu'il a faite précédemment.

Si ma mémoire est fidèle, il y a un réinvestissement de 94 p. 100 et un autre, par des sociétés canadiennes, de 77 p. 100.

M. Langdon: Sous contrôle étranger.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Oui, sous contrôle étranger.

M. Langdon: De la marge brute d'autofinancement.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Oui, c'est cela.

Je crois que le député se rend compte que lorsque des capitaux étrangers entrent au Canada, l'investissement n'est pas que financier. En effet, il y a aussi la technologie et sans ces capitaux étrangers, l'industrie pétrolière du Canada serait loin d'être aussi importante qu'elle l'est. Cela s'applique aussi bien au secteur «classique» de l'industrie qu'à son secteur du pétrole lourd.

Le député d'Edmonton hoche la tête. J'ignore s'il y a des insectes autour de lui, mais s'il écoutait attentivement, il comprendrait que la découverte du gisement de Leduc, juste au sud de sa circonscription, est attribuable à une société étrangère. Or, cet endroit est le berceau de l'industrie canadienne. Le voilà maintenant qui approuve d'un signe de tête.

Par la suite, l'industrie a pris beaucoup d'expansion en misant surtout sur les ressources des sociétés étrangères et sur les techniques qu'elles avaient importées. Pendant que ces sociétés favorisaient la croissance de l'industrie canadienne, des sociétés canadiennes naissaient et ce sont les sociétés américaines qui ont permis à l'industrie canadienne de devenir solide, tant en matière d'exploration et d'exploitation que dans le secteur de la distribution de pétrole.

C'est dans ce dernier secteur que nous avons vraiment réussi, puisque les sociétés sont maintenant en mesure de vendre leur technologie et de créer des emplois pour des sociétés canadiennes dans d'autres marchés.

Si nous n'avions pas pu compter sur les sociétés étrangères au départ, il nous aurait fallu partir de rien et nous n'aurions certes pas connu l'essor que sa ville d'Edmonton connaît aujourd'hui.

Or, les capitaux ne nous viennent pas gratuitement. Il doit y avoir un rendement et la disparité explique justement en partie ce rendement, parce qu'il y a toujours un prix à payer. Le NPD attend toujours un cadeau quelconque, un repas gratuit par exemple, mais ce n'est pas le cas. Je crois que si le député avait son franc-parler, il le reconnaîtrait.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, il est intéressant de voir que le député qui vient d'intervenir a parlé de repas gratuits, car plus tôt, il a reproché à un autre député d'Edmonton de ne pas avoir appuyé le projet de loi sur le contrôle des dépenses qui avait été présenté à la Chambre.

Ce que je voulais dire au ministre, c'est qu'à maintes reprises, lorsqu'il était le ministre compétent et maintenant sous son successeur, on a refusé de répondre aux nombreuses questions que j'ai posées à la Chambre au sujet des repas gratuits.

Je veux parler des repas que les chefs d'entreprise n'ont pas à payer ou presque en profitant de la déduction d'impôt pour frais de représentation qui coûte aux contribuables canadiens un milliard de dollars par an.

Eh bien, au fil des ans, nous avons soulevé cette question et on nous a toujours répondu qu'on ne pouvait rien faire à ce sujet car nous devions demeurer compétitifs avec les États-Unis. Or, il faut comprendre que certaines modifications seraient maintenant en préparation aux États-Unis au sujet de cette déduction fiscale et que cette excuse va donc disparaître. Il sera intéressant de voir la réponse du gouvernement à cela.

• (1655)

Toujours au sujet des observations du député au sujet des restrictions de dépenses, le ministre pourrait-il me dire ce qu'il pense d'un article de M. Peter Meyers qui affirme que l'exemption d'impôt sur les gains en capital a été la plus grande gaffe budgétaire de notre histoire et que c'est le député qui vient d'intervenir qui en était l'auteur? Selon cet article, cet avantage fiscal aurait déjà coûté plus de 20 milliards de dollars et on affirme qu'au moins 14 milliards de dollars ont été totalement gaspillés à l'aveuglette dans le cadre de ce qui constitue, en fait, une loterie financée par les contribuables.

Il s'agit de l'exemption d'impôt à vie sur les gains en capital de 500 000 $ qui était censée stimuler les investissements, mais qui couvrait un si large éventail de choses que cela constituait une manne pour. . .

Mme le vice-président: Je suppose que le ministre choisira de répondre, mais je tiens à dire au député que nous nous éloignons beaucoup du projet de loi C-106 et du projet de loi C-89, en fait. La parole est à l'honorable ministre.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je m'abstiendrai de parler de la question de la pertinence; cela relève de votre compétence.

En ce qui concerne l'exemption pour frais de représentation, on propose, en effet, des modifications aux États-Unis. S'il s'agit en définitive de modifications influant sur la compétitivité de l'industrie canadienne, nous laisserons alors davantage les coudées franches au ministre des Finances et il lui incombera de décider si oui ou non il souhaite maintenir cet avantage pour notre industrie par rapport aux entreprises américaines ou changer cela. C'est là une question que le député pourrait poser au ministre des Finances en prévision du budget qu'il soumettra à la Chambre dans un mois.

Le député a également soulevé la question de l'exemption d'impôt sur les gains en capital. Je n'ai pas lu l'article dont parle mon vis-à-vis, mais on visait simplement à encourager les Canadiens à investir au Canada. Cette exemption, lorsqu'elle est de 500 000 $, s'adressait fondamentalement aux petites entreprises et aux agriculteurs. Dans le reste des cas, elle est de 100 000 $. Mon honorable collègue n'est pas sans savoir que le ministre des Finances a restreint quelque peu cette exemption dans son dernier budget.

Ce dont mon collègue néglige de parler dans son analyse, ce sont des avantages qu'on a retirés de cet encouragement du fait que des gens ont investi au Canada, créé des emplois, élaboré une nouvelle technologie et favorisé nos exportations et, du même coup, accru l'activité économique au Canada. Dans les analyses citées par mon collègue, on ne tient pas compte des répercussions économiques de tout ceci. Étant donné qu'il ne nous donne qu'une conclusion biaisée, je dois manifestement la rejeter.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-106, qui vise à éliminer les restrictions sur la participation étrangère à la production de pétrole et de gaz dans les régions pionnières, autrement dit dans les régions situées au nord du soixantième parallèle, et dans les régions contrôlées par le gouvernement fédéral au large des côtes.

Je prends un intérêt personnel à ce projet de loi et je suis sûre que les habitants de ma circonscription qui suivent nos débats aimeraient qu'on le traite, ainsi que d'autres projets de loi visant les Territoires du Nord-Ouest, avec tout le sérieux que cette mesure législative mérite à leurs yeux. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'un sujet risible ou que des préjugés sectaires doivent nécessairement entrer en jeu.

Ceci dit, j'aimerais parler de certaines questions directement en rapport avec ce projet de loi qui, à mon avis, aura des conséquences directes pour ma circonscription de Western Arctic et pour les Territoires du Nord-Ouest en général.

Le projet de loi C-106 met sur un même pied les régions pionnières et les régions «classiques» au Canada, en ce sens que, depuis le 25 mars 1992, ces régions ne sont plus assujetties à la condition visant à maintenir à 50 p. 100 la participation canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz.

Je dois dire que comme dans le cas de tous les projets de loi sur lesquels j'ai pu donner mon avis, je tiens à me montrer prudente à l'égard de cette mesure législative qui est à mon avis très compliquée. Il serait tout à fait ridicule et irresponsable d'approuver comme ça un projet de loi.

• (1700)

J'ai certaines réserves au sujet de ce projet de loi, surtout quand je vois que l'on cherche à attirer les investissements étrangers parce que le gouvernement fédéral n'investit pas réellement dans notre pays, dans notre base industrielle et en particulier dans les compagnies et les sociétés qui représentent le Canada.

Le projet de loi C-106 va affecter à coup sûr un certain nombre de régions du Nord. Je pense en particulier aux régions où les activités de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières sont les plus nombreuses. Par exemple Norman Wells, dans la région de Sahtu, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui non seulement va être fortement touchée, mais aussi qui est actuellement aux prises avec un problème de revendication territoriale, revendication qui en est au dernier stage de la ratification. C'est l'une des régions où l'on souhaitait particulièrement parvenir à une entente avec le gouvernement. Peut-être est-ce pour avoir accès à une partie des recettes engendrées par les puits de Norman Wells que le gouvernement a accédé à la revendication territoriale de cette région? Je ne crois pas. Je crois plutôt que le gouvernement oriente différemment ses efforts pour arriver à ce genre d'entente à l'avenir.

Inuvik et le delta du Mackenzie sont des régions connues pour leur participation volontaire à l'industrie pétrolière et gazière. En fait, l'Office national de l'énergie a tenu à Inuvik des audiences au cours desquelles un grand nombre de gens ont pu faire part de leur avis et de leur appui. C'est une région qui participe à l'industrie pétrolière et gazière depuis de nombreuses années. Dans la

région de Beaufort, les collectivités de Tuktoyaktuk, et d'autres ont investi ces dernières années un grand nombre de ressources humaines et financières dans cette industrie.

Ces activités ont profité aux localités. Ces dernières se sont en effet engagées dans des activités différentes grâce aux avantages qu'elles ont retirés des activités d'exploitation pétrolière et gazière dans la région et dans le voisinage.

Dans le Grand Nord, la Panarctic Oils Ltd a donné un visage humain à ses activités grâce au travail qu'elle a effectué auprès des gens du pays de même qu'avec les autres Canadiens qui ont pris intérêt à travailler dans ces conditions.

J'éprouve cependant quelques inquiétudes au sujet des secteurs sur lesquels le projet de loi C-106 aura d'énormes répercussions.

Je tiens à mentionner notamment qu'en étudiant n'importe quel projet de loi que ce soit à la Chambre, la question des revendications territoriales des autochtones me revient généralement à l'esprit. L'incidence que le projet de loi C-106 aura sur les revendications territoriales au nord du 60e parallèle n'est pas encore bien établie pour le moment.

Les projets de développement pétrolier et gazier exigeront l'appui et l'approbation des premières nations autochtones de la région: les Inuvialuit, les Gwich'in, les Dénés et les Métis, les Sahtu. Par ailleurs, dans le secteur des travaux d'exploitation pétrolière des Cameron Hills, les tribus assujetties au traité nº 8 cherchent à conclure un traité concernant leurs terres.

L'appui aux projets de développement dépendra d'un certain nombre d'exigences auxquelles il faudra répondre en conséquence, notamment la possibilité pour les autochtones de profiter dans une certaine mesure de l'entreprise. Cela m'amène à parler d'une question très controversée.

Je veux parler du problème de la bande du lac Lubicon. Absolument aucune disposition ne permet aux habitants de la réserve de bénéficier d'une part des revenus tirés de leurs terres. Les multinationales en extraient les richesses au rythme de plus d'un million de dollars par jour. La société papetière Daishowa fait de la coupe à blanc sur les terres de la réserve du lac Lubicon depuis 1990. Cette exploitation des richesses naturelles détruit l'environnement et a ruiné l'économie traditionnelle de chasse et de piégeage de la bande du lac Lubicon, et en a réduit les habitants à l'assistance sociale.

Outre l'approbation de ce projet de loi, le gouvernement pourrait peut-être songer à y inscrire des dispositions visant à mettre des redevances en fiducie, ce qui obligerait les gouvernements à retourner à la table de négociation à propos de ces questions.

• (1705)

Il est très injuste de laisser piller plus ou moins l'environnement des autochtones et de lui faire subir de lourds dommages. Nous pourrions décréter que les nouveaux projets devront prévoir des possibilités de création d'emplois directs et indirects dans les localités concernées de même que des initiatives d'enseignement et des programmes de formation professionnelle pour les habitants de ces localités. Cela afin d'empêcher un afflux de travailleurs très spécialisés venus de l'extérieur prendre la place des gens du coin.

Il faudra entreprendre des projets de cogestion pour déterminer les répercussions socio-économiques et environnementales des projets lors des études d'impact. Il faudra examiner dans quelle mesure les projets de développement pétrolier et gazier toucheront à la faune locale.

Il faudra effectuer des évaluations environnementales et leurs modalités devront être bien établies. Par exemple, le projet américain de pipeline de 12 milliards de dollars pour acheminer le gaz de l'Arctique du delta du Mackenzie vers le golfe de l'Alaska devra faire l'objet d'un examen complet de cogestion par les Inuvialuit et les Gwich'in. Les deux groupes ont déjà réglé leurs revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest.

À titre de député, il m'incombe de représenter tous mes électeurs de la circonscription de Western Arctic. Par conséquent, bien que des acteurs importants soient très favorables au développement, il est impossible d'écarter la question des revendications territoriales et des titres fonciers, non plus que celle de la sécurité et des approvisionnements.

Ce sont encore des sujets de préoccupation importants. Nous pouvons peut-être espérer des amendements à des étapes ultérieures de l'étude du projet. Ce sont des points importants dont il faut s'occuper. Il ne faut pas les traiter avec désinvolture. Par conséquent, en prenant toutes les précautions voulues pour s'assurer que toutes les parties soient équitablement représentées et profitent du projet de loi C-106, il faut mettre en place un mécanisme permettant de mener des consultations et d'évaluer l'impact socio-économique et environnemental. Un amendement au projet de loi C-106 permettrait de résoudre le problème.

J'ai bon espoir que, en appuyant ce projet, nous servirons les intérêts bien compris des habitants du Nord, mais il faut bien dire que, faute d'investissements du gouvernement dans l'industrie pétrolière et gazière, nous de-

vons réduire les exigences de canadianisation dans l'espoir que les multinationales vont appuyer les nouvelles initiatives dans le Nord et dans l'Arctique ce que le gouvernement canadien et les sociétés canadiennes n'ont pas réussi à faire.

À ce propos, je ne serais pas étonnée de voir le gouvernement s'adresser à des investisseurs étrangers pour bâtir notre infrastructure. À mon sens, c'est une nette abdication de ses responsabilités à l'égard des Canadiens qui vivent dans les coins les plus reculés de notre pays.

J'espère que les avantages à long terme que le Nord retirera de ce projet de loi seront considérables et donneront à l'économie de cette région un coup de pouce dont elle a bien besoin, car elle a bien souffert, comme d'autres régions, d'une récession à la fois grave et prolongée.

Je suis très heureuse de dire qu'une industrie pétrolière et gazière ragaillardie au nord du 60e parallèle serait excellente pour l'Arctique et aussi pour le reste du Canada. L'industrie canadienne profiterait des effets à long terme du développement dans le Nord, car la demande de biens et de services serait accrue. Plus important encore, il y aurait création d'emplois et la demande de biens et services dans le Nord serait à la hausse.

Dans le nord du Canada, ces mesures se traduisent par une hausse de l'emploi, l'accroissement de l'autonomie financière du gouvernement territorial, l'amélioration de l'infrastructure et des services et plus de possibilités pour les groupes autochtones, que le gouvernement devra toutefois continuer d'appuyer.

Cependant, ces avantages ne seront pas garantis aux habitants du Nord tant que le gouvernement fédéral n'aura pas réglé certaines ententes liées à l'Accord du Nord et certaines revendications territoriales.

Les revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités s'appliquant au territoire Deh Cho de même que les revendications territoriales des Sahtu, des Dogrib et d'autres autochtones du Yukon doivent être réglées. À cette fin, il faut accorder aux comités de gestion des ressources les fonds dont ils ont besoin. Ces comités ne sauraient exister que de nom. Ils doivent disposer des ressources nécessaires pour remplir leur mandat.

L'Accord du Nord est crucial si nous voulons transférer au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest le pouvoir législatif concernant la gestion et la réglementation des ressources pétrolières et gazières continentales ainsi que le partage des revenus provenant de ces ressources.

Comme le transfert de ce pouvoir est retardé, le Nord perd des programmes de production de pétrole et de gaz dans le Nord et des emplois dont il a grandement besoin.

Les dispositions de l'Accord permettront aux habitants du Nord de mieux contrôler et gérer les ressources à partir de leur région au lieu de céder cette responsabilité à des organismes établis à Ottawa.

En conclusion, je crois que le projet de loi C-106 offrira de nouvelles possibilités de développement au nord du 60e parallèle, qui ne se concrétiseront que si le gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris envers les groupes autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, les habitants du Nord et les autochtones du Canada pourront, et ce à juste titre, profiter de tous les avantages socio-économiques qui découleront du projet de loi C-106 et des nouveaux programmes de production de pétrole et de gaz au nord du 60e parallèle.

• (1710)

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée. J'en ai conclu qu'elle a l'intention d'appuyer ce projet de loi. J'espère qu'elle me corrigera si je me trompe, mais c'est la conclusion que j'ai tirée de ses remarques.

Je dois dire que, jusqu'à maintenant, les deux députés qui ont parlé de ce projet de loi au nom du Parti libéral ont été merveilleusement modérés dans leurs remarques. Je dirais même qu'ils ont fait preuve d'une grande habileté.

De toute façon, voici ce que je veux demander à la députée. Durant son discours, elle a mentionné un certain nombre d'amendements qu'elle voudrait qu'on apporte au projet de loi, vraisemblablement à l'étape de l'étude en comité. Elle a parlé de garanties à l'égard du développement communautaire et d'autres choses du genre.

Je me demandais si elle avait au moins tenté de déterminer dans quelle mesure les amendements qu'elle a mentionnés seraient considérés comme étant en deçà de la portée du projet de loi et donc jugés recevables. D'après ce que je comprends du projet de loi, et je l'ai examiné de façon assez détaillée, je dois admettre que tout ce que la député a mentionné serait nécessairement considéré comme débordant la portée du projet de loi et ne serait donc pas recevable comme amendement ni à

l'étape de l'étude en comité, ni à l'étape du rapport à la Chambre.

J'espère qu'elle pourra me dire que j'ai tort sur ce point, car ses propositions sont très bonnes et auront certainement l'appui de notre caucus. Toutefois, je lui saurais gré de dire à la Chambre si elle a ou non été capable de déterminer si ces amendements seraient considérés comme ne débordant pas la portée du projet de loi.

Mme Blondin-Andrew: Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue de sa question. C'est une bonne question que nous sommes en train d'examiner. Nous travaillons de concert avec notre porte-parole en matière d'énergie afin de voir si ces éléments pourraient être proposés sous forme d'amendements. Je n'écarte pas encore cette possibilité, même si mon collègue semble avoir des renseignements que je n'ai pas ou semble voir, dans le projet de loi, des choses que je ne vois pas.

En ce qui me concerne, je vais continuer à demander qu'on apporte des amendements qui auraient cet impact particulier et qui régleraient les questions dont j'ai parlé. Je ne vois pas pourquoi ces amendements seraient considérés comme débordant la portée du projet de loi. Je n'en suis pas encore arrivée à cette conclusion. Mon collègue, le porte-parole en matière d'énergie, et moi-même travaillons ensemble là-dessus.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, dans le cadre de ses observations à la Chambre, la députée a déclaré à juste titre que l'exploitation des ressources pétrolières dans le Nord pourrait profiter largement aux habitants de cette région et du reste du pays.

J'irai plus loin en disant que dans le cas du gaz naturel, par exemple, si les ressources qui se trouvent dans le Nord ne sont pas exploitées, nous qui habitons dans le Sud allons nous retrouver dans une situation très difficile d'ici deux ou trois décennies. En fait, il est dans l'intérêt national d'exploiter ces ressources.

Compte tenu de ce que je connais de l'industrie pétrolière, et je sais que certains de ses représentants diraient que c'est très peu, le grand obstacle à l'exploitation des ressources pétrolières dans le Nord n'est pas lié à la question de savoir qui possède ou contrôle une compagnie donnée. En d'autres mots, ce n'est pas une question de propriété étrangère ou nationale mais bien de prix.

À l'heure actuelle, les intervenants, c'est-à-dire les compagnies pétrolières actives au Canada, n'obtiennent tout simplement pas pour leur produit un prix qui soit suffisant pour financer des activités d'exploration et d'exploitation, surtout que celles-ci coûtent très cher. Selon moi, dans un marché libre, le prix actuel ne permettra pas l'exploitation des ressources du Nord dans un avenir prévisible.

La députée pourrait-elle nous dire ce qu'elle proposerait comme solution de rechange au système de prix actuel, qui empêchera certainement toute activité d'exploitation, que celle-ci soit favorable ou non.

• (1715)

Mme Blondin-Andrew: Madame la Présidente, je pense que tout investisseur étranger se fie sur l'attitude du gouvernement d'un pays. Si le gouvernement montrait le même intérêt que les gouvernements antérieurs ont manifesté relativement aux investissements pétroliers et gaziers dans la région Beaufort-Delta, au nord du 60e parallèle, il enverrait un message clair aux investisseurs étrangers. Ceux-ci seraient plus tentés d'investir.

Si le gouvernement rendait les activités d'exploitation moins coûteuses en investissant dans l'infrastructure, comme le demandent ceux qui vivent au nord du 60e parallèle, il ne fait aucun doute que cela aurait une influence favorable et aiderait à calmer certaines craintes qu'éprouvent les investisseurs relativement aux coûts. En fait, une telle initiative de la part du gouvernement rendrait plus attirants les investissements dans ces régions nordiques.

En outre, le règlement des revendications territoriales et l'élimination de tous les obstacles qui en découlent sont d'autres mesures qui rendraient plus facile la prise d'une décision favorable par les investisseurs. Les investisseurs étrangers ne s'arrêtent pas seulement aux coûts: ils ont toutes sortes d'autres préoccupations.

Je dois toutefois conclure en disant que la prise de toutes ces mesures ne serait pas une garantie en soi, puisqu'une volonté politique de la part du gouvernement est indispensable.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, en réponse à la dernière question qui lui a été posée, la députée a insisté sur l'aide que le gouvernement peut accorder pour les infrastructures. Je dois dire que je ne sais pas exactement ce qu'elle entend par infrastructure.

La députée veut-elle dire que le gouvernement devrait lui-même construire les pipelines, les installations de pompage ou les routes nécessaires pour accéder aux

régions où s'effectue le forage, ou alors les bateaux et les plates-formes nécessaires pour le forage en haute mer? Que veut-elle dire lorsqu'elle parle des infrastructures dans lesquelles le gouvernement investirait suffisamment pour réduire les coûts de production jusqu'à ce que la production soit rentable en dollars actuels?

Mme Blondin-Andrew: Madame la Présidente, le député me donne une occasion en or de parler d'un projet que les gens du Nord ont à coeur, soit l'achèvement de la route du Mackenzie. Voilà un élément d'infrastructure qui aiderait à réduire le coût de l'exploitation des hydrocarbures dans le Nord.

À cet égard, les ports et terminaux recèlent aussi d'énormes possibilités d'un océan à l'autre. J'aimerais bien, par exemple, que les services de la garde côtière pour les Territoires du Nord-Ouest, qui sont centralisés en Colombie-Britannique, soient réinstallés à Hay River, dans les Territoires du Nord-Ouest. Cela permettrait d'ouvrir le corridor de la vallée du Mackenzie et de créer des emplois, et il s'ensuivrait une importante activité commerciale. Ce serait excellent pour l'industrie des services.

J'aimerais aussi que d'importantes installations portuaires soient aménagées dans la région de Tuktoyaktuk. Les gens de cette région ont certainement les compétences et l'enthousiasme nécessaires. À mon avis, cela aiderait certainement à réduire le coût de l'exploitation des hydrocarbures dans le Nord.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, pour commencer, permettez-moi de rappeler aux députés et à la population que mon intervention constitue en réalité la suite de l'analyse de cette mesure que mon collègue d'Edmonton-Est avait commencée.

Mon collègue a expliqué de façon convaincante que la trop grand contrôle qu'exercent les sociétés étrangères sur notre industrie pétrolière avait causé une très importante sortie de capitaux. Il a terminé sur une interrogation: compte tenu de cet exode considérable de nos capitaux, pourquoi le gouvernement présenterait-il un tel projet de loi?

L'une des raisons, c'est que les conservateurs eux-mêmes semblent ne s'être jamais vraiment rendu compte que la domination étrangère cause des dommages importants. Ainsi, ils ont souvent été ambivalents sur la question du contrôle et de la propriété de l'industrie pétrolière et gazière par des étrangers. À titre d'exemple, je vais citer deux discours prononcés le même jour à la Chambre des communes par deux éminents conservateurs. C'était le 20 juin 1978.

• (1720)

Le député de Calgary-Centre, qui occupe maintenant le poste de leader du gouvernement à la Chambre, a déclaré ceci: «Je suis un des membres fondateurs du Comité pour un Canada indépendant, et j'estime qu'une bien trop large part de notre économie appartient à des étrangers. [. . .]C'est parce que l'industrie pétrolière appartient surtout à des étrangers.»

Une voix: Qui a dit cela?

M. Langdon: Croyez-le ou non, c'est Harvie Andre, le leader du Parti conservateur à la Chambre. Il lui est pourtant arrivé d'exprimer un avis tout à fait contraire.

Ce qu'il y a eu de particulièrement remarquable, ce jour-là, c'est que son voisin de pupitre, l'actuel ministre des Finances et député de Végréville, défendait quelques minutes plus tard l'idée du contrôle par des Canadiens. Voici ce qu'il a dit: «Le Canada ne peut peut-être pas se permettre le luxe d'acquérir la propriété de ce secteur très important. [. . .]Ce qui importe dans ce débat sur le contrôle et la propriété de nos ressources naturelles, ce n'est pas tant de savoir si nous en sommes propriétaires, mais plutôt, de déterminer si nous sommes en mesure de contrôler la façon dont elles seront mises en valeur.»

La propriété et le contrôle sont étroitement liés, et même les conservateurs le savent. Pourtant, dans ce projet de loi, ils ne semblent pas considérer que lorsqu'on perd la capacité de déterminer la propriété d'une industrie, on perd un pouvoir important dans la capacité de la contrôler. Or, cette industrie revêt une grande importance pour certaines régions de notre pays, notamment l'Alberta, la Saskatchewan, les régions situées au nord du 60^{e} parallèle et même certains secteurs de la Colombie-Britannique. En fait, de nos jours, on produit du pétrole jusque dans ma propre circonscription, croyez-le ou non.

Nous pourrions avancer un autre motif, pour le gouvernement, de présenter ce projet de loi. C'est que le Parti conservateur reçoit d'importantes sommes d'argent de quelques-uns des pays qui contrôlent les sociétés pétrolières et gazières, ceux-là même qui bénéficieraient d'un relâchement des règles sur la propriété étrangère au Canada.

En 1991, par exemple, le Parti conservateur a reçu plus de 20 000 $ d'Amoco Canada et plus de 49 000 $ d'Imperial Oil Ltée. Néanmoins, il semble peu probable que les pressions exercées par les seules sociétés énergétiques, quelle que soit la contribution versée au Parti conservateur, soient responsables des modifications potentiellement lourdes de conséquences que renferme le projet de loi dont nous sommes saisis.

Il y a en fait une troisième raison. Mon collègue y a déjà fait allusion. C'est le fait que le gouvernement américain s'est toujours intéressé de très près et de manière active à l'assouplissement des dispositions du Canada sur l'investissement étranger. En fait, nous sommes saisis d'un projet de loi faisant partie de l'ALÉNA avant même que l'ALÉNA lui-même ait été présenté à la Chambre, avant même que les États-Unis aient statué sur l'ALÉNA.

On sait que les États-Unis ont exercé de très fortes pressions en faveur de l'assouplissement de nos dispositions sur les investissements étrangers dans le secteur gazier et pétrolier, et qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient dans ce projet de loi, au détriment du Canada. Fait plus grave encore, ils ont obtenu cet avantage sans rien céder en retour pour compenser cette remarquable concession de notre part.

• (1725)

Maintenant, dans le domaine de l'énergie, le Canada a cédé une bonne part de la maîtrise de nos ressources pétrolières et gazières dans l'Accord de libre-échange de 1988. Par exemple, en vertu de l'ALÉE, le gouvernement canadien a renoncé au droit de réduire les exportations vers les États-Unis tout en maintenant la consommation intérieure au Canada. L'ALÉ a également accordé au Canada le droit de veiller à ce que les prix des exportations énergétiques vers les États-Unis soient égaux ou supérieurs aux prix pratiqués au Canada.

Cependant, l'ALÉ n'a pas étendu ces concessions à la question de la propriété dans le secteur de l'énergie. Ces concessions qu'on trouve dans l'ALÉ et qui favorisent la propriété étrangère par des intérêts américains ne s'appliquent pas au secteur de l'énergie. En fait, cette exemption est énoncée dans un échange de lettres entre le ministre de l'Industrie, M. Wilson, qui a parlé tout à l'heure, et James Baker, qui était alors secrétaire au Trésor aux États-Unis, si je ne m'abuse. Cela figure à la toute fin de l'ALÉ. D'ailleurs, le gouvernement conservateur de l'Alberta s'est en fait servi de cette exemption prévue dans l'ALÉ pour tenter d'apaiser ceux qui craignaient que nous ne perdions la maîtrise de notre stratégie dans le secteur de l'énergie. Il s'est vanté, par exemple, dans le tabloïd qu'il a produit et qui visait à parler franchement du libre-échange, mais dans lequel il tenait en réalité un double langage.

Les lignes directrices sur les investissements dans les entreprises énergétiques n'ont pas été modifiées. Eh bien, c'était vrai en ce qui concerne les exigences en matière de propriété. C'est que—on s'en rend compte maintenant—l'Accord de libre-échange ne marquait qu'une étape dans un plus vaste projet d'accroissement de la mainmise américaine sur notre industrie pétrolière et gazière. Avant même que les conservateurs aient forcé l'adoption de l'ALÉ au Parlement, le gouvernement américain cherchait déjà activement à obtenir des concessions supplémentaires.

Tous les ans, le représentant américain du Commerce, à Washington, publie un rapport faisant état des mesures prises par d'autres pays et qui constituent, à leurs yeux, des obstacles inutiles au commerce. Tous les ans, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, c'est-à-dire depuis 1989, ce rapport intitulé *National Trade Estimate Report of Foreign Trade Barriers* contient des objections précises et lourdes de sens à l'endroit des règles d'investissement canadiennes dans le secteur énergétique.

Il existe une preuve encore plus probante des pressions exercées par les États-Unis. Le 25 juillet 1988, le président Reagan communiquait au Congrès un document intitulé *Statement of Administrative Action*. Cet énoncé des mesures administratives dont je vais vous citer des passages faisait état d'importantes mesures administratives concernant la mise en oeuvre de l'ALÉ. Voici ce qu'on peut y lire au sujet des règles d'investissement canadiennes dans le secteur énergétique—il s'agit ni plus ni moins des objectifs que le gouvernement américain se fixait dès le départ—et je cite: «L'administration est déterminée à obtenir une plus grande libéralisation dans le domaine des investissements. L'alinéa 304*a*) du projet de loi de mise en oeuvre autorise le Président à négocier avec le Canada un accord de libéralisation des règles d'investissement. Le sous-alinéa 304*b*)(2) énonce les objectifs des négociations subséquentes sur ce sujet, notamment «faire en sorte que les principes de l'accord s'appliquent à l'énergie».

• (1730)

Autrement dit, l'un des principaux objectifs que le gouvernement américain s'était fixés dès le départ, dans le contexte de négociations ultérieures sur le libre-échange, était précisément de faire disparaître les restric-

tions relatives à la participation dans des sociétés pétrolières et gazières que contient l'accord. En fait, la mesure législative donnant effet à l'engagement qu'avaient pris les États-Unis de modifier l'accord était en vigueur le 28 septembre 1988, c'est-à-dire près de deux mois avant la tenue, au Canada, des élections générales fédérales qui ont donné lieu à la ratification de l'Accord de libre-échange.

L'article 304 de cette mesure adoptée en 1988 portait que: «Le Président est autorisé à entamer des négociations avec le gouvernement du Canada en vue de conclure un accord prévoyant la libéralisation des règles d'investissement.» On lit plus loin que la libéralisation des règles d'investissement suppose notamment que les principes de l'accord s'appliquent dorénavant au secteur énergétique dans la mesure où celui-ci n'est pas déjà visé par l'accord.

Le gouvernement américain a vendu la mèche en déclarant tout ce qu'il y a de plus clairement que l'un des objectifs qu'il s'est fixés dans le cadre des négociations sur les investissements était de faire en sorte que les principes qui s'appliquent à d'autres secteurs dans l'Accord de libre-échange s'appliquent aussi au secteur énergétique.

Malgré tout, les lettres que se sont échangées le ministre canadien des Finances à l'époque, l'actuel ministre du Commerce extérieur, et son homologue américain, M. Baker, ont été annexées à l'Accord de libre-échange. De toute évidence, on essayait de duper les Canadiens et, par ces manigances, on nous donnait à penser que le secteur de l'énergie ne serait pas touché, qu'il en serait question dans les élections sur le libre-échange et que les Albertains et tous les autres Canadiens pouvaient être assurés que l'on avait protégé ce secteur. Pourtant, chaque fois que le gouvernement américain a clairement déclaré dans une loi qu'il avait l'intention de faire éliminer les protections dont bénéficiait notre secteur énergétique, il a atteint son but. Le gouvernement conservateur a renoncé à nos dispositions sur la propriété étrangère et le projet de loi le confirme.

C'est le but du projet de loi et c'est aussi le but du projet de loi C-89, visant à modifier la Loi sur Investissement Canada, que nous allons étudier bientôt.

Ce renoncement coïncide avec les objectifs avoués des États-Unis. Beaucoup de Canadiens seront choqués d'apprendre que cela n'était pas seulement prévu dans une loi américaine, mais qu'en plus, il ne s'agit pas d'un cas isolé.

Dans bien d'autres secteurs, les États-Unis ont déclaré ce qu'ils voulaient obtenir de plus en vertu de l'Accord de libre-échange et le gouvernement du Canada a agi dans le sens souhaité.

Lorsqu'ils ont voté, en 1988, les Canadiens croyaient sincèrement que les exemptions visant le secteur énergétique mentionnées dans une annexe à l'Accord de libre-échange étaient réelles. Et il n'y a pas que dans ce secteur où nous avons été victimes d'un jeu de dupe. Il y a beaucoup d'autres engagements pris par le gouvernement dans l'accord de libre-échange qu'il n'entendait pas sérieusement tenir.

• (1735)

Ainsi, le sous-alinéa 304*a*)(2) du projet de loi américain exigeait des changements dans les tarifs de transport dans l'est du Canada et les conservateurs ont respecté cette exigence en adoptant le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, qui a reçu la sanction royale le 26 novembre 1991.

Les conservateurs sont allés encore plus loin. Ils ont annoncé qu'ils se soumettraient une fois de plus à la volonté des Américains en modifiant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

En outre, le sous-alinéa 304*c*)(1) du projet de loi américain exigeait des négociations avec le Canada en vue de faire passer de 50 p. 100 à au moins 60 p. 100 le contenu nord-américain des automobiles. Le principal représentant du Canada dans les négociations de l'ALÉNA annonçait en août 1992 que le Canada avait accepté cette demande et que la nouvelle norme serait de 62,5 p. 100.

Le sous-alinéa 304*b*)(3) du projet de loi américain exigeait une protection accrue des prétendus droits à la propriété intellectuelle et les conservateurs ont encore une fois plié en forçant l'adoption du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets, imposant ainsi aux Canadiens des augmentations du prix des médicaments d'ordonnance qui ajoutent chaque année des centaines de millions de dollars au coût des soins de santé.

Toutes ces mesures que nous appelons parfois le programme général du gouvernement ne sont pas que cela, mais représentent aussi le programme du gouvernement des États-Unis pour le Canada.

À maintes reprises, le gouvernement a présenté à la Chambre des communes les projets de loi que le gouvernement des États-Unis voulait qu'il adopte. Il a forcé l'adoption de ces mesures législatives en dépit de notre opposition ferme et réfléchie et sans que le Canada n'obtienne rien en retour des États-Unis.

À mon sens, il s'agit là d'une capitulation sans condition qui nous apparaît d'autant plus tragique que le Mexique a pu soustraire son secteur énergétique à une attaque semblable dans l'ALÉNA que les trois pays ont signé.

En terminant, je dirai que le projet de loi démontre que notre gouvernement a capitulé devant les Américains. L'ALÉNA qui nous sera soumis très bientôt montre encore plus clairement cette capitulation devant les Américains et les entreprises américaines au Canada. C'est pour cette raison que nous nous y opposons et que nous nous opposons au projet de loi à l'étude avec tant d'énergie.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je dois dire qu'à mon avis les observations du député d'Essex—Windsor sont particulièrement instructives et décrivent très bien la genèse du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je ne peux m'empêcher de penser, cela vient juste de me venir à l'esprit, que le temps de parole du député était écoulé bien avant qu'il n'ait terminé son argumentation.

• (1740)

Par conséquent, je me demandais si je pourrais lui poser la question suivante. S'il avait un temps de parole illimité, que voudrait-il dire d'autre à la Chambre aujourd'hui?

M. Langdon: Madame la Présidente, je remercie le député pour ses commentaires qui sont pour moi particulièrement opportuns. Je ne dirais pas que j'ai un temps de parole illimité, mais il y avait quelques dernières observations que j'espérais pouvoir faire à propos de ce que signifierait l'adoption de l'ALÉNA. Je voudrais seulement soumettre ces observations à la Chambre, si vous me le permettez.

À mon avis, il est très important de reconnaître que non seulement l'ALÉNA est le même genre de capitulation que représente le projet de loi, mais qu'en fait si cet accord était conclu dans sa version actuelle, cela signifierait que de nouvelles limites de participation ne seraient jamais permises dans l'avenir dans l'industrie pétrolière et gazière.

Les personnes qui lisent attentivement l'Accord de libre-échange nord-américain remarqueront dans l'annexe I de cet accord une partie qui autorise expressément le maintien des limites actuelles de la participation étrangère imposée par le Canada en ce qui concerne l'énergie. On en arrive à la conclusion bizarre, si on s'en tient là, que le gouvernement a protégé cet aspect particulier de la souveraineté canadienne pour ensuite y renoncer unilatéralement dans ce projet de loi. La vérité est cependant un peu plus déprimante. En fait, cette dérogation aux dispositions normalement applicables de l'ALÉNA est presque certainement une simple formalité.

En fait, pendant la séance d'informaiton du 9 février, les représentants du ministère ont indiqué que le Canada faisait figurer cette dérogation dans l'ALÉNA parce que les limites existantes de participation étrangère, à savoir celles qui sont en place jusqu'à l'adoption de ce projet de loi, enfreignaient cet accord et continueraient à le faire jusqu'à ce que soient apportés des changements par ce projet de loi. Puisqu'une loi permettant de se conformer à l'ALÉNA ne pouvait pas être adoptée avant la signature de cet accord le 17 décembre dernier, ce petit article d'identification était nécessaire pour apporter cette dérogation à l'ALÉNA, à notre avis, cruciale et peut-être d'autres qui figurent dans les annexes de cet accord. De toute façon cet article est simplement provisoire.

Les conservateurs, en fait, ont déjà renoncé, à notre avis, à cet aspect important de la souveraineté canadienne. Nous avons ce projet de loi parce qu'il fait partie intégrante de ce que le Canada a accepté dans le cadre de l'ALÉNA.

De toute façon, l'adoption de ce projet de loi réduira le besoin perçu d'une exemption pour l'ALÉNA; il est donc vraisemblable que l'exemption sera retirée lorsque la mesure législative sera soumise à la Chambre sous sa forme définitive.

Nous avons donc un ensemble de modifications, que j'ai exposées, toutes liées à l'accord de libre-échange, toutes liées au projet conservateur de faire de nous une annexe continentale de l'économie américaine. Je dois le dire, moi qui ai étudié le passé de ce pays et qui croit qu'il a un avenir. Pour nous, suivre abjectement une série de priorités que nous n'avons pas fixées, mais qui nous sont imposées par les États-Unis et ses propres lois sur le libre-échange, ce n'est guère de la part du gouvernement une preuve d'honnêteté et de franchise.

• (1745)

En fait, dans une large mesure, le gouvernement suit un plan d'action qui lui a été dicté par le président

Reagan, plutôt qu'un plan d'action dicté par les intérêts de la nation.

Nous sommes en période préélectorale. On parle beaucoup du nouveau chef et de la nouvelle génération qui va prendre le pouvoir au Parti conservateur. Je dis que si cette nouvelle génération ne rejette pas ces abjectes capitulations de notre gouvernement devant les États-Unis depuis quatre ans et demi, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, alors ce ne sera pas une régénération du Parti conservateur. Ce sera simplement une mascarade présentée à la population canadienne.

Je ne pense pas que la Chambre devrait adopter ce projet de loi. J'espère en fait que certains des candidats à la direction du Parti conservateur diront la même chose que moi, car s'il doit y avoir un changement par rapport au passé, marqué par la capitulation perpétuelle devant les États-Unis, cela doit se refléter dans l'attitude face à cette importante mesure législative qui avait été une étape importante de l'augmentation de la participation et du contrôle canadiens dans le secteur des hydrocarbures.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je voudrais poser une dernière question au député. Il a parlé assez longuement du fait que l'exemption dont bénéficie le Canada en vertu de l'annexe I de l'ALÉNA, exemption qui nous permet actuellement de maintenir des critères de participation dans l'industrie énergétique, sera effectivement frappée de nullité après l'adoption de ce projet de loi. On prévoit également que, par la suite, cette exemption sera simplement retirée de cette annexe.

Si je comprends bien, une fois cela fait, aussi longtemps que l'ALÉNA sera en vigueur, le Canada ne pourra plus rétablir aucune restriction à la propriété étrangère dans le secteur énergétique ou dans d'autres secteurs industriels.

Je voudrais simplement demander au député si c'est également ce qu'il comprend.

M. Langdon: Madame la Présidente, comme le député l'a si bien souligné à la Chambre, cela représente simplement une autre façon dont l'ALÉNA et l'accord de libre-échange lient les mains des gouvernements canadiens à venir. C'est également une des raisons pour lesquelles nous estimons qu'il est absolument crucial de nous défaire de cet accord et de l'ALÉNA.

Nous estimons qu'il est très important de nous retirer de l'accord de libre-échange et de ne pas ratifier l'ALÉNA si les gouvernements canadiens à venir veulent être libres de faire le nécessaire pour relancer notre économie et pour donner au Canada une nouvelle orientation et un nouveau dynamisme.

Bien sûr, si l'ALÉNA entre en vigueur le 1er janvier 1994, il ne sera plus possible d'imposer des restrictions à la propriété étrangère de toute industrie qui ne fait pas l'objet de restrictions de ce genre à l'heure actuelle. Dans ce cas-là, il faudrait alors que nous nous retirerions de l'ALÉNA lui-même.

• (1750)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, c'est un hasard si nous avons ce genre de débat un 17 mars, le 17 mars étant le jour de la Saint-Patrick et le jour de la Saint-Patrick, un jour merveilleux non seulement pour les Irlandais mais aussi pour tous ceux qui souhaiteraient l'être. Malheureusement, à la suite de certains événements qui se sont produits dans la vie politique du Canada, ce jour est désormais associé aux relations qui s'étaient nouées entre un éminent Canadien d'origine irlandaise et un éminent Américain d'origine irlandaise, l'actuel premier ministre du Canada, premier ministre démissionnaire, et l'ancien président des États-Unis, Ronald Reagan.

Ceux d'entre nous qui ont du sang irlandais dans les veines, et je suis l'un de ceux-là, ne sont plus capables d'interpréter la chanson *When Irish Eyes Are Smiling* avec autant d'élan et d'entrain qu'ils le faisaient avant le Sommet de Québec au cours duquel le premier ministre et Ronald Reagan ont entonné en choeur cette superbe chanson.

Ce sont les conséquences de ces rapports, de ces rapports inégaux, de ces rapports de subordination que nous examinons aujourd'hui. Que ce soit par naïveté ou délibérément, un premier ministre canadien s'est mis en tête de démanteler et d'américaniser notre pays, un pays qui était devenu sinon tout à fait indépendant du moins plus indépendant qu'il ne l'avait jamais été.

Le fait qu'un premier ministre ait cherché à démanteler et à américaniser ce pays marquera pendant longtemps l'histoire du Canada si jamais il existe encore une histoire du Canada dans 100 ans, si notre histoire n'a pas

été intégrée à celle des États-Unis. Les efforts déployés par le premier ministre seront inscrits dans l'histoire du Canada comme l'un des pires crimes politiques et économiques à avoir été commis du point de vue des personnes qui accordent de l'importance à ce qui avait été édifié ici, au Canada, au cours des 125 dernières années.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui a constitué, à une certaine époque, un objectif connu du président Reagan, un objectif connu des Américains. Aucun autre gouvernement, peu importe le nombre de gouvernements qui ont voulu se soumettre d'une manière ou d'une autre à la volonté et au pouvoir des Américains, n'a jamais osé dire aussi ouvertement aux Américains qu'il leur donne tout ce qu'ils veulent et ce, gratuitement, sans ambiguïté.

Nous sommes ici en présence d'un des derniers actes d'abandon absolu de toute notion voulant que le Canada en tant que pays, en tant que peuple, garde un certain contrôle sur ses ressources énergétiques.

Je suis surpris de voir tout ce qui peut arriver en 10 ans. Qu'on ne vienne jamais dire que la politique est un long et lent processus et qu'il faut plusieurs décennies avant de changer quoi que ce soit.

• (1755)

Cela peut prendre des décennies pour faire de bonnes choses, mais il a fallu moins de dix ans pour mettre à dure épreuve ce noble idéal. Je veux parler de la réalité partiellement réalisée d'un secteur énergétique dont le contrôle serait canadien qui, il y a dix, n'était pas considérée comme un vague projet, mais comme s'il s'agissait, je dirais, d'un fait presque accompli, et bien des gens espéraient qu'on dépasserait même ce stade.

M. Harvey (Edmonton-Est): C'était un élément de la politique du gouvernement.

M. Blaikie: C'est bien cela.

On a du mal à croire qu'en si peu de temps certaines choses qui semblaient plausibles en 1983 et d'autres dont on pourrait souhaiter l'amélioration parce qu'elles n'étaient qu'à moitié réalisées, semblent être aujourd'hui irréalisables, qu'elles semblent être de l'autre côté de la clôture, pour employer une expression qui vient de Dublin, m'a-t-on dit, et qui se prête bien à la circonstance.

Pourquoi en est-il ainsi? Tout le monde connaît l'anecdote, mais il est peut-être utile de la rappeller ici. Il y avait une fois un colonel qui possédait l'usine de Baie-Comeau. Il avait l'habitude d'y venir une ou deux fois par an. Un jeune garçon de Baie-Comeau, le jeune Brian, était toujours prêt à s'asseoir sur les genoux du colonel et à jouer le rôle de David auprès de Saül, c'est-à-dire à le divertir par des chants.

Ce jeune garçon qui chantait pour le colonel a fini par s'entourer d'une chorale baptisée le caucus conservateur fédéral pour chanter les louanges du colonel. Qui est ce colonel? C'est le symbole du propriétaire américain qui brille par son absence. C'est le symbole de l'avenir du Canada, qui s'est manifesté parmi nous ces huit ou neuf dernières années, et qui sera encore plus présent sous la forme de l'accord de libre-échange nord-américain; c'est le colonel.

Le premier ministre a donc chanté toute sa vie pour le colonel et, comme je le disais, il s'est entouré d'une chorale, le caucus conservateur, dont tous les membres chantent pour le colonel depuis neuf ans.

J'ai toujours cru que nos conceptions respectives du Canada étaient très différentes. Ces conceptions sont à l'image de la ville natale du premier ministre et de ma propre ville. Je viens, moi aussi, d'une ville qui dépendait d'une société. Cette ville est Transcona et la société est le CN, une société d'État.

J'ai cru, depuis le jour où le premier ministre a été élu à la tête du pays, que mon genre de ville, le Canada selon ma conception, constituait une espèce menacée. Je parle d'un Canada où nous n'avions pas honte de travailler pour une société d'État, où nous étions tous fiers, oncles, tantes, neveux et nièces, cousins et cousines, du travail que nous accomplissions pour le CN.

Nous ignorions que nous faisions partie de ce qui n'allait pas au Canada. Nous ne savions pas que nous méritions neuf ans de gouvernement conservateur où nous serions traqués comme des animaux et exterminés. Voilà ce que le gouvernement actuel a fait au Canada par la déréglementation, par le libre-échange, par la privatisation, par la sous-traitance et par tous les autres moyens auxquels il a eu recours pour se débarrasser de centaines de milliers, de millions de Canadiens, parce que leur mode de vie, selon lui, nuisait au Canada et devait disparaître. Le gouvernement a eu recours à une armée de diplômés en administration des affaires pour se débarrasser de ces gens qui travaillaient pour le CN, pour Air Canada ou ailleurs dans le secteur public. En effet, on imputait les problèmes du Canada à ces institutions, et les conservateurs ont rapidement voulu les supprimer.

• (1800)

Il y a deux optiques différentes du Canada, monsieur le Président: celle qui a cours à Baie-Comeau, où tout le monde rend hommage au propriétaire américain qui brille par son absence, et celle qui a cours à Transcona, où l'on a travaillé pour les Canadiens par l'intermédiaire d'une société qui appartenait à des Canadiens, et où l'on n'a jamais eu à chanter pour personne—et où, encore aujourd'hui, on ne chante que pour qui l'on veut.

Or, le premier ministre a beau quitter la vie politique, il n'en demeure pas moins qu'il laisse derrière lui un Canada qui ressemble à la ville et au milieu dans lesquels il a grandi. Je m'en excuse auprès des gens de Baie-Comeau, mais c'est la pure vérité.

À Transcona et dans d'autres localités du même genre, on n'oubliera jamais le premier ministre. Pas plus qu'on oubliera ses collaborateurs qui ont essayé de nous détruire, d'enlever leurs emplois aux gens d'ici, qui qu'ils soient, pour les donner aux gens et aux établissements prétendument supérieurs du secteur privé. Ou pis encore, pour les donner aux établissements, aux sociétés ou aux multinationales privés des États-Unis et, désormais, du Mexique.

Voilà les ravages qu'ont causés, à mon avis, neuf années de régime conservateur.

Comme mes collègues l'ont déjà dit mieux que je ne puis le faire et, certes, de façon plus détaillée, ce projet de loi fait partie du cadre général de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Le malheur, c'est qu'il est au nombre de toutes les choses que le gouvernement est prêt à faire en un certain sens en dehors de l'accord. C'est comme la modification de la loi touchant à la production de médicaments génériques au Canada. Cela fait partie de l'accord tout en n'en faisant pas partie; cela n'est pas précisé dans l'accord parce que le gouvernement ne veut pas admettre que cela fait partie de l'accord.

Le gouvernement veut donner l'illusion de la souveraineté à cet égard. Ce qu'il dit, c'est qu'on ne l'a pas obligé à faire cela, qu'il le fait de son propre chef. Il parle pourtant comme quelqu'un qui, en dépit des apparences, fait quelque chose sous la menace. C'est scandaleux.

C'est si peu judicieux. Même du seul point de vue de la logique économique, à savoir qu'on a besoin des investissements étrangers pour créer des emplois. J'ai écouté attentivement le ministre du Commerce extérieur et ancien ministre des Finances tout à l'heure lorsqu'il a dit qu'il est vrai que, contrairement aux sociétés canadiennes, les sociétés étrangères ont tendance à sortir les capitaux du pays, mais que c'était le prix à payer pour qu'elles viennent investir au Canada.

Il faut alors se demander, comme pour les autres mesures qu'a prises le même ministre, si cela fonctionne, si cela est efficace. Est-ce que cela donne les résultats que le gouvernement escompte, les questions de souveraineté, le droit de regard canadien ou les préoccupations idéologiques et morales mises à part?

• (1805)

Est-ce qu'elles sont vraiment efficaces? Est-ce même un argument cohérent du point de vue économique? Très souvent, ce n'est pas le cas. Très souvent, si on regarde l'efficacité de ce genre de mesures, on voit qu'elle est nulle. Elles n'ont aucun effet.

L'analogie que j'aimerais faire concerne une mesure dont j'ai parlé plus tôt ici avec le ministre du Commerce extérieur et qu'il avait introduite du temps où il était ministre des Finances; je veux parler de l'exonération des gains en capital qui avait été conçue dans un but précis. Comme l'a dit plus tôt le ministre à la Chambre, elle avait été conçue pour stimuler les PME, pour stimuler les investissements et pour créer des emplois, mais est-ce cela qui s'est produit?

Certaines personnes ont étudié cette mesure de près. L'une en particulier, un certain Peter Meyers, a écrit un article intitulé «L'héritage Wilson» dans lequel il prétend que l'exonération des gains en capital est la plus grosse erreur jamais commise dans un budget au Canada car, dit-il, des 20 milliards de dollars auxquels le Trésor a renoncé, seulement 6 milliards ont servi aux fins visées par le ministre lorsqu'il a créé cette exonération d'impôt.

Je ne suis même pas sûr qu'il aurait dû en premier lieu introduire une telle mesure, même si elle avait marché, mais voyons si le ministre est parvenu à ses fins. En théorie, pour obtenir 6 milliards d'investissement, il a renoncé à 14 milliards sous forme d'exonération des gains en capital dont ont profité les gens qui se sont vite rendus compte que c'était un vrai cadeau puisqu'elle s'appliquait non seulement aux nouveaux investissements mais aussi aux investissements qu'ils avaient déjà faits, ce qui leur permettait de vendre des actions ou autres et de ne pas payer d'impôt sur les gains en capital réalisés sur les actions qu'ils avaient achetées avant le budget de 1985. Ils

ont réclamé une exonération pour ces gains en capital après le budget de 1985 et s'en sont mis plein les poches. Et il n'y a eu ni création d'emplois ni investissements.

La même chose s'est produite dans l'immobilier où les gens ont profité de l'exonération cumulative d'un demi-million de dollars des gains en capital à laquelle ils avaient droit pour faire de la spéculation, vendant et achetant dans le seul but de faire de l'argent. Cela ne crée aucun emploi nouveau sauf peut-être pour les agents immobiliers.

J'utilise cet exemple, même s'il n'est pas tiré du secteur de l'énergie, car il montre à quel point le gouvernement a mal géré notre économie, même par rapport à ses propres objectifs.

C'est vrai si l'on analyse ce qu'ils ont fait dans le secteur de l'énergie. C'est vrai aussi du point de vue des incidences des accords de libre-échange, mais il est impossible de leur faire admettre leurs torts, de leur faire admettre que ces mesures n'ont pas donné de bons résultats.

Ils préfèrent regarder du côté de l'économie ontarienne et dire que c'est soit une récession, soit le gouvernement néo-démocrate. Il ne peuvent admettre que c'est dû à l'accord de libre-échange, qu'il peut exister un lien entre la situation actuelle et la décision la plus importante du siècle en matière de politique économique. Selon eux, l'une n'a rien à voir avec l'autre.

Malheureusement, les gens ont tendance à accepter ce genre de discours. On parle de récession. On parle de déclin économique. Il ne s'agit pas d'une récession, mais plutôt d'une restructuration complète de l'économie nord-américaine. Chaque fois qu'on emploie le mot «récession», on choisit un langage qui cache bien plus qu'il ne révèle la réalité de l'économie canadienne et nord-américaine.

Je crois que chacun de nous devrait y réfléchir un peu. Le ministre du Commerce extérieur a fait au député d'Edmonton-Est une observation qui ressemble à un cours d'histoire: «La découverte du gisement de Leduc en 1947 est attribuable à une société étrangère; sans ces investissements étrangers, il n'existerait pas d'industrie pétrolière au Canada.» Bien, c'est assez juste. Ce n'est peut-être pas tout à fait exact, mais c'est la notion généralement acceptée en Alberta. J'ai entendu de nombreux députés albertains, et particulièrement Gordon Taylor qui l'a répété 100 fois plutôt qu'une, dire que lorsqu'ils cherchaient du capital canadien, ils n'en trouvaient pas, que personne ne voulait investir en Alberta, que les Américains ont accepté de le faire et que c'est grâce à eux que nous avons aujourd'hui une industrie dans le domaine de l'énergie. Bon.

• (1810)

Toutefois, avec le temps, de nombreux Canadiens de tous les partis ont vu que le degré de propriété étrangère dans notre industrie énergétique déjà bien établie devenait inquiétant. Avec le temps. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est terminé.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je regrette moi aussi beaucoup que le temps de parole du député soit expiré. Je pense que c'est une vrai honte. Je poserai donc au député la même question que j'ai posée plus tôt au député d'Essex—Windsor, à savoir ce qu'il nous dirait à ce stade s'il disposait d'un temps de parole illimité à la Chambre?

M. Blaikie: Monsieur le Président, si je disposais d'un temps de parole illimité, je reprendrai à partir du point où je me suis arrêté, à partir du moment où je parlais de Leduc et que je disais qu'il est illégitime de dire que l'on avait alors besoin des investissements américains pour faire décoller notre industrie énergétique en Alberta car nous n'avions pas les capitaux canadiens nécessaires pour justifier l'abandon pur et simple aujourd'hui d'une industrie qui pouvait encore il n'y a pas un si grand nombre d'années appartenir pour une large par à des Canadiens.

On a systématiquement abandonné cette idée en introduisant toute une série de mesures. Par exemple, la privatisation de Petro-Canada, qui a à voir non seulement avec les critères de participation canadienne en tant que telle, mais aussi avec la forme de cette participation, à savoir si elle devrait faire appel à une participation importante du secteur public, ainsi que toutes les autres mesures que nous avons examinées, y compris le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, dans le cadre de son intervention, le député a prétendu que ce projet de loi tendait à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, qu'il s'agissait là d'une mesure parmi tout un éventail de projets de loi qui ont déjà été soumis à la Chambre et continueront de l'être qui ont tous pour objectif de mettre en oeuvre les diverses parties de l'Accord de libre-échange nord-américain et, en fait, certai-

nes parties de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis qui n'ont pas encore été appliquées.

Je pense, par exemple, à des choses comme la Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, le projet de loi C-11, qui a reçu la sanction royale le 26 novembre 1991 après avoir été adopté précédemment à la Chambre. La présentation de ce projet de loi découlait directement du lobbying américain qui était autorisé dans la loi initiale de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange aux États-Unis en 1988 dont l'article 304*a*)(2) exhortait le président américain à réclamer des modifications au tarif-marchandises de l'Est.

Eh bien, en bon Américain, le président a, semble-t-il exercé des pressions pour obtenir ces modifications et qu'il a obtenues dans le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, les conservateurs sont allés encore plus loin en annonçant qu'ils allaient sous peu apporter d'autres modifications que les Américains souhaitent à cet égard, cette fois-ci relativement à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, mais c'est là une autre histoire.

De même, toujours dans cette même loi américaine de 1988 tendant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange, on réclamait, à l'article 304*c*)(1), des négociations avec le Canada pour faire passer de 50 à au moins 60 p. 100 les limites minimales sur le contenu nord-américain des produits automobiles. Eh bien! Figurez-vous que le négociateur en chef du Canada de l'ALÉNA, John Weekes, a annonçé en août 1992 que le Canada avait accepté cette demande également. La loi américaine réclamait une augmentation de 50 à 60 p. 100, mais que diable nous sommes de braves gens et nous avons été prêts à accorder 62,5 p. 100 aux Américains.

• (1815)

Je ne suis pas du tout certain que les Canadiens seront surpris d'apprendre que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à atteindre l'objectif que le Congrès américain a chargé le président américain de réaliser à l'article 304*b*)(2) de cette même loi américaine de 1988, dans laquelle on demandait au président d'amener les Canadiens à se débarrasser de leurs propres restrictions sur la participation dans les secteurs pétrolier et gazier. Il est parvenu à ses fins. L'influence de Ronald Reagan se fait encore sentir dans cette enceinte. Imaginez!

Permettez-moi de demander à mon honorable collègue si, à son avis, il y a une chose qu'un président américain pourrait demander et qui serait si odieuse que même les béni-oui-oui de la chorale Mulroney ne seraient pas prêts à l'accepter.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question.

La réalité, c'est que j'ai souvent espéré avoir vu la limite jusqu'où le gouvernement irait pour se conformer au programme des Américains et à celui des multinationales, qui coïncide si souvent avec celui des Américains d'ailleurs. Or, il continue de m'étonner et c'est une grande déception.

J'avoue que je suis heureux de voir des ministériels revenir à la Chambre. J'ai pensé un instant que le gouvernement avait peut-être démissionné ou qu'on servait le dîner dans le hall. En fait, pendant pas mal de temps, il n'y avait pas de ministériels à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré. Nous passons au débat et la parole est au député d'Oshawa.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je tenais à prendre part au débat, même si je dois avouer que je m'inquiète à propos de ce projet de loi en partie parce qu'il illustre la façon dont le Parlement fonctionne ou ne fonctionne pas.

En lisant le projet de loi, j'ai pensé qu'il y avait des amendements peu importants parce que le texte imprimé se rapporte à l'abrogation d'articles de certaines lois, à la modification de certaines définitions qui, au premier abord, ne semblent pas très importantes.

Le député qui serait venu à la Chambre cet après-midi pour entendre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources amorcer un débat animé sur ce projet de loi, aurait été bien déçu. Si l'on s'attendait à ce que le ministre soit présent pendant le débat sur ce projet de loi pour répondre aux questions des députés de tous les partis, ou encore si l'on s'était attendu que le gouvernement demande à un ministre de premier rang de défendre le projet de loi, on aurait bien du mal à savoir qui était l'heureux élu. Cette façon de procéder est typique du Parlement. Nous sommes saisis d'un projet de loi qui semble essentiellement avoir peu d'importance. Or, il suffit de s'interroger sur les raisons qui ont poussé le

gouvernement à le présenter pour avoir une idée de l'objectif qu'il vise.

J'ai suivi les travaux cet après-midi et je sais que le ministre du Commerce extérieur était présent pendant un certain temps. Il a fait allusion à ce qui avait été, d'après moi, un assez bon discours de la part du député d'Edmonton-Est, puisqu'il a au moins présenté notre point de vue sur une mesure de cette nature. Or, le ministre s'est levé et je crois qu'il a qualifié ce discours de sottises idéologiques. Il n'y avait pas un député pour expliquer les raisons de son désaccord avec un membre de l'opposition. C'est un ministre de premier plan qui a rétorqué en employant l'expression éloquente: sottises idéologiques.

• (1820)

C'est peut-être une des raisons pour lesquelles les Canadiens se disent: «Si c'est là le meilleur argument qu'un ministre de premier plan peut trouver, pourquoi ne pas chasser ces ministres du pouvoir et aller à la taverne du coin où du moins on peut entendre dire ce genre de choses avec une certaine passion?»

J'ai trouvé intéressant de noter qu'un peu plus tôt au cours du débat, le même ministre a été interrompu. Je peux me tromper, mais en suivant cet échange, il m'a semblé que le même ministre de premier plan ne savait pas vraiment quel était le projet de loi à l'étude à la Chambre cet après-midi et a dû être repris. C'est assez inhabituel.

Voilà qui en dit gros sur les travaux parlementaires ici au moment où la présente législature touche à sa fin. Voilà qui en dit beaucoup également sur l'idéologie à l'oeuvre, car en lisant le projet de loi et en cherchant à voir où il s'inscrit dans tout le processus de libre-échange, on en arrive vraiment à comprendre, si on examine les chiffres, qu'il n'y a pas de raison financière impérieuse de proposer une telle mesure. Il y a une raison idéologique pour le faire. C'est une foie dans le libre-échange, une foie presque aveugle, qui pousse le gouvernement à le faire.

Il existe des engagements qui ne sont peut-être pas couchés sur du papier, qui ont peut-être été pris à huis-clos et peut-être à la faveur de négociations d'accord comme celui du libre-échange avec les États-Unis, qui commencent à apparaître dans ce genre de projet de loi. À première vue, ça n'a pas de bon sens. Il est sorti plus d'argent du pays depuis dix ans qu'il n'en est entré en investissement.

Nous semblons établir des règles du jeu équitables, mais nous sommes peut-être en train de changer juste un petit peu la situation quant à savoir à qui appartient l'industrie pétrolière au Canada.

J'avoue ne pas être grand idéologue, mais je suis absolument convaincu d'une chose. Les ressources naturelles du pays n'appartiennent pas à quelque société privée ou publique que ce soit. Cette conception est peut-être démodée, mais ces ressources, qu'elles soient dans le sol, à la surface du sol ou dans la mer, appartiennent au pays. C'est vrai. Nous les avons toujours exploitées et mises en valeur au moyen d'une multitude de systèmes de développement privé et public. Nous avons essayé presque toutes les sortes d'entreprises conjointes qu'on puisse imaginer.

Allons cependant à la base de tout ça. Si le Parlement canadien est saisi de cette mesure, c'est que, sur le plan juridique, les ressources naturelles et leur exploitation appartiennent aux Canadiens.

Je voudrais aborder un aspect dont on n'a pas beaucoup parlé cet après-midi à la Chambre. Si quelqu'un venait dans ma circonscription à vocation industrielle, celle d'Oshawa, pour demander aux gens s'ils sont satisfaits du prix qu'ils paient pour les produits pétroliers et de ce que le gouvernement fait pour eux, il aurait vraiment bien du mal à convaincre mes électeurs qu'ils paient des prix raisonnables pour les produits qu'ils consomment. Curieusement, pour y parvenir, il faudrait que cette personne aille aux États-Unis parler du prix du gaz naturel aux Californiens.

La plupart des citoyens que je représente n'arrivent absolument pas à comprendre comment les sociétés américaines peuvent venir extraire des ressources dans des régions canadiennes éloignées, les transporter ensuite aux États-Unis et les vendre moins cher là-bas qu'au Canada. Beaucoup d'entre nous n'y comprennent rien. Je n'ai pas d'information privilégiée qui me permette d'y voir plus clair. Je n'y comprends absolument rien moi non plus.

Je ne m'explique pas cela. Si le gouvernement veut protéger nos ressources, dans un premier temps, défendre les intérêts des consommateurs canadiens, dans un deuxième temps, et finalement mettre en place des mécanismes qui garantiront une forte croissance économique, ce n'est certainement pas avec ce projet de loi qu'il atteindra ses objectifs.

Ce projet de loi semble traduire une idéologie selon laquelle seul le secteur privé peut faire quelque chose. D'après cette idéologie, la meilleure chose qu'un gouvernement puisse faire, c'est de ne pas intervenir, et lorsqu'un pays conclut un accord de libre-échange multilatéral, comme celui qui est actuellement proposé entre le

Canada, les États-Unis et le Mexique, la meilleure chose à faire, c'est de ne pas légiférer du tout. D'après cette idéologie, les gouvernements devraient simplement se tenir à l'écart. Comme par magie, le secteur privé fera ce que personne ailleurs dans le monde n'a réussi à faire.

• (1825)

Je ne souscris pas du tout à cette façon de voir. Je pense qu'elle est le comble de la stupidité. Dans la région du Canada où je vis, on peut voir tous les effets dévastateurs de cette stupidité politique, toutes les usines fermées, toutes les petites entreprises en difficulté, toutes les économies locales qui connaissent des problèmes parce que quelqu'un dans le monde a pris une décision économique qui a sonné le glas de ces localités. Je pèse mes mots, en l'occurrence, parce qu'il y a de nombreuses petites villes du sud de l'Ontario dont l'économie a été anéantie par cette idéologie, par le libre-échange et par ce genre de mesure législative.

Je suis certain qu'avant les prochaines élections, le gouvernement actuel ira dans ces petites villes annoncer l'octroi d'une subvention pour ceci et la remise d'un chèque pour cela. N'aurait-il pas mieux valu ne pas détruire l'économie de ces petites villes? Mais c'est ce qui se produit quand on conclut un accord de libre-échange qui, en théorie, est avantageux, mais qui, en pratique, ruine l'économie d'une localité. Dans une petite ville, si l'usine qui fabrique des meubles ou celle qui fournit des pièces d'auto ferme ses portes, l'économie locale est ruinée.

Les employés de l'usine ne sont pas les seuls à en souffrir. Tout le monde dans la localité s'en ressent. Tous les citoyens qui financent l'éducation publique dans cette localité sont touchés. Tous ceux qui veillent au maintien de l'ordre en souffrent. Tous ceux qui encouragent le propriétaire du magasin du coin sont affectés. L'économie locale a subi des préjudices irréparables.

Chaque petite localité canadienne a sa propre structure. Chacune a sa petite structure économique et son mode de croissance. Quand on s'ingère dans cela d'une manière négative, comme le gouvernement l'a fait avec son accord de libre-échange, on s'ingère dans chaque foyer, dans chaque portefeuille.

Il est peut-être vrai que le seul dommage que l'on puisse voir, ce sont les portes closes d'une usine qui est déménagée en Georgie, dans l'Alabama ou, si le gouvernement parvient à ses fins, un peu plus au sud, au Mexique. C'est peut-être tout ce que l'on peut voir à première vue, mais quand on prend le temps d'écouter et de regarder les gens de ces petites localités, on comprend vite que chacun d'entre eux en porte la blessure.

C'est probablement la même ligne de pensée qui a inspiré ce projet de loi et ceux qui croient fermement qu'un grand secteur de notre économie comme l'industrie pétrolière de l'ouest du Canada a vraiment besoin d'importants investissements de l'extérieur. Mais indépendamment du fait que cela soit bon ou mauvais, ce projet de loi permettra-t-il cela?

Selon moi, ce serait de la folie furieuse que de croire que ce projet de loi va faire affluer les investissements étrangers. Ce n'est pas ce qui va se passer.

Un ancien ministre de l'Énergie du même gouvernement l'a déjà admis au comité. À quoi rime ce projet de loi, dans ces conditions? C'est de l'idéologie. Les raisons de la politique l'emportent sur le bon sens.

Comme un ou deux autres députés l'ont dit, cela n'est pas sans faire songer à une petite localité du Québec, Schefferville, où le premier ministre en poste a fait une belle ascension pour devenir le dirigeant canadien de la société. Il a tenté à un moment donné de fermer presque totalement la ville parce que la société américaine, qui avait sa filiale canadienne, Iron Ore du Canada, a décidé de mettre fin à ses opérations.

En un clin d'oeil, tout s'est arrêté. Sans méchanceté, sans que qui que ce soit se montre mesquin ou désagréable. C'est ainsi que va la libre entreprise. C'est ainsi que se prennent les décisions commerciales.

Qui paie les pots cassés? On peut sans doute dire que, jusqu'à un certain point, le secteur privé paie lui aussi. Dans ma localité comme dans beaucoup d'autres, le secteur privé est en train de réduire ses activités, pour employer un bel euphémisme. Ce n'est pas que ces installations de production aient nécessairement perdu leur utilité. Ce n'est pas qu'elles ne sont plus rentables. C'est tout simplement qu'elles n'ont plus vraiment de raison d'être.

Si General Motors du Canada a une capacité de production dans l'État de New York ou au Michigan et qu'il possède la même dans ma ville, Oshawa, il n'a plus de raison pour rester à Oshawa. Que la compagnie déménage son usine. Si la capacité se trouve ailleurs, qu'elle déménage à cet endroit. S'il y a une usine de fabrication

d'essieux à St. Catharines qui fournit un bon produit, qui réalise des profits et où General Motors elle-même dit qu'elle va continuer à s'approvisionner, faites fournir les pièces par la même usine—General Motors va la fermer quand même parce que cette société est en train de faire autre chose.

• (1830)

Parfois—et je sais que certains députés ne comprendront jamais cela—ce que fait le secteur privé va à l'encontre de l'intérêt public. Cette déclaration peut sembler bizarre et je ne veux pas choquer qui que ce soit, mais il arrive parfois que les intérêts du secteur privé entrent en conflit avec ceux de tous les autres. Selon moi, c'est à ce moment-là qu'un gouvernement doit intervenir.

Il n'y a rien de mal à ce que nous ayons tous une certaine idéologie ou conviction politique de base; personne ici ne voudrait qu'il en soit autrement. Toutefois, lorsque cette idéologie l'emporte sur le bon sens, il est temps de la mettre de côté.

À mon avis, ce projet de loi représente à bien des égards ce qui ne va pas avec le gouvernement. Étant dans la politique depuis vingt ans, je m'attends à pouvoir lire un projet de loi et vous dire tout de suite de quoi il s'agit. Ce n'est pas le cas avec cette mesure législative. On ne devrait pas être obligé de retracer toute la documentation de base concernant les accords de libre-échange et la situation dans l'industrie pétrolière canadienne pour comprendre une mesure législative. Ce n'est pas raisonnable.

Si un gouvernement veut faire adopter un tel projet de loi, il devrait faire en sorte que le ministre responsable soit constamment présent à la Chambre lorsqu'on discute de la mesure, ce qui n'est pas le cas. Je ne veux pas me laisser emporter par cette question. Nous savons tous que les députés font l'objet de pressions afin d'être à plusieurs endroits différents au même moment. Nous vivons tous ces pressions. C'est mon cas.

Toutefois, si un gouvernement juge qu'une mesure législative de ce genre est importante, il doit faire en sorte que ses membres soient présents. Il devrait veiller à ce que les ministres qui sont présents sachent au moins de quel projet de loi la Chambre est saisie en tout temps. C'est ainsi que je conçois les travaux d'un Parlement: le ministre responsable d'une mesure législative présente celle-ci à la Chambre.

Nous savons tous qu'il arrive parfois qu'un ministre ne puisse être présent à la Chambre. À mon avis, dans un tel cas il y aurait lieu de reporter l'étude de la mesure législative. Si le ministre veut faire adopter un projet de loi, il doit être ici pour expliquer à tous les députés pourquoi le gouvernement estime que c'est une initiative importante.

Nous aurons encore ce genre de discussion, parce que je crois qu'une plus grande partie des travaux du Parlement au cours des prochaines semaines, s'il continue de siéger, seront directement liés à l'accord de libre-échange. À mon avis, le libre-échange sous toutes ses formes—avec les États-Unis, avec le Mexique ou avec qui que ce soit—dominera nos discussions ici pendant un certain temps, et je crois que c'est tout à fait justifié. C'est une initiative importante qui a fait disparaître des emplois dans les localités que je visite presque chaque mois lorsque je fais le tour de mon coin de pays. Elle nous a fait mal. Ce genre de mesure législative nous a nui.

Monsieur le Président, j'ai écouté tout le débat à la Chambre cet après-midi, mais je n'ai pas vu un seul ministériel prendre la parole pour présenter des arguments prouvant que ce projet de loi sera bon pour le Canada. J'ai vu des ministres se lever pour insulter quelqu'un de notre côté—et je ne m'en laisse pas imposer facilement; on peut m'insulter autant qu'on veut. Tout ce qu'on doit comprendre, c'est que chaque fois, je rendrai la monnaie de la pièce. Mais cela n'est pas important. Ce qui est important, c'est que si le gouvernement tient à cette loi, qu'il envoie son ministre ici pour présenter ses arguments.

J'en entendu le ministre du Commerce extérieur ridiculiser le porte-parole du Parti libéral, si je ne m'abuse, en l'accusant de défendre deux points de vue opposés. Eh bien, le ministre ne comprend manifestement pas le Parti libéral du Canada. Ce qui fait sa force, ce qui le fait avancer depuis tant d'années, c'est sa magnifique capacité de dire: «Nous penchons vers la gauche et nous penchons vers la droite, et si vous n'aimez pas cette politique, nous en avons une autre ici.» Les libéraux passent merveilleusement bien d'un côté à l'autre. Et maintenant, ils attendent non pas que Kim Campbell soit couronnée chef du Parti conservateur, mais bien de reprendre la place qui leur revient de droit dans l'histoire du Canada.

Je veux dire par là que, lorsque les conservateurs auront vraiment tout bousillé, les gens devraient naturellement, je suppose, élire les libéraux aux prochaines élections. Eh bien, nous pourrions avoir des surprises. Il se pourrait bien que ce vieux rituel de la politique canadienne soit sur le point de changer.

• (1835)

Je crois que les députés de tous les partis sont obligés de faire certaines choses qu'il n'est peut-être pas juste de demander aux Canadiens de faire. Lorsque nous voyons un projet de loi comme celui-ci qui, en surface, peut sembler tout à fait inoffensif, c'est à nous de découvrir exactement tout ce que ces petits caractères signifient, toutes les répercussions que cette mesure aura dans ma circonscription, dans la région que je représente et sur l'économie du Canada tout entier.

Je crois que ce projet de loi nous causera du tort, que l'accord de libre-échange, qui est à l'origine de ce genre de mesure législative, nous a causé plus de tort, et que le gouvernement, qui nous a mené jusqu'à cette étape dans notre processus parlementaire, nous a causé encore plus tort. Maudits soient-ils tous!

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, un mot de bienvenue au ministre qui revient à la Chambre. Vous nous avez énormément manqué, Bill.

M. McKnight: Malheureusement, j'ai été en mesure de suivre tout le débat.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Je voudrais revenir sur certaines observations que le député d'Oshawa a faites vers la fin de son intervention et qui concernaient le Parti libéral. Je dois avouer que le débat d'aujourd'hui m'a quelque peu surpris.

Comme j'étudie depuis assez longtemps ce projet de loi, je pensais connaître la position de tous et chacun. J'ai donc été surpris d'entendre les deux orateurs du Parti libéral, car il n'y en a eu que deux, bafouiller et tergiverser avant de déclarer finalement qu'ils allaient appuyer le projet de loi. J'ai été surpris et même estomaqué.

Voyez-vous, j'entends depuis longtemps les membres du Parti libéral nous dire: «Non, non, non. Nous sommes contre le libre-échange et contre l'ALÉNA. Nous nous opposons à l'Accord de libre-échange nord-américain et, si vous nous en donnez l'occasion, nous le renégocierons et l'améliorerons.»

Aujourd'hui, les deux seuls membres du Parti libéral qui sont intervenus nous ont dit: «Non, non, non. Le projet de loi est correct. Cette partie intégrante de l'entente de libre-échange nous convient. Procédons à toute vapeur.» Je dois avouer que j'ai du mal à comprendre leur attitude.

J'allais poser une question au député d'Oshawa, qui siège à la Chambre depuis plus longtemps que moi et qui connaît beaucoup mieux que moi le Parti libéral, dont la vraie nature se révèle, bien entendu, en Ontario. Je voudrais lui demander à quoi rime la décision du Parti libéral qui accepte d'appuyer cette affreuse mesure législative.

M. Breaugh: Monsieur le Président, il va falloir que je dise deux mots à mon collègue qui laisse entendre que je suis beaucoup plus âgé que lui. Nous en reparlerons dehors.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Je faisais allusion à son expérience parlementaire.

M. Breaugh: Ah, mon expérience parlementaire. Il cherche maintenant à se tirer de ce mauvais pas.

Je ferais remarquer que nous avons réussi à débusquer le ministre, comme on dit. Ce n'est pas antiparlementaire et ce n'est pas méchant. Nous allons peut-être réussir à faire mieux.

M. McKnight: Je m'en passerai volontiers, si vous ne vous sentez pas d'attaque.

M. Breaugh: D'accord. Le député m'a demandé d'expliquer certaines des observations que des députés libéraux ont faites un peu plus tôt. Je suppose que je pourrais utiliser une petite analogie qui a trait à l'essence du Parti libéral. Être libéral, c'est se sentir parfaitement à l'aise—comme ce fut le cas de David Peterson lorsqu'il a brigué le mandat de premier ministre de l'Ontario—avec l'idée de s'opposer vivement au libre-échange avec les États-Unis. Peu après son élection, il est devenu très à l'aise avec l'idée que nos échanges avec les États-Unis soient libéralisés.

Pour comprendre comment le Parti libéral fonctionne, il faut comprendre le goût du pouvoir à l'état brut. Voilà ce que ça donne, en termes très simples.

Une voix: Est-ce là le problème de Bob Rae?

• (1840)

M. Breaugh: Tous les moyens sont bons avant les élections. S'il faut se déclarer en faveur du libre-échange, on le fait. On prend aussi des moyens expéditifs après les élections. Les libéraux ont cette faculté de dissocier les deux. Là où vous croyez discerner la gauche de la droite, ils ne voient ni l'une ni l'autre. Si vous cherchez de la cohérence, sachez qu'ils ne s'encombrent jamais du petit principe malcommode selon lequel il convient de formuler une position et de s'y tenir. Ils changent de position comme des girouettes qui tournent au moindre souffle de vent.

Le député est un peu mêlé. J'ai remarqué que le ministre du Commerce extérieur l'était aussi. Pourtant, il y a bien plus longtemps que moi qu'il siège ici. Il n'arrivait cependant pas à s'expliquer que le Parti libéral puisse être en faveur de cette mesure législative contre le libre-échange. Il aurait aussi bien pu formuler son commentaire de la façon suivante: «Je ne comprends pas que le Parti libéral soit tout à la fois pour et contre le libre-échange ou vice versa.»

Ces termes exprimant l'appui à quelque chose ou le fait d'être en faveur de quelque chose sont tout à fait absents du vocabulaire du libéralisme au Canada. Les libéraux concentrent tous leurs efforts sur leur but. Ils sont prêts à tout pour parvenir à leurs fins et occuper la place qu'ils jugent être la leur.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'hésitais à prendre part au débat. Le projet de loi C-106, qui suscite un débat fort important, nous prouve que le gouvernement veut abandonner complètement l'objectif que poursuit la population canadienne et que poursuivait, à une certaine époque, le gouvernement du pays. Cet objectif consistait à maintenir et à accroître notre maîtrise de l'industrie pétrolière et, partant, celle d'autres secteurs.

J'ai suivi attentivement presque tout le débat, et je dois féliciter mes collègues d'Edmonton-Est, d'Essex—Windsor, de Winnipeg Transcona et d'Oshawa pour leurs excellents discours. Leur maîtrise du sujet et leur éloquence sont de loin supérieures aux miennes. Il y a toutefois un autre point qu'on pourrait ajouter à notre opposition au projet de loi.

Il s'agit d'une question d'enseignement moral, que les évêques catholiques du Canada ont d'ailleurs fort bien soulevée il y a une dizaine d'années. Je vais simplement citer un court passage d'un document qu'ils ont écrit et qui a pour titre *The Ethical Reflections on the Economic Crisis of 1982*: «La reprise économique doit viser trois objectifs. D'abord, les besoins des pauvres doivent avoir la priorité sur ceux des riches. Ensuite, les droits des travailleurs doivent avoir la primauté sur la maximisation des profits. Enfin, la participation des groupes marginaux doit prendre le pas sur la préservation du système qui les exclut.» Voilà un point important qui est formulé de trois façons différentes.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Si le député de Willowdale veut bien, j'aimerais pouvoir voir la personne qui parle.

M. Heap: Je vous remercie d'y avoir pensé. Ce même point formulé de trois manières différentes par les évêques s'applique d'une façon particulière aux peuples autochtones de l'hémisphère occidental. Ceux-là mêmes que les Européens ont commencé à subjuguer il y a cinq siècles et qui sont encore maintenus en sujétion dans presque tous les pays de l'hémisphère occidental, sinon tous. À l'exception des Antilles, où ils ont été exterminés jusqu'au dernier, hommes, femmes et enfants. Ils ne sont pas opprimés là-bas. Ce sont leurs tueurs qui les ont remplacés.

• (1845)

Ces peuples vivent encore dans beaucoup de régions d'Amérique du Nord, y compris au Canada. Dans les années 1980, le pape leur a rendu visite dans des coins comme le nord de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest. En s'adressant à ces gens, il a insisté sur le fait qu'ils avaient des droits en tant qu'êtres humains créés par Dieu—et il nous l'a rappelé par la même occasion.

L'Église catholique n'est pas la seule à défendre ce point de vue. À cette époque de l'année se tient une manifestation organisée par plusieurs Églises du Canada. Il s'agit d'un programme intitulé *Ten Days for World Development*. On note, parmi les participants, l'Église anglicane, l'Église évangélique luthérienne, l'Église presbytérienne, l'Église unie et l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix. L'ACDI, cet organisme gouvernemental canadien voué au développement, s'est également associée au projet.

Au cours de cette manifestation de dix jours consacrée au développement mondial, qui se déroule actuellement et chaque année à la même époque depuis 20 ans, on insiste sur l'idée que le développement, la reprise économique et la stabilité économique doivent s'appuyer sur le respect de ceux qui sont au bas de l'échelle. Il ne s'agit

pas de montrer plus de respect à ceux qui sont en haut de l'échelle.

Par exemple, cette année, on a défini trois règles réaffirmant ce principe général. La première, c'est qu'il faut aider les gens à vivre et à préserver leur culture au sein de leur collectivité. Pour ce faire, on doit favoriser les opérations à petite échelle, l'autonomie régionale, la propriété locale et le contrôle des entreprises par des intérêts locaux. Cet objectif doit avoir préséance sur l'aide aux sociétés transnationales à but lucratif. Cette règle va directement à l'encontre du projet de loi C-106.

Oui, notre pays possède du pétrole, ainsi que beaucoup d'autres ressources de prix. Oui, nous pouvons exploiter cette ressource. Mais c'est tout simplement faux de dire que seules les sociétés les plus puissantes du monde, surtout concentrées aux États-Unis, sont capables de les exploiter. Nous pouvons faire les choses de façon plus coopérative pour nous éviter des souffrances. D'une part, nous faisons du tort à ceux qui sont au bas de l'échelle, comme les autochtones et les pauvres du Canada. D'autre part, c'est toute la société qui en souffre si nous négligeons ceux qui sont au bas de l'échelle, si nous ne favorisons pas le contrôle par des intérêts intérieurs et l'autonomie régionale, si nous préférons—par dépit ou par négligence—laisser à d'autres le contrôle de nos ressources.

Le deuxième principe, c'est que la conservation, pour les générations à venir, des ressources renouvelables, c'est-à-dire des plantes, de l'eau et des forêts, et des ressources non renouvelables, soit les terres agricoles, le pétrole et le gaz, doit avoir la priorité sur leur vente pour des bénéfices à court terme.

L'ancien premier ministre du Canada, Pierre Trudeau, qui était empressé de signer un accord antérieur avec les Etats-Unis au sujet du contrôle du pétrole, a fait notamment une déclaration remarquable qui est restée gravée dans ma mémoire. Il a dit que nous ferions mieux de le vendre aux États-Unis. Il pensait que nous avions du pétrole pour des centaines d'années à venir. Quelqu'un lui avait fait croire que nous avions tellement de pétrole que nous ne pourrions pas tout l'utiliser en un siècle. Il a dit que nous ferions mieux de le vendre aux États-Unis tandis qu'ils étaient encore preneurs. Comme si, un jour, personne ne voudrait acheter notre pétrole! Après quelques années, on a découvert que nos réserves de pétrole n'étaient pas illimitées.

• (1850)

Nos réserves facilement accessibles sont en train de s'épuiser et nous devons maintenant aller dans des endroits comme Hibernia où nous devons injecter des milliards de dollars pour obtenir que des étrangers y investissent eux-mêmes de l'argent afin d'extraire le pétrole du fond de l'océan et l'expédier aux États-Unis. Nous n'aurons pas ce pétrole. Nous subventionnons seulement l'investisseur étranger qui se l'appropriera.

Selon l'enseignement des Églises, qui repose sur l'enseignement de la tradition judéo-chrétienne, nous devrions avoir un peu de considération pour nos enfants et nos petits-enfants, qui auront besoin d'un peu de ce pétrole. Nous ne devrions pas être aussi empressés de tout le vendre aussitôt qu'on l'extrait du sol.

Le troisième principe, c'est que tous les citoyens devraient participer à l'établissement des priorités socio-économiques de leur pays et aux décisions sur la façon dont des accords commerciaux peuvent compléter ces priorités. Des accords économiques ou sociaux ne doivent pas restreindre les décisions qui seront prises à l'avenir pour le bien commun.

Plusieurs de mes collègues ont souligné que ce projet de loi fait essentiellement partie des mêmes mesures que l'accord de libre-échange nord-américain. Si ce projet de loi est adopté et si l'accord de libre-échange nord-américain l'est également, les gouvernements qui se succéderont au Canada ne pourront pas accéder à la demande des Canadiens s'ils désirent qu'on rétablisse un plus grand contrôle sur l'industrie pétrolière.

Le gouvernement du Canada n'appartiendra pas aux citoyens du Canada. Il sera un instrument des sociétés automobiles des États-Unis ou d'ailleurs, si les États-Unis devaient perdre un jour le contrôle de leurs multinationales.

Par conséquent, je dis que l'enseignement de nos principales Églises au Canada, fortes d'une tradition religieuse qui remonte à 3 000 ans, nous déconseille de donner quelque chose pour rien et de renoncer au contrôle de notre industrie pétrolière.

J'entends un député protester comme s'il ne pensait pas que c'était pour rien, mais en fait nous n'avons pas vu depuis dix ans quel avantage nous avions à céder à d'autres pays les droits d'extraction du pétrole et son contrôle.

Nous avons vu assurément dans un cas comparable en Ontario combien il était désastreux que des sociétés étrangères possèdent tant de nos industries de fabrication. Une fois qu'on a annoncé qu'on supprimait les droits de douane ou qu'on était en train de le faire, nous avons perdu des centaines de milliers d'emplois dans les industries de fabrication parce que nous n'avions pas eu le bon sens d'établir notre contrôle sur les emplois.

Les citoyens canadiens devraient pouvoir prendre des décisions, maintenant et dans l'avenir, au sujet de notre industrie du pétrole, des forêts, de l'agriculture, de fabrication, des transports et des communications. Nous ne devrions pas renoncer aux droits que nous avons en naissant, même si quelqu'un veut nous donner de l'argent en échange parce que l'argent se dévalue beaucoup plus vite que les ressources et l'infrastructure de notre pays.

Il y a environ 2 800 ans, je pense, une personne a déclaré sur la place du marché en Israël, en Samarie: «Ne vendez pas les pauvres pour des pièces d'argent; ne vendez pas les nécessiteux, les désespérés pour une paire de chaussures.» Les riches de son époque—il s'agit du prophète Amos—ne l'ont pas écouté. Leur pays a disparu depuis longtemps. D'autres l'ont remplacé.

D'autres personnes doivent encore apprendre la même leçon, à savoir que si on abandonne les pauvres et si on vend notre patrimoine et les droits que l'on reçoit à la naissance, alors tout le pays subira lui aussi les souffrances des pauvres. Par conséquent, je conseille vivement de rejeter ce projet de loi.

• (1855)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Trinity—Spadina. En nommant différentes Églises du Canada—dont l'Église à laquelle j'appartiens et des Églises auxquelles appartiennent bon nombre de députés—a-t-il voulu laisser entendre à la Chambre que celles-ci s'opposaient à ce projet de loi?

A-t-il voulu dire que la députée de Western Arctic, qui appuie ce projet de loi, représentait mal, en quelque sorte, le point de vue de ses électeurs qui ont désespérément besoin d'emplois dans le secteur de la prospection et de la production de pétrole et de gaz naturel, dans le secteur des services connexes, dans le secteur des mines, enfin, de toutes sortes d'emplois?

A-t-il voulu dire que les Églises du Canada veulent que les gens dépendent de l'aide sociale?

Ayant moi-même été ordonné ministre du culte, j'espère que le député répondra à ces questions avec soin et qu'il ne laissera pas entendre que les Églises du Canada sont en quelque sorte en train de manifester contre ce projet de loi devant les édifices du Parlement parce qu'en tant que membre de l'une de ces Églises, je pense que les Églises du Canada, qui croient beaucoup à l'importance de chaque individu, de chaque âme, souhaitent que les gens travaillent et acquièrent la dignité provenant du travail honnête et ce genre de choses.

Si le député sous-entend, comme j'ai cru comprendre, mais j'espère me tromper, que quiconque appartient à une Église, comme c'est le cas pour bon nombre d'entre nous, devrait en quelque sorte s'opposer à ce projet de loi, je tiens à lui dire, avec tout le respect que je lui dois, qu'il ne représente le point de vue d'aucune des Églises dont il a parlé.

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très directe. Il exprimait l'espoir que je ne disais pas ce qu'il pensait comprendre. Je vais essayer de le rassurer en lui expliquant de nouveau ce que j'ai dit.

Ce que j'ai dit, c'est que les principes énoncés par les autorités de l'Église à laquelle j'appartiens, l'Église anglicane, et les autres que j'ai mentionnées, même sans citer spécifiquement le projet de loi C-106 ou les sociétés pétrolières, disent de ne pas donner la priorité et le pouvoir aux sociétés transnationales de préférence à la population locale, que ce soit celle du Canada, du nord de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest ou d'ailleurs.

La personne qui fait ce saut injustifié est le député qui a posé la question, lorsqu'il dit que la seule façon pour les gens du Nord d'avoir un emploi c'est de vendre nos droits à des sociétés transnationales. Cette personne fait un saut totalement injustifié.

Il y aurait des emplois si ce gouvernement avait suivi une autre politique, si, au lieu de donner des millions de dollars aux sociétés transnationales sous forme de dégrèvements fiscaux, il avait financé la petite entreprise, s'il avait évité de prendre l'argent de l'assurance-chômage, s'il avait réorienté l'argent vers la petite entreprise plutôt que les transnationales, et s'il n'avait pas encouragé les spéculateurs fonciers comme l'a fait le ministre des Finances avec son exemption fiscale sur les gains en capital. Il aurait fallu mieux étudier et soutenir les programmes d'aide à la petite entreprise. Si le gouvernement l'avait fait, les gens auraient des emplois, alors que les transnationales ne leur en ont pas donné et ne leur en donneront pas.

Je demande au député de considérer les principes de base que j'ai cités et qui sont extraits d'un document publié dans le cadre du programme *Ten Days for the World Development*. Je lui demande de considérer ces principes et de voir comment ils s'appliquent à ce projet de loi. Les Églises ne cherchent pas à faire du lobbying contre un projet de loi particulier, mais elles nous donnent une direction morale clair.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Beaches—Woodbine sera le premier à parler lorsque ce projet de loi sera de nouveau mis à l'étude.

• (1900)

Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires selon l'ordre du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES GRANDS BANCS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 11 février, de la motion de M. Mifflin:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la motion de mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception. Je voudrais m'assurer que tout le monde se rappelle que c'est le 11 février 1993 que mon collègue a saisi la Chambre de cette motion qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde aux pêcheries de morue situées aux deux extrémités des Grands Bancs.

C'est une excellente motion. Elle témoigne de la volonté du Parti libéral d'étendre notre contrôle, notre compétence fonctionnelle sur les stocks de poisson qui se trouvent, comme on dit, aux deux extrémités des Grands Bancs.

Il faut se rappeler en effet qu'en 1977 un gouvernement libéral a étendu notre zone de pêche de 200 milles à nos eaux côtières. Ce ne fut pas chose facile, mais le gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient. Par la même occasion, il se trouvait à dire aux autres pays qu'ils pouvaient avoir accès à nos stocks, une fois les besoins du Canada satisfaits. J'ai été très déçue de voir que le gouvernement provincial, celui de la Nouvelle-Écosse, à l'instar des autres gouvernements provinciaux, n'a rien tenté pour commercialiser le poisson pris par les étrangers à l'intérieur et à l'extérieur de la limite de 200 milles.

Le poisson ne va pas aux États-Unis. Il atterrit plutôt à Cuba, au Japon et en Europe de l'Est, par exemple. Or, nous n'avons pas fait le moindre effort soutenu pour développer les marchés, pour que nos sociétés servent à la transformation des prises et pour que nos bateaux servent à pêcher le poisson excédentaire. Depuis 1977, on n'a pas fait le moindre pas dans cette direction.

À mon avis, c'est l'une des erreurs du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse qui n'a pas assumé ses responsabilités, car c'est lui le responsable de la commercialisation. Nos usines sont vides. En 1977, lorsque nous avons déclaré nos droits de pêches exclusifs dans la zone de 200 milles, nous avons au même moment convenu de l'établissement de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest qui devait gérer les stocks de l'Atlantique au-delà de nos 200 milles.

Entre temps, depuis 1986, certains pays de la Communauté européenne et d'ailleurs ont fait de la surpêche aux deux extrémités des Grands Bancs, ce qui est déplorable. La situation du Canada est unique. Il s'agit de notre plateau continental, la gestion de ce plateau continental nous appartient, mais pas celle des eaux qui le recouvrent; nous ne pouvons donc exercer aucune juridiction dans ces eaux, mais les stocks qui s'y trouvent sont les mêmes que ceux que nous récoltons de l'autre côté, à l'intérieur de notre zone de 200 milles.

Toutefois, plusieurs pays font de la surexploitation et dépassent les quotas fixés par l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Nous devons les regarder faire de la surpêche alors que nos propres pêcheries sont en difficulté car il s'agit des mêmes stocks de poissons. Elles sont tellement en difficulté qu'en juillet dernier le ministre des Pêches a imposé un moratoire, de deux ans au moins si je ne me trompe, sur la récolte de biomasse féconde de morue du Nord afin que celle-ci puisse se renouveler et atteindre à nouveau les niveaux moyens à long terme. Cette mesure a été catastrophique pour notre collectivité et particulièrement à Terre-Neuve où les communautés dépendent entièrement de ces stocks, sur la côte ou au large. Pourtant, on se croise les bras, même si certains membres de la Communauté européenne défient les règles de l'OPANO et continuent à pêcher et à surpêcher les stocks visés par le moratoire.

• (1905)

Le ministre des Pêches, qui a participé à ce débat, prend des dispositions maintenant auprès de la Communauté européenne afin que ses pays respectent notre moratoire, ou du moins les directives qui seront données par l'organisme régisseur approprié, quel qu'il soit.

Il n'y a plus de poisson. Lorsque les poissons reviendront, ces gens vont-ils refuser d'écouter? Ceux qui abusent aujourd'hui des stocks et qui les pillent vont-ils revenir et surpêcher à nouveau comme ils l'ont fait auparavant? Nous, du Parti libéral, prévoyons que les stocks vont se reconstituer et nous croyons que le gouvernement devrait étendre le droit de garde du Canada aux pêcheries à l'intérieur des limites du plateau continental, afin que nous puissions protéger ces ressources pour les générations futures.

Bon nombre de mes collègues se sont rendus en Europe à de nombreuses reprises afin d'en discuter avec les européens, mais sans succès. La seule chose qui arrête les Européens est l'épuisement des stocks de poisson. Je crois qu'avant que les stocks de poisson ne se reconstituent, le Canada devrait agir aussi énergiquement qu'en 1977 lorsqu'il a étendu la limite de sa zone de pêche à 200 milles. Nous devons maintenant aller plus loin et inclure les pêcheries du plateau continental au-delà de la limite de 200 milles. Nous n'y parviendrons que par un effort concerté, par la négociation, en faisant comprendre aux étrangers que nous allons les exclure de la zone visée et que nous entendons prendre des mesures énergiques pour le faire.

La tâche pourra sembler difficile dans le contexte actuel, mais je crois que nous devons mettre un terme aux abus qui ont été commis, que ce soit en défiant l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, en profitant de la faiblesse démontrée par le gouvernement au sujet des ressources de poisson situées aux deux extrémités des Grands Bancs, ou en faisant fi de l'idée selon laquelle le Canada, en tant que pays situé le plus près des stocks, devrait avoir un plan de gestion de toutes les ressources situées dans notre zone. Si le gouvernement ne parvient pas à faire accepter cela au monde, s'il n'a pas les compétences voulues pour y arriver, qu'il laisse quelqu'un d'autre mener les discussions, qu'il nous laisse la chance de réaliser ce que nous voulons au sujet des pêcheries situées aux extrémités des Grands Bancs.

Je tiens à féliciter mes collègues de Terre-Neuve car ils suivent la situation de plus près, et ils voient les stocks de poisson s'épuiser. Ils voient les pêcheurs de communautés comme les nôtres dans l'impossibilité de pêcher, pendant que les étrangers continuent de venir pêcher malgré le moratoire décrété au sujet de la morue du Nord.

Les efforts du gouvernement pour exercer son droit de garde et de contrôle sur ces poissons sont des plus faibles. On doit féliciter mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception d'avoir ouvert ce dossier et d'y revenir sans cesse depuis qu'il est à la Chambre, en en faisant une priorité afin que le gouvernement canadien ait effectivement le contrôle sur cette zone. Il ne s'agit que d'une extension. Le plateau continental est là. Il s'agit seulement d'étendre nos droits aux eaux qui recouvrent le plateau continental.

• (1910)

En quatre ans et avec trois ministres successifs des Pêches, le gouvernement n'est pas parvenu à mettre un frein à la surpêche pratiquée par la Communauté européenne. Et ça dure depuis 1986. Ce n'est pas nouveau. Si les Européens ne sont plus là aujourd'hui c'est parce qu'il n'y a plus de poisson, c'est la seule raison. S'il y a à nouveau du poisson demain ou dans deux ans, les laisserons-nous revenir et recommencer à faire exactement la même chose?

Monsieur le Président, dans deux ans, nous aurons un nouveau gouvernement et nous exercerons notre contrôle sur les deux extrémités des Grands Bancs.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je voudrais certes dire à quel point j'apprécie l'attitude et la pensée de la députée de la Nouvelle-Écosse qui a exprimé ses préoccupations sur ce que nous aimerions peut-être faire en tant que Canadiens. Cependant, le fait est que la solution proposée dans ce projet de loi d'initiative privée n'est en fait ni applicable ni réaliste aux termes du droit international.

Je voudrais aborder quelques-uns de ces points alors que nous parlons d'étendre notre juridiction. En fait, le droit international ne nous permet pas de faire ce que nous voudrions. Ainsi, on me dit qu'à l'heure actuelle, à Terre-Neuve aujourd'hui, il y a des gens qui subsistent de la pêche sur la glace et qu'il y a plus de filets de morue sur le marché qu'il y a trois ou quatre mois.

Le problème, c'est que nous avons du mal à nous occuper d'une question qui devient de plus en plus transparente du point de vue de ce que nous devrions faire en tant que pêcheurs responsables, qu'il s'agisse des Coréens, des Japonais, des Canadiens ou des Américains ou je ne sais qui, car nous tous avons une responsabilité bien réelle.

En tant que Canadiens, nous avons étendu notre juridiction jusqu'à 200 milles. Malheureusement, cela n'inclut pas les extrémités du banc de Terre-Neuve qui sont essentielles au bon état de nos stocks de morue. C'est là la question que notre gouvernement essaie de régler depuis quelques mois. Malheureusement, tous ceux qui connaissent bien cette pêche n'ignorent rien de son histoire.

Monsieur le Président, le fait est que le ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique a, à plusieurs reprises, décrit à la Chambre ce qui se produirait si le Canada étendait unilatéralement sa juridiction sur la

morue et les autres espèces de poisson au-delà de la zone économique de 200 milles. Soyons réalistes. Nous n'avons en vertu du droit international aucune juridiction au-delà de cette zone. Ni le droit international, ni la convention d'Helsinki, ni aucune autre convention ne nous autorise à étendre notre juridiction au-delà de cette zone. Nous devons donc régler ce problème avec les autres pays.

Il est à mon avis important en soi de reconnaître que la Corée du Sud, par exemple, a récemment accepté d'arrêter ses activités de pêche dans cette zone. Nous devons montrer l'exemple en appliquant nous-mêmes les pratiques de pêche responsables que nous avons défendues et qui—il n'y a pas de doute—nous ont coûté cher sur le plan politique. Le ministre des Pêches en conviendra. Il n'y a aucun doute là-dessus. Nous avons fait preuve de pas mal de responsabilité en ce qui concerne la pêche à l'intérieur de la zone qui relève de notre compétence. Nous ne pouvons pas simplement étendre unilatéralement cette zone au-delà de la limite des 200 milles, quand bien même nous aimerions tant être en mesure de le faire. Je pense que mes collègues de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick en conviendront.

• (1915)

Je suis heureux de pouvoir apprendre aux députés qu'à la suite de nos récents efforts en vue d'obtenir la coopération et l'appui de la communauté internationale, le gouvernement de la Corée du Sud a confirmé officiellement qu'il arrêtait ses activités de pêche dans cette zone. C'est important car la Corée du Sud joue au niveau international un rôle important dans le secteur de la pêche. Que ce soit les anguilles, la morue, ou toute autre espèce de poisson, les Sud-Coréens pêchent abondamment dans les océans du monde entier. Or, la Corée du Sud a confirmé qu'à compter de la fin avril, elle cesserait toute activité de pêche dans la zone contrôlée par l'OPANO, au-delà de la limite de 200 milles. C'est terriblement important pour notre pays en tant que nation pratiquant la pêche.

C'est d'une extrême importance étant donné qu'en 1992 sept bateaux coréens pêchaient dans ces eaux. Il y en avait quatre qui battaient pavillon coréen et dont l'équipage était coréen. Trois avaient des équipages coréens, mais battaient pavillon du Panama et d'autres pays. Ces gens pêchaient dans les eaux canadiennes, où, comme ils l'ont déjà confirmé, ils font d'importantes prises depuis quelques années.

Je voudrais simplement conclure en disant que le Canada n'est pas seul. Les 50 États américains se joignent à lui pour dénoncer vigoureusement la surpêche hauturière. La lutte est longue et âpre contre la surpêche des pays étrangers. J'ai moi-même souvent dénoncé la surpêche à la Chambre des communes et je l'ai fait à diverses occasions, même avant que je fasse partie du comité des pêches et même si ma circonscription ne compte aucune grande agglomération de pêcheurs. Or, dans ma circonscription, des gens s'intéressent aux pêches et ils en dépendent pour vivre, soit par le biais des usines de transformation du poisson et d'autres retombées.

Monsieur le Président, vous pouvez comprendre cela, car je sais que dans votre circonscription, on s'intéresse aux pêches. Je vous ai vu au restaurant du Parlement manger des sandwiches au thon. Vous aussi vous aimez les produits de nos océans. Pourquoi cette industrie ne vous intéresserait-elle pas? Évidemment, elle vous intéresse.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir fait preuve de patience au cours de ce débat et d'avoir veillé à ce que nous ayons l'occasion de présenter les revendications des pêcheurs.

Je veux terminer en soulevant un point. Je vous remercie d'avoir écouté et je vous implore de voir à ce que le public, les électeurs canadiens et les pêcheurs comprennent bien que, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'étendre nos frontières au-delà de la zone de 200 milles que nous avons déjà établie. Nous avons bien servi nos pêcheurs au cours des années, particulièrement au cours des dernières semaines et des derniers mois, où nous avons pris des décisions définitives à Terre-Neuve pour offrir aux pêcheurs d'excellents programmes qui ont amené à leurs familles une prospérité que certaines d'entre elles n'avaient jamais connue. C'est là l'initiative d'un gouvernement très généreux et humanitaire.

Je suis certain que cela continuera d'être le cas dans les jours et les semaines qui viennent, surtout lorsque nous étudierons des mesures comme celle-ci, pour laquelle je tiens à féliciter le député. Cependant, ce n'est tout simplement pas une solution pratique à nos problèmes.

• (1920)

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, on a déjà fait remarquer à la Chambre, comme il se doit, que c'était aujourd'hui la Saint-Patrick. On ne le sait peut-être pas bien ailleurs au Canada, mais la Saint-Patrick est

un jour férié à Terre-Neuve tout comme, je le pense, la fête des Orangistes. Les gens de Terre-Neuve se donnent peut-être du bon temps aujourd'hui ou le feront au cours de la fin de semaine, mais je puis vous l'assurer, monsieur le Président, ils doivent sûrement, dans leur for intérieur, se préoccuper vivement de l'avenir de leur province.

C'est triste à dire, mais il est maintenant trop tard pour sauver réellement les stocks de poisson au large des côtes de notre plus jeune province et du plus ancien dominion de la Grande-Bretagne, comme nous l'apprenions dans nos cours d'histoire il n'y a pas si longtemps.

On aurait dû prendre des mesures à cet égard il y a dix ans, mais la cupidité et la surexploitation l'ont emporté sur le bon sens et la bonne gestion des stocks de poisson.

Cette petite négligence a mené à une situation de quasi-faillite financière pour les marins de Terre-Neuve. Elle a mené les travailleurs des usines de transformation à un état d'assistés sociaux permanents. C'est une triste histoire, et une histoire que nous n'aurions jamais dû avoir à conter.

Un peuple fier et travailleur lutte pour sa survie, un peuple dont l'histoire est tout à fait différente de celle des autres provinces canadiennes.

Il est trop tard maintenant pour prendre des mesures, pour bien faire les choses ou pour les faire autrement. Nous devons faire face à la réalité telle qu'elle existe aujourd'hui. La motion que le député de Bonavista—Trinity—Conception a proposée représente un premier pas vers la solution à long terme de nos problèmes de pêche.

Le député a bien expliqué les raisons qui l'ont poussé à proposer sa motion, comme on peut le lire dans le hansard du 11 février dernier. Nous pouvons tous y trouver toute la chronologie des événements et les résultats de ces événements et des décisions qui s'y rapportent.

La conclusion à laquelle il faut en arriver pour sa province de Terre-Neuve n'est pas joyeuse. Le député avait attribué judicieusement les torts dans son intervention de ce jour-là.

En vérité, le gouvernement actuel doit accepter la majeure partie des torts parce qu'il a fermé les yeux sur les ravages qui étaient exercés dans le Golfe et sur les Grands Bancs. Le gouvernement a fermé les yeux sur la surpêche étrangère. Il a fermé les yeux sur la technologie qui permettait de capturer tout ce qui nageait dans la mer. Il n'a pas tenu compte des faits démontrant que les stocks s'épuisaient rapidement à cause de la surpêche et de la technologie utilisée. Il n'a rien fait d'autre qu'obéir à l'opportunisme politique.

Il faut maintenant prendre des décisions difficiles, et le ministre actuel sait qu'il doit les prendre. Voilà pourquoi il a décrété un moratoire de deux ans sur la pêche à la morue du Nord et une diminution radicale des prises de poisson de fond dans le Golfe. Or, nous voyons quand même des navires étrangers à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles et on peut même les observer dans bien des cas depuis le rivage.

On penserait que le bien public aurait la priorité sur les accords internationaux. Ce n'est pas le cas. Le gouvernement se préoccupe davantage des restaurants de France que du bien-être des Canadiens, et en particulier des Terre-Neuviens.

Le gouvernement parvient à créer des problèmes là où il n'y en avait pas. La pêche au homard à l'Île-du-Prince-Édouard en est un bel exemple. Il y avait une fois une seule taille pour le homard pêché dans les eaux de l'Île-du-Prince-Édouard et destiné aux conserveries. Tout le monde avait l'air très heureux. Les pêcheurs n'avaient qu'à tenir compte des fluctuations du prix et des prises, ce qui est normal dans ce secteur d'activité.

Les conservateurs ne sauraient tolérer trop longtemps tant de paix et de bonheur. Ils ont tout bouleversé et, de nos jours, il existe trois tailles différentes pour le homard de conserverie pêché au large de l'Île-du-Prince-Édouard.

• (1925)

Les pêcheurs se querellent à propos de la taille du homard qu'ils sont prêts à accepter. Les associations de pêcheurs se scindent en fonction de la taille du homard qui est préconisée, menaçant ainsi la solidarité des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard. Tout cela au nom de la conservation.

Les pêcheurs de homard sont les pêcheurs du Canada atlantique les plus conscients de l'importance de la conservation. Tout d'abord, l'accès à la pêche au homard n'est plus seulement limité, il est interdit. Aucune nouvelle licence ne sera accordée.

À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a deux saisons de pêche, de deux mois chacune. Les saisons sont donc très courtes. Les territoires de pêche sont délimités et, pendant les saisons, les autorités veillent de près au respect des restrictions. L'industrie de la pêche est stable depuis 20 ans. Pourtant, le gouvernement a embauché un consultant chargé de lui recommander des mesures à prendre pour se tirer du pétrin dans lequel il s'est mis.

Les pêcheurs n'ont que quelques semaines pour digérer le rapport du consultant. Une tâche presque impossible.

Pour revenir à la motion dont nous sommes saisis, je suis d'accord avec son auteur: le Canada doit encore une fois prendre des mesures unilatérales pour protéger ses ressources. Il doit étendre son droit de garde aux pêcheries situées aux deux extrémités des Grands Bancs, ce que les députés de Terre-Neuve ne cessent de réclamer depuis que je siège à la Chambre, soit depuis 1988.

La motion a l'étude n'élargit pas le territoire canadien pour englober ces zones. Elle propose simplement d'étendre le droit de garde du Canada pour lui permettre de gérer les lieux de pêche et de reproduction de ses poissons.

Le Canada doit faire la même chose qu'en 1964. Cette année-là, le Canada a adopté une loi sur les zones de pêche, greffant une zone de pêche exclusive à sa mer territoriale de trois milles. Le Canada a jugé que le moment était venu d'agir unilatéralement.

En 1977, le Canada a décidé de prendre des mesures unilatérales pour créer une zone de 200 milles. Le Canada a ainsi pris le contrôle des pêches, ce qui lui a permis de dire qui pouvait pêcher dans cette zone, et en quelle quantité.

J'exhorte la Chambre à adopter la motion du député.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, comme vous le savez, un bon nombre d'entre nous se sont largement inspirés de leurs notes ce soir en raison du caractère complexe, quelque peu scientifique et très statistique du sujet à l'étude. J'espère que vous tiendrez compte de cette réalité.

En vertu de l'entente conclue avec la Communauté européenne sur la pêche au-delà de la limite de 200 milles du Canada dans le nord-ouest de l'Atlantique, qui doit encore être ratifiée, la CE convient de collaborer avec notre pays afin de mettre fin à la surpêche par des flottes provenant d'États non membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest.

J'aimerais donner un aperçu des mesures prises par le gouvernement pour mettre fin à ce problème et des succès obtenus dans ce domaine.

Depuis 1986, les bateaux de pays non membres de l'OPANO, soit surtout des bateaux battant pavillon panaméen et coréen, ont pris plus de 165 000 tonnes de poisson, en contravention des mesures de préservation de l'OPANO. On estime qu'en 1992 les pays non membres de l'OPANO ont pris 32 425 tonnes de poisson dans la zone réglementée par l'OPANO dans le nord-ouest de l'Atlantique, au-delà de la limite des 200 milles du Canada. Ce chiffre inclut 6 025 tonnes de morue, y compris 1 200 tonnes prises dans la zone 2J-3KL—il s'agit d'un secteur géographique—et 17 225 tonnes de sébaste provenant surtout des divisions de l'OPANO qui se trouvent dans la zone 3LMN. Dans la seule division 3L, on estime que les pays non membres de l'OPANO ont pris 1 200 tonnes de morue du Nord dans la zone de réglementation de l'OPANO située au-delà de la limite des 200 milles du Canada. On estime que les Coréens ont pris 14 825 tonnes de sébaste et de poisson plat. En 1992 seulement, des bateaux représentant 32 différents États non membres de l'OPANO ont pêché dans la zone de réglementation de l'Organisation.

• (1930)

En avril 1992, le ministre des Pêches s'est rendu à Panama pour solliciter la collaboration de ce pays afin de mettre fin à la pêche dans la zone de réglementation de l'OPANO par des bateaux enregistrés à Panama, qui sont principalement d'anciens bateaux espagnols et portugais. Encore une fois, les Panaméens ont convenu de pénaliser les bateaux enregistrés à Panama qui pêchent en contravention des décisions de l'OPANO, et de n'accepter les nouvelles demandes d'enregistrement qu'à la condition que les intéressés s'engagent à ne pas pêcher dans la zone de l'OPANO.

En conséquence, à la lumière de preuves photographiques fournies par le Canada, les autorités panaméennes ont imposé des amendes, à plusieurs navires immatriculés au Panama, parce qu'ils avaient pêché dans la zone réglementée par l'OPANO, et elles ont retiré leur permis d'immatriculation à beaucoup d'autres. Des preuves au sujet de bateaux panaméens qui continuent de pêcher dans la zone de l'OPANO sont envoyées régulièrement aux autorités panaméennes.

À la suite des démarches que le Canada a faites, deux autres pays qui ne sont pas membres de l'OPANO, soit le Honduras et le Venezuela, ont aussi annoncé qu'ils prendraient des mesures pour empêcher les bateaux qui battent pavillon de leur pays de pêcher dans la zone réglementée par l'OPANO.

Parmi les pays non membres de l'OPANO, la Corée du Sud est le pire contrevenant. La Corée du Sud ne fait pas partie de l'OPANO, et aucun quota de pêche ne lui a été attribué dans la zone réglementée par l'OPANO. En 1992, 6 des 32 bateaux de pays ne faisant pas partie de l'OPANO, mais ayant été surpris à pêcher dans la zone de pêche de l'OPANO battaient pavillon coréen ou avaient un équipage coréen. Les autres étaient, pour la plupart, des bateaux espagnols et portugais battant maintenant pavillon panaméen. Les bateaux coréens pêchent le sébaste et le poisson plat. Au cours des cinq dernières années, ils ont pris 73 000 tonnes de sébaste, c'est-à-dire 20 p. 100 de toutes les prises de sébaste, et 10 000 tonnes

de limande à queue jaune, soit 23 p. 100 de toutes les prises de cette espèce.

Depuis 1992, le Canada demande à la Corée de retirer tous ses bateaux. Le premier ministre a abordé directement la question avec son homologue de la Corée du Sud en juin 1992. À la suite de cette conversation et d'une rencontre à laquelle ont participé, en février, le ministre des Pêches et une délégation sud-coréenne, la Corée du Sud a annoncé récemment qu'elle retirerait tous ses bateaux de l'Atlantique nord-ouest d'ici la fin de 1993. Elle a aussi dit que, après mars 1993, aucun permis ne sera accordé pour des équipages coréens embauchés à bord de bateaux appartenant à des tiers pays.

Ces mesures, ainsi que l'entente globale conclue en décembre 1992 avec la Communauté européenne, pourront contribuer, dans une large mesure, à mettre un terme au problème de la surpêche à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Une fois ratifiée, l'entente que nous avons conclue avec la Communauté européenne permettra à l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest de redevenir, comme elle l'était pendant les années qui ont suivi l'établissement de la zone de 200 milles, en 1977, un organisme efficace pour assurer la conservation et la gestion des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles.

Ce qui est très important, c'est que la CE acceptera et respectera dorénavant, comme elle l'avait fait jusqu'en 1986, les quotas et les autres décisions de conservation et de gestion annoncées par l'OPANO. C'est fondamental. Cet accord n'aura de valeur que si la CE respecte les quotas de l'OPANO, ce que le Canada a toujours fait.

La CE s'engagera à ce que les prises de sa flottille ne dépassent pas les quotas de l'OPANO. Le Canada et la CE enverront des patrouilleurs à l'extérieur de la zone de 200 milles; les patrouilleurs canadiens transporteront à leur bord des inspecteurs des pêches du Canada et de la CE, lorsqu'un patrouilleur de la CE ne pourra pas être présent; les représentants du Canada et de la CE coordonneront les activités d'inspection et examineront régulièrement les données sur les prises de toutes les flottilles, pour faire en sorte que la pêche soit interdite dès qu'un quota est capturé.

À compter de 1994, la CE prendra d'autres mesures de contrôle, dans le cadre de la réforme de ses pêches. Entre temps, la CE adoptera les mesures qui avaient permis en 1992 de mettre fin à la pêche par ses navires lorsque les quotas avaient été atteints.

• (1935)

Le Canada et la CE uniront leurs efforts pour faire cesser la pêche par les flottes n'appartenant pas aux pays de l'OPANO. Il est notamment envisagé d'interdire le changement de pavillon des navires, d'interdire aux ressortissants du Canada et de la CE de travailler sur des navires de pays n'appartenant pas à l'OPANO et, si nécessaire, d'interdire l'importation de poisson pêché par des navires n'appartenant pas à l'OPANO, surtout des navires de la Corée et des navires de la CE ayant changé de pavillon car ils font peser une menace de plus en plus sérieuse sur les ressources à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Le Canada travaillera de concert avec la CE pour donner un second souffle à l'OPANO. Ils présenteront des propositions conjointes et adopteront un mécanisme de règlement des différends pour éviter l'abus de la procédure de contestation.

En se fondant sur les avis de scientifiques canadiens et étrangers, le Canada fixera un total des prises admissibles, ou TPA, pour la morue du nord dans la zone 2J-3KL, autre compétence territoriale, après l'expiration du moratoire actuel. Les scientifiques estiment qu'en moyenne, 5 p. 100 de la biomasse se trouve à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cinq pour cent du TPA sera attribué par l'OPANO, et le Canada conservera la responsabilité de 95 p. 100 de ce TPA.

La CE a accepté d'appuyer les décisions administratives de l'OPANO concernant l'extérieur de la zone de 200 milles lorsqu'elles sont cohérentes avec les décisions administratives du Canada concernant la même zone.

Puisque la CE coopérera avec le Canada dans la conservation des ressources halieutiques à l'extérieur de la zone de 200 milles, le Canada permettra l'accès à ses ports, attribuera ses surplus et permettra la signature d'accords commerciaux dès que les deux parties auront formellement approuvé l'accord.

Si cet accord devait susciter des différends, il y aura des consultations pour tenter de les résoudre. Et le Canada et la CE peuvent mettre fin à l'accord en donnant un préavis de 60 jours. L'accord, une fois ratifié, confirmera l'engagement de la CE en faveur d'une gestion rationnelle et de méthodes de conservation et de développement durable des ressources halieutiques de l'Atlantique nord.

L'accord témoigne de la volonté toute nouvelle de la CE d'adopter des mesures de surveillance et de gestion garantissant le respect des quotas. Il témoigne également de la volonté de la CE de prendre des mesures contre le changement de pavillon et la pêche par des flottes n'appartenant pas aux pays de l'OPANO.

Enfin, l'accord démontre la volonté politique de la CE d'unir ses efforts à ceux du Canada, autant par des relations bilatérales que par l'intermédiaire de l'OPANO, pour aider au rétablissement des stocks de poisson déclinants et pour faire respecter les décisions de l'OPANO dans les activités de pêche.

Beaucoup d'éléments clefs de l'accord exigeront une étroite collaboration entre la CE et le Canada notamment la surveillance des flottes, l'interdiction de la pêche aux navires des pays qui n'appartiennent pas à l'OPANO et les réformes destinées à éviter l'abus de la procédure de contestation.

Le Canada et la CEE doivent faire preuve de bonne foi et d'esprit de collaboration. Si nous réussissons à les convaincre de le faire dans le cadre de l'application de l'entente, nous aurons franchi une étape capitale vers le rétablissement des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles et l'établissement de pêches hauturières rentables dans l'avenir.

Nous sommes heureux que la CEE soit maintenant prête à se joindre au Canada et à d'autres pays membres de l'OPANO pour tenter d'interdire la pêche aux navires de pays non membres et d'empêcher le changement de pavillon de navires appartenant à des pays membres de l'OPANO.

À lui seul, le Canada ne peut pas sauvegarder et reconstituer les stocks qui chevauchent la zone de 200 milles au large de la côte est. La coopération de tous les pays maritimes et pêcheurs est essentielle. Depuis 1989, le Canada a déployé des efforts considérables pour obtenir cette collaboration et faire en sorte que le principe du développement durable s'applique aux pêches hauturières de l'Atlantique nord-ouest.

Nous avons aussi tout lieu d'être optimistes pour l'avenir. Le Canada a été l'hôte d'une réunion de trois jours sur les pêches hauturières à laquelle ont participé 48 pays et qui s'est tenue à St. John's le 22 janvier dernier. La réunion a rassemblé des pays de même opinion pour préparer la Conférence des Nations Unies sur les pêches hauturières qui aura lieu en avril. À la réunion de St. John's, les États côtiers ont partagé leurs expériences, envisagé des solutions communes et adopté une position commune pour la conférence à venir.

• (1940)

À la réunion de St. John's, les participants sont largement tombés d'accord sur les propositions énoncées dans les documents de travail rédigés par le Canada au sujet des principes de gestion, des recours, de la surveillance, du contrôle et de l'application, de même que dans un document de travail établi par la Nouvelle-Zélande sur les problèmes des pays en développement.

Ce document de travail comportait cinq grands points que je vais aborder brièvement avant de terminer, à savoir: l'intérêt particulier que les États côtiers portent aux stocks qui chevauchent la zone de 200 milles ainsi qu'aux espèces migratoires à l'extérieur de cette zone; le principe selon lequel les mesures de conservation et de gestion appliquées à l'extérieur de la zone de 200 milles doivent être compatibles avec celles que prennent les États côtiers à l'intérieur de cette zone; le principe de l'absence d'effet défavorable, c'est-à-dire que la pêche à l'extérieur de la zone de 200 milles ne devrait pas avoir d'effet défavorable sur les ressources se trouvant à l'intérieur de cette zone; la nécessité d'appliquer des mesures d'exécution efficaces à l'extérieur de la zone de 200 milles et, enfin, l'existence d'un mécanisme de règlement des différends ayant force obligatoire sur les parties pour assurer l'efficacité de la conservation et de la gestion.

Les États qui partagent les mêmes idées sont prêts à prendre les moyens qu'il faudra pour convaincre le reste du monde de mettre en oeuvre les mesures concrètes que les États côtiers jugent nécessaires pour en finir avec la surpêche en haute mer.

La Conférence des Nations Unies sur la pêche hauturière fournira une toute première occasion d'élaborer des règles destinées à régir la gestion de la pêche en haute mer conformément aux principes de conservation et de développement durable, dans l'optique de coopération internationale mise de l'avant dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Elle contribuera également à soutenir l'intérêt que la communauté internationale porte à la surpêche qui se pratique actuellement en haute mer, l'incitant à exercer des pressions accrues pour qu'on mette fin à une telle pratique.

En conclusion, plus que jamais il y a lieu d'envisager l'avenir avec optimisme quand on songe, entre autres progrès accomplis récemment, à l'accord conclu avec la Communauté européenne, à la solidarité des États animés des mêmes sentiments et à l'avancement de nos pourparlers avec les pays qui ne sont pas membres de l'OPANO.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer ce soir au débat sur la motion présentée par le député de Bonavista—Trinity—Conception.

Ce débat est très important, dans la mesure où l'on veut éviter d'étendre le désastre écologique que constitue le pillage des stocks de poisson qui chevauchent la frontière, au large de la côte est du Canada. Pour sauver du marasme une industrie nationale essentielle et un mode de vie apprécié d'un grand nombre de citoyens des régions rurales, le Canada devrait immédiatement prendre les mesures nécessaires pour étendre son droit de garde jusqu'aux deux extrémités des Grands Bancs.

Je veux aussi parler du marasme économique de l'Atlantique et de l'indifférence que manifeste constamment le gouvernement actuel envers les habitants de cette région. On peut trouver beaucoup d'exemples—trop pour que je puisse tous les citer durant le temps qui m'est alloué—du manque d'intérêt et de compréhension de la part du gouvernement du Canada face aux préoccupations quotidiennes des Canadiens de l'Atlantique et d'ailleurs.

La fermeture de la base militaire de Summerside, l'Accord de libre-échange et la TPS en sont trois exemples bien simples qui prouvent que le gouvernement met ses mesures en oeuvre sans tenir compte des voeux de la population. Une fois qu'elles sont appliquées, ce sont les Canadiens, et non le gouvernement, qui subissent les plus dures conséquences de ces mesures économiques indésirables.

Le chômage continue à augmenter, surtout dans la région de l'Atlantique, ce qui prouve bien que les mesures en question ne fonctionnent pas. Pourtant, le gouvernement maintient son programme, sans égard aux voeux et aux besoins des gens. Il détruit ainsi le tissu social et l'économie de notre pays. L'exemple le plus récent et le plus déplorable du mépris du gouvernement à l'égard des Canadiens de l'Atlantique et de leur mode de vie unique est la surpêche par des navires étrangers. Elle met vraiment en relief les objectifs du gouvernement, soit de satisfaire les besoins des étrangers, tout en oubliant les gens qui comptent le plus, les Canadiens et, dans ce cas-ci, les Canadiens de l'Atlantique.

La surpêche par des chalutiers portugais et espagnols est une raison pour laquelle les importants stocks de morue et de poisson plat diminuent. On ne peut pas contester ce fait.

• (1945)

Comment réagit le gouvernement à cette attaque contre la souveraineté du Canada et contre le mode de vie des Canadiens de l'Atlantique? Des délégations diplomatiques sont envoyées en Europe et le gouvernement déclare publiquement que la question est complexe et revêt des dimensions internationales.

Résultat de cette réaction: aucune promesse concrète d'emplois pour les pêcheurs et pour les travailleurs des usines de transformation et une quantité toujours plus importante de poisson pris par ces étrangers.

On ne peut pas contester les faits. La Communauté européenne avait un quota de morue du Nord de 9 500 tonnes en 1986 et 1987. Depuis lors, on ne lui a attribué aucun quota supplémentaire. Or, les prises de morue du Nord par la Communauté européenne entre 1986 et 1991 atteignent près de 250 000 tonnes. En 1986, les flottes de la Communauté européenne ont pris 62 000 tonnes de morue du Nord, soit près de 30 p. 100 de la quantité de morue pêchée par les Canadiens.

Une plus grande surpêche des ressources canadiennes par des navires étrangers donne un résultat inévitable: la quantité de ressources dont disposent les Canadiens diminue. Il est facile d'en calculer les coûts financiers, mais plus difficile d'en calculer les coûts humains.

Les Canadiens de l'Atlantique ont toujours eu une culture unique, une perception de la vie unique et un mode de vie unique, qui ont été façonnés, au fil des années, par la géographie et par le genre d'emplois disponibles dans cette région. Toutefois, comme dans ses orientations précédentes, le gouvernement a fait fi des préoccupations particulières des Canadiens de l'Atlantique, au cours de la crise qui secoue actuellement le secteur de la pêche de l'Atlantique, en refusant de tenir tête aux étrangers pour protéger et promouvoir les intérêts économiques et culturels des Canadiens.

Le gouvernement dit toujours qu'un emploi constitue la meilleure politique sociale qui soit. Lorsqu'on a un emploi, on a sa dignité. Les gens ne peuvent pas compter sur les aumônes du gouvernement en cette période de compressions budgétaires féroces.

C'est probablement la seule déclaration sensée qu'a faite le gouvernement. Cependant, on voit bien, quand on lui offre la possibilité de donner suite à ces déclarations nobles et grandioses, que ses actions sont loin d'atteindre leur but. Le gouvernement doit comprendre qu'il y a tout un monde entre la parole et l'acte.

Les gens réclament une action immédiatement. Or, le gouvernement n'agit vraiment pas dans l'intérêt des pêcheurs. Tous les jours, des gens perdent leur source de revenu. La souveraineté canadienne a été violée de façon flagrante, et le gouvernement ne fait rien de concret pour redonner aux Canadiens des provinces de l'Atlantique la dignité que confère un emploi.

Le problème actuel de la surpêche étrangère est beaucoup plus qu'un problème local. Il met en cause la façon dont les Canadiens perçoivent leur pays et se perçoivent eux-mêmes. La situation des pêches compte pour beaucoup dans la façon dont les habitants des provinces Atlantiques se perçoivent. En fait, la pêche est une industrie nationale. Le gouvernement semble l'oublier chaque fois qu'il permet à des chalutiers étrangers d'enlever des emplois à la région.

Nous avons coutume de penser que l'industrie de l'automobile du Canada central constitue une industrie nationale et qu'elle mérite donc l'attention de tout le pays. L'industrie de l'automobile emploie actuellement,

ou plutôt employait, environ 117 000 personnes, soit presque le même nombre de femmes et d'hommes que l'industrie de la pêche des quatre provinces de l'Atlantique emploie à bord des bateaux et dans les usines.

Le gouvernement semble l'oublier, tout comme il a oublié la région à maintes reprises. Je crains que la destruction des pêches dans la région de l'Atlantique n'aille de pair avec la destruction des autres soi-disant dépôts sacrés, comme le programme universel d'allocations familiales. Ces deux questions figurent malheureusement à l'ordre du jour du programme secret du gouvernement visant à détruire tout ce qui est typiquement canadien.

Je demande instamment au gouvernement du Canada aujourd'hui de défendre les intérêts des Canadiens des provinces de l'Atlantique et de prêter attention à leurs préoccupations, enfin, de faire ce qu'il doit faire pour redonner aux Canadiens des provinces de l'Atlantique leur dignité en les remettant au travail. Il ne pourra y parvenir qu'en prenant des mesures concrètes et rigoureuses pour mettre fin à la surpêche étrangère.

À cette fin, le gouvernement doit adopter des mesures de conservation appropriées qui donnent aux Canadiens, et non aux étrangers, la possibilité d'avoir le plus grand accès possible à cette ressource vitale que sont les stocks de poisson.

• (1950)

Il est temps que le gouvernement tienne tête aux étrangers et se porte au secours des Canadiens. Les moyens sont là. Il n'a qu'à étendre de façon unilatérale la compétence du Canada au-delà de la limite économique des 200 milles, ce qui serait conforme à l'esprit de la Convention sur le droit de la mer et lui permettrait de venir en aide aux Canadiens des provinces de l'Atlantique.

C'est donc une question de volonté politique. Même si le gouvernement n'a pas eu jusqu'ici la volonté politique de faire ce qui est bon pour le pays, j'espère que les ministériels pourront enfin le persuader de prendre les mesures qui s'imposent aujourd'hui. Les Canadiens des provinces de l'Atlantique en ont assez de l'indifférence manifestée par le gouvernement à l'égard de leurs préoccupations.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'imagine que la Chambre et vous-même êtes plutôt curieux de savoir pourquoi un député du centre des Prairies participe à ce débat. J'estime que j'ai quelque chose à apporter à ce débat pour plusieurs raisons.

La première est le fait que pas plus tard qu'hier après-midi, notre Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie entendait des témoignages des réseaux des centres d'excellence.

Nous avons eu un exposé remarquable de ce que nous appelons le groupe libre qui travaille à Dalhousie University et étudie les problèmes des stocks de morue du Nord. C'était très intéressant et très enrichissant pour quelqu'un comme moi qui vient des Prairies quand on songe à la manière dont ces chercheurs font un travail considérable pour dépister les petites larves de morue dans un océan, et ces larves ne mesurent apparemment que trois centimètres de long. Je n'arrive pas à imaginer comment ils peuvent disséquer une larve si petite et tout savoir d'elle grâce à leur programme de recherche.

L'autre raison, monsieur le Président, est le fait que je suis originaire de Selkirk, au Manitoba, et que j'ai grandi dans un milieu de pêcheurs qui se trouvait à l'extrémité sud du lac Winnipeg, lequel contient un stock important de poissons d'eau douce. Nous avons aussi des problèmes de surpêche, de manque de poisson, dans le lac Winnipeg et, je pense, une trop forte demande sur les stocks, et nous avons aussi un grave problème au Manitoba pour essayer de reconstituer les stocks de poisson, dans le lac Winnipeg en particulier. Nous avions aussi une importante industrie de transformation du poisson.

La différence, je pense, entre les inquiétudes des députés d'en face au sujet de leur industrie de transformation du poisson et celles de ma collectivité est le fait que la nôtre a disparu du fait de la volonté politique du Parti libéral. Les libéraux ont décidé qu'il était plus commode d'avoir l'industrie de transformation du poisson dans la ville de Winnipeg dans une circonscription libérale que de l'avoir à Selkirk, à proximité de la source d'approvisionnement, le long de la rivière Rouge où les bateaux de pêche pouvaient apporter leurs prises à l'usine de transformation. Mais c'est le passé.

Je voudrais participer davantage au débat que nous avons aujourd'hui. J'ai, comme d'autres collègues, des exposés détaillés très importants, et à cause de ces exposés préparés je voudrais continuer mon intervention. Je voudrais aussi remercier ceux qui ont pris le temps de m'aider à préparer ces exposés parce qu'ils sont très détaillés.

Nous savons que la motion du député est bien intentionnée. Le député s'inquiète de l'état des stocks de morue du Nord et de la surpêche étrangère, et il en est de même pour nous. Nous sommes aussi très inquiets au

sujet de ceux qui sont touchés par les graves problèmes que connaissent les stocks de morue du Nord. En fait, le gouvernement a présenté des initiatives importantes sur tous ces points.

Avant de dire comment le gouvernement a répondu à la situation concernant la morue du Nord, je vais dire quelques mots de la question de la compétence. Que le député parle de droits de garde sur la morue du Nord, ou de contrôle total sur tout ce qui bouge sur le plateau continental, ce qu'il propose en ce moment serait ni plus ni moins qu'une action unilatérale qui ne serait pas acceptée par la communauté internationale.

Que le député accepte de le reconnaître ou non, le Canada est un membre à part entière, respecté et respectable, de cette communauté. Les Canadiens sont connus pour leur rôle de gardiens de la paix. Nous ne sommes pas des accapareurs. Nous sommes un membre résolu de l'Organisation des Nations Unies, un organisme qui a accru sa crédibilité et son efficacité ces dernières années et qui continue de l'accroître. Pourquoi? Parce que les nations du monde ont décidé, comme jamais auparavant, d'agir de concert au mieux de leurs intérêts. Le Canada travaille avec de nombreux pays à promouvoir le changement que le député et nous tous voudrions voir, mais il faut agir correctement. Il faut agir avec l'appui des autres nations. C'est alors que nous pouvons agir efficacement.

• (1955)

Nous prenons l'initiative. Nous menons une campagne pour effectuer les changements appropriés. J'espère que nous pouvons compter sur l'appui du député et de ses collègues, pour montrer au monde que le Canada est sérieux et mérite d'être appuyé. C'est tout ce que je dirai pour l'instant des initiatives internationales.

Je vais par contre, si vous le permettez, parler d'un autre aspect de cette très importante question, les mesures que le gouvernement a prises pour répondre à la situation de la morue du Nord. Le 2 juillet 1992, le ministre des Pêches et des Océans annonçait un moratoire de deux ans sur la pêche à la morue du Nord. C'était une décision sans précédent, mais nécessaire. C'était sans précédent pour la morue du Nord, mais il y avait eu un moratoire similaire pour le poisson d'eau douce au Manitoba. Le ministre n'était parvenu à cette conclusion qu'après de longues et prudentes délibérations et consultations, et qu'après avoir considéré les conseils scientifiques reçus sur l'état catastrophique des stocks de morue du Nord.

Tous nos collègues et tous les Canadiens savent que le ministre des Pêches est un homme compatissant. Tout le monde sait que c'est un visionnaire pragmatique et juste, qui sait avoir le sens de l'humour. Le ministre n'a surpris personne, le 17 juillet, lorsqu'il a annoncé la mise sur pied d'un programme global appelé Programme d'adaptation et de redressement de la pêche de la morue du Nord pour répondre aux besoins des gens qui sont touchés par le moratoire et assurer l'exploitation durable et économique de cette ressource.

La première mesure que l'on a prise dans le cadre du programme a été de verser des paiements de soutien du revenu d'au plus 406 $ par semaine aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine admissibles qui n'étaient pas bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ces versements sont fondés sur les prestations d'assurance-chômage moyennes qu'ont touchées les pêcheurs et les travailleurs d'usine ces trois dernières années. Il ne s'agit pas d'un programme ponctuel de création d'emplois ni d'un programme visant à permettre aux gens de travailler le nombre de semaines nécessaire pour toucher de l'assurance-chômage. Il s'agit d'un versement fédéral direct qui n'a rien à voir avec le régime de l'assurance-chômage, mais qui vise à assurer un revenu de remplacement pendant les deux années que durera le moratoire.

Un montant de 225 $ par semaine est le soutien de revenu minimum pour les personnes admissibles. Quelque 16 000 personnes touchent des prestations en vertu du programme. Quant aux 8 000 ou 9 000 autres personnes admissibles, elles travaillent ou reçoivent des prestations de chômage pour la plupart.

Il est devenu évident pour tous ceux qui ont un intérêt dans la pêche à la morue du Nord que la capacité de pêche et de transformation dépassait de loin les limites de la ressource. Tous les intéressés, que ce soit le syndicat, le gouvernement provincial, les pêcheurs ou les ouvriers d'usine, sont conscients que des changements s'imposent. Il importe de donner à ceux qui resteront dans ce secteur d'activité la possibilité de toucher un revenu suffisant à l'avenir, et de nous occuper de ceux qui quitteront ce secteur.

Les pêcheurs et les ouvriers d'usine qui sont admissibles peuvent envisager cinq mesures, dont la retraite anticipée pour les personnes de 55 ans et plus, le retrait de licence, la formation en dehors du domaine des pêches et la professionnalisation dans le secteur des pêches. Cela suppose une formation sanctionnée par une attestation.

Ces décisions devaient être prises au plus tard le 1er mars 1993. La vaste majorité des pêcheurs et des ouvriers d'usine ont renvoyé leur formulaire par la poste au ministère des Pêches et des Océans. Les résultats préliminaires révèlent que quelque 20 p. 100 ont choisi de suivre de la formation en dehors du secteur des pêches ou de prendre une retraite anticipée. Si un pêcheur ou un travailleur d'usine admissible choisit la retraite anticipée, il continuera de recevoir des paiements jusqu'à 65 ans. S'il opte pour la formation en dehors du secteur des pêches, il peut continuer de recevoir des paiements même après la levée du moratoire, selon la durée de la formation. Les pêcheurs ou les travailleurs d'usine qui suivent des cours de formation dans le secteur des pêches et ceux qui sont admissibles à une exemption en raison de leur expérience recevront des paiements de 406 $ par semaine pendant toute la durée du moratoire.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Avant de déclarer qu'il est 20 heures, je veux souhaiter à tous une joyeuse Saint-Patrick. *Erin go braugh*.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 52 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-110

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le Rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-110, Loi concernant l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland.

J'aimerais, si vous le permettez, faire deux brefs commentaires à propos de ce projet de loi, notamment au sujet des procédures. Les témoins nous ont beaucoup aidé dans nos délibérations et les membres du Comité ont fait preuve d'une entière coopération. Je tiens particulièrement à remercier le greffier du Comité qui nous a aidés à nous sortir de situations plutôt délicates.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DES SOIXANTE-DOUZIÈME ET SOIXANTE-TREIZIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les soixante-douze et soixante-treizième rapports du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie des comités législatifs sur les projets de loi C-72 et C-73.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1010)

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Paul Dick (au nom du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) demande à présenter le projet de loi C-118, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Dick (au nom du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LE PROJET DE LOI C-115

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit mis sur pied afin d'étudier la teneur du projet de loi C-115, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, et d'en faire rapport;

Que le Comité permanent de la gestion de la Chambre nomme les membres du comité spécial et présente son rapport, qui sera adopté d'office dès son dépôt à la Chambre, au plus tard cinq jours de séance après l'adoption de la présente motion;

Que le comité spécial soit composé de huit membres; Que les modifications dans la composition du comité spécial entrent en vigueur immédiatement après présentation au greffier du comité d'un avis signé par le membre agissant comme whip principal de tout parti reconnu;

Que le comité ait tous les pouvoirs d'un comité permanent de la Chambre des communes, conformément au paragraphe 108(1) et aux articles 120 et 121 du Règlement;

Que le comité soit autorisé à se déplacer au Canada et à se faire accompagner par le personnel nécessaire;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un spécialiste pour chacun des partis reconnus représentés au sein du comité;

Que l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi C-115 soit modifié afin que le projet de loi soit renvoyé au comité spécial pour étude;

Que le rapport du comité spécial sur le projet de loi C-115 constitue le rapport final du comité.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont pris connaissance du texte. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Je voudrais prendre part au débat, monsieur le Président. Je remercie mon collègue d'avoir proposé cette motion, à laquelle nous nous opposons, évidemment.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion ne peut être débattue. Y a-t-il consentement?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement. Il ne peut donc pas y avoir débat. Je regrette.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je tiens à intervenir brièvement pour expliquer pourquoi le consentement est refusé, parce que, normalement, nous serions portés à le donner.

Le libellé de la motion de mon collègue limite le débat, en fait. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai bien entendu le texte, et j'ai demandé s'il y avait consentement unanime. Il a été refusé. La motion ne peut faire l'objet d'aucun débat.

* * *

PÉTITIONS

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE ET LA CROATIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, en conformité avec l'article pertinent du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de résidents de l'Alberta, notamment de Edmonton, Calgary et Red Deer, concernant la tragédie totale qui se déroule en Bosnie-Herzégovine.

La pétition est très brève et je n'en donnerai que l'essentiel. En Bosnie-Herzégovine et en Croatie, des agresseurs lourdement armés continuent de massacrer des hommes, des femmes et des enfants innocents qui sont mal équipés pour se défendre.

Les pétitionnaires demandent donc humblement qu'il plaise au Parlement d'exiger que l'ONU entreprenne des opérations militaires d'urgence pour mettre fin au conflit. À défaut de telles mesures, ils demandent que l'embargo de l'ONU sur les armes soit levé pour qu'en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, les victimes soient convenablement équipées pour se défendre. Et les pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je répète que plusieurs centaines de Canadiens ont signé cette pétition.

LE VIETNAM

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): J'ai une deuxième pétition à présenter. Elle concerne le Vietnam. Les pétitionnaires viennent principalement d'Ottawa, de Nepean, de Montréal et de Kanata. Comme il s'agit d'une plus longue pétition, je ne vais vous donner que la conclusion. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement du Canada de se servir de ses bons offices pour exhorter le gouvernement d'Hanoi à satisfaire aux demandes légitimes suivantes comme condition préalable à l'aide économique et aux relations commerciales:

• (1015)

Abolir la dictature communiste et établir un régime politique démocratique au Vietnam; respecter les droits de la personne et organiser des élections libres sous la surveillance d'observateurs des Nations Unies; libérer tous les prisonniers politiques, y compris les leaders religieux et les membres des anciennes forces armées et de l'ancien gouvernement du Vietnam, qui sont détenus dans divers camps de concentration dans le pays.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition que m'a fait parvenir un groupe d'électeurs qui s'offusquent de voir qu'un million d'enfants vivent à l'heure actuelle dans la pauvreté au Canada.

Cela ne fait pas très longtemps que le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Mes électeurs croient que nous avons tous l'obligation morale de remédier à la situation des enfants qui vivent dans la pauvreté et qui souffrent au Canada.

Selon moi, à notre époque, nous devrions en tant que Canadiens être en mesure de nous occuper de nos propres enfants, car après tout, comme on l'a dit dans cette enceinte à de nombreuses reprises, ils représentent notre avenir et ils constituent, en ce sens, un grand investissement dans notre nation.

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition portant sur la situation en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en Croatie.

Les pétitionnaires exigent que les Nations Unies interviennent militairement sur-le-champ pour mettre un terme aux combats ou du moins qu'on lève l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies afin que les victimes en Bosnie-Herzégovine et en Croatie puissent avoir le matériel voulu pour se défendre.

LE VIETNAM

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens à présenter une autre pétition relative à la question des droits de la personne au Vietnam.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'exhorter le gouvernement à faire tout en son pouvoir pour favoriser la disparition de la dictature communiste et l'établissement d'un régime libre et démocratique au Vietnam à la suite d'élections libres. Ils veulent également qu'on presse le gouvernement vietnamien de respecter les droits de la personne et de libérer tous les prisonniers politiques détenus à l'heure actuelle.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la Fédération canadienne des étudiants représente plus de 450 000 étudiants de collèges et universités au Canada. Cette pétition provient d'étudiants des universités de Regina et de Saskatoon ainsi que du réseau de collèges communautaires en Saskatchewan et au Manitoba.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'éliminer la taxe de 3 p. 100 sur les prêts étudiants, d'augmenter la limite de prêt hebdomadaire, de conserver la bonification d'intérêt de six mois, de respecter les limites actuelles relatives au contingentement des cours, et de préserver la disposition spéciale de remise dans le cas des étudiants qui souffrent d'un handicap ainsi que la période totale d'emprunt.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier le programme fédéral de prêts aux étudiants, d'améliorer l'accès à ce programme, de garantir 100 p. 100 des prêts étudiants, et d'améliorer, pour les étudiants à temps partiel, les possibilités d'obtenir un prêt. Les pétitionnaires craignent le nouveau programme gouvernemental qui sera administré par les banques. Ils pensent que l'accès aux prêts risque d'être limité.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, permettez-moi de présenter une pétition provenant de la population de Barraute, Dubuisson, Malartic, Saint-Mathieu, Amos, Landrienne, Rivière-Héva et Val-d'Or en Abitibi qui déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence.

On y mentionne que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et leur fabrication devrait être supprimée. Ces citoyens signalent que dans les reportages d'actes de violence, la liberté de presse devrait être limitée et que l'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence identiques.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et assurer à tous nos concitoyens et concitoyennes une meilleure qualité de vie.

Affaires courantes

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique qui se préoccupent grandement du projet visant à détourner les eaux de la rivière Thompson-Nord vers le bassin du fleuve Columbia. Les eaux canadiennes seraient par la suite vendues à la région de San Diego, en Californie.

Les signatures ont été recueillies par des membres de la First United Church de Kelowna, en Colombie-Britannique, qui demandent simplement au gouvernement de veiller à ce que les eaux ne soient pas dérivées et vendues aux États-Unis et à ce que notre eau ne soit pas assujettie à l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1020)

LE PROJET DE LOI C-268

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui porte sur un sujet tout à fait différent. Les signataires, des Albertains pour la plupart, signalent simplement que les Canadiens veulent consacrer une journée aux premiers habitants du Canada afin d'honorer les cultures autochtones. Ils affirment que le 21 juin serait le jour idéal pour reconnaître nos Premières nations.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-268, Loi concernant l'institution d'un jour d'expression nationale de solidarité à l'égard des Premières nations du Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question no 453.

[*Texte*]

Question nº 453—**M. Flis:**

En ce qui concerne la totalité des marchés de services de conseil que l'Agence canadienne de développement international a passés avec le secteur privé, *a*) quels sont les critères de sélection, *b*) combien de marchés ont été passés dans chaque province au cours des cinq dernières années financières?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): En ce qui concerne la totalité des marchés de services de conseil que l'Agence canadienne de développement international a passés avec le secteur privé, voir la réponse détaillée comme il suit:

a) Critères de sélection

Des critères de sélection uniques sont établis en fonction des exigences particulières du travail à donner en adjudication. De manière générale, ces critères englobent habituellement les éléments suivants:

1. Qualifications professionnelles et techniques: un des critères pourrait être l'accréditation professionnelle (par exemple, comptable agréé, ingénieur, agronome) et la spécialisation dans un domaine précis (par exemple comptable agréé spécialisé dans l'établissement de méthodes de crédit pour les petites et moyennes entreprises; ingénieur électricien spécialisé dans les sources d'énergie de remplacement pour le chauffage comme la biomasse ou les nouvelles formes d'énergies renouvelables).

Remarque: L'ACDI divise ses exigences professionnelles et techniques en quelque 700 différents secteurs, sous-secteurs et domaines de spécialisation.

2. Expérience: cet élément peut inclure le nombre d'années d'expérience dans un domaine particulier; l'expérience de l'exécution d'un travail similaire—planification, exécution, suivi, évaluation—dans des conditions analogues; l'expérience de travail sur le plan international ou dans une région ou un pays en particulier.

3. Connaissance des langues: la langue choisie par le pays bénéficiaire (habituellement l'anglais ou le français) est le facteur déterminant. Parfois, la connaissance d'une autre langue, comme l'espagnol, le portugais ou le mandarin, peut être exigée.

4. Disponibilité: il s'agit ici de la capacité du consultant recommandé de fournir les services dans les délais prescrits, par exemple assister à un forum international à une date précise, être membre d'une équipe chargée d'une mission.

5. Coût: conformément aux politiques et pratiques du gouvernement en matière d'adjudication des contrats, l'ACDI cherche à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour la Couronne (les meilleurs services à une juste valeur marchande).

(b)

Répartition provinciale par année financière
Nombre de contrats

Province	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Alberta	53	45	28	46	26
Colombie-Britannique	88	95	81	61	46
Île-du-Prince-Édouard	5	4	4	2	3
Manitoba	27	28	27	14	8
Nouveau-Brunswick	16	9	18	8	3
Nouvelle-Écosse	23	24	9	11	16
Ontario	630	852	872	717	584
Québec	553	635	586	491	420
Saskatchewan	16	10	9	9	4
Terre-Neuve	6	9	6	4	3
	1417	**1711**	**1640**	**1363**	**1113**

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question mentionnée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES JEUNES CANADIENS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk) propose:

Que cette Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, qui ont pour effet de ravir à toute une génération de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler de la motion présentée en cette journée de l'opposition:

Que cette Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, qui ont pour effet de ravir à toute une génération de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes.

De nos jours, les jeunes Canadiens vivent incontestablement une situation de crise que notre pays ne peut plus se permettre et, à titre de députés, nous ne pouvons plus reléguer les problèmes de la jeunesse au bas de notre liste de priorités. Je me réjouis donc que la motion présentée en cette journée de l'opposition nous permette de mettre en lumière nombre de problèmes auxquels se heurtent les jeunes Canadiens.

Je voudrais d'abord poser une question à mes collègues d'en face. Combien de fois avons-nous entendu dire que les jeunes Canadiens sont la plus grande richesse, la ressource la plus précieuse et l'avenir de notre pays? Malheureusement, les jeunes Canadiens qui sont notre gage d'avenir ont perdu espoir. Ils sont démoralisés et marginalisés. Ils constituent une génération perdue, une génération sacrifiée.

De nos jours, la jeunesse canadienne fait face à d'énormes problèmes: un taux de chômage critique de près de 18 p. 100; les craintes concernant la sécurité d'emploi et les besoins changeants au regard de la main-d'oeuvre; les compressions draconiennes dans le secteur de l'éducation; les compétences inadéquates pour bien réussir dans une économie de plus en plus fondée sur la technologie et les connaissances; un taux de décrochage scolaire de plus de 30 p. 100; une augmentation spectaculaire du nombre d'enfants de la rue; les drogues et les maladies transmises sexuellement; et enfin, l'absence de lignes directrices ou de politiques gouvernementales cohérentes pour surmonter ces problèmes.

Les jeunes de notre pays se sentent perdus et seuls et ils en ont assez de l'inaction du gouvernement. Ils savent en quoi consistent les problèmes et les solutions. Le moment est venu d'agir.

La jeunesse canadienne est démoralisée à cause du sous-emploi et du chômage chronique dont elle est victime. En réalité, le chômage constitue le principal problème des jeunes de nos jours. Il nous faut redonner un but et de l'espoir aux Canadiens. Nous devons leur redonner du travail.

Malheureusement, pour les jeunes, la politique gouvernementale actuelle laisse à désirer de ce point de vue. Pourquoi? Parce que le gouvernement n'a jamais annoncé expressément les mesures qu'il compte prendre pour redonner du travail aux jeunes. Autrement dit, il n'a aucun plan d'action pour redonner des emplois aux Canadiens.

Pour un jeune, de nos jours, il n'y a rien de plus important que d'obtenir un premier emploi. Nous savons que l'expérience en milieu de travail est essentielle pour pouvoir acquérir des compétences monnayables. Évidemment, à l'heure actuelle, le problème des jeunes Canadiens, c'est qu'ils ne réussissent pas à décrocher un premier emploi. Il faut y remédier, sinon ils seront margi-

nalisés. En attendant, une grande question se pose. Que pouvons-nous faire pour redonner du travail aux jeunes Canadiens? Comment peuvent-ils décrocher ce premier emploi si important? Comment pouvons-nous leur redonner espoir et confiance et leur montrer que le Canada se préoccupe de leur avenir?

À court terme, il est possible de faire travailler les jeunes. Ils peuvent participer à des projets environnementaux et faire du travail communautaire. Un corps de jeunes volontaires pour l'environnement donnerait aux jeunes l'occasion de participer à des projets d'assainissement de l'environnement et d'éducation. Cela constituerait un investissement non seulement dans notre jeunesse mais aussi dans nos localités qui sont aujourd'hui en difficulté. Pour donner à nos jeunes une expérience de travail, le gouvernement doit maintenir des possibilités d'emploi d'été. En fait, le gouvernement doit reconnaître que donner à un jeune une expérience d'emploi d'été constitue un investissement dans notre avenir.

• (1025)

Depuis 1985, le budget du programme Défi qui offre des possibilités d'emploi d'été a été réduit de plus de la moitié. De 205 millions de dollars qu'il était en 1985, il est tombé aujourd'hui à 101,9 millions.

Une voix: C'est honteux!

M. Speller: Monsieur le Président, si nous voulons vraiment que nos jeunes Canadiens aient un emploi plus tard, nous devons accorder plus d'importance à ces expériences d'emploi d'été et à ces premières expériences de travail pour les étudiants.

Et pour le long terme? Quelles sont les perspectives à long terme pour les jeunes Canadiens? Quels sont les défis que notre pays, et surtout ses jeunes, devront affronter à l'aube du prochain siècle? Le fait est que notre pays est en train de subir une vaste restructuration au moment où les économies mondiales deviennent de plus en plus intégrées. On nous dit que nous devons faire face à la mondialisation, que nous devons nous préparer au changement.

Par conséquent, le plus grand défi que devront relever le Canada et les Canadiens sera de devenir plus compétitifs et plus innovateurs. Mais comme notre pays a été lent à répondre à ce défi international, cela constitue davantage un problème pour la jeunesse d'aujourd'hui, à court et à long terme.

Le plus grave problème auquel les jeunes sont aujourd'hui confrontés est le chômage, et plus précisément le chômage structurel. Cela signifie que la demande de main-d'oeuvre évolue plus vite que l'offre de main-d'oeuvre ne peut s'adapter. Cela est problématique pour nos jeunes, car même s'il y a une demande pour des emplois très techniques et très spécialisés, les jeunes n'ont tout simplement pas la formation pour occuper ces emplois et ne peuvent soutenir la concurrence.

Il va sans dire que tant que nous ne leur aurons pas donné les outils dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence, nos jeunes seront condamnés à rester dans les secteurs marginaux. Ils demeureront des travailleurs marginaux devant se contenter d'emplois peu spécialisés et peu rémunérateurs offrant peu de sécurité d'emploi. Imaginez le peu d'amour-propre qu'on ressent lorsque l'on est chômeur chronique. N'est-il pas ironique de penser que les jeunes, qui représentent l'avenir de notre pays, estiment n'avoir aucun avenir?

Nous ne devrions pas négliger non plus les répercussions du chômage élevé chez les jeunes, tant pour ceux qui en sont victimes que pour la compétitivité du Canada à l'avenir. Comment donc devenons-nous plus compétitifs? Comment changer la mentalité d'un pays qui semble s'adapter plutôt lentement au changement? Comment faire pour encourager les Canadiens à passer d'une économie axée sur les ressources et sur la fabrication à une économie fondée sur la technologie de l'information?

Le fondement d'une société productive et concurrentielle est l'éducation, notamment l'éducation permanente. C'est simple, si nous voulons soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, nous devons accorder une place de premier plan à l'éducation. L'engagement du Canada envers l'éducation doit être sans équivoque. Il est juste de dire que la pauvreté de notre économie et nos perspectives d'avenir tiennent à la qualité de notre système d'enseignement. Par conséquent, un système d'enseignement restructuré doit pouvoir offrir à nos jeunes une formation davantage axée sur les emplois pour les aider à briser le cycle périlleux du chômage structurel.

Il faut, pour commencer, régler certains problèmes fondamentaux qui sautent aux yeux. Le Trésor des provinces s'est vidé par suite de la réduction des paiements de transfert que le gouvernement fédéral leur verse. Les provinces ont donc été forcées d'opérer des coupes radicales dans des secteurs importants comme celui de l'enseignement. Dans le système scolaire, il faut manifester la volonté de s'adapter aux nombreux changements qui surviendront au cours de la prochaine décennie.

Il faut également reconnaître que les deux tiers des finissants du secondaire ne font pas d'études postsecondaires et ou ne se rendent pas au niveau universitaire. Ils constituent un vaste bassin de ressources inexploitées du simple fait qu'ils ne considèrent pas l'enseignement postsecondaire traditionnel comme une option viable. Or, parce que nos écoles secondaires offrent un enseignement essentiellement classique et que notre système

scolaire ne favorise pas les programmes d'enseignement professionnel, des milliers et des milliers d'étudiants ont l'impression que le système ne leur offre pas de solutions de rechange valables. Résultat, un gaspillage éhonté de talents.

• (1030)

Seulement 10 p. 100 environ des étudiants sont inscrits à des programmes d'apprentissage. De plus, le système actuel d'apprentissage est principalement axé sur les métiers de la construction et de la fabrication au lieu de répondre aux demandes croissantes engendrées par la révolution technologique.

Entre 1996 et l'an 2000, le pourcentage d'emplois hautement qualifiés va passer de 45 à 64 p. 100 de la population active. Toutefois, la proportion de Canadiens qui acquièrent une formation au niveau secondaire est en baisse. Pensez-y, nous ne serons tout simplement pas prêts à entrer dans le prochain siècle. Ce sont les jeunes d'aujourd'hui qui en subiront les conséquences.

Par conséquent, pour bien cibler les ressources en éducation ainsi qu'une demande en perpétuel changement, le gouvernement doit instituer un programme d'apprentissage national. Les jeunes pourraient ainsi acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir occuper les emplois de l'avenir, ce que les universités ne semblent pas capables d'offrir à l'heure actuelle.

Parmi les modifications qu'il faut apporter au système d'éducation, mentionnons également l'extension du programme d'enseignement coopératif. En faisant la promotion d'un programme élargi auquel participeraient le gouvernement, les entreprises et les travailleurs, on donnerait aux jeunes la possibilité d'acquérir de l'expérience pour leur carrière, ce qui est essentiel à leur avenir.

En outre, l'éducation coopérative ne fait pas que donner aux jeunes la chance d'acquérir de l'expérience de travail; elle leur donne aussi la possibilité de financer leurs études. C'est donc rentable pour le gouvernement. Elle leur donne également la chance de mieux comprendre leur discipline et d'améliorer leurs rapports avec les entreprises. Du point de vue du gouvernement, l'éducation coopérative donne à tous les partenaires—l'État, les entreprises et les municipalités— l'occasion de travailler ensemble dans l'intérêt des jeunes du pays. À mesure que nous deviendrons plus concurrentiels, nous devrons apprendre à nous consulter et à mieux collaborer.

Il y a, de toute évidence, un lien de cause à effet entre, d'une part, l'éducation et, d'autre part, la qualité du marché du travail et le rendement de l'économie. C'est pourquoi le gouvernement doit, en collaboration avec tous les intéressés, passer sans tarder à l'action, car le système d'éducation n'est tout simplement pas prêt pour les changements et les défis de demain.

Je voudrais aussi prendre quelques instants pour parler des défis particuliers que doivent relever les jeunes en milieu rural. Tous les Canadiens auront sans doute remarqué que les petites municipalités rurales du pays sont en déclin. Cela inclut les villages de pêcheurs de Terre-Neuve, les collectivités agricoles de tout le Canada, y compris de ma circonscription, et d'autres villes canadiennes dont l'économie repose sur les ressources.

Il est attristant de voir que le Canada rural a de plus en plus de difficulté à retenir ses jeunes. Les jeunes ruraux ont l'impression de ne pas avoir d'autre choix que de quitter leur foyer et leur collectivité. Dans bien des cas, on peut reprocher au système d'éducation d'avoir regroupé les gens loin des exploitations agricoles et des collectivités de pêcheurs. Bien sûr, beaucoup de jeunes quittent leur collectivité dans l'espoir de trouver un emploi. Malheureusement, le chômage frappe autant la ville que la campagne et, même en quittant leur village, les jeunes ne sont pas plus assurés de trouver un emploi.

Je le répète, la plupart des emplois exigent maintenant formation, compétences et expérience. Beaucoup de jeunes ruraux finissent à la rue. Les audiences de notre groupe d'étude ont révélé qu'au Canada, un tiers des jeunes sans-abri des centres urbains proviennent du milieu rural. Ces jeunes arrivent de petites villes et finissent dans les rues des grands centres urbains.

Tous les députés de tous les partis doivent réfléchir très sérieusement à la crise que traverse le Canada rural et aux répercussions de la détérioration des infrastructures rurales sur nos jeunes ruraux. Il nous faut unir nos efforts pour trouver les solutions aux problèmes.

Il est temps que tous les Canadiens prennent conscience que la santé du Canada rural est essentielle à un Canada fort et uni. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre les jeunes du Canada rural.

C'est toujours au gouvernement qu'il incombe au premier chef de redonner espoir à un pays durement frappé par une crise économique parce qu'à cet égard le secteur privé met du temps à réagir et à s'adapter aux changements que subit le pays. Je crois qu'à court terme, le

gouvernement peut être le moteur de la croissance économique parce que c'est lui qui sert d'exemple à l'ensemble de la nation.

• (1035)

Si nous voulons que les Canadiens recommencent à dépenser et que le secteur privé soit en mesure de relever les défis de la mondialisation, si nous voulons montrer aux jeunes Canadiens que nous avons leur avenir à coeur, il faut leur montrer que le gouvernement est prêt à agir et à prendre des initiatives.

Le gouvernement ne devrait pas avoir à s'excuser de privilégier certains éléments dans ce domaine, parce qu'il ne suffit pas de réduire et de couper quand on veut assumer ses responsabilités financières; il n'y a pas que la solvabilité qui compte. Quand les gens de notre pays, et surtout nos jeunes, auront perdu confiance et n'auront plus d'espoir, une politique fondée seulement sur un objectif financier ne pourra pas faire grand-chose. Les jeunes Canadiens doivent savoir que la situation économique est saine pour reprendre confiance, pour croire que leur pays peut faire quelque chose pour eux à court et à long terme.

Les jeunes sont inquiets. La réduction du déficit et de la dette les inquiète également. Après tout, ce sont eux qui devront payer plus tard. Je sais que c'est tentant pour les gouvernements de dépenser sans compter, mais nous devons user de notre sens des responsabilités et tenir compte de nos objectifs à long terme.

Je maintiens cependant que le meilleur moyen de redonner espoir à nos jeunes Canadiens, c'est de leur inculquer le sens de la fierté et de la confiance en eux, de leur redonner tout ce qu'ils ont perdu.

Tous les Canadiens, et pas seulement les gouvernements, doivent envisager plus sérieusement les défis qui attendent les jeunes Canadiens. Les gouvernements doivent travailler en collaboration avec les autres intervenants, c'est-à-dire les entreprises, les syndicats et les populations locales, pour mettre au point des politiques et des programmes qui répondent vraiment aux besoins des jeunes.

La collaboration, c'est de travailler ensemble pour trouver des solutions constructives. Plutôt que de chercher qui est à blâmer, nous devons trouver des moyens constructifs de régler le problème, c'est-à-dire de redonner du travail aux jeunes Canadiens, car c'est maintenant qu'ils en ont besoin.

Si nous continuons à faire comme si le problème n'existait pas, nous risquons d'anéantir l'immense potentiel de toute une génération de Canadiens. Nous devons être prêts à investir dans notre avenir. Nous devons cultiver l'espoir chez les jeunes Canadiens et leur redonner confiance en eux. Après tout, c'est notre avenir qui est en jeu!

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je crois comprendre que l'Allemagne forme 400 000 apprentis par an. Je pense que le Canada en forme 24 000. Le député pourrait-il nous dire comment nous pourrions essayer de rattraper l'Allemagne et commencer à faire davantage pour les jeunes qui ne peuvent pas, pour une raison ou pour une autre, aller à l'université et faire des études postsecondaires?

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il met en lumière effectivement un des exemples que nous avons vus alors que nous étudiions la question dans tout le pays. Nous avons voyagé d'un bout à l'autre du pays pour en discuter avec tous les Canadiens. Un certain nombre de personnes ont cité l'exemple de l'Allemagne.

Le fait est que les Allemands créent davantage d'emplois pour presque la moitié de l'argent que nous dépensons dans notre pays. Ils ont non seulement davantage d'écoles d'apprentissage qui forment des personnes non seulement pour travailler dans le domaine du bâtiment et de la fabrication, mais aussi pour occuper les emplois de l'avenir, dans les domaines de pointe comme la biotechnologie, et ils le font aussi pour la moitié de l'argent que nous dépensons.

Nous devons sérieusement étudier la question en tant que pays parce que c'est de l'argent bien dépensé. C'est un investissement dans nos jeunes qui ne coûte pas très cher aux Canadiens.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, notre pays compte actuellement quelque 960 000 petites entreprises. Elles représentent le plus grand espoir de création d'emplois, puisque la majeure partie des grosses sociétés réduisent leurs effectifs et se restructurent. Je sais que le ministre chargé des petites entreprises souscrit à ce point de vue.

• (1040)

Or, un très grand nombre de ces petites entreprises ont actuellement du mal à joindre les deux bouts et à demeurer viables. Beaucoup de propriétaires de petites entreprises travaillent 70 à 80 heures par semaine, parfois six ou sept jours par semaine. Par ailleurs, le député a mentionné, je crois, que près de 400 000 jeunes, dont certains viennent de terminer leurs études, restent pour

ainsi dire chez eux à ne rien faire parce que les emplois sont rares. Pourtant, nous déboursons de 8 à 10 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale.

Ne serait-il pas préférable d'essayer d'associer directement le programme de création d'emplois pour les jeunes au secteur de la petite entreprise? Ainsi, la personne qui est embauchée par la petite entreprise apprendrait un métier tout en travaillant. Elle pourrait aussi se faire une idée des pratiques commerciales et de l'esprit d'entreprise. Ne serait-il pas beaucoup mieux d'intégrer les chômeurs au secteur de la petite entreprise?

Il est probable que, pour quelques milliers de dollars de plus que ceux que nous dépensons déjà pour l'aide sociale, non seulement nous pourrions offrir à des chômeurs la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, mais nous leur rendrions également leur dignité.

Je me demande si le porte-parole de notre parti pour la jeunesse pourrait donner son opinion à ce sujet.

M. Speller: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de son intervention. Il parle toujours des petites entreprises, et c'est là un secteur dans lequel les petites entreprises peuvent jouer un rôle clé.

Même si les fonds du programme Emploi d'été—Expérience de travail ont été réduits, ce programme permet aux étudiants de travailler dans des petites entreprises. Comme le député le sait, puisque c'est lui qui me l'a fait remarquer, les petites entreprises sont actuellement les seules à former les Canadiens. L'augmentation des fonds consacrés à la formation permettrait aux jeunes Canadiens d'acquérir une première expérience professionnelle. Cela aiderait en même temps les petites entreprises qui prendraient ainsi à leur service des personnes instruites.

Je sais que je n'apprends rien au député, mais je veux attirer l'attention de la Chambre sur un rapport publié en 1991 par le Conseil consultatif des sciences et de la technologie selon lequel le travailleur canadien moyen ne reçoit chaque année que sept heures de formation, comparativement à 17 heures en Australie, 170 heures en Suède et 200 heures au Japon. Il n'est pas étonnant que notre pays ait du retard sur les autres.

Je voudrais dire au député que si nous avons du retard, ce n'est pas à cause des petites entreprises, qui font leur juste part d'efforts sur ce plan. Je pense que le gouvernement et les grandes entreprises de ce pays vont devoir étudier ensemble non seulement les besoins des jeunes Canadiens en matière de formation, mais aussi les besoins futurs des entreprises.

Faute de quoi, les entreprises vont bientôt manquer de personnel qualifié. Le gouvernement reconnaît lui-même qu'il ne se fait aucune formation professionnelle. Selon lui, des milliers de postes ne peuvent être comblés, faute de Canadiens suffisamment qualifiés.

Il faut faire quelque chose immédiatement. Ces trois dernières années, l'Allemagne, par exemple, a augmenté d'environ 45 p. 100 les fonds consacrés à la formation. Le Canada, lui, les a réduits. C'est l'Allemagne, le Japon et la Suède qui ont raison. Il est temps que ce pays s'en rende compte et prenne les mesures qui s'imposent.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je pense que nous avons un sujet sérieux à débattre aujourd'hui.

Je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Bien sûr, je ne suis pas d'accord avec le libellé de la motion présentée. Je serais presque tenté de dire que je sens un certain parti pris dans la façon dont elle est rédigée. Néanmoins, je trouve que c'est un sujet important qui mérite d'être discuté à la Chambre.

M. Mills: Naturellement, vous n'avez jamais eu de parti pris.

M. Cadieux: Bien sûr que non, mais j'y pense. Cela dit, il est important de soulever ces questions et d'en parler.

• (1045)

En lisant la motion, on a l'impression que le gouvernement n'a absolument rien fait au sujet de la situation des jeunes au Canada, et je regrette que mon collègue ait choisi ce point de vue, choisi de dire que rien n'avait été fait et que la situation était désespérée.

Je suppose que le meilleur moyen pour moi de répondre à une motion présentée de façon aussi biaisée est de passer en revue certaines des choses que nous avons faites pour aider les jeunes Canadiens. Je sais que mon temps est limité et que je ne pourrai pas aborder tous les sujets, mais je suis sûr que mes collègues qui prendront la parole plus tard compléteront le répertoire des programmes et initiatives de notre gouvernement, en faveur des jeunes.

Je commencerai par dire qu'en dépit des conditions économiques difficiles que nous avons traversées, le taux de chômage de 17,8 p. 100 chez les jeunes en 1992, un taux totalement inacceptable, était inférieur au maximum historique de 19,8 p. 100 établi en 1983, une année

où, par coïncidence, c'est le parti de mon collègue qui formait le gouvernement.

L'écart entre le taux de chômage chez les jeunes et le taux de chômage global est plus faible maintenant qu'il ne l'était entre 1981 et 1982, une période de gouvernement libéral également.

Le taux de chômage chez les jeunes est redescendu à 16,7 p. 100 le mois dernier, alors qu'il y avait 4000 jeunes Canadiens de plus que le mois précédent dans la population active. C'était naturellement le résultat d'une forte croissance de l'emploi et d'une baisse du chômage.

[*Français*]

Emploi et Immigration Canada connaît mieux que quiconque la situation de la main-d'oeuvre canadienne et sait aussi mieux que quiconque comment aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à trouver leur place au sein d'un marché du travail en pleine évolution.

Nous savons que les deux tiers de tous les emplois créés au Canada au cours de la présente décennie nécessiteront un niveau de scolarité supérieur à une douzième année. Nous savons également que 40 p. 100 de ces emplois exigeront au moins cinq années d'études postsecondaires. Nous savons aussi que, malgré cette situation, plus de 100 000 jeunes abandonnent leurs études secondaires chaque année. Ce nombre représente un taux de décrochage d'environ 30 p. 100 à l'échelle nationale.

Que faisons-nous pour régler ce problème? Examinons de plus près certains des moyens employés par Emploi et Immigration Canada pour aider les jeunes du pays.

[*Traduction*]

La première chose à faire pour bien se préparer au marché du travail, c'est de faire de bonnes études. Nous avons donc lancé le projet L'École avant tout, une initiative d'un montant de 296,4 millions de dollars, se déroulant sur cinq ans et qui en est à sa quatrième année d'existence. C'est une stratégie nationale de lutte contre le décrochage comprenant trois composantes: la sensibilisation du public, la mobilisation des parties intéressées ainsi que les programmes et services.

La prestation des programmes et services de L'École avant tout, destinés aux candidats au décrochage, est assurée dans le cadre d'Option Point de départ. Composante de L'École avant tout, l'Option Point de départ finance divers programmes et services liés au marché du travail afin d'empêcher les élèves du secondaire d'abandonner leurs études.

Des gens d'affaires, des organismes communautaires, des gouvernements municipaux, des établissements de santé publique et d'enseignement ainsi que des conseils de bande travaillent ensemble à des initiatives organisées dans le cadre d'Option Point de départ d'Emploi et Immigration Canada.

Au nombre des initiatives d'Option Point de départ figurent de nombreuses formules innovatrices visant à fournir aux jeunes une formation en vue de la préparation à la vie active, des compétences personnelles en matière de gestion financière ainsi qu'une expérience professionnelle.!

[*Français*]

Comme il faut travailler sans relâche à réduire le taux de décrochage de 30 p. 100 et ce, même pendant les vacances d'été, environ 420 centres d'emploi pour étudiants sont ouverts durant l'été. En fait, cette année, nous célébrerons le vingt-cinquième anniversaire de la création de ces centres dont le but est d'aider les jeunes à se trouver un emploi d'été.

Les centres d'emploi du Canada pour étudiants aident les étudiants et étudiantes, comme son nom l'indique d'ailleurs, à se trouver un emploi et aident les employeurs à se trouver de la main-d'oeuvre. Les personnes travaillant à ces centres font elles-mêmes des études postsecondaires. Leur tâche consiste à offrir aux étudiants et étudiantes l'orientation pratique dont ces derniers ont besoin pour se trouver un emploi, soit des conseils sur la façon de se chercher du travail, rédiger un curriculum vitae, se préparer à une entrevue.

• (1050)

Les centres d'emploi du Canada pour étudiants offrent également de l'information sur les différents programmes fédéraux et provinciaux. En 1992, ces centres ont réussi plus de 171 500 placements partout au pays. En outre, plus de 106 200 personnes ont pu profiter des séances d'information qui ont été organisées.

Les centres d'emploi du Canada pour étudiants aident également les employeurs. Ils fournissent un accès direct à des services de placement et d'affichage, de même que de l'information sur les niveaux de rémunération, les lois et les programmes fédéraux et provinciaux à l'intention des jeunes et des données sur la disponibilité des étudiants et étudiantes.

Nous sommes évidemment très fiers de nos efforts et du succès que nous connaissons.

[*Traduction*]

Prenons par exemple le programme Défi qui, depuis 1985, a aidé des dizaines de milliers d'étudiants à se trouver un emploi l'été. Ce programme aide les étudiants à acquérir une connaissance pratique du travail afin de

faciliter leur transition de l'école au marché de l'emploi. Il encourage les employeurs à créer des emplois et à organiser des stages de formation en cours d'emploi à l'intention des jeunes.

Défi 93 maintiendra un lien solide avec l'initiative nationale l'École avant tout. Il s'adresse tout particulièrement aux jeunes qui ont le plus de difficulté à se trouver un travail. On encourage les employeurs à embaucher des élèves du secondaire, qui ont toujours beaucoup de mal à entrer sur le marché du travail d'été.

Défi offre cinq options aux employeurs, aux étudiants et aux jeunes en général. L'option EEET ou Emploi d'été/Expérience de travail offre des subventions salariales aux employeurs afin qu'ils créent des emplois d'été pour les étudiants. Dans la mesure du possible, l'option EEET complète les programmes d'emploi pour étudiants administrés par les provinces et les territoires, un processus de collaboration amorcé sous l'égide du gouvernement actuel en 1985.

[*Français*]

Le mois dernier, j'ai annoncé que 88 millions de dollars seront versés dans le cadre de la composante Emploi d'été/Expérience de travail de Défi 93. Il s'agit là d'une augmentation de 5,1 millions de dollars par rapport au financement accordé l'an dernier pour cette même composante.

J'ai également décidé de prolonger d'une semaine, soit jusqu'au 19 mars—c'est-à-dire demain—, l'échéance pour faire une demande dans le cadre de la composante d'Emploi d'été/Expérience de travail. En repoussant ainsi l'échéance et en augmentant le financement, nous incitons les employeurs du secteur privé à créer cette année autant d'emplois d'été que possible.

Nous croyons que les employeurs savent fort bien qu'en créant des emplois d'été pour les étudiants et les étudiantes, ils contribuent de façon essentielle à la main-d'oeuvre canadienne en devenir. Malgré le climat économique qui prévaut actuellement, les étudiants et les étudiantes ne doivent pas perdre espoir de se trouver un emploi.

Nous avons également augmenté le financement de la composante Prêts aux étudiants entrepreneurs, qui passe ainsi de 0,9 million de dollars à 1,14 million de dollars.

La composante Prêts aux étudiants entrepreneurs vise à aider les jeunes ayant le goût de se lancer en affaires à créer leur propre emploi d'été. Dans le cadre de cette composante, les étudiants et étudiantes peuvent ainsi obtenir des prêts allant jusqu'à 3 000 $ pour gérer leur propre petite entreprise durant l'été.

En 1985, au cours de la première année de cette composante, 101 prêts ont été approuvés et 229 emplois d'été ont été créés. En 1992, 2 218 étudiants et étudiantes ont pu se trouver un emploi d'été grâce aux 995 prêts qui ont été accordés.

Cette composante est offerte par l'entremise de la Banque fédérale de développement en collaboration avec la Banque royale du Canada et la Banque nationale du Canada.

Nous sommes heureux, cette année, d'accueillir la Colombie-Britannique qui se joint à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba, à la Saskatchewan, à l'Alberta et aux deux territoires pour offrir cette composante du programme Défi.

[*Traduction*]

La Promotion des initiatives privées est un effort consenti par des sociétés commerciales pour inciter le monde des affaires à créer davantage d'emplois d'été pour les étudiants et ce, sans faire appel aux subventions salariales accordées par le gouvernement fédéral.

• (1055)

En mettant l'accent sur l'embauche locale, le programme Promotion des initiatives privées favorise à la fois les étudiants et les employeurs. Les étudiants acquièrent de l'expérience et découvrent les possibilités de carrières au sein des entreprises locales. Par la même occasion, les employeurs sont mis en contact avec les employés potentiels de demain.

Une autre option de Défi est le Programme des stagiaires autochtones, qui crée des possibilités d'emploi pour les étudiants autochtones au sein des bureaux d'Emploi et Immigration Canada. Le but de cette option est d'améliorer les compétences des participants en recherche d'emploi et de leur faire connaître la fonction publique comme possibilité de carrière.

Parmi les initiatives d'EIC pour les jeunes, on trouve aussi le programme Alternance travail-études qui canalise les fonds vers les établissements d'enseignement afin de les aider à mettre en oeuvre les programmes de ce genre approuvés par les provinces.

En août dernier, j'ai annoncé qu'une nouvelle somme de près de 25 millions de dollars serait consacrée ainsi à l'enseignement coopératif pour la période de 1992 à 1996. Cela représente une augmentation d'environ 4,5 millions de dollars par rapport au financement alloué pour 1991-1995. Ce montant sera consacré aux programmes d'Alternance travail-études dans 135 établissements secondaires et postsecondaires à travers le Canada.

Comme je l'avais dit à l'époque, l'éducation coopérative contribue largement à aider les jeunes à acquérir une expérience valable et pertinente. Elle jette un pont entre la salle de classe et le marché du travail.

Les programmes d'EIC destinés aux jeunes, notamment L'école avant tout, le Programme d'Alternance travail-études coopératif et Emploi d'été/Expérience de travail, ont dépensé globalement plus de 211 millions de

dollars à la grandeur du pays en 1992-1993 afin d'aider les jeunes à trouver du travail temporaire et à se préparer à travailler à temps plein. Ces programmes s'ajoutent à nos programmes réguliers d'emploi et de formation auxquels les jeunes font aussi largement appel.

[*Français*]

Ainsi, on nous accuse de ne pas avoir tenu nos engagements envers les jeunes du pays. Je ne suis évidemment pas de cet avis. Nous disposons également d'ententes avec Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la Stratégie Jeunesse. Ces ententes avaient d'abord été signées en 1988 afin d'aider les jeunes de ces provinces à poursuivre leurs études, à recevoir de la formation et à acquérir l'expérience dont ils avaient besoin.

Peut-être que mon honorable collègue pourrait expliquer aux 17 600 jeunes du Nouveau-Brunswick qui ont reçu des services grâce aux centres Accès, financés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, en quoi le gouvernement actuel n'a pas respecté ses engagements. Ces centres fournissent aux jeunes des services de counselling et d'évaluation et les aident à trouver la formation, les programmes d'étude et les programmes de création d'emplois offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux. La majorité de ces jeunes qui viennent aux centres Accès ont entre 15 et 24 ans. Environ 45 p. 100 d'entre eux ont abandonné très tôt les études secondaires et ont besoin d'une formation de base.

Quand on a demandé aux jeunes s'ils avaient un endroit où aller pour parler d'emplois, de formation, d'études ou de leurs problèmes personnels avant la création des centres Accès, 64 p. 100 des jeunes hommes et 71 p. 100 des jeunes femmes ont répondu par la négative. Quand on leur a demandé d'autre part s'ils étaient satisfaits de l'aide reçue aux centres, 86 p. 100 des jeunes hommes et 90 p. 100 des jeunes femmes se sont dits satisfaits ou très satisfaits.

[*Traduction*]

Je propose au député de parler à ces Canadiens.

Les contributions fédérales et provinciales dans le cadre de l'entente de Terre-Neuve se chiffrent à 56,5 millions de dollars, dont 39,5 millions en contributions fédérales. Vers la fin de 1992, environ 2 200 personnes participaient activement à des projets de Stratégie Jeunesse à Terre-Neuve. En tout, 9 500 jeunes ont participé directement aux projets parrainés en vertu de ces stratégies depuis 1988-1989 et environ 50 000 autres jeunes ont été touchés directement par ces projets.

Voilà quelques-uns seulement des efforts soutenus que ce gouvernement fait pour aider les jeunes Canadiens. Au lieu de «ravir» leurs aspirations aux jeunes Canadiens comme on le prétend dans la motion, ce gouvernement a pris les mesures nécessaires pour faire précisément ce qu'il fallait.

• (1100)

[*Français*]

Évidemment, nous avons besoin d'une main-d'oeuvre compétente et hautement qualifiée. Évidemment, le gouvernement est préoccupé par les difficultés que connaissent les jeunes Canadiens et Canadiennes sur le marché du travail.

De quoi l'avenir sera-t-il composé? D'un mélange de possibilités stimulantes et de certaines réalités plus difficiles. D'une part, les jeunes Canadiens et Canadiennes peuvent choisir parmi un éventail de plus de 15 000 professions et une riche gamme de programmes d'études novateurs qui leur permettront d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires.

D'autre part, le marché du travail devient de plus en plus complexe. En raison de la compétition mondiale et des nouvelles technologies, la future main-d'oeuvre canadienne devra répondre à de nouvelles exigences. Les jeunes d'aujourd'hui doivent faire de plus longues études et avoir plus de compétences que n'importe quelle génération avant eux. Afin d'être compétitifs, les étudiants et les étudiantes doivent posséder une solide formation en mathématiques, en langues et en sciences.

Comme je viens de le démontrer, nous faisons le nécessaire pour aider les jeunes du pays à se préparer à relever les défis que présente un monde en constante évolution. Nous sommes certains que ces jeunes et le pays tout entier sauront relever ces défis.

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le ministre a parlé de problèmes de financement, mais sait-il que, si les 5,8 milliards de dollars que le gouvernement a trouvés pour des hélicoptères devant servir à pourchasser des sous-marins avaient été affectés, entre autres, à des programmes pour les jeunes, cela aurait permis, d'après ce qu'on m'a dit, de créer 75 fois plus d'emplois?

[*Français*]

Je dois dire au ministre que j'appuie entièrement ce programme qui a pour but de faire poursuivre les études aux gens. Mais est-ce qu'il pourrait nous citer quelques chiffres relativement aux dépenses affectées à ce programme? Reste-t-il encore des fonds dans ce programme-là et dans quelles régions prévoit-on les affecter? Il semblerait qu'il y ait un manque de fonds dans certaines régions du Canada à cet égard.

Finalement, j'aimerais aussi lui poser une question sur le taux d'abandon scolaire. Je vais citer le programme «Un plan d'action pour les jeunes—Le rapport du Comité libéral du Sénat et de la Chambre des communes sur la jeunesse» qui fut publié il y a trois mois et qui démontre, par exemple, le taux d'analphabétisme partiel chez les personnes âgées de 16 à 34 ans nées au Canada. L'analphabétisme, chez les jeunes gens de 16 à 24 ans, atteint presque 30 p. 100 et au niveau de l'incapacité de calculer, c'est presque 45 p. 100. Chez les jeunes gens de 25 ans, l'analphabétisme, malheureusement, se situe presque à 20 p. 100. Pour ce qui est de ceux qui démontrent une incapacité de calculer, le taux est d'environ 30 p. 100.

Qu'est-ce que le ministre et le gouvernement d'en face ont l'intention de faire, dans ce monde en mouvement, pour se battre effectivement—et je ne parle pas au niveau des paroles, car il n'y a rien de plus facile que de dire de beaux mots qui ne signifient pas grand-chose—mais qu'ont-ils l'intention de faire pour aider les jeunes gens de toutes les régions du Canada?

M. Cadieux: Monsieur le Président, je viens d'entendre mon honorable collègue terminer en disant que les beaux mots ne sont pas suffisants. C'est effectivement vrai, parce que c'est ce qu'on est habitués d'entendre de l'autre côté de la Chambre, des mots qui n'apportent aucune solution, particulièrement, par exemple, lorsque le parti en question, l'opposition officielle, veut éliminer la TPS. Mais on ne dira pas tout de suite par quoi on va la remplacer et combien cela coûtera aux contribuables canadiens.

Cela étant dit, je suis d'accord avec mon honorable ami que les mots ne suffisent pas, et s'il avait écouté les 20 minutes de discours que je viens de prononcer, où j'ai relaté certaines des initiatives qui ont été mises de l'avant pratiquement par le gouvernement du Canada pour aider les jeunes du pays, il n'aurait probablement pas posé la question. Mais il l'a posée quand même, ce qui démontre encore une fois que les mots, pour eux, sont plus importants que les résultats, bien qu'ils se refusent à les reconnaître.

• (1105)

Je regrette encore une fois que mon ami, et je présume que cela fait partie de leur stratégie, tente de comparer l'initiative des hélicoptères—parce que c'est à cela qu'il faisait allusion—à d'autres programmes qui sont traités dans d'autres secteurs budgétaires du gouvernement du Canada. Là-dessus je lui ferai remarquer que nonobstant les temps difficiles, le gouvernement a investi, et là je reviens à sa deuxième question, dans le programme l'École avant tout, 296 millions de dollars pour traiter d'un problème extrêmement sérieux au Canada. Je pense que nous n'avons pas à être partisans sur la question du décrochage scolaire de nos jeunes, ici au pays, qui formeront effectivement notre main-d'oeuvre de demain et qui, je l'espère pour certains, viendront nous remplacer ici.

Il faut absolument s'occuper de ce problème; c'est un problème fondamental. C'est cette éducation-là qui va leur donner les instruments nécessaires pour faire face aux défis de l'avenir en éternel changement maintenant, dans un monde de globalisation, dans un monde de compétitivité, dans un monde de compétition féroce, non seulement avec nos voisins immédiats mais avec le monde en général. Il faut donc concentrer nos efforts là-dessus. Lorsque mon collègue essaie de faire croire aux Canadiens et aux Canadiennes que le budget de Défi a été coupé de moitié, cela est faux, monsieur le Président. Il y a eu une réorientation à l'intérieur des sommes en question, justement pour se pencher sur le problème de base qui est celui du décrochage scolaire. Nonobstant cela, il y a les autres initiatives et options du programme qui traitent des autres difficultés. Oui, il reste des fonds; c'est un programme de cinq ans, et nous accordons les allocations selon les régions comme cela se fait depuis le début.

[*Traduction*]

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre qui vient de parler de certaines initiatives prises par le gouvernement. Je suis étonné qu'il n'ait pas mentionné que ce sont les libéraux qui, lorsqu'ils formaient le gouvernement, ont commencé à réduire les transferts aux provinces à la fin des années 70 et au début des années 80. Ce sont eux qui ont pris l'initiative de plafonner les transferts.

Des recherches sur la question nous ont révélé que ce sont les provinces les plus importantes, celles dont la situation est jugée saine, qui doivent supporter les plus fortes réductions au chapitre des fonds qui leur sont destinés. À cet égard, l'Ontario est la province le plus durement touchée au cours de l'année financière actuelle, puisqu'elle voit son budget amputé de 4,4 milliards de dollars en fonds divers.

Je suis étonné que le ministre n'ait pas au moins souligné que les libéraux ont entamé ce processus. Il est vrai que son gouvernement est venu en rajouter, mais quand on apporte des modifications financières structurelles majeures, notamment au chapitre du mode de financement des écoles, on ne peut plus être étonné et choqué que le taux de décrochage ait augmenté, que l'analphabétisme continue de se répandre, et que des enfants vivent toujours dans la pauvreté. Quand on entame, comme l'ont fait les libéraux, des changements aussi importants à la politique budgétaire, cela engendre inévitablement le genre de problèmes que nous connaissons aujourd'hui dans le cas du système scolaire.

Je suis étonné que le ministre n'ait pas reconnu le mérite de cette situation à qui il revient de droit, c'est-à-dire le Parti libéral du Canada.

Les crédits

M. Cadieux: Monsieur le Président, comme je l'ai dit un peu plus tôt, je ne me laisse pas facilement aller au sectarisme politique et ce genre de débat me prend par surprise; il me semble que ce n'est pas à moi d'intervenir et qu'il s'agit d'un sujet que mes amis d'en face devraient débattre entre eux.

Je suis certain qu'au cours de la journée, lorsqu'on aura reconnu qu'on a fait tout ce qu'il fallait, ils pourront poursuivre la discussion en privé pour essayer de déterminer quelles erreurs ont été commises dans les années 70 et 80, et sans doute également ce qui ne va pas en Ontario aujourd'hui. Mais je me garderai bien de m'en mêler. J'en laisserai le soin aux députés d'en face.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je vous remercie, monsieur le Président; ma question sera très courte.

Le ministre prend la parole et énumère tous les programmes que le gouvernement a instaurés, citant toutes sortes de chiffres à l'appui. Mais le véritable problème, c'est qu'il y a une différence entre ce qui se passe à l'intérieur d'un programme et ce qui se passe dans la réalité.

• (1110)

Je suis convaincu que les résultats, ou le manque de résultats, de ces programmes ne retiennent pas l'attention d'un grand nombre de députés. Cela dit, il existe au sein du gouvernement canadien beaucoup de bons programmes dont certains remontent à de nombreuses années, et pas seulement des programmes conservateurs, il y a aussi un tas de bons programmes libéraux. Malheureusement, nous semblons avoir du mal à en faire la promotion.

Les jeunes entendent parler dans la rue du programme Défi ou des programmes de recyclage mais, lorsqu'ils vont remplir les formulaires voulus ou qu'ils essayent de s'inscrire, ils reviennent les mains vides. Et bien sûr, ils se demandent à quoi servent tous ces programmes.

C'est comme ce qui m'est arrivé ces quinze derniers jours, alors que je faisais la promotion de la Loi sur les prêts aux petites entreprises; le gouvernement m'a quasiment fait passer pour un imbécile. On recommande aux petits entrepreneurs de s'adresser à leurs banques locales, mais ils en reviennent gros Jean comme devant parce que le gouvernement n'a pas mis ces dernières au courant de sa nouvelle politique.

Le ministre pourrait-il nous faire part de ses réactions à cet égard et peut-être aussi admettre, en dehors de tout sectarisme, que même s'il y a de bons programmes sur les tablettes, ils ne sont que partiellement mis en oeuvre?

M. Cadieux: Monsieur le Président, mon collègue soulève des points intéressants et je suis disposé à en reconnaître quelques-uns. Par exemple, il est vrai que certains programmes maintenant en oeuvre ont été mis en place avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Parce qu'ils étaient bons, nous les avons gardés et nous les avons mis en valeur. Je l'admets volontiers, cela ne fait aucun doute.

En outre, nous avons créé d'autres programmes qui, de concert avec les premiers, offraient le plus grand nombre de possibilités aux jeunes Canadiens.

Lorsque mon collègue laisse entendre que certains programmes sont méconnus, mal interprétés ou peut-être même «inappliqués», c'est probablement vrai. Cela arrive parfois dans le cas de programmes qui ont été modifiés ou qui sont en train de l'être et peut-être parce que, à tort ou à raison, on n'a pas disposé de l'information pertinente à temps pour répondre aux questions des gens auxquels mon collègue fait allusion. Il faut évidemment remédier à pareille situation.

Il ne fait absolument aucun doute que si les programmes ont besoin d'être bonifiés ou corrigés, je suis disposé à examiner très sérieusement la question. En fait, l'initiative de la prospérité va aussi nous permettre de mieux nous assurer que tous nos programmes visent à améliorer la situation dans son ensemble et non seulement des aspects isolés de celle-ci. L'approche du puzzle ne donne pas toujours de bons résultats.

Nous convenons tous, je crois, qu'il nous faut de bons programmes, d'éducation et de formation notamment, ainsi qu'une bonne coordination entre tous ces programmes, surtout entre l'école, le collège, l'université et le marché du travail. Il faut régler les problèmes à cet égard et l'initiative de la prospérité nous y aidera. Nous prendrons les moyens de nous assurer non seulement que le système fonctionne, mais encore qu'il fonctionne bien.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir à nouveau intervenir dans un débat sur les mesures conçues pour offrir aux jeunes des solutions aux graves problèmes qu'ils affrontent aujourd'hui relativement au marché du travail et à la détérioration de l'économie et du tissu social.

Je suppose que pour bien entamer le débat, il faudrait se reporter à l'année 1985, que les Nations Unies avaient déclarée l'Année internationale des jeunes. Cette année-là, j'ai dirigé pour le compte du Nouveau Parti démocratique un groupe de travail sur les jeunes et nous

avons parcouru le Canada entier pour rencontrer des jeunes et leur donner l'occasion de parler de leurs problèmes et de proposer des solutions.

• (1115)

Il faut comprendre qu'aux Nations Unies, on s'inquiétait notamment du fait que les pays industrialisés comptaient un nombre croissant de jeunes chômeurs, de jeunes qui non seulement n'avaient pas d'emploi, mais aussi très peu de débouchés. On craignait que ce chômage n'entraîne finalement la formation d'un groupe défavorisé au sein de la société ou qu'il ne cause un grave problème social.

À l'époque, le gouvernement a aussi parrainé un certain nombres de tribunes de jeunes partout au Canada dans le contexte de l'Année internationale des jeunes. À la Chambre, certains d'entre nous avons insisté auprès du gouvernement pour qu'il présente une politique cohérente sur les jeunes. Nous venons d'entendre le ministre déclarer que l'initiative de la prospérité constituait en quelque sorte une réponse à ce besoin d'une politique cohérente sur les jeunes. Cela prouve une chose: que le gouvernement, qui s'était engagé à l'époque à adopter une telle politique pour s'attaquer au problème du chômage des jeunes, n'a pas tenu parole. Et maintenant, en 1993, on nous promet une fois de plus qu'il va s'occuper du problème. Il ne pourrait y avoir de preuve plus irréfutable et plus tragique de l'échec des mesuses prises par le gouvernement concernant les jeunes.

En janvier, Statistique Canada faisait paraître le rapport intitulé *Tendances du marché du travail pour les jeunes, de 1989 à 1992*. Il s'agit d'un document intéressant, dont la publication coïncidait avec l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange ainsi qu'avec le début de la récession, ou plutôt de la crise que nous connaissons encore.

En réalité, peu importe ce que le ministre a pu déclarer concernant le progrès à court terme réalisé ces derniers temps à l'égard de l'emploi des jeunes, de 1989 à 1992 le chômage des jeunes a augmenté de 11 à 19,3 p. 100. En fait, de 303 000 en 1989, le nombre de chômeurs parmi les jeunes est passé à 431 000 en 1992, ce qui commence à ressembler à la situation qui prévalait durant les années 1984 et 1985.

À mon avis, ce qui est important dans tout cela, ce n'est pas seulement que le chômage parmi les jeunes ait augmenté, mais aussi que le nombre de jeunes qui cherchent du travail, autrement dit le nombre de jeunes qui font partie de la population active, a diminué. C'est un signe du désespoir dans lequel sont plongés les jeunes d'aujourd'hui, la même forme de désespoir qu'en 1984 et en 1985.

Il y a aussi cette autre question qui a fait l'objet d'un vaste débat public ces derniers mois, à savoir l'apparition de la génération perdue, qui est le produit, la conséquence directe de la mauvaise administration des gouvernements des années 1980, y compris du gouvernement actuel depuis 1984 et 1985. À moins de prendre des mesures radicales, nous risquons de nous trouver devant une génération d'un autre type, peut-être la génération omega, où les jeunes vont se sentir complètement finis, désillusionnés, privés de tout droit de participation à la vie publique, de tout pouvoir, bref qui vont se considérer comme des êtres en marge de la société.

Le fait est que le taux de chômage est terriblement élevé. Les jeunes ont énormément de problèmes à s'adapter à l'économie du savoir à laquelle nous sommes maintenant confrontés.

Notre groupe de travail avait recommandé dans son rapport de 1985 la mise en place de toute une série d'initiatives afin de préparer les jeunes au marché du travail. Malheureusement, aucune de ces initiatives n'a été mise en oeuvre.

Il est intéressant de rappeler qu'il y a seulement quelques jours, le Comité permanent de la justice a publié un rapport dans lequel il faisait remarquer que si l'on veut vraiment s'attaquer à la question de la prévention de la criminalité au Canada, il faut de plus en plus se concentrer sur les jeunes à risque et les facteurs socio-économiques sous-jacents au problème de la criminalité.

• (1120)

Chose certaine, si nous voulons combattre le crime, nous devons nous attaquer à ses racines. Le crime est l'une des expressions du désenchantement des jeunes. En fait, depuis 1984, l'année qui a précédé l'Année internationale de la jeunesse, il y a eu une augmentation de 405 p. 100 des agressions commises par des jeunes. En général, on simplifierait trop la question en affirmant que c'est là la seule cause, mais c'est du moins en partie l'expression de l'exaspération dont vont souffrir inévitablement les jeunes qui cherchent un emploi en l'absence de toute politique cohérente tendant à créer des emplois et à offrir la formation voulue à une population qui ne sait ni lire ni compter dans une proportion de 30 p. 100, un problème auquel on ne s'attaque pas comme il se doit.

Il faut reconnaître que le taux d'analphabétisme parmi les jeunes n'est pas plus élevé que parmi la population en général, mais à notre époque on s'attend à ce que les systèmes d'éducation préparent mieux les gens que cela. Le taux de décrochage est de 35 p. 100. Cela reflète certaines des préoccupations dont on a fait part à l'époque à notre groupe de travail, alors que les jeunes se sont

plaints d'être mal servis par leurs écoles. Nous nous sommes aperçus, par exemple, qu'en ce qui concerne les orienteurs professionnels au Canada, il n'y avait en moyenne, au niveau secondaire, qu'un orienteur pour 1 000 ou 2 000 étudiants. Les intéressés ont besoin d'une aide accrue à cet égard. Ils ont également déclaré qu'ils souhaitaient davantage de programmes Alternance travail-études et d'initiation à la vie professionnelle reliés à leurs études de niveau secondaire.

À l'époque, nous avons proposé un certain nombre de solutions. Il s'agissait notamment d'accroître les crédits consacrés aux programmes Alternance travail-études et d'initiation à la vie professionnelle. Chose plus importante encore, nous avons proposé un certain nombre de solutions tendant à améliorer la situation en ce qui concerne la formation des jeunes. J'y arriverai dans un instant.

Le ministre s'est enorgueilli de toutes les mesures prises par le gouvernement. Je vous ai déjà signalé que la politique du gouvernement relative aux jeunes était un échec. Étant donné le grand nombre et la diversité des programmes mentionnés par les ministres, on peut se demander pourquoi ils sont quand même insuffisants. Ils se sont, semble-t-il, multipliés de façon bien particulière. Ils augmentent en nombre, mais leur portée diminue.

Le ministre s'est enorgueilli des centres d'emploi pour les jeunes. Or, on ferme ces centres sur les campus collégiaux de tout le pays. Il nous a parlé de la stratégie canadienne de Planification de l'emploi et de son apport à la formation et au recyclage des jeunes. Il est vrai que dans une proportion de 40 p. 100, cette stratégie s'adresse aux jeunes, mais on a sabré 200 millions de dollars dans ce programme. On multiplie donc les projets, mais on réduit les ressources.

Nous avons entendu le ministre parler du programme EEET et du programme Défi. Ce sont des réalisations que nous devons concéder aux libéraux. Lorsque l'actuel gouvernement est arrivé au pouvoir, il a progressivement fait passer de 240 millions de dollars à 180 millions de dollars le montant affecté au programme d'emploi d'été pour les étudiants.

Nous avons entendu le ministre parler du programme EEET. Nous l'avons entendu parler des programmes d'alternance travail-études. Afin de financer les programmes d'expérience de travail ou d'alternance travail-études pour les étudiants du niveau secondaire, le ministre a puisé dans les fonds prévus pour le programme EEET et a affecté ces montants au programme visant le niveau secondaire, de sorte que la somme consacrée au programme EEET est passée de 140 millions de dollars à 80 millions de dollars. Vous avez entendu le ministre dire qu'au cours des quatre dernières années le montant affecté au programme EEET est passé de 80 millions de dollars à 88 millions de dollars. Pendant que toutes ces mesures étaient prises, le taux de chômage, comme je l'ai mentionné, a presque doublé dans le cas des jeunes, notamment en été.

• (1125)

Il n'y a vraiment pas lieu de se lever en Chambre pour se vanter de cette performance. Mon collègue a expliqué comment le gouvernement s'est acquitté de ses obligations en matière d'enseignement postsecondaire. Les compressions répétées imposées aux universités et aux collèges par suite des décisions du gouvernement actuel et du gouvernement libéral qui l'a précédé représenteront une somme d'environ 10 milliards de dollars dans une décennie.

Quel est le résultat de toutes ces compressions? Les universités sont très à court d'argent. Les bibliothèques se détériorent. Les laboratoires doivent se servir de microscopes désuets. J'ose dire que si la tendance actuelle se maintient, le microscope d'Antony van Leeuwenhoek sera utilisé dans certains laboratoires au pays.

Non seulement les étudiants sont-ils accueillis par des universités et des collèges qui ne peuvent les préparer adéquatement aux technologies de l'avenir, mais l'enseignement dispensé leur coûte aussi plus cher. Les frais de scolarité ont augmenté partout au pays. Voici quelques exemples. Entre 1985-1986 et 1991-1992, les frais de scolarité pour les étudiants en génie du premier cycle ont augmenté de 145 p. 100 à McGill, de 82 p. 100 à l'université de la Saskatchewan, et de 92 p. 100 à Simon Fraser.

Ces augmentations ont eu pour effet d'empêcher 70 000 étudiants de s'inscrire dans des universités et collèges au Canada l'an dernier.

Les politiques du gouvernement destinées à encourager les jeunes à étudier et à obtenir un diplôme universitaire ont en fait eu comme résultat de nécessiter la mise sur pied de banques d'alimentation sur de nombreux campus. Il existe de telles banques à l'Université de Toronto, à Simon Fraser, à l'Université du Manitoba, à l'Université de l'Alberta, et à l'Université Dalhousie.

Où donc les étudiants venant de familles ordinaires trouvent-ils l'argent nécessaire pour aller au collège et à l'université? Ils le trouvent bien sûr auprès du Programme canadien de prêts aux étudiants. Qu'arrive-t-il à ce programme? Le gouvernement est en train de l'empirer. La Chambre a été saisie tout récemment du projet de loi C-76, et nous avons dit ce que nous pensons de cette mesure à la lumière des promesses que le gouvernement avait faites en 1985 en matière de consultation et de l'intérêt qu'il avait exprimé à l'égard des jeunes. Le projet de loi a été renvoyé à un comité législatif dont les membres ont refusé d'entendre ce que les étudiants avaient à dire à propos du fait que le gouvernement avait d'abord imposé une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants pour ensuite supprimer la période de six mois sans frais d'intérêt.

Le gouvernement avait essayé de rendre la proposition intéressante en promettant aux étudiants de supprimer en même temps la taxe sur les prêts aux étudiants. Il faut comprendre que cette taxe de 3 p. 100 oblige l'étudiant qui emprunte 2 000 $ par exemple, à payer 60 $ sur-le-champ pour toucher son prêt. Il avait donc promis aux étudiants de supprimer cette surtaxe lorsqu'il supprimerait la période de grâce de six mois, mais il n'en a rien fait.

Le gouvernement est allé chercher dans les poches des étudiants un total d'environ 70 millions de dollars en frais additionnels pour les étudiants canadiens dans le cadre d'un programme qui est censé favoriser l'accès à l'université.

Il a maintenant l'intention d'en faire simplement un programme bancaire en vertu duquel les prêts aux étudiants seront offerts sur la même base que n'importe quel autre prêt aux particuliers. Il va insister pour que l'étudiant paie au moins 80 p. 100 de tous les frais d'intérêt, ce qui permettra de plus en plus difficilement aux étudiants à temps partiel d'entrer à l'université. Le gouvernement ne manque pas de culot pour venir à la Chambre se vanter de ce qu'il a fait pour les jeunes, nos jeunes qui sont en difficulté partout au Canada.

• (1130)

Ce qu'il nous faut de toute urgence, c'est un vaste programme cohérent pour éliminer l'analphabétisme chez les jeunes, veiller à ce que tous les enfants aient accès, comme notre parti le propose, au nouveau cadre socio-économique nécessaire à la préparation scolaire, grâce à un élargissement des services de garderie, non pas seulement pour garder les enfants, mais aussi pour les instruire.

Il nous faut un programme pour faciliter l'accès à l'expérience de travail comme le service communautaire national que nous proposons. Nous avons besoin d'un programme de financement, comme il est proposé dans le rapport de notre groupe de travail, pour aider les jeunes de 18 à 24 ans à fréquenter le collège ou l'université ou à se lancer dans l'entreprise, à se recycler ou encore à suivre un apprentissage de deux ans. De cette façon, de plus en plus de jeunes auraient un éventail raisonnable de choix de formation ou d'études, et donc de professions, qui leur conviennent, et cela indifféremment de leurs ressources financières. Nous avons besoin de ce type de programme.

Monsieur le Président, si vous voulez voir un gouvernement qui s'intéresse aux jeunes, comparez les compressions imposées par les autorités fédérales à l'augmentation de 70 p. 100 des fonds pour la formation des jeunes décidée par l'Ontario, et au programme JOY, un programme d'emplois d'été proposé l'été dernier par cette province, qui a été si populaire auprès de la jeunesse ontarienne.

Je tiens à féliciter les libéraux d'avoir proposé cette motion. Je les félicite même d'avoir rédigé un rapport sur les besoins des jeunes. Ce rapport présente une excellente description des besoins, mais il est beaucoup plus discret sur les solutions. Les libéraux sont assez mal placés pour reprocher au gouvernement de ne pas avoir de politique. Eux-mêmes ne s'intéressent pas depuis bien longtemps à la question.

J'espère que, en cernant les problèmes, comme ils l'ont fait dans ce rapport où ils condamnent l'action du gouvernement, les libéraux vont faire ce qu'ils se sont abstenus de faire dans de très nombreux domaines, c'est-à-dire proposer des politiques qui traiteront des problèmes soulevés de manière plus précise qu'ils ne sont portés à le faire.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement ce que mon collègue a dit. Je voudrais lui poser une question au sujet de son collègue à Queen's Park, le premier ministre de l'Ontario. Ils sont tous deux membres du même parti politique. Je voudrais qu'il fasse quelques observations au sujet des mesures prises par M. Rae en ce qui concerne les étudiants.

Le député sait que l'éducation est essentiellement un secteur de compétence provinciale. Si je comprends bien, son ami et collègue, M. Rae, premier ministre de l'Ontario, a réduit les fonds mis à la disposition des étudiants qui veulent faire des études postsecondaires. C'est la première partie de ma question.

Deuxièmement, je voudrais que le député fasse quelques remarques au sujet de ce qu'il en coûterait pour mettre en oeuvre certains des programmes très valables qu'il a mentionnés il y a quelques instants. Il a y probablement peu de députés à la Chambre qui s'opposent à certains de ces programmes. Cependant, comme vous le savez, monsieur le Président, le NPD n'hésite pas à proposer de nouveaux programmes, mais parle très rarement du coût de ces programmes. Il n'est pas surprenant que le NPD manque tant de crédibilité à cet égard.

Le député peut-il dire quelques mots au sujet de M. Rae à Queen's Park et, deuxièmement, peut-il nous donner le coût précis de chacun des programmes qu'il propose? Ensuite, peut-il expliquer comment son parti financerait ces nouveaux programmes? Hausserait-il les impôts ou réduirait-il les fonds affectés à d'autres programmes? Le député pourrait-il faire quelques observations à ce sujet?

M. McCurdy: Monsieur le Président, le député était peut-être présent à la Chambre lorsque j'ai exprimé ma grande inquiétude concernant le fait que le gouvernement ontarien a éliminé les bourses d'études. Toutefois, il faut comprendre que ces bourses venaient directement du trésor provincial. En fait, lorsqu'on examine bien la situation, on se rend compte que c'était là une façon de faire assumer ces coûts par le Programme canadien de prêts aux étudiants et d'augmenter ainsi les fonds que la province est en mesure de verser aux universités.

• (1135)

Cela est une conséquence directe de la réduction du financement des programmes établis, réduction amorcée à l'origine par un gouvernement libéral en 1975. Je dirai cependant que mon collègue de Windsor, le nouveau ministre provincial de l'Éducation et de la Formation, Dave Cooke, est d'accord avec moi sur ce point et que le gouvernement provincial réexaminera sans doute cette question.

En ce qui concerne certains des programmes que j'ai proposés, je suppose que les libéraux s'intéressent aux idées que les néo-démocrates ont présentées parce qu'ils veulent inévitablement voir lesquelles de ces idées ils pourront emprunter. C'est pourquoi leur rapport sur les jeunes manquait d'étoffe. Nous allons donner des précisions sur ces programmes.

Le programme de garderies que nous avons proposé coûterait 100 millions de dollars la première année et 1,7 milliard de dollars la dernière année. Cela s'inscrit dans le contexte d'un vaste programme de formation des travailleurs, d'éducation et d'investissement qui, après cinq ans, nous permettra de réduire le déficit de 10 milliards de dollars.

Pour ce qui est du programme que j'ai préconisé relativement aux jeunes, celui qui donnerait deux années de formation aux jeunes âgés de 18 à 24 ans, il coûterait environ 400 millions de dollars la première année et environ 1 milliard de dollars au total. Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des économies que ce genre de programme permettrait de réaliser par rapport aux dépenses qu'on effectue déjà pour administrer d'autres programmes d'aide aux étudiants.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député a récité ces chiffres tellement rapidement que j'ai à peine eu le temps de respirer. Il a parlé de retombées d'environ 10 milliards de dollars devant découler du premier programme. Est-il vraiment sérieux? Où compte-t-il trouver l'argent? Il a parlé d'environ 400 millions de dollars en ce qui concerne le deuxième programme. Il a dit cela tellement rapidement que j'ai presque compris 4c. ou 40c. Il s'agit de sommes importantes. Je suis certain que le député en conviendra.

Où compte-t-il trouver cet argent? Au moment même où nous parlons, il sait que son ami, Roy Romanou s'apprête à sabrer la Fonction publique de la Saskatchewan et à couper les amarres avec ses amis du mouvement syndical. Quant à Bob Rae, il est sur le point de supprimer des dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique de l'Ontario.

Alors que ces deux premiers ministres envisagent de faire des compressions au niveau provincial, sur la scène fédérale le porte-parole de leur parti pour les questions concernant la jeunesse propose de dépenser, dépenser et encore dépenser, d'une manière très irresponsable à mon avis. J'aimerais qu'avant de commencer à parler de tous ces nouveaux programmes, le député et son parti aient l'obligeance d'expliquer en détail d'où proviendra l'argent.

C'est bien beau de dire qu'il faut laisser passer le temps et que, s'il y a une reprise économique, nous finirons bien par payer, mais le problème, c'est que nous devons payer la note tous les mois. Les néo-démocrates semblent ne jamais s'inquiéter de l'hypothèque ou du loyer qu'il faut payer à la fin du mois. Ils s'apprêtent tout simplement à endetter davantage notre pays et cette province.

Y a-t-il lieu de s'étonner qu'ils aient aussi peu de crédibilité?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je me demande comment le député peut oser parler de crédibilité alors qu'il a déjà montré à tous les Canadiens qui suivent ce

débat à la télévision sa grande lenteur d'esprit, même pour un député de l'aile droite du Parti libéral.

Je sais que j'ai peut-être été un peu trop vite pour le député. À mon avis, il doit toutefois maintenant comprendre que nous discutons du gouvernement fédéral et de son rôle.

Nous ne parlerons pas des compressions que les gouvernements libéraux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick ou du Québec envisagent de faire dans la fonction publique provinciale. Nous passerons sous silence le fait que ces gouvernements libéraux ont, toutes proportions gardées, des déficits qui sont plus élevés que celui de l'Ontario et qui augmentent plus rapidement.

Nous n'aborderons pas ces questions, mais je continuerai de parler lentement, afin que le député de l'aile droite du Parti libéral, qui s'inquiète du déficit et qui semble lent à saisir, puisse tout comprendre.

• (1140)

Ainsi, je n'ai pas dit que, à eux seuls, les services de garde permettront de réduire le déficit de 10 milliards de dollars. J'ai plutôt parlé d'un programme global de création d'emplois, un programme comme celui que les libéraux ont été mis au défi d'expliquer par presque tous les journaux canadiens, ce qu'ils n'ont pas fait du reste. J'ai parlé d'un programme qui, dans l'ensemble, permettra de réduire le déficit de 10 milliards de dollars en cinq ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est écoulé. Il pourra toujours lire le hansard.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'aborder à la Chambre la motion que propose mon collègue, le député de Haldimand—Norfolk, car les jeunes Canadiens sont véritablement appelés à relever de nombreux défis et les mesures que nous prenons pour leur venir en aide auront des répercussions directes sur notre vie à tous.

L'an dernier, j'ai eu l'honneur de coprésider le comité libéral du Sénat et de la Chambre des communes sur la jeunesse. Mes collègues et moi avons sillonné le Canada; nous nous sommes rendus dans chacune des provinces ainsi qu'au Canada arctique et nous avons rencontré des centaines de jeunes Canadiens et d'intervenants prêts à les aider.

Nous avons discuté avec des enseignants, des étudiants, des pêcheurs, des agriculteurs, des policiers, des directeurs de centres d'accueil et des représentants de groupes autochtones et multiculturels. Ces rencontres nous ont ouvert les yeux sur la condition des jeunes au Canada. Je peux vous dire que, pour bon nombre d'entre eux, les choses se présentent plutôt mal.

Les jeunes d'aujourd'hui doivent composer avec la hausse du chômage, le manque de sécurité d'emploi et leur sentiment d'aliénation. Ils sont déçus du système d'éducation qui ne peut rien faire pour aider les 100 000 étudiants du secondaire qui, chaque année, perdent espoir et abandonnent leurs études. Qui dit 100 000 décrocheurs par année dit un million en une décennie. Le système ne fait rien pour régler les problèmes des nombreux jeunes qui ne savent ni lire ni compter.

Les jeunes craignent de ne pas posséder les compétences nécessaires pour obtenir les emplois de demain dans une économie qui sera fondée sur la connaissance. Ils ne comprennent pas pourquoi le gouvernement fédéral ne leur offre pas de nouvelles possibilités.

Dans toutes les régions qu'il a visitées, que ce soit à Moncton, à Québec ou à Edmonton, notre comité a entendu le même message. Les jeunes Canadiens ont l'impression de n'avoir aucun avenir. La situation actuelle inquiète vivement de nombreux jeunes, qui recherchent désespérément une nouvelle vision du Canada, une vision qui leur redonnera espoir et leur assurera un avenir.

Les jeunes, leurs parents, leurs enseignants et le personnel des organisations d'aide à la jeunesse comptent tous sur le gouvernement pour les conseiller et les guider. Malheureusement, le gouvernement a toujours fait la sourde oreille à leurs demandes.

Depuis deux ans, nos jeunes se battent aux côtés d'autres citoyens canadiens pour survivre à la pire récession des temps modernes, tandis que le gouvernement ignore les souffrances humaines que cause la récession. Y a-t-il de la souffrance au Canada? Posez la question aux deux millions de Canadiens qui font la queue devant les banques d'alimentation et qui sont, à 40 p. 100, âgés de moins de 18 ans.

Cette négligence s'observe également dans d'autres domaines. Il suffit de penser au taux de chômage. Le taux de chômage s'élève à 10,8 p. 100 dans l'ensemble de la population, comparativement à 16,7 p. 100 chez les jeunes, ce qui signifie que près de 400 000 jeunes sont considérés comme des chômeurs. Cette tendance s'est maintenue tout au long de la récession.

Le taux de chômage chez les jeunes a toujours été supérieur d'environ 6 points de pourcentage au taux de chômage général. Le nombre de jeunes chômeurs a progressivement augmenté, passant de 303 000 en 1988 à 431 000 en 1992.

• (1145)

Quelle a été la réponse du gouvernement progressiste-conservateur? Il a répondu en diminuant les possibilités offertes aux jeunes. En raison des réductions, les emplois créés dans le cadre du programme EEET, le programme de création d'emplois d'été, sont passés de 94 115, en 1985, à 53 800, en 1991.

Le gouvernement a de plus réduit considérablement le financement de l'éducation postsecondaire et des programmes de formation destinés aux jeunes. En 1991, le gouvernement conservateur a diminué les paiements de transfert au titre de l'éducation de presque un demi-milliard de dollars. Dans le budget de 1992, il les a de nouveau réduits, de 800 millions de dollars cette fois.

Le gouvernement doit cesser de s'en prendre aux jeunes, ce que ferait une classe politique renouvelée.

Je suis né en 1960. Les gens de ma génération et moi avons grandi en pensant qu'en travaillant beaucoup et en acquérant une bonne instruction, nous pouvions aspirer à une vie meilleure que celle de nos parents. Mais les temps ont changé, et ce n'est plus le cas.

En ma qualité de député, j'écoute depuis quatre ans les doléances des jeunes et je vous assure qu'une génération complète de jeunes est en train d'apprendre que les règles du jeu ont changé. Au lieu de jouir de perspectives d'avenir illimitées, la jeunesse d'aujourd'hui voit se raréfier ses possibilités.

Le Parti libéral est déterminé à redonner espoir et à offrir un avenir aux jeunes. Nous voulons faire redémarrer l'économie, rétablir le rôle de chef de file économique du Canada, créer des emplois hautement qualifiés, très bien rémunérés, et assurer l'avenir de nos enfants. Nous voulons créer une société qui sera en mesure de soutenir la concurrence, de protéger l'environnement et d'offrir des perspectives d'avenir à ses membres.

Les jeunes sont au coeur de notre programme d'action. C'est pourquoi nous tenons tant à leur fournir les outils dont ils ont besoin pour préparer leur avenir dans l'économie de demain, une économie où ils seront des partenaires à part entière.

Nous invitons tous nos partenaires économiques—le milieu des affaires, les syndicats et tous les ordres de gouvernement—à se joindre à nous pour réaliser un programme qui enseignerait à lire, à écrire et à calculer à nos jeunes. Nous leur demandons de nous aider à promouvoir l'enseignement coopératif, à favoriser la formation en milieu de travail et à définir les objectifs de la stratégie nationale de l'éducation.

Le Parti libéral du Canada s'est engagé à élaborer un programme national de formation en apprentissage, à mettre sur pied un Service canadien de la jeunesse ayant pour mission de protéger l'environnement et à répondre aux besoins sociaux de nos collectivités.

Le plan Chrétien annoncé plus tôt cette année promet de créer une main-d'oeuvre instruite possédant des compétences de calibre international. Il promet de valoriser le savoir pour faciliter l'adaptation au changement et de jeter les bases d'une économie mondiale compétitive.

Voilà la direction que nous voulons prendre. Voilà comment les libéraux entrevoient l'avenir. Et nous sommes déterminés à faire de cet idéal une réalité.

Le message des jeunes est clair: ils ne veulent pas de dirigeants politiques qui restent assis à rien faire; ils veulent qu'ils agissent. Le gouvernement a l'obligation morale d'offrir des débouchés aux jeunes, tandis que les jeunes ont la responsabilité de tirer pleinement profit de ce qui leur est offert.

Les jeunes comprennent qu'ils ont un rôle important à jouer et ils sont prêts à relever le défi. Ils savent aussi que l'avenir, il faut le bâtir; ce n'est pas un cadeau qui tombe du ciel.

• (1150)

Nous savons, dans notre camp, que la vision que nous vous avons décrite aujourd'hui est réalisable, pour peu qu'on crée un partenariat efficace avec les principaux intéressés, c'est-à-dire les jeunes Canadiens.

L'avenir de notre pays dépend, dans une grande mesure, de la volonté politique d'agir afin de préparer le terrain pour les nouvelles générations. Le gouvernement met beaucoup trop de temps à proposer un plan d'action concret pour les jeunes.

En tant que parti d'opposition au Parlement, nous avons fait part au gouvernement de ce que nous ferions si nous étions au pouvoir. C'est un programme sérieux que nous proposons, et je suis persuadé qu'il donnera d'heureux résultats. Avec la participation des jeunes, nous y arriverons.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je félicite le député de York-Nord pour son excellente intervention qui a servi à mettre en lumière une orientation et un programme. Je pense que tous ici devraient savoir que le député a beaucoup fait pour les jeunes et pour l'élaboration d'un programme jeunesse.

Je sais qu'en participant à l'élaboration du nouveau programme jeunesse que le Parti libéral mettra de l'avant, le député de York-Nord a parcouru le Canada et a pris part à des consultations, ce qui me permet de dire que les opinions exprimées viennent de la base et ne sont pas des positions dictées par le haut, comme c'est le cas de la politique du gouvernement actuel.

Je me demandais si le député pouvait nous parler de son passage dans le Canada atlantique—je sais qu'il s'est arrêté dans ma circonscription de Moncton—de ce que lui ont dit les jeunes, notamment de la direction qu'ils voudraient voir prendre au gouvernement?

M. Bevilacqua: Tout d'abord, je voudrais insister un peu sur un aspect extrêmement important de la question du député. Nous, les libéraux, nous sommes rendu compte il y a longtemps que les années 1990 exigent un nouveau style en politique et que la population doit participer directement à l'élaboration du programme de notre parti et aussi à l'élaboration des politiques nationales.

Cette ouverture à l'apport de la base se reflète dans notre programme jeunesse car trois des dix recommandations qu'il contient ont été intégrées à notre plate-forme électorale. Donc, contrairement aux accusations que nos vis-à-vis portent si souvent contre les partis d'opposition, je peux dire que notre programme n'est pas rendu public à la dernière minute: le gouvernement conservateur connaît depuis janvier notre programme jeunesse.

Mais pour revenir au Canada atlantique, je dirai que la jeune génération de cette région est représentative des jeunes de tout le Canada. Nos jeunes s'inquiètent de la sécurité d'emploi et du taux de chômage. Ils s'inquiètent de voir que le gouvernement fédéral n'a pas su les préparer adéquatement en ne les armant pas comme il faut pour affronter les changements mondiaux, la mondialisation de l'économie et la concurrence internationale.

Une des grandes préoccupations des jeunes du Canada atlantique, c'est que leur économie est en pleine restructuration, mais que rien n'est fait ni pour eux ni pour leurs parents pendant la période de transition actuelle. Ils ont le sentiment d'avoir été laissés à l'écart de toutes les décisions gouvernementales.

Donc, au sein du Parti libéral, au sein du parti moderne que nous sommes aujourd'hui, nous avons décidé de nous mettre à l'écoute de la population et de demander aux Canadiens de la base ce qu'ils pensent et ce qui les préoccupe. Je suis fier de dire que notre programme jeunesse n'est pas seulement le fruit du travail de parlementaires, mais également du travail de jeunes de l'Atlantique au Pacifique en passant par l'Arctique. C'est dorénavant ainsi que fonctionnera notre parti.

• (1155)

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue de Haldimand—Norfolk pour cette motion d'opposition parce que je crois que le sujet est des plus importants. J'aimerais également féliciter le député de York-Nord pour sa coprésidence au sein du comité, qui a étudié les problèmes concernant la jeunesse à travers le Canada. Je crois que ces deux événements vont apporter, je l'espère, une contribution énorme à ce grand défi auquel le pays fait face aujourd'hui. Pour ma part, la question fondamentale qui se pose aujourd'hui est celle-ci: Que devrait-on faire, quels sont les besoins de notre jeunesse aujourd'hui?

[*Traduction*]

Voyons ce qu'il en est. Il me semble que ce que veulent les Canadiens, et surtout les jeunes, c'est de l'espoir, la capacité d'agir dans la dignité et la formation qui leur donnera accès à un bon emploi. C'est là-dessus que le gouvernement doit miser parce que notre avenir, le vôtre comme le mien, monsieur le Président, dépend de la formation et de la compétence de nos jeunes. En effet, ils doivent avoir les emplois qui leur permettront non seulement de maintenir les avantages que nous avons déjà, mais de préparer l'avenir des générations futures.

On dit que la récession est terminée, mais nous avons encore un taux de chômage de 16 p. 100 ou 17 p. 100. Dans certaines régions, le chômage chez les jeunes dépasse les 20 p. 100. Si l'on examinait la situation de groupes particuliers de la société, des autochtones par exemple, on constaterait que la quasi-totalité de la population est en chômage. On est loin du plein emploi!

La situation me déprime, et je crois que c'est le cas de tous les parlementaires.

Il y a quelques années, j'ai voyagé d'un bout à l'autre du Canada pour rencontrer les jeunes dans nos collèges et nos universités. J'ai aussi rencontré des jeunes travailleurs. Je leur ai demandé ce qu'ils pensaient de leur pays et de leur avenir. Leurs réponses manquaient d'assurance. Je n'ai pas vu l'enthousiasme que les jeunes Canadiens manifestent normalement. Je me suis aperçu, et ils me l'ont d'ailleurs fait remarquer, que beaucoup de

jeunes ont de moins en moins accès aux études et aux emplois.

De 1985-1986 à 1992-1993, les frais de scolarité ont augmenté à un rythme incroyable. Laissez-moi vous donner quelques exemples. En Colombie-Britannique, les frais ont augmenté de 69 p. 100 au Memorial University et de 185,7 p. 100 au Northwest Community College. Je pourrais vous donner d'autres exemples encore plus frappants.

Et je m'en tiendrai aux frais de scolarité. On oublie souvent de parler des frais accessoires que les étudiants doivent payer. Ces frais ont connu des augmentations encore beaucoup plus importantes dans certains secteurs.

Pour la première fois dans notre histoire, les jeunes Canadiens paient la taxe sur les produits et services sur les livres et les publications; ils sont donc frappés à nouveau. Ils ne peuvent pas trouver d'emplois qui leur conviennent. L'été 1992 a été l'un des pires pour les jeunes. Ils n'avaient pas d'emploi, ou s'ils en avaient c'étaient des emplois à court terme mal rémunérés, de sorte qu'ils n'ont pas pu économiser et faire les études qu'ils auraient voulu cette année. Cela a été un vrai désastre. J'espère vraiment, comme mes collègues, je le sais, que les choses vont changer.

Quel est le bilan du gouvernement lorsqu'il s'agit de rendre l'enseignement postsecondaire peut-être plus accessible? Eh bien, sans faire preuve de la moindre partialité, je vous assure qu'il est tout à fait médiocre. Je laisserai les gens en juger.

Je voudrais vous faire part du fait suivant. Les critères pour l'attribution des prêts aux étudiants ont été fixés en 1984, il y a presque dix ans. Qu'est-ce qui a changé? Absolument rien. C'est complètement inadmissible. Manifestement les coûts ont énormément augmenté. Je vous citerai l'exemple d'une personne qui entre à la faculté de dentisterie dans ma province. L'argent qu'elle va en fait obtenir, m'a-t-on dit, ne suffira même pas à payer ses frais. Manifestement, c'est insuffisant. Assurément nous arrivons au point où l'enseignement n'est accessible qu'à ceux qui sont les plus riches dans notre société.

En dehors du fait que le gouvernement n'a pas apporté de changement constructif au programme d'aide aux étudiants, il a pris des mesures très rétrogrades. Il a imposé une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Vous et moi, monsieur le Président, si nous étions étudiants et que nous devions emprunter, ce serait parce que nous n'aurions pas assez d'argent. C'est manifestement la raison pour laquelle on emprunte. Pourtant, le gouvernement a, en même temps, imposé une taxe de 3 p. 100. Ceux qui n'ont pas à faire d'emprunts n'ont pas à payer la taxe mais vous et moi, qui ne possédons pas les ressources nécessaires, nous devons non seulement emprunter, mais aussi payer la taxe.

• (1200)

Qu'a-t-il fait d'autre? Il y a toujours eu une période de grâce de six mois pendant laquelle l'étudiant qui avait terminé ses études n'avait pas à payer d'intérêts. Cela lui laissait le temps de trouver un emploi qui lui permettait de commencer à rembourser son prêt. Que s'est-il passé? Le gouvernement est en train de changer cette politique. Les étudiants vont devoir payer six mois d'intérêts supplémentaires. Ce qui est très intéressant, c'est que, selon les propres estimations du gouvernement, cette taxe de 3 p. 100 va rapporter au gouvernement 22,5 millions de dollars. Une fois cette mesure mise en place, ces six mois d'intérêts supplémentaires rapporteront au gouvernement 35 millions de dollars, autrement dit, le gouvernement va récupérer près de 60 millions de dollars de plus auprès des jeunes.

C'est ce que le gouvernement a fait.

Résultat: la dette des étudiants est en progression géométrique. Elle atteint à présent des proportions absolument gigantesques.

Je vais vous donner un exemple, monsieur le Président, qui vous intéressera sûrement, connaissant votre intérêt pour la situation des jeunes. Au cours des quatre dernières années, le nombre d'étudiants qui terminent leurs études avec des dettes dépassant 10 000 $ a augmenté de 500 p. 100.

Le gouvernement parle maintenant de privatiser le programme d'aide aux étudiants. Il a envoyé aux banques des propositions dans lesquelles il leur a demandé si elles pouvaient s'occuper de ce programme. Mais les étudiants sont très intelligents. Ils n'ont pas l'intention de se laisser faire.

[*Français*]

Quels seront les critères qui guideront les décisions pour accorder les prêts aux étudiants? Puis, ils ont posé une autre question: Qui va établir ces critères, et quel sera le rôle de la banque ou des banques dans tout ce processus?

Monsieur le Président, je vous assure que les étudiants sont très nerveux. Pourquoi le sont-ils? Bien, évidemment, s'ils ont de l'argent, il n'y a pas tellement de problème. Par contre, s'ils ont peu de ressources, qu'arrivera-t-il? Est-ce qu'il y aura moins d'accessibilité aux collèges et aux universités? Est-ce que ces jeunes hommes et femmes qui veulent poursuivre leurs études pourront le faire avec un prêt qu'ils devront rembourser plus tard?

[*Traduction*]

Je voudrais récapituler en soulignant que le gouvernement a réduit les paiements de transfert aux provinces dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Je l'ai répété à maintes reprises à la Chambre. Au cours d'une dizaine d'années de restrictions, le gouvernement aura réduit les subventions et les paiements de transfert pour la santé et l'enseignement de 30 milliards—non pas millions, mais milliards—, soit d'environ 20 milliards pour la santé et de quelque 10 milliards pour l'enseignement.

Comme je l'ai dit, les universités ont donc augmenté les frais de scolarité et les autres frais. En outre, les critères concernant les prêts aux étudiants n'ont pas changé depuis 1984. Des mesures régressives ont été imposées à cet égard, comme la taxe de 3 p. 100 et six mois d'intérêts supplémentaires. Tout cela, sans parler de la taxe sur les produits et services, pénalise les étudiants. Ils encaissent tous les coups, sans répit.

Ces étudiants terminent leurs études en croulant sous les dettes, et les perspectives d'emploi ne sont pas particulièrement bonnes. Les emplois sont temporaires, mal rémunérés ou inexistants.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire part de quelques exemples qui illustrent à quel point le programme d'aide aux étudiants, sans parler de la taxe de 3 p. 100 et des six mois d'intérêts supplémentaires, cause réellement des difficultés aux étudiants.

Il y a dans ma circonscription une jeune femme, une mère de trois enfants, qui a cessé de rembourser le prêt qu'elle avait obtenu en tant qu'étudiante parce qu'elle ne pouvait pas trouver un emploi convenable. Je pourrais donner une dizaine d'exemples de ce genre. Elle n'arrivait pas à trouver un emploi. Or, elle fait maintenant l'objet de menaces. C'est la pure vérité. Il se peut qu'on lui saisisse son crédit d'impôt pour enfants sur son remboursement d'impôt sur le revenu. En outre, elle est harcelée par une agence de recouvrement.

Je comprends qu'il faut tenter de percevoir cet argent, mais on ne peut pas faire saigner une pierre. Une mère de trois enfants qui a fait de son mieux pour trouver un emploi ne devrait certainement pas être harcelée pour de l'argent qu'elle ne peut pas rembourser.

Dans un autre cas, un de mes électeurs a obtenu un prêt pour étudiants et a décidé de suivre un programme de trois ans à l'université. Il a étudié pendant deux ans, s'est retrouvé à court d'argent, est retourné travailler parce que c'était une personne sérieuse, puis a voulu revenir à l'université pour terminer sa troisième année. Or, il n'a pas pu, car il paraît qu'il n'a pas remboursé son prêt.

Il doit maintenant attendre. Pourra-t-il emprunter de l'argent de nouveau? Je présume que oui, après bien des obstacles.

Je ne suis sûrement pas le seul à croire que ce n'est pas le genre de programme dont les étudiants ont besoin. Ce n'est pas le genre de programme que nous, parlementaires, voulons. Nous avons besoin d'un programme qui répondra véritablement aux besoins des jeunes et qui les encouragera à poursuivre et à terminer leurs études.

• (1205)

Je sais que j'approche de la fin de mon temps de parole. J'aimerais avoir une autre heure. Je suis sûr que je pourrais vous faire partager certaines idées qui seraient utiles non seulement à mes collègues députés, mais à tous les Canadiens. Je sais que certains députés de la majorité ne seront pas d'accord avec moi, mais je dirais simplement que même nos efforts de formation ne sont pas particulièrement appropriés.

Il y a beaucoup d'emplois disponibles, même en ce moment, mais il n'y a aucune formation qui réponde à cette demande. Je suis ravi que notre chef, le chef du Parti libéral, ait commencé à faire de très importantes déclarations sur la position du parti en matière d'éducation, de formation au travail, de service pour la jeunesse. Il a fait une déclaration disant que nous voulons les meilleurs programmes au monde en matière d'enseignement, de formation et de recyclage, de façon à pouvoir être compétitifs.

Nous devons rendre l'enseignement accessible. Nous devons améliorer la formation et le recyclage, pour que la formation des apprentis et le perfectionnement, ainsi que tous les programmes d'enseignement soient ouverts à tous, pour que notre pays soit parmi les meilleurs au monde et que nos jeunes soient des leaders plutôt que des suiveurs.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de ses observations sur l'éducation.

Il le sait pour avoir parcouru le pays, visitant les universités les unes après les autres et s'entretenant avec des étudiants du postsecondaire, le désespoir y règne en maître. Bon nombre d'étudiants sortent de l'université sans espoir de trouver un emploi.

Comme en témoigne un article paru dans *The Globe and Mail* de ce matin et intitulé «Escaping the Student Debt Trap» (Échapper au piège des dettes pour fins d'études), il y a des centaines et des centaines d'étudiants qui contractent dette sur dette pendant leurs études universitaires. C'est ainsi qu'un étudiant s'est retrouvé avec 20 000 $ en prêts gouvernementaux. Lorsqu'il a

quitté l'université, il n'était pas en mesure d'acquitter cette dette parce qu'il ne pouvait pas trouver un travail.

Je sais que le député s'en est entretenu avec des milliers d'étudiants au peu partout au pays. Je sais qu'il a publié un excellent rapport sur les moyens qui, à son avis, s'offrent aux universités et aux gouvernements pour mieux s'adapter à ce monde en perpétuelle mutation et pour aider les étudiants non seulement à trouver des emplois, mais également à faire les études qu'il faut pour trouver ces emplois afin de pouvoir rivaliser sur le marché du travail international.

Selon lui, à quoi le gouvernement devrait-il accorder ses priorités en matière d'éducation? Vu que nos ressources sont limitées et que, lorsque le gouvernement finira par accoucher de son prochain budget, il apparaîtra que les finances publiques sont en très mauvais état, où devrait-on mettre l'accent au chapitre de l'éducation?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de poser la question.

Ce qu'il faut savoir, en fait, c'est que trois rapports ont été rédigés par suite de consultations auprès de jeunes de tout le Canada au cours des trois dernières années. J'ai ces rapports en ma possession et je serais ravi d'en faire profiter tout le monde. Ce sont des documents non partisans qui ne font que cerner les problèmes, les préoccupations et les défis.

Pour ce qui est de déterminer les priorités, je crois qu'il faut écouter très attentivement les jeunes et notamment les membres de la Fédération canadienne des étudiants. J'ai présenté aujourd'hui une pétition en leur nom, au nom d'étudiants de la Saskatchewan. La fédération représente plus de 450 000 étudiants. Voici ce que les collèges communautaires et ces étudiants nous disent.

Ils comprennent que les temps sont très difficiles. Ils sont disposés à y mettre du leur, mais ils veulent être sûrs de ne pas être des éternels sacrifiés. Ils veulent que des fonds suffisants soient consacrés à l'éducation, à la formation, au recyclage, aux programmes d'alphabétisation, aux activités de recherche et de développement, mais que cet argent soit utilisé de la façon qui permette le mieux de relever les défis qui se posent au Canada.

Quels sont ces défis? Nous convenons tous que le développement économique, la création d'emplois pour les jeunes, pour les chômeurs doivent venir en toute priorité. Nous reconnaissons aussi—et je l'ai dit ici à l'occasion notamment de pétitions et de questions—que parmi les plus grands défis que notre pays ait à relever, mis à part le développement économique et la création de bons emplois durables et bien rémunérés, se trouvent les défis sociaux. Regardez les pauvres de nos jours. Environ 5 millions de Canadiens vivent au seuil ou sous le seuil de la pauvreté; la plupart d'entre eux sont des femmes et plus d'un million sont des enfants. Deux millions de Canadiens comptent sur les banques d'alimentation pour se nourrir et plus de deux millions de Canadiens reçoivent des prestations d'aide sociale.

• (1210)

Nous devons penser à ces groupes souvent impuissants qui n'ont pas les compétences et l'instruction nécessaires pour s'intégrer pleinement à la société. Nous devons faire porter nos dépenses sur ces groupes précis afin de voir à ce que ces gens arrivent à se procurer eux-mêmes ce dont ils ont besoin pour trouver de l'emploi et contribuer véritablement à la société.

Nous devons reconnaître que ceux qui n'arrivent pas à le faire comptent, pour vivre, sur l'aide sociale payée à même les fonds publics et qu'ils ne sont pas très heureux de cette situation. Ils veulent eux aussi apporter leur quote-part au Trésor public. Voilà ce que je ferais, sans aucun doute.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, mes commentaires porteront sur le rôle dynamique et de premier plan que joue le Secrétariat d'État pour aider nos jeunes à grandir, à s'épanouir et à devenir concurrentiels au Canada et dans le monde entier.

Pour contribuer au plein épanouissement des jeunes, le Secrétariat d'État lui aussi donne sa pleine mesure et ce, dans cinq grands secteurs d'activité: le financement de l'éducation postsecondaire; Participation-jeunesse; le Programme canadien de prêts aux étudiants; les langues officielles dans l'enseignement; les activités spéciales comme Voyageurs Canada 92.

Le gouvernement a un grand rôle à jouer dans le domaine de l'éducation. Bien que l'éducation relève de la compétence provinciale, l'expertise et le financement du gouvernement fédéral sont synonymes de chances égales pour tous les jeunes au pays.

[*Traduction*]

Le plan d'action pour la prospérité du Canada, qui a été publié en 1992, préconise que les collèges et les universités du Canada fassent un effort majeur pour être plus sensibles aux besoins éducatifs du Canada.

Le Canada consacre environ 2,2 p. 100 de son produit intérieur brut à l'enseignement postsecondaire. À première vue, cela peut sembler modeste, toutefois, en 1991, cela représentait presque 14,9 milliards de dollars. Cette

somme vient principalement du gouvernement fédéral, ce qui prouve que la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée, indispensable à notre prospérité future, nous tient à coeur.

Nous finançons l'enseignement postsecondaire de façon directe et indirecte. En 1992-1993, le gouvernement fédéral injectera près de 8 milliards de dollars dans l'enseignement postsecondaire par le biais du financement des programmes établis et autres formes d'arrangements financiers.

Contrairement à ce que disent mes amis d'en face, ce gouvernement n'a pas diminué le financement de l'enseignement postsecondaire. Nous avons été obligés d'imposer des restrictions budgétaires afin de réduire notre dette publique et nous sommes fiers des résultats obtenus à cet égard. Même en ces temps de compressions, nous sommes très conscients de la nécessité d'investir dans notre avenir. C'est pourquoi le total des fonds disponibles pour l'enseignement postsecondaire n'a cessé d'augmenter.

Le financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire a augmenté régulièrement, de près de 100 millions de dollars en 1990-1991, de 182 millions en 1991-1992 et de plus de 72 millions cette année. Le total du financement des programmes établis au titre de l'enseignement postsecondaire dépasse maintenant les 6 milliards de dollars. Et il ne s'agit là que d'un financement de base.

Pour 1992-1993, le gouvernement fédéral a renoncé à 3,6 milliards de dollars en recettes fiscales et a versé près de 1,4 milliard de dollars en espèces. Par ailleurs, il subventionne directement l'enseignement postsecondaire par le biais d'autres programmes. Le Secrétariat d'État est le ministère chargé de la coordination entre ministères et organismes en matière d'enseignement. Sans la participation directe du gouvernement fédéral, les établissements postsecondaires et leurs étudiants perdraient près de 2 milliards de dollars, dont 123 millions sont consacrés à des écoles postsecondaires directement financées par le gouvernement. Autrement dit, environ un million d'étudiants du postsecondaire bénéficient de programmes d'aide au Canada.

• (1215)

[*Français*]

L'appui que nous offrons à chaque personne inscrite à un programme d'éducation postsecondaire se chiffre à 8 000 $ par année, soit environ 30 000 $ au cours d'un programme de quatre ans. Nous investissons 8 milliards de dollars dans notre avenir cette année. Ce n'est certes pas voler une génération de jeunes Canadiens et Canadiennes de leurs aspirations légitimes. Voilà comment il faut bâtir un pays fort et prospère.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant vous parler du Programme canadien de prêts aux étudiants. En aidant les étudiants nécessiteux à poursuivre leurs études postsecondaires grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants, nous favorisons le plein épanouissement des jeunes du pays. Tout compte fait, le prêt étudiant canadien est un investissement dans l'avenir d'une personne.

[*Traduction*]

Quelque 250 000 étudiants du postsecondaire reçoivent actuellement de l'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants. Plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes, et plus du quart sont âgés de plus de 27 ans. Le Programme canadien de prêts aux étudiants vient en aide à des étudiants nécessiteux dans toutes les régions du pays. En 1991-1992, le programme à permis d'accorder quelque 740 millions de dollars en prêts d'études, soit 100 millions de plus que l'année précédente.

Cette aide soutenue aux étudiants a permis au Canada d'afficher un taux de participation enviable aux études postsecondaires, qui atteint 62 p. 100 dans le groupe des 20 ans à 24 ans. Le Canada n'est devancé que par les États-Unis, qui affichent un taux de participation de 68 p. 100.

Le programme contribue également à former une main-d'oeuvre bien instruite, qualifiée et adaptable, autant de qualités essentielles à l'accroissement de l'activité, de la compétitivité et de la qualité de vie des Canadiens.

Le Programme canadien de prêts aux étudiants aide les étudiants à réaliser leurs objectifs universitaires. Le programme témoigne d'un engagement permanent en faveur de la mise en valeur des talents de nos jeunes.

Le gouvernement s'est également engagé à moderniser les modalités de financement et de fonctionnement du Programme canadien de prêts aux étudiants, afin de soutenir davantage les étudiants qui sont dans le besoin et afin de renforcer le programme. L'éducation postsecondaire rapporte plus que les seuls dollars que nous investissons dans notre avenir et dans nos jeunes.

[*Français*]

Les activités visant à promouvoir nos deux langues officielles font également partie de nos objectifs éducatifs. Le Secrétariat d'État s'est engagé à collaborer pleinement, avec le gouvernement des provinces et des territoires, afin qu'un anglophone ou un francophone minoritaire, dans son milieu, puisse recevoir une éduca-

tion dans sa propre langue et aider d'autres personnes à se familiariser avec l'autre langue officielle.

Deux grands avantages découlent d'un tel engagement. D'une part, il permet de lutter contre l'analphabétisme et le décrochage scolaire en encourageant les jeunes francophones et anglophones à acquérir les compétences requises pour être concurrentiels. D'autre part, la connaissance des deux langues officielles représente, pour les Canadiens et les Canadiennes, un net avantage sur le marché mondial.

Environ 2,9 millions de jeunes au Canada ont bénéficié du Programme des langues officielles du Secrétariat d'État acquérant ainsi les compétences essentielles à notre avenir commun. En 1990–1991, nos partenaires des provinces et des territoires ont investi 3 $ pour chaque dollar affecté par le gouvernement fédéral au poste des langues officielles dans l'enseignement. Cela est la preuve manifeste du succès de ce programme à motiver non seulement la population étudiante, mais à motiver également les personnes directement responsables de l'administration de l'éducation dans les provinces et les territoires.

Selon une étude sur le Programme des langues officielles dans l'enseignement, réalisée en 1992, les provinces et les groupes clients étaient d'avis que l'aide du fédéral est absolument nécessaire à tous les niveaux du système d'éducation. De plus, 74 p. 100 des parents interrogés à l'occasion de cette étude veulent que leurs enfants apprennent les deux langues officielles à l'école. Chose certaine, la promotion des langues officielles est un élément clé qui incite les jeunes au Canada à poursuivre des objectifs supérieurs en mettant à profit les compétences dans lesquelles le gouvernement fédéral a investi.

• (1220)

Plusieurs des programmes relevant du Programme des langues officielles dans l'enseignement ont permis d'obtenir des résultats étonnants. Entre autres, grâce à un programme spécial, chaque été, environ 7 000 étudiants participent à des cours d'immersion, soit en français ou soit en anglais.

Dans le cadre du Programme des moniteurs de langues officielles, chaque année, environ 1 200 étudiants bénéficient d'un emploi à temps partiel comme aides-enseignants dans les cours de français, langue première. De plus, le programme vient en aide à un certain nombre de moniteurs à plein temps dans les régions rurales ou éloignées.

Le Programme de promotion des langues officielles offre du financement à quelque 20 organismes de jeunes francophones à travers le pays qui sont engagés à lutter contre l'assimilation et à promouvoir le sentiment d'appartenance au pays.

Au Québec, le programme permet à des jeunes anglophones de continuer à jouer un rôle actif dans leur propre langue au sein du pays.

En collaboration avec toutes les provinces et les territoires, divers programmes visent l'expansion d'institutions postsecondaires partout au pays où l'on dispense un enseignement de langues officielles. Ici même à Ottawa, le Secrétariat d'État ainsi que le ministère de l'Éducation de l'Ontario participent au financement de la Cité collégiale. Il ne s'agit pas d'une simple petite subvention, mais de la création d'un tout nouveau collège français à Ottawa.

La Cité collégiale est au nombre d'une foule de projets auxquels participe le ministère d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement s'intéresse aux questions qui préoccupent tous les membres de la population canadienne. Il ne se contente pas de quelques fleurs de rhétorique; il n'hésite pas à participer financièrement et à passer à l'action, fort de ses nombreuses années d'expérience, de compétence, de planification et d'engagement profond.

[*Traduction*]

Parlant de mesures, monsieur le Président, le gouvernement essaie également d'aider les jeunes au moyen d'autres programmes. Nombre de ceux que nous avons mis en place visent les jeunes de notre pays, en tant que public principal ou sous-ensemble du public principal. Les programmes tels que celui intitulé «L'école avant tout» ont pour but d'encourager les jeunes Canadiens d'âge scolaire à poursuivre leurs études secondaires jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Des fonds ont été attribués à dix stations de radio communautaires officielles afin de diffuser à l'intention des jeunes faisant partie des minorités linguistiques des programmes dans leur langue. Nos efforts ont également permis la création de 200 emplois.

La Direction générale de l'aide à l'éducation, du Secrétariat d'État, est également responsable du financement des matériels d'apprentissage destinés aux études canadiennes. Le ministère travaille en collaboration avec le ministère des Affaires extérieures afin de veiller à la participation efficace du Canada aux activités et forums internationaux sur l'éducation. La Direction générale de l'aide à l'éducation travaille également avec les organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'éducation. L'Association des universités et collèges du Canada, l'Association canadienne des professeurs d'université, la Fédération canadienne des étudiants, la Fédération canadienne des études humaines, le Conference Board du Canada et l'Association canadienne d'é-

ducation ne sont que quelques-unes des organisations avec lesquelles le ministère traite régulièrement.

À mentionner également notre participation, en tant que membre de l'UNESCO, au Programme du Commonwealth pour la jeunesse, au Conseil international des études canadiennes et au Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux.

Le Secrétariat d'État produit des centaines de publications à l'intention des éducateurs, des enseignants, des administrateurs et du centre de documentation. Il a notamment publié un guide intitulé *La Clé d'un bon échange* qui explique aux organisations bénévoles la façon de maximiser dans l'ensemble le succès d'un programme d'échanges d'étudiants, et leur donne des tuyaux sur les moyens de recueillir des fonds, ainsi que sur l'organisation et la planification.

Le Secrétariat d'État a également instauré à l'intention des personnes handicapées, la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées et mis en place le Programme de participation des personnes handicapées. Les deux font appel à la participation des jeunes.

La Direction des citoyens autochtones administre des programmes communautaires s'adressant aux jeunes de notre pays.

Enfin, monsieur le Président, nous avons également des programmes spéciaux. Mon collègue d'en face doit bien connaître le programme Voyageurs Canada, dans le cadre duquel sa circonscription de Haldimand—Norfolk a été jumelée à celle de Darmouth, en Nouvelle-Écosse. Une centaine de Canadiens âgés de 16 à 21 ans ont, l'été dernier, en 1992, quitté Darmouth pour se rendre dans sa circonscription afin de voir d'eux-mêmes comment on vivait dans cette autre partie du Canada.

• (1225)

Un autre groupe de 95 jeunes de sa circonscription s'est rendu à Dartmouth pour connaître personnellement la Nouvelle-Écosse.

Au nom du Secrétariat d'État, je remercie le député d'avoir collaboré avec nous à la création d'expériences aussi enrichissantes pour nos dirigeants de demain.

En tout, près de 28 000 jeunes ont pris part au programme Voyageurs Canada 1992 organisé dans le cadre des fêtes du 125e anniversaire de notre pays. Des milliers d'autres Canadiens, pas seulement des jeunes, mais des gens de tout âge ont bénéficié des retombées du programme, grâce à l'échange d'expériences et de souvenirs et même grâce aux leçons que donne la vie, en compagnie de concitoyens d'une région totalement différente.

Depuis 1986, environ 100 000 jeunes ont participé à des échanges subventionnés par le programme de l'AOC. Prenons, entre autres, le programme Rencontres du Canada au Centre Terry Fox, ici même à Ottawa, qui fait venir dans la capitale quelque 3 000 élèves de 15 à 17 ans pour mieux leur faire connaître le Canada, en les invitant à participer à des ateliers d'une semaine.

Un jeune qui participait à l'échange organisé par le YMCA, et aussi subventionné en vertu du programme de l'AOC, a déclaré ce qui suit: «Il faut beaucoup d'autres programmes de ce genre pour faciliter le rapprochement des Canadiens. Nous avons tant en commun et pourtant on ne parle que de ce qui nous divise. Ces échanges sont essentiels.»

[*Français*]

L'honorable député de Haldimand—Norfolk a proposé une motion à l'effet que ce gouvernement a «volé» à une génération de jeunes Canadiens et Canadiennes leurs aspirations légitimes.

Peut-être ignorait-il l'envergure de l'engagement de ce gouvernement pour l'avancement de notre jeunesse. Peut-être ignorait-il que nous avons investi 8 milliards de dollars dans l'éducation postsecondaire. Peut-être ignorait-il les 3,6 milliards de dollars de recettes fiscales auxquelles le gouvernement fédéral a renoncé au poste de l'éducation postsecondaire, permettant ainsi aux institutions de tirer le meilleur parti de leurs ressources. Peut-être ignorait-il qu'un quart de million d'étudiants de nos collèges et universités comptent sur l'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants pour obtenir leur certificat ou leur diplôme afin de bâtir leur carrière, bâtir notre pays.

Peut-être ignorait-il que 2,9 milions de jeunes au Canada apprennent avec plaisir nos deux langues officielles. Notre pays en tirera les profits bien longtemps après que mon collègue aura quitté son siège dans cette Chambre.

Peut-être ignorait-il que 1 200 étudiants universitaires bénéficient d'un emploi à temps partiel comme aides-enseignants dans les cours de français, langue première, non seulement dans les villes, mais en milieu rural et dans les régions éloignées.

Peut-être ignorait-il le degré d'engagement du Secrétariat d'État pour venir en aide aux minorités de langue officielle dans les collèges et les univesités, non seulement au niveau du financement, mais par son expertise dans le cadre d'entreprises, en participation avec les provinces et les territoires.

Peut-être ignorait-il notre participation à des milliers de projets, grands et petits, regroupant enseignants, administrateurs, chercheurs et étudiants pour trouver ensemble, par le dialogue et l'échange d'information, des solutions à des problèmes communs dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Peut-être ignorait-il aussi que le secrétaire d'État est en relation avec un très grand nombre d'organismes, de groupes bénévoles, d'associations, de ministères, d'entreprises et de pays afin d'assurer la meilleure qualité d'éducation postsecondaire possible au pays.

Peut-être a-t-il même oublié qu'une centaine d'étudiants de Dartmouth ont rendu visite à sa circonscription pour avoir un aperçu d'une autre partie de ce pays.

Il est à espérer maintenant qu'il comprend beaucoup mieux le profond engagement de ce gouvernement à l'éducation. Il s'agit d'un engagement non seulement à l'endroit des institutions postsecondaires, des écoles primaires, des écoles en milieu rural ou des écoles où les francophones ou les anglophones sont minoritaires, mais un engagement profond à l'endroit du processus complet visant l'acquisition de compétences pour réussir dans la vie.

Il n'y a pas eu de vol des aspirations légitimes de nos jeunes au Canada.

[*Traduction*]

Nous avons fourni le plus d'instruments possible pour former les scientifiques, les enseignants, les techniciens, les politiques, les avocats et les décideurs de demain.

Nous encourageons les jeunes Canadiens en leur donnant avantage au départ et même notre confiance et notre espoir implicite que l'avenir sera meilleur. Nous avons essayé de tracer, à l'intention de ceux qui nous suivent, la voie vers la croissance et la prospérité du Canada. En investissant dans les personnes, nous garantissons que tous les jeunes Canadiens aient de bonnes chances de réussir.

• (1230)

Nous leur donnons l'éducation, le courage, la compétence et le bon sens qui leur permettront d'aller de l'avant et de réussir, peu importe la voie dans laquelle ils s'engageront. Tout cela est attribuable au Secrétariat d'État.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je voudrais remercier sincèrement le député de son discours dépourvu de tout sectarisme dans lequel il nous a signalé un certain nombre de programmes que le gouvernement présente. En toute franchise, un certain nombre de ces programmes ne nous posent aucun problème, car ils permettent de répondre à certains besoins qui existent à l'heure actuelle, en ce qui concerne non seulement l'éducation, mais également le maintien des jeunes à l'école.

Nous ne sommes pas certains cependant que le gouvernement veuille vraiment tenir compte des problèmes qui se posent dans le cas de la génération perdue. Il y a là toute une génération qui n'a aucun espoir de trouver du travail. Les intéressés n'ont aucun espoir de recevoir la formation voulue et ils ne croient absolument pas que le gouvernement pourra même reconnaître la gravité du problème actuel.

La prévention est toujours une bonne solution. Je félicite le gouvernement de débloquer des crédits pour lutter contre le décrochage scolaire, car nous savons que c'est là une question importante. Je félicite le gouvernement pour le programme Voyageurs Canada dont le député a parlé.

Tous les gens d'Haldimand—Norfolk ont passé des journées merveilleuses en Nouvelle-Écosse. Ils ont appris à connaître certains des problèmes qui se posent au Canada et à mieux apprécier la diversité de notre pays grâce à ce programme. J'espère que le député voulait laisser entendre que ce programme va être reconduit pour une autre année. Je n'ai pas vraiment entendu le député dire cela, mais je souhaite qu'un de ses collègues puisse éclaircir les choses à cet égard. Je sais qu'il y a des gens dans notre région qui seraient plus que disposés à offrir gratuitement leurs services pour s'assurer qu'on poursuit ce programme très utile.

Je vais donc poser la question suivante au député. Il n'est pas sans savoir qu'en ayant la responsabilité des finances et du commerce, le gouvernement fédéral a également la responsabilité de contrôler l'orientation économique du pays. Le gouvernement fédéral a la capacité de s'assurer que toute la main-d'oeuvre du pays soit bien formée et instruite et d'offrir les mêmes possibilités à tout un groupe de jeunes qui n'ont pas cette chance.

Le député ne croit-il pas que tout le problème de la génération perdue—et je sais que le député sait ce que j'entends par là—ces centaines de milliers de jeunes sans travail, et qui, dans bien des cas, n'ont même jamais

occupé un emploi, est de plus en plus important depuis quelques années?

Ne pense-t-il pas que le gouvernement pourrait faire davantage? Ne croit-il pas que le gouvernement pourrait offrir d'autres programmes à ces gens? N'est-il pas d'avis que le gouvernement n'aborde ces problèmes qu'en surface, en fait?

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier mon honorable collègue pour ses bons mots d'introduction. Je peux lui dire que je suis très près de notre jeunesse canadienne. J'ai moi-même trois enfants, dont deux adolescentes et je peux lui dire que c'est un travail «à plein temps» de suivre leur évolution et de s'assurer qu'on leur prépare un avenir des plus prometteurs.

Je profite de l'occasion pour dire aussi que j'ai personnellement bénéficié du programme Voyageurs Canada 92. J'étais jumelé, non pas à un, mais deux comtés, notamment le comté de Nipissing en Ontario et Brandon—Souris au Manitoba. À chaque occasion, j'ai accueilli ces gens de l'extérieur du Québec, à l'aéroport, et j'ai personnellement souhaité bon voyage aux jeunes de mon comté avant leur départ.

• (1235)

J'ai aussi participé à plusieurs des activités qui ont eu lieu dans ma région avec les familles québécoises qui ont bien voulu se rendre disponibles, pour leur donner un bon encadrement. On est en train de finaliser le bilan de cette expérience. Je peux vous dire que s'il ne dépend que de moi, ma conclusion est tellement favorable qu'il y en a sûrement qui vont voir à ce qu'une telle expérience soit reconduite.

En ce qui concerne le dépôt d'autres programmes ou d'autres incitatifs pour aider nos jeunes de demain, je peux vous dire que j'ai regardé le bilan de ces nouvelles initiatives que nous avons mises de l'avant depuis 1984, notamment le programme l'École avant tout. J'ai participé à plusieurs séminaires auxquels étaient regroupés des enseignants, des parents, des gens des différents CLSC et des étudiants eux-mêmes. Ces programmes, en fonction de l'expérience que l'on vit, sont continuellement amendés, ajustés, pour qu'ils répondent bien aux aspirations de nos jeunes. De plus, le ministère est toujours à la recherche de nouvelles initiatives, pour faire en sorte que l'on ait une jeunesse dont on sera fier demain, tout en ayant à l'esprit que l'on a hérité d'un déficit qui est lourd à porter, qui nous gêne dans nos initiatives. Mais, indépendamment de cela, chaque montant d'argent ou action que l'on pourra mettre de l'avant à l'avenir, soyez assurés que je verrai à ce que notre jeunesse soit protégée en lui préparant un avenir des plus prometteurs.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je voudrais commenter ce que j'ai entendu ce matin et poser une question au député de Québec-Est.

Ce matin, les députés de l'opposition ont tenu des discours bien peu rassurants sur nos jeunes et leurs perspectives d'avenir. À parler bien franchement, je crois qu'ils ont été un peu trop négatifs, car je pense qu'il y a d'excellentes occasions à saisir pour tous les Canadiens et en particulier les jeunes.

Nous savons tous que le monde occidental traverse une période difficile, mais je voudrais rappeler à l'opposition que le Canada, si on le compare au reste du monde, se tire assez bien d'affaire. Le député de Québec-Est voudra peut-être commenter. En fait, cette année, notre économie devrait connaître une croissance supérieure d'environ 3,5 p. 100 à celle de tous les pays du monde civilisé. Ce chiffre est important parce qu'il se traduit dans le concret par la création d'emplois et de débouchés pour tous les Canadiens, jeunes et vieux. Le député voudra peut-être nous livrer ses réflexions là-dessus.

Pour passer à un autre point, je voudrais réprimander l'opposition pour ce qu'elle a dit de notre engagement à l'égard de la formation et notamment de l'enseignement postsecondaire et universitaire. Chaque année, nous versons aux provinces 6 milliards de dollars pour l'enseignement supérieur. Je voudrais que le député de Québec-Est commente cette statistique. Même en période d'austérité, et les temps sont durs, nous avons accru ce financement, au lieu de le réduire. En fait, nous avons haussé de 43 p. 100 le montant de notre aide aux provinces pour l'enseignement supérieur depuis 1984-1985. Nous accordons aussi 1,9 milliard de dollars aux provinces pour la formation et la recherche.

Je demande au député de nous faire part de ses réflexions sur les mesures que le gouvernement applique, vu l'état de ses ressources financières.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis heureux que mon honorable collègue ait mentionné que, à travers le monde, il est courant d'entendre que nos politiques, nos programmes canadiens sont souvent cités en exemple, et c'est réellement le cas.

Les crédits

• (1240)

Je n'ai pas voulu tout à l'heure toucher aux paiements de transfert aux provinces, notamment en ce qui concerne les sommes allouées à la formation professionnelle, mon temps de parole étant limité, mais je suis heureux que le député ait soulevé ce point très important qui permet, au niveau provincial, soit dans les provinces ou dans les territoires, d'affecter ces sommes directement à la formation de notre jeunesse.

Vous savez, monsieur le Président, que l'on avait laissé notre jeunesse un peu—je ne dirais pas à l'abandon, mais presque—au cours des dernières années, en leur donnant des programmes éphémères, trop ponctuels. J'ai souvent dit, lors de la campagne électorale de 1984, que ce qui était permanent dans ces programmes, c'étaient les pancartes. Les pancartes restaient érigées, mais cela faisait longtemps que les programmes avaient disparu et que les sommes avaient été épuisées.

On a effectué un virage à 90 degrés et plus pour réaffecter ces sommes dans des programmes beaucoup plus continus où on peut évaluer l'évolution et les effets de nos investissements.

[*Traduction*]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis très fière que le Parti libéral ait choisi de passer une journée entière à la Chambre à parler des problèmes auxquels nos jeunes sont confrontés. Il n'y a pas de meilleure façon de dépenser l'argent des contribuables que de s'occuper de nos jeunes, de leur avenir, de l'avenir du Canada.

[*Français*]

Oui, je le répète, notre meilleur investissement est dans nos jeunes, qui représentent l'avenir de notre pays. Nous devons créer des programmes précis pour réduire et éventuellement éliminer le décrochage scolaire, pour leur fournir la formation nécessaire qui leur permettra de se trouver un emploi permanent et enrichissant.

[*Traduction*]

La semaine dernière, Statistique Canada rapportait que, depuis les dernières élections, c'est-à-dire de 1989 à 1992, 409 000 jeunes de moins avaient des emplois. Le taux de chômage chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans atteint 19,6 p. 100 au Canada. Chez les femmes du même groupe d'âge, il est de 14 p. 100.

Qu'est-ce que cela veut dire pour notre société qui essaie de se sortir de cette récession dévastatrice? Cela veut dire que les jeunes Canadiens, ceux-là mêmes qui devraient être pleins d'énergie, pleins d'espoir et prêts à prendre des risques pour atteindre les buts positifs dont ils ont rêvés, sont désillusionnés. Ils se sentent sous-estimés. C'est une génération perdue.

C'est pourquoi je suis particulièrement heureuse que le député libéral de Haldimand—Norfolk ait présenté cette motion qui dit que la Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques—et il aurait peut-être dû dire pour son incapacité d'élaborer des politiques—en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, qui ont pour effet de ravir à toute une génération de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes.

Si le gouvernement conservateur avait passé plus de temps, au cours des huit dernières années, à établir des objectifs à long terme pour notre pays, nos jeunes ne seraient pas dans la situation terrible à laquelle ils doivent faire face aujourd'hui.

Et il n'y a pas que les jeunes. Que dire des parents qui se sont sacrifiés pour permettre à leurs enfants de poursuivre leurs études, les parents qui veulent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants? Ces parents veulent que leurs enfants aient devant eux un avenir sain, fructueux et productif.

Quand le taux de chômage chez les jeunes est deux fois plus élevé que chez le reste des travailleurs, qu'est-ce que cela signifie pour le gouvernement conservateur actuel? Les ministres et les députés conservateurs ont un emploi, mais pas de vision. Ils ne voient pas depuis huit ans que les jeunes représentent notre avenir.

Le premier ministre et le ministre des Finances répètent sans cesse que 9 000 nouveaux emplois ont été créés le mois dernier au Canada, mais la vérité, c'est que nous avons perdu 5 000 emplois à temps plein et que le chiffre de 9 000 représente la différence entre la création de 14 000 emplois à temps partiel et la perte de 5 000 emplois à temps plein.

Le gouvernement a laissé tomber les jeunes Canadiens. Il se vante d'avoir créé pour eux des emplois à temps partiel dans la restauration rapide, mais il ne fait rien pour leur trouver des emplois à temps plein.

Le député de York-Nord et le sénateur libéral Philippe Gigantès ont parcouru le pays pour rédiger ensuite un rapport détaillé intitulé *Un plan d'action pour les jeunes*. Leur groupe de travail a fait de nombreuses et excellentes suggestions; il a notamment recommandé que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé et des organismes bénévoles, s'engage à tout faire pour que les jeunes Canadiens sachent lire et écrire ainsi que calculer. Comment pouvons-nous espérer que les jeunes accèdent aux emplois très spécialisés dont on a besoin dans le monde

d'aujourd'hui s'il sont incapables de lire et écrire et n'ont pas les connaissances mathématiques nécessaires?

• (1245)

Le groupe de travail recommandait en outre que le gouvernement fédéral adopte un système d'incitation fiscale pour favoriser la formation en milieu de travail. Au lieu de multiplier les mesures fiscales décourageantes, les libéraux suggèrent de prendre des mesures pour inciter l'entreprise privée à participer à la formation des jeunes.

Au Parti libéral, les idées ne se sont pas figées après la rédaction du rapport. Sous la direction de notre chef, le Parti libéral s'est déjà engagé à prendre des mesures très fermes pour l'avenir des jeunes afin de mettre ces recommandations en oeuvre. Dans son discours du 27 janvier, le chef libéral a notamment déclaré qu'un gouvernement libéral allait tâcher de créer un programme national d'apprentissage pour contribuer à garder les jeunes à l'école et à assurer la transition vers le monde du travail. Il a également déclaré qu'un gouvernement libéral allait établir un Service Jeunesse visant à permettre aux jeunes Canadiens d'acquérir des compétences et des habitudes de travail.

[*Français*]

Le gouvernement a-t-il pensé à l'avenir? A-t-il pensé à nos jeunes, à tous ces jeunes qui sont à l'aube de leur vie d'adulte, sans espoir, sans travail, sans formation adéquate, sans intérêts? Pourquoi donc ne pas réserver une partie de nos dépenses au développement et à la formation de nos jeunes?

[*Traduction*]

Les jeunes Canadiens connaissent le bilan accablant du gouvernement actuel. Nous en avons certes entendu parler à l'occasion des audiences du comité libéral sur la jeunesse d'un bout à l'autre du pays. Dans ma circonscription de Hamilton Mountain, les étudiants du Mohawk College et de l'Université McMaster ont parlé du peu d'espoir qu'ils entretiennent pour l'avenir. Les élèves des écoles secondaires de ma circonscription, les écoles Barton Secondary, Caledon, Crestwood, Hillfield Strathallan College, Hillpark, Sir Allan MacNab, Saint-Jean-de-Brébeuf et St. Thomas More, sont tous conscients de l'avenir précaire qui les attend.

Voilà pour les jeunes Canadiens une raison suffisante de chasser le gouvernement actuel du pouvoir lors des prochaines élections et de voter pour les libéraux qui ont une vision pour le Canada et qui veulent contribuer avec les jeunes Canadiens à réaliser le potentiel de notre grand pays et de ses habitants.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos de la députée de Hamilton Mountain, et je suis préoccupé par certaines observations formulées à l'endroit de notre gouvernement.

La députée a parlé de planification à long terme. Je peux lui dire très sincèrement que nous planifions à long terme en ce qui a trait aux jeunes de notre pays, de même qu'à l'économie en général. Elle devrait le savoir. Je veux maintenant parler du rapport que la députée a de toute évidence avec elle ce matin et qui a été rédigé par le groupe de travail mis sur pied par le Parti libéral pour examiner la situation des jeunes, de l'économie et des perspectives d'emploi.

Je me demande si ce document, auquel la députée s'est reportée, a été déposé à la Chambre ou rendu public. Peut-être l'a-t-il été; je l'espère bien. J'espère aussi que les libéraux ne se servent pas d'un document interne sur la réforme fiscale qu'ils refusent de rendre public. Ce document traite de la taxe sur les opérations commerciales et d'autres mesures déplaisantes que les libéraux prendront s'ils forment le gouvernement.

Je pense que ce ne sera pas le cas. Quoi qu'il en soit, ce sont les Canadiens qui décideront.

Dans ce projet de réforme fiscale, les libéraux expliquent véritablement par quoi ils vont remplacer la TPS. Malheureusement, ils ne veulent pas rendre ce document public. Comme je l'ai dit, j'espère que ce document sera rendu public et qu'il sera déposé à la Chambre afin que nous puissions en prendre connaissance.

Je signale à la députée qu'une grande partie de ce qu'elle a dit nous a été volée. Cela ne fait aucun doute. Nous avons effectivement un plan pour les jeunes du pays et ce plan fonctionne très bien. Si le temps me le permet plus tard je pourrai citer des chiffres, mais je répète que nous avons un certain nombre de projets en marche et qu'il s'agit de projets à long terme.

• (1250)

L'un d'entre eux est la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. La députée n'a pas mentionné ce projet. L'autre est évidemment les sommes que nous affectons au régime d'assurance-chômage, notamment à la formation et au recyclage. La députée n'a pas non plus fait mention de ce projet, qui représente une somme annuelle de 2,2 milliards de dollars. Elle n'a pas parlé des 530 000 prestataires d'assurance-chômage qui profite-

ront de cette initiative. Elle n'a pas parlé non plus des milliards de dollars transférés. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période accordée au député est expirée, de même que la période des questions et observations. Je vous saurais gré d'accorder au moins une minute à la députée pour répondre.

Mme Phinney: Monsieur le Président, il me faudra moins d'une minute pour répondre.

Le document a été déposé il y a plusieurs semaines. Il est dommage que le député ne l'ait pas reçu. Des dizaines de milliers d'exemplaires ont été postés d'un océan à l'autre.

Le député a raison: il appartiendra aux Canadiens de décider. Nous avons écouté les jeunes de notre pays, et ils nous ont dit qu'ils ne sont pas satisfaits de ce que fait le gouvernement actuel.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat fondamental, car la motion dont nous sommes saisis concerne l'éducation, la formation professionnelle et le recyclage.

Comme vous le savez probablement, depuis quatre ans, il a été abondamment question d'éducation, de formation et de recyclage—de part et d'autres de la Chambre, j'en conviens. Les députés se sont préoccupés et s'inquiètent encore de la situation économique ainsi que de l'absence de perspectives dans les localités, etc. Je crois que tout le monde reconnaîtra que, en cas de désaccord, les actes en disent parfois plus long que les beaux discours.

Jusqu'à maintenant, aucune mesure concrète n'a été adoptée à la Chambre. Le parti ministériel n'a en effet proposé aucun plan d'action concret sur la création d'emplois pour les jeunes, la formation ou les paiements de transfert dans le secteur de l'éducation.

Quant aux néo–démocrates, nous avons malheureusement constaté qu'en Ontario, jour après jour, ils s'en prennent aux jeunes, tout particulièrement lorsqu'il est question de l'enseignement postsecondaire, des frais de scolarité et des bourses d'études.

Au lieu de perdre mon temps à parler de l'inaction du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial néo–démocrate, permettez–moi plutôt d'expliquer à la Chambre certaines choses que mes collègues et moi–même avons accompli dans le passé.

La position de notre caucus sur toute cette question est énoncée dans un rapport sur la jeunesse qui a été déposé il y a un certain nombre de semaines. Ceux qui veulent en obtenir copie peuvent, je suppose, téléphoner au bureau de n'importe quel député libéral fédéral.

Ce rapport traite de nombreuses questions intéressantes. Il préconise notamment l'établissement de programmes de stages nationaux. Nous proposons la création d'un organisme qui aidera les jeunes désireux de faire partie de la population active. Pour aider les entreprises à créer des emplois, nous proposons aussi des encouragements fiscaux. Voilà le genre de mesures qui sont nécessaires.

Mais ce qu'il faut par–dessus tout, c'est faire preuve de coopération et adopter une approche cohérente en matière d'éducation. Dans le cadre de ce débat, j'aimerais m'attarder plus particulièrement sur une question, celle de l'analphabétisme.

Je sais que mes collègues ont très bien parlé de la question de l'éducation et de l'enseignement postsecondaire, mais je veux présenter au gouvernement certaines propositions sur lesquelles je travaille actuellement, parce que je m'intéresse au dossier de l'analphabétisme. J'ai voulu diviser mes propositions en quatre parties et expliquer au gouvernement fédéral le rôle qu'il devrait jouer dans ce domaine.

Plus de 38 p. 100 des Canadiens sont considérés comme étant des analphabètes fonctionnels. Ces gens ont du mal à se trouver des emplois et les emplois qui existent ne leur sont pas accessibles. Le coût de l'analphabétisme dépasse 10 milliards de dollars, ce qui représente presque 25 p. 100 du déficit national.

• (1255)

Que nous manque–t–il? Il nous manque une stratégie nationale d'alphabétisation que le gouvernement fédéral pourrait adopter. Nous avons déjà le Secrétariat national à l'alphabétisation, qui a été créé il y a cinq ans et qui en est à sa dernière année. Vers le mois de décembre, le ministre a déclaré qu'il voulait que le secrétariat poursuive ses activités. Or le gouvernement ne lui a pas affecté de crédits supplémentaires. Il n'a pris aucun nouvel engagement en vue du financement du secrétariat pour les cinq prochaines années et les années ultérieures.

Le gouvernement doit étudier la question de l'alphabétisation un peu plus sérieusement qu'il ne l'a fait par le passé. Nous ne pouvons plus nous contenter de former des voeux pieux. Il faut élaborer une stratégie.

Voici ce que le ministre peut faire: il peut élaborer une stratégie nationale, englobant une politique de normes nationales minimales en matière d'alphabétisation et une campagne de sensibilisation. On devrait avoir des normes, en matière d'alphabétisation à tous les niveaux, allant de l'enseignement primaire à la formation professionnelle. Il faut également aborder la question des programmes de formation des adultes. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons garantir un bon niveau d'alphabétisation au Canada.

Il ne suffit pas de créer un organisme et d'espérer que tout le monde s'y précipitera pour obtenir de l'aide. Il faut compter sur un secrétariat proactif. Pour que le secrétariat puisse continuer d'aller de l'avant, il faut lui donner les ressources financières et les outils dont il a besoin.

Nous devons établir une stratégie grâce à laquelle les provinces, le secteur privé, les commissions scolaires, les groupes d'intérêt particulier, les familles, les analphabètes et les organismes d'alphabétisation pourraient conjuguer leurs efforts.

L'approche ponctuelle ne va pas nous aider. Elle ne va pas nous permettre de sortir du ghetto où nous nous sommes enfermés depuis quelques années. Nous devons passer à l'action, car c'est ce qui manque, comme l'a si bien dit ma collègue de Hamilton.

On établit un secrétariat national de l'alphabétisation pour cinq ans, mais qu'en est-il des cinq années suivantes? Pourquoi ne pas doter le secrétariat d'une formule de financement à long terme afin que ses porte-parole n'aient pas à quémander des fonds tous les cinq ans au ministre? Pourquoi ne pas adopter une loi faisant du secrétariat un organisme d'État en permanence? Pourquoi ne pas procéder ainsi? Dans l'état actuel des choses, le secrétariat n'existe qu'aux termes d'une simple note du gouvernement. Il n'existe pas de plan d'action, si ce n'est un énoncé des projets pour les dix années à venir et les dix suivantes.

Le gouvernement, il est vrai, a déclaré qu'il avait l'intention d'accroître le niveau d'alphabétisation. Il veut faire augmenter le nombre de diplômés. Comment va-t-il s'y prendre? Par quel moyen va-t-il y parvenir? Il a dépensé 20 millions de dollars en consultations, ce qui est merveilleux, et on doit l'en féliciter, car les consultations sont indispensables. Cependant, que fera-t-il ensuite? Qu'a-t-il prévu pour la suite?

À l'instar de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je trouve alarmant le fort taux de chômage chez les jeunes. Un taux s'établissant entre 15 et 25 p. 100 est un taux incroyablement élevé. C'est une crise nationale quand les jeunes du pays se retrouvent sans emploi et sans perspective d'avenir.

Ce genre de situation nous inquiète et nous aimerions voir le gouvernement s'en occuper.

Ce qui nous inquiète aussi, c'est quand le gouvernement adopte une loi sans consulter les gens directement touchés par cette loi. Je pense à La loi sur les prêts qui a été adoptée il y a quelques semaines. Les étudiants n'avaient pas pu témoigner devant le comité pour faire connaître leur opinion sur les propositions.

Le gouvernement, on s'en souviendra, a pris l'an dernier un engagement au sujet de la taxe de 3 p. 100 sur les frais de scolarité. Le ministre a promis à la Chambre, le 25 février 1992, d'éliminer cette taxe. En avez-vous entendu parler depuis? Le ministre a fait cette déclaration il y a un an, et rien n'a été fait depuis.

Je sais que mon temps de parole achève et qu'il sera bientôt 13 heures, mais je veux ajouter ceci: tâchons de nous réunir, pour le salut de notre pays, et de concevoir une stratégie pour régler la question du chômage, la situation de nos jeunes et l'accessibilité à l'éducation dans notre pays.

Cessons de nous en prendre aux étudiants. Je pense en effet que plutôt que de proposer à nos jeunes un programme efficace, nous les harcelons.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement. Si le député est présent à 15 heures, je lui redonnerai la parole pour une période de questions et d'observations de cinq minutes.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI S-8

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ce matin le Comité des transports a adopté des amendements au projet de loi S-8, la Loi sur la sécurité automobile, qui donneront aux consommateurs canadiens une loi et des règlements cohérents en matière de sécurité automobile tout en mettant l'industrie automobile canadienne sur le même pied que ses concurrents américains.

Je tiens à féliciter les trois ministres des Transports qui ont discuté de ces questions avec moi ces trois dernières années, les fonctionnaires du ministère des Transports qui ont fait preuve d'énormément de patience, ainsi que les membres du comité de tous les partis qui ont uni leurs efforts pour donner aux Canadiens des normes élevées en matière de sécurité automobile.

En vertu des amendements adoptés, tous les véhicules, qu'ils soient importés ou pas, devront respecter les mêmes normes de sécurité, ce qui éliminera le double système de normes qui existe depuis l'entrée en vigueur du traité de libre-échange.

Les véhicules qui ne répondent pas aux normes au moment de leur importation devront être modifiés en conséquence avant d'être autorisés à circuler sur nos routes. Les Canadiens auront ainsi l'assurance de conserver les plus hautes normes de sécurité du monde.

* * *

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, la situation continue de se détériorer en Bosnie-Herzégovine. La pratique insidieuse de l'expulsion ainsi que l'extermination brutale et insensée d'un groupe de gens d'une race et d'une religion données doivent cesser.

En juillet dernier, le ministre de l'Immigration avait promis d'assouplir les critères d'admission afin d'autoriser 10 000 réfugiés à entrer au Canada. Depuis, il en est arrivé à peine plus de 1 000. Il faudrait de meilleures règles et conditions. On pourrait suivre l'exemple d'Israël qui accueille temporairement les familles de réfugiés en attendant le retour de la paix.

En tant que membres de la communauté internationale, nous devrions avoir retenu une leçon des massacres passés. Nous devrions savoir que nous avons le devoir et la responsabilité de prévenir pareille tuerie et que, si on n'a pu l'éviter, il faut intervenir sans tarder en faisant preuve de compassion.

Le Canada et la communauté internationale ont tardé à réagir face à ce génocide, cette abominable extermination systématique d'un groupe ethnique.

Comment des pays civilisés peuvent-ils, en 1993, laisser se perpétuer de telles atrocités sans intervenir? N'oubliez pas que le silence peut être assourdissant et que l'on torture des femmes.

* * *

MERFIN HYGIENIC PRODUCTS INC.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je voudrais féliciter l'entreprise Merfin Hygienic Products Inc. de Delta pour sa contribution remarquable aux exportations de la Colombie-Britannique.

Sa société mère, une entreprise allemande, s'est établie en Colombie-Britannique en 1986. Elle exploite actuellement une usine de 151 000 pieds carrés et emploie quelque 65 personnes. La société a introduit en Amérique du Nord la technologie de fabrication de papier exclusive à l'Europe et compte dépenser jusqu'à 18 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour accroître la capacité de l'usine.

En 1992, les ventes de la société ont augmenté de 60 p. 100 par rapport à 1991. Elle est maintenant considérée comme une importante exportatrice. Près de 80 p. 100 de ses recettes pour 1992 proviennent de ses ventes aux États-Unis, en Europe et dans les pays du Pacifique.

Félicitations à la société Merfin Hygienic Products.

* * *

AIR CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je prend la parole pour protester contre la suppression d'emplois chez Air Canada, à Winnipeg.

Diners Club enRoute, une division opérationnelle de la Citibanque Canada depuis la vente d'enRoute l'an dernier, a annoncé la semaine dernière qu'elle créerait 100 nouveaux emplois dans la région de Montréal.

Ce qu'elle n'a pas annoncé, c'est que quelque 80 emplois chez enRoute à Winnipeg étaient supprimés par la même décision. La tradition de la perte d'emplois à Winnipeg au profit de Montréal se poursuit sans relâche, et personne sur les bancs de la majorité ne dit mot.

On me dit que 48 autres emplois, chez Air Canada à Winnipeg, sont menacés du fait que la société ferait réaliser à contrat son programme de comptabilisation des recettes par une société américaine qui utiliserait un système mis au point par les employés d'Air Canada qui pensaient travailler pour eux-mêmes.

Vous rappelez-vous de l'époque où nous avions une société aérienne d'État? L'attribution à une société américaine de tâches faites à Winnipeg aurait été impensable. Maintenant, il semble que l'on puisse se passer de la ville même de Winnipeg.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, c'est avec la plus totale incrédulité que j'ai lu aujourd'hui dans le quotidien montréalais *The Gazette* que le ministre du Revenu national ne va même pas essayer de récupérer des paiements relatifs à la TPS s'élevant à plus d'un demi-million de dollars qui ont été, paraît-il, remboursés à tort au Comité du Oui dans le référendum d'octobre dernier.

Il a invoqué comme excuse que ce comité est officiellement dissous et que le gouvernement ne peut pas récupérer cet argent.

Les Canadiens se rendent peut-être compte enfin à quoi sert la TPS. Cette taxe va remplir les poches des trois grands partis, les conservateurs, les libéraux et les néo-démocrates. Il est absolument déraisonnable que les contribuables canadiens, dont la majorité a voté contre ces trois partis au référendum, subventionnent en fait ces partis en perdant ces recettes.

• (1405)

Le ministre devrait démissionner pour avoir donné les recettes fiscales provenant de la TPS à ses amis qui s'occupaient du Comité du Oui. Ce serait la moindre des choses que les conservateurs, les libéraux et les socialistes remboursent l'argent qu'ils doivent aux contribuables canadiens.

Mes électeurs ont dit non une fois de plus au Comité du Oui. Celui-ci ne peut pas être exonéré de la TPS et il doit payer ses dettes.

Article 31 du Règlement

LE QUÉBEC

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, au début de la semaine, j'ai parlé à la Chambre d'une déclaration faite par M. Jacques Parizeau selon laquelle un Québec souverain compterait sur l'appui de la France.

Dans un article paru en juin 1992 dans le magazine du *Financial Post*, le député de Lac-Saint-Jean a déclaré qu'en tant que souverainiste, il s'attend à beaucoup de la part de la France. Les Québécois devraient peut-être demander au député de Lac-Saint-Jean ce à quoi s'attendent les souverainistes de la part de la France, et ce qu'ils devront céder en échange.

Même si le Parti québécois et le Bloc québécois s'évertuent à dire que le Québec peut se débrouiller tout seul, tout porte à penser le contraire.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai demandé hier au ministre de la Justice quelles étaient les mesures préventives que son gouvernement mettait en oeuvre pour s'attaquer aux principales causes de la criminalité.

J'ai également porté à l'attention du ministre une lettre envoyée il y a plus de quatre mois et signée par moi-même, le député provincial Tony Ruprecht, le conseiller du Grand Toronto, Derwyn Shea, et une conseillère municipale, Chris Korwin-Kuczynski, lettre qui exhortait le ministre à affecter des ressources fédérales à la lutte contre le fléau endémique du commerce de la drogue et de la prostitution qui sévit dans Parkdale—High Park. Jusqu'ici, nous n'avons reçu aucune réponse.

Je profite de l'occasion pour inviter le ministre à assister à la conférence publique que j'animerai en compagnie du député de Scarborough-Ouest le 3 avril au Metro Hall de Toronto.

Par ailleurs, je signale également au ministre ce commentaire que j'ai reçu d'une personne âgée de ma circonscription, et je cite: «Les personnes âgées ne sortent plus le soir. Nous voudrions bien aller au concert, au théâtre ou au cinéma, mais nous sommes pris en otage dans nos maisons et nous nous sentons constamment en prison.»

Article 31 du Règlement

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, l'Accord de libre-échange canado-américain a ouvert de nouveaux débouchés aux industriels et aux travailleurs de ma circonscription de London—Middlesex.

J'en prends comme exemple l'usine de profilés d'aluminium Kaiser récemment construite à London, en Ontario. Le directeur commercial de Kaiser pour le Canada dit que c'est l'Accord de libre-échange canado-américain qui a rendu les choses possibles. L'élimination des droits de douanes sur les produits de l'aluminium a supprimé un obstacle majeur.

De 60 à 70 p. 100 de la production de cette usine sera vendue aux États-Unis. De même, l'accord, d'une valeur de 675 millions de dollars américains, signé entre la division diesel de la société General Motors, à London, et Burlington Northern, la plus grosse compagnie ferroviaire américaine, illustre les bienfaits de l'Accord de libre-échange. D'ici 1997, la société General Motors construira 350 locomotives.

Le libre-échange est bon pour le Canada, vous n'avez qu'à le demander à mes électeurs; l'accord avec le Mexique le sera aussi. Il n'y a pas d'hésitation à avoir.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, un article du *New England Journal of Medicine* signale que, pour être hospitalisé aux États-Unis, il en coûte 40 p. 100 de plus qu'au Canada; de plus, non seulement nos coûts d'hospitalisation sont-ils moindres, mais nos coûts administratifs sont aussi inférieurs à ceux des Américains, nous utilisons beaucoup mieux la haute technologie et nous ciblons mieux les enfants.

Je suis très heureux des observations de mon chef, de son engagement à l'égard de la Loi canadienne sur la santé et de ses cinq principes et de son engagement inébranlable envers l'existence et l'universalité de l'assurance-maladie au Canada.

Je suis très inquiet, comme bon nombre de Canadiens, des remarques des deux candidats à la direction du Parti conservateur suggérant qu'il faudrait peut-être remettre en question l'universalité de l'assurance-maladie ou songer à imposer des frais modérateurs. Un autre candidat à la direction de ce parti a tenu le même discours et c'est vraiment troublant pour les Canadiens.

J'ajouterai aussi que le gouvernement Filmon du Manitoba a décidé de sabrer dans les programmes destinés aux hôpitaux; à mon avis, les membres de ce gouvernement n'ont pas lu cette étude.

[*Français*]

Laissons le scalpel dans les mains de ceux et celles qui savent s'en servir, et non dans les mains de ceux et celles qui ne savent quoi en faire.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, nous avons de bonnes nouvelles concernant les petits journaux communautaires et les magazines à tirage payé. Cette industrie devait faire face à une hausse considérable des tarifs postaux à compter du 1er mars 1993, mais les hausses n'excéderont pas 10 p. 100 par année au cours des trois prochaines années, contrairement à la hausse de 50 p. 100 qui était attendue.

L'entente intervenue entre la Société canadienne des postes et Communications Canada garantit également que les magazines canadiens à tirage payé seront assujettis graduellement aux tarifs commerciaux. Les hausses additionnelles ne dépasseront pas 3 p. 100, 5 p. 100 et 5 p. 100 pour les trois prochaines années.

• (1410)

En outre, le programme de réacheminement des magazines, qui devait entrer en vigueur en 1994, sera repoussé jusqu'en 1996. Le gouvernement est conscient de l'importance de la contribution des petits journaux hebdomadaires à la participation des collectivités, et le programme dont il est ici question n'est qu'une des mesures prises par le gouvernement pour stimuler le sentiment de fierté au sein des petites communautés.

* * *

LE DÉPUTÉ DE HALTON-PEEL

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, il est désormais établi qu'il n'y a vraiment aucune différence entre les conservateurs provinciaux et les conservateurs fédéraux.

Dès le début de la campagne électorale actuellement en cours à l'Île-du-Prince-Édouard, les conservateurs provinciaux ont publié des annonces publicitaires qui étaient tellement révoltantes et insultantes pour les insulaires qu'ils ont dû y mettre fin.

Voici que le député de Halton—Peel, qui pourrait devenir le prochain premier ministre conservateur du

Canada, propose dans le cadre de sa politique économique de retirer à l'Île-du-Prince-Édouard son statut de province.

C'est ce même député qui, en juillet 1989, lorsque les conservateurs ont fermé la base militaire de Summerside, s'est glissé dans cette localité avec deux de ses copains. Et voici maintenant qu'il veut fermer la province.

Est-ce que la pensée de ce premier ministre conservateur en puissance reflète l'actuelle idéologie économique conservatrice? De quelle province sera-ce ensuite le tour? Terre-Neuve? La Saskatchewan? Le Manitoba?

D'après la rédactrice des nouvelles de banlieue du *Vancouver Sun*, Barbara Yaffe:

> Le futur premier ministre Garth nous sortirait des affres de l'endettement en réduisant notamment la bureaucratie fédérale d'une façon à faire dresser les cheveux sur la tête de tous les Canadiens, de St. John's à Victoria, et mettrait en doute la nécessité qu'une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard ait son propre gouvernement.

J'exhorte le premier ministre à présenter des excuses aux Canadiens de l'Île-du-Prince-Édouard au nom de son gouvernement et à désavouer les observations du député d'Halton—Peel.

* * *

LE FONDS POUR LE PARLEMENT, LE MONDE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui afin de féliciter le Fonds pour le Parlement, le monde du travail et des affaires pour le succès indubitable de ses efforts en vue d'initier les parlementaires à la gestion du personnel et des affaires.

Leur projet de renverser le processus, autrement dit d'initier la main-d'oeuvre et des entreprises aux rouages du Parlement et du gouvernement, devrait également connaître un grand succès.

J'aimerais remercier M. Mike Sopko et M. Tom Barnett, de la société Inco, d'avoir été mes hôtes durant ma participation à ce programme d'échanges. Le stage que j'ai effectué dans leur entreprise a été une expérience très enrichissante.

Pour terminer, j'aimerais remercier les diverses sociétés qui participent au Fonds, de même que les parlementaires—anciens et actuels—pour leurs efforts.

Et à vous particulièrement, monsieur le Président, je vous adresse un grand merci pour votre hospitalité, lundi dernier.

* * *

LES TRAVAILLEURS CANADIENS DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il a été frappant de lire et d'entendre tous ceux qui détestent les syndicats, notamment le *Financial Post*, déclarer comme ils étaient heureux d'apprendre que les membres des TCA avaient l'occasion d'exercer leurs droits démocratiques.

Il a été encore plus amusant de voir les libéraux vanter cet exercice de la démocratie, sans jamais se demander si les actionnaires se prononcent sur les millions que leur parti reçoit des sociétés.

Eh bien, j'ai des nouvelles importantes pour tous ces nouveaux partisans du mouvement syndical. Hier soir, la plus grande section locale des TCA à Windsor, qui représente les travailleurs de Chrysler, a tenu une assemblée de ses membres pour examiner les liens de leur syndicat avec notre parti. Ils se sont prononcés à 300 contre 4 pour préserver leurs attaches avec les néo-démocrates.

J'espère simplement qu'après avoir tant parlé du vote tenu à l'assemblée d'Oshawa, les médias accorderont autant d'attention à cet appui massif en faveur des néo-démocrates qui a été manifesté à l'assemblée des membres des TCA à Windsor.

* * *

LA DIRECTION DU PARTI CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, examinons une autre journée captivante dans la vie du PM—c'est-à-dire du «premier marionnettiste», bien entendu.

Tout d'abord, le PM—le premier marionnettiste assis sur son trône dans son château, pas celui de Westmount, mais celui de la promenade Sussex—a tiré toutes les ficelles pour orchestrer sa propre dynastie.

Il a nommé la Avril Arrow comme ministre de la Défense. Par la suite, il a demandé aux grands argentiers de l'autre endroit d'apporter beaucoup d'eau au moulin de la campagne de M^me^ Avril. Le PM a tiré sur les ficelles tellement fort qu'il a fait tomber de la scène toutes les autres marionnettes.

Peu importe. De son château, celui sur la promenade Sussex et non celui de Westmount, il a fini par convaincre le Frisé de se lancer dans la course afin de donner une certaine légitimité au spectacle.

Voilà maintenant que le Garth a décidé de se présenter afin de prouver la théorie selon laquelle n'importe qui, et je dis bien n'importe qui, peut être chef du Parti conservateur.

Cependant, tous les Canadiens attendent avec impatience de savoir si Otto le Hun chaussera à nouveau les patins et s'il entrera dans la course. Personne ne le sait, si ce n'est peut-être le PM. Soit dit en passant, vous ai-je dit que c'est là l'abréviation de premier marionnettiste?

• (1415)

[*Français*]

LE QUOTIDIEN *THE GAZETTE*

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, et en particulier de ceux et celles que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre, je veux exprimer toute l'indignation et la colère que nous a inspirées la caricature publiée ce matin dans *The Gazette* de Montréal.

Ce dessin est une invitation à la violence.

C'est une honte pour le journalisme canadien. Son auteur, Terry Mosher, foule aux pieds ce que nous, Canadiens et Canadiennes, tenons pour sacré: le respect de la personne humaine, de la famille, de la démocratie et du simple bon sens. Rien ne peut excuser cette attaque cruelle et révoltante envers le premier ministre et sa famille.

J'invite tous mes collègues à protester avec énergie auprès de l'auteur de cette indignité et de ceux qui ont permis qu'elle soit publiée. La liberté de la presse existe ici comme ailleurs pour défendre des valeurs, pour exprimer ce qu'il y a de noble et de beau dans l'être humain.

Ceux qui s'en servent pour stimuler la haine, pour encourager la violence, doivent être dénoncés; ces personnes-là sont un poison qui menace la démocratie. La vraie caricature qu'on a vue ce matin dans *The Gazette*, c'est la caricature d'un homme méchant, mesquin et malade: Terry Mosher. *The Gazette* a été une caricature de journal et ses patrons, des caricatures de personnes responsables.

On se salit parfois les mains, monsieur le Président, en lisant un journal. Mais ceux et celles qui ont lu *The Gazette* ce matin ont senti qu'on salissait jusqu'à leur dignité d'êtres humains.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, nous devons au libre-échange l'une des pires mesures législatives jamais adoptées à la Chambre, le projet de loi C-91.

L'amélioration de la protection de la propriété intellectuelle, au profit de sociétés pharmaceutiques fabuleusement riches et au détriment de tous les Canadiens d'aujourd'hui et de demain, est une combine typique des conservateurs. Le gouvernement en est-il satisfait? Pensez-vous! Il propose maintenant d'interdire 64 herbes ou plantes en raison d'une obligation qu'il a contractée dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Les Canadiens ont recours depuis des dizaines d'années à cette forme de médecine douce. Les autochtones utilisent ces herbes depuis des siècles. Mais lorsque les multinationales du médicament sont en cause, les conservateurs savent ce qui est bon pour nous tous: il faut éliminer toute concurrence, même s'il s'agit d'un botaniste amateur.

Il est temps que ça change. Il faut dénoncer cet accord commercial désastreux conclu avec les États-Unis, faire avorter l'accord projeté avec le Mexique et éjecter sans façon ce gouvernement conservateur cupide.

* * *

LE QUOTIDIEN *THE GAZETTE*

L'hon. Robert E.J. Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je veux dénoncer aujourd'hui la caricature scandaleuse et odieuse, publiée dans le quotidien montréalais *The Gazette* ce matin, qui incite à la violence et à l'assassinat.

Ce dessin honteux porte un coup bas au journalisme canadien et ternit les valeurs fondamentales canadiennes que sont le savoir-vivre et le respect d'autrui.

Connaissant les inclinations de M. Mosher, j'aurais cru qu'il aurait été la dernière personne au Canada à aborder avec autant de désinvolture la question de la violence.

J'exhorte les propriétaires, l'éditeur et la rédaction du quotidien *The Gazette* à présenter des excuses à tous les Montréalais et à tous les Canadiens pour le message ignoble et hostile que véhicule la caricature de Terry Mosher publiée aujourd'hui.

Compte tenu des tragédies atroces survenues à l'École polytechnique et à l'université Concordia à Montréal, seul un esprit véritablement tourmenté peut trouver quelque chose de drôle à la possibilité que des crimes aussi déments puissent être commis contre le premier ministre du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à dire aux premier ministre que je partage l'opinion exprimée par son collègue relativement

à la caricature de ce matin. Cela dit, nous voulons poser une question au premier ministre.

Hier, un rapport publié dans le *New England Journal of Medicine* mentionnait que le régime d'assurance-maladie du Canada coûtait 40 p. 100 moins cher que le régime américain. Le régime canadien assure à tous une protection gratuite, tandis qu'aux États-Unis, 30 millions de personnes ne sont pas partagées par le régime en place. Le rapport mentionne que le régime canadien est aussi bon, voire meilleur, que le système américain.

• (1420)

Le premier ministre peut-il me dire si le ministre du Revenu national énonçait une politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré hier que le régime d'assurance-maladie du Canada, qui est gratuit pour tous, devrait être aboli?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas lu la déclaration à laquelle mon collègue fait allusion. Je serai heureux d'en prendre connaissance.

Mon ami a exprimé un sentiment général, à savoir qu'en dépit de ses imperfections, le régime d'assurance-maladie du Canada continue d'être l'un des meilleurs au monde. J'ai d'ailleurs eu l'occasion récemment de mentionner ce fait au président Clinton lui-même, ainsi qu'à d'autres. Je pense que cette opinion est partagée par la grande majorité des Canadiens.

J'imagine que si quelqu'un voulait faire campagne afin d'obtenir un poste quelconque qui deviendrait vacant, le régime d'assurance-maladie ne constituerait peut-être pas la meilleure plate-forme, mais je ne connais personne qui ait envisagé d'en faire son cheval de bataille.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Il est certain qu'une course à la chefferie va nous donner le plaisir de voir l'âme des Conservateurs et que l'on aura des suggestions comme celle-là qui seront mises de l'avant.

Je voudrais savoir du premier ministre, maintenant que l'on sait qu'il n'est pas enclin à partager l'opinion du ministre du Revenu national concernant l'abolition du service gratuit de santé pour les Canadiens, ce qu'il pense de la déclaration de deux de ses candidats qui ont dit que le gouvernement serait bien avisé d'annuler le programme d'hélicoptères que son candidat favori, la ministre de la Défense nationale, propose à tous les Canadiens et qui va coûter 5,8 milliards de dollars, argent qui pourrait très bien servir à maintenir un service universel gratuit de santé pour tous les Canadiens, de façon à maintenir la dignité de tous les Canadiens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai lu ces commentaires de la part de deux membres de la députation et j'ai trouvé les opinions intéressantes, comme j'ai trouvé intéressantes des opinions analogues en provenance de l'opposition.

La position du gouvernement est bien connue et habilement défendue non seulement par la ministre de la Défense nationale, mais par les autres membres du gouvernement. Il ne faut quand même pas s'énerver si un député qui sollicite le leadership de son parti s'interroge sur certaines politiques gouvernementales. Je veux rassurer mon ami, s'il a des questions pour l'avenir, que ce n'est pas cela qui va m'empêcher de dormir. Il ne faudrait pas qu'il s'énerve avec cela. C'est tout à fait légitime pour un député de s'interroger quant aux politiques du gouvernement ou même de l'opposition. Je dis tout simplement que je trouve tout cela intéressant mais qu'il ne faut quand même pas, comme je le dis, trop s'énerver.

* * *

[*Traduction*]

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, sauf erreur, deux députés ont jusqu'ici laissé entendre que le programme d'achat d'hélicoptères devrait être aboli. Nous, de ce côté-ci, partageons cette opinion, mais pas nécessairement toutes les autres, du député d'Etobicoke—Lakeshore, parce qu'elle est raisonnable.

J'aimerais que le premier ministre nous donne son opinion. Une semaine avant la tenue d'élections à l'Île-du-Prince-Édouard, l'un des candidats a laissé entendre que nous devrions retirer à l'Île son statut de province. Est-ce là une nouvelle idée qui fera très bientôt partie du programme des conservateurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pensais que la dernière déclaration que j'ai entendu mon ami faire était qu'il allait supprimer la TPS, ce qui aurait pour effet d'entraîner la fermeture du centre de la TPS à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et de priver ainsi 1 000 insulaires de leur travail.

Je peux garantir à mon collègue que personne n'oserait envisager sérieusement d'éliminer une province aussi magnifique que l'Île-du-Prince-Édouard qui, en outre, nous appuie beaucoup. Je pose la question: Mon ami est-il prêt à donner la même garantie qu'il maintiendra la TPS, de façon à permettre à ces mille travailleurs de conserver leur emploi à l'Île-du-Prince-Édouard?

• (1425)

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a peut-être oublié que c'est l'actuel chef de l'opposition officielle qui est à l'origine du transfert des services du ministère des Anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les gouvernements provinciaux disent qu'ils doivent imposer à leur population des budgets d'une très grande austérité, parce que le gouvernement fédéral transfère aux provinces ses problèmes occasionnés par la dette et le déficit.

En conséquence, le premier ministre peut-il nous dire s'il collaborera dorénavant avec les provinces pour résoudre ce genre de difficultés, au lieu de simplement transférer ses problèmes aux provinces, en plafonnant et en réduisant les paiements de transfert indispensables à des programmes clés liés à l'enseignement postsecondaire et aux soins de santé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le gouvernement ne transfère absolument pas ses problèmes, monsieur le Président. Là où le bât blesse, c'est que certaines provinces ont attendu trop longtemps pour réduire le taux d'augmentation de leurs dépenses.

Lorsque nous avons été portés au pouvoir, le taux de croissance annuelle des dépenses fédérales avait été de 15 p. 100 pendant 14 ans. Nous l'avons ramené à un niveau inférieur au taux d'inflation; il a été de 4,1 p. 100 pendant neuf ans.

Par contre, le nouveau gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a d'abord augmenté ses dépenses d'environ 13 p. 100 par année et il s'est finalement rendu compte que ce n'est pas en dépensant qu'on règle ce genre de problème. Il fait donc maintenant ce qu'il aurait dû commencer il y a quelques années, et je l'en félicite.

En disant que le gouvernement transfère ses problèmes, mon collègue induit évidemment la population en erreur. D'importants transferts à l'Ontario augmenteront annuellement d'environ 6 p. 100.

Les importants transferts à Terre-Neuve ont dépassé 1,4 milliard de dollars, et leur taux de croissance, soit 5,1 p. 100 pendant neuf ans, a été supérieur au taux d'inflation.

En moyenne, les transferts à la Saskatchewan ont augmenté annuellement de 7,4 p. 100, alors que le gouvernement du Canada a limité à moins de 4 p. 100 la croissance de ses dépenses. Toutes proportions gardées, nous transférons beaucoup plus à la Saskatchewan que ce que nous dépensons ici à Ottawa. Je félicite le premier ministre de cette province, car il s'est finalement rendu compte que la ligne de conduite que nous avons essayé de suivre ici est valable aussi bien pour le Canada que pour la Saskatchewan.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre parle en fait d'une approche ponctuelle qui vise à régler les problèmes créés par les budgets précédents de son gouvernement.

Le premier ministre exigera-t-il la tenue d'une conférence fédérale-provinciale de haut calibre en vue d'élaborer une nouvelle façon d'aborder les relations financières et budgétaires entre les gouvernements fédéral et provinciaux? Verra-t-il à ce que le contribuable provincial ne soit plus obligé de subir les conséquences de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral qui, quelles que soient les explications fournies par le premier ministre, se décharge de ses responsabilités en les transférant aux provinces?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne vais pas me lancer dans un débat avec mon collègue. Cependant, les chiffres sont là, et ils sont ou exacts ou inexacts. Il peut les examiner et dire à la Chambre que les renseignements que je viens de donner à la Chambre sont inexacts.

Le fait est que les difficultés que nous connaissons actuellement découlent de l'augmentation des dépenses de programmes au niveau fédéral. . .

M. Peterson: C'est notre faute.

M. Mulroney: Mon collègue dit: «C'est notre faute.» Il a raison pour une fois. On a dépensé de façon abusive, et il faut maintenant limiter les dépenses à tous les niveaux, c'est-à-dire fédéral, provincial et municipal. C'est tout ce que nous disons.

Tout le monde a quelque chose à se reprocher. Je ne crois pas qu'on gagne quoi que ce soit à rejeter le blâme sur les autres.

Il est clair que les Canadiens doivent se rendre compte que nous vivons au-dessus de nos moyens depuis trop longtemps et que cela doit cesser. Je félicite les provinces et les premiers ministres provinciaux qui se sont rendu compte qu'on ne peut pas augmenter les dépenses de programmes de 14 p. 100 par année quand le taux de croissance annuel de la productivité est de 1,8 p. 100 et que celui des recettes est de 4 p. 100. Cela mène aux déficits et à la stagnation économique que nous avons vus et dont seules des politiques économiques et budgétaires

de ce genre nous aideront à nous sortir au nom de nos enfants.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, à Washington, nous avons appris que l'accord parallèle relatif au travail comportait trois options: l'option A, qui ne protège personne; l'option B, qui prévoit des normes de travail de base et une commission sans pouvoir pour en faire le suivi; l'option C, qui comprend toutes les normes de travail, la commission et la possibilité d'imposer des sanctions commerciales ou de prendre des mesures à la frontière.

• (1430)

La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: va-t-il dire, dès maintenant, à la population canadienne qu'il va se battre pour l'adoption de normes de travail strictes et d'un mécanisme d'application efficace afin de protéger les travailleurs canadiens? Sinon, pourquoi?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a rien de plus dangereux qu'un socialiste qui voyage.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage!

[*Traduction*]

Mon collègue sait pertinemment que le Canada possède les normes de travail les plus strictes du monde. Le gouvernement canadien les a toujours appliquées dans le cadre du libre-échange avec les États-Unis et il va continuer de le faire dans le cadre du libre-échange nord-américain. Le député ne devrait pas s'inquiéter au sujet de questions qui ont été réglées, de points que nous allons continuer de défendre très fermement, et fort bien à part ça.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, il y a une chose qui peut être encore plus dangereuse, c'est un premier ministre qui fait un voyage aux États-Unis et qui déclare que les accords parallèles ont très peu, ou même rien, à voir avec le Canada.

Nous savons que les normes du travail ne sont pas appliquées au Mexique et nous connaissons le lamentable bilan du gouvernement quand il s'agit de protéger les travailleurs canadiens. Par conséquent, je demande encore une fois au premier ministre de protéger les travailleurs canadiens s'il va de l'avant avec ce projet. Autrement, oserait-il les abandonner dans sa hâte de signer et de ratifier l'Accord de libre-échange nord-américain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Ce que nous soumettons à l'étude de la Chambre est un traité entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. C'est un traité commercial qui vise à augmenter les échanges commerciaux entre les trois pays. À l'échelle internationale, on sait qu'en abaissant les barrières tarifaires, on augmente la richesse.

Cependant, je ne comprends vraiment pas ce que craignent les socialistes au sujet du Mexique. Ils réclament sans cesse plus d'aide pour les pays en développement. Le Mexique se dit un pays en développement, mais ne veut pas d'aumône. Il veut avoir la chance de faire du commerce sur un marché bien établi. L'ALENA nous donne cette possibilité de faire des échanges commerciaux, pour augmenter la richesse collective et la qualité de vie des Mexicains. Ils pourront ainsi mieux assumer leurs responsabilités envers les citoyens.

En réalité, nous donnons aux Mexicains une chance de partager la richesse de notre continent tout en créant des emplois pour les Canadiens.

J'aurais cru que les socialistes se seraient ralliés à l'idée qu'on peut accroître notre prospérité au Canada tout en aidant nos voisins à obtenir leur part de richesse.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Ce qui me fait le plus peur, c'est un conservateur qui fait preuve d'altruisme. Et qu'est-ce qu'ont dit les évêques mexicains au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain? Je crois que nous venons d'assister à une démonstration de paternalisme.

Le premier ministre prétend avoir des réserves au sujet des accords parallèles. Le ministre du Commerce extérieur a déclaré: «Oui, nous acceptons de prendre part aux consultations.» Le ministre de l'Environnement a déclaré que «oui, bien sûr, l'accord sera intégré au traité.»

Nous voulons savoir qui parle au nom des Canadiens et pourquoi les Canadiens devraient souscrire à la position de négociation du gouvernement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne voudrais pas offenser d'ecclésiastiques, mais la députée peut tenir pour acquis que les évêques mexicains ne parlent pas au nom du Canada. Les porte-parole du Canada sont les ambassadeurs dûment

mandatés qui négocient avec brio au nom des Canadiens et du Parlement du Canada.

De remarquables fonctionnaires canadiens, très doués et très compétents, sont là-bas pour défendre les intérêts du gouvernement et du Parlement du Canada. Lorsqu'ils auront rempli leur mission, ils feront rapport au gouvernement. Le gouvernement, à son tour, fera rapport à la Chambre des communes et la députée pourra alors exprimer toutes ses craintes. Mais qui sait, peut-être sera-t-elle satisfaite du travail que ces fonctionnaires accompliront au nom du Canada et prendra-t-elle la parole à la Chambre pour me féliciter et féliciter toutes les personnes qui ont négocié l'ALENA?

* * *

• (1435)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement doit savoir que l'élimination des barrières interprovinciales au commerce constitue un facteur clé, si le Canada veut profiter de la libéralisation des échanges commerciaux tant à l'échelle nord-américaine que mondiale.

Il doit savoir que la Commission royale d'enquête Macdonald, la Commission de Grandpré et sa propre initiative de prospérité recommandent vivement qu'une mesure intérieure indispensable soit prise si l'on veut que le libre-échange soit possible. Il s'agit de l'élimination des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services au Canada.

Une réunion se déroule aujourd'hui à Montréal à ce sujet. Le premier ministre, ou le porte-parole du ministre du Commerce extérieur, peut-il nous dire, à nous et à tous les Canadiens, quelles nouvelles mesures le gouvernement a prises pour favoriser l'élimination des barrières commerciales entre les provinces? Et, ce qui revêt plus d'intérêt encore, quand prévoit-il que ces barrières seront levées?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député pour la question fort importante qu'il a posée. Il est vrai que l'élimination des obstacles au commerce est un gage de création d'emplois et d'accroissement de la richesse. Je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui que nos exportations ont atteint un niveau record. En effet, l'excédent de notre balance commerciale générale s'élève à 9,5 milliards de dollars.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Nous venons également d'apprendre que l'excédent de notre balance commerciale avec les États-Unis est de 17,7 milliards de dollars. Tout cela parce que les barrières commerciales sont moins nombreuses à l'échelle mondiale. Le député a raison de s'informer au sujet de l'élimination des obstacles au commerce.

La réunion qui se déroule aujourd'hui à Montréal va permettre d'accomplir deux choses précises. On va y fixer un calendrier comportant des échéances très serrées. Ainsi, l'échéance concernant l'élimination progressive des obstacles au commerce au Canada est juillet 1995. Et il y en a des centaines de ces obstacles. On va donc s'employer à faire disparaître des centaines d'obstacles au commerce, et cela, dans un délai très court qui prend fin en juillet 1995.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre, comme tous les autres députés, j'en suis sûr, qu'un échéancier est en train d'être établi pour l'élimination des barrières interprovinciales au commerce.

Pour garantir le respect d'un tel échéancier, la nécessité de charger une commission fédérale et interprovinciale de contrôler l'efficacité des mesures doit être évidente. Le gouvernement y songeait justement dans le temps de l'Accord de Charlottetown. Nous voudrions maintenant voir le gouvernement s'exécuter.

Cette proposition fera-t-elle l'objet de discussions à Montréal? Sera-t-elle incluse dans la position du gouvernement fédérale? Autrement, le gouvernement entend-il faire confirmer ses pouvoirs en matière commerciale par les tribunaux, s'il y avait le moindre doute à leur sujet?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne crois pas que la prolifération de commissions soit nécessairement avantageuse.

Ce que nous nous proposons de faire. . . À vrai dire, il n'est pas impossible qu'une commission soit constituée, mais je ne crois pas que les Canadiens veulent voir se multiplier les commissions. Ils veulent plutôt des mesures concrètes. Ils veulent que les ministres posent des gestes concrets, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Étant donné la réponse qu'a donnée hier le ministre du Commerce extérieur, le gouvernement va-t-il assurer à la Chambre et aux Canadiens que la commission nord-américaine sur l'environnement qui a été proposée aura

les pouvoirs nécessaires pour appliquer les lois et les normes environnementales? Autrement dit, le gouvernement peut-il s'engager inconditionnellement à ce que le Canada n'accepte rien d'autre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il faut bien comprendre ce que le député demande, et c'est la violation complète de notre souveraineté. Si nous établissons une commission où d'autres pays peuvent décider unilatéralement ce que nous devons faire, alors c'est une violation de notre souveraineté.

On peut créer une commission qui respecte la souveraineté. Il semble que cela soit la position de la plupart des parties qui ont participé aux négociations de l'ALENA. Naturellement cette commission n'est qu'une annexe du gros oeuvre, l'ALENA lui-même qui est en place. Nous ne faisons que discuter d'une petite question secondaire. À notre avis, une commission qui viole notre souveraineté est une question que le député voudra réexaminer, je pense.

• (1440)

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, malheureusement pour le ministre, la pollution atmosphérique ne respecte pas notre souveraineté, la pollution de l'eau non plus. L'environnement ne respecte pas les frontières politiques. C'est ce que le ministre doit comprendre en premier.

Ma question supplémentaire est par conséquent la suivante. Il faut prévoir dans l'ALENA des normes pour régir la production et ses procédés. Le gouvernement va-t-il y faire figurer l'utilisation des mesures commerciales pour rendre écologiques les activités industrielles et les méthodes de production sans se préoccuper de la souveraineté?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait changé ses batteries. Il est passé de cette violation de souveraineté à des arguments beaucoup plus sensés. Nous serions ravis de les examiner.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui sait que la dette de la Saskatchewan, la plus lourde par habitant au Canada, a été causée par la mauvaise gestion financière de ses amis les conservateurs au sein du gouvernement Devine et par des changements effectués unilatéralement par le gouvernement fédéral dans les paiements de transfert. L'année dernière, ces changements ont coûté 538,1 millions de dollars à cette seule province.

Hier, le ministre des Finances a admis que de graves erreurs avaient été commises dans la politique économique de son gouvernement, en versant un paiement d'urgence de 30 millions de dollars à la Saskatchewan, de 300 millions à l'Ontario et de 4 millions à l'Île-du-Prince-Édouard.

Quand le premier ministre admettra-t-il qu'acculer les provinces à la faillite n'est pas la solution aux problèmes économiques du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, bien sûr, nous déplorons les difficultés dans lesquelles se trouve la Saskatchewan. Nous félicitons le premier ministre de cette province de quelques-unes des initiatives qu'il semble être disposé à prendre. Il y en a d'autres.

Comme vous le savez, depuis son accession au pouvoir en 1984, le gouvernement fédéral a accru de 655 p. 100 les paiements qu'il verse aux producteurs de céréales et d'oléagineux de la Saskatchewan. Chaque année, pendant près de neuf ans, nous avons augmenté les transferts à cette province dans une proportion bien supérieure au taux de l'inflation.

Grosso modo, le gouvernement du Canada contribue pour 83 p. 100 de tous les paiements agricoles versés à la Saskatchewan. Par habitant, la contribution financière du gouvernement du Canada à la Saskatchewan est énorme. Il y a eu des dépenses excessives dans la province et son premier ministre commence à prendre les mesures qui s'imposent.

Par exemple, il pourrait économiser beaucoup d'argent et, en fait, gagner des centaines de millions de dollars pour aider la Saskatchewan à moderniser son économie s'il intégrait la taxe de vente de la province à la TPS. Il recevrait des centaines de millions de dollars et aiderait les producteurs de la Saskatchewan à créer immédiatement des emplois dans cette province.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il y a beaucoup de choses que le premier ministre de Saskatchewan peut faire pour aider l'économie de sa province. Ce qu'il ne fera pas, c'est harmoniser la taxe de vente provinciale avec la TPS.

Le premier ministre parle d'agriculture. Il devrait savoir que 85 p. 100 est effectivement un chiffre très approximatif, car l'aide fédérale à l'agriculture de la Saskatchewan qui, à une époque, était à 100 p. 100, est

maintenant à 59 p. 100 seulement, ce qui représente globalement une perte de 250 millions pour la province.

Je suggère au premier ministre que ce dont ce pays a besoin, c'est d'un gouvernement fédéral qui collabore avec les provinces. Pourquoi refuse-t-il de considérer une conférence des premiers ministres pour mettre sur pied un programme économique qui s'adapte à ceux des provinces au lieu de les contrecarrer?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est pas une mauvaise idée. Que dirait-on d'un Canada où les provinces collaboreraient avec le gouvernement fédéral?

Nous transférons aux provinces des fonds du Trésor qui augmentent plus vite que nos dépenses, c'est-à-dire plus vite que ce que le Parlement autorise pour les programmes fédéraux. Tous les transferts aux particuliers ou aux provinces, du RAPC aux transferts fiscaux, ont augmenté plus rapidement que l'inflation, alors que les dépenses du fédéral n'ont pas augmenté de plus de 4,1 p. 100 par an sur une période de neuf ans, au lieu de 14 p. 100 pendant les 15 années précédentes.

Pourtant, nous nous battons toujours contre un déficit. Nous devons le réduire, pour faire baisser encore les taux d'intérêt et maintenir l'inflation au minimum. Vu que tout cela aide à amener des emplois dans la province de Saskatchewan, celle-ci n'a pas besoin d'aide, aujourd'hui. Si nous avions, par contre, comme c'était le cas au sortir de la dernière récession, des taux d'intérêt de 22,75 p. 100 et une inflation de 12,9 p. 100, ce serait une catastrophe totale. Nous avons une situation foncièrement saine qui profitera à la Saskatchewan.

• (1445)

Une des choses qui pourrait aider la Saskatchewan et aider le Canada serait une harmonisation de sa politique fiscale avec la TPS, créant ainsi de nouvelles richesses et de nouveaux emplois dans la province.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Au cours des derniers jours, le premier ministre et la ministre de la Défense nationale ont tous deux répondu à la Chambre à des questions sur le harcèlement sexuel dans l'armée.

Ce matin, à la conférence de presse au cours de laquelle il a présenté son rapport annuel, le commissaire aux droits de la personne a déclaré que la politique du ministère de la Défense en matière de harcèlement sexuel est trop générale et que de toute évidence, personne, au ministère, ne la prend au sérieux.

Qu'en pense le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je ne suis pas d'accord avec le commissaire quand il dit qu'il est évident que personne, au ministère, ne prend la politique concernant le harcèlement sexuel au sérieux. C'est une déclaration inacceptable, étant donné tous les efforts déployés par la ministre, le chef d'état-major de la défense et tous les dirigeants du ministère pour veiller à ce qu'aucun cas de harcèlement sexuel ne soit toléré.

J'entends rire la députée libérale de Halifax.

Mme Clancy: Je ne ris pas de vous.

M. Mulroney: Il n'y a pas de quoi rire. Il est question de harcèlement sexuel, et la politique de tous les gouvernements, y compris de celui-ci, ainsi que de tous ses fonctionnaires, c'est de ne tolérer aucun cas de harcèlement sexuel.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le comité du ministère de la Défense a recommandé qu'une personne-ressource soit nommée à l'extérieur du cadre hiérarchique pour permettre aux femmes de dénoncer plus facilement les cas de harcèlement sexuel.

L'auteur du harcèlement est protégé par un système qui accepte encore difficilement les femmes. Il peut se retrancher derrière la Loi sur la protection des renseignements personnels. En plus du stress physique et psychologique qui la guettent, la victime du harcèlement risque de perdre son emploi. Elle ne peut savoir quelles sanctions ont été prises contre l'auteur du harcèlement, si sanctions il y a.

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre immédiatement des mesures pour protéger non pas l'auteur, mais la victime du harcèlement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pensais avoir expliqué clairement à la députée il y a quelques jours la politique du gouvernement sur cette question qu'elle pose en toute légitimité.

La ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la défense ont dit très clairement qu'il faut tenir compte de deux éléments importants. Premièrement, qu'aucun cas de harcèlement sexuel n'est toléré au ministère et, deuxièmement, que la ministre de la Défense nationale et l'amiral Anderson font énormément d'efforts pour créer un climat où l'on donne à la victime le bénéfice de la présomption d'innocence, où l'on fait en sorte que cette question puisse être réglée en protégeant le mieux possible la prétendue victime tant du harcèlement sexuel comme tel que de la procédure.

Ce n'est pas encore parfait, mais c'est l'objectif que se sont fixé la ministre de la Défense nationale, le chef d'état-major de la défense et ses collègues. La députée admettra qu'il s'agit d'un objectif louable.

* * *

LES CRIS DU LAC LUBICON

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Les Cris du lac Lubicon, au nord de l'Alberta, luttent depuis plus de 40 ans pour s'assurer un territoire permanent. Leurs revendications territoriales en souffrance font désormais l'objet d'une affaire de mépris des droits de la personne au plan international, et aucune négociation n'a eu lieu dans les quatre dernières années.

Quand le gouvernement trouvera-t-il la volonté politique de revenir à la table de négociations?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je pense qu'il faut replacer les faits dans leur contexte. À ce jour, le ministre des Affaires indiennes a rencontré le chef à cinq reprises. Des propositions ont été mises sur la table et il s'est toujours dit prêt à continuer de négocier dans le présent dossier.

• (1450)

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre.

La commission chargée d'étudier les revendications territoriales des Lubicons a recommandé que, à partir de maintenant, toutes les redevances soient déposées en fiducie et qu'aucun autre permis ou contrat d'exploitation du territoire traditionnel des Lubicons ne soit accordé sans l'approbation de ceux-ci. Des multinationales retirent jusqu'à un million de dollars par jour de l'exploitation du territoire des Lubicons.

Le ministre s'engagera-t-il dès aujourd'hui à mettre un terme au pillage des ressources des Lubicons par une tierce partie, pillage qui dure depuis une quarantaine d'années sans l'autorisation des Lubicons?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Vincent (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, le Canada et la province de l'Alberta ont offert 73 millions de dollars à la bande du lac Lubicon. À mon avis, c'est une offre qui est valable et généreuse et, à ma connaissance, les deux gouvernements sont toujours prêts à examiner le dossier.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications.

La semaine dernière, le président de Radio-Canada a fait part qu'il avait maintenant en haute priorité l'idée d'implanter un service continu de nouvelles en français, soit un pendant du *Newsworld*. Cependant, pendant que les anglophones bénéficient de ce service depuis quatre ans, nous, les francophones, n'avons eu à nous mettre sous la dent que de piètres propositions qui ont été soit rejetées par le CRTC ou abandonnées par Radio-Canada.

Je demande donc au ministre s'il entend intervenir de façon à ce que la proposition de Radio-Canada, cette fois-ci, en soit une de consistance, pour que les francophones du pays puissent enfin bénéficier d'un service continu de nouvelles en français.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, en général, je suis d'accord avec les sentiments exprimés par l'honorable député. Mais cette décision relève de la Société Radio-Canada et est assujettie à l'octroi d'une licence de radiodiffusion, selon la Loi sur la radiodiffusion.

Le CRTC aura à juger si un tel service pour la population francophone au Canada peut être viable et je crois comprendre que des précisions quant à l'élaboration de ce projet seront rendues publiques dans les prochaines semaines.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Aujourd'hui, le commissaire aux droits de la personne, M. Yalden, dans son rapport annuel, dit que le purisme ethnique et le sentiment de supériorité raciale se répandent et que la complaisance à l'égard de ce phénomène s'intensifie dangereusement au Canada. Malheureusement, le peu d'empressement manifesté par le premier ministre à honorer ses promesses touchant le racisme nourrit pour ainsi dire cette complaisance.

Le premier ministre va-t-il dénoncer le racisme en honorant la promesse qu'il avait faite en 1988 de créer une fondation canadienne des relations interraciales? Va-t-il proclamer avant son départ le projet de loi C-63 que nous avons adopté à la Chambre en 1991? Va-t-il enfin dégager au moins les fonds de démarrage nécessaires? Certes, il est difficile d'obtenir l'engagement de capital intégral, mais pourquoi ne pas dégager une modeste partie des fonds nécessaires à la création de la fondation comme le demande l'Association des Canadiens japonais?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue m'étonne avec le préambule à sa question, nous accusant presque d'avoir basculé dans le racisme.

Nous avons combattu le racisme comme étant un mal profond. Nous avons tout mis en oeuvre pour enrayer le racisme ici et, par le truchement de notre politique étrangère, ailleurs. C'est ainsi que notre aide à l'Afrique du Sud est de plus en plus liée à la situation des droits de la personne dans ce pays.

Chez nous, comment la députée peut-elle parler ainsi alors que, après 25 ans de refus, le gouvernement actuel a enfin nommé une commission royale pour débusquer les criminels de guerre nazis au Canada et entamer des poursuites judiciaires contre les partisans du nazisme, un mal qui a également laissé des traces au Canada? Comment la députée peut-elle parler ainsi alors que, après 40 ans de refus, le gouvernement actuel a mis de l'avant une politique de redressement légitime pour les Canadiens japonais? Comment la députée peut-elle parler ainsi alors que c'est nous qui avons créé le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté?

Il y a sans doute des motifs valables de formuler des critiques, mais celui-ci est assurément indigne de ma collègue.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Eh bien, monsieur le Président, dans ce cas, je demande au premier ministre pourquoi il n'a pas respecté l'engagement qu'il a pris envers les Canadiens japonais et les Canadiens d'autres origines de créer la fondation pour les relations interraciales? Cela avait été convenu et ça n'a pas encore été fait. La loi n'a même pas été proclamée.

• (1455)

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. L'histoire de notre pays, comme il le sait, est entachée de racisme législatif; il suffit de penser à la taxe individuelle et à la Loi d'exclusion des Chinois, qui touche encore aujourd'hui les familles chinoises, et à l'emprisonnement injuste des Canadiens ukrainiens, allemands et italiens durant la guerre.

Compte tenu de ses déclarations antérieures, je demande au premier ministre si, avant de quitter son poste, il n'accepterait pas de soulager la blessure et la honte que portent tous les Canadiens à cause de ces injustices historiques en présentant des excuses officielles et en prenant les mesures appropriées. Est-il prêt à faire cela pour les Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné une demi-douzaine de cas où nous avons pris des mesures de redressement. Dans certaines situations, les gouvernements antérieurs ont refusé d'agir pendant des décennies; je pense notamment au cas des Canadiens d'origine japonaise.

Mme Mitchell: Vous n'avez pas parachevé ce dossier.

M. Mulroney: Monsieur le Président, ma collègue déclare que nous n'avons pas terminé le travail.

Mme Mitchell: Où est la fondation?

M. Mulroney: Notre façon de faire n'était peut-être pas parfaite. Nous avons présenté des excuses ici à la Chambre; nous avons remis 350 millions de dollars aux Canadiens japonais, ce qui semble avoir été à l'entière satisfaction de toutes les communautés japonaises du Canada.

M. le Président: Je devrais vous rappeler qu'on a posé une question au très honorable premier ministre, que celui-ci répond à la question et que, par conséquent, c'est lui qui a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, en passant, ma collègue a mentionné la communauté italienne.

J'ai été le premier chef du gouvernement canadien à me rendre auprès des dirigeants de la communauté italienne du Canada qui demandait depuis quatre décennies qu'on lui fasse des excuses pour les abus commis au début des années 40 alors qu'on a retiré aux Canadiens-italiens leur citoyenneté et qu'on les a emprisonnés illégalement. Tous les gouvernements depuis 45 ans refusaient de le reconnaître et de présenter des excuses.

Au nom de tous les députés et au nom de ce gouvernement, je me suis rendu à Toronto, j'ai rencontré les dirigeants de la communauté italienne et j'ai effectivement présenté des excuses. Et nous avons fait de même systématiquement pour toutes les communautés, afin de

redresser les torts, depuis les dommages énormes causés à la communauté juive, jusqu'à la douleur infligée aux Canadiens-japonais, aux problèmes des Ukrainiens et aux faux-fuyants servis à la communauté italienne, cas par cas, une communauté à la fois, nous nous sommes excusés. Nous avons aussi tenté de corriger les erreurs extraordinaires commises par le passé à l'égard des Canadiens-chinois.

Ma collègue a raison; nous n'avons pas réussi à être parfaits, mais je vous assure que nous avons vraiment essayé.

* * *

LE PROGRAMME D'AIDE AU TRANSPORT DES PROVENDES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture.

Les réductions du Programme d'aide au transport des provendes qui viennent d'être annoncées semblent être en contradiction avec la loi qui a pour mission une juste péréquation des prix des céréales dans l'est du Canada, en Colombie-Britannique, dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le projet actuel ne respecte pas ce principe. Je me demande si le ministère va faire une autre proposition qui serait conforme à la loi et plus juste envers les agriculteurs de l'Atlantique.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le sait le député, des fonctionnaires d'Agriculture Canada ont rencontré leurs homologues provinciaux aux environs du 25 février à Moncton pour discuter du dossier de l'aide au transport des provendes. La principale question à l'ordre du jour était, bien entendu, cette réduction de 10 p. 100.

Suite à cette réunion, l'Office des provendes a élaboré un projet de compromis qu'il a soumis à l'examen de ses homologues provinciaux le 12 mars.

Si les provinces concernées peuvent parvenir à un consensus à partir de cette proposition ou d'une variante de cette dernière, le gouvernement fédéral est prêt à l'étudier immédiatement.

LA PORNOGRAPHIE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'industrie de la pornographie en Amérique du Nord, qui avait un chiffre d'affaires de 5 millions de dollars au début des années 70, atteint maintenant les dix milliards de dollars.

Selon le *Los Angeles Times*, quelque 1,5 million de jeunes de moins de 16 ans sont impliqués dans ce genre de commerce en Amérique du Nord.

La majeure partie de cette activité a lieu aux États-Unis. Ce serait faire preuve de naïveté, le premier ministre en conviendra certainement, de croire que ce fléau épargne le Canada. Le premier ministre sait que cela pose aussi un problème chez nous.

• (1500)

Quand le premier ministre et son gouvernement vont-ils présenter un projet de loi interdisant la possession au Canada de matériel de pédopornographie?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, mon collègue soulève une question très importante, mais comme il le sait le ministre de la Justice est retenu par les affaires du gouvernement aujourd'hui.

Je prends cette importante question en note. J'en informerai le ministre de la Justice et ce dernier lui fera connaître sa réponse aussitôt que possible.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The-Sydneys): Monsieur le Président, l'ancienne ministre de la Justice et actuelle ministre de la Défense avait déjà promis de présenter un projet de loi en ce sens. Le ministre de la Justice ne fait que répéter ce qu'a déjà dit son prédécesseur.

La Cour suprême du Canada a établi un lien entre la pornographie et les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants. Trente pour cent de tous les magazines actuellement vendus dans les kiosques à journaux auraient été illégaux il y a vingt ans.

Quand le gouvernement va-t-il agir afin de mettre un terme à la souffrance des victimes de cette industrie?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois avoir reconnu

l'importance du problème. Le député n'a pas besoin de crier pour faire paraître le problème encore plus grave.

J'ai bien compris son point de vue. Je suis sûr que mon collègue, le ministre de la Justice, est aussi très conscient de l'importance du problème. Je lui soumettrai la question et je suis convaincu que, dès qu'il sera de retour, il fera connaître sa réponse au député. Il ne suffit pas de déposer un projet de loi à la Chambre, encore faut-il l'adopter. Aussi, si nous pouvions compter sur la collaboration de la Chambre au sujet des autres projets de loi, cela pourrait peut-être faciliter l'adoption du projet de loi demandé par mon collègue.

* * *

REVENU CANADA

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, selon la *Gazette* de Montréal, le ministère du Revenu n'essaiera pas de percevoir 539 000 $ en paiements de TPS qui auraient été remboursés par erreur au Comité du oui après le référendum constitutionnel d'octobre.

Toujours selon la *Gazette*, le ministre du Revenu national et candidat à la direction du Parti conservateur aurait déclaré que cette dette était malheureusement irrécouvrable.

Le ministre du Revenu national pourrait-il me dire si ce type de politique s'appliquera également aux citoyens ordinaires, aux chefs de petite entreprise et au Comité référendaire du non de la même façon?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le ministre du Revenu national a été appelé ailleurs par ses fonctions.

Je serais heureux de prendre note de cette question. Le ministre du Revenu national a toujours défendu les intérêts des contribuables ordinaires et fait tout en son pouvoir à cette fin. Le ministre du Revenu national défend avec véhémence les droits des Canadiens. Il ne mâche pas ses mots pour s'assurer qu'on applique bien les lois du pays.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous faire part des mesures qu'il entend soumettre à la Chambre demain, vendredi, et au début de la semaine prochaine?

Je sais qu'il ne sera pas d'accord avec les observations de son collègue, le leader adjoint du gouvernement, qui a déploré l'absence de coopération dans cette enceinte. Je pense qu'il sait pertinemment que le climat de coopération est, au contraire, excellent. Il n'ignore pas qu'on adopte les projets de loi à une vitesse record.

Il pourrait peut-être nous faire part des travaux pour la semaine prochaine.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, cet après-midi, nous allons poursuivre le sixième des sept jours désignés pour l'actuelle période des subsides.

Demain, je crois comprendre qu'on s'est entendu pour terminer le matin la deuxième lecture du projet de loi C-97, Loi sur l'assurance maritime, ainsi que du projet de loi C-83, Loi sur le transport des marchandises par eau. Demain après-midi, nous étudierons à l'étape du rapport le projet de loi C-113, Loi sur la compression des dépenses publiques.

Lundi sera le dernier jour désigné pour cette période des subsides.

Mardi, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-113 à l'étape du rapport, si elle n'est pas terminée, ou nous passerons à la troisième lecture du projet de loi.

En outre, nous espérons en arriver à une entente pour étudier en deuxième lecture le projet de loi C-116, Loi sur les conflits d'intérêts chez des titulaires d'une charge publique, un soir de la semaine prochaine. Cependant, les néo-démocrates hésitent, semble-t-il, à adopter rapidement cette importante mesure qui améliore et renforce les règles régissant les conflits d'intérêts dans le cas des parlementaires.

J'espère que nous pourrons aussi parvenir à une entente semblable relativement à la Loi électorale.

• (1505)

Je n'irai certes pas jusqu'à dire qu'il n'y a pas de coopération, mais je voudrais simplement préciser que mon secrétaire parlementaire avait tout à fait raison d'affirmer qu'avec une meilleure coopération, nous aurions, en fait, le temps de participer à des débats qui intéressent la population et de nous pencher sur des projets de loi importants comme ceux portant sur l'exploitation sexuelle des enfants.

Cependant, en toute franchise, à titre de leader parlementaire, faute de pouvoir faire adopter des projets de loi qui ont d'importantes répercussions financières sur les contribuables canadiens, je dois dire à mes collègues du Cabinet qu'il est inutile de présenter d'autres projets de

loi, même excellents, car je ne peux tout simplement pas les faire adopter à la Chambre.

M. Milliken: Madame la Présidente, nous sommes tous au courant des exigences inacceptables qui sont imposées au leader à la Chambre par ses collègues du Cabinet. Il semble que ces derniers attendent de lui des miracles, parce qu'ils lui présentent leurs projets de loi tard au cours de leur mandat. Or, il s'agit là d'un problème que l'opposition ne peut l'aider à résoudre.

Je me demande toutefois s'il envisagerait la possibilité de reporter le dernier jour d'opposition, qui doit être le lundi 22 mars, plus tard dans la semaine. Comme il le sait, la période des subsides se termine le 26 mars et si le 22 mars est le dernier jour désigné, les comités de la Chambre auront moins de deux semaines pour étudier le budget supplémentaire C qui n'a été déposé que le 9 mars dernier.

Il conviendra sûrement avec moi que l'étude du budget des dépenses est l'une des principales responsabilités de cette institution et il voudra nous accorder le plus de temps possible. Ne croit-il pas qu'il est inacceptable de fixer une période de moins de deux semaines pour l'étude de cet important budget des dépenses supplémentaire et qu'il serait peut-être sage de reporter le jour d'opposition vers la fin de la semaine?

M. Andre: Je serais certes disposé à le faire si le député montrait ce nouvel esprit de collaboration dont il parle et permettait d'arriver à l'accord prévu au paragraphe 78(1) ou (2) du Règlement au sujet du projet de loi C-113.

Si le député laisse entendre qu'il est prêt à collaborer et si nous pouvons obtenir l'accord prévu au paragraphe 78(1) ou (2) pour l'étude du projet de loi C-113, nous pourrons évidemment reporter le jour d'opposition dans le courant de la semaine. Cela me convient. Nous pouvons toujours nous entendre de cette façon.

Le voilà qui montre quatre doigts pour dire quatre jours. Le Parlement britannique a pu discuter l'accord de Maastricht en six heures et, selon le député, il nous faudra quatre jours pour étudier le projet de loi C-113.

Voici ce que je veux dire: ils parlent de collaborer, madame la Présidente, mais quand on en arrive au fait, ils veulent débattre à satiété devant un Parlement vide parce que personne ne s'intéresse à ce qu'ils ont à dire.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, à mon avis mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre obtiendrait bien plus de coopération si au lieu de cette mesure législative, le gouvernement présentait une mesure législative qui réponde vraiment aux souhaits du public.

Il a dit que cela le tentait terriblement et qu'il y voyait un encouragement. Il a dit qu'il allait un jour introduire une mesure législative qui serait vraiment conforme aux souhaits du public. Le plus tôt sera le mieux.

Selon lui, les néo-démocrates s'inquiétent du projet de loi C-116 sur les conflits d'intérêt. Je tiens à dire très clairement que depuis que je suis à la Chambre, nous avons toujours appuyé ce projet de loi et réclamons au gouvernement d'introduire une mesure législative à ce sujet. Je trouve drôle qu'après nous avoir fait attendre huit ans et demi, on veuille que l'on expédie l'examen de ce projet de loi en une soirée.

Madame la Présidente, nous n'avons qu'un désir, c'est d'appuyer cette mesure législative. Elle nous pose des problèmes, mais nous voulons l'aborder d'une manière rationnelle, logique et efficace. Nous voulons veiller à ce qu'elle fasse l'objet d'une étude et d'un examen appropriés. Ce serait contraire à nos habitudes de prolonger la séance tard le soir pour accélérer l'adoption d'une mesure législative aussi importante.

M. Andre: Le député sait que cette mesure législative tient exactement compte des recommandations faites dans un rapport unanime d'un comité de la Chambre dont faisaient partie des députés du Nouveau Parti démocratique. Il sait que chaque député a une version de ce projet de loi entre les mains, que chaque député peut le lire et en tirer ses propres conclusions. En fait, si on veut, on peut encore reprendre l'étude du rapport pour le modifier.

Ce que je ne peux pas faire si je veux m'acquitter de mes responsabilités envers les contribuables, c'est retarder un projet de loi de cette importance. Il ne serait pas responsable de ma part de retarder une série de projets de loi pour proposer une mesure législative qui, selon le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, serait davantage dans l'intérêt du public. Cela coûterait trop cher aux contribuables, environ un milliard de dollars—je dis bien le chiffre un suivi de neuf zéros. Ces autres mesures législatives manquent peut-être d'attrait, mais ensemble elles permettent aux contribuables d'épargner un milliard de dollars.

• (1510)

Si vous pouvez me prouver que les contribuables préfèrent que la Chambre emploie son temps à examiner les

conflits d'intérêt ou autres questions d'intérêt public, plutôt que d'économiser un milliard de dollars, nous sommes prêts à le faire. Mais, tant que l'on ne nous aura pas prouvé que c'est le cas, je crains de devoir procéder comme je vous l'ai dit.

M. Riis: Madame la Présidente, je n'ai pas saisi clairement où mon collègue voulait en venir. C'est lui qui a dit que, éventuellement, nous étudierions des mesures qui intéressent le public. Je ne fais que lui rappeler ses propos.

En fait, madame la Présidente, il y a une façon de mener les travaux à la Chambre qui est bien au point et qui a subi l'épreuve du temps. C'est une façon de faire sur laquelle nous nous sommes tous entendus. C'est la raison d'être du Règlement. Il y a unanimité sur la manière de mener nos délibérations. Il ne convient pas de faire adopter en douce des lois importantes en fin de soirée.

Voici ce que j'aurais à dire à mon collègue, qui n'a lu, de toute évidence, ni le rapport ni le projet de loi. S'il avait parcouru le rapport du comité et étudié le projet, il saurait qu'il y a d'importantes différences entre les deux documents. Voilà pourquoi nous tenons à une étude posée, logique, sensée et constructive qui se déroulerait au bon endroit et au bon moment. Et cela exclut les séances tardives qui permettraient au gouvernement de faire passer insidieusement des mesures qui touchent les contribuables.

M. Andre: Madame la Présidente, nous n'avons rien à faire passer en douce. Les projecteurs seront là. Le hansard aussi. Les caméras de télévision seront présentes. Nous n'allons rien faire adopter insidieusement pour la bonne raison que c'est impossible. Tout se passera sous les projecteurs de la télévision. Ne vous inquiétez donc pas.

Je crois que le député doit admettre, tout comme les autres députés, que la protection des contribuables canadiens est au premier rang des préoccupations du gouvernement. Nous pensons qu'il faut adopter cette loi qui est l'aboutissement de consultations avec tous les partis et dont le fond a été accepté à l'unanimité..

Si le député prétend que nous devons mettre en veilleuse les projets de loi qui permettraient aux contribuables de réaliser d'importantes économies et de ne pas s'occuper des conflits d'intérêts, je regrette, mais je ne peux pas être d'accord.

Qu'on ne s'y trompe pas. Si aucune loi sur les conflits d'intérêts n'est adoptée avant les prochaines élections, le blâme retombera sur l'opposition parce qu'elle aura refusé de collaborer.

M. Riis: Madame la Présidente, je ne peux pas laisser passer cela sans réagir. Voilà huit ans et demi que nous attendons ce projet de loi, huit ans et demi. Or, le gouvernement se prépare à le faire adopter à la toute fin de son mandat.

Je tiens à bien faire comprendre une chose. Le gouvernement veut maintenant faire adopter des projets de loi à la hâte, dont certains très importants que nous appuyons et dont nous faciliterons l'adoption, mais s'il veut les faire adopter à la hâte, c'est parce qu'il veut faire adopter en douce non pas le projet de loi sur les conflits d'intérêts, mais le projet de loi concernant l'ALENA, le projet de loi sur le libre-échange qui influera profondément sur l'avenir de notre pays.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je vais bien sûr permettre au ministre de répondre. Mais je pense qu'en ce moment on est en train de faire des procès d'intention. J'ai également l'impression que la question normale du jeudi est en train de tourner à un débat et qu'il y a peut-être un autre endroit que la Chambre des communes pour continuer les négociations qui, normalement, ont lieu constamment dans cet endroit.

Je vais permettre au ministre de répondre très brièvement, mais je pense que nous devrions continuer ensuite avec ce qui est à l'ordre du jour. L'honorable ministre a la parole.

[*Traduction*]

M. Andre: Je suis d'accord, madame la Présidente. Je voudrais simplement ajouter que cela fait deux jours de suite que nous demandons à renvoyer le projet de loi concernant l'ALENA au comité de sorte qu'on puisse l'y étudier convenablement et non pas le faire adopter en douce, mais cela nous a été refusé par le NPD.

Mme le vice-président: Nous nous engageons vraiment dans un débat.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, ma question s'adressait au leader à la Chambre. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être en prendre note.

Je voudrais savoir quand le gouvernement compte proclamer le projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales, étant donné qu'il a reçu la sanction royale en février 1991 et étant donné le soutien et l'intérêt que le premier ministre a manifestés aujourd'hui à l'égard du programme de redressement pour les Canadiens- japonais?

• (1515)

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai pris note de la question de la députée de Vancouver–Est, et la réponse nous sera fournie dans les meilleurs délais.

Pendant que j'ai la parole, madame la Présidente, j'ai un recours au Règlement, si vous voulez l'entendre.

Mme le vice–président: L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. Langlois: Madame la Présidente, je suis d'avis que vous obtiendriez le consentement unanime de la Chambre pour permettre à la ministre des Relations extérieures de faire une déclaration suivie par des déclarations d'un député de chacun des partis.

M. Gagliano: Madame la Présidente, nous donnons notre consentement pour cette déclaration.

M. Plamondon: Il va de soi, madame la Présidente, que nous serions d'accord pour donner ce consentement unanime pour permettre à la ministre de parler en cette Journée de la Francophonie. Bien sûr, j'espère que quand le secrétaire parlementaire a dit que chacun des partis pourrait s'exprimer, nous aurons une période de deux ou trois minutes pour le faire nous aussi. En tous les cas, nous le demandons à la Chambre en même temps que son consentement unanime.

M. Kindy: Madame la Présidente, j'aimerais donner mon consentement, mais, comme les députés indépendants n'ont pas l'occasion d'exprimer leur point de vue là–dessus, j'aimerais que la Chambre nous permette aussi de dire notre mot.

Mme le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord!

Mme le vice–président: L'honorable ministre des Relations extérieures et responsable de la Francophonie internationale a la parole.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'hon. Monique Vézina (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je veux vous remercier de l'occasion qui m'est offerte de faire part à la Chambre des célébrations qui marqueront la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars prochain, et de l'importance de cet anniversaire pour la communauté canadienne et internationale.

Le Canada a le privilège de faire partie des deux grandes familles internationales que sont la Francophonie et le Commonwealth.

Tant dans l'une que dans l'autre, le Canada peut s'enorgueillir de constituer, avec les mères patries que sont la France et l'Angleterre, un pôle d'attraction qui lui permette d'exercer une influence profonde en faveur des valeurs fondamentales qu'il veut partager avec tous les membres de ces deux familles.

La participation du Canada et le rayonnement unique qu'il exerce au sein de la Francophonie méritent d'être soulignés et célébrés par l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Le Canada a raison d'être fier de son appartenance à cette grande famille francophone, qui réunit aujourd'hui 47 pays et gouvernements répartis sur les cinq continents, et qui regroupe plus de 400 millions de personnes.

Cette initiative, édifiée au départ sur des assises culturelles et linguistiques, a pris un nouvel essor depuis 1986, grâce à la tenue des Sommets des chefs d'État et de gouvernement, et elle est devenue un véritable forum de coopération politique, économique et de développement. Nous pouvons en attribuer le mérite à notre premier ministre qui s'y est impliqué dès le départ.

Nous sommes fiers de marquer cet anniversaire par un grand nombre d'événements en 1993. Ces activités seront marquées pour la plupart du sceau de la jeunesse, tout d'abord par la tenue au Sénégal, en juin prochain, de la Conférence des ministres de l'Enfance en vue d'assurer un suivi durable au Sommet de New York, que le premier ministre du Canada avait l'honneur de coprésider avec le président du Mali.

En juillet, les Deuxièmes Jeux de la Francophonie se dérouleront à Marseille et à Aix–en–Provence, où se retrouveront plus de 400 jeunes Canadiens et Canadiennes qui représentent l'élite sportive et culturelle du Canada. Enfin, c'est en octobre, à l'île Maurice, que se tiendra le Cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Madame la Présidente, à l'instar des manifestations organisées par le Québec et le Nouveau–Brunswick, celles qui se tiendront aujourd'hui à Ottawa veulent sensibiliser de plus en plus de Canadiens à la Francophonie et à son rayonnement à travers le monde.

C'est ainsi que j'ai eu le plaisir d'accueillir, aujourd'hui même, le corps diplomatique francophone, l'ensemble des représentants des organisations non gouvernementales et internationales, ainsi que de nombreux parlementaires qui souligneront la Journée de la Francophonie.

Ces retrouvailles sont l'occasion de saluer les réalisations de la Francophonie internationale. La présentation du Prix de la Francophonie nationale et l'inauguration officielle d'un Salon de la Francophonie au sein du Parlement marquent l'événement. Je précise que cela est rendu possible grâce à la collaboration de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française et l'Association canadienne d'éducation de langue française.

• (1520)

Par ailleurs, j'aurai le plaisir de participer, avec mes homologues du Québec et du Nouveau-Brunswick, MM. Guy Rivard et Edmond Blanchard, au Symposium de Québec sur le Monde associatif francophone d'Amérique où se retrouveront tous les partenaires de la Francophonie d'Amérique.

Madame la Présidente, je souhaite une mémorable Journée de la Francophonie à la communauté française internationale.

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, je porte avec fierté cet écusson «en français, bien sûr», et c'est à ce titre que je me joins aujourd'hui à l'honorable ministre pour célébrer la Journée internationale de la Francophonie, qui aura lieu—parce qu'elle a été proclamée—le 20 mars. C'est aujourd'hui que nous voulons la fêter.

La Francophonie est un monde vivant dont le Canada est l'un des piliers essentiels. C'est donc avec grande fierté, en tant que Canadien et Canadien français, que je m'exprime aujourd'hui à ce sujet.

Le Canada est un pays unique où deux réalités, deux mondes, deux cultures se rencontrent. C'est ce qui fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui; c'est ce qui fait du Canada l'envie du monde.

Nous en avons la preuve lorsque nous nous promenons à Ottawa et partout au pays. Je suis surpris que les parlementaires—non seulement la population mais aussi les parlementaires—oublient à l'occasion de se promener sur la Colline parlementaire. J'invite toujours les honorables députés à faire seulement le tour de la Colline parlementaire pour y retrouver le symbole de ce qu'est le Canada. On peut y voir la statue de Baldwin et Lafontaine qui tous les deux se soutiennent. Ils ont bâti cet esprit d'acceptation et de tolérance—pas de tolérance dans le sens d'arrogance, mais dans le sens de l'acceptation de l'autre. Lorsque l'on voit Cartier et Macdonald, lorsque l'on voit Diefenbaker, Pearson, St. Laurent, sur la Colline et partout, on se dit qu'il y a quelque chose d'unique dans ce pays.

Je profite de cette occasion parce que ce matin, en compagnie de l'honorable ministre responsable de la Francophonie, qui vient de nous adresser la parole, et en présence du premier ministre, nous avons inauguré, grâce à la bienveillance de la sénatrice Thérèse Lavoie-Roux, un Salon spécial de la Francophonie qui sera maintenant l'égal du Salon du Commonwealth, ici même dans notre Parlement canadien.

Vous-même, madame la Présidente, présidez avec beaucoup de brio l'Association internatinale des parlementaires de langue française. Nous avons aussi l'Association parlementaire Canada-France, associations importantes qui symbolisent vraiment ce que peut représenter ce pays.

Ce matin, deux trophées ont été décernés: le Prix de la Francophonie canadienne et le Prix de la Francophonie internationale. Le récipiendaire du Prix de la francophonie canadienne, pour les étudiants et les étudiantes, qui est avec nous aujourd'hui, s'est mérité la somme de 2 000 $. Malgré son jeune âge—et je veux le citer, parce qu'il est, à mon avis, l'espoir qui règne dans notre pays—,il a donné ses 2 000 $ à l'Association qu'il préside, les Jeunes du pays, du Collège Bois-de Boulogne. Je dois dire, en passant, que j'ai été absolument ravi de constater seulement ce matin que ces jeunes viennent d'un collège de ma circonscription, mais c'est tout à fait un hasard.

Je veux les nommer pour que leurs noms puissent être inscrits, pour qu'ils puissent se promener avec fierté et montrer qu'ils peuvent bâtir quelque chose dans ce pays. Il s'agit de M. Carl-François Christophe. Et Carl-François Christophe est en compagnie de celle à qui il va remettre, dans quelques mois, les armes de son club, si je puis dire, M^lle^ Sylvie Perron qui est la future présidente du club. Je pense que lorsqu'on cherche quelque chose de nouveau à dire sur la Francophonie, c'est bon d'associer les jeunes, c'est bon d'aller les chercher.

Je sais que j'ai parlé déjà à peu près une minute de plus que la ministre, ce qui n'est pas dans nos traditions, mais je voudrais simplement ajouter une chose. Je ne comprends pas—et je le dis en français, mais j'ai presque le goût de le dire en anglais, même si c'est la Journée de la

francophonie—et nous, ça fait longtemps qu'on l'a compris.

• (1525)

[*Traduction*]

Je ne peux pas comprendre qu'on ne voie pas une richesse dans le fait que nous puissions appartenir à la fois au Commonwealth où l'anglais prédomine et à la Francophonie où prédomine le français.

[*Français*]

Les deux langues de travail des Nations Unies, les deux langues de travail de l'Union parlementaire internationale, les deux langues de travail dans une multitude d'organismes internationaux, et nous avons cela chez nous. Je dis donc aux Canadiens français, aux Canadiens, aux Canadiens français du Québec—ce que je suis, Canadien français du Québec—de simplement regarder cette richesse, de simplement comprendre, tout d'abord, qu'il faut améliorer la qualité de notre français chez nous, de comprendre que par le français on peut s'accrocher sur le plan des affaires internationales. C'est un peu tout cela que nous voulons célébrer aujourd'hui.

D'ailleurs ce matin, le premier ministre disait, et je vais certainement le citer parce que j'ai assisté avec lui ainsi qu'avec vous, madame la Présidente, au premier Sommet de la Francophonie, à Paris. Je veux donc le citer lorsqu'il a dit, et là je veux être tout à fait sûr, la presse étant présente. Il a dit ceci: «Le Canada, cet enfant né de la France et de la Grande-Bretagne [. . .]». C'est cela qui est beau. Et je conclus en vous disant: La France, c'est très important. La France m'a donné mon oxygène culturel. Elle m'a donné l'oxygène culturel, le goût de la langue française, le goût de lire, de comprendre, d'écrire cette langue extraordinaire, cette langue de culture. Mais nous avons aussi la Grande-Bretagne qui nous a donné cette institution parlementaire, le parlementarisme britannique. Moi j'aime le parlementarisme britannique.

[*Traduction*]

J'aime le système parlementaire britannique qui me vient du fait que j'appartiens au Commonwealth.

[*Français*]

Et j'aime ma langue, la langue française. C'est important pour nous. Il faut donc la protéger, la répandre au Canada. Il faut la protéger et il faut s'employer surtout à ce que les chefs d'État comprennent que par le truchement de l'Association du Commonwealth français, si on peut dire, ils se sont engagés au respect de la démocratie, ils se sont engagés à combattre chez eux la torture. C'est pour cela que c'est important que les Canadiens soient présents à l'intérieur de cet organisme si important dont nous célébrons très bientôt la fête, soit après-demain.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de fierté que je me lève aujourd'hui pour appuyer la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars. Étant le seul député néo-démocrate francophone, cela me donne encore plus de fierté de le faire, parce que dans mes travaux, à travers le pays, dans ma circonscription, je n'hésite jamais à dire que je suis fier d'être francophone. Nous avons un pays qui est plein de richesses à cause du fait que nous avons deux langues, que nous sommes bilingues, que nous appartenons au Commonwealth et aussi à la communauté française de la Francophonie.

Madame la Présidente, mes commentaires seront très brefs parce que je sais très bien qu'il y a d'autres députés qui veulent prendre la parole. J'aimerais, au nom du Nouveau Parti démocratique, souhaiter une journée mémorable à la Francophonie, à la communauté française internationale, et que nous continuions avec bonne chance et bon courage.

Mme le vice-président: Puisqu'il y a eu consentement unanime tout à l'heure de reconnaître deux autres députés, je le fais avec plaisir. La parole est donc à l'honorable député de Richelieu.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, je suis également heureux de participer à ce court débat sur la Francophonie internationale et la fête que l'on célébrera le 20 mars prochain.

Avec quelque 100 millions de locuteurs natifs, le français est l'une des plus grandes langues du monde. Comme l'anglais, elle est langue officielle et langue d'enseignement, voire langue administative dans une trentaine d'États à travers le monde, et donc parlée par 200 millions d'utilisateurs et d'utilisatrices.

C'est une langue internationale pratiquée comme langue d'accès à la culture et à la modernité. C'est une langue de travail à égalité avec l'anglais dans plusieurs institutions internationales, notamment celles qui relèvent de l'ONU.

• (1530)

La Francophonie, c'est également un état d'esprit, un sentiment d'appartenance. C'est un espace linguistique commun pour la rencontre des femmes, des hommes et des cultures, disait Senghor.

Madame la Présidente, le Québec appartient à cette grande Francophonie internationale. Il y appartient directement et bientôt il y appartiendra comme pays. Bien sûr, c'est un message d'avenir.

Pour conserver ce précieux héritage de la Francophonie, quel meilleur moyen que de l'entourer d'un pays. D'ailleurs, l'exemple de survie des francophones hors Québec démontre très bien que ce n'est pas à l'intérieur d'une fédération que la Francophonie peut survivre en Amérique du Nord. La Fédération canadienne a plus été un instrument de destruction que de promotion de la culture française en Amérique du Nord. Il importe donc que le Québec se prenne en main, que le Québec soit fier de sa Francophonie, bien sûr, mais qu'il lui donne le cadre de résistance. Trois pour cent de francophones en Amérique du Nord, rien de mieux qu'un pays pour pouvoir la garder.

On nous offre, aujourd'hui, un Salon à l'intérieur du Parlement. Nous disons: Bravo! Mais n'est-ce pas un peu trop peu trop tard? Ne rêvons-nous pas plus, comme peuple québécois francophone, à une maison entière où nous serons maîtres chez nous? Et dans ce sens-là, je dis à la Francophonie internationale toute notre fierté comme Québécois d'appartenir à cette Francophonie et tout notre désir de pouvoir un jour y siéger avec les 47 pays qui y siègent actuellement, comme le 48e pays francophone de la planète.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, c'est avec fierté que je me lève pour féliciter, au nom de l'Ouest, de l'Alberta, la Francophonie internationale. Comme vous le savez, madame la Présidente, en Alberta, surtout à Edmonton, il y a le collège Saint-Jean où la francophonie est pratiquée. Je suis fier de faire partie d'une province qui accepte le français d'une façon intégrale.

Je voudrais aussi souligner le fait que le Québec, étant le berceau de la Francophonie nord-américaine, est certainement l'endroit le plus important en Amérique du Nord. Alors je souhaite à mes confrères, députés du Québec au Parlement, mes meilleurs voeux.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES JEUNES CANADIENS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Speller (p. 17177).

Mme le vice-président: Je m'excuse, on m'avait dit que nous pouvions passer à un autre député. Je viens d'apprendre qu'il reste cinq minutes dans la période réservée aux questions et observations.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier mon collègue de son intervention de ce matin sur ce sujet extrêmement important. Il a abordé la question de l'analphabétisme à l'égard de laquelle il a des préoccupations très valables que le gouvernement devrait prendre très au sérieux.

Je sais que le député en a parlé, mais je veux attirer de nouveau l'attention sur cet aspect. Le Conseil économique du Canada a prédit qu'un million d'analphabètes de plus entreront sur le marché du travail d'ici l'an 2000. Il a calculé que cela représentait un coût d'environ 10 milliards de dollars par année pour le Canada et les Canadiens. Cela veut dire que chaque Canadien devra contribuer à payer ce coût. Le député voudrait-il donner plus de détails à ce sujet? Cela me paraît être un grave problème.

• (1535)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, mon collègue soulève un excellent point, et c'est l'une des raisons pour lesquelles mes collègues et moi-même exhortons, depuis deux ans, le gouvernement à prendre des mesures concrètes relativement au problème de l'analphabétisme au Canada. En fait, c'est pour cela que nous avons plusieurs fois demandé l'établissement d'une norme nationale afin que l'alphabétisation devienne un droit plutôt qu'un privilège, ce qui va de pair avec l'enseignement.

Si nous ne reconnaissons pas l'alphabétisation comme un droit, nous ne pourrons jamais lutter efficacement contre le problème de l'analphabétisme et nous ne pourrons aller de l'avant. C'est la raison pour laquelle je suis sur le point de présenter à la Chambre une proposition qui prévoit la mise sur pied d'un mécanisme d'établissement de normes nationales d'enseignement.

Pour cette raison, je veux poser ma question au ministre responsable de l'alphabétisation au Canada. Je suis heureux de constater qu'il est présent, parce que je veux savoir si l'engagement pris par le gouvernement de réduire le taux d'analphabétisme est un engagement permanent. En d'autres mots, s'agit-il d'un engagement n'ayant rien à voir avec la tenue d'élections cette année et avec les manoeuvres politiques du gouvernement? De même, a-t-on l'intention de déposer une mesure législative en vertu de laquelle un secrétariat à l'alphabétisation de-

viendrait une entité permanente du gouvernement? Enfin, appliquera-t-on une formule en vertu de laquelle nos administrateurs ne seront pas tenus de revenir chaque année demander des fonds au gouvernement?

Madame la Présidente, si vous n'y voyez pas d'objection, j'aimerais partager le temps qui me reste avec le ministre afin que celui-ci nous éclaire sur ces questions.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'imagine que vous venez de m'accorder une promotion.

Ma question s'adresse au député d'Ottawa-Centre et porte sur les transferts aux provinces. En paiements de transfert, le gouvernement fédéral verse 6 milliards de dollars aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire. Cela représente une somme importante. Depuis 1984-1985, les paiements de transfert ont augmenté de 43 p. 100, ce qui n'est quand même pas négligeable.

J'aimerais que le député nous parle des conditions qui pourraient être assorties aux paiements de transfert. Certains députés soutiennent que, même si nous versons 6 milliards de dollars aux provinces, celles-ci peuvent dépenser cet argent à leur guise.

Nous comprenons que, au point de vue constitutionnel, l'éducation relève des provinces, mais devrions-nous songer à imposer des conditions à l'utilisation des paiements de transfert? À l'instar de la plupart des députés, j'ai l'impression que cet argent n'est pas toujours consacré à l'éducation.

M. Harb: Madame la Présidente, l'argument du député est très valable, car nous devons malheureusement composer avec des provinces, comme l'Ontario, qui utilisent les paiements de transfert que le gouvernement fédéral leur verse pour financer leur système d'éducation à des fins autres, qui n'ont rien à voir avec l'enseignement. L'argument est très valable.

Voilà pourquoi j'ai mentionné un peu plus tôt au cours de mon intervention que le gouvernement ontarien a tort d'agir comme il le fait. L'argent que le gouvernement fédéral verse aux provinces au titre de l'éducation doit être consacré à l'éducation.

Cela vaut aussi pour l'argent que le gouvernement fédéral donne aux provinces pour financer l'enseignement des langues secondes. C'est honteux. Quel déshonneur pour notre pays d'entendre les conseils scolaires se plaindre constamment de ne pas avoir les moyens de dispenser des cours de langue seconde aux enfants qui sont admis dans notre société grâce à notre politique d'immigration, lorsque l'on sait que le gouvernement verse de l'argent aux provinces, comme l'Ontario, pour subventionner l'enseignement des langues secondes.

À mon avis, il faut absolument que le gouvernement fédéral rappelle à l'ordre le gouvernement ontarien et d'autres provinces, pour veiller à ce que les subventions à l'éducation versées aux provinces soient véritablement consacrées à l'éducation, même s'il doit, à cette fin, modifier la législation concernant les soins de santé et les paiements de transfert aux provinces.

• (1540)

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, en consultant l'Ordre projeté des travaux sous la rubrique Ordres émanant du gouvernement, et en lisant la motion de l'opposition qui «condamne le gouvernement pour ses politiques en matière d'emploi», cela m'a fait me rappeler, en 1982, à la fin de la récession, le résultat de la politique du gouvernement d'alors en matière de création d'emplois.

En 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir, le taux de chômage se situait à 11,8 p. 100. À la fin de la récession de 1982, ces gens-là, avec leurs politiques économiques, obligeaient les Canadiens et les Canadiennes qui étaient propriétaires de biens-fonds et dont les maisons étaient hypothéquées, à renouveler leur hypothèque à un taux d'intérêt de 22 p. 100 alors que l'inflation galopait, je crois, à 12,9 p. 100 à l'époque. Aujourd'hui, ils veulent nous faire croire, faire croire aux Canadiens et aux Canadiennes que la façon de les protéger, de créer des emplois, c'est avec un climat économique comme celui qu'eux ont créé dans ce pays dans les années 1980.

Toutes les mesures que l'on a proposées depuis 1984—et je me réfère encore au dernier budget—visaient justement à donner aux Canadiens et aux Canadiennes les bas taux d'intérêt qu'ils ont aujourd'hui et les taux hypothécaires les plus bas depuis 35 ans. La personne qui travaille, que ce soit au nord de la Saskatchewan, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick ou en Gaspésie, peut maintenant renouveler son hypothèque à un taux d'intérêt le plus bas depuis 35 ans. Ce sont sûrement là des mesures qui favorisent un climat pour la création d'emplois.

Les crédits

[*Traduction*]

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter de ce que le gouvernement fédéral fait pour aider les gens à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour pouvoir mettre à profit leurs talents et leurs aptitudes sur le marché du travail. Voilà ce sur quoi porte ce débat.

Nous vivons dans un monde en évolution où de nouvelles technologies sont mises au point et où naissent de nouvelles économies. Tout cela veut dire que la nature du travail change et que nous devons être de plus en plus compétitifs à l'échelle mondiale.

Pour être compétitifs, tous les travailleurs canadiens et toutes les entreprises canadiennes doivent être en mesure de profiter des occasions qui s'offrent à eux. C'est le but de nos politiques. Elles visent à donner à nos travailleurs les compétences nécessaires pour assurer la prospérité de nos usines et de nos entreprises.

Les programmes ponctuels de création d'emplois que réclament chaque jour les néo-démocrates et même parfois nos amis de l'opposition libérale ne peuvent régler ces problèmes. Durant les années 1970, ces programmes étaient la solution de prédilection. Je comprends qu'un parti dirigé par des gens d'une autre génération reste accroché à de vieilles solutions. Ces projets ponctuels de création d'emplois des années 1970 avaient pour effet de faire croire aux Canadiens qu'on peut acheter la prospérité à la façon des libéraux. Ces derniers ont essayé. D'ailleurs, ils se lèvent encore à la Chambre pour nous demander d'emprunter davantage, d'hypothéquer davantage l'avenir des Canadiens et même de ceux qui ne sont pas encore nés.

Ils veulent que nous hypothéquions davantage leur avenir, que nous empruntions davantage, que nous donnions encore aux Canadiens l'impression que nous pouvons acheter la prospérité et que nous pouvons acheter le niveau de vie dont nous jouissons actuellement.

La façon des libéraux et la façon des socialistes ne fonctionnent pas. La preuve. . .

[*Français*]

M. Kilgour: Est-ce que votre méthode a fonctionné?

M. Valcourt: Toi, donne-moi la chance de parler, puis tu vas avoir ta chance tout comme moi. Madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: J'apprécierais de la part de l'honorable ministre que ses commentaires s'adressent à la Présidence. En évitant, d'un côté comme de l'autre, des commentaires qui s'adressent d'une personne à l'autre, on évitera des mots disgracieux, des mots qui ne devraient pas être entendus à la Chambre des communes.

M. Valcourt: Certainement, madame la Présidente. D'ailleurs, j'ai hâte de vérifier les «bleus» dans ce qu'il y avait de disgracieux dans ce que j'ai dit, mais je les retire si j'ai été disgracieux.

• (1545)

[*Traduction*]

Je veux insister sur le fait que les programmes ponctuels de création d'emplois ne règlent pas nos problèmes. C'était le genre de solution qu'on préconisait durant les années 1970, et je suis prêt à admettre qu'ils aidaient à pallier les ralentissements dans les industries cycliques. Cependant, les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui sont beaucoup plus complexes et exigent des solutions différentes et innovatrices.

Nous ne voulons pas offrir aux Canadiens des solutions provisoires qui ne règlent pas le problème. C'est pourquoi nous avons trouvé des solutions créatives et efficaces, et je veux vous dire, madame la Présidente, ainsi qu'à mes collègues à la Chambre, qu'elles nous aident beaucoup.

[*Français*]

Nous offrons davantage de formation aux travailleuses et travailleurs canadiens. Nous aidons l'industrie canadienne à combler ses besoins en ressources humaines. Nous faisons plus avec les ressources disponibles en délaissant les programmes de soutien passif du revenu au profit de mesures plus productives. Il y a un adage qui dit: «Quand je me regarde dans le miroir, je me désole; mais quand je me compare, je me console.»

Mais si on compare le Canada aux autres pays industrialisés, par exemple, comme les pays membres de l'OCDE, on s'aperçoit que 75 p. 100 des fonds de soutien au revenu ne sont pas passifs mais actifs. Au Canada, à l'heure actuelle, avec le projet de loi sur l'assurance-chômage que nous avons modifié il y a quelques années, ce sont maintenant 15 p. 100 de ces fonds-là qu'on a réussi à activer pour aider les gens qui sont aux prises avec ce défi à acquérir des compétences nouvelles et accrues. Nous transformerons ces montants qui sont passifs car on paie des gens à ne rien faire, en les aidant et en leur permettant d'obtenir la formation qui leur permettra de réintégrer ce marché du travail, lequel est maintenant beaucoup plus discriminatoire au niveau des compétences requises. Nous devons trouver de nouvelles solutions.

[*Traduction*]

Au lieu d'offrir aux Canadiens une aide financière supplémentaire, nous voulons leur donner les moyens de trouver et de garder un emploi stable; les sommes que nous avons engagées à cette fin ont augmenté considérablement, puisque c'est là une de nos grandes priorités.

Pour l'exercice financier 1993-1994, quelque 3,8 milliards de dollars ont été prévus pour les programmes et les services relatifs à l'emploi, ce qui est nettement plus que les 2,1 milliards de dollars dépensés en 1989-1990. De plus, il faut se rappeler que ces 3,8 milliards de dollars ont été affectés dans un contexte de réduction des dépenses gouvernementales.

Par ailleurs, si les gens examinent les compressions que mon collègue, le ministre des Finances, a annoncées en décembre, ils constateront qu'il n'y a eu aucune réduction des fonds destinés à la formation, fonds qui peuvent vraiment aider les Canadiens à réintégrer le marché du travail. En agissant ainsi, le gouvernement indique clairement qu'il considère comme extrêmement prioritaire la mise en valeur des ressources humaines.

Un peu plus tôt, mes collègues ont parlé des sommes qui sont transférées aux provinces, au titre de l'éducation. En 1992-1993, dans notre pays, 3,55 milliards de dollars ont permis à près de 700 000 Canadiens de participer aux programmes relatifs au marché du travail d'Emploi et Immigration Canada. En 1993, 2,21 milliards de dollars seront affectés aux programmes de formation et d'adaptation à l'intention des prestataires de l'assurance-chômage. Comme je l'ai déjà dit, ces fonds permettront d'offrir une formation qui est essentielle et qui aidera les chômeurs à trouver de nouveaux emplois.

Au moment où je vous parle, la Chambre a déjà été saisie du projet de loi C-113 qui, espérons-le, atteindra l'étape du rapport plus tard cette semaine. Le projet de loi C-113 comprend des dispositions qui empêcheront dorénavant ceux qui quittent volontairement leur emploi sans raison légitime et ceux qui sont congédiés pour mauvaise conduite de demander des prestations d'assurance-chômage.

• (1550)

Mais les libéraux et les néo-démocrates s'opposent aux changements, ils soutiennent que les contribuables canadiens doivent payer des prestations d'assurance-chômage aux gens qui quittent leur emploi sans raison valable. C'est cela la position du Parti libéral.

Les libéraux et les socialistes demandent aux Canadiens qui travaillent dur de continuer de payer des prestations aux gens qui décident volontairement de devenir chômeurs. Il ne s'agit pas des nombreuses personnes qui quittent leur emploi pour une raison valable, car celles-ci seront protégées. Les libéraux disent aux contribuables canadiens de payer des prestations à ceux qui quittent leur emploi sans motif, sans provocation et sans raison valable.

C'est là une position de principe de l'opposition et elle résulte de. . .

[*Français*]

—quel mot pourrais-je utiliser, car je ne voudrais aucunement vous offenser, madame la Présidente—leur attrait, pourrais-je dire, ou leur attachement à ces groupes d'intérêts spéciaux qui se préoccupent des intérêts supérieurs des Canadiens et des Canadiennes. À mon avis, c'est une position désarmante et triste de leur part, mais les Canadiens auront, éventuellement, à choisir entre les positions avancées par ces gens-là, qui sont des solutions du passé, ou celles qu'un gouvernement moderne et un parti moderne comme le nôtre mettent de l'avant.

Ces mesures nous permettent de pouvoir faire plus au niveau de la formation, car elles libèrent des fonds. Au lieu de payer des bénéfices à ces personnes qui, soit dit en passant, ont le droit de quitter leur emploi sans juste cause et je ne m'y oppose pas, mais ce que je dis, c'est qu'on ne devrait pas demander à nos voisins de leur payer des bénéfices, parce qu'on a besoin de ces fonds pour donner encore plus de formation à ceux qui en ont véritablement besoin, c'est-à-dire les personnes qui, elles, ne choisissent pas de devenir des chômeurs et des chômeuses, mais qui sont mises à pied, partout au pays, à cause de la restructuration économique et des changements technologiques auxquels on fait face. Certaines personnes aimeraient qu'on puisse ignorer ces changements.

[*Traduction*]

Ils se contentent de souhaiter que les problèmes disparaissent, mais on ne peut pas régler les problèmes ou transformer la réalité par un simple souhait. Il faut faire face à la musique et nous avons les instruments pour aider les gens à relever les défis et nos programmes sont faits sur mesure pour cela.

[*Français*]

Le gouvernement est au courant des problèmes précis auxquels font face particulièrement les travailleurs et les travailleuses de longue date, ces personnes qui ont été à l'emploi de compagnies ou d'employeurs pendant de longues périodes de temps et qui, soudainement, se retrouvent sans emploi.

Très bientôt, on va lancer un programme spécial à l'intention des personnes licenciées qui avaient occupé des emplois de façon stable. Ces personnes ont souvent perdu leur emploi à cause de la restructuration industrielle qui a lieu à l'échelle du globe. Dans bien des cas, les fermetures d'usine sont soudaines; il n'y a pas moyen d'aviser ces gens-là longtemps d'avance, de sorte que les employés n'ont pas eu le temps de se préparer, de se recycler, ni de se chercher un nouveau travail.

Donc, nous allons, à Emploi et Immigration Canada, dans ce nouveau programme, consacrer 300 millions de

dollars à des mesures visant à aider ces travailleurs et travailleuses à retourner le plus rapidement possible sur le marché du travail. Cette aide va comprendre l'enseignement de techniques de recherche d'emploi, une analyse des compétences et de l'information sur le marché du travail et elle permettra à certaines de ces personnes de recevoir la formation nécessaire pour obtenir un emploi.

• (1555)

Dans le cadre de ce nouveau programme, Emploi et Immigration Canada formera des partenariats avec des collectivités et des entreprises afin de mettre sur pied des comités locaux d'aide à l'adaptation. Grâce à ces comités, nous pourrons donner aux personnes licenciées les services voulus le plus rapidement possible. Vous savez, madame la Présidente, qu'en vertu des programmes d'Emploi et Immigration Canada, il y a des groupes privilégiés pour de l'assistance, mais jamais les travailleurs licenciés de façon permanente qui ont un attachement de longue durée à leur emploi n'ont bénéficié d'une attention particulière. Ce sera donc l'objectif de ce programme.

[*Traduction*]

J'ai écouté l'orateur précédent parler du problème du décrochage scolaire. Je voudrais souligner que notre programme L'école avant tout a été couronné de succès. On se rappellera que l'actuel ministre de l'Environnement était le ministre responsable de la jeunesse quand il a présenté ce programme national, qui a remporté un succès retentissant.

En effet, de plus en plus de jeunes décident de rester à l'école et de poursuivre leurs études. Entre 1989 et 1992, la proportion de jeunes âgés de 20 à 24 ans qui étudient à plein temps est passée de 48,4 à 53,5 p. 100. C'est donc un signe concret que les jeunes reconnaissent l'importance d'une bonne instruction.

Mon collègue a déjà informé la Chambre à ce sujet et au sujet d'autres programmes d'emploi pour les jeunes. Mais ce n'est pas tout. Les jeunes ont accès à tous les programmes d'emploi et d'immigration. D'ailleurs, selon les chiffres de l'exercice 1991-1992, un peu plus de 196 000 jeunes ont profité de l'un des autres programmes. Les dépenses de programmes destinées aux jeunes se sont élevées à presque 740 millions de dollars.

C'est sérieux, on ne plaisante pas avec l'argent des contribuables destiné à ce segment de la population, qui porte sans doute le plus lourd fardeau sur ses épaules, soit celui d'assurer à l'avenir le succès du pays sur les plans social, culturel et économique.

Mais l'éducation, ce n'est pas seulement pour les jeunes. C'est pourquoi le gouvernement accorde une si grande importance et un si grand empressement à la valorisation du savoir sur le modèle du secteur privé.

Par le passé, on croyait, dans toutes les régions du pays, que pour réussir, il suffisait d'être fort, d'être en santé et d'avoir de la volonté. C'est ainsi que s'est édifié notre pays, qu'il est devenu prospère, que son niveau de vie s'est élevé au point d'être presque sans égal dans le monde. Les Canadiens jouissent d'un niveau de vie élevé. Nous y sommes parvenus à force de travail, et un peu grâce à notre intelligence.

Mais de nos jours, les choses ont changé. La richesse future ne pourra être que le produit de notre matière grise, c'est un fait. C'est pourquoi les ressources humaines ainsi que la formation et l'éducation doivent être au premier plan des préoccupations de notre gouvernement. Or, celui-ci a vraiment montré où il plaçait ses priorités sur le plan de l'éducation et de la formation, compte tenu de la proportion de l'argent des contribuables que nous investissons dans ce domaine essentiel.

J'ai dit que l'éducation n'était pas réservée aux jeunes et qu'il fallait tout mettre en oeuvre pour valoriser le savoir au Canada en tenant compte de la réalité. Nous avons à coeur de régénérer les ressources humaines de notre beau pays, c'est-à-dire de développer les compétences de nos concitoyens. Au Canada, la qualité de la main-d'oeuvre est un élément déterminant de notre prospérité future.

• (1600)

[*Français*]

La population canadienne sait que le recyclage de la main-d'oeuvre est essentiel à la compétitivité du pays à l'échelle internationale, mais elle craint que nous nous fassions devancer par nos principaux concurrents. Le secteur privé au Canada doit investir davantage et réaliser que ce n'est qu'en misant sur la formation qu'ils vont assurer leur compétitivité, leur productivité et leur succès sur ces marchés globaux.

Madame la Présidente, vous me signalez que mon temps de parole tire à sa fin.

[*Traduction*]

J'aurais voulu vous parler du projet fondamental que je vous annonce, madame la Présidente, chers collègues, qui modifiera en profondeur la perception qu'on a de la formation et de l'éducation dans le secteur privé. Un

projet de 352 millions de dollars sera mis en oeuvre au cours des prochains mois, au profit des Canadiens.

Pour toutes ces raisons, la Chambre ne devrait pas condamner les politiques du gouvernement, puisqu'elles correspondent exactement aux besoins des Canadiens.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, je vous avouerai que j'aurais beaucoup de commentaires à faire sur la dernière phrase du ministre.

J'aimerais lui poser deux questions. Dans son discours, il a fait mention du programme PATA et il s'est dit très sensible au sort des personnes qui, après un certain nombre d'années, se retrouvaient sans emploi parce que la société pour laquelle ils travaillaient avait fermé ses portes. Donc, son gouvernement, selon lui, veut mettre en place des programmes pour aider ces gens-là afin qu'une telle chose ne puisse se produire. Mais j'y reviendrai.

En ce qui concerne le programme PATA, est-il conscient qu'actuellement, des gens sont licenciés et ne pourront pas recevoir de prestations ou d'allocations pour les travailleurs âgés à cause d'une règle contenue dans ce programme? Depuis deux ou trois ans, on présente des pétitions pour faire modifier ce règlement. Dans l'île de Montréal, par exemple, si une entreprise ferme et qu'elle avait moins de 100 employés, ces gens-là ne se qualifient pas. Ils n'y sont pour rien et ils ne sont pas responsables de la situation de l'entreprise. Ils ont l'âge requis pour pouvoir se qualifier et pour bénéficier de ce programme; leurs années de travail dans l'industrie les rendent admissibles, mais parce qu'il est nécessaire d'y avoir 100 employés, ils sont pénalisés. Dans les villes comme Montréal, Toronto, toutes les régions métropolitaines qui connaissent depuis quelques années, à cause de la récession, des périodes très difficiles, des personnes âgées de 55 ans n'ont pas de travail, n'ont pas de moyen d'en trouver et se trouvent dans une situation précaire justement à cause du programme PATA instauré par son propre gouvernement.

Madame la Présidente, j'ai une deuxième question à adresser au ministre. Il dit que les politiques de son gouvernement et celles qu'il a avancées, à titre de ministre de l'Emploi, donnent de bons résultats. J'aimerais lui faire part de certains résultats, surtout en ce qui concerne le Québec. Au Québec, les personnes âgées de 30 ans et moins représentent 29 p. 100 de la population québécoise. De ces 29 p. 100, les personnes âgées de 30 ans ou moins représentent 50 p. 100 des travailleurs à temps partiel et 72 p. 100 des travailleurs gagnant le salaire minimum. Trente-trois p. 100 des Québécois sont des assistés sociaux et 42 p. 100 des Québécois vivant de l'assurance-chômage ont moins de 30 ans. Le taux de décrochage au Québec est de 36 p. 100, le taux le plus élevé au pays. Est-ce cela, le fruit de ses politiques?

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'ignorais que j'aurais l'occasion de donner à mon savant collègue un cours en droit constitutionnel cet après-midi. S'il veut critiquer le gouvernement du Québec pour le taux de décrochage devant la Chambre des communes, qu'il le fasse.

• (1605)

On sait tous que l'éducation est de juridiction provinciale. À moins qu'il ne veuille pousser son audace partisane jusqu'à blâmer ce gouvernement pour le taux de décrochage scolaire, au Québec ou ailleurs au pays, il est important de réaliser les efforts conjoints que fait le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada pour essayer de contrer ce fléau du décrochage scolaire.

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue qu'un taux de décrochage scolaire de 36 p. 100 est inacceptable, mais il faut réaliser—et il va l'admettre avec moi, j'en suis sûr—que de plus en plus de Québécois et de Québécoises, de Canadiens et de Canadiennes de toutes les autres provinces sont sensibilisés à l'importance que les jeunes demeurent à l'école. Dans l'initiative de ce gouvernement sur la prospérité, j'ai eu le privilège de rencontrer partout au pays des groupes de parents et d'éducateurs qui tentaient justement de se pencher sur le problème du décrochage scolaire. Il y a un consensus au pays sur le besoin de restructurer nos systèmes d'éducation afin qu'ils soient pertinents aux besoins de nos jeunes, et cela en plus d'autres mesures qui doivent être prises du côté social pour aider les jeunes à demeurer à l'école.

Le député a parlé du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, qui est sous la responsabilité de mon collègue, le ministre du Travail. Pour ma part, je peux dire au député libéral de Montréal que le meilleur moyen d'appauvrir une nation, c'est de «stationner» ses ressources humaines. Il est vrai que, dans certains cas, les personnes qui sont malheureusement mises à pied après un attachement de longue durée à leur emploi ont une difficulté réelle à se recycler ou à obtenir de nouveaux emplois. C'est dans ce sens qu'on a introduit ce programme d'adaptation pour les travailleurs aînés, pour essayer de les aider.

Il est vrai qu'il y a des règles d'éligibilité et que tous les travailleurs ne peuvent prendre leur retraite. Pour ma part, je trouve que l'on devrait plutôt déployer nos efforts à essayer de bénéficier de cette main-d'oeuvre qui est plus âgée. On traite nos personnes aînées au pays comme si elles n'avaient plus rien à offrir à notre société. On veut les prendre, les parquer dans le garage et leur dire: restez là! Mais moi je dis que le défi que nous avons collective-

ment à relever en tant que société est celui-ci: comment pouvons-nous bénéficier de l'expérience de nos personnes âgées? Celles-ci sont une source d'immenses talents, d'expérience et de sagesse, et on devrait voir de quelle façon on pourrait les réintégrer au marché du travail pour que tout le pays puisse bénéficier de leur expérience.

Je ne crois pas que la solution soit de les mettre à la retraite à l'âge de 55 ans. Ces gens sont bourrés de talents, ils peuvent apporter beaucoup à leur pays. Les programmes doivent plutôt viser à les aider à réintégrer le marché du travail et ainsi aider les plus jeunes qui ont besoin de l'expérience de ces personnes.

[*Traduction*]

M. Cid Samson (Timmins-Chapleau): Madame la Présidente, je suis d'accord avec une des observations que le ministre a faites un peu plus tôt: on ne peut pas souhaiter que les problèmes disparaissent comme par enchantement. Il a absolument raison, mais on ne règle pas les problèmes actuels en en créant d'autres.

Il a mentionné le projet de loi C-113 et a dit que les travailleurs qui quittent volontairement leur emploi ne devraient pas avoir droit aux prestations. Il ne s'agit pas seulement ici de supprimer leurs prestations, mais également de les priver de la possibilité de recevoir une formation.

La pénalité que, dans ce projet de loi, le ministre impose à ces travailleurs est tout à fait exagérée. Le châtiment doit être à la mesure du crime. Pour l'amour du ciel, on ne peut pas jeter en prison quelqu'un qui a volé une tablette de chocolat! Le statu quo répond certainement aux besoins de la Commission d'assurance-chômage qui ne veut pas que les travailleurs quittent leur emploi.

Le ministre parle avec beaucoup d'éloquence de l'éducation et des travailleurs âgés, et dit que nous devrions trouver des moyens de mettre cette éducation à profit. Il a parfaitement raison, mais ce n'est pas en les envoyant grossir les rangs des chômeurs parce qu'ils ont perdu leur emploi que nous la mettrons à profit.

• (1610)

Nous avons une main-d'oeuvre instruite, mais le problème, c'est qu'il n'y a pas d'emplois. À mon avis, au lieu de s'attaquer aux chômeurs, le ministre devrait chercher des moyens de s'attaquer au chômage et de créer des emplois. Ainsi, nous pourrions utiliser le talent des travailleurs âgés qui sont actuellement sans emploi à cause de la politique économique de son gouvernement.

Il y a des étudiants qui sortent chaque année des universités, mais ils ne trouvent pas d'emplois. Pourtant, le gouvernement dit qu'il doit former des gens pour qu'ils en trouvent. Ce que le ministre ne comprend vraiment pas, c'est qu'il n'y a pas d'emplois pour ces gens. Je voudrais demander au ministre pourquoi au juste il ne cherche pas des moyens d'encourager l'industrie à recruter des travailleurs.

Il y a des façons de créer des emplois, par exemple, dans le secteur minier qui est en difficulté. Il y a des mineurs qui sont au chômage. Des milliers d'années d'expérience sont gaspillées dans ce domaine.

Pourquoi ne pas aider l'industrie minière à redonner de l'emploi à ces travailleurs afin qu'ils puissent ensuite en former d'autres, ce qui permettra à cette industrie de demeurer florissante et prospère?

Pourquoi ne pas envisager des solutions de ce genre, au lieu de créer d'autres problèmes en déposant des projets de loi comme le C-113?

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'aimerais aborder brièvement deux points. Premièrement, quand le député parle de la nécessité pour l'industrie de créer des emplois, il nous demande ce que nous faisons sur ce plan. Nous avons conclu l'Accord de libre-échange et l'Accord de libre-échange nord-américain afin d'élargir nos débouchés commerciaux.

Nous ne pouvons nous contenter de vendre nos biens aux 27 millions de gens que représente le marché canadien. Nous devons procéder à des échanges commerciaux avec le monde entier. Ce n'est qu'en agissant ainsi et en ouvrant nos portes au monde que nous créerons des emplois.

Le député a aussi parlé du taux de chômage. Selon l'indice de l'offre d'emploi, 300 000 emplois en 1991 sont restés vacants au Canada, faute de personnes suffisamment qualifiées pour les occuper.

Ce que je veux dire, et je terminerai mon intervention là-dessus, c'est qu'en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage de manière à ne plus faire bénéficier des prestations d'assurance-chômage les personnes qui quittent leur emploi volontairement et sans motif valable, nous aurons plus d'argent à consacrer à la formation des chômeurs canadiens qui désirent acquérir les compétences nécessaires pour occuper ces 300 000 emplois restés vacants.

Je suis sûr que si le député néo-démocrate réfléchit bien à la question, il se réjouira des mesures proposées dans le projet de loi C-113.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole à la Chambre pour discuter des programmes gouvernementaux en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, à cause des répercussions désastreuses que ces programmes ont sur les jeunes Canadiens.

Les députés qui sont allés récemment dans leurs circonscriptions connaissent, pour l'avoir récemment constaté, les souffrances qui sont causées à tant de jeunes d'un bout à l'autre du pays. Comme l'indique la motion, on ravit à toute une génération et en fait à plusieurs générations de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes d'avoir un emploi afin de gagner leur vie et de travailler au Canada.

Le seul amendement qui, à mon avis, conviendrait à une motion comme celle-ci serait que la Chambre devrait condamner le gouvernement de poursuivre les programmes libéraux en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, parce que c'est ce qui s'est vraiment produit ici.

Nous avons vu les compressions budgétaires que le gouvernement fédéral, libéral aussi bien que conservateur, a imposé aux gouvernements provinciaux au cours des 18 dernières années et qui ont eu ces conséquences extrêmement néfastes sur les provinces. Il conviendrait d'indiquer en quoi ont consisté ces compressions budgétaires parce qu'elles ont eu de grandes répercussions sur les provinces. J'indiquerai les conséquences qu'elles ont eues sur ma province, la Saskatchewan.

En 1975, le ministre des Finances d'alors, le député de Vancouver Quadra, a imposé un plafond aux contributions fédérales destinées à aider l'enseignement postsecondaire. En 1977, le gouvernement libéral de l'époque s'est retiré du partage égal des coûts avec les provinces pour la santé et l'enseignement postsecondaire en instaurant un financement global. La part des dépenses supportée par le gouvernement fédéral a continué de diminuer.

En 1982, le gouvernement libéral a alors supprimé le programme garantissant aux provinces les recettes que constituaient les transferts au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire. À cause de cela, 6 milliards ont été enlevés à l'enseignement postsecondaire. En 1983, le programme des 6 et 5 p. 100 avait également réduit le financement de l'enseignement postsecondaire, enlevant des millions de dollars aux provinces responsables de créer des programmes donnant aux jeunes la possibilité de suivre un enseignement postsecondaire.

• (1615)

Au cours des huit dernières années de régime libéral le gouvernement a réduit quatre fois sa contribution aux provinces pour l'enseignement postsecondaire.

Le gouvernement conservateur a continué dans la même veine. En 1986, le projet de loi C-96 modifiait la formule d'augmentation des dépenses fédérales pour la santé et l'enseignement postsecondaire; au lieu de continuer à augmenter au rythme du PNB, c'est-à-dire au taux que notre richesse permet, ces dépenses ne devaient plus augmenter qu'au taux de croissance du produit national brut réduit de deux points.

À la fin des années 1980, cela avait coûté aux provinces un total de 2 milliards par an. En 1989, le ministre des Finances proposait de changer encore la formule, et l'augmentation maintenant n'était plus que celle du PNB réduite de trois points. En 1990, le budget imposait un gel de deux ans des transferts par habitant aux provinces, pour la santé et l'enseignement postsecondaire. En 1991, ce gel de deux ans était prolongé de trois autres années, et voilà où nous en sommes au moment où nous débattons de ce sujet.

Il est certain que les gouvernements libéraux et conservateurs se partagent la responsabilité d'avoir réduit les possibilités pour les jeunes canadiens d'obtenir un diplôme d'enseignement postsecondaire. Nous pourrions parler aussi de coupures dans d'autres programmes, du plafonnement du RAPC, par exemple, qui enlève aussi de l'argent aux provinces pour réaliser les importants programmes qui permettront aux jeunes d'avoir un avenir et de jouer un rôle dans le Canada de demain.

Au cas où quelqu'un douterait de l'ampleur des compressions effectuées dans les domaines des programmes établis, des soins de santé et de l'éducation postsecondaire, mentionnons qu'au cours de l'exercice 1992-1993, la douzaine de mesures prises par les gouvernements libéral et conservateur a coûté 247,9 millions de dollars à la Saskatchewan.

Ainsi, les coupes opérées dans le programme agricole, surtout ces trois ou quatre dernières années, ont coûté 215 millions de dollars à la Saskatchewan. D'autres mesures de délestage touchant l'assurance-chômage, les accords sur la main-d'oeuvre, les jeunes contrevenants, l'aide juridique, la GRC, l'indemnisation des victimes d'actes criminels et ainsi de suite—la liste est sans fin—ont coûté 75,2 millions de dollars à la Saskatchewan pour le seul exercice 1992-1993. Ces réductions se chiffrent à quelque 535 millions, soit à peu près le montant du déficit de la Saskatchewan cette année.

Si le fédéral, tant libéral que conservateur n'avait pas fait du délestage une priorité, si le fardeau de la dette n'était pas passé du gouvernement fédéral aux provinces, la Saskatchewan aurait eu un budget équilibré l'an dernier.

Cette année, malgré l'augmentation de la facture du délestage, la Saskatchewan aura réduit son déficit de près de la moitié. Le prix à payer pour ces mesures de délestage dans le domaine de l'éducation, c'est que la Saskatchewan doit encore supprimer des programmes.

De toute évidence, c'est une politique qui manque de vision. Certes, le discours du gouvernement est irréprochable. Il nous faut une main-d'oeuvre mieux formée et plus instruite. Il nous faut créer des emplois pour tirer parti de cette formation. Nous devons être compétitifs à l'échelle internationale, et les choses se compliquent de plus en plus. Voilà pourquoi nous devrions nous engager de nouveau à financer des politiques de création d'emplois et de débouchés pour nos jeunes et pour les autres Canadiens.

Si nous devons nous engager de nouveau à investir comme il se doit dans l'éducation postsecondaire, c'est que ce n'est pas convenable, ce n'est pas bon pour le Canada que notre système d'éducation postsecondaire soit élitiste comme il ne l'a jamais été auparavant, qu'il n'a jamais été aussi difficile pour les gens à faible revenu d'avoir accès à l'éducation postsecondaire. À cause de la structure des mécanismes de soutien, il devient de plus en plus difficile pour les Canadiens ordinaires de fréquenter les universités, les collèges et les instituts techniques.

• (1620)

Les programmes d'emplois d'été ont subi des compressions; il est donc plus difficile pour les étudiants de trouver du travail d'été. Les possibilités d'accès aux prêts ont diminué de sorte que les sommes à emprunter sont si limitées qu'elles ne permettent pas toujours de fréquenter l'université. Il s'agit presque d'un cercle vicieux. Les droits de scolarité grimpent parce que le gouvernement fédéral refile ses coûts aux paliers inférieurs. L'un après l'autre, les Canadiens trouvent qu'il est de moins en moins possible de faire des études postsecondaires.

Il nous faudrait des initiatives qui favorisent la formation et le recyclage et qui veillent à ce que les entreprises canadiennes payent leur juste part de la formation, ce qu'elles n'ont pas fait jusqu'à maintenant, comme tout le monde le sait, comparativement aux entreprises des autres pays et particulièrement des pays où l'économie est florissante. Il faudrait revoir tous ces éléments et les développer d'abord pour que les jeunes canadiens aient l'occasion d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail et ensuite, pour que les postes appropriés soient offerts aux jeunes afin que ceux-ci puissent mettre à profit ces compétences.

Comme je l'ai déjà dit, au cours des 15 dernières années environ, tant sous les gouvernements libéraux que conservateurs, nous avons assisté à l'érosion des sommes et de l'appui accordés aux programmes de formation et d'éducation. Nous avons aussi vu les gouvernements se désengager vis-à-vis de la création d'emplois. Ils étaient obsédés par le contrôle du déficit, même le gouvernement libéral, puisque c'était l'objectif de la directive des 6 et 5 p. 100, et par l'inflation, au lieu de se préoccuper de la création d'emplois.

En fait, cette hantise de l'inflation signifie qu'on a délibérément mis les gens à pied afin de réduire le taux d'inflation. Ce n'est certes pas de cette façon qu'on va relancer l'économie canadienne. Nous savons tous que le développement au Canada laissera à désirer si nous ne nous occupons pas sérieusement de l'éducation des jeunes, si nous ne voyons pas à leur offrir des possibilités de s'instruire et de trouver des emplois par la suite.

Je voudrais revenir un peu en arrière, car nous savons tous que l'un des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises au Canada, et le ministre en a parlé un peu plus tôt, est le taux de décrochage extrêmement élevé dans les écoles secondaires, et dans le système scolaire en général. De fait, le taux de participation des étudiants de niveau universitaire n'est pas particulièrement enviable, même en comparaison avec les États-Unis, où on vient de lancer une importante campagne en vue d'accroître le taux de participation. Pendant ce temps, au Canada, nous augmentons les frais de scolarité et les étudiants ont de plus en plus de difficulté à fréquenter l'université.

Le taux de décrochage scolaire élevé au Canada est notamment attribuable à la pauvreté. Nous savons tous qu'un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Nous comptons en outre 1,6 million de chômeurs et 2,6 millions de prestataires de l'aide sociale. Cette situation pose non seulement un problème social de taille, mais constitue aussi un gaspillage de ressources économiques. Tant que nous ne nous attaquerons pas au principal problème de notre économie et de notre société qui ne cherchent pas à offrir des possibilités à tous les Canadiens, mais à faire en sorte que quelque 4,2 millions d'entre eux n'aient aucune possibilité du tout, nous ne changerons pas le système. Nous devons changer de cap.

Le ministre parle des bienfaits de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et de l'ALENA. En fait, au lieu d'abandonner notre économie aux grandes sociétés multinationales, qui ne se soucient absolument pas du

Canada ou de la création d'emplois, nous devrions prendre en main nous-même notre économie, dans l'intérêt des Canadiens. Nous devons le faire, non seulement dans l'intérêt du Canada, mais aussi pour les jeunes Canadiens qui ont besoin d'emplois et qui devront avoir des débouchés dans l'avenir.

Il est bien connu que les grandes sociétés multinationales installées au Canada ont réduit leurs effectifs depuis dix ou douze ans et qu'elles continuent de le faire. Nous savons que les grandes multinationales ont en général réduit le nombre de leurs employés au Canada. Ces grosses multinationales si chères au gouvernement et pour qui il a préparé le terrain par le biais de l'Accord de libre-échange canado-américain et maintenant grâce à l'ALENA, ces sociétés étrangères sont celles-là même qui font augmenter le chômage et disparaître les emplois.

• (1625)

C'est pourquoi il faut que nous reprenions le contrôle de notre économie pour le remettre entre les mains des Canadiens. Il y a moyen de le faire. Il y a moyen de prendre notre économie en main. Rien ne nous oblige à passer les commandes comme nous le faisons. Nous savons tous que le libre-échange a débuté non pas sous les conservateurs mais avec la commission Macdonald du temps où les libéraux étaient au pouvoir. La trame de l'accord de libre-échange a été tissée par M. Macdonald et ses collègues puis adoptée avec empressement par le gouvernement conservateur. Ce n'est pas par accident que les choses se sont déroulées ainsi.

Seul le Nouveau Parti démocratique n'a cessé de demander que l'économie canadienne soit dirigée par le Canada pour les Canadiens et ça peut se faire. Je n'entrerai pas dans le détail, mais l'une des choses à faire consiste clairement à prendre notre système d'éducation en main, à l'uniformiser, à le mettre au service des Canadiens.

Nous devrions nous assurer qu'on investit davantage et non moins dans la recherche et le développement. Nous devrions nous assurer que le gouvernement coopère efficacement avec le patronat et les syndicats pour orienter le Canada dans la bonne direction au lieu de laisser le monde des affaires choisir ce qui lui plaît, situation qui nous vaut aujourd'hui des taux de chômage de 11 et 12 p. 100, un million d'enfants vivant dans la pauvreté, 2,6 millions d'assistés sociaux et 1,6 million de sans-emploi. Voilà le résultat de cette politique!

Ce que nous devons faire maintenant c'est reprendre le contrôle de l'économie canadienne en en faisant davantage dans les domaines de la formation, de l'enseignement postsecondaire, de la recherche et du développement. Ce n'est pas de l'argent gaspillé. C'est de l'argent investi dans l'avenir et il n'y a pas un gouvernement sensé, pas une compagnie sensée qui n'investiraient pas dans sa principale ressource et dans son avenir, c'est-à-dire ses ressources humaines. Et pourtant, ce gouvernement et avant lui le gouvernement libéral n'ont cessé de sabrer dans ces choses mêmes qui constituent un investissement dans notre avenir et dans nos jeunes.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, je sais que le député de Saskatoon—Clark's Crossing s'est toujours préoccupé des personnes dont le niveau de vie dépend du régime de l'aide sociale.

Je me demande si le député sait qu'une organisation appelée Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés a présenté, le 11 mars, je crois, un mémoire prébudgétaire au ministre des Finances. Les handicapés s'y disent inquiets non seulement d'être prisonniers du système du bien-être social, mais encore d'être incapables d'en sortir à cause du manque de possibilités d'emploi. Ils ont essayé d'attirer l'attention du ministre des Finances sur deux choses qui les intéressent tout particulièrement.

D'abord et avant tout, le transfert des recettes du Trésor au titre d'Emploi et Immigration Canada sur lequel ils comptent dans une grande mesure pour les possibilités d'emploi, a été réduit ces dernières années. Aussi, la politique d'Emploi et Immigration, qui veut maintenant qu'on offre de plus en plus des cours de formation aux seuls récipiendaires des prestations de l'assurance-chômage, empêche effectivement toute autre personne de participer à ces programmes.

Ensuite, ils sont très préoccupés du fait que la réduction des paiements fédéraux de transfert aux provinces a largement contribué à faire qu'ils ne peuvent même pas obtenir d'aide dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Le député peut-il me dire à combien s'élève cette réduction des paiements de transfert? La COPOH, soit l'organisation à laquelle je viens de faire allusion, ne disposait pas de cette donnée lorsqu'elle a présenté son mémoire. Je crois que cette information lui serait fort utile.

• (1630)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question.

Je ne sais pas quels sont les chiffres exacts en dollars, mais le ministre est présent à la Chambre et il se pourrait qu'il ait certaines données précises et qu'il puisse nous aider. Toutefois, j'abonde dans le sens du député et je reconnais, comme tous les députés de cette Chambre devraient le faire et le font pour la plupart à mon avis, que la situation des handicapés au Canada est absolument lamentable sur le plan de l'accès à la formation professionnelle et de l'accès aux emplois.

L'un des problèmes que le député vient de souligner est vraiment grave. Plusieurs des programmes de formation sont offerts uniquement aux prestataires de l'assurance-chômage et, puisque la grande majorité des personnes handicapées n'ont pas travaillé récemment, elles ne sont pas admissibles à cette formation. Par conséquent, les difficultés qui les empêchent de prendre leur place sur le marché du travail se multiplient.

Le ministre pourrait peut-être faire quelques observations à ce sujet. Il semble étrange que nous ne cherchions pas à abolir les obstacles à la formation professionnelle au lieu d'en ériger. Pourquoi n'améliorons-nous pas la coordination avec les provinces afin d'assurer l'accès à ce genre de formation?

Il me semble aussi que le gouvernement devrait expliquer pourquoi il prend tant de temps à inscrire dans la Loi canadienne sur les droits de la personne l'obligation de tenir compte de la situation particulière des handicapés, ce qui rendrait les emplois beaucoup plus accessibles pour eux et leur permettrait de satisfaire un désir qu'ils caressent tous, celui de travailler.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député. Comment le député peut-il prétendre ici à une certaine connaissance de la question cruciale de la formation des Canadiens alors qu'il ne sait pas répondre à son collègue que, en plus des 2,2 milliards de dollars que les travailleurs et les employeurs du Canada investissent dans la formation des chômeurs, 1,6 milliard de dollars sont spécifiquement destinés aux Canadiens handicapés, aux femmes, aux autochtones et aux groupes minoritaires de tout le Canada, 1,6 milliard de dollars de plus?

Le député peut-il me dire aussi pourquoi le Nouveau Parti démocratique ne veut pas qu'on utilise les fonds de la sécurité du revenu de l'assurance-chômage pour financer des programmes de formation à l'intention des Canadiens? Car la meilleure façon de venir en aide à une personne sans emploi au Canada, c'est de la former ou de la recycler afin qu'elle puisse intégrer un marché du travail en constante mutation.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, à la première question que pose le ministre, je répondrai que ce qui compte, ce n'est pas tant la somme d'argent qui est dépensée à l'heure actuelle, mais combien il faudrait investir pour résoudre le problème.

Compte tenu du taux de chômage faramineux chez les Canadiens handicapés, les montants dont parle le ministre sont manifestement insuffisants. Si notre pays veut vraiment s'assurer que les Canadiens handicapés participent à la main-d'oeuvre active, il devra y consacrer des ressources qui, évidemment, constituent non seulement des dépenses mais encore un investissement qui rapportera des recettes fiscales et autres au gouvernement.

La question n'est donc pas de savoir combien d'argent on consacre à cela, mais combien d'argent on devrait y consacrer et où trouver ces ressources à investir dans les Canadiens.

La seconde question concernait l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins de formation. Ma foi, le ministre et moi sommes d'accord sur la nécessité de la formation. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'offrir aux chômeurs la possibilité de recevoir des cours de formation et d'intégrer la main-d'oeuvre active. Là où nous ne semblons plus être d'accord, c'est sur la nécessité d'établir au Canada une politique active, innovatrice et agressive de création d'emplois, ce que le gouvernement actuel n'a certes pas fait.

• (1635)

Qui est responsable du chômage? Les chômeurs? Est-ce la faute des chômeurs s'ils n'ont pas d'emploi, s'ils ne travaillent pas? Ils veulent tous travailler. La plupart ont déjà travaillé et s'ils ne trouvent maintenant pas d'emploi, c'est à cause du climat économique, de la politique

économique du gouvernement et, bien sûr, de la difficile conjoncture économique au plan mondial.

Ce n'est pas la faute des chômeurs s'ils sont sans emploi. Pourquoi alors devraient-ils payer pour acquérir une formation? Pourquoi le coût de la formation ne devrait-il pas être assumé par les responsables du chômage, à savoir le gouvernement dont la politique économique a fait des travailleurs des chômeurs?

[*Français*]

M. Langlois: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Après la période de questions, aujourd'hui, lorsque j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre pour permettre à la ministre des Relations extérieures de faire une déclaration, j'aurais dû mentionner que cette déclaration aurait normalement dû être prononcée à l'ouverture des travaux de la Chambre, ce matin, pendant les affaires courantes. Mais, à cause de l'absence de la ministre, ce matin, il fut impossible de procéder à cette déclaration.

Je voudrais maintenant obtenir le consentement de la Chambre pour prolonger la période du présent débat de 15 minutes après l'heure normale à laquelle le débat devrait se terminer pour compenser et permettre aux députés de pouvoir utiliser le temps utilisé pour la déclaration.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je remercie le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre de sa collaboration. Nous appuyons sa proposition, bien sûr.

[*Traduction*]

M. Young: Le Nouveau Parti démocratique serait également d'accord.

[*Français*]

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque à nouveau le Règlement, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Vous constaterez qu'il y a consentement pour que soit adoptée la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement, à l'appel des ordres émanant du gouvernement, dans la matinée du vendredi 19 mars 1993, l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime, et l'ordre portant deuxième lecture du projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, soient appelés en même temps pour un débat portant sur la teneur des deux projets de loi;

Les crédits

Que l'ordre portant deuxième lecture des projets de loi C-97 et C-83 soit modifié afin que les projets de lois soient renvoyés au Comité permanent des transports au lieu d'un Comité législatif du secteur Économie;

Que, après qu'un représentant de chacun des partis reconnus aura pris part au débat, mais au plus tard à 10 h 55 ce jour-là, toutes les questions nécessaires pour disposer de la deuxième lecture des projets de loi soient mises aux voix immédiatement sans débat ni amendement, pourvu que tout vote par appel nominal demandé soit différé conformément à l'article 45(6) du Règlement.

M. Angus: Madame la Présidente, nous sommes d'accord. Je tiens à souligner que nous aidons encore une fois le gouvernement à réaliser son programme.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, dans un esprit de collaboration et pour permettre au gouvernement de rencontrer son échéancier législatif, on accorde notre consentement unanime.

M. Langlois: Madame la Présidente, je serai bref. Je remarque que l'échange qui a eu lieu entre les leaders parlementaires après la période de questions a porté fruit. Je remercie les partis de l'opposition pour leur collaboration.

Mme le vice-président: Vous voyez la Présidence ravie d'avoir eu presque raison en suggérant que les périodes de négociations se fassent à l'extérieur de la Chambre des communes, puisque nous en sommes arrivés à une décision qui semble faire l'affaire de tout le monde.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES JEUNES CANADIENS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Speller (p. 17177).

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, j'étais impatient de participer au débat cet après-midi. Je suis heureux de prendre la parole à la suite de mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing, car dans son allocution à la Chambre cet après-midi il a soulevé plusieurs questions, auxquelles il devrait trouver une réponse satisfaisante dans les notes que j'ai préparées. Je vais cependant m'écarter de mes notes pour parler de certaines des réussites auxquelles j'ai contribué ces dernières années en tant que député, dans le cadre de divers programmes, dans ma circonscription de Selkirk—Red River.

J'ai eu l'occasion de collaborer au programme L'école avant tout, qui connaît un grand succès, et je voudrais rendre hommage à un jeune homme du nom de Trevor Kennerd, bien connu dans les milieux sportifs de la région de Winnipeg, pour sa contribution au programme. Il a été l'un des principaux porte-parole du programme. J'aimerais parler du programme Point de départ un peu plus tard mais, pour le moment, je voudrais féliciter les gens de la division scolaire de North Selkirk, avec qui je travaille de façon régulière, de leur participation à ce programme. Dernièrement, j'ai assisté à un certain nombre de remises de diplômes; ces cérémonies sont toujours émouvantes du fait du changement d'attitude des jeunes qui ont participé au programme Point de départ et qui semblent dorénavant s'orienter dans ce que nous considérons être la bonne direction.

• (1640)

Il y a quelque temps, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a publié un document intitulé *Bien apprendre—Bien vivre*. J'ai la chance d'être associé au programme Développement des collectivités avec les trois S, à savoir Selkirk—St. Clements—St. Andrews, qui participent de façon régulière à ce programme par l'intermédiaire d'un groupe appelé Focus 2000 et dont le but est de démontrer non seulement au gouvernement mais à la division scolaire locale et à d'autres divisions scolaires la nécessité de modifier le système éducatif. Une certaine Mary Yardveson, charmante jeune femme récemment arrivée dans notre communauté, a pris ce dossier en main et s'en tire fort bien.

Je pense qu'en fin de compte, lorsque ce groupe commencera à vraiment bien fonctionner et qu'il aura fait la preuve de ce que peut faire le programme Développement des collectivités dans la région des trois S, il aura des recommandations très pertinentes à faire en matière d'enseignement non seulement aux autorités scolaires locales mais aussi à l'ensemble du Canada.

Je suis très heureux et très fier de répondre à cette motion en assurant la Chambre que ce gouvernement a très à coeur les aspirations légitimes des jeunes Canadiens. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'initiative L'École avant tout pour avoir la preuve éclatante de l'engagement de ce gouvernement envers les jeunes d'aujourd'hui et leurs aspirations.

Cette initiative de cinq ans a été annoncée au cours de l'exercice 1989-1990 par la députée de St. Paul's; dotée d'un budget de 296,4 millions de dollars, elle comporte trois éléments principaux: un programme, un appel à la mobilisation et une campagne de sensibilisation du public.

Mon collègue, le ministre de l'Environnement, a été l'un des promoteurs de cette initiative, reconnaissant le rôle essentiel que tous les Canadiens devaient jouer pour assurer la pleine participation sociale et économique de nos jeunes.

Je suis heureux de constater que l'auteur de cette motion de subsides se rend compte de l'importance de la formation et de l'enseignement pour la création d'emplois et de la nécessité de veiller à ce que les emplois restent dans notre pays.

Comme nous le savons tous, le marché du travail est extrêmement compétitif. C'est pourquoi le gouvernement ne cesse de faire entendre aux députés de l'opposition que la solution est d'encourager la valorisation du savoir. Nous ne vivons plus dans un monde comme celui que nous avons connu il y a 10 ou 15 ans, un monde où l'on pouvait hypothéquer l'avenir des nouvelles générations en accroissant la dette nationale et en ne faisant aucun cas de l'engagement que nous devons, en tant que nation, marquer à l'égard de l'éducation.

Notre gouvernement a été le premier à prendre conscience de l'importance et de l'absolue nécessité d'avoir en place une main-d'oeuvre hautement qualifiée si nous voulions que notre pays puisse être mondialement compétitif et que nos jeunes trouvent leur place au sein de la population active.

Voyons la question dans son contexte. Le gouvernement a mis en place l'initiative L'école avant tout. Cette initiative est la pierre angulaire de notre politique économique et sociale. Il a toujours été tout à fait évident, et ce l'est encore, que l'établissement d'une base solide de compétences professionnelles fait partie de l'infrastructure indispensable pour une politique judicieuse en matière de ressources humaines. Étant donné que trois jeunes sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires, croyez bien que le sort des jeunes va occuper un rang très élevé dans l'ordre des priorités du gouvernement. Nous voulons en effet veiller à ce que les jeunes soient à même d'assumer le rôle qui les attend au sein de la société et de réaliser leurs rêves, leurs ambi-

tions et leurs aspirations. Or, ces rêves deviendront cauchemars si nous ne mettons pas un frein au taux d'abandon scolaire.

Grâce à la sensibilisation du public, qui fait partie de l'initiative L'école avant tout, nous avons réussi à amener les gens à comprendre ce problème, de même que ses conséquences pour les Canadiens en général, et pour les jeunes en particulier. Il n'est tout simplement pas dans l'intérêt de l'avenir de nos jeunes d'entrer sur le marché du travail à l'heure actuelle sans avoir d'éducation de niveau secondaire et, par le fait même, les compétences que les employeurs réclament.

• (1645)

Tout le monde s'entend pour dire qu'il est tout à fait inacceptable que trois jeunes sur dix décrochent au niveau secondaire non seulement à cause des conséquences à moyen et à long termes, mais également du fait de la faillite personnelle que le décrochage représente pour ces jeunes.

Le programme L'école avant tout, lancé il y a quatre ans, était un appel. Je suis heureux de dire qu'il a bien été entendu par les collectivités, les parents, les enseignants, la population en général et les jeunes eux-mêmes, qui y ont répondu. Ils l'ont fait par l'entremise de tout un éventail d'activités mobilisatrices qui ont eu lieu dans le cadre de cette initiative.

Les jeunes, les organismes les desservant, les entreprises, l'industrie, le monde de l'éducation et les syndicats collaborent dans le cadre d'efforts concertés tout à fait novateurs pour résoudre les problèmes auxquels les jeunes qui risquent de décrocher sont confrontés.

Personne, et certainement pas le gouvernement, ne sous-estime l'ampleur du problème ni les efforts que nous allons tous devoir consacrer à cette question en travaillant ensemble pour nous assurer que nos jeunes puissent entrer facilement sur le marché du travail de demain.

En ce qui concerne les décrocheurs au niveau secondaire, j'oserais dire que même les députés de l'opposition vont reconnaître que le gouvernement joue un rôle catalyseur en réunissant les partenaires afin de remédier à cette situation.

Les députés peuvent partager la fierté que nous avons tous non seulement en rejoignant nos jeunes grâce à notre message, mais également en obtenant l'appui des entreprises, de l'industrie et de la population en général.

Il convient de noter que les localités de tout le pays se sont lancées dans des programmes tentant à encourager la persévérance scolaire. L'appel à l'action a été entendu par les organismes s'occupant des jeunes comme les YMCA, les Clubs de garçons et filles du Canada, les Grands Frères, les Grandes Soeurs et les groupes de gens d'affaires comme le Club Rotary qui savent servir avant tout les autres, des groupes comme les Clubs Lions et Lionettes et mes favoris, les clubs Kinsmen et Kinettes.

Ces organismes reconnaissent tous la nécessité d'appuyer de façon constructive le travail entrepris dans leurs collectivités plutôt que de se contenter de critiquer les mesures prises par d'autres. Ils savent comment assumer leurs responsabilités civiques. La promotion sociale occupe une place importante sur leur liste de priorité.

Les jeunes du Canada méritent ce qu'il y a de mieux et c'est pourquoi notre gouvernement appuie le plan d'action des collectivités dans le cadre du programme L'école avant tout. L'option Point de départ, comme on l'appelle, est au coeur de cette initiative.

Grâce aux programmes de l'option Point de départ, plus de 100 000 jeunes auront bénéficié directement de services et d'encouragement pour terminer leurs études, retrouver leur amour-propre et leur confiance, de sorte qu'ils pourront servir la collectivité le mieux possible.

Les services que les jeunes reçoivent des programmes de l'option Point de départ prennent la forme d'interventions novatrices. Ces interventions n'ont pas été élaborées dans un état d'incertitude, mais plutôt avec dynamisme par nos partenaires dans la collectivité d'une façon qui transcende tout obstacle fondé sur l'esprit sectaire.

Parmi ces partenaires, il y a tous les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada, ainsi que des entreprises de tous les secteurs. Presque chaque jour, les journaux locaux font état d'efforts concertés pour aider les jeunes à terminer leurs études secondaires.

Dans la revue *Education Manitoba* de février 1993, j'ai lu entre autres que, dans le cadre du projet L'école avant tout, une nouvelle trousse documentaire avait été élaborée à l'intention des enseignants et des conseillers en orientation. On y trouve des plans de leçons servant à examiner pourquoi il faut poursuivre ses études.

Les trois premières leçons décrivent des objectifs de carrière et les moyens de les atteindre. La quatrième prépare les élèves à recevoir des personnalités de leur collectivité qui viendront parler de leur expérience de travail. La cinquième porte sur l'aide accordée aux étudiants pour qu'ils examinent les choix de carrière qui s'offrent à eux. Je ne vous ai donné qu'un aperçu du

matériel didactique qui a résulté du projet L'école avant tout.

• (1650)

Permettez-moi encore de m'écarter de mon texte, car j'ai clairement à l'esprit une photo parue dans un journal de ma collectivité de Selkirk, sur laquelle figure le maire, M. Bud Oliver. Il avait mis de côté ses activités d'homme d'affaires pour se rendre dans une école primaire expliquer aux enfants les responsabilités d'un maire et parler de l'importance des études.

Le groupe de travail d'Objectif 2000 a travaillé avec acharnement pour que des commerçants et des gens occupant divers emplois se rendent dans les écoles de leur collectivité, au niveau du premier ou du deuxième cycle du secondaire, pour parler de leur expérience de travail. Je les félicite d'avoir participé à ces activités spéciales.

Grâce à cette initiative, les besoins de la nouvelle génération et leurs aspirations constituent une priorité importante pour le gouvernement. Le message, selon lequel le décrochage n'est pas une solution, s'est fait entendre clairement et sur une grande distance.

Il ne se passe pratiquement pas une journée sans qu'un journal ou un magazine, en plus d'insister sur l'importance de terminer ses études secondaires, ne transmette des nouvelles ou un commentaire sur les exigences croissantes auxquelles donne lieu la technologie qui est en train de changer le milieu de travail pour tous les travailleurs, et sur les conséquences que cela peut avoir sur notre capacité de soutenir la concurrence.

Le défi que cela présente à nos jeunes est bien différent du défi qu'avaient à relever ceux de n'importe quelle génération précédente. Quand on vit dans l'instant présent, il est difficile de prédire quels seront les compétences et les capacités dont le travailleur débutant aura besoin dans 10 ou 15 ans. C'est pourquoi les jeunes Canadiens font preuve de bon jugement en ne recherchant pas des solutions miracle, mais en cherchant d'abord à terminer leurs études secondaires et à poursuivre des études de niveau postsecondaire, que ce soit dans le cadre de programmes d'apprentissage ou d'enseignement coopératif ou en fréquentant le collège ou l'université.

Parlant de solutions miracle, je dois faire remarquer que notre gouvernement a hérité d'une dette énorme qui a presque paralysé les Canadiens, pas seulement maintenant mais à long terme. Oui, nous avons tous à faire des sacrifices. Nous ne pouvons pas continuer à rechercher des solutions superficielles à court terme. Cette vision étroite ne change pas vraiment notre façon à tous de faire les choses.

Il n'y a rien que j'aimerais davantage que pouvoir garantir aujourd'hui un bon emploi à tous les jeunes Canadiens; mais pour ce faire, nous devons être prêts à accepter une perspective plus générale, celle du développement des ressources humaines, comme moyen de faire en sorte que les Canadiens travaillent non seulement sur une base à court terme ou grâce à des programmes ponctuels de création d'emplois mais sur une base à long terme. Nous devons tous nous préoccuper des besoins de demain.

C'est pourquoi l'initiative appelée L'école avant tout encourage les jeunes, les parents, les localités, les entreprises, les industries et les syndicats à appuyer les activités d'initiative locale. Elles sont établies afin de mobiliser nos localités pour soutenir les jeunes et les encourager à faire avec succès la transition de l'école au monde du travail. Nous voulons tous que nos jeunes soient capables d'assumer leurs rôles d'adultes à partir de leurs aspirations légitimes.

Il est intéressant de noter que la responsabilité de L'école avant tout revient à mon collègue, le ministre d'État à la Jeunesse, et que son portefeuille de la Condition physique et du Sport amateur offre en même temps un modèle d'encadrement qui, dans le cadre de L'école avant tout, peut avoir beaucoup d'importance pour encourager les jeunes à terminer leurs études secondaires.

Ce n'est pas par hasard si le service des conférenciers de L'école avant tout qui est constitué dans chacune des régions fait appel aux modèles à émuler que sont les jeunes athlètes olympiques ou ceux qui ambitionnent de le devenir pour faire comprendre l'importance de l'entraînement et le rapport entre la formation scolaire et le monde du travail. Les joueurs de l'équipe de hockey des Maple Leaf de St. John ou de la Regina Western Hockey League font partie de nos ambassadeurs de L'école avant tout. L'encadrement fait partie des 1 300 interventions présentement appuyées par L'école avant tout.

Tout comme on ne peut penser qu'un athlète puisse exceller sans s'être entraîné, on ne peut s'attendre à ce que nos jeunes puissent entrer dans le monde du travail sans les compétences ou les attitudes requises par les employeurs.

• (1655)

Permettez-moi de répéter. Ce ne sont pas les solutions miracles qui vont aider les jeunes à réaliser leurs rêves. Il faut faire preuve de diligence et de dévouement, et dresser des plans d'action. Je puis assurer à la Chambre que les plans d'action que nos partenaires ont entrepris

d'appliquer commencent à donner des résultats, dans le cadre de l'initiative L'école avant tout.

Dans la seule province de Colombie-Britannique, par exemple, dix districts scolaires qui avaient le taux de décrochage scolaire le plus élevé ont été choisis comme cibles lors du lancement de l'initiative. Selon les données recueillies jusqu'à maintenant, il y aurait eu dans certains districts une amélioration notable du taux de poursuite des études; la diminution du taux de décrochage aurait parfois atteint 50 p. 100 parmi les élèves à risque.

Pour conclure, je tiens à assurer à la Chambre avec la plus grande conviction que l'initiative L'école avant tout est la preuve tangible que le gouvernement actuel tient à aider cette génération de jeunes Canadiens à satisfaire leurs aspirations.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'apprécie les remarques du député qui a pris la parole avant moi. À mon avis, il serait inconcevable qu'un député soit contre les objectifs du programme L'école avant tout.

Je suis enseignant de profession. Pendant les quatre années où je n'ai pas été à la Chambre des communes, entre 1984 et 1988, je suis retourné à l'enseignement. J'ai constaté que l'attitude des élèves, celle des enseignants et celle des parents ont beaucoup changé.

J'avais été député pendant une dizaine d'années et, lorsque je suis retourné enseigner, il m'a semblé que l'on insistait davantage sur la façon de s'épanouir dans la société, ce qui est évidemment une excellente idée, plutôt que sur l'accumulation de connaissances.

Mon collègue a dit que ceux d'entre nous qui sont des enseignants ou qui l'ont été devraient se donner comme objectif de préparer nos jeunes à l'avenir. Avec tout le respect que je porte au député, je crois que cela devrait effectivement être l'objectif de l'éducation. C'est-à-dire préparer les jeunes au changement et à l'adaptation.

D'après de nombreuses études, les jeunes d'aujourd'hui embrasseront au moins cinq carrières différentes avant la fin de leur vie professionnelle, c'est-à-dire avant de prendre leur retraite.

Si c'est vrai et si l'école doit préparer les jeunes pour l'avenir, devons-nous les préparer à une ou à différentes carrières? Je pose la question car, à mon avis, le mieux serait que nous les préparions au changement, étant donné qu'en cet ère technologique—comme l'a dit mon collègue—en cette période de changement technologique, non pas dans quarante ans, mais dans dix ans, il y aura des emplois que nous n'aurions même pas pu imaginer.

Comment évaluons-nous le succès d'un élève? Est-ce en lui attribuant une note à la fin de la journée? Cela dépend-il du fait qu'un gagne 40 000 $ par année, et l'autre seulement 20 000 $? Je pose la question au député qui vient de prendre la parole.

Il y a quelques années, il existait en Ontario des examens du ministère. Permettez-moi de vous expliquer en quoi ils consistaient. À la fin de leur 13e année, tous les élèves de la province subissaient le même examen. Pour obtenir son diplôme de 13e année, il fallait réussir cet examen. À la lumières des résultats, on disait alors que telle école était meilleure que telle autre, parce que ses élèves avaient obtenu des notes plus élevées. Je pose la question au député: croit-il que les élèves de toutes les régions du Canada devraient subir le même examen?

• (1700)

Croit-il qu'il faudrait faire passer un examen national à la fin de la 8e année et de la 12e année, si ces niveaux correspondent à la fin de l'élémentaire et du secondaire dans une province? J'aimerais savoir ce que le député en pense.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, je crois que ce sont des questions très légitimes qui ont été posées. Je reconnais que le monde vit actuellement un important virage technologique. En fait, je dirais que nous vivons aujourd'hui une révolution technologique comparable à la révolution industrielle de la fin du siècle dernier et peut-être même plus grande. Nous devons donc être prêts à nous adapter aux changements.

Le député m'a demandé comment je perçois l'éducation dans ce contexte. Beaucoup de gens se demandent si la solution est de retourner aux connaissances de base, et je crois que la réponse est simple. Si on a les connaissances de base, on peut s'adapter sans problème.

Je suis d'accord avec le député pour dire que le système scolaire a subi d'importants changements au cours des dernières années. Je crois que ces changements ne sont pas attribuables seulement au gouvernement et au système scolaire mais aussi aux parents. J'ai parfois l'impression que les parents demandent aux conseils scolaires et

aux enseignants de faire plus de choses qu'ils ne devraient en faire. À mon avis, une bonne partie de ce qui se fait dans le système scolaire devrait en réalité se faire à la maison.

Nous devons donner aux jeunes ces connaissances de base et nous devons leur donner la capacité de les mettre en pratique. Si nous ne leur donnons pas ces connaissances de base, comment feront-ils pour être compétitifs pour faire des études plus avancées?

Il existe un problème dans un des conseils scolaires de ma circonscription. Nous avons une école primaire de réputation internationale qui s'appelle Bird's Hill School et qui offre un programme très avant-gardiste en sciences et en mathématiques.

Le problème, c'est que cette école est considérée comme le mouton noir de la famille. On la laisse se débrouiller seule, ce qui est très décourageant pour moi et pour bien d'autres. En faisant cette intervention à la Chambre, je veux dire publiquement que je n'ai jamais vu personne s'agiter autant pour se défendre lorsqu'on la critique que les responsables du système d'éducation.

On a parlé d'examens uniformisés ou nationaux. Je suis en faveur de ces examens, car ils sont utiles. Pendant sa vie, une personne occupera tôt ou tard cinq emplois. Ces emplois pourraient l'amener tôt ou tard à vivre dans cinq régions différentes du Canada. Si ma fille fréquente une école secondaire du Manitoba et si je dois déménager en Alberta, je veux être certain que le système d'éducation de l'Alberta enseigne les mêmes compétences de base que celui du Manitoba. Je veux être convaincu que les deux systèmes sont semblables et qu'ils visent des objectifs très similaires.

Je m'interroge parfois sur l'attitude des éducateurs qui prétendent que le système d'éducation doit s'adapter aux exigences des différentes régions du pays. Il y a peut-être une part de vérité là-dedans, mais il faut toujours acquérir les compétences fondamentales et apprendre à lire, à écrire et à compter, peu importe où l'on vit.

Comme je l'ai déjà mentionné dans une lettre que j'ai fait parvenir au premier ministre, je crois que nous devrions attacher plus d'importance au système d'éducation. Je ne sais pas comment le gouvernement incite les administrations provinciales et municipales à enseigner les compétences de base à tous les écoliers canadiens. Ce sont ces compétences fondamentales qui vont leur permettre de poursuivre leurs études.

Pour en revenir aux normes nationales, disons que les gens pourraient les utiliser comme ils veulent. J'ai toujours signalé au gouvernement que, si des normes nationales étaient en vigueur, l'industrie ou les établissements d'enseignement, comme les universités, pourraient s'en servir. Ils ne seraient pas obligés de le faire, mais si, par exemple, l'Université Dalhousie songeait à accepter un étudiant de Selkirk, au Manitoba, elle saurait, grâce à l'examen national, que l'étudiant a atteint un certain niveau d'instruction. Je remercie le député pour sa question.

• (1705)

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord féliciter mon collègue, le député de Haldimand—Norfolk, qui a proposé cette motion de l'opposition officielle, et je cite:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, qui ont pour effet de ravir à toute une génération de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes.

Au mois de février dernier, le taux de chômage au Canada se situait à 10,8 p. 100. Au Québec, il se situait à 13 p. 100; à Montréal, 13,7 p. 100; et le taux de chômage chez les jeunes se situait à 16,7 p. 100. Le taux de chômage chez les jeunes du pays dépasse la moyenne canadienne, la moyenne québécoise et la moyenne montréalaise. Tantôt, j'avais cité des chiffres au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Vous, tout comme moi, madame la Présidente, venons du Québec, et vous comprendrez que je m'applique bien sûr à faire état de la situation dans notre province. Les personnes ayant 30 ans ou moins représentent 29 p. 100 de la population; ils représentent 50 p. 100 des travailleurs à temps partiel, et 72 p. 100 des personnes qui gagnent le salaire minimum. Trente-trois pour cent des Québécois qui reçoivent des prestations de bien-être social et 42 p. 100 des Québécois qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage ont moins de 30 ans, et le taux de décrochage scolaire au Québec est de 36 p. 100, le plus haut taux au pays.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration disait que le domaine de l'éducation est de juridiction provinciale, et je suis d'accord avec lui pour ce qui est de la juridiction. Mais, madame la Présidente, il faut se poser la question: Pourquoi existe-t-il un taux si élevé de décrocheurs dans notre système d'éducation? Est-ce parce que notre systè-

me d'éducation ne fonctionne pas, ou est-ce parce que notre système social et économique ne fonctionne pas? Est-ce que le ministre responsable pour l'emploi se pose la question? Si on a un taux élevé de décrochage scolaire, c'est que les gens sont découragés.

Lorsque nos jeunes qui sont à l'école constatent que leurs frères ou leurs soeurs, leurs amis et leurs voisins, qui ont fait des études, qui ont fréquenté l'université ou le collège, ne peuvent se trouver de l'emploi à la fin de leurs études, ils sont découragés et ils se demandent si cela vaut la peine de continuer à fréquenter l'école. Donc on voit que le problème n'est pas seulement dû au système d'éducation, pour ainsi blâmer les provinces, mais c'est parce que nous avons créé une situation socio-économique au Canada qui est devenue intenable. Nous sommes en train de perdre toute une génération.

J'espère que le gouvernement conservateur qui fait face actuellement à une course à la chefferie pourra faire un débat là-dessus et proposer des politiques qui redonneront confiance et espoir aux jeunes Canadiens. De cette façon, ces jeunes seront encouragés à continuer de fréquenter l'école, de demeurer dans le système d'enseignement, et ainsi on pourra avoir une jeunesse bien formée, qui sera prête à faire face aux défis du XXI^{e} siècle.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'opposition officielle, notre chef, l'honorable Jean Chrétien, a mandaté un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Ce comité, formé de députés et sénateurs libéraux, a voyagé à travers le pays. J'ai eu le plaisir comme député de Saint-Léonard de l'accueillir dans ma circonscription, et les jeunes de Saint-Léonard ont participé à ces audiences. Ils ont fait part de leurs doléances et de leur expérience en expliquant pourquoi le sytème actuel ne fonctionnait pas.

Après une tournée à travers le pays, après avoir écouté plusieurs groupes, plusieurs individus, plusieurs jeunes surtout, ce comité a fait plusieurs recommandations, et j'aimerais en citer quelques-unes.

• (1710)

Par exemple, il y a la mise en place d'un programme national d'apprentissage par les gouvernements fédéral et provinciaux, en collaboration avec le secteur privé et les syndicats. C'est très important, madame la Présidente.

Plus tôt, on a eu un échange entre le gouvernement et l'opposition à l'effet que dans la carrière d'une personne au travail, il y a possibilité, selon les études, qu'elle soit obligée de changer de profession au moins cinq fois dans sa carrière. Donc il est important qu'on ait des normes nationales pour permettre de s'assurer qu'à l'intérieur... Aujourd'hui, on sait que les ministres provinciaux et le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce se rencontrent pour tenter d'enlever les barrières commerciales. Il est temps.

On a fait beaucoup de débats dans cette Chambre concernant le libre-échange entre les États-Unis et le Canada, le libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais on n'a pas encore de libre-échange à l'intérieur de notre propre pays, le Canada. Donc, c'est le temps, et j'ose croire qu'on pourra voir les projets bientôt. C'est important de le faire sans déroger à la juridiction des provinces. On ne veut rien enlever aux provinces, mais il important qu'il y ait des normes nationales afin que nos jeunes puissent s'épanouir à l'intérieur de ce pays et avoir de l'espoir.

L'autre recommandation a trait à l'établissement d'un partenariat entre les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et territoriaux, le secteur privé, les syndicats dans le but de promouvoir les programmes d'enseignement coopératifs qui permettent aux jeunes d'acquérir de l'expérience pendant leurs études. On assiste à une autre crise aujourd'hui. Il y a des jeunes qui finissent leurs études et qui cherchent de l'emploi; mais chaque jour, on leur demande s'ils ont de l'expérience. Comment veut-on que nos jeunes qui sortent de l'école aient de l'expérience, si on ne leur donne pas l'opportunité de prendre de l'expérience, de travailler? Il serait bon qu'on permette ce programme de coopération entre les différents paliers de gouvernement, soit fédéral, provincial, le secteur du patronat, les syndicats et entre le lieu de travail et l'école, afin qu'ils puissent sortir de l'école avec une formation académique, mais aussi une formation de travail pour pouvoir prendre leur place dans la société.

Personnellement, avant d'entreprendre ma carrière politique, j'ai eu l'occasion, au niveau scolaire, de visiter l'Europe.

Il existait un système, en Suisse, où une PME n'embauchait pas un étudiant s'il n'étudiait pas dans une certaine école des métiers avec laquelle elle avait signé un contrat lui permettant de retourner dans cette entreprise pour mettre en pratique ce qu'enseignait cette école. C'est cela un système coopératif. Cette personne, après avoir complété ses études, non seulement obtenait-elle un diplôme d'études, mais elle obtenait aussi un certificat d'apprentissage de cet établissement démontrant qu'elle était prête à affronter le marché du travail, au lieu d'assister à cette tragédie qu'on vit aujourd'hui. Les jeunes font tant de sacrifices pour compléter leurs études collégiales et universitaires et, une fois qu'ils les ont complétées, ils se font dire qu'il y aurait de l'emploi, mais

qu'ils ne peuvent en obtenir car ils n'ont pas d'expérience et cela leur cause de sérieux problèmes.

L'autre recommandation, madame la Présidente, c'est la mise en oeuvre de mesures incitatives fiscales pour encourager la formation en entreprise. Il est très important que nous donnions tout l'encouragement possible à nos entreprises de faire de la formation et de donner la chance à nos jeunes d'être embauchés et de leur permettre de recevoir cette formation afin qu'ils puissent continuer et être compétitifs. Nous sommes dans les années 1990 et nous serons bientôt dans le XXI[e] siècle; nous avons besoin d'être très compétitifs. On voit le développement des grands marchés internationaux, les blocs en Europe, en Asie et ici, dans le continent nord-américain. Mais si nous voulons réussir, il faut que nous ayons une main-d'oeuvre très spécialisée et bien formée pour être compétitive. Quand on pense qu'ici au Canada, entre 70 et 75 p. 100 de nos entreprises sont des PME. Donc, on ne peut pas permettre que ces PME, qui créent au moins 80 p. 100 de nos emplois, qui sont de petites entreprises où, en majorité, il y a cinq emplois et moins, que toutes seules, elles puissent se payer des programmes de formation. Il faut que nous développions des programmes de ce genre-là.

• (1715)

L'engagement de notre commission, c'est que les pouvoirs publics fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur privé et d'organisations bénévoles participent à la luttre contre l'analphabétisme. C'est très important. C'est une autre tragédie de notre société, ces gens qui ont encore de la difficulté à lire et à écrire.

Donc, il faut que nous permettions à nos jeunes d'espérer avoir une place dans la société, une place qui soit bien méritée, après qu'ils auront complété leurs études, après avoir fait leur apprentissage. Mais une fois qu'ils auront réalisé tout cela, il faut qu'il y ait une place qui leur revienne pour qu'ils ne se sentent pas découragés et qu'ils songent à abandonner tout système d'apprentissage, tout système d'enseignement.

Je veux toucher un point qui n'a peut-être pas directement affaire avec les jeunes, mais que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a soulevé et c'est le programme PATA qui a trait à nos travailleurs âgés. Imaginez-vous dans quel état les gens de 55 ans doivent vivre aujourd'hui, même ceux qui travaillent. Dans la crise économique que nous vivons aujourd'hui, s'il y a déjà beaucoup de difficultés pour nos jeunes de trouver de l'emploi, comment pensez-vous que quelqu'un de 55 ans qui perd son emploi peut se sentir? Quand une entreprise ferme ses portes, ces gens qui ont travaillé pendant des années et des années dans cette entreprise se trouvent dans une situation précaire. La possibilité de trouver de l'emploi est presque nulle.

Et voilà que le ministre de l'Emploi a dit non, on ne peut pas se permettre de payer ces gens pour qu'ils restent à la maison; on a besoin de gens actifs dans la société.

Je suis d'accord avec le ministre. Mais seulement, où sont les emplois à offrir à ces gens-là? Où sont les programmes de recyclage pour que ces gens-là puissent se réhabiliter et se recycler et trouver un emploi? Si on est incapable de leur offrir un emploi ou un programme de recyclage, on devrait au moins avoir la décence de leur offrir quelque chose qui pourrait leur permettre de continuer à vivre et à élever leur famille. Les gens de 55 ans ont souvent encore des jeunes qui vont à l'école ou à l'université. Ils ont souvent encore une maison qui n'est pas payée. Il y a, dans mon comté, des cas et des cas de commettants—j'ai déjà présenté 5 000 signatures, et je pourrais en donner à la tonne—qui demandent au gouvernement de corriger ces règlements. Il y a sûrement un règlement qui pourrait permettre à toute entreprise de moins de 100 employés de se qualifier pour ce programme PATA.

Alors, après plusieurs années, je ne réussis pas à comprendre l'esprit de ce règlement-là. La seule raison que je puis donner c'est qu'ils veulent éviter des paiements et réduire le versement que les gouvernements fédéral et provincial peuvent faire à ces gens-là. Et si, au Canada, entre 70 et 75 p. 100 de nos entreprises sont des PME, donc qui ont moins de 100 emplois, comment voulez-vous qu'un tel règlement de 100 emplois puisse s'appliquer? Qu'est-ce qui arrive? Dans la majorité des cas, dans des centres urbains comme Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Calgary, toute ville qui a 500 000 habitants est sujette à ce règlement des 100 emplois pour pouvoir se qualifier quand une entreprise ferme et pour avoir droit aux prestations du programme PATA.

C'est bien beau de dire qu'on ne veut pas payer des gens pour qu'ils restent à la maison à ne rien faire et qu'on veut des citoyens productifs. Oui, je suis d'accord avec cela, mais est-ce qu'on a des emplois à leur offrir? Est-ce qu'on a des programmes de recyclage à offrir? Non, ni l'un ni l'autre. Une fois l'assurance-chômage terminée—et maintenant, ils ont même coupé le nombre de semaines des prestations—ces gens n'ont rien. Et, dans la majorité des cas—c'est là la tragédie—ces gens-là ne se qualifient même pas à recevoir du bien-être social parce que, tout au long de leur vie, ils ont fait des économies, ils ont fait de longues semaines de travail pour pouvoir se payer une maison et pour pouvoir éduquer leurs enfants. Aujourd'hui, ils sont pénalisés car, une fois leur emploi perdu, une fois finie l'assurance-chômage, ils doivent vendre leur maison et perdre tout ce qu'ils ont acquis pendant 20 à 30 ans de travail et de sacrifices parce qu'ils n'ont droit à aucune prestation, même pas à l'assurance-chômage. Voilà la tragédie dans

laquelle on se trouve avec les politiques de ce gouvernement.

• (1720)

J'espère que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que ses fonctionnaires écoutent afin de corriger ce programme PATA pour leur donner au moins la chance de continuer à garder leur maison, élever leurs enfants, garder leurs jeunes aux études et donner une allocation de prestation aux travailleurs âgés qui sont victimes des propres politiques économiques de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Voici une liste des problèmes qui assaillent les jeunes d'aujourd'hui: le chômage massif, les emplois mal rémunérés, les drogues, les bandes, la violence et le fort taux de décrochage. Les jeunes sont dans un malheureux cercle vicieux. Sans expérience, ils ne peuvent trouver d'emploi et, sans emploi, ils ne peuvent acquérir de l'expérience. C'est une tragédie.

Je voudrais simplement citer un article paru dans le *Globe and Mail* du 14 janvier 1993 où il est écrit: «Les moins de 25 ans qui sortent des universités arrivent sur le marché du travail, mais ne trouvent que des portes closes. Des temps difficiles s'annoncent pour les jeunes chômeurs.»

Telle est la situation aujourd'hui. Toutes les fois qu'il est question de l'éducation, il est facile de dire que c'est un domaine de compétence provinciale. On ne dit donc rien, mais entre-temps on voit ce que ça donne.

Si le taux de décrochage est si élevé, c'est parce que notre système d'éducation ne fonctionne pas ou que les jeunes se demandent, en constatant que leurs frères, leurs soeurs, leurs voisins, leurs cousins ne peuvent pas trouver d'emploi après tant d'années d'efforts à l'école, au collège et à l'université, si tous ces sacrifices, si toutes ces années de labeur en valent vraiment la peine.

C'est ça la tragédie, et nous devons nous en occuper parce que nous sommes en train de perdre une génération. Nous allons perdre une génération au grand complet. C'est bien beau discuter du libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, mais qu'avons-nous à offrir aux jeunes? Quel avenir ont-ils?

Tous les jours, le gouvernement dit que, grâce au libre-échange les Canadiens pourront trouver du travail, mais jusqu'à maintenant nous n'avons vu que des pertes d'emplois et nous avons vu de plus en plus de gens sombrer dans le désespoir.

Je me souviens que pendant le débat constitutionnel, une jeune fille est venue à mon bureau et m'a dit: «M. Gagliano, vous êtes un excellent député. Vous parlez du Canada, de mon Canada, et j'aime le Canada, mais comment voulez-vous que je continue de croire en ce pays si je ne peux pas trouver d'emploi?»

Si nous voulons que nos jeunes soient fiers de leur pays comme nous le sommes, nous devons leur donner de l'espoir. Il faut que les jeunes croient en l'avenir.

Pour cela, il faut leur donner l'assurance qu'au sortir de l'école, ils trouveront un emploi, leur donner l'assurance qu'ils auront la formation et l'expérience voulues pour qu'au moment où ils obtiennent leur Diplôme, ils soient prêts à affronter le marché du travail, à faire face à la concurrence. Il faut qu'ils soient les mieux formés parce que ce n'est que lorsque nous aurons la jeune génération la mieux formée que nous pourrons conclure des accords de libre-échange avec n'importe quel autre pays et affronter la concurrence peu importe d'où elle provient dans le monde.

• (1725)

Cependant, tant que nous n'abandonnerons pas les politiques des neuf dernières années, il n'y aura pas d'espoir pour nos jeunes. Peu importe quels accords de libre-échange nous négocions, nos jeunes ne trouveront pas d'emplois. Nous devons changer de direction sinon nous courons à la tragédie.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je me permets de vous dire que nous sommes heureux de vous avoir comme président cet après-midi.

C'est un plaisir pour moi de prendre la parole sur cette motion présentée par mon estimé collègue de Haldimand—Norfolk. Cette résolution revêt une grande importance pour moi parce que ma circonscription, Halifax, compte cinq universités et un certain nombre d'autres établissements postsecondaires. Aussi, on trouve à Halifax une forte population de jeunes, puisque c'est une grande ville, du moins selon les critères des provinces maritimes.

De nos jours, ces jeunes n'ont pas les mêmes aspirations et les mêmes espoirs qu'on avait il y a 25 ans, du moins le genre que j'avais à leur âge. En effet, la vie est maintenant très difficile, la récession est dure et le gouvernement—en Nouvelle-Écosse, ce sont les gouvernements fédéral et provincial qui sont en cause—semble n'avoir aucun plan de relance.

Voici ce que dit cette résolution:

> Que cette Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques en matière d'emploi, de création d'emplois, d'enseignement postsecondaire, de formation professionnelle et de recyclage, qui ont pour effet de ravir à toute une génération de jeunes Canadiens leurs aspirations légitimes.

Ce sont des paroles très dures. Normalement, nous essayons d'éviter de nous blâmer directement les uns les autres à la Chambre, mais, dans le cas des jeunes de notre pays, nous avons tous une responsabilité particulièrement grande. Presque tout ce qui nous vient à l'esprit quand on parle de cette responsabilité risque d'avoir l'air trop cliché, mais quand ces propos sont fondamentalement vrais, on ose les dire quand même parce que c'est alors qu'ils prennent tout leur sens.

L'un de ces truismes, c'est que nos jeunes sont notre avenir. Ils sont notre espoir et aussi notre salut. Les erreurs d'une génération ne se répètent pas nécessairement à la suivante. Elles peuvent fréquemment être réparées par la suivante.

Mais si on ne fournit pas à cette génération suivante le climat qui lui permette de s'épanouir, de planifier et de rêver, alors nous n'allons pas nous améliorer. Nous n'allons pas avoir une meilleure société. Nous n'allons pas voir le genre de progrès dont nous rêvons tous pour notre pays, pour nos enfants et pour les générations futures.

Les jeunes Canadiens sont assaillis par de multiples problèmes. Je fais allusion maintenant au rapport du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la jeunesse, formé par le Parti libéral. Nos jeunes sont désavantagés aujourd'hui de deux manières: ils sont frappés par le taux de chômage élevé découlant de la récession économique actuelle et ils sont durement éprouvés par le fait que le gouvernement fédéral ne crée toujours pas pour eux un meilleur climat social et économique. Le comité a déterminé que le chômage des jeunes est lié à plusieurs facteurs. Premièrement, il y a l'innovation technique. Deuxièmement, il y a la suppression progressive dans bien des secteurs des emplois mal rémunérés qui sont normalement des postes de débutant, ce qui signifie que la demande du marché peut être satisfaite par moins de travailleurs mais qu'en même temps rien ne vient remplacer ces emplois de débutant. Troisièmement, il y a les pressions de la concurrence internationale.

• (1730)

Ces trois facteurs indiquent que nous allons vers une économie de plus en plus planétaire sans y être du tout préparés. Nous ne sommes pas prêts en tant que pays et nous le sommes encore moins du point de vue de la main-d'oeuvre. Notre manque de préparation à l'égard de nos jeunes travailleurs présente un grave danger.

Que faisons-nous? Nous faisons effectivement ce que ma mère appellait autrefois «bouder contre son ventre».

M. Kilgour: La mienne aussi disait cela.

Mme Clancy: À l'Est comme à l'Ouest, les mères ont la même sagesse.

Aujourd'hui, lorsque les jeunes terminent leurs études, tout ce qu'ils veulent, c'est entrer sur le marché du travail et apporter leur contribution à la société. Vous tous qui êtes ici, rappelez-vous le sentiment que vous avez éprouvé lorsque vous avez su que vous aviez décroché votre premier emploi, que ce fût pendant l'été ou après avoir terminé vos études. Rappelez-vous combien vous étiez enthousiasmés à l'idée de commencer à travailler. Souvenez-vous de la sensation que vous avez éprouvée en sachant que vous entriez enfin dans le monde très spécial des adultes, même si vous n'aviez que 16 ans, comme moi à cette époque-là, où j'ai commencé à travailler comme fille de courses dans l'hôpital de ma localité, pour 32,50 $ par semaine, si ma mémoire est bonne.

Un emploi nous donnait de la dignité et nous nous réjouissions de savoir que nous gagnions de l'argent et faisions une contribution à la société. Nous payions des impôts et moi, à 16 ans, j'allais devoir remplir une déclaration d'impôt sur le revenu. J'ai vite déchanté en sachant qu'une partie de ce que je gagnais s'en allait au fisc.

D'après les sourires que je vois sur les lèvres de tous les députés de la Chambre, je me rends compte que ces souvenirs sont frais à leur mémoire. Je sais aussi que nous tous, de chaque côté de la Chambre, voulons que cet enthousiasme paraisse sur le visage des jeunes Canadiens d'un bout à l'autre du Canada. Mais c'est là la tragédie.

Nous vivons dans un pays magnifique et exceptionnel, qui a tellement de choses à offrir et, pourtant, le taux de chômage chez les jeunes atteint un niveau sans précédent dans les annales du Canada. C'est inacceptable. Cela veut dire que chacun de nous a échoué. Nous avons échoué, car nous ne léguons pas à nos jeunes le genre de société, de marché et de chance qu'ils méritent. Nous ne leur léguons pas l'héritage canadien que nous avons reçu. Ce n'est pas juste et ce n'est pas correct.

À cause de l'incapacité du gouvernement de régler ces problèmes, plus de 1,1 million de Canadiens de moins de 18 ans vivent dans la pauvreté. Imaginez que l'on puisse dire cela en 1993. Quelle tragédie. Quelle horreur. Quelle honte.

La pauvreté n'est pas simplement un problème économique et elle ne frappe pas simplement les pauvres. Un emploi donne aux gens le sentiment d'appartenir à une communauté. J'ai mentionné précédemment que le fait que les gens aient un emploi et contribuent utilement à la société avait un effet très positif qu'il est pratiquement impossible de calculer. Lorsque vous travaillez, lorsque vous profitez des fruits de votre labeur, vous souhaitez contribuer au bien de votre communauté. C'est une tradition canadienne.

La personne employée, celle qui a l'impression de contribuer à l'économie, celle qui peut se subvenir à elle-même, veut contribuer autrement à la collectivité, en améliorant ainsi la situation pour le bien de tous.

• (1735)

Statistique Canada disait qu'entre 1986 et l'an 2000, la proportion de travailleurs nécessitant un niveau élevé de compétence—ce qui signifie plus de 12 ans d'enseignement et de formation—passera de 45 p. 100 à 64 p. 100. Pourtant, la proportion des jeunes Canadiens atteignant ce niveau diminue. Le taux de décrochage dans nos écoles secondaires est une honte nationale: un élève sur trois décroche avant d'avoir atteint le niveau de plus en plus souvent exigé dans notre société hautement technique. Nous voici dans l'ère des communications et de l'informatique, et un sur trois de nos jeunes quitte l'école sans avoir acquis la formation nécessaire.

Les enfants des familles monoparentales ou des familles de bas statut professionnel restent dans les programmes de base plutôt que dans les programmes enrichis des écoles secondaires. C'est tout le contraire de la tradition canadienne.

Si je regarde ma famille, mon grand-père a été à l'école jusqu'en 6e année—je ne me souviens pas si c'est vraiment cela, mais en tout cas il n'avait pas dépassé le premier cycle du secondaire—mais cela ne l'a pas empêché de devenir président du *Mining Institute of America* et l'un des plus célèbres ingénieurs miniers du Canada. Ses enfants sont tous allés à l'université et un de ses petits-enfants à échoué à la Chambre des communes.

C'est une tradition en Nouvelle-Écosse. Les enfants de pêcheurs, les enfants des employés des mines de charbon ou des aciéries, les enfants des travailleurs du CN ou des ports vont à l'université conformément à la tradition celtique ou écossaise qui veut que l'on recherche la meilleure éducation possible. L'idée que l'université puisse vous être fermée parce que votre père était travailleur manuel paraissait ridicule. Ce n'était pas une chose à laquelle on croyait et c'est cela la tradition canadienne.

Comme je le disais, je le sais parce que je connais la situation dans les provinces atlantiques, mais c'est la même chose en Alberta, en Ontario et au Québec, c'est la même chose partout, nous le savons. Pourtant, monsieur le Président, regardez les statistiques d'aujourd'hui, regardez les enfants de débardeurs, de mineurs, de journaliers, ils n'atteindront jamais les niveaux les plus élevés, car ils ne sont pas inscrits dans les programmes qu'il faut.

Je ne pense pas que ces enfants soient moins doués que les autres, à long terme ils le sont peut-être même plus, en raison de leur exposition à d'autres domaines d'éducation de notre société, mais ils ne sont pas dans les programmes qui les conduiront à l'enseignement supérieur ou à la formation de haute technicité. Cela doit changer. En tant que pays, nous devons nous concentrer sur nos objectifs d'enseignement.

Une autre chose, monsieur le Président, nous devons aller au-delà de nos obsessions constitutionnelles qui veulent que l'enseignement soit une question strictement provinciale. C'est qu'il nous faut situer l'éducation dans un contexte plus large et constater que seule la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux nous permettra de résoudre ce problème.

Dans un discours sur l'art de gouverner dans les années 1990, mon chef, le député de Beauséjour, a déclaré qu'il créerait un programme national de formation en apprentissage pour garder les jeunes à l'école et leur faciliter la transition au marché du travail. C'est un domaine où il nous faut agir de toute urgence.

La transition de l'école au marché du travail est probablement l'épreuve la plus difficile qui attende nos jeunes. Il y a un jeune homme qui travaille à mon bureau d'Ottawa; c'est un travailleur bénévole, un étudiant d'université, originaire de Halifax et qui porte le joli nom irlandais

de John-Paul Coady. Son congé de la semaine dernière, il l'a passé dans ma circonscription à se chercher un emploi d'été, faisant tous les jours des démarches pour voir s'il ne pourrait pas trouver cet été un travail qui lui permette de retourner aux études l'automne prochain.

Ce n'est pas vrai que la plupart de nos jeunes occupent le plus clair de leur temps à faire du ski ou à se dorer au soleil. Ils cherchent activement des emplois qui n'existent pas. Voilà la tragédie.

• (1740)

Chez moi, en Nouvelle-Écosse, le chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans atteint 21,7 p. 100. Parmi les jeunes hommes de 15 à 24 ans, 24,2 p. 100 sont chômeurs, alors que chez les femmes du même groupe d'âge, ce taux est de 19,2 p. 100. Ces chiffres sont terribles et inacceptables. Nous ne pouvons plus parler de la réussite de notre société et de notre pays tant que ces chiffres existeront.

Que pouvons-nous faire de plus? Il faut revoir le Programme canadien de prêts aux étudiants pour étudier d'autres possibilités de financer l'accès aux études.

La Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-76, qui éliminerait la période de six mois sans intérêts accordée aux étudiants après l'obtention de leur diplôme. Pour les étudiants qui n'arrivent même pas à trouver du travail, l'idée qu'ils pourront difficilement rembourser leurs prêts sans pouvoir bénéficier d'une période de grâce, alors que la plupart d'entre nous qui avons eu droit à des prêts étudiants ont eu cette période de grâce, leur porte un dernier coup.

Nos jeunes méritent mieux de la part du gouvernement fédéral. Ce dernier se comporte de façon déplorable alors que les temps sont si durs. C'est un comble, surtout que le gouvernement a aussi jugé bon de maintenir les frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Nous ne sommes pas particulièrement tendres à l'égard de nos jeunes.

La recherche et le développement qui permettent la mise au point de nouveaux produits en ce qui concerne les matériaux de pointe, les télécommunications et les techniques environnementales transformeront radicalement les bases sur lesquelles reposent l'économie du Canada et celle d'autres pays.

Notre capacité de maintenir un niveau de vie élevé dépend en grande partie de notre capacité de soutenir la concurrence et d'exporter. Les jeunes doivent acquérir une formation plus poussée. Ils doivent mieux connaître l'informatique. Ils doivent approfondir leurs connaissances en sciences et en technologie s'ils veulent s'assurer de bons emplois à l'avenir. Il doit y avoir un partenariat entre le gouvernement fédéral, les provinces et toute la population pour mettre au point de concert un plan à l'intention de nos jeunes.

Comme le comité mixte de la Chambre et du Sénat et le Parti libéral l'ont confirmé, les jeunes veulent être mis au courant de tout ce qui a trait à l'avenir du Canada et ils doivent avoir leur mot à dire. Je répète que cela va de soi. Ils sont notre avenir. Il faut leur donner davantage voix au chapitre. Ce n'est que juste.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'attendais avec impatience d'intervenir au sujet de cette motion présentée par le député d'Haldimand—Norfolk.

Ce dont nous parlons aujourd'hui dans le domaine de l'éducation, ce n'est pas simplement de ce qui se passe dans les salles de classe. Il s'agit, en fait, de partenariat dans une société du savoir, si on peut dire. Cela touche plus que les salles de classe. Cela englobe notre industrie, notre technologie et notre science, en bref, tous les aspects de notre société.

Selon moi, l'éducation est la clé de la justice sociale et du progrès économique. Seule une société qui attache de l'importance à la connaissance, à l'innovation et aux compétences peut s'attendre à être compétitive sur le marché international face aux pays qui accordent la priorité à l'éducation de leurs jeunes.

La recherche et le développement conduisant à de nouveaux produits et matériaux et à des technologies de pointe dans les domaines des télécommunications et de l'environnement vont transformer radicalement les bases actuelles des économies nationales. Il est bien connu maintenant qu'on peut mobiliser pratiquement tous les facteurs de production n'importe où au monde, qu'il s'agisse de pays du tiers monde, du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest. À l'heure actuelle et à l'avenir, le plus important de ces facteurs résidera dans la qualité des ressources humaines. L'éducation et les compétences sont essentielles au succès dans une économie nationale compétitive et sur le marché mondial.

• (1745)

Le défi que les Canadiens devront relever sera de traduire ce principe fondamental qu'ils saisissent, en actions concertées et soutenues. Il beaucoup à faire.

Près d'un tiers des étudiants canadiens ne finissent pas leurs études secondaires. C'est vraiment terrible. Un nombre effarant de jeunes Canadiens sont analphabètes, ce qui est tout à fait inacceptable. Trop peu de jeunes sont compétents dans les domaines des sciences et de la technologie, et à peine un tiers des étudiants finissent des études postsecondaires. Une bonne partie des deux tiers qui restent ne profitent pas de la formation nécessaire

pour être compétitifs dans une économie et un monde, en fait, qui évoluent très rapidement.

Même si de nombreux jeunes n'envisagent pas de poursuivre des études postsecondaires, le système canadien de formation professionnelle et d'apprentissage fonctionne au petit bonheur, au mieux, et selon moi il donne de très mauvais résultats. On réduit les crédits consacrés aux universités au moment même où de nombreux autres pays redoublent leurs efforts pour offrir un enseignement de haute qualité à leurs jeunes. Pourquoi ne faisons-nous pas de même?

On doit prendre des mesures de toute urgence. Les Canadiens trouvent scandaleux qu'à la fin de leurs études, des étudiants soient encore analphabètes; je partage leur sentiment et cela devrait scandaliser également tous les députés dans cette enceinte. En fait, le Conseil des sciences et le Conseil économique nous ont dit pendant plus de dix ans que les étudiants n'atteignaient pas les niveaux minimums de compétence dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des sciences.

Comment cela se peut-il? Comment peut-on accepter cela en 1993? Quel est le prix de l'analphabétisme? Il réside dans le chômage possible. Sur les marchés du travail de l'avenir, il risque fort être impossible aux jeunes analphabètes ou peu instruits de s'en sortir à cause des niveaux de compétence élevés qu'à la suite des progrès technologiques, les entreprises les plus compétitives exigeront.

Les mises en garde contre le sort éventuel de toute nation industrialisée qui ne s'attaque pas sérieusement au problème de l'analphabétisme sont nombreuses. Si nous ne faisons rien pour venir à bout du problème de l'analphabétisme, cela risque de se retourner contre nous.

Je suis troublé de voir que, face aux préoccupations du public à l'égard de l'analphabétisme, le gouvernement fédéral ait réagi en diminuant l'aide accordée aux programmes destinés à régler ce problème. L'argument comme quoi le Canada consacre déjà trop de fonds à l'éducation ne tient pas debout.

Le Canada est, de tous les pays de l'OCDE, celui qui consacre le pourcentage le plus élevé de son produit intérieur brut à l'éducation. Cependant, si l'on prend le PIB par habitant, les fonds consacrés par le Canada à l'éducation sont seulement légèrement supérieurs à la moyenne parmi les pays de l'OCDE. Comme le député d'en face vient de le dire, le Canada doit de toute évidence produire de meilleurs résultats avec l'argent qu'il dépense.

Si on ne leur donne pas le niveau d'instruction nécessaire pour se préparer aux nouvelles technologies, les étudiants ne pourront pas accéder aux emplois susceptibles de leur assurer la sécurité et plus tard celle de leur famille.

Ce phénomène est directement lié aux transformations qui se produisent dans la nouvelle économie. À mesure que la demande de productivité augmente, tant les cadres que les ouvriers qui travaillent à la chaîne devront apprendre à s'adapter aux nouvelles technologies. Étant donné le rythme de plus en plus rapide de l'innovation, les travailleurs seront obligés de lire des manuels, de communiquer par machines de traitement de textes ou ordinateur, et de faire preuve d'initiative dans un milieu en transformation constante. La main d'oeuvre meilleure marché ne peut remplacer la main d'oeuvre la mieux instruite et la mieux qualifiée. Or, une main d'oeuvre hautement qualifiée doit avant tout avoir un niveau d'instruction très élevé.

Le Comité libéral du Sénat et de la Chambre des communes sur la jeunesse a recommandé que le gouvernement fédéral s'engage dès maintenant avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé et les organismes bénévoles à faire disparaître l'analphabétisme chez les jeunes Canadiens qui ne savent ni lire, ni écrire, ni compter.

• (1750)

[*Français*]

À mon avis, la science et la technologie sont la clé de l'avenir. Notre faculté de maintenir un haut niveau de vie dépend en partie de notre capacité de concurrencer et d'exporter. La sécurité des emplois nécessitant une compétence et une formation élevées dépend de la mesure dans laquelle les entreprises canadiennes peuvent égaler ou dépasser la productivité de leurs concurrents et maintenir cette compétitivité.

On doit faire comprendre aux Canadiens et aux Canadiennes que l'innovation, la science et la technologie sont réellement les facteurs déterminants de notre future croissance économique. Pour cela, il faut d'abord que les jeunes se familiarisent avec la science, la technologie et les ordinateurs, et qu'ils les maîtrisent mieux. Le Canada se situe presque au bas du classement international des résultats scolaires dans les matières scientifiques, et c'est vraiment dommage.

Pour que le Canada soit un pays prospère, il faut que ses jeunes puissent s'adapter aux changements et parfaire leur éducation tout au long de leur vie. Il faut qu'un plus grand nombre de gens possèdent une instruction équilibrée et sachent prendre des risques, des initiatives. De plus en plus, nos technologues, scientifiques, ingénieurs et professionnels de la santé devront avoir, en plus de

leur formation spécialisée, des connaissances en relations humaines. Cette conjonction, l'économie et la gestion avec les sciences et la technologie, exigera des établissements d'enseignement et des programmes plus équilibrés.

Le Canada tirera parti de sa ressource la plus riche, sa population, pour réussir dans une économie à fort coefficient de savoir. Ce faisant, le Canada pourra tabler sur les nombreux projets novateurs actuellement mis en oeuvre au pays pour améliorer les établissements d'enseignement et notamment déployer des efforts sur une large échelle en vue d'intéresser les jeunes à la science et à la technologie.

Pour que nos enseignants et nos étudiants obtiennent d'excellents résultats au niveau international, il faut nous fixer les objectifs nationaux suivants: sensibiliser davantage la population sur l'importance de l'éducation, en particulier en mathématiques et en sciences, pour l'avenir de nos enfants et la préservation de notre niveau de vie; faciliter la transition de l'école au travail et inciter les écoles et leurs diplômés à améliorer sans cesse leurs connaissances; inciter les entreprises canadiennes à investir davantage dans la formation de leurs employés.

Le Canada n'a pas évolué aussi vite que ses concurrents. Notre culture informative est insuffisante par rapport à de nombreux autres pays. Cela démontre qu'il faut enseigner aux jeunes l'importance de l'informatique, pour les sciences et la technologie.

Il est clair, dans le contexte d'une économie mondiale où les perspectives d'avenir sont pauvres pour un pays qui exporte principalement des matières premières en vrac, que la science et la technologie sont des éléments nécessaires au renouvellement de l'économie.

[*Traduction*]

Je voudrais parler de la technologie et de l'égalité des sexes. Où que l'on aille aujourd'hui, on ne cesse d'entendre parler d'égalité entre les Canadiens. Peu importe que ce soit des hommes ou des femmes. Ce sont des citoyens. Ils représentent l'avenir de notre pays et le Canada doit miser sur les compétences et le potentiel de tous ses citoyens sans exception.

• (1755)

Pourtant, les femmes ne sont pas encore très bien représentées dans la plupart des domaines scientifique et technique, ou encore dans le secteur du génie. Pourquoi? Sont-elles plus bêtes que les autres? Sommes-nous si forts que les femmes ne peuvent nous faire concurrence?

Madame la Présidente, vous tenez à la Chambre le rôle de présidente adjointe. Ceci parce que vous avez les qualifications nécessaires. S'il est aujourd'hui des femmes députées parmi nous, c'est parce que ces femmes sont des membres égaux de la société qui ont gagné leur place au sein de cette dernière et à la Chambre des communes.

Je crois que le gouvernement fédéral devrait jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'offrir des chances égales aux femmes dès leur enfance en leur donnant une formation officielle en sciences, en génie, en technologie et en apprentissage.

J'ai quatre filles. Lorsqu'elles sont nées, mon épouse et moi avons décidé qu'elles iraient à l'université si elles en étaient capables. Mais même si elles n'étaient pas allées à l'université, nous leur avons toujours dit qu'elles étaient égales à tous les autres Canadiens, qu'elles devaient grandir selon leurs propres aptitudes et que leur succès ne dépendait que d'elles seules.

C'était important pour elles de savoir qu'il n'est pas nécessaire d'être un homme pour être patron, pour avoir un emploi rémunérateur, pour se tailler une place en tant qu'égal dans la société.

Dans un rapport intitulé *Elles font une différence,* le Comité canadien des femmes en ingénierie a demandé de l'aide pour les femmes qui poursuivent des carrières en sciences et en génie. Il a élaboré des initiatives visant à faire avancer les choses plus rapidement dans ce domaine. Je vais en énumérer quelques-unes.

Premièrement, préconiser un rôle plus important pour les femmes en sciences, en génie et en technologie afin d'encourager les jeunes femmes à faire carrière dans ces disciplines.

Deuxièmement, intégrer l'étude des questions liées à l'égalité, aux stéréotypes et aux différences entre les sexes dans la formation des enseignants. Pourquoi les policiers étaient-ils tous des hommes auparavant? Nous n'avons jamais eu de femmes pompiers. Nous avions auparavant très peu d'avocates et de femmes médecins. Pourquoi? Elles avaient pourtant les mêmes aptitudes mentales que les hommes. Non, nous leur avons toujours dit qu'elles devaient rester à la maison. Je n'accepte pas cela et personne au Canada ne devrait accepter cela.

Troisièmement, présenter aux jeunes femmes des femmes qui réussissent bien en sciences, en génie et dans des domaines techniques. Nous avons quelques astronautes dans notre pays, et je suis très heureux de dire que le dernier astronaute canadien à aller dans l'espace était une femme.

Quatrièmement, mettre en place des programmes visant à attirer les femmes en génie, en sciences et en technologie, à embaucher plus de femmes pour enseigner les sciences et à créer un climat qui assure la sécurité physique et psychologique de tous les étudiants.

Enfin, élaborer et appliquer dans les entreprises des politiques qui témoignent d'un engagement à l'égard de l'embauche et de l'avancement des femmes professionnelles.

Je vois que mon temps s'écoule rapidement et j'avais tellement de choses à dire. Je veux parler enfin de la stratégie nationale en matière d'éducation.

• (1800)

L'éducation relève sans aucun doute des provinces. Personne ne le conteste. C'est un fait et c'est ce que dit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

C'est aussi un problème national, et il faut chercher de bonnes idées pour le résoudre. Les idées n'ont pas à respecter le partage des compétences. C'est lorsque les idées deviennent des solutions à mettre en oeuvre que la question des attributions surgit.

Selon moi, les gouvernements provinciaux et les services publics sont parfaitement en mesure d'élaborer et d'appliquer des solutions à un problème national dans le cadre de leurs compétences. Le comité croit aussi qu'il y aura collaboration entre les divers niveaux de compétence et que ce sera utile.

Les Canadiens doivent tout de suite mettre en place des moyens souples et pratiques pour améliorer les résultats de nos services d'enseignement à tous les niveaux, depuis la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur en passant par le primaire et le secondaire.

Il est possible, au moyen de consensus entre les provinces et le gouvernement fédéral, d'établir des normes et des stratégies pour améliorer l'enseignement. Bob Kennedy a dit un jour: «Certains voient les choses telles qu'elles sont et se demandent: pourquoi? Je vois les choses telles qu'elles pourraient être et je me dis: pourquoi pas?»

Pourquoi les Canadiens ne pourraient-ils pas se serrer les coudes pour faire du Canada un pays plus intéressant pour leurs enfants? Pourquoi faut-il que ces querelles de compétence s'éternisent? Comme s'il était important de savoir d'où viennent les idées, pourvu que ce soit nos idées et que nous puissions les appliquer pour le plus grand bien de notre pays.

Les Canadiens doivent arriver à collaborer, et il faut des normes et des stratégies pour améliorer la qualité de notre enseignement. Il faut les établir, mais cela nécessitera la création de liens entre tous les échelons des services d'enseignement. Je songe aux entreprises et aux syndicats, aux gouvernements et aux services sociaux, aux organisations non gouvernementales. Il faut promouvoir une amélioration de la couverture des questions d'éducation dans les médias et nous devons saluer l'excellence.

Nous ne pouvons pas isoler nos meilleurs étudiants et les mettre à part comme des intouchables. Nous devons leur dire: «Voici ce que vous pouvez devenir. Donnez votre maximum. Il y a place au Canada pour l'excellence et vous pouvez nous aider à réussir.»

Nous devrions souligner l'excellence en éducation et en enseignement en appuyant les programmes existants de distinctions et en en préconisant de nouveaux au besoin. Il faut évaluer les recherches réalisées par d'autres organisations et exploiter les travaux valables en prenant les moyens nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Mon parti et moi recommandons que le gouvernement fédéral forme un partenariat avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales, avec les établissements d'enseignement, les entreprises et les syndicats pour élaborer une stratégie nationale de l'éducation et fixer des objectifs pour que notre réseau d'éducation serve mieux les jeunes.

L'enjeu, c'est ni plus ni moins que le bien-être de notre pays. Nous ne pouvons plus attendre. C'est dès maintenant qu'il faut agir.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je souscris entièrement à ce que vient de dire mon collègue, le député de Welland, et j'appuie fermement la motion présentée par le porte-parole de mon parti en matière de jeunesse, le député de Haldimand—Norfolk.

Si vous me le permettez, j'aimerais prendre quelques minutes du temps à ma disposition pour parler du document intitulé *Un plan d'action pour les jeunes*; il s'agit du rapport du comité libéral du Sénat et de la Chambre des communes sur la jeunesse dont j'ai été très fier de faire partie, tout comme le député de Welland, j'en suis certain. Si un téléspectateur qui suit nos travaux veut en obtenir copie, il lui suffit de contacter un député de mon caucus. Nous ferons tout notre possible pour lui en fournir une copie. C'est un excellent document qui, je suis fier de le souligner, n'exige aucune nouvelle dépense nette du gouvernement du Canada.

• (1805)

Si les recommandations dont je vais parler sont mises en oeuvre, elles n'aggraveront pas davantage la situation financière catastrophique que nos jeunes entrevoient actuellement.

On ne saurait trop le répéter, et je pense que le premier ministre Welles l'a bien expliqué l'autre jour lorsqu'il a dit que la part de la dette nationale ou, pour reprendre l'expression qu'il a employée, de l'hypothèque nationale qui revenait à chaque famille canadienne totalisait environ 50 000 $ au milieu des années 70. Aujourd'hui, en 1993, la part de la dette nationale qui échoit à chaque famille canadienne représente environ 665 000 $. À titre de députés fédéraux ou provinciaux, comment pouvons-nous encore regarder un jeune dans les yeux alors que, depuis de nombreuses années, nous avons hypothéqué son avenir financier, comme mon collègue vient de l'expliquer?

Je suis extrêmement fier que mon chef se soit opposé à l'achat de 50 hélicoptères anti-sous-marins, dont le prix est déjà passé de 4,4 à 5,8 milliards de dollars. D'après une évaluation, si cet argent, que nous devrions emprunter de toute façon, était employé pour autre chose que des hélicoptères, il y aurait 75 fois plus d'emplois créés.

Permettez-moi de résumer brièvement notre rapport sur la jeunesse. Premièrement, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, le secteur privé et des associations bénévoles, devrait s'engager à supprimer l'analphabétisme et l'incapacité de calculer chez les jeunes Canadiens.

Madame la Présidente, je crois que vous avez entendu presque toute la journée des pourcentages et des observations sur le nombre de jeunes Canadiens qui sont analphabètes et incapables de calculer à l'heure actuelle.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, devrait étudier des solutions novatrices pour financer l'accès aux études supérieures au Canada, notamment un programme national de bourses d'études et une refonte du Programme de prêts aux étudiants.

N'est-il pas tragique de constater qu'une jeune femme ou un jeune homme intelligent ne peut faire d'études universitaires ou postsecondaires de nos jours, qu'il ne peut devenir chef pâtissier ou faire n'importe quelle autre carrière à laquelle il aspire? Une personne qui fréquente la même église que moi, à Ottawa, m'a dit que 300 personnes sont inscrites à un cours de cuisine qu'elle aide à donner au Collège Algonquin. Il faut cesser de penser que tout le monde doit devenir enseignant, médecin ou avocat. La grande majorité des Canadiens n'embrasseront pas ces carrières. Pour une fois, nous devons commencer à penser aux autres métiers qui, disons-le, constituent la pierre angulaire de l'économie canadienne. Ainsi, un mineur doit recevoir une formation, tout comme un charpentier.

La semaine dernière, j'ai parlé à un charpentier qui a émigré d'Allemagne il y a une trentaine d'années. Il a construit des immeubles, et je pense qu'il en possède beaucoup maintenant. Voilà l'histoire de quelqu'un qui a réussi au Canada. Nous devons cesser de penser qu'il n'y a que les enseignants, les médecins et les avocats qui méritent notre attention. Nous devrions nous occuper de tous les jeunes. Je suis heureux que mon collègue, le député de Welland, soit d'accord avec moi.

Troisièmement, il devrait exister un partenariat entre le gouvernement fédéral, les provinces, les entreprises et les syndicats pour promouvoir les programmes d'enseignement coopératif. Le gouvernement fédéral devrait lancer une campagne de sensibilisation pour renseigner la population sur les avantages que peut présenter cette forme d'enseignement.

Si je ne m'abuse, il y a en Allemagne quelque 400 000 stagiaires chaque année. Dans notre grand pays, on me dit qu'il y en a environ 24 000. À long terme, qui réussira le mieux? Le jeune Allemand ou le jeune Canadien? Nous devons commencer à prendre des mesures très sérieuses au sujet des programmes de stage, et je suis heureux que mon parti appuie à cette fin l'enseignement coopératif.

• (1810)

Quatrièmement, le gouvernement fédéral doit, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, le monde des affaires et les syndicats, créer un programme national de formation d'apprentis.

Mes observations portent aussi sur cette recommandation.

Cinquièmement, le gouvernement fédéral devrait établir un groupe de travail de jeunes sur les questions environnementales, pour que les jeunes puissent participer aux projets d'assainissement de l'environnement et aux programmes de sensibilisation partout au Canada.

Je connais des gens qui sont allés planter des arbres, durant l'été, dans des zones où l'on a fait de la coupe à blanc. Je suis sûr que ce n'est pas le cas dans votre province, madame la Présidente, mais on fait malheureusement de la coupe à blanc en Colombie-Britannique et

en Alberta. Y a-t-il une plus belle activité pour un jeune que d'aller planter des arbres?

Pourtant, un de mes amis m'a dit que le département de foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique a beaucoup de mal à attirer des étudiants. Tout le monde veut s'inscrire aux programmes relatifs à l'environnement. C'est comme si on s'était passé le mot qu'il ne faut plus étudier en foresterie. C'est évidemment indispensable, pour le bien-être de milliers et de milliers de travailleurs de l'industrie forestière, qu'on adopte de meilleures pratiques pour l'exploitation des forêts. C'est notre principale industrie, comme vous le savez sûrement, madame la Présidente.

Sixièmement, le gouvernement fédéral devrait adopter un régime fiscal qui encourage la formation en milieu de travail.

Je pense que mon collègue de Haldimand—Norfolk a signalé que l'entreprise moyenne au Canada donne annuellement sept heures de formation à chaque employé, alors que dans d'autres pays. . .

M. Parent: Des centaines d'heures.

M. Kilgour: Mon collègue de Welland parle de centaines d'heures.

M. Parent: Au moins deux semaines de formation supplémentaire.

M. Kilgour: Vous avez raison.

Septièmement, le gouvernement fédéral devrait mettre au point un système beaucoup plus perfectionné pour déterminer les besoins des employeurs sur le plan technologique et les aider à trouver les éléments les plus compétents parmi les travailleurs disponibles de la collectivité. Ce processus visera particulièrement les jeunes.

Aujourd'hui, le ministre, qui devrait le savoir, a dit à la Chambre qu'il y avait au Canada 300 000 emplois pour lesquels il n'existait pas de candidats qualifiés. Quelqu'un d'autre a parlé de 600 000. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'on offre des emplois de toutes catégories et que même en période de dépression, ou plutôt de récession, on ne réussit pas à les combler parce qu'on n'a pas la main-d'oeuvre compétente.

Je veux me reporter à un discours que j'ai lu récemment. On y disait que le plus gros employeur des États-Unis, à l'heure actuelle, c'est McDonald. Je crois qu'il y a 500 000 employés chez McDonald, mais j'imagine que ce sont surtout des employés à temps partiel. Cependant, l'ennui avec les McJobs, comme on les appelle, c'est qu'il s'agit d'emplois au salaire minimum qui ne sont pas du tout assurés. On m'a dit que dans quelques années, dans les McDonald, ce ne seront plus des jeunes souriants qui vous serviront votre Big Mac, votre ketchup et le reste, mais des distributrices automatiques. Combien d'emplois occupés par les jeunes disparaîtront si cela se produit?

L'une des entreprises nord-américaines dont la croissance est la plus rapide, m'a-t-on dit, est une entreprise de Floride qui se spécialise dans l'automatisation des banques. Où iront les milliers de Canadiens et de Canadiennes qui travaillent dans les banques si l'automatisation des services bancaires se poursuit au rythme actuel et si leurs emplois sont éliminés?

À une époque où, me dit-on, vous pouvez, de Toronto ou d'Ottawa, dactylographier une lettre qui est instantanément imprimée en Chine, les conséquences de la mondialisation de l'économie sur les gens sans formation sont tout simplement trop horribles pour y penser.

Si vous avez un diplôme d'enseignant au Japon, vous pouvez enseigner n'importe où dans l'archipel nippon. Il n'est pas nécessaire d'obtenir d'accréditation provinciale. Vous pouvez enseigner n'importe où au Japon et, d'après ce que j'ai compris, les salaire sont les mêmes partout, compte tenu des antécédants de travail.

Je crois qu'il me reste très peu de temps. Je vais me dépêcher.

Huitièmement, le Conseil des sciences du Canada devrait être rétabli. L'une de ses principales tâches devrait être de sensibiliser les jeunes Canadiens au rôle croissant de la science et de la technologie dans la société et au travail.

En particulier, il faudrait inciter les jeunes femmes à se diriger vers des carrières scientifiques. J'ai lu il n'y a pas longtemps qu'au Canada, du moins il y a quelques années, on retrouvait 90 p. 100 d'hommes dans un groupe de garçons et de filles ayant débuté leur formation scientifique dix ans plus tôt. C'est là un chiffre terrible.

M. Parent: Condamnable.

M. Kilgour: Condamnable, merci. Neuvièmement, pour aider les jeunes des collectivités rurales, le gouvernement fédéral a examiné des programmes comme le système américain de soutien à l'agriculture qui aide les ruraux à réunir les ressources physiques et humaines et à créer des réseaux d'entraide pour stimuler leur développement économique. Je crois que cela n'a pas besoin d'explications.

Dixièmement, le gouvernement fédéral établit un partenariat avec les gouvernements provinciaux et locaux, les établissements d'enseignement, les entreprises et les syndicats pour formuler les objectifs d'une stratégie nationale d'éducation qui permettrait de renforcer la formation académique que reçoivent les jeunes Canadiens.

Le député a parlé de cela aussi. Il y a une semaine et demie, je crois, un article précisait. . .

Mme le vice-président: Malheureusement, je dois interrompre le député. Comme il est 18 h 15, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17), les délibérations sur la motion de l'opposition sont maintenant terminées.

[*Français*]

Conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 12 février, de la motion de M. Allmand: Que le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment d'allégeance), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Ressources humaines.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens dans le débat sur le projet de loi C-285. J'estime que c'est un bon projet de loi, qu'il est plein de bon sens qu'il arrive à point nommé et qu'il est pertinent. Il modifierait la Loi sur la citoyenneté. Il se lit comme suit:

> Je jure fidélité et sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien. OU J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Les nouveaux citoyens comprennent cela. Ils adoptent un nouveau pays, un nouveau foyer. Ils prêtent allégeance à leur terre d'accueil. C'est un engagement public et solennel envers le Canada. C'est une chose que les nouveaux Canadiens veulent faire. Cela fait en quelque sorte partie d'un contrat. En choisissant une nouvelle patrie, le nouveau citoyen lui prête allégeance. Cela fait partie du processus de liaison.

On peut se demander ce qui ne va pas avec la formulation actuelle du serment, qui se lit comme suit: «Je jure fidélité et sincère allégeance envers Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs, et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien. OU J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai allégeance envers Sa Majesté la reine Elizabeth II, ses héritiers et successeurs, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.»

Qu'est-ce qui ne va pas avec cette formulation? Sauf tout le respect qu'on doit au système parlementaire britannique, qui compte parmi les meilleurs, la reine, sa famille et la monarchie n'ont pas une grande signification pour les nouveaux Canadiens. En fait, elles n'en ont pas beaucoup non plus pour la plupart des Canadiens qui ont vécu au Canada toute leur vie.

Cela peut sembler étrange de la part de quelqu'un comme moi qui suis en faveur du maintien de la monarchie, de sa structure à tout le moins, sinon de tous ses aspects. Le fait est que la monarchie est une institution lointaine. Certes, elle est un élément important de notre Constitution. Elle a un rôle particulier à jouer au sein du gouvernement, rôle que j'appuie, mais presque sans attachement.

Certes, notre reine est le chef de l'État, mais elle ne vit pas ici. Elle est britannique. Elle est loin. Elle vient au Canada seulement pour faire des visites. Cela ne se prête guère à nouer des liens affectifs.

Je souhaiterais sincèrement que cela ne soit pas vrai parce que, je le répète, je suis en faveur de la monarchie. Si nous n'en avions pas, nous devrions en inventer une. Si seulement la reine était ici, si seulement elle était une Canadienne qui habite au Canada toute l'année, cela ferait, à mon avis, une grande différence. Cela ne va pas se produire et, pourtant, je n'ai pas le courage de rompre nos liens avec la monarchie.

Par conséquent, nous devrions, je pense, modifier certaines de nos lois et l'une d'elles devrait être la Loi sur la citoyenneté, comme le propose ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Pensez-y. Prêter serment d'allégeance au Canada, c'est exactement ce que souhaite faire un nouveau citoyen. C'est direct, constructif et cela exprime l'engagement solennel que le citoyen veut prendre à l'égard du Canada. Cela ne causera pas de tort à la monarchie. Elle peut facilement survivre à ce changement parce que sa structure de base resterait intacte.

Il n'y a là rien d'extraordinaire. Le Secrétariat d'État en 1987 avait pensé à une nouvelle formulation du serment. Voici une des propositions, si je peux me permettre de la citer: «Je jure ou je déclare solennellement que je serai un citoyen loyal du Canada, que j'obéirai à ses lois,

que je respecterai sa Constitution et que je remplirai fidèlement mes autres devoirs de citoyen.»

• (1820)

À vrai dire, le serment actuel est déroutant pour de nombreux nouveaux citoyens, en particulier ceux qui ne viennent pas du Commonwealth britannique. Ils arrivent dans notre pays, ils veulent prêter serment d'allégeance au Canada, le pays de leur choix, mais il sont déroutés de devoir prêter serment à la reine. Ils ne comprennent pas vraiment pourquoi ils doivent prêter serment à la reine qui habite dans un autre pays. Cela doit être un peu déroutant pour eux.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a raconté l'histoire d'un homme qui a hésité à prêter le serment actuel. Il estimait qu'il n'avait pas choisi la Grande-Bretagne, mais le Canada. Un homme a même poursuivi le gouvernement devant les tribunaux et a présenté comme argument, entre autres, que la loi actuelle est anticonstitutionnelle. Il a perdu. Cela mis à part, nous pouvons toujours faire mieux.

On pourrait dire que les nouveaux citoyens devraient apprendre notre système de gouvernement et que cela dissipera la confusion, et c'est un argument valable. Néanmoins, le nouveau citoyen veut prêter serment directement au Canada. Quel meilleur moyen y a-t-il que celui proposé par ce projet de loi d'initiative parlementaire? Je le répète ici:

> Je jure fidélité et sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien. OU J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance envers le Canada et la Constitution du Canada, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Cette modification qu'on propose d'apporter à la loi n'est qu'une étape de plus dans le développement du Canada. Depuis notre statut de colonie, nous avons fait beaucoup de chemin. Il nous en reste encore un peu à parcourir et cette modification à la Loi sur la citoyenneté devrait nous y aider. En cours de route, nous avons obtenu un nouveau drapeau et un hymne national. Il y a une quarantaine d'années, nous avons cessé de nommer des gouverneurs généraux qui n'étaient pas des Canadiens et, vers la même époque, nous avons supprimé les appels judiciaires devant le Conseil privé britannique. Cela semble étrange, mais jusqu'à cette époque-là, notre Cour suprême du Canada n'était pas réellement la cour suprême. Ce n'est que dans les années 40 que la citoyenneté canadienne est apparue, et nous avons dû attendre jusqu'au début des années 80 pour modifier notre Constitution sans l'approbation de la Grande-Bretagne. Vous vous rappelez tous la grande bataille qui a eu lieu au sujet du rapatriement de la Constitution.

Notre pays a donc fait beaucoup de chemin, et la modification de la Loi sur la citoyenneté contribue à redonner un nouveau visage au Canada.

Le projet de loi est similaire à celui que j'ai déposé au Parlement il y a quelques années. Ce projet de loi, qui vise à modifier la Loi sur le Parlement du Canada, prévoit que les parlementaires prêtent le serment d'allégeance envers le Canada et sa Constitution. À mon avis, il ne suffit pas de prêter le serment d'allégeance envers la reine, comme la Constitution l'exige actuellement. Cela répond aux subtilités de la Constitution, mais les Canadiens éprouvent une nouvelle fierté pour leur pays et veulent que leurs représentants prêtent aussi le serment d'allégeance envers le Canada. Le nom Canada est important. En outre, ils savent que, de temps à autre, des personnes dont l'engagement envers le Canada est contestable sont élues à la Chambre. Les électeurs veulent donc voir consigné le fait que tous les députés ont prêté le serment d'allégeance envers le Canada. Il est bien qu'ils prêtent le serment d'allégeance envers la reine, mais le serment d'allégeance envers leur pays renforcerait leur engagement.

Nous devons tenir compte du fait qu'un nouvel esprit anime les Canadiens. Ils éprouvent un amour profond pour leur pays et veulent que cet amour se reflète dans leurs lois, dans leurs symboles et dans leurs institutions. C'est la raison pour laquelle je souscris à ce projet de loi d'initiative parlementaire, et j'espère que tous les députés de la Chambre pourront faire de même.

J'estime que ce projet de loi devrait être renvoyé à un comité, qui pourrait envisager d'y apporter des améliorations. On pourrait peut-être y faire de la place pour le Canada, la Constitution et la reine, autrement dit pour les trois éléments importants. Ce serait un compromis. Quoi qu'il en soit, ce projet de loi nous conduit dans la bonne direction et mérite notre appui.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je voudrais parler très brièvement du projet de loi d'initiative parlementaire que nous examinons, le projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

Malgré tout le respect que j'ai pour le député de Notre-Dame-de-Grâce, je ne peux appuyer ce projet de loi.

• (1825)

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit le député qui a pris la parole avant moi. Cela montre, je pense, les différences qui nous séparent dans ce pays. Ce qui est merveilleux au Canada, c'est que nous avons le droit de ne pas être d'accord sur beaucoup de questions

fondamentales. C'est peut-être parce que je vieillis, mais je me sens terriblement attiré par l'histoire que représente la monarchie de ce pays. Cela va au-delà des symboles. Notre pays et toutes nos traditions sont fondées sur l'histoire d'une monarchie.

En prêtant le serment de citoyenneté, les nouveaux Canadiens participent à une cérémonie officielle et traditionnelle. Ils prononcent des voeux et prennent implicitement des engagements, en présence de témoins et le plus souvent en présence de proches et de membres de la famille. Cette fierté rejaillit sur tous. Cette cérémonie est habituellement suivie d'une séance de photos et d'une réception. C'est une occasion solennelle qui sied à une cérémonie ayant pour but d'accueillir un nouveau citoyen dans notre pays.

Ce n'est pas un serment que l'on prête à la légère. Dans un contexte différent, le serment que prêtent les nouveaux citoyens est exactement le même que celui que prêtent les fonctionnaires et les personnes qui entrent dans les Forces armées ou à la GRC. C'est le serment que j'ai prêté quand j'ai accepté d'être député de ce pays, et le même serment que celui que prêtent les sénateurs. En fait, madame la Présidente, c'est exactement le même serment que celui que vous avez prêté quand vous êtes devenue députée.

Un engagement a été pris dans le cadre du projet Canada, mis en place l'an dernier à l'occasion du 125e anniversaire de notre pays. Il s'agissait d'un projet auquel participaient des Canadiens qui n'avaient jamais prêté le serment de citoyenneté, et ils sont nombreux dans ce cas. Ceux qui participaient à ce projet étaient nés ici et n'étaient pas tenus de le faire. L'an dernier, plus d'un million d'entre eux, qui voulaient réaffirmer leur amour et leur respect pour notre pays, ont participé à la cérémonie de prestation du serment de citoyenneté. Même s'il s'agissait d'une affirmation symbolique, pour la plupart d'entre eux c'était une occasion très importante, très spéciale.

Les néo-Canadiens trouvent cette cérémonie extrêmement impressionnante. Au cours de cette cérémonie officielle, ils jurent fidélité et sincère allégeance devant un juge, en présence d'un membre en uniforme de la Gendarmerie royale du Canada et, bien sûr, ils chantent l'hymne national du Canada. Ils reçoivent un certificat et un document commémoratif attestant de leur qualité de citoyen canadien. Un américain, qui est devenu citoyen canadien il y a peu de temps, a ainsi défini la cérémonie:

> Une belle réception avec juste ce qu'il faut de faste. Nous étions 105 personnes de 28 pays. À la fin, lorsque le juge a lu la liste des pays, j'ai su pourquoi j'étais ici et pourquoi j'étais Canadien. Le catalogue des pays formait une véritable mosaïque de personnes venues s'installer dans un nouveau pays. Nos anciens pays étaient encore là, sur la planète, et dans nos vies, car la plupart d'entre nous n'étions pas ici parce que nous fuyions quelque chose; nous étions venus ici simplement parce que nous voulions vivre de nouvelles expériences sans perdre notre identité première.

Nous, Canadiens, comprenons que prêter serment à la reine du Canada, ce n'est pas comme prêter serment à une puissance étrangère.

• (1830)

Dans les années 1987-1988, au cours du mandat précédent, un document intitulé *Notre fierté nationale* qu'on avait distribué avait suscité de vives réactions. Ce qui est très intéressant, c'est que l'opinion de la population au sujet de la mention de la reine dans le serment s'est exprimée presque exclusivement sous forme de lettres. Lors des consultations menées sur la lancée du document de travail *Notre fierté nationale*, la plupart des gens à qui on s'est adressé après la publication dudit document se sont dits en faveur du maintien de la mention de la souveraine dans le serment de citoyenneté. Rares étaient les personnes qui souhaitaient exclure la reine du serment.

À l'époque, on insistait beaucoup sur le fait que la reine était ce qui, dans bien des cas, distinguait notre pays des États-Unis. Supprimer la mention de la reine serait nier la réalité de notre appartenance au Commonwealth. La reine est considérée comme étant un symbole d'unité et fait partie intégrante de notre lien historique.

Une lettre dont j'ai obtenu copie a été adressée au député qui propose cette motion. Elle vient de la Fédération canadienne du civisme. On y exhorte le député de Notre-Dame-de-Grâce à revenir sur sa décision de présenter sa motion. Je cite: «Nous profitons de l'occasion pour exprimer avec toute la vigueur nécessaire notre opposition unanime à la proposition contenue dans le projet de loi C-285, qui vise à modifier la version du serment de citoyenneté que l'on trouve actuellement dans la Loi sur la citoyenneté.»

L'argument que les signataires font valoir contre cette mesure tourne autour du fait que la reine est encore un élément fondamental de notre système de gouvernement. Le Canada est une monarchie constitutionnelle. La présence de la reine en la personne du gouverneur général assure un équilibre dans l'organisation de notre gouvernement, équilibre essentiel à son fonctionnement démocratique. Supprimer la référence à la reine dans le serment de citoyenneté serait nier cette vérité fondamentale.

Si l'on veut modifier le serment de loyauté à la reine, c'est tout le système qu'il faudra modifier. La Fédération canadienne du civisme s'y oppose fortement. La lettre envoyée au député se termine ainsi: «Nous vous implorons de retirer votre appui au projet de loi C-285, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.»

Pour terminer, je voudrais vous lire le serment que tous les nouveaux Canadiens prêtent.

> Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Des millions de Canadiens ont prêté ce serment. Je l'ai prêté, vous aussi, madame la Présidente. Je n'appuierai pas la proposition d'amendement du député.

M. Girve Fretz (Erie): Madame la Présidente, je crois que nous devrions agir avec prudence, et non pas avec la hâte manifestée par le député de Notre-Dame-de-Grâce, en ce qui concerne la modification du serment de citoyenneté.

On propose une modification qui, en soi, peut paraître mineure. En fait, les modifications proposées auraient des répercussions importantes, non seulement pour le serment de citoyenneté, mais aussi dans le cas des serments prêtés par les députés, ceux de l'autre endroit, les membres des Forces armées et, bien entendu, le personnel de la fonction publique.

Le serment d'allégeance au monarque constitue, depuis 1868, un élément fondamental du processus de naturalisation et de citoyenneté. Aux débuts de la Confédération, toute personne qui désirait être naturalisée sujet britannique au Canada devait à la fois déclarer, sous serment, résider au Canada et prêter un serment d'allégeance avant d'obtenir sa naturalisation.

• (1835)

Une personne naturalisée en vertu de cette loi était considérée comme sujet britannique pendant qu'elle se trouvait au Canada, mais elle n'était pas reconnue comme tel à l'extérieur du territoire canadien. Lorsqu'un homme devenait sujet britannique, son épouse le devenait aussi.

La Loi sur la naturalisation de l'Empire britannique est entrée en vigueur le 1er janvier 1915. La naturalisation des étrangers en vertu de cette loi a été reconnue partout dans le monde, ce qui a conduit à l'uniformisation des diverses lois de naturalisation en vigueur dans le Royaume-Uni et dans le Commonwealth. Le candidat à la naturalisation devait préalablement, là encore, prêter le serment d'allégeance au monarque.

Comme nous le savons tous, toute personne naturalisée au Canada avant le 1er janvier 1947 devenait seulement sujet britannique, sans acquérir la citoyenneté canadienne.

L'adoption d'une Loi canadienne sur la citoyenneté, la première du genre dans le Commonwealth britannique, a été adoptée à la suite de l'agitation croissante qui s'était manifestée durant les années 1930, et en particulier pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Après l'adoption du Statut de Westminster de 1931, on a commencé à penser que les Canadiens devraient avoir un statut officiel de citoyen canadien, et qu'une loi devrait régir ce statut.

En 1946, le secrétaire d'État, l'honorable Paul Martin, a déposé à la Chambre des communes un projet de loi qui allait devenir la Loi sur la citoyenneté canadienne, entrée en vigueur le 1er janvier 1947. À compter de cette date, la citoyenneté canadienne pouvait être acquise à la naissance, par naturalisation antérieure ou par mariage, ou encore par les sujets britanniques qui vivaient au Canada.

Il convient de souligner que ce nouveau régime n'a en rien affecté le serment d'allégeance. Toute personne qui désirait acquérir la citoyenneté canadienne devait préalablement prêter le serment d'allégeance.

Depuis le 15 février 1977, toute personne admissible, qu'elle soit sujet britannique, citoyen irlandais ou membre d'un pays faisant partie du Commonwealth, et bien entendu tous les étrangers, doivent, comme il se doit, prêter le serment de citoyenneté avant d'acquérir la citoyenneté canadienne. La loi s'applique également à tous, sans qu'aucune des mesures préférentielles précédentes ne puisse s'appliquer aux personnes résidant au Canada et provenant de Grande-Bretagne, d'Irlande ou d'un pays du Commonwealth.

Les serments d'allégeance à la Couronne existent donc au Canada depuis 125 ans. Il ne fait aucun doute que le serment d'allégeance est prêté à la reine du Canada. Le Canada est une monarchie constitutionnelle, comme l'a dit le député qui a pris la parole juste avant moi.

Il en sera ainsi tant qu'une modification constitutionnelle agréée par le gouvernement fédéral et par toutes les provinces ne stipulera pas le contraire. Il est stipulé très clairement dans notre Constitution que la reine incarne au Canada un régime démocratique de gouvernement formé de la Chambre des communes, du Sénat et du gouverneur général.

C'est ainsi que lorsqu'on prête le serment de citoyenneté, on le fait à l'égard d'une notion du Canada que nous partageons tous. Le serment de citoyenneté fait partie de ce système. La formulation en reflète notre monarchie constitutionnelle et renvoie à notre patrimoine national. Être citoyen canadien, c'est accepter et reconnaître cet héritage. La présente modification aurait pour effet d'abandonner cet héritage.

Comme l'a dit un député lorsque la Chambre a débattu ce projet de loi la dernière fois, notre pays a une très longue tradition d'association continue avec l'institution de la monarchie, tradition qui remonte aussi loin que 1535, lorsque Jacques Cartier a pris possession de cette terre au nom du roi de France.

Nous, Canadiens, nous sommes inspirés des symboles d'autres régimes parlementaires pour créer un régime parlementaire typiquement canadien et une véritable démocratie. Le serment de citoyenneté fait partie de ce régime.

• (1840)

Je crois en outre que toute modification de formulation à ce moment-ci serait des plus nocives pour l'unité canadienne. Toute modification à la Loi sur la citoyenneté, y compris au serment de citoyenneté, devrait faire partie d'une refonte de la loi visant à moderniser celle-ci.

La modification prévue par le présent projet de loi saurait difficilement survenir à un plus mauvais moment. Des milliers de Canadiens, en particulier des jeunes, sont sur le point de prêter serment afin de réaffirmer leur citoyenneté canadienne au cours de la Semaine nationale de la citoyenneté, qui a lieu du 11 au 17 avril. Je participerai à une cérémonie de prestation du serment dans ma circonscription et je suis persuadé que d'autres députés en feront autant.

Au cours de la Semaine nationale de la citoyenneté, beaucoup de députés participeront à des cérémonies semblables dans tout le pays. Il s'en tiendra d'un océan à l'autre de même que dans le Grand Nord, dans des endroits aussi variés que des écoles primaires et secondaires, des bureaux de la citoyenneté, des salles communautaires et d'autres lieux de rassemblement.

Dans les écoles, les enfants vont réaffirmer leur citoyenneté. Dans certains cas, des enseignants prêteront aussi le serment de citoyenneté.

Comme nombre d'entre nous peuvent en témoigner, ces cérémonies sont joyeuses et touchantes. Les nouveaux Canadiens y voient la preuve qu'ils sont acceptés en tant qu'égaux, avec tous les devoirs que comporte le fait d'être citoyen de notre beau grand pays.

Pour les Canadiens qui réaffirment leur citoyenneté, c'est la confirmation de leur appartenance à un pays qui chérit son patrimoine tout en comptant sur l'intégration de gens du monde entier dans la magnifique société canadienne pour construire son avenir.

Le conseil d'administration de la Fédération canadienne du civisme, qui fait la promotion du respect et de la reconnaissance des traditions et symboles canadiens, est d'avis que le serment actuel de citoyenneté ne devrait pas être modifié.

Par ailleurs, les membres du conseil sont unanimes à dire que le caractère non seulement formel mais aussi digne des cérémonies existantes du tribunal de la citoyenneté doit être maintenu et appuyé. Selon eux, et je cite: «Il ne fait pas de doute que le caractère solennel des cérémonies qui se déroulent au tribunal font naître chez les nouveaux citoyens canadiens un sentiment de respect et de fierté qui dure longtemps.»

En terminant, permettez-moi de réitérer ma position. Je m'oppose à ce qu'on modifie le serment de citoyenneté parce que, premièrement, le changement proposé ne fait pas partie d'une révision globale de la Loi sur la citoyenneté.

Deuxièmement, je ne crois pas qu'on puisse se débarrasser sans débat sérieux d'un élément qui fait partie du patrimoine de chaque personne qui a reçu la citoyenneté canadienne.

Troisièmement, tant que le Canada restera une monarchie constitutionnelle, j'ai de sérieuses réserves au sujet de la modification du serment de citoyenneté.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui à cet important débat qui porte sur un élément du patrimoine du Canada et notamment sur une modification de ce patrimoine.

Il y a de nombreuses années, j'ai eu la chance d'immigrer au Canada, de venir dans un pays que je ne connaissais pas très bien. Un autre député a signalé au cours du débat que les nouveaux citoyens prêtent allégeance à la reine, mais en se disant en fait que la monarchie a peu de chose à voir avec leur venue au Canada.

Peut-être. Chose certaine, les immigrants ne viennent pas au Canada parce que la reine est son chef d'État. Ils viennent ici à cause de tout ce que le Canada a à leur offrir. Cela ne fait aucun doute, mais j'ai beaucoup de

mal à admettre qu'on prétende qu'il faut enlever toute allusion à la reine dans le serment d'allégeance parce que les immigrants ne sont pas venus au Canada à cause de la reine.

La question est un peu plus large, car beaucoup de traditions que nous avons connues comme Canadiens peuvent évoluer. Nous le comprenons, et certains de ces changements sont parfaitement acceptables. Il est sans doute arrivé à bien des Canadiens de devoir prêter serment sur la Bible. Or, la Bible n'est peut-être pas le livre saint que tous les Canadiens préfèrent utiliser. Nous comprenons ces situations et nous apportons des changements en conséquence.

• (1845)

Qu'on prête allégeance à la reine ou non n'est pas un affront aux croyances religieuses de quiconque. Il est évident que tous les nouveaux Canadiens sont venus au Canada sachant que nous avions un système parlementaire à l'image de celui de la Grande-Bretagne et, bien sûr, dont le chef est la reine.

Nous savons tous que nous faisons partie du Commonwealth britannique et que celui-ci est dirigé par la reine.

J'estime que les nouveaux Canadiens qui ont des réserves à formuler à ce sujet, si ce sont les seules réserves qu'ils feront jamais à l'égard du Canada, doivent se rendre compte qu'ils ont fait un excellent choix en venant au Canada. Au nom de ceux qui croient en ce serment, je ne pense pas que ce soit une raison suffisante pour modifier sa formulation.

Il est clair que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui ne porte que sur une infime portion de la Loi sur la citoyenneté, une loi d'une portée très large qui sert tous les Canadiens. On ne peut pas modifier le serment, ce qui entraîne des répercussions d'une grande portée pour les Canadiens, sans toucher au reste. Il importe d'examiner la loi dans son ensemble si on modifie un élément comme celui-là. Malheureusement, ce projet de loi ne le fait pas, car il n'en modifie qu'un très petit fragment.

La question de la Loi sur la citoyenneté n'est pas une question mise en veilleuse, à mon avis. Le gouvernement examine la loi en vigueur pour voir s'il est ressorti des éléments concrets des consultations que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a tenues auprès du public dans tout le pays. Cela conduira à une réévaluation et, je l'espère, à l'élaboration d'une nouvelle loi sur la citoyenneté. Ce serait beaucoup mieux de discuter de la question du serment dans le cadre plus large de l'ensemble des questions qui ont trait à la citoyenneté canadienne et à la Loi sur la citoyenneté.

La citoyenneté canadienne comporte beaucoup de responsabilités. Nous entendons souvent parler des droits des citoyens, mais les citoyens ont aussi des responsabilités, et elles ne se limitent pas à celles qu'on énumère quand on fait le serment d'allégeance à titre de nouveau Canadien ou qu'on réaffirme cette allégeance quand on est Canadien de longue date. La cérémonie de la citoyenneté est symbolique. C'est l'étape finale que les néo-Canadiens doivent franchir quand ils adoptent leur nouvelle patrie et qu'ils acceptent en même temps les droits et les responsabilités que cela comporte.

Tous les députés à la Chambre ont déjà été invités à titre de députés à assister à une cérémonie au Bureau de la citoyenneté. Nous avons tous eu ainsi l'occasion de féliciter des nouveaux Canadiens dans notre circonscription. Ces gens prêtent serment avec toute la fierté et la conviction dont ils sont capables. C'est du moins ce que j'ai constaté chaque fois que j'ai assisté à une telle cérémonie. Je suppose que c'est la même chose pour vous, madame la Présidente.

Ils ne se préoccupent pas du serment lui-même. Ils sont fiers parce qu'ils sont reçus citoyens canadiens.

Je tiens à exprimer des réserves au sujet de la modification proposée par le député de Notre-Dame-de-Grâce au serment d'allégeance prévu dans la Loi sur la citoyenneté. Cet amendement porte sur l'aspect symbolique de la Loi sur la citoyenneté, plutôt que sur les questions plus globales qui découlent de la loi même. Pour cette raison, cette mesure législative n'est en fait qu'une demi-mesure.

Je peux vous donner des exemples qui expliquent pourquoi, à mon avis, le projet de loi ne touche qu'une question symbolique et constitue une demi-mesure.

Le Canada a des traditions parlementaires, cela ne fait aucun doute. Nous croyons que la reine est à la tête du gouvernement du Canada et que le gouverneur général représente la reine au Canada. Comme un député l'a laissé entendre, si la reine n'a pas d'importance quand on prête le serment d'allégeance, est-ce à dire que nous devrions éliminer le gouverneur général de notre hiérarchie gouvernementale sous prétexte que beaucoup de Canadiens ne s'identifient pas à lui? Je ne pense pas. En tout cas, j'espère que non.

• (1850)

Nous avons des tribunaux et, chaque fois que le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux se présentent devant un tribunal, ils agissent au nom de la Couronne. Sommes-nous en train de proposer d'éliminer toute mention de la Couronne devant les tribunaux et de nous débarrasser aussi de cette tradition? J'espère que non.

Je l'ai déjà dit, comme tous les néo-Canadiens, j'ai eu l'honneur de prêter le serment d'allégeance à la reine. J'ai à nouveau prêté ce serment d'allégeance lorsque j'ai été élu au conseil municipal d'Ajax, il y a de nombreuses années, et encore une fois lorsque je suis devenu député. Il faut prêter le serment d'allégeance à la reine à bien des endroits au Canada. Récemment, la décision de la police de l'Ontario d'abandonner le serment d'allégeance à la reine a suscité de vives protestations. Il était bien évident que, fidèle à sa tradition, le service de police voulait conserver le serment d'allégeance envers la reine.

Je devrais souligner que, lorsque j'étais un peu plus jeune, soit à l'époque où j'étais scout, j'ai promis d'accomplir mon devoir d'abord envers Dieu, puis envers la reine. Est-ce que nous proposons que les scouts ne promettent plus d'accomplir leur devoir envers la reine parce que nous n'aimons pas qu'elle soit mentionnée dans le serment d'allégeance? J'espère bien que non.

Ce que j'essaie de faire valoir dans mes observations, c'est le fait que l'aspect qui concerne la reine imprègne toute la société canadienne. Supprimer simplement cet aspect dès le départ, c'est-à-dire à l'occasion du serment d'allégeance, risque de faire boule de neige dans tout le système canadien. Pour ma part, cette perspective ne me sourit guère.

Je dis «pour ma part», car je suis heureux que le député de Cariboo—Chilcotin ait parlé plus tôt d'un groupe de citoyens, la Fédération canadienne du civisme. Sauf erreur, il a cité un extrait d'une lettre que ce groupe avait adressée à un député. Cette lettre indique très clairement que beaucoup de Canadiens s'opposent à ce projet de loi dont la Chambre est saisie. Je suis également heureux de constater que quelques-uns des membres de cette association assistent actuellement à ce débat en tant que spectateurs. Je leur souhaite la bienvenue et j'espère qu'ils trouvent le débat intéressant et très instructif, car ils peuvent entendre les différents points de vue sur la question.

Les libertés et les droits fondamentaux des citoyens canadiens sont clairement énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés. Je répète, au profit des députés, que le gouvernement, notre gouvernement à tous, continue de défendre les valeurs fondamentales de la citoyenneté canadienne qui ont directement un effet sur notre vie quotidienne, c'est-à-dire l'égalité et la participation.

Le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté compte plusieurs secteurs. Nous avons la Direction des relations interraciales et de la compréhension interculturelle pour essayer de régler les problèmes qui existent. Il existe les Programmes des cultures et des langues ancestrales. Il y a les Programmes d'appui aux communautés et de participation communautaire, le Secrétariat au multiculturalisme, la Direction des droits de la personne, le Programme de soutien aux organismes volontaires, l'alphabétisation et la citoyenneté.

Je n'ai pas gardé la citoyenneté pour la fin parce que c'était moins important, au contraire je pense que tout ce qui précédait conduisait à l'aspect le plus important, à savoir la citoyenneté.

Je remarque, madame la Présidente, que vous m'indiquez que mon temps de parole est presque écoulé. J'ai plusieurs autres observations à faire, mais je devrai peut-être revenir ultérieurement à ce sujet pour en discuter. Mais, manifestement, j'estime que nous faisons assez au Canada pour encourager la citoyenneté et je pense que le projet de loi dont nous sommes saisis n'inciterait pas à renforcer la citoyenneté dans notre pays.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je tiens à préciser, au départ, que je n'appuierai pas le projet de loi C-285.

Cela, parce que ce projet de loi vise à supprimer toute mention de la reine ou de la monarchie, ce que je trouve carrément inacceptable.

Je voudrais lire, aux fins du compte rendu, ce projet de loi, qui vise à modifier le serment de citoyenneté:

> Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte:
>
> 1. L'annexe de la *Loi sur la citoyenneté* est abrogée et remplacée par ce qui suit:
>
> SERMENT DE CITOYENNETÉ
>
> Je jure fidélité et sincère allégeance *envers le Canada et la Constitution du Canada* et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.
>
> AFFIRMATION SOLENNELLE
>
> J'affirme solennellement que je serai fidèle et porterai sincère allégeance *envers le Canada et la Constitution du Canada*, que j'observerai fidèlement les lois du Canada et que je remplirai loyalement mes obligations de citoyen canadien.

• (1855)

C'est ce que le projet de loi C-285 vise en supprimant les références à la reine et à la monarchie. Pour mettre les choses en contexte et aux fins du compte rendu, je vous lis la version actuelle du serment de citoyenneté:

Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la reine Elizabeth II, reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

J'ignore ce qu'il y a à gagner en supprimant les références à la reine et la monarchie. Le Canada est une monarchie constitutionnelle. Nous jurons allégeance à la reine, comme tous les députés de la Chambre viennent de le dire, quand nous prêtons notre serment d'office en tant que députés. Qu'y gagne-t-on? Selon moi, absolument rien, mais nous risquons d'y perdre beaucoup: une bonne partie de notre histoire et une bonne partie de nos traits distinctifs nationaux.

L'automne dernier, j'ai vécu, comme mes collègues à la Chambre et comme tous les Canadiens, l'un des événements les plus émouvants depuis que je siège au Parlement, c'est-à-dire le débat référendaire. Ce fut à tout le moins un exercice déchirant, peu importe dans quel camp on se trouvait. Le débat a suscité beaucoup d'émotion. Tous les citoyens canadiens ont pu y participer, et beaucoup l'ont fait, comme vous le savez, madame la Présidente. De fait, les Canadiens ont voté massivement et ont pu faire connaître leur opinion.

J'ai été touché, notamment, par un fait survenu dans ma propre famille. Jusqu'en octobre 1992, mon épouse a été citoyenne américaine, et elle n'a donc pas pu voter aux élections de 1988 et contribuer à mon élection en tant que député. En fait, comme je n'étais pas tout à fait sûr qu'elle allait voter pour moi, le fait qu'elle n'ait pas encore sa citoyenneté canadienne ne me dérangeait pas trop.

Soit dit sans plaisanter, j'étais très fier lorsque mon épouse a voulu devenir citoyenne canadienne afin de pouvoir participer pleinement à l'intéressant débat de l'automne dernier, de l'automne de 1992. Lorsqu'elle a décidé de devenir citoyenne canadienne, elle n'a vu absolument aucune objection à prêter le serment de citoyenneté, car c'est ce qu'on attend de tous les Canadiens. Dans sa forme actuelle, le serment de citoyenneté ne semble poser aucun problème aux 27 millions de Canadiens.

Une des choses qui me frappent en tant qu'ancien enseignant—j'ai été un éducateur dans l'une de mes vies antérieures et j'en ai eu quelques-unes—c'est que, contrairement aux citoyens d'autres pays, nous, Canadiens, n'avons pas de sens réel de l'histoire de notre pays ni la même fierté nationale qu'on sent dans d'autres pays. En fait, c'est là un de nos problèmes d'identité, je crois.

Nous ne sommes que 27 millions de Canadiens en Amérique du Nord, continent qui compte plus de 300 millions d'habitants. Je suppose que nous sommes bien peu comparativement à nos voisins immédiats, qu'il s'agisse des Américains ou des Mexicains. L'une des choses que je constate depuis des années, c'est que les Américains ont un sens aigu de ce qu'ils sont. Cela nous fait défaut à nous, Canadiens.

• (1900)

Je sais que lorsque j'enseignais, j'ai toujours essayé de faire comprendre aux jeunes Canadiens la nature de notre pays, afin que nous nous connaissions bien car, comme vous le savez, nous sommes envahis chaque jour au Canada par des médias étrangers et plus précisément des médias américains.

Cependant, j'ai souvent déclaré qu'à certains égards, les Canadiens connaissaient mieux l'hymne américain que le leur. Nous avons une meilleure compréhension du système américain de gouvernement que du nôtre. Je suppose que nous avons tous notre part de responsabilité pour ne pas avoir mieux défendu notre cause, si on peut dire, au fil des ans. J'ai essayé de le faire lorsque j'enseignais.

Il n'y a rien de mal à être un peu nationaliste. Rien n'empêche d'aimer quelque peu notre pays et de comprendre la façon dont il a évolué. Il n'y a rien de mal à comprendre la monarchie britannique qui a été transplantée au Canada et qui a évolué au fil des ans, de l'époque de la Grande Charte à nos jours. Il s'agit là d'une histoire très riche dont nous pouvons être très fiers en tant que Canadiens. Je ne pense pas que ce soit là une histoire que nous voulons renier.

Ainsi, la Chambre ne devrait pas étudier le projet de loi C-285. Plaçons certains chiffres dans leur contexte. J'ai parlé de ma propre situation familiale, du fait que ma femme est devenue une Canadienne l'année dernière. Elle n'était pas la seule en cela. En fait, l'année dernière, plus d'un million de Canadiens ont affirmé leur citoyenneté dans le cadre du 125e anniversaire de la Confédération canadienne.

Le Canada est le pays le plus recherché du monde. Ce que cela veut dire, c'est simplement qu'il s'agit là du pays où les gens souhaitent le plus venir s'installer. Bien entendu, nous sommes en plein débat sur le nombre de gens que nous devrions accueillir au Canada et sur le nombre que notre économie peut faire vivre, ainsi que sur la façon dont notre pays va se développer, mais ce sont là des questions que nous aborderons à une autre occasion.

Cependant, le fait est que le Canada compte parmi les pays les plus en demande. Sur ces centaines de milliers de personnes qui, à l'heure actuelle, souhaitent entrer au Canada, aucune, selon moi, n'hésiterait à prêter le serment d'allégeance actuel.

On considère dans le reste du monde que le Canada est le pays où il fait le mieux vivre. Comment en est-on arrivé à cette conclusion? Ce que nous avons fait—et je ne devrais pas dire nous, même si nous faisons partie de la communauté mondiale—c'est que 162 pays du monde membres des Nations Unies ont, en fait, mesuré le bien-être de leurs citoyens. Ce faisant, ils ont tout mesuré et examiné. Ils ont examiné les soins de santé. Ils ont examiné le degré d'instruction, l'accès aux universités, l'accès aux soins de santé et les programmes de soutien à l'intention des personnes âgées et des personnes handicapées. Ils se sont même penchés sur notre Charte des droits et libertés, de ces droits et libertés qui sont les nôtres en tant que Canadiens. Finalement, ils ont conclu que le Canada était en fait le meilleur pays du monde.

Si nous sommes assez bons pour le reste du monde, pourquoi ne le sommes-nous pas à nos yeux? Pourquoi ne pas tout simplement dire que ce que nous avons ici est très bien, que nous devons veiller à maintenir nos acquis, à les garder. Pourquoi tout ce débat pour changer quelque chose que la plupart d'entre nous acceptons d'amblée?

Cette idée de changement est à mon avis une idée extrêmement futile qui ne mérite pas l'appui de la Chambre. Pour une fois, maintenons le statu quo. Conservons ce que nous considérons comme étant typiquement canadien. Je n'appuierai donc pas le projet de loi C-285 et je vous remercie de votre compréhension.

• (1905)

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir intervenir au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire, mais ce n'est pas parce que je l'approuve.

À mon avis, cette mesure fait état d'une ignorance totale de la véritable valeur accordée à la Reine et à notre société. La Reine est notre chef d'État et elle est représentée au Canada par le Gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs de chaque province. D'après moi, ce sont ces derniers et l'institution parlementaire qui confèrent une valeur considérable au Canada. Je crois qu'en prêtant le serment de citoyenneté, un nouveau Canadien apprécie cette valeur.

Ma circonscription dans l'agglomération de Toronto compte environ 60 p. 100 d'immigrants, dont une très faible minorité est d'ascendance britannique. En effet, seulement 18 000 résidents de Don Valley-Nord se disent d'ascendance britannique.

Or, mes électeurs sont fortement attachés à la reine. J'ai souvent assisté à divers événements, que ce soit dans la collectivité vietnamienne, hongroise ou autre, où un lieutenant-gouverneur était présent. J'ai vu Pauline McGibbon, Lincoln Alexander et Henry Jackman se servir de leur charge pour aider de nouveaux citoyens, des Canadiens de diverses origines, à reconnaître l'importance de leur charge et de la valeur dans notre pays. Cela n'a rien à voir avec la personne même qu'est la reine, même si je considère que la reine Elizabeth est réellement extraordinaire. C'est un chef d'État qui n'a pas de couleur politique.

On peut aller à un événement comme le Bal hongrois et y entendre le lieutenant-gouverneur Hal Jackman parler du Canada et des valeurs que nous partageons en tant que citoyens canadiens. Dans une école secondaire de la banlieue de Toronto, Lincoln Alexander s'est autorisé de cette fonction pour expliquer d'une façon non politique la valeur de notre pays. C'est un merveilleux avantage que de posséder cette institution. Il est parfaitement logique de le faire reconnaître par les nouveaux citoyens.

Beaucoup de ces nouveaux citoyens fuient leur pays d'origine parce qu'il ne possède pas des institutions solides comme la monarchie que nous avons et apprécions au Canada. Ces institutions solides constituent en effet l'un de nos principaux atouts. Nous avons une fonction publique où l'on accorde une énorme importance au service de grande qualité envers le public et à l'absence de corruption.

De même, au Parlement, les parlementaires qui agissent de façon frauduleuse ou qui violent la loi suscitent un grand mépris. Nous avons dans notre pays des valeurs auxquelles nous sommes très fermement attachés. Dans d'autres pays, on constate fréquemment un certain degré

de compréhension de l'importance d'institutions comme la police, comme un système judiciaire impartial, un système non politique dans lequel les gens peuvent se présenter devant leurs diverses institutions quelle que soit leur affiliation politique et constater qu'ils y sont traités comme des personnes.

La monarchie est une institution qui représente un atout formidable pour le Canada et qui est sous-estimée par beaucoup de citoyens canadiens. Ils ne l'apprécient pas autant que d'autres. Cette institution a évolué de pair avec le Canada.

Nous voyons que les divers représentants de la Reine et la Reine elle-même sont parfaitement informés de bon nombre des problèmes que nous connaissons au Canada. Ils sont très au courant des problèmes comme le racisme et les problèmes des nouveaux citoyens qui entrent dans notre société. Ils ne sont pas déphasés.

• (1910)

Ce n'est pas une monarchie vieux jeu, une institution qui est dépassée par les changements survenus au Canada. Les tribunaux ont déjà examiné la question. J'ai ici aujourd'hui une des décisions judiciaires portant sur le serment de citoyenneté.

Le jugement a été porté dans une cause concernant un certain Charles C. Roach qui soutenait avoir le droit d'obtenir la citoyenneté sans avoir à prêter le serment de citoyenneté sous sa forme actuelle.

Lui aussi confondait l'institution de la reine et de la monarchie avec une personne. Je lirai simplement un extrait de la décision du juge Joyal: «Il me paraît parfaitement acceptable que le Parlement exige des personnes qui veulent devenir citoyens canadiens qu'ils prêtent serment et affirment leur loyalisme envers le chef de l'État. On peut discuter du principe qui fait que la reine est notre chef d'État, mais cela fait partie de notre Constitution tout autant que les dispositions de notre Charte des droits.

En outre, le symbole de Sa Majesté comme chef d'État n'est pas, dans notre longue histoire constitutionnelle, la création récente d'un esprit inventif ou malicieux, mais le résultat de principes constitutionnels en constante évolution qui sont consacrés par les traditions constitutionnelles du Royaume-Uni et codifiés partiellement, au Canada, par la Loi constitutionnelle de 1982.

Sa Majesté est définie comme chef d'État dans le texte même qui garantit les libertés dont le député a hérité et dont il jouit maintenant.

Sur le plan législatif, le chef d'État sanctionne les lois du Canada qui, de manière concrète, assurent la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

J'estime que l'argument de l'appelant, selon lequel le chef de l'État du Canada est la reine et celle-ci est anglicane, est une dialectique dépourvue de tout fondement juridique ou constitutionnel.»

Le citoyen qui a contesté le serment de citoyenneté a fait la même erreur que le député qui parraine ce projet de loi. Le député a notamment confondu la personne et l'institution. Dans sa décision, le juge a confirmé la valeur de tout cela au regard de la constitution. En réalité, c'est un symbole de nos institutions et, à mon avis, il est très important.

Le juge a aussi ajouté ceci: «De même, si l'appelant estime qu'il trahit sa conscience en prêtant serment à autre chose qu'à l'Être suprême et aux principes de la vérité, de la liberté, de l'égalité, de la justice et de la suprématie du droit, la loi ne lui impose pas un serment d'allégeance. Par respect pour la conscience individuelle, une déclaration d'allégeance fera tout aussi bien l'affaire.»

Une certaine souplesse est prévue dans le serment de citoyenneté. À l'instar de la vaste majorité des électeurs de ma circonscription, qui est, comme je l'ai dit, multiculturelle, je crois fermement qu'un serment de citoyenneté dans lequel il est mentionné que la reine est le chef de l'État est très important; nous y tenons beaucoup, à titre de Canadiens.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, comme bon nombre de mes collègues qui ont pris la parole avant moi, j'estime qu'il ne convient pas que j'appuie ce projet de loi.

Avant de me lancer dans le discours que j'ai préparé au sujet de l'histoire du serment, je voudrais faire quelques remarques improvisées pour vous dire que j'ai été un peu pris au dépourvu en écoutant les orateurs qui m'ont précédé. Je ne croyais pas que ce que j'ai entendu aurait une tel impact sur moi, et je dis cela en toute sincérité.

À un moment où notre pays et même le monde entier sont assaillis de toutes parts par des changements de toutes sortes, nous continuons de chercher nos racines, de chercher une façon de nous stabiliser. Nous pouvons faire cela dans notre propre famille. C'est possible au sein de notre église, dans le cadre de nos croyances. C'est possible dans nos institutions.

Il n'est pas difficile de comprendre que c'est probablement une institution importante pour la Chambre des communes, le gouvernement du Canada en général et le pays tout entier. Comment nous nous sentons et ce qu'est le serment, dont je ferai l'historique dans un moment, ont une grande importance.

J'aimerais faire une brève observation qui s'applique en ce que. . .

Mme le vice-président: Je m'excuse. Je dois interrompre le député. Le temps réservé aux initiatives parlementaires est terminé.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 19 h 15, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 18 mars 1993, l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports du projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime, et l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des transports du projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, sont appelés en même temps pour un débat portant sur la teneur des deux projets.

[*Traduction*]

M. Danis: Madame la Présidente, je voudrais annoncer officiellement que le lundi 22 mars sera le dernier jour désigné pour la période des subsides.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ASSURANCE MARITIME

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PAR EAU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (pour le ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime, et le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, soient lus pour la deuxième fois et renvoyés au Comité permanent des transports.

Mme le vice-président: Le débat porte sur la teneur des deux projets de loi.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole ce matin au nom du ministre des Transports.

J'ignore pour quelle raison au juste cet honneur m'est échu. Peut-être est-ce parce que nous avons en commun quelques caractéristiques physiques. Quoi qu'il en soit, c'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole.

En entamant le débat au nom du gouvernement, je tiens à remercier au nom du ministre les députés des deux côtés de la Chambre pour l'esprit de coopération qu'ils ont manifesté en rendant possible l'étude simultanée de deux mesures, les projets de loi C-83 et C-97, procédure assez peu courante. Le ministre tenait, je le sais, à remercier l'opposition. Je vais faire bien attention cette fois-ci pour éviter toute maladresse avec mon verre d'eau et ne pas faire comme la dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre.

• (1010)

Nous avons aujourd'hui à étudier deux projets de loi à l'étape de la deuxième lecture. Les deux mesures ont certains liens entre elles, car elles portent sur l'établissement de règles claires au sujet de la conduite de certains aspects du transport maritime concernant les responsabilités et l'assurance. Je voudrais faire quelques observations sur les deux projets, mais en les prenant l'un après l'autre.

Voyons tout d'abord le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau. Cette mesure a pour objet de moderniser la législation canadienne relative aux règles de responsabilité et d'indemnisation des dommages ou pertes de marchandises pendant le transport par eau.

Les règles de La Haye visent principalement à uniformiser les conditions liées à la responsabilité des propriétaires de navires ou des transports à l'égard des dommages à une cargaison qui leur est confiée ou à la perte de cette cargaison. Elles comportent des dispositions précises quant à cette responsabilité et fixent un plafond aux réclamations que peut présenter le propriétaire ou l'expéditeur de la cargaison.

La nouvelle loi a fait l'objet de nombreuses discussions. Elle englobera les modifications apportées aux éléments originaux du projet, les règles de La Haye, en

relevant la limite de responsabilité du propriétaire de navire et en remplaçant l'étalon-or par la monnaie internationale moderne créée par le Fonds monétaire international, c'est-à-dire le droit de tirage spécial.

Les modifications appelées règles de La Haye-Visby font passer la limite de responsabilité de 500 $ à 1 000 $ par colis et introduisent une limite de remplacement facultative de 3 $ le kilo, le montant le plus élevé étant retenu. Une autre modification importante établit des dispositions spécifiques sur la responsabilité à l'égard des marchandises conteneurisées.

L'évolution du droit international dans ce domaine ne s'est pas arrêtée à l'adoption des règles de La Haye-Visby de 1968. En 1978, une nouvelle convention des Nations Unies sur le transport des marchandises par mer, connue sous le nom de règles de Hambourg, a apporté de nouvelles modifications relatives aux limites de responsabilité, à la charge de la preuve et aux modalités de réclamation.

Les modifications prévues par les règles de Hambourg devaient relever les limites de responsabilité d'environ 25 p. 100 et abolir la liste des moyens d'exonération de responsabilité officielle pour la remplacer par une disposition suivant laquelle le transporteur est tenu responsable de toute perte ou dommage, à moins qu'il ne soit prouvé qu'il a pris toutes les mesures raisonnables voulues pour empêcher la perte ou les dommages.

En règle générale, les règles de Hambourg sont considérées comme plus favorables aux expéditeurs que les règlements internationaux précédents. Je dois signaler que la position de notre industrie n'a pas été unanimement en faveur de ces règles. Les propriétaires de navire et leurs assureurs, de même que les assureurs des cargaisons et les milieux juridiques appuient l'application des règles de La Haye-Visby. Par contre, les expéditeurs préfèrent nettement les règles de Hambourg.

Le Canada n'est pas le seul pays à n'avoir pas encore adopté le nouveau régime. À ce jour, les règles de Hambourg n'ont été adoptées que par certains de nos partenaires commerciaux, qui ne représentent que 2 p. 100 de nos échanges de marchandises acheminées par la mer.

Faute de consensus au sein de l'industrie, le projet de loi C-83 propose un compromis en insérant les règles de Hambourg à l'annexe II. Aux termes du projet de loi, le ministre des Transports devra étudier la situation et présenter un rapport au Parlement dans les six ans suivant l'adoption des règles de La Haye-Visby, rapport dans lequel il dira si ces règles doivent, oui ou non, être remplacées par celles de Hambourg.

Cette façon de procéder permettra au Canada d'instaurer petit à petit les nouvelles règles en matière de responsabilité, au fur et à mesure que ses partenaires commerciaux adopteront les conventions internationales. Elle témoignera aussi de l'intention du Canada d'accepter les règles de Hambourg lorsqu'il sera prouvé que ces règles constituent un régime approprié aux nouvelles conditions de responsabilité dans le commerce international.

Dans l'intervalle, le Canada poursuivra ses efforts auprès de ses partenaires commerciaux en vue d'une action coordonnée qui, nous l'espérons, permettra de faire accepter plus largement les règles de Hambourg dans le transport maritime international.

Nous sommes maintenant en mesure de remplacer un régime de responsabilité complètement désuet par une loi qui non seulement nous met au diapason de notre époque, mais nous permet aussi d'être en bonne position pour l'avenir.

Je voudrais maintenant aborder brièvement le deuxième projet dont nous sommes saisis, soit le projet de loi C-97, portant sur l'assurance maritime.

À l'heure actuelle, aucune loi fédérale ne régit les polices d'assurance maritime. La loi fédérale de 1992 sur les compagnies d'assurances comporte simplement des dispositions sur les activités des compagnies d'assurance, et les provinces ont adopté des lois qui régissent les polices d'assurance, y compris des lois sur les polices d'assurance maritime.

En 1983, la Cour suprême du Canada a dû examiner le dossier des compétences provinciales et fédérales dans le domaine de l'assurance maritime. Dans sa décision au sujet de l'affaire Triglav, la Cour suprême a conclu que l'assurance maritime fait partie intégrante du droit maritime et qu'une police d'assurance maritime est un contrat qui relève nettement de la compétence du Parlement, au même titre que la navigation et le transport maritime.

• (1015)

Selon nos conseillers juridiques, il se peut que cette décision de la Cour suprême rende inopérantes, du moins en partie, les lois provinciales sur l'assurance maritime.

Cette décision a remis en question la loi applicable aux polices d'assurance maritime. Tous les groupes intéressés de l'industrie ont exhorté le gouvernement à adopter une loi sur l'assurance maritime pour dissiper l'incertitude qui règne maintenant quant à la portée et à l'application des lois provinciales en matière d'assurance maritime.

Le projet de loi C-97 s'adresse aux préoccupations du secteur d'assurance maritime. Comme les lois provinciales en vigueur, il est fondé sur la British Marine Insurance Act de 1906, ce que demandait l'industrie. Cette loi qui peut sembler très ancienne est en fait la plus complète et

la plus largement acceptée en matière d'assurance maritime, et elle a servi de modèle aux lois de nombreux pays.

La loi proposée sert de cadre juridique à la relation contractuelle des principales parties à une police d'assurance maritime, l'assureur et l'assuré, aux droits et obligations de chacune ainsi qu'aux principes d'indemnisation des dommages assurés.

Si nous ne donnons pas suite à ce projet de loi, nous perpétuerons les anomalies et l'incertitude qui rendent imprévisible le cours des affaires dans le secteur de l'assurance maritime au Canada.

On me dit que tous les secteurs de notre industrie de l'assurance maritime souhaitent vivement que nous ne ménagions aucun effort pour adopter le projet afin de corriger la situation.

Pour mettre un terme à mes propos sur ces deux projets de loi, je tiens à réitérer, au nom du gouvernement et surtout du ministre des Transports, mes remerciements à mes collègues d'en face pour leur courtoisie et leur collaboration. C'est l'industrie canadienne qui profitera de l'adoption rapide de ces deux importants projets de loi.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Madame la Présidente, nous acceptons certainement les remerciements du ministre chaque fois que celui–ci veut bien nous en adresser.

Je répondrai à mon collègue de South Shore que la raison pour laquelle on lui a demandé de prendre la parole relativement à ces deux projets de loi n'a rien à voir avec sa forme, cette décision est plutôt liée à son style lorsqu'il s'exprime à la Chambre, ainsi qu'au fait qu'en tant que résidant des provinces Maritimes, mon ami est bien au courant des subtilités de ces deux mesures législatives. Celui–ci nous a donné une explication à la fois très concise et savante d'un domaine complexe du droit, et il faut l'en féliciter.

Il n'y a vraiment pas grand–chose à ajouter, si ce n'est que je trouve ces questions intéressantes du point de vue juridique. Il est rare que la Chambre traite de questions dont on pourrait dire qu'elles relèvent du droit privé. La plupart des mesures législatives que nous adoptons ont une portée publique plus large; les questions liées au droit privé sont normalement de compétence provinciale.

Il s'agit ici d'une exception, étant donné que le projet de loi C–83 prévoit l'application d'une convention internationale, tandis qu'en raison d'une décision de la Cour suprême, le C–97 traite du droit des assurances qui, comme je l'ai dit, est normalement un secteur de compétence provinciale. Toutefois, comme il s'agit ici de questions liées au commerce maritime international, la cour a jugé que la compétence fédérale était aussi en cause. Par conséquent, le projet de loi C–97 vise à créer une interdépendance entre les dispositions législatives fédérales et provinciales visant à faire en sorte que l'assurance maritime soit dotée d'un cadre juridique.

Un certain nombre de mémoires concernant ces projets de loi ont été présentés au ministre et aussi, sauf erreur, aux partis de l'opposition. J'ai d'ailleurs avec moi ce matin l'un de ces exposés; il s'agit du mémoire de la Canadian Board of Marine Underwriters, qui dit ceci au sujet des deux projets de loi:

> Les deux projets de loi sont très importants pour l'industrie maritime canadienne. Ils garantiront l'efficience et la compétitivité des importateurs, des exportateurs et des assureurs maritimes au Canada. Pour cette raison, tous les secteurs de l'industrie maritime appuient ces mesures législatives.
>
> Nous sommes quelque peu préoccupés par le fait qu'étant donné que des élections se tiendront cette année, l'un ou l'autre projet de loi, sinon les deux, risquent de ne pas être adoptés à temps. Par conséquent, nous vous exhortons à faire votre possible afin que ces deux mesures législatives soient traitées de façon prioritaire et puissent ainsi entrer en vigueur.

• (1020)

Nous espérons tous ardemment qu'il y aura des élections en 1993 et nous partageons les inquiétudes de l'industrie qui veut que ces projets de loi soient adoptés rapidement. Je me suis toutefois laissé dire ce matin que la ministre de la Défense nationale cherche le moyen de suspendre la Constitution afin d'éviter de tenir des élections cette année. Reléguons cette histoire parmi les rumeurs et agissons selon l'hypothèse que nous serons appelés aux urnes cette année.

Dans les circonstances, les projets de loi qui sont renvoyés au Comité permanent des transports donnent beaucoup de travail aux membres du comité, d'autant plus que le ministre a renvoyé au comité, pas plus tard que la semaine dernière, le rapport de la Commission d'examen de la Loi sur les transports nationaux en lui demandant d'en faire rapport d'ici la fin du mois de juin.

Puisque les secteurs de l'industrie visés par le projet de loi C–83 ne semblent pas s'entendre sur les règles à

appliquer, j'ai l'impression que le comité devra étudier un bon nombre des répercussions qu'aura la mesure législative et recueillir le témoignage de représentants de l'industrie.

De notre côté, nous ferons l'impossible pour tenter d'expédier les audiences de façon à ce que le projet de loi soit examiné de près et renvoyé en priorité à la Chambre, peut-être même avant l'étude approfondie du rapport de la commission d'examen, dont nous sommes également saisis, je le répète.

Comme nous sommes appelés à jongler avec ces priorités, je tiens à dire que, à notre avis, et j'aimerais bien connaître la position du NPD à ce sujet, l'examen de ces projets de loi devrait être prioritaire. Leur étude, surtout dans le cas du projet de loi C-83, nécessitera la tenue d'audiences. Nous tenterons de faire rapport à la Chambre dans les plus brefs délais.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour participer au débat sur ces deux mesures législatives, soit le projet de loi C-83, Loi relative au transport des marchandises par eau, et le projet de loi C-97, Loi concernant l'assurance maritime.

Je veux dire dès le départ que non seulement nous appuyons ces deux mesures, qui modernisent nos lois en matière de transport maritime et d'assurance maritime, mais nous sommes prêts à faire tout ce que nous pouvons pour accélérer leur étude en comité.

En fait, une des raisons pour lesquelles nous voulons que ces mesures soient renvoyées au Comité des transports, c'est que nous comptons, parmi les membres de ce comité, des députés qui connaissent bien l'industrie maritime et qui sont donc bien placés pour comprendre le contenu de ces projets de loi, pour voir quels aspects de ces mesures doivent être examinés plus attentivement et pour ensuite retourner ces deux mesures à la Chambre. Sincèrement, je ne m'attends pas à ce que ce processus soit long.

Pour ce qui est du transport des marchandises par eau et des règles dont le porte-parole du gouvernement a parlé—soit celles de La Haye-Visby et celles de Hambourg—je crois que le projet de loi est bien conçu pour permettre au ministre des Transports de mettre ces règles en application lorsque l'industrie maritime canadienne jugera opportun de le faire.

Si nous examinons la ventilation selon la valeur des marchandises canadiennes transportées par eau, nous constatons que presque 60 p. 100 de nos marchandises sont transportées en vertu des règles de La Haye-Visby; 11 milliards de dollars ou 19 p. 100 en vertu des règles de La Haye et seulement 2 p. 100 en vertu des règles de Hambourg. Nous avons donc beaucoup de chemin à faire pour rattraper l'industrie.

J'ai une proposition à faire, et j'ai l'intention de soulever la question à l'étape de l'étude en comité. Le projet de loi C-83 renferme une disposition qui dit ceci: «Dans les six ans suivant l'entrée en vigueur de la partie I»—c'est-à-dire les règles de La Haye-Visby—«le ministre des Transports examine la possibilité de remplacer les règles de La Haye-Visby par celles de Hambourg et fait déposer un rapport sur ses conclusions devant chaque chambre du Parlement.»

J'ai deux choses à signaler à ce sujet. Premièrement, le ministre peut faire cela à n'importe quel moment au cours de cette période de six ans. Je crois qu'on devrait préciser que cette période de six ans prend fin le 31 décembre 1999.

Par ailleurs, nous venons de terminer un examen officiel de la Loi sur les transports nationaux, processus qui était exigé par la loi. Cet examen a coûté des centaines de milliers de dollars, sinon des millions, et un rapport a été déposé à cet égard la semaine dernière.

• (1025)

Le même genre de mécanisme est prévu en ce qui concerne le Bureau de la sécurité des transports du Canada, mais la loi n'est en vigueur que depuis trois ans et nous voilà rembarqués dans la même galère. Une commission a été formée. Elle dépensera l'argent des contribuables pour examiner une loi qui ne date que de trois ans, alors que, de l'aveu même du président de ce bureau, la loi ne pose pas de problème.

Outre les dispositions qui sont prévues dans le projet de loi, je propose que, à ce moment, la question soit automatiquement renvoyée au Comité permanent des transports. Dès qu'il déciderait que le moment est venu d'évaluer s'il y a lieu de passer des règles de La Haye-Visby à celles de Hambourg, le ministre devrait présenter au Parlement une recommandation à ce sujet. Celle-ci serait alors automatiquement renvoyée au Comité permanent des transports, qui l'examinerait et recommanderait ensuite à la Chambre de suivre ou non la recommandation du ministre.

Le ministre peut décider que le moment n'est pas encore venu d'adopter les règles de Hambourg. Nous pourrions convoquer des témoins de l'industrie pour connaître leur opinion et nous pourrions ensuite présenter notre propre recommandation au Parlement. Celle-ci pourrait être compatible ou non avec celle du ministre. Je pense sincèrement que cela permettrait d'économiser l'argent des contribuables. Cela éviterait d'avoir à recourir à une commission de l'extérieur. Le Parlement aurait

ainsi une garantie que le ministre ne pourra pas simplement modifier les règles de son propre chef.

À mon avis, le comité devrait envisager cette nouvelle approche dans notre étude du projet de loi. Voilà pour ce qui est du projet de loi C-83, Loi sur le transport des marchandises par eau.

De toute évidence, en matière d'assurance maritime, nous mettons à jour la loi canadienne, à cause d'une affaire dont les tribunaux ont été saisis et qui vise à déterminer si la loi canadienne primait la loi provinciale. Une fois que des fonctionnaires auront comparu devant le comité, nous comprendrons un peu mieux cette question, j'en suis certain. En toute honnêteté, je ne saisis pas très bien les subtilités de l'assurance, encore moins celles de l'assurance maritime.

Ce projet de loi comporte des dispositions intéressantes que je veux vous lire, car l'étrangeté du jargon juridique risque d'intéresser certaines personnes.

Ainsi, l'article 18 dit ceci: «Le contrat conclu par jeu ou par pari est nul.» Est-ce à dire que certaines personnes perdent leurs navires au jeu? Est-ce là ce qu'il faut comprendre et est-ce pour cela qu'une protection est prévue? Il vaudrait peut-être la peine de poser la question aux fonctionnaires. Le libellé de l'annexe 3, qui concerne l'interprétation des polices maritimes, est intéressant lui aussi.

À la Chambre, nous avons eu l'occasion de moderniser le libellé de lois à caractère maritime, par exemple, en éliminant une disposition sur la flagellation en vue de donner l'exemple à bord des bateaux, disposition que renfermait la Loi sur la marine marchande du Canada jusqu'en 1986 ou 1987. Nous nous sommes finalement débarrassés de cette méthode désuète de garder au pas les marins.

Une voix: La situation change lentement.

M. Angus: En effet. D'ailleurs, bon nombre des mesures législatives que nous étudions aujourd'hui sont fondées sur une loi que la Grande-Bretagne a adoptée en 1924. Nous sommes tout simplement en train de les améliorer. Il faut du temps pour que ces mesures soient étudiées à la Chambre des communes et pour qu'elles franchissent toutes les étapes au sein de l'appareil gouvernemental.

En 1984, un livre blanc ou document de travail sur le projet de loi C-83 a été rendu public. C'est lui qui a inspiré la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il a fallu huit ans, soit de 1984 à 1992, pour effectuer toutes les consultations nécessaires au sujet d'un projet de loi qui ne porte pas sur des idées philosophiques, mais bien sur des questions concrètes, pour que le ministère de la Justice en étudie le libellé, etc.

Mais revenons à certaines des dispositions les plus intéressantes de l'annexe:

> «Piraterie» Sont assimilées à la piraterie la mutinerie des passagers du navire assuré et les attaques à son encontre à partir des terres.

C'est fort intéressant, mais qu'arrive-t-il si l'attaque se fait à partir d'un autre bateau? Cela est-il prévu ailleurs dans le projet de loi? C'est une question qu'il sera intéressant de soulever.

Voici une autre disposition de l'annexe:

> «Vol» À l'exclusion du vol clandestin et du vol commis par les passagers, les officiers ou les membres de l'équipage du navire assuré.

Je ne suis pas certain de comprendre ce que cela veut dire.

Voici un autre exemple intéressant: «Pour l'application des polices maritimes, un renvoi [. . .] *b)* «détentions de prince, autorité ou peuple» s'entend notamment des actes d'origine politique ou gouvernementale, à l'exclusion des émeutes et des actes accomplis dans le cadre du processus judiciaire ordinaire». Prince, autorité ou peuple, voilà qui est intéressant.

• (1030)

Bien sûr, les fortunes de mer s'entendent des événements fortuits ou des sinistres de mer, à l'exclusion de l'action ordinaire des vents et des vagues.

Dernièrement, nous avons vu ce que pouvait faire les vents et les vagues, parce que deux sinistres importants se sont produits, un sur nos côtes et l'autre près des côtes de Grande-Bretagne. Je crois que nous devons sérieusement réexaminer les conséquences de cette disposition.

Pour ceux que rendent malades les subtilités du langage juridique, en voici une bonne. À l'alinéa *c)* de l'article 2 sur les polices maritimes, on lit: «avarie autre que commune» s'entend de la perte partielle de la chose assurée autre qu'une avarie commune, à l'exclusion des frais de conservation». Le porte-parole du gouvernement pourrait peut-être expliquer à la Chambre ce que sigifie cette disposition particulière.

Comme je l'ai dit au départ, nous appuyons les deux projets de loi. Nous sommes d'accord pour dire qu'ils doivent être débattus ensemble. Nous voulons que ces projets de loi soient renvoyés au Comité des transports parce qu'il sera en mesure de les étudier plus rapidement.

Je ne crois pas qu'il serait judicieux d'attendre encore dix ans pour que ces mesures soient adoptées. Nous devrions les adopter en deuxième lecture dès maintenant, les renvoyer au comité, les adopter en troisième lecture et les renvoyer à l'autre endroit aussi vite que

Article 31 du Règlement

possible, parce qu'elles sont avantageuses pour l'industrie maritime et qu'elles l'aideront à remplir ses fonctions efficacement et à des coûts moins élevés.

Mme le vice-président: Comme un représentant de chaque parti a déjà pris la parole, conformément à l'ordre adopté le jeudi 18 mars 1993, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude des deux projets de loi à l'étape de la deuxième lecture dont la Chambre est maintenant saisie.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur le projet de loi C-97. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer de nouveau?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le deuxième vote porte sur le projet de loi C-83. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.)

M. Danis: Madame la Présidente, au nom du leader du gouvernement à la Chambre, je tiens à remercier mes deux collègues de l'opposition qui se sont montrés coopératifs dans le processus d'adoption de ce projet de loi.

[*Français*]

En regardant l'heure, madame la Présidente, je me demande s'il n'y aurait pas consentement unanime pour suspendre les travaux de la Chambre jusqu'à 11 heures.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: Consent-on à l'unanimité à suspendre la séance jusqu'à 11 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 10 h 35.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 heures.

Mme le vice-président: Nous procéderons maintenant aux Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement. L'honorable député de La Prairie a la parole.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai ici un message de la communauté grecque de ma circonscription.

Le régime Skopje insiste pour que leur ancienne république multiculturelle de Yougoslavie soit reconnue à l'échelle internationale sous le nom de Macédoine, alors que les divers groupes ethniques du pays accusent le régime de ne faire aucun cas du désir exprimé par la majorité de la population, quant au nom de la république, et de porter atteinte à leurs droits fondamentaux.

J'aimerais que le gouvernement fasse savoir au Parlement s'il prend en considération ces accusations, sachant que les deux tiers de la population totale de cette république sont Albanais.

* * *

LES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, de nos jours, les marchés internationaux sont si concurrentiels que le renouveau économique n'est possible que dans la mesure où l'on peut faire fond sur une main-d'oeuvre qualifiée et adaptable.

Dans cette perspective, il faut absolument que les dirigeants et les syndicats se concertent. Notre capacité de générer de la richesse et de réussir dans le contexte d'une économie mondiale en dépend.

Pour constituer une main-d'oeuvre hautement qualifiée et efficace, le meilleur outil c'est la refonte du programme national d'apprentissage.

Le programme canadien d'apprentissage s'est fait une bien mauvaise réputation. Il ne fait plus partie intégrante, semble-t-il, de notre système d'enseignement, car les participants éventuels le considèrent plutôt comme une voie sans issue.

Quand donc le gouvernement va-t-il comprendre qu'il manque d'hommes et de femmes de métier qualifiés au Canada? Qu'est-ce que le gouvernement attend pour annoncer la mise en oeuvre d'une programme national d'apprentissage renouvelé qui répondra au besoin urgent de main-oeuvre qualifiée que nous avons au Canada? Le Canada ne peut plus se permettre d'erreur en ce qui concerne les programmes d'apprentissage.

* * *

LA RIVIÈRE OLDMAN

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, le 23 janvier 1992, la Cour suprême du Canada a déclaré que l'Alberta devait obtenir une licence en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables pour construire un barrage sur la rivière Oldman. La Cour suprême confirmait ainsi le jugement rendu le 13 mars 1990 par la Cour d'appel fédérale qui ordonnait l'obtention de la licence et l'évaluation des effets du barrage sur l'environnement.

La première recommandation du rapport d'évaluation et d'examen en matière d'environnement était de mettre le barrage hors service. Les ministres fédéraux de l'Environnement et des Transports ont été trop peureux pour reconnaître que le barrage était dommageable à l'environnement et ne se justifiait pas sur le plan économique. Ils ont rejeté la recommandation numéro un, mais ont promis de mettre les 22 autres en oeuvre.

Le 2 mai 1992, le ministre des Transports déclarait ceci au sujet des 22 recommandations: «Nous ferons en sorte qu'elles soient mises en oeuvre.» Le 19 novembre 1992, aucune de ces recommandations n'avait été mise en oeuvre et le ministre promettait sans conviction: «Nous veillerons à ce que ces 22 recommandations soient mises en oeuvre.»

Le printemps est arrivé, la neige va bientôt commencer à fondre et les effets néfastes du barrage sur l'environnement commenceront à se faire sentir.

Les Canadiens devraient se souvenir que les conservateurs ont refusé d'obéir à la Cour suprême du Canada et de tenir leurs propres promesses. Les deux ministres sont les canards boiteux de la rivière Oldman.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Madame la Présidente, dans ma région, pour relancer et diversifier l'activité économique, on aide les gens à mettre sur pied leur entreprise.

Article 31 du Règlement

Le Brock University Centre for Entrepreneurship, le Collège Niagara et le Innovative New Enterprise Store apprennent aux futurs entrepreneurs les techniques nécessaires pour créer leur propre entreprise. En outre, la Niagara Enterprise Agency a pour mission d'épauler la recherche d'entrepreneurs en puissance au sein des usines qui ferment leurs portes et de leur fournir la formation requise pour qu'ils puissent mettre leur propre entreprise sur pied.

Il existe aussi des programmes de formation pour les travailleurs qui occuperont les postes créés par ces nouvelles entreprises.

Cependant, les entrepreneurs locaux se heurtent trop souvent au même problème, soit l'incapacité d'obtenir le capital dont ils ont besoin pour concrétiser leurs idées. Nombre de ces nouvelles entreprises n'ont pas de biens à donner en hypothèque pour obtenir les fonds nécessaires. Les programmes de l'État, comme la Loi sur les prêts aux petites entreprises, le programme de financement pour la petite entreprise et la Banque fédérale de développement, mettent certes des fonds à la disposition des entrepreneurs, mais c'est insuffisant.

• (1105)

Un grand nombre d'entreprises ne répondent pas aux critères établis par. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, le 21 novembre est la Journée internationale de l'élimination de la discrimination raciale.

Le racisme, l'antisémitisme et la discrimination raciale font partie des forces les plus destructrices d'une société. Notre charte des droits et libertés interdit toute discrimination fondée sur la religion, la couleur ou le lieu d'origine. Cependant, la charte ne peut résoudre tous nos problèmes de société.

Pour résoudre le problème de la discrimination sociale et raciale, et des crimes antisémites, il faut commencer à l'école. Les programmes scolaires, à tous les niveaux, doivent contenir un élément traitant de la question des relations raciales. Depuis le tout début de la scolarité jusqu'à l'enseignement postsecondaire, notre système scolaire doit refléter notre mosaïque culturelle.

Article 31 du Règlement

Je demande au gouvernement de mettre sur pied un répertoire national de tous les crimes raciaux et antisémites dans notre société. Grâce à ce répertoire, on pourrait mettre sur pied des programmes qui répondraient aux défis de l'harmonie raciale. Nous devons agir dès maintenant pour que les Canadiens de toutes origines puissent continuer à vivre et à travailler dans le meilleur pays du monde.

* * *

LA TROISIÈME TROUPE DE GUIDES SCOUTES DE HOLLAND LANDING

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je voudrais saisir cette occasion aujourd'hui pour féliciter la 3e Troupe de guides scoutes de Holland Landing de s'intéresser aux problèmes de pollution du lac Simcoe et, partant, à l'avenir de notre pays.

Ces jeunes demoiselles ont appris que la pêche et le tourisme revêtent une grande importance pour les habitants de Georgina. Elles comprennent également que le lac Simcoe est en grave difficulté. Ces guides estiment que la pollution est «très répréhensible», pour reprendre leur expression.

Elles craignent que, si l'Ontario aménage un énorme dépotoir à un mille du lac Simcoe, cette situation aura des effets sur la frayère qui est située tout près de l'emplacement projeté du dépotoir. Elle risque également d'aggraver beaucoup la pollution dans le lac Simcoe.

Ces jeunes guides ne veulent pas faire de la marche ou de la natation près d'un dépotoir. Elles sont d'avis que les engrais, les eaux usées et d'autres sources de pollution causent déjà assez de problèmes dans le lac Simcoe. La qualité de l'eau y est déjà menacée. Elles reconnaissent que la plupart des poissons attrapés dans le lac y ont été déposés après avoir été élevés dans des écloseries, puisque les algues et les polluants qu'on trouve actuellement dans le lac ont détruit bon nombre des frayères. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le budget provincial déposé en Saskatchewan hier est un budget rigoureux qui est la conséquence directe de dix ans de mauvaise gestion du gouvernement conservateur et de la réduction des transferts fédéraux. Cela montre qu'un gouvernement néo-démocrate peut s'engager à réduire le déficit et y parvenir sans pour autant s'en prendre aux plus démunis.

Les réductions pénibles qui s'imposaient ont cependant été tempérées par la compassion, ce qui n'a pas été le cas dans les budgets présentés cette semaine par le Manitoba et Terre-Neuve.

Cinquante-six organismes de services sociaux qui défendent les pauvres, les défavorisés et les personnes les plus durement touchées par les mauvaises politiques économiques du Parti conservateur vont souffrir durement des réductions radicales mises en oeuvre par les conservateurs au Manitoba.

À Terre-Neuve, les libéraux ont quant à eux décidé d'engager des enquêteurs pour faire la chasse aux abus de l'aide sociale, de réduire les subventions versées aux organisations bénévoles et de diminuer le nombre de postes dans la fonction publique, et ceci, sans préavis. Cela ne règlera pas pour autant les graves problèmes sociaux et le chômage chronique dans cette province.

À en juger par les nombreuses initiatives de création d'emplois qu'il propose, le budget qui a été présenté hier en Saskatchewan montre bien que les néo-démocrates sont déterminés à remettre les gens au travail. Il montre que la responsabilité financière et la responsabilité sociale. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA SOCIÉTÉ FLEXI-COIL LTD.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, la Saskatchewan a des sociétés d'envergure internationale bénéficiant d'une technologie de classe internationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'une de ces sociétés, à savoir, Flexi-Coil Ltd. de Saskatoon, en Saskatchewan. Les habitants de Regina ne félicitent pas souvent ceux de Saskatoon, mais c'est une des occasions où ils le font.

Flexi-Coil fabrique des machines agricoles, et cette société est submergée de commandes. En fait, les emplois dans cette société viennent de doubler en sept mois, passant de 430 à plus de 800.

Qu'est-ce qui cause le succès de cette société? La recherche—développement et la technologie de pointe qui permet de semer dans des conditions de grande humidité en remuant le sol le moins possible.

Flexi-Coil n'a pas accepté l'argument que la Saskatchewan est située trop loin des grands marchés. Cette société vise plutôt des marchés internationaux et met les gens au travail.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme ont dit hier, en réponse à une question, que nous avons un excédent commercial de 9,5 milliards de dollars avec les pays étrangers.

Je voudrais rappeler au ministre que le commerce comprend les échanges financiers, de marchandises et de services, et ces chiffres sont désastreux. Le déficit courant avec les pays étrangers s'élève à 30 milliards de dollars pour 1992. Quand va-t-il dire la vérité au public canadien et leur révéler la vraie situation économique de notre pays? Quand va-t-il lui dire par exemple, que nous avons une dette nationale de 650 milliards de dollars qui correspond à 95 p. 100 du produit intérieur brut et qui est égale à celle du Brésil et du Venezuela?

* * *

• (1110)

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, depuis la fin de 1985, le climat économique a presque sans arrêt été néfaste au pétrole et au gaz naturel. Ces huit dernières années, les Canadiens de l'Ouest à eux seuls ont perdu près de 35 000 emplois à cause de notre dollar trop fort.

Même si les prix se redressent progressivement, on s'attend toujours à ce que le nombre d'emplois diminue de 18 p. 100 d'ici 1995. D'une façon plus concrète, cela veut dire que dans l'Ouest, 11 700 familles de plus devront faire face à la possibilité de se retrouver sans travail.

Si nous voulons que notre industrie énergétique reprenne vigueur, il faut qu'elle redevienne rentable et compétitive.

Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans la revitalisation de ce secteur qui fournit près de 100 000 emplois directs ne serait-ce qu'en Alberta. Selon une évaluation, on estime que chaque milliard investi dans notre industrie pétrolière et gazière pourrait créer 30 000 nouveaux emplois dans l'Ouest et dans l'économie canadienne en général.

Faute de changement dans le régime fiscal, les investissements dans ce secteur risquent cette année de tomber à 4,1 milliards de dollars, soit 85 p. 100 des liquidités prévues. Dieu merci, le gouvernement fédéral s'est engagé à venir en aide à l'industrie pétrolière et gazière dans les provinces de l'Atlantique. Il pourrait également lui donner un coup de pouce dans l'Ouest.

* * *

LE VILLAGE DE SAINT-AUGUSTIN, AU QUÉBEC

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, le dimanche 7 mars 1993 est une journée mémorable et historique pour les habitants du village de Saint-Augustin, dans la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent, dans la circonscription de Manicouagan, au Québec.

En effet, ils ont élu ce jour-là leur premier conseil municipal. Saint-Augustin, qui est la plus grande localité de la Basse-Côte-Nord, est désormais une municipalité dûment constituée dont les pouvoirs et les responsabilités sont administrés par des élus de la localité.

Je tiens à rendre hommage à toutes les personnes qui ont présenté leur candidature aux élections municipales. Ce faisant, elles ont manifesté leur intérêt pour le développement de leur localité.

Je tiens aussi à offrir mes félicitations et mes meilleurs voeux de succès au premier maire élu, M. Harrison Lavallée, et aux conseillers municipaux élus, MM. Léo McKinnon, Andrew Fequet, Gerry Driscoll, Alfred Maurice, Jeoffrey Lessard et Eldon Gallant.

Ils sont tous assurés de mon appui et de ma collaboration indéfectibles.

* * *

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, l'idée d'éliminer l'Île-du-Prince-Édouard et peut-être d'autres provinces atlantiques de la fédération canadienne recueille de plus en plus d'appui chez les députés conservateurs et notamment les candidats à la direction du parti.

Article 31 du Règlement

Ce matin, j'ai reçu une lettre d'un habitant de Delta, en Colombie-Britannique, qui craignait qu'il ne s'agisse d'une politique conservatrice. Selon l'auteur de la lettre, le député de Delta, qui est aussi le président du caucus conservateur de la Colombie-Britannique, lors de sa prestation du 12 mars 1993 à son émission câblodiffusée, a été amené par l'animateur, Frank Buckles, à répondre à la question de savoir si l'Île-du-Prince-Édouard était trop petite pour être une province ou non. Le député, qui appuie la candidate à la direction, la ministre de la Défense nationale, a répondu par l'affirmative et a poursuivi en disant que les provinces atlantiques devraient s'unir pour ne plus en former qu'une ou deux, ce qui permettrait aux contribuables du reste du Canada d'économiser beaucoup d'argent et contribuerait à réduire le déficit.

L'auteur de la lettre souhaitait en terminant qu'on demande au député de Delta et à la ministre de la Défense nationale s'il s'agit là d'une politique conservatrice.

Je demande à tous les députés conservateurs, y compris le premier ministre, s'il s'agit d'une politique conservatrice ou d'une simple fantaisie régionale qui se voulait une profonde réflexion sur l'économie puisque le converti de Summerside, notre collègue Garth Turner. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA JOURNÉE DE LA JEUNESSE

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, avec l'arrivée du printemps, le 21 mars de chaque année, le Nouveau-Brunswick célèbre la journée de la jeunesse.

Cette journée de la jeunesse permet au Nouveau-Brunswick de reconnaître l'apport des jeunes à la société. C'est donc un jour spécial d'espoir et de renouveau.

La journée de la jeunesse est marquée par diverses activités à l'échelle de la province, notamment un grand nettoyage environnemental et l'attribution de prix reconnaissant certaines initiatives chez les jeunes.

Ces prix sont attribués par le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick. Chaque année, deux prix sont décernés à des personnes ou à des organisations qui ont fait preuve de leadership, d'esprit d'initiative et de dévouement dans leur travail auprès des jeunes.

L'un des lauréats des prix de cette année est la troupe Characters Incorporated de Fredericton qui a été choisie pour sa représentativité de l'essence même du Canada. Rien n'est plus touchant que les sentiments intenses de jeunesse exprimés par la danse et le chant, et la troupe Characters Incorporated représente ce que les jeunes Néo-Brunswickois ont à offrir de mieux au Canada.

J'aimerais que les députés de cette Chambre se joignent à moi afin d'exprimer leur gratitude pour l'inspiration que nous apportent les jeunes et pour leur apport au leadership. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VANCOUVER

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, les passagers qui quittent l'aéroport international de Vancouver devront payer sous peu une taxe spéciale de 5 $ à 15 $. La taxe sera imposée par l'administration de l'aéroport international de Vancouver afin de financer son plan d'aménagement d'installations permanentes.

Cette taxe ne pouvait pas arriver à un plus mauvais moment pour l'industrie des lignes aériennes. Le coupable de cette mesure n'est pas l'administration aéroportuaire locale mais bien, selon les néo-démocrates, le ministre des Transports.

Notre parti avait prévenu les Canadiens des coûts cachés que comporterait le transfert de la gestion des aéroports aux administrations aéroportuaires locales. Les faits nous donnent malheureusement raison encore une fois.

• (1115)

En imposant la déréglementation, les ministres conservateurs qui se sont succédé aux Transports ont réduit le rôle et la responsabilité du gouvernement dans le domaine des transports.

Le Canada récolte maintenant les fruits amers de la politique de libre marché des conservateurs, qui a engendré une situation catastrophique dans tous les secteurs de l'industrie des transports, et voilà que les consommateurs canadiens se voient imposer un fardeau supplémentaire. Grâce à la politique du Parti conservateur, ils devront supporter une nouvelle taxe sur les transports qui constitue en outre une raison de plus, pour les sociétés aériennes, de délaisser Vancouver au profit de Bellingham, l'aéroport de Seattle, dans l'État de Washington.

* * *

[*Français*]

LES MUNICIPALITÉS CANADIENNES

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Les municipalités canadiennes cherchent toujours à obtenir la levée du gel imposé en 1992 par le gouvernment sur la portion des taxes municipales applicable aux propriétés fédérales.

J'ai rappelé au ministre des Travaux publics, lors de la période des questions de vendredi dernier, que le gouvernement avait la même responsabilité que tout autre propriétaire de payer sa juste part des taxes municipales sur ses propriétés.

Je lui ai aussi rappelé que la Municipalité régionale d'Ottawa—Carleton avait récemment réévalué toutes les classes de propriétés et que le fédéral en était avantagé. Il m'a promis qu'il se pencherait sur ces deux questions et qu'il chercherait une solution juste et équitable.

Je rappelle au ministre que les municipalités attendent toujours d'être consultées. En attendant, les autres propriétaires trouvent injuste le fait qu'ils doivent payer pour le manque à gagner de la part du fédéral.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Dave Worthy (Cariboo-Chilcotin): Madame la Présidente, hier soir à la télévision, j'ai vu un reportage venant de Victoria qui est certes le plus odieux que j'aie jamais entendu.

En effet, des centaines d'environnementalistes chahuteurs ont violemment pris d'assaut l'Assemblée législative dans le seul but d'imposer leurs opinions radicales et intolérantes à la population de la Colombie-Britannique. Non seulement ces gens n'hésitent pas à utiliser et à bafouer les libertés démocratiques, mais ils sont prêts à abandonner le processus démocratique quand il ne fait plus leur affaire.

Ces gens ressemblent à des terroristes. Ils ont commencé par enfoncer des clous dans les troncs des arbres et saboter des véhicules, et ils cherchent maintenant à intimider les députés en recourant à la violence.

Oui, la scène était ignoble et, en tant que résident de la Colombie-Britannique, j'ai eu honte. Je suis certain que tous les environnementalistes responsables partagent mon sentiment.

* * *

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, il peut arriver au chef d'un parti politique de penser que certains membres de son caucus manquent de confiance en lui et dans l'avenir de leur parti au Canada. Ils peuvent être désenchantés. On dit parfois qu'ils sont radicaux, fanatiques, millitants, rebelles, ou encore qu'ils se sentent inquiets, bouleversés, peinés, troublés, déçus, vaincus, confondus ou abattus.

Comme nous l'avons vu cette semaine, le chef d'un parti national a constaté que des membres de son caucus étaient préoccupés, il s'en est inquiété et, sans trop réfléchir aux motifs de leur préoccupation légitime concernant l'effritement de la base de leur parti, le chef du Parti libéral défendant un programme électoral qui touchait à tout mais en surface, il s'est mis à haranguer ses troupes, les qualifiant de poules mouillées et d'enfants gâtés.

Quel remarquable chef de parti! Quel brillant chef pour le pays!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant.

Hier, à Kitchener, un diplomate mexicain a confirmé les pires craintes des travailleurs canadiens. Il a déclaré que le Mexique avait bel et bien des lois environnementales, mais qu'il n'avait pas les moyens de les appliquer et qu'il ne pourrait donc le faire avant l'an 2 000. Entretemps, à Washington, les négociateurs canadiens de l'ALENA ont affirmé qu'ils ne souhaitaient pas nécessairement qu'un accord parallèle sur l'environnement soit rigoureux.

Le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire comment le Canada peut réclamer un accord parallèle sans aucun mordant sur l'environnement alors que le Mexique a précisé qu'il n'entendait pas appliquer ses propres normes environnementales jusqu'à l'an 2 000? En quoi cela aide-t-il les travailleurs canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, hier et avant-hier, les négociateurs de l'Accord de libre-échange nord-américain se sont rencontrés à Washington pour établir les paramètres d'accords parallèles devant accompagner l'ALENA.

On a confirmé à nouveau hier qu'on ne modifiera pas le libellé de l'ALENA. En outre, les trois pays s'entendent pour dire qu'il sera mis en oeuvre. Ce devrait se faire à compter du 1er janvier 1994. Enfin, on a discuté de diverses positions au sujet de l'environnement, des normes en ce qui concerne la main-d'oeuvre et de ce que nous appelons parfois ici, au Canada, les dispositions sur le retour au taux de droit NPF.

• (1120)

Je peux dire au député que ce sont là des réunions très productives. Les trois pays échangent de nombreuses idées.

Les intéressés vont maintenant rencontrer leurs dirigeants respectifs pour discuter des solutions possibles et établir des positions de négociation. C'est ce qui va se produire dans les jours et les semaines à venir.

Le député ne devrait pas, à ce stade-ci, tirer encore des conclusions hâtives comme il le fait toujours. Il prend la première chose qu'on dit dans le cadre des négociations lorsqu'il n'y a même pas. . .

Mme le vice-président: La parole est au député de Windsor-Ouest.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Je cite un diplomate mexicain qui vient de vendre la mèche à Kitchener en déclarant que le Mexique n'avait pas l'intention d'appliquer ses normes environnementales au moins jusqu'à l'an 2 000, car il en était incapable.

[*Français*]

Madame la Présidente, je cite les propos de ce diplomate mexicain: «Nous possédons déjà des normes, mais nous n'avons pas encore les moyens de les faire respecter». Il a même ajouté que certaines mesures environnementales n'entreraient pas en vigueur avant l'an 2000.

Je demande donc pourquoi le gouvernement ne tient pas compte de ces faits? Le ministre compte-t-il demander aux négociateurs canadiens d'exiger que l'entente parallèle sur l'environnement comprenne un mécanisme assurant le respect des normes, et cela afin de protéger nos travailleurs canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, puisque la question est la même en français et en anglais, la réponse est aussi la même.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, le ministre vient de déclarer que son gouvernement se fichait des répercussions sur les travailleurs canadiens de la décision du Mexique de ne pas appliquer ses normes environnementales. Pourquoi le gouvernement est-il prêt à voir des emplois et des entreprises partir pour le Mexique du fait que ce pays applique de façon laxiste ses normes environnementales?

Le ministre va-t-il nous garantir aujourd'hui que le gouvernement n'ira pas de l'avant avec le projet de loi sur l'ALENA sans avoir obtenu auparavant un engagement ferme de la part du Mexique à l'égard d'un solide accord parallèle sur les normes environnementales, qui renfermerait les moyens de les appliquer? Va-t-il prendre cet engagement aujourd'hui?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, tout d'abord, le député affirme que tous ces emplois et ces entreprises vont partir pour le Mexique.

Pourtant, pendant ce temps, dans sa propre circonscription, Chrysler a annoncé un projet de modernisation d'usine d'un demi-milliard de dollars. Eh bien, si, en fait, toutes les entreprises avaient l'intention de s'établir au Mexique, comme le prétend le député, pourquoi dépenseraient-elles alors des sommes aussi énormes pour réorganiser leurs activités au Canada afin de garantir des emplois aux Canadiens?

En outre, en ce qui concerne la protection de l'environnement, le Canada n'a rien à envier à personne à ce titre. Notre bilan environnemental est l'un des meilleurs du monde à l'heure actuelle et nous en sommes extrêmement fiers. Notre ministre de l'Environnement a accompli de l'excellent travail à ce titre lorsqu'il a présenté le Plan vert et conduit notre délégation au Brésil où, je tiens à le dire, les positions du Canada sur l'environnement lui ont valu d'être félicité par tous les participants.

Le député sait fort bien que les Mexicains sont différents des Canadiens qui, eux-mêmes, se distinguent des Américains. Nous sommes tous différents. Le député voudrait que les Mexicains deviennent des Canadiens. Or, ce n'est pas ce qui se passe dans la réalité.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant.

Hier, deux provinces n'ont eu d'autre choix que celui de présenter des budgets extrêmement rigoureux et de réduire une nouvelle fois les programmes, ceci parce que le gouvernement du Canada s'est déchargé sur les provinces d'une partie du fardeau de la dette. Maintenant, le ministre des Finances de Terre-Neuve et le premier ministre de la Saskatchewan réclament eux aussi la convocation d'une conférence nationale afin de dénouer la crise d'endettement de notre pays.

Le premier ministre suppléant pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement refuse de convoquer une telle conférence et pourquoi il continue de permettre que l'on se décharge du fardeau de la dette sur les Canadiens les moins en mesure de payer?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je suis heureux que cette question vienne sur le tapis car, en fait, les ministres provinciaux des finances ont eu, il y a un an en janvier, une réunion à Québec avec le ministre fédéral des Finances. J'ai moi-même eu l'honneur d'assister à cette réunion. Je puis dire au député que le ministre des Finances avait alors insisté auprès de ses homologues provinciaux afin qu'ils prennent des mesures pour réduire le déficit dans leur province et qu'ils coordonnent de façon plus raisonnable leurs budgets avec celui du gouvernement fédéral, ceci dans un même but. Il l'a répété lors d'une réunion des ministres des finances qui s'est tenue en janvier dernier à Ottawa.

• (1125)

Tous les ministres des finances, indépendamment de leurs convictions politiques—y compris le ministre des Finances de Terre-Neuve, ce qui est tout à son honneur—ont convenu que la réduction du déficit était la priorité primordiale et ont alors décidé de s'attaquer à cet important problème. Je ne peux que féliciter la ministre des Finances de la Saskatchewan et le ministre des Finances de Terre-Neuve.

Quant à dire que le gouvernement fédéral se décharge du fardeau de la dette sur les provinces, je tiens à dire au député que le taux de croissance moyen des transferts à Terre-Neuve a été, ces neuf dernières années, de 7,5 p. 100, soit le plus élevé de toutes les provinces. Le total des paiements de transfert à Terre-Neuve devrait, en 1993-1994, atteindre près de 1,4 milliard de dollars. Autrement dit il représentera plus de 40 p. 100 du budget de la province.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, le fait est que les paiements de transfert sont inférieurs à ce qui était prévu. Ces paiements augmentent peut-être, mais ils ont été réduits par rapport aux prévisions, ce qui a contraint les provinces à trouver des fonds à même leurs propres budgets.

Si ce que le ministre dit est vrai et que le ministre des Finances rencontre tous ses homologues provinciaux et convient que la dette est le plus grave problème au pays, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de convoquer une conférence nationale, comme l'ont demandé les premiers ministres et les ministres des finances des provinces? Pourquoi refuse-t-on de tenir une telle conférence?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, comme je l'ai mentionné, le ministre des Finances a rencontré tout récemment, soit en janvier, ses homologues des provinces afin de discuter des budgets de cette année. Cette rencontre a eu lieu.

Les budgets sont maintenant en train d'être déposés. Une autre rencontre aura lieu une fois que les budgets des provinces et du fédéral auront été présentés, afin de décider de l'orientation à prendre à partir de là. On procède toujours de cette façon et on continuera de le faire.

Le député donne l'impression que les ministres des finances ne se réunissent pas. Celui-ci sait pertinemment, compte tenu de ses anciennes fonctions. . .

M. Rompkey: Je ne fais que citer leurs propos.

M. McDermid: Je peux vous dire que la ministre des Finances de la Saskatchewan qui a demandé la tenue de cette rencontre n'était pas présente à la réunion de janvier. Celle-ci n'assumait pas encore ses fonctions, de sorte que je comprends sa démarche. Toutefois, une autre rencontre aura lieu lorsque les ministres des finances auront déposé leurs budgets. Ces ministres collaborent ensemble et le député devrait s'en réjouir.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ma question porte sur les négociations concernant l'ALENA. Hier, le négociateur canadien, John Weekes, a dit que les États-Unis n'ont pas bien compris le fonctionnement de l'ALENA. Il a dit que l'accord actuel comprend déjà des dispositions au sujet de l'augmentation subite des importations de produits mexicains à bas prix et que, de ce fait, aucun accord parallèle n'est nécessaire.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement ne voit-il pas à quel point les dispositions actuelles de l'ALENA sont faibles relativement à l'augmentation subite des importations, étant donné qu'il faut tenir des consultations en bonne et due forme avec l'autre pays et que l'on ne peut recourir à cette procédure qu'une fois à l'égard d'un produit donné?

Pourquoi le gouvernement ne comprend-il pas ce que les autorités américaines ont finalement saisi, c'est-à-dire la nécessité de mettre en place un mécanisme beaucoup plus rigoureux et rapide pour pouvoir contrer l'augmentation subite des importations et protéger les emplois canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, l'ALENA, tout comme l'Accord de libre-échange, renferme des dispositions sur l'augmentation subite des produits d'importation, notamment dans le secteur des fruits et légumes.

On a recours à ces dispositions surtout pour cette catégorie de denrées. Ces dispositions sur le retour au droit ont été efficaces dans le passé et elles le seront encore à l'avenir. Voilà ce que notre négociateur a dit aux représentants américains et mexicains.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je représente une circonscription qui produit bon nombre des denrées agricoles censées bénéficier des dispositions sur le retour au droit. Chaque fois qu'elles ont été invoquées en vertu de l'Accord de libre-échange, elles ont été appliquées au moins six à sept semaines trop tard pour être de quelque utilité que ce soit aux agriculteurs canadiens. Ma question supplémentaire concerne l'application des normes environnementales, étant donné qu'il faut aussi faire un constat d'échec dans ce secteur.

• (1130)

Comme mon collègue l'a dit, hier, un haut fonctionnaire mexicain a déclaré, devant un auditoire réuni à Kitchener, que les normes environnementales mexicaines sont très rigoureuses, mais que le Mexique n'a pas les moyens de les appliquer. Voici l'aveu le plus clair, de la part d'un Mexicain, de ce que nous disons depuis le début: les lois touchant l'environnement ne sont tout simplement pas appliquées dans ce pays.

Pourquoi le gouvernement ne voit-il pas que le non-respect des normes environnementales menace dangereusement la position du Canada à ce chapitre? Pourquoi. . .

Mme le vice-président: À mon avis, la question a été posée, et le député s'engage dans un discours.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je dois dire au député que le Mexique est un pays en développement. Il n'a pas les mêmes moyens que le Canada et les États-Unis, mais nous savons qu'il fait des progrès et des efforts.

Grâce à la commission environnementale qui a été mise sur pied, nous avons une occasion en or d'aider le Mexique à résoudre son problème d'application des règlements environnementaux. Nous l'aiderons à ce chapitre. C'est en cela que le Canada peut être très utile au Mexique, dans le dossier de l'environnement.

Contrairement à ce que le député et le NPD préconisent, il ne faut pas démolir les autorités mexicaines. Nous devrions plutôt les épauler en les conseillant et en les aidant à mettre en application leurs lois environnementales. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le ministre parle de l'application des règlements, mais, dans les faits, la commission qui est formée n'a absolument aucun pouvoir à cet égard. Cette commission est un gros zéro. Elle n'a aucune signification.

[*Français*]

J'en viens à ma question supplémentaire. Cette semaine, le premier ministre de l'Ontario, M. Bob Rae, a attaqué les actions du gouvernement mexicain en ce qui concerne les droits humains et les progrès démocratiques. «Amnistie Internationale, a-t-il dit, a souligné des exemples de torture et on a rapporté la disparition de 55 journalistes.»

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de défendre un accord avec ce gouvernement mexicain?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Premièrement, en réponse au préambule du député, je dirai que, si le Mexique rompait ses relations commerciales avec le Canada à cause d'une de nos lois touchant l'environnement, les députés néo-démocrates seraient les premiers à dire que les Mexicains empiètent sur la souveraineté du Canada. Ils seraient les premiers à le faire.

À notre avis, pour résoudre des problèmes environnementaux, il n'est pas nécessaire d'adopter, dans le domaine commercial, des lois de mise en application rigoureuses. Nous croyons qu'il y a d'autres façons d'y parvenir, comme en témoigne le traité sur les pluies acides que nous avons signé avec les États-Unis et de nombreux autres exemples. Nous avons bien d'autres moyens d'y parvenir sans recourir à la méthode inefficace que préconise le NPD, celle qui consiste à brandir le bâton.

Permettez-moi de dire quelque chose à propos des pays en développement. Il existe certainement des problèmes dans ces pays. Nous le constatons partout dans le monde. Nous ne rompons pas pour autant nos relations commerciales avec eux. Nous essayons de les aider à résoudre leurs problèmes. À mesure que leur situation économique s'améliore, ils raffinent leurs méthodes. C'est ce qui se produira au Mexique.

Nous croyons que les Mexicains peuvent produire des denrées et les vendre, ce qui leur permettra d'améliorer leur situation. C'est mieux que de leur faire l'aumône et de continuer de les dominer, comme le préconisent les néo-démocrates.

[*Français*]

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Depuis plusieurs années, les femmes oeuvrant dans les Forces canadiennes qui ont eu le courage de se lever et de se plaindre de harcèlement sexuel se font injustement démettre de leurs fonctions.

Est-ce que le gouvernement aura l'intégrité d'établir aujourd'hui une enquête indépendante pour faire un examen complet de toutes ces actions vengeresses?

• (1135)

[*Traduction*]

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, le ministère de la Défense nationale compte 30 000 femmes parmi ses effectifs. Comme la ministre l'a dit avant-hier, le ministère a entrepris un examen de la question en effectuant un sondage auprès de 5 600 personnes, pour s'assurer qu'on observe bien une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel dans les Forces armées.

La ministre a dit avant-hier que le rapport à ce sujet sera rendu public en avril, dès qu'on l'aura terminé. Le ministère de la Défense nationale prend toutes les mesures possibles pour veiller à ce que l'on continue de faire respecter l'objectif de tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel dans les Forces armées du Canada.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse elle aussi au premier ministre suppléant.

Des femmes sont de nos jours forcées de quitter les Forces armées parce qu'elles se sont plaintes de harcèlement. On ne fait rien pour arrêter cela. Ces femmes se sont montrées très courageuses en dénonçant un système qui serre les rangs pour les frapper d'ostracisme, les punir et les forcer à partir.

Y a-t-il quelqu'un sur les banquettes ministérielles qui peut promettre à ces femmes qu'aucune autre femme ne sera renvoyée des Forces armées alors que ceux qui protègent les coupables continuent de monter dans la hiérarchie?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je pense que la députée a voulu dire qu'aucune femme ne sera renvoyée des Forces armées canadiennes à cause de ses plaintes relatives à du harcèlement sexuel tant qu'on n'aura pas fait quelque chose pour y remédier.

Il me paraît juste de le dire. Je puis dire que les Forces armées canadiennes tâchent de faire en sorte qu'il n'y ait pas de harcèlement sexuel dans leurs rangs. Si la députée est au courant de cas où des femmes s'estiment poussées vers la sortie de nos jours, je l'enjoins de les faire connaître et ils feront l'objet d'une enquête exhaustive.

Je suis d'accord. Il devrait y avoir. . .

Mme Catterall: Voilà quatre ans qu'on en fait connaître.

M. Dick: Oh! voulez-vous bien rester tranquille un instant, Catterall! Jacasser, c'est tout ce que vous savez faire!

Mme le vice-président: À l'ordre, je vous prie. Nous allons vérifier la transcription pour voir si on n'aurait pas dit quelque chose d'antiparlementaire. Je sais qu'on a dû le faire, mais je n'ai pas bien entendu. Si le ministre pense avoir tenu des propos antiparlementaires, il devrait les retirer tout de suite.

M. Dick: Madame la Présidente, je ne crois pas avoir dit quelque chose d'antiparlementaire. Mais si je l'ai fait, je retire certes ces propos.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je suis ravie de constater que la galanterie règne toujours à la Chambre.

Je crois vraiment que certains députés ministériels ne tolèrent absolument pas le harcèlement sexuel. J'en suis persuadée.

Ainsi, la politique du Conseil du Trésor prévoit des sanctions contre les harceleurs. Dans le cas des fonctionnaires de Halifax, sur lequel j'ai attiré l'attention de la Chambre à sept reprises, le rapport a été déposé. Les auteurs du rapport ont conclu au harcèlement sexuel. Les victimes feront l'objet d'une procédure de conciliation, mais la direction de la fonction publique n'a pris aucune mesure contre les harceleurs.

Le premier ministre suppléant ou n'importe quel ministre peut-il nous assurer que le harcèlement sexuel ne sera absolument pas toléré et que des mesures appropriées seront prises contre ces hommes?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je voudrais répondre à la question de la députée au nom du président du Conseil du Trésor.

La députée n'est pas sans savoir que le premier ministre a expliqué à plusieurs reprises à quoi se résume la politique du gouvernement en matière de harcèlement sexuel. Nous ne tolérerons pas le harcèlement sexuel.

J'approuve cette politique. Avant d'être député, j'ai été, pendant un certain temps, responsable de la lutte contre le harcèlement sexuel à l'Université de Montréal. Je sais de quoi je parle et j'appuie la politique. Si ma collègue connaît des cas où des mesures injustes ont été prises, elle devrait nous les signaler.

La députée parle en termes généraux, mais si elle a des questions précises à poser ou des cas à signaler, elle peut me les communiquer, et je les transmettrai au président du Conseil du Trésor.

Une voix: Et le tout sera réglé de façon appropriée.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, vous m'en voyez ravie. Les deux personnes en question sont Ghislaine Jalbert et Heather Buchanan. Il existe un rapport, qui a été diffusé. Le président du Conseil du Trésor en a un exemplaire sur son bureau.

• (1140)

[*Français*]

Les deux victimes, employées de la fonction publique à Halifax, souffrent de représailles depuis deux ans maintenant. Depuis deux ans, les trois agresseurs se vantent du fait qu'ils ne se sont vu infliger aucune punition. Si le gouvernement est tellement dévoué à combattre le harcèlement sexuel, qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire pour garantir que ces hommes soient justement punis?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, les deux ministres précédents, répondant honnêtement, je pense, à la question de ma collègue de Halifax ainsi qu'à celle de ma collègue d'Ottawa-Ouest, ont clairement établi que le niveau de tolérance se situe à zéro par rapport à toute forme de harcèlement sexuel.

Ma collègue relève des cas très précis qui ont été soumis au président du Conseil du Trésor. Lorsque le président du Conseil du Trésor sera présent, il pourra répondre de façon très claire et très précise aux questions se rapportant aux cas auxquels on se réfère. Mais j'ai entendu, cette semaine, le premier ministre ainsi que la ministre de la Défense répéter à maintes reprises que le gouvernement, tout comme l'opposition, ne désire accepter aucune forme de tolérance au niveau du harcèlement sexuel. Cependant, c'est le président du Conseil du Trésor qui répondra aux cas précis.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la personne chargée de répondre au nom du ministre des Finances aujourd'hui.

Hier, nous avons vu Terre-Neuve et la Saskatchewan déposer deux budgets austères et, pourtant, le gouvernement fédéral continue—et il l'a fait encore hier—de banaliser l'impact de sa politique qui consiste à se décharger de ses responsabilités sur les provinces.

Le ministre des Finances de Terre-Neuve a dit: «La réduction des paiements de transfert a alourdi sérieusement le fardeau financier de la province et a affaibli notre cote de crédit.» Quand à son homologue de la Saskatchewan, elle a dit: «Le gouvernement fédéral est de loin la menace la plus sérieuse à notre plan budgétaire.»

Je demande au ministre chargé de répondre de nous dire qui dit la vérité ici: le gouvernement fédéral ou bien les dix provinces et deux territoires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, le député de la Saskatchewan et moi-même avons entendu, ce matin, les municipalités de cette province accuser le gouvernement provincial de se décharger de ses responsabilités sur elles.

En Saskatchewan comme dans les autres provinces, ce sont les mêmes contribuables qui paient à tous les niveaux. Nous devrions considérer que la Saskatchewan a suivi l'exemple de notre gouvernement lorsqu'elle a décidé de faire quelque chose à propos de son déficit et de sa dette.

Tout le monde sait que les Canadiens approuvent la méthode que le gouvernement a adoptée pour s'attaquer au problème du déficit et de la dette. C'est tellement vrai que le gouvernement de la Saskatchewan, un gouvernement néo-démocrate, a décidé de faire exactement la même chose.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, c'est absolument remarquable. Si le ministre avait seulement regardé le budget présenté hier, il aurait vu qu'il crée des emplois en Saskatchewan et qu'il est axé sur le plein emploi. C'est un budget humanitaire qui, contrairement aux budgets du gouvernement fédéral actuel, ne frappe pas les plus démunis de notre société. Le gouvernement de cette province a su

contenir les dépenses gouvernementales, et c'est le seul gouvernement au Canada à avoir réussi à réduire les dépenses courantes.

Par conséquent, le gouvernement fédéral n'a pas besoin de faire la leçon au gouvernement de la Saskatchewan sur la façon d'administrer son budget.

La ministre des Finances a dit, hier, qu'aucun gouvernement ne pouvait régler le problème à lui seul. Elle a dit que nous avons besoin de solutions nationales, que nous avons besoin de collaboration, de coordination et d'un nouveau programme national.

Quand le gouvernement commencera-t-il à travailler avec les provinces au lieu de lutter contre elles? Quand travaillera-t-il avec les Canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je ne sais pas si j'ai bien compris lorsque le député a parlé de faire la leçon au gouvernement de la Saskatchewan. Personnellement, je félicite le gouvernement de cette province d'avoir suivi notre exemple en vue de contenir le déficit. Toutefois, ce même gouvernement a fait ce que nous n'avons pas encore fait jusqu'à maintenant: il a réduit de 2,8 p. 100 les transferts aux hôpitaux et aux conseils scolaires.

Le gouvernement de la Saskatchewan considère qu'il doit administrer le budget de la province de façon à enrayer la croissance du déficit et de la dette.

Encore une fois, je félicite le gouvernement de la Saskatchewan d'avoir fait exactement ce que notre gouvernement prêche depuis huit ans. Si on arrive à contenir le déficit et la dette, on reprendra en main l'économie de notre pays.

* * *

L'EMPLOI

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre est sûrement au courant de la situation vraiment catastrophique du chômage à l'île du Cap-Breton. Il y a maintenant des milliers de pêcheurs qui vont grossir les rangs des chômeurs parce qu'il n'y a plus assez de poisson.

• (1145)

La situation est vraiment grave. Ces pêcheurs ne touchent aucun revenu et n'ont pas d'emploi de rechange. Ils ne pourront pas nourrir leur famille dans les mois à venir ni rembourser leurs dettes sur leur bateau. Si l'industrie de la pêche se rétablit, on aura besoin de pêcheurs. Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour les aider?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député souligne avec raison la gravité de la situation au Cap-Breton et ailleurs dans les Maritimes.

Le député n'ignore pas que la plupart ou une bonne partie des pêcheurs et des travailleurs d'usine, qui seront touchés par la baisse des quotas annoncée par le ministre des Pêches, reçoivent actuellement des prestations d'assurance-chômage.

Le ministre des Pêches et moi cherchons la solution aux difficultés que connaissent ces chômeurs, et je compte que dans quelques semaines nous serons en mesure de faire savoir aux intéressés quelles mesures seront prises pour les aider à traverser cette période difficile.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, je reconnais les bonnes intentions du ministre, mais je me demande s'il se rend vraiment compte de la gravité de la situation.

Ces gens-là sont réellement dans une situation très difficile. Ils ne savent vraiment pas quoi faire. Ils ne savent pas comment ils vont subvenir aux besoins de leur famille ni comment ils vont effectuer les paiements sur leur bateau.

Selon les données de Statistique Canada, le taux de chômage au Cap-Breton s'élève maintenant à 28,5 p. 100. C'est une véritable honte nationale! Le ministre l'admettra sûrement. Faut-il l'implorer pour qu'il accélère les choses?

Faut-il l'implorer pour qu'il fasse quelque chose pour ces gens-là qui ont vraiment besoin de l'aide de l'État?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, notre dossier est la preuve que nous nous occupons de ces gens-là. Par exemple, nous avons créé le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique pour leur venir en aide.

Nous sommes conscients des difficultés que connaissent ces pêcheurs et travailleurs d'usine qui n'ont aucun revenu à cause de la baisse des quotas.

Je le répète, le gouvernement fédéral va faire sa part. Nous avons communiqué avec le gouvernement provincial parce que c'est la responsabilité des deux paliers de gouvernement. Comme je l'ai déjà dit, je compte pouvoir, d'ici quelques semaines, annoncer aux intéressés les mesures que nous prendrons afin de les aider à traverser cette période difficile.

* * *

L'EMPLOI

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, dans l'esprit du premier ministre et du ministre des Finances, la récession est terminée. Pourtant, la récession continue de faire souffrir les quelque 40 000 chômeurs de Hamilton. Ils sont d'ailleurs 5 000 de plus cette année que l'année dernière.

Le vice premier-ministre peut-il dire aux Canadiens quelles mesures le ministre des Finances proposera dans son prochain budget pour remédier à cette situation?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je sais que la députée aimerait que je présente aujourd'hui même l'exposé budgétaire du ministre des Finances, mais je ne suis pas en mesure de le faire. Je lui conseille donc d'attendre que le ministre présente son budget à la Chambre, ce qu'il fera d'ici quelques semaines.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, dans la course à la direction qui est en cours, le Parti conservateur essaie de se donner une image jeune, mais il se sert de vieux visages et de vieilles idées.

Il y a actuellement 392 000 jeunes sans emploi au Canada , ce qui représente 17 p. 100 du bassin de jeunes Canadiens qui sont aptes au travail. Je voudrais que le vice-premier ministre nous dise ce que le gouvernement compte faire pour ces jeunes qui sont l'avenir de notre pays?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, justement, les statistiques révèlent que 14 000 de ces jeunes ont trouvé du travail le mois dernier. C'est encourageant!

Mme Phinney: Du travail à temps partiel.

M. McDermid: Je vous demande pardon. Le taux de chômage chez les jeunes est encore beaucoup trop élevé. Nous lançons de nombreux programmes à leur intention, et le ministre des Finances en a d'ailleurs annoncé plusieurs dans le budget de décembre. On observe une certaine croissance de l'emploi, surtout en Ontario et dans le secteur manufacturier, ce qui est bon signe, et c'est grâce à un excédent record de notre balance commerciale avec les États-Unis et nos autres partenaires commerciaux, à l'exception de la Grande-Bretagne.

• (1150)

C'est une nouvelle très encourageante pour les Canadiens et pour les jeunes qui entrent sur marché du travail, et nous allons poursuivre nos efforts en ce sens. Je suis certain que, même s'il est austère—et il faudra forcément qu'il le soit, comme ceux des provinces d'ailleurs—le budget que déposera le ministre des Finances ne manquera pas de tenir compte des gens qui ont le plus besoin d'aide.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉMARRAGE EN MILIEU D'EMPLOI

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je vois que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a quitté la Chambre. Je vais poser ma question à quelqu'un qui pourra répondre en son nom.

À Oromocto, au Nouveau-Brunswick, on a mis en oeuvre un programme de formation très efficace qui s'adresse aux jeunes adultes et mise sur l'initiation à l'emploi. Ce n'est pas seulement un cours théorique. Les étudiants se retrouvent dans une vraie situation de travail où ils doivent développer leurs compétences et apprendre aussi les principes éthiques du travail. C'est une méthode particulière de formation permanente. On constate que 70 p. 100 de ceux qui ont suivi ce programme ont travaillé constamment depuis. Malheureusement, ce concept a été éliminé du programme général du CEC à l'échelle du Canada.

Voici ma question au ministre: son ministère envisage-t-il d'intégrer un tel projet d'initiation à l'emploi à un éventuel programme national et maintiendra-t-il le projet d'Oromocto dans sa programmation de 1993-1994 en raison de ses caractéristiques uniques?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): C'est une très bonne question, madame la Présidente.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a entrepris quelques projets expérimentaux dans deux provinces, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique. Ces projets sont axés sur le perfectionnement et s'adressent surtout aux bénéficiaires de l'aide sociale. Ils sont mis sur pied en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration se penche sur la pertinence ou la possibilité d'étendre ce programme. Le ministre tiendra sûrement compte de la demande que le député de Fredericton adresse au gouvernement.

* * *

LES PÊCHES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, le gouvernement a renoncé aux négociations collectives avec ses employés. Il a gelé leurs salaires. Il fait preuve de mépris à l'endroit des fonctionnaires fédéraux.

Le ministère et le ministre des Pêches et des Océans reconnaissent maintenant que les agents des pêches devraient être reclassifiés. Le ministère et le ministre des Transports affirment que les topographes maritimes devraient être reclassifiés. Tout le monde soutient que c'est le Conseil du Trésor qui fait obstruction.

Comment le gouvernement peut-il justifier la reclassification des hauts fonctionnaires lorsqu'il refuse de procéder à la reclassification légitime des agents des pêches et des topographes maritimes?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, en l'absence du président du Conseil du Trésor, je prends note de la question de la députée. Elle peut avoir l'assurance que, dès son retour, le ministre lui donnera une réponse.

Je suis prêt à écouter sa question supplémentaire, si elle en a une.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, oui, j'ai une question supplémentaire. Je remercie le ministre de s'occuper d'obtenir une réponse du président du Conseil du Trésor.

J'ai ici une lettre d'un agent des pêches qui dit: «Malheureusement, je commence à croire que le travail des agents des pêches et les services qu'ils fournissent à la population canadienne ne seront jamais reconnus à leur juste valeur.»

Je sais également que Transports Canada a reconnu la légitimité des revendications des topographes maritimes après une évaluation de leurs tâches par la Direction de la sécurité maritime.

Le gouvernement reconnaîtra-il l'importance des services fournis par ces travailleurs et les reclassifiera au niveau qu'ils méritent? J'espère que le ministre répondra oui, qu'il transmettra ma question au Conseil du Trésor.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question.

Comme je m'y suis engagé tout à l'heure, je transmettrai ses questions au président du Conseil du Trésor. Je m'entretiendrai également avec le ministre des Pêches et le ministre des Transports.

* * *

LES SERVICES D'ÉVACUATION PROVISOIRE DES DÉCHETS

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, comme vous le savez, il existe actuellement un équilibre très fragile dans le lac Simcoe en ce qui concerne la qualité de l'eau et son importance pour la voie navigable Trent-Severn.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Actuellement, les services d'évacuation provisoire des déchets examinent les mesures de protection et les répercussions qu'aurait un projet d'aménagement d'un dépotoir dans cette région. Ils parlent d'étudier les impacts de ce dépotoir sur l'environnement extérieur: sur la biologie, la géologie, l'hydrologie, les eaux superficielles et sur tout ce qui est important pour les Canadiens et pour le ministre des Pêches.

Le ministre va-t-il intervenir auprès de ces services d'évacuation provisoire des déchets avant le choix définitif du site? Va-t-il faire une déclaration publique et officielle à ces services? Ces services ont demandé au public de faire des observations; le ministre va-t-il le faire avant que le processus de sélection de l'emplacement ne soit terminé?

• (1155)

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Le ministre est absent aujourd'hui en mission officielle, mais je veillerai à porter les observations du député à son attention. Tel que je connais le ministre, je suis certain qu'il va répondre très rapidement au député.

* * *

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement et le ministre parlent souvent de la stratégie de formation, mais son efficacité soulève certaines préoccupations.

En effet, le Conseil consultatif en matière de formation professionnelle de London a prévu plus de 1 million de dollars pour la formation, mais il ne peut pas les dépenser, car cet argent doit servir à former des prestataires de l'assurance-chômage. Or, il ne peut pas trouver de prestataires admissibles à cette formation.

Pourquoi le gouvernement n'assouplit-il pas ses lignes directrices en matière de formation, qui sont trop rigides, pour permettre au conseil consultatif de former des prestataires de l'assurance-chômage, y compris ceux dont les prestations sont épuisées?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Je suis heureux que le député ait reconnu que le gouvernement du Canada assure énormément de formation et de recyclage et dépense des fonds dans ce but. Je le remercie de ce compliment.

Je peux dire au député que la formation et le recyclage de prestataires de l'assurance-chômage constituent une initiative nouvelle et très importante. Nous nous assurons ainsi qu'ils acquièrent les compétences nécessaires pour accepter des emplois lorsqu'il y en aura.

Je demanderai au ministre d'examiner la proposition que le député a faite. Si l'argent destiné à la formation n'est pas dépensé dans un domaine précis, il devrait l'être ailleurs. Je transmettrai cette proposition au ministre, et je suis certain qu'il l'étudiera.

M. Maurice Bevilacqua (York-Nord): Madame la Présidente, je veux que le compte rendu indique que je ne suis pas du tout heureux de la façon dont le gouvernement agit au sujet de la formation. En fait, il a échoué lamentablement dans ce domaine.

Lorsque le conseil de formation que j'ai mentionné a demandé aux représentants d'EIC de l'autoriser à prendre dans ses cours de formation des personnes qui n'étaient pas prestataires de l'assurance-chômage, la réponse était: «Nous préférons laisser les places libres plutôt que d'accepter des personnes qui ne touchent pas des prestations d'assurance-chômage.»

C'est absolument ridicule. Je demande encore une fois au ministre quand il adoptera une démarche globale et souple en matière de formation et quand il abandonnera cette position injuste du gouvernement.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je déconseille au député de citer de tels propos, et je le mets immédiatement au défi de nommer la personne qui les aurait tenus et de signaler son nom au ministre.

Tout comme les députés de notre parti, je suis vivement préoccupé par des propos de la sorte, car ils ne cadrent vraiment pas avec les objectifs que nous poursuivons dans le domaine de la formation.

Il serait très utile que le député ait l'obligeance de me dire le nom de la personne qui a fait cette déclaration. Nous pourrons alors l'interroger et savoir pourquoi elle a tenu ces propos. Il serait également utile de mentionner son nom en dehors de la Chambre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Christine Lamont et David Spencer sont maintenant détenus depuis quatre ans dans des prisons brésiliennes. On a récemment découvert que Christine a eu une réaction positive au test de dépistage de la tuberculose.

Le premier ministre suppléant veut-il bien expliquer à la Chambre pourquoi le premier ministre n'a pas encore répondu aux lettres que lui ont adressées les 7 janvier et 2 mars derniers les chefs de l'Église anglicane, de l'Église catholique, de l'Église presbytérienne et de l'Église unie dans lesquelles ils demandaient à le rencontrer pour discuter de cette très importante question?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, le député sait que notre gouvernement s'est mis en rapport avec le gouvernement du Brésil.

Un fait nouveau s'est produit au Brésil. Hier, la cour suprême de ce pays a accepté d'entendre l'appel relatif à la durée de la peine. Le gouvernement du Brésil sait que la peine de 28 ans infligée choque beaucoup les Canadiens. Il sait également que le Canada tient beaucoup à ce qu'une décision soit rendue sans tarder sur cet appel. À mon avis, le fait que la cour suprême du Brésil ait accepté d'examiner cette affaire est une bonne chose.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, le ministre sait sûrement qu'il y a deux jours, cette instance supérieure a reconnu que la peine de 28 ans infligée à Christine et à David est inconstitutionnelle. Nul ne sait quand exactement elle prononcera une nouvelle peine. Ce pourrait être dans six mois, dans un an, ou à n'importe quel moment.

• (1200)

Le ministère des Affaires extérieures affirme depuis le début que le système judiciaire brésilien n'a commis aucune irrégularité. Or, nous avons appris, il y a deux jours, qu'il y en eu effectivement.

Étant donné cette situation, le premier ministre va-t-il demander que ces deux Canadiens soient expulsés du Brésil, comme le permet la loi de ce pays, et comme tant de Canadiens, de chefs d'Églises et de députés des différents partis le réclament?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, le député n'est pas sérieux.

Si ce gouvernement ou tout autre gouvernement tentait d'intervenir dans les procédures judiciaires au Canada, le député serait le premier à s'en plaindre à grands cris. C'est la même chose dans le cas de. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Nous terminerons avec deux questions. Une du député d'Oshawa et une du député de Cambridge.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, j'ai une question pour le ministre du Revenu national.

Un de mes électeurs, M. Harold Booth, a acheté une Cadillac 1991. Il n'était pas exactement content du montant de TPS qu'il a dû payer à l'achat de ce véhicule: 2640,75 $.

Il est devenu furieux lorsqu'il a appris que, par l'intermédiaire de quelque chose qui s'appelle la «formule nationale d'entrée des crédits», les concessionnaires peuvent conserver une partie de la TPS et, dans ce cas particulier, le vendeur a empoché 1727,59 $, alors que le gouvernement du Canada n'a reçu que 913,16 $.

Comment le gouvernement justifie-t-il une situation qui permet à un vendeur de voitures de faire plus d'argent en percevant des taxes pour le gouvernement fédéral qu'en vendant le véhicule lui-même?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, le député n'a pas raison, comme c'est généralement le cas.

S'il regardait le coût des véhicules avant l'élimination de la taxe de vente fédérale, il saurait que ce coût serait supérieur à ce qu'il est actuellement avec la TPS.

Le fait est que pour avoir une industrie plus saine et plus compétitive, non seulement dans le secteur de l'automobile, mais dans tout le Canada, le gouvernement a eu le courage d'éliminer cette taxe cachée et injuste et de la remplacer par une taxe visible et connue, la TPS, qui a fait baisser le prix des automobiles, au niveau du consommateur canadien.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, je voudrais adresser ma question au ministre du Commerce extérieur.

L'Association des manufacturiers canadiens estime que les barrières provinciales au commerce national coûtent aux Canadiens 6,5 milliards par année. L'Institut C.D. Howe, dans une déclaration en date du 16 mars, disait à propos du commerce intérieur que les ministres du commerce des provinces et des territoires devraient saisir l'occasion de s'entendre sur l'élimination des barrières internes.

Ces discussions se poursuivent depuis 1986, mais témoignent, à mon avis, d'un manque flagrant de volonté politique.

Le ministre ou son secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si, lors des réunions d'hier à Montréal, il y a eu des progrès sur la question de la suppression des barrières provinciales?

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre à la question de mon collègue.

Comme tous les députés le savent, personne n'a été plus actif dans le domaine de la suppression des barrières interprovinciales, comme dans la négociation de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA, que l'actuel ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur.

Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que, hier, le ministre Wilson et ses homologues provinciaux se sont mis d'accord sur des bases, un calendrier et un processus de négociation qui devraient conduire à l'élimination des obstacles au commerce interprovincial.

Je pourrais ajouter que le calendrier prévoit que les négociations commenceront au plus tard le 1er juillet de cette année et devraient se terminer avant le 30 juin 1994, la ratification d'un accord complet étant prévue pour le 30 juin 1995. C'est effectivement une grande nouvelle et on la doit beaucoup au ministre qui a fait un excellent travail de préparation de l'économie canadienne en vue

de la croissance, du développement, de la création d'emplois et d'autres perspectives nouvelles.

* * *

• (1205)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, je suis certain que le ministre du Revenu national n'a quitté la Chambre des communes que pour un instant.

Je l'ai entendu employer aujourd'hui à la Chambre l'expression «hyène blessée», et je crois qu'il voulait désigner un député. Il y aurait peut-être lieu de vérifier les bleus et si le ministre a effectivement prononcé ces mots, il voudra sans doute les retirer.

Il est déjà suffisamment regrettable que dans le feu de l'action nous tenions parfois des propos impolis, et j'estime que si le ministre a effectivement qualifié un député de «hyène blessée», il devrait se rétracter.

Je demande à la présidence d'intervenir et, si elle le juge indiqué, de rendre une décision à ce sujet.

Mme le vice-président: J'accéderai certainement à la requête du député, et si des propos désobligeants ont été tenus à l'endroit d'un député, je demanderai à leur auteur de se rétracter.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 58 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU SOIXANTE-QUATORZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le soixante-quatorzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-102.

Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU SOIXANTE-QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter le soixante-quinzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des membres du Comité permanent.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME ÉLECTORALE

QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité spécial sur la réforme électorale. Conformément à son ordre de renvoi du lundi 8 mars 1993, le comité a examiné le projet de loi C-114, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, dont il a convenu de faire rapport avec des propositions d'amendement.

La Chambre sera également heureuse d'apprendre que le comité a ordonné une réimpression du projet de loi C-114, tel que modifié, qui servira de copie de travail à la Chambre des communes à l'étape du rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-417, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

Mme le vice-président: En conformité du paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Hawkes: Madame la Présidente, le projet de loi apporte une modification relativement mineure au Code criminel. En vertu d'une interprétation récente de la loi, les employés des bureaux d'enregistrement doivent garder les armes qui leur sont apportées tant qu'un certificat d'enregistrement permanent n'a pas été délivré au propriétaire, ce qui peut parfois prendre jusqu'à six mois.

Dans la plupart des cas, ces armes sont apportées par des personnes qui possèdent déjà des armes à feu enregistrées. Ces personnes ont donc des lieux d'entreposage sûrs chez eux. Il serait préférable qu'elles puissent garder leurs armes en sûreté chez elles, ce qui leur permettrait de les apporter pour fin d'examen et de les rapporter ensuite aussitôt chez eux pour les remettre en sûreté.

Cela contribuerait à alléger le fardeau qui repose actuellement sur la Couronne, puisque les postes de police ne possèdent pas tous des lieux d'entreposage sûrs. La situation serait plus sûre pour la société en général et pour les propriétaires d'armes à feu. C'est ce à quoi tend le projet de loi.

Mme le vice-président: M. Hawkes propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

En conformité du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1210)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU SOIXANTE-QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose que le soixante-quinzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

M. Angus: Madame la Présidente, malheureusement, pour le moment je ne peux donner mon consentement. Je ne verrais cependant aucun inconvénient à ce que la motion soit présentée plus tard. Du fait d'un manque de communications, je ne suis pas certain de sa teneur et par conséquent il ne serait pas approprié que je donne mon consentement maintenant.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE LOGEMENT COOPÉRATIF

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, comme vous le savez, les coopératives de logement offrent une solution de rechange abordable au logement locatif régulier et contribuent à répondre à l'énorme demande de logements sociaux au Canada. Malheureusement, le budget fédéral a réduit de 34 p. 100 les engagements prévus en matière de logements sociaux pour 1992, ce qui conduit à l'annulation du Programme de coopératives de logement.

À ces causes, les commettants de la région d'Ottawa-Centre ont signé une pétition priant la Chambre des communes de demander au gouvernement de rétablir le Programme de coopératives de logement.

[*Traduction*]

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, la pétition ci-jointe a été jugée correcte quant à sa forme et à son contenu.

Cette pétition, qui a été signée par plus de 2 500 électeurs de Cambridge et de Kitchener, porte sur le fait que ces personnes sont d'avis que la majorité des Canadiens sont généralement en faveur de peines plus sévères pour les crimes violents. Les pétitionnaires réclament du Parlement une mesure législative fixant des peines minimums obligatoires pour tous les crimes violents et qui seraient imposées de façon uniforme dans tout le Canada.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions portant sur le même sujet, à savoir le libre-échange.

La première vient du Council of Senior Citizens Organizations de Colombie-Britannique, qui s'oppose à l'Accord de libre-échange canado-américain et qui demande à la Chambre et au gouvernement de ne pas signer un accord similaire avec le Mexique.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): J'ai une autre pétition signée par un certain nombre de personnes, résidant pour la plupart dans ma circonscription de Port Moody—Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre de rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et recommandent au gouvernement d'avoir recours à la clause d'extinction pour se retirer de l'Accord de libre-échange canado-américain.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-113

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui plusieurs pétitions signées par au-delà de 1 000 personnes de plusieurs localités de mon comté concernant le projet de loi C-113, particulièrement au sujet des changements prévus au Régime d'assurance-chômage.

* * *

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

APPROBATION DU SOIXANTE-QUINZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, vous constaterez maintenant, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que soit proposée la motion que j'ai précédemment proposée. Je vous demande de solliciter ce consentement.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Langlois: Je propose:

Que le soixante-quinzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre soit adopté.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 463 et 474.

[*Texte*]

Question no 463—**M. Dingwall:**

En ce qui concerne le Canadien National (CN), a) combien d'hectares de terrains non développés possède-t-il à l'heure actuelle, b) combien d'hectares de terrains développés possède-t-il à l'heure actuelle, c) quelle est la valeur marchande totale de ces terrains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): La direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

a) et b) Le CN possède en tout environ 150 000 hectares de terrains, dont la plupart servent à l'exploitation ferroviaire.

Immeubles CN (la branche immobilière du CN) possède actuellement environ 14 000 hectares de terrains non développés, dont 8 700 hectares d'emprises de chemins de fer abandonnées, 5 000 hectares de terres rurales et autres terrains divers, et 308 hectares de terrains en voie d'aménagement.

Assumant que terrains développés inclut les bâtiments, ces bâtiments seraient généralement mesurés en pieds carrés et non en acres ou en hectares. À l'heure actuelle, Immeubles CN possède à part entière un total d'environ 726 000 pi2 d'édifices à bureaux, d'immeubles à usages multiples et de bâtiments pour la vente au détail ou le stationnement dans de grands secteurs commerciaux. Elle a aussi des intérêts dans 3 400 000 pi2 de biens productifs de revenu.

c) La valeur marchande totale des terrains et des biens productifs de revenu d'Immeubles CN s'élève à environ 900 millions de dollars.

Question no 474—**M. Whittaker:**

En ce qui concerne la publication «Canada Moves» en date de février 1993, distribuée dans le *Globe and Mail* du 11 février 1993, *a*) combien coûte-t-elle en tout au gouvernement, aux ministères, aux organismes gouvernementaux et aux sociétés d'État, *b*) combien a versé chaque ministère, organisme et société d'État, *c*) quel est le coût de

publicité de chaque organisme dont le nom figure dans la publication, *d*) à quelles agences ont été adjugées ces contrats de publicité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): «Canada Moves» est une publication (encart) du journal *Globe and Mail* de Toronto. Les organismes suivants ont été invités à y faire de la publicité.

La Société canadienne des ports répond comme suit:
a) Sans objet.
b) Voir (c) ci-dessous.

C) La Société canadienne des ports (incluant les ports de Trois-Rivières, Saguenay, Sept-Iles et l'Initiative Avantage Canada) 51 700 $
La Société du port de Montréal 10 200 $
La Société du port de Prince Rupert 5 610 $
La Société du port de Vancouver 10 000 $
La Société du port de Halifax 5 610 $

d) Néant

La direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

a) Sans objet;
b) 12 000 $;
c) Même chose que (b) ci-dessus;
d) La publicité du CN a été placée par l'entremise de son agence, BBD Needham Worldwide.

[*Français*]

M. Langlois: Je suggère, madame la Présidente, que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1215)

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ERREUR DANS LA TABLE DES MATIÈRES DU HANSARD

L'hon. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, l'honorable whip de mon parti m'a demandé, hier, de lui rendre service en donnant la réplique à la déclaration de la ministre responsable de la Francophonie. Vous étiez là vous-même et comme vous avez présidé les délibérations, vous savez très bien quelle sera la teneur de mes propos.

Je dois dire que je le regrette, mais c'est la troisième fois. Sous la rubrique «*Routine Proceedings*» dans la *Table of contents*, qu'on appelle la table des matières en français, apparaissant sous «Affaires courantes», mon nom y

est absent. Le whip m'a informé ce matin que je n'avais pas accompli mon devoir, hier, puisque l'opposition officielle n'est pas représentée sous la rubrique des «Affaires courantes».

Vous savez très bien que j'ai participé au débat, et si je me lève, c'est parce que c'est la troisième fois que la chose se produit. Une fois, j'ai laissé passé; la deuxième fois, j'ai fait preuve de patience, mais la troisième fois, là, je trouve que c'est trop.

On m'a assuré ce matin que toutes les dispositions seraient prises pour qu'une erreur semblable ne se reproduise pas, mais, comme plusieurs gens suivent les débats en lisant d'abord la table des matières pour aller voir ce qui les intéresse, c'est comme si l'opposition officielle n'avait aucun intérêt dans la Journée internationale de la Francophonie.

Alors, je soulève la question afin que les corrections soient apportées lundi. J'ignore comment la Chambre y parviendra, mais je sais qu'il est possible d'y arriver pour bien assurer la population que l'opposition libérale officielle, que je représentais hier, est certainement intéressée dans cette question très importante. Aux Affaires courantes, sous le titre de «Journée internationale de la Francophonie», on y retrouve le nom de M^me^ Vézina, M. Samson, M. Plamondon et M. Kindy; il y a certainement eu une erreur et cela devrait se lire ainsi: M^me^ Vézina, M. Prud'homme, M. Samson, M. Plamondon et M. Kindy.

Je suis un vieux parlementaire, je n'irai pas plus loin. Je reconnais que des erreurs peuvent se produire, mais vous admettrez avec moi que c'est très désagréable. À l'occasion de mon 29^e^ anniversaire, l'interruption des travaux qu'on avait faite à ce moment-là pour le souligner paraissait sous la rubrique «Agriculture». Alors, s'il y en a qui veulent vraiment se retrouver dans ce débat qui a eu lieu à cette époque-là, ils vont être obligés d'aller voir sous le titre «Agriculture», de telle sorte qu'ils ne reverront jamais ce qui s'est passé ce jour-là, qui a été très agréable, il faut dire.

Alors, je souhaite que cela ne se reproduise pas et qu'on sera un peu plus attentif à surveiller les machines, puisque maintenant, tout est électronique.

Mme le vice-président: Comme l'honorable député le disait effectivement, j'avais l'honneur de présider nos débats au moment où l'honorable député a fait son intervention, qui était d'ailleurs très intéressante, dans le cadre de la Journée internationale de la Francophonie. Alors, je peux, d'un certain côté, rassurer le whip du parti de l'honorable député de Saint-Denis qu'effectivement, il a bel et bien fait une déclaration très intéressante, hier, dans le cadre de ce débat.

L'omission dans la table des matières du hansard est désolante, j'en suis bien consciente. Je me permettrai de dire à l'honorable député que je comprends qu'il soit non seulement désolé, mais même en colère. . .

M. Prud'homme: Non, chagriné.

Mme le vice-président: . . .ou chagriné et nous ferons tout le nécessaire pour que cette erreur soit corrigée dans les autres éditions du hansard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, dont un comité législatif a fait rapport sans amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a 19 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

La motion n^{o} 1, inscrite au nom de l'honorable député de South Shore, empiète sur le privilège d'initiative financière de la Couronne, en contravention du commentaire n^{o} 698(7) de la sixième édition de Beauchesne. Donc, elle est irrégulière et, en conséquence, ne sera pas choisie.

• (1220)

[*Français*]

Les motions n^{os} 2, 4 et 5, inscrites au nom de l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan, seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^{o} 2 s'appliquera aux motions nos 4 et 5.

[*Traduction*]

La motion n^{o} 3, inscrite au nom de l'honorable député de South Shore, tend à modifier une loi que l'on ne retrouve même pas dans le projet de loi à l'étude devant la Chambre, ce qui contrevient au commentaire n^{o} 698(8)(*a*) de Beauchesne. Donc, elle est irrégulière et, en conséquence, ne sera pas choisie.

[*Français*]

Les motions n^{os} 6 et 12, inscrites au nom de l'honorable député de Timmins—Chapleau, empiètent aussi sur le privilège d'initiative financière de la Couronne. Elles sont donc irrégulières et, en conséquence, elles ne seront pas choisies.

Les motions n^{os} 16, 17 et 18, inscrites au nom de l'honorable député de South Shore, seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

Les motions n^{os} 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14, inscrites au nom de l'honorable député de Timmins-Chapleau, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: *a*)le vote sur la motion n^{o} 7 s'appliquera aux motions n^{os} 8, 9 et 10; *b*)la motion n^{o} 11 sera mise aux voix séparément; *c*)si la motion n^{o} 13 est agréée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur la motion n^{o} 14; si la motion n^{o} 13 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion n^{o} 14.

La motion n^{o} 15, inscrite au nom de l'honorable député de Timmins-Chapleau, cherche à amener un nouveau concept dans le projet de loi qui fait qu'elle en dépasse la portée, en contravention du commentaire no 698(1) de Beauchesne. Elle est irrégulière et, en conséquence, ne sera pas choisie.

[*Français*]

Les motions n^{os} 16, 17 et 18, inscrites au nom de l'honorable député de South Shore, seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion n^{o} 19, inscrite au nom de l'honorable député de South Shore, découle de la motion n^{o} 3 et elle ne sera pas choisie.

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 2, 4 et 5 à la Chambre.

M. Danis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il y a eu discussions entre les partis et je demande le consentement de la Chambre pour déposer la recommandation royale visant la motion n^{o} 1 et pour reporter les motions n^{os} 1, 3 et 19.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Adopté et ainsi ordonné.

Suivant le consentement qui vient tout juste d'être consenti, j'aimerais rendre cette décision à la Chambre. Voici, selon moi, comment nous devrions procéder.

Les motions nos 1, 3 et 19 inscrites au nom du député de South Shore, ainsi que les motions nos 2, 4 et 5 inscrites au nom du député de Thunder Bay—Atikokan seront regroupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante.

Le résultat du vote sur la motion no 1 s'appliquera aux motions nos 3 et 19. Si la motion no 1 est agréée, il sera inutile de mettre aux voix les motions nos 2, 4 et 5. Si la motion no 1 est rejetée, il faudra mettre aux voix la motion no 2. Le résultat du vote sur la motion no 2 s'appliquera aux motions nos 4 et 5.

• (1225)

M. Angus: Madame la Présidente, je me demande si je pourrais demander l'indulgence de la présidence. La décision que vous avez rendue entraînera très manifestement un vote sur des questions touchant le transport au Canada atlantique. Il s'agit du vote sur les motions nos 1, 3 et 19.

En partant à la nécessité de mettre aux voix les motions nos 2, 4 et 5, vous vous trouvez à empêcher la Chambre de voter séparément sur une question qui touche directement l'ouest du pays, à savoir la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Je me demande si la Chambre accepterait de voter séparément à ce sujet. Nous acceptons le regroupement aux fins du débat, mais demandons un vote distinct sur les dispositions ayant trait à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, soit les articles 15 et 16. Il s'agirait des motions nos 4 et 5.

Mme le vice-président: Je vais soumettre à la Chambre une autre façon d'appliquer les votes. J'espère qu'elle sera à la satisfaction de tous les partis.

Les motions resteront regroupées aux fins du débat. Le résultat du vote sur la motion no 1 s'appliquera aux motions nos 3 et 19. Un vote affirmatif sur la motion no 1 rendra inutile la mise aux voix de la motion no 2. Un vote négatif sur la motion no 1 entraînera la nécessité de mettre aux voix la motion no 2. Le résultat du vote sur la motion no 4 s'appliquera à la motion no 5.

Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose:

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 14,

a) par substitution, à la ligne 24, page 6, de ce qui suit:

«vingt-huit et demi pour cent pour ces mouvements»; et

b) par substitution, à la ligne 32, page 6, de ce qui suit: «vingt-huit et demi pour cent.»

• (1230)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose:

Motion no 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-113 en supprimant l'article 14.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose:

Motion no 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-113

a) en ajoutant à la suite de la ligne 32, page 6, le nouvel article suivant:

«Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes

15. L'article 5 de la *Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes* est modifié par adjonction, après l'alinéa *d*), de ce qui suit:

e) mouvements d'effets ménagers usagés et mouvements de déchets ou de matières de rebut.»; et

b) les changements de désignation numérique d'article, ainsi que de présentation des renvois, qui en découlent.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose:

Motion no 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-113 en supprimant l'article 15.

Motion no 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-113 en supprimant l'article 16.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur) propose:

Motion no 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 28 en retranchant la ligne 7, page 13, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(4) Les articles 14 et 15 entrent en vi-».

—Madame la Présidente, avant de parler des amendements que j'ai proposés, j'aimerais d'abord remercier mes collègues d'en face pour leur coopération, particulièrement les membres du Nouveau Parti démocratique et du Parti libéral qui ont participé aux travaux du comité législatif sur le projet de loi C-113, ont contribué à la préparation de ces amendements et ont permis qu'ils soient présentés à la Chambre. J'aimerais aussi, si vous me le permettez, madame la Présidente, présenter mes excuses en quelque sorte, mais aussi vous remercier et remercier le bureau de la Chambre d'avoir relevé le défi que représentait la procédure laborieuse rattachée à la présentation de ces amendements.

Ces amendements sont extrêmement importants pour le secteur manufacturier du Canada atlantique et pour les membres de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui ont été les premiers à faire valoir la nécessité de ces amendements auprès du comité législatif sur le projet de loi C-113 et du gouvernement.

La diminution des subventions annoncée dans l'exposé économique de décembre du ministre des Finances aurait réduit de 10 p. 100 les subventions en vertu de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique.

Peu après, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a approché le gouvernement au nom des gens du secteur manufacturier de la région de l'Atlantique pour lui dire que même si, en leur qualité de gens d'affaires, ils respectaient et comprenaient les efforts du gouvernement en vue de maîtriser le déficit, ils voulaient faire savoir au gouvernement qu'ils auraient préféré une application sélective des subventions au lieu d'une diminution générale, car cette façon de faire serait plus conforme au principe à l'origine de ces deux lois.

J'aimerais rappeler brièvement à la Chambre que ces programmes ont été créés après la promulgation de la Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, par suite des recommandations de la commission Duncan ou Commission royale sur les réclamations des Provinces Maritimes, en 1926. Ces deux lois répondent à l'intention de la Loi sur les transports nationaux, qui voulait reconnaître le transport comme élément clé du développement économique régional et de la viabilité du commerce.

Dans le Canada atlantique, les fabricants et les producteurs sont plutôt preneurs que décideurs des prix du marché. C'est pourquoi ils doivent généralement absorber en tout ou en partie le coût du transport vers l'extérieur, particulièrement lorsqu'ils expédient des produits vers les régions du centre et de l'ouest du Canada.

La Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes et la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique prévoient la réduction des taux de transport pour l'expédition des marchandises fabriquées ou produites dans la région de l'Atlantique. En fait, cela permet aux fabricants du Canada atlantique d'être plus compétitifs sur les marchés plus importants du centre du Canada.

• (1235)

Les propositions que renferme cette série de modifications donneraient lieu, non pas à une réduction de 10 p. 100 des subventions en général, mais à une réduction de 5 p. 100 des subventions pour le transport des produits de base à destination de l'ouest et à une réduction de 10 p. 100 des subventions pour le transport interrégional. Aucun changement ne serait apporté aux subventions de base accordées pour le transport de certains produits vers l'Ouest. En ce qui concerne le transport vers l'Ouest, les produits ménagers seraient éliminés de la liste des produits de base à laquelle viendraient s'ajouter au contraire les déchets et matières de rebut. Par ailleurs, des données seraient recueillies au cours de cette première année du programme en vue d'apporter de nouvelles modifications l'an prochain.

Il importe de rappeler à la Chambre qu'en examinant ces modifications, les députés se trouvent à entendre ce qu'ont dit les gens d'affaires et les fabricants du Canada atlantique au gouvernement et en fait à tous les Partis. Cela devrait, à mon avis, avoir des effets bénéfiques. Ces deux lois retrouvent leur objectif initial, à savoir aider les entreprises manufacturières. Je suis sûr que ces mesures seront très bien accueillies par les gens d'affaires du Canada atlantique et par toutes les personnes dont l'emploi dépend de ces entreprises manufacturières.

J'aimerais remercier tous les députés à la Chambre à qui je recommande vivement d'approuver ces modifications.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je devine que certains députés ont été surpris par la brièveté du discours du député.

J'interviens aujourd'hui pour m'opposer à ce projet de loi et à son contenu. En effet, j'ai proposé des motions précisément dans le but de supprimer les articles qui réduiraient les subventions versées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique.

Le gouvernement a présenté une modification en se fondant sur le résultat de ses consultations avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. De

ce côté-ci de la Chambre, nous l'avons aidé à obtenir le consentement unanime afin de remédier à certains des torts que causait le projet de loi.

Je tiens à dire très clairement que nous voterons donc contre cet amendement, même s'il devait améliorer légèrement un projet de loi très mauvais, parce que nous nous opposons autant à l'élimination des subventions accordées automatiquement au Canada atlantique qu'à la réduction de 10 p. 100 du financement fédéral prévu par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, qui fait en sorte que nos agriculteurs des Prairies ont les moyens d'expédier leurs céréales jusqu'aux marchés d'exportation.

Il ne faut pas se leurrer. Il ne s'agit pas simplement de réduire le déficit, ni de se décharger du fardeau de la dette sur les provinces ou les municipalités. Avec l'article sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, c'est dans les poches des agriculteurs que nous allons puiser. Il n'est pas question de réduire les tarifs exigés par les compagnies de chemins de fer, mais bien de réduire le montant qui sert à dédommager le producteur des coûts qu'il assume.

Qu'il s'agisse de 1 $, 2 $ ou 3 $ la tonne, cet argent vient des poches des agriculteurs qui sont déjà saignés à blanc, parce que le prix des céréales a chuté par suite de la lutte que se livrent les Américains et les Européens à l'égard des subventions. Le coût de production des céréales pour l'agriculteur est supérieur au prix qu'il touche en les vendant. Le gouvernement a décidé que les agriculteurs assumeraient une part encore plus grande de ce coût.

Je comprends mal pourquoi. C'est à cause d'une loi adoptée le 28 septembre 1988 intitulée Public Law 100-449 ou Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Je voudrais en citer un article particulièrement intéressant, soit l'article 304 sur les négociations concernant certains secteurs. À propos du président des États-Unis, on dit: «a) D'une façon générale, dans l'exercice des pouvoirs liés aux relations extérieures qui sont conférés au président en vertu de la Constitution, le président entamera des consultations immédiates avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir l'exclusion des tarifs de transport fixés selon les termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, des produits agricoles originaires du Canada et expédiés par les ports de la côte est pour consommation aux États-Unis.»

• (1240)

Qu'en est-il de l'Accord de libre-échange dans le projet de loi C-113? Mes collègues feront certainement valoir que les compressions visant le régime d'assurance-chômage ne font rien d'autre que créer une situation comme celle qui prévaut aux États-Unis dans un certain nombre d'États qui nous font concurrence.

De toute évidence, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique est parvenue à convaincre le gouvernement qu'il existe une meilleure façon d'effectuer ces compressions. Je lui sais gré de s'être manifestée et d'avoir examiné certaines dispositions législatives actuelles qui, peut-être, compliquent les choses dans la région de l'Atlantique.

Par exemple, la disposition portant que la ferraille peut faire l'objet de subventions signifie qu'il en coûte moins cher d'expédier cette ferraille à Hamilton ou à Sault Ste. Marie que chez SYSCO, au Cap-Breton. Cela n'a aucun sens.

La subvention relative aux biens ménagers profite surtout aux fonctionnaires fédéraux, qui obtiennent un remboursement du gouvernement lorsqu'ils quittent la région de l'Atlantique pour être réaffectés ailleurs au pays, comme les employés du MDN, les membres de la GRC et ainsi de suite.

Ces mesures sont bonnes. Je comprends pourquoi la CTPA les a mises de l'avant et qu'elle veut une réduction et aussi des pouvoirs plus étendus. Le gouvernement a-t-il fait preuve de la même considération à l'égard des fonctionnaires fédéraux qui ont vu leur traitement faire l'objet de compressions afin d'aider à lutter contre le déficit? Le gouvernement a-t-il pris la peine de s'asseoir avec les intéressés et d'essayer de trouver une solution qui aurait peut-être permis de réaliser des économies? Non, il n'y a pas eu une seule discussion.

Que dire des chômeurs qui se font matraquer par ce projet de loi? Les travailleurs qui, pour une raison ou une autre, doivent quitter leur emploi sans en avoir trouvé un autre se verront tout à fait privés du droit aux prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement s'est-il assis avec les intéressés pour voir s'il existait une meilleure façon de procéder? Leur a-t-il seulement posé la question: «Si nous vous faisons réintégrer le marché du travail, cela aidera-t-il à combattre le déficit?» Évidemment qu'une telle mesure aiderait. Je pense que ces questions seront soulevées par mes collègues au cours du débat.

Pour en revenir à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, si le gouvernement se souciait vraiment de la loi et de la façon dont le financement est offert, il reconnaîtrait ce qu'a fait le Comité permanent des transports et qu'il existe des déséquilibres dans la loi. Elle ne traite pas les deux directions de la même façon et ne fournit pas d'aide au secteur maritime pour charger le grain qui

aboutit au port de Thunder Bay et le transporter vers des points d'exportation le long du Saint-Laurent.

Le Comité des transports a recommandé que la loi s'applique au secteur maritime sur une base provisoire. Cela stimulera l'économie de l'Est, car nous risquons à l'heure actuelle de ne pas avoir suffisamment de navires pour transporter le grain de l'Ouest. En réalité, les ports de la côte ouest sont bondés. On ne peut pas expédier un boisseau de plus par les ports de Prince Rupert et de Vancouver. Aucun de nous ne veut qu'on expédie notre grain par le port de Seattle, car nous voulons garder les emplois au Canada. Si nous ne faisons pas quelque chose pour établir un meilleur équilibre, nous n'aurons pas suffisamment de navires sur les Grands Lacs. Il ne nous restera plus assez de monde à Thunder Bay pour manutentionner le grain, le nettoyer, le peser et le transborder. Nous risquons, en tant que pays, de perdre notre capacité de flexibilité. On peut faire valoir les mêmes arguments pour le port de Churchill aussi.

En réduisant les subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, le gouvernement se trouve à dire aux transporteurs maritimes qu'il ne leur donnera plus d'argent, qu'il ne leur donnera pas de coup de main, qu'il va les laisser dépérir. En même temps, il se trouve à dire aux agriculteurs qu'il leur a menti il y a quelques années quand il a fait adopter cette loi.

• (1245)

Quand les libéraux ont fait adopter la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, sans que les conservateurs se soucient d'en faire corriger les aspects injustes, ils disaient aux agriculteurs de leur faire confiance, de ne pas s'inquiéter puisque la formule était inscrite dans la loi et ne pouvait être modifiée. Or, nous venons de prouver qu'elle n'était pas ferme. Le gouvernement a réduit arbitrairement les subventions de 10 p. 100 et s'attaque ainsi aux agriculteurs pour les deux ou trois prochaines années en les faisant payer davantage pour le transport de leur grain et en leur faisant comprendre que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest peut être massacrée.

Les Américains aimeraient certes que nous nous en débarrassions. J'ai l'impression que le gouvernement actuel voudrait bien s'en débarrasser tout à fait à cause de sa politique tordue de lutte contre le déficit.

Nous ne sommes pas nécessairement contre la réduction du déficit pour le ramener à un niveau acceptable, mais nous nous opposons à ce qu'on le fasse sur le dos des gens. Ce n'est pas la bonne façon. Il nous faut mettre plus d'argent entre les mains des gens de sorte qu'ils puissent acheter des biens de consommation, créer des emplois et, partant, de nouveaux contribuables.

Le projet de loi lui-même en son entier, et plus particulièrement ces trois articles, va miner la structure de notre pays. Nous, de ce côté-ci, n'avons d'autre choix que de proposer le genre d'amendements que j'ai présentés pour faire supprimer l'article visant à réduire de 10 p. 100 les subventions prévues par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, ainsi que l'article visant à faire diminuer les subventions au transport des marchandises dans la région de l'Atlantique. Nous avons besoin de protéger ces secteurs de subvention parce que, ce faisant, nous protégeons les régions et nous protégeons les gens.

En proposant ce genre de mesure législative, le gouvernement montre bien franchement qu'il se soucie peu de la région de l'Atlantique, et des chômeurs, et de l'Ouest et de n'importe quelle région du pays.

Je vais donc continuer de m'opposer au projet de loi, et mes collègues aussi. J'ai été heureux que le député de Regina—Lumsden ait pu seconder ma motion car, de tous les députés à la Chambre, il est non seulement celui qui s'y connaît le mieux en matière de transport, mais aussi le plus ardent défenseur des agriculteurs des Prairies et l'adversaire le plus acharné du genre de compressions dont il est question ici aujourd'hui.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je suis heureux que la Commission des transports des provinces de l'Atlantique ait réussi à faire entendre quelque peu raison au gouvernement, à l'étape de l'étude en comité, et à rendre la situation un peu moins pénible grâce à l'amendement.

Ces dernières années, pendant que le gouvernement se maintient au pouvoir, la commission livre une bataille perdue d'avance aux côtés d'autres organismes de transport du Canada atlantique. D'autres mesures législatives ont entraîné l'érosion des subventions accordées aux producteurs et aux consommateurs de céréales de la région de l'Atlantique ainsi que de l'infrastructure de transport en général au Canada atlantique.

Voilà l'héritage que nous laisse le gouvernement conservateur; héritage que ne sont pas prêtes d'oublier les industries qui utilisent les services de transport pour acheminer des céréales ou d'autres marchandises provenant du centre du pays ou encore pour expédier, par chemins de fer ou par camion, des produits comme des denrées alimentaires, des pâtes et papiers ou d'autres

ressources de base, à partir du Canada atlantique vers d'autres marchés au Canada et aux États-Unis.

Il ne s'agit peut-être que d'une petite victoire, mais je fais confiance à la Commission des transports des provinces de l'Atlantique. Je la sais capable de parler au nom des transporteurs du Canada atlantique. Elle a prouvé, en d'autres occasions, qu'elle se faisait le défenseur responsable de l'industrie du transport du Canada atlantique. Elle est certainement disposée à travailler à l'intérieur des limites de la loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

• (1250)

De toute évidence, cela n'accroîtra guère la capacité de l'industrie, des producteurs et des consommateurs du Canada atlantique et ne les mettra pas sur un pied d'égalité lorsqu'il est question de transport est-ouest. L'amendement proposé ne justifie pas l'adoption du projet de loi, auquel nous continuons de nous opposer.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, on dirait du déjà vu. J'ai l'impression de revivre ce que nous avons vécu entre 1980 et 1984, lorsque les libéraux ont aboli la Convention du Nid-de-Corbeau, celle de 1897, pour la remplacer par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, malgré mes objections, celles de mes collègues et celles des grandes organisations agricoles.

On en est venu au point où les syndicats du blé des Prairies ont accepté à contrecoeur l'abolition de cette convention et la hausse des tarifs-marchandises pour les producteurs de céréales, à la condition qu'on leur garantisse un réseau ferroviaire de base et une quantité suffisante de wagons à céréales et que le gouvernement du Canada s'engage à payer sa part des tarifs-marchandises conformément à la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Le projet de loi à l'étude propose de réduire de 10 p. 100 la part du coût du transport du grain assumée par le gouvernement, ce qui veut dire que ce sont les agriculteurs qui devront payer la différence.

Depuis 1984, les céréaliculteurs de l'ouest du Canada paient de plus en plus cher pour le transport du grain. En 1986-1987, ils payaient 5,97 $ la tonne. En 1991-1992, ce chiffre avait plus que doublé, atteignant 11,07 $. Cette année, ils paieront 14,12 $ la tonne, ce qui représente une augmentation de presque 300 p. 100. Pendant ce temps, le prix des céréales ne cesse de diminuer depuis la campagne agricole 1980-1981. Il a baissé presque chaque année.

Les syndicats du blé des Prairies, qui représentent 100 000 producteurs de céréales dans les trois provinces des Prairies, ont clairement fait savoir qu'ils n'aiment pas cette disposition du projet de loi, qu'ils ne l'acceptent pas et qu'ils s'y opposent. Ils se préoccupent de l'article du projet de loi qui prévoit une compression de 10 p. 100 de l'aide fédérale accordée en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

C'est le gouvernement libéral qui a mis en oeuvre cette loi en 1984, avec l'appui peu enthousiaste des conservateurs, du moins selon ce que disaient ces derniers. Les agriculteurs des Prairies ont renoncé à contrecoeur aux tarifs de transport fixes. Ils ont accepté des augmentations des frais de transport en échange d'une garantie de service par les chemins de fer et d'un engagement de la part du gouvernement fédéral de verser le même montant d'aide stable. Cette aide, la subvention du Nid-de-Corbeau, a été établie à perpétuité par la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

• (1255)

Les conservateurs ont encore récidivé; ils ont même mis fin à cette subvention permanente. C'était seulement à cause de cette garantie de perpétuité que les producteurs de céréales des Prairies avaient accepté avec réticence l'abolition des tarifs de transport dits «du Nid-du-Corbeau».

Si ce n'est pas là une trahison, un manquement à la parole du gouvernement et du Parlement du Canada, je ne sais pas ce que c'est.

Le ministre des Approvisionnements et Services peut informer ses quatre collègues de la Saskatchewan que pas un seul d'entre eux ne sera réélu. Il n'y aura pas de députés conservateurs élus en Saskatchewan, tout comme il n'y a pas non plus de députés libéraux. Ces deux partis seront rayés de la carte, l'un à cause de ce qu'il a fait de 1980 à 1984, et l'autre à cause de ce qu'il fait encore maintenant.

Une voix: Nous n'avons pas d'argent à dépenser pour cela.

M. Benjamin: Madame la Présidente, si mon collègue avait la moindre idée à quoi ressemble un boisseau de blé, je l'écouterais. Il peut faire son propre discours plus tard.

Le Congrès des États-Unis propose d'autoriser le président de ce pays à ne pas permettre l'entrée aux États-Unis, pour la consommation américaine, de céréales canadiennes transportées en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Si cela n'est pas une ingérence directe dans les affaires intérieures du Canada et une atteinte à sa souveraineté et à son indépendance, je ne sais pas ce que c'est.

Je sais gré au gouvernement fédéral d'être intervenu et d'avoir empêché le gouvernement américain d'obliger les filiales américaines à obéir aux lois des États-Unis au Canada. Le gouvernement a mis fin à ce genre d'ingérence. Eh bien, qu'il mette fin à l'ingérence américaine dans ce cas-ci!

Les taux pondérés du transport du grain, c'est-à-dire les taux subventionnés, visent à mettre tous les producteurs de grain du Canada sur un pied d'égalité, ou encore à établir pour eux des règles du jeu équitables. Les conservateurs utilisent cette expression à tout propos. À quoi sert-il d'avoir des règles du jeu équitables si la balle est dans le camp adverse dès le départ?

En moyenne, les producteurs de grain canadiens doivent faire transporter leurs marchandises sur plus de 900 milles. Aux États-Unis, les marchandises doivent parcourir environ 700 milles. En Australie et en Argentine, cette distance est de moins de 200 milles. Pour que les producteurs puissent concurrencer sur un pied d'égalité les autres pays exportateurs de grain, nous avons mis au point un système de taux de transport pour les producteurs membres de la Commission canadienne du blé. On demande maintenant aux agriculteurs d'assumer leur part du coût.

On les accable alors qu'ils sont déjà en mauvaise posture. Je suppose que c'est la manière normale de faire des conservateurs; c'est ainsi qu'ils gouvernent et c'est ainsi qu'ils traitent ceux qui partent perdants.

Nous avions prédit que les choses se passeraient ainsi entre 1980 et 1984, à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir. Nous avions prévenu les intéressés. Ils n'ont pas daigné nous écouter. Ils n'ont pas voulu nous croire. Les sociétés ferroviaires ne voulaient pas nous croire. Ils ont dit qu'ils n'agiraient pas comme nous l'avions prévu, mais c'est pourtant ce qu'ils ont fait. Les sociétés ferroviaires demandent même à abandonner les lignes de chemin de fer qui faisaient partie du réseau de base garanti jusqu'en l'an 2000. Voilà à quoi riment les garanties, les garanties du gouvernement et la législation qui assure une garantie perpétuelle.

Tous les avantages que nous conférait la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, prétendument à perpétuité, prétendument garantis, sont éliminés d'un trait de plume de ce gouvernement.

• (1300)

Je ne vois pas ce qui l'y oblige. Cela va avoir une incidence négligeable sur le déficit, mais la conséquence pour les céréaliculteurs sera une perte de quelque deux dollars la tonne. Ce sont deux dollars de moins la tonne qu'ils pourront dépenser dans leur localité ou pour se procurer des machines agricoles fabriquées dans l'est du pays. Ils auront deux dollars de moins la tonne pour assurer leur subsistance.

Des milliers et des milliers de céréaliculteurs ont fait faillite ces dernières années. Ils ont perdu les terres qu'ils cultivaient depuis trois ou quatre générations, et les conservateurs, les libéraux, la presse et l'entreprise privée appellent ça une récession.

Sous certains rapports, la situation actuelle dans l'Ouest ressemble plus à une crise, une crise pire que celle que les céréaliculteurs ont traversée dans les années 30. Les temps sont durs sous un régime conservateur. Quand les conservateurs ou les libéraux sont au pouvoir, on mange toujours de la misère, comme dans les années 30. Il est temps que ça finisse.

Il ne faut pas laisser nos céréaliculteurs souffrir de la sorte encore une fois. Il y a tout de même des limites. C'en est assez! J'espère que les députés en conviendront, que les libéraux accepteront de revenir de leurs erreurs et qu'ils vont admettre qu'ils ont mal agi entre 1980 et 1984.

Aujourd'hui, ils s'opposent à ce genre de mesure, mais ils ne s'y opposaient pas alors. J'espère qu'ils vont admettre qu'ils se sont trompés. Je les invite donc à voter pour cet amendement et j'espère que les ministériels, surtout ceux des trois provinces des Prairies, y réfléchiront à deux fois avant de voter en faveur d'un telle mesure législative.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai été très étonné d'entendre le député de Regina—Lumsden, qui est pourtant un député très ancien et très distingué, faire des déclarations aussi idiotes.

Il est pour ainsi dire un ancien parmi nous et je sais qu'il ne se formalisera pas que je l'appelle un «ancien». Il a fait savoir qu'il ne se présenterait pas aux prochaines élections. Il ne fait aucun doute que son départ sera regretté à la Chambre des communes.

J'ai été surpris et choqué lorsqu'il a affirmé que parce qu'il n'y avait aucun député libéral représentant actuellement la Saskatchewan, il n'y en aura pas non plus après les prochaines élections. Je crois qu'il sait aussi bien que moi que la population de cette province s'est rendu compte que les choses n'allaient pas trop bien pour elle

sous un gouvernement conservateur qui a été désastreux pour le Canada et aussi, naturellement, sous un régime provincial néo-démocrate. Le gouvernement Devine a tout fait sauf le bien dans sa province.

Puis, le député s'est à nouveau fourvoyé en laissant entendre que le gouvernement néo-démocrate de la province avait renversé la vapeur. Justement, ce gouvernement a présenté hier un budget qui renverse la vapeur. Cela change des conservateurs provinciaux, je le reconnais, mais ces néo-démocrates-là agissent étrangement comme les conservateurs fédéraux.

Il n'y a pas longtemps, pendant une période des questions, nous avons entendu certaines déclarations d'un ministre.

Une voix: J'invoque le Règlement.

M. Milliken: Si la députée veut invoquer le Règlement, qu'elle se lève et prenne la parole.

Mme Langan: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il serait plus à-propos que le député parle de l'amendement proposé.

Mme le vice-président: C'est un sage commentaire.

M. Milliken: C'est une brillante idée, madame la Présidente. J'y arrive. Je répliquais simplement à l'intervention du député. Il a fait certaines affirmations et je voulais y répliquer pour rétablir les faits. Je ne voulais pas que les Canadiens aient l'impression que certaines déclarations manquaient d'exactitude.

Le député a dit que ce gouvernement néo-démocrate faisait ce qu'il fallait, mais celui-ci a présenté un budget qu'un ministre fédéral louangeait aujourd'hui, pendant la période des questions, en disant que c'était exactement le genre de budget que les conservateurs présentaient à Ottawa depuis quelques années. Je fais remarquer à la députée de Mission—Coquitlam qui vient de faire un rappel au Règlement que les gouvernements néo-démocrates se comportent exactement comme les gouvernements conservateurs. Ils prêchent une chose lorsqu'il sont dans l'opposition, mais font exactement le contraire lorsqu'ils forment un gouvernement.

• (1305)

C'est tout simplement scandaleux que le député de Regina—Lumsden laisse entendre que, d'une certaine manière, nous agissons comme le gouvernement. Notre parti appuie cette proposition d'amendement. Nous avons dit que nous étions en faveur de l'amendement. Nous allons voter en faveur de l'amendement, tout comme lui d'ailleurs, car nous l'appuyons.

Cela ne semble pas clair pour lui que nous l'appuyons, comme l'ont dit d'autres députés avant moi.

Je l'exhorte donc à garder cela à l'esprit. Je l'exhorte à parler à ses collègues du NPD et à leur proposer d'adhérer au Parti libéral en Saskatchewan pour qu'ils puissent se faire élire, car je crains qu'après la prochaine élection il ne reste plus de députés néo-démocrates en Saskatchewan, au Manitoba, en Colombie-Britannique, ni nulle part ailleurs au Canada.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet de cet amendement. Je veux vraiment dire que le député de Regina—Lumsden n'a rien perdu de son éloquence au cours des années qu'il a servi à la Chambre. C'est toujours un plaisir de l'entendre.

Je veux parler de l'amendement et des raisons qu'invoque le gouvernement pour apporter des changements au tarif du Nid-de-Corbeau. Ces raisons concernent non seulement les Prairies, mais aussi la côte ouest. Elles touchent les travailleurs céréaliers dans l'ouest de la Colombie-Britannique ainsi que les cheminots.

L'année dernière, à titre d'essai, le chemin de fer a contourné la Colombie-Britannique et les terminaux céréaliers de Vancouver pour expédier les céréales canadiennes à Seattle pour qu'elles soient envoyées à l'étranger. Cet essai a été un échec. Les terminaux céréaliers de Seattle étaient sales. Ils étaient pleins de pesticides, de rongeurs et d'ordures.

Au port de débarquement, les céréales canadiennes qui avaient toujours eu la réputation d'avoir la meilleure qualité du monde ont été considérées inacceptables et certes pas conformes à leur norme habituelle. Ce contournement des terminaux céréaliers en Colombie-Britannique a été abandonné. L'essai a été un échec.

Il est extrêmement bizarre que cette proposition de réduire le tarif du Nid-de-Corbeau suive cette expérience. On ne voudrait pas supposer que le gouvernement serait le moins du monde malveillant ni qu'il serait assez organisé pour régler une question en l'attaquant sous différents angles en même temps.

On a fait ici un essai pour contourner les terminaux céréaliers en Colombie-Britannique avec le chemin de fer, ce qui a nui aux travailleurs céréaliers et aux cheminots. Il y a eu ensuite une proposition, un projet de loi qui a été présenté à la Chambre en vue du réduire le tarif du Nid-de-Corbeau. Maintenant, on a dit aux travailleurs céréaliers et aux cheminots de Colombie-Britannique qu'il y a des discussions en cours visant à créer un itinéraire nord-sud pour le transport des céréales. Devinez où on va placer les terminaux. On va les mettre au Mexique.

N'est-il pas étrange que le gouvernement se dépêche d'imposer un accord de libre-échange nord-américain? Maintenant ce n'est pas seulement tous les autres emplois dont nous avons parlé qui quittent le Canada pour aller au Mexique. Maintenant, il s'agit des céréales canadiennes qui passent par des terminaux mexicains en route vers d'autres points d'entrée.

Ce sont les bruits qui courent et, croyez-moi, les travailleurs s'inquiètent. Ils n'ont pas pu tout vérifier, mais ils détiennent assurément bien des bribes d'information qui les conduisent, les travailleurs céréaliers comme les cheminots, à croire que c'est bien à l'intention du gouvernement.

Si c'est le cas, non seulement nous sommes confrontés à une diminution du tarif du Nid-de-Corbeau et aux diverses répercussions sur les autres industries de Colombie-Britannique, mais nous voyons aussi les cheminots canadiens qui sont remplacés par leurs homologues américains et les travailleurs céréaliers canadiens par leurs homologues mexicains.

Nous allons nous trouver dans une triste situation.

• (1310)

Nous n'avons aucun contrôle sur la propreté des terminaux. Nous venons d'apprendre aujourd'hui, lors de la période des questions, que les Mexicains eux-mêmes admettent qu'ils n'ont aucun contrôle sur l'environnement ou encore sur la quantité et le genre de pesticides utilisés dans les terminaux au Mexique.

Quand on réunit toutes ces bribes d'information, on commence à y voir un peu plus clair. On commence à comprendre ce que tous ceux qui sont de connivence ont voulu nous faire croire sur les avantages de cet accord pour le Canada.

Le député de Thunder Bay—Atikokan a demandé comment il se fait que le gouvernement a pu négocier, avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique, une meilleure façon de réduire les subventions au transport, alors qu'il n'a pu négocier avec les fonctionnaires fédéraux une meilleure façon de réduire les coûts et qu'il a décidé, arbitrairement, de geler leurs salaires, comme il le propose dans ce projet de loi.

Le gouvernement, d'une part, a pris le temps de négocier avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique une meilleure façon de réduire les subventions au transport et, d'autre part, a présenté une mesure législative gelant les salaires des fonctionnaires. Or, le gouvernement est tenu de négocier avec ces gens.

Au lieu de cela, il préfère présenter une mesure législative ne prévoyant pas d'augmentation de salaires pour les fonctionnaires avant deux ans, et dire aux fonctionnaires qu'il n'a pas le temps de négocier avec eux, parce qu'il est en train de négocier avec d'autres personnes.

Je retiens trois grandes choses de ce projet de loi, à savoir que le gouvernement abandonne ses responsabilités vis-à-vis des Canadiens, la responsabilité qu'il a, envers les travailleurs canadiens, de négocier leurs salaires, la responsabilité qu'il a envers l'Ouest et à l'égard des emplois dans cette région, la responsabilité de négocier les changements à apporter au tarif du Nid-de-Corbeau, pas de façon arbitraire, mais de la façon dont il l'a fait avec la Commission des transports des provinces de l'Atlantique.

Enfin, il s'en prend de façon arbitraire aux chômeurs de ce pays qui n'ont aucun contrôle sur la façon dont le gouvernement a géré l'économie.

Je suis très heureuse d'avoir pu attirer l'attention des Canadiens sur ces questions. J'espère qu'avant de le mettre aux voix, le gouvernement repensera ce projet de loi, surtout en ce qui concerne le tarif du Nid-de-Corbeau.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de prendre part à ce débat. Nous devrions peut-être considérer le débat sur cet amendement comme le débat commémoratif de Les Benjamin car je dois dire, pour ceux qui n'étaient pas à la Chambre avant 1984, qu'il y a une sorte de légende.

C'est la légende du grand débat sur le Nid-de-corbeau, une légende qui a amené tous les députés néo-démocrates, indépendamment de leur circonscription, à prendre la parole pour défendre le tarif du Nid-de-Corbeau et les agriculteurs de l'Ouest.

Je peux vous dire que la légende persiste dans notre caucus, car, à cette occasion, des personnes qui n'avaient jamais vu un champ de blé, des personnes qui n'avaient jamais été en Saskatchewan ont fait des discours passionnés sur ce sujet, tout cela sous l'impulsion du député de Regina—Lumsden.

Malheureusement, ce député remplit actuellement son dernier mandat.

Je voudrais donc, pour commencer, le remercier de tout ce qu'il a fait au cours des années pour le Nouveau Parti démocratique. Je voudrais aussi rappeler aux Canadiens que ce débat et ce combat a eu lieu à un moment où les néo-démocrates étaient bas dans les sondages. En fait, nous étions beaucoup plus bas que nous le sommes actuellement. C'est un des éléments clés qui a démontré encore une fois à la population du Canada qu'il y a un parti qui défend les Canadiens moyens, qui lutte au nom de ceux qui ne sont pas privilégiés, qui ne sont pas riches, qui ont été bafoués et trahis tout au long de leur histoire. C'est le Nouveau Parti démocratique et ce sera toujours le Nouveau Parti démocratique.

• (1315)

La lutte dans laquelle le député de Regina—Lumsden nous a menés en 1984, et qui est passée dans l'histoire et dans les traditions de notre caucus, sera constamment une source d'inspiration pour nous tous qui faisons partie de ce caucus.

Certains députés du Parti libéral disent qu'il s'agit là d'un exemple du Nouveau Parti démocratique qui défend le statu quo. Je soutiens qu'il s'agit plutôt d'un exemple du Nouveau Parti démocratique qui défend des promesses solennelles faites à la population du Canada. Je sais que ni les conservateurs ni les libéraux ne comprennent la notion d'une promesse solennelle faite par un gouvernement à la population du Canada.

Le fait est que le Parti libéral avait promis solennellement à la population de l'ouest du Canada que le tarif du Nid-de-Corbeau existerait à jamais, ce qui n'était guère étonnant, car il s'agissait d'une récompense pour les énormes avantages, subventions et primes qui avaient été accordés au Canadien Pacifique sous forme de taxes, de terrains et de privilèges de toutes sortes. En échange de cela, le tarif du Nid-de-Corbeau devait demeurer à jamais. C'est une promesse sacrée que les libéraux ont brisée.

Ils ont brisé cette promesse sacrée lorsqu'ils ont adopté la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Et une fois encore, bien qu'une promesse sacrée ait été reniée, on en a fait une autre disant que les chemins de fer recevraient des prestations pour qu'on n'augmente jamais les tarifs pour le transport du grain de l'Ouest. C'était une promesse sacrée.

Les libéraux, n'ayant pas tenu leur promesse sacrée, en ont fait une autre. Les conservateurs qui sont ici aujourd'hui ont dénoncé en 1984 le manquement des libéraux à leur promesse. Je ne pense pas me tromper en disant qu'ils se sont rangés aux côtés du député de Regina—Lumsden pour proclamer combien il était abject que les libéraux ne tiennent pas leurs promesses et qu'eux, les conservateurs, les tiendraient. Et voici qu'aujourd'hui, ce même Parti conservateur répudie cette promesse sacrée et rend la vie encore plus dure pour les gens qui produisent et vendent des céréales dans l'Ouest.

À combien vont s'élever les torts causés aux agriculteurs de l'Ouest? On estime que la réduction des subventions au transport s'élèvera à 73 millions de dollars en 1993-1994 et à 104 millions en 1994-1995.

• (1320)

Le président sortant du Syndicat national des agriculteurs estime que pour les agriculteurs de l'Ouest, cela entraînera une augmentation de leurs frais de transport et par conséquent une réduction de 2 $ à 2,50 $ dollars la tonne du montant qu'ils toucheront pour leur grain. C'est une diminution importante au moment précis où, comme chacun à la Chambre le sait, les agriculteurs de l'Ouest sont en proie à la pire crise qu'ils aient jamais connue sauf peut-être dans les années 30.

À cette époque au moins, on pouvait en partie en rejeter la faute sur les conditions atmosphériques, mais aujourd'hui les ravages que subissent les agriculteurs de l'Ouest sont causés par la politique des États-Unis qui subventionnent massivement leurs exportations de céréales.

La réalité, c'est qu'une fois de plus il n'y a qu'un parti à la Chambre des communes qui ose proclamer qu'on se souviendra qu'en 1984 les libéraux n'ont pas tenu leurs promesses et qu'on se souviendra aussi que les conservateurs ont fait de même en 1993.

C'est bien d'une trahison dont il s'agit, trahison qui a lieu au moment même où le monde agricole est à bout de souffle, où la situation économique des agriculteurs de la Saskatchewan, du Manitoba et en grande partie de l'Alberta n'a jamais été aussi critique, aussi désespérée.

Je n'arrive pas à comprendre un manquement aussi cruel à ces promesses. Je n'arrive pas à comprendre une telle absence de compassion. Économiquement parlant,

renier ces promesses n'a aucun sens puisque quiconque a étudié l'histoire de ce pays sait fort bien que lorsque les agriculteurs de l'Ouest font de bonnes affaires, le reste du pays prospère.

Je vous remercie, monsieur le Président, de cette occasion de rendre publics mes commentaires. J'espère que le gouvernement acceptera certains de nos amendements qui visent à maintenir certaines des promesses qu'il a l'intention de répudier en ce qui concerne la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter à ce débat un point concernant le transport dans l'Ouest, le tarif original selon le taux du Nid-de-Corbeau et ce qui l'a remplacé, le tarif pour le transport des céréales de l'Ouest.

Permettez-moi d'expliquer pourquoi, même si je n'ai aucun lien direct avec les agriculteurs ou les producteurs de céréales de l'Ouest ni de l'Ontario, cette question me tient à coeur tout comme les autres députés du NPD.

Dans mon enfance, j'ai toujours cru que je grandissais dans un pays agricole, un pays qui produisait assez d'aliments pour pouvoir nourrir ses habitants et même en faire l'exportation. Depuis quelques années, j'ai commencé à me demander si j'avais raison lorsque j'ai constaté que des familles d'agriculteurs étaient forcées de quitter leurs terres. Ça s'est déjà produit durant la crise, lorsque j'étais enfant, partiellement à cause d'une sécheresse généralisée dans l'Ouest et aussi, comme un vieil agriculteur m'a dit avec amertume, parce qu'ils vendaient leur boeuf un sou la livre à cette époque.

La même situation se produit aujourd'hui, sans sécheresse et sans grande crise mondiale de l'ampleur de celle de 1929, quoique la récession actuelle ressemble à une dépression, car quelques sociétés très puissantes comme Cargill sont en train de restructurer délibérément l'économie de l'Amérique du Nord et d'autres pays. Ces sociétés ont le pouvoir d'orienter en leur faveur les décisions des gouvernements.

• (1325)

Il n'est plus du tout certain que le sol canadien et le peuple canadien pourront nourrir les habitants du Canada. Cela peut vous sembler fantastique et ridicule, mais depuis 15 ans je m'inquiète de plus en plus à ce sujet, depuis que j'ai appris que le Canada exportait sans cesse davantage ses troupeaux, c'est-à-dire le boeuf, les bovins et les porcs, et qu'il importait davantage de carcasses, d'aussi loin que l'Australie.

J'ai commencé à me demander si les Canadiens allaient graduellement devenir incapables de se nourrir eux-mêmes et j'ai pensé ensuite à ce que j'avais lu au sujet de Cuba. Dans les années 50, les enfants crevaient de faim à Cuba. Ils mouraient très jeunes faute de nourriture, parce que les bonnes terres agricoles de Cuba servaient presque uniquement à la culture d'un seul produit, le sucre. Le sucre était exporté et enrichissait ainsi une petite minorité qui contrôlait l'industrie, tandis que les Cubains qui travaillaient à sa production recevaient des salaires de famine.

Les choses ont changé à Cuba. Depuis trente ans, Cuba cherche à atteindre l'autonomie alimentaire. L'île aurait toujours dû être autosuffisante sur le plan alimentaire, mais il a fallu que le peuple cubain fasse une révolution et se donne un gouvernement qui allait lui permettre de produire lui-même sa nourriture.

Il existe un autre cas, plus actuel, le Mexique. Depuis 10 ou 12 ans, les Mexicains mangent moins. En effet, la consommation alimentaire dans ce pays a diminué d'un tiers. Les Mexicains consomment environ les deux tiers de la nourriture qu'ils consommaient au début des années 1980. Cette diminution n'est pas attribuable à une baisse démographique, car en fait la population s'est accrue, tandis que la quantité de nourriture consommée a diminué.

Le Mexique doit importer le tiers de la nourriture qu'il consomme. Cette situation résulte d'une destruction graduelle, année après année, des fermes familiales, les *campesinos*. Les *ejidos*, terres communales protégées par la Constitution, ont permis à de nombreux agriculteurs mexicains des *campesinos* de produire le maïs, le riz et les légumineuses dont ils avaient besoin, et ils pouvaient même vendre le peu qu'ils avaient en trop dans les villes.

Les modifications apportées à la Constitution par le président Salinas, sous la pression du capital international, ont pour effet de chasser les petits agriculteurs de leurs terres. Le gouvernement mexicain a réduit les subventions aux agriculteurs, notamment les subventions à l'irrigation, à l'achat d'herbicides, de pesticides et d'équipement agricole, de sorte que les agriculteurs ne sont plus capables de concurrencer le prix du maïs importé.

Le maïs cultivé dans l'Iowa, aux États-Unis, est vendu au Mexique moins cher que le prix que doivent demander les *campesinos* pour leur propre maïs afin de pouvoir assurer leur subsistance. En effet, les États-Unis subventionnent le maïs de l'Iowa à raison de 12 milliards de dollars par année, c'est-à-dire plus que l'ensemble du budget du ministère mexicain de l'agriculture.

• (1330)

Au Mexique, les agriculteurs sont obligés d'abandonner leurs terres. On vit la même situation au Canada, non pas à cause de la sécheresse ni d'une crise mondiale, mais

à cause des décisions des grandes sociétés et du gouvernement actuel. Celui-ci force les agriculteurs à quitter leurs terres en réduisant leurs possibilités de vendre leur blé à un prix qui corresponde au coût de production. Il les force à abandonner la terre.

Cela profitera aux grandes sociétés installées aux États-Unis, comme Cargill, qui vont mettre la main sur ces terres et en faire une exploitation intensive, et qui pourront hausser le prix du blé, de la farine et du pain à leur guise au Canada, avoir droit de regard sur les produits que nous pouvons importer des États-Unis ou d'ailleurs et faire monter en flèche le prix des aliments de base au Canada.

C'est le gouvernement actuel qui, en présentant des projets de loi comme celui-ci, leur donne l'occasion de faire cela. C'est le présent gouvernement qui cède ce qui appartient de droit aux Canadiens, qui abandonne le droit de regard sur nos meilleures terres agricoles en haussant les frais de transports que les agriculteurs doivent absorber.

Le gouvernement actuel a signé avec les États-Unis un traité inégal en vertu duquel les Américains peuvent subventionner à 100 p. 100 le réseau de transport du Mississippi et acheminer le grain canadien jusqu'à la Nouvelle-Orléans, mais les Canadiens ne peuvent pas subventionner le transport des céréales à l'intérieur du Canada, vers la côte ouest ou la côte est.

Il suffit d'une simple petite combine. Étant donné que les Américains considèrent le réseau de transport du Mississippi comme une installation militaire et qu'il est, par conséquent, entretenu par le *U.S. Army Engineering Corps*, leurs subventions ne sont donc pas des subventions. Mais ils empêchent les Canadiens de faire quoi que ce soit de semblable.

Ce sont manifestement les États-Unis qui ont amené le gouvernement canadien à présenter cette loi catastrophique qui aura pour effet de détruire beaucoup d'autres exploitations agricoles familiales au Canada et, éventuellement, les Canadiens vont payer la farine de blé et le pain produit par ces exploitations agricoles à un prix intolérable, car ce prix sera fixé à l'extérieur du Canada par des sociétés qui se moquent pas mal que les agriculteurs canadiens puissent exploiter leurs terres ou que les Canadiens en général aient de quoi manger.

Le gouvernement actuel devrait avoir honte.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends part à ce débat parce qu'il porte sur une question très importante, comme n'a pas manqué de le souligner le député de Trinity—Spadina dans son éloquent discours. En effet, il est question du coût des aliments et de l'approvisionnement en aliments.

Que pourrait-il y avoir de plus important? Que pourrait-il y avoir de plus important pour un pays ayant un riche passé agricole comme le Canada et que pourrait-il y avoir de plus important pour un pays que d'être indépendant?

Je sais que l'indépendance du pays s'en va actuellement à vau-l'eau, ce dont les gens sont pleinement conscients. C'est le problème qui va se poser aux conservateurs lors de la campagne à la direction qu'ils vont bientôt mener dans l'espoir de s'accrocher au pouvoir. Ils n'y parviendront pas parce qu'ils ont bradé le pays petit à petit, ce qui n'échappe pas à la population. Les gens veulent de nouvelles politiques qui soient de nature à protéger le Canada.

Une voix: Des politiques libérales.

M. Waddell: Mon collègue parle en faveur des politiques libérales. Non, ce n'est pas des politiques libérales dont nous avons besoin. Car, dans l'affaire du tarif du Nid-de-Corbeau, à propos des tarifs de transport, j'étais à la Chambre quand les libéraux ont introduit les changements que l'on sait. Ce sont eux qui ont amorcé le processus. Je me rappelle bien le débat en question.

Le député d'Essex—Windsor a rendu hommage à un des grands hommes de la Chambre, le député de Regina—Lumsden, qui a su nous donner l'exemple. Il a mené la troupe. Au début nous formions une troupe un peu désordonnée, mais nous étions passablement bien organisés à la fin du débat. Je me rappelle fort bien le débat ainsi que la contribution du député de Regina—Lumsden. Il en a alors profité pour enseigner quelques notions d'économie agricole. Pour moi qui représente une circonscription de banlieue de la Colombie-Britanique, c'était très utile. Le tarif du Nid-de-Corbeau est très complexe. Nous en avons examiné les détails de long en large.

• (1335)

Ce dont je me souviens surtout, c'est de l'argument avancé par le député de Trinity—Spadina. Il représente également une circonscription tout ce qu'il y a de plus urbain. Il insistait sur le fait qu'il nous fallait, gens des circonscriptions urbaines et de banlieue, comprendre la nécessité de protéger l'exploitation agricole familiale et les agriculteurs canadiens. Je me rappelle fort bien le débat ainsi que la contribution du député de Regina—Lumsden. Il en a alors profité pour enseigner quelques notions d'économie agricole. Pour moi qui représente une circonscription de banlieue de la Colombie-Britanique, c'était très utile. Le tarif du Nid-de-Corbeau est très complexe. Nous en avons examiné les détails de long en large. Ce dont je me souviens surtout, c'est de l'argument avancé par le député de Trinity—Spadina. Il représente également une circonscription tout ce qu'il y a de plus urbain. Il insistait sur le fait qu'il nous fallait, gens des circonscriptions urbaines et de banlieue, comprendre la nécessité de protéger l'exploitation agricole familiale et les agriculteurs Canadiens. En définitive, si nous ne le

faisons pas, à long terme, des gens de l'extérieur du pays contrôleront nos exploitations agricoles et le prix de nos denrées et notre pays perdra en quelque sorte son indépendance.

Pendant que j'y suis, avant de cesser de parler des actions ignobles du gouvernement libéral précédent qui est à l'origine de ce problème, je voudrais rendre hommage, à l'instar du député de Windsor, à mon collègue sur le point de prendre sa retraite, le député de Regina—Lumsden, qui a joué un rôle de premier plan relativement à cette question et à d'autres questions à la Chambre, surtout dans le domaine des transports. On avait l'habitude de l'appeler «Benjamin le cheminat». C'est là un terme d'affection, car il soulevait des questions touchant les chemins de fer tout le temps et il s'agissait de questions importantes.

D'aucuns nous diront qu'en tant que néo-démocrates, nous devons accepter le fait que le monde évolue et qu'à la suite de la globalisation des marchés, il est impossible de maintenir le statu quo. De prime abord, cela semble bien beau. Il est vrai que du fait de cette nouvelle économie mondiale, nous devons modifier la façon dont le Canada fonctionnait auparavant. Il y a pourtant une limite au type de changements qu'on peut accepter.

En se débarrassant des exploitations agricoles familiales au profit de grosses exploitations contrôlées par des étrangers, nous allons perdre à l'avenir tout contrôle sur notre secteur agricole au Canada. On dira aux gens de la côte ouest—et cela se produit déjà dans le port de Vancouver—qu'on va laisser une partie des céréales en question être acheminées jusqu'à Seattle ou qu'on va faire en sorte qu'une partie des marchandises expédiées normalement par bateau soient chargées à bord de camions au sud de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique et acheminées de cette façon, car c'est moins coûteux. Graduellement, ce qui va se produire, c'est que ceux d'entre nous—et c'est le cas de beaucoup de mes électeurs—qui dépendent du port de Vancouver assisteront au déclin de ce port. On attribuera toujours cela à la mondialisation des marchés.

Comme le député de Trinity—Spadina l'a signalé, les Américains subventionnent le réseau de transport du Mississipi, versent 12 milliards de dollars à leurs agriculteurs, soit plus que tout le budget du pauvre ministère mexicain de l'Agriculture. Revenons les deux pieds sur terre et oublions la propagande.

Dans la réalité, il faut lutter pour sa survie et c'est ce qui fait la force de notre pays. Les conservateurs, sous la direction d'un homme pour lequel même moi j'aurais pu voter, sir John A. Macdonald—c'était un Écossais, un avocat et un excellent orateur et en plus, le NPD n'existait pas en 1867—avaient une vision nationale du pays et une politique nationale; il s'agissait de relier l'Est à l'Ouest. Or, le gouvernement actuel coupe les liens en question et les remplace plutôt par des liens nord-sud et, en définitive, le Canada et les États-Unis formeront un tout. C'est là le programme de nos vis-à-vis. Il s'agit de vendre notre pays à des étrangers et de le faire disparaître.

D'aucuns se demandent pourquoi le NPD se lance dans ces batailles. C'est parce que nous aimons notre pays et que nous nous opposons aux modifications qu'on veut apporter aux subventions dans le secteur des transports et à la façon dont nous traitons nos agriculteurs au Canada.

• (1340)

Les gens se demandent pourquoi je parle en faveur des agriculteurs canadiens alors que je viens de la côte ouest. Si je le fais, c'est que le sort de mes électeurs sur la côte ouest est lié à celui des agriculteurs au Canada. Leur survie et leurs emplois dépendent de la survie des agriculteurs.

Le Nouveau Parti démocratique est le seul parti à avoir jusqu'ici proposé en vue des prochaines élections une stratégie visant la création d'emplois. Tout le monde peut en prendre connaissance.

Les gens ne parlent plus que des candidats en lice pour la direction du Parti conservateur ou encore des libéraux. Ils n'attachent d'importance qu'à la personnalité et non aux programmes. Je mets au défi les candidats dans la course à la direction de produire une stratégie et de la faire connaître à tous les Canadiens. Quand il s'est présenté aux élections présidentielles américaines, Bill Clinton a dit aux gens quelle était sa politique. Il leur a dit. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais bien savoir quel est le rapport avec ce projet de loi? Je repasse la parole au député.

M. Waddell: J'y venais justement. Je suis heureux que vous ayez posé la question, monsieur le Président.

Ce que cela a à voir avec ce projet de loi, c'est que nous nous attaquons aux dispositions visant à éliminer les subventions au transport. J'ai ici des notes du Syndicat national des cultivateurs. Les changements proposés dans ce projet de loi se feraient graduellement sur une période de quatre ans, à compter du 1er août 1994. On commencerait par accroître la portion du tarif-marchandises assumée par les agriculteurs de 5 $ la tonne, ceci pendant trois ans, au bout desquels les agriculteurs devraient payer le plein tarif compensatoire.

Le gouvernement veut en fait revenir sur sa promesse. Il va détruire la confiance des agriculteurs et il va détruire aussi l'exploitation agricole familiale. Il va s'attaquer à la côte ouest, au port de Vancouver et au système de transport dans cette région.

Nous, néo-démocrates, nous y opposons. Il existe une autre solution. Nous avons une autre politique économique et une autre politique des transports. Nous espérons que la Chambre et les Canadiens examineront les mesu-

res que nous proposons pour remplacer celles du gouvernement qui est en train de liquider le Canada et de le détruire.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau) propose:

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 18, en retranchant les lignes 36 et 37, page 7, et les lignes 1 à 3, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«prestataire était fondé à quitter son emploi s'il se trouvait dans l'une des situations énumérées ci-après:».

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 18, en retranchant les lignes 34 et 35, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*n*) promesse formelle d'une augmentation de salaire non tenue;

o) perte de salaire injustifiée;

p) baisse de salaire en raison des difficultés financières de l'employeur;

q) salaire inférieur à ce que prescrit la loi;

r) conditions de travail intolérables;

s) exigences de l'emploi déraisonnables;

t) objections morales à des pratiques de l'employeur contraires à l'éthique professionnelle, à la loi ou aux règlements;

u) objections morales aux activités illégales de l'employeur ou aux activités de l'employeur contraires à sa liberté de conscience;

v) lieu de travail éloigné de sa famille et maladie sérieuse d'un membre de sa famille;

w) pressions excessives de l'employeur pour l'inciter à prendre sa retraite;

x) conditions de travail jugées préjudiciables à sa santé par un médecin;

y) conditions de travail jugées préjudiciables à sa santé sur son témoignage digne de foi;

z) séparation d'avec sa famille pendant une longue période en raison du lieu de travail éloigné du domicile familial;

aa) déménagement en vue d'un mariage prochain;

bb) décision de se lancer en affaires ou de travailler à son compte;

cc) cessation de ses activités en tant que briseur de grève;

dd) congé refusé par l'employeur malgré une grossesse difficile et l'incapacité de travailler;

ee) congé refusé malgré la nécessité de prendre soin d'un enfant adopté;

ff) nécessité de suivre un cours sur les recommandations de la Commission;

gg) refus d'exécuter ses fonctions en raison d'objections fondées sur ses croyances religieuses;

hh) défaut de renouveler son enrôlement dans les Forces canadiennes;

ii) traitement abusif de la part de ses compagnons de travail;

jj) problèmes de transport insolubles ou sérieux;

kk) déménagement des parents dans le cas des mineurs;

ll) intolérables conditions de vie liées au travail, notamment en ce qui a trait au gîte, à la nourriture ou à d'autres questions matérielles;

mm) mesure disciplinaire nettement disproportionnée par rapport au fait reproché;

nn) toute autre circonstance raisonnable.»

• (1345)

M. Angus: Monsieur le Président, pourriez-vous indiquer que la députée de Mission—Coquitlam appuie ces motions, qui sont au nom du député de Timmins—Chapleau, s'il vous plaît?

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 7 et 8 sont appuyées par la députée de Mission—Coquitlam.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 18, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 8, ce qui suit:

«(5) Un prestataire n'est exclu du bénéfice des prestations versées en vertu de la présente partie que si la Commission a établi hors de tout doute raisonnable que le prestataire n'était pas fondé à quitter son emploi aux termes du paragraphe (4).»

Motion nº 10.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 18, en ajoutant à la suite de la ligne 35, page 8, ce qui suit:

«(5) La définition qui suit s'applique à l'alinéa (4)*b*):
«conjoint» Est assimilée au conjoint la personne de sexe opposé qui vit avec une autre personne dans le cadre d'une relation matrimoniale depuis au moins un an.»

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 19,

a) en retranchant la ligne 19, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«27(1)*a*) ou *b*) ou à l'article 28.»;

b) en retranchant les lignes 23 et 24, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«l'obligation de purger une exclusion visée aux articles 27 ou 28 dans les cas où des prestations».

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 20, en retranchant les lignes 31 à 44, page 9, et les lignes 1 à 20, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«28, il l'est pour un nombre de semaines qui suivent le délai de carence et pour lesquelles il aurait sans cela droit à des prestations; ces semaines sont déterminées conformément au paragraphe (2).

(2) Le nombre de semaines d'exclusion dans les cas visés à l'article 28 est:

a) pour une première exclusion d'au moins sept et ne peut dépasser douze, selon la décision de la Commission;

b) pour une deuxième exclusion de douze;

c) pour toute exclusion subséquente de cinquante-deux.»

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 20, en retranchant les lignes 9 à 18, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«rable dans un emploi que le prestataire perd, après cet événement, entrent en ligne de compte pour l'application des paragraphes 6(2) ou (3).

(5) Les semaines d'emploi assurable décrites au paragraphe (4) entrent en ligne de».

—Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi, c'est que, par suite de l'exposé économique du ministre des Finances, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration devait contribuer à la compression des dépenses publiques. Or, je m'y oppose énergiquement. Si on assiste au dérapage des dépenses de la Commisssion de l'assurance-chômage, ce n'est pas à cause des chômeurs, mais à cause des mesures économiques du gouvernement.

Les amendements que je propose visent à apporter un peu de compréhension et de bon sens aux modifications proposées à la partie sur l'assurance-chômage du projet de loi C-113.

On a beaucoup insisté sur les départs volontaires et le lien entre l'abandon d'un emploi et les motifs valables. Aux fins du compte rendu, permettez-moi de rappeler la définition du terme «volontaire». Je tire ma définition d'un dictionnaire: ce qui est fait de sa propre volonté, sans contrainte ni obligation, ce qui est fait de façon intentionnelle. Voilà la définition.

Étant donnée cette définition, je ne pense pas que qui que ce soit quitte son emploi volontairement au Canada de nos jours. Tous ceux qui le font ont une raison.

La difficulté, c'est que ce peut être une bonne raison, mais ne pas être une justification aux yeux de la commission et de la loi, et la charge de la preuve repose sur le chômeur.

Nous avons à notre disposition un document où on explique qu'une personne qui a une justification pour quitter son emploi doit satisfaire à de nombreuses conditions. Ce document a été adapté et se retrouve mainte-

nant dans ce livre gris que nous avons obtenu à la commission.

Je voudrais m'y reporter brièvement. Dans le cas de harcèlement, sexuel ou autre, il est dit entre autres choses, et c'est parfaitement juste, que toutes les formes de harcèlement, sexuel ou autre, sont inacceptables: intimidation, menaces, chantage, abus d'autorité, climat de travail malsain. Peu importe si ce sont des supérieurs ou des collègues qui sont en cause. Je suis parfaitement d'accord là-dessus, mais le passage suivant m'inquiète.

• (1350)

On énumère dans cette bible grise d'autres solutions raisonnables que peut envisager l'employée faisant l'objet de harcèlement sexuel ou autre. Voilà où réside le problème. Une personne harcelée sexuellement doit en parler à son employeur. Or, s'il se trouve que cet employeur est celui qui se livre à du harcèlement sexuel, comment peut-on s'attendre à ce que l'employée affronte son employeur? Si l'employeur est assez méprisable pour harceler sexuellement une employée, comment cette dernière peut-elle en toute bonne foi aller lui dire de changer de conduite? Cela ne pourra qu'aggraver le harcèlement.

L'employée doit examiner la possibilité de se faire muter à une autre section. Toutefois, si l'employeur est celui qui se livre à du harcèlement, croit-on un instant qu'il sera disposé à muter l'employée en avouant qu'elle a raison, qu'il l'a sans doute harcelée et qu'il vaut mieux la muter à une autre section? Croit-on vraiment que cela arrivera? J'en doute fort.

L'employée doit demander l'aide de son syndicat ou de son association. Elle doit suivre la procédure de grief. Elle doit se prévaloir des dispositions de sa convention collective. Elle doit suivre tout ce processus pour prouver qu'elle a un motif valable de quitter son emploi.

À la même page, sous la rubrique «Justification», on précise: «Il n'y a pas d'autre solution raisonnable que quitter son emploi. Les autres solutions raisonnables existantes ne peuvent régler la situation. Le harcèlement est devenu intolérable. Il n'est pas nécessaire d'engager des poursuites ni d'attendre l'issue d'une audience concernant l'emploi ou les droits de la personne.» La dernière partie de cet extrait me pose des problèmes, à moi, mais aussi aux agents qui recueillent les dépositions tendant à prouver les motifs valables dans les causes de harcèlement sexuel. Il n'est pas nécessaire de demander une audience ou d'en attendre l'issue.

En consultant la bible grise, on s'aperçoit que chacune des dispositions a trait à la procédure que doit suivre le requérant. Je veux décrire certains cas où des motifs valables étaient invoqués. Une employée de 18 ans était harcelée par son employeur qui voulait la faire travailler plus longtemps. L'employeur modifiait les quarts de travail à la dernière minute ou sans préavis. Il lui a demandé de travailler de 23 heures à 7 heures dans une station-service. Puis, elle a été affectée à la cuisine de 15 heures à 23 heures, et devait y retourner de 6 heures à 14 heures.

Ce serait trop long de vous raconter tous les détails, mais il y avait un autre problème qui tenait au fait que l'employée n'avait même pas l'occasion de communiquer avec son employeur. Elle a cherché à lui parler, mais il n'était pas là. Elle a voulu parler au gérant de la cuisine à plusieurs reprises, mais il était également absent. Finalement, elle a avisé son collègue de travail qu'elle démissionnait.

L'arbitre ou l'agent chargé d'examiner le dossier a décidé que l'employée n'avait pas un motif valable pour quitter son emploi. Il l'a donc déclarée inadmissible à l'assurance-chômage pendant neuf semaines et a ramené ses prestations à 50 p. 100.

En examinant des cas et en analysant la situation des travailleurs qui quittent leur emploi pour diverses raisons ainsi que la jurisprudence et les 40 motifs valables auxquels le premier ministre et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont fait allusion, on trouve de nombreux travailleurs qui ont été victimes de harcèlement.

• (1355)

Voici un autre cas, celui d'une femme de 45 ans. L'agent dit: «Selon les renseignements présentés avec votre demande de prestations, vous avez quitté volontairement votre emploi sans motif valable. Vous êtes donc inadmissible aux prestations d'assurance-chômage pendant sept semaines et vos prestations seront réduites à 50 p. 100 par la suite.»

Nous avons trois pages et demie de témoignages écrits de cette femme de 45 ans. On lui a lancé des injures, on a dit qu'elle était méprisable et qu'elle ne savait s'habiller convenablement. Elle subissait un tel stress que sa tension artérielle a atteint 220 sur 150. Elle pensait que si

elle ne démissionnait pas, elle allait avoir une attaque d'apoplexie ou faire une crise cardiaque.

L'employeur a fait une déclaration d'une demi-page dans laquelle il dit: «En terminant, je crois que les remarques faites à mon endroit dépassent la rancune d'une employée mécontente et j'en ferai parvenir une copie à mon avocat pour obtenir son avis quant à mes droits d'action.»

Il s'agit de toute évidence d'un cas où l'employée a fait une demande à un agent et a dit qu'elle devait démissionner et n'avait pas d'autre recours. On a fourni ces renseignements à l'employeur, et celui-ci intentera des poursuites.

Par-dessus le marché, cette femme n'a pas reçu de prestations pendant sept semaines, comme je l'ai dit, et ses prestations ont été réduites de 50 p. 100. Est-ce juste? Qu'est-ce qui constitue un motif valable?

On parle des problèmes qui existent aujourd'hui. Quant à moi, je veux que les lois améliorent la vie des gens et qu'elles aient l'effet voulu.

Permettez-moi de citer une lettre que le procureur général m'a adressée le 5 mars dernier. Cette lettre confirme mes affirmations selon lesquelles les décisions des arbitres et des agents ne sont pas cohérentes et qu'on n'applique pas les 40 motifs dont nous entendons parler et pour lesquels il existe une jurisprudence. Permettez-moi de faire rapidement deux remarques pour souligner ces affirmations.

Le procureur général écrit ceci: «Au paragraphe 3.188 du rapport annuel de 1991, nous avons signalé par ailleurs que les pénalités étaient encore imposées d'une manière peu cohérente.» Il ajoute: «Comme vous pouvez l'imaginer, il faut surveiller de près l'imposition des pénalités et c'est une préoccupation constante de la commission.»

En outre, j'ai copie d'une lettre adressée au président du comité législatif qui a entendu nos arguments au sujet de ce projet de loi. Il s'agit d'une lettre d'un représentant syndical au sein d'une commission d'enquête. Dans la lettre, cet agent dit: «J'ai entendu parler des 40 motifs qui seront permis. Je ne les connais pas et si l'on prévoit permettre 40 motifs valables, le public a le droit de savoir ce que vous envisagez et je demande une liste de ces motifs.»

Monsieur le Président, je sais que vous êtes très généreux en me permettant de parler si longtemps et je vous en sais gré. Les amendements que je propose feront en sorte que ces 40 motifs figurent dans la loi et qu'un conjoint de fait soit accepté comme un conjoint légal. On me dit que les conjoints de fait sont acceptés dans la pratique, mais ce n'est pas dans la loi.

Mes amendements ne sont pas contraires aux intentions des auteurs du projet de loi et j'incite vivement tous les députés à appuyer ces amendements. Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir dans le cadre du débat sur les motions présentées par mon collègue de Timmins—Chapleau.

Vous me permettrez de prendre les motions une par une et de faire quelques commentaires au sujet des motions présentées par le député de Timmins—Chapleau. En fait, les motions n^{os} 7 et 8 présentées par le député cherchent à élargir la définition de ce qu'est la justification; la définition se retrouve à l'article 18 du projet de loi. Même s'il n'y a pas d'objection en principe à cette motion, celle-ci, dans les faits, n'est pas tellement nécessaire parce que, dans les faits, les 13 motifs énumérés à l'article 18 du projet de loi englobent déjà la grande majorité des motifs additionnels proposés par l'honorable député. Je rappellerai aux députés que l'alinéa 28(4)*n*) de l'article 18 du projet de loi permet d'édicter des règlements, ce qui pourrait facilement servir les mêmes fins que celles souhaitées par mon honorable collègue.

• (1400)

Finalement, tous les motifs proposés par l'honorable député font déjà partie de la jurisprudence et, de ce fait, lient les agents de la Commission qui doivent en tenir compte lors de leur décision. Alors, les agents de l'assurance-chômage ne peuvent ignorer les 40 à 50 motifs reconnus dans le cadre de la jurisprudence lorsqu'ils prennent une décision quant à l'admissibilité ou non d'un prestataire.

Maintenant, vous me permettrez de faire quelques commentaires sur la motion n^{o} 9. La motion n^{o} 9 imposerait un fardeau de preuve de nature criminelle à la Commission, c'est-à-dire «hors de tout doute raisonnable». La Loi sur l'assurance-chômage—et je me dois de le rappeler à mon collègue—est une loi de nature sociale et non pas une loi de nature criminelle qui, par définition, serait de nature à pénaliser comme le fait le Code criminel. C'est pour cette raison que je ne peux appuyer cette motion.

Pour ce qui est de la motion n^{o} 10, elle propose que soit incluse, dans la Loi sur l'assurance-chômage, une définition de l'expression «conjoint» pour ajouter la notion de «conjoint de fait». Malgré le fait que je reconnaisse le

bien-fondé du principe qui a inspiré mon honorable collègue de Timmins—Chapleau, je ne peux cependant appuyer cette motion car, dans les faits, celle-ci ne s'avère pas tout à fait nécessaire. Dans la pratique, les gens qui cohabitent depuis au moins un an sont déjà traités comme des conjoints en vertu d'une politique de la Commission. À cet égard, je fais référence à la page G-45 du chapitre 6 du Guide de l'admissibilité. Il me fera plaisir, si mon collègue le désire, de lui en faire parvenir une copie pour son information.

J'en viens aux motions n[os] 11 et 13. Ces motions ont deux objectifs: d'une part, rétablir le système antérieur au projet de loi C-113 et, d'autre part, établir un système d'exclusion à trois paliers, lequel serait basé finalement sur les récidives des prestataires.

Même si je pouvais prétendre que ces motions outrepassent l'envergure du projet de loi, je m'y opposerais de toute façon car le gouvernement a clairement précisé que les personnes qui quittent un emploi volontairement et sans justification ne devraient pas avoir accès à des prestations d'assurance-chômage. Ces deux motions anéantiraient le principe du projet de loi et, de ce fait, vous comprendrez qu'elles sont tout à fait inacceptables.

Finalement, la motion 14 permettrait aux personnes qui quittent un emploi sans motif valable, sans justification, d'utiliser les semaines de travail précédant leur départ volontaire aux fins de se qualifier de nouveau à des prestations. Or, cette motion créerait des situations où des individus quitteraient un emploi sans aucune pénalité. Alors, vous allez comprendre pourquoi le gouvernement doit s'opposer à cette motion.

Pour ce qui est de la question soulevée par mon collègue concernant toute la question relative au harcèlement sexuel, j'aimerais quand même lui faire part de certaines remarques. La seule solution raisonnable ne veut pas dire que l'employée doive parler à l'employeur si elle est harcelée. Ce serait seulement si quelqu'un d'autre était le harceleur. Cela veut dire que l'employé doit au moins essayer de corriger la situation lorsque c'est possible. Dans certains cas, la personne n'aura pas à parler à l'employeur.

• (1405)

Finalement, ce qu'on veut dire par là, c'est que lorsqu'on reconnaît une cause dite valable, il existe quand même dans les faits une procédure qui dit que l'employé doit tenter de corriger la situation, faire une tentative raisonnable pour corriger la situation. Cela s'applique à toutes les raisons dites valables. On doit tenter, en milieu de travail, de corriger la situation. Lorsqu'il impossible d'y apporter un correctif, à ce moment-là, cela devient un motif valable à cause du fait qu'on ne peut changer cette situation. Cela vaut également pour la question du harcèlement sexuel.

Vous me permettrez, en terminant, de revenir brièvement sur la motion qui traite de la définition de «conjoint de fait». Je le répète, le principe qui a inspiré le député est très louable, mais, dans les faits, dans les directives et dans la pratique même, les agents d'assurance-chômage traitent ces questions selon une pratique et des directives très précises qui reconnaissent le conjoint de fait afin qu'il soit traité comme un conjoint au sens de la définition même dans la Loi de l'assurance-chômage. Donc, il n'est pas du tout nécessaire de débattre de cet amendement car il est superflu et inutile, puisque, dans la pratique courante, on traite déjà ces cas-là de façon juste et équitable.

[*Traduction*]

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Merci, monsieur le Président. Je remercie le député de Timmins—Chapleau d'avoir proposé cet amendement.

Nous avons entendu des commentaires favorables et défavorables au sujet de cet amendement que je voudrais situer dans le contexte du projet de loi. Je ferai quelques observations sur cet amendement, mais aussi sur le projet de loi en général.

Nous discutons en l'occurrence des modifications qui sont proposées au régime d'assurance-chômage et dont il est fait état dans le projet de loi C-113. Le ministre des finances est le premier à en avoir fait l'annonce le 2 décembre, ici même, à la Chambre des communes. Voici ce que prévoient ces modifications: pour les nouveaux prestataires, le taux des prestations passera de 60 à 57 p. 100 des gains assurables à compter du 1[er] avril 1993, c'est-à-dire dans quelques jours; deuxièmement—et c'est là une question litigieuse—ceux qui quittent volontairement leur emploi sans «motif valable», tel que défini à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-chômage, ou qui perdent leur emploi pour inconduite ne recevront plus de prestations d'assurance-chômage.

Voyons maintenant ce qu'il en est de la caisse d'assurance-chômage. Vous verrez quelles seront les répercussions. À la Chambre et au Canada, quelques personnes seulement savent que le régime d'assurance-chômage représente la plus importante dépense que le gouvernement fédéral a engagée pour un programme en 1993, c'est-à-dire près de 22 milliards de dollars.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'on dépense plus pour le régime d'assurance-chômage que pour la Défense nationale, la Sécurité de la vieillesse ou l'administration globale du gouvernement fédéral. Voilà ce dont nous discutons aujourd'hui.

Avant 1990, la contribution du gouvernement fédéral à la caisse d'assurance-chômage représentait environ 20 p. 100. En 1990, le gouvernement a décidé qu'il ne contribuerait plus à la caisse d'assurance-chômage par le biais des recettes générales. Qu'a fait le gouvernement? Il a décidé que la caisse serait financée grâce aux cotisations versées par les employés et les employeurs.

Comment le gouvernement a-t-il perçu tout l'argent nécessaire, monsieur le Président? Depuis 1990, les cotisations ont augmenté une première fois, de 24 p. 100 en juillet 1991, puis une autre fois, de 7,1 p. 100 en janvier 1992. Les recettes perçues grâce à ces cotisations ont totalisé près de 18 milliards de dollars pour 1992-1993 et, malgré de telles recettes, le coût du programme a grimpé de 7 milliards de dollars depuis 1990.

Pourquoi? En grande partie parce que le taux de chômage est passé de 8,1 p. 100 en 1990 à 10,3 p. 100 en 1991, puis à 11,3 p. 100 en 1992. À mon avis, on peut dire que cette situation est directement attribuable aux politiques du gouvernement actuel, parce que les coûts liés à l'assurance-chômage augmentent constamment, la caisse d'assurance-chômage est déficitaire, et le déficit cumulatif s'élève à 4,9 milliards de dollars.

• (1410)

Dans ce contexte, quelles répercussions les modifications proposées dans le projet de loi C-113 auront-elles sur la caisse d'assurance-chômage? Si le gouvernement apporte des modifications, c'est certainement pour résoudre le problème du déficit. Voyons maintenant certains chiffres.

En faisant passer le taux des prestations de 60 à 57 p. 100 et en ne versant plus de prestations d'assurance-chômage à ceux qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés, le gouvernement s'attend à économiser, sur deux ans, un total de 2,5 milliards de dollars. Malgré ces réductions, le déficit de la caisse d'assurance-chômage atteindra 7,6 milliards de dollars d'ici la fin de 1993. A l'heure actuelle, il est de 4,9 milliards de dollars.

Il est clair que les modifications proposées dans le projet de loi C-113 auront des répercussions négligeables. Si, en proposant ces modifications, le gouvernement avait comme objectif de contrôler les dépenses, comme l'a expliqué le ministre en décembre 1992, on peut dire qu'il a échoué.

Il convient aussi de se poser une autre question. Quelles répercussions ces modifications auront-elles sur la société canadienne? Il a été démontré que les mesures proposées dans le projet de loi ne permettront pas de réduire ni même de contenir le déficit de la caisse d'assurance-chômage. Il est également clair que les modifications proposées ne visent pas les «fraudeurs» et que, en s'en prenant à ceux qui quittent leur emploi, le gouvernement touche un pourcentage relativement petit des prestataires d'assurance-chômage.

On peut donc dire sans se tromper que, dans ce cas, le gouvernement fait des réductions pour le plaisir de faire des réductions, sans avoir une idée globale de l'orientation qu'il devrait donner au régime d'assurance-chômage ni de la façon dont il pourrait s'y prendre pour le rendre plus efficace.

Le gouvernement dit qu'il veut trouver et punir ceux qui quittent leur emploi sans raison valable, mais ce n'est là qu'un moyen de détourner l'attention des gens du véritable problème. Il ne sait pas quoi faire au sujet de la crise du chômage au Canada, et c'est là le véritable problème. Malheureusement, le prix que la société en général doit payer pour ces réductions relativement sans importance et inefficaces pourrait être très élevé.

En 1990, la dernière fois que le gouvernement a adopté des restrictions relatives au régime d'assurance-chômage, des milliers de familles sont tombées sous le seuil de pauvreté. La proportion de chômeurs couverts par le régime est passée de 70 p. 100 à 58 p. 100. Où sont allés ces gens? Il fallait bien qu'ils se nourrissent, qu'ils se logent et qu'ils subviennent aux besoins de leurs familles.

Si les changements proposés dans ce projet de loi sont adoptés, ces gens qui ne seront plus admissibles à l'assurance-chômage devront se tourner vers le système d'aide sociale déjà surchargé et financé, en majeure partie, par les municipalités.

Le gouvernement conservateur a clairement décidé de s'attaquer aux chômeurs plutôt qu'au chômage. Si cette mesure législative est adoptée, les Canadiens seront tenus de prouver qu'ils étaient fondés à quitter volontairement leur emploi.

En 1986, les conservateurs ont établi la commission Forget, qui a recommandé une refonte complète du régime d'assurance-chômage tel que nous le connaissons. Toutefois, même Claude Forget, qui a présidé cette commission, met en doute les changements proposés par les conservateurs, disant que c'est une erreur politique et que, sur le plan économique, c'est une mesure qui ne veut absolument rien dire. Il dit que c'est une perte de temps et de crédibilité politique.

Même les gens qui souscrivent à l'idéologie des conservateurs n'appuient pas ces changements. La disposition relative à la justification découragera les plaintes légitimes concernant le harcèlement sexuel et les conditions de travail qui ne satisfont pas aux normes.

Ces changements rendront les immigrantes et les femmes non syndiquées encore plus vulnérables au travail. Le gouvernement ne devrait pas appuyer des mesures qui enchaînent les travailleurs à un emploi particulier quel que soit le traitement qu'ils reçoivent de leur employeur. Nous sommes au Canada et nous sommes en 1993. Nous ne sommes plus à l'époque où les gens arrivaient ici pour

être asservis. De nos jours, nous pouvons certainement faire preuve d'un peu plus de compassion à l'égard de nos concitoyens canadiens.

• (1415)

Le régime d'assurance-chômage vise non seulement à fournir un revenu de remplacement, mais aussi à favoriser la souplesse et la mobilité de la main-d'oeuvre. Un grand nombre de personnes n'oseront pas chercher de meilleurs emplois, en raison de cette mesure punitive et draconienne. Beaucoup seront contraints de continuer à occuper des emplois mal rémunérés et n'offrant aucune possibilité d'avancement. Est-ce ce que nous souhaitons pour les travailleurs canadiens? Je ne le pense pas.

Si cette mesure législative est adoptée, le régime d'assurance-chômage pourrait se retrouver aux prises avec une avalanche d'appels, littéralement des centaines de milliers d'appels. En 1991, on a jugé que 191 000 demandeurs de prestations d'assurance-chômage avaient quitté leur emploi sans «motif valable», et ceux-ci ont été pénalisés. Par la suite, environ 19 000 de ces décisions ont été annulées. Comment cela a-t-il pu se produire si tout était si juste et transparent?

Les ressources du ministère sont très sollicitées relativement à ce genre d'appels. Il est ridicule de penser qu'un ministère puisse s'occuper de 190 000 appels. Devrait-il essayer de le faire? Il est tout à fait probable que les critères liés à la notion de «motif valable» seront appliqués de façon non uniforme et arbitraire.

Je n'ose penser au scénario en vertu duquel on voulait que les gens dénoncent leurs voisins s'ils croyaient que ceux-ci abusaient du système. Dénoncez vos voisins. Appelez la police et assurez-vous qu'ils sont punis pour avoir perdu leur emploi, ou pour avoir quitté un emploi qu'ils ne pouvaient tolérer.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis 1984. Un rapport publié en 1991 par le Conseil économique du Canada révélait que ceux qui quittent leur emploi ne constituent pas un fardeau pour le régime d'assurance-chômage. Dans une analyse faite en 1986, les chiffres sur le chômage révèlent que la moitié de tous ceux qui quittent leur emploi s'en trouvent un autre immédiatement. Une autre proportion importante, soit 43 p. 100, se trouvent un nouvel emploi en moins de dix semaines. Par contraste, seulement une personne sur cinq ayant perdu son emploi s'en trouve un autre immédiatement, tandis qu'une autre proportion représentant 50 p. 100 des travailleurs mis à pied en fait autant dans un délai de dix semaines.

Je sais que le temps passe. Je termine en disant que les Canadiens veulent travailler. Ils veulent des emplois, et des emplois bien rémunérés. À tout le moins, ils veulent des emplois qui leur permettent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. Selon moi, si ce projet de loi est adopté, cela équivaudra à mettre en cause l'honnêteté des travailleurs canadiens qui, au moment où ils ont besoin de l'aide du gouvernement, voient celui-ci leur tourner le dos et littéralement les contraindre à recourir à l'aide sociale.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, merci au député qui vient de parler et honte au gouvernement. Il m'attriste de devoir dire que nous discutons aujourd'hui d'un projet de loi qui ne contient aucun élément susceptible de le racheter.

Je l'ai déjà dit lors de ma précédente intervention sur ce projet de loi, plus qu'une attaque lancée contre les travailleurs au chômage au moment où ils sont le plus abattus, où ils souffrent le plus et à une époque où le taux de chômage dépasse nettement les 10 p. 100, la mesure constitue également une attaque contre les fonctionnaires des bureaux d'assurance-chômage. Non seulement y a-t-il des travailleurs qui, pour des raisons attribuables aux lamentables programmes économiques du gouvernement, se retrouvent au chômage et se voient pénalisés, harcelés, menacés, déclarés coupables et tenus de prouver leur innocence, mais des fonctionnaires dont les salaires ont été gelés et qui travaillent en nombre insuffisant dans des bureaux de chômage doivent faire des pieds et des mains pour servir et donner satisfaction aux chômeurs en colère dont les prestations ont été réduites par le gouvernement. Dans une seule mesure législative, le gouvernement réussit à s'en prendre à deux groupes de travailleurs.

• (1420)

Au cours de mon intervention, je m'attacherai surtout à l'article du projet de loi auquel le député de Timmins—Chapleau, porte-parole de mon parti pour les questions d'assurance-chômage, a proposé d'ajouter une série de motifs valables. Le député a fait remarquer que le gouvernement avait crié sur tous les toits qu'il y avait 40 bonnes raison de quitter un emploi, mais il en a énuméré moins de la moitié dans le projet de loi. Pourquoi? Est-ce que les 27 autres seraient des raisons secrètes? Y a-t-il des motifs secrets et des motifs publics? Pourquoi le gouvernement n'énumère-t-il pas toutes les 40 raisons dans le projet de loi, mais se contente de 13?

Une voix: Un chiffre chanceux!

Mme Langan: Chiffre chanceux, 13? Ce n'est pas un chiffre chanceux pour les travailleurs du Canada, mais ça l'est peut-être pour le gouvernement.

Je voudrais donner mon avis sur certains des motifs que le député a ajoutés dans sa proposition d'amendement, dont le non-respect d'une promesse formelle d'augmentation salariale. Une promesse formelle a autant de poids qu'un contrat: si un contrat n'est pas respecté, n'est-ce pas là un motif valable pour quitter son emploi? Sommes-nous en train d'établir une situation où le gouvernement permettrait à l'employeur de revenir sur sa parole, sachant que l'employé n'osera pas quitter son emploi parce qu'il n'aura pas droit à l'assurance-chômage si son employeur ne respecte pas ses engagements?

Le deuxième motif est une perte de salaire injustifiée. Une perte de salaire n'est pas un motif valable pour quitter son emploi. L'employé se rend au travail avec la certitude qu'il touchera une rémunération donnée. Dorénavant, l'employeur pourra lui dire qu'il va réduire son salaire sans que l'employé puisse le menacer de partir puisque, dans ce cas, il n'aura pas droit à l'assurance-chômage. C'est une honte.

Le troisième motif est la perte de salaire en raison des difficultés financières de l'employeur. Que peut faire l'employeur s'il éprouve des difficultés financières? Plusieurs solutions s'offrent à lui. Il peut contracter un prêt auprès d'une banque. Il peut déposer son bilan, ce qui n'est pas une chose bien agréable, mais c'est une solution. L'employeur peut aussi réduire le salaire de ses employés. Que peut faire l'employé? Aucune option ne s'offre à l'employé parce que, aux termes de ce projet de loi, il commet une infraction s'il quitte son emploi.

Malgré des conditions de travail intolérables, des exigences d'emploi déraisonnables, un salaire inférieur à ce que prescrit la loi, un employeur qui ne paie pas le salaire minimum, l'employé ne peut pas quitter son emploi parce qu'il n'aura pas droit à l'assurance-chômage. C'est une honte.

Les objections morales aux activités illégales de l'employeur ou aux activités de ce dernier contraires à sa liberté de conscience ne constituent pas des motifs valables pour quitter son emploi aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage. Une distance trop grande pour se rendre au travail ou la maladie dans la famille ne sont pas des motifs valables non plus.

Pressions excessives de l'employeur pour inciter l'employé à prendre sa retraite. Dans le climat économique actuel, nombre d'employeurs poussent leurs plus vieux employés à prendre leur retraite. Ce n'est plus un motif valable pour quitter son emploi et avoir droit à l'assurance-chômage.

Les conditions de travail jugées préjudiciables à sa santé par un médecin ne sont pas un motif valable pour quitter son emploi d'après ce projet de loi. Quelle honte. Même si un médecin vous dit que votre travail est en train de vous tuer, vous ne pouvez pas quitter votre emploi parce que vous n'aurez pas droit à l'assurance-chômage en attendent d'en trouver un autre. Quelle honte.

Des conditions de travail jugées préjudiciables à sa santé sur son témoignage digne de foi ne constituent pas non plus un motif valable pour quitter son emploi. Tant pis pour sa santé, le gouvernement dit qu'il doit garder son emploi et qu'il n'a pas droit à l'assurance-chômage s'il le quitte.

• (1425)

Les longues périodes de séparation des familles à cause de la distance entre le lieu de travail et le foyer ne sont pas un motif valable. Dans notre pays, toutes sortes d'industries s'installent temporairement. Elles s'installent et elles repartent aussitôt. Les mariages peuvent difficilement survivre. C'est difficile quand les travailleurs doivent quitter la maison pour de longues périodes, comme les députés d'ailleurs. Nous savons ce que c'est que d'être toujours dans les valises. Nous savons combien c'est difficile de préserver l'unité de la famille. Mais si l'on est un simple travailleur, tant pis! On n'est pas fondé à quitter son emploi pour essayer de sauver son mariage, de sauver sa famille ou de rester à la maison avec des enfants qui ont des problèmes. Ce ne sont pas des raisons valables en vertu de ce projet de loi.

Je pense que si le gouvernement réfléchissait vraiment aux conditions qu'il impose aux travailleurs canadiens et s'il s'arrêtait un moment pour repenser à ce qu'il leur demande vraiment, il retirerait probablement ce projet de loi ainsi que plusieurs autres mesures éhontées. Par son attitude, le gouvernement dit qu'une personne qui démissionne est une tricheuse. Si on démissionne, c'est qu'on a envie d'aller faire du ski, c'est parce qu'on est paresseux. Au canada, une personne qui quitte son emploi est présumée coupable jusqu'à preuve du contraire.

Si c'est cela l'idéologie conservatrice, j'estime que ce gouvernement devrait déclencher tout de suite les élections, parce que la plupart des Canadiens ne doivent pas approuver une telle perception du Canada. Je soupçonne cependant que les choses changeront après les élections. Le gouvernement, qui sera passé dans l'opposition, aura affaire à un foule de modifications législatives. Nous modifierons ce projet de loi afin que les travailleurs du

Canada soient traités avec respect et dignité et qu'ils soient présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, j'aimerais aussi parler de ceux et celles qui ont quitté leur emploi volontairement et du fait que ce projet de loi propose que ceux-ci ne touchent aucune prestation d'assurance-chômage s'ils l'ont quitté sans avoir de bonnes raisons.

[*Traduction*]

En parlant de ce projet de loi et de la nouvelle clause pénale avec bon nombre de mes électeurs, je me suis rendu compte que la façon dont les choses ont été présentées—par le ministre en particulier, je suppose— a jeté un grande confusion dans le public quant à savoir quelles règles régissent actuellement l'attribution des prestations d'assurance-chômage aux personnes qui quittent leur emploi volontairement, sans motif valable.

Avec ses beaux discours, le ministre à donné à penser à beaucoup de Canadiens que des tas de gens quittent leur emploi, que cela occasionne des dépenses publiques considérables et qu'à moins que ce projet de loi ne soit adopté, ces gens vont tout bonnement recevoir des prestations d'assurance-chômage et qu'ils n'auront aucun mal à les obtenir.

Beaucoup d'électeurs à qui j'ai parlé ont l'impression qu'à l'heure actuelle, les personnes qui quittent leur emploi volontairement ne sont pas pénalisées. Cette impression n'est pas fondée. La loi actuelle prévoit que les personnes qui quittent leur emploi sans raison valable ne touchent pas de prestations durant une période d'au moins sept semaines et d'au plus douze semaines.

Pour commencer, il faut bien que les Canadiens comprennent qu'il existe déjà des pénalités applicables en pareilles circonstances et qu'il n'est pas nécessaire d'adopter ce projet de loi en particulier pour que les personnes qui quittent leur emploi sans raison valable soient pénalisées.

La deuxième idée qui a cours est que ces démissionnaires sont en train de vider la caisse d'assurance-chômage. Il est important de comprendre, je crois, que le nombre de personnes qui quittent leur emploi dans les faits n'est pas très élevé et qu'il est même en baisse depuis quelques années. En fait, beaucoup plus de gens ont quitté leur emploi lorsque le cycle économique était à son zénith, en 1988. Je crois que ce phénomène s'explique par le fait qu'on est moins porté à vouloir quitter son emploi quand les temps sont durs. On le fait plus volontiers quand on est capable de trouver facilement un autre emploi. D'après un rapport publié par le Conseil économique du Canada en 1991, la moitié environ des personnes qui quittent leur emploi volontairement le font parce qu'un autre emploi les attend. Près de 43 p. 100 des autres trouvent un nouvel emploi en l'espace de dix semaines.
• (1430)

On sait également que, selon le Conseil économique du Canada—qu'il repose en paix!—seulement 1,5 à 1,7 p. 100 du taux de chômage est attribuable aux personnes qui ont quitté leur emploi volontairement. Il est ridicule de croire que c'est ainsi qu'on va remédier au déficit de la caisse d'assurance-chômage. Là n'est tout simplement pas la question.

Le point suivant que je veux soulever pour que les gens comprennent porte sur le fait que la pratique actuelle de l'imposition d'une pénalité de sept à douze semaines lorsque quelqu'un quitte son emploi sans motif valable permet au préposé au règlement des demandes d'assurance-chômage d'apprécier les raisons invoquées par les gens pour quitter leur travail, de considérer leur crédibilité quand ils font les déclarations qu'ils doivent fournir pour donner les raisons et décider quelle devrait être la pénalité appropriée.

Quand une personne demande des prestations d'assurance-chômage parce qu'elle a quitté son travail, la première étape est de déterminer si elle avait ou non une raison valable de le faire. La deuxième étape dans le cas où elle n'avait pas de raison valable est de déterminer quel degré de pénalité est approprié dans ce cas-là. C'est la loi actuelle. Quand on a initialement apporté de grandes modifications à la Loi sur l'assurance-chômage en 1971, la pénalité pour quitter son travail était d'une à trois semaines. Elle est ensuite passée à un maximum de six semaines. Elle a ensuite été portée à un minimum de sept semaines et à un maximum de douze semaines.

Bien que cela ait changé au cours de cette période, on a toujours laissé à l'agent une certaine liberté pour déterminer quelle était la période appropriée d'exclusion.

Ce projet de loi apporte une grande modification. D'abord, il augmente la portée de la pénalité. Il limite les possibilités à une seule alternative: soit que le demandeur a quitté son travail pour une raison valable, auquel cas aucune pénalité n'est applicable, soit qu'il n'avait pas de raison valable, auquel cas aucune prestation n'est

versée. C'est en quelque sorte la peine capitale des pénalités de l'assurance-chômage.

L'agent de l'assurance-chômage a perdu la possibilité d'user de son jugement pour déterminer si quelqu'un a pris la bonne décision étant donné les circonstances ou a essayé de le faire. À mon avis, cela sape complètement le système fondé sur des tonnes de décisions visant à déterminer ce qu'est une raison valable et quelle est la pénalité appropriée qui devrait être infligée à quiconque laisse son emploi.

Je n'ai pas pris la peine de citer les décisions des juges-arbitres de l'assurance-chômage ni les jugements de la Cour fédérale sur cette question, mais il suffit de dire qu'un grand nombre de cas ont porté sur des questions de départs volontaires ou de licenciements pour mauvaise conduite et de détermination de la pénalité appropriée.

Ce que nous savons, c'est qu'avec le système actuel prévoyant une période de pénalité de sept à douze semaines d'exclusion, la pénalité moyenne infligée aux gens qui ont quitté volontairement leur travail sans raison valable est un peu plus de huit semaines. Autrement dit, la pénalité moyenne est proche de la pénalité minimale.

• (1435)

Ainsi, les agents de l'assurance-chômage, qui doivent selon la loi déterminer si les demandeurs ont un motif valable de quitter leur emploi, estiment habituellement qu'il y a des raisons suffisantes pour réduire la pénalité prescrite, même si le motif invoqué n'était peut-être pas assez valable. Même dans ces cas-là, beaucoup d'appels sont interjetés.

Monsieur le Président, mettez-vous à la place de l'agent qui étudie la demande de prestation d'assurance-chômage d'une personne qui a quitté volontairement son emploi. Selon ce projet de loi, vous n'avez que deux choix: accorder la pleine prestation ou rien du tout.

À mon avis, s'ils peuvent découvrir le moindre motif valable pour lequel une personne a quitté un emploi, la plupart des agents voudront probablement—et je sais que mes propos différeront peut-être même de ceux qu'ont tenus certains de mes collègues—lui accorder la prestation.

Même si l'on considère que le gouvernement a des motifs financiers de prendre la mesure proposée dans le projet de loi, elle n'est tout simplement pas logique. En effet, si les agents prennent une décision opposée et refusent d'accorder la prestation, la pénalité étant sévère à ce point, ils sont pratiquement assurés qu'un appel sera interjeté.

Or, dans la gestion de l'assurance-chômage, le jugement des appels est très coûteux, car il faut réunir un comité. Les membres de ce comité ne sont pas des employés habituels de la Commission d'assurance-chômage. Ils touchent des honoraires quotidiens. Il faut leur présenter des arguments de droit et de fait qui se rapportent au cas. En créant ce mécanisme, le gouvernement montre qu'il a une conception bizarre de la responsabilité financière.

Pourquoi le gouvernement a-t-il procédé ainsi si ce n'est pas par pure stupidité? Je soutiens que notre thèse est la bonne. Il tente de gagner les électeurs de droite en leur faisant croire que des milliers de travailleurs quittent leur emploi sans motif valable et qu'il faut à tout prix que cela cesse. Ce n'est pas vrai.

Cette action du gouvernement est financièrement irresponsable. Elle est injuste, elle va à l'encontre des traditions de notre système de justice, elle est amorale et il faut y mettre un terme.

Mme Langan: Monsieur le Président, j'invoque le règlement. C'est avec quelque hésitation que je me lève pour poser une question et demander conseil. La question est de savoir s'il est normal qu'un membre du comité législatif ayant étudié ce projet de loi soit au fauteuil pendant le débat sur ce même projet de loi. Je vous demande votre avis ou celui du greffier.

Le président suppléant (M. Soetens): Je suppose que je peux seulement répondre que le président m'a demandé de suppléer pendant quelques minutes. Il m'a dit qu'il serait de retour très bientôt. Je peux seulement dire que je prends la question en délibéré. Lorsque le Président reviendra, je lui dirai que quelqu'un a fait ce rappel au Règlement et je le laisserai répondre.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y avait personne d'autre que le député pour me remplacer au fauteuil. J'ai pensé qu'il n'y aurait aucun mal à ce qu'il occupe le fauteuil pendant une minute ou deux.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis partagée en ce qui concerne la possibilité de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. D'une part, je suis toujours ravie de prendre la parole à la Chambre, mais

d'autre part je suis écoeurée de la façon dont le gouvernement, une fois de plus, traite les travailleurs de ce pays.

• (1440)

J'ai quelques notes au sujet de ce projet de loi et, en noir, au-dessus de la deuxième liste, on voit les mots «coupable tant qu'il ne sera pas jugé innocent». C'est précisément le contraire de ce qu'est normalement la règle de droit.

Si une personne qui vient devant les tribunaux est considérée coupable avant d'avoir été jugée, c'est généralement une raison suffisante, en droit criminel, pour faire annuler le procès, et la Cour suprême l'a déjà confirmé il y a si longtemps que tout le monde a oublié le précédent. Ici, avec le projet de loi C-113, nous revenons en arrière et nous demandons à des gens qui ne sont guère en mesure de se défendre de prouver qu'ils ne sont pas coupables.

On demande donc à des travailleurs qui vont perdre leur emploi, qui n'ont pas d'argent et de soutien, qui n'ont pas les moyens de retenir les services d'un avocat de prouver qu'ils sont innocents quand, à cause des autres réductions effectuées par le gouvernement, les bureaux d'aide juridique de ce pays, d'un océan à l'autre, ne peuvent plus s'occuper des affaires au civil que ces modifications entraîneraient. C'est une honte, un scandale.

Je ne peux croire que les ministériels puissent, en toute sincérité, appuyer ce projet de loi. Je ne peux croire non plus que l'on veuille, avec ce projet de loi, tromper les Canadiens sur la question du harcèlement sexuel.

Cette semaine, les ministériels ont eu à répondre à des questions sur ce problème. J'ai entendu, à ce propos, la ministre responsable de la situation de la femme, la ministre de la Défense et le ministre du Travail. J'ai aussi entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le président du Conseil du Trésor et le premier ministre. Qu'ont-ils dit? Que le gouvernement avait une polique de tolérance zéro pour le harcèlement sexuel. Ce sont de belles paroles qui ne coûtent pas cher. Mais ce dont nous avons besoin, c'est de mesures à l'appui de ces dires.

Mon éminent collègue, le député Cap-Breton Highlands—Canso, vient tout juste de dire que le gouvernement a une politique de tolérance zéro pour les Canadiens. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Avant longtemps, les Canadiens ne le toléreront pas non plus.

Toute la question du harcèlement sexuel évoquée ici a fait boule de neige au point où des femmes et des hommes de bonne volonté de tout le pays se demandent ce que fait le gouvernement.

À maintes reprises, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont expliqué la situation au ministre de l'Emploi, au premier ministre, à la ministre responsable de la condition féminine. On dirait qu'ils ont les oreilles pleines de ciment mouillé. Ils n'écoutent pas ce qu'on leur dit et s'ils le font, alors ils ne comprennent rien à rien.

M. Samson: Il n'y a pas que dans les oreilles qu'ils ont du ciment.

Mme Clancy: C'est bien vrai. Le député de Timmins—Chapleau dit qu'ils ont du ciment ailleurs que dans les oreilles; il a bien raison. Le dossier du harcèlement sexuel et les conséquences qu'il aura sur les femmes sont une question très grave.

Il y a des années, entre 1980 et 1984, j'ai été présidente de la Commission d'appel de l'assurance-chômage à Halifax. Je siégeais plusieurs jours par mois et j'entendais les appels de travailleurs qui avaient été exclus et qui étaient privés de leurs prestations d'assurance-chômage pour une période qui était alors de quatre à six semaines.

J'ai découvert à cette époque que la loi était très stricte et que si on quittait son emploi volontairement, on était sévèrement pénalisé pendant une longue période. À la longue, étant donné que ce régime fonctionne comme une assurance, la période d'exclusion prenait fin et les prestations étaient versées pendant un certain temps.

• (1445)

La chose la plus dure à prouver devant ce comité quasi judiciaire était que l'abandon volontaire était justifié. Il devient encore plus crucial de donner l'interprétation la plus large possible à ce qu'est un motif valable maintenant que les femmes qui prétendent être victimes de harcèlement sexuel devront le prouver sans l'ombre d'un doute, faute de quoi elles perdront leurs prestations. Elles seront exclues et déclarées inadmissibles.

Il en va de même d'ailleurs pour quiconque, homme ou femme, quitte son emploi pour d'autres raisons; c'est à eux de prouver que leur action était justifiée.

La deuxième difficulté vient du fait qu'il est impossible de forcer l'employeur à témoigner et c'est parfois le meilleur témoin d'un départ volontaire avec motif valable. Il n'est pas obligé de se présenter et on ne peut le sommer de le faire au moyen d'une assignation. Comment dans ce cas l'amener à témoigner? Je regrette les

pronoms masculins, mais dans la plupart des cas, il s'agit effectivement d'un homme.

Que faire? On ne peut obliger par la force cette personne à se présenter aux audiences. Dans la plupart des cas, on aura donc une femme qui gagne probablement 20 000 $ par année et qui ne peut s'offrir les services d'un avocat. Les bureaux d'aide juridique n'acceptent plus les causes de ce genre étant donné les compressions exercées par ce gouvernement et les autres gouvernements du pays.

Cette question du harcèlement sexuel est déjà très embarrassante et pénible pour une femme; elle doit en plus s'avancer et déclarer qu'elle quitte son emploi parce que son patron empoisonne l'atmosphère au travail ou qu'il exige des faveurs sexuelles pour lui accorder une promotion ou qu'il menace de la congédier, ou tout autre scénario du genre parmi la vingtaine de possibilités qui appartiennent au domaine du harcèlement sexuel.

Elle communique alors avec un fonctionnaire d'Emploi et Immigration Canada que lui dit qu'elle doit prouver ce qu'elle avance, qu'en droit civil, le fardeau de la preuve lui appartient et qu'il repose sur la probabilité ou la vraisemblance. Ce n'est pas aussi exigeant que la preuve hors de tout doute raisonnable comme en droit criminel, mais c'est tout de même une lourde tâche dont elle doit s'acquitter et personne ne peut l'aider.

J'ai entendu le ministre de l'Emploi répéter à maintes reprises que le harcèlement sexuel constituait un motif valable. C'est sans doute vrai sur papier, mais dans la réalité c'est différent et il est question de réalité ici.

Je serais ravie qu'un membre du gouvernement quel qu'il soit, du ministre de la Santé jusqu'au dernier député, me présente un cas où quelqu'un dans cette situation aurait réussi à invoquer le harcèlement sexuel comme motif valable d'un départ volontaire.

Je serais très heureuse et ravie. Je promets aujourd'hui que je me confondrai en excuses d'un bout à l'autre du pays, et que je le ferai avec plaisir, s'ils me montrent un cas où une femme aurait réussi à prouver qu'elle avait un motif valable, compte tenu de la situation que je viens de décrire. Avec un patron qu'on ne peut contraindre à comparaître, avec une commission d'Emploi et Immigration qui dit que le fardeau de la preuve incombe à la victime, sans recours possible à une quelconque forme d'aide juridique, alors que la plupart d'entre elles. . .

Des voix: oh, oh!

Mme Clancy: Si le ministre voulait bien répondre à ma question, je serais heureuse de lui prêter une oreille attentive. Il hausse les épaules. Tant pis!

Je serais heureuse de revenir sur ma déclaration et je m'engage ici même à le faire si l'un d'entre vous peut me citer un cas où une femme a pu avoir gain de cause en ces circonstances, mais je sais pertinemment que ce n'est malheureusement pas possible. Or, si ce n'est pas possible à l'heure actuelle, qu'est-ce que ça sera lorsque le projet de loi C-113 entrera en vigueur et que les femmes partiront perdantes?

• (1450)

Voilà en gros le problème. En ce qui concerne le harcèlement sexuel, il n'y a pas une femme au monde qui ne sache pas de quoi il s'agit. Je n'ai jamais eu de mal à expliquer à une femme ce qu'on entend par le harcèlement sexuel. Hier, j'ai rencontré divers groupes et, comme il arrive chaque fois que j'aborde la question, les signes d'acquiescement ont commencé à fuser. Il s'agissait pourtant de femmes qui semblaient être de bonne foi et qui le sont assurément pour la plupart.

Il y a deux sortes d'hommes. Il y a ceux qui se livrent à cette activité et qui trouvent qu'on en parle déjà trop. Il y a l'autre sorte d'hommes, celle à laquelle appartiennent la plupart de ceux qui siègent dans cette Chambre. Qu'il y ait des hommes de bonne volonté qui soient prêts à faire ce qu'il faut, peu importe le parti politique auquel ils appartiennent j'y crois. Je suis persuadée que sur les 295 que nous sommes, les 255 hommes, dans leur ensemble, sont pour la juste cause. Ça, je le crois, car je ne pourrais pas rester ici un instant de plus si j'étais d'avis contraire.

L'ennui, c'est que toute la question du harcèlement sexuel est, pour la plupart des hommes, si étrangère qu'ils ne croient pas quelqu'un capable de commettre un tel geste. Qu'on se détrompe. Cela arrive en tout temps et tout lieu.

Je vois que mon temps est écoulé. Permettez-moi une dernière remarque: ce projet de loi ne va qu'empirer les choses.

Mme Langan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sollicite le consentement unanime afin de proposer:

> Que l'on modifie le projet de loi C-113 en en supprimant la Partie I relative à la Loi sur la rémunération du secteur public.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour que la députée présente la motion?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas de consentement unanime à l'égard de la motion.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir la chance d'appuyer la motion à cet égard du député de Timmins—Chapleau, car on s'attaque ici très sérieusement aux travailleurs de notre pays, à des centaines de milliers de travailleurs selon les

statistiques gouvernementales, mais beaucoup plus risquent d'être menacés ou le sont effectivement.

On veut priver les travailleurs des prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont contribué s'ils quittent leur emploi pour des raisons qu'ils jugent valables et qui figurent peut-être même dans la loi, mais qu'ils ne peuvent prouver parce que les règles qui régissent la preuve avantagent l'employeur, qui les a peut-être forcés à quitter leur emploi.

Il y a quelques années, j'ai entendu un juriste—un ministre provincial de la Justice, en fait—dire que les syndiqués sont des citoyens de deuxième classe au Canada parce qu'ils sont les seuls qui peuvent être condamnés à une peine d'emprisonnement s'ils ne se présentent pas au travail. Un médecin ou un banquier qui ne se présentent pas au travail ne se retrouvent pas en prison. Mais cela peut arriver à un syndiqué.

Cela m'a d'abord surpris. Et puis, bien sûr, j'ai été témoin de la chose. Je me souviens de la façon dont Jean-Claude Parrot décrivait son expérience: «Il semble y avoir deux types de lois au Canada. Lorsque la GRC a illégalement ouvert du courrier, le gouvernement a adopté une loi pour légaliser cela. Lorsque les travailleurs font légalement la grève, il adopte une loi pour rendre cela illégal.»

La présente loi ne s'applique pas seulement aux syndiqués, mais à tous les employés, car tout employé qui prend le risque de quitter son emploi pour des raisons qu'il estime valables est menacé de mourir de faim faute de prestations d'assurance-chômage.

• (1455)

La raison fondamentale de cela—d'autres l'ont mentionnée, mais cela mérite d'être souligné à nouveau—c'est que le fardeau de la preuve incombe au travailleur et non pas à l'employeur ni aux services de l'assurance-chômage. La personne intéressée doit prouver, aux termes de règles qui n'ont pas encore été clairement définies, qu'elle avait de sérieux motifs pour quitter son emploi. En fait, une personne est déclarée coupable tant qu'elle n'a pas prouvé qu'elle avait une justification pour quitter son emploi.

Cela va tout à fait à l'encontre de la façon dont la loi est appliquée en général au Canada. Il y a cependant un précédent qui ne touche pas les citoyens canadiens ni les résidents canadiens, mais tous ceux qui entrent au pays et demandent le statut de réfugié; à partir de ce moment-là, on les traite comme des criminels ou du moins comme des gens qui ont violé la Loi sur l'immigration, jusqu'à ce que des mois, peut-être des années plus tard, une fois que toute la procédure a suivi son cours, la personne en question puisse prouver qu'elle mérite vraiment le statut de réfugié et qu'elle n'est donc pas coupable d'être entrée au pays sans un visa valide.

En d'autres termes, le gouvernement a essayé cette méthode d'abord sur des gens qui vivent au Canada, mais ne peuvent profiter de la protection offerte par la citoyenneté canadienne ou la résidence au Canada. Après avoir réussi à procéder ainsi en ce sens qu'il s'en est tiré avec impunité, il essaie maintenant de servir la même médecine à tous les Canadiens au chômage. S'ils abandonnent leur emploi, ils seront considérés comme coupables jusqu'à ce qu'ils prouvent leur innocence.

Contrairement à ce qui se fait dans le cas du droit criminel, le Parlement n'a pas adopté des règles bien précises sur lesquelles on peut se baser pour trancher la question. Il s'agit plutôt de règles qui peuvent être modifiées à volonté par le Cabinet. Elles peuvent être publiées ou ne pas l'être entièrement. On peut les laisser vagues. Il n'y a rien que la population ni le Parlement puisse faire au sujet du manque de clarté de ces règles.

On prive une personne de son revenu dès le départ jusqu'à ce qu'elle soit peut-être en mesure, après des mois, sans l'aide d'un avocat ni aucun revenu pour vivre, de prouver qu'elle est innocente, qu'elle avait une justification.

Les services de l'assurance-chômage n'ont pas à rendre une décision dans un délai donné. Ce ne sont pas eux qui perdent de l'argent. C'est plutôt le travailleur qui doit se débrouiller sans argent. Les services de l'assurance-chômage se fichent de savoir s'il leur faut deux semaines, deux mois ou deux ans pour rendre une décision finale relativement à un appel.

J'ai en main une lettre dans laquelle on m'expose de façon très concise le cas d'une électrice de Trinity—Spadina. Voici ce qu'on y dit:

«Cette personne a quitté son emploi en novembre 1992. Son patron était un alcoolique et l'injuriait constamment. Elle avait 18 anciens employés comme témoins. Sa demande a été acceptée au bureau d'assurance-chômage et elle n'a absolument pas été pénalisée.

En janvier 1993, son ancien patron a contesté la décision devant un conseil arbitral. Cette travailleuse s'est donc présentée à l'audience avec trois témoins et elle avait en main cinq lettres et le nom et le numéro de téléphone de 18 anciens employés qui étaient ses amis et qui étaient disposés à témoigner en sa faveur. Les membres du conseil arbitral n'ont absolument pas interrogés ces témoins et on l'a accusée d'avoir volé ces 18 noms et numéros de téléphone à son patron.

En février, le conseil arbitral a rendu sa décision et il a jugé qu'elle avait une bonne raison de quitter son emploi, mais pas de justification.

Quel charabia! Je sais que le gouvernement dépense des millions de dollars de deniers publics pour savoir au juste les mots qui lui permettront d'induire la population en erreur sur ses véritables intentions. Ainsi, le fait d'avoir une bonne raison de quitter son emploi ne fait pas qu'on a une justification. Une travailleuse ne peut prévoir ce type de décision, car elle ne comprend rien à ce charabia.

Elle est maintenant pénalisée pendant sept semaines et reçoit 50 p. 100 de sa rémunération. Elle était chanceuse sous l'ancien régime. Elle a fait appel devant un juge-arbitre. Son avocat croit qu'elle a de bonnes chances de gagner. Son ancien patron a également fait l'objet de plaintes d'anciens employés devant la Commission canadienne des droits de la personne, qui ne s'est pas encore prononcée ainsi que devant la Commission des relations de travail de l'Ontario, qui a tranché en sa faveur.

Si elle avait eu la malchance d'être visée par la loi actuelle, elle n'aurait pas perdu que sept semaines; elle n'aurait eu droit à rien et elle ignorerait quand on va, au juste, rendre une décision relativement à son appel.

Il s'agit là d'une loi tout à fait injuste qui prend pour victimes les travailleurs, les employés, du seul fait qu'ils ne sont pas des patrons.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA JOURNÉE DE L'ENFANT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) propose: Que le projet de loi C-371, Loi instituant la journée nationale de l'enfant, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, par suite des consultations qui ont eu lieu auprès des partis et des députés indépendants des deux côtés de la Chambre, nous nous sommes entendus pour adopter mon projet de loi d'initiative parlementaire C-371, Loi instituant la journée nationale de l'enfant, à toutes les étapes, y compris celles de la deuxième lecture, du comité plénier, du rapport et de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour procéder à toutes les étapes de l'étude du projet de loi aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé.)

• (1505)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Harb propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je voudrais simplement prononcer quelques mots et permettre à mes collègues des deux côtés de la Chambre d'intervenir aussi sur ce projet de loi. Je voudrais d'abord faire remarquer que ce projet de loi a pour objet de désigner la 20 novembre de chaque année comme la journée nationale de l'enfant, pour favoriser la prise de conscience, au Canada, de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Comme vous le savez, monsieur le Président, notre premier ministre a présidé, au nom du Canada, la Convention relative aux droits de l'enfant. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre de nos efforts en faveur de l'enfance. Avant de commencer, je voudrais remercier les nombreuses personnes qui ont permis à ce projet de loi de devenir réalité.

Je tiens en particulier à remercier Our Kids, Results Canada et la Coalition for the Rights of the Child, pour leurs efforts qui nous ont permis de faire la lumière sur le problème de la pauvreté chez les enfants.

Je suis particulièrement reconnaissant à Janis Machin. Sans son initiative, son aide et son appui, ce projet de loi ne se serait jamais rendu aussi loin.

J'aimerais enfin exprimer ma gratitude aux leaders de tous les partis à la Chambre, notamment au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et à son ministère; le chef de mon Parti, pour son soutien indéfectible et ses encouragements constants; enfin aux nombreux députés qui se sont mis en rapport avec mon bureau pour offrir leur appui au projet de loi C-371.

L'intérêt suscité par ce projet de loi montre bien l'importance qu'attachent au sort des enfants les membres de tous les partis représentés à la Chambre.

Le Canada est reconnu comme le premier pays du monde tant sur le plan social et économique que sur celui de la stabilité politique et de la prospérité. Malheureusement, plus d'un million d'enfants au Canada vivent dans la pauvreté. En fait, selon Statistique Canada, les enfants constituent à présent le groupe le plus important de pauvres dans notre pays.

Les enfants qui vivent dans la pauvreté courent deux fois plus de risques de mourir avant l'âge de 20 ans. Le taux de maladies chroniques chez ce groupe est plus élevé que parmi les autres enfants. Ils sont souvent physiquement ou mentalement handicapés. Ils ont davantage tendance à souffrir de troubles mentaux. Un plus grand pourcentage d'enfants et de jeunes vivant dans la pauvreté ont des difficultés d'apprentissage. Le taux de décrochage et d'analphabétisme est beaucoup plus élevé parmi ces enfants et ces jeunes.

À une époque où les enfants devraient connaître la joie de grandir, d'apprendre et de connaître de nouvelles expériences, beaucoup d'entre eux sont malheureusement laissés pour compte.

Ce projet de loi constitue à mon avis un énorme progrès, car il reconnaît les nombreux défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les enfants et les jeunes de notre nation. En faisant du 20 novembre chaque année la journée nationale de l'enfant, nous montrons aux Canadiens toute l'importance que nous attachons aux questions qui touchent les enfants et les jeunes de notre pays.

Grâce à ce projet de loi, nous serons sûrs qu'une fois par an, toutes les collectivités d'un bout à l'autre du pays marqueront un temps d'arrêt pour réfléchir au sort de nos enfants et aux questions qui les touchent. Nous rendrons ainsi chaque année hommage à l'avenir de notre grand pays, le Canada.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'apporter mon appui et celui du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au projet de loi, et j'en profite pour féliciter mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, qui a pris l'initiative de le présenter.

Les Canadiens se souviendront que le premier ministre a été l'un des premiers à appuyer la tenue du Sommet mondial pour les enfants. D'ailleurs, lorsque l'UNICEF et les États membres des Nations Unies lui ont demandé de coprésider le sommet, il a accepté, et l'événement à connu un succès éclatant.

Les Canadiens se rappelleront également que la Convention sur les droits des enfants était l'un des sujets de discussion inscrits à l'ordre du jour du Sommet mondial pour les enfants. Dans le communiqué final et dans le plan d'action subséquent approuvé par les 71 dirigeants politiques participants, la ratification de la Convention sur les droits des enfants constituait la première mesure attendue des gouvernements dans le monde.

Les livres d'histoire rappelleront qu'après sa participation au sommet, le premier ministre est revenu au Canada pour honorer la promesse de faire de la situation des enfants l'une des principales priorités politiques de tous les pays. En octobre 1991, le premier ministre créait le Bureau des enfants. Au mois de décembre suivant, il ratifiait la Convention sur les droits des enfants et en mai 1992, il supervisait la mise en oeuvre par son gouvernement du programme Grandir ensemble. Permettez-moi de passer chacune de ces réalisations en revue.

• (1510)

La création, au sein du gouvernement fédéral, d'un bureau chargé de coordonner les intérêts des enfants et faire en sorte qu'il en soit tenu compte dans la politique et dans les programmes gouvernementaux, faisait suite à la recommandation faite en 1979 par le comité de l'Année internationale de l'enfant. Le bureau relève aujourd'hui du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Canada a ratifié la Convention sur les droits des enfants. Au cours d'une cérémonie tenue dans les édifices du Parlement en présence d'enfants venus de toutes les régions du Canada et de membres de la Coalition canadienne des droits de l'enfance, le premier ministre a signé la convention. Il est très important que les Canadiens aient une convention, qui revêt une très grande importance aux yeux des Canadiens, et je voudrais profiter de l'occasion pour en dire un peu plus long à ce sujet.

Étant donné leur très grande vulnérabilité, les enfants ont besoin de droits spéciaux qui les protègent et leur permettent de combler leurs besoins propres. La convention, en tant qu'accord juridique international, nous donne un ensemble de normes qui confirme le respect que notre société voue à ses membres les plus jeunes. La convention affirme le principe fondamental voulant que l'intérêt supérieur de l'enfant doive toujours être la considération primordiale. Elle expose la responsabilité que nous avons en tant que législateurs et en tant que parents. La convention nous invite à voir les enfants sous un angle nouveau, comme des personne et des citoyens qui jouissent des mêmes droits inhérents que tous les autres membres de la famille humaine.

Dans le tourbillon de notre vie quotidienne, où notre temps et nos énergies sont constamment sollicités, ce n'est pas facile ni simple. En instituant cette journée nationale de l'enfant pour attirer l'attention sur la Convention, nous obéissons à l'article 42 de la convention. Cet article, l'un des plus courts des 54 articles dont se compose ce document, est l'un des plus puissants pour le bien-être futur des enfants. L'article est ainsi libellé: «Les États parties s'engagent à faire largement

connaître les principes et les dispositions de la présente convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants.» Ce projet de loi nous aidera à atteindre cet objectif.

Dans le cadre du programme Grandir ensemble, dont je parlerai dans un instant, le gouvernement du Canada a entrepris cette tâche importante qui consiste à sensibiliser le public à la Convention relative aux droits de l'enfant. Avec la collaboration de la maison d'édition Professional Publishing Associates, qui publie plusieurs revues sur le rôle parental, dont *Today's Parent*, on a mis au point une merveilleuse brochure que les parents pourront lire avec leurs jeunes enfants. Cette brochure colorée explique, dans un langage approprié, le but de la convention pour les parents et les enfants. Au cours des mois qui viennent, plus de 1 million de familles qui ont de jeunes enfants recevront cette brochure.

Le ministère du Multiculturalisme a publié une magnifique affiche que des organismes bénévoles et la société Professionnal Publishing Associates distribuent aux hôpitaux pour enfants, aux garderies, aux centres d'aide aux parents, aux écoles et aux parents. Plus de 40 000 affiches ont été distribuées. Ces deux programmes s'inscrivent dans une initiative sérieuse visant à faire connaître la convention aux Canadiens, aux parents comme aux enfants, par des moyens intéressants. Il ne faut jamais oublier que la convention rappelle, avec éloquence, le rôle important que les parents jouent dans la bonne éducation des enfants. La convention préserve le rôle des parents en précisant que l'État doit respecter les responsabilités, les droits et les devoirs des parents chargés de bien conseiller et guider leurs enfants. Nous aurons l'appui de nombreux partenaires pour instituer une journée reconnaissant la convention et les enfants du Canada.

La Coalition canadienne des droits de l'enfance, regroupant plus de 45 organisations nationales, a écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour lui dire qu'elle appuyait la désignation d'une journée nationale de l'enfant. La ville d'Ottawa a pris les devants en tenant une célébration pour les enfants, le 20 novembre dernier, dans une école locale. Le gouvernement du Canada accepte que le 20 novembre devienne la journée de l'enfant. En choisissant cette date, le gouvernement désigne une journée précise où tous les Canadiens, leurs organisations et leurs gouvernements mobiliseront leurs efforts pour reconnaître les droits des enfants.

Ce projet de loi cadre bien avec le programme global du gouvernement en ce qui concerne les enfants, programme qui s'intitule Grandir ensemble. En fait, la Convention relative aux droits de l'enfant est la première des quatre composantes de ce programme. Les autres sont la nouvelle prestation fiscale intégrée pour enfants récemment adoptée par la Chambre, le Plan d'action canadien pour les enfants et l'Initiative pour le développement de l'enfant. Ensemble, ces quatre composantes forment la base de l'engagement du gouvernement à l'égard des enfants, engagement qui représente des dépenses d'environ 2,6 milliards de dollars sur cinq ans, en plus du financement permanent de nombreux programmes au-delà de la période de cinq ans.

Grandir ensemble est plus qu'un programme ou une liste d'activités. C'est une façon de penser en ce qui concerne les enfants. La Convention est la pierre angulaire de cette initiative, une série de normes qui doivent constamment nous servir de guide dans tout ce que nous entreprenons au nom des enfants. La nouvelle prestation pour enfants destinée aux parents à faible revenu et à revenu moyen est une nouvelle politique qui reconnaît que, pour beaucoup de familles canadiennes, l'éducation des enfants leur crée de graves difficultés financières. Le plan d'action repose sur les enjeux à long terme avec lesquels la société canadienne devra composer si l'on veut améliorer constamment les conditions de vie et d'épanouissement de nos enfants. L'Initiative pour le développement de l'enfant confirme qu'en nous intéressant à l'enfant à un stade précoce de son développement, surtout s'il grandit dans un environnement à risques, nous pouvons vraiment améliorer son destin.

• (1515)

Le rapport *Grandir ensemble* explique que, depuis quelques années, une équipe de recherche sur le développement de l'enfant tente de modifier l'orientation de la politique sociale relative aux enfants. Plutôt que de régler les problèmes une fois qu'ils sont devenus manifestes chez l'enfant, on cherche plutôt à prévoir les problèmes et à les éviter en intervenant à temps.

On reconnaît de plus en plus facilement les circonstances qui entraînent des problèmes plus tard et on sait quel type d'influence peut protéger les enfants contre leur environnement. Parmi les bonnes influences, on compte notamment la santé de la mère pendant la grossesse, le poids du bébé à la naissance, l'amour de parents qui sont capables d'élever des enfants, la solidité du cercle familial et l'appui de l'entourage. Des interventions relative-

ment simples et hâtives peuvent remettre un enfant sur le droit chemin.

Les initiatives découlant du plan d'action Grandir ensemble seront bientôt prises. Un guide sur Grandir ensemble paraîtra dans quelques semaines. Dans ce guide, on trouvera une description de plus 20 initiatives différentes dans le cadre du plan d'action pour les enfants, qui sont toutes fondées sur un investissement dans les enfants dès leur jeune âge et la prévention de conditions dangereuses.

Je suis fière des progrès réalisés par le gouvernement au nom des enfants depuis le sommet mondial d'il y a tout juste deux ans et demi. Je sais que ces progrès reflètent l'intérêt que témoigne le premier ministre aux enfants.

Je suis heureuse d'appuyer ce projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. Nous accordons tous de l'importance aux enfants. Nous devons tous contribuer à leur bien-être. Le projet de loi constitue un témoignage de plus de l'importante place que nous devons réserver aux enfants dans notre société.

En tant que présidente du Sous-comité sur la pauvreté, je peux dire que nous sommes à préparer un système grâce auquel nous disposerons, peut-être à compter du 20 novembre prochain, de données nous aidant à évaluer avec une certaine exactitude nos progrès dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants.

Je sais que le député d'Ottawa-Centre a présenté des pétitions, comme moi et beaucoup d'autres députés, et j'étais même à la cérémonie où le texte de ces pétitions a été lancé. En outre, la Chambre des communes a adopté une motion en faveur de l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Notre sous-comité travaille d'arrache-pied à l'élaboration de normes nous permettant d'évaluer dans quelles conditions vivent les enfants canadiens et il abordera peut-être la question des normes nationales en matière de bien-être social. La question d'un revenu annuel garanti fait également l'objet de discussions en ce moment et le ministre présentera un document à ce sujet.

Tous les Canadiens veulent que les enfants du Canada aient un niveau de vie décent et qu'ils aient tous la possibilité de se développer.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer le projet de loi à l'étude. Je le fais pour le bien des enfants. Cela n'a rien à voir avec le vent d'hypocrisie qui a soufflé sur la Chambre suivant la présentation du projet de loi.

Il est hypocrite d'instituer une journée nationale de l'enfant sans prendre en même temps un programme d'action pour faire en sorte qu'il n'y ait plus d'enfants qui connaissent la faim chez nous. On vient de nous réciter toute une litanie de choses que le gouvernement a faites et qu'il compte faire pour les enfants, ce gouvernement qui a manqué à sa parole deux fois déjà en ce qui concerne le programme national de services de garde destiné à garantir la sécurité des enfants pendant que leurs parents sont au travail.

Au Canada, 40 p. 100 des utilisateurs des banques d'alimentation sont des enfants âgés de moins de 16 ans. Nous avons justement débattu aujourd'hui une mesure qui forcera encore plus de familles à avoir recours aux banques d'alimentation parce que les prestations d'assurance-chômage leur seront refusées et que nous avons un taux de chômage à deux chiffres.

Un million d'enfants vivent dans la pauvreté. Pourtant, le ministériel qui vient de parler, le président du sous-comité de la pauvreté, déclarait tout dernièrement que le seuil de la pauvreté devrait être abaissé. Cela va aider les enfants?

Soixante-quatorze pour cent des femmes qui sont en âge d'avoir des enfants sont sur le marché du travail et pourtant, comme je l'ai dit, il y a une pénurie dramatique de places de garderie.

Nos enfants ne méritent-ils pas l'attention du gouvernement quand il s'agit de leur sécurité et de leur garde quand leurs parents travaillent? La ligne téléphonique nationale «Jeunesse, j'écoute» a été conçue pour aider les enfants qui ont des problèmes. Le gouvernement a arrêté de subventionner cette ligne téléphonique qui aide les enfants.

On propose maintenant une journée nationale de l'enfant, ce que nous appuyons, comme je l'ai déjà dit. Nous sommes partisans de tout ce qui améliorera la situation des enfants, mais est-ce qu'une journée, le 20 novembre, va améliorer le sort des enfants sans qu'on adopte une politique appropriée?

Quelle est la politique du Parti libéral au sujet des garderies? C'est le gouvernement néo-démocrate, en Ontario, et les néo-démocrates, au niveau fédéral, qui ont proposé des mesures vraiment efficaces pour régler le problème des garderies au Canada.

La directrice nationale du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, qui a déjà été députée à la Chambre et qui le redeviendra, nous l'espérons, grâce à l'appui des habitants d'Ottawa-Centre—je parle ici de Marion Dewar—demande depuis des années que l'on mette fin à la pauvreté chez les enfants, et estime que les fonds consacrés à enrayer la pauvreté chez les enfants n'augmentent pas le déficit, mais constituent un investissement dans l'avenir.

Il intéressera peut-être les députés présents à la Chambre et les Canadiens qui suivent ce débat de savoir que l'auteur de ce projet de loi s'est joint au maire d'Ottawa de l'époque, Jim Durrell, pour abolir le Conseil consultatif des jeunes qui permettait que soient reconnus les besoins des jeunes dans les programmes assurés par la ville d'Ottawa.

Il est terriblement paradoxal de voir qu'il demande aujourd'hui que l'on institue une journée nationale de l'enfant alors que quand il s'agit de mettre en oeuvre leurs principes, de mettre en oeuvre des politiques qui profitent réellement aux enfants, les libéraux ne font rien, en fait, font exactement le contraire de ce que propose ce projet de loi.

J'ai eu l'occasion d'entendre un député libéral parler, au cours d'une tribune téléphonique en Colombie-Britannique, de politiques économiques qui ne feraient qu'aggraver la situation des enfants qui vivent actuellement dans la pauvreté.

Le lundi 25 septembre 1989, j'ai déposé une motion d'initiative parlementaire concernant un projet de création d'une commission pour la protection des enfants. Voici ce qu'elle disait: «Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence des enfants en situation de crise.»

Les gens désireront peut-être savoir que, non seulement le parrain de ce projet de loi-ci ne s'est pas prononcé pour ou contre cette motion d'initiative parlementaire, mais il n'a même pas pu se rendre de la ville d'Ottawa à la Chambre pour voter en sa faveur.

De plus, on nous a répété maintes et maintes fois que les initiatives parlementaires ne sont pas partisanes et ne devraient pas l'être, il aurait donc dû y avoir un vote libre sur ce projet de loi, mais lorsque nous sommes arrivés à la Chambre pour voter, le whip du gouvernement a fait signe à ses députés et tous ont voté contre une commission de protection de l'enfance et une déclaration des droits de l'enfant.

Une fois de plus, je me prononce en faveur de ce projet de loi. Je suis sûre que le député d'Ottawa-Centre et le député de Don Valley-Nord sont tous les deux d'avis que ce qu'ils font aidera les enfants, et j'espère qu'ils ont raison. Cependant, avoir une journée de l'enfant sans politique capable de les protéger ne résoudra pas les problèmes que connaissent les enfants de ce pays.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 h 23, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, le 22 mars, à 11 heures.

(La séance est levée à 15 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 mars 1993

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'EUTHANASIE

LES MALADES EN PHASE TERMINALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 février, de la motion de M. Waddell (p. 16093).

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Cette question peut faire l'objet d'un vote aujourd'hui si cinq députés se lèvent. On s'est mis d'accord pour que le vote, s'il y en a un, soit reporté à 18 heures pour que cela soit plus commode pour les députés. Je voulais le mentionner avant que ne commence le débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu le texte de la motion. Y a-t-il consentement unanime pour reporter le vote à 18 heures?

Des voix: D'accord.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole pour participer au débat sur la motion à l'étude, dont voici le libellé:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

Cette question a été soulevée et discutée à la Chambre plusieurs fois depuis l'année dernière. En fait, c'est la quatrième fois qu'elle est soulevée. Chaque fois, le débat a été intéressant, il a été mené avec beaucoup de sérieux et de compassion à l'égard de la question débattue et des personnes atteintes d'une maladie incurable qui sont confrontées à une longue et douloureuse agonie.

Les Canadiens ont toujours été favorables à ce qu'on apporte certaines modifications à la loi et au Code criminel pour permettre aux personnes qui arrivent presque à la fin de leur vie, pour lesquelles il y a un diagnostic décourageant qui ne laisse pas espérer la moindre possibilité d'amélioration de leur état, qui supportent des souffrances physiques ou morales, ou les deux, et qui, dans ces circonstances ont un grand désir et une grande détermination de mettre fin à leur vie, de demander de l'aide pour le faire si elles ne peuvent pas y parvenir elles-mêmes.

En réponse à une question d'un sondage Gallup, qui reste la même depuis 20 ans et qui porte sur la légalisation de l'aide apportée par les médecins aux personnes qui désirent mourir, régulièrement, depuis 10 ans, 75 p. 100 des personnes participant au sondage ont déclaré qu'elles appuyaient certaines modifications à la loi.

• (1110)

Dans beaucoup de tribunes téléphoniques que j'ai organisées à la radio et à la télévision à ce sujet, c'est aussi l'avis des participants. Environ 70 à 75 p. 100 d'entre eux sont favorables à la libéralisation de la loi à l'égard des médecins qui aident des malades à mourir.

J'estime qu'il est temps que le Parlement agisse dans ce dossier. Il est rare qu'une telle proportion de Canadiens soient d'accord sur quelque chose, notamment sur une question aussi importante. Il est temps que la Chambre tienne compte de l'opinion de cette très forte majorité.

Ces derniers temps, nous avons été témoins de cas tragiques où des Canadiens ont dû supplier des tribunaux de leur accorder la permission de mettre fin à leur vie parce que leurs douleurs et leurs souffrances étaient intolérables.

Nous avons eu connaissance du cas de Nancy B., où l'on a jugé nécessaire qu'un tribunal accorde à un médecin la permission de débrancher les systèmes qui la maintenaient en vie. Il est totalement inhumain et inutile qu'un malade en proie à des douleurs et des souffrances atroces vers la fin de sa vie doive passer par une telle épreuve et de telles émotions.

Tout récemment, nous avons été témoins du cas de Sue Rodriguez. Je ne pense pas que les députés à la Chambre ou beaucoup de Canadiens voudraient se voir contraints de subir la même épreuve déchirante qu'elle. En effet, elle essaie d'obtenir la permission de demander à un médecin de l'aider à mettre fin à sa vie le moment venu, soit lorsqu'elle estimera que sa qualité de vie n'en vaut plus la peine. Elle veut pouvoir obtenir l'aide d'un médecin pour mettre fin à ses jours. Or, nous savons à quels obstacles elle se heurte actuellement.

C'est une situation qui prive une personne de sa dignité et qui témoigne d'un manque de sollicitude et de compassion envers elle. Nous devons faire quelque chose pour y remédier.

Le juge en chef McEachern, de la Colombie-Britannique, nous a demandé d'agir dans ce dossier. Dans un jugement où il a examiné attentivement et avec beaucoup de compassion les questions en litige, il a soutenu qu'un tribunal pouvait trancher des cas individuels, mais qu'il faudrait étudier la question sur le plan de l'intérêt public national car, après tout, c'est dans cette optique qu'il faut l'examiner.

Nous demandons ici qu'une personne ait le droit de décider de mettre fin à sa vie dans des circonstances très restrictives. Nous demandons également que les médecins qui accordent leur aide dans cette situation de compassion et de sollicitude soient protégés contre toute peine criminelle.

Le juge en chef de la Colombie-Britannique a donc prié la Chambre d'agir, et elle a l'occasion de répondre favorablement à la motion du député de Port Moody—Coquitlam.

Actuellement, les seules restrictions qui empêchent les médecins d'aider les malades à mourir sont prévues dans leur code déontologique. Nous savons que dans notre pays des médecins aident chaque jour les malades en phase terminale qui souhaitent mourir. Nous savons aussi que ces médecins ne voudraient pas être assujettis à une responsabilité criminelle. Il est temps que les médecins qui accèdent aux souhaits des malades par compassion et souci de leur bien-être n'aient plus à craindre d'être poursuivis en justice.

La Chambre ferait un pas en avant en adoptant la motion du député. Je le félicite d'ailleurs d'avoir signalé cette question à la Chambre des communes. Ce n'est pas tous les jours que des députés soulèvent des sujets controversés.

• (1115)

Il convient, à mon avis, que la Chambre des communes examine ces questions délicates parce que ce sont sans aucun doute des questions auxquelles toute la société doit répondre et que cette Chambre peut, en vertu de son mandat législatif, prendre des décisions sur ce qui est souhaitable pour la société à maints égards.

N'est-il pas temps pour nous de dire qu'une personne qui est sur le point de mourir, qui estime que sa qualité de vie n'est plus acceptable à cause des souffrances physiques ou psychologiques et d'un pronostic désespéré et qui veut mettre un terme à son agonie devrait avoir le droit de le faire? Faut-il encore dire, au Canada, que cette personne ne peut pas le faire, qu'elle ne peut pas demander l'aide d'une autre personne pour mettre fin à ses jours sans que cette autre personne ne soit passible de poursuites au criminel?

Compte tenu de l'évolution de notre société, je ne pense pas que l'on puisse dire qu'il s'agit là d'un acte répréhensible qui devrait faire l'objet d'une sanction pénale. Nous devrions faire preuve de bienveillance et de compassion envers des personnes comme Sue Rodriguez, Nancy B. et tous les autres Canadiens qui sont aux prises avec le même problème et qui ne souhaitent qu'une chose: qu'on les délivre de leurs souffrances.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer à cette motion. Je ne pense pas qu'il soit progressiste d'inscrire dans la loi une disposition qui appuie l'euthanasie.

Je voudrais commencer par dire que j'ai beaucoup de respect pour le député qui présente la motion, tout comme pour le député de Saskatoon—Clark's Crossing que je viens d'entendre. Mon opposition découle non seulement de mon expérience personnelle, mais aussi de ce que j'ai entendu de la part de mes électeurs.

Je vais commencer par relater une expérience personnelle qui m'amène à conclure que ce n'est pas la bonne façon de procéder. C'était au printemps 1988; je revenais de mes vacances à Cuba. À peine débarqué de l'avion, ma femme m'annonce: «Ton père est à l'hôpital depuis trois jours et tu devrais aller le voir.» J'ai dit: «La façon dont tu

me dis cela, ce doit être grave.» «Oui, il n'est vraiment pas bien», me répondit-elle.

Vu le ton de sa voix, je savais que c'était grave et je me suis précipité à l'hôpital St. Michael de Toronto. Mon père était encore jeune et, pour moi, c'était plus un frère qu'un père. J'ai dit: «Alors, qu'est-ce qui ne va pas?» Et il m'annonce: «Je n'ai plus que trois mois à vivre.» Il avait le cancer du poumon. Alors que je lui demandais s'il avait examiné toutes les possibilités—nous avons d'excellents médecins, de grands chercheurs au Canada et aux États-Unis—il m'a répondu: «Écoute, avant que tu arrives, j'ai déjà passé tout cela en revue. Le pronostic, c'est qu'il me reste 90 jours à vivre, 120 au maximum.»

Monsieur le Président, ce fut cruel pendant quelques heures, puis, pendant les trois mois suivants, j'ai souffert l'expérience de voir mon père mourir. Il a quitté sa maison à la campagne, sa ferme, pour s'installer chez nous, dans ma chambre, pendant deux mois environ, avant de devoir être transporté à l'unité des soins palliatifs de St. Mike. Cette période fut, pas seulement pour lui, mais pour moi et ceux qui étaient autour, très spéciale, même si nous savions qu'il s'éteignait.

• (1120)

La première réaction de personnes en santé serait de la compassion pour la personne qui souffre. On ne voudrait pas la laisser souffrir plus longtemps et, naturellement, on ne voudrait pas se faire les avocats de sa souffrance. Or, ma position n'a rien à voir avec ce raisonnement.

Je crois que la vie, même lorsqu'elle s'accompagne de la douleur et de la solitude les plus profondes, est tellement précieuse et peut avoir tellement de signification en dépit de la souffrance, qu'il ne nous appartient pas de décider du moment opportun d'y mettre un terme, surtout lorsqu'une personne malade, justement en raison de son état et de la souffrance qui l'accable, risque de ne pas avoir tout son jugement.

Je sais, par exemple, que les dernières heures de mon père lui ont beaucoup apporté en dépit de sa souffrance. Aujourd'hui, nous disposons de nombreux médicaments et de moyens de soutien, mais même dans ces circonstances, les derniers moments de mon père ont été des plus précieux et des plus significatifs. Je crois que si, dans un moment de découragement où mon père aurait demandé qu'on mette fin à sa vie, nous avions accédé à sa requête, nous l'aurions privé de la joie qu'il a éprouvée jusqu'à la fin et que nous avons tous ressentie avec lui.

J'ai entendu dire la même chose de nombreuses autres personnes qui ont vécu une situation semblable. Non pas que nous n'ayons pas de compassion pour les personnes qui souffrent, ou que nous soyons insensibles à leur souffrance. Comme le disait M. Viktor Frankl, sans doute l'un des meilleurs psychiatres au monde et inventeur de la logothérapie, si une personne, même lorsqu'elle n'a plus aucun espoir, peut trouver un sens à la vie et en tirer une certaine satisfaction, il nous incombe de lui accorder un plus grand soutien, de consacrer plus d'énergie et de temps aux moyens de soutien existants afin d'aider une personne qui n'a plus d'autre issue que la mort et l'éternité.

La vie est tellement précieuse qu'il nous incombe de la préserver avec tous les moyens et toute l'énergie dont nous disposons, et il ne nous appartient pas de l'interrompre. C'est pourquoi je voterai contre le projet de loi.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole pour faire quelques observations au sujet de la question dont le député de Port Moody—Coquitlam a saisi la Chambre, ce dont je le félicite d'ailleurs.

J'estime que c'est une question à laquelle les Canadiens vont devoir beaucoup réfléchir au cours des prochains mois, voire des années à venir. Je suis certain que, si mon collègue l'a soulevée, c'est qu'il manifeste un grand intérêt pour tout ce qui touche la justice et la morale. Certes, l'opinion publique a récemment été sensibilisée à la question par le cas de M^me^ Rodriguez en Colombie-Britannique. J'ignore si c'est précisément cette affaire qui a amené mon collègue à présenter sa motion, mais toujours est-il qu'il y a fait allusion dans son intervention. Nous nous souvenons tous du cas qui s'est présenté au Québec il y a un an.

À mon avis, c'est une question très complexe. Une foule d'aspects d'ordre moral et autres viennent s'y greffer. Les députés vont sûrement en toucher un mot.

• (1125)

Selon moi, il n'y a pas eu jusqu'ici un large débat public à ce sujet. Lorsqu'un cas faisant appel aux émotions est rendu public, il capte l'attention de la population pendant un certain temps, puis on n'en parle plus. Tantôt, cela suscite le genre de débat sérieux dont la Chambre est actuellement le théâtre à propos de cette question très

controversée, tantôt, l'affaire éclate au grand jour, puis finit par cesser de faire du bruit.

J'espère que l'affaire Rodriguez va susciter le débat sérieux dont, selon moi, le Canada a besoin à ce sujet. Si je voulais établir une comparaison, je dirais que cette question relative au droit à la vie s'inscrit à peu près dans le même contexte moral que les questions de l'avortement et de la peine capitale. Par contre, ces dernières ont peut-être déjà été trop débattues chez nous. Je sais que tous les députés font l'objet de pressions à ce propos depuis des années.

Je dois dire qu'aucun de mes électeurs ne m'a encore fait part de son opinion à ce sujet. Et ce n'est pas parce que mes électeurs n'ont pas cette question à coeur, mais bien parce que celle-ci n'a pas encore donné lieu à un dialogue qui va au fond des choses entre Canadiens.

Or, il faut que ce débat ait lieu car, compte tenu de l'évolution de la technologie médicale et de notre capacité actuelle de préserver la vie, je me dis parfois qu'on en est au point où l'art de maintenir les gens en vie à tout prix est presque devenu une industrie. Collectivement, nous devons faire face à cette question, comme le font actuellement d'autres pays.

Nous savons tous ce qui se passe en Hollande, où l'on vient d'apporter des modifications législatives à cet égard. Sauf le respect que je dois à ce pays, la Hollande n'est pas le Canada. Il s'agit d'une question morale que les Canadiens auront à débattre entre eux. Comme dans le cas de toutes les questions d'ordre moral, je m'attends à ce que les Canadiens soient divisés à ce sujet, comme ils le sont sur l'avortement et la peine de mort.

Toutefois, il est primordial que nous attirions l'attention du public sur cette question et voilà pourquoi cette motion de mon collègue rend un service important aux Canadiens. Que cette motion soit approuvée ou non, ce qui importe, c'est que le dossier soit présenté au Parlement et, pour cela, je le remercie et le félicite.

Je ne sais pas vraiment quelle est ma propre position. Bon nombre de personnes seront motivées sans doute par leurs croyances religieuses. La Bible est assez explicite à ce sujet: «Tu ne tueras point.» La motion a bel et bien pour objet de tuer, mais il s'agit peut-être de hâter le décès par compassion, de soulager des souffrances qui ne peuvent être atténuées autrement que par la mort. En fait, on peut formuler certains arguments favorables dans ce contexte.

Pour ma part, je ne suis pas tant motivé par ce concept que par la notion de savoir s'il est juste pour un gouvernement, dans un pays démocratique, d'autoriser ses citoyens à s'entre-tuer. Je sais qu'en m'exprimant ainsi, je ne me place pas dans le contexte de la motion de mon collègue, mais c'est certainement une interprétation possible.

Quel rôle joueraient alors les médecins dans notre société? Songez notamment au serment d'Hippocrate. Doivent-ils sauver la vie ou soulager la douleur? Je ne suis pas médecin et je ne dicterai pas aux médecins leur manière de voir leur rôle. Je suppose qu'au fond, je crois qu'il est prématuré pour le Parlement de se prononcer à ce sujet. Sincèrement, à mon avis, la société canadienne n'a pas tenu un débat suffisant sur la question. Après un débat approprié, une vision canadienne se fera sans doute jour et indiquera peut-être que nous devrions prendre la même direction que la Hollande. Ou encore, les Canadiens diront peut-être que, non, cette façon de faire n'est pas conforme à nos valeurs fondamentales.

Chaque député de cette Chambre devra prendre position par lui-même. Je suppose que la plupart voudront savoir quel est l'avis de leurs électeurs à ce sujet. On ne peut présumer que toute personne pour ou contre la peine de mort ou l'avortement sera automatiquement pour ou contre la création d'une structure législative autorisant l'euthanasie.

Bref, je veux simplement dire qu'à mon avis, il est important que le Parlement et le gouvernement analysent ce dossier et tiennent compte de l'opinion des Canadiens sur la question.

• (1130)

Il serait prématuré que le Parlement se prononce franchement en faveur de la création au Canada d'une structure législative autorisant l'euthanasie. Je ne crois pas que les Canadiens soient prêts pour une telle décision. Il serait prématuré pour le Parlement de prendre cette décision. Par conséquent, je voterai contre la proposition, même si j'ai des réserves. Je le répète, j'apprécie la motion de mon collègue de Port Moody—Coquitlam et je sais que mon collègue de Fraser Valley-Est a parlé de manière très éloquente à ce sujet. On a présenté à cette Chambre un projet de loi d'initiative parlementaire sur l'euthanasie, mais je demeure convaincu que tout cela est prématuré et que nous devons réfléchir un peu plus à cette question. Le jour viendra où le Parlement devra y

faire face par des mesures législatives et prendre une décision.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la motion qui nous est proposée par mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, porte sur un sujet important qui, pour de nombreux députés, j'en suis sûr, est une source d'angoisse et de trouble profonds.

Il est extrêmement difficile de traiter sur la place publique et de façon définitive d'un sujet mettant en cause des valeurs personnelles, morales, spirituelles et religieuses. Il n'est pas un acte humain qui n'échappe à la compétence du Parlement, institution qui est habilitée à rendre ce genre de jugement.

Il est important de commencer par rappeler le sujet de la motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager le bien-fondé d'une loi sur l'euthanasie et surtout faire en sorte de garantir que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui souhaitent mourir ne soient pas assujetties à une responsabilité criminelle.

Il est important qu'on se souvienne que des motions de ce genre ont été déposées à la Chambre par au moins quatre députés siégeant de chaque côté de cette enceinte, à savoir le député de Port Moody—Coquitlam, celui de Saskatoon—Clark's Crossing, celui de Fraser Valley-Ouest et celui de Burnaby—Kingsway; il se peut qu'il y en ait d'autres.

Cela me donne à penser, et je suppose que la plupart des députés partagent mon opinion là-dessus, que le public a le sentiment que le Parlement devrait être appelé sous peu à se prononcer sur cette délicate question.

Le cas de Sue Rodriguez, qui est atteinte de sclérose latérale amyotrophique ou SLA, et son recours aux tribunaux de Colombie-Britannique, largement couvert par la presse télévisée, ont attiré l'attention des Canadiens d'un bout à l'autre du pays sur ce choix extrêmement délicat que certaines personnes se sentent obligées de faire.

Mon collègue qui a présenté cette motion a dit: «Avant, les gens mouraient chez eux principalement de maladies contagieuses. Ils y recevaient les soins attentionnés de leur famille et de leurs amis. Maintenant, les gens meurent à l'hôpital, entourés d'une foule d'appareils qui les maintiennent en vie. Soixante-quinze pour cent des décès sont dus à des maladies chroniques dégénératives telles que le cancer, les maladies cardiaques, le SIDA, les accidents cérébrovasculaires et la maladie d'Alzheimer.»

Les changements décrits dans ce paragraphe ont modifié, au fil des ans et plus particulièrement ces dernières années, la façon dont se pose la question de la vie et de la mort et dont les gens décident d'exercer leur option de continuer à vivre.

En général, les gens de ma région et ceux qui m'ont écrit ou téléphoné ont le sentiment que la technologie a évolué à un point tel qu'il faut remettre en question certaines des valeurs religieuses, imposées à une certaine époque et généralement acceptées, parce que la nature même de la vie a changé en raison de cette évolution.

Les gens veulent que nous prenions une décision mûrement réfléchie et non sectaire. Les tribunaux nous demandent de trancher. Compte tenu de ce que nous savons, en conscience, nous nous devons d'agir. Comment? Ça c'est une autre question. Mais si nous allions de l'avant avec cette motion et si elle recevait l'appui de la Chambre, cela nous obligerait seulement à envisager l'opportunité de présenter un projet de loi sur le sujet de l'euthanasie. Nous devrions nous assurer surtout que les personnes qui aident les malades en phase terminale qui le souhaitent à mettre fin à leurs jours ne soient pas tenues criminellement responsables.

• (1135)

Certes, à moins que nos convictions religieuses ne nous poussent fortement à priver les gens de ce choix en toutes circonstances, nous devrions être en mesure d'appuyer une telle motion. Celle-ci vise simplement à demander au gouvernement et, par l'entremise du gouvernement, au Parlement et à tous les Canadiens d'examiner sérieusement les nombreuses questions que cela soulève et de présenter le projet de loi et les lignes directrices les plus judicieux possibles.

Nous ne formons pas un tribunal ecclésiastique. Si nous en formions un, nous pourrions avoir des raisons de rejeter cette motion, mais ce n'est pas le cas. Par conséquent, nous devons nous demander si nous avons le droit de refuser qu'un être humain sain d'esprit décide de mettre fin à ses jours plutôt que de continuer à vivre artificiellement et de mener une existence insupportable à ses yeux. J'estime que nous n'avons pas ce droit. Nous n'avons pas le droit de priver une personne d'un choix qu'elle est seule à pouvoir faire.

Et une personne devrait pouvoir donner suite à ce libre choix si elle a demandé une aide technique ou médicale à

cet égard et si elle maintient ce choix après une certaine période de counselling personnel et familial, que nous avons le droit d'exiger.

Comme beaucoup d'autres députés, j'en suis sûr, je crains que des personnes ne prennent des décisions hâtives, mais nous pouvons prendre des mesures à cet égard. Je crains aussi que des tierces parties ne profitent de la situation une fois que nous serons engagés dans cette voie, mais nous pouvons prendre des mesures à cet égard. Toutefois, j'estime quant à moi que je n'ai nullement le droit d'imposer mes convictions religieuses ou spirituelles à des personnes saines d'esprit lorsqu'elles en sont arrivées à prendre certes la décision la plus importante et la plus intime qu'on ait à prendre, à savoir la décision de vivre ou de mourir.

Pour terminer, je dirai simplement que cette question est tout aussi angoissante et touche autant aux valeurs morales que celles de la peine capitale et de l'avortement. Toutefois, encore une fois, nous ne devons pas oublier que nous ne sommes pas un tribunal ecclésiastique. Nous sommes les porte-parole librement élus du corps politique canadien. Nous sommes préoccupés par cette question. Nous sommes préoccupés par ses répercussions.

Tout ce que mon collègue demande, en proposant cette motion, c'est que le gouvernement se penche sur cette question sans délai, mais clairement et soigneusement et en menant le maximum de consultations publiques et en tenant compte le plus possible de toutes les valeurs que nous considérons comme importantes.

J'exhorte très sincèrement tous mes collègues à appuyer cette motion fort importante dont nous sommes ici saisis.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je vais probablement avoir un peu de difficulté à exprimer ma position, mais je dois intervenir au sujet de cette question. Elle est d'ordre moral, selon moi; ce n'est pas simplement une situation ordinaire.

Je suppose que la plupart d'entre nous dans cette enceinte ont, à un moment ou à un autre, vu un être cher vivre d'énormes souffrances dans les dernières semaines ou les derniers mois de sa vie; c'est là une chose très difficile à accepter et à oublier.

Cependant, on ne nous a donné aucune garantie lorsque nous sommes nés, lorsque nous avons été conçus. On ne nous a pas assuré que nous allions vivre heureux toute notre vie et que nous n'aurions jamais à endurer des souffrances. Selon moi, si nous nous éloignons de la notion du caractère sacré de la vie que j'ai étudiée et que j'ai apprise, je ne peux alors souscrire à ce projet de loi qui parle d'enlever la vie à un être humain. Cela reviendrait à commettre un meurtre, selon moi. Cela irait tout à fait à l'encontre des principes que je défends dans ma vie personnelle et publique. Ainsi, si ce projet de loi fait l'objet d'un vote, je me prononcerai naturellement contre.

• (1140)

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je ne comptais pas intervenir aujourd'hui, mais je crois qu'il est important que nous reconnaissions l'aide que le député de Port Moody—Coquitlam nous apporte aujourd'hui en présentant cette motion. J'ai du mal à accepter cette motion et je pense qu'il en ira de même de la plupart des députés.

Nous sommes toujours confrontés à toute cette question de l'euthanasie. Il s'agit, en fait, de savoir si, en tant qu'institution, nous allons modifier les règles relatives au suicide et au suicide assisté et de préciser ce qui est acceptable ou pas. C'est, cependant, une question sur laquelle je ne suis pas vraiment prêt à me prononcer à ce stade-ci. Je crois que mes électeurs voudront recevoir plusieurs opinions sur cette question et, ainsi, un des avantages de ce débat est au moins de la faire connaître à la population.

Je voudrais formuler deux observations cependant. Tout d'abord, il a toujours été interdit, aux termes de la loi, de s'enlever la vie. Dans ce cas-là, les intéressés ne devraient pas avoir le droit de faire appel à quelqu'un d'autre pour se charger de cette besogne. Après tout, la vie revêt un caractère sacré et il est criminel d'enlever la vie. Il s'agit donc de savoir si on peut le faire dans certaines circonstances, sans que ce soit pour autant un crime.

Manifestement, il est aussi criminel d'enlever la vie à une personne qui peut être en phase terminale que de tuer une personne qui dit ne plus vouloir vivre et qui demande qu'on l'aide à mourir. Comment faire la distinction entre une personne atteinte d'une maladie très grave qui est en phase terminale et une personne qui éprouve plutôt de graves troubles psychologiques?

Comment peut-on connaître exactement l'état d'esprit d'une personne qui est en phase terminale sur le plan physique? Les gens veulent-ils vraiment mettre un terme à leur vie ou n'est-ce là qu'un état d'esprit temporaire qui est appelé à changer? Souffrent-ils vraiment ou sont-ils en communion avec Dieu et l'au-delà, selon la façon dont on veut exprimer les choses? Je l'ignore. Nous n'en savons rien, mais depuis longtemps, dans notre société, nous avons établi qu'une personne n'avait pas le droit de mettre fin à ses jours ni de demander à quelqu'un de le faire pour elle.

Nous avons eu des membres de notre famille qui sont tombés gravement malades, qui ont perdu tout contact avec la réalité et qui ont manifestement beaucoup souffert. Il n'est pas facile de décider de mettre un terme au traitement et de les tuer.

• (1145)

Je ne pense pas que nous ayons ce droit. Nous devrons certes réfléchir longuement avant de modifier la façon dont notre société s'est développée en ce qui a trait au droit à la vie, au caractère sacré de la vie.

Je vais me prononcer contre cette motion aujourd'hui. Je pense qu'il importe de discuter de la question, mais je ne crois pas que le moment soit venu pour nous de demander au gouvernement de légiférer au sujet de l'euthanasie.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je n'utiliserai que quelques minutes et je céderai le reste du temps qui m'est imparti à mon collègue, le proposeur de la motion.

Je me lève à ce moment-ci, particulièrement pour appuyer la motion de mon collègue car, à mon avis, on devrait se poser trois questions en considérant cette motion. La première question qu'il faut se poser est celle-ci: est-ce qu'on a besoin d'une telle législation? Je pense que c'est clair, on en a besoin. Nous n'avons qu'à penser aux cas de Sue Rodriguez et de Nancy B. au Québec, comme à bien d'autres qui se sont présentés. On a à tout le moins un besoin criant d'étudier cette législation sur l'euthanasie pour les gens qui demandent assistance pour décider de leur mort, quand vient le moment où ils souffrent tellement, qu'ils veulent mourir plutôt que vivre.

Voici la deuxième question: s'agit-il d'un projet de loi prématuré? Je ne le crois pas. Le fait qu'on ne parle pas tout le temps de ce problème ne signifie pas que ce n'est pas un problème de société actuellement. C'est un problème qui exige une loi ou, à tout le moins, qu'on discute d'une telle loi. Les sondages Gallup et d'autres sondages démontrent que presque 70 p. 100 des gens sont d'accord avec l'idée d'avoir une loi sur l'euthanasie. Donc, je pense qu'une telle loi n'est pas prématurée.

La troisième question à laquelle il faut répondre par l'affirmative, je pense, est: y aura-t-il des conséquences positives à la suite d'un tel projet de loi? La réponse est fortement affirmative, car on voit déjà les Hollandais qui se sont donné cette loi et il n'y a eu aucun abus. Mais ce qu'on veut surtout, c'est permettre d'obtenir une décision médicale, permettre que le dernier désir d'un patient qui veut mourir plutôt que vivre soit respecté.

Donc, avons-nous besoin d'un tel projet de loi? La réponse est oui. Est-ce que la loi est prématurée? Non. Est-ce que les conséquences seront positives? La réponse est affirmative.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais dire juste un mot pour signaler qu'en accordant le droit de parole à l'honorable député de Port Moody—Coquitlam, il s'agira de son droit de réplique et il sera le dernier orateur. L'honorable député dispose donc de quatre minutes, c'est-à-dire jusqu'à 11 h 52, où devra prendre fin, de façon impérative, ce débat.

L'honorable député de Port Moody—Coquitlam a la parole.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je serai bref. Permettez-moi d'abord de déclarer que je suis très fier de notre institution. Nous en sommes à la troisième heure du débat et la qualité des discours n'a pas fléchi. Les interventions ont été sérieuses, bien senties et pertinentes de la part de tous les députés, peu importe dans quel sens ils se sont prononcés. Le débat a été remarquable.

Je mentionne en particulier les vibrants discours des députés de Don Valley-Ouest et d'Okanagan—Shuswap, qui ont fait état d'expériences personnelles. Aujourd'hui, nous avons notamment entendu des propos émouvants du député de Broadview—Greenwood et du député de Glengarry—Prescott—Russell.

• (1150)

Ce problème est du ressort du Parlement. Les juges de la Cour suprême de la Colombie-Britannique ont d'ailleurs déclaré que nous devrions nous en charger. Or, nous nous y attaquons et cela exige du courage de la part des députés.

À mon avis, le vote ce soir n'est que le début. Peu importe le résultat de ce vote, qui sera libre, j'espère, de sorte que les députés voteront à leur guise, le Parlement ne fait que commencer à faire face à cette question.

J'ai formulé la motion avec soin pour que le gouvernement ait la faculté de présenter une mesure législative. Il y a une voie à suivre et elle va dans le sens indiqué par la cause Rodriguez.

Le Parlement se penche sur la question et je pense qu'un gouvernement à venir devra aussi l'examiner. Si le gouvernement ne s'attaque pas au problème, la population s'attendra à que le Parlement le fasse éventuellement.

Nous ne pouvons nous attendre que des malades ou des mourants se traînent devant les tribunaux. Le Parlement doit trancher cette question. C'est sa responsabili-

té. Nous sommes ici pour cela. Nous devons absolument régler ces questions difficiles.

Mes électeurs m'ont fait parvenir leurs observations. J'ai notamment reçu une lettre qui disait: «Je tiens à vous remercier de l'appui que vous donnez à M^me^ Rodriguez, qui souhaite mourir. J'ai une tumeur à la prostate, de sorte qu'éventuellement, je pourrais me sentir totalement inutile et devenir très souffrant. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à mon frère aîné. Sa croix n'a pas été facile à porter.»

Ces problèmes sont réels. Ce sont des problèmes familiaux. Nos familles, nos amis sont confrontés à ces problèmes maintenant que les techniques de la médecine moderne font en sorte qu'il est possible de languir à l'hôpital, branché à une multitude de tubes et de machines, en attendant la mort. Or, les gens veulent mourir dignement. C'est ça le vrai problème.

Voici ce qu'a écrit Tom Harpur dans le *Toronto Star* au cours du week-end:

> Si Sue Rodriguez se bat pour que le suicide avec l'aide d'un médecin soit légalisé, ceci moyennant certaines conditions bien précises, elle ne le fait pas seulement pour elle, mais pour tous ceux qui, un jour, pourraient se trouver dans une situation similaire. Dans d'autres circonstances, les personnes victimes de la solitude, de la souffrance et de mauvais traitements pour l'amour des autres sont traités comme des héros, des martyrs ou des saints. Il est temps que nous nous ralliions à la cause de Sue Rodriguez et que nous reconnaissions ce que cherche vraiment à accomplir cette femme.

C'est un problème qui nous concerne tous, un problème auquel nous allons devoir faire face, auquel nous faisons actuellement face. C'est un problème familial, une question de vie, de qualité de vie et de dignité dans la mort.

Pour terminer, j'aimerais rappeler au Parlement ce que Sue Rodriguez a dit:

> Malgré tout, je ne veux aucune pitié. Tout ce que je demande aux Canadiens, c'est de faire preuve de compréhension et de compassion. De comprendre qu'un jour, il se peut qu'eux aussi se trouvent dans une situation analogue.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 11 h 52, conformément à l'article 93 du Règlement, le temps prévu pour le débat de cette motion est écoulé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'unanimité, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à 18 heures ce soir.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 11 h 53, je suspens les travaux jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Aujourd'hui étant le dernier jour désigné pour la période des subsides se terminant le 26 mars 1993, la Chambre procédera comme d'habitude à l'étude et à l'adoption de projets de loi des subsides.

[*Traduction*]

Étant donné la tradition récemment établie à la Chambre, les députés sont-ils d'accord pour que l'on distribue maintenant ces projets de loi?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord) propose:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques qui ont étouffé la croissance économique, supprimé des emplois au Canada et exacerbé la récession.

—Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui de mon espoir en l'avenir, de ma foi dans les Canadiens et de mon désir de provoquer un changement au Canada. Je veux parler des Canadiens qui travaillent d'arrache-pied, paient leurs factures, élèvent leur famille, se rendent utiles à leur communauté, espèrent en un meilleur avenir et croient ardemment en leur pays.

Depuis quatre ans, j'ai beaucoup voyagé d'un bout à l'autre du pays pour écouter ce que les gens avaient à dire. Ce que j'ai entendu m'inquiète beaucoup: les Canadiens perdent espoir. Il y a quatre ans, presque jour pour jour, j'ai pris la parole à la Chambre pour y prononcer mon premier discours de député. J'avais alors parlé d'un programme de changement, un programme qui présente un défi à la génération actuelle, comme les dilemmes précédents en ont présenté un à nos ancêtres.

Il y a quatre ans, ce programme m'a été révélé à la vue de la mère seule avec son enfant qui devaient faire la queue à l'extérieur de la banque d'alimentation locale pour manger tous les jours. J'en ai eu la révélation en voyant l'appréhension ressentie par l'ouvrier d'usine qui se rendait compte de la menace que faisait peser sur lui l'accord de libre-échange que le gouvernement Mulroney a eu l'insensibilité de conclure. Je l'ai vu dans le caractère injuste des budgets conservateurs qui ont accablé injustement nos familles de la classe moyenne tout en récompensant quelques privilégiés. Je l'ai vu dans l'attitude de nos jeunes diplômés qui, malgré leurs succès scolaires, se heurtaient quand même à un monde froid et indifférent. Je l'ai vu dans un pays aussi riche que le nôtre, qui comptait des sans-abri qui n'avaient rien à manger.

En 1993, quatre ans plus tard, il y a plus de banques d'alimentation que jamais auparavant, les travailleurs attendent toujours des programmes d'adaptation et les perspectives d'emplois promises, la classe moyenne paie plus d'impôts et de taxes que jamais auparavant, les jeunes font face à un chômage croissant et il y a davantage de sans-abri. Nous traversons des temps très difficiles.

Je pourrais parler également de l'impuissance du gouvernement à réduire la dette publique qui s'élève maintenant à 422 milliards de dollars, alors qu'elle s'établissait à 168 milliards à l'arrivée des conservateurs au pouvoir.

• (1205)

Je pourrais aussi vous parler de l'impuissance du gouvernement face au défi qu'est le déficit et au drame humain que vivent plus de deux millions d'assistés sociaux et 1,6 million de chômeurs. Je pourrais vous parler de la diminution du revenu après impôt de la famille moyenne et des 38 hausses d'impôts ou nouvelles taxes auxquelles le gouvernement a assujetti les contribuables depuis 1984. Je pourrais peut-être vous entretenir de la perte, depuis 1989, de quelque 325 000 emplois dans le secteur manufacturier, des 206 000 faillites dont nous avons été témoins depuis 1990 ou du million d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

Toutes ces statistiques sont extrêmement déprimantes, mais il ne faut pas oublier que la situation n'est pas le fruit du hasard. Le gouvernement conservateur a commis des erreurs fondamentales dans la politique économique: la lutte contre l'inflation, qu'il fallait terrasser à tout prix, des taux d'intérêt réels élevés, la valeur excessive du dollar, un accord de libre-échange sans programmes d'adaptation.

C'est d'autre chose que je veux vous entretenir aujourd'hui. Je voudrais vous expliquer comment nous pouvons retourner la situation.

Comme je suis né dans les années 60, que je suis marié et père de deux jeunes enfants, je me préoccupe beaucoup plus de l'avenir que du passé. C'est pourquoi je vais faire porter mes observations sur l'avenir de notre pays et la démarche que le Parti libéral propose. Il nous faut adopter une nouvelle approche, cela ne fait aucun doute.

Un gouvernement libéral comprend que, dans l'économie mondiale qui est en train d'émerger, tout est mobile: les capitaux, les usines, et même des industries complètes. La seule ressource qui soit vraiment rattachée à un pays, qui soit une vraie source de richesse, c'est la population. Pour le Canada, la seule manière de livrer concurrence, c'est d'avoir la main-d'oeuvre la plus instruite, la mieux formée du monde, qui puisse s'appuyer sur l'infrastructure de communication et de technologie la plus perfectionnée du monde.

Nous ne pouvons nous permettre de tolérer que 30 p. 100 de nos élèves décrochent avant d'avoir terminé leurs études secondaires. Cela fait 100 000 par année ou un million en une décennie. Plus de 400 000 jeunes sont au chômage alors que plus de 300 000 emplois sont vacants parce que personne n'a les compétences voulues pour les occuper.

Pour faciliter l'acquisition de ces compétences, nous allons collaborer avec les provinces, les entreprises et les travailleurs pour mettre sur pied un programme national d'apprentissage, fournir des incitations fiscales à la formation en cours d'emploi et créer un service national d'emploi des jeunes.

Notre priorité sera la principale ressource de notre pays, le capital humain. Cela veut dire qu'il faut investir dans cette ressource, fournir aux Canadiens une stratégie complète d'adaptation. Les travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi à cause de la mondialisation sont prêts à s'adapter et ils le souhaitent de tout coeur. Nous nous engageons à les aider, car nous estimons que le gouvernement a un rôle à jouer là où les forces du marché échouent. Nous avons le devoir d'offrir des possibilités

aux travailleurs, qui doivent, à leur tour, les exploiter au maximum.

Il faut absolument élaborer une stratégie efficace d'adaptation si nous voulons créer une culture où les travailleurs se perfectionneront toute leur vie afin de pouvoir facilement s'adapter au changement.

Nous devons restaurer la capacité industrielle du Canada. Ces derniers mois, 300 000 emplois ont disparu à tout jamais. Si nous voulons de nouveaux emplois, nous devons créer un environnement inspirant la confiance. Le gouvernement doit récompenser ceux qui travaillent d'arrache-pied pour créer de nouveaux emplois, lancer de nouvelles entreprises et investir dans nos ressources humaines et nos usines. Il ne faut plus penser à la décroissance, mais bien à la croissance économique. Il faut songer aux emplois d'avenir dans les industries de l'avenir.

• (1210)

Les petites et moyennes entreprises qui créent la plupart des nouveaux emplois font partie intégrante de notre stratégie. En guise d'appui aux petites entreprises, nous prendrons des initiatives visant à les aider à lancer de nouveaux produits sur les marchés, à accélérer leurs programmes d'acquisition technologique, à exporter sur des marchés qui leur avaient toujours paru inaccessibles auparavant et, de concert avec les gouvernements provinciaux, nous chercherons à réduire le fardeau que représente la réglementation et qui crée inutilement des problèmes aux petites et moyennes entreprises.

Nous mettrons également les grandes banques du Canada au défi de donner un coup de pouce aux petites entreprises et de trouver des solutions concrètes pour aider les PME à trouver le financement dont elles ont besoin.

Nous réformerons encore davantage la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin de faciliter le financement par actions, ce qui devrait aider nos petites entreprises et notre économie à prendre de l'expansion.

Essentiellement, je rejette les solutions d'hier. Je me tourne vers les politiques d'avenir. Je crois en un État socialisant. Autrement dit, je rejette le laissez-faire que préconise le gouvernement conservateur. L'État doit intervenir, soit, mais il ne peut tout faire à lui seul. Il doit veiller à favoriser une croissance économique constante.

Tout en participant activement à l'essor économique, nous nous engageons à respecter, en matière financière, des lignes directrices sévères et à rendre des comptes. Il nous faut un gouvernement responsable au point de vue financier. Si la dette continue de monter en flèche, elle paralysera les gouvernements ultérieurs.

Nous nous engageons à faire preuve de responsabilité en matière financière, à ne pas déroger à une discipline sévère à laquelle nous nous astreindrons afin de freiner les dépenses du gouvernement fédéral. Nous nous engageons à reporter la mise en oeuvre des nouveaux programmes qui ne contribuent pas directement à promouvoir l'emploi et la croissance économique. Nous nous engageons à résorber le déficit, qu'il soit exprimé en chiffres absolus ou en proportion du produit intérieur brut. Nous sommes déterminés à réduire la dette nationale en pourcentage du produit intérieur brut.

Ces engagements que nous avons pris nous remettront sur la bonne voie et nous aideront à regagner la confiance de la communauté internationale. Nous devons régler le problème de la dette et du déficit. C'est une priorité nationale.

En tant que parti qui a joué un rôle de chef de file dans le domaine du commerce international, nous sommes en faveur d'un commerce ouvert et juste. L'objectif principal de notre politique commerciale est d'avoir accès aux marchés mondiaux, tout en donnant aux Canadiens une vie meilleure. Par conséquent, lorsque nous négocierons de futurs accords commerciaux, nous attacherons une importance particulière à des considérations comme les normes environnementales, les normes de santé et de sécurité et les conditions de travail.

Les conservateurs ont prouvé dans deux accords commerciaux qu'ils sont incapables de protéger les intérêts des Canadiens dans ce genre de négociations. Quant au NPD, il refuse d'accepter la réalité mondiale.

Nous comprenons très bien qu'un emploi sur cinq au Canada dépend directement des exportations et nous voulons certainement être des leaders dans le domaine du commerce international. Notre approche est tout à fait différente. La création de blocs commerciaux régionaux nous inquiète beaucoup. Si un bloc commercial nord-américain se forme, nous reconnaissons que le Canada doit jouer un rôle actif et indépendant dans ce bloc et dans la définition de ce bloc.

Nous voulions que les négociations sur l'ALENA servent à améliorer l'ALE. Au lieu de cela, l'ALENA, sous la forme acceptée par le gouvernement Mulroney, ferait disparaître complètement le groupe de travail sur les subventions et les droits antidumping. De plus, le gouvernement Mulroney n'a pas corrigé l'erreur qu'il a commise dans l'ALE en donnant nos ressources énergétiques. Dans ce domaine, les conservateurs ont plutôt accordé au Mexique une protection dans ce domaine que le Canada lui-même n'a pas.

Un gouvernement libéral chercherait à modifier l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'accord de libre-échange nord-américain. Nous avons besoin d'un code sur les subventions et les droits antidumping, d'un mécanisme plus efficace de règlement des différends, de normes de travail et de normes environnementales acceptables pour toutes les parties ainsi

que la même protection que le Mexique en matière d'énergie.

• (1215)

En outre, le gouvernement Mulroney doit encore élaborer des programmes d'aide à l'adaptation, afin que les entreprises et les travailleurs canadiens puissent s'adapter plus facilement à une libéralisation accrue des échanges commerciaux.

Le Canada devrait non seulement améliorer l'ALENA, mais il devrait aussi travailler en collaboration avec les autres pays de l'hémisphère occidental, afin de réduire au minimum la prédominance des partenaires commerciaux les plus importants et les plus puissants. Nous devrions doter l'hémisphère ouest d'institutions qui feraient un contrepoids aux États–Unis, sur les plans politique, démographique et économique.

Même si nous devons saisir toutes les possibilités commerciales qui se présentent dans les Amériques, nous ne devrions pas pour autant tourner le dos au reste du monde. Un gouvernement libéral s'emploierait à multiplier les échanges commerciaux avec les pays du bassin du Pacifique et ceux de la Communauté européenne. Nous nous réjouissons du Forum Canada–Japon 2000 qui a été coprésidé par Peter Lougheed et qui a récemment proposé une stratégie pour accroître nos échanges commerciaux avec les pays du bassin du Pacifique.

Au cours de ses deux mandats, le gouvernement conservateur a fait du libre–échange sa principale priorité économique. Nous reconnaissons qu'une stratégie commerciale ne saurait remplacer des politiques nationales rationnelles. Les politiques monétaire et budgétaire, celles qui concernent les investissements, la formation, l'éducation et la recherche vont de pair avec les politiques commerciales. Les conservateurs n'ont toutefois pas tenu compte de cette réalité.

Nous avons besoin d'un régime fiscal équitable. Nul ne peut promettre des baisses d'impôt systématiques. Ce serait irresponsable. Nous pouvons toutefois promettre l'équité fiscale pour tous les Canadiens, notamment pour les familles à revenu moyen, qui ont assumé le gros des hausses d'impôt depuis 1984.

Les conservateurs nous ont reproché notre position au sujet de la TPS. Voyons plutôt les faits. Les conservateurs ont haussé les impôts des particuliers ou en ont créé de nouveaux à 38 occasions depuis 1984. La TPS, la taxe la plus décriée de l'histoire canadienne, a été imposée à la population sans que celle–ci ait été adéquatement consultée. Cette taxe a été imposée aux petites entreprises et aux provinces même si celles–ci s'y opposaient.

La TPS a détruit la confiance que la population avait dans l'équité des régimes fiscaux. Elle a favorisé l'établissement d'une économie parallèle. Elle a miné la confiance des consommateurs, prolongeant et aggravant ainsi la récession. Cette taxe est complexe et coûteuse à administrer pour les petites entreprises, et il faut une armée de fonctionnaires pour la percevoir. Sur le plan fiscal, elle a compliqué encore davantage les relations fédérales–provinciales.

Nous devons réparer ce gâchis. Contrairement aux conservateurs, qui ont fait adopter la TPS à toute vapeur au Parlement, nous proposerons une solution de rechange après avoir consulté comme il se doit les Canadiens, les milieux d'affaires et les provinces.

Contrairement aux néo–démocrates, qui pensent pouvoir supprimer la TPS et voir 15 milliards de dollars leur tomber du ciel, nous savons que la seule ligne de conduite responsable, c'est de remplacer les recettes provenant de la taxe sur les produits et services.

Dès la première session d'une nouvelle législature, nous demanderons au Comité multipartite des finances de la Chambre des communes de consulter les Canadiens et les gouvernements provinciaux sur toutes les solutions de rechange à la TPS actuelle et nous l'inviterons à faire rapport au Parlement dans les 12 mois suivants. Notre objectif est clair. Nous devons trouver d'autres solutions pour percevoir des recettes équivalentes, solutions qui soient justes pour les consommateurs, qui soient plus simples à administrer pour les petites entreprises et qui facilitent la coopération fédérale–provinciale.

À mon avis, il est tout à fait logique que j'aie commencé en parlant de l'avenir. J'aimerais conclure en parlant des jeunes.

Depuis quatre ans, j'ai parcouru le Canada d'un océan à l'autre et j'ai écouté ce que nos jeunes ont à dire. Contrairement aux gens de ma génération, qui ont eu la chance de voir s'ouvrir devant eux un avenir plein de promesses, les jeunes d'aujourd'hui voient de moins en moins de possibilités s'offrir à eux. Ils sont déçus d'un système d'éducation qui est impuissant devant les 100 000 élèves qui, chaque année, perdent espoir et abandonnent leurs études. Ce système ne règle pas le problème répandu des jeunes qui ne savent pas lire ou compter. Les jeunes craignent de ne pas avoir les compétences requises pour trouver des emplois au sein de l'économie de demain, qui sera fondée sur les connaissances, et ils ne peuvent comprendre pourquoi le gouvernement fédéral ne leur offre pas la possibilité d'acquérir ces compétences.

• (1220)

Les jeunes Canadiens sont très préoccupés par cette situation. Ils cherchent désespérément une nouvelle vi-

sion pour le Canada, c'est-à-dire une vision qui leur redonnera espoir et qui leur offrira un avenir.

Le chef de l'opposition et l'équipe libérale sont déterminés à redonner espoir aux jeunes du pays et à leur assurer un avenir. Nous sommes bien décidés à relancer l'économie, à redonner au Canada son rôle de chef de file dans le secteur économique, à créer des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés, ainsi qu'à redonner un avenir à nos enfants.

L'équipe libérale créera une société qui sera capable de soutenir la concurrence mondiale, de protéger l'environnement et d'offrir des débouchés à ses membres. Les jeunes sont une dimension importante de notre vision. C'est la raison pour laquelle le chef de l'opposition et l'équipe libérale ont pris l'engagement de fournir aux jeunes les outils nécessaires pour bâtir l'avenir ainsi qu'une nouvelle économie au sein de laquelle ces jeunes seront des partenaires à part entière.

Nous invitons tous les intervenants au sein de l'économie, notamment les milieux d'affaires, les syndicats, les divers paliers de gouvernement, les collectivités et les particuliers, à participer avec nous à un programme visant à éliminer le problème des jeunes qui ne savent ni lire ni compter. Nous demandons à ces intervenants de nous aider à promouvoir les programmes Alternance travail-études, d'encourager la formation en milieu de travail, et de nous aider aussi à élaborer des objectifs stratégiques nationaux en matière d'enseignement.

Le Parti libéral s'engage à mettre sur pied un programme d'apprentissage national et à créer un service d'emploi des jeunes chargé de s'occuper de la protection de l'environnement et de répondre aux besoins sociaux de la collectivité.

Comme tous les autres Canadiens, les jeunes comprennent que l'avenir ne nous est pas donné mais qu'il se prépare. Nous savons qu'ensemble nous pouvons faire une différence. Ensemble, nous pouvons réussir. Il est évident que nous sommes prêts à gouverner et à provoquer ce genre de changement favorable souhaité par les Canadiens.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'énoncé du vaste programme des libéraux. Il me semble que c'est un réchauffé de certains objectifs que nous nous sommes fixés en 1983 et 1984 et que nous avons en fait atteints.

Je me demande si le député peut nous dire, aux fins du compte rendu, si son parti veut maintenir ou non le présent accord de libre-échange avec les États-Unis.

Ensuite, pourrait-il nous dire s'il votera en faveur d'un accord de libre-échange nord-américain qui comprendra le Mexique et éventuellement le Chili, l'Argentine et le Brésil? Autrement dit, le député veut-il être membre d'un parti axé sur le commerce mondial, même si l'accord n'englobe que des pays nord-américains? Dans quelle mesure son parti est-il favorable au libre-échange? Ou est-ce que son parti est protectionniste?

Aurait-il l'obligeance de nous préciser sa position et celle de son parti?

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je remercie le député de Mississauga-Sud de sa question.

Je peux dire à mon collègue que nous sommes du côté des Canadiens, du côté de tous les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans le secteur manufacturier et qui attendent toujours que le gouvernement actuel fasse ce qui est honorable, c'est-à-dire qu'il présente des programmes d'adaptation pour les travailleurs déplacés.

En très peu de temps, ce gouvernement a clairement fait savoir aux Canadiens qu'il n'est pas de leur côté. Nous attendons de tels programmes depuis des années.

Pour ce qui est de. . .

M. Blenkarn: Répondez oui ou non.

M. Bevilacqua: Je constate que le député de Mississauga s'énerve au sujet de mon discours, dans lequel j'ai clairement énoncé notre orientation.

Le gouvernement s'attendait à un discours de l'opposition qui allait simplement attaquer ses politiques, comme par le passé. Eh bien, je lui dis, même s'il n'est pas prêt à l'accepter, que le Parti libéral s'est renouvelé et va promouvoir des politiques modernes comme celles que j'ai énoncées aujourd'hui.

• (1225)

Pour ce qui est du commerce mondial, entendons-nous clairement. Les libéraux croient beaucoup au commerce mondial. C'est un volet essentiel de notre politique économique. Nous prendrons toutes les mesures voulues pour augmenter les exportations et améliorer les rapports commerciaux entre le Canada et les autres pays de l'hémisphère occidental afin que les Canadiens puissent occuper des emplois au XXI^{e} siècle.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je croyais avoir tout entendu ici à la Chambre. Mais que l'on soit en train d'assister à la renaissance du Parti

libéral avec la complicité de Camil Samson ou de peut-être Don Johnston, je trouve cela très difficile à croire.

J'aimerais bien poser une question à mon collègue concernant la dernière rencontre que j'ai eue récemment avec l'Association des détaillants en alimentation du Québec, et elle concerne la taxe sur les cigarettes au Canada.

Les détaillants en alimentation, au Québec, se plaignent du fait que les taxes que nous avons sur les cigarettes au Canada sont si élevées qu'elles contribuent à la contrebande. Selon eux, la meilleure chose à faire, c'est que les deux paliers de gouvernement, fédéral et provincial, réduisent la taxe pour justement rendre cette contrebande moins payante. À leur avis—comme on l'a vu lors de la prohibition aux États-Unis—il y aurait moins de criminalité dans ce secteur.

Je voudrais obtenir une réponse claire de mon collègue, tout comme mes collègues l'on demandé avant. S'il veut une économie saine, s'il veut aussi avoir le moins possible de criminalité, est-ce que, oui ou non, il est en faveur de réduire les taxes sur les cigarettes pour combattre la criminalité reliée à la contrebande?

[*Traduction*]

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je l'ai déjà dit, notre régime fiscal doit être examiné parce que nous devons le moderniser et le rendre plus juste, contrairement à ce qu'a fait le gouvernement conservateur avec toutes ses mesures.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je crois que le débat d'aujourd'hui est très important parce qu'il nous donne la possibilité de brosser un tableau juste de ce qui se passe au Canada.

Le gouvernement conservateur et mes vis-à-vis semblent avoir l'illusion que tout va très bien. Je voudrais présenter deux situations à la Chambre et demander à mon collègue quelles sont les positions du Parti libéral.

En 1990, le nombre de faillites commerciales a atteint 11 642 au Canada et 2 907 en Ontario. En 1991, il y a eu 13 496 faillites commerciales au Canada et 3 629 en Ontario. En 1992, le nombre de ces faillites a encore augmenté pour s'établir à 14 317 au Canada et à 4 240 en Ontario. Si nous n'établissons pas de nouveau record en 1993, je dirais que parce qu'il n'y aura plus d'entreprises et qu'il ne peut donc plus y avoir de faillites.

Je pose la question suivante à mon collègue. Les conservateurs aiment bien dire que leur parti représente les entreprises, dont, bien sûr, les petites entreprises. Je voudrais savoir pourquoi, devant les nombres records de faillites et d'emplois perdus, le Parti conservateur et le gouvernement au pouvoir en ce moment n'ont pas cru bon d'aider les petites entreprises canadiennes qui, nous le savons tous, créent bien des emplois. Peut-il nous dire s'il existe un bon moyen de faire les choses pour donner du travail au nombre record de chômeurs au Canada sous le gouvernement conservateur?

• (1230)

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue pour sa question. Je pense qu'essentiellement, ce que nous devons faire, c'est innover, et il faudrait que la petite entreprise prenne part au processus.

Tout change autour de nous, dans le domaine technologique, entre autres. Nous, en tant que gouvernement, ferons en sorte que les petites entreprises puissent acquérir rapidement de nouvelles technologies afin de moderniser leurs divers secteurs d'activité. Nous les aiderons à trouver des débouchés à l'exportation sur des marchés encore inexplorés.

Les rapports entre le Parti libéral et la petite entreprise ont toujours été excellents parce que nous avons su défendre ses intérêts au lieu de nous en prendre à elle.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir accordé la parole. Je voudrais poser une question à mon collègue libéral de York-Nord.

Il a fait quelques commentaires au sujet de l'équipe du chef de l'opposition. Je crois qu'il a parlé de son engagement comme de «l'engagement de l'équipe, qui entend respecter certaines lignes directrices et certains paramètres». J'espère qu'il se rappelle le début des années 80, vers 1983 en particulier. Je me demandais simplement si ces paramètres économiques que le Parti libéral s'est engagé à respecter sont des taux comme ceux qui existaient à cette époque, c'est-à-dire des taux d'inflation entre zéro et 12 p. 100, des taux d'intérêt entre zéro et 24 p. 100 et un taux de chômage entre zéro et 13 p. 100. Est-ce de ces paramètres dont parle le nouveau Parti libéral?

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je peux dire une chose au député, c'est que nous suivrons, ni de près ni de

loin, l'exemple du gouvernement ontarien, qui a plongé l'économie de la province dans un marasme incroyable.

Nous sommes déterminés à renouveler l'économie du Canada en faisant preuve de responsabilité budgétaire, en appliquant des programmes progressistes et en soumettant les institutions et le gouvernement au genre de changements économiques qui feront de nouveau prospérer les Canadiens. C'est ça que nous promettons!

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai entendu le député de Broadview—Greenwood me souhaiter la bienvenue ce matin. Je suis toujours heureux de le voir chahuter à la Chambre et je suis sûr qu'il ne s'en privera pas encore aujourd'hui, pas plus que son collègue de Kenora—Rainy River. C'est avec beaucoup d'intérêt que je participe à ce débat.

Quand j'ai lu cette motion, je ne pouvais pas en croire mes yeux; je ne peux toujours pas y croire après avoir entendu l'intervention du député de York-Nord, qui représente une circonscription voisine de la mienne. Il affirme qu'un nouveau Parti libéral, un parti renouvelé, s'en vient au Canada et qu'il nous protégera contre nous-mêmes.

Ce parti renouvelé est dirigé par un homme qui siégeait à la Chambre des communes à l'époque où John Kennedy était président des États-Unis, où Harold MacMillan était premier ministre de la Grande-Bretagne et où de Gaulle était président de la France. Ce n'est pas une odeur de lotion après-rasage qui nous vient d'en face, c'est une odeur de salon funéraire. Ce parti n'offre rien de neuf, absolument rien.

Mon collègue nous a parlé du régime fiscal et de ce que son parti allait faire sur ce chapitre. J'ai des petites nouvelles pour lui. Comme c'est son premier mandat, il ne sait probablement pas ce qui s'est passé avant son arrivée et n'a peut-être pas étudié son histoire.

La dernière fois que les libéraux se sont penchés sur cette question, ils ont créé une commission royale sur l'économie. Son président était un Canadien distingué et ancien parlementaire, un ministre du Cabinet libéral du nom de Donald Macdonald. Avec la collaboration de concitoyens spécialistes de différents domaines, ce dernier a consacré un certain nombre d'années à étudier l'économie de notre pays et les moyens d'améliorer la conjoncture. Il a publié son rapport à la fin de 1984. Que recommandait-il?

M. Mills: Un programme d'ajustement.

M. McDermid: Il recommandait un accord de libre-échange avec les États-Unis. Il a recommandé une taxe à la consommation. Il a recommandé la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants et son remplacement par une taxe à la consommation. Il a fait d'autres recommandations comme la réduction du nombre de paliers d'imposition. Le gouvernement actuel a réalisé tout cela. Il a donné suite à toutes ces recommandations.
• (1235)

Le député prétend qu'il n'y a pas eu de consultations sur la taxe sur les produits et services. Il a osé dire cela aujourd'hui. Je le répète, il n'était pas ici entre 1984 et 1988. Tout de suite après le dépôt du rapport de la commission royale d'enquête, le Comité des finances et le gouvernement lui-même ont tenu de nombreuses audiences dans tout le pays.

En 1986, le gouvernement canadien a présenté trois formules différentes et a tenu des consultations jusqu'en 1988. Il a pris sa décision avant les élections et a opté pour la taxe sur les produits et services. Croyez-le ou non, nous en avons fait l'enjeu de la campagne électorale. Nous avons fait campagne là-dessus. Vous vous souviendrez que nous avons obtenu une très forte majorité en 1988 et que nous avons ensuite mis en oeuvre la TPS.

Comme le député est nouveau à la Chambre, son enthousiasme est compréhensible, et je l'en félicite. Il a dit, ce matin, qu'il ferait des choses merveilleuses comme réduire le déficit, tout en augmentant l'aide étrangère, l'aide à la petite entreprise, les programmes d'adaptation, et j'en passe. Soit dit en passant, un comité parlementaire a été mandaté pour tenir un suivi de la TPS pendant un an dans le but de déterminer si des améliorations pourraient lui être apportées. Si le comité parlementaire recommande que la TPS ne soit pas modifiée, les libéraux s'engageraient-ils à ne pas le faire?

S'en tiendraient-ils à la recommandation du comité à l'effet de ne pas modifier la TPS? Pas de réponse. Que l'on consigne au compte rendu qu'aucune réponse, quelle qu'elle soit, n'a été donnée. Ce discours de ce matin ne renferme que de merveilleuses platitudes.

Je comprends qu'ils soient déprimés. Ils ont peur parce qu'ils voient leurs chances diminuer à mesure que l'économie du pays se raffermit, ce dont profitent vraiment les Canadiens. C'est ce qui explique leur inquiétude. Ils ont peur aussi d'être balayés lorsque les conservateurs vont se choisir un nouveau chef. C'est un autre sujet d'inquié-

tude, mais nous n'allons pas en parler aujourd'hui, car il n'en est pas question dans la motion.

J'ai entendu le député dire que l'Accord de libre-échange était terriblement mauvais pour nous. Or, les exportations canadiennes ont atteint un nouveau sommet en janvier, soit 14,6 milliards de dollars. Nous avons réalisé le surplus commercial mensuel le plus élevé depuis mars 1985. La semaine dernière, Statistique Canada a annoncé que l'emploi a augmenté en février, ce qui représente la neuvième hausse depuis 10 mois. Il y a aujourd'hui 156 000 chômeurs canadiens de moins qu'en août dernier.

Les gens d'en face n'aiment pas ce genre de nouvelles. Ils crient et ils hurlent. Ils n'aiment pas les bonnes nouvelles. Ils veulent que tout le monde soit déprimé dans notre pays. Ils veulent que les Canadiens soient démoralisés pour en tirer un avantage politique. Ils veulent que tout le monde soit pessimiste.

Ce matin, je pensais que nous étions à des obsèques en écoutant le discours du député. Ce n'était pas le discours digne d'un nouveau parti politique dynamique. On aurait dit les gémissements de quelqu'un qui sait très bien que son siège est menacé actuellement. Il le sait pertinemment.

Nous maintenons l'inflation au niveau durable le plus bas depuis des décennies. C'est une réalisation dont se réjouissent les Canadiens.

M. Mills: Vous ne gagnerez pas un seul siège dans l'agglomération torontoise.

M. McDermid: Le député de Broadview—Greenwood doit s'être levé en retard ce matin et n'a sans doute pas lu le dernier sondage d'Angus Reid. Je suis désolé, il a dû le manquer en fin de semaine, ce qui l'arrange. Il a dû aller à sa ferme pour faire de l'équitation, et il l'a manqué.

Une voix: C'est la raison pour laquelle ils sont si crispés.

M. McDermid: Le taux d'intérêt pour une hypothèque ordinaire d'un an est retombé à 7,25 p. 100. C'est la moitié de ce qu'il était il y a deux ou trois ans. Pour une hypothèque ordinaire de 100 000 $, cela se traduit par une économie de 480 $ par mois ou de 5 700 $ par an. C'est une bonne nouvelle pour les Canadiens. Cela représente davantage de revenu personnel disponible.

• (1240)

Je constate que les Canadiens en profitent pour faire les mêmes paiements et pour rembourser leurs hypothèques bien plus rapidement. Une famille m'a dit que, grâce à la baisse des taux d'intérêt, elle va rembourser son hypothèque cinq ans plus tôt.

C'est une motion qui déforme les faits. Elle laisse entendre que l'opposition pourrait préconiser d'autres mesures qui auraient pu arrêter une récession mondiale qui a touché le Canada. Mais les députés de l'opposition indiquent rarement quelles sont ces autres solutions.

Ce matin, on ne proposait pas d'autres solutions, on se contentait de débiter des lieux communs et des fadaises. En effet, n'importe qui pourrait prendre la parole pour dire cela. Le député n'a pas indiqué comment il allait réaliser tout ce programme. «Nous aiderons les petites entreprises à obtenir de la technologie.» Comment? Au moyen de subventions ou de prêts? Comment va-t-il le faire? Qu'il nous le dise. Il l'ignore.

Nous n'avons qu'à examiner le bilan des libéraux pour savoir quel programme politique ils ont à offrir. Il suffit de nous reporter aux années 70 et 80.

Je viens de ramasser l'organe des rouges, le *Toronto Star*. À Toronto, le pouvoir libéral, c'est ce grand quotidien, le *Toronto Star*. Lorsque je me suis entretenu avec Beland Honderich, il ne s'en est pas défendu. Il a dit: «Je suis libéral, j'en suis fier et je soutiendrai les libéraux aussi longtemps que je le pourrai.» Voici un article formidable: «Les germes du désastre ont été semés en 1975.» Nous connaissons le bilan financier des libéraux. Les Canadiens le connaissent également, et ne veulent pas qu'ils retournent au pouvoir.

Voici ce que font les libéraux. Nous l'avons entendu aujourd'hui.

Des voix: Les sondages, c'est pour les imbéciles!

M. McDermid: Oh! merci, John Diefenbaker, c'était très bon. Les libéraux citent maintenant John Diefenbaker. Je viens d'entendre le député le citer. C'est formidable.

Voici ce que font les libéraux. Nous l'avons entendu aujourd'hui. Ils croient que, lorsque le pays a un problème, il n'y a qu'à emprunter plus d'argent. Voici leur philosophie: ne vous inquiétez pas si les impôts seront plus élevés demain, oubliez vos problèmes et dépensez

aujourd'hui sans penser au lendemain. Eh bien, nous avons hérité de leur lendemain, et nous savons que nous devons constamment y penser. Le Parti libéral n'a pas changé. Son chef et son porte-parole ont parlé aujourd'hui du déficit et du contrôle de l'endettement, mais n'ont pas osé dévoiler une cible.

Tout ce que dit le chef du Parti libéral, c'est qu'il réduirait le pourcentage du produit intérieur brut que représente le déficit. Or, nous l'avons déjà réduit de moitié. Depuis notre accession au pouvoir, nous avons réduit de moitié le pourcentage du produit intérieur brut que représente le déficit. De combien les libéraux le réduiraient-ils? D'un dollar, de 0,0001 p. 100 du PIB? Ils refusent de le dire.

Au moins l'autre parti d'en face, le Nouveau Parti démocratique, affirme, dans le cadre de son programme de belles promesses, qu'il peut, en cinq ans, réduire le déficit de plusieurs milliards de dollars. C'est ce qu'il dit, même si personne ne le croit.

Ce ne sont ni les Canadiens, ni le gouvernement qui ont créé les problèmes qui ont rendu le Canada si vulnérable à une récession. Nous avons appliqué des solutions basées sur plusieurs années de décisions difficiles et d'efforts constants afin de préparer le Canada à la croissance dans les années 90 et après l'an 2000. Si nous voulons que cette croissance se poursuive et se fasse encore plus rapidement, nous devons nous en tenir à ces politiques qui ont manifestement fait leurs preuves. Ces politiques se reflètent dans les prévisions de l'OCDE, une organisation groupant 24 des plus importants pays industrialisés du monde, selon lesquelles le Canada est le pays du G-7 qui connaîtra la croissance la plus importante cette année et l'an prochain.

C'est mieux que les États-Unis.

Des voix: Formidable!

M. McDermid: Le député là-bas crie: «Formidable». C'est mieux que le Japon, l'Allemagne, la France, les États-Unis, l'Italie et le Royaume-Uni. Et c'est drôlement bien quand on pense à la situation économique actuelle au pays. Pourtant le député ne cesse de se lamenter, la mine tragique, que la situation est terrible dans ce pays.

Il prétend que les choses vont tellement mal et qu'on n'a qu'à élire le chef du Parti libéral et le tour sera joué. Je voudrais souligner que la performance de son chef, en tant que ministre des Finances, a été l'une des pires de toute l'histoire de ce pays. Je ne suis même pas sûr qu'il ait les qualités nécessaires pour diriger un parti, encore moins pour être premier ministre de ce pays. Ça, c'est certain.

J'aimerais rappeler à la Chambre certaines réalités économiques auxquelles nous sommes confrontés ainsi que les mesures que nous avons prises afin de réparer les dommages causés à l'économie par le gouvernement précédent et de favoriser une croissance économique durable et la création d'emplois au Canada.

• (1245)

Le député de Broadview—Greenwood, là-bas, aimerait que je démissionne. Il aimerait que je démissionne parce que je représente une menace pour eux, c'est tout. Je suis tout simplement une menace.

À propos d'opposition, il y a déjà eu, à la télé, une émission appelée l'*Île fantastique*. Le reste du Canada évolue dans une économie mondiale marquée par deux grandes réalités économiques: la concurrence de plus en plus forte et l'interdépendance de plus en plus grande des pays. Aucune société, aucun pays ne peut compter sur des marchés ou des clients sûrs.

Tiens, le vent vient tout juste de souffler du côté de Kingston. Les routes doivent être dégagées entre Kingston et Ottawa. Regardez qui vient d'arriver. Le député de Kingston vient tout juste d'arriver. . .

M. Milliken: Du comité.

M. McDermid: . . .du comité. Ça fait plaisir de le voir à ce moment-ci de la journée.

Je disais donc, qu'aucun pays n'est à l'abri des courants mondiaux. Nous sommes tous liés par une sorte de tissu des marchés financiers, des économies partagées et des ententes commerciales. C'est particulièrement vrai dans le cas du Canada, dont le commerce est le pain quotidien. Il fait vivre le quart de nos travailleurs. Pourtant, les deux partis d'opposition se sont prononcés contre l'accord de libre-échange. Ils parlent de s'opposer à l'ALENA. Peut-être pas. Peut-être finiront-ils par voter en faveur. Je ne devrais peut-être pas sauter aux conclusions trop tôt.

Bien peu des économies des pays industrialisés sont en bonne santé. Actuellement, nous réussissons mieux que la plupart. Notre quatrième trimestre accusait une croissance annualisée de 3,5 p. 100, à un moment où les économies d'Allemagne et de Grande-Bretagne se contractent et où celles de France et d'Italie ont cessé de croître. Cette année, l'économie japonaise ne devrait progresser que de 1,5 à 3 p. 100. Ce que je veux dire, c'est que le Canada ne peut absolument pas s'isoler des conséquences des faiblesses économiques mondiales. Nos travailleurs et nos sociétés ne peuvent pas réussir et croître sans devenir plus compétitifs et plus productifs.

Il y a un article intéressant dans le *Globe and Mail*. Sous la rubrique *Money Matters and Amazing Facts*, dans le cahier économique de samedi, on trouve le titre suivant: «Les usines produisent plus avec moins d'employés», sous lequel on peut lire: «Les sociétés qui ont survécu à la récession sont surtout celles qui ont investi massivement dans de l'équipement qui leur permet de produire plus avec moins de personnel. De ce fait, la production industrielle a augmenté d'environ 7 p. 100 au cours de l'année écoulée, alors que le nombre d'emplois n'a augmenté que de 1 p. 100. Bien que le rythme de création d'emplois se soit accéléré ces derniers mois, la tendance à l'augmentation de la productivité continuera sans doute encore quelque temps, comme c'est toujours le cas.»

M. Bevilacqua: Une reprise qui ne crée pas d'emplois.

M. McDermid: Mon collègue parle d'une reprise qui ne crée pas d'emplois. Il devrait plutôt dire que nous sommes devenus plus productifs et que, par conséquent, nous pouvons actuellement vendre davantage dans le monde et, ce faisant, nous allons accroître le nombre des entreprises et donc créer des emplois. Il doit comprendre que c'est la suite logique. Il ne peut pas en être autrement. Il ne comprend pas la situation, mais c'est bien ce qui va se produire.

Le député doit également comprendre que, dans tous les pays industrialisés du monde, les emplois ont diminué dans le secteur manufacturier. Le nie-il? Nie-t-il que, dans les principaux pays industrialisés du monde, les emplois disparaissent dans le secteur manufacturier? Est-il d'accord, oui ou non? Il l'ignore. Il n'en a pas la moindre idée.

Nous nous rappelons fort bien le temps où les libéraux étaient au pouvoir: ils consacraient aux programmes 1,33$ pour chaque dollar perçu au titre de l'impôt. Nous avons dû renverser la situation. Résultat: notre budget de fonctionnement accuse maintenant un excédent. Ça n'a pas été chose facile et la partie n'est pas encore gagnée.

Les libéraux rêvent en couleur s'ils croient pouvoir continuer sur cette lancée sans avoir à se soucier des déficits et des dettes.

M. Mills: Il l'a dit dans son discours. Nous en avons parlé.

M. McDermid: Certes, il l'a dit, mais il a également parlé des nombreux programmes dont il va accroître les dépenses, sans préciser la provenance des fonds nécessaires. Il a dit qu'il allait réduire les impôts de la classe moyenne. Il a dit qu'il allait donner davantage aux petites et moyennes entreprises et accroître l'aide étrangère. Il a dit qu'il allait faire toutes ces choses, et ce, tout en réduisant le déficit. C'est merveilleux! Nous avons bien hâte de voir ce qu'il adviendra de ces belles paroles en l'air.

Les libéraux ont beau parler de la sorte parce qu'ils sont dans l'opposition et qu'ils n'auront pas l'occasion de tenir leurs promesses. J'en rends grâce à Dieu.

• (1250)

Le député a parlé de la TPS aujourd'hui. Il a dit qu'il allait modifier la TPS. Il ne sait pas comment, quand et par quoi il va la remplacer. Il est question d'une éventuelle taxe cachée qui couvrira tout. Ce sera aussi une TPS, une taxe pernicieuse des sacrés libéraux. C'est ce que signifie la future TPS, la taxe particulièrement sournoise des libéraux.

Nous avons essuyé beaucoup de critiques au moment de mettre en oeuvre la TPS. Mais l'accroissement de nos importations a prouvé que nous avions raison. La TPS a eu pour effet de réduire. . .

M. Milliken: Foutaises!

M. McDermid: Voici l'expert de Kingston. Grand homme d'affaires, il comprend parfaitement tout cela. La TPS a permis aux entreprises de réduire leurs dépenses d'investissement en capital d'environ 4 p. 100. En fait, l'Association des manufacturiers canadiens a calculé que grâce à l'élimination de la taxe de vente fédérale, les fabricants avaient amélioré leur position concurrentielle de 3,5 milliards de dollars en une année. Ces chiffres ne sont pas ceux du gouvernement, ni les miens, ni ceux du ministre des Finances, ni ceux du premier ministre, mais ceux de l'Association des manufacturiers canadiens.

M. Milliken: Tout cela, aux dépens des consommateurs.

M. McDermid: Absolument pas, pas du tout. Dans le budget de 1992, nous avons réduit les impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises grâce à la déduction pour amortissement pour les sociétés de fabrication et de transformation.

M. Milliken: Les périodes de règne conservateur sont toujours difficiles.

M. McDermid: Bon, encore les mêmes litanies. Je vous assure que l'opposition est en piteux état aujourd'hui, non seulement sur le plan des idées, mais aussi politiquement. Les députés de l'opposition le savent bien. Cette semaine, leur propre chef parlait des pleurnicheurs et des timorés. Voyons, mesdames et messieurs, un petit effort; serrez les rangs car je suis un peu nerveux moi aussi et j'ai besoin de tout l'appui que je peux obtenir.

Au cours des neuf dernières années, nous avons pris de très graves décisions, politiquement impopulaires, mais révolutionnaires. On commence à constater que ces décisions étaient les bonnes. Le Canada sortira haut la main de cette récession que nous venons de traverser. Les Canadiens comprennent la situation économique et sont prêts à récompenser le Parti conservateur en lui accordant une autre majorité cette année, cela ne fait aucun doute.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à faire des observations constructives à mon collègue.

À la mi-décembre, le ministre des Finances a présenté un exposé économique. Il a proposé par la même occasion d'apporter des modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Il a déclaré que la petite entreprise constituait la principale source de création d'emplois au Canada. Mon parti souscrit à ce point de vue.

Lorsque le projet de loi C-99 a été déposé à la Chambre des communes, nous avons fait preuve de coopération à l'étape de l'étude en comité. Nous avons collaboré à l'adoption du projet de loi car nous croyons que les quelque 960 000 petites entreprises visées par la loi doivent être aidées et encouragées.

Lors de l'étude de la mesure précédente, appelée l'initiative de la prospérité, le gouvernement a dit à la Chambre des communes après l'étape de la deuxième lecture qu'il avait dépensé des millions de dollars pour faire la promotion de cette mesure, sur le thème «on peut y arriver».

• (1255)

Le projet de loi va franchir toutes les étapes à la Chambre des communes; il doit recevoir la sanction royale aujourd'hui ou demain au Sénat car, comme le gouvernement est majoritaire au Sénat, il sait que le projet de loi y sera adopté. Pourquoi le gouvernement, s'il est tellement attaché à la petite entreprise, refuse-t-il d'informer les Canadiens, ceux qui songent à se lancer en affaires, ceux-là même qui créeront des emplois et qui, d'assistés sociaux, deviendront des créateurs d'emplois et paieront des impôts, de l'existence de sa propre loi? Pourquoi le gouvernement ne veille-t-il pas à la mise en oeuvre de son propre projet de loi? En effet, j'ai appris qu'une vingtaine de directeurs de petites entreprises qui se sont adressés à la Banque de Montréal, à la Banque Royale, à la Banque de commerce canadienne impériale, pour n'en nommer que quelques-unes, au cours des deux dernières semaines, se sont tous vu répondre par ces institutions qu'elles ignoraient tout de cette initiative.

J'ai fait connaître la teneur du projet de loi, j'ai adopté une attitude positive, mais le gouvernement, lui, n'en parle pas et nuit ainsi à ses propres efforts pour remettre les gens au travail.

Aussi, je demande au ministre, dans un esprit constructif, de nous dire pourquoi le gouvernement refuse d'informer les Canadiens de l'existence du projet de loi.

M. McDermid: Nous allons le faire, monsieur le Président. Cela ne fait aucun doute, mais comparer cette affaire avec la campagne «oui, nous sommes capables», c'est comme comparer des pommes avec des oranges. Cette campagne ne s'est accompagnée d'aucun projet de loi. Je me réjouis de que le député appuie ce document, car il met très bien en évidence la prospérité de deux entreprises canadiennes. En effet, le député sait pertinemment—et il en conviendra avec moi—que les journaux sont remplis d'histoires d'entreprises qui n'ont pas su être concurrentielles et qui ont dû fermer leurs portes ou d'autres choses du genre.

Ce que nous essayons de dire aux Canadiens, c'est de garder l'espoir, car nous avons d'excellentes entreprises au Canada et, oui, nous pouvons être concurrentiels. Nous pouvons être fiers, car nombre de ces entreprises sont de petites entreprises.

M. Mills: La Loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. McDermid: Le député a eu la parole pendant cinq minutes. Qu'il ait l'obligeance de me laisser répondre à la question à ma guise. Je n'ai pas interrompu le député. Peut-être aura-t-il la courtoisie de me rendre la pareille.

M. Mills: Il n'a cessé de m'interrompre lorsque j'ai présenté mes observations.

M. McDermid: C'est ce qu'il a fait avec moi aussi. Alors, nous sommes quitte, d'accord? Le programme «Oui, nous sommes capables» est un véritable succès. Il a été très bien accueilli par la population. Cela ne fait aucun doute, mais il ne s'est accompagné d'aucun projet de loi. Nous ferons la promotion du projet de loi une fois qu'il aura été adopté et que le ministre chargé des Petites entreprises se sera assuré auprès des banques qu'elles participeront au programme. Je crois que les banques attendent que le projet de loi soit adopté avant d'en faire la promotion. Le projet de loi recevra la sanction royale aujourd'hui ou demain, comme l'a fait remarquer le député; nous veillerons ensuite à en faire la promotion, car c'est un projet de loi très important.

Nous ne présentons pas un projet de loi pour l'oublier ensuite sur une tablette. Le député n'est pas sans le savoir. Il essaie de faire une montagne avec rien et ce n'est pas juste du tout. Une fois que le projet de loi aura été adopté, notre gouvernement fera le nécessaire. Si nous publiions des brochures et des trousses d'information avant même que le projet de loi ne soit adopté, le député et le chef de son parti et ses collègues seraient les premiers à râler et à rouspéter, prétextant que nous allons trop vite. Comment faire la promotion de cela avant que le projet de loi ne soit adopté?

Cette argumentation est bien faible.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai l'impression d'être pris au beau milieu d'un échange de fleurs entre les deux partis, dont j'aimerais bien attirer l'attention.

Je voudrais poser une question à mon collègue. J'ai suivi son intervention avec grand intérêt; il a surtout rappelé les faits.

Ce que je voudrais lui demander concerne un problème que me pose toute cette affaire de libre-échange. Les PME qui m'ont contacté s'inquiètent vivement de l'accord de libre-échange qu'il est question que nous signions avec les États-Unis et le Mexique. Certains entrepreneurs m'ont dit déjà souffrir des effets de l'Accord de libre-échange canado-américain. Dans cette nouvelle tradition conservatrice que nous devons au secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense, qui se déclare contre l'achat d'hélicoptères alors que la ministre a dit qu'elle était pour, le ministre pourrait-il donner une réponse très objective, même si elle n'est pas conforme à la politique de son parti ni aux arguments généralement avancés en faveur du libre-échange? Voici ma question.

• (1300)

Étant donné que certaines entreprises vont être touchées, pour le pire j'en suis sûr, et que le gouvernement américain exige que soient négociés des accords parallèles coulés dans le béton avant d'aller plus loin, le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait sage que le Canada, avant de s'engager plus avant à l'égard de l'ALENA, demande des garanties similaires—je veux dire dans le domaine de l'environnement, des conditions de travail et autres—tout comme le font maintenant les États-Unis?

À cela il y a deux raisons, l'une étant que, concrètement, cela nous permettrait de mieux protéger nos emplois, l'autre, plus symbolique, serait la preuve que nous réclamons du Mexique les mêmes concessions que les États-Unis. Nous ferions front commun, en quelque sorte. Je ne parle pas de la politique du gouvernement ni de la réaction du gouvernement. Mais ne serait-il pas plus prudent, dans le cas du libre-échange, d'attendre la mise en place de ces accords parallèles avant d'aller plus loin?

M. McDermid: Monsieur le Président, en bref, la réponse est non. Je vais vous expliquer pourquoi, si vous le permettez.

Le Canada a réclamé des accords semblables à ceux dont il est question maintenant, il y a eu un an en février. C'est là un fait connu; il n'y a aucun doute à ce sujet. À l'époque, les États-Unis ont rejeté notre requête.

Dans un discours qu'il a prononcé, sauf erreur, en octobre, Bill Clinton, alors candidat du Parti démocrate à la présidence des États-Unis, a déclaré qu'il souhaiterait avoir des accords parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre ainsi que sur ce que nous appelons la disposition sur le retour au droit NPF, qui tend à protéger un pays contre l'afflux soudain de certains produits étrangers sur son marché. Cela ne nous posait aucun problème et nous participons à ces négociations en tant que partenaires égaux. Les trois pays négocient ces questions.

Par contre, on ne va pas modifier l'ALENA. Le président des États-Unis et le négociateur l'ont souligné à nouveau encore la semaine dernière. On ne va rien changer à l'ALENA. Il s'agit d'ententes distinctes qu'on négocie. En fait, nous réclamions celles sur l'environnement et le reste depuis plus d'un an. Nous ne voyons aucun mal à négocier ces ententes avec nos deux partenaires dans le cadre de l'ALENA.

Tous les législateurs des assemblées législatives du Mexique, des États-Unis et du Canada ont commencé à examiner l'ALENA. Il n'a été mis en attente dans aucun des pays, pas même aux États-Unis. Les choses suivent leur cours normal. Ce que nous disons en fait, c'est que ces ententes parallèles n'auront aucune répercussion sur l'ALENA, qu'on va poursuivre la procédure engagée, car les trois pays entendent bien mettre en oeuvre l'accord le 1er janvier 1994. Je le répète, cela a été réitéré par. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Nous reprenons le débat.

Les crédits

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, le député de Chambly et moi-même partageons notre temps de parole.

Je suis heureux de parler de la motion dont nous sommes saisis en ce jour d'opposition. Voici ce qu'elle dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques qui ont étouffé la croissance économique, supprimé des emplois au Canada et exacerbé la récession.

• (1305)

Il aurait peut-être fallu parler de dépression, mais c'est néanmoins un bon début. Cela décrit assez bien la situation difficile que nous vivons.

Je voudrais parler de certaines mesures que le gouvernement a prises et qui, selon mon parti et moi-même, ont été si désastreuses, soit: l'accord de libre-échange, le projet d'accord de libre-échange nord-américain, la déréglementation, la privatisation et au moins deux modifications dévastatrices à l'assurance-chômage. Je devrais ajouter le transfert de nos charges aux provinces. Je n'en décrirai pas toutes les conséquences, sans oublier la TPS.

Bien sûr, il y a aussi eu les dispositions de récupération, mais je doute qu'il nous reste du temps pour en parler beaucoup, de sorte que, de crainte de ne pouvoir y revenir, je rappelle brièvement qu'on s'en est ainsi pris aux pensions des personnes âgées et aux allocations familiales. Je me suis certes demandé pourquoi le gouvernement avait tenté de remédier à la piètre conjoncture économique du Canada—dont nous étudierons aussi les causes dans un moment—sur le dos des enfants et des personnes âgées.

Je crois avoir entendu le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation déclarer que ce que le gouvernement avait fait en grande partie, c'était mettre en oeuvre de nombreuses recommandations de la Commission royale Macdonald, instituée par les libéraux. Il a reproché aux libéraux de ne pas avoir tenu compte des recommandations de la commission qu'ils avaient eux-mêmes formée.

Je tiens à souligner à cet égard que le coprésident, qui était à l'époque le directeur national des Métallurgistes unis d'Amérique et qui dirigeait le syndicat dont je suis toujours membre et pour lequel j'ai longtemps travaillé, a présenté un rapport minoritaire que je juge important.

Le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation a, je crois, cité un article paru dans ce qu'il appelle le journal des rouges. Je pense qu'il s'agit du *Toronto Star*. Venant de l'arrière-pays de la Saskatchewan, je ne connais pas très bien les journaux qui paraissent dans l'est. Selon le *Toronto Star*, c'est en 1975 qu'auraient été semées les graines du désastre auquel se trouve aujourd'hui confronté le Canada. Je suis d'accord là-dessus, étant donné que les problèmes auxquels notre pays fait face aujourd'hui ont en fait commencé sous les libéraux et, comme le ministre d'État aux Finances et à la Privatisation l'a lui-même reconnu, se sont perpétués sous cette administration, malgré la commission royale qui avait été créée par les libéraux.

Il semble exister certaines affinités entre les deux Partis. J'ai remarqué, il y a un instant, durant la période des questions, qu'il s'était installé entre eux une certaine accalmie que l'on pourrait, à mon avis, qualifier de trêve. Je suppose que c'est pour éviter de se mettre mutuellement dans l'embarras s'ils approfondissent ces questions.

Sans vouloir me lancer dans tous les détails, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le secteur de la production des biens en Saskatchewan a enregistré une diminution de 17 p. 100 du nombre d'emplois dans l'industrie de l'exploitation minière, dans l'industrie de l'exploitation des carrières et dans celle du pétrole, de 16,5 p. 100 dans l'industrie manufacturière, de 27 p. 100 dans la production de biens durables, de 36 p. 100 dans la production des boissons—ce qui montre combien l'Accord de libre-échange a affecté les échanges interprovinciaux au Canada—de près de 40 p. 100 dans la construction, le développement et l'entreprise en général, et la liste continue.

J'aimerais faire remarquer que le gouvernement dépense des millions de dollars pour essayer, à l'aide de publicité dans les médias, de persuader les Canadiens des nombreux avantages de l'Accord de libre-échange. Il a dépensé près de 2 millions de dollars pour des annonces publicitaires à la radio et près de 1,5 million de dollars pour une brochure qui a été envoyée dans tous les foyers canadiens. Cette brochure nous a appris que l'accord de libre-échange avait permis de promouvoir les exportations, de créer des emplois et d'atténuer les effets de la récession. Ce qu'elle ne nous a pas dit, c'est que 600 000 Canadiens de plus sont venus s'ajouter à la liste officielle des chômeurs depuis janvier 1989 et que le taux de chômage est passé de 7,6 à 11 p. 100. Autrement dit, que le nombre de chômeurs atteint 1,6 million de personnes au total. En Saskatchewan, le taux de chômage est passé de 7,4 à 9, 1 p. 100 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Cette brochure ne nous a pas dit non plus que le nombre de faillites a augmenté considérablement.

• (1310)

La brochure nous demandait de tenir compte des statistiques de croissance de 1981 à 1991. Dans le secteur de la fabrication des des meubles, elle a augmenté de 28 p. 100, dans celui des textiles, de 89 p. 100 et dans celui des plastiques, de 16 p. 100. Ce qu'elle ne nous disait pas, c'est que les pertes d'emplois dans l'industrie du textile atteignent près de 22 p. 100, autrement dit, près de 13 000 personnes de plus sont au chômage. Dans l'industrie du plastique, 22 000 emplois ont été perdus. Enfin, ce qu'elle ne disait pas non plus, c'est que dans le secteur de la fabrication des pièces automobiles, la production a chuté de 11 p. 100 et que dans la fabrication des machines, outre la perte de 30 000 emplois, la production a chuté de 20 p. 100.

Il est souligné également dans la publication, comme un élément dont il vaut la peine de se souvenir, que chaque milliard d'exportations se traduit par la création de 15 000 emplois et que, entre 1989 et 1991, les exportations canadiennes ont augmenté de près de 11 p. 100. Les auteurs parlent de dollars, mais ils ne nous disent pas que, si nous tenons compte de l'inflation et de la fluctuation du taux de change, nos exportations n'ont pas augmenté de 11 p. 100, mais de seulement deux tiers de 1 p. 100. Pendant la même période, si on emploie les mêmes critères, aux États-Unis, les importations canadiennes ont augmenté de 2,9 p. 100.

Il est important de définir les termes employés. Dans ce cas-ci, l'inflation et la valeur du dollar canadien font toute la différence, et l'augmentation a été négligeable.

Je n'aurai pas le temps de parler des conséquences catastrophiques des modifications apportées à l'assurance-chômage. Qu'il s'agisse des libéraux ou des conservateurs, il est bien évident que les dégâts ont été les mêmes; les deux partis ont leur part de responsabilité, quoique pas nécessairement égale, si le Canada se retrouve dans une situation catastrophique.

J'ai trouvé intéressante l'intervention du député de South Shore, l'autre jour. Il s'en est pris aux porte-parole de l'Accord de libre-échange nord-américain, disant que nous devions arrêter de nous retrancher derrière le mur des salaires élevés. Pourquoi devrions-nous arrêter de critiquer cet accord? Nous devons au contraire le dénoncer avec le plus de vigueur possible pour la simple raison qu'il ne s'agit pas pour le Canada de se retrancher derrière des salaires élevés. Si nous regardons ce qui se passe chez ceux que nous pouvons considérer comme des concurrents, si nous regardons ce qui se passe dans la plupart des pays européens, nous pouvons dire qu'ils pratiquent des salaires beaucoup plus élevés que les nôtres, même si le dollar américain sert de point de comparaison.

Chez beaucoup de nos concurrents, les salaires sont plus élevés que les nôtres. Il est inadmissible qu'un représentant du gouvernement prétende que nous devons arrêter de nous cacher derrière une rémunération élevée, laissant entendre par là que les Canadiens sont disposés à accepter des salaires plus bas. Je me demande bien pourquoi ils le feraient.

Je constate que mon temps de parole est terminé, monsieur le Président. Je croyais avoir assez de temps pour aborder toutes les questions, mais je remercie la Chambre de la période qui m'a été accordée.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir à donner brièvement la réplique à mon honorable collègue, à qui j'aurais une question à poser.

Son intervention m'a sidéré. Depuis deux ans, il est tombé plus de neige dans les Maritimes que nous n'en avons eu en 20 ans. Je ne peux pas croire que le député n'ait pas également attribué ce fait à l'Accord de libre-échange, car il semble y avoir attribué tout le reste.

• (1315)

Il est intéressant de noter, comme il l'a dit, que le chômage a augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Il a raison pour ce qui est de la coïncidence: comme le reste du monde, nous avons subi une grave récession. Mais s'il n'existe pas de barrières autour du Canada, le député ne peut pas voir au travers de ce qu'il peut y avoir d'invisible autour du pays.

Il trouvera peut-être intéressants deux ou trois témoignages que je voudrais lui signaler. Je sais qu'il ne me croirait pas sur parole, car, pour une raison ou une autre, il se méfie un peu de ce que je pourrais dire. Mais qu'il écoute ceci: «Loin d'avoir engendré la récession, l'Accord de libre-échange en a atténué les effets. La récession a été mondiale et a coïncidé avec une restructuration fondamentale de l'économie mondiale. Les critiques attribuent trop souvent les répercussions de la récession et de la restructuration au démon du libre-échange, alors que sans l'ALE et la croissance des exportations, la récession au Canada aurait été bien pire et la restructuration plus difficile.»

Or, de quelle noble source nous vient cette opinion? Le croiriez-vous, cela vient du *Toronto Star*. Voilà ce que pense le *Toronto Star*.

En voici un autre: «Les critiques du libre-échange confondent les faits. Ils attribuent à l'ALE des pertes d'emplois qui sont attribuables à une variété d'autres conditions économiques, dont la récession. Il y a également lieu de croire que plutôt que de nuire à l'économie, l'ALE a peut-être en réalité contrebalancé certains des dommages que la récession a causés à l'économie canadienne.» Cette opinion nous vient du Conference Board du Canada.

Voici un autre témoignage: «La croyance, dans certains milieux, que l'ALE a eu des répercussions négatives sur l'économie n'est pas fondée. L'accès du Canada au marché américain s'est amélioré depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, car 15 des 22 secteurs de l'industrie canadienne ont gagné une part de marché. Les exportations canadiennes aux États-Unis ont atteint des sommets sans précédent et l'entrée nette d'investissements étrangers directs a été positive en 1990 et 1991, après près de deux décennies de sortie nette. Le Canada a déjà bénéficié de l'ALE à plusieurs égards.»

Cette opinion vient de la Banque Royale du Canada. Je pourrais en citer beaucoup d'autres, mais je terminerai simplement en demandant au député de m'expliquer, s'il a raison de penser que l'ALE est la cause de tous ces problèmes, pourquoi l'Allemagne, le Japon, la France, les États-Unis et tous les autres pays industrialisés du monde ont subi eux aussi une récession.

M. Fisher: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député. Je suis encore tout à fait étonné de sa déclaration de l'autre jour, à la Chambre, contre ceux qui critiquent l'accord de libre-échange, lorsque le député a dit qu'il fallait cesser d'invoquer l'argument des salaires élevés.

J'ai ici les chiffres pertinents. Si vous jetez un coup d'oeil aux économies européennes, vous constatez que, sauf erreur, la Norvège vient au premier rang, suivie de très près par l'Allemagne et les autres pays scandinaves, pour ce qui est de la rémunération totale, c'est-à-dire du traitement et des avantages sociaux. Le Canada vient au onzième rang sur un total de treize pays.

Je n'entends ni le député de South Shore ni aucun autre membre du gouvernement dire que les pays européens, qui sont certainement des concurrents, doivent réduire le montant du traitement et des avantages consentis à leurs travailleurs. J'ai l'impression que ces pays se débrouillent très bien en ce qui a trait à leur économie. Le mark allemand a presque supplanté le dollar américain en tant que devise étalon.

M. McDermid: Ce que vous pouvez être en retard.

M. Fisher: Peut-être bien, mais si vous voulez vous servir du dollar américain en tant que norme, c'est-à-dire de la devise du premier pays débiteur au monde, ce ne sera pas très concluant, car les États-Unis ne sont guère un modèle à suivre.

Je suis intrigué par le fait que le député cite le Conference Board du Canada. Je me trompe peut-être, mais cet organisme n'est-il pas au nombre de ceux que le gouvernement a éliminés dans le mini-budget de décembre?

Une voix: Non.

M. Fisher: Non? Dans ce cas, on prévoit le faire. La seule raison pour laquelle le gouvernement n'a pas déjà supprimé cet organisme, c'est parce que celui-ci est un organisme privé. En effet, le gouvernement est très efficace pour ce qui est de se débarrasser de tout autre organisme porteur de mauvaises nouvelles pour lui. Il est navrant de voir le député essayer de défendre la performance pitoyable du gouvernement.

• (1320)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie en cette journée de l'opposition dit essentiellement que le gouvernement conservateur est responsable de la situation économique déplorable dans laquelle nous nous trouvons. Je ne suis pas d'accord. Contrairement à ce que les libéraux disent dans leur motion d'aujourd'hui, je ne pense pas que l'on puisse tenir les conservateurs responsables de tous nos problèmes économiques, de la récession et de tout le reste.

Nous pouvons, il est vrai, reprocher bien des choses aux conservateurs. Ainsi, je ne suis pas très chaud à l'idée d'acheter des hélicoptères au coût de 5,8 milliards de dollars. Je crois que c'est une mauvaise idée. Le secrétaire parlementaire de la ministre de la Défense le pense aussi, du reste. À mon avis, le moment est venu d'examiner la part de responsabilité qui incombe à chacun, car il faut bien reconnaître que lorsque les conservateurs ont été portés au pouvoir, ils se sont retrouvés avec un déficit très lourd sur les bras.

Il faut reconnaître que, lorsque Bob Rae est arrivé au pouvoir en Ontario, les libéraux lui avaient aussi joué le même tour. Ils lui ont laissé un garde-manger vide. Il faut reconnaître que, lorsque le gouvernement néo-démocrate de M. Romanow—a été porté au pouvoir en Saskatchewan—en l'occurrence, je ne peux blâmer les libéraux—les conservateurs lui ont légué un héritage semblable à celui que Bob Rae a reçu des libéraux.

Si nous voulons discuter intelligemment de la situation à la Chambre des communes, examinons les faits. Nous sommes tous responsables de l'augmentation effrénée des dépenses. Les achats d'hélicoptères témoignent encore de cette hausse effrénée, tout comme le déficit fédéral, qui atteint près de 500 milliards de dollars.

Parler du libre-échange revient presque à parler du temps qu'il fait, car nous ne pouvons que composer avec lui. Qu'il pleuve ou qu'il fasse soleil, il y a toujours une des parties qui essaie d'imputer à l'autre la responsabilité du phénomène météorologique.

S'il pleut, si nous perdons de l'argent, c'est à cause du libre-échange. S'il fait soleil, si l'économie connaît un petit regain, les conservateurs sont les premiers à dire à quel point l'entente de libre-échange que nous avons conclue est excellente.

Je ne crois pas que les Canadiens soient dupes. À mon avis, ceux qui suivent le débat sur la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne sont pas particulièrement heureux de voir les libéraux et les conservateurs se traiter mutuellement d'incompétents. Le message que les électeurs retiennent, c'est que les deux partis politiques sont incompétents, parce que ce sont eux qui ont administré les deniers publics depuis une trentaine d'années et que la situation économique s'est détériorée.

Songez au message que nous lançons aux électeurs. Les libéraux disent que les conservateurs ne sont bons à rien, et les conservateurs qualifient les libéraux de bien pire encore. Quelle est la solution?

Une voix: Voter pour le NPD.

M. Edmonston: Non, ce n'est pas nécessairement ce que je dis. Je dis qu'il faut examiner les faits. Dans trois provinces, les gouvernements au pouvoir sont effectivement d'allégeance néo-démocrate. Ces gouvernements se sont trouvés devant un garde-manger vide, parce que les autres partis ont agi d'une manière déloyale durant la campagne électorale. Ils ont en effet passé ce fait sous silence et ils disent maintenant que c'est au nouveau gouvernement qu'il appartient d'agir.

Je vais inviter les Canadiens à examiner les réalisations des gouvernements néo-démocrates à l'échelle provinciale. Je pense en effet qu'ils s'en tireront très bien, même si on leur a demandé de courir un marathon avec des espadrilles de plomb. La récession et les dépenses trop élevées des provinces permettront aux néo-démocrates de montrer qu'ils peuvent former d'excellents gouvernements.

Je pense que les néo-démocrates feront leurs preuves en Saskatchewan, en Ontario et en Colombie-Britannique.

• (1325)

Cela montre que, contrairement à ce que la plupart des gens croient, c'est-à-dire que les conservateurs sont très forts en gestion financière et que les libéraux le sont presque autant, ils sont les principaux architectes de la terrible situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui si on regarde le chômage, le nombre d'assistés sociaux et les faillites.

Je ne crois pas que tout ce qui est arrivé soit la faute d'un seul parti. Nous sommes tous responsables, mais notre parti, le NPD, a une chance unique de prouver ce qu'il peut faire dans une situation difficile. C'est d'ailleurs ce que nous allons faire. En fait, compte tenu de ce qui se passe ailleurs et en particulier aux États-Unis, nous verrons probablement le climat économique s'améliorer au cours de l'année qui vient. Je crois que nous aurons la chance de faire du mieux que nous pourrons avec ce que nous aurons, et je crois que nous aurons une meilleure économie.

Lorsque nous parlons de la situation actuelle et de ce que nous pouvons faire pour l'améliorer, la première chose qui nous vient à l'esprit, c'est de réduire les dépenses. Cela veut dire penser à l'impensable. Cela veut dire examiner très attentivement la question de l'universalité. Cela veut peut-être dire aussi prendre de l'argent que nous versons dans un secteur, les personnes âgées, pour l'investir dans un autre secteur, les jeunes. Ce sont des décisions difficiles. Nous allons devoir examiner la question du bilinguisme et ce qu'il nous coûte. Nous allons devoir penser à l'impensable, en nous fondant non pas sur la philosophie du parti, mais sur le bon sens.

Pendant que nous parlons du Sénat trois E, c'est-à-dire égal, élu et—j'essaie de me souvenir de l'autre E.

Une voix: Efficace.

M. Edmonston: Je m'excuse. Efficace, oui. C'est quelque chose qu'on a oublié il y a longtemps, l'efficacité. Toutefois, nous devrions envisager d'avoir un gouvernement trois E dont les principales préoccupations seraient l'éducation, l'environnement et, par-dessus tout, l'économie. Voilà les trois E sur lesquels nous devons nous concentrer. Cessons une fois pour toutes de nous rejeter le blâme les uns sur les autres et mettons-nous au travail,

car si nous voulons que les gens nous élisent ou nous appuient, nous ferions mieux de parler le même langage qu'eux. Ce matin, nous ne parlions pas le même langage qu'eux.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai une petite question à poser.

J'ai écouté attentivement l'intervention du député et je partage son avis. Cela correspond exactement à ce que notre gouvernement tente de faire. Nous analysons la situation afin de déterminer les dépenses que nous pouvons réduire et les autres mesures que nous pouvons prendre.

Je voudrais demander au député si ses collègues, membres de son parti, appuient sans réserve les propositions qu'il a faites aujourd'hui, notamment en ce qui concerne l'universalité et certaines autres questions. A-t-il l'appui de ses collègues?

M. Edmonston: Monsieur le Président, si vous analysez les gestes posés par un certain nombre de députés, des membres non seulement de mon parti, mais aussi de gouvernements provinciaux, vous constaterez qu'ils se sont rendu compte qu'ils n'ont plus les moyens de dépenser comme autrefois et qu'ils doivent remettre en question l'universalité. Il faudra désormais examiner de près la théorie, les faits, les résolutions, les mesures d'hier et la réalité d'aujourd'hui.

J'ai l'impression qu'un vent de révolution s'élève. Il s'agit d'un changement d'attitude, d'une révolte, non fondée sur la discipline de parti ou les principes idéologiques, mais sur le fait que les citoyens ne s'inquiètent plus du bien-fondé des mesures gouvernementales, mais plutôt de leur coût. Voilà l'élément clé pour regagner la confiance de la population. Combien cela coûtera-t-il? Est-ce que cela sera efficace? Pratique? Si vous adoptez cette perspective, que vous soyez libéral, néo-démocrate ou conservateur, vous n'aurez aucun mal à obtenir la faveur du public aux prochaines élections.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis tenté de demander à mon collègue, puisqu'il parle du contrôle des dépenses, d'expliquer pourquoi, l'an dernier, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a augmenté les dépenses de cette province de 13 p. 100.

Le député parle des EH-101 et dit que l'on devrait annuler le contrat d'acquisition des hélicoptères. Les déclarations de son parti à ce sujet me laissent un peu dérouté, parce que son chef dit qu'ils veulent créer des emplois; pourtant, le contrat des EH-101 permettra de créer 45 000 années-personnes d'emploi, de bons emplois rémunérateurs dans des secteurs de pointe, ce qui nous mettra dans une bonne position pour obtenir d'autres contrats à l'avenir.

Le chef du député dit qu'il nous faut des hélicoptères pour le sauvetage maritime. Eh bien, à quoi servent les EH-101, selon elle? Le ministre de la Défense a fait passer le nombre commandé de 25 à 50 il y a environ un an afin que nous ayons les meilleurs hélicoptères au monde pour les opérations de sauvetage de nos pêcheurs et de nos marins, pour patrouiller les zones de pêche, et pour lutter contre le trafic de la drogue.

• (1330)

Je suppose que les néo-démocrates veulent abolir les forces armées. Je ne sais pas. À quoi bon avoir un matériel de pointe comme nos frégates si l'on n'y ajoute pas l'équipement qui lui permettra de fonctionner efficacement?

J'ai trois questions. De quel matériel le député doterait-il l'armée de l'air? Que ferait-il avec les frégates à usage général, dont neuf sont mal équipées actuellement, si l'on n'y ajoute pas des hélicoptères? Comment assurerait-il la surveillance nécessaire des zones de pêche et les opérations aériennes de sauvetage maritime sans les EH-101?

M. Edmonston: Monsieur le Président, je veux signaler que j'ai fait mon service militaire pendant trois ans et que j'ai reçu une libération honorable. J'appuie donc beaucoup nos militaires. Il est important d'avoir des forces armées puissantes. Mais si l'on a. . .

M. McDermid: Les forces armées américaines.

M. Edmonston: Les forces armées américaines.

M. McCreath: Nous autres, nous ne détestons pas les Américains; nous pensons qu'ils sont corrects.

Une voix: Ils sont nos alliés de l'OTAN.

M. Edmonston: Il faut examiner très attentivement toute la question de l'achat de ces hélicoptères. D'après les rapports que j'ai reçus, je crois que ces hélicoptères militaires ne conviennent pas à la fin qui leur est destinée. Nous avons déjà lu dans les journaux qu'il s'agit essentiellement d'hélicoptères pour la chasse aux sous-marins. On les a qualifiés d'hélicoptères de luxe.

Par contre, on dit que c'est une mesure de création d'emplois. Or, ce qu'il nous faut, ce sont des emplois pour une main-d'oeuvre qualifiée qui seront préservés autrement que par des subventions fédérales. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'ancien ministre de la Défense, qui plaidait toujours la cause du Québec, revendiquait la construction de ces hélicoptères comme la part qui revenait au Québec. Je m'y opposais toujours parce que tout le Canada a besoin d'emplois. Il nous faut des emplois permanents et non pas des emplois qui dépendent des largesses du gouvernement envers divers entrepreneurs, même si ce sont des entrepreneurs québécois. Je n'accepte pas qu'on crée des emplois temporaires pour fabriquer du matériel qui n'est pas celui qui convient.

Selon les rapports que j'ai lus, chaque fois que l'on a mis ces hélicoptères à l'essai pour une opération de sauvetage, les courants d'air qu'ils ont créés étaient si forts qu'ils auraient entraîné la noyade de la personne que l'on voulait sauver. Par conséquent, ne me dites pas que ces hélicoptères sont nécessaires pour des missions de sauvetage ou pour créer des emplois.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui et je voudrais d'abord féliciter mon collègue, le député de York-Nord, de l'excellent discours qu'il a prononcé pour amorcer la discussion. Je sais que je partagerai mon temps de parole avec le député d'Ottawa-Sud.

Le mois prochain, les Canadiens vont franchir une étape peu enviable. En effet, il y aura trois ans que le Canada est embourbé dans une récession. M. Philip Cross, de Statistique Canada, aura beau annoncer, comme il l'a fait plus tôt cette année, que la récession est terminée, il n'y a pas lieu de pavoiser. Le 1,5 million de personnes qui, selon le rapport de Statistique Canada du mois dernier, étaient sans emploi n'ont pas de quoi se réjouir, ni les 76 139 entreprises et particuliers qui ont fait faillite l'an dernier. Le nombre de faillites enregistrées l'an dernier est d'ailleurs 50 p. 100 plus élevé que durant la pire année de la récession 1981-1982.

On a dit que les Canadiens étaient très bien sortis de cette récession-là. Si c'est le cas, ils sortent carrément effrayés de la récession actuelle, car c'est une récession pas comme les autres. Le monde a changé et les règles du jeu ne sont plus les mêmes.

Les Canadiens sentent le sol se dérober sous leurs pas. Nos industries primaires, les pêches, l'agriculture, les forêts et les mines ne créent plus d'emplois garantis par les exportations comme par le passé. Le secteur manufacturier a été durement touché. Selon le courtier Wood Gundy, quelque 363 000 emplois dans ce secteur ont été perdus entre avril 1989 et février 1992. Dans l'industrie sidérurgique, forestière, automobile, dans celle de la pêche et dans tous les secteurs de l'économie, les Canadiens ont vu disparaître leurs emplois.

• (1335)

Ces pertes d'emplois n'ont pas été temporaires. Elles sont permanentes. Les emplois qui semblaient sûrs hier sont aujourd'hui menacés. Les connaissances que les gens pensaient devoir posséder pour réussir sur le plan professionnel sont dépassées. Les Canadiens qui n'ont pas déjà perdu leur emploi craignent d'être les prochains sur la liste. Les entreprises qui avaient réussi à survivre durant des décennies ont maintenant mordu la poussière et déclaré faillite ou sont en difficulté.

Les gouvernements fédéral et provinciaux sont paralysés par leur dette publique et une part inquiétante de ces emprunts a été contractée auprès de banques étrangères. Les exposés budgétaires que Terre-Neuve et la Saskatchewan ont présentés la semaine dernière s'adressaient davantage aux détenteurs de portefeuilles chez Moody ou Standard and Poor de New York qu'aux électeurs de ces provinces. Les autres provinces présenteront vraisemblablement des budgets similaires.

Les Canadiens constituent des réserves en prévision du prochain coup dur. Les entreprises n'investissent pas. Les consommateurs ne dépensent pas. L'économie canadienne stagne. Le gouvernement fédéral, obnubilé depuis trois ans par l'idée intempestive de faire disparaître jusqu'à la plus petite trace d'inflation dans l'économie canadienne, s'est montré incapable de faire preuve d'imagination et de créativité pour relancer l'économie et favoriser son repositionnement de façon à ce que l'on puisse mettre à profit les nouvelles possibilités qui s'offrent, et il n'en manque pas sur la scène mondiale.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre s'est vanté devant les Canadiens qu'un gouvernement conservateur serait le mieux à même de «gérer le changement». Nous allons sans aucun doute l'entendre dire encore et encore au cours des mois à venir, au cours du grand spectacle organisé par les apparatchiks de son parti, ce terme d'origine russe qui désigne les valets du parti, comme le premier candidat en lice le sait. Ce sont ces apparatchiks qui couronneront le successeur du premier ministre.

Le parti, qui a mis l'économie canadienne dans le pétrin que l'on sait, va essayer de faire passer les prétendants au trône du premier ministre pour les plus aptes, encore une fois, à gérer le changement.

Les Canadiens en ont déjà soupé de ces gestionnaires du changement. Ce qu'ils veulent, ce sont des élections pour pouvoir les remplacer.

Le gouvernement a eu presque cinq ans, depuis la tenue des dernières élections générales, pour faire étalage de son grand talent de gestionnaire du changement. Il a eu beaucoup de changement à gérer, changement qu'il a lui-même provoqué la plupart du temps.

Des centaines de milliers de Canadiens qui sont allés grossir les rangs des chômeurs ou des assistés sociaux ont goûté au fruit du changement géré par le gouvernement conservateur.

Il vaut la peine de revenir plus de huit longues années en arrière, à l'exposé économique présenté par le ministre des Finances le 8 novembre 1984. Le document intitulé *Programme de renouveau économique* constituait un énoncé courageux des nouvelles priorités du gouvernement.

Je me souviens de cet exposé parce qu'à l'époque, j'étais tout frais sorti de l'université et j'occupais un poste d'analyste des politiques au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. J'avais très hâte de mettre mes nouvelles connaissances en pratique en travaillant au renouvellement de l'économie canadienne. Dans ce document, le gouvernement ou, en tout cas, le ministre des Finances, semblait déterminé à prendre les finances gouvernementales en mains, c'est-à-dire à juguler le déficit et à éliminer les obstacles à la croissance économique et à tenir compte, dans l'atteinte de ses objectifs, de l'équité et de la situation des Canadiens les plus démunis. C'étaient là des buts auxquels je pouvais m'associer et, pendant quatre ans, dans mon petit coin, j'ai travaillé dur pour aider le gouvernement à les atteindre.

Lentement, comme la grande majorité des Canadiens, j'ai commencé à m'apercevoir que le gouvernement n'était pas aussi déterminé qu'il en avait donné l'impression ou qu'il était incapable de régler les problèmes financiers du Canada et de le préparer à relever les défis économiques de l'avenir.

Les conservateurs sont arrivés au pouvoir dans un contexte très favorable. Le déficit fédéral, s'il était élevé après la récession de 1982, commençait à diminuer, l'économie était en pleine croissance et le gouvernement avait été élu avec une confortable majorité par les Canadiens qui attendaient les changements qu'il proposait dans son exposé économique. Mais le gouvernement a gaspillé son mandat. Plutôt que de profiter de la forte croissance économique pour réduire sensiblement le déficit, il a fonctionné avec des déficits annuels d'environ 24 milliards de dollars de 1984-1985 à 1989-1990 et la dette fédérale a presque doublé pendant cette période.

• (1340)

Avant les élections de 1988, le gouvernement avait provoqué une telle poussée inflationniste que dans les quelques mois qui ont suivi les élections, le ministre des Finances a déclaré dans son exposé sur l'état des finances fédérales que nous étions en pleine crise. Plutôt que de prendre des mesures décisives propres à éliminer les obstacles à la croissance économique, le gouvernement a procédé à un remaniement ministériel.

À la Direction de l'analyse de la politique d'assurance-chômage où je travaillais, nous attendions que le gouvernement, comme il s'était engagé à le faire, corrige certains éléments du programme d'assurance-chômage ayant un effet dissuasif. En 1989, après mon départ de la direction, le gouvernement a finalement trouvé le courage de modifier le programme d'assurance-chômage, mais les changements n'ont fait qu'affaiblir le programme. Le gouvernement a en effet retiré sa participation financière sans rien faire pour régler les problèmes inhérents au programme même. Les modifications du projet de loi C-113 n'ont fait qu'empirer les choses.

Le gouvernement et l'organe d'élaboration des politiques au Canada savent depuis bien avant les dernières élections que le défi le plus important pour notre pays est de mettre au point des politiques et des programmes et d'assurer le leadership qui permettront à l'économie et à la main-d'oeuvre de s'adapter à la nouvelle conjoncture.

Pour cela, il faut mettre l'accent sur les industries à forte valeur ajoutée, fondées sur la connaissance et axées sur le service. On sait que ce qu'il faut faire pour préparer les Canadiens à cette nouvelle réalité: c'est d'accorder plus d'importance à l'éducation et surtout à la formation, le plus vite possible, d'une main-d'oeuvre qui posséderait un bagage de connaissances en informatique. Il faut ensuite diffuser ces compétences dans tous les domaines du secteur privé, particulièrement dans la recherche et le développement. Cette capacité de recherche et de développement devra ensuite s'étendre dans toute l'industrie canadienne, qu'il s'agisse de la transformation du poisson ou des applications de la fibre optique.

On sait depuis longtemps, depuis bien avant la récession, que les politiques de base offrent une résistance au changement dans notre pays. De nombreuses études sont là pour le prouver. Le Conseil économique du Canada a été le premier à le faire. Il a justement émis un communi-

qué sur l'adaptation de la gestion avant les dernières élections.

Je vais vite parce que je sais que je partage mon temps de parole. Permettez-moi de conclure rapidement.

Finalement, ce que j'ai voulu faire valoir, c'est que le gouvernement n'a rien fait pour gérer le changement. Il a résisté, tergiversé, fait des études à outrance au cours des quatre dernières années et gaspillé ainsi un temps précieux dont il aurait pu profiter pour remettre le Canada sur pied et le préparer à faire face aux conditions économiques que nous connaissons maintenant. C'est un drame que ce gouvernement a perpétué et qu'il léguera aux Canadiens.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, il est intéressant d'écouter ces débats sur l'économie, parce qu'on nous fait surtout des beaux discours et qu'on ne nous propose vraiment aucune solution.

Si on songe à la situation économique actuelle du Canada, l'endettement national, c'est-à-dire des provinces, du gouvernement fédéral et des sociétés d'État, s'élève maintenant à environ 660 milliards de dollars, ce qui représente 95 p. 100 du produit intérieur brut. À titre de comparaison, c'est le même endettement que celui du Brésil ou du Venezuela. Quand la dette de la Nouvelle-Zélande a atteint 75 p. 100 du produit intérieur brut, on a déclaré ce pays en faillite. Récemment, nous avons vu ce qui se passe dans le budget de Terre-Neuve, de la Saskatchewan ainsi que dans celui de l'Ontario.

• (1345)

Comme nous le savons tous, la société Ontario Hydro à elle seule a une dette de 34 milliards de dollars. C'est une société en faillite.

Que nous dit le gouvernement? Il nous annonce, par exemple, que nos exportations de marchandises ont augmenté et qu'elles présentent un excédent de 9 milliards de dollars pour cette année. Ce qu'il oublie de mentionner, c'est que les opérations courantes, qui comprennent les échanges financiers, de marchandises et de services, connaissent un déficit de 30 milliards de dollars pour cette année.

Cela signifie que les Canadiens doivent emprunter 30 milliards de dollars à l'extérieur du Canada. Ils ne peuvent pas emprunter à leurs compatriotes. Ils doivent emprunter à l'étranger de sorte que notre dette extérieure atteint maintenant la somme de 300 milliards de dollars.

Quelles sont les solutions? C'est ce que j'essaye de découvrir. Qu'est-ce que les partis de l'opposition et les ministériels proposent de faire pour remédier à cette crise? Ils parlent d'avoir davantage. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): En toute justice, je dois donner la parole à l'orateur précédent, le député de Cap-Breton-Highlands—Canso.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je partage l'inquiétude du député en ce qui concerne notre déficit, les déficits des gouvernements provinciaux et fédéral. C'est un très grave problème, un problème qui ne va pas se régler tout seul. C'est un problème auquel nous devrons nous attaquer lorsque nous formerons le gouvernement; nous devrons gérer les finances avec toute la prudence possible.

Je voudrais dire quelque chose rapidement. La meilleure façon de s'attaquer au déficit est de créer une économie en expansion, une économie compétitive, productive et en expansion. C'est cela l'adaptation et c'est là où le gouvernement a échoué. Il a échoué. Il a gaspillé quatre ans. L'économie a changé, mais le gouvernement n'a pas permis que les Canadiens évoluent avec l'économie. C'est pourtant ce qu'il faut faire pour avoir une économie forte, capable de financer les dettes contractées par ce gouvernement. C'est cela mon opinion, monsieur le Président.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat au sujet de l'économie et des politiques économiques.

Je pense qu'il est nécessaire, dans les dix minutes qui me sont allouées, de m'adresser précisément au sujet du débat. Tout comme l'a souligné mon collège de Cap-Breton Highlands—Canso, il n'est pas facile de trouver des solutions au grave problème de la dette et du déficit.

Il est toutefois important à ce moment-ci de comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème qui concerne les gouvernements fédéral et provinciaux, les corporations de la Couronne ou Hydro Ontario qui a une dette élevée, comme le disait le député de Calgary, mais il s'agit d'un problème qui nous concerne tous, Canadiens et Canadiennes. Nous devons donc trouver des solutions aux problèmes, non seulement en ce qui touche la dette, mais aussi au déficit qui augmente chaque année, et ce, à tous les paliers de gouvernement.

[*Traduction*]

Je pense que nous avons atteint un point, au Canada, où l'on peut dire sans exagérer que l'état de nos finances

approche d'une situation de crise. Le niveau de la dette et du déficit atteint celui de pays pour lesquels le Fonds monétaire international est intervenu.

• (1350)

Récemment, dans les journaux et à la télévision, il y a eu des articles ou des émissions comparant la situation du Canada, aujourd'hui, à celle de la Nouvelle-Zélande, en 1984, lorsque le nouveau gouvernement, socialiste d'ailleurs, a été élu et que dans les jours suivant l'élection il a découvert qu'il ne pouvait plus financer le fonctionnement du gouvernement par des emprunts internationaux. Il avait atteint sa limite.

Je pense sincèrement que nous avons atteint un stade où, en tant que députés du Canada ou des provinces, nous ne nous rendons pas service en essayant de trouver un responsable de la situation dans laquelle nous sommes. Ce n'est pas quelque chose dont un palier de gouvernement est seul responsable. Ce n'est pas seulement un manque de volonté de la part des législateurs, mais aussi un manque d'engagement de la part de tous les Canadiens qui n'ont pas su reconnaître que depuis de nombreuses années, nous consommons plus que nous ne pouvons produire.

Si nous n'arrivons pas à régler cette question ensemble, au niveau national et au niveau provincial, d'autres, à l'étranger, s'en chargeront.

À l'heure actuelle, nous n'épargnons pas suffisamment d'argent pour financer notre propre consommation et nos propres investissements. Nous devons donc faire des emprunts aux pays étrangers. Tôt ou tard, ceux-ci exigeront des taux d'intérêt exorbitants, à cause du risque qu'ils prennent, à leur avis, pour nous consentir des prêts, ou encore, ils refuseront simplement de nous prêter de l'argent. Ça vient. Peu importe le parti au pouvoir, il faudra, en priorité, régler cette question.

Le deuxième grand problème économique auquel nous sommes confrontés, et je pense que tous seront d'accord là-dessus, est celui du chômage. Même si les premiers signes d'une reprise se sont manifestés, il y a encore, au Canada, 1,5 million de chômeurs. La plupart d'entre eux sont des gens qui, au cours des récessions précédentes, avaient réussi à garder leur emploi, des gens compétents qui possèdent une formation et qui, bien souvent, après avoir été licenciés à cause de la conjoncture économique actuelle, n'ont pas réussi à trouver un autre emploi, en tout cas, pas un emploi aussi rémunérateur que celui qu'ils avaient.

Dans toutes les collectivités, dans toutes les industries, on constate que les licenciements ne sont pas temporaires, mais permanents.

Face à ces deux problèmes, l'endettement et le chômage, les décideurs se trouvent en quelque sorte dans une impasse. Ils disent que la lutte contre l'endettement créera plus de chômage, mais que la création d'emplois aggravera l'endettement.

C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons. À mon avis, ce dont nous avons besoin avant tout pour régler ces problèmes, c'est d'une approche honnête envers les Canadiens. Nous ne pouvons plus nous permettre de tromper la population, peu importe à quel parti nous appartenons. Nous devons parler honnêtement et directement à la population canadienne de la nature des problèmes qui nous assaillent.

Ensuite, il est primordial que nous ayons une vision de l'avenir que nous voulons réserver à notre pays. Permettez-moi de faire quelques propositions en ce sens.

Tout d'abord, en tant que Canadiens, nous devons renouveler notre engagement d'être les meilleurs. Il ne s'agit pas là simplement de belles paroles. Nous devons faire en sorte que les Canadiens aient l'assurance de pouvoir être aussi bons, sinon meilleurs, que les habitants du reste du monde. Nous pouvons être plus productifs, plus compétents et mieux instruits.

Ensuite, notre engagement envers l'éducation et la formation doit être sans équivoque. Il n'est tout simplement pas satisfaisant que le Canada ait un taux de décrochage scolaire de 30 p. 100 au niveau secondaire et que près du cinquième ou du quart de la population soit incapable de maintenir des compétences suffisantes en lecture et en arithmétique.

Cela ne suffira pas dans le monde du XXI^{e} siècle, qui est à nos portes, où nous devrons non seulement nous concurrencer entre nous ou concurrencer les Américains ou les Mexicains, comme il en est souvent question ici, mais encore les économies naissantes des pays de l'Europe de l'Est, dont la Pologne, la Hongrie et les Républiques tchèque et slovaque, où les travailleurs sont compétents, la population instruite, les attentes salariales modestes et où l'économie redevient graduellement une économie de technologie et de fabrication. Nous aurons aussi à concurrencer les nouvelles économies de l'Asie, dont celles de Singapour, de Taiwan, de la Corée et même de la Chine.

• (1355)

Troisièmement, il faut investir dans l'infrastructure. Nos réseaux de transport et de communication doivent être à la hauteur et relever les défis du XXIe siècle. On a tout simplement tort de reporter constamment les dépenses à faire dans ce secteur.

Quatrièmement, il nous faut prendre la décision difficile d'employer nos ressources de façon stratégique. Nous n'avons tout simplement pas de ressources excédentaires à gaspiller en projets inutiles qui ne contribuent pas à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en tant que pays. Cela ne sera pas facile, mais nous devons être prêts à le faire ouvertement et équitablement.

Rien de tout cela ne pourra se produire si les Canadiens ne sont pas convaincus qu'ils peuvent s'engager dans un programme de renouveau, s'ils ne peuvent pas accepter les sacrifices qui seront peut-être requis. S'ils ne croient pas qu'ils réussiront à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés, ils n'appuieront pas ces mesures.

Nous devons prendre deux engagements en plus de mettre en oeuvre un programme économique axé sur la croissance et la création d'emplois, deux autres engagements.

D'abord, l'engagement de préserver et de sauvegarder de manière durable l'environnement qui, après tout, est à la base de la richesse de ce magnifique pays. Deuxièmement, il nous faut réitérer et accentuer notre engagement envers le contrat social du Canada. Les Canadiens doivent pouvoir croire que nous prendrons soin les uns des autres durant les périodes de difficultés, qu'en notre qualité de nation nous sommes prêts à réaffirmer notre engagement non seulement vis-à-vis de la création de richesses, mais aussi en ce qui a trait à la permanence de nos systèmes d'éducation et de santé, à la lutte contre la pauvreté et à la sauvegarde d'un environnement propre et sain. Ces engagements devront aller de pair avec notre engagement à l'égard de la création d'emplois, de la création de richesses et de la réduction de la dette et devront être tout aussi forts.

Si nous, les leaders de ce pays, réussissons à travailler ensemble à la réalisation de ces objectifs, je crois que rien ne pourra limiter l'engagement des Canadiens à y arriver.

Article 31 du Règlement

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je désire féliciter mon collègue non seulement d'avoir reconnu avec tant de perspicacité certaines des difficultés que traverse notre pays à l'heure actuelle mais aussi de proposer des idées constructives très précises. C'est exactement ce que réclament les gens.

Il ne leur suffit pas que nous dénoncions ce gouvernement, qui a complètement perdu toute compassion et le sens de ses responsabilités. Je n'en veux pour preuve que le seul fait que plus de trois mois après son exposé économique, il n'a toujours rien fait pour les PME. Et il a l'audace de dire qu'il ne fera pas la promotion de la Loi sur les prêts aux petites entreprises parce que la Chambre des communes n'a pas encore adopté ce projet de loi.

Monsieur le Président, la question que j'adresse à mon collègue par votre intermédiaire porte sur les petites entreprises. De ce côté-ci de la Chambre, nous maintenons depuis des années que ce sont les PME qui représentent les meilleurs espoirs de création d'emplois dans ce pays. Il y a dans ce pays 1,1 million d'entreprises où travaillent hommes et femmes et où fleurit l'esprit d'entreprise; nous croyons que c'est là que résident les meilleurs espoirs pour la création d'emplois.

Je me demande si mon collègue, qui a été l'un de nos porte-parole en matière de finances, pourrait prendre une minute ou deux pour expliquer à la Chambre et au peuple canadien comment il envisage de venir en aide aux petites entreprises.

M. le Président: Comme il est maintenant 14 heures, en conformité du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'HONORABLE JEAN J. CHAREST

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, «Jean Charest, homme de raison, politicien raisonnable» est le titre d'une analyse d'André Pratte publiée samedi dernier dans le journal *La Presse* dans laquelle on pouvait lire ce qui suit: «Jean Charest est un politicien de raison. . . Ce sont son intelligence, sa maîtrise des dossiers, sa modération, et sa force de persuasion qui convaincront les délégués.»

Article 31 du Règlement

«Ses quatre ans comme ministre d'État à la Jeunesse lui ont permis de se pencher sur un des grands problèmes de l'heure, le décrochage, et il en parle aujourd'hui en termes concrets. Le problème du décrochage, c'est loin d'être seulement un problème d'école. Les jeunes décrochent pour toutes sortes de raisons. Ça peut aller d'une situation de surchauffe économique dans le sud de l'Ontario, où les jeunes sont attirés par le grand nombre d'emplois disponibles, jusqu'à une situation dans l'est du Canada où les jeunes ne voient pas la pertinence de poursuivre leurs études parce qu'il n'y a pas d'emplois ou parce que leurs parents ne les poussent pas à aller à l'école.»

«En cette époque où les citoyens veulent à tout prix être consultés, où plusieurs réalisent que la dette publique est le principal problème du pays, mais où chaque compression soulève le tollé d'un groupe d'intérêts quelconque, l'idée de M. Charest que le prochain gouvernement fédéral devrait obtenir de la population un mandat clair pour s'attaquer au déficit pourrait susciter beaucoup d'intérêt.»

* * *

[*Traduction*]

LES SPORTS DANS NOS UNIVERSITÉS

M. Francis G. Leblanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, malgré les différences d'opinion politique qui peuvent opposer les députés, ceux d'entre nous qui sont diplômés de l'Université St. Francis Xavier partagent tous la même fierté à l'endroit de leur alma mater.

Nous avons tous été ravis par la brillante performance réalisée hier par l'équipe de basket-ball de l'Université St. Francis Xavier, sous la direction de l'entraîneur Steve Konchalski. L'équipe a remporté le championnat de la ligue CIAU lors d'une excitante victoire de 72 à 64 contre l'équipe de l'Université McMaster à Halifax.

Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont connu hier un double triomphe puisque l'équipe de hockey de l'Université Acadia a remporté le championnat de la ligue CIAU à Toronto.

L'équipe des X-Men de St. Francis Xavier a fait le bonheur de ses partisans hier, comme elle l'a d'ailleurs fait tout au long de l'année en jouant du basket-ball d'une qualité exceptionnelle, mais Richard Bella, Brian Lee et Blair White, en particulier, ont offert des performances de tout premier plan hier.

En remportant le championnat de la ligue CIAU pour la première fois de son histoire, St. Francis Xavier a rendu un hommage particulièrement mérité au Père George Kehoe, ancien directeur de l'athlétisme dans cet établissement, décédé tragiquement l'an dernier et à qui l'entraîneur Konchalski a dédié la victoire de son équipe.

Je suis certain que tous mes collègues à la Chambre des communes, y compris les députés de la région de Hamilton, se joindront à moi afin de féliciter l'équipe de St. Francis Xavier pour sa brillante performance d'hier.

Des voix: Bravo!

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le 7 avril, nous célébrerons la Journée mondiale de la santé pour commémorer l'adoption, en 1948, de la constitution de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le slogan de cette année est «Manipulez la vie avec précaution—prévenez la violence et la négligence». Trois millions et demi de personnes meurent chaque année à la suite de blessures, accidentelles ou intentionnelles, attribuables à la violence. Les blessures coûtent aux Canadiens plus de 11 milliards de dollars par an et, même si leur nombre est à la baisse, elles constituent la principale cause de décès et la deuxième cause d'hospitalisation chez nos jeunes.

Santé nationale et Bien-Être social Canada lance un programme axé sur la prévention et l'évaluation des blessures. La sécurité, c'est l'affaire de tous, et toutes nos politiques doivent s'en préoccuper.

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai reçu un très grand nombre de copies d'une lettre adressée au premier ministre par des étudiants de l'Université de la Saskatchewan au sujet des modifications proposées au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Je voudrais vous lire quelques paragraphes de cette lettre; voici:

> Aujourd'hui, il est très coûteux de poursuivre des études postsecondaires. Ce ne sont pas tous les étudiants qui ont les moyens de supporter les coûts pertinents. Le Programme canadien de prêts aux étudiants permet donc à des centaines de Canadiens de parfaire leur éducation, quel que soit leur revenu.
>
> Votre gouvernement a reconnu publiquement l'importance de créer une main-d'oeuvre instruite. Pourtant, les dispositions du projet de loi C-76 décourageront au lieu d'encourager les étudiants à poursuivre leurs études.

On demande ensuite si le gouvernement est à ce point obsédé par la réduction du déficit, que l'établissement d'une main-d'oeuvre instruite, compétente et, par là même, compétitive ne compte plus parmi ses priorités.

Selon moi, la principale priorité du gouvernement devrait être de redonner du travail aux Canadiens et pour ce faire, il lui faudra s'assurer que les études postsecondaires ne soient pas accessibles qu'aux nantis.

* * *

• (1405)

MORDEN, AU MANITOBA

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, comme les bonnes nouvelles n'attirent pas toujours l'attention qu'elles méritent, je voudrais communiquer à la Chambre une annonce importante qui a été faite au Manitoba, le 9 février dernier. En effet, la société Monsanto Canada Inc. a annoncé qu'elle allait construire, au coût de 5,1 millions de dollars, une usine de 12 000 pieds carrés à Morden. Cette nouvelle installation destinée à la production d'un nouvel herbicide comportera très peu de risques pour l'environnement. Au début, l'usine exigera l'embauche d'environ 17 personnes et, si la production s'accroît comme prévu, il y aura une hausse de l'effectif.

Morden a été choisi parmi une cinquantaine d'endroits au Canada, notamment en raison de sa proximité avec les États-Unis, où les ventes dès la première année d'exploitation devraient atteindre environ 50 millions de dollars, ce qui prouve évidemment l'importance grandissante des États-Unis en tant que marché d'exportation pour le Canada.

* * *

LA CORÉE DU NORD

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le monde devrait vivement s'inquiéter des nouvelles alarmantes qui nous parviennent de la Corée du Nord. Cela a commencé la semaine dernière, quand des diplomates ont déclaré que la Corée du Nord était prête à partir en guerre avec la Corée du Sud, ceci en réaction aux exercices militaires que ce pays effectue conjointement avec les alliés américains. La Corée du Nord a été ensuite le premier pays à dénoncer le Traité sur la non-prolifération, un énorme pas en arrière quand on considère les efforts entrepris pour limiter l'arsenal mondial d'armes nucléaires destructives.

Aujourd'hui, d'après le *U.S. News and World Report*, la Corée du Nord et l'Iran auraient, paraît-il, conclu une entente de 630 millions de dollars pour la mise au point de missiles ballistiques nucléaires capables d'atteindre des cibles au Japon.

Allons-nous fatalement répéter les erreurs du passé? La Corée du Nord va-t-elle devenir le prochain Irak, un traître ayant une capacité nucléaire et qui court à sa propre perte?

Il me semble que ce nouvel ordre mondial commence à ressembler terriblement à l'ancien. Des centaines de soldats canadiens ont sacrifié leur vie lors de la dernière guerre de Corée. Leur sacrifice aurait-il été vain?

* * *

LES SPORTS DANS NOS UNIVERSITÉS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, les rues de Wolfville sont aujourd'hui remplies non pas de boue mais de joie, au moment où la Nouvelle-Écosse et les provinces de l'Atlantique adressent de très cordiales félicitations à l'entraîneur Coolen et à son équipe de l'Université Acadia, qui font rejaillir sur la ville l'honneur d'avoir remporté une victoire éclatante de 12 à 1 sur l'équipe de l'Université de Toronto lors des finales nationales du championnat de hockey de l'Union sportive interuniversitaire canadienne.

L'équipe de l'Université Acadia a vraiment bien illustré la devise de l'université *Nin Pulvere Vinces* en remportant son tout premier championnat de hockey, car, après avoir maintes fois mordu la poussière, elle est parvenue à la victoire grâce à un travail collectif acharné.

En l'occurrence, monsieur le Président, ce fut vraiment une victoire nationale pour les Axemen, car huit provinces étaient représentées au sein de l'équipe. L'entraîneur Coolen a remporté de façon très méritée le titre d'entraîneur de l'année, et il serait le premier à admettre que le soutien actif de la communauté a contribué à cette marche vers la victoire.

Le championnat national, qui revient à la communauté universitaire des 3 500 étudiants d'Acadia, comble de joie la ville de Wolfville, qui célèbre cette année son centenaire, de sorte que la ville et l'université sont merveilleusement unies dans leurs célébrations.

Les étudiants et les anciens d'Acadia éparpillés d'un océan à l'autre peuvent acclamer leurs représentants dans l'uniforme grenat et bleu qui ont ajouté un nouvel honneur à la riche histoire d'Acadia.

Des voix: Bravo!

* * *

LE MOIS DE LA CROIX-ROUGE

M. Doug Fee (Red Deer): C'est pour moi un plaisir de rappeler aux députés que mars est le mois de la Croix-Rouge. Chaque année, deux millions et demi de Canadiens font du bénévolat pour la Croix-Rouge ou donnent de leur sang.

Les champs d'activité de la Société de la Croix-Rouge sont nombreux. Elle offre un soutien à domicile comme les services d'aides ménagères, le prêt d'équipement

Article 31 du Règlement

pour malades et l'assistance aux anciens combattants et aux personnes âgées. L'an dernier, elle a secouru 13 000 Canadiens dans des situations d'urgence sans gravité ou lors de catastrophes importantes.

Chaque fois qu'il est question dans les médias de catastrophe naturelle ou de guerre, nous apprenons aussi que la Croix-Rouge est présente pour aider les victimes. L'an dernier, elle a acheminé une aide d'environ 34 millions de dollars, dont ont pu profiter des personnes vennt de 80 pays.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour souhaiter à la Société de la Croix-Rouge et à ses bénévoles un excellent mois de la Croix-Rouge.

* * *

[*Français*]

LES COLLÈGES DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, la mise en place de collèges postsecondaires en Ontario est toujours préoccupante pour un grand nombre de citoyens et en particulier d'étudiants qui veulent poursuivre leurs études.

Selon l'Ontario, la chicane est prise entre le gouvernement fédéral et eux.

Je veux lire textuellement un communiqué de presse émis par le ministre de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, David Cooke, dans lequel il dit, et je cite:

> Si ce que j'entends est vrai, le gouvernement fédéral est-il en train de renier l'entente qu'il a conclue avec la province quant au financement d'un collège de langue française dans le nord et d'un autre dans le sud-ouest? Cela fait déjà un an que la province est prête à signer l'entente avec le gouvernement fédéral. Combien de temps encore les francophones du nord et du sud de la province devront-ils attendre que le fédéral prenne la décision à leur sujet?

• (1410)

Il y a un collège communautaire à Ottawa. Il y a 2 900 étudiants dans ce collège et ceux-ci ont le droit à une éducation en français, en Ontario. La Constitution leur donne ce droit.

Je demande donc au gouvernement de se bouger et d'en venir à une conclusion avec la province d'Ontario et d'en arriver à une entente qui permettra l'acquisition des terrains nécessaires et de l'édifice en question.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je crois comprendre qu'un comité spécial du Cabinet travaille actuellement à l'élaboration d'un programme d'aide aux personnes et aux localités victimes de l'importante réduction des quotas de poissons de fond dans la région de Scotia-Fundy et dans celle du Golfe.

Je veux signaler au gouvernement le caractère urgent de la situation. Dans les localités côtières telles que Lockeport, Lunenburg et Louisbourg, il y a beaucoup de gens dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées ou qui n'ont pas été capables de travailler suffisamment pour y être admissibles. Le nombre de personnes dans cette situation montera en flèche au cours des deux ou trois prochaines semaines.

Je prie instamment le gouvernement, et en particulier les ministres des Pêches et de l'Emploi, de faire une annonce cette semaine pour dire clairement aux habitants des localités touchées que le gouvernement du Canada est là pour les aider en cette période difficile.

Aujourd'hui, le gouvernement doit dire clairement à ces gens que l'aide s'en vient et qu'elle sera adéquate.

* * *

[*Français*]

LA PAUVRETÉ

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, hier soir, la télévision de Radio-Canada présentait une émission bouleversante sur la pauvreté à Montréal. Je félicite M^me^ Dussault, l'animatrice, et M^me^ Payette, la réalisatrice, qui ont su nous montrer la misère humaine qui est malheureusement le propre de trop de citoyens, mais sans pour autant porter atteinte à la dignité de ces pauvres mères de famille et de ces pauvres enfants.

En neuf ans de régime conservateur, l'écart entre les riches et les pauvres n'a jamais cessé de s'accroître. Il est urgent d'avoir des élections pour remplacer ce gouvernement voué aux intérêts des plus riches par une équipe libérale qui a du coeur, de la compassion et une volonté bien ferme d'aider les plus démunis de notre société.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE BUDGET DE LA SASKATCHEWAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je félicite le gouvernement de la Saskatchewan de la décision qu'il a prise dans son récent budget de s'attaquer au déficit par le biais de compressions des dépenses et d'augmentations des impôts, de façon à «garantir que tout ce dont nous jouissons aujourd'hui puisse être transmis à nos enfants et à nos petits-enfants.»

C'est certainement là une mesure dont devrait s'inspirer tous les paliers de gouvernement, et c'est précisément ce que fait le gouvernement fédéral depuis huit ans afin de régler le problème de la dette laissée par le gouvernement Trudeau. Pourtant, il est ironique de constater que chaque mesure fiscale et compression de programme décrétée par le gouvernement fédéral a été contestée par l'opposition néo-démocrate et libérale.

Je félicite le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan d'avoir enfin compris. Il est à espérer que les députés fédéraux néo-démocrates de cette province tireront un enseignement de leurs confrères provinciaux, à savoir l'importance et la nécessité d'appliquer des programmes de réduction du déficit, tant au niveau provincial que fédéral.

* * *

LES CENTRES D'ACCUEIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, si le gouvernement de la Saskatchewan doit réduire le déficit, c'est à cause de l'héritage que le gouvernement Devine a laissé à la province.

Partout au Manitoba, les centres d'accueil sont victimes de politiciens insensibles qui ne comprennent tout simplement pas leur valeur pour la société.

Il y a trois mois, le gouvernement fédéral a annoncé des compressions de 10 p. 100 visant certains programmes autochtones comme les centres d'accueil. La semaine dernière, au Manitoba, le gouvernement conservateur de Gary Filmon a porté un dur coup aux groupes autochtones en annonçant des compressions de 100 p. 100 pour tous les centres d'accueil indiens et métis de la province.

Les centres d'accueil valent leur pesant d'or. Souvent, ils offrent les seuls services sociaux accessibles aux autochtones des régions urbaines du Canada, comme des services de consultation, d'orientation et d'hébergement, des services pour les jeunes, des programmes de loisirs et d'éducation, des services d'interprétation et autres. Ils font office de banques d'alimentation et offrent des secours d'urgence, ainsi que les services d'interprètes dans le secteur des soins de santé.

Si le gouvernement comprenait le rôle essentiel que jouent les centres d'accueil, il ne réduirait pas leur financement, mais l'augmenterait. Il faut empêcher la fermeture de nos centres d'accueil.

* * *

LES TROUPES CHARGÉES DU MAINTIEN DE LA PAIX

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je signale à tous les députés le retour du 1er Régiment du Génie, dépêché en Croatie.

Pendant six mois, les 120 membres du 1er Régiment du Génie, stationnés à la base militaire de Chilliwack, ont fait partie de la Force de protection des Nations Unies dans l'ancienne république yougoslave.

Dans le climat très pénible qui régnait après l'éclatement de la Yougoslavie, les troupes se sont distinguées en s'acquittant de leur mission, qui était de protéger le réseau routier et de construire des installations pour les forces des Nations Unies. Je tiens à féliciter le commandant du régiment, le major Carmen Bradley.

• (1415)

Samedi soir, au cours d'une cérémonie marquant le retour des troupes à la base, j'ai eu l'honneur de rencontrer les familles des soldats. J'ai l'impression que seuls les ex-membres des Forces canadiennes ou les proches des militaires connaissent les tensions que vivent les enfants et les conjoints des soldats au cours de longues missions à l'étranger. Ceux qui sont restés à la maison ont admirablement bien appuyé nos troupes.

Je félicite et remercie les militaires de retour au pays et leur famille. Nous sommes très fiers de vous tous.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a non seulement réduit de façon draconnienne le budget de l'aide officielle au développement, il a aussi modifié sa politique dans ce domaine sans tenir au préalable un débat

public sur son refus d'accorder de l'aide bilatérale aux pays les plus pauvres.

Aujourd'hui, le caucus libéral anime une table ronde pour discuter des répercussions de ces réductions sur les peuples d'Afrique, les plus touchés par huit modifications et compressions. Nous n'avons pas aimé que le gouvernement décide unilatéralement de rendre son aide conditionnelle au fait que les pays endettés acceptent d'appliquer des programmes d'adaptation structurels contraignants. Nous ne pouvons pas accepter les grands objectifs du gouvernement qui consistent, aux termes du document qui a été divulgué, à soutenir et à promouvoir des réformes fondées sur le libéralisme économique ainsi que l'établissement de liens commerciaux et financiers entre le Canada et les bénéficiaires de l'aide.

J'ai en main des pétitions que j'ai reçues à l'occasion d'un rassemblement à l'Université Queen's la semaine dernière. Des centaines d'étudiants et des milliers de Canadiens de tous les coins du pays demandent la tenue de consultations publiques avant la mise en oeuvre des changements et exigent que notre programme d'aide accorde toujours la priorité aux pays les plus pauvres.

* * *

LES SCIENCES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, alors même que le gouvernement fédéral coupait dans les budgets de programmes scientifiques d'une importance capitale, il continuait allègrement de mettre des sommes supplémentaires en orbite—dix millions de dollars de plus cette année que l'an dernier. À quoi sert tout cet argent? Plus de 1,5 milliard de dollars sont destinés au projet de la station spatiale américaine.

Avec l'arrivée d'un nouveau président à la Maison-Blanche, qui sait seulement s'il y aura une station spatiale? Les Américains sont en train de se rendre compte que les activités scientifiques menées ici-bas ont de bien meilleures retombées économiques que les mégaprojets touchant les confins de l'espace. On a déjà gaspillé 300 millions de dollars qui auraient pu servir à poser les jalons d'une économie à valeur ajoutée, une économie basée sur la connaissance qui créerait les emplois stables et payants dont les gens ont désespérément besoin.

Pour les milliers de chômeurs canadiens, la dernière limite, ce n'est pas l'espace, c'est le dernier chèque d'assurance-chômage avant de sombrer dans la misère la plus totale et l'oubli. Voilà la limite que nous devrions faire en sorte que personne n'ait à franchir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au moment où nous nous parlons, il y a 400 000 jeunes Canadiens qui ne réussissent pas à trouver du travail. Par contre, il y a au Canada 300 000 emplois inoccupés parce que nous n'avons pas les travailleurs qui possèdent les compétences nécessaires.

Le premier ministre, qui prépare sa sortie, est-il fier de laisser un jeune Canadien sur cinq sans emploi?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il va sans dire que tous les députés à la Chambre trouvent que le taux de chômage chez les jeunes est beaucoup trop élevé. C'est pourquoi le gouvernement a mis l'accent sur les programmes de formation et de recyclage pour inciter les décrocheurs scolaires—quelque 30 p. 100 des jeunes abandonnent leurs études, ce qui est un pourcentage inacceptable—à réintégrer la population active et à participer à la vie économique de la nation.

Quelque 3,5 milliards de dollars sont consacrés à la formation et au recyclage, et je crois que ce budget est un témoignage positif de ce que le gouvernement fait pour encourager les jeunes à réintégrer le marché du travail.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la réalité c'est qu'à la fin du mandat Mulroney, 400 000 jeunes sont sans emploi. Un jeune sur cinq cherche à travailler. Pourtant, il y a 300 000 emplois qui ne trouvent pas preneur parce que personne n'a la formation adéquate.

Je demande donc au premier ministre: Que s'est-il passé avec sa propre promesse qu'il y aurait des programmes de formation à la suite de l'Accord de libre-échange? Pourquoi a-t-il trahi la population?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Évidemment, monsieur le Président, comme d'habitude, la déclaration de la députée est erronée. Il y a maintenant 3,8 milliards de dollars affectés à des programmes de recyclage de la main-d'oeuvre et surtout pour notre jeunesse au Canada. C'est un chiffre sans précédent. Ce

qui est particulièrement intéressant, c'est qu'on a réussi à le faire malgré l'opposition farouche du parti de l'honorable députée.

• (1420)

Chaque fois que nous avons présenté un projet de loi devant cette Chambre visant à créer de l'emploi pour nos jeunes ou à majorer le montant affecté au programme de recyclage, la députée de Hamilton-Est a voté contre.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Oui, monsieur le Président, j'ai voté contre son projet de loi sur l'assurance-chômage et j'en suis heureuse et fière.

[*Traduction*]

Au cours des quatre dernières années du mandat du premier ministre Mulroney, le secteur manufacturier a perdu 325 000 emplois. Quiconque ici représente une circonscription industrielle aura constaté les effets dévastateurs que cela a, jour après jour, semaine après semaine.

Je demande ceci au premier ministre: maintenant que nous en sommes aux derniers jours de son gouvernement, tiendra-t-il la promesse qu'il avait personnellement faite d'offrir des programmes de recyclage expressément conçus pour les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de l'entrée en vigueur du traité de libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour ce qui est du libre-échange, la députée voudra peut-être un jour discuter de certains faits avec moi. En 1992, le Canada a exporté pour 19,6 milliards de dollars de plus aux États-Unis qu'en 1988. En janvier 1993, nos exportations vers les États-Unis dépassaient de 23 p. 100 nos exportations de janvier 1992.

La députée a fait référence aux réalisations de M. Mulroney. Elle parle du bilan de M. Mulroney. Je me vois donc contraint, en dépit de ma modestie, de donner quelques exemples. À la fin de décembre 1992, il y avait au Canada 1,3 million d'emplois de plus qu'en septembre 1984; de 1984 à 1991, l'emploi a augmenté en moyenne de 1,7 p. 100, soit le taux le plus élevé des pays du Groupe des Sept; l'inflation était à son plus bas niveau depuis 30 ans; les taux d'intérêt étaient à leur plus bas depuis 21 ans.

Cela se compare à un bilan libéral, où le taux de chômage était de 11,8 p. 100, les taux d'intérêt s'élevaient à 22,75 p. 100 et le taux d'inflation se situait à 12,9 p. 100, ce qui en fait le pire bilan depuis que l'on tient des statistiques au Canada. C'était là la comparaison d'un bilan libéral au bilan de M. Mulroney, et nous sommes fiers de ce que nous avons accompli.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Dans une allocution qu'il a prononcée vendredi à l'Université McGill, M. Bob Dunn, économiste à l'Université George Washington, a affirmé que les gouvernements du Canada et des États-Unis utilisaient des données trompeuses sur les pertes d'emplois qui résulteront de l'ALENA. Le professeur Dunn a dit que les gouvernements tant canadien qu'américain ont maintenant décidé de donner les véritables chiffres concernant les pertes d'emplois que causera l'ALENA.

Voici ma question au ministre: pourquoi cache-t-il les véritables chiffres concernant les pertes d'emplois qu'entraînera l'ALENA? Quand dira-t-il aux Canadiens toute la vérité au sujet de ces pertes d'emplois causées par l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que mon collègue a formulé cette question avant d'avoir entendu la réponse du premier ministre à l'avant-dernière question.

Je vais reprendre sa réponse et je remercie mon collègue d'avoir repris la même question. Au cours du mois de janvier, nous avons enregistré une hausse importante et même remarquable des exportations. Cela faisait suite à une période, en 1992, où les exportations canadiennes aux États-Unis avaient augmenté de 16 p. 100 grâce à l'Accord de libre-échange. C'est une augmentation considérable qui montre que les entreprises canadiennes trouvent à faire des affaires aux États-Unis et finissent par créer des emplois au Canada.

C'est curieux: l'article que cite mon ami date du jour de la parution de ces chiffres mais n'en fait nullement mention. C'est très curieux que les médias ne présentent pas les deux côtés de la médaille dans un même article pour nous donner des informations plus équilibrées.

• (1425)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, qui oublie de dire que 80 p. 100 de nos exportations aux États-Unis sont dans des secteurs qui étaient déjà en franchise de droits de douane avant le libre-

échange. Il ne semble pas s'apercevoir que ces exportations ont toujours existé. Il néglige aussi de parler du million et demi de personnes qui sont toujours sans travail au Canada.

Si le ministre est tellement convaincu que le professeur sait de quoi il parle, pourquoi ne joint-il pas le geste à la parole? A-t-il l'intention de rendre publiques les études réalisées par le gouvernement sur les conséquences économiques du projet d'accord de libre-échange nord-américain? Peut-il nous dire combien d'autres travailleurs canadiens perdront leur emploi à cause de ce projet d'accord trilatéral? Ne parlons pas du passé. Dites-nous les conclusions de vos études d'impact sur l'ALENA.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est curieux d'entendre le député me demander de joindre le geste à la parole.

J'étais assis à quelques pas de lui, en 1980, quand on lui a demandé s'il démissionnerait dans l'éventualité d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt. Il a répondu: «Oui, je vais démissionner.» Qu'est-il arrivé quand les taux d'intérêt ont grimpé à 22 p. 100? Il est resté assis à se tourner les pouces. Il n'a jamais pensé à démissionner. Il n'a jamais réfléchi au principe dont il parle maintenant. Je joindrai le geste à la parole quand le député sera prêt à faire de même.

Une voix: D'autres questions, Herb?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je veux parler d'une étude qui n'est pas du gouvernement, mais de l'Institut C.D. Howe. On peut y lire ceci: «Le libre-échange avec les États-Unis a facilité le développement d'industries à haute valeur ajoutée qui sont indispensables à la croissance économique future du Canada. Cette conclusion va dans le sens des prévisions formulées par les défenseurs de l'accord.» Cette étude d'impact a été réalisée par un observateur indépendant qui affirme que l'Accord de libre-échange a été avantageux pour le Canada et pour les Canadiens.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Elle porte sur le pont de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 24 février, en réponse à une question de ma collègue, la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, le ministre de l'Environnement disait que ce projet avait fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Vendredi, la Cour fédérale disait que le gouvernement avait violé ses propres lignes directrices en matière d'environnement et ajoutait qu'une étude générique sur une conception générique de pont était inacceptable. Le juge Reed a même qualifié le processus de «parfaitement stupide».

Vu la décision de la cour et l'intérêt du public pour cette évaluation, est-ce que le ministre va cesser d'agir à huis clos et faire procéder immédiatement à une évaluation environnementale digne de ce nom sur le projet définitif, et avec des audiences publiques?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, nous sommes heureux que madame le juge Reed ait rendu sa décision rapidement. C'est une décision très complète. Vous vous souviendrez que le gouvernement a été respectueux du processus depuis le début.

Le député ne sera sans doute pas surpris d'apprendre que je n'ai pas encore eu l'occasion de discuter de cette question avec mes collègues du Cabinet ou avec d'autres paliers de gouvernement. J'ai cependant eu un bref entretien avec le premier ministre McKenna, qui m'a offert son appui. Pour des raisons évidentes je n'ai pas parlé au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. Je devrai attendre l'élection du nouveau premier ministre.

De toute façon, vous pouvez être sûr, et la Chambre peut être sûre, que nous examinerons la question attentivement. Je pourrai lui faire rapport, de même qu'à la Chambre, dans quelques jours.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je sais que ce sera une décision difficile pour le ministre. Pendant que le ministre décide du sort du projet, il ne doit pas permettre la répétition de situations comme celles des barrages Rafferty-Alameda et de la rivière Oldman, où les travaux ont commencé pendant qu'on effectuait les évaluations environnementales.

Le ministre s'assurera-t-il qu'un fiasco analogue ne se répétera pas et que le projet ne se poursuivra pas un jour de plus, en attendant que les évaluations environnementales soient terminées?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, nous examinerons très attentivement les conséquences de ce projet. Nous avons toujours respecté le processus.

Nous ne ferons certes rien qui soit contraire aux décisions des tribunaux.

J'aurai une réponse plus complète à donner au député dans quelques jours.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire. Nous n'allons pas abandonner la partie.

Le jugement du tribunal disait également que le projet de mettre fin au service de traversiers entre l'île et le continent est inconstitutionnel. Pourtant, le gouvernement tente de faire adopter précipitamment le projet de loi C-110, soit la mesure habilitante qui met justement ce projet à exécution. Cela est non seulement irrégulier, mais également inconstitutionnel. Le ministre retirera-t-il immédiatement le projet de loi C-110?

• (1430)

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, encore une fois, cela fait partie du processus que nous devrons examiner. Vous savez, à l'instar du député, que dans l'accord avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard que j'ai signé au nom du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial garantissait qu'il prendrait toutes les mesures jugées nécessaires pour régler tout problème constitutionnel éventuel.

Le projet de loi C-110 a été examiné par un comité. Il ne vise pas un projet en particulier, mais il pourrait peut-être se révéler utile à l'avenir pour quelque projet que ce soit.

Cependant, le député peut être assuré que nous ne prendrons aucune mesure irréfléchie ou hâtive.

* * *

LA RUSSIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre ainsi que d'autres chefs de gouvernement ont réaffirmé leur engagement à l'égard du processus de démocratisation et de réforme du marché en Russie. Étant donné la détérioration rapide de la situation dans ce pays, le premier ministre pourrait-il nous dire si le Canada a, de concert avec les autres pays de l'Ouest, prévu un plan d'action ou un plan d'aide précis avant la rencontre entre le président Eltsine et le président Clinton, à Vancouver, afin de montrer notre bonne foi aux Russes et leur faire savoir que nous les soutenons dans leur vif désir de réforme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé une question aussi importante.

Vers la fin de la semaine dernière, j'ai eu, avec le chancelier Kohl, une longue conversation téléphonique sur ce que nous pourrions faire à ce sujet avec le président Clinton et avec d'autres chefs de gouvernement car, comme le député, j'estime qu'il est absolument nécessaire de maintenir les institutions démocratiques qui voient le jour en Russie et les réformes du marché qui sont essentielles à la survie de la démocratie dans ce pays.

Nous appuyons fermement les initiatives prises par le président Eltsine et lui avons fait part de notre appui à ce moment important de l'histoire de la Russie.

Si le sommet de Vancouver n'a pas lieu comme prévu, le Canada est prêt à envisager de nouvelles mesures constructives et imaginatives afin d'aider les Russes et le président de la Russie dans ses efforts et ses initiatives importantes pour faire de la Russie une société démocratique, axée sur le marché.

Je remercie le député du soutien qu'il manifestera, j'en suis sûr, au Parlement et au gouvernement du Canada lorsque, avec les membres du G-7 et les autres pays, nous ferons tout pour que ces réformes se concrétisent.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, lorsque le président Eltsine est venu à Ottawa le printemps dernier, le premier ministre a annoncé, a nom du gouvernement, un certain nombre de mesures en vue de faciliter et de soutenir les envois de céréales, les projets de sécurité nucléaire, l'aide humanitaire et la création d'un fonds d'études spécial.

Or, les envois de céréales vers la Russie sont suspendus depuis maintenant six ou sept mois, et le programme de sécurité nucléaire de 30 millions de dollars ainsi que les bourses Eltsine pour la démocratie, d'une valeur globale de 10 millions de dollars, n'en sont encore qu'à l'état de projet. L'aide humanitaire, elle, est en régression.

Je voudrais poser une question très sérieuse au premier ministre. Comment pouvons-nous prendre le premier ministre au sérieux alors que les engagements pris il y a presque un an n'ont toujours pas été honorés? Si le premier ministre est aussi déterminé qu'il vient de le dire, va-t-il débloquer les envois de céréales vers la

Russie, et va-t-il libérer les fonds promis pour réaliser les initiatives annoncées en juin dernier?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, au chapitre de l'aide par habitant consentie aux pays de l'ancienne Union Soviétique, y compris la Russie, le Canada se classe au deuxième rang des pays membres du G-7 et n'est devancé que par l'Allemagne.

L'importance de l'aide accordée par l'Allemagne résulte du fait que la république fédérale a créé un programme de capitalisation spécial pour le déplacement de 350 000 soldats soviétiques stationnés sur son territoire. L'aide du Canada, par habitant, à l'ancienne Union Soviétique, la Russie y compris, dépasse celle de tous les autres pays membres du G-7, à l'exception de l'Allemagne, comme je le disais. La question de mon collègue m'apparaît donc plutôt surprenante.

• (1435)

En fait, un bon nombre de dirigeants des pays du G-7 recommandent à leurs assemblées législatives et à leurs parlements d'accroître leur contribution et la diversité de leurs programmes pour les rendre comparables à l'aide accordée par le Canada, car globalement, ces mesures d'aide représenteraient un apport très important au plan de l'aide technique, de l'aide agricole et des possibilités de réforme du marché.

Le député parlait de la visite qu'a effectuée le président Eltsine en juin dernier. Nous avons rempli tous les engagements que nous avions pris, y compris, quoi qu'en dise mon collègue, l'engagement concernant les bourses d'études Eltsine pour la démocratie. Il y a deux semaines, j'ai reçu dans mon bureau deux récipiendaires de ces bourses, qui se sont dits très reconnaissants. Tous deux venaient de Russie.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Qu'en est-il des expéditions de grain?

M. Mulroney: Non, le député a parlé des bourses Eltsine pour la démocratie. À moins que je ne me sois trompé et que les deux jeunes personnes qui se trouvaient dans mon bureau n'étaient pas des Russes. Ces jeunes sont venus grâce aux bourses Eltsine pour la démocratie et ils étaient très reconnaissants au Parlement et au gouvernement du Canada. En fait, l'un d'eux m'a expressément demandé de transmettre ses bons sentiments et ses meilleurs voeux au député de Winnipeg.

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, vendredi, j'ai posé une question concernant deux cas de harcèlement sexuel dans la fonction publique à Halifax et on m'a répondu d'en référer au président du Conseil du Trésor. Je vais donc la poser à celui qui le remplace aujourd'hui.

Le rapport final qui a paru il y a plus d'un mois conclut qu'il y a bien eu harcèlement sexuel. Je demande donc au ministre ce qu'il va faire pour s'assurer que ces hommes soient punis comme ils le méritent.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor, qui est parfaitement au courant de cette affaire, a déclaré ici même que le harcèlement sexuel était absolument inacceptable dans la fonction publique, à quelque échelon que ce soit; en fait, on est en train d'envisager les mesures à prendre. Ce dossier est toujours sur le bureau du ministre et il y sera donné suite comme il se doit.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je serais plus rassurée si l'agent d'enquêtes et de conciliation de la Commission de la fonction publique ne m'avait pas confirmé ce matin que le processus de conciliation suivait son cours, comme l'a dit le ministre, mais qu'il ne traiterait pas—et j'insiste, ne traiterait pas—de sanctions.

Je demande donc à nouveau au ministre quelles sanctions seront appliquées pour que le message de la tolérance zéro, que je ne mets pas en doute, soit pris au sérieux par les personnes qui se rendent coupables de tels actes?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a dit à maintes reprises, en toute sincérité et conformément à la politique du gouvernement, que les mesures appropriées seraient prises.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui représente les travailleurs en première ligne dans les bureaux d'assurance-chômage, a publié aujourd'hui une brochure où l'on trouve tout ce que les travailleurs devraient savoir au sujet des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage.

Cette brochure expose les ennuis qui attendent les travailleurs qui font une demande de prestations. Le

ministre ou celui ou celle qui répond pour lui aujourd'hui pourrait-il dire aux députés de la Chambre comment on entend fournir aux Canadiens des renseignements précis à ce sujet, afin que ceux qui font une demande de prestations d'assurance-chômage connaissent parfaitement les règles en la matière?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, des brochures seront imprimées et mises à la disposition de toutes les personnes intéressées dans les bureaux d'assurance-chômage un peu partout au Canada.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais savoir si un exemplaire allait être acheminé dans chaque foyer.

Je veux aussi me renseigner sur les nouvelles règles concernant la garde d'enfants. Les modifications récemment apportées à la Loi sur l'assurance-chômage ont pour effet de créer la situation suivante: si, dans le cas où l'on ne peut pas trouver une garderie ni obtenir un congé, on quitte son emploi parce qu'on ne peut pas faire garder ses enfants, on n'est pas admissible à l'assurance-chômage. Le gouvernement actuel oblige donc les parents à se contenter de gardiennes d'enfants sans formation, inexpérimentées et inconnues.

Je voudrais poser au gouvernement une double question: qu'est-ce que le caucus sur la famille dirait à ce sujet et en quoi le fait de quitter son emploi pour assurer la protection de ses enfants pourrait-il constituer un départ volontaire et, donc, rendre le parent inadmissible à l'assurance-chômage?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le préambule est erroné et, à mon avis, la députée le sait pertinemment. Les fonctionnaires des centres d'Emploi Canada examineront chaque cas et, si le motif invoqué est valable, l'intéressé touchera ses prestations d'assurance-chômage. Le ministre et le gouvernement actuel en donnent l'assurance.

• (1440)

La députée fait preuve d'une conduite irresponsable en se livrant à cette tactique visant à semer la peur.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant.

La situation économique à Montréal est un désastre, avec un taux de chômage de 14 p. cent, mais avec 27 p. 100 de la population active sans travail et 21 p. 100 des familles sous le seuil de la pauvreté.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas accepté de participer à un programme de reconstruction de l'infrastructure municipale tel que demandé par la ville et par la province, qui pourrait vraiment stimuler l'économie et créer des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député et son parti réclament une participation financière fédérale aux programmes de modernisation de l'infrastructure municipale.

Comme le député faisait partie du gouvernement en 1982, je lui rappellerai que son gouvernement a supprimé à l'époque un programme de modernisation de l'infrastructure municipale parce qu'il estimait que cela ne relevait pas de la responsabilité du gouvernement fédéral. Je m'en souviens très bien. Et je suis persuadé que le député s'en souvient aussi, car nous siégions alors tous les deux à la Chambre.

Un programme de modernisation de l'infrastructure, modeste compte tenu de la situation financière actuelle, a été annoncé en décembre dernier par le ministre des Finances. Je puis dire au député que les pourparlers se poursuivent avec les gouvernements provinciaux et que des annonces seront faites en temps opportun.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous avons maintenu le programme que nous avions durant la dernière récession.

Si le gouvernement souhaitait vraiment créer des emplois et stimuler la croissance économique, ainsi que réduire le déficit, il lancerait alors un tel programme d'infrastructures. On ne réduira pas la pauvreté à Montréal et ailleurs au Canada en créant des emplois à temps partiel, au salaire minimum, n'offrant aucune sécurité ni aucun avenir.

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas des mesures pour favoriser la création d'emplois de qualité offrant des salaires convenables, afin que les jeunes couples puissent avoir un enfant et bien l'élever?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue me surprend par sa sollicitude à l'égard de Montréal. Lorsque la Chambre a été saisie d'un projet de loi sur les produits pharmaceutiques qui aurait créé des milliers d'emplois à Montréal et entraîné des nouveaux investissements de plus de un milliard de dollars, mon collègue s'est prononcé contre.

Il affirme. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je le dis en toute amitié, mais mes collègues libéraux ont été invités la semaine dernière par leur chef à ne pas paraître trop nerveux et à donner l'impression d'être confiants et détendus. Il leur a dit qu'il savait à quel point cela serait difficile pour eux, mais qu'il fallait qu'ils aient un air confiant.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre pourrait peut-être essayer à nouveau de répondre à la question.

M. Mulroney: Monsieur le Président, pendant des mois, mes vis-à-vis, notamment mon vieil ami de Notre-Dame-de-Grâce, m'ont dit qu'il fallait que je démissionne. Eh bien, maintenant que je l'ai fait, ils veulent que je revienne. Je me demande s'il n'est pas trop tard.

Ce n'est pas sans mal, mais je vais lui pardonner d'avoir voté contre le projet de loi sur les produits pharmaceutiques qui a pourtant créé des milliers d'emplois à Montréal. À cause de ce qu'il a dit au sujet du fait que. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1445)

M. Mulroney: Monsieur le Président, si les libéraux veulent savoir pourquoi leur cote de popularité tombe en flèche, qu'ils s'adressent à la députée d'Hamilton-Est.

Pour répondre à la question de mon collègue, le projet de loi sur les produits pharmaceutiques n'aurait, bien entendu, pas réglé tous les problèmes. Cependant, cette attitude soulève certaines questions importantes. Ainsi, au mois de février seulement,

[*Français*]

une Maison des régions a été créée à Montréal, avec une contribution fédérale de 1,4 million de dollars.

[*Traduction*]

«La société Neuro obtient 8,1 millions de dollars pour faire de la cartographie cérébrale.»

[*Français*]

Trente millions de dollars pour la recherche à l'Enfant-Jésus et l'Hôtel-Dieu, à Québec; les gouvernements consentent 20 millions au Mont-Tremblant. De l'emploi pour 7 800 personnes au cours des cinq prochaines années et 1 000 emplois permanents. Northern Telecom, au Japon, des millions de dollars pour l'usine de Lachine.

[*Traduction*]

La société Bombardier est sur le point de choisir un moteur pour le nouveau jet d'affaires, ce qui créera 1 000 nouveaux emplois. Ce sont là des choses qu'on doit à un faible taux d'inflation, à des taux d'intérêt peu élevés et à de nouveaux investissements record au Canada et c'est là la façon dont nous allons relancer l'économie de Montréal.

* * *

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration.

Il y a presque 50 000 chômeurs et chômeuses au Manitoba aujourd'hui, dont environ le quart sont des jeunes de 15 à 24 ans. Le taux de pauvreté du Manitoba est le plus élevé au pays et c'est celui qui grimpe le plus rapidement. Les plus pauvres parmi les pauvres sont les jeunes. Les Manitobains en ont assez de cette situation décourageante. Ils veulent qu'on agisse.

Quelles mesures précises ce gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour redonner du travail à tous ces gens, pour enrayer la pauvreté et pour chasser le désespoir qui accable les Manitobains à cet instant même?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je n'aurais pas le temps d'énumérer ici toutes les mesures mises en oeuvre par ce gouvernement, mais je pourrais mentionner en premier lieu la somme de 3,8 milliards que nous dépensons en formation et en recyclage.

Je serai très précis, car je crois que c'est important. Trois cent vingt-six mille Canadiens profiteront de programmes de formation; 164 000 d'entre eux recevront leur formation par le truchement de la CEIC à un coût de quelque 430 millions de dollars et 160 000 autres seront formés à titre de stagiaires payants. On verse environ 110 millions de dollars en aide à l'activité indépendante.

J'ai ici toute une liste de mesures; je pourrais en énumérer plusieurs, comme l'aide accordée aux jeunes qui veulent entrer sur le marché du travail, particulièrement grâce à la formation et au recyclage visant à améliorer leurs compétences ou à leur en procurer s'ils ont quitté l'école très tôt et désirent revenir et profiter des programmes de formation et de recyclage.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ces programmes ne font rien aujourd'hui pour ces 12 000 jeunes chômeurs.

[*Français*]

Le ministre nous dit que ces politiques, ces programmes vont régler la situation. C'est faux, absolument faux, et il le sait. Pourquoi y a-t-il tant de chômage au Manitoba? Vingt-cinq pour cent des chômeurs sont des jeunes. Pourquoi y a-t-il tant de pauvreté au Manitoba, le plus haut taux de pauvreté parmi les jeunes au Canada? Pourquoi y a-t-il tant de gens qui vont se nourrir aux banques alimentaires au Manitoba? On me dit que le nombre va dépasser 100 000 cette année. Qu'est-ce que le gouvernement va faire, dès maintenant, pour remettre ces gens au travail?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis surpris de voir que le député minimise la valeur de la formation et du recyclage. Il y a quelques minutes à peine, sa collègue de Hamilton-Est déclarait que c'est justement ce qu'il fallait aux jeunes.

M. Duhamel: Oui, et je voudrais bien que vous agissiez.

M. McDermid: Les gens des banquettes libérales ne peuvent pas avoir le beurre et l'argent du beurre, même s'ils essaient d'avoir les deux.

À notre avis, la formation et le recyclage constituent l'élément essentiel qui permettra aux jeunes d'acquérir des connaissances, de retourner sur le marché du travail et d'occuper des postes intéressants dans la haute technologie. Nous y accordons beaucoup d'efforts et c'est profitable, puisque le taux d'emploi augmente mensuellement depuis les 11 derniers mois et nous prévoyons qu'il continuera de le faire.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'Accord de libre-échange nord-américain prévoit des mesures de protection de l'environnement inégalées dans tout autre traité commercial en vigueur. L'ALÉNA protège notre droit d'établir et d'appliquer nos propres normes environnementales strictes.

Est-ce que le ministre peut nous dire sa position dans cet accord parallèle sur l'environnement avec les Mexicains et les Américains et pourquoi ne procède-t-il pas à des amendements à cet accord de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis?

• (1450)

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministère de l'Environnement, que j'ai le privilège de diriger, a participé directement aux discussions de l'Accord de libre-échange nord-américain. De fait, l'accord qui a été produit, à la suite des négociations entre les parties, est probablement l'accord de libre-échange le plus vert que nous connaissions actuellement. On y trouve un engagement de la part des pays envers le développement durable, ce qui est un précédent, surtout à la suite du Sommet de la Terre à Rio, et on y trouve aussi un engagement de la part de chacun des pays de pouvoir mettre de l'avant des normes qu'ils jugent à propos, tout comme un engagement de ne pas diluer les normes, les lois ou les règlements dans le but d'attirer de l'investissement.

Mais ce qu'il y a de plus significatif encore, c'est le fait qu'à l'intérieur de cet accord ou, devrais-je dire, en parallèle, il y a aussi l'engagement de créer une commission nord-américaine sur l'environnement. Les pays discutent actuellement du mandat de cette commission éventuelle et j'espère que nous pourrons effectivement y compléter l'accord de libre-échange comme tel pour faire en sorte que, sur le plan environnemental, nous puissions avoir une approche continentale.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Environnement.

Le ministre sait qu'un examen des évaluations environnementales a été réalisé relativement à l'agrandissement de l'aéroport Lester B. Pearson, à Toronto. Or, le ministre sait aussi que le ministre des Transports n'a absolument pas tenu compte de cette étude pour les travaux d'agrandissement de cet aéroport.

Est-ce que le ministre va ordonner que l'on respecte le processus d'examen des évaluations environnementales, et que l'on tienne vraiment compte des résultats de l'étude dans les travaux d'agrandissement entrepris par le gouvernement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député quand il parle du respect des recommandations.

Je comprends que le député s'inquiète beaucoup de cette question et je partage son inquiétude. Or, le gouvernement a mis en oeuvre certaines recommandations formulées dans l'examen des évaluations environnementales. En ce qui concerne les recommandations du rapport concernant les pistes, plus précisément la piste nord-sud, je crois, le gouvernement a constaté que ses propres experts n'étaient pas d'accord et c'est pourquoi il a décidé d'agir comme il l'a fait.

Permettez-moi d'ajouter, afin de mieux renseigner le député sur cette affaire et sur une autre dont il a été question plus tôt aujourd'hui, que ce sont les ministères qui sont chargés d'effectuer les évaluations environnementales en vertu des lignes directrices actuellement en vigueur, et qu'il s'agit là d'un élément déterminant.

Il est aussi essentiel que chaque ministère assume ses responsabilités en matière environnementale et qu'il envisage les recommandations par rapport à l'ensemble des problèmes qu'il doit affronter; or, c'est précisément ce que le ministère des Transports a fait.

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Cependant, avant de commencer, je veux dire à mon bon ami, le premier ministre, que j'espère qu'il ne changera pas d'idée. J'ai hâte de le voir là où se retrouvent les anciens premiers ministres: au musée de madame Tussaud ou ailleurs.

M. Mulroney: Au paradis.

M. Waddell: Il y a aussi une autre possibilité.

Lors d'une conférence sur la prévention du crime tenue récemment à Toronto, le ministre et ses collaborateurs ont entendu la même chose que notre comité de la justice: pour prévenir le crime, il faut s'attaquer aux conditions sociales et économiques qui en sont la cause. Lorsque le comité de la justice a entendu cela, il a fait un certain nombre de recommandations.

Que fait le ministre au sujet de ces recommandations? Il me semble que son collègue, le solliciteur général, et lui parlent beaucoup mais agissent peu. Que fait-il au sujet des recommandations?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que mon collègue devrait reconnaître le succès de ce symposium à Toronto. Nous avons réussi à réunir tout le monde, y compris des représentants de tous les partis, et nous sommes d'avis que nous allons tous dans la même direction.

Nous avons reçu le rapport du comité permanent il y a environ trois semaines, si je ne m'abuse, et j'ai annoncé à Toronto que nous allions former un comité du suivi, qui rassemblera tous les éléments qui se sont dégagés de ce symposium. Je soumettrai cette question au Cabinet très bientôt afin de pouvoir présenter certaines initiatives à la Chambre. Je crois que cela pourra se faire ce printemps.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le ministre parle d'un comité du suivi ou d'un comité consultatif qui s'occupera de cette question. Je veux que le ministre soit précis, car nous l'avons été dans nos recommandations. Nous avons besoin d'une politique nationale en matière de prévention du crime et d'un conseil national.

• (1455)

Je veux demander au ministre d'expliquer à la Chambre la composition de ce comité dont il a parlé. Quel est le processus de sélection? À qui le comité rendra-t-il compte? Quels seront ses responsabilités et son échéancier? Je veux que le ministre soit précis dans sa réponse, qu'il agisse au lieu de parler.

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à mon collègue que ce symposium a eu lieu il y a une dizaine de jours seulement.

J'ai dit que nous nous engagions à rassembler toutes ces bonnes idées et ces bonnes initiatives pour les examiner. Avant d'annoncer ce que nous allons faire, je crois qu'il était important que nous consultions les gens pour savoir ce qu'ils voulaient que nous fassions.

Maintenant que nous avons le rapport du comité permanent et que le processus de consultation est terminé, il est temps de soumettre la question au Cabinet pour connaître la position du gouvernement.

J'ai mentionné dans ma première réponse que nous allons présenter une mesure à la Chambre ce printemps. Je crois que c'est un délai raisonnable.

[*Français*]

Je pense qu'en termes de temps cela m'apparaît comme étant raisonnable pour qu'on puisse arriver ce printemps avec des initiatives qui répondent à la fois au symposium et au comité permanent.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME BOURSES CANADA

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Sciences et ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Tous les députés devraient reconnaître que le Programme Bourses Canada a été un important stimulant pour nombre de jeunes qui ont ainsi été incités à s'inscrire à l'université pour y faire des études en sciences et en génie. Les étudiants d'aujourd'hui sont essentiels à la compétitivité future du Canada.

Le gouvernement pourrait-il nous dire quels sont ses plans en ce qui concerne ce programme et ce qu'il a l'intention de faire pour aider les jeunes à apprendre des métiers techniques?

Mme Copps: Est-ce pour votre bulletin parlementaire, Edna?

L'hon. Tom Hockin (ministre des Sciences et ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la députée d'en face a demandé à sa collègue si c'était pour son bulletin parlementaire. Je l'espère bien car elle a toujours appuyé la formation technique depuis le premier jour où elle est arrivée à la Chambre après son élection.

Le programme Bourses Canada dont elle parle est parrainé non seulement par le gouvernement, mais aussi par les éducateurs et l'industrie. Deux mille cinq cents bourses sont attribuées chaque année dans le cadre de ce programme.

J'aimerais rappeler à la Chambre que nous avons annoncé la mise en place, à compter de cette année, d'un nouveau programme de bourses à l'intention des étudiants de première année qui poursuivent des études en vue d'un diplôme technique. Huit cents bourses seront distribuées dans le cadre de ce programme, et ce chiffre devrait atteindre 1 600 bourses d'ici 1995. Il intéressera sans doute la députée de savoir qu'au moins 50 p. 100 de ces bourses sont octroyées à des femmes.

LES PÊCHES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre sait sans doute que les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse se sentent quelque peu abandonnés par lui et son gouvernement, pour n'avoir pas mis en place un programme adéquat d'indemnisation.

Compte tenu de la gravité de la situation sur la côte est, quel plan d'action et quel échéancier précis le ministre a-t-il en tête pour aider ces pêcheurs et ces travailleurs d'usine qui vivent une période de crise?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député sait évidemment que nous n'avons pas de moratoire sur la pêche dans les secteurs auxquels il fait allusion. Par conséquent, la situation n'est pas, à strictement parler, comparable à celle qui règne dans le cas de la morue du Nord.

Néanmoins, le total des prises admissibles a été réduit très considérablement cette année, de sorte que plusieurs milliers de personnes se demanderont si elles pourront obtenir des prestations d'assurance-chômage. Pour ce qui est de ce que nous pourrons faire pour les pêcheurs et les travailleurs des usines de traitement du poisson, nous sommes en train d'étudier la situation. Celle-ci est très compliquée parce que certaines pêches seront rentables, notamment les espèces autres que les poissons de fond. Quoi qu'il en soit, le gouvernement étudie la situation.

Il faut bien comprendre que la plupart des intéressés touchent des prestations d'assurance-chômage à l'heure actuelle et que les pêcheurs continueront à toucher ces prestations jusqu'à la mi-mai. Par conséquent, il nous reste encore du temps pour décider si des mesures extraordinaires s'imposent.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre des Pêches est non seulement responsable de ce ministère, mais aussi de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Il sait pertinemment que le taux de chômage est pour le moins inquiétant dans certaines collectivités de la région de l'Atlantique, et qu'il atteint 28,5 p. 100 dans la région industrielle du Cap-Breton, ce qui est excessif pour n'importe quel endroit au pays. Or, voilà que des milliers de pêcheurs et leurs familles doivent se tourner vers l'assistance sociale et d'autres formes d'aide pour subvenir à leurs besoins.

Je demande au ministre des Pêches et des Océans, qui étudie ce problème depuis un bon moment, quel plan d'action précis et quel échéancier pertinent il est prêt à adopter afin d'aider ces pêcheurs, ces collectivités et ces travailleurs d'usine de poisson. Ces Canadiens méritent une réponse.

• (1500)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, notre Plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique a été annoncé à la mi-décembre 1992. Comme je l'ai dit, nos programmes permanents sont en place, notamment le programme d'assurance-chômage, et la plupart, sinon la totalité des intéressés sont actuellement protégés par ces programmes.

Lorsque le mois de mai arrivera, il est bien possible que certaines personnes ne soient plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage, mais il reste du temps pour évaluer la situation.

De nombreux programmes sont en place, notamment le programme Développement des collectivités, le Programme de redressement pour la région atlantique, le Programme d'expérimentation et d'essais des pêches et de l'aquaculture, et le Programme Diversi-pêches. Nous évaluons toutes ces mesures afin de voir si une plus grande souplesse s'impose. Le cas échéant, les mesures supplémentaires nécessaires seront annoncées en temps utile.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre des Pêches, à qui s'adresse ma question, n'est pas sans savoir que les pêcheurs ont l'intention de se réunir aujourd'hui à Sydney et demain à Halifax pour exprimer leur mécontentement devant la façon dont le gouvernement traite la crise qui secoue l'industrie de la pêche.

À écouter les réponses que mon collègue vient de fournir, on croirait qu'il n'y a pas de problème, que tous ces gens recevront de l'aide d'un programme ou d'un autre, mais ce n'est pas le cas.

Alors, comment le ministre explique-t-il le mécontentement que les pêcheurs veulent manifester aujourd'hui à Sydney et demain à Halifax? Serait-ce que le ministre a raison et que tous ces pêcheurs ont tort, ou y aurait-il un brin de vérité dans l'accusation portée contre le gouvernement, qui aurait laissé tomber ces gens et ne leur aurait pas offert le programme d'indemnisation qu'il aurait dû leur offrir?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous connaissons tous la nature des campagnes que lancent à l'occasion ceux qui veulent inciter le gouvernement à prendre des mesures dans un sens ou dans l'autre.

Comme le mécontentement est toujours au coeur de toutes ces campagnes, je me rends bien compte que les manifestants expriment leur mécontentement. Je sais également qu'il existe de nombreux programmes d'aide aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine du Canada atlantique et que nous dépenserons de 780 à 800 millions de dollars au titre du Programme de la morue du Nord. Nous verserons 584 millions de dollars de plus dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, et nous évaluons la situation pour déterminer les mesures et la latitude que nous devrons prendre afin de prêter secours aux pêcheurs qui seront touchés par la baisse du total des prises admissibles.

Pour l'instant, les programmes actuels suffisent, mais ce ne sera peut-être pas le cas après le mois de mai. Évidemment, les manifestations donnent l'occasion aux gens d'exprimer leur mécontentement et leur mauvaise humeur. C'est l'objectif premier de ces manifestations.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Vassyl Durdynetz, premier vice-président, Verkhovna Rada, de l'Ukraine.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également leur signaler la présence de M. Tassos Karamarios, député du parlement grec.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, lorsque le ministre a répondu à ma question sur l'assurance-chômage aujourd'hui, il a laissé entendre que mes renseignements étaient erronés.

Je voudrais saisir cette occasion pour déposer le document du gouvernement dont je me suis inspirée pour poser ma question. On y lit qu'une personne qui quitte volontairement son emploi par choix personnel pour prendre soin de son enfant et qui demande ensuite les

prestations de chômage aurait du mal à prouver que son départ a été justifié, comme la loi l'exige.

M. le Président: La Chambre permet-elle à la députée de déposer le document?

Des voix: D'accord.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, la présidence aurait-elle l'obligeance d'examiner l'emploi d'un terme que les députés d'en face utilisent assez souvent à la Chambre, le terme «erroné»?

La présidence aura sûrement remarqué que, lorsqu'une question est posée, celui qui répond dit souvent que les faits sont erronés. Cela peut laisser à l'auditoire une impression qui est inexacte et injuste. Les députés de ce côté-ci peuvent aussi, au cours de questions supplémentaires, accuser le gouvernement de donner des faits erronés. Je me demande où cela va nous mener.

• (1505)

La présidence voudra peut-être prendre la question en délibéré afin d'étudier les conséquences, car il me semble que l'emploi de ce terme tient du procès d'intention. Selon moi, ni notre Règlement ni nos traditions ne permettent les procès d'intention, qu'il s'agisse de députés qui posent des questions précises à des ministres ou de ministres qui donnent des réponses.

M. le Président: Le député a demandé à la présidence de commenter l'utilisation du terme «erroné». Je pourrais le faire, mais je préfère attendre de connaître l'ensemble du contexte de l'utilisation et les circonstances dans lesquelles la plainte a été faite, car les mots, privés de leur contexte, ne sont pas toujours le meilleur guide.

Je remercie le député de Cap-Breton—Richmond-Est.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

DÉPÔT DES COMPTES

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport sur les comptes administrés au nom du gouvernement du Canada par la Société pour l'expansion des exportations, pour l'exercice 1990-1991.

En déposant ce rapport, je veux renseigner la Chambre sur l'utilisation et le rendement des comptes du Canada durant l'exercice financier en question.

* * *

[*Français*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 17 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

CONFÉRENCE DES SPEAKERS ET DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DU COMMONWEALTH

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Le président suppléant (M. DeBlois): En vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la réunion du Comité permanent de la Conférence des speakers et des présidents des Parlements du Commonwealth tenue à Windhoek, en Namibie, du 3 au 8 janvier 1993.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

GESTION DE LA CHAMBRE

SOIXANTE-SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le soixante-seizième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet de la liste des députés devant faire partie du Comité législatif sur le projet de loi C-112.

Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): demande à présenter le projet de loi C-418, Loi modifiant la Loi sur les allocations des parlementaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McCreath: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques brèves observations à l'occasion de la présentation de ce projet de loi.

Ces dernières années, on a beaucoup parlé des pensions des parlementaires et celles-ci ont été, dans une certaine mesure, décriées. Quoi qu'en disent les détracteurs des pensions, la population canadienne doit savoir qu'un régime de retraite facilement accessible permet à des Canadiens de grande valeur qui sont en milieu de carrière, mais qui ne sont pas indépendants de fortune, d'abandonner leur carrière pour devenir députés.

La population peut toutefois s'insurger à juste titre contre le fait que quelqu'un peut être député pendant les premières années de sa vie adulte, ensuite décider de poursuivre une autre carrière tout en ayant la possibilité de toucher une pension de parlementaire pendant plusieurs décennies.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie propose une solution à ce problème. Il propose tout simplement que les bénéficiaires ne puissent pas toucher leur pension de parlementaire avant l'âge de 55 ans. Ce projet de loi s'appliquerait à tout le monde, y compris aux députés actuels qui feront partie des prochaines législatures.
• (1510)

Je sais qu'un projet de loi d'initiative parlementaire est, dans une large mesure, symbolique. Cependant, si nous voulons répondre aux attentes de la population à titre de députés, nous devons être prêts à discuter ouvertement de ces questions. Personnellement, je crois qu'il faut revoir tout le système de pensions au Canada. Trop souvent, les gens sont prisonniers de carrières qu'ils auraient abandonnées plus tôt, n'eût été leur régime de retraite. D'autres n'ont absolument aucune pension.

À mon avis, le moment est venu d'instituer un régime individuel et obligatoire de pension transférable qui s'appliquerait également à tous les Canadiens, y compris aux députés.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. McCreath propose que le projet de loi soit lu maintenant pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LES COMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent au gouvernement de s'assurer, que ce soit à la radio ou à la télévision, que ce soit en français ou en anglais, que des mesures soient prises pour diminuer le langage inapproprié utilisé dans la programmation et, de ce fait, réduire les actes de violence.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires croient que le langage et les actes violents présentés à la radio et à la télévision vont à l'encontre des valeurs qu'ils ont voulu inculquer dans leurs familles; aussi, ils demandent au gouvernement et, en fait, à tous les parlementaires de faire tout ce qui est possible pour réduire, voire enrayer, cette violence.

[*Français*]

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai également une deuxième pétition à présenter aujourd'hui qui provient des résidants de la Saskatchewan.

[*Traduction*]

À mon avis, ces pétitionnaires expriment un souhait des Canadiens d'un océan à l'autre lorsqu'ils demandent au gouvernement de revoir ses politiques en matière d'éducation. Ils lui reprochent la taxe de 3 p. 100 qu'il a imposée sur les prêts aux étudiants et tout particulièrement la dernière mesure qu'il a adoptée et qui fait courir six mois plus tôt les intérêts sur les prêts aux étudiants.

À leur avis, le programme de prêts laisse vraiment à désirer et il doit être modifié. Ils appréhendent vraiment les nouvelles propositions du gouvernement, qui semble préconiser la participation des institutions bancaires. Les pétitionnaires se demandent qui établira les critères d'admissibilité, en quoi consistera le rôle des banques et dans quelle mesure l'accès à l'éducation postsecondaire s'en trouvera réduit.

[*Français*]

Je les appuie, car cette pétition me paraît franchement formidable.

[*Traduction*]

LA TROUSSE DE DÉPISTAGE DE LA MÉNINGOCOCCIE

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, il y a environ un an, M^me^ Wanda Quigley, de Wabush, au Labrador, a fait circuler partout au Canada une pétition au sujet de la production d'une trousse de dépistage de la méningococcie. Plus de 25 000 personnes l'ont signée. Un enfant de M^me^ Quigley avait péri à cause de cette maladie redoutable.

La pétition que je dépose maintenant provient d'un grand nombre de Néo-Écossais qui demandent au Parlement d'inciter le gouvernement à acquérir cette trousse de dépistage et à la faire approuver par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin qu'elle puisse être mise en vente librement aux Canadiens.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le privilège de présenter à la Chambre une pétition au sujet de la violence à la télévision.

Les pétitionnaires font valoir que de nombreuses études démontrent le lien qui existe entre la violence dans les divertissements et le fait que notre société devient moins sensible à la violence; que des centaines d'enfants, de femmes et d'hommes sont tués et victimes de traitements inhumains à cause de cela et en particulier que le jeu du tueur en série contribue à cette culture de violence. Ce jeu est muni d'un sac qui contient 25 bébés. Le but est de tuer le plus grand nombre d'enfants et d'adultes sans défense.

Les lois actuelles ne traitent pas de ce problème. Les pétitionnaires, plus de 80 habitants de Saskatoon, demandent au Parlement de modifier le Code criminel de façon à interdire la distribution au Canada d'articles violents et dégradants comme le jeu du tueur en série.

LA TROUSSE DE DÉPISTAGE DE LA MÉNINGOCOCCIE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, je veux me joindre à mon collègue, le député du Labrador, et présenter moi aussi une pétition concernant la méningococcie, une maladie qui a coûté la vie à de nombreux jeunes Canadiens.

La pétition me rappelle le décès de jeunes insulaires morts de cette terrible maladie qui frappe presque sans avertissement et laisse bien peu de temps pour un traitement. Le gouvernement doit faire tout ce qu'il peut, par le truchement du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour mettre sur le marché aussitôt que possible une trousse de dépistage de tous les types de méningite à un stade précoce. Les signataires de cette pétition habitent à Summerside et plusieurs localités des comtés de Prince et de King. J'exhorte le gouvernement à répondre très rapidement à cette pétition.

• (1515)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de l'île de Vancouver qui font remarquer que le projet d'accord de libre-échange nord-américain amène à exiger des concessions commerciales encore plus grandes de la part du Canada.

Cet accord commercial ferait perdre davantage de bons emplois au Canada et son application limiterait davantage la capacité pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada, actuels et à venir, de venir en aide à l'industrie canadienne, de conserver les ressources naturelles canadiennes pour le bien des Canadiens et de promouvoir le progrès social nécessaire.

Les pétitionnaires exhortent la Chambre à rejeter le projet d'accord de libre-échange nord-américain et à recommander au gouvernement d'invoquer la clause de dénonciation pour mettre fin à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Affaires courantes

[*Français*]

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer une pétition provenant de jeunes de ma circonscription de Hull—Aylmer. Ils se sont unis pour demander au Parlement d'envisager d'apporter une modification au Code criminel pour empêcher la distribution, au Canada, de matériel aussi violent et dégradant que ce jeu de société du tueur en série.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 458.

[*Texte*]

Question Nº 458—**M. Arseneault:**

En ce qui concerne l'exploitation du bureau de poste de Pointe-Verte par la Société canadienne des postes, pour les cinq dernières années, *a*) le bureau de poste a-t-il réalisé un excédent d'exploitation ou un déficit d'exploitation pour la période en cause, *b*) l'exploitation du bureau de poste de Pointe-Verte a-t-elle fait l'objet d'études, de rapports et d'examens, ou les deux, par la Société canadienne des postes?

L'hon. Harvie André (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des Communes: (a) Les coûts d'exploitation d'un bureau de poste englobent les coûts directs et indirects. Les coûts directs comprennent les salaires et les avantages sociaux de tous les employés, les coûts du service rural ainsi que ceux liés aux locaux du bureau. Les coûts indirects comportent la portion des coûts de livraison par camion du service routier, les coûts de traitement dans les établissements de traitement du courrier en aval, les coûts de livraison du courrier posté au bureau, la portion du coût de l'infrastructure et des frais généraux ou la portion des coûts d'investissement servant à l'achat de nouvel équipement de traitement et de livraison du courrier ou à l'élaboration de nouvelles techniques. À eux seuls, les coûts directs de l'exploitation du bureau se sont élevés à plus de deux fois le revenu produit à Pointe-Verte.

(b) La Société a examiné les activités de traitement et de livraison du courrier du bureau, la nécessité du bureau dans le réseau, la distance le séparant des municipalités avoisinantes, la taille relative de la municipalité, les assises financières locales, le nombre de clients servis, les modes de livraison existants, l'effectif qui reste, le caractère approprié et les coûts d'exploitation de l'immeuble, la démographie, les tendances des consommateurs et les coûts respectifs des services suppléants.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 405 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 405 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 405—**M. Althouse:**

À l'égard de la Société du crédit agricole, *a*) concernant des contrats de vente et de location qu'elle a conclus, (i) quels sont les numéros d'emplacement des terres, quels sont les noms des anciens propriétaires et des nouveaux propriétaires ou locataires, (ii) quelle est la date limite pour la conclusion du contrat à l'égard de chaque parcelle de terrain offerte et quelle est la date de la conclusion de chaque contrat, *b*) concernant à quelles règles assujetti à la présentation des soumissions en vue de la vente ou de la location des terres (i) la Société du crédit agricole commande-t-elle des évaluations à des tierces parties afin de déterminer le prix à demander pour les propriétés mises en vente, (ii) les dates limites sont-elles respectées, (iii) les intéressés peuvent-ils présenter plus d'une soumission et les soumissions peuvent-elles être présentées après la date limite, (iv) qui est présent à l'ouverture des soumissions, (v) le propriétaire actuel ou l'ancien propriétaire y sont-ils représentés, (vi) quand les nom, adresse et soumission des adjudicataires sont-ils rendus publics?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Langlois: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bevilacqua.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre part au débat aujourd'hui, même si je dois dire que j'ai bien lu la motion et que je ne peux m'empêcher de me demander dans quel monde vit le député.

Cette motion ne tient pas compte de la situation tant au Canada qu'à l'étranger. Elle se fonde sur ce que les Canadiens ont l'habitude de voir de la part des libéraux et qui tient lieu de politique chez eux: ne rien proposer, attendre les sondages, prétendre être en faveur de ce qui est en vogue, s'opposer à tout et critiquer toutes les initiatives prises par les autres.

Comme prétendre que nous sommes toujours embourbés dans une récession, quand il est clair que nous commençons au contraire à en sortir. Il ne fait aucun doute que nous avons traversé une grave récession, comme le reste du monde, mais les choses ont changé et le Canada est en bonne voie de se rétablir.

Fait à remarquer, cette reprise est alimentée par les exportations, qui ont été stimulées par les politiques commerciales mises de l'avant par notre gouvernement et auxquelles le Parti libéral s'est opposé sans exception. N'est-ce pas intéressant?

À les entendre, tout va terriblement mal. Regardons-y de plus près. Le taux de chômage a diminué entre janvier et février. L'offre d'emplois a augmenté de sept points en février. L'indicateur avancé composite a progressé de 0,7 p. 100, un bond appréciable qui présage une croissance vigoureuse au cours des prochains mois. Nos vis-à-vis auront beau se moquer, mais ce sont les faits. Et il faut se fonder sur des faits et non pas sur ses désirs.

Les mises en chantier ont progressé de 6 p. 100 en février par rapport à janvier. Les exportations ont établi un autre record en janvier. Nous avons vendu des biens et des services d'une valeur de 14,6 milliards de dollars, soit plus que jamais dans l'histoire du pays.

En hausse de 11,2 p. 100 par rapport à 1991, nos exportations ont atteint un sommet de tous les temps en 1992. En février 1993, le taux d'inflation n'était que de 2,3 p. 100. Pas si mal si on le compare au taux de 12,9 p. 100 que nous ont légué les libéraux quand nous sommes arrivés au pouvoir.

Nos travailleurs sont plus productifs. Selon Statistique Canada, la productivité des travailleurs n'a jamais été aussi élevée depuis presque 10 ans. En 1992, la production par tête était de 2,3 p. 100. Nous sommes en train de sortir de la récession. Nous sommes en bonne position pour relever les nouveaux défis de la mondialisation. Pourquoi?

• (1520)

C'est tout simplement que le gouvernement a eu la clairvoyance et le courage de mettre de l'ordre dans tout ça. Le monde est en évolution, que nos vis-à-vis le veuillent ou non. Un de nos collègues, le député de Halton—Peel, vient justement de publier un excellent ouvrage prospectif—je me permets de lui faire de la publicité gratuite—dans lequel il parle du genre de choses qui vont se produire dans l'avenir. J'en recommande la lecture à tous mes collègues.

Voici quelques-uns des principes directeurs qu'il entrevoit pour l'avenir. Il prévoit que le phénomène de la mondialisation prendra beaucoup d'ampleur, que la compétitivité sera garante de la réussite, que la concurrence fera baisser les taxes et impôts et s'assouplir les règlements. Il prévoit également l'accroissement de l'efficacité gouvernementale, des pressions pour que les dépenses gouvernementales soient limitées, la poursuite de la restructuration économique, des changements démographiques, et ainsi de suite.

Que mes collègues d'en face soient prêts à le reconnaître ou non, le monde évolue et le Canada doit s'adapter aux changements qui surviennent à l'échelle mondiale, si l'on veut que les Canadiens puissent en profiter et prospérer plus que jamais auparavant à l'aube du XXI^{e} siècle.

C'est précisément ce que garantit le programme économique que le gouvernement a énoncé en novembre 1984, lorsqu'il est arrivé au pouvoir.

Quand on fait le bilan de nos réalisations des huit dernières années, il est intéressant de noter que notre programme comportait cinq étapes. Ce qui est arrivé n'était pas le fruit du hasard. Cela faisait partie d'un plan d'action structuré qui visait à préparer le Canada à être

compétitif au XXIe siècle. Ce plan comportait un programme de réduction du déficit. Fait à signaler, depuis que je siège ici, nos amis d'en face se sont opposés à toutes les mesures de réduction du déficit sans exception, eux qui sont depuis peu devenus les apôtres de la réduction du déficit. Intéressant, n'est-ce pas?

Ils se sont opposés à la restructuration fiscale qui, bien que pénible, a rendu nos fabricants canadiens plus compétitifs. Ils ont beau railler maintenant, le fait demeure qu'ils se sont opposés à la restructuration sans avoir eux-mêmes la moindre idée à proposer.

Ils se sont opposés aux nouveaux accords commerciaux qui ont ouvert des débouchés pour nos exportations. Au Canada, 25 p. 100 des emplois sont tributaires de l'exportation; aussi faut-il pouvoir exporter quelque part. Les députés d'en face se débarrasseraient de nos divers accords commerciaux—j'ignore comment ils se proposent de faire du commerce sans eux.

La privatisation et la réduction de la taille du gouvernement: les députés d'en face se sont opposés à toutes ces mesures, pourtant ce sont elles qui ont permis de faire en sorte que 60 000 à 70 000 personnes ne touchent plus des salaires payés par les contribuables canadiens.

Les programmes d'adaptation industrielle: manifestement, les changements structurels apportés à l'économie ont des répercussions directes sur les gens. C'est pourquoi le gouvernement a adopté la stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, dont les éléments, encore une fois, ont soulevé l'opposition des députés d'en face, mais cette stratégie a remplacé une méthode passive qui consistait à accorder des prestations d'assurance-chômage par une méthode active qui fournissait non seulement un soutien provisoire aux gens, mais aussi des possibilités de formation pour qu'ils puissent acquérir des compétences adaptées aux emplois du XXIe siècle.

Maintenant, ces programmes ont pour objectif d'améliorer la productivité. Je viens de citer un chiffre, il y a un instant, qui montre combien la productivité canadienne a augmenté. Cela signifie augmenter notre compétitivité pour pouvoir saisir les occasions qui s'offrent à nous.

Cette stratégie donne manifestement de bons résultats lorsqu'on considère l'augmentation des emplois—il y a 118 000 personnes de plus qui ont un emploi aujourd'hui au Canada par rapport à l'année dernière. Il est évident que c'est efficace. C'est un des effets de l'augmentation des excédents commerciaux. Je suis certain que les députés d'en face, après mûre réflexion, se rendront compte que ces initiatives ont vraiment été très efficaces.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais parler plus précisément du secteur commercial et de certaines des initiatives prises par le gouvernement, de leurs répercussions et de l'orientation que nous prenons.

Les accords commerciaux fournissent des débouchés. Des résultats sont obtenus quand les sociétés, les entreprises et les travailleurs profitent de ces débouchés. Et si on songe à l'Accord de libre-échange et qu'on évalue ses résultats, et si on pense au potentiel que nous offre l'ALENA, alors il faut les considérer pour ce qu'il sont et non pour ce qu'ils ne sont pas. Nous ne pouvons user de stratagèmes et essayer de terroriser les Canadiens.

Je me rappelle qu'en 1988 les libéraux et les néo-démocrates ont dit à tout le monde qu'on allait perdre l'assurance-maladie et bien d'autres choses. Eh bien, devinez quoi? Quatre ans et demi plus tard, quel est le bilan de l'Accord de libre-échange? Nos exportations ont augmenté de manière spectaculaire, et nous avons toujours l'assurance-maladie et nos programmes sociaux. Et quoi encore? L'Accord de libre-échange ne doit pas être confondu avec la récession en ce qui concerne les conséquences pour l'économie. À bien des égards, la récession a ravagé notre économie. Reconnaissons-le, mais n'essayons pas de dire, comme j'ai entendu des députés le faire: «Les pertes d'emplois n'ont rien à voir avec la récession, c'est tout de la faute au libre-échange.»

• (1525)

Plus tôt aujourd'hui, en réponse à un de mes collègues, j'ai cité quelques éminents spécialistes, mais pour l'édification des députés libéraux, puisque j'en vois un certain nombre ici, je voudrais citer une des sources libérales les plus fiables du pays, le *Toronto Star*. Qu'est-ce qu'il disait de l'Accord de libre-échange? On pouvait lire, dans le *Toronto Star* du 7 février 1993: «Loin d'avoir créé la récession, l'ALE en a amorti les effets. La récession est mondiale et elle coïncide avec une restructuration fondamentale de l'économie mondiale. Les critiques attribuent trop souvent les effets de la récession et de la restructuration aux démons de l'ALE, alors que sans lui et sans l'augmentation des exportations qu'il a produite, la réces-

sion au Canada aurait été pire et la restructuration plus difficile.»

Si mes collègues du parti libéral n'accepte pas l'Évangile selon le *Toronto Star*, alors l'univers n'évolue pas comme il devrait.

Regardons les faits et voyons ce qu'ont été les conséquences de l'Accord de libre-échange. Une récente étude de l'Institut C.D. Howe montrait que, depuis l'ALE, la balance commerciale du Canada avec les États-Unis s'est améliorée plus que sa balance commerciale avec les autres régions. L'étude de l'Institut montre également que ce sont dans les secteurs libéralisés par l'ALE que les exportations ont augmenté le plus, en particulier dans le secteur manufacturier, qui n'est pas basé sur les ressources.

Les exportations totales de marchandises à destination des États-Unis ont atteint un niveau record depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, passant de 102,6 milliards en 1988 à 122 milliards en 1992. C'est une augmentation de 19,2 p. 100 en quatre ans. En 1992, les exportations ont augmenté de 13,6 p. 100 par rapport à 1991. Le surplus commercial canadien, avec les États-Unis, dans le secteur des marchandises était de 17,7 milliards, une augmentation de 27,3 p. 100 par rapport à 1991. En décembre seulement, le surplus canadien du commerce avec les États-Unis a augmenté de 411 millions, atteignant 1,96 milliard.

Ce sont des chiffres assez extraordinaires, et il est difficile de dire: «Pour moi, comme particulier, qu'est-ce que cela signifie?» Cela signifie des emplois provenant des exportations. Pour que les sociétés canadiennes continuent de grandir et de prospérer, elles doivent supporter la concurrence du marché. Si nous tentons de protéger les travailleurs canadiens contre les autres pays, nous ne pourrons tout simplement pas vendre nos produits sur ces marchés. Or nous devons être concurrentiels.

De toute évidence, l'Accord de libre-échange a contribué à notre compétitivité. J'ai remarqué qu'en janvier 1993 nos exportations aux États-Unis ont été de 23 p. 100 supérieures à celles qui ont été enregistrées pour le même mois, seulement un an plus tôt.

Une autre conséquence de l'Accord de libre-échange a été l'augmentation marquée, depuis sa mise en oeuvre, de l'investissement direct étranger au Canada, ce qui indique manifestement qu'on a confiance dans l'économie canadienne et dans les réformes structurelles du gouvernement. Des investisseurs du monde entier savent, tout comme les investisseurs canadiens, bien sûr, qu'ils peuvent investir dans des usines et dans l'expansion d'entreprises au Canada, car ces usines et ces entreprises leur donnent accès au plus grand marché au monde, les États-Unis.

Les investissements signifient tout simplement la création d'emplois. Ainsi, la croissance de l'investissement qui découle directement de l'Accord de libre-échange est manifestement avantageuse. Nos exportations aux États-Unis atteignent des niveaux sans précédent. Notre excédent commercial avec les États-Unis se situe à des niveaux records. Tout cela a un effet positif sur la création d'emplois, l'augmentation nette ayant été, comme je l'ai dit plus tôt, de 118 000 emplois par rapport à l'année précédente.

C'est toute une performance, et elle découle de l'Accord de libre-échange. Que dit le Conference Board du Canada au sujet de l'accord? «Les critiques du libre-échange mêlent les faits. Ils blâment l'Accord de libre-échange pour des pertes d'emplois attribuables à toutes sortes d'autres facteurs économiques comme la récession. On a également la preuve que, au lieu de nuire à l'économie, l'Accord de libre-échange a peut-être en fait compensé une partie des dégâts que la récession cause actuellement à l'économie canadienne.»

Je pourrais poursuivre indéfiniment. J'ai ici beaucoup de citations que je serais heureux de consigner au compte rendu au profit des députés, mais je pense que l'argument que j'ai présenté est clair et sans équivoque. L'Accord de libre-échange fait pour le Canada exactement ce qu'il était censé faire: créer des débouchés économiques et des emplois.

• (1530)

Une fois cette récession complètement terminée, il est certain que l'économie canadienne connaîtra une prospérité sans précédent.

Nous passons maintenant à la prochaine étape, soit l'Accord de libre-échange nord-américain qui a été signé. Il étend le territoire de libre-échange à 85 millions de personnes de plus, créant ainsi le plus vaste marché du monde et englobant le Mexique, le Canada et les États-Unis.

L'ALENA, qui fait fond sur l'ALE, comporte certains aspects remarquables. Ce n'est pas ce que pensent, je sais, les députés d'en face, surtout les députés néo-démocrates, qui veulent faire croire aux Canadiens que l'ALENA va tous les ruiner et les mettre au chômage.

Je tiens à souligner que l'ALENA ne modifie en rien le Pacte de l'automobile et qu'il élimine certains obstacles à l'exportation de nos produits agricoles au Mexique. Pourtant, notre système de gestion de l'offre en ce qui concerne la volaille et les produits laitiers reste exactement le

même et continue de protéger les approvisionnements alimentaires et les agriculteurs canadiens.

Les industries culturelles ne sont pas plus touchées dans l'ALENA qu'elles ne l'étaient dans l'ALE. Je me souviens des discussions qu'il y avait eues, en 1988, au sujet de la culture et de la porte ouverte que constituait l'ALE du fait qu'il n'était pas question de la culture dans cet accord. Rien n'a été prévu non plus, dans l'ALENA, en ce qui concerne la culture.

Les services sociaux et les services de santé demeurent entièrement protégés. Les politiques du gouvernement canadien sur l'interdiction d'exporter l'eau, à une grande échelle, demeurent aussi les mêmes. Il s'agit d'une question dont nous avons beaucoup entendu parler. L'eau qui est embouteillée et manufacturée peut être exportée. Mais c'est la limite, comme cela a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Bien sûr, cet accord ouvre de nouveaux débouchés aux Canadiens en ce qui concerne l'exportation du gaz naturel. Quelles sont les répercussions sur l'environnement? Nous en entendons beaucoup parler, à cause des discussions bilatérales qui se déroulent actuellement à ce sujet. Quant à l'ALENA lui-même, il est à noter qu'il contient plus de dispositions relatives à l'environnement que tout autre accord commercial jamais signé dans l'histoire mondiale. On y met fortement l'accent sur le développement durable et la protection de l'environnement.

Les pays concernés peuvent maintenir leurs propres normes environnementales. Rien dans l'ALENA n'aura pour effet d'abaisser les normes environnementales que les Canadiens considèrent comme étant le grand critère de gouvernement de notre société. L'accord interdit d'abaisser les normes en matière de santé et de sécurité sous prétexte d'attirer des investissements. Un mécanisme de contrôle à cet égard y est même prévu.

Vous le savez, des discussions parallèles sont actuellement en cours. On laisse entendre, semble-t-il, que, vu que des discussions parallèles ayant trait à l'environnement et à la main-d'oeuvre ont débuté, il ne se passe rien du côté de l'environnement.

Pour reprendre l'expression utilisée par le leader parlementaire du Parti libéral un peu plus tôt dans la journée, cette idée est on ne peut plus erronée. Il y a un an, le Canada a proposé à la table de négociations que l'on améliore davantage la protection de l'environnement par le biais de discussions trilatérales. Avec le changement de gouvernement aux États-Unis, les Américains se montrent plus disposés à réagir. Certains prétendent que maintenant c'est nous qui emboîtons le pas aux Américains dans le dossier de l'environnement.

Aucun pays dans le monde entier ne jouit d'une réputation aussi enviable que la nôtre en matière d'environnement. Nous l'avons constaté dès le début de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu en juin dernier à Rio. En effet, on estimait que c'était la délégation canadienne qui donnait l'exemple au monde entier dans les domaines du développement durable et de l'environnement. Tous les pays tenaient notre Plan vert pour un modèle à suivre.

En tant que gouvernement, nous nous réjouissons de l'intérêt manifesté par le nouveau gouvernement des États-Unis pour la protection de l'environnement. Nous sommes très heureux de l'occasion qui nous est offerte de nous asseoir afin de discuter des moyens d'accroître la protection de l'environnement.

J'ajouterais qu'il ne faudrait pas se méprendre sur l'incidence de ces discussions collatérales sur l'ALENA lui-même. Le président Clinton a été on ne peut plus clair quand il a dit que son gouvernement avait l'intention d'aller de l'avant avec l'ALENA, sans le modifier d'aucune façon. L'accord ne sera donc pas rouvert. Il entrera en vigueur comme prévu le 1er janvier 1994. Nous espérons que ces accords parallèles auront alors été conclus.

Comme dans le cas de l'ALENA, il y aura des consultations en bonne et due forme avec tous les groupes intéressés, avec les gouvernements provinciaux et avec les groupes représentant le monde des affaires et les travailleurs, afin que les Canadiens puissent continuer de participer au débat. Ce qui importe au sujet de l'ALENA, c'est ce que le gouvernement du Canada veut obtenir avec ces négociations et ce qu'il a effectivement réalisé au moyen de celles-ci. On entend beaucoup parler ici des Mexicains mais, en fait, la première priorité, la première préoccupation du gouvernement canadien, c'est l'intérêt supérieur du Canada.

• (1535)

Nous nous sommes lancés dans les discussions de l'ALENA avec à l'esprit l'intérêt supérieur du Canada, et le gouvernement canadien s'est fixé essentiellement trois objectifs. Le premier de ces objectifs était d'ouvrir le marché mexicain aux biens, aux services et aux capitaux canadiens. Le Mexique est l'une des économies les plus florissantes et les plus prometteuses au monde, sur un pied d'égalité avec les États-Unis.

Ces discussions entre les États-Unis et le Mexique étaient manifestement à prévoir. S'il y avait un accord bilatéral entre les États-Unis et le Mexique d'une part, et un accord bilatéral entre les États-Unis et le Canada d'autre part, il n'est pas nécessaire d'être un génie pour deviner où iraient les investissements. Les investissements iraient aux États-Unis.

En participant à un accord trilatéral, nous avons donc la chance de rehausser les investissements au Canada. C'est là un objectif que nous avons poursuivi et que nous avons atteint.

Le deuxième objectif consistait à améliorer et à préserver l'ALE, à résoudre les problèmes commerciaux qui ont surgi ces dernières années entre le Canada et les États-Unis, tout en s'assurant que les droits et les devoirs prévus dans le cadre de l'ALE demeurent les mêmes.

L'ALE est un accord complexe qui a pris des mois à négocier et qui est entré en vigueur le 1er janvier 1989. Comme pour tout accord de cette envergure, il y a eu naturellement des faiblesses à corriger et des petits problèmes à régler. Les négociations de l'ALENA nous ont permis, en tant que gouvernement canadien, de faire valoir les préoccupations du Canada quant au fonctionnement de l'ALE, à l'égard par exemple de l'établissement d'un contenu canadien des automobiles, et d'y répondre. Le deuxième objectif a donc été atteint.

Le troisième et dernier objectif était de faire que le Canada demeure un pays attrayant pour les investisseurs. Les investissements sont manifestement la clé de la croissance et, maintenant que le Canada fait partie de ce grand marché nord-américain de 350 millions de consommateurs, il est merveilleusement en mesure d'attirer les investissements étrangers et partant, de créer des emplois pour les Canadiens et de maintenir le haut niveau de vie que nous avons.

Bref, je crois vraiment que le député d'en face qui est l'auteur de cette motion, ferait bien de retourner à sa planche à dessin. J'espère qu'il donnera suite à l'allocution qu'a prononcée plus tôt aujourd'hui mon collègue, le ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation, et qui portait sur un certain nombre de questions financières. J'espère qu'il tiendra compte de ce que j'ai dit au sujet du commerce. Je suis impatient d'entendre le reste du débat. J'ose croire que mon collègue se rendra compte, à bien y réfléchir, que notre gouvernement a accompli un travail exceptionnel et qu'il devrait être soutenu, comme il le sera d'ailleurs aux prochaines élections fédérales.

Les crédits

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations, puis poser une question au député.

Il a mentionné qu'il contestait la prémisse même de la motion, c'est-à-dire que le gouvernement a étouffé la croissance économique. Comment le député répondrait-il aux jeunes d'un peu partout au pays qui disent qu'ils ont perdu espoir en ce gouvernement, que, même diplômés, ils n'arrivent pas à trouver un emploi et qu'ils craignent que leurs compétences d'aujourd'hui soient inutiles demain?

Le député pourrait-il répondre à cette question précise: est-il en faveur de l'établissement d'un programme national de formation en apprentissage et d'un service canadien pour la jeunesse qui permettraient de calmer les inquiétudes grandissantes des jeunes face au chômage et à leur avenir?

M. McCreath: Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question de mon collègue.

Vous pouvez habiller ces programmes de la façon que vous voudrez, il n'en reste pas moins que la meilleure mesure possible pour les jeunes du Canada est une économie florissante. Une économie solide, avec une croissance économique et des incitatifs pour les investisseurs, entraînerait l'établissement d'entreprises manufacturières et, par ricochet, la création d'emplois.

Les possibilités d'emploi et la croissance économique qui en découle, voilà exactement ce que les jeunes recherchent de nos jours.

Nous avons profité pendant de nombreuses années d'un système d'enseignement de très haut calibre au Canada. À l'heure actuelle, nos systèmes d'éducation sont contestés comme jamais auparavant, partiellement parce qu'on veut leur imputer la responsabilité de tous les maux de notre société et des graves problèmes que nos enfants apportent à l'école. Ces systèmes doivent aussi relever le défi du peu de ressources mis à leur disposition. Les compressions exercées par le gouvernement sont populaires en principe, mais lorsqu'elles signifient qu'il faudra limiter la croissance des dépenses, que ce soit dans les programmes d'éducation destinés aux jeunes, dans les transferts aux provinces ou ailleurs, elles sont moins faciles à accepter.

• (1540)

À long terme, la mesure la plus profitable pour les jeunes sera de ne pas leur léguer le fardeau de nos dettes, mais de voir à renforcer notre économie afin de créer

pour eux des emplois et des possibilités conformes à leurs désirs pour l'avenir.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je dois dire que je suis d'accord avec le député d'en face sur ses conclusions, même si je les interpréterais de façon légèrement différente. Il a dit qu'on ne pouvait pas accuser le gouvernement de ne pas travailler aussi fort qu'il le pouvait. C'est vrai, ce dernier fait tout ce qu'il peut pour présenter une image fausse des effets de l'Accord de libre-échange.

J'ai parlé ce matin de la brochure que le gouvernement avait envoyée à grands frais à chaque foyer et dans laquelle il prétend que, depuis l'Accord de libre-échange, aucun autre pays n'a pu s'approprier une plus grande part du marché américain de produits manufacturés que le Canada. En fait, selon le département du Commerce américain, qui n'utilise certainement pas les mêmes chiffres que ce gouvernement, tel n'est pas le cas.

C'est le Japon qui a vu sa part des importations de produits manufacturés augmenter le plus avant et après l'entrée en vigueur de l'ALE. Et qui plus est, l'Australie, le Mexique et l'Afrique du Sud, qui n'ont même pas d'accord de libre-échange avec les États-Unis, ont vu leur part du marché américain augmenter plus que celle du Canada. N'a-t-on pas dénaturé les faits? Je me perds en conjectures sur les motifs du gouvernement.

J'aimerais revenir sur une déclaration faite l'autre jour par le député à propos de l'Accord de libre-échange. Il a dit que les Canadiens devaient sortir de ce cocon protecteur fait de salaires élevés dont ils se sont entourés et faire face à la réalité.

Il semble y avoir chez les ministériels de sérieuses préoccupations à l'égard des travailleurs mexicains et un grand enthousiasme pour l'Accord de libre-échange. Les maquiladoras du Mexique jouissent du libre-échange depuis 20 ans. Les travailleurs mexicains qui sont employés dans cette région du Mexique sont plus mal rémunérés que l'ensemble des travailleurs mexicains.

Je voudrais bien savoir comment le député peut en déduire que l'Accord de libre-échange nord-américain profitera soit aux Canadiens soit aux travailleurs mexicains.

M. McCreath: Monsieur le Président, si le député de Saskatoon—Dundurn pense vraiment que l'Afrique du Sud représente une source de concurrence sérieuse dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis, je crois qu'il a une conception très imaginative de la croissance du commerce mondial.

Venons-en à son argument au sujet des salaires. Je sais que mon collègue considère tout ce que je dis comme parole d'évangile, mais pour le cas où il aurait des doutes, je me permets de citer une autorité en la matière, le Conseil canadien des chefs d'entreprises, que mon collègue reconnaîtra comme une source d'information fiable. Selon cet organisme, les emplois peu rémunérés n'assurent pas un avantage concurrentiel important aux industries à fort coefficient de connaissances, qui jouent un rôle de plus en plus important dans les économies modernes. Si ce type d'emploi exerçait une influence déterminante sur les décisions en matière d'investissement, les régions les plus pauvres du Canada et des États-Unis accapareraient plus que leur part des investissements commerciaux d'entreprises nationales. En fait, tant au Canada qu'aux États-Unis, les régions où la main-d'oeuvre est relativement peu rémunérée reçoivent, en général, une part proportionnellement moindre des investissements commerciaux, y compris le secteur manufacturier.

Le député parle des maquiladoras, qui représentent environ 2 p. 100 du secteur manufacturier au Mexique. Il s'agit ici d'un cas très particulier à l'intérieur des zones franches. Mon collègue et le député de Nanaimo—Cowichan voudraient faire croire aux Canadiens que tout l'avenir du secteur manufacturier en Amérique du Nord va se jouer dans les maquiladoras du Mexique.

À la vérité, les concurrents internationaux du Canada ne sont pas des pays à main-d'oeuvre peu rémunérée; ce sont les pays européens, les États-Unis, le Japon. La même règle s'applique ici: ce qui compte, ce sont les coûts de production, la productivité, et pas seulement le coût de la main-d'oeuvre.

• (1545)

Le coût de la main-d'oeuvre au Mexique est sept fois et demi moins élevé qu'au Canada, en moyenne. Par ailleurs, la productivité des travailleurs canadiens est six fois et demie plus élevée. D'autre part, les sources de financement sont beaucoup plus importantes au Canada, et la productivité de la technologie à coefficient élevé de capitaux est également plus élevée chez nous. Voilà pourquoi les Canadiens sont capables de concurrencer, et les défenseurs de la cause ouvrière au sein du NPD n'ont pas à craindre pour les Canadiens. Ils devraient plutôt être fiers de ce qu'ils sont capables de faire et se dire que nous nous tirerons aussi bien d'affaire dans ce cas qu'en vertu de l'Accord de libre-échange.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député de South Shore avec beaucoup d'intérêt. Il a semblé dire que l'ALENA était un grand progrès, car il allait aider le secteur de la gestion de l'offre, favoriser le commerce et le reste.

Le député pourrait-il nous expliquer exactement pourquoi le gouvernement n'a pas été en mesure d'obtenir un code des subventions et un code anti-dumping dans l'Accord de libre-échange? Étant donné tous les problèmes qui se posent dans le secteur sidérurgique et dans celui du porc, tous les problèmes qui devaient être réglés, selon le premier ministre, par l'Accord de libre-échange, pour quelles raisons, lorsqu'il n'a pu obtenir ces codes dans cet accord, le gouvernement n'a-t-il pas prévu dans le cadre des négociations de l'ALENA l'établissement d'un code des subventions tendant à empêcher l'imposition, à l'avenir, de droits compensateurs contre les produits canadiens vendus aux États-Unis? Pourquoi n'avons-nous pas pris des dispositions pour obtenir un code régissant les droits compensateurs afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir? Cela est prévu dans les autres accords de libre-échange du monde, qu'il s'agisse de la Communauté économique européenne, de l'Australasie ou du groupe Nouvelle-Zélande—Australie. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. On a une minute pour des observations ou des questions.

M. McCreath: Monsieur le Président, je pourrai difficilement rendre justice à une question aussi complexe en une minute, mais je vais faire de mon mieux.

Ce qui importe, c'est que nous pouvons compter sur un mécanisme de règlement des différends, sur deux en fait, qui sont décrits de façon générale au chapitre 18 et plus précisément au chapitre 19, qui fait autorité en la matière et englobe tous les cas.

En ce qui concerne la question de la définition des subventions, il serait manifestement souhaitable de la régler, mais les deux parties n'ont pu en arriver à une entente. Ce qui importe dans le cas de l'Accord de libre-échange et de l'ALENA, c'est ce sur quoi nous avons réussi à nous entendre.

Mon honorable collègue parle d'agriculture. Je lui rappelle à nouveau que le secteur de la gestion de l'offre au Canada est parfaitement protégé par l'Accord de libre-échange et l'ALENA. S'il juge qu'il s'agit là d'une mauvaise entente pour les agriculteurs, je lui demande de s'adresser aux éleveurs de porcs; il verra alors ce qu'ils pensent de l'Accord de libre-échange et du mécanisme de règlement des différends qui est si utile aux Canadiens et si efficace et sur lequel nous ne pourrions compter en l'absence de l'Accord de libre-échange.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je suis heureux de prendre part à ce débat. La motion de mon collègue de York-Nord recommande:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour ses politiques qui ont étouffé la croissance économique, supprimé des emplois au Canada et exacerbé la récession.

Or, mon collègue a omis un élément très important, car il parle de la suppression d'emplois au Canada, mais il oublie un secteur de notre économie où il y a maintenant plus d'emplois et qui est celui des lobbyistes. En effet, sous le gouvernement actuel, les lobbyistes ont complètement bouleversé la façon de diriger le pays depuis sept ou huit ans. Je doute que les Canadiens mesurent bien l'influence qu'exercent les lobbyistes sur le gouvernement.

Un autre secteur qui a connu une croissance sous la direction de ce gouvernement, c'est celui de l'économie souterraine. Selon certains spécialistes, cette économie parallèle au Canada vaudrait aujourd'hui plus de 100 milliards de dollars.

• (1550)

Un professeur de l'université de la Colombie-Britannique, W.E. Diewert, a déclaré qu'avant l'entrée en vigueur de la TPS, cette économie représentait quelque 80 milliards de dollars, mais qu'elle s'est exacerbée et dépasse aujourd'hui 100 milliards de dollars.

Quand le gouvernement tente de défendre sa performance, je me demande vraiment s'il a perdu contact avec la réalité. Lorsque nous rentrons dans nos circonscriptions, notamment à l'occasion de congés, nous rencontrons immanquablement des chômeurs, des jeunes qui viennent à peine d'obtenir leur diplôme mais qui n'ont même pas la chance d'être convoqués à des entrevues. Nous parlons de petites entreprises qui survivent difficilement et le gouvernement vient vanter ses réalisations et citer ses chiffres.

Or, le thème central de la prochaine campagne électorale portera sur la confiance. Les ministériels vont parcourir le pays en disant: «Faites-nous confiance pour tenir bon.» Je doute fort que les Canadiens les suivront, peu importe qui sera le nouveau chef conservateur. En effet, que ce soit le ministre aux Petites entreprises, la

ministre de la Défense nationale ou le député de Cambridge, ils devront tous défendre leur bilan des neuf dernières années.

Ce gouvernement est apparu en 1984; il a parlé de réforme fiscale et imposé 32 hausses d'impôt, notamment la TPS si mal conçue, de sorte qu'au moment même où notre économie subissait le pire ralentissement, il a étouffé la confiance des commerçants de détail. Il a imposé les livres. Il y a désormais une taxe sur la pizza froide, mais pas sur celle qui est chaude. Peu importe qui dirigera le Parti conservateur, tout le monde pensera à la TPS, 24 heures par jour.

Nous avons entendu les mêmes propos lorsqu'il a été question de l'Accord de libre-échange, au cours du dernier débat. Personnellement, je suis toujours d'avis que le très honorable député de Vanvouver Quadra a remporté le débat sur l'Accord du libre-échange. Mais les Canadiens ont été bernés par la campagne de publicité organisée par les multinationales étrangères, avec en tête le Conseil canadien des chefs d'entreprises—encore un exemple de la publicité par des tiers, de l'influence des lobbyistes qui avaient acheté des pages entières de publicité et du temps à la radio. J'espère que les Canadiens ne vont pas encore une fois se faire avoir.

Aujourd'hui, les médias concentrent toute leur attention sur la ministre de la Défense nationale, qui a rarement fait un discours à la Chambre des communes. Nous ne savons pas vraiment quelle est sa position, et pourtant les médias ne font que dire partout qu'elle est le remède à tous les maux de notre pays. Parallèlement, elle a été partie à chacune des décisions prises à la Chambre depuis cinq ans. Elle était là lorsqu'il a été décidé d'introduire la TPS. Elle était là lorsqu'il a été décidé d'acheter des hélicoptères.

Je ne crois pas un instant que les Canadiens vont se laisser faire, qu'ils vont vouloir quatre ans de plus de ce régime conservateur. Qu'ils vont vouloir encore quatre ans d'un régime où, selon Statistique Canada, 2,2 millions d'assistés sociaux, où il y a 1,5 million de chômeurs. Savez-vous que l'an dernier, nous avons dépensé près de 35 milliards de dollars entre le bien-être social, l'assurance-chômage et les intérêts sur ces coûts?

L'an dernier, le gouvernement a enfin eu une idée constructive lorsqu'il a présenté, juste avant Noël, la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous savons tous que c'est ce secteur qui a le plus de chances de créer des emplois. C'était là une très bonne idée de la part du gouvernement. Hélas, encore une fois, il s'est débrouillé pour tout bousiller. C'est incroyable comme il peut gâcher une bonne idée. Il prend les Canadiens pour des idiots. Voilà une idée qui avait été annoncée en décembre. Il s'agissait de mettre des fonds à la disposition des petites entreprises car c'est dans ce secteur que des emplois pourraient être créés et que nous mettons tout notre espoir.

• (1555)

Or, nous serons bientôt en avril et nous n'avons encore rien fait pour encourager les petites entreprises. Voilà trois mois que je ne cesse de supplier le gouvernement de faire connaître cette idée, de faire de la publicité autour de cette loi. Que fait le gouvernement?

Il n'a aucun sens de ce qui est urgent. Il ne se rend pas compte que quand un directeur de banque vient frapper à la porte pour réclamer les versements hypothécaires en retard ou dire que le découvert d'une petite entreprise est trop important, que la banque ne peut plus aider le client, ça n'attend pas.

Il n'a vraiment aucun sens de ce qui est urgent. Il ne comprend pas que quand des gens sont sans travail, ou sont sur le point de perdre leur maison, leur emploi ou leur entreprise, c'est un coup terrible à leur dignité. Le gouvernement laisse courir, on dirait. Il prend son temps. Je crois que, aux prochaines élections, les Canadiens vont se souvenir des graves difficultés dans lesquelles il les a plongés.

Je ne prétends pas un seul instant qu'un parti ou une personne ait la solution magique pour mettre un terme à une récession mondiale. Ce n'est pas du tout dans cet esprit que je pose le problème. Ce que je me dis, c'est que, lorsque les gens en arrachent, ils attendent un peu d'espoir de leurs dirigeants. Lorsque le gouvernement lance une idée, il prend son temps pour l'appliquer.

Je connais des dirigeants de petites entreprises qui traitent avec le gouvernement. Certains d'entre eux attendent parfois jusqu'à un an et demi ou deux ans pour que le gouvernement donne suite à leurs requêtes. Ce peu d'empressement, cette apparente indifférence à l'égard de peronnes qui sont dans de graves difficultés, voilà ce dont les électeurs se souviendront dans quelques mois.

Je le répète, je ne prétends pas un seul instant que nous ayons une solution instantanée à tous nos maux, mais je peux vous dire une chose: si nous remontons dans l'histoire, mettons sur cinquante ans, c'est le Parti libéral qui a été le plus efficace pour créer des emplois, même si

ce parti a commis des erreurs et a pu à l'occasion accumuler de lourds déficits et alourdir la dette nationale.

Lorsque je ferai du porte-à-porte ou que je passerai dans les magasins, aux prochaines élections, et qu'on me demandera ce que le Parti libéral préconise, je répondrai que notre bilan des 50 dernières années montre que les libéraux donnent du travail aux Canadiens. Les libéraux créent plus d'emplois que tout autre parti, et, à dire le vrai, je préférerais voir notre pays avoir une petite dette pour que les Canadiens aient droit à leur dignité et à un emploi.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je vois que mon collègue veut prendre la parole. Je serai bref. Il lui restera peut-être du temps.

Le député dit que les gouvernements libéraux ont donné des emplois aux Canadiens. Durant la période de grande prospérité que nous avons connue entre 1985 et 1990, le gouvernement libéral de l'Ontario a donné des emplois aux gens. Comment? En embauchant 18 000 fonctionnaires provinciaux. Voilà comment il a créé des emplois. Au beau milieu d'un boom, il a augmenté la taille de la fonction publique.

Nous avons pu lire, la semaine dernière, que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a l'intention de mettre à pied ces 18 000 personnes.

Le député croit-il que la façon de créer des emplois, c'est d'embaucher des fonctionnaires? Est-ce là l'approche préconisée par le Parti libéral? Ce n'est plus, il semble, l'approche préconisée par le NPD, et ce n'est certainement pas celle préconisée par les conservateurs.

M. Mills: Monsieur le Président, je ne peux pas croire que le ministre m'a posé cette question. Il sait fort bien que ce n'est pas l'approche préconisée par le Parti libéral du Canada. J'ai dit 150 fois à la Chambre au cours des trois dernières années que le Parti libéral croit dans l'entreprenariat. Les libéraux croient dans les petites entreprises.

• (1600)

Il y a plus de 960 000 petites entreprises au Canada. Ce serait bien si nous pouvions faire la promotion du projet de loi du ministre, et obtenir que les banques financent les entreprises, au lieu d'avoir la Corporation de développement des investissements du Canada qui garantit des prêts aux Edper, Campeau, Central Guaranty et Royal Trustco. Le ministre est capable de trouver 10 milliards de dollars pour ces gens, mais n'arrive même pas à trouver de l'argent pour faire de la publicité auprès des petites entreprises.

C'est ce qui ne va pas dans le gouvernement actuel. Nous ne lui demandons pas de créer une bureaucratie. Nous sommes contre la bureaucratie autant que n'importe qui d'autre, mais nous détestons le voir détruire nos petites entreprises. Le gouvernement le fait en modifiant la Loi sur les prêts aux petites entreprises et en ne communiquant pas les changements aux banques ni aux entreprises.

Lorsque vous dites que David Peterson et son gouvernement libéral ont embauché 18 000 fonctionnaires, je ne suis pas certain que vous ayez absolument raison. Disons que je suis prêt à vous donner le bénéfice du doute et à croire qu'il les a embauchés. Il ne faut cependant pas oublier que, durant cette période, il a également équilibré le budget.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je serai bref. Le député a soulevé un bon argument au sujet de l'économie souterraine. Il me semble que, en 1981, au cours de la dernière récession, des électriciens et d'autres ouvriers étaient en chômage et, lorsque nous allions prendre un verre à la Légion, nous entendions souvent les gens demander si un tel ou un tel accepterait de travailler au noir.

Le député nous décrivait la situation en 1991, mais la situation était la même en 1980. Lorsque le député parle de l'attitude envers les entreprises et de la réforme de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ne se sent-il pas soulagé de savoir que les entreprises ont de meilleures chances de s'en sortir? Il ne faut pas oublier que le taux préférentiel des banques à charte atteignait 22 p. 100 en 1981. De nos jours, il doit admettre que, grâce aux conservateurs et aux mesures qu'ils ont prises, le taux s'élève à 6,75 p. 100. Cela doit rassurer quelque peu les entrepreneurs.

Que dire du consommateur qu'il rencontre et qui, il y a dix ans, soit en 1981, était aux prises avec un taux hypothécaire pour cinq ans de 21,75 p. 100? Comment leur explique-t-il le problème que pose aujourd'hui le taux de moins de 9 p. 100? Comment concilie-t-il les deux?

M. Mills: C'est très facile, monsieur le Président. Premièrement, au cours de la récession mondiale de 1980-1981, les taux d'intérêt aux États-Unis s'élevaient à environ 16,5 p. 100 ou 17 p. 100. Il ne faut pas tout mélanger.

La différence entre 1981 et 1991, c'est que, à l'époque, notre budget prévoyait un programme spécial de relance. Nous avons contracté quelques dettes, mais nous avons construit des choses. Nous avons construit des aéroports, des installations à usage non facultatif. Nous avons doté le pays d'une infrastructure, parce que nous préférions payer les gens à construire des routes. Nous préférons payer les gens pour le travail manuel ou intellectuel qu'ils

effectuent plutôt que leur donner de l'aide sociale et les voir rester à la maison à regarder des vidéos.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat et je veux revenir sur ce que mon collègue a dit à la Chambre au début de son intervention.

Une des choses qui me préoccupent le plus en tant que député, c'est la façade que le gouvernement conservateur est en train de présenter en tâchant de nous faire croire que tout va bien dans le pays. Nous avons subi une récession, nous disent les ministériels, mais comme c'était une récession mondiale, ils ne sont pas à blâmer et ne pouvaient rien faire pour y remédier. À cause de la dette, ajoutent-ils, ils n'avaient pas les moyens d'aider les Canadiens à trouver du travail et de remettre l'économie sur les rails.

Il faut démolir la façade qu'on nous peint à la Chambre aujourd'hui et depuis quelques mois maintenant sur toutes les tribunes, car nous sommes sur le point d'entrer en campagne électorale, et il faut revenir à la question abordée aujourd'hui. Il faut recueillir auprès des députés des idées pour voir comment nous pourrons redonner du travail à un million et demi de Canadiens.

Avant d'exposer mes suggestions et de les offrir à la réflexion du gouvernement en espérant qu'il les analysera au lieu de passer son temps à faire croire aux Canadiens que tout va bien, je voudrais rappeler aux ministériels ce qui est arrivé ces dernières années.

En 1990, le monde canadien des affaires a enregistré 11 642 faillites, dont 2 907 en Ontario seulement. En 1991, le Canada en a enregistré 13 496, dont 3 629 en Ontario. En 1992, le Canada a connu 14 317 de ces faillites, et l'Ontario a bien sûr continué d'en déplorer au rythme de 4 240. Il s'agit de faillites commerciales, non de faillites personnelles avec tout leur cortège de difficultés. Il s'agit simplement de faillites commerciales.

• (1605)

Je voudrais consacrer mon intervention d'aujourd'hui à ce que le gouvernement devrait faire pour remettre les Canadiens au travail. Je veux parler des moyens d'aider les petites entreprises, de faire en sorte que les gouvernements laissent les chefs de petite entreprise tranquilles pour qu'ils puissent commencer à exercer leur créativité et réfléchir aux moyens de créer des emplois et bien sûr de réaliser des bénéfices grâce à ces emplois dont nous avons besoin.

Je veux vous faire part d'une chose que j'ai apprise d'un ami qui est le nouveau président de l'association ontarienne des hôteliers. Il m'a donné un tableau de la réglementation qu'un chef de petite entreprise doit affronter afin de lancer une petite entreprise en Ontario. On appelle ça le mur. J'ai sous les yeux une liste des 42 organismes de réglementation auxquels un chef de petite entreprise doit avoir affaire avant de pouvoir ouvrir ses portes. L'entrepreneur doit s'adresser à 42 organismes différents en Ontario avant de pouvoir essayer de gagner son premier dollar de chiffre d'affaires.

Je vais essayer de les énumérer aussi rapidement que possible, car il est important que les gens s'en rendent compte et ne s'étonnent pas que personne au Canada n'ose lancer sa propre entreprise quand on voit ce genre de situations.

Il faut s'adresser aux autorités municipales et tenir compte de leurs règlements. Il faut tenir compte de la loi sur l'aménagement du territoire, et du plan officiel. Il faut étudier les règlements de zonage. Il faut faire vérifier le plan de localisation. Il faut traiter avec les autorités régionales, les travaux publics, les politiques, la politique proposée sur les terres humides, la Loi sur les municipalités, la Loi sur le code du bâtiment, la Loi sur les parcs publics, la Loi sur les terres publiques, la Loi sur le cadastre, la Loi sur les parcs provinciaux, la Loi sur l'amélioration des terrains boisés, la Loi sur les forêts, la Loi sur le bois de la Couronne, la Loi sur les arbres, la CPVO, les commissaires aux incendies, la Loi sur les eaux navigables, la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières, la Loi sur les offices de protection de la nature, la Loi sur les réserves naturelles, la Loi sur les ressources en agrégats, la Loi sur les pêches, la Loi sur les espèces en voie de disparition, la Loi sur la protection de l'environnement, la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario, la Loi sur les évaluations environnementales, la Loi sur la santé publique, la Loi sur les biens culturels de l'Ontario, Ontario-terre nourricière, la Loi sur la protection des pratiques agricoles, la Loi sur les véhicules tout terrain, la Loi sur l'aménagement des routes et des transports en commun, la Loi sur les travaux publics, la Loi sur la sécurité dans l'industrie, et la Loi sur la santé et la sécurité au travail.

Monsieur le Président, pouvez-vous vous imaginer ce que cela représente? Il est facile, lorsqu'on songe à tous ces organismes de réglementation, de comprendre pourquoi tout entrepreneur qui a une once de bon sens refuse de se lancer en affaires en Ontario ou même au Canada.

M. Mills: Et vous n'avez même pas mentionné la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Nault: C'est exact. Mon collègue dit que nous n'avons même pas mentionné la TPS et le cauchemar que le gouvernement a créé pour les petites entreprises en leur imposant le rôle de percepteur privé de cette taxe.

J'ai fait ce que le ministre d'en face, qui est intervenu durant l'exposé de mon collègue, nous a demandé de faire, c'est-à-dire que j'ai envoyé une lettre à tous les gens d'affaires de Kenora-Rainy River. Tous les députés ont évidemment une liste informatique des entreprises de leur circonscription. J'ai donc fait parvenir une petite note à tous ces entrepreneurs, dans laquelle je leur disais: Voici votre exemplaire de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Vous devriez vous rendre à votre banque et demander qu'on jette un coup d'oeil à cette mesure législative. Si vous éprouvez des difficultés en raison de la très difficile récession actuelle et que vous voulez continuer votre activité et obtenir les capitaux et les investissements nécessaires pour créer des emplois et demeurer en affaires, le gouvernement fédéral est prêt à vous aider en garantissant jusqu'à 90 p. 100 des prêts consentis aux petites entreprises.

C'est ce que j'ai fait en toute bonne foi, parce que le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme a dit que le gouvernement allait réellement faire la promotion de cette Loi sur les prêts aux petites entreprises. Je me suis donc dit: Très bien, vous avez raison. Je veux aider nos petites entreprises et je veux qu'elles se remettent en marche. J'ai donc fait parvenir cette note à tous les intéressés dans ma circonscription.

• (1610)

Dès que les gens ont reçu ce message dans leur courrier, ils se sont réjouis de ce programme dont ils ignoraient l'existence. Ils ont immédiatement téléphoné à leurs banques, qui n'étaient pas au courant du programme. Les directeurs de banques des localités du nord de l'Ontario ont dit aux petits entrepreneurs que la Loi sur les prêts aux petites entreprises était une idée fort intéressante, mais qu'ils n'en avaient jamais entendu parler.

Des voix: C'est une histoire vraie.

M. Nault: Il n'y a pas lieu de se surprendre que des petites entreprises fassent faillite au Canada étant donné les établissements bancaires avec lesquels elles doivent traiter.

J'étudie actuellement la possibilité de créer une banque régionale pour le nord de l'Ontario, car cette région est vraiment désespérée.

Le député d'en face sourit, hoche la tête et rigole, mais s'il habitait le nord de l'Ontario et qu'il essayait d'obtenir un prêt, il saurait de quoi je parle. Même lorsque tout va pour le mieux dans le nord de l'Ontario, certaines personnes de Toronto décrètent que cette région est en difficulté. Elle a à peu près la même superficie que la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick, mais c'est une région en difficulté où il ne faut pas consentir de prêts.

On refuse des prêts à des personnes comme celles dont les noms figurent sur ma liste, qui réussissent très bien en affaires depuis dix ou onze ans et qui demandent de l'aide en cette période très difficile. Je connais une femme qui possède sa propre entreprise et tout ce que cela suppose. Elle n'a pas pu obtenir de prêt. Elle a demandé une marge de crédit qu'on lui a refusée. Elle a essuyé un refus parce que des directeurs de sa banque, à Toronto, ont dit que la circonscription de Rainy River fait partie d'une région en difficulté et qu'il ne faut pas prêter d'argent aux gens de cette région.

Voilà où je veux en venir. Nous devons modifier le système et dire aux institutions bancaires qu'elles ont intérêt à se ressaisir, faute de quoi nous devrons prendre des mesures à ce sujet.

J'ai essayé de découvrir ce que manigancent les institutions bancaires. Dans ma circonscription, j'ai un excellent ami qui est un homme d'affaires très prospère. L'autre jour, il a reçu une lettre de sa banque, la Banque Royale. Je ne peux pas vous dire le nom de cet homme ni ce qu'il en est exactement de sa situation financière, mais je le connais personnellement et je sais qu'il est très riche et qu'il possède bien des propriétés.

L'autre jour, la banque lui a envoyé une lettre lui expliquant qu'il avait un problème et qu'il constituait un risque. Il a été tout simplement renversé. La banque l'a informé qu'elle allait modifier ses frais de service mensuels et que le taux d'intérêt dont il bénéficiait alors et qui équivalait au taux préférentiel plus 1,5 p. 100 allait dorénavant correspondre au taux préférentiel plus 4 p. 100, ce qu'il n'arrivait pas à s'expliquer.

Mon ami a ensuite vérifié auprès d'employés de la banque occupant des postes un peu plus élevés dans la hiérarchie et il a évidemment appris que l'institution avait modifié sa politique. Nous savons maintenant qu'il y a trois catégories d'entreprises, soit la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C.

Comme il ne me reste pas beaucoup de temps, je vous dirai qu'environ 90 p. 100 des entreprises font partie de la catégorie C. Il s'agit d'entreprises qui, en gros, rapportent à la banque moins de 300 000 $ en frais de service, en intérêts et en autres coûts supplémentaires. Les entreprises qui rapportent à la banque moins de 300 000 $ par année et qui font partie de la catégorie C doivent payer le taux préférentiel plus 4 p. 100.

Je comprends maintenant ce qui s'est produit. Personne ne le reconnaîtra jamais dans les milieux bancaires,

mais ces changements se sont produits. La Chambre doit adopter une mesure législative afin que ces banques aident les entreprises à générer une richesse dans notre pays, faute de quoi nous devrons tous nous chercher un autre endroit où accrocher notre chapeau après les prochaines élections, car notre pays ne pourra survivre longtemps à ce genre de situation.

Durant le peu de temps à ma disposition, j'espère avoir réussi à expliquer au ministre ce qui se passe vraiment dans le nord de l'Ontario, ainsi que la nécessité de prendre des mesures pour résoudre le problème.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je serai bref. Le député a mentionné les quelque 14 000 entreprises qui ont fait faillite au Canada. Je pense que cela l'intéresserait de savoir que, dans le comté de Los Angeles aux États-Unis l'année dernière, quelque 14 000 entreprises ont fait faillite également.

Le député a tort s'il laisse entendre que le problème de faillite d'entreprises existe seulement au Canada; ce problème existe chez nos voisins du Sud aussi.

La question est très simple, me semble-t-il, et j'écoutais attentivement les propos du député. Il me semble que les libéraux prônent maintenant la nationalisation des banques canadiennes.

• (1615)

Je veux demander au député de me dire clairement si le Parti libéral a pour politique la nationalisation des banques canadiennes.

M. Nault: Je regrette, monsieur le Président, mais je ne peux m'empêcher de rire du député d'en face parce que, dans le fond, il fait peu de cas des gens.

Une voix: Il est probablement un autre partisan servile de Kim Campbell.

M. Nault: Je ne le comprends pas. Le nombre de faillites a atteint un niveau record, nous connaissons d'énormes problèmes au Canada, le Parlement se livre à un débat très grave et le député me pose une question bête, à savoir si je serais aussi stupide que les néo-démocrates et nationaliserais les banques.

Ce ne sont pas du tout mes propos. Ce que je dis, c'est que les banques canadiennes ont prêté des milliards de dollars aux Reichmann sans vérifier leur cote de crédit et ont participé au fiasco d'O&Y mais qu'elles refusent de prêter 10 000 $ à un électeur de ma circonscription qui a la meilleure cote de crédit, possède sa maison qu'il offrira comme garantie, possède l'immeuble où il exploite le commerce en question, et le député me pose une question bête, à savoir si je veux que le gouvernement nationalise les banques.

Je lui dirai ce que je veux, et je l'ai vérifié. Il n'y a absolument aucun règlement qui empêche une région du pays d'établir une banque régionale. L'établissement d'une telle banque serait parfaitement conforme aux règlements et à la loi actuellement en vigueur. Ce que j'ai cherché à savoir, c'est si j'étais en mesure de convaincre le gouvernement ontarien de modifier la loi relativement aux caisses de crédit parce que c'est le gouvernement ontarien qui régit cela. Si c'est impossible, je me demande s'il existe un autre moyen pour les petites entreprises d'obtenir du crédit.

Le député d'en face pense-t-il qu'on peut créer une banque régionale en vertu de l'Annexe A? Qu'il se reporte à la Loi sur les banques. Pour créer une banque de l'Annexe A, il faut des investisseurs privés. Il faut aussi des administrateurs venant du Nord de l'Ontario. Ainsi, il n'y aura plus de gens de Toronto qui viendront nous dire que la région de Kenora—Rainy River est une région défavorisée. Je veux que les gens du Nord reprennent en main le sort de leur région parce qu'ils savent mieux que personne ce qu'il faut faire pour remettre leur économie sur les rails de la prospérité, qui se fait attendre depuis si longtemps.

Je voudrais que le député de Cambridge sache depuis combien de temps les habitants du nord de l'Ontario attendent que le reste de la province les prenne au sérieux. Le ministre responsable des Petites entreprises nous offre bien sûr ce programme de développement régional qui s'appelle Initiative fédérale du développement économique du nord de l'Ontario.

M. Sobeski: Allez-vous supprimer ce programme?

M. Nault: Détendez-vous. Je vais dire au député ce que je pense de ce programme s'il veut bien se calmer. Le fait demeure que ce programme n'a pas donné les résultats escomptés sur le plan de la diversification de l'économie du Nord.

Le vrai problème dans le nord de l'Ontario, c'est que les banques nous ont complètement abandonnés. Ce ne sont pas les maigres petits cadeaux que nous fait le gouvernement dans le cadre du FEDNOR qui vont améliorer la situation dans le nord de l'Ontario. En fait, nous en avons assez d'être les parents pauvres de la province. Nous voulons prendre en main notre destinée, et si l'establishment bancaire de Toronto ne veut pas nous

aider, nous allons créer nos propres banques dans le nord de l'Ontario.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je demande au député qui vient de parler de rester une minute pour que je puisse répliquer à certains commentaires que lui et son collègue ont faits. Puisque je les respecte tous les deux beaucoup et qu'ils s'intéressent de très près au sujet, je m'efforcerai de répondre aux graves questions qu'ils ont soulevées au cours des 10 ou 15 dernières minutes.

Tout d'abord, le nord de l'Ontario. Je parlerai de ce sujet en premier parce qu'en tant que ministre responsable de FEDNOR et des petites entreprises, je crois que l'une de mes plus grandes joies a été de voir les 60 millions de dollars que ce programme a permis d'injecter dans le nord de l'Ontario ces cinq dernières années pour créer des milliers d'emplois dans plus de 105 localités différentes.

• (1620)

La plus grande qualité du programme, c'est qu'il constitue un complément aux prêts accordés par les banques et au financement privé. Je suis surpris d'entendre le député en parler en termes aussi peu flatteurs. Ce programme incite habituellement les banques à s'embarquer dans des projets auxquels elles refuseraient autrement de participer.

Je crois que le député a raison lorsqu'il dit qu'il a toujours été difficile dans le nord de l'Ontario de convaincre les banques à charte d'accorder de l'attention aux petites entreprises et de leur avancer des fonds. En passant, c'est là un problème historique. C'est un problème que l'on connaît depuis 100 ans. Mais grâce à FEDNOR, les choses changent. Dans 400 dossiers différents, FEDNOR a convaincu les banques de prêter, ce qu'elles n'auraient pas fait sans ce programme.

Je demande au député de ne pas dire qu'il ne veut pas de FEDNOR parce que, sans lui, ces 400 dossiers n'auraient pas abouti et 105 collectivités différentes auraient perdu des avantages.

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Hockin: Le député a dit, ce qui est beaucoup plus révélateur, que les banques refusent habituellement de prêter aux petites et moyennes entreprises. Je tiens à remercier son parti ainsi que le NPD qui nous ont aidés il y a deux semaines à adopter à la Chambre des communes le projet de loi concernant la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Jeudi, le projet de loi subira l'étape de la troisième lecture au Sénat et recevra la sanction royale. Le député veut que nous annoncions le programme avant qu'il soit mis en oeuvre.

Une voix: C'est ce que vous faites depuis neuf ans.

M. Hockin: Le député dit que c'est ce que nous faisons depuis neuf ans. Il veut que nous fassions de la publicité sur un programme, sur ses détails et ses règles, avant même qu'il ait été adopté par le Sénat. Nous ne le pouvons pas.

Je dois dire à mes collègues de Kenora—Rainy River et de Broadview—Greenwood que je comprends qu'ils aient hâte qu'on annonce ce programme. J'aimerais qu'ils me fassent part de leurs idées là-dessus.

Permettez-moi de dire ce que nous allons faire dès que le projet de loi sera adopté, jeudi prochain. Je pense que cela vous intéresse. Nous allons organiser une importante campagne publicitaire dans tout le Canada, avec le concours des banques et sans elles.

Ensuite, nous allons nous assurer au cours du prochain mois que tous les chargés de prêts dans toutes les succursales bancaires, y compris la Caisse de dépôt et les caisses populaires, suivront un cours sur le contenu et les conséquences de la nouvelle Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ainsi, ils seront mis au courant.

Je suis d'accord avec le député de Kenora—Rainy River quand il dit que si l'on se renseignait aujourd'hui sur cette loi dans une banque de Kenora, on nous répondrait en fonction de l'ancienne loi, et non de la nouvelle.

Une voix: Elles n'en connaissent même pas l'existence.

M. Hockin: C'est probablement vrai aussi, parce que les banques n'aimaient pas l'ancienne loi. Cette loi ne leur donnait pas ce qu'elles voulaient. C'est un programme que les libéraux avaient créé entre 1980 et 1984 et que nous avons quelque peu modifié. Ensemble, les mesures du gouvernement libéral et celles que nous avons prises n'ont pas suffi à susciter plus de 400 millions de dollars de prêts l'an dernier.

Les représentants des banques nous disent maintenant qu'avec les modifications que nous avons apportées, et mon collègue est en faveur de ces modifications, nous allons faire des affaires pour plus d'un milliard de dollars l'an prochain seulement.

Comment pourrait-on arriver à ce résultat sans faire la promotion du programme, sans publicité ni formation? On connaît le contenu du programme. J'ai hâte d'enten-

dre les suggestions des députés sur la façon d'en faire la publicité.

Selon moi, cette question intéresse tout le monde à la Chambre. Les députés peuvent faire beaucoup pour leurs électeurs. S'ils se donnent la peine d'aller parler de cette nouvelle loi à tous les petits entrepreneurs de la rue principale dans leur circonscription, cela pourrait même les aider à se faire réélire.

Qu'y a-t-il de nouveau dans cette Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui peut paraître anodine? Tout le monde s'endort rien qu'à en entendre le nom. Laissez-moi vous dire, que c'est, selon moi, la mesure législative la plus intéressante qu'on ait adoptée à la Chambre au cours de la présente session. Je crois que nous avons garanti 40 millions de dollars en provisions pour pertes sur prêts et nous allons créer pour un milliard de dollars d'activités.

En passant, comparativement au gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, nous dépensons directement un milliard de dollars pour créer des emplois, tandis qu'il crée 8 000 emplois dans un cas et 800 dans un autre. Notre façon de dépenser est beaucoup plus appropriée. Grâce au régime de garantie d'emprunt, moyennant 40 millions de dollars, les banques avancent un milliard de dollars à notre place. Voilà ce que fait la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Pourquoi les banques se montrent-elles intéressées cette fois-ci? Je voudrais que mon ami, le député de Kenora—Rainy River, écoute attentivement ce qui fait la différence. Le pourcentage de la garantie est plus élevé. Il est passé de 85 p. 100 à 90 p. 100. Ainsi, en cas de perte, la banque en assume 10 p. 100 et le gouvernement fédéral, 90 p. 100. C'est un gros facteur de motivation.

Nous avons aussi majoré la commission qu'elles touchent. L'ancien projet de loi prévoyait une commission de 1 p. 100. Cela pose un problème. Les banques ont toutes sortes de formalités administratives à remplir, cela fait beaucoup de travail. Nous avons donc porté leur commission à 1,75 p. 100, à la condition cependant—comme le faisait si bien observer le député de Broadview—Greenwood—qu'elles commercialisent à fond ce produit, qu'elles en fassent la promotion et assurent la formation nécessaire. Voilà ce qui en est de l'aspect de la commission.

Nous avons accordé ces deux avantages aux institutions financières, en échange de quoi elles vont offrir le produit «prêts aux petites entreprises» et en faire la promotion. Autrement, nous devrions veiller à ce qu'elles entendent parler de nous. Ça, c'est ce que nous avons fait pour les banques. Mais qu'avons-nous fait pour les exploitants de petites entreprises?

• (1625)

Pour commencer, nous avons fait baisser les taux d'intérêt. Ils n'ont jamais été si bas en 35 ans. Nous avons aussi fait ceci pour eux grâce à cette mesure législative. Nous leur avons dit: «Ne cherchez plus.» Pour obtenir un prêt aux petites entreprises, même si le gouvernement en garantissait la plus grande partie de l'emprunt, la banque exigeait quand même que vous offriez votre maison, votre automobile et votre chalet à titre de garantie personnelle et de nantissement subsidiaire à l'égard des 10 ou 15 p. 100 du risque qu'elle assumait. Dans ce projet de loi, nous disons que pareille pratique est inacceptable et que les institutions financières ne peuvent pas agir de la sorte.

La seule garantie qu'elles peuvent exiger pour couvrir leur part de risque, soit 10 p. 100, c'est votre signature. Elles peuvent ainsi obtenir une garantie personnelle correspondant à 25 p. 100 du prêt. Elles ne peuvent rien exiger de plus. Elles ne peuvent enregistrer aucun droit réel ou autre en garantie. Elles peuvent simplement demander une garantie personnelle, au moyen de la signature de l'emprunteur, sur ses avoirs liquides ou son salaire. Mais elles ne peuvent enregistrer aucun droit réel en garantie du prêt.

Qu'est-ce que cela signifie? C'est un aspect très important. Comme elles ne demandent pas en garantie la maison, la voiture et tous les effets personnels en plus de la signature, l'emprunteur peut utiliser ces biens en garantie pour financer le fonds de roulement, les comptes clients, les stocks ou les travaux en cours, ce qu'il ne pouvait pas faire auparavant. En effet, les petites entreprises disent qu'elles ne peuvent jamais obtenir un emprunt pour travailler au Canada, car dès qu'elles achètent un camion ou une usine, les banques les prennent en garantie et elles ne peuvent plus les donner en garantie à d'autres prêteurs.

Ainsi, ce projet de loi contribuera grandement à susciter toutes sortes d'activités économiques qui n'auraient jamais pu prendre naissance auparavant. Je suis extrêmement enthousiaste au sujet de ce projet de loi et je conviens d'emblée avec mes collègues que nous devrions réellement le promouvoir. Je veux qu'on me critique à la Chambre n'importe quand après jeudi prochain si cela ne se produit pas, mais ne nous demandez pas d'en faire la promotion avant son adoption, car le règlement changera peut-être et les modifications qui y seront apportées le changeront peut-être également. Jeudi prochain, nous saurons ce qu'il en est, puis nous partirons en campagne. Nous devrions peut-être adopter à la Chambre un projet de loi qui nous donnerait 5 millions de dollars pour vendre ce projet de loi-ci, car nous devrions vraiment en faire la promotion.

Nous parlons maintenant de la motion de l'opposition au sujet de l'économie. La raison pour laquelle les petites entreprises sont si importantes, c'est que 80 p. 100 de tous

les nouveaux emplois créés au Canada au cours des dix dernières années l'ont été par des entreprises comptant 50 employés ou moins.

Personne ne sait cela. Les gens pensent que les emplois sont créés par de grosses sociétés automobiles ou par de gros hôpitaux, ou quoi encore. En fait, ce n'est plus dans ces secteurs que les emplois sont créés de nos jours. J'étais à Windsor lundi dernier quand on a annoncé l'investissement de 900 millions de dollars par Chrysler, et aucun emploi n'est créé. On va garder les 4 200 employés dans cette usine de fourgonnettes grâce à cet investissement, mais même Chrysler avec son énorme investissement de 900 millions de dollars ne crée aucun emploi nouveau. Cette société se contente de ne pas en supprimer.

Où sont donc créés les nouveaux emplois? Ils sont créés par les petites et moyennes entreprises. Le Canada est un pays bien plus animé de l'esprit d'entreprise en 1993 qu'en 1973. Je me rappelle la première semaine après mon élection en 1984, les gens faisaient la queue pour demander quelque chose à leur député. Ils voulaient des passeports, faire venir un parent ou une autre faveur. J'avais 13 hommes d'affaires qui attendaient une subvention du gouvernement. J'en étais consterné. Même nos entrepreneurs n'avaient pas l'esprit d'entreprise en 1984. Notre pays stagnait à cause de sa dépendance à l'égard de l'État. Même les entrepreneurs ne faisaient rien si le gouvernement fédéral ne les aidait pas.

Nous avons encore des programmes régionaux pour le nord de l'Ontario, il y a donc encore de petites subventions, mais en général nous avons réduit ces programmes et nous agissons plus prudemment avec ce système de garantie d'emprunt par l'intermédiaire de la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour nous assurer qu'une activité économique existe réellement.

Il y a quelque chose que je veux ajouter au sujet de ces petits entrepreneurs. Qui sont-ils? Eh bien, je veux que vous changiez l'idée que vous vous faites d'eux. Cinquante-deux pour cent de toutes les nouvelles entreprises depuis 1986 ont été créées par des femmes. Dans les années 60, peu de femmes participaient au monde des affaires. De nos jours, plus de 80 p. 100 des propriétaires et des exploitants d'entreprises sont des femmes. Je pense que 26 p. 100, depuis 10 ans, ont été créés par de nouveaux Canadiens, des Canadiens de première génération. C'est un nouveau phénomène causé par les nouveaux Canadiens. Parlons de tous ces réfugiés de la mer vietnamiens. Ils ont tous des emplois, ils ont tous des petites entreprises. Ils sont pleins d'enthousiasme et d'esprit d'entreprise, c'est la même chose pour les Coréens et pour tous les nouveaux Canadiens, et c'est une nouvelle réalité qui stimule notre économie.

Maintenant, les gens disent: «Bon, c'est très bien. Nous allons avoir un grand nombre de petites entreprises, mais personne ne peut exporter ou être concurrentiel à l'échelle internationale si on a seulement des petites entreprises.» Eh bien, ils se trompent. N'est-ce pas ce qu'on a dit à *Washington Week*? Cet automne, j'ai inauguré 19 nouvelles installations d'entreprises qui prenaient de l'expansion dans le sud de l'Ontario, des entreprises qui employaient toutes 100 personnes au maximum. Elles avaient toutes trois choses en commun.

• (1630)

M. Nault: Et vous en avez fermé combien, Tom?

M. Hockin: Le député voudra entendre ce que je dis. Le fait est que notre économie connaît une croissance nette.

Ces entreprises ont trois points communs. Premièrement, elles exportent toutes 80 p. 100 de leur production. Deuxièmement, elles étaient équipées de nouvelles technologies, d'une nouvelle machine qui les plaçaient sur un pied d'égalité avec leurs concurrents, voire avant eux, et troisièmement, et c'est un peu triste à dire, elles ne voulaient pas que les autres sachent que les affaires allaient si bien. Elles ne voulaient pas de publicité.

L'autre jour, j'ai entendu dire que 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada ne font jamais l'objet d'annonces dans les journaux. Les gens ne veulent pas que les autres sachent que leur entreprise prend de l'expansion. J'ai demandé aux entrepreneurs de faire venir les caméras de télévision et les médias lors de l'inauguration de leur entreprise. Ils voulaient bien que je sois présent, mais ne voulaient aucune publicité parce que, selon eux, ça ne leur rapporte rien.

Le fait est que les affaires vont bien. C'est difficile de le faire savoir aux gens. Les affaires vont bien pour les petites et les moyennes entreprises.

Ce que je veux dire au sujet de cette motion, c'est qu'il n'y a pas que les petites entreprises. Il y a aussi le climat général que nous avons instauré pour favoriser la croissance économique au Canada. J'aimerais donner certains conseils aux députés d'en face en vue des prochaines élections. Je ne pense pas que ces élections vont tourner autour des politiques d'encadrement, des accords commerciaux et de la réforme fiscale, comme c'était le cas en 1984 et en 1988. Elles vont porter sur la création d'emplois dans toutes les villes, grandes et petites. C'est vraiment là-dessus que porteront les élections. Nous ne parlerons plus de ces grandes questions.

Les cadres sont en place, et nous en sommes maintenant aux détails. Lorsque l'on arrive au niveau de la communauté, de la rue, de l'entreprise, notre opinion en tant que gouvernement, en tant que Parti conservateur,

c'est qu'il faut limiter les subventions. Il faut essayer de stimuler la croissance de façon intelligente, et le meilleur exemple en est peut-être la Loi sur les prêts aux petites entreprises qui va être à l'origine d'une activité intense avec des ressources fédérales restreintes, simplement beaucoup d'intelligence et une bonne commercialisation.

Je vais conclure en disant que le PIB réel a augmenté de 1,4 p. 100 au cours d'un des trimestres de 1992. Cela faisait six trimestres de croissance consécutifs, et cette hausse était la plus élevée depuis le deuxième trimestre de 1991. À 2,1 p. 100, l'inflation est jugulée. En fait, notre taux d'inflation est l'un des meilleurs du G-7. Les exportations ont augmenté de 14 p. 100 depuis juin 1991. Les bénéfices avant impôts des sociétés sont en train de remonter après avoir atteint leur point le plus bas depuis 60 ans, et ils sont aujourd'hui 30 p. 100 plus élevés qu'en 1991. Les faillites sont en régression de 3 p. 100 par rapport à l'an dernier. Les achats de l'autre côté de la frontière sont en baisse. Tous ces changements augurent bien pour une économie améliorée lors du prochain mandat.

Au cours des six prochains mois, le pays et le Parlement devraient se réjouir de ces bonnes nouvelles, de ces nouvelles forces positives. L'économie se redresse, contrairement à ce que laisse supposer la motion.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais dire tout d'abord au ministre que nous du Parti libéral du Canada, qui avions appuyé ses efforts visant la modification de la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin que les 960 000 personnes qui animent vraiment notre économie puissent obtenir ce soutien, sommes heureux de l'entendre promettre à la Chambre aujourd'hui qu'à compter de jeudi, tous les directeurs de banques, les quelque 7 500 chargés de prêts des caisses populaires et toutes les petites entreprises d'un océan à l'autre sauront que cette loi est en vigueur.

Je devrais ajouter toutefois qu'il existe, ici à la Chambre et au sein du gouvernement depuis 15 ans, une tradition selon laquelle toute nouvelle loi est annoncée dans les journaux, à la télévision et à la radio après la deuxième lecture. Ce n'est donc pas un bon argument de prétexter son examen par le Sénat pour ne pas faire connaître la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Quoi qu'il en soit, je veux passer à autre chose.

• (1635)

Le ministre a parlé de l'esprit d'entreprise au Canada. C'est vrai que l'entrepreneuriat est très dynamique au pays. Le ministre dit aussi que nous n'accordons pas autant de subventions qu'il y a quelques années. Je crois qu'il oublie un domaine où nous distribuons des milliards de dollars en subventions.

Parce qu'il ne s'est pas intéressé aux avantages fiscaux qui se sont accumulés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, non seulement durant son mandat, mais aussi durant les régimes libéraux précédents, le gouvernement n'a pas vraiment étudié la question des subventions fiscales accordées aux grandes sociétés. Le ministre sait aussi bien que moi que près de 40 ou 50 milliards de dollars de dépenses fiscales, de subventions fiscales sont consenties sans que les sociétés visées rendent compte de la façon dont elles atteignent ou pas leurs objectifs d'ordre public, soit la création d'emplois ou la protection de la vigueur de certains secteurs au pays.

J'aimerais entendre le ministre dire à la Chambre aujourd'hui qu'il serait opportun de procéder maintenant à l'examen des subventions fiscales accordées en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, principalement à des multinationales étrangères.

M. Hockin: Il y a toujours une zone de flou, pouvant faire l'objet d'allégations, allégations qui comportent toujours un peu de vrai et beaucoup de faux.

Pour répondre à mon collègue, je dirais qu'aucun gouvernement n'a consacré autant de temps ni d'efforts pour débarrasser le système fiscal des échappatoires et autres cadeaux consentis au monde des affaires que le gouvernement actuel. Il n'en existe presque plus.

Quand nous avons été élus, il y avait le crédit d'impôt pour la recherche scientifique qui était une vraie passoire. Il était l'oeuvre du gouvernement Turner ou du gouvernement Trudeau avant lui. Le gouvernement a ainsi laissé filer des milliards de dollars. Nous avons aboli cette échappatoire et nous nous sommes employés à en faire autant avec une foule d'autres. Nous continuons encore. Nous n'avons pas le choix, car nous avons besoin des recettes.

Ce que nous n'avons pas fait, c'est introduire, comme plusieurs le suggèrent, un impôt minimum sur les sociétés, et ce, parce que de toute évidence cela ne ferait que nuire à la petite entreprise. D'aucuns disent vouloir s'assurer que toutes les sociétés paient des impôts. Les petites entreprises qui ont reporté leurs pertes sur prêts peuvent, le jour où elles font enfin des profits, appliquer ces pertes des années précédentes aux profits de cette année, et nous sommes d'accord avec cette pratique. Nous ne sommes pas partisans de récupérer ces sommes par la fiscalité.

Si l'on veut faire une exception pour les grandes entreprises, j'aimerais bien que la question soit débattue à la Chambre. Il faut savoir toutefois que la petite entreprise

a droit d'exploiter deux, trois ou quatre sources de dépenses fiscales auxquelles je tiens. La première concerne le report des pertes sur prêts à un exercice ultérieur. La deuxième est liée au fait suivant: si vous faites partie d'un groupe de sociétés, on ne doit pas vous imposer deux fois mais une seule. Si vous transférez des profits ou des dividendes à un autre membre de votre famille corporative, il faut imposer celui-ci et non les deux, c'est-à-dire vous et ledit membre. C'est la deuxième source de dépense fiscale. Je ne connais aucun pays au monde où l'on voudrait que les petites et moyennes entreprises soient assujetties à un double impôt sur les sociétés.

Quelle serait l'autre exemption importante? Les institutions financières, les banques, les sociétés d'assurance et les sociétés de fiducie ont pu se dérober au fisc grâce à des provisions pour pertes sur prêts trop généreuses, et en ayant recours à divers autres stratagèmes. Nous avons changé cela. Notre gouvernement a été le premier à s'assurer que les institutions financières paient leur juste part d'impôt.

L'autre jour, le président d'une des plus importantes sociétés d'assurances au Canada me disait qu'il paie huit types différents d'impôt, dont trois ou quatre impôts fédéraux. Cette situation est attribuable au gouvernement actuel. Nous avons éliminé de la structure fiscale applicable aux sociétés la plupart des échappatoires qui n'étaient pas justes. Nous avons fait en sorte que le système stimule l'entreprise en exemptant les petites entreprises de toute une gamme d'impôts.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai pris grand plaisir à écouter l'intervention que vient de faire le ministre, particulièrement en ce qui a trait à FEDNOR dans ma région du nord de l'Ontario. Dans l'ensemble, le conseil d'administration de ce programme s'est révélé avoir une solide connaissance de la situation particulière de l'industrie dans notre région. Bien que nous ne soyons pas entièrement d'accord sur tous les aspects des prêts, dans l'ensemble c'est un très bon programme.

• (1640)

J'ai trouvé intéressant ce que le ministre a dit des petites entreprises. Le ministre est ici depuis huit ou neuf ans; je n'y suis que depuis quatre ans et quelques mois mais s'il y a quelque chose que la Chambre va montrer au ministre, c'est comment redonner de l'élan à notre économie. C'est sur les épaules des petits entrepreneurs que repose la relance non seulement dans le nord de l'Ontario mais dans tout le pays. Et c'est vraiment ainsi que devrait fonctionner le Parlement.

Ses commentaires sur Windsor et l'annonce qu'il a faite la semaine dernière m'ont particulièrement intéressé. Je sais que le ministre est de London. Windsor n'est qu'à 100 kilomètres de là et quand on a fait ses études au collège Assumption à Windsor et qu'on a étudié le droit à l'université de cette ville, on y a beaucoup d'amis et on se sent très proche de cette communauté.

J'aimerais que le ministre offre ses commentaires au sujet de l'annonce faite par Chrysler concernant les 900 millions de dollars que la compagnie va investir pour diversifier la production de cette fourgonnette très prisée tant au Canada qu'aux États-Unis.

Elle va diversifier ses méthodes de production de façon à soutenir la concurrence que lui font certains modèles en circulation et bien que cela ne crée aucun nouvel emploi, j'aimerais qu'il dise ce qu'il en pense. S'il ne le fait pas maintenant, je suis prêt à attendre que son ministère me dise en quoi cela peut redonner confiance aux habitants de Windsor et d'ailleurs.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps fuit et je dois donner la parole au ministre.

M. Commuzzi: Je pose ma question et je m'assois aussitôt: cela va-t-il donner un sentiment de confiance et de sécurité aux travailleurs et quelle incidence cela aura-t-il sur le secteur de la petite entreprise de Windsor?

M. Hockin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de poser la question. Il importe de reconnaître, en fait, que cet investissement est capital et positif et qu'il redonnera confiance dans l'économie. J'ai fait valoir que beaucoup d'investissements dans la grande entreprise ne font que préserver des emplois, mais il faut dire qu'ils contribuent aussi à redonner confiance dans l'économie, ce qui est très important, je crois.

On me dit que cet investissement va amener les fournisseurs à conclure des contrats à long terme: des fournisseurs d'à côté, des fournisseurs au Canada, dans le sud de l'Ontario, dans le comté d'Essex, dans le comté de Kent, dans le comté de Middlesex, dans le comté d'Elgin et peut-être même aussi loin qu'à Toronto vont faire des investissements et affirmer leur intention de produire au Canada plutôt qu'au Mexique ou aux États-Unis.

On a bien des raisons de croire que des fournisseurs des environs vont réinvestir et prendre de l'expansion par suite de cet investissement. Ils pourront donc tenter

d'obtenir du travail aux États-Unis parce que, dans toutes leurs activités, ils auront atteint un niveau de performance leur permettant d'exporter à des prix inférieurs.

Je pense que le député a fait valoir un élément important. Un investissement aussi considérable que celui de Chrysler donne vraiment confiance aux fournisseurs de petite ou de moyenne envergure, ce qui les rend plus concurrentiels et stimule la création d'emplois puisqu'ils sont notamment en mesure d'exporter. C'est un des effets positifs de cette annonce.

Je rappelle aussi au député que les habitants de Windsor sont d'excellents travailleurs. C'est un fait que j'ai toujours constaté, même si l'économie de la ville a toujours été en dents de scie. En effet, le secteur de l'automobile entraîne tour à tour la prospérité et le marasme de l'économie. Cette mesure stimulera la confiance.

J'en profite pour rendre hommage aux travailleurs de Chrysler qui ont remporté le Prix Canada pour l'excellence en affaires, en 1991, pour la qualité de leur travail. Un grand étendard qui flotte devant la porte principale l'annonce. Ils en sont très fiers. Leur fierté se compare à celle d'une petite entreprise qui gagne le même prix et ils sont un exemple partout au Canada.

* * *

LOI N^{O} 2 DE 1993 PORTANT COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

AVIS DE MOTIONS PORTANT ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-113

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous n'avons pu arriver à un accord en conformité avec les dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement concernant l'étude aux étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis qu'à la prochaine séance, je proposerai une motion attribuant un nombre précis de jours ou d'heures aux délibérations à ces étapes et aux décisions requises pour en disposer.

• (1645)

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)— L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bevilacqua (p. 17328).

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre pour son discours. Je pense que son intervention était fort sincère et je l'encourage à faire une annonce importante demain. Il a certes mon appui.

Cela dit, cependant, il a parlé de réjouissances qu'on devrait organiser au Canada. Je me demande exactement ce qu'il y a à célébrer lorsque je vois l'état de l'économie en mars 1993 et je m'aperçois que le taux de chômage est encore supérieur à 11 p. 100, qu'il y a 3 800 000 personnes qui dépendent de l'assistance sociale et que 4,2 millions de Canadiens vivent dans la pauvreté. Cependant, ne vous inquiétez pas, car, si je ne m'abuse, une ministérielle a laissé entendre qu'il fallait déplacer le seuil de pauvreté afin qu'il soit encore plus haut et qu'ainsi on puisse, sur le plan statistique, réduire le nombre de pauvres. Il est vrai qu'il y a eu 5 401 faillites en janvier, mais la bonne nouvelle, c'est que leur nombre commence à diminuer; elles sont de 18 p. 100 inférieures à ce qu'elles étaient il y a un an bien que l'année dernière, à 76 139, le nombre de faillites était encore le plus élevé de notre histoire.

En 1992, la croissance économique s'est élevée à 0,9 p. 100. La bonne nouvelle, si on peut dire, c'est que l'inflation s'établissait à 2 p. 100 en janvier, mais nous avons dit depuis le début qu'en jugulant l'inflation, nos vis-à-vis avaient également étranglé toute l'économie.

Ainsi, avant de trop se réjouir, comme le voudrait le ministre, j'invite mon vis-à-vis à se pencher sur les véritables statistiques, sur la réalité au Canada, et je ne pense pas qu'une vague d'euphorie va déferler sur les gens ordinaires du pays.

Étant donné que je viens de l'Ontario, monsieur le Président, je peux vous dire que nous vivons, en fait, des temps difficiles. Les néo-démocrates de la province font l'objet de critiques de la part de pratiquement tout le monde. Cependant, il y a certaines statistiques dont on ne fait jamais part aux gens et je voudrais profiter de l'occasion pour les rendre publiques car elles montrent que, dans le cadre d'un faux climat de coopération, le gouver-

nement fédéral ne cesse de rouler l'Ontario; les chiffres le prouvent.

La province représente en effet 43 p. 100 des recettes fiscales nationales, mais n'obtient que 30 p. 100 des dépenses gouvernementales. Le gouvernement fédéral finance 50 p. 100 de l'aide sociale dans d'autres provinces, mais la proportion n'est que de 29 p. 100 en Ontario, même si la province compte plus d'un million d'assistés sociaux. La contribution fédérale aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire n'est plus que de 31 p. 100, comparativement à 52 p. 100 il y a trois ans. L'Ontario a également été l'une des provinces les plus durement touchées par la politique économique du gouvernement fédéral. Le secteur manufacturier a vu 80 p. 100 de ses emplois disparaître au cours de cette récession.

La motion dont nous sommes saisis demande que la Chambre condamne le gouvernement. Cependant, j'ai l'impression que les Canadiens en ont assez des politiciens et des partis politiques qui n'arrêtent pas de se condamner les uns les autres pour leurs actions, ou leur inaction. À mon avis, au lieu de nous condamner mutuellement et de nous critiquer sévèrement les uns les autres, nous ferions mieux d'unir nos efforts et d'essayer ensemble de tirer le pays de la grave récession, pour ne pas dire dépression, dans laquelle il se trouve.

On va peut-être me reprocher de me disperser, mais je voulais mettre le doigt sur certaines mesures prises par le gouvernement dont on n'a pas parlé depuis longtemps.

• (1650)

Je veux parler du projet Hibernia, que nous avons appuyé mais qui est peu judicieux de la façon dont le gouvernement l'a mené. Le contenu canadien de ce mégaprojet de 5,2 milliards de dollars n'a pas été garanti. Le Canada est probablement l'un des rares pays du monde à concevoir un mégaprojet comme celui-ci sans garantir la participation du Canada.

Il y a environ un an et demi, la société Algoma Steel, dans ma circonscription, avait annoncé qu'elle était exclue de tous les contrats pour la fourniture d'acier destiné au projet Hibernia; que c'était une firme coréenne qui s'était vu adjuger les contrats en question; et que, selon elle, il ne faisait aucun doute que les Coréens étaient en train de casser les prix de l'acier sur le marché canadien.

Algoma Steel a des problèmes. Je suis allé à St. John's pour demander des explications. On m'a alors fait savoir que le contenu canadien serait respecté, qu'il allait être de 65 à 70 p. 100. Le ministre de l'époque m'a dit de ne pas m'inquiéter, que le contenu canadien allait être respecté.

Il se trouve que le gouvernement a revu le rôle que jouerait le Canada dans le projet Hibernia. Il y a six mois, divers fabricants canadiens, notamment MIL Davie de Québec, ont fait savoir que non seulement ils ne pouvaient pas participer au projet, mais qu'ils ne pouvaient même pas soumissionner. Ils étaient complètement exclus du marché.

En ce qui concerne Algoma Steel, la situation n'a jamais été réglée à notre satisfaction. Nous aurions pu porter plainte pour dumping. Malheureusement, c'est cher et nous n'avions ni le temps ni les moyens de le faire.

Nous avons fini par nous rendre compte que la cible en ce qui concernait le contenu canadien, ce n'était qu'un objectif. Ce n'était pas écrit dans le contrat. C'était une cible. Plus le temps passait, plus le contenu canadien diminuait, de 65-75 p. 100 à 55-60 p. 100.

Il y a seulement deux semaines que le ministre a admis s'être laissé avoir en ce qui conerne les contrats passés dans le cadre du projet Hibernia. Il a admis qu'il n'avait pas réussi à obtenir que le principal consortium du pétrole permette aux entreprises canadiennes de présenter des soumissions dans le cadre du projet Hibernia. Il s'agit d'un mégaprojet canadien, et nous n'avons même pas réussi à négocier pour garantir un contenu canadien suffisant. Voilà une politique peu judicieuse.

Le ministre qui a pris la parole avant moi a parlé des prochaines élections. Il a dit que l'enjeu de ces élections ne sera pas les grandes structures ni les accords de libre-échange. Ce ne sera pas l'ALENA, parce que les éléments de base de cet accord sont déjà en place. La lutte se fera au niveau des localités, des quartiers et des ménages. Je suis d'accord avec lui sur ce point.

Il est évidemment inacceptable de dire que les structures n'auront aucune importance. Si la structure au-dessus de nous est défectueuse, nous devons accepter le fait que la structure qui est au-dessous de cette structure est également défectueuse et s'effondrera.

Certains des ministériels que j'ai écoutés cet après-midi ont beaucoup parlé des accords commerciaux, du succès du libre-échange et du futur succès de l'ALENA.

Je soupçonne ces gens de ne pas être sortis d'Ottawa. S'ils sont allés au Mexique, ils ont passé trop de temps dans les lieux de villégiature. Ils n'ont pas vu la réalité des maquiladoras du Mexique. Ils n'ont pas vu l'exploitation des travailleurs mexicains.

Les crédits

• (1655)

Le député de South Shore a parlé de la productivité des Canadiens. Nous ne contestons pas ce fait, mais ne sous-estimons pas la productivité des Mexicains. Elle augmente et ils sont de plus en plus en mesure de faire concurrence aux Canadiens.

C'est faux de dire qu'ils sont mécontents et moins ambitieux. Ils sont productifs et efficaces, et si nous essayons de leur faire concurrence dans un contexte de libre-échange, sachant que le taux horaire dans les maquiladoras peut être de 80c. l'heure, c'est à nos risques et périls. C'est de l'exploitation pure et simple.

Le gouvernement dit que l'ALENA nous donnera accès au marché mexicain, un marché de 80 millions de personnes, mais pense-t-il vraiment que les Mexicains achèteront des produits canadiens avec de tels salaires? J'encourage les ministériels à se rendre là-bas et à voir la réalité des maquiladoras mexicaines.

Il ne faudrait pas non plus que les députés pensent que l'ALENA est aussi bien accepté à Washington qu'il l'est ici, à Ottawa, du côté du gouvernement, et que les Américains sont aussi pressés de l'adopter. Les politiciens, les organisations de travailleurs et les groupes environnementaux à Washington ne sont pas du tout convaincus qu'ils veulent cet accord. En fait, si le vote avait lieu aujourd'hui, l'ALENA serait rejeté.

Malheureusement, notre gouvernement dit que cela n'a pas d'importance, que nous devons aller de l'avant avec cet accord le plus rapidement possible. Il a changé d'attitude à l'égard des accords parallèles. Au départ, il disait qu'ils ne nous concernaient pas, qu'il s'agissait d'accords entre le Mexique et les États-Unis. Lorsque nous avons dû participer aux pourparlers, nous n'avions toujours pas adopté de stratégie, mais nous nous sommes dit qu'il valait mieux prendre part aux négociations.

L'administration Clinton a été extrêmement claire. Si les accords parallèles sont sans grande efficacité, elle refusera de les signer et n'appuiera pas l'ALENA dans sa forme actuelle. L'administration envoie des représentants au Mexique pour savoir ce qui s'y négocie. Je ne demande rien de plus.

Je demande simplement aux ministériels d'aller constater sur place ce qu'il en est. La semaine dernière, à Washington, nous avons rencontré certains partisans américains de l'accord. L'un deux, un patriarche du Congrès américain, a parlé avec dérision des normes concernant la main-d'oeuvre. Il a dit ceci: «Les accords parallèles, les normes de main-d'oeuvre et la protection environnementale, quelle que soit leur signification, sont impossibles à négocier.» Voilà une attitude et des propos assez inquiétants.

Cet Américain a également ajouté une chose à laquelle je souscris entièrement. Il a dit que si les accords parallèles présentent quelque substance que ce soit, ils porteront atteinte à l'entente originale, ce qui est inconcevable. Les Américains ne rouvriront pas cet accord. Ils sont actuellement aux prises avec un épineux problème. Je m'en réjouis et j'espère qu'ils n'y trouveront pas de solution.

J'aimerais que le gouvernement soit conscient de certains dangers que comporte cet accord. Le gouvernement cite constamment des statistiques très impressionnantes pour montrer que nos exportations sur le marché américain ont augmenté. Nous acceptons cela. Cependant, elles avaient également augmenté avant 1988. Par ailleurs, le gouvernement se garde bien de citer des statistiques qui montrent que nos exportations dans d'autres pays ont diminué. Voilà le genre de statistiques qu'il préfère taire et que nous voudrions qu'il cite.

• (1700)

Dans un autre ordre d'idées, je voudrais parler d'une question dont le comité est actuellement saisi et dont la Chambre aura très prochainement l'occasion de discuter, je l'espère, celle des fiducies familiales. Notre régime fiscal canadien a permis aux gens extrêmement riches de protéger leur fortune pendant longtemps, et il semblerait qu'après avoir bénéficié d'une protection pendant 21 ans, les Canadiens les mieux nantis pourront, grâce à un nouveau projet de loi, mettre leurs centaines de millions à l'abri de l'impôt dans des fiducies familiales pendant encore 20, 30 ou 40 ans.

Ces fiducies ne sont pas assujetties à l'impôt depuis 21 ans. Nous ignorons leur nombre. En 1972, il y avait 22 000 fiducies familiales dont nous ne connaissons pas exactement la valeur. Nous savons que l'une d'elles valait 70 millions de dollars et qu'elle n'a pas été assujettie à l'impôt au fil des ans.

On nous dit que les fiducies familiales n'ont pas eu le temps, en 21 ans, de remettre de l'ordre dans leurs affaires. Il faut plus de temps. Je demande au contribuable moyen combien de temps il a pour mettre de l'ordre dans sa situation fiscale. Douze mois. Ou gare à lui. Les raisons alléguées par le gouvernement? Nous devons prolonger la période pour protéger les fiducies familiales un peu plus longtemps, pendant encore 20, 30 ou 40 ans,

parce que certains vont devoir consulter un avocat et que les avocats coûtent cher. Quelle honte.

Deuxièmement, que se passera-t-il si les fiducies doivent vendre des actifs? S'il leur faut vendre une de leurs petites entreprises? Ne serait-ce pas dommage? Troisièmement, et c'est l'argument le plus cynique de tous, que se passera-t-il s'il y a un enfant handicapé? Il faut garantir son avenir. Il faut le protéger, parce qu'il ne pourra pas subvenir à ses propres besoins.

Si je parle de cynisme, c'est parce que, si on cache 70 millions de dollars, par exemple, on peut sûrement prendre quelques précautions pour garantir l'avenir de l'enfant, lorsqu'il sera adulte. Mais je pense qu'on nous lance cet exemple de l'enfant handicapé pour nous mettre mal à l'aise. Il est difficile de le dire à la Chambre, mais voilà dans quel genre de cynisme on tombe lorsqu'on reçoit ce genre de renseignements. Ce n'est acceptable à aucun point de vue.

Comme nous manquons d'informations sur les fiducies familiales, nous ne savons pas combien il y en a ni combien d'argent elles représentent, mais nous savons que ce régime fiscal scandaleux est maintenu. Si le gouvernement réussit à imposer ses vues, ce régime se perpétuera encore 20, 30 ou 40 ans. Voilà jusqu'où va le cynisme.

Cela n'empêche pas le gouvernement de parler de celui qui fraude l'assurance-chômage. Il arrache peut-être quelques milliers de dollars au régime, mais que dit-on pour cet autre, qui a littéralement des millions de dollars? «Vingt et un ans, ce n'est pas assez. Nous allons vous donner encore un peu de temps pour mettre de l'ordre.»

C'est une approche un peu brutale, mais je tenais à parler de quelques politiques du gouvernement qui m'irritent. Nous ne devons pas toujours nous condamner les uns les autres, mais ces politiques me paraissent certainement mal inspirées.

• (1705)

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je voudrais poser une question bien précise au sujet de l'ALENA et de l'une des raisons qui rend cet accord si important.

Chaque année, les exportations des producteurs canadiens de pièces d'automobile vers le Mexique atteignent environ 100 millions de dollars. À l'heure actuelle, le Mexique impose un tarif de 10 p. 100. Par conséquent, une pièce de 100 $, sur laquelle est imposé un tarif de 10 p. 100, se vend 110 $ au Mexique. Les pièces d'auto fabriquées par les Américains sont également frappées d'un tarif de 10 p. 100.

Si le gouvernement du Canada adopte la politique du député et se retire de l'accord de libre-échange nord-américain, il se pourrait que les États-Unis et le Mexique, qui tenaient à l'origine à cet accord, finissent par s'entendre. Par conséquent, après la période de transition, la pièce du producteur canadien pourra se vendre 110 $ au Mexique, comparativement à 100 $ pour la pièce du producteur américain. De qui, pensez-vous, les Mexicains achèteront-ils leurs pièces? Qui attirera les investisseurs? Les États-Unis, bien sûr. Quel sort le NPD réserve-t-il à l'industrie canadienne des pièces d'automobile en refusant de placer les producteurs canadiens sur le même pied d'égalité que leurs homologues américains? Je rappelle au député que, au cours de ses audiences, le comité a eu du mal à obtenir des syndicats et autres intervenants une réponse à cette question.

Le député veut me faire croire que, en déchirant l'ALENA, en excluant le Canada, il réussira à protéger les habitants de sa circonscription, de la mienne et de Windsor, tous des gens qui vivent des exportations de nos producteurs de pièces d'automobile.

M. Butland: Monsieur le Président, je pense que le député n'a pas une vue d'ensemble. Le problème qu'il relève est un peu plus compliqué qu'il ne le laisse entendre.

Il n'a pas mentionné que la société General Motors a plus d'employés au Mexique qu'elle n'en a au Canada. Il s'agit de la mondialisation des échanges. Cela ira plus loin que le Mexique et s'étendra jusqu'en Argentine et au Salvador. J'ai vu des annonces dans lesquelles on vante les mérites du Salvador où l'on peut profiter des services de couturières sympathiques qui gagnent 33c. l'heure et où le réseau routier est bon. Ces annonces font la promotion du Salvador.

Il comprend mal les enjeux. Tout ce que ces multinationales veulent, c'est se réinstaller ailleurs. Elles s'installeront aux États-Unis, dans les États où les syndicats sont défavorisés, ou plus au sud, au Mexique. Les trois grands constructeurs d'automobiles ne le nient pas. Ils ont hâte de pouvoir s'établir là où les conditions sont plus favorables. Le seul empêchement vient des maudits syndicats qui suscitent trop de controverse et de mauvaise publicité.

Je m'excuse si je ne peux répondre à la question du député. Je ne suis pas expert, mais je vous prie de ne pas perdre de vue les enjeux globaux. Je pense que le député limite sa perspective et perd de vue les grandes questions.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai écouté la dernière réponse avec beaucoup d'intérêt en raison des fonctions que j'occupe dans ma ville. Nous y avons beaucoup de producteurs de pièces d'automobile; ils portent un vif intérêt à l'ALENA et en appuient entièrement l'objectif. Comme mon collègue de Cambridge l'a fait remarquer, la diminution des droits tarifaires applicables aux pièces d'automobile exportées au Mexique sera très avantageuse pour ma région.

L'ALENA prévoit en outre que le contenu nord-américain des automobiles sera porté à 62,5 p. 100. C'est excellent pour une région comme la mienne où sont présents les trois grands de l'automobile, et plus spécialement la General Motors, qui ont demandé un contenu accru. L'ALENA répond maintenant à cette demande.

• (1710)

L'Accord de libre-échange actuel prévoit un contenu de 50 p. 100. Cela sera donc avantageux pour notre région et nous sommes impatients de voir cette disposition mise en application. On a parlé également des syndicats qui avaient exercé des pressions pour obtenir cette disposition, et maintenant ils ne disent plus rien au sujet de l'accord parce qu'ils ont obtenu ce point dans la renégociation, c'est-à-dire cette hausse du contenu nord-américain qui va aider les producteurs de pièces d'automobile dans ma région, de sorte que l'ALENA sera à cet égard avantageux pour ma région.

À entendre le député et sa réponse à la question posée par le député de Cambridge, c'est une chose qui est très importante pour notre région qui a beaucoup souffert.

Je suis par ailleurs curieux de savoir ce que le député répondra à la question de savoir si nous allons élever de nouveau des barrières tarifaires autour de notre pays. Nous le savons, près de 30 p. 100 du produit national brut de notre pays vient de la vente de nos produits à l'étranger.

Qu'allons-nous faire si nous déchirons l'Accord de libre-échange et l'ALENA? Allons-nous ériger des barrières tarifaires autour d'un pays de 27 millions d'habitants dont la richesse et le niveau de vie dépendent des échanges commerciaux avec le reste du monde? Je ne pense pas que les Canadiens trouveront la proposition excellente et s'en réjouiront beaucoup.

Le député pourrait également parler du Pacte de l'automobile qui est maintenant intégré à l'Accord de libre-échange. Si l'on déchirait l'ALE, cela pourrait mettre le Pacte de l'automobile en péril. Nous sortons nettement gagnants du Pacte de l'automobile. En effet, nous consommons 9 p. 100 des automobiles en Amérique du Nord, alors que nous produisons 17 p. 100 des automobiles qui y sont consommées. Le Pacte de l'automobile est donc très important pour nous, et tout ce qui pourrait le compromettre nous causerait beaucoup de difficulté, à nous et au pays tout entier.

M. Butland: Monsieur le Président, je ne veux pas me lancer dans un débat avec un député qui représente une circonscription donnée. Celui-ci connaît sa circonscription mieux que quiconque; par conséquent, j'accepte certains de ses arguments très valables, du moins je l'espère. Cela dit, je suis surpris et je veux vérifier certaines déclarations du député portant que, soudainement, toute l'opposition dans le secteur s'est tue. J'ai de la difficulté à croire que cette opposition soit maintenant devenue silencieuse. Je ne vais pas discuter de points précis, de la même façon que je n'imagine pas le député se lancer avec moi dans un débat sur l'acier, bien que je ne puisse en être certain.

Les ententes commerciales sectorielles sont une bonne chose, de même que le Pacte de l'automobile. Nous et les producteurs canadiens de l'acier disons: «C'est ainsi que devraient être les ententes commerciales sectorielles.» Ainsi, dans l'ensemble, il est probable qu'il y aura des gagnants et des perdants. Nous pensons qu'il y aura des secteurs qui y perdront dans le cadre du libre-échange et de l'ALENA, et nous pouvons vous les nommer.

Je demande encore une fois au député qui, selon lui, achètera ces pièces fabriquées par des producteurs canadiens? Ces pièces seront-elles expédiées de sa région vers le Mexique, pour y être achetées par des Mexicains? J'en doute.

Nous avons aussi parlé de barrières commerciales. Allons-nous de nouveau ériger des barrières et devenir protectionnistes? Le libre-échange, c'est bien. Quiconque s'oppose au véritable libre-échange est dans l'erreur, mais qu'y a-t-il de mal à ce que les trois pays passent un contrat social? Cela pose-t-il un problème? Cela s'est fait avec un certain succès dans le Marché commun européen, mais les ententes commerciales nord-américaines sont muettes à ce sujet. En fait, on n'ose

même pas en parler, qu'il s'agisse de normes environnementales ou de normes de travail. Quelle idée nébuleuse, vague et obscure.

À cela nous répondons: «Non, ce n'est pas du tout le cas. Relevons certaines normes des Mexicains. Où est le problème?» Devons-nous rabaisser nos normes? Absolument pas. Je suis d'accord avec le député là-dessus et c'est probablement le seul point sur lequel nous sommes d'accord.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la motion de mon honorable collègue relève du type de déclarations générales auxquelles se livrent si facilement les députés de l'opposition.

• (1715)

Sauf votre respect, je voudrais suggérer aux députés de l'opposition de bien vouloir prendre connaissance des efforts très concrets consentis par notre gouvernement pour s'occuper de l'économie canadienne.

La motion de l'honorable député donne l'impression totalement fausse que notre gouvernement a attendu sans bouger. Les Canadiens et les Canadiennes savent bien que ce n'est pas le cas. Nous faisons un effort réel et concerté pour régler les difficultés économiques du Canada et pour inciter les entreprises à investir dans notre grand pays.

Notre gouvernement offre de nombreux programmes qui commencent à donner de bons résultats. La situation ne peut changer du jour au lendemain. Il n'y a pas de solution instantanée, mais nous progressons.

Grâce à l'Accord de libre-échange ainsi qu'à d'autres initiatives commerciales, les exportations du Canada ont augmenté de 11 p. 100. Cette hausse ne témoigne pas d'une croissance économique étouffée. Notre gouvernement comprend la réalité économique et a clairement démontré qu'il avait pris la direction en matière de fiscalité et d'économie.

Au cours des deux dernières décennies, l'inflation a été le problème le plus difficile à régler pour plusieurs pays mais, au Canada, notre gouvernement a réussi à dominer cet élément destructeur d'emplois et de croissance économique. L'inflation se situe actuellement aux environs du taux raisonnable de 2 p. 100. Nous avons abordé le problème en faisant appel au bon sens, ce qui a permis d'éviter des solutions miracles et d'instaurer un changement réel de manière à permettre à notre magnifique pays d'en retirer des bénéfices à long terme.

La réforme fiscale a permis aux entreprises canadiennes d'offrir leurs produits et services partout dans le monde sans être embarrassés par une taxe sur les ventes des fabricants. Il en résulte que d'autres pays considèrent que le Canada est dirigé par un gouvernement discipliné qui privilégie une bonne gestion fiscale plutôt que des politiques sans vigueur ne visant qu'à remporter des concours de popularité. Nous avons le respect de ces autres pays et la confiance des investisseurs étrangers.

Au cours des dernières années, notre gouvernement a érigé une structure solide qui permettra une concurrence fructueuse des entreprises et des travailleurs au sein de la nouvelle économie mondiale axée sur la technologie. Qu'il nous suffise de considérer, par exemple, quelques-unes des initiatives lancées récemment par notre gouvernement pour aider les petites entreprises. J'espère que mon honorable collègue se rend bien compte que la petite entreprise est la vraie force motrice de notre économie.

Dans l'exposé économique présenté en décembre par le ministre des Finances, la limite des prêts aux petites entreprises a été haussée à 250 000 $. D'autres formes de fonds de roulement deviennent également disponibles. Les règles régissant les investissements dans les régimes d'épargne-retraite ont été assouplies de façon à inciter davantage la population à investir dans les entreprises canadiennes.

Nous n'avons augmenté ni l'impôt sur le revenu ni les cotisations à l'assurance-chômage, nous n'avons pas augmenté non plus les taux d'imposition des petites entreprises. Il n'y a pas de cotisations sociales pour la formation. Nous avons toutefois apporté des modifications au Régime d'assurance-chômage, des modifications qui avaient été demandées par les entreprises et par les travailleurs et les travailleuses eux-mêmes. En plus de geler les cotisations à l'assurance-chômage, nous avons accordé aux entrepreneurs une exonération temporaire de cotisations pour les nouvelles entreprises et les nouveaux employés dans les entreprises déjà existantes.

Les motions de l'opposition qui condamnent notre gouvernement laissent supposer que nous devrions ignorer l'existence de notre lourde dette et dépenser, dépenser, dépenser. Jamais notre gouvernement ne choisira de vivre au-dessus de ses moyens et d'imposer un fardeau financier indu à nos enfants et à nos petits-enfants. La population du Canada nous a confié la grave responsabilité de faire ce qui est le mieux pour la santé de l'économie, et nous comptons bien nous acquitter de cette responsabilité.

Nous nous sommes attaqués à des problèmes que nos prédécesseurs n'ont pas eu le courage d'aborder et nous les avons placés au premier rang de nos priorités, pas parce que cela nous plaisait, mais parce que nous savions que c'était la chose à faire. Notre gouvernement a eu le courage de reconnaître qu'il n'avait pas réponse à toutes les questions. Nous avons établi des partenariats avec des parties intéressées dans des secteurs pour veiller à nous engager sur la voie d'une reprise économique saine et complète.

Nous savons que nous devons établir des partenariats avec tous les intervenants au sein de l'économie. L'an dernier, le Groupe directeur de la prospérité a indiqué dans son rapport que notre prospérité future était fonction de notre habilité et de notre volonté à tirer parti du talent créatif de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, ce qui signifie qu'il nous faut devenir une société inclusive, où chacun a une chance équitable de participer pleinement et de contribuer au meilleur de ses capacités.

• (1720)

Cela est beaucoup plus qu'une déclaration de visionnaire. On y reconnaît, après mûre réflexion, que si les Canadiens et les Canadiennes unissent leurs efforts et croient en leurs possibilités, le Canada continuera à être considéré dans les sondages des Nations Unies comme le pays offrant la meilleure qualité de vie au monde.

L'honorable député reprend dans sa motion sa préoccupation au sujet des emplois. Mais peut-être a-t-il oublié tous les projets de création d'emplois éphémères et sans débouchés des années 1970 qui, au lieu de créer des emplois, ont augmenté la dette et ont en fin de compte contribué à la perte d'emplois. Non, notre gouvernement n'a pas poursuivi dans cette voie en matière de réintégration au marché du travail. Nous voulons que les travailleurs et travailleuses bénéficient d'un niveau de vie acceptable et qu'ils contribuent à la prospérité future du Canada. À cette fin, nous avons adopté une stratégie à long terme constructive qui produira des résultats durables.

La Planification de l'emploi, élaborée en 1985, mettait l'accent sur l'importance de plus en plus grande que doit revêtir le perfectionnement des compétences des travailleurs de manière que ceux-ci puissent réellement les utiliser au travail. Au cours de l'année financière en cours, le budget de la Planification de l'emploi s'élève à 1,6 milliard de dollars, ce qui est considérable.

Lorsque l'honorable député a rédigé sa motion, s'est-il souvenu de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre que nous avons mise en place en 1989? Elle constitue une stratégie globale qui abolissait à tout jamais les inutiles projets ponctuels de création d'emplois sans avenir et qui faisait plutôt ressortir qu'il est important d'investir dans la meilleure ressource que possède ce pays: sa population.

Cet investissement doit servir à former et à perfectionner les travailleurs et, ce qui est peut-être encore plus important, à valoriser la formation pour que les Canadiens et les Canadiennes se rendent compte que l'acquisition du savoir est une nécessité de tous les jours, toute la vie. Tout au long de leur vie, il sera demandé au travailleurs et travailleuses d'acquérir du savoir et de nouvelles compétences.

Ensuite, mon cher collègue s'est-il rappelé que le gouvernement a tenu sa promesse de consulter les intervenants canadiens? Pour nous assurer que la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre demeure dans la bonne voie, nous avons réuni les représentants et représentantes du monde des affaires, des travailleurs, des enseignants, des formateurs, des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et de membres des minorités visibles. Ce sont ces personnes créatives et éclairées qui composent la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, organisme créé en 1991, qui nous a aidés considérablement à comprendre les besoins du secteur privé et à créer des programmes qui répondent à ces besoins.

L'honorable député sait-il que l'une des premières choses que la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre a recommandée, c'est de réorienter les fonds de l'assurance-chômage utilisés à des fins passives vers des mesures actives? Cette idée n'a pas germé dans l'esprit des bureaucrates. Elle a été exprimée par des gens qui travaillent dans la collectivité et qui comprennent parfaitement que nous devons faire des sans-emploi des personnes productives une fois de plus. Les sans-emploi veulent du travail et pas seulement une mesure temporaire.

Avons-nous suivi ce conseil? Bien sûr. En 1992, nous avons consacré 1,95 milliard de dollars à l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives. C'est trois fois plus que le montant qui a été affecté aux mesures actives d'aide à la formation destinées aux prestataires d'assurance-chômage en 1990. C'est le triple. En tout, cette année, nous dépensons près de 21 milliards de dollars pour aider les travailleurs et les travailleuses en chômage.

J'espère que mon honorable collègue sait que le régime d'assurance-chômage du Canada est l'un des plus généreux au monde. Il constitue un fardeau important autant pour les travailleurs que pour les employeurs. Cet investissement doit donc être fait sagement et équitablement pour garantir notre prospérité future.

La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre a prouvé qu'elle pouvait jouer un rôle positif pour mettre en présence les divers intérêts économiques des Canadiens et Canadiennes. Mais nous ne nous reposons pas sur nos lauriers à cause de sa présence. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration discute actuellement avec des représentants des administrations provinciales et territoriales ainsi que du secteur privé afin d'augmenter le nombre de commissions provinciales, territoriales et locales de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

• (1725)

Les gens qui vivent dans une collectivité sont les mieux placés pour connaître les besoins de cette collectivité. Ces commissions locales exerceront une influence impor-

tante sur un grand nombre de nos dépenses engagées au titre de la formation et des mesures d'adaptation dans les collectivités qu'elles desserviront.

Le gouvernement comprend parfaitement que la participation de la collectivité est la clé d'une économie locale vigoureuse. Il l'a prouvé lorsqu'il a mis en oeuvre le programme Développement des collectivités afin d'aider les collectivités rurales éloignées aux prises avec de graves problèmes d'adaptation au marché du travail. Les comités d'aide au développement des collectivités témoignent de la diversité des intérêts locaux. Ils créent des initiatives à partir de la contribution faite par la collectivité. Ce sont ces initiatives que le gouvernement peut mettre en oeuvre.

En plus des comités locaux, il y a les centres d'aide au développement des collectivités qui constituent une autre composante clé du programme Développement des collectivités. Le personnel de ces centres possède les connaissances et les compétences nécessaires pour conseiller les petits entrepreneurs et les gens de la petite entreprise pour leur fournir une aide technique.

Au fait, pour ce qui est des entrepreneurs, le gouvernement offre également le programme Aide au travail indépendant qui sert à assurer le soutien du revenu des prestataires d'assurance-chômage et des personnes admissibles à l'aide sociale. Plutôt que de payer des gens pour qu'ils soient improductifs, nous aidons ceux qui possèdent les compétences nécessaires pour devenir travailleurs indépendants et qui ont le désir de le faire à lancer leur propre entreprise.

L'honorable député sait-il que le gouvernement s'est engagé à épargner des emplois par le truchement des programmes innovateurs comme celui intitulé Travail partagé, qui permet aux employeurs d'éviter des licenciements pendant des ralentissements temporaires?

La composante intitulée Planification des ressources humaines, à l'échelle locale, aide les entrepreneurs à constituer un effectif productif. En outre, le gouvernement admet que certains Canadiens et Canadiennes sont prêts à déménager pour trouver un emploi. C'est pourquoi nous disposons de la composante Aide à la mobilité qui nous permet d'aider des personnes à chercher un emploi dans une localité autre que celle dans laquelle ils vivent actuellement.

Il y a également le problème des travailleurs et travailleuses qui exercent un emploi depuis longtemps et qui se retrouvent en chômage par suite d'une restructuration industrielle. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dépensera 300 millions de dollars pour aider les travailleurs licenciés à redevenir des citoyens productifs.

Au cours de l'année financière en cours, notre budget de 3,55 milliards de dollars a permis à 850 000 travailleurs et travailleuses canadiens de participer à des programmes relatifs au marché du travail mis en oeuvre par le gouvernement et administrés de façon efficiente et efficace par Emploi et Immigration Canada.

Pour la prochaine année financière, nous affectons environ 3,8 milliards de dollars aux mesures visant le marché du travail. Je pense que même l'honorable député admettra qu'il s'agit d'une hausse importante par rapport au montant de 2,1 milliards de dollars dépensés l'année dernière. Sur ce montant de 3,8 milliards de dollars, 2,21 milliards de dollars serviront à l'application de mesures actives de formation et d'adaptation à l'entention des prestataires d'assurance-chômage.

J'espère que j'ai bien fait comprendre à mon honorable collègue que le gouvernement actuel prend toutes les mesures raisonnables pour garantir la croissance économique et aider les travailleurs et travailleuses à suivre de la formation en vue d'exercer les emplois qui leur assureront, ainsi qu'au Canada, une prospérité durable.

Nos programmes fonctionnement très bien. Le taux de chômage a régressé à 10,8 p. 100 en février, soit le niveau le plus bas au cours de la dernière année. Et, depuis le mois d'août, environ 156 000 emplois à temps plein, plus rémunérateurs, ont été créés.

J'aimerais dire ce qui suit à l'honorable député et à tous les autres députés de cette Chambre: le gouvernement actuel est ouvert aux suggestions constructives qui visent à faire progresser l'économie de façon constante, à un bon rythme. Unissons nos efforts pour aider tous les Canadiens et Canadiennes à se réaliser pleinement et garantir un avenir prospère au Canada.

M. Jean-Marc Robitaille (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue de Québec-Est et secrétaire parlementaire qui a élaboré sur l'importance des fonds à la formation de 3,5 milliards de dollars. Je rappellerai aussi à Chambre les mesures au niveau de la formation auxquelles l'opposition s'est opposée dans le cadre du projet de loi C-21 et auxquelles elle veut encore s'opposer dans le cadre du projet de loi C-113.

• (1730)

Mon collègue a touché différents sujets et un de ceux qui ont le plus d'impact sur l'état de notre économie est la question de l'endettement. On se rappellera fort bien, lorsque le chef de l'opposition était au pouvoir, que son gouvernement a maintenu un taux d'augmentation moyen des dépenses de 15 p. 100 par année. Notre gouvernement a ramené ce taux d'augmentation à une moyenne de 4 p. 100. En pourcentage du produit intérieur brut, les Libéraux ont laissé grimper le déficit de 0 à 8 p. 100. Nous avons réussi à le couper à près de la moitié, soit à 5,2 p. 100.

Donc, j'ai une question à poser à mon collègue. On a vu les tergiversations du Parti libéral qui, depuis quatre ans et demi, s'oppose à tous les votes sur les mesures de

réduction des dépenses ici, en cette Chambre, comme ils se sont opposés à la TPS. Le chef du Parti libéral tente présentement de prendre position quant à la la taxe sur les produits et services en disant qu'il va l'enlever mais qu'il la remplacera par une autre qui taxera la nourriture. C'est une vraie honte! Par la suite, il change d'avis et il dit qu'il ne l'enlèvera pas, mais qu'il fera des consultations. Or, il désire qu'on lui remette un chèque en blanc. Finalement, on se rappellera cette grande déclaration du chef de l'opposition: «Vous savez, il ne faut pas devenir fous avec le déficit; les Conservateurs sont en train de devenir fous avec la réduction du déficit.»

Alors, la question que j'adresse à mon collègue de Québec-Est est celle-ci: Comment les gens de sa circonscription conçoivent-ils l'importance de réduire le déficit et comment réagissent-ils à la suite des propos de ceux qui prétendent que le déficit n'est pas important et qu'il ne faut pas devenir fous avec cela? Je suis persuadé que les gens de Québec-Est, que je connais très bien, étant natif de Québec et ayant une bonne partie de ma famille résidant à Québec et dans votre comté, monsieur le Président, sont des gens intelligents et très soucieux de l'avenir et très soucieux de la prospérité économique. Comment les gens de Québec-Est réagissent-ils à des déclarations insouciantes face à l'importance de contrôler les dépenses publiques et de réduire le déficit?

M. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, vous aurez remarqué comme moi qu'il est facile de retracer les origines d'un Québécois, notamment ceux qui sont nés dans la ville de Québec. À voir le sourire constant de mon honorable collègue de Terrebonne, c'est évident que c'est un type qui est originaire de notre belle région.

Rappelez-vous le 4 septembre 1984, en soirée, lorsqu'il a été déclaré que le Parti conservateur formerait le prochain gouvernement majoritaire, un membre éminent de l'opposition avait déclaré: «De toute façon, la caisse est vide.» Malgré ce fait, je pense qu'on a réalisé des choses qui méritent d'être entendues, répétées et redites à nouveau, ce qu'on tente de faire depuis quelques années. Mon honorable collègue a touché le point important de la formation de la main-d'oeuvre.

Lorsqu'une entreprise est en difficulté ou qu'un pays est en difficulté, ce n'est pas uniquement en prononçant le mot «élimination du déficit» que, le lendemain matin, le déficit a disparu. C'est une longue croisade et je peux vous dire qu'on l'a vécue au niveau de la formation. Si on me permet, je parlerai brièvement du programme Défi.

Ce programme a été initié par notre gouvernement dès l'année 1985, ce qui permet, aujourd'hui, à nos étudiants, qu'ils soient au niveau secondaire, collégial ou universitaire, d'avoir l'opportunité d'obtenir un emploi d'été qui soit conforme à leurs aspirations. Cela leur permet, une fois leurs études terminées, d'avoir déjà une expérience pratique pour un futur employeur. On réalise fréquemment, en visitant certaines entreprises, que ces étudiants sont souvent embauchés en des périodes autres que durant l'été, soit pour pallier un congé de maternité ou une maladie soudaine, soit pour combler certaines heures de travail au cours de la période des Fêtes ou lors de celle de Pâques. Aujourd'hui, on a de jeunes finissants qui jouissent d'une certaine expérience pratique.

C'est ce qu'on est en train de mettre sur pied au niveau des gens qui n'ont pas eu l'occasion d'être aux études lorsque nous avons pris le pouvoir. Mon honorable collègue de Terrebonne sait très bien qu'on ne ménage aucun effort afin que tout l'argent disponible soit orienté vers des programmes qui permettront au Canada de fournir de la main-d'oeuvre très spécialisée pour répondre à la globalisation et à la mondialisation des marchés.

• (1735)

Je peux vous dire que beaucoup de pays, actuellement, nous citent en exemple et nous envient et ils sont en train de mettre en place des initiatives que nous avons lancées en 1984 mais ils le font, malheureusement, dix ans plus tard que nous. Donc, si on suit bien l'évolution de ces programmes, nous aurons des retombées ou une concrétisation de ces efforts dix ans avant les autres et si on garde ce rythme de croisière, le Canada demeurera pour longtemps le pays numéro un au monde, si convoité.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de mon collègue du Québec.

Après neuf ans de règne conservateur et compte tenu de la situation au Québec, de la situation désastreuse du développement économique, du chômage dans toute la population, surtout chez les jeunes, de la nécessité des banques d'alimentation dans des villes comme Montréal et Québec, je suis estomaqué d'entendre un député déclarer que c'est la faute des libéraux.

Ce que les conservateurs nous disent, c'est qu'ils ont fait de leur mieux mais qu'ils n'ont pas encore eu le temps de régler la situation parce que cela ne fait que neuf ans qu'ils sont au pouvoir. Ils sont encore en train d'essayer de déterminer quels sont les programmes fédéraux qui pourront le mieux aider le Québec. Ils essaient encore de voir quels programmes seront les plus utiles pour redonner du travail aux Ontariens.

Quoi qu'il en soit, c'est toujours la faute des libéraux. Il faut que ce soit de leur faute. On ne peut pas faire confiance aux libéraux, parce que tout ce qui s'est produit depuis 10, 20 ou 30 ans est de leur faute. Je tiens à faire savoir au député qui a pris la parole avant moi et au gouvernement que les Canadiens n'avaleront pas cela aussi facilement. Ils veulent des solutions concrètes.

J'ai une question à poser à mon collègue de Québec-Est. Pourrait-il me dire ce que le gouvernement a fait pour aider le million et demi de chômeurs canadiens à trouver du travail?

Je peux me tromper, mais je crois que le Québec a l'un des plus hauts taux de chômage du Canada. Le député pourrait-il me dire, sans nous chanter encore une fois que c'est la faute des libéraux, ce qu'il propose de faire pour régler la situation au Québec?

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Je veux juste rappeler, monsieur le Président, que je disais précédemment que lorsqu'on a pris le pouvoir la caisse était vide et, pour ma part, j'ai été appelé, étant un ancien d'une firme internationale de comptables, à agir comme syndic dans plusieurs entreprises. Jamais je n'aurais pensé avoir un mandat d'aussi d'envergure que celui que l'on a hérité en 1984, à savoir redresser le pays dans son entier.

Les initiatives que l'on a mises de l'avant, malheureusement, sans l'aide de l'opposition, ont été difficiles à implanter et, aujourd'hui, après toutes ces années d'efforts, on voit des résultats très concrets. Nous contrôlons l'inflation, nous contrôlons le taux d'intérêt. On vient d'apprendre, et je le mentionne dans mon discours, que le taux de chômage a baissé de près de 1 p. 100 dernièrement, ce qui est de plus bas depuis un an. Je sais très bien que beaucoup reste à faire, mais soyons optimistes. Les efforts difficiles et les mesures impopulaires qu'on a mises de l'avant depuis neuf ans portent fruit et, dans les prochains mois, ce sera encore plus évident.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la motion à l'étude condamne le gouvernement pour ses politiques qui ont étouffé la croissance économique, supprimé des emplois au Canada et exacerbé la récession.

Chaque fois que nous posons des questions sur la situation économique au gouvernement et aux ministres, comme je l'ai fait aujourd'hui en demandant au premier ministre et au ministre suppléant des Finances ce qu'ils faisaient au sujet des très nombreux sans-emploi du Canada, ils nous répondent la même chose. J'ai mentionné Montréal où le taux de chômage officiel est de 14 p. 100,—mais le taux réel est de 27 p. 100 si l'on tient compte de tous ceux et celles qui ont quitté la population active—et où 21 p. 100 des familles vivent sous le seuil de la pauvreté.

• (1740)

Chaque fois que nous demandons au gouvernement de faire quelque chose, la réponse que nous obtenons est une comparaison avec la récession de 1981-1982. Comment cela peut-il réconforter les Canadiens, le million et demi de Canadiens sans emploi? Comment cela peut-il réconforter les Canadiens dont les enfants sont sans emploi? Comment cela peut-il réconforter les Canadiens et les Canadiennes dont les conjoints n'ont pas d'emploi?

Aurions-nous eu raison, lorsque l'on nous posait des questions sur la récession en 1981-1982, de nous contenter de comparer la situation à celle de la grande dépression de 1932 à 1937? Non. Cela aurait été tout à fait ridicule. Nous avons essayé de faire face à la récession en 1981-1982. Nous étions convaincus que le gouvernement avait un rôle à jouer. D'ailleurs, les mesures que nous avons prises nous ont finalement permis de sortir de la récession en 1983-1984.

Mais nous ne sommes pas tombés dans le ridicule en comparant la récession de 1981-1982 à celle de 1932-1937 qui, en passant, est survenue sous le gouvernement conservateur de R. B. Bennett. Nous n'avons pas fait cela.

Il est tout aussi ridicule aujourd'hui de comparer la situation actuelle à celle de 1981-1982 et cela ne fait rien pour réconforter les 1,5 million de Canadiens—selon les chiffres officiels—sans emploi.

Lorsque nous posons les questions que nous posons aujourd'hui, le gouvernement affirme qu'il a proposé des solutions au problème du chômage, mais que nous avons voté contre à la Chambre des communes. Bien sûr que nous avons voté contre l'Accord de libre-échange. Nous avons tenté de convaincre les Canadiens que nous avions raison. Les conservateurs ont tout de même été réélus et ils nous ont imposé le libre-échange. Oui, nous avons voté contre, et les faits montrent que cela nous a fait perdre des emplois. Ce n'était pas la solution au problème du chômage.

Oui, nous avons voté contre la taxe sur les produits et services. Tous les experts, même ceux qui étaient en faveur de la TPS, ont dit, les uns après les autres, que si cette taxe était la bonne formule à longue échéance, le gouvernement la mettait en oeuvre au mauvais moment, car elle aurait pour effet d'aggraver la récession. Le gouvernement est quand même allé de l'avant. Quant à nous, nous avons voté contre.

Nous allons aussi voter contre l'achat des hélicoptères d'une valeur de 6 milliards de dollars, contre les modifications proposées au régime d'assurance-chômage, qui vont avoir pour effet de réduire les prestations d'assurance-

chômage en temps de récession où les gens ont besoin de cet argent.

Que disent tous les organismes, tous les analystes, tous les économistes qui étudient la question? L'Organisation de coopération et de développement économiques souligne que la situation de l'emploi ne va pas s'améliorer en 1993. Elle soutient que l'économie croîtra, mais que le marché de l'emploi stagnera.

Peter Hadekel, journaliste financier de la *Gazette* de Montréal, estime quant à lui que le monde du travail se divisera en deux avant la fin de la décennie, que moins de la moitié de la population active des pays industrialisés travaillera à temps plein et que le reste sera formé de travailleurs à temps partiel, de travailleurs temporaires ou de chômeurs.

C'est un bien triste portrait de l'avenir. Comment des jeunes vont-ils pouvoir fonder une famille? Comment, je vous le demande, peuvent-ils avoir des enfants et se construire une maison s'ils ne peuvent s'attendre à mieux qu'un emploi à temps partiel au salaire minimum, non syndiqué, sans avantages sociaux, sans pension, bien souvent sans assurance-chômage? Je sais que nombre d'entreprises font exprès pour que les employés à temps partiel travaillent moins de 15 heures par semaine afin qu'ils n'aient pas droit à l'assurance-chômage en cas de licenciement. Est-ce là l'avenir que nous réservons aux Canadiens? Nous demandons le plus sérieusement du monde au gouvernement de faire quelque chose.

Le gouvernement continue d'appliquer les mesures aujourd'hui discréditées du régime Reagan, aux États-Unis, et du régime Thatcher, en Grande-Bretagne. Heureusement, le régime a changé aux États-Unis. Les Américains ont bien vu que cela n'avait pas de bon sens de tout laisser se décider selon les principes de l'économie libérale. Le nouveau gouvernement américain est en train de restaurer une économie mixte, estimant que, tout comme le secteur privé, le gouvernement a un rôle à jouer quand il s'agit de stimuler l'économie et de créer des emplois. Et nous partageons son point de vue là-dessus.

Le gouvernement a effectivement un rôle à jouer. Nous avons d'ailleurs présenté une résolution prévoyant que le gouvernement fédéral travaille de concert avec les municipalités et les provinces dans le cadre d'un vaste programme de modernisation des infrastructures municipales—routes, ponts, égouts, ports, aéroports—pour stimuler l'économie et créer un climat favorable pour l'entreprise.

Le gouvernement a rejeté notre suggestion. Il juge ne pas avoir de rôle à jouer. C'est pour ça qu'il ne recueille que 17 ou 18 p. 100 de la faveur populaire dans les sondages. Les grands déploiements en cours, dans le cadre du congrès à la direction du parti, lui feront peut-être jouir d'un regain de popularité durant un mois ou deux. Mais les Canadiens auront tôt fait de se rendre compte qu'il s'agit du même groupe de personnes qui propose la même politique d'expectative qui est en train de conduire notre pays et notre économie à leur perte. Ça ne passera pas.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, en application du paragraphe 81(15) du Règlement, d'interrompre le débat pour mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires à l'expédition des affaires relatives aux crédits.

[*Français*]

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. John C. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget des dépenses supplémentaire (C), pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le mardi 9 mars 1993, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993 soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. DeBlois.)

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

[*Traduction*]

Article 3—

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, en l'absence du président du Conseil du Trésor. Je me demandais si le ministre pourrait donner à la Chambre l'assurance que la présentation du projet de loi est parfaitement conforme à celle qu'ont normalement les projets de loi de crédits.

M. Hockin: Monsieur le Président, la forme du projet de loi est identique à celle des projets de loi que nous avons adoptés précédemment.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

Les crédits

Le vice-président adjoint: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 7 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le vice-président adjoint: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le vice-président adjoint: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Les crédits

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. John C. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que les crédits provisoires soient adoptés, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas 13 880 999 941,94 $, soit l'ensemble des:

1) trois douzièmes (9 564 918 577,25 $) du total des montants des postes énoncés au Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1994 déposé sur le Bureau de la Chambre le jeudi 25 février 1993 et sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants des crédits 15 et 45 des Transports (Annexe A) dudit budget, 5 185 583,33 $;

3) neuf douzièmes du total du montant du crédit 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, 337 500 000,00 $;

4) sept douzièmes du total du montant du crédit 15 du Travail (Annexe C) dudit budget, 1 072 750,00 $;

5) six douzièmes du total des montants du crédit 15 des Affaires extérieures, et des crédits 10 et 45 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 5 d'Emploi et Immigration, et du crédit 30 de l'Industrie, Sciences et Technologie, et du crédit 5 du Solliciteur général (Annexe D) dudit budget, 650 959 100,00 $;

6) cinq douzièmes du total des montants des crédits 5, 15 et L25 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 10 de Pêches et Océans, et du crédit 40 du Solliciteur général, et du crédit 1 des Transports et du crédit 20 de Travaux publics (Annexe E) dudit Budget, 1 669 800 500,01 $;

7) quatre douzièmes du total des montants des crédits 30 et 35 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et des crédits 1 et 5 des Approvisionnements et Services, et des crédits 30, 35, 50, 75 et 115 des Communications, et des crédits 10 et 25 d'Emploi et Immigration, et du crédit 1 de l'Environnement, et du crédit 25 de l'Industrie, Sciences et Technologie, et des crédits 1 et 5 de la Justice, et du crédit 1 du Parlement, et du crédit 15 de Santé nationale et Bien-être social, et du crédit 10 du Solliciteur général et du crédit 5 du Travail (Annexe F) dudit budget, 1 651 563 431,35 $;

soit accordée à sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1994.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 435)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Brightwell	Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
de Cotret	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Epp
Fee	Ferland
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Gustafson	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming—French River)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse

McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Reid
Robitaille
Saint-Julien
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—115
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Pronovost
Reimer
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Breaugh
Catterall
Dingwall
Duhamel
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Hunter
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacWilliam
Manley
Martin (Lasalle—Émard)
McGuire
Milliken
Murphy
Pagtakhan
Prud'homme
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Waddell
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Caccia
Comuzzi
Dionne
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harvard
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Maheu
Marleau
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Proud
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Young (Beaches—Woodbine)—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Kaplan
Ouellet
Weiner
Blondin-Andrew
Della Noce
Edwards
McKnight
Turner (Vancouver Quadra)
Young (Acadie—Bathurst)

M. Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Les crédits

M. Redway: Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir été retardé et de ne pas avoir pu être présent quand le vote a eu lieu, mais si j'avais été là, j'aurais voté avec mon parti.

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-120, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1994, soit lu pour la première fois et imprimé.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois.)

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

(Les Annexes A à F, inclusivement, sont adoptées.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans, qui agit au nom du président du Conseil du Trésor. Je lui ai posé une question semblable plus tôt aujourd'hui. Je voudrais que le ministre nous dise s'il croit que le projet de loi est présenté dans la forme habituelle, et qu'il ne comporte rien qui le distingue du contenu normal d'un projet de loi de crédits. Le ministre des Pêches et des Océans peut-il nous en donner l'assurance?

M. Crosbie: Monsieur le Président, nous sommes, de ce côté-ci de la Chambre, tout à fait contre les choses anormales.

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. Crosbie (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'EUTHANASIE

LES MALADES EN PHASE TERMINALE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Waddell. (p. 16093).

M. le Président: Conformément au vingt-quatrième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre adopté le mercredi 29 avril 1992, on procédera au vote rangée par rangée et on enregistrera d'abord le vote du député qui parraine la motion et ensuite le vote des députés en faveur de la motion qui siègent du même côté de la Chambre que le parrain de la motion.

Par la suite, on enregistrera le vote des députés en faveur de la motion qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

On respectera également cet ordre pour enregistrer le vote des députés qui s'opposent à la motion.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 436)

POUR

Députés

Allmand
Benjamin
Blackburn (Jonquière)
Bourgault
Caccia
Fisher
Hunter
Langan (Mission—Coquitlam)
MacWilliam
Murphy
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Young (Beaches—Woodbine)—25

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blackburn (Brant)
Bosley
Breaugh
Edmonston
Greene
Kristiansen
Lopez
McCurdy
Scott (Hamilton—Wentworth)
Stupich
Waddell

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Bird
Blenkarn
Boudria
Chadwick
Chartrand
Collins
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Dingwall

Andre
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Blais
Bouchard (Roberval)
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Cole
Comuzzi
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Dick
Dobbie

Domm	Dorin
Epp	Fee
Ferland	Flis
Fontana	Foster
Fretz	Friesen
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harb
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hockin	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	Jelinek
Johnson	Joncas
Jordan	Jourdenais
Kempling	Keyes
Kindy	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Lewis
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming—French River)
MacKay	MacLellan
Maheu	Malone
Manley	Marleau
Martin (Lasalle—Émard)	Martin (Lincoln)
Masse	McCreath
McDermid	McGuire
McLean	Merrithew
Mifflin	Milliken
Mills	Monteith
Moore	Nault
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Pagtakhan
Paproski	Plourde
Pronovost	Proud
Prud'homme	Redway
Reid	Reimer
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Stewart	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Vanclief	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Volpe	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—140	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair	Blondin-Andrew
Clark (Yellowhead)	Della Noce
Duplessis	Edwards
Kaplan	McKnight
Ouellet	Turner (Vancouver Quadra)
Weiner	Young (Acadie—Bathurst)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 36, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 mars 1993

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS ATTRIBUÉS AU DÉPUTÉ DE ROSEMONT

M. le Président: La semaine dernière, nous avons entendu une intervention de l'honorable député de Beauce concernant un article de journal au sujet du président suppléant. Après certaines discussions, je pense qu'il serait probablement approprié d'entendre l'honorable député de Rosemont.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, le député de Beauce a cité une phrase reproduite dans un journal, laquelle était, évidemment, hors contexte.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous avions une importante réunion de militants du Bloc québécois dans le comté de Beauport—Montmorency—Orléans où étaient rassemblées près de 1 500 personnes. Il s'agissait de gens qui connaissent très bien leur député, et qui le connaissent d'autant plus qu'ils ont largement contribué à l'élection de l'actuel député en 1984 et en 1988. Ils ont vécu avec lui ses hésitations lorsqu'il était sur le point de joindre le Bloc québécois lorsqu'il allait dans son comté en 1990 et 1991 et qu'il redevenait conservateur lorsqu'il était à Ottawa.

• (1010)

Ce que j'ai mentionné en relation avec la phrase citée, c'est que, en acceptant sa nomination comme un des vice-présidents de la Chambre, le député de Beauport—Montmorency—Orléans se retrouvait en position d'appliquer les règles de non-reconnaissance du Bloc québécois, qui ont été votées par les partis politiques traditionnels ici. Bien sûr, je comprends très bien—et c'est pour cela que j'ai utilisé le mot «instrument»—que le Président ne peut pas outrepasser la décision des députés et des leaders des partis ici, qui ont appliqué la lettre plutôt que l'esprit du Règlement puisque tout le monde sait très bien qu'il y avait des précédents justifiant amplement la reconnaissance du Bloc québécois comme parti politique.

Alors, c'est simple. Ce que j'ai souligné, c'est que le député de Beauport—Montmorency—Orléans avait le choix. Il a fait un choix. Et, en prenant cette décision, il se retrouve maintenant en position d'appliquer des règles, établies par l'ensemble ou la majorité de partis politiques ici, et dans notre cas par l'ensemble des partis traditionnels.

J'ai utilisé le mot «collusion»; j'aurais peut-être dû utiliser «coalition», étant donné que «collusion» fait appel à une entente plutôt secrète. Évidemment, je mentionne que les réunions du comité, elles, ont été secrètes, et que, nous, on n'a jamais pu être entendus. On n'a jamais pu discuter. Alors on a appliqué le Règlement; on s'est caché derrière le Règlement, et il n'y a jamais eu de discussion démocratique là-dessus. Mais, effectivement, on pourrait parler d'une coalition des partis traditionnels à la Chambre plutôt que «collusion». Le mot serait plus juste.

Le fond de la question demeure le même, et les gens de Beauport—Montmorency—Orléans le savent très bien. Mais vous comprendrez que l'on a vécu depuis deux ans une situation où beaucoup de députés dans leurs comtés se réclamaient très près du Bloc québécois, et au moment où ont tient des conventions pour présenter des candidats à la prochaine élection, il faut être clair pour l'avenir. Je pense que les gens du comté de Beauport—Montmorency—Orléans seront très clairs lors de la prochaine élection.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si vous me permettez une réflexion sur ce recours au Règlement du député, je dois vous indiquer, de ma part en tout cas, et je suis sûr que je me fais le porte-parole de la plupart, sinon la presque totalité des parlementaires à la Chambre, que le député de Beauport—Montmorency—Orléans remplit ses tâches au fauteuil de façon impartiale et très juste. Que l'on dise que le député est partisan dans son comté, eh bien, je l'espère, pour lui; il est après tout élu comme partisan. Mais de là à ce qu'on critique son rôle au fauteuil comme étant un instrument de collusion ou de

coalition de quelque sorte, je crois que c'est injuste, parce que c'est une réflexion sur la Présidence en entier.

Vous nous avez dit à maintes reprises, monsieur le Président, que la Présidence n'était pas le patron de la Chambre, mais bien son serviteur. Et vous, monsieur le Président, vous êtes le serviteur de la Chambre, et vos subalternes le sont également, et particulièrement dans le cas du député de Beauport—Montmorency—0rléans. Il remplit ses tâches, à mon avis, de façon très impartiale, et il est hors de doute, dans mon esprit en tout cas, que lorsqu'il remplit ses tâches au fauteuil, que des reproches à son endroit soient totalement injustes. Il n'est pas l'instrument de qui que ce soit. Il est, comme vous l'êtes, monsieur le Président, et comme il se doit, le serviteur de cette Chambre.

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, après les tergiversations verbales du député de Rosemont, qui prétend qu'on l'a mal interprété, ou qu'on a sorti une phrase du contexte, je crois que les journalistes du *Beauport Express*, dans le comté de Beauport—Montmorency—Orléans, ont rapporté les paroles très justes qui ont été prononcées ce soir-là.

• (1015)

Maintenant, on a parlé de collusion. On a dit que les droits des membres du Bloc québécois étaient brimés en Chambre. Je crois que le député de Beauport—Montmorency—Orléans fait son travail d'une façon magnifique à la Chambre en tant qu'un des vice-présidents. Il a toujours, avec beaucoup d'aplomb, beaucoup de sérénité, mais surtout beaucoup de justesse et de justice, rendu à chacun son dû ici à la Chambre.

Alors, s'il y a eu apparemment mauvaise foi de la part du député de Rosemont qui ne veut pas admettre que ses paroles ont dépassé sa pensée—et cela aurait été si facile de s'exprimer en ce sens ce matin—, je voudrais proposer, appuyé par le député de Terrebonne:

> Que la question des propos tenus par M. Tremblay, député de Rosemont, à l'endroit de M. DeBlois, député de Beauport—Montmorency—Orléans et vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre, telle que rapportée dans l'édition du 14 mars 1993 du journal *Beauport-Express*, soit déférée au Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Je propose cette motion, à moins que vous-même, monsieur le Président, en jugiez autrement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Naturellement, une situation comme celle-ci est nettement difficile, non seulement pour le Président et pour le député, mais aussi pour la Chambre.

J'ai écouté avec soin l'intervention de l'honorable député de Rosemont. Je pense qu'il a peut-être donné une explication des circonstances selon lesquelles il a fait les remarques qui ont été citées dans le journal en question.

J'ai toutefois une certaine difficulté avec les faits, car il est clair que si nous ne considérons que les mots cités dans le journal, ceux-ci, à mon avis, sont inacceptables pour la Chambre. Si nous ne considérons que les mots, il s'agit clairement d'un cas *prima facie* se rapportant à la dignité de cette Chambre et de notre collègue, parce que notre collègue en est un officier. Comme l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell l'a déclaré, il est, au même titre que le Président, un officier de cette Chambre, et une attaque contre l'intégrité de la personne occupant cette position est une attaque contre cette Chambre.

Comme je l'ai dit, j'ai écouté l'intervention de notre collègue, l'honorable député de Rosemont. À mon avis, le problème origine probablement de la situation concernant la position du Bloc parmi tous les autres députés. Je comprends bien qu'il y ait eu continuellement des plaintes de certains députés du Bloc québécois concernant leur position, leur statut comme parti dans cette Chambre.

• (1020)

Il est toutefois absolument nécessaire que tous les députés, et le public également, comprennent bien que la décision concernant le statut des membres du Bloc québécois n'a pas été prise par le Président, pas plus que par notre collègue.

Si l'honorable député de Rosemont voulait maintenant accepter cette distinction et par conséquent peut-être retirer ce matin ces remarques faites à l'endroit du Président—et je suis votre Président comme je le suis pour tous les autres députés—cela serait acceptable.

Mais compte tenu des circonstances, je crois que pour la relation entre les députés du Bloc et les autres députés de la Chambre, il serait tout à fait approprié de retirer absolument les propos cités dans le journal.

Si nous avons une telle rétractation, il serait préférable qu'elle soit faite ici. Donc, j'inviterais l'honorable député de Rosemont à prendre en considération les remarques du Président et peut-être qu'après un moment de réflexion il lui serait loisible de retirer absolument les remarques qui ont été citées dans le journal.

M. Tremblay (Rosemont): Je ne sais pas, monsieur le Président, si c'est un problème de langue que nous avons, mais il me semble que j'ai très clairement indiqué que je comprenais très bien—et c'était très clair—que ce n'était pas le Président qui avait pris la décision ou qui peut prendre la décision de la non-reconnaissance du Bloc québécois. Et c'est précisément ce que j'ai dit.

Ce que j'ai ajouté, par ailleurs, c'est que le député, en acceptant la nomination, se devait d'appliquer les règles qui avaient été décidées ailleurs. Or, en ce sens, et si c'est interprété comme étant une partialité dans les décisions qui sont prises par le député de Montmorency—Orléans, je suis parfaitement d'accord que ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est qu'en acceptant sa nomination, il devait appliquer et il se mettait lui-même en position d'appliquer les règles de non-reconnaissance du Bloc québécois qui ne dépendent pas de lui.

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell l'a dit, il est devenu un serviteur des députés qui sont ici. Et moi, plutôt que d'utiliser le terme «serviteur», j'ai plutôt dit «un instrument». Alors, je ne veux aucunement que ce soit interprété comme de la partialité. Une fois qu'il est à prendre des décisions en Chambre, la logique de l'application de la règle de non-reconnaissance le force à agir ainsi.

Ce que j'ai soulevé, c'est sa décision d'accepter ou non ce poste-là. C'est très clair qu'il est le serviteur de la Chambre. J'ai parlé d'instrument et je suis tout à fait d'accord pour retirer le mot «collusion», si vous le désirez, et de parler de coalition puisque, effectivement, c'est connu.

Donc, il me semble que l'interprétation que j'en donne est claire et les gens doivent savoir, précisément, que la Présidence, comme le député de Glengarry—Prescott—Russell le disait, est un serviteur de la Chambre.

• (1025)

M. le Président: Tout d'abord, je tiens à remercier l'honorable député pour son intervention, ainsi que son explication, mais il subsiste encore un problème. Je pense que nous faisons face à une situation dans laquelle se trouve l'honorable député de Rosemont, avec certaines raisons, certes,—et il n'est peut-être pas impossible de les comprendre, spécialement en politique—mais, à mon avis, je pense que nous sommes confrontés à une situation qui, à sa face même, est difficile pour la Chambre.

[*Traduction*]

Par conséquent, puisque j'ai constaté qu'il y a présomptions suffisantes, je soumettrai donc la motion du député de Beauce à la Chambre. Le comité et la Chambre devront alors prendre une décision. Le député de Rosemont aura, bien entendu, l'occasion de discuter de la question avec ses collègues à la Chambre et au comité.

Il se pourrait que cette discussion soit fructueuse en ce sens qu'elle pourrait modifier l'attitude générale des députés entre eux. Je crois vraiment que c'est à la Chambre de décider.

La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, vous avez mentionné que vous aviez des difficultés. J'essaie de comprendre quelles sont ces difficultés puisque j'ai clairement expliqué, il me semble, la position—pas la position, ce que j'ai essayé de dire—à l'effet que cela ne mettait pas en cause les décisions. J'ai expliqué que je remplacerais ce mot par le mot «coalition», c'est-à-dire l'ensemble des députés de cette Chambre qui décident, et non pas «collusion». Alors, j'essaie de comprendre, monsieur le Président, ce qui vous amène à prendre cette décision, et je dois vous dire honnêtement que je ne comprends pas très bien.

M. le Président: Mon collègue, l'honorable député de Rosemont comprendra qu'il n'est pas approprié pour le Président de donner une explication après qu'il ait rendu sa décision. Je peux toutefois ajouter que je l'ai invité à retirer ses remarques, telles qu'elles ont été rapportées dans le journal. Le député peut ne pas être d'accord avec la suggestion de la Présidence, mais sans une déclaration précise de sa part, qui est de retirer ses paroles, je crois donc approprié de donner à la Chambre ainsi qu'au comité l'occasion de considérer cette question. L'honorable député a tout à fait le droit de s'expliquer, et il aura amplement l'occasion de le faire en comité. Je pense qu'après cette brève explication, la situation est close. Après que le Comité aura déposé son rapport, la Chambre aura peut-être la possibilité de considérer à nouveau la situation. Mais pour l'instant, l'incident est clos.

AFFAIRES COURANTES

• (1030)

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

TRANSPORTS

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent des transports qui traite du projet de loi S-8, Loi sur la sécurité automobile.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 462.

[*Texte*]

Question nº 462—**M. Dingwall:**

En ce qui concerne la Société canadienne des postes, *a*) combien d'hectares de terrain non développé possède-t-elle, *b*) combien d'hectares de terrain développé vacant possède-t-elle, *c*) quelle est la valeur marchande totale de ces propriétés?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): *a*) La Société canadienne des postes ne possède pas de propriétés non développées.

b) La Société possède environ 18 hectares de propriétés développées vacantes réparties dans 27 endroits différents, dont certaines sont à vendre.

c) La valeur marchande de ces propriétés est considérée comme un renseignement exclusif et n'est pas dévoilée par la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question citée par le secrétaire parlementaire.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI Nº 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-113 AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je propose, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement:

Que, concernant le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, au plus un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un autre jour de séance, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi; et

Que, quinze minutes avant la fin de la période consacrée à l'étude des affaires ministérielles, le jour attribué pour l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

• (1035)

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 437)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
Darling
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Layton
Littlechild
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—121

Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blais
Bosley
Boyer
Browes
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Greene
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland

Anawak
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Breaugh
Caccia

Campbell (South West Nova)
Dingwall
Duceppe
Ferguson
Flis
Gaffney
Gauthier
Guarnieri
Harvard
Hunter
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
Maheu
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Pagtakhan
Proud
Rideout
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Wappel

Catterall
Dionne
Edmonston
Fisher
Foster
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Heap
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte
Lee
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nystrom
Peterson
Prud'homme
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—76

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Campbell (Vancouver Centre)
Hockin
Kaplan

Bélair
Duplessis
Jacques
Young (Acadie—Bathurst)

• (1120)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 mars, du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que des motions nos 7 à 11 et 13 et 14.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, le député de Timmins—Chapleau, pour les amendements qu'il propose d'apporter à la partie relative à l'assurance-chômage du projet de loi C-113.

La loi est si terrible que rien ne saurait vraiment la rendre acceptable, mais si l'on arrive à atténuer quelque peu certains effets du projet de loi, ce sera toujours cela de pris.

Je crois comprendre que les députés ministériels affichent une attitude inflexible à l'égard des propositions d'amendement, mais j'espère qu'ils les examineront attentivement et qu'ils appuieront celles qui atténuent les effets du projet de loi.

Un certain nombre d'amendements concernent l'article 18 du projet de loi. Cet article accroît le nombre de raisons valables de quitter un emploi. Selon le premier paragraphe de l'article, le prestataire est fondé à quitter volontairement son emploi lorsque son départ constitue la seule solution raisonnable dans son cas. La motion nº 7 vise à remplacer cette expression de telle sorte que le prestataire soit fondé à quitter son emploi s'il se trouve dans l'une des situations énumérées dans l'article.

Il n'est plus question de solution raisonnable, que le gouvernement prévoit pour se protéger lui-même. Le manuel du «Oui, mais», qui énonce les lignes directrices émises par le directeur de l'Admissibilité aux prestations, assujettit chaque motif valable d'abandon d'emploi à un certain nombre de conditions restrictives. Un employé peut quitter son emploi afin de prendre soin de son enfant, mais seulement après avoir demandé à un parent digne de confiance de s'en occuper, ou après avoir demandé un changement de son horaire de travail, et cetera.

Même le nouveau manuel d'information ajoute des solutions de rechange raisonnables à chaque motif valable d'abandon d'emploi, ce qui donne à la commission un moyen de rejeter les demandes, même lorsqu'elles sont fondées sur des motifs valables.

La motion nº 8 ajoute un certain nombre de motifs valables, qui portent leur nombre total à 40. Les conservateurs se plaisent à dire que la jurisprudence reconnaît déjà 40 motifs valables d'abandon d'emploi, et ils en parlent sur un ton rassurant. Selon eux, il n'y a pas lieu de craindre qu'une personne soit injustement pénalisée, compte tenu du nombre de motifs qu'on peut invoquer pour avoir droit à des prestations.

Nous avons inclus les 40 motifs essentiellement pour mettre les conservateurs au pied du mur. Je souligne que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a dit vendredi qu'il était conscient que cette mesure visait à accroître le nombre de «motifs valables», mais selon lui la motion est superflue puisque les 13 motifs déjà énoncés dans le projet de loi englobent la grande majorité des motifs supplémentaires proposés par mon collègue. C'est ce qu'a dit le secrétaire parlementaire.

Autrement dit, les 40 motifs que le gouvernement a invoqués pour rassurer les Canadiens n'ont, en fait, aucune valeur. La plupart sont de simples variations des cinq motifs initiaux déjà énoncés dans la Loi sur l'assurance-chômage.

• (1125)

Le fait de porter le nombre de motifs à 40 comporte un minimum d'avantages, tout comme il y a un certain avantage à le porter à 14. Le fait que la loi énonce des motifs leur donne sans doute plus de poids, mais il ne faut pas s'en tenir à la lettre de la loi. Il ne suffit pas que la loi énonce un motif pour que ce motif donne immédiatement gain de cause à la personne qui l'invoque afin d'obtenir des prestations.

Il existe d'innombrables cas où des gens ont invoqué ces mêmes motifs valables, mais n'ont pas pour autant obtenu de prestations. On constate qu'il existe des écarts d'interprétation des motifs valables, selon qu'ils sont interprétés par un agent, par une commission d'appel ou par un juge-arbitre. En fait, la jurisprudence est établie par le juge-arbitre. Des personnes pourront perdre toutes leurs prestations à cause d'une disposition obscure de la loi qui aura pour effet d'invalider un motif valable.

La dernière circonstance dont il est question dans notre proposition d'amendement ne contient pas le mot «prescrite» qui figurait dans le projet de loi pour qualifier «toute autre circonstance raisonnable». Le mot «prescrite» relève de la jurisprudence et des règlements de la commission. Si ce mot figure dans la nouvelle mesure législative, un motif parfaitement valable ne sera pas retenu s'il n'en est pas fait mention dans la jurisprudence et les règlements de la commission. Cela limiterait toutes additions ultérieures à la jurisprudence.

La motion nº 9 fait peser le fardeau de la preuve sur la commission et établit que, hors de tout doute raisonnable, il faut accorder le bénéfice des prestations au demandeur. Bien que la commission ne cesse d'affirmer qu'en cas de doute, la balance penchera du côté du prestataire, la loi ne le dit pas expressément. Il n'y a rien non plus qui prévoit que le fardeau de la preuve incombera désormais à la commission. Dans le système actuel, c'est au prestataire à prouver qu'il avait un motif valable et non pas à la commission de démontrer le contraire.

La motion nº 10 précise que le conjoint de fait est assimilé au conjoint aux termes de la loi. Cela ne devrait pas être nécessaire puisqu'on aurait pensé que l'union de fait est aujourd'hui pleinement reconnue. Toutefois, nous pouvons vous montrer une décision rendue par un arbitre et selon laquelle, si le Parlement, dans sa sagesse, avait souhaité mentionner, et je crois que ce devrait être le cas, que le fait de quitter son emploi pour suivre son conjoint de fait était un motif valable, il l'aurait précisé dans la loi.

Le secrétaire parlementaire a affirmé d'un ton suffisant que cet amendement n'était pas nécessaire parce

que les lignes directrices de la CAC font maintenant mention des conjoints de fait. Mais je lui rappelle que, devant la loi, c'est la jurisprudence qui établit les règles. Vu la décision rendue par l'arbitre que j'ai mentionné, la politique devrait être plus rigoureuse. Nous avons ici l'occasion de le faire; les députés d'en face n'ont qu'à appuyer cette motion.

L'article 20 du projet de loi modifie l'article 30.1 de la Loi sur l'assurance-chômage de façon que les prestataires exclus du bénéfice des prestations en vertu de l'article 28 n'auront droit à aucune prestation. Les prestataires visés par l'article 28 sont les personnes qui sont congédiées pour inconduite ou qui quittent volontairement leur emploi sans justification. Ces mêmes prestataires ont déjà perdu de sept à douze semaines de prestations, lesquelles ont ensuite été réduites à 50 p. 100.

Notre position est que c'est une pénalité suffisamment sévère et que très peu de gens vont s'amuser à quitter leur emploi, particulièrement dans la situation économique actuelle où ils risquent de ne pas retrouver de travail.

Le ministre se plaît à demander si on devrait verser des prestations d'assurance-chômage à quelqu'un qui quitte son emploi sans motif valable. Moi, j'aimerais lui demander s'il croit qu'on devrait priver de toute prestation un travailleur qui a des motifs valables pour quitter son emploi, ce qui va se produire aux termes de cette loi. Personne ne mérite de perdre toutes ses prestations. Le pire dans cette mesure législative, c'est qu'elle va faire d'un grand nombre de gens des victimes incapables de prouver leur innocence. Comme chacun sait, dans ce système, on est coupable tant qu'on n'a pas fait la preuve de son innocence.

Nous appelons la motion nº 13 l'amendement du Québec. Comme le clament certains députés conservateurs du Québec, nous croyons nous aussi que le projet de loi, sous sa forme actuelle, est inhumain. Nous proposons donc un processus en trois étapes débutant la première fois qu'une personne est mise à la porte. La loi actuelle s'appliquerait alors au prestataire qui serait exclu pour une période de sept à douze semaines. En cas de récidive, il serait exclu pour la période maximum de douze semaines. Et ce n'est que s'il était mis à la porte une troisième fois qu'il perdrait toutes ses prestations. La motion nº 1 est rendue nécessaire du fait de l'amendement du Québec. Sans ces corrections, la motion nº 13 ne serait pas applicable.

• (1130)

C'est essentiellement l'amendement que désiraient les conservateurs du Québec qui se sont opposés au projet de loi 105. Nous le proposons pour eux. Donner trois chances aux travailleurs est certes plus humain. Bien que cela ne rende pas le projet de loi acceptable à nos yeux, comme c'est le cas d'ailleurs des autres amendements, il est évidemment préférable qu'un travailleur ne perde pas la totalité de ses prestations s'il n'a pas quitté son emploi ou été renvoyé trois fois de suite.

Selon le paragraphe 20(4) du projet de loi, une fois qu'une personne est exclue, les semaines d'emploi assurable précédant l'événement ne peuvent entrer en ligne de compte lorsqu'elle fait une nouvelle demande. Je n'ai plus beaucoup de temps, mais j'aimerais quand même souligner qu'en aucun cas une personne ne devrait se voir privée du temps qu'elle a accumulé et qu'elle n'a encore jamais utilisé. C'est vraiment aller trop loin. C'est comme si on se servait d'un fusil pour tuer une mouche et on pourrait faire de nombreuses autres analogies de ce genre.

J'espère que le ministre et les ministériels reviendront sur leur décision et accepteront ces amendements qui apportent des corrections d'une importance vitale. Ce projet de loi va avoir des effets incroyablement graves. Comment le gouvernement pourrait-il s'opposer à quelques amendements qui cherchent à rendre la pilule moins amère?

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat à l'étape du rapport pour soulever une ou deux questions. Je sais qu'on a dit bien des choses des deux côtés de la Chambre et je n'ignore pas que les députés de ce côté-ci condamnent depuis plusieurs semaines, le projet de loi C-113, particulièrement ses dispositions sur l'assurance-chômage.

Je participe à des débats sur l'assurance-chômage depuis de nombreuses années dans cette enceinte et dans le domaine législatif, s'il y a une chose qui accroît l'intensité du débat ici même, ce sont les modifications proposées de temps à autre à la Loi sur l'assurance-chômage.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 22 ans que je suis député souhaitaient, semble-t-il, réformer l'assurance-chômage et ils ont présenté à cet effet des mesures toujours plus draconiennes. Ainsi, il y a un certain nombre d'années, les libéraux ont fait passer les prestations de 66 p. 100 du revenu à 60 p. 100 du revenu et maintenant, bien entendu, ils s'élèvent contre la décision du gouvernement conservateur qui est sur le point de faire passer cette proportion à 57 p. 100.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit que le gouvernement conservateur utilise la Loi sur l'assurance-chômage comme une arme dans son arsenal de réduction du déficit et ainsi il fait payer la note aux chômeurs, ce qui est tout à fait injuste.

Je ne suis pas membre du comité du travail, mais du comité de la justice et je ne peux qu'établir des parallèles entre le fonctionnement de la Commission de l'emploi et

de l'immigration et celui du système de justice pénale au Canada.

Ainsi, dans notre système de justice pénale, c'est la Couronne qui doit prouver hors de tout doute raisonnable que l'accusé est coupable. L'accusé n'a pas à prouver son innocence.

Par contre, dans le cadre du système d'assurance-chômage, c'est le contraire. Le prestataire assume le fardeau de la preuve. Lorsque qu'on s'interroge sur l'acceptabilité de la demande du prestataire, et que la Commission de l'emploi et de l'immigration estime qu'elle ne l'est pas, il revient au prestataire de prouver qu'elle est légitime. C'est lui qui supporte le fardeau de la preuve.

Soit dit en passant, il ne s'agit pas d'un régime d'assistance sociale, mais bien d'un régime d'assurance obligatoire auquel le prestataire est forcé d'adhérer aux termes de la loi. Il s'agit d'une assurance contre toute perte de revenu subie par une personne qui perd son emploi. Par contre le gouvernement insiste pour que le prestataire prouve que sa demande est légitime au lieu que ce soit la commission qui ait à prouver le contraire. À mon avis, c'est théoriquement et fondamentalement injuste au départ.

• (1135)

Deuxièmement, selon notre système de justice pénale, comme je viens de le mentionner, une personne est innocente jusqu'à preuve de sa culpabilité. En ce qui concerne le régime d'assurance-chômage, on part souvent du principe, surtout s'il s'agit d'un aspect très controversé, que le prestataire est coupable jusqu'à preuve du contraire. Bien entendu, c'est souvent ce qui se passe dans le cas de conflits faisant suite à des renvois avec justification ou à des départs avec justification.

Troisièmement, notre système de justice pénale est régi par des lois qu'on ne peut modifier qu'en légiférant. C'est un processus très rigoureux. Or, le régime d'assurance-chômage est régi par des directives qui peuvent être modifiés par la Commission en tout temps et qui peuvent faire l'objet d'une interprétation large ou stricte, bien souvent au gré de ceux qui participent à l'audience même. C'est ainsi que bien des décisions dépendent de fonctionnaires de la Commission qui ne se fondent pas sur les lois, ni même sur les règlements, mais suivent un caprice ou une interprétation très stricte.

Quatrièmement, dans notre système de justice pénale, tous les témoins sont traités également devant la loi. C'est un principe fondamental. C'est vrai qu'il y a des exceptions, mais nous savons tous quand elles se produisent. Ces cas font la manchette, surtout lorsqu'il est question d'une personne accusée d'une infraction grave. Selon notre régime d'assurance-chômage, les employeurs exercent plus de pouvoir que les prestataires grâce à la fiche de cessation d'emploi et aux méthodes que recommandent les directives de l'assurance-chômage. Cela me semble incontestable. Quand un conflit oppose un employeur et un employé, la décision est généralement favorable à l'employeur.

Cinquièmement, selon notre système de justice pénale, les décisions sont d'abord prises par la police, qui enquête sur un crime, recueille les renseignements et établit la preuve. Cette preuve est présentée au procureur de la Couronne, qui décide d'intenter des poursuites ou non, puis il y a le procès même, qui suppose une mise en accusation, une défense, la présence d'un juge—soit le tribunal—et très souvent d'un jury. Cependant, en vertu du régime d'assurance-chômage, le fonctionnaire de l'assurance-chômage est à la fois l'agent de police, l'avocat et le juge, puisque c'est habituellement à lui seul qu'il revient de prendre la décision. Il s'agit ici de la décision rendue au premier palier.

Sauf dans les grandes affaires, le système de justice pénale ne prévoit pas l'imposition de peines d'emprisonnement ou d'amendes avant que la procédure d'appel ne soit complètement terminée. La condamnation à une amende ou à une peine d'emprisonnement peut être prononcée et prescrite par le tribunal, mais la personne condamnée ne paie l'amende qui lui a été infligée ou ne commence à purger sa peine d'emprisonnement qu'une fois que la procédure d'appel est entièrement terminée.

Dans le système d'assurance-chômage, la personne qui fait une demande de prestations subit immédiatement une perte totale de revenu. De quoi vit-elle pendant la procédure d'appel? Prenons les cas de harcèlement sexuel ou de prétendu harcèlement sexuel. Il est bien facile au gouvernement de dire qu'une personne qui quitte son emploi pour cause de harcèlement sexuel n'a qu'à faire appel pour prouver sa bonne foi. Très bien. Le problème est que ça peut prendre des mois. En fait, j'ai entendu parler de cas qui avaient pris un ou deux ans. Entre-temps, la personne en question ne touche aucune prestation de la caisse d'assurance-chômage, ceci bien qu'elle ait été obligée par la loi d'y cotiser. À mon avis, ce n'est pas juste.

Encore une fois, en justice pénale, les peines peuvent, en fonction du délit commis, être augmentées ou réduites à l'intérieur de certaines limites. Dans le projet de loi

C–113, la peine peut aller d'une perte de revenu partielle, pendant douze semaines, à une perte totale de revenu.

Même si le système de justice pénale n'est pas parfait, la procédure d'appel permet de remédier aux anomalies. Si des erreurs sont commises au tribunal de première instance, la procédure d'appel permet d'y remédier.

• (1140)

Dans le système d'assurance–chômage, les décisions peuvent être très différentes d'un centre à l'autre. En cas d'appel, la procédure peut elle aussi manquer d'uniformité et on ne peut rien y faire ou presque.

En justice pénale, si la procédure d'appel traîne trop, le tribunal peut décider de retirer les accusations portées contre le défendeur. C'est arrivé il y a environ deux ans en Ontario où nombre d'accusations, certaines graves, ont été retirées tout simplement parce que les tribunaux n'étaient techniquement ou matériellement pas capables d'entendre les cas et d'assumer leur rôle. Devant l'accumulation de causes, la Cour suprême du Canada a jugé la situation injuste et décidé qu'il fallait retirer les accusations en instance.

Le régime d'assurance–chômage n'accorde à la personne qui demande des prestations aucun délai minimal pour faire appel.

Je voudrais revenir de nouveau à la procédure d'appel prévue dans le système d'assurance–chômage pour les cas de harcèlement sexuel. Pourquoi une femme qui prétend ou maintient avoir été obligée de quitter son emploi parce qu'elle était victime de harcèlement sexuel doit–elle attendre et être privée de ses prestations pendant des mois et même jusqu'à un an, un an et demi ou deux ans avant d'obtenir justice, tandis que, dans le système de justice pénale, les accusations sont retirées après un certain temps? Justice différée est justice refusée. Le même principe devrait sûrement s'appliquer au régime d'assurance–chômage.

Enfin, en droit pénal, la partie défenderesse ne peut être exclue de son procès à moins de s'être extrêmement mal conduite pendant les délibérations. Pourtant, quand il est question d'assurance–chômage, le projet de loi C–113 donne au président d'un conseil arbitral le pouvoir d'empêcher le prestataire d'assister à l'audience du conseil pendant le témoignage de l'employeur.

Pour quelques–unes ou l'ensemble de ces raisons, je voterai contre le projet de loi C–113.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je suis heureux, du moins à certains égards, de prendre la parole pour participer à ce débat et pour signaler certaines des erreurs que le gouvernement a commises relativement à ce projet de loi sur l'assurance–chômage.

Lorsque nous avons appris qu'un projet de loi serait présenté—c'était le projet de loi C–105, si je ne m'abuse—nous avons examiné le but de cette mesure législative et je crois que nous avons tous trouvé que c'était une bonne idée de réexaminer notre régime d'assurance–chômage et de chercher des façons de l'améliorer afin de le rendre plus efficace et d'éliminer les cas de fraudes et d'abus.

Lorsque nous avons enfin eu la possibilité d'analyser le projet de loi, nous avons pu voir clairement les défauts de ce dernier. En fait, le gouvernement savait aussi que le projet de loi présentait des lacunes, si bien qu'il l'a retiré et y a apporté des changements pour essayer de le rendre plus présentable.

L'idée d'éliminer les abus dans le régime d'assurance–chômage est toujours bonne. Quiconque travaille déteste penser que l'argent de ses impôts va à quelqu'un qui reçoit des prestations sans justification et qui abuse du régime d'assurance–chômage.

L'objectif visé par le gouvernement était bon, mais ce dernier savait que sa mesure législative était défectueuse. Il l'a donc retirée pour y apporter des changements. Le gouvernement a ensuite présenté un autre projet de loi, celui à l'étude aujourd'hui, mais on y trouve encore les mêmes problèmes.

Le gouvernement s'inquiète parce que son idée, qui était si bonne au départ, a tourné au vinaigre. Cependant, si on analyse bien ce qui s'est passé ici, on se rend compte que nous avons un grave problème politique. Le gouvernement se dit ceci: «Nous avons 1,6 million de chômeurs au Canada, dont environ 400 000 sont des jeunes. Nous ne pouvons pas régler ce problème. Nous n'avons pas les réponses. Nous sommes pris, nous sommes finis. Nous ne comprenons pas. Que devons–nous faire? Au lieu d'essayer de régler le problème, cherchons un moyen de détourner l'attention des gens.»

Monsieur le Président, je suis certain que vous connaissez tous ce vieux tour de passe–passe qui consiste à cacher un pois sous une coquille de noix et à faire suffisamment

de manoeuvres pour distraire les gens de sorte qu'ils ne savent plus sous quelle coquille de noix se trouve le pois.

Voilà en gros ce qui se passe avec le projet de loi C-113. Le gouvernement essaie de détourner l'attention des Canadiens du véritable problème, qui est le chômage, en s'en prenant au petit nombre de personnes qui abusent peut-être du régime d'assurance-chômage.

• (1145)

Le gouvernement s'attache à des points intéressants. Par exemple, il s'en prend à ceux qui quittent leur emploi. Quiconque quitte son emploi n'est pas très bien vu. Le gouvernement s'en prend donc à ceux qui quittent leur emploi et à ceux qui trichent. C'est de cette façon que le gouvernement a essayé de détourner l'attention de la population de la question fondamentale, qui est celle de savoir pourquoi il n'est pas parvenu à redonner du travail aux Canadiens.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas élaboré des politiques, des programmes et des orientations qui auraient donné des emplois aux Canadiens, de façon à ce que ceux-ci n'aient pas à compter sur le régime d'assurance-chômage tel qu'il existe actuellement ou tel qu'on veut le transformer?

Au lieu de prendre de telles initiatives, le gouvernement s'efforce de détourner l'attention des gens. Nous devons nous occuper de ce projet de loi. Lorsque vous examinez cette mesure, vous constatez que, pour bien paraître, celle-ci doit être négative. Cette mesure ne peut pas être positive.

Il faut que les tricheurs soient coupables jusqu'à preuve du contraire. Tout le fardeau de la preuve est inversé. Il en est de même dans le cas du harcèlement sexuel. La victime doit prouver qu'elle est victime de harcèlement. Quiconque quitte son emploi pour cause de harcèlement doit prouver l'existence de ce harcèlement, de sorte qu'encore une fois le fardeau de la preuve incombe à la victime.

Tout cela paraît très bien. Les apparences sont sauves, mais en fait, cette mesure législative est manifestement injuste et, comme l'a mentionné l'intervenant qui m'a précédé, le mécanisme prévu va tout à fait à l'encontre de notre système de justice fondamentale, en vertu duquel une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire. Si le gouvernement estime que certains trichent, quittent leur emploi sans motif valable ou harcèlent d'autres personnes, c'est à lui que devrait incomber le fardeau de la preuve.

Je sais, pour avoir parlé à ceux qui viennent à mon bureau, que personne ne veut devoir recourir à l'assurance-chômage. Personne ne fait exprès pour se retrouver prestataire. Ce que les gens veulent c'est un emploi. Les gens ont leur dignité. Ils ont leur fierté. Or, ces sentiments ne s'acquièrent pas en touchant des prestations d'assurance-chômage. Au lieu d'essayer de sauver les apparences, le gouvernement devrait peut-être aller au fond du problème et voir comment redonner du travail à ceux qui doivent compter sur l'assurance-chômage. Il existe des mécanismes à l'intérieur du régime d'assurance-chômage qui, en fait, empêchent les gens de retourner sur le marché du travail.

Voici un cas intéressant. Il s'agit d'un travailleur qui a perdu son emploi. Celui-ci a décidé de se lancer en affaires. Il voulait exploiter un dépanneur et il lui a fallu deux ou trois mois pour mettre son commerce sur pied et commencer à en retirer quelque chose. Les fonctionnaires de l'assurance-chômage ont eu vent de son projet. Ils ont dit à l'intéressé: «Non! Puisque vous exploitiez cette entreprise au cours des trois derniers mois, nous allons devoir vous pénaliser. Non seulement allons-nous vous retirer ce que l'on vous a versé au cours de ces trois mois, mais nous allons aussi vous imposer une pénalité.» Ils ont effectivement imposé une pénalité qui a failli mettre en faillite ce nouvel entrepreneur, compte tenu des prestations qui lui ont été retirées et de l'amende imposée en sus.

Il aurait mieux fait de rester chez lui, de ne pas essayer d'améliorer son sort et de ne pas tenter de se trouver un travail rémunérateur ou d'employer d'autres personnes, car cette entreprise comptait trois autres employés.

Il nous faut changer d'optique et aider les gens. Il faut mettre en place un régime d'assurance-chômage qui aide les gens au lieu de leur nuire. Avec ce projet de loi, le gouvernement fait justement le contraire.

J'ai examiné les répercussions sur les provinces. Ces derniers temps, les statistiques sur les taux des obligations et d'autres questions révèlent que les provinces canadiennes sont en très grave difficulté. Que répond le gouvernement? Il dit qu'il va retirer l'assurance-chômage à ceux qui en bénéficient et qu'il va obliger ces derniers à demander de l'aide sociale pour survivre. Si les personnes visées demandent des prestations d'aide sociale, le problème incombe alors aux provinces et non pas au gouvernement fédéral.

Or, les provinces et les municipalités sont les paliers de gouvernement qui sont le moins en mesure de résoudre le problème. Parce que le gouvernement fédéral se décharge de cette responsabilité sur ces deux ordres de gouvernement, il s'ensuit une augmentation du nombre d'assistés sociaux à la charge des provinces ou des municipalités qui n'ont plus la latitude budgétaire voulue pour s'occuper d'eux.

Au Canada, nous avons maintenant l'occasion de mettre en place un régime qui fonctionne, et non pas qui pénalise. Il suffit de prévoir les encouragements nécessaires pour favoriser la création d'emplois au lieu d'essayer de pénaliser les gens.

Si le gouvernement le voulait vraiment, il pourrait prendre en faute beaucoup de fraudeurs véritables et modifier vraiment le système. Il suffit d'examiner ce qui se passe dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard pour savoir à quoi sont attribuables les fraudes commises à l'égard du système; il n'est pas nécessaire de s'en prendre à des individus, mais simplement d'examiner comment l'ensemble du système fonctionne. Voilà les aspects que le gouvernement devrait examiner afin de déterminer s'il peut modifier le système.

• (1150)

Je dois dire qu'à la première lecture du projet de loi, j'ai cru qu'il s'agissait d'une mesure sensée et que nous devions faire notre possible pour éviter que des gens abusent du système. On entend tellement d'histoires, mais sans jamais savoir si elles sont fondées ou non. On entend dire, par exemple, que certaines personnes sont payées plus cher par l'employeur pour obtenir de meilleures prestations, mais qu'elles doivent lui remettre une partie de leur salaire. À mon avis, il faut empêcher ce genre d'abus.

Nous devons aussi examiner l'origine du problème. Dans certaines industries, l'emploi est saisonnier, et c'est seulement de cette façon que les travailleurs saisonniers peuvent fonctionner pendant le reste de l'année. Dans les faits, notre système ne les oblige-t-il pas à devenir des fraudeurs? Pourquoi ne leur permettons-nous pas d'exercer leur profession tout en conservant une certaine dignité? Nous préférons les obliger à agir dans la clandestinité.

Je vois que le temps file. Fondamentalement, je crois que le projet de loi laisse à désirer. Il n'a été présenté que dans l'optique de la course à la direction qui s'annonce et des élections qui devraient avoir lieu peu après.

À mon avis, les Canadiens méritent mieux que cela. Le moment est venu de faire fi des considérations électoralistes et de s'employer à résoudre le véritable problème, soit le million et demi de Canadiens qui sont sans emploi, les statistiques montrant, du reste, qu'il y en a des centaines de milliers d'autres qui ont dorénavant renoncé à chercher du travail. Voilà en quoi consiste le problème. Oublions les considérations électoralistes et attaquons-nous au problème; créons des emplois pour les Canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Je suis heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi C-113, le nouveau projet de loi concernant l'assurance-chômage. Mon collègue de Moncton y voit une question d'apparences. J'y verrais plutôt un exercice de relations publiques qui ne réussit pas à changer la substance du projet de loi C-105.

Le nouveau projet de loi qu'a présenté le gouvernement privera encore de prestations d'assurance-chômage de nombreux Canadiens qui les méritent pourtant jusqu'à ce qu'ils aient passé par un très long processus d'appel. À mon avis, le gouvernement se sert simplement de cette question comme d'un écran de fumée pour dissimuler le fait qu'il ne sait absolument pas comment remédier à la crise du chômage que nous connaissons aujourd'hui au Canada.

Le gouvernement prétend prendre cette mesure pour lutter contre le déficit de la caisse de l'assurance-chômage. Mais si c'est vrai, pourquoi ne tâche-t-il pas de redonner du travail aux Canadiens? Chaque fois qu'on réduit le taux de chômage d'un point de pourcentage, on réduit le déficit de la caisse de 2 milliards de dollars.

La caisse de l'assurance-chômage sert de plus en plus à des fins autres que le remplacement du revenu. Le gouvernement ne devrait pas décider à quoi devrait servir l'argent de la caisse; la décision devrait en revenir aux employeurs et aux employés, puisque l'État n'y verse plus un sou.

Trois milliards de dollars sortent maintenant de la caisse pour financer le programme de recyclage. Si le gouvernement utilisait des fonds provenant d'autres sources pour financer le programme de recyclage afin de redonner du travail aux Canadiens, il ne verrait pas un déficit si énorme dans la caisse de l'assurance-chômage.

Lors de sa comparution devant le comité législatif chargé d'étudier cette mesure, le président de la Commission des droits de la personne, Max Yalden, a dit que le gouvernement fédéral devrait élaborer des garanties visant à protéger les droits des prestataires quand il réduit l'admissibilité à l'assurance-chômage. Il ajoutait que dans les cas de prétendu harcèlement sexuel, le prestataire devrait jouir du bénéfice du doute. Dans l'état actuel des choses, il lui faudrait probablement prouver qu'il y a eu harcèlement sexuel tel que la loi le définit, et non pas seulement qu'il avait des raisons légitimes de le penser.

Le comité a expulsé il y a quelques semaines—ou peut-être même la semaine dernière—une délégation syndicale dont il a fait supprimer le témoignage du compte rendu. Autrement dit, le gouvernement n'aime pas qu'on parle de lui en termes peu flatteurs. Heureusement, Judy Rebick a lu de nouveau ce témoignage pour le faire consigner au compte rendu la semaine dernière, de sorte que le gouvernement sait maintenant ce que les Canadiens sont très nombreux à penser de lui. Judy Rebick a également fait remarquer, lorsqu'elle a comparu devant le comité, que 53 p. 100 de ceux qui quittent volontairement leur emploi sont des femmes. Comme vous le savez, monsieur le Président, les femmes doivent

se battre pour décrocher des emplois et ensuite pour les conserver.

• (1155)

Le programme d'assurance-chômage est la plus importante dépense du gouvernement fédéral, puisqu'il coûtera 22,5 milliards de dollars en 1993, selon les prévisions. Avant 1990, la contribution fédérale au programme représentait environ 20 p. 100. Depuis, comme je l'ai déjà dit, il est financé intégralement par les employés et les employeurs. Comme le coût des prestations est à la hausse, la caisse accuse un déficit de 4,7 milliards. J'ai déjà expliqué comment le gouvernement pouvait s'y prendre pour réduire ce déficit.

Le gouvernement croit que, en ramenant le taux des prestations de 60 à 57 p. 100, il fera des économies de 2,45 milliards en deux ans. Peut-être, mais à quel prix?

Comment le gouvernement peut-il justifier ces mesures? Il prétend qu'elles s'imposent pour ramener à la raison les gens instables et irresponsables qui quittent leur emploi et vivent ensuite aux crochets des travailleurs responsables. Combien de personnes au juste abusent du système? Selon moi, pas beaucoup. Il y a deux groupes de coupables: ceux qui fraudent le régime au moyen de réclamations bidon et d'autres stratagèmes, et ceux qui touchent des prestations après avoir quitté leur emploi sans motif apparent ou après avoir été congédiés.

Pour le premier groupe, le gouvernement parle de tricheurs. Selon ses propres données, ces tricheurs lui font perdre 200 millions de dollars par année, soit moins de 1 p. 100 des coûts de l'ensemble du programme. Ce n'est pas énorme.

Le gouvernement estime que 6 p. 100 des prestataires ont quitté leur emploi sans raison valable ou ont été congédiés pour mauvaise conduite. Bien des gens ont fait la preuve que les mesures proposées dans le projet de loi C-113 ne permettront pas de contenir, encore moins de réduire, le déficit de la caisse de l'assurance-chômage. Le gouvernement coupe des prestations simplement pour couper, sans avoir une vue d'ensemble de ce que doit faire le programme d'assurance-chômage, sans avoir la moindre idée des moyens qu'on pourrait prendre pour en améliorer l'application.

Le gouvernement ne sait pas quoi faire pour résorber la crise du chômage, et c'est là le vrai problème. Si les mesures proposées dans le projet de loi C-113 sont adoptées, les personnes qui n'auront plus droit à l'assurance-chômage devront recourir au programme d'assistance sociale, déjà rudement mis à l'épreuve.

Dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, dont Nepean fait partie, on dénombrait 30 300 chômeurs au début du mois. Les modifications à l'assurance-chômage ont des effets dans toutes les couches de la société.

Ce que les Canadiens et les habitants de la région disent, c'est que les changements apportés au régime d'assurance-chômage ne doivent pas être vus comme une simple mesure budgétaire, mais placés dans le contexte plus général de la transformation de notre système de sécurité sociale. Ils font également remarquer que dans la MROC, le nombre de sans-emploi a augmenté de 10 800, soit 64 p. 100, entre 1990 et 1992.

Durant la même période, le nombre d'assistés sociaux a augmenté en moyenne de 540 cas par mois, dont environ 345 sont des personnes aptes au travail. Les changements apportés au régime d'assurance-chômage signifient que les personnes aptes au travail resteront plus longtemps sur la liste des assistés sociaux. Dans la région, environ 6 p. 100 de toutes les personnes qui demandent des prestations d'assurance-chômage ont quitté leur emploi. Cela signifie que jusqu'à 1 350 personnes de la MROC qui sont admissibles à l'assurance-chômage sous le régime actuel n'y auront plus droit à compter du 1er avril 1993.

Des gouvernements provinciaux et régionaux voient leur fardeau financier s'alourdir en raison des modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. Ces modifications pourraient se traduire par une perte de 16,452 millions de dollars par année en prestations brutes pour la région d'Ottawa-Carleton. Il s'agit d'une somme énorme.

Par ailleurs, l'abaissement du taux des prestations, qui passera de 60 à 57 p. 100, entraînera une perte supplémentaire de 24,684 millions de dollars par année en prestations dans la région. Parallèlement, les contributions versées aux provinces et aux municipalités au titre des programmes sociaux n'ont pas augmenté au même rythme que leur fardeau financier.

• (1200)

Je dis cela parce que la mesure aura de très sérieuses répercussions sur toutes les municipalités du Canada. Il est clair que le gouvernement fédéral se déleste d'une partie de son fardeau financier sur les autres paliers de gouvernement, même si, en bout de ligne, c'est toujours le contribuable qui paie la note.

La principale critique formulée contre les modifications, c'est que les gens seront beaucoup moins susceptibles de quitter leur emploi, peu importe leurs conditions de travail, parce qu'ils ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage. De leur côté, les employeurs pourront recourir à la menace des licenciements pour contraindre les employés à accepter une situation à

laquelle ils se seraient autrement opposés. Quand on quitte son emploi, volontairement ou par suite d'un congédiement, il faut prouver le bien-fondé de cette décision avant de pouvoir toucher des prestations et, dans ce processus, on est considéré comme coupable jusqu'à preuve du contraire.

J'en ai eu un exemple ce matin. En effet, j'ai rencontré des gens du secteur immobilier qui m'ont fait part du traitement réservé aux vendeurs à commission qui présentent une demande de prestations. On exige des agents immobiliers qu'ils révoquent leur licence s'il veulent toucher des prestations pour la perte d'un emploi, ce qui les oblige à présenter une nouvelle demande de licence, avec les frais que cela comporte, lorsqu'ils se trouvent un autre emploi. Il est carrément impossible pour certains vendeurs à commission de répondre aux exigences tellement leur revenu est variable. Ainsi, des personnes qui ont contribué au régime durant des années sont obligées de se contenter de prestations nettement inférieures à celles qu'elles recevraient si le calcul des prestations était fondé sur le revenu moyen de l'année financière précédente. Par conséquent, ce projet de loi inspire de très vives inquiétudes aux agents immobiliers.

J'en aurais encore long à dire, mais, pour résumer, notons qu'aux termes du projet de loi C-113, on se trouve en fait à présumer de la culpabilité des travailleurs qui doivent alors prouver leur innocence lorsqu'ils quittent leur emploi volontairement ou que leur employeur les congédie. Le régime actuel prévoit déjà une pénalité d'une durée de sept à douze semaines dans de tels cas. La pénalité prévue dans le projet de loi C-113 est la perte pure et simple de toutes les prestations ainsi que des crédits de semaines assurables.

Le projet de loi est loin d'être adapté à la réalité professionnelle de tous les travailleurs, plus particulièrement des travailleurs de la construction.

J'espère qu'après avoir fait leur examen de conscience, les députés décideront de voter contre ce projet de loi.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, comme la députée qui a pris la parole avant moi, j'espère que tout le monde votera contre ce projet de loi. Cependant, je ne suis pas convaincu que cela se produira.

Il y a environ quatre ans, le gouvernement a mis en oeuvre un programme pour ralentir ce qu'on a qualifié de surchauffe de l'économie dans le sud de l'Ontario. La méthode consistait à augmenter les taux d'intérêt, mais très graduellement—tellement graduellement que cela a eu peu d'effet sur l'économie, que ce soit dans le sud de l'Ontario ou ailleurs. En fait, l'économie tenait le coup parce que le crédit disponible augmentait sans cesse. Tant que les prêteurs étaient disposés à accorder le crédit que les entreprises continuaient à réclamer, tant qu'on dépensait de l'argent et que les entreprises prenaient de l'expansion, les travailleurs gagnaient de l'argent. Ils dépensaient à leur tour pour acheter les biens produits et l'économie continuait à croître rapidement.

Ce n'est que lorsque les prêteurs ont commencé à se demander sérieusement s'ils allaient jamais récupérer leur argent que l'économie a commencé à ralentir. Par contre, elle n'a pas ralenti aussi graduellement que les taux d'intérêt avaient monté. Elle a ralenti tellement brusquement qu'elle nous a précipités dans cette période que le Conference Board du Canada a qualifiée de première récession au Canada à avoir jamais été créée par les politiques du gouvernement. Ce n'est pas en augmentant les taux d'intérêt que le gouvernement a engendré cette récession, mais plutôt en les augmentant au point où les prêteurs ont commencé à craindre de ne pas pouvoir récupérer leur argent. Cet argent n'était plus en circulation. Les gens n'avaient plus les liquidités pour acheter les produits fabriqués au Canada. C'est pourquoi nous connaissons maintenant ce que certains appellent une récession, mais qui, pour d'autres, est bel et bien une dépression.

Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien retiré de cette expérience. La preuve, c'est que nous en sommes maintenant au point où il veut faire redémarrer l'économie et que, pour ce faire, il abaisse les taux d'intérêt, mais tellement graduellement que les effets sur l'économie sont mineurs. L'effet ne se fera pas sentir tant qu'on n'en sera pas au point où les prêteurs seront sûrs de pouvoir récupérer leur argent. Et ce ne sera pas le cas tant que les Canadiens n'auront pas recommencé à acheter.

• (1205)

Par ce projet de loi dont nous sommes saisis, le gouvernement compte économiser entre 500 et 600 millions de dollars par année en prestations d'assurance-chômage. Il va peut-être faire des économies en versant moins de prestations d'assurance-chômage, en transmettant ces coûts aux provinces, comme d'autres l'ont déjà dit, et en réduisant évidemment les montants versés, car les prestations d'aide sociale sont moins élevées que celles d'assurance-chômage.

En devenant bénéficiaires de l'aide sociale, les gens ne font pas que recevoir moins d'argent, ils perdent confiance en toute forme de reprise.

Ainsi, même si les manchettes des journaux nous disent qu'il y a des signes qui montrent que l'économie est en voie de rétablissement, de moins en moins de gens y croient parce qu'ils ne le voient pas, qu'ils ne le ressentent pas. Ils savent que le nombre de sans-emploi est en hausse. Ils savent qu'il y a moins d'emplois, d'emplois rémunérateurs s'entend, c'est-à-dire ceux qui comptent le plus.

De temps à autre, on annonce la fermeture d'usines ou d'entreprises qui déménagent leurs pénates sous des cieux plus cléments comme le Mexique.

Il se peut que le gouvernement fasse économiser 500 millions de dollars au fonds d'assurance-chômage. Je ne sais pas. Le chiffre est discutable, mais le gouvernement s'en prend aux plus démunis face à la récession. Ce sont des gens qui ne gagnent déjà pas beaucoup d'argent, voire rien du tout. Tous ces gens-là réinjecteraient leur argent dans le circuit économique de leur région pour stimuler les entreprises et assurer la survie de leurs emplois.

Comme je l'ai dit, les gens sont de moins en moins sûrs de leur avenir et se demandent bien, en voyant les autres perdre leur emploi, quand leur tour viendra.

Tant que la reprise ne sera pas tangible, les gens ne seront pas portés à dépenser et à remettre ainsi l'économie en marche.

On s'en prend aux plus démunis. Les personnes qui ont perdu leur emploi vont voir leurs prestations d'assurance-chômage réduites d'environ 10 p. 100 et encore, si seulement elles ont droit à l'assurance-chômage. Pour le savoir, elles devront être soumises à des contrôles qui détermineront si elles y ont droit ou non.

Je n'ai rien contre ce genre de contrôles. Ce que je trouve ridicule, c'est que l'on cherche maintenant à réduire l'argent qui circule dans l'économie au moment même où elle en a tant besoin qu'on lui injecte de l'argent. C'est comme lorsque le gouvernement, qui ne semblait pas trop savoir comment atténuer la surchauffe économique, y est parvenu par hasard. Il y est parvenu, non pas à cause de l'augmentation graduelle des taux d'intérêt, mais seulement parce que les prêteurs n'osaient plus consentir de prêts.

Encore une fois, le gouvernement diminue les taux d'intérêt si graduellement que cela ne donne aucun résultat. Comme je l'ai dit, ce n'est que s'il y a un effort conscient de la part du gouvernement lui-même ou si les milieux industriels et d'affaires retrouvent, par miracle, une certaine confiance dans l'économie canadienne qu'il y aura une reprise.

Entre-temps, le gouvernement devrait faire sa part et donner l'exemple en augmentant les chances d'emploi ainsi que l'a fait le Nouveau Parti démocratique en proposant une politique de création d'emplois et en débloquant des fonds à cette fin. Les travailleurs paient des impôts sur le revenu. Ils cotisent à la caisse d'assurance-chômage. Ils n'en retirent rien. Ils cotisent plus, et non moins.

On ne parviendra à réduire le déficit et, en fin de compte, la dette, qu'en redonnant du travail aux gens. C'est la seule solution pouvant résoudre les problèmes économiques que nous avons aujourd'hui. La seule manière de procéder est de rétablir la confiance et pour y parvenir il faut que le gouvernement prenne les choses en main, ni graduellement, ni lentement, ni de la façon dont il a ralenti l'économie, ni comme il essaye de la relancer maintenant, mais en apportant des changements fondamentaux visant à montrer que lui-même a foi dans l'avenir du Canada.

Nous avons parlé d'un programme d'infrastructure. Nous en avons parlé en particulier dans les deux dernières campagnes électorales fédérales. Les libéraux en ont repris certains aspects dans la dernière campagne électorale fédérale et nous en parlerons à nouveau dans la prochaine.

Il y a un énorme travail à accomplir dans notre pays. Il faudrait embaucher des entrepreneurs canadiens, pas des entrepreneurs étrangers qui peuvent produire des hélicoptères pour 5,75 milliards de dollars. Les entrepreneurs de notre pays pourraient produire des routes, des trottoirs, des égouts, des réseaux d'adduction d'eau, des choses nécessaires, il y a des améliorations dont notre pays a besoin, c'est-à-dire le genre de projets qui créeraient des emplois d'un bout de notre pays à l'autre, et pourtant le gouvernement estime qu'il faut réduire les dépenses.

• (1210)

En réduisant les dépenses, le gouvernement prend exactement la décision contraire de celle qui conviendrait s'il veut relancer l'économie. Il devrait savoir cela. Voilà environ deux ans qu'il est exposé à une descente graduelle—même si de temps à autre un article annonce que les choses changent, que la situation s'améliore—et qu'il sait fort bien que ça ne va pas mieux puisque les vraies statistiques montrent que le nombre de personnes ayant de bons emplois, des emplois qui leur permettent de payer des impôts, de cotiser à l'assurance-chômage pour en profiter en cas d'urgence, n'augmente pas. Il y a pourtant un moyen d'améliorer l'économie. Comme je

l'ai dit, elle dépend plus de la confiance que de n'importe quoi d'autre.

Pour que les affaires redémarrent, il faut redonner confiance aux prêteurs, pour qu'ils investissent dans la collectivité. Il faut lancer des projets utiles, et non pas donner aux gens des prestations d'aide sociale et d'assurance-chômage pour qu'ils restent à la maison. Il faut donner aux gens des emplois utiles et bien rémunérés pour qu'ils dépensent dans leur communauté, dans le pays, pour qu'ils consomment des biens produits au Canada, pour qu'ils fassent circuler l'argent. Tout cela crée la confiance, car on se dit que, enfin, le gouvernement a une idée de ce qu'il doit faire pour relancer l'économie canadienne.

C'est possible, mais le gouvernement doit être résolu. Il doit être déterminé. Il doit démontrer qu'il sait enfin ce qu'il faut faire, qu'il connaît la cure aux maux de l'économie canadienne et qu'il est résolu à imposer cette cure.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, habituellement, je commence en disant que je suis heureux de participer au débat sur tel ou tel projet de loi. Malheureusement, à cause de la motion de guillotine sur laquelle nous avons voté tout juste avant ce débat-ci, ce n'est pas de gaieté de coeur que j'y participe. Voilà le gouvernement qui a invoqué la clôture et l'attribution de temps plus souvent au cours de cette 34e législature, depuis quatre ans et demi, que lors des 33 législatures précédentes confondues.

Je me rappelle que, lorsque nous formions le gouvernement entre 1980 et 1984, le vice-premier ministre avait l'habitude de nous critiquer à la Chambre parce que nous invoquions l'attribution de temps à une ou deux reprises au cours d'une session parlementaire. Il tempêtait sous prétexte que nous prenions le Parlement en otage, que nous étouffions le débat et que nous réprimions la liberté de parole. Qui prend maintenant le Parlement en otage? Sur un sujet important comme celui-ci, il présente une motion pour limiter le débat à un jour de séance.

Il est grand temps qu'on chasse le gouvernement du pouvoir pour qu'il ne puisse plus imposer la guillotine à la Chambre et réprimer la liberté de parole.

Je dois avouer en toute justice que j'ai recueilli des opinions tant pour que contre ce projet de loi, auprès d'électeurs comme Henry Raston, qui oeuvre dans le secteur immobilier et qui rencontre beaucoup de gens. Il est venu à mon bureau et m'a fait part des opinions qu'il a entendues. Oui, la population canadienne en a marre de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage, mais qui vivent six mois en Floride, de sorte qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler.

Si on reçoit des prestations d'assurance-chômage, on est censé être disponible pour travailler. La population ne veut plus payer pour une personne qui n'est pas disponible et qui se fait bronzer au soleil pendant que ceux qui travaillent dur paient pour ses vacances.

L'autre catégorie est composée des personnes qui quittent leur emploi. Elles travaillent à temps partiel, accumulent leurs cotisations d'assurance-chômage, puis vont rejoindre les rangs des chômeurs. Il y a les tricheurs et les tire-au-flanc, mais ce n'est pas à cela que s'opposent les députés de ce côté-ci de la Chambre. Nous voulons écarter également ces gens, et la loi actuelle peut y parvenir. Il n'est absolument pas nécessaire de modifier la loi actuelle. Il suffit de demander aux bénéficiaires d'aller chercher leur chèque en personne, comme cela se faisait auparavant. On saurait vite qui sont les travailleurs disponibles, les tricheurs et les personnes qui quittent leur emploi sans raison.

• (1215)

La plupart des commentaires dont on me fait part sont très catégoriquement opposés au projet de loi. Voici une lettre que M. Desmond McComish adresse, non pas à moi-même, mais au très honorable premier ministre:

> Monsieur,
>
> Je tiens à vous exprimer le désarroi et le dégoût que m'inspirent les modifications que votre gouvernement propose d'apporter au règlement de l'assurance-chômage de telle sorte que les prestataires qui quittent leur emploi ou qui sont congédiés ne puissent pas toucher de prestations.
>
> Après m'avoir congédié de mon poste de vérificateur de son entreprise, l'an dernier, parce qu'il voulait éviter des poursuites judiciaires et parce qu'il est de ceux qui croient qu'il vaut mieux passer à l'offensive que d'être acculé à une position défensive, mon patron a prétendu qu'il avait eu des motifs valables de me renvoyer. Si les nouvelles règles de l'assurance-chômage. . .

. . .c'est-à-dire celles prévues dans le projet de loi C-113 que nous débattons aujourd'hui. . .

> . . .avaient été alors en vigueur, je n'aurais pas eu droit à des prestations d'assurance-chômage en plus d'être privé d'une indemnité de cessation d'emploi. C'est épouvantable.

Ce monsieur vient d'une circonscription conservatrice. Il poursuit comme ceci:

> Si vous persistez dans cette voie et que le franc-tireur qu'est M. Bernard Valcourt continue à s'en prendre aux chômeurs, je peux vous assurer que je ferai personnellement l'impossible pour que vous ne soyez pas réélu. Les propositions sont idiotes et constituent un suicide politique. De toute façon, qui serait assez fou pour proposer de telles modifications à la veille d'élections? Manifestement pas un ami. À moins que vous vouliez punir M. Valcourt en le laissant courir à sa perte. J'ai déjà contribué à vous faire élire, mais vous pouvez être sûr que je ne le ferai plus. La classe moyenne vit déjà suffisamment dans la peur. Vous avez mal calculé les retombées politiques néfastes que ces propositions auront sur les travailleurs de la classe moyenne, sur ceux qui vivent dans la peur.

Et c'est signé Desmond McComish, ami intime du premier ministre, bon partisan conservateur qui va faire tout en son pouvoir pour que ce projet de loi mène les conservateurs à la défaite.

Un autre électeur qui veut taire son nom écrit ceci:

> Il n'est pas raisonnable que le gouvernement s'en prenne au groupe de personnes qui est le plus touché par la récession actuelle, à savoir les chômeurs. Je trouve cela insultant et dégoûtant, même si je ne suis pas moi-même un bénéficiaire de l'assurance-chômage. L'assurance-chômage constitue un important filet de sécurité pour les gens qui risquent de perdre leur emploi. Réduire le montant des prestations et imposer des conditions d'admissibilité plus strictes va rallonger la liste des appels en attente, empêcher les gens de chercher à échapper à des emplois sans avenir et faire du tort particulièrement à ceux qui auront été congédiés sans justification. Il est plus que probable que les sans-emploi iront grossir les rangs déjà trop nombreux des assistés sociaux. Et contrairement à ce que pense M. Valcourt, la plupart des chômeurs ne seront pas «fiers» d'aider le fédéral à réduire son déficit.

Les grandes villes comme Toronto se plaignent de ce que trop de personnes qui devraient recevoir des prestations d'assurance-chômage n'y ont pas droit et dépendent de l'assistance sociale. La facture devient beaucoup trop lourde pour les municipalités et les provinces.

Et si vous me demandez ce que je propose, je vous dirai que le gouvernement devrait cesser de jeter de la poudre au yeux et appeler un chat un chat. Le problème ne vient pas de ceux qui sont à l'assurance-chômage. Le problème est qu'il n'y a pas de travail pour ces gens. Il faut créer des emplois. Offrir des cours de formation. S'ils ne peuvent trouver de travail parce qu'il n'y en a tout simplement pas en ce moment, qu'on leur fasse suivre des cours de formation.

Dans les années 80 aussi, nous avons traversé une pénible récession. Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qu'a fait le gouvernement libéral dans ma circonscription. Nous avons mis les gens au travail en leur faisant restaurer le pavillon Sunnyside d'une importance historique. Nous avons reçu des fonds pour remettre en état et rouvrir le Palais royal, un centre culturel et récréatif. Nous avons créé des emplois à l'Exposition nationale du Canada, à la Place Ontario, au Temple de la renommée du sport. Nous avons construit un pont au-dessus de Dundas et de Sorauren grâce à des programmes ponctuels de création d'emplois dans le domaine de l'infrastructure, programmes auxquels ont contribué la ville, la province et le gouvernement fédéral. Voilà ce que notre chef recommande ici même depuis deux ans, mais on dirait que le gouvernement n'a pas d'oreilles pour entendre. En tout cas, il n'a ni oreille moyenne ni oreille interne. Ou s'il en a, les messages ne se rendent pas au cerveau.

• (1220)

Si le gouvernement avait accepté notre idée de partage de programmes d'infrastructure à trois, les gens travailleraient. Dans les quelques exemples que j'ai cités, on a donné du travail à des travailleurs appartenant à divers corps de métier: menuisiers, électriciens, plombiers et ferronniers d'art par exemple. Tous ces gens qui étaient sans travail ont eu un emploi grâce à la collaboration des trois ordres de gouvernement.

Le gouvernement mentionne 40 motifs valables qu'on peut invoquer pour quitter son emploi. Je vais vous donner un exemple. Je ne peux pas identifier l'électeur qui a quitté son emploi au bout de trois mois parce que la société pour laquelle il travaillait faisait quelque chose d'illégal dans le domaine des télécommunications.

Oui, le gouvernement dit qu'il peut y avoir des objections morales «à des pratiques de l'employeur contraires à l'éthique professionnelle, à la loi ou aux règlements, ou à des principes moraux fondamentaux», et qu'il s'agit là de motifs valables.

Qu'est-ce que cet électeur doit faire maintenant? Il doit d'abord écrire à Keith Spicer du CRTC afin que cet organisme puisse déterminer si les pratiques en question sont illégales ou non. Cela prendra au moins six mois.

Une voix: Ou davantage.

M. Flis: Le dossier sera ensuite acheminé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cela prendra trois mois de plus. Cela fait maintenant neuf mois que cette personne ne travaille pas et ne touche pas de prestations d'assurance-chômage. Que va-t-il lui arriver, monsieur le Président? Il sera réduit à l'aide sociale. Un professionnel sera forcé de devenir assisté social. Voilà où mène ce projet de loi.

Je souscris à certaines des propositions d'amendement et des motions qui ont été présentées ici, mais mon collègue de Saskatoon—Dundurn ayant passé en revue toutes les motions, je ne vais pas les reprendre. Il les a lues aux fins du compte rendu en prenant soin de préciser quels sont les véritables enjeux du débat.

Je vous remercie de me permettre d'exprimer mes inquiétudes, mais pour en finir avec mes doléances, je demanderais au gouvernement de cesser de recourir au procédé de la guillotine pour écourter les débats à la Chambre.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur nous dit, depuis près de huit ans, qu'il essaie de conduire ce pays vers la prospérité; malheureusement, il semble

régulièrement le diriger vers la faillite et pour plusieurs, directement en enfer.

Le chômage est toujours à la hausse et rien ne semble indiquer que la tendance va bientôt changer. Bien sûr, le gouvernement a une explication, et comme je l'ai dit précédemment, il a «toujours» une explication: c'est toujours «la faute des autres» ou «c'est pire ailleurs». Grande consolation pour les milliers de Canadiens et Canadiennes sans emploi qui ne voient rien à l'horizon.

Que dire du niveau de pauvreté? Les gens que les Conservateurs punissent avec ce projet de loi sont ceux qui ont perdu leur emploi à cause de la récession instaurée, perpétuée et aggravée par ce gouvernement. Celui-ci diminue de 3 p. 100 les prestations pour ceux qui sont vraiment dans le besoin. La mauvaise gestion économique du gouvernement a déjà coûté leur emploi aux chômeurs; maintenant, on les saigne à blanc une deuxième fois.

Ce gouvernement qui retire les prestations d'assurance-chômage à ceux et celles qui perdent leur emploi en raison de leur mauvaise conduite ne fait que donner aux patrons une arme des plus dangereuses. Pour un rien, un employé peut être remercié sans recours et surtout, à la joie de certains employeurs, sans revenu. La porte est ouverte aux abus de tous genres et aux situations de chantage.

Un employé ne pourrait plus risquer de se plaindre d'une conduite discutable sous peine d'être mis à la porte. Peut-être n'y aura-t-il qu'un seul cas d'abus de cette sorte, peut-être, mais déjà, ce serait un cas de trop. Les Canadiens et les Canadiennes méritent plus de respect.

• (1225)

[*Traduction*]

Au lieu de soutenir les chômeurs avec le filet de sécurité sociale, le gouvernement essaie de les faire tomber entre les mailles.

Les conservateurs rendent les choses difficiles aux personnes qui ont été victimes de discrimination au travail. Les victimes de racisme ou de harcèlement sexuel hésiteront peut-être à porter plainte, par crainte de se voir refuser des prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement fait en sorte qu'il devient très difficile d'invoquer ces graves problèmes comme motifs.

L'article qui régit les motifs valables découragera les gens de porter des plaintes justifiées dans des cas de harcèlement sexuel ou racial ou de conditions de travail qui ne respectent pas les normes. Les modifications proposées rendront beaucoup plus vulnérables les femmes immigrantes, qui subissent très souvent les pires conditions de travail et qui sont les moins bien rémunérées.

Au lieu de proposer un système qui s'attaque au vrai problème, le gouvernement propose une politique cynique qui aura pour effet de nuire aux personnes qui ont le plus besoin d'être protégées.

Si le projet de loi est adopté, je puis vous assurer qu'il engendrera un véritable cauchemar administratif. Des milliers de personnes feront appel de refus automatiques de prestations.

En 1991, près de 200 000 demandeurs de prestations, considérés comme ayant quitté leur emploi sans motif valable, étaient déjà pénalisés par le système. Près de 20 000 des décisions rendues ont été infirmées, soit à la suite d'une révision interne ou d'un examen du conseil arbitral. Le nombre d'appels pourrait maintenant être dix fois plus grand. Je ne puis concevoir que le système puisse à la fois absorber un tel nombre de demandes et rendre des décisions justes et équitables.

En 1991, le Conseil économique du Canada, qui a été démantelé par le gouvernement, avait dit que les personnes qui abandonnent leur emploi ne sont pas un fardeau pour l'assurance-chômage. Selon les statistiques de 1986, la moitié de toutes les personnes qui ont abandonné leur emploi se sont trouvé un autre emploi immédiatement, et 43 p. 100 ont trouvé un nouvel emploi dans les dix semaines.

Ces propositions seront préjudiciables pour les gens de ma circonscription et pour tous les Québécois. Le mois dernier, lors d'un rassemblement à Montréal, des milliers de citoyens ont manifesté contre ces modifications qu'on veut apporter à la caisse de l'assurance-chômage. Puisque le gouvernement ne contribue plus à cette caisse, il ne devrait pas pouvoir agir unilatéralement, sans consulter ceux qui y contribuent, c'est-à-dire les entreprises et les travailleurs canadiens.

Les statistiques montrent que le nombre de personnes qui quittent leur emploi volontairement a chuté depuis que ce gouvernement a délibérément projeté le Canada dans une récession.

En septembre 1988, au sommet de notre cycle économique, plus de 31 000 Canadiens ont volontairement quitté leur travail. En septembre 1990, les départs volontaires se chiffraient à 26 000 et l'automne dernier, à 16 700 seulement. Il est facile de voir que les Canadiens sont peu susceptibles de quitter leur emploi pour des raisons frivoles en ces temps de grandes difficultés économiques. Tout ce que les conservateurs ont réussi à faire, c'est de rendre les mécanismes de notre marché du travail beaucoup moins flexibles.

Les actions de ce gouvernement sont tout simplement insensées. Vous ne pouvez retirer le filet de sécurité et appauvrir ainsi les gens au moment même où ils cherchent à changer d'emploi. Le gouvernement se dérobe à ses responsabilités et force les autres paliers de gouvernements à assumer ses problèmes.

Dans certaines régions, ceux à qui on refuse les prestations d'assurance-chômage en vertu des dispositions concernant les motifs valables ne seront pas automatiquement admissibles à l'aide sociale. Dans certaines provinces, les municipalités ont le pouvoir discrétionnaire d'ajuster ou de retarder le versement de prestations d'aide sociale à ceux qui quittent volontairement leur emploi. Il est peu probable qu'une personne soit admissible immédiatement à l'aide sociale, ni qu'elle y ait droit pendant la période d'étude de son dossier ou durant le processus d'appel puisque, pour avoir droit aux prestations d'aide sociale, il faut avoir épuisé toutes ses économies ou être presque sans ressources.

Auparavant, le système d'assurance-chômage du Canada était humanitaire. La plupart des pays du G-7 versent des prestations d'assurance-chômage après un départ volontaire. Le Japon, l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni imposent des pénalités aux employés qui quittent leur emploi, mais ils ne leur refusent pas entièrement les prestations. Seul ce gouvernement sans coeur ferait une telle chose.

[*Français*]

Comment ces propositions vont-elles permettre aux 130 000 jeunes Québécois et Québécoises de trouver l'emploi requis pour assurer leur avenir ainsi que celui de leur province et de notre pays?

• (1230)

Cette loi ne fait rien d'autre que punir les chômeurs pour l'inefficacité de ce gouvernement. Nous avons besoin de programmes pour aider les citoyens et citoyennes de Saint-Laurent—Cartierville à trouver des emplois permanents. Nous, du Parti libéral, proposons une nouvelle direction pour l'économie canadienne, direction qui remettrait les Canadiens au travail. Si les Conservateurs ne peuvent plus diriger, nous sommes prêts à relever le défi.

[*Traduction*]

Avant de terminer, monsieur le Président, j'aimerais citer notre porte-parole; il a dit: «Si le gouvernement veut vraiment contenir les dépenses, pourquoi ne renonce-t-il pas à dépenser 4,4 milliards de dollars pour se doter d'une flotte d'hélicoptères de détection des sous-marins, ou du moins pourquoi ne réduit-il pas la somme affectée à ce projet? Si le gouvernement veut vraiment mettre de l'ordre dans ses finances, pourquoi ne récupère-t-il pas les 16,1 milliards de dollars cachés par des compagnies canadiennes dans des paradis fiscaux comme la Barbade, Chypre et le Liberia?

La vérité c'est que le gouvernement n'a aucune stratégie précise pour contenir ses dépenses et, en un sens, les Canadiens les plus vulnérables sont maintenant forcés de payer pour cette mauvaise gestion économique. Le gouvernement a la responsabilité morale de dire aux Canadiens comment il compte préparer notre nation à relever les défis de l'avenir. Or, cette mesure législative montre que celui-ci a abdiqué cette responsabilité».

Ces mots sont de notre porte-parole, le député de York-Nord.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens en mon nom personnel et au nom de mon parti, le NPD, pour exprimer certaines opinions au sujet de ce projet de loi.

On remarquera que le gouvernement ne défend pas le projet de loi aujourd'hui. Les ministériels ne veulent même rien entendre d'un certain nombre d'amendements très sérieux présentés par le député de Timmins—Chapleau qui ne veut qu'améliorer quelque peu un mauvais projet de loi. Il a présenté un certain nombre d'amendements sur lesquels je vais me pencher dans un instant.

Où est le gouvernement? Les ministériels ne font absolument rien au sujet de ce projet de loi. Tout à l'heure, le député de Nanaimo, qui intervenait au nom du NPD, a examiné les causes générales de la récession économique et il a accusé le gouvernement de cacher son incapacité de relancer l'économie canadienne en s'en prenant aux pauvres et aux travailleurs. C'est ce qu'il fait dans ce projet de loi notamment.

Le député néo-démocrate de Brant est intervenu tout à l'heure. Il est le critique de notre parti pour les questions relevant du solliciteur général et il a dit qu'au fond les criminels ont plus de droits que les pauvres prestataires aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage. Il a précisé qu'en droit criminel, une personne est innocente jusqu'à ce qu'on prouve sa culpabilité, alors que dans le système de l'assurance-chômage—et je souligne le terme assurance comme il l'a fait—le fardeau de la preuve est inversé et il devient de plus en plus difficile pour les travailleurs ordinaires de toucher des prestations après avoir perdu leur emploi.

Bon nombre de mes électeurs de la circonscription de Port Moody—Coquitlam, dans une banlieue de Vancouver, en Colombie-Britannique, travaillent, mais pas mal d'entre eux craignent de perdre leur emploi et si cela leur arrive, s'ils doivent avoir recours à l'assurance-

chômage—qu'ils financent grâce à leurs cotisations après tout et à laquelle ils doivent consacrer beaucoup plus d'argent à la suite des décisions prises par le gouvernement—ils veulent être en mesure de toucher des prestations sans être soumis à toutes sortes de tracasseries. J'y reviendrai dans un instant.

Il a été très intéressant d'entendre des députés libéraux proposer une politique. On est aujourd'hui mardi et leur politique est donc un peu différente de ce qu'elle était lundi, et mercredi elle aura encore changé. Les Canadiens commencent à s'apercevoir que le Parti libéral est en train de s'autodétruire de l'intérieur et que les libéraux changent constamment de position sur toutes les questions. C'est incroyable. Et maintenant, nos collègues libéraux sont morts de peur en quelque sorte, car les conservateurs changent de chef. C'est plutôt pitoyable. En entendant le député de Parkdale—High Park intervenir, j'ai constaté à quel point le Parti libéral était dans un état pitoyable.

Le député de Timmins—Chapleau a proposé un certain nombre d'amendements que je voudrais porter à l'attention de la Chambre et du gouvernement.

• (1235)

La motion nº 7 remplacerait l'expression «la seule solution raisonnable». Le fait de quitter son emploi était pour le prestataire la seule solution raisonnable. La motion nº 7 remplacerait donc ce groupe de mots afin que le prestataire soit fondé à quitter son emploi «s'il se trouvait dans l'une des situations énumérées ci-après». Mon collègue ajoute ensuite à la liste des motifs acceptables. Je mets le gouvernement au défi d'examiner cet amendement sérieusement et de l'accepter s'il veut aider les travailleurs ordinaires du pays.

La motion nº 8 ajoute à la liste des raisons constituant une justification en la portant à 40. Le gouvernement en a beaucoup parlé et pourtant il ne semble pas prêt à accepter cette liste.

La motion nº 9 rejetterait le fardeau de la preuve sur la Commission qui devrait prouver hors de tout doute raisonnable que le prestataire n'était pas fondé à quitter son emploi. Comme le député de Brant l'a déclaré, pourquoi les criminels devraient-ils avoir la tâche plus facile qu'un prestataire? Quand allons-nous enfin au Canada défendre les intérêts des travailleurs ordinaires?

La motion nº 10 précise que le conjoint de fait est un conjoint aux termes de la loi. Cette motion ne définit pas cependant un conjoint de fait. Dans une décision rendue à Ottawa le 2 octobre 1992 dans l'affaire Frances Barzan, un juge-arbitre a déclaré ceci:

> Si le Parlement voulait, dans sa sagesse, préciser que quitter son emploi pour suivre un conjoint de fait est un «motif valable»—et je crois qu'il devrait le préciser—ce motif serait inscrit dans la loi. Le Parlement ne l'ayant pas fait, ce n'est pas à un juge-arbitre de le faire. Ce n'est pas à un juge-arbitre d'étendre le sens du terme. . .

Mais il estime que le Parlement devrait le faire. Or, c'est exactement ce qui est proposé dans cet amendement. Voilà une chance pour le gouvernement de le faire. Qu'attend-il? Il devrait profiter de la chance que lui offre cet amendement.

Voici une autre décision. Je tairai le nom de l'appelant et me contenterai d'employer les initiales E.H. Il s'agit d'une décision rendue le 11 janvier 1991 par le juge Muldoon, de la Cour fédérale du Canada, à la suite d'un appel interjeté à Hamilton, en Ontario. Le juge a déclaré que c'était un cas pathétique. Voilà un homme qui était obligé d'habiter sur les lieux de son travail car il travaillait sept jours par semaine. Le dos complètement abîmé, il décide de quitter son emploi. Le juge Muldoon fait en sorte qu'il puisse faire appel. Il s'en occupe lui-même disant à E.H. qu'il ne faudra pas plus d'une semaine. Or, avec cette nouvelle mesure législative, tout recours devient impossible et ce pauvre homme n'aurait pas droit à l'assurance-chômage.

Ce projet de loi est catastrophique. Il s'en prend aux gens ordinaires.

Voyons les choses autrement. J'ai examiné les différentes motions. Je répète qu'il s'agit d'un régime d'assurance. Les gens versent des cotisations, de fortes cotisations à ce régime. Dans nos circonscriptions—et je crois parler au nom de nombreux députés— nous recevons de plus en plus d'appels. En ce moment même, au bureau de ma circonscription de Coquitlam, des électeurs téléphonent pour dire notamment que leurs chèques sont en retard ou qu'ils ne les ont pas reçus du tout, ou encore qu'ils ont interjeté appel.

Nous accordons la priorité à ces appels. Imaginez le cas d'un soutien de famille qui demande des prestations d'assurance-chômage, mais qui n'en reçoit pas même s'il a cotisé à la caisse. Ces gens refusent de devenir des assistés sociaux. Ils veulent sans tarder recevoir leurs prestations d'assurance-chômage et retourner sur le marché du travail. Ils ont versé des cotisations et ils ont droit aux prestations. C'est pourquoi nous considérons leur cas prioritaire dans ma circonscription et ailleurs aussi.

Nous sommes chanceux parce que nous pouvons communiquer directement avec l'assurance-chômage et essayer de faire avancer une affaire en particulier. Je pense que si les politiciens et si le gouvernement surtout est particulièrement impopulaire—car en dépit de la remontée temporaire de sa cote dans les sondages, il est vraiment impopulaire- c'est parce que le gouvernement ne travaille plus pour la population.

Il ne faut pas être astrophysicien pour s'en rendre compte. Il suffit simplement de constater qu'on ne reçoit pas ses chèques à temps, qu'on ne nous traite pas conve-

nablement et qu'on a affaire à une procédure d'appel bureaucratique impossible. C'est le cas en matière d'immigration. On ne peut faire venir un parent à un mariage, parce que sa demande de visa est traitée trop tard. Il en va de même pour le service postal. Vous seriez renversé d'apprendre le nombre de plaintes que je reçois quotidiennement sur la façon dont fonctionnent les services postaux.

La solution est simple. Le gouvernement doit travailler pour la population. C'est ce qu'attendent les Canadiens. Ils paient pour cela et ils veulent que le gouvernement leur fournisse des services.

• (1240)

Voici ce que j'ai à dire aux fonctionnaires des bureaux de l'assurance-chômage et de l'immigration. Je comprends qu'ils sont soumis à de fortes pressions. Le gouvernement a imposé des coupes, et le taux de chômage est de 11 p. 100. Les fonctionnaires ont une clientèle de plus en plus nombreuse. Ils ont du mal à assurer un bon service, et je sais qu'ils ne ménagent pas leurs efforts.

Je sais aussi que ces fonctionnaires sont dirigés par l'un des pires ministres que j'aie vus depuis 13 ans que je siège comme député. C'est un fanfaron qui fait son petit Mulroney. Il n'est pas efficace. Je ne voudrais pas travailler dans son ministère. Ce doit être très difficile parce qu'il est passablement inefficace. Je veux parler du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Il y a un autre problème qui rend la vie difficile à ces fonctionnaires et ce sont les attaques constantes du gouvernement conservateur contre l'idée même de gouvernement. Il veut tout remettre au secteur privé, et le gouvernement lui-même ne vaut pas cher. Il essaie de berner les citoyens.

Je le dis aux députés et à tous les Canadiens, réveillons-nous et prenons conscience que les citoyens veulent que le gouvernement se préoccupe des gens. Nous sommes en train de rendre le régime d'assurance-chômage encore plus rigoureux. Nous sommes en récession. Nous avons sur les bras le problème du déficit du gouvernement. Au lieu de s'attaquer au déficit, au lieu de réduire comme il convient les dépenses de l'État et d'éliminer le gaspillage, au lieu de redonner du travail aux chômeurs et de régler le problème des taux d'intérêt élevés, au lieu d'adopter une politique commerciale sensée et un régime fiscal logique qui ne pressure pas sans cesse la classe moyenne, que fait le gouvernement? Il s'attaque au travailleur et au pauvre malheureux qui perd son emploi, il multiplie les complications pour toucher les prestations de chômage.

Je demande au gouvernement de réexaminer ces modifications sérieusement.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je veux intervenir brièvement au sujet du projet de loi et de la proposition d'amendement dont la Chambre est saisie.

C'est une affaire très sérieuse que de tâcher d'établir ce qui pourrait constituer une bonne raison ou un motif valable de quitter son emploi. Une raison, monsieur le Président, pourrait vous sembler bonne ou constituer, pour vous, un motif valable de le faire, mais pas pour moi. C'est une affaire très sérieuse et très complexe.

Nous avons un système en vigueur ici au Canada qui comporte vraiment des échelles de pénalité. Je ferai valoir pendant les dix minutes dont je dispose que cela est nécessaire dans le cadre de notre système. Nous avons d'abord un conseil arbitral chargé d'entendre les appels. On peut ensuite recourir à un juge quand on n'est pas satisfait de la décision du conseil arbitral. Il y a enfin la loi et les députés ici à la Chambre.

Je voudrais parler un instant du conseil arbitral. J'examinais certains des cas les plus récents qu'il a entendus en matière de justification. J'ai lu le cas de quelqu'un qui avait quitté son emploi à Brandon, au Manitoba, pour aller en Colombie-Britannique parce qu'il n'avait pas beaucoup de travail durant la semaine et était payé au salaire minimum. La Commission de l'assurance-chômage a jugé qu'il ne pouvait pas toucher de prestations d'assurance-chômage. Il en a donc appelé de cette décision auprès du conseil arbitral.

Voyez un peu ce qui est arrivé devant le conseil. L'appelant y a produit d'autres faits en faisant valoir qu'il risquait une peine d'emprisonnement de 90 jours parce qu'il n'avait pas payé ses amendes pour infractions au code de la route. Il en avait un si grand nombre à payer s'il restait au Manitoba qu'il a donc décidé de partir pour la Colombie-Britannique.

Comment le conseil arbitral a-t-il réagi à cela? C'est inouï. Après avoir pris les faits nouveaux en considération, le conseil arbitral a jugé qu'étant donné que la perspective d'une peine d'emprisonnement devait être très effrayante pour un jeune homme et que ce dernier n'avait d'autre choix que de quitter son emploi, sa famille et ses amis pour éviter d'être poursuivi, il avait donc droit à l'assurance-chômage. Voilà le jugement du conseil arbitral dont le gouvernement vante la compétence. Le conseil se demandait en fait si ce jeune homme avait une bonne raison de quitter le Manitoba.

Peut-on alors se fier au juge? Voyons ce cas récent dans lequel un juge a rendu en 1992 une décision concernant une femme qui avait quitté son emploi à cause de ses convictions religieuses. Elle avait un emploi. On avait changé ses horaires de travail et elle était obligée de travailler une journée où, selon ses convictions religieuses, elle ne devait pas travailler.

• (1245)

Un juge ne peut qu'interpréter la loi, n'est-ce pas? Le juge a rendu une décision. Il a dit: «Écoutez, on aurait pu me persuader d'en venir à une conclusion différente si j'avais entendu cette affaire en première instance.» Mais la première instance, c'était le conseil arbitral, et non le juge. Alors, quelle a été sa conclusion? «Malgré toute la sympathie que j'éprouve pour la personne qui a présenté cette demande de prestations et tout le respect que j'ai à l'égard de la sincérité manifeste de ses convictions religieuses, je suis néanmoins obligé de rejeter son appel.» Le juge savait pourtant qu'il avait tort. Dans certains cas, on ne peut donc pas compter sur le juge.

Alors, peut-on compter sur la loi? Disons que vous avez un motif légitime de quitter votre emploi. La loi dit: «On peut en appeler de la décision au conseil arbitral si celle-ci était fondée sur une mauvaise interprétation des faits.» Ce n'est pas ce que dit la loi, mais bien ce qu'on donne à entendre aux gens qui se présentent devant la Commission d'assurance-chômage. Que dit la loi?

La loi dit qu'il peut y avoir appel lorsque «le conseil arbitral a fondé sa décision ou son ordonnance sur une conclusion de fait erronée, tirée de façon absurde et arbitraire.» Voilà ce que dit la loi. Ce n'est pas ce qu'on dit à une personne qui demande des prestations d'assurance-chômage. «De façon absurde et arbitraire», allez-donc contester cela. Dites-cela aux gens à qui on a refusé des prestations d'assurance-chômage. Ils doivent essayer de déterminer: «Avais-je un motif légitime? Le conseil a-t-il tiré une conclusion de façon absurde et arbitraire?» Qu'entend-on au juste par «de façon absurde et arbitraire»? Était-ce un caprice?

Peut-on compter sur la loi? Non, on ne peut pas compter sur la loi. Alors, peut-on compter sur les députés? Examinons ce cas récent d'inconduite. Un homme a été congédié pour avoir dénoncé son superviseur qui, selon lui, volait la compagnie. L'appel a été rejeté. L'homme a été congédié, et la commission ainsi que le conseil arbitral ont dit: «Il semble que ce genre de travail personnel dans les locaux de la compagnie ait toujours été toléré.» Ils ont donc conclu que le geste posé par l'employé était de l'inconduite parce qu'il n'y a aucune définition du terme «inconduite» dans la loi. Ainsi, dans toutes les affaires d'inconduite, on ne peut même pas faire appel.

Examinons maintenant le fond de la question. Pouvons-nous réellement compter sur les députés fédéraux lorsque l'on quitte un emploi pour un motif valable? Une décision a été rendue relativement à une personne qui souffrait de graves saignements de nez et d'autres problèmes de santé. Ces problèmes étaient dus à la poudre de silice dans l'usine. Le juge, le conseil et la commission ont rendu la décision suivante: «La jurisprudence établit clairement qu'un employé n'a pas de motif valable de quitter son emploi, sauf pour occuper un autre emploi ou parce que les conditions de travail sont intolérables et qu'il n'existe aucune possibilité de changer celles-ci.»

Il va de soi qu'il est inacceptable de ne pas se présenter au travail sans même prévenir l'employeur. Étant donné qu'il a quitté son emploi parce qu'il souffrait de saignements de nez mais qu'il n'a pas suivi la procédure afin d'essayer de faire changer ses conditions de travail, cet employé n'a aucun recours devant qui que ce soit, qu'il s'agisse du conseil, du juge ou de la commission.

Pendant que nous y sommes, je vous rappelle une décision très récente liée au motif valable. Dans ce cas, la personne avait été congédiée pour avoir accumulé trop de points de pénalisation et on a jugé que ce congédiement était justifié. Les tribunaux ont ensuite été saisis de la cause. Ils ont renversé la décision et jugé que la personne était innocente. Dans l'intervalle, cette personne a été privée de ses prestations d'assurance-chômage, de sorte qu'elle se retrouve maintenant à la rue.

La loi dit que l'employeur avait un motif valable, mais ce motif n'a pas été prouvé. Or, lorsqu'un tribunal a tranché et a dit que c'était faux, qu'il n'existait pas de motif valable, rien dans la loi permettait de dire: «versez à cette personne les prestations d'assurance-chômage auxquelles elle a droit.»

• (1250)

Je termine en disant qu'il s'agit ici d'êtres humains. Ce sont des êtres humains qui demandent à toucher des prestations d'assurance-chômage, des êtres humains qui font partie du conseil arbitral, et des êtres humains qui sont juges à la Cour fédérale. Qu'attendez-vous d'un juge? Un juge peut uniquement s'en tenir à la loi telle qu'elle est énoncée et interpréter celle-ci en fonction de la jurisprudence établie. Ce sont aussi des êtres humains qui rédigent la loi. C'est ici que les députés de cette Chambre interviennent. Il faut prendre conscience du fait qu'avec des êtres humains à tous les niveaux, des erreurs peuvent être commises.

Par conséquent, la loi doit être assez souple pour faire en sorte que les gens ne soient pas traités de façon injuste. Il importe de comprendre que les conseils et les commissions ne sont pas parfaits, loin de là. Il en est de même des juges et des députés.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Terre–Neuve qui décrit toutes ces causes intéressantes à la Chambre. J'espère que le gouvernement entend ses arguments et qu'il s'inspirera de toutes ses conclusions pour réviser le projet de loi, l'abroger ou tout au moins, s'il est vraiment décidé à le faire adopter, le modifier de façon à ce que les répercussions sur la population soient minimes ou nulles.

À ceux que cela intéresse, je signale que nous discutons du projet de loi sur l'assurance–chômage tendant à ramener le montant des prestations d'assurance–chômage de 60 à 57 p. 100 à partir du 1er avril 1993.

La proposition du gouvernement comprend un autre volet qui vise les personnes ayant quitté leur emploi sans motif valable. Ces gens ne seront plus admissibles aux prestations d'assurance–chômage.

Fait intéressant soulevé par mon collègue de Terre–Neuve, il est vraiment très difficile parfois de définir ce qu'est un motif valable, surtout lorsque nous allons contre les principes fondamentaux de notre système de justice, où une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire. Avec ce projet de loi, le gouvernement applique le principe contraire aux chômeurs. Autrement dit, les chômeurs doivent prouver qu'ils ne sont pas coupables. C'est donc en tant que présumés coupables qu'ils doivent se présenter devant le conseil et prouver leur innocence.

À propos du conseil qui est appelé à se prononcer sur les motifs valables ou non valables invoqués par les chômeurs, il faut mentionner qu'il a été saisi de plus de 191 000 appels en 1991 et qu'il a réformé les décisions antérieures dans environ 19 000 cas.

Si le gouvernement fait adopter le projet de loi C–113, on assistera à une hausse vertigineuse du nombre de chômeurs qui interjetteront appel auprès du conseil et voudront justifier les motifs les ayant incités à quitter leur emploi.

Le gouvernement n'a cessé de répéter que l'argent versé en prestations provient des contribuables. Ce n'est pas le cas, puisque le gouvernement a contribué au régime d'assurance–chômage jusqu'en 1990 seulement. Depuis, ce sont les employés et les employeurs qui doivent financer tout le programme.

Si le projet de loi est adopté, les chômeurs ne disparaîtront pas de la surface de la terre, mais les prestataires d'assurance–chômage devront se trouver une nouvelle source de revenu. Ils auront recours au régime d'aide sociale. En présentant le projet de loi sur l'assurance–chômage, le gouvernement veut en fait se décharger de ses responsabilités sur un autre ordre de gouvernement, c'est–à–dire les municipalités.

• (1255)

Nous sommes censés parler des gens qui quittent leur emploi. Permettez–moi de vous donner un exemple concernant la région de la Capitale nationale. Cette région compte environ 30 000 chômeurs. De ce nombre, environ 6 p. 100 ont quitté leur emploi, c'est–à–dire à peu près 1 800 personnes.

L'adoption de ce projet de loi signifierait–elle que ces personnes n'ont plus droit aux prestations d'assurance–chômage? Si oui, notre région serait privée de plus de 30 millions de dollars par année. Il est clair et net que, à cause de cela, plus de gens dépendront de l'aide sociale. En outre, parce que le taux des prestations doit passer de 60 à 57 p. 100, quelques millions viendront s'ajouter à ce montant de 30 millions de dollars. Tout cet argent est retiré de l'assiette fiscale municipale.

Depuis le tout début, le Parti libéral et les autres députés de l'opposition disent que le gouvernement doit vraiment s'attaquer au véritable problème, c'est–à–dire au chômage. Au lieu de s'en prendre aux chômeurs, pourquoi ne pas axer nos efforts sur des mesures visant à stimuler l'économie, ce qui permettrait de créer des emplois?

Un programme efficace de lutte contre le chômage doit fondamentalement promouvoir la souplesse de la main–d'oeuvre et sa mobilité. Après tout, il est censé s'agir d'une assurance contre le chômage. C'est une mesure provisoire instituée pour aider les employés à passer d'un emploi à un autre. Il serait normal que cette mesure favorise la mobilité et la souplesse et qu'elle permette d'atteindre les objectifs visés.

Comme il est presque 13 heures, je conclurai avec cette remarque. Il semble que, chaque fois qu'elle est saisie d'une question, la Chambre envisage toujours celle–ci d'un point de vue répressif plutôt que préventif.

Depuis quatre ans, presque tous les projets de loi qu'il m'a été donné d'étudier avaient un caractère répressif. Ils auraient dû être préventifs, stimuler l'économie et aider à réduire le taux de chômage ou à créer des emplois. De toute évidence, le projet de loi à l'étude n'est absolument pas différent.

Parce que 1 p. 100 des gens sur le marché du travail quittent leur emploi ou fraudent le système, le gouvernement a mis tout le monde dans le même panier. Pour cette raison, nous n'appuierons pas le projet de loi. J'espère par ailleurs que le gouvernement se ravisera, à la lumière de toutes les observations et recommandations

qui ont été faites par notre caucus et par l'ensemble des citoyens.

M. Samson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Étant donné l'heure et parce que d'autres députés veulent prendre la parole, je me demande si la Chambre donnerait son consentement pour que nous déclarions qu'il est 13 heures.

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, au nom du gouvernement, nous serions disposés à accorder le consentement unanime, si nos collègues du Parti libéral sont d'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je quitte donc maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE RACISME

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, pendant trois ans, au ministère de la Justice, la députée de Vancouver-Centre n'a rien fait pour combattre les groupes qui promeuvent la haine ou la propagande haineuse.

[*Traduction*]

Il faut une volonté politique pour combattre le racisme. Contrairement à l'ancienne ministre de la Justice qui aspire à devenir premier ministre, nous ne pouvons pas nous payer le luxe de ne rien faire.

Même les prévisions budgétaires du gouvernement montrent l'inefficacité des mesures anti-racisme du 21 mars. De plus, le gouvernement a abandonné le projet de création de la Fondation canadienne des relations raciales, a sabré dans le financement des initiatives anti-racisme et a complètement négligé la question des crimes motivés par la haine ou les préjugés.

Article 31 du Règlement

Il est temps de prendre les menaces au sérieux. L'ancienne ministre de la Justice n'a accordé aucune attention au problème. J'espère que le ministre actuel agira différemment.

* * *

LE CENTRE D'ACCUEIL DE BARRIE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le centre d'accueil de Barrie. Ce centre, qui est un service communautaire offert par le YMCA de Barrie, aide les immigrants à s'installer dans cette région. En quatre ans, le centre a facilité la transition culturelle de plus de 1 300 immigrants arrivés dans la circonscription de Simcoe-Centre.

Le centre d'accueil fournit des services comme la traduction, une assistance pour s'y retrouver dans les documents gouvernementaux et juridiques, de l'information sur les services sociaux, les soins de santé, le logement, l'emploi et les loisirs dans la région.

La plupart des nouveaux arrivants ont comme priorité l'apprentissage de l'anglais. En ce moment, le centre donne des cours de grammaire anglaise à plus de 60 Néo-Canadiens enthousiastes.

Ce sont des petites choses comme les services offerts par le centre d'accueil de Barrie qui aident tout le monde à comprendre nos différences culturelles. Les premiers pas sur la voie de la compréhension mènent loin sur la voie de l'élimination du racisme et du renforcement de l'unité nationale.

* * *

LE PAKISTAN

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le ministre des droits des minorités du Pakistan, Son Excellence Peter John Sahotra, est actuellement en visite au Canada pour quelques jours.

Les Canadiens le pressent d'assurer une protection maximale aux chrétiens et aux autres minorités religieuses du Pakistan. Nous espérons que les bonnes relations qu'entretiennent nos deux pays ne seront pas ternies par une recrudescence des violations des droits de la personne.

Les chrétiens, qui forment moins de 1 p. 100 de la population du Pakistan, habitaient cette contrée avant la fondation du Pakistan et ils y ont pris racine. Néanmoins, des émeutiers violents ont attaqué récemment des églises et des ecclésiastiques chrétiens, ce qui a entraîné l'annulation de services religieux à Noël.

Article 31 du Règlement

Selon certains rapports, des chrétiens auraient été tués ou condamnés à mort par suite de fausses accusations de blasphème contre l'islam.

Nous félicitons le gouvernement du Pakistan d'avoir renoncé au projet de rendre obligatoire l'inscription de l'affiliation religieuse des citoyens sur leur carte d'identité, ce qui aurait suscité une plus grande discrimination contre les chrétiens dans le logement et l'emploi.

Nous pressons le gouvernement du Pakistan de remplir son engagement qui consiste à verser une compensation aux églises qui ont été saccagées pendant les émeutes de l'an dernier et à mieux les protéger dorénavant plutôt que de limiter les droits et libertés des chrétiens et des autres minorités religieuses.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a une stratégie pour contribuer à la reprise de l'économie, préparer l'avenir et maîtriser le déficit. Elle dépend de l'appui du secteur privé, parce que c'est lui qui assurera notre croissance future.

Nous savons que la stimulation des dépenses publiques, à elle seule, dans l'espoir de stimuler la croissance, ne fonctionne pas. Nous avons beaucoup d'exemples de pays qui ont essayé d'échapper aux réalités de l'économie mondiale. Nous les avons vus, à maintes reprises, essayer de jeter de l'argent dans les investissements publics et les programmes de création d'emplois mal conçus. À maintes reprises, ils ont dû retraiter, couper les dépenses et redresser leur situation financière. Cette situation s'est produite en France, en Grande-Bretagne et, plus récemment, en Ontario. Pourquoi l'opposition recommanderait-elle des politiques qui ont toujours échoué?

Regardez autour du monde et prenez note des pays qui prospèrent. Ce ne sont pas des pays qui tolèrent l'inflation, qui ferment leurs marchés aux échanges commerciaux ou qui accumulent des déficits en consacrant des dépenses à des projets de création ponctuelle d'emplois. Ce gouvernement aimerait mieux apprendre de ces succès. Pourquoi l'opposition veut-elle toujours répéter les échecs?

• (1405)

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, les municipalités sont durement touchées par la décision du ministre des Finances de geler les subventions en remplacement d'impôts de cette année au niveau de l'an dernier.

Cette mesure draconienne coûtera 40 millions de dollars aux municipalités cette année, elles qui essaient de composer avec une hausse des coûts de l'aide sociale et d'autres services municipaux. Les contribuables vont devoir payer des taxes plus élevées cette année, mais nombre de contribuables de la circonscription d'Algoma sont sans emploi. S'ils ne paient pas leurs taxes, la municipalité va saisir leur maison et leurs biens.

Pourquoi le gouvernement fédéral serait-il traité différemment des autres contribuables? Par cette décision tyrannique, le gouvernement impose un fardeau supplémentaire aux municipalités.

J'exhorte le ministre des Finances à revenir sur sa décision sur-le-champ, à lever le gel des subventions municipales et à payer les impôts de l'État comme tout bon contribuable.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le projet d'expansion de l'aéroport international Pearson a été soumis à un processus d'évaluation environnementale approfondi. Le comité a tenu de nombreuses audiences et a fini de rédiger son rapport préliminaire en novembre 1992.

Toutefois, le gouvernement n'a absolument pas tenu compte du rapport et a décidé de faire construire une piste de 8 000 pieds à 4 500 pieds à l'ouest de la piste nord-sud actuelle, ce qui va entraîner la création d'un autre corridor de circulation aérienne juste au-dessus de maisons, d'écoles et de l'hôpital Queensway qui n'avaient pas eu à subir le bruit des avions jusqu'ici.

Le processus d'évaluation environnementale avait conclu à la nécessité d'installer des déflecteurs de bruit sur les maisons et les immeubles touchés par ce changement et d'indemniser les propriétaires. Le ministre a rejeté cette recommandation. Il a refusé de faire quoi que ce soit pour protéger les personnes dont le bien-être est menacé par la création de ce corridor aérien. Il va de

l'avant sans se préoccuper le moindrement de ce qui est ressorti du processus d'évaluation environnementale.

Je demande au ministre et au gouvernement de réviser leur ligne de conduite.

* * *

SUDBURY, EN ONTARIO

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le 20 mars, le *Ottawa Citizen* publiait un article signé par Jane Taber sur le programme d'activités de Kim Campbell. Il était précisé qu'elle assisterait en soirée à la cérémonie de remise des Juno, puis on ajoutait le commentaire suivant: «C'est plus agréable que de passer la soirée à courtiser des délégués éventuels dans une salle de la Légion canadienne, à Sudbury ou à North Bay.»

On peut en apprendre beaucoup et trouver beaucoup d'inspiration dans les locaux de la Légion. Les légionnaires sont des Canadiens exceptionnels qui s'intéressent à leur pays. Ceux d'entre nous qui n'ont pas combattu lors des grandes guerres ont beaucoup à apprendre à leur contact.

Quant à Sudbury, c'est un endroit extra où des gens sincères ont uni leurs efforts pour vaincre l'adversité. Le magazine *Chatelaine* a d'ailleurs classé Sudbury parmi les dix villes canadiennes où il est le plus agréable de vivre. Sudbury a mérité des éloges pour ses programmes environnementaux. Les gens de Sudbury se sont employés, avec succès, à diversifier l'économie de leur région.

La ville de Sudbury n'a pas de dette. D'autres ordres de gouvernement ne peuvent pas en dire autant! Nombreux sont ceux à qui l'expérience de Sudbury serait profitable. C'est un endroit merveilleux, fort intéressant à visiter et, plus encore, une ville où il fait bon vivre.

M. le Président: Le député d'un autre endroit merveilleux, Delta.

* * *

LE MOIS DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DU FOIE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de rappeler à la Chambre que le mois de mars a été désigné par la Fondation canadienne des maladies du foie comme le mois de la lutte contre les maladies du foie. J'ajouterai que j'avais l'intention de demander au député de Mississauga-Sud de lire cette déclaration.

Cette fondation est la première organisation du monde à se consacrer exclusivement à la recherche sur les maladies du foie et à la sensibilisation de la population à cette cause. Elle a pour objectif de réduire l'incidence et les conséquences de toutes les maladies du foie. Entre autres services, elle organise des groupes de soutien pour les victimes de ces maladies et leur famille.

Article 31 du Règlement

Au cours du mois de mars, les groupes de bénévoles de la Fondation canadienne des maladies du foie vendront des marguerites et d'autres articles sur le même thème dans des kiosques qui seront installés partout au pays. Je suis sûr que vous souhaitez vous joindre à moi pour féliciter ces bénévoles qui font un merveilleux travail et souhaiter tout le succès possible à la fondation pendant ce mois de la lutte contre les maladies du foie.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les Canadiens sont horrifiés de voir les atrocités qu'on a commises dans l'ancienne Yougoslavie. Des dizaines de milliers de femmes ont été violées, torturées et tuées dans cette région déchirée par la guerre.

• (1410)

J'ai ici des pétitions signées par plus de 1 000 habitants de ma circonscription. Les pétitionnaires prient le gouvernement de faire pression sur l'ONU pour qu'elle fasse quelque chose. Aux dernières nouvelles, l'ONU n'avait pas encore pris de mesures efficaces.

Les délégués à une conférence pour un tribunal des crimes de guerre ont exprimé des doutes sur la volonté politique internationale de condamner les auteurs de ces crimes haineux.

Les Canadiens sont fiers de notre longue expérience du maintien de la paix qui est connue aux quatre coins du monde. Nous envoyons des troupes de maintien de la paix pour prévenir les atrocités que la guerre engendre inévitablement. Nous devons maintenant nous servir de cette expérience pour aider à résoudre les crimes de guerre à l'échelle internationale.

Je demande à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire tout ce qui est en son pouvoir pour convaincre l'ONU de consacrer les fonds nécessaires aux enquêtes et procès qui s'imposent contre les criminels de guerre.

* * *

LA LOI SUR LES SYSTÈMES CORRECTIONNELS ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, les modifications récentes apportées à la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition avaient pour objectif de rendre plus sévères les critères d'admissibilité à la libération conditionnelle dans le cas des criminels violents. Cependant, des lacunes dans le régime de libération conditionnelle nous empêchent de protéger le public des récidivistes violents.

Article 31 du Règlement

La semaine dernière, les Albertains ont appris qu'à cause de la fusion des peines, un détenu en libération conditionnelle qui commet un nouveau délit voit sa nouvelle peine ajoutée à l'ancienne aux fins de la libération conditionnelle. On tient compte de la peine purgée pour le premier délit pour accorder la liberté conditionnelle pour le second.

L'auteur d'un viol condamné à 15 ans de prison à Edmonton sera admissible à la libération conditionnelle seulement au bout de 18 mois. S'il avait commis un autre délit après la fin de sa liberté conditionnelle il n'aurait pas pu être admissible à celle-ci avant l'an 2000.

Nous devons veiller à ce que le système judiciaire se conforme à son but déclaré et aux attentes des Canadiens. Dans le cas de délinquants ayant commis des crimes violents, il faut supprimer la fusion des peines aux fins de la libération conditionnelle.

* * *

LE NOUVEL AN IRANIEN

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le 21 mars, qui est le premier jour du printemps pour les Canadiens, est célébré par les Iraniens dans le monde entier comme leur jour de l'an, ou Noruz, qui veut dire jour nouveau. Le début de l'année persane l'arrivée du printemps et le renouveau de la vie sur la terre sont célébrés sans interruption depuis plus de 2 500 ans.

L'Iran, l'ancienne Perse, a l'une des civilisations les plus anciennes du monde. Cependant, les événements politiques récents dans ce pays ont poussé de nombreux Iraniens à quitter leur pays et à s'établir dans le monde entier, notamment au Canada où nous avons beaucoup profité de leur riche patrimoine de traditions, de valeurs et d'idéaux.

Les députés souhaitent bon Noruz à tous les Canadiens d'origine iranienne. Nous nous réjouissons non seulement de leur contribution ou de leur célébration de cette époque de renouveau, mais aussi de leur contribution à la mosaïque culturelle nationale du Canada et à notre mode de vie.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ÉTATS-UNIS

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, certains députés de l'opposition venant de la région de Windsor n'ont trouvé qu'à redire à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis depuis son entrée en vigueur. Je voudrais parler de certains projets importants mis sur pied dans leur région qui, selon les sociétés qui y participent, tiennent en grande partie à l'accroissement des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉ, et devraient connaître une expansion encore plus forte avec l'ALÉNA.

Des travaux ont été faits sur le pont Ambassador. Ces travaux ont coûté 25 millions de dollars pour la partie située du côté canadien, et 75 millions de dollars pour celle située du côté américain. On prévoit dépenser 28 millions de dollars pour remettre en état l'intérieur du tunnel reliant Detroit et Windsor, et 25 millions de dollars pour remettre à neuf son accès du côté canadien. On consacre actuellement 38 millions de dollars à l'élargissement du tunnel ferroviaire CN-CP, tandis qu'on prévoit consacrer, en 1995, 100 millions de dollars à l'agrandissement du pont Blue Water, à Sarnia, et à l'aménagement d'un nouveau tunnel ferroviaire reliant Sarnia et Port Huron pour le CN.

Il est ici question d'investir plus de 290 millions de dollars dans l'infrastructure commerciale du Canada, dans la région de Windsor-Sarnia. Les députés voudraient peut-être parler des emplois que ces investissements créent et vont créer au Canada.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les nominations à la Commission nationale des libérations conditionnelles faites récemment par le premier ministre pour des considérations politiques n'ont rien ajouté, au contraire, au niveau de compétences des commissaires. En fait, le pourcentage de commissaires possédant des antécédents professionnels en matière de justice pénale a considérablement baissé. De 85 p. 100 en 1977, il est aujourd'hui de 40 p. 100.

Les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles prennent des décisions lourdes de conséquences tous les jours et, pour cela, ils doivent avoir une bonne compréhension de la justice pénale. Sans ces connaissances, leurs décisions peuvent faire courir des risques inutiles aux Canadiens.

Comme le Comité permanent de la justice et du solliciteur général le déclarait dans le rapport Daubney en 1988:

> La Commission est à l'image de ses commissaires. Si les personnes qui sont nommées commissaires ne possèdent ni la compétence ni l'expérience requises, elles ne pourront manifester l'efficacité voulue en prenant leurs décisions.

• (1415)

Je demande au premier ministre et au solliciteur général de réexaminer le processus de nomination afin de faire passer la sécurité des Canadiens en premier au lieu de donner, en guise d'adieu, des sommes mirobolantes aux amis du Parti conservateur.

LES SPORTS

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, hier soir, la Fédération des sports du Canada a désigné athlètes canadiens exceptionnels Kerrin Lee-Gartner et Mark Tewksbury, médaillés d'or aux Jeux olympiques. Lee-Gartner, de Calgary, a remporté le prix Velma Springstead en tant qu'athlète féminine de l'année au Canada. Tewksbury, également de Calgary, a gagné le prix Norman H. Crowe comme meilleur athlète masculin.

Plusieurs autres athlètes canadiens ont également été honorés à l'occasion du banquet annuel de remise des prix qu'a organisé la fédération. L'équipe d'aviron composée de huit femmes, qui a remporté la médaille d'or à Barcelone, a été couronnée équipe de l'année. Nicolas Gill, de Montréal, s'est vu attribuer le prix Viscount Alexander comme meilleur athlète masculin dans la catégorie junior. Nancy Drolet, de Drummondville, a obtenu le prix Elaine Tanner comme meilleure athlète féminine dans la même catégorie.

Un ami et collègue, Alwin Morris, a également reçu le prix Johnny F. Bassett pour service communautaire exemplaire, en reconnaissance de tout le travail qu'il a accompli pour élaborer des programmes de sports autochtones et pour aider les jeunes dans tout le Canada.

Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter tous ces Canadiens exceptionnels, des athlètes qui, à leur manière bien spéciale, nous ont toujours rendus fiers d'être Canadiens, ainsi que la Fédération des sports du Canada, pour son travail et pour l'hommage qu'elle a rendu à ces athlètes.

* * *

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, malheureusement, le gouvernement provincial du Manitoba compte poursuivre son projet de détourner l'eau de la rivière Assiniboine.

Selon le jugement qu'a rendu la Cour suprême dans l'affaire du barrage Oldman en janvier 1992, le gouvernement fédéral peut effectuer une évaluation environnementale lorsqu'il a un pouvoir de réglementation. Le ministre de l'Environnement a confirmé qu'il souscrivait à cet avis lorsque je l'ai interrogé à ce sujet en mai 1992.

Étant donné que les fonds fédéraux destinés à ce projet proviennent du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest et de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, que l'Assiniboine est une rivière navigable, que des terres autochtones seront touchées et qu'on favorise l'irrigation dans une région aux dépens de l'approvisionnement en eau potable dans une autre, le gouvernement fédéral a tout le pouvoir voulu pour effectuer une évaluation appropriée.

Il faut effectuer une évaluation de tout le bassin pour étudier l'effet cumulatif de la mise en oeuvre de ce projet. Il y aura une réduction de la quantité d'eau dans la rivière et une augmentation du taux de polluants chimiques qu'on y trouve déjà à cause des eaux de ruissellement provenant des terres agricoles et des eaux déversées par des usines, notamment par la société pharmaceutique Ayerst, établie aux États-Unis.

Je demande au ministre de l'Environnement d'honorer l'image qu'il se plaît à projeter dans sa campagne à la direction du Parti conservateur et d'ordonner cette évaluation environnementale.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RUSSIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Nous savons que le président Eltsine n'a toujours pas demandé que l'on change le lieu de la réunion prévue à Vancouver dans 10 jours, mais aujourd'hui, le vice-premier ministre de Russie disait, et je cite: «Nous allons nous préparer pour que cette réunion ait lieu à Moscou. Ce serait une preuve d'appui à notre pays.»

Vu cette déclaration du vice-premier ministre de Russie, est-ce que le gouvernement canadien a l'intention de dire qu'il ne serait pas vexé si les États-Unis et la Russie décidaient de tenir leur réunion à Moscou?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit hier que nous ne serions en rien offensés si la réunion avait lieu à un endroit qui faciliterait les arrangements bilatéraux et témoignerait d'un appui au président Eltsine et à sa réforme démocratique.

Nous sommes heureux de prendre toutes les dispositions pour recevoir les parties à Vancouver, mais si l'une ou les deux décident qu'il serait plus avantageux pour le président Eltsine que la réunion ait lieu ailleurs, nous serons heureux de faire comme ils l'entendent.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre.

Hier, à Chicago, le secrétaire d'État américain a plaidé en faveur d'une aide mieux ciblée et mieux coordonnée entre les pays du monde occidental. M. Christopher a aussi indiqué que, pour y parvenir, il serait urgent que les ministres des Finances et les ministres des Affaires extérieures du Groupe des Sept se réunissent dans les plus brefs délais.

Le premier ministre n'est-il pas d'avis qu'il serait préférable que cette réunion se tienne avant la réunion entre M. Eltsine et le président Clinton plutôt qu'après, et ne serait-il pas préférable également de tenter d'organiser une réunion dès le début de la semaine prochaine qui viserait à faciliter les travaux des deux présidents, lorsqu'ils se réuniront, soit à Vancouver ou à Moscou?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai pris bonne note des commentaires du secrétaire d'État, M. Christopher, hier à Chicago.

• (1420)

Je me permets de souligner au chef de l'opposition que le 21 mai dernier, à l'Université Johns Hopkins, à Baltimore, j'ai mentionné ceci, et je cite: «Je crois que jusqu'ici, la réponse collective de l'Ouest a été hésitante et timide, et certainement pas à la mesure des besoins exprimés et de l'occasion qui nous est offerte.» Je parlais d'une réplique collective de l'Ouest envers les problèmes de M. Eltsine et les opportunités dans l'ancienne Union soviétique. C'était la position de mon gouvernement il y a un an et demi ou deux ans et ce l'est encore aujourd'hui.

D'ailleurs, plus tôt, aujourd'hui, j'ai reçu un appel du président François Mitterrand de la République française qui partageait cette opinion et qui croit, comme moi d'ailleurs, que le problème est complexe et que s'il y a un changement à la tenue d'une rencontre bilatérale, il y aura peut-être lieu, pour les membres du G-7, de songer à une réunion au niveau des chefs de gouvernement ou des chefs d'État. Le problème est tellement important et tellement complexe, que cela prend la direction politique de la part des chefs de gouvernement. C'est la position du président Mitterrand et c'est également la position du gouvernement canadien.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

J'aimerais que le premier ministre nous dise si le gouvernement canadien a l'intention de s'assurer qu'il y ait un lien entre l'aide accordée et le maintien, en Russie, d'un gouvernement démocratiquement élu.

Nous voudrions savoir si l'aide sera liée à la démocratie ou pas. Il est important que cela se sache, car cela ferait pression sur la population russe, qui essaierait de s'assurer que le gouvernement démocratique dure.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le lien doit être direct, évident et permanent. D'ailleurs, dans mon discours à l'université Johns Hopkins, le 21 mai 1992, je disais qu'il était temps d'unir la population de l'ancienne Union soviétique avec les démocrates du reste du monde.

La première étape est l'intégration complète des pays de l'ancienne Union soviétique au système économique mondial. Il s'agit bien sûr de l'adhésion au FMI et à la Banque mondiale, de la création de fonds de stabilisation et de programmes d'aide technique, et d'une entente au sein du G-7 en vue de s'attaquer au problème fondamental.

Mon collègue et moi avons déjà parlé du montant que le Canada, les États-Unis et les autres pays du Groupe des Sept auraient été prêts à payer, il y a 15 ans, si le dirigeant de l'Union soviétique avait dit: «Je suis prêt à démanteler le Pacte de Varsovie. Nous allons faciliter la réunification de l'Allemagne. Nous allons établir un système démocratique en Russie et en Union soviétique, et nous allons mettre un terme à la guerre froide.»

Qu'auraient dit les membres du G-7 à cette époque? Ils auraient dit: «Combien voulez-vous, et où et quand devons-nous le verser?»

C'est à cause de l'absence de réponse que j'ai dit à Johns Hopkins que, jusqu'à présent, la réponse collective du monde occidental avait été timide et qu'elle manquait d'audace et de responsabilité. Je pense que le moment est venu pour nous de répondre comme le suggère mon collègue, en liant l'aide aux institutions démocratiques et à la démocratie elle-même en Russie, et pour cela il n'y a rien de mieux que d'essayer de maintenir le président Eltsine au pouvoir, car c'est le premier chef élu de

gouvernement depuis un millénaire, dans cette partie du monde.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Aujourd'hui, le *Winnipeg Free Press* faisait dire au ministre de l'Agriculture que le gouvernement envisageait de libérer 80 autres millions de dollars pour compenser pour les 500 000 tonnes de grain promises en juin dernier à la Russie, mais qui n'ont pas été livrées.

Le gouvernement va–t–il tout simplement débloquer le régime de crédit qui a été mis au point en juin dernier, si l'on projette de libérer 80 autres millions de dollars pour respecter l'engagement antérieur, ou va–t–il prendre de nouveaux engagements pour offrir une aide alimentaire supplémentaire à la Russie?

Si je puis me permettre, le premier ministre peut–il me dire en outre si le gouvernement envisage de modifier la charte ou la Loi sur la Commission canadienne du blé afin de pouvoir négocier directement des échanges avec la Russie de façon à favoriser le commerce céréalier entre nos deux pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je dirai à mon collègue que 523 000 tonnes de grain du million promis en juin ont déjà été expédiées. Si les envois ont été temporairement suspendus, c'est simplement parce que la Russie payait certains de ses créanciers en espèces et ne respectait pas ses engagements envers le Canada.

• (1425)

Si tous les créanciers de la Russie avaient été traités de la même façon, il n'y aurait pas eu de problème. Mais j'ai eu des entretiens avec le président Eltsine à ce sujet et la question a été réglée de manière satisfaisante et les engagements pourront être respectés.

J'aimerais aussi parler de la question que mon collègue a soulevée à juste titre hier, à savoir l'engagement du Canada de consacrer 30 millions de dollars sur trois ans à la sécurité nucléaire. Environ huit de ces 30 millions de dollars seront libérés au cours du présent exercice financier.

L'aide technique en général, qui constitue un programme très vaste et constructif, je crois, entre le Canada et la Russie, car il comporte un large éventail de projets, fonctionne très bien sur une base personnelle assez impressionnante. Je donnerai l'exemple suivant à mon collègue: 700 travailleurs et gestionnaires du secteur pétrolier russe sont formés dans le cadre d'un programme canadien d'aide à la sécurité et à la production pétrolière. Avec l'aide de collèges communautaires canadiens et des fonds du gouvernement fédéral, les programmes de formation dispensés par trois instituts russes du pétrole et du gaz sont considérablement améliorés, 20 000 étudiants russes bénéficiant du savoir–faire canadien dès le début de leurs études.

Si vous multipliez ce genre de programmes d'aide technique par 12, vous aurez une idée de ce que le Canada est en train de faire.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, le premier ministre aurait déclaré hier que le gouvernement examinait de nouvelles mesures qui feraient partie d'un programme d'aide plus important, et je crois qu'il a déclaré que des discussions avaient été entreprises à ce sujet.

Puisque les Canadiens sont vraisemblablement tout aussi préoccupés par la gravité de la situation en Russie, mais compte tenu également que nous sommes dans une période de restrictions budgétaires, je crois que toute nouvelle mesure d'aide devrait recevoir l'aval du peuple par l'intermédiaire du Parlement.

Je voudrais demander au premier ministre si le gouvernement consentirait à ce que le Parlement soit pleinement consulté au sujet de tout nouveau programme d'aide, afin qu'il y ait un consensus au sujet des mesures que le Canada peut prendre pour venir en aide au peuple russe, et pour que le Parlement sache d'où provient l'argent et à quelles fins il sera utilisé?

Le premier ministre reconnaîtra certainement qu'il est important d'obtenir le plein consentement du peuple, par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je souscris entièrement au point de vue de mon collègue qui propose de tenir un débat parlementaire sur la question. D'ailleurs, le gouvernement est tout à fait disposé à saisir le Parlement de ses projets à cet égard. Le député pourra faire ses observations, approuver ou critiquer le projet, bref faire tout ce qu'il convient de faire au Parlement.

Si l'on se rappelle le rôle extraordinaire qu'avait joué le Plan Marshall dans le reconstruction de l'Europe et sa contribution au maintien de démocraties vivantes dans les pays européens qui avaient été dévastés, et si l'on tient compte des contributions extrêmement modestes, toutes proportions gardées, qui sont demandées pour venir en aide à l'ancienne Union soviétique, on ne peut que s'étonner de l'hésitation manifestée par certains pays membres du G–7 et par d'autres pays industriels.

Si nous voulons relever ce défi de taille, il est temps que les dirigeants du monde cessent d'agir comme des comptables et se comportent plutôt en chefs d'État et en visionnaires, car c'est l'attitude que commandent la situation dans l'ancienne Union soviétique et l'intérêt de la démocratie en Russie.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouverneur de la Banque du Canada a présenté aujourd'hui son sixième rapport annuel dans lequel il dit, comme on pouvait s'y attendre, qu'il faudrait accorder une grande importance à la réduction de la dette.

Je tiens à rappeler au ministre des Finances que c'est le même gouverneur de la Banque du Canada qui a haussé les taux d'intérêt pour combattre l'inflation, qu'à chaque hausse d'un point des taux d'intérêt notre dette augmentait de 1,5 milliard de dollars et que cette politique des taux d'intérêt élevés a provoqué un nombre record de faillites chez les agriculteurs, les particuliers et les gens d'affaires. C'est le même gouverneur de la Banque du Canada qui a délibérément créé du chômage au Canada.

Le ministre des Finances n'est-il pas stupéfait d'apprendre que le gouverneur de la Banque du Canada ne constate pas l'échec de sa politique après six ans, pas plus d'ailleurs qu'il ne propose une nouvelle orientation? Le cas échéant, va-t-il convoquer le gouverneur de la Banque du Canada et lui dire qu'il ne sera pas possible de s'attaquer à la dette nationale aussi longtemps que le gouverneur ne verra rien de mal à ce qu'il y ait 1,5 million de chômeurs au pays?

• (1430)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est plutôt l'argument utilisé par le chef du Nouveau Parti démocratique qui me stupéfie.

Je crois qu'elle est partisane de maintenir les taux d'intérêt bas. Or, pour cela, il faut que l'inflation soit également basse. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui le taux d'escompte le plus bas depuis 21 ans et les taux hypothécaires les plus bas depuis 35 ans. Qu'est-ce que ma collègue a à redire à cela?

Ma collègue reconnaît sans doute qu'il nous faut nous remettre sur le droit chemin et qu'il y a des signes encourageants—ainsi, l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui titre: «La reprise économique est prête à s'amorcer.» Un autre titre se lit comme suit: «La reprise aidant, certains secteurs sont d'attaque, selon un analyste.»

M. Milliken: Vous essayez d'y arriver depuis huit ans.

Une voix: La baisse est de 10 points aujourd'hui.

M. Mazankowski: Nous revoilà! Personne n'aime les bonnes nouvelles de ce côté-là de la Chambre. Pourtant, les bonnes nouvelles ne manquent pas: la situation du chômage s'améliore, la croissance de l'économie est à la hausse, les exportations s'intensifient, les ventes de maisons sont à la hausse, tout comme les ventes réalisées dans le secteur manufacturier. Pourquoi la députée boude-t-elle ces résultats?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Il est évident que si ce gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada n'avaient pas suivi la politique financière et monétaire qu'ils ont mise en place il y a six ans et que si ce gouvernement n'avait pas fait doubler la dette au cours des huit dernières années et demie, nous n'aurions pas besoin de ces mesures de relance dont il parle. Nous n'aurions pas besoin d'une relance aussi vigoureuse puisque le problème ne serait pas si grave.

Il est évident que ce gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada suivent depuis des années une politique monétaire qui a entraîné une récession spécifiquement canadienne. Selon deux cabinets d'analyse économique très bien cotés au Canada, Informetrica et WEFA, il y aurait eu moins de chômage et notre produit intérieur brut aurait été plus important si les taux d'intérêt étaient restés plus bas à l'époque.

Je prétends que c'est la politique de son gouvernement, appuyée par le gouverneur de la Banque du Canada, qui a créé ces problèmes. Le ministre va-t-il déposer un budget pour s'attaquer au problème du chômage que nous devons à son gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique serait en bonne compagnie avec les premiers ministres de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique qui reconnaissent tous que le déficit et la dette sont un grave problème dans ce pays.

Si elle veut parler d'accumulation de dettes record, je lui rappellerais que sous les libéraux, la dette a été multipliée par 11.

Et pour être tout à fait franc, je dirais comme le *Toronto Star* que les graines du désastre ont été plantées en 1975. Il se trouve que c'était juste après le mariage de convenance entre les libéraux et les néo-démocrates qui a duré de 1972 à 1974.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, aucune province de ce pays n'a signé une entente de libre-échange qui a fait perdre au pays plus de 100 000 emplois et aucune province n'a créé les taux d'intérêt très élevés qui ont conduit à un nombre record de faillites dans ce pays.

Je voudrais poser une question au ministre. Le pays ne veut pas de leçon sur la dette; ce dont il a besoin, ce sont des actions en vue de créer des emplois. Comment le ministre peut-il imaginer que nous pouvons aborder la question de la dette, alors que le nombre de chômeurs est d'environ 1,5 million au pays? C'est impossible, avec un taux de chômage de près de 11 p. 100.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est assez amusant. Je trouve bizarre que le chef du Nouveau Parti démocratique critique des mesures comme l'Accord de libre-échange et la TPS qui sont justement les instruments qui tirent l'économie de la récession.

Les exportations sont le moteur de l'économie. Je sais que la députée ne croit pas au libre-échange. Elle pense qu'on peut entourer le Canada de murs et retrouver la prospérité grâce aux échanges. Ce n'est pas notre avis. En réalité c'est principalement à des initiatives commerciales comme l'Accord de libre-échange et la TPS, qui nous ont en grande partie permis d'améliorer notre productivité et notre compétitivité, que nous devons d'émerger de la récession.

* * *

• (1435)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, un certain nombre d'experts commerciaux de l'Institut C.D. Howe, dans le cadre de la récente Initiative de la prospérité du gouvernement, ont désigné comme principale faiblesse de l'Accord de libre-échange nord-américain la constante absence d'un ensemble commun de règles commerciales. Et pourtant, le ministre a déclaré que le Canada ne peut proposer un accord parallèle sur de telles règles commerciales durant les négociations en cours entre le Canada et le Mexique car, selon lui, «pour modifier le code des subventions, il faudrait rouvrir l'accord».

Pourquoi le Canada ne propose-t-il pas un accord parallèle sur les subventions? Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi un accord parallèle sur les subventions proposé par le Canada signifierait la réouverture de l'Accord de libre-échange nord-américain tandis que ce n'est pas le cas pour les accords parallèles sur l'environnement et le travail proposés par les États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les règles commerciales constituent l'essence, la base, le coeur même d'un accord de libre-échange. Les règles concernant l'environnement ou le travail ne sont pas de même nature. Si l'on veut modifier les règles sur les subventions, les droits compensateurs ou le dumping, il faut rouvrir l'accord; c'est logique.

Si mon collègue veut qu'on rouvre l'accord, à quoi est-il prêt à renoncer? Qu'accepterait-il de modifier? Les Américains veulent qu'on modifie les exemptions dans le domaine culturel et le système de gestion de l'approvisionnement. Les membres du Congrès veulent qu'on change le mécanisme de règlement des différends. Voilà les trois priorités des Américains. Lequel de ces trois éléments mon collègue accepterait-il d'abandonner en échange du code des subventions?

L'hon. Roy MacLaren (Etobicole-Nord): Monsieur le Président, le ministre dit que les accords parallèles sur les normes en matière d'environnement et de main-d'oeuvre n'ont pas vraiment d'importance. Soyons clairs. Il dit que l'ALENA n'est pas axé sur ces accords parallèles, contrairement au code des subventions que nous n'avons jamais négocié et qu'il ne peut obtenir.

Si le Canada ne peut pas proposer un accord parallèle sur les subventions, sur des règles commerciales communes, le moins qu'il puisse faire, à la reprise des négociations le mois prochain, sera de proposer la création d'un groupe spécial trilatéral qui sera chargé d'élaborer un ensemble de règles commerciales communes. Comment le Mexique et les États-Unis peuvent-ils refuser de faire partie d'un groupe spécial d'experts? Pourquoi ne prend-il pas cette initiative? Pourquoi ne défend-il pas les intérêts du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'aimerais m'assurer tout d'abord que mon collègue et moi sommes bien sur la même longueur d'ondes.

Nous sommes tous deux d'accord sur le fait que le code des subventions figure dans l'accord. Il en existe effectivement un dans l'accord—mon collègue approuve d'un hochement de tête. Il aimerait que ce code soit amélioré. Moi aussi, mais pour ça, il faut l'accord des autres parties.

Cet accord, nous l'avons dans le GATT. Les propositions faites par le directeur général, M. Dunkel, relativement au code des subventions sont tout à fait acceptables au Canada. Nous avons pleinement pris part aux négociations à ce sujet. J'espère que cela répond à la question du député. Qu'il soit patient. Il aura son Uruguay Round et son code des subventions.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur.

Aujourd'hui, à Washington, plus de 600 représentants du secteur américain du bois-d'oeuvre et de la construction domiciliaire demandent au président Clinton et au Congrès d'annuler la taxe de 6,5 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

• (1440)

Non seulement cette taxe accroît le coût d'une maison aux États-Unis de plus de 4 p. 100, mais elle frappe également très durement tous les producteurs canadiens de bois d'oeuvre et tous les travailleurs canadiens.

Le ministre va-t-il demander directement au président d'annuler cette taxe lors du sommet sur le bois d'oeuvre qui aura lieu le 2 avril à Portland, en Oregon?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le 1er avril, je vais rencontrer le représentant commercial américain, M. Mickey Kantor. J'en profiterai pour soulever la question du bois d'oeuvre.

Je sais que mon collègue est conscient du fait qu'il y a une procédure à suivre. Nous devons la respecter des deux côtés. Il m'a entendu dire à de nombreuses reprises dans cette enceinte qu'il n'y avait aucune raison pour qu'on en soit arrivé à l'imposition de droits compensateurs dans le cas du bois d'oeuvre.

Le gouvernement a adopté une position très ferme à ce sujet. En fait, depuis l'imposition de ces droits, nous avons fait du lobbying aux États-Unis auprès des constructeurs de maisons. Je crois que nos efforts expliquent en partie la position que ces constructeurs ont adoptée et dont il vient de parler.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre sur le même sujet.

Nous sommes tous deux conscients du fait que l'industrie du bois d'oeuvre pourra être celle qui réussit à bien s'en sortir dans le secteur primaire au Canada si le gouvernement veille à apporter une aide suffisante à toutes les régions touchées.

Je sais que dans ma seule région, nous pourrions créer 1 000 nouveaux emplois presque immédiatement. Le gouvernement va-t-il offrir des garanties d'emprunt et d'autres ressources à toutes les scieries du Canada afin qu'elles puissent moderniser leurs opérations et être plus compétitives dans ce secteur essentiel de notre économie qui traverse une très bonne période? Le gouvernement devrait en profiter dès aujourd'hui.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue pense avoir exposé tous les faits, mais je crois que c'est impossible durant la période des questions. Permettez-moi de vous faire part de deux autres faits.

Depuis un an environ, le prix du bois d'oeuvre a pratiquement doublé. On a assisté également à une chute de la valeur du dollar canadien et ainsi, le rendement des producteurs du bois d'oeuvre du Canada, notamment ceux établis dans sa circonscription, augmente de façon marquée depuis quelques mois. Ils ont maintenant les liquidités voulues pour se lancer dans les travaux d'expansion qu'il réclame.

Si on ajoute à cela les modifications apportées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises par mon collègue le ministre des Finances outre la chute des taux d'intérêt, qui entraîne une baisse de l'inflation, on en arrive à un climat extrêmement propice à des investissements dans ce secteur.

* * *

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé, mais comme il est absent, le leader du gouvernement à la Chambre pourra peut-être y répondre.

Il y a près de sept ans, en juin 1986, au cours de la 33e législature, le Parlement, avec l'appui de tous les partis, a adopté le projet de loi C-45 mettant ainsi en vigueur la Loi sur les relations de travail au Parlement, qui étendait simplement aux employés qui travaillent sur la colline du Parlement les droits fondamentaux en matière de conditions de travail décentes ainsi que les lois sur la santé et la sécurité dont bénéficient tous les autres fonctionnaires fédéraux.

Près de sept ans et une élection ont passé depuis que la sanction royale a été donnée. Pourtant, le Cabinet n'a pas encore promulgué les articles essentiels de cette loi, soit les parties II et III. Ma question est la suivante: Le gouvernement va-t-il promulguer cette importante mesure législative d'ici la fin de la législature? Quand donc se décidera-t-il à mettre un terme à cette injustice manifeste que continuent de subir ceux qui nous servent ici?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le gouvernement, je le déclare en son nom, n'est pas responsable de ce retard. Cette affaire concerne exclusivement la Chambre des communes, les employés de la Chambre des communes et le personnel des députés.

Certains aspects de cette mesure imposeraient des exigences à des députés qui hésitent à s'y conformer. Or, la meilleure place pour en discuter, c'est au Bureau de régie interne. Je m'engage à communiquer les préoccupations du député au Bureau.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, après sept ans, je trouve, et les employés du Parlement en conviendront certainement, que la réponse est absolument farfelue.

Les employés dont il est question ne font pas que travailler directement pour les députés, mais ce sont tous ceux, syndiqués ou non, qui travaillent pour la Chambre des communes, à titre d'agents de sécurité, d'éboueurs, de cuisiniers ou que sais-je. Sûrement, s'il fallait procéder à un processus de consultation, ces employés, comme tous les Canadiens d'ailleurs—qui, je dois l'admettre, s'attendent à ce que la machine gouvernementale tourne au ralenti, surtout dans le cas du gouvernement actuel—ont le droit de penser que des consultations et une mesure quelconque exigent moins de sept ans. C'est une injustice flagrante.

• (1445)

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il encore rien fait? Pour quelle raison? Saviez-vous ce que vous faisiez à l'époque ou ignorez-vous ce que vous faites maintenant?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le député était peut-être en train de répéter sa question supplémentaire, de sorte qu'il n'a pas entendu ma réponse à sa première question.

Cette affaire ne relève pas du gouvernement. Elle relève de la Chambre des communes. Il y a une distinction. Le Bureau de régie interne est responsable de cette affaire et au Bureau, il y a un représentant du parti du député. Si cette affaire scandalisait tellement le caucus néo-démocrate pendant toutes ces années, comment se fait-il que ce représentant n'ait jamais soulevé la question?

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, en décembre dernier, le ministre des Transports a promis en Chambre qu'il présenterait, au début du mois de février, un plan pour stabiliser l'industrie aérienne. C'est aujourd'hui le 23 mars, et étant donné que Canadien International et Air Canada ont subi des pertes exceptionnelles en 1992 et que Nationair a maintenant besoin de la protection de ses créanciers, est-ce que le ministre est enfin prêt à annoncer des mesures pour stabiliser une industrie aérienne qui est au bord du précipice?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable collègue d'en face se rappellera sûrement que j'ai informé la Chambre, en novembre, que si les compagnies aériennes ne s'imposaient pas elles-mêmes la discipline requise pour revenir à un niveau de profitabilité, que nous interviendrions en proposant des méthodes de recalibration à cette Chambre.

Depuis cette date, les deux compagnies aériennes ont annoncé des réductions de leur capacité qui sont de nature à améliorer leur situation. Nous poursuivons l'examen des différentes options qui seraient disponibles pour corriger la situation si les compagnies ne continuent pas dans la même direction.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, nous avons, dans les transports aériens, beaucoup d'ex-

cellents emplois bien rémunérés qui sont vraiment menacés. Il semble maintenant clair que la politique du ministre repose sur l'hypothèse d'un échec des compagnies aériennes.

Le ministre dirait-il à la Chambre combien d'emplois, selon lui, disparaîtront dans les transports aériens lorsque ses politiques auront eu leur plein effet?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député ne veut sans doute pas prétendre que le gouvernement du Canada doit gérer les deux sociétés nationales de transport aérien. Les représentants de ces deux sociétés ont répété tant et plus, ces dernières semaines, que le problème principal était la surcapacité.

À mon avis, ce sont les sociétés qui contrôlent la capacité de transport. Elles peuvent s'attaquer au problème si elles veulent que leur industrie survive.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui sait que la grande majorité des Canadiens s'opposent à l'achat des hélicoptères EH-101, au montant d'environ 5,8 milliards de dollars, à un moment où, chez nous, un million d'enfants vivent dans la pauvreté et 700 000 doivent se rendre dans les banques d'alimentation.

Personnellement, le ministre des Finances approuve-t-il l'achat des hélicoptères, oui ou non?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Comme le député le sait sans doute, le gouvernement a décidé en 1987 d'acheter les EH-101. Il a confirmé l'achat et signé un contrat en octobre 1992, et il s'en tient à cette décision.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il est intéressant de remarquer que le ministre des Finances n'a pas défendu l'achat des hélicoptères.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances.

[*Français*]

Les hélicoptères coûtent 5,8 milliards de dollars. Certains manufacturiers sont en faillite et les Canadiens en ont soupé de toute cette affaire.

• (1450)

Alors, je reviens au ministre des Finances. Est-il prêt à nous dire aujourd'hui si, oui ou non, il appuie toujours l'achat de ces hélicoptères à un coût de 5,8 milliards de dollars? La question n'est pas difficile.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à une question pas difficile, une réponse pas difficile.

Le gouvernement canadien a pris une décision dans l'intérêt national, dans l'intérêt de nos forces militaires, dans l'intérêt de nos forces affectées aux Nations Unies pour le maintien de la paix. On a besoin de ces instruments et nous allons, avec un programme échelonné sur 13 ans, nous procurer ces hélicoptères au lieu d'avoir des hélicoptères de 30, 40 ou 50 ans qui pourraient mettre en péril la vie et la sécurité de nos soldats et de ceux qui ont la lourde responsabilité de défendre les intérêts du Canada.

[*Traduction*]

Mon collègue demande si un ministre appuie cette mesure. Il est bien évident que tous les ministres l'appuient. Il n'y a que dans le Parti libéral où le chef dit une chose et le parti une autre.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Je voudrais tout d'abord le féliciter d'avoir adopté de nouvelles lignes directrices concernant les femmes réfugiées victimes de discrimination fondée sur le sexe.

Je voudrais lui demander de s'inspirer de ces lignes directrices pour réexaminer le cas d'une de mes électrices, Amina Mohammed. Accompagnée de ses quatre fils, cette dame sera déportée aux États-Unis demain, puis renvoyée en Somalie. En tant que musulmane divorcée, elle n'a pas de statut et sera ostracisée. Ses parents sont morts et elle court de grands risques.

Le ministre acceptera-t-il de retarder le départ de cette femme et de ses quatre fils et de réexaminer personnellement son cas en fonction des nouvelles lignes directrices concernant la discrimination fondée sur le sexe?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, aux termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels, il m'est impossible de commenter une affaire en particulier à la Chambre des communes. Toutefois, je m'engage à réexaminer le cas que soulève la députée.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Je remercie le ministre et lui signale que nous avons un affidavit d'avocats américains qui prouve que, si la dame est dé-

portée aux États-Unis, elle n'obtiendra pas le statut de réfugié et devra être renvoyée dans un tiers pays.

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Je lui demanderais de faire preuve de compassion lorsqu'il réévaluera cette affaire et de permettre à cette famille de rester au Canada où la dame jouit de l'appui de parents et d'amis.

M. le Président: La question se veut un plaidoyer en faveur de la réfugiée. Je comprends très bien, mais les choses vont trop loin. Le ministre désire-t-il répondre à la question?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire à la députée, c'est que je réexaminerai le cas qu'elle me signale et communiquerai avec elle pour obtenir plus de précisions.

* * *

LE SALVADOR

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans son rapport, la commission d'enquête des Nations Unies au Salvador nomme et dénonce les personnes, des deux côtés, qui ont commis des atrocités durant les années de conflit, et elle s'efforce de favoriser la réconciliation en recommandant, entre autres, que toutes les personnes nommées ne puissent assumer des charges publiques. Pourtant, samedi dernier, alors que le rapport en question venait à peine d'être publié, le président Cristiani décidait d'accorder une amnistie à toutes les personnes nommées, y compris, semble-t-il, à celles qui ont déjà été déclarées coupables du meurtre crapuleux des prêtres jésuites et qui sont actuellement en prison pour ce crime.

La ministre va-t-elle faire en sorte de signaler au président Cristiani que de nombreux Canadiens qui se préoccupent du processus d'établissement de la paix et qui ont vu le président manifester un leadership utile dans le passé s'estiment trahis par cette décision, et le Canada va-t-il exhorter le président à mettre intégralement en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous allons effectivement transmettre ce message directement au président. Nous avons aussi transmis ce message, par l'entremise de ma collègue, la ministre des Relations extérieures, directement au ministre du développement socio-économique au Salvador.

Nous prendrons tous les moyens nécessaires pour faire passer ce message. Nous estimons que c'est là une utilisation cynique de la procédure d'amnistie, compte tenu de la nécessité pour le Salvador de poursuivre la réforme économique et démocratique que nous avons fermement appuyée. J'ajoute que nous avons aussi fermement appuyé le président lorsqu'il a poursuivi cette réforme. Nous dénoncerons avec la même fermeté sa décision très cynique.

* * *

• (1455)

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai une question pour mon honorable ami, le ministre des Pêches.

Comme il le sait sans doute, des pêcheurs se sont rassemblés en grand nombre aujourd'hui à Halifax, comme des centaines d'autres l'ont fait hier à Sydney, pour lui exprimer, à lui et au gouvernement, leur net mécontentement à l'égard de la façon dont ils se sont occupés de la crise des pêches. Ils ont de très bonnes raisons d'être mécontents. C'est que le gouvernement a négligé d'offrir un programme d'indemnisation à ces travailleurs qui ont été victimes des fortes réductions de leurs quotas de pêche et de la baisse des prises.

Le gouvernement serre la vis aux pêcheurs sur la question des permis de pêche et il a évidemment semé la pagaille dans l'industrie avec ses propositions de réforme qui ne tiennent pas debout.

Pourquoi le ministre tient-il tant à maltraiter ces travailleurs auxquels il devrait plutôt venir en aide?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, tous les députés reconnaîtront le caractère bête et sectaire de cette question, car notre bilan en la matière est éloquent.

Chaque fois que les pêcheurs ont eu besoin de l'aide de notre gouvernement, ils l'ont obtenue, qu'il s'agisse de l'indemnisation accordée il y a plusieurs années à cause d'une concentration inhabituelle de glaces; du programme de modernisation de l'équipement de pêche quand ils avaient besoin d'aide après une mauvaise saison; du programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique au montant de 584 millions de dollars; ou du programme de la morue du Nord au montant de 780 millions de dollars.

Quant à l'octroi des permis de pêche, au nouveau plan de gestion du poisson de fond de l'Atlantique et à la réforme du ministère des Pêches, toutes ces initiatives ont trouvé un appui général partout au Canada sauf à Terre-Neuve. On ne peut jamais compter obtenir quel-

que appui que ce soit de la part du gouvernement provincial à l'égard de quoi que ce soit de constructif. Nous n'avons donc aucun appui de la part de ce gouvernement qui ne fait que critiquer et condamner. . .

M. Dingwall: Je croyais que vous aimiez Clyde Wells.

M. le Président: Tâchons de passer à autre chose.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Bon, bon, je dirai à Clyde que vous l'aimez encore.

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je le lui demande à nouveau, si la situation est aussi chouette et aussi parfaite qu'il le prétendait il y a un instant dans sa réponse, comment se fait-il que les pêcheurs manifestent par centaines et par milliers à Halifax aujourd'hui comme hier à Sydney? Est-ce parce qu'il est le seul à avoir le pas dans son armée? Est-ce là le problème, c'est-à-dire qu'il est parfait tandis que tous les autres ont complètement tort? Ils ont peut-être une bonne raison de manifester.

Le ministre pourrait-il le reconnaître et accepter maintenant de faire quelque chose pour apaiser leurs inquiétudes au lieu de dire des sornettes comme il le fait ici aujourd'hui?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Eh bien, on marche certainement du même pas dans le parti du député, monsieur le Président. Clyde Wells et Elijah Harper, ces deux hommes qui ont fait échouer l'Accord du lac Meech vont marcher bras dessus bras dessous pour aider le député d'en face dans sa prochaine campagne électorale. Ils marchent du même pas.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Quant aux manifestants dans le port de Halifax, quand on a annoncé le plan de gestion du poisson de fond. . .

Une voix: C'est de la foutaise, c'est mesquin et sectaire!

M. Crosbie: Vous détestez voir dénoncer vos péchés par action et par omission. . .

M. le Président: La parole est au député de Moncton.

* * *

LA JUSTICE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne le harcèlement par filature.

Les histoires que nous lisons dans les journaux au sujet de femmes qui se font agresser ou tuer par des hommes qui les filent ne représentent qu'une infime partie du problème. Cela se produit de plus en plus fréquemment, et les femmes vivent dans la terreur.

Pourquoi le ministre retarde-t-il le dépôt d'une mesure législative sur le harcèlement par filature?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai déjà mentionné à cette Chambre que cette question, qui préoccupe beaucoup de Canadiens, me préoccupe également. Nous allons revenir devant cette Chambre, très prochainement, avec quelque chose qui répondra à ces questions.

Je dois cependant mentionner que cinq articles du Code criminel traitent actuellement de cette question. Manifestement, suite aux consultations que nous avons eues avec les groupements de policiers à travers le Canada et particulièrement lors du symposium avec mon collègue, le solliciteur général, il appert que ces articles ne fonctionnent pas. Nous allons donc devoir possiblement amender le Code criminel en ce sens. Nous travaillons là-dessus actuellement et je devrais être en mesure de revenir devant la Chambre prochainement.

• (1500)

[*Traduction*]

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, l'ancienne ministre de la Justice et son successeur ont dit tous deux qu'ils étudiaient la question.

Les ministres de la Justice et les procureurs généraux des provinces sont encore inquiets. Les femmes continuent d'être victimes de harcèlement par filature et, dans certains cas, cela les conduit à la mort. Combien de femmes devront encore être terrorisées avant que le gouvernement n'agisse?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Justice, procureur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je vais répéter en anglais ce que j'ai dit en français. Nous présenterons très bientôt à la Chambre une mesure législative à cet égard.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'annonce de l'ouverture de nouvelles pistes à l'aéroport international Pearson aggravera inévitablement le problème du bruit pour les habitants de ma circonscription.

Le ministre peut-il nous dire quand deviendra opérationnel le système de réduction du bruit qu'on a installé au coût de 20 millions de dollars à l'aéroport international Pearson pour détecter les avions qui ne respectent pas

leur trajectoire de vol? Peut-il nous donner une date précise?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que ce système deviendra opérationnel à l'automne 1993.

M. le Président: Je donnerai la parole au député de Mississauga-Sud, puis au député de Calgary-Nord-Est, qui pourront poser chacun une seule question.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Transports.

Le ministre a reçu le rapport de la commission d'évaluation environnementale chargée d'examiner la situation à l'aéroport Pearson. Il a, pour ainsi dire, rejeté toutes les principales recommandations du rapport. Il propose d'aménager une nouvelle piste nord-sud de 8 000 pieds de longueur et il veut créer un nouveau couloir aérien. Le président de la commission d'évaluation, David Kirkwood, a écrit au ministre pour lui faire part de son désaccord et lui expliquer que, dans les circonstances, il ne peut continuer quelque évaluation environnementale que ce soit.

Que répond le ministre à M. Kirkwood?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sera heureux d'apprendre que le président nous a demandé de clarifier le mandat de la commission, en vue de la prochaine étape d'évaluation qui porte sur le reste des besoins aériens de l'Ontario dans un axe nord-sud. Nous travaillons actuellement à la redéfinition de ce mandat.

* * *

LA RUSSIE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Dans son allocution prononcée en février 1993 devant l'académie diplomatique du ministère russe des Affaires étrangères et concernant l'adaptation du Canada et de la Russie aux changements, la secrétaire d'État a dit que le dernier sommet de Minsk a montré, une fois de plus, que la Russie, à titre de puissance nucléaire acceptée, a une responsabilité importante, celle d'assurer un contrôle et un commandement sûrs de ces armes dans l'ancienne Union soviétique, y compris en Ukraine, dans le Bélarus et dans le Kazakhstan.

Voici ma question: compte tenu de la crise politique et constitutionnelle et de la possibilité d'une reprise du pouvoir par les militaires en Russie, la secrétaire d'État est-elle toujours du même avis?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, notre position actuelle est parfaitement compatible avec la position déjà expliquée par le premier ministre et avec les déclarations que j'ai faites à Moscou.

Nous reconnaissons l'importance de la Russie ainsi que de l'Ukraine et de certaines autres puissances nucléaires. Le Canada a tout intérêt à être au nombre des États du G-7 et des pays occidentaux qui aident et appuient la démocratie ainsi que la réforme économique dans ces pays, non seulement en Russie, bien que celle-ci soit actuellement le principal État visé, mais aussi ailleurs.

Si nous continuons de suivre cette ligne de conduite, c'est, entre autres choses, parce qu'il s'agit de puissances nucléaires et qu'elles ont une responsabilité. Le président Eltsine le reconnaît parfaitement.

Dans son préambule, le député a d'ailleurs décrit la situation là-bas d'une manière beaucoup plus dramatique que je ne l'aurais fait. Bien que nous nous préoccupions au plus haut point des échanges entre les tenants de la ligne dure et le président Eltsine, à mon avis, il n'y a pas lieu de dramatiser indûment comme l'a fait le député.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL AU PARLEMENT

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement en raison de la réponse que j'ai reçue à ma question sur la Loi sur les relations de travail au Parlement.

• (1505)

Le leader du gouvernement à la Chambre a clairement laissé entendre que c'était au Bureau de régie interne, et non au Cabinet, qu'il incombait de promulguer les lois adoptées à la Chambre. Si c'est bien ce qu'il a voulu dire, je suis perplexe. J'aimerais savoir comment procéder, parce qu'il me semble que nous avons une nouvelle Constitution. Qui a la compétence de promulguer les nouvelles lois adoptées à la Chambre, le Cabinet?

Initiatives ministérielles

M. le Président: J'ai écouté attentivement la discussion entre le député et le ministre. Le député demande maintenant plus d'information sur les compétences dans ce domaine.

D'abord, ce n'est pas le rôle du Président de discuter de cette question. Sauf le respect que je dois au député, je pense qu'il est vraiment en train de poursuivre le débat commencé pendant la période des questions.

Évidemment, le député a le droit de poser des questions au membre compétent du Bureau de régie interne. S'il souhaite le faire, je suis sûr qu'il pourra trouver le moment approprié pour poser cette question.

Ce n'est certainement pas le rôle du Président de discuter de compétences dans ce cas particulier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI N^{O} 2 DE 1993 SUR LA COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, et des motions n^{os} 7, 8, 9, 10 11, 13 et 14.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi dans le débat qui porte sur le projet de loi C-113 à l'étape du rapport. Comme vous le savez, ce projet de loi a trait aux finances publiques.

Ce projet de loi, qui est assez complexe, se divise en quatre parties. Je vais m'en tenir essentiellement à la partie qui a trait à l'assurance-chômage, car c'est la plus controversée, celle qui a attiré le plus l'attention des médias, de la population et, plus particulièrement, de tous les chômeurs. Ils sont un million et demi au Canada, qui sont actuellement désespérés.

À l'instar de nombre de mes électeurs, je trouve révoltant qu'au lieu de proposer des mesures macro-économiques, si vous voulez, pour remettre les gens au travail et réduire de la sorte le déficit, le gouvernement a décidé, dans le mini-budget du 3 décembre dernier, de faire des compressions pour économiser 2,35 milliards de dollars, si je ne m'abuse, en s'en prenant aux plus vulnérables, les sans-emploi.

Pour l'essentiel, il veut ramener les prestations d'assurance-chômage de 60 à 57 p. 100, en plus d'imposer des sanctions que je considère comme injustes à ceux qui, contre leur gré, doivent quitter leur emploi et aller travailler ailleurs.

Le régime d'assurance-chômage, que tous connaissent fort bien à la Chambre, a été considérablement modifié par les conservateurs depuis leur arrivée au pouvoir en 1988, et ces modifications sont responsables de cette mesure honteuse qui est débattue aujourd'hui.

En tant que tel, le régime d'assurance-chômage constitue la principale dépense du gouvernement fédéral, dépassant même la défense nationale, la sécurité de la vieillesse et l'administration fédérale dans son ensemble. Un montant de 22,5 milliards de dollars est prévu à ce poste pour 1993.

• (1510)

Je crois que le point capital—et certains députés ne s'y sont pas trompés—c'est que jusqu'en 1989, à vrai dire, jusqu'à l'adoption du projet de loi C-21 en 1990, le gouvernement versait jusqu'à 26 p. 100 des fonds de la caisse d'assurance-chômage, mais qu'il ne le fait plus. La caisse d'assurance-chômage est maintenant entièrement alimentée par les cotisations des employeurs et des employés. Il s'agit, à toutes fins utiles, d'un fonds d'assurance privé.

Je ne crois pas qu'il y ait de commune mesure entre les gens qui verront leurs prestations passer de 60 à 57 p. 100 de leur salaire et ceux qui, sans aucune responsabilité de leur part, quitteront leur emploi. Même si le projet de loi original, le C-105, était si impopulaire qu'il a été modifié, il reste que l'on demande aux gens d'interjeter appel des décisions, ce qui, à mon sens, équivaut à dire qu'ils sont coupables et doivent prouver leur innocence. D'accord, on dit aux gens qu'ils peuvent interjeter appel, mais fondamentalement, qu'est-ce que cela veut dire?

Sachez qu'en 1991, 191 000 personnes ayant demandé des prestations d'assurance-chômage ont été pénalisées sous prétexte qu'elles avaient quitté leur emploi. Dans environ 10 p. 100 des cas, soit dans 19 000 cas, différentes commissions ont renversé les décisions. Comme vous le savez, nous avons 99 commissions d'appel qui emploient à peu près 1 000 personnes. Au Canada, il y a 450 centres d'emploi, mais environ 250 d'entre eux évaluent réellement des demandes. L'an dernier, les 29 télécentres ont reçu 8,65 millions d'appels téléphoniques de gens qui demandaient des renseignements sur les appels et des précisions sur le régime et sur les décisions de commissions d'appels et également de juges.

Faites un petit calcul rapide. Divisez les 8,65 millions d'appels téléphoniques par année par 29, soit le nombre de centres, puis par le nombre moyen de jours ouvrables dans l'année et vous obtenez entre 1 300 et 1 500 appels téléphoniques par jour. Dans le projet de loi, on dit aux gens de ne pas s'inquiéter, qu'ils seront présumés coupables. En d'autres mots, on supposera qu'ils ont quitté leur emploi sans motif valable. Ceux qui croient être victimes d'une erreur pourront toujours faire comme les 1 900 autres appelants, comme les 1 500 autres personnes qui téléphonent chaque jour dans les télécentres ou encore, aller dans l'un des 250 centres du Canada.

Je ne me fie pas beaucoup à un tel système. Je vous dis pourquoi. Récemment, un cas a été porté à mon attention. Le député de Port Moody—Coquitlam y a fait allusion, mais sans le situer dans le contexte que je vais maintenant décrire à la Chambre. Cela vous donnera une idée de la confusion et des difficultés entourant le processus d'appel. Il ne s'agit même pas d'un cas d'appel. Je ne donnerai pas de nom pour rester plus neutre.

Je parle d'un cas qui a été porté à ma connaissance le 18 mars. Il s'agit d'une femme qui prévoyait quitter l'emploi qu'elle occupait depuis près de 15 ans. Elle quittait son emploi pour aller rejoindre son fiancé qui était affecté quelque part ailleurs au Canada. Elle était obligée de démissionner puisque qu'elle déménageait dans une autre ville. Avant d'en arriver à cette décision, elle avait communiqué avec le bureau local de l'assurance-chômage pour savoir si elle serait admissible à des prestations si elle quittait son emploi pour suivre son fiancé. Après avoir étudié son cas, le bureau lui a fait savoir que oui.

Elle a donc déménagé. Voyant que les prestations n'arrivaient pas, elle s'est renseignée. Elle a fini par recevoir, le même jour, deux lettres de la Commission de l'assurance-chômage. Dans la première, on confirmait son admissibilité aux prestations qu'elle avait demandées. Dans l'autre—qui venait, soit dit en passant, du même bureau—on lui annonçait que, parce qu'elle avait quitté son emploi volontairement sans motif valable, elle était exclue du bénéfice des prestations pour une période de sept semaines et qu'en plus, le taux des prestations qui lui seraient versées serait réduit. Son fiancé et elle sont reconnus comme conjoints de fait dans un cas, mais pas dans l'autre, parce que, dit-on, ils n'auraient pas cohabité à temps plein durant un an. Or, ces deux lettres venaient du même bureau, étaient datées du même jour et, fait plus remarquable encore, portaient la signature de la même personne.

• (1515)

Comment, pour l'amour du bon Dieu, veut-on qu'un député, qui a été invité à participer à ce débat dans les plus récentes lettres circulaires qui ont été distribuées aux fonctionnaires et au public, s'y retrouve? Qu'y a-t-il à comprendre à un système si subjectif et imprécis qu'un même fonctionnaire peut affirmer une chose et le contraire à la même personne, le même jour? C'en est déjà assez de donner la même réponse dans deux cas identiques. Pareille erreur de jugement est inexcusable! Quand, par-dessus le marché, on donne deux réponses contradictoires à la même personne sans même s'en rendre compte, cela montre bien, à mon avis, monsieur le Président, quel genre de système on nous demande de mettre en place en adoptant la mesure législative à l'étude.

Dans la minute qui me reste, je voudrais parler de la croyance assez répandue qui veut que les personnes qui démissionnent ne cherchent pas à se replacer ailleurs et qu'elles drainent les ressources de la population active. Les faits ne corroborent pas cette opinion.

D'après une analyse des données relatives au chômage—elle date de 1986, mais elle est néanmoins révélatrice—la moitié des personnes qui avaient démissionné avaient un autre emploi qui les attendaient. Je crois que ce qui ressort de ce projet de loi ainsi que de toutes les discussions vindicatives sur le sujet—et c'est aussi la raison pour laquelle le gouvernement a tant de mal à vendre son projet de loi, même à l'intérieur de son propre parti—c'est que le gouvernement n'a pas bien fait ses devoirs. Il essaie, en plus, de réduire le déficit par des économies de bouts de chandelle qui pénalisent les personnes les moins en moyen.

Il s'agit probablement d'une des mesures les plus exécrables que le gouvernement ait présentées en huit ans et demi. Personnellement, et je crois que je parle aussi pour mon parti, j'ai l'intention de voter contre ce projet de loi.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux simplement faire quelques observations avant de me lancer dans le vif de mon intervention à propos des remarques faites par le député qui a pris la parole avant moi. Même si je suis en grande partie d'accord avec ce qu'il a dit, je pense qu'il croit, à tort, qu'on tente ici d'épargner de l'argent. Quand il parle d'économies de bouts de chandelle, il tombe en plein dans le piège que veut nous tendre le gouvernement.

En réalité, ce projet de loi a plus à voir avec l'harmonisation qu'exigent l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain. Je vais tenter de l'expliquer au député étape par étape, afin qu'il reconnaisse le caractère insidieux de ce projet de loi qui non seulement attaque les chômeurs, mais aussi signifie la perte de la souveraineté du Canada en tant que pays, puisqu'il ne peut plus décider de ses propres politiques, étant donné qu'il a signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Quand j'aurai terminé mon intervention, je suis sûr qu'il y aura à la Chambre un député libéral qui nous appuiera quand nous nous opposerons à l'Accord de libre-échange nord-américain et quand nous demanderons l'abrogation de l'Accord de libre-échange. Il est regrettable que le Parti libéral ait laissé tomber sa position sur cette question et que son porte-parole en matière de commerce ait accepté l'ALÉNA avec de légères modifications, car cet accord demeure essentiellement le même et signifie la perte de notre souveraineté. Je suis sûr, quand j'aurai terminé, qu'il y aura un député libéral à la Chambre qui, comme moi, se prononcera contre ce projet de loi.

Monsieur le Président, vous n'ignorez pas, j'en suis sûr, qu'il s'agit de la deuxième mesure visant à détruire le programme d'assurance-chômage tel que nous l'avons connu ici, dans notre pays, depuis que nous avons signé l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les États-Unis, qui ont signé l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ont toujours soutenu que nos prestations d'assurance-chômage étaient beaucoup trop généreuses comparativement aux leurs.

• (1520)

Pour ce qui est de l'harmonisation et des règles du jeu équitables, la première attaque contre le programme canadien d'assurance-chômage a eu lieu lors du dépôt du rapport de Grandpré à la Chambre, comme l'avait promis le gouvernement qui voulait s'assurer que les travailleurs seraient protégés, avait-il prétendu, contre les conséquences de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Or, le gouvernement a fait fi de presque toutes les recommandations importantes formulées dans ce rapport. Il est allé dans la direction opposée. La première chose qu'il a faite à l'époque, il y a trois ans, a été de réduire le nombre de semaines pendant lesquelles un prestataire pouvait bénéficier de l'assurance qu'il avait souscrite.

Cela a été le premier pas vers l'harmonisation. Ce projet de loi sur l'assurance-chômage dont nous sommes actuellement saisis constitue le deuxième chapitre livré par Washington, D.C., par l'entremise du gouvernement conservateur.

Il s'agit là du deuxième volet de l'harmonisation et, si le gouvernement continue dans cette voie, il pourra la vendre en cassettes vidéo, qu'il pourrait intituler «Exterminateur de l'assurance-chômage, première et deuxième parties». Elles sont toutes deux réalisées aux États-Unis d'Amérique, à Washington, D.C.

Croyez-vous que le gouvernement lutte en faveur des travailleurs canadiens? Je sais que vous pensez que non, monsieur le Président, mais vous ne pouvez pas le dire en raison de vos fonctions. Je sais que, si elle pouvait se prononcer, la présidence serait d'accord avec moi pour dire que le gouvernement s'avance dans la voie du péché.

J'ajouterais que le gouvernement a menti à la population canadienne, mais comme il est antiparlementaire d'accuser le gouvernement de mentir, je ne voudrais surtout pas enfreindre le Règlement de la Chambre.

Quelques-uns de ses candidats l'ont peut-être fait, et c'est ce qui me dérange. Le gouvernement a donné aux Canadiens l'impression que, avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'harmonisation relèverait les normes américaines au niveau des normes canadiennes. Puis, bien sûr, avec l'ALÉNA, elle relèverait les normes mexicaines au niveau des normes canadiennes. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Chaque fois, c'est un abaissement de nos normes, d'abord au niveau des normes américaines et en fin de compte à celui des normes mexicaines.

Un plaisantin a dit qu'après l'ALÉNA et d'autres projets de loi de ce genre, le ministre des Finances ne vendrait plus de tacots, mais des tacos. C'est le genre d'harmonisation vers lequel nous nous dirigeons. Nous nous orientons vers tout ce qui constitue le plus petit dénominateur commun dans ces accords entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Qui prend la défense des chômeurs de notre pays? Ce ne sont pas les ministériels ni les libéraux. Il est fâcheux que le gouvernement comme l'opposition libérale se soient laissés entraîner dans cette même action de nivellement par le bas des services de notre pays pour qu'ils

soient conformes aux critères de la nouvelle économie planétaire tels qu'ils sont définis par les États-Unis.

Ce projet de loi, rédigé à Washington et envoyé—avec un affranchissement suffisant, je l'espère—à notre gouvernement, est un exemple du genre d'harmonisation qui détruit la structure sociale du milieu de travail canadien.

Pourquoi le gouvernement prendrait-il cette orientation à ce stade si ce n'était pas parce que l'harmonisation est le but recherché? Actuellement, le gouvernement ne parle pas du système bancaire pour les pauvres qui est en pleine croissance. L'un des systèmes bancaires qui prend le plus d'expansion est celui des banques d'alimentation. Nous avons maintenant plus de banques d'alimentation dans notre pays que nous avons de restaurants McDonald. Deux millions de personnes font la queue toutes les semaines aux banques d'alimentation dans notre pays. C'est le bilan du gouvernement conservateur: l'Accord de libre-échange et l'harmonisation.

Nous avons 1,5 million de personnes au chômage et leur nombre ne cesse d'augmenter. Au lieu de donner aux gens la possibilité de disposer de davantage de temps pour trouver un emploi, le gouvernement réduit l'accès à l'assurance-chômage et les prestations elles-mêmes.

• (1525)

Il est bien évident que le gouvernement n'a pas assumé les responsabilités qu'il a à l'égard des Canadiens, si ce n'est à l'égard des entreprises canadiennes et, dans ce cas, ses responsabilités ne sont qu'un pâle reflet du programme dicté par les États-Unis et le monde de l'argent.

Ce sont là des propos que le gouvernement ne veut pas entendre. Il croit que la nouvelle économie mondiale exige que l'on pille tout ce pour quoi nous avons combattu au Canada au nom des travailleurs et des travailleuses. Il exhorte les travailleurs à produire davantage pour un salaire moindre. Il avertit les hommes et les femmes de ne pas quitter leur emploi, même s'ils sont victimes de harcèlement ou de conditions de travail inhumaines, s'ils ne veulent pas être punis en vertu de ce projet de loi.

Merci, monsieur le Président. Il me reste deux minutes. J'ai cru un instant que vous m'envoyiez la main, mais je comprends maintenant que vous me faites signe qu'il me reste deux minutes. Je ne vous en remercie pas moins pour votre bienveillance.

Il est incroyable que la Chambre ne soit pas remplie à pleine capacité à chaque seconde du présent débat, car il s'agit ici du tissu social même de notre pays, que le gouvernement conservateur veut détruire sur l'ordre de ses anciens partenaires du milieu des affaires américain, qui dicte la politique à suivre au Canada.

Ce projet de loi, qui fait lentement mais sûrement son chemin à la Chambre, montre bien à quel point les conservateurs ont capitulé devant les intérêts financiers étrangers en détruisant un atout concurrentiel dont nous disposions en ce qui concerne les travailleurs et les travailleuses du Canada.

Ce qui est encore plus regrettable, c'est qu'alors que les médias s'affairent à créer une image autour des candidats à la direction du Parti conservateur, personne ne leur a demandé s'ils voteraient contre ce projet de loi démontrant ainsi qu'ils se démarquent du premier ministre qui est encore à la tête du pays.

Un homme peut changer de costume et une femme de coiffure, mais ça ne suffit pas pour qu'ils changent de politique. Peu importe qui dirige ce parti, il sera toujours en faveur de mesures législatives de ce genre qui briment les travailleurs canadiens.

Mon cher ami d'en face marmonne, je suppose qu'il est en train de confesser à voix basse qu'il a l'intention, lui aussi, de ne pas se représenter parce qu'il a honte de ce projet de loi et de ses effets.

Je sais que mon temps de parole pour ce débat est épuisé mais je veux que le gouvernement sache que je serai implacable et que je reviendrai à la charge contre les candidats à la direction du Parti conservateur dont pas un ne s'est élevé contre le démantèlement de l'assurance-chômage telle que nous la connaissons. Que tout le monde, hommes et femmes de ce pays, sache ce que le gouvernement est en train de faire!

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne suis pas toujours d'accord avec le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, mais aujourd'hui après avoir entendu la dernière partie de ses observations, je dois dire que je partage son avis. Je trouve bizarre, comme je l'ai mentionné hier à la Chambre, qu'après près d'un mois de campagne à la direction du Parti conservateur, à l'exception du député d'Etobicoke—Lakeshore, personne de ce parti n'a fait avancer le débat ou fait connaître ses positions.

J'abonde dans le sens du député du Nouveau Parti démocratique. Je pense qu'au moment où l'on s'y attendra le moins—selon moi, la minute de vérité sonnera d'ici trois ou quatre mois—, à l'approche de la mi-juillet ou vers la fin d'août, quand le gouvernement décidera de déclencher des élections, soyez assurés que la population du Canada ne va pas oublier la TPS, la dévolution des pouvoirs que le gouvernement a orchestrée au cours des

dix dernières années, ou l'abolition de ses institutions nationales.

Lorsque cette mesure législative a été proposée, j'ai essayé de voir où le gouvernement voulait en venir.

• (1530)

En rentrant à mon bureau de circonscription une semaine et des poussières après la première séance au cours de laquelle nous avons débattu ce projet de loi et après que certains de ses éléments aient été introduits dans l'exposé économique, j'ai constaté que les gens de ma communauté qui étaient en faveur de cette mesure ne semblaient pas avoir de problème au chapitre de l'emploi. Je dois dire d'abord qu'ils étaient très peu nombreux. À leur avis, le gouvernement faisait son possible pour éliminer les abus.

J'ai réfléchi quelque peu, et là j'ai saisi la raison d'être de ce projet de loi. Cette mesure visait à envoyer un message aux Canadiens: par souci d'efficacité, le gouvernement devait mettre de l'ordre dans la Loi sur l'assurance-chômage.

C'est une mesure législative cruelle quand on pense aux 1,6 million de Canadiens au chômage. Les données les plus récentes de Statistique Canada indiquent que 2,2 millions de Canadiens reçoivent des prestations d'aide sociale. Or, le projet de loi dont nous sommes saisis ne fait rien pour aider les sans-emploi.

Il ne fait rien pour renforcer la dignité des employés d'entreprises placés dans une situation précaire. Nous avons déjà discuté en profondeur des situations où le harcèlement peut constituer un motif valable d'abandon d'emploi dans une entreprise, mais le projet de loi n'accorde pas toute la protection voulue aux employés qui peuvent se trouver en pareille situation.

Le projet de loi a été concocté et nous a été soumis pour répondre aux exigences de la droite au Canada. On prétend maintenant tout justifier en invoquant le déficit et la réduction de la dette. Les personnes les plus désavantagées parmi nous semblent être celles qui perdent le plus.

Le gouvernement n'a pas compris son rôle. Les gouvernements n'ont pas pour rôle d'avantager les nantis et d'établir des politiques dans leur seul intérêt. Il incombe au gouvernement d'élaborer des politiques qui viennent en aide aux défavorisés. Un projet de loi comme celui-ci déroge au devoir du gouvernement, puisqu'il ne vient pas en aide aux défavorisés.

Je m'oppose complètement à ce projet de loi. Le Parti libéral n'est pas contre les mesures qui visent à corriger les abus, car il ne tolère pas que des gens profitent du système.

Il existe cependant d'autres moyens de débusquer les profiteurs. Au lieu de passer tout son temps à se concentrer sur les fraudes, qui coûtent environ 200 millions de dollars à son avis, comparativement à la somme de près de 35 milliards de dollars versée l'année dernière en prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale, au lieu de consacrer tout son temps à restructurer la Loi sur l'assurance-chômage de manière si radicale au nom de cette somme de 200 millions de dollars, ce gouvernement devrait redonner espoir aux Canadiens et concevoir des politiques qui insuffleront l'énergie nécessaire aux chefs de petites entreprises afin qu'ils redonnent du travail aux gens de ce pays.

Jusqu'à ce jour, à l'exception de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ce gouvernement a fait bien peu pour stimuler l'esprit d'entreprise et pourtant c'est la source même de nos plus grands espoirs en matière de création d'emplois.

• (1535)

Voici ce que les gens de ma circonscription me disent lorsque je fais du porte à porte; selon eux, la première priorité de tout gouvernement canadien à l'heure actuelle devrait être l'emploi. Ce projet de loi ne fait absolument rien en ce sens.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je prends la parole, cet après-midi, au sujet du projet de loi C-113, car, à mon avis, et selon mon collègue également, il s'agit d'un projet de loi qui semble vouloir améliorer la situation actuelle, mais, si on se fie aux sondages effectués dans la province de Québec et ailleurs, on se rend compte que la majorité des gens sont contre ce genre de réforme parce qu'ils ne la voient pas comme telle. Je ne veux pas mêler les sondages. Les Conservateurs de l'autre côté disent que les sondages politiques confirment leur popularité, mais moi, je parle de la popularité de ce projet de loi en particulier.

Laissez-moi vous expliquer quelque chose. Ce qui me paraît le plus frappant avec ce projet de loi, c'est qu'il est un déni des droits fondamentaux du consommateur ou de l'assuré de ce service, si vous préférez. On a souvent dit que le projet de loi C-113 était essentiellement un contrat d'assurance entre l'employeur et l'employé.

Mais, je me souviens, alors que j'étais président de l'Association pour la protection des automobilistes, d'avoir été obligé d'intervenir dans des litiges entre assureurs et assurés. Je peux vous dire que s'il s'agissait d'un contrat d'assurance et que je devais donner des conseils à un consommateur à cet égard, je lui demanderais de ne jamais signer un tel contrat qui contient autant de dénis de droits fondamentaux.

Je vais vous donner quelques exemples pour lesquels les supposées améliorations contenues dans le projet de loi C-113 ne sont aucunement des améliorations, mais plutôt qu'elles tendront à empirer la situation et à enlever des droits fondamentaux qu'on possède déjà et qu'on ne retrouve pas ailleurs.

Par exemple, au niveau du système de droit criminel, on peut le comparer aux droits d'un assuré. Il appartient au système de prouver la culpabilité de l'accusé. Cela signifie que l'accusé est innocent jusqu'à ce qu'il soit trouvé coupable. Mais selon votre compréhension du projet de loi C-113 et la mienne, ce n'est pas ce qui se produit. Au contraire, avec le système de l'assurance-chômage actuel, il appartient au demandeur de l'assurance-chômage de prouver la validité de sa réclamation et il ne recevra rien tant qu'il ne l'aura pas fait.

Je peux vous dire que dans les cas douteux, en droit criminel, on est toujours innocent jusqu'au moment où on est trouvé coupable. Mais ici, dans le cas de l'assurance-chômage, le demandeur est coupable jusqu'à ce qu'il prouve son innocence.

Imaginez qu'on ait besoin d'argent, qu'on soit de bonne foi et qu'on demande au gouvernement de nous aider; mais on a fait face à un problème, car le gouvernement veut vraiment enquêter là-dessus. L'enquête peut prendre une semaine, un mois, deux mois, trois mois; pendant ce temps-là, vous êtes sans un sou et votre contrat d'assurance, si vous le considérez comme un contrat d'assurance, n'est pas payé. Vous n'aurez aucune indemnité tant et aussi longtemps que les enquêteurs—qui sont payés, eux, donc ils ne sont pas pressés—n'auront pas terminé leurs travaux.

C'est un problème assez grave car le gouvernement, en théorie—et je dis en théorie car je ne puis croire que le gouvernement soit tout vilain et il a sûrement voulu faire des bonnes choses—mais la différence entre la théorie et la pratique est énorme.

• (1540)

Je me souviens quand les gens ont demandé des réclamations à leurs compagnies d'assurance-automobile par exemple, et cela n'est pas aussi critique que l'assurance-chômage, mais les réclamations d'assurance-automobile, si elles n'étaient pas remboursées dans les deux ou trois semaines qui suivaient, c'était rare. La plupart des compagnies d'assurance vous paient aussitôt qu'elles reçoivent la réclamation. Quand le gouvernement prétend qu'une semaine ou deux, c'est très rapide, je lui dirais que ce n'est pas le cas. On a des chiffres qui démontrent que cela prend des mois et des mois et pendant ces périodes-là, on souffre de stress. La plupart des gens qui sont obligés d'attendre sont vraiment dans le pétrin.

Je voudrais vous donner un autre exemple fourni par la CSN du Québec. La CSN a donné un exemple frappant: une personne ayant travaillé toute sa vie chez le même employeur, qui abandonne son emploi, et qui, par la suite, occupe un autre emploi ailleurs pendant 15 semaines, se verrait refuser son droit aux prestations dans l'éventualité où l'obligation d'avoir travaillé 16 semaines s'applique. Avec le projet de loi C-113, le projet de loi à l'étude aujourd'hui, toutes les semaines d'emploi assurables relatives au premier emploi n'ont plus aucune valeur, et ce, qu'importe si les cotisations ont été prélevées sur ces semaines.

Monsieur le Président, si vous étiez un travailleur en métallurgie et que vous ayez travaillé pendant 20 ans, que vous décidiez d'aller occuper un autre emploi, mais qu'à cet autre emploi, vous n'y auriez travaillé que 13 semaines, vous ne seriez pas admissible à une indemnité à l'assurance-chômage. Ce n'est pas correct. Même si les Conservateurs de l'autre côté trouvent cela drôle, ce n'est pas drôle! Ce n'est pas drôle de mettre sciemment les gens dans le pétrin, ce n'est même pas drôle du tout. Je pense que c'est honteux.

Plutôt que de critiquer le gouvernement tout le temps, j'aimerais bien aujourd'hui, accorder une certaine aide aux gens qui veulent qu'on traite leurs réclamations assez rapidement, avec une certaine efficacité. Pour ceux qui ont besoin de l'assurance-chômage, j'aimerais bien leur donner quelques exemples ou quelques suggestions pour qu'ils obtiennent un meilleur traitement de leurs réclamations. Cela, c'est à la suite d'une publication faite par les employés de différents centres d'assurance-chômage.

Premièrement, ils disent qu'il faut arriver tôt. Si vous voulez avoir un bon service, arrivez vers 8 h 45 et vous obtiendrez probablement un meilleur service.

Deuxièmement, si vous voulez commencer un cours de recyclage pour une formation de la main-d'oeuvre, parce que vous voulez changer votre spécialité et faire autre chose, la meilleure chose à faire c'est de faire une demande pendant d'autres mois que les mois de janvier ou septembre, parce qu'à ce moment-là, il y a un surplus de

gens qui soumettent des réclamations. Mais au cours des autres mois, sauf pour les mois de janvier et septembre, vous avez une meilleure chance d'obtenir un cours dans lequel vous pourrez vous recycler. De plus, et c'est très important, si vous touchez déjà des prestations d'assurance-chômage, vous aurez une meilleure chance d'obtenir un de ces cours.

Troisièmement, faites votre demande avec beaucoup de promptitude. Aussitôt que vous savez que vous serez congédié ou que vous ne travaillerez plus pour la même compagnie, vous devriez faire une demande tout de suite, parce que c'est à partir de votre demande et non à partir du moment où vous êtes congédié, que votre délai de deux semaines commence à courir. Donc, faites une demande tout de suite et vous attendrez, au plus, pendant deux semaines.

Ou encore, si vous avez besoin d'un chèque parce que vous êtes vraiment dans le pétrin et que vous ne savez pas quoi faire, vous pouvez quand même demander que le gouvernement vous émette un chèque tout de suite. Ils ont un service de 24 heures et si votre réclamation a un délai trop long et que vous avez des comptes à payer, demandez qu'il vous remette un chèque tout de suite.

Finalement, et c'est très important, si vous avez des problèmes avec l'assurance-chômage, communiquez avec votre député. Qu'il soit conservateur, libéral ou néo-démocrate, on est capables de vous aider parce que, en effet, par l'entremise d'un député, ça va un peu plus vite, et c'est un peu plus efficace. Aussi, vous pouvez toujours aller en appel. Il semble qu'environ 25 p. 100 des appels que les gens logent contre le gouvernement sont gagnés; donc vous avez une chance sur quatre de gagner votre réclamation si vous n'êtes pas satisfaits de la décision rendue par la Commission d'assurance-chômage.

• (1545)

Finalement, il faut garder un dossier de toutes les personnes avec qui vous avez parlé, parce que ce n'est pas juste en politique que l'on oublie des choses, les fonctionnaires de l'assurance-chômage peuvent oublier souvent qui vous êtes et ce que vous avez demandé.

Donc, avec ces suggestions, même si vous êtes dans le pétrin à cause du projet de loi C-113 actuellement proposé, peut-être que dans votre cas, vous pourrez améliorer votre situation. Mais une chose est sûre, avec ce projet de loi C-113, il n'y a aucune chance d'améliorer votre situation.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en prenant la parole pour discuter de ce projet de loi C-113, j'aimerais poursuivre sur la même lancée que l'honorable député de Broadview—Greenwood quant au rôle du gouvernement.

Le rôle d'un gouvernement dans une société qui se considère civilisée est de modérer les forces souvent cruelles d'un système tout à fait libre du marché, de reconnaître que de temps à autre, il y a des victimes en période de changements économiques, des victimes qui sont blessées, qui souffrent des décisions des autres, et de leur assurer que la société, la communauté est prête à les appuyer, à les aider quand il le faut, à faire des ajustements et ainsi, de leur permettre d'avoir, aussitôt que possible, une vie normale et de pouvoir gagner un salaire, avoir suffisamment d'argent pour nourrir leur famille et payer leur maison.

[*Traduction*]

Quand un gouvernement oublie que son rôle consiste à trouver un équilibre dans la société de façon à s'assurer que des forces indépendantes de sa volonté ne détruisent pas un individu ou une famille, quand il oublie l'obligation qui est la sienne de venir, dans les périodes difficiles, en aide aux personnes qui ont pâti de ses décisions et de celles d'autres gens, nous nous retrouvons forcément face à une société moins civilisée. C'est exactement ce qui arrive avec ce projet de loi.

Ce projet de loi porte sur un gouvernement qui oublie qu'il existe dans le monde des forces économiques qui font énormément de tort aux gens, qui leur font perdre leur emploi. Il y a dans notre pays, je le répète, plus de cinq millions de Canadiens—un cinquième de la population—actuellement sans travail qui dépendent pour leur survie de l'assurance-chômage ou du bien-être social. C'est vraiment une honte pour notre pays.

Cette mesure législative nous dit en fait que le système auquel ces gens ont cotisé tout le temps qu'ils ont travaillé—le système d'assurance-chômage—ne sera plus là pour les aider.

Je reviens au cas qui à mon avis illustre le mieux ce dont il retourne dans ce projet de loi qui part du principe que si une personne se retrouve sans emploi, c'est parce qu'elle ne veut pas travailler. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas assez d'emplois, parce que ses compétences ne sont plus utiles à son employeur, que les conditions de travail sont devenues à ce point difficiles qu'elles ne sont plus tolérables ou tellement dangereuses qu'elles posent un risque pour la santé, tellement cruelles que la personne ne peut plus les supporter, ce n'est pas pour toutes ces raisons que les gens quittent leur emploi. Non, et je veux parler de ce qui incarne ce qui ne va pas dans ce projet de loi. Je reviens donc au cas d'une personne, en général une femme, qui quitte son emploi pour cause de harcèlement sexuel.

• (1550)

Nous nous trouvons face à un système extrêmement bureaucratique qui reconnaît que cette femme a droit à l'assurance-chômage à condition qu'avant de quitter son

emploi elle ait bien dit à la personne qui la harcelait qu'elle n'aimait pas sa façon d'agir et qu'elle en ait parlé à son superviseur, bref à condition qu'elle se soit soumise à toutes ces petites formalités bureaucratiques.

Je connais des femmes qui sont passées par là. Le ministre et les autres ministériels de l'autre côté auront beau les assurer qu'elles ne sont pas réellement visées, cela ne va pas les aider, car en fait elles le sont.

Je vais vous dire ce qui arrive. Je connais des centaines de femmes qui doivent faire vivre leur famille souvent seules, en ayant souvent recours à l'assistance sociale à la suite d'un divorce ou d'une séparation et qui commencent d'elles-mêmes à se sortir de cette situation en passant par une période de rééducation, de recyclage, leur permettant de revenir sur le marché du travail, mais c'est de confiance qu'elles manquent le plus. Il leur faut un certain temps pour réintégrer le marché du travail et se sentir en confiance.

Elles travaillent souvent pour de petites entreprises où les employés ne sont pas syndiqués, où il n'existe aucun système pour leur faire savoir qu'elles n'ont pas à tolérer le harcèlement dont elles sont victimes.

Eh bien, lorsqu'une personne qui n'a pas travaillé pendant dix ans, qui a perdu une bonne partie de sa confiance, décroche un emploi, elle n'ose pas s'élever contre le harcèlement dont elle fait l'objet de la part de son patron. C'est tout simplement impossible. Elle va se sentir humiliée et diminuée, elle va quitter son travail et elle n'aura pas droit alors à des prestations d'assurance-chômage.

La plupart des femmes qui se retrouvent dans cette situation n'ont pas lu la Loi canadienne sur les droits de la personne. Elles ignorent tout des règles qu'elles doivent suivre jusqu'à ce qu'il soit trop tard. D'autres personnes qui travaillent dans des conditions menaçant leur santé ou leur sécurité, qui sont forcées parfois de manipuler des produits chimiques dangereux, ne vont pas nécessairement connaître les étapes bureaucratiques qu'elles doivent suivre pour satisfaire les exigences du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et elles n'auront, en fait, d'autre choix que de quitter leur emploi.

Elles vont donc démissionner comme cela s'impose, car aucun travailleur au Canada ne devrait avoir à travailler dans des conditions menaçant sa santé ou sa sécurité.

Voilà ce qu'il y a de répréhensible dans ce projet de loi: il ne reconnaît pas l'assurance-chômage comme étant un régime auquel les gens cotisent tant qu'ils occupent un emploi et dont ils peuvent retirer des prestations quand ils en ont besoin.

Il fait valoir une attitude dont le message est le suivant: «Il faut punir ceux qui refusent de travailler dans n'importe quelles conditions, pour n'importe quel salaire ou pour n'importe quel employeur.»

Mon collègue a parlé d'une brochure rédigée par des employés d'Emploi et Immigration Canada, c'est-à-dire par ceux qui sont en première ligne et qui ont affaire à des gens désespérés qui ont perdu leur emploi et qui n'ont pas d'argent pour nourrir leurs enfants et pour payer le loyer, et qui font soudain face à un tas de règles et de règlements qui disent: «Vous ne recevrez pas d'argent avant de nombreuses semaines et nous nous moquons bien de la façon dont vous vous débrouillerez d'ici là.»

Ces gens qui, dans leur travail de tous les jours, entendent les histoires de femmes qui sont sans emploi, qui ne peuvent obtenir de formation et qui se font dire, par notre propre gouvernement qu'il faut avoir au moins une douzième année pour prétendre décrocher même l'emploi le moins spécialisé dans les services de l'État, ces gens-là se font dire qu'ils ne peuvent même pas distribuer ce document qui donne des conseils utiles aux clients.

Une autre partie du projet, dont il a moins été question dans les débats, est dans le même esprit. Elle dit à tous les fonctionnaires, qu'ils gagnent 18 000 $ ou 160 000 $, qu'ils n'auront pas d'augmentation cette année.

Nous n'allons pas régler les problèmes du Canada en nous attaquant à un groupe particulier de Canadiens. Nous allons les résoudre en travaillant tous ensemble, et cela veut dire qu'il faut consulter nos fonctionnaires et leur demander leurs idées sur la manière dont nous pouvons rendre les services de l'État plus efficaces et mieux servir nos clients.

• (1555)

Que fait le gouvernement? Il désigne des coupables. L'ensemble de la fonction publique fédérale représente 5,6 p. 100 du budget national, et c'est en s'en prenant à elle qu'il prétend résoudre tous les problèmes économiques de notre pays. Il ne laisse pas les fonctionnaires aider leurs clients. Ce type d'attitude, qui consiste à s'occuper de ceux qui se tirent bien d'affaire et à s'attaquer à ceux qui en arrachent, ne nous aidera aucunement à résoudre les problèmes du Canada. C'est de ce type d'attitude que le projet de loi témoigne, et c'est pourquoi je m'y oppose, comme le font aussi mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, un des aspects les plus importants de la question dont nous sommes saisis, c'est de savoir si quelqu'un qui est privé de ses prestations d'assurance-chômage aura une audition équitable.

La question doit être jugée dans le cadre de procédures d'appel quasi-judiciaire au sein du gouvernement fédéral. On s'est longuement attardé sur cet aspect du projet de loi, et cela va beaucoup plus loin que la simple question d'équité. L'orateur précédent a parlé d'une personne qui est victime de harcèlement au travail, qui quitte son emploi, qui est jugée inadmissible aux prestations d'assurance-chômage et qui en appelle de cette décision. Cette personne qui quitte son emploi pour une raison valable et qui va en appel se verra-t-elle accorder des prestations d'assurance-chômage?

La question qu'il faut se poser, c'est si la personne aura une audition équitable. Les députés de l'opposition disent que, selon toutes probabilités, elle n'aura pas d'audition équitable parce que le processus est truqué. Pour sa part, le gouvernement et le ministre disent jour après jour que le processus est juste et équitable.

Je voudrais simplement lire aux députés des extraits du 9e rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, en date du 5 mai 1988. Il y était question de l'équité de la procédure d'appel. Le comité parle des comités d'appel, y compris ceux de l'assurance-chômage, et dit ceci: «Pour les raisons qui suivent, votre Comité estime que ce Règlement ne comporte pas les garanties de procédure nécessaires au respect des exigences fondamentales de justice et d'équité dans la procédure d'appel.»

Plus loin dans le rapport, on peut lire ce qui suit: «À maintes reprises, le Comité a demandé à la Commission de la fonction publique de remédier à cette situation en adoptant des règlements supplémentaires qui définiraient plus précisément les droits et les obligations des parties dans le cadre des appels interjetés en vertu de la loi devant des comités d'appels gouvernementaux.» Le comité était coprésidé par un sénateur et un député.

Donc, la question est de déterminer si on peut obtenir une audition équitable devant un comité. Je veux lire à la Chambre une décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire nº 20882 mettant en cause Leila LeCorps-Tremblay et le comité d'appel de la Commission de la fonction publique. La cour justifie l'autorisation d'aller en appel. La décision dit:

> La Cour d'appel fédérale s'est trompée en ne concluant pas que la demanderesse s'était vue refuser le droit à un procès juste, conformément aux principes de justice fondamentale, devant un tribunal impartial, par suite de la décision du comité d'appel de la Commission de la fonction publique:
>
> (i) de tenir une audience en l'absence inévitable de la demanderesse et de renverser de façon injustifiée l'avis d'un spécialiste sur lequel cette absence se fondait;
>
> (ii) de gêner ou de permettre que l'on gêne la capacité de la demanderesse de communiquer avec son avocat et ses conseillers et de leur donner des directives;
>
> (iii) de rejeter les motions relatives à l'octroi d'un ajournement afin que la demanderesse puisse étudier adéquatement son dossier personnel au ministère, puis recevoir et examiner les exemplaires des documents nécessaires pour la divulgation raisonnable des accusations portées contre elle, ainsi que la divulgation des preuves sur lesquelles l'accusation était fondée, et en discuter;
>
> (iv) d'enjoindre à la demanderesse de ne pas rédiger de rapport écrit des délibérations du comité d'appel.

• (1600)

L'avis d'autorisation d'appel critique le comité d'appel pour avoir:

> (i) supprimé du dossier des preuves documentaires fournies par la demanderesse et refusé d'accepter des documents dûment présentés et de leur attribuer des numéros de pièce;
>
> (ii) de ne pas avoir tenu son audience dans la langue officielle que comprenait l'avocat de la demanderesse, malgré un avis écrit de cette dernière relativement à la langue de son choix, sans motif ou justification raisonnable;
>
> (iii) d'avoir refusé sans raison ou justification évidente d'accorder à la demanderesse une pause et des ajournements;
>
> (iv) d'avoir interrompu à plusieurs reprises la demanderesse durant son témoignage et son exposé;
>
> (v) d'avoir refusé à la demanderesse la permission d'enregistrer l'audience;
>
> (vi) d'avoir permis au ministère intimé l'accès à un enregistrement électronique des procédures mais refusé à la demanderesse le même droit;
>
> (vii) d'avoir refusé d'exclure des témoins afin de garantir le caractère impartial des témoignages;
>
> (viii) d'avoir refusé d'accorder à la demanderesse la permission de faire comparaître des témoins, mais a accordé cette autorisation au ministère intimé.

Et le reste est à l'avenant.

La réponse du ministère de la Justice face à la liste des motifs d'autorisation d'appel est intéressante. Le ministère n'a jamais tenu compte d'aucune des fautes de procédure, ni de l'absence d'équité. Nous nous retrouvons malheureusement dans une situation en vertu de laquelle les comités d'appel ne respectent pas les conditions qui assureraient un traitement juste et équitable aux intéressés.

À propos du projet de loi C-113, le gouvernement ne cesse, depuis déjà un certain temps, de prétendre que les gens qui auront été victimes d'erreur ou qui auront connu des problèmes, comme dans les cas de harcèlement sexuel ou de départ pour motif valable, et qui porteront leur cause devant les comités d'appel recevront un traitement équitable auprès de ces comités.

Cela montre bien que si des personnes nommées siègent au comité d'appel, il n'y aura pas de décisions équitables. L'exemple est éloquent puisqu'il illustre une situation où les règles de justice naturelle sont remises en question et les allégations n'ont jamais été réfutées.

À ce stade-ci, il ne nous reste plus qu'à espérer que l'autre endroit tiendra de longues audiences sur ce projet de loi et que l'erreur qu'entraîne la clôture qui nous est imposée aujourd'hui sera corrigée. Il est malheureux que les représentants élus à la Chambre des communes soient muselés et incapables d'examiner minutieusement cette infâme mesure législative, compte tenu surtout du fait qu'un comité de la Chambre a recommandé des améliorations à apporter aux règlements, les prestataires n'ayant pas encore droit à une procédure équitable devant les conseils.

Nous ne pouvons que fonder tous nos espoirs sur l'autre Chambre. C'est quand même ironique que les députés doivent exhorter l'autre endroit, aussi odieux que ce soit, à tenir des audiences justes et équitables au sujet de ce projet de loi.

Lorsque l'autre endroit tiendra des audiences et étudiera attentivement le rapport du comité, au lieu d'entériner automatiquement le projet de loi, j'espère qu'il convoquera des témoins, comme Leila LeCorps-Tremblay, Nancy Jennings, Rachel LaBelle, Michael Cassidy, Jack Miller et Val Bourgeois, qui a déjà comparu devant un comité de la Chambre des communes. À la fin de son témoignage, les membres conservateurs du comité avaient décidé de rayer toute sa déposition du compte rendu, puis avaient publié la déposition d'un autre témoin qui avait livré quasiment le même message.

Nous espérons que le comité sénatorial respectera la liberté d'expression pendant ses audiences et que Val Bourgeois pourra exposer son point de vue. Nous espérons que Lauren Hopkins pourra également être entendue.

[*Français*]

M. Robitaille: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable député et à cette Chambre, qu'en ce qui a trait au témoignage de M. Val Bourgeois, la question a été soulevée en cette Chambre et portée à l'attention de la Présidence. La Présidence a reconnu que le comité était tout à fait justifié de prendre la décision qu'il a prise.

[*Traduction*]

M. Skelly (North Island—Powell River): Un gouvernement majoritaire est justifié de faire à peu près n'importe quoi, monsieur le Président, y compris supprimer la liberté d'expression. Je crains que nous ne puissions plus assurer la liberté d'expression. J'espère seulement que lorsque l'autre endroit décidera de tenir des audiences à ce sujet, il convoquera un large éventail de témoins ayant quelque expérience de ces commissions d'appel de l'État où l'on respecte mal les voies de droit régulières.

J'espère qu'il s'inspirera du neuvième rapport du Comité permanent de la réglementation et en examinera les recommandations concernant l'application régulière de la loi, de sorte que lorsque les gens s'adressent à ces commissions, notamment la commission d'appel de l'assurance-chômage, ils soient assurés d'une audition équitable suivant les voies de droit régulières.

• (1605)

Voilà ce que je voulais dire. J'espère, monsieur le Président, qu'on pourra y entendre ces témoins, car en recourant à la guillotine, le gouvernement a brimé ici la liberté d'expression.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je ne sais plus combien de fois j'ai pris la parole à la Chambre après que le gouvernement eut annoncé la clôture et qu'il eut décidé de limiter les interventions des députés parlant au nom de leurs électeurs.

Le 17 février 1993, le gouvernement a présenté le projet de loi C-113, qui fera passer le taux des prestations d'assurance-chômage de 60 à 57 p. 100 des gains assurables à compter du 4 avril 1993. Ceux qui quitteront volontairement leur emploi sans motif valable ou qui perdront leur emploi pour mauvaise conduite n'auront plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

Évidemment, le conseil arbitral devra avoir des pouvoirs clairs afin de protéger la vie privée des victimes de harcèlement sexuel ou autre, à supposer qu'il y ait des victimes qui décident de pousser l'affaire plus loin. À mon avis, c'est toutefois aller trop loin pour les femmes en milieu de travail qui ne peuvent dénoncer le harcèlement dont elles sont parfois victimes et qui décident de quitter leur emploi pour y échapper.

Les travailleurs qui quitteront volontairement leur emploi au moment de programmes de rationalisation

d'effectifs et de mises à la retraite anticipée auront cependant droit aux prestations d'assurance-chômage.

Dans l'ensemble du Canada, il y a actuellement 1,5 million de chômeurs et, d'après certaines statistiques, le taux de chômage atteindrait 10,8 p. 100 en Ontario. Dans cette province, 532 000 personnes seraient considérées comme étant des chômeurs. Dans ma circonscription, 921 personnes reçoivent de l'assurance-chômage dans le comté de Lambton, mais 2 428 autres ne reçoivent plus de prestations et sont considérées comme employables, ce qui porte à 3 349 le total de personnes sans emploi. Dans le comté de Middlesex, ce nombre atteint 910 personnes.

En réalité, 5 millions de Canadiens cherchent actuellement du travail, soit 1,5 million de prestataires de l'assurance-chômage et 3,5 millions de personnes dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées et qui sont prêtes à travailler.

Dans une localité de ma circonscription, une localité qui compte 10 000 habitants, trois importants licenciements attribuables à l'accord de libre-échange ont entraîné la perte de 465 emplois. Le gouvernement a réagi à la situation en réduisant le personnel au bureau d'assurance-chômage de cette localité; le personnel est passé de deux à une personne, et le bureau est maintenant ouvert cinq heures par jour. C'est tout à fait inacceptable.

Lorsque je rencontre des gens, des travailleurs qui ont perdu leur emploi parce que l'usine qui les employait a dû fermer ses portes à cause de l'accord de libre-échange, je deviens très révolté du sort qui leur est réservé. Certains ont payé de l'assurance-chômage pendant des années. En fait, j'ai rencontré un homme la semaine dernière qui avait travaillé à l'une de ces usines pendant 27 ans. Il a contribué tout ce temps à l'assurance-chômage et voilà maintenant qu'il doit être disposé à travailler si l'occasion se présente. Il n'a jamais été en chômage une seule fois durant ces 27 années. Il n'a jamais reçu de prestations d'assurance-chômage. Maintenant, il voit un conseiller en orientation et aimerait se recycler, mais il semble que le système ne le lui permette pas. Il trouve la situation frustrante et choquante, c'est le moins qu'on puisse dire. C'est la même chose pour ceux qui ont perdu leur emploi parce que des usines ont fermé à cause de l'Accord de libre-échange. Leurs prestations d'assurance-chômage sont épuisées et ils doivent maintenant s'en remettre à l'aide sociale. C'est un fardeau de plus pour les municipalités, partout dans la province. Ces gens méritent mieux que cela.

• (1610)

Selon moi, le gouvernement cherche, par cette mesure, à harmoniser le système canadien avec celui des États-Unis, comme il l'a fait dans d'autres cas.

Les agents des centres d'emploi et d'immigration du Canada ont reçu l'ordre de donner le bénéfice du doute aux prestataires quand il s'agit de déterminer s'ils ont une raison valable de démissionner. Ils peuvent être partis parce qu'ils étaient victimes de harcèlement sexuel ou encore pour des raisons de santé. Ils peuvent être allergiques à des produits chimiques ou à d'autres produits avec lesquels ils sont en contact au travail.

On dit aussi que les employés des centres d'emploi et d'immigration recevront une formation spéciale. On leur apprendra notamment les grandes lignes de la loi ainsi que les principes et les pratiques de règlement des demandes. Ils auront une certaine formation technique pour l'entrée des données et seront sensibilisés à la façon de traiter les cas de harcèlement sexuel, de discrimination, de problèmes de garde d'enfants et de conditions de travail dangereuses.

Toute cette belle formation n'a pas beaucoup d'effet dans un bureau ouvert seulement cinq heures par jour et où il n'y a qu'un seul employé.

Le programme d'assurance-chômage représente la plus grosse dépense du gouvernement fédéral. On prévoit y consacrer 22,5 milliards de dollars pour 1993. Comme je l'ai déjà dit, la plus grande partie de cette somme est déboursée à la suite des pertes d'emplois et des fermetures d'usines qu'on a connues dans notre pays depuis 1989.

Plus d'argent est consacré au régime d'assurance-chômage qu'à la Défense nationale, à la sécurité de la vieillesse ou à toute l'administration du gouvernement fédéral.

Avant 1990, la contribution du gouvernement fédéral à la caisse d'assurance-chômage représentait environ 20 p. 100 des cotisations. En 1990, le gouvernement a décidé que les recettes générales ne serviraient plus à alimenter cette caisse.

À l'époque, nous avions prévu ce qui se passerait et depuis, la caisse qui est alimentée par les cotisations des employeurs et des employés a enregistré un déficit de 4,7 milliards de dollars qui, prévoit-on, devrait encore augmenter d'ici la fin de l'année.

Le gouvernement pense qu'en ramenant le taux des prestations de 60 à 57 p. 100 et qu'en cessant de verser des prestations à ceux qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont congédiés, on pourra économiser 2,45 milliards de dollars en deux ans. Mais même avec ces mesures, on prévoit que le déficit de la caisse d'assurance-chômage aura atteint les 7,6 milliards de dollars à la fin de 1993.

Il est donc évident que les modifications proposées dans le projet de loi C-113 auront des effets négligeables. Si, comme le déclarait le gouvernement dans son exposé économique du 2 décembre, les modifications s'inscrivent dans le cadre du programme de compression des dépenses, on peut dire qu'il a manqué son but.

Combien de gens abusent de l'assurance-chômage? On évalue le nombre des personnes qui profitent du système à moins de 1 p. 100. Nous savons que souvent, les ouvriers de la construction travaillent le printemps, l'été et l'automne et sont mis à pied en hiver parce que le rude climat rend les travaux de construction impossibles. Le gouvernement dit que ces gens sont des tricheurs, et je m'élève contre une telle catégorisation parce qu'il est impossible pour les gens de la construction de trouver des emplois toute l'année dans leur domaine. Ce ne sont pas des tricheurs. Ce sont des gens dont la profession exige qu'ils travaillent le printemps, l'été et l'automne.

C'est un projet de loi très dur. C'est une autre attaque contre les programmes sociaux que nous nous sommes donnés au Canada au fil des ans. Moins de 1 p. 100 de ces gens-là abusent du système, mais cela n'empêche pas le gouvernement de réduire les prestations au moment où les fermetures d'usines et le chômage n'ont jamais été aussi élevés.

La population et les travailleurs canadiens méritent mieux que ça. J'estime que le gouvernement du Canada doit prendre ses responsabilités et veiller à ce que la sécurité d'emploi soit encore plus grande au Canada en étudiant sérieusement les retombées de l'ALENA sur le taux de chômage.

• (1615)

Nous savons que les salaires sont bas chez nos voisins du Sud. Faites en sorte qu'ils les relèvent pour qu'ils soient égaux aux nôtres. Faites en sorte qu'ils améliorent leurs programmes sociaux et les rendent comparables aux nôtres. Cependant, ne nous enlevez pas les avantages sociaux que nous avons mis des années à établir et qui comptent parmi les meilleurs du monde.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, dans ma première observation, je voudrais rectifier certains arguments contestables que l'opposition a soulevés, peut-être par inadvertance.

Parlons d'abord de l'harmonisation du régime. Par exemple, il n'est pas vrai qu'on désire harmoniser notre régime avec celui des États-Unis en raison de l'Accord de libre-échange. Ce n'est absolument pas vrai, car aux États-Unis, il faut avoir travaillé 20 semaines au cours d'une année pour avoir droit à 50 p. 100 de son salaire pendant six mois.

Les choses sont fort différentes au Canada. Le prestataire doit avoir travaillé de 10 à 20 semaines pour pouvoir toucher 60 p. 100 de son salaire pendant 12 mois.

Jetons un coup d'oeil sur quelques-uns des autres pays de l'OCDE. Nous n'avons aucun accord avec l'Allemagne, par exemple, mais elle exige 52 semaines d'emploi sur trois ans pour que le prestataire puisse avoir droit à 63 p. 100 de son salaire pendant 12 mois.

M. Fisher: Quel est le taux de chômage en Allemagne?

M. Shields: En Italie, il faut avoir travaillé pendant 26 semaines sur deux ans pour pouvoir toucher 15 p. 100. . .

Laissez-moi continuer. J'ai écouté parler le député d'en face. Je regrette qu'il ne veuille pas m'écouter. Il ne veut rien entendre qui soit contraire à ses opinions.

Par exemple, en Italie, après 26 semaines de travail sur 2 ans, le chômeur pourra toucher 15 p. 100 pendant six mois. Il s'agit de 15 p. 100 de son salaire.

Maintenant, le Japon. Les Japonais doivent avoir travaillé pendant 26 semaines sur un an pour recevoir 48 p. 100 de leur salaire. Nous n'avons pas conclu d'accord avec eux.

En Grande-Bretagne, on doit avoir travaillé pendant un an pour pouvoir toucher 16 p. 100 pendant 12 mois. Je dis bien 16 p. 100 du salaire pendant 12 mois.

Examinons quelques-uns des faits et des problèmes au Canada. Le total de 19,3 milliards en prestations d'assurance-chômage a été versé en 1992, dont 15,4 milliards en prestations ordinaires et 1,77 milliard en prestations spéciales—c'est-à-dire pour la maladie, la maternité, le congé parental et l'adoption—1,84 milliard en développement—ce qui signifie l'aide à la formation, au partage du travail, à la création d'emplois, à l'établissement à son compte, etc.—et 296 millions en prestations aux pêcheurs.

Regardons certains des autres chiffres. Les paiements d'assurance-chômage sont en hausse. En 1990 il y avait un surplus de 2,2 milliards dans la caisse. Aujourd'hui, il y a un déficit de 4,7 milliards. Même avec les changements, le déficit devrait augmenter beaucoup et atteindre 7,6 milliards d'ici la fin de 1993.

Nous devons ralentir le rythme de croissance des dépenses. Nous devons réduire les abus, car il y en a, contrairement à ce que prétendent les députés d'en face. Nous devons essayer de remettre dans la population active ceux et celles qui veulent travailler, aussi rapidement que possible.

Le programme d'assurance-chômage avait été conçu, à l'origine, pour aider provisoirement ceux ou celles qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, perdaient leur emploi.

• (1620)

Seuls ceux qui choisissent d'être en chômage perdront leurs prestations. Ceux qui ont recherché délibérément le chômage ne recevront rien. C'est un effort pour réduire les abus. Seuls ceux qui quittent la population active perdront leurs prestations.

Mes collègues d'en face nous ont dépeint toutes sortes de scénarios. Qu'arrivera-t-il à une femme victime de harcèlement sexuel? Si elle est harcelée au travail et qu'elle quitte pour cela, elle a une excellente raison. De nouvelles dispositions administratives prévoient qu'elle peut faire sa déclaration de harcèlement à huis clos, à l'abri de l'employeur coupable ou non de harcèlement. Le gouvernement a fait le maximum pour tenir compte de ces choses.

Ensuite, le gouvernement a dit que si quelqu'un était allergique et devait quitter à cause de cela, c'était une raison recevable, il aura droit à l'assurance-chômage.

Les arguments fallacieux que l'on entend de l'autre côté ne tiennent pas lorsque l'on s'assoit et que l'on examine la mesure législative.

On nous dit que c'est un crime et que l'on impose la clôture. Ce n'est pas vrai. Nous avons demandé une attribution de temps. D'ailleurs, nous écoutons les tirades de l'opposition sans intervenir. Voilà environ deux heures que personne de notre côté n'a pris la parole. Je me suis levé seulement pour préciser quelque chose et mettre au compte rendu ce qui devrait y être.

L'équité de cette mesure est la clef de son succès. Il n'est pas juste de payer ceux qui choisissent d'être en chômage. Si c'est leur choix, ils ne devraient pas recevoir de prestations.

Si ma maison est assurée et que j'y mets le feu délibérément, puis que je demande à la compagnie d'assurance de m'indemniser, assurément ce ne serait pas équitable. Le même principe s'applique dans tous les cas d'assurance que nous pouvons imaginer.

Il n'est pas équitable que quelqu'un préfère être au chômage. Il y a des gens qui choisissent de ne pas travailler et qui accumulent juste assez de points ou de semaines pour avoir droit à l'assurance-chômage. Ils décident alors de quitter leur travail pour pouvoir toucher les prestations d'assurance-chômage après une certaine période de pénalité. Ce n'est pas juste à l'égard de ceux qui cotisent année après année.

Le député d'en face a dit qu'il avait rencontré un électeur qui avait travaillé pendant 27 ans et qui avait cotisé à l'assurance-chômage pendant toute sa vie active. Il avait travaillé pour la même société pendant 27 ans et il a estimé être traité injustement parce qu'il n'a pas pu toucher de prestations d'assurance-chômage après avoir cotisé pendant toute sa vie active. J'ai aussi des personnes qui viennent dans mon bureau pour me dire: «J'ai cotisé pendant 30 ans. J'ai maintenant pris une retraite anticipée et je devrais pouvoir toucher l'assurance-chômage».

Une assurance est une assurance. Quand on quitte le marché du travail, que ce soit pour un départ en retraite volontaire ou parce qu'on décide de devenir chômeur, assurément on ne s'attend pas à ce que la caisse d'assurance-chômage verse des prestations.

Les députés d'en face disent alors: très bien et les personnes qui sont renvoyées pour mauvaise conduite? Si une personne travaillait pour moi et cotisait à la caisse d'assurance-chômage—et tous les employés qui travaillent pour moi le font religieusement—et si elle était licenciée à cause de sa mauvaise conduite pour avoir commis un vol ou pour diverses autres raisons, assurément elle ne devrait pas toucher des prestations d'assurance-chômage, parce qu'elle a fait délibérément

quelque chose qui a entraîné son renvoi. Elle a choisi d'être au chômage par sa mauvaise conduite.

• (1625)

Les arguments fallacieux de l'opposition ne sont pas fondés. J'espère que les gens examineront ce que je dis et qu'ils liront le projet de loi. Ce n'est pas la clôture, c'est une attribution de temps parce que, si nous n'en avions pas, les députés d'en face prendraient la parole jour après jour pour répéter les mêmes arguments fallacieux qu'ils présentent aujourd'hui. Nous les entendons depuis que ce projet de loi a été présenté à la Chambre des communes.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le député, en face, vient de nous dire que le gouvernement n'avait pas imposé le bâillon.

[*Traduction*]

Ça revient en gros à nous dire qu'il n'a pas utilisé la hache, simplement un couteau, ce qui, à son avis, est beaucoup mieux et devrait rassurer les Canadiens. Mais il n'en est rien.

[*Français*]

Monsieur le Président, si une personne se noyait, est-ce qu'on lui lancerait une bouée de sauvetage ou une ancre? Ce que le gouvernement d'en face est en train de faire, c'est de lancer l'ancre autour du cou des Canadiens qui sont dans le besoin. Les Canadiens qui ont besoin de la bouée de sauvetage se font traîner au fond de l'eau par le gouvernement d'en face qui a lui-même causé l'inondation de chômage que les Canadiens subissent au Canada. Le gouvernement va retirer quelque 2,4 milliards de dollars des chômeurs.

[*Traduction*]

Et comme si ce n'était pas suffisant, le gouvernement avait l'intention—écoutez-moi bien—d'établir, pour dénoncer les soi-disant tricheurs, une ligne téléphonique sans frais qu'on aurait baptisé, je suppose, le 1-800-MOUCHARD. C'est ce que le gouvernement voulait faire.

C'est vrai. Le ministre lui-même l'a reconnu. Il l'a reconnu et deux jours plus tard, à la Chambre, il s'est rétracté.

Une voix: Non.

M. Boudria: Il s'est rétracté. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois. C'est la vie. Les Canadiens n'oublieront pas de sitôt ce ministre.

M. Shields: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le député ne cherche pas délibérément à induire la Chambre en erreur. Le fait est que des fonctionnaires avaient suggéré au ministre d'établir une ligne téléphonique sans frais, un numéro 1-800 ou la ligne MOUCHARD, comme l'a dit le député, mais que le ministre n'a jamais retenu cette suggestion.

Ce gouvernement n'a jamais eu l'intention d'installer une telle ligne téléphonique et le député le sait très bien. Il sait que si on consulte le compte rendu, on verra que cette suggestion n'a pas été faite par le ministre mais par des fonctionnaires, et qu'elle ne constitue pas une politique.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, ce n'est pas un recours au Règlement, ce n'est pas une question de privilège, ce n'est même pas un bon point que le parlementaire d'en face vient de soulever. Il sait fort bien que le ministre a pris deux ou trois jours avant de contredire cette proposition. Ce ministre a, par son silence, à ce moment-là, donné son accord à la ligne téléphonique pour dénoncer les soi-disant tricheurs. Pendant ce temps-là, les Canadiens et les Canadiennes ne reçoivent pas l'aide. . .

M. Robitaille: Monsieur le Président, vous savez fort bien qu'il arrive fréquemment que nos ministres reçoivent une foule de suggestions et je pense qu'il est tout à fait de mise que les ministres puissent prendre le temps de. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence veut bien être tolérante, mais il s'agit là de questions d'opinion, et par conséquent, cela ne constitue pas, à proprement parler, des recours au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, pendant ce temps-là, il y a des groupes de travailleurs dans ma circonscription qui, eux, veulent le bien de ceux et celles qui sont sans emploi. Je pense, par exemple, au centre d'action des travailleurs à Hawkesbury, dirigé par M. Guy Bélisle. Les députés de cette Chambre connaissent bien mon affection particulière pour Hawkesbury. J'en parle souvent dans mes discours à la Chambre.

Ce groupe de travailleurs a été mis sur pied en janvier 1992 avec le comité de l'usine Fibreworld; 75 personnes avaient été mises à pied lors de cette fermeture.

• (1630)

Donc, ces gens ont procédé à l'évaluation des besoins des travailleurs. Certains sont retournés à l'école afin de compléter leur 12e année; quinze d'entre eux ont suivi des cours en réfrigération, en système de chauffage, à la Cité collégiale à Hawkesbury. Ces gens-là ont réussi à se trouver d'autres emplois. C'est ce genre de choses que l'on devrait faire à titre de gouvernement: former les gens.

M. Hudon: C'est ce qu'on fait.

M. Boudria: J'entends un des députés d'en face, mon collègue de Beauharnois—Salaberry, dire: c'est ce qu'on fait.

[*Traduction*]

J'aimerais vous présenter un cas, monsieur le Président. Il y a dans ma circonscription, comme dans celles de tout le monde ici, des centres de développement des petites entreprises qui administrent le programme fédéral Aide au travail indépendant. Ce programme permet aux chômeurs d'investir leurs prestations d'assurance-chômage pour se lancer en affaires et avoir ainsi un véritable emploi.

Laissez-moi vous raconter comment ça se passe. Le bureau d'Emploi Canada à Cornwall administre ce programme pour les comtés de Stormont, Dundas, Glengarry et Prescott et pour la ville de Cornwall. Cette année, il a reçu 200 000 dollars au titre de ce programme.

On pourrait penser que c'est beaucoup. Deux cent mille dollars, c'est beaucoup plus d'argent que ce que j'ai et que nombre de mes électeurs ont, et pourtant cette somme ne couvre même pas les contrats qui ont déjà été signés pour cette année. Autrement dit, on n'accepte plus aucune candidature pour ce programme et les gens qui ont été acceptés risquent de ne pas recevoir les fonds approuvés à leur intention. Voilà où nous en sommes!

Une de mes électrices m'a téléphoné ce matin. Elle veut commercialiser et distribuer du lait de chèvre dans ma circonscription. Son projet a été approuvé. Un plan d'entreprise détaillé a été approuvé. Ça va marcher, tout le monde le dit. Tout le monde dit que cette personne est admissible au programme mais après lui avoir donné son approbation, le gouvernement lui dit maintenant: «Vous savez, l'argent qu'on vous avait promis lorsque votre projet a été approuvé? Eh bien, on ne va pas vous le donner parce qu'on ne l'a pas.» Ce n'est pas très honnête de la part du gouvernement d'en face. Ce n'est qu'un exemple.

Une dame de Apple Hill dans ma circonscription m'a téléphoné ce matin en désespoir de cause pour tenter d'obtenir que ce gouvernement lui accorde du financement en vertu de ce programme. Pourquoi ne le fait-il pas? Pourquoi n'est-ce pas le sujet des débats aujourd'hui à la Chambre des communes? Pourquoi ce gouvernement ne parle-t-il pas de tous ces gens qui cherchent des moyens de retourner au travail grâce à des programmes gouvernementaux déjà annoncés et approuvés, mais auxquels ils n'ont pas accès? Pourquoi?

Parlons-nous de consacrer davantage d'argent au programme Aide à l'emploi indépendant? C'est ce que je fais maintenant, mais pas le gouvernement d'en face, pas ce gouvernement. Il se concentre sur la lutte aux présumés fraudeurs.

Les députés du gouvernement disent que ceux qui quittent volontairement leur emploi avec soi-disant un motif valable continueront de recevoir des prestations. Tout député ayant déjà plaidé une cause d'assurance-chômage sait qu'il n'en est rien; il sait qu'il faut parfois quatre ou cinq mois pour gagner une cause de ce genre et je parle ici uniquement de la gagner au niveau local de la CEIC. Celui ou celle qui a déjà interjeté appel dans une telle cause auprès des tribunaux ou de l'arbitre, qui est un juge de la cour fédérale en réalité, sait que cela peut se prolonger pendant un an.

À quoi cela peut-il servir, un an plus tard, de dire à quelqu'un qui a peut-être fait faillite, ou qui a dû faire appel à l'aide sociale depuis longtemps, que le règlement de sa demande avait été fautif une année plus tôt. Et après?

Qu'en est-il du harcèlement sexuel et des cas semblables? Ils sont soumis à la Commission canadienne des droits de la personne et l'on sait tous à quel rythme cet organisme fonctionne. Il lui faut une éternité simplement pour retourner l'appel téléphonique d'un député; alors quand il s'agit de régler une demande! Il est impossible d'obtenir des réponses de ces gens. Je regrette de manquer de respect à l'égard d'un organisme quasi-judiciaire, mais s'ils faisaient au moins l'effort de retourner nos appels de temps à autre, je serais un peu plus respectueux. Quoi qu'il en soit, lorsqu'ils en arrivent finalement à un règlement, deux ans ou deux ans et demi plus tard, la discussion n'est plus que théorique et le règlement n'a plus aucune portée pratique.

• (1635)

Je suis contre ce projet de loi. Je prie tous mes collègues de voter contre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement de la Chambre sont les suivantes: le député de Bonavista—Trinity—Conception—la défense nationale; le député de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington—les affaires indiennes; le député de Calgary-Nord-Est—Revenu Canada; le député d'Ottawa—Vanier—les minorités linguistiques.

La parole est au député de Nickel Belt.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'aimerais, à l'étape du rapport, dire quelques mots au sujet du projet de loi C-113.

Tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Timmins—Chapleau, pour l'excellente série d'amendements qu'il a présentée. Mes remarques concernent surtout les motions n^{os} 16, 17 et 18.

La première chose qui me frappe et qui a frappé nombre de gens qui savent comment fonctionne l'assurance-chômage, c'est le fait qu'une personne qui fait une demande de prestation d'assurance-chômage doive attendre deux semaines avant d'y avoir droit. Il arrive même souvent qu'elle doive attendre plus de deux semaines avant que les agents de l'assurance-chômage aient pu recueillir tous les renseignements nécessaires et puissent prendre une décision. Cela va parfois chercher jusqu'à trois, quatre semaines. Entre temps, la personne en question ne reçoit pas de cartes et en tous cas ne touche rien et ce jusqu'à ce que l'assurance-chômage lui ait finalement fait connaître sa décision.

Mon collègue me semble avoir proposé un amendement très logique qui assurerait qu'on respecte des délais pour rendre la décision dans les deux semaines suivant l'examen d'une demande.

La loi exige que l'employeur remette un certificat de cessation d'emploi au prestataire, mais si l'employeur ne le fait pas, il faut signaler ce fait à la Commission. Cela peut occasionner un retard considérable, car on ne peut pas établir la demande de prestations tant qu'on n'a pas le certificat de cessation d'emploi.

Dans l'état actuel des choses, le client informe la Commission qu'il n'a pas pu obtenir le certificat de cessation d'emploi, et la Commission court après l'employeur. Si l'employeur ne le produit toujours pas, la Commission demande à l'employé d'apporter ses talons de chèque de paye, et on établit alors la demande de prestations en fonction des talons de chèque de paye du prestataire. Tout cela prend du temps.

Avec l'avènement de nouvelles technologies pour le traitement des demandes, avec le traitement électronique des données, il est sûrement possible de mettre en pratique ce que mon collègue a suggéré, c'est-à-dire respecter un délai de deux semaines. Si l'employeur ne produit pas de certificat de cessation d'emploi dans un délai de deux semaines, la Commission établit la demande de prestations du client selon les talons de chèque de paye si l'employé les a conservés, ou après démonstration par l'employé qu'il a bien touché tel salaire. La Commission met donc les choses en branle pour les prestataires et fait appliquer les dispositions de la loi à l'employeur qui n'a pas produit le certificat de cessation d'emploi ou d'autres renseignements requis. Cet amendement me paraît très approprié et je ne pense pas qu'il créera des problèmes pour les fonctionnaires de l'assurance-chômage ou ceux qui traitent les demandes. Il est parfaitement possible de traiter une demande, de prendre une décision et de la rendre dans un délai de deux semaines.

• (1640)

Deuxièmement, il me semble que la motion n^{o} 17 de mon collègue oblige la Commission à compiler des renseignements statistiques. Des témoins ont été entendus au cours des audiences du comité. Mon collègue voulait obtenir des statistiques sur les motifs de ceux qui avaient perdu leurs droits à cause d'un départ non justifié.

Il a appris que, en 1991, 190 000 personnes avaient ainsi perdu leurs droits. Interrogé à propos des motifs de ces décisions, des statistiques sur ces motifs, M. Gordon McFee, directeur de l'élaboration de la politique et de la législation au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a dit que les motifs précis des décisions rendues dans ces 190 000 cas n'étaient pas codés, mais que le fait que la demande avait été rejetée l'était bel et bien. C'est peut-être par extrapolation qu'on arrive au chiffre de 190 000.

Nous sommes donc en présence de décisions, au sujet de la modification de la Loi sur l'assurance-chômage, au sujet des mesures contenues dans le projet de loi C-113, qui ne sont pas fondées sur des données. Le gouvernement ne peut dire si l'information sur laquelle il s'appuie pour apporter ces amendements est vraiment celle qui convient puisque nous n'avons aucune donnée statistique. Mon collègue a alors demandé si on pouvait supposer, en principe, que certaines des raisons données pour quitter un emploi étaient justifiées et que la décision a été quand même défavorable. Le témoin a répondu que, effectivement, il était possible que la décision ait été défavorable même si les raisons étaient parfaitement

acceptables. Les motifs ont pu être justes, mais nous n'en savons rien, faute de données statistiques.

M. Max Yalden, le commissaire aux droits de la personne, a comparu devant le comité et, au sujet de la collecte de statistiques, a déclaré ceci:

> J'aimerais dire pour terminer que le système mis en place à l'égard des situations dont je viens de parler, quel qu'il soit, devrait être doté, premièrement, de mécanismes permettant d'enregistrer le nombre et le type de demandes de prestations liées à un départ volontaire, surtout lorsqu'il s'agit de harcèlement, ainsi que la façon dont elles sont tranchées; et, deuxièmement, d'un organisme de surveillance qui vérifiera périodiquement les résultats du nouveau régime à l'égard des prestataires invoquant une «justification», et qui rendra compte à ce sujet.

Voici donc deux témoins. D'abord, un premier témoin représentant la Commission d'assurance-chômage a reconnu qu'il s'agit de chiffres qu'on avance sous toute réserve et que la Commission ne tient pas vraiment de statistiques sur les motifs non valables des 190 000 demandes rejetées. Ensuite, le commissaire aux droits de la personne dit toutefois que nous devrions prendre des mesures en ce sens. Que fait la Commission d'assurance-chômage? Elle dit que c'est une excellente idée et que, à compter du 5 avril, le système sera modifié en conséquence. Il me semble que c'est mettre la charrue devant les boeufs. À mon avis, les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage devraient être mises en veilleuse, et nous devrions accumuler plus de données sur les raisons pour lesquelles les gens quittent leur emploi.

• (1645)

Le gouvernement doit examiner les raisons et non pas simplement proposer des modifications à l'aveuglette parce qu'il veut réaliser un programme de droite et qu'il estime devoir sévir. Le pays est plongé dans une profonde récession, le taux de chômage est élevé et il y a au Canada deux millions de personnes sans emploi. Résultat? Des gens quittent leur emploi. Le gouvernement dit qu'il faut les punir et se montrer intransigeant avec eux. À mon avis, ce n'est pas ainsi que doit légiférer un gouvernement sensible.

Enfin, mon collègue a proposé la motion nº 18, qui ferait en sorte que le prestataire ne puisse être exclu de l'audience du conseil arbitral. Peut-on imaginer une situation ridicule au point où le demandeur est exclu de l'audience?

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui en vertu du paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en comité du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte sur la motion nº 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 11. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 11. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau) propose:

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 21, en retranchant la ligne 33, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«dans sa décision;
c) rend sa décision dans les deux semaines suivant l'examen de la demande.»

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 22, en ajoutant à la suite de la ligne 5, page 11, ce qui suit:

«*w*.2) prévoyant la compilation et la publication de renseignements statistiques:

(i) pour chacun des motifs prévus au paragraphe 28(4) qui ont été invoqués pour justifier une demande de prestations,

(ii) sur toutes les décisions de la Commission;».

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-113, à l'article 23

a) en retranchant les lignes 9 à 12, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«conseil, la Commission peut, par règlement, donner au président d'un conseil arbitral le pouvoir d'empêcher soit l'employeur ou son»;

b) en retranchant les lignes 18 à 26, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«néa 28(4)*a*).»

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote suivant porte sur la motion nº 16. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

• (1650)

Le vote suivant porte sur la motion nº 17. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion nº 18. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre passe maintenant au vote différé sur le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

Convoquez les députés.

• (1715)

Après l'appel du timbre:

M. le Président: Le premier vote porte sur la motion nº 1. Le résultat de ce vote vaudra également pour les motions nºs 3 et 19.

Veuillez prendre note que l'adoption de la motion nº 1 élimine la nécessité de voter sur la motion nº 2 et que le rejet de la motion no 1 nécessite la tenue d'un vote sur la motion nº 2.

(La motion nº 1, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 438)

POUR

Députés

Anawak
Arseneault
Attewell
Baker
Belsher
Bertrand
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dingwall
Domm
Duhamel
Epp
Ferguson
Finestone
Fontana
Fretz
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Cadieux
Casey
Chadwick
Chartrand
Cole
Comuzzi
Copps
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Foster
Friesen
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Landry
Langlois
Layton
Lewis
MacAulay
MacKay
MacLellan
Malone
Marleau
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Paproski
Phinney
Porter
Prud'homme
Reid
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Volpe
Wappel
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—174
Larrivée
Lee
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacLaren
Maheu
Manley
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Mifflin
Mills
Moore
Nicholson
Oberle
Pagtakhan
Peterson
Plourde
Proud
Redway
Reimer
Rideout
Rompkey
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Walker
Weiner
Wilbee
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Benjamin
Blaikie
Breaugh
Duceppe
Fisher
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
McCurdy
Murphy
Plamondon
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Whittaker
Barrett
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Edmonston
Gérin
Hovdebo
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
MacWilliam
McLaughlin
Nystrom
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—36

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)
Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

• (1725)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée et, par conséquent, les motions nos 3 et 19 adoptées.

Le vote suivant porte sur la motion nº 4. Le résultat de ce vote vaudra également pour la motion nº 5.

(La motion nº 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 439)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Caccia
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—90

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—119
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)
Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc la motion nº 5 rejetée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous jugerez peut-être qu'il y a consentement unanime pour qu'on applique le résultat du vote que nous venons de tenir sur la motion nº 4 aux motions nos 7, 11, 14, 16 et 17, puis qu'on applique le résultat du vote sur la motion nº 1, à l'inverse, aux motions nos 13 et 18 et, enfin, qu'on applique le résultat du vote sur la motion nº 4, à l'inverse, à la motion d'adoption.

• (1735)

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, nous n'avons jamais été consultés, ni par le gouvernement, ni par l'opposition, en ce qui concerne ces résolutions. Nous l'avons toujours dit, nous sommes prêts à offrir notre collaboration à la Chambre en autant que nous soyons consultés. Alors, nous refusons notre consentement.

[*Traduction*]

M. le Président: Le prochain vote porte sur la motion nº 7. Le résultat de ce vote vaudra également pour les motions nºs 8, 9 et 10.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 440)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—87

Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Breaugh
Caccia
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—118

Andre
Attewell
Bernier
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

• (1740)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée. Je déclare donc les motions nos 8, 9 et 10 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion nº 11.

(La motion nº 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 441)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Fontana
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—81

Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Caccia
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Flis
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret

Atkinson
Belsher
Bertrand
Blais
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick

Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—115

Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

• (1750)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion nº 11 s'applique aux motions nos 14, 16 et 17, puis à l'inverse par la suite, pour que le résultat du vote sur la motion no 1 s'applique aux motions nos 13 et 18 et le résultat du vote sur la motion nº 4, à la motion d'approbation.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'aimerais que mon vote soit inscrit comme étant affirmatif sur les motions nos 13, 14, 16 et 17, mais qu'il soit négatif sur la motion no 18.

[*Traduction*]

(La motion no 13, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 442*)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Edmonston
Gérin
Hovdebo
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
MacWilliam
McLaughlin
Nystrom
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—37

Barrett
Blackburn (Brant)
Blaikie
Breaugh
Duceppe
Fisher
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
McCurdy
Murphy
Plamondon
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Attewell
Baker
Belsher
Bertrand
Bird
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Cadieux
Casey
Chadwick
Chartrand
Cole
Comuzzi
Copps
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Foster
Friesen
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson

Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dingwall
Domm
Duhamel
Epp
Ferguson
Finestone
Fontana
Fretz
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Halliday

Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Landry
Larrivée
Lee
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacLaren
Maheu
Manley
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Mifflin
Mills
Moore
Nicholson
Oberle
Pagtakhan
Peterson
Plourde
Proud
Redway
Reimer
Rideout
Rompkey
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Walker
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—173

Harvard
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois
Layton
Lewis
MacAulay
MacKay
MacLellan
Malone
Marleau
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Paproski
Phinney
Porter
Prud'homme
Reid
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Volpe
Wappel
Wenman
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

(La motion no 14, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 443*)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua

Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)

Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Caccia
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—83

Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker

Moore
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

(La motion nº 16, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 444*)

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Blais
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Merrithew

Atkinson
Belsher
Bertrand
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McLean
Monteith

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Caccia
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart

Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich

Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—83

Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Blais
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Atkinson
Belsher
Bertrand
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

(La motion nº 17, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 445)

POUR

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Caccia
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Maheu
Marleau
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—83

Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Butland
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Leblanc (Longueuil)
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker

CONTRE

Députés

Anderson
Attewell
Bernier
Blais
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau

Atkinson
Belsher
Bertrand
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)

Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—114

Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)

Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

(La motion nº 18, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 446)

POUR

Députés

Althouse
Benjamin
Blaikie
Breaugh
Duceppe
Fisher
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
McCurdy
Murphy
Plamondon
Rodriguez
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Whittaker

Barrett
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Butland
Edmonston
Gérin
Hovdebo
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
MacWilliam
McLaughlin
Nystrom
Rocheleau
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Taylor
Waddell
Young (Beaches—Woodbine)—36

CONTRE

Députés

Anawak
Arseneault
Attewell
Baker
Belsher
Bertrand
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Boyer
Caccia
Campbell (South West Nova)
Catterall
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dingwall
Domm
Duhamel
Epp
Ferguson
Finestone
Fontana
Fretz
Gaffney
Gauthier
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene
Guilbault
Halliday
Harvard
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jordan
Kempling
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langlois
Layton
Lewis
MacAulay
MacKay
MacLellan
Malone
Marleau
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Paproski
Phinney
Porter
Prud'homme
Reid
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Shields
Simmons
Soetens
Speller
Stewart
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vanclief

Andre
Atkinson
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bernier
Bevilacqua
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boudria
Brightwell
Cadieux
Casey
Chadwick
Chartrand
Cole
Comuzzi
Copps
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Flis
Foster
Friesen
Gagliano
Gibeau
Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Keyes
Landry
Larrivée
Lee
Lopez
MacDougall (Timiskaming—French River)
MacLaren
Maheu
Manley
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Mifflin
Mills
Moore
Nicholson
Oberle
Pagtakhan
Peterson
Plourde
Proud
Redway
Reimer
Rideout
Rompkey
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Van De Walle

Vankoughnet
Vien
Volpe
Wappel
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—174
Vézina
Vincent
Walker
Weiner
Wilbee
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)
Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

M. le Président: Je déclare les motions nº 13, 14, 16, 17 et 18 rejetées.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 447)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bird
Blais
Bouchard (Roberval)
Brightwell
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Dobbie
Dorin
Epp
Ferland
Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hogue
Horning
Hughes
Jelinek
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McLean
Monteith
Nicholson
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Cole
Cooper
Corbett
Couture
Danis
DeBlois
Dick
Domm
Edwards
Fee
Fretz
Gibeau
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
James
Johnson
Jourdenais
Landry
Larrivée
Lewis
MacDougall (Timiskaming—French River)
Malone
Masse
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Oberle
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—119
Plourde
Redway
Reimer
Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Wenman
Winegard

CONTRE

Députés

Althouse
Arseneault
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blaikie
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Duhamel
Ferguson
Fisher
Fontana
Gaffney
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harvard
Hovdebo
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Maheu
Marleau
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Proud
Rideout
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Walker
Whittaker
Anawak
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Benjamin
Blackburn (Brant)
Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Breaugh
Caccia
Catterall
Copps
Duceppe
Edmonston
Finestone
Flis
Foster
Gagliano
Gérin
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacLaren
MacWilliam
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Nault
Nystrom
Peterson
Plamondon
Prud'homme
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand
Blondin-Andrew
Charest
Clark (Yellowhead)
Duplessis
Hopkins
Kaplan
Turner (Vancouver Quadra)
Bélair
Campbell (Vancouver Centre)
Clancy
Desjardins
Hockin
Jacques
McKnight
Young (Acadie—Bathurst)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois. À la prochaine séance, conformément à l'ordre établi plus tôt aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Mme Langan: Monsieur le Président, le député de Saskatoon—Dundurn croit que son vote n'a pas été enregistré au dernier tour de scrutin, et il souhaite que son vote soit inscrit avec ceux des députés du caucus néo-démocrate.

• (1755)

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Shields: Monsieur le Président, je tenais simplement à ce que les députés sachent qu'on a enregistré aujourd'hui à Calgary une température de 20 degrés Celsius.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Comme il est 17 h 55, il ne nous resterait plus que cinq minutes à consacrer à la motion que mon collègue a présentée et que nous devons examiner maintenant. Je demande le consentement de la Chambre pour que nous déclarions qu'il est 18 heures, de manière à pouvoir consacrer une pleine heure à l'étude des initiatives parlementaires, comme le prévoit d'ailleurs le Règlement.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du député. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends ici la parole pour donner suite à une question que j'ai posée il y a quelque temps déjà à la ministre de la Défense nationale. Il s'agit essentiellement du problème que, dans son rapport, le vérificateur général signale avoir cerné concernant le Système de gestion du Programme de la Défense.

C'est là une allégation très grave, car elle concerne des dépenses vraiment fantastiques et ahurissantes et des grands programmes de l'ordre de centaines de millions de dollars. Ce ne sont pas tous les programmes qui valent six ou 10 milliards de dollars; ce sont seulement les grands projets d'immobilisations, mais il n'est pas rare qu'un programme atteigne les 100 millions de dollars.

Ce que je veux faire valoir dès le départ et ce que la ministre n'a pas compris, je crois, c'est que ce n'est pas moi qui ai fait ces allégations, mais nul autre que le vérificateur général lui-même. Je sais que cette observation dérange mes anciens collègues de la Défense nationale.

J'ai simplement demandé à deux ministres, soit la ministre actuelle et son prédécesseur, de commenter cette affaire ou d'en discuter au Comité de la défense ou de présenter une déclaration ministérielle disant que ce n'est pas exact et que le ministère de la Défense examine la chose ou que c'est exact et que des correctifs sont apportés. Il se trouve que je crois que ce n'est pas complètement inexact, mais il demeure que l'observation a été faite.

À une époque où nous sommes confrontés à d'énormes dépenses et au programme controversé d'achat d'hélicoptères EH-101, quels que soient ses mérites, le fait est qu'il s'agit là d'un projet de dépenses de 5,8 milliards de dollars qui est administré grâce à un programme que le vérificateur général remet en question. Plus particulièrement, dans le cas de ce projet controversé dont il est question tous les jours pratiquement dans les médias et à la Chambre, le vérificateur général a affirmé que le Système de gestion du Programme de la Défense ne répondait pas à tous les besoins et qu'il était également inefficace. Il a ajouté cependant que dans le cas de tous les problèmes relevés, cela se produisait aux premiers stades de ces grands projets. Si on applique cette observation à ce qui se passe dans le cas du programme EH-101, les gens qui suivent les progrès de ces importants programmes ont de quoi être vivement inquiets et consternés.

• (1800)

Je voudrais simplement que la ministre se penche sur cette lacune relevée et je l'invite à faire une déclaration à la Chambre des communes—elle serait très simple et ne prendrait que quelques minutes—ou si elle préfère, à se présenter devant le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants pour se pencher sur cette observation extrêmement importante et inquiétante qui a été faite par une autorité en la matière qui a, à la fois, le pouvoir et la crédibilité voulus.

Je crois que la ministre devrait examiner de plus près la question que j'ai posée, développer la réponse qu'elle m'a donnée et se pencher simplement sur l'observation du vérificateur général. Le Système de gestion du Programme de la Défense est-il inefficace ou pas? Dans la négative, dites-le nous et dans l'affirmative, quelles mesures immédiates prend-on pour remédier aux lacunes en question?

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à une question soulevée par l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception qu'il posait au ministre de la Défense nationale, en cette Chambre, le 2 février dernier.

Depuis que le vérificateur général a prélevé un échantillon représentatif de projets en février 1991, le ministère de la Défense nationale a apporté d'importantes modifications qui touchent directement ce problème de gestion. Pour accroître l'efficacité, les Forces canadiennes ont adopté des programmes d'immobilisation pour qu'ils soient conformes à la politique de défense annoncée en septembre 1991 au sujet des rôles présents et futurs des militaires.

La restructuration effectuée au sein du quartier général de la Défense nationale à l'appui de cette mesure a entraîné la création d'une équipe chargée de coordonner et de surveiller le système de gestion du programme de la défense. La simplification du processus d'approbation des projets et des modifications jugés nécessaires devrait permettre d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies pendant le cycle de gestion du projet.

Compte tenu que l'honorable député a soulevé la question du projet EH-101, j'aimerais faire les commentaires suivants. Plusieurs des recommandations du vérificateur général ont déjà été mises en application dans le projet EH-101. Par exemple, aucun entrepreneur ne s'est vu confier l'entière responsabilité du projet. Plutôt, la responsabilité dans le cas présent échoit à deux contracteurs principaux qui vont oeuvrer dans leur sphère de compétences respectives.

Un des contracteurs principaux provient de l'étranger et l'autre est Canadien. Aussi, nous avons acheté de la manière la plus sensée en nous procurant au Canada ce qui pouvait l'être, dans le meilleur intérêt de l'économie nationale.

Je tiens également à souligner que les contrats des deux entrepreneurs principaux contiennent des obligations de retombées économiques régionales au Canada qui sont suivies et évaluées par IST Canada. Dans le cas où ces deux entrepreneurs ne respecteraient pas leurs obligations, ils auront à encourir les pénalités qui s'appliquent.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, compte tenu de la question que j'ai posée au ministre des Affaires indiennes le 24 février dernier, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet des droits de chasse et de pêche des autochtones en Ontario.

Le traité de Williams signé en 1923 est le traité le plus récent de l'Ontario avec les peuples autochtones. Ce traité concernait sept bandes indiennes du centre-sud de l'Ontario et leur accordait notamment une compensation financière très importante, soit 500 000 $, pourvu qu'elles renoncent à leurs droits de chasse et de pêche pendant les saisons interdites.

En dollars de 1993, ce dédommagement équivaut à 20 millions de dollars. Les tribunaux ont décidé qu'à cause de ce traité, les membres des sept bandes doivent respecter les saisons et les règlements.

• (1805)

Dans un cas particulier, M. George Howard a été accusé et condamné pour avoir pêché pendant la saison où la pêche était interdite. Il en a appelé jusque devant la cour d'appel de l'Ontario. Chaque fois, sa condamnation, et par conséquent le traité de Williams, a été confirmée.

Aujourd'hui, le gouvernement ontarien ne veut pas tenir compte de ces faits et il accorde des permis revêtant la forme d'ententes provisoires aux sept bandes indiennes assujetties au traité de Williams.

La validité du traité de Williams a été confirmée par les tribunaux et pourtant le gouvernement ontarien insiste. La région visée englobe environ 1,5 million de résidents ontariens et porte un coup très dur à l'industrie du tourisme et des loisirs de l'Ontario.

En déchirant arbitrairement ce traité, non seulement on nuirait gravement à ces industries, mais on compromettrait aussi les bonnes relations qui existent depuis longtemps entre les autochtones et les non-autochtones en Ontario, peut-être au point où la sécurité publique pourrait être menacée. De telles mesures mettraient également en péril la conservation des ressources en Ontario.

Les biologistes du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario ont demandé récemment que la saison de la pêche au doré soit plus courte, et cette demande tenait compte du fait que la période d'interdiction et les règlements relatifs aux sanctuaires s'appliquent aux autochtones comme aux non-autochtones. C'est absolument ridicule d'accorder des permis de pêche à l'année aux autochtones qui, actuellement, n'ont pas le droit de pêcher.

Un rapport publié récemment révélait que la majorité des Canadiens sont en faveur de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Toutefois, si on essaie d'atteindre cet objectif en déchirant les traités existants sans consulter toutes les parties intéressées, on ne fera que créer de la discorde et de l'amertume là où on aurait plutôt besoin d'harmonie et de compréhension.

Je ne mets pas en question l'objectif de l'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Les 5 ou 6 milliards de dollars que dépense le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord pourraient certainement être utilisés de façon plus efficace par les autochtones canadiens eux-mêmes, comme le font les administrations municipales qui reçoivent de l'argent des gouvernements provinciaux en vertu de la division des pouvoirs prévue dans la Constitution, sauf que les autochtones recevraient leur argent du gouvernement fédéral.

Le processus présente toutefois des problèmes, que ce soit relativement à la question des droits de chasse et de pêche des autochtones, à la question des revendications territoriales, comme dans le cas des Algonquins de Golden Lake qui revendiquent une grande partie de l'est de l'Ontario, ou encore aux efforts déployés par la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada pour que la région du massif de Madawaska, dans ma circonscription, soit désignée zone menacée. Mes électeurs de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington trouvent inacceptable qu'on accorde des privilèges spéciaux à quelque groupe que ce soit. Il faudrait définir bien clairement en quoi consiste l'autonomie gouvernementale des autochtones en tenant bien compte des lois et des traités existants.

Ce n'est que par des consultations approfondies et par la compréhension mutuelle qu'on pourra en arriver à une solution qui respecte les droits de tous les groupes concernés.

Je mets le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral en garde contre l'émergence dangereuse du nationalisme. Dans l'ancienne Yougoslavie, l'ancienne Union soviétique et l'ancienne Tchécoslovaquie tout comme au Canada, les groupements tribaux ou nationalistes historiques ont de plus en plus tendance à demander un statut spécial.

Nous savons tous que le Canada est un pays très difficile à gouverner à cause de l'étendue de son territoire et de la diversité de sa population. Depuis une décennie, le débat constitutionnel a mis en lumière les difficultés que présente l'existence de deux grands groupes linguistiques jointe à celle des Premières nations à l'intérieur des frontières canadiennes, sans parler des groupes raciaux et ethniques qui font de plus en plus la promotion de leur nationalisme.

La dernière chose que nous souhaitons. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, le règlement est sévère, mais c'est le règlement. La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, en réponse au député, je voudrais tout d'abord expliquer comment le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario se partagent la responsabilité des pêches.

Le paragraphe 91(12) de la Loi constitutionnelle de 1867 donne au gouvernement fédéral la responsabilité des «pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur».

Dans les eaux sans marée, les provinces ont une responsabilité partielle sur les pêches parce qu'elles sont propriétaires des lits des cours d'eau ou, si ces lits appartiennent à des particuliers ou à des sociétés, parce que le paragraphe 92(13) de la Loi constitutionnelle de 1867 leur donne la responsabilité sur la «propriété et les droits civils dans la province».

Les provinces attribuent les permis de pêche dans les eaux sans marée en tenant compte de la conservation des stocks. De plus, il y a près de 100 ans, le gouvernement fédéral a délégué au gouvernement de l'Ontario la responsabilité de la gestion de la pêche sur son territoire. J'insiste sur ce point. La province de l'Ontario, comme toutes les autres provinces de l'intérieur, administre la pêche sur son territoire.

La province veut modifier son règlement sur la pêche pour pouvoir accorder aux bandes indiennes du traité de Williams des permis en vertu de la loi ontarienne sur la chasse et la pêche pour qu'elles puissent pêcher pour se nourrir ou à des fins sociales et cérémoniales. Le règlement ontarien sur les pêches a été promulgué en vertu de la Loi sur les pêches, aussi les modifications qui y sont proposées doivent-elles être approuvées par le gouvernement fédéral.

Les provinces qui proposent des règlements devraient consulter les parties susceptibles d'être touchées par ces règlements. Je ne pense pas qu'il serait sage pour le

gouvernement fédéral de reprendre, en totalité ou en partie, la responsabilité de la réglementation des pêches en Ontario. Je ne pense pas que les pêcheurs à la ligne ontariens ont besoin d'un deuxième niveau de bureaucratie.

• (1810)

Le ministre a l'intention de respecter les ententes qui existent depuis longtemps et qui autorisent l'Ontario à administrer les pêches sur son territoire. Par conséquent, si l'Ontario soumet une version finale de son projet de règlement au gouvernement fédéral, ce projet passera par les voies normales.

REVENU CANADA

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, le 18 mars, j'ai posé une question au ministre du Revenu national au sujet de la décision qu'il aurait prise de ne pas chercher à recouvrer le paiement de plus d'un demi–million de dollars au titre de la TPS qui a été remboursé par erreur au Comité du oui après le référendum constitutionnel d'octobre dernier.

Selon le ministre, le Comité du oui, formé de représentants des conservateurs, des libéraux et des néo–démocrates, n'existant plus, le gouvernement ne peut recouvrer ce paiement. C'est révoltant!

La déclaration du ministre n'est pas claire. D'une part, il admet que le Comité du oui doit rembourser un paiement de TPS à Revenu Canada. Il soutient ensuite que c'était un remboursement non admissible et que, par conséquent, il ne peut être appliqué aux dépenses dans la déclaration du comité référendaire.

Par ailleurs, il a dit qu'il ne peut recouvrer cet argent parce que le Comité du oui a été dissous. Je pense que le Comité n'a pas été dissous car Élections Canada attend la décision du ministre, mais que celui–ci lui envoie des messages contradictoires.

Le ministre ne sait peut–être pas que le rapport financier du Comité référendaire du oui est en suspens, Élections Canada attendant que le contentieux soit réglé. Entre–temps, Élections Canada ne considère pas que ce comité a été dissous.

Je voudrais souligner que si Élections Canada se prononce en faveur du Comité référendaire du oui et lui permet de réclamer le crédit pour TPS pour ses dépenses, cela pourrait lui permettre de réduire suffisamment ses dépenses et de respecter ainsi les limites établies par la Loi référendaire.

Si, par contre, la décision rendue par Élections Canada n'est pas favorable au Comité du oui, il pourrait être établi que ce comité a enfreint les dispositions sur les limites de dépenses prévues dans la Loi référendaire. Il pourrait alors faire l'objet de sanctions.

Il se peut que le ministre et son ministère aient pu commettre des irrégularités. Cette décision, je dois dire, soulève de nombreuses questions notamment en ce qui concerne les raisons pour lesquelles on a donné à ce comité un numéro d'inscription aux fins de la TPS. Certains d'entre nous estiment qu'il n'y avait pas droit. Quelles sont les conséquences pour le financement des partis aux prochaines élections? Cette politique incroyable, ce favoritisme à l'égard du Comité référendaire du oui, n'est pas seulement immoral, mais crée un précédent extrêmement important.

Le secrétaire parlementaire pourrait peut–être expliquer à la Chambre pourquoi les fonctionnaires de Revenu Canada sont prêts à s'acharner sur les Canadiens ordinaires quand, dans le cas du Comité du oui, ils ne vont même pas tenter de recouvrer leur argent.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je prends la parole pour répondre à la question posée par le député de Calgary–Nord–Est portant sur la politique du ministère du Revenu national concernant la TPS irrécouvrable et plus précisément le cas du Comité du oui.

Le ministère a toujours eu pour politique d'appliquer la Loi sur la taxe d'accise d'une manière juste, impartiale, prévisible et uniforme, en respectant les règlements, les sanctions et les procédures découlant de la loi. La majorité des Canadiens s'acquittent de bonne grâce de leurs obligations fiscales.

Quelquefois, cependant, il y a des situations où le gouvernement ne peut pas percevoir les taxes dues. Dans le cas qui nous occupe, le comité référendaire canadien qui a cessé d'exister le 26 février 1993 aux termes de la Loi référendaire n'a plus d'éléments d'actif et ne peut plus exercer d'autres activités.

Il est déplorable que, à cause de l'inexactitude des renseignements fournis au ministère et des fausses conceptions du ministère au sujet du financement et de la viabilité du comité, on ne puisse pas recouvrer ce montant.

Je tiens à assurer la Chambre que les mesures qu'a prises le ministère du Revenu national à l'égard du Comité du oui dans cette situation sont les mêmes qu'il pourrait prendre dans des circonstances analogues à l'égard de tout autre contribuable enregistré.

• (1815)

J'assure à la Chambre que le ministère du Revenu national applique la Loi sur la taxe d'accise équitablement à tous les contribuables.

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 8 mars dernier, je demandais au secrétaire d'État si elle avait entrepris des négociations sérieuses avec les provinces pour mettre en oeuvre la gestion scolaire dans nos provinces encore un peu réticentes, soit l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Les autres provinces, j'en parlerai plus tard.

La ministre m'informait qu'elle était en train de discuter avec ses collègues «d'un train de mesures pour aider les provinces»—c'est textuellement ce qu'elle m'a répondu—et qu'elle croyait pouvoir commencer les discussions avec les provinces au cours des prochaines semaines.

Monsieur le Président, un peu d'histoire. Dans la cause Mahé, en Alberta, il y a trois ans, et plus récemment dans la cause de la Fédération des comités de parents du Manitoba, il y a à peine quelques semaines, la Cour suprême du Canada a reconnu aux minorités de langue officielle le droit constitutionnel de gérer leurs institutions d'enseignement. Elle a en effet statué que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés confère aux parents appartenant à la minorité linguistique de cette province un droit de gestion et de contrôle de leurs établissements d'enseignement où leurs enfants se font instruire.

Or, onze ans après l'adoption de cette Charte, quelle est la situation au pays? On retrouve évidemment des disparités assez choquantes. Il y a eu des négociations entre le palier fédéral et les provinces, j'en conviens. Mais reste encore que l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve résistent. Par contre, les provinces Maritimes du pays, qui ne sont pas les plus riches, elles, ont accepté et ont un train de mesures en marche pour accorder la gestion à leurs minorités. Au Québec, cela fait très longtemps que la minorité anglophone gère ses propres institutions, de l'élémentaire au postsecondaire.

Ce ne sont pas les provinces les plus pauvres qui hésitent ou qui résistent. Ce n'est tout de même pas l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique qui peuvent être cataloguées comme étant des provinces pauvres ici au pays. Or, le gouvernement fédéral a dit: On va vous aider financièrement. Les négociations sont en cours depuis quelques années. L'an passé, j'avais espoir. Le secrétaire d'État de l'époque, le député de Berthier—Montcalm, m'avait laissé entendre à la Chambre qu'une entente était pour être paraphée dans les plus brefs délais. Or, rien n'est arrivé. Voici qu'on a un nouveau secrétaire d'État et elle me dit que des négociations sont en cours.

Où est la volonté politique de ce gouvernement de négocier avec les provinces une entente globale pour pouvoir donner aux Canadiens et aux Canadiennes de ces minorités linguistiques, où qu'ils habitent dans ce pays, le droit de gérer leurs institutions, un droit constitutionnel.

Alors, je pose la question tout simplement: Où en sommes-nous rendus dans les négociations? Je sais que la nouvelle ministre fait un effort pour essayer de rencontrer l'Ontario, par exemple, et d'en venir à une conclusion sur certains dossiers. Ce n'est pas facile, je le sais. L'Ontario, avec un gouvernement néo-démocrate fait le sourd et dit qu'il n'a pas entendu parler du ministre depuis quelque temps. Mais je sais pertinemment qu'elle a essayé de le rencontrer et de parler au ministre de l'Éducation et de la Formation en Ontario à maintes reprises.

Or, voici que le ministre en question dit que le gouvernement est de mauvaise foi et que le gouvernement fédéral n'est pas bien intentionné. Je regrette, mais je demande au secrétaire parlementaire de corriger ou de rectifier les faits. Il faut savoir où on en est. Est-ce qu'il y a des négociations entre la province de l'Ontario et le gouvernement fédéral? Est-ce qu'il y a une entente cadre au sujet de la gestion scolaire entre le gouvernement fédéral et les provinces de l'Ouest et l'Ontario? Je voudrais connaître la volonté politique de ce gouvernement à l'égard de ce dossier qui perdure tout de même depuis plusieurs années. Je sais que les députés m'appuient à cet égard et ils sont tannés d'entendre des excuses et des raisons qui ne tiennent pas debout. On me dit: Il y a la Loi sur les langues officielles. Que vaut une loi si on ne la met pas en application? Que valent toutes les lois du pays s'il n'y a personne qui a le coeur, qui a la volonté de les mettre en oeuvre?

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question de mon collègue qui s'inquiétait, le 8 mars dernier, des droits des minorités francophones en matière de gestion scolaire.

Le gouvernement fédéral a toujours démontré de façon concrète son appui aux minorités de langues officielles, tout particulièrement dans le domaine de la gestion scolaire.

Le gouvernement a financé, dans plusieurs provinces, des groupes de travail composés d'intervenants du milieu de l'éducation, y compris des représentants des communautés en situation minoritaire. Ces groupes de travail se sont penchés sur la question de la gestion scolaire par la minorité. Les communautés francophones elles-mêmes ont accueilli favorablement les rapports déposés par les groupes.

De plus, le Protocole d'ententes signé par le gouvernement en 1988 et les ententes bilatérales avec les provinces et les territoires ont permis aux minorités de langue officielle d'accéder plus facilement à l'enseignement de leur langue.

Des ententes supplémentaires avec plusieurs provinces, dont la Saskatchewan, ont comblé des besoins spécifiques ou ponctuels.

Comme elle l'a mentionné elle-même à plusieurs reprises, la secrétaire d'État a discuté avec ses collègues du Cabinet d'un ensemble de mesures pour aider les provinces à mettre en oeuvre la gestion scolaire à l'échelle du pays. Ces discussions vont bon train, et nous espérons, dans les semaines à venir, pouvoir entamer des discussions avec les provinces.

La secrétaire d'État a également soumis à ses collègues du Cabinet une proposition visant le renouvellement du Programme des langues officielles dans l'enseignement. Nous amorcerons bientôt avec les provinces des discussions menant à la signature d'un nouveau Protocole et de nouvelles ententes.

Je tiens à rappeler ici que l'éducation relève de la compétence des provinces. Le gouvernement fédéral a toujours clairement indiqué aux provinces sa volonté de les aider à s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles. Encore faut-il qu'elles mettent en place les structures nécessaires pour que les minorités de langue officielle puissent être en mesure de gérer l'enseignement dans leur langue maternelle.

En ce sens, nous avons été très heureux de la décision qu'a rendue la semaine dernière la Cour suprême du Canada, le 4 mars dernier, trois ans après le jugement prononcé dans l'affaire Mahé.

Tout en renforçant ce jugement, la décision ajoute des précisions dont les gouvernements provinciaux devront tenir compte en élaborant leurs lois scolaires. Le gouvernement fédéral devra être convaincu que ces principes sont respectés avant de donner son appui à tout projet de gestion scolaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)